Le Conservatoire national de musique et de déclamation

Conservatoire national de musique et de ...

Digitized by Google

Digitized by Google

ed by Google

Digitized by Google

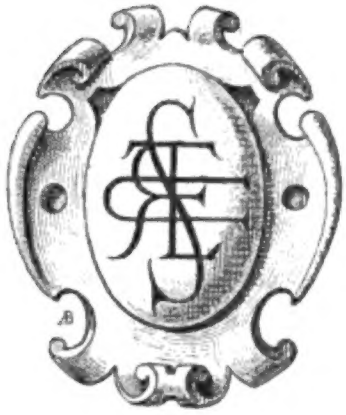

Digitized by Google

Digitized by Google

LE
CONSERVATOIRE NATIONAL
DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION

Digitized by Google

SE TROUVE À PARIS

AU MÉNESTREL, HEUGEL ET Cie

RUE VIVIENNE, 2 bis.

Digitized by Google

LE
CONSERVATOIRE NATIONAL
DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION

DOCUMENTS
HISTORIQUES ET ADMINISTRATIFS

RECUEILLIS OU RECONSTITUÉS

PAR

CONSTANT PIERRE

SOUS-CHEF DU SECRÉTARIAT, LAURÉAT DE L'INSTITUT

PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

1900

Digitized by Google

Music
MT
5
.P2
2A2
A2

STELLFELD

SOMMAIRE-TABLE.

Pages.

AVERTISSEMENT XI

NOTE À CONSULTER XVI

I. L'École royale de chant et de déclamation, 1784-1795 (pièces I à XCVIII) 1

II. L'École royale dramatique, 1786-1789 (pièces C à CXIV) 62

III. La Musique et l'École de la garde nationale :

1° Pièces relatives à B. Sarrette, 1765-1858 (CXV à CXLVIII) 71

2° La Musique et l'École, 1789 à 1793 (CXLIX à CLXX) 81

3° Participation aux fêtes nationales 86

4° Le Magasin d'édition des musiciens de la garde nationale 87

IV. L'Institut national de musique, 1793-1795 (CLXXII à CCXX) 88

V. Le Conservatoire de musique, 1795-1815 (CCXXI à CCCIX) 124

VI. Suppression du Conservatoire, rétablissement de l'École royale de musique :

1° Projets d'organisation, réformes, 1815-1816 (CCCX à CCCXXV) 180

2° Instances des membres du Conservatoire pour le maintien de leur emploi, 1816 (CCCXXVI à CCCXXXV) 186

3° Réclamations des professeurs réformés, concessions de pensions, indemnités, etc., 1816 (CCCXXXVI à CCCLI) 192

4° Restitution des bâtiments occupés par le Conservatoire, 1816 (CCCLII à CCCLX) 202

5° L'École royale de musique et de déclamation :

§ 1. Perne, inspecteur général des classes, 1816-1822 (CCCLXI à CCCLXXII) 207

§ 2. Cherubini, directeur, 1822-1842 (CCCLXXIII à CCCLXXVIII) 220

VII. Actes organiques :

1° Règlements généraux (CCCLXXVIII à CCCLXXXIX) 253

2° Arrêtés spéciaux, rapports, etc., portant additions ou modifications aux règlements; etc 267

A. Service des classes, enseignement, leçons, discipline, etc. :

I. Dispositions générales.

§ 1. Mode d'enseignement, nombre et durée des leçons, exactitude des professeurs (CCCXCIII-CCCXCVI) 267

§ 2. Discipline, police des classes (CCCXCVII-CCCXCVIII) 269

§ 3. Conservation et entretien des ouvrages des classes (CCCXCIX) 272

§ 4. Interdiction de paraître en public sans autorisation (CD) 273

§ 5. Élèves de nationalité étrangère (CDI à CDIII) 273

II. Dispositions particulières.

§ 6. Composition musicale. Prix de Rome (CDIV-CDVIII) 274

§ 7. Harmonie et accompagnement (CDIX-CDX) 279

§ 8. Solfège (CDXI-CDXII) 280

Pages

Actes organiques. Arrêtés spéciaux, etc. Service des classes : dispositions particulières (*suite*) :

§ 9. Chant, vocalisation :

a. 1° Recrutement des élèves, admission; 2° Institution de correspondants dans les départements (CDXIII-CDXX) 281

b. Engagements des élèves, obligations : 1° Interdiction d'engager les élèves du Conservatoire; 2° Conditions, formules d'engagements envers l'École (CDXXI-CDXXIX) 285

c. Examens, jurys, attributions des professeurs, répertoire (CDXXX-CDXXXIII) 288

d. Classe d'étude des rôles pour la déclamation lyrique (CDXXXII-CDXXXV) 290

e. Admission des élèves aux représentations des théâtres subventionnés (CDXXXVI-CDXLI) 291

f. Pensionnat pour les élèves hommes (CDXLII-CDXLIII) 292

g. Pensionnat pour les élèves femmes (CDXLIV-CDXLVIII) 305

§ 10. Piano (CDLXIX-CDLXXV) 306

§ 11. Violon (CDLXXVI-CDLXXVIII) 309

§ 12. Cours d'esthétique et d'histoire de la musique, d'histoire et de littérature dramatique, ensemble vocal (CDLXXIX-CDLXXX) 309

§ 13. Classe d'orchestre (CDLXXXI-CDLXXXIII) 310

§ 14. Déclamation dramatique (CDLXXXIV-CDXCII) 311

B. Exercices des élèves (CDXCIII-CDXCIII) 318

C. Concours pour les prix (CDXCIV-DIV) 320

D. Bâtiments : concession, affectation, projets de reconstruction (DV-DXV) 325

E. Établissement du diapason normal (DXVI-DXIX) 331

F. Société des concerts (DXX-DXXI) 335

G. Classes instituées par le Ministère de la Guerre pour les élèves militaires (DXXII-DXXIV) 339

3° Projets de réorganisation, revision des règlements (DXXV à DXLII) :

Rapport de Leclerc (an VIII), p. 334; — rapport de Heurtaut-Lamerville (an VIII), p. 341; — projet d'organisation des écoles de musique, par B. Sarrette (an IX-IX), p. 344; — projet de 1817-1818; p. 348; — rapport sur les réformes à introduire dans l'enseignement (1827), p. 350; — rapport au roi (1828), p. 352; — commission de 1848, p. 353; — de 1854, p. 369; — de 1870, p. 370; — de 1892, p. 373.

VIII. Conseils d'enseignement, comités d'examen :

1° Arrêtés constitutifs (DXLIII à DXLIX) 395

2° Composition, états nominatifs périodiques (1825-1900) 398

3° Liste générale alphabétique (1825-1900) 403

IX. Personnel administratif et enseignant, 1795-1900 :

1° États périodiques 407

2° Liste générale alphabétique 436

X. Exercices des élèves : concerts et représentations :

1° Notice historique 460

2° Programmes (1800 à 1900) 476

XI. Enseignement, résultats (1795-1900) :

1° Palmarès des Concours de l'an V à 1819 511

2° Professeurs, morceaux de concours et lauréats pour chaque branche d'études :

Composition musicale (prix de Rome), p. 528; — contrepoint et fugue, p. 533; — harmonie, p. 537; — accompagnement, p. 542, 548; — solfège, p. 550 (hommes), p. 556 (femmes), p. 566 (chanteurs), p. 568 (chanteuses); — vocalisation, p. 570; — préparation au chant, p. 571; — chant, p. 572; — orgue, p. 581; — piano, p. 584 (hommes), p. 589 (femmes); — clavier, classes préparatoires, p. 595; — harpe, p. 603; — violon, p. 607; — violon (classes préparatoires), p. 612; — alto, p. 614; — violoncelle, p. 615; — contrebasse, p. 620; — flûte, p. 624; — hautbois, p. 629; — clarinette, p. 633; —

Pages.

basson, p. 637; — cor, p. 641; — cor à pistons, p. 645; — cornet à pistons, p. 647; — trompette, p. 649; — trombone, p. 652; — opéra, p. 655; — opéra-comique, p. 661; — tragédie, p. 667; — comédie, p. 672;

Classes pour les élèves militaires (1856-1870): solfège, p. 677; — harmonie et composition, p. 678; — cornet à pistons, p. 679; — saxophone, p. 680; — saxhorn, p. 681; — trombone à pistons, p. 682.

3° Classes complémentaires, cours divers 683

4° Dictionnaire des lauréats 684

5° Statistiques :

I. Classes : aspirants et élèves. *a.* Effectif des élèves, p. 873; — *b.* Aspirants inscrits pour les concours d'admission, p. 874; — *c.* Élèves reçus annuellement aux concours et examens d'admission, p. 875.

II. Concours pour les prix : concurrents et récompenses. *a.* Théorie, p. 876; — *b.* Chant et déclamation lyrique, p. 879; — *c.* Instruments à clavier et harpe, p. 882; — *d.* Instruments à archet, p. 885; — *e.* Instruments à vent : 1° Bois, p. 888; 2° Cuivre, p. 891; — *f.* Déclamation dramatique, p. 894; — *g.* Classes des élèves militaires, p. 896; — *h.* État récapitulatif des concurrents et récompenses, p. 897; — *i.* Répartition des lauréats par départements d'origine, p. 898.

XII. Distributions des prix :

1° Discours (an VII à 1864) 900

2° Programmes des concerts (an II à 1900) 967

XIII. Budgets, dépenses :

1° Documents divers (DI à DLVIII) 984

2° Crédits alloués par les lois de finances, dépenses effectives :

a. Tableau comparatif des crédits et des dépenses totales de l'an II à 1900, p. 988;
b. Répartition des crédits par nature de dépenses de 1816 à 1900, p. 991.

3° Dépenses effectuées sur les principaux articles des crédits :

a. Traitements du personnel fixe, p. 997; — *b.* Indemnités aux chargés de cours, répétiteurs, etc., et travaux extraordinaires, p. 998; — *c.* Pensionnat pour les élèves de chant, p. 998; — *d.* Pensions et encouragements aux élèves de chant, p. 998; — *e.* Pensions et encouragements aux élèves de déclamation dramatique, p. 999; — *f.* Musique, instruments et mobilier des classes, p. 999; — *g.* Exercices des élèves, concours et distributions de prix, p. 1000; — *h.* Bâtiment, p. 1000; — *i.* Chauffage, éclairage, p. 1001; — *j.* Frais de bureau, impressions, p. 1001; — *k.* Menus frais, p. 1002; — *l.* Bibliothèque, p. 1002; — *m.* Musée, p. 1003; — *n.* Habillement des gens de service, p. 1003.

XIV. Legs et donations en faveur des élèves :

Legs Nicolaini, p. 1004; prix Guerineau, p. 1004; prix Popelin, p. 1005; prix H. Herz, p. 1005; prix Girard, p. 1005; prix George-Haïnl, p. 1005; prix J. Garcin, p. 1006; prix Monnot, p. 1006; prix Dounic, p. 1006; prix E. Sourget de Santa Coloma, p. 1006; prix Ponsin, p. 1006; prix Tholer, p. 1006.

XV. Écoles de musique des départements subventionnées par l'État :

1° Écoles succursales 1007

2° Écoles nationales 1008

3° Maîtrises 1009

Addendum 1010

Sommaire-table V

Index bibliographique, sources 1011

Index chronologique 1013

Table analytique des matières 1015

Table des noms 1028

À MONSIEUR LE MINISTRE

DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS.

Monsieur le Ministre,

La Commission d'organisation du Groupe I, Classe 4 (Enseignement spécial artistique) de l'Exposition universelle de 1900, avait, dans le programme de la section des arts de la musique et du théâtre, dont j'étais président, émis le vœu que le Conservatoire national de musique et de déclamation exposât, en plus des travaux de ses professeurs et de ses élèves, une collection aussi complète que possible de documents relatifs à l'histoire de cette institution, depuis son origine — 16 thermidor an III — jusqu'à nos jours.

Cette collection, dont les éléments avaient depuis longtemps fait l'objet de recherches patientes et laborieuses, a été imprimée, et c'est votre bienveillance qui, sur l'appel de M. Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts, a fourni les moyens de subvenir aux dépenses qu'entraînait l'impression de ce volumineux et intéressant recueil.

J'ai l'honneur aujourd'hui de vous proposer d'en vouloir bien approuver la publication.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'hommage de mon respect.

Le Directeur du Conservatoire national
de musique et de déclamation,
Membre de l'Institut,
Th. DUBOIS.

Approuvé :

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
G. LEYGUES.

AVERTISSEMENT.

En 1837, longtemps avant la publication de son *Histoire de la Société des Concerts* (1860), A. Elwart — alors professeur adjoint de contrepoint et fugue — conçut le projet de faire l'historique du Conservatoire, mais il ne le réalisa pas, bien qu'il eût obtenu du Ministre l'autorisation de puiser dans les archives de l'École. Vingt-deux ans plus tard, Lassabathie, ancien chef du Bureau des théâtres au Ministère de l'intérieur, administrateur du Conservatoire depuis cinq ans, publia sous ce titre : *Histoire du Conservatoire impérial de musique et de déclamation*, un volume in-12, de 572 pages, qui n'était, suivant l'expression même de son auteur, qu'une «compilation bien sèche et bien aride», faite presque exclusivement avec les documents existant dans l'établissement. Or le fonds était peu important; il offrait de grandes lacunes et la pénurie était complète pour la période initiale (1789-1822), pourtant fertile en événements. Dès 1821, la disparition des pièces d'archives avait été constatée par Perne, inspecteur général de l'École et, l'année suivante, Cherubini, qui lui avait succédé avec le titre de directeur, dut écrire à l'ancien secrétaire, Vinit, pour lui demander «des renseignements sur le personnel du ci-devant Conservatoire», réclamés par l'autorité supérieure.

Quoique incomplet, l'ouvrage de Lassabathie était d'une utilité incontestable et sa continuation ou sa refonte semblait nécessaire.

Un nouveau travail fut entrepris en 1882, par l'auteur de ce volume, sur un plan différent, plus vaste et plus complet, que le *Ménestrel* résumait en ces termes : «Il comprend, après un aperçu sur l'en-«seignement musical dans le passé (maîtrises, conservatoires italiens, école de l'Opéra, etc.), l'histoire «administrative et artistique de l'École royale de chant, de l'Institut national de musique et du Conserva-«toire. La seconde partie, consacrée à l'étude du régime et du fonctionnement de cet établissement, «ainsi qu'à l'historique de chacune des branches de l'enseignement, se complète par des listes de profes-«seurs, de morceaux de concours, récompenses annuelles, etc., et par de nombreux documents officiels «et statistiques. La troisième partie donne alphabétiquement la notice biographique de tous les profes-«seurs et lauréats» (n° du 4 novembre 1894). Cet ouvrage comportait donc à la fois une histoire pouvant être lue avec intérêt et un recueil de documents précieux à consulter.

Un important fragment, embrassant la période 1789-1815, fut publié en 1895, à l'occasion du centenaire de la fondation du Conservatoire, en deux volumes intitulés : l'un, *B. Sarrette et les origines du Conservatoire national de musique et de déclamation*; l'autre, *le Magasin de musique à l'usage des fêtes nationales et du Conservatoire*. Le premier faisait connaître les titres que le protagoniste de l'institution et ses collaborateurs se sont acquis à la reconnaissance du monde musical; il contenait aussi de curieuses découvertes sur les actes et les incidents d'une époque singulièrement active. Le second renseignait sur la nature et l'importance des travaux de composition et d'édition exécutés pour le service des fêtes publiques et pour les besoins de l'enseignement musical, par les artistes attachés à l'Institut national de musique.

Quatre ans après, la publication intégrale était enfin décidée. Le Conservatoire se trouvait appelé, pour la première fois, à participer à une Exposition universelle, en 1900, avec les autres établissements d'enseignement artistique ressortissant à la direction des Beaux-Arts. La Commission spéciale du Comité d'admission de la classe 4, présidée par M. Théodore Dubois, directeur du Conservatoire, élabora un programme indiquant les principaux documents ou renseignements qu'il convenait de mettre à la disposition du public. Elle demandait, indépendamment de divers objets ou travaux techniques, « la liste « des professeurs qui ont enseigné au Conservatoire depuis un siècle, avec l'époque de leur entrée en « fonctions, de leur retraite ou de leur mort; la liste des élèves qui en sont sortis avec distinction, avec « quelques notes sur la carrière des plus brillants; l'historique du Conservatoire depuis sa fondation; « des documents très précis sur ce qu'ont été et ce que sont les concours, avec, pour chaque enseigne- « ment, le nom des professeurs, le nombre des élèves concurrents, le nom des lauréats, l'indication des « sujets de concours, etc. », tous renseignements contenus dans l'ouvrage en préparation. En conséquence, sur la proposition de M. Henry Roujon, directeur des Beaux-Arts, membre de l'Institut, M. Georges Leygues, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, prit, à la date du 26 décembre 1899, l'arrêté suivant : « M. Constant Pierre, commis principal au secrétariat du Conservatoire national de « musique et de déclamation, est chargé de l'organisation matérielle de la section de pédagogie musi- « cale et dramatique (groupe I, classe 4) à l'Exposition universelle de 1900, du rassemblement et de « l'impression des documents historiques et administratifs intéressant cette section. »

Vu l'impossibilité d'achever dans les limites prescrites un historique complet du Conservatoire, la présente publication comprend seulement les documents qui, dans la conception initiale, devaient en former l'appendice. Il a donc fallu apporter quelques modifications au plan primitif, pour constituer un ouvrage suffisamment complet par lui-même et disposé méthodiquement, qui permît au lecteur de dégager lui-même les enseignements et les déductions qu'il comporte.

Parmi les documents que contient ce recueil, les uns sont reproduits *in extenso* (pièces historiques, règlements, rapports, décrets, arrêtés, programmes, correspondance ministérielle, etc.); les autres ont été entièrement reconstitués d'après des éléments multiples, empruntés à des pièces authentiques (états nominatifs et numériques, listes périodiques et alphabétiques, statistiques, budgets, notices biographiques, palmarès, etc.). Les premiers se reconnaissent à l'indication des sources, mentionnée à la suite de chacun d'eux.

Le chapitre Ier est consacré à l'École royale de chant fondée en 1784, qui précéda le Conservatoire, mais ne lui donna pas naissance. On ignore presque tout de cette institution, la première qui ait reçu des subsides de l'État, et le rédacteur de la notice sur l'enseignement musical, placée en tête du catalogue de la classe 4 de l'Exposition universelle de 1900, a dû se borner à nommer cette École en constatant que les documents précis la concernant font défaut. Les quatre-vingt dix-huit pièces que l'on trouvera ici établissent les circonstances de sa création et révèlent les incidents de son existence passablement agitée et précaire de 1791 à 1795. Contrairement à l'opinion admise, Gossec, on le verra, n'est point le fondateur de cette École : il en fut seulement le directeur au refus de Dauvergne et de l'abbé Roussier. Ses notes d'examen sur les aptitudes, le caractère, le travail et les mœurs des élèves

ne laissent pas d'être instructives. Elles révèlent les tendances et les procédés d'enseignement ainsi que l'état d'esprit des maîtres et prouvent, par la franchise des appréciations que, pour eux, la question d'art primait l'intérêt particulier même à l'égard des protégés des plus grands seigneurs ou des plus puissants fonctionnaires.

Grâce à cet ensemble de documents on peut aujourd'hui porter un jugement véritablement équitable sur l'École royale de chant, tant au point de vue de sa composition que de ses résultats.

C'est l'École royale dramatique, absolument distincte de la précédente et dont la durée n'atteignit pas quatre ans, qui fait l'objet du chapitre II. On y trouvera notamment le curieux manuscrit de Molé, la liste des rôles travaillés par Talma, une liste des ouvrages ayant formé le répertoire général d'études de 1786 à 1788, les articles de divers critiques qui attestent que l'enseignement dramatique, comme l'enseignement musical, eut, dès le principe, des détracteurs parmi lesquels les comédiens ne se montraient pas les moins ardents.

Le Conservatoire a sa véritable origine dans la Musique de la garde nationale organisée en 1789, t successivement transformée en École de musique municipale (1792), puis en Institut national de usique (1793), définitivement constitué en 1795 sous le titre actuel. Les documents relatifs à la usique de la garde nationale forment ici le chapitre III. Tous les renseignements sur Sarrette, à qui l'on it la réunion de cette phalange musicale, sont groupés en un paragraphe spécial; un autre comprend qui a rapport au corps de musique proprement dit et à l'École créée par la Municipalité à l'instiga- des musiciens de la garde nationale parisienne. La participation de ces artistes aux fêtes nationales fondation de leur magasin de musique sont à mentionner pour mémoire, l'une et l'autre ayant été jet d'ouvrages spéciaux auxquels il convient de renvoyer.

décret portant création de l'*Institut national de musique*, auquel le chapitre IV est consacré, ne fut simple décision de principe. Pendant les vingt et un mois qui s'écoulèrent jusqu'à la promulgation i organique de l'an III, la situation fut la même pour la musique de la garde nationale : l'ère des tions n'était pas close. Les pétitions adressées par les musiciens à la Convention, la délibération eil général de la Commune de Paris relative à l'appui qu'il convenait de donner à leur requête, ications fournies à la Commission de l'instruction publique par les membres de l'Institut national travaux et les pouvoirs qui leur avaient été conférés, insérées dans ces deux chapitres, font , dans leurs moindres détails, les diverses phases des négociations et des démarches entre- ir obtenir d'abord de la Convention la création de l'Institut de musique, puis sa consti- nitive en établissement national.

itre V, près d'une centaine de pièces montrent comment il fut procédé à l'organisation du re; enfin fondé le 16 thermidor an III (3 août 1795). Elles font connaître les condi- cours ouvert pour compléter l'effectif du personnel enseignant, quel était le jury et en quoi les épreuves; dans quelles circonstances se fit la nomination de Sarrette aux fonctions de chargé de l'organisation de l'École dont il était le principal promoteur et dans laquelle

la loi organique ne lui avait point fait place. Largement doté au début, le Conservatoire ne devait pas tarder à ressentir les effets de la situation générale et, dès l'an V, ses administrateurs se trouvèrent contraints de se défendre contre un projet de réduction aux conséquences duquel ils n'échappèrent pas en l'an VIII; des pièces, jusqu'ici inconnues, éclaircissent ce point spécial. Peu après, en l'an X, une seconde réduction des ressources budgétaires amoindrit sensiblement l'École. Depuis quelque temps, une violente campagne diffamatoire dirigée contre elle était engagée dans les journaux et dans d'indignes pamphlets. Longtemps silencieux, les professeurs jugèrent utile de réduire à néant les calomnies propagées par ces écrits, et ils s'assemblèrent pour délibérer sur les moyens de défense et pour provoquer des explications de ceux qui, parmi eux, se montraient partisans des accusateurs. Rien n'avait encore transpiré de ces orageux débats; un procès-verbal et d'autres pièces imprimés ici pour la première fois, d'après les manuscrits originaux, établissent ce qui s'est passé. La publication du «Recueil de pièces à opposer à divers libelles dirigés contre le Conservatoire», adressé à tous les hauts fonctionnaires de l'État, acheva de confondre les détracteurs. L'agitation se calma peu à peu et, par ses succès, le Conservatoire prouva sa vitalité.

Sous l'Empire, l'École reprit sa marche ascendante; d'intéressants documents inédits (propositions, mémoires, rapports, règlements, etc.) permettent de suivre les étapes de ce mouvement qui aboutit à des relèvements de crédits, à la création du pensionnat pour les élèves de chant et d'une école de déclamation dramatique, à la construction de la salle de spectacle et de la bibliothèque. Mais survinrent les événements de 1814 et de 1815, et le développement subit un nouveau temps d'arrêt; l'existence de l'établissement fut même menacée.

A l'époque de la Restauration on revint au titre d'École royale donné en 1784, et l'on ramena l'enseignement au programme restreint de l'institution primitive, dont l'unique objet était d'alimenter le théâtre de l'Opéra. Trente années d'efforts et de progrès se trouvaient ainsi annihilées! Cette transformation suscita des difficultés de divers ordres que relatent les pièces méthodiquement réparties dans les cinq divisions du chapitre VI, relatif aux événements de la période 1816-1822.

La première de ces divisions a trait à la réforme de l'École. Elle comprend les projets, les propositions, ainsi que la correspondance échangée à ce sujet entre le Ministre de la Maison du Roi et le Ministre de l'intérieur qui, depuis l'origine, avait le Conservatoire dans ses attributions. Il en ressort que l'on faillit, un instant, avoir deux écoles de musique; l'une, le Conservatoire proprement dit, serait restée à la charge du Ministère de l'intérieur, auquel était rattaché le service de l'instruction publique; l'autre, l'École royale, devait être établie par le Ministère de la Maison du Roi. Pour des raisons budgétaires, le Ministre de l'intérieur dut sacrifier l'École ressortissant à son Département.

Pendant ces pourparlers, les membres du Conservatoire, intéressés au maintien de l'établissement, multiplièrent leurs instances auprès des autorités. Leurs mémoires, rapports, notes sur l'organisation et les résultats artistiques, et la correspondance du marquis de Larouzière — ancien directeur des haras, relevé de ses fonctions et mis à la tête du Conservatoire par le Ministre de l'intérieur lors de la desti-

tution de Sarrette, — sont rangés dans la deuxième division. Ces curieux documents, inédits, montrent combien la lutte contre les entreprises de l'intendant de la Ferté fut ardente. Le marquis de Larouzière défendit énergiquement la cause du personnel du Conservatoire, soulevant maints conflits et opposant tous les moyens légaux aux fonctionnaires de l'Intendance. Il refusait d'obtempérer à leurs injonctions en se basant sur ce fait que, le Conservatoire ayant été créé par une loi, seule une ordonnance royale pouvait le supprimer. Sa résistance fut vaine!

Quand la dispersion du Conservatoire fut un fait accompli, de nombreuses réclamations s'élevèrent. Les professeurs évincés firent valoir les droits acquis conformément à la loi du 16 thermidor an III. Mais le Ministre de la Maison du Roi qui, en réduisant le personnel enseignant, cherchait l'économie, se montrait peu disposé à augmenter ses dépenses en concédant de nombreuses pensions. Toutefois, ne pouvant contester le bien-fondé des demandes, il les renvoya au Ministre de l'intérieur qui, naturellement, n'entendait point payer des pensions pour des réformes qu'il n'avait pas prononcées. Sous prétexte que les professeurs n'avaient rendu aucun service à la Maison du Roi, le Ministre chargé de ce département refusa de leur attribuer aucune indemnité et, après une longue discussion, le Ministre de l'intérieur dut céder : vingt pensions, s'élevant ensemble à 20,000 francs, furent imputées sur son budget. Les divers incidents de cette affaire sont demeurés inconnus jusqu'à ce jour; la correspondance ministérielle, ainsi que les mémoires et pétitions présentés par Cherubini, Méhul, Saint-Prix, etc., au nom de leurs collègues, sont reproduits à la troisième division du chapitre VI.

La restitution au service de l'Intendance des Menus-Plaisirs, des bâtiments occupés par le Conservatoire, provoqua d'autres contestations. Ici encore, on retrouve le marquis de La Rouzière en lutte avec l'intendant de la Ferté, et, s'il succomba, ce ne fut pas sans avoir opiniâtrement combattu. Les pièces du débat forment la quatrième division de cet ouvrage.

La cinquième est affectée à la réorganisation et au fonctionnement de l'École royale sur de nouvelles bases. Les partisans du Conservatoire ayant été vaincus, l'École royale de musique prit sa place; mais, en réalité, ce ne fut qu'une substitution partielle, puisqu'elle s'ouvrit le 17 avril 1816 avec des professeurs sortant de l'établissement supprimé et des élèves choisis parmi les plus avancés de ses diverses classes. L'administration, le régime étaient systématiquement modifiés; mais lentement, par étapes, l'on revint aux traditions de l'établissement-type. A peine entré en fonctions, Perne, qui avait remplacé l'ancien directeur du Conservatoire avec le titre d'inspecteur général, ne manqua pas d'invoquer des précédents et de signaler les avantages de l'ancienne organisation, en demandant l'accroissement des ressources et l'augmentation du personnel; après lui, Cherubini obtint progressivement le retour aux usages consacrés par la précédente institution.

Outre les rapports de Perne sur la situation et le fonctionnement de l'École, il convient de signaler au chapitre VI du présent ouvrage ses observations relatives à la modicité des fonds accordés pour l'entretien des pensionnaires du chant — tous adultes prêts à débuter sur les théâtres royaux — en comparaison de l'énorme dotation attribuée aux élèves de l'École primaire de chant dirigée par Choron, jeunes enfants dont les besoins étaient moindres et les services encore incertains et bien éloignés. L'Académie royale de musique (l'Opéra) avait été hostile à l'École royale fondée en 1784; elle mani-

festa la même antipathie à l'égard du Conservatoire en l'an x, et la nouvelle École royale éprouva, elle aussi, la malveillance des sujets de l'Académie. La protestation des professeurs et le rapport de Perne édifient sur les mobiles de cette opposition, ainsi que sur le rôle peu correct du célèbre chanteur Garat. Enfin, l'administration de l'intendant de la Ferté n'ayant pas obtenu l'approbation du Ministre, celui-ci apporta d'importantes modifications dans le régime de l'École; Cherubini fut nommé directeur, et avec lui se renoua la tradition un instant interrompue. A partir de ce moment, l'École n'éprouva plus de sérieuses vicissitudes; on lui rendit en 1331 son titre primitif, et sa prospérité ne fit que s'accroître avec le temps.

Là s'arrête la série des documents historiques. Ils proviennent en majeure partie des Archives nationales et sont le produit du dépouillement de plus de mille cartons ou registres (1065) émanant des diverses autorités : Assemblées, Comités de salut public et d'instruction publique, Maison du Roi, Ministères de l'intérieur, de l'instruction publique, des finances, Service des fêtes, théâtres, Directoire, Empire, Ville de Paris, etc. Pour chacune des pièces reproduites ici, les sources sont indiquées, ainsi que les cotes d'inventaire; il se peut toutefois qu'on ne retrouve plus toutes ces pièces sous la cote désignée, par suite de remaniements opérés dans le classement par le service des Archives, depuis l'époque assez lointaine — 1887-1894 — où les dossiers ont été compulsés. Il a bien été établi une concordance entre les anciennes cotes et les nouvelles, mais elle porte sur des séries entières de cartons et non sur chacun des documents inclus. Une centaine de cartons des archives de l'Opéra et plusieurs recueils du fonds des manuscrits de la Bibliothèque nationale, ont procuré quelques pièces intéressantes. Grâce à ces collections diverses, il a été possible de combler les lacunes constatées dans les archives du Conservatoire pour la période 1784-1822.

La série des documents administratifs s'ouvre par les « actes organiques », (chapitre VII). Elle comporte trois divisions : l'une consacrée aux règlements généraux, anciens ou actuellement en vigueur; l'autre aux arrêtés ou décisions portant réglementation spéciale pour le service des classes et de l'enseignement, les bâtiments, le diapason, la Société des concerts et les classes instituées par le Ministre de la guerre pour les élèves militaires; la troisième division est réservée aux projets de réorganisation et aux débats des diverses commissions sur la revision des règlements.

Pour les conseils d'enseignement et comités d'examen (chap. VIII), ce recueil contient premièrement, les arrêtés pris en dehors des règlements généraux auxquels, d'ailleurs, il faudra se reporter pour être complètement renseigné sur les attributions desdits conseils et comités; secondement des listes spécialement établies pour la présente publication, indiquant la composition de ces conseils et comités, d'abord par séries périodiques et par catégories d'études, puis par ordre alphabétique.

L'état du personnel administratif et enseignant depuis la fondation est présenté de deux façons au chapitre IX.

En premier lieu, il y a une suite de listes quinquennales, sauf pour la période 1795-1822, pendant laquelle il s'est produit de nombreuses et incessantes modifications.

En second lieu, vient une liste alphabétique résumant l'état civil et les services de tous ceux qui ont fait partie, à un titre quelconque, du personnel des professeurs ou de l'administration, qu'ils aient été appointés ou non. Le registre du personnel n'ayant été ouvert au secrétariat du Conservatoire qu'en 1828, il a fallu reconstituer totalement la période antérieure au moyen d'éléments pris de divers côtés, et, comme l'on n'inscrit sur ce registre que les titulaires d'emplois rémunérés, la liste que l'on trouvera plus loin a dû être complétée par l'adjonction des professeurs, répétiteurs, chargés de cours, etc., sans traitement.

Les *Exercices publics des élèves* font l'objet du chapitre X. Une notice historique a été rédigée spécialement pour faire ressortir l'importance du travail accompli, les documents recueillis ne suffisant pas pour en donner une idée. Cette notice retrace les débuts de la jeune phalange d'artistes, élèves ou lauréats du Conservatoire, qui se fit connaître par d'intéressantes séances désignées d'abord sous le nom de « Concerts français », et que l'on appela ensuite, trop modestement « Exercices ». Ces séances eurent bientôt un immense succès; des pièces authentiques l'attestent : états de recettes et articles de journaux non complaisants. L'orchestre surtout excitait l'admiration des auditeurs par ses brillantes qualités, et on le plaçait « au-dessus des meilleurs de la capitale »; les étrangers le déclaraient supérieur aux orchestres de l'Allemagne et ils venaient entendre au Conservatoire les œuvres de Haydn, de Mozart et même de Beethoven, car — on en fit la remarque — c'est au Conservatoire que l'on exécuta, pour la première fois à Paris, trois des symphonies de ce maître, que des artistes plus expérimentés n'avaient osé aborder. L'orchestre était conduit tour à tour par un des violonistes et, dès ce moment, Habeneck révéla les merveilleuses facultés qu'il devait mettre plus tard au service de la Société des Concerts, qui tire son origine — on le verra — de cette première association d'élèves.

La collection des programmes des différents exercices, concerts ou représentations, devait compléter utilement la notice ci-dessus mentionnée. Ceux des premières années n'ayant pas été conservés en originaux, il a fallu les reconstituer à l'aide des annonces ou comptes rendus des journaux; toutefois, certaines lacunes n'ont pu être comblées. Les exemplaires connus du programme imprimé en feuille volante, pour être distribué dans la salle, ne sont pas antérieurs à l'année 1808; un astérisque, placé à la suite de la date, indique ceux qui ont été reproduits d'après ces sortes d'originaux; pour les autres, la source est citée immédiatement au-dessous du texte; quelques programmes sont connus à la fois par un exemplaire original et divers journaux. Lorsque, pour une cause quelconque, les œuvres annoncées n'ont pas été exécutées, le titre du morceau substitué a été seul mentionné. La reproduction de ces programmes n'a pas été faite littéralement; une disposition uniforme a été adoptée pour tous afin de rendre les recherches faciles et rapides; enfin, les textes ont été complétés par l'adjonction des noms d'auteurs faisant souvent défaut sur les originaux, et par la désignation précise des morceaux exécutés, parfois annoncés par ces simples mots : air, duo, trio, ouverture, air italien, etc.

L'exposé des résultats de l'enseignement devait être fait à plusieurs points de vue; de là les cinq parties du chapitre XI.

La première comprend tous les palmarès de l'an v à 1819, tels qu'ils ont été publiés ou simplement

proclamés. Les exemplaires originaux étant extrêmement rares — quelques-uns sont restés longtemps inconnus, — il convenait de les rééditer exactement. En outre, un certain nombre de ces documents n'ayant jamais été imprimés, il importait qu'ils fussent reconstitués intégralement. La collection est complète maintenant.

Pour diverses raisons, la reproduction des palmarès, dans la forme admise par l'administration, n'a pas été opérée au delà de l'année 1819. Il a semblé plus pratique d'établir autant de subdivisions qu'il y a de branches dans l'enseignement et de donner, pour chacune d'elles : 1° le nom des professeurs dans l'ordre où ils se sont succédé ; 2° le titre des morceaux imposés aux concours; et 3° la liste des récompenses décernées, cette dernière disposée sur autant de colonnes qu'il y a de degrés dans l'échelle des prix. De cette façon tous les lauréats d'une même année sont placés sur une ligne horizontale, et tous ceux qui ont remporté une nomination de même nature sont groupés, par années, les uns au-dessous des autres. Cette deuxième partie du chapitre ne comporte pas moins de 155 pages. Les listes de professeurs, par ordre de succession dans chaque faculté, ont dû être entièrement dressées pour cet ouvrage, non sans difficultés, car les renseignements ne sont pas toujours précis. Il a été suppléé, dans la mesure du possible, à ces lacunes. Quant aux listes de morceaux imposés dans les concours et qui fournissent un criterium pour apprécier la force des études, elles ont été formées à l'aide des procès-verbaux ; cependant rien n'a été noté pour les années — peu nombreuses il est vrai — où chaque concurrent exécutait une œuvre choisie par lui ou par le professeur ; pour d'autres années, les procès-verbaux manquent ou ne contiennent pas les renseignements nécessaires.

Il ne suffisait point de présenter chronologiquement les lauréats de chacune des parties de l'enseignement; il était indispensable de donner, pour chacun d'eux, un résumé des diverses récompenses obtenues dans tous les concours auxquels ils ont participé, en y ajoutant leur état civil, les prénoms, les pseudonymes, les lieu et date de naissance, les décès, une liste de leurs œuvres, emplois, fonctions, distinctions honorifiques, etc., de façon à constituer de courtes notices biographiques (§ 4). Il a semblé intéressant de placer en regard de l'indication des succès scolaires, quelques notes succintes sur la carrière artistique parcourue — ou en cours — sans qu'elles aient le caractère d'une biographie : simples jalons destinés à guider les recherches.

Aucun travail de ce genre n'ayant encore été entrepris, il a fallu en réunir les éléments disséminés. On ne possède pas, au Conservatoire, de registre d'inscription pour les élèves antérieurement à 1822. Pendant longtemps on y inscrivit — pas toujours exactement faute de pièces suffisantes — le nom et les prénoms de l'élève, sans qu'il fût fait mention du lieu et de la date de naissance, ni des récompenses obtenues ; on se bornait souvent à marquer l'âge au moment de l'admission. D'ailleurs, ces renseignements n'ont paru au palmarès qu'à partir de 1850.

Plus de six mille notices forment ainsi le *Dictionnaire* des lauréats. Elles contiennent une partie officielle comprenant les renseignements extraits des palmarès et registres de l'École ou d'actes authentiques s'y rattachant, et une partie non officielle donnant les références artistiques puisées à diverses sources ou recueillies au fur et à mesure des événements depuis l'époque assez lointaine où ce travail a été projeté.

Les lieux et dates de naissance sont tirés, en partie, des registres d'inscription du Conservatoire.

Quelques erreurs s'y sont glissées à une époque où l'on n'exigeait pas de pièces authentiques; quelquefois, lorsqu'il y a eu substitution d'acte en vue d'échapper à une limite d'âge rigoureuse, ces renseignements ne s'appliquent pas à la personne qui a réellement appartenu à l'École; des circonstances fortuites ont ultérieurement révélé plusieurs faits de ce genre. Pour la période assez longue où ces registres n'existent pas, on a eu recours à diverses pièces d'archives : pétitions, demandes d'emploi, dossiers de retraite, certificats de vie, états du personnel des théâtres ou administrations, de sociétés artistiques, etc. Là encore, il a été constaté qu'il n'y a pas toujours corrélation entre les divers documents. En ce qui concerne les décès (dont l'indication provient, pour la plus grande partie, de sources étrangères à l'administration), les mêmes réserves sont à faire. Les listes d'œuvres ont été dressées d'après les annales, les almanachs, journaux de musique, catalogues, etc.; les emplois ont été relevés sur les états du personnel des théâtres, l'*Almanach national* notamment a donné la composition des troupes des théâtres subventionnés, et les annuaires de l'Association des artistes dramatiques ont indiqué les principales villes dans lesquelles ses adhérents ont exercé leur talent; de même en a-t-il été pour l'Association des artistes musiciens.

En parcourant le dictionnaire des lauréats, on constatera que, si beaucoup d'entre eux sont parvenus à la célébrité ou tout au moins ont rempli une carrière artistique honorable, il en est qui, pour des causes diverses, ont complètement renoncé à l'exercice de leur profession ou à la pratique de l'art.

Des statistiques étaient nécessaires pour achever l'exposé des résultats de l'enseignement. Il en a été dressé six qui forment la dernière partie du chapitre. Sans en tirer toutes les déductions qu'elles comportent, il est à propos d'en faire un résumé et d'y ajouter les éclaircissements indispensables.

C'est d'abord le tableau *a* donnant, par sexe et par années, l'effectif total des élèves ayant fait partie des diverses classes depuis 1805. Il fait ressortir une marche ascendante, puis une légère décroissance provenant, non pas d'un arrêt du mouvement, mais de mesures administratives destinées à obvier à l'encombrement des classes dont le nombre était insuffisant pour certaines facultés. Si l'on y eût maintenu une trop grande quantité d'élèves, c'eût été au détriment des études.

Le chiffre de 500, atteint en 1842, s'est élevé progressivement jusqu'en 1861, où il est passé à 600; mais c'est à partir de 1874 que l'accroissement a été surtout sensible : le nombre total dépasse 700 en 1880, puis il oscille entre 607 et 677 pour arriver brusquement à son maximum (735) en 1886. L'année suivante, on enregistre encore un chiffre à peu près égal, puis il redescend peu à peu jusqu'à ce que l'arrêté de 1894, portant limitation du nombre d'élèves à recevoir dans chaque classe, ramène rapidement l'effectif total au-dessous de 600; depuis lors, il n'a pas dépassé 624. En réalité, le nombre des sujets qui fréquentent le Conservatoire est beaucoup plus élevé, car aux élèves inscrits s'ajoute une quantité d'auditeurs dont il n'est pas fait état en raison de leur situation exceptionnelle; ce sont des expectants, de futurs élèves, auxquels le règlement n'impose aucune obligation et qui jouissent simplement d'une faveur.

Le tableau suivant *b*, donnant les chiffres annuels d'aspirants aux classes pour lesquelles l'admission a lieu par voie de concours, prouve que la diminution du nombre d'élèves n'est pas due au défaut de candidats, mais à une élimination intentionnelle.

Pour l'ensemble des facultés, on constate que la progression du nombre des aspirants est constante. En 1870, on avait atteint le chiffre de 436, pour une série de cinq concours, et dans l'espace de dix ans, l'on passa à 702, le nombre de concours étant resté le même. En 1886, on arriva à 937 avec un concours supplémentaire (instruments à vent), et, comme il n'apporta qu'un appoint de 83 candidats, il en résulte que le nombre d'aspirants fourni par les cinq autres concours s'était encore élevé sensiblement. Enfin, depuis cette époque, le chiffre total s'est maintenu entre 900 et 938, — sauf dans les années où, faute de places vacantes, l'on dut supprimer le concours pour certaines branches d'études — et, si ce maximum n'a pas été dépassé, c'est que l'arrêté ministériel précité a réduit notablement la limite d'âge d'admission pour le piano, le violon, la déclamation et divers instruments à vent.

En examinant le mouvement qui s'est produit dans chacune des matières de l'enseignement, on remarque une diminution très sensible des aspirants aux classes de *chant* (65 en 1897, contre 127 en 1885), bien qu'aucune mesure restrictive ne soit venue s'opposer à leur inscription; tandis que, pour les aspirantes, il y a augmentation progressive. Au nombre de 122 en 1879, elles étaient 149 en 1888, et, depuis, le chiffre a varié entre 120 et 136.

Il y a également diminution pour les aspirants aux classes de *piano*, dont le nombre maximum fut de 59 en 1887 et qui n'est plus que de 21 à 35 dans ces dernières années.

Comme pour le chant, on trouve une augmentation dans le nombre des aspirantes aux classes de piano. Jusqu'en 1870, on ne dépassa pas la centaine (87 en 1867); mais, dès 1871, on y arrive, et de 1872 à 1878, les chiffres varient entre 140 et 175, pour passer subitement à 215 en 1879, soit un excédent de 50 sur l'année précédente. On n'en resta pas là, et en 1889 on parvint au maximum de 238. Une légère diminution se produisit ensuite jusqu'en 1892, et malgré l'abaissement de la limite d'âge à 18 ans (au lieu de 22) en 1894, le nombre d'aspirantes n'est pas descendu au-dessous de 170.

Pour le *violon*, il y a accroissement continu et, chose curieuse, le chiffre le plus élevé d'aspirants (148 en 1898) s'est produit à une époque où la fixation de l'âge d'admission à 18 ans écartait un assez grand nombre de postulants; antérieurement aucune limite n'était imposée.

Jusqu'en 1880, la *déclamation dramatique* attira moins d'une centaine d'aspirants; ils dépassèrent ce nombre dans la période décennale 1881-1889, puis on n'en compta plus que de 80 à 96 pendant huit années, et c'est à partir de 1898 que la centaine fut de nouveau dépassée. L'année 1899 donne le maximum avec 134 candidats. La progression a été semblable — à peu de chose près — pour les jeunes filles, et il ne paraît pas que la limite de 20 ans ait influé sur le chiffre des aspirantes.

Il n'y a pas grandes déductions à tirer de l'examen du tableau *c* (admissions annuelles), puisque la quantité d'élèves reçus annuellement dépend à la fois du nombre de classes et du maximum d'élèves qu'elles peuvent recevoir. Il n'y a pas non plus à établir de proportionnalité entre les chiffres des aspirants et ceux des admissions, ces derniers chiffres étant déterminés par le nombre de places vacantes. On verra toutefois que les inscriptions d'élèves n'ayant pas encore fait partie de l'École varient de 150 à 200 par année. Une seule fois, en 1885, il y eut 216 admissions. On en retiendra aussi que s'il y a près de 200 aspirantes pour le piano, il n'en peut guère entrer qu'une vingtaine par année, et qu'il en est à peu près ainsi pour toutes les autres classes; d'ailleurs les deux tableaux *b* et *c* — aspirants et admis — ont été placés en regard pour que la comparaison fût aisée et instructive.

Les tableaux dans lesquels on trouve le nombre des concurrents et celui des récompenses attribuées annuellement au concours dans toutes les parties de l'enseignement (§ 2, *a* à *g*, p. 876), font voir que l'on ne prodigue pas les diplômes et qu'il y a peu d'élus, si les appelés sont relativement nombreux.

Ces tableaux ré sument, en chiffres, les listes nominatives des lauréats données précédemment (p. 533 et suivantes). Ils ex priment, en outre, le nombre d'élèves ayant participé aux concours, à l'exclusion de ceux que le Comité avait admis à concourir et qui n'ont pu se présenter pour un motif quelconque. Par suite des nécessités de la composition typographique, ces tableaux ont été dressés par séries groupées d'études a nalogues. Ainsi le premier contient l'enseignement théorique oral et écrit : solfège, harmonie, fugue, etc.; le deuxième, les études vocales : chant, déclamation lyrique, etc., et un tableau récapitulatif (*h*) totalise les chiffres des six séries.

On voit que jusqu'en 1843, il y eut moins de 100 récompenses pour plus de 150 concurrents; que jusqu'en 1859, les récompenses dépassèrent la centaine et que c'est à partir de 1860 qu'on en compte plus de 200. Deux fois on excéda 300, en 1865 et en 1869.

Le chiffre total des concurrents commença à dépasser 500 en 1864; il s'abaissa à 349 en 1872, et depuis il est monté jusqu'à 596 (1887); la moyenne des dix dernières années est de 519, chiffre relativement bas, alors que pendant ce temps le total des récompenses a suivi une marche ascendante.

Bien qu'il ne faille pas tirer des conclusions trop absolues de certaines statistiques, il a paru qu'il serait au moins curieux de connaître approximativement l'importance de la contribution de chaque département et des pays étrangers dans le nombre total de lauréats couronnés par le Conservatoire. De là le tableau de répartition (*i*) par départements d'origine. Il importe d'observer préalablement que pour l'établir il a été simplement tenu compte du lieu de naissance qui n'implique pas toujours la nationalité. On ne s'étonnera donc point, en relevant dans la série des pays étrangers, des lauréats du concours de composition musicale (Prix de Rome), pour lequel la qualité de Français est rigoureusement requise.

En classant les départements d'après le nombre de lauréats fournis dans l'espace d'un siècle, on s'aperçoit que celui de la *Seine* tient le premier rang avec 2,358 unités. Le *Nord* prend la deuxième place en accusant 321 lauréats. Fort au-dessous du précédent, ce chiffre est le plus élevé pour toute la province; il est dû évidemment au goût naturel des habitants de cette région et à la multiplicité de leurs écoles de musique. D'ailleurs, nul n'ignore l'excellence de nombreuses sociétés musicales du Nord, chorales et instrumentales.

Sept départements seulement ont donné plus de cent lauréats; ce sont : la Haute-Garonne (163), la Gironde (160), la Seine-et-Oise (155), le Rhône (125), les Bouches-du-Rhône (113), le Pas-de-Calais (112); sept autres viennent ensuite avec plus de cinquante : Bas-Rhin (95), Hérault (67), Seine-Inférieure (66), Côte-d'Or (62), Moselle (62), Loire-Inférieure (59), Vaucluse (56).

Cherchant maintenant ceux qui ont produit le moins de résultats, on constatera que : la Haute-Savoie ne compte pas un seul lauréat; la Lozère n'en offre qu'un; deux sont sortis de la Savoie, de la Haute-Loire et de la Creuse; quatre proviennent de la Vendée, de la Corrèze, du Cantal et de l'Ardèche; cinq sont originaires de la Mayenne; le Lot, l'Orne, l'Aveyron, les Hautes-Alpes et les Landes

peuvent en revendiquer six; le Gers, sept; le Jura huit, et enfin, les Deux-Sèvres et l'Indre, neuf. On remarquera que ce sont là précisément les pays qui manquent d'écoles de musique.

L'Algérie est, de nos colonies, la seule qui ait produit plus de 30 lauréats.

Une quarantaine de pays étrangers figurent dans cette statistique, la Belgique en tête (131), l'Espagne et l'Allemagne (56), la Russie (47), l'Italie (40), les États-Unis d'Amérique (28) et l'Angleterre (27). Les autres n'ont donné qu'un très petit nombre de sujets.

L'examen des spécialités fait constater que les *chanteurs* viennent pour la plus grande partie de la Seine (354), et pourtant le Sud-Ouest est communément considéré comme la pépinière par excellence des artistes lyriques! La Haute-Garonne, il est vrai, se place en deuxième ligne (86), mais elle est suivie de près par le département du Nord (60). Puis, ce sont la Gironde (39), le Rhône (35), les Bouches-du-Rhône (29), la Seine-et-Oise (26) et l'Hérault (23). Aucun chanteur n'est venu des Hautes-Alpes, de l'Ardèche, de la Corrèze, de la Corse, du Gers, du Jura, de la Haute-Saône ou de la Haute-Savoie.

Pour les *pianistes*, c'est encore le département de la Seine qui tient le premier rang avec 492 lauréats, chiffre fort au-dessus de celui des autres départements, dont le plus favorisé — la Seine-et-Oise — ne met en ligne que 22 lauréats.

Pour les *instruments à vent*, la différence est moins sensible. En regard de 267 lauréats originaires de la Seine, on en trouve 155 du Nord, 65 du Pas-de-Calais, 42 de la Gironde, 37 de Seine-et-Oise, 30 des Bouches-du-Rhône, 28 de Vaucluse, 26 de la Haute-Garonne et 23 du Rhône. En revanche nul n'est issu de la Creuse, de l'Indre, de la Haute-Loire, de la Lozère, de la Savoie et des Deux-Sèvres.

Les documents relatifs aux *distributions de prix* consistent en discours et en programmes de concerts. Ils forment le chapitre XII.

C'est seulement depuis 1865 que l'on est revenu à l'usage, inauguré sous la Révolution et presque aussitôt abandonné, d'insérer le *discours* prononcé à la distribution des prix dans le palmarès publié annuellement. Il manquait donc une assez longue série de ces discours. Faisant partie de l'histoire de l'École et contenant des observations intéressantes sur sa situation, sur les améliorations tentées, sur les projets proposés, sur les idées en cours, ils avaient droit à l'insertion.

Jusqu'en 1813, ces textes proviennent de diverses sources; puis il y a une lacune de onze années pendant la période qui correspond à la réinstallation de l'École royale; et, à partir de 1824, c'est au *Moniteur universel*, l'organe officiel, qu'ils sont empruntés.

Il convenait de reconstituer la série des *programmes* de concerts donnés aux distributions de prix (p. 967), tout autant que ceux des exercices des élèves. Elle a été complétée, pour la période initiale, grâce à divers journaux et aussi à quelques exemplaires originaux. Sauf pour l'année 1827, tous les originaux ont été retrouvés à partir de 1819.

Un établissement aussi vaste que le Conservatoire ne peut subsister, semble-t-il, sans nécessiter de

dépenses considérables, et l'on ne sera pas peu surpris de voir, par l'examen des documents rassemblés au chapitre XIII, combien il fut insuffisamment doté.

D'après Lassabathie, il est impossible de donner les chiffres exacts des premières années; cependant il a publié le chiffre total des budgets de 1810 à 1860. Il a paru que pour faciliter une étude précise, de plus amples détails étaient indispensables, car diverses dépenses ne concernant pas directement le Conservatoire furent imputées sur les crédits qui lui étaient affectés.

Il a donc été dressé un tableau comparatif (*a*) contenant le total des budgets annuels, avec le montant de chacun des deux chapitres principaux : personnel et matériel — distinction nécessaire — et l'indication de la somme totale des dépenses effectives. Une suite de notes renseignent sur les diverses causes des variations constatées dans les chiffres.

Pour les premières années il subsiste des lacunes; c'est qu'il est fort difficile de retrouver la totalité des documents. Les Archives nationales en ont donné quelques-uns; les autres ont disparu ou sont confondus dans des classements généraux qui ont échappé.

La comptabilité n'ayant pas toujours été établie d'après des règles fixes et selon la méthode actuelle, il a fallu refaire les comptes pour un grand nombre d'années, et les reconstituer entièrement pour la période 1820-1828 dont les éléments, à ce qu'il semble, ne sont pas au complet.

Ainsi qu'il vient d'être dit, il importe de connaître la destination assignée aux fonds accordés par les lois de finances. Le tableau de répartition des crédits par nature de dépenses (p. 991) répond à cette nécessité. Il a été établi d'après les détails des budgets arrêtés par les Ministres et disposé de telle sorte que les comparaisons en soient aisées. En regard des crédits affectés au personnel on trouvera indiqué le nombre des emplois rétribués, élément essentiel d'une juste appréciation. Il convient d'observer toutefois que ces chiffres ne donnent pas l'effectif complet du corps enseignant, un certain nombre de professeurs ne recevant pas de traitement. Quant au détail des appointements attribués à chacun des emplois rémunérés, il est porté sur les états nominatifs du personnel par période quinquennale (p. 407 et suiv.).

Enfin, une suite de tableaux (p. 997) fait connaître, par années et par nature de dépenses, le montant des sommes ordonnancées sur divers articles des crédits alloués.

De généreux donateurs ont fondé à perpétuité des prix en faveur des élèves du Conservatoire qui remplissent certaines conditions. Le nombre de ces fondations est de 12, dont on trouvera la liste avec le nom des bénéficiaires au chapitre XIV (p. 1004).

Pour les Écoles de musique des départements, dont l'histoire est indépendante de celle du Conservatoire, il a semblé qu'il suffisait de publier le texte de la Convention qui les place sous la dépendance du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, avec la date à laquelle elles ont été érigées en écoles subventionnées par l'État (chapitre XV).

C'est par la multiplicité des tables qu'un recueil de documents aussi variés peut être d'un usage facile et rendre quelques services. L'index bibliographique (p. 1011) fait connaître la provenance des documents utilisés (voir p. XXVIII); l'index chronologique (p. 1013) permet de se reporter promptement

au chapitre où se trouve le renseignement cherché (voir p. XXVIII). La table analytique et alphabétique des matières (p. 1015) est suivie (p. 1022) d'une table des noms de personnes non compris dans les diverses listes alphabétiques insérées dans le corps de l'ouvrage (voir p. XXVIII). On remarquera que dans ces tables, les numéros de pages ne sont pas placés d'après l'ordre de succession des chapitres, mais qu'ils se suivent, à quelques exceptions près, dans l'ordre chronologique des documents auxquels ils réfèrent.

C. P.

NOTE À CONSULTER.

I à VI. *Documents historiques.* — Dans chaque chapitre ou paragraphe, les pièces se suivent par ordre chronologique, sauf dans les cas, peu nombreux, où il a semblé utile de grouper les documents relatifs à une même affaire, ou de faire connaître une solution intervenue peu après.

Les numéros d'ordre en chiffres romains distinguent les pièces. L'énoncé qui suit, en petites capitales, donne le titre même de la pièce ou en présente une analyse.

Pour chaque pièce la source est indiquée. Des remaniements ayant été effectués dans le classement de quelques séries aux Archives nationales, certaines pièces peuvent ne plus se trouver aujourd'hui sous la cote indiquée (voir p. XVI).

VII. *Actes organiques* (p. 223). — Les divers documents administratifs sont placés méthodiquement suivant les divisions indiquées au sommaire-table (p. VII). Ils sont numérotés en chiffres romains et suivis, comme les précédents, de l'indication des sources.

VIII. *Conseils d'enseignement. Comités* (p. 395). — § 1. Les règlements généraux (p. 223), sont à consulter indépendamment des arrêtés et décisions contenus dans ce chapitre.

§ 2. Les chiffres romains indiquent le nombre de membres composant les Conseils et Comités; ils ne marquent pas un ordre de priorité, ils servent simplement à distinguer les sièges.

Les noms des titulaires sont placés, en principe, dans l'ordre réel de succession; ils ont été inscrits d'après les probabilités lorsque les documents consultés n'ont pas fourni de renseignements précis. Les Comités étant renouvelables, quelques membres figurent sous plusieurs numéros, selon l'ordre de remplacement. De plus, un certain nombre d'entre eux ont fait partie simultanément de divers Comités. Les tirets (—) désignent une succession directe; les points de suspension (. . .) marquent les vacances et les interruptions.

Les années placées entre parenthèses à la suite des noms font connaître la durée de l'exercice des fonctions.

§ 3. Tous les noms figurant dans les listes périodiques (§ 2) sont classés alphabétiquement dans cette partie du chapitre; ils sont suivis de la désignation des différentes fonctions occupées à diverses époques, des dates de nomination et de cessation d'exercice.

Il n'est pas fait mention de ces fonctions à la liste alphabétique des professeurs (p. 436), ni au dictionnaire des lauréats (p. 684). Les noms des membres des Conseils et Comités ne sont pas portés à la table générale (p. 1022).

IX. *Personnel* (p. 407). — § 1. Tous les noms composant le personnel d'une même année se trouvent sur une même page; ils sont disposés suivant un ordre uniforme, par nature d'emplois. Ces tableaux, sauf quelques exceptions (v. p. XVI), donnent l'effectif du personnel de cinq en cinq ans. L'état du personnel dans les années intermédiaires est indiqué par les dates placées entre parenthèses à la suite des noms.

Deux millésimes joints par un trait d'union (1827-1859) indiquent un exercice ininterrompu dans le même emploi. Le point et virgule séparant les groupes de millésimes: (1813-1819; 1825-1831; 1836-1851) ou, par abréviation, (1813-19; 1825-31; 1836-51), marque une cessation momentanée d'exercice; enfin, les séries de millésimes reliées par des traits d'union (1837-1839-1849-1871-1878) annoncent des mutations d'emplois (passage d'un enseignement à un autre).

Les dates extrêmes désignent l'entrée en fonctions et la sortie.

Le montant des traitements annuels est noté à la suite des noms et des années de service. Les guillemets (*a*) doivent être interprétés : absence de traitement.

Les états d'appointements du personnel établis de l'an IV à 1810 ne spécifient pas les matières enseignées par chaque professeur; elles ont été indiquées ici, dans la mesure du possible, à l'aide de divers autres documents (palmarès, tableaux de classes, notes manuscrites, etc.).

§ 2. La *liste générale alphabétique* comprend tous les professeurs ayant exercé, avec ou sans traitement, depuis la fondation (voir p. XVII). Le nom des titulaires appointés est imprimé en caractères gras, dits compacts ou égyptiens (**Adam**); les autres sont en petites capitales (ANGELET). L'astérisque (*) désigne les lauréats et renvoie au dictionnaire (p. 684). Il n'a pas été fait mention, dans cette liste, des fonctions exercées dans les Conseils et Comités d'examens (voir la liste spéciale, p. 403). Les professeurs et fonctionnaires compris dans la liste alphabétique du personnel administratif et enseignant (p. 436), ne sont pas portés à la table des noms (p. 1022).

La note placée en tête du paragraphe 2 (p. 436) donne les détails nécessaires sur les principales abréviations employées.

X. *Exercices des élèves* (p. 460). — § 2. Une disposition uniforme a été adoptée pour tous les *programmes* (voir p. XVII). Ils énoncent d'abord la nature de l'œuvre (air, ouverture) en caractères ordinaires, ou son titre en petites capitales d'italiques (*MONTANO ET STÉPHANIE*), puis le nom de l'auteur en caractères gras (**Berton**), suivis de deux points (:) destinés à remplacer les mots «exécuté» ou «chanté par»; viennent ensuite les noms d'interprètes, en petites capitales (PONCHARD), ou de personnages, en italiques (*Céphise*); quelquefois les premiers mots d'un morceau sont placés en italiques après le titre.

L'astérisque placé à la suite des dates signifie que la reproduction a été faite d'après un exemplaire original, manuscrit ou imprimé, du programme. Certains textes ont dû être complétés par différentes adjonctions ou substitutions, ainsi qu'il a été dit à l'Avertissement.

Les œuvres exécutées dans les exercices ou distributions de prix sont classées alphabétiquement à l'index analytique des matières (p. 1015), de même les auteurs se trouvent à la table des noms (p. 1022). Les uns et les autres se distinguent par des caractères spéciaux.

XI. *Lauréats* (p. 511). — § 2. Les listes de *lauréats*, par nature d'études, sont dressées d'après les palmarès publiés ou reconstitués (voir p. XVIII) et avec une disposition différente. Les noms sont placés dans autant de colonnes qu'il y a de sortes de récompenses; les colonnes sont parfois dédoublées par années. Lorsque le dédoublement s'accompagne, en outre, d'une superposition de plusieurs noms en deux demi-colonnes, l'ordre de classement du palmarès se retrouve en lisant d'abord tous les noms de la même année

placés à gauche, puis ceux de droite. Les prénoms sont éliminés, sauf lorsque des homonymes se rencontrent à des intervalles peu éloignés. Les lieux et dates de naissance se trouvent au dictionnaire (§ 4).

Les noms de femmes sont imprimés en italiques dans les enseignements ne comportant pas de concours distinct pour chaque sexe (violon, violoncelle, harpe, etc.).

Tous les lauréats d'une même année sont placés en regard sur une ou plusieurs lignes horizontales.

Les chiffres romains qui précèdent les noms des *professeurs* servent à distinguer les diverses classes actuellement ou antérieurement existantes; ils n'impliquent point un ordre de priorité. Les noms sont suivis des années d'exercice dans l'emploi; ces noms sont inscrits dans l'ordre de succession; cependant, faute de renseignements précis ou par suite de la disparition des arrêtés de nomination, cet ordre a dû être parfois déterminé par supposition. Les vacances sont marquées par des points de suspension (. . .).

Les titres des *morceaux de concours* ne figurent point à l'index analytique, et les auteurs de ces morceaux ne sont pas compris dans la table des noms.

§ 4. *Dictionnaire* (p. 684). — Les noms imprimés en caractères gras sont ceux des *lauréats* du Conservatoire; les autres — en petites capitales — désignent les lauréats des classes annexées au Conservatoire et entretenues par le Ministère de la Guerre (de 1856 à 1870), pour l'instruction des musiciens militaires.

Les prénoms, dates et lieux de naissance sont extraits, en grande partie, des palmarès et registres de l'établissement (sauf dans le cas où des erreurs ont été constatées); pour les périodes où ces documents font défaut (voir p. XVIII), ils proviennent de diverses sources. Lorsqu'il y a divergence de renseignements, les différentes versions recueillies sont mentionnées; l'une est alors notée entre crochets. Le point d'interrogation marque qu'il y a incertitude ou probabilité.

Les prénoms ou les pseudonymes adoptés depuis la sortie du Conservatoire, ainsi que les noms acquis par mariage ont été ajoutés autant qu'il a été possible; ces derniers, de même que les pseudonymes, sont inscrits à la suite des notices et, de plus, à leur ordre alphabétique. En général, les lauréats sont placés au nom (véritable ou d'emprunt) sous lequel ils ont fait leurs études. Les noms patronymiques et les pseudonymes sont classés d'après leur prononciation, qu'il y ait particule ou non, la distinction étant impossible à l'audition dans les noms tels que : De Lacroix, Delacroix, de la Croix ou de Lacroix; d'Hélens; d'Indy; Dobigny, d'Obigny; Le Bouc ou Lebouc, etc.

Après l'état civil des lauréats, vient l'indication des récompenses obtenues. Les fonctions, emplois, œuvres, etc., sont ensuite énoncés succinctement; exception est faite pour les fonctions de membre des Conseils et Comités dont la liste existe alphabétiquement (p. 403). La qualité de professeur au Conservatoire est simplement mentionnée, le détail des services se trouvant à la liste générale (p. 436). Les noms formant ce dictionnaire ne sont pas signalés à la table finale (p. 1022).

Une liste des principales abréviations et signes conventionnels se trouve en tête de la page 684.

En cas de besoin, on pourra contrôler les indications du dictionnaire relatives aux récompenses, en se reportant aux listes de lauréats par genres d'études (p. 529 et suiv.).

§ 5. *Statistiques.* — Les notes placées au bas des tableaux *a*, *b*, *c*, *h*, *i* (pages 873 à 875, 897 et 898) font connaître les règles suivies pour leur établissement et donnent les éclaircissements nécessaires. Un intervalle sépare les périodes décennales.

Ces différentes statistiques sont analysées et comparées dans l'*Avertissement* (p. XIX).

XII. § 2. *Programmes des concerts des distributions de prix* (p. 967). — La disposition est identique à celle adoptée pour les programmes d'exercices des élèves (voir pages XVII, XXII et XXVI).

XIII. *Budgets* (p. 984). — § 2 *a*. Des remarques relatives à l'état comparatif des crédits et dépenses se trouvent à la page 989 (Voir p. XXIII).

b. Les tableaux des crédits sont disposés de façon à permettre la comparaison : les allocations par nature de dépenses y sont mentionnées dans un ordre constant; elles sont précédées chacune d'une lettre identique (en italique) qui se répète dans chaque tableau (Voir p. XXIII).

§ 3. Les états comparatifs des dépenses effectuées annuellement, par articles des crédits, sont divisés par séries décennales; des notes explicatives se trouvent en tête ou à la fin de chacun d'eux.

L'*index bibliographique* (p. 1011) mentionne d'après leur nature (manuscrits, journaux, ouvrages contemporains et modernes), les documents utilisés. Ceux qui se trouvent aux Archives nationales sont cités dans l'ordre numérique des cotes. Les numéros de ces cotes sont imprimés en grands chiffres (144); les numéros des pages où sont reproduits ces documents dans le présent volume, le sont en petits chiffres précédés de la lettre p. (Ex. : p. 267).

L'*index chronologique* (p. 1013) permet de suivre dans l'ordre de dates les pièces disséminées méthodiquement dans les diverses divisions et subdivisions du volume, ou de trouver rapidement une pièce dont la date est connue et qui peut être susceptible de plusieurs classements.

Les années sont imprimées en chiffres gras et séparées par un tiret; les mois sont en italiques, les dates en grands chiffres et les numéros de pages en petits chiffres. Sous les initiales *s. d.* (sans date), sont rangées les pièces dont l'année seule est connue ou supposée; elles ont été placées après le dernier mois.

La *table analytique* (p. 1015) contient, par ordre alphabétique, les titres d'œuvres exécutées aux exercices d'élèves et distributions de prix (italiques); les noms de villes — sauf celles du dictionnaire des lauréats — (en petites capitales), ainsi que l'indication des matières dont il est question dans les différents chapitres.

Tous les *noms* cités dans le corps de l'ouvrage, à l'exception de ceux qui sont compris dans les diverses listes alphabétiques mentionnées en tête de la page 1022, sont rassemblés à la table finale. Les noms de femmes sont imprimés en italiques; les noms d'auteurs d'œuvres exécutées dans les exercices d'élèves et concerts des distributions de prix, sont en petites capitales. Les numéros de pages ont été placés suivant l'ordre des dates (années) des documents, et non pas d'après la succession des chapitres dans lesquels ils se trouvent. Les numéros séparés par un tiret se rapportent à des homonymes.

I

L'ÉCOLE ROYALE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION.

1784-1795.

I. — EXTRAIT D'UNE LETTRE DU BARON DE LA FERTÉ, INTENDANT DES MENUS PLAISIRS, AU MINISTRE.

27 avril 1783.

. . . . . .

Le Gros doit avoir l'honneur de vous voir demain et de vous présenter un mémoire; il m'a fait beaucoup de peine hier, il est réellement très affecté et mérite vos bontés vu ses anciens services; je pense même qu'il serait bon que vous songeassiez à le mettre à la tête de l'*École de chant* qu'il faudra bien un jour établir. . . . . .

[Arch. nat., O[1] 637, p. 113.]

II. — NOTICE PAR L'INTENDANT DE LA FERTÉ (EXTRAIT RELATIF AU PROJET DE CRÉATION DE L'ÉCOLE).

. . . . . .

4° Un des objets encore les plus importants est de s'occuper très sérieusement de l'établissement de l'École de chant et de danse; en conséquence, il conviendrait que le ministre se fît rendre compte par écrit de ce qui s'est passé à cet égard dans cette année et de ce que l'on se propose de faire à cet égard pour l'année prochaine; ce projet aura besoin d'être examiné attentivement pour que des protections et des préventions pour ou contre ne nuisent point au bien que l'on doit se proposer dans un établissement aussi essentiel, et d'où dépend absolument la conservation de l'Opéra; ainsi les directeurs doivent être choisis après le plan qui aura été adopté, de visiter souvent les écoles pour pouvoir rendre compte, par écrit, toutes les semaines, des sujets admis auxdittes écoles et de la manière dont les maîtres remplissent leurs fonctions, des programmes. . . . . .

[Arch. nat., O[1] 634.]

III. — EXTRAIT DU TRAVAIL QU'ON A EU L'HONNEUR DE METTRE SOUS LES YEUX DU MINISTRE LE 3 DÉCEMBRE 1783.

NOTA. — Il contient plusieurs réflexions importantes qu'il est impossible de rapporter dans cet extrait. On y traite de la manière d'instruire non-seulement les élèves et de les rendre utiles à l'Opéra, mais encore de perfectionner les talents de ceux qui sont déjà à ce spectacle, en les obligeant à venir répéter leurs rôles à l'École.

. . . . . .

3° Un mémoire sur la nécessité démontrée de l'établissement d'une École de chant, désirée depuis longtemps par les amateurs et par le public à l'instar des conservatoires d'Italie. Ce mémoire, qui est peut-être volumineux vu les détails où on a été forcé d'entrer, contient différentes réflexions dont il serait à désirer que le ministre pût avoir le loisir de prendre connaissance.

On a présenté, à la suite de ce mémoire, un projet de règlement pour cette École, lequel contient, en même temps, les frais annuels de cet établissement, évalués à 30,000[#]. On rappelle à la fin du grand mémoire le droit exclusif accordé par Louis XIV à l'Académie royale de musique de chanter et faire chanter, non-seulement à Paris, mais encore par tout le royaume, à moins d'un consentement exprès de l'Académie donné aux directeurs de province, au moyen d'une rétribution

envers l'Opéra. Ce droit est si constant, que la Comédie italienne, le Concert spirituel, les spectacles des boulevards et foires, où l'on chante, le Waux-hall et les bals où l'on paye, doivent une rétribution à l'Académie royale de musique et la payent en effet. Elle peut donc exercer ce même droit incontestable vis-à-vis de tous les spectacles de province où l'on joue l'opéra ou l'opéra-comique. Il y a lieu de croire que cette juste rétribution peu considérable pour chaque spectacle de province, en particulier, serait plus que suffisante pour fournir aux frais de l'École proposée, laquelle deviendrait elle-même, par contre-coup, utile à ces spectacles puisque de cette École il sortirait des sujets dont la voix ne se trouverait pas être d'une assez grande étendue pour le théâtre de l'Opéra en auraient cependant une suffisante pour qu'ils allassent jouer l'opéra-comique en province, où ils porteraient, avec une connaissance profonde de la musique, le bon goût de l'exécution d'après les bons principes de l'éducation qu'ils auraient reçue dans l'École de chant.

Il sortirait également de la même École des sujets propres à la musique du Roi et de la Reine, et, par la suite, des compositeurs habiles, qui auraient appris leur art sous des maîtres du plus grand mérite et dont les talents seraient connus. Enfin, l'on démontre, dans le grand mémoire, que cette juste rétribution des spectacles de province envers l'Académie royale de musique ne lèzerait en rien les droits de MM. les gouverneurs et commandants de provinces, puisqu'ils seraient toujours les maîtres d'accorder les privilèges aux directeurs qui leur seraient le plus agréables.

Nota. — Il faudrait attribuer à cette Ecole le s' Piccinni, qui joint à son talent l'art de bien montrer et qui pourrait ainsi former d'excellens compositeurs pour l'avenir sans être obligé d'en faire venir d'étrangers. Ainsi les bienfaits du Roi se répandraient sur ses propres sujets. Le choix des maîtres mérite la plus grande attention.

4° On a eu l'honneur de présenter au ministre un projet concernant l'établissement de l'École dans un local qui soit économique pour les finances du Roi, et même pour l'Opéra. On a même cru démontrer dans ce projet que la dépense que l'on serait forcé de faire, et que l'on se préparait à faire ci-devant à l'hôtel des Menus, n'aurait plus lieu alors par les raisons déduites dans ce projet.

Nota. — Il est à désirer que ce mémoire peu étendu puisse être lu en entier par le ministre. On donnera un détail au projet de dépense.

5° .....

[Arch. nat., O¹ 626.]

IV. — PROJET DE DÉPENSE ANNUELLE POUR L'ÉCOLE DE MUSIQUE.

Au directeur général, bon musicien et homme de goût, pour rendre compte	2,400#
Un premier maître, pour la perfection du chant	2,400
Deux maîtres de solfège, pour l'intonation, à 1,500# chacun	3,000
Deux maîtres, faisant en même temps le service de l'Opéra, à 2,000#	4,000
Un maître de déclamation	1,800
Un maître de grammaire et de fable	1,200
Un maître de clavecin et d'accompagnement	2,000
Un maître de danse	600
Un maître d'armes	600
Traitement de 15 élèves, à raison de 600# chacun	9,000
Un concierge, non-seulement pour le soin de la maison, mais pour surveiller encore les élèves en attendant l'arrivée des maîtres, et chargé de faire faire les distributions de bois, chandelles, etc.	1,200
Un domestique pour allumer les feux, entretenir la propreté des écoles et faisant en même temps les fonctions de portier	600
Bois et chandelle, environ	1,200
TOTAL	30,000#

Art. 1er. Les différens professeurs seront choisis parmi les personnes les plus expérimentées dans l'art musical; on donnera la préférence à ceux qui auront de la voix, et qui toucheront, non des pièces de clavecin, mais qui pourront accompagner la voix sur cet instrument, afin d'aider et même de remplacer le maître d'accompagnement en cas d'absence ou de maladie.

Art. 2. Dans le nombre des sujets qui se présenteront pour l'Opéra ou qu'on pourra découvrir, on en choisira 15 et jamais davantage, savoir : 8 garçons et 7 filles; la figure, la voix et les dispositions apparentes seront des qualités préalablement nécessaires pour déterminer ce choix.

Art. 3. Ces 15 sujets seront pris, autant que faire se pourra, à l'âge où la voix et la figure ne peuvent changer que par des accidens extraordinaires; on exigera d'eux qu'ils sachent bien lire et écrire passablement et, s'il est possible, qu'ils aient aussi quelques premiers principes de musique.

Art. 4. Le Directeur général de l'École, assisté de maîtres, fera le choix des sujets, mais ne les arrêtera point que d'après le compte qui sera rendu par écrit, signé du Directeur et des maîtres, au Ministre ou à son représentant, des dispositions des sujets proposés, de leur âge, figure, et des personnes à qui ils appartiennent, la préférence à mérite égal devant être accordée aux enfants de personnes honnêtes et qui seront en état de les entretenir dans les bons principes que l'on tâchera d'inculquer dans l'École; ainsi qu'aux enfants des personnes déjà attachées au service du Roi, ou à l'Académie Royale de musique.

Art. 5. Du moment qu'un sujet de l'un ou l'autre sexe aura été agréé par le Ministre, ses parents contracteront, avec l'Académie, un engagement de 5 ans, pour que l'élève ne puisse se refuser à tout ce qui sera jugé nécessaire, non seulement pour son avancement, mais encore pour le service de l'Opéra, et l'élève recevra 50 fr. d'appointemens par mois, qui seront remis à ses parents par le caissier de l'Académie pour son entretien, l'intention étant que les élèves soient mis proprement et modestement.

Devoirs et fonctions du Directeur général et des maîtres.

Article 1er. Le directeur général de l'École veillera sur tous les élèves et sur tous les maîtres, pour qu'ils remplissent exactement leurs fonctions. Il se fera rendre compte par chacun d'eux, toutes les semaines, et par écrit, des progrès de chacun des élèves et jugera par lui-même si les comptes rendus sont exacts; le Directeur général rendra pareillement compte, tous les quinze jours, par écrit, au représentant du Ministre; dans le cas où le Directeur et les maîtres ne seraient pas contents d'un élève pour cause de mauvaise conduite et d'incapacité reconnue, il sera renvoyé d'après le compte rendu par écrit et signé du Directeur général et des différens maîtres.

Art. 2. Les maîtres d'intonation tiendront classe tous les matins et en toutes saisons, depuis 8 heures du matin jusqu'à 11 heures et le soir depuis 3 heures jusqu'à 6. Si ces maîtres sont attachés à l'Opéra pour les chœurs, alors les leçons n'auront pas lieu l'après-midi les jours d'opéra; mais l'école du matin commencera ces jours-là à 8 heures jusqu'à midi, et les autres maîtres donneront ces jours-là leçon aux élèves l'après-midi, ainsi qu'il sera dit cy-après.

Leurs fonctions seront de faire faire l'échelle aux élèves, de leur placer la bouche, d'assurer les sons de leur voix, de leur faire prendre les intonations justes, enfin de tirer de l'organe de la voix le parti dont il sera susceptible.

Art. 3. Les maîtres de musique tiendront leurs classes dans deux chambres séparées tous les jours, depuis 9 h. du matin jusqu'à midi; les jours qu'il n'y aura pas de répétition ou opéra, ils resteront dans leurs classes depuis 3 h. jusqu'à 6 de l'après-midi et y continueront leurs leçons.

Ils seront tenus d'apprendre la musique aux élèves en observant de ne pas faire dénommer les notes; ils ne leur permettront pas de chanter leurs leçons à pleine voix; ils auront attention que leurs intonations soient de la plus grande justesse, de les faire chanter sans gêne, de rendre leurs sons flexibles en les accoutumant de réserver les éclats pour ces momens rares où il faut surprendre et déchirer; enfin ils ne négligeront rien pour leur former l'oreille; en conséquence, ils se serviront uniquement du clavecin, l'usage de tout autre instrument devant être sévèrement interdit.

Les maîtres de musique montreront à leurs élèves lorsqu'il en sera temps quelques rôles, mais seulement musica-

lement, en ayant attention que ces rôles soient propres à leurs voix, et du genre qui convient à la nature de leur organe. Les jours qu'il y aura opéra ou répétition, ces deux maîtres de musique seront chargés de conduire les chœurs, d'avertir des entrées, etc. Et pour cela ils seront dans les coulisses la partition à la main. Ces jours-là il n'y aura pas d'école de musique l'après-midi pour les élèves, ainsi qu'il a été dit ci-devant.

Art. 4. Les maîtres de chant et de goût tiendront leurs classes, depuis 9 heures du matin jusqu'à 1 heure, tous les matins seulement. Quand les maîtres d'intonation auront suffisamment assuré la voix d'un élève et que cet élève aura appris des maîtres de musique quelques rôles comme il a été dit ci-dessus, les maîtres de chant commenceront à lui donner leurs soins et à lui montrer le goût du chant.

Tous les acteurs et actrices de l'Opéra chargés des rôles en double et en triple, quand ils auront appris leurs rôles, seront tenus de venir les répéter avec les maîtres de goût et d'apprendre d'eux à les bien chanter.

Les maîtres de musique seront tenus de voir de temps en temps, les après-midi, ceux des premiers sujets qui pourront désirer leurs conseils sur la manière de chanter leurs rôles dans l'opéra qui serait à l'étude.

Art. 5. Les maîtres de grammaire et de déclamation tiendront leurs classes, tous les jours d'opéra, sans exception, depuis 3 heures jusqu'à 8 heures du soir; ils seront obligés d'apprendre à leurs élèves à lire les vers, à prononcer exactement, à bien articuler, à entendre et à bien concevoir ce qu'ils diront ou prononceront, à déclamer, à faire des gestes justes et arrondis, etc.; ils leur feront apprendre par cœur des opéras qu'on leur fera déclamer soit en entier, soit par rôles différens séparément et ensemble; ensuite on les leur fera répéter sur le théâtre de l'école en présence des personnes qui voudront venir les entendre afin de les accoutumer à paraître en public.

Le maître de déclamation ira le matin chez les acteurs ou actrices chargés des rôles en double ou en triple dans les opéras que l'on jouera ou qui seront à l'étude pour bien faire connaître, à ceux qui le désireront, l'esprit et les nuances de leurs rôles et les leur faire déclamer sans musique; il pourra, en outre, se trouver aux grandes répétitions générales pour fixer, d'accord avec les auteurs et les premiers sujets, les entrées et les sorties des acteurs ainsi que les positions théâtrales et donner l'intelligence des scènes particulières.

Art. 6. Le maître de clavecin pour l'accompagnement et la composition, celui de danse et le maître d'armes donneront régulièrement leurs leçons aux heures convenues avec le Directeur général de l'École et les maîtres dont il est parlé cy-dessus, et le maître de clavecin se rendra aux écoles pour l'accompagnement aux heures prescrites pour les maîtres de chant.

Art. 7. Le Directeur général de l'École veillera avec une sérieuse attention à ce que les différents maîtres ne se servent jamais et sous aucun prétexte que ce puisse être d'aucuns termes injurieux ou qui pourraient blesser la décence et la politesse; devant emploïer toute autre manière pour corriger les élèves. Ledit Directeur aussi veillera à ce que les deux sexes soient séparés l'un de l'autre pour leurs études, et ne se réunissent que dans le cas où il sera question de leur donner des instructions communes et ne pourront rester ensemble que sous les yeux des maîtres qui ne permettront aucune familiarité, ni propos indécens, sous peine de renvoi.

Les mères ou autres personnes qui accompagneront les jeunes filles se tiendront, pendant les leçons et études, dans une pièce qui leur sera destinée sans y rien faire qui puisse troubler le bon ordre des écoles, à peine d'être congédiées.

Devoirs des Élèves.

Article 1er. Les élèves à l'essai étant appointés, on a droit d'exiger d'eux du moins une conduite dont les apparences soient décentes et honnêtes. Ainsi tout élève qui se livrera à la crapule, homme ou femme, et particulièrement ce dernier sexe sera renvoyé d'après le compte qui en aura été rendu, n'ayant rien à attendre ni à espérer d'un pareil sujet.

Art. 2. Les élèves se rendront tous les matins à 8 heures précises à la classe des maîtres d'intonation; après que chacun d'eux aura pris sa leçon, ils se rendront avec la permission desdits maîtres dans la classe des maîtres de musique et y resteront jusqu'à ce que la leçon soit finie sans en pouvoir sortir qu'avec permission. Dès qu'elle leur sera donnée, s'ils ne sont point envoïés aux maîtres de goût, comme n'étant point encore en état de prendre leurs leçons, ils se rendront

à la salle de danse et d'armes où ces maîtres seront tenus de leur apprendre à marcher et les élémens seulement propres à leur assurer le maintien et leur donner de la grâce, l'objet n'étant point dans cette école de former des danseurs ni des maîtres d'escrime.

Art. 3. Quand les maîtres d'intonation et de musique jugeront qu'un élève est en état de recevoir les leçons des maîtres de chant et de goût, ce qui se fera toujours ainsi que c'est dit ci-dessus d'après le compte qui en aura été rendu au directeur de l'École et qui en décidera, alors on enverra auxdits maîtres de chant l'élève, et afin qu'il ne perde pas un temps précieux, les maîtres de musique commenceront toujours leurs leçons par celui ou par ceux qui doivent passer à la classe des maîtres de chant.

Art. 4. L'élève prendra non-seulement sa leçon de chant, mais encore il assistera à toutes celles que les maîtres de chant donneront, afin qu'en profitant des avis qu'on donnera aux autres, ses progrès soient plus rapides.

Art. 5. Comme il est à présumer que les élèves de l'école de chant seront assés avancés dans leurs instructions pour n'avoir plus besoin des maîtres à danser et d'armes, ils seront dispensés de passer dans leur salle, et l'on emploiera alors ce temps à les perfectionner.

Art. 6. Tous les jours le maître de déclamation et celui de grammaire et d'histoire donneront leçons. Tous les élèves des deux sexes se rendront à leurs classes à l'heure fixée et y resteront tout aussi longtemps que les maîtres tiendront classe; les élèves pouvant également profiter de la leçon qui leur sera donnée personnellement et de celles qui seront données à leurs camarades.

Art. 7. Les élèves ne pourront se dispenser sous quelque prétexte que ce soit, hors la raison d'incommodité bien constatée, de se rendre aux classes aux heures fixées et encore moins de s'en absenter. En cas de négligence de se rendre à l'heure, l'élève sera à l'amende de 24 s. qui seront retenus sur ses appointemens du mois; s'il manquait tout à fait de se rendre aux classes, l'amende serait de 3 ᵗ; et au-delà de trois fois qu'il aurait encouru la peine de l'amende, s'il s'abstenait encore, il serait renvoyé sans rémission après le compte qui en aurait été rendu au représentant du Ministre.

Art. 8. Au moïen de cette instruction suivie et soignée, six mois paraissant plus que suffisans pour mettre l'élève en état de faire juger de ce qu'on pourait attendre de lui, si les premiers six mois expirés, on voyait que l'élève n'eût pas fait les progrès qu'on aurait lieu d'en attendre, soit par faute d'application de sa part, soit par raison d'incapacité naturelle, dans ces deux cas il serait renvoyé et l'on choisirait à sa place un nouvel élève.

Art. 9. Il sera recommandé aux parents des élèves de veiller à ce qu'ils étudient chez eux les jours où il n'y aurait point d'école et de veiller aussi à leur conduite pour qu'ils ne se mettent pas dans le cas de perdre leurs voix et conséquemment tout le fruit de leurs études.

[Arch. nat., O¹ 626.]

V. — NOTICE SUR LE CHOIX D'UN LOCAL POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE ÉCOLE POUR L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE[1].

Comme il n'est point question pour l'École de l'Opéra de former un établissement aussi considérable que les conservatoires d'Italie, attendu que cela deviendrait trop dispendieux pour le Roi, il conviendrait donc de se borner à un local suffisant pour pouvoir être distribué en différentes classes, où les maîtres pussent donner leurs leçons sans s'interrompre les uns les autres, et où les élèves soient commodément pour leurs études; car il ne s'agit point de se charger des logemens et de la nourriture des élèves comme en Italie, non que cela ne fût mieux, mais parce qu'il en résulterait dans ce pays-cy des dépenses considérables, qui même pourraient peut-être bientôt dégénérer en abus, surtout l'École devant être pour les deux sexes.

Il faut aussi établir cette école dans un quartier qui ne soit pas trop cher, ni même trop à portée du bruit et des distractions; l'on croit l'avoir trouvé dans une maison qui fait le coin de la rue Bergère et de la rue Poissonnière[2]; la

[1] Notice importante à rappeler au Ministre, pour avoir sa décision, ne pouvant rien arrêter sans cela.

[2] Ancienne dénomination du faubourg Poissonnière, qu'on appelait aussi rue Sainte-Anne. (C. P.)

dite maison est mitoienne à l'hôtel des Menus, et conséquemment d'une grande commodité pour l'École; cette position diminuerait d'autant les frais de l'établissement et les frais annuels, ainsi que l'on le verra cy-après.

Cette maison appartient au s^r Le Noir, architecte, qui la fait réparer pour la mettre en vente; soit qu'il la vende soit qu'il la garde, lui ou les acquéreurs ne manqueront pas de profiter du terrein qui est actuellement en jardin, pour y construire des maisons; dès lors les murs de ce nouveau bâtiment boucheront tous les jours de l'atelier des tailleurs et ouvriers qui travaillent journellement dans cette partie pour les spectacles de la Cour; et cette crainte est d'autant plus fondée, que depuis longtemps on avait projetté d'acquérir une partie de ce jardin; on y a pensé plus sérieusement depuis que le Roi a ordonné l'ouverture d'une nouvelle rüe de communication de la rue des Petites-Écuries du Roi à celle de Provence [1], et que l'on a par conséquent fait détruire une grande partie des magasins des Menus pour faciliter l'ouverture de la dite rue, avec ordre de reconstruire dans l'intérieur de l'hôtel des Menus d'autres magasins et hangards, ce qui est déjà fait en partie et ce que l'on projettait d'achever sur le terrein du jardin de la maison cy-dessus dite en cas que l'on put s'en procurer une partie.

Un des objets le plus essentiel dans l'établissement de l'École est d'y avoir un théâtre pour pouvoir y former et y exercer les élèves, ainsi que l'on l'a déjà dit dans le mémoire concernant l'École, ce théâtre servirait en même temps à l'École de danse, enfin aux répétitions de la Cour.

Il faut observer cependant qu'il y en a un à l'hôtel des Menus, et c'est celui qui était autrefois à l'Opéra Comique de la Foire Saint-Laurent et qui a été transporté avec ses loges; cette partie est très-bonne, mais elle avait été placée dans un local destiné auparavant à faire un atelier et magasin à décoration dont le pourtour des murs était très léger, pour éviter une plus grande dépense, mais néanmoins suffisants pour l'objet auquel ils étaient destinés, ils se sont trouvés depuis insuffisants non-seulement pour la surcharge de la salle intérieure mais encore parce que cette salle et les murs se trouvaient sur un terrein rapporté et conséquemment plus assez fort pour cette bâtisse; il en est même résulté de si fréquentes réparations, que l'année dernière l'on s'est occupé de replacer ailleurs ce théâtre indispensable pour le service, et de rendre le local qu'il occupe à sa première destination, c'est-à-dire à le faire servir d'atelier pour les ouvriers et de magasin tant pour les décorations du Roi que pour celles de l'Opéra, les murs de cet emplacement devenant alors assez forts, n'étant plus surchargés par la pesanteur de la salle intérieure, ni ébranlés par le grand nombre de personnes qui y viennent aux répétitions que l'on fait pour les spectacles de la Cour.

Comme il est démontré qu'il faut joindre à l'École un théâtre et qu'il paraît aussi indispensable de reconstruire une nouvelle cage en murs plus forts au théâtre des Menus si on veut le conserver dans le même local, ce qui entrènerait ailleurs la construction des hangards et magasins pour retrouver ceux que l'on a perdu pour la nouvelle rue, il semblerait beaucoup plus économique, si l'on se déterminait à acquérir la maison susdite pour l'École, de construire dans la partie du jardin une cage en mur, dans laquelle on transporterait le théâtre et les loges des Menus comme l'on l'a fait de la Foire Saint-Laurent aux Menus. Ce théâtre aurait en-dessous une profondeur suffisante sans dépenses, le terrein du jardin se trouvant plus bas que le sol de la maison; ce théâtre serait placé de manière à ne point fermer le jour des atteliers; il communiquerait à l'Hôtel des Menus pour le transport des décorations et autres objets nécessaires aux petits spectacles et répétitions, et les mêmes garçons et manœuvres journaliers employés à l'Hôtel des Menus feraient sans augmentation de frais, et le service des Menus et celui de l'École; enfin les consommations de la dite École en bois, chandelles, meubles et ustencilles seraient surveillées par le Garde-Magasin général des Menus et les inspecteurs; ainsi il ne faudrait point attacher d'autres personnes à appointements pour ces différents objets de l'École.

Conclusion.

En adoptant ce projet, qui conduirait à l'établissement d'une école démontrée si nécessaire pour le soutien de l'Opéra, si désirée depuis si longtemps, qui pourrait même former des sujets pour le service de la chapelle, et qui enfin, à quelques réserves près, formerait un établissement aussi solide et au moins aussi coñode que ceux des conservatoires des pays étrangers, il paraitrait : 1° que la dépense à faire ne consisterait que dans l'acquisition de la maison et jardin;

[1] Il s'agit de la rue Richer actuelle, autorisée en 1782. (C. P.)

2° qu'il suffirait de disposer cette maison seulement d'une manière convenable pour l'arrangement des écoles, et avec moins de dépenses possibles ; 3° de construire une cage pour y placer le théâtre actuel des Menus ; dès lors il ne serait plus question de faire dans l'intérieur des Menus d'autres magasins et hangards, l'emplacement que laisserait vuide le théâtre transporté, devenant alors suffisant sans aucune dépense, pour le service du Roy et même celui de l'Opéra, tout le temps que ce spectacle sera à la salle provisoire[1] ; enfin on trouverait, par l'exécution de cette proposition, économie pour la manutention intérieure de l'École et les consommations, les personnes attachées actuellement aux Menus pouvant faire l'un et l'autre service sans déplacement, au moyen de la communication naturelle de la maison à l'hôtel.

Telles sont les réflexions que l'on a cru pouvoir avoir l'honneur de mettre sous les yeux du Ministre comme pouvant être utiles au bien du service et plus économiques pour le Roi, dans un moment surtout où il s'agirait de faire des dépenses à l'Hôtel des Menus pour remplacer les magasins et hangards détruits pour l'ouverture de la rüe nouvelle.

[Arch. nat., O' 626.]

VI. — PROJET POUR L'ÉTABLISSEMENT DES DIFFÉRENTES PERSONNES ATTACHÉES À L'ÉCOLE DONT LES FONCTIONS SERONT PLUS DÉTAILLÉES DANS LE RÈGLEMENT.

NOTA. — On pense que cette école, destinée pour former des sujets tant pour la chapelle du Roi que pour l'Académie Royale de musique, on ne peut mieux faire occuper la place de directeur que par le plus ancien surintendant de la musique du Roi, qui, par ses fonctions, acquerrera une connaissance très exacte du genre auquel chaque élève sera propre, et sur son rapport, conjointement avec celui des maîtres, l'on placera chaque sujet de la manière la plus convenable pour perfectionner la musique du Roi et l'Académie.

ARTICLE 1er. Le directeur général à qui l'on sera tenu de s'adresser pour être admis aux dittes écoles rendra compte des dispositions, des progrès des élèves, veillera à l'exactitude, à la bonne tenue des écoles, au bon ordre commun avec chaque maître, pour le bien et l'utilité de l'administration. Ses appointemens seront de..... 2,400#

Mr **Dauvergne**, surintendant de la musique du Roi, parait réunir toutes les qualités nécessaires à la place de directeur général ; il a la réputation d'être le compositeur le plus exactement connu en Europe, et joint à l'expérience de 20 ans d'exercices tant à la musique du Roi qu'à l'Académie Royale de musique une probité intacte, une grande exactitude et une sévérité utile.

ART. 2. *Du premier maître.* — Le premier maître sera chargé de perfectionner les sujets d'un talent distingué, et qui seront destinés à remplir des places tant à la chapelle du Roi qu'à l'Académie Royale de musique.

Ses appointemens seront de..... 3,000#

Mr **Piccini**, par la réputation dont il jouit dans toute l'Europe, est appelé à cette première place. Il est inutile de faire un plus long détail sur ses talents, ils sont assez connus pour que l'on puisse apprécier à quel point cette place sera bien remplie par lui.

ART. 3. *Deux maîtres de chant.* — L'on croit qu'il est nécessaire de choisir tout ce qu'il y a de mieux, on proposerait en conséquence de les prendre entre MM. **Langlé**, **Richer** ou **Guichard**. Ils sont également bons tous les trois et jouissent d'une grande réputation pour bien montrer. Ces deux maîtres auraient chacun..... 2,400#

ART. 4. *Deux maîtres de solfège.* — MM. **Rigel** et **Mereaux**, excellents musiciens tous deux, ont travaillé pour l'Opéra et l'on sait combien il est important d'avoir des maîtres exercés en ce genre. Ces deux maîtres auraient chacun..... 1,800

ART. 5. *Un maître de clavecin.* — Le s. **Gobert** parait réunir toutes les qualités nécessaires, il peut dans l'occasion être d'une grande utilité pour l'Opéra, et même pour le service de la cour dans le besoin. Ses appointemens seront de..... 1,800

[1] C'est-à-dire à la salle de la Porte-Saint-Martin. (C. P.)

Art. 6. *Un maître de composition.* — Tout le monde paraît désirer que cette chaire soit confiée à Mr l'abbé **Roussier**, musicien qui jouit de la plus grande réputation par toute l'Europe. Ses appointemens seront de..	1,500#
Art. 7. *Un maître de basse.* — Le s. **Nochez** dont la réputation est faite, et qui occupe la première place à l'Opéra. Ses appointemens seront de	1,000
Art. 8. *Un maître de violon.* — Le s. **Guenin**, premier violon de l'Opéra. Ses appointemens seront de...	1,000
Art. 9. *Un maître de déclamation.* — Le s. **Molé**, choix qui sera probablement applaudi. Ses appointemens seront de	2,000
Art. 10. *Un maître de langue française et de fable.* — Le s. **Rossel** qui a professé pendant plusieurs années les humanités et la rhétorique; homme savant et honnête	1,500
Art. 11. *Un maître de danse.* — Le s. **Dehais** (Deshayes), attaché à l'Opéra	600
Art. 12. *Un maître d'armes.* — Le s. **Donadieu** qui s'en fera sûrement un plaisir	600
Traitement des 15 élèves choisis à 600# chacun	9,000
Prix d'émulation pour les sujets qui se distingueront le plus dans chaque classe, un de 400, un de 300, un de 200	900
Un concierge intelligent pris dans les personnes attachées aux Menus	1,200
Un portier chargé des feux, luminaires et nettoyages	800
Fourniture de bois, chandelles, etc., environ	2,000
Total	37,700

[Arch. nat., O1 626.]

VII. — EXTRAIT D'UNE LETTRE DE L'INTENDANT DE LA FERTÉ AU MINISTRE, RELATIVEMENT AU LOCAL POUR L'ÉCOLE.

Paris, 11 décembre 1783.

. . . . . .

Je me suis occupé hier, Monseigneur, encore d'une autre manière du plan du local de l'École et en me retournant, je crois être parvenu à diminuer encore d'un quart l'objet de la dépense de cet établissement et de vous en faire jouir plus promptement, car plutôt cela aura lieu, plus le public vous en sçaura gré; si vous voulez avoir la complaisance, Monseigneur, de faire remettre dans votre portefeuille le plan, j'aurai l'honneur de vous soumettre mardi mes nouvelles idées.

. . . . . .

De la Ferté.

[Arch. nat., O1 626.]

VIII. — PROJET DE LETTRE À M. LE CONTRÔLEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE.
(ÉCRIT LE 19 DÉCEMBRE.)

Le Roi, ainsi que la Reine, m'ont fait l'honneur, Monsieur, de me marquer leur désir, sur l'établissement d'une école à Paris dans le goût des conservatoires d'Italie, où l'on élève des sujets non seulement pour l'Opéra, mais même pour la musique de Versailles. Je me suis sérieusement occupé de cet objet, regardant en effet l'établissement de cette école comme l'unique moyen de conserver un spectacle si essentiel dans Paris, et si utile aux arts, au commerce et même aux Finances de sa Majesté, pour les consommations d'étrangers que l'Opéra attire et fixe plus longtemps dans la capitale. Je me suis en même temps occupé, Monsieur, des moyens de former cet établissement de la manière la plus économique

et de prévenir tous vos désirs à cet égard. J'ai, en conséquence, chargé M' de la Ferté, commissaire général de la maison du Roi, en qui j'ai grande confiance, et que vous trouverez, je l'espère, aussi digne de la vôtre, lorsqu'il aura l'honneur d'être connu de vous, de mettre sous vos yeux les plans de cet établissement, lesquels présentent autant d'économie que de célérité dans l'exécution, pour remplir les intentions de Sa Majesté. Je vous serai très obligé, Monsieur, de vouloir bien faire donner votre jour à M' de la Ferté pour qu'il puisse avoir l'honneur de vous faire part du résultat de mon travail avec lui, sur cet objet; je suis plus que persuadé de tout le plaisir que vous aurez de contribuer avec moi, non-seulement au soutien, mais encore à l'embellissement d'un spectacle qui fait un des plus nobles amusements de la ville de Paris.

[Arch. nat., O'626.]

IX. — RÉSUMÉ DE LA DÉPENSE DU LOCAL POUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.

En faisant un nouveau magasin intérieur dans l'hôtel des Menus pour remplacer ceux que l'on a perdu par l'ouverture de la rue Riché, ce bâtiment suivant les détails donnés coûtera	132,860#
Les réparations à faire à la salle de spectacle et répétitions servant en même temps pour l'école de danse, sont estimées par les raisons déduite au mémoire, environ	20,000
TOTAL de la dépense	152,860#

L'acquisition à faire de la maison pour l'établissement de l'école et bâtisse, coûterait en tout 324 toises, cy	138,740#
La construction nécessaire pour y transporter le théâtre actuel des Menus, en maçonerie, charpente, couverture, gros fer, le vestibule et accessoires dudit théâtre, environ	45,500
La dépense pour faire les travaux commencés à la dite maison que l'on mettrait en carreaux, au lieu des parquets projettés, environ	12,000
	196,240#

RÉCAPITULATION.

Dépense à faire pour former l'établissement complet de la ditte école, environ[1]	196,240#
En ne faisant point cet établissement, il en coûterait à l'hôtel des Menus non compris l'acquisition d'un terrain nécessaire, ainsy que l'on l'a démontré dans le mémoire, environ	153,860
DIFFÉRENCE en moins	42,380#

Ainsy le Roy voulant bien dépenser de plus 42,380# ferait donc jouir l'Académie royale de musique de l'établissement d'une école si désirée pour le soutien de l'Opéra et qui jouirait à peu de frais de toutes les commodités nécessaires par son adhérence à l'hôtel des Menus.

L'on croit que l'on ne peut former un établissement par luy-même aussy essentiel à un prix aussy avantageux, et avec moins d'éclat et de dépenses apparentes, ny enfin aussy promptement, en adoptant ce projet la dépense en serait employée à raison de 50,000# par quartier sur les états des Menus de l'année prochaine, ainsi que cela a toujours été d'usage pour les bâtiments des Menus; l'on pourrait encore si l'on voulait affecter à une partie de cette dépense le produit de la vente de l'hôtel des Menus de Compiègne, qui a été reconnu comme inutile n'y ayant de spectacles de la cour à Compiègne.

[1] NOTA. — L'acquisition de ce terrain coûterait au moins 20 à 25,000#.

[Arch. nat., O'626.]

X. — LETTRE DE M. DE CALONNE AU BARON DE BRETEUIL RELATIVE À L'EXAMEN DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE.

Versailles, le 22 décembre 1783.

J'ai reçu, Monsieur, la lettre par laquelle vous me faites l'honneur de me marquer que le Roi et la Reine ont le désir d'établir à Paris une école dans le goût des conservatoires d'Italie, où l'on élèvera des sujets pour l'Opéra, ainsi que pour la musique de Versailles, et que vous avez chargé M. de la Ferté de me remettre les plans relatifs à cet établissement. Je viens de lui écrire qu'il peut passer chez moi demain ou après, et que je m'occuperai volontiers de l'examen de cet objet. Ne doutez pas, je vous prie, de mon empressement à concourir aux vues dont vous êtes animé pour l'exécution de ce que désire Sa Majesté et pour la plus grande perfection d'un spectacle aussi intéressant que l'Opéra.

J'ai l'honneur d'être, avec un très sincère attachement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

DE CALONNE.

[Arch. nat., O¹ 626. — Le projet de cette lettre avait été adressé au Ministre par de la Ferté le 18 décembre précédent. (C. P.)]

XI. — ENVOI DU PROJET D'ORGANISATION ET DE RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE À SOUMETTRE À LA REINE.

Paris, le 2 janvier 1784.

MONSEIGNEUR,

MM^rs les premiers gentilshommes de la chambre m'ayant demandé des éclaircissements sur les prétentions du Sr Piccini, je crois devoir avoir l'honneur de vous envoyer le double de la notice que je leur ai adressée, afin que dans le cas où il aurait l'honneur de vous voir, ou que vous seriez sollicité par quelque protection, vous soyez au fait de son affaire; j'imagine que vous trouverez qu'il doit être très-content de son sort dans ce pays-ci.....

Je joins ici aussi le projet de l'École de musique avec le règlement, afin que vous puissiez le montrer à la Reine, si vous croyez, d'après ce qu'elle vous a dit, que cela puisse l'intéresser un moment; mais il serait bon que Sa Majesté voulu (*sic*) bien n'en point donner connaissance à personne, et qu'elle vous le rendit après l'avoir lu.....

[Arch. nat., O¹ 626.]

XII. — LE BARON DE BRETEUIL À DE LA FERTÉ POUR LUI ACCUSER RÉCEPTION DE SON ENVOI DU 2 JANVIER 1784.

Versailles, 3 janvier 1784.

.....

J'ai lu la note sur Piccini et ne doute pas qu'il renonce à sentir combien ses prétentions sont exagérées.

Je mettrai dans mon premier travail avec le Roi sous les yeux de Sa Majesté le projet d'acquisition du théâtre du sieur Lenoir et celui concernant l'*École de musique*.....

[Arch. nat., O¹ 634.]

XIII. — ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI, CONCERNANT L'OPÉRA, DU TROIS JANVIER 1784.

Le Roi s'étant fait rendre compte de la nouvelle Administration de l'Académie royale de Musique, établie par l'Arrêt de son Conseil du 17 mars 1780, a reconnu la nécessité d'y faire quelques changemens; il a sur-tout paru à Sa Majesté que ce qui pourroit contribuer le plus efficacement à donner à un Spectacle aussi intéressant pour le Public, un nouveau degré de perfection, ce seroit d'abord d'établir une École où l'on pût former tout à la fois des Sujets utiles à l'Académie royale de Musique, et des Élèves propres au service particulier de la Musique de Sa Majesté; en second lieu, d'exciter

l'émulation des Auteurs par des Prix qui seroient adjugés aux meilleurs Poëmes liriques; et enfin d'encourager le zèle des principaux Sujets de l'Académie royale de Musique, en augmentant leur traitement. A quoi voulant pourvoir : Ouï le rapport, Le Roi étant en son Conseil, a ordonné et ordonne ce qui suit :

Article 1er. A compter du 1er avril prochain, il sera pourvu à l'établissement d'une École tenue par d'habiles Maîtres de Musique, de Clavecin, de Déclamation, de Langue françoise et autres, chargés d'y enseigner la Musique, la Composition, et en général tout ce qui peut servir à perfectionner les différens talens propres à la Musique du Roi et à l'Opéra, ainsi que le tout sera plus amplement expliqué dans le Règlement qui sera fait pour déterminer le choix, les fonctions, les émolumens des différens Maîtres, le nombre des Élèves, et les qualités requises pour leur admission, leur traitement, et enfin la police intérieure de ladite École.

[Extrait des registres du Conseil d'État, in-4°, Paris, Simon et Nyon, 1784.]

XIV. — LETTRE RELATIVE À LA CONTRIBUTION DES THÉÂTRES DES DÉPARTEMENTS POUR L'ENTRETIEN DE L'ÉCOLE.

Paris, le 7 janvier 1784.

. . . . . .

Permettez-moi, Monseigneur, de vous faire une observation relativement aux frais annuels de l'École de l'Opéra, c'est qu'il serait nécessaire que, dans votre travail avec le Roi, vous voulussiez bien faire remarquer à Sa Majesté le dernier article de la feuille que j'ai eu l'honneur de vous remettre le 29 décembre (1783) qui commence par ces mots : «*Nécessité d'une école où l'on puisse former des sujets pour l'Opéra*, etc.»; ce dernier article important même pour les intérêts du Roi commence par ces mots : «On doit observer qu'il y aurait peut-être un moyen d'alléger, pour l'Académie Royale de musique, les frais de cette école et même de lui donner une plus grande consistance, en faisant valoir, si Sa Majesté l'approuve, le privilège exclusif et incontestable accordé par Louis XIV à la ditte académie de chanter et faire chanter non-seulement à Paris, mais encore par tout le royaume, etc.»

D'après cela, Monseigneur, l'Opéra a donc le droit d'exercer dans les provinces son privilège comme elle le fait à Paris par la Comédie italienne, qui paye une redevance annuelle de 40,000 ℔ à l'Opéra pour pouvoir chanter des opéras comiques; il en est de même des spectacles des boulevards, forains et autres; l'exercice de ce privilège incontestable sur les spectacles de province, où l'on chante, doit souffrir d'autant moins de difficultés que ces spectacles ne sont point assujétis à aucune redevance envers les pauvres, comme ceux de Paris; et que de plus cette école peut même devenir aussi très-utile à ces mêmes spectacles de province; je ne pense pas, Monseigneur, que MM. les Gouverneurs et commandants puissent apporter aucune opposition à l'exercice de ce droit, qui ne lèse en rien celui d'accorder le privilège de jouer à telle ou telle troupe de préférence à une autre dans l'étendue de leur gouvernement. Il me semble donc, Monseigneur, qu'il ne s'agit que d'engager le Roi à donner une décision en forme, laquelle pourrait être connue par un arrêt du conseil, pour éviter toutes difficultés tant de la part de MM. les Gouverneurs que des troupes de provinces.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

De la Ferté.

[Arch. nat., O1 626.]

XV. — EXTRAIT D'UNE LETTRE DU BARON DE BRETEUIL À L'INTENDANT DE LA FERTÉ SUR LA CONTRIBUTION DES THÉÂTRES DES DÉPARTEMENTS À L'ENTRETIEN DE L'ÉCOLE.

Versailles, 8 janvier 1784.

. . . . . .

Je proposerai dans mon premier travail avec le Roi de faire contribuer les spectacles de province à l'établissement de l'École de chant. Je sens combien cela sera avantageux et ajouterait de moyens de tirer de cette institution toute l'utilité qu'on a droit d'en attendre. . . . . .

[Arch. nat., O1 634.]

XVI. — EXTRAIT D'UNE LETTRE DE LA FERTÉ RELATIVE À L'ARRÊT DU CONSEIL DU 3 JANVIER 1784 ET AU LOCAL PROPOSÉ POUR L'ÉCOLE.

Paris, le 18 janvier 1784.

MONSEIGNEUR,

.....

(Lecture de l'arrêt a été faite aux artistes assemblés; il a été remis un grand nombre d'imprimés et l'on ne doute pas que les journaux en parlent; les parents dont les enfants se trouveraient avoir de la voix se détermineront ainsi à solliciter des places dans l'École, dont le besoin se fait sentir plus que jamais; embarras suscités par les acteurs; on ne peut trop tôt réaliser le projet de l'École annoncée, mais en attendant qu'elle puisse produire des sujets, il est indispensable de faire faire dans les pays méridionaux des recherches dans les spectacles, concerts, cathédrales.....)

Il est nécessaire de presser les arrangemens du local de l'École; le propriétaire même de la maison près de l'hôtel des Menus que j'ai eu l'honneur de vous proposer, Monseigneur, comme l'emplacement le plus commode et le plus économique pour le Roi, me demandant votre décision, ayant suspendu les travaux qu'il faisait faire pour pouvoir vendre au renouvellement de la saison..... Si vous approuvez ce projet..... que l'on ne perde pas de temps pour que cet établissement puisse être complet pour le 1er avril prochain ainsi qu'il est annoncé dans l'arrêt.....

DE LA FERTÉ.

[Arch. nat., O1 626.]

XVII. — EXTRAIT D'UNE LETTRE DU BARON DE BRETEUIL À DE LA FERTÉ.

Versailles, 29 janvier 1784.

.....

Je ne perdrai pas de vue l'établissement de l'École; tout ce qui y est relatif fera partie de mon premier travail.....

[Arch. nat., O1 634.]

XVIII. — EXTRAIT D'UNE LETTRE DU BARON DE BRETEUIL À DE LA FERTÉ.

Versailles, le 21 février 1784.

.....

Je vois avec plaisir que vous avez pris jour avec M. Gaujeard pour le travail de l'École; je serai très aise quand cette affaire sera tout à fait terminée.....

[Arch. nat., O1 634.]

XIX. — LETTRE DE DE LA FERTÉ RELATIVE AUX PROPOSITIONS FAITES POUR L'EMPLOI DE DIRECTEUR ET DE PREMIER MAÎTRE DE CHANT.

Paris, ce 24 février 1784.

MONSEIGNEUR,

J'ai communiqué à Mr **Dauvergne**, surintendant de la musique du Roi, le plan de l'établissement de l'École, et le projet où vous étiez de lui en confier la direction; il a fort approuvé le choix des différents maîtres, et m'a prié de vous faire agréer les assurances de sa respectueuse reconnaissance, et a refusé la place, en me disant que son peu de fortune

l'avait mis dans le cas de se retirer neuf mois de l'année à la campagne; et que les appointements attachés à la direction de l'École ne pourraient suffire à l'augmentation de sa dépense à Paris. D'après cela, j'aurai l'honneur, Monseigneur, de vous proposer d'autres arrangements sur cette place qui en pourraient faciliter d'autres agréables à la Reine, et faire en même temps économie pour le roi.

J'ai également vu le S' **Piccini** pour la place de premier maître de l'École; quoique les appointements de cette place fussent les plus forts de tous, même que ceux du Directeur, il a refusé, sous le prétexte que cette place exigeait beaucoup d'assiduité, et qu'elle était conséquemment incompatible avec son travail pour l'Opéra et la Comédie italienne et que pour pouvoir s'y livrer sans distraction, il était obligé d'aller tous les ans passer au moins six mois à la campagne; j'avais bien prévu que le S' Piccini, qui par ses ouvrages peut gagner de 12 à 14,000 livres par an, indépendamment de 10 à 12,000# que lui donne M' de la Borde pour le mener à la campagne pour l'éducation de ses enfants, ne sacrifierait pas tous ces avantages pour une place de 3,000#, mais c'est toujours bien fait de la lui avoir proposée; d'après cela, je pense, Monseigneur, qu'il faut laisser cette place en suspens, et voir ce que le S' **Langlé**, qui doit être un des premiers maîtres de goût, dont la réputation est faite et qui vous a été recommandé par tout le monde, pensera; je suis d'ailleurs sûr qu'il n'accepterait pas si le S' Grétry était à l'École.

J'ai rendez-vous demain avec M' Gojard pour terminer les acquisitions; je ferai l'impossible pour m'y rendre.....

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur.

De La Ferté.

Note marginale : M' Dauvergne refuse la direction de l'École de Musique. M' Piccini refuse la place de 1er maître. M. de la Ferté pense qu'il faut laisser cette place en suspens.

[Arch. nat., O' 626.]

XX. — LETTRE RELATIVE AUX PRÉTENTIONS DE PICCINI À LA PLACE DE DIRECTEUR DE L'ÉCOLE.

Paris, ce 25 février 1784.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous envoyer la copie de la lettre que j'ai reçue du S' **Piccini**, qui n'est sûrement pas de sa composition; vous y verrez que c'est la place de directeur qu'il entend, et que de plus, sous un air très-désintéressé, il demande logement pour lui et sa suitte, ce qui ne peut être : 1° parce que le local ne le permettrait pas; 2° parce que cela entraînerait beaucoup de fausses dépenses de meubles et autres sans nombre; enfin si l'on donnait à M' Piccini une place qui eut l'air de primer trop les autres maîtres, je suis convaincu que de tous les gens à talens que l'on a en vue, il n'en est aucun qui voulut accepter place sous un étranger; et c'était aussi ce qui m'avait fait proposer un surintendant de la musique du Roi, comme tenant la première place des gens à talent; comme il faut cependant une réponse au S' Piccini qui puisse rectifier ses idées, en lui faisant sentir qu'il faut cependant de l'exactitude dans la place qu'on lui propose, j'ai imaginé de lui envoyer l'extrait du plan de l'École concernant les différents maîtres, il verra de quoi il s'agit pour la place qu'on lui destinait; je crois que vous approuverez, Monseigneur, le parti que j'ai pris, ce sera à lui à voir si l'offre qu'on lui faisait peut à ces titres lui convenir; et dans le cas de refus de sa part, je penserais qu'il ne faudrait point insister; au reste, si vous pensiez, Monseigneur, le contraire, ce que j'ai envoyé à M' Piccini ne pourrait jamais être un obstacle.

Je suis avec respect, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. De La Ferté.

Note marginale : R/. le 27 en approuvant la réponse de M' de la Ferté à M' Piccini, et lui mandant de s'en tenir là sans le presser davantage sur la place qu'on lui a offerte.

[Arch. nat., O' 626.]

XXI. — LETTRE DU BARON DE BRETEUIL APPROUVANT LA RÉPONSE FAITE À PICCINI.

Versailles, 27 février 1784.

.....

J'ai reçu copie de la lettre de **Piccinni** et de la réponse que vous avez faite, qui est parfaitement bien; il faut en

rester là vis-à-vis de cet artiste et ne pas le presser davantage sur la place qu'on lui a offerte. Je ne regretterai point du tout qu'il ne l'accepte pas, parce que connaissant comme je le sais l'avidité italienne, il y trouverait sans cesse de nouveaux motifs d'augmenter ses demandes. Celles qu'il fait dans ce moment sont hors de mesure, vu la quantité de logement qu'il lui faudrait pour lui et toute sa suite. Il ne sera peut-être pas si difficile de remplir les vues de l'établissement en faisant choix d'un sujet habile pris dans le nombre de ceux dont la réputation est la mieux établie.....

[Arch. nat., O¹ 634.]

XXII. — ANNONCE DE LA CRÉATION DE L'ÉCOLE ROYALE, PAR LA *CORRESPONDANCE LITTÉRAIRE*.

Depuis la révolution opérée en France dans la musique, c'est-à-dire depuis que les Gluck, les Piccini, les Sacchini nous en ont créé une, on ne cessait de désirer un établissement semblable à ceux qui existent à Naples, à Venise, sous le nom de Conservatoires. L'on disait et l'on ne cessait de répéter que ce n'était presque rien faire encore pour l'art que de fixer en France, par les traitements les plus avantageux, les plus grands maîtres dont s'honore l'Italie, et les encourager à enrichir notre scène lyrique de leurs compositions, si l'on n'établissait pas des écoles où ces maîtres pussent apprendre à de jeunes élèves à les exécuter d'après l'excellence de leur méthode et les vrais principes d'un art né, comme presque tous les autres, sous l'heureux ciel de leur pays. L'on pensait encore avec raison que le moyen le plus sûr de faire fleurir en France un art dont les jouissances presque neuves pour nous semblent l'emporter dans ce moment sur nos autres goûts, c'était de créer une chaire où les principes de cet art enchanteur fussent professés publiquement, et d'établir en même temps des maîtres de composition qui apprissent l'application de ces principes aux jeunes élèves qui annonceraient d'heureuses dispositions.....

M. le Bᵒⁿ de Breteuil, qui a remplacé M. Amelot dans l'administration de l'Opéra qui tient au département de Paris, a senti qu'en encourageant et en perfectionnant les deux parties constitutives d'un opéra, la musique et la poésie, la France parviendrait bientôt, par ses ouvrages lyriques, à la même supériorité que lui ont valu les chefs-d'œuvre des Corneille, des Molière, des Racine, des Voltaire. Ce ministre a fait rendre en conséquence par le Roi un arrêt qui ordonne l'établissement d'une chaire et d'une école de musique. Les élèves fixés jusqu'à présent au nombre de quinze, y seront reçus à l'âge de 12 ans, et instruits au moins pendant cinq ans consécutifs. Le Roi leur accorde 600 livres de traitement par année. On leur montrera le solfège, l'art du chant, l'accompagnement et la composition. Ils auront en outre des maîtres de déclamation, de danse et d'armes, pour leur donner de bonne heure l'habitude de ces grâces nobles et faciles que nos plus grands acteurs n'acquièrent ordinairement que par un long usage de la scène.

M. l'abbé **Roussier**, profond musicien, qui a écrit plusieurs ouvrages excellents sur les principes et les règles de l'art, aura la chaire de professeur; M. **Piccini** est à la tête de l'école où l'on formera les jeunes sujets. Il aura sous lui MM. **Richer**, **Guichard** et **Langlé**, qui ont presque soumis à l'analyse l'art de porter la voix et d'en diriger les sons de la manière la plus avantageuse à l'expression du chant et de la parole. **Molé**, de la Comédie française, est chargé d'y donner des leçons de déclamation.

[*Correspondance littéraire* de Grimm et Diderot (éd. Furne, t. XII, p. 48).]

XXIII. — LES PROFESSEURS DEMANDENT LA CONSTRUCTION D'UNE PETITE SALLE DE SPECTACLE POUR LES ÉTUDES ET EXERCICES DE L'ÉCOLE.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous observer que nous étant transporté dans le bâtiment destiné aux écoles de musique, nous avons remarqué :

1° Que les classes du chant se trouvant trop rapprochées les unes des autres, ne pouront manquer de se nuire; 2° que celles du clavecin et de la composition se trouvant aussi enveloppées au centre de celles du chant, éprouveront beaucoup de contrariété; 3° que l'école de la déclamation devrait se faire dans ce même bâtiment, attendu que le théâtre de

l'hôtel des Menus ne sera pas tenable l'hyver autant pour les élèves que pour les maîtres et les accompagnateurs, qu'il en résulteroit incessamment des rhumes fréquents qui nuiroient non seulement aux exercices de l'École, mais encore au service de l'Opéra; 4° que l'éloignement qu'il y a de ce théâtre aux écoles peut amener beaucoup d'inconvéniens en ce qu'il fournira aux élèves les moyens de s'éparpiller et se répandre de côté et d'autre; c'est ce qui résulte de notre position actuelle et ce qui fait notre tourment; 5° que ce théâtre étant dans le cas de nous être souvent enlevé pour les répétitions de la cour, tant de chant que de comédie et de danse, surtout pour celles de Fontainebleau qui durent deux mois, nous serons à tous momens repoussés les uns sur les autres, d'où il résultera les plus grands obstacles du côté de nos exercices et des progrès des élèves, que dans ce cas quelques classes seront obligées de s'interrompre pour faire place à d'autres.

En conséquence de toutes ces remarques, nous croyons, Monsieur, qu'il est de notre devoir de vous adresser nos représentations à l'effet d'obtenir l'aggrandissement de cette maison, pour qu'il puisse y être construite une petite salle de spectacle qui nous garantisse de tous les accidens dont est icy mention. Cette opération fourniroit encore indépendamment d'un théâtre, quelques pièces de plus pour nos différentes classes et pareroit à tous ces inconvéniens.

Si vous tenez d'ailleurs, Monsieur, à faire donner aux écoles des concerts et des petits spectacles lyriques représentés par les élèves pour lesquels vous établirés des prix à l'effet d'exciter leur émulation, nous croyons indispensable que ces exercices et surtout leurs nombreuses répétitions, soient faites dans le bâtiment même de l'école plutôt que sur le théâtre de l'hôtel des Menus, attendu que cela sera moins publique, que toute notre jeunesse se trouvera rassemblée, que l'on sauvera par là toute division, tout dérangement et tout accident, qu'on laissera libre le théâtre actuel pour les répétitions de la Cour et que nos exercices enfin n'éprouveront aucune contrariété.

Nous osons espérer, Monsieur, que vous voudrez, etc...

LANGLÉ, GOBERT, RODOLPHE, DE SAINT-AMANS, GUICHARD, PILLOT, MÉON, DE LASUZE, RIGEL, GUÉNIN, GOSSEC.

[Bibl. du Conservatoire, mss. 16227.]

XXIV. — NOTICE SUR LES MOYENS DE RESTEINDRE LES CHARGES DU ROI POUR L'ENTRETIEN DE L'OPÉRA; PROPOSITION D'ATTRIBUER À L'ÉCOLE DE CHANT LE PRIVILÈGE DE LA GRAVURE DE MUSIQUE (EXTRAIT).

. . . . . .

2° Comme il vient d'être établi une nouvelle École de chant qui devenait indispensable pour le soutien de l'Opéra, en formant des sujets qui puissent remplacer à la satisfaction du public non seulement les anciens, mais même pour en avoir toujours de prêts pour ne plus se laisser faire la loi par ceux qui, se croyant absolument nécessaires, faute d'autres, forment des demandes extraordinaires et ruineuses pour l'Opéra, il serait nécessaire que le Roy voulut bien accorder à ladite École le privilège exclusif de la gravure de tous les ouvrages de musique, lequel faisant le bien des auteurs pareroit à beaucoup d'inconvénients et d'abus ainsi qu'on le démontrera dans un mémoire particulier. Ce privilège procureroit un fonds suffisant non-seulement pour monter ladite École plus en grand, mais encore pour payer la majeure partie des dépenses extraordinaires de l'Opéra, telles que les pensions qui ne seront plus alors à la charge de Sa Majesté.

[Arch. nat., O¹ 626.]

XXV. — EXTRAIT D'UNE LETTRE DU BARON DE BRETEUIL RELATIVE AU PRIVILÈGE DE LA GRAVURE DE MUSIQUE EN FAVEUR DE L'ÉCOLE DE CHANT.

Versailles, 25 avril 1784.

. . . . . .

Sa Majesté a approuvé le privilège de la gravure de musique en faveur de l'École de chant. . . . . .

[Arch. nat., O¹ 634.]

XXVI. — EXTRAIT D'UNE LETTRE DE DE LA FERTÉ AU MINISTRE SUR LE PRIVILÈGE DE LA GRAVURE.

Paris, ce 23 juillet 1784.

.....

M. Le Noir approuve fort le projet de privilège de la gravure, mais il croit qu'il faut que M. le Garde des Sceaux y concoure et il se charge de lui en parler quand il sera tems.....

[Arch. nat. O¹ 626.]

XXVII. — SUR L'OUVERTURE DE L'ÉCOLE, ARTICLE DU *JOURNAL DE PARIS*.

Le public apprendra sûrement avec intérêt que l'École de chant établie par arrêt du Conseil d'État du Roi du 3 janvier 1784 a fait son ouverture le 1er avril dernier. Cet établissement était désiré depuis longtemps. On doit tout en présumer pour l'avantage de l'art, vu le choix que le Ministre a fait des plus habiles maîtres en différents genres. Comme ils se sont empressés de donner dans cette occasion des preuves du plus grand zèle, en faisant le sacrifice d'un temps qui leur est précieux, on ne peut leur en savoir trop de gré et nous croyons devoir consigner ici leur nom. M. **Gossec** a été nommé directeur de cette école et c'est à lui que l'on s'adresse pour y être admis; **Piccini, Langlé, Guichard,** maîtres pour la perfection et le goût du chant; **Rigel, Saint-Amans** et **Méon**, pour le solfège; **Gobert** et **Rodolphe** pour le clavecin et la composition; **Molé** et **Pillot** pour la déclamation et le jeu du théâtre; **Guénin** et **Nochez**, pour le violon et la basse; **Rosset**, pour la langue française et l'histoire; **Donadieu**, maître d'armes; **Deshayes**, maître de danse.

Ces différents artistes ont cru devoir dans ces premiers moments donner plus particulièrement leurs soins à plusieurs sujets de l'Académie royale de musique qui s'empressent de venir profiter de leurs leçons; au moyen de quoi le public pourra jouir avec plus de promptitude des avantages de cet utile établissement. Dans le nombre des jeunes sujets admis à cette école, il en est plusieurs qui donnent beaucoup d'espérances et à qui il ne manquait que l'occasion de cultiver d'heureuses dispositions. Leur application et le zèle de si habiles maîtres doivent nécessairement les développer.

[*Journal de Paris*, du 19 mai 1784, p. 613.]

XXVIII. — ANNONCE DE L'OUVERTURE DE L'ÉCOLE, DANS LES *MÉMOIRES SECRETS*.

L'École du chant établie par arrêt du Conseil d'État du Roi du 3 janvier 1784 a fait son ouverture le 1er avril dernier.

Mr Gossec a été nommé Directeur de cette École, et c'est à lui que l'on s'adresse pour y être admis; MMrs Piccini, Langlès et Guichard, maîtres pour la perfection et le goût du chant; MMrs Rigel, St-Amand et Méon pour le solfège; MM. Gobert et Rodolphe pour le clavessin et la composition; MM. Molé et Pillot pour la déclamation et le jeu de théâtre; MM. Guénin et Rocher, pour le violon et la basse; Mr Rosset pour la langue française et l'histoire; Mr Donadieu, maître d'armes et Mr Deshayes, maître à danser.

[*Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres en France*, tome XXVI, 22 mai 1784.]

XXIX. — NOTICE SUR L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE, CONTENUE DANS LES *SPECTACLES DE PARIS*.

École royale de chant et de déclamation établie à Paris le 1er avril 1784, rue Poissonnière, hôtel des Menus Plaisirs du Roi.

On désiroit depuis nombre d'années l'établissement d'une École de chant et de déclamation pour former des sujets pour l'Opéra. Cet établissement a été enfin sollicité auprès du Roi par M. le baron de Breteuil, qui ne cesse de s'occuper de ce qui tient au bien et au lustre du gouvernement.

M. de la Ferté, commissaire général de la maison du Roi, également zélé pour tout ce qui intéresse les arts, a donné les soins les plus marqués à ce qui doit assurer le succès de cette école. Il veut bien assister à l'examen qui se fait tous

les trois mois, des dispositions et des progrès des élèves, à la suite duquel il lui en est présenté un état signé de tous les maîtres, pour être mis sous les yeux du Ministre. Le succès de cette École étant principalement fondé sur les talens, les connaissances et le zèle soutenu des maîtres, M. le baron de Breteuil, sur les représentations qui lui ont été faites par M. de la Ferté, n'a rien négligé pour y appeler des artistes honnêtes et distingués dans les genres différents qu'ils y doivent professer. (Suivent les noms, attributions et demeures des professeurs.)

On admet à cette école des jeunes gens des deux sexes, toutefois qu'ils se présentent avec une belle voix, d'heureuses dispositions pour le théâtre et qu'ils tiennent à d'honnêtes gens qui répondent de leur conduite et de leur assiduité. L'ordre le plus sévère règne à cette École, tant du côté du devoir, que de celui de l'honnêteté et de la décence, et il n'est aucune grâce que puisse espérer un sujet pour peu qu'il s'écarte de l'un de ces points. Cette École est située rue Poisonnière et fait partie de l'hôtel des Menus Plaisirs du roi; elle tient, excepté les dimanches et fêtes, tous les jours de la semaine; le matin depuis 8 heures jusqu'à une heure, l'après-dîner de 3 à 5 heures. Les sujets ne peuvent être reçus qu'après avoir été présentés à M. Gosser et entendus par tous les maîtres de chant et de musique.

[*Spectacles de Paris*, 1785 et suiv.]

XXX. — PROJET DE FORMATION D'UNE ÉCOLE DE MUSIQUE (EXTRAIT D'UN MÉMOIRE IMPRIMÉ EN 1784).

L'École de Musique doit être sous la protection immédiate du Roi, mais aux frais des riches amateurs de l'art, et non à ceux du gouvernement. Elle doit être dans une indépendance absolue de tout spectacle; car elle doit servir à créer l'art du chant en France, avant de songer à former des acteurs pour l'Opéra.

Les élèves doivent y être nombreux, car ce n'est que dans un grand nombre qu'on peut espérer de trouver quelques sujets vraiment capables de se distinguer. Le mémoire les porte à cent, dont trois quarts de garçons et le reste de filles.

Il faut qu'ils soient entretenus de tout au *conservatoire*, et suivre en ce point la forme de ceux d'Italie que nous avons rapportée plus haut, tant pour l'âge de l'admission que pour la forme des études. Les garçons et les filles doivent être dans deux bâtiments séparés, et il faut veiller sur leurs mœurs avec la sévérité la plus rigoureuse. Sans les mœurs, la jeunesse ne sauroit acquérir de véritable talent.

Les études qui leur conviennent sont : 1° L'art de lire, c'est-à-dire d'accentuer leur lecture pour servir de préliminaire à l'art de déclamer. 2° D'écrire lisiblement et de copier la musique. 3° La danse, ou plutôt l'art de marcher et de se présenter avec grâce. 4° De lire la musique et de s'accompagner au clavecin. 5° Les éléments de la composition, étude que les élèves pousseront plus loin, si on leur trouve des dispositions. 6° Les instruments d'orchestre. Le goût des disciples et la sagacité des maîtres détermineront celui des instruments qui conviendra le mieux à chacun d'eux. On ne peut s'occuper de l'art du chant, proprement dit, qu'après l'âge de la mue, quand la beauté de leur organe, jointe aux autres qualités nécessaires, permettra de les destiner au théâtre.

On ne peut pas espérer que cent élèves soient tous propres au théâtre, et quand cela serait possible on en serait fort embarrassé. Nous n'avons pas assez de théâtres fixes en France, pour les regarder comme une ressource, et il faut cependant s'occuper du sort de ceux qui ne pourront pas y être destinés, et qui, ayant passé leur jeunesse au *conservatoire*, ne sont plus capables d'embrasser un autre état. Les garçons deviendront des musiciens d'orchestre, et les filles graveront de la musique.

Cette dernière idée en amène une autre. Le *conservatoire*, par ses propres ressources, peut élever un commerce de musique très considérable, et tel même qu'il envahirait bientôt celui de toute la France. Il en résulterait un avantage double, savoir que ce commerce, très lucratif quand il est fait en grand et bien entendu, pourrait suffire au soutien du *conservatoire* et faciliter son extension, et qu'en même temps il offrirait un état honnête et agréable aux sujets qui ne pourraient convenir aux théâtres.

Chaque élève, pour être admis à l'École de musique, serait présenté par un protecteur qui paierait une somme annuelle pour lui. Mais comme cette ressource serait fort incertaine, si on ne l'attendait que de la bienfaisance, il faudrait y joindre un motif plus intéressé. On établirait donc dans cette école un spectacle musical, exécuté par les seuls élèves, tant pour la partie vocale, que pour celle des instruments. Ils y feraient des exercices trois fois la semaine, sous les yeux de leurs

protecteurs, intéressés à leur avancement. Assurément, si faible que pût être ce spectacle, il vaudrait bien ceux des boulevards, où l'on se porte en foule, et il aurait de plus un grand attrait d'amour-propre pour ceux qui l'auraient fondé.

Quant aux ouvrages qu'on y représenterait, le mémoire que nous extrayons propose une idée qui nous paraît avantageuse, et que nous allons citer :

«On se plaint tous les jours de la manière dont les ouvrages présentés à nos théâtres sont jugés; on convient qu'une «simple lecture est un moyen bien insuffisant pour apprécier une pièce dont le mérite consiste souvent dans le mouvement «et les situations. C'est bien pis pour les pièces en musique : il faut absolument les entendre. Eh! comment les juger «à une répétition qui, malgré les peines, les soins, l'argent qu'elle coûte, est toujours mal faite? *Le conservatoire* offre «un remède à ces inconvéniens qui jusqu'ici n'en avaient pas paru susceptibles. On apportera au *maître* la partition d'un «opéra sérieux ou comique. S'il en juge la musique assez correcte pour être entendue, les élèves en *copieront eux-mêmes* «les rôles et les parties d'orchestre. Ils les apprendront par cœur, et les répéteront entre eux, sous les yeux de l'auteur et «du maître, jusqu'à ce qu'il y ait assez d'ensemble pour en donner une juste idée. Alors ils en feront une répétition réelle «devant les intéressés, c'est-à-dire les acteurs du théâtre auquel l'ouvrage est destiné, et les protecteurs de l'école qui «en seront les véritables juges. Cette représentation, faite avec tout l'appareil nécessaire, par des jeunes gens d'un talent «faible encore, à la vérité, mais exercé avec justesse et avec goût, doit faire juger avec certitude du mérite des paroles, «de la musique, et de l'action théâtrale. Si l'ouvrage, ainsi exécuté, paraît trop faible pour un grand spectacle, il restera «au *conservatoire*, en dédommagement de ses frais. Si, au contraire, ce spectacle l'accepte, il paiera au *conservatoire* une «certaine somme, pour les dépenses de copie et de représentation; ainsi, outre les avantages que nos théâtres en tireront, «cette école servira encore à former de jeunes auteurs, et à leur faire entendre l'effet de leurs ouvrages, en leur épargnant, «ainsi qu'aux acteurs, le désagrément des chutes publiques, et les dégoûts des répétitions.»

Tels sont les ouvrages qui formeraient le répertoire de l'école. Mais ce ne seraient, dira-t-on, que de mauvaises pièces, puisqu'on n'aura que le rebut des autres théâtres. On n'a de même aux *Variétés* et aux autres petits spectacles que le rebut des autres théâtres, et cependant on s'en contente; on y voit même quelques ouvrages estimés. Ceux qui resteront au *conservatoire* seront faibles, sans doute, mais ils seront proportionnés à la force des élèves, à qui l'on ne demandera pas d'aussi grands talens qu'à des acteurs formés.

Nous avons dit que les représentations se feraient devant les protecteurs de l'école. C'est à eux, selon le projet, qu'appartiendraient les loges. Chacun d'eux aurait la jouissance d'une loge de quatre places, du moment où leur protégé serait admis. Le parquet serait occupé par des abonnés qui n'auraient aucun autre droit, et qui, en conséquence, paieraient annuellement un prix beaucoup moindre.

A la fondation du *conservatoire*, il serait essentiel de joindre celle d'une académie. La musique est le seul art en France qui n'en ait point, tandis qu'on trouve des associations musicales dans tous les autres pays. On n'objectera pas sans doute notre *Académie royale de musique* : on sait que c'est abusivement que le spectacle de l'opéra porte ce titre, dont voici l'origine, etc.

[*Encyclopédie méthodique*, t. I, p. 306. Extrait d'un *Mémoire sur le projet d'un Conservatoire*, 12 p.; projet présenté en 1776 à MM. des Menus-Plaisirs et depuis M. de Comartin, etc.]

XXXI. — COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES ÉLÈVES, EXTRAIT DES *AFFICHES*.

Examen et exercice des classes de l'École royale de chant sur le théâtre de l'Hôtel des Menus.

Si, comme il y a tout lieu de le croire, c'est aux Conservatoires établis dans les différentes villes de l'Italie qu'on doit attribuer la faveur dont jouit partout la musique ultramontaine, l'administration ne pouvait imaginer rien de mieux pour faire également prospérer cet art en France, que de créer une École à la tête de laquelle se trouvent MM. Gossec, Piccini, Langlé, Guichard, La Suze, Rigel, Saint-Amans, Méon, Gobert, Rodolphe, Guénin, Nochez, Molé pour la déclamation théâtrale, Pilot pour celle du chant et Deshayes maître de ballets. Un pareil établissement semble devoir assurer pour jamais, de bons sujets tant à la musique du Roi qu'à l'Opéra et au Théâtre Italien. C'est pour éprouver les élèves et pour juger de leurs progrès qu'il a été fait hier l'exercice dont nous avons à rendre compte : ils ont représenté l'opéra *Roland* avec tous ses divertissements.

L'assemblée, qui était aussi brillante que nombreuse, a paru très satisfaite de l'exécution de ce bel ouvrage, dans lequel Mlle **Mulot** jouait le rôle d'Angélique, qui a déployé une grande sensibilité, jointe à une voix pure, flexible, étendue, a une manière de chanter facile et expressive. On a aussi trouvé de l'âme, de l'intelligence et une belle qualité de voix à M. **Dessaules** qui a fait Roland. M. **Le Fèvre** a rendu avec intérêt le rôle de Médor. Chacun des autres élèves a obtenu, dans les différents personnages de cet opéra, des encouragements mérités. On a singulièrement été frappé de la justesse avec laquelle ils ont tous exécuté les morceaux d'ensemble, ainsi que les ballets, et toute cette représentation a fait grand plaisir.

Comme il n'y a que dix-huit mois que ces jeunes gens sont attachés à l'École, que plusieurs même y sont entrés depuis bien moins de temps et qu'il a fallu d'abord leur apprendre les éléments de la musique, on conçoit aisément que le degré d'habileté auquel ils atteignent déjà est le fruit du travail le plus opiniâtre, tant de leur part que de la part des maîtres. Ceux-ci ont trop de goût et sont trop jaloux de leur gloire pour se hâter de produire au grand jour des talents qui ont encore besoin d'être perfectionnés, mais il y a tel de ces élèves qui leur fait dès à présent assez d'honneur pour pouvoir espérer que l'année prochaine il figurera avantageusement sur le théâtre de l'Académie royale de musique. Ce sera alors pour le public une satisfaction réelle, de voir des sujets formés, au sein même de la capitale, par d'habiles maîtres, contribuer plus sûrement à ses plaisirs, que beaucoup de ceux qui, tirés de la provenance de pays étrangers, s'annoncent avec des prétentions illusoires et qu'il faudrait quelquefois renvoyer à l'école.

[*Affiches, annonces, etc.*, 5 avril 1786, p. 870; Bibl. nat., Inv. V 28313.]

XXXII. — COMPTE RENDU DE L'EXERCICE DES ÉLÈVES, EXTRAIT DES *MÉMOIRES SECRETS*.

On appelle Examen et exercice des élèves de l'École royale de chant la représentation donnée par eux sur le théâtre de l'hôtel des Menus le 4 de ce mois. L'assemblée était brillante et nombreuse. Les trois sujets qui ont été les plus applaudis sont Mlle Mulot jouant le rôle d'Angélique, qui a déployé une grande sensibilité, jointe à une voix pure, flexible, étendue et à une manière de chanter facile et expressive. On a trouvé aussi de l'âme, de l'intelligence et une bonne qualité de voix au s^r Dessaule, qui a fait Roland; enfin le s^r Fèvre a rendu avec intérêt le rôle de Médor. On a singulièrement été frappé de la justesse avec laquelle ils ont tous exécuté les morceaux d'ensemble, ainsi que les ballets. Enfin il y a de ces élèves qu'on croit pouvoir figurer dès l'année prochaine avantageusement sur de grands théâtres.

[*Mémoires secrets*, 1786, 10 avril.]

XXXIII. — ARTICLE DE LE PRÉVOT D'EXMES SUR L'EXERCICE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ROYALE, SUIVI DES RÉFLEXIONS DU RÉDACTEUR DU *MERCURE DE FRANCE*.

École royale de chant, de danse et de déclamation.

Nous avions promis de rendre compte d'un essai que l'École royale de chant fit, il y a quelques mois, des talents de ses nouveaux sujets : nous attendions qu'une seconde représentation, qui avait été annoncée, nous mît à portée de juger des progrès de tous les élèves; cette représentation n'a point eu lieu, et nous avons gardé le silence. M. Le Prévôt d'Exmes, professeur de langue française, d'histoire et de géographie de cette École de musique, vient de nous faire passer un article concernant cet essai. Nous croyons devoir le publier pour remplir notre promesse et en nous permettant quelques observations.

« Si l'on fait attention que l'acteur qui a le plus d'intelligence, a besoin d'un long exercice avant de parvenir au degré où il puisse mériter de grands applaudissemens, on sentira combien cette étude devient plus difficile pour le comédien qui entreprend d'unir l'art du chant à celui de la déclamation. De cette difficulté provient la rareté des sujets semblables à M. **Larrivée** qui s'est retiré tout récemment du théâtre de l'Opéra, au grand regret des amateurs de ce spectacle. La province peut-elle fournir à l'Opéra des acteurs aussi formés que la capitale les désire, pour que son théâtre lyrique puisse toujours se soutenir avec l'éclat qui le distingue des autres spectacles ? On a toujours reconnu l'insuffisance de cette ressource. Quel moyen peut-on donc employer pour remplacer, avec une juste confiance, les sujets précieux que l'Académie royale de musique peut perdre tous les ans ? Cette perte inévitable faisait désirer depuis longtemps l'établissement

d'une École royale de chant, de danse et de déclamation semblable à celle qui a été établie en 1784, à Paris dans la rue Poissonnière où elle est attachée aux Menus Plaisirs du Roi.

«Il paraîtra sans doute étonnant qu'une École, à peine créée depuis deux ans, ait déjà pu fournir des sujets en état de jouer en entier un grand opéra sans aucun secours étranger. L'essai en a été fait dans l'opéra de *Roland*, le 5 du mois d'avril dernier. Les élèves de la nouvelle École royale dont il s'agit ont donné une représentation publique de cet opéra, mis en chant par M. **Piccinni**. La salle était remplie de spectateurs les plus capables d'apprécier les talens naissans ou perfectionnés, et l'applaudissement de leur part a été général. Les chœurs chantés par les jeunes élèves, dont les plus âgés ont à peine 14 ans, ont été entendus avec un intérêt si vif, qu'il allait jusqu'à l'attendrissement. Rien n'a paru faux, ni dans le chant, ni dans le récitatif, qui n'est à proprement parler, qu'une simple déclamation; les danseurs ont très bien secondé les acteurs, et le tout ensemble a été exécuté avec une précision peu commune. La voix de Mlle **Mulot** est sonore, agréable et elle a paru étendue, du moins relativement au théâtre sur lequel cette jeune actrice a joué le rôle d'Angélique. M. **Des Saules**, représentant Roland, a montré du feu, de la sensibilité, ou de la fureur, suivant les mouvemens que son rôle exigeait; son ton est énergique et sa voix de basse taille est mâle, quoique peut-être un peu voilée. M. **Lefèvre** a fait entendre dans le rôle de Médor une haute-contre très flatteuse, il a chanté avec goût; un peu plus de vivacité dans son jeu lui aurait attiré des applaudissemens plus marqués. Mlle **Delilette** s'est distinguée par la noblesse de son maintien; on lui a trouvé de la justesse dans la voix, mais un peu moins d'étendue que dans celle de la principale actrice; ce qui pouvait provenir de ce que son rôle de suivante n'exigeait pas qu'elle développât entièrement sa voix.

«Il faut convenir que cet essai, fait aux Menus Plaisirs du Roi, est d'un très heureux augure, et qu'il donne la meilleure opinion de l'établissement dont nous parlons. Quels fruits ne doit-on pas attendre d'une École royale, où le Ministère a eu soin de ne mettre pour professer, que des sujets dont les talens sont généralement connus et estimés? Les bornes de cette annonce ne nous permettant pas de les nommer tous, nous nous contenterons d'en citer une partie. M. **Gossec**, directeur général, est un compositeur si distingué, qu'il a peu de rivaux dans le genre de la symphonie; personne n'ignore que son *O Salutaris hostia*, est un chef-d'œuvre dans son genre. On fait l'éloge de M. **Piccinni**, en disant qu'il a composé la musique des opéras de *Roland*, d'*Atys* et de *Didon*. M. **Rigel** est l'auteur de la musique du *Savetier et du Financier*, comédie qu'on revoit toujours avec plaisir au Théâtre Italien. On doit la musique de *l'Aveugle de Palmyre* à M. **Rodolphe**. M. **Molé**, l'un des maîtres de déclamation, est trop connu, pour qu'il ait besoin de voir ici ses succès détaillés. M. **Deshayes**, maître de ballets au Théâtre-français, a fait voir à la Cour et sur différents théâtres le talent qu'il a pour bien composer et pour former d'excellens élèves. Cet heureux choix prouve combien le Ministre sage à qui l'on doit une institution si utile et le commissaire général de la maison du Roi qui seconde supérieurement ses vues, ont donné d'attention pour rendre l'institution de la nouvelle École royale aussi avantageuse qu'elle puisse l'être. Parmi les habiles maîtres qu'elle possède, nous pourrions citer encore MM. **Langlé, Guichard, de la Suze, Saint-Amans, Méon, Pillot, Gobert, Guenin, Nochez, Vion** et **Donadieu**, qui ont contribué tous à rendre l'éducation des élèves complète. La France recueillera abondamment les fruits de cette institution, lorsqu'on verra, dans quelques années, sortir de l'École royale de chant, de danse et de déclamation, des sujets instruits, tant en qualité d'artistes que de compositeurs, qui prouveront par leurs productions que le goût de la bonne musique nous est aussi facile et aussi naturel qu'aux Italiens. On reconnaîtra alors que les peuples d'Italie n'ont eu l'avantage sur nous, que parce qu'ils jouissent depuis longtemps d'un établissement de cette nature, sous le titre de Conservatoire.»

Ce morceau est, comme on le voit, un pur éloge, et un éloge qui pourrait paraître suspect, puisqu'il vient d'une personne attachée à cet établissement. Cependant nous devons dire que presque partout il est juste, et que surtout les deux premiers sujets n'y sont pas loués au-dessus de leur mérite. M. **le Prévot d'Exmes** a eu probablement l'intention d'encourager ces jeunes élèves, et cette intention est estimable; mais il eût peut-être été plus utile de remarquer leurs défauts à une époque où il est temps encore de les corriger, où le poison de la louange et de l'engouement public ne les a pas encore corrompus, ne les a pas rendus sourds à la critique et aux conseils. L'indulgence dans les Beaux-Arts, et surtout dans ceux où l'on se montre soi-même au public, n'est pas aussi nécessaire qu'on l'imagine. Presque tous nos grands acteurs ont commencé par être vus sur nos théâtres avec une répugnance marquée. Combien, au contraire, de débuts brillants n'ont-ils laissé après eux que le dédain et l'oubli? L'amour-propre avertit assez ces artistes de leurs bonnes qua-

lités; mais dès qu'une fois les adulateurs leur répètent qu'ils sont parfaits, et que quelques applaudissemens de commande, ou qu'excite une fermentation passagère, les confirme dans cette croyance, ils regardent comme des détracteurs tous ceux qui ne partagent pas l'admiration qu'ils pensent mériter, et deviennent incorrigibles.

Au reste M. le Prévot d'Exmes était en train de louer; il a cru devoir un tribut semblable à tous les maîtres qui composent cette École. Nous sommes loin d'improuver les éloges qu'il leur a donnés; nous aurions désiré seulement qu'ils eussent été dispensés avec plus de réflexion. Il fallait, par exemple, louer M. **Gossec** de sa grande honnêteté, de son intelligence dans la conduite des élèves, de son activité, de sa prudence, toutes qualités essentielles pour sa place de Directeur; mais il est fort indifférent pour cet emploi que son *O salutaris* sans accompagnement soit un chef-d'œuvre, ou simplement un morceau bien fait et plein de goût. M. Gossec a un grand nombre de compositions dont on pourrait faire l'éloge avant son *O salutaris*. Il fallait de même louer M. **Rigel**, maître de solfège, sur sa douceur, sa patience et non sur la musique du *Savetier*. M. **Rodolphe**, maître de composition, a fait un ouvrage qui le rend beaucoup plus digne de cette place que la musique de l'*Aveugle* de *Palmyre*, c'est un traité clair, précis et qui doit être à ses élèves d'un grand secours.

On peut être étonné aussi de ne trouver qu'en masse les noms de MM. **Guichard** et **Langlé**, qui, tous deux, partagent avec M. Piccini la tâche difficile de guider la voix des élèves, de leur apprendre l'art du chant, de former, ou plutot de réformer leur goût, de détruire peu à peu la mauvaise méthode qu'une longue habitude a laissé enraciner en France, et qui a fait croire longtems que la nature avait décidé que les Français ne seraient jamais chanteurs.

M. le Prévot d'Exmes ne nous paroît pas plus heureux dans les éloges qu'il donne à l'établissement en lui-même. Ce n'est pas, comme il le dit, pour donner des sujets à l'Opéra, qu'il est essentiellement utile; ce n'est pas pour remplacer les pertes que causent les retraites d'acteurs; car les pertes de talens ne se remplacent point réellement; mais c'est pour créer l'art du chant au milieu d'une nation qui n'en avait presque pas l'idée, ou, ce qui est pis, qui n'en avait qu'une idée fausse. Aussi, loin d'être étonné de ce que cette École, au bout de deux ans, a déjà produit des sujets capables d'exécuter un opéra entier, on pourrait l'être que parmi tant d'élèves, dont quelques-uns étaient déjà musiciens, il ne s'en soit pu trouver que deux au bout d'un pareil terme, qui méritassent d'être distingués, quoiqu'on ne les juge pas encore capables de débuter; et l'on se demanderait si l'avantage que procureront ces deux sujets, peut balancer les sommes que cet établissement coûte. Mais il faut considérer encore une fois que l'esprit qui anime les maîtres de cette École, est beaucoup moins de présenter au public des acteurs tous faits, que de répandre, pour ainsi dire, une somme égale de talens sur tous les élèves; de leur donner à tous une bonne manière de chant, pour l'opposer à celle qui est trop suivie. Or, il faut du temps pour que le bon goût se propage, et c'est ce qui paraît ralentir les premiers progrès.

Cet établissement commence; on essaye tout ce qui peut être utile, et c'est peut être le moment où tous ceux qui ont réfléchi sur l'art de la musique, doivent faire part de leurs idées à l'administration. Peut-être la multiplicité des maîtres attachés à l'École de chant est-elle nuisible, en ce qu'elle est dispendieuse, et que les élèves, obligés de répondre à tant de différentes personnes, ne peuvent leur prêter à toutes un égal degré d'attention. C'est un grand inconvénient que les jeunes gens ne soient pas logés dans l'École; la necessité d'aller et venir, en leur faisant perdre un tems considérable, leur cause une distraction pernicieuse. Un plus grand défaut encore, c'est que chaque maître ayant son but particulier et une manière différente, les études ne concourent pas assez à un même point. Dans les Conservatoires d'Italie (qui sont beaucoup plus nombreux que ne le croit l'auteur) il n'y a qu'un maître pour cent élèves; les écoliers de classe en classe répètent aux sujets inférieurs et sous les yeux du maître, la leçon qu'ils viennent d'en recevoir. Ce moyen serait peut-être difficile à pratiquer dans la forme actuelle; mais au moins que tous les professeurs agissent de concert et sur un même et unique plan. Le moyen d'y parvenir est d'instituer une Académie composée de professeurs, de compositeurs, d'amateurs même, dont les avis recueillis formeront le plan auquel on doit tenir. Le nom d'Académie de musique existe; mais l'Académie est encore à naître; il manque des académiciens.

On pourrait tirer un plus grand parti des élèves, avant de les exposer au grand théâtre. Pourquoi ne l'ont-ils essayé qu'une fois? Pourquoi ne pas les employer à faire des répétitions d'essai des opéras que l'Académie désire entendre et juger? Ce serait en même temps former les élèves, et épargner une peine considérable et souvent inutile à nos acteurs. Toutes ces idées sont très praticables; on les trouve développées et plus étendues dans une petite brochure qui parut sur cet objet quelque temps avant l'établissement; mais, nous le répétons, il ne fait que de naître, et nous convenons qu'il faut du temps à tout. Nous croyons au surplus qu'on ne nous saura pas mauvais gré de ces observations, qui n'ont

pu nous être inspirées que par le désir d'être utiles et nous espérons que M. le Prévot d'Exmes, dont nous apprécions infiniment les intentions et le zèle, nous pardonnera des réflexions et des critiques qui n'ont que le même but pour objet.

[*Le Mercure de France*, 23 sept. 1786, p. 173.]

XXXIV. — ARRÊT DU CONSEIL D'ÉTAT DU ROI ÉTABLISSANT UN BUREAU DE TIMBRE POUR LA MUSIQUE, POUR SUBVENIR À L'ENTRETIEN DE L'ÉCOLE ROYALE, 15 SEPTEMBRE 1786.

Le Roi s'étant fait rendre compte, en son Conseil, des mémoires présentés par les auteurs, compositeurs et marchands de musique, à l'effet d'arrêter le cours des contrefaçons qui nuisent aux droits des artistes et aux progrès de l'art, surtout depuis que les ouvrages de ce genre sont assez recherchés pour réveiller la cupidité et animer la fraude; Sa Majesté ayant reconnu que, par ces abus, les droits de la propriété, sont de jour en jour moins respectés, et que les talents sont dépouillés de leurs productions; à quoi voulant pourvoir, le Roi étant dans son Conseil, de l'avis de M. le Garde des Sceaux, a ordonné et ordonne ce qui suit :

. . . . . .

Art. 12. Il y aura à l'École royale de Déclamation et de chant, à Paris, un Bureau établi pour timbrer toute pièce de musique gravée ou imprimée que l'on voudra mettre en vente; à ce Bureau assistera toujours un Professeur de ladite École royale, qui sera tenu d'y faire le service tous les jours ouvrables, depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après midi.

Art. 13. Toute pièce de musique gravée ou imprimée sera, avant d'être exposée en vente ni distribuée, portée à ce bureau, pour y être timbrée par celui qui sera préposé à cet effet; et toute musique qui se trouvera exposée en vente, ou qui sera prouvée avoir été vendue ou distribuée après la publication du présent arrest, sans avoir été soumise à cette formalité, sera saisie, et le contrevenant condamné à l'amende de trois mille livres.

Art. 14. Il y aura au Bureau deux timbres, l'un portant : *Musique*, et servant pour timbrer les exemplaires de musique qui seront imprimés ou gravés après la publication du présent arrêt; et l'autre portant ces mots : *Ancienne musique*, et servant à timbrer toute musique imprimée ou gravée avant ladite publication.

Art. 22. Le produit de toutes les saisies de musique qui seront faites sera attribué, savoir : un quart aux employés des fermes, lorsqu'ils auront eu part à la saisie; un quart à la Chambre syndicale dans laquelle le dépôt aura été fait, ou la moitié si la saisie a été faite par des officiers de ladite Chambre et le surplus à l'École royale de Déclamation et de chant, déduction préalablement faite des frais légitimement faits.

Art. 25. Veut Sa Majesté que le produit du timbre, ainsi que celui des amendes et confiscations ci-dessus ordonnées au profit du bureau du timbre, soient employés à l'entretien de l'École royale de Déclamation et de chant établie dans la ville de Paris.

[Arch. nat., reg. E 2629; *Journal de Paris* du 27 oct. 1786.]

XXXV. — LETTRE DE GOSSEC SUR LES DÉBUTS À L'OPÉRA DE TROIS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE; PROPOSITION DE FAIRE REPRÉSENTER DES OPÉRAS ENTIERS AUX EXERCICES D'ÉLÈVES ET DE CRÉER UNE SECONDE CLASSE DE LANGUE FRANÇAISE; INSUBORDINATION D'UNE ÉLÈVE; 15 SEPTEMBRE 1786.

Monsieur,

Après bien des débats, et toutes les représentations que j'ai cru devoir faire à nos messieurs sur la disette de sujets à l'Opéra, ils se sont enfin déterminés à lui en donner trois sous peu de jours. Ces trois sujets sont Mlle Dessaules, Le Fevre, et Mlle Molot. Mrs les professeurs attendent votre retour, Monsieur, pour prendre vos ordres à cet égard, et pour mettre sous vos yeux la marche qu'ils désireroient que l'on donnât à ces trois débuts. Mais comme il est dans l'ordre que sitôt un projet conçu, vous en soiés instruit, je me fais un devoir de vous tracer ici la marche à peu près que nos messieurs voudroient dans ces débuts.

Mrs les professeurs de l'École desireroient que le sieur **Dessaules** fît ses deux premiers débuts avant le voiage de Fontainebleau, 1er par le rôle d'Agamemnon d'*Iphigénie en Aulide*, qu'il chanterait deux ou trois fois de suite; 2de par le rôle d'Oreste, d'*Iphigénie en Tauride*, de M. Gluck, et qu'ensuite au commencement du voiage l'Académie remît à Paris l'opéra de *Roland* pour 3me début du sieur Dessaules, et pour le premier du sieur **Le Fèvre** et de Mlle Mulot. On observe que la mise de *Roland* peut se faire en deux répétitions et sans déranger celles des spectacles de la Cour. Cette nouveauté du début de trois sujets de l'École dans un même opéra, dans un opéra que le public aime et qu'il n'a pas vu depuis quatre à cinq ans, pouroit être très piquante, exciter la curiosité au point de procurer de fort bonnes recettes à l'Opéra pendant le voiage de Fontainebleau, dans un tems ou le service de la Cour le prive nécessairement de ses premiers sujets, et amène en conséquence un vuide considérable dans ses recettes. Ces débutants pouront en outre procurer un double avantage à l'Opera, celui de ménager quelque repos aux premiers sujets après la fatigue du service de Fontainebleau, et celui de remplir en partie les spectacles du jeudi durant l'hyver.

J'aurois bien desiré, Monsieur, que Mlle **Lillette** ait pu alterner avec Mlle Mulot en commençant ses débuts quelques semaines après cette dernière; mais nous lui trouvons encore la poitrine bien délicate, la respiration courte, des sons inégaux dans la voix et d'autres deffauts encore à corriger. Son âge, à la verité, lui refuse des choses que Mlle Mulot a acquises par quelques années de plus, telles que la force, le raisonnement et l'expérience. La nature d'ailleurs a moins bien servi Mlle Lillette que Mlle Mulot du côté de la voix et du moral, en lui donnant cependant l'avantage du côté du physique.

M. Danvergne ne vous a pas laissé ignorer sans doute, Monsieur, combien il est content, ainsi que tout l'Opéra, du sieur **Adrien** l'un de nos élèves chargé du rôle du grand prêtre dans les *Horaces*, opéra de M. Salieri, que l'on répète pour Fontainebleau. Nous ne doutons point qu'en continuant de travailler comme il l'a fait jusqu'ici, et que suivi comme il va l'être après le début du sieur Dessaules, il ne fasse l'année prochaine, à pareil temps, un début des plus brillants à l'Opéra. Belle voix, beau physique, bon musicien, joignant à tout cela une bonne conduite, un caractère doux et docile, et beaucoup d'honnêteté. Avec toutes ces qualités il doit aller loin.

Toujours animé de l'esprit du bien, et jaloux de contribuer au succès d'un établissement aussi honorable qu'utile, je propose et j'insisterai même, si vous le trouvés bon, Monsieur, à ce que l'on occupe les jeunes sujets de l'école à l'étude de divers petits opéras, opéras comiques, et comédies. A ce qu'on les leur fasse jouer d'abord sans fraix (*sic*), et en habit de ville, les jours marqués pour des exercices, tels qu'aux examens des trimestres. Ce n'est qu'avec cela qu'on leur donnera de l'émulation, qu'on sondera leurs dispositions dans les différents genres, qu'ils apprendront enfin à parler leur langue. Est-il en effet de moïens plus sûrs et plus prompts pour se convaincre si un jeune sujet a des dispositions pour le théâtre, s'il annonce de la facilité dans ses gestes, si son visage joue, si son âme sent quelque chose, s'il comprend sa langue, s'il a un goût naturel, de la justesse et de la précision dans son chant et dans son jeu, si sa voix et son physique sont vraiment théâtrales... Je pense que sans cela, Monsieur, l'on fera beaucoup plus de besogne infructueuse que d'utile; que bien souvent des sujets auront captivé pendant cinq ou six ans les soins des maîtres sans qu'on en puisse tirer aucun fruit. Ces sujets auront eux-mêmes perdu un tems précieux qu'ils auraient emploié à un autre état qui leur aurait mieux convenu. En adoptant ce projet, on choisiroit des pièces de différents genres, et à la portée des sujets de divers âges, par exemple, des petits opéras comiques et petites comédies intéressantes tirées du magazin des enfants pour les sujets du premier âge, de 10 à 13 ans; des actes d'opéra, opéras-comiques plus forts, comédies et drames pour ceux du 2e âge de 13 à 16 ans; et des grands opéras, des tragédies pour le 3e âge, de 17 à 22 ans. Il y auroit quelquefois un mélange d'âge suivant les circonstances et la nature des pièces. On a vu combien la mise de *Roland* et les préparatifs pour celle de *Chimène*, l'exercice des chœurs de *Dardanus* et d'*Athalie*, avoient enflammé tous nos sujets, les grands comme les petits; combien leur émulation étoit excitée; combien ils se piquoient à qui feroit mieux, comme chacun se disputoit l'avantage d'être en évidence. Comme tout cela les occupait chez eux l'après dîner pour paroître savants le lendemain matin à l'École. Je vous avoue, Monsieur, qu'il n'y avoit point alors un moment de oisiveté, et que c'est le seul moïen de faire marcher à grands pas les progrès de l'École, et de s'assurer des dispositions de chaque sujet. On va sans doute s'inquiéter sur qui tombera le soin d'exercer ces enfants, d'autant que M. Molé ne peut se dérober pour cet effet aux leçons de la grande scène que pour y mettre le dernier coloris. Je répondrai que lorsque vous

aurés, Monsieur, paru désirer l'exécution de ce projet, indépendamment de ce que chacun se fera un devoir et un plaisir d'y mettre du sien, on pourra en charger M. Pillot, qui jusqu'ici n'a tenu classe particulière que le soir pour avancer le talent des premiers sujets qui lui doivent beaucoup, je lui rends cette justice; mais que le matin, au lieu de mêler, deux jours de la semaine, ses conseils avec ceux du sieur Molé, et les quatre autres jours, avec ceux de M. Guichard comme il l'a fait jusqu'ici, ce dont on pouroit le dispenser, il exerceroit les enfants sur l'objet proposé; il développeroit leurs dispositions, il auroit enfin une classe à lui. Voilà ce qu'on pouroit apeller assurément un travail bien utile, et même de quelqu'utilité à la Cour dans des petits spectacles où l'on ne voudroit point d'apparat, soit pour les jeunes princes, soit pour Monsieur, Monsieur le Comte d'Artois en leurs maisons de plaisance; soit pour la Cour même lorsqu'elle est déplacée de Versailles, et dans beaucoup d'autres circonstances peut-être, où l'économie ou la variété les feroient appeler.

Il me reste, Monsieur, une autre proposition à vous faire non moins utile que la précédente, et dont l'objet s'y lie intimement; c'est celle de l'établissement d'un second maître de langue. Cette partie, la plus essentielle à l'éducation de la jeunesse, languit absolument n'étant administrée que par un seul maître. Quoique celui qui en est chargé ait du mérite et de l'exactitude, il ne peut suffire à la quantité. D'ailleurs l'expérience ne nous laisse plus douter qu'il est de nécessité urgente qu'il soit secondé d'un homme de lettre poëte, et qui ait des connaissances en musique, qui connoisse bien surtout la prosodie de la langue dans le chant, qui sache la fable, l'histoire, et qui soit enfin dans le cas d'instruire les grands sujets, tandis que le maître actuel developperoit les premiers principes aux petits. Nous ne voions que trop que nos grands sujets restent dans l'ignorance, en ce qu'ils se sentent une répugnance invincible d'aller s'instruire avec les petits enfants, que d'un autre côté le maître actuel n'a pu encor gagner leur confiance, comme le feroit un homme de lettres poëte et musicien. Les grands ayant pour cet objet une classe particulière et separée de celle des enfants, seroient dans le cas, en la suivant sans répugnance, de s'instruire sur bien des choses qu'ils ignorent et dont la connoissance leur est indispensable, mais qu'ils ne pourront jamais acquérir sans ce moïen. Si vous adoptiés cette proposition, Monsieur, et que vous voulussiés honorer les professeurs de l'école de votre confiance pour le choix d'un second maître de langue, il en est un âgé de 28 ans dont les talens et les mœurs leur sont avantageusement connus; il est fort bon rhétoricien, écrit avec beaucoup d'aisance, poëte ayant fait plusieurs pièces de théâtre et divers poésies estimées, musicien sachant fort bien la composition, et jouant de plusieurs instrumens, tels que du violon et du clavecin, dans lesquels il est d'une certaine force, et lecteur de musique. Des qualités aussi précieuses pour un maître de langue dans une école de musique sembleroient, Monsieur, solliciter la préférence; d'ailleurs l'homme qu'il faudrait à cette place est bien difficile à trouver. Celui-ci semble réunir à peu près les qualités qu'on peut exiger à cet effet.

Le 6 septembre, Mlle Chevalier, que l'on nomme à l'école Mlle Darmand, est arrivée à 11 heures et demie à l'école; s'étant présentée à cette heure à la classe de M. Rigel, l'un de ses maîtres de musique, elle n'a pu avoir de leçon, attendu que la classe étoit finie; cette demoiselle s'est retirée avec infiniment d'humeur et en menaçant de s'en plaindre aux supérieurs, et depuis elle n'a plus reparu. Je ne me permets d'autre réflexion sur cette demoiselle, sinon que de dire, Monsieur, que deux personnes comme elle, avec deux comme M. Dessaules, feroient fermer pour toujours l'École Royale.

Je suis avec un très profond respect, Monsieur, Votre très humble et très obéissant serviteur.

Gossec.

15 septembre 1786.

[Arch. du Conservatoire; autographe.]

XXXVI. — LETTRE DE GOSSEC À M. DE LA FERTÉ. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE; RÉPONSE AUX CRITIQUES; DÉBUTS DES ÉLÈVES À L'OPÉRA; PARALLÈLE AVEC LES ARTISTES DE L'OPÉRA. RÉPONSE À LEURS ATTAQUES CONTRE L'ÉCOLE; 8 NOVEMBRE 1786.

Monsieur,

Avant qu'un Établissement tel que l'École Royale de chant ait pris toute sa consistance, qu'il ait acquis tout le crédit qu'il doit avoir, et donné des preuves irrécusables de son utilité, il faut le temps qu'exige l'étude d'un art comme celui

de la musique, comme celui du chant, quand on veut y exceller et réunir encore à cela le talent qui constitue l'acteur pour la scène lyrique. Il n'y a que deux ans et demi que l'École de chant est établie; ce terme ne suffit pas assurément pour former des talents, c'est une vérité incontestable.

Cependant, en un terme aussi court, et malgré le nombre excessif de sujets qu'il y a à cette école, les progrès y surpassent toute attente, et les personnes qui tentent de vous persuader le contraire, Monsieur, vous abusent et surprennent votre religion. Un intérêt particulier ou de mauvaises intentions, sans doute, dirigent leur démarche; mais une expérience de quarante ans dans la musique, un talent qui m'a donné quelque réputation en Europe, quoiqu'on en ait négligé l'usage à Paris et à la Cour, une connaissance du théâtre, l'équité et la bonne foi dont je ferai toujours profession, mon respect et mon dévoûment, enfin, pour tout ce qui vous intéresse, Monsieur, semblent m'autoriser à démentir toutes ces assertions, à rompre le fil d'une trame perfide, et à combattre les moyens que la mauvaise foi emploie pour vous faire prendre une idée défavorable du travail, des progrès et des avantages de cette École. Sont-ce des personnes de l'art qui soufflent le poison? Elles ne sont, dans ce cas, que plus dangereuses, étant plus persuasives pour celles qui n'en sont pas.

Mais daignez croire, Monsieur, qu'il est des personnes de l'art qui raisonnent fort maladroitement de leur art même; chez qui un jargon doré et prononcé avec assurance tient lieu de connaissance aux yeux de ceux à qui ils croient pouvoir en imposer. Croyez aussi qu'il en est qui, sous le manteau de l'intérêt, couvrent quelque perfidie.

N'en doutez pas, Monsieur, des moyens artificieux et couverts sont mis en usage pour vous détacher petit à petit d'un établissement à qui l'on voudrait, en affaiblissant votre intérêt pour lui, porter avec plus de sûreté des coups funestes.

Que ces personnes de l'art soient de bonne foi à leur égard, et qu'elles vous disent, Monsieur, combien de temps elles ont mis elles-mêmes pour apprendre la musique et pour transmettre leurs talents à d'autres, si elles ont été dans ce cas? Ceci est encore un art particulier, surtout l'enseignement du chant, dont le mérite et les difficultés sont inconnus à qui n'en a pas fait usage, et dont le succès dépend des qualités, des défauts, des bonnes ou mauvaises dispositions de ceux à qui on veut l'inculquer. Beaucoup d'artistes les ignorent, ces difficultés, n'ayant jamais été dans le cas d'enseigner cet art; et c'est ceux-là, surtout, qui s'arrogent le droit de porter des jugements sévères qui, quoique dépouillés de toute justesse et de vérité, n'obtiennent pas moins de crédit, parce qu'ils sont prononcés d'une manière décidée, et qu'ainsi l'on inspire de la confiance. Pardonnez, Monsieur, à une franchise peut-être trop audacieuse; mais ma reconnaissance pour vos bontés, l'amour du bien dont je suis animé, et le désir que j'ai de repousser les traits des méchants, doivent servir d'excuse au plus zélé défenseur d'un établissement qui vous intéresse, qui intéresse le Ministre, les Arts et toute la Nation.

Progrès des Élèves.

Cette École, contre qui l'on s'élève, que l'on se plaît à décrier, et dont on veut prouver l'inutilité, n'a-t-elle pas donné des aperçus les plus favorables? La représentation de *Roland*, qu'elle a donnée au théâtre des Menus, suffirait seule pour sa défense. Cette représentation, donnée au bout de dix-huit mois d'école, avec des élèves tirés du néant et de la plus profonde ignorance, des élèves à qui nous avions déjà donné des talents au bout de ce terme, quoique les ayant commencés tous par l'alphabet de chaque science que l'on professe à l'École; cette représentation, dis-je, ne tenait-elle pas du miracle? N'y a-t-on pas entendu, indépendamment des premiers sujets qui s'y sont distingués, tous ces enfants rendre les chœurs, j'ose le dire, avec plus de précision et de justesse qu'à l'Opéra? N'ont-ils pas exécuté merveilleusement, l'année dernière, à différents examens, vous présent, Monsieur, des chœurs de *Dardanus*, d'*Écho et Narcisse* et d'*Athalie?* Ne les avez-vous pas entendus, Monsieur, rendre avec intelligence différentes scènes d'opéras, entre autres de *Panurge?* Vous pourrez, quand il vous plaira, Monsieur, leur voir jouer un opéra comique; il en savent deux, et bientôt ils sauront *les Troqueurs*, ouvrage de M. Dauvergne, auquel succéderont *la Bohémienne*, *la Servante Maîtresse*, *le Maître de Musique* et *Ninette à la Cour*, anciens opéras comiques du célèbre Pergolèse, sur lesquels nous ne sommes en retard que pour les copies, qu'on ne peut expédier aussi promptement qu'on apprend. Ces enfants, malgré le grand nombre, sont tellement avancés, qu'ils sont requis pour toutes les musiques qui se font dans les églises de Paris, où ils sont très utiles, ainsi qu'au Théâtre-Français, pour les intermèdes, tels que *Bayard*, aux fêtes particulières où il y a des chœurs, notamment à Brunoy, chez Monsieur, où ils furent demandés lors du dernier voyage que le Roi y fit.

Concernant les débuts.

Mais je laisse ces enfants pour parler de nos débuts à l'Opéra. C'est à ce moment de crise qu'il fallait arriver, et où tendaient nos efforts. C'est ici où l'École présente le flanc aux traits de l'envie et de la méchanceté. Mais n'importe, nous espérons que notre courage nous fera vaincre. La demoiselle **Mulot** se distinguera; le sieur **Lefevre**, que nous ne donnons que comme sujet d'utilité dans ce moment-ci, vu la disette de haute-contre, aura de l'agrément. Quant au sieur **Dessaules**, qu'on n'a cessé de vous peindre, Monsieur, sous des couleurs dégoûtantes, il n'est pas si noir qu'on vous l'a fait. Il peut réussir, et c'est là toute la crainte de l'Opéra. Le sieur Dessaules n'a-t-il pas montré du talent à la représentation de *Roland*, aux Menus? Ce talent ne peut que s'être accru, puisque, depuis ce temps, il n'a cessé d'être cultivé. Il faut qu'il débute, Monsieur, et qu'il débute comme sujet que l'Opéra a reçu et qu'il a envoyé à notre École; il faut, enfin, qu'il subisse son sort, et que l'École s'arme de courage à cet égard : voilà notre opinion. On pourrait soupçonner qu'il y a quelque trame couverte sous les récits désavantageux et outrés qu'on ne cesse de vous faire sur le sieur Dessaules. Ne voudrait-on pas faire servir sa conduite de prétexte à son exclusion, et l'éloigner encore par là de nos débuts? Il y a tout lieu de le croire, car on ne cesse à l'Opéra de parler de lui substituer le sieur **Adrien**, parce que l'on sait que ce serait un puissant motif de retard. Gardez-vous bien, Monsieur, d'y consentir. Plus le sieur Adrien est fait pour aller loin, et plus il faut ménager et différer son début. Dans ce mois-ci comme dans quelques mois plus tard, il ne montrerait qu'un aperçu de talent, et dans un an, il peut faire un début brillant, attendu que tous nos soins vont redoubler à son égard. Mais j'en viens au sieur **Dessaules** : il a tout l'Opéra pour ennemis, et doit s'attendre aux traits les plus sanglants; mais c'est au public à prononcer son arrêt. Quant à nous, nous n'en sommes pas mécontents du côté du talent. Sa conduite a mérité quelques reproches, il est vrai, mais le sieur Dessaules a du bon et semble montrer quelque retour sur lui-même : jugez-en, Monsieur, par une lettre qu'il m'adresse et que j'insère ici .....

Empressé de savoir son sort, il a quelque raison de s'ennuyer du retard de son début, qui devait se faire en septembre dernier. Il en a pris même quelque dégoût, et a regardé les diverses raisons de ce retard comme une mauvaise volonté, comme un piège, peut-être, qu'on voulait lui tendre, en ne le montrant qu'au retour de Fontainebleau, lors de la rentrée du sieur Chéron. Celui-ci ne peut manquer sans doute d'enlever une grande partie des faveurs que le public aurait pu accorder avant ce temps au sieur Dessaules, qui, alors, n'aurait pas eu de concurrent redoutable pour la voix.

Vous savez, Monsieur, qu'en septembre dernier, nous étions prêts sur nos débuts dans plusieurs ouvrages. Mais, alors, les opinions étaient partagées sur ces débuts : les uns en voulaient trois à la fois, et les autres n'en voulaient qu'un, c'était celui du sieur Dessaules. On perdit un peu de temps en débats sur l'ouvrage que l'on mettrait pour ce début; le sieur Dessaules en répéta trois. Ensuite on parla d'abandonner le projet de le faire débuter et de lui substituer Mademoiselle Mullot seule. Mais après, l'on aperçut dans la réunion de trois débuts dans *Roland* un avantage pour l'Opéra, devant le voyage de Fontainebleau; on s'en tint à ce projet. Mais, alors, vinrent en foule les obstacles; d'un côté, c'était la danse qui n'avait pas un moment de loisir; d'un autre, c'étaient les chœurs qu'occupaient les répétitions pour Fontainebleau; ensuite vint le voyage. Ce voyage est fini tout à l'heure et pas encore de début.

Quelqu'un de l'Opéra ne m'a-t-il pas rappelé encore que l'on craignait de donner *Roland* avec trois débutants de l'École, parce qu'en cas d'incommodité, aucun sujet de l'Opéra ne voudrait les doubler! N'est-ce pas là, Monsieur, une puérilité des plus misérables? La scène n'est-elle pas toujours montée de trois ou quatre opéras qui se remplacent les uns les autres? Ne sait-on pas qu'un rhume, le rhume d'un double, fait quelquefois changer l'affiche? N'a-t-on pas parlé aussi de faire monter la dame **Saint-Amans** dans la gloire pour chanter, à la fin de *Roland*, le chœur de *Logistille*, afin de ne pas compromettre avec les sujets de l'École, les actrices des chœurs de l'Opéra chargées de cet emploi? Ma réponse à cette pitoyable proposition fut que, lorsque des sujets de l'École débutaient à l'Opéra, ils entraient dans son bercail, et que, faisant alors partie de son troupeau, ils mangeaient tous au même râtelier, et qu'en conséquence, personne ne se trouvait compromis. Voilà, Monsieur, toutes les misères que l'on avance à l'Opéra; jugez par là de ses bonnes dispositions pour l'École.

Craignons maintenant que, pour différer encore nos débuts, l'on ne donne encore pour nouveaux prétextes la mise de *Phèdre* et des *Horaces*; que l'on ne suppose pas un besoin de repos à la danse; qu'enfin l'on ne mette pas en avant les préparatifs de quelques opéras pour Versailles, etc., etc.

Calmez les craintes que l'on vous a trop légèrement inspirées sur Mademoiselle **Lilette**, Monsieur, et ne regrettez point les soins qu'on lui a donnés. Ce n'est ni le talent, ni la voix, ni l'intelligence qui lui manquent; c'est un tempérament formé et de la force. On peut et l'on doit même espérer; elle n'a que dix-sept ans. On compte qu'elle suivra Mademoiselle Mullot, et qu'ensuite viendront Mesdemoiselles Saint-Amans et Gasser dans les rôles de reine.

Cette demoiselle **Gasser**, dont je me fais un devoir et un plaisir de vous entretenir, Monsieur, est âgée de dix-huit ans, et arrivée du village il y a huit mois. Cette demoiselle réunit à un physique majestueux une belle et forte voix, une intelligence rare, l'amour du travail, de la docilité, de la douceur; enfin, toutes ces qualités, jointes à des progrès étonnants dans la musique et dans toutes ses parties, ne laissent aucun doute sur la carrière brillante que fera cette demoiselle sous peu de temps à l'Opéra. Il y a en outre, dans ces demoiselles, plusieurs jeunesses qui promettent: Mesdemoiselles **Manto**, **Jacob**, **Byard**, **Elisberg** et **Parisot** sont dans ce cas. Ces enfants ont un avantage sur les grandes, qui sera d'être excellentes musiciennes.

Au sieur Dessaules succédera bientôt le sieur **Adrien**, âgé de dix-neuf ans, de qui les progrès, depuis un an qu'il est à l'École, tiennent du prodige. Au sieur **Lefevre**, notre dragon retiré des troupes il y a dix-huit mois, ne sachant rien alors, et aujourd'hui en état de débuter et d'être utile à l'Opéra, succéderont **Lebrun** et **Lacourt**, l'un ténor, et l'autre haute-contre. Vous voyez, Monsieur, que voilà quelques sujets, et que les débuts vont se suivre d'autant plus près, que les sujets destinés à succéder aux premiers sont exercés, en même temps qu'ils profitent, en outre, comme témoins, des leçons que les premiers reçoivent. Le premier pas était le plus difficile, parce qu'il fallait défricher, tâter, sonder et jeter des fondements. Ce pas est fait à peu près; le reste marchera avec aisance avec le secours de votre protection, Monsieur.

Concernant la composition.

La partie de la composition dont vous me faites l'honneur de me parler, Monsieur, demande du temps et de l'âge. Il faut être parfait musicien pour entreprendre l'étude de cette science, qui est le *ne plus ultrà* de l'art.

1° Nos grands, dans ce moment-ci, ne s'arrêtent pas à cette partie, en ce que le théâtre les occupe perpétuellement, et que l'Opéra les attend; 2° cette science n'est utile aux demoiselles que pour l'accompagnement du clavecin, dont les éléments sont les mêmes, et elles y travaillent presque toutes; cela leur devient même indispensable, selon nos statuts et nos principes. Ce n'est donc que du côté de nos jeunes garçons que l'on doit attendre quelque chose dans cette partie. Mais, je le répète, il faut du temps et de l'âge.

Comment l'École de Paris, au bout de deux ans, aurait-elle pu fournir des compositeurs, tandis que l'on en compte quinze ou seize remarquables sortis des Conservatoires si vantés de Naples depuis soixante ans? Cependant les sieurs **Carbonel**, **Guénin fils** et **Catel**, quoique très jeunes, douze, quatorze et quinze ans, devenus fort bons musiciens et jolis clavecinistes, font maintenant un concours de composition, et vont incessamment faire entendre de leurs productions. Le s' **Morin** a composé des choses agréables qu'il nous a fait entendre. Un autre concours se fait entre ce dernier et MM. **Rigel fils**, **Méreaux fils** et **Debeirt** le copiste. Vous voyez, Monsieur, que cette partie est aussi en activité. Il en est dans ce nombre qui auront du talent dans la composition, je le garantis; mais auront-ils du génie? Le génie ne se donne pas.

Objets de comparaison.

Maintenant il s'agit de voir qui des sujets de l'École, formés par nous, ou de ceux de l'Opéra, formés par le public, le Théâtre et le Magasin, ont mis le plus de rapidité dans leurs progrès. Ceci est pour faire connaître l'absurdité de ceux qui plaident contre l'École et qui veulent prouver son inutilité. Vous allez voir d'un coup d'œil, Monsieur, tout l'avantage de votre établissement.

Sujets de l'Opéra.

La demoiselle **Saint-Huberti**, entrée bonne musicienne, il y a huit ans, à l'Opéra, ayant joué et chanté pendant un nombre d'années sur tous les théâtres de l'Allemagne et de Prusse, a été quatre ans mauvaise, rejetée du public, renvoyée de l'Opéra, et reprise ensuite sous M. Devisme, devenue passable à la cinquième année, bonne à la sixième,

et excellente à la septième. Mademoiselle **Maillard**, après avoir joué sur divers petits théâtres, entra à l'Opéra, il y a six ou sept ans, où maintenant elle n'est pas encore dans tout son éclat. Mademoiselle **Gavaudan** l'aînée, depuis dix ans à l'Opéra, n'a encore rien appris avec la plus charmante voix du monde. Mademoiselle **Gavaudan** cadette, depuis cinq à six ans, a fait de faibles progrès avec une très belle voix. Mademoiselle **Joinville**, depuis huit à neuf ans, ne vaut encore rien. Mademoiselle **Buret** l'aînée, depuis six ans, *idem*. Mademoiselle **Audinot**, entrée sous M. Devisme, ne sait chanter que *Colinette*, ensuite on ne sait plus à quelle sauce la mettre.

M. **Chéron**, entré bon musicien et avec la superbe voix qu'on lui connaît, sous M. Devisme, a été pendant quatre ans aussi mauvais acteur que mauvais chanteur. Il a du naturel, mais il est encore à cent lieues de son prédécesseur, Larrive, et vient demander des conseils à l'École. Le sieur **Rousseau**, depuis huit à neuf ans à l'Opéra, où il est entré excellent musicien, ne se montre que depuis quatre ans; il chante très bien maintenant, et s'est formé de lui-même dans cette partie. Le sieur **Lays**, depuis six à sept ans à l'Opéra, entré bon musicien, n'est quelque chose aux yeux du public que dans *la Caravane*. Il excelle dans le chant où il s'est formé lui-même.

Le sieur **Martin**, depuis neuf à dix ans à l'Opéra, où il est entré bon musicien, ne vaut rien et ne vaudra jamais rien. Le sieur **Lainez**, quoique nullement musicien, est donc le seul sujet de l'Opéra qui ait montré des progrès rapides, qui soit devenu bon acteur en peu de temps, parce que la nature l'avait doué d'une intelligence rare, en lui refusant la voix. Le sieur **Moreau**, depuis douze à treize ans à l'Opéra, n'a pas encore acquis et n'acquerra jamais un talent éminent : sujet d'utilité. Le sieur **Chardini**, depuis six ans à l'Opéra, a fait quelques progrès; mais quoique très bon musicien, il ne sera jamais qu'un sujet d'utilité comme le sieur Moreau. Enfin, il y a encore à l'Opéra un nombre de petits sujets qui restent derrière la porte pour empêcher qu'on ne la ferme, et à qui ce poste est assigné pour la vie.

Sujets de l'École.

Mlle **Dozon** ayant appris pendant deux ans à chanter du sieur Lays, et ayant ensuite été confiée aux soins des maîtres de l'École pour la scène, la déclamation et le jeu du théâtre, a paru six mois après, avec un grand succès, à l'Opéra. Voilà donc un sujet formé en deux ans et demi, sans le secours du public, du théâtre et de l'Académie. Mlle **Mullot** ne s'annonce-t-elle pas très favorablement après deux ans de travail? Dans ces deux ans, n'a-t-il pas fallu lui apprendre la musique, le chant, le jeu, à lire et à développer son physique, la conduire enfin comme un pauvre être qui sortait du néant et qui ouvrait pour la première fois les yeux au jour?

Le sieur **Dessaules**, pris à l'âge de vingt-six ans, avec une raideur sans exemple dans tout son physique, ne sachant pas la gamme de la musique, et n'ayant aucune notion du théâtre, n'a-t-il pas, en deux ans de temps, fait des progrès miraculeux? Enfin le voici en état de débuter, et de débuter peut-être avec succès. Les progrès du sieur **Adrien** depuis un an qu'il est à l'École, ne sont-ils pas prodigieux? Il grasseyait, il était matériel et chantait comme un vacher. Tous ces défauts sont disparus, il débutera dans un an; ce sera donc un sujet formé encore en deux ans. Le sieur **Lefèvre**, sorti d'un régiment de dragons, il y a dix-huit mois, ne sachant rien, aujourd'hui va devenir utile à l'Académie. L'année prochaine, d'autres sujets enrichiront sans doute encore notre répertoire, et prouveront de plus en plus l'utilité de ce bel établissement. Cependant l'Opéra ne veut pas qu'il existe une École. Pourquoi donc l'Administration aime-t-elle mieux rester toujours dans la nécessité de recourir à la verge de fer ou à la prière pour faire mouvoir l'Opéra?

Pourquoi les acteurs font-ils la loi? C'est faute de sujets.

Et l'Opéra ne veut point qu'il y ait une École!

L'Académie ne voit-elle pas Mme **Saint-Huberti** courir à grands pas vers son déclin? Qui la remplacera? Sera-ce Mlle **Gavaudan** cadette, Mlles **Maillard** et **Dozon**? Pourront-elles seules soutenir toujours tout ce fardeau de l'Opéra dans la partie des femmes?

Trois de nos jeunes Acteurs principaux ne sont-ils pas épuisés par les maladies? Sera-ce les sieurs **Saint-Aubin**, **Martin**, **Duchant**, **Chardini** et **Châteaufort** qui les remplaceront? Croit-on que les sieurs **Lainez** et **Moreau**, sur qui pèse tout le fardeau de l'Opéra, pourront soutenir encore longtemps cette charge?

Et l'Académie ne veut point qu'il existe une École!

On se rappelle sans doute que par la maladie de trois principaux sujets, l'année dernière, 1785, les spectacles de Fon-

tainebleau et de Paris, durant tout le voyage, et les trois quarts de l'année suivante, 1786, ont porté entièrement sur MM. **Lainez**, **Moreau** et **Chardini**, faute de sujets pour les seconder. Et l'Académie ne veut point qu'il existe une École!

L'Académie, quoique composée d'hommes sages et gens à talents, ne voit donc pas le malheur dont elle est menacée? Comment une Académie peut-elle être ainsi au jour le jour, et ne pas voir l'avenir? Lorsque les premiers sujets, en hommes comme en femmes, sur qui roule aujourd'hui tout cet éclat de l'État, et le service sextuplé de la Cour, auront encore soutenu cet effort pendant cinq à six ans, si peut-être moins, ne sera-t-on pas forcé, s'ils respirent encore, de leur donner leur retraite? Qui jouera alors l'opéra à Paris et à la Cour? Sera-ce en hommes les sieurs de **Saint-Aubin**, **Martin**, **Duchant**, **Chardini** et **Châteaufort**? En femmes, sera-ce Mlle **Gavaudan** cadette, **Joinville**, **Buret** et **Audinot**? Car Mmes **Maillard** et **Dozon** seront alors déjà dans un commencement d'épuisement. Et l'Académie ne veut point qu'il existe une École! L'École coûte, j'en conviens, et cela mérite attention. Mais si l'on voulait se donner la peine de voir, de calculer, de rapprocher les objets, on verrait clairement que l'Opéra est dépouillé, chaque année, d'une somme beaucoup plus forte que celle qui est employée pour le soutien de l'École, faute de pouvoir, tous les jours, présenter des sujets dignes de captiver le public. Combien d'excellents ouvrages perdent leur éclat, sont abandonnés du public, sont même anéantis, parce qu'ils sont livrés à de mauvais doubles! Combien de fois dans l'année, l'Opéra est-il désert, parce que le public sait qu'il n'y verra que des doubles médiocres! Combien de fois est-on obligé de changer l'affiche d'un jour à l'autre, de tromper ainsi l'attente du public, le détourner de ce spectacle pour un rhume, quelquefois pour le rhume d'un double! Combien les absences d'une première Actrice et les maladies de quelques autres premiers sujets retirent-elles des fonds de la caisse de l'Opéra! Combien coûtent à l'Académie, ou plutôt au Roi, depuis un grand nombre d'années, beaucoup de sujets qui ne font aucun service et que l'on y retient avec de gros appointements pour empêcher seulement de fermer maintes fois les portes de l'Opéra! Pourquoi l'administration ne peut-elle pas annoncer, d'une représentation à une autre, l'opéra qu'elle donnera, fixer la résolution du public, l'empêcher enfin de s'engager ailleurs comme il le fait, d'où il résulte un vide sensible dans les recettes? Tout cela, n'est-ce pas faute de sujets?

Et l'Académie ne veut pas qu'il existe une École!

Puisque l'Opéra prétend pouvoir se passer d'une École, que n'a-t-il des sujets? Que n'en produit-il? Que n'en cherche-t-il? Il dira sans doute qu'il n'en existe pas dans le royaume, qu'il en a fait la recherche à frais énormes; il dira vrai. Or, s'il n'en existe pas, il faut en forger; pour en forger, il faut une École. L'Opéra n'a-t-il pas écrémé, pour avoir des sujets, tous les principaux théâtres des provinces? N'a-t-il pas tiré de Lyon le sieur **Saint-Aubin**; de Bordeaux, le sieur **Châteaufort**; de Hesse-Cassel, le sieur **Mèle**, qu'il a renvoyé après le premier jour de son début; le sieur **Delbois**, relégué dans les chœurs après son début; le sieur **Martin**, de Marseille, renvoyé à Marseille après son début; le sieur **Gaillard**, de Nantes, renvoyé à Nantes avant même son début; la demoiselle **Longeau**, de Bordeaux, renvoyée à Bordeaux après son début; la demoiselle **Candeille**, demandée à son père, à qui, pour ce, l'on a fait 200 francs de pension, renvoyée de l'Opéra; la demoiselle **Dolmie**, appelée de Reims, renvoyée deux ans après; Mme **Derville**, de Rouen, renvoyée après son début, etc., etc., etc.? Voilà, Monsieur, une partie des sujets que l'Opéra a appelés à très-grands frais de la province. Jugez maintenant de cette ressource dont l'Académie use toujours, quoique depuis vingt ans et plus elle en ait toujours été la dupe.

Et l'Académie ne veut point qu'il existe une École!

Comment l'Académie peut-elle ainsi prononcer elle-même sa sentence de mort? Comment peut-elle être ainsi son propre bourreau?

Nous réclamons votre fermeté, Monsieur, en vous suppliant de croire que d'honnêtes Artistes, qui s'honorent de votre confiance et de celle du Ministre, se feraient un crime de vous en imposer, et qu'aucun d'eux ne voudrait, à tel prix que ce fût, compromettre son équité et sa réputation. Ils pourront quelquefois se tromper sans doute, mais ils recevront avec reconnaissance et soumission les objections qui leur seront faites.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Gossec.

[*Revue musicale*, 1828, 1re série, t. II et III; 1829, t. V; d'après le manuscrit original.]

XXXVII. — OPINION DES PROFESSEURS SUR LE PROJET D'ANNEXION DE L'ÉCOLE PRÉSENTÉ PAR LES SUJETS DE L'OPÉRA; ILS DEMANDENT CONSEIL À M. DE LA FERTÉ SUR LES DÉMARCHES À LEUR OPPOSER.

Les professeurs de l'École royale de chant viennent d'apprendre par la voye des bureaux de Versailles que les sujets de l'Opéra avaient présenté récemment un mémoire au Ministre, dans lequel ils demandent que l'École soit annexée à l'Opéra et dirigée par les principaux sujets de ce spectacle.

Les professeurs de l'École regardent comme physiquement impossible que les gens à talent attachés à l'Opéra et qui pour cette raison sont en possession de plaire au public, puissent suivre ce travail et le remplir avec exactitude. Ils croyent juste cependant que l'on accorde à un premier sujet qui aurait rempli sa carrière au théâtre une place de professeur à l'École, comme une récompense honorable et faitte pour exciter l'émulation parmi les premiers sujets.

Les professeurs prient M. de la Ferté de vouloir bien les diriger et leur dicter les démarches qu'ils doivent faire pour assurer son établissement et détruire les craintes qu'ils ont relativement aux sacrifices qu'ils ont été obligés de faire pour se livrer avec assiduité au travail qu'exigent (*sic*) leurs places.

GOSSEC, MÉON, LANGLÉ, GUICHARD, NOCHEZ, DE SAINT-ARANS, GOSSEC.

[Arch. nat., O[1] 631.]

XXXVIII. — RÉPONSE DE GOSSEC AUX ATTAQUES CONTRE L'ÉCOLE PAR LES SUJETS DE L'OPÉRA; PROJET D'ANNEXION À L'ÉCOLE DU MAGASIN DE L'OPÉRA.

MÉMOIRE POUR L'ÉCOLE ROYALE DE CHANT.

A Monsieur de La Ferté,

Il est reconnu que tout établissement nouveau éprouve des contrariétés, jusqu'à ce qu'il ait acquis, par des preuves non équivoques, le degré de perfection et le lustre qui convient pour détruire l'esprit de prévention qui s'élève contre lui, et pour inspirer la confiance publique.

L'École Royale de chant, moins à l'abri que tout autre établissement, de sarcasmes et de traits envenimés, doit s'attendre à se voir assiégée sans relâche, puisque, même avant le jour de son ouverture, elle avait déjà reçu toutes les atteintes de la médisance; il suffit que cette École tende à enrichir de sujets l'Académie Royale de musique pour répandre un nuage dans les esprits d'un grand nombre d'individus de diverses classes de cette Académie; enfin c'est une mèche dirigée sourdement dans une mine que l'on tente à faire sauter. En conséquence, on se fait un jeu de persiffler certains sujets de l'Opéra, et de les exciter à déserter de l'École Royale où ils ont été admis même avec des appointements; et l'on en détourne d'autres qui par le seul désir du travail en sollicitent l'entrée, en leur peignant les principes de l'École sous des couleurs désavantageuses, et comme contraires même à ceux de la scène lyrique; en leur inspirant enfin une sorte de mépris pour les talens des professeurs que les instituteurs y ont placés. (*Si nous n'eussions pas été mille fois témoins du peu de tenue de divers sujets de l'Opéra à cet égard, nos plaintes n'éclateraient point ici, en ce qu'elles pourraient être démenties.*) D'après toutes ces assertions et ces railleries continuelles de quelques camarades mal avisés, ignorants, et conduits peut-être par l'envie ou par quelqu'autre intérêt particulier, ces jeunes sujets disparaissent de l'École Royale et vont se réfugier à celle du Magazin[1]; soit encore que cette dernière flatte davantage leur paresse en leur offrant un travail moins pénible, soit qu'ils y soient moins assujettis du côté de l'exactitude et de la retenue. On convient qu'ils y sont exercés; mais persuadera-t-on que, malgré le talent reconnu du maître (M. **Parent**) qui tient journellement ses exercices au Magazin, et à qui ceux de l'École Royale se font un devoir de rendre toute la justice qu'il mérite, ces jeunes sujets puissent recevoir à son école et en moins de temps qu'à l'École Royale une éducation complète concernant le théâtre? N'est-il pas prouvé qu'ils ne peuvent qu'y répéter à la hâte les rôles qu'exige le service courant de l'Opéra, et que le tems ne permettant

[1] C'est-à-dire à l'École de chant tenue au magasin de l'Opéra, rue Saint-Nicaise. Voir notre brochure *L'École de chant de l'Opéra* (1672-1807) d'après les documents inédits (G. P.).

pas d'y mettre un certain lustre, une sorte de perfection enfin, ces jeunes acteurs ne peuvent rendre ces rôles sur la scène que comme les circonstances et le cas pressant le permettent? Néanmoins voilà sur-le-champ des élèves formés au Magazin dit-on (*quoique l'on sache qu'ils y sont entrés fort bons musiciens*).

Vient ensuite à l'appui un journaliste qui, sans doute, a épousé un parti de prédilection, et qui inserre dans la feuille du lendemain un éloge pompeux du Maître et des prétendus Élèves; et pour donner plus de prix à la chose, cet éloge ne manque pas d'être accompagné d'un sarcasme contre l'École Royale, quoique le folliculaire ne connoisse ny la forme, ny la constitution, ny même l'ombre du travail que l'on y fait. (Ce même journaliste dans son article en question, *N° 271, 28 sept. 1785*, en nous apprenant que depuis deux ans le sieur **Martin** suit au Magazin les leçons du sieur Parent, nous a expliqué le mystère de l'insouciance de ce jeune acteur pour celles de l'École Royale et nous a confirmé dans notre opinion qu'il ne voulait devoir qu'au sieur Parent seul, son maître et son ami, l'honneur de son instruction, et qu'il ne se présentoit vraisemblablement à l'École que par un acte de simple formalité, en considération des appointemens qu'il en recevoit. Nous devons ajouter qu'il ne se présentoit jamais aux leçons du sieur Molé qui, cependant, devoient lui être de la plus grande utilité.) Les jeunes sujets du Magazin, il faut l'avouer, se rendent utiles et assurent souvent le service de l'Opéra; mais ce service satisfait-il complètement le public? Non, sans doute; il y a donc tout à craindre que ces jeunes acteurs ne restent éternellement dans la médiocrité, et que l'Opéra, sans le secours de l'École Royale, ne se voie au premier jour réduit à donner au public, pour premiers acteurs, des sujets qui n'auront jamais que végété dans la troisième classe. Ce malheur n'est que trop prédit par les maladies graves qui viennent d'assiéger la jeunesse qui faisoit l'ornement et la base de l'Opéra.

Exposons maintenant la source de cette animosité des sujets de l'Opéra contre l'École Royale : 1° Les uns n'y ayant point eû d'emploi n'auront-ils pas vû avec déplaisir le choix qu'on y a fait de maîtres étrangers? (Il faut cependant rendre justice au sieur de **La Suze**, avant comme après son admission à l'École, il a été reconnu pour l'un de ses deffenseurs zélés; il est d'ailleurs trop éclairé pour n'avoir pas, sur-le-champ, senti tout le bien qui pouvait naître de cet établissement); 2° Les autres craindroient-ils des rivaux? 3° D'autres appréhenderoient-ils de se voir marcher sur le corps, et d'avoir du dessous, comme ils en ont déjà reçu par le succès de Mlle Dozon? 4° Les musiciens des chœurs ne regardent-ils pas comme une injustice de n'avoir pas été emploiés pour maîtres de solfège, et pour copistes, ainsi que beaucoup d'entre eux le prétendoient? Les demoiselles des chœurs ont de l'humeur, on ne sait pas trop pourquoi; est-ce par esprit de contradiction, ou plutôt, de ce que plusieurs d'entre elles n'ont point été admises à l'École avec des honoraires? Mais la discrétion nous deffend de nous étendre davantage sur ces observations. Il suffit que l'École Royale ait été établie sans la consultation de l'Académie, pour en être vuë de mauvais œil.

D'après ce tableau, on peut voir qu'il est pressant d'éventer la mine, de couper le fil de la trame, de fraper enfin discrètement un grand coup : c'est ce qui peut se faire par un moyen simple, susceptible cependant d'une foible augmentation de dépense.

Que le Maître du Magazin (M. **Parent** *dont les talens méritent beaucoup d'estime*) soit attaché à l'École Royale; mais comme il faut sous les yeux du Directeur de l'Opéra un Maître au Magazin pour y seconder le sieur de la Suze dans l'exercice des rôles du jour, surtout lorsqu'un sujet en double est pris au dépourvû, comme cela arrive très fréquemment, pour faire répéter les rôles accessoires, un premier sujet même lorsqu'il se présente pour assurer enfin le service de l'Opéra, le devoir de ce maître l'obligeroit de tenir séance au Magazin seulement les jours d'Opéra, et les jours de grande répétition comme le fait le sieur de la Suze quand le besoin l'exige; les autres jours, il tiendroit classe à l'École Royale, où son emploi seroit d'enseigner la musique de rôles aux principaux sujets, lesquels sujets passeroient ensuite, comme d'usage, à la classe des premiers maîtres du chant pour en recevoir le goût, de là, à celle de la déclamation pour en prendre l'intelligence, l'esprit et le jeu. Ce moyen pousseroit vivement les élèves, accéléreroit les progrès, abrégeroit prodigieusement le travail, et rendroit enfin aux Maîtres actuels de musique un tems considérable qu'ils ont donné jusqu'ici à cet objet; ce tems précieux se repartiroit sur les leçons de musique qui demandent à être suivies avec chaleur si l'on veut obtenir des progrès rapides dans cette partie.

Il résulteroit encore un bien plus précieux de l'admission du sieur Parent à l'École Royale; sa présence à la leçon de déclamation, en en dégageant quelquefois le sieur de la Suze, laisseroit à ce dernier le loisir de tenir plusieurs fois la semaine une classe particulière pour exercer, conjointement avec le sieur Guichard, les sujets au chant de la scène lyrique,

pour hâter enfin les progrès dans cette partie qui, sans cela, poura toujours éprouver quelque lenteur, attendu que les soins et le zèle du sieur Guichard ne peuvent s'étendre pour une si grande quantité d'élèves. Enchainé à la leçon de déclamation pour y diriger la partie musicale, le sieur de la Suze n'a pû jusqu'ici tenir une classe particulière qu'une fois la semaine; mais plus ses leçons sont précieuses dans la partie de la scène, plus on doit désirer qu'elles soient multipliées. Or, on ne peut pas douter que le nombre d'élèves admis à cette partie étant partagé, à peu près également pour le tems, entre Mr Guichard et de la Suze, n'obtienne le double de progrès, que ces sujets n'arrivent plus tôt à la classe du sieur Molé, et ne voient enfin couronner plus tôt leurs travaux.

Si l'article précédent ne pouvoit avoir son effet faute de pouvoir dégager le sieur de la Suze de la leçon du sieur Molé, il resteroit un autre parti non moins utile à tirer de la réception du sieur Parent à l'École, indépendamment de l'emploi qu'il auroit d'y enseigner la musique des rôles aux sujets. Au moment où l'École prendra possession de son nouveau local, il y existera deux théâtres qui tous les deux pouvoient être emploiés en même tems très avantageusement. Le sieur **Pillot** a jusqu'ici réunis ses avis à ceux du sieur Molé aux leçons de ce dernier faute de local. (Quoique l'on doive rendre justice au sieur Pillot pour le zèle marqué qu'il apporte journellement à l'instruction des élèves. Tous les jours de la semaine, sans exception, il se rend aux Écoles; il porte même le zèle jusqu'à tenir deux classes par jour trois ou quatre fois la semaine, l'une le matin et l'autre l'après diner d'ou l'on voit naître sans contredit des progrès remarquables.) Or comme il est prouvé que le sieur Molé ne peut pas instruire plus de trois sujets dans la durée de sa leçon sans risquer de rendre ses soins infructueux par le peu de tems qu'il donneroit à chacun, suivant le plan proposé, les deux Maîtres de déclamation se partageroient, l'un avec le sieur de la Suze, et l'autre avec le sieur Parent; et comme il y a des Élèves assés avancés au violon et au clavecin pour accompagner, la 2me classe de déclamation pouroit être en activité sous la conduite de Mr Pillot et Parent, avec les Élèves accompagnateurs pour les sujets du 2me ordre qui exigent déjà des soins pour la déclamation. D'un autre côté, Mr Molé et de la Suze présideroient avec les accompagnateurs d'usage (Mr Guenin et Nochez) à la 1re classe pour l'instruction des principaux sujets. Bien entendu que lorsque des sujets de la 2e classe seroient assés avancés pour être admis à la 1re, ils y passeroient sans difficultés. L'exécution de ce projet devient d'autant plus essentielle que l'École est au moment de monter des opéras, et que dans ce cas les élèves ne sauroient trouver trop de ressources pour leur instruction. C'est des premiers rôles, des rôles secondaires, des rôles accessoires et des chœurs enfin qu'il faut exercer, indépendemment du travail courant de l'École qui ne peut ny ne doit souffrir d'altération. Que l'on juge de la chaleur et de l'activité brûlante qui naîtroit de l'exécution de ce projet; il ne seroit sans doute plus possible de douter de la rapidité des progrès, et du succès brillant de l'École.

Au moyen du parti que l'on propose, l'on fond totalement l'École du Magazin dans l'École Royale; on coupe le mal dans sa racine; plus de cabale, plus de division, plus de détracteurs, enfin plus de désertion. L'École Royale se trouveroit intimement et inséparablement liée avec l'Opéra. Les jeunes premiers sujets même de l'Opéra n'auroient plus d'autre refuge que l'École Royale, puisque tous les maîtres du Magazin y seroient liés; il ne pouroit plus paroître de second ny de troisième sujet qui ne fût dans la nécessité de répéter son rôle à l'École Royale ou au Magazin avec un maître de la dite École. Allors on y verroit régner un concours et une émulation édifiante. Les habiles Maîtres à qui on en a confié la tenue, reprendroient leur premier courage qui doit, à juste titre, s'être affaibli par les traits qu'on n'a cessé de leur lancer chaque jour.

L'admission proposée à l'École poura paroître d'abord dispendieuse, et par conséquent susceptible de réfutation; mais quand on en considérera les suites heureuses pour l'Académie, le ressort actif et la stabilité que cela procurera à l'École, on ne doutera plus de l'avantage de ce projet. On ose observer qu'il existe une rentrée de 1750# provenant d'une réforme d'apointemens faite à plusieurs sujets de l'École. Ne seroit-il pas possible d'en répandre l'usage sur le plan proposé? d'autant que de cette foible somme, il résulteroit, pour ainsi dire, un bénéfice inapréciable.

Il seroit de la plus grande importance que les supérieurs de l'École Royale de chant voulussent bien deffendre contre toutes les attaques de la malignité et de la cabale, un établissement qui leur doit le jour, et qui leur fait tant d'honneur dans l'esprit de la nation et des étrangers. Il seroit encore essentiel qu'ils daignassent s'opposer de toute leur autorité à ce que la faveur et la protection fissent admettre des sujets sans dispositions marquées, attendu qu'ils deviennent onéreux aux écoles, et que leur mauvais succès ne tendroit insensiblement qu'à détruire leur crédit. De leur côté le Directeur et les professeurs s'engageroit, sous le bon plaisir de leurs supérieurs, à s'assembler exactement tous les mois, pour juger

secrètement, et délibérer sur les sujets qui non seulement absorbent inutilement un tems précieux par leur nonchalance ou leur peu d'activité, mais encore sur ceux qui ne développent pas, quoique doués d'une belle voix, la sensibilité, et les autres qualités qui constituent seules l'acteur par excellence.

En pesant tranquillement les observations contenues dans ce mémoire, il est facile de se convaincre qu'elles sont le fruit de profondes réflexions relatives au bien de l'École, et qu'elles n'ont été communiquées qu'après avoir été combattues entre elles, eû égard aux fraix qu'elles semblent entraîner de plus au premier abord; mais un examen un peu plus réfléchi ne doit pas laisser en doute si la somme du bien qui en doit résulter ne se trouvera pas infiniment compensée, quand même les fraix nécessaires pour y donner lieu seroient considérables. L'auteur de ce mémoire, en un mot, a jugé de son devoir de faire sentir la nécessité de ses observations, par toute la confiance qu'il a dans leur justesse; heureux s'il peut les voir aggréer, et contribuer par ce moïen à la perfection et à la stabilité d'un établissement aussi beau et aussi louable pour ses instituteurs.

[Arch. du Conservatoire ms., autographe.]

XXXIX. — NOTE DES PROFESSEURS AU SUJET DES LEÇONS DE CHANT; 1er JUILLET 1787.

Les professeurs de l'École Royale de chant assemblés, après avoir pris communication de la lettre de M. de la Ferté addressée à M. Gossec, ont l'honneur de lui représenter que les élèves cités ayant chaque jour chanté le matin, pour le moins, durant trois heures, il seroit à craindre que leur voix n'éprouvât quelqu'altération, si on l'exposoit encore à la même fatigue l'après-diner; rien n'est plus délicat que cet organe, et rien n'exige plus de ménagements; les exercices de l'après-diner ne peuvent donc consister qu'en leçon de déclamation parlée, à moins qu'un cas pressé pour le service de l'Académie ne mette ces élèves dans la nécessité de répéter l'après-diner; alors les premiers maîtres de chant rempliront avec empressement les vûes de Monsieur de la Ferté; indépendamment du zèle dont ils vont redoubler dans leurs leçons du matin, ils se rendront encore l'après diner à l'école dans ces cas urgents.

PICCINNI, GUICHARD, LANGLÉ, PILLOT, RIGEL.

[Arch. du Conservatoire.]

XL. — DÉBUT DE Mlle LILLETTE ET DE M. RENAUD À L'OPÉRA; NOVEMBRE 1787.

On vient de faire paraître, ces deux derniers jours, deux nouveaux sujets tous deux élèves de l'École de chant. Mlle **Lillette** a débuté dimanche dernier 25 novembre par le rôle d'*Iphise*, dans l'opéra de DARDANUS.

Son succès a été aussi complet qu'il était possible de l'espérer. Une figure agréable, une taille élégante, et toute la grâce de la jeunesse sont des dons naturels très précieux, nous dirions presque nécessaires, pour les rôles auxquels elle est destinée. Nous nous proposons d'entrer dans quelques détails sur son jeu, sa manière de chanter lorsque le public aura été plusieurs fois à portée de la juger.

M. Renaud, âgé de 18 ans, a joué hier 27 novembre pour la première fois le rôle d'*Hippolyte* de *Phèdre*. Ce jeune débutant donne les plus grandes espérances, et le public l'a accueilli avec beaucoup d'intérêt; sa voix fraîche et pure a fait généralement beaucoup de plaisir.

Les maîtres de l'École n'ont pu résister au désir d'offrir aux amateurs de ce spectacle une haute-contre vraiment intéressante, mais leur intérêt est de le réserver encore quelque temps pour le rendre plus digne de l'indulgence du public.

[*Journal de Paris*, 28 novembre 1787.]

XLI. — DÉBUT DE Mlle LATOUR À L'OPÉRA; MARS 1789.

Mlle **La Tour**, élève de l'École Royale de chant et de déclamation a débuté avant-hier par *Armide* de Renaud. On sait combien ce rôle exige de talens naturels et acquis; elle a réussi parfaitement sous ces deux rapports. Sa voix est une

des plus belles qu'on ait entendues depuis longtemps à ce spectacle; sa prononciation est soignée, sa déclamation naturelle et son chant plein de noblesse et de sensibilité; elle a été applaudie unanimement. Cette actrice est d'autant plus précieuse qu'ayant seulement 17 ans et une année de séjour dans l'École, elle peut encore perfectionner ses qualités et en acquérir de nouvelles. Sa taille et sa figure conviennent parfaitement aux grands rôles.

[*Journal de Paris*, du 21 mars 1789.]

XLII. — DÉBUTS À L'OPÉRA DE DIVERS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE DANS *IPHIGÉNIE EN AULIDE*; 10 NOVEMBRE 1789.

On a donné mardi *Iphigénie en Aulide* de Gluck. Excepté le rôle de Clytemnestre représenté par Mlle Maillard, cet ouvrage a été exécuté par tous les sujets de l'École Royale de chant : *Agamemnon*, M. **Adrien**; *Achille*, M. **Renaud**; *le Grand Prêtre*, M. **Dufresne**; *Iphigénie*, Mlle **Lillette**.

Cette réunion de talens de l'École en marque l'extrême utilité; mais il serait peut-être de l'équité que l'administration de l'Opéra ne mît pas en évidence ces jeunes sujets tous ensemble dans un même ouvrage et qu'elle n'attendît point à la veille pour les avertir qu'ils chanteront, afin qu'ils puissent se faire rappeler les conseils utiles qu'ils ont reçus des excellens maîtres de cette École et que l'administration de l'Opéra pût leur donner au moins, pour l'ensemble, une répétition au théâtre quand il s'agit d'ouvrages aussi importants..... On ne peut se refuser à rendre à Mlle **Lillette** un juste tribut d'éloges pour la sensibilité de son jeu, la justesse et l'agrément qu'elle a apportés dans son chant. On a été aussi fort satisfait de M. **Adrien**, dans lequel on a remarqué de la noblesse et de l'intelligence, et de M. **Dufresne**, qui a bien saisi le caractère de son rôle. Nous voudrions pouvoir nommer aussi avec avantage M. **Renaud**; mais le Public a trouvé que ses moyens déclinaient de jour en jour et on a cru s'apercevoir que ce sujet se négligeait sensiblement.

[*Journal de Paris*, du 13 novembre 1789, p. 1473.]

XLIII. — ÉTAT DU PAYEMENT DES PROFESSEURS, MAÎTRES ET ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ROYALE DE CHANT, PENDANT LE QUARTIER D'OCTOBRE 1788.

Sçavoir :

Gossec, directeur.....	1,200#	**Deshayes**, maître de danse.	200#	**M. Guénin**.....	75#
Piccini, premier maître...	750	**Donadieu**, maître d'armes.	250	**M. Rigel fils**.....	150
Langlais, maître de chant.	750	**De Berck**, copiste de mus.	250	**M. Rifaut**.....	37 10
Guichard, maître de chant.	1,000			**M. La Croix**.....	37 10
La Suze, maître de chant..	600	*Élèves.*		**M. Catel**.....	75
Rigel, maître de solfége...	500	Mlle **Méon**.....	100		
Saint-Amant, mr de solfége.	500	Mlle **Royer**.....	75	*Service de l'École.*	
Méon, maître de solfége...	375	Mlle **Bellet**.....	75	**M. Le Mire**, concierge..	250
Gobert, maître de clavecin.	600	Mlle **Biard**.....	87 10	**M. Muron**, dit **Laforest**, portier.....	200
Guenin, maître de violon..	375	Mlle **Rolandeau**.....	37 10	**M. Le Blond**, garçon de l'École.....	150
Nochez, maître de basse...	375	Mlle **Gasser**.....	125	**M. Blondel**, garçon de l'École.....	200
Le Prevost, mr d'histoire..	375	Mlle **Parisot**.....	75		
Molé, maître de déclamation.	600	**M. Mozin**.....	200		
Pillot, maître pour le chant.	500	**M. Carbonnel**.....	100		
				TOTAL.....	11,250#

[Arch. du Conservatoire.]

XLIV. — NOTICE DE FRAMERY SUR L'ÉCOLE ROYALE; CRITIQUES.

L'École royale pour le Chant et la Déclamation a été établie au mois d'avril 1784. Elle est composée d'un directeur, de quatre maîtres de chant, trois maîtres de solfége, un maître pour la déclamation parlée, deux maîtres pour la déclama-

tion chantée, un pour la composition, deux pour le clavecin, un pour le violon, un pour la basse, un pour les armes, un pour la danse, un pour la langue françoise, l'histoire, la géographie, etc.; en outre, plusieurs jeunes gens qu'on appelle *maîtres de supplément*. Il n'y en a point pour la flûte, le haut-bois, le basson, le cor, la clarinette, etc. Quoique ces instruments soient fort employés dans les orchestres, et qu'il y en ait très-peu à Paris. La plupart de nos joueurs d'instruments à vent nous viennent d'Allemagne.

Cette foule de maîtres n'a pourtant à former qu'une trentaine d'élèves, et encore arrive-t-il que, faute d'un ordre bien établi dans la distribution des études, ou parce que l'attention des maîtres se porte naturellement sur ceux qui sont le plus avancés, les autres demeurent quelquefois dans l'oubli et vont plusieurs jours de suite, matin et soir, à l'école, sans pouvoir y trouver une leçon. Mais ce qu'il y a de plus dangereux, c'est la différence qui se trouve nécessairement dans la manière de donner des leçons, quelque unanimité qu'on veuille supposer aux maîtres dans leurs principes. Cette différence ne sert qu'à brouiller les idées des élèves et à retarder leurs progrès.

C'est un des grands inconvéniens de cette fondation de ne pas y loger les élèves, et suivre leur instruction depuis le matin jusqu'au soir. Avec une jeunesse naturellement dissipée, ces perpétuelles allées et venues suffisent pour détruire l'effet des meilleures leçons. Pour les dédommager de l'entretien, on a imaginé de leur donner des appointemens, payés en partie par l'école, en partie par l'administration de l'Opéra, auquel la plupart de ces sujets sont destinés; mais il est presque impossible d'éviter que ces appointemens ne soient proportionnés plutôt à la protection dont jouissent les jeunes gens qu'à leurs véritables besoins, ou à leurs véritables talens.

Dès le moment qu'ils sont appointés par l'Opéra, ils y ont leurs entrées; ils viennent par conséquent s'y vouer à l'imitation avant d'être assez forts par eux-mêmes pour savoir s'en défendre. Ils y prennent particulièrement les défauts de nos chanteurs, car c'est toujours ce qu'on saisit le plus facilement. Eh! comment, en effet, éviteroient-ils d'imiter des défauts qui n'empêchent pas les applaudissements, qui même quelquefois les excitent et finissent par être consacrés? Ainsi, loin de régénérer l'art du chant en France, comme il étoit à désirer, cet établissement ne sert qu'à perpétuer les vices de l'école françoise.

Ils étudient; mais comme on veut qu'ils entrent à l'Opéra le plutôt possible, ils n'étudient que des rôles d'opéra déjà au théâtre, et puisque ces rôles doivent leur appartenir, il faut bien qu'ils les chantent comme on les a toujours chantés. On sent combien cette méthode, qui ne permet aux élèves aucune idée propre, s'oppose au perfectionnement de l'art.

Ils n'ont point d'exercices publics; ainsi leurs maîtres sont les seuls juges de leurs progrès. De là, peu d'émulation. Le seul but des élèves est de savoir bien vite quelques rôles, pour être en état de débuter au premier besoin.

Cette fondation est aux frais du gouvernement, ce qui n'est pas juste, car les revenus du gouvernement sont le résultat de la contribution de tous les ordres de citoyens, et tous les ordres de citoyens ne s'intéressent pas également à la *conservation* de l'art musical. Il en résulte d'ailleurs que les fonds de l'établissement sont bornés et ne lui permettent pas une extension dont il auroit quelquefois besoin.

Tels sont les vices principaux d'une institution formée dans des vues excellentes, et ce n'est pas la faute des chefs si l'effet ne répond pas à leurs bonnes intentions. Nous allons exposer quelques idées sur les améliorations dont nous la croyons susceptible. Elles sont tirées d'un mémoire qui fut publié en 1784, lors de sa création. . . . . .

(Voir pièce XXX, p. 17.)

[FRAMERY, *Encyclopédie méthodique*, 1788-1791, t. I, p. 306.]

XLV. — NOTES DES PROFESSEURS SUR L'APTITUDE, LE TRAVAIL ET LES PROGRÈS DE DIFFÉRENTS ASPIRANTS ET ÉLÈVES (1784 à 1789).

Du 29 avril 1784. — Le Sr **Moxin** s'est fait entendre; il se dit âgé de 13 ans; il était cy-devant de l'École de M. Méon; il est très bon musicien, chantant toute la musique à livre ouvert, il est même en état de très bien l'enseigner, il est en outre d'une assez grande force au clavecin, lisant aussi toute la musique à la première vue sur cet instrument, il pourra seconder les maîtres tant de solfège que de clavecin, il a une teinture de la composition et joue un peu du violon, il devient très utile aux Maîtres de déclamation pour accompagner l'élève dans cette partie.

GUICHARD, GOSSEC, etc.

Du 13 juillet 1784. — M. **Catel**, âgé de 12 ans, passablement musicien, jolie voix; présenté par M. Sacchini.

Du 25 novembre 1784. — M. **Lefèvre**, âgé de 22 ans, dragon au régiment de Ségur, ayant montré une fort jolie voix de haute-contre a été reçu à l'école; il savait un peu de musique et chantait assez agréablement sans avoir reçu de principes de chant; en conséquence on lui a acheté son congé. Il a été placé sur-le-champ dans les chœurs de l'Opéra.

Du 2 aoust 1785. — Mlle **Saint-Charles**, présentée par M. Grétry, a été entendue à l'École Royale de chant; elle se dit âgée de 18 ans. Elle est très bien de figure et montre de l'intelligence, du goût et de la sensibilité dans son chant; mais il est bien fâcheux qu'avec ces qualités sa voix soit voilée et trop faible pour le grand théâtre et qu'indépendamment de cela, elle ait deux deffauts portés à l'excès dans la prononciation, l'un est de blézer et l'autre est de grasséier excessivement; ces deffauts provenant de la conformation de sa bouche, il est à craindre qu'on ne puisse les corriger, cette demoiselle n'ayant que six mois d'études de musique est fort peu avancée. Les avis ayant été recueillis à son sujet, ils ont été partagez pour son admission aux exercices de l'École pendant trois mois. Les ordres des supérieurs régleront la conduite des professeurs à cet égard. Depuis admise à l'essai; ensuite réformée.

Du 26 septembre 1785. — Mlle **Clozet de Saint-Hyer**, âgée de 21 ans, a la voix très belle, mais n'a aucune teinture de musique. Elle est reçue à l'Opéra; elle est d'une taille trop puissante pour laisser espérer qu'elle puisse jamais paroître sur la scène. Envoyée à l'École par M. d'Auvergne et toute l'administration de l'Opéra, et recommandée par beaucoup de monde, entre autres par M. Campan. Elle est fille d'un capitaine de cavalerie. Admise à l'essai en raison de ses recommandations.

Du 20 novembre 1785. — Mlle **Rolandeau**, âgée de 11 ans, a la voix fort jolie, elle annonce beaucoup d'intelligence, elle a fait de grands progrès depuis six mois qu'elle est à l'École. (Cette demoiselle est fille de feu Rolandeau, chevalier de Saint-Louis, commandant-major de la ville de Charlemont en Ardenne, ayant servi 32 ans en qualité d'officier au régiment de la Tour du Pin.)

Du 20 novembre 1785. — M. **Le Brun**, agé de 19 ans, mérite beaucoup d'attention; il a une charmante voix *de ténor*, qui n'a pas encore acquis tout son développement; il annonce beaucoup de grâce, de goût et de sensibilité dans son chant, il est très bien de figure, excellent musicien, il a même du talent pour la composition. On ose enfin assurer, si sa conduite seconde ses dispositions, qu'il deviendra en très peu de temps un sujet d'autant plus précieux qu'il pourra chanter des rôles de haute-contre, indépendamment de ceux de l'employ du sieur Laïs. On observe qu'il seroit instant de lui accorder dans le moment des appointements à l'Opéra, faute de quoi on l'échapera et ce seroit vraiment une grande perte dont la province s'enrichiroit.

Du 12 janvier 1787. — Note pour le Sr **Philippe**, recommandé par Mme la Comtesse de Matignon : Le Sr Philippe, âgé de 26 ans et demi, voix de basse-taille, point du tout de musique, mauvaise prononciation. Le physique en général fort mal, on a pensé qu'en raison de son âge, ayant plus de deffauts que de bonnes qualités, il étoit inadmissible et que ce seroit servir favorablement le Sr Philippe que de l'engager à continuer son état de menuisier.

Cette note a été remise à Mme la Comtesse de Matignon qui n'a plus insisté à ce que l'on garda le Sr Philippe.

[Note autogr. de Gossec.]

Du 5 juillet 1787. — Mlle Charlote-Renée de **Mazière**, âgée de dix ans, fille de M. de Mazière, mousquetaire du Roy de la seconde compagnie, capitaine de cavallerie, chevalier de Saint-Louis, et nièce de M. de Mazière, fermier général, et enfin petite-fille de M. de Mazière, brigadier des armées du Roy, se trouvant réduite à la nécessité de recourir à des talens pour subsister, nous a été présentée par Madame sa mère qui, elle-même, est obligée de faire usage du travail de l'éguille pour pourvoir à ses premiers besoins et élever son enfant. Mlle de Mazière, que ses malheurs autant que ses qualités rendent intéressante, a été admise à l'essai à l'École de chant. La voix paraît vouloir se développer chez elle; elle

touche un peu du clavecin et a déjà un commencement de musique, avec une figure distinguée. Nous osons espérer que les supérieurs ne nous blâmeront pas d'avoir cédé non seulement à l'instante recommandation de Mme de Fourqueulx, mais encore à tout l'intérêt que cette jeune demoiselle nous a inspiré, et qu'elle doit inspirer à tout le monde.

Ont signé : Guichard, Piccinni, Langlé, Méon, Gossec.

[Note autogr. de Gossec.]

Du 14 juillet 1787. — Mlle **La Tour**, âgée de 15 ans et demi, après avoir été entendue par Mrs les Directeurs et les Maîtres de l'Opéra en leur assemblée, reçue ensuite aux apointemens de l'Académie Royale de Musique, est venue le 14 juillet 1787 se faire entendre à l'École Royale de Chant où elle fut envoiée et recommandée par l'administration de l'Opéra. L'opinion de Mrs les professeurs de l'École est absolument conforme à celle de Mrs les Chefs de l'Académie sur la voix de Mlle La Tour; elle est forte, timbrée, ayant la qualité et l'étendue qu'il faut pour le grand genre auquel elle est destinée. Si l'on a trouvé quelques deffauts dans la voix de Mlle La Tour, on a senti qu'elle ne les avoit pas reçus de la nature, mais qu'ils provenaient de la mauvaise méthode par laquelle elle fut dirigée et par la manière dont on lui a fait pousser des cris au lieu de donner des sons; on voit avec satisfaction que ces deffauts ne sont pas si essenciels qu'ils ne puissent, avec une bonne méthode, disparoître en peu de tems. La voix de Mlle La Tour une fois réglée par le travail et à force de filer des sons, on ne doit pas douter de voir allors en cette demoiselle un sujet du plus grand espoir, et qu'elle n'arrive bientôt au but où on l'attend; elle est fort bien du côté du physique et lit déjà passablement la musique. Il s'agit maintenant de savoir si la nature a doué Mlle La Tour de la portion nécessaire d'intelligence pour l'état qu'elle embrasse, et si elle aura de l'aptitude au travail.

Guichard, Langlé, Méon, Rigel, Piccinni, De La Suze, Rochez, Rodolphe, Gossec, Pillot, Gossec.

[Note autographe de Gossec sur le registre, p. 149, et expédition par le même sur feuille tellière; Arch. du Cons.]

Juillet 1787. — **Dessaules**, vu son inexactitude à suivre l'École où il n'a paru qu'environ deux fois depuis un mois, les professeurs ont délibéré de le réformer comme étant d'un exemple dangereux pour les autres sujets de l'École en activité à l'Opéra.

Octobre 1787. Sujets en activité à l'Opéra et ceux qui vont paraître. — On ne fera point ici mention des progrès de ces sujets, les uns sont jugés, et les autres vont l'être par le public. Ceux qui vont paraître sont Mlles **Lilette**, **Saint-Amans** et **Mante**; ceux qui ont paru sont Mlle **Mulot**, les s^rs **Adrien**, **Lefèvre** et **Lebrun**, leur succès est le garant de leur progrès. Quant au s^r **Dessaules**, il n'en sera plus mention, sa carrière est finie à l'Académie et à l'École sa conduite et son âge l'ont ainsi voulu.

Octobre 1787. — Mlle **Parisot**, âgée de 12 ans et demi, est un prodige pour son âge, la légèreté la plus étonnante, musicienne, docile, modeste et appliquée; cet enfant est assurément des plus intéressantes, avec cela une figure charmante, sujet excellent pour la Comédie italienne.

Du 6 novembre 1787. — Le s^r **Le Bœuf**, âgé de 12 ans, s'est présenté à l'École de la part de M. de la Ferté pour apprendre à jouer du violon; on a remarqué que cet enfant est extrêmement délicat et que la nature lui a refusé les moïens de parvenir à jouer de ce pénible instrument d'une manière à gagner sa vie avantageusement, ce seroit donc du tems perdu que d'entreprendre son instruction dans cette partie. Au reste les professeurs se conformeront aux ordres qu'il plaira à M. de la Ferté de leur donner à l'égard de cet enfant.

Nota. — Des ordres nouveaux ont été donnés pour son admission. Admis.

Examen de la classe de langue française, de géographie, de mythologie et d'histoire. 12 juillet 1788. — En général tous les grands (demoiselles et garçons) négligent singulièrement cette classe, et semblent même la fuir; est-ce paresse

ou deffaut de ne savoir apprécier les genres de science que l'on y enseigne, et qui sont si nécessaires à leur état? Est-ce la honte d'être regardé pour des enfants qui vont apprendre à lire à l'École, cela seroit assé vraisemblable car il y a dans cette classe des enfants de 10 ans qui en apprendroient à beaucoup de leurs camarades âgés de 18, 19, 20 et 24 ans, filles et garçons, et qui resteront toute la vie dans une ignorance crasse avec beaucoup de présomption fondée sur un faible don (la voix) qu'ils ont reçu de la nature, et qui, pour tout le reste, ne sont que des *brutes*. (Note autographe de Gossec.)

Du 13 octobre 1788. — Mlle Sophie **Germain (La Chanterie)**, reçue depuis 3 mois à l'Opéra et confiée ensuite aux soins des professeurs de l'École ne fait point les progrès désirés, par deffaut de zèle et d'exactitude. Sa voix est assé jolie, mais elle n'est point égale, le medium surtout en est faible. On craint beaucoup que trop de dissipation et ses nombreux alentours ne la mettent dans l'impossibilité de remplir jamais le service que l'Académie pouroit attendre d'elle. Son physique qui, au premier aspect paroit agréable, n'auroit peut-être pas le même avantage au théâtre.

Mlle **Villers**, âgée de 16 ans et demi, reçue à l'Opéra à Pâques dernier et envoiée ensuite à l'École, n'y a paru de bon compte que 20 à 25 fois depuis son admission, encore arrivoit-elle à midi ; elle ne fait en conséquence aucun progrès. Cette demoiselle semble avoir sacrifié ses devoirs au penchant de l'amour, elle vient enfin de se marier avec un sujet des choeurs de l'Opéra et suivant les rapports elle est maintenant enceinte; on peut juger de ce que l'on doit attendre d'un tel sujet. (Autogr. de Gossec.)

Du 25 janvier 1789. — Mlle **Rolandeau**, âgée de 15 ans, a la voix toujours jolie (voix d'ariettes) : elle chante avec beaucoup d'aisance et de légèreté ; le peu d'empressement qu'elle met à suivre divers exercices et à s'instruire sur divers objets, avec cela son inclination à courir les concerts et à jouer la comédie sur des théâtres particuliers, pouroit lui faire soupçonner une conduite un peu dissipée, au reste on mettra tout en usage pour s'instruire de la vérité à cet égard.

Du 30 mars 1789. — Le sr **Carbonel** père retire son fils de l'École pour lui donner le tems de faire des écoliers et écolières de clavecin dans Paris, ne pouvant, dit-il, subvenir aux fraix de l'entretien de son fils. Les professeurs pensent que cette démarche est un peu légère et trop précipitée de la part du sr Carbonel père, attendu que l'éducation de son fils, quoique très bon musicien et bon claveciniste, n'est pas entièrement achevée, que d'ailleurs il étoit devenu nécessaire à l'accompagnement du clavecin à la classe de déclamation et que dans le moment il n'en est point qui puisse le remplacer, que cette retraite enfin va occasionner quelque embarras. Il est peut-être dangereux même de laisser aux parens des élèves la liberté de retirer ainsi leurs enfans de l'École où ils ont commencé et achevé leurs talens. Il est donc tout naturel, et suivant les statuts de l'École, que l'on voie si les élèves formés ne peuvent être utiles au Roy qui les a fait élever, avant de consentir à les rendre à leur liberté. Les professeurs de l'École attendent à cet égard les ordres des supérieurs.

P.-S. Il a été enjoint au sr Carbonel de continuer ses exercices trois fois par semaine, mardi, jeudi et samedi, au théâtre de l'École, jusqu'à ce qu'il plaise aux supérieurs le rendre, et jusqu'à ce qu'il y ait un autre élève en état de le remplacer à l'accompagnement. (Autogr. de Gossec.)

Du 30 mars 1789. — Mlle **La Haye** a toujours une voix charmante, le physique très bien, malgré cela elle donne très peu d'espoir de devenir un sujet utile; elle n'est point du tout musicienne et ne la sera jamais ; il s'agiroit donc de lui siffler des rôles par routine, encore faudroit-il pour parvenir à les lui apprendre, qu'elle eut un maître qui ne fît autre chose toute la journée, vu qu'elle a la conception très difficile, et qu'elle n'a point le tacte musical ; elle est aux apointemens de l'Opéra. (Autogr. de Gossec.)

Du 2 mai 1789. — Mlle **Bellet** ayant été demandée au spectacle des Baujolois a obtenu des professeurs et directeurs assemblés d'y entrer après ses sollicitations réitérées. Pour cet effet, on l'a réformée de l'École et suprimé ses

apointemens et biffé son engagement. Il a été délibéré que, dans le cas où ses services aux Baujolois ne seroient plus utiles, elle ne pouroit plus prétendre à rentrer à l'École. (Autogr. de Gossec.)

Du 6 juillet 1789. — Mlle **Byard** qui jadis se distinguoit comme lecture de musique, cesse de faire des progrès dans cette partie depuis qu'on l'a mise au chant et à la déclamation ; on est fâché de la voir se négliger sur une partie si essentielle, parce qu'on a bien voulu, pour l'encourager, l'admettre à deux classes plus distinguées, et qui ne sont ordinairement que la récompanse des élèves qui se sont rendus musiciens. (Autogr. de Gossec.)

[*Examens et réceptions ;* Arch. du Conservatoire.]

Notes particulières concernant quelques sujets de l'École Royale de chant. Avril 1786. — Mlles **Mullot**, **De Lillette** et **Rochetin**. Ces trois demoiselles montrent les plus heureuses dispositions, et ne laissent aucun doute sur les services prochains qu'en doit espérer l'Académie nationale de musique. Mais une belle voix a besoin de bonne nourriture ; un peu d'aisance souteint le courage, et la misère l'amollit ; c'est ici le cas de faire cette observation : Mlles Mullot, Lillette et Rochetin, toutes les trois, on ne peut pas plus mal partagées de la fortune, et ayant à peine de quoi fournir à leurs premiers besoins, sollicitent les bontés de M. de la Ferté pour obtenir une augmentation à l'Opéra. D'après les qualités, les dispositions et les progrès qu'elles ont montrés, ce sacrifice pourroit-il paroitre à charge à l'administration, lorsqu'elle paye très chers des sujets de nulle espérance, et qui ne paroissent pas six fois dans l'année ; lorsque d'autres sujets appelés à grands frais de la province où ils ont joué toute leur vie l'opéra-comique, qui, n'ayant point acquis le talent de la grande scène de l'Opéra ne peuvent, vu leur âge, promettre dans cette partie un service distingué. On est sûr au moins que ceux dont il est question, étant exercés dans la Capitale sur de bons principes, sur les vrais principes de la scène lyrique, n'ayant point allié le genre de l'opéra comique avec celui de la grande scène, ils ne montreront point un genre mixte et abbatardi, d'ailleurs ils ont encore pour eux l'avantage de la jeunesse.

M. **Le Brun**. Ce jeune sujet âgé de 20 ans, fort jolie voix de ténor, excellent musicien, fort bien de figure, peut devenir en peu de tems un sujet très interressant pour l'opéra, et avec d'autant plus de raison que la disette de haute-contre se fait sentir plus que jamais, qu'en conséquence on va être forcé de leur substituer souvent des ténors. Que d'ailleurs le petit nombre de haute-contre qu'il y a à l'Opéra ne peut encore longtems résister à la quantité d'ouvrages nouveaux et anciens qui se succèdent sans relâche sur la scène, joint au service de la Cour beaucoup plus pénible qu'il ne l'étoit précédemment ; qu'en outre il a toujours manqué à l'Opéra un intermédiaire entre la basse-taille et la haute-contre, pour des rôles de demi caractère, des rolles secondaires, tels que celui d'Anténor dans *Dardanus*, et celui du Roy dans *Chymène*, etc... Rôles de Tiran amoureux, de rival, d'amant haute-contre, de confident, d'amant déjà sur l'âge, etc. Voilà sans doute bien des causes pour déterminer l'administration à faire acquisition de ténors. On observe que le s^r Le Brun n'ayant ni état ni revenu ne pourra continuer de suivre l'École, il sera forcé de chercher une place en province si les supérieurs n'ont pas la bonté de le fixer à l'Opéra comme les s^rs Dessaules, Adrien et Schouk. Quoiqu'il ne prétende point aux mêmes appointements, le s^r Le Brun est laborieux, docile et exact ; de plus sa voix pourra se prêter à beaucoup de rôles de haute-contre.

Les s^rs **Mozin** et **Rigel** fils. Ces deux sujets, emploiés comme sous-maîtres, méritent aussi quelqu'attention par leur zèle et leur assiduité ; ils ne manquent pas un jour de l'année à se rendre à l'École, leur travail est de la plus grande utilité pour nos jeunes enfants à qui ils développent les commencemens de la musique, font répéter les chœurs, les rôles même, accompagnant du clavecin au théâtre, à la classe des maîtres du chant et de la déclamation, surtout le s^r Mozin qui, dans cette partie, a beaucoup de talent et d'intelligence. Ils vont être aussi chargés de seconder le s^r Gobert pour les leçons de clavecin, attendu que ce dernier ne peut suffire au nombre qui s'accroît chaque jour. Cet accroissement vient en raison des progrès que font les élèves dans le chant ; ce qu'il est essentiel qu'un chanteur ou cantatrice sache s'accompagner du clavecin. Il y a d'ailleurs à l'École quantité de jeunes élèves qui ont un commencement de clavecin qu'il faut cultiver, cela les rend musiciens, les organise et leur donne l'avantage de parcourir des partitions, de s'exercer eux-mêmes, et de faire enfin des progrès infiniment plus rapides.

On pense que le s^r Mozin aux appointements de 600^# pourroit être porté à 800^# et le s^r Rigel de 400^# à 600^#

Les sujets qui auront été exercés à l'École et auxquels on n'aura pas avec le tems découvert les dispositions requises pour devenir acteurs, ayant néanmoins de la voix, et s'étant rendus musiciens jusqu'à un certain point, ne pourroient-ils pas prétendre à des places dans les chœurs de l'Opéra ? Il semble que cette préférence leur est due sur d'autres sujets inconnus, qui souvent y sont admis sans talens et sans voix, à la faveur d'une protection. Comme l'École est établie pour fournir des sujets à l'Opéra, on ne peut trouver aucune injustice dans cette proposition, pourvu toutefois que les dits sujets ayent pour cet effet les qualités convenables.

. . . . . .

Mlle Glachant, recommandable par beaucoup de qualités, âgée de 17 ans. Sage, modeste, docile, pleine d'ardeur, pénétrée de tendresse pour sa mère qu'une maladie incurable tient au lit depuis près de trois ans, et qui l'a réduite à la plus affreuse misère. Cette demoiselle enfin ne soupire qu'après les moyens de venir au secours de cette mère infortunée. Une place dans les chœurs de l'Opéra la rendroit heureuse ; l'intérêt qu'on ne peut s'empêcher de prendre à elle semble lui assurer le succès de ses vœux ; elle a de la voix, va fort bien dans la musique et promet un service irréprochable dans cette partie. Son physique ne peut guère lui permettre d'aller plus loin . . . . . .

[Bibl. du Conservatoire, ms. 25151.]

XLVI. — VOEU POUR LA SUPPRESSION DES ÉCOLES, EXTRAIT DU *CAHIER DES DOLÉANCES, REMONTRANCES ET INSTRUCTIONS DE L'ASSEMBLÉE DE TOUS LES ORDINAIRES DES THÉÂTRES ROYAUX DE PARIS*; 10 AVRIL 1789.

IX. Enfin, nous croyons pouvoir exiger aussi la suppression de ces écoles connues sous le titre d'*École dramatique, de musique, composition, danse, chant et déclamation.* A quoi bon tant d'écoles et tant d'instituteurs ? Les Baron, les Dufresne, les Lecouvreur, les Dangeville, les Clairon, les Chassé, Lemaure, Cailleau, Dupré ont-ils été élevés à l'École et nous-mêmes ne sommes-nous pas des disciples de la nature et le public n'a-t-il pas été notre seul maître ? Pourquoi nos successeurs au théâtre recevraient-ils une autre éducation ? Est-ce pour nous supplanter, pour faire oublier peut-être un jour nos talens, qu'on veut en former à si grands frais de nouveaux ? C'est une prétention ridicule, que rien ne saurait excuser. Et qu'importe qu'un acteur possède l'histoire, la mythologie, la géographie, leçons préliminaires qu'on donne dans ces écoles ? Qu'importe au public qu'on y redresse les uns, qu'on y apprenne à marcher aux autres ?. . . . . Quel peut donc être le but d'une pareille institution ? sinon de nous forcer à être toujours en garde contre les tyrans qui peuvent nous détrôner, de redoubler de zèle, de nous livrer à des études approfondies, afin qu'un jeune écolier ne vienne dans un moment s'emparer de la place que nous occupons, ou du moins ne la partage avec nous ?. . . . Nous insistons encore sur la réforme de pareilles écoles parce qu'elles n'ont que trop de ressemblance avec les conservatoires d'Italie et qu'il se pourrait bien, à cause du goût général qui se manifeste pour la musique ultramontaine. . . .

[*Cahier de doléances*, etc. ; Bibl. nat., Lb39 7083.]

XLVII. — EXTRAIT DU *PRÉCIS SUR L'OPÉRA ET SON ADMINISTRATION*, PAR L'INTENDANT DE LA FERTÉ[1].

Observations au sujet de l'École royale de chant, de composition, de déclamation, de danse, d'histoire et de mythologie relatives à l'art dramatique.

Le Roi désirant contribuer, le plus efficacement possible, au soutien de l'Académie royale de musique et donner à ce spectacle, unique en Europe, et si intéressant pour le public, tout le degré de perfection dont il peut être susceptible,

[1] *Précis sur l'Opéra et son administration et réponses à différentes objections*, p. 87, (in-4° typog. de 92 p., s. d. ; anonyme). D'après une note de Francœur que nous avons vue aux archives de l'Opéra, l'auteur de cet opuscule serait de la Ferté ; nous en trouvons l'assurance dans un certificat relatif au *Précis sur l'Opéra*, signé de de la Ferté à la date du 13 octobre 1789, publié dans le *Journal de Paris* du 19 (p. 1345), lequel est suivi de l'approbation du comte de Saint-Priest, avec l'autorisation de publication dudit opuscule. Le *Précis* fut imprimé en 1789, puisque la *Chronique de Paris* en fait une analyse dans son numéro du 18 octobre 1789 ; les exemplaires qui nous sont connus se trouvent aux Archives nationales dans le carton O1 631, à la Bibliothèque de l'Opéra, vol. n° 6378, à la Bibliothèque nationale, Inv. Yf 1254. [C. P.]

Sa Majesté, persuadée que ses finances seraient plus que dédommagées, par le concours des étrangers dans la capitale, des avances qu'elle pourroit faire pour le soutien de l'Opéra, elle a établi en conséquence, par arrêt de son Conseil d'État du 3 janvier 1784, une École de chant, de composition, de déclamation, de danse, d'histoire et de mythologie relatives à l'art dramatique; l'intention du Roi étant en même temps que ladite École pût être utile pour former des musiciens pour le service de sa chambre et chapelle, ainsi que des sujets propres au Théâtre italien.

On ne peut se dissimuler que cette École n'ait été, en effet, d'une grande utilité à l'Académie royale de musique, quoique n'étant pas absolument en faveur auprès de la plupart des sujets de cette Académie; et, malgré tous les moyens qu'ils ont tentés pour mettre en discrédit cette École, et causer sa chute, soit en déprimant injustement les talens de ses maîtres et ceux de leurs élèves, soit en se liguant tous pour décourager ces jeunes sujets leurs rivaux, et, par un esprit d'anarchie et de cabale, les repousser de la scène. Cette injustice est d'autant plus criante, que ces mêmes sujets de l'Opéra se rappellent sans doute qu'ils ont été jeunes, qu'ils ont été médiocres avant d'être bons, et que dans ce temps ils étoient heureux d'être accueillis par leurs camarades, d'être même soufferts ou quelquefois encouragés par le public, et de recevoir des conseils des maîtres qui vouloient bien leur en donner. Enfin, si maintefois, pour ne point fermer la porte, l'Opéra s'est trouvé dans la nécessité d'arracher à l'École des sujets à peine ébauchés, ou plutôt des enfans pour ainsi dire sortant du berceau, si, par cette raison, cette École n'a pu remplir complètement ce qu'on en attendoit, c'est-à-dire offrir des talens faits, est-on fondé pour cela d'avancer qu'elle n'a point été utile, qu'elle n'a point rendu compte des services essentiels, qu'enfin elle a été nulle pour l'Opéra? Cela se dit cependant chez les sujets de l'Académie. Mais ces assertions sont tellement absurdes et destituées de fondement, que, par une nécessité absolue, la scène de l'Opéra n'a été souvent remplie que par des sujets de l'École; que chaque jour on en voit sur le théâtre deux, trois et quatre. A qui, ces jours-là, l'Académie doit-elle l'ouverture de son spectacle? Le public, plus juste, en rendra témoignage, et il a toujours encouragé ces jeunes sujets, en les honorant d'un accueil favorable.

L'École royale de chant, depuis son établissement, a formé onze sujets: Mlle Dozon aujourd'hui Mme Chéron, Mlles Mulot, De Lillette, La Tour et Méon; MM. Dessaules, Adrien, Le Fèvre, Le Brun, Renaud et Dufresne. Deux autres sujets, Mlles Rosine et Gasser, sont sur le point de paraître. Que veut-on de plus? Quatre jeunes princesses, une reine, bonne aussi pour les rôles à baguette, trois basses-tailles, deux haute-contre, un ténor chantant aussi les rôles de haute-contre. N'est-ce pas là une régénération complète? Que l'on juge maintenant, sans ce secours, où en serait l'Opéra avec des sujets, dont les uns ont quinze et seize ans de service, les autres dix, douze et quinze ans, avec des doubles non moins avancés dans le terme de leur service. Il n'est pas jusqu'aux cantatrices de petits airs, confidentes, cantatrices dans les gloires, qui ne soient aux trois quarts de leur carrière.

Tout le regret des professeurs de l'École, c'est d'avoir vu sans cesse leurs élèves ballotés, repoussés par les sujets de l'Opéra; c'est de s'être vus forcés de céder des sujets dont l'éducation n'était point faite. C'est cependant ce qui parlait en faveur de l'utilité de l'École, en prouvant les besoins urgents de l'Opéra; la vanité et la gloire entrent toujours pour beaucoup dans le travail des artistes; ainsi il est naturel qu'ils aiment à perfectionner leurs ouvrages; leur réputation même l'exige.

Cette école à l'avenir, et peut-être plus tôt qu'on ne pense, doit cependant devenir plus utile qu'on pense. Les premiers sujets actuels de l'Opéra courent à grands pas vers le terme de leur carrière; il faudra les remplacer.

Les acteurs, dans chaque genre, doivent être au moins triplés. Il en est même qu'il faut quintupler; telles sont les basses-tailles, et ce qu'il y a d'étonnant, c'est que souvent, avec ce nombre, l'Opéra est encore menacé de fermer. D'un autre côté, si, comme tous les privilèges, ceux de l'Opéra sont abolis, d'où tirera-t-on des acteurs? Pourra-t-on, comme par le passé, envoyer des ordres supérieurs à ceux des spectacles de province? ou, sur une simple demande, croit-on qu'ils se rendront à Paris, sachant que leur sort y serait beaucoup moindre que celui qu'ils ont en province? D'ailleurs, quel fruit a-t-on recueilli de la plupart de ces sujets, à qui l'on a fait perdre leur état en province, de ces sujets appelés à grands frais et sous des conditions onéreuses? Arrivés ils débutent et ils tombent[1], on les renvoie. Leur chute à Paris les met en discrédit dans la province; ils n'y retrouvent plus le même sort, ils sont marchandés et deviennent

[1] Il faut certainement excepter de cette classe la dernière débutante, Mlle Rousselois. Cette actrice joint à la plus belle voix, une intelligence qui ne peut être égalée que la sensibilité touchante qu'elle met dans l'expression de ses rôles. Mais des sujets aussi distingués sont rares, et l'Académie doit employer tous les moyens possibles pour se les attacher.

malheureux; ou si par humanité on les garde à Paris, on les met dans les rôles accessoires, avec un traitement qui est modique pour eux, en comparaison de celui qu'ils avaient en province, mais toujours trop fort pour l'Académie, en raison du petit emploi qu'elle leur donne. C'est ainsi que l'Opéra se trouve grévé d'une multitude de sujets superflus. Des sujets des chœurs, un peu plus distingués que les autres, devraient remplir ces sortes de rôles; c'est-à-dire que tous les sujets employés dans les rôles accessoires devraient chanter dans les chœurs, sans qu'aucune considération en empêchât, mais avec un traitement en conséquence, tel que cela se pratique à la Comédie italienne.

Enfin, le meilleur acteur de province, le plus souvent, est très médiocre à l'Opéra de Paris; la raison en est simple : habitué au chant léger, sautillant et exempt de méthode, au jeu simple, naïf et burlesque de l'opéra-comique, et à porter au théâtre l'habit de ville ou de village, il ne peut chanter le genre large et méthodique, ni jouer le haut tragique du grand opéra. Il faut être instruit dans les principes de la grande scène, tant pour le chant que pour le jeu, si l'on veut y réussir. Ce n'est donc qu'une école qui peut parer à tous ces inconvénients, et fournir à l'Opéra des sujets exercés dans ce genre.

L'intérêt et les progrès de l'art, tant du côté du chant que de la composition, semblent d'ailleurs exiger cet établissement dans la première capitale de l'Europe. Si l'on n'avait craint d'être trop long, on aurait donné ici quelques détails sur cette matière avec des preuves de la nécessité d'un Conservatoire ou École de musique à Paris.

On peut étendre plus loin l'utilité de cette École pour le Théâtre italien, le Théâtre français et la Musique du Roi, ainsi que pour tous les spectacles de province. Sur ces derniers, l'on conserverait, par ce moyen le droit de tirer des acteurs, s'il s'en trouvait qui pussent convenir à l'Opéra. On ferait, en conséquence, des arrangemens avec eux en leur envoyant des sujets.

[*Précis sur l'Opéra*, voir plus haut p. 40, note 1.]

XLVIII. — EXTRAIT D'UNE *NOTICE* SUR L'OPÉRA : UTILITÉ DE L'ÉCOLE; RÉPONSE AUX CRITIQUES; DÉCEMBRE 1789.

.....

L'auteur dit que l'École de chant lui a toujours paru inutile. Les ministres ont pensé différemment; ils ont vu dans cet établissement le seul moyen de soutenir et conserver dans la capitale ce spectacle aussi essentiel..... Cet établissement, quoique en dise l'auteur, est infiniment utile en ce qu'il a fourni des sujets qui donnent les plus grandes espérances et dont les talens mettent quelque frein à l'insubordination des premiers sujets. D'ailleurs indépendamment des avantages réels qui en résultent pour l'Opéra qui ne peut plus se recruter en province depuis que l'opéra comique est presque le seul spectacle qu'on y aime, l'objet que le gouvernement s'est proposé étant de former en outre des musiciens pour la chapelle du Roi et surtout des compositeurs et même des sujets pour le théâtre des comédiens italiens du Roi et le service de la Cour..... D'ailleurs quant à la dépense, elle n'est pas à la charge de l'Opéra et on la diminue insensiblement tous les jours, chaque fois qu'on en trouve l'occasion.....

[Arch. nat., O[1] 626, mss.]

XLIX. — CRITIQUES SUR LA DÉPENSE, LE NOMBRE DE PROFESSEURS ET DE MATIÈRES ENSEIGNÉES, L'OBJECTIF RESTREINT; ORGANISATION, RÉGIME ET MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT DES CONSERVATOIRES D'ITALIE ET DE L'ÉCOLE ROYALE DE CHANT; PARALLÈLE.

De l'École royale de chant et de déclamation.

Cet établissement a été fondé en 1784, et aux frais du Roi : c'est dire assez qu'on n'y a pas épargné la dépense, car dans ce temps on se croyait fort à l'aise quand c'était le Roi qui payait; quand cette école serait véritablement utile et formée sur un plan convenable, il faudrait encore la supprimer ou du moins s'en défaire, par la seule raison qu'elle coûte à l'État; et le trésor de l'État étant le produit de la contribution de tous les individus de la France, il n'est pas juste que le paysan du Limousin qui n'entend jamais de musique, si ce n'est le très faux bourdon de sa paroisse; que l'artisan des villes, même que le pauvre citoyen de Paris qui n'a aucune raison de s'intéresser à nos arts et à nos plaisirs, prenne sur les besoins de sa famille pour procurer quelques chanteurs à l'Opéra.

Je ne sais pas bien au juste jusqu'où s'élèvent les frais annuels de cet établissement. On avoue 60,000 livres; quelques personnes disent qu'ils surpassent de beaucoup cette somme. Supposons 72,000 livres pour être modérés; depuis six ans qu'il existe, il en a donc coûté au peuple 432,000 livres pour avoir à l'Opéra cinq ou six personnes, dont deux ou trois au plus jouent quelquefois des rôles, et dont les autres remplissent quelques coryphées, ou se confondent modestement dans les chœurs. Il faut avouer que nous payons un peu cher un aussi minime avantage.

Voici en abrégé les défauts les plus importants de cette École :

1° Il y a trop de maîtres dans le même emploi. La manière de l'un détruit celle de l'autre, et il n'en résulte que du trouble dans la tête de l'élève. Cette diversité de maîtres fait encore qu'aucun d'eux ne met d'amour propre à former un sujet, que les leçons qu'ils donnent ne sont qu'un travail purement méchanique et dénué de tout intérêt. Si l'un d'eux, au contraire, s'attache de préférence à quelque élève, il lui sacrifie tous les autres; tout son temps, tous ses soins, à l'objet de son choix. J'ai vu des jeunes gens de cette École attendre quelquefois pendant trois semaines le moment d'avoir une leçon de chant.

2° On enseigne aux élèves trop de choses à la fois. Comme on n'y donne qu'une éducation générale, il est impossible de bien consulter la capacité, et de suivre les progrès de chacun; la distribution des leçons est donc abandonnée au hasard ou à la fantaisie. Les élèves n'étant ni logés ni nourris à l'École, c'est en six ou sept heures d'études qu'on les fait passer du solfége au chant, du chant à l'accompagnement, de l'accompagnement à la déclamation, de la déclamation à l'escrime, de l'escrime à la composition, de la composition à la danse, de la danse à l'étude de la langue, de l'histoire, de la géographie, etc. Si l'une de ces leçons leur manque, ils en peuvent prendre une autre; ainsi cette distribution méchanique du temps, cette méthode de classer les idées pour les fixer dans la tête, si essentielle à l'éducation de la jeunesse, n'existent pas pour eux. Ce qu'il y a de pis encore, c'est qu'après ces leçons ils s'en retournent chez eux et perdent dans la dissipation inséparable des allées et venues le peu qu'ils ont pu retenir de tout ce qu'on leur a dit.

3° Quel but pouvait-on avoir en établissant en France une école de chant? N'est-ce pas celui de réformer la méthode française reconnue mauvaise? Or cette méthode existe à l'Opéra dans toute son impureté, et la plupart des maîtres de l'École tiennent à l'Opéra; on donne des leçons aux élèves sur des rôles d'opéra, dont ces maîtres ont grand soin de conserver ce qu'ils appellent la *tradition*, c'est-à-dire tous les vices. Malheur aux autres maîtres qui voudraient introduire une manière différente. Cette tradition est le feu sacré de Vesta; et pour être plus sûr de ne pas le laisser éteindre, on ne manque pas d'envoyer les élèves à l'Opéra pour étudier leurs modèles. L'esprit d'imitation est un des attributs de la jeunesse, elle saisit facilement les caricatures; aussi parmi les sujets de l'École qui ont débuté à l'Opéra, vous n'en avez pas vu en qui les défauts des premiers acteurs ne soient religieusement conservés. Mais la qualité, mais le talent réel qui fait passer sur ces défauts ou qui en dédommage, ne s'imite pas si facilement.

Mais, dira-t-on, le fondateur de cette École a fait tout ce qu'il fallait pour prévenir ces inconvénients: il a mis à la tête du chant deux maîtres italiens, M. Piccinni et M. Langlé; il leur en a joint un troisième, M. Guichard, qui sans avoir reçu dans sa propre éducation la même pureté de principes, a su néanmoins par un goût naturel, par une sorte d'instinct musical, se défendre de la plupart des défauts reprochés à l'école française. Comment donc arrive-t-il que cette précaution ne remédie à rien?

Ce fondateur de l'École a fait tout ce qu'il pouvait faire en la confiant aux premiers talens connus, mais n'étant pas lui-même assez instruit dans ces sortes de matières, il s'en est rapporté pour la constitution de cette École à des artistes qui n'y entendaient rien et qui ont tout gâté.

Que veut-on que fasse M. Piccinni d'un sujet de 16 ou 17 ans, qui vient sachant déjà la musique avec une voix toute formée et l'habitude de la mal conduire, dans laquelle ce maître trouve les vices nationaux déjà fortement enracinés? Que veut-on qu'il fasse en deux ou trois heures par jour qu'il passe à cette École trois fois la semaine, tandis qu'il faudrait six mois d'un travail opiniâtre et continu pour réformer ces défauts? Ce sera bien pis si à ses efforts on vient opposer une tradition; si on lui dit que la langue française ne se prête pas à toutes les gentillesses du chant comme la langue italienne; que l'expression de la scène est surtout ce qu'il faut consulter, etc., etc. M. Piccini ne répondra rien à tous ces préjugés qu'il ne saurait combattre; il se contentera donc de venir paisiblement donner sa leçon de deux heures; les autres maîtres en feront autant: les élèves en profiteront comme ils pourront. Cet établissement si dispendieux n'aura formé que des

sujets destinés à être à jamais médiocres, et loin de créer parmi nous une véritable école, comme on avait la bonne intention, notre scène lyrique se peuplera toutes les années de quelques mauvaises copies de nos premiers acteurs.

C'est d'après les conservatoires d'Italie qu'on a voulu avoir à Paris une école de chant. Mais quelle différence dans la formation de ces deux genres d'établissements, dans leurs effets, dans leur régime et dans leur utilité!

Les conservatoires de Naples sont des espèces d'hôpitaux, des fondations pieuses qui se soutiennent par leurs propres revenus, en y joignant les bienfaits volontaires de quelques amateurs de musique, le service que font les élèves dans quelques églises et les pensions, quoique modiques, payées par des élèves étrangers. Ils sont ouverts à toutes les classes de citoyens, particulièrement aux plus pauvres et fournissent des musiciens de tout genre à l'Italie entière. L'École de Paris, qui ne forme guère de sujets que pour l'Opéra, qui ne peut être utile qu'à un petit nombre de personnes, est entretenue aux dépens du Trésor public.

Les conservatoires de Naples contiennent depuis 90 élèves jusqu'à 200. Il n'y a que deux maîtres résidens et quatre ou cinq externes. Ils forment d'excellents chanteurs, d'excellents compositeurs et des professeurs pour les instruments d'orchestre. Les jeunes gens y sont logés, nourris, entretenus et instruits gratuitement pendant huit ans. L'École de Paris n'a que 30 élèves et vingt maîtres auxquels il faut en joindre encore deux ou trois de supplément. On n'y forme que des chanteurs pour l'Opéra, ou tout au plus pour la Comédie italienne, quand on ne leur trouve pas assez de voix pour la grande scène. On y apprend le violon et la basse, mais on n'y enseigne pas le hautbois, la flûte, le basson et le cor, quoique ces instruments soient parmi nous d'une rareté extrême et que nous soyons obligés de les prendre presque tous parmi les Allemands. Ces élèves, quoiqu'en petit nombre, ne sont ni logés, ni nourris, mais on leur donne des appointemens proportionnés aux dispositions qu'ils montrent ou peut-être à la protection qui sollicite pour eux. Quelques-uns de ces sujets tirent aussi des appointements de l'Opéra.

Je conclus de tout ceci que cette École, dans l'état où elle est, ne saurait être utile; mais il serait utile qu'il existât une école. La forme de celle-ci est trop vicieuse pour être susceptible d'amélioration, il faudrait donc la supprimer tout à fait. Si, dans des temps plus heureux, on en voulait créer une autre sur un meilleur modèle, je pourrais en indiquer les moyens et peut-être y reviendrai-je dans cet écrit.

A l'École royale de chant en est jointe une autre de déclamation simple, destinée à former des acteurs pour le Théâtre français. Je n'en connais pas assez bien le plan ni les principes pour en parler. A en juger par ses effets, elle a déjà produit au Théâtre de la Nation des élèves de mérite et c'est une considération en sa faveur.

[*De l'organisation des spectacles de Paris ou essai sur leur forme actuelle*....., dédié à la Municipalité. Paris, 1790, in-8°, p. 58; Bibl. nat., Inv. Yf, 1986.]

L. — EXTRAIT DE LA LOI DU 18 FÉVRIER 1791 RELATIVE AUX DÉPENSES PUBLIQUES.

Article 1er. Il sera fait un fonds au Trésor public, tant par les revenus ordinaires de l'État que par les impositions générales et communes: 1° d'une somme de 282,700,000 livres pour acquitter toutes les dépenses attribuées au culte, à la liste civile, aux apanagistes, aux départemens des affaires étrangères, de la guerre y compris les auxiliaires et la gendarmerie nationale, de la marine et des colonies, des ponts et chaussées, aux ministres, aux conseils, aux bureaux et frais d'administration du Trésor public, de la caisse de l'extraordinaire, de la liquidation générale et de la comptabilité, avec primes et encouragemens pour le commerce, à l'*École des Mines* et aux dépôts publics, au jardin et à la bibliothèque du Roi, aux universités, etc.

LI. — DÉCRET RELATIF AU MAINTIEN DES CORPS ET ÉTABLISSEMENTS D'INSTRUCTION ET ÉDUCATION PUBLIQUES EXISTANTS; 26 SEPTEMBRE 1791.

Article 1er. Tous les corps et établissemens d'instruction et d'éducation publiques, existant à présent dans le royaume, continueront provisoirement d'exister sous leur régime actuel, et suivant les mêmes lois, statuts et règlemens qui les gouvernent.....

LII. — PÉTITION DES PROFESSEURS AU PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'OBTENTION DES FONDS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE L'ÉCOLE; 15 NOVEMBRE 1791.

Demande de MM. les Professeurs de l'École de musique des Menus.

Monsieur le Président,

Par le décret du 18 février 1791, il est dit qu'il sera fait un fonds au Trésor public, pour la dite année, tant par les revenus ordinaires de l'État que par les impositions générales et communes d'une somme de 282,700,000 livres pour acquitter toutes les dépenses attribuées au culte, à la liste civile.... à l'École des Menus, etc.

Les professeurs ayant toujours continué l'instruction de leurs élèves, et l'Assemblée constituante ayant statué par un décret du 27 septembre dernier que tous les établissemens publics continueroient leurs fonctions dans le mode où ils se trouvoient jusqu'à ce que l'Assemblée se soit occupée de leurs organisations, se présentent plains de confiance en l'Assemblée nationale pour demander la fixation de la quotité qui peut leur appartenir sur la somme totale; conformément à l'article 5 du même décret, en vertu duquel on doit solliciter un second décret pour obtenir cette fixation, et il est dit «qu'aucune dépense de la présente année 1791 n'emportera l'approbation d'aucun article de dépense particulière, aucune dépense sur les fonds publics ne pouvant être faite et allouée que d'après les décrets que l'Assemblée a rendus ou rendra sur chaque article».

La dépense totale de l'École des Menus ne monte annuellement qu'à la somme de 32,000 livres depuis que les professeurs ont abandonné, au mois d'avril 1790, le quart de leurs appointemens pour le soulagement du Trésor public, depuis cette époque, le Roy, au mois d'avril 1791, ayant fait annoncer aux professeurs par l'Intendant de la liste civile, qu'il ne comprendra pas l'École des Menus dans la dépense de sa maison, à compter du 1er juillet.

Les professeurs réclament provisoirement la somme de 16,000 livres pour les six derniers mois de l'année 1791 et l'attendent avec la confiance due à l'Assemblée nationale qui a manifesté son amour pour les sciences et les arts.

Les professeurs suplient l'Assemblée nationale de renvoyer leur demande au Comité d'Instruction publique.

(*Inscriptions marginales*): Reçue le 15 novembre. — Du 18 novembre 1791. Renvoyé au Comité de liquidation et à celui de l'Instruction publique.

[Arch. nat., F17, 1692.]

LIII. — PÉTITION DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE DE CHANT AU PRÉSIDENT DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE, RELATIVE AU PAYEMENT DES DÉPENSES DE L'ÉCOLE; 19 NOVEMBRE 1791.

Monsieur le Président,

L'Assemblée nationale constituante a reconnu dans sa sagesse que les sciences et les arts faisoient la gloire et la richesse des empires. Elle a consacré ce principe par la loi du 26 septembre portant que «tous les établissemens publics continueroient leurs fonctions dans le mode où ils se trouvoient, jusqu'à ce que l'Assemblée se soit occupée de leur organisation».

L'École de musique des Menus, unique établissement que le gouvernement ait fait en faveur d'un art si nécessaire à la splendeur des grandes cités et si utile à leurs embellissemens et à leur commerce, créée en 1783, a reçu de l'Assemblée constituante la certitude de sa conservation, puisqu'elle est comprise dans la loi du 18 février 1791 qui dit «qu'il sera fait un fonds, etc., des Menus, etc.» L'article 5 du même décret porte «qu'aucune dépense de la présente année 1791,» etc.

En conséquence de l'article cy-dessus, les professeurs de l'École des Menus ont fait la demande le 15 du courant à M. le Président de l'Assemblée nationale, à l'effet d'obtenir qu'il soit alloué à la dite École la somme de 32,000 livres pour ses dépenses annuelles jusqu'à son organisation définitive, et, attendu que ce n'est que du 1er juillet 1791, qu'elle n'a pas été payée sur le Trésor public, il soit fait fond de 16,000 livres pour l'acquit des six derniers mois de la présente année.

Les professeurs de l'École de musique des Menus prient Monsieur le Président et les membres du Comité d'Instruction publique de vouloir bien prendre en considération leur juste demande; ils ont l'honneur d'observer qu'ils ont fait

individuellement le sacrifice du quart de leurs appointemens et qu'ils ont opéré des changemens tendant à diminuer les dépenses et à procurer l'instruction sur un plus grand nombre d'élèves. Ils offrent aux membres du Comité tous les éclaircissemens et détails pour éclairer leur justice et justifier la légitimité de leur demande.

(*Note marginale*) : Reçu le 19 novembre.

[Arch. nat., F[17], 1692.]

LIV. — MÉMOIRE CONCERNANT LES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DES MENUS (UTILITÉ D'UNE ÉCOLE; ORGANISATION ET COMPOSITION DE L'ÉCOLE ROYALE DE 1784 À 1791; PROJET DE RÉORGANISATION).

Les lettres et les arts font distinguer les nations policées et illustrent particulièrement le gouvernement où ils fleurissent davantage. Parmi les arts libéraux, on peut remarquer que celui de la musique est le plus généralement adopté. Il annonce et accompagne toutes les fêtes publiques et fait une partie essentielle des éducations particulières; de là son influence sensible sur le goût et sur les mœurs de chaque nation, dont elle peint le caractère. Parmi les Grecs, qui furent le peuple le plus instruit de l'antiquité, on lui attribua des miracles. Leurs législateurs surent profiter de cette opinion générale pour porter jusqu'au plus haut degré dans tous les cœurs l'amour de la patrie. Qui pourra croire, après une expérience si connue de tous les Français qui sont instruits, que l'art de la musique soit sur le point d'être abandonné sans retour parmi eux? Tout concourt cependant pour rendre cet établissement favorable aux yeux de ceux qui s'intéressent à la gloire de la nation, si l'on est disposé à lui donner le dernier degré d'utilité dont il est susceptible; il est facile de s'en convaincre.

Considérons que l'Assemblée nationale vient d'ériger un Panthéon pour les grands hommes qu'elle déclarera dignes de cet hommage. Rappelons-nous qu'elle a consacré, par une solennité annuelle, le jour où la France a recouvré sa liberté. Ces augustes cérémonies pourront-elles se faire avec l'éclat qui leur convient, si elles ne sont pas précédées, accompagnées et terminées par une musique analogue à ces solennités, qui sont des fêtes purement nationales? Ces cérémonies si intéressantes pour nous, ne perdront-elles pas une partie de l'intérêt qu'elles doivent nous inspirer, si les travaux de nos propres artistes ne contribuent pas à leur éclat. La poésie française ne s'empressera-t-elle pas elle-même de prêter son secours à la musique. Les musiciens étrangers, sans s'attacher à notre patrie, corrompront notre langue et dénatureront notre goût. On ne les verra jamais s'assujettir à chercher le rythme le plus propre à la langue française, ni observer avec exactitude la quantité fixée pour les différentes syllabes des mots; les règles de notre prosodie seront sans cesse violées dans leurs compositions faites sur des paroles françaises. Les oreilles délicates en seront d'abord blessées, mais le long usage forcera ceux qui ont le goût le plus difficile à s'y accoutumer. La pureté de la langue française sera bientôt altérée et cette corruption devenant générale influera sur les éducations particulières.

Il est donc avantageux, ou pour mieux dire nécessaire, que nous ayons une musique vraiment nationale, et pour y parvenir avec succès, nous avons besoin d'une Académie de musique.

Le nom d'académie désigne par lui-même un lieu servant d'école pour y donner des leçons: d'après cette acception fondée sur l'origine même du nom, et généralement connue, nous pouvons dire que toutes les académies modernes sont improprement nommées, puisqu'aucune n'est établie pour enseigner une science quelconque. L'Opéra, formé sous le nom d'Académie royale de musique, n'est pas une institution musicale: on y exécute des ouvrages de musique, mais on n'y exerce point l'art de l'enseigner. Il est donc permis de demander qu'il soit établi sous le titre d'Académie de musique une véritable École.

Le Gouvernement, sachant qu'il n'en existoit point sous cette forme, créa en 1784 une École royale de chant et de déclamation qui fut attachée aux Menus. Elle parut destinée pour former des sujets utiles à l'Opéra; aussy, dès son origine même, on borna son utilité; consacrée pour l'Opéra, que le Roy avoit pris sous sa protection, elle parut en être une dépendance, sans cependant être à sa charge. Cette École de chant fut composée d'un directeur, de dix-sept professeurs et de deux sous-maîtres. Les exercices consistoient en leçons de musique, de chant, de clavecin et d'accompagnement, de violon, de basse, de déclamation, de danse, d'armes et de langue française qui comprenait la géographie, l'histoire et la mythologie; le nombre des élèves étoit fixé à trente.

Une école de musique, telle qu'on la conçoit et qu'on la propose aujourd'hui, doit comprendre généralement tout ce qui appartient à cet art, et tenir de très près à l'éducation musicale des conservatoires d'Italie. Elle ne doit donc dépendre d'aucun théâtre puisque l'art musical est un tout dans son genre; le théâtre doit, au contraire, en être une dépendance comme faisant partie de ce tout. La musique ainsi considérée est un art assez étendu et assez important pour être applicable, avec tout l'avantage possible, à tous les spectacles, religieux ou profanes, à toutes les fêtes, publiques ou particulières, à toutes les cérémonies, joyeuses ou lugubres. C'est ainsi que les Grecs l'ont envisagée; et d'après ces grandes vues ils la firent entrer dans les différens plans de leur gouvernement, comme un art qui a une influence sensible sur le caractère et sur les mœurs d'une nation.

Le Roy n'étant plus chargé de l'Opéra a jugé à propos de retrancher l'École de chant de sa liste civile. Nous observons icy que sa dépense annuelle ne monte pas au delà de 32,000# depuis que les professeurs ont abandonné indéfiniment, au mois de janvier 1790, pour l'avantage de la patrie, le quart de leurs appointemens. Comme il s'agit de tirer de l'École de musique le plus grand avantage possible, nous dirons qu'elle ne laissera rien à désirer, si, aux professeurs de l'École des Menus qui continuent de donner exactement leurs leçons dans le même lieu qui leur a été accordé par l'Intendant de la liste civile, on veut ajouter seulement les professeurs dénommés au quatrième tableau cy joint.

L'École ainsi formée sera en état d'instruire cent élèves. Si l'on se bornoit à la considérer comme un établissement propre seulement pour perfectionner des sujets, le but d'une si belle institution seroit manqué. D'où pourroient lui venir des sujets en état d'être perfectionnés, d'après qu'il n'existe plus d'institutions musicales dans les cathédrales du royaume? L'École des Menus, établie depuis sept ans et demi, n'est-elle pas actuellement le seul établissement où l'on enseigne en France la musique, depuis les premiers élémens jusqu'à son degré de perfection; c'est la continuité et l'enchainement de ses principes qui rendent les leçons de cette École plus avantageuses, et les progrès des élèves plus assurés.

L'École des Menus délaissée par son fondateur met toute son espérance en l'Assemblée nationale. Elle se rappelle avec confiance que cette auguste assemblée s'est déclarée authentiquement la protectrice des arts, et qu'elle a même paru vouloir assurer la conservation de cette École, en la comprenant dans l'article 1er de son décret du 18 février 1791, qui est ainsi conçu : «Il sera fait un fonds au Trésor public, etc.» (Voir p. 44.) Le titre V ajoute que «Le décret prononcé sur la dépense à faire en 1791 n'emportera l'approbation d'aucun article de dépense particulière; aucune dépense sur les fonds publics ne pouvant être faite et allouée qu'après les décrets de l'Assemblée rendus et à rendre sur chaque article.»

L'École des Menus attend aujourd'hui de la sagesse et de la bienfaisance de l'Assemblée nationale non-seulement la confirmation de son institution, mais encore la fixation de la somme que l'on jugera à propos de déterminer pour la soutenir. Il sera sans doute permis de rappeler icy que l'Assemblée nationale en accueillant favorablement la demande de l'École gratuite de dessin s'est porté d'elle-même à ajouter 15,000 livres au traitement que cette École demandoit.

L'art de la musique mérite d'être assimilé aux autres arts libéraux, avec lesquels il peut soutenir avantageusement toute comparaison. Cet art si désiré, et qui, dans tous les tems, a paru joindre l'utilité aux charmes les plus séduisans, pourroit-il ne pas obtenir la même faveur, dans une auguste assemblée, où l'on trouve les esprits les plus éclairés et les âmes les plus sensibles.

1er Tableau des Professeurs de l'École royale de chant lors de son établissement au 1er avril 1784.

NOMS ET EMPLOIS.	TEMS QU'ILS Y EMPLOYOIENT.	APPOINTEMENS.
Gossec, directeur		3,600#
Piccini, chant	3 fois par semaine	3,000
Langlé, chant	3 fois par semaine	3,000
Guichard, chant	3 heures tous les jours	4,000
De la Suze, chant	3 fois par semaine	2,400
Rigel, musique	3 fois par semaine	2,000
Saint-Amans, musique	3 fois par semaine	1,500
	A REPORTER	19,500

2e Tableau des Professeurs en exercice à ladite École royale de chant, abandon du quart de leur traitement au 1er janvier 1790.

Gossec	directeur	2,700#
	maître de composition	900
Piccini		2,250
Langlé		2,250
Guichard		3,000
De la Suze		1,800
Rigel		1,500
	A REPORTER	14,400

Report		19,500#
Méon, musique	3 fois par semaine	1,500
Molé, déclamation	3 fois par semaine	2,400
Pillot, déclamation	3 fois par semaine	2,000
Rodolphe, composition	3 fois par semaine	1,200
Gobert, clavecin et accomp.	3 fois par semaine	2,400
Guénin, violon	3 fois par semaine	1,500
Nocuez, basse	3 fois par semaine	1,500
Donadieu, armes	1 fois par semaine	800
Desbayes, danse	1 fois par semaine	800
Prevot, langue française	tous les jours	1,400
17 professeurs		35,000
Deux sous-maîtres pour le supplément à la musique, à chacun 600 #		1,200
Total		36,200#

Report	14,400#
Saint-Amans (avait donné sa démission il y avait deux ans)	»
Méon	1,200
Molé	1,800
Pillot	1,500
Rodolphe (remplacé par M. Gossec)	»
Gobert	1,800
Guénin	1,200
Nocuez	1,200
Donadieu	600
Desbayes	600
Prévôt	1,200
16 professeurs	25,500
Deux sous-maîtres	1,200
Total	26,700#

3e Tableau. — Nom des professeurs qui sont restés en exercice depuis la suppression de ladite École royale de musique.

Gossec, composition.	Riggl, musique.	Gobert, clavecin.	Prévot, langue française.
Langlé, chant.	Méon, musique.	Guénin, violon.	Donadieu, armes.
Geighard, chant.	Pillot, déclamation.	Nocuez, basse.	Desbayes, danse.

12 professeurs.

4e Tableau comprenant la quantité de professeurs nécessaires pour l'École ou Académie de musique projetée au mémoire d'autre part.

4 maîtres de chant.	1 maître de hautbois et flûte.	1 copiste de musique.
4 maîtres de solfège.	1 maître de clarinette.	19 professeurs.
1 maître de déclamation.	1 maître de cor.	
1 maître de clavecin et d'accompagnement.	1 maître de basson.	
1 maître de violon.	1 maître de danse.	
1 maître de basse.	1 maître d'armes.	
1 maître de langue française.	2 sous-maîtres.	

* Nota. — On pourrait se passer, à la rigueur, des quatre professeurs cy-dessus accolés.

Il y aurait de plus les facteurs d'instrumens, deux garçons de chambre et portier, chauffage, papier, plumes et encre, etc.

[Arch. nat., F17, 1692.]

LV. — EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DU 30 DÉCEMBRE 1791.

M. Roux-Fazillac ayant observé que les professeurs du collège de Toulouse, ainsi que plusieurs autres de différentes villes, demandent des secours à l'Assemblée, exposant que leurs établissements ne peuvent plus se soutenir, il a remarqué que l'École de déclamation à Paris demande pareillement des secours, leur ayant été déclaré que depuis ce premier Juillet présente année, la liste civile ne les paiera plus.

Arrêté que MM. Roux, Quatremère, Prieur et Lacépède examineront si l'École de déclamation a été établie dans les formes légales usitées autrefois.

[Arch. nat., AF I*, 17.]

LVI. — ÉTAT DE PAIEMENT DES PROFESSEURS, MAÎTRES ET ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ROYALE DE CHANT PENDANT LE PREMIER QUARTIER DE JANVIER 1791.

(Cet état s'élève à 7,575 livres.)

[Arch. nat., O[1] 625.]

LVII. — ÉTAT DE PAIEMENT DES PROFESSEURS, MAÎTRES, ETC., PENDANT LE QUARTIER D'AVRIL 1791.

[Arch. nat., O[1] 625.]

LVIII. — ÉTAT DES APPOINTEMENS DES PROFESSEURS, SOUS-MAÎTRES ET EMPLOYÉS À L'ÉCOLE PUBLIQUE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION, REMIS À LA TRÉSORERIE NATIONALE POUR ÊTRE PAIÉS DES SIX DERNIERS MOIS DE L'ANNÉE 1791, LEQUEL ÉTAT EST CONFORME À CELUI DES SIX PREMIERS MOIS DE LA MÊME ANNÉE PAIÉ PAR LE TRÉSORIER DE LA LISTE CIVILE.

Gossec, dir. et prof. de comp....	1,800#	Guérin, professeur de violon...	562#10	Rigel fils, maître de solfège....	400#
Langlé, professeur de chant.....	1,225	Nochez, prof. de violoncelle....	562 10	Riffaut, maître de solfège.....	150
Guichard, professeur de chant...	1,500	Le Prévot d'Exmes, professeur de langue française, etc.....	600	Cayel, accompagnateur.....	225
La Suze[1], professeur de chant...	900	Deshayes, prof. de danse.....	300	Mozin le jeune, accompagnateur.	150
Rigel père, prof. de mus., solfège.	750	Donadieu, maître d'armes	375	*Employés à l'École.*	
Méon, prof. de musique, solfège.	600	*Sous-maîtres et accompagnateurs.*		De Beire, copiste, bibliothécaire.	175
Molé, professeur de déclamation.	900			Pascal Tarxin, accordeur.....	600
Pillot, professeur de déclamation.	750			Leblond, garçon de l'École.....	300
Gobert, professeur de clavecin...	900	Mozin aîné, maître de solfège..	400		
					14,325#

Dépenses courantes et extraordinaires : bois, papier, plumes, encre, papier à musique, acquisition de musique, livres d'instruction, partitions d'opéra, pièces de théâtre et autres objets de nécessité tels que reliures, réparations et entretien des instrumens, etc. 1,675

16,000

Je soussigné certifie etc. Ce 1er juin 1792 : Papillon.

[1] Ce professeur, qui fut obligé de s'absenter six mois pour vaquer à ses affaires, remplaça le s. Piccini lors de son départ pour Naples en juillet 1791.

[Arch. nat., O[1] 65[a].]

LIX. — EXERCICE POUR MM. LES DÉPUTÉS DE LA SECONDE LÉGISLATURE : MM. QUATREMÈRE, ROUX DE FAZILLAC, PRIEUR ET LACÉPÈDE, COMMISSAIRES NOMMÉS PAR LE COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

[Note inscrite sur le registre *Examens et réceptions*; Arch. du Conservatoire.]

LX. — EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DU 3 FÉVRIER 1792.

M. Quatremère a fait un rapport sur les réclamations de l'École de chant et de déclamation. Il a conclu à la conservation provisoire de cette École et au payement des appointemens des maîtres. Le Comité adopte, avec des amendemens, le projet de décret :

Art. 1. Les appointemens dûs aux professeurs de chant et de déclamation pour les six derniers mois de 1791, montant à la somme de seize mille livres, seront, d'après les états fournis, payés par la Trésorerie nationale.

Art. 2. Le même traitement sera continué provisoirement jusqu'à ce qu'il soit statué par l'Assemblée nationale sur le sort de cette École.

[Arch. nat., AF* I, 17.]

LXI. — RAPPORT ET PROJET DE DÉCRET RELATIFS AU PAYEMENT DES APPOINTEMENS DÛS AUX PROFESSEURS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION, PRÉSENTÉ PAR M. QUATREMÈRE (LU AU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE LE 3 FÉVRIER 1792 ET À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE LE 22 MAI SUIVANT).

L'Assemblée nationale a renvoyé à son Comité d'instruction la pétition des professeurs de l'École publique de chant et de déclamation. L'objet des pétitionnaires est d'obtenir un décret qui autorise le Ministre de l'intérieur à leur faire toucher les six derniers mois de leur traitement pour l'année 1791 et à le leur continuer jusqu'à l'organisation de l'instruction publique. S'il étoit quesquion (*sic*) dans ce moment d'autre chose que d'un acte de justice rigoureuse envers cet établissement, votre Comité, Messieurs, vous pourroit rendre compte de son origine, de ses premières fondations, des vues utiles qui concoururent à la formation de cette École, des modèles à l'imitation desquels elle fut instituée. Il vous devroit rendre compte ensuite des succès qu'elle a obtenus, des élèves célèbres qu'elle a déjà formés, des maîtres habiles qui en dirigent les leçons, des noms illustres qu'on prend plaisir à compter sur la liste de ses professeurs, de l'entière émulation qui tous les jours fit germer de nouveaux talens, du bon ordre et de la décence qui président à ses différens cours, et de tous les heureux élémens dont se compose son organisation; votre Comité, Messieurs, se plairoit à vous entretenir de tout ce que cette École présente d'avantages et de ressources précieuses, s'il ne comptoit lui rendre bientôt un témoignage et plus flatteur et plus authentique par la place distinguée qu'il vous proposera de lui marquer dans le plan détaillé de l'instruction publique et par les améliorations ou augmentations dont il espère que vous récompenserez une École naissante propre à naturaliser en France un art dans lequel il convient aussi que nous cessions d'être les tributaires de nos voisins. Ces dernières considérations qui avoient déterminé le Roi à fonder l'École du chant en 1784 avec des lettres patentes, lui firent sans doute regarder cette institution comme une de celles qui, créées pour l'intérêt national, devoient les replacer sur les bases nouvelles que la Constitution présente à tous les établissemens publics. Le Roi, en conséquence, fit écrire aux maîtres de ce Conservatoire qu'à compter du 1er juillet 1791, leur traitement ne pouvoit plus être porté sur l'état des dépenses de sa maison.

Cette nouvelle les surprit moins qu'elle ne les encouragea à mériter l'adoption glorieuse que la nation leur faisoit espérer; le plan d'instruction publique s'attendoit alors comme le couronnement de tous les travaux de l'Assemblée constituante. Les professeurs de l'École de chant virent leur établissement mentionné dans le plan de M. Taleyrand, et cette perspective soutint leurs efforts.

Cependant l'Assemblée constituante finit sa session en léguant à ses successeurs le grand ouvrage de l'Instruction publique et les espérances de l'École qui réclame aujourd'hui votre appui.

Ses titres sont fondés sur la légalité de son existence en tout semblable à celle des académies et autres écoles publiques, sur son utilité, sur les sacrifices que ne cessent de faire les maîtres qui la composent; enfin, sur le décret formel du 26 septembre 1791 qui porte : « Tous les établissements d'instruction et d'éducation existans à présent dans le royaume continueront d'exister sous le régime actuel et suivant les mêmes lois qui les régissent. »

Ceux qui se forment une idée juste et morale de la responsabilité des ministres, pourront s'étonner qu'elle ait pu encore se croire enchaînée malgré le texte précis de la loi que je viens de citer; puisque la loi veut que les établissemens d'instruction continuent d'exister, elle veut qu'ils aient les moyens d'existence, car qui veut la fin veut les moyens.

Quoiqu'il en soit, cette école n'ayant point été dans le tems portée avec les autres académies qu'entretenoit le Roi sur l'état des dépenses publiques, les Ministres ne se sont pas cru suffisamment autorisés à lui faire payer le montant des six derniers mois de sa dépense pour 1791.

La dépense annuelle de cette École monte à 32,000 livres depuis que ses professeurs ont abandonné le quart de leur traitement pour le soulagement du Trésor public. Il leur est dû pour les six derniers mois de 1791 la somme de 16,000 livres, dont votre Comité vous propose de décréter le payement; il vous propose, en outre, de décréter la con-

tinuation de leur traitement annuel jusqu'à ce qu'il ait été, par l'Assemblée nationale, statué définitivement à l'égard de cette École. Voilà le projet de décret qu'il m'a chargé de présenter :

DÉCRET D'URGENCE.

L'Assemblée nationale après avoir entendu le rapport de son Comité d'instruction publique sur une pétition des professeurs de l'École publique de chant et de déclamation, relative au payement de leurs traitemens arriérés, considérant que cette École, fondée par le Roi et entretenue par lui jusqu'au 1er juillet 1791, est du nombre des établissemens publics d'instruction qui doivent être à la charge de la nation, et qui, d'après la loi du 26 septembre 1791, continueront d'exister jusqu'à l'époque de l'organisation définitive de l'instruction publique; considérant en outre qu'aucun décret n'a suspendu l'activité de cette École, et que ses maîtres, malgré la cessation de leurs traitemens, n'ont ni interrompu ni ralenti l'exercice de leurs fonctions, et vu l'instante nécessité de subvenir aux pressans besoins de cet utile établissement, décrète qu'il y a urgence.

DÉCRET DÉFINITIF.

L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

ARTICLE 1er. Les appointemens dus aux professeurs de l'École de chant et de déclamation pour les six derniers mois de 1791, montant à la somme de 16,000 livres, leur seront, d'après les états de l'année 1790, payés par la trésorerie nationale.

ARTICLE 2. Le même traitement sera continué provisoirement aux maîtres de cette École jusqu'à ce qu'il ait été, par l'Assemblée nationale, statué à leur égard[1].

[Arch. nat., *Reg. des différens projets*, AF* I, 16, p. 126.]

[1] Le décret voté par l'Assemblée le 22 mai 1792 porte : «Jusqu'à l'organisation de l'instruction publique», au lieu du texte proposé par Quatremère.

LXII. — EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DU 16 MAI 1792.

On propose de déterminer les rapports qui doivent être présentés au Comité central pour être insérés dans le tableau hebdomadaire et de fixer l'ordre dans lequel ils doivent être présentés. Cette proposition est adoptée et il est délibéré que les rapports seront arrêtés dans l'ordre suivant : 1°..... 2° Le rapport sur l'École de musique et de déclamation.....

[Arch. nat., AF* I, 17.]

LXIII. — EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE RELATIF AU MAINTIEN PROVISOIRE DE L'ÉCOLE DE CHANT ET AU PAYEMENT DES PROFESSEURS; 22 MAI 1792.

Un membre présente, au nom du Comité d'instruction publique, un projet de décret sur les réclamations des professeurs des écoles publiques de chant et de déclamation établies à Paris. Après quelques débats sur l'utilité dont peuvent être ces écoles, la discussion est fermée. On demande l'ajournement sur le projet de décret; mais cette proposition est écartée par la question préalable, et, l'urgence ayant été mise aux voix, elle est décrétée.

Le rapporteur lit les deux articles du projet de décret. Le premier article est décrété; sur le second, on demande la question préalable, mais elle est rejetée. Alors on propose, par amendement à cet article, de continuer provisoirement le traitement des maîtres jusqu'à l'organisation de l'instruction publique. L'article est adopté avec l'amendement.

[*Procès-verbal de l'Assemblée*, etc., t. VIII, p. 453.]

LXIV. — DÉCRET RELATIF AU PAIEMENT DES APPOINTEMENS DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE PUBLIQUE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION; 22-27 MAI 1792.

L'Assemblée nationale, après avoir ouï le rapport de son Comité d'instruction publique sur une pétition des professeurs de l'École publique de chant et de déclamation, relative au paiement de leurs traitemens arriérés, considérant que cette École fondée par le Roi et entretenue par lui jusqu'au 1er juillet 1791, est du nombre des établissemens publics d'instruction qui doivent être à la charge de la nation, et qui, d'après la loi du 26 septembre 1791, continueront d'exister jusqu'à l'époque de l'organisation définitive de l'instruction publique; considérant, en outre, qu'aucun décret n'a suspendu l'activité de cette École, et que ses maîtres, malgré la cessation de leurs traitemens, n'ont ni interrompu, ni ralenti l'exercice de leurs fonctions, et vu l'instante nécessité de subvenir aux pressans besoins de cet utile établissement, décrète qu'il y a urgence. L'Assemblée nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

Article Ier. Les appointemens dûs aux professeurs de l'École de chant et de déclamation pour les six derniers mois de 1791, montant à la somme de 16,000 livres, leur sera, d'après les états de l'année 1790, payés par la Trésorerie nationale.

Article II. Le même traitement sera continué provisoirement aux maîtres de cette École jusqu'à l'organisation de l'Instruction publique.

[Procès-verbal, t. VIII, p. 453; Loy. n° 236, p. 596; *Coll. gén. des décrets*, etc., n° 793, p. 162.].

LXV. — AUX PROFESSEURS, SOUS-MAÎTRES ET EMPLOIÉS, ETC., LOI DU 27 MAI 1792.

Paris, 10 juin 1792 (État identique au précédent, voir p. 49).

[Arch. nat., O² 65².]

LXVI. — ÉTAT DES APPOINTEMENS DES PROFESSEURS, SOUS-MAÎTRES ET EMPLOIÉS, ETC.

(Conforme au précédent, sauf que De Berck, démissionnaire, y est remplacé par Jullien; signé : Gossec, directeur de l'École, 3e juillet 1792.)

[Arch. nat., O² 65².]

LXVII. — ÉTAT DES APPOINTEMENS DES PROFESSEURS, SOUS-MAÎTRES ET EMPLOIÉS À L'ÉCOLE NATIONALE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION, 3e TRIMESTRE 1792.

(État semblable nominativement; total, 8,000 livres.)
Certifié véritable, etc., certifié en outre que chacun est à son poste; ce 3 octobre 1792.

[Arch. nat., O² 65².]

LXVIII. — INSTITUT NATIONAL DE CHANT ET DE DÉCLAMATION, APPOINTEMENTS DES PROFESSEURS, QUARTIER DE JANVIER 1793, L'AN 2e DE LA RÉPUBLIQUE.

(Identique à l'état LXVII, sauf les modifications ci-après, Molé, absent; Guéroult, professeur de langue française en remplacement de Le Prevost d'Exmes, décédé le 17 novembre 1792; Pascal Blanchet, accordeur de clavecin, qui faisait le service de son beau-père Pascal Taskin, décédé depuis trois mois. Total, 8,000 livres.)
Ce 11 avril 1793, signé : Gossec.

[Arch. nat., O² 65².]

LXIX. — INSTITUT NATIONAL, ETC., TRIMESTRE D'AVRIL 1793.

(Mutations : MOLÉ, absent; THIÉRÉ, copiste-bibliothécaire, en remplacement de JULLIEN, démissionnaire.)
Total, 7,750 livres.

[Arch. nat., O² 65².]

LXX. — ATTESTATION DE L'ASSEMBLÉE DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE DE CHANT CONCERNANT LA PRÉSENCE DU PERSONNEL ENSEIGNANT.

Ce jourd'hui 7 mai 1793, l'an 2e de la République française, l'assemblée des professeurs et sous-maîtres de l'institution nationale de chant et de déclamation, légalement convoquée pour délibérer sur une lettre qui a été adressée au citoyen Gossec par les citoyens administrateurs du Directoire du département de Paris, en datte du 2 du présent mois, atteste que l'état et la liste des professeurs et sous-maîtres ci-dessus sont véritables et que tous, hors le citoyen Molé, ont rempli avec exactitude les fonctions de leur place..... (Suivent les signatures.)

[Arch. nat., O² 65².]

LXXI. — DEMANDE DE VÉRIFICATION DE L'ÉTAT DE PROPOSITION DE PAYEMENT DES APPOINTEMENTS DU 1er TRIMESTRE DE L'ANNÉE 1793.

Paris, ce 27 avril 1793, l'an 2 de la République.

Le Ministre de l'Intérieur au Directoire du Département de Paris.

Le Citoyen Gossec, Directeur de l'Institut national de Chant et de Déclamation, vient de m'adresser l'état nominatif ci-joint des professeurs, maîtres et employés de cet institut afin qu'il soit pourvu au payement de leurs appointements du 1er trimestre de 1793 sur la Trésorerie nationale, conformément à la loi du 25 février 1791.

Je vous prie de vérifier si les professeurs compris dans cet état ont constamment rempli les fonctions de l'enseignement pendant le trimestre et s'il n'existe aucun autre motif qui pût s'opposer à leur payement. Dès que vous aurez fait cette vérification, vous voudrez bien me renvoyer l'état nominatif par vous visé et arrêté afin que je puisse autoriser la Trésorerie nationale à verser les fonds nécessaires pour l'acquittement de ces appointements dus à ces professeurs et maîtres pendant le 1er quartier de la présente année 1793.

[Arch. nat., F¹⁷ 1291.]

LXXII. — RENVOI DE L'ÉTAT DES APPOINTEMENTS DES PROFESSEURS, ETC., POUR LE 1er TRIMESTRE DE 1793.

Paris, le 11 May 1793, l'an 2 de la République Française.

Les Administrateurs composant le Directoire du Département de Paris au Ministre de l'Intérieur.

Nous vous faissons repasser l'état que vous nous avez communiqué des appointements des professeurs, sous-maîtres et employés à l'Institut national de Chant et de Déclamation pour le premier trimestre de la présente année. Nous avons distrait de cet état la somme de 450ᵗ pour la part afférente au citoyen Molé, attendu qu'il est absent depuis plusieurs mois.

Les Administrateurs composant le Directoire du Département de Paris :

DUBOIS, E. J. B. MAILLARD, LEBLANC, HOUZEAU.

[Arch. nat., F¹⁷ 1291.]

LXXIII. — AUTORISATION DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR POUR LE PAYEMENT DES DÉPENSES DU 1er TRIMESTRE DE 1793.

Paris, ce ... Mai 1793, l'an 2e de la République.

Le Ministre de l'Intérieur au Cn Gossec, Directeur de l'Institut national de Chant et de Déclamation.

En conséquence du renvoi qui m'a été fait le 11 de ce mois par le Dre du Département de Paris de l'état nominatif des professeurs, sous-maîtres et employés de l'Institut national de Chant et de Déclamation, après en avoir distrait le traitement du Cn Molé, qui n'a point rempli depuis plusieurs mois les fonctions de l'enseignement,

Je viens d'autoriser l'expédition d'une ordonnance de 1887# 10 tant pour l'acquittement des appointements de ces professeurs pendant le 1er trimestre 1793, que pour celui des autres dépenses relatives à l'instruction.

Je vous prie de vouloir bien les informer de ma décision ainsi que les autres employés de l'Institut national, afin qu'ils puissent, dès que l'ordonnance aura été signée au conseil, aller toucher individuellement à la Trésorerie nationale le montant des sommes qui leur revient pour le dit trimestre, conformément à l'état de répartition arrêté par le directoire du département.

(*Note marginale.*) — La lettre est inutile, le payement étant déjà effectué par la Trésorerie, et le rapport ne devant servir qu'à faire expédier dans la forme convenable l'ordonnance par laquelle ce payement devait être fait.

[Arch. nat., F17 1291.]

LXXIV. — DEMANDE DE PAYEMENT DES APPOINTEMENTS DU 2e TRIMESTRE 1793.

Paris, ce 7 Juillet 1793, l'an 2 de la République française.

Le Ministre de l'Intérieur au Directoire du département de Paris.

Le Cn Gossec, Directeur de l'Institut national de Chant et de Déclamation demande que je fasse pourvoir au payement des professeurs, maîtres et employés de cet Institut dont les appointements doivent être acquités par le Trésor public conformément à la loi du 27 mai 1792, et à cet effet il vient de m'adresser l'état nominatif ci-joint montant à 8000# pour le second trimestre 1793.

Je vous prie de vérifier si les professeurs compris dans cet état, etc. . . . . .

[Arch. nat., F17 1291.]

LXXV. — RENVOI DE L'ÉTAT D'APPOINTEMENTS DU 2e TRIMESTRE 1793.

Paris, le 27 juillet 1793, l'an 2e de la République.

Les Administrateurs composant le Directoire du département de Paris au Ministre de l'Intérieur.

Nous vous faisons repasser l'état; etc. (voir n° LXXII) pour le Deuxième trimestre de la présente année.

Nous avons distrait de cet état la somme de 450# pour laquelle le Citoyen Molé s'y trouve compris, attendu qu'il n'a point paru à l'Institut pendant le trimestre.

DUBOIS, LEFÈVRE, E. J. B. MAILLARD, HOUZEAU.

[Arch. nat., F17 1291.]

LXXVI. — INSTITUT NATIONAL DE CHANT ET DE DÉCLAMATION, APPOINTEMENTS POUR LE TRIMESTRE DE JUILLET ÉCHU LE 1er OCTOBRE 1793.

(Conforme à celui d'avril, voir LXIX, 8000 livres.)

[Arch. nat., O2 65a.]

LXXVII. — FAC-SIMILÉ DU CERTIFICAT SIGNÉ PAR LES PROFESSEURS CONCERNANT LA PRÉSENCE DU PERSONNEL; 2 NIVÔSE AN II (22 DÉCEMBRE 1793).

Paris. I P. n° 82

Nous Soussignés Professeurs à l'Institution Nationale de Chant et de Déclamation convoqués en assemblée le 2.e Nivose Certifions que les Professeurs, Maîtres et Sous-Maîtres nommés en l'Etat ci joint, excepté le citoyen Molé, ont été présens à l'Institution pendant ce trimestre et que le service des classes s'est fait régulièrement et avec exactitude, même pendant les jours où quelques uns d'entre nous ont été employés dans les fêtes publiques de la Commune, des Sections &, les autres Professeurs maîtres et Sous-maîtres, qui n'y étoient pas nécessaires, les ayant remplacés ces jours là de manière que le service de l'Institution ne fût en aucune manière interrompu. à Paris ce deux Nivose an 2.e de la République une et indivisible

ARCHIVES SECT. ADM. NATIONALES

Langlé Goffée d.tr Norbert

Gueroult Quenin Guichard Rigel Père

Deshayes Lafuge Mozin jeune

Pillot Thiémé

Catel Donnadieu Méon

Mozin Edlond

LXXVIII. — EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DU 3 NIVÔSE AN II (23 DÉCEMBRE 1793) RELATIF AU LOCAL DE L'ÉCOLE DE CHANT.

Des députés de la section du Faubourg Montmartre font une pétition relative au local destiné à l'école des trompettes, à celle du chant et au lieu de ses séances. Prunelle est chargé de se concerter, pour cet objet, avec un commissaire du comité des domaines.

[Arch. nat., AF* I, 17, p. 219]

LXXIX. — EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DU 13 NIVÔSE AN II (2 JANVIER 1794) RELATIF AU LOCAL DE L'ÉCOLE DE CHANT.

Des députés de la section du faubourg Montmartre et les commissaires des professeurs de l'Institution nationale de chant et de déclamation lisent un mémoire qui est envoyé à la commission des six, qui a déjà un plan relatif aux localités qui ont rapport à l'objet de ce mémoire.

[Arch. nat., AF* I, 17, p. 225.]

LXXX. — EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DU 19 NIVÔSE AN II (8 JANVIER 1794) RELATIF AU LOCAL DE L'ÉCOLE DE CHANT.

Les députés de la section du faubourg Montmartre se présentent relativement à la demande qu'ils ont faite au comité le 13 nivôse. Prunelle et Grégoire se concerteront avec le comité des domaines et la section.

[Arch. nat., AF* I, 17, p. 232.]

LXXXI. — ÉCOLE NATIONALE DE CHANT, DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION, APPOINTEMENTS DU QUARTIER DE VENDÉMIAIRE AN II, DU 10 VENDÉMIAIRE AU 30 FRIMAIRE (1er OCTOBRE 1793 AU 20 DÉCEMBRE 1793).

Gossec, direct. et prof. de comp..	3,600#	Gobert, professeur de clavecin..	1,800#	Rigel fils, solfège.....	800#
Lasolé, professeur de chant....	2,450	Guénin, professeur de violon...	1,125	Roffaux, solfège.....	300
Guichard, professeur de chant .	3,000	Nochez, professeur de violoncelle	1,125	Catel, accompagnateur.....	450
La Suze, professeur de chant...	1,800	Guéroult, prof. de langue, etc..	1,200	Mozin jeune.....	300
Rigel père, prof. de mus., solfège.	1,500	Deshayes, professeur de danse..	600	Thiémé, copiste.....	750
Méon, prof. de mus., solfège...	1,200	Donadieu, professeur d'armes ..	750	Pascal Blanchet, accordeur	1,200
Molé, professeur de déclamation (pour mémoire).....	1,800	*Sous-maîtres et accompagnateurs.*		Leblond, garçon	600
Pillot, prof. de déclamation...	1,500	Mozin aîné, solfège.....	800	A Gossec, pour frais de l'école..	3,350
					32,000#

Pour la partie du trimestre : 6,794# 19,11. Ce 5 nivôse an II. Signé : Gossec.

[Arch. nat., O² 65².]

LXXXII. — INSTITUT NATIONAL DE CHANT ET DE DÉCLAMATION, APPOINTEMENTS DU 2e TRIMESTRE AN II.

(État émargé : 7.750 livres, avec attestation signée concernant la présence du personnel, 11 ventôse an II.)

[Arch. nat., O² 65².]

LXXXIII. — ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE, CHANT ET DÉCLAMATION, APPOINTEMENTS DU MOIS DE GERMINAL AN II.

Conforme au précédent. Total, 2,666# 13.4. Ce 22 germinal : Gossec.)

[Arch. nat., O² 65².]

LXXXIV. — DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE MANDAT POUR LE PAYEMENT DES DÉPENSES DE L'ÉCOLE, 13 AVRIL 1794.

Je prie Grandjean de vouloir bien me faire expédier suivant l'usage un mandat pour le mois germinal des dépenses de l'Institut national de chant et de déclamation, en sorte que je puisse faire payer ses membres au 1er floréal.

Salut et fraternité : FRANCION.

24 germinal l'an 2 de la République française une et indivisible.

[Arch. nat., F17 1291.]

LXXXV. — DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE MANDAT POUR LE PAYEMENT DES DÉPENSES, 16 MAI 1794.

Mon cher Grandjean, je te joins ici l'état de l'École de chant que je recommande plus que jamais à tes bons offices. J'espère que tu ne la feras pas autant pâtir que lorsque tu étais obligé d'attendre qu'un Ministre te fît appeller pour la signature. Cette institution de la monarchie vient d'être détruite, c'est pour le coup le cas de dire *ça ira*.

J'ai fait expédier hier sur ta recommandation le citoyen Hué, continuateur des tableaux de Vernet.

Salut et fraternité : FRANCION.

27 floréal, 2e année Républicaine.

[Arch. nat., F17 1291.]

LXXXVI. — ÉCOLE NATIONALE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION, APPOINTEMENTS MOIS DE FLORÉAL AN II.

GOSSEC, direct. et prof. de comp.	300#	NOCHEZ, prof. de violoncelle...	93# 15	*Accompagnateurs.*	
LANGLÉ, professeur de chant...	204 34	GUÉROULT, pr. de langue française	100	MOZIN cadet.....	37# 10
GUICHARD, professeur de chant.	250	DESHAYES, prof. de danse.....	50	MULLOT cadette.....	25
LA SUZE, professeur de chant..	150	DONADIEU, prof. d'armes.....	62 10		
RIGEL père, prof. de mus., solfége	125			*Employés.*	
MÉON, prof. de mus., solfége .	100	*Sous-maîtres.*		THIÉBÉ, copiste, biblioth...	62 10
MOLÉ, prof. de déclamation...	150			P. BLANCHET, accordeur....	100
PILLOT, prof. de déclamation..	125	MOZIN aîné, maître de solfége.	66 13 4	LEBLOND, garçon de l'École	
GOBERT, prof. de clavecin.....	150	RIGEL fils, maître de solfége..	66 13 4	nationale.....	50
GUÉRIN, prof. de violon.....	93 15	BRAUN, maître de solfége.....	25	Dépenses diverses	279 3,4
				TOTAL.....	2,666# 13'4"

N. B. Le grand nombre d'élèves exigeant des soins multipliés de la part des professeurs, ils ont été forcés de remplacer par le citoien Braun, le c. Rifaut absent et de faire un revirement d'après la démission du c. Catel, 1er accompagnateur, lequel est remplacé par le c. Mozin le jeune, second accompagnateur, et ce dernier par la cit. Mulot cadette, pour tenir une classe de jeunes enfans.

Ce 1er prairial an II.

[Arch. nat., O1 65*.]

LXXXVII. — ÉCOLE NATIONALE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION, APPOINTEMENTS POUR LES MOIS DE PRAIRIAL, MESSIDOR, THERMIDOR ET FRUCTIDOR AN II.

(Quatre états émargés, certifiés par Gossec, conformes à celui de floréal (voir LXXXVI); F. Dubois remplace Guéroult comme professeur de langue française. *Prairial :* Total, 2,516# 13,4 ; *Messidor :* Appointements, 2,237# 10; dépenses diverses, 365# 16 ; *Thermidor :* Appointements, 2237# 10; suppl. d'app., 241# 12; dép. div., 119# 4; total, 2,598# 6; *Fructidor :* Appointements, 2,237# 10; supplément d'appoint., 241# 12; dépenses diverses, 167# 8; total, 2,646# 10.)

[Arch. nat., O1 65*. Rapports au Ministre, etc. Nos 80, 99, 117, 144 et 199. Arch. nat., F17, 1291.]

LXXXVIII. — DÉCISION DES PROFESSEURS AUTORISANT PILLOT À RECEVOIR LE MONTANT DE LEURS APPOINTEMENTS AU LIEU ET PLACE DE GOSSEC; 11 SEPTEMBRE 1794.

Nous, professeurs de l'École nationale de musique, chant et déclamation, le cit. Gossec nous ayant exposé que ses affaires ne lui permettoient point de s'occuper du recouvrement de nos appointemens, ainsi que de toutes les autres dépenses de ladite École y relatives, nous avons chargé le cit. Pillot, notre commissaire et notre collègue, d'en faire désormais tous les mois le recouvrement, au lieu et place du cit. Gossec, en foi de quoi nous avons signé.

Fait à l'École nationale de musique, chant et déclamation, le 25 fructidor l'an IIe de la République, etc.

GOBERT, DUBOIS, BRAUN, LANGLÉ, GUICHARD, MÉON, NOCHEZ, LASUZE, RIGEL, DONADIEU, DESHAYES, GUÉXIN, GOSSEC, directeur.

[Arch. nat., O^1 65^a.]

Les mandats pour le payement de ces dépenses étaient précédemment expédiés au nom du citoyen Gossec, mais ce citoyen ayant exposé que ses affaires ne lui permettaient plus de s'occuper de ce recouvrement, les professeurs de l'École de chant ont autorisé, le 25 fructidor (an II), le cit. Pillot, leur commissaire, à se charger de cette partie....

[Extrait du *Rapport à la Commission exécutive de l'instruction publique;* Arch. nat., F^17 1291.]

LXXXIX. — ÉCOLE NATIONALE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION, APPOINTEMENTS DU VENDÉMIAIRE À NIVÔSE AN III.

(États certifiés par Gossec, conformes aux précédents. *Vendémiaire :* Appointements, 2,237^# 10; supplément d'appointements, 241^# 12; dépenses diverses, 405^# 14. Total, 2,884^# 16; — *Brumaire :* Appointements, 2,237^# 10; suppléments d'appointements, 245^# 2; dépenses diverses, 196^# 15. Total, 2,679^# 7; — *Frimaire :* Appointements, 2,237^# 10; supplément d'appointements, 241^# 12; dépenses diverses, 406^# 4, plus 114^# 8; — *Nivôse :* Appointements fixes, 2,237^# 10; supplément d'appointements, 241^# 12; dépenses diverses, 348^# 14; total, 2,827^# 16.

Dans l'énumération des dépenses, on lit cette mention : «Pour avoir réparé le rideau d'avant-scène de notre théâtre, y avoir effacé les armes de France pour y substituer une devise surmontée d'un bonnet de la liberté... 30 livres».)

[Arch. nat., O^1 65^a. — *Rapport au Ministre*, n°s 78, 132, 207 et 334. Arch. nat., F^17 1291.]

XC. — PÉTITION DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE QUI SOLLICITENT L'AUGMENTATION DE TRAITEMENT ACCORDÉE AUX FONCTIONNAIRES PAR LA LOI DU 4 PLUVIÔSE.

Aux Représentans du Peuple composant le Comité d'instruction publique de la Convention nationale.

Paris, 28 germinal an 3 de la République française une et indivisible (17 avril 1795).

CITOYENS,

Les professeurs de l'École nationale de musique, chant et déclamation vous adressent avec confiance leur réclamation, et se flattent que vous la trouverez fondée sur la justice.

Depuis douze ans ils sont employés à former des élèves à l'art dramatique et musical; leur École est la seule, en France, où les enfans des deux sexes, nés avec des dispositions pour ces deux talens, puissent gratuitement recevoir des leçons. La tâche des professeurs a été d'autant plus pénible, que le nombre de leurs élèves s'est accru tous les ans et se trouve aujourd'hui plus que doublé. Mais le succès les a dédommagés de leurs travaux. Déjà plusieurs artistes sortis de leur établissement se sont fait connaître par une exécution brillante ou par des compositions distinguées. Tous les théâtres de cette grande commune et la plupart de ceux de la République sont remplis des sujets qu'ils ont formés. Les

fêtes nationales s'embellissent par les chants de leurs élèves, et il est peu de pièces patriotiques dans lesquelles ils ne soient admis pour en faire un des principaux ornemens. Les appointemens des professeurs ont toujours été très modiques. Cependant en 1790 (v. s.), lorsque la guerre fut déclarée, ils ne balancèrent pas à faire à la patrie le sacrifice du quart de leur traitement. Depuis ce moment et surtout en voyant la prospérité des armes de la République, ils ont compté cette réduction volontaire parmi leurs plus douces jouissances. Mais la plupart d'entre eux sont âgés, pères de famille et peu fortunés. Le prix des choses nécessaires à la vie s'est accru avec une progression si effrayante, qu'ils se seraient vus réduits aux dernières privations si la Convention, par sa loi du 4 pluviôse, n'avait augmenté le traitement des fonctionnaires publics. Ils ne pensent pas qu'aucun obstacle réel puisse s'opposer à ce qu'ils soient compris dans l'indemnité que cette loi bienfaisante accorde. S'il se présentait quelque difficulté pour qu'elle leur fût applicable, ils espèrent que vous voudrez bien, d'accord avec le Comité des finances, les applanir. Ils fondent leur espoir à cet égard sur la bienveillance dont le Comité d'instruction publique leur a déjà donné des preuves, et sur la protection signalée que vous accordez aux arts et à ceux qui les cultivent. Ils ne croiront jamais que l'intention des représentans du peuple, en ajoutant aux appointemens des fonctionnaires publics, ait été d'excepter quelques artistes dont tous les moments de la vie ont été et sont encore utilement consacrés à la chose publique.

Les professeurs de l'École nationale de musique, chant et déclamation :

Méon, Gossec, Guichard, Dubois, Langlé, Pillot, Granier fils, Guénin.

[Arch. nat. AF II, 67, pièce 115.]

XCI. — EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU COMITÉ DE FINANCES DE LA CONVENTION NATIONALE (SECTION DE LA TRÉSORERIE) ACCORDANT AUX PROFESSEURS DE L'ÉCOLE DE CHANT LE QUART DE LEURS APPOINTEMENTS ABANDONNÉ EN 1790 ET LES ADMETTANT À PARTICIPER À L'AUGMENTATION DE TRAITEMENT PRÉVUE PAR LA LOI DU 4 PLUVIÔSE (27 MESSIDOR AN III-15 JUILLET 1795).

Vu la pétition des professeurs de l'École nationale de musique tendant à obtenir une augmentation du traitement qui leur est continué par décret du 25 mai 1792 et dont ils avaient abandonné le quart à la nation pour les frais de la guerre, le Comité des finances arrête qu'à compter du premier de ce mois, ces professeurs seront réintégrés dans la jouissance dudit quart de leur traitement et participeront en outre à l'indemnité décrétée le 4 pluviose, moyennant ce l'arrêté du 2 de ce mois ne leur est pas applicable.

Pour extrait : Monnot, J.-F. Chanel, Thibaut, Dyzez.

[Rapport n° 1011. Arch. nat., F[17] 1291.]

XCII. — ÉCOLE NATIONALE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION, APPOINTEMENTS; MOIS DE PLUVIÔSE, VENTÔSE, GERMINAL, FLORÉAL, PRAIRIAL ET MESSIDOR AN III (JANVIER À JUILLET 1795).

Gossec	300#	Guérin	93# 15	Rigel fils	66# 13 4	Muron	50#
Langlé	204 3	Nochez	93 15	Braun	25	Granier fils	"
Guichard	250	F. Dubois	100	Mulot jeune	25	Rey	"
La Suze	150	Desbayes	50	Mozin jeune	37 10		
Rigel père	125	Donadieu	62 10				2,501 18.8
Méon	100			*Employés.*		Dépenses diverses	69 16
Pillot	125	*Sous-maîtres et accompag.*		Thiémé	62 10	Total	2,514# 8.6
Gobert	150	Mozin aîné	66 13 4	Blanchet	100		

Ventôse : Appointements, 2,501# 18 8; dépenses diverses, 256# 18; total, 2,758# 11 8.
Germinal : Appointements, 2,501# 18 8; dépenses diverses, 302# 12; total, 2,804# 10 8.

Floréal : Appointements, 2,501# 18 8; dépenses diverses, 172# 14; total, 2,674# 12 8.
Prairial : Appointements, 2,514# 8 8; dépenses diverses, 246# 14; total, 2,761# 2 8.
Messidor : Appointements, 2,514# 8 8; dépenses diverses, 335#; total, 2,849# 8 8.

[Arch. nat., O² 65ᵃ. — Rapp. nᵒˢ 404, 495, 619, 713, 840, 980; Arch. nat., F¹⁷ 1291.]

XCIII. — APPOINTEMENTS DES PROFESSEURS, Y COMPRIS LE QUART DE TOUT CE QU'ILS AVAIENT ABANDONNÉ EN 1790 POUR LES DÉPENSES DE LA GUERRE ET QUI LEUR A ÉTÉ RENDU À COMMENCER DU 1ᵉʳ MESSIDOR AVEC L'INDEMNITÉ DU 4 PLUVIÔSE.

Messidor : Appointements, 3,108# 6 8; indemnité, 2,173#; ..... total, 5,281# 6.8.
Thermidor : Appointements, 3,108# 6 8; indemnité, 2,173#; dépenses diverses, 591#; total, 5,872# 6.8.

[Rapports nᵒˢ 1011 et 1098. Arch. nat., F¹⁷ 1291.]

XCIV. — ÉTAT DES APPOINTEMENS DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE NATIONALE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION FAISANT PARTIE MAINTENANT DE L'INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE; THERMIDOR AN III.

[Arch. nat., O² 65ᵃ.]

XCV. — SUPPRESSION DE L'ÉCOLE DE CHANT; ADMISSION DES PROFESSEURS AU CONSERVATOIRE (LOI DU 16 THERMIDOR AN III-3 AOÛT 1795).

ART. 3. L'établissement connu sous le nom d'École de chant et de déclamation est supprimé par le présent décret; les artistes y professant la musique font partie du Conservatoire.

[*Bulletin des lois* nᵒ 1032; décrets prononcés dans la séance du 16 therm. an III. — Arch. nat., C. 346.]

XCVI. — NOMS DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE DE CHANT ADMIS AU CONSERVATOIRE À COMPTER DU 16 THERMIDOR AN III-3 AOÛT 1795.

Gossec, Langlé, Guichard, La Suze, Rigel père, Méon, Gobert, Guénin, Nochez, Mozin aîné, Rigel fils, Braun, Mozin jeune, Granier fils. (Voir la liste alphabétique, p. XCVII.)

XCVII. — LISTE ALPHABÉTIQUE DU PERSONNEL ENSEIGNANT DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION (1784 À 1795).

Braun, sous-maître de solfège, 1794-1795, passé au Conservatoire (voir p. 439).

Catel, élève en 1784, puis accompagnateur, 1787-1794; remplacé par Mˡˡᵉ Mulot; passé à la musique de la garde nationale (voir p. 439).

De la Suze (voir La Suze).

Deshayes, maître de danse, 1784-1795; appointem., 800#.

Donadieu, maître d'armes, 1784-1795; appointem., 1,000#.

Dubois (F.), professeur de langue française en remplacement de Guéroult (1795).

Gobert, professeur de clavecin, 1ᵉʳ avril 1784-1795; appointements, 2,400#; passé au Conservatoire (voir p. 445).

Gossec, directeur général et professeur de composition, 1784-1795; appointements, 3,600#; passé au Conservatoire (voir p. 445).

Granier fils, accompagnateur, 1795; passé au Conservatoire (voir p. 445).

Guénin, professeur de violon, 1784-1795; appointements, 1,500#; passé au Conservatoire (voir p. 446).

Guéroult, professeur de langue française, d'histoire et de géographie, 1793-1795; remplacé par F. Dubois.

Guichard, professeur de chant, 1784-1795; appointements, 4,000#; passé au Conservatoire (voir p. 446).

Langlé, professeur de chant, 1784-1795: appointements, 3,000#: passé au Conservatoire (voir p. 448).

La Suze, professeur de chant, du 1er juillet 1784 à 1795; appointements, 2,400#; congé de six mois; passé au Conservatoire (voir p. 448).

Le Prévost d'Exmes, maître de langue française, d'histoire et de géographie, juillet 1785, décédé le 17 novembre 1792; remplacé par Guéroult.

Méon, professeur de musique-solfège, 1784-1795; appointements, 1,500#; passé au Conservatoire (voir p. 451).

Molé (François-René), professeur de déclamation à l'École royale, 1784-1793; appointements, 2,400#: a rempli les mêmes fonctions à l'École royale dramatique fondée en 1786; décédé en 1802.

Méreaux fils, élève, sous-maître, 1787.

Mozin aîné, élève et sous-maître de solfège, 1785-1795: passé au Conservatoire (voir p. 452).

Mozin jeune (Benoît-F.), accompagnateur, 178 -1795; passé au Conservatoire (voir p. 452).

Mulot (Mlle), accompagnateur en remplacement de Catel, 1794.

Nochez, professeur de basse ou violoncelle, 1784-1795: appointements, 1,500#; passé au Conservatoire (voir p. 452).

Piccinni (Nicolas), premier maître de chant, 1784 à juillet 1791: appointements, 3,000#, parti en Italie.

Pillot, professeur de déclamation pour le chant, 1784-1795: appointements, 2,000#.

Prévot (voir Le Prévost d'Exmes).

Rifaut, sous-maître de solfège, 178 -1794; remplacé par Braun.

Rigel père, professeur de musique, solfège, 1784-1795; appointements, 2,000#; passé au Conservatoire (voir p. 455).

Rigel fils, élève, 1er juillet 1784; sous-maître de solfège, 1785-1795; passé au Conservatoire (voir p. 455).

Rodolphe, professeur de composition, 1784-1788; remplacé par Gossec.

Rodolphe fils, sous-maître, 1785.

Rosset, maître de langue française, histoire et géographie, 1784-1785; remplacé en juillet 1785 par Le Prévost d'Exmes.

Saint-Amans, professeur de musique, solfège, 1784: appointements, 2,000#: démissionnaire en 1788 (voir p. 456).

Vion, claveciniste, 1785.

XCVIII. — EXTRAIT D'UN ÉTAT DE DÉPENSES ORDONNANCÉES PAR LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Compte sommaire des dépenses dont elle a ordonnancé le payement depuis sa création jusques et y compris le 13 brumaire an IV, jour de la cessation de ses fonctions . . . . . .

École nationale de musique, déclamation (autorisation : loi du 27 1792).

Exercice de l'an II.	. . . . .	13,031. 8. 8.
— III.	. . . . .	45,186.15. 7.
— IV.	. . . . .	» » »

[Bibl. nat. mss., papiers de Ginguené.]

II

L'ÉCOLE ROYALE DRAMATIQUE[1].

1786-1789.

C. — IDÉES JETTÉES AU HAZARD SUR L'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE [PAR MOLÉ].

Fixer quels jours seront données les leçons au théâtre des Menus. Celles de Molé pour l'Opéra sont le mardy et le samedy. Molé proposeroit pour lui le jeudy, il prieroit le papa Préville de choisir le sien dans les quatre autres jours, savoir le lundy ou le mercredy ou le vendredy ou le dimanche. Le jour de Préville choisi, il faut en donner un des trois autres à M. Parizot ou plutôt que M. Parizot, maître de son temps, prenne un ou deux après-midy dans la semaine. Chose à fixer d'accord avec lui.

Il faudra prier M. de la Ferté d'ordonner au maître de langue française de l'Opéra de recevoir et d'enseigner les élèves de la Comédie-Française; de même au maître de danse pour faire marcher et enseigner la révérence aux élèves du Théâtre-Français; de même à l'ami Donadieu pour mettre hommes et femmes sous les armes.

M. Parizot enseignera particulièrement les principes de la poésie française et la prosodie. M. Parizot aura la complaisance de perpétuer en l'absence des maîtres les conseils qu'ils auront donnés sur l'objet du talent.

Défense à Boyer de laisser passer dans le salon du théâtre ni les pères, ni les mères, ni amis, ni étrangers.

Pour que les élèves ne soient pas trop souvent interrompus, le seul professeur dont ce sera le jour aura le droit de parler aux élèves; l'autre, s'il lui plaît de s'y trouver, ne pourra faire part de ses observations que tous bas au professeur en activité ce jour-là, qui, à sa volonté, transmettra ou non la réflexion dont son camarade lui aura fait part.

Du moment où les élèves qui sont maintenant entre les mains de M. Préville et ceux qui sont entre celles de M. Molé auront paru et auront été agréés à l'École, ils cesseront d'appartenir à l'un ou à l'autre; ils seront élèves de l'École, ils recevront et se soumettront également et avec reconnoissance aux conseils de l'un et de l'autre.

Il sera indiqué un jour au théâtre des Menus, en présence de Monseigneur le maréchal de Duras, de M. de la Ferté, de M. des Entelles, des sieurs Préville, Molé, Parizot, du s^r Deshayes, du s^r Donadieu, du maître de langue, pour présenter les élèves aux supérieurs, les inscrire en leur présence, recevoir des supérieurs les ordres relatifs à la police de l'École, leur lire la formule de leur engagement, le leur faire signer et partir de ce jour pour mettre l'École en activité. Les supérieurs seront supliés d'obtenir du Ministre un titre respectable qui ôte à jamais le pouvoir aux élèves du roy de proffiter des talens qu'ils auront reçus à son École pour les porter sur aucun théâtre public, soit forain, soit des boulevards, soit dans la banlieue, entendant Sa Majesté n'établir cette École que pour ses théâtres royaux, les villes de son séjour et la province.

Il sera libre à qui voudra de faire des élèves, mais les supérieurs s'engagent unanimement à ne point donner d'ordres de débuts pour quelque considération que ce soit, que les élèves de diverses personnes, soit comédiens françois ou autres, n'aient passé au moins douze jours de leçons à l'École en présence des sieurs Préville ou Molé et les élèves, soit de l'École, soit d'autres maîtres, n'auront point d'ordre de début ainsi que nos supérieurs veulent bien le promettre autentiquement pour l'honneur même de leur établissement que sur l'attestation des deux professeurs qu'ils sont en état de débuter.

[1] Pour les précédents, voir les *Anciennes Écoles de déclamation dramatique*, par Constant Pierre. (*Le Ménestrel*, 6 oct. 1895, p. 313 et suiv., et 1 br. in-8°, Tresse et Stock, 1895 [Bibl. nat., Yf 938].)

Pour obvier aux complaisances personnelles de chacun des deux professeurs, il sera indispensable que l'attestation pour obtenir l'ordre de début soit signée des deux.

Les pensionnaires de la Comédie feront le premier fonds de l'École et seront tenus d'y venir jusqu'à leur réception ou leur renvoi.

Les sieurs Préville et Molé s'engagent également à donner les secours de leurs conseils aux acteurs ou actrices chantans qui leur seront envoiés par les supérieurs pour le théâtre italien en leur fournissant deux violons, une basse et un accompagnateur de forte-piano, ainsi qu'il se pratique aux leçons de chant pour l'Opéra.

Comme il est de nécessité première et indispensable qu'il y ait entre les deux professeurs rapport de talens, de vues, amitié, confraternité, union, concorde, égards, et que sans l'une de ces qualités cet établissement tomberoit de lui-même et deviendroit une source de désordre et de tracasseries, les supérieurs sont supliés instamment de statuer irrévocablement que dans le cas de la mort d'un d'eux, du sieur Préville ou Molé, le choix de l'adjoint à succéder appartiendra absolument au survivant, faisant observer aux supérieurs combien il seroit pénible et fâcheux pour l'un d'eux qu'après avoir formé cet essentiel établissement avec union, amitié, égards et instinct uniforme de talens, le survivant fût obligé de se retirer ou fût découragé par l'adjonction forcée d'un associé dont l'humeur, les procédés et les vues de talens ne pourroient pas lui convenir. Ainsi, il est d'un intérêt essentiel au soutien même de cet établissement qu'il lui soit laissé le pouvoir de proposer aux supérieurs une ou plusieurs personnes, pour que son adjoint le seconde avec autant d'amitié, que de zèle et de reconnoissance.

Le cher papa Préville est prié de mettre sur le papier la formule de l'engagement à faire signer par les élèves; il est instruit par l'expérience, il saura mieux que moi prévoir les dangers et y remédier.

Au lieu de donner les entrées aux élèves, ce qui pouroit devenir trop nombreux, ne vaudroit-il pas mieux établir qu'il sera accordé aux professeurs des billets d'une forme absolument différente, sur quoi seroit écrit en gros caractère *élève* et signé Préville et Molé, dont nous ferions un objet de récompense et d'encouragement que ne distribuerons fidèlement qu'aux élèves, savoir : aux acteurs tragiques pour les jours de tragédie et aux acteurs comiques les jours de comédie?

Comme il y aura plus de sujets qu'il n'en faut dans chaque genre probablement, nous donnerons plusieurs pièces à étudier; s'il y a, je suppose, deux grandes coquettes, on donnera à l'une celle du *Misanthrope*, à l'autre Mme Orgon dans *Tartuffe*, à une soubrette celle des *Folies*, à l'autre Cleanthis, et quand l'une aura bien répété la coquette du *Misanthrope* et l'autre Mme Orgon, quand une soubrette aura joué celle des *Folies* et l'autre Cleanthis, on les fera troquer de rôle dans les mêmes pièces; bon pour l'émulation.

La première loi de l'École doit être le silence de ceux qui écoutent. Celui ou celle qui rira ou parlera bas pendant qu'un sujet répète doit nécessairement l'inquiéter ou blesser son amour-propre. Je crois de toute importance de prévenir les jalousies et surtout les mauvais propos, soit aux écoles, soit au spectacle. Souvenons-nous qu'autrefois nous n'avions pas de détracteurs plus amers et plus bruians que les élèves et les acteurs de province à qui nous donnions des entrées. Au surplus, l'aménité et la grande honnêteté des maîtres entre eux pourront être d'un exemple utile à cet égard.

Ce qui me paroît le plus difficile à faire statuer d'une manière stable et permanente, c'est la défense aux élèves devenus libres à la fin de leur engagement de jouer sur aucun théâtre forain, c'est la promesse de n'accorder d'ordre de début que sur l'attestation des maîtres, c'est le droit accordé au survivant de se choisir lui-même son second, sans quoi l'École ne subsistera pas après la défection de l'un de nous deux ou deviendra une pétaudière horrible.

Il faudra que les élèves soient infiniment exacts aux heures données par nous, surtout les jours où il y aura des pièces entières jouées, afin qu'il n'y manque aucun des acteurs.

Un des offices de M. Parizot doit être de donner les répliques; cependant, je croirois d'une assez bonne politique de les faire donner par les élèves hommes ou femmes, selon le personnage, ne fut-ce que pour les accoutumer à bien lire, ce qui annonce à peu près le premier instinct.

Je suppose qu'on n'aura pas toujours des pièces sues à leur faire jouer, alors il faudra leur faire répéter des scènes. Que diriez-vous alors de fixer le temps pendant lequel on en entendra un? Si on leur donne une demi-heure à chacun, ce seroit cinq par matinées en supposant deux heures et demie d'école les autres écouteront et on les prendra selon l'ordre où ils seront inscrits sur le tableau des élèves.

On les inscrira de cette manière sur le tableau, vous nommerés le premier ou la première, moi le second ou la seconde; vous le ou la troisième, ainsi du reste, et par la suite, ce sera à mesure qu'ils se présenteront.

[Mss. autogr. Arch. de la Comédie-Française.]

CI. — NOTE SUR LA CRÉATION DE L'ÉCOLE; MOTIFS, BUT.

Monseigneur le maréchal, duc de Duras, convaincu que les différens genres de spectacles nouvellement adoptés par le public, surtout dans les provinces, avoient presque éteint le goût et détruit l'attention des spectateurs pour la tragédie et pour la comédie; que les acteurs, peu accueillis et découragés, privés d'émulation, perdoient leurs talens, oublioient les traditions, et substitoient des caricatures puériles ou vicieuses à la beauté simple et vraie de la nature, a obtenu des bontés du Roi l'établissement d'une École dramatique à l'hôtel des Menus-Plaisirs du Roi, sous la protection des premiers gentilshommes de Sa Majesté.

[*Les Spectacles de Paris*, pour 1788.]

CII. — PERSONNEL DE L'ÉCOLE.

Pour la déclamation : Molé, rue du Sépulcre; Dugazon, quai des Théatins; Fleury, rue des Fossés-M.-le-Prince. *Mythologie, histoire et géographie :* Des Essarts, rue de Vaugirard, 111. *Langue française :* Delaporte, secrétaire, rue des Francs-Bourgeois. *En scène avec les élèves :* Marsy, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés. *Maître de danse pour les formes théâtrales :* Marchand, rue du Théâtre-Français, près la place.

[*Les Spectacles de Paris*, 1788, 1789.]

CIII. — RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE, 24 MAI 1786.

Les sieurs Molé, Dugazon et Fleury, comédiens ordinaires du Roi, nommés professeurs de l'École royale dramatique par nos seigneurs les supérieurs, étant assemblés chez M. Des Entelles, ont l'honneur de leur proposer le résumé de leur délibération.

Article 1er. Les professeurs donneront leurs leçons en l'hôtel des Menus-Plaisirs trois fois par semaine, savoir : le s' Dugazon les mardis, le s' Molé les jeudis et le s' Fleury les samedis, depuis 11 heures du matin jusqu'à 1 heure.

Art. 2. Lesdits professeurs ont choisi le s' Delaporte, secrétaire de la Comédie française, pour être le répétiteur des élèves, lequel se rendra à l'École dramatique les mardis, jeudis et samedis, à 10 heures du matin, pour préparer les sujets et leur faire répéter les rôles sur lesquels les maîtres devront donner des conseils.

Art. 3. Le nombre des élèves peut être fixé à douze.

Art. 4. Ce sera au bout de trois mois, après avoir reconnu les dispositions des sujets, qu'ils seront inscrits sur la liste des élèves.

Art. 5. Les élèves participeront aux traitemens que le Roi veut bien leur accorder d'après le compte que les professeurs en auront rendu.

Art. 6. Les sieurs professeurs n'amèneront aucun étranger à la chose.

Art. 7. Les parens ou conducteurs des élèves resteront dans le foyer pendant les leçons.

Art. 8. Chacun des sujets admis au nombre des élèves signera une promesse formelle : 1° de ne jamais s'engager sur aucun des petits théâtres; 2° de ne s'engager pour la province qu'après s'être muni d'une permission des premiers gentilshommes de la chambre qui ne l'accorderont que d'après le rapport des professeurs.

Art. 9. Nos seigneurs les supérieurs sont suppliés de n'accorder des ordres de début qu'aux sujets qui pourront obtenir un certificat signé par tous les professeurs.

Art. 10. Le s' Delaporte, répétiteur, tiendra un registre sur lequel sera inscrit, jour par jour, tout ce qui se passera à l'École.

Art. 11. Il sera fait, une fois par mois, une répétition générale qui servira d'examen, pour juger des progrès des élèves.

Art. 12. Tout sujet qui n'aura point d'exactitude et qui aura manqué trois fois aux leçons, sera exclu de l'École.

Art. 13. Il se fera, tous les premiers du mois, une assemblée au Théâtre-Français dans la loge du s^r Molé, des trois professeurs pour y conférer du régime de leurs travaux.

Art. 14. On ne recevra point d'élève avant l'âge de quatorze ans.

Art. 15. Les sieurs professeurs ont l'honneur de proposer actuellement les sujets ci-après nommés : les sieurs Henri Baron, Talma; les demoiselles La Chassaigne, Baron Dumont, Foin, De Guersin, Duchange.

Du 13 janvier 1787 (addition).

Messieurs les premiers gentilshommes de la chambre mettent pour condition d'être conservés à l'École dramatique, que les élèves s'exercent dans le comique, comme dans le tragique. Sans ces deux moyens d'utilité, ils peuvent être sûrs de ne jamais entrer à la Comédie-Française.

[Arch. du Conservatoire.]

CIV. — PROGRAMME DE L'EXERCICE DU 13 DÉCEMBRE 1786.

Iphigénie en Aulide (2e et 4e actes) : *Achille*, Talma : *Ériphile*, Mlle Élisabeth; *Iphigénie*, Mlle Guersin et Mlle Germaine.

Les Folies amoureuses (1er acte) : *Albert*, Genest; *Éraste*, Talma; *Crispin*, Mlle Boulard; *Agathe*, Mlle Masson; *Lisette*, Mlle Leclerc.

Tartuffe (2e acte) : *Orgon*, Gérard; *Valère*, Talma; *Marianne*, Mlle Guersin; *Dorine*, Mlle Dumont.

Tancrède (scènes I, II et III) : *Argire*, Naudet; *Aménaïde*, Mlle Guersin. **Médée** (scènes) : Mlle Couturier. **Les Trois Cousines** (scènes) : *la Meunière*, Mlle Giverne. **Le Joueur** (scènes) : *Nérine*, Mlle Dubois. **Andromaque** (scènes) : *Pyrrhus*, M. Madinier.

CV. — PROGRAMME DE L'EXERCICE DU 8 NOVEMBRE 1787.

1. M. Talma,	rôle de Rodrigue, *le Cid*.		6. M. Delaporte fils,	rôle de Gros-René, *le Dépit amoureux*.
2. Mlle de Guersin,	— Chimène, *le Cid*.		7. Mlles Leclerc,	— Marinette, *le Dépit amoureux*.
3. Mlle Giverne,	— la Baronne, *le Chevalier à la mode*.		8. Couturier,	— Athalie, *Athalie*.
	— la Meunière, *les Trois Cousines*.		9. Josset,	— Angélique, *la Gouvernante*.
4. Mlle Masson,	— Henriette, *les Femmes savantes*.		10. Dumont,	— Cleanthis, *Démocrite*.
5. M. Madinier,	— Théramène, *Phèdre*.		11. Binot,	— Marianne, *Dupuis et Desconais*.
			12. Dubuisson,	— la Comtesse, *l'Amant bourru*.

[Arch. du Conservatoire.]

CVI. — LETTRE AUX AUTEURS DU *JOURNAL DE PARIS* SUR LES DÉBUTS DE TALMA, L'UTILITÉ DE L'ÉCOLE DE DÉCLAMATION ET LE MODE D'ENSEIGNEMENT.

Permettez-moi de vous observer, Messieurs, qu'en annonçant les débuts d'un jeune acteur qui donne autant d'espérances que le Sr Talma, on vous saurait gré de suivre ses progrès dans les différents rôles où il s'essaye, et de rendre compte du degré de succès qu'il peut y avoir.

On serait bien aise d'apprendre aussi qu'il est élève de l'École de déclamation fondée par le Roi, dont on doit l'établissement au zèle éclairé du premier gentilhomme de la Chambre, sous l'autorité duquel est le Théâtre Français.

Les professeurs de cette École sont MM. Molé, Dugazon et Fleury. Les sujets qui y sont admis ne sont les élèves d'aucun des professeurs en particulier, mais reçoivent des leçons également de tous les trois. On n'y admet aucun sujet qu'avec des précautions très sages et l'on n'y garde point ceux qui, après un examen suffisant, ne montrent pas des dispositions dont on puisse attendre du succès.

Ceux qui ont assisté aux leçons qu'on y donne savent que cette École, quoique n'existant que depuis 18 mois, a déjà fourni plusieurs sujets dont on a lieu de concevoir les plus justes espérances. On se propose, dit-on, d'en faire débuter successivement quelques-uns qui mettront le public à portée d'apprécier lui-même l'utilité de l'Institution et le succès des soins de ceux qui la dirigent.

On a fait, contre cette École, plusieurs objections dont quelques-unes sont spécieuses; comme on en a fait de tout temps contre les collèges, les académies et tous les établissements d'instruction publique. Une école de déclamation peut avoir des inconvénients, parce qu'il y en a à tout, mais les inconvénients me paraissent faibles et incertains; les avantages en sont évidents, essentiels et multipliés. Sans doute une École de déclamation ne fera pas naître les grands talents; à la nature seule appartient ce grand œuvre; mais les talents y seront recueillis, encouragés, dirigés. Les élèves y puiseront, de bonne heure, les vrais principes de leur art et se préserveront des fausses routes et des mauvaises habitudes qui égarent souvent ceux qui, même avec d'heureuses dispositions, se livrent à un instinct sans règles. Ils y apprendront des traditions utiles qui se perdent trop souvent et qui ne peuvent se conserver que dans une École dirigée par des acteurs consommés et avoués du public.

Un autre avantage de cet établissement, c'est qu'une foule de jeunes gens de l'un et l'autre sexe qui prennent tous les jours pour le talent des dispositions équivoques ou une facilité d'imitation très commune, souvent même le seul goût de l'indépendance, y seront bientôt détrompés de leur illusion et pourront rentrer dans des professions où ils exerceront des talents utiles.

Le début du Sr Talma ne peut que donner les préventions les plus favorables sur la méthode que les professeurs de l'École suivent à l'égard de leurs élèves. Ce jeune débutant joint aux dons naturels d'une figure agréable, une voix sonore et sensible et une prononciation pure et difficile; il sent et fait sentir, sans affectation, l'harmonie des vers; son maintien est simple et ses mouvements naturels; surtout il est toujours de bon goût et n'a aucune manière : il n'imite aucun acteur et joue d'après ses sentiments et ses moyens. Ce sont les conditions sans lesquelles on n'est jamais ni vrai, ni original. Si dans les situations très passionnées et dans les grands mouvements, il a quelquefois manqué de chaleur, de force, de profondeur; s'il n'a pas encore dans les détails cette variété de tons et ces nuances nécessaires pour éviter la monotonie du débit; s'il ne connaît pas encore ces transitions adroites d'un sentiment à un autre, ces préparations du visage et du geste, ces temps qui donnent à l'expression de ces mouvements la vérité et l'effet, c'est que ces qualités ne s'obtiennent que par l'expérience, la réflexion et cette confiance que peuvent seuls donner les encouragements du public.

[*Journal de Paris*, 1er décembre 1787, p. 144.]

CVII. — CONSEILS AUX ÉLÈVES SUR L'ART DE LA DÉCLAMATION.

Paris, le 3 décembre 1787.

Soit que l'âge m'ait privé de l'illusion du théâtre, qui avait autrefois tant de charmes pour moi, soit que les magiciens qui me la procuraient aient disparu, il n'est que trop certain que la représentation d'une tragédie ne m'affecte plus. J'en ai vu bien peu depuis le jour où l'acteur (Le Kain) le plus tragique qui ait, je crois, existé, fit éprouver à tous les spectateurs, dans un des rôles (*Vendôme*) les plus passionnés du théâtre, une de ces impressions profondes qu'on ne peut oublier et que malheureusement il ne devait plus renouveler.

Éloigné du spectacle, j'ignorais qu'il y eût une École de déclamation. Je l'apprends par votre journal, et j'en félicite ceux qui aiment un des arts les plus difficiles et un des plus grands plaisirs de l'esprit. Ils devront peut-être un jour, à cette institution, une actrice aussi parfaite que Mlle Clairon et un acteur aussi sublime que Le Kain.

Quoique j'aie peu de connaissances, je ne manque point de modestie : ainsi je ne prétendrai pas enseigner aux professeurs les moyens d'arriver à la perfection; mais j'indiquerai aux écoliers quelques vérités simples et, pour ainsi dire, grossières, que les maîtres perdent souvent de vue, parce que le temps, leurs lumières et les succès les mettent à une trop grande distance des éléments et qu'ils ne peuvent se persuader qu'il soit nécessaire d'apprendre aux autres ce qu'il leur paraît impossible d'ignorer.

Je voudrais d'abord que l'élève apprît à lire : ce qui n'est ni aussi facile que quelques personnes qui lisent haut dans le monde paraissent le croire, ni aussi inutile à la déclamation que quelques acteurs applaudis pourraient le penser.

La connaissance de la ponctuation ne permettrait pas de placer des repos où il n'y en a pas, et de ne point faire sentir ceux qui sont marqués; celle des accents déterminerait les diverses inflexions de la voix, et celle de la quantité empêcherait de précipiter la prononciation sur des syllabes longues, et de la ralentir sur des syllabes brèves.

Quelques règles de la versification ne seraient pas superflues; il n'est pas sans inconvénients d'ôter aux vers leur mesure, d'en faire disparaître la rime et de les transformer en prose : car, quand bien même les auteurs n'y auraient pas mis une grande différence, il faut toujours avoir égard à leur intention.

Je demanderais que l'on soutînt le dernier mot du vers. Lorsque M. de Voltaire arriva à Paris, il fut aussi surpris qu'affligé de n'en entendre aucun, et je me souviens qu'il ne voulait plus que l'on jouât une de ses tragédies sans que les comédiens se fussent engagés, par un acte par devant notaire, à ne laisser tomber aucune de ses finales.

Il faudrait aussi avertir l'écolier que ces passages brusques de la déclamation la plus élevée à un ton excessivement familier révoltent les gens de goût; qu'on ne peut croire la sensibilité vraie, lorsqu'à un vers dit avec l'abandon de la douleur en succède sur-le-champ un récité avec le sang-froid de la réflexion; que l'on fait plus d'effet en restant au-dessous de ses moyens, qu'en les excédant; que plus on crie, moins on est entendu; que des convulsions ne sont point des gestes; qu'il ne convient, dans aucune circonstance, de frapper tout à coup le théâtre de ses pieds parce que la passion la plus violente ne dispense jamais de la bienséance, et qu'ainsi que le remarquait un homme d'humeur, si l'on veut casser la planche, le mouvement est trop faible, mais beaucoup trop fort s'il ne s'agit que de rendre un sentiment.

La scène muette mérite aussi, de la part du jeune acteur, une grande attention; car, quoiqu'il cesse de parler, il ne doit pas cesser de sentir, et il ne faut pas qu'on puisse lui appliquer ce mot de Garrick sur une actrice qui, après une véhémente imprécation, promenait tranquillement ses regards sur les spectateurs : C'est une bonne fille, disait-il, elle a de la colère, mais point de rancune.

La reprise d'*Hamlet*, qu'on donne actuellement, me rappelle que, dans la tragédie du même nom de Shakespeare, le prince de Danemark, qui veut faire jouer une de ses pièces par des comédiens qui viennent d'arriver, leur donne des leçons dont l'extrait ne sera déplacé ni pour le moment présent, ni pour le sujet que je traite.

«Rendez, dit-il, ce rôle, comme je l'ai prononcé devant vous, d'un ton facile et naturel. Si vous le déclamez avec emphase, comme font la plupart de nos acteurs, j'aimerais autant l'avoir mis dans la bouche d'un crieur public. Rien ne me blesse l'âme comme d'entendre un acteur aux robustes poumons prétendre exprimer la passion par des mugissements qui ne peuvent être applaudis que par un parterre ignorant et qui ne veut que du bruit.

«Ne soyez pas non plus trop froids. Proportionnez l'action au discours et le discours à l'action. N'abandonnez pas la décence, car qui s'écarte de cette règle, s'écarte du but dramatique; donnez à chaque siècle et à chaque pays sa forme, sa couleur et son empreinte. Si votre peinture est exagérée ou affaiblie, vous exciterez l'applaudissement des sots et la censure des hommes judicieux.»

On ne peut assez s'étonner que le goût délicat et sévère qui a dicté de tels préceptes, ait abandonné l'auteur lorsque dans les compositions il a mêlé à des beautés d'un ordre supérieur les plus monstrueuses absurdités.

A. B. C.

[*Journal de Paris*, 3 décembre 1787, p. 1470.]

CVIII. — LISTE DES RÔLES ÉTUDIÉS PAR TALMA (1786-1788).

Mithridate (rôle de *Xipharès*) : 1786, 13, 18, 25 juillet, 18 septembre, 7 décembre; 1787, 20, 25, 31 janvier, 3, 22 février, 28 juin; 1788, 8 avril. — **Phèdre** (*Hippolyte*) : 1785, 29 juillet, 26 août, 23, 28 novembre, 2, 30 décembre; 1787, 17 avril, 26, 31 mai, 10, 14 juillet, 4 août. — **Iphigénie en Aulide** (*Achille*) : 1786, 3, 5, 11, 31 août. — **Iphigénie en Tauride** (*Oreste*) : 1786, 2, 5 et 7 septembre; (*Pylade*) : 1787, 5 décembre. — **Mahomet** (*Séide*) : 1786, 13, 14 septembre; 1787, 19 avril, 19 juin, 17, 31 juillet, 2 août, 13, 20, 27 octobre. — **Adélaïde Duguesclin** (*Vendôme*) : 1786, 16 septembre. — **La veuve de Malabar** (*le grand brahmine*) : 1786, 10, 31 octobre, 9 novembre. — **Zaïre** (*Nérestan*) : 1786, 24, 28 octobre, 14, 17, 29 décembre; 1788, 8, 27, 29 mars. — **Zaïre** (*Orosmane*) : 1786, 18, 25 novembre, 17 décembre. — **Mérope** (*Égiste*) : 1786, 26 octobre, 19, 28, 29, 30 décembre; 1787, 26 mai, 9, 21, 23 août, 1er, 4 septembre, 11 octobre, 15 novembre, 13 décembre. — **Andromaque** (*Pyrrhus*) : 1786, 16, 25 novembre; 1787, 2, 9 janvier. — **L'École des maris** (*Valère*) : 1786, 2 décembre. — **Les Folies amoureuses** (*Éraste*) : 1786, 2, 13 décembre; 1787, 1er mars. — **Tartuffe**

(*Valère*) : 1786, 2, 13 décembre; 1787, 30 juin, 3, 7 juillet, 30 octobre; 1788, 5, 12, 30 janvier, 6, 13 mars. — **Gaston et Bayard** (*Gaston*) : 1787, 4, 5, 13, 17, 19, 24 janvier; 1788, 8 avril, 6 mai. — **Athalie** (*Abner*) : 1787, 6, 8, 10, 15, 24, 28 février, 1er, 7, 8, 10, 11, 21, 27, 29, 31 mars; 1788, 5 mars, 3 avril. — **Alzire** (*Gusman*) : 1787, 21 avril; 1788, 16, 24, 31 janvier, 31 mai. — **Le Cid** (*Rodrigue*) : 1787, 24, 26 avril, 1er, 3, 5, 10, 11, 15, 22, 24 mai, 7 août, 2, 6, 7, 8 novembre. — **Zelmire** (*Ilus*) : 1787, 2, 5, 21 juin, 19, 24 juillet. — **Le père de famille** (*St-Albin*) : 1787, 14, 16, 26 juin, 3, 10 juillet. — **Le Barbier de Séville** (*Almaviva*) : 1787, 16 juin. — **Le Sage Étourdi** (*Léandre*) : 1787, 31 juillet, 11 août. — **Mélanide** (*Arviane*) : 1787, 27 septembre, 2, 4, 11, 16 octobre, 13 novembre. — **La Gouvernante** (*Sainville*) : 1787, 17 novembre. — **L'Enfant prodigue** (*Euphémon fils*) : 1787, 28 novembre, 15 décembre. — **La Coquette corrigée** (*Éraste*) : 1788, 10 janvier. — **Ariane** (*Thésée*) : 1788, 12 janvier. — **La Jeune Indienne** (*Belton*) : 1788, 9, 13 février, 5 mars. — **L'Impromptu à la campagne** (*Éraste*) : 1788, 14 février. — **Cinna** (*Maxime*) : 1788, 27, 29 mars. — **Les Plaideurs.** — **Georges Dandin.** — **Mélanie.** — **Le Legs.** — **L'Anglais à Bordeaux.** — **Le Séducteur.** — **L'Écossaise.**

[D'après le *Journal des Travaux de l'École*, Arch. du Cons.]

CIX. — DÉBUTS DE Mlle MASSON, 1788.

Élève de l'École de déclamation, Mlle Masson a débuté hier avec succès par les rôles de Marianne dans l'*École des mères*, et d'Isabelle dans l'*École des maris*. Son maintien est décent, son organe sensible et sa figure agréable et intéressante. A travers la timidité inséparable d'un premier début, on a remarqué en elle beaucoup d'intelligence et il est à présumer qu'avec plus de confiance, elle acquerra une articulation plus distincte et plus ferme. Cet espoir est d'autant plus fondé, que, dans l'*École des maris*, elle a déjà montré plus de fermeté, parce qu'elle était encouragée par le succès qu'elle avait eu dans la première pièce. Enfin, elle ne nous a paru mériter aucun reproche essentiel et les dispositions laissent tout espérer.

[*Journal de Paris*, 12 févr. 1788, p. 195.]

CX. — SUR LE DÉBUT DE Mlle LA CHASSAIGNE ET L'ÉCOLE DRAMATIQUE, 1788.

En parlant du début aussi modeste qu'heureux de Mlle La Chassaigne, nous avons oublié de dire que c'est encore une élève de l'École dramatique et une nouvelle preuve de l'utilité de cet établissement.

Des indispositions actuelles et multipliées à la Comédie-Française avaient fait hâter le début de cette nouvelle actrice, mais l'événement ensuite n'y a rien laissé voir de précoce que son talent. Elle obtient toujours les mêmes applaudissements et par des progrès déjà sensibles, ils nous paraissent plus mérités de jour en jour.

Avant-hier, elle a subi avec succès une épreuve assez périlleuse; elle a joué le même jour Rosine dans le *Barbier de Séville* et Catau dans la *Partie de chasse*, et elle a été également accueillie dans les deux pièces. On n'a aucun reproche essentiel à lui faire et on peut tout en espérer si elle s'efforce d'achever par le travail ce que la nature a si bien commencé.

[*Journal de Paris*, 20 août 1788, p. 1007.]

CXI. — CRITIQUES DE Mlle RAUCOURT CONTRE L'ÉCOLE DE DÉCLAMATION DRAMATIQUE, 1789.

Mlle Raucourt a dit que les précautions qu'on venait de prendre contre les usurpations des théâtres forains étaient bonnes, mais qu'elles n'attaquaient pas la cause radicale de l'aversion qu'on avait pour le Théâtre-Français; qu'elle venait de ce que c'était manquer au public que de lui présenter toutes les saisons, un ou deux débutants, élèves de l'École de déclamation; qu'il ne devait point entendre répéter des leçons, mais jouir d'un talent consommé; que depuis quelques années le théâtre était tombé en enfance. Voici Mme Petit, a-t-elle ajouté, qu'elle m'excuse, je ne veux pas la fâcher, mais quelle cabale pour ses débuts! quel fracas! quel enthousiasme! que de vers! A quoi cela s'est-il réduit? A peine la souffre-t-on aujourd'hui, malgré sa jolie figure; même fracas pour Mlle des Garcins, même événement. Que l'École subsiste, il le faut bien pour les menus plaisirs de MM. les Professeurs, puisqu'ils y trouvent la facilité de changer

de maîtresses tous les jours et qu'ils touchent de bons appointements; mais qu'ils envoient en province leurs élèves bégayans, qu'ils aillent se former dans les grandes villes où la fureur du spectacle a rendu les habitants très difficiles et très éclairés sur tout ce qui tient au talent dramatique; que l'entrée parmi nous ne soit plus fermée aux comédiens de province, qui ont des talents et qui sont découragés; que les élèves de l'École ne l'emportent sur eux que lorsqu'ils leur seront préférables par les moyens et par les talents.

M. Molé a répliqué que cette sortie contre l'École et les Professeurs était d'autant plus déplacée, que le *Journal de Paris* en avait reconnu le mérite; qu'à la vérité, les Baron, les Dufrêne, les Grandval, les Belcour, les Lecouvreur, les Dumesnil, les Brisard, ne sortaient point d'une École de déclamation, mais de bonnes troupes de province, où ils avaient passé dix, quinze, vingt ans à se former; que le *nec plus ultra* était de mettre en une année un sujet en état de paraître, de soutenir ses débuts, avec la plus grande affluence.

Et que ne loue pas le *Journal de Paris*, a répliqué Mlle Raucour? Vos talents de six mois n'ont qu'un succès éphémère, malgré ses louanges et vos cabales. Tenez, il faut que je vous le dise, vous mettriez cent Mlles des Garcins au théâtre, que vous ne répareriez pas la perte d'un Larive, malgré qu'il eût bien des défauts.

M. le Président a dit qu'il ne faut pas s'échauffer, qu'il y avait beaucoup d'avantage à être froid et qu'il se ferait toujours un mérite d'en donner l'exemple. . . . . .

[*Cahier des plaintes et doléances de MM. les Comédiens français*, 1789, p. 18. (Bibl. nat., Lb39 1592.)]

CXII. — RELEVÉ DES OUVRAGES AYANT FORMÉ LE RÉPERTOIRE D'ENSEIGNEMENT DE 1786 À 1788.

Andromaque.
Amphitrion.
Alzire.
Adélaïde Duguesclin.
Amant bourru (L').
Athalie.
Ariane.
Atrée et Thyeste.
Antipathie pour l'amour (L').
Bajazet.
Britannicus.
Briséis.
Baiard.
Blaise et Babet.
Bourgeois à la mode (Le).
Barbier de Séville (Le).
Cid (Le).
Cinna.
Chevalier à la mode (Le).
Colin-Maillard.
Comtesse d'Escarbagnas (La).
Consentement forcé (Le).
Coquette (La).
Coquette corrigée (La).
Crispin rival.
Démocrite.
Dehors trompeurs (Les)
Dissipateur (Le).
Distrait (Le).
Dépit amoureux (Le).
Dupuis et Desronnais.
École des femmes (L').
École des maris (L').
École des mères (L').
Élève de la Nature (L').
Enfant prodigue (L').
Esprit de contradiction (L').
Étourdi (L').
Eugénie.
Électre.
Famille extravagante (La).
Fat puni (Le).
Fanfan et Colas.
Fausse Agnès (La).
Fausses Infidélités (Les).
Feinte par amour (La).
Femmes savantes (Les).
Festin de Pierre (Le).
Folies amoureuses (Les).
Français à Londres (Le).
Gageure imprévue (La).
Galant Jardinier (Le).
Gaston et Bayard.
Glorieux (Le).
Gouvernante (La).
Héraclius.
Heureusement.
Homme à bonne fortune (L').
Impromptu de campagne (L').
Inès de Castro.
Iphigénie en Aulide.
Iphigénie en Tauride.
Isle déserte (L').
Jaloux désabusé (Le).
Jaloux sans amour (Le).
Jeune indienne (La).
Joueur (Le).
Légataire (Le).
Mahomet.
Méchant (Le).
Médée.
Mélanie.
Mélanide.
Ménechmes (Les).
Menechme bourru (Le).
Menteur (Le).
Mercure galant (Le).
Mère confidente (La).
Mérope.
Métromanie (La).
Misanthrope (Le).
Mithridate.
Mort de César (La).
Nanine.
Obstacle imprévu (L').
Œdipe chez Admète.
Oracle (L').
Orphelins de la Chine (Le).
Partie de chasse (La).
Père de famille (Le).
Phèdre.
Philosophe marié (Le).
Philosophe sans le savoir (Le).
Philoctète.
Procureur arbitre (Le).
Pupille (La).
Réconciliation normande (La).
Retour imprévu (Le).
Rodogune.
Roi Lear (Le).
Sage étourdi (Le).
Sémiramis.
Sérénade (La).
Spartacus.
Tancrède.
Tartuffe (Le).
Thomas Erik.
Triple Mariage (Le).
Trois Cousines (Les).
Turcaret.
Tuteur (Le).
Veuve du Malabar (La).
Zaïre.
Zelmire.

[D'après le *Journal des travaux de l'École*. Arch. du Cons.]

CXIII. — LETTRE ORDONNANT LA FERMETURE DE L'ÉCOLE, 20 DÉCEMBRE 1789.

Le Roi ayant, Monsieur, jugé que les circonstances ne permettoient pas de continuer la dépense de l'École dramatique des François, a décidé qu'elle seroit réformée à compter du 1er janvier prochain. Vous voudrés bien, en conséquence, faire retrancher cet article de l'état des dépenses des Menus pour l'année 1790. J'ai l'honneur, etc.

Comte de SAINT-PRIEST.

[Arch. nat., O¹636.]

CXIV. — LISTE DES ÉLÈVES DE L'ÉCOLE ROYALE DRAMATIQUE EN DÉCEMBRE 1789.

Talma	
Madinier	*2es rôles.*
Jeannin	*rois.*
Delaporte	*valets.*
Dufresne	*confidents.*
Vallienne	*2es rôles.*
Le Roy	*1ers rôles.*
Haimert	*rois.*
Monplaisir	*1ers rôles.*
Saint-Martin	*3es rôles.*
Jourdain	*2es rôles.*
Dumont	*2es rôles.*
Bouvard	*manteaux.*
Boutin	*2es rôles.*
Valcour	*2es rôles.*
Bizet	*grimes.*
Desvillard	*2es rôles.*
Desplasses	*valets.*
L'Anglois	*1ers rôles.*
Valpole	*1ers rôles.*
Didier	*rois.*
Deverdu	*2es rôles.*
Laurent	*1ers rôles.*
Ronsard	*1ers rôles.*
Lecomte	*2es rôles.*
Mlles de Garcins	*princesses.*
Giverne	*caractères.*
Masson	*amoureuses.*
Leclerc	*soubrettes.*
Brizard	*soubrettes.*
Lange	*amoureuses.*
Arnould	*grandes coquettes.*
Lolotte La Chassaigne	*amoureuses.*
Julie	*amoureuses.*
Masson cadette	*soubrettes.*
Vandredan	*amoureuses.*
Mlles Dubreuil	*1ers rôles.*
Royer	*amoureuses.*
Parizot	*amoureuses.*
Deharme	*1ers rôles.*
Ducharme	*amoureuses.*
Vanloo	*amoureuses.*
Lemerre	*amoureuses.*
Cécile	*amoureuses.*
Vilson	*amoureuses.*
Saint-Maurice	*soubrettes.*
Laurent	*amoureuses.*
Mézières	*amoureuses.*
Vidal	*reines.*
de Mézières	*soubrettes.*
Vienet	*reines.*
de l'Estang	*grandes coquettes.*
des Essarts	*amoureuses.*
Lecomte	*amoureuses.*

[Arch. nat., O¹845, p. 84.]

III

LA MUSIQUE ET L'ÉCOLE DE LA GARDE NATIONALE.

1° PIÈCES RELATIVES À B. SARRETTE.

CXV. — ACTE DE NAISSANCE DE B. SARRETTE.

Dud. jour mercredi 27 novembre 1765.

A été baptisé Bernard, fils légitime de Jean Sarrete, m° cordonnier et de Marie Orcival, p^ne St-Projet. Parrain Bernard Sarrete, oncle, marraine Jeanne Béril d'Orcival ayeule maternelle ; né ce matin à onze heures.

SARRETE père, Bernard SARRETE, Beril ORCIVAL, Catherine ORCIVAL,
Guillaume ORCIVAL, de Saint-Just, curé de la Majestat.

[Registre pour les baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse Saint-André. Arch. munic. de la ville de Bordeaux.]

CXVI. — SERVICES EN 1789 D'APRÈS L'ÉTAT ÉTABLI EN 1792.

Municipalité de Paris. — Département des gardes nationales parisiennes.

Services : Garde nationale parisienne soldée, capitaine, du 1er septembre 1789 au 1er janvier 1792.

Le 13 janvier 1789, Bernard Sarrette ammena cent cinquante soldats de différents régiments au district des Filles-Saint-Thomas.

Le 14, il les armat des armes qu'il put aux Invalides ; il fut chargé par le district du détail et du commandement de ces troupes auxquelles il fit faire le service des caisses publiques ; il fut en outre chargé du commandement des musiciens et élèves du dépôt des gardes françaises qu'il avait réunis au district et dont il a depuis formé la musique de la garde nationale parisienne. Le district, en reconnaissance de ces services, a voté à Bernard Sarrette une épée.

[Arch. du Minist. de la Guerre, carton 151, n°s 1801 à 1817, 2e série, n° 181.]

CXVII. — LETTRE CONCERNANT LES FONCTIONS DE SARRETTE AU COMITÉ DE SON DISTRICT.

Comité du district des Filles-Saint-Thomas.

Le 24 juillet 1789.

MESSIEURS,

Nous vous prions de vouloir bien écouter M. Sarrette, porteur de cette lettre, et membre du comité du district des Filles-Saint-Thomas ; il est chargé ici de la subsistance, qu'il règle avec la plus grande intelligence ; c'est pourquoi nous l'avons prié de vous aller faire le rapport d'une dénonciation qui paraît très importante.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur. P. LEPAGE, *président.*

[Arch. du Conservatoire.]

CXVIII. — EXTRAIT DU CONTRAT DE MARIAGE DE B. SARRETTE, 9 MAI 1791.

Furent présents sieur Bernard Sarrette, capitaine commandant de la garde nationale parisienne, demeurant à Paris, rue Saint-Joseph, en une maison numéro onze et dont ce qui lui sert véritablement d'habitation ne peut excéder trois cents livres de loyer par an, fils de feu sieur Jean Sarrette et de dame Marie Orcival. . . . . .

Sieur Gabriel Maillère, intéressé à la manufacture royale de cotons. . . . . .

Se sont promis la foy et se prendre en mariage à la première réquisition de l'un d'eux, les cérémonies de l'église duement observées. En conséquence, elles ont fait et arrêté les clauses, pactions et conventions de leur dit futur mariage, ainsi qu'il suit : . . . . . .

ART. 3. Les biens que le sieur futur époux apporte en mariage et se constitue en dot, montent à la somme de trente mille livres; dont vingt-quatre mille livres en argent, et six mille livres en meubles, effets mobiliers, habits, linges et hardes à son usage. . . . . .

ART. 5. En attendant l'effet de cette réserve et partage, le dit sieur Maillère père, en avancement sur sa succession, a donné en dot à la demoiselle sa fille et a pour elle fourni et livré au futur époux qui le reconnaît la valeur de la somme de deux mille livres en meubles, linge, hardes et accomodements à l'usage de la dite demoiselle future épouse, dont quittance.

Plus le sieur Maillère père a promis et donne comme dessus à la dite demoiselle sa fille cinq cent livres de rente annuelle à courir du jour de la célébration du d. mariage, exemptes de contributions foncières ou autres impositions, rachetables toutes fois et quantes à la volonté dudit sieur Maillère père, pour la somme principale de dix mille livres.

ART. 6. M. Jourdain, oncle maternel de la demoiselle future épouse. . . . . , lui a donné et a pour elle payé au sieur futur époux la somme de douze cents livres, dont quittance.

ART. 7. Mme veuve Morris, marraine de la demoiselle future épouse. . . . . , lui a donné et a pour elle payé au sieur futur époux, pareille somme de douze cents livres, dont quittance.

ART. 8. Des trente mille livres que le futur époux s'est cy-dessus constitué en dot, il en entrera vingt mille livres en communauté, et les dix mille livres surplus et tout ce qui pourra lui écheoir par successions, donations, legs testamentaires et autrement, tant en meubles qu'immeubles pendant le dit mariage, lui sera et demeurera propre, et aux siens, de son côté et lignée. . . . . .

ART. 10. Le sieur futur époux a doué et doue la demoiselle future épouse de la somme de six mille livres une fois payés de douaire préfix pour en jouir par elle aussitôt qu'il aura lieu, suivant la coutume de Paris, sans être obligé d'en faire la demande en justice, lequel douaire qui sera pris sur tous les biens présents et à venir du sieur futur époux, sera propre aux enfants qui naîtront dudit mariage. . . . . .

[Minutes de Me Guillotte, notaire à Rouen.]

CXIX. — LETTRE D'AVIS DE PENSION DE RETRAITE DE LA GARDE NATIONALE ; 18 JANVIER 1792.

A M. Sarrette, capitaine de la garde nationale soldée parisienne.

D'après le désir que vous avez témoigné, Monsieur, de profiter de la faveur de la loi du 9 octobre dernier, je vous préviens que Sa Majesté vous a compris dans le travail que je lui ai proposé des officiers qui ont servi dans la garde nationale parisienne soldée, depuis la Révolution, et qui sont susceptibles d'obtenir la pension de retraite conformément à ladite loi; je vous en ferai expédier incessamment le brevet à l'adresse que vous voudrez bien faire remettre dans mes bureaux.

Le Ministre de la Guerre : DE NARBONNE.

[Arch. du Minist. de la Guerre.]

CXX. — ADRESSE DE SARRETTE À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE CONCERNANT LA PARTICIPATION DES MUSICIENS À LA DÉFENSE NATIONALE; 8 SEPTEMBRE 1792.

Les musiciens de la garde nationale parisienne ont, depuis l'époque de la Révolution, chanté la liberté dans les fêtes publiques. Maintenant ils vont prouver qu'ils savent aussi la deffendre. Ce corps de musique se sépare en deux parties, l'une suspend sa lyre pour combattre l'ennemi, l'autre la conserve, mais va aux travaux du camp sous Paris.

Ainsi s'élevèrent les murs de Thèbes, ainsi se creusera la tombe des tirans. L'ennemi sera terrassé, les musiciens se réuniront et chanteront les victoires des Français. Les beaux jours des arts renaîtront et le corps de musique de la garde nationale prendra dans l'instruction publique, les places auxquelles les talens qui la composent semblent lui donner droit de prétendre.

SARRETTE,

Capitaine de la Garde nationale, commandant la musique.

[Arch. nat., C 167, dossier 509.]

CXXI. — MENTION ACCORDÉE À SARRETTE POUR L'ORGANISATION DES COMPAGNIES À DESTINATION DES FRONTIÈRES.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la Section de la Fontaine de la rue Montmartre, du 9 septembre 1792.

M. Sarrette, l'un des commissaires nommés pour organiser les compagnies qui marchent aux frontières, a annoncé que la seconde compagnie étoit actuellement composée de soixante et seize hommes, et qu'il espéroit que demain elle seroit complette et en état de se mettre sous peu de jours en route.

L'assemblée, témoin de l'activité constante et du zèle soutenu avec lesquels M. Sarrette s'est acquitté de la mission qui lui a été confiée, lui a voté des remercimens et a ordonné que l'expression de sa reconnaissance seroit consignée au procès-verbal.

VIGÉE, *président;* DUMOUCHEL, *secrétaire.*

[Arch. du Conservatoire.]

CXXII. — LA COMMISSION DES ARTS PROPOSE SARRETTE POUR FAIRE PARTIE DE LA COMMISSION TEMPORAIRE; 5 NIVÔSE AN II-25 DÉCEMBRE 1793.

[Arch. nat., F[17]*, f° 14 v°.]

CXXIII. — DÉCRET PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ARTS; 18 PLUVIÔSE AN II-6 FÉVRIER 1794.

ARTICLE PREMIER. .....

Pour inventorier les instruments de musique anciens, étrangers ou les plus rares dans leur perfection, entre les instruments connus ou modernes, les citoyens Sarrette et Bruni.....

ART. 3. Chacun des membres composant la Commission temporaire des arts sera indemnisé à raison de deux mille livres par an.

ART. 4. Ceux de ses membres qui reçoivent un salaire pour d'autres travaux publics ou emplois, seront tenus d'opter.

[*Procès-verbal de la Convention*, t. XXXI, p. 52; Rapport au Comité d'Instruction publique, 29 nivôse, 5 pluviôse, an II.]

CXXIV. — DÉMISSION ACCEPTÉE PAR SUITE D'INCOMPATIBILITÉ; 25 PLUVIÔSE AN II-13 FÉVRIER 1794.

Le citoyen Sarrette envoie sa démission de membre de la Commission des Arts; elle est acceptée. Le choix du successeur de Sarrette est ajourné.

[*Procès-verbal du Comité d'instruction publique;* Arch. nat., AF° I, 17.]

CXXV. — PROPOSITION POUR LE REMPLACEMENT DE SARRETTE À LA COMMISSION TEMPORAIRE DES ARTS; 5 VENTÔSE AN II-23 FÉVRIER 1794.

Le même membre propose qu'il soit également indiqué un artiste musicien pour remplacer Sarrette, qui a donné sa démission : et demande qu'il soit nommé un commissaire. Duval est nommé.

[*Procès-verbal* du Comité d'instruction publique; Arch. nat., AF° I, 17.]

CXXVI. — COMMISSION DES ARTS, SÉANCE DU 30 FLORÉAL AN II; DEMANDE DE SARRETTE.

Le citoyen Sarrette, membre de la Commission, section de musique, s'excusant de n'avoir pu encore prendre part aux délibérations de la Commission, parce que ses occupations à l'Institut national de musique l'en avaient empêché, demande à être associé aux travaux de la Commission. Adopté.

[*Procès-verbal;* Arch. nat., F17 * 7, p. 80 v°.]

CXXVII. — DÉCRET PORTANT CONCESSION DE PENSION DE RETRAITE; EXTRAIT RELATIF À SARRETTE; 18 NIVÔSE AN II-7 JANVIER 1794.

ART. 4. Conformément à l'article 1er de la loi du 9 octobre 1791, il sera payé par la Trésorerie nationale la somme de 435 livres 10 sols à Sarrette (Bernard), capitaine de la musique de la garde nationale soldée, compris au 4e état.

. . . . . .

État 4e. Garde nationale parisienne soldée.

N° 1. Sarrette (Bernard), capitaine commandant la musique de la garde nationale parisienne soldée, 4 ans 8 mois de services, du 1er septembre 1789 au 1er janvier 1792, appointements de 2,800 livres, pension de 405# 10s. (Art. 1er de la loi du 9 octobre 1791.)

[Original; Arch. nat., A, 144; extrait du *Procès-verbal de la Convention* : Bibl. du Conserv.]

CXXVIII. — BREVET DE PENSION DE CAPITAINE DE LA GARDE NATIONALE; 8 VENTÔSE AN II-26 FÉVRIER 1794.

Département de la guerre. — Récompense nationale en faveur de Bernard Sarette.

Au nom de la République, le Conseil exécutif provisoire s'étant fait représenter le décret de l'Assemblée nationale en date du 18 nivôse de l'an 2e, scellé le 25 suivant, par lequel il est accordé à B. Sarette, né à Bordeaux, chef-lieu de district, département de la Garonne, une pension annuelle et viagère de 435 l. 10 sols, payable sur le Trésor public, pour récompense de 4 ans 8 m. de services du 1er septembre 1789 au 1er janvier 1792, jour de son licenciement dans le grade de capitaine commandant la musique de la garde nationale parisienne soldée afin de faire jouir ledit Sarette

du bénéfice de la loi susdite du 18 nivôse sa vie durant, nous lui avons fait délivrer le présent brevet, et mandons en conséquence aux commissaires de la Trésorerie nationale de payer annuellement audit Sarette la somme de 435 l. 10 s. en deux termes égaux, de six mois en six mois, dont le premier terme à compter du 1er janvier 1792, jour de son licenciement, continueront à échoir ainsi de 6 mois en 6 mois, sur quittances par-devant notaires et à la présentation du présent brevet, dont un double sera déposé au Trésor public.

Fait à Paris, le 8 ventôse de l'an 2e de la République française une et indivisible.

Le Conseil exécutif provisoire, *Le Ministre de la Guerre,*

DEFORGUE. BOUCHOTTE.

[Arch. du Ministère de la Guerre, minute; Bibl. Cons., expédition.]

CXXIX. — PIÈCES RELATIVES À L'ARRESTATION DE SARRETTE; 5 GERMINAL-21 FLORÉAL AN II; 25 MARS-10 MAI 1794.

(Dénonciations. — Ordre d'arrestation. — Procès-verbal. — Rapport. — Demandes d'élargissement par Veny. — Instances de la section. — Lettre de Veny sur les entraves apportées au fonctionnement de la musique par l'absence du commandant; apostille de Gossec. — Ordre de mise en liberté provisoire. — Rapport du Comité de surveillance. — Requête de Sarrette. — Pétition de Gossec, Méhul et Lesueur. — Ordre de mise en liberté. — Seconde arrestation.)

[Voir *B. Sarrette et les origines du Conservatoire*, par Constant PIERRE, p. 59 à 74.]

CXXX. — RENVOI À L'EXAMEN DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE DE LA DEMANDE DES INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT DU CONSERVATOIRE CONCERNANT LA NOMINATION DE SARRETTE EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE CHARGÉ DE L'ORGANISATION; 26 VENDÉMIAIRE AN IV-18 OCTOBRE 1795.

Les inspecteurs de l'enseignement du Conservatoire de musique, après avoir démontré la nécessité d'organiser le Conservatoire afin de mettre l'enseignement en activité dans cet établissement, demandent que le Comité nomme un commissaire spécialement chargé de l'organisation définitive du Conservatoire de musique; ils désignent à cet effet le citoyen Sarette, qui seul a les connaissances locales nécessaires à ce travail.

Cette demande est renvoyée à la Commission exécutive d'instruction publique pour en faire un rapport à la prochaine séance.

[*Procès-verbal*; Arch. nat., AF* II, 31, p. 89.]

CXXXI. — DÉCISION DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE NOMMANT SARRETTE COMMISSAIRE POUR L'ORGANISATION DU CONSERVATOIRE[1]; 1er BRUMAIRE AN IV-23 OCTOBRE 1795.

Le Comité d'instruction publique, après avoir entendu le rapport de la Commission exécutive d'instruction publique, arrête que le citoyen Sarette est nommé commissaire à l'effet d'organiser définitivement le Conservatoire national de musique, établi par la loi du 16 thermidor dernier.

[*Procès-verbal*; Arch. nat., AF* II, 31.]

[1] Voir la proposition ci-dessus et le rapport relatif à cette nomination, p. 127.

CXXXII. — TÉMOIGNAGE DE SATISFACTION ACCORDÉ À SARRETTE.

Paris, le 10 prairial an 7 de la République française une et indivisible.

Le Ministre de l'Intérieur au citoyen Sarrette, commissaire du Gouvernement, chargé de l'organisation du Conservatoire du musique, rue Bergère.

Citoyen, c'est à vos soins et à votre zèle qu'il faut attribuer en grande partie l'état florissant du Conservatoire de musique et les succès qu'obtient chaque jour ce grand établissement. Je sais aussi les peines que vous prenez pour que nos fêtes nationales soient embellies par les chants de nos meilleurs compositeurs, et que ces chants y soient dignement exécutés. J'ai cru devoir vous donner un témoignage de la satisfaction du Gouvernement, et j'ai, en conséquence, ordonné qu'on mette à votre disposition un exemplaire des œuvres de Voltaire, édition de Palissot.

Salut et fraternité.

François, de Neufchâteau.

[Arch. du Conservatoire.]

CXXXIII. — HOMMAGE DES PROFESSEURS; 2 GERMINAL AN X-23 MARS 1802.

Les membres du Conservatoire de musique, considérant que c'est aux soins du citoyen Sarrette, directeur du Conservatoire, qu'ils doivent la formation et la conservation de l'établissement depuis les premiers instans de la réunion des artistes qui le composent : voulant établir d'une manière durable la preuve des sentimens qui les animent et transmettre aux artistes qui, par la suite, seront appelés à partager leurs travaux, les motifs de la reconnaissance due à celui dont la sollicitude active a opéré la fondation du Conservatoire, arrêtent :

Il sera élevé par le Conservatoire de musique un monument de la gratitude des membres de cet établissement envers le citoyen Sarrette;

Une commission de cinq membres sera nommée en assemblée générale, pour s'occuper des moyens de remplir le vœu des membres du Conservatoire : les vues de cette commission seront présentées sous dix jours à l'assemblée générale.

C. Duvernoy, Widerkehr, Frédéric Duvernoy, Marciliac, Méric, Kenn, Gossec, X. Lefèvre, Gebauer, Buch, Duverger, Ernest Assmann, Le Gendre, Levasseur, Braun, Duret, Mollet, Aubert, Guérillot, Schwend, Rogat, Méon, Grasset, Schneitzhoeffer, Hardouin, Guthmann, Mathieu, Simrock, P. Rode, J. Blasius, Baudiot, Baillot, Garat, Delcambre, Hugot, Séjan, Dugazon, P. Blasius, Plantade, Sponheimer, Adrien l'aîné, La Suze, Guichard, J. Lefebvre, Soler, Catel, Fasquel, Veillard, Vinit, Persuis, L. Pradère fils, Sallantin, Méhul, L. Lefèvre, Martini, B. Romberg, Wunderlich, Ozi, Tourette, Lahoussaye, Domnich, Langlé, Adam, B. Mozin, H. Berton, Cherubini, Boïeldieu, Eler, Richer, Kreutzer, Gournin, Ladurner, Monsigny, Gérard.

[Original avec signatures autogr.; Arch. du Conservatoire.]

CXXXIV. — PÉTITION DES ÉLÈVES CONTRE LA DÉMISSION DE SARRETTE; 28 PRAIRIAL AN X-17 JUIN 1802.

Les élèves du Conservatoire de musique au Ministre.

Citoyen Ministre, la bienveillance que vous avez daigné accorder aux artistes et surtout aux élèves du Conservatoire, nous enhardit à réclamer de nouveau votre sollicitude. Nous sommes au point de perdre celui dont l'infatiguable zèle a acquis tant de droits à notre reconnaissance. Nous apprenons que celui que nous regardons comme notre père est forcé

par la malignité et l'envie à renoncer à l'honorable carrière qu'il a si bien commencée. Nous vous supplions d'écouter les vœux de notre cœur et de mettre le comble à vos bontés en refusant la démition (*sic*) du citoyen Sarrette.

Nous avons l'honneur d'être, Citoyen Ministre, avec le plus profond respect,

Les élèves du Conservatoire :

Sauvageot, Blondeau, Boulanger, Berteau, Duret, Kreutzer jeune, F. Gasse, Mancéau, Saint-Aubin, C. Duret, Petit, Francisque, Habeneck, Woelffelé, Blangy, Judas, Puissant, G. Dugazon, Batiste, Barré, Beck, Bernard, Penigault, Le Gros, Foloquet, Rochier, Bénazet, G. Vogt, Fournier, L'Epine, Lemoine fils, Dossion, P. Gilles, N. Gilles, Aubert fils, Duval, Ozi fils, Verdiguier, Étienne, Lamy, Guillon, Courtin, Delahousse, Duport, Ducollet, Joury, H. Darondeau, Falcoz, Androt, Achille Hervouet, Le Clerc, L. Derivis, Laurent, Rougeault, Raimond, Moudre, Vigny, Despéramons, Zimmermann, Richard, Chapelas, Alph. Butignot, Nourrit, Roland, Saint-Aubin, Cajany, Eloy, Philippe, Collin, Chelard, Hunonet, Aubin, Percillier, B. Bernard, Rocard, Méhul neveu, Hᵉ Brice, Rodolphe, Caillet, Bénard, Byard, Moucheron, Henry Gaultier, Verdure, Isidore Montlaur, Cartront, Lefaivre, Jobin, Guérin, Gauvoin, Dubois, Dauphin, Regnaud, Falcoz, Derieu, Lartigue, Lutz, Daupray, Clermont, Hung, Bertaux, Dolivet, Carot, Devienne, Auguste Antié, Péchignier fils, Letang, Francastel, Lémoine, Renat, Kalkbrenner, Gambais, Mahieu, Gardon, Tréville, Richaud, Plantebre, Audinot, Collin aîné, Petit, Meyer, Guthmann fils, Victor Dourlen.

[Original avec signatures: Arch. du Conservatoire.]

(Voir la pétition des professeurs sur le même objet, pièce CCLXVIII, p. 146.)

CXXXV. — Le ministre refuse la démission de Sarrette; 9 juillet 1802.

Département de l'instruction publique. Paris, 20 messidor an x de la République française.

Le Conseiller d'État chargé de la direction du service de l'Instruction publique au citoyen Sarrette, directeur du Conservatoire de musique.

J'ai reçu, citoyen, la lettre par laquelle vous m'offrez la démission de votre place de directeur du Conservatoire de musique.

Je vous préviens que je ne l'accepte pas, parce que vos services sont utiles et qu'un chef d'établissement ne doit point le quitter sur de frivoles prétextes.

J'ai vu au reste avec peine que vous ayez donné de l'éclat à cette affaire et que votre démission ait été communiquée au Conservatoire aussitôt qu'à moi. Bien que la démarche à laquelle elle a donné lieu soit louable en soi et honorable pour celui qui en est l'objet, il eût cependant été convenable de l'éviter.

Je vous salue. Roederer.

[Bibl. du Conservatoire.]

CXXXVI. — Nomination dans la Légion d'honneur.

Légion d'honneur. Paris, le 7 décembre 1814.

Le chancelier à Monsieur Sarrete, Chevalier de la Légion d'honneur, capitaine de la musique de la garde nationale de Paris, directeur du Conservatoire royal.

Le Roi vient de vous nommer chevalier de la Légion d'honneur.

Je m'empresse, Monsieur, de vous annoncer la grâce que Sa Majesté vous a accordée.

Le Comte de Dieune, *secrétaire général.*

[Arch. de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur.]

CXXXVII. — EXTRAIT DE L'ORDONNANCE PORTANT NOMINATION; 7 DÉCEMBRE 1814.

Louis, par la grâce de Dieu, etc.; Vu l'article 3 de notre ordonnance du 5 août, etc.: Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE 1er. Est nommé chevalier de la Légion d'honneur le sieur Sarrette, capitaine commandant de la musique de la garde nationale.....

Donné aux Tuileries, le 7 décembre 1814.

LOUIS.

[Bibl. du Conservatoire.]

CXXXVIII. — AVIS DE NOMINATION DANS L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR.

GARDE NATIONALE DE PARIS. Paris, ce 8 décembre 1814.

A Monsieur Sarrette, capitaine commandant de la musique de la garde nationale de Paris, directeur du Conservatoire royal.

Monsieur, je m'empresse de vous adresser extrait de l'ordonnance du Roi, en date du 7 décembre 1814, par laquelle Sa Majesté, sur la proposition de S. A. R. Monsieur, Comte d'Artois, colonel général des gardes nationales du royaume, vous a nommé chevalier de la Légion d'honneur.....

Le Ministre d'État, pair de France, major général, etc.,

Le Cte DESSOLLE.

[Arch. du Conservatoire.]

CXXXIX. — BREVET DE NOMINATION DANS LA LÉGION D'HONNEUR; 9 février 1815.

Au nom du Roi, nous nous sommes fait représenter l'état suivant des services de M. Sarrette (Bernard), Directeur du Conservatoire royal de musique, capitaine de la compagnie de musique de la garde nationale. *Services :* a fondé, organisé et administré le Conservatoire de musique sous les titres de capitaine commandant de la musique de la garde nationale, de commissaire du Gouvernement et de directeur depuis 1789. Dans la garde nationale actuelle depuis le 2 février 1814.

Autorisons M. Sarrette à porter ladite décoration.

[Bibl. du Cons.; don de M. Ch.-B. Sarrette, novembre 1895.]

CXL. — AVIS DE NOMINATION EN QUALITÉ DE CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR; 1815.

Paris, le 15 avril 1815.

Le Grand chancelier, Ministre d'État, à Monsieur Sarrette, chevalier de la Légion d'honneur, capitaine commandant la musique de la garde nationale de Paris.

L'Empereur vous a nommé chevalier de la Légion d'honneur par décret du 11 avril 1815.

Je m'empresse et je me félicite vivement, Monsieur, de vous annoncer ce témoignage de la bienveillance de Sa Majesté Impériale et de la reconnaissance de la nation.

Pour et en l'absence du Grand chancelier, le Grand trésorier,

Comte DEJEAN.

[Bibl. du Conservatoire.]

CXLI. — AVIS DE CONFIRMATION DANS LA LÉGION D'HONNEUR; 1815.

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. — GARDE NATIONALE DE PARIS. Paris, le 15 avril 1815.

A M. Sarrette, capitaine commandant la musique volontaire de la garde nationale.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que l'Empereur, par décret du 11 de ce mois, a confirmé dans la Légion d'honneur, MM. Sarrette, Cherubini, Lefèvre (Xavier), Duvernoy (Frédéric).

Je vous autorise, ainsi que ces messieurs, à en prendre de suite la décoration : je vous ferai parvenir les avis officiels aussitôt que je les aurai reçus de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur.

Agréez, etc.

[Arch. du Conservatoire.]

CXLII. — BREVET DE CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL DE LA LÉGION D'HONNEUR, N° 5744, 5e SÉRIE, 11 AOÛT 1817 (À COMPTER DU 7 DÉCEMBRE 1814).

[Minute : Arch. de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur; expédition sur parchemin : Bibl. du Cons., don de M. Ch.-B. Sarrette, 1895.]

CXLIII. — ORDONNANCE ROYALE CONCÉDANT UNE PENSION DE RETRAITE À B. SARRETTE; 15 MARS 1815.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Le sieur Bernard Sarrette, ex-directeur du Conservatoire royal de musique et de déclamation, jouira, à partir du 1er janvier 1815, époque à laquelle ses fonctions ont cessé, d'une pension annuelle et viagère de trois mille francs sur les fonds du Trésor public. . . . . .

Donné en notre château des Tuileries, le 15 mars de l'an de grâce 1815 et de notre règne le 20e.

Signé : LOUIS.

Par le roi : *Signé :* L'abbé DE MONTESQUIOU.

Pour ampliation : *Le Ministre*... P. O. *Le Secrétaire général :* GUIZOT.

[Arch. du Conservatoire.]

CXLIV. — DESTITUTION DE SARRETTE; 17 NOVEMBRE 1815.

Monsieur, j'ai décidé que vos fonctions de directeur du Conservatoire de musique et de déclamation cesseraient à partir du 1er de ce mois. Vous continuerez de toucher jusqu'au premier janvier prochain le traitement qui vous était assigné par le crédit de l'établissement.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur.

CXLV. — AVIS DE CONCESSION DE PENSION; 13 MARS 1816.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 4e DIVISION, 2e BUREAU. Paris, le 13 mars 1816.

A M. Sarrette, ex-directeur du Conservatoire.

Monsieur, je m'empresse de vous informer qu'une ordonnance du Roi, en date du 23 février dernier, confirme la

pension de trois mille francs, qui vous avait été accordée par ordonnance du 15 mars 1815, pour sortir son plein et entier effet à compter du 1er janvier 1816.....

Le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur,

VAUBLANC.

[Arch. du Conservatoire.]

CXLVI. — CERTIFICAT D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE DES PENSIONS CIVILES; 18 MAI 1816.

N° 4874. Volume 6. Somme F. 3,000.

Je soussigné, directeur des pensions, certifie que M. Sarrette (Bernard), né le 17 novembre 1765, est inscrit au livre des pensions, pour une somme de trois mille francs.

Jouissance du 1er janvier 1816.

Paris, le 18 mai 1816.

[Arch. du Conservatoire.]

Voir *Tableau général des pensions à la charge de l'État*, 1817, t. IX, p. 657. (C. PIERRE, *B. Sarrette*, p. 159.)

CXLVII. — RÉTABLISSEMENT DES ENTRÉES DANS LES THÉATRES ROYAUX.

MAISON DU ROI. — DÉPARTEMENT DES BEAUX-ARTS. Paris, le 29 avril 1828.

A M. Sarret.

J'ai l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que, prenant en considération vos anciens et honorables services, je viens de rétablir les entrées dont vous avez joui autrefois à l'Académie royale de musique. Je suis heureux de pouvoir vous donner ce témoignage d'intérêt.

Recevez, Monsieur, etc.

L'aide de camp du Roi, chargé du département des Beaux-Arts,

Vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD.

COMÉDIE-FRANÇAISE.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous informer que, par décision de M. le Directeur en date du 11 mars 1834, votre nom a été porté au registre des entrées.

Je regrette vivement que l'ignorance où j'étais de votre demeure m'ait mis dans l'impossibilité de vous le faire savoir plus tôt.

J'ai l'honneur, etc.

L'Inspecteur général du Théâtre,

3 avril 1834. LAURENT.

[Arch. du Conservatoire.]

CXLVIII. — ACTE DE DÉCÈS DE SARRETTE; 1858.

PRÉFECTURE DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

L'an 1858, le douze avril, à dix heures du matin, etc., maire et officier de l'État-civil du 3e arrondissement de Paris,

Ont comparu Jules Sarrette, âgé de 51 ans, rentier, demeurant à Paris, rue Saint-Fiacre, n° 16, fils du défunt ci-après nommé, et Jules-Julien Chabot, âgé de 38 ans, négociant, demeurant à Paris, rue Bergère, n° 35, ami,

lesquels nous ont déclaré que *Bernard Sarrette*, âgé de 92 ans et 4 mois, né à Bordeaux, département de la Gironde, pensionné de l'État comme ancien directeur du Conservatoire de musique, chevalier de la Légion d'honneur, veuf de Marie-Catherine-Pélagie Maillère, *est décédé hier*, à 5 heures du matin, en sa demeure, à Paris, rue Montmartre, n° 176, où le décès a été constaté suivant la loi, etc.

[Arch. de la Seine.]

PORTRAITS DE SARRETTE.

I. Croquis au crayon par Isabey, vers 1790-1794 (copie par Ch. Duvernoy). [Bibl. du Cons.; fac-similé en photogr. dans *B. Sarrette*, etc., par Constant Pierre, p. 9.]

II. Miniature par Isabey (collection de M. Ch.-B. Sarrette; fac-similé en photogr. dans *La Musique aux fêtes et cérémonies de la Révolution*, les *Hymnes et chansons de la Révolution*, par Constant Pierre).

III. Lithographie, 1834 (*Encyclopédie pittoresque de la Musique*, 27e liv.; reprod. dans *B. Sarrette*, etc., par Constant Pierre, p. 1).

IV. Buste en plâtre, par Dantan jeune, 1840. (Collection Ch.-B. Sarrette; voir fac-similé, d'après les photographies faites par l'auteur dans *La Musique aux fêtes et cérémonies de la Révolution* et *Les Hymnes et chansons de la Révolution*.)

V. Buste en marbre, par A. Poitevin, 1858; exécuté suivant arrêté du ministre d'État, postérieurement au décès de Sarrette. (Exactitude approximative, ressemblance contestée par M. Ch.-B. Sarrette, en 1895.)

2° LA MUSIQUE ET L'ÉCOLE, 1789-1793.

CXLIX. — DÉLIBÉRATION DU BUREAU DE LA VILLE DE PARIS CONCERNANT LE PAIEMENT DES DÉPENSES FAITES POUR L'ENTRETIEN DE LA MUSIQUE; 4 MAI 1790.

Sur la représentation faite par M. (Le Coulteux) de la Noraye, que depuis la Révolution, 45 musiciens des ci-devant gardes-françaises ont continué à faire le service sans être attachés à aucune compagnie, le règlement provisoire n'ayant rien statué sur la musique. M. Sarrette, citoyen du district des Filles-Saint-Thomas, sur l'autorisation de M. le commandant général, s'est chargé de ces musiciens depuis cette époque, qu'il les a fait servir partout où il a été nécessaire, qu'il les a soldés, habillés et entretenus d'instruments :

Le Bureau, sur les observations qui lui ont été présentées par M. le commandant général dans une de ses séances précédentes, a arrêté que M. Sarrette présenteroit son mémoire et ses pièces justificatives de dépense au département du Domaine, et a autorisé ce département à l'acquitter après en avoir examiné tous les articles, sauf à prendre des mesures pour l'entretien futur de la musique de la garde nationale.

Desmousseaux, *membre et secrétaire du Bureau.*

[*Recueil de pièces à opposer à divers libelles*, p. 17.]

CL. — LOCATION D'UNE MAISON POUR LA MUSIQUE DE LA GARDE NATIONALE; 1er OCTOBRE 1790.

MUNICIPALITÉ DE PARIS, DÉPARTEMENT DE LA GARDE NATIONALE.

Nous, commissaires du département de la garde nationale, prions MM. les administrateurs des domaines et finances de la ville de faire payer à M. Sarrette, capitaine de la garde nationale, commandant la musique, la somme de 2,250 livres, pour neuf mois de loyer échus du présent mois, d'une maison size rue Saint-Joseph, n° 11, occupée par lad. musique, depuis le 1er octobre 1790, à raison de 3,000 livres par année. Fait... le 4 juillet 1791.

Reçu l'ordonnance de 2,250 livres dont la minute est ci-contre, ce 6 juillet 1791 : Sarrette.

[Arch. nat., F12 781.]

CLI. — DÉLIVRANCE DE DRAPS POUR LES MUSICIENS; 2 OCTOBRE 1790.

J'ai l'honneur de vous prier, Messieurs du département de la garde nationale, de faire délivrer à M. Sarrette, capitaine de la musique de ladite garde, 80 paires de draps pour ses musiciens et dont M. Sarrette se rendra responsable dans le reçu qu'il en fournira. Avec cette quantité, M. Sarrette aura de quoy changer tous les mois et se chargera de faire payer le blanchissage à ses musiciens.

L'Aide-Major général : LAJARD.

[Arch. nat., F[13] 780.]

CLII. — ORDONNANCE DE PAIEMENT DÉLIVRÉE À SARRETTE; 4 OCTOBRE 1790.

Pour les frais de participation de la musique de la garde nationale à la cérémonie funèbre du 20 septembre, au Champ de Mars.

[Bibl. nat., mss. fr. 7005.]

CLIII. — MÉMOIRE TENDANT À LA CRÉATION D'UNE ÉCOLE, PRÉSENTÉ AU CORPS MUNICIPAL PAR LES MUSICIENS, DANS LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 1791 [1].

Le corps municipal ayant fait introduire une députation des musiciens de la garde nationale parisienne, il a été, par le secrétaire-greffier, fait lecture d'un mémoire par lequel, en sollicitant leur conservation, les musiciens présentent le projet d'établissement d'une École de musique militaire qui fourniroit des sujets à toute l'armée de ligne. M. le maire a répondu, au nom du corps municipal, que leur demande avait été entendue avec intérêt et qu'elle serait prise en considération. Les députés s'étant retirés, le corps municipal a renvoyé le mémoire des musiciens aux Commissaires de la garde nationale qui sont chargés d'en faire le rapport.

[*Procès-verbal;* Bibl. nat., mss. fr. 11,703, p. 207.]

[1] Voir sur ce projet les articles de la *Chronique de Paris* des 3 et 7 novembre 1791, dans *B. Sarrette*, etc., par Constant PIERRE, p. 24 et 25.

CLIV. — DÉLIBÉRATION DU CORPS MUNICIPAL RELATIVE À UNE DEMANDE D'ENTRETIEN DE LA MUSIQUE; 7 DÉCEMBRE 1791.

Sur le rapport fait par les commissaires de la garde nationale d'un mémoire des musiciens attachés à la garde nationale, par lequel ils exposent la nécessité de pourvoir à leur conservation,

Le Corps municipal, le substitut adjoint du procureur de la Commune entendu,

Arrête que M. le maire enverra incessamment au Directoire du département une copie du rapport des commissaires de la garde nationale, avec prière d'approuver l'accueil que le Corps municipal fait à la pétition, et d'indiquer les fonds nécessaires au service et à l'entretien de cet établissement.

PÉTION, *maire;* DEJOLY, *secrétaire-greffier.*

[*Recueil de pièces à opposer à divers libelles.*]

CLV. — DÉCISION CONCERNANT L'ENTRETIEN DE LA MUSIQUE ET LE PROJET D'ÉCOLE DE MUSIQUE MILITAIRE.

Les administrateurs composant le Directoire du département au C. Pétion, maire.

Paris, le 7 janvier 1792.

Le Directoire, Monsieur, ne peut rien statuer quant à présent sur la musique de la garde nationale parisienne : c'est une dépense municipale qui doit faire partie, s'il y a lieu, de toutes celles dont le tableau est attendu par le Directoire et qu'il examinera.

Cette musique, considérée sous le point de vue d'École nationale de musique militaire, ne peut être instituée que par l'Assemblée nationale, et les vues peuvent être bonnes à lui présenter lorsqu'elle s'occupera de l'éducation générale.

LAROCHEFOUCAULD, *président;* ANSON, *vice-président;* Germain GARNIER, J.-L. BROUSSE, DAVOUS, DÉMEUNIER.

[*Recueil de pièces*, etc., p. 18.]

CLVI. — LETTRE DE PÉTION À M. VIGUIER DE CURNY SUR LA SUITE DONNÉE À SON RAPPORT RELATIF À LA MUSIQUE DE LA GARDE NATIONALE.

Paris, le 9 janvier 1792.

J'ai l'honneur, Monsieur, de vous faire passer la réponse que je reçois à l'instant de MM. les administrateurs composant le Directoire du département, relativement à l'arrêté de la municipalité, qui ordonne que votre rapport sur la musique de la garde nationale parisienne serait communiqué au Directoire.

PÉTION.

[*Recueil de pièces*, etc.]

CLVII. — CRÉATION DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE DE LA GARDE NATIONALE; 9 JUIN 1792.

Le Conseil général, après avoir entendu le rapport de M. Viguier-Curny sur le projet d'un établissement d'École gratuite de musique de la garde nationale parisienne, déjà soumis au Corps municipal;

Le Procureur de la Commune entendu, Arrête :

Conformément à l'offre faite par le corps de la musique de se charger de cent vingt élèves qui seront instruits gratuitement, qu'il sera présenté, par chacun des soixante bataillons, des jeunes gens, fils de citoyens servant dans la garde nationale, âgés de dix à seize ans pour ceux qui n'auroient encore aucune notion de musique, et de l'âge de dix-huit à vingt ans pour ceux qui seroient déjà musiciens, lesquels seront désignés chacun par le commandant de leur bataillon aux chefs de leurs légions respectives, qui les adresseront aux commissaires de la garde nationale, pour être inscrits au nombre des élèves de la musique;

Déclare que, pour jouir des avantages de cette École, chaque élève sera tenu de se pourvoir d'un habit uniforme de la garde nationale, comme aussi de se fournir d'instruments et de papiers de musique.

Arrête que pour le régime intérieur de l'École, les commissaires de la garde nationale présenteront un règlement pour être revêtu de l'approbation du corps municipal et du Conseil général de la Commune;

Arrête, au surplus, que la municipalité ne sera tenue d'aucune autre dépense relative à cet établissement d'instruction d'élèves, que des prix qui seront distribués annuellement aux sujets qui se seront distingués dans l'art de la musique;

Arrête, en outre, que le rapport du commissaire, ensemble le règlement, seront imprimés pour être envoyés au commandant général de la garde nationale, aux chefs de légions et aux commandants de bataillons, pour être mis à exécution avant le 1er juillet prochain.

Suit le règlement pour l'École gratuite de musique établie sous l'inspection de la municipalité, rue Saint-Joseph, au dépôt de la musique de la garde nationale.

I. Lorsque les élèves se présenteront munis d'un certificat d'enregistrement du commandant de la musique et du commissaire de la garde nationale, ils seront inscrits, par le sergent-major du corps, sur un registre tenu à cet effet, en désignant le bataillon dans lequel ils auront été choisis. Ils seront examinés par le maître de musique, accompagné d'un professeur de chaque instrument, pour connaître leurs dispositions et déterminer, d'après leur vœu, le genre d'instrument dans lequel *ils feront leurs études.*

II. Les élèves recevront par semaine deux leçons de solfège d'une heure de durée chacune, trois leçons d'instruments aussi d'une heure, et seront admis à une répétition générale lorsqu'ils seront en état.

III. Les heures d'études seront indiquées par un tableau qui sera dressé à cet effet par le *commandant de la musique*.

IV. Les élèves ne pourront se rendre au lieu dans lequel ils devront prendre leurs leçons qu'à l'heure indiquée à cet effet, à moins qu'ils n'aient été commandés pour un service extraordinaire.

V. Les élèves, concurremment avec leurs maîtres, feront le service de la *garde nationale et des fêtes publiques*.

VI. Les élèves seront tenus de se fournir d'un uniforme complet, d'instruments de musique propres à leurs études et de papier à musique.

VII. Il sera établi une classe de copie dans laquelle les élèves, après leurs leçons, seront tenus d'employer une heure à copier de la musique nécessaire à leurs études.

VIII. Les élèves qui s'écarteront de la subordination qu'ils devront à l'ordre établi, seront exclus des leçons pendant huit jours, quinze jours et un mois, selon le délit : dans le cas de récidive, ils seront renvoyés d'après le jugement qui en sera porté par un Comité composé du commandant, de cinq des professeurs et de quatre élèves.

IX. Il y aura tous les ans un exercice public en présence du corps municipal.

X et dernier. Il est indispensable que les élèves qui se présenteront réunissent les qualités physiques nécessaires à leur profession et particulièrement aux instruments à vent.

Signé au registre : PETION : ROYER, *secrétaire, greffier adjoint*.

[Extrait du Registre des délibérations du Conseil général de la Commune de Paris du 9 juin 1792, l'an quatrième de la liberté.]

CLVIII. — FAC-SIMILÉ DE L'EN-TÊTE DU PAPIER À LETTRES ET DU TIMBRE HUMIDE.

GARDE NATIONALE. **COMMUNE DE PARIS.**

CORPS DE MUSIQUE. Le 179.

L'an second de la République,

Française, une et Indivisible

CLIX. — NOTE SUR LES TRAVAUX DE L'ÉCOLE; 1793.

Le corps de la musique de la garde nationale de Paris a proposé de remplacer en partie les Écoles des chapitres, et il fait les plus louables efforts pour soutenir et propager son art. Il a déjà formé 32 élèves qui ont été répartis dans les 102e, 103e et 104e régimens et dans les bataillons de volontaires nationaux. Il vient encore de se charger de 120 élèves volontaires pris dans les quarante-huit bataillons de Paris afin de faire participer à ces avantages tous les quartiers de la capitale..... Cet établissement est dirigé par le citoyen Surette (*sic*), et d'autres professeurs dont on ne sauroit trop louer le zèle. L'exécution des morceaux, que tous les citoyens ont été à portée de juger dans nos différentes fêtes patriotiques, suffit pour donner la preuve de leur talent. Cette institution mérite donc les plus grands éloges, mais elle ne

suffit pas encore. On n'y enseigne que le jeu des instruments à vent, et il nous manque encore des établissemens où l'art du chant et des instruments à cordes puisse également se perfectionner.

[*Chronique de Paris*, 10 janvier 1793, p. 40.]

CLX. — ÉTAT NOMINATIF DE LA MUSIQUE DE LA GARDE NATIONALE; OCTOBRE 1793.

Sarrette (Bernard), capitaine commandt.
Gossec (François), lieutenant, maître de musique.
Lefèvre (Xavier), sous-maître de musique.
Vinit (Michel), sergent-major.
Buch (Antoine), sergent.
Devienne (François), sergent.
Delcambre (Thomas), sergent.
Méric (Jean), caporal.
Simonet (François), caporal.
Widerkehr (Philippe), caporal.

1re classe.

Assmann (Ernest).
Blasius (Ignace).
Brielle.
Catel (Simon).
Chelard (André).
Duvernoy (Charles).
Duvernoy (Fréderic).
Fuchs (Georges).
Gallet (André).
Garnier (Joseph).
Gerber (Mathias).
Guthmann (François).
Hervaux (Charles).
Hostié (Jean-Marie).
Hugot (Antoine).
Kenn (Joseph).
Lefèvre (Louis).
Le Roux (Gabriel).
Mathieu (Jean).
Ozi (Étienne).
Pagniez (Jacques).
Schnritzhoeffer (Jacques).
Schwentt (Guillaume).
Schwentt (Philippe).
Simroca (Henry).
Solère (Étienne).
Stiglitz (Georges).
Tulou (Louis).
Vandenbroek (Othon).
Vauchelet (Nicolas).
Veillard (Gaspard).

2e classe.

Adrien (Ferdinand).
Delcambre (Pierre).
Gebauer (Michel).
Horace (Étienne).
Jérôme (Claude).
Laloire (Marie).
Layer (Antoine).
Legendre (Arnauld).
Paillard (Jean).
Voisin (Louis).

3e classe.

Angée (Pierre).
Hardouin (Gabriel).
Miolan (Félix).
Paocher (François).
Rochetin (Nicolas).
Sarrazin (Marie).
Schneider (Frédéric).

CLXI. — ARRÊTÉ DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC RELATIF À LA FORMATION D'UNE MUSIQUE POUR L'ARMÉE DE L'OUEST; 30 VENDÉMIAIRE AN II-21 OCTOBRE 1793.

Le Comité de Salut public, d'après la demande des représentants du peuple près de l'armée de l'Ouest, de se procurer pour cette armée, une compagnie de 21 musiciens qui y sont nécessaires, et vu les bordereaux de la dépense de cet objet, présentés par le citoyen Sarrette, commandant la musique de la garde nationale parisienne, arrête que le citoyen Sarrette est chargé de réunir les musiciens, de les habiller, équipper et de faire les différentes acquisitions conformément aux bordereaux approuvés par le Comité, qu'il réglera l'organisation de ces musiciens, le mode de leur service et leur subordination, et leur fera contracter un engagement semblable au modèle également approuvé par le Comité, qu'il prendra, en outre, les moyens les plus convenables pour faire rendre promptement à Saumur les dits musiciens ainsi que les effets qui doivent les accompagner; enfin que sur la note de la dépense totale des dits objets il lui sera remis un mandat de pareille valeur pour être acquitté par le Ministre de la Guerre, sur les fonds extraordinaires de son département.

C.-A. Prieur, Collot d'Herbois, Billaud-Varenne, B. Barère.

[Arch. nat., AF* II, 47; AF II, 278.]

CLXII. — AVANCE DE 8,000 LIVRES POUR LES DÉPENSES D'ORGANISATION DE LA MUSIQUE DE L'ARMÉE DE L'OUEST 4 BRUMAIRE AN II-25 OCTOBRE 1793.

Le Comité..... en conséquence de son arrêté du 30 du premier mois....., arrête que le Ministre de la Guerre fera compter au citoyen Sarrette, commandant la musique de la garde nationale, la somme de 8,000 livres, en avance sur la dépense nécessitée par l'habillement, etc., des dits musiciens, laquelle somme sera prise sur les fonds extraordinaires de la guerre.....

[Arch. nat., AF* II, 48; AF II, 278.]

CLXIII. — ARRÊTÉ CONCERNANT LE TRANSPORT DES MUSICIENS POUR L'ARMÉE DE L'OUEST; 5 BRUMAIRE AN II-26 OCTOBRE 1793.

Sur la demande du citoyen Sarrette, il sera fourni les voitures et chevaux de poste nécessaires pour le départ des musiciens.....

[Arch. nat., AF° II, 47.]

CLXIV. — ARRÊTÉ ORDONNANT LE PAYEMENT DES DÉPENSES OCCASIONNÉES PAR LA FORMATION DE LA MUSIQUE DE L'ARMÉE DE L'OUEST; 27 PLUVIÔSE AN II-15 FÉVRIER 1794.

Le Comité de Salut public, vu les états et mémoires présentés par le citoyen Sarrette, commandant la musique de la garde nationale de Paris, relatifs aux dépenses occasionnées par la formation d'une compagnie de 21 musiciens pour l'armée de l'Ouest; en conséquence d'un arrêté du Comité de Salut public en date du 30 du premier mois de l'année actuelle, desquels états et mémoires il résulte que la dépense totale dont il s'agit monte à la somme de 13,090 livres; considérant qu'il a déjà été donné au citoyen Sarrette un à compte de 8,000 livres par arrêté du Comité de Salut public en date du 4 du deuxième mois, arrête que pour achever le payement de cet objet, le Ministre de la Guerre fera compter au citoyen Sarrette la somme de 5,090 livres, etc.....

C.-A. PRIEUR, B. BARÈRE, CARNOT, SAINT-JUST.

[Arch. nat., AF° II, 47, p. 377.]

CLXV. — ARRÊTÉ ORDONNANT L'ENVOI DE LA MUSIQUE DE L'OUEST À L'ARMÉE DU NORD; 3 FLORÉAL AN II-22 AVRIL 1794.

Le Comité de Salut public arrête que la compagnie de musique créée par son arrêté du 30 vendémiaire dernier, et actuellement à l'armée de l'Ouest, se rendra sans délai à l'armée du Nord, pour y être à la disposition du général en chef et des représentants du peuple. Le commissaire de l'organisation et du mouvement des armées en transmettra l'ordre à cette compagnie. Celui qui la commande prendra aussitôt les mesures nécessaires pour le transport des musiciens et de leurs effets, de la même manière qu'il a eu lieu de Paris à l'armée de l'Ouest, et par la voie la plus courte et la plus facile. Le commissaire du mouvement et de l'organisation des armées fera acquitter la dépense qui en résultera sur l'état qui lui en sera adressé par le commandant de ladite compagnie. A l'expiration des engagements desdits musiciens, ils seront renouvelés pour un nouveau terme de six mois. Le commandant de la musique de la garde nationale de Paris continuera de correspondre avec cette compagnie, et lui fera passer les objets de musique ou instruments dont elle pourra avoir besoin.

COLLOT D'HERBOIS, C.-A. PRIEUR, B. BARÈRE, BILLAUT-VARENNE.

[Arch. nat., AF II 244.]

3° PARTICIPATION AUX FÊTES NATIONALES.

[Voir *La musique aux fêtes et cérémonies de la Révolution; Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution* (recueil pour chant et piano); *Les hymnes et chansons de la Révolution; Le Magasin de musique à l'usage des fêtes nationales* et *B. Sarrette et les origines du Conservatoire*, par Constant PIERRE.]

4° LE MAGASIN D'ÉDITION DES MUSICIENS DE LA GARDE NATIONALE.

(Voir l'historique, les documents et le catalogue des œuvres dans *le Magasin de musique à l'usage des fêtes nationales et du Conservatoire*, et dans *les Hymnes et chansons de la Révolution*, par Constant Pierre.)

CLXVI. — FAC-SIMILÉ DE L'EN-TÊTE DES LETTRES ET FACTURES DU MAGASIN DE MUSIQUE À L'USAGE DES FÊTES NATIONALES.

LIBERTÉ.

ÉGALITÉ.

ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS.

Imprimerie de Musique de l'Institut National.

MAGASIN DE MUSIQUE,

Rue des Fossés Montmartre, à Paris.

Le Seizi messidor *an* 3e *de la République Française, une et indivisible.*

IV

L'INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE.

1793-1795.

CLXVII. — DÉPUTATION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE PARIS NOMMÉE POUR ACCOMPAGNER LES MUSICIENS À LA CONVENTION; 14 BRUMAIRE AN II-4 NOVEMBRE 1793.

Paris, le 4e jour de la 2e décade du mois brumaire de l'an second de la République française, une et indivisible.

Le Conseil général, après avoir entendu une députation des citoyens artistes des sections armées de Paris, laquelle a présenté une pétition tendante à ce que le Conseil nommât une députation pour accompagner ces dits artistes à la Convention, à l'effet de demander que l'établissement de la musique de la force armée de Paris devînt un établissement national; considérant qu'à toutes les époques de la Révolution, ces artistes ont donné des preuves non équivoques de leur civisme et de leur dévouement à la commune de Paris, déclare que les citoyens artistes des sections armées de Paris ont bien mérité de la commune, et, faisant droit à leur pétition, arrête qu'une députation du Conseil général accompagnera les dits artistes à la Convention le 18e jour de brumaire de l'an 2e de la République.

LUBIN, *vice-président;* DORAT-CUBIÈRES, *secrétaire-greffier adjoint.*

[Arch. nat., F17 1007.]

CLXVIII. — COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DE LA CONVENTION DU 18 BRUMAIRE AN II-8 NOVEMBRE 1793; PRÉSENTATION DE LA PÉTITION DES MUSICIENS : DISCUSSION, ADOPTION.

Le président annonce une députation du Conseil général de la commune de Paris. Tous les musiciens de la garde nationale le suivent. Baudrais, officier municipal, obtient la parole. Il annonce à la Convention que le chef de la musique militaire va lui présenter une pétition[1] que le Conseil général de la commune a approuvée et qu'il vient appuyer[2]. Avant qu'il parle, les musiciens exécutent, avec beaucoup d'ensemble et de talent, une marche guerrière qui excite le plus vif enthousiasme.

L'orateur des musiciens[3] prend ensuite la parole. Il fait sentir l'utilité d'une maison publique d'instruction pour la

[1] Voir n° CLXIX.

[2] «Les artistes de la musique de la garde nationale parisienne, dont la réunion et le nombre présentent un ensemble de talens unique dans l'Europe, viennent solliciter de votre amour pour tout ce qui peut contribuer à la gloire de la République, l'établissement d'un Institut national de musique. L'intérêt public, lié à celui des arts, doit vous faire sentir toute l'utilité de leur demande. C'est une justice due à leur civisme autant qu'à leur humanité. Ces artistes, depuis dix mois, ont consacré leurs soins et leurs talens à former de jeunes enfans pris parmi les citoyens les plus pauvres de la section.» [*Moniteur* du 20 brumaire-10 novembre 1793, p. 202.]

[3] Sarrette, capitaine commandant la musique. (C. P.)

musique, et il demande à la Convention de la décréter. Il offre à la patrie un corps de jeunes musiciens qu'il a formés et qui donnent déjà les plus hautes espérances. On applaudit à ses vues, et il reçoit la récompense la plus douce et la plus précieuse pour un artiste, les suffrages et les applaudissements de ses concitoyens. Le président[1] le félicite au nom de la Convention, sur le succès de ses travaux.....

Chénier demande qu'à l'instant la Convention décrète la création d'un Institut national de musique à Paris. « Je n'ai pas besoin, dit-il, de vous rappeler les preuves de civisme données par les musiciens de la garde nationale, en différentes circonstances; je ne vous parlerai pas de l'effet heureux que produit la musique sur le caractère national : l'exemple des anciens prouve plus que je ne pourrais dire. Je pense que vous sentez toute l'utilité d'un pareil établissement. Je convertis donc en motion la demande du pétitionnaire, et je demande qu'elle soit mise aux voix sur-le-champ[2]. » La proposition de Chénier est décrétée.

L'orateur reprend : « Citoyens, il est permis de parler de soi, lorsqu'on a été calomnié. Nous l'avons été par le ci-devant état-major de la garde nationale pour avoir coopéré à la fête donnée aux soldats de Châteauvieux, surtout pour avoir eu le courage de ne jouer à la parade, même sous le régime constitutionnel de Capet, et malgré les ordres réitérés de La Fayette, que des airs patriotiques. On nous a menacés de l'Abbaye, et nous nous en sommes mocqués. Nous défions toute la République de prouver qu'aucun d'entre nous ait fait un acte incivique[3]. » (*On applaudit.*)

Ici le corps de musique exécute une hymne patriotique dont les paroles sont de Chénier et la musique de Gossec; elle est fort applaudie[4].

Chénier présente la rédaction de sa proposition.

Romme demande qu'on ajoute à la disposition de l'article qui charge le Comité d'instruction publique de présenter le mode d'organisation de l'Institut, celle-ci : « Le Comité examinera la question de savoir s'il seroit ou non utile d'établir de pareils instituts dans tous les départemens de la République. »

Thuriot combat cette proposition : « Il n'est point question de cela. Il existe, dit-il, à Paris, mais à Paris seulement, une réunion d'artistes dont le civisme et les talens sont connus. Ils demandent à être organisés en corps d'institut national; chacun sent l'utilité de cet établissement. Voilà la question, la seule question. »

La rédaction est adoptée en ces termes. (Voir CLXX.)

[*Journal des débats et des décrets*, n° 416, p. 251 et suiv.]

[1] Laloy (P.-A.), avocat, administrateur du département, député de la Marne. (C. P.)

[2] Chénier : « On sait combien jusqu'à présent la musique nationale s'est distinguée dans la Révolution; on sait quelle a été l'influence de la musique sur les patriotes, à Paris, dans les départements, aux frontières. Je demande donc qu'on décrète le principe qu'il y aura un Institut national de musique à Paris, et que la Convention charge le Comité d'instruction publique des moyens d'exécution. » (*On applaudit*). [*Moniteur*, ibid.]

[3] *Un des musiciens* : « Les citoyens qui vous ont parlé avant moi, vous ont dit que la musique de la garde nationale était un établissement unique en Europe : ils ne vous ont rien exagéré. Nous vous inviterons à venir le jour de repos de la troisième décade, entendre parmi nous une exécution de musique. Vous entendrez 24 solos d'instruments à vent; vous entendrez les élèves que nous avons formés depuis 10 mois. Nous défions la République de dire qu'un seul musicien ait fait un acte incivique depuis la Révolution. Nous fûmes persécutés par l'état-major de la garde nationale, parce que nous avions assisté à la fête de Châteauvieux; nous fûmes obligés de prendre des habits de couleur pour y aller. En montant la garde au château des Tuileries, on nous demandait des airs qui satisfissent l'aristocratie royale; un jour, La Fayette, se promenant avec le ci-devant roi, nous engagea à jouer l'air *Où peut-on être mieux*. Les musiciens s'y refusèrent et jouèrent l'air *Ça ira*. (*On applaudit.*) Nous allons vous exécuter l'hymne composé par Chénier et mis en musique par le Tyrtée de la Révolution, le citoyen Gossec, qui nous accompagne. » (*On applaudit.*)

La musique exécute cet hymne, aux applaudissements des députés et des spectateurs.

Le même orateur : « Nos élèves demandent aussi à être entendus. Nos despotes, qui ne savaient pas tirer parti du génie français, allaient chercher des artistes chez les Allemands. Il faut, sous le règne de la liberté, que ce soit parmi les Français qu'on les trouve. » (*On applaudit.*)

Les élèves de la musique exécutent une symphonie et l'air *Ça ira!* (*Les applaudissements recommencent.*) [*Moniteur* du 20 brumaire an II, p. 202.]

[4] ... Les artistes ont ensuite exécuté divers morceaux, entre autres l'*Hymne à la Liberté*, paroles de Chénier, musique de Gossec; les jeunes élèves qu'ils ont pris dans chaque section, pour les instruire gratuitement, ont joué à leur tour l'air chéri de la Révolution. (*Applaudissements redoublés.*) [*Journal de la Montagne*, 19 brumaire, n° 160.]

CLXIX. — PÉTITION POUR LA CRÉATION D'UN INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE, LUE PAR SARRETTE À LA BARRE DE LA CONVENTION; 18 BRUMAIRE AN II–8 NOVEMBRE 1793.

COMMUNE DE PARIS.

GARDE NATIONALE. — CORPS DE MUSIQUE.

Le octodi 2e de brumaire, l'an second de la République française.

Le corps de musique de la garde nationale parisienne à la Convention nationale.

REPRÉSENTANTS DU PEUPLE,

Le corps de musique de la garde nationale parisienne, formé par la réunion des premiers artistes de l'Europe, dans le genre des instruments à vent, sollicite l'établissement d'un Institut national de musique, dans lequel, sous les auspices de la République, ces mêmes artistes puissent accroître et perpétuer les connaissances que l'étude leur a fait acquérir.

L'intérêt public, intimement lié à celui des arts, réclame impérativement, en leur faveur, la protection nationale.

Il doit s'anéantir enfin, cet engourdissement honteux, dans lequel ils furent plongés, par la lutte impuissante et sacrilège du despotisme contre la liberté.

Elle est victorieuse! son triomphe doit être, dans nos fastes, l'époque assurée de la Renaissance des beaux-arts, dont elle est l'essence.

L'un d'eux qui, dans les combats, soutient et anime par ses accents l'énergie des deffenseurs de l'égalité, la musique, ornera ce triomphe et dans le calme bienfaisant de la paix, en célébrera le souvenir.

L'âme des Français, rendue à sa grandeur première, ne doit plus être amolie par des sons efféminés dans des sallons ou dans des temples consacrés par l'Imposture.

La divinité de la République est la liberté, son temple est l'univers : c'est sous la voûte céleste que doit se célébrer son culte. Nos places publiques seront désormais nos salles de concert.

Le corps de musique de la garde nationale se présente sous deux aspects principaux d'utilité : Institut national, et exécution dans les fêtes publiques. Sous le rapport de l'instruction, le résultat obtenu depuis dix mois, dans l'essai de l'École de musique, formée sous les auspices de la municipalité, indique suffisamment ce qu'un établissement de ce genre, développé par de plus puissants moyens, peut devenir.

C'est dans le sein de cet Institut national, que se formeront les artistes si nécessaires à l'exécution des fêtes nationales; placés au centre de la République, trois à quatre cents musiciens, distribués dans les fêtes qui y sont célébrées, y imprimeront le caractère et l'énergie. Ils se répandront successivement dans tous les points de la République; les départements, comme le point central, auront aussi leurs moyens d'exécution pour solemniser les époques mémorables de notre régénération. Alors la nation formera plus facilement les corps de musique qui animent aux combats nos phalanges républicaines.

Formé de soi-même au milieu des orages de la Révolution et régi par les principes sacrés de la Liberté et de l'Égalité, le corps de musique de la garde nationale, remplissant avec zèle ses devoirs civiques, a néanmoins su cultiver son art et se rendre digne d'obtenir de la confiance nationale, une place dans l'instruction publique.

Au nom du corps de musique de la garde nationale parisienne[1] :

GOSSEC, *maître de musique du corps;* SARRETTE, *commandant.*

[Renvoyé au Comité d'Instruction publique le 18 brumaire l'an II de la République française.]
[Instruction publique. 18 brumaire. Remise le 12 ou 13 au carton.]

[Arch. nat., F17 1007, n° 1275.]

Le texte de l'adresse à la Convention que nous avons reproduit dans *B. Sarrette et les origines du Conservatoire*, p. 40, d'après la copie conservée aux Archives nationales (D. XXXVIII 2, XXI), n'est pas entièrement conforme à celui de l'original ci-dessus; en plusieurs endroits il présente des différences assez sensibles (C. P.).

[1] La copie précitée comprend cinq autres alinéas (C. P.).

CLXX. — DÉCRET INSTITUANT L'INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE; 18 BRUMAIRE AN II-8 NOVEMBRE 1793.

La Convention nationale décrète :

ARTICLE 1er. Il sera formé dans la commune de Paris un Institut national de musique.

ART. 2. Le Comité d'Instruction publique présentera à la Convention un projet de décret sur l'organisation de cet établissement.

[*Procès-verbaux de la Convention*, t. XXXV, p. 87; *Collection des lois* (imp. du Louvre), t. XVI, p. 422, *ibid.* (imp. Baudoin), t. XXXVI, p. 161; un feuillet in-4°. Arch. nat., AD VIII 31; *Journal des débats et des décrets*, n° 416.]

CLXXI. — LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE PARIS ACCORDE UN BONNET ROUGE AUX MUSICIENS DE LA GARDE NATIONALE; SÉANCE DU 18 BRUMAIRE AN II-8 NOVEMBRE 1793.

Les citoyens artistes musiciens de la force armée de Paris viennent demander que le Conseil leur donne à chacun un bonnet rouge. Un membre rappelle au Conseil le civisme soutenu des citoyens artistes, et particulièrement à la fête de Châteauvieux, où ils ont manqué de perdre la vie; il appuie leur demande, et le Conseil, désirant rendre la justice au patriotisme de ces artistes, arrête qu'un bonnet rouge leur sera donné par la ville de Paris.

[Compte rendu des *Nouvelles politiques*, p. 1255.]

Sur la demande des citoyens composant le corps de musique de la force armée parisienne, le Conseil général arrête qu'il leur sera donné à chacun un bonnet rouge, en témoignage du patriotisme qu'ils ont toujours montré.

[Compte rendu de la séance : *Moniteur*, n° 50, du 20 brumaire an II (10 novembre 1793), p. 201.]

CLXXII. — LES MUSICIENS SOLLICITENT UNE AUDIENCE DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE; 21 BRUMAIRE AN II-11 NOVEMBRE 1793.

Les musiciens de la garde nationale parisienne demandent un rendez-vous au Comité. Le Comité nomme deux commissaires pour conférer avec les musiciens. Ces commissaires sont Basire et Mathieu.

[*Procès-verbal*; Arch. nat., AF* I, 17, p. 191.]

CLXXIII. — LE COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE ACCEPTE L'INVITATION À L'EXERCICE-CONCERT DE L'INSTITUT DU 30 BRUMAIRE AN II; SÉANCE DU 29 BRUMAIRE AN II-19 NOVEMBRE 1793.

Les citoyens Gossec et Sarrette viennent, au nom des musiciens de l'Institut national, offrir des billets d'invitation pour l'exercice concertant qui aura lieu le lendemain 30 brumaire au théâtre de la rue Feydeau. Ils demandent que le Comité assiste en entier à cet exercice; ils indiquent les morceaux qui seront exécutés, et les motifs du choix qui a été fait. Le Comité arrête qu'il assistera en entier au concert de la rue Feydeau.

[*Procès-verbal*; Arch. nat., AF* I, 17, p. 195.]

CLXXIV. — INVITATION À L'EXERCICE-CONCERT DU 30 BRUMAIRE AN II-20 NOVEMBRE 1793.

Le nonodi 29 brumaire l'an second, etc.

Les musiciens de la garde nationale parisienne au Comité d'Instruction publique de la Convention nationale.

Citoyens, la Convention nationale a décrété, le 18 brumaire, l'établissement d'un Institut national de musique. Aujourd'hui, sur l'invitation que les musiciens de la garde nationale lui ont faite, la Convention a décrété qu'une députation

prise en son sein assisteroit demain décadi 30 brumaire à l'exercice concertant que cette réunion d'artistes doit exécuter devant les autorités publiques.

Le but de ce concert étant de développer les talents qui doivent être appelés par la confiance nationale à remplir les places de l'Institut, les artistes musiciens espèrent que le Comité d'Instruction publique, en masse, y assistera.

Au nom des musiciens de la garde nationale : Venv.

Nota. Les cartes de députés à la Convention nationale serviront de billet d'entrée aux galeries des premières du théâtre de la rue Feideau.

[Arch. nat., F[17] 1006.]

CLXXV. — PROGRAMME DE L'EXERCICE DU 30 BRUMAIRE AN II.

Ouverture pour instruments à vent, Catel. — *Hymne patriotique*, Catel. — *O Salutaris*, Gossec (transcrit pour trois cors). — *Symphonie concertante* pour flûte, hautbois, cor et basson, Devienne, par Devienne, Sallantin, F. Duvernoy et Ozi. — *Marche funèbre*, Gossec. — *Trio* pour deux clarinettes et basson, X. Lefèvre. — *Symphonie* pour onze instruments à vent, Gossec.

CLXXVI. — COMPTE RENDU DE L'EXERCICE-CONCERT, RÉSUMÉ DU DISCOURS DE SARRETTE.

(Voir Articles du *Journal de Paris* : n° 325, du 1er frimaire an II; — n° 326, du 2 frimaire an II (22 novembre 1793), p. 1311; — du *Journal des Spectacles* : n° du 3 frimaire an II, p. 1140; — dans *B. Sarrette*, etc., par Constant Pierre, p. 48 à 51.)

CLXXVII. — LISTE DES 13 ARTISTES SUPPLÉMENTAIRES À LA MUSIQUE DE LA GARDE NATIONALE ADJOINTS PROVISOIREMENT À L'INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE, À COMPTER DU 1er FRIMAIRE AN II-21 NOVEMBRE 1793.

Appointements des 13 musiciens supplémentaires à la musique de la garde nationale :

Lesueur (J.-François); **Méhul** (Étienne), à 125 #.

Blasius (Frédéric); **Blasius** (Pierre); **Cornu** (Jacques); **Domnich** (Henry); **Gebauer** (François); **Hardy** (Alexandre); **Kreutzer** (Rodolphe); **Levasseur** (Henry); **Marciliac** (Pierre); **Rogat** (Joseph); **Sallantin** (François), à 70# 16s 8d. Total : 1.029# 3s 4d par mois.

[*États émargés*, de ventôse an II à messidor an III; Arch. nat. O[1] 65[c].]

CLXXVIII. — SARRETTE DEMANDE LA RÉQUISITION DES ARTISTES DE LA MUSIQUE; 15 FRIMAIRE AN II-5 DÉCEMBRE 1793.

Sarrette demande au Comité d'Instruction publique de faire déclarer en état de réquisition expresse les citoyens composant la musique de la garde nationale de Paris et pour rester auprès de la force armée. On propose de charger un commissaire d'en conférer avec le Comité de salut public. Guyton est nommé pour cet effet.

[*Procès-verbal*; Arch. nat., AF I[c], 17, p. 206.]

(Voir le mémoire des dépenses pour l'impression de 100 réquisitions, CCVII *k*, p. 113.)

CLXXIX. — RÉQUISITION DES ARTISTES DE L'INSTITUT; 3 FLORÉAL AN II-22 AVRIL 1794.

ÉGALITÉ, LIBERTÉ, GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE; — ACTIVITÉ, PURETÉ, SURVEILLANCE. — COMITÉ DE SALUT PUBLIC.

Paris, le 3 floréal, l'an deuxième de la République.

Le Comité de Salut public, en vertu du décret du 27 germinal, concernant les mesures de police générale de la République, requiert les citoyens artistes, composant l'Institut national de musique établi par la Convention nationale,

pour être employés aux travaux patriotiques dont elle est chargée. La présente réquisition sera insérée au *Bulletin de la Convention nationale*.

BARÈRE, C.-A. PRIEUR, CARNOT, ROBESPIERRE, BILLAUD-VARENNE.

[Arch. nat., D XL II 1; *Gazette française*, du 6 floréal an II (25 avril 1794), p. 2209.]

CLXXX. — FAC-SIMILÉ DE L'EN-TÊTE DU PAPIER À LETTRES DE L'INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE.

LIBERTÉ. ÉGALITÉ.

INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE.

Le [illegible] on de la République Française, une et indivisible.

CLXXXI. — DÉPÔT D'UNE PÉTITION TENDANT À L'ATTRIBUTION À L'INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE DES INSTRUMENTS ET LIVRES DE MUSIQUE DES ÉMIGRÉS; 27 PRIMAIRE AN II-17 DÉCEMBRE 1793.

Une députation des professeurs de musique est introduite. L'orateur présente une pétition tendant à faire déposer, dans la bibliothèque de l'Institut national de musique, les instruments, livres de musique qui se trouvent parmi les effets vendus au profit de la Nation.

[*Procès-verbal*; Arch. nat., AF° I, 17, p. 217.]

CLXXXII. — DEMANDE ADRESSÉE PAR LES ARTISTES DE LA GARDE NATIONALE POUR LA MISE EN RÉSERVE DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE DES ÉMIGRÉS (ANALYSE).

Les professeurs-compositeurs de la musique de la Garde nationale parisienne demandent que les fonctions des membres de la Commission temporaire des arts se bornent à inventorier et faire mettre en dépôt tous les objets relatifs à la musique et appartenant à la République, et qu'il soit formé un jury de musiciens pour faire le choix des morceaux de musique et des instruments qui auront été mis en dépôt.

Renvoyé à la Commission des arts, le 7 ventôse.

[Arch. nat., F^{17} 1009^{2}.]

CLXXXIII. — DEMANDE DE RÉUNION DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE DES ÉMIGRÉS; 7 VENTÔSE AN II-25 FÉVRIER 1794.

Les professeurs de musique de la Garde nationale demandent que tous les instruments de musique des émigrés soient réunis par la Commission des arts, et qu'il soit procédé par un jury composé de gens de l'art.

Renvoyé à la Commission chargée de statuer sur le tout.

[*Procès-verbal* du Comité d'instruction publique; Arch. nat., AF° 17, p. 287.]

CLXXXIV. — NOTES RELATIVES AUX INSTRUMENTS DES ÉMIGRÉS.

Les musiciens de la Garde nationale, destinés à former l'Institut national de musique, ont sollicité du Comité d'instruction publique, un arrêté tendant à faire mettre en dépôt tous les instruments de tous genres provenant des mobiliers d'émigrés ou autres appartenant à la République. Le Comité a pris l'arrêté, l'exécution en a été confiée à la Commission temporaire des arts, et cependant grande quantité de très bons instruments est vendue à très vil prix dans les ventes faites par les Commissaires aux ventes des domaines nationaux.

Lorsque l'Institut sera organisé, il faudra, à grands frais, le fournir d'instruments qui sont donnés en ce moment pour rien dans les ventes des domaines nationaux.

On a demandé au Comité d'instruction publique qu'il ordonnât à la Commission temporaire des arts de faire déposer, en un lieu désigné par lui, tous les instruments provenant des domaines nationaux et de telle nature qu'ils puissent être.

Le but de cette demande a été d'empêcher que les instruments de grand prix ne fussent vendus pour rien, ce qui est arrivé plusieurs fois; des clavecins de Ruckers, dont les peintures étaient de Rubens, étaient exposés à être vendus avec de vieilles tapisseries, de vieux meubles et avec des instruments de cuivre de grand prix étaient priséspar des chaudronniers, et pour exemple, dans une vente particulière, une paire de cors fut vendue 100# à un facteur qui, une heure après, les revendit 600#; le nouvel acquéreur, le lendemain, les revendit 800#.

C'est parce que c'est au détriment de la Nation que ces objets ne doivent être mis en vente que comme une collection de tableaux ou de livres dans une vente *ad hoc*. Les marchands, les amateurs établiront la concurrence, et tel instrument qui se vend très mal dans une vente particulière peut monter à sa valeur réelle et même au-dessus.

Le but de cette réunion d'instruments était de pouvoir faire un choix pour le service de l'Institut national de musique et, du reste, en faire une vente ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Comité d'instruction publique a été prévenu de tout cela. Le citoyen Mathieu a pleine connaissance de tout.

[Arch. nat., AF II, 67, d. 236, p. 35, 36.]

CLXXXV. — ARRÊTÉ DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC CONCERNANT LA DÉSIGNATION DE COMMISSAIRES DE L'INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE CHARGÉS DE CHOISIR LES INSTRUMENTS DE MUSIQUE À DISTRAIRE DE LA VENTE DU MOBILIER APPARTENANT À LA NATION; 7 FLORÉAL AN II–26 AVRIL 1794.

Le Comité de Salut public charge l'agent national du département de Paris de se concerter, sans délai, avec trois commissaires de l'Institut national de musique pour examiner les divers instruments de musique qui se trouvent dans les maisons nationales et parmi les meubles d'émigrés.

Il fera faire, par les trois commissaires de l'Institut, un choix des meilleurs instruments des maîtres les plus célèbres; ils seront distraits de la vente du mobilier appartenant à la Nation; il en sera fait un double inventaire signé de l'agent national du département et des trois commissaires de l'Institut national de musique.

B. Barère, Carnot, Collot d'Herbois, C.-A. Prieur, Billaud-Varenne.

[Arch. nat. AF* II, 48; AF II, 67, d. 236, p. 34, 36.]

CLXXXVI. — COMMUNICATION DE L'ARRÊTÉ PORTANT AUTORISATION DE CHOISIR LES INSTRUMENTS UTILES À L'INSTITUT.

Lecture d'un arrêté du Comité de Salut public autorisant les professeurs de l'Institut national à se transporter avec les commissaires du département dans les maisons d'émigrés pour choisir les meilleurs instruments pour l'usage de l'Institut.

[Arch. nat.]

CLXXXVII. — AVIS DU DÉPÔT DES INSTRUMENTS; 10 FLORÉAL AN II-29 AVRIL 1794.

On écrit au Comité de Salut public que les instruments ont été transportés au dépôt et que les professeurs y trouveront les instruments dont ils ont besoin [1].

[Arch. nat.]

[1] Le conservateur du dépôt fut Bruni, voir *B. Sarrette*, p. 57, note 2. Voyez *Liste des instruments de musique saisis chez les émigrés, etc.* (*Les facteurs d'instruments de musique*, par Constant Pierre, p. 63); *État des instruments de musique entrés du dépôt national, etc.* (*Ibid.*). Sur 504 instruments, 64 furent rendus aux famille des émigrés et 24 furent attribués à divers fonctionnaires (C. P.).

CLXXXVIII. — DÉLIBÉRATION DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE RELATIVE AUX DÉPENSES DE L'INSTITUT; 29 VENTÔSE AN II-19 MARS 1794.

Mathieu fait un rapport sur les réclamations du citoyen Sarrette, commandant la musique de la garde nationale parisienne : il expose que cet Institut, dont l'utilité est généralement reconnue, dont la Convention a déjà sanctionné l'établissement sans avoir réglé encore le mode de son organisation, a reçu une extension dont les frais surpassent ceux que la Commune de Paris peut y employer; que les services que rend et que peut rendre cet Institut aux armées de la République, en leur fournissant des musiciens, motivent et justifient cette extension, et qu'en attendant que le Comité ait pu adopter un projet sur l'organisation de cet Institut, il est utile que le Gouvernement, par mesure propre à développer l'esprit public, vienne au secours de l'Institut par une somme en supplément à celle que lui paye la Commune de Paris, et, de plus, en remboursant au citoyen Sarrette les avances faites depuis le mois de brumaire jusqu'au premier ventôse. Sur la proposition du rapporteur, le Comité arrête, vu l'utilité de l'Institut pour les armées et les fêtes nationales : 1° le remboursement de la somme de 4,570# 11s au citoyen Sarrette, pour avances par lui faites jusqu'au 1er ventôse; 2° le payement supplémentaire d'une somme de 1,200# par mois, à partir du mois de ventôse; 3° que le Comité de Salut public sera invité à se faire rendre compte de l'emploi de la somme de 1,200#; 4° que le citoyen Sarrette, indépendamment des supplémentaires portés au nombre de 13, justifiera du complet de la musique de la garde nationale parisienne au Comité de Salut public.

[*Procès-verbal*; Arch. nat., AF^{II} 1, 17, p. 311; AF II, 67, d. 236, p. 31.]

CLXXXIX. — ARRÊTÉ DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC RELATIF AUX DÉPENSES DE L'INSTITUT; 4 FLORÉAL AN II-23 AVRIL 1794.

Le Comité de Salut public, vu le rapport et l'arrêté du Comité d'instruction publique du 29 ventôse dernier relatifs à la nécessité d'accorder des sommes pour soutenir l'établissement de l'Institut national de musique décrété par la Convention, arrête que, conformément aux conclusions dudit rapport, il sera remis au commandant de la musique de la garde nationale parisienne, ou à celui qui le représente, un mandat sur la Trésorerie, de la somme de 4,570#, en remboursement des dépenses qu'il a faites pour l'entretien de l'Institut, et un second mandat pour toucher 1,200# chaque mois, pendant un an, à compter du 1er ventôse dernier, et dont la destination doit être de faire un supplément au payement des artistes attachés à l'Institut. Le compte de l'emploi de ces différentes sommes sera rendu à la Commission de l'instruction publique, qui demeure chargée de la surveillance de cet objet.

[Arch. nat., AF^{II} 1, 58; copie dans F^{17}, 1291, et AF II, 67, 236, p. 31.]

CXC. — AFFECTATION DES BÂTIMENTS DES MENUS-PLAISIRS À L'INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE; 28 FLORÉAL AN II-18 MAI 1794.

Le Comité de Salut public arrête que la maison nationale cy-devant appelée les Menus, située rue Bergère, servira désormais pour l'Institut national de musique établi par les décrets de la Convention nationale. Le Comité des

domaines nationaux pourvoira à ce que la Section du Faubourg-Montmartre puisse s'établir avec le Comité dans une autre maison nationale. L'Institut national de musique ne pourra être établi à la rue Bergère qu'après que tous les meubles et effets nationaux qui y sont déposés auront été déposés ailleurs, et que la Section du Faubourg-Montmartre ne soit établie dans une maison nationale. Le Comité des domaines nationaux donnera les ordres nécessaires pour faire évacuer cette maison nationale.

B. Barère, C.-A. Prieur, Billaud-Varenne.

[Arch. nat., AF* II, 48, p. 160; AF II, 67, d. 236, p. 51; arrêtés du Comité (Recueil d'), Bibl. nat., Lb[41], 1092*; *Décade philosophique*, p. 447.]

CXCI. — CONCERT PROJETÉ POUR LE 16 PRAIRIAL AN II DANS LA SALLE DU THÉÂTRE FEYDEAU; 30 MAI 1794.

COMMUNE DE PARIS. — GARDE NATIONALE. — CORPS DE MUSIQUE.

Le 8e jour de prairial, l'an second de la République.

Les membres de l'Institut national de musique au Comité de Salut public.

Représentants du Peuple,

L'Institut national de musique se propose de donner primidi 11 prairial, à 5 heures 1/2 du soir, un concert dans lequel les élèves formés depuis un an dans son sein seront entendus, avant qu'une partie d'entr'eux aille servir la liberté dans les armées de la République.

La salle de la rue Feydeau étant seule convenablement disposée pour l'exécution de la musique, l'Institut demande que le Comité de salut public veuille bien la mettre en réquisition pour ce jour, en ordonnant qu'elle soit gardée et éclairée comme de coutume pour les concerts donnés par l'administration de ce théâtre.

Ce concert étant considéré comme l'essai de ceux qui seront exécutés dans un plus vaste local devant le peuple, l'Institut envoye 1,000 billets au Comité de salut public, afin qu'il en ordonne, s'il le juge convenable, la distribution aux sections de Paris réunies en assemblée générale décadi 10 prairial.

Au nom des artistes composant l'Institut national : Sarrette.

[Arch. nat., F[17] 1,069.]

CXCII. — DÉCISION RELATIVE À LA RÉDACTION DES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT MUSICAL; 12 FRUCTIDOR AN II-29 AOÛT 1794.

L'Institut, considérant que la précision et la simplicité des principes élémentaires sont la base constitutive d'une bonne école; que ces principes, en même temps qu'ils doivent tendre à agrandir le cercle des connaissances, doivent être dégagés des sophismes systématiques consacrés par l'usage, arrête :

1° Les artistes de l'Institut s'occuperont de la formation des ouvrages élémentaires pour l'étude de la musique, du chant, de l'harmonie, de la composition et de toutes les parties instrumentales;

2° Il est établi une Commission spécialement chargée de la rédaction des principes élémentaires de musique. Cette Commission est formée de compositeurs.

Gossec, *président.*

[*Principes élémentaires de musique*; Bibl. du Cons., vol. n° 18898.]

CXCIII. — INVITATION DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE À L'EXERCICE DE L'INSTITUT, DEMANDE DE PAIEMENT DES DÉPENSES ET DE L'ORGANISATION; 16 BRUMAIRE AN III-6 NOVEMBRE 1794.

Des commissaires de l'Institut national de musique invitent le Comité à l'exercice qui doit avoir lieu demain et présentent une réclamation. Le Comité de salut public, lorsqu'il exerçait tous les pouvoirs du gouvernement avait arrêté

un traitement de 1,200 livres par mois à cet établissement. Il y a un arriéré de pareille somme, dont l'Institut réclame le payement. Cet arriéré provient de ce qu'après le 9 thermidor, le crédit de 50,000,000 disponibles sur les ordonnances du Comité de salut public a pris fin. Le Comité arrête que sa 3e section lui fera incessamment le rapport général sur l'organisation de l'Institut.

[*Procès-verbal*; Arch. nat., AF^{II}, 11, 30.]

CXCIV. — PROGRAMME DU CONCERT DU 17 BRUMAIRE AN III-7 NOVEMBRE 1794.

Théâtre de la rue Feydeau. — Exercice annuel de l'Institut national de musique.

PREMIÈRE PARTIE.

1. *Ouverture* pour instrumens à vent, par le citoyen Méhul;
2. *Air de bravoure*, par le citoyen Langlé, chanté par la citoyenne Rosine, élève de l'École de chant;
3. *Nouvelle symphonie concertante*, par Devienne, pour flûte, hautbois, cor et basson, exécutée par les citoyens Devienne, Sallantin, F. Duvernoy et Ozi;
4. *Chœur patriotique*, paroles de Dercis, musique de Lesueur.

DEUXIÈME PARTIE.

1. *Ouverture* pour instrumens à vent, par le citoyen Catel;
2. *Duo* de Cherubini, chanté par la citoyenne Rosine et le citoyen Richer;
3. *Nouvelle symphonie concertante*, pour violon et basse, par Kreutzer, exécutée par Kreutzer, Rode et Levasseur;
4. *La Bataille de Fleurus*, grand chœur, paroles de Lebrun, musique de Catel.

(Voir les comptes rendus de ce concert dans *B. Sarrette et les origines du Conservatoire*, par Constant Pierre, p. 102 à 109; dans *les Hymnes et Chansons de la Révolution* et dans *la Musique aux fêtes nationales*, par le même.)

CXCV. — NOTES SUR LES ORIGINES DE L'ÉCOLE, EXTRAITES DES *AFFICHES* ET DU *JOURNAL DES THÉÂTRES ET DES FÊTES NATIONALES*; BRUMAIRE AN III-NOVEMBRE 1794.

(Voir *B. Sarrette et les origines du Conservatoire*, par Constant Pierre, p. 105, 107.)

CXCVI. — DÉPENSES POUR LES CONCERTS DES 30 BRUMAIRE AN 2e ET 17 BRUMAIRE AN 3e DE LA RÉPUBLIQUE.

1er BORDEREAU.

Avances faites par l'Institut national.

a. Impression de billets et programes par le citoyen Moreau	156#	0s
b. Copie par Gaveaux de 4 parties d'accompagnement de la *Simphonie concertante* de Devienne	9	16
c. Copie de différents morceaux, par Sarazin	104	17
d. Copie de différents morceaux, par Fouquet	419	12
e. Marche de Vogel, copiée par Sarazin	13	16
f. Copie de différents morceaux, par Lefèvre	95	8
g. Chœur de Catel, paroles de Lebrun, copié par Thiémé	43	4
h. Grand chœur de Lesueur, paroles de Dercis, copié par Thiémé	563	4
i. Mémoire de l'Association des artistes musiciens	102	»
j. Quarante-quatre chanteurs des chœurs à 15# chacun	660	»
k. Frais de salle et illuminations	53	5
l. Port d'instruments aux deux concerts	30	»
TOTAL	2,751#	2s

Certifié par nous, administrateurs provisoires de l'Institut, le présent état véritable et montant à la somme totale de Deux mille sept cent cinquante-une livres deux sols.

Paris, ce cinq floréal an IIIe de la République française, une et indivisible :

MEHUL, SARRETTE, CHERUBINI, GOSSEC, Frédéric DEVERNOY.

2e MÉMOIRES JUSTIFICATIFS.

b. Copie faite par le citoyen Gaveaux des quatre parties d'accompagnement de la 2e *Simphonie concertante de flûte, avec cor et basson*, le tout contenant 49 pages de 4 sols la page, fait neuf livres seize sols. *Signé :* DEVIENNE.

Pour acquit, ce 26 fructidor, l'an 2e de la République française. *Signé :* GAVEAUX.

c. Concert donné le 17 brumaire an 3e de la République : copie de musique faite par Sarazin pour le concert qui devait avoir lieu au théâtre Feydeau le 11 prairial an 2e de la République française.

Stances du citoyen Gossec.

2 premières et 2 secondes clarinettes	1^#	12^s
2 premiers et 2 seconds cors	1	4
2 trompettes	#	16
2 bassons et 1 serpent	1	4
8 premiers dessus	4	16
8 seconds dessus	3	4

Ouverture par le citoyen Méhul.

2 grandes flûtes	2	4
2 clarinettes	2	4
1 timballe	#	12
1 trombone et correction dans plusieurs parties	1	#

Chœur patriotique du citoyen Gossec.

2 flûtes	1	4
2 clarinettes	1	4
2 cors	1	4
2 bassons	2	8
1 serpent	1	4
1 timballe	#	15

Marche militaire du citoyen Lefèvre.

2 clarinettes	#	8
2 cors	#	8
2 trompettes	#	8
3 trombones	#	12
2 bassons	#	8
1 serpent	#	4
1 timballe	#	4

Symphonie du citoyen Devienne.

5 premiers violons	6	5
6 seconds violons	6	5
2 hautbois	3	#
2 cors	2	8
5 altos	15	#
5 basses continues	24	#
1 basson	4	#
2 contre basses	6	16
2 serpents	6	12
1 timballe	#	12
TOTAL	104^#	17^s

Reçu comptant le 15 prairial l'an 2e de la République française, une et indivisible. *Signé :* SARAZIN.

d. Copie de musique pour les concerts exécutés au théâtre de la rue Feydeau par l'Institut national de musique, les 30 brumaire an 2e et 17 brumaire an 3e de la République française, une et indivisible, par Fouquet, copiste.

Ode patriotique, musique du citoyen Catel	255 pages.	51^#	#^s
Concertante du citoyen Gossec	220 —	44	#
Marche et chœur du citoyen Gossec	60 —	12	#
Marche funèbre du citoyen Gossec	60 —	12	#
Hymne patriotique du citoyen Catel	150 —	30	#
Marche du citoyen Catel	45 —	9	#
Quatre basses de la simphonie concertante de Catel	12 —	2	8
A REPORTER	802 pages.	160^#	8^s

Report	802 pages.	160#	8'
Changement dans la simphonie du citoyen Gossec et recopié les deux hautbois concertant.	75 —	15	»
Ode patriotique, musique du citoyen Gossec, chœur	160 —	32	»
Hymne, musique du citoyen Gossec, chœur	130 —	26	»
Hymne, musique du citoyen Gossec, orchestre	140 —	28	»
Supplément d'orchestre	20 —	4	»
Marseillaise, six parties de chœur	30 —	6	»
Trois *Ronde nationale*, musique du citoyen Gossec	27 —	5	8
Deux *Hymne à la Liberté*, musique du citoyen Gossec	30 —	6	»
Six marches: trois du citoyen Gossec et trois du citoyen Catel	60 —	12	»
Concertante du citoyen Kreutzer, orchestre complet	384 —	76	16
Premier hautbois de la *Concertante* du citoyen Gossec	10 —	2	»
Total	2,098 pages	419#	12'

Le présent mémoire arrêté à la somme de quatre cent dix-neuf livres douze sols. Veny, *Secrétaire provisoire.*

Je reconnais avoir reçu de l'administration de l'Institut national de musique la somme de quatre cent dix-neuf livres 12 sols pour solde du présent mémoire dont quittance, à Paris ce 25 brumaire an 3e de la République française, une et indivisible. Fouquet.

6. Copie sur carton de marches pour l'Institut national, par Sarazin, copiste: 72 parties ..... 13# 16'

Reçu comptant la somme de treize livres seize sols, dont quittance, ce 20 brumaire l'an 3e de la Républiques française, une et indivisible. Sarazin.

7. Concert donné au théâtre de la rue Feydeau par les artistes de l'Institut national de Musique le 17 brumaire an 3e de la République. Citoyen Lefèvre, copiste.

Ouverture du citoyen Catel.

7 premières clarinettes	à 8 pages font	56 pages.	
7 secondes clarinettes	à 8 pages	56	—
2 premières grandes flûtes	à 8 pages	16	—
2 secondes grandes flûtes	à 8 pages	16	—
2 premières petites flûtes	à 6 pages	12	—
2 secondes petites flûtes	à 6 pages	12	—
3 premiers cors	à 5 pages	15	—
3 seconds cors	à 5 pages	15	—
1 premier trompette	à 4 pages	4	—
1 deuxième trompette	à 4 pages	4	—
3 trombonnes	à 9 pages	27	—
4 premiers bassons	à 7 pages	28	—
4 seconds bassons	à 7 pages font	28 pages.	
4 serpents	à 6 pages	24	—
4 contre-basses	à 6 pages	24	—
2 timbalies	à 3 pages	6	—

Simphonie du citoyen Devienne

1 premier hautbois	à 6 pages font	6 pages.	
1 second hautbois	à 6 pages	6	—
1 serpent	à 10 pages	10	—
1 contrebasse	à 10 pages	10	—
2 violons	à 6 pages	12	—
Total		387 pages.	

387 pages à 4 sols font	77#	8'
1 journée pour arrangement de duo du citoyen Cherubini	6	
8 commissions	12	
Total	95#	8'

Pour acquit : Lefèvre fils.

g. Musique copiée pour le citoyen Catel, chœur tiré de l'*Ode Patriotique* du citoyen Lebrun :

	PAGES.		PAGES.		PAGES.
10 haute-contre à 4 pages chaque .	40	1 première et 1 seconde trompette..	4	6 bassons à 4 pages.....	24
10 tailles à 4 pages.....	40	3 trombones.....	6	3 serpents.....	12
10 basses.....	50	Timballes.....	2		
2 petites flûtes.....	6	3 premières clarinettes.....	12	TOTAL.....	216
2 premiers et seconds cors.....	8	3 secondes.....	12		

216 pages à 4 sols la page font 43# 4s.

Je soussigné reconnais avoir reçu de l'Administration de l'Institut national la somme de 43# 4s (quarante-trois livres 4 sols), etc.

Paris, ce 25 brumaire an 3e : THIÉBÉ.

h. Copie d'un hymne patriotique, musique du citoyen Lesueur, paroles du citoyen Derris, pour le concert donné par l'Institut national de Musique sur le théâtre de la rue Feydeau, le 17 brumaire an 3e de la République française.

	PAGES.		PAGES.		PAGES.
20 clarinettes.....	580	10 bassons de chœurs.....	260	3 tailles *corrifées*.....	66
4 trompettes.....	36	3 serpents.....	78	3 basses *corrifées*.....	69
2 flûtes.....	26	4 contrebasses.....	112	8 tailles *corrifées*.....	184
2 petites flûtes.....	132	3 trombones.....	42	5 basses-tailles *corrifées*.....	176
6 bassons d'accompagnement....	50	1 timballe.....	6	6 basses-tailles *corrifées*.....	115
4 hautbois.....	65	tube.....	4	8 haute-contre des chœurs.....	138
6 cors en *mi bémol*.....	16	8 basses récitantes.....	200		
6 cors en *ut*.....	69	3 hautes-contre *corrifées*.....	69	TOTAL.....	2,516

2,516 pages à 4s font la somme de.....	503# 4s
Pour coupures dans les principales parties de chant et d'orchestre, pendant la nuit du 16 au 17, quatre hommes employés à 15# chacun.....	60
TOTAL.....	563# 4s

Je soussigné reconnais avoir reçu de l'Administration de l'Institut national la somme de cinq cent soixante-trois livres quatre sols pour acquit du présent mémoire de copie de musique pour le concert exécuté par l'Institut le 17 brumaire, an 3e de la République française, une et indivisible. Paris, ce 25 brumaire an 3e : THIÉBÉ.

i. *Association des artistes musiciens.*

Livré à l'Institut national de musique le 17 brumaire, an 3e de la République française, une et indivisible :

Une monture de contrebasse.....	42#
Dix exemplaires de l'ouverture pour instruments à vent par Méhul à 6 livres.....	60
TOTAL.....	102#

Reçu pour l'association la somme deux cents livres, ce 20 brumaire an 3e : OZI.

j. Engagement d'indemnité et état des artistes qui ont exécuté les chœurs au concert de l'Institut national, théâtre Feydeau, le 17 brumaire an 3e de la République.

1. Moulin.	12. Denis.	23. Rouget.	34. Gontier.
2. Chollet.	13. Tacusset.	24. Coucy.	35. Picard.
3. Brielle.	14. Chevrier.	25. Celier.	36. Aubée.
4. Cavailhers.	15. Nocart.	26. Neydet.	37. Prévot.
5. De Beirs.	16. Leroux, 3e.	27. Martin.	38. Varlet.
6. Jouve.	17. Rondeau.	28. Devilliers.	39. Rousseau.
7. Delboys.	18. Mouchy.	29. Putbeau.	40. Le Maire.
8. Fontaine.	19. Descombes.	30. Duplessis.	41. Masson.
9. Solié P.	20. Certet.	31. Le Coq.	42. Jigouge.
10. Delaunay.	21. Marcon.	32. Flonchet.	43. Vernier.
11. Hugot.	22. Beaugrand.	33. Lhoste.	44. Nobleaux.

Quarante-quatre chanteurs à quinze livres chacun d'indemnité produisent un total de 660#, ci, Six cent soixante livres.

k. *Théâtre de la rue Feydeau.*

État des frais occasionnés pour le concert donné par l'Institut national de musique dans la salle du théâtre de la rue Feydeau le 17 brumaire an 3e de la République française :

Illuminations	275# 0s
Ouvriers	222 5
Raccommodage d'une contrebasse	56
	553# 5s

Certifié valable pour la somme de cinq cent cinquante-trois livres cinq sols d'après les mémoires déposés à l'administration du théâtre de la rue Feydeau.

Paris, ce 28 germinal an 3e de la République française, une et indivisible. *Signé :* Dutry, *caissier.*

l. Concerts exécutés par l'Institut national au théâtre Feydeau le 30 brumaire an 2e et 17 brumaire an 3e de la République. Port d'instruments pour les deux concerts : Payé par Veny..... 30#

Certifié valable pour la somme de trente livres avancé par moi ce 5 floréal an 3e de la République. *Signé :* Veny, *secrétaire de l'Institut.*

[Arch. nat., F17 1291.]

(Voir le mémoire d'impression des billets et des programmes, CCVII, *g*, p. 112.)

CXCVII. — ARRÊTÉ DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE ORDONNANT LE PAIEMENT DES DÉPENSES DE L'INSTITUT, 26 BRUMAIRE AN III-16 NOVEMBRE 1794.

Sur la proposition d'un membre, le Comité arrête que l'Institut national de musique touchera l'arriéré qui lui est dû et le courant sur les fonds mis à la disposition de la Commission d'instruction publique et ce, conformément à l'arrêté du Comité de salut public du 4 floréal dernier.

M.-J. Chénier, *président;* Bonnet, Baraillon, Plaichard, Villars, J.-B. Mazade.

[*Procès-verbal;* Arch. nat., AF* II, 301 Arrêté, AF* II, 32.]

CXCVII *bis*. — RAPPORT (n° 158) POUR LE PAIEMENT DES APPOINTEMENTS DE THERMIDOR ET DE FRUCTIDOR DES MUSICIENS SUPPLÉMENTAIRES, 6 FRIMAIRE AN III-26 NOVEMBRE 1794.

Le citoyen Sarrette, l'un des administrateurs de l'Institut national de musique et commandant de la musique de la Garde nationale parisienne, produit à la Commission de l'instruction publique un arrêté du Comité de salut public du 4 floréal ainsi conçu : «Le Comité de Salut public, etc.» (Voir CLXXXIX.)

Le payement de cette somme mensuelle de *douze cent livres* n'a été effectué que jusqu'au mois de messidor inclusivement, et la suspension provient de ce que les commissaires de la Trésorerie nationale ont exigé, à cette époque, un autre arrêté du Comité de salut public qui les autorisât à imputer cette dépense sur *les nouveaux fonds mis à son crédit*, attendu que celui de 50.000,000# n'était plus disponible.

Aujourd'hui le citoyen Sarrette s'appuye d'un arrêté du Comité d'instruction publique du 26 brumaire dernier, pour réclamer le payement de la somme de *deux mille quatre cent livres* dues à l'Institut de musique pour les deux mois thermidor et fructidor. Ce nouvel arrêté porte : (Voir CXCVII.)

Le citoyen Sarrette produit, en outre, l'état nominatif des artistes supplémentaires à la musique de la Garde nationale de Paris, dont les appointements doivent être payés sur ladite somme de deux mille quatre cent livres. Le total de ces appointements s'élève pour un mois à 1,029# 3s 4d et pour deux mois à 2058# 6s 8d.

On propose à la Commission de l'instruction publique d'approuver, en exécution de l'arrêté du Comité d'instruction du 26 brumaire de la présente année, qu'il soit expédié au nom du citoyen Sarrette, commandant de la musique de la Garde nationale parisienne, un mandat de la somme de *deux mille quatre cent livres*, montant de ce qui est dû pour les deux mois thermidor et fructidor, à l'Institut national de musique sur l'arriéré de la somme de douze cent livres qui doit lui être payée chaque mois, pendant un an, à compter du 1er ventôse de l'an 2e, selon l'arrêté du Comité de salut public du 4 floréal de la même année, et dont la destination est de suppléer aux appointements des artistes attachés à l'Institut. Ladite somme de 2,400# sera payée par la Trésorerie nationale, sur les fonds disponibles de la Commission de l'Instruction publique. Le mandat, auquel sera annexé le duplicata de l'arrêté du Comité d'instruction publique, sera porté dans le prochain état de distribution, *sur l'approuvé* du présent rapport.

Fait à Paris, ce 6 frimaire an 3e de la République française une et indivisible.

[Arch. nat., F17 1291.]

CXCVIII. — ARRÊTÉ DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE ORDONNANT QU'IL SOIT RENDU COMPTE DE L'ORGANISATION DE L'INSTITUT; 18 BRUMAIRE AN II-8 NOVEMBRE 1794.

Le Comité arrête que l'Institut national de musique lui rendra compte, dans trois jours, de son organisation et des arrêtés du Comité de salut public relatifs à cette organisation.

THIBAUDEAU, MASSIEU, J.-B. MAZADE, VILLARS, BARAILLON, THIRION.

[Arch. nat., AF* II, 32; *Procès-verbal*; AF* II, 30.]

CXCIX. — INSTANCE DES ARTISTES DE L'INSTITUT; DÉCISION DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR SON EXAMEN; 22 BRUMAIRE AN III-12 NOVEMBRE 1794.

Les artistes de l'Institut national ont demandé une organisation et des moyens de consolider et d'utiliser leur établissement. Le Comité, considérant les grands avantages de cette précieuse réunion des talens les plus distingués, arrête le renvoi de la pétition à la 3e section, avec invitation d'en faire le plus prompt rapport.

[*Procès-verbal*; Arch. nat., AF* II, 30.]

CC. — ARRÊTÉ DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE PORTANT QUE LE COMPTE RENDU DE L'INSTITUT SERA FAIT PAR ÉCRIT ET QU'UN RAPPORT LUI SERA SOUMIS ULTÉRIEUREMENT, 6 FRIMAIRE AN III-26 NOVEMBRE 1794.

Sur la proposition d'un membre, le Comité arrête que la Commission d'instruction publique se fera rendre compte par écrit et dans trois jours de l'organisation de l'Institut national de musique, des pouvoirs et fonctions qu'il a reçus du Gouvernement et de leur emploi, pour en être fait ensuite un rapport dans une décade au Comité.

[*Procès-verbal;* Arch. nat., AF* II, 30; Arrêté, AF* II, 32.]

CCI. — L'INSTITUT VIENT RENDRE COMPTE DE SES TRAVAUX, 10 FRIMAIRE AN III-30 NOVEMBRE 1794.

L'Institut national se présente pour, conformément à l'arrêté du 6 frimaire, rendre compte de son organisation, des pouvoirs et fonctions qui lui ont été attribués et des sommes qu'il a reçues du Gouvernement. Le Comité confirme son précédent arrêté.

[*Procès-verbal;* Arch. nat., AF* II, 30.]

CCII. — LE COMITÉ DEMANDE DES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, 22 PLUVIÔSE AN III-10 FÉVRIER 1795.

Un membre donne lecture d'un rapport de la Commission d'instruction publique sur l'Institut national de musique. Le Comité passe à l'ordre du jour motivé sur ce que les instructions qu'il contient sont insuffisantes, et charge la Commission d'instruction publique de prendre, près de l'Institut, les renseignements nécessaires.

[*Procès-verbal;* Arch. nat., AF* II, 30.]

CCIII. — RAPPORT AU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE SUR LES FONCTIONS DE L'INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE, L'EMPLOI DES FONDS QUI LUI ONT ÉTÉ ATTRIBUÉS, ETC., PLUVIÔSE-VENTÔSE AN III-FÉVRIER-MARS 1795.

Le 6 frimaire, le Comité d'instruction publique a arrêté que la Commission se ferait rendre compte, par écrit, de l'organisation de l'Institut national de musique, des pouvoirs et des fonctions qui lui ont été attribués, des sommes qu'il a reçues du Gouvernement et de leur emploi, pour en être fait rapport à la Commission.

Le 10 nivôse, l'Institut national a remis à la Commission une liasse contenant plusieurs pièces dont voici le résultat :

Origine de l'Institut.

En 1789, lorsque les citoyens se réunirent spontanément et se formèrent en Garde nationale, les musiciens du dépôt des Gardes françaises offrirent leurs services au Comité militaire de la Municipalité de Paris qui les agréa et créa un corps de musique composé de 78 artistes sous les ordres du citoyen Sarrette. Ce corps, formé sur le pied militaire, n'était alors destiné qu'à marcher à la tête de la Garde nationale. Il fut divisé en trois classes : la 1re aux appointements de 540#, la 2e de 450#, et la 3e de 330# ; ces appointements ont été successivement augmentés jusqu'en 1793, qu'ils ont été portés à 850# pour la 1re classe, à 700# pour la 2e, et à 600# pour la 3e.

En 1792, les musiciens de la Garde nationale fournirent plusieurs sujets aux divers corps de la Garde soldée, ce qui réduisit leur nombre à 54.

La suppression des écoles de chapitre privait alors les jeunes gens qui auraient désiré se livrer à l'étude de la musique d'un moyen d'instruction. Les artistes de la Garde nationale offrirent à la Municipalité de faire gratuitement un certain nombre d'élèves pris dans les différentes sections de Paris. La Municipalité accepta leur offre par ses arrêtés des 9 juin et 17 novembre 1792. Cet établissement eut un assez grand succès pour encourager les auteurs à chercher dans la protection immédiate du Gouvernement les moyens de lui donner une plus grande extension.

Organisation de l'Institut.

Le 18 brumaire l'an II de la République, les artistes musiciens de la Garde nationale parisienne se présentèrent à la Convention, y firent entendre leurs élèves et demandèrent la formation d'un Institut national. La Convention renvoya leur demande à son Comité d'instruction publique, qu'elle chargea de lui présenter un mode d'organisation de cet établissement. Trois jours après, le Comité nomma deux de ses membres pour préparer ce mode; mais il paraît que d'autres occupations l'empêchèrent de suivre ce travail. Rien ne fut innové dans la musique de la Garde nationale parisienne jusqu'au mois de floréal (?), où le Comité de salut public adjoignit provisoirement et pour un an, 13 artistes à ceux qui la composaient alors et donna à cette réunion de professeurs la dénomination d'*Institut national de musique.*

Dans le mois de messidor suivant, le commandant Sarrette convoqua l'Institut et représenta qu'en attendant l'organisation définitive, il importait que l'établissement fut régi par une *administration provisoire.* En conséquence, les artistes choisirent entre eux 9 administrateurs, savoir : Gossec, Méhul, Cherubini, chargés du choix et de la confection des morceaux qui doivent être exécutés et d'en ordonner la copie après qu'ils ont été agréés par l'administration; Delcambre, chargé de tous les détails relatifs à la copie des morceaux adoptés, etc.; Devienne, F. Duvernoy, Ernest, Paguiez, chargés des détails relatifs à l'exécution, tels que transport d'instruments, réunion d'artistes adjoints extraordinairement à l'Institut, etc., et Sarrette, chargé de correspondre avec les autorités, de transmettre les ordres, de veiller à leur exécution et d'indiquer la marche et les fonctions de l'Institut dans les fêtes publiques.

Outre ces fonctions qui ne sont relatives qu'aux fêtes nationales ordonnées par le Gouvernement, il paraît que l'administration a délégué à 4 de ses membres, Devienne, F. Duvernoy, Paguiez et Ernest, le soin de surveiller les professeurs et la police des élèves. Ces professeurs font leur service alternativement tous les 4 jours.

Les *écoles* sont composées de 80 élèves nommés par les différentes sections de Paris; on leur enseigne le solfège et toutes les parties de la musique, excepté le chant et le clavecin.

Il y a pour le solfège 22 professeurs, pour le violon 3, hautbois 3, basson 5, basse 2, cors 6, contre-basse 1, trombone 1, trompette 2, clarinette 11, flûte 3, timballe 1.

Les classes sont ouvertes tous les jours excepté les quintidi et les décadi, depuis 8 heures du matin jusqu'à 1 heure; les élèves qui sont assez avancés dans les instruments pour exécuter ensemble, sont réunis deux fois par décade. Gossec, Méhul, Lesueur et Cherubini surveillent l'enseignement et font faire les répétitions générales. Deux autres professeurs, Lefèvre et Catel, font faire les répétitions particulières.

Pouvoirs et fonctions attribués à l'Institut.

Les principales fonctions ont été jusqu'ici de former des élèves et de concourir à l'embellissement des fêtes nationales en y exécutant des hymnes et des airs patriotiques; pour cet objet, un arrêté du Comité de salut public du 15 messidor l'autorisa à s'adjoindre extraordinairement les musiciens et chanteurs des spectacles de Paris; à fixer l'indemnité de ces artistes; à faire, soit pour les fêtes publiques, soit pour les concerts du peuple, toutes les dépenses nécessaires.

Le Gouvernement l'a aussi chargé plusieurs fois de créer des corps de musique pour les armées.

Il a, en outre, été autorisé, par différents arrêtés du Comité de salut public, à faire graver des airs patriotiques propres à exciter le courage des défenseurs de la Patrie, et à multiplier dans les départements les moyens de donner de la pompe et de l'attrait aux fêtes civiques.

Cette autorisation remonte au 27 pluviôse de l'an II de la République. Les musiciens de la Garde nationale reçurent alors un secours de 33,000 livres à la charge de donner pendant une année entière, chaque mois, au Comité de salut public et à compter du premier germinal alors prochain, 550 exemplaires de la livraison de musique qu'ils publieront, laquelle devra contenir une symphonie, une hymne ou chœur, une marche militaire, un rondeau ou pas-redoublé et au moins une chanson patriotique, le tout formant un cahier de 50 à 60 pages.

Le 8 messidor, le même Comité permit à l'Institut de faire exporter de la musique gravée, sur simple déclaration visée et approuvée par la Commission de commerce. Et enfin, le 21 du même mois, le Comité de salut public lui ordonna

de faire passer aux diverses armées de la République, soit de terre, soit de mer, 12,000 exemplaires de chants et hymnes patriotiques et 10 exemplaires par centurie à l'École de Mars.

Tels ont été jusqu'à présent les pouvoirs et les fonctions attribués à l'Institut national de musique.

Sommes accordées par le Gouvernement et leur emploi.

On croit devoir passer rapidement sur cet article qui concerne plus particulièrement la comptabilité et ne présenter ici que ce qui paraîtra propre à faire envisager l'Institut dans ses rapports d'utilité publique.

Quoique le Gouvernement eût investi depuis longtemps cet établissement du titre d'Institut national, il n'a eu de fonds à sa disposition que pour les appointements de la musique de la Garde nationale, et ce n'est que depuis le 9 thermidor que ces fonds ont été fournis par le Trésor public. Jusqu'alors, l'administration de police et de garde nationale ordonnançait chaque mois les états de paye et acquittait les dépenses de l'École consenties par la Municipalité; en un mot, l'Institut continuait d'être sous la surveillance immédiate de la Commune. Cependant, il paraît que le 4 floréal le Comité de salut public accorda une somme de 4,570#, avancées par le citoyen Sarrette pour l'École et l'habillement des 13 professeurs supplémentaires nommés par le Comité, et 1,200# par mois, pendant une année, à partir du 1er ventôse, pour fournir aux dépenses de l'administration.

Le 27 pluviôse suivant, l'Institut obtint, du même Comité, un secours de 33,000 livres, pour l'aider dans la gravure des cahiers périodiques d'airs et d'hymnes républicains; un exemplaire de la première livraison est joint aux pièces.

Le Gouvernement n'a point accordé d'autres sommes à l'Institut national; celle de 50,000# par an, fixée pour les dépenses des fêtes publiques et des concerts du peuple, est entièrement consacrée aux frais de copie, port d'instruments et indemnités aux artistes adjoints extraordinairement. Les huit fêtes ou concerts exécutés jusqu'à ce jour ont coûté 33,546#, sur laquelle somme l'Institut est en avance de 8,546#, sans que les professeurs ayent reçu aucune indemnité.

Tel est le résumé des différentes pièces qui composent la liasse intitulée : *Compte rendu par l'Institut national de musique, en exécution de l'arrêté du Comité d'instruction publique*. Il en résulte que l'Institut est tout à la fois une école et un corps militaire, qu'il n'a point encore d'organisation, qu'il est régi par une administration provisoire, que ses fonctions se bornent à l'instruction de 80 élèves et à la musique des fêtes nationales célébrées à Paris, que son utilité, par rapport au reste de la République, consiste dans la création des corps de musique des armées, la publication des hymnes et airs patriotiques et l'influence que peut avoir sur les artistes des départements une réunion de professeurs recommandables, dont les productions et les talents doivent exciter une émulation favorable aux progrès de l'art, et enfin qu'il est chargé de régler les dépenses relatives aux fêtes nationales jusqu'à concurrence de 50,000# par an, et que celles qui ont eu lieu jusqu'à ce jour montent à 33,546#, mais le compte ne donne pas tous les renseignements qu'on doit désirer.

Depuis l'addition des 13 professeurs ordonnée par le Comité de salut public, y a-t-il eu des mutations? Comment se font-elles? Y a-t-il un concours? Quelle en est la forme, le mode d'admission et comment se juge-t-il?

En second lieu, comment se fait le choix des morceaux qui doivent être exécutés dans les fêtes? On a bien vu que les citoyens Gossec, Méhul, Cherubini et Lesueur sont chargés de les composer et de les choisir et que la copie n'en est ordonnée qu'après qu'ils en ont fait le rapport à l'administration; mais ont-ils établi dans ce choix des règles qui garantissent les auteurs de la crainte d'un jugement arbitraire. Cette crainte serait sans doute mal fondée, des artistes aussi justement célèbres sont incapables de se laisser diriger par des considérations particulières; cependant, comme l'amour-propre des compositeurs peut quelquefois les aveugler sur le mérite de leurs productions, il importe qu'ils soient convaincus qu'elles n'ont pas été rejetées arbitrairement; sans doute l'administration de l'Institut a pris des mesures pour prévenir cet inconvénient. Il serait donc à souhaiter qu'elle les fît connaître.

Troisièmement enfin, l'obligation imposée à l'Institut par l'arrêté du 27 pluviôse, de publier tous les mois 100 cahiers d'hymnes et de chants patriotiques, a-t-elle été exactement remplie? et continue-t-elle à l'être?

Telles sont les observations qui se présentent à la première inspection du compte de l'Institut considéré dans l'état précaire où est cet établissement, auquel sont d'ailleurs attachées quelques-unes des imperfections qui accompagnent toujours les établissements provisoires. Il faut sans doute attribuer à ces imperfections quelques plaintes parvenues à la Commission contre l'établissement en général, et le citoyen Sarrette en particulier.

Celles qui portent sur l'établissement en général n'ont rien que de vague; il est certain que la dénomination d'Institut national de musique fait naître l'idée d'une utilité générale de laquelle il est loin encore, mais on doit espérer qu'il y parviendra lorsque la Convention aura décrété son organisation définitive; cet objet important fera la matière d'un rapport particulier. Voici quels sont les reproches qui paraissent dirigés contre l'administration en particulier : 1° elle a fait, dit-on, de cet établissement, un objet de spéculation, et, sous prétexte de faire graver et imprimer des hymnes et chants patriotiques, elle s'est fait autoriser à mettre en réquisition les huiles et le papier servant à l'impression de la musique; 2° elle fait éprouver des vexations aux marchands et notamment aux citoyens Boyer et Imbault, dans l'espèce de censure qu'elle exerce sur la musique qu'ils font passer en Suisse; 3° elle a repoussé des artistes recommandables qui se sont présentés pour être admis à l'Institut, entre autres, Martini, Punto, Berger, etc.; 4° le premier de ces artistes ayant composé un hymne et l'ayant offert à sa section, il fut invité par elle à se présenter auprès de Sarrette pour le faire exécuter; il s'y refusa en disant que Gossec était chargé seul, par le Comité de salut public, de ces sortes de compositions; 5° Berger fut aussi très mal accueilli lorsqu'il se présenta pour être admis au concours de violoncelle.

Il existe, parmi les pièces remises à la Commission, un mémoire du citoyen Veny au nom des artistes de l'Institut national de musique réunis en association, où se trouve la réponse au premier reproche imputé au citoyen Sarrette. Il paraît, d'après le titre et l'exposé de ce mémoire, que, pour tout ce qui est relatif à la gravure et à la publication des hymnes et chants patriotiques, les professeurs ne se considèrent que comme une société de commerce étrangère à cet égard à l'Institut de musique. Ils ont loué, pour cet objet, un domaine national situé rue des Fossés-Montmartre, qui leur a été adjugé dans les formes : mais cette distinction est illusoire et s'évanouit devant les arrêtés mêmes du Comité de salut public qui ont le plus protégé l'association. C'est à l'Institut national de musique nominativement que celui du 8 messidor accorde l'autorisation de faire exporter de la musique gravée, et cette musique n'était autre que celle dont la société faisait commerce.

Sans doute, le Comité d'instruction publique examinera dans sa sagesse s'il est bon que des idées mercantiles se mêlent aux fonctions importantes qui seront confiées à cet établissement; quoi qu'il en soit, l'association observe que la cupidité des marchands de musique et leur insouciance à publier des compositions patriotiques l'ont seules déterminé à former cette entreprise. Elle a été secondée par le Comité de salut public, comme on l'a vu précédemment, et les artistes qui la composent nient toute espèce d'accaparement ou de réquisition, soit d'huiles, soit de papiers; ils avouent seulement que la Commission de commerce leur délivra, le 24 vendémiaire, une autorisation de réquisition pour des huiles, mais ils assurent qu'elle est demeurée sans effet.

A l'égard des vexations que les marchands disent avoir éprouvées dans l'exportation de la musique en Suisse, elles ne sont pas aussi précises qu'il serait nécessaire pour en avoir une idée bien nette [1] : . . . . . .

De là résulte également la nécessité de prévenir les abus dénoncés dans le surplus des griefs imputés à Sarrette. Ce qu'on a trouvé d'incomplet dans le compte de l'Institut relativement à l'admission des sujets et au choix des différents morceaux de musique met dans l'impuissance de savoir s'ils ont véritablement existé; quoi qu'il en soit, on doit prendre des mesures pour qu'ils soient impossibles, même dans l'état précaire où est cet établissement. Un accès facile doit être laissé à tous les artistes soit pour concourir aux places de professeurs, soit pour l'admission des compositions patriotiques. Il y a sans doute des règles provisoires à cet égard dont la Commission jugera l'efficacité lorsque l'Institut les lui aura communiquées.

D'après ces considérations, on propose d'inviter l'Institut national de musique : 1° à justifier dans le plus bref délai de l'exécution des conditions auxquelles le Comité de salut public lui a accordé le 27 pluviôse l'an II de la République une somme de 33,000 l.; 2° à répondre par écrit aux questions suivantes : Depuis l'addition des 13 professeurs nommés par le Comité de salut public, y a-t-il eu des mutations? Comment se sont-elles faites? Si c'est au concours, quelle en est la forme, et comment se juge-t-il? Enfin, quelles sont les règles établies pour l'admission des pièces de musique qu'on exécute dans les fêtes civiques?

On propose également d'inviter le Comité d'instruction publique à faire cesser le privilége accordé à l'Institut national

[1] Voir la suite de ce texte dans le *Magasin de musique à l'usage des Fêtes nationales*, par Constant Pierre, p. 64 et 65.

de musique pour l'exportation de la musique gravée, comme attentatoire à la liberté et à l'égalité qui doivent régner dans le commerce.

SUPPLÉMENT AU COMPTE RENDU À LA COMMISSION D'INSTRUCTION PUBLIQUE, PAR L'ADMINISTRATION PROVISOIRE DE L'INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE.

Réponses aux questions faites le 5 ventôse par la Commission.

1° *Justifier des livraisons de l'abonnement des 550 exemplaires du Journal de musique à l'usage des fêtes nationales:* Huit livraisons sont fournies au Comité de salut public (voyez la pièce n° 1); — Idem, *les 12,000 exemplaires aux armées de terre et de mer:* six livraisons sont fournies aux armées de terre (voyez la pièce n° 2); huit livraisons sont fournies aux armées de mer (voyez la pièce n° 3); — Idem, *510 exemplaires à l'école de Mars;* huit livraisons sont faites au Comité de salut public (voyez la pièce n° 4). *Nota.* Sous deux jours les 9^{nes} livraisons seront faites.

2° *Les états émargés des appointements de la musique de la Garde nationale.* — Les états émargés depuis le 1er janvier 1792 jusqu'au 1er ventôse an III dont les duplicata ont été déposés à l'Administration de police et garde nationale de la commune de Paris jusqu'au 1er thermidor, et depuis cette époque, à la Trésorerie nationale (voyez la liasse n° 5).

3° *Exportation de la musique gravée, en conséquence de l'arrêté du Comité du salut public en date du 8 messidor.* — Deux envois ont été faits en Suisse dans les formes prescrites par les arrêtés du Comité de salut public. Le premier consistait en marchandises du fonds de l'association des artistes musiciens. Le second était formé de musique tirée des fonds de l'association, et de ceux des marchands Boyer, Sieber et Imbault de Paris. Ces marchands ont été soldés sur-le-champ par l'association des factures qu'ils fournissaient pour le compte de J. G. Naigueli, de Zurich, leur correspondant. La Commission de commerce a délivré une permission pour un troisième envoi, mais il n'a point été fait.

4° *S'est-il présenté de nouveaux professeurs?* Quelques artistes se sont présentés, mais il n'y avait point de place à leur offrir. — *En a-t-il été admis?* Le citoyen Cherubini a été admis le 1er messidor an II, par la démission du citoyen Brielle. — *Comment se font les admissions?* Les admissions se sont faites, avant le 9 thermidor, sur la présentation du commandant de la musique par l'Administration de police et garde nationale, sous l'inspection immédiate de laquelle la musique de la Garde nationale était placée; depuis le 9 thermidor, aucunes admissions n'ont été faites. Avant cette époque, lorsqu'il y a eu lieu à concours, les candidats se présentaient et exécutaient séparément devant neuf professeurs, dont la majorité était choisie dans le genre de l'instrument, et le complément parmi ceux qui réunissaient le plus de connaissances relatives. — *Choix des pièces exécutées dans les fêtes publiques.* La musique pour les fêtes publiques a toujours été soumise avant l'exécution, soit à l'Administration de police, soit à celle des travaux publics, commune de Paris, dans les premières fêtes civiques, soit au Comité de salut public, depuis le mois de germinal jusqu'au 9 thermidor, soit enfin au Comité d'instruction publique ou à la Commission d'instruction publique depuis le 9 thermidor. Des décrets de la Convention nationale ont parfois désigné les auteurs.

Lorsque la Musique de la garde nationale ou l'Institut recevaient des poèmes des autorités ci-dessus dénommées, l'administration confiait la composition de la musique à Gossec, à Méhul, à Lesueur, à Cherubini.

Au surplus, c'est l'amour des arts et le patriotisme, qui depuis cinq années ont dirigé le marché de l'Institut; ce sont ses membres qui ont osé célébrer les premières fêtes civiques. Sans organisation, l'Institut a soutenu l'art de la musique abandonnée, il a consacré tous ses moyens à l'exécution des fêtes nationales, toutes ont dû leur éclat à la musique.

Enfin, les résultats prouvent incontestablement que toutes les mesures employées par l'Institut ont été bonnes. Le principal est la réunion la plus complète des meilleurs artistes en tous genres formant actuellement l'Institut national, dont la souche n'était, au 14 juillet 1789, que les débris du corps de musique du régiment des gardes françaises.

Nota. Tous les autres éclaircissements peuvent se trouver dans le compte rendu par l'Institut à la Commission de

l'instruction publique, le 9 frimaire, et nous observerons que l'administration de l'Institut n'administre l'association des artistes musiciens qui est une maison de commerce indépendante de l'Institut.

Les Administrateurs de l'Institut national de musique :

Gossec, Cherubini, Pagniez, Sarrette, Frédéric Duvernoy, Méhul, Devienne, Delcambre.

Pour copie conforme : Gisquesné.

[Arch. nat., F[17], 1068.]

CCIV. — PROJET D'ORGANISATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE DONT L'ÉTABLISSEMENT A ÉTÉ DÉCRÉTÉ PAR LA CONVENTION NATIONALE, PROPOSÉ AUX COMITÉS DE SALUT PUBLIC ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, PAR LA RÉUNION DES ARTISTES MUSICIENS DE LA GARDE NATIONALE PARISIENNE.

Cet établissement, considéré sous deux rapports : instruction publique et exécution dans les fêtes publiques nationales et concerts pour le peuple, est composé :

D'une *administration* chargée de la police générale de l'Institut, de l'ordonnance du service des fêtes nationales, de l'ordonnance des concerts pour le peuple, de l'exécution des lois et arrêtés relatifs à l'Institut. Cette administration est formée par des membres pris dans le sein de l'Institut et nommés par lui; elle est d'ailleurs subordonnée à la surveillance immédiate de la Commission d'instruction publique.

Un *secrétaire*, un *maître de musique* compositeur et quatre *adjoints* compositeurs, chargés de la surveillance de l'enseignement;

Un *premier clarinette* conduisant l'orchestre, 124 *musiciens professeurs*, un *bibliothécaire*, un *copiste*.

Sous le rapport de l'instruction publique, l'Institut se divise en 4 sections principales, savoir :

Section 1re : *Solfège*, sous la surveillance d'un adjoint compositeur. Cette section se divise en théorie raisonnée et pratique, démontrée en 18 classes dans chacune desquelles sont instruits 10 élèves. Nombre des professeurs et des classes : 18; des élèves : 180.

Section 2e : *Instruments*, sous la surveillance d'un adjoint compositeur et du premier clarinette chargé de la conduite des répétitions de cette section. La section des instruments se divise par genre et nature d'instrument, soit à vent, soit à cordes, en 97 classes, savoir : *Flûte :* 8 professeurs et classes, 32 élèves; *clarinette :* 26 professeurs, 104 élèves; *hautbois :* 6 professeurs, 24 élèves; *cor* 1er : 6 professeurs, 24 élèves; *cor* 2e : 6 professeurs, 24 élèves; *trompette :* 4 professeurs, 16 élèves; *buccini :* 1 professeur, 4 élèves; *trombone :* 1 professeur, 4 élèves; *basson :* 18 professeurs, 72 élèves; *serpent* · 6 professeurs, 24 élèves; *contrebasson :* 1 professeur, 4 élèves; instruments militaires tels que *cimbales, tambour, grosse caisse*, etc. : 1 professeur, 12 élèves; *violon :* 4 professeurs, 32 élèves; *basse :* 3 professeurs, 24 élèves; *contrebasse :* 1 professeur, 8 élèves; *clavecin :* 4 professeurs, 32 élèves.

Section 3e : *Chant*, sous la surveillance d'un adjoint compositeur; cette section se divise en vocalisation (3 professeurs et classes, 30 élèves), chant simple (3 professeurs et classes, 24 élèves) et chant déclamé (3 professeurs et classes, 18 élèves).

Section 4e : *Composition*, sous la direction du maître de musique compositeur et sous la surveillance d'un adjoint compositeur. Cette section se divise en cours de théorie, de pratique et d'accompagnement. Le cours de *théorie* forme une classe professée par le maître de musique. Le cours de *pratique* est professé par 3 adjoints compositeurs donnant aux élèves des programmes en différents genres, et faisant dans leur démonstration l'application des principes du cours de théorie. Le cours d'*accompagnement* est professé par un adjoint compositeur; dans cette classe, 8 à 10 élèves

peuvent être instruits. Le nombre des élèves de la section de composition ne peut être déterminé, tous les élèves de l'Institut jugés en état y sont admis.

Résumé du nombre de classes, des professeurs et des élèves formant l'Institut :

SECTIONS.	CLASSES.	PROFESSEURS.	ÉLÈVES.
Solfège	18	18	180
Instruments	97	97	452
Chant	9	9	72
Composition	3	5	Tous les élèves en état.
TOTAL	127	129	704

On se porte à la deuxième année de la formation de l'Institut pour compter ce nombre d'élèves, et cela parce qu'il faut que les élèves passent dans la section du solfège pour y devenir assez musiciens, pour être ensuite répartis dans les autres sections.

Les classes de la section de solfège, celles de la section de chant, celle de clavecin dans la section des instruments, et les cours dans la section de composition, reçoivent les élèves des deux sexes.

Aucun élève n'est admis dans l'Institut s'il ne réunit pas les qualités corporelles et intellectuelles nécessaires à l'étude de l'art de la musique, et particulièrement des instruments à vent. L'âge de cette admission est fixé de 8 à 14 ans pour ceux qui n'ont aucune notion de musique, et de 8 à 20 ans pour ceux qui sont déjà musiciens.

Les ouvrages élémentaires de la musique en général et des instruments en particulier, à l'usage de l'Institut, sont composés dans son sein.

L'Institut, considéré sous le rapport d'exécution dans les fêtes publiques, forme un orchestre composé au moins de 100 musiciens, instruments à vent, savoir :

1 clarinette conduisant l'orchestre,	30 clarinettes,	6 cors seconds,	2 tubæ corvæ,	6 serpens,
6 flûtes,	10 hautbois,	4 trompettes,	3 trombones,	4 contrebassons,
	6 cors premiers,	2 buccini,	18 bassons,	2 timbaliers.
			TOTAL :	100 musiciens.

Les 25 professeurs restant sont employés au chant ou à la conduite des pelotons d'élèves exécutants de l'harmonie ou du chant dans les fêtes nationales. — NOTA. Dans les concerts, ces professeurs sont compris dans l'orchestre comme exécutants instruments à cordes ou chanteurs.

Le maître de musique compose les morceaux nécessaires aux fêtes nationales et en dirige l'exécution.

Les quatre sous-adjoints compositeurs dirigent aussi l'exécution chacun dans la partie qui lui est attribuée. Ils doivent seconder le maître de musique dans la composition des morceaux nécessaires à l'exécution des fêtes nationales.

Tous les compositeurs de la République sont invités à travailler pour le service des fêtes nationales.

La musique qu'ils désireront faire exécuter sera soumise au jugement d'un jury de neuf membres, dont cinq seront pris dans l'Institut et quatre au choix des compositeurs.

Les morceaux seront jugés sur les partitions, à moins que les compositeurs ne veuillent faire les frais de copie.

Il y aura une *bibliothèque* de musique dans l'Institut; on y réunira les principaux ouvrages traitant de la théorie de cet art.

Les hymnes, les morceaux de musique composés par des artistes qui ne sont point de l'Institut et qui auront obtenu des encouragements par la République, étant par cela même une propriété nationale, seront déposés dans la bibliothèque de l'Institut, pour être transmis à tous les points de la République par la voye de l'impression.

Il y aura un *cabinet d'instruments* antiques, modernes et étrangers et à nos usages.

Cette bibliothèque sera publique à époques déterminées.

Il sera formé dans l'Institut un établissement particulier dans lequel les élèves seront instruits dans l'art *de faire les instruments* en général.

Il y aura également des atteliers *de gravure*, dans lesquels les élèves des deux sexes peu propres à l'étude de la musique, trouveront des moyens assurés de pourvoir à leur subsistance.

Au nom des artistes musiciens de la garde nationale parisienne :

SARRETTE, *commandant;* GOSSEC, *maître de musique.*

NOTA. Il sera présenté un plan de règlement par l'Institut.

[Arch. nat., D XXXVIII, 2.]

CCV. — RAPPORT (n° 263) RELATIF AU PAYEMENT DES DÉPENSES DE VENTÔSE AN II À FRIMAIRE AN III-FÉVRIER À DÉCEMBRE 1794; 13 NIVÔSE AN III- 2 JANVIER 1795.

Le citoyen Sarrette, l'un des administrateurs de l'Institut national de musique et commandant de la musique de la garde nationale parisienne, produit à la Commission de l'instruction publique, avec l'état général des dépenses qu'il a faites pour l'Institut depuis le mois ventôse jusqu'à la fin de fructidor, en conséquence de l'arrêté du Comité de salut public du 4 floréal, l'état particulier de ce qu'il a fait pendant les mois vendémiaire, brumaire et frimaire de la présente année.

D'après ce compte rendu à la Commission, conformément à l'arrêté qui vient d'être cité, il demande qu'il lui soit délivré un mandat de la somme de *trois mille six cent livres* pour l'acquittement de la dépense des dits mois vendémiaire brumaire et frimaire à raison de douze cent livres par mois. L'arrêté du Comité de salut public, du 4 floréal porte : (Voir CLXXXIX). Un nouvel arrêté du Comité d'instruction publique, en date du 26 brumaire dernier, porte : (Voir CXCVII[b]).

Le payement de ladite somme de *douze cent livres*, a été effectué jusqu'au mois fructidor inclusivement, il est dû, en conséquence, à l'Institut, pour trois mois depuis le 30 frimaire dernier et selon la demande du citoyen Sarrette, la somme de *trois mille six cent livres* (3,600#). On propose à la Commission de l'Instruction publique d'approuver, etc...

Fait ce 13 nivôse, l'an 3e de la République française.

[Arch. nat., F[17] 1291.]

CCVI. — COMPTE GÉNÉRAL PAR LEQUEL IL RESTE À ORDONNANCER POUR LES MOIS DE VENDÉMIAIRE, BRUMAIRE ET FRIMAIRE LA SOMME DE 3,600 LIVRES PORTÉ DANS UN ÉTAT.

Liberté. — Égalité. — Institut national de musique.

Le 1er nivôse an 3e de la République française, une et indivisible.

Dépenses pour l'Institut national par le citoyen Sarrette, en conséquence de l'arrêté du Comité de salut public, en date du 4 floréal an 2e. Mois de ventôse, germinal, floréal, prairial et messidor, an 2e.

AN 2e.

Du 29 pluviôse.....	Au c. Marinet pour porte-feuilles pour les parties de marche des musiciens (a).	180#	s.	s.
Le 9 ventôse.....	Mémoire de l'association des artistes musiciens pour fourniture de cordes de violon.....	19	10	»
Le 1er germinal.....	Appointements du mois ventôse aux 13 musiciens supplémentaires à la musique de la garde nationale.....	1,029	3	4
Idem.....	Indemnité à un élève faisant les fonctions d'un garçon de bureau.....	30	»	»
Le 4 germinal.....	Dépenses pour l'École par le sergent-major.....	6	»	»
Le 22 germinal.....	Archets de violon.....	8	»	»
	A REPORTER.....	1,272#	13s	4d

	Report	1,272#	13s	4d
Le 30 germinal	Supplément de sept porte-feuilles fournis par le citoyen Marinet (*b*)	21	»	»
Idem	Baguettes pour les grosses caisses (*c*)	6	»	»
Le 1er floréal	Appointements du mois germinal aux 13 musiciens supplémentaires	1,029	3	4
Idem	Indemnité à un élève faisant les fonctions de garçon de bureau	30	»	»
Le 6 floréal	Mémoire du citoyen Preaux, vitrier	11	14	»
Le 12 floréal	Mémoire du citoyen Tournay, peintre (*d*)	5	»	»
Le 1er prairial	Appointements du mois floréal aux 13 musiciens supplémentaires	1,029	3	4
Idem	Indemnité à un élève faisant les fonctions de garçon de bureau	30	»	»
Le 1er messidor	Appointements du mois prairial aux 13 musiciens supplémentaires	1,029	3	4
Idem	Indemnité à un élève faisant les fonctions de garçon de bureau	30	»	»
Le 4 messidor	Dépense pour l'École par le sergent-major	4	18	»
Le 10 messidor	Un livre de papier réglé	10	»	»
Le 12 messidor	Papier réglé en feuilles	6	»	»
Le 18 messidor	Raccommodages de baguettes pour les grosses caisses	3	»	»
Le 23 messidor	Copie de marches pour l'Institut national (*e*)	108	16	»
Le 24 messidor	Un habit uniforme au citoyen Cherubini (*f*)	150	»	»
Idem	Mémoire du citoyen Preaux, vitrier	57	3	»
Idem	Mémoire du citoyen Moreaux, imprimeur (*g*)	97	10	»
Idem	Dépenses pour l'École de Mars (*h*)	50	2	»
Le 29 messidor	Extraction des salpêtres, maison de l'Institut	40	»	»
Le 1er thermidor	Appointements du mois messidor aux 13 musiciens supplémentaires	1,029	3	4
Le 6 thermidor	Mémoire du citoyen Beresford, imprimeur (*i*)	10	»	»
Le 22 thermidor	Mémoire du citoyen Hamel, serrurier	3	15	»
Le 1er fructidor	Appointements du mois thermidor, aux 13 musiciens supplémentaires	1,029	3	4
1er jour des Sans-Culottides	Appointements du mois fructidor aux 13 musiciens supplémentaires	1,029	3	4
Idem	Mémoire de l'Association des artistes musiciens, pour fournitures diverses (*j*)	184	12	»
Idem	Dépenses pour l'École, par le citoyen Gersin	120	6	»
Idem	Mémoire du citoyen Hocquet, imprimeur (*k*)	23	»	»
AN 3e.				
Le 3 vendémiaire	Trois voyes de bois par le citoyen Gersin	108	»	»
Le 29 vendémiaire	Quatre voyes de bois par le citoyen Gersin	144	»	»
Le 1er brumaire	Appointements du mois vendémiaire aux 13 musiciens supplémentaires	1,029	3	4
Le 17 brumaire	Mémoire du citoyen Hocquet, imprimeur (*l*)	87	»	»
Le 20 brumaire	Dépenses pour l'École par le citoyen Gersin	10	»	»
Le 1er frimaire	Appointements du mois brumaire aux 13 musiciens supplémentaires	1,029	3	4
Le 29 frimaire	Consommation d'huile pour le portier pendant 10 mois à compter du 1er ventôse an 2e jusqu'à ce jour	60	»	»
Le 1er nivôse	Appointements du mois frimaire aux 13 musiciens supplémentaires	1,029	3	4
Idem	Mémoire de l'Association des artistes musiciens, pour fourniture de cordes de violon (*m*)	96	»	»
Idem	Dépenses pour l'École par le citoyen Gersin	7	10	»
		12,050	9	4

Certifié véritable.

Paris, ce 30 frimaire an 3e de la République, une et indivisible : SARRETTE, *Commandant la musique de la garde nationale.*

RECETTE : 1° *Par mandats du Comité de salut public :* Ventôse : 1,200#; germinal : 1,200#; floréal : 1,200#; prairial : 1,200#; messidor : 1,200#; 2° *Par mandats de la Commission de l'instruction publique :* Thermidor : 1,200#; fructidor : 1,200#.

MÉMOIRES JUSTIFICATIFS.

a. Je reconnais avoir reçu cent quatre-vingt livres pour soixante étuis pour cartons de musique pour les musiciens de la garde parisienne. A Paris, ce 29 pluviôse l'an 2e de la République française : MARINET.

b. Je reconnais avoir reçu la somme de vingt et une livres pour sept étuis en forme de portefeuille pour mettre des cartons de musique. À Paris, ce 30 germinal l'an 2e de la République française : MARINET.

c. Je soussigné, reconnais avoir reçu du sergent-major de la musique de la garde nationale parisienne la somme de six livres pour trois verges à grosses caisses, fournies par moi pour le service de l'École de musique.

Paris, ce 30 germinal an 2e de la République française, une et indivisible : CARETTE, *Tourneur, rue des Deux-Ponts. Section de la Fraternité.*

d. Reçu du citoyen Sarrette, cinq livres pour avoir peint deux tableaux en noir pour indiquer les heures des classes et le nom des élèves de l'Institut national de musique. Ce 12 floréal l'an 2e de la République : TOURNAY.

e. Mémoire de copie de marches pour l'Institut national de musique, 544 parties de huit différentes marches à 4 sols chaque partie, fait 108#16s.

Je soussigné reconnais avoir reçu de l'administration provisoire de l'Institut national la somme de cent huit livres seize sols, dont quittance. À Paris, ce 23 messidor an 2e de la République française, une et indivisible. SARAZIN.

f. Je soussigné, reconnais avoir reçu du citoyen Sarrette, commandant de la musique de la garde nationale, la somme de cent cinquante livres pour mon habillement complet d'uniforme de musicien de la garde nationale.

Paris, ce 24 messidor l'an 2e de la République, une et indivisible. CHERUBINI.

g. Mémoire des impressions faites pour l'Institut national de musique, par les citoyens Arthaud et Moreaux, imprimeurs, rue Fiacre, n° 2, savoir :

du 19 floréal an 2e.	2,500 billets pour concerts en petit à 1#,10s le cent	37#10s
	Programme pour concerts, formant 8 p. in-8°. Le dit programme n'ayant pas été imprimé, frais seulement de composition	15 »
23 messidor	1 rame de mandats ou inscriptions de l'Institut national de musique, papier en double, impression et papier	45 »
	TOTAL	97#10s

Je soussigné, certifie le présent état véritable et en avoir reçu le montant, ci-dessus spécifié, des mains du citoyen Sarrette, commandant de la garde nationale parisienne, comme il est porté sur les registres.

Paris ce 9 frimaire an 3e de la République, une et indivisible. MOREAUX.

h. Dépenses pour les élèves de l'Institut national, envoyés par ordre du Comité de Salut public à l'École de Mars.

Le 12 messidor an 2e de la République, une et indivisible.

Port des effets des élèves à l'École de Mars	14#
Un panier (d'ozier) pour leurs bagages	15
Dîner des élèves le jour de leur départ, en conséquence de la consigne	21 »
TOTAL	50#9

Certifié véritable : MARCILLIAC, VEILLARD, *Commissaires de l'Institut national de musique.*

i. A Paris, ce 6 thermidor l'an 2e. — Fourni à l'Institut national de musique par le citoyen Beresford, imprimeur libraire, cul-de-sac Ferou : 50 exemplaires des pouvoirs donnés aux membres de l'Institut qui se sont transportés dans les 48 sections pour enseigner au peuple l'hymne de Viala et Barra, pour composition, impression et papier : livres 10. *Pour acquit :* Beresford.

j. *Association des Artistes musiciens. — An 2e de la République une et indivisible.*

Livré à l'Institut national de musique :

Le 3 thermidor.	Quatre solfège de Rodolphe	80#	s.
	2 baguettes pour les grosses caisses	7	10
Le 4 thermidor.	2 embouchures de *tuba corva*	12	»
Le 6 thermidor.	12 chanterelles	7	4
	4 cordes secondes	3	»
	2 cordes troisièmes	1	10
	4 cordes quatrièmes	3	»
Le 20 thermidor.	Réparation à l'un des trombones	15	»
Le 5 fructidor.	Six archets de violon	30	»
Le 12 fructidor.	Fournitures de peaux et tirant à une grosse caisse	25	8
		184#	12s.

Reçu comptant la somme de Cent quatre-vingt-quatre livres douze sols, dont quittance. Paris, le premier jour des sans-culottides, an IIe de la République : Ozi.

k. *Mémoire d'impressions faites pour le compte de l'Institut national de musique. — Seconde année.*

27 fructidor.	Composition d'une paque (*sic*) in-f°, intitulée *Réquisition*, tirée à 100 exemplaires	10#
1er jour des sans-culottides.	100 exemplaires d'un arrêté de l'Assemblée générale formant deux pages in-f°	13
	Reçu comptant : Hocquet	23#

l. *Mémoire d'impressions faites pour l'Institut national de musique pour le concert du 17 brumaire troisième année.*

2,400 billets d'entrée	35#
1,500 exemplaires du programme	52
Reçu comptant : Hocquet	87#

m. *Association des Artistes musiciens.*

Livré à l'Institut national de musique, le 18 vendémiaire an IIIe de la République :

Le 18 vendémiaire.	Un paquet de chanterelles	18#	s.
	Un paquet de 12 cordes secondes	9	»
	Un paquet de 6 cordes troisièmes	4	10
	Six baguettes en baleine et tampons pour les grosses caisses	30	»
Le 23 frimaire.	Un paquet de chanterelles	18	»
	Un paquet de 6 cordes secondes	4	10
	Un paquet de 4 cordes troisièmes	3	»
	Un paquet de 6 cordes quatrièmes	9	»
	Total	96#	»

Reçu comptant la somme de quatre-vingt-seize livres dont quittance. Paris, ce 1er nivôse an 3e de la République : Ozi.

[Arch. nat., F17 1291.]

CCVII. — RAPPORT (n° 390) RELATIF AU PAIEMENT DES DÉPENSES DE NIVÔSE AN III.

Le Cᵒⁿ Sarrette, l'un des administrateurs de l'Institut national de musique et commandant de la musique de la garde nationale parisienne, produit à la Commission de l'instruction publique l'état par lui certifié des dépenses qu'il a faites pour l'Institut pendant le mois nivôse dernier, en conséquence de l'arrêté du 4 floréal, du Comité de salut public.

Cet état comprend, savoir : 1° Les appointements des treize musiciens supplémentaires pour le mois nivôse, montant suivant l'état émargé ci-joint, à *mille vingt-neuf livres trois sols quatre deniers*, ci..... 1,029ᵗ 3ˢ 4ᵈ.

2° Les mêmes avances faites pour les mêmes mois par le Cᵒⁿ Gersin pour le service de l'Institut, lesquelles s'élèvent à cent vingt-huit livres dix-sept sols, selon l'acquit du dit Cᵒⁿ Gersin, ci..... 128ᵗ 17ˢ

3° Un mémoire du Cᵒⁿ Lesprit, poêlier, montant à quarante-deux livres, ci..... 42 »

TOTAL : Douze cents livres quatre deniers, ci..... 1,200ᵗ 4

L'arrêté, du 4 floréal, du Comité de salut public, porte, etc. Un nouvel arrêté du Comité d'instruction publique, en date du 26 brumaire de l'an 3ᵉ, porte, etc. On propose, en conséquence, à la Commission, etc.

Fait ce 23 pluviôse, l'an 3ᵉ de la République française.

[Arch. nat., F¹⁷ 1291.]

CCVIII. — REQUÊTE PRÉSENTÉE À LA CONVENTION LE 2 VENTÔSE AN III (20 FÉVRIER 1795) POUR L'ORGANISATION DE L'INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE.

REPRÉSENTANS DU PEUPLE,

C'est lorsque la Convention s'occupe de l'organisation des fêtes nationales, l'une des plus grandes institutions publiques, celle qui doit mettre la raison en pratique, en faisant goûter les douceurs des vertus sociales; c'est alors qu'il est du devoir des citoyens, et particulièrement de ceux qui peuvent concourir à leur exécution, d'apporter au peuple souverain l'hommage de leurs méditations et les moyens de les rendre dignes de lui.

Tous les arts doivent embellir les fêtes publiques, mais la musique seule les anime; sa puissance est également attestée, et par l'emploi qu'en firent les législateurs antiques, et par les services qu'elle a rendus pendant la Révolution française.

L'utilité de cet art est démontrée, et ce n'est pas la proclamation d'une vérité que vous avez reconnue que nous venons vous demander, mais sa mise en pratique.

La suppression des écoles de musique attachées aux principales églises a laissé, depuis cinq ans, cet art sans enseignement public; pressés par le besoin, déjà plusieurs artistes de mérite l'ont abandonné. Les fêtes nationales seront désormais privées de ses charmes, et la chute des théâtres est inévitable, si votre sagesse ne vient au secours de cet art consolateur, pour lequel rien encore n'a été fait.

Organisez enfin l'enseignement de la musique, le génie français vous promet des succès rapides, et d'innombrables artistes se formeront pour chanter les vertus sociales dans les théâtres publics, la liberté dans les fêtes du peuple, et les triomphes de la République au milieu des armées qui versent leur sang pour elle.

Le 21 brumaire an 2ᵉ, la Convention nationale décréta le principe de l'établissement d'un Institut national de musique dans la commune de Paris, et, par le même décret, son Comité d'instruction publique fut chargé de lui présenter le mode d'organisation de cet établissement. Depuis seize mois, les travaux de la Convention n'ont pas permis qu'elle s'occupât de cet objet.

Les artistes ont souffert de ce retard; mais ils n'ont pas été moins actifs et moins zélés à soutenir, de tous leurs moyens, cet art abandonné à leurs soins. Les élèves qu'ils ont formés depuis 1789, pour les armées de la République, pour l'École de Mars et pour l'exécution des fêtes publiques, sont la preuve de leur amour pour la liberté.

Ce n'est point leur intérêt particulier qui les a dirigés; ce n'est pas lui qui les porte à appeler votre attention sur cette fraction nécessaire de l'instruction publique; ils ne voyent que l'intérêt national; ils ne désirent que la conservation et la propagation de leur art.

Ils demandent : 1° que la Convention se fasse faire le rapport sur l'organisation de l'Institut national de musique, décrété le 21 brumaire an 2°; 2° qu'elle renvoye à son Comité d'instruction publique l'examen de cette question : «Convient-il de former de pareils établissements dans les grandes communes de la République?»

Au nom de l'Institut national de musique : SARRETTE, GOSSEC.

[Arch. nat., D XXVIII, 2; *Journal des Débats et des Décrets*, p. 25.]

CCIX. — EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONVENTION RELATIF À LA REQUÊTE DE L'INSTITUT, 2 VENTÔSE AN III-20 FÉVRIER 1795.

Une députation de l'Institut national est introduite à la barre. L'orateur se plaint de la suppression des Écoles de musique qui les a laissés, depuis cinq ans, sans enseignement public. Ils demandent que la Convention se fasse faire le rapport sur l'organisation de l'Institut national de musique décrétée le 21 brumaire an 2, et qu'elle renvoie à son Comité d'instruction publique l'examen de cette question : Convient-il de former de pareils établissements dans les grandes communes de la République?

Un membre convertit cette demande en motion. Un autre annonce que le Comité est prêt à faire un rapport; la pétition lui est renvoyée pour faire le rapport dans la décade.

[*Procès-verbal* mss.; Arch. nat., C. 335; *Procès-verbal* imprimé, t. LVI, p. 27, 28.]

CCX. — ARRÊTÉ DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE RELATIF AU PAIEMENT DES DÉPENSES DE L'INSTITUT (APPOINTEMENTS, PROFESSEURS, LOYERS, CONCERTS); 24 GERMINAL III-3 AVRIL 1795.

Le Comité, sur la demande de l'administration provisoire de l'Institut national de musique, arrête ce qui suit : 1° La Commission d'instruction publique continuera à payer la somme de 1,200# par mois pour le traitement des 13 professeurs supplémentaires de cet Institut, et qu'en conséquence de l'arrêté du Comité de salut public en date du 4 floréal an II établissant cette paye pour une année, est arrêté depuis le 1er ventôse an III; 2° les arrérages des loyers de la maison occupée par l'Institut national, rue Joseph, dont la location est de 3,000# par année, seront payés au propriétaire depuis le 1er messidor an II; 3° la Commission d'instruction publique payera sur les fonds mis à sa disposition pour les concerts du peuple, sur les états qui lui seront fournis, les frais de copie de musique et frais de salle pour les deux exercices exécutés devant le Comité d'instruction et les membres de la Convention, par l'Institut national sur le théâtre de la rue Feydeau, les 30 brumaire an II et 17 brumaire an III; 4° il sera pris dans les dépôts d'instruments formés par la Commission temporaire des arts, pour être délivrés à l'Association des artistes musiciens chargés d'envoyer dans les départements et aux armées de la République la musique pour l'exécution des fêtes nationales, les instruments nécessaires pour essayer ladite musique, savoir 4 violons, 2 altos, 3 basses et un piano; 5° la Commission d'instruction publique demeure chargée de l'exécution du présent arrêté, etc.

DAUNOU, BAILLEUL, MATHIEU.

[Arch. nat., AF° II, 32; extrait, F17 1291.]

CCXI. — RAPPORT (N° 652) CONCERNANT LES DÉPENSES DE L'INSTITUT DES MOIS DE VENTÔSE ET GERMINAL III, LOYERS DE MESSIDOR AN II À VENTÔSE III ET FRAIS DES CONCERTS DE BRUMAIRE AN II ET III. 9 FLORÉAL AN III-28 AVRIL 1795.

Le Cen Sarrette, l'un des administrateurs de l'Institut national de musique et commandant de la musique de la garde nationale parisienne, a reçu le 1er du mois germinal de la présente année et pour le mois pluviôse précédent le dernier payement des douze cents livres qu'il devait toucher chaque mois pendant un an à compter du 1er ventôse de l'an 2e ainsi que le remboursement des frais relatifs au service de l'Institut, en conséquence de l'arrêté du Comité de salut public du 4 floréal an II et de l'arrêté du Comité d'instruction publique du 26 brumaire dernier la somme pour laquelle ce payement a été ordonnancé par la Commission exécutive, montait à *Deux mille sept cent quarante deux livres huit sols*, suivant un état appuyé de pièces justificatives.

Aujourd'hui le Cᵒⁿ Sarrette réclame auprès de la Commission exécutive la continuation des mêmes payements, en vertu d'un arrêté du 24 germinal dernier et conçu en ces termes (voir CCX).

D'après les dispositions de cet arrêté, le citoyen Sarrette produit à la Commission trois états ci-joints dûment certifiés; doubles et appuyés de toutes les pièces justificatives requises.

Le premier de ces états comprend : 1° les appointements des treize musiciens supplémentaires pour les deux mois ventôse et germinal, montant chacun, suivant deux émargements, à mille vingt-neuf livres trois sols quatre deniers; 2° les frais divers que nécessite le service de l'institution selon les quittances et mémoires portés à *Trois cent quarante-une livres quinze sols*, ce qui forme au total Deux mille quatre cent livres un sol huit deniers, ci..... 2,400ᵗ 1ˢ 8ᵈ.

Le second, relatif au payement des loyers de la maison qu'occupe l'Institut, s'élève pour neuf mois, à compter du 1ᵉʳ messidor au 1ᵉʳ germinal an 3ᵉ, à Deux mille deux cent cinquante livres, ci..... 2,250ᵗ.

Le troisième, concernant les dépenses faites pour les concerts des 30 brumaire de l'an 2ᵉ et 17 brumaire an 3ᵉ, monte à Deux mille sept cent cinquante-une livres deux sols, ci..... 2,751ᵗ 2ˢ.

Total, Sept mille quatre cent-une livre et deux sols ou un décime, déduction faite, aux termes de l'arrêté, de un sol huit deniers qui excèdent les deux mille quatre livres, ci..... 7,401ᵗ 2ˢ ou 10ᵈ.

On propose, en conséquence, à la Commission exécutive, d'approuver conformément à l'arrêté du Comité, etc.

Fait à Paris, ce 9 floréal an 3ᵉ de la République française.

MÉMOIRES JUSTIFICATIFS.

1° *Institut national de Musique. — Le 5 floréal an III de la République française, une et indivisible.*

Dépenses par le citoyen Sarrette pour l'*Institut national* en conséquence des arrêtés des Comités de salut public et d'Instruction publique.

Mois ventôse et germinal an III de la République.

Appointements des treize supplémentaires à la musique de la garde nationale pendant le mois ventôse	1,029ᵗ 3ˢ 4ᵈ
Idem, Mois germinal.....	1,029 3 4
Mémoire du citoyen Wagon, menuisier.....	80 » »
Dépenses de détail.....	101 » »
Copie de marches par Sorazin (a).....	60 15 »
Mémoire de l'Association des artistes musiciens.....	100 » »
Total.....	2,400ᵗ 1ˢ 8ᵈ

Certifié par moi, commandant la musique de la garde nationale parisienne, ce sept floréal an III. SARRETTE.

a. Mémoire de copie des marches *le Réveil du Peuple* et *Chant du départ*, pour l'Institut national de musique : 85 parties à 15 sols font..... 60ᵗ 15ˢ

Reçu comptant, ce 16 germinal l'an III de la République française, une et indivisible. SARAZIN, *copiste*.

2° Location de la maison occupée par l'Institut national, rue Joseph, à raison de trois mille livres par année :

Quartier de messidor, thermidor et fructidor, an II de la République (b).....	750ᵗ
Six premiers mois de l'an III : vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse et ventôse (c).....	1,500
Total.....	2,250ᵗ

Certifié par moi, commandant la musique de la garde nationale parisienne, ce sept floréal an III. SARRETTE.

b. Je soussigné, propriétaire de la maison occupée par l'Institut national, rue Joseph n° 11, section de Brutus, reconnais avoir reçu du citoyen Sarrette, administrateur provisoire de l'Institut national, la somme de sept cent cinquante

livres pour le quartier de location de la dite maison, pendant les mois messidor, thermidor et fructidor, an II de la République française, une et indivisible, dont quittance, sans préjudice du courant.

Paris, ce 1er vendémiaire an III de la République. Wasse.

c. Je soussigné, propriétaire de la maison occupée par l'Institut national, rue Joseph n° 11, section Brutus, reconnais avoir reçu du citoyen Sarrette, administrateur provisoire de l'Institut national, la somme de quinze cents livres pour deux quartiers de location de la dite maison, pendant les mois vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse et ventôse, an III de la République, dont quittance, sans préjudice du courant.

Paris, ce premier germinal an III de la République française, une et indivisible. Wasse.

[Arch. nat., F17 1291.]

3° Bordereau et mémoires justificatifs des dépenses des concerts des 30 brumaire II, et 17 brumaire III (v. CXCVI).

CCXI. — CHÉNIER EST CHARGÉ DE PRÉSENTER AU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE UN RAPPORT SUR L'INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE, 28 GERMINAL AN III–17 AVRIL 1795.

Le comité arrête que le citoyen Chénier sera entendu à la première séance pour présenter un rapport sur l'Institut national de musique.

[*Procès-verbal;* Arch. nat., AF* II, 30.]

CCXII. — M.-J. CHÉNIER DONNE LECTURE AU COMITÉ DE SON RAPPORT SUR L'INSTITUT, 30 GERMINAL III–19 AVRIL 1795.

Le citoyen Chénier, conformément à l'arrêté pris dans la dernière séance, donne lecture de son rapport et projet de décret sur l'Institut national de musique. Le comité, après l'avoir adopté, autorise le rapporteur à le concerter avec le Comité des finances.

[*Procès-verbal;* Arch. nat., AF* II, 30.]

CCXIII. — RAPPORT (n° 895) CONCERNANT LES DÉPENSES DE FLORÉAL ET PRAIRIAL AN III; 6 MESSIDOR AN III–24 JUIN 1795.

Le citoyen Sarrette, l'un des administrateurs, etc., produit à la Commission exécutive, trois états ci-joint, doubles, dûment certifiés et appuyés de toutes les pièces justificatives requises.

Le premier de ces états comprend : 1° les appointements des treize musiciens supplémentaires pour les deux mois floréal et prairial dernier, montant chacun à *mille vingt-neuf livres trois sols, quatre deniers;* 2° les frais divers que nécessite le service de l'Institut, portés à *trois cent quarante-deux livres*, ce qui forme au total la somme de *deux mille quatre cents livres six sols huit deniers.*

Le second relatif aux frais occasionnés par la fête funèbre célébrée le 14 prairial en l'honneur du représentant Ferraud d'après l'arrêté du comité d'instruction publique, du 12 du même mois, s'élève à la somme de sept mille trois cent quatre-vingt-cinq livres, ci..... 7,385#

Le troisième est un article de dépenses omis dans le compte général qui a été ordonnancé par la Commission en vertu de l'arrêté du Comité d'instruction publique du 24 germinal; cet article, relatif au concert du 17 brumaire, monte à la somme de deux cent quarante livres, ci ..... 240#

Total : dix mille vingt-cinq livres, ci..... 10,025#

Le payement de ces différentes sommes est autorisé par l'arrêté du comité d'instruction publique du 24 germinal et dont la teneur se trouve dans le précédent rapport. On propose, en conséquence, à la commission, etc.

Fait à Paris, ce 6 messidor, 3e année républicaine.

[Arch. nat., F17 1291.]

CCXIV. — DÉPENSES POUR L'INSTITUT NATIONAL PAR LE CITOYEN SARRETTE, FLORÉAL ET PRAIRIAL III.

Appointements aux 13 musiciens supplémentaires à la musique de la garde nationale, mois floréal...	1,029# 3s 4d
Idem. Mois prairial	1,029 3 4
Fourniture de papier imprimé avec le titre Institut national, Moreaux, imprimeur (*a*)	140 » »
Dépenses de détail pour les deux mois	102 » »
Fourniture de méthodes d'instruments [*b*]	100 » »
TOTAL	2,400# 6s 8d

Certifié par moi, commandant la musique de la garde nationale, ce 1er messidor an III. SARRETTE.

a. *Mémoire des impressions faites pour l'Institut national de musique par les citoyens Arthaud et Moreaux, imprimeurs.*

1,000 exemplaires, texte : *Institut national de musique* au haut de la feuille, pour remplir la suite à la main, deux à la feuille; pour impression et rognure de la rame	20#
Une rame de papier de petite couronne	120
TOTAL	140#

J'ai reçu du citoyen Sarrette, la somme de cent quarante livres pour le montant du mémoire ci-dessus spécifié, dont quittance, à Paris, ce 19 floréal an III de la République française : *Signé :* MOREAUX.

b. ASSOCIATION DES ARTISTES MUSICIENS.

Imprimerie de musique de l'Institut national. — Magasin de musique, rue des Fossés-Montmartre, à Paris.

Le 29 prairial an III de la République française, une et indivisible, livré à l'Institut national :

1° Exemplaire méthode de flûte, par Devienne	40#
2° Exemplaires méthode de basson, par Ozi	60
TOTAL	100#

Reçu comptant la somme de cent livres pour l'Association des artistes musiciens. OZI.

[Arch. nat., F17 1292.]

CCXV. — L'INSTITUT DEMANDE LE PAIEMENT DU DERNIER TERME DE LOYER DE LA MAISON SISE RUE SAINT-JOSEPH ET LA CONSTATATION DES RÉPARATIONS LOCATIVES, 1er THERMIDOR AN III-19 JUILLET 1795.

INSTITUT NATIONAL DE MUSIQUE. Le 1er thermidor an III de la République française une et indivisible.

L'administration provisoire de l'Institut national, à la Commission de l'instruction publique.

L'Institut national ayant évacué le quinze messidor la maison qu'il occupait rue Joseph, l'administration demande : 1° que la Commission de l'instruction publique ordonne, en conséquence de l'arrêté du comité d'instruction publique, du 24 germinal, le payement de la somme de 750 livres pour acquit du demi-quartier de location ; 2° le remboursement de la somme de 200 livres, prix du déménagement des instruments de musique et pupitres du dit Institut ; 3° que la Commission d'instruction publique fasse constater et évaluer les réparations locatives de la maison de la rue Joseph, dont le propriétaire réclame avec instance le payement.

Les administrateurs provisoires : SARRETTE, DELCAMBRE, PAGNIEZ.

VENY, *secrétaire provisoire.*

[Arch. nat., F17 1291.]

CCXVI. — RAPPORT (N° 1004) CONCERNANT LES DÉPENSES DE L'INSTITUT DE MESSIDOR AN III; 7 THERMIDOR AN III–25 JUILLET 1795.

Le citoyen Sarrette, l'un des administrateurs de l'Institut, etc., produit à la Commission exécutive trois états ci-joint, etc..... Le premier de ces états comprend : 1° les appointements des treize musiciens supplémentaires pour le mois messidor dernier, montant à *mille vingt neuf livres, trois sols, quatre deniers;* 2° les frais divers que nécessite le service de l'Institut, portés à *cent soixante-onze livres*, ce qui forme au total la somme de douze cents livres, trois sols, quatre deniers, ci..... 1,200# 3s 4d

Le second, relatif aux frais occasionnés par la fête du 14 juillet, s'élève à la somme de deux mille vingt-cinq livres, ci..... 2,025#

Le troisième regarde une demande formée par les administrateurs aux fins d'obtenir : 1° que la Commission de l'instruction publique ordonne, en conséquence de l'arrêté du Comité d'instruction publique, du 24 germinal, le payement de la somme de *sept cent cinquante livres* pour acquit du dernier quartier de location de la maison que l'Institut occupait rue Joseph, et qu'il a évacuée le 15 messidor dernier; 2° le remboursement de la somme de *deux cents livres*, prix du déménagement des instruments de musique et pupitres du dit Institut, ce qui forme au total la somme de *neuf cent cinquante livres*, ci..... 950#

TOTAL : quatre mille cent soixante-quinze livres, ci..... 4,175#

Le payement de ces différentes sommes est autorisé par l'arrêté du Comité d'instruction publique du 24 germinal et dont la teneur se trouve dans les précédents rapports.

On propose, en conséquence, conformément, etc. Fait à Paris, le 7 thermidor 3e an républicain.

1° *Dépenses pour l'Institut national, par le citoyen Sarrette. Mois messidor.*

Appointements aux 13 musiciens supplémentaires à la musique de la garde nationale pour le mois messidor.....	1,029# 3s 4d
Papier réglé par l'association des artistes musiciens.....	72 " "
Dépenses de détail.....	99 " "
TOTAL.....	1,200# 3s 4d

1er thermidor an III. *Vu :* SARRETTE, *commandant la musique de la garde nationale.*

3° *Loyer et déménagement.*

Je soussigné, propriétaire de la maison ci-devant occupée par l'Institut national de musique, rue Joseph, reconnais avoir reçu du citoyen Sarrette, administrateur provisoire de l'Institut, la somme de sept cent cinquante livres pour prix du dernier terme de location échu le premier messidor présente année, dont quittance finale, ayant donné congé pour cette époque, de la dite maison, à l'administration de l'Institut, me réservant à me pourvoir en indemnité jusqu'à l'époque du payement des réparations locatives du *temps* qui s'écoulera depuis le premier messidor.

A Paris, ce premier thermidor an III de la République, une et indivisible. WASSE.

De Paris, ce 17 messidor.

Pour avoir desmenagé pour l'institu nacionnalle.....

7 voyage à voitur à 20# font.....	140#	1 voyage à prancar à 10# font.....	10#
4 voyage à crochet à 5# font.....	20	Autres voyage a voitur à 30# font.....	30
		TOTALE.....	200#

Reçu le montant ci-dessus. Joseph LESPRIT.

[Arch. nat., F17 1291.]

CCXVII. — DÉCISION RELATIVE À LA MISE À EXÉCUTION DE L'ARRÊTÉ PORTANT AFFECTATION DES BÂTIMENTS, 8 MESSIDOR AN III-26 JUIN 1795.

Ouï le rapport de la Commission d'instruction publique sur l'Institut national de musique, qui, forcé de quitter, dès le 15 de ce mois, le local qu'il occupe en ce moment rue Joseph, se trouvera dans la nécessité de cesser ses leçons si le Comité ne vient promptement à son secours, le Comité charge le commissaire Laporte de se transporter au Comité des finances, section des domaines, à l'effet d'obtenir de ce Comité, pour l'Institut national, le local qu'il demande au bâtiment des Menus, et pour le citoyen Gossec, qui dirige l'école de chant, un logement dans le même édifice.

[Arch. nat., AF* II, 30.]

CCXVIII. — PRÉSENTATION DU PROJET DE CHÉNIER À LA CONVENTION, 10 THERMIDOR AN III-28 JUILLET 1795.

Chénier vient, au nom du Comité d'instruction publique, faire un rapport sur l'Institut national de musique; il propose diverses mesures tendantes à l'augmentation et l'amélioration d'un établissement qui surpasse déjà, par la réunion des artistes qui le composent, toutes les autres institutions de ce genre qui existent en Europe.

[*Journal des débats et décrets*, p. 554.]

Le rapporteur propose deux projets de décret, la Convention en ordonne l'impression ainsi que du rapport et ajourne la discussion.

[*Moniteur universel*, du 16 therm. III, p. 1272.]

CCXIX. — RAPPORT AU NOM DES COMITÉS D'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES FINANCES SUR L'ORGANISATION DE L'INSTITUT CENTRAL DE MUSIQUE, PRÉSENTÉ PAR M.-J. CHÉNIER À LA CONVENTION; SÉANCE DU 10 THERMIDOR III-28 JUILLET 1795.

«Citoyens Représentants, peut-être il était courageux de venir plaider à cette tribune la cause des arts consolateurs de la vie, quand l'ignorance orgueilleuse et cruelle, ne pouvant dominer que par des moyens tyranniques, étouffait les lumières, proscrivait les talents et traitait d'objet frivole tout ce qui pouvait adoucir les mœurs d'un peuple qu'on voulait rendre esclave soumis en commençant par le rendre despote féroce. Aujourd'hui que la mémoire de ces dominateurs impies est livrée à l'opprobre; quand nous venons de célébrer ce 9 thermidor, qui a brisé les échafauds dressés par le despotisme anarchique; quand des fêtes glorieuses, civiques, rappellent aux souvenirs de tous les républicains deux mémorables époques, celle de la chute du Trône et celle du Décemvirat, c'est un devoir doux à remplir que de proposer à la Convention nationale, amie de la République et des arts, l'organisation définitive d'un Établissement que les arts chérissent et qui a bien mérité de la République.

Déjà, Représentants, un décret rendu par vous, et rendu même dans un temps propice, ordonnait au Comité d'instruction publique de vous présenter, dans un court délai, des vues d'organisation pour l'Institut national de musique dans la commune de Paris; mais ce décret bienfaisant était resté jusqu'à présent illusoire, soit par de longues entraves que les dominateurs d'alors ne cessaient d'opposer à son exécution, soit par les orageuses circonstances qui vous ont pressés de toutes parts depuis l'heureuse époque du 9 thermidor.

Il est temps, sans doute, de venir au-devant d'une foule d'artistes distingués, qui sont restés en France pour l'illustrer et la servir, préférant leur patrie agitée, mais libre, au calme et à l'opulence des cours qu'ils pouvaient embellir de leurs talents. En effet, les despotes, fatigués d'une fausse grandeur, sentent le besoin de se réfugier dans le sein des arts pour échapper à l'ennui pompeux qui les environne et les accable.

Vos comités, fidèles au vœu formé par vous, viennent donc aujourd'hui vous proposer d'organiser définitivement l'Institut central de musique, car il a fallu lui donner ce nom; d'abord, en ce qu'il désigne mieux que tout autre l'établissement, et, en second lieu, parce qu'il empêche la confusion qui pourrait résulter de la conformité de l'ancien nom avec celle d'un établissement beaucoup plus vaste, qui vous est proposé dans le nouveau plan de constitution. Cet

Institut central de musique est déjà provisoirement organisé en un corps de musiciens exécutants, attachés à la garde nationale de Paris.

C'est ainsi que, depuis le fameux décret du 14 juillet, ces artistes patriotes, sous la direction de Gossec pour la partie qui tient à l'art, n'ont cessé de concourir à l'exécution des fêtes nationales, indépendamment du service qu'ils remplissaient habituellement auprès du Corps législatif. Sous cette bannière civique, se sont rassemblés, à différentes époques, les premiers talents que la France possède dans l'art musical.

Je résiste au désir qui m'invite à les désigner publiquement, et je n'en cite aucun, car, pour être juste, il faudrait les citer tous. Qu'il me suffise de dire, et je ne crains point d'être démenti par la France ni même par les étrangers, que, dans l'état actuel des choses, il n'existe point en Europe, soit pour la composition, soit pour l'enseignement, soit pour les différentes parties exécutoires, une aussi brillante réunion de talents précieux et d'artistes justement célèbres.

C'est de là que sont partis ces nombreux élèves qui, répandus dans les camps français, animaient, par des accords belliqueux, l'intrépide courage de nos armées; c'est de là que nos chants civiques, disséminés d'un bout de la France à l'autre, allaient jusque chez l'étranger, jusque sous les tentes de l'ennemi, troubler le repos des despotes ligués contre la République; c'est là qu'ont été inspirés ces hymnes brillants et solennels que nos guerriers chantaient sur les monts d'Argonne, dans les plaines de Jemmapes et de Fleurus, en forçant les passages des Alpes et des Pyrénées, en délivrant la Belgique des fureurs de l'Autriche et la Hollande des longues usurpations du Stathoudérat : ces hymnes, qui font l'ornement de nos fêtes civiques, qui excitaient encore hier le juste enthousiasme de la Convention nationale, et que les républicains français n'oublieront pas plus que les fiers descendants de Guillaume Tell n'ont oublié le chant rustique et populaire, qui, sur un sol étranger et jusque dans leur vieillesse, rappelle à leur imagination frappée les doux souvenirs de l'enfance et les souvenirs plus doux encore de la terre natale.

Et tel est l'empire de cet art, de tous les arts le plus universellement senti, qu'il ne faut qu'une âme et des oreilles pour en jouir. Malheur à l'homme glacé qui ne connaît pas son charme irrésistible! Malheur au politique imprudent, au législateur inhabile, qui, prenant les hommes pour des abstractions et croyant les faire mouvoir comme les pièces d'un échiquier, ne sait pas qu'ils ont des sens; que ces sens forment des passions; que la science de conduire les hommes n'est autre chose que la science de diriger leur sensibilité; que la base des institutions humaines est dans les mœurs publiques et privées, et que les beaux-arts sont essentiellement moraux, puisqu'ils rendent l'individu qui les cultive meilleur et plus heureux?

Si c'est une vérité pour tous les arts, combien est-elle évidente pour l'art musical! Orphée, sur les monts de la Thrace, soumettant les monstres des forêts au pouvoir de sa lyre; Arion, échappant au naufrage; Amphion, bâtissant des villes; toutes ces fables de l'antiquité, embellies par l'imagination des poètes, ne sont, aux yeux du philosophe, que de brillantes allégories qui retracent énergiquement l'empire très réel de la musique. Mais si j'ouvre les annales de l'histoire, je vois Timothée subjuguant Alexandre, les rustiques Spartiates proscrivant le commerce et les arts, à l'exception de la musique; ces mêmes Spartiates vaincus plusieurs fois et ressaisissant la victoire aux chants de l'Athénien Tyrtée.

Il n'a existé aucune nation sur la terre qui n'ait aimé cet art enchanteur; il est partout un instinct de la nature, un besoin de l'âme; on le trouve dans les camps et dans les forêts, dans les palais d'or des despotes de l'Orient et dans les pâturages de la Suisse et de la Sicile; il égaie la solitude, il charme la société, il anime à la fois la guerre et l'amour, la chasse et la vie pastorale. Le noir Africain, transporté sur la rive américaine, soulage ses travaux et son esclavage en chantant l'air que lui apprit sa mère libre; le robuste habitant de l'Écosse septentrionale répète les hymnes de ses anciens bardes, et se promenant dans la nuit, il croit entendre, le long des montagnes, la harpe et la voix d'Ossian.

L'enfant chante sur le sein de sa mère, qu'il peut à peine encore nommer; l'impétueux jeune homme chante au milieu des batailles; le vieillard, réchauffant ses derniers jours aux doux rayons du soleil, répète, en pleurant, la chanson qui fit les délices de son enfance; les femmes, surtout, douées d'une sensibilité exquise et supérieure à la nôtre, aiment passionnément la musique, qui, comme elles, adoucit les mœurs, tempère la force par la grâce, rapproche et lie ensemble les divers éléments de la société.

Ce bel art charme aussi l'étude, et la philosophie aime à lui sourire. Socrate, au moment de boire la ciguë, le cultivait dans sa prison; Platon, qui connaissait son pouvoir et sa moralité, le mêlait à toutes les institutions de sa République, comme les ministres des différents cultes l'ont introduit, avant et depuis Platon, dans toutes les cérémonies

religieuses. Parmi nous, enfin, ce sage et sublime écrivain, qui a prouvé, par tant d'ouvrages, que l'éloquence est l'arme la plus puissante de la raison, et que la sensibilité n'exclut point la profondeur philosophique, Jean-Jacques Rousseau, après avoir adoré toute sa vie cet art enchanteur, auquel il a dû même quelques succès, Jean-Jacques Rousseau, dans sa vieillesse, soupirait encore ses simples romances, qu'on ne peut chanter sans être attendri, et qui portent dans l'âme, doucement émue, la mélancolie qui tourmentait ses derniers jours.

Si donc cet art est utile, s'il est moral, si même il est nécessaire pour les armées, pour les fêtes nationales, et, ce qui comprend tout, pour la splendeur de la République, hâtez-vous, Représentants, de lui assurer un asile. Déjà, depuis vingt ans, les progrès rapides qu'il a faits parmi nous ont augmenté la gloire que la France s'est acquise dans les beaux-arts. L'Allemagne et l'orgueilleuse Italie, vaincues en tout le reste par la France, mais longtems victorieuses en ce genre seul, ont enfin trouvé une rivale.

Cependant nos fêtes nationales seraient inexécutables dans cette vaste commune, les corps de musique de nos armées ne se renouvelleraient plus, nos théâtres et leurs orchestres dépériraient; les musiciens découragés, quitteraient nos contrées ingrates pour chercher une rive hospitalière; l'art lui-même succomberait sous les attaques du vandalisme, si la sage prévoyance des législateurs ne prévenait tous ces inconvénients.

La suppression des Écoles de musique et des musiciens attachés aux anciennes cathédrales et aux chapitres a fait rentrer plus de quinze millions dans le Trésor public; il est instant de suppléer à leur existence par un établissement plus étendu, plus fertile en moyens d'enseignement et en moyens d'exécution, et dont les dépenses annuelles ne se monteront pas à 230,000 francs.

Il sera glorieux pour vous, Représentants, de prouver à l'Europe étonnée, qu'au milieu d'une guerre immense, qui n'a été pour la République qu'une suite non interrompue de triomphes, contenant à la fois, dans l'intérieur, le terrorisme anarchique et le terrorisme royal, décrétant, pour des siècles, une constitution sage, républicaine, vous savez encore donner quelques instants à l'encouragement d'un art qui a gagné des victoires et qui fera les délices de la paix.

PROJET DE LOI SUR L'ORGANISATION DE L'INSTITUT CENTRAL DE MUSIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT DE CET ART ET LA CÉLÉBRATION DES FÊTES NATIONALES DANS LA COMMUNE DE PARIS.

I. L'Institut central de musique, créé par le décret du 18 brumaire an deuxième de la République, est établi dans la commune de Paris pour exécuter et enseigner la musique. Il est composé de cent quinze artistes.

II. Sous le rapport d'exécution, il est employé à célébrer les fêtes nationales; sous le rapport d'enseignement, il est chargé de former les élèves dans toutes les parties de l'art musical.

III. Six cents élèves des deux sexes reçoivent gratuitement l'instruction dans l'Institut.

IV. La surveillance de toutes les parties de l'enseignement dans l'Institut et de l'exécution dans les fêtes publiques, est confiée à cinq inspecteurs de l'enseignement choisis parmi les compositeurs.

V. Les cinq inspecteurs de l'enseignement sont nommés par le pouvoir exécutif.

VI. Quatre professeurs pris indistinctement parmi les artistes de l'Institut, en forment l'administration, conjointement avec les cinq inspecteurs de l'enseignement. Ces quatre professeurs sont nommés et renouvelés tous les ans par les artistes de l'Institut.

VII. L'administration est chargée de la police intérieure de l'Institut, et de veiller à l'exécution des décrets du Corps législatif ou des arrêtés des Autorités constituées relatifs à cet établissement.

VIII. Les artistes nécessaires pour compléter l'Institut ne peuvent l'être que par la voie du concours.

IX. Le concours est jugé par un jury de neuf membres de l'Institut; ils sont nommés par le Pouvoir exécutif.

X. Une Bibliothèque nationale de musique est formée dans l'Institut: elle est composée d'une collection complète des partitions et ouvrages traitant de cet art, des instrumens antiques ou étrangers, et de ceux à nos usages, qui peuvent par leur perfection servir de modèles.

XI. Cette bibliothèque est publique et ouverte à des époques fixées par le pouvoir exécutif qui nomme le bibliothécaire.

XII. Les appointemens fixes de chaque Inspecteur de l'enseignement sont établis à cinq mille livres par an; ceux du secrétaire, à quatre mille livres; ceux du bibliothécaire, à trois mille livres.

Trois classes d'appointemens sont établies pour les autres artistes. Vingt-huit places à deux mille cinq cents livres forment la première classe; cinquante-quatre places à deux mille livres forment la seconde classe; et vingt-huit places à seize cents livres forment la troisième classe.

XIII. Les dépenses d'administration et d'entretien de l'Institut sont réglées et ordonnées par le Pouvoir exécutif, d'après les états fournis par l'administration de l'Institut; ces dépenses sont acquittés par le Trésor public.

XIV. Après vingt années de service, les membres de l'Institut central de musique ont pour retraite la moitié de leurs appointemens; après cette époque, chaque année de service en plus augmente cette retraite d'un vingtième des dits appointemens.

XV. L'Institut fournit tous les jours un corps de musiciens pour le service de la Garde nationale près le Corps législatif.

PROJET DE DÉCRET.

Le Pouvoir exécutif n'étant pas organisé dans ce moment, les fonctions qui lui sont attribuées par la précédente loi appartiendront au Comité d'instruction publique.

La Convention nationale nommera les cinq inspecteurs de l'enseignement, d'après un rapport de son comité.

II. La Musique de la garde nationale est supprimée par le présent décret; les artistes qui la composent font partie de l'Institut.

III. L'établissement connu sous le nom d'École de chant et de déclamation est supprimé par le présent décret.

Les artistes y professant la musique font partie de l'Institut.

IV. Le Comité d'instruction publique déterminera la liste des artistes qui devront composer les différentes classes de l'Institut.

V. Les objets devant former la bibliothèque de l'Institut, en conséquence de l'article X de la précédente loi, seront choisis dans le dépôt formé par la Commission temporaire des arts, par une Commission d'artistes musiciens dont le Comité d'instruction publique nommera les membres.

VI. En considération des services rendus par la Musique de la Garde nationale dans l'exécution des fêtes publiques et dans la formation des élèves, ses membres recevront, par forme d'indemnité, une somme égale aux appointemens qu'ils ont reçus depuis le 18 brumaire an 2e de la République, époque du décret qui établit l'Institut national de Musique.

VII. La Commission de l'instruction publique ordonnera, sans délai, l'établissement de l'Institut central de Musique dans le local dit *les Menus-Plaisirs*, déjà désigné par arrêté du Comité de salut public.

[*Rapport*, in-12 de 8 p. Imp. nat., thermidor III : Bibl. nat., Le38 1572 ; Arch. nat. A D XVIII', 295 ; *Moniteur*, du 16 thermidor III.]

CCXX. — SUBSTITUTION DU NOM DE CONSERVATOIRE À CELUI D'INSTITUT SUR LA DEMANDE DE DAUNOU.

La Convention nationale avait décrété le 18 brumaire an II de la République, qu'il serait établi dans la commune de Paris un Institut national de musique pour l'enseignement de toutes les parties de cet art. Chénier, dans la séance du 10 thermidor an III, fit un rapport au nom du Comité d'instruction publique sur l'organisation de l'Institut national de musique. Le 16 thermidor, avant la discussion, Daunou me demanda de renoncer au nom d'institut, dont il avait besoin pour l'*Institut national des sciences et des arts*. Je sentis l'importance de la demande et je priai Chénier de remplacer le mot Institut par celui de Conservatoire, comme indiquant justement le but de cet établissement.

[Extrait d'une lettre de Sarrette à M. Taillandier, 1842, Bibl. nat., mss.]

V

LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

1795-1815.

CCXXI. — LOI PORTANT ÉTABLISSEMENT D'UN CONSERVATOIRE DE MUSIQUE À PARIS POUR L'ENSEIGNEMENT DE CET ART; 16 THERMIDOR AN III-3 AOÛT 1795.

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités d'instruction publique et des finances, décrète :

I. Le Conservatoire de musique, créé sous le nom d'*Institut national* par le décret du 18 brumaire an deuxième de la République, est établi dans la commune de Paris pour exécuter et enseigner la musique. Il est composé de 115 artistes.

II. Sous le rapport d'exécution, il est employé à célébrer les fêtes nationales; sous le rapport d'enseignement, il est chargé de former les élèves dans toutes les parties de l'art musical.

III. Six cents élèves des deux sexes reçoivent gratuitement l'instruction dans le Conservatoire. Ils sont choisis proportionnellement dans tous les départemens.

IV. La surveillance de toutes les parties de l'enseignement dans ce Conservatoire, et de l'exécution dans les fêtes publiques, est confiée à cinq Inspecteurs de l'enseignement, choisis parmi les compositeurs.

V. Les cinq Inspecteurs de l'enseignement sont nommés par l'Institut national des sciences et arts.

VI. Quatre professeurs, pris indistinctement parmi les artistes du Conservatoire, en forment l'administration, conjointement avec les cinq Inspecteurs de l'enseignement. Ces quatre professeurs sont nommés et renouvelés tous les ans par les artistes du Conservatoire.

VII. L'administration est chargée de la police intérieure du Conservatoire, et de veiller à l'exécution des décrets du Corps législatif ou des arrêtés des autorités constituées, relatifs à cet établissement.

VIII. Les artistes nécessaires pour compléter le Conservatoire ne peuvent l'être que par la voie du concours.

IX. Le concours est jugé par l'Institut national des sciences et arts.

X. Une bibliothèque nationale de musique est formée dans le Conservatoire; elle est composée d'une collection complète des partitions et ouvrages traitant de cet art, des instruments antiques ou étrangers, et de ceux à nos usages qui peuvent, par leur perfection, servir de modèles.

XI. Cette bibliothèque est publique et ouverte à des époques fixées par l'Institut national des sciences et arts, qui nomme le bibliothécaire.

XII. Les appointemens fixes de chaque inspecteur de l'enseignement sont établis à cinq mille livres par an; ceux du secrétaire, à quatre mille livres; ceux du bibliothécaire, à trois mille livres. Trois classes d'appointement sont établies pour les autres artistes. Vingt-huit places à deux mille cinq cents livres forment la première classe; cinquante-quatre places à deux mille livres forment la seconde classe; et vingt-huit places à seize cents livres forment la troisième classe.

XIII. Les dépenses d'administration et d'entretien du Conservatoire sont réglées et ordonnancées par le Pouvoir exécutif, d'après les états fournis par l'administration du Conservatoire; ces dépenses sont acquittées par le Trésor public.

XIV. Après vingt années de service, les membres du Conservatoire central de musique ont, pour retraite, la moitié de leurs appointements; après cette époque, chaque année de service en plus augmente cette retraite d'un vingtième desdits appointements.

XV. Le Conservatoire fournit tous les jours un corps de musiciens pour le service de la garde nationale près le Corps législatif.

FORMATION.

Enseignement.	PROFESSEURS.	*Exécution.*	
Solfège	14	Compositeurs dirigeant l'exécution	5
Clarinette	19	Chef d'orchestre exécutant	1
Flûte	6	Clarinettes	30
Hautbois	4	Flûtes	10
Basson	12	Cors (premier)	6
Cor (premier)	6	Cors (second)	6
Cor (second)	6	Bassons	18
Trompette	2	Serpens	8
Trombone	1	Trombones	3
Serpent	4	Trompettes	4
Buccini / Tubæ corvæ	1	Tubæ corvæ	2
		Buccini	2
Timbalier	1	Timbaliers	2
Violon	8	Cymbaliers	2
Basse	4	Tambours turcs	2
Contre-basse	1	Triangles	2
Clavecin	6	Grosses caisses	2
Orgue	1	Non-exécutans employés à diriger les élèves chantant ou exécutant dans les fêtes publiques	10
Vocalisation	3		
Chant simple	4		
Chant déclamé	2		
Accompagnement	3		
Composition	7		
TOTAL	115	TOTAL	115

[*Bulletin des Lois de la République française*, n° 170.]

CCXXII. — DÉCRET PORTANT DIVERSES MESURES TRANSITOIRES POUR L'EXÉCUTION DE LA LOI DU 16 THERMIDOR AN III.

Sur la proposition du même membre, le décret suivant est rendu :

La Convention nationale, après avoir entendu le rapport de ses Comités d'Instruction publique et des Finances, décrète :

I. L'Institut national des sciences et arts, n'étant pas organisé dans ce moment, les fonctions qui lui sont attribuées par la précédente loi appartiendront au Comité d'instruction publique.

La Convention nationale nommera les cinq inspecteurs de l'enseignement d'après un rapport de son Comité.

II. La musique de la garde nationale est supprimée par le présent décret. Les artistes qui la composent font partie du Conservatoire.

III. L'établissement connu sous le nom d'École de Chant et de Déclamation est supprimé par le présent décret. Les artistes y professant la musique font partie du Conservatoire.

IV. Le Comité d'instruction publique déterminera la liste des artistes qui devront composer les différentes classes du Conservatoire.

V. Les objets devant former la bibliothèque du Conservatoire, en conséquence de l'article X de la précédente loi, seront choisis dans le dépôt formé par la Commission temporaire des arts, par une Commission d'artistes musiciens, dont le Comité d'instruction publique nommera les membres.

VI. En considération des services rendus par la musique de la garde nationale dans l'exécution des fêtes publiques et dans la formation des élèves, ses membres recevront, par forme d'indemnité, une somme égale aux appointements qu'ils ont reçus depuis le 18 brumaire an II de la République, époque du décret qui établit l'Institut national de musique.

VII. La Commission de l'instruction publique ordonnera, sans délai, l'établissement du Conservatoire de musique dans le local dit *les Menus-Plaisirs*, déjà désigné par arrêté du Comité de salut public.

[*Procès-verbal ... Convention*, t. LXVII, p. 8; *Moniteur* du 21 therm., III, p. 1293.]

CCXXIII. — PROPOSITION DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE POUR LA NOMINATION DES INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT. 16 THERMIDOR AN III-3 AOÛT 1795.

Le Comité autorise le citoyen Chénier à proposer à la Convention les citoyens Méhul, Grétry, Gossec, Lesueur et Cherubini pour remplir les fonctions des cinq Inspecteurs de l'enseignement au Conservatoire de musique créé par décret du 16 du présent.

[*Procès-verbal ...*; Arch. nat., AF II, 30, p. 492.]

NOMINATION PAR LA CONVENTION DES INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT, 20 THERMIDOR AN III-7 AOÛT 1795.

[*Actes de l'assemblée législ.*, coll. Baudoin, t. LVII, p. 111 et 117.]

CCXXIV. — PROFESSEURS DE L'ÉCOLE DE CHANT ADMIS DANS LE PERSONNEL DU CONSERVATOIRE.

[*Exécution de l'article 3 du décret du 16 thermidor an III.*]

Braun.	Rigel fils.	Méon.	Mozin (A.).	Mozin (B.).	Nochez.	Rigel père.
La Suze.	Gobert.	Granier.	Guénin.	Guichard.	Langlé.	

CCXXV. — MUSICIENS DE LA GARDE NATIONALE PASSANT DANS LE PERSONNEL DU CONSERVATOIRE.

[*Exécution des articles 2 et 6 du décret du 16 thermidor an III.*]

Sarrette.
Gossec.
Lefèvre (Xavier).
Vinit.
Buch.
Devienne.
Delcambre (Thomas).
Simonet.
Widerkehr.

1re Classe.

Assmann (Ernest).
Solere.
Tulou.
Garnier.
Schneitzhoeffer.
Catel.
Kenn.
Schwentt (G.).
Pagniez.
Vandenbroeck.
Duvernoy (Frédéric).
Duvernoy (Charles).
Chelard.
Vauchelet.
Guthman.
Duret (*a*).
Gallet.
Blasius (Ignace).
Fuchs.
Stighlitz.
Cherubini (*b*).
Ozi.
Schwentt (Ph.).
Gerber.
Simrock.
Hervaux.
Hugot.
Lefèvre (Louis).
Leroux.
Mathieu.
Veillard.

2e Classe.

Laloire.
Paillard.
Voisin (Louis).
Legendre.
Adrien (Ferd.).
Horace.
Layer.
Jérôme.
Gebauer (Michel).
Delcambre (Pierre).

3e Classe.

Angée.
Paocher.
Hardouin.
Rochetin.
Schreuder.
Sarazin.
Miolan (Félix).

Supplémentaires (*c*).

Méhul.
Lesueur.
Kreutzer (Rodolphe).
Levasseur.
Domnich.
Gebauer (François).
Blasius (Pierre).
Blasius (Frédéric).
Marciliac.
Rogat.
Hardy.
Cornu.
Sullantin (François).

a. Indemnité de 14 mois, 18 jours. — *b*. Indemnité de 13 mois, 18 jours. — *c*. Indemnité de 20 mois, 18 jours. — Pour tous les autres musiciens l'indemnité est de 21 mois. [C. P.]

[*État d'émargement pour l'acquit de l'indemnité*, etc.; Arch. nat., O²65*; Arch. du Conserv.]

CCXXVI. — PROPOSITION ET NOMINATION DU BIBLIOTHÉCAIRE, 30 THERMIDOR AN III-17 AOÛT 1795 ET 2 FRUCTIDOR AN III-14 AOÛT 1795.

Les inspecteurs de l'enseignement dans le Conservatoire de musique proposent au Comité de nommer le cit. Eler pour remplir les fonctions de bibliothécaire dans ledit Conservatoire. Le Comité charge la 3e section de lui faire incessamment un rapport tant sur cette demande que sur celles de ce genre qui lui ont été renvoyées.

[*Procès-verbal du Comité d'Inst. pub.*, Arch. nat., AF* II, 30, p. 508.]

Le Comité, en exécution de l'article 11 de la loi du 16 thermidor sur l'organisation du Conservatoire de musique, nomme le cit. Eler bibliothécaire dudit Conservatoire. La Commission d'instruction publique demeure chargée de notifier le présent arrêté tant aux membres composant l'administration dudit, qu'au cit. Eler.

[*Procès-verbal idem*, Arch. nat.; AF* II, 31, p. 2.]

CCXXVII. — PROPOSITION DE CRÉER UNE CHAIRE D'ACOUSTIQUE, 6e JOUR COMPL. AN III-22 SEPTEMBRE 1795.

Un membre propose de créer dans le Conservatoire de musique une chaire d'acoustique. Le Conseil, après avoir accueilli cette demande, en arrête le renvoi au cit. Portiez, de l'Oise, chargé du travail sur l'organisation des écoles de musique.

[*Procès-verbal du Comité d'Inst. pub.*, AF* II, 31, p. 66.]

CCXXVIII. — RAPPORT DE LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE SUR LA DEMANDE DE PAIEMENT À VALOIR SUR LES APPOINTEMENTS, 18 VENDÉMIAIRE AN IV-10 OCTOBRE 1795.

. . . . . .

Les inspecteurs de l'enseignement du Conservatoire exposent, par lettre du 7 vendémiaire, qu'il est impossible de déterminer la quotité du traitement des membres du dit Conservatoire en activité de service, vu que la loi prescrit qu'ils seront partagés en trois classes et que le classement ne peut avoir lieu que lorsque le complément desdits membres aura été effectué par la voie du concours. Ils proposent qu'à titre d'avance il sera payé à chacun des membres 500 livres à valoir sur leurs appointements pour ne pas suspendre trop longtemps les appointements de ceux en activité . . . . . .

[Arch. nat., F[9] 2556.]

Voir États émargés : Arch. du Conserv., et Arch. nat., O[7] 65[a].

CCXXIX. — RAPPORT SUR LA DEMANDE DE CHERUBINI, GOSSEC ET LESUEUR, EN DATE DU 25 VENDÉMIAIRE AN III-17 OCTOBRE 1795, TENDANT À LA NOMINATION DE SARRETTE EN QUALITÉ DE COMMISSAIRE POUR L'ORGANISATION DU CONSERVATOIRE; 26 VENDÉMIAIRE AN IV-18 OCTOBRE 1795.

COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Rapport au Comité.

Les inspecteurs de l'enseignement du Conservatoire du musique représentent qu'occupés dans ce moment à la confection des ouvrages élémentaires sur lesquels ils se proposent de baser l'enseignement, également occupés à plusieurs ouvrages pour les théâtres, ils ne peuvent se distraire de ces travaux urgents pour se livrer entièrement aux soins qu'exige l'organisation définitive du Conservatoire de musique. Ils demandent que le Comité d'instruction publique nomme un commissaire spécialement chargé de cette organisation, conformément à la loi du 16 thermidor dernier. Ils désirent que le choix du Comité se fixe sur le citoyen Sarrette, dont le zèle et l'active intelligence conçurent le plan de l'établissement et qui, seul, a les connaissances locales nécessaires à ce travail.

Il serait sans doute fâcheux et nuisible à l'avancement de l'art que des Conservateurs qui offrent la réunion des premiers talens de l'Europe fussent détournés de la composition de leurs chefs-d'œuvre et de la confection des ouvrages élémentaires qui doivent influer si puissamment sur les progrès futurs de la musique, pour s'occuper de détails matériels et d'arrangements minutieux. Ce serait ne pas sentir le prix du génie que de l'appliquer à un tel emploi. La Commission pense donc que la demande des inspecteurs de l'enseignement du Conservatoire de musique doit être accueillie; elle pense aussi que personne n'est plus propre à organiser définitivement le Conservatoire que celui qui en a formé le plan et dont le zèle et l'intelligence sont attestés par les Conservateurs.

On propose au Comité de prendre l'arrêté suivant : GINGUENÉ.

Projet d'arrêté ci-joint.

Le Comité d'instruction publique, après avoir entendu le rapport de la Commission exécutive d'instruction publique, arrête : Le citoyen Sarrette est nommé commissaire à l'effet d'organiser définitivement le Conservatoire de musique établi par la loi du 16 thermidor dernier.

[Arch. nat., F[17] 1068.]

Voir l'arrêté de nomination, pièce CXXXI.

CCXXX. — ARRÊTÉ DU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE RELATIF À LA RÉPARTITION DES 30 EMPLOIS DE PROFESSEURS À POURVOIR; 29 VENDÉMIAIRE AN IV–21 OCTOBRE 1795.

Le Comité, d'après le rapport de sa 3e section sur le complément des membres du Conservatoire de musique, en exécution de la loi du 16 thermidor an IIIe, arrête :

ARTICLE 1er. Le nombre des places de professeurs à remplir dans le Conservatoire de musique est de trente, savoir : 3 solfèges, 1 clarinette, 2 flûtes, 1 hautbois, 1 trompette, 2 serpens, 4 violons, 2 basses, 1 contrebasse, 3 clavecins, 1 orgue, 4 chants, 3 vocalisations, 2 accompagnemens.

ART. 2. Les artistes qui se présenteront au concours se feront inscrire au secrétariat du Conservatoire.

ART. 3. La liste d'inscription sera ouverte le 30 vendémiaire et fermée le 14 brumaire.

ART. 4. Le concours se fera dans les salles du Conservatoire et aura lieu le 15 brumaire et jours suivants.

ART. 5. Les candidats ne pourront concourir qu'en exécutant la musique qui leur sera présentée.

ART. 6. Il sera formé un jury de neuf membres pour juger les candidats; l'administration du Conservatoire en présentera la liste au Comité d'instruction publique;

ART. 7. Le concours sera soumis à la ratification du Comité d'instruction publique.

LANTHENAS, DELEYRE, BARAILLON, WANDELAINCOURT, BORDET.

[Arch. nat., AF[e] II, 33, p. 120.]

CCXXXI. — NOMINATION DU JURY DU CONCOURS D'ADMISSION AUX EMPLOIS DE PROFESSEURS, 2 BRUMAIRE AN IV–24 OCTOBRE 1795.

Le Comité d'instruction publique, en conséquence de l'article 6 de son arrêté du 29 vendémiaire dernier, relatif au complément des membres du Conservatoire de musique par la voie du concours, arrête ce qui suit :

ARTICLE 1er. Le jury sera composé des citoyens Gossec, Cherubini, Rigel père, Langlé, Lefèvre (Xavier), Guénin, Nochez, Ozi et Devienne;

ART. 2. Le jury jugera comparativement, soit sur l'audition des candidats, soit sur des ouvrages déjà entendus en public, soit enfin sur des manuscrits, pour les places relatives à l'enseignement, à l'exécution.

LANTHENAS, DELEYRE, BARAILLON, WANDELAINCOURT, BORDET.

[Arch. nat., AF[e] II, 31 et 33, p. 130.]

CCXXXII. — LISTE DES PROFESSEURS ADMIS AU CONCOURS À COMPTER DU 1er FRIMAIRE AN IV—22 NOVEMBRE 1795.

Professeurs de 1re classe, 2.500 livres.

Berton (Henri-Montan), **Gaviniès** (Pierre), **Janson** (Auguste), **Lays** (François), **Lahoussaye** (Pierre-Nicolas), **Mengozzi** (Bernard), **Méreaux** (Nicolas-Jean), Mme **Montgeroult** (Hélène), **Persuis** (Luc-Louis), **Richer** (Louis-Auguste), **Rode** (Pierre), **Séjan** (Nicolas).

Professeurs de 2e classe, 2.200 livres.

Adrien aîné (Arnold), **Agus** (Joseph), **Aubert** (Nicolas), **Baudiot** (Charles), **Desvignes** (Pierre), **Duverger** (Nicolas), **Fasquel** (Jean-François), **Guérillot** (Henri), **Jacqmin** (François), **Jadin** (Hyacinthe), **Kretty** (Jean-François), **Mollet** (Pierre), **Sponheimer** (Conrad), **Voisin** (Charles), **Wunderlich** (Jean-Georges).

Professeurs de 3e classe, 1.600 livres.

Fournier (Pierre), **Kersten** (Jean-Baptiste), **Roy** (Louise).

[Extrait des états émargés : Arch. nat., O² 65⁵; Arch. du Conserv.]

CCXXXIII. — NOMINATION DES MEMBRES DU CONSERVATOIRE CHARGÉS DU CHOIX DES OUVRAGES DEVANT FORMER LA BIBLIOTHÈQUE; 2 BRUMAIRE AN IV—24 OCTOBRE 1795.

En conséquence de l'article 5 du décret du 16 thermidor an 3e, portant que les objets devant former la bibliothèque du Conservatoire de musique seront choisis, dans le dépôt formé par la Commission temporaire des arts, par une Commission d'artistes musiciens dont le Comité d'instruction publique nommera les membres, le Comité d'instruction publique nomme pour former cette Commission, les citoyens Méhul, Le Sueur, Eler, Kreutzer, Lefèvre (Xavier), Levasseur, Guthmann.

LANTHENAS, BARAILLON, DELEYRE, BORDET, WANDLAINCOURT.

[Arch. nat., AF⁴ II, 33, p. 129.]

CCXXXIV. — ARRÊTÉ ORDONNANT L'ÉVACUATION DES BÂTIMENTS DESTINÉS AU CONSERVATOIRE, 16-17 NIVÔSE AN IV — 6-7 JANVIER 1796.

Le Ministre de l'intérieur ordonne : 1° la succession Papillon de la Ferté, et tous autres particuliers occupant des logements dans le local des *Menus-Plaisirs*, affecté par la loi du 16 thermidor III pour l'établissement du Conservatoire de musique, sont tenus de les évacuer dans le terme de dix jours pour tous délais ; 2° sont seules exceptées les parties affectées au service public, savoir : état civil de l'arrondissement, le chef-lieu de la police armée et les comités de la section du Faubourg-Montmartre, qui y restent provisoirement établis jusqu'à l'organisation des municipalités; cependant, les bureaux ou comités qui, sans gêner le service public, seraient susceptibles de déplacement, pourront être transférés dans d'autres parties, si le service du Conservatoire l'exige; 3° le bâtiment dans lequel est situé le logement du garde-magasin des Menus sera, à la même époque, mis à la disposition du Conservatoire; le conseil des bâtiments déterminera la clôture qu'il convient d'établir pour limites du local nécessaire au Conservatoire de musique; 4° le conservateur du garde-meuble national se concertera avec le commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire, sur les objets existans dans le local et qui peuvent être nécessaires à l'établissement du Conservatoire; 5° le commissaire chargé de l'organisation surveillera l'exécution des présentes mesures en ce qui concerne l'évacuation du local, et il en rendra compte.

[Arch. nat., F¹⁵, 906.]

CCXXXV. — PRESCRIPTIONS POUR L'ÉVACUATION ET L'AMÉNAGEMENT DES BÂTIMENTS AFFECTÉS AU CONSERVATOIRE, 14 PLUVIÔSE AN IV-3 FÉVRIER 1796.

Le Ministre de l'intérieur à Sarrette.

Le Directoire exécutif vient d'apprendre avec le plus grand étonnement les nouvelles résistances qu'ont apportées quelques individus à évacuer le local des Menus, surtout après l'ordre que je vous avais chargé de leur signifier et qui leur donnait dix jours pour tout délai. Le Directoire a vu dans cette désobéissance le mépris le plus formel des lois et du bon ordre, qu'il est tems de réprimer par la force de la loi.

Je vous charge donc, citoyen, de signifier aux individus qui n'ont pas encore évacué le local que le Conservatoire attend pour son organisation, d'avoir à en sortir sous vingt-quatre heures; je vous charge en outre de faire enlever, à l'expiration stricte de ce terme, les portes et les châssis des fenêtres des logemens occupés par les opposans quels qu'ils soient et de les faire déposer dans les magasins de la République existans aux Menus.

Vous ferez mettre à la disposition de la section le bâtiment dit «de la Chapelle» pour l'établissement provisoire du bureau de paix et de celui du commissaire de police de cette section. Vous me rendrez compte sans délai de l'exécution des mesures que je vous prescris. Salut et fraternité.

BENEZECH.

[Arch. nat., F[17], 906.]

CCXXXVI. — LE DIRECTOIRE INVITE LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR À PRESSER L'INSTALLATION DU CONSERVATOIRE, 5 FLORÉAL AN IV-24 AVRIL 1796.

Les bâtiments connus sous le nom des Menus-Plaisirs sont destinés, citoyen Ministre, à recevoir le Conservatoire de musique, et il n'y est pas encore placé, sans doute parce que le local n'est pas distribué convenablement.

Désirant connaître quelles mesures vous avez adoptées pour l'approprier à sa destination et à quelle époque vous espérez que cet établissement pourra s'y installer, le Directoire vous invite à lui faire un prompt rapport à cet égard.

LE TOURNEUR, CARNOT, LA REVEILLÈRE-LEPEAUX.

[Arch. nat., AF III, 364, 1640, n° 36.]

CCXXXVII. — OUVERTURE DU CONSERVATOIRE, 1er BRUMAIRE AN V-22 OCTOBRE 1796.

a. Discours prononcé par le commissaire chargé de l'organisation.

[Voir le texte dans *B. Sarrette et les origines du Conservatoire*, p. 182 à 187.]

b. Discours prononcé par le citoyen Gossec, doyen d'âge des inspecteurs de l'enseignement.

[*Idem*, p. 188.]

CCXXXVIII. — PROFESSEURS ADMIS DE 1796 À 1802.

1796. Jadin (Louis), 2e cl.; **Eler** (Frédéric), ex-bibliothécaire.

1797. Adam (Louis), 2e cl. [20 mai], 1re cl., an VIII; **Ladurner** (Ignace), 2e cl. [20 mai]; **Tourette** (Jean), 2e cl. [19 juin].

1798. Nicodami (François), 2e cl. [20 mai]; **Saint-Amans** (Louis), 2e cl. [20 mai]; **de Martini** (Jean-Paul-Égide), inspect. de l'enseig. [18 août]; **Dugazon** (Jean) [18 août]; **Boieldieu** (Adrien), 2e cl. [21 novembre]; **Rodolphe** (Jean-Joseph), 2e cl., 1re cl. an VIII.

1799. **Garat** (Pierre), 1re cl. [21 mars]; **Baillot** (René-Paul), 2e cl. [21 mars]; **Plantade** (Charles-Henri), 2e cl. [21 mars], 1re cl. en 1800; **Caillot** (Joseph), 2e cl. [20 avril]; **Roy** (Jean-Baptiste), 1re cl. [20 mai].

1800. **Piccinni** (Nicolas), inspect. de l'enseig. [22 mars]; **Monsigny** (Pierre-Alexandre) [21 mai]; **Grasset** (Jean-Julien), 2e cl. [23 octobre]; **Pradher** (Louis-Barthélemy), 2e cl. [20 novembre].

1802. **Romberg** (Bernard), 2e cl. [21 janvier]; **Gérard** (Henri-Philippe), 1re cl. [22 mars].

CCXXXIX. — ÉCLAIRCISSEMENS SUR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, ADRESSÉS À LA COMMISSION DES DÉPENSES DU CONSEIL DES CINQ-CENTS, PAR LES INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT ET LE COMMISSAIRE CHARGÉ DE L'ORGANISATION DE CET ÉTABLISSEMENT, BRUMAIRE AN V.

La conséquence d'une partie du rapport fait au Corps législatif, le....., par la Commission des dépenses, devant être un projet de réduction dans les dépenses du Conservatoire de musique, il est du devoir des inspecteurs de l'enseignement, et du commissaire chargé de l'organisation de cet établissement, de donner à la Commission des éclaircissemens sur cet objet, afin que, conciliant les besoins d'une sévère économie avec la nécessité de conserver l'art de la musique en France, la Commission, après les avoir médités, puisse présenter au Conseil des Cinq-Cents un travail conforme aux vrais intérêts de la République.

La loi du 16 thermidor, an 3e, en établissant le Conservatoire de musique, le considéra sous deux rapports principaux d'utilité, enseignement et exécution. Sous le rapport d'enseignement, il est chargé de l'instruction de six cents élèves dans toutes les parties de l'art musical : sous le rapport d'exécution, il doit se former en orchestre pour la célébration des fêtes nationales, et fournir, chaque jour, un corps de musique pour le service de la garde près le Corps législatif.

La disposition relative aux fêtes nationales a été exécutée selon le vœu de la loi; celle relative à l'enseignement fut entravée par les plus misérables causes : le local affecté à l'établissement du Conservatoire était occupé par la section armée et délibérante du Faubourg-Montmartre; des fonctionnaires civils et d'autres citoyens s'y étaient établis; la succession Laferté (ex-intendant des Menus) obstruait encore ce domaine national; tous se réunirent, et firent mouvoir tous les moyens pour s'y maintenir; enfin le Ministre de l'intérieur, par des ordres réitérés, parvint, en ventôse an 4e, à faire évacuer le local, qui n'était pas disposé pour l'objet auquel il était destiné.

Les débats de l'architecture, au sujet des constructions nécessaires, consommèrent infructueusement la saison des travaux et produisirent une lenteur qui fut augmentée depuis par la pénurie du trésor public.

Enfin, sans avoir encore pu obtenir la totalité du local nécessaire à l'enseignement, le Conservatoire est entré en activité le 1er brumaire an v.

Cet exposé doit répondre au reproche d'inaction fait aux professeurs du Conservatoire; ils ont gémi, pendant un an, de voir 350 élèves inscrits, et de ne pouvoir leur donner l'instruction que la loi leur garantissait[1].

Des objections peuvent être présentées par ceux qui, n'ayant pas médité l'organisation du Conservatoire de Musique, ne peuvent saisir ses moyens d'utilité pour la République; nous allons répondre aux principales.

[1] *Nombre des Élèves inscrits au Conservatoire de musique pendant le 1er trimestre de l'an v.*

DÉPARTEMENS.							
Seine	231	Calvados	5	Haute-Garonne	1	Dyle	2
Ain	1	Indre-Libre	1	Seine-et-Oise	18	Finistère	1
Bas-Rhin	2	Dordogne	1	Seine-Inférieure	7	Somme	1
La Manche	2	Orne	2	Marne	4	Indre-et-Loire	1
La Gironde	6	Nord	2	Rhône-et-Loire	4	Puy-de-Dôme	1
L'Yonne	2	Lot	2	Pas-de-Calais	5	Nièvre	1
Doubs	2	Oise	3	Jura	3		
L'Allier	2	Var	1	Loiret	1	Départemens non désignés, ci	14
Ardennes	4	Haute-Saône	1	Eure-et-Loir	1	Saint Domingue	3
Lot-et-Garonne	1	Haute-Vienne	1	Meuse	1	Saint-Pierre-Martinique	1
Côte-d'Or	2	Ile-et-Vilaine	1	Maine-et-Loire	1	Nouvelle-Angleterre	1
				Basses-Alpes	1	Genève	1
				Moselle	1		

Le Conservatoire de Musique est-il nécessaire ?

Il est la seule école de musique en France, et en même temps le seul moyen d'exécution que le Gouvernement ait à sa disposition pour la célébration des solennités nationales.

Le Conservatoire a déjà beaucoup coûté, et n'a pas été utile.

Les frais du Conservatoire, jusqu'à présent, étant réduits à des valeurs réelles, sont beaucoup au-dessous des dépenses qu'aurait nécessitées la réunion de musiciens pour le service de chacune des fêtes nationales dans lesquelles il a été employé depuis sa création. Il a donc été, sous le seul rapport des fêtes nationales, un objet utile, puisqu'il a produit des économies à la République. Sous le rapport de l'enseignement, il a été forcé à l'inaction pendant une année; nous en avons donné les motifs : mais, avant cette époque, de quelle utilité la plus grande partie des artistes qui composent cet établissement n'a-t-elle pas été ! Leur zèle date des premiers jours de la Révolution; et l'école gratuite formée par les artistes musiciens de la garde nationale parisienne, sans avoir rien coûté à la nation, attesta leur désintéressement, leur patriotisme et leur amour pour les arts : ce fut cette école qui fournit aux comités de Gouvernement les nombreux élèves dont furent si rapidement formés des corps de musique pour les armées.

Est-il indispensable que le Conservatoire soit composé d'un si grand nombre de professeurs ?

Le Conservatoire étant la seule école de musique, l'enseignement dut y être organisé selon le système le plus complet, lequel, nécessitant le service de vingt-trois parties différentes, détermina la formation de cent quinze classes attribuées proportionnellement à l'enseignement, d'après les besoins de l'exécution. D'ailleurs, le nombre de cent quinze professeurs, démontré nécessaire pour l'enseignement, ne présente, pour l'exécution des fêtes nationales, que le nombre d'artistes strictement nécessaire à la formation d'un orchestre convenable pour ce service.

Le Conservatoire ne présente-t-il pas une masse de dépenses trop considérables ?

Il coûte moins que la musique qui, sous l'ancien régime, était affectée au seul service de la chapelle de Versailles, laquelle offrait une réunion moins considérable d'exécutans, et ne présentait aucun avantage sous le rapport de l'enseignement.

Le Conservatoire de musique doit l'enseignement à six cents élèves pris proportionnellement dans les départemens; il remplace plus de cinq cents écoles, dont la suppression, liée à celle du clergé, fit entrer dans le trésor public un revenu annuel de plus de dix millions, provenant des fondations faites spécialement pour l'enseignement de l'art; il remplace également toutes les écoles attachées aux régimens de l'ancienne troupe de ligne; et cet établissement utile ne coûte en ce moment que *cent vingt-cinq mille francs.*

Les membres du Conservatoire ne sont-ils pas trop payés ?

Les membres du Conservatoire sont divisés en trois classes d'appointemens, savoir : 2,500, 2,000 et 1,600 livres; prenant pour comparaison la première classe, il résulte que les plus célèbres artistes de la musique, qui, dans le Conservatoire, remplissent les fonctions de l'enseignement et sont chargés du double service des fêtes nationales, n'ont cependant que la moitié du traitement des professeurs des écoles centrales.

Quels résultats le Conservatoire peut-il promettre au Gouvernement ?

Il garantit le maintien des théâtres lyriques en France; il assure aux armées les corps de musique qui leur sont nécessaires, et aux départements les moyens d'exécution pour la célébration des fêtes nationales; enfin il opèrera la naturalisation des instruments à vent, que l'on est obligé de tirer d'Allemagne, ce qui neutralise en France une branche importante d'industrie et enlève des moyens d'existence à une partie de la nombreuse population de la République.

Le Conservatoire, sous tous ces rapports, contribuant à la gloire nationale, attirera nécessairement en France les étrangers éclairés qui, voulant jouir des chefs-d'œuvre produits au sein d'une telle école, viendront y entendre les artistes célèbres en tout genre qui le composent.

Quels inconvéniens peuvent résulter de la suppression du tout ou d'une partie du Conservatoire?

D'une suppression totale, l'anéantissement de la musique en France et la chute des théâtres lyriques, qui n'est déjà que trop préparée par la suspension de l'enseignement de cet art pendant sept années.

De suppressions partielles, il résultera : 1° L'impossibilité dans laquelle le Conservatoire sera de faire le service des fêtes nationales et celui près le Corps législatif, parce que les suppressions devront nécessairement porter sur les instrumens à vent, qui sont les plus nombreux mais qui, dans ce cas, sont la partie principale de l'orchestre : les orgues, violons, basses et clavecins ne pouvant être chargés de ce service, non plus que l'accompagnement et la composition. Alors le Gouvernement, pour déployer dans les fêtes publiques une pompe digne de leurs motifs, dépensera plus, pour ce seul objet, qu'il n'aura économisé par des suppressions mal ordonnées; 2° L'anéantissement de tous moyens pour former les musiques nécessaires aux armées, et faciliter, dans les départemens, la célébration des fêtes nationales prescrites par la Constitution.

Enfin, soit que le Conservatoire éprouve une suppression totale ou partielle, qui pourra retenir au sein de la République les artistes supprimés? Ils seront accueillis chez tous les peuples de l'Europe; ils seront appelés à s'y dédommager des privations et des sacrifices qu'ils ont supportés depuis la Révolution pour se conserver à la patrie. La langue musicale est universelle, partout elle est entendue; elle fait les délices des peuples les moins policés : la nation française serait-elle la seule qui, méconnaissant sa puissance, par une économie mal entendue, se priverait de l'un des moyens les plus assurés de consolider la prospérité publique, qui ne peut exister sans les beaux-arts.

Qui donc encouragera les sciences utiles, si ce n'est le Gouvernement, qui leur doit l'existence qu'autrefois leur procuraient les riches et les grands, amateurs par goût ou par ton? Peut-on se dissimuler que les nouveaux riches, sortis du limon de la Révolution, sont crapuleux et ignorans, et ne répandent que les maux produits par leur insatiable et stupide cupidité.

Des vérités, dictées par l'amour des arts et de la gloire nationale, sont présentées aux membres de la Commission des dépenses; leur devoir est de les méditer et de s'instruire des faits qu'il leur importe de connaître, pour éviter de proposer une décision dont le résultat tendrait infailliblement à plonger la République dans le vandalisme le plus absolu.

Les Inspecteurs de l'enseignement et le Commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire :

Gossec, Gretry, Méhul, Lesueur, Cherubini, Sarrette, *commissaire*.

[Paris, imp. de la Républ., brum. an v, in-8° 10 p.: Arch. du Conserv.; Bibl. du Conserv., 23561; Arch. nat., AD xviii, 384.]

CCXL. — INVITATION AU CONSEIL DES ANCIENS POUR LA DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES; 2 BRUMAIRE AN VI-23 OCTOBRE 1797.

Le Commissaire et les inspecteurs de l'enseignement du Conservatoire de musique invitent, par l'organe des inspecteurs de la salle du Conseil, ses membres à assister individuellement à la distribution des prix décernés aux élèves de ce Conservatoire, pour les cours d'études de l'an 5, laquelle distribution aura lieu le 3 brumaire, à 6 heures du soir, dans la salle de l'Odéon.

[*Procès-verbal*..., p. 11.]

CCXLI. — RELATION DE LA DISTRIBUTION DES PRIX; 3 BRUMAIRE AN VI-23 OCTOBRE 1797.

Autrefois, nous n'avions en France d'autre institution musicale qu'une Académie royale de musique, et cette académie était un théâtre assujetti, comme les autres, aux caprices d'un public inconstant; les plus grands maîtres y recevaient des outrages : Glück, le sublime Glück, y entendit siffler ses chefs-d'œuvre. Les élèves de cette académie étaient des hommes excommuniés et des filles perdues.

Aujourd'hui, nous avons un Conservatoire où nos plus célèbres compositeurs professent la musique, où les enfants des plus honnêtes citoyens l'apprennent. Cette institution fait honneur au Gouvernement républicain qui l'a créée, et les encouragements qu'il lui donne y feront éclore des talents distingués.

L'une des plus belles prérogatives de la puissance est sans doute de couronner les Muses au nom d'un peuple qui les chérit. Nous avons joui, cette année, pour la première fois, de ce beau spectacle.

Cette cérémonie a eu lieu le 4 brumaire dans la salle de l'Odéon, en présence du Directoire exécutif, de l'Institut national, du Corps diplomatique et d'une nombreuse assemblée.....

[*Moniteur*, 10 brumaire an VII-31 oct. 1798, p. 159.]

Le 3 brumaire, le Directoire exécutif, les Ministres, le Corps diplomatique, l'Institut national et les autorités constituées ont assisté à la distribution des prix du Conservatoire de musique, qui s'est faite dans la salle de l'Odéon.

Il était difficile de choisir un lieu plus propre à cette solennité. Le Conservatoire composé des professeurs et des élèves en état d'exécuter formait un orchestre de 150 musiciens qui remplissaient le théâtre, décoré de colonnes et de guirlandes de fleurs. Le Gouvernement et le Corps diplomatique occupaient une vaste tribune qui avait été préparée à cet effet, et qu'on avait magnifiquement ornée; aux deux côtés du Gouvernement, dans la galerie, se trouvait placée cette réunion d'hommes célèbres que l'Europe admire : l'Institut, et après lui les autorités constituées.

Le reste de la salle était rempli par une grande quantité de femmes dont la beauté, la parure ajoutaient au spectacle, et par une affluence considérable de citoyens. Lorsque le Directoire, précédé de son cortège, est entré dans la salle, les applaudissements se sont fait entendre de toutes les parties; chaque citoyen semblait témoigner sa satisfaction de voir le Gouvernement de la grande nation, après avoir assuré les triomphes de la République française, venir encourager les arts qui doivent l'embellir; on se rappelait surtout les services rendus à la révolution par le Conservatoire de musique et on était touché de la reconnaissance du gouvernement.

L'ouverture du *Jeune Henry*, morceau savant et dramatique de Méhul, a ouvert l'exercice musical; cette ouverture, exécutée par les nombreux et rares talents qui composaient ce brillant orchestre, a produit un enthousiasme général. Nous croyons superflu de les nommer, tous sont connus pour la perfection de leur jeu.

Parmi les élèves qui ont été entendus avec un vif intérêt, on a surtout remarqué la citoyenne Chevalier, qui avait obtenu le 1er prix de chant, dans un air d'*Élisa* de Chérubini; elle a chanté avec toute la pureté et l'onction qu'exige ce touchant cantabile; elle était accompagnée par le citoyen Laurent, qui annonce les plus heureuses dispositions pour le hautbois.

La citoyenne Moreau, qui avait obtenu un 2e prix, a chanté avec beaucoup d'expression un air d'*Alceste*.

L'exercice a été terminé par le chœur des *Danaides*, chanté par cinquante jeunes élèves du Conservatoire, ensuite le Ministre de l'intérieur a fait la distribution des prix (elle a été précédée d'un discours du Ministre).

Les airs civiques, couverts d'applaudissements, ont terminé cette séance, qui a été une des brillantes qui ait eu lieu depuis l'établissement de la République. Chacun est sorti satisfait de ce qu'il avait vu, et plein des impressions qu'il avait reçues.

Cette séance, qui a duré quatre heures et demie, a indiqué aux spectateurs ce que peuvent devenir les arts dans une république lorsqu'ils sont honorés par le Gouvernement.

[*Journal de Paris*, 1er nov. 1797, p. 165.]

CCXLII. — DON PATRIOTIQUE DES PROFESSEURS POUR L'EXPÉDITION D'ANGLETERRE, FAIT AU CONSEIL DES CINQ-CENTS; 15 NIVÔSE AN VI-4 JANVIER 1798.

L'administration et les professeurs du Conservatoire de musique déposent sur le bureau la somme de mille onze francs, dont ils font un don patriotique pour concourir aux frais de l'expédition contre l'Angleterre.

[*Procès-verbal*..., p. 254.]

CCXLIII. — LE CONSEIL DES CINQ-CENTS ORDONNE L'IMPRESSION DU RAPPORT SUR L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE ET LA CRÉATION DE 12 ÉCOLES DANS LES DÉPARTEMENTS; 3 PRIMAIRE AN VII-23 NOVEMBRE 1798.

Un membre, au nom de la Commission d'instruction publique et des institutions républicaines, fait un rapport sur l'enseignement de la musique, et présente ensuite un projet de résolution tendant à l'établissement et à l'organisation

de douze écoles spéciales de musique. Le Conseil ordonne l'impression du rapport ainsi que du projet de résolution et en ajourne la discussion après la distribution.

[*Procès-verbal*..., p. 84.]

(Voir ce rapport, p. 334).

CCXLIV. — SARRETTE INVITE LE CONSEIL DES CINQ-CENTS À LA DISTRIBUTION DES PRIX AUX ÉLÈVES; L'IMPRESSION DE SA LETTRE EST ORDONNÉE; 13 FRIMAIRE AN VII-3 DÉCEMBRE 1798.

Le Commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire de musique, informe le Conseil que le Ministre de l'intérieur fera, le 14 frimaire, la distribution des prix décernés aux élèves du Conservatoire de musique, pour le cours d'études de l'an 6; que cette cérémonie aura lieu à 6 heures du soir, dans la salle du Théâtre de la République et des Arts, à la suite d'un exercice musical, exécuté par le Conservatoire; que les membres du Corps législatif auront entrée à cette cérémonie sur la représentation de la médaille de représentant du peuple, et qu'un amphithéâtre particulier sera réservé pour les recevoir. Le Conseil ordonne l'impression et la distribution de cette lettre.

[*Procès-verbal*..., t. 37, p. 239.]

CCXLV. — INVITATION DU CONSEIL DES CINQ-CENTS À LA DISTRIBUTION DES PRIX, 14 FRIMAIRE AN VII-4 DÉCEMBRE 1798.

Le Commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire de musique, aux Membres du Corps législatif composant la Commission des inspecteurs du Conseil des Cinq-Cents.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

J'ai l'honneur de vous instruire que le Ministre de l'intérieur fera, le 14 frimaire, la distribution des prix décernés aux élèves du Conservatoire de musique, pour les cours d'études de l'an VI.

Cette cérémonie aura lieu à 6 heures du soir, dans la salle du Théâtre de la République et des Arts, à la suite d'un exercice musical exécuté par le Conservatoire, et dans lequel les élèves qui ont remporté les prix exécuteront les parties de solo.

Veuillez instruire vos Collègues que les membres du Corps législatif auront entrée à cette cérémonie sur la présentation de la médaille des représentants du peuple, et qu'un amphithéâtre particulier sera réservé pour les recevoir.

Salut et fraternité, SARRETTE.

[Impr. nat., frim. an VII, 2 p. in-8°; Bibl. nat. Le[43] 2472; Arch. nat., AD VIII, 31.]

CCXLVI. — SARRETTE INVITE LE CONSEIL DES ANCIENS À LA DISTRIBUTION DES PRIX; 14 FRIMAIRE AN VII-4 DÉCEMBRE 1798.

Le Commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire de musique annonce au Conseil que, le soir de ce jour, le Ministre de l'intérieur fera, au Théâtre de la République et des Arts, la distribution des prix qu'ont remportés les élèves du Conservatoire pour les cours d'études de l'an 6, et que les représentants du peuple y seront admis en présentant leur médaille.

[*Procès-verbal*..., p. 135.]

CCXLVII. — DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION CHARGÉE DE LA RÉDACTION DES « PRINCIPES ÉLÉMENTAIRES DE MUSIQUE ».

1° 19 floréal an 7 de la République française.

En conséquence de l'arrêté pris en assemblée générale de l'Institut national de musique le 12 fructidor an II, la Commission chargée de la rédaction des *Principes élémentaires de musique*, après examen et délibération sur le travail préparé pour cet objet par le citoyen Gossec, l'un des membres, arrête :

La rédaction des principes élémentaires de musique amendée en conséquence de délibérations de la Commission est adoptée.

Les membres de la Commission : CHERUBINI, LANGLÉ, L. LACÉPÈDE, LESUEUR, CATEL, MARTINI, MÉHUL, GOSSEC.

2° *Assemblée générale des membres du Conservatoire*, séance du 4 prairial, an VII de la République française.

L'assemblée générale, après discussion sur le travail préparé par la Commission nommée par l'arrêté du 12 fructidor an II et présenté à son examen dans les séances des 24, 26 floréal et 4 prairial an VII, prononce, à l'unanimité, son adoption pour servir à l'enseignement dans les classes du Conservatoire.

L'assemblée charge la Commission de rédiger un abrégé des principes élémentaires de musique à l'usage des commençants.

RODOLPHE, *président*.

3° *Le 1er messidor, an VIII de la République française.*

LE DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE,

Vu l'adoption prononcée par le Conservatoire de musique le 4 prairial an VII et aux termes de l'article 5 du titre XIV du Règlement, ARRÊTE :

Les *principes élémentaires de musique*, adoptés par les membres du Conservatoire, serviront de base à l'enseignement dans les classes de cet établissement.

SARRETTE.

CCLXVIII. — RAPPORT ET PROJETS DE RÉSOLUTION, PRÉSENTÉS AU CONSEIL DES CINQ-CENTS PAR DAUBERMESNIL, SUR LES DÉPENSES DU MATÉRIEL DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR POUR L'AN 8; FRUCTIDOR AN 7.

.....

Pour suivre ce plan, pour atteindre cette fin, il a paru nécessaire à vos Commissions réunies de recettes et de dépenses, de faire, jusqu'à la paix, dans toutes les parties des dépenses toutes les réductions dont elles seraient susceptibles sans compromettre le service public; et votre Commission pour le Ministère de l'intérieur, composée de vos collègues Daunou, Duplantier, Sainthorent, Mansord, Arnaud, Carlier, Chanorier et moi, m'a chargé de vous présenter le résultat de son travail.....

L'organisation proposée pour le Conservatoire de musique, envisagée sous le rapport seul de l'économie, offre une diminution considérable dans les frais de cet établissement important aux arts, à l'esprit public, sous le rapport des fêtes, des chants guerriers ou patriotiques. Ce changement a paru encore utile pour le succès de l'enseignement, dont l'expérience a fait disparaître les imperfections.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

1 administrateur fixé à 5,000 francs et par réduction à	3,750f	»
5 inspecteurs fixés à 5,000 francs et par réduction à 3,750 francs; le total s'élève à	18,750	»
1 secrétaire fixé à 3,600 francs et par réduction à	2,280	»
1 bibliothécaire fixé à 3,000 francs et par réduction à	2,500	»
30 professeurs de 1re classe fixés à 2,500 francs et par réduction à 2,083 fr. 33; le total est de	62,493	30
40 professeurs de la 2e classe à 2,000 francs et par réduction à 1,860 francs; le total s'élève à	81,840	»
Frais de bureaux, 2,000 francs	2,000	»
Chauffage et lumière, 4,600 francs	4,600	»
Horloger, 100 francs	100	»
Dépenses des classes et fournitures de musique	2,000	»
Réparations d'instruments et fournitures diverses	1,500	»
Copies de musique pour la formation de la bibliothèque, 2,400 francs	2,400	»
Distribution des prix, 4,000 francs	4,000	»
Employés pour l'administration, la bibliothèque, le mouvement des classes et le service des fêtes nationales : 2 commis expéditionnaires à 1,800 francs, et par réduction à 1,680; total	3,360	»

Pour la police des élèves dans les classes et dans le service des fêtes nationales : 2 surveillants fixés à 2,000 francs et par réduction à 1860 francs; total	3,720f	»
Pour le dépôt de musique et d'instruments pour le service des classes et les fêtes nationales : 1 gardien fixé à 1,000 francs et par réduction à	960	»
1 facteur fixé à 1,000 francs et par réduction à	960	»
3 garçons de service pour les classes et les fêtes nationales, fixés à 800 francs et par réduction à 780 francs; total	2,340	»
3 portiers fixés à 720 francs et par réduction à 708 francs; total	2,124	»
1 homme de peine fixé à	600	»

[Bibl. nat., Le[19] 3498.]

CCXLIX. — LE CONSEIL DES CINQ-CENTS DEMANDE LE RAPPORT SUR LA NOUVELLE ORGANISATION DU CONSERVATOIRE; 23 FRUCTIDOR AN VII-10 SEPTEMBRE 1799.

3e arrêté. — Le Conseil des Cinq-Cents, sur le rapport d'une Commission spéciale, arrête que la Commission chargée de présenter une nouvelle organisation du Conservatoire de musique, fera son rapport sous trois jours.

[*Procès-verbal*..., p. 112.]

CCL. — LE CONSEIL DÉCIDE QUE LE RAPPORT SUR LA NOUVELLE ORGANISATION SERA IMPRIMÉ; 6 VENDÉMIAIRE AN VIII-28 SEPTEMBRE 1799.

Un membre, au nom des Commissions d'instruction publique et d'institutions républicaines, se présente à la tribune pour faire un rapport et présenter un projet de résolution sur la nouvelle organisation du Conservatoire. Le Conseil autorise le rapporteur à faire imprimer et distribuer le rapport et le projet de résolution et en ajourne la discussion à vingt-quatre heures après la distribution.

[*Procès-verbal*..., p. 143.]

CCLI. — DISCUSSION DU PROJET DE NOUVELLE ORGANISATION, PRÉSENTÉ PAR HEURTAUT-LAMERVILLE, AU CONSEIL DES CINQ-CENTS; SÉANCE DU 17 VENDÉMIAIRE AN VIII-9 OCTOBRE 1799.

Un membre, au nom de la commission d'instruction publique, soumet à la discussion un projet de résolution relatif à une nouvelle organisation du Conservatoire de musique. Ce projet de résolution est mis aux voix et adopté en ces termes. (*Suit le texte du rapport*, voir n° DXXVI, p. 341.)

[*Procès-verbal*..., p. 466.]

Heurtaut-Lamerville soumet à la discussion le projet sur le Conservatoire de musique. Le Conseil, dit-il, a arrêté, il y a peu de jours, qu'il lui serait fait un rapport sur le Conservatoire de musique. (*Suit le texte du rapport.*)

Voici les bases du projet que le Conseil adopte sur-le-champ : Le Conservatoire est composé d'un administrateur, de 5 inspecteurs, d'un secrétaire et d'un bibliothécaire. Les diverses parties de l'enseignement sont confiées à 79 professeurs. Le nombre des élèves des deux sexes dans le Conservatoire est réduit à 350. Trois de ces places sont affectées pour l'avenir à chaque département. Le Conservatoire concourt à l'exécution de toutes les fêtes publiques, même à celles qui se célèbrent dans l'intérieur des deux Conseils.

[*Journal des débats et lois*..., n° 148, p. 249.]

La discussion s'établit sur le projet de Heurtaut-Lamerville, relatif au Conservatoire de musique. (*Suivent quelques extraits du rapport.*) Heurtaut présente un projet d'organisation conforme aux réductions annoncées. Il est adopté.

[*Moniteur universel*, du 19 vend. VIII, p. 71.]

CCLII. — AMENDEMENTS PROPOSÉS AU PROJET DE NOUVELLE ORGANISATION; 18 VENDÉMIAIRE VIII-10 OCTOBRE 1799.

On fait la deuxième lecture d'une résolution prise dans la séance d'hier sur l'organisation nouvelle du Conservatoire de musique. Un membre prononce, sur cet objet, un discours à la suite duquel il demande que la résolution soit

renvoyée aux Commissions d'instruction publique et des institutions républicaines, à l'effet d'y ajouter un ou plusieurs articles contenant la fixation et l'application détaillée des dépenses du Conservatoire de musique pour l'an VIII.

Le Conseil adopte cette proposition, ordonne l'impression du discours qui l'a précédée et l'adjonction du représentant du peuple Andrieu aux Commissions qui ont présenté la résolution dont il s'agit.

[*Procès-verbal*..., p. 493.]

Andrieux réclame contre la résolution relative au Conservatoire de musique adoptée hier, sur le rapport d'Heurtault-Lamerville. Il s'élève contre diverses dispositions du projet, et notamment sur le mode d'admission des professeurs; il veut qu'ils soient choisis au concours au lieu de l'être par le Directoire. Dans ce dernier cas, dit-il, la faveur et l'intrigue dicteraient les choix, car le Directoire ne peut s'occuper d'examens de musique. L'opinant demande que le projet soit renvoyé à la commission pour y être examiné de nouveau. Adopté.

[*Journal des débats et lois*, n° 149; p. 265.]

CCLIII. — ADOPTION PAR LE CONSEIL DES CINQ-CENTS DU PROJET D'ORGANISATION MODIFIÉ; 27 VENDÉMIAIRE AN VIII-19 OCTOBRE 1799.

Un membre reproduit le projet de résolution présenté le 4 vendémiaire et adopté dans la même séance, sur l'organisation du Conservatoire de musique, mais dont l'envoi au Conseil des Anciens a été suspendu par arrêté du lendemain. Il est fait quelques amendements à ce projet de résolution, que le Conseil adopte dans les termes suivants (feuilleton):

[*Procès-verbal*, mss. Arch. nat., C. 466.]

Le Conseil des Cinq-Cents, après avoir entendu le rapport de ses commissions d'instruction publique et des institutions républicaines réunies; considérant que l'économie exige une réduction dans les dépenses du Conservatoire de musique et que cette réduction entraîne une nouvelle organisation de cet établissement, déclare, etc. (Voir *le projet de résolution*, p. 343.)

ARTICLE 1er (*conforme au projet*). — II. L'administrateur est à la nomination du Directoire exécutif, etc. (Voir *l'art. 6 du projet*.) — III. Le Conservatoire opérera lui-même sa réorganisation. Pour y parvenir, l'administrateur, les cinq inspecteurs d'enseignement et le bibliothécaire existants nommeront onze professeurs de 1re classe et, tous réunis, nommeront ensuite les dix-neuf autres professeurs de la 1re classe et les quarante-quatre professeurs de la seconde, parmi les membres actuels du Conservatoire (*art. II du projet modifié*). — IV (*conforme à l'art. III du projet*). — V Le nombre des élèves des deux sexes dans le Conservatoire est fixé à quatre cents. Quatre places d'élèves sont affectées pour l'avenir à chaque département. Les candidats seront admis (*le reste comme l'art. IV du projet*). — VI (*conforme à l'art. VII du projet*). — VII. Les traitements de l'administrateur, des inspecteurs de l'enseignement, des professeurs de 1re classe, des professeurs de seconde classe, du bibliothécaire et du secrétaire sont ainsi déterminés : l'administrateur, 5,000 francs; les cinq inspecteurs de l'enseignement, chacun 5,000; le bibliothécaire et le secrétaire, chacun 3,000; les trente professeurs de 1re classe, chacun 2,500; les quarante-quatre professeurs de seconde classe, chacun 2,000 (*art. VIII du projet modifié*). — VIII. La réorganisation étant opérée, les places qui viendront à vaquer à l'avenir parmi les membres du Conservatoire seront remplies de la manière suivante : le Directoire exécutif nommera un jury spécial composé de neuf membres. Dans un concours public du Conservatoire, annoncé un mois d'avance, le jury entendra les divers candidats à la suite de l'examen et sans désemparer, il nommera à la place vacante (*art. IX du projet modifié*). — IX, X, XI et XII (*conformes aux art. XI, XII, XIII et XIV du projet*).

[*Procès-verbal* (imprimé), p. 654.]

Heurtaut-Lamerville présente une nouvelle rédaction du projet d'organisation du Conservatoire de musique; il est adopté.

[*Journal des débats et lois*, n° 158, p. 425.]

Heurtaut-Lamerville présente une nouvelle rédaction de projet relatif à l'organisation du Conservatoire de musique. Elle est adoptée avec l'amendement d'Andrieux tendant à faire nommer au concours les inspecteurs du Conservatoire.

[*Moniteur universel* du 28 vendémiaire an VIII, p. 108.[

CCLIV. — FAC-SIMILÉ DE L'EN-TÊTE DU PAPIER À LETTRES DU CONSERVATOIRE (ANS IV-XII).

CONSERVATOIRE
DE
MUSIQUE.

Le
an de la République
Française, une et indivisible.

CCLIV^bis. — ARRÊTÉ PORTANT RÉDUCTION DU PERSONNEL; 27 VENTÔSE AN VIII-18 MARS 1800.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, vu le rapport présenté par le commissaire du gouvernement près le Conservatoire de musique le 6 de ce mois, ARRÊTE :

ARTICLE 1er. Le nombre des membres du Conservatoire de musique est réduit à 82 ainsi qu'il suit : 1 directeur, 5 inspecteurs de l'enseignement, 30 professeurs de 1re classe, 44 professeurs de 2e classe, 1 secrétaire chargé de la comptabilité, 1 bibliothécaire, au total 82.

ART. 2. Le directeur du Conservatoire exercera les attributions administratives dans cet établissement; il est spécialement chargé de la surveillance générale de toutes ses parties.

ART. 3. Le Conservatoire de musique opérera lui-même sa réduction; pour y parvenir, le commissaire du gouvernement, aujourd'hui le directeur; les 5 inspecteurs de l'enseignement, le secrétaire et le bibliothécaire existant, nommeront 11 professeurs de première classe et les 44 professeurs de la seconde parmi les membres actuels du Conservatoire.

ART. 4. Si un membre réformé réclame, il peut provoquer un examen spécial entre lui et l'un de ceux qui professant la même partie aurait été conservé. D'après la désignation par le réclamant du professeur dont il voudra attaquer la nomination, le Ministre, s'il y a lieu, ordonnera cet examen par un jury d'artistes pris hors les professeurs du Conservatoire : l'organisation ne sera définitive qu'après l'approbation du Ministre.

ART. 5. Les diverses parties de l'enseignement seront réparties entre les 79 professeurs ainsi qu'il suit: Composition, 5; harmonie, 3; chant, 6; violon, 8; violoncelle, 4; clavecin, 5; orgue, 1; flûte, 4; hautbois, 2; clarinette, 8; cor, 6; basson, 6; trompette, 1; trombonne, 1; serpent, 1; solfège, 14; préparation au chant, 3; déclamation applicable à la scène lyrique, 1.

ART. 6. Le nombre des élèves des deux sexes dans le Conservatoire est fixé à 400. Il ne peut exister de places vacantes. Les candidats seront admis aux places d'élèves d'après le mode d'inscription et d'examen qui sera établi par le règlement intérieur du Conservatoire par une commission désignée par le Ministre de l'intérieur et qui sera soumis à son approbation.

ART. 7. Les cinq inspecteurs sont spécialement chargés de l'enseignement de la composition; ils ont en outre la surveillance de toutes les parties de l'enseignement et celle de l'exécution dans les fêtes publiques.

ART. 8. La réorganisation étant opérée, les membres dont les places viendront à vaquer seront remplacés de la manière suivante : le directeur sera nommé par le Ministre de l'intérieur; les inspecteurs de l'enseignement seront nommés par un jury de 9 membres, choisi dans le sein du Conservatoire par le Ministre de l'intérieur; les professeurs seront nommés par un semblable jury également désigné par le Ministre de l'intérieur.

Le Directeur proposera aux places de secrétaire ou de bibliothécaire et le Ministre nommera.

ART. 9. Les traitements des membres du Conservatoire sont ainsi déterminés : le directeur, 6,000 francs; chacun des inspecteurs, 5,000; le secrétaire, 4,000; le bibliothécaire, 3,000; chacun des professeurs de 1re classe, 2,500; chacun des professeurs de 2e classe, 2,000.

ART. 10. Le Conservatoire de musique est spécialement chargé de fournir les moyens d'exécution pour la célébration des fêtes nationales.

ART. 11. Il sera distribué annuellement des prix aux élèves du Conservatoire.

Art. 12. Le directeur du Conservatoire, d'après les dispositions contenues au présent arrêté, présentera dans le mois le projet de règlement intérieur du Conservatoire.

Le Ministre de l'intérieur, Lucien Bonaparte.

CCLV. — Réforme de l'an VIII, professeurs ayant cessé leurs fonctions le 30 ventôse an VIII.

Delcambre (P.).	Langlé.	Voisin.	Gallet.	Jérôme.	Mozin (A.).	Sarrazin.
Desvignes.	Pagniez.	Adrien (F.).	Gerber.	Kersten.	Miolan (F.).	Soleil.
Fuchs.	Schwent (P.).	Angée.	Granier.	Leriche.	Paillard.	Schreuder (F.).
Gebauer (M.).	Saint-Amans.	Caillot.	Hervaux.	Laloire.	Paocher.	Vauchelet.
Horuce.	Vandenbroeck.	Cornu.	Hardy.	Leroux.	Rochetin.	

Nicodami avait antérieurement donné sa démission.

[*État de l'indemnité accordée par décision du Ministre de l'intérieur du 24 germinal an IX*; Arch. du Conservatoire.]

CCLVI. — Article sur le Conservatoire et ses méthodes.

Le Conservatoire est une de ces institutions que depuis longtemps la France enviait aux nations étrangères. C'est peut-être autant aux fondations des écoles gratuites de Naples et de Venise qu'à l'influence du climat, que l'Italie doit aujourd'hui l'état florissant de sa musique. Paris possède maintenant ce même avantage : le Conservatoire qui n'y existe que depuis peu d'années l'emporte même de beaucoup sur ces modèles, par la noblesse des formes de sa composition et de son administration. Les conservatoires d'Italie sont de simples hôpitaux où l'indigence trouve, à la vérité, une ressource précieuse et la perspective d'un état honnête; mais la classe moyenne éprouve quelque répugnance à y puiser son instruction. Le plan du Conservatoire français a, sous quelques rapports une plus grande étendue : soutenu par la protection spéciale du gouvernement, qui prend une part directe à son existence il n'est aucune classe qui ne brigue l'avantage d'y être admis et lorsqu'un jour, le calme entièrement rétabli dans la République, permettra d'en perfectionner, d'en compléter les institutions, le Conservatoire français pouvant ajouter au bienfait de l'instruction musicale et des connaissances analogues, celui de l'entretien de quelques élèves, il n'existera chez aucune nation d'établissement aussi favorable aux beaux-arts. Les distributions de prix donnés aux élèves chaque année prouvent déjà leurs progrès et le mérite des professeurs qui les dirigent; les règlements exécutés avec la plus rigoureuse exactitude, et qui tendent tous à l'amélioration progressive de cette institution, donnent l'espoir le mieux fondé qu'elle aura bientôt atteint le plus haut degré d'utilité dont elle soit susceptible.

Un des articles de ce règlement veut que tous les professeurs, que les inspecteurs de l'enseignement se réunissent pour composer des méthodes d'après lesquelles seront données des leçons sur chaque partie de l'éducation musicale, d'où résultera pour l'enseignement la plus précieuse uniformité.

C'est un des points sur lesquels le Conservatoire français l'emporte de beaucoup sur ceux d'Italie, où chaque école prend la couleur du maître qui la conduit et où la forme et l'esprit des leçons varient autant que les noms des professeurs.

[*Journal de Paris*, du 19 fructidor an VIII, p. 1748.]

CCLVII. — État des traitements dus au Conservatoire (129,870 fr. 92 c.); 23 brumaire an IX.

Renvoyé au Ministre des finances avec cette lettre : «Je vous prie, citoyen Ministre, de faire payer au Conservatoire de musique les trois mois de traitement dûs pour l'an 8. Vous ferez connaître aux membres du Conservatoire que les cinq mois de l'an 7 seront payés à la fin de nivôse, parce qu'il faut affecter des fonds spécialement pour cet objet...»

[Arch. nat., AF* IV, 204.]

CCLVIII. — Invitation à solder les dépenses arriérées du Conservatoire; 4 primaire IX-25 novembre 1800.

Les Consuls me chargent, citoyen Ministre, de vous inviter à disposer de la somme que vous jugerez convenable sur les fonds mis à votre disposition par arrêté d'hier, pour l'exercice de l'an VIII et ceux antérieurs, en faveur du Conser-

vatoire de musique; cet établissement est en arrière de sommes considérables. Le commissaire du Gouvernement vous fera connaître ses besoins les plus urgents; le premier objet à solder est sans nul doute la valeur des prix accordés et non encore distribués. Vous terminerez l'à-compte qu'il convient de donner aux gagistes qui depuis longtemps ne sont pas payés et celui qu'exigent les autres frais de l'établissement.

[Arch. nat., AF^IV, 199, p. 188.]

CCLIX. — HOMMAGE AU TRIBUNAT DES « PRINCIPES DE MUSIQUE » PUBLIÉS PAR LE CONSERVATOIRE; 8 FRIMAIRE AN IX-29 NOVEMBRE 1800.

Le citoyen Sarrette, directeur du Conservatoire de musique, fait hommage au Tribunat, au nom du Conservatoire, d'un ouvrage ayant pour titre : *Principes élémentaires de musique*, etc.

Le Tribunat ordonne la mention au procès-verbal et le renvoi à la bibliothèque.

[*Procès-verbal; Tribunat*, p. 53.]

(Voir n° CCXLVII, p. 135; *Le magasin de musique à l'usage des fêtes nationales*, par Constant PIERRE, p. 157.)

CCLX. — ENVOI AU TRIBUNAT DU PALMARÈS DES CONCOURS; 13 NIVÔSE AN IX-3 JANVIER 1801.

Le citoyen Sarrette, directeur du Conservatoire de musique, adresse au Tribunat un exemplaire de la distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique.

[*Procès-verbal... Tribunat*, p. 91.]

CCLXI. — CÉLÉBRATION DE L'ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION DU CONSERVATOIRE; POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA BIBLIOTHÈQUE; DISCOURS DE CHAPTAL, 16 THERMIDOR AN IX-3 AOÛT 1801.

Le Conservatoire de musique a célébré l'anniversaire de sa fondation, par une fête à laquelle présidaient les talents et le goût. Le *concert* du matin offrit la réunion complète des hommes les plus distingués dans l'art musical.....

Au concert succéda un *dîner* très brillant, auquel les membres du Conservatoire avaient invité un grand nombre d'amateurs des arts et plusieurs fonctionnaires publics .....

Le soir, un *bal* dans les jardins du Conservatoire réunit ce que Paris a de plus élégant.

Le matin de cette fête avait été consacré à une cérémonie très intéressante. Le Ministre de l'intérieur était venu poser la première pierre de la bibliothèque qui renfermera les plus précieux ouvrages de musique recueillis, pendant la Révolution, tant en Italie que dans les autres contrées de l'Europe où nos armes ont pénétré. C'est la plus curieuse collection de ce genre qui existe au monde. Le Ministre a prononcé, à ce sujet, un discours plein de pensées délicates et ingénieuses. Tous les journaux l'ont publié : il serait inutile de le répéter dans notre feuille.

[*La Décade philosophique*, t. XXX; Bibl. nat., Z 23217.]

La précieuse collection d'ouvrages de musique que possède le Conservatoire méritait qu'on lui élevât un édifice aussi beau que vaste pour la renfermer. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, le Ministre de l'intérieur se rendit hier dans ce magnifique établissement pour en poser la première pierre et après que les élèves eurent exécuté l'ouverture de *la Frascatana*, voici le discours que le citoyen Chaptal prononça :

Citoyens, le Gouvernement, pénétré des avantages de l'établissement du Conservatoire, n'a cessé de lui donner des encouragements et d'accorder à ceux qui le dirigent, de justes témoignages de satisfaction. Formé au milieu des orages politiques, le Conservatoire offrit un asile à l'art de la musique, prêt à s'exiler du sol ensanglanté de notre patrie. C'est d'ici que sont sortis ces chants victorieux, devenus pour ainsi dire, le refrain de la gloire. C'est ici que sont nés ces hymnes touchants qui, seuls, dans des temps malheureux, ont pu consoler la vertu et amollir la férocité des tyrans. Mais il manquait un monument à la gloire du Conservatoire et de l'art qu'on y cultive. Pendant que l'homme de lettres et le savant plaçaient leurs ouvrages dans ces sanctuaires respectés par le temps, et les mettaient sous la garantie de la vénération des peuples; pendant que des temples s'élevaient pour renfermer les chefs-d'œuvre de nos artistes et les transmettre à la postérité, la gloire du musicien ne s'étayait que sur le faible appui d'une tradition passagère.

A peine les noms de quelques maîtres célèbres sont-ils parvenus jusqu'à nous; leurs ouvrages, après une vieillesse rapide, ont été plongés dans l'oubli, et l'on ne sait plus où trouver un grand nombre de chefs-d'œuvre destinés à servir de modèle, ou à tracer la marche de l'art.

Il était réservé à la France d'élever un monument durable à la gloire de la musique et nécessaire à ses progrès; monument inconnu à l'harmonieuse et fertile Italie.

Ici l'artiste étudiant l'art dès son enfance, retrouvera dans le même dépôt ces chants simples, premiers élans de la sensibilité, et cette harmonie habile et savante, qui peint jusqu'à la plus légère nuance des passions. Il marquera le moment où l'art, docile à la nature, en suit et exprime tous les mouvements; et celui où, en s'écartant de cette belle route, il va se perdre dans le vague d'une imagination déréglée ou d'une mode fugitive.

Ici, le maître déposera ses ouvrages et ne craindra plus qu'ils soient dérobés à la juste admiration de la postérité. Il préférera, dès lors, une réputation durable à des applaudissements éphémères. C'est aujourd'hui que ce monument commence. Il associe le Gouvernement qui l'élève, à la gloire des artistes qui doivent l'enrichir. Puisse cette époque en marquer une importante dans l'histoire des arts!

A la fin de ce discours, universellement applaudi, et après que le directeur eut lu la loi qui établit une bibliothèque au Conservatoire, le Ministre renferma dans un coffre la médaille frappée à l'occasion de cette cérémonie, une médaille frappée à la gloire de la victoire de Marengo, une médaille frappée en mémoire du traité de Lunéville, enfin une pièce de 5 francs. Le coffre fut enchâssé dans les fondations : la pierre couvrit le tout et dès que le Ministre l'eut scellée, on entendit l'hymne suivant, parodié du beau chœur d'*Écho et Narcisse : Le Dieu qu'à Délos on révère, etc.*

L'assemblée, composée de sénateurs, de législateurs, de tribuns, de membres de l'Institut, de femmes charmantes et d'une élite d'amateurs du bel art de la musique, passa ensuite sans confusion et sans presse dans la jolie salle de concert...

[*Journal des Arts*, n° 148, 20 thermidor an IX.]

Voir à l'*Addendum* (p. 1010), le compte rendu du *Moniteur*.

CCLXII. — LETTRE DE GINGUENÉ RELATIVE À LA MÉTHODE DE CHANT; 17 BRUMAIRE AN X-8 NOVEMBRE 1801.

Ginguené, de l'Institut national et du Tribunat au citoyen Sarrette, directeur du Conservatoire de musique.

Je n'ai voulu, citoyen, répondre à la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire qu'en vous envoyant autre chose que des promesses. Vous trouverez ci-joint, non pas encore toute la *méthode de chant*, mais la plus grande partie, celle qui est toute élémentaire et qui suffirait seule pour occuper pendant assez longtems les classes. Vous aurez le reste dès que je pourrai. J'ai cru devoir mettre fort peu du mien dans ce travail, fait et rédigé avec tant de soin et produit de tant de lumières. Je me suis borné à mettre les points sur les *i*; c'était, en vérité, ce qu'il y avait de mieux à faire; mais tout est revu avec beaucoup de soin et j'oserais répondre qu'il n'y a pas une virgule de trop ou de trop peu. Le peu d'additions ou de modifications que je me suis permis aura pour juge la commission entière, et ce qu'elle décidera sera bien décidé...

[Arch. du Conservatoire.]

CCLXIII. — LE DIRECTEUR RÉCLAME LE PAYEMENT DES DÉPENSES ARRIÉRÉES DEPUIS L'AN VIII; 13 FRIMAIRE AN X-4 DÉCEMBRE 1801.

Au Ministre de l'Intérieur.

Citoyen Ministre, par l'extrême pénurie dans laquelle je me trouve, ne recevant aucun fonds pour le service du Conservatoire je suis obligé d'appeler votre attention sur la situation de cet établissement. Il est encore dû sur les dépenses de l'an 8 dont le total s'est élevé à 19,079 fr. 76, la somme de 13,000 fr., le second semestre de l'an 9 montant à 4,179 fr. est dû entièrement et je n'ai rien touché encore sur l'exercice de l'an 10.

Cependant, l'époque prochaine de la distribution des prix aux élèves exige des fonds; les fournisseurs fatigués des retards qu'ils éprouvent m'excèdent de leurs réclamations; je vous prie, citoyen Ministre, de mettre un terme à la position critique dans laquelle je me trouve.

Veuillez me faire payer par urgence la somme de 4,179 fr., montant des dépenses du dernier semestre de l'an 9, dont les pièces à l'appui sont déposées dans vos bureaux de comptabilité; je vous invite également à me faire rembourser.....

[Arch. nat., F[4] 1850.]

CCLXIV. — LETTRE AU SUJET DES ATTAQUES CONTRE LE CONSERVATOIRE; 26 FRIMAIRE AN X-17 DÉCEMBRE 1801.

Le directeur du Conservatoire au citoyen Arnault, chef de la division d'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Citoyen, les inspecteurs de l'enseignement ont chargé le secrétaire du Conservatoire de publier la déclaration qu'ils ont adressée au Ministre de l'intérieur; ainsi votre lettre au secrétaire devient surabondante.

Je vous renvoie le journal *La Gazette de France*, qui, d'après l'arrêté du Ministre de l'intérieur, doit être dénoncé au Ministre de la police générale.

Je vous prie de me faire faire et de remettre au porteur, qui l'attendra, l'ampliation de la lettre du Ministre au citoyen Lesueur, afin que je la communique aux inspecteurs de l'enseignement qui sont réunis et qui désirent la connaître.

Je vous renvoie enfin la note que vous destiniez au citoyen Rœderer, il serait important de la lui faire parvenir afin qu'il fasse insérer dans son journal une note qui explique définitivement cette intrigue.

Salut et considération. SARRETTE.

[Bibl. du Conservatoire.]

CCLXV. — OBSERVATIONS SUR L'ÉTAT DE LA MUSIQUE EN FRANCE, PAR SARRETTE; 5 VENTÔSE X-24 FÉVRIER 1802.

[Voir *Recueil de pièces à opposer à divers libelles*, p. 29; LASSABATHIE; *Hist. du Conservatoire* (1860), p. 531; Constant PIERRE, *B. Sarrette et les origines du Conservatoire* (1895), p. 189.]

CCLXVI. — RÉPONSE AUX CALOMNIES INSÉRÉES DANS LE *COURRIER DES SPECTACLES*; 6 GERMINAL X-27 MARS 1802.

Le secrétaire du Conservatoire de musique au rédacteur du Courrier des Spectacles.

Citoyen, l'administration du Conservatoire de musique, d'après le vœu des membres de cet établissement, désire que vous veuillez faire connoître à vos lecteurs : 1° qu'il est faux que le Conservatoire de musique coûte environ 500,000 fr. par année; il est porté dans le crédit du Ministère de l'intérieur pour 230,000 francs, toutes les dépenses comprises; 2° qu'il y a un bureau de surveillance permanent dans le Conservatoire, pour la police des élèves; 3° que les femmes reçoivent l'instruction dans un corps de bâtiment séparé de celui contenant les classes des hommes; 4° qu'il y a une salle adhérente aux classes des femmes pour recevoir les parens ou surveillans des élèves-femmes; 5° que lorsque le besoin de l'enseignement exige la réunion des deux sexes pour l'étude, les parens ou surveillans sont appelés à rester dans les classes où ces réunions ont lieu; 6° que, depuis la fondation du Conservatoire, aucune atteinte n'a été portée aux mœurs, dans son enceinte.

Une réponse plus détaillée aux articles calomnieux insérés dans vos feuilles des 5 et 6 germinal courant, seroit une injure au Gouvernement, qui a revu, en l'an VIII, tous les les détails de l'organisation de cet établissement public, et qui en surveille l'exécution.

Je vous salue. VINIT.

[*Courrier des Spectacles* du 7 germinal an X; *Recueil des pièces à opposer*, etc. p. 22, note 1.]

CCLXVII. — PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES PROFESSEURS RELATIVE À LA DÉMISSION DE SARRETTE ET AUX ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LE CONSERVATOIRE; 18 JUIN 1802.

Le 29 prairial an X, à 11 heures du matin.

Les membres du Conservatoire, réunis par convocation des inspecteurs de l'enseignement, le citoyen Gossec, présidant l'assemblée, annonce au Conservatoire que le citoyen Sarrette a communiqué au Comité d'enseignement, dans sa

séance du 28 prairial, les motifs qui l'ont déterminé à adresser au conseiller d'État chargé de la direction et de la surveillance de l'instruction publique, sa démission de la place qu'il occupe au Conservatoire.

Le président ordonne lecture de l'arrêté pris à ce sujet par le comité de l'enseignement. Suit la teneur de cet arrêté :

Arrêté du Comité des inspecteurs de l'enseignement du Conservatoire. Séance du 28 prairial an x.

Le Comité des inspecteurs, sur la communication qui lui est faite par le directeur du Conservatoire, que, dans les circonstances actuelles, il a cru devoir donner sa démission entre les mains du conseiller d'État; prenant connaissance des pièces qu'il dépose sur le bureau, arrête : Le citoyen Gossec est invité à prendre la présidence du Comité d'enseignement. Délibérant ensuite sur la conduite que doivent tenir les inspecteurs de l'enseignement, il est arrêté que le Conservatoire sera convoqué en assemblée extraordinaire demain 29 prairial, à onze heures du matin.

Les Inspecteurs de l'enseignement : Méhul, Lesueur, Gossec, Martini, Cherubini, Monsigny.

Les pièces déposées au Comité d'enseignement par le citoyen Sarrette sont remises par le président à l'assemblée; elles consistent : 1° dans une brochure ayant pour titre : *Lettre à M. Paisiello par les amateurs de la musique dramatique;* 2° en un recueil de pièces relatives à la réunion des artistes qui, en 1789, formèrent le noyau du Conservatoire de musique. Ces pièces sont successivement lues par le secrétaire du Conservatoire.

L'indignation des membres du Conservatoire interrompt souvent la lecture de la *Lettre à M. Paisiello.* Un membre exprime le vœu que le Conservatoire se transporte chez le conseiller d'État pour le prier de ne point accepter la démission du citoyen Sarrette. Cette proposition est écartée.

Un membre observe que le Conservatoire doit, avant tout, prendre connaissance des motifs qui ont déterminé le directeur à donner sa démission: il pense qu'avant de se livrer à une démarche irréfléchie, les membres du Conservatoire doivent remonter à la source des troubles qui sont fomentés dans son sein par des membres de cet établissement; il pense qu'un acte récent fait par le citoyen Janson est lié au système établi de dissoudre le Conservatoire en amenant des déchirements intérieurs, ou avilissant l'établissement au dehors et en le livrant à ses ennemis les plus acharnés.

Le secrétaire du Conservatoire lit la lettre signée Janson aîné, et insérée dans le *Journal de Commerce*, n° 269, sous la date du 27 prairial an x :

Au rédacteur du Journal de Commerce.

Citoyen, on m'a prêté hier un écrit ayant pour titre : *Lettre à M. Paisiello.* J'approuve et je signerai volontiers les éloges mérités que l'on y donne à ce compositeur célèbre, mais je réclame contre une note de cette même lettre [1], note dans laquelle on semble accuser tous les professeurs du Conservatoire d'avoir souscrit pour le buste du citoyen Sarrette, directeur de cet établissement.

Ami passionné des arts, plein de vénération pour les hommes qui s'immortalisent dans cette carrière, je souscrivis jadis avec joie pour le buste de l'auteur d'*Alceste* et d'*Iphigénie.* Un pareil hommage n'est dû qu'aux grands hommes; convaincu de cette vérité, j'ai refusé de signer, quand on me l'a présenté, l'arrêté dans lequel on proposait de le décerner au citoyen Sarrette [2].

[1] On lit page 22 de la lettre citée : «Récompense plus flatteuse sans doute que ne peut l'être un hommage commandé par la crainte chez des souscripteurs du buste qui n'osent rompre la chaîne qui les asservit, et s'écrier : *La liberté seule a des droits sur les arts.*»

[2] Je dois à la vérité de dire que plusieurs professeurs ont tenu la même conduite que moi.

Le citoyen Janson est interpelé de déclarer quels sont les motifs qui l'ont déterminé à faire imprimer une telle réclamation, il répond : «J'ai voulu justifier les membres du Conservatoire accusés de n'être pas libres et j'ai prouvé que la liberté existait dans l'établissement, puisque j'ai déclaré que moi et plusieurs professeurs nous n'avons pas signé l'arrêté relatif au buste. . . »

Le citoyen Janson est interrompu par un murmure général; un membre prend la parole et dit : «Vous avez, par votre réclamation, consigné dans les papiers publics un mensonge, vous avez voulu accréditer une calomnie, il est faux que le Conservatoire ait pris un arrêté pour élever un buste à qui que ce soit; je demande que l'arrêté du 2 germinal soit lu.» Le secrétaire lit l'arrêté dont il s'agit.

Le citoyen Janson est accusé par un membre d'avoir, non seulement articulé un fait calomnieux ainsi qu'il vient d'être prouvé; il est accusé d'avoir, par sa réclamation, donné de la publicité à un libelle continuateur du système de calomnies établi depuis le mois brumaire dernier contre le Conservatoire et dont la source existe évidemment dans la brochure

intitulée : *Lettre à Guillard*. L'opinant déclare que c'est avec le plus grand regret que le Conservatoire doit voir dans son sein des individus, vivant des bienfaits du Gouvernement, soutenus de la protection qu'il accorde à la réunion des artistes qui composent le Conservatoire, employer tous les moyens pour détruire l'institution.

Car, ajoute-t-il, il n'y a que des scélérats qui puissent manger le pain d'un établissement et provoquer sa ruine.

Cette expression est vivement relevée par le citoyen Rey ; il demande si l'on entend appliquer cette épithète à ceux qui n'ont pas signé l'arrêté du 2 germinal, il déclare qu'il ne l'a pas signé ; on lui objecte que sa sortie est inconvenante, qu'il s'agit de ceux qui, salariés par l'établissement, le déchirent, provoquent sa dissolution et cherchent à avilir ses membres.

Le citoyen Rey réplique, il s'élève un grand tumulte ; une voix dit au citoyen Rey que les expressions qui le blessent s'adressent à ceux qu'on vient de désigner et qu'elles s'adressent encore aux membres du Conservatoire, qui dans l'Opéra, soit à l'orchestre, soit au théâtre, soit aux foyers invectivent à tous propos l'Administration et les membres de l'établissement dont ils devraient s'honorer de faire partie.

Le citoyen Rey veut sortir et déclare que s'il eût su que l'assemblée avait pour but de l'injurier, il n'y serait point venu. On lui observe que ses applications ont été faites par lui-même ; il est invité à rester.

Le calme se rétablit enfin. Le citoyen Janson, reprenant sa défense, persiste dans le contenu de sa réclamation et conclut en déclarant qu'il est responsable de ses écrits et qu'il les a signés. En vain le citoyen Janson veut-il se justifier dans l'écrit qu'il a publié.

Je propose que l'on ne s'occupe plus de cet objet ; l'assemblée, composée d'artistes qui n'ont en vue que la prospérité du Conservatoire, saura qu'elle portion d'estime ou de blâme elle devra accorder au citoyen Janson pour l'acte dans lequel il s'obstine à persister.....

Reprenant l'avis de l'un des membres qui ont parlé sur la démission du citoyen Sarrette, j'invite l'assemblée à examiner avec soin la source des libelles dirigés chaque jour contre le Conservatoire ; je désigne la *lettre à Guillard* comme l'origine de tous les maux, et je déclare que cet écrit insidieux, donnant à chacun des louanges et des injures, contient en outre un acte insigne de déloyauté : le citoyen Lesueur a rompu l'engagement solennel pris, sous la foi du serment, dans le sein d'un jury (nommé en l'an VII pour opérer la réduction du Conservatoire), de ne point relever les opinions des membres de ce jury, sur les individus qu'ils étaient obligés de désigner pour se donner mutuellement les éclaircissements nécessaires au but que le Gouvernement leur avait prescrit.

Le passage de la *lettre à Guillard*, page ..... est lu. L'application en est faite à diverses explications données par l'opinant. Le citoyen Lesueur récrimine et assure que la publicité dont on l'accuse existait avant l'impression de sa brochure ; on lui répond que le fait est faux, et son accusateur interpelle les membres du jury présents de déclarer s'il a altéré la vérité dans les explications qu'il vient de donner ; il dit : Si la moindre objection m'est faite, je me reconnais indigne de siéger plus longtemps avec les hommes respectables que comprend le Conservatoire, je me retirerai aussitôt.

Les membres du jury affirment que la vérité est toute entière dans les déclarations faites par l'opinant. Le citoyen Lesueur prend la parole, il établit sa défense sur des récriminations et des divagations sans ordre et sans suite, il dit (l'improbation générale des membres du Conservatoire manifeste les sentiments de l'assemblée à son égard). Un membre demande que l'on s'occupe des mesures qui doivent être prises.

Le président met aux voix si la parole sera maintenue au citoyen Lesueur. Elle est retirée au citoyen Lesueur.

L'assemblée s'occupe des mesures qu'elle doit prendre. Plusieurs propositions sont faites. L'arrêté suivant est adopté :

Une commission composée des citoyens Gossec, Méhul, Monsigny, Cherubini, Martini, Grasset, Domnich, Plantade, Baillot, Berton, Kreutzer, Rode, Garat, Guichard, Frédéric Duvernoy, Schneitzhoeffer, Tourette, Widerkehr, Eler, Ozi, X. Lefèvre, est chargée de préparer un travail tendant à réfuter par les pièces existantes, les calomnies insérées dans les libelles répandus contre le Conservatoire depuis le commencement de brumaire an X. Toutes ces pièces seront remises à la Commission.

On propose de charger cette Commission de faire, séance tenante, un projet de lettre au Conseiller d'État relativement à la situation dans laquelle se trouve l'établissement. Cette proposition est adoptée.

L'assemblée est suspendue un instant. Les citoyens Lesueur, Janson et Rey sortent de la salle.

La séance est reprise, la Commission propose le projet de lettre suivant : (voir pièce CCLXVIII).

Ce projet de lettre est adopté, elle est transcrite et signée par les membres du Conservatoire.

Un membre propose qu'une lettre soit insérée dans les journaux pour annoncer que le Conservatoire va éclairer l'opinion publique sur les manœuvres de ses détracteurs. Cette proposition est adoptée, la Commission est chargée de son exécution. (Voir pièce CCLXIX.) La séance est levée.

[Minute mss.; Bibl. du Conservatoire.]

CCLXVIII. — LETTRE DES PROFESSEURS AU SUJET DE LA DÉMISSION DE SARRETTE; 29 PRAIRIAL AN X-18 JUIN 1802.

Les Membres du Conservatoire..... au Conseiller d'État chargé de l'instruction publique.

Citoyen Conseiller, nous apprenons avec la plus vive peine que le citoyen Sarrette, directeur du Conservatoire, vient de donner sa démission; quels que soient les motifs qui l'y ont déterminé, les calomnies dirigées depuis longtemps contre lui et auxquelles le Conservatoire va répondre, nous font un devoir de rendre la justice due à son zèle et à son intégrité. Ses soins infatigables, son administration vraiment paternelle l'ont rendu nécessaire aux élèves, pour le succès desquels il a, depuis l'origine, consacré ses veilles avec une constance à toute épreuve, et aux professeurs dont il a, pour jamais, captivé l'estime, l'amitié et la reconnaissance.

Nous attendrons avec respect la décision du Gouvernement et nous osons espérer qu'elle sera favorable au vœu unanime de l'établissement dont le citoyen Sarrette a toute la confiance.

Salut et respect.

[Minute; Bibl. du Conservatoire.]

(Voir la pétition des élèves contre la démission de Sarrette, pièce CXXXIV.)

CCLXIX. — NOTE ADRESSÉE AUX JOURNAUX; 29 PRAIRIAL AN X-18 JUIN 1802.

Les membres du Conservatoire de musique soussignés vous invitent, citoyen, à vouloir bien insérer dans votre journal la note suivante :

Un démenti formel sera donné aux calomnies renfermées dans le libelle intitulé *Lettre à M. Paisiello*, et rendu public par la réclamation du citoyen Jansou, insérée dans le n° 269 du *Journal de Commerce*, sous la date du 29 prairial an x.

Le Conservatoire dévoilera enfin la conduite et les motifs de ceux qui demandent la dissolution de cet établissement.

Les membres de la Commission chargée de répondre au libelle,

MONSIGNY, KREUTZER, MARTINI, ELER, GOSSEC, FRÉD. DUVERNOY, GRASSET, X. LEFÈVRE, H. BERTON, GUICHARD, SCHNEITZHOEFFER, OZI, WIDERKEHR, P. RODE, TOURETTE, BAIELDY, PLANTADE, CHERUBINI, MÉHUL, DOMNICH.

[Minute ms. : Bibl. du Conservatoire; *Courrier des Spectacles*, n° 1931 du 30 prairial an x; *Journal de Commerce*, n° 271 du 1er messidor an x.]

CCLXX. — ATTESTATION DEMANDÉE À GRÉTRY SUR LES CAUSES DE SA DÉMISSION; 29 PRAIRIAL AN X.

Les membres du Conservatoire au citoyen Grétry, membre de l'Institut national des sciences.

Citoyen, un libelle infâme dirigé contre le Conservatoire et particulièrement contre le citoyen Sarrette renferme cette assertion que vous avez donné votre démission pour ne pas rester plus longtemps soumis aux passions de l'ignorance; les artistes y sont accusés de subir le joug du despotisme du citoyen Sarrette, etc.....

Nous attendons de votre respectable impartialité une déclaration authentique des motifs qui ont déterminé votre retraite du Conservatoire de musique. Salut et profonde estime.

Les membres de la Commission chargée de répondre au libelle.....

[Minute mss.; Bibl. du Conservatoire, n° 19,748.]

CCLXXI. — DÉCLARATION DE GRÉTRY RELATIVE À SA DÉMISSION DU CONSERVATOIRE.

De l'hermitage de J.-J. Rousseau à Émile Montmorenci, ce 30 prairial an 10.

Je déclare : 1° qu'ayant accepté la place d'inspecteur du Conservatoire de musique, je prévins dès lors mes confrères Gossec, Méhul, Cherubini et Lesueur que, vu les fréquentes hémoragies auxquelles je suis sujet, je ne garderais ma place que le temps nécessaire à l'installation de cet établissement indispensable à l'art musical, et pour lequel ils croyaient mon expérience utile; 2° que pendant une année que je l'ai remplie, le plus parfait accord a régné entre nous et le citoyen Sarrette; 3° qu'enfin je n'ai donné ma démission au Ministre que par raison de santé et ne pouvant plus longtemps remplir les devoirs que cette place impose.

GRÉTRY.

[*Recueil de pièces à opposer à divers libelles...*, p. 8.]

CCLXXII. — LESUEUR EST INVITÉ À FOURNIR LA PREUVE DE SES ACCUSATIONS CONTRE LE CONSERVATOIRE; 3 MESSIDOR AN X-22 JUIN 1802.

Le Conseiller d'État chargé de la direction et de la surveillance de l'Instruction publique au citoyen Lesueur, professeur au Conservatoire.

Je ne pourrai juger, citoyen, si l'improbation de vos confrères, la rumeur de vos subordonnés et le murmure des élèves du Conservatoire sont injure ou justice, que quand vous m'aurez fait connaître vous-même les preuves sur lesquelles vous accusez le chef de l'établissement dont vous faites partie. Je les attens. Si vous attaquez le Directeur avec justice, le nombre de vos improbateurs sera une preuve de votre courage et je vous en estimerai davantage. Si, cédant à des préventions injustes, vous avez voulu nuire au Directeur, ce sera vous qui mériterez le reproche d'insubordination.

J'approuve que vous suspendiez vos fonctions d'inspecteur jusqu'à l'éclaircissement que vous promettez concernant le citoyen Sarrette. J'approuverai bien davantage que, par une prompte réconciliation avec votre chef et vos confrères, vous évitassiez la nécessité de cette suspension. Au reste, je ne confonds pas, avec la rumeur dont vous vous plaignez, les injures personnelles qui peuvent vous avoir été dites. J'en prendrai connaissance, je les punirai par les moyens qu'autorise la police de l'École, sans préjudice des voyes de droit qui vous sont ouvertes. Je vous salue.

ROEDERER.

[Arch. de l'Opéra; pap. de Lesueur.]

CCLXXIII. — L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROFESSEURS ADOPTE LE RAPPORT PRÉSENTÉ LE 26 MESSIDOR AN X-15 JUILLET 1802, EN RÉPONSE AUX ATTAQUES DIRIGÉES CONTRE LE CONSERVATOIRE ET EN ORDONNE L'IMPRESSION.

Le rapporteur de la Commission nommée le 29 prairial dernier fait, en assemblée générale des membres du Conservatoire, lecture d'un travail ayant pour titre : *Recueil de pièces à opposer à divers libelles dirigés contre le Conservatoire de musique.* Ce travail est adopté; il est signé par les membres présents, et l'assemblée arrête qu'il sera de suite livré à l'impression.

Le secrétaire du Conservatoire : VISIT.

[Minute : Bibl. du Conserv., 19748; *Recueil de pièces*, etc., p. 2.]

CCLXXIV. — RECUEIL DE PIÈCES À OPPOSER À DIVERS LIBELLES DIRIGÉS CONTRE LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

On répand depuis longtemps dans le public des libelles dirigés contre le Conservatoire.

Ces libelles attaquent l'établissement dans son organisation, et renferment un système de calomnie tellement suivi, qu'on ne peut douter que leurs auteurs ne cherchent à égarer l'opinion publique, sous le prétexte d'éclairer les autorités sur les véritables intérêts de l'art.

Le Conservatoire, qui fait partie de l'Instruction publique, se doit à lui-même de chercher à justifier la confiance dont le Gouvernement l'honore; il se doit de repousser les calomnies dirigées contre l'institution qu'on cherche à peindre sous de fausses couleurs, de faire connaître la conduite et les motifs de ceux qui voudraient faire perdre l'estime publique aux membres de cet établissement, de rendre enfin hommage à la vérité sur l'administration du citoyen Sarrette, dont tous les soins ont été constamment dirigés vers le progrès et la gloire de l'art musical.

On a longtemps méprisé de vaines clameurs; une institution si étrangère par elle-même à toute espèce d'intrigue, et qui présente dans son ensemble le tableau d'une grande famille livrée tout entière à l'étude et à la pratique des beaux-arts, devait éviter des discussions scandaleuses. Le Conservatoire a gardé le silence; s'il le rompt aujourd'hui, ce n'est point pour entrer dans l'arène et fatiguer sans cesse le public par de nouveaux débats que ne manqueraient pas de rendre nécessaires de nouveaux libelles; ce vœu, qui serait sans doute celui des ennemis du Conservatoire, ne sera pas rempli. Cette réponse ne leur est point adressée : elle n'est simplement qu'un recueil de preuves capables de fixer l'opinion sur un établissement qui a besoin d'être environné de l'estime publique pour atteindre le but que le Gouvernement lui a désigné en lui confiant l'instruction des élèves et l'exercice des moyens qui peuvent assurer les progrès de l'art.

Parmi ces libelles, un article du *Censeur des théâtres*, du 18 germinal, et une *Lettre à M. Paisiello*, par «les amateurs de la musique dramatique», ont principalement excité l'indignation du Conservatoire.

Il est difficile d'abord de concevoir comment, sans égard pour ce célèbre compositeur arrivé d'Italie, de prétendus amateurs de musique ont osé le fatiguer de leurs déclamations contre un établissement que M. Paisiello ne connaît encore que pour avoir reçu des artistes qui le composent l'accueil distingué qu'ils se sont toujours fait un devoir de rendre au mérite.

Mais avant que d'entrer dans de plus grands détails sur ce libelle, qui n'est que le complément de ceux qu'on a insérés dans les journaux depuis neuf mois, on va faire connaître ce qui a déterminé leurs auteurs anonymes à miner sourdement une institution qui leur porte ombrage et qu'il est de leur intérêt à renverser.

Dans l'assemblée générale du Conservatoire, tenue le 5 ventôse an 10, le citoyen Sarrette, directeur, sachant que depuis longtemps on cherchait à attaquer un établissement qui jouissait de la bienveillance et de l'appui du Gouvernement, fit lecture d'un écrit intitulé : *Observations sur l'état de la musique en France.*

Cet écrit avait pour objet : 1° de faire le tableau comparatif des diverses branches d'instruction en activité dans le Conservatoire et de celles qui existaient dans les anciennes écoles; 2° de présenter les résultats de l'enseignement depuis la fondation du Conservatoire; 3° de donner un aperçu des dépenses qu'occasionnerait l'organisation complète de l'enseignement de la musique dans toute l'étendue de la République, comparativement avec ce que coûtaient autrefois en France les écoles de musique dans les établissements tenants au culte.

Ces observations, déjà communiquées par le citoyen Sarrette au Comité d'enseignement, avaient été faites dans l'intention de soumettre au Gouvernement un système complet d'enseignement musical. Les bases de ce travail avaient même été soumises dès l'an 5 à la Commission d'instruction publique du Corps législatif, et en fructidor an 9 au Premier Consul.

Les ennemis du Conservatoire, frappés des vues qu'elles renferment, frappés surtout de ce qu'elles offrent aussi les moyens de compléter, comme on vient de le dire, l'enseignement de l'art musical dans toute la République, s'en sont emparés : ils ont présenté ce dernier avantage comme provenant d'un système conçu par eux et à la faveur duquel ils accusent le Conservatoire d'insuffisance dans son organisation actuelle. Enfin ils ont attaqué ouvertement l'institution, mais sous le voile de l'anonyme, prévoyant bien que cet écrit qui existait entre les mains de l'autorité pourrait un jour déposer contre eux, s'il venait à être publié, et assurerait pour jamais leur défaite.

Ils prétendent que «les maîtrises des cathédrales peuvent seules former des chanteurs, des musiciens et des sujets propres à la tragédie lyrique», et proposent en conséquence (p. 15 et 16 de la *Lettre à M. Paisiello*) «la formation de soixante maîtrises et de sept écoles de perfectionnement».

Voici d'abord comment ils cherchent à prouver que cette formation est nécessaire :

Les rois de France n'avaient pas, comme les puissances d'Italie, lié les institutions musicales aux institutions sociales. Nous n'enseignions pas la musique dans nos écoles; nous n'avions pas ces précieux conservatoires, où, par une éducation soignée, on prépare les premières forces de l'enfance à assurer celles de la virilité. On ne conçoit pas que Louis ne sentit pas, en créant l'Aca-

démie royale de musique, qu'il fallait faire enseigner l'art dans les écoles de l'enfance pour préparer les sujets qui devaient un jour chanter et jouer à l'Opéra. Cela paraît d'autant plus étonnant que dès son origine ce spectacle était créé comme école de perfectionnement; or, le perfectionnement suppose des études préparatoires pour élever, par exemple, un chanteur au degré de perfection. On ne peut excuser cet oubli, à moins qu'on ne pense qu'à cette époque on pressentit que les maîtrises des cathédrales fourniraient assez de sujets convenables à l'Opéra.

Il est vrai que ces établissements religieux en ont donné lorsqu'à la première révolution faite par Rameau dans la musique, l'art prépara les Français à devenir dignes des bienfaits d'une seconde. Celle-ci fut l'ouvrage de l'immortel Gluck : il trouva dans les jeunes gens que les cathédrales avaient fournis à l'Opéra une souplesse d'organes nécessaire à moduler le chant du sentiment et la brûlante expression des passions; il les forma lui-même pour ses ouvrages. Ce compositeur dramatique s'immortalisa en unissant au genre de la féerie et de la mythologie, riche domaine de l'opéra, celui de la tragédie lyrique; il a consacré la seconde révolution musicale par les *Iphigénie*, *Alceste*, *Orphée*, *Armide*, etc..... rien ne manque à sa gloire..... il inspira le génie de l'auteur d'*Œdipe à Colone*. Ces ouvrages exigèrent le chant en action. Nous avons l'obligation aux anciennes cathédrales de nous avoir préparé des sujets capables de joindre à leur jeu l'expression et l'accent des compositeurs. La difficulté d'imiter les chanteurs-acteurs sera-t-elle donc un titre pour essayer de jeter du ridicule sur l'énergie nécessaire à la tragédie lyrique? Plaisante tant qu'elle voudra l'impuissance, il est constant et prouvé que les maîtrises des cathédrales nous ont donné des voix et que l'espoir qu'il s'en formera renaît avec l'espoir que, ces écoles ouvertes, nous aurons des chanteurs de force et de stature héroïques. On a été très mal éclairé dans des temps de troubles sur l'efficacité des moyens de suppléer les cathédrales et de former des chanteurs.

Le Conservatoire de Paris a été établi; son existence, extrêmement onéreuse au trésor public, n'a rien produit encore, parce que les talents des grands maîtres, qui honorent l'art, y sont soumis à une organisation vicieuse; le double essai de *Sémiramis* et d'*Arsace* en est une preuve.» (*Lettre à M. Paisiello*, p. 4 à 8.)

NOTA. On a inséré à la suite de ce recueil les *Observations sur l'état de la musique en France*, et devant lesquelles ces déclamations tombent d'elles-mêmes; on y renvoie le lecteur [1].

Les libellistes ajoutent :

«..... Elle est donc dispendieusement prouvée depuis huit ans cette combinaison vicieuse des éléments nécessaires à l'instruction musicale; et le moment approche où un emploi mieux raisonné de fonds considérables utilisera la science des professeurs distingués, qui rougissent de ne servir qu'à l'ambition du citoyen Sarrette, tandis que leur patriotisme et leur zèle les portent à désirer de voir régler l'enseignement et à lui donner l'essor utile qu'il doit avoir.» (*Lettre à M. Paisiello*, p. 8 et 9.)

Les observations précitées en disent assez sans doute sur cette combinaison vicieuse dispendieusement prouvée depuis huit ans (quoiqu'il n'y ait que cinq ans que le Conservatoire soit en activité pour l'enseignement du chant).

Quant à l'ambition du citoyen Sarrette, elle est bien réelle; on peut s'en convaincre par la lecture de ses observations; les produits du Conservatoire prouvent également vers quel but elle est dirigée : rien de ce qui peut tendre au progrès de l'art musical, et par cela même augmenter la gloire nationale, n'échappe à ses vues. C'est cette ambition, si pure dans son principe, si noble dans son objet, qui lui a captivé l'estime de tous les vrais amis de l'art. C'est à lui que l'on doit la fondation d'un établissement que le Gouvernement a jugé utile, qu'il a toujours protégé, et dont il a encouragé les élèves de manière à ne laisser aucun doute à cet égard. Ils voient dans le citoyen Sarrette un administrateur zélé, s'occupant sans relâche à maintenir l'ordre dans un établissement, faisant naître toutes les occasions d'augmenter son utilité au dedans et sa considération au dehors. Les membres du Conservatoire, qui rougiraient sans doute de servir l'ambition personnelle, aiment à seconder celle qui anime le citoyen Sarrette; leur patriotisme et leur zèle y sont intéressés, persuadés, comme ils le sont, que cette ambition qu'ils partagent tourne tout entière au profit de leur art.

Le système des libellistes semble être d'éveiller toutes ces petites passions et d'exciter ces honteuses querelles, à la faveur desquelles on se donne une réputation d'un jour; le temps en est passé. Ceux qui ont une idée juste des beaux-arts sentent qu'ils doivent être un lien dans la société, et non pas un sujet de discorde. Les prétendus amateurs de la musique dramatique se trahissent : ce n'est pas en écrivant des volumes d'injures que l'on prouve la pureté de ses intentions et la justesse de son jugement; ce n'est pas en fabriquant chaque jour de nouvelles diatribes que l'on manifeste

[1] Voir plus haut CCLXVI.

son amour pour les arts, ces doux fruits du travail, de la paix et de la concorde; les vrais amis des arts suivent un autre chemin que celui de l'intrigue et prennent un autre langage que celui de la calomnie.

Les auteurs du libelle prétendent qu'on a repoussé du Conservatoire des hommes recommandables par leurs talents; ils disent :

L'histoire de la musique, le besoin d'en bien diriger l'enseignement étaient inconnus au citoyen Sarrette; la moindre connaissance de l'art, les faibles notions, même en littérature, lui ont toujours été et lui sont encore fort étrangères. Cette absence du double moyen nécessaire au chef administratif d'une école de ce genre n'échappait point aux observateurs..... Grétry, inspecteur de l'enseignement, ne voulut pas rester longtemps soumis aux passions de l'ignorance; il cessa les fonctions de sa place, et il ne fut pas le seul : Lays, éloigné par l'intrigue, discontinua d'y donner des leçons de ce chant pur qui plaît, parce que le public est convaincu que l'art n'est beau qu'en brillant sous les charmes de la nature; Martin et Solié, modèles précieux de l'aimable genre de chant, de la grâce et de la gaîté, furent toujours repoussés du Conservatoire par un homme qui ne sait pas que la variété des talents est la richesse des arts.

Les pièces suivantes répondent à ces assertions[1]. . . . . .

Après ces pièces, qui détruisent les assertions auxquelles elles sont relatives, on va continuer à citer les passages calomnieux des libelles qu'il importe au Conservatoire de réfuter.

..... *Sémiramis* faite par un jeune professeur dévoué à exécuter toutes les volontés de son protecteur, le rôle d'Arsace chanté par un élève devaient assurer et justifier de hautes prétentions; mais la faiblesse des armes employées pour vaincre présageait la défaite. Il serait peu séant, Monsieur, de battre ces deux champions à terre, mais il est important de neutraliser des efforts constamment développés pour faire croire que l'art avoue l'enthousiasme payé des amis, des prôneurs et de quelques journalistes qui ne semblent se coaliser que pour affaiblir l'influence des arts sur la prospérité publique et pour dénigrer ceux qui les cultivent. (*Lettre à M. Paisiello*, p. 10 et 11.)

On voudrait se servir de l'opéra de *Sémiramis* et du début d'un élève du Conservatoire comme d'un argument contre son organisation. On expliquera plus loin d'où vient cet acharnement contre un ouvrage et un élève que le public a accueillis favorablement. Ce n'est ni aux libellistes qu'il appartient d'attaquer un opéra nouveau, ni aux membres du Conservatoire qu'il convient de défendre l'ouvrage d'un de leurs collègues; c'est au public à juger, c'est au temps à condamner ou à confirmer les jugements du public, à donner aux choses leur juste valeur, à établir enfin cet équilibre dans l'opinion qui fixe la réputation et détermine le rang que chaque auteur doit occuper.

..... Apollon fut à peine descendu dans les campagnes d'Admète que les bergers vinrent invoquer le dieu de la lumière.

Vous remarquerez et vous consacrerez, Monsieur, l'époque à laquelle un cri général demande une révolution administrative dans le régime auquel se trouve assujettie la musique. (*Lettre à M. Paisiello*, p. 12.)

Il est inutile de faire sentir le ridicule de cet appel fait à un étranger respectable *pour opérer une révolution dans le régime auquel se trouve assujettie la musique*; et n'est-ce pas pousser l'indécence bien loin que de vouloir faire de M. Paisiello l'instrument d'une pareille révolution?

..... Peut-on oublier que nous devons à Gluck *Iphigénie en Aulide*, *Iphigénie en Tauride*, *Orphée*, *Alceste*, *Écho et Narcisse*, *Armide*; à Piccini, *Iphigénie en Tauride*, *Didon*, *Roland* et *Athys*; à Sacchini, *Renaud*, *Chimène*, *Dardanus*, *Œdipe à Colone* et *Arvire et Evélina*; à Salieri, *les Danaïdes* et *Tarare*; à Vogel, *la Toison d'or* et *Démophon*; à Lemoine, *Phèdre*, *Nephté* et *les Prétendus*; à Grétry, *la Caravane*, *Panurge*, *Anacréon*, *Andromaque*, *Aspasie* et *Colinette à la cour*; à Philidor, *Ernelinde* et *Persée*; à Mozart, *les Mystères d'Isis*; à Méhul, *Adrien*; à Fontenelle, *Hécube*; à Kreutzer, *Astianax*; à Porta, *les Horaces*?

Ce riche répertoire, domaine du Gouvernement qui paie, on néglige à dessein d'en développer les trésors au public, afin de persuader que tous ces beaux ouvrages sont des antiquailles à remplacer par..... des *Sémiramis*!

Ces ouvrages sont une vraie mine d'or pour l'Opéra, mais on se garde bien de l'exploiter; ce serait présenter un objet de comparaison peu favorable aux novateurs. » (*Lettre à M. Paisiello*, p. 13 et 14.)

[1] Voir ces pièces aux annexes, CCLXXI, p. 157 et A à C, p. 155 et suiv. (C. P.)

Les affiches prouvent qu'on n'a point négligé l'ancien répertoire. C'est d'ailleurs l'administration de l'Opéra, et non celle du Conservatoire, qui décide la mise au théâtre des divers ouvrages. De ce que l'on a donné un opéra nouveau, les libellistes veulent tirer cette conséquence insidieuse que le Conservatoire est partisan de tel ou tel maître..... Son respect pour les talents qui ont illustré la scène lyrique n'est point équivoque, et il a prouvé qu'il savait honorer le mérite dans toutes les écoles.

Le général victorieux et pacificateur a senti le besoin de donner plus de force au traité musical fait entre les trois peuples; vous êtes avoué le plénipotentiaire de l'un et des deux autres; présentez-lui nos vœux, indiquez-lui les réformes que le bien de l'art exige, et démontrez-lui le besoin du rétablissement des écoles musicales. L'organisation des cultes rétablit en France soixante cathédrales; chacune d'elles peut avoir une maîtrise; la dépense, que le citoyen Sarrette n'a point utilisée depuis huit ans, sera mieux employée si elle est répartie sur chacune de ces écoles.

Les élèves qui en sortiront avec des dispositions pour le chant entreront dans sept écoles de perfectionnement, dont six seront fixées dans les six plus grandes villes de France, parce que le luxe y favorise plus particulièrement le développement et le progrès des arts d'agrément; la septième école de perfectionnement sera à Paris; elle doit être divisée en trois sections placées dans différents quartiers : dans la première, on enseignera le solfège et le chant; dans la seconde, les instruments; dans la troisième, la théorie musicale et la composition.

Un inspecteur général se rendra tous les ans dans les écoles premières, y distinguera les élèves qu'il pourra faire passer dans les écoles de perfectionnement; dans les visites qu'il fera de ces dernières, il désignera les élèves qui conviendront à l'Opéra.

Ce théâtre, école lyrico-dramatique, recevra ceux que des talents et des dispositions physiques auront fait distinguer; il reprendra sous un maître de perfection du chant, et sous des maîtres de scène, les institutions qui conservèrent jusqu'aujourd'hui les traditions qui font encore l'admiration des étrangers, charmés de l'éclat et de la magnificence de ce spectacle. Les professeurs habiles, que l'ambition du citoyen Sarrette enchaîne, seront libres de justifier le droit qu'ils ont aux faveurs et à la protection du Gouvernement. Ainsi se neutraliseront les efforts que fait un seul homme pour asservir à sa domination l'art musical en France; ainsi sera détruite la funeste influence que le citoyen Sarrette a acquise : il commande l'asservissement de l'Opéra à l'autorité qu'il s'arroge. (*Lettre à M. Paisiello*, p. 15 à 17.)

Les *Observations sur l'état de la musique* renferment, comme on peut le voir, un plan dont une partie, adoptée par le Gouvernement, est en activité dans le Conservatoire. On a déjà expliqué comment les libellistes s'étaient emparés de l'idée relative au complément de l'enseignement musical dans toute la République, pour s'en servir comme d'un argument contre l'organisation actuelle du Conservatoire; ils diffèrent cependant par les moyens d'exécution. Et les vices de ces moyens sont démontrés dans les observations dont il s'agit.

Elle (cette organisation) consacrera un emploi fait avec discernement des fonds concentrés dans une capitale, où la dissipation et la corruption n'ont pas permis et ne permettront jamais aux enfants de profiter de la dépense que fait depuis huit ans le Gouvernement pour former des voix au Conservatoire de Paris. Elle aura l'avantage de faire choisir dans les divers climats de la France les germes de voix que la nature sait y varier. (*Lettre à M. Paisiello*, p. 18.)

Le Conservatoire, il faut l'observer pour la seconde fois, n'est en activité que depuis cinq ans pour l'enseignement du chant; c'est une petite erreur échappée aux libellistes et qu'il est important de relever : ce n'est pas en aussi peu d'années que l'on forme des voix. Quant à l'avantage de faire choisir dans les divers climats de la France les genres de voix que la nature sait y varier, cet avantage a été également démontré dans les *Observations sur l'état de la musique* plusieurs années avant l'existence du libelle, comme on l'a prouvé.

Le citoyen Sarrette a fait faire une souscription dont l'objet est de lui ériger un buste. (Note de la *Lettre à M. Paisiello*, p. 22.)

Une lettre, insérée dans le *Journal du Commerce* du 29 prairial an 10, et signée Janson, a rendu public le libelle diffamatoire dont on vient de rapporter quelques passages, et qui n'était destiné, suivant l'expression de ses auteurs, qu'à éclairer l'autorité.

Le citoyen Janson, en faisant connaître qu'il ne partageait point le vœu de ses collègues, a donné, par les termes de sa réclamation, une apparence de réalité à un mensonge, et a essentiellement compromis le Conservatoire : 1° en publiant un vœu, qui d'abord n'est pas celui que les membres du Conservatoire ont émis, comme on le prouvera

bientôt, et qui, dans tous les cas, ne devait pas être publié sans l'assentiment de ceux qui l'ont formé; 2° en mettant le Conservatoire dans la nécessité d'entretenir le public de calomnies sur lesquelles il aurait gardé le silence sans cette publicité qui le force, par les raisons qu'on a déjà données, à dévoiler enfin la conduite des auteurs de cette lutte scandaleuse, qu'il est temps de faire cesser pour jamais, et qui est directement opposée à l'esprit de paix qui a toujours régné dans l'établissement.

Revenons à la prétendue souscription dont il s'agit.

Pour faire sentir tout ce que les calomnies dirigées contre le citoyen Sarrette ont d'odieux; pour faire connaître l'étendue des services qu'il a rendus à l'art musical, et les raisons qui doivent le rendre cher à tous les membres du Conservatoire, il suffira de dire quelle fut l'origine de cet établissement.

Quarante-cinq musiciens provenant du dépôt des gardes françaises formèrent, en 1789, le noyau de la musique de la Garde nationale parisienne. Ils furent réunis au moment de la Révolution par le citoyen Sarrette[1]. En mai 1790, les avances qu'il avait faites lui furent remboursées; le corps de musique passa aux frais du corps municipal, et complété au nombre de 78 musiciens, il continua le service de la garde parisienne et fit celui des fêtes nationales. Ce fut alors que, sur les pressantes invitations du citoyen Sarrette, plusieurs artistes se réunirent au corps de musique.

En janvier 1792, époque de la suppression de la Garde nationale soldée, le corps municipal n'ayant plus de fonds disponibles pour cet objet[2], le citoyen Sarrette resta encore chargé de l'entretien des artistes. Cet état dura jusqu'au mois de juin de la même année. La dissolution entière des écoles entretenues par les fondations du culte entraînant la destruction totale de l'enseignement de la musique, le citoyen Sarrette sollicita au nom des artistes et obtint de la municipalité de Paris l'établissement d'une école gratuite de musique[3].

Cette institution réunit et retint à Paris plusieurs artistes célèbres qui se disposaient, à la fin de 1792, à quitter le territoire français. L'école que les artistes formèrent fournit pendant la guerre ces nombreux corps de musique nécessités par la levée des quatorze armées. Le Gouvernement, vu les services rendus chaque jour par l'école de musique, fixa les fonds nécessaires au traitement des professeurs.

En brumaire an 2, la Convention nationale adopta le principe d'organisation du Conservatoire, sous le titre d'*Institut national de musique*. Cet établissement continua avec ses nombreux élèves le service des fêtes publiques. L'Institut national de musique fut à cette époque un asile pour les talents, et les artistes nationaux et étrangers qui ne faisaient point partie de cet établissement y trouvèrent même un appui. Enfin le 16 thermidor an 3, une loi fixa définitivement l'organisation de l'Institut national et lui donna le nom de Conservatoire de musique.

Les professeurs du Conservatoire ne peuvent qu'honorer celui qui a provoqué la formation d'un établissement dont ils se font gloire d'être membres, celui qui l'a administré avec autant de dévouement pendant douze années. Témoins du courage avec lequel il a repoussé tous les traits dirigés contre l'institution; témoins de ses efforts constants pour justifier la confiance du Gouvernement, ils ont cédé à l'impulsion de leur reconnaissance et ont cru qu'il convenait, au moment où l'on redoublait les clameurs, de manifester d'une manière durable les sentiments dont ils étaient animés; en conséquence, à l'insu du citoyen Sarrette, ils ont arrêté ce qui suit (voir CXXXIII, p. 76).

Il faut d'abord observer qu'il n'est pas ici question de souscription. Le Conservatoire, par un régime particulier qu'il a adopté comme association de famille, a des fonds destinés aux dépenses qu'il juge devoir faire. On voit ensuite qu'il ne s'agit pas d'un buste, mais d'un monument de gratitude destiné à transmettre aux artistes qui seront par la suite appelés à partager les travaux du Conservatoire les motifs de leur reconnaissance; or un buste ne peut transmettre des motifs. Cette interprétation est doublement fausse en ce qu'elle est à la fois contraire et à l'esprit et aux termes de l'arrêté. Le vœu seul que renferme cet arrêté, inscrit dans l'intérieur du Conservatoire, eût été un monument de gratitude aussi simple dans son exécution que juste et naturel dans son objet. Tel est «l'hommage commandé par la crainte chez des souscripteurs de bustes, qui n'osent rompre la chaîne qui les asservit». (*Lettre à M. Paisiello*, p. 22.)

Calomniateurs! qui osez attaquer des artistes dans ce qu'ils ont de plus cher, leur indépendance; il ne vous est point donné de connaître en quoi ils font consister leur fierté. Vous qui vous écriez que la liberté seule a des droits sur les arts, vous ignorez sans doute que les droits de la liberté n'excluent point ceux de la reconnaissance; vous ignorez que

[1] Voir CXLIX. — [2] Voir CLIV à CLVI. — [3] Voir CLVII.

la reconnaissance est le lien le plus sacré de la société; que c'est elle qui partage les hommes en deux classes, les gens de bien et les méchants; que les premiers regardent comme le plus saint des devoirs de ne jamais oublier les services rendus, et que les derniers, sans pudeur et sans foi, osent décorer du nom de liberté ce qui n'est qu'ingratitude! Et quel autre intérêt que celui de la gloire de l'art musical attache les membres du Conservatoire à cet établissement? C'est parce qu'ils le croient fait pour marcher à ce but qu'ils honorent celui qui fait tout ce qu'il doit pour l'y conduire. Où sont les places ou les faveurs qu'ils attendent? Ils doivent tout à leur travail; ils trouvent dans leurs talents la garantie de leur indépendance; et l'estime de leurs concitoyens, seul bien qu'ils ambitionnent, les vengera de vos outrages.

Après avoir réfuté les calomnies insérées dans la *Lettre à M. Paisiello*, il reste à parler de l'article du *Censeur* du 18 germinal, où l'on cherche à peindre l'institution comme dangereuse pour les mœurs, parce qu'elle admet à la fois l'instruction des deux sexes.

Les «Observations sur l'état de la musique» font sentir l'avantage et la nécessité même de faire participer les femmes à l'instruction musicale, instruction qu'elles ne recevaient pas dans les anciennes écoles. C'est à l'organisation intérieure d'un établissement à prévenir les désordres qui pourraient en résulter; c'est aux réglements à empêcher qu'il ne soit porté aucune atteinte aux mœurs. Dans la réponse faite au nom de l'administration du Conservatoire à ce sujet, on est entré dans des détails suffisants pour prouver que rien n'était négligé pour maintenir la décence dans l'établissement. On doit ajouter, comme on l'a déjà fait, qu'une plus grande explication serait injurieuse pour le Gouvernement qui revoit successivement tous les détails de l'organisation intérieure. Ce ne sont point des articles de la nature de ceux insérés dans le *Censeur* qui peuvent mériter la croyance du public, et l'on ne peut supposer que le lecteur choisisse entre deux assertions celle d'un prétendu ami de la vérité qui n'a garde de se nommer, et qu'il ajoute foi à des calomnies au préjudice d'un établissement placé sous l'inspection immédiate de l'autorité. Au surplus, voici l'explication du libelle: L'auteur ne veut point de femmes au Conservatoire, et la raison est simple, c'est qu'il veut soixante maîtrises de cathédrales. On voit qu'il s'entend à merveille avec les amateurs de la musique dramatique, et que le système de calomnie ne saurait être mieux suivi.

Le Conservatoire a fait connaître comment on cherchait à dissoudre l'établissement pour former de nouvelles écoles, et par quels moyens on avait cherché à lui faire perdre la confiance publique : il va dire quelle fut l'origine de cette guerre scandaleuse.

C'est avec douleur qu'on a vu l'un des membres de cet établissement, le citoyen Lesueur, faire imprimer un écrit intitulé : *Lettre en réponse à Guillard sur l'opéra de la* Mort d'Adam, etc. On ne peut se dissimuler que cette brochure n'ait été le signal de la discorde, et n'ait donné lieu à toutes les libelles qui ont paru depuis sous le titre du *Russe à l'Opéra*, de *La fantasmagorie des Menus*, de la *Lettre à M. Paisiello*, ainsi qu'à une infinité d'articles insérés dans les journaux et dont le sens se trouve dans la brochure du citoyen Lesueur.

Une fable absurde fut jetée en avant pour être aussitôt combattue, et quelques libelles répétant cette fable retentirent du bruit que la destruction du Théâtre des Arts était provoquée. Tel est le thème sur lequel le citoyen Lesueur a cherché à étayer les réclamations les moins fondées. Il a réclamé pour un tour de mise au théâtre qui était assuré à son opéra de la *Mort d'Adam* et que jamais personne ne lui a contesté.

Voici deux lettres adressées par le Ministre de l'intérieur au citoyen Lesueur et qui vont le prouver [1] :

Paris, le 4 frimaire an 10.

Le Ministre de l'intérieur au citoyen Lesueur, au Conservatoire.

J'ai reçu, citoyen, avec votre lettre du 17 brumaire, la brochure que vous avez bien voulu m'adresser.

En publiant cette brochure vous vous êtes proposé deux objets. Le premier de réclamer contre les motifs qui ont empêché la représentation de *la Mort d'Adam* à l'époque que j'avais indiquée ; le second de vous élever contre l'intention où l'on paroît être de détruire le grand opéra français.

Vos réclamations sur le premier objet, citoyen, ne me paroissent pas plus fondées que vos inquiétudes sur le second. Des asser-

[1] Ces lettres, communiquées dans le temps, par ordre du Ministre de l'intérieur, aux artistes du Théâtre des Arts et à ceux du Conservatoire, sont publiées avec autorisation. (Note du recueil.) L'original de cette lettre est conservé aux Archives de l'Opéra dossier des papiers de Lesueur. Une copie des deux lettres se trouve aux Arch. du Conservatoire. (C. P.)

tions positives me prouvent que le retard apporté à la représentation de *la Mort d'Adam* n'est que la suite de celui que vous avez mis à livrer les partitions de votre musique.

Quoi qu'il en soit, j'ai enjoint à l'administration du Théâtre des Arts de me rendre compte, décade par décade, des dispositions faites pour la mise de votre opéra. Vous voudrez bien de votre côté, citoyen, lui fixer l'époque précise où votre ouvrage sera en état d'être représenté.

Quant aux inquiétudes que vous exprimez sur la situation du Théâtre des Arts, la publicité à laquelle vous les livrez peut seule donner quelque consistance à des bruits trop dénués de fondement pour que l'autorité consente à les démentir.

Je m'élèverois moins vivement, citoyen, contre l'effet que peut produire la publication de votre brochure, si l'auteur était moins connu par ses travaux, par ses succès et par les fonctions qui lui sont confiées dans la partie même sur laquelle il écrit. Je vous salue. *Signé* : CHAPTAL.

Paris, le 26 frimaire an 10.

Le Ministre de l'intérieur au citoyen Lesueur.

L'estime et la considération que m'avoient inspirés votre personne et vos talents, citoyen, ne m'ont pas permis de voir sans une profonde affliction que vous ayez engagé des débats qui reposent sur des principes aussi faux qu'ils seroient absurdes.

On a, dites-vous, retardé par tous les moyens possibles, la mise de l'opéra de *la Mort d'Adam*. On veut, ajoutez-vous, détruire l'opéra français.

D'abord, il est faux qu'il y ait eu dessein de retarder la mise de votre opéra ; l'ordre de le mettre à l'étude a été donné, et nul n'a réclamé contre son exécution.

Mais, fût-il vrai qu'on eût ordonné de différer cette représentation, de quel droit pourriez-vous vous en plaindre ? Le Gouvernement, qui fait des frais énormes pour l'entretien de l'Opéra, ne doit-il pas mettre au nombre de ses devoirs quelques considérations d'économie, de convenances, de succès ? Suffira-t-il de faire un opéra pour en forcer la représentation ? Depuis quand un auteur a-t-il osé prétendre disposer du trésor public ? Ainsi il est faux qu'on ait voulu retarder la mise de la *Mort d'Adam* ; mais l'ordre en eût-il été donné, vous n'auriez pas le droit d'accuser le Gouvernement.

Votre seconde assertion est une fable que vous avez ourdie dans l'intention de vous faire un parti. Le Gouvernement connaît comme vous toute la gloire de l'opéra français ; comme vous il rend justice aux grands talents qui l'illustrent ; il fait plus, il donne chaque jour de nouvelles preuves de ses sentiments à cet égard. Pourquoi donc porter méchamment l'inquiétude dans l'âme des honnêtes artistes qui ne sont occupés que de leur devoir ? Pourquoi appitoyer le public sur le sort de ces hommes distingués qu'il applaudit et qu'il aime ?

Le Gouvernement cherche à perfectionner et non à détruire ; il veut multiplier les jouissances du public et non les éteindre, et je vois avec peine qu'en calomniant quelques-uns de ses agents, vous n'avez pas même su rendre justice à ses intentions. Je vous salue.

CHAPTAL.

On ne peut rien ajouter à ce qu'on vient de lire ; on observera que la suite naturelle des ordres donnés, comme on le voit, par le ministre, était la représentation de *la Mort d'Adam* ; mais c'est alors que le citoyen Lesueur retire sa pièce et veut faire croire par ce coup d'éclat qu'il est persécuté.

Quand les ennemis du Conservatoire ont vu un inspecteur de l'enseignement attaquer, non pas nominativement mais d'une manière indirecte et cependant assez claire pour lever tous les doutes, le Directeur de l'établissement et l'un des professeurs, sous prétexte que des intrigues multipliées empêchaient la mise au théâtre de *la Mort d'Adam*, ils ont redoublé d'audace, ils ont déclamé contre les productions du Conservatoire, contre son administrateur, contre tous les professeurs ; ils ont été jusqu'à peindre l'institution comme dangereuse pour les mœurs et n'ont rien négligé enfin pour amener la dissolution favorable à leurs projets.

Il est remarquable qu'au milieu de leurs déclamations ils ont toujours trouvé le moyen de parler de l'opéra de *la Mort d'Adam*, d'accuser d'intrigues quelques membres du Conservatoire, d'appuyer d'une manière directe les assertions vagues du citoyen Lesueur, et de représenter d'après lui-même la majorité du Conservatoire comme cédant à l'influence de quelques hommes..... En voici la preuve complète :

Il n'est que trop vrai que le citoyen Lesueur, membre du jury qui avait été nommé par le Ministre de l'intérieur le 27 ventôse an VIII, a divulgué ce qui s'y était passé, malgré le serment fait par tous les jurés de ne rien révéler des opérations relatives à la réduction du nombre des professeurs, réduction ordonnée par le Gouvernement pour des raisons d'économie.

Il est dit, dans la 4e partie de la *Lettre à Guillard* (p. 57 et 58), que «dans les arrangements d'alors, un professeur (qu'on s'abstient de nommer ici) eut le malheur d'être la victime du habil influent de certaines personnes sans expérience, qui, jetées en avant pour l'éviction projetée de ..... eussent mieux fait (vu l'importance qu'on veut bien leur supposer) de se réunir aux nombreux artistes qui défendaient le maître dont je vous parle[1], que de profiter de cette prétendue et circonstancielle importance pour oser s'opposer à son maintien.»

En vain le citoyen Lesueur oppose-t-il que le fait était public; lui seul l'ayant fait imprimer, on ne peut en imputer la révélation qu'à lui seul; et c'est en outre faire injure à tous les membres du jury que de supposer, comme il le fait, qu'ils se sont laissé influencer dans les fonctions pénibles et délicates dont ils étaient chargés; ils n'ont cédé à aucune considération personnelle ou particulière, et sont demeurés aussi fidèles à la voix de leur conscience qu'à leur serment.

Un pareil oubli de ses devoirs devient encore plus grave quand on y ajoute le peu de franchise avec lequel le citoyen Lesueur attaque des membres du Conservatoire sans jamais les nommer, mais en les désignant dans les termes les plus injurieux et de manière à ce que pas un lecteur de bonne foi ne puisse douter de ses intentions. Une seule proposition a été répétée plusieurs fois à l'auteur de la *Lettre à Guillard*, celle de nommer les individus qu'il a prétendu désigner; il a toujours refusé ce moyen loyal d'expliquer sa funeste brochure, que l'on doit regarder, d'après ce qui a été dit, comme la source de tout le mal. Et c'est un artiste dont la mission spéciale est d'encourager les talents naissants et aider à leurs développements qui dirige tous ses efforts contre les jeunes aspirants, qu'il devait, aux termes de son contrat, soutenir et favoriser! C'est un inspecteur de l'enseignement qui allume les premières torches de discorde dans un établissement où il est admis pour s'occuper des progrès de l'art, et qui met en jeu les passions et les divers intérêts de ceux qui n'attendaient qu'une occasion favorable pour attaquer le Conservatoire afin de s'élever sur ses ruines!.....

On laisse au lecteur à tirer les conséquences d'une pareille conduite.

Vivement affectés de ces débats qui fatiguent le public et ne peuvent être que nuisibles aux succès de l'enseignement, les membres du Conservatoire n'ont point prétendu répondre aux libellistes ni à la lettre du citoyen Lesueur, et engager ainsi une lutte scandaleuse; ils n'ont voulu que faire connaître la vérité et réfuter des calomnies par des preuves..... Ce devoir est rempli.

Les membres du Conservatoire de musique :

Gossec, Méhul, Cherubini, Martini, Monsigny, Langlé, Catel, Baillot, Boieldieu, Vinit, Delcambre, Dugazon, F. Duvernoy, Baudiot, Eler, Garat, C. Duvernoy, Lasuze, Hugot, Kreutzer, X. Lefèvre, Ozi, Plantade, Richer, Sallantin, Adrien, Aubert, Ernest-Assmann, Domnich, J. Blasius, Braun, Buch, Duret, Duverger, Fasquel, Gebauer, Gérard, Gobert, Guérillot, Guichard, Guthmann, Grasset, Kenn, J. Lefèvre, Marciliac, Legendre, Méon, Méric, Mollet, B. Mozin, L. Pradère, Rogat, Adam, Schneitzhoeffer, Schwent, Simrock, Soler, Sponheimer, Tourette, Veillard, Winderlick, L. Jadin, Widebkehr, L. Lefèvre, Mathieu, H. Berton, P. Rode, Levasseur, Lahoussaye.

[1] Cette révélation est inexacte; un seul artiste réclama en faveur de C..., et ce ne fut pas le citoyen Lesueur.

ANNEXES PIÈCES JUSTIFICATIVES.

A. Pièces relatives au citoyen Lays.

Extrait des procès-verbaux de l'administration du Conservatoire. — Séance du 8 germinal an 7.

Les inspecteurs de l'enseignement transmettent à l'administration une lettre du citoyen Lays, professeur; suit la teneur de cette lettre :

Paris, le 6 germinal an 7.

Citoyens,

L'expérience me confirme tous les jours que ma place de professeur au Conservatoire de musique est incompatible avec mes études particulières et mes travaux dramatiques au Théâtre des Arts : je suis fâché d'être obligé de renoncer au plaisir que je me promettais de donner à votre établissement quelques élèves dignes de lui, veuillez bien agréer mes regrets, ainsi que les sentiments de considération que je vous porte. Salut et fraternité : Lays.

Voyant avec peine la retraite du citoyen Lays, l'administration, considérant la perte qui en résultera dans l'enseignement de la partie qu'il professe au Conservatoire, ARRÊTE :

Le citoyen Lays sera invité à sacrifier à l'intérêt de son art l'incompatibilité qu'il annonce exister entre ses travaux dramatiques et l'exercice de ses fonctions au Conservatoire de musique, en employant tous les moyens qui sont en son pouvoir pour concilier ces deux services; L'administration déclarant qu'elle n'acceptera la démission donnée par le citoyen Lays qu'avec le plus grand regret, et lorsque ce professeur aura médité de nouveau sur la possibilité de continuer ses fonctions au Conservatoire. La présente délibération sera adressée au citoyen Lays. *Signé au procès-verbal :* LESUEUR, MARTINI, MÉHUL, GOSSEC, CHERUBINI, Ernest ASSMANN, MÉON, DUREY, SARRETTE, *commissaire du Gouvernement.*

Séance du 28 germinal an 7.

Le citoyen Lays répond à la transmission de l'arrêté précité par la lettre suivante sous la date du 22 germinal :

CITOYENS,

Je désire autant que vous continuer mes fonctions au Conservatoire, mais je vous réitère mes regrets que j'éprouve, depuis ma rentrée au Théâtre des Arts, de ne pouvoir faire preuve d'un zèle égal pour ces deux établissements, si intéressants l'un et l'autre aux yeux du Gouvernement qui les protège d'une manière particulière. Si cependant je dois faire quelque sacrifice à l'art que je professe, le prix que vous semblez mettre à mes leçons devient plus que suffisant pour me déterminer à vous proposer le moyen qui pourrait encore me rendre utile à l'enseignement : si vous accédez à ce que je continue de professer chez moi, je garderai avec plaisir le titre *ad honores* de membre du Conservatoire, et je serai jaloux de le mériter en donnant, avec le temps, quelque élève qui m'en rende digne. Voilà, citoyens, mes intentions; puissent-elles s'accorder avec les vôtres! Je me rendrai, si vous le désirez, un jour à votre assemblée; c'est là où je pourrai plus aisément justifier ma conduite en ce moment, et vous détailler les raisons impérieuses qui la garantissent de tout blâme. *Signé :* LAYS.

En conséquence de cette lettre, l'administration invite le citoyen Lays à se rendre à sa plus prochaine séance. *Ont signé au procès-verbal :* les citoyens LESUEUR, MÉHUL, CHERUBINI, MARTINI, GOSSEC, MÉON, DUREY, Ernest ASSMANN, SARRETTE, *commissaire du Gouvernement.*

Séance du 8 floréal an 7.

Le citoyen Lays, en conséquence de sa lettre en date du 22 germinal, se présente à la séance; il est invité à conférer avec l'administration sur les moyens de concilier son service au Conservatoire avec celui du Théâtre des Arts. Le citoyen Lays témoigne combien il est sensible au prix attaché par l'administration aux fonctions qu'il exerce au Conservatoire; mais il craint que l'ordre établi pour le service de l'enseignement n'ait à souffrir des dérogations que la conciliation de ces deux fonctions pourra nécessiter; Il assure que son zèle sera toujours le même pour le succès de l'établissement; d'ailleurs il voit impossibilité absolue de se rendre au Conservatoire le jour et le lendemain d'une représentation dans laquelle il aurait un rôle.

Diverses propositions sont faites; par leur résultat l'arrêté suivant est adopté.

L'administration, vu la nécessité de concilier, pour l'utilité de l'art, les fonctions du citoyen Lays au Conservatoire avec son service au Théâtre des Arts, ARRÊTE :

1° Le citoyen Lays est autorisé à continuer sa classe chez lui jusqu'au premier prairial;

2° A dater du premier prairial, ce professeur donnera, autant que possible, ses leçons au Conservatoire; il est autorisé à les donner chez lui, lorsque son service au théâtre l'exigera;

3° Le citoyen Lays fournira chaque mois au bureau de surveillance des classes les feuilles de présence de ses élèves aux leçons données chez lui. *Signé au procès-verbal :* LESUEUR, CHERUBINI, GOSSEC, MARTINI, DUREY, MÉON, SARRETTE, *commissaire du gouvernement.*

Deux mois et demi après, le citoyen Lays adressa une lettre, qui fut communiquée à l'administration dans sa séance du 28 thermidor.

Suit la teneur de cette lettre :

Paris, 18 thermidor an 7.

Aux citoyens inspecteurs et administrateurs du Conservatoire de musique.

La manière amicale avec laquelle vous avez déjà refusé la démission de ma place au Conservatoire excitera toujours ma reconnaissance : mais je croirai manquer à moi-même et au sentiment généreux qui vous inspirait alors si je jouissais plus longtemps de

la prérogative par laquelle vous me permettez de donner mes leçons chez moi. Je sens combien cet avantage doit déplaire aux autres professeurs, et le bon ordre qu'il est nécessaire que vous maintenier dans l'établissement qui vous est confié exige que je renonce incessamment à un pareil privilège...

Les motifs de ma dernière démission subsistant toujours, je vous prie de nouveau de pourvoir à mon remplacement, et d'agréer les regrets que j'éprouve de ne pouvoir plus continuer à joindre mon zèle au vôtre pour le succès de l'art musical. *Signé :* Lays.

D'après cette pièce itérative de la démission donnée par le citoyen Lays le 6 germinal dernier, et refusée par l'administration en sa séance du 8 du même mois :

L'administration accepte avec le plus vif regret la démission reproduite par le citoyen Lays, et invite le commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire à proposer au Ministre de l'intérieur les moyens de concilier la conservation de cet intéressant artiste avec les motifs qui, l'empêchant de professer actuellement au Conservatoire, ont déterminé sa démission. *Ont signé au procès-verbal :* Cherubini, Martini, Méhul, Ernest Adhemar, Durey, Méon, Sarrette, *commissaire du gouvernement.*

En conséquence de l'invitation faite au commissaire du gouvernement par l'administration en sa séance du 28 thermidor, relativement à la retraite du citoyen Lays, le cit. Sarrette écrivit au Ministre de l'intérieur la lettre suivante sous la date du 9 fructidor an 7.

Citoyen Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser quatre pièces cotées n° 1, 2, 3, 4 : la première, adressée par le citoyen Lays, professeur au Conservatoire, aux inspecteurs de l'enseignement de cet établissement, exprime l'intention dans laquelle était ce professeur de donner sa démission en germinal dernier ; la seconde contient le refus par l'administration du Conservatoire d'accepter cette démission ; la troisième contient les mesures adoptées par l'administration pour concilier le service de cet artiste au Conservatoire et au Théâtre des Arts : la quatrième est une lettre à l'administration et aux inspecteurs de l'enseignement, dans laquelle le citoyen Lays renouvelle l'acte de sa démission.

En cet état de choses, les inspecteurs de l'enseignement considérant que la place de professeur de chant au Conservatoire, devenant vacante par la démission du citoyen Lays, ne pourrait être utilement remplie par aucun des professeurs connus existant actuellement dans la République ; j'ai l'honneur de vous proposer la décision suivante : Le citoyen Lays, membre du Conservatoire de musique, est dispensé de professer en cet établissement jusqu'au temps où, soit que ce service puisse se concilier avec celui que cet artiste remplit au théâtre des arts, soit autrement, il pourra vaquer au service de l'enseignement au Conservatoire de musique.

En conséquence, le traitement du citoyen Lays sera suspendu à dater du premier fructidor an 7 jusqu'à l'époque à laquelle ce professeur pourra rentrer en activité de service.

Le citoyen Lays, auquel j'ai communiqué la proposition que j'ai l'honneur de vous faire, y accède avec reconnaissance, parce que l'espoir d'être encore utile à son art dans l'enseignement lui est présenté en même temps que l'assurance de faire toujours partie intégrante du Conservatoire, dont il s'honore d'être membre. *Signé :* Sarrette.

B. Pièce relative au citoyen Solié.

Paris, le 4 messidor an 10.

Je déclare qu'il est faux que le citoyen Sarrette, Directeur du Conservatoire, m'ait éloigné du Conservatoire de musique ; la vérité est que, lors de sa création, il m'offrit une place de professeur de chant, et que depuis elle m'a été proposée plusieurs fois. Si je ne l'ai point acceptée, c'est que mon état et les soins qu'il exige m'ont fait voir l'impossibilité de la remplir avec l'exactitude et les soins que mérite un établissement aussi utile et si digne de la protection du Gouvernement. *Signé :* Solié, *artiste du théâtre Feydeau.*

C. Pièce relative au citoyen Martin, actuellement en voyage.

Paris, le 2 messidor an 10.

Les citoyens Méhul et Berton déclarent qu'à plusieurs époques ils invitèrent, de la part du citoyen Sarrette, le citoyen Martin à se réunir au Conservatoire ; que cette invitation lui fut renouvelée à l'époque du concours qui eut lieu le 21 brumaire an 9 ; et qu'en conséquence de la détermination que prit alors le citoyen Martin, il chargea le citoyen Méhul de le faire inscrire au nombre des candidats. *Signé :* Méhul et Berton. Nota. Le citoyen Martin ne s'est pas présenté au concours.

[Minute, Bibl. du Conservatoire.]

Les membres du Conservatoire, réunis le 21 brumaire an 9, pour former le jury convoqué par le Ministre de l'intérieur, à l'effet de nommer un professeur de chant, déclarent que le citoyen Martin, inscrit au nombre des aspirants, adressa pendant la séance une lettre au jury, dont la substance exprimait la répugnance que cet artiste avait à se présenter au concours et la déclaration qu'il ne

s'y rendrait pas; ajoutant que, comme chanteur, il concourait tous les jours devant le public, et que sous le rapport des connaissances musicales, il existait au théâtre un ouvrage de sa composition qui pouvait répondre à cette partie de l'examen prescrit par le règlement du Conservatoire. *Signé par les membres du Jury :* Richer, Langlé, Guichard, Garat, Plantade, Catel, Persuis.

[Minute : Bibl. du Conservatoire. 19, 748; *Recueil de pièces à opposer à divers libelles*, etc., imp. F. Didot, in-4° et 40 p. : Bibl. du Conserv., n° 13755; Bibl. nat., V p. 3312.]

CCLXXV. — ACCUSÉS DE RÉCEPTION DU RECUEIL PUBLIÉ PAR LE CONSERVATOIRE[1].

Paris, 21 thermidor an 10.

Le Conseiller d'État, Préfet de police, aux membres du Conservatoire.

J'ai lu avec un intérêt particulier, citoyens, le précis d'observations dont vous m'avez adressé des exemplaires et qui a pour objet de détruire les impressions défavorables que des écrivains anonimes ont essayé de répandre contre votre établissement. Je vous salue, etc.

Du Plessis, le 24 thermidor an 10.

Le citoyen Lucien Bonaparte a reçu, citoyens, l'envoi que vous lui avez fait des pièces que vous avez recueillies et fait imprimer pour repousser les calomnies que l'on dirige contre votre administration et contre l'établissement qu'elle fait fleurir. Il ne doute point que vous ne sortiez victorieux de cette lutte. J'ai l'honneur, etc. Thibaud, *secrétaire particulier.*

[Arch. du Conservatoire.]

[1] Lesueur avait, en brumaire an 10, adressé son pamphlet aux différents fonctionnaires; voir les accusés de réception des consuls Cambacérès et Lebrun, du Ministre de la justice, du chef de la correspondance du Conseil d'État, du chef de la 1re division de la Préfecture de police, etc., 17, 19, 22, 28 brumaire, 1er frimaire, an 10, etc., aux Arch. de l'Opéra (papiers de Lesueur). [C. P.]

CCLXXVI. — RÉFORME DE L'AN X; AVIS DE LA RÉDUCTION DU PERSONNEL DU CONSERVATOIRE; 2 VENDÉMIAIRE AN XI-24 SEPTEMBRE 1802.

Paris, le 2 vendémiaire an 11e de la République...

Le Ministre de l'intérieur au citoyen Sarrette, directeur du Conservatoire de musique.

Le Gouvernement attache, citoyen, un grand intérêt à l'art musical et par conséquent à un établissement qui, par la réunion des bons principes et des grands maîtres, peut en assurer parmi nous les progrès.

Mais, voulant introduire la plus sévère économie dans toutes les administrations, il s'est convaincu qu'en réduisant de moitié le nombre des personnes qui sont attachées au Conservatoire de musique, il y resteroit encore assez de talens, de lumières, de zèles, pour le rendre une des plus utiles écoles de l'Europe; et, malgré les regrets qu'il éprouve de cette réforme, il en a reconnu l'indispensable nécessité.

J'ai donc pris l'arrêté dont vous trouverez la copie ci-joint, et je vous invite à procéder le plus tôt possible à son exécution.

J'ai pensé qu'un jury composé d'artistes distingués dans toutes les parties de l'art musical devait désigner les membres qui lui paraîtroient les plus propres à continuer de remplir les fonctions dont ils étoient chargés. Dès que le jury aura terminé ses opérations, vous voudrez bien m'en envoyer le résultat et attendre ma détermination ultérieure.

Au reste, je vous prie d'annoncer que je prendrai tous les moyens pour que les artistes qui seront obligés d'abandonner leurs fonctions, retrouvent d'autres places dans l'instruction. Je vous salue. Chaptal.

[Arch. de l'Opéra; papiers de Lesueur.]

CCLXXVII. — TRANSMISSION DU PROCÈS-VERBAL RELATIF À LA RÉDUCTION DES MEMBRES DU CONSERVATOIRE, 9 VENDÉMIAIRE AN XI-1er OCTOBRE 1802.

Je vous renvoye, citoyen, le procès-verbal des opérations du jury nommé par le Ministre de l'intérieur, pour effectuer une réduction dans le nombre des membres du Conservatoire de musique, et je vous invite à faire exécuter la réorganisation de cet établissement d'après l'approbation qu'elle a reçue du Ministre et qui vient de m'être signifiée.

S'il est de mon devoir d'exécuter cette mesure d'économie arrêtée par l'autorité supérieure, j'espère du moins qu'il me sera possible d'adoucir le sort des réformés en les replaçant dans d'autres établissemens.

Je vous prie de m'envoyer la liste de ces artistes avec l'indication de leur âge, de leur demeure et de la durée de leurs services. Je vous salue.

Le conseiller d'État chargé de la direction de l'Instruction publique, FOURCROY.

[Arch. de l'Opéra; papiers de Lesueur.]

CCLXXVIII. — NOM DES PROFESSEURS RÉFORMÉS EN FRUCTIDOR AN X.

Inspecteurs de l'enseignement : Lesueur, Martini, Monsigny.

Professeurs :

Adrien (A.),	Braun,	Guthmann,	Lefèvre (L.),	Pradher,	Simrock,
Aubert,	Dugason,	Hardouin,	Legendre,	Rey,	Solère,
Assmann (E.),	Duverger,	Janson,	Marciliac,	Rodolphe,	Sponheimer,
Baudiot,	Fasquel,	Kenn,	Mathieu,	Sejan,	Veillard,
Blasius (P.),	Guénin,	Lahoussaye,	Mozin (B.),	Schneitzhoeffer,	Wunderlich.
Blasius (L.),	Guérillot,	Ladurner,	Persuis,	Schwentt (G.).	

NOTA. F. Blasius avait donné sa démission antérieurement.

CCLXXIX. — AVIS ADRESSÉ AUX PROFESSEURS ÉLIMINÉS PAR SUITE DE LA RÉDUCTION DU PERSONNEL; 11 VENDÉMIAIRE AN XI-3 OCTOBRE 1802.

Le Directeur du Conservatoire de musique au citoyen Persuis.

Citoyen, le Gouvernement a ordonné une réduction dans le nombre des personnes attachées au Conservatoire de musique, cet ordre a été exécuté; j'ai le regret de vous annoncer que vous n'avez pas été compris dans le nombre des artistes réélus pour composer le Conservatoire.

Je vous transmets copie de deux lettres qui m'ont été adressées, l'une par le Ministre de l'intérieur, l'autre par le Conseiller d'État chargé de la direction de l'instruction publique; en conséquence de cette dernière, je vous invite à venir faire au secrétariat du Conservatoire de musique les déclarations qu'elle nécessite pour me mettre à même d'établir l'état qui m'est demandé. Salut et considération : SARRETTE.

[Arch. de l'Opéra; papiers de Lesueur.]

CCLXXX. — LE DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE RÉCLAME LE PAYEMENT DES APPOINTEMENTS DE L'AN VIII DUS AUX PROFESSEURS RÉFORMÉS EN L'AN X; 28 BRUMAIRE AN XI-19 NOVEMBRE 1802.

CITOYEN, CONSEILLER D'ÉTAT,

Je réclame au nom des membres du Conservatoire qui ont cessé leurs fonctions au 1er vendémiaire an XI, le payement des mois thermidor et fructidor an 7 qui sont encore dus au Conservatoire. Le Ministre de l'Intérieur a approuvé cette réclamation qui lui a déjà été présentée par les inspecteurs de l'enseignement et par moi.....

Arriéré de l'an VII (note du 5 frimaire XI).

Thermidor :	professeurs conservés,	6,295f 72c ;	professeurs réformés, 8,772f 96c	15,068f 68c
Fructidor :	*idem*	6,295f 72c	*idem* 8,599f 34c	14,895f 06c
				29,963f 74c

[Arch. nat., F[4] 1850.]

CCLXXXI. — PRÉSENTATION DES MÉTHODES DU CONSERVATOIRE À L'EMPEREUR ; 9 FÉVRIER 1806.

Aujourd'hui le Conservatoire de musique a eu l'honneur d'être admis à l'audience de S. M. l'Empereur et Roi et de lui présenter la collection des ouvrages élémentaires composés par cet établissement pour l'enseignement de toutes les parties de l'art musical; en accueillant cet hommage avec une extrême bonté, S. M. a daigné encourager les travaux du Conservatoire par l'assurance de la continuation de sa protection.

[*Moniteur* du 10 février 1806, p. 161.]

CCLXXXII. — MÉMOIRE CONCERNANT L'ORGANISATION, LES RÉSULTATS ACQUIS ET LES AMÉLIORATIONS PROPOSÉES.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE. Paris, le 17 février 1806.

DISPOSITIONS PRINCIPALES DE L'ORGANISATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Le Conservatoire est établi pour la conservation et la reproduction de la musique dans toutes ses parties; il est composé comme il suit : 1 directeur, 3 inspecteurs de l'enseignement, 1 secrétaire, 1 bibliothécaire, 35 professeurs.

Les inspecteurs et professeurs sont admis par la voie du concours et suivant le mode indiqué par le règlement intérieur du Conservatoire.

Le directeur remplit les fonctions administratives et exerce la surveillance générale de l'établissement. Les inspecteurs surveillent l'enseignement, examinent les élèves et professent les parties d'études qui leur sont attribuées par le règlement.

L'enseignement dans le Conservatoire est divisé ainsi qu'il suit : Composition, harmonie, chant, préparation au chant, solfège, piano, violon, violoncelle, flûte, hautbois, clarinette, cor et basson; une classe est consacrée à l'enseignement du chant déclamé et à celui de la déclamation applicable à la scène lyrique.

Trois cents élèves des deux sexes pris, autant que possible, en nombre égal dans chaque département sont instruits dans le Conservatoire. Leurs études sont dirigées vers ces points principaux : Entretenir la musique dans la société, former des artistes pour les armées et pour les théâtres. Ces élèves sont admis d'après le mode indiqué dans le règlement.

Chaque année il y a un nombre d'exercices rempli par les élèves; ces exercices sont destinés à les former à l'ensemble de l'exécution. Il y a chaque année deux séances publiques du Conservatoire consacrées à l'exécution des principales productions des grands maîtres des différentes écoles, par extension au règlement. S. E. M. le Ministre de l'intérieur a permis que ces séances fussent profitables aux familles des artistes décédés membres du Conservatoire en autorisant la perception d'une rétribution supportée par les auditeurs.

Chaque année les élèves du Conservatoire qui se sont distingués dans chaque genre d'étude, concourent à la distribution générale des prix.

Le Conservatoire possède une bibliothèque de musique dont la composition, unique en Europe, présente une collection de 8,000 volumes, choix des meilleurs ouvrages de toutes les écoles. Cette bibliothèque à laquelle doit être réunie un cabinet d'instruments antiques et modernes est destinée, lorsque les localités le permettront, à être publique.

Les membres du Conservatoire se réunissent à des époques déterminées pour s'occuper des questions relatives à l'art; c'est dans ces réunions que sont formés les ouvrages élémentaires.

Le Conservatoire fournit les moyens d'exécution pour la célébration des fêtes publiques ordonnées par le Gouvernement.

TABLEAU COMPRENANT LE NOMBRE DES PROFESSEURS ET DES ÉLÈVES DU CONSERVATOIRE DIVISÉS PAR CLASSES.

Composition : MM. Gossec, Méhul, Cherubini, 15 élèves. — **Harmonie** : MM. Catel, Berton, 30 élèves. — **Chant** : MM. Garat, Richer, Plantade, Gérard, 32 élèves. — **Préparation au Chant** : MM. Eler, Fasquel; répétiteurs appointés: Roland, Butignot, Despéramons, 40 élèves. — **Solfége** : MM. Gobert, Widerkehr, Veillard, Rogat, Méon, Duret, 54 élèves. — NOTA. Huit élèves choisis par les inspecteurs sont appelés à remplir les fonctions de répétiteur pour multiplier les moyens d'enseignement en solfége, 72 élèves. — **Piano** : MM. Adam, Boïeldieu remplacé temporairement par Pradère, Jadin, 48 élèves; à chacune de ces trois classes sont attachées deux sections, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes; elles sont ordinairement professées par un élève répétiteur et alternées par le professeur. — **Violon** : MM. Kreutzer, Rode (absent par congé), Baillot, Grasset, 50 élèves; à chacune de ces classes sont également attachés un ou deux répétiteurs. — **Violoncelle** : MM. Levasseur, Baudiot, 16 élèves. — **Flûte** : MM. Wunderlich, 10 élèves. — **Hautbois** : M. Sallantin, 4 élèves. — **Clarinette** : M. X. Lefèvre, Ch. Duvernoy, 12 élèves. — **Cor** : MM. Frédéric, Domnich, 16 élèves. — **Basson** : MM. Ozi, Delcambre, 16 élèves. — **Déclamation et Chant déclamé** : M. Dugazon, professeur; Lafond, répétiteur; Guichard, professeur de chant déclamé, 16 élèves. — Total 431 élèves.

NOTA. Les 431 élèves enseignés dans les diverses parties ne font effectivement que 346 élèves dont le nombre est multiplié par les doubles classes que suivent plusieurs d'entre eux.

OBSERVATION. Parmi le nombre des professeurs du Conservatoire, on compte 11 compositeurs qui travaillent pour les théâtres : MM. Gossec, Méhul, Cherubini, Langlé, Berton, Boieldieu, Catel, Eler, Kreutzer, Plantade, Jadin.

DISCIPLINE INTÉRIEURE.

Les élèves du Conservatoire paraissent dans les classes qui leur sont affectées de deux jours l'un, ils y assistent à des leçons dont la leçon est de 2 heures 1/2, leur présence est constatée chaque jour par un appel. Les élèves qui sont inexacts à prendre leurs leçons sont repris d'après les dispositions prescrites par le règlement.

Les classes des élèves des deux sexes sont séparées, il n'existe de réunion que dans les classes de répétition de scène chantée et ces réunions n'ont lieu qu'en présence des parents.

Deux membres du Conservatoire composent un bureau de surveillance pour le maintien et la police pendant la durée des classes : ce bureau exerce sa surveillance sur les professeurs et élèves partout ou l'établissement se trouve réuni, il adresse chaque jour au directeur un rapport circonstancié de la présence des professeurs et des élèves aux divers services qu'ils ont à remplir.

RÉSULTATS DU CONSERVATOIRE DEPUIS LE 1er VENDÉMIAIRE AN VI.

CHAPELLE DE S. M. L'EMPEREUR. *Chant :* rôles, Roland, Nourrit, Albert, Derivis; Mmes Branchu, Duret-Saint-Aubin, Pelet, Manuel, Létang, Lelong, 10. *Orchestre :* Gasse, Duret, Kreutzer jeune, Mancesu, Boulanger, Tulou, Colin, Henry, Wogt, Franco. — GARDE IMPÉRIALE, 51. — GARDE DE PARIS, 8.

ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MUSIQUE. *Chant :* rôles, Mmes Branchu, Pelet, Hymm, 3; *Coryphées :* Lacombe, Lorotte, Mazière, Mandet, Corbin, Duchamp, Lauveau, Percilier 1re, Percilier 2e, Beyrotter, Proche 1re, Proche 2e, Pinel, Rochu, Laurenziti 1re, Laurenziti 2e, 16; *Rôles :* MM. Roland, Albert, Nourrit, Éloi, Derivis, Duport, 6; *Chœur :* Bultel, Henry, 2; *Orchestre :* 8.

OPÉRA-COMIQUE. *Chant :* 10; *Orchestre :* 16. — BOUFFONS; *Orchestre*, 16. — THÉATRE-FRANÇAIS ET TOUS LES AUTRES THÉATRES DE PARIS : *Chant et Orchestre*, 55. — THÉATRES DES DÉPARTEMENTS : *Chant et Orchestre*, 76. — CORPS DE MUSIQUE MILITAIRE, 155. — THÉATRES ÉTRANGERS, 7. — Élèves enseignant dans Paris le piano, le chant et l'harmonie et n'étant attachés à aucun théâtre, 60; *idem* dans les départements, 42. Total 551.

NOTA. Jusqu'à présent le Conservatoire a proportionnellement fourni davantage d'élèves aux théâtres de Paris qu'à ceux des départements, cette différence était motivée par la pénurie dans laquelle se trouvaient les premiers; maintenant le Conservatoire va s'occuper de satisfaire aux besoins des seconds.

Pensionnat.

1. Il serait besoin d'établir un local dans le Conservatoire de musique pour recevoir un pensionnat composé de 12 élèves qui y seraient nourris et entretenus; 2. six élèves femmes recevraient chez leurs parents une pension de 900 francs.

3. Le crédit annuel du Conservatoire serait augmenté de la somme de 25,000 francs pour subvenir aux dépenses indiquées par les deux articles précédents.

4. Il serait fait un règlement relatif à l'organisation et à la tenue du pensionnat, ainsi que pour la distribution des pensions données par l'article 2.

5. Les frais d'établissement seraient acquittés par le Ministère de l'intérieur sur les fonds consacrés aux dépenses extraordinaires.

Améliorations à effectuer. — Besoins du Conservatoire.

Fonds pour l'établissement du pensionnat	25,000f
Rétablissement du traitement des professeurs d'après la fixation existante en l'an x	30,000
Fonds extraordinaires pour l'achèvement de la bibliothèque et qui peuvent être évalués à 80,000 francs; ce service pouvant se faire par partie, on demanderait par année	20,000
	75,000
Fonds actuellement employés par année	106,000
Total	181,000

Au 1er janvier 1810, cette somme pourrait être réduite à environ 160,000 francs.

État de répartition de la somme de 30,000 francs réclamée de l'équitable bonté de sa Majesté en faveur du Conservatoire de musique pour subvenir au complet des traitemens annuels de ses membres et aux besoins de l'enseignement.

Fonctions.	Traitements dont jouissaient les membres du Conservatoire avant le 1er vendém. an ix.	Traitements actuels.		Rétablissement sollicité.
Directeur	6,000		5,000	1,000
3 inspecteurs, chacun 5,000	15,000	chacun 4,000	12,000	3,000
Secrétaire	4,000		3,000	1,000
Bibliothécaire	3,000		2,400	600
27 professeurs à 2,500	67,500	à 2,000	54,000	13,500
5 professeurs à 2,000	10,000	à 1,200	6,000	4,000
2 professeurs surveillants à 2,000	4,000	à 1,200	2,400	1,600
1 professeur garde du dépôt	1,600		1,200	400
1 expéditionnaire au secrétariat	1,500		1,200	300
1 expéditionnaire au bureau des classes	1,500		1,200	300
Employés.				
1 accordeur d'instruments	800		600	200
3 garçons de service des classes, à 800	2,400	à 600	1,800	600
3 portiers	2,150		1,600	550
1 homme de peine	600		400	200
Total	120,050		92,800	27,250
Dépenses de l'établissement	9,950		7,200	2,750
	130,000		100,000	30,000

Observation. — Depuis l'établissement du Conservatoire jusqu'au 1er germinal an VIII les fonds annuels du Conservatoire étaient fixés à 320,000 francs.

Depuis le 1er germinal an VIII jusqu'au 1er vendémiaire an XI, la fixation de ces fonds fut réduite à 230,000 francs, depuis le 1er vendémiaire an XI jusqu'à présent à 106,000 francs, dont 100,000 absolument pour le Conservatoire.

[Arch. nat., F17 1068.]

CCLXXXIII. — DÉCRET SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PENSIONNAT ET D'UNE ÉCOLE DE DÉCLAMATION AU CONSERVATOIRE.

Palais des Tuileries, le 3 mars 1806.

Napoléon, Empereur des Français, etc., sur le rapport de notre Ministre de l'intérieur, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

I. Il sera établi dans le local du Conservatoire impérial de musique un pensionnat pour recevoir douze élèves (hommes).

II. Ces élèves ne pourront être admis dans le pensionnat qu'après la révolution physique dite la mue de la voix.

III. Six élèves (femmes) seront pensionnées chez leurs parents ou dans une pension particulière au choix du Ministre : elles viendront prendre l'instruction au Conservatoire.

IV. Il sera fait un règlement pour l'admission, le régime intérieur et la discipline du pensionnat.

V. Il sera ajouté au crédit annuel du Conservatoire la somme de 1,100 francs, tous frais compris, pour chaque élève (homme) admis dans le pensionnat, et celle de 900 francs pour chaque femme.

VI. Trois classes *de déclamation* seront ajoutées à celles déjà existantes dans le Conservatoire.

VII. Deux de ces classes seront affectées à l'enseignement de la déclamation applicable à la scène lyrique; les deux autres seront affectées à l'enseignement de la déclamation dramatique.

VIII. Les trois professeurs établis par le présent décret jouiront du même traitement que les professeurs actuellement en exercice.

IX. Il sera fait un fonds particulier au Ministre de l'Intérieur : 1° pour les frais de premier établissement du pensionnat; 2° pour l'établissement, dans la principale salle du Conservatoire, d'un théâtre propre à l'exécution des exercices dramatiques; 3° pour l'achèvement de la bibliothèque du Conservatoire impérial de musique.

X. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent décret.

NAPOLÉON.

[Arch. nat., AF. IV. 1253-15.]

CCLXXXIV. — CIRCULAIRE RELATIVE AU RECRUTEMENT DES ÉLÈVES POUR LE PENSIONNAT.

Le Conseiller d'État à vie, directeur général de l'Instruction publique, à Messieurs les Préfets des départements,

Monsieur le Préfet, vous avez connaissance du décret impérial du 3 mars 1806 qui fonde à Paris un pensionnat gratuit dans le Conservatoire impérial de musique. L'objet de cette institution est de former à l'étude spéciale de la musique vocale des jeunes gens de l'un et de l'autre sexe, indiqués au Gouvernement comme doués des plus belles dispositions pour le chant et la déclamation lyrique.

En exécution de ce décret, Son Excellence le Ministre de l'intérieur vient d'arrêter un règlement particulier, et je me hâte de vous faire connaître celles des dispositions de ce règlement qui vous intéressent le plus, pour que vous avisiez promptement aux moyens d'en assurer l'exécution.

X. Le conseiller d'État, directeur général de l'Instruction publique, adressera aux préfets des départements la série des conditions prescrites pour être admis au pensionnat du Conservatoire, avec un modèle de tableau dans lequel les préfets lui feront connaître : 1° ceux des jeunes gens de leur département qui aspirent à des places de pensionnaires; 2° leur pays et la date précise de leur naissance; 3° la nature et le degré de leurs connaissances, spécialement dans l'art musical; 4° la nature de leur voix, son étendue dans les sons aigus et dans les sons graves; 5° leur taille, le degré de leurs forces physiques et tout ce qui compose leur signalement; 6° l'état et les facultés de leurs parents.

XI. Si, d'après les renseignements fournis par les préfets au directeur général de l'Instruction publique et renvoyés par lui au directeur du Conservatoire pour avoir l'avis des inspecteurs de l'enseignement, il y a lieu de faire venir aux examens de cet

établissement les sujets indiqués, la proposition motivée en sera faite au Ministre de l'intérieur par le directeur général de l'Instruction publique.

XII. Les frais de voyage des candidats mandés en vertu de la décision ministérielle seront supportés par les parents. Dans le cas où la famille d'un des aspirants serait absolument hors d'état de supporter cette dépense, le préfet du département soumettra cette difficulté, avec toutes les circonstances particulières, au conseiller d'État directeur général de l'Instruction publique, et celui-ci en fera l'objet d'un rapport au Ministre, qui décidera s'il y a lieu à payer extraordinairement les frais de voyage dudit aspirant sur les dépenses imprévues du ministère ou sur toute autre partie de fonds.

En vous envoyant, Monsieur le Préfet, le modèle de tableau ci-joint, je crois vous mettre suffisamment à même de classer, selon le vœu du Ministre, les renseignements demandés par l'article 11 du règlement. J'ajouterai cependant que ces détails ne sauraient être trop exacts ni trop circonstanciés. Ce ne sont pas seulement les divers degrés d'instruction et de dispositions naturelles qu'il convient d'établir, vos notes doivent faire connaître jusqu'aux moindres nuances qui pourraient distinguer les uns des autres des aspirants d'un mérite à peu près égal.

Je vous invite donc à nommer promptement une commission d'artistes musiciens, composée de professeurs ou amateurs les plus distingués de votre département, à l'effet de constater, conformément aux instructions suivantes et aux questions consignées dans l'article 10 du règlement, les avantages acquis et les dispositions naturelles des aspirants. La Commission vous fera sur cet objet un rapport détaillé qui devra être joint aux présentations que vous aurez à me faire dans le courant du mois prochain au plus tard.

Chaque aspirant, de quel que sexe qu'il soit, devra savoir lire et écrire, avoir l'entier usage de ses facultés physiques, une très belle voix et tout ce qui dénote ou promet une bonne organisation musicale (art. 9). Entre deux aspirants d'un mérite égal par rapport au chant, il conviendra de présenter par préférence, ou du moins en première ligne, celui qui réunira à ce mérite une bonne conformation et une représentation avantageuse (art. 3).

Les élèves hommes ne seront admis et vous aurez en conséquence soin de ne les présenter que depuis le terme de la mue de la voix jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans. Les élèves femmes ne seront admissibles que depuis l'âge de quatorze ans révolus jusqu'à celui de vingt.

Je vous invite à vouloir bien transmettre copie de la présente circulaire et du tableau qui y est joint à tous les sous-préfets de votre département, afin qu'ils fassent, s'il y a lieu, dans leurs arrondissements respectifs, la même convocation d'artistes et absolument le même travail que vous êtes chargé de faire vous-même, par le règlement de son Excellence, dans le chef-lieu de votre préfecture. Ce sera de la réunion de leurs rapports au vôtre que se composera votre présentation; et il est nécessaire de leur recommander, à cet égard, non seulement de la célérité, mais encore la plus parfaite uniformité de travail.

Le pensionnat dont il s'agit n'aura pas uniquement pour objet de fournir des sujets distingués à la chapelle de S. M. l'Empereur et Roi, aux théâtres de la cour et de la capitale; l'intention du Gouvernement est que tous les théâtres lyriques de l'empire participent aux avantages de cette institution. Tel est l'esprit dans lequel Son Excellence a conçu non seulement les articles réglementaires dont je viens de vous donner connaissance, mais encore son règlement général des théâtres: et je saisis cette occasion de vous informer que quatre classes de déclamation théâtrale, à la tête desquelles se trouvent les professeurs les plus distingués[1], sont maintenant attachées au Conservatoire impérial. Si quelques jeunes gens de votre département vous paraissent avoir d'heureuses dispositions et vous exprimaient, par l'organe de leurs parents, le désir de suivre l'une de ces classes, je vous inviterais à m'en donner avis. Cette circonstance est toutefois séparée de ce qui forme le principal objet de la présente circulaire; et vous voudrez bien en faire le sujet d'une correspondance à part.

Je vous invite, Monsieur le Préfet, à m'accuser réception de cette lettre et à me mettre promptement à même de placer sous les yeux du Ministre le résultat des dispositions qu'elle renferme.

J'ai l'honneur de vous saluer.

FOURCROY.

[1] MM. Monvel, Duguzon, Fleury, Dazincourt, Talma et Lafon.

CCLXXXV. — DISPOSITIONS GÉNÉRALES DE L'ORGANISATION DU CONSERVATOIRE (JANVIER 1808).

Le Conservatoire est établi pour la conservation et la reproduction de la musique dans toutes ses parties, et de la déclamation dramatique et oratoire. Il comprend deux écoles spéciales, l'une de musique, l'autre de déclamation. Le Conservatoire possède une bibliothèque publique.

Ses membres se réunissent à des époques déterminées pour s'occuper de questions relatives à l'art; c'est dans ces réunions que sont formés les ouvrages élémentaires et que les rapports sur les objets renvoyés à l'examen du Conservatoire par le Ministère sont discutés. Les fonctions administratives et la surveillance générale de l'établissement sont exercées par le directeur.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Le directeur et les inspecteurs forment un Comité de direction et de surveillance de l'enseignement; outre toutes les parties de l'art musical enseignées dans l'école, il y a une classe de déclamation applicable à la scène lyrique.

Environ 360 élèves des deux sexes, pris, autant que possible, en nombre égal dans chaque département de l'Empire, sont instruits dans cette école, leurs études sont dirigées vers ces points principaux : entretenir la musique dans la société, former des artistes pour les armées et pour les théâtres.

Les élèves du Conservatoire paraissent dans les classes qui leur sont assignées de deux jours l'un, ils y assistent à des leçons dont la durée est de deux heures et demie, leur présence est constatée chaque jour par un appel. Les élèves qui sont inexacts à prendre leurs leçons sont repris d'après les dispositions prescrites par le règlement. Les classes des élèves des deux sexes sont séparées, il n'existe de réunion que lorsque le service l'exige, et alors ces réunions n'ont lieu qu'en présence des parents. Deux membres du Conservatoire composent un bureau de surveillance pour le maintien de la police pendant la durée des classes; il adresse chaque jour au directeur un rapport circonstancié de la présence des professeurs et des élèves aux divers services qu'ils ont à remplir. Il n'y a que les maladies légalement constatées qui dispensent un professeur de la tenue de sa classe, le compte de ses leçons est ouvert, et les classes qu'il manque doivent être rendues par lui, les jours non assignés au service ordinaire.

Tableau de l'enseignement.

Composition : Gossec, Méhul, Cherubini, 12 élèves. **Harmonie** : Catel, 1 répétiteur; Berton, 1 répétiteur; 30 élèves. **Chant** : Garat, Richer, Gérard, 35 élèves. **Chant déclamé** : Guichard, 15 élèves. **Préparation au chant** : Roland, Butignot, Despéramons, adjoints aux professeurs; 22 élèves. **Solfège** : Gobert, 1 répétiteur; Widerkehr, 1 répétiteur; Veillard, 1 répétiteur; Rogat, 1 répétiteur; Méon, 1 répétiteur; Eler, 1 répétiteur; Fasquel, 1 répétiteur; Adam, 1 répétiteur; 154 élèves. **Piano** : Boyeldieu, remplacé temporairement par Pradère, 1 répétiteur; Jadin, 1 répétiteur; 54 élèves. **Violon** : Baillot, remplacé temporairement par Habeneck aîné, adjoint, 1 répétiteur; Grasset, 1 répétiteur; 48 élèves. **Violoncelle** : Levasseur, 1 répétiteur; Baudiot, 1 répétiteur; 12 élèves. **Flûte** : Wunderlich, 1 répétiteur; 15 élèves. **Hautbois** : Sallantin, 1 répétiteur; 6 élèves. **Clarinette** : X. Lefèvre, 1 répétiteur; Duvernoy, 1 répétiteur; 20 élèves. **Cor** : Frédéric; 1 répétiteur; Domnich, 1 répétiteur; 20 élèves. **Basson** : Ozi, 1 répétiteur; Delcambre, 1 répétiteur; 12 élèves. En tout 33 professeurs, 5 adjoints aux professeurs et 26 élèves répétiteurs donnant 467 leçons à 330 élèves actuellement dans les classes de l'école (sur ces 330 élèves on compte 113 femmes).

L'institution des *répétiteurs* choisis parmi les élèves les plus distingués dans toutes les branches d'études a atteint le but qu'on s'était proposé, celui de former une bonne pépinière de professeurs.

Environ 1,600 musiciens hommes et femmes ont été formés depuis douze ans dans le Conservatoire. L'Institut a couronné trois de ses élèves, et les a jugés dignes d'être entretenus aux frais du Gouvernement à l'Académie impériale de France à Rome. Plus de 600 de ses élèves ont été appelés à divers services, les plus distingués sont dans la chapelle de S. M. l'Empereur, dans les principaux théâtres de Paris et dans ceux des départements; les divers corps de musique militaire dans l'armée française sont pour la plupart recrutés par des élèves du Conservatoire; enfin plusieurs d'entre eux ont trouvé des engagements avantageux dans les cours étrangères. Le Conservatoire fournit, en outre, aux villes où

le goût de la musique est répandu, des jeunes artistes des deux sexes qui vont y contracter des engagements, pendant l'hiver, pour exécuter des concerts dont les résultats sont consacrés à secourir les indigents; le terme de ces engagements expiré, les élèves reviennent dans l'école continuer leurs études.

Pensionnat créé par le décret impérial du 3 mars 1806.

Les vœux du Conservatoire portés aux pieds de S. M. Impériale ont été accueillis avec une extrême bonté. Depuis longtemps cet établissement sollicitait l'institution d'un pensionnat pour l'éducation des élèves spécialement destinés à l'art du chant. S. M. en accédant à cette demande utile a fondé l'école française. Le décret du 3 mars 1806 a mis le Conservatoire à même d'atteindre le but le plus nécessaire de son organisation, celui de fournir des sujets dont quelques parties des théâtres sont dépourvues : il est vrai que cette disette plus marquée en hommes qu'en femmes est le résultat de causes qu'il n'a pas été au pouvoir de l'établissement de prévenir. Entravé jusqu'à présent par le plus invincible des obstacles, la pénurie des voix, le Conservatoire par des succès, quoique difficilement obtenus, a prouvé ce qu'il peut désormais produire. Ces obstacles, qui ne peuvent être encore entièrement détruits, ont été constatés par la difficulté de recruter des voix pour le pensionnat, lorsqu'en conséquence du décret du 3 mars les préfets de l'Empire ont reçu du ministre de l'intérieur, l'initiative d'un appel aux examens préparatoires en faveur des sujets doués de moyens pour prétendre aux pensions. Dans chaque département les aspirants se présentent devant une commission d'artistes ou d'amateurs réunis par le préfet : des renseignements répondant aux questions prescrites par le Ministre donnent en résultat un procès-verbal d'examen préparatoire d'après lequel le Conservatoire propose au Ministre l'appel à l'examen définitif des sujets qui semblent réunir les meilleures qualités. Ces examens préparatoires auront lieu chaque année dans les départements; par ce mode, peu de présentations faites jusqu'à présent par les préfets ont été infructueuses, elles ont donné de bons résultats ou des espérances.

Les examens du Conservatoire s'effectuent actuellement. La discipline du pensionnat est établie par un règlement dont l'exécution observée strictement laissera aux élèves toute la liberté désirable en les assujettissant à la règle de la maison; les bases principales de cette règle seront toujours de conserver la santé et les moyens des pensionnaires en dirigeant constamment leurs études vers le but de l'institution. Le maintien de cette discipline est confié à un membre du Conservatoire, habile professeur de chant.

Sur les 18 places fondées par le décret du 3 mars, 4 élèves femmes donnant de grandes espérances sont déjà nommées, 4 élèves hommes ont mérité la même faveur, 2 ténors, élèves externes du Conservatoire, bons musiciens, en font partie; ils sont du département de la Seine, les deux autres sont du département de l'Oise; ils sont doués de belles voix de basse-taille, mais ils n'ont encore aucune notion de musique.

ÉCOLE DE DÉCLAMATION.

L'école de déclamation, établie dans le Conservatoire par le décret impérial du 3 mars 1806, est spécialement destinée à former des sujets pour la tragédie et la comédie; ses classes sont aussi ouvertes aux élèves qui se destinent au barreau. MM. Monvel, Dugazon, Dazincourt et Lafond, professeurs, MM. Talma et Fleury sont membres honoraires; ces six artistes composent avec le directeur du Conservatoire un comité chargé de la direction et de la surveillance de l'enseignement.

Il y avait déjà dans le Conservatoire une classe de déclamation applicable à la scène lyrique, elle est tenue alternativement par les professeurs.

Chacune des classes de l'école est ordinairement composée de 12 élèves hommes et femmes, néanmoins le nombre total des étudiants peut être porté à 60. Des dispositions conservatrices règlent les débuts des élèves et préviennent les abus qui pourraient tendre à faire paraître trop tôt les élèves sur la scène et conséquemment à paralyser les succès que le Gouvernement a droit d'attendre de l'organisation qu'il a ordonnée pour l'utilité des théâtres publics.

Par le décret du 22 août 1807, une classe de *danse* a été ajoutée au cadre de l'école. M. Despréaux y enseigne la position du corps, sa marche et ses développements suivant les divers caractères dramatiques. Les élèves des deux écoles de musique et de déclamation, arrivés au moment de préparer leurs débuts, sont admis dans cette classe.

Exercices publics.

Les élèves instruits isolément dans chaque partie sont réunis dans des études d'ensemble pour dire les morceaux des grands maîtres; le résultat de ces études amène les élèves à l'exécution des exercices publics qui sont suivis avec intérêt par les amateurs de bons concerts; les élèves qui s'y font entendre avec distinction sont sûrs de recevoir bientôt des propositions d'engagements pour les théâtres de Paris, des départements ou pour l'étranger.

On n'est admis qu'en payant dans ces exercices, le produit qui en résulte après l'acquit des dépenses est ainsi distribué : un quart est versé dans une caisse de secours autorisée par le Ministre au profit des veuves et des orphelins des professeurs, le reste est partagé en jetons de présence entre les élèves qui ont concouru à l'exécution.

L'établissement du théâtre ordonné par S. M. donnera au Conservatoire la facilité de faire à l'avenir des exercices dramatiques qui seront le résultat des études dans la tragédie, la comédie, l'opéra sérieux et l'opéra comique.

Ouvrages élémentaires.

Depuis douze années le Conservatoire s'occupe avec succès de la rédaction d'un corps d'ouvrages élémentaires indispensable pour l'enseignement de l'art: ces ouvrages rédigés par les habiles professeurs de chaque genre d'après les bases arrêtées sont ensuite discutés et approuvés par la réunion des membres de l'établissement; cette collection qui s'achève est remarquable par la simplicité et la certitude des théories qu'elle renferme, l'expérience a prouvé que ses principes amenaient à une meilleure pratique et plus rapidement que les méthodes incomplètes dont on se servait autrefois. S. M. a daigné agréer l'hommage de ce produit capital du zèle et des talents des professeurs de son Conservatoire de musique. Les ouvrages déjà publiés sont : *Principes élémentaires*, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e livres de *solfège*, *Traité d'harmonie*, *Méthodes* de chant, piano, violon, violoncelle, flûte, clarinette, cor premier et second, cor mixte, basson.

Bibliothèque.

Pour l'utilité publique et particulièrement pour celle des différentes institutions réunies dans le Conservatoire impérial une bibliothèque était nécessaire; depuis quinze ans l'établissement s'occupe de sa formation: de nombreux ouvrages, trophées de la valeur des armées françaises, y sont déposés. Un monument de cette nature n'avait jamais existé en Europe.

Cette bibliothèque est divisée en deux sections: l'une, entièrement relative à l'art musical, comprend dans un nombre d'environ 9,000 volumes beaucoup de manuscrits précieux, et des copies des meilleures productions des grands maîtres de toutes les écoles; les ouvrages élémentaires, ceux traitant de l'art font partie de cette belle collection, susceptible d'être encore considérablement augmentée.

La seconde division relative à l'art dramatique comprend environ 5,000 volumes, tant en ouvrages de littérature qu'en poèmes tragiques, comiques et lyriques; elle renferme même des manuscrits des anciens mystères et des pièces composées dans l'enfance de l'art. Elle a besoin d'être complétée; on s'occupera de ce soin.

La richesse de la bibliothèque de l'établissement est l'un des moyens les plus efficaces pour l'instruction des élèves et leur avancement rapide; quoi de plus propre, en effet, pour atteindre ce but que de pouvoir comparer les créations des plus grands génies dans les diverses écoles, et n'est-ce pas jusqu'à l'époque de la fondation du Conservatoire, autant à l'absence de cette ressource qu'au manque d'enseignement raisonné, qu'on pourrait attribuer l'extrême retard des progrès de la nation française dans l'art musical, car, à peu d'exceptions près, pouvait-on citer son école?

Par la bienveillante protection de S. M., ce monument sera incessamment ouvert au public et servira à exciter l'émulation des artistes, en offrant à leurs méditations les modèles de leur art.

État des constructions ordonnées par le décret impérial du 3 mars 1806.

Les travaux ordonnés par S. M. s'exécutent avec activité.

Les localités destinées à loger les élèves *pensionnaires* ont été disposées; cette partie de l'établissement doit être incessamment terminée. Elle renfermera toutes les pièces nécessaires au service du pensionnat; des salles d'études indépen-

dantes des classes du Conservatoire y sont réunies. Les distributions ont été conçues de manière à faciliter le maintien de l'ordre et de la salubrité.

Les principales constructions de la *bibliothèque* sont élevées, elles vont être couvertes; ce monument sera simple, mais digne de la munificence impériale qui l'a ordonné: destiné à renfermer une collection précieuse, son principal luxe consistera dans un grand nombre de productions des plus célèbres artistes de l'Europe. L'architecture et la peinture pourront contribuer à orner cette galerie spécialement consacrée à l'étude: mais la première, déjà soumise à toutes les dispositions qui doivent rendre ce lieu plus approprié à sa destination, n'aura qu'une noble simplicité et une grande pureté de style à apporter dans son décor; la seconde, dans des emblèmes ou des compositions analogues au caractère du monument, en traçant les fastes de l'art et les liant à ceux du siècle mémorable qui commence, échauffera l'enthousiasme des âmes ardentes accoutumées à l'éloquente expression des productions du génie. Ce monument, unique en Europe, élevé au sein de la nouvelle métropole du monde, doit porter l'empreinte de la grandeur du Gouvernement qui le fait ériger et attester l'insigne protection qu'il accorde aux beaux-arts.

Le complément des établissements indispensables au Conservatoire impérial est encore à faire : c'est l'arrangement de la *salle* ordonné par le décret du 3 mars pour l'exécution des exercices dramatiques et lyriques. Une heureuse disposition dans les localités a fait choisir l'ancien emplacement de la salle des Menus-Plaisirs pour établir celle de l'école; par ce choix, toutes les distributions dépendantes de la bibliothèque sont utilisées par le théâtre; les vestibules et escaliers seront communs à ces deux points principaux de l'établissement, destinés plus qu'aucune autre partie de l'école à réunir un public nombreux. La nécessité d'une circulation commode étant une donnée impérative, elle s'est trouvée naturellement remplie par la réunion du bâtiment de la salle des exercices à celui qui renferme la bibliothèque.

Influence du Conservatoire impérial profitable au commerce.

Le Ministre renvoie au Conservatoire l'examen des *inventions* et perfectionnements qui lui sont soumis dans la partie des instruments de musique; des commissions spéciales d'artistes ayant des connaissances positives discutent, modifient ou approuvent les améliorations. Ce mode, en éclairant le zèle des facteurs, excite leur invention et concourt à fixer dans notre industrie une branche de commerce que nous avons acquise à l'étranger.

Les efforts de nos facteurs ont été remarquables à la dernière exposition de l'industrie nationale. Jusqu'en 1789, les Anglais nous fournissaient des *pianos* aux prix de 300 à 600 francs; ceux des fabriques françaises, recherchés maintenant en Europe, se vendent de 600 à 4,000 francs et plus.

L'Allemagne nous fournissait la plus grande partie des instruments à vent et à cordes; le prix des *violons* que l'on faisait venir du Tyrol allait jusqu'à 150 francs. Nous n'en tirons plus et les violons de Paris sont demandés au prix de 300 et 600 francs; la fabrique de Mirecourt a aussi perfectionné son patron sans s'écarter des prix modérés.

Nos *instruments à vent* sont d'une supériorité qui ne permet aucune espèce de comparaison avec ceux fabriqués dans les autres parties de l'Europe, et quoique trois fois plus chers ils sont les seuls recherchés dans le commerce. Les *harpes* ont été perfectionnées et ont atteint le haut prix et le débit des autres instruments de Paris. Le Conservatoire a consacré l'application du cristal aux instruments à vent en approuvant et mettant en usage la *flûte* du sieur Laurent : cette matière a moins d'inconvénients que le bois; elle est plus sonore et a donné l'avantage capital de la *fixité* du ton. Le perfectionnement du mécanisme du *cor* est maintenant à l'examen.

Les avantages qui viennent d'être cités sont dus en grande partie aux dispositions réglementaires qui prescrivent que les instruments donnés en prix aux élèves du Conservatoire doivent être de facture française.

Des améliorations depuis longtemps désirées dans l'impression de la musique ont été obtenues par les soins du Conservatoire dans les éditions de ses ouvrages élémentaires pour lesquelles le poinçon a été substitué au burin avec succès. On ne grave point la musique dans le midi de l'Europe, notre impression est préférable à celle des peuples du Nord; ce commerce, comme celui des instruments, est donc actuellement dans nos mains.

[*Mémoire pour le compte rendu du Ministre à l'Empereur sur son Département.*]

CCLXXXVI. — DÉCRET CONCÉDANT AU CONSERVATOIRE L'EMPLACEMENT NÉCESSAIRE À LA CONSTRUCTION D'UN THÉÂTRE, 17 JUILLET 1808.

Napoléon, empereur des Français, etc.

ARTICLE PREMIER. Tout le local connu sous la dénomination de *Menus-Plaisirs* sera rendu au Ministre de l'intérieur. Il servira de dépôt pour les objets nécessaires à l'exécution des fêtes publiques et à l'exposition des produits de l'industrie. Notre Ministre de l'intérieur pourra mettre aussi à la disposition des quatre grands théâtres, lorsqu'il le jugera convenable, les ateliers pour la peinture des décorations qui y sont établis.

ART. 2. Notre Ministre de l'intérieur accordera au Conservatoire de musique, outre l'emplacement qu'il occupe déjà dans les *Menus-Plaisirs*, le local qui lui sera nécessaire pour la construction d'un théâtre et l'exécution des autres édifices qui, par suite, seront jugés utiles à l'établissement.....

[Arch. nat., F[13] 1105.]

CCLXXXVII. — INAUGURATION DE LA NOUVELLE SALLE DE CONCERTS, DESCRIPTION; 7 JUILLET 1811.

L'inauguration de la nouvelle salle des exercices avait attiré, comme tout ce qui est nouveau à Paris, une grande affluence de spectateurs. La salle était déjà remplie à 1 heure et demie; le concert annoncé pour 2 heures précises a commencé à 3 heures un quart. En attendant l'ouverture du concert, les spectateurs louaient et critiquaient tour à tour la nouvelle salle. Le *vestibule*, ou salle d'entrée, obtient tous les suffrages parce qu'elle est simple, ornée des statues des Muses, et disposée à l'antique, quoique le plafond soit trop bas. A la suite de cette première salle est un bel *escalier* pour les premières loges.

Les escaliers latéraux qui mènent aux autres rangs de loges sont étroits. La *galerie* qui est sur le devant des premières loges est trop resserrée : le local a commandé l'architecte. Il y a partout des colonnes; c'est la mode depuis que M. Ledoux en a mis aux barrières de Paris. L'*orchestre* est placé dans le fond, comme les acteurs le sont au théâtre, quoique dans tous les théâtres les orchestres se trouvent dans le milieu, entre les acteurs et les spectateurs. Le *parquet* est la partie la plus considérable, mais il n'a qu'une entrée, de manière qu'une fois placés les spectateurs ne peuvent plus sortir. Dans toutes les salles, il y a des portes latérales de dégagement d'entrée; mais une salle de concert était une nouveauté à Paris : il faut se soumettre à des essais. Quant à l'*amphithéâtre*, qui est placé au comble, dans un mauvais enfoncement, on peut dire, sans faire calembour, que les spectateurs, qui sont condamnés à ne rien voir, sans doute parce que, dans un concert, il ne faut qu'entendre, sont là au comble de la chaleur et du méphitisme. Point de circulation d'air; cet amphithéâtre ressemble à un four, à peu près comme le parquet avec son ouverture. Quant à la lumière, qui passe à travers d'un vitrage composé de verres dépolis et qui reflète sur des décors blancs, verdâtres et violets, elle rend le visage des spectateurs pâle et jaune, ce qui flatte très peu, sans doute, les dames. La lumière est placée dans le milieu de la salle, de manière que l'orchestre, pour qui la lumière est de premier besoin, n'a qu'un jour de reflet, et se trouve placé dans le lieu le plus sombre. Mais ces petits défauts peuvent être facilement corrigés après ces premiers essais des effets du son, des effets de lumière et du placement des spectateurs. Le talent connu de l'architecte est un sûr garant que la salle sera perfectionnée.

Venons à la musique, qui est l'objet principal....

[*Le Courrier de l'Europe*, n° 1431 du 9 juillet 1811.]

Il était difficile de trouver une salle de concert moins propre à la musique que le sourd et étouffant local dans lequel les exercices des élèves avaient lieu depuis leur origine. La munificence du Gouvernement vient de pourvoir aux frais de construction d'une nouvelle salle, dont la nécessité devenait plus urgente chaque année. M. Delannoi, architecte célèbre, en a tracé le plan, dirigé les travaux, et, quoiqu'il y ait encore plusieurs inconvéniens à reprocher à cette nouvelle salle, on ne peut s'empêcher de convenir qu'il n'ait tiré un parti très avantageux des données difficiles du local et du peu d'étendue du terrain qu'il avait à sa disposition.

Le corps de logis destiné à recevoir la bibliothèque se trouve placé entre deux cours. L'architecte a profité de cet avan-

tage pour ouvrir un *péristyle* sous lequel les voitures entrent à couvert; ce péristyle, qui offre une des meilleures et des plus commodes distributions en ce genre, donne entrée au vestibule, au foyer commun, à la bibliothèque et à la salle des exercices. Ce vestibule est d'une riche simplicité; on y voit les statues des Muses, moulées sur les antiques que possède le Musée Napoléon. La seule Uranie en est exclue, vu qu'au Conservatoire on n'apprend pas à lire dans les astres; mais les huit autres doctes pucelles y sont rangées symétriquement : Euterpe et Polymnie sont à la porte, et Melpomène et Thalie dans l'éloignement.

Un bel escalier à deux rampes conduit à la salle des exercices et à la galerie destinée à recevoir la bibliothèque. Il est orné d'un bas-relief d'une grande dimension, qui représente modestement Minerve distribuant des couronnes aux diverses parties d'enseignement ouvertes au Conservatoire; cette composition n'est point encore terminée; elle est de M. Lemot, membre de l'Institut, auquel on doit le magnifique fronton de la colonnade du Louvre.

Des faces latérales doivent recevoir deux grands tableaux; celui déjà exposé, dû au pinceau suave et expressif de M. Serangeli, a été donné au Conservatoire par S. M. l'Empereur; il représente *Orphée aux enfers*. Le palier du grand escalier conduit à un petit foyer sur le chemin duquel est placé le buste de l'Empereur en marbre statuaire.

Le plan de la salle est un parallélogramme, ce qui, en général, est la disposition la moins favorable pour une salle de concert; il a été reconnu de tout temps que celles d'une forme circulaire réunissaient beaucoup plus d'avantages pour les effets de l'acoustique.

Des colonnes légères supportent une voûte terminée par un vitrage d'où s'échappent les rayons de lumière qui éclairent la salle. Les reflets de jour qui en proviennent sont quelquefois d'une vivacité à aveugler les spectateurs et souvent d'un effet sombre dont l'orchestre a principalement à souffrir. Ces colonnes supportent un rang de premières et secondes loges dont les tentures sont vertes, et le fond des parties d'architecture gris de lin clair, sur lequel tous les ornements se détachent en blanc mat. Les dames se plaignent extrêmement du désavantage avec lequel leur beauté se trouve comprise dans ces loges. Un jour trop éclatant trahit aux yeux des spectateurs les petits mystères de toilette qui ont présidé à la fraîcheur de leurs attraits; un soleil brûlant darde à plomb sur elles, la chaleur de ses rayons est désagréable de plus d'une manière et le reflet de la couleur des loges achève de les désespérer en répandant sur leur visage certaine demi-teinte verdâtre tirant sur le jaune, peu propre à les embellir.

Au cintre du fond de la salle est pratiquée une espèce de boîte méphitique, décorée du nom d'*amphithéâtre*, mais qui n'est réellement qu'un véritable four dont l'infection et l'incommodité font cruellement acheter le plaisir d'entendre de la musique. Le Conservatoire ayant fait distribuer, soit gratis, soit pour de l'argent, beaucoup plus de billets que le parquet n'en pouvait contenir, beaucoup d'amateurs ont été réduits à se nicher dans cette espèce de colombier, dont le séjour était d'autant plus insupportable que le concert n'a commencé qu'à 3 heures et quart.

Ce concert étant une espèce de fête solennelle pour l'établissement, l'Administration avait eu soin de réunir et représenter dans un même cadre les artistes des divers théâtres qui ont reçu des leçons de chant au Conservatoire, dans leur adolescence. Mlles Callault, Vuarnier, MM. Ponchard, Cœuriot et autres élèves vraiment du Conservatoire, ont disparu pour faire place à Mmes Branchu, Duret, Hinum, ainsi qu'à MM. Nourrit, Éloy, Dérivis. A. G.

[*Les Tablettes de Polymnie.*]

Une bibliothèque manquait au Conservatoire impérial; la salle de ses exercices était insuffisante pour développer les moyens des élèves et satisfaire aux désirs des amateurs éclairés, qui ne pouvaient y être admis qu'en très petit nombre. Un décret de la munificence impériale a ordonné ces utiles constructions. La disposition des localités plaçait le corps de logis destiné à recevoir la bibliothèque entre deux cours; l'architecte a profité de cet avantage pour ouvrir un péristyle sous lequel les voitures entrent à couvert; ce péristyle donne entrée au *vestibule*, ou foyer, commun à la bibliothèque et à la salle des exercices; le vestibule, d'une extrême simplicité, est seulement orné par huit figures des muses, moulées sur les antiques que possède le Musée Napoléon.

Un bel *escalier* à deux rampes conduit à la salle et à la galerie destinée à recevoir la bibliothèque; il est orné d'un bas-relief d'une grande dimension, représentant Minerve distribuant des couronnes aux diverses parties d'études enseignées dans le Conservatoire. Cette composition, qui n'est point encore terminée, est de M. Lemot... Les faces latérales doivent recevoir deux grands tableaux; l'un, représentant *Orphée aux enfers*, est de M. Serangeli. Ce tableau est placé...

La porte de la salle des exercices, pratiquée sur le premier palier du grand escalier, donne entrée dans un *salon* qui précède la loge principale. Ce salon est éclairé du haut; il est orné d'une décoration simple et de bon goût; en face de la cheminée s'élève, sur un socle de marbre, le buste de S. M. l'Empereur. . .

Le plan de la *salle* est un parallélogramme terminé en face du théâtre par une partie circulaire au centre de laquelle se trouve la loge principale. Des colonnes légères supportent une voûte élégamment décorée et percée d'un jour qui éclaire la salle de théâtre. Ces colonnes s'élèvent sous un soubassement comprenant les *loges* du rez-de-chaussée; elles supportent le rang des premières et celui des secondes loges; un *balcon* règne au pourtour de la salle, au-dessus des premières loges; la hauteur d'appui de ce balcon est ornée de thyrses et de festons de pampres, qui reçoivent alternativement des masques comiques et tragiques et des instruments de musique.

L'arc doubleau de l'avant-scène, porté par quatre colonnes, est décoré de cinq compartiments, dans lesquels sont peints, au centre, Apollon, Thalie et Melpomène; Amphion, figurant la musique héroïque, et Pan, caractérisant la musique pastorale, sont placés dans les rayons latéraux.

Le ton principal des *tentures* est vert; les *fonds* de toutes les parties de l'architecture sont gris de lin clair, sur lesquels tous les ornements se détachent en blanc mat, les appuis des premières et secondes loges sont ornés de draperies vertes, avec broderies et franges violettes; la prolongation de l'appui du balcon, au-dessous des premières d'avant-scène, est remplie par deux bas-reliefs représentant l'un Orphée, l'autre Eschyle, couronnés par deux génies.

Le *manteau d'avant-scène*, portant au centre les armoiries impériales, sépare la salle du théâtre, dont la décoration pour le concert répète la partie circulaire qui lui fait face.

On doit des éloges à M. Delannoy, architecte, non-seulement pour le bon goût de la décoration de cette salle, dans laquelle on reconnaît un sentiment très exact des convenances, mais aussi pour le parti heureux que cet artiste a su tirer du peu d'étendue et des données gênantes que présentait le local. Tous les dégagements en sont bien étudiés et l'entrée principale est l'une des meilleures dispositions de ce genre, appropriées à un lieu destiné à recevoir un public nombreux.

[*Le Journal de Paris*, 8 juillet 1811, p. 1347.]

CCLXXXVIII. HOMMAGE DES MEMBRES DU CONSERVATOIRE À L'ARCHITECTE DELANNOY.

Les Commissaires membres du Conservatoire à M. Delannoy, architecte du Conservatoire.

Monsieur, votre zèle et votre bienveillante activité avaient depuis longtemps commandé la reconnaissance des membres du Conservatoire, la dernière occasion dans laquelle vous avez bien voulu prodiguer vos soins pour seconder les efforts de l'établissement dans l'exercice des arts utiles, eut mis, s'il eût été possible, le comble à la gratitude des artistes auxquels vous avez bien voulu vous réunir.

Regrettant de manquer de moyens suffisants pour vous exprimer les sentiments que, par votre dévouement au Conservatoire, vous avez inspiré à chacun de ses membres, ils vous prient de vouloir bien agréer le seul témoignage qu'ils puissent vous en offrir.

Veuillez accueillir, avec les sentiments qui doivent unir les enfants d'Apollon, l'hommage de notre médaille que nous avons l'honneur de vous faire au nom de l'établissement; elle porte l'empreinte d'un monument qui doit orner un jour celui que vos talents promettent au Conservatoire.

Le jour où les richesses de l'art musical seront offertes au public, dans un asile orné par vous, celles de l'architecture, de la peinture et de la sculpture, sera un jour de fête pour le Conservatoire; mais ce qui l'augmentera pour chacun de nous, ce sera le tribut de gloire que vous recueillerez alors pour l'érection de ce temple du père des Beaux-Arts.

Nous avons l'honneur d'être, avec les plus profonds sentiments d'estime et de considération, votre dévoué serviteur.

DOMNICH, GOSSEC, SARRETTE, PLANTADE, BAILLOT, CHERUBINI, MÉHUL, GRASSET.

[Arch. nat., O² 1652.]

CCLXXXIX. — SUR L'ORGANISATION DU CONSERVATOIRE ET SES RÉSULTATS; 1812.

Le Conservatoire poursuit ses divers travaux avec une infatigable activité: il met dans leur direction, dans leur liaison entr'eux, et dans leur ensemble, cet esprit de méthode, cette rectitude de principes et cette suite d'idées qui seuls peuvent faire atteindre les grands établissements d'instruction au but d'utilité qui leur est indiqué. Ses progrès, son accroissement, les nouveaux plans d'étude qu'il embrasse, les résultats qu'il a déjà obtenus, ceux qu'on doit espérer, prouvent assez ce que peuvent la constance, l'unité de vues, et l'amour éclairé des Arts, dans un temps où toutes les idées qui peuvent concourir à la splendeur du règne, à la gloire de la nation, à l'éclat de ses solennités, à la pompe de ses spectacles, n'ont besoin que d'être indiquées, pour être améliorées, agrandies, exécutées.

On connaît assez l'origine de ce grand et bel établissement auquel rien n'est aujourd'hui comparable en Europe : une réunion d'artistes militaires, qu'un zèle patriotique avait formée, est devenue un corps qui, dès son institution, a dû l'éclat qu'il a jeté aux noms des maîtres célèbres qui allaient y diriger l'enseignement; tout était à créer, à fonder, à obtenir; tout a été conçu, accordé, établi; les premières années le Conservatoire, qui n'avait encore que de faibles moyens, a été heureusement servi par le hasard; des sujets d'une haute espérance entraient ou allaient entrer dans la carrière; le Conservatoire y guida leurs pas, et notre grande scène lyrique, alors menacée d'une prompte décadence, vit paraître à temps les Roland, les Nourrit, les Derivis et surtout l'inappréciable héritière de Mme Saint-Huberty, Mme Branchu: une autre scène s'enrichit du talent le plus précieux et le plus brillant, de Mme Duret-Saint-Aubin, qui n'a pour la beauté de l'organe et l'étonnante perfection de l'exécution aucune concurrence à redouter.

La chapelle impériale, le théâtre de la Cour, tous nos orchestres, tous les corps de musique employés au service public ont trouvé, au sortir des cours d'études, des sujets d'une telle force, que ceux-ci n'ont eu besoin, en se consacrant à l'emploi qui leur était destiné, que de dissimuler cette force même, et de ne pas porter dans une exécution secondaire la prétention d'un talent fait pour briller seul; et cependant en peuplant ainsi la capitale, la France, et beaucoup de pays étrangers, de symphonistes habiles, l'orchestre du Conservatoire se maintenait en possession du titre du premier orchestre connu, pour l'ensemble, la vigueur, la bonne tradition, l'intelligence du style des maîtres, le discernement de la couleur propre à chaque morceau, qualités qui ne se peuvent acquérir que lorsque les partitions sont tenues, à l'étude générale, par des maîtres tels que les Méhul et les Cherubini.

De jeunes compositeurs sont aussi sortis de l'École du Conservatoire; ceux qui ont eu le grand prix vont, comme on sait, à Rome, chercher sur la terre classique de l'art, des inspirations heureuses, et se nourrir de l'étude des anciens modèles aux lieux mêmes qui les ont produits. L'un de ces jeunes adeptes qui donnait les plus grandes espérances, a été enlevé par une mort précoce; depuis, aucun nouveau sujet ne s'est annoncé avec éclat: mais personne ne s'est attendu sans doute à voir sortir chaque année de l'école du Conservatoire un homme de génie; le privilège serait trop beau, il serait au-dessus même des besoins de l'art, qui, dans aucun temps et dans aucun pays, ne se serait enrichi à une mine aussi féconde.

Dans ses *Essais*, production si achevée, Grétry nomme les maîtres qui ont suivi la carrière de Gluck, et qui ont été plus vigoureux que lui, parce que, dit-il, c'est au printemps de leur âge qu'ils ont continué ce que Gluck avait trouvé après cinquante ans d'expérience : Que viendra-t-il après eux, dit l'auteur de *Sylvain?* «Je vois en idée un être charmant qui, doué d'un instinct mélodieux, la tête, et l'âme surtout, remplies d'idées musicales, n'osant enfreindre les règles dramatiques qui sont aujourd'hui connues de tous les musiciens, joindra au plus beau naturel une partie des richesses harmoniques de nos jeunes athlètes; je tends déjà les bras vers cet être tant désiré.... » Si cet être nous est donné tel que Grétry l'espère et le demande, il est possible de croire que, deviné par le Conservatoire, instruit à cet école, formé à Rome, à Naples, il reviendra à Paris charmer ses maîtres et ses rivaux; mais cet être précieux, ce n'est pas au Conservatoire qu'il le faut demander, c'est à la nature; et elle en est avare.

Former des musiciens, des chanteurs, des symphonistes, était assurément une vaste et difficile attribution : on a pensé que cette attribution pouvait se lier à d'autres, et que celles-ci compléteraient sans embarras, sans opposition, avec des ressorts homogènes et des moyens analogues, le système de l'enseignement pour tout ce qui concerne et l'art musical et l'art scénique, c'est-à-dire la composition et la déclamation, le chant et l'instrument; partout ailleurs ce projet eût paru chimérique, la munificence du Gouvernement n'a pas trouvé qu'il fût difficile de le réaliser : toutes

les parties d'enseignement nécessaires ont été déterminées; les meilleurs professeurs choisis, un double pensionnat ouvert: une salle plus vaste et plus commode a été disposée pour les doubles exercices et ces exercices viennent de commencer: le public s'y est porté avec un très vif empressement . . . . . .

S. . . . .

[*Moniteur*, 1812, p. 231, 379.]

CCXC. — DÉCRET SUR LA SURVEILLANCE, L'ORGANISATION, L'ADMINISTRATION, LA COMPTABILITÉ, LA POLICE ET LA DISCIPLINE DU THÉÂTRE FRANÇAIS; CRÉATION DE CLASSES DE DÉCLAMATION AU CONSERVATOIRE.

Au quartier impérial de Moscou, le 15 octobre 1812.

NAPOLÉON, Empereur des Français, Roi d'Italie, Protecteur de la Confédération du Rhin, etc., sur le rapport de notre Ministre de l'intérieur, notre Conseil d'État entendu, nous avons décrété et décrétons ce qui suit :

TITRE VIII. — DES ÉLÈVES DU THÉÂTRE-FRANÇAIS.

§ 1er. — *Nombre, nomination, instruction et entretien des Élèves.*

LXXXIX. Il y aura, à notre Conservatoire impérial, dix-huit élèves pour notre Théâtre-Français, neuf de chaque sexe.

XC. Ils seront désignés par notre Ministre de l'intérieur : ils seront âgés au moins de quinze ans.

XCI. Ils seront traités au Conservatoire comme les autres pensionnaires qui y sont admis pour le chant et la tragédie lyrique.

XCII. Ils pourront suivre les classes de musique; mais ils seront plus spécialement appliqués à l'art de la déclamation, et suivront exactement les cours des professeurs, selon le genre auquel ils seront destinés.

XCIII. A cet effet, indépendamment des professeurs, il y aura, pour l'art dramatique, deux répétiteurs d'un genre différent, lesquels feront répéter et travailler les élèves, chaque jour, dans les intervalles des classes, à des heures qui seront fixées.

XCIV. Il y aura, en outre, un professeur de grammaire, d'histoire et de mythologie appliquée à l'art dramatique, lequel enseignera spécialement les élèves destinés au Théâtre-Français.

XCV. Les élèves seront examinés tous les ans par les professeurs et le directeur du Conservatoire; et il sera rendu compte du résultat à notre Ministre de l'intérieur et au surintendant des théâtres.

CXVI. Les élèves qui ne donneraient pas d'espérances ne continueront pas leurs cours, et ils seront remplacés.

XCVII. Ceux qui ne seraient pas encore capables de débuter sur notre Théâtre-Français, pourront, avec la permission du surintendant, s'engager pour un temps au théâtre de l'Odéon, ou dans les troupes des départements.

XCVIII. Ceux qui seront jugés capables de débuter pourront recevoir du surintendant un ordre de début, et être, selon leurs moyens, mis à l'essai au moins pendant un an, et ensuite admis comme sociétaires, comme il est dit article 67.

§ 2. — *Des dépenses pour les élèves de l'art dramatique.*

XCIX. La dépense pour chacun des élèves est fixée à onze cents francs; le traitement pour chacun des répétiteurs, à deux mille francs; le traitement du professeur, à trois mille francs.

C. En conséquence, notre Ministre de l'intérieur disposera, sur le fonds des dépenses imprévues de son ministère, d'une somme de vingt-six mille huit cents francs en sus de celle allouée pour notre Conservatoire impérial de musique.

CI. Nos Ministres de l'intérieur, de la police, des finances, du Trésor et le surintendant de nos spectacles, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois*.

Signé : NAPOLÉON.

[*Bull.* 469, 14e série, n° 8577.]

CCXCI. — RETARDS DANS LE PAYEMENT DES TRAITEMENTS; 16 MARS 1814.

Sarrette au Ministre de l'intérieur.

. . . . . .

Le trésor impérial n'ayant délivré aucun à-compte sur les traitements de décembre, non-seulement les professeurs souffrent beaucoup de ce retard, mais j'ai sous les yeux le pénible spectacle de l'état de dénuement des employés qui, n'ayant que de très faibles traitements, ont moins la possibilité de supporter de si longs délais. . . . .

[Arch. nat., F21 1256.]

CCXCII. — ORDONNANCE ROYALE RÉTABLISSANT LES ATTRIBUTIONS DES GENTILSHOMMES DE LA CHAMBRE; 28 MAI 1814.

A compter de ce jour, les premiers gentilshommes de notre chambre jouiront, ainsi qu'ils en jouissaient, des attributions et honneur de leur charge en qualité d'ordonnateurs exclusifs du Théâtre-Français, de l'Opéra-Comique, ainsi que de *l'hôtel des Menus Plaisirs du Roi*, etc.

CCXCIII. — NOTE RELATIVE AU MAINTIEN DU CONSERVATOIRE DANS LES ATTRIBUTIONS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR; 15 JUIN 1814.

Note pour Son Excellence.

Le Ministre a déclaré à M. de Neuville que les grands théâtres passaient dans les attributions du Ministère de la maison du Roi. Mais la question relative au Conservatoire ne paraît point encore être décidée. Cet établissement est une véritable école spéciale qui doit être assimilée aux écoles de peinture, sculpture, architecture. Elle a rendu des services à l'art, et elle est susceptible d'en rendre de plus grands encore.

Les membres qui la composent sont tous des artistes distingués. Il ne semblerait pas devoir être mis en doute que le Conservatoire fût conservé. Cependant, M. de la Ferté et d'autres personnes, anciennement attachées aux Menus, inquiètent le directeur et sèment le trouble dans les classes, et tendent à désorganiser la maison.

Il est instant qu'une décision soit prise. Il est à souhaiter que l'établissement soit maintenu. Il pourra marcher avec une somme annuelle de 100,000 francs. Il ne peut être enlevé au Ministère de l'intérieur, des attributions duquel il fait effectivement partie, comme école spéciale et comme établissement d'art.

Son Excellence est priée de faire connaître si son intention n'est pas de soumettre à ce sujet un rapport à Sa Majesté?

CCXCIV. — SARRETTE EST INVITÉ À NE TENIR COMPTE QUE DES ORDRES ÉMANÉS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR; 16 JUIN 1814.

Le Ministre secrétaire d'État de l'intérieur à M. Sarrette, directeur du Conservatoire royal de musique.

Monsieur, je sais que des personnes tout à fait étrangères au Conservatoire royal de musique et de déclamation et qui n'ont aucun titre pour s'y présenter cherchent cependant à s'introduire dans cet établissement et parlent déjà même d'en modifier l'organisation.

Je ne doute pas que vous ne sachiez quelle doit être votre conduite en cette circonstance. Je me fie à votre caractère pour remplir vos devoirs et soutenir les droits de l'établissement qui vous est confié.

Le Conservatoire a été créé, institué et organisé sur les rapports du Ministre de l'Intérieur. Tout ce qui concerne cet établissement a constamment été réglé par les Ministres de ce Département. Les fonds alloués pour son service ont toujours été compris au budget du Ministère de l'intérieur. L'établissement ressortit encore à ce Ministère, jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné.

Je n'ai pas besoin de vous inviter à prendre vos mesures en conséquence et à ne plus souffrir qu'aucun acte soit fait en ce qui concerne le Conservatoire, si ce n'est sur des ordres régulièrement notifiés par moi.

Vous me rendriez compte des injonctions qui pourraient vous être faites dans un sens contraire à celui de la présente.

Je suis, Monsieur, votre très-humble et obéissant serviteur.

L'abbé DE MONTESQUIOU.

[Arch. du Conservatoire.]

CCXCV. — RÉVOCATION DE SARRETTE; 17 NOVEMBRE 1814.

Monsieur, j'ai décidé que vos fonctions de directeur du Conservatoire de musique et de déclamation cesseraient à partir du 1er de ce mois. Vous continuerez de toucher jusqu'au 1er janvier prochain le traitement qui vous était assigné par le crédit de l'établissement. J'ai l'honneur de vous saluer.

Le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur, VAUBLANC.

[Arch. du Conservatoire.]

CCXCVI. — ORDRE D'ÉVACUER LE BÂTIMENT PRINCIPAL DE L'HÔTEL DES MENUS, RENDU À LA MAISON DU ROI; 26 NOVEMBRE 1814.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR, 3e DIVISION. SCIENCES ET ARTS.

À M. Sarrette, directeur du Conservatoire de musique et de déclamation.

Monsieur, d'après la loi sur la liste civile, *l'hôtel des Menus* est compris parmi les biens qui doivent former la dotation de la Couronne. Mais cette disposition n'entraîne point le déplacement du Conservatoire de musique et de déclamation. L'administration seule de cet établissement est susceptible de changement de local. Elle est maintenant dans le grand hôtel même, rue Bergère; j'ai reconnu qu'elle pourrait passer dans le bâtiment où étaient en 1813 les pensionnats qui depuis ont été supprimés. Par là, toute l'École spéciale dont vous avez la direction se trouvera renfermée dans les bâtiments situés sur la rue du Faubourg-Poissonnière, le théâtre et la bibliothèque, et ce qui en dépend y restant essentiellement attachés. L'hôtel des Menus, proprement dit, demeurera libre alors; il sera remis à la Maison du Roi, et toute communication entre les deux établissements sera fermée par un mur.

C'est en ce sens que j'ai écrit à M. le comte de Blacas qui m'a annoncé avoir donné à M. le baron Mounier la mission de recevoir la remise en question. D'un autre côté, j'ai chargé M. Lafolie, employé de mon Ministère, de suivre l'opération en qualité de commissaire pour le Département de l'Intérieur; je l'ai muni des instructions nécessaires, et il doit se concerter avec vous à ce sujet.

J'ai recommandé, au surplus, à M. le comte de Blacas, MM. les Inspecteurs de l'Enseignement qui ont leur logement aux Menus, et qui, je l'espère n'en seront pas privés. Quant au Conservatoire en lui-même, quoiqu'il se voye restreint par ces nouvelles distributions, il ne souffrira point dans son régime et dans son existence que je maintiendrai de tout mon pouvoir, son utilité ne m'ayant jamais paru douteuse.

Le talent de ses professeurs, le succès des élèves et tout votre zèle m'ont inspiré le plus vif intérêt.

J'ai, Monsieur, l'honneur d'être parfaitement votre serviteur.

Le Ministre Secrétaire d'État de l'intérieur,

Par ordre de Son Excellence : *Le Directeur de Correspondance, chef de la 3e Division,*

NEUVILLE.

[Arch. du Conservatoire.]

CCXCVII. — RAPPORT CONCERNANT LA SUPPRESSION DE L'EMPLOI DE DIRECTEUR ET LA RÉPARTITION DE SES FONCTIONS ENTRE LE COMITÉ D'ENSEIGNEMENT ET UN ADMINISTRATEUR-COMPTABLE À NOMMER; 29 DÉCEMBRE 1814.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Monseigneur, V. E., par sa décision d'hyer a fait cesser les fonctions du s' Sarrette directeur du Conservatoire de musique et de déclamation. Je ne pense pas qu'il y ait lieu à remplacer ce directeur. V. E. a confié provisoirement l'administration des fonds et la direction des études au Comité d'enseignement. Ce comité peut demeurer définitivement chargé de la direction de l'enseignement et de tout ce qui concerne cette partie : réception des élèves, surveillance des cours, formation du jury pour le jugement des prix, débuts, etc. Mais je crois qu'il convient de nommer un agent particulier pour les fonds et les comptes d'administration.

Cet agent, qui pourrait prendre le titre d'administrateur-comptable, serait chargé de dresser les états de traitements, d'en recevoir le montant, de les répartir, de régler les dépenses pour le chauffage, l'éclairage, le loyer, etc. De cette manière, les études et les fonds, deux choses essentiellement distinctes, formeront aussi deux fonctions bien séparées sous des chefs différents et l'on éviterait le double inconvénient d'avoir ou un musicien pour faire des chiffres ou un comptable pour juger les partitions.

J'aurais à présenter à V. E. une personne pour cette place d'administrateur-comptable : c'est M. Delaur, récemment

attaché à la 3e division du Ministère par V. E. et qui me paraît parfaitement propre à l'emploi qu'il s'agit d'établir. Cet emploi serait indépendant et ne ressortirait qu'au Ministère. Sous ce point de vue, il conviendrait mieux encore à M. Delaur à qui un traitement de 3,000 fr. pourrait être alloué; il entrerait en fonctions à partir du 1er janvier prochain et dès lors le Conservatoire se trouverait organisé de façon à reprendre une nouvelle activité.

J'ai l'honneur de proposer à V. E. de prendre une décision dans le sens de ce rapport, de nommer M. Delaur à la place qu'il est question de créer, de lui assigner le traitement que j'ai indiqué et de m'autoriser à faire les lettres en conséquence. Le Directeur avait un traitement de 8,000 fr., le comptable n'en aura qu'un de 3,000 que je crois suffisant. L'établissement y trouvera encore de l'économie, entre les autres avantages.....

Le Directeur de la correspondance, chef de la 3e division,

[Minute; Arch. nat., F17 1068.]

CCXCVIII. — PROPOSITION DE CONCESSION DE PENSION À B. SARRETTE; 24 FÉVRIER 1815.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR. 2e DIRECTION, BUREAU DES SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS.

Note pour Sa Majesté.

Le régime du Conservatoire de musique et de déclamation a paru susceptible de subir quelques modifications. Par suite des mesures prises à cet égard, la place de directeur est supprimée et le sieur Sarrette qui l'occupait s'est trouvé sans fonctions. Il a cessé de jouir de son traitement qui était de 8,000 francs et d'être logé, à la fin du mois de décembre dernier. Il réclame une pension en justifiant de 24 ans et demi de services; il est appuyé dans sa réclamation par les administrateurs actuels de l'École. Il fut, en juillet 1789, le fondateur de l'établissement que bientôt on organisa sous le nom d'Institut de musique et qui depuis a été connu sous la dénomination de Conservatoire. D'après l'article de la loi du 16 thermidor an III, il aurait droit à une pension de 5,800 francs, mais cette somme semble toutefois trop forte dans l'état des choses. Le Ministre secrétaire d'État de l'Intérieur croit devoir proposer une pension en faveur du sieur Sarrette qui a de la famille et qui s'est retiré avec peu de fortune. Mais il ne porte cette pension qu'à 3,000 francs, payables sur les fonds du Trésor public à partir du 1er janvier de l'année courante.

C'est en ce sens qu'il joint à la présente note un projet d'ordonnance, que Sa Majesté est suppliée de revêtir de son approbation.

L'abbé DE MONTESQUIOU.

[Arch. nat., F17 1068.]

CCXCIX. — CANDIDATURE DE L'INTENDANT DE LA FERTÉ À LA DIRECTION DU CONSERVATOIRE; 1er MARS 1815.

A M. Barbier de Neuville, chef de division au Ministère de l'intérieur.

Monsieur, depuis le jour où j'ai eu l'honneur de vous écrire, j'ai appris par M. Vinit que S. Ex. le Ministre de l'intérieur exigeait qu'en acceptant la place d'intendant du Conservatoire je touchasse le traitement qui y est attaché; je crus devoir prendre à ce sujet les ordres de MM. les premiers gentilshommes de la chambre et du Ministre de la maison du Roi : j'obtins une réponse favorable; ces messieurs ont bien voulu consentir à ce que le Conservatoire, étant dirigé par moi, restât dans l'hôtel des Menus-Plaisirs du Roi, et m'ont autorisé à accepter sans restrictions les offres de M. l'abbé de Montesquiou.

Je m'empresse, Monsieur, de vous donner connaissance de cette décision, qui me mettra, dès que vous le jugerez convenable, à même d'exécuter les ordres de Son Excellence, en prenant possession de la place à laquelle il a bien voulu m'appeler.

J'aurais eu l'honneur de vous répondre plus tôt, Monsieur, mais j'avoue que je nourrissois encore un scrupule qui vient d'être détruit par l'assurance que m'ont donnée MM. les membres du Conservatoire que le sort de M. Sarrette était fixé, et que vous lui aviez accordé la pension de retraite à laquelle il avait droit.

Si, comme j'ai lieu de le penser d'après votre lettre, toutes les difficultés provenant de moi se trouvent levées, permettez-moi de vous exprimer la satisfaction que j'éprouverai de me voir à la tête d'un établissement qui se trouve dans vos attributions et que je dirigerai d'après vos conseils.

[Arch. nat., O² 1798.]

(Voir CCCXXXII à CCCXXXIV, 11 mars 1816, la note et la proposition de M. de la Rouzière.)

CCC. — RÉUNION DE L'ÉCOLE DE CHANT ET DU CONSERVATOIRE DANS LES ATTRIBUTIONS DU DÉPARTEMENT DE LA MAISON DU ROI; PROJET D'AUGMENTATION DE LA REDEVANCE DES PETITS THÉÂTRES POUR SUBVENIR À L'ACCROISSEMENT DES DÉPENSES; MARS 1815.

A M. le comte Anglès, Ministre d'État, préfet de police.

Monsieur le Comte, l'économie que commandent les circonstances ne permettrait pas d'entretenir à la fois, en les conservant dans les attributions de deux Ministres différents, deux établissements qui ont autant de rapport entre eux que l'École de chant et le Conservatoire de musique. S. Exc. le Ministre de l'intérieur a pensé que ces deux établissements devaient être réunis dans les attributions du Département de la maison du Roi. Le Conservatoire de musique va m'être réuni.

Il en résultera un excédent de dépense auquel tous les autres sacrifices que s'impose S. M. laissent peu de moyens de pourvoir. J'ai pensé que l'augmentation de la redevance imposée aux petits théâtres, bals, concerts, etc. au profit de l'Académie royale de musique, serait une ressource à laquelle on pouvait recourir sans inconvénient et même avec quelque utilité sous le rapport du goût et des mœurs, si elle contribuait à diminuer la vogue vraiment regrettable de quelques spectacles et particulièrement celle toujours croissante du théâtre des Variétés. . . . . .

Le Directeur général, agent le Portefeuille.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCI. — SARRETTE REPREND SES FONCTIONS AU RETOUR DE NAPOLÉON; 23 MARS 1815.

Le Ministre de l'intérieur, comte de l'Empire, à M. Sarrette.

Monsieur, je vous autorise à reprendre dès aujourd'hui la direction du Conservatoire de musique et de déclamation.

Vous ferez toutes les dispositions nécessaires pour assurer la régularité du service et pour qu'il n'y ait point de lacune dans les études. Je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur : CARNOT.

[Arch. du Conservatoire.]

CCCII. — ANNULATION DE L'ORDONNANCE DU 28 MAI ET RÉTABLISSEMENT DANS LEURS FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSERVATOIRE; 26 MARS 1815.

Napoléon, empereur des Français, etc., avons décrété et décrétons ce qui suit :

ARTICLE 1er. Les dispositions de l'ordonnance du 28 mai dernier, touchant nos théâtres impériaux, et les ordres donnés le 28 décembre dernier pour la suppression du Conservatoire et la disposition des édifices qui y étaient affectés sont regardés comme non avenus . . . . . .

ART. 3. Le directeur, les inspecteurs et professeurs du Conservatoire de musique rentreront également dans leurs fonctions. L'organisation et l'administration de cet établissement seront rétablies conformément aux dispositions de nos décrets qui y sont relatifs.

. . . . . .

CCCIII. — SARRETTE QUITTE LE CONSERVATOIRE À LA RENTRÉE DES BOURBONS.

Conservatoire royal. Paris, 14 juillet 1815.

Le Directeur du Conservatoire à M. le Maire du 2e arrondissement.

Monsieur le Maire, ce ne peut être que par erreur que j'ai reçu aujourd'hui un ordre de logement pour vingt grenadiers autrichiens. Depuis le 9 juillet, je n'habite plus au Conservatoire. J'ai remis à M. de la Ferté, intendant général des Menus-Plaisirs du Roi, mon logement ainsi que toutes les autres parties occupées par les fonctionnaires de l'établissement.

Cependant, pour éviter toutes difficultés, j'ai fait préparer le logement des vingt hommes et j'ai pourvu à leur nourriture pour aujourd'hui 14. J'ai l'honneur de vous demander, Monsieur le Maire, d'être dégrevé d'une dépense qu'il m'est impossible de supporter.

Je suis avec le plus profond respect, Monsieur le Maire, votre très humble et très obéissant serviteur.

SARRETTE, *directeur du Conservatoire.*

[Bibl. du Conservatoire.]

CCCIV. — SARRETTE EST CONFIRMÉ PROVISOIREMENT DANS LA DIRECTION DU CONSERVATOIRE; 3 AOÛT 1815.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous prévenir que le Ministre, d'après le rapport que je lui ai soumis le 31 juillet dernier, a autorisé le paiement des états du Conservatoire sur le pied de ceux que vous avez remis depuis le mois de mars, et vous a confirmé aussi dans la place de directeur de cet établissement, mais seulement jusqu'à nouvel ordre et en exprimant son intention de ne voir regarder que comme provisoire la décision prise à cet égard.

Je vous fais part de ces dispositions afin que vous preniez vos mesures en conséquence.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de la 3e division, officier de la Légion d'honneur : NEUVILLE.

[Arch. du Conservatoire.]

CCCV. — ARRÊTÉS RELATIFS À LA SIMPLIFICATION DES « PRINCIPES ÉLÉMENTAIRES DE MUSIQUE »; AOÛT ET NOVEMBRE 1815.

Comité du 8 août 1815.

Le Comité d'enseignement, reconnaissant la nécessité de mettre les principes élémentaires de musique adoptés pour l'enseignement dans le Conservatoire plus à la portée de l'intelligence des commençans,

Arrête : Les principes élémentaires seront, en conservant autant que possible le sens de la rédaction primitive, simplifiés et établis par demandes et par réponses. M. Catel est chargé de faire ce travail.

Les membres du Comité d'enseignement : GOSSEC, MÉHUL, CHERUBINI et CATEL.

Comité du 2 novembre 1815.

Le Comité entend la lecture du travail préparé par M. Catel, en conséquence de son arrêté du 8 août dernier, sur une nouvelle rédaction par demandes et réponses des principes élémentaires de musique, adoptée pour l'enseignement dans le Conservatoire. La rédaction nouvelle, présentée par M. Catel, amendée d'après les observations du Comité d'enseignement, est adoptée pour servir de base à l'enseignement dans les classes du Conservatoire.

Les membres du Comité d'enseignement : GOSSEC, MÉHUL, CHERUBINI et CATEL.

Arrêté du 2 novembre 1815.

Le directeur du Conservatoire royal, vu les actes du Comité d'enseignement de l'École de musique, en date des 8 août et 2 novembre 1815,

Arrête : Les principes élémentaires de musique adoptés par l'assemblée générale du Conservatoire le 4 prairial an VII, rédigés par demandes et par réponses pour être mis plus à la portée de l'intelligence des commençans, serviront de base à l'enseignement dans les classes du Conservatoire : SARRETTE.

[Bibl. du Conservatoire, vol. 7015.]

CCCVI. — NOMINATION DU MARQUIS DE LA ROUZIÈRE EN QUALITÉ DE DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE ROYAL; 5 DÉCEMBRE 1815.

(Voir les pièces du chapitre VI, §§ 2, 3 et 4 ci-après, p. 186 et suiv.)

CCCVII. — DESTITUTION DE SARRETTE; 28 DÉCEMBRE 1815.

Monsieur, je vous préviens que j'ai donné des ordres pour que l'hôtel des Menus-Plaisirs et toutes ses dépendances soient mis de suite à la disposition de M. le comte de Blacas, Ministre de la maison du Roi.

Vous devrez, Monsieur, quitter sans délai l'appartement que vous occupez, et vous regarder dès ce moment comme n'ayant plus la direction du Conservatoire. Je suis, Monsieur, très parfaitement serviteur.

L'abbé DE MONTESQUIOU.

CCCVIII. — PROTESTATION DE SARRETTE CONTRE SA DESTITUTION.

Monseigneur, l'ordre que Votre Excellence m'a adressé le 28 décembre de cesser à l'instant mes fonctions de directeur du Conservatoire de musique et de déclamation et quitter de suite l'appartement que j'occupais a été ponctuellement exécuté. Ainsi, après vingt-cinq ans de soins donnés à l'organisation et à l'administration du Conservatoire, ceux à qui je portais ombrage sont parvenus à m'en faire arracher! Je ne réclame pas contre cet acte de rigueur que je n'ai pas mérité; je me borne à déclarer à Votre Excellence, sur l'honneur, que les motifs qui me sont revenus, et qu'on m'a dit avoir été mis en avant pour m'écarter de l'établissement que j'ai fondé, sont d'horribles calomnies!

J'ai, par vingt-cinq ans de service, mérité une pension dont la quotité a été réglée par l'article 14 de la loi du 16 thermidor, qui a établi le Conservatoire, portant..... En conséquence, je prie Votre Excellence de vouloir bien ordonner la liquidation de la pension de retraite qui m'est accordée par la loi que je viens de citer, et dont j'ai besoin pour assurer l'existence de ma nombreuse famille.

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur.

SARRETTE, *chevalier de la Légion d'honneur.*

[Arch. du Conservatoire.]

CCCIX. — INDEMNITÉ ALLOUÉE À SARRETTE; 11 JANVIER 1816.

Monsieur, d'après votre lettre du 28 décembre dernier et sur le rapport qui m'en a été fait, j'ai décidé qu'une indemnité vous serait allouée pour les trois premiers mois de 1815. Vous demandiez que cette indemnité fût réglée à 9,000 francs, suivant le taux de votre ancien traitement, qui était annuellement de 8,000 francs. Mais j'ai jugé que la base à adopter était celle de la pension de 3,000 francs que le Roi vous a accordée pour le trimestre; sans les événements du mois de mars, vous eussiez touché 750 francs; c'est donc cette dernière somme que j'ai prescrit de tenir à votre disposition. Je vous invite à la venir recevoir à la 4e division du Ministère. J'ai l'honneur, etc.

Le Ministre secrétaire d'État de l'intérieur : VAUBLANC.

[Arch. du Conservatoire.]

VI

SUPPRESSION DU CONSERVATOIRE, RÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE ROYALE DE MUSIQUE.

1° PROJETS D'ORGANISATION, RÉFORMES, 1815-1816.

CCCX. — RENVOI À L'INTENDANT DE LA FERTÉ DE SON PROJET D'ORGANISATION DE L'ÉCOLE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE, APPLICABLE À COMPTER DU 1er JANVIER; 26 NOVEMBRE (?) 1815.

Je vous fais passer, Monsieur, l'état d'organisation de l'École royale de chant et de déclamation de l'Académie royale de musique pour 1816 que vous avez soumis à mon approbation, ce plan ne recevra son exécution qu'à compter du 1er janvier 1816, vous voudrez bien me désigner le plus tôt possible les personnes dont les noms sont restés en blanc sur l'état que je vous envoie, à l'exception du professeur de l'art du chant, je destine cette place à M. Berton.

[Arch. nat., O³ᵃ, 1697, p. 28.]

(Voir pièce CCCXVI).

CCCXI. — NÉCESSITÉ D'ORGANISER L'ÉCOLE ROYALE DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION DANS L'HÔTEL DES MENUS-PLAISIRS; 5 DÉCEMBRE 1815.

[*Répertoire*, etc. Arch. nat., O³ᵃ 249, n° 144, p. 103.]

CCCXII. — L'INTENDANT DE LA FERTÉ ADRESSE AU COMTE DE PRADEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MAISON DU ROI, UN PLAN SOMMAIRE DE L'ORGANISATION; 6 DÉCEMBRE 1815.

En exécution de l'ordre que vous avez daigné me donner, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le tableau fort succint, et en forme de *simple cadre*, de l'organisation de l'*École royale de musique et de déclamation*.

Cette école n'entraînera qu'une dépense annuelle de 38,100 livres, et je n'attends que vos ordres, Monsieur le Comte, pour comprendre cette faible somme, ainsi que le personnel de l'École, dans le budget des Menus pour 1816.

Je m'occupe en ce moment, et en Conseil d'administration auquel j'ai appelé M. Choron, régisseur de l'Académie royale, du choix des professeurs, des détails relatifs à l'instruction, du nombre des élèves et des règlemens à établir; de telle sorte, Monsieur le Comte, que dès que vous aurez sanctionné le principe, je serai à même de vous soumettre le travail complet de l'organisation définitive.

Cette école, l'un des beaux ornemens de votre Ministère, n'entraînera aucun frais d'administration; tout le travail de correspondance et de comptabilité se fera dans mes bureaux, et je dois vous déclarer, Monsieur le Comte, que c'est sur elle que je fonde mon espoir, pour régénérer la partie du chant, à l'Académie royale, et pour parvenir sous peu de temps à opérer, dans ce théâtre et dans les autres théâtres royaux, des améliorations et une réduction de dépenses subventionnelles, que des sujets de toutes les classes, formés chez le Roi, pourront rendre possibles.

Cette école est, à mes yeux, Monsieur le Comte, l'unique moyen de mettre un terme à l'affligeante médiocrité des théâtres et de soustraire l'autorité à des prétentions que les comédiens n'élèvent que parce qu'il n'y a point de sujets qui puissent, au besoin, remplir leurs emplois. Cet état de médiocrité et l'impuissance de l'autorité n'auront un terme que

lorsque cette dernière aura acquis les moyens de préparer et de produire de nouveaux sujets dans les emplois dont le domaine est usurpé par tel ou tel acteur, qui n'est précieux et nécessaire que parce qu'il est seul. De mûres réflexions et l'expérience du passé m'ont appris, Monsieur le Comte, que le seul moyen de remédier à d'aussi graves inconvénients était de placer l'École royale de musique et de déclamation dans la dépendance de l'autorité qui régit les théâtres royaux.

L'Intendant général de l'Argenterie, Menus-Plaisirs et Affaires de la chambre du Roi,

DELAFERTÉ.

[Arch. nat., O[1] 1799.]

CCCXIII. — PROJET D'ORGANISATION DU PERSONNEL ET DES CLASSES DE L'ÉCOLE ROYALE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION; 14 DÉCEMBRE 1815.

[*Répertoire*...: O[1] 249, n° 153, p. 110.]

CCCXIV. — ENVOI AU COMTE DE PRADEL DU TABLEAU DU PERSONNEL ENSEIGNANT ET DES TRAITEMENTS; 14 DÉCEMBRE 1815.

Conformément à vos ordres, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux le projet d'organisation du personnel et des classes de l'*École royale de chant et de déclamation*.

La dépense annuelle se renferme, Monsieur le Comte, dans les limites que vous lui avez assignées; et si les cadres du personnel ont subi quelques légers changements, ils ont été le résultat des lumières jetées sur l'organisation dans la discussion que j'ai provoquée et à laquelle M. Choron, régisseur de l'Académie royale, a été appelé à prendre part.

Les noms du professeur de l'art du chant, du répétiteur femme de cette classe et de celui de la classe de solfège sont restés en blanc : j'attends, pour remplir les deux premiers, la réponse de deux professeurs d'un talent éminent et qui, j'ose l'espérer, Monsieur le Comte, donneront à l'enseignement du chant un degré de perfection qu'il n'a pas atteint jusqu'à présent dans les écoles françaises.

Je vous supplie, Monsieur le Comte, de vouloir bien accorder votre attention immédiate au travail que j'ai l'honneur de vous transmettre, afin que, d'une part, je puisse m'occuper immédiatement de l'organisation de l'école, qui sera ouverte dès le 1er janvier; et que, d'autre part, je puisse clore et arrêter définitivement la seconde partie du budget de Menus-Plaisirs pour 1816, que j'ai eu l'honneur de vous remettre, Monsieur le Comte, et que je vous prie de vouloir bien me renvoyer à cet effet. Je suis, etc.

DELAFERTÉ.

[Arch. nat., O[1] 1799.]

CCCXV. — LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR RENONCE À CONSERVER LE CONSERVATOIRE DANS SES ATTRIBUTIONS ET À SUBVENIR À SON ENTRETIEN; 22 DÉCEMBRE 1815.

A M. le comte de Pradel, directeur général de la maison du Roi.

MONSIEUR LE COMTE, au moment de régler le budget général du Ministère de l'intérieur, je me suis fait représenter tout ce qui a rapport aux articles de dépenses qui doivent le composer, et notamment ce qui concerne le Conservatoire de musique, établissement qui a succédé à l'ancienne *École de chant* et qui a été placée dans le local que l'École occupait avant la Révolution, à l'hôtel des Menus-Plaisirs du Roi.

De grandes constructions y ont été faites, une salle d'exercices, une bibliothèque et des classes ont été disposées à grand frais, afin que rien ne manquât à cette institution vraiment intéressante, qui a été jusqu'à présent dans les attributions du Ministère de l'intérieur.

En 1814, l'Intendance des Menus-Plaisirs a été rétablie, elle est rentrée en possession de son hôtel, et le Ministère de l'intérieur s'est trouvé dans l'incertitude sur le parti à prendre à l'égard du Conservatoire.

On faisait observer qu'il était difficile de trouver un bâtiment plus heureusement disposé et plus convenable, mais le Ministère de la maison du Roi en exigeait la restitution, on ne pouvait aucunement admettre le projet d'en laisser la direction à M. l'Intendant des Menus, tandis que le Ministère de l'intérieur aurait continué à en supporter, au moins en partie, les dépenses. Cet établissement se serait trouvé dans la dépendance de deux ministères, ce que repoussent les principes de toute bonne administration.

On conçut alors l'idée d'avoir deux écoles, une dans les attributions du Ministère de l'intérieur, l'autre sous la main du surintendant des Menus, mais l'état des finances ne permet point aujourd'hui d'entretenir à la fois deux institutions ayant à peu près le même objet, et d'ailleurs le service de l'une nuirait à celui de l'autre, l'avis des artistes distingués, qui sont actuellement attachés au Conservatoire en qualité de professeurs, est que l'hôtel des Menus est le seul bâtiment convenable; ils n'ont pas dissimulé l'extrême répugnance qu'ils auraient à s'en éloigner. Ces messieurs se partageraient difficilement entre les deux Écoles, et je sens qu'il vaut mieux dans tous les cas avoir une bonne institution que d'en avoir deux médiocres, et définitivement que n'en ayant qu'une, elle doit, dans l'état présent des choses, appartenir à la maison du Roi et être remise à la direction de M. le surintendant des Menus-Plaisirs. Quoique le service du Conservatoire soit susceptible d'un service plus étendu, il est certain que les sujets qu'il fournit sont plus particulièrement destinés aux grands théâtres de la capitale: M. le surintendant étant chargé de l'administration de ces établissements, c'est naturellement à lui qu'appartient le droit de présider à l'institution qui leur assure des élèves.

Des observations m'avaient été précédemment adressées en ce sens : elles ne m'avaient point frappé dans le principe, mais je m'y rends aujourd'hui, après les discussions qui ont eu lieu devant moi, et je vous annonce que les prenant pour base de mes résolutions, je considère le Conservatoire comme cessant de faire partie de mes attributions et comme ayant dû passer au Ministère de la maison du Roi par l'effet seul de la concession de la loi rendue sur la liste civile. Partant de ce point, je n'ai plus rien inscrit à cet égard dans mes propositions de budget; je remets entièrement cet objet à M. le surintendant, le service devant être sous ses ordres et les frais être payés sur les fonds dont il dispose dès le 1er janvier prochain : j'écris dans ce sens à M. le directeur.

Je prends ce parti d'autant plus volontiers, que je ne pourrais consacrer à cet établissement, en 1816, que des fonds excessivement modiques et tout à fait insuffisants, tandis que l'économie que procure cette mesure m'a donné les moyens d'appliquer des ressources à des institutions non moins intéressantes pour lesquelles j'éprouvais de l'embarras.

J'ai l'honneur d'être avec un sincère attachement, etc.

Le Ministre, secrétaire d'État de l'Intérieur : VAUBLANC.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXVI. — APPROBATION DU PROJET D'ORGANISATION DE L'ÉCOLE ROYALE DE CHANT DE L'ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE; 26 DÉCEMBRE 1815.

A M. Delaferté.

Je vous fais passer, Monsieur, l'état d'organisation de l'École royale de chant et de déclamation de l'Académie royale de musique pour 1816, que vous avez soumis à mon approbation.

Ce plan ne recevra son exécution qu'à compter du 1er janvier 1816. Vous voudrez bien me désigner le plutôt possible les personnes dont les noms sont restés en blanc sur l'état que je vous envoie, à l'exception du professeur de l'art du chant: je destine cette place à M. Berton. Recevez, etc.

Le Directeur général ayant le Portefeuille : Comte DE PRADEL.

[Arch. nat., O² 1798.]

(Voir pièce CCCX.)

CCCXVI *bis*. — ÉCOLE ROYALE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION. ORGANISATION POUR 1816.

NOMS.	EMPLOIS.	TRAITEMENT.
Perne	Surveillant et bibliothécaire logé...	1,500f
	1° *Composition, cours de 4e année.*	
Méhul.....	1re 2e année, harmonie, contrepoint	3,000
Chérubini...	3e, 4e année, fugue, style.....	3,000
	2° *Musique vocale.*	
	SOLFÈGE.	
De Garaudé.	Classe des hommes.....	1,000
Halévy.....	Répétiteur.....	200
Viellard....	Classe des femmes.....	1,000
X.	Répétiteur.....	200
	CHANT.	
X.	Art du chant. Vocalisation.....	2,000
Garat.....	Chant déclamé	3,000
X.	Répétiteur des femmes	1,200
	3° *Piano.*	
Ladurner...	Premier professeur.....	1,500f
Piccini.....	2e professeur (survivancier). Accompagnement	1,000
Mlle Michu..	Répétiteur pour les femmes.....	600
	4° *Déclamation.*	
Saint-Prix...	Tragédie.....	2,000
Baptiste aîné.	Comédie.....	2,000
Martin.....	Déclamation lyrique et chant	2,000
	Frais généraux.	
Le Blond....	Garçon de salle.....	800
Frais de bureau et de chauffage.....		3,000
Dépenses imprévues.....		1,000
	TOTAL.....	30,000

Approuvé, mais pour n'être exécuté qu'au 1er janvier 1816 : Comte DE PRADEL.
Paris, le 21 décembre 1815.

[Arch. nat., O2 1798.]

CCCXVII. — OBSERVATIONS SUR LE CHOIX DES PROFESSEURS ET RÉPÉTITEURS À PLACER DANS L'ÉCOLE ROYALE DE MUSIQUE ; 27 DÉCEMBRE 1815.

[*Répertoire*...; Arch. nat., O2 269, n° 169, p. 119.]

CCCXVIII. — DE LA FERTÉ SOUMET AU COMTE DE PRADEL L'ÉTAT DU PERSONNEL DE L'ÉCOLE ET INSISTE SUR L'URGENCE ; 3 FÉVRIER 1816.

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux l'état du personnel de l'École royale de musique et de déclamation, établi conformément aux idées que vous avez sanctionnées et dans les limites que vous avez prescrites. Deux motifs se réunissent, M. le Comte, pour rendre la décision que vous avez à prendre définitivement sur cet objet, d'une urgente nécessité.

Le premier est qu'il est d'une haute importance que l'École de chant soit organisée et mise en activité sans le moindre délai ; cette école devant être l'unique ressource contre la pénurie absolue des sujets de l'Académie royale.

Le second motif, Monsieur le Comte, est que S. Ex. le Ministre de l'intérieur ayant intimé aux professeurs et employés du Conservatoire la suppression de cet établissement, il est urgent que la nouvelle École s'élève immédiatement, en son lieu et place, afin de mettre un terme à toutes les incertitudes, à une foule de réclamations, de fixer les anciens professeurs en assez grand nombre que je me suis efforcé, Monsieur le Comte, de conserver dans toutes les circonstances où l'intérêt de l'École et les égards dus à d'anciens services ont pu se concilier, et de bannir de l'esprit des personnes, qu'il a été impossible de conserver, l'idée qu'elles ont conçue que le Conservatoire et l'École royale sont, au changement de nom près, un seul et même établissement qui aurait été transmis et concédé par le Ministère de l'intérieur au Ministère de la Maison du Roi, à charge par ce dernier de maintenir tous les traitemens, et de faire droit à toutes les demandes de pension qui pourront être présentées par la suite. Je suis, etc.

[Arch. nat., O2 1799.]

CCCXIX. — RAPPORT AU ROI SUR LA SUPPRESSION DU CONSERVATOIRE ET L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE ROYALE; 13 FÉVRIER 1816.

Sire, l'économie, que les circonstances commandent si impérieusement, ne permettrait pas de continuer d'entretenir séparément deux établissements qui ont autant de rapport entr'eux que l'École de chant dépendante du Ministère de la maison de Votre Majesté et le Conservatoire de musique placé dans les attributions du Ministère de l'intérieur.

Les sujets que fournit le Conservatoire étant plus particulièrement destinés aux grands théâtres de la capitale et surtout à l'Académie royale de musique dont l'administration concerne le Ministère de la maison du Roi, M. le comte de Vaublanc a pensé que c'était à ce Département que devaient appartenir les deux Écoles.

Ainsi réunies, leur dépense sera beaucoup moindre; mais elle sera acquittée toute entière sur le fonds des théâtres, et s'élèvera à la somme de 70,000 francs.

J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'autoriser cette dépense.

Approuvé : Louis.

[Arch. nat., O², 1799.]

CCCXX. L'INTENDANT DE LA FERTÉ INSISTE POUR QU'UNE DÉCISION SOIT PRISE SUR L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE ET L'ÉVACUATION DES BÂTIMENTS PAR LE CONSERVATOIRE; 2 MARS 1816.

M. le comte de Pradel.

Au nombre des combinaisons qui ont servi de bases aux réductions et réformes déjà opérées dans les dépenses de l'Académie royale, et qui doivent dans un avenir peu éloigné être portées bien plus loin encore, la création de l'École royale de musique figure, Monsieur le Comte, au premier rang.

En résolvant le problème de la diminution des dépenses et de l'accroissement des ressources, le premier objet de mes constans efforts a dû être, Monsieur le Comte, de découvrir et de former des chanteurs qui manquent, ou qui menacent tellement de manquer qu'il faut nécessairement les remplacer ou voir tomber l'établissement.

Cet exposé succint mais alarmant de sa position doit achever de vous convaincre, Monsieur le Comte, que la perte d'un jour, qui dans toute autre état de chose ne serait rien, devient, pour l'Académie chancelante, une considération majeure. Vous pouvez dès lors, Monsieur le Comte, apprécier combien le délai de deux mois qu'a déjà éprouvé l'organisation de l'École royale est un sujet de regret et d'inquiétude pour l'administration.

Dans cet espoir de choses, et attendu que la partie des batimens de l'Intendance des Menus, qui est encore occupée par le Conservatoire, malgré la loi positive qui, dès 1814, a rendu ces batimens au Roi et malgré la suppression notoire du Conservatoire est indispensable pour préparer les classes de la nouvelle École, et pour faire les dispositions nécessaires à son installation, j'ai l'honneur de vous supplier, Monsieur le Comte, de statuer sans délai ultérieur sur l'organisation de l'École royale de musique et de déclamation, sans attendre plus longtemps du Ministère de l'intérieur, une réponse que les travaux de ce Ministère peuvent retarder, et qu'il est malheureusement de l'intérêt et même de l'intention de rendre aussi illusoire et aussi tardive que possible. Je suis, etc.

Delaferté.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXXI. RÈGLES SUIVIES POUR LE CHOIX DES PROFESSEURS CONSERVÉS DANS LE PERSONNEL DE L'ÉCOLE; 11 MARS 1816.

M. De Laferté à M. le comte de Pradel.

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 8 de ce mois, relativement à la demande de M. Duport, violoncelle.

En préparant le travail d'organisation de l'École royale, M. le Comte, chaque nomination a été discutée en conseil et

pesée de manière à conserver les professeurs qui avaient le plus de droit par l'ancienneté et l'utilité de leurs services, le nombre d'élèves marquants qu'ils ont produits, les moyens qu'ils possèdent pour garantir le succès de l'enseignement et l'économie que leur nomination peut présenter au Roi et à l'État.

Tout ces motifs réunis ne m'ont pas permis, M. le comte, d'hésiter sur le choix de MM. Baudiot et Levasseur: ils professent au Conservatoire depuis l'origine, ils se sont fait constamment remarquer par leur bonne conduite et leur exactitude: ils ont formé, sans exception, tous les élèves qui ont obtenu les 1ers prix et qui ont marqué dans la carrière musicale. Ils sont dans la force de l'âge et du talent, de manière à pouvoir faire jouir leurs élèves de tous les progrès que l'instrument a fait de leur tenue et qu'il leur doit.

Si, fort injustement et contre l'intérêt de l'École, on eût donné leurs places à M. Duport ou à tout autre professeur, 18 à 20 années de service leur eussent donné des droits, peut-être difficiles à contester, à une pension.

M. Duport a sans doute un beau talent de solo, mais il est septuagénaire; il n'est entré au Conservatoire qu'en 1812 et par la protection spéciale de M. le comte de Montesquiou, qui a créé en sa faveur une 3e classe de violoncelle; il n'y a pas fait d'élèves. Après avoir passé la plus grande partie de sa vie hors de France, il y jouit de beaucoup d'aisance, et le service facile de la chapelle du Roi, où il a obtenu la place que remplissait M. Levasseur, est devenu pour lui une honorable retraite; trois années de service au Conservatoire ne lui donnent aucun titre à une pension et il serait, j'ai l'honneur de vous le répéter, M. le comte, injuste et préjudiciable qu'il prît dans l'École royale une place qui y était due aux longs services, à l'excellente conduite et au beau talent des plus anciens titulaires, qui sont l'un et l'autre des professeurs du 1er ordre.

Je pense que par ces motifs la demande de M. Duport ne peut être accueillie. Je suis, etc.

[Arch. nat., O3 1799.]

CCCXXII. — AVIS ADRESSÉ AUX PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE RÉFORMÉS; 22 MARS 1816.

Je suis chargé, Monsieur, par M. le Directeur général de la maison du Roi, de vous prévenir que vous n'avez pu être compris dans l'organisation de l'École royale de musique et de déclamation. Les dispositions simples et économiques qui ont présidé à cette organisation et qui ont nécessité une réduction dans le nombre des professeurs et employés, ont seules motivé votre réforme.

J'ai l'honneur de vous engager, Monsieur, à me transmettre dans la huitaine votre réclamation, si vous croyez devoir en élever une, pour raison de la pension qui peut vous être due, afin qu'elle puisse être adressée à S. E. le Ministre Secrétaire d'État au Département de l'intérieur, que cette demande concerne. Recevez, Monsieur, etc.

L'Intendant général de l'Argenterie, Menus-Plaisirs, etc.: DE LAFERTÉ.

[Arch. nat., O3 1799.]

CCCXXIII. — ENVOI À M. DE LA FERTÉ DE L'ÉTAT DU PERSONNEL ET DU BUDGET DE L'ÉCOLE; 5 AVRIL 1816.

Je vous fais passer, Monsieur, une copie de l'organisation de l'École royale de chant et de déclamation telle que je l'ai arrêtée le 28 mars dernier.

Je joins à cette copie celle de mon arrêté du même mois qui nomme les srs Blangini (Félix), Fasquel et Couteilhas aux places vacantes dans l'École royale de musique et de déclamation par les srs Crivelli, Veillard et Duthey. Recevez, etc.

[Arch. nat., O3a 1697, p. 54.]

CCCXXIV. — RAPPORT SUR UNE DEMANDE DE CRÉDIT SUPPLÉMENTAIRE; 10 AVRIL 1816.

La dépense de l'École de chant et de déclamation qui, dans le premier état d'organisation présenté par M. de la Ferté, était de 70,000 fr. et qui figure pour cette somme dans le budget des théâtres, signé par le Roi, ou plutôt depuis que le Ministère de l'intérieur a cessé d'entretenir le Conservatoire.

Indépendamment de cette augmentation de dépenses de 10,000 fr. résultant de l'acquisition de nouveaux professeurs pour l'École de chant, on se trouvera dans la nécessité d'entretenir, au moins provisoirement, quelques employés réformés du Conservatoire et entre autres l'estimable directeur de cet établissement qui se trouve sans ressources et auquel il est de toute justice de conserver un traitement en attendant que M. le comte ou le Ministre de l'intérieur lui aient procuré la place qui lui a été promise.

On a l'honneur de proposer à M. le comte de préparer un rapport au Roi pour l'ouverture d'un crédit supplémentaire qu'il est impossible d'évaluer au-dessous de 20 à 25,000 fr., puisque l'excédent de dépense qu'entraîne le nouveau plan d'organisation de M. de la Ferté est de 10,000 fr. et le traitement de M. de la Ronzière de 6,000 fr.

M. le comte est prié de donner ses ordres.

(Décision.) Faire un rapport pour demander un supplément de 10,000 fr. appliqué aux dépenses du Conservatoire.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXXV. — RAPPORT AU ROI POUR LA FIXATION DU BUDGET DE L'ÉCOLE; 15 AVRIL 1816.

Sire, la suppression du Conservatoire de musique, qui était placé dans les attributions du Ministère de l'intérieur, a nécessité une augmentation dans le personnel de l'École royale de musique et de déclamation rétablie au Ministère de la maison du Roi.

Les dépenses de cette École qui, dans l'état approuvé par Votre Majesté, étaient de 70,000 fr., se trouvent portées par suite de cette réunion à 80,000 fr., savoir :

Inspecteur général	2,000f 00c	Chauffage, entretien de la Bibliothèque et des instruments	5,000f 00c
Compositeurs	9,800 00	Entretien des élèves pensionnés	6,000 00
Musique vocale	12,800 00	Habillement des garçons de bureau	1,100 46
Musique instrumentale	16,600 00	Gratifications	800 00
Déclamation et maintien du corps	8,200 00	Fonds d'insuffisance	10,699 54
Bibliothèque	5,000 00		
Frais de tournée	2,000 00		80,000 00

Je supplie Votre Majesté de m'autoriser à employer aux dépenses de l'École royale de musique et de déclamation, au lieu de la somme de 70,000 fr., celle de 80,000 fr. ainsi répartie.

Approuvé : Louis.

[Arch. nat., O² 1799.]

2° INSTANCES DES MEMBRES DU CONSERVATOIRE POUR LE MAINTIEN DE LEUR EMPLOI, 1816.

CCCXXVI. — LE DIRECTEUR DEMANDE DES ORDRES AU MINISTRE; 13 FÉVRIER 1816.

Monsieur le Comte,

J'ai été appelé aux fonctions de directeur du Conservatoire royal de musique et de déclamation par arrêté de S. E. le Ministre Secrétaire d'État au Département de l'intérieur, du 5 décembre 1815. Fortement pressé de faire la remise du service et de la caisse du haras auquel j'étais précédemment attaché, auprès de Nancy, je m'y suis rendu dans le courant

du mois de janvier 1816, avec l'autorisation de S. E.; à mon retour à Paris avec toute ma famille, étant allé prendre ses ordres, elle m'a annoncé que je suis maintenant avec le Conservatoire dans les attributions de la Maison du Roi, et que c'est de vous, M. le Comte, que je dois, à l'avenir, recevoir des instructions. En conséquence, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien me fixer l'époque à laquelle je dois me présenter pour prendre vos ordres, auxquels je m'empresserai toujours de me conformer. Je suis, etc.

Le marquis DE LAROUZIÈRE.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXXVII. — LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR INFORME LE DIRECTEUR QUE LE CONSERVATOIRE EST PLACÉ DANS LES ATTRIBUTIONS DU MINISTÈRE DE LA MAISON DU ROI; 17 FÉVRIER 1816.

M. le marquis, par une lettre du 13 de ce mois, vous me demandez des instructions relativement au Conservatoire de musique. Mais cet établissement n'est plus dans les attributions du Ministère de l'intérieur: il est passé sous la dépendance du Ministère de la maison du Roi. J'ai consenti à séparer cette institution des autres écoles spéciales d'après les instances qui étaient faites près de moi par MM. les premiers gentilshommes de la chambre, par les professeurs et par vous-même.

Tout ce qui intéresse le Conservatoire est traité maintenant par M. le comte de Pradel ou par M. l'Intendant général des Menus-Plaisirs, et c'est à eux que je vous invite à vous adresser pour toutes les affaires de ce service. J'ai l'honneur, etc.

Le Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur : VAUBLANC.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXXVIII. — RAPPORT SUR LA SITUATION DU CONSERVATOIRE ET LA DEMANDE DU DIRECTEUR; FÉVRIER 1816.

M. le Mᵉ de la Rouzière se considère comme étant attaché au Ministère de la maison du Roi avec des fonctions équivalentes à celles de directeur du Conservatoire royal de musique et de déclamation, auxquelles il avait été appelé par un arrêté du Ministre de l'Intérieur du 5 décembre 1815. Cette opinion est réfutée par les observations ci-jointes et qu'on va résumer.

L'intendant des Menus-Plaisirs avait la surveillance de l'École royale de musique et de déclamation, créée par édit de 1784 et établie dans l'hôtel des Menus, appartenant, ainsi que les bâtiments qui en dépendent, à la liste civile à laquelle ils viennent d'être rendus, et on considère l'intendant des Menus comme étant, par ce seul fait, rétabli dans ses anciennes attributions; on ajoute que c'est sur le budget des Menus que sont portés les fonds affectés à l'École de musique et de déclamation, que c'est d'après les états de proposition établis et signés par l'intendant des Menus que s'ordonnance le payement de ces fonds, que c'est enfin l'intendant des Menus qui dirige les théâtres royaux, pour lesquels l'École de musique et de déclamation forme des sujets, et particulièrement l'Académie royale de musique, dont cette école est une partie intégrante; et que l'intendant des Menus réunissant toutes ses attributions, le service du directeur du Conservatoire royal de musique, dont la place se trouve ainsi remplie sans qu'il en coûte rien au Roi, devient absolument nul. D'où l'on conclut «qu'on ne peut conserver cette place à un *étranger*, auquel il faudrait allouer un traitement qui, tout modique qu'il pourrait être, serait toujours trop considérable pour les fonctions qu'il aurait à remplir».

En supposant que ces raisonnements ne fussent pas sans réplique, il ne pourrait être que superflu de discuter aujourd'hui la question de savoir si M. le Mᵉ de la Rouzière doit être continué dans l'exercice de ses fonctions, puisqu'il n'a point été compris dans l'organisation proposée par M. de la Ferté et revêtue de la signature de M. le Comte; puisque la somme accordée sur son rapport pour la dépense de l'École royale de musique et de déclamation a été répartie conformément à cet état de proposition et qu'elle est employée en totalité.

Il serait donc impossible d'accorder un traitement d'activité à M. le Mᵉ de la Rouzière, et comme il n'a pas été stipulé que le Ministre de la maison du Roi serait chargé de payer les pensions de retraite ou les indemnités de celles des personnes attachées à l'ancien Conservatoire de musique qui se trouveraient réformées, comme il n'a été remis aucun fonds

pour cette dépense et qu'on n'a aucun moyen d'y pourvoir, on ne peut que proposer à M. le Comte d'inviter M. le Mᵉ de la Rouzière à s'adresser, pour l'indemnité ou le traitement de réforme auxquels il peut avoir des droits, à S. E. le Ministre de l'intérieur.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXXIX. — OBSERVATIONS SUR LA DEMANDE DU DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE; FÉVRIER 1816.

Le Ministre de la maison du Roi n'a jamais demandé au Ministre de l'intérieur de lui céder le Conservatoire, mais seulement de faire évacuer le local où cet établissement se trouvait, et qui fait partie des biens de la liste civile ainsi que du bâtiment affecté depuis leur création à une (*sic*) de l'Intendance de la maison du Roi.

C'est ce local que le Ministre de la maison du Roi rend à sa première destination, en y plaçant l'École royale de musique et de déclamation, créée par édit de 1784, pour alimenter les théâtres royaux, et qui était confiée à la surveillance de l'intendant des Menus-Plaisirs du Roi. Cette école ne peut avoir pour chef (non professeur) un homme étranger à la maison du Roi ainsi qu'aux théâtres royaux;

En ce qui concerne l'administration, parce que les fonds destinés à cet établissement sont portés sur la deuxième partie du budget de l'Intendance des Menus et que, par ce motif, cette comptabilité, qui n'est rien en elle-même, puisqu'elle se borne à établir mensuellement les états de proposition de payement du traitement des professeurs, ne peut cependant être confiée à qui que ce soit qu'à l'intendant des Menus;

En ce qui concerne les théâtres royaux, parce que l'intendant des Menus, qui en a la direction, peut seul connaître et prévoir leurs besoins, et alors diriger l'enseignement vers le but d'utilité qu'on doit s'attacher à lui donner et qui consiste à préparer des sujets pour les emplois qui sont vacants ou prêts à le devenir par l'affaiblissement des moyens de ceux qui les tiennent.

Quelle prétention peut donc élever le directeur du Conservatoire? Si ce n'est celle de conserver les émoluments de sa place. Mais, cette place est remplie comme autrefois par l'intendant des Menus, assisté d'un inspecteur de l'enseignement qui surveille les classes, et elle ne coûte rien au Roi; donc, on ne peut la conserver à un étranger, auquel il faudrait assurer un traitement, qui, tout modique qu'il pourrait être, serait toujours trop considérable pour le peu de fonctions qu'il aurait à remplir.

Pour ce motif, la demande du Directeur ne peut être accueillie sous aucun rapport, et il paraît indispensable que M. le Cᵗᵉ de Pradel veuille bien faire connaître sous le plus court délai, par une voie quelconque : 1° que le Conservatoire a été supprimé par le Ministre de l'Intérieur, lorsque S. E. a eu connaissance de la renaissance de l'École royale de musique et de déclamation; 2° que cette école ne forme point un établissement particulier, comme dans le dernier gouvernement; mais qu'elle est, ainsi que celle de danse établie de même aux Menus-Plaisirs, une partie intégrante de l'Académie royale de musique, et qu'elle sera dirigée par l'autorité qui régit les théâtres royaux; 3° qu'enfin, les professeurs et autres personnes du Conservatoire qui ne seront pas comprises dans l'organisation de l'École royale de musique et de déclamation n'auront aucune demande à adresser au Ministre de la maison du Roi pour raison de ce qui peut leur être dû, tant pour leur traitement que pour leurs pensions, si elles y ont des droits.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXXX. — LE DIRECTEUR ENVOIE AU COMTE DE PRADEL UN ÉTAT NOMINATIF DU PERSONNEL DU CONSERVATOIRE; 14 FÉVRIER 1816.

Pour vous mettre à même de connaître l'état actuel des professeurs du Conservatoire, j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux un état nominatif des membres de cet établissement, lequel contient la nature de leurs fonctions, la quotité de leurs traitemens et la durée de leurs services.

J'y ai joint la disposition de la loi qui détermine les pensions auxquelles ces mêmes services donnent droit aux professeurs après le temps prescrit. Je suis, etc.

Le marquis DE LA ROUZIÈRE.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXXXI. — LES PROFESSEURS ENVOIENT UNE NOTE SUR LES RÉSULTATS DE L'ENSEIGNEMENT; 29 FÉVRIER 1816.

Nous sommes informés que l'établissement passe des attributions du Ministère de l'intérieur dans celles du Ministère de la maison du Roi. Nous vous prions de vouloir bien être l'interprète du Conservatoire auprès de M. le comte de Pradel, en le suppliant d'agréer l'hommage de nos respectueux sentiments et l'assurance de notre zèle.

Veuillez, Monsieur le Marquis, ajouter à cette marque de bonté celle de mettre sous les yeux de Son Excellence le résumé de nos services et des produits de l'établissement énoncés dans la note ci-jointe. Cette note offrira peut-être des motifs de considérations sur le parti qui sera pris envers plus de 50 artistes, dont le plus grand nombre n'a d'autres ressources que le traitement du Conservatoire. Nous sommes, avec respect, etc.

GOSSEC, SALLANTIN, GUICHARD, VINIT, BERTON, CHERUBINI, ROZE, *bibliothécaire*, WUNDERLICH, LEVASSEUR, MÉHUL, VEILLARD, L. JADIN, KREUTZER, RICHER, ADAM, DESPRÉAUX, F. HENRY, BAUDIOT, DURET, MÉRIC, LAPON, ELER, GRASSET, BLANGY, GOBERT, DELCAMBRE, X. CATEL, LEFÈVRE, ROGAT, PLANTADE, Frédéric DUVERNOY, Ch. DUVERNOY, DUPORT, WIDEBKEHR, L. PRADHER, A. BAPTISTE aîné, KLOR, GÉRARD, DOMNICH, MICHELOT, SAINT-PRIX, SAINT-FAL, FASQUEL, HABENECK.

NOTE SUR LE CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE; 29 FÉVRIER 1816.

Le Conservatoire est depuis vingt-cinq ans la seule école de musique qu'il y ait dans le royaume. Cette institution, réunissant tous les genres d'instruction dans l'art musical, fut, en 1792, le seul lien qui retint en France les artistes célèbres, qui, à cette malheureuse époque, se disposaient à quitter le territoire français. C'est au Conservatoire seul qu'est dû l'état de perfectionnement auquel l'art musical est parvenu en France.

La Chapelle du Roi, les théâtres de Paris et ceux des départements sont alimentés de sujets fournis par le Conservatoire :

Chapelle. — Douze femmes et six hommes élèves du Conservatoire ont été admis à faire ce service.

Opéra. — Les premiers sujets en hommes et en femmes, MM. Nourrit et Derivis, Mmes Branchu et Albert, sont élèves du Conservatoire; parmi les seconds rôles, MM. Albert Bonet, Éloy, Alexandre, Prévost, sont élèves de cette école; dans les coryphées et les chœurs, on en compte un grand nombre, MM. Roland, Begrez, Levasseur, Mlles Clausse, Porte, Gallault, qui ont débuté avec succès sur ce théâtre, étaient élèves du Conservatoire. Mlle Grassari, sujet de la plus grande espérance, qui débute actuellement, est encore dans les classes de l'établissement.

Opéra-Comique. — Ce théâtre a trois cantatrices sorties du Conservatoire : Mlles Duret, Boulanger et Palar; trois actrices pour les seconds rôles, Mlles Paul, Foulquier et Lecler, sont également élèves du Conservatoire. Six élèves hommes ont débuté sur ce théâtre : MM. Baptiste, Darancourt, Pouchard aîné, Richebourg, y sont restés; MM. Derubelle et Despéramons sont en province.

Opera buffa. — Le théâtre italien a eu cinq débuts de femmes élèves du Conservatoire : Mlles Dalmani, Goria, Bereytter, Chaumel et Cinti-Montalant; à l'exception de la première, toutes sont encore à ce théâtre.

Théâtres des provinces. — Les théâtres de province sont soutenus par un grand nombre d'élèves hommes et femmes, parmi lesquels on remarque Mme Berteau, Mlles Pelet, Lemaire, de Quinebaux, MM. Derubelle, Despéramons, Brice, Gouriot, Cherel, Pouchard jeune, Damoreau, Cassel, Abadie et Guyon.

Pays étrangers. — Mr Beck, Mlle Philis jeune, M. Montlaur ont rempli en Russie les premiers emplois. M. Lecomte, qui eût été un sujet de la plus grande espérance pour l'Opéra-Comique, pressé par le besoin, est passé à Londres et a contracté un engagement de 12,000 francs à Haymarket, où il remplit l'emploi de premier ténor. M. Levasseur remplit au même théâtre l'emploi de basse-taille, et M. Begrez celui de second ténor.

Enseignement. — Dans le nombre des élèves du Conservatoire qui n'ont pas suivi la carrière du théâtre et qui se sont voués à la pratique de leur art, les plus distingués sont : MM. Fabri-Garat, L.-F. Henry, Butignot, Boulanger, Boucourt; Mmes Duchamp-Garat, Wunderlich, Vuarnier, de Sancy, Renaud, Dalein, Lelong, Georgeon, Gide et Kirchoff.

Sous ce rapport, le Conservatoire a été une école normale dans laquelle ses nombreux élèves se sont formés à l'enseignement pour propager l'art dans les principales villes du royaume.

En résultat, 227 élèves femmes et 90 hommes sont sortis des classes de chant du Conservatoire; la cause de cette différence dans le nombre existe d'abord dans la difficulté de trouver des voix d'hommes, mais plus encore dans la guerre, qui enlevait continuellement les élèves à leurs études.

La plus grande partie des exécutants dans tous les orchestres de Paris est formée d'élèves de l'établissement et comprend ces artistes qui, au nombre de 80, composent l'orchestre renommé des exercices du Conservatoire. On n'exagère pas le nombre des élèves formés pour les orchestres des départements en le portant à 400, et celui des pianistes à plus de 100, tous talents distingués. Enfin, plus de 1,800 élèves instruments à vent ont affranchi nos régiments et nos orchestres de l'obligation où ils étaient de se recruter en Allemagne pour cette partie.

Les exercices publics du Conservatoire ont porté au plus haut degré la réputation de cet établissement dans toute l'Europe. Les souverains étrangers les ont honorés de leurs suffrages et ont demandé communication des moyens d'organisation pour en établir de semblables dans leurs États.

Le Conservatoire a produit un corps complet de méthodes pour toutes les parties de l'enseignement de l'art musical; ces ouvrages, estimés de toutes les nations qui cultivent la musique, ont été traduits dans toutes les langues de l'Europe.

L'école de déclamation réunie au Conservatoire a produit d'excellents élèves, remarquables surtout par la pureté de la diction; tous les efforts de cette école ont été dirigés vers la restauration du bon goût, entièrement expulsé des théâtres de province par le genre de mélodrames et de comédies burlesques.

Le Conservatoire possède une bibliothèque de musique d'une grande valeur; c'est la plus riche collection de cette nature existant en Europe.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXXXII. — LE MARQUIS DE LAROUZIÈRE DEMANDE DES INSTRUCTIONS. UNE ORDONNANCE ROYALE POUVANT SEULE RAPPORTER LA LOI ORGANIQUE; 11 MARS 1816.

A M. le comte de Pradel, directeur général du Département de la Maison du Roi.

Monsieur le Comte, j'ai l'honneur de vous adresser la suite de ma correspondance, comme directeur du Conservatoire, avec M. de la Ferté, sous les n°s 1, 2, 3, et trois pièces sous les n°s 4, 5, 6, et de vous conjurer de me donner au plus tôt des instructions à cet égard; ces démarches me sont d'autant plus pénibles, que j'ai l'air de vouloir lutter contre les intentions de M. le duc d'Avmont, ce qui est entièrement contre mon gré; cependant, il est de mon devoir de ne pas laisser sans vos ordres culbuter l'administration qui m'est confiée, par la transgression arbitraire d'une loi qui n'a pas été rapportée et qui ne peut l'être que par une ordonnance du Roi. Je suis, etc.

Le Marquis DE LA ROUZIÈRE.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXXXIII. — OPINION DU DIRECTEUR SUR LES MOBILES DE LA SUPPRESSION DU CONSERVATOIRE; 11 MARS 1816.

(Note écrite par le marquis de la Rouzière à la suite d'une copie de la lettre de La Ferté du 1er mars 1815; pièce CCXCIX.)

NOTA. D'après cette lettre, il est évident que le Conservatoire n'est sacrifié aujourd'hui que parce que ce n'est pas M. de la Ferté qui en a la direction; cependant, cet établissement, créé par une loi et qui ne peut être supprimé sans une ordonnance du Roi, serait difficilement remplacé, car 227 élèves femmes et seulement 90 élèves hommes, à cause des nombreuses conscriptions, sont sortis des classes de chant du Conservatoire, et depuis plus de 20 ans tous les théâtres de Paris et ceux des provinces n'ont puisé que dans cette École normale tous les sujets qui y ont toujours brillé; le nombre en est grand et plus que suffisant, puisqu'on a laissé partir pour les théâtres de Londres M. Lecomte, qui y a contracté un engagement de 12,000 francs, comme premier ténor; Régrez, second ténor, et Levasseur, basse-taille; on ne peut donc, sans blesser la vérité, avancer qu'il est nécessaire de créer dans les Menus-Plaisirs une autre école pour tirer les théâtres royaux de la décadence vers laquelle ils tendent, et M. de la Ferté lui-même ne paraissait pas avoir une si mauvaise opinion du Conservatoire, lorsque par la lettre ci-dessus il en désirait, sous une autre dénomination, la direction, dont on élevait en sa faveur le traitement à 10,000 francs; lorsque j'en fus nommé directeur, le 5 décembre 1815, je lui fis la proposition suivante, qu'il a refusée, d'après laquelle, sans avoir la charge de l'administration ni grever la liste civile du Roi, il aurait eu dans le Conservatoire toute l'influence qu'il pouvait désirer.

Proposition faite à M. de la Ferté par le Directeur actuel du Conservatoire. Suit la teneur de la proposition.

(Voir pièce CCCXXXIV.)

[Arch. nat., O² 1798.]

CCCXXXIV. — PROPOSITION D'ORGANISATION ADMINISTRATIVE ET DÉFINITION DES ATTRIBUTIONS DE L'INTENDANT DES MENUS PLAISIRS, PAR LE MARQUIS DE LA ROUZIÈRE.

ADMINISTRATION. — *M. le marquis de la Rouzière, directeur-administrateur; M. Vinit, secrétaire.*

Les attributions de l'administration sont spécifiées par le règlement du Conservatoire.

ENSEIGNEMENT. — *Comités d'enseignement des deux écoles.*

M. l'intendant des Menus-Plaisirs du Roi chargé, sous les ordres de MM. les premiers gentilshommes de la chambre de Sa Majesté, de la surveillance immédiate de la chapelle du Roi et des spectacles, exerce de droit, près des Comités d'enseignement des deux écoles du Conservatoire royal, les attributions suivantes :

Il assiste, lorsqu'il le juge convenable, aux séances et aux examens des Comités d'enseignement; il y prend voix délibérative; il requiert, pour le service de la chapelle du Roi et des théâtres, les sujets qu'il juge nécessaires; il se concerte avec le directeur-administrateur du Conservatoire pour faire suivre aux élèves les genres d'instruction musicale et dramatique propres au bien des divers services auxquels ils sont reconnus utiles par les Comités d'enseignement.

Les fonctions de M. l'intendant des Menus-Plaisirs du Roi dans le Conservatoire royal sont honoraires.

En conséquence des dispositions réglementaires du Conservatoire, la destination des élèves sortant des écoles sera soumise par le Directeur à l'approbation de S. E. le Ministre de l'Intérieur.

Le Directeur du Conservatoire : Le Marquis DE LA ROUZIÈRE.

[Arch. nat., O³ 1799.]

CCCXXXV. — ORDRE D'ÉVACUATION DES BÂTIMENTS RENDUS À L'INTENDANCE DES MENUS PLAISIRS; AVIS QU'IL SERA COMPRIS LE PLUS GRAND NOMBRE POSSIBLE DE PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE DANS L'ORGANISATION DE L'ÉCOLE ROYALE; 14 MARS 1816.

M. le comte de Pradel à M. le marquis de la Rouzière.

Les dispositions que le Roi a ordonnées, Monsieur le Marquis, dans la portion des bâtiments appartenant à l'Intendance des Menus, qu'occupe en ce moment le Conservatoire de musique, exigent qu'ils soient évacués, d'ici au 25 mars prochain, par toutes les personnes attachées à cet établissement.

Je vous invite à prendre les mesures nécessaires pour qu'à cette époque cette évacuation soit terminée. Comme ces dispositions ne peuvent s'étendre au mobilier, puisque, dans un intervalle de temps aussi court, il est impossible de trouver un local où on puisse le transférer, et que d'ailleurs il reste à statuer sur sa destination définitive, il sera nécessaire de faire faire, en votre présence et en vous concertant à cet effet avec M. l'intendant des Menus, un inventaire exact, dont une copie lui sera remise et l'autre restera entre vos mains.

Mon intention est de comprendre dans l'organisation de l'École royale de chant et de déclamation le plus qu'il me sera possible des anciens professeurs du Conservatoire de musique, et en général des personnes attachées à cet établissement. Je vous prie, Monsieur le Marquis, de leur en donner l'assurance de ma part et d'être persuadé, pour ce qui vous concerne, que, si je n'étais pas assez heureux pour pouvoir vous offrir au Ministère de la maison du Roi la place que je désire et espère vous y procurer, j'appuyerais de tous mes moyens vos réclamations auprès de S. Ex. le Ministre de l'intérieur, pour obtenir un dédommagement auquel vous avez des droits que j'apprécie. Recevez, etc.

[Copies : Arch. nat., O³ 1798, O³ 1735, O³ 1815.]

3° RÉCLAMATIONS DES PROFESSEURS RÉFORMÉS; CONCESSIONS DE PENSIONS, INDEMNITÉS, ETC., 1816.

CCCXXXVI. — LE DIRECTEUR DU MINISTÈRE DE LA MAISON DU ROI DEMANDE AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DE SE CHARGER DES PENSIONS AUX PROFESSEURS RÉFORMÉS, 21 FÉVRIER 1816.

A M. le comte de Vaublanc, Ministre de l'intérieur.

Monsieur le Comte, j'ai reçu la lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser le 16 de ce mois en m'envoyant le compte réglé au 31 décembre dernier des fonds versés à la caisse d'amortissement pour le fonds de retraite des professeurs attachés au Conservatoire royal de musique; cette communication m'oblige à vous faire quelques observations dont vous apprécierez sans doute l'exactitude et sur lesquelles il me paraît urgent qu'il soit pris une détermination. Lorsque des motifs de convenance et d'économie engagèrent V. E. à me proposer de mettre le Conservatoire de musique à la charge de la liste civile, elle pressentit elle-même que cette disposition allait imposer au Roi un surcroît imprévu de dépenses auxquelles il serait impossible de subvenir dans les circonstances présentes, sauf des réformes et des réductions indispensables en conséquence; vous me fîtes l'honneur de me mander, le 12 janvier, que quelques-unes des personnes attachées à cet établissement jusqu'à ce jour ne devant probablement pas être conservées sur les nouveaux états, V. E. examinerait si leurs services les mettraient dans le cas de recevoir sur les fonds de son ministère des retraites ou des traitements provisoires: j'ai maintenant à réclamer de vous, Monsieur le Comte, l'accomplissement de cette promesse, qui seule peut me permettre d'exécuter les ordres du Roi, en me renfermant dans les limites que me prescrit la situation du trésor de la couronne.

J'aurai encore l'honneur de vous faire une remarque non moins fondée et qui est également justifiée par des motifs qui ont dirigé V. E. dans la mesure qu'elle m'a proposée. Vous avez reconnu, Monsieur le Comte, le désavantage qu'il y aurait à réformer deux établissements de même nature et l'utilité qu'il y aurait de placer l'École royale de musique sous la même autorité que les théâtres royaux qui doivent y trouver les artistes dont ils ont besoin; ainsi l'intendant des Menus-Plaisirs se trouvait naturellement être le directeur de l'établissement sans qu'il y eût lieu de lui accorder aucune augmentation de traitement; cependant, lorsque V. E. me fit part de la détermination au sujet du Conservatoire, on avait depuis peu de jours confié la direction de cet établissement à M. le marquis de la Rouzière, qui, d'après les éloges que vous en avez faits, Monsieur le Comte, mérite sans doute les bontés du Roi. J'apprends de plus que, pour remplir ces nouvelles fonctions, il a quitté une place avantageuse, et cette circonstance me met à son égard dans une situation embarrassante que vous seul pouvez faire cesser; il serait bien pénible de faire tourner au désavantage d'un fidèle serviteur du Roi une grâce obtenue par l'intervention de V. E., qui, d'un autre côté, reconnaîtra l'accroissement inutile de dépenses qu'entraînerait une place de directeur, lorsque surtout les fonds de l'École royale de musique seront désormais confondus avec ceux dont se compose le budget de l'Intendance des Menus-Plaisirs. J'ose donc vous prier instamment de vouloir bien me faire connaître le plus promptement possible vos intentions sur le dédommagement que vous pourrez donner à M. le marquis de la Rouzière, ainsi que sur les autres employés ou professeurs qui seront réformés. Je prie V. E. d'agréer, etc.

[Arch. nat., O[e] 1697, p. 43.]

CCCXXXVII. — LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR EXPOSE SES VUES PRIMITIVES SUR L'ORGANISATION DU CONSERVATOIRE ET REFUSE DE SE CHARGER DES PENSIONS DUES POUR DES RÉFORMES QU'IL N'A POINT PRONONCÉES; 9 MARS 1816.

A M. le comte de Pradel, directeur général du Ministère de la Maison du Roi.

Monsieur le Comte, j'ai sous les yeux vos lettres des 21 février et 7 mars relativement au Conservatoire de musique et de déclamation.

Je dois répondre à vos observations par des observations nouvelles, et d'abord je crois nécessaire de bien établir les faits. Le Ministère de l'intérieur avait dans ses attributions le Conservatoire ou *École spéciale de musique*, comme il a toutes les autres écoles spéciales d'arts et de sciences. Il n'avait aucunement entré dans ma pensée de séparer cet établissement de ceux du même genre, qui avaient toujours ressorti au département dont le portefeuille m'était confié. Loin de là, je m'étais occupé d'une organisation nouvelle à donner au Conservatoire, et j'allais prendre des mesures pour que son service, tout en étant fait avec plus d'économie, pût procurer des résultats plus étendus. Dans mon plan, je conservais tous les professeurs, mais en modifiant leur emploi. J'avais désigné un local convenable, j'avais nommé un directeur nouveau après avoir fait donner une pension à l'ancien et j'avais cherché à concilier à la fois l'intérêt de l'enseignement et celui des personnes.

Mais ce projet n'a pu être mis à exécution. Les professeurs ont montré une répugnance extrême à quitter le local qu'ils occupaient aux Menus-Plaisirs. D'un autre côté, M. l'intendant général, qui avait toujours eu le dessein de rétablir l'ancienne école de chant de l'Opéra, marqua le désir de n'en faire qu'une seule et même institution avec l'école nouvelle. M. le duc d'Aumont m'écrivit aussi à ce sujet; M. le marquis de la Rouzière, directeur, nommé récemment par moi, me pressa lui-même pour consentir à cette réunion.

Je me laissai vaincre par ces demandes, et ce fut alors que j'eus l'honneur de vous écrire pour vous prévenir que je consentais à l'abandon d'un établissement qui, en effet, sous quelques rapports, pouvait être regardé comme se rattachant à l'administration des Menus-Plaisirs et au ministère de la maison du Roi.

Dans l'état où étaient les choses et dans la situation des esprits, maintenir deux écoles c'eût été exciter non pas une émulation utile, mais une rivalité dangereuse. Je m'empressai donc de renoncer à toute prétention sur le Conservatoire, me réservant d'appliquer à d'autres articles de dépenses le crédit pour lequel il avait jusque-là figuré dans le budget. Cependant, il paraît que vous vous êtes occupé des nouveaux règlements à donner au Conservatoire, désormais entièrement sous vos ordres; que vous avez l'intention d'en rétrécir le cadre, de supprimer la place de directeur et de mettre plusieurs professeurs à la retraite. A cette occasion, vous me parlez de pensions ou de traitements provisoires que vous m'inviteriez à faire aux personnes réformées par vous, et cela sur les fonds dont je dispose, afin de diminuer d'autant les charges à supporter par la liste civile.

Mais, Monsieur le Comte, il ne m'est pas possible de rien faire à cet égard. Les allocations qui me sont faites ont été infiniment réduites, sont extrêmement bornées, et toutes ont une destination spéciale qu'il ne m'est pas permis de changer et qui n'est point applicable à l'objet de vos réclamations. D'ailleurs, une fois l'établissement passé en d'autres mains, je ne puis répondre du changement qu'on juge à propos d'y faire. S'il s'opère des suppressions, je ne dois rien à ceux qui y sont compris, puisque ce n'est pas moi qui les ai ordonnées. En demandant cette attribution et en la prenant, on la connaissait, on savait quels étaient ses inconvénients et quels étaient aussi ses avantages. On profite de ceux-ci, il faut de même supporter ceux-là, et, s'il y a des retraites à payer, il me semble qu'elles ne peuvent être liquidées que par le ministère dans lequel se trouve être l'établissement où les services ont eu lieu.

Telles sont les réflexions qu'a fait naître en moi la lecture de votre lettre, et telles sont les déterminations auxquelles je crois devoir m'arrêter. Si j'ai parlé de secours à accorder à des professeurs qui ne feraient pas partie de l'organisation que je prévoyais devoir être faite, c'était en les considérant comme rentrés dans la classe générale des artistes, pour lesquels il est vrai que j'ai des fonds d'encouragement quand ils n'ont pas de moyens suffisants d'existence. Mais vous sentirez, Monsieur le Comte, que je n'ai pu et que je n'ai jamais voulu m'engager à faire des pensions à tous les professeurs que vous n'aurez pas employés. Quand votre liste sera close et que vous m'en aurez donné communication, j'examinerai ce qu'il dépendra pour moi de faire pour seconder vos vues.

Quant à M. le marquis de la Rouzière, j'ai déjà dit qu'il avait contribué à se mettre dans la position où il se trouve. Toutefois, s'il perdait son emploi de directeur, je chercherais à lui faire avoir l'équivalent de ce qu'il possédait auparavant. Mais je ne pourrais encore, à cet égard, prendre d'engagement formel, et comme étant du Conservatoire, il est dans le cas du principe que j'ai rappelé plus haut relativement aux pensions de ceux qui cesseront par vos ordres de figurer sur le tableau. J'ai l'honneur d'être, etc.

Le Ministre secrétaire d'État de l'intérieur, VAUBLANC.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXXXVIII. — LE MINISTRE DE LA MAISON DU ROI RÉPOND QU'IL NE PEUT PRENDRE À SA CHARGE QUE DES PENSIONS POUR SERVICES RENDUS À SON DÉPARTEMENT; 18 MARS 1816.

Le Directeur général ayant le portefeuille, à S. E. M. le comte de Vaublanc, Ministre et secrétaire d'État de l'intérieur.

Monsieur le Comte, j'ai lu avec une attention particulière la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois, permettez-moi de rectifier quelques inexactitudes dans les faits qu'elle établit, avant de discuter les observations qu'elle renferme.

M. le comte de Blacas, en 1814, avait, de concert avec M. l'abbé de Montesquiou, alors Ministre de l'intérieur, proposé au Roi de placer dans les attributions de la maison de Sa Majesté, le Conservatoire royal de musique, et Sa Majesté l'avait approuvé. Lorsqu'il en fallut venir à l'exécution de cette mesure, pour laquelle d'ailleurs aucune correspondance écrite n'avait eu lieu entre ces deux ministres, M. l'abbé de Montesquiou désira garder le Conservatoire, et M. le comte de Blacas, malgré la convenance et les motifs qui avaient amené la décision du Roi, n'insista pas pour qu'elle fût mise en vigueur; les choses restèrent dans le même état.

Le Ministre de la maison du Roi s'est depuis abstenu de toute espèce de réclamation sur cet objet, et M. le comte de Blacas est aussi étranger que je le suis moi-même aux démarches qui ont pu être faites à cet égard, soit par MM. les premiers gentilshommes de la Chambre, soit par M. Delaferté, intendant des Menus-Plaisirs; ce dernier seulement en rendant compte de l'état effrayant de décadence où arrivoient les divers théâtres royaux, me déclara que dans le système actuellement suivi pour le Conservatoire royal de musique il ne pouvait en tirer aucun parti, n'exerçant aucune surveillance, ni influence sur cet établissement et n'étant pas par conséquent en mesure de diriger les études de la manière qui seroit la seule convenable, pour les rendre profitables aux besoins impérieux des théâtres royaux. Il me proposa de recréer, sur l'échelle la plus modeste, une école royale de chant et de déclamation, semblable à celle qui avoit existé autrefois. J'en approuvai la dépense, et Votre Excellence jugera que je n'avais voulu que ce qui était strictement nécessaire puisque cette dépense était fixée à 30,000 francs par an. L'hôtel des Menus ayant été rendu à la liste civile et le Conservatoire devant être logé par le Département de l'intérieur, je me proposois de donner à l'École royale la portion de cet hôtel affectée précédemment au Conservatoire.

En réglant le budget de son département, Votre Excellence a remarqué avec raison que la dépense de cet établissement pouvait être réduite, et que peut-être il ne présenteroit plus un but aussi utile si l'École de chant était établie. Vous m'avez offert de m'en charger; une telle réunion ne pouvait qu'augmenter considérablement la dépense projettée d'abord pour l'École royale, et Votre Excellence jugera aisément, sans que j'aie besoin d'insister à cet égard, que lorsque le Roi abandonne 8 millions sur sa liste civile, que lorsque Sa Majesté perd un million au moins sur le produit de ses domaines, qu'enfin lorsque sur son budget de 1816, ainsi réduit de 9,000,000, Elle se charge encore de 3,600,000 de pensions tant pour d'anciens serviteurs que pour des personnes ruinées par la Révolution, indépendamment de 600,000 francs d'aumônes et de 300,000 francs donnés cette année aux hospices de Paris, Votre Excellence, dis-je, sentira aisément que le Roi n'avait pu parvenir à un tel résultat qu'en faisant des réformes sur tous les états de sa maison et en les réduisant au plus strict nécessaire, ce qui a eu lieu en effet. Dans cette situation, tout accroissement de dépenses devenoit impossible à proposer au Roi, et pour couvrir l'augmentation résultant de la réunion du Conservatoire, je dus, en acceptant de m'en charger, rechercher les moyens de rendre les frais aussi peu onéreux que possible. Ce ne fut pas moins dans cette vue que dans les vrais intérêts de l'art et des bonnes mœurs que je vous proposai, Monsieur le Comte, un projet d'ordonnance tendant à augmenter la subvention payée à l'Académie royale de musique par les théâtres secondaires et autres établissements de ce genre et bals publics de la capitale. Votre Excellence m'a fait l'honneur de me dire que, dans ce projet sur lequel je crois devoir revenir, Elle voyait beaucoup trop d'inconvénients pour l'adopter sans un mûr examen. Dans sa première lettre, elle semblait également me débarrasser de toute inquiétude sur le sort des employés qui ne seraient pas conservés; vous devez juger, Monsieur le Comte, que dans un tel état de choses, je ne puis regarder le Conservatoire comme réuni au Ministère de la maison du Roi sans m'être concerté définitivement avec vous sur tous les points de la question.

D'abord, quant à l'augmentation de la subvention des petits théâtres, je ne puis partager les inquiétudes de Votre

Excellence lorsque je vois sur l'état des recettes de 1815 et exercices antérieurs que sur les 4 millions et quelques cent mille francs recueillis, année commune, par tous les théâtres ensemble, les petits théâtres emportent plus de la moitié de la recette, et que, par exemple, celui des Variétés, tous frais d'établissement déduits, partage un bénéfice de plus de 300,000 francs. Je suis donc convaincu que, sans léser véritablement les intérêts de ces établissements dont le nombre d'ailleurs pourrait peut-être subir une juste réduction, il est utile d'augmenter la subvention qu'ils paient au profit de l'établissement le plus magnifique qui existe en Europe et dont les dépenses sont à la charge du Roi.

En second lieu, quant aux professeurs et employés du Conservatoire qui ne pourraient être maintenus dans l'École royale de musique, Votre Excellence conviendra que, comme ils n'ont rendu jusqu'ici aucun service dans la maison du Roi, je ne puis en aucune façon me charger des indemnités ou pensions qui leur seraient dues; si des retenues ont été faites sur les traitements j'en ferai bien volontiers la remise au Département de l'intérieur; mais il est de principe incontestable dans toutes les administrations qu'on ne peut obtenir de retraite que là où l'on a servi, et les personnes attachées au Conservatoire depuis que vous avez renoncé, Monsieur le Comte, à garder cet établissement dans vos attributions, ne sont et ne peuvent être assimilées qu'à ceux des employés du Ministère de l'intérieur qui ont été réformés. Je n'ai point supprimé l'institution que ce département ne pouvait plus entretenir; je ne fais que réorganiser, que rétablir dans le local qu'elle occupait autrefois l'ancienne École royale de chant et de déclamation. Ce n'est d'ailleurs qu'après dix ans de service dans la maison du Roi qu'on est susceptible d'y obtenir une pension de retraite dans l'évaluation de laquelle sont comptés les services dans d'autres établissements. L'ordonnance du Roi du 3 décembre 1814 est formelle sur ce point, et tout ce que je puis faire serait de laisser le moins possible de pensions et d'indemnités à la charge du Département de l'intérieur, en comprenant dans l'organisation de l'École royale de chant et de déclamation le plus grand nombre des professeurs du Conservatoire et en général des personnes attachées à cet établissement. Telle est bien certainement mon intention, et je viens de leur en faire donner l'assurance par M. le marquis de la Rouzière. Ses droits personnels ne pouvaient manquer d'être appréciés et pris en une considération toute particulière par Votre Excellence; et je me repose avec d'autant plus de confiance, Monsieur le Comte, sur vos soins à cet égard, je sais que déjà si je ne puis le conserver, vous lui réserverez une direction dans les haras, dédommagement que mérite sous tous les rapports ce loyal et fidèle serviteur du Roi. J'ai l'honneur, etc.

[Arch. nat., O³ 1799 et O³ᵉ 1697, p. 47.]

CCCXXXIX. — LA COMMISSION DES PROFESSEURS COMMUNIQUE AU DIRECTEUR SA PÉTITION POUR LE RÈGLEMENT DES PENSIONS; 20 MARS 1816.

A M. le marquis de Larouzière, directeur du Conservatoire royal.

Monsieur le Marquis, la Commission nommée en assemblée des membres du Conservatoire pour adresser à S. E. M. le comte de Pradel, directeur général du Département de la maison du Roi, de très humbles réclamations sur les objets qui intéressent si essentiellement les professeurs de l'établissement, a l'honneur de vous communiquer la demande que les membres du Conservatoire se proposent d'adresser à M. le directeur général, relativement au règlement des pensions garanties par la loi.

La Commission vous supplie, Monsieur le Marquis, de vouloir bien demander une audience à M. le comte de Pradel et de vouloir bien ajouter à toutes les marques d'intérêt que vous avez daigné donner au Conservatoire, celle d'accompagner la Commission chez M. le directeur général et d'être son appui auprès de Son Excellence.

La Commission a l'honneur de vous adresser en outre, au nom des membres du Conservatoire, la demande du payement des traitements dus depuis le 1ᵉʳ janvier 1816; veuillez, Monsieur le Marquis, avoir la bonté de présenter cette juste réclamation à M. le directeur général du Département de la maison du Roi. Nous sommes, etc.

L. Cherubini, Gobert, Vinit, Méhul, Saint-Prix, Plantade, Catel, Guichard.

[Arch. nat., O³ 1799.]

CCCXL. — LES PROFESSEURS ET EMPLOYÉS DEMANDENT LE PAYEMENT DE LEURS APPOINTEMENTS POUR LE 1er TRIMESTRE; 20 MARS 1816.

Monsieur le Marquis, S. E. le Ministre de l'intérieur et M. le comte de Pradel, en opérant de concert le transport de l'établissement du Conservatoire dans le Département de la maison du Roi, ont décidé que l'effet de cet acte daterait du 1er janvier 1816.

Les professeurs et employés de l'établissement n'ayant point reçu d'ordres pour émarger les états d'appointements depuis cette époque et n'ayant pas cessé de remplir leurs fonctions, ont l'honneur de vous prier, Monsieur le Marquis, de vouloir bien réclamer de M. le comte de Pradel, directeur général du Département de la maison du Roi, le paiement des appointements du Conservatoire pendant le premier trimestre de l'exercice courant, etc.

Au nom des membres du Conservatoire :

Les Membres de la Commission,

Méhul, Cherubini, Catel, Visit, Saint-Prix, Plantade, Guichard, Gobert.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXLI. — PÉTITION DES PROFESSEURS POUR L'OBTENTION D'UNE PENSION DE RETRAITE; 20 MARS 1816.

A M. le comte de Pradel, directeur général du Département de la maison du Roi.

M. le marquis de Larouzière a communiqué aux membres du Conservatoire réunis en assemblée générale la lettre de Votre Excellence en date du 14 mars. Les membres du Conservatoire ont vu avec la plus profonde douleur, dans le texte de cette lettre, la dissolution d'une école spéciale créée par une loi le (16 thermidor an III) 3 août 1795, et portée depuis cette époque d'année en année sur le budget des dépenses de l'État. L'article 14 de cette loi porte formellement :

Après vingt années de service, les membres du Conservatoire central de musique ont pour retraite la moitié de leurs appointements: après cette époque, chaque année de service augmente cette retraite d'un vingtième des dits appointements.

Cette loi, par suite de la suppression effectuée en vendémiaire an XI, ayant reçu son application en faveur de MM. Monsigni, Martini, Rodolphe, Séjan, Lahoussaye, Guenin, Janson, et en 1815 une ordonnance royale en faveur de M. Sarrette, ex-directeur du Conservatoire, la consacrant plus dignement encore, nous vous supplions, Monsieur le Comte, de faire cesser l'état d'anxiété dans lequel se trouvent plongés tant de pères de famille qui ont rempli avec la plus scrupuleuse exactitude et dans toute la vigueur de leurs talents, les engagements qu'ils ont contractés avec l'État, en les faisant participer à un bienfait auquel ils ont un droit égal.

Nous sommes avec le plus profond respect, etc.

Les Membres du Conservatoire :

H. Berton, Levasseur, Adam, Gossec, Veillard, Cherubini, Visit, Rogat, Duret, X. Lefèvre, Roze, Méric, Klor, L. Jadin, Gobert, Blangy, Ch. Duvernoy, Grassey, Baudiot, Frédéric Duvernoy, Dupont, Catel, Guichard, A. Baptiste aîné, du Théâtre-Français, école de déclamation, Widerkehr, Delcambre, Saillantin, Despréaux, Saint-Fal, du Théâtre-Français, école de déclamation, Lafon, sociétaire du Théâtre-Français, pensionnaire de Sa Majesté et professeur à l'école de déclamation, Richer, Plantade, Elker, Gérard, Kreutzer, Saint-Prix, Domnich, F. Henry, Wunderlich, Fasquel, Habenneck, Michelot, sociétaire du Théâtre-Français et professeur de déclamation, L. Pradher, Méhul.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXLII. — LE DIRECTEUR ENVOIE LES ÉTATS D'APPOINTEMENTS DU 1er TRIMESTRE ET DEMANDE UNE AUDIENCE POUR LA PRÉSENTATION DE LA PÉTITION DES PROFESSEURS; 21 MARS 1816.

Le marquis de Larouzière à M. le comte de Pradel.

J'ai communiqué, suivant vos désirs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 14 mars, aux professeurs

du Conservatoire réunis; tous les membres de cet établissement ont exprimé la plus vive reconnaissance pour la bienveillance dont vous m'avez chargé de leur donner l'assurance de votre part.

Ces messieurs ont nommé une commission pour vous adresser, Monsieur le Comte, leurs très humbles réclamations dans la position pénible où ils se trouvent; j'ai l'honneur de les mettre sous vos yeux en vous priant de les prendre dans la plus grande considération.

La première pièce est une demande que les membres du Conservatoire m'adressent, tendante à réclamer le payement des traitements échus depuis le 1er janvier 1816, et en vertu de laquelle j'ai l'honneur de vous adresser les états de janvier, février et mars montant à la somme de 27,123 fr. 31.

La seconde est une respectueuse réclamation que le Conservatoire royal a l'honneur de vous adresser, Monsieur le Comte, pour obtenir le règlement des retraites garanties à ces professeurs par la loi qui a créé l'établissement.

La troisième, en me transmettant ces deux pièces, me prie de solliciter une audience dans laquelle les membres de la Commission auront l'honneur de développer, si vous daignez les y autoriser, les titres des professeurs du Conservatoire à la protection du Gouvernement.

J'ai l'honneur de vous supplier, Monsieur le Comte, de vouloir bien accorder cette preuve de bonté à des hommes qui méritent votre bienveillance par leurs talens et par les services qu'ils ont rendus.

Toutes les dispositions relatives à l'évacuation du local occupé par le Conservatoire dans l'hôtel des Menus-Plaisirs ont été prises en exécution de votre ordre.

Veuillez, Monsieur le Comte, agréer pour l'obligence particulière que votre lettre du 14 mars contient en ma faveur, l'expression de ma reconnaissance et de la confiance sans bornes avec laquelle j'abandonne mon sort à votre justice et à l'intérêt dont vous voulez bien m'honorer. Je suis, etc.

Le Directeur du Conservatoire, Le Marquis DE LAROUZIÈRE.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCXLIII. — GÉRARD, PROFESSEUR RÉFORMÉ, RÉCLAME SA PLACE OBTENUE AU CONCOURS; 24 AVRIL 1816.

A M. de la Ferté, intendant des Menus Plaisirs du Roi.

La lettre de M. le comte de Pradel, Ministre de la maison du Roi, laquelle nous a été communiquée par M. le Directeur du Conservatoire, nous assurait qu'il serait conservé *le plus possible* d'anciens professeurs de cet établissement pour la formation de l'École royale de musique, et jusqu'à ce moment, j'ai cru pouvoir me reposer sur cette assurance : mais, comme je n'ai pas été compris dans la nouvelle organisation, je vais réclamer une place qui fut le prix d'un concours et la *seule que j'eusse*.

J'ai jugé convenable, Monsieur, de vous adresser ma demande; je compte sur votre justice pour que la place que j'occupais depuis quinze années me soit rendue avec le même traitement que celui que l'on accorde aux professeurs de 1re classe, et que je touchais comme professeur de chant et de vocalisation au Conservatoire de musique.

En conséquence, j'ose vous prier, Monsieur, de vouloir bien me faire parvenir une réponse à ce sujet, et de me mander s'il est nécessaire que j'adresse aussi, et à cet effet, ma réclamation à S. E. M. le comte de Pradel. J'ai l'honneur, etc.

GÉRARD.

[Arch. du Conservatoire.]

CCCXLIV. — LA COMMISSION RÉITÈRE SA DEMANDE DE PAIEMENT DES APPOINTEMENTS ET RENOUVELLE SA DEMANDE D'AUDIENCE; 1er MAI 1816.

A M. de la Boulaye, secrétaire général du Ministère de la Maison du Roi.

Monsieur, la Commission, chargée par les membres du Conservatoire royal de réclamer les traitements et pensions de retraite dus en raison des services des professeurs de cet établissement a l'honneur de renouveller auprès de vous la

demande faite le 21 mars dernier par M. le marquis de Larouzière, alors directeur du Conservatoire, à S. E. M. le comte de Pradel pour obtenir le payement des mois de janvier, février et mars 1816, savoir :

1° Janvier.	Un état des professeurs et employés	9,123f 32c	10,448f 31c
	Un état supplémentaire pour M. Garat	500 00	
	Un état des élèves pensionnés	825 00	
2° Février.	Un état des professeurs et employés	9,100f 00c	10,425f 00c
	Un état supplémentaire pour M. Garat	500 00	
	Un état des élèves pensionnés	825 00	
3° Mars.	Un état des professeurs et employés	9,100f 00c	10,350f 00c
	Un état supplémentaire pour M. Garat	500 00	
	Un état des élèves pensionnés	750 00	
	Somme totale		31,223f 31c

Les états concernant les professeurs et les employés ont été adressés à S. Ex. M. le comte de Pradel, le 21 mars dernier, par M. le marquis de Larouzière. Les états supplémentaires relatifs à M. Garat, ainsi que les états pour les élèves pensionnés, ont été remis par votre ordre le 4 avril à M. Delaferté par le secrétaire du Conservatoire.

La Commission vous supplie, Monsieur, de vouloir bien lui faire connaître la décision de M. le comte de Pradel sur le payement de ces trois mois.

La Commission attend de la bienveillance toute particulière avec laquelle vous avez daigné l'accueillir que vous voudrez bien lui transmettre chez M. Cherubini, à l'École royale, la réponse à la demande qu'elle a l'honneur de vous faire.

La Commission vous prie, Monsieur, de vouloir bien lui accorder une audience dans laquelle elle désire vous remettre un état certifié des services des professeurs du Conservatoire royal jusqu'au 1er avril 1816; elle ose espérer prochainement cette faveur afin de pouvoir être instruite de la marche qu'elle doit suivre pour obtenir le règlement des pensions de retraite garanties aux membres du Conservatoire par les lois et décrets portant création de cet établissement.

Les membres de la Commission, etc.

Gobert, Plantade, Méhul, Catel, Grasset, Vinit, L. Cherubini, Saint-Prix, Frédéric Duvernoy.

[Arch. nat., O2 1799.]

CCCXLV. — Nouvelle demande de payement des appointements; 14 mai 1816.

La Commission chargée par les membres du Conservatoire royal de réclamer les traitements et les pensions de retraite dus en raison des services des professeurs de cet établissement, a l'honneur de vous adresser de nouveau la demande qu'elle a pris la liberté de vous faire le 1er mai, demande itérative de celle adressée, le 21 mars dernier, à M. le comte de Pradel, par M. le marquis de Larouzière, directeur du Conservatoire.

La Commission vous supplie, Monsieur, de vouloir bien accélérer la réponse qu'elle a sollicitée de votre bienveillance; elle vous prie de prendre dans la plus instante considération la position pénible des membres du Conservatoire qui ont perdu leur état et qui éprouvent le plus grand besoin, non seulement des traitements qui leur sont dus pour le 1er trimestre de l'année 1816, mais encore du règlement des pensions auxquelles ils ont droit de prétendre d'après la loi de leur institution.

Pleins de confiance dans votre justice et dans l'intérêt que vous avez bien voulu témoigner en leur faveur, les membres du Conservatoire royal vous supplient, Monsieur, de leur accorder l'audience qu'ils ont eu l'honneur de vous demander. Nous sommes, etc.

Les Membres de la Commission,

Gobert, Plantade, Vinit, Grasset, Catel, L. Cherubini, Méhul, Saint-Prix, Frédéric Duvernoy.

[Arch. nat., O2 1799; Lettre de rappel (10 juin 1816): O2 1815.]

CCCXLVI. — ENVOI DES ÉTATS DE SERVICE DES PROFESSEURS ET EMPLOYÉS RÉFORMÉS; 18 MAI 1816.

A M. Lainé, ministre de l'intérieur.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser les états de service, au nombre de 44, des professeurs et employés du ci-devant Conservatoire de musique; j'y joins le tableau général des services de ces professeurs et employés qui réclament, les uns des pensions, les autres des indemnités, et je renvoie ces pétitionnaires à se pourvoir par devant Votre Excellence.

Cette marche et la conséquence qui lui doivent suivre sont suffisamment indiquées en la lettre du 12 janvier dernier par laquelle M. le comte de Vaublanc m'annonçait qu'il était disposé à faire son affaire des pensions et des traitements provisoires auxquelles pourraient prétendre celles des personnes attachées au Conservatoire de musique qui n'avaient point été admises à passer de cet établissement à l'École royale de chant et de déclamation.

A la vérité, il s'est depuis lors élevé quelques difficultés sur cet objet de la part de M. le comte de Vaublanc, mais je crois avoir réponse à toutes les objections par une lettre du 18 mars dernier, laquelle est demeurée sans réponse.

Veuillez, je vous prie, Monsieur, vous faire remettre sous les yeux et cette lettre et celles de M. le comte de Vaublanc du 21 décembre et 12 janvier dernier et les autres pièces relatives à cette affaire. J'ai l'assurance que vous demeurerez convaincu qu'il serait contre tout ordre et toute équité que le Roi demeurât chargé de pensions et de traitements de retraite acquis par des services rendus hors de sa Maison dans un établissement dépendant dès son origine et dans tous les temps du Ministère de l'intérieur, et auquel, en ce qui concerne les requérants, il n'est point donné suite par l'établissement royal dans lequel s'est venu fondre une partie de cet autre établissement public qui a dépendu jusqu'au jour de la dissolution du Ministère de l'intérieur. Agréez, etc.

[Arch. nat., O[2] 1697, p. 73; minute, O[3] 1814.]

CCCXLVII. — AVIS DE TRANSMISSION DES ÉTATS DE SERVICE; 21 MAI 1816.

A M. de la Ferté.

J'ai reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, les états de service de MM. les professeurs et employés du ci-devant Conservatoire de musique, qui réclament une pension ou une indemnité; je viens de la transmettre au Ministre de l'intérieur, afin qu'il soit statué conformément au règlement sur les droits qu'ils peuvent avoir.

Je vous prie de leur faire connaître que c'est maintenant auprès de S. E. M. Lainez qu'ils doivent poursuivre le succès de leurs réclamations. Recevez, etc.

[Arch. nat., O[2] 1697, p. 70.]

CCCXLVIII. — LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR ACCEPTANT DE S'OCCUPER DU RÈGLEMENT DES PENSIONS, ON EN CONCLUT QU'IL LUI APPARTIENT D'ACQUITTER LE MONTANT DES APPOINTEMENTS DU 1er TRIMESTRE; 22 JUIN 1816.

A M. Delaferté.

S. E. le Ministre de l'intérieur m'annonce, Monsieur, qu'il va s'occuper de régler les pensions des professeurs et employés du ci-devant Conservatoire de musique qui ne sont point attachés à l'École royale de chant et de déclamation.

Cette mesure est une preuve que S. E. regarde le service du Conservatoire comme appartenant à ses attributions tant qu'une partie de cet établissement n'a point été réunie à l'École royale de chant et de déclamation. On en peut conclure que c'est aussi au Ministère de l'intérieur qu'il appartiendra de faire payer à ces professeurs le montant de ce qui peut être dû pour le 1er trimestre de 1816.

Je vous invite à prévenir MM. les Professeurs dont il est question du travail dont M. Lainé se propose de s'occuper. Agréez, Monsieur, etc.

[Arch. nat., O[2] 1697, p. 79; minute, O[3] 1814.]

CCCXLIX. — ORDONNANCE ROYALE ACCORDANT UNE PENSION À 20 PROFESSEURS ET EMPLOYÉS; 24 JUILLET 1816.

Louis, par la grâce de Dieu, etc.

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État de l'intérieur, Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er. Il est accordé aux anciens professeurs et employés du Conservatoire de musique ci-après dénommés, à titre de pension de retraite, les sommes fixées ainsi qu'il suit, savoir :

Au sieur Visit, secrétaire	2,000f	Au sieur Sallantin, professeur	1,100f
Au sieur Gossec, inspecteur	3,000	Au sieur Charles Duvernoy, professeur	1,100
Au sieur Catel, professeur	1,200	Au sieur Frédéric Duvernoy, professeur	1,200
Au sieur Berton, professeur	1,000	Au sieur Widerkehr, professeur	800
Au sieur Richer, professeur	1,000	Au sieur Veillard, professeur	800
Au sieur Gérard, professeur	700	Au sieur Duret, professeur	800
Au sieur Grasset, professeur	800	Au sieur Meric, garde du dépôt	800
Au sieur Dupont, professeur	600	Au sieur Jean Bonnemé, garçon de bureau	400
Au sieur Jadin, professeur	800	Au sieur Le Blond, garçon de police	500
Au sieur Wunderlich, professeur	1,000	Au sieur Duret, garçon de police	400

Art. 2. Ces pensions courront à partir du 1er janvier 1816, et seront annuellement payées par notre Ministre secrétaire d'État des finances, sur notre Trésor royal.

Art. 3. Nos Ministres secrétaires d'État de l'intérieur et des finances sont chargés de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en notre château des Tuileries, le 24 juillet l'an de grâce 1816, etc. *Signé :* Louis.

[Arch. nat., O2 1800.]

CCCL. — RAPPORT SUR LA DEMANDE DE PAYEMENT DES APPOINTEMENTS DU 1er TRIMESTRE AUX PROFESSEURS ENTRÉS À L'ÉCOLE ROYALE; 24 OCTOBRE 1816.

L'organisation de l'École royale de musique et de déclamation et la suppression du Conservatoire ont entraîné la réforme de 30 professeurs et employés précédemment attachés à cet établissement.

La nouvelle administration ayant été établie au 1er avril 1816, et l'établissement ayant passé à cette époque des attributions du Ministère de l'intérieur dans celles du département de la Maison du Roi, il fut convenu que les pensions auxquelles pourroient avoir droit les attachés à l'ex-Conservatoire seraient réglées par le Ministère de l'intérieur, et M. le comte consentit à se charger de faire payer aux professeurs de cet établissement conservés à l'École royale le montant du traitement qui leur était dû pour le 1er trimestre de 1816.

Les pensions à liquider par le Ministère de l'intérieur furent réglées et définitivement arrêtées par une décision du Roi, du 24 juillet dernier qui statue sur le sort de 20 personnes, tant professeurs qu'employés, et fait remonter la jouissance du traitement de réforme au 1er janvier 1816.

Diverses réclamations furent alors adressées à M. le comte, tant par les pensionnaires, que par ceux qui n'avaient pu être admis à jouir de la retraite. Elles avaient pour objet, de la part de tous, d'obtenir une indemnité en considération de la perte qu'ils fesaient de leurs appointements du 1er trimestre de 1816. Dans les principes d'une justice rigoureuse, de semblables prétentions auraient pu être écartées et renvoyées devant le Ministre de l'intérieur, puisque l'administration de l'École royale n'est passée dans les attributions du département de la Maison du Roi qu'après l'expiration du 1er trimestre de 1816. Toutefois, M. le comte, pour concilier ce que la justice et l'humanité pouvaient réclamer avec l'économie prescrite par la situation des fonds du budget, a consenti à liquider intégralement les appointemens dus aux professeurs et employés non admis à la pension.

On a l'honneur de mettre sous les yeux de M. le comte un tableau indiquant : 1° les pensionnaires compris dans la décision du Roi, du 24 juillet, à l'égard desquels il ne peut être rien statué par le Département de la Maison du Roi; 2° les personnes qui n'ont point été admises à jouir de la retraite, et qui, d'après les intentions bienveillantes de M. le comte, sont dans le cas d'obtenir le montant intégral de leurs traitemens pour ce trimestre. Cet état s'élève à la somme de 2,400 francs. La dépense en pourroit être imputée sur le fonds de 54,400 francs du personnel de l'École de chant. Ce fonds présente un excédent qui ne saurait être absorbé pendant les derniers mois de l'exercice courant.

On n'a pas cru devoir comprendre dans l'état ci-joint MM. Talma, Lafon et Saint-Fal, à l'égard desquels il pourra être statué ultérieurement. M. le comte est prié de vouloir bien donner ses ordres. (*Approuvé.*)

[Arch. nat., O⁴ 1800.]

CCCLI. — SITUATION DES PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE, DEMANDE D'INDEMNITÉS; 1er DÉCEMBRE 1816.

A M. le Cte de Pradel.

Les anciens membres et employés du Conservatoire royal ont tout lieu de craindre que la question relative à l'indemnité qui leur est due et qui est encore en instance devant V. E. n'ait besoin d'être remise sous ses yeux dans tous ses détails. Ils ne croient pas qu'il soit possible que V. E. ait pensé que les titres des membres et employés du Conservatoire royal, au moment de la suppression de cet établissement, dussent être considérés comme étant de diverses natures.

Par suite de cette suppression, les professeurs et employés se sont trouvés, il est vrai, dans des positions différentes: sur 57 individus composant l'établissement, 26 ont été appelés à continuer leurs fonctions dans l'École royale, et 31 ont été réformés; dans le nombre de ces derniers, 20 seulement ont obtenu des pensions de retraite, les autres sont sans emploi; mais tous au moment de la suppression avaient une juste réclamation à exercer, celle d'une indemnité pour le service qu'ils ont fait dans le Conservatoire pendant le 1er trimestre de 1816, et quel que soit maintenant la position de chacun, il est incontestable que tous ont droit au prix de leurs travaux pendant ce temps. Cette indemnité a été accordée à 34 d'entre eux, les 23 autres se présentent aujourd'hui devant V. E. pour l'obtenir. Voici l'exposé des faits, s'il est nécessaire qu'ils soient rappelés, pour appuyer la réclamation que les anciens membres du Conservatoire ont l'honneur de soumettre de nouveau à V. E.

Le Conservatoire royal a été en pleine activité pendant le 1er trimestre 1816; ses membres ont reçu de V. E. l'ordre de cesser leurs fonctions le 25 mars; le 15 avril, l'École royale a été substituée au Conservatoire; 31 membres et employés du Conservatoire ont été réformés; 26 professeurs et employés de cet établissement sont restés en activité dans la nouvelle École; V. E. a accordé à ces 26 professeurs une indemnité pour leurs services pendant le 1er trimestre.

M. le marquis de la Rouzière, directeur du Conservatoire au moment de la suppression, après 3 mois et 26 jours de service, a touché son traitement entier pendant le 1er trimestre. S. M. a accordé des pensions de retraite à 20 des professeurs et employés réformés; ces pensions ont été réglées à dater du 1er janvier 1816; les professeurs et employés réformés ont réclamé près de V. E. le payement du 1er trimestre qui leur est encore dû; 3 professeurs, MM. Talma, Lafon et Saint-Fal, ne sont pas compris dans cette distribution; ils sont cependant, comme leurs 27 collègues, réformés et non pensionnés. Ces artistes n'ont vu dans cette exception qu'une omission, ils osent espérer qu'elle sera réparée aussitôt que V. E. en sera informée.

Les 20 professeurs et employés pensionnés ont joui du bienfait de S. M. à dater du 1er janvier 1816, et c'est sans doute ce qui a déterminé V. E. à les considérer comme suffisamment indemnisés de leurs travaux pendant les trois premiers mois de l'année; ils se croient cependant fondés à vous représenter, M. le Comte, que leurs pensions ayant été réglées à moitié des traitements pour le plus grand nombre et à beaucoup moins pour les autres, il en est résulté qu'ils n'ont pas reçu la totalité de l'indemnité qui leur est due. Ils espèrent que, prenant en considération la perte que ces professeurs ont éprouvée dans la suppression de leur état, V. E. voudra bien leur accorder une indemnité dont la quotité, calculée proportionnellement, soldera pour chacun les trois mois dus au moment de la suppression du Conservatoire.

Les professeurs et employés réclament de l'équité de V. E. : 1° le payement d'une somme de 1,500 francs pour acquitter les traitements dus à MM. Talma, Lafon et Saint-Fal, pour le 1er trimestre 1816, savoir : M. Talma, 500 francs;

M. Lafon, 500 francs; M. Saint-Fal, 500 francs; 2° le payement d'une somme de 4,400 francs à titre d'indemnité, dont la répartition proportionnelle d'après le règlement des pensions accordées aux 20 professeurs et employés, solderait le traitement qui leur est dû pour leur service pendant le 1er trimestre 1816 :

A MM.	TRAITEMENT annuel.	PENSIONS accordées.	INDEMNITÉS réclamées.		TRAITEMENT annuel.	PENSIONS accordées.	INDEMNITÉS réclamées.
Gossec	5,000f	3,000f	500f	Ch. Duvernoy	2,000f	1,100f	225f
Vinit	4,000	2,000	500	F. Duvernoy	2,000	1,200	200
Catel	2,000	1,200	200	Widerkehr	1,200	800	100
Berton	2,000	1,000	250	Veillard	1,200	800	100
Richer	2,000	1,000	250	Duret	1,200	800	100
Gérard	2,000	700	325	Méric	1,200	800	100
Grasset	2,000	800	300	Bonnemé	600	400	50
Dupont	2,000	600	350	Leblond	600	500	25
Jadin	2,000	800	300	Dutey	600	400	50
Wunderlich	2,000	1,000	250				
Sallantin	2,000	1,100	225			Total	4,400f

Les réclamans supplient V. E. de prendre une décision définitive sur les demandes qu'ils ont l'honneur de lui adresser et de vouloir bien la leur faire connaître au domicile de l'ancien secrétaire du Conservatoire royal, M. Vinit, rue Bleue, 17. Ils sont avec le plus profond respect, etc.

Vinit, Gossec, F. Duvernoy, Jadin, Wunderlich, Catel, Richer, Berton, Duret, Lafon, Saint-Fal, Veillard, Dutey, Talma, Grasset, Dupont, Ch. Duvernoy, Leblond, Sallantin, Gérard, Bonnemé, Widerkehr.

[Arch. nat., O1 1800, O1 1648.]

4° RESTITUTION DES BÂTIMENTS OCCUPÉS PAR LE CONSERVATOIRE, 1816.

CCCLII. — DEMANDE DE REMISE AU MINISTÈRE DE LA MAISON DU ROI DU MOBILIER DU CONSERVATOIRE; JANVIER 1816.

A S. E. M. le comte de Vaublanc, Ministre secrétaire d'État de l'intérieur.

Monsieur le Comte, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 du mois dernier. Je ne puis que m'accorder avec vous sur les considérations qui nous portent à penser que les circonstances s'opposent à ce que le service du Conservatoire de musique reçoive l'extension dont il aurait été susceptible; l'administration de cet établissement concerne spécialement le Ministère de la maison du Roi, puisque c'est dans les attributions de ce département que sont placés les grands théâtres, auxquels le Conservatoire fournit presque exclusivement des sujets. Les frais qui se rapportent à cet établissement et qui n'ont pas été compris dans le budget des dépenses de l'Intérieur pour l'exercice 1816, seront, d'après les dispositions dont vous me faites part, Monsieur le Comte, acquittés à compter du 1er de ce mois sur les fonds de la liste civile. Lorsque le Roi ajoute cette dépense à tant de sacrifices que s'impose Sa Majesté, Votre Excellence pensera sans doute que la remise du service comporte la remise du mobilier du Conservatoire, et il ne peut être que superflu de vous inviter, Monsieur le Comte, à donner des ordres en conséquence.

Je prie Votre Excellence d'agréer la nouvelle assurance de ma haute considération.

[Arch. nat., O1 1799.]

CCCLIII. — NOUVEL ORDRE D'ÉVACUATION DES BÂTIMENTS PRÊTÉS DEPUIS 1814; 6 MARS 1816.

A M. le Directeur et MM. les Administrateurs du Conservatoire de musique.

En exécution d'un ordre portant date du 5 mars et émané de M. le duc d'Aumont, 1er gentilhomme de la Chambre du Roi, dans les attributions duquel est placée l'intendance des Menus, j'ai l'honneur, Messieurs, de vous prévenir que les bâtiments occupés par le Conservatoire qui appartiennent à l'Intendance et qui, depuis 1814, ont été prêtés au Conservatoire doivent être évacués et mis à ma disposition au plus tard le vendredi 15 du présent mois, à midi.

J'ai l'honneur, en conséquence, Messieurs, de vous engager à y faire opérer d'ici à cette époque les réparations locatives dont vous êtes tenus, et j'ai cru devoir charger M. Bellanger architecte des Menus Plaisirs du Roi, de constater si ces réparations sont faites et de recevoir les clefs; à l'effet de quoi, M. Bellanger se réunira à telle personne qu'il vous plaira de désigner. Il me paraît nécessaire, Messieurs, de vous donner connaissance que l'ordre de M. le duc d'Aumont est essentiellement motivé *sur le droit de propriété*, sur les *besoins impérieux du service* de l'Intendance des Menus, et sur les *délais et facilités* qui ont été successivement accordés au Conservatoire et dont le terme avait été irrévocablement fixé au premier janvier de cette année. J'ai l'honneur, etc.

P. DELAFERTÉ.

[Arch. nat., O[1] 1799.]

CCCLIV. — TRANSMISSION DE L'AVIS D'ÉVACUATION ET DE LA RÉPONSE DU DIRECTEUR; 7 MARS 1816.

M. le marquis de Larouzière, directeur du Conservatoire,
à M. le comte de Pradel, directeur général du Département de la Maison du Roi.

J'ai l'honneur de vous adresser la copie d'une lettre que je viens de recevoir de M. Delaferté, et celle de la réponse que j'ai cru devoir y faire. Comme vous m'avez annoncé que vous vous feriez faire un rapport sur le Conservatoire, j'ai préparé un nouveau plan d'organisation sur des bases plus économiques, pour vous le soumettre aussitôt que vous le demanderez. Je suis avec respect, etc.

Le Directeur du Conservatoire : Le marquis DE LAROUZIÈRE.

[Arch. nat., O[1] 1799.]

CCCLV. — RÉPONSE DU DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE À L'ORDRE D'ÉVACUATION; OBSERVATIONS SUR LES ACCROISSEMENTS EFFECTUÉS DEPUIS LA RÉVOLUTION; 7 MARS 1816.

Monsieur, je viens de recevoir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser sous la date du 6 mars, et je m'empresse d'y répondre en entrant dans quelques détails qu'elle exige.

A l'époque où la Monarchie française était la plus florissante, où le service de la Cour était dans toute sa splendeur, le local occupé depuis plus de 20 ans par le Conservatoire de musique et de déclamation renfermait uniquement l'hôtel, les écuries et remises de M. l'Intendant des Menus Plaisirs du Roi. Sous M. de Laferté, votre père, on y créa des laboratoires de mécaniciens, de physiciens, et une école de chant qui n'était qu'un bien faible germe du Conservatoire, dont les nombreux élèves, parmi lesquels plusieurs ont brillé et brillent encore dans les Cours étrangères, ont tellement étendu la réputation dans toute l'Europe que les souverains venus à Paris ont demandé communication de ses moyens d'organisation, pour créer chez eux un semblable établissement, auquel ils ont donné toute leur approbation; l'État a fait une dépense de plus de 900,000 francs pour établir le Conservatoire dans ce local, qui est l'unique dans Paris, où il puisse prospérer. Vous ne pouvez disconvenir, Monsieur, que lorsqu'il était question, en 1814 et au commencement de 1815, de vous en donner la direction avec un traitement de 10,000 francs, alors ce local n'était pas indispensable au service du Roi; aujourd'hui quelques titres à la bienveillance du gouvernement me l'ayant fait accorder avec un traitement réduit à 6,000 francs, faut-il, parce que vous en êtes privé, chercher à anéantir un établissement admiré des étrangers et digne d'une grande capitale, priver une foule de professeurs distingués de leur unique ressource, et grever l'État ou la liste

civile du Roi, d'une somme considérable, sans en retirer la moindre utilité par les nombreuses pensions de retraite auxquelles ces professeurs ont presque tous les droits acquis d'après les lois? Veuillez réfléchir que cette mesure ne pourrait qu'indisposer d'une manière fâcheuse le public et un grand nombre de personnes intéressées, surtout maintenant que le Conservatoire a passé dans le Ministère de la Maison du Roi; la chose est tellement certaine que plusieurs journaux ayant imprudemment parlé de sa suppression, il y a eu un cri général dans les lieux publics, dans les sociétés de Paris et surtout parmi les amateurs des beaux-arts, et qu'il n'a été calmé que par l'assurance donnée dans d'autres feuilles qu'il avait été transféré des attributions du Ministre de l'intérieur dans celles du Ministère de la Maison du Roi.

Mais, dans tous les cas, je suis surpris que ce soit à moi que vous adressiez la demande de l'évacuation du local par le Conservatoire pour le 15 du présent mois, à midi. Je suis aujourd'hui comme vous, Monsieur, sous la dépendance de M. le comte de Pradel, directeur général du Département de la Maison du Roi, et je ne puis rien exécuter sans ses ordres, ni avant qu'il m'ait désigné le nouveau local dans lequel il veut que je transfère mon administration.

Quant à des réparations locatives que vous demandez, j'ignore de quelle nature elles peuvent être, le Conservatoire n'ayant jamais eu à titre de location les bâtiments qu'il n'a pas cessé d'occuper depuis 20 ans, et y ayant dépensé plus de 900,000 francs pour les mettre dans l'état où ils sont aujourd'hui; mais si M. le comte de Pradel me fait fournir des fonds, en me donnant l'ordre de les employer à cet usage, je m'empresserai d'accéder à vos désirs.

Je dois également avoir l'honneur de vous assurer que le Conservatoire n'a jamais eu connaissance de délais et facilités successivement accordés, dont le terme aurait été irrévocablement fixé au 1er janvier de cette année, et que s'il avait reçu des ordres, il les aurait exécutés, comme il les exécutera toujours lorsqu'ils lui seront donnés par l'autorité compétente. Je suis, etc.

Le Directeur du Conservatoire : Le marquis DE LABOUZIÈRE.

[Arch. nat., O³ 1799.]

CCCLVI. — RÉPLIQUE DE L'INTENDANT SUR LE REFUS D'ÉVACUATION; 8 MARS 1816.

M. le Marquis, je regrette que, pour être à même de répondre à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire en date du 5 de ce mois, vous ayez été obligé de puiser des renseignements auprès des personnes qui, à dessein ou par ignorance des faits, vous les ont donnés d'une manière si peu exacte, et qui cependant a servi de base à celle que je viens de recevoir de vous.

Comme je ne me crois pas en droit de discuter si les dépenses faites par le Conservatoire dans l'hôtel des Menus-Plaisirs du Roi ont réellement monté à 900,000 fr. (quoique les bâtiments, toitures, cours soient dans le plus affreux état de dégradation), je m'en rapporterai à ce que vous me faites l'honneur de m'écrire et me tairai sur cet article qui sort entièrement du principe jugé depuis longtemps, que l'hôtel des Menus, dans l'état où il est, appartient au Roi, et que S. M. l'a rendu à MM. les premiers gentilshommes de sa chambre, qui, considérés comme étant les gouverneurs, peuvent seuls disposer des localités. Je me bornerai donc, M. le Marquis, à répondre à un fait qui me touche et sur lequel il m'importe que vous n'ayez point une fausse idée, car si vous eussiez connu la vérité, vous êtes trop rempli d'honneur pour m'avoir écrit ainsi que vous l'avez fait.

Sachez donc, M. le Marquis, qu'en février 1814, époque de la destitution de votre prédécesseur M. Sarrette, qui fut suivie d'un ordre du Ministre de l'intérieur aux membres du Conservatoire d'évacuer l'hôtel des Menus, MM. les administrateurs de cet établissement vinrent me trouver et me supplièrent de me mettre à leur tête afin d'empêcher la ruine du Conservatoire qui serait, disaient-ils, anéanti en moins d'un an si je récréais une École de chant et de déclamation.

Sachez encore, M. le Marquis, que M. Barbier Neuville, chef de division du Ministère de l'intérieur, m'écrivit plusieurs lettres, que je possède heureusement encore, dans lesquelles il me pressait d'accepter, non la place de directeur du Conservatoire, mais celle d'intendant général de cet établissement avec un traitement dont vous connaissez très bien la quotité (10,000 fr.), qu'à toutes ces lettres et à ces offres je répondis par des refus très motivés, et qui sont bien en opposition avec les sentiments de cupidité que l'on m'a prêtés auprès de vous.

Il est encore indispensable que vous sachiez, M. le Marquis, que ce sont mes refus qui ont fait rompre tous ces arran-

gements, et que si j'eusse voulu accepter les offres que l'on me faisait *sine qua non*, vous n'eussiez pas obtenu une place à laquelle vous semblez, avec raison, tenir beaucoup et que je désire de tout mon cœur que vous conserviez.

Ces détails vous prouveront, j'espère, M. le Marquis, que je n'envie nullement votre sort, et que ce n'est pas parce que je suis privé du traitement dont vous jouissez que je veux anéantir un établissement auquel, permettez-moi de le dire, je crois que vous donnez un peu trop d'importance, en citant le cri général du public contre sa suppression.

Je suis loin de vouloir que le Conservatoire soit détruit; je désire, au contraire, qu'il subsiste et que vous en conserviez les rênes, mais j'ai, je vous l'avoue, demandé qu'il ne soit pas maintenu dans l'enceinte de l'administration qui m'est confiée, par le double motif que deux établissements ne peuvent sans quelques froissemens habiter un même lieu, et que, comme il est malheureusement trop prouvé que le Conservatoire n'étant pas sous l'autorité du surintendant des spectacles n'a jusqu'à ce jour presque pas alimenté les théâtres royaux, il m'a paru indispensable de solliciter le rétablissement de la modeste École de chant et déclamation créée en 1784 par mon père, école dont il est sorti tant de sujets chers au public et qui pourra seule tirer les théâtres royaux de la décadence vers laquelle ils tendent, tant dans la partie vocale que dans celle de la déclamation.

Je crois, M. le Marquis, être entré dans des détails assez grands pour que vous vouliez bien m'accorder l'estime à laquelle j'ai droit de prétendre; je n'ajouterai plus qu'un mot : j'ai reçu des ordres de M. le duc d'Aumont, j'ai eu l'honneur de vous les transmettre, je ne puis me dispenser de les faire exécuter à l'époque prescrite et de la manière qui m'a été enjointe. Je suis, etc.

P. DE LAFERTÉ.

[Arch. nat., O² 1799.]

CCCLVII. — LE DIRECTEUR INFORME L'INTENDANT QUE LE CONSERVATOIRE AYANT ÉTÉ CRÉÉ PAR UNE LOI, SA DISSOLUTION NE PEUT ÊTRE PRONONCÉE QUE PAR ORDONNANCE ROYALE; 9 MARS 1816.

Le directeur du Conservatoire royal à M. Delaferté, intendant général.

En ma qualité de directeur du Conservatoire royal de musique et de déclamation, j'ai l'honneur de répondre à votre lettre du 5 mars, présent mois, qu'étant dépendant de M. le comte de Pradel, directeur général du Département de la maison du Roi, je ne pouvais faire sortir l'établissement à la tête duquel je me trouve, sans ses ordres ni avant de savoir où il veut qu'il soit transféré; je crois que cette réponse est conforme à la raison et qu'aucun administrateur ne peut y faire la moindre objection. Votre seconde lettre du 8 me met dans la nécessité d'y ajouter que le Conservatoire ayant été créé par une loi du 3 août 1795, il ne peut être supprimé par une expulsion arbitraire de votre part, Monsieur, avant que l'autorité compétente lui ait désigné un autre local convenable, mais uniquement par une ordonnance du Roi. En conséquence, veuillez trouver bon, Monsieur, que si le 15 à midi je n'ai pas reçu d'ordre de qui de droit, le Conservatoire n'ait pas agi et n'agisse pas suivant vos désirs. Je suis, etc.

Le marquis DE LA ROUZIÈRE.

[Arch. du Conservatoire; copie: Arch. nat., O² 1799.]

CCCLVIII. — DE LA FERTÉ INFORME LE DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE QUE L'ORDRE D'ÉVACUATION ÉMANE DU DUC D'AUMONT; 9 MARS 1816.

Monsieur,

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser en date de ce jour, je ne puis que vous dire itérativement que ce n'est pas par mon ordre que le Conservatoire doit sortir le 15 de ce mois du petit hôtel des Menus, mais par celui intimé par M. le duc d'Aumont, premier gentilhomme de la chambre du Roi, qui a dans ses attributions l'administration que j'ai l'honneur de diriger, et qui seul a le droit de disposer des bâtiments qui en dépendent.

Je ne saurais donc, Monsieur, prendre en considération les motifs énoncés dans votre lettre, et je dois avoir l'honneur

de vous prévenir, au contraire, que j'ai transmis *l'ordre formel* de M. le premier gentilhomme à M. Bélanger, architecte des Menus-Plaisirs, afin qu'il le fasse exécuter sans modifications.

Si vous avez le désir, Monsieur, de prendre connaissance de l'original de cet ordre, j'aurai l'honneur de vous le confier. Vous verrez que je ne puis rien changer à la détermination de M. le duc d'Aumont à cet égard. Je suis, etc.

P. DE LAFERTÉ.

[Arch. nat., O[1] 1799.]

CCCLIX. — PROCÉDURE POUR LA FERMETURE DU CONSERVATOIRE; 13 MARS 1816.

A M. le comte de Pradel.

En me rendant hier aux ordres de M. le duc d'Aumont, au sortir de l'audience que vous avez daigné m'accorder, je me suis empressé de l'informer que vous comptiez transmettre, de suite, à M. le marquis de la Rouzière, un ordre relatif au Conservatoire. M. le duc d'Aumont se borne à croire qu'un simple ordre de *clôture et fermeture des portes le 15 de ce mois* suffira, M. le Comte, pour le moment, et qu'il pourra être sursis au déménagement de *M. Cherubini* et de deux ou trois employés subalternes, qui sont les seules personnes qui occupent des logements au Conservatoire.

M. le marquis de la Rouzière n'y a jamais établi son domicile, et il n'y a même pas un cabinet de travail; il est donc évident, M. le Comte, que l'ordre de *M. le duc d'Aumont* et celui qui émanera de vous ne le concerneront pas personnellement et n'auront d'effet que sur l'établissement, lequel n'existe plus dans le fait, puisque S. E. le Ministre de l'intérieur en a fait annoncer la suppression aux administrateurs à dater du 1er janvier dernier et qu'aucun professeur ni employé ne touche d'appointements depuis cette époque. Je suis, etc.

Le Secrétaire général des Menus-Plaisirs,

D'EST.

[Arch. nat., O[1] 1799.]

CCCLX. — LE DIRECTEUR ANNONCE QUE L'ORDRE D'ÉVACUATION DES BÂTIMENTS DU CONSERVATOIRE SERA EXÉCUTÉ; 15 MARS 1816.

A M. de la Ferté, intendant général des Menus-Plaisirs du Roi.

Monsieur, j'ai l'honneur de vous adresser copie de l'ordre qui m'a été donné par M. le comte de Pradel. Je l'ai sans retard mis à exécution en invitant toutes les personnes attachées au Conservatoire qui habitent dans l'hôtel des Menus-Plaisirs à l'évacuer pour l'époque prescrite. . . . . .

Le marquis DE LA ROUZIÈRE.

[Arch. du Conservatoire.]

5° L'ÉCOLE ROYALE DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION.

§ I. PERNE, INSPECTEUR GÉNÉRAL DES CLASSES, 1816-1822.

CCCLXI. — ÉTAT NOMINATIF DU PERSONNEL ET BUDGET; 1816.

ÉCOLE ROYALE DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION.

NOMS.	FONCTIONS.	TRAITEMENTS.
Perne	Inspect' général des classes	2,000[1] 00
	Composition.	
Cherubini	Style ou genre	3,000 00
Méhul	*Idem*	3,000 00
Eler	Fugue et contrepoint	2,000 00
Dourlen	Harmonie	1,200 00
Danseigne	Accompagnement pratique	600 00
	Musique vocale.	
Garat	Classe de perfectionnement	2,000 00
Crivelli	Art du chant	2,000 00
Boulanger	Répétiteur de vocalisation	600 00
De Garaudé	*Idem*	600 00
Martin	Chant déclamé	2,000 00
Guichard	*Idem*	1,800 00
Henry	Prof. de solfége (hommes)	1,000 00
Rogat	Professeur adjoint	600 00
Halevy	Répétiteur	300 00
Gobert	Prof. de solfége (femmes)	1,000 00
Veillard	Professeur adjoint	600 00
Mlle Goblin	Répétitrice	300 00
	Musique instrumentale.	
Pradher	Piano, classes des hommes	1,500 00
Zimmermann	*Idem*, répétiteur	500 00
Adam	Piano classes des femmes	1,500 00
Mlle Michu	*Idem*, répétitrice	500 00
Kreutzer aîné	Violon	1,500 00
Kreutzer jeune	Violon (honoraire).	
Baillot	Violon	1,500 00
Habeneck aîné	Violon (honoraire).	
Baudiot	Violoncelle	1,500 00
Levasseur	*Idem*	1,500 00
Guillou	Flûte	1,200 00
Vogt	Hautbois	1,200 00
X. Lefevre	Clarinette	1,200 00[2]
Duvernoy (Ch.)	Clarinette (honoraire).	
Delcambre	Basson	1,200 00
Gebauer (F.)	*Idem* (honoraire)	1,200 00
Domnich	Cor	1,200 00
Dauprat	Répétiteur	600 00
Duvernoy (F.)	Cor (honoraire).	
	Déclamation.	
Saint-Prix	Tragédie	2,000 00
Fleury	Comédie	2,000 00
Baptiste	*Idem*	1,500 00
Michelot	*Idem*	1,500 00
Milon	Maintien du corps	1,200 00
	Agents divers.	
Rose	Bibliothécaire	2,000 00
Golvin	Commis	600 00
Perreau	Gardien d'instruments	800 00
Blanchet	Accordeur	300 00
Lupot	Luthier (honoraire).	
Dutey	Garçon de classe	500 00
Félix	*Idem*	500 00
Canivet	Garçon de bibliothèque	300 00
	Frais généraux.	
Frais de tournée pour les examens		2,000 00
Chauffage, entretien de la bibliothèque et des instruments et dépenses imprévues		5,000 00
Entretien des élèves pensionnés		600 00
Habillement de trois garçons		1,100 46[3]
Gratifications		800 00
		69,300 46
Fonds d'insuffisance		10,699 54
	TOTAL	80,000 00

Paris, le 28 mars 1816. Approuvé à la somme de *quatre-vingt mille francs* : Le Comte DE PRADEL.

[Arch. nat., O^1 1796.]

[1] Et 600 francs de gratification.

[2] Et 300 francs de gratification.

[3] L'habillement de ces trois hommes leur est donné pour 3 ans. Le premier établissement coûte 1,100 fr. 46, mais au bout de 18 mois, il y a un renouvellement qui coûte 334 fr. 35, et dans la 3e année, un de 316 fr. 86.

CCCLXII. — RAPPORT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL PERNE À L'INTENDANT DE LA FERTÉ; 12 AVRIL 1816.

Votre sollicitude pour tout ce qui regarde l'art dramatique et l'art musical vous a fait obtenir de Sa Majesté la réorganisation de l'École royale de musique et de déclamation créée en 1784. La plus grande partie des professeurs du Conservatoire a été appelée à enseigner dans les classes qui doivent composer cet établissement. Désirant que la mise en activité de service eût lieu le plus tôt possible, vous avez fait convoquer le 6 de ce mois tous les professeurs composant l'École royale en assemblée générale. Le but de cette assemblée était l'admission des élèves les plus avancés du Conservatoire dans les classes de l'École royale, d'après les renseignements pris de vive voix des professeurs sous lesquels ils avaient commencé leurs études.

Vous avez ordonné, Monsieur l'Intendant, que des examens seraient ouverts pour entendre ceux des élèves qui faisaient partie des classes supprimées du Conservatoire et qui pourraient être admis à l'École royale. Ces examens ont déjà eu lieu pour un grand nombre de classes, en présence de M. le secrétaire général des Menus-Plaisirs, par l'inspecteur général et MM. Méhul et Cherubini, professeurs de composition..... Demain samedi 13, repos, pour prendre les mesures dispositives à l'entrée des classes que vous avez fixée à samedi prochain, 17 du courant.....

[Arch. du Conservatoire.]

CCCLXIII. — RAPPORT SUR LA MISE EN ACTIVITÉ DU SERVICE DES CLASSES; 1er MAI 1816.

Le rapport que j'eus l'honneur de vous faire, en date du 12 avril écoulé, vous faisait connaître les mesures qui avaient été prises tant par le Comité d'enseignement que par moi pour, d'après vos ordres, mettre au plus tôt en exercice les diverses classes qui composent l'École royale de musique et de déclamation. A cet effet, MM. les professeurs se rendirent aux jours et heures que je leur avais indiqués, et les classes s'ouvrirent dans l'ordre suivant :

Le 17 avril, *1re période, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 :* harmonie, M. Dourlen; solfège, M. Rogat; violoncelle, M. Levasseur; flûte, M. Guillou; hautbois, M. Vogt. — *2e période, de 11 heures à 1 heure :* piano, M. Adam; chant, M. Boulanger (cette classe a été tenue pour la première fois le 22). — *3e période, de 1 h. 1/2 à 3 h. 1/2 :* solfège, M. Fasquel, professeur; M. Halévy, répétiteur; cor, M. Domnich; violon, M. Kreutzer.

Le 18, ont commencé dans l'ordre des heures susdites les classes suivantes : *1re période :* solfège, M. Gobert; violoncelle, M. Baudiot; clarinette, M. X. Lefèvre; basson, M. Delcambre; cor, M. Dauprat. — *2e période :* accompagnement, M. Daussoigne (cette classe a été tenue pour la première fois le 23); piano, Mlle Michu; violon, M. Baillot (M. Habeneck). — *3e période :* solfège, M. Henry; piano, MM. Pradher, Zimmermam; solfège, Mlle Goblin, contrepoint et fugue, M. Eler (cette classe a été tenue pour la première fois le 24).

Le 22, composition, classe de M. Cherubini (celle de M. Méhul est à ouvrir lorsqu'il se présentera des aspirants avec les conditions requises).

Les 22 et 23, maintien du corps, M. Milon; le 22, chant, MM. Guichard, Martin, Boulanger, de Garaudé; le 23, M. Blangini; le 24 et le 25, les classes de déclamation.

Du 17 au 25, toutes les classes furent donc mises en mouvement. 140 élèves y furent admis.

PERNE.

[Arch. du Conservatoire.]

CCCLXIV. — RAPPORT AU MINISTRE DE LA MAISON DU ROI SUR L'AUGMENTATION DU PERSONNEL ENSEIGNANT; 20 NOVEMBRE 1817.

Conformément aux délibérations verbales émanées du cabinet de M. le Comte, on a l'honneur de lui proposer d'arrêter : 1° qu'il sera pourvu au remplacement de feu M. Méhul, en sa qualité de professeur à l'École royale de chant et de déclamation, classe de *composition* musicale; 2° qu'il sera attaché à cette même classe un sixième professeur; 3° que le nombre des professeurs de la classe de *chant* à cette même école sera porté à 14 au lieu de 11; 4° qu'il sera accordé à la

classe de *déclamation dramatique* un quatrième professeur spécialement destiné à l'enseignement de la *déclamation lyrique*, et deux répétiteurs; 5° qu'il sera attaché à cette même école un professeur d'*orgue* et un maître d'*escrime;* 6° qu'il est pourvu à toutes les places ci-dessus énoncées ainsi qu'il suit : le sieur Bertos remplace le feu sieur Méhul, avec même titre, mêmes fonctions et même traitement qu'avait ce dernier; le sieur Le Sueur est nommé professeur de la classe de composition musicale, avec titre et fonctions de professeur de *contrepoint et d'idéal* et aux honoraires de *3,000 francs*. Sont nommés professeurs de *chant* les sieurs Plantade, Lays et Gérard, chacun avec appointements de *2,000 francs* et avec les fonctions particulières qui leur seront ultérieurement assignées; est nommé professeur de *déclamation lyrique*, avec appointements de *2,000 francs*, le sieur Laissé; est nommé maître d'*escrime*, avec appointements de *1,200 francs*, le sieur Lamotte.

Il sera ultérieurement pourvu aux places de professeur d'*orgue* et de répétiteurs de déclamation. Et dès à présent les appointements de ces places sont fixés, savoir : pour le professeur d'orgue, à *1,500 francs*, et pour chacun des répétiteurs de déclamation, à *800 francs*.

Approuvé la formation, mais ne faire les nominations qu'au mois de décembre.

[Arch. nat., O[1] 1799.]

CCCLXV. — PROTESTATION DES PROFESSEURS DE L'ÉCOLE ROYALE CONTRE L'ÉCOLE DE CHANT DE L'OPÉRA; MESURES PROPOSÉES (1818?).

Monsieur l'Intendant général,

Les soussignés, membres du Conseil d'administration et professeurs de l'École royale de musique et de déclamation, sentent assez ce qu'ils doivent aux honorables fonctions que l'autorité leur a confiées et ce qu'ils se doivent à eux-mêmes pour vous adresser une réclamation qu'ils vous supplient de mettre sous les yeux de l'autorité supérieure.

En appelant les soussignés aux fonctions de professeurs de l'École royale, l'autorité a sans doute reconnu qu'ils possédaient les talents nécessaires pour les remplir. Plus particulièrement témoin, Monsieur l'Intendant général, de leurs efforts et de leur zèle, vous savez qu'ils font journellement preuve d'un absolu dévouement. Avec un tel concours de moyens, avec d'aussi heureuses dispositions, fiers d'être attachés à la maison du Roi, encouragés de la haute protection d'un Ministre essentiellement ami des arts, et dirigés par vous, Monsieur l'Intendant, qui les cultivez et les aimez, les professeurs soussignés pouvaient espérer de voir prendre à l'École royale un essor et un éclat qui eussent été la plus précieuse récompense de leurs travaux; mais une rivalité et des combinaisons fatales à l'art, semblent vouloir détruire leurs espérances et tromper leur attente.

L'administration de l'Académie royale de musique a établi dans son sein une école de chant. Elle y a appelé un ancien professeur de l'École royale qui ne l'a quittée que parce qu'il aurait fallu, pour y rester attaché, qu'il consacrât réellement à l'enseignement son temps et ses talents. A cette école, sont appelés et mandés tous ceux des élèves de l'École royale sur lesquels l'administration de l'Académie croit fonder quelque espoir. Ces élèves y reçoivent des leçons qui contrarient celles des professeurs soussignés, non seulement par les heures auxquelles on les donne, mais encore par une différence souvent totale dans le mode et le plan.

De là résultent de graves inconvénients, et pour l'élève, et pour l'École royale. L'élève instruit à deux écoles ne tient à aucune des deux, il flotte incertain entre deux genres opposés et, s'il adopte l'un des deux, il a au moins eu la peine d'étudier, d'apprendre et d'oublier celui des deux auquel il renonce. L'École royale nous fournirait au besoin, Monsieur l'Intendant, de nombreux exemples à l'appui de nos assertions. . . . . .

De deux choses l'une, Monsieur l'Intendant, ou l'École royale de musique doit être chargée de l'enseignement musical, et la masse de ses professeurs est parfaitement digne de la confiance dont le Roi a daigné les investir; ou bien cette école est mal organisée, mal composée et insuffisante.

Dans le premier cas, nous réclamerions contre un conflit d'instruction qui ferait qu'en dernière analyse il n'y en aurait aucune, et, si nos réclamations étaient sans effet, nous demanderions à nous démettre de fonctions que nous ne pourrions plus remplir avec avantage pour l'art, et avec honneur pour nous-mêmes. Dans le second cas, nous serions les

premiers à désirer que l'autorité avisât, dans sa sagesse, à une organisation plus parfaite, et qu'elle fît choix de professeurs plus habiles et plus laborieux que nous.

Vous ayant ainsi soumis, Monsieur l'Intendant, des observations que le découragement et le sentiment de notre devoir nous dictent, daignerez-vous nous permettre de vous indiquer les moyens que nous croyons les plus propres à porter remède au mal?

Ces moyens sont : 1° l'abolition de toute école ou classe de chant pour les élèves aspirants aux débuts de l'Académie royale de musique et dans tout autre théâtre royal; 2° une décision positive qui ordonnera que tout élève qui, dans les examens trimestriels ou semestriels, sera reconnu propre à débuter à l'Académie royale de musique, continuera sans interruption à s'y préparer dans les diverses classes de l'École royale, qu'il débutera, qu'après ses débuts l'administration de l'Académie royale la refusera ou l'acceptera, et que, dans ce dernier cas, elle agira à son égard, en tant que concerne l'instruction, comme elle agit à l'égard de ses acteurs engagés; 3° comme l'Académie royale possède, dans son chant déclamé et plus encore dans son récitatif, un style qui lui est particulier, ordonner que les deux chefs de chant de l'Académie royale sont et seront de droit professeurs de l'École royale de musique, et qu'ils y enseigneront la déclamation lyrique, les styles, le rythme et la mesure du chant et du récitatif du grand-opéra à tous les élèves appelés et préparés, dans les classes de l'École royale, à y débuter.

Tels sont, Monsieur l'Intendant, les moyens de porter remède au mal, nous dirons plus, de produire le plus grand bien en opérant la réunion intime de l'École royale avec l'Académie royale de musique. Cette réunion ne s'est point effectuée jusqu'à ce jour, et les efforts de l'administration du Conservatoire n'ont jamais pu la produire d'une manière réelle et sincère.

Toutefois le Conservatoire a su faire reconnaître et respecter sa suprématie comme corps enseignant, il a conduit ses élèves aux débuts de l'Académie royale et de tous les théâtres royaux, à travers ses classes et ses exercices, sans souffrir que la pureté de leurs principes et le style de l'école fussent altérés par une instruction étrangère, et le public n'a pas pensé que les Albert, Duret, Ponchard, Levasseur, Lecomte, Palard et autres eussent besoin de se perfectionner dans d'autres classes que celles où ces artistes avaient puisé un talent que la seule habitude du théâtre pouvait développer et polir.

Nous avons l'honneur de vous engager dans les termes les plus pressants à mettre ces observations sous les yeux de M. le comte de Pradel, en le suppliant de vouloir bien, par une prompte décision, mettre un terme à notre découragement et rendre à l'École royale le rang, les privilèges et la considération qui sont inhérents à son institution.

(Arch. du Conservatoire.)

CCCLXVI. — RAPPORT DE PERNE À L'INTENDANT DES MENUS PLAISIRS (EXTRAITS CONCERNANT LA CLASSE DE GARAT À L'ÉCOLE DE CHANT DE L'OPÉRA); 14 MAI 1818.

Je n'entrerai point ici dans l'examen des moyens de la classe de M. Garat. Ce professeur n'a pas voulu la tenir à l'École royale, parce qu'il n'y était pas assez payé pour son prétendu mérite colossal, ni fait pour être subordonné aux règlements. Une douzaine de leçons pendant deux ans, des sarcasmes et un mépris affecté contre les autres professeurs de l'École : voilà les services que M. Garat a rendus... Nos professeurs sont découragés, se voyant destinés à être les répétiteurs d'un professeur qui a tellement dédaigné de faire partie de l'établissement, qu'il a même trouvé le moyen de le prédominer indirectement en se faisant attacher à l'Opéra, et les élèves de l'École royale devant tous passer dans sa classe avant que de débuter, comme si l'École royale ne possédait pas de professeurs capables de les avancer jusqu'au dernier période.

Je sais tout ce qui se passe à la classe de M. Garat, à l'Opéra; tout y tend à improuver les études qui se font à l'École royale ou à les regarder sinon comme nulles, au moins à ne les considérer que comme préparatoires. Certes, il n'est pas un des professeurs de l'École qui soit fait pour être le répétiteur de M. Garat. Chaque professeur a son genre, son talent et, surtout, l'inappréciable mérite de faire tout pour l'établissement et pour l'Opéra.

La position où se trouvent ces professeurs, par rapport à l'Opéra, n'est pas encore le plus grand inconvénient pour

l'École royale. Les élèves pensionnés par elle reçoivent de l'administration de l'Opéra les ordres d'apprendre tels ou tels rôles, de venir aux leçons et à différentes heures, répéter ou faire déjà telle ou telle partie de service: de sorte que les professeurs de l'École ne les voyent point paraître à leurs leçons, et qu'ils ne sont plus libres de les enseigner sur les rôles qu'ils jugent propres à leurs moyens. Enfin, il y a présentement dans l'École royale double ordre de service, car les élèves de la classe de M. Garat ont à suivre celui qui leur est indiqué par le directeur de l'Opéra, et celui qu'en votre nom et pour le bien et l'avancement des élèves, vous m'avez ordonné de diriger et surveiller. Les élèves sont dans les dispositions de s'attacher plutôt à tout ce qui tient à la classe de M. Garat qu'à ce qu'on leur demande pour l'école qui les paye, parce que sans la classe de M. Garat ils ne peuvent espérer de débuter. Si cet état de choses dure, ils finiront par parler en maîtres, dans les classes de l'école, par manquer les exercices et les répétitions que vous m'avez donné ordre de rétablir, et, par suite, ces mêmes élèves dédaigneront tellement leurs professeurs qui les ont mis dans le cas de débuter, qu'ils ne se présenteront plus à leurs classes.

Voilà, Monsieur l'Intendant, la véritable situation présente de l'École royale par rapport à l'Opéra. Cette école... par les menées d'un artiste qui ne connaît que lui seul et qui, du tems du Conservatoire, était l'ennemi le plus prononcé de l'Opéra, deviendra dans un tel état de toute nullité pour les progrès du chant, si les maîtres de cette partie de l'enseignement sont forcés à n'être plus que les répétiteurs de l'École de l'Opéra.

[Arch. du Conservatoire.]

CCCLXVIII. — RAPPORT AU MINISTRE DE LA MAISON DU ROI, TENDANT À L'AUGMENTATION DU CRÉDIT AFFECTÉ AUX PENSIONS, INFÉRIEUR À CELUI ATTRIBUÉ À L'ÉCOLE PRIMAIRE DE CHORON; 23 MAI 1821.

La lettre que V. E. m'a fait l'honneur de m'adresser le 16 mai, relativement à l'École primaire de M. Choron, me donne connaissance des décisions de V. E. à son égard. Ces décisions seront, en tant qu'elles me concernent, exécutées avec la plus ponctuelle régularité. En vous en donnant l'assurance, Monseigneur, je dois avoir l'honneur de vous soumettre des observations sur l'École royale de musique et de déclamation, qui, dans la mesure des affections et de la sollicitude de V. E., doit primer tout établissement de l'espèce, comme elle tient la première place parmi les écoles musicales, non seulement de France, mais d'Europe.

Qu'il me soit permis, Monseigneur, avant d'éveiller votre sollicitude sur les besoins qu'elle éprouve et sur les dangers dont elle est menacée, de faire valoir devant vous les services considérables qu'elle a rendus et qu'elle ne cesse de rendre.

Il résulte d'un état que j'ai eu l'honneur d'adresser à M. le comte de Pradel, et qui existe dans les bureaux du Ministère, que l'École royale a fourni depuis quelques années aux théâtres royaux un très grand nombre d'acteurs de beaucoup de talent et d'une indispensable utilité.

L'*Académie royale de musique* serait en ce moment et depuis longtems fermée, sans les secours que l'École lui a portés : MM. Dabadie, Lafeuillade, Valère; Mlles Lépy, Teiller, Quiney, Leroux, Sainville soutiennent presque à eux seuls le théâtre, et son avenir dépend absolument de l'École royale. Le *Théâtre royal de l'Opéra-Comique*, dont les cadres étaient mieux garnis que ne l'étaient ceux du Grand-Opéra, doit néanmoins à l'École royale plusieurs sujets habiles. Le *Théâtre-Français* s'est également recruté parmi les élèves des classes de déclamation. Le *Théâtre royal de l'Odéon*, à l'exception de MM. Joanny, Lafargue et un ou deux autres anciens comédiens, présente un personnel composé en entier d'élèves de l'École royale. Enfin, il est de notoriété constante et certaine que, dans les troupes de toute la France, les seuls sujets qui promettent, en ce qu'ils ont de la jeunesse, décèlent du talent et semblent posséder les véritables principes de l'art, sont des élèves de l'École.

Examinant ensuite les résultats des classes instrumentales, il est impossible de ne pas déclarer que les orchestres de la capitale et ceux des départements sont alimentés par l'École, et qu'ils en ont reçu des musiciens de haute distinction, non seulement par un talent d'exécution, mais par des connaissances en harmonie et en composition que les exécutans d'autrefois ne possédaient point, et que ceux de nos derniers tems, et seulement depuis le rétablissement de l'École royale, en 1816, possèdent à un degré très remarquable.

C'est aussi depuis 1816 que les résultats de l'École royale, dans toutes les parties, ont dépassé l'attente et l'espoir de l'autorité. V. E. en sera sans doute surprise, lorsqu'elle saura que cet établissement royal ne coûte à peu près que la moitié

de ce que le Conservatoire coûtait sous le dernier gouvernement; mais aussi, mieux qu'un autre, Monseigneur, vous en concevez la véritable raison, puisque, dans un tems où vous pouviez satisfaire votre goût éclairé pour l'art musical, et lorsque des occupations moins impérieuses vous le permettaient, vous honoriez fréquemment de vos regards l'administration, les classes, les exercices de l'École, et vous y aurez sans doute apperçu une probité d'administration, une sévérité de police et de mœurs, une persévérance d'instruction et d'études, qui seuls ont assuré le succès de l'établissement et qui seuls expliquent comment, au milieu de toutes sortes d'obstacles, de toutes sortes de contrariétés, avec de faibles ressources pécuniaires et une volonté administrative plus faible encore, l'École royale a réellement fait bien plus que l'on ne pouvait en espérer. Je manquerais à mon devoir (car je manquerais à la vérité), Monseigneur, si je ne déclarais que c'est aux lumières, au zèle et au dévouement absolu de M. *Perne*, inspecteur général de l'École, que ces résultats sont essentiellement dus.

Après avoir rendu à cet estimable employé ce légitime témoignage, je dois, Monseigneur, avoir l'honneur de faire connaître à V. E. que, sans de certaines modifications dans le régime financier de l'École, ses résultats seront paralysés et son existence sera compromise.

Le fonds de *pension* pour les élèves (hommes) est fixé à 12,000 francs; celui des élèves (femmes), à 6,000 francs. Quelque soit la réserve que le jury semestriel mette à accorder ces pensions et quelque soit l'exiguité de la pension commune de chaque élève (qui est de 750 francs), il est impossible qu'avec des ressources aussi circonscrites, je puisse faire venir à l'École et y éduquer les jeunes sujets reconnus propres à être appelés aux théâtres royaux. En ce moment même, où le correspondant de Bordeaux, corroborant le rapport de M. Dabadie, m'indique deux sujets de grande espérance pour l'Académie royale, l'épuisement des ressources m'ordonne de ne pas songer à eux.

Au milieu des regrets que j'en éprouve, Monseigneur, regrets que M. Perne partage vivement, je cède à la voix du devoir qui m'ordonne de déclarer franchement à V. E., qu'à moins qu'elle ne reconnaisse que les théâtres royaux, et surtout l'Académie royale, peuvent et doivent désormais se suffire à eux-mêmes et à moins qu'elle n'admette que l'École royale puisse et doive être condamnée à être dorénavant à peu près stérile en produits dans la partie vocale, il est indispensable d'augmenter ses revenus.

Je dois avouer à V. E., avec une franchise que je la supplie d'excuser, que les espérances et le zèle de M. Perne se sont presque éteints, lorsqu'à côté des restrictions imposées à l'École royale, où 18,000 francs sont accordés à vingt-quatre élèves, tous sortis de l'âge de la mûe, tous, par conséquent, parvenus ou près de parvenir à l'âge viril, et tous reconnus aptes et propres à débuter sur un des théâtres royaux, une somme de 27,200 francs est consacrée à l'éducation de seize enfants au-dessous de l'âge de douze ans, parmi lesquels une masse considérable de chances, dont une longue expérience démontre l'existence, s'oppose à ce que l'on trouve de longtems un sujet. Et, en effet, quel espoir est-il permis de fonder sur une pépinière de 16 garçons, lorsque les établissements de toute la France, plus de 100 correspondans intéressés, institués dans les départemens, et les recherches continuelles de l'administration qui possède, sous ses yeux et sur les bancs de l'école, plus de 200 élèves de musique vocale, fournissent à peine 24 sujets des deux sexes échappés aux dangers de la mue, et sur les moyens desquels il est permis de fonder quelques espérances?

Que d'années il a fallu, pour découvrir quelques sujets marquans tels que Mme Duret, M. Ponchard, M. Levasseur, Mlle Poolard, que l'administration d'alors n'a certainement remarqués et qu'elle ne s'est attachés que lorsqu'ils étaient assez avancés en âge et assez à l'abri de toutes les chances qui se rattachent au développement des organes pour qu'elle fut assurée que les sacrifices nécessaires à leur éducation tournassent au profit des théâtres et de l'art!

Mon intention et l'objet de cette lettre n'étant en aucune manière d'établir la moindre comparaison entre l'École royale et celle de M. Choron, et ne voulant ni devant me permettre aucunes réflexions sur les avantages qu'il plait à V. E. d'accorder à cette dernière, je ne me suis permis de la citer dans ce rapport que comme exemple et comme un argument très propre à prouver que, si pour une école primaire composée de 16 enfants mâles et qui, dès lors, n'est qu'une *expérience*, il est possible et convenable de porter les largesses royales à la somme de 27,000 francs, la bonne administration et la saine raison ordonnent que les ressources appliquées à l'École royale de musique et déclamation, et destinées à être répandues sur des individus de l'un et l'autre sexe, en plus grand nombre et assez avancés en âge pour ne plus offrir que la chance du talent, et non celle de la voix, fussent en proportion avec l'importance de l'établissement, avec la position des élèves, et avec la chance des avantages presque assurés que le Roi doit tirer de ses bienfaits.

A ces observations, la défense des principes et de la vérité me commande, Monseigneur, d'en ajouter encore une qui, sans doute, fixera l'attention de V. E.; c'est qu'en admettant que les 16 élèves de l'école primaire obtinssent tous et sans en excepter un seul, un succès complet, que tous eussent des dispositions, acquissent du talent et échappassent aux dangers de la mue, dangers que l'expérience démontre être de plus de *cent contre un*, même alors, Monseigneur, ces 16 élèves aboutiraient de droit et de nécessité à l'École royale, où seule ils pourraient recevoir l'ensemble d'instruction sans lequel ils ne sauraient être ni chanteurs ni acteurs; et, dès lors, chacun d'eux, après avoir reçu, depuis l'âge de 6 jusqu'à 15 ou 16 ans, à l'école primaire, un secours annuel de 5,700 francs, ne pourrait plus espérer de toucher, pendant les dernières années des études, alors que l'âge, le développement des organes et la position tout autre, exigeraient beaucoup plus de ressources, qu'une pension de 750 francs.

Cette combinaison serait vicieuse; elle serait subversive de tous les principes qui régissent la matière et qui veulent que l'enfant qui éprouve moins de besoins et qui ne présente que de très faibles chances de succès, soit peu secouru; qu'à mesure que son âge augmente et que les incertitudes qu'ils offrent diminuent, il le soit davantage, et enfin que le maximum du bienfait soit accordé au jeune sujet prêt à quitter l'école pour monter sur le théâtre, et pour y acquitter, par son talent et ses utiles services, la dette qu'il a contractée envers le Roi.

Aux faits déjà énoncés se rattachent, Monseigneur, des circonstances très importantes et qui vous sembleront, sans doute, dignes d'une attention particulière. Nul secours n'est accordé aux classes de *déclamation*, de telle sorte que, dans plus d'une circonstance, il a fallu ceux de la bienfaisance individuelle pour que les débuts du jeune sujet de mérite pussent avoir lieu.

Dans la répartition des bienfaits, c'est, selon moi, avec grande raison que nulle portion des fonds n'est spécialement employée à faire des choristes. L'École, composée de presque tous les premiers talens de l'Europe, forme des musiciens, enseigne les vrais principes du chant, développe les voix et dirige vers les chœurs ceux que l'expérience et les épreuves démontrent ne pas être propres au récit. Le travail ainsi ordonné est une sorte de distillation dont la partie la plus pure passe aux rôles, et dont le résidu est appellé à former les masses chorales.

J'ai l'honneur de soumettre les faits et les observations contenus en ce rapport à l'attention particulière de V. E., en la suppliant d'ordonner que, dans la répartition des sommes que le Roi accorde à l'instruction, l'École royale soit dignement et convenablement dotée; que cette école, qui seule peut alimenter les théâtres royaux et ceux de toute la France, ne soit pas arrêtée dans sa marche et paralysée dans ses résultats par l'absence des moyens absolument nécessaires pour le service de son pensionnat vocal, et que la somme de 18,000 francs spécialement affectée aux pensions d'élèves reçoive un accroissement tel, que le nombre de ces élèves ne soit pas trop restreint; que les secours à accorder à chacun d'eux ne soient pas, dans une multitude d'occasions, par trop exigus, et que ces secours puissent être sagement et dans de justes proportions appliqués, avec l'approbation de V. E., aux élèves de la déclamation comme à ceux du chant.

La pressante demande que j'ai l'honneur d'adresser à cet effet à V. E. est moins encore le résultat de mes observations et de mes réflexions personnelles, qu'elle n'est celui des réclamations de l'Inspecteur général et de MM. les Professeurs de l'École que le découragement gagne et qui tous renonceraient à leurs honorables fonctions, si le zèle avec lequel ils les remplissent devait être sans résultats pour leur réputation et sans fruit pour les théâtres.....

[Arch. du Conservatoire.]

CCCLXIX. — AVIS DU CONSEIL CONSULTATIF RELATIF À LA PRÉSENTATION ET À L'EXAMEN D'UN PROJET D'ORGANISATION DE L'ÉCOLE ROYALE; 4 JUIN 1821.

Sur l'objet relatif à l'organisation de l'École royale de musique, le Conseil consultatif en a conféré avec M. Boutard, chef de la 4e division du Ministère, lequel a déclaré qu'il n'avait d'autres renseignements à fournir que les budgets de cette école pour les quatre dernières années, et qu'il était prêt à les transmettre. En conséquence, le Conseil a l'honneur de faire observer à S. E. qu'il n'a aucun moyen de se procurer les réglemens relatifs à l'organisation de cette École, pour le tems où elle avait le titre de Conservatoire de musique, sous la direction de M. Sarrette. Il paraît que ces réglemens doivent se trouver, soit au Ministère de l'intérieur, soit dans les bureaux de M. de la Ferté; le Conseil pense donc qu'il y a lieu d'inviter S. E. à vouloir bien les faire réclamer officiellement.

En même tems, il paraîtrait convenable au Conseil qu'un rapport sur ladite École, auquel pourrait être joint un premier projet d'organisation, fût remis à S. E. par l'administrateur qui est actuellement chargé de cet établissement. Le Conseil est d'avis que ce ne sera que par ce moyen qu'on obtiendra une connaissance exacte de l'état actuel des choses, connaissance qui est indispensable pour l'organisation dont il s'agit; que ce projet ne saurait être proposé et discuté par les mêmes personnes; qu'il sera incomparablement plus utile que le projet d'organisation définitive soit présenté par les personnes qui sont dans l'intérieur de l'établissement, et discuté par celles qui sont à l'extérieur; qu'ainsi, ce projet, quelqu'il soit, doit être proposé par l'administration de l'École et rédigé par elle en articles accompagnés d'annotations en marge indiquant les motifs de propositions, pour devenir ensuite l'objet de l'examen du Conseil consultatif. Ce sera alors que le Conseil se trouvera en état de proposer à S. E. un avis motivé avec connaissance de cause, et de lui soumettre, s'il y a lieu, soit un projet destiné à remplacer celui de l'administration, soit seulement les modifications dont ce dernier lui aurait paru susceptible. Le Conseil consultatif, après avoir rédigé ces observations, a terminé sa séance.

[Arch. nat., O² 1801.]

CCCLXX. — RAPPORT DE PERNE À L'INTENDANT GÉNÉRAL, SUR LA SITUATION DE L'ÉCOLE; DESIDERATA; 19 NOVEMBRE 1821.

Au moment où des considérations qui me sont personnelles et qui, toutes entières en faveur de l'art musical, m'ont porté à vous faire connaître le désir que j'avais d'obtenir ma retraite après trente années consécutives de service, je croirais manquer à la confiance dont vous avez daigné m'honorer pendant le temps que j'ai porté tous mes vœux et mes efforts à diriger un établissement royal qui, en 1816, vous dût sa réinstallation (et cela en raison de son organisation primitive que M. votre père obtint de M. le baron de Breteuil en 1784), si je ne vous faisais connaître, Monsieur l'Intendant, quels ont été les résultats plus ou moins satisfaisants, que vous avez pu obtenir de ce même établissement qui rentrait dans les attributions du Ministère du Roi.

Le Conservatoire de musique, dont l'excellence des études et la brillante exécution des exercices-concerts avait rempli d'admiration l'Europe musicale, se ressentant des événements politiques des années 1814 et 1815, ne donnait depuis plus de deux ans aucun élève qu'on eût pu citer, sans parler du personnel des élèves des classes instrumentales qui étaient disséminés: aussi au Conservatoire, dans les classes de solfège, les classes de chant, au second semestre de 1816, étaient dans un tel état de dénuement que le comité de l'École royale crut devoir faire, le 9 août, un examen général et scrupuleux des élèves de solfège pour faire passer dans les classes de chant les individus que l'on pouvait présumer devoir donner des espérances..... En 1817, vous établîtes une correspondance dans les départements pour trouver des voix et des sujets, et vous n'eûtes qu'à vous féliciter de cette mesure. Elle vous procura plusieurs élèves qui par suite débutèrent à l'Opéra ou à l'Opéra-Comique. Les professeurs, remplis de zèle pour soutenir dans l'École royale la haute réputation du Conservatoire, étaient d'une exactitude remarquable. L'inspecteur général, et eux, n'aspiraient qu'au moment où des exercices publics pourraient mettre en évidence les fruits de leurs travaux.

Ce zèle et cette émulation parmi les professeurs étaient sans cesse alimentés par l'espoir d'une amélioration dans le traitement de la plupart des professeurs et des employés. Il n'y en avait pas un qui ne fût persuadé que le personnel de l'École royale, qui en 1816 ne coûtait que 45,000 francs, avait coûté pour le Conservatoire les années précédentes 107,100 francs. De plus, l'administration qui, sous le Conservatoire, coûtait 30,000 francs, ne coûtait plus que 5,000 francs. Ces professeurs étaient donc fondés à espérer de la justice de l'autorité le rétablissement de leurs traitements aux mêmes taux que sous le Conservatoire, lorsque des temps meilleurs le permettraient, et cet espoir d'amélioration dans les traitements portait ces mêmes professeurs à aider l'Inspecteur général à faire les répétitions et les *concerts* qui commencèrent à avoir lieu en 1817 dans la petite salle, et en 1818 et 1819 dans la grande salle. Les exercices qui sous le Conservatoire étaient de véritables concerts de premiers jeunes virtuoses sortis de l'établissement et des élèves des classes, étaient payés par le public, les fonds de recettes servaient à payer les exécutants, et par conséquent assuraient l'exécution. Ces recettes servaient aussi à faire un fonds pour les veuves des professeurs décédés sans droits à la pension. Mais à l'École, cette grande ressource était nulle pour les élèves, et les règlements ne permettant pas de faire coopérer à l'exécution des concerts aucun étranger à l'établissement, il s'ensuivit que les exercices qui eurent lieu ne furent que des réunions d'études entièrement à l'avantage des élèves et privé de cet éclat que produit toute exécution

donnée pour satisfaire le goût du public. Vous sollicitâtes plusieurs fois quelques fonds pour subvenir aux premières dépenses de ces exercices, Monsieur l'Intendant, et en assurer l'exécution au moyen de quelques jetons d'émulation accordés aux élèves, mais l'état des dépenses ne permit probablement pas de vous accorder votre demande.

Vous fîtes plus, vous donnâtes un projet d'organisation d'une *troupe d'élèves* qui sous vos yeux et dans la grande salle eut joué publiquement les chefs-d'œuvre des grands maîtres tragiques, comiques et lyriques. Mais le manque de fonds vint encore faire ajourner des mesures qui tendaient à rendre l'École royale l'établissement théâtral le plus utile de l'Europe.

La *correspondance* que vous aviez établie dans les départements, permettant d'entrevoir qu'elle pourrait alimenter un pensionnat de sujets choisis, où les études eussent été particulières aux heures qui n'étaient pas celles employées par l'École royale, ce *pensionnat* aurait obvié aux inconvénients de laisser les élèves livrés à eux-mêmes. Vous fîtes des demandes de fonds peu considérables, mais vous avez attendu jusqu'à ce jour que ces mêmes demandes puissent être prises en considération. Cette ressource d'un pensionnat existait sous le Conservatoire, où les élèves marquants du chant étaient sous l'autorité d'un directeur de ce pensionnat. Cette partie administrative du Conservatoire a coûté, pendant quelques années, plus de 50,000 fr. par an, et après réduction, la dépense n'a pas été moins de 24,000 à 25,000 francs.

Vous fûtes persuadé, M. l'Intendant, ainsi que les membres du Conseil d'administration, que quelques *écoles succursales* de chant instituées dans le midi et dans le nord de la France seraient des séminaires d'une grande ressource et d'une grande importance pour le recrutement des voix pour les théâtres royaux; vous fîtes connaître vos intentions, mais toujours le manque de fonds était là pour empêcher qu'aucune mesure ne fût prise pour donner à l'École royale une splendeur que le Conservatoire avait due à la libéralité du Gouvernement, à la jeunesse et au talent des professeurs.

Cependant l'École royale, privée de toutes ces ressources, a-t-elle été sans donner des produits, ainsi que le repandent, dans un public musical avide de changement, certaines personnes, intéressées peut-être à déguiser ou même à méconnaître l'évidence qui est en faveur de l'École royale?

Pour prouver que cet établissement n'a rien produit depuis six ans, qui seront bientôt révolus, M. l'Intendant, il en serait au moins nécessaire que les détracteurs de l'École puissent dire qu'aucun de ses élèves ne fait partie des théâtres royaux ou que ceux qu'il a donnés pour si médiocres que la province seule a pu leur donner asile. Cependant ne pourrait-on pas demander au directeur de l'Opéra et aux administrateurs des deux théâtres Français et de Feydau, s'il leur est possible de faire leur service sans les jeunes gens de l'École, qui présentement font partie de leurs cadres? Demandez au directeur de l'Opéra que Mlles Leroux, Quiney, Caroline Lepy, Sainville, Letellier et MM. Dabadie et Lafeuillade quittent la scène où ils ont été admis, et s'il ne répond pas alors qu'il faut fermer la porte, je passe condamnation. Mettez de côté les 150 élèves qui sont sortis de l'École royale, tant dans le chant que dans la déclamation et la partie instrumentale, depuis 1816 jusques et compris le 1er novembre de cette année, élèves qui sont répandus dans les cadres du chant et des orchestres de théâtres royaux et secondaires, ainsi que dans les concerts des villes, des départements et dans les troupes de comédie et d'opéra des grandes villes, et que l'on prouve ensuite que l'état musical en France aurait pu se suffire à lui-même par les résultats de l'École royale et je serai le premier à avouer que cet établissement a été de toute utilité dans ses produits.

Vous avez eu à plusieurs reprises l'état nominatif de tous ces élèves, M. l'Intendant, je n'avance donc rien qui ne soit prouvé et j'ajouterai, de plus, que les cadres de l'École ont un personnel d'élèves qui, s'il est bien dirigé, doit donner dans 7 ou 8 ans les mêmes produits, la note de ces élèves est ci-jointe.

Au moment où une nouvelle organisation va fixer probablement le sort des professeurs et qu'une administration ferme et juste prendra de nouvelles mesures pour assurer le service dans l'établissement et, par conséquent, amener des produits satisfaisants, je ne puis que former les souhaits les plus ardents pour que le directeur, quel qu'il soit, n'ait pas à lutter contre les obstacles sans cesse renaissants qui jusqu'ici ont entravé la marche des études. Il est donc à désirer : 1° que MM. les professeurs de chant soient d'accord entre eux sur la manière d'enseigner le chant; 2° qu'ils ne préfèrent pas tel ou telle élève à tel autre par des considérations particulières et étrangères à l'établissement; 3° que les professeurs, en général, ne regardent pas l'École royale comme le *pis-aller* de leurs affaires, et que beaucoup s'astreignent à tenir leurs classes la période entière; 4° qu'aucun d'eux ne puisse s'absenter, sans qu'un répétiteur, payé par lui et avoué par le Comité d'enseignement, ne le remplace, afin que des élèves pensionnés ne se trouvent pas pendant des mois

entiers sans leçons, soit parce que le professeur a des répétitions au théâtre royal dont il fait partie, soit parce qu'il a un congé pour aller faire ses affaires dans les départements, ou parce qu'il est d'un comité de lecture, ou parce qu'il a une pièce nouvelle à monter, soit parce qu'il est malade et que sa poitrine est fatiguée, soit parce que le temps est brumeux et qu'en pareil cas un chanteur ne peut se déplacer sans risquer de s'enrhumer, parce qu'il est de service à la chapelle, le service du Roi passe avant celui de l'École royale, etc.

Il est encore à désirer, dans l'intérêt des professeurs : 1° que l'autorité leur restitue le traitement que précédemment plusieurs d'entre eux avaient au Conservatoire, de manière à ce qu'ils ne soient pas lésés dans la pension qu'ils ont déjà méritée par leur temps de service; 2° que toutes recommandations données à des aspirants par des personnes puissantes soient considérées comme nulles, quand les protégés sont des êtres insignifiants sous le rapport de l'art; 3° que les élèves de l'établissement ne soient pas enlevés par les théâtres (en raison des besoins que ces théâtres éprouvent et pour ne pas fermer les portes au public), avant que les études de ces mêmes élèves fussent terminées, ce qui mettrait de nouveau l'école dans le cas de ne pouvoir donner des exercices qu'avec les élèves les plus médiocres et paralyser les ressources les plus assurées; 4° de donner des émoluments aux élèves de déclamation qui ont des dispositions afin que, formés par l'École, ils ne la quittent pas pour aller chercher leur subsistance dans les départements, dès qu'ils peuvent bégayer un rôle ou que les élèves femmes étant soldées pour faire leurs études ne s'occupent pas, ostensiblement du moins, de chercher qui peut subvenir à leurs dépenses; 5° que tout professeur de déclamation qui a été praticien au théâtre, et tout littérateur qui n'a pas mis le pied sur les planches, s'entendent ensemble pour convenir de la meilleure manière d'enseigner la déclamation, afin que ces Messieurs ne soient pas sans cesse en opposition les uns avec les autres; 6° enfin que tout professeur ait la religion de son état et qu'il ne croie pas avoir rempli son devoir quand il est venu signer son registre, passer son temps à causer et à faire de l'esprit dans sa classe au lieu de donner ses leçons, pour le plus grand profit et l'honneur de l'école, dans l'intérêt de l'art en général et non le sien en particulier.

[Arch. du Conservatoire.]

CCCLXXI. — PERNE DEMANDE SA MISE À LA RETRAITE; PROPOSITION DE LE NOMMER BIBLIOTHÉCAIRE; 19 MARS 1822.

Au Ministre de la Maison du Roi.

J'ai l'honneur de mettre sous les yeux de V. E. la demande formulée par M. Perne, inspecteur général et bibliothécaire de l'École royale de musique et de déclamation. Cette demande est celle de la retraite, à l'expiration de la 3me année de son service; elle est appuyée de deux certificats et d'un extrait baptistaire qui prouve que M. Perne est dans sa 50me année. Un pénible devoir, Monseigneur, c'est celui que je remplis en appuyant la demande de l'employé plein d'honneur, de talent et de zèle, dont je regretterai vivement la perte, et dont je voudrais pouvoir prolonger les services; mais ceux de M. Perne ont duré 30 années, et je ne doute pas que, dans sa haute et bienveillante justice, V. E. m'ordonne que tout le bénéfice des ordonnances ne soit accordé à celui qui a servi si longtemps et si bien.

Les regrets que me cause la perte de M. Perne m'ont fait naître à son égard une idée : il est dans la force de l'âge, ses facultés ont toute leur vigueur, à tel point qu'il n'abandonne ses fonctions qu'afin de pouvoir se livrer exclusivement à des recherches et à des travaux de littérature musicale qui doivent compléter sa réputation.

Dans cet état de choses, je conçois l'espoir qu'en ajoutant une somme annuelle d'environ 700 à 800 francs à la pension à laquelle M. Perne aura droit, il consentirait à conserver la place de *bibliothécaire* de l'École. Nul n'est plus propre que lui à remplir cette place, dont les devoirs se trouveraient absolument d'accord avec la vie studieuse à laquelle il veut désormais se livrer; et enfin, pour achever de démontrer à V. E. combien cette idée est heureusement conçue dans l'intérêt du service, il y aurait une économie annuelle de 1,300 francs au moins sur les dépenses de la Bibliothèque...

[Arch. du Conservatoire.]

CCCLXXII. — DE LA FERTÉ EXPOSE AU MINISTRE SES VUES SUR LA SITUATION DE L'ÉCOLE, IL REVENDIQUE SES DROITS ET DEMANDE À ÊTRE CONSULTÉ SUR LES MODIFICATIONS PROJETÉES; 23 MARS 1822.

V. E. arrête en ce moment même, ses regards sur l'École royale, elle semble manifester l'intention d'en changer l'organisation; pour la première fois depuis la distribution des prix elle l'honore de sa présence; le moment me semble

éminemment propre à l'exposition de certains faits que V. E. ignore peut être et qu'il est indispensable de lui faire connaître.

L'École royale fut instituée en 1784 sous l'Intendance de mon père, et le Ministère du baron de Breteuil. Je ne m'étendrai point sur les vicissitudes qu'elle éprouva et sur l'accroissement qu'elle prit pendant la durée de la Révolution, depuis 1792 jusqu'en 1814. Les événements de cette dernière époque l'atteignirent au point de suspendre ses utiles travaux et de menacer son existence, et ce fut alors que S. E. le Ministre de l'intérieur (l'abbé de Montesquiou), songeant à conserver l'École dans les attributions de son Ministère, m'en fit proposer la direction avec un traitement de 10,000 francs. Je soumis alors tous les détails de mes entretiens avec S. E. à M. le comte de Blacas et à M. le duc d'Aumont qui tous deux m'autorisèrent à accepter ses offres. Je pris de moi-même un tout autre conseil, me rappelant l'origine de l'École et voulant conserver au Ministère de la maison du Roi un de ses plus honorables apanages, je refusai les propositions qui me furent faites, j'oubliai mes intérêts pour ne songer qu'à ceux du Ministère de la maison, et je réussis à maintenir l'École royale de musique et de déclamation sous son autorité.

Si j'avais pu faire prévaloir mes idées et faire adopter mes propositions, beaucoup de choses qui ont été faites ne l'eussent pas été, et beaucoup d'actes et de combinaisons dont l'adoption a été proposée et vivement sollicitée par moi eussent sans doute produit des résultats tout autres que ceux que l'on a obtenus. Je n'aurais point sacrifié les véritables intérêts de l'École et ceux des théâtres à la pressante nécessité du moment, et l'établissement d'un pensionnat que je n'ai cessé de demander eut puissamment concouru à la formation d'acteurs dignes et capables de figurer sur nos grands théâtres. Avec plus de secours, et plus d'appui de la part du Ministère, je n'aurai pas vu le découragement s'introduire dans l'École et l'émulation s'en éloigner, elle serait en un mot ce que V. E. voudrait qu'elle fut, et ce qu'elle ne deviendra qu'en adoptant à son égard des idées et des plans, sous plus d'un rapport, différents de ceux adoptés jusqu'à ce jour.

Pour rendre l'École digne à la fois de la France, de la réputation que l'Europe lui accorde et de la munificence Royale qui la soutient, V. E. semble croire que la forme de son administration doit être changée. Si j'émettais une opinion contraire, elle pourrait être suspectée de partialité, et cependant, Monseigneur, j'ai cette opinion, sans vouloir en ce moment la développer autrement, qu'en déclarant que l'École deviendra grande et productive par de bonnes institutions réglementaires, par un léger accroissement dans le fonds qui lui est accordé; par l'émulation et par la protection et l'appui de V. E.: sans ces conditions les administrateurs quels qu'ils soient, à la direction desquels l'École pourrait être confiée, ne saurait la conduire à bien.

Cette déclaration, qui est la seule que je crois devoir faire à V. E., pourra arrêter sérieusement sa pensée sur la question de savoir si, malgré mes droits héréditaires, malgré ceux qui résultent pour moi d'une finance de 500,000 francs, malgré le désintéressement dont j'ai fait preuve, et malgré l'éminent service que j'ai rendu au Ministère de la maison du Roi en lui conservant une de ses plus belles attributions, je dois être dépouillé des miennes.

Si V. E. se détermine à me les enlever en tout, ou en partie, je me soumettrai à sa décision sans autres réflexions que celles-ci : c'est qu'il serait fâcheux pour l'établissement que je ne fusse pas interrogé sur les modifications qu'il peut être question d'y introduire et qu'il serait injuste et humiliant pour moi de ne pas être consulté sur le choix de l'administrateur, ou des administrateurs qui pourront succéder en tout ou partie à mes attributions et avec lesquels nécessairement je me trouverai en rapport. Sur les *choses* comme sur les *hommes* mes avis ne sauraient être de trop; ils seront le fruit d'une longue expérience, et V. E. ne pourra qu'en tirer quelque avantage.

Je me résumerai par conséquent à lui demander : 1° qu'elle veuille bien, avec une équitable sévérité, prendre en considération mes droits et mes titres personnels; 2° qu'en supposant que, dans sa sagesse, elle veuille y porter atteinte, je sois consulté, entendu, non dans mon propre intérêt, mais dans celui de l'École royale, et que V. E. daigne m'appeler à la discussion qui va s'ouvrir sur les modifications qui pourront être introduites dans le régime actuel de l'École royale et sur le choix des personnes qui pourront être chargées de son administration future. Je suis, etc.

Le baron de Laferté.

[Arch., nat. O³ 1735.]

CCCLXXIII. — LE MINISTRE DÉSAPPROUVE L'ADMINISTRATION DE DE LA FERTÉ ET LUI RAPPELLE SES DEVOIRS; 15 AVRIL 1822.

M. le baron de Laferté.

Monsieur le Baron, je n'ai tardé jusqu'à ce moment à répondre à votre lettre du 23 mars dernier que pour me laisser le temps de terminer auparavant l'ensemble du travail relatif à l'Académie royale de musique et aux autres théâtres royaux. Les résultats de ce travail m'amènent naturellement à traiter les questions que vous avez cru devoir m'opposer.

Vous me priez, en les résumant, 1° de vouloir bien, avec une équitable sévérité, prendre en considération vos droits et vos titres personnels sur l'École royale de musique; 2° vous demandez qu'en supposant que, dans ma sagesse, j'y veuille porter atteinte, vous soyez consulté et entendu, non dans votre propre intérêt, mais dans celui de l'École royale et que je vous appelle à la discussion qui va s'ouvrir sur les modifications qui pourraient être introduites dans le régime actuel de l'École royale et sur le choix des personnes qui pourraient être chargées de son administration présente.

C'est avec regret que je me vois dans la nécessité de vous faire observer, Monsieur le Baron, que depuis mon arrivée au Ministère, j'ai eu souvent lieu de m'apercevoir que vous n'aviez pas une idée exacte de vos fonctions et de vos attributions. Si vous voulez bien vous reporter à l'époque de l'ordonnance du 1er novembre 1820 et même au temps qui l'avait précédé, vous vous rappeleriez que l'Intendance des théâtres devait être supprimée, celle de Menus-Plaisirs réunie au Garde-meuble et la direction des fêtes et spectacles de la Cour donnée en dédommagement à l'un ou l'autre des deux intendants qui d'ailleurs aurait conservé un traitement égal au traitement attaché à ses anciennes fonctions.

C'est dans cet état de choses que j'ai trouvé vos intérêts, et à coup sûr j'aurais pu regarder dans la ligne de mes devoirs comme dans les règles de la justice de vous appliquer ses conséquences, dont je devenais d'autant moins responsable que je n'avais pas été appelé à en discuter le principe, et que d'ailleurs elles assuraient honorablement vos intérêts et vos droits. Cependant j'ai conservé l'Intendance des théâtres en vous expliquant comment j'entendais vos fonctions, je vous ai dit alors et répété plusieurs fois depuis que l'intendant des théâtres était délégué par le Ministre pour exercer une haute surveillance sur les théâtres royaux, qu'il devenait le point central de la correspondance et de la comptabilité, enfin le représentant du Ministre vis-à-vis de ces théâtres et que, dès lors, vous deviez vous abstenir d'entrer dans les détails de l'administration comme partie active, à moins qu'il ne s'agit de leur donner une direction, et que pour contrôler avec fruit les actes d'administration des divers théâtres il fallait nécessairement être placé en dehors de cette administration; je n'ai fait dans ces instructions que vous répéter le contenu des ordonnances et édits royaux rendus tant avant la Révolution que pendant les premières années de la Restauration, peut être aurais-je du en maintenir l'exécution rigoureuse et ai-je à me reprocher de m'être laissé entraîner, par des sollicitations dictées par des intérêts personnels, à des concessions qui ont amené des résultats différents de ceux que j'avais le droit d'en attendre. Quoiqu'il en soit j'ai consenti à vous laisser entrer dans les détails de l'administration de l'Opéra, mais les motifs qui me déterminèrent alors ne subsistent plus aujourd'hui. L'administration de l'Opéra était à cette époque soumise à l'action et ne se trouvait réellement sous aucune autorité spéciale.

Il serait superflu de répéter ici ce que j'attendais du mode d'administration, tel qu'il fut alors établi, mais je ne puis m'empêcher de vous dire avec franchise que, depuis mon entrée au Ministère, je ne vous ai vu occupé qu'à défendre contre moi ce que vous appelez vos droits héréditaires, vos privilèges et votre autorité; je n'ai pas trouvé en vous l'assistance sur laquelle je devais compter pour faire prendre au service des théâtres une marche satisfaisante et régulière et, au contraire, une opposition sourde et constante a paralysé toutes les réformes salutaires que je voulais opérer. Enfin le résultat de ces dispositions a été de faire avorter les vues que j'avais conçues dans l'intérêt des théâtres en conservant, sous le titre d'Intendant, un surveillant et un contrôleur de toutes les opérations administratives relatives à chacun d'eux et dans lesquelles il ne serait entré que pour en faire connaître à moi seul les abus et les avantages.

Cette position, soyez-en convaincu, Monsieur le Baron, aurait ajouté à votre considération au lieu de lui rien enlever et vous aurait donné des privilèges et des droits plus précieux encore que ceux que vous mettez tant d'intérêts à conserver; dans l'état actuel il vous est impossible de suivre avec succès les détails de l'administration de cinq théâtres et de l'École royale, mais il vous deviendra facile d'en surveiller l'ensemble et d'aider à leur imprimer une bonne direction lorsque vous vous

enfermerez dans les attributions que j'ai indiquées plus haut. Alors vous me mettrez à même de juger par vos rapports et par le contrôle que vos connaissances vous donnent plus de moyens qu'un autre d'exercer avec succès des dispositions les plus utiles pour appliquer à chaque théâtre les règlements qui lui conviennent, alors seulement vous pourrez juger que vos fonctions beaucoup plus faciles à remplir, plus honorables à exercer rendront à votre place toute la considération à laquelle vous avez droit de prétendre et me donneront à moi-même toute la sécurité qui doit résulter d'une marche administrative fixe et régulière.

Quant à l'École royale, vous n'avez pu raisonnablement être surpris de me voir occupé de sa réorganisation lorsque, depuis sept ans qu'elle existe sous le régime actuel, il n'a pas été possible de lui donner encore un règlement convenable et complet. Cette absence de règlement et d'autorité spéciale qui pût y suppléer a favorisé dans le régime de l'École, l'introduction de grands vices et j'ai pu juger par ma propre expérience, le jour même où je l'ai visitée et où ma visite était cependant annoncée, combien est insuffisante l'instruction qu'on y peut recevoir, je sais à n'en pouvoir douter jusqu'à quel point une grande partie des professeurs pousse la négligence et l'incurie dans l'exercice de leurs devoirs, et cependant depuis 18 mois que je suis au ministère je suis encore à attendre de vous des observations et des propositions sur la nature et les moyens à réprimer les abus.....

[Arch. nat., O[4] 1735.]

CCCLXXIV. — LE MINISTRE DE LA MAISON DU ROI ANNONCE AU BARON DELAVERTÉ L'ADOPTION D'IMPORTANTES MODIFICATIONS AU RÉGIME DE L'ÉCOLE; 19 AVRIL 1822.

M. le Baron, le résultat de mes observations sur l'École royale a été de me faire sentir la nécessité d'apporter à son régime actuel quelques modifications importantes, dont je m'empresse de vous faire part. Je vous ai déjà fait connaître que mon intention était d'établir désormais deux *pensionnats*, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes, et l'établissement prenant ainsi un nouvel accroissement, j'ai jugé nécessaire de lui donner sur-le-champ une organisation nouvelle, plus appropriée à ses besoins et aux résultats que j'ai le droit d'en attendre.

En conséquence, la place d'inspecteur général de l'École royale sera supprimée et remplacée par celle de directeur. Ce directeur aura pour attributions spéciales l'examen et la direction de l'enseignement, ainsi que la surveillance et la police des deux pensionnats, et pour l'aider dans cette partie de ses fonctions en ce qui concerne la comptabilité et le matériel, il lui sera donné un adjoint sous le titre de chef du matériel de l'École.

J'ai fait choix, pour la première de ces deux places, de M. Cherubini, dont les fonctions cesseront comme professeur de composition, et qui ne sera pas remplacé en cette qualité. Les professeurs de composition ne seront plus, en conséquence, qu'au nombre de trois, et le traitement de M. Boyeldieu, l'un d'eux qui se trouve moins rétribué que ses collègues, sera porté à 3,000 francs.

J'ai également fait choix, pour chef du matériel, de M. d'Henneville..... Quant à M. Perne, dont les fonctions vont cesser et dont la pension de retraite va être réglée sur sa propre demande, il conviendra de lui confier, avec un traitement supplémentaire et peu considérable, la conservation de la Bibliothèque de l'École.....

Telles sont, M. le Baron, les dispositions principales que j'ai cru devoir adopter et qui amènent tout naturellement des modifications dans le règlement de l'École tel qu'il existe... L'École royale va se trouver, vis-à-vis de vous, dans la même situation que les administrations des théâtres royaux; vous aurez, par conséquent, à y exercer la même surveillance en restant l'intermédiaire de cet établissement avec mon Ministère; c'est par vous que doivent passer les propositions à faire dans son intérêt ainsi que la correspondance. Je suis convaincu que ce nouvel ordre de choses, qui ne vous oblige qu'à cette sorte de surveillance exigible d'un chef de service dont les fonctions sont aussi étendues que celles qui vous sont confiées, tournera au profit de l'École, en vous plaçant au-dessus d'elle à une hauteur convenable et en vous donnant ainsi plus de moyens de m'éclairer sur l'importance de ses résultats.

En attendant que toutes les dispositions qui doivent achever cette organisation soient arrêtées définitivement, veuillez me proposer l'installation de M. Cherubini, afin qu'il remplisse provisoirement les fonctions confiées jusqu'à ce moment à l'inspecteur général.

[Arch. nat., O[4] 1798 et 1735.]

§ II. CHERUBINI, DIRECTEUR, 1822-1842.

CCCLXXV. — NOMINATION DE CHERUBINI; 20 AVRIL 1822.

Je ne perds pas un moment, Monsieur, pour vous annoncer que, par décision en date du 19 de ce mois, S. E. le Ministre secrétaire d'État au Département de la Maison du Roi vous a nommé directeur de l'École royale de musique et de déclamation, et ordonné qu'à dater de ce jour vous cesserez de remplir les fonctions de professeur de composition.

Vous aurez pour attributions spéciales l'examen et la direction de l'enseignement, ainsi que la surveillance et la police des deux pensionnats, qui vont être incessamment rétablis, et, pour vous aider dans cette partie de vos fonctions en ce qui concerne la comptabilité et le matériel, M. d'Henneville vous est adjoint sous le titre de chef du matériel de l'école.

Quant à M. Perne, dont les fonctions vont cesser, et dont la pension de retraite va être réglée d'après sa demande, S. E. a jugé convenable de lui confier la conservation de la Bibliothèque de l'École royale, qui ne pourra qu'en tirer un très grand avantage en raison de ses rares connaissances.

L'École royale se trouvera, vis-à-vis de moi, dans la même situation que les administrations des théâtres royaux. Le Ministre me charge d'y exercer la même surveillance, en restant l'intermédiaire de cet établissement avec son Ministère. C'est donc par moi que devront passer les propositions à faire dans son intérêt, ainsi que la correspondance relative tant au personnel qu'au matériel, ce qui me mettra à même d'éclairer le Ministre sur l'importance de ses résultats.

Je me félicite, Monsieur, que ces dispositions me procurent de nouvelles et plus fréquentes occasions d'avoir des rapports avec vous, et je vous prie d'agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

[Arch. du Conservatoire.]

CCCLXXVI. — DE LA FERTÉ FAIT CONNAÎTRE AU MINISTRE LE RÉSULTAT DE L'EXAMEN DES CLASSES ET LES RÉFORMES PROPOSÉES PAR CHERUBINI; 28 MAI 1822.

M. Cherubini, directeur de l'École royale de musique et de déclamation, dès son entrée en fonction, a fait un examen général des classes, et j'ai l'honneur d'adresser à V. E., le résultat de ce travail: elle verra, par l'état détaillé ci-joint : 1° la composition des classes lors de la nomination du directeur; 2° les réformes proposées; 3° la composition des classes, telle qu'elle doit être après les réformes opérées.

Il est urgent, Monseigneur, que V. E. veuille bien approuver ce nouvel ordre de choses, afin que le directeur puisse s'occuper du classement définitif des élèves et prévenir ceux qui ne doivent plus faire partie de l'École.

J'ai l'honneur de faire observer à V. E. que parmi les réformes indiquées sur l'état, il en est qui indiquent *la radiation absolue* des classes, et que d'autres sont seulement *réformés d'une classe*, mais maintenus dans une autre. Je suis, etc.

[Arch. nat., O² 1735.]

CCCLXXVII. — RAPPORT SUR LE PROJET DE RÉORGANISATION PRÉSENTÉ PAR CHERUBINI; 30 MAI 1822.

M. le Directeur de l'École royale de chant et de déclamation présente un projet de réorganisation de cet établissement. Selon ce projet, le personnel d'administration se composerait de 8 personnes, savoir : 1 directeur, 1 chef du matériel, 1 bibliothécaire, 1 secrétaire d'administration, 1 commis bibliothécaire, 1 garçon de bureau, 1 suisse.

Le personnel d'enseignement serait le même que celui de l'École actuelle, sauf quelques variations comme suit : *en plus*, 1 professeur de violon, 1 professeur de piano; *en moins*, 2 professeurs de composition, 2 professeurs de chant, 2 répétiteurs de chant, 1 professeur adjoint.

Ainsi, ce personnel serait effectivement diminué de 5 personnes, ce qui, en supposant les traitements maintenus aux

taux actuels, donnerait une réduction de dépense de *7,600 francs*. Déjà la réforme d'un professeur de composition, porté aux états pour 3,000 francs, est opérée par l'appel à d'autres fonctions de M. Cherubini. Quant aux autres, on propose de ne les faire qu'à mesure que viendra des vacances.

Enfin pour ce qui concerne les pensionnats, qui sont une institution nouvelle, on propose, pour celui des hommes, 1 chef pris parmi les 2 inspecteurs et qui sera surveillant, 12 pensionnaires, 1 domestique.

Tous ces individus seront payés sur les fonds affectés à ce pensionnat. A l'égard des autres dépenses, le pensionnat pourrait être établi à l'instar de celui des pages de la musique du Roi, c'est-à-dire qu'il faut donner au *chef de ce pensionnat* une somme de..... par pensionnaire, avec laquelle il nourrirait, entretiendrait et surveillerait les élèves. On fournirait au chef du pensionnat le local, le mobilier des pensionnaires, du surveillant, du domestique, de la cuisine, du réfectoire et des salles d'études, plus le linge de lit, de table et de cuisine, qui serait blanchi aux frais de l'établissement. Le blanchissage du linge des élèves, l'entretien dudit linge et du trousseau de chacun d'eux serait au compte du chef de la pension ainsi que la nourriture du surveillant et du domestique. La cuisinière ou le cuisinier sera également au compte du chef. Les salles d'études et le réfectoire sont les seules pièces chauffées et éclairées par l'administration. On peut, si Son E. le veut, en faire autant pour le chef. Le pensionnat sera sous la surveillance du directeur de l'école et les élèves seront instruits par les professeurs de l'établissement.

Le pensionnat des femmes, composé seulement de 6 élèves, aurait à son état du personnel une gouvernante, une surveillante et, s'il était jugé nécessaire, une domestique. Ces trois personnes seraient payées par des fonds affectés à ce pensionnat. Quant aux autres dépenses, elles dépendraient des conventions qu'on aurait faites avec la maîtresse de la pension où les 6 demoiselles seraient placées. Le directeur aurait la haute surveillance de ce pensionnat comme celle de l'autre, et les élèves seraient instruites de même par des maîtres pris parmi les professeurs de l'école.

Le projet dont il s'agit ne détermine le traitement d'aucun des nouveaux fonctionnaires ou employés dont il fait état.

Pour ce qui concerne le personnel d'enseignement, vu la situation du fonds porté déjà au budget de l'École royale et aussi parce que quelques mois de plus ne seront pas de trop pour méditer la matière, S. E. jugera peut-être qu'il faut ajourner tout changement à l'exercice prochain. Mais il est instant de statuer et sur l'organisation du personnel et sur celle des deux pensionnats.

Déjà S. E. nous a fait verbalement connaître ses intentions sur le personnel d'administration, et nous voyons que le projet ne diffère de ces intentions qu'en un seul point. M. le directeur demande la création d'un *secrétaire d'administration* et propose la réforme d'un commis de l'inspecteur. M. l'intendant des théâtres pense qu'en conservant le commis on peut se passer de secrétaire; la différence n'est guère que sur les mots, et quoique le choix de ces mots ne soit pas, en effet, sans conséquence, nous pensons qu'on peut, du moins jusqu'à nouvel ordre, laisser les choses en l'état qu'elles sont.

Pour le présent donc, il suffirait de régler le sort du directeur, du chef du matériel et du bibliothécaire.

Déjà il a été question de fixer le traitement du directeur à 6,000 francs et celui du chef du matériel à 2,400 francs. Quant à la place de bibliothécaire, M. Perne, inspecteur à la retraite, exercerait les fonctions de cette place, à titre de bibliothécaire honoraire, en considération du supplément de faveur qui porterait la pension de retraite à 2,400 francs, et moyennant une gratification annuelle de 600 francs non portée à l'état du personnel, pour ne point fausser les règlements, qui réprouvent la cumulation de sa pension et un traitement d'activité.

Sur l'organisation du pensionnat des hommes, nous remarquons : 1° que le titre de gouverneur semble trop pompeux, celui de chef suffit, et encore en n'y attachant d'autre idée que celle de maître de pension; 2° que si ce chef est tel qu'il puisse lui-même remplir les fonctions de surveillant ou gardien, il lui sera dû pour cela un traitement personnel, mais que s'il se borne à la tenue du pensionnat et qu'il faille, en outre, un surveillant ou gardien des élèves, il devra s'en tenir au petit bénéfice de maître de pension, et il ne sera, dans aucun cas, porté aux états du personnel. Quant au domestique, nous pensons qu'il n'en est pas besoin ou du moins que ce sera au maître de pension à y pourvoir, mais déjà on nous a informé qu'il faudrait un portier aux gages de 300 francs.

Pour le prix de la pension, vu les fournitures de linges, bois et lumière que l'on propose d'allouer en nature, ce serait assez, je pense, de 1,000 francs par tête d'élève, avec garantie qu'ils seraient toujours au nombre de dix au moins. De

plus, il serait fait état de 200 francs par élève pour l'habillement et les menus frais. La dépense du pensionnat des hommes s'établirait donc comme suit :

Traitement soit du chef du pensionnat, soit d'un surveillant des élèves	1,500 francs.
Pensions de 12 élèves et, s'il y a lieu, du surveillant, à 1,000 francs par tête	13,000
Habillement des élèves	2,400
Ensemble	16,900

Le pensionnat des femmes, qui serait placé hors de l'enceinte, exigerait une surveillante spéciale, mais ces fonctions peuvent fort bien se confondre avec celle de gouvernante, et ici encore il n'y aurait, faisant dépense à l'état du personnel, qu'un seul sujet. La maîtresse de pension se bornerait au bénéfice de son pensionnat, et la dépense du pensionnat des femmes s'établirait comme suit :

Une gouvernante surveillante	600 francs.
Pension des 6 élèves et de la surveillante à 800 francs par tête	5,600
Entretien des élèves à 200 francs par tête	1,200
Ensemble	7,400

Ainsi, toutes choses d'ailleurs demeurant en l'état où elles sont au budget des théâtres, article École royale, arrêté par délibération de S. E. du 10 avril dernier, il y aurait à faire cadrer au budget particulier de l'École les nouvelles dispositions suivantes :

1 directeur	6,000f	1 portier du pensionnat des hommes	300f
1 inspecteur du matériel	2,400	Frais du pensionnat des hommes	15,400
1 surveillant du pensionnat des hommes	1,500	Frais du pensionnat des femmes	6,800
1 gouvernante surveillante au pensionnat des femmes	600	Ensemble	33,000

Mais, d'une part, ces nouvelles dispositions ne sont guère qu'un virement de parties, lequel laisse disponible une somme de 7,500f

D'autre part, il est déjà fait compte au budget, pour la tenue des deux pensionnats, d'un fonds de 23,800

31,300

D'où il résulte qu'il n'y aurait à ajouter à la somme totale déjà allouée pour le budget de l'École qu'un excédent de crédit de 1,700f

Enfin, quelle que soit l'exiguïté des ressources pour cette année, on peut subvenir encore à la dépense des dispositions ci-dessus énoncées, s'il plaît à S. E. d'en ordonner ainsi.

[Arch. nat., O⁴ 1735.]

Nota. A partir de 1822, l'historique de l'École (dont l'existence ne fut plus mise en question et qui reprit en 1831 le titre de Conservatoire), devient entièrement administratif et artistique. Les documents se rapportent en grande partie à des modifications diverses dans l'organisation générale et dans le régime de l'enseignement. Ils consistent en règlements, rapports, projets, programmes d'études, résultats de concours, prix et examens, constitution de conseils, commissions et comités, tableaux du personnel, résumés des travaux, statistiques, etc., qu'il convient de grouper dans un ordre méthodique et non plus chronologiquement. (C. P.)

VII

ACTES ORGANIQUES.

1° RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX.

CCCLXXVIII. — RÈGLEMENT PROPOSÉ POUR LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE PAR LE COMMISSAIRE CHARGÉ DE SON ORGANISATION, ADOPTÉ PAR LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF, LE 15 MESSIDOR AN IV DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, UNE ET INDIVISIBLE.

TITRE PREMIER. — *Administration.*

ARTICLE 1er. L'ADMINISTRATION, formée aux termes de l'article 6 de la loi du 16 thermidor, est présidée par l'un de ses Membres.

ART. 2. Le Président est renouvelé tous les trois mois.

ART. 3. L'Administration est partagée en quatre sections, composées chacune de deux Membres, dont l'un Inspecteur de l'enseignement.

ART. 4. Le travail est attribué à chacune des sections ainsi qu'il suit : *Première section.* La police générale de l'école, des répétitions, des exercices, de la bibliothèque publique, les congés. — *Deuxième section.* Le service près le Corps législatif, les fêtes nationales, l'entretien des instruments, la fourniture des objets relatifs à l'enseignement. — *Troisième section.* L'inspection des bâtiments, de la bibliothèque et de son complément, des magasins de musique et d'instruments, des archives. — *Quatrième section.* L'examen des dépenses.

ART. 5. Chaque section tient la correspondance relative aux attributions qui lui sont données par l'article précédent.

La quatrième section est chargée de la correspondance étrangère auxdites attributions.

ART. 6. Toute espèce de travail dans chaque section est dépendante de la sanction de l'Administration; et aucun objet ne peut être arrêté en Administration s'il n'est le résultat d'un rapport fait par la section à laquelle il est attribué par l'article 4.

ART. 7. Chaque section tient registre de ses opérations.

ART. 8. Les rapports présentés à l'Administration doivent être signés par les membres formant la section dont ils émanent.

ART. 9. Les états de dépense et les pièces à l'appui présentés à l'Administration doivent être préalablement visés et enregistrés par la section relative.

ART. 10. L'Administration, chargée de l'inspection et du complément de la Bibliothèque, doit fournir tous les ans, au Gouvernement, les états certifiés des suppléments aux objets composant la Bibliothèque.

ART. 11. Les actes de l'Administration doivent être arrêtés, au lieu ordinaire de ses séances, au moins par les deux tiers de ses Membres; ces arrêtés, pour avoir force d'exécution, doivent être signés à la minute par les Membres présents à la délibération, lesquels signeront également au registre la transcription desdits arrêtés. Les extraits du registre seront seulement signés du Président et du Secrétaire.

ART. 12. En conséquence de l'article 4 de la loi du 16 thermidor, l'Administration ni aucune de ses sections ne peuvent s'immiscer dans la surveillance de l'enseignement dans le Conservatoire, ou du service dans les Fêtes publiques, ces deux objets étant une attribution spéciale des Inspecteurs de l'enseignement.

ART. 13. Le Secrétariat est le centre d'adresse de toutes les affaires du ressort de l'Administration; elles y sont enregistrées et ensuite renvoyées à la section relative, qui doit en faire rapport à l'Administration; les actes du Gouvernement sont renvoyés au Président, qui convoque, s'il y a lieu, l'Administration.

ART. 14. L'Administration s'assemble ordinairement les tridi et octidi de chaque décade. La présence des Membres de l'Administration est constatée chaque jour par signatures apposées sur un registre dressé *ad hoc*.

ART. 15. Il est établi un Bureau de surveillance, lequel est spécialement chargé de la police intérieure du Conservatoire. Ce Bureau est permanent pendant la durée des classes, et tenu alternativement par l'un des quatre Administrateurs temporaires.

ART. 16. Chaque jour le Bureau de surveillance fait rapport à l'Administration de l'état de la police dans le Conservatoire.

TITRE II. — *Nomination des Administrateurs temporaires.*

ARTICLE 1er. Pour l'exécution de l'article 6 de la loi du 16 thermidor, les membres du Conservatoire se réunissent le 30 ventôse de chaque année, et procèdent, en assemblée générale, à l'élection des quatre Administrateurs temporaires.

ART. 2. Les fonctions de Président, dans cette assemblée, sont

remplies par celui de l'Administration; celles du Secrétaire, par celui du Conservatoire; et les deux plus anciens d'âge dans l'assemblée remplissent les fonctions de scrutateurs.

Art. 3. L'assemblée peut délibérer lorsque soixante Membres sont réunis : alors le Président ordonne la lecture de la loi du 16 thermidor.

Art. 4. L'assemblée procède à l'élection des quatre Administrateurs, par la voie du scrutin fermé, par bulletin de liste, contenant quatre noms : la majorité relative des suffrages détermine la nomination.

Art. 5. La loi n'interdit pas la réélection des Administrateurs en exercice à l'époque du renouvellement.

Art. 6. Le dépouillement du scrutin se fait séance tenante; le Président en proclame le résultat. De suite lecture est faite du procès-verbal; il est arrêté; et immédiatement après sa clôture, le Président lève la séance, dans laquelle, sous aucun prétexte que ce soit, il ne peut être traité d'autres opérations que celle prescrite par la loi du 16 thermidor.

Art. 7. Il doit être adressé au Ministre de l'Intérieur une copie, certifiée par le Bureau, du procès-verbal de cette séance; le Ministre en fera passer une copie conforme au Directoire exécutif. L'original est déposé aux archives du Conservatoire.

TITRE III. — *Inspection de l'Enseignement.*

Article 1er. L'article 4 de la loi du 16 thermidor attribuant aux Inspecteurs de l'enseignement la surveillance de toutes les parties de l'enseignement dans le Conservatoire, et de l'exécution dans les Fêtes nationales, les Inspecteurs de l'enseignement se réunissent en Comité pour délibérer en conséquence de ces attributions, sur : 1° Le mode de l'enseignement, son exécution, et l'emploi des Professeurs selon les besoins de l'enseignement; 2° L'admission des Élèves, leur classement et leurs examens; 3° Les moyens d'exécution pour la célébration des Fêtes nationales; 4° La formation du répertoire des exercices du Conservatoire, par le choix des ouvrages des grands maîtres (morts) de toutes les écoles; 5° Le choix dans le répertoire des Exercices, des ouvrages qui devront y être exécutés, et la fixation des époques des répétitions particulières des exercices; 6° La désignation du genre d'emploi des Artistes, Professeurs ou Élèves qui devront exécuter dans chaque exercice ou dans leurs répétitions; 7° La correspondance relative à l'art.

Art. 2. Le mode de l'enseignement est uniforme; les examens des Élèves sont fixés à quatre par an, et commencent les 12 des mois vendémiaire, nivôse, germinal et messidor. Ces examens se font par degrés de l'enseignement et en présence des professeurs de chaque classe.

Art. 3. Pour la formation ou le complément du répertoire des exercices, il est fixé au 24 de chacun des mois vendémiaire, frimaire, pluviôse, germinal, prairial et thermidor, un examen en forme d'exercice, dans lequel les ouvrages de nature à composer le répertoire seront exécutés par le Conservatoire. Cet examen doit être fait dans la grande salle du Conservatoire.

Art. 4. Les décisions des Inspecteurs de l'enseignement sont prises en comité, à la majorité de ses membres, et leur inscription au registre du comité est signée par les membres présents à la délibération.

Art. 5. Pour l'unité d'action, les actes des Inspecteurs de l'enseignement ne peuvent être que la conséquence des Arrêtés pris en comité. Les Inspecteurs se partagent alternativement les travaux de l'inspection de l'enseignement dans le Conservatoire, et de la direction de l'exécution, soit dans les Fêtes nationales, soit dans les exercices.

TITRE IV. — *Bibliothèque.*

Article 1er. La Bibliothèque est publique les....., époques déterminées par l'Institut national des sciences et arts.

Art. 2. Les membres et élèves du Conservatoire, munis d'une carte délivrée par les Inspecteurs de l'enseignement, y sont admis aux époques déterminées par l'Administration du Conservatoire.

Art. 3. Les ouvrages dont on veut prendre connaissance doivent être délivrés par le Bibliothécaire, et doivent lui être remis.

Art. 4. Il est permis de prendre copie des ouvrages faisant partie de la Bibliothèque.

Art. 5. Le Bibliothécaire est responsable des ouvrages et instruments faisant partie de la Bibliothèque; il ne peut, sous aucun prétexte, en permettre la sortie.

Art. 6. Le Bibliothécaire est tenu d'être à son poste aux jours et heures déterminés, soit par l'Institut national des sciences et arts, soit par l'Administration du Conservatoire, pour la tenue publique et particulière de la Bibliothèque.

TITRE V. — *Exercices.*

Article 1er. Il y a six exercices par an; leur époque est fixée au 20 de chacun des mois brumaire, nivôse, ventôse, floréal, messidor et fructidor; ils se font dans la grande salle du Conservatoire, en présence des Membres du Directoire exécutif, des Ministres, et de l'Institut national des sciences et arts.

Art. 2. Il ne peut être exécuté, dans les exercices, que les ouvrages composant le répertoire formé en conséquence du Règlement, et ces ouvrages doivent être désignés un mois avant l'époque de l'exercice dans lequel ils doivent être exécutés.

Art. 3. Les cent quinze Membres du Conservatoire doivent contribuer à l'exécution des exercices, suivant l'emploi qui leur est assigné par les Inspecteurs de l'enseignement. Les seuls motifs d'exemption sont : les congés autorisés par le Règlement et délivrés par l'Administration, les maladies constatées.

Art. 4. La présence des Membres du Conservatoire dans les exercices est constatée par un appel qui a lieu avant l'exécution.

Art. 5. Les Membres du Conservatoire ne peuvent quitter l'orchestre, dans les exercices, qu'après leur entière exécution.

Art. 6. La veille de chaque exercice, il y a une répétition

générale des morceaux qui doivent y être exécutés : cette répétition doit être faite dans la grande salle du Conservatoire.

Art. 7. Le nombre et les époques des répétitions particulières sont fixés par les Inspecteurs de l'enseignement.

TITRE VI. — *Service des Fêtes nationales.*

Article 1er. Pour l'exécution des Fêtes nationales, dont le Conservatoire est spécialement chargé par la loi du 16 thermidor, l'Administration transmet les ordres qu'elle reçoit aux Inspecteurs de l'enseignement, lesquels font convoquer individuellement les Membres du Conservatoire, par un ordre indicatif de l'époque du service et de celles des répétitions préalables, de la nature des instruments, soit à cordes, soit à vent, et des différents tons d'instruments nécessaires à l'exécution. Le point de départ est invariablement fixé au Conservatoire; il doit y être fait auparavant un appel, pour constater la présence des artistes.

Art. 2. Soit dans les marches, soit dans les orchestres, les places que doivent occuper les artistes, selon les parties qu'ils remplissent dans l'exécution, sont établies par nature d'instruments et par ordre numérique : cet ordre ne peut être interverti sans l'avis des Inspecteurs de l'enseignement.

Les emplois de ceux qui ne peuvent être occupés dans l'orchestre sont désignés par les Inspecteurs de l'enseignement.

Art. 3. Les corps d'orchestre placés aux lieux indiqués par l'ordonnance de la fête, les artistes ne peuvent commencer l'exécution que d'après la transmission, par les Inspecteurs de l'enseignement, de l'ordre du Directoire exécutif ou de l'autorité qui le représente.

Art. 4. Aucun air ou morceau de musique, autre que ceux déterminés pour la fête, ne peut être exécuté sans l'ordre exprès des Inspecteurs de l'enseignement, qui, sur leur responsabilité, ne peuvent le donner qu'après l'avoir reçu du Directoire exécutif ou de l'autorité qui le représente. Les mêmes dispositions sont applicables aux corps de musique émanés du Conservatoire et dirigés par ses membres dans les fêtes publiques.

Art. 5. Les cent quinze Membres du Conservatoire doivent contribuer à l'exécution des Fêtes nationales, suivant l'emploi qui leur est assigné par les Inspecteurs de l'enseignement. Les seuls motifs d'exemption sont les congés autorisés par le Règlement et délivrés par l'Administration, les maladies constatées.

Art. 6. Les Membres du Conservatoire ne peuvent quitter leur poste, dans les cérémonies des Fêtes nationales, qu'après leur entière exécution, et sur l'ordre des Inspecteurs de l'enseignement.

Art. 7. Le nombre des répétitions nécessaires à l'exécution des Fêtes nationales, et leurs époques, sont déterminés par les Inspecteurs de l'enseignement. Elles doivent être faites dans la grande salle du Conservatoire.

TITRE VII. — *Service près le Corps législatif.*

Article 1er. L'Administration, d'après l'avis des Inspecteurs de l'enseignement, désigne les artistes qui doivent faire le service près le Corps législatif; leur nombre doit être proportionnel aux besoins de l'enseignement; il est provisoirement fixé à trente-deux, et divisé en deux corps composés chacun ainsi qu'il suit, savoir :

6 clarinettes, 1 flûte, 2 cors, 1 trompette, 3 bassons, 1 serpent, 1 cymbalier, 1 grosse caisse. Total : 16 musiciens.

Art. 2. Ces deux corps font le service alternativement, et sont désignés *premier* et *second*.

Art. 3. L'Administration nomme, parmi les artistes composant chaque corps, un Chef et un Sous-Chef; ils sont chargés du commandement, et renouvelés tous les ans.

Art. 4. Chaque corps reçoit l'ordre de service de ses Chefs, d'après celui que ceux-ci reçoivent de l'Administration.

Art. 5. Les artistes composant chaque corps ne peuvent se présenter au service qu'en uniforme complet, et munis de leurs instruments.

Art. 6. La présence des artistes au service est constatée, chaque jour, par deux appels que les Chefs et Sous-Chefs sont tenus de faire; le premier, avant le service; le second, après; les absents, à chacun de ces appels, doivent être pointés.

Art. 7. Les causes de maladies constatées, et les congés, sont seuls admissibles pour justifier l'absence au service : dans le premier cas, le malade doit aussitôt en prévenir son Chef, lequel en réfère à l'Administration, qui pourvoit, s'il y a lieu, au remplacement : ceux qui négligent d'avertir leurs Chefs sont pointés comme absents.

Art. 8. Les Membres de chaque corps sont appelés à la surveillance de l'exactitude au service; et si les Chefs négligent de pointer un absent, la peine dont celui-ci ne peut être dispensé est également applicable aux Chefs, qui, dans ce cas, doivent être dénoncés à l'Administration.

Art. 9. Tous les dix jours, les états, certifiés par les Chefs, de la tenue du service, sont remis à l'Administration, qui les fait enregistrer, en ordonnant l'application des peines relatives aux délits.

Art. 10. Les artistes peuvent obtenir des exemptions de service, en les demandant aux Chefs; mais ils doivent se faire remplacer par un de leurs collègues remplissant la même partie : ces exemptions ne peuvent jamais excéder trois jours de service par mois. Sont réputés absents ceux qui, ayant obtenu une exemption, n'ont point été remplacés.

Art. 11. Nul étranger au Conservatoire ne peut, sous aucun prétexte, être admis à faire le service; et les Élèves ne peuvent y être admis que par ordre de l'Administration.

Art. 12. Si, pour l'exécution de l'article 2 de la loi du 16 thermidor, le service de l'enseignement s'opposait à ce qu'à l'avenir trente-deux Professeurs fussent à la fois employés au service près le Corps législatif, les Inspecteurs de l'enseignement se concerteront avec l'Administration, qui rappellera les Membres nécessaires, et les fera remplacer par des Élèves en état de faire le service.

Art. 13. Les Élèves appelés à cette fonction, et qui, sans

motifs légitimes, négligeraient de l'exercer, doivent être traduits, par les Chefs de leurs corps respectifs, devant l'Administration, qui doit statuer selon le cas.

TITRE VIII. — *Service de l'Enseignement.*

Article 1er. Les Membres du Conservatoire employés à l'enseignement donnent leurs leçons de deux jours l'un : sont exceptés les Inspecteurs de l'enseignement et les quatre Administrateurs temporaires, lesquels, en raison de leur activité continuelle dans les diverses parties de l'Administration, ne sont tenus qu'à deux leçons chacun par décade.

Art. 2. Les Professeurs seront tenus de donner leurs leçons aux époques qui leur sont désignées par l'Administration.

Art. 3. Les Professeurs peuvent obtenir des exemptions de service en les demandant à l'Administration; mais ils sont tenus de se faire remplacer par un Professeur de même genre; ces exemptions ne peuvent excéder quatre jours de service par mois. Sont réputés absents ceux qui ne sont pas remplacés.

Il ne peut être donné plus de quatre exemptions à la fois.

Art. 4. La présence des Professeurs à leur poste se constate par les signatures qu'ils apposent, chaque jour, sur deux feuilles ouvertes à cet effet au bureau de surveillance : la première feuille est fermée demi-heure après l'entrée en classe; la seconde ne peut être ouverte qu'à l'heure déterminée pour la sortie de la classe. Les Professeurs qui négligent l'exécution des dispositions prescrites par le présent article sont réputés absents de leur poste.

Art. 5. Les seuls motifs de maladies constatées peuvent dispenser un Professeur de se rendre à son poste; dans ce cas, l'Administration doit en être prévenue par écrit.

Art. 6. L'instruction des Élèves, pendant la maladie d'un Professeur, est attribuée aux Professeurs de même genre, dans les classes desquels ils sont répartis par le Bureau de surveillance.

Art. 7. Les Professeurs sont chargés de maintenir la police dans leurs classes, et ils doivent rendre compte, chaque jour, au Bureau de surveillance, de l'exactitude des Élèves et de leur tenue pendant la classe.

Art. 8. Les rapports des Professeurs sur la police de leurs classes, et les feuilles de présence des Professeurs, sont adressés, chaque jour, à l'Administration par le Bureau de surveillance.

TITRE IX. — *Admission des Élèves.*

Article 1er. Pour l'exécution de l'article 3 de la loi du 16 thermidor, six places d'Élèves dans le Conservatoire sont attribuées à chacun des départements de la République; les Inspecteurs de l'enseignement observeront, tant que possible, cette égale répartition dans l'admission des Élèves, en la subordonnant néanmoins aux conditions énoncées dans les articles suivants.

Art. 2. Il ne peut exister de places vacantes; et dans ce cas, si des Élèves, ayant d'ailleurs les conditions requises, se présentaient lors même que le nombre de places affectées à leur département serait rempli, ils doivent être admis.

Art. 3. Il est fixé un examen d'admission par trimestre : le premier a lieu en vendémiaire.

Art. 4. Nul ne peut être admis Élève du Conservatoire s'il ne sait lire et s'il n'a l'entier exercice des facultés physiques nécessaires au genre d'étude qu'il veut suivre.

Art. 5. Les individus des deux sexes n'ayant aucune notion de musique ne peuvent être admis que depuis l'âge de huit ans révolus jusqu'à celui de treize. Ceux ayant les notions suffisantes pour être classés au second degré de l'enseignement sont admis : les femmes depuis l'âge de huit ans jusqu'à vingt-cinq; les hommes, depuis l'âge de huit ans jusqu'à trente.

Art. 6. Les aspirants aux places d'Élèves doivent être inscrits au Secrétariat du Conservatoire, pour être appelés aux examens selon l'ordre de leur inscription.

Ils sont jugés comparativement : ceux qui ont les notions les plus étendues sont préférablement admis; la priorité entre ceux qui ne savent rien est relative à l'ordre d'inscription.

Art. 7. Les Élèves admis ne peuvent, en aucun temps, entrer dans le Conservatoire sans être munis d'une carte indicative de leur classement.

TITRE X. — *Ordre de l'Enseignement.*

Article 1er. Il est établi trois degrés de l'enseignement :

Premier degré. Les principes élémentaires du solfège forment la première partie de l'enseignement; les Élèves qui y sont classés ne peuvent suivre d'autre partie qu'ils n'aient été classés au second degré. *Second degré.* Les développements du solfège, la vocalisation, le chant simple, le chant déclamé, les instruments en tous genres.

Nota. L'étude de la harpe est admise, mais les Élèves sont chargés de l'entretien de l'instrument, qui leur sera fourni par le Conservatoire.

Troisième degré. Répétition de la scène chantée, avec accompagnement d'orchestre, accompagnement, composition théorique et pratique.

Le complément de l'enseignement, par une suite de cours dans lesquels la théorie générale et l'historique de l'art musical sont traités sous tous les rapports.

Ces cours sont publics et ont lieu, une fois par décade, dans les salles disposées à cet effet dans le Conservatoire.

Art. 2. Les Élèves classés aux second et troisième degrés ne peuvent être enseignés dans plus de deux parties à la fois; l'étude suivie du solfège est obligatoire dans le second degré.

Art. 3. Les Élèves étudiant les instruments à vent sont tenus, en quittant la seconde partie du solfège, de suivre l'étude d'un instrument à cordes.

Art. 4. Les changements de degrés ou de parties de l'enseignement ne peuvent s'opérer que sur l'avis des Inspecteurs de l'enseignement.

Art. 5. Les Élèves reçoivent quatre leçons par décade, pour

chaque partie de l'enseignement qu'ils suivent; et, indépendamment des deux parties dans lesquelles les Élèves peuvent être enseignés à la fois, ceux étudiant les instruments qui sont jugés en état d'être réunis pour l'exécution sont formés par classes de répétitions, dans lesquelles ils reçoivent deux leçons par décade.

Art. 6. Il y a trois genres de répétitions : instruments à vent, instruments à cordes, scène chantée avec accompagnement d'orchestre.

Art. 7. Les classes de répétitions sont examinées; et les Élèves, sur la décision des Inspecteurs de l'enseignement, peuvent être employés soit au service des Fêtes nationales, soit à celui près le Corps législatif, soit à l'enseignement ou dans les exercices du Conservatoire.

Art. 8. Les Élèves qui prennent l'engagement de faire régulièrement le service près le Corps législatif et celui des Fêtes nationales, reçoivent, à cet effet, un uniforme et les instruments nécessaires, lesquels ne peuvent leur appartenir qu'après un an d'exercice.

Art. 9. Les Élèves employés à l'exécution ne peuvent, sous ce prétexte, interrompre le cours de leurs études.

Art. 10. Les Élèves classés aux second et troisième degrés de l'enseignement sont, pour leur instruction, admis aux répétitions générales des exercices, et aux examens pour la formation du répertoire des exercices.

Art. 11. Les Inspecteurs de l'enseignement désignent chaque année, après l'examen de vendémiaire, les Élèves qui se sont distingués dans chaque partie de l'enseignement; l'Administration en forme une liste qui est adressée au Directoire exécutif et à l'Institut national des Sciences et Arts.

Art. 12. L'Élève qui, après avoir suivi avec succès le cours de l'étude à laquelle il s'était destiné, en a atteint le terme, reçoit de l'Administration un certificat d'Élève du Conservatoire.

Ce certificat ne peut être délivré que d'après un rapport des Inspecteurs de l'enseignement, et doit désigner expressément le genre d'étude qui a été suivi par l'Élève dans le Conservatoire.

TITRE XI. — *Ordre de l'Étude et Police des Élèves.*

Article 1er. L'enseignement est en activité tous les jours, excepté les quintidis et décadis, consacrés au repos; la veille, le jour et le lendemain des Fêtes nationales; la veille et le jour des exercices, les jours de répétitions générales pour les Fêtes nationales.

Art. 2. Les classes de chaque genre sont ouvertes, de deux jours l'un, aux Élèves qui y sont attachés.

Art. 3. Le temps employé à l'étude est divisé en deux parties : la première, de huit heures et demie du matin à onze heures; le deuxième, de midi à deux heures et demie.

Art. 4. La première division est destinée à l'étude des instruments à vent et à cordes, sans claviers; la deuxième est destinée à l'étude du solfège, du chant, de la composition, et des instruments à claviers.

Art. 5. Les classes de répétitions de tous genres commencent à onze heures du matin et finissent à une heure; elles se font dans l'ordre suivant : les répétitions d'instruments à vent, dans l'un des petits théâtres, les duodis et sextidis; celles d'instruments à cordes, au même théâtre, les tridis et septidis; celles de scène chantée avec accompagnement à grand orchestre, les quartidis et octidis, dans la grande salle du Conservatoire.

Art. 6. L'époque des cours publics est fixée les sextidis, depuis dix heures du matin jusqu'à midi.

Art. 7. Les Élèves sont tenus d'être exacts aux heures qui leur sont indiquées pour l'ouverture de leurs classes.

Art. 8. Les Professeurs ne reçoivent point les Élèves dans leurs classes demi-heure après leur ouverture.

Art. 9. Les Élèves ne peuvent entrer dans le Conservatoire avant l'heure prescrite pour l'ouverture de leurs classes respectives; ils ne peuvent vaguer dans les cours pendant les heures d'étude, et ils sont tenus de se retirer immédiatement après leurs leçons. Sont exceptés les Élèves porteurs d'autorisations spéciales délivrées par l'Administration.

Art. 10. Les classes d'Élèves de chaque sexe sont séparées, et il ne doit exister de réunion que pour les répétitions de scène chantée avec ou sans accompagnement d'orchestre.

Art. 11. Il est établi, dans la partie affectée à l'enseignement des femmes, une salle pour recevoir les parents ou surveillants pendant la durée des leçons.

Art. 12. Les délits des Élèves contre la police dans le Conservatoire, l'inexactitude à l'étude ou au service ordonné par l'Administration, sont punissables par les quatre degrés de peines suivants : 1° L'inscription sur le registre de police de la nature du délit et du nom de l'Élève par lequel il a été commis; 2° l'envoi aux parents ou tuteurs de l'extrait du registre de police; 3° l'affiche dans les cours du Conservatoire, pendant dix jours, de l'extrait du registre de police; 4° le bannissement du Conservatoire. Dans ce dernier cas, l'Élève ne peut jamais obtenir le certificat d'élève du Conservatoire.

Art. 13. La manifestation de principes antirépublicains, la rébellion à l'autorité et les délits capitaux contre les mœurs reçoivent immédiatement l'application du quatrième degré.

Art. 14. L'Administration prononce les peines, selon la nature des délits, d'après le rapport qui lui est fait par le Bureau de surveillance.

TITRE XII. — *Congés.*

Article 1er. Sur l'avis des Inspecteurs de l'enseignement, l'Administration, pour faciliter les recherches utiles à l'art et l'extension des connaissances relatives, est autorisée à accorder aux Membres du Conservatoire, compositeurs ou exécutant le solo, des congés, soit pour voyager dans l'intérieur de la République, soit pour aller chez l'étranger.

Art. 2. L'Administration doit régler, selon les circonstances, le nombre et la durée de ces congés; mais, dans aucun cas, il ne peut en être délivré plus de cinq à la fois, et leur durée ne peut excéder le terme de six mois.

Art. 3. En général, les termes des congés accordés sont de rigueur; ceux qui, à leur expiration, ne sont pas rendus à leur poste, sont de droit atteints par le Règlement.

Art. 4. Les causes de maladie peuvent seules suspendre l'action du Règlement; mais, dans ce cas, la maladie doit être constatée par les officiers de santé; et cette attestation, légalisée par les officiers publics du lieu où se trouve le malade, doit être adressée de suite à l'Administration.

Art. 5. Les traitements des Membres absents par congé seront perçus, pour leur compte, par l'Administration, sur l'acquit de son Président.

TITRE XIII. — *Délits et Peines.*

Il y a deux sortes de peines infligeables aux Membres du Conservatoire : 1° les amendes perçues par retenues sur les appointements courants en conséquence des arrêtés de l'Administration; 2° la destitution.

APPLICATION DES PEINES.

TITRE PREMIER. — *Administration.*

Article 1er. Les Membres absents aux séances de l'Administration supportent une amende de 3 journées d'appointements; les Membres de l'Administration composant le bureau de surveillance qui négligent leur service à ce poste, 3 *idem.*

TITRE V. — *Exercices.*

Art. 2. L'absence aux répétitions particulières, 2 journées d'appointements; l'absence aux répétitions générales, 6 *idem;* l'absence à l'appel avant l'exécution, 2 *idem;* l'absence pendant l'exécution, 4 *idem;* l'absence entière au service des exercices, 7 *idem;* la négligence dans l'uniforme ordonné, 2 *idem;* soit dans les répétitions, soit dans l'exécution, la contravention à l'ordre relatif à la nature des instruments ou tons d'instruments, 2 *idem.* Les mêmes dispositions sont relatives aux examens pour la formation du répertoire des exercices.

TITRE VI. — *Service des Fêtes nationales.*

Art. 3. L'absence aux répétitions, 3 journées d'appointements; avant le départ, l'absence à l'appel, 3 *idem;* l'absence pendant le service, 5 *idem;* l'absence entière au service, 10 *idem;* la négligence dans l'uniforme ordonné, 3 *idem;* soit dans les répétitions, soit dans l'exécution, la contravention à l'ordre relatif à la nature des instruments ou tons d'instruments, 2 *idem.*

Ceux qui, sans motifs légitimes, manqueront deux fois dans une année le service des Fêtes nationales seront destitués.

L'Administration statue sur les contraventions aux dispositions des articles 2 et 3. La contravention à l'article 4 entraîne la destitution.

TITRE VII. — *Service près le Corps législatif.*

Art. 4. La négligence de la part des Chefs dans la transmission des ordres donnés par l'Administration, 1 journée d'appointements; infraction à l'article 5, 1 *idem;* l'absence à l'un des deux appels prescrits par l'article 6, 2 *idem;* l'absence entière au service, 3 *idem;* la négligence par les Chefs ou Sous-Chefs dans l'exécution de l'article 9, 1 *idem;* infraction à l'article 11 par les Chefs, 2 *idem.*

TITRE VIII. — *Service de l'Enseignement.*

Art. 5. L'absence au service, 3 journées d'appointements;

La contravention aux dispositions prescrites par l'article 5, ou l'abus desdites dispositions, 4 *idem.*

Le Professeur qui, dans l'espace d'un mois et sans motifs légitimes, s'absente quatre fois de son poste, destitué.

Le Professeur qui, dans le cours d'une année, sans motifs légitimes, se sera absenté douze fois de son poste, destitué.

TITRE XIV. — *Régie des Amendes et leur emploi.*

Article 1er. L'Administration convoque, le 25 vendémiaire de chaque année, une assemblée générale des Membres du Conservatoire.

Art. 2. Cette assemblée est présidée par le Président de l'administration.

Art. 3. Il y est procédé à la nomination d'un dépositaire des amendes : ses fonctions sont annuelles; il peut être réélu.

Art. 4. Ce dépositaire perçoit, chaque mois, les retenues sur les appointements ordonnées par l'Administration en conséquence du Règlement.

Art. 5. Dans cette assemblée, le dépositaire des amendes rend compte, contradictoirement avec les états de retenues ordonnées par l'Administration, des sommes qu'il a perçues pendant l'année.

Art. 6. — Le total des retenues annuelles est versé par le dépositaire, immédiatement après la reddition de ses comptes, dans la caisse de la Commission centrale de bienfaisance du département de la Seine.

Art. 7. Les pièces justificatives de ce versement sont annexées au compte rendu, et déposées dans les Archives du Conservatoire.

Le Commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire de Musique,

SARRETTE.

Les Inspecteurs de l'enseignement du Conservatoire de Musique, après avoir examiné le projet de Règlement proposé par le Commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire pour être soumis à la sanction du Gouvernement, en adoptent toutes les dispositions, les considérant d'absolue nécessité pour la mise en activité et le maintien du service dont le Conservatoire est chargé par la loi du 16 thermidor an III de la République.

Arrêté en l'Administration, Paris, ce 8 ventôse an IV de la République française, une et indivisible (27 février 1796).

Les Inspecteurs de l'enseignement,
GOSSEC, GRÉTRY, MÉHUL, LESUEUR, CHERUBINI.

EXTRAIT des Registres du Directoire exécutif du quinzième jour du mois de messidor, l'an II de la République française, une et indivisible.

LE DIRECTOIRE EXÉCUTIF, d'après le rapport du Ministre de l'Intérieur, considérant qu'il est de la plus grande utilité pour les arts que le Conservatoire de Musique soit sans délai organisé et mis en activité, conformément à la loi du 16 thermidor; après avoir pris connaissance du Règlement proposé par le Commissaire chargé de l'organisation de cet établissement, et approuvé en séance par les Inspecteurs de l'enseignement; considérant que ce règlement remplit le but de la loi du 16 thermidor, en donnant aux travaux du Conservatoire l'activité nécessaire à l'instruction, et en attachant les Inspecteurs, les Professeurs et les Élèves à leurs devoirs respectifs, arrête :

ARTICLE 1er. Le Règlement proposé par le Commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire de Musique, et approuvé par les Inspecteurs de l'enseignement, aura son plein et entier effet : en conséquence, tous les artistes préposés au Conservatoire de Musique, et les Élèves seront tenus de s'y conformer, sous les peines qui y sont prononcées.

ART. 2. Le Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution de ce Règlement.

Le présent arrêté sera imprimé au *Bulletin des lois.*

Pour expédition conforme : CARNOT, *Président.*

Par le Directoire exécutif : *Le Secrétaire général,* LAGARDE.

[Arch. nat., AF III. 385, 1817, 14-16; *Bull. des lois*, 2e série, n° 510; *Organisation du Conserv.* an V, p. 20.]

Paris, le 25 thermidor, an IV de la République.

Le Ministre de l'Intérieur au Commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire de Musique.

Le Directoire exécutif a arrêté, Citoyen, le 15 messidor, que le Règlement proposé par vous, approuvé par les Inspecteurs de l'enseignement, et que j'avais soumis à sa sanction, aurait son plein et entier effet; je vous fais passer copie de cet arrêté, et vous charge de le notifier à tous les artistes préposés au Conservatoire de Musique, ainsi qu'aux Élèves, afin qu'ils s'y conforment.

Je vous répéterai, à cette occasion, que ce Règlement est une loi pour tous les Membres du Conservatoire, depuis les Inspecteurs de l'enseignement jusqu'au plus jeune Élève; que personne ne doit se permettre d'y déroger, les devoirs étant les mêmes relativement à chaque fonction. Ceux qui s'intéressent aux progrès de l'art et à la gloire de l'établissement n'auront pas besoin d'autres moteurs; ceux qui ne verraient que des emplois et la distinction qu'ils procurent, doivent être rappelés à des principes plus dignes des arts et d'un citoyen. Sans parler de l'obligation des devoirs, la gloire des Maîtres et le succès des Élèves se composeront du zèle des uns et des autres.

J'attends des Inspecteurs du Conservatoire, de l'Administration et du Commissaire, la plus grande activité dans leur service, et une fermeté de discipline qui maintiendra tout le monde dans l'exercice régulier de ses fonctions.

J'invite l'Administration à donner connaissance des intentions du Gouvernement à ce sujet à tous les Membres du Conservatoire. Salut et fraternité.

BENEZECH.

CCCLXXIX. ARRÊTÉ DU DIRECTOIRE MODIFIANT UN ARTICLE DU RÈGLEMENT; 30 VENDÉMIAIRE AN VI.

Le Directoire exécutif, revu l'article 1er du titre 5 du règlement du 15 messidor an 4 concernant le Conservatoire de musique, rapporte ledit article en ce qu'il porte que les six exercices publics du Conservatoire se font en *présence des membres du Directoire exécutif et des Ministres.*

Le Directoire et les Ministres assisteront néanmoins, le 3 brumaire prochain, à la distribution des prix qui doivent être décernés aux élèves du Conservatoire pour les cours d'étude de l'an 5.

Le Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté qui ne sera pas imprimé.

Le Président du Directoire exécutif.
RÉVEILLIÈRE LÉPEAUX.

CCCLXXX. ORGANISATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE; GERMINAL AN VIII-MARS 1800.

DISPOSITIONS PRINCIPALES DE L'ORGANISATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Le Conservatoire est établi pour la conservation et la reproduction de la musique dans toutes ses parties.

Il est composé comme il suit : *Un* DIRECTEUR; *cinq Inspecteurs de l'Enseignement; un Secrétaire; un Bibliothécaire; trente Professeurs de première classe; quarante-quatre Professeurs de seconde classe.*

Les Inspecteurs et Professeurs sont admis par la voie du concours, suivant le mode indiqué par le Règlement intérieur du Conservatoire.

Le Directeur remplit les fonctions administratives et exerce la surveillance générale de l'établissement.

Les Inspecteurs surveillent l'enseignement, examinent les Élèves, et professent les parties d'étude qui leur sont attribuées par le Règlement.

L'enseignement, dans le Conservatoire, est divisé ainsi qu'il suit : Composition, harmonie, chant, violon, violoncelle, clavecin, orgue, flûte, hautbois, clarinette, cor, basson, trompette, trombone, serpent, solfège, préparation au chant, déclamation applicable à la scène lyrique.

Le complément de l'étude s'opère par une suite de cours traitant spécialement des rapports des sciences avec l'art musical.

Quatre cents Élèves des deux sexes, pris en nombre égal dans chaque département, sont instruits gratuitement dans le Conservatoire. Leurs études sont dirigées vers ces points principaux : Entretenir la musique dans la société, former des artistes pour l'exécution des fêtes publiques, pour les armées et pour les théâtres.

Ces Élèves sont admis d'après le mode indiqué dans le Règlement. Chaque mois il y a un exercice principal rempli par les Élèves; il est destiné à les former à l'ensemble de l'exécution.

Il y a trois séances, dites *d'audition*, par année. Elles sont consacrées à l'exécution des principales productions des grands maîtres de toutes les écoles.

Il est distribué des prix aux Élèves qui se distinguent dans chaque genre d'étude. Ces prix sont distribués annuellement en séance publique du Conservatoire.

Il y a dans le Conservatoire une Bibliothèque de musique et un cabinet d'instruments.

Cette Bibliothèque est publique aux jours indiqués par le Règlement.

Les Membres du Conservatoire se réunissent à des époques déterminées pour s'occuper de questions relatives à l'art.

Le Conservatoire fournit les moyens d'exécution pour la célébration des Fêtes nationales ordonnées par le Gouvernement.

LISTE DES MEMBRES DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

Directeur. — Sarrette (Bernard).

Inspecteurs de l'enseignement.* — Gossec (François), Méhul (Étienne), Lesueur (Jean-François), Cherubini (Charles), Martini (Paul), Monsigny (Pierre-Alexandre).

Secrétaire : Vinit (Michel). *Bibliothécaire :* Langlé (H.-F.-M.).

Première classe. — Adam (Louis), Berton (Henri), Blasius (Pierre), Blasius (Frédéric), Catel (Charles), Delcambre (Thomas), Devienne (François), Dugazon (Jean), Duvernoy (Frédéric), Duvernoy (Charles), Garat (Pierre), Gavinies (Pierre), Guénin (Alexandre), Hugot (Antoine), Janson (Auguste), Kreutzer (Rodolphe), Laboussaye (Pierre-Nicolas), Lasuze (Simon), Lefèvre (Xavier), Levasseur (Henri), Ozi (Étienne), Persuis (Louis), Plantade (Charles-Henri), Rey (Jean-Baptiste), Richer (Louis-Auguste), Rode (Pierre), Rodolphe (Jean-Joseph), Sallantin (François), Sejan (Nicolas).

Seconde classe. — Adrien (Arnold), Aubert (Nicolas), Assmann (Ernest), Baillot (François), Baudiot (Charles), Blasius (Ignace), Boieldieu (Adrien), Braun (Jean-Frédéric), Buch (Antoine), Chelard (André), Domnich (Henri), Duret (Charles), Duverger (Nicolas), Elsser (Frédéric), Fasquel (Jean-Louis), Fournier (Pierre), Gebauer (François), Gobert (Louis G.-J.), Guérillot (Henri), Guichard (Louis-J.), Guthmann (François), Hardouin (Gabriel), Jadin (Hyacinthe), Kenn (Joseph), Ladurner (Ignace), Lefèvre (Louis), Legendre (Arnaud), Marciliac (Pierre), Mathieu (Jean), Méon (Jean-François), Méric (Jean), Mollet (Pierre), Mozin (Benoist), Nochez (Jean), Rogat (Joseph), Schneitzhoeffer (Jacques), Schwenty (Guillaume), Simrock (Henri), Solère (Étienne), Sponheimer (Conrad), Tourette (Jean), Veillard (Gaspard), Wunderlich (George), Widerkehr (Philippe).

ATTRIBUTIONS DES PROFESSEURS DU CONSERVATOIRE.

Composition. Gossec, Méhul, Lesueur, Cherubini, Martini.

Harmonie. Catel, Berton, Rey.

Chant. Richer, Garat, Plantade, Lasuze, Guichard.

Violon. Gavinies, Rode, Blasius (Pierre), Kreutzer (Rodolphe), Laboussaye, Guérillot, Baillot, Blasius (Frédéric).

Violoncelle. Janson, Levasseur, Baudiot, Nochez.

Piano. Adam, Ladurner, Jadin (Hyacinthe), Boieldieu, Mozin (Benoist). *Orgue.* Sejan.

Flûte. Devienne, Hugot, Wunderlich, Duverger.

Hautbois. Sallantin, Schneitzhoeffer.

Clarinette. Lefèvre (Xavier), Duvernoy (Charles), Solère, Lefèvre (Louis), Sponheimer (Conrad), Méric, Chelard, Legendre.

Cors 1er. Duvernoy (Frédéric), Buch, Simrock.

Cors 2e. Domnich, Kenn, Schwenty (Guillaume).

Basson. Ozi, Delcambre (Thomas), Gebauer (François), Veillard, Blasius (Ignace), Rogat.

Trompette. Guthmann. *Trombone.* Marciliac. *Serpent.* Mathieu.

Solfége. Rodolphe, Elsser, Guénin, Gobert, Mollet, Aubert, Fournier, Braun, Widerkehr, Tourette, Méon, Duret, Assmann, Hardouin.

Préparation au chant. Adrien (Arnold), Fasquel, Persuis.

Déclamation. Dugazon.

---

* L'organisation du Conservatoire n'établit que 5 inspecteurs de l'enseignement; la sixième place, créée à titre de récompense nationale pour Piccini, fut, après sa mort, conférée au citoyen Monsigny.

RÈGLEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

TITRE PREMIER. — *Admission des Membres du Conservatoire.*

Article 1er. Les Membres du Conservatoire sont admis, par la voie du concours, par un Jury formé aux termes de l'article 8 de l'arrêté du Ministre de l'Intérieur, en date du 27 ventôse an VIII.

Art. 1. *Mode de concours pour l'admission des Inspecteurs de l'enseignement.* — Les Candidats sont examinés sous trois rapports : 1° *Les principes de l'harmonie.* Le Jury fait des questions auxquelles le Candidat doit répondre par écrit; 2° *La pratique de la Composition*, par la confection d'une fugue dont le motif est donné par le Jury; 3° *L'application de la mélodie et de l'harmonie.* Le Candidat compose un morceau de musique sur des paroles qui lui sont données par le Jury.

Art. 2. *Concours aux places de Professeurs d'harmonie.* — Les Candidats sont examinés : 1° Sur la connaissance du clavier; 2° Sur la théorie de l'harmonie, par questions auxquelles le Candidat doit répondre par écrit; 3° Sur la pratique de l'harmonie, par le remplissage de l'harmonie sur un chant et sur une basse donnés par le Jury; 4° Sur la pratique de la composition, par la confection d'une fugue sur un motif également donné par le Jury.

Art. 3. *Concours aux places de Professeurs de chant.* — Les Candidats subissent quatre examens : L'exécution du chant sur toutes les clefs usitées; l'exécution d'un morceau de chant au choix du Candidat; l'application des principes élémentaires du chant, par des exemples donnés en réponse à des questions faites par le Jury; répondre aux questions posées par le Jury sur la connaissance des accords.

Art. 4. *Concours aux places de Professeurs d'instruments.* — Les Candidats subissent trois examens : lire, sur toutes les clefs usitées, des morceaux présentés par le Jury; exécuter, sur l'instrument, un morceau au choix du Candidat; répondre, aux questions posées par le Jury, sur la marche des accords.

Art. 5. *Concours aux places de Professeurs de solfége.* — Les Candidats subissent trois examens : Chanter sur toutes les clefs, des leçons de solfége présentées par le Jury; accompagner sur le piano une basse chiffrée; répondre, par écrit, à des questions relatives aux principes élémentaires de la musique, posées par le Jury.

Art. 6. Les Concours sont publics, et doivent être annoncés un mois d'avance dans les journaux; ils doivent s'effectuer dans les salles du Conservatoire. Les Candidats aux divers concours, et spécialement à ceux relatifs aux places d'Inspecteurs de l'enseignement, ne peuvent, en aucune manière, communiquer au dehors, ni sortir des salles affectées aux Concours, qu'ils n'aient satisfait aux Examens prescrits.

Art. 7. Les Élèves du Conservatoire, pour être admis aux Concours des places de Professeurs, doivent avoir rempli les fonctions de Répétiteurs dans la partie qu'ils veulent professer, pendant une année au moins; à talent égal, l'Élève aura la préférence sur un étranger.

Art. 8. En cas de vacance de places dans la première classe, il est pourvu à son complément ainsi qu'il suit :

Le nombre des Membres du Conservatoire étant complété, aux termes de l'article 8 de l'arrêté du 27 ventôse an VIII, le Directeur du Conservatoire, les Inspecteurs de l'enseignement, le Bibliothécaire, le Secrétaire et les Membres de la première classe se réunissent pour procéder aux nominations à faire.

TITRE II. — *Admission des Élèves.*

Article 1er. Quatre places dans le Conservatoire sont attribuées à chacun des départements de la République.

Il ne peut exister de places vacantes; et, dans ce cas, si des aspirants, ayant les conditions requises, se présentaient, lors même que le nombre des places affectées à leur département serait rempli, ils doivent être admis.

Art. 2. Nul ne peut être admis Élève au Conservatoire s'il ne sait lire et écrire et s'il n'a l'entier exercice des facultés physiques nécessaires au genre d'études qu'il veut suivre.

Art. 3. Les individus des deux sexes, n'ayant aucune notion de musique, ne peuvent être admis que depuis l'âge de huit ans révolus jusqu'à celui de treize. Ceux ayant les notions suffisantes pour être classés au second degré de l'enseignement y sont admis : les femmes depuis l'âge de huit ans jusqu'à vingt-cinq, et les hommes depuis l'âge de huit ans jusqu'à trente.

Art. 4. Il y a quatre examens d'admission par année : ils sont fixés aux 25 des mois *frimaire*, *ventôse*, *prairial* et *fructidor*.

Chacune de ces époques est annoncée publiquement un mois d'avance.

Art. 5. Les examens se font par les Inspecteurs de l'enseignement du Conservatoire. Les aspirants aux places d'Élèves doivent être préalablement inscrits au Secrétariat du Conservatoire. Ils ne peuvent être inscrits que sur la présentation de leur acte de naissance dûment légalisé. Ils sont jugés comparativement : ceux qui ont les notions les plus étendues sont préférablement admis. La priorité entre ceux qui ne savent rien est relative à l'ordre d'inscription.

Le résultat de l'examen est la formation par les Inspecteurs de l'enseignement d'une liste de Candidats pour chaque genre de places à remplir. D'après cette liste, le Directeur du Conservatoire prononce l'admission des Élèves aux termes des articles 1 et 2.

TITRE III. — *Ordre de l'enseignement.*

Article 1er. L'enseignement est divisé en quatre degrés.

Art. 2. *Premier degré.* — L'étude des principes élémentaires de la musique, du solfége et de la préparation au chant.

Art. 3. *Second degré.* — L'étude du chant, de la déclamation et des instruments.

Art. 4. *Troisième degré.* — L'étude de la scène chantée avec accompagnement d'orchestre, l'étude vocale et instrumentale de

morceaux d'ensemble dans des exercices particuliers et publics, l'étude de l'harmonie et de la composition.

Art. 5. *Quatrième degré.* — Le complément de l'étude par une suite de cours traitant des rapports des sciences physiques, mathématiques, philosophiques et poétiques avec la musique. Ces Cours sont publics.

Art. 6. Selon les besoins de l'étude, les Inspecteurs de l'enseignement professent les parties composant le troisième degré.

TITRE IV. — *Ordre de l'étude.*

Article 1er. Les Élèves étudiant le solfège peuvent être admis à l'étude des instruments.

Art. 2. Les Élèves ne peuvent cumuler l'étude de deux parties instrumentales.

Art. 3. Les Élèves étudiant les instruments, et qui ont quitté le solfège, peuvent être admis à l'étude de l'harmonie.

Art. 4. Les Élèves étudiant le chant ne peuvent recevoir l'enseignement d'aucune partie instrumentale.

Art. 5. Les Élèves étudiant le chant peuvent cumuler l'enseignement de la préparation au chant et de la déclamation.

Art. 6. Pour être admis à l'étude de l'harmonie, il faut être lecteur et connaître le clavier.

Art. 7. L'étude de l'harmonie ne peut durer plus d'une année pour chaque Élève. Les classes de cette partie sont renouvelées annuellement, à l'époque de la rentrée des classes du Conservatoire.

Art. 8. Pour être admis à l'étude de la composition, il faut savoir l'harmonie, et être porteur d'un certificat de l'une des Écoles centrales, attestant que le Candidat connaît les règles grammaticales de la langue française.

Art. 9. L'étude de l'harmonie et de la composition ne peut être cumulée.

Art. 10. Les Élèves jugés en état d'être admis à l'exécution, dans les séances d'audition des chefs-d'œuvre de toutes les Écoles, y sont appelés par le Directeur du Conservatoire, d'après la proposition des Inspecteurs de l'Enseignement.

Art. 11. Les Élèves, pour être admis aux Cours formant la quatrième et dernière partie de l'Enseignement, doivent suivre l'étude de l'une des parties du troisième degré.

Art. 12. Les changements de degrés ou de parties de l'Enseignement ne peuvent s'opérer que sur l'avis des Inspecteurs de l'Enseignement.

Art. 13. Les Élèves reçoivent huit leçons par décade, pour chaque partie de l'enseignement auquel ils sont admis; cinq de ces leçons leur sont données par leurs Professeurs; les trois autres par un Répétiteur choisi parmi les Élèves les plus avancés de la classe. Ce Répétiteur, désigné par le Professeur, est nommé par le Directeur sur la proposition motivée des Inspecteurs de l'Enseignement.

Art. 14. Les Élèves qui ont obtenu un premier prix dans une partie ne peuvent plus être comptés, dans les classes de cette partie, un an après, à moins qu'ils ne remplissent les fonctions de Répétiteurs.

TITRE V. — *Inspection de l'Étude.*

Article 1er. Chacune des classes du Conservatoire, continuellement soumise à l'inspection de l'enseignement, subit, par trimestre, un examen spécial, ayant pour but de constater l'état de l'étude par la connaissance qu'il donne des dispositions ou des défauts des Élèves. Les résultats de cet examen sont : le maintien du classement des Élèves, leur avancement, s'il y a lieu, ou leur radiation pour cause d'incapacité, lorsque les motifs en sont suffisamment établis.

Art. 2. Les Inspecteurs de l'enseignement se partagent l'inspection des classes, et chacun d'eux conserve, pendant une année, l'attribution de cette inspection, dont la division est établie dans l'ordre suivant : 1° le solfège; 2° le chant et la déclamation; 3° les instruments à vent; 4° les instruments à cordes; 5° le piano, l'harmonie et la composition.

Art. 3. Les examens de chaque classe s'effectuent ainsi qu'il suit :

Le premier jour du dernier mois de chaque trimestre, le Professeur reçoit une feuille dressée pour l'examen et dont une partie est destinée à recevoir son rapport sur l'état des Élèves qui composent sa classe. Ce rapport doit être signé par le Professeur et déposé par lui au Bureau de surveillance des classes, dans les trois jours qui suivent celui dans lequel la feuille lui a été remise. Le Bureau de surveillance transmet de suite ces rapports au Directeur, qui les adresse aux Inspecteurs de l'enseignement, selon l'attribution donnée à chacun d'eux.

Art. 4. Pendant les dix jours suivants, les Inspecteurs procèdent à l'examen des classes : ils comparent les rapports des Professeurs avec l'état des Élèves, et mettent, sur la feuille d'examen, leurs observations. Chacune de ces feuilles est signée par l'Inspecteur.

Art. 5. Le quinzième jour du dernier mois de chaque trimestre est fixé, irrévocablement, pour la tenue d'un Comité, présidé par le Directeur du Conservatoire, dans lequel les Inspecteurs de l'enseignement se communiquent les résultats de l'examen et proposent les décisions relatives à chaque Élève : ces décisions, dans lesquelles ne peut voter l'Inspecteur faisant le rapport, sont inscrites sur la feuille d'examen de la classe et sont signées par le Président du Comité.

Art. 6. Les séances de ce Comité sont prorogées, s'il y a lieu, pendant les trois jours suivants.

TITRE VI. — *Service de l'enseignement.*

Police des Professeurs.

Article 1er. Les Membres du Conservatoire sont employés à professer toutes les parties, selon leurs connaissances et selon les besoins de l'enseignement.

Art. 2. Chaque Professeur doit au Conservatoire quinze le-

çons effectives par mois; elles doivent être données dans l'ordre suivant : quatre leçons fixes par décade, de deux jours l'un, soit pairs, soit impairs, et une leçon variable au choix du Professeur, l'un des jours non affectés aux leçons fixes.

Art. 3. La présence des Professeurs à leur poste se constate, chaque jour, par les signatures qu'ils apposent sur deux feuilles ouvertes, à cet effet, au Bureau de surveillance des classes : la première feuille est fermée à l'heure indiquée pour l'ouverture de la classe; la seconde ne peut être ouverte qu'à l'heure déterminée pour la sortie de la classe.

Les Professeurs qui négligent l'exécution des présentes dispositions sont réputés absents de leur poste.

Art. 4. Les Professeurs peuvent obtenir du Directeur deux congés dans le cours d'un mois; mais ils doivent se faire remplacer par un de leurs collègues professant la même partie, et rendre les leçons dont ces congés priveraient leurs Élèves, aux jours non affectés aux leçons fixes.

Art. 5. Toutes les leçons dont les Élèves sont privés dans le cours d'un mois, d'après le service prescrit, doivent leur être rendues dans le cours du mois suivant, sans préjudice des leçons déterminées par l'article 2.

Art. 6. Les Professeurs qui doivent, à l'expiration d'un trimestre, cinq leçons à leurs Élèves sont pointés comme inexacts par le Comité de police.

Art. 7. Les Professeurs qui sont pointés quatre fois dans l'année par le Comité de police sont destitués.

Art. 8. Le seul motif admissible pour justifier l'absence d'un Professeur au service de l'enseignement, ne peut être qu'une maladie dont la durée aurait excédé le terme de quinze jours : la nature de cette maladie et sa durée doivent être constatées par attestation d'officier de santé, et par visite du Bureau de surveillance des classes du Conservatoire.

Art. 9. Il est dressé, chaque mois, un état des absences au service prescrit : chacune de ces absences détermine une retenue provisoire d'un dixième du traitement d'un mois; cette retenue est susceptible d'être remise au Professeur qui l'a supportée, d'après une attestation du Comité de police, constatant que la restitution de la leçon a été faite aux Élèves dans les délais accordés par l'article 5. Au défaut de cette attestation, la retenue est prononcée définitive, et les fonds qui en proviennent sont versés dans la caisse des retenues.

TITRE VII. — *Police des Élèves.*

Article 1er. L'enseignement est en activité tous les jours, excepté les quintidis et décadis, consacrés au repos, la veille et le jour des Fêtes nationales.

Art. 2. Le temps employé à l'étude est divisé en deux périodes : la première de neuf heures du matin jusqu'à onze heures et demie; la seconde de midi à deux heures et demie.

Le son de la cloche indique l'entrée et la sortie des classes.

Art. 3. La présence des Élèves est constatée chaque jour par un appel fait dans la classe à l'heure indiquée pour son ouverture; ceux qui sont absents à cet appel sont pointés.

Aucun Élève ne peut être admis en classe après l'appel.

Art. 4. Les classes d'Élèves de chaque sexe sont séparées : il ne peut exister de réunion que dans les classes de répétition, de scène chantée et dans les exercices.

Art. 5. Les parents ou surveillants des Élèves femmes sont seulement admis dans les classes où la réunion des sexes est autorisée par l'article précédent.

Art. 6. Il est établi, dans la partie affectée à l'enseignement des femmes, un lieu destiné à recevoir les parents ou surveillants pendant la durée des leçons.

Art. 7. Les Élèves supportent individuellement les frais de réparation des dégradations effectuées par eux dans le Conservatoire, soit aux bâtiments, soit aux instruments, soit aux ouvrages donnés pour l'étude.

Si l'auteur du délit est inconnu, les Élèves composant la classe supportent collectivement les frais de ces réparations.

Art. 8. Les Élèves sont à la disposition du Conservatoire pour son service intérieur et pour celui ordonné par le Gouvernement. Ils reçoivent l'ordre de ces divers services, du Directeur.

Art. 9. Les délits des Élèves contre la police, dans le Conservatoire, l'inexactitude à l'étude ou au service prescrit par le Directeur, sont punissables par les cinq degrés de peines suivants : 1° L'inscription, sur le registre de police, de la nature du délit et du nom de l'Élève par qui il a été commis; 2° L'envoi aux parents ou tuteurs de l'extrait du registre de police; 3° L'affiche, pendant dix jours, de l'extrait du registre de police; 4° La radiation, applicable à quatre absences consécutives, sans motifs, dans le cours d'un mois; 5° Le bannissement du Conservatoire; d'après l'application de cette peine, celui qui en est frappé ne peut jamais obtenir le certificat d'Élève du Conservatoire.

Art. 10. L'application des trois premiers degrés est attribuée au Directeur du Conservatoire; celle des quatrième et cinquième est attribuée au Comité de police.

Art. 11. La manifestation de principes antirépublicains, la rébellion à l'autorité, et les délits contre les mœurs, reçoivent immédiatement l'application du cinquième degré.

TITRE VIII. — *Bureau de surveillance des classes.*

Article 1er. Deux Membres du Conservatoire, nommés par le Directeur, font alternativement le service du Bureau de surveillance.

Art. 2. Ce Bureau est permanent pendant la durée des classes : il maintient la police intérieure du Conservatoire pendant le temps destiné à l'étude; il exerce la police sur les membres du Conservatoire et sur les Élèves dans les fêtes publiques; il remplit les mêmes fonctions dans les exercices publics des Élèves et dans les séances d'audition.

Art. 3. Le Bureau de surveillance adresse, chaque jour un

rapport circonstancié de la présence des Professeurs et des Élèves au service de l'enseignement.

Art. 4. Toutes demandes ou réclamations, et généralement tous objets relatifs à la police et à l'enseignement, soit de la part des Professeurs, soit de celle des Élèves ou de leurs parents, doivent être faites au Bureau de surveillance, qui les transmet au Directeur dans le rapport du jour.

TITRE IX. — *Comité de police.*

Il est établi un Comité de police, chargé de l'application des dispositions du Règlement envers les Membres du Conservatoire et les Élèves. Ce Comité, présidé par le Directeur du Conservatoire, est composé d'un Inspecteur de l'Enseignement, d'un Membre du Bureau de surveillance et de quatre Professeurs désignés par le Directeur.

L'Inspecteur y remplit les fonctions de Vice-Président.

Ce Comité est renouvelé tous les six mois : les Professeurs désignés pour sa formation ne peuvent se dispenser d'y siéger; il se réunit le 5 de chaque mois.

Deux professeurs, également désignés par le Directeur, remplissent les fonctions de suppléants au Comité de police.

TITRE X. — *Exercices des Élèves.*

Article 1er. Ces exercices, faisant partie du troisième degré de l'enseignement, sont établis pour former les Élèves à l'exécution des productions musicales en tous genres.

Art. 2. L'un des Inspecteurs de l'enseignement est spécialement chargé de la formation du répertoire des exercices des Élèves; il en dirige les répétitions et l'exécution.

L'exécution de ces exercices est entièrement réservée aux Élèves du Conservatoire. Ces exercices sont publics, et ont lieu au moins une fois par mois.

Art. 3. Le Directeur du Conservatoire règle l'ordre et la police des exercices, et, sur la proposition de l'Inspecteur chargé de cette partie, il désigne les Élèves qui doivent coopérer à la formation de l'orchestre.

TITRE XI. — *Distribution des prix.*

Article 1er. Les parties qui concourent aux prix qui sont annuellement distribués aux Élèves du Conservatoire, sont :

La composition, l'harmonie, le chant déclamé, le chant, le piano, le violon, le violoncelle, la flûte, le hautbois, la clarinette, le cor et le basson.

Art. 2. Il est affecté à chacune de ces parties un premier prix, un second prix et un accessit. L'étude du solfège reçoit huit encouragements.

Nature des premiers Prix :

Composition : dix partitions; *Harmonie :* dix partitions; *Chant déclamé :* trois partitions et un exemplaire du théâtre de trois des principaux tragiques français; *Chant :* six partitions; *Piano :* six partitions; *Violon :* un violon; *Violoncelle :* un violoncelle; *Flûte :* une flûte; *Hautbois :* un hautbois; *Clarinette :* deux clarinettes, l'une en *si*, l'autre en *ut*; *Cor :* un cor en tous tons; *Basson :* un basson.

Nature des seconds prix.

Le second prix de *composition* consiste en six partitions. Celui du *chant déclamé* consiste en une partition et un exemplaire du théâtre de l'un des tragiques français.

Ceux de chacune des autres parties consistent en deux partitions.

Nature des accessits.

Les accessits consistent en une palme.

Nature des encouragements.

Chacun des encouragements consiste en un exemplaire de la seconde partie du solfège du Conservatoire : les encouragements ne reçoivent point de palme.

Art. 3. Les instruments donnés en prix doivent être de facture française.

Art. 4. Les prix sont jugés, à la suite d'un concours public, par un Jury de quinze membres, nommé par le Ministre de l'Intérieur.

Art. 5. Les Élèves ne peuvent remporter plus de deux seconds prix dans la même partie. Ceux qui ont remporté un premier prix ne peuvent plus concourir dans la même partie.

Art. 6. La Distribution des prix a lieu un mois après le jugement; elle est faite par le Ministre de l'Intérieur en séance publique du Conservatoire de Musique, à laquelle l'Institut national des Sciences et Arts est invité.

TITRE XII. — *Service des Fêtes nationales.*

Article 1er. Le Directeur donne l'ordre général du service pour la célébration des Fêtes nationales.

Art. 2. Le Directeur et les Inspecteurs de l'enseignement font au Ministre de l'Intérieur la proposition du Programme des morceaux qui doivent être exécutés dans la célébration des Fêtes nationales.

Art. 3. Les Inspecteurs de l'enseignement désignent l'un d'eux pour diriger l'exécution, déterminent l'emploi des Membres du Conservatoire, et désignent les places qu'ils doivent occuper dans l'orchestre; ils déterminent le nombre des répétitions nécessaires.

Art. 4. Aucuns morceaux, autres que ceux déterminés par le Programme, ne peuvent être exécutés par l'orchestre du Conservatoire que sur l'ordre exprès de l'Inspecteur de l'enseignement, chargé de la direction de l'exécution.

Art. 5. Les Membres du Conservatoire doivent être présents à la célébration des Fêtes nationales.

Art. 6. Les motifs d'exception à l'article précédent ne peuvent être que les congés obtenus aux termes du titre 17, et les maladies constatées. (Voir, pour la forme de constater les maladies, l'art. 8 du titre 6.)

Art. 7. La présence des Membres, soit aux répétitions, soit à la célébration des Fêtes nationales, se constate par signatures apposées sur des feuilles de présence.

Art. 8. Les Membres qui ne se trouvent point à l'heure indiquée pour le service, sont considérés absents.

Art. 9. Les Membres du Conservatoire ne peuvent intervertir, dans l'orchestre, l'ordre des places qui leur sont assignées par les Inspecteurs de l'enseignement.

Art. 10. Aucun d'eux ne peut quitter son poste, que lorsque l'indication de la fin du service est transmise à l'orchestre, par l'Inspecteur de l'enseignement chargé de sa direction.

Art. 11. Les Membres du Conservatoire, en contravention avec l'article précédent, sont considérés comme absents.

Art. 12. Les Membres du Conservatoire absents, sans motifs légitimes, à la célébration d'une Fête nationale, supportent une retenue de dix journées d'appointements.

Art. 13. Chaque absence aux répétitions indiquées détermine la retenue d'une somme égale à trois journées d'appointements.

Art. 14. Le Professeur, absent sans motifs à la célébration d'une Fête nationale est, en outre, pointé comme inexact par le Comité de police.

Art. 15. L'application de cette peine, renouvelée deux fois dans le cours d'une année, entraîne l'application de la disposition prescrite par l'article 7 du titre VI.

Art. 16. Quatre absences sans motif aux répétitions des Fêtes nationales dans le cours d'une année, déterminent l'application de la même disposition.

TITRE XIII. — *Bibliothèque.*

Article 1er. La Bibliothèque est ouverte au public les 2, 3 et 4 de chaque décade; aux Membres et Élèves du Conservatoire les 6, 7 et 8 de chaque décade.

Les 1er, 5 et 9 sont destinés au classement des ouvrages.

Art. 2. La durée de l'ouverture des salles de la Bibliothèque, aux époques déterminées, est fixée depuis dix heures du matin jusqu'à deux heures après midi.

Art. 3. Les Élèves du Conservatoire ne sont admis dans la Bibliothèque, aux jours qui leur sont réservés, que lorsqu'ils sont porteurs d'une carte délivrée par le Directeur.

Art. 4. Les ouvrages dont on veut prendre connaissance doivent être délivrés par le Bibliothécaire et doivent lui être remis.

Art. 5. Il est permis de prendre copie des ouvrages faisant partie de la Bibliothèque, ainsi que les dimensions et dessins des instruments qui y sont déposés pour modèles.

Art. 6. Des cabinets, adjacents aux salles de la Bibliothèque, sont ouverts aux artistes pour la lecture des ouvrages sur le piano.

Un Règlement particulier fixe le mode à suivre pour subvenir aux frais d'entretien des instruments placés dans ces cabinets.

Art. 7. Le Bibliothécaire est responsable des ouvrages et instruments faisant partie de la Bibliothèque : il ne peut, sous aucun prétexte, en permettre la sortie, hors le cas où, pour le service de l'établissement, ces objets devront en être extraits; mais alors cette extraction doit s'opérer d'après un ordre signé par le Directeur.

Art. 8. Tous les trois mois, le Bibliothécaire remet, au Directeur, un état signé des ouvrages et instruments entrés à la Bibliothèque pendant le trimestre. Le Directeur transmet annuellement au Ministre de l'Intérieur les copies certifiées des états, qui lui sont fournis par le Bibliothécaire.

TITRE XIV. — *Audition des chefs-d'œuvre de toutes les écoles.*

Article 1er. Pour la conservation de l'art musical, sa propagation et sa meilleure direction, le Conservatoire de musique se réunit, en séance publique, trois fois par année, pour faire entendre les ouvrages généralement consacrés et reconnus utiles pour atteindre ce but.

Ces séances ont lieu dans la salle d'audition du Conservatoire, en présence du Ministre de l'Intérieur : les Membres de l'Institut national des Sciences et Arts y sont invités.

Elles sont fixées aux mois frimaire, ventôse et prairial.

Art. 2. Les Inspecteurs de l'enseignement forment dans les jours complémentaires de chaque année, le répertoire des ouvrages qui doivent être exécutés l'année suivante dans les séances d'audition : le répertoire est transmis au Directeur, qui en ordonne l'exécution aux époques déterminées. Les ouvrages d'aucuns Compositeurs vivants ne peuvent faire partie du répertoire.

Art. 3. Le Directeur du Conservatoire ordonne le service des séances d'audition, d'après la proposition des Inspecteurs de l'enseignement.

Ce service, comprenant les répétitions préalables et l'exécution, est d'obligation pour les Membres qui y sont appelés.

Art. 4. L'un des Inspecteurs de l'enseignement est chargé de la direction de l'exécution, et, dans ce cas, ses collègues deviennent ses adjoints.

Art. 5. Les dispositions applicables aux absences à ce service et à sa tenue sont celles déterminées pour le service des Fêtes nationales.

Art. 6. Le Directeur détermine les dispositions d'ordre et de police de ces séances.

TITRE XV. — *Formation des ouvrages élémentaires.*

Article 1er. Pour établir l'unité d'enseignement dans toutes les parties de l'art musical, il est imposé aux Membres du Conservatoire l'obligation de s'occuper de la formation des ouvrages élémentaires nécessaires à l'enseignement.

Art. 2. Ces ouvrages seront préparés et arrêtés par des Commissions spéciales formées des Professeurs des parties relatives, de Compositeurs, et présidées par le Directeur du Conservatoire. Des membres du Conservatoire, professant d'autres parties, et des personnes étrangères à l'établissement, pourront s'il y a lieu, être adjoints à ces commissions.

Art. 3. Les ouvrages arrêtés par ces Commissions seront soumis à l'adoption des membres du Conservatoire réunis en assemblée générale.

Art. 4. L'adoption des ouvrages élémentaires ne peut être que le résultat de la majorité absolue des suffrages de la totalité des Membres du Conservatoire.

Art. 5. L'enseignement selon les ouvrages élémentaires adoptés par le Conservatoire est obligatoire pour tous les Professeurs de cet établissement : le Directeur surveille l'exécution de la présente disposition.

TITRE XVI. — *Revision des ouvrages élémentaires.*

Article 1er. Les Membres du Conservatoire ont la faculté de proposer les amendements qu'ils croient utiles pour l'amélioration des ouvrages élémentaires.

Art. 2. Les propositions relatives à cet objet sont adressées à l'assemblée générale des Membres du Conservatoire, qui décide, à la majorité absolue des Membres présents, s'il y a lieu à examiner la proposition qui lui est soumise.

Art. 3. D'après l'affirmative, cet examen est confié à une Commission composée de sept membres.

Art. 4. L'adoption ou le rejet des amendements proposés s'opère ainsi qu'il suit : La Commission chargée de l'examen fait un rapport à l'assemblée générale dans la séance du semestre suivant.

Art. 5. L'assemblée générale décide, en cette séance, à la majorité absolue des Membres présents, l'admission à la discussion ou le rejet de l'amendement proposé. La discussion est entamée de suite, s'il y a lieu, et continuée en deux séances convoquées extraordinairement à quinze jours d'intervalle au moins.

Art. 6. Dans chacune de ces séances, le projet et le rapport de la Commission sont reproduits avec les résultats de la délibération précédente ; dans la dernière séance, l'assemblée prononce définitivement l'adoption ou le rejet de la proposition.

Cette décision doit être le résultat de la majorité absolue des suffrages de la totalité des Membres du Conservatoire.

Art. 7. Si la proposition est admise, une Commission de trois membres est chargée de s'occuper de son incorporation dans l'ouvrage élémentaire auquel elle est relative ; cette Commission soumet, en une séance extraordinairement convoquée, le résultat de son travail à l'assemblée générale, qui doit prononcer sur cet objet sans désemparer. Alors, l'amendement adopté est revêtu du caractère qui prescrit l'obligation de sa pratique dans l'enseignement à tous les Professeurs du Conservatoire.

TITRE XVII. — *Congés.*

Article 1er. Le Directeur du Conservatoire, pour faciliter les recherches utiles à l'art et l'extension des connaissances relatives, est autorisé à accorder aux Membres du Conservatoire, Compositeurs ou exécutant le solo, des congés, soit pour voyager dans l'intérieur de la République, soit pour aller chez l'étranger.

Il ne peut être à la fois délivré plus de trois congés de cette nature, et leur durée ne peut excéder le terme de quatre mois.

Art. 2. Deux Inspecteurs de l'enseignement, ou deux artistes professant la même partie, ne peuvent se trouver en congé dans le même temps.

Art. 3. Les Membres du Conservatoire ne peuvent obtenir ces congés qu'à la condition de se faire remplacer, pendant leur durée, par un de leurs collègues : ces remplacements sont autorisés par le Directeur, sur l'avis des Inspecteurs de l'enseignement.

Art. 4. Les artistes admis au remplacement peuvent percevoir les traitements des Professeurs qu'ils remplacent, jusqu'à l'époque de la rentrée en fonctions de ces derniers.

Art. 5. A l'expiration du terme fixé par ces congés, le Professeur absent est atteint par les dispositions du titre 6 du Règlement; ses appointements sont suspendus, et sa destitution prononcée par le Comité de police, après quinze absences consécutives au service de l'enseignement.

Art. 6. Les causes de maladie peuvent seules suspendre l'action du Règlement; mais, dans ce cas, la maladie doit être constatée par des officiers de santé, et cette attestation, légalisée par les officiers publics du lieu où se trouve le malade, doit être de suite adressée au Directeur du Conservatoire.

TITRE XVIII. — *Dépôt de la Musique et des Instruments.*

Article 1er. Deux gardiens font alternativement le service de ce dépôt, qui est permanent, chaque jour affecté à l'enseignement, pendant la durée des classes; les jours affectés aux exercices des Élèves, aux répétitions et à l'exécution dans les séances d'audition.

Art. 2. Le service de ce dépôt ne doit, en aucun temps, être interrompu par l'absence de l'un des gardiens; ils doivent se suppléer réciproquement.

Art. 3. Le Directeur du Conservatoire établira un Règlement particulier pour l'ordre du dépôt; ce Règlement prescrira les devoirs des gardiens dans les divers services qui leur sont attribués.

Art. 4. Lorsque, par l'absence de l'un des gardes du dépôt, pendant le temps prescrit pour l'exercice de ces fonctions, le service est entravé, le Bureau de surveillance des classes en fait rapport au Directeur, qui ordonne une retenue de quinze journées de traitement pour la première absence : la récidive entraîne la destitution.

TITRE XIX. — *Dispositions générales.*

Article 1er. Les Membres du Conservatoire se réunissent en assemblées générales pour s'occuper des questions relatives à l'art musical. Ces assemblées sont fixées au 15 des mois ventôse et fructidor. Selon le besoin, le Directeur du Conservatoire convoque extraordinairement les assemblées générales.

Le Directeur du Conservatoire convoque, selon le besoin, les

Inspecteurs de l'enseignement, pour se réunir en comité et délibérer sur des objets relatifs à leurs attributions.

Art. 2. Le Directeur préside toutes les assemblées générales ou particulières des Membres du Conservatoire; il remplit les fonctions de Commissaire du Gouvernement près les divers Jurys qui ont lieu dans le Conservatoire, aux termes des dispositions du Règlement.

Art. 3. Le Secrétaire du Conservatoire dresse les procès-verbaux des assemblées générales, Comités et Commissions indiqués dans le Règlement; il est dépositaire des archives de l'établissement.

Art. 4. Les fonds provenant des retenues faites aux Membres du Conservatoire, selon les dispositions du Règlement, sont employés pour l'utilité de l'établissement d'après la décision du Ministre de l'Intérieur.

Vu et approuvé :
Le Ministre de l'Intérieur,
L. BONAPARTE.

Par le Ministre de l'Intérieur :
Le Directeur du Conservatoire,
SARRETTE.

[Imp. du Conservatoire, in-16 de 62 p.]

CCCLXXXI. — ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATIONS ET ADDITIONS AU RÈGLEMENT; 25 NOVEMBRE 1806.

Le Ministre de l'Intérieur sur le rapport du Conseiller d'État à vie, Directeur général de l'Instruction publique, arrête :

Article 1er. Les *retenues* à titre d'*amende* ordonnées par les articles 9, titre VI, du règlement du Conservatoire impérial de musique et 7 de la décision du 28 frimaire an XII, concernant les *modifications* apportées au titre VI dudit règlement, seront provisoirement suspendues.

Art. 2. Toutes les leçons dont les élèves seront privés leur seront rendues dans les termes fixés par lesdites *modifications*.

Art. 3. Les professeurs qui, au 1er de chaque mois, devront des leçons sur le mois précédent seront tenus de les rendre sans délai et de suite dans le mois courant, et le payement de la totalité disponible de leur traitement pour le mois échu sera différé jusqu'à ce qu'ils ayent entièrement satisfait à cette disposition.

Art. 4. — Le Directeur du Conservatoire adressera un rapport particulier au Conseiller d'État, directeur général de l'instruction publique, sur les professeurs qui, étant en retard d'un mois pour la restitution de leurs leçons dues, auraient laissé leur traitement dans la caisse du Conservatoire, aux termes de l'article précédent.

Art. 5. Il sera statué alors sur les professeurs en retard en raison du nombre de leçons qu'ils auront différé de rendre.

Art. 6. Les précédentes dispositions sont applicables aux *élèves répétiteurs appointés*.

Art. 7. Les *élèves répétiteurs* non *appointés* seront soumis aux dispositions prescrites par les articles 4, 5 et 6 des modifications au règlement apportées par la décision du 28 brumaire an XII; et ceux qui dans le cours du mois, n'auront pas rendu les leçons dues sur le mois précédent, seront définitivement rayés du tableau des élèves.

Le Ministre de l'Intérieur,
CHAMPAGNY.

CCCLXXXII. — RÈGLEMENT DU CONSERVATOIRE IMPÉRIAL DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION; 14 OCTOBRE 1808.

Le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, sur le rapport du Conseiller d'État à vie, comte de l'Empire, Directeur général de l'Instruction publique, Arrête ce qui suit :

ORGANISATION.

Dispositions principales.

Le Conservatoire impérial est établi pour la conservation et la propagation de la musique et de la déclamation dans toutes leurs parties. Cet établissement comprend deux Écoles spéciales, l'une de Musique, l'autre de Déclamation.

Dans les classes de la première, toutes les parties de l'art musical sont enseignées; dans celles de la seconde, on enseigne la déclamation spéciale, tragique et comique, la déclamation des mêmes genres appliquée à la scène lyrique et la déclamation oratoire.

Il y a dans le Conservatoire un pensionnat pour favoriser l'éducation des sujets qui se destinent au chant; douze Élèves hommes et six Élèves femmes y sont entretenus aux frais du Gouvernement.

Quatre cents Élèves des deux sexes (*externes*) sont admis dans le Conservatoire; leurs études sont dirigées vers ces points principaux : Entretenir et propager le goût de l'art musical dans la société, former des musiciens pour le service des armées et pour celui des orchestres, fournir les théâtres de l'Empire de sujets pour les différents genres de l'art dramatique.

L'administration et la surveillance générale de l'établissement sont confiées à un Directeur.

Il y a dans chaque École un Comité chargé de la surveillance de l'enseignement et de l'inspection des études. Les diverses attributions de ce Comité sont déterminées par le règlement particulier de l'École à laquelle il est attaché.

Les Élèves les plus avancés de chaque École paraissent chaque année dans un nombre déterminé d'exercices publics. Ces

exercices ont pour but de les former à l'ensemble de l'exécution. Il est annuellement distribué des prix aux Élèves des deux Écoles qui se distinguent dans chaque genre d'études; cette distribution se fait en séance publique.

Pour compléter les moyens d'étude des Élèves, en les disposant à transmettre l'enseignement, les plus avancés d'entre eux sont appelés, sous la surveillance immédiate des Professeurs, à remplir les fonctions de Répétiteurs. Les Répétiteurs qui se distinguent par leur manière d'enseigner et leur bonne conduite peuvent être appelés aux fonctions d'adjoints aux Professeurs.

Les Membres du Conservatoire se réunissent pour s'occuper de questions relatives à l'art.

Il y a dans le Conservatoire une Bibliothèque de musique.

FORMATION DU CONSERVATOIRE.

ADMINISTRATION.

Directeur-Administrateur, M. Sarrette. *Secrétaire*, M. Vinit.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

COMITÉ D'ENSEIGNEMENT PRÉSIDÉ PAR LE DIRECTEUR.

Inspecteurs, Membres du Conseil, Professeurs de composition, MM. Gossec, Méhul, Cherubini; Catel, suppléant.

PROFESSEURS.

Harmonie, MM. ***, Berton; *Chant*, MM. Richer, Garat, Guichard, Gérard; *Violon*, MM. Kreutzer, Baillot, Grasset; *Violoncelle*, MM. Levasseur, Baudiot; *Piano*, MM. Adam, Jadin, Pradher; *Flûte*, M. Wunderlich; *Hautbois*, M. Sallantin; *Clarinette*, MM. Lefèvre, Ch. Duvernoy; *Cor*, MM. Fred. Duvernoy, Domnich; *Basson*, MM. Ozi, Delcambre; *Solfége*, MM. Eler, Widerkehr, Gobert, Rogat, Veillard, Fasquel.

ADJOINTS AUX PROFESSEURS.

Chant, MM. Boland, Butignot, Despéramons; *Violon*, M. Habeneck aîné.

PROFESSEURS HONORAIRES.

Chant, MM. Crescentini, Plantade. — *Violoncelle*, M. Duport; *Violon*, M. Rode; *Piano*, M. Boieldieu.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS.

M. Paesiello, à Naples; M. Salieri, à Vienne; M. Winter, à Munich; M. Zingarelli, à Rome.

BIBLIOTHÈQUE.

Bibliothécaire-conservateur, M. Roze.

ÉCOLE DE DÉCLAMATION.

COMITÉ D'ENSEIGNEMENT PRÉSIDÉ PAR LE DIRECTEUR.

Professeurs en service, membres du Comité, MM. Talma, Fleury, Lafon, Baptiste.

Professeurs honoraires, MM. Grandménil, Saint-Prix.

Danse et Placement du corps, M. Despréaux.

Bureau de surveillance et de Police des classes, MM. Méon, Duret.

DÉPÔT DE MUSIQUE ET D'INSTRUMENTS POUR LE SERVICE DES CLASSES.

Garde, M. Méric.

PENSIONNAT.

Surveillant, M. Guichard.

Professeur de Langues française et italienne, Littérature, Histoire et Géographie, M. Klor.

RÉPÉTITEURS.

Préparation au chant, M. Henry. *Solfége*, M. Blangy.

RÈGLEMENT.

CHAPITRE Ier. — *Administration. Sa composition. Ses attributions.*

ARTICLE 1er. Le Directeur remplit les fonctions administratives; il est comptable des recettes et dépenses faites par lui pour le service du Conservatoire. Il exerce la surveillance générale sur toutes les parties de l'établissement.

ART. 2. La présentation des aspirants aux fonctions vacantes dans l'établissement lui est attribuée, selon les formes prescrites par le Règlement.

ART. 3. Il convoque et préside les comités, commissions et assemblées générales et particulières des Membres du Conservatoire.

ART. 4. Il remplit les fonctions de Commissaire du Gouvernement près les divers jurys ou commissions qui ont lieu aux termes du Règlement ou par ordres supérieurs.

ART. 5. Il prononce l'admission des Élèves, les mutations des classes et les radiations qui lui sont proposées par les comités d'enseignement des deux écoles.

ART. 6. Il prononce les radiations pour fait de police, dans les cas prévus par le Règlement.

ART. 7. Il accepte ou modifie les propositions qui lui sont faites par les comités d'enseignement sur les répertoires des exercices des deux écoles, les Élèves qui doivent y concourir, la distribution des rôles et des morceaux de musique, l'époque des répétitions et celle de l'exécution.

ART. 8. Le Secrétaire du Conservatoire dresse les procès-verbaux des séances d'assemblées générales, comités, commissions et jurys qui ont lieu dans l'établissement. Il est chargé de la tenue de la comptabilité; il reçoit et distribue, d'après les ordres du Directeur, les fonds assignés pour le service de l'établissement. Il est dépositaire des archives.

CHAPITRE II. — *Nominations aux différentes places et emplois du Conservatoire.*

ART. 9. Le Directeur est nommé par Sa Majesté l'Empereur, sur la présentation du Ministre de l'Intérieur.

Art. 10. Le Secrétaire, le Bibliothécaire, les Surveillants des pensionnats sont nommés par le Ministre de l'Intérieur, sur la présentation du Directeur.

Art. 11. Les présentations aux places d'Inspecteurs de l'enseignement, de Professeurs en exercice et de Professeurs honoraires dans les deux écoles sont faites par un Jury pris dans le Conservatoire et nommé par le Ministre.

Art. 12. Les présentations aux places d'adjoints aux Professeurs et de Répétiteurs appointés sont faites par le Directeur; les nominations sont prononcées par le Ministre. Dans les deux écoles, les adjoints aux Professeurs et les Répétiteurs non appointés sont nommés et révoqués par le Directeur, selon le besoin de l'enseignement.

CHAPITRE III. — *Admission des Élèves.*

Art. 13. Les aspirants aux places d'Élèves dans le Conservatoire doivent savoir lire et écrire. Ils doivent être doués des facultés physiques nécessaires au genre d'étude qu'ils veulent suivre. Les vices de conformation et d'organisation susceptibles d'altérer ces facultés sont un motif formel d'exclusion.

Art. 14. Aucune admission ne peut avoir lieu définitivement si le sujet n'a été examiné et présenté par le Comité d'enseignement de l'école à laquelle il aspire.

Art. 15. Les aspirants doivent, avant les examens d'admission, être inscrits au Secrétariat et avoir déposé l'extrait légalisé de leur acte de naissance.

Art. 16. Les demandes d'admission au Conservatoire doivent être adressées par écrit au Directeur, qui indique les époques d'examen.

Art. 17. Les aspirants ne peuvent être admis dans l'École de musique avant l'âge de huit ans; au-dessus de treize ans, ceux qui n'ont point de notions suffisantes de musique sont formellement exclus. Il y a exception en faveur de ceux qui se destinent au chant et qui sont doués d'une belle voix. Passé l'âge de vingt-cinq ans, aucun aspirant ne peut être admis.

Art. 18. Dans l'école de déclamation, les hommes ne peuvent être admis au-dessous de 15 ans ni au-dessus de 25.

Art. 19. Dans la même école, les femmes ne peuvent être admises que depuis l'âge de 14 ans jusqu'à celui de 21.

Art. 20. Les aspirants à l'école de déclamation doivent avoir étudié la langue française; ceux qui, après leur admission, seraient reconnus n'être point assez instruits dans cette partie, seront tenus de s'en occuper, sous peine d'être rayés.

Art. 21. Dans les deux écoles, les aspirants qui se destinent au théâtre doivent réunir aux qualités exigées par les articles 13, 17, 18, 19 et 20, celle d'une représentation convenable.

CHAPITRE IV. — *Surveillance et Police des Classes et des Écoles.*

SECTION PREMIÈRE. — BUREAU DE SURVEILLANCE.

Art. 22. Deux Membres du Conservatoire, nommés par le Directeur, font alternativement le service du Bureau de surveillance.

Art. 23. Ce Bureau est permanent pendant la durée des classes. Il maintient la police intérieure du Conservatoire pendant le temps destiné à l'étude et pendant les exercices publics.

Art. 24. Le Bureau de surveillance adresse chaque jour au Directeur un rapport circonstancié de la présence des Professeurs, des Répétiteurs et des Élèves au service de l'enseignement et sur l'ordre observé pendant la tenue des classes.

Art. 25. Toutes demandes ou réclamations et généralement tous objets relatifs à la police et à l'enseignement, soit de la part des Professeurs, Adjoints et Répétiteurs, soit de celle de leurs Élèves ou de leurs parents, doivent être faites au Bureau de surveillance, qui les transmet au Directeur dans le rapport du jour.

Art. 26. Le Bureau de surveillance exerce ses attributions sur le dépôt de la musique et des livres destinés au service des classes, et rend compte de la tenue de ce dépôt au Directeur.

SECTION 2. — POLICE DES ÉCOLES.

Art. 27. L'enseignement est en activité tous les jours, excepté les dimanches et les fêtes prescrites par le Gouvernement.

Art. 28. La durée de chaque classe doit être de deux heures et demie; le temps employé à l'étude est divisé en deux périodes : la première, pendant l'hiver, de neuf heures et demie jusqu'à midi; pendant l'été, de neuf heures jusqu'à onze heures et demie; la seconde, pendant l'hiver et pendant l'été, de midi et demi jusqu'à trois heures.

Le Directeur a la faculté de changer, selon le besoin, l'heure de l'ouverture d'une classe; mais la durée doit toujours être celle fixée par le Règlement.

Le son de la cloche indique l'entrée et la sortie des classes.

Art. 29. La présence des Élèves est constatée chaque jour par un appel fait dans les classes à l'heure indiquée pour leur ouverture. Ceux qui sont absents à cet appel sont pointés. Aucun Élève ne peut être admis en classe après l'appel.

Art. 30. Les classes d'Élèves de chaque sexe sont séparées. Il ne peut exister de réunion que dans les classes de répétition, de scènes chantées ou de déclamation, et dans les exercices.

Art. 31. Aucune personne étrangère à l'établissement ne peut être introduite dans les classes des écoles sans une autorisation spéciale du Directeur. Les parents ou surveillants des Élèves femmes sont seulement admis dans les classes où la réunion des sexes est autorisée par l'article précédent.

Art. 32. Il est établi, dans le local assigné à l'enseignement des femmes, un lieu destiné à recevoir les parents ou surveillants pendant la durée des classes.

Art. 33. Les Élèves supportent individuellement les frais de réparations des dégradations commises par eux dans le Conservatoire, soit aux bâtiments, soit aux instruments, soit aux ouvrages donnés pour l'étude. Si l'auteur du délit est inconnu, les Élèves composant sa classe supportent collectivement les frais de ces réparations.

Art. 34. Les Élèves sont à la disposition du Conservatoire pour son service intérieur et pour celui ordonné par le Gouvernement. Ils reçoivent du Directeur l'ordre de ces divers services.

Art. 35. Les Professeurs exercent la police intérieure de leurs classes.

Art. 36. Les délits des Élèves contre la police dans le Conservatoire, l'insurrection à l'étude ou au service prescrit par le Directeur, sont punissables par les quatre degrés de peine suivants : 1° L'inscription sur le registre de police, de la nature du délit et du nom de l'élève par qui il a été commis; 2° L'exil des classes et l'envoi aux parents ou tuteurs de l'extrait du registre de police; 3° La radiation applicable à quatre absences consécutives sans motifs, dans le cours d'un mois; 4° Le bannissement du Conservatoire : celui qui est frappé de cette peine ne peut jamais obtenir de certificat d'Élève du Conservatoire.

Art. 37. Les délits contre les mœurs reçoivent immédiatement l'application du quatrième degré.

Art. 38. Les Élèves ne peuvent paraître en public pendant le cours de leurs études sans avoir préalablement obtenu la permission du Directeur du Conservatoire. La contravention à cette disposition détermine l'application du troisième degré de peine.

Art. 39. Les délits prévus par les articles précédents sont constatés par le Bureau de surveillance et consignés au rapport qu'il adresse chaque jour au Directeur.

SECTION 3. — CONGÉS DES PROFESSEURS.

Art. 40. Les Membres du Conservatoire peuvent obtenir des congés pour voyager.

Art. 41. Les congés pour voyager dans l'intérieur de l'Empire sont accordés par le Directeur; ceux pour voyager à l'étranger sont accordés par le Ministre sur la demande du Directeur.

Art. 42. Les Professeurs en congé sont remplacés par des adjoints ou des Répétiteurs, choisis par le Directeur dans la liste formée par le Comité d'enseignement.

Art. 43. Le traitement d'un professeur absent est suspendu, à moins que le voyage qui est l'objet de la demande du congé ne soit motivé pour cause de maladie. Dans ce cas, cette maladie et la nécessité du voyage doivent être constatées par une consultation de médecins.

Art. 44. Les Répétiteurs appelés à remplacer des Professeurs absents sont indemnisés par un traitement dont la quotité est déterminée par le Ministre sur la proposition du Directeur.

Art. 45. A l'expiration du terme fixé par son congé, un Professeur absent est soumis aux dispositions des art. 55, 56, 57, 58, 59, 60 et 61 du Règlement, relatifs à la police de l'enseignement. Après douze absences consécutives, le Directeur fait son rapport au Ministre qui prononce.

Art. 46. L'état de maladie peut seul suspendre cette disposition, mais, dans ce cas, il doit être constaté par deux médecins, et leur attestation, légalisée par le Ministère public dans le lieu où se trouve le malade, doit être de suite transmise au Directeur. Les dispositions ci-dessus sont communes aux Adjoints aux Professeurs et aux Répétiteurs appointés.

SECTION 4. — CONGÉS DES ÉLÈVES.

Art. 47. Les Élèves reçoivent du Directeur les permis pour s'absenter des classes. Ces congés ne peuvent excéder la durée de trois mois.

Art. 48. Les Élèves dont les absences se prolongent au delà de ce terme, sont soumis de nouveau aux examens d'admission.

SECTION 5. — SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT.

Art. 49. Les Professeurs sont employés suivant leurs attributions; ils sont assistés dans le service de l'enseignement par des Adjoints et des Répétiteurs.

Art. 50. Les Adjoints sont choisis parmi les Répétiteurs qui se sont distingués, les Répétiteurs le sont parmi les Élèves.

Art. 51. Le service de Répétiteur non appointé, qui ne peut durer moins d'une année, est d'obligation pour les Élèves qui y sont appelés.

SECTION 6. — POLICE DE L'ENSEIGNEMENT.

Art. 52. Aucunes leçons ne peuvent être données hors de l'établissement.

Art. 53. Chaque Professeur doit donner ses leçons de deux jours l'un, excepté les jours assignés au repos.

Art. 54. Les Membres du Comité d'enseignement dans les deux écoles, en raison des attributions attachées à ce service, ne sont tenus qu'à faire deux classes par semaine.

Art. 55. La présence des Professeurs se constate par les signatures qu'ils apposent sur deux feuilles ouvertes à cet effet au Bureau de surveillance des classes; la première feuille est fermée à l'heure indiquée pour l'ouverture de la classe, la seconde ne peut être ouverte qu'à l'heure déterminée pour la sortie.

Les Professeurs qui négligent l'exécution de ces dispositions sont réputés absents.

Art. 56. Toutes les leçons dont les Élèves sont privés dans le cours d'une semaine doivent leur être rendues dans le cours de la semaine suivante, aux jours non affectés au service prescrit.

Art. 57. Le seul motif admissible pour légitimer l'absence d'un Professeur au service de l'enseignement ne peut être qu'une maladie dont la durée aurait excédé le terme de quinze jours; la nature de cette maladie et sa durée doivent être constatées par attestation de médecin et par visite du Bureau de surveillance.

Art. 58. Les leçons dues antérieurement à une maladie doivent être successivement rendues, lorsque le Professeur reprend le cours de son service.

Art. 59. Au commencement de chaque mois, le Directeur du Conservatoire adresse au Ministre l'état des leçons données par chaque Professeur dans le mois précédent. Cet état relate les leçons dues primitivement, celles qui ont été rendues et celles qui restent dues à l'époque du rapport.

Art. 60. Les Professeurs qui, au premier de chaque mois,

doivent des leçons sur le mois précédent, sont tenus de les rendre sans délai et de suite. Le payement de la totalité disponible de leur traitement pour le mois échu est différé jusqu'à ce qu'ils aient entièrement satisfait à cette disposition.

Art. 61. Le Directeur du Conservatoire adresse un rapport particulier au Ministre sur les Professeurs qui, étant en retard d'un mois pour la restitution de leurs leçons dues, ont laissé leur traitement dans la caisse du Conservatoire, aux termes de l'article précédent.

Art. 62. Il est statué alors sur les Professeurs en retard, en raison du nombre de leçons qu'ils ont différé de rendre.

Art. 63. Les présentes dispositions sont applicables aux adjoints, aux Professeurs et aux Répétiteurs appointés.

Art. 64. Les Élèves répétiteurs non appointés sont soumis aux mêmes dispositions, et ceux qui, dans le cours d'un mois, n'ont pas rendu les leçons dues sur le mois précédent, sont définitivement rayés du tableau des Élèves.

Chapitre V. — *Ouvrages élémentaires.*

Section première. — De leur formation.

Art. 65. Pour établir l'unité d'enseignement dans toutes les parties, il est imposé à tous les membres du Conservatoire l'obligation de s'occuper de la formation des ouvrages élémentaires nécessaires à l'enseignement.

Art. 66. Ces ouvrages sont préparés et arrêtés par des commissions spéciales formées des Professeurs des parties relatives.

Ces commissions sont nommées par le Directeur.

Des Membres du Conservatoire professant d'autres parties, et des personnes éclairées étrangères à l'établissement peuvent, s'il y a lieu, être admises à ces commissions.

Art. 67. Les ouvrages arrêtés par les commissions sont soumis à l'adoption des Membres du Conservatoire, réunis en assemblée générale. La majorité absolue des membres est nécessaire pour déterminer cette adoption.

Art. 68. L'enseignement, selon les ouvrages élémentaires adoptés par le Conservatoire, est d'obligation pour tous les Professeurs de l'établissement.

Section 2. — De leur revision.

Art. 69. Les Membres du Conservatoire ont la faculté de proposer les modifications qu'ils croient pouvoir être utiles pour l'amélioration des ouvrages élémentaires.

Art. 70. Les propositions relatives à cet objet sont adressées au Directeur, qui nomme une Commission, de sept Membres au moins, à l'effet de procéder à leur examen.

Art. 71. L'adoption ou le rejet des modifications proposées s'opère ainsi qu'il suit : La Commission chargée de l'examen dresse un rapport qui est communiqué par le Directeur à l'assemblée générale des Membres du Conservatoire.

Art. 72. L'assemblée générale décide affirmativement ou négativement à la majorité des Membres présents, s'il y a lieu d'admettre à la discussion ou à rejeter les modifications proposées.

Art. 73. La discussion est entamée et continuée dans une seconde séance, convoquée extraordinairement à quinze jours d'intervalle au moins.

Art. 74. Dans cette séance, le projet et le rapport de la Commission sont reproduits avec les résultats de la délibération précédente; alors l'assemblée prononce définitivement l'adoption ou le rejet des modifications.

Cette décision doit être le résultat de la majorité absolue des suffrages de la totalité des Membres du Conservatoire.

Art. 75. Si les modifications sont admises, trois Membres de la Commission sont chargés de s'occuper de leur incorporation dans l'ouvrage élémentaire auquel elles sont relatives. Ils soumettent, dans une séance extraordinairement convoquée, le résultat de leur travail à l'assemblée générale, qui doit prononcer sur cet objet sans désemparer; alors les modifications adoptées sont revêtues du caractère qui prescrit l'obligation de leur pratique dans l'enseignement.

Chapitre VI. — *Bibliothèque et Dépôt pour le service des Classes.*

Section première. — Bibliothèque.

Art. 76. La Bibliothèque est publique les lundi et mardi de chaque semaine; elle est ouverte particulièrement aux Membres et aux Élèves du Conservatoire, les jeudi et vendredi; les autres jours sont réservés pour les travaux du classement des ouvrages.

Art. 77. La durée de l'ouverture des salles de la Bibliothèque aux époques déterminées est fixée depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures après midi.

Art. 78. Les Élèves des deux sexes du Conservatoire sont admis dans la Bibliothèque aux jours qui leur sont réservés, lorsqu'ils sont porteurs d'un permis délivré par M. le Directeur.

Art. 79. Les ouvrages ne peuvent être communiqués que par le Bibliothécaire et doivent lui être rendus.

Art. 80. Il est permis de prendre copie des ouvrages faisant partie de la Bibliothèque.

Art. 81. Des cabinets adjacents à la galerie de la Bibliothèque sont ouverts pour la lecture des ouvrages sur le piano.

Art. 82. Le Bibliothécaire ne peut, sous aucun prétexte, permettre la sortie des objets confiés à sa surveillance, hors le cas où, pour le service de l'établissement, ils doivent être extraits; mais alors cette extraction doit s'opérer d'après un ordre signé du Directeur.

Art. 83. Tous les trois mois, le Bibliothécaire remet au Directeur un état signé des ouvrages entrés dans la Bibliothèque pendant le trimestre.

Art. 84. Le Directeur transmet annuellement au Ministre de l'Intérieur les copies certifiées des états qui lui sont fournis par le Bibliothécaire.

SECTION 2. — DÉPÔT POUR LE SERVICE DES CLASSES.

ART. 85. Un dépôt de la musique, des instruments et des livres à l'usage de l'étude est ouvert pendant la durée des classes. Il l'est aussi pendant la durée des répétitions et des exercices.

CHAPITRE VII. — *École de Musique.*

SECTION PREMIÈRE. — COMITÉ D'ENSEIGNEMENT.

ART. 86. Le Comité d'enseignement est composé des Inspecteurs et présidé par le Directeur.

ART. 87. Il entend les aspirants aux places d'Élèves et propose les admissions de ceux qu'il juge en état.

ART. 88. Il classe les Élèves reçus suivant leur degré d'avancement; et après avoir constaté l'état de leurs progrès dans les examens, il propose le maintien de leur classement, leur mutation dans les classes supérieures ou leur radiation pour cause d'incapacité.

ART. 89. Il surveille l'exécution du mode d'enseignement adopté pour le Conservatoire et y ramène ceux qui pourraient s'en écarter.

ART. 90. Il constate les moyens des Élèves destinés à paraître en public, soit dans les exercices du Conservatoire, soit dans les concerts ou théâtres lyriques.

ART. 91. Il désigne les Élèves qui doivent être employés dans les exercices; il propose le répertoire et la distribution des rôles et morceaux de musique aux Élèves qui doivent être entendus. Il dirige la mise en scène des ouvrages, et l'un de ses Membres conduit les répétitions et l'exécution des exercices.

ART. 92. Il forme les listes des Élèves en état de remplir les fonctions d'adjoints aux Professeurs et de Répétiteurs.

SECTION 2. — INSPECTION DE L'ÉTUDE.

ART. 93. Toutes les classes de l'école passent à l'inspection du Comité d'enseignement dans l'ordre suivant :

Les classes relatives à l'étude du chant sont examinées une fois par mois, et celles consacrées à l'étude des instruments deux fois pendant l'année scolaire. La classe de déclamation lyrique est examinée tous les trois mois.

ART. 94. Les Professeurs et Répétiteurs présentent leurs Élèves à l'inspection du Comité.

ART. 95. Chacun des Inspecteurs inscrit dans un registre ses notes d'observations sur chaque Élève présenté à l'inspection.

ART. 96. Ces notes, après avoir été discutées par le Comité, sont résumées par le Directeur : elles constituent l'avis du Comité.

Cet avis est transcrit sur le registre du Comité par le Secrétaire du Conservatoire.

ART. 97. Les extraits du registre sont délivrés, s'il y a lieu, par ordre du Directeur.

ART. 98. Dans l'inspection la plus prochaine du concours des prix, le Comité d'enseignement, après avoir consulté les Professeurs, désigne les Élèves qui doivent concourir.

ART. 99. Les Élèves ne peuvent se dispenser de se présenter à l'inspection, lorsqu'ils y sont appelés.

La première absence est punie du deuxième degré de peine. La seconde reçoit l'application du troisième degré.

SECTION 3. — ORDRE DE L'ÉTUDE.

ART. 100. Les Élèves étudiant le solfége peuvent être admis à l'étude des instruments ou à celle de la préparation au chant.

ART. 101. Les Élèves ne peuvent cumuler l'étude de deux parties instrumentales.

ART. 102. Les Élèves étudiant les instruments et qui ont quitté le solfége peuvent être admis à l'étude de l'harmonie.

ART. 103. Excepté la connaissance du clavier du forté piano, les Élèves étudiant le chant ne peuvent recevoir l'enseignement d'aucune partie instrumentale.

ART. 104. Les Élèves étudiant le chant peuvent cumuler l'enseignement de la vocalisation et de la déclamation lyrique.

ART. 105. Pour être admis à l'étude de l'harmonie, il faut être lecteur sur toutes les clefs et connaître le clavier.

ART. 106. L'étude de l'harmonie se fait par cours et ne peut durer plus d'une année pour chaque Élève.

ART. 107. Le renouvellement des classes de cette partie se fait au commencement de l'année scolaire.

ART. 108. Pour être admis à l'étude de la composition, il faut savoir l'harmonie et connaître les principes de la langue française.

ART. 109. L'étude de l'harmonie et celle de la composition ne peuvent être cumulées.

ART. 110. Aucun Élève ne peut être admis à suivre un genre d'étude sans être pourvu de l'ouvrage élémentaire prescrit pour son enseignement.

ART. 111. Les Élèves jugés en état d'être admis à l'exécution des exercices du Conservatoire y sont appelés par le Directeur, sur la proposition du Comité de l'enseignement.

ART. 112. Un an après avoir obtenu un premier prix dans une partie, un Élève ne peut être compté dans les classes relatives.

SECTION 4. — DISTRIBUTION DES PRIX.

ART. 113. Les parties qui concourent aux prix annuellement distribués aux Élèves de l'École de musique sont : la composition, l'harmonie, la déclamation lyrique, le chant, le piano, le violoncelle, le violon, la flûte, le hautbois, la clarinette et le basson. La règle des concours est établie par le Directeur.

ART. 114. Chacune de ces parties reçoit un premier prix, un second prix et un accessit.

L'étude du solfége reçoit des encouragements.

ART. 115. Les prix se composent de partitions ou d'instruments.

ART. 116. Les instruments donnés en prix doivent être de facture française.

ART. 117. Les prix sont jugés à la suite d'un concours public,

par un Jury de neuf membres nommés par le Ministre de l'Intérieur.

Art. 118. Les Élèves ne peuvent remporter plus de deux accessits, deux seconds prix et un premier prix dans la même partie.

Art. 119. La distribution des prix se fait en séance publique du Conservatoire.

Chapitre VIII. — *École de Déclamation.*

Section première. — Comité d'enseignement.

Art. 120. Le Comité d'enseignement est composé des Professeurs en exercice et présidé par le Directeur.

Les Professeurs honoraires y sont invités.

Art. 121. Il entend les aspirants aux places d'Élèves; il propose les admissions de ceux qu'il juge en état.

Art. 122. Il inspecte les études, constate les progrès de chaque Élève, et propose les radiations pour cause d'incapacité.

Art. 123. Il reconnaît si les Élèves sont en état de paraître publiquement dans les exercices du Conservatoire ou sur les théâtres.

Art. 124. Il propose le répertoire des exercices dramatiques, la distribution des rôles et le nombre nécessaire des répétitions, et il charge l'un de ses Membres de suivre l'ensemble des répétitions et de diriger l'exécution.

Section 2. — Classement des Élèves.

Art. 125. Lorsque le Directeur a prononcé l'admission des Élèves, leur répartition dans chaque classe s'effectue d'après l'ordre d'admission.

Art. 126. Sont exceptés de cette répartition les Élèves présentés par l'un des Professeurs. Ils sont de suite placés dans sa classe.

Art. 127. Alors et jusqu'à ce que le nombre des Élèves soit égal dans toutes les classes, la répartition s'opère seulement en faveur de celles qui sont moins chargées.

Art. 128. Les mutations de classes ne peuvent se faire sans le consentement (écrit) du Professeur dans la classe duquel se trouve l'Élève et sans une décision du Directeur.

Art. 129. Les Élèves faisant partie de l'une des classes de déclamation ne peuvent être admis dans les autres classes pour y assister aux leçons que d'après l'autorisation du Directeur.

Art. 130. Les Élèves appelés à remplir les fonctions de Répétiteurs doivent être présentés au Directeur par le Professeur de la classe à laquelle ils doivent être attachés.

Section 3. — Examen des classes.

Art. 131. Les classes sont examinées tous les trois mois; ces examens ont lieu au théâtre en présence du Directeur, des Professeurs en exercice et des Professeurs honoraires.

Art. 132. Les Élèves sont entendus au gré de leurs Professeurs, soit ensemble, soit séparément.

Art. 133. Les Élèves de toutes les classes sont tenus d'assister aux examens.

Art. 134. Pendant l'examen, les Membres du Comité inscrivent, dans un registre ouvert pour chacun d'eux, leurs notes sur les progrès et les moyens de chaque Élève; ces notes, discutées après l'audition, sont résumées par le Directeur et constituent l'avis du Comité. Cet avis est transcrit sur le registre du Comité par le Secrétaire du Conservatoire.

Art. 135. Les extraits du registre ne sont délivrés, s'il y a lieu, que sur l'ordre du Directeur.

Section 4. — Distribution des prix.

Art. 136. Les parties qui concourent aux prix annuellement distribués aux Élèves de l'École de Déclamation sont la déclamation tragique, comique et oratoire.

La règle des concours est établie par le Directeur.

Art. 137. Chacune de ces parties reçoit un premier prix, un second prix et un accessit.

Art. 138. Les prix sont jugés, à la suite d'un concours public, par un Jury de neuf Membres nommé par le Ministre de l'Intérieur.

Art. 139. Les Élèves ne peuvent obtenir que deux accessits, deux seconds prix et un premier prix dans la même partie.

Art. 140. Les Élèves peuvent concourir successivement ou à la fois dans les trois parties.

Art. 141. Les prix sont distribués avec ceux de l'École de Musique, en séance publique du Conservatoire.

Chapitre IX. — *Classe de Danse et de Placement du corps.*

Art. 142. Cette classe est tenue trois fois par semaine; elle est assimilée au régime des autres classes du Conservatoire.

Art. 143. Les Élèves des classes de déclamation et du pensionnat sont appelés par le Directeur à cette classe.

Art. 144. Le Professeur de danse et de placement du corps assiste aux examens des classes de déclamation spéciale et lyrique, aux répétitions des exercices dramatiques de tous genres et aux examens relatifs aux débuts des Élèves.

Chapitre X. — *Exercices publics des Élèves des deux Écoles.*

Art. 145. Les exercices sont établis pour former les Élèves à l'exécution du genre auquel ils se destinent.

Art. 146. Les exercices publics sous forme de concert se composent de l'exécution des principales productions des maîtres de toutes les écoles dans toutes les parties de l'art musical.

Art. 147. Les exercices dramatiques se composent d'ouvrages ou de fragments tragiques, comiques, lyriques ou oratoires, choisis dans les principales productions des poètes, des orateurs français et des maîtres qui ont composé pour la scène française.

Art. 148. L'exécution des exercices est entièrement réservée aux Élèves du Conservatoire.

Art. 149. Le Directeur fixe le nombre, règle l'ordre et la police des exercices, et sur la proposition du Comité d'ensei-

gnement, il désigne les Élèves qui doivent coopérer à l'exécution.

Il désigne des censeurs parmi les Élèves pour suivre les détails qui peuvent leur être confiés.

Art. 150. Ces exercices sont publics.

Art. 151. Les frais d'exécution sont acquittés par une rétribution perçue à la porte.

Art. 152. Un Règlement particulier fixe le mode d'administration et de comptabilité des exercices.

Art. 153. Le quart du produit net des exercices, les frais prélevés, est employé à secourir les veuves et les enfants mineurs des Membres du Conservatoire décédés en activité de service.

L'excédent de la recette est employé en conséquence des décisions du Ministre.

Chapitre VI. — *Débuts et Engagements des Élèves pour les Théâtres.*

Section 1re. — Débuts sur les grands théâtres de la capitale.

Art. 154. Aucun début des Élèves des classes de musique et de déclamation du Conservatoire impérial ne peut avoir lieu sur les quatre grands théâtres sans que les formes ci-après énoncées aient été remplies.

Art. 155. La demande de début doit être adressée au Directeur du Conservatoire par le Directeur ou Commissaire du Gouvernement près les grands théâtres.

Art. 156. Le Directeur du Conservatoire réunit les Professeurs de l'Élève demandé et le Comité d'enseignement relatif, pour procéder à l'examen spécial de cet Élève, et décider s'il est en état de débuter.

Art. 157. D'après le résultat de cet examen, le Directeur demande, s'il y a lieu, au Ministre de l'Intérieur, une permission de début en faveur de cet Élève.

Art. 158. Lorsque le Ministre a accordé cette permission, le Directeur du Conservatoire en informe le Surintendant des spectacles.

Art. 159. L'ordre de début donné par le Surintendant, l'administration du théâtre où l'Élève doit paraître s'entend avec le Directeur du Conservatoire et les Professeurs de l'Élève pour le choix des rôles et pour l'époque des débuts.

Art. 160. L'Élève est annoncé par son nom seulement sur les affiches qui précèdent son premier début.

Art. 161. Ce n'est qu'après ce premier début que le Conservatoire avoue son Élève; le second début est annoncé avec le titre d'*Élève du Conservatoire impérial*. Cette annonce, sans aucune autre addition, est renouvelée jusqu'à la fin des débuts sur toutes les affiches de spectacle.

Section 2. — Débuts sur les théâtres secondaires de Paris et sur les théâtres des autres départements de l'Empire.

Art. 162. Le Ministre de l'Intérieur autorise, s'il y a lieu, les débuts des Élèves du Conservatoire sur les théâtres secondaires de Paris et sur les théâtres des départements, d'après le rapport qui lui est fait par le Directeur du Conservatoire. Ce rapport doit être motivé : 1° sur la demande de l'administration du théâtre où l'Élève doit paraître; 2° sur l'avis du Comité d'enseignement de l'École dont l'Élève fait partie.

Section 3. — Engagements pour les théâtres de Paris et des départements.

Art. 163. En conséquence de l'article 18 du Règlement général des théâtres (25 avril 1807), qui fait défense aux entrepreneurs, directeurs ou régisseurs de spectacles et concerts d'engager aucun Élève du Conservatoire sans l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, les Élèves qui désirent contracter un engagement en font la demande au Directeur du Conservatoire, lequel la transmet avec un rapport motivé au Ministère de l'Intérieur, qui accorde, s'il y a lieu, l'autorisation demandée.

Le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire,

CRÉTET.

SOMMAIRE DES DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES DU PENSIONNAT.

En vertu du décret impérial qui institue le Pensionnat dans le Conservatoire, douze Élèves hommes et six Élèves femmes, se destinant à l'art du chant, sont entretenus par le Conservatoire aux frais du Gouvernement.

Le Ministre de l'Intérieur provoque les Préfets des départements de l'Empire à faire appel à leurs administrés lorsqu'il y a des places vacantes au Pensionnat. Les aspirants sont d'abord examinés par une Commission d'artistes nommés par les Préfets dans leurs arrondissements respectifs.

Le résultat de ce premier examen est la formation d'un tableau énonçant la date précise et le lieu de la naissance des Candidats, la nature et le degré de leur instruction en général, et particulièrement dans l'art musical, le genre et autant que possible le volume de leur voix, son étendue dans les sons aigus et dans les sons graves; leur taille; le degré de leurs forces physiques, et tout ce qui compose leur signalement; l'état et les facultés de leurs parents. Ce tableau est adressé par chaque Préfet au Ministre de l'Intérieur, qui le transmet au Conservatoire pour juger, s'il y a lieu, à faire venir aux examens de cet établissement les sujets indiqués. Si l'avis du Conservatoire est favorable, il est transmis au Ministre par le Directeur de l'établissement, à l'appui d'une proposition motivée, tendante à obtenir l'appel à Paris des aspirants désignés.

Les frais de voyage des candidats mandés par vertu de la décision ministérielle sont supportés par leurs parents, à moins que cette décision n'alloue expressément une indemnité; cette indemnité ne peut être accordée que d'après un rapport du Préfet, constatant l'absolue impossibilité de l'aspirant d'entreprendre le voyage à ses frais. Arrivés à Paris, les aspirants subissent l'examen définitif d'admission au Conservatoire. A la suite de cet examen, ils sont, s'il y a lieu, présentés par le Directeur au Ministre de l'Intérieur qui prononce leur nomination.

A degrés égaux d'âge et d'instruction musicale, les présentations sont préférablement faites en faveur des aspirants qui réunissent, aux meilleures qualités pour l'étude du chant, celles d'une belle conformation et d'une représentation avantageuse.

Les Élèves hommes ne peuvent être admis que depuis le terme de la mue de la voix jusqu'à l'âge de vingt-quatre ans.

Les Élèves femmes ne peuvent être admises que depuis l'âge de quatorze ans jusqu'à celui de vingt.

Les Élèves hommes sont réunis et vivent en commun; un Membre du Conservatoire surveille l'intérieur du pensionnat sous l'inspection immédiate du Directeur de l'établissement.

Les Élèves femmes sont réunies sous l'inspection d'une Surveillante. Elles vivent en commun dans un local séparé du Pensionnat des hommes.

Les pensionnaires doivent être équipés par leurs parents ou tuteurs en entrant au Pensionnat. L'état et le renouvellement de leur trousseau est déterminé par le Règlement.

Le temps ordinaire de la pension est de six années; il peut être moindre selon l'état de l'instruction des Élèves, et il peut être prorogé d'une année lorsque la nécessité en est reconnue par le Directeur du Conservatoire, qui, alors, en réfère au Ministre, et donne des motifs suffisants pour déterminer une décision de Son Excellence.

L'éducation d'un Élève ne peut être interrompue que par décision du Ministre. Les formes prescrites par le Règlement du Pensionnat étant remplies, il n'y a que trois cas qui puissent déterminer cette interruption : l'*incapacité*, la *mauvaise santé* ou l'*inconduite*. La règle particulière du Pensionnat fixe le mode de constater ces causes de réforme.

A toutes les parties d'instruction musicale nécessaires pour former des artistes chanteurs, les élèves pensionnaires réunissent des études additionnelles, telles que grammaire française et italienne, littérature, déclamation et danse.

Pendant la durée de ses études et pendant l'année entière qui suit l'époque où ses études ont été déclarées terminées, un Élève du Pensionnat ne peut disposer de soi qu'avec l'autorisation du Ministre, provoquée par un rapport exprès du Directeur du Conservatoire. Pendant cette année, il reste sous la surveillance immédiate du Directeur, qui stipule ses intérêts dans le théâtre où il aura été placé.

Le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire,

CRETET.

[Ms. signé et exempl. imp., 98 p. : Arch. nat., F[17] 1291.]

CCCLXXVIII. — RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE ROYALE DE CHANT ET DE DÉCLAMATION; 5 JUIN 1822.

ADMINISTRATION.

L'École royale de Musique et de Déclamation, créée par ordonnance du Roi, en date du 1er avril 1784, a été réorganisée le 1er avril 1816, et placée sous les ordres de Son Excellence le Ministre de la Maison du Roi.

Cette École, établie pour l'instruction des jeunes gens qui se destinent à devenir musiciens ou comédiens ordinaires du Roi, est dirigée immédiatement par M. l'Intendant général de l'Argenterie, Menus Plaisirs et affaires de la Chambre du Roi, qui s'adjoint un Conseil d'administration et d'examen, composé du Secrétaire général de l'Intendance, de l'Inspecteur général des classes et des Professeurs de composition ou d'autres parties de l'enseignement.

L'Inspecteur général est chargé de faire exécuter les règlements, d'inspecter le service en général et celui particulier à chaque classe. Il entend préalablement, conjointement avec les Professeurs, les aspirants aux places d'Élèves. Il surveille le mode d'enseignement adopté pour chaque classe, et propose au Conseil d'administration les Élèves qui doivent être employés dans les exercices.

Les convocations des Membres du Conseil d'administration sont faites par M. l'Intendant général, ou en son nom et d'après ses ordres par l'Inspecteur général. Le Conseil d'administration et d'examen, d'après les propositions faites par l'Intendant général, discute et examine les mesures à prendre concernant les détails du service des classes et des exercices. Il procède aux examens des progrès des études, au classement des Élèves, et à la radiation de ceux d'entre les Élèves qui ne doivent plus faire partie des classes, en raison de la nullité de leurs moyens ou pour toute autre cause.

M. l'Intendant général, d'après l'avis du Conseil d'administration, annule, substitue, abroge et change telles dispositions que ce soit, des règlements, lorsqu'il le juge à propos pour le bien du service de l'École royale et des établissements royaux.

RÈGLEMENT.

TITRE Ier. — *De l'École en général et de ses diverses parties d'Enseignement.*

ARTICLE 1er. L'École royale est instituée pour l'enseignement des sujets propres à remplir les cadres des établissements royaux de musique et de déclamation, tels que la Chapelle du Roi, l'Académie royale de musique, le Théâtre-Français, celui de l'Odéon et celui de l'Opéra-Comique.

Elle est divisée en deux parties distinctes d'enseignement : l'École spéciale de Musique, l'École spéciale de Déclamation.

ART. 2. L'enseignement dans l'une et l'autre École étant un don gratuit de la munificence du Roi, les Élèves n'ont à se fournir que les livres et instruments nécessaires à leurs études à domicile, le dépôt des instruments et de la musique à l'usage

des classes, ainsi que la Bibliothèque, étant entretenus aux frais de Sa Majesté, pour le service général et particulier de toutes les parties de l'enseignement.

Art. 3. Dans l'École spéciale de Musique, l'enseignement est divisé ainsi qu'il suit :

Composition. — 3e Degré : Classe d'harmonie pour les hommes; trois fois par semaine. 2e Degré : Classe de contrepoint et de fugue pour les hommes; trois fois par semaine. 1er Degré : Composition et style de tous genres pour les hommes seulement; deux fois par semaine.

Chant pour les deux sexes. — 3e Degré : Solfège; trois fois par semaine. 2e Degré : Vocalisation; trois fois par semaine. 1er Degré : Perfectionnement du chant, chant déclamé; trois fois par semaine.

Instruments pour les deux sexes. — 2e Degré : Classe de piano, exécution; trois fois par semaine. 1er Degré : Perfectionnement; trois fois par semaine.

Classe d'Orgue. — Deux fois par semaine pour les hommes et une fois pour les femmes.

Classes pour les Hommes seulement. — Classes de Perfectionnement : Violon, Violoncelle, Flûte, Hautbois, Clarinette, Cor, Basson, Harpe, Contre-basse, Escrime; trois fois par semaine.

Art. 4. Dans l'école spéciale de déclamation pour les deux sexes, l'enseignement est divisé comme il suit : 3e Degré : Classe de langue et versification française, analyse dramatique, histoire et mythologie; trois fois par semaine. 2e Degré : Classe d'audition et de déclamation; tous les jours. 1er Degré : Enseignement et exercices de déclamation; tous les jours. Classe de maintien du corps; trois fois par semaine.

Déclamation lyrique, tragique et comique pour les Élèves de chant. — 2e Degré : Classe de répétition et mise en mémoire; trois fois par semaine. 1er Degré : Enseignement et exercices de déclamation lyrique; trois fois par semaine.

Art. 5. L'enseignement a lieu à l'École dans deux corps de bâtiment faisant partie de ceux des Menus-Plaisirs du Roi, désignés sous les noms de bâtiment des hommes et bâtiment des femmes. Les Élèves hommes entrent par la rue du Faubourg-Poissonnière, et les Élèves femmes par la rue Bergère. Nulle communication ne doit avoir lieu entre eux, si ce n'est pour cause d'exercice d'ensemble, le Professeur présent, et d'après la permission de l'Inspecteur général.

Art. 6. Les leçons de toutes les parties de l'enseignement sont divisées en périodes de deux heures chacune, fixées depuis huit heures et demie du matin jusqu'à 3 h. 1/2 de relevée, d'après la convenance et l'intérêt des différentes parties du service général.

Art. 7. Les Élèves doivent arriver un quart d'heure avant la période dont ils font partie, et se rendre dans leur salle de réunion respective, en attendant l'entrée en classe annoncée par le son de la cloche. Ils ne doivent sortir de leurs classes qu'à la fin de la leçon, à moins que, pour raison valable, le Professeur ne leur permette de s'absenter.

Art. 8. Les garçons de classes veillent à ce que les Élèves ne sortent pas des classes et ne restent, sous quelque prétexte que ce soit, dans les corridors ou dans les cours. Les instruments, livres, musique, doivent être apportés en classe et pris dans les dépôts et à la Bibliothèque uniquement par les garçons de classe et d'après la demande des Professeurs.

TITRE II. — *De l'Admission des Élèves.*

Article 1er. Les jeunes gens de l'un ou l'autre sexe qui se destinent à la musique ou à la déclamation sont considérés par rapport au service de l'École comme aspirants, ou auditeurs, ou Élèves en exercice.

Art. 2. Tout aspirant aux classes de musique ou de déclamation doit préalablement être présenté à l'Inspecteur général par les père et mère, parents ou tuteur, ou, à leur défaut, par une personne connue ou tenant un emploi dans un établissement du Gouvernement.

S'il y a lieu à l'admission provisoire, l'aspirant doit faire la demande par écrit de la classe dont il désire faire partie à M. l'Intendant général des Menus-Plaisirs du Roi. Il devra énoncer son âge, le lieu de son domicile, les moyens d'existence de ses parents et le degré d'éducation où il se trouve par rapport au genre de classe qu'il demande.

Art. 3. D'après les ordres de M. l'Intendant général, l'Inspecteur général remet au Professeur de la classe demandée par l'aspirant une feuille de présentation sur laquelle sont énoncés les nom, prénoms, âge et domicile de l'aspirant. Le Professeur déclare sur cette feuille s'il y a lieu à l'admettre, en raison de ses moyens, comme auditeur, en attendant le prochain examen général fait par les Membres du Conseil d'administration.

Les classes de piano et de violon n'admettent aucun auditeur ni aspirant lorsque le nombre des Élèves est complet, si ce ne sont des auditeurs des départements ou étrangers dont il sera parlé.

Art. 4. L'aspirant est considéré comme auditeur dans les classes de chant et de déclamation, si, après l'examen préalable d'un des Professeurs et de l'Inspecteur général, il est reconnu que l'aspirant a les facultés de pouvoir être admis par la suite comme Élève en exercice.

Art. 5. Tout aspirant ou auditeur ne peut être considéré comme Élève en exercice et participer aux leçons, qu'en vertu d'un arrêté de M. l'Intendant général, pris d'après l'avis du Conseil d'administration et sur la proposition de M. l'Inspecteur général.

Art. 6. Tout Élève en exercice peut être considéré comme auditeur par le Professeur de la classe, quand le bien du service exige que les sujets les plus avancés travaillent plus que les autres, en raison des dispositions prises par M. l'Intendant général pour le service de la Chapelle du Roi, des Théâtres royaux et celui de l'École.

Art. 7. Toutes les demandes et réclamations faites par les aspirants, auditeurs ou Élèves pour obtenir de nouvelles classes,

congés, exemption de service ou pour toute autre cause, doivent être adressées par écrit à M. l'Intendant général, en énonçant les motifs, et après avoir prévenu l'Inspecteur général de l'objet de la demande.

TITRE III. — *Des Engagements et des Devoirs des Élèves de l'École.*

Article 1er. Tout aspirant, entendu, examiné et admis par les Membres du Conseil d'administration, est inscrit sur le registre d'admission et sur ceux des classes qu'il devra suivre. Cette inscription constitue, de fait, l'engagement contracté par les parents ou tuteurs de l'Élève, de faire suivre à leur fils, fille ou pupille, les classes de l'école jusqu'à ce que ses études aient été déclarées terminées par le Conseil d'administration.

Art. 2. Il est remis par l'Inspecteur général aux dits parents ou tuteurs un exemplaire du Règlement, et, après en avoir pris connaissance, les dits parents ou tuteurs certifient qu'ils adhèrent à tous les articles du dit Règlement à titre d'engagement d'apprentissage, jusqu'à la fin des études de leur fils, fille ou pupille.

Art. 3. Si l'aspirant est admis dans les classes de chant ou de déclamation comme élève pensionné du roi, il reçoit la pension alimentaire qui lui est accordée par douzième de mois en mois, à titre de prêt, de secours, dont il ne peut s'acquitter qu'en débutant sur l'un des théâtres royaux, à moins que le Conseil d'administration ne déclare qu'il n'y a pas lieu à le faire débuter et que ses études sont terminées.

Art. 4. Tout Élève admis dans les classes de solfège, de vocalisation, de chant ou de déclamation, doit suivre exactement les leçons des Professeurs des classes dont il fait partie. Il lui est expressément défendu d'entrer dans toute autre classe sans la permission de l'Inspecteur général.

Art. 5. L'Élève qui, par ses talents déjà acquis, est dans le cas de tenir une classe de répétition ou d'accompagnement dans les classes de vocalisation, de chant ou de déclamation lyrique, est tenu, lorsqu'il en est requis par l'Inspecteur général, de se rendre à l'École les jours et heures qui lui sont indiqués, sous peine de ne plus faire partie de l'École en cas de refus de remplir ce devoir.

Art. 6. Tous les Élèves concourent à l'exécution des exercices de l'École royale et d'après les convocations faites pour le service. Ils ne peuvent s'absenter des répétitions ni des exécutions soit générales ou partielles, sans la permission, par écrit, de l'Inspecteur général.

Art. 7. Les Élèves sont tenus de concourir au service de la Chapelle du Roi et des cérémonies publiques, lorsqu'ils en sont requis par M. l'Intendant général des Menus-Plaisirs du Roi, et ce sans pouvoir prétendre à aucune indemnité que celle qui pourra, éventuellement et bénévolement, leur être accordée.

Art. 8. Tout élève dont les études auront été déclarées terminées est tenu de faire pendant un an le service qui lui sera assigné à l'École, à titre d'exécutant dans les exercices, ou de répétiteur ou d'accompagnateur dans les classes.

TITRE IV. — *Des conditions et qualités exigibles des aspirants aux classes de l'École royale pour pouvoir y être admis comme Élèves.*

Article 1er. Tout aspirant qui est présenté pour être admis comme Élève doit savoir lire, écrire et avoir les connaissances nécessaires en littérature. S'il se destine à la composition ou au théâtre, les vices de conformation et l'absence des facultés propres à suivre les classes auxquelles l'aspirant se destine, sont motifs d'exclusion.

Art. 2. *Composition.* — Nul aspirant ne peut être admis aux classes de composition s'il n'a passé auparavant par les classes d'harmonie, de contrepoint et fugue, et s'il n'a obtenu l'assentiment du Professeur de composition et de l'Inspecteur général.

Le nombre des Élèves de chaque classe de composition est fixé à quatre. Il n'y a pas d'auditeurs. Les Élèves ne sont pas admis passé vingt et un ans, si ce n'est du consentement du Professeur, lequel cependant ne peut les faire recevoir passé vingt-cinq ans.

Art. 3. *Contrepoint et Fugue.* — L'aspirant aux classes de contrepoint et fugue ne peut y être admis sans auparavant avoir passé le cours de la classe d'harmonie, et sans avoir obtenu l'assentiment du Professeur d'harmonie, de celui de contrepoint et de fugue, de l'Inspecteur général. Le nombre des Élèves de chaque classe de contrepoint et de fugue est fixé à douze : six Élèves en exercice et six auditeurs ou aspirants, qui peuvent travailler avec le Répétiteur indiqué par l'Inspecteur général et le Professeur.

Les Élèves ne sont point admis passé dix-huit ans, si ce n'est du consentement du Professeur, lequel cependant ne peut les faire recevoir passé vingt-deux ans.

Art. 4. *Harmonie, accompagnement.* — L'aspirant aux classes d'harmonie ou d'accompagnement ne peut être admis comme Élève s'il n'est bon lecteur ou exécutant, sur toutes les clefs usitées, et s'il n'a obtenu auparavant l'assentiment du Professeur d'harmonie ou d'accompagnement et de l'Inspecteur général.

Les Élèves hommes doivent avoir quelques connaissances du clavier, et les femmes mêmes ne peuvent obtenir la classe d'accompagnement si elles ne sont déjà capables de lire à première vue sur le piano, les solfèges sur les clefs usitées. Le nombre des Élèves de chaque classe est fixé à douze, six Élèves en exercice et six auditeurs ou aspirants, qui peuvent travailler avec le Répétiteur indiqué par l'Inspecteur général et le Professeur.

Les Élèves ne sont point admis passé seize ans, si ce n'est du consentement du Professeur, lequel cependant ne peut les faire recevoir passé vingt ans.

Art. 5. *Solfège.* — Dans les classes de solfège, nul aspirant ne peut être admis comme Élève s'il n'a atteint sa dixième année. Il doit avoir de la voix et posséder la connaissance des premiers éléments de musique. D'après l'examen préalable de l'Inspecteur général, il peut être admis comme aspirant dans les

classes des Répétiteurs, mais il ne peut entrer dans les classes des Professeurs qu'après l'examen des Membres du Conseil d'administration et l'approbation de M. l'Intendant général.

Le nombre des Élèves de chaque classe est fixé à douze; il peut être porté dans les classes de lecture à la partition à seize, en raison du remplissage des quatre parties de chant. Les garçons ne sont pas admis avant neuf ans et les filles avant douze ans.

Art. 6. *Vocalisation.* — Tout aspirant aux classes de vocalisation ne peut y être admis comme Élève que par décision du Comité d'administration et d'examen qui, après l'audition, décide la classe dans laquelle l'Élève doit être admis.

Le nombre des Élèves de chaque classe de vocalisation est fixé à huit, et il n'y a pas d'auditeurs à moins que le nombre des huit Élèves ne soit pas complet. Nul aspirant aux classes de vocalisation et de chant ne peut être admis comme Élève passé vingt ans, à moins que le Conseil d'administration ne juge ses moyens propres aux établissements royaux.

Art. 7. *Chant.* — Tout aspirant aux classes de chant n'y peut être admis comme Élève s'il n'a fait ou ne fait partie des classes de vocalisation, et après avoir été entendu par le Conseil d'administration et d'examen, qui décide quelle classe devra suivre l'aspirant admis comme Élève.

Le nombre des Élèves de chaque classe de chant est de six Élèves en exercice et de deux auditeurs.

Art. 8. *Déclamation lyrique.* — Les Élèves des classes de vocalisation et de chant ne peuvent être admis dans les classes de déclamation lyrique qu'à la suite des examens des classes, par décision du Conseil d'administration et d'examen, qui déclare quel est le genre qui paraît convenir à l'Élève admis et désigne la classe de déclamation lyrique qu'il devra suivre.

Le nombre des Élèves des classes de déclamation lyrique n'est point déterminé; il ne peut cependant excéder celui de huit Élèves en exercice et de quatre auditeurs.

Art. 9. Les Élèves des classes de chant et de vocalisation peuvent cumuler ensemble les classes de solfège, lecture à la partition et vocalisation, mais ne peuvent suivre à la fois qu'une seule classe de chant et une seule de déclamation lyrique.

CLASSES INSTRUMENTALES.

Art. 10. *Piano et Violon.* — Les aspirants aux classes de piano et de violon ne peuvent être admis que par concours lorsqu'il y a des places d'Élèves vacantes. Le concours a lieu sur un morceau d'exécution, au choix de l'aspirant, et une leçon de solfège donnée à lire à première vue. Les Membres du Conseil d'administration et d'examen décident entre les aspirants entendus et désignent les classes que devront suivre les Élèves admis. Ils ne sont pas admis au delà de vingt ans.

Art. 11. *Instruments à vent.* — Les aspirants aux classes d'instruments à vent sont entendus préalablement par le Professeur de la classe demandée et par l'Inspecteur général. Si l'aspirant a déjà des moyens d'exécution ou des dispositions naturelles, il est admis dans la classe à titre d'aspirant, d'après la déclaration du Professeur, jusqu'au prochain examen où il doit être entendu par le Conseil d'administration et d'examen pour pouvoir être admis comme Élève dans les classes de flûte, hautbois, clarinette et basson. Le nombre des Élèves est de six, et de deux auditeurs ou aspirants.

Dans les classes de cor, le nombre des Élèves premier cor est de quatre et de quatre seconds, et il peut y avoir deux auditeurs de premier et deux de second cor, y compris les auditeurs étrangers. Les Élèves ne sont pas admis passé vingt-cinq ans dans les classes d'instruments à vent.

Art. 12. *Auditeurs des départements ou étrangers.* — Il y a dans chaque classe instrumentale deux places d'auditeurs Élèves, réservées uniquement pour les aspirants des départements ou de l'étranger qui ont assez d'exécution pour pouvoir profiter des leçons des Professeurs par l'audition en assistant à la classe. Ces aspirants ne peuvent être admis comme auditeurs que d'après une demande faite par écrit à M. l'Intendant général, en énonçant le lieu de domicile, le département, l'âge de l'aspirant et le genre de la classe demandée. A la demande doit être joint un certificat du Préfet du département ou du Maire de la ville ou commune dans laquelle est domicilié l'aspirant, constatant la résidence et les bonnes mœurs.

Les autres formalités d'admission sont les mêmes que celles pour les autres aspirants, mais un auditeur étranger ne peut concourir pour obtenir une place d'Élève qu'après un an de résidence à Paris et d'assiduité dans les classes de l'École.

Nul auditeur des départements ou étranger ne peut être admis passé vingt-cinq ans.

Art. 13. Le Conseil d'administration et d'examen peut, après audition, modifier, changer ou admettre, par rapport aux aspirants qui se présentent, telles conditions qu'il croit convenables aux intérêts de l'École et des établissements royaux.

TITRE V. — *Enseignement, Police des Classes, Surveillance, Bureau de service.*

Article 1er. Aucune leçon ne peut être donnée hors de l'établissement.

Art. 2. La durée de chaque leçon est de deux heures. Les Professeurs sont tenus de se rendre à l'heure précise de leur période et de signer la feuille de présence et d'entrée en classe. Ils signent également la feuille de sortie.

Art. 3. Les Professeurs n'admettent dans leurs classes que les Élèves portés sur le registre ou leur feuille. Ils font l'appel de leurs Élèves en entrant en classe, et ils portent absents ceux qui n'ont pas assisté à la leçon entière.

Art. 4. Les Professeurs exercent la police intérieure de leurs classes; ils portent sur le registre de police ceux de leurs Élèves qui se permettent de faire du bruit, de causer et de troubler la classe.

Art. 5. L'enseignement selon les ouvrages élémentaires

adoptés par l'École est d'obligation pour tous les Professeurs de l'établissement.

Art. 6. Toute absence du Professeur pour cause de maladie doit être constatée par un certificat du médecin ou chirurgien des Menus-Plaisirs du Roi : en pareil cas, et dans celui où les absences pourraient avoir lieu pour autres causes, l'Inspecteur général fait connaître à M. l'Intendant général le nombre des leçons dues par le Professeur, et M. l'Intendant général prend à cet égard des mesures propres à assurer le service.

Art. 7. La police extérieure des classes est exercée par les garçons de classes, qui sont tenus, sous leur responsabilité, d'empêcher les Élèves de détériorer les tentures, instruments et meubles des classes. A cet effet, les garçons sont également tenus de n'ouvrir les classes et les pianos et de ne livrer les instruments que lorsque le Professeur vient en classe. Ils avertissent les Élèves qui, en attendant, se tiennent dans la salle de réunion.

Art. 8. Tout Élève qui manque aux règlements de police, et se permet, soit par des propos ou des actions, de troubler le bon ordre et la décence qui doivent régner dans l'École, soit en restant dans les corridors, les passages et les cours, soit en n'obtempérant pas aux ordres qui lui sont donnés par le préposé au Bureau de service ou de la part de l'Inspecteur général par les garçons de classe, est désigné nominativement sur le registre de police de l'École. A la fin de chaque semaine, ce registre est mis sous les yeux de l'Inspecteur général, qui prend à l'égard des délinquants les mesures qu'il croit convenables.

Art. 9. Les Élèves supportent individuellement les frais de réparations des dégradations commises par eux dans l'École royale, soit aux bâtiments, soit aux instruments, soit aux ouvrages donnés pour l'étude. Si l'auteur du délit est inconnu, les Élèves de la classe qui la composent supportent collectivement les frais de ces réparations.

Art. 10. Aucune personne étrangère à l'établissement ne peut être admise dans les classes; les mères, les parents ou les domestiques qui amènent à l'École les Élèves femmes peuvent seuls rester pendant la durée de la leçon dans la salle de réunion. Les mères des Élèves femmes ne peuvent être admises dans les classes qu'avec la permission de l'Inspecteur général et du Professeur de la classe dont les Élèves qu'elles surveillent font partie.

Art. 11. Les garçons de classes veillent à ce que les personnes étrangères à l'École, qui demandent les Professeurs ou les Élèves pendant la durée de la leçon, les attendent au Bureau de service, jusqu'au moment où ils peuvent s'absenter, sans nuire à l'ordre du service.

Art. 12. Le préposé au Bureau de service prend les ordres de l'Inspecteur général pour la tenue générale et particulière du service de l'École, et il les fait exécuter par les garçons de classe. Il dispose les registres et feuilles de présence des Professeurs et des Élèves. Il tient un journal de la tenue des classes et de l'exactitude des Professeurs à rester les deux heures entières de leur période. Il tient également le registre de police sur lequel sont consignées la conduite et la tenue des Élèves.

Il est dépositaire et gardien des instruments, livres, partitions et musique qui servent à l'enseignement, et il veille à ce qu'aucun de ces objets ne sorte de l'établissement. Il prend note de ceux demandés pour le service par les garçons des classes. En conséquence, il lui est expressément défendu de prêter aucun de ces objets aux Élèves, sous peine d'être obligé de les remplacer de ses propres deniers.

TITRE VI. — *Ouvrages élémentaires.*

Article 1er. Les ouvrages élémentaires à l'usage de l'École, admis pour l'enseignement et considérés comme classiques, sont : Pour les classes de solfège :

Les Solfèges d'Italie, les Solfèges du Conservatoire, les Solfèges de Léo, les Solfèges de Cafaro, les Solfèges de Rodolphe.

Pour les classes de chant et de vocalisation, indépendamment des ouvrages indiqués ci-dessus pour les classes de solfège, sont employés : La Méthode de chant du Conservatoire, les Exercices de Crescentini, les Solfèges d'Aprile, les Solfèges de la Barbiera, les Cantates de Scarlatti, les Cantates de Porpora, les Duos de Durante, les Duos et Trios de Clari, les Duos de Steffani, et les Psaumes de Marcello.

Dans les salles de lecture à la partition sont employées plus particulièrement, outre les ouvrages ci-dessus désignés pour les classes de solfège et de chant, les partitions des auteurs des grands opéras et opéras-comiques qui renferment des chœurs à trois ou quatre parties.

Dans les classes instrumentales, sont employés les méthodes à l'usage du Conservatoire et les méthodes et ouvrages que les Professeurs désignent comme les plus convenables à l'avancement et aux progrès de leurs Élèves.

TITRE VII. — *Inspection des Études, Examen des Classes, Jury semestriel, Débuts des Élèves.*

Article 1er. L'inspecteur général surveille les études et assiste aux classes de solfège, de vocalisation et de chant au moins une fois par mois. Il soumet au Conseil d'administration les avis et observations que les Professeurs peuvent lui faire, dans l'intérêt du service, sur la voix, les moyens et la capacité de chacun des Élèves de leurs classes.

Art. 2. Les examens généraux de toutes les classes ont lieu tous les six mois, et les examens particuliers tous les trois mois, ou lorsque M. l'intendant général, d'après l'avis du Conseil d'administration, décide qu'il y a lieu à ce qu'ils soient faits à des époques plus ou moins près les unes des autres pour les classes qui l'exigent.

Art. 3. Les examens généraux sont faits par les Membres du Conseil d'administration, et les examens particuliers par l'Inspecteur général et l'un des Membres désignés par l'Intendant général.

Art. 4. Les Élèves destinés aux Théâtres royaux, et qui font

partie des classes de vocalisation et de chant, sont entendus et examinés de six mois en six mois par les Membres composant le Jury semestriel nommé par Son Excellence le Ministre de la Maison du Roi.

Le Jury, après examen, décide l'établissement auquel les Élèves paraissent pouvoir convenir, et indique conséquemment les classes qu'ils doivent suivre et la direction qui doit être donnée à leurs études. Il déclare les études terminées s'il n'y a pas lieu à employer l'Élève dans les établissements royaux ou à le faire débuter.

Si les études de chant ou de déclamation de l'Élève sont assez avancées pour qu'il puisse entrer en début, d'après la déclaration du Jury semestriel, M. l'intendant général, conjointement avec le Directeur ou le Conseil d'administration du Théâtre royal auquel l'Élève est propre, demande l'ordre de début à Son Excellence le Ministre de la Maison du Roi, ou à MM. les Gentilshommes de la Chambre desquels le Théâtre royal relève.

Art. 5. L'Élève admis aux débuts ne peut débuter que dans les rôles choisis par les Professeurs comme étant plus convenables à ses moyens.

Ces rôles doivent faire partie des ouvrages qui sont au répertoire du Théâtre auquel l'Élève est appelé. Le choix des rôles doit être soumis au Directeur de l'Académie royale de Musique si l'Élève est destiné à ce Théâtre, ou au Comité d'administration s'il débute sur l'un des autres Théâtres royaux.

Art. 6. Du moment où l'élève est admis à débuter, il suit les règlements du Théâtre où il est appelé tant que durent ses débuts, quoiqu'il ne cesse de faire partie de l'École que lorsqu'ils sont terminés.

Art. 7. L'Élève est annoncé par son nom seulement sur les affiches qui précèdent son premier début; il ne prend le titre d'Élève de l'École royale de Musique et de Déclamation qu'après son premier début et avec l'autorisation de M. l'Intendant général. Il ne doit rien être ajouté à l'annonce mentionnée ci-dessus.

Art. 8. Tout Élève de l'École royale ne peut débuter, chanter ou paraître sur l'un des Théâtres royaux ou sur tout autre, soit de Paris ou des départements, sans le consentement par écrit de M. l'Intendant général.

TITRE VIII. — *Des Exercices publics ou particuliers, Copies de Musique.*

Article 1er. Chaque année, il y a un nombre d'exercices publics pour former les Élèves à l'exécution du genre auquel ils se destinent.

Art. 2. Le nombre des exercices publics, les jours et heures de leur exécution sont déterminés par M. l'Intendant général, d'après l'avis du Conseil d'administration et les moyens d'exécution reconnus des élèves qui y sont employés.

Art. 3. Les exercices de musique sous la forme de concerts se composent de l'exécution des principales productions des maîtres de toutes les écoles dans toutes les parties de l'art musical.

Art. 4. Les exercices dramatiques se composent d'ouvrages ou de fragments, tragiques, comiques, lyriques et oratoires, choisis dans les principales productions des poètes, des orateurs français et des maîtres qui ont composé pour la scène française.

Art. 5. L'exécution des exercices est entièrement réservée aux Élèves de l'École.

Art. 6. Les Élèves des classes de solfége et d'instruments qui ne font pas partie des exécutants, ou qui ne sont ni répétiteurs ni accompagnateurs, sont tenus de copier les partitions et parties de chant et d'orchestre qu'exige le service des exercices et de la Bibliothèque.

Art. 7. Les répétitions et les exercices particuliers auxquels nulle personne étrangère à l'École n'est admise sont indiqués par l'Inspecteur général. Ils ont lieu une fois par semaine à l'heure la plus favorable pour ne pas entraver le service des classes.

TITRE IX. — *Congés et Vacances.*

Articles 1er. Les Professeurs de l'École ne peuvent obtenir un congé pour voyager, que de S. Exc. le Ministre de la Maison du Roi.

Art. 2. Le Professeur en congé est tenu de se faire remplacer par l'un des autres Professeurs du même genre d'enseignement, ou de rendre à son retour le nombre des leçons dues par son absence.

Art. 3. M. l'Intendant général règle l'indemnité qui doit être allouée soit au Professeur ou à l'Adjoint qui tient la classe pour un Professeur en congé. Si le congé est accordé pour cause de maladie, le Professeur est dispensé de rendre ses classes, qui, pendant son absence, sont tenues par l'Élève répétiteur, s'il y a lieu.

Art. 4. Les classes vaquent de droit les dimanches et les fêtes chômées par le Gouvernement, telles que Noël, le Premier Jour de l'année, le Mardi de Carnaval, le Vendredi Saint, le Lundi de Pâques, le jour de l'Ascension, le 3 Mai, le Lundi de la Pentecôte, le jour de l'Assomption, le jour de Saint-Louis et le jour de la Toussaint.

CCCLXXXIV. — RÈGLEMENT DU CONSERVATOIRE ROYAL DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION; 9 NOVEMBRE 1841.

Nous, Ministre, Secrétaire d'État de l'Intérieur:

Vu la proposition du Directeur du Conservatoire royal de Musique et de Déclamation, et l'avis de la Commission spéciale des Théâtres royaux, à laquelle a été confiée la haute surveillance de cet établissement, Avons arrêté et arrêtons ce qui suit:

TITRE PREMIER. — *Direction et Administration du Conservatoire royal de Musique et de Déclamation.*

Article 1er. Le Conservatoire royal de Musique et de Déclamation est dirigé, sous notre autorité et sous la surveillance de la Commission spéciale des Théâtres royaux, dans les limites posées par le présent Règlement, par un Directeur, chef de tous ceux qui dépendent de l'établissement. En cas de maladie ou de congé, le Directeur est suppléé par une personne désignée par nous.

Un Secrétaire est attaché à la Direction.

Art. 2. Un Administrateur comptable est et demeure chargé d'assurer tous les services de l'établissement, tels que chauffage, éclairage, etc. Il vérifie et approuve tous bons et mémoires, fait dresser tous états d'émargement et de proposition de payement. Les comptes de chaque exercice nous sont rendus par lui.

Il doit fournir, pour garantie de sa gestion, un cautionnement dont nous fixerons la quotité et la nature. Il peut être autorisé par nous à assister avec voix consultative aux séances des Comités d'enseignement. Un Contrôleur-Caissier lui est attaché sous ses ordres et sous sa responsabilité.

Art. 3. Tous les employés du Conservatoire royal de Musique sont nommés par nous.

TITRE II. — *Enseignement.*

Art. 4. L'enseignement donné par le Conservatoire royal de Musique et de Déclamation est gratuit.

Art. 5. Il est distribué ainsi qu'il suit : 1° lecture à haute voix, pour les deux sexes; 2° langue française et écriture, pour les deux sexes; 3° maintien théâtral, pour les deux sexes; 4° étude des rôles, pour les deux sexes; 5° déclamation lyrique, pour les deux sexes; 6° solfége à divers degrés, y compris l'enseignement des chœurs, pour les deux sexes; 7° étude du clavier, pour les élèves des deux sexes qui se destinent particulièrement au chant; 8° chant, pour les deux sexes; 9° morceaux d'ensemble pour les deux sexes; 10° harmonie et accompagnement pratique réunis, pour les deux sexes; 11° harmonie, pour les hommes; 12° contre-point, fugue et composition lyrique, pour les hommes; 13° piano, pour les deux sexes; 14° orgue, pour les hommes; un quart des places d'Élèves est réservé aux femmes; 15° harpe, pour les deux sexes; 16° violon, pour les hommes; 17° violoncelle, pour les hommes; 18° contre-basse, pour les hommes; 19° flûte, pour les hommes; 20° hautbois, pour les hommes; 21° clarinette, pour les hommes; 22° basson, pour les hommes; 23° cor ordinaire, pour les hommes; 24° cor à pistons, pour les hommes; 25° trompette ordinaire et à clef, pour les hommes; 26° trombone, pour les hommes; 27° études dramatiques, pour les deux sexes.

Ce programme d'études pourra être modifié par nous, sur délibération des Comités d'enseignement, d'après l'avis de la Commission spéciale des Théâtres royaux.

Chapitre premier. — *Comités d'enseignement.*

Art. 6. L'enseignement est ordonné par le Directeur, conformément aux délibérations des Comités des études musicales et dramatiques, nommés par nous, et des Comités spéciaux qui peuvent être nommés par le Directeur, s'il en est besoin, sauf notre approbation.

Art. 7. Le Comité des études musicales est composé de neuf Membres, dont sept, y compris le Directeur, sont pris dans le sein du Conservatoire, et deux au dehors, parmi les compositeurs, à notre désignation. Le Commissaire royal près les Théâtres lyriques et le Conservatoire y assiste avec voix consultative seulement.

Le Comité des études dramatiques se compose du Directeur, de deux Professeurs des classes de déclamation, et de deux auteurs dramatiques désignés par nous. Le Commissaire royal près le Théâtre-Français y assiste avec voix consultative seulement.

Art. 8. Les Comités se réunissent, sous la présidence du Directeur et sur sa convocation, une fois par mois au moins.

Art. 9. Ils sont chargés, chacun en ce qui le concerne : 1° Des examens, selon ce qui sera déterminé ci-après; 2° De la proposition de toutes les mesures qui leur paraissent utiles à l'enseignement.

Art. 10. Trois Membres du Comité des études musicales sont renouvelés tous les ans. Ils sont nommés par nous sur une liste de six Candidats présentés par le Directeur. Le Comité des études dramatiques est renouvelé tous les ans par moitié.

Art. 11. Le Directeur nous adresse les procès-verbaux de toutes les séances ordinaires et extraordinaires des Comités.

Chapitre II. — *Des Inspecteurs généraux.*

Art. 12. Les Inspecteurs généraux sont chargés de la surveillance des études, sous les ordres du Directeur. Chaque Inspecteur général doit remettre, tous les mois, au Directeur, sur la situation de l'enseignement, un rapport qui nous est immédiatement transmis. Les Inspecteurs généraux sont nécessairement membres des Comités d'enseignement.

Chapitre III. — *Des Professeurs.*

Art. 13. Les Professeurs sont titulaires ou adjoints; ils sont, les uns et les autres, nommés par nous, après l'avis de la Commission spéciale des Théâtres royaux, sur une liste de trois Candidats présentés par le Directeur.

Art. 14. Les fonctions de Professeurs adjoints sont gratuites; ils doivent être choisis de préférence parmi les Élèves lauréats.

Art. 15. Les Professeurs titulaires et adjoints sont tenus de donner trois leçons, de deux heures chacune, par semaine.

Art. 16. Les Professeurs titulaires qui, sans empêchement légalement constaté, ou sans autorisation du Directeur, manqueraient de donner trois leçons dans le mois, seraient privés de leur traitement pendant la durée de ce mois.

Art. 17. Il est nommé par le Directeur, dans chaque classe,

un Répétiteur pris parmi les Élèves de la classe. Les Répétiteurs sont tenus de remplacer les Professeurs dans le cas de maladie, de congé ou d'absence prévu par l'article précédent.

Art. 18. En cas d'inexactitude habituelle d'un Professeur titulaire ou adjoint, rapport nous en serait fait par le Directeur, et nous pourrions, dans ce cas, sur l'avis de la Commission spéciale des Théâtres royaux, réformer ce Professeur.

Chapitre IV. — *Des Classes et de leur tenue.*

Art. 19. L'année scolaire au Conservatoire commence le 1er octobre et finit le 30 août de l'année suivante.

Art. 20. Il y a une ou plusieurs classes de chaque spécialité de l'enseignement, tel qu'il est distribué à l'article 5 ci-dessus, en raison de la quantité d'Élèves qu'il convient de former.

Art. 21. Il peut y avoir, en outre, des classes de premier degré tenues par des Professeurs adjoints, dont les Élèves passent aux places qui viennent à vaquer dans les classes supérieures, si, d'ailleurs, les Comités d'enseignement les trouvent en état d'y être admis.

Ce passage des classes du premier degré dans les classes supérieures n'a lieu qu'à la suite des examens d'octobre ou de décembre; passé ce temps, les Élèves restent jusqu'à la fin de l'année scolaire dans les classes de premier degré auxquelles ils appartiennent; ils peuvent être admis à concourir pour les prix.

Art. 22. Le Directeur fixe le nombre des Élèves qui peuvent être admis dans chaque classe, et nous propose, après avoir consulté les Comités d'enseignement, la création de classes de premier degré, toutes les fois que le besoin s'en fait sentir.

Art. 23. L'enseignement des hommes est séparé de celui des femmes; cependant la réunion peut être ordonnée toutes les fois que les Comités d'enseignement le jugent nécessaire.

Art. 24. Le Directeur détermine les jours et les heures des classes de chaque Professeur.

Art. 25. Toutes les classes sont faites dans le sein du Conservatoire.

Art. 26. L'Élève qui remporte un premier prix a la faculté de rester dans sa classe une année de plus; mais il est en sus du nombre fixé.

Chapitre V. — *Des Élèves, de leur Admission et de leurs Devoirs.*

Art. 27. Les aspirants des deux sexes doivent se faire inscrire au Secrétariat. L'inscription n'a lieu que quand ils ont prouvé qu'ils savent lire et écrire. Aucun aspirant ne peut être admis s'il a moins de dix ans ou plus de vingt-deux ans. Toutefois, si un aspirant âgé de plus de vingt-deux ans est trouvé assez avancé pour terminer en deux ans au plus ses études, ou s'il annonce des dispositions extraordinaires, il peut être admis.

Art. 28. Les aspirants sont examinés et admis, s'il y a lieu, par les Comités. Lorsqu'ils sont admis, c'est au Directeur qu'il appartient de les classer.

Art. 29. L'examen des aspirants a lieu à la suite des examens semestriels des classes; mais, s'il se présente plusieurs aspirants dans l'intervalle d'un examen à l'autre, le Directeur doit profiter de la réunion mensuelle des Comités d'enseignement pour les faire entendre.

Toutefois, s'il s'agissait de l'examen d'un aspirant au pensionnat, le Comité serait convoqué extraordinairement.

Art. 30. Dès qu'un aspirant est admis au nombre des Élèves du Conservatoire, il doit déposer au Secrétariat son acte de naissance et un certificat constatant qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite vérole; il est ensuite inscrit sur le registre du personnel des Élèves et classé selon sa destination.

Art. 31. Le Directeur peut admettre, sans le concours du Comité des études musicales, les aspirants aux classes de solfège et de chœurs.

Art. 32. Le Directeur peut également admettre dans les classes de composition, de contre-point et fugue, d'harmonie, d'études du clavier, d'études des rôles, de déclamation lyrique et de maintien théâtral, ceux des Élèves qui, faisant déjà partie du Conservatoire, demandent à suivre ces cours.

Art. 33. Les Élèves des classes de solfège ne sont point admis dans les classes de piano.

Art. 34. Aucun Élève ne peut, sous peine de radiation, contracter un engagement avec un théâtre quelconque, ni jouer, chanter ou exécuter un rôle ou un morceau sur un théâtre, dans un orchestre ou dans un concert public, sans la permission expresse du Directeur.

Art. 35. L'Élève qui, sans autorisation ou excuse légitime, manquerait quatre fois dans un mois de se trouver aux classes qu'il doit suivre, ou s'abstiendrait de paraître aux examens semestriels ou autres, pourrait être rayé des contrôles par le Directeur.

Art. 36. Le 1er octobre, tous les Élèves doivent se présenter au Conservatoire pour la rentrée des classes, et ceux qui ne se présentent pas sont rayés des contrôles. Un congé par écrit du Directeur ou une maladie dûment constatée sont les seuls motifs que puisse faire valoir un Élève retardataire.

Art. 37. La radiation encourue pour un des motifs prévus par les deux articles qui précèdent ne peut être prononcée définitivement qu'après un rapport à nous adressé.

Art. 38. Les Élèves étrangers peuvent être reçus au Conservatoire avec notre autorisation spéciale. Ils jouissent des mêmes avantages et sont soumis aux mêmes devoirs que les Élèves nationaux; ils peuvent être admis à concourir pour les prix du Conservatoire.

Art. 39. Il nous est adressé par le Directeur des états trimestriels constatant l'entrée et la sortie des Élèves.

Chapitre VI. — *Des Examens.*

Art. 40. Il y a des examens semestriels dans toutes les classes. Le premier a lieu dans le mois de décembre et le second dans le mois de juin; il y en a un troisième dans le mois de mars, pour le chant et la déclamation lyrique seulement.

Immédiatement après chaque examen semestriel, les examens pour l'admission des aspirants ont lieu conformément aux articles 28 et 29. Le 1er octobre un examen a lieu pour l'admission aux places devenues vacantes dans les classes de piano. Tous ces examens sont de rigueur.

Art. 41. Tous les examens sont faits par les Comités, qui jugent les progrès des Élèves, proposent la radiation de ceux qui ne donnent aucune espérance, décident quels sont ceux qui ont terminé leurs études, et prononcent sur les demandes d'admission. Les examens, une fois commencés, se suivent sans interruption, excepté les dimanches et jours de fête.

Au nombre des juges des examens de musique doivent se trouver au moins deux Professeurs de chant.

Art. 42. Les Professeurs titulaires ou adjoints remettent au Directeur, le jour de l'examen de leurs classes et avant la séance, un rapport circonstancié sur les progrès, le zèle et l'exactitude de chacun de leurs Élèves.

Art. 43. A l'examen semestriel du mois de juin, les Comités, après s'être entendus avec les Professeurs, désignent les Élèves qui doivent concourir pour les prix.

Art. 44. Les Élèves qui, après deux années et demie d'études, n'ont pas été admis à concourir pour les prix, sont rayés des contrôles.

Cessent également de faire partie du Conservatoire des Élèves qui, ayant concouru trois fois, n'ont pas obtenu de prix, et ceux qui, ayant obtenu un second prix, ont concouru deux fois sans succès pour le premier. Toutefois il peut être fait exception à ces deux dispositions pour des motifs graves, sur délibération des Comités et avec notre approbation.

Art. 45. Ne peuvent être admis à concourir les Élèves qui ont moins de six mois d'études dans les classes du Conservatoire, ni les Élèves de déclamation qui, ayant débuté ou étant engagés à un théâtre, sont néanmoins conservés dans les classes pour s'y perfectionner. Il peut, dans des cas rares, être fait exception à cette dernière disposition, sur délibération des Comités d'enseignement, et avec notre approbation.

Chapitre VII. — *Des Concours et des Prix.*

Art. 46. Les concours publics pour les prix sont ouverts le deuxième lundi du mois d'août, et se succèdent sans interruption. Les sujets des concours, les formes dans lesquelles ils doivent avoir lieu, sont déterminés, chaque année, par les Comités d'enseignement, sur la proposition du Directeur, qui s'en est préalablement entendu avec les Professeurs.

Art. 47. Les Élèves de la classe de composition lyrique du Conservatoire concourent à l'Institut pour les grands prix de composition musicale.

Art. 48. Un premier et un second prix sont affectés à chaque genre, et l'un de ces prix peut être décerné sans que l'autre le soit; mais ce nombre ne peut être augmenté, et aucun prix ne peut être partagé; néanmoins, pour les classes de chant et de solfége, le premier prix seul peut être partagé entre deux Élèves.

Art. 49. Dans les classes où les Élèves des deux sexes concourent séparément, telles que celles de solfége, de piano, et dans celles d'harmonie et d'accompagnement pratiques réunis, et d'études dramatiques, il est affecté un premier et un second prix aux Élèves femmes, et un premier et un second prix aux Élèves hommes. Sont exceptées de cette disposition les classes d'orgue et de harpe.

Art. 50. Un premier et un second prix sont affectés aux Élèves hommes et femmes réunis de chacune des deux classes de déclamation lyrique du genre sérieux et du genre comique: ces prix ne sont pas partagés.

Art. 51. Le Jury chargé de prononcer entre les concurrents et de décerner les prix est formé de la totalité des Membres des Comités d'enseignement composés conformément à l'article 7, et, en outre, d'au moins deux personnes étrangères à l'établissement, nommées spécialement par nous. Si les Membres du Jury ont des Élèves admis à concourir, ils sont remplacés par d'autres pris indistinctement parmi les Professeurs du Conservatoire ou parmi les personnes étrangères à l'établissement. En cas de maladie, il y a lieu à remplacement par le même mode.

Le Jury est présidé par le Directeur.

Art. 52. Le Jury décide d'abord s'il y a lieu ou non de décerner chaque prix. Le Président annonce le résultat de cette épreuve, et les prix sont ensuite décernés à la majorité des suffrages, au moyen de bulletins sur lesquels chaque membre écrit un nom. Ces bulletins sont remis au Président, qui les dépose dans l'urne.

Le dépouillement fait par les deux doyens d'âge, le Président en fait connaître le résultat en indiquant le nombre de voix obtenu par chaque concurrent, et proclame les noms des lauréats. La même marche est suivie à l'égard des accessits.

Art. 53. Les vacances commencent immédiatement après les concours.

Art. 54. La distribution des prix a lieu au mois de novembre de chaque année; le jour en est fixé par nous, sur la proposition du Directeur.

Art. 55. Cette solennité est présidée par nous ou par le Président de la Commission spéciale des Théâtres royaux; elle a lieu en présence de cette Commission, des Comités d'enseignement et des Professeurs; les prix sont remis à chaque lauréat par le Président.

Il y est joint un brevet sur lequel il est fait mention des noms du lauréat, de la nature du prix, et de l'année dans laquelle il lui a été décerné; ces brevets sont signés par nous. Une médaille en argent est décernée aux Élèves qui obtiennent des accessits.

Art. 56. La distribution des prix est suivie d'un concert organisé par le Directeur, et dans lequel on entend plusieurs des Élèves qui ont remporté des premiers prix, et des morceaux composés par les Élèves couronnés à l'Institut.

Digitized by Google

TITRE III. — *Du Pensionnat.*

Art. 57. Un pensionnat de dix élèves (hommes), spécialement destinés aux études vocales, fait partie du Conservatoire de musique. Ces Élèves ne peuvent être admis, même provisoirement, qu'avec l'autorisation écrite de leurs père et mère ou tuteur; cette autorisation doit mentionner qu'ils sont autorisés à suivre la carrière théâtrale et à contracter, avec le Directeur, l'engagement voulu par l'article 62.

Art. 58. Les aspirants au pensionnat n'y sont admis que par suite d'un examen et sur l'avis du Comité d'enseignement.

Art. 59. Les aspirants au pensionnat sont d'abord admis à l'essai pour six mois; après six mois d'études non interrompues, leurs Professeurs respectifs sont consultés par le Comité des études musicales, qui les examine de nouveau, et propose leur admission définitive ou leur renvoi. Toute admission, même provisoire, et tout renvoi doivent être approuvés par nous.

Art. 60. Nul Élève n'est admis au Pensionnat après l'âge de vingt ans accomplis; il ne peut y avoir d'exception qu'en faveur d'un aspirant déjà bon musicien, ou qui ferait concevoir de grandes espérances.

Art. 61. Les aspirants au pensionnat doivent, comme les Élèves externes, déposer au Secrétariat du Conservatoire leur acte de naissance et un certificat constatant qu'ils ont été vaccinés.

Art. 62. Lors de leur admission définitive, les Élèves contractent avec le Directeur du Conservatoire un engagement dans la forme d'un acte d'apprentissage, par lequel ils s'obligent : 1° à rester au Conservatoire jusqu'à l'achèvement de leurs études; 2° à débuter sur un théâtre royal; 3° à ne s'engager avec aucun autre théâtre qu'avec l'un des théâtres royaux. Ils peuvent être relevés par nous de cet engagement.

Art. 63. Si l'administration juge à propos de faire venir un Élève des départements, il est accordé à cet Élève 0 fr. 15 par kilomètre pour tous frais de route jusqu'à Paris, et 2 fr. 50 par jour à Paris, à compter du jour d'arrivée jusqu'au jour du départ, s'il n'a pas été admis; dans ce dernier cas, il reçoit la même indemnité de 0 fr. 15 par kilomètre, depuis Paris jusqu'à sa destination.

Art. 64. Les Élèves pensionnaires sont logés, nourris, habillés et entretenus aux frais de l'État; l'habillement n'est accordé qu'après l'admission définitive.

Art. 65. Les Élèves pensionnaires ne peuvent rester plus de deux ans au pensionnat, à moins qu'ils n'obtiennent de nous une autorisation spéciale à cet effet.

Art. 66. Les Élèves pensionnaires ne peuvent, sous aucun prétexte, s'absenter du Conservatoire sans y être autorisés par le Directeur.

Art. 67. Le pensionnat est confié aux soins d'un Chef nommé par nous. Moyennant la somme annuelle portée au budget, le Chef du pensionnat s'oblige : 1° à nourrir les Élèves et à les entretenir convenablement; 2° à les surveiller sans cesse dans l'intérieur du pensionnat; 3° à les conduire lui-même aux différents théâtres où une loge leur est réservée, et à ne pas les quitter; 4° à les accompagner à la promenade, au moins une fois par semaine.

Art. 68. Le Chef du pensionnat est placé sous les ordres du Directeur en ce qui concerne les études et la police intérieure, et sous ceux de l'Administrateur en ce qui concerne les dépenses ordinaires et celles relatives au mobilier, à l'habillement des Élèves et aux autres fournitures.

Art. 69. Les salles d'études du pensionnat sont chauffées et éclairées par l'Administration comme les autres classes du Conservatoire.

Art. 70. Les Élèves admis définitivement reçoivent :

Tous les dix-huit mois : un habit de drap bleu, boutons jaunes avec une lyre et ces mots : *Conservatoire de Musique;*

Tous les ans : une redingote de drap bleu, mêmes boutons, un pantalon de drap bleu, un gilet de drap bleu, un chapeau, une casquette, six paires de souliers, deux pantalons de coton, un gilet de coton. Les chemises, mouchoirs et bas sont fournis par la lingerie au fur et à mesure des besoins.

Art. 71. Un médecin est attaché au pensionnat; il doit ses soins à toutes les personnes qui appartiennent au pensionnat, et aux personnes attachées au Conservatoire de musique à quelque titre que ce soit.

TITRE IV. — *Exercices de déclamation et Concerts.*

Art. 72. Il y a dans le cours de l'année scolaire, tous les mois au moins, des exercices lyriques et dramatiques; ils ont lieu, le soir, dans la salle du Conservatoire de Musique.

Un des Inspecteurs généraux est spécialement chargé d'organiser et de diriger les exercices sous l'autorité du Directeur.

Art. 73. Les Élèves désignés, à quelque titre que ce soit, pour prendre part aux exercices dramatiques, ne peuvent s'en dispenser sans excuse légitime.

Art. 74. Le Conservatoire de Musique donne, chaque année, de grands concerts publics, qui commencent en janvier et finissent en avril. Le personnel de ces concerts se compose des Professeurs, des anciens et des nouveaux Élèves du Conservatoire; ces concerts sont indépendants de ceux que les Professeurs de l'établissement peuvent être autorisés à donner dans la salle du Conservatoire.

Art. 75. Dans les concerts du Conservatoire sont exécutés des morceaux de musique instrumentale et vocale composés par les lauréats de l'Institut pensionnaires du Gouvernement.

Art. 76. Un arrêté réglementaire relatif aux concerts du Conservatoire sera proposé ultérieurement par le Directeur à la Commission spéciale des Théâtres royaux, et soumis par elle à notre approbation.

TITRE SUPPLÉMENTAIRE. — *De la Bibliothèque.*

Art. 77. La Bibliothèque du Conservatoire de Musique, située dans un local spécial de l'établissement, renfermant une

collection d'ouvrages didactiques et historiques sur l'art de la musique, les partitions françaises et étrangères de tous les genres et de tous les compositeurs, et les œuvres de musique en général, s'augmente par des acquisitions et par l'exemplaire de chaque ouvrage déposé à la Librairie et destiné à enrichir cette Bibliothèque, conformément à l'ordonnance royale en date du 29 mars 1835.

Art. 78. Un Bibliothécaire en chef nommé par nous, et auquel est adjoint un Conservateur, est responsable de tout ce qu'elle renferme, conformément aux catalogues dressés par ses soins, et dont les doubles doivent être remis au Directeur après avoir été vérifiés par l'Administrateur. Il doit tenir un registre d'entrée de tous les ouvrages qui composent la Bibliothèque, et un livre des actes d'administration qui s'y rapportent.

Art. 79. La Bibliothèque est ouverte au public tous les jours, depuis dix heures du matin jusqu'à trois heures du soir, excepté pendant les vacances, et les dimanches et fêtes. Aucun exemplaire ne peut être prêté au dehors sans l'autorisation écrite du Directeur, de l'Administrateur ou du Bibliothécaire, et sous leur responsabilité.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Art. 80. Le Directeur et l'Administrateur sont chargés de l'exécution du présent Règlement, sous la surveillance de la Commission créée en vertu de l'ordonnance royale du 31 août 1835.

Ce Règlement sera imprimé et communiqué à toutes les personnes attachées au Conservatoire de Musique, et il sera donné aux Élèves connaissance des dispositions qui les concernent.

Paris, le 9 novembre 1851.

Le Ministre Secrétaire d'État de l'Intérieur,

T. DUCHATEL.

CCCLXXXV. — RÈGLEMENT DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION; 22 NOVEMBRE 1850.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS,

Le Ministre de l'Intérieur, vu la décision, en date du 14 mars 1848, instituant une Commission spéciale à l'effet de rechercher les modifications à introduire dans le régime administratif et l'enseignement du Conservatoire; vu le rapport de cette Commission; vu le rapport du Commissaire du Gouvernement près les Théâtres lyriques et le Conservatoire; sur l'avis de la Commission des Théâtres, Arrête ce qui suit :

TITRE PREMIER. — Chapitre premier.

Article 1er. Le Conservatoire national de Musique et de Déclamation est consacré à l'enseignement gratuit de la musique vocale et instrumentale et de la déclamation dramatique.

Art. 2. Cet enseignement se divise en huit sections : 1° étude du solfège, harmonie orale, étude du clavier, étude des rôles, constituant l'enseignement élémentaire; 2° chant; 3° déclamation lyrique; 4° piano et harpe; 5° instruments à archet; 6° instruments à vent; 7° harmonie, orgue et composition; 8° déclamation dramatique.

Art. 3. Un cours destiné à l'enseignement simultané et populaire du chant, d'un degré supérieur à celui des écoles communales, est ouvert au Conservatoire pour les adultes hommes.

Art. 4. Une Bibliothèque composée d'œuvres de musique et de livres relatifs à l'art musical, ainsi qu'à l'art dramatique, fait partie de l'établissement.

TITRE II. — Chapitre II. — Direction et Administration.

Art. 5. Le Conservatoire est placé sous l'autorité d'un Directeur, qui règle tous les travaux et préside tous les comités, dans lesquels sa voix est prépondérante.

Art. 6. Le Directeur est nommé par le Ministre de l'Intérieur. En cas de maladie ou de congé, le Ministre désigne la personne qui doit le suppléer.

Art. 7. L'Administration se compose, en outre : 1° d'un Secrétaire attaché à la Direction; 2° d'un Agent comptable chargé de la caisse et de la comptabilité; 3° d'un Surveillant des classes; 4° d'un Bibliothécaire en chef; 5° d'un Préposé à la Bibliothèque.

Art. 7. Tous ces fonctionnaires sont nommés par le Ministre de l'Intérieur, ainsi que les employés du service.

Leur traitement et leur avancement sont réglés de la manière suivante : le traitement d'installation du Secrétaire est de deux mille francs (2,000 fr.); celui de l'Agent comptable est de quinze cents francs (1,500 fr.); celui du Bibliothécaire en chef, de deux mille cinq cents francs (2,500 fr.); celui du Surveillant des classes et du Préposé à la Bibliothèque, de douze cents francs (1,200 fr.); avec augmentation de trois cents francs, de cinq ans en cinq ans, jusqu'au maximum de quatre mille francs pour le Secrétaire, de trois mille francs pour l'Agent comptable, et de deux mille quatre cents francs pour le Surveillant des classes et le Préposé à la Bibliothèque.

Le traitement du Bibliothécaire en chef peut être porté à trois mille francs après cinq années d'exercice.

Le traitement des employés du service est de quatre cents francs au minimum et de huit cents francs au maximum. Les augmentations leur sont attribuées par le Ministre de l'Intérieur, sur la proposition du Directeur.

TITRE III. — Chapitre III. — De l'Enseignement.

Section première. — Enseignement élémentaire.

§ I. — *Solfège.*

Art. 9. L'enseignement du solfège a deux degrés, le solfège collectif et le solfège individuel.

Art. 10. Il y a deux classes de solfège collectif. Le nombre des Élèves est illimité. L'une des classes est faite par un Professeur titulaire, l'autre par un Professeur agrégé.

Art. 11. Il y a douze classes de solfège individuel.

Chacune de ces douze classes ne peut admettre que douze Élèves au plus. Elles sont faites par deux Professeurs titulaires, quatre Professeurs agrégés, et six Répétiteurs.

Art. 12. Le Directeur peut nommer des Répétiteurs pour les classes supplémentaires de solfège dont la création est reconnue nécessaire.

Art. 13. La durée des cours de solfège collectif est fixée à une année; celle des cours de solfège individuel à deux années, sauf les exceptions dont le Comité d'enseignement sera juge.

§ II. — *Harmonie orale.*

Art. 14. Il y a une classe d'harmonie orale faite par un Professeur titulaire. Le nombre des Élèves est illimité.

§ III. — *Étude du clavier.*

Art. 15. Il y a cinq classes d'étude du clavier :

Deux, destinées aux Élèves hommes, faites par un Professeur agrégé et un Répétiteur; Trois, pour les Élèves femmes, faites par un Professeur agrégé et deux Répétiteurs.

Art. 16. Ces classes, qui admettent, au plus, chacune huit Élèves et deux auditeurs, sont exclusivement destinées aux Élèves de chant, d'harmonie et de composition.

§ IV. — *Étude des rôles.*

Art. 17. Il y a une classe d'étude des rôles annexée aux classes de déclamation lyrique.

SECTION II. — CHANT.

Art. 18. Il y a huit classes de chant tenues par des Professeurs titulaires.

Art. 19. Il pourra être créé des classes d'agrégés, suivant que les besoins du service l'exigeront.

Art. 20. Chaque classe contient huit Élèves et deux auditeurs.

Art. 21. Une classe est spécialement destinée à l'exécution des morceaux d'ensemble pour les Élèves des classes de chant. Les Élèves des classes de composition sont tenus d'y assister. Cette classe est provisoirement faite une fois par semaine, à tour de rôle, par les Professeurs de chant.

SECTION III. — DÉCLAMATION LYRIQUE.

Art. 22. Il y a quatre classes de déclamation lyrique : deux pour l'opéra sérieux, deux pour l'opéra comique.

Art. 23. Ces classes sont tenues par des Professeurs titulaires, qui doivent être musiciens.

SECTION IV. — PIANO ET HARPE.

Art. 24. Il y a cinq classes de piano, dont deux pour les hommes, tenues par des Professeurs titulaires, et trois pour les femmes, tenues par deux Professeurs titulaires et un agrégé.

Chaque classe comporte huit Élèves au plus et deux auditeurs.

SECTION V. — INSTRUMENTS À ARCHET.

Art. 25. Il y a trois classes de violon, deux classes de violoncelle, une classe de contrebasse.

Toutes ces classes sont faites par des Professeurs titulaires et comportent huit Élèves et deux auditeurs.

SECTION VI. — INSTRUMENTS À VENT.

Art. 26. Il y a une classe pour chacun des instruments ci-après désignés : flûte, hautbois, clarinette, cor, cor chromatique, basson, trompette, trombone.

Toutes ces classes sont faites par des Professeurs titulaires; elles comportent huit Élèves au plus et deux auditeurs.

Art. 27. Il y a une classe d'ensemble instrumental.

Les programmes de ses séances sont composés de manière que les Élèves de piano, d'instruments à archet et à vent y participent également. Cette classe est provisoirement faite, à tour de rôle, par les Professeurs d'instruments.

SECTION VII. — HARMONIE, ORGUE ET COMPOSITION.

Art. 28. Il y a six classes d'harmonie, savoir : Deux d'harmonie écrite pour les hommes, tenues par des Professeurs titulaires, ayant au plus douze Élèves et quatre auditeurs;

Pour les hommes, deux d'harmonie et accompagnement pratique, tenues par des Professeurs titulaires, ayant au plus huit Élèves et quatre auditeurs;

Pour les femmes, deux d'harmonie et accompagnement pratique, tenues l'une par un Professeur titulaire, l'autre par un agrégé, ayant le même nombre d'Élèves et d'auditeurs.

Le cours d'harmonie et d'accompagnement doit durer trois ans au plus.

Art. 29. Il y a une classe d'orgue et d'improvisation tenue par un Professeur titulaire. Cette classe comporte douze Élèves et deux auditeurs.

Art. 30. Il y a quatre classes de composition tenues par des Professeurs titulaires, ayant au plus chacune douze Élèves et quatre auditeurs. Cet enseignement est divisé en un cours de contre-point et fugue, et un cours de composition idéale.

Art. 31. Nul Élève ne peut faire à la fois partie des classes d'harmonie et de celles de composition.

Tout Élève aspirant aux classes de composition subit préalablement un examen sur l'harmonie.

SECTION VIII. — DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Art. 32. Il y a trois classes de déclamation dramatique tenues par des Professeurs titulaires.

Chaque Professeur donne deux leçons par semaine.

Tous les Élèves de déclamation dramatique sont tenus d'assister aux leçons de chaque Professeur.

Art. 33. Il y a un Professeur de danse et un Professeur d'escrime pour les Élèves qui se destinent au théâtre. L'un et l'autre sont agrégés.

TITRE IV. — CHAPITRE IV. — *Des Professeurs.*

ART. 34. Le corps enseignant se compose de Professeurs titulaires, de Professeurs agrégés et de Répétiteurs.

ART. 35. Les Professeurs titulaires sont nommés par le Ministre de l'Intérieur, sur deux listes de trois Candidats chacune, présentées, savoir : Pour toutes les classes qui se rattachent à l'enseignement musical, l'une par le Comité des études musicales, l'autre par le Directeur du Conservatoire ; et pour les classes de déclamation dramatique, l'une par le Comité des études dramatiques, l'autre par le Directeur. Ces deux listes seront adressées au Ministre de l'Intérieur par le Directeur du Conservatoire.

ART. 36. Les Professeurs agrégés sont nommés par le Ministre de l'Intérieur, sur une liste de trois Candidats présentée par le Directeur.

ART. 37. Tous les Professeurs titulaires ou agrégés sont rétribués. Ils sont, dans leur catégorie respective, divisés en quatre classes, dont les traitements sont fixés comme il suit :

TITULAIRES. 1re classe, 2,000 francs ; 2e classe, 1,800 francs ; 3e classe, 1,500 francs ; 4e classe, 1,200 francs.

AGRÉGÉS. 1re classe, 1,000 francs ; 2e classe, 900 francs ; 3e classe, 600 francs ; 4e classe, 300 francs.

ART. 38. Il y a deux exceptions à cette règle de traitement dans la catégorie des professeurs titulaires :

1° Les Professeurs de Composition jouissant d'un traitement égal et fixe de 2,500 francs ; 2° les Professeurs de solfége ou de classe élémentaire jouissant d'un traitement gradué de la manière suivante, pour les quatre classes : 1re classe, 1,600 francs ; 2e classe, 1,400 francs ; 3e classe, 1,200 francs ; 4e classe, 1,000 francs.

ART. 39. Les agrégés des classes élémentaires ont le même traitement que dans les autres services.

ART. 40. Tout Professeur titulaire ou agrégé, à son entrée en fonctions, prend rang dans la quatrième classe et en a le traitement.

Toutefois un Professeur déjà titulaire dans une classe élémentaire, s'il est appelé à une autre branche de service, prend rang dans la classe dont le traitement est immédiatement supérieur à celui dont il jouissait comme Professeur élémentaire.

ART. 41. Après trois années de service dans l'une des quatre classes, tout Professeur a droit de passer dans la classe supérieure, et il en a le traitement. Dans le cas où il n'y aurait pas de fonds vacants, il a droit aux premiers fonds qui le deviendront, d'après sa date de promotion.

Dans le cas où deux Professeurs seraient promus de la même date, l'attribution de fonds sera faite au plus ancien en service.

ART. 42. Les Professeurs titulaires et agrégés sont tenus de donner trois leçons de deux heures chacune, par semaine.

Ceux qui, sans empêchement légalement constaté, ou sans autorisation du Directeur, auraient manqué de donner trois leçons dans le mois, seraient privés de leur traitement pendant la durée de ce même mois.

ART. 43. La mise à la retraite des Professeurs est prononcée par le Ministre de l'Intérieur, sur l'avis de la Commission des Théâtres.

ART. 44. Les Professeurs peuvent être révoqués pour cause d'inexactitude habituelle, ou pour tout autre motif grave, sur le rapport du Directeur ou du Commissaire du Gouvernement et l'avis de la Commission des Théâtres.

ART. 45. Les Répétiteurs sont nommés par le Directeur, sur la proposition des Professeurs auxquels ils sont attachés. Ils sont chargés, sous la direction des Professeurs, de donner l'enseignement préparatoire aux Élèves admis dans les classes. Ils n'ont que des fonctions temporaires qui ne doivent pas dépasser le terme de trois années, pendant lesquelles ils peuvent eux-mêmes prendre part aux leçons de l'École.

TITRE V. — CHAPITRE V. — *Des Comités d'enseignement.*

ART. 46. L'enseignement est réglé par le Directeur, conformément aux délibérations des Comités des études musicales et dramatiques.

ART. 47. Le Comité des études musicales est composé de douze Membres, dont neuf, y compris le Directeur et le Commissaire du Gouvernement, appartiennent au Conservatoire ; les trois autres Membres seront choisis parmi les personnes étrangères à l'établissement.

ART. 48. Le Comité des études dramatiques se compose du Directeur, du Commissaire du Gouvernement, des Professeurs des classes de déclamation, et de trois Membres étrangers à l'Établissement.

Les Commissaires du Gouvernement près le Théâtre-Français et l'Odéon doivent également assister à ces séances.

ART. 49. Les Membres du Comité des études musicales et de celui des études dramatiques sont nommés par le Ministre de l'Intérieur, sur la proposition du Directeur.

Leur mission doit durer trois années au moins.

ART. 50. Les Professeurs du Conservatoire appelés au Comité des études musicales doivent être pris dans les diverses spécialités de l'enseignement.

CHAPITRE VI. — *Des Classes et de leur tenue.*

ART. 51. L'année scolaire commence le 1er octobre et finit immédiatement après les concours.

ART. 52. Toutes les classes sont faites dans l'intérieur du Conservatoire.

ART. 53. L'enseignement des hommes est séparé de celui des femmes, excepté dans les classes de déclamation lyrique et de déclamation dramatique.

ART. 54. Les mères des Élèves femmes sont admises à assister aux leçons.

Art. 55. Le Directeur détermine les jours et les heures des classes de chaque Professeur. Il répartit dans les diverses classes les Élèves admis par les Comités. Il peut faire passer un Élève d'une classe dans une autre, lorsqu'il juge ce changement utile à ses progrès.

Chapitre VII. — *Des Élèves, de leur admission, de leurs droits et de leurs devoirs.*

Art. 56. Les aspirants des classes du Conservatoire doivent se faire inscrire au Secrétariat.

Art. 57. Aucun aspirant ne peut être admis s'il a moins de 9 ans ou plus de 22 ans. Au delà de cette limite, l'admission n'a lieu que dans le cas où l'aspirant est jugé assez avancé pour terminer ses études en deux ans, ou doué de dispositions extraordinaires.

Art. 58. Les aspirants sont examinés et admis, s'il y a lieu, par les Comités.

Art. 59. Il y a deux examens d'admission, l'un au mois de décembre, l'autre au mois de juin, à la suite des examens semestriels des classes. Il y en a un troisième au mois de mars, mais seulement pour les aspirants aux classes de chant.

Art. 60. Après leur première audition, les Élèves ne sont d'abord admis que provisoirement. Leur admission définitive n'est prononcée qu'après l'examen semestriel qui suit celui de leur admission provisoire.

Art. 61. Tout Élève admis même provisoirement doit déposer au Secrétariat son acte de naissance et un certificat constatant qu'il a été vacciné.

Art. 62. Après son admission définitive, l'Élève a le droit de rester dans les classes une année au moins.

Art. 63. Les Professeurs ont le droit d'assister aux examens d'aspirants, chacun dans sa spécialité.

Art. 64. Le Directeur peut admettre, sans le concours du Comité des Études musicales, les aspirants aux classes de solfége, d'ensemble vocal et instrumental.

Il peut admettre également dans les classes de composition, de contrepoint et de fugue, d'harmonie, d'étude du clavier, d'étude des rôles, de déclamation lyrique et de maintien théâtral, les aspirants ou les Élèves qui demandent à suivre ces cours.

Art. 65. Tout Élève qui manque la classe deux fois dans le mois, sans excuse légitime, est rayé des contrôles.

Art. 66. Aucun Élève ne peut, sous peine de radiation, contracter un engagement avec un théâtre quelconque, jouer un rôle, chanter ou exécuter un morceau sur un théâtre, dans un orchestre, ou dans un concert public, sans la permission expresse du Directeur.

Art. 67. Les aspirants étrangers peuvent être reçus avec notre autorisation spéciale. Ils jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs que les Élèves nationaux.

Art. 68. Il est adressé au Ministre de l'Intérieur des états trimestriels constatant l'entrée et la sortie des Élèves.

Chapitre VIII. — *Du Pensionnat et des pensions.*

Art. 69. Il y a un pensionnat de dix Élèves hommes spécialement destinés aux études lyriques.

Art. 70. Un nombre égal de pensions de 800 francs chacune est attribué aux Élèves femmes.

Art. 71. Huit pensions de 800 francs chacune sont attribuées aux Élèves des deux sexes qui suivent les classes de déclamation spéciale.

Art. 72. Les Élèves admis au pensionnat sont nourris, habillés et entretenus aux frais de l'État.

Art. 73. L'admission au pensionnat et la concession des pensions n'ont lieu qu'après un concours devant le Comité d'enseignement. Les aspirants au pensionnat sont d'abord admis à l'essai pour six mois; leur admission définitive ne peut avoir lieu qu'après un nouvel examen.

Art. 74. Tout Élève admis au pensionnat, ou à qui une pension est accordée, contracte par le fait même l'engagement de débuter, à l'expiration de ses études, sur un des théâtres subventionnés par l'État. Cette obligation lui constitue également un droit aux débuts sur ces mêmes théâtres.

Art. 75. Le pensionnat est placé sous la surveillance d'un Chef musicien. Un règlement d'administration et de discipline pourvoira aux mesures relatives au pensionnat, à l'externat, à la tenue des classes et au détail du service intérieur.

Art. 76. Si l'Administration juge à propos de faire venir un aspirant des départements, il lui est accordé quinze centimes par kilomètre pour frais de route jusqu'à Paris, et deux francs cinquante centimes par jour à Paris, à compter du jour d'arrivée jusqu'à celui du départ, s'il n'a pas été admis; dans ce dernier cas, il reçoit la même indemnité de quinze centimes par kilomètre pour le retour.

Chapitre IX. — *Des Examens semestriels, concours et exercices.*

Art. 77. Toutes les classes sont examinées par les Comités d'enseignement au mois de décembre et au mois de juin, afin de constater les résultats des études.

Art. 78. Il y a en outre un examen supplémentaire, au mois de mars, pour les classes de chant et de déclamation lyrique.

Art. 79. L'examen semestriel du mois de juin a, en outre, pour objet la désignation des Élèves qui doivent prendre part au concours.

Art. 80. Toutes les classes ont des concours. Les concours des classes de solfége, d'étude du clavier et d'harmonie orale ne sont pas publics. Les concours de composition, d'harmonie et d'accompagnement se font en loge. Les Élèves de la classe de composition lyrique concourent à l'Institut pour les grands prix de composition musicale.

Art. 81. Toutes les classes, quels que soient le titre et le grade de leurs Professeurs, peuvent produire également au concours les Élèves qui en sont jugés dignes par le Comité.

Art. 82. Les Élèves du même sexe et de la même spécialité,

quel que soit le nombre des classes ou celui des concurrents, concourent ensemble. Les Élèves des deux sexes sont réunis seulement dans les concours de déclamation spéciale et lyrique et d'harmonie orale.

Art. 83. Les Élèves de solfége ne sont pas admis à concourir au delà de quinze ans, sauf les cas exceptionnels dont le Comité d'enseignement sera juge.

Art. 84. Ne peuvent être admis à concourir les Élèves qui ont moins de six mois d'études ou ceux qui, ayant débuté sur des théâtres, sont néanmoins conservés dans les classes pour s'y perfectionner.

Art. 85. Tout Élève qui, après deux années et demie d'études, n'a pas été admis à concourir, est rayé des contrôles.

Cessent également de faire partie du Conservatoire les Élèves qui, ayant concouru trois fois, n'ont pas obtenu de prix ni d'accessit, et ceux qui, ayant obtenu un second prix, ont concouru deux fois, sans succès, pour le premier.

Art. 86. Les concours publics commencent le premier lundi du mois d'août.

Art. 87. Les sujets de concours sont déterminés chaque année par les Comités d'enseignement, sur la proposition du Directeur.

Art. 88. Il ne peut être décerné plus d'un premier prix, d'un second et de trois accessits gradués, dans toutes les branches de l'enseignement pour les Élèves de chaque sexe, dans les classes où ils concourent séparément.

Art. 89. Dans le cas où le scrutin attribuerait le même prix à deux ou plusieurs Élèves, ce prix appartiendrait à celui qui aurait réuni le plus de voix, et, en cas d'égalité de suffrages, au plus âgé, à l'exclusion des autres.

Art. 90. Toutefois, dans le cas où, à l'unanimité, le Jury déciderait que deux Élèves ont fait preuve d'un mérite égal, un premier prix pourra être décerné à chacun d'eux.

Art. 91. Un premier, un second prix et des accessits gradués sont affectés séparément aux Élèves hommes et aux Élèves femmes qui concourent dans les classes de déclamation lyrique et de déclamation dramatique.

Art. 92. Deux mentions d'encouragement, constatées par des médailles, sont affectées au concours des études du clavier.

Art. 93. Le Jury de chaque concours, présidé par le Directeur, est composé de quatre Membres du Conservatoire et de quatre personnes étrangères à l'établissement désignées par le Ministre, sur la proposition du Directeur.

Le Jury de déclamation spéciale est composé en entier de Membres étrangers à l'établissement.

Art. 94. Les Professeurs de l'École, ou autres Membres du Jury, doivent se récuser dans les concours où figurent les Élèves auxquels ils ont donné des leçons dans l'année. Tout prix ou accessit obtenu en violation de cette disposition est annulé.

Art. 95. Le Jury décide d'abord s'il y a lieu de décerner chaque prix. Le Président annonce le résultat de cette épreuve, et les prix sont ensuite décernés à la majorité des suffrages, au moyen de bulletins sur lesquels chaque Membre écrit un nom. Ces bulletins sont remis au Président, qui les dépose dans l'urne, dépouille ensuite le scrutin, en fait connaître le résultat en indiquant le nombre de voix obtenu par chaque concurrent, et proclame les noms des lauréats. La même marche est suivie à l'égard des accessits.

Art. 96. La distribution des prix a lieu au mois de novembre.

Des prix sont remis aux lauréats, des médailles en bronze aux accessits. Il y est joint un brevet portant les noms de l'Élève, la nature du prix ou de l'accessit, et le millésime de l'année dans laquelle ils ont été obtenus.

Art. 97. L'Élève qui a remporté un premier prix peut rester dans sa classe une année de plus, mais il est en sus du nombre fixé.

Art. 98. Il y a, du mois de novembre au mois de juin, six exercices lyriques et dramatiques dans la grande salle du Conservatoire. Les Élèves désignés par le Directeur pour y prendre part ne peuvent s'en dispenser sans excuse légitime.

TITRE VI. — Chapitre X. — *De la Bibliothèque.*

Art. 99. La Bibliothèque du Conservatoire est publique. Elle s'augmente par le dépôt des ouvrages nouveaux, en vertu de l'ordonnance du 29 mars 1834, et par des acquisitions pour lesquelles un crédit spécial est alloué.

Art. 100. Le Bibliothécaire en chef doit tenir un catalogue double de tous les ouvrages.

Art. 101. Nul ouvrage ne peut être prêté au dehors sans l'autorisation du Directeur.

Art. 102. Il sera ajouté à la Bibliothèque une collection de chefs-d'œuvre dramatiques en tous genres et d'ouvrages didactiques sur l'art théâtral et la déclamation.

DISPOSITION GÉNÉRALE.

Art. 103. Le Directeur et le Commissaire du Gouvernement près les Théâtres lyriques et le Conservatoire sont chargés de l'exécution du présent Règlement, sous la surveillance de la Commission des Théâtres créée par le décret du 2 janvier 1850.

Paris, le 22 novembre 1850.

J. Baroche.

[Imp. nat., nov. 1850; 22 p. in-4°.]

CCCLXXXVI. — DÉCRET PORTANT ORGANISATION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION; 9 SEPTEMBRE 1878.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts,

DÉCRÈTE :

TITRE Ier. — *Institution du Conservatoire national de musique et de déclamation.*

ARTICLE 1er. Le Conservatoire national de musique et de déclamation est consacré à l'enseignement gratuit de la musique vocale et instrumentale et de la déclamation dramatique et lyrique.

ART. 2. Cet enseignement se divise en neuf sections :

1° Solfège et théorie musicale ; 2° Harmonie, orgue et composition ; 3° Chant, déclamation lyrique ; 4° Piano, harpe ; 5° Instruments à archet ; 6° Instruments à vent ; 7° Classes d'ensemble ; 8° Lecture à haute voix, diction et déclamation dramatique ; 9° Histoire générale de la musique ; histoire et littérature dramatique.

ART. 3. Il y a au Conservatoire : 1° une bibliothèque composée d'œuvres musicales et dramatiques et de publications relatives à la musique et à l'art théâtral ; 2° un musée composé d'instruments de musique anciens et modernes et d'objets ayant un intérêt direct pour l'enseignement de la musique ou la facture instrumentale.

TITRE II. — *Direction, Administration.*

ART. 4. Le Conservatoire est placé sous l'autorité d'un directeur qui règle tous les travaux et préside tous les comités, dans lesquels sa voix est prépondérante.

ART. 5. Le directeur est nommé par décret du Président de la République, sur la proposition du Ministre.

En cas de maladie ou de congé du directeur, la personne qui doit le suppléer est désignée par le Ministre.

ART. 6. L'Administration se compose en outre : 1° d'un chef du secrétariat, chargé de tout ce qui concerne la discipline intérieure, le matériel et la comptabilité ; 2° d'un bibliothécaire ; 3° d'un conservateur du musée ; 4° d'un sous-chef du secrétariat et du nombre de commis nécessaire aux besoins du service. Tous ces fonctionnaires, ainsi que les employés et gens de service, sont nommés par le Ministre, sur la présentation du directeur du Conservatoire et la proposition du directeur général des beaux-arts.

TITRE III. — *Corps enseignant.*

ART. 7. Le corps enseignant se compose : de professeurs titulaires ; de professeurs agrégés ; d'accompagnateurs chargés de l'étude des rôles ; de répétiteurs.

ART. 8. Les professeurs et les accompagnateurs sont nommés par le Ministre, sur la présentation du directeur du Conservatoire et sur la proposition du directeur général des beaux-arts.

ART. 9. Les répétiteurs sont nommés par le directeur du Conservatoire, pour une période de trois ans, qui, sur leur demande, peut être renouvelée, sans que cette prolongation leur donne aucun droit au titre de professeur.

TITRE IV. — CHAPITRE PREMIER. — *Conseil d'enseignement ; jurys d'admission ; comités d'examen des classes ; jurys des concours.*

§ Ier. — *Conseils d'enseignement.*

ART. 10. Il est institué un conseil d'enseignement pour les études musicales et un conseil d'enseignement pour les études dramatiques. Ces conseils sont présidés par le Ministre ou par le directeur général des beaux-arts et, en leur absence, par le directeur du Conservatoire.

ART. 11. Le conseil d'enseignement pour les études musicales est ainsi composé :

Le directeur général des beaux-arts ; le directeur du Conservatoire ; le sous-directeur des beaux-arts ; les membres de la section de musique de l'Institut ; les professeurs de composition au Conservatoire ; le chef du secrétariat du Conservatoire.

ART. 12. Le conseil d'enseignement pour les études dramatiques est ainsi composé :

Le directeur général des beaux-arts ; le directeur du Conservatoire ; le sous-directeur des beaux-arts ; trois auteurs dramatiques, membres de l'Académie française, désignés par le Ministre ; le doyen des professeurs de déclamation dramatique au Conservatoire ; le chef du secrétariat du Conservatoire.

ART. 13. Le conseil d'enseignement pour les études musicales et le conseil d'enseignement pour les études dramatiques peuvent être appelés à donner, séparément ou réunis en conseil supérieur, leur avis sur les questions et les mesures d'intérêt général relatives à l'enseignement du Conservatoire.

§ II. — *Jurys d'admission.*

ART. 14. Il y a un jury d'admission pour chaque section de l'enseignement.

ART. 15. Chaque jury d'admission se compose des membres du conseil d'enseignement et des professeurs titulaires spéciaux.

§ III. — *Comités d'examen des classes.*

ART. 16. Il y a un comité d'examen des classes pour chaque section de l'enseignement.

ART. 17. Chaque comité d'examen se compose, pour les études musicales : des membres du conseil d'enseignement ; de six

membres choisis parmi les professeurs titulaires du Conservatoire et parmi les artistes étrangers à l'école.

Ces six membres, nommés par le Ministre, sont renouvelables par tiers tous les deux ans.

Art. 18. Les professeurs du Conservatoire ne peuvent faire partie du comité appelé à examiner les élèves de leur classe ou les classes du même enseignement.

§ IV. — *Jurys des concours.*

Art. 19. Pour la déclamation dramatique, le jury d'admission et le comité d'examen sont exceptionnellement composés de la manière suivante : les membres du conseil d'enseignement ; l'administrateur général du Théâtre-Français ; les professeurs titulaires ; quatre membres étrangers au Conservatoire.

Ces quatre membres sont nommés par le Ministre. Ils sont renouvelables par moitié, tous les trois ans.

Art. 20. Le jury de chaque concours se compose du directeur du Conservatoire, président, et de huit ou dix autres membres pris, pour la moitié au moins, parmi les personnes étrangères au Conservatoire.

Chapitre II. — *Examens, concours, exercices.*

Art. 21. Il y a, pour toutes les classes des examens semestriels, des exercices publics et des concours annuels.

TITRE V. — *Dispositions générales et transitoires.*

Art. 22. Un règlement arrêté par le Ministre fixera les détails d'application du présent décret.

Art. 23. Sont abrogées toutes les dispositions des décrets, arrêtés et règlements antérieurs qui seraient contraires au présent décret.

Fait à Paris, le 9 septembre 1878.

M^al DE MAC MAHON,
DUC DE MAGENTA.

CCCLXXXVII. — ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENT ; 11 SEPTEMBRE 1878.

Le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts, Vu le règlement du Conservatoire national de musique et de déclamation, en date du 22 novembre 1850 ;

Vu les arrêtés ministériels en date des 27 mai 1856, 20 novembre 1869, 14 septembre 1871, 17 mai 1872, 13 octobre 1873, 14 octobre 1875 et 13 janvier 1877 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 9 septembre 1878, Arrête :

Est et demeure approuvé le règlement ci-après du Conservatoire national de musique et de déclamation. Ce règlement est exécutoire à dater de ce jour.

TITRE PREMIER. — *Enseignement.*

Section première. — *Solfège.*

Art. 1er. L'enseignement du solfège est distinct et séparé pour les chanteurs et les instrumentistes.

Art. 2. Il y a quatre classes de solfège pour les chanteurs, deux pour les élèves hommes, deux pour les élèves femmes. Ces classes, obligatoires pour les élèves titulaires des classes de chant, leur sont exclusivement réservées.

Il y a huit classes de solfège pour les instrumentistes :

Trois pour les élèves hommes, cinq pour les élèves femmes.

Art. 3. Le directeur peut confier à des répétiteurs les classes supplémentaires de solfège dont la création est reconnue nécessaire.

Section II. — *Harmonie, Orgue, Composition.*

§ Ier. Art. 4. Il y a six classes d'harmonie écrite : quatre pour les hommes, deux pour les femmes.

Art. 5. Il y a une classe d'accompagnement au piano.

Cet enseignement comprend l'accompagnement de la basse chiffrée, du chant donné, de la grande partition, et la transposition à première vue.

On ne peut être reçu dans la classe d'accompagnement qu'après avoir été admis à concourir pour l'harmonie écrite.

§ II. Art. 6. Il y a une classe d'orgue et d'improvisation.

§ III. Art. 7. Il y a trois classes de composition. Cet enseignement comprend le contrepoint et la fugue, la composition et l'instrumentation.

Section III. — *Chant et Déclamation lyrique.*

§ Ier. Art. 8. Il y a huit classes de vocalisation et de chant.

§ II. Art. 9. Il y a trois classes de déclamation lyrique : une pour l'opéra ; deux pour l'opéra-comique.

Les élèves de ces classes suivent obligatoirement une classe de maintien et une classe de diction.

Art. 10. Il est attaché à chaque classe de déclamation lyrique un accompagnateur chargé de l'étude des rôles.

Section IV. — *Piano et Harpe.*

§ Ier. Art. 11. Il y a cinq classes de piano : deux pour les hommes, trois pour les femmes.

Art. 12. Il y a cinq classes préparatoires de piano : deux pour les hommes, trois pour les femmes.

On ne peut être admis dans ces classes après l'âge de quinze ans.

Art. 13. Il y a deux classes d'étude du clavier : une pour les hommes, une pour les femmes. Ces classes sont destinées exclusivement aux élèves du chant.

§ II. Art. 14. Il y a une classe de harpe.

Section V. — *Instruments à archet.*

Art. 15. Il y a quatre classes de violon : deux classes de violoncelle ; une classe de contrebasse.

Art. 16. Il y a deux classes préparatoires pour le violon, dans lesquelles on ne peut être admis au delà de seize ans.

Section VI. — *Instruments à vent.*

Art. 17. Il y a une classe pour chacun des instruments ci-après désignés : Flûte, Hautbois, Clarinette, Basson, Cor, Cornet à pistons, Trompette, Trombone.

Section VII. — *Classes d'ensemble.*

Art. 18. Il y a une classe d'ensemble vocal obligatoire pour tous les élèves des classes de chant.

Art. 19. Il y a une classe d'ensemble instrumental pour la musique de chambre. Cette classe est obligatoire pour les lauréats des classes de piano, d'instruments à archet et à vent.

Art. 20. Il y a une classe d'orchestre obligatoire pour les élèves des classes d'instruments à archet et à vent.

Section VIII.

§ Ier. Art. 21. Il y [a quatre classes de déclamation dramatique. Cet enseignement comprend la lecture à haute voix, la diction et la déclamation. Les élèves de déclamation suivent obligatoirement une classe de maintien.

§ II. Art. 22. Il y a pour les élèves qui se destinent au théâtre : deux classes de maintien : une pour les hommes, une pour les femmes; une classe d'escrime.

Section IX.

§ Ier. Art. 23. Il y a un cours d'histoire de la musique. Ce cours a lieu une fois par semaine. Il est obligatoire pour les élèves des classes de composition et d'harmonie.

§ II. Art. 24. Il y a un cours d'histoire et de littérature dramatique. Ce cours a lieu une fois par semaine. Il est obligatoire pour les élèves des classes de déclamation dramatique et de déclamation lyrique.

TITRE II. — Chapitre Ier. — *Des Professeurs.*

Art. 25. — Les professeurs de composition jouissent d'un traitement égal et fixe de 3,000 francs par an.

Les professeurs titulaires et les professeurs agrégés sont divisés, dans leur catégorie respective, en quatre classes, dont les traitements sont fixés ainsi qu'il suit : *Titulaires.* 1re classe, 2,400 francs; 2e classe, 2,100 francs; 3e classe, 1,800 francs; 4e classe, 1,500 francs. *Agrégés.* 1re classe, 1,200 francs; 2e classe, 1,000 francs; 3e classe, 800 francs; 4e classe, 600 francs.

Art. 26. Tout professeur, titulaire ou agrégé, à son entrée en fonctions, prend rang dans la quatrième classe.

Art. 27. Les professeurs titulaires ou agrégés sont tenus de donner trois leçons, de deux heures chacune, par semaine.

Toutefois, les professeurs de composition ne donnent que deux leçons par semaine. Tout professeur qui, sans empêchement légalement constaté, ou sans autorisation du directeur, aurait manqué de donner trois leçons dans le même mois, serait privé de son traitement pendant la durée de ce même mois.

Art. 28. La mise à la retraite des professeurs est prononcée par le Ministre.

Art. 29. Les membres du corps enseignant peuvent être révoqués par le Ministre pour cause d'inexactitude habituelle, ou pour tout autre motif grave, sur le rapport du Directeur.

Chapitre II. — *Des Accompagnateurs.*

Art. 30. Les accompagnateurs des classes de déclamation lyrique jouissent d'un traitement annuel de 600 francs au minimum et de 1,200 francs au maximum.

CHAPITRE III. — Chapitre Ier. — *Des Classes et de leur tenue.*

Art. 31. L'année scolaire commence le premier lundi d'octobre et finit immédiatement après les concours publics.

Art. 32. Toutes les classes sont faites dans l'intérieur du Conservatoire.

Art. 33. Les mères des élèves femmes sont admises à assister aux leçons.

Art. 34. Le directeur détermine les jours et les heures de classe de chaque professeur.

Chapitre II. — *Des Élèves, de leur admission, de leurs droits et de leurs devoirs.*

Art. 35. On n'est admis élève au Conservatoire que par voie d'examen et de concours.

Art. 36. Les examens et les concours d'admission ont lieu du 15 octobre au 15 novembre.

Art. 37. Les aspirants doivent se faire inscrire au secrétariat du Conservatoire, en déposant un extrait de leur acte de naissance et un certificat de vaccination.

Art. 38. Le directeur du Conservatoire peut faire venir un aspirant des départements. Tout aspirant appelé à Paris pour se présenter au concours d'admission reçoit une indemnité de frais de voyage et de séjour dans cette ville. La même indemnité de frais de voyage lui est accordée pour le retour, s'il n'est pas admis.

Art. 39. Aucun aspirant ne peut être admis s'il a moins de neuf ans ou plus de vingt-deux ans. Au delà de cette limite, l'admission n'a lieu que dans le cas où l'aspirant est jugé assez avancé pour terminer ses études en deux ans ou doué de dispositions exceptionnelles.

Art. 40. Les élèves ne sont d'abord admis que provisoirement. Leur admission définitive n'est prononcée qu'après l'examen semestriel qui suit celui de leur admission provisoire.

Art. 41. Le directeur répartit dans les diverses classes ses élèves admis par les jurys. Il peut faire passer un élève d'une classe dans une autre lorsqu'il juge ce changement utile à ses progrès.

Art. 42. Le directeur peut admettre, sans le concours des jurys, les aspirants aux classes de solfège, d'étude du clavier,

d'harmonie et de composition. Après chaque examen semestriel, il place dans les classes d'opéra et d'opéra-comique les élèves de chant dont les études ont été jugées assez avancées pour qu'ils puissent suivre les classes de déclamation lyrique.

Art. 43. Le directeur peut admettre, dans toutes les classes, des auditeurs choisis parmi les aspirants qui montrent le plus de dispositions. Les auditeurs ne sont admis que pour la durée de l'année scolaire.

Art. 44. Nul ne peut être admis dans une classe de solfège au delà de l'âge de treize ans. Il n'est dérogé à cette règle qu'en faveur des élèves suivant déjà une classe de chant ou d'instrument.

Art. 45. Aucun élève ne peut faire à la fois partie des classes de solfège et d'harmonie, ni des classes d'harmonie et de composition.

Art. 46. Tout élève qui manque la classe deux fois dans le mois, sans excuse légitime, est rayé des contrôles.

Art. 47. Aucun élève ne peut, sous peine de radiation, contracter un engagement avec un théâtre quelconque, jouer un rôle, chanter ou exécuter un morceau sur un théâtre ou dans un concert public, sans la permission expresse du directeur.

Art. 48. Tout élève admis dans une classe de chant ou de déclamation contracte, par le fait même de son entrée au Conservatoire, l'obligation de ne s'engager avec aucun théâtre avant que ses études soient jugées complètes et terminées.

Il s'oblige, en outre, à la fin de ses études, à donner, pendant deux années, son concours aux théâtres subventionnés, s'il est réclamé par l'un des directeurs.

Art. 49. Les aspirants étrangers peuvent être reçus avec l'autorisation spéciale du Ministre. Ils jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs que les élèves nationaux. Toutefois ils ne peuvent être admis à concourir pour les prix que dans leur deuxième année d'études au Conservatoire.

Art. 50. Il est adressé au Ministre des états trimestriels constatant l'entrée et la sortie des élèves.

Chapitre III. — *Des Pensions aux Élèves du Chant et de la Déclamation dramatique.*

Art. 51. Douze pensions de 1,200 francs à 1,800 francs chacune sont attribuées, par voie de concours, aux élèves des deux sexes qui suivent les classes de chant et se destinent spécialement aux théâtres lyriques. Dans le cas où les pensions ne seraient pas données en totalité, la somme disponible pourra être distribuée dans l'année en encouragements.

Art. 52. Dix pensions de 600 francs chacune sont attribuées, par voie de concours, aux élèves des deux sexes qui suivent les cours de déclamation dramatique.

Art. 53. Les pensions sont accordées par le Ministre, d'après l'avis des comités d'examen et sur la présentation du directeur du Conservatoire et la proposition du directeur général des beaux-arts.

Les professeurs, membres des comités, ne peuvent prendre part au vote lorsque leurs élèves sont candidats à la pension.

Art. 54. Les pensions peuvent toujours être retirées, en totalité ou en partie, soit disciplinairement par le directeur du Conservatoire, soit par le comité, à la suite d'un examen.

Chapitre IV. — *Des Examens semestriels, des concours, des exercices.*

§ Ier. — *Des Examens semestriels.*

Art. 55. A chaque examen semestriel, le comité se prononce sur le maintien ou le renvoi des élèves.

En outre, à l'examen du mois de juin, le comité désigne les élèves qui seront appelés à prendre part aux concours et ceux dont les études doivent être considérées comme terminées.

§ II. — *Des Concours.*

Art. 56. Les concours de fugue et d'harmonie se font en loge. Les élèves de composition concourent, à l'Institut, pour les grands prix de Rome.

Art. 57. Les élèves du même sexe et de la même spécialité, quel que soit le nombre des classes ou celui des concurrents, concourent ensemble. Les élèves des deux sexes sont réunis seulement dans les concours de déclamation lyrique et de déclamation dramatique; mais il y a des récompenses distinctes pour les élèves hommes et pour les élèves femmes.

Art. 58. Les élèves des classes préparatoires de piano et de violon ne sont pas admis à concourir au delà de l'âge de dix-huit ans.

Art. 59. Ne peuvent être admis à concourir :

Les élèves qui ont moins de six mois d'études, ou ceux qui, ayant débuté dans les théâtres, sont néanmoins conservés dans les classes pour s'y perfectionner.

Art. 60. Tout élève qui, après trois années d'études, n'a pas été admis à concourir est rayé des contrôles.

Cessent également de faire partie du Conservatoire les élèves qui, ayant concouru trois fois, n'ont pas remporté de prix ou d'accessit, et ceux qui, après avoir obtenu une nomination, ont concouru deux fois sans succès.

Art. 61. Les sujets de concours sont déterminés, chaque année, par les comités d'examen, sur la proposition du directeur.

Art. 62. Les concours ont lieu dans le mois de juillet.

Art. 63. Les récompenses se divisent en : premier prix, second prix, premier accessit, deuxième accessit.

Pour le solfège et les classes préparatoires de piano et de violon, il est décerné des premières, des deuxièmes et des troisièmes médailles.

Art. 64. Dans les jurys de concours, la présence de sept membres au moins est nécessaire pour que les délibérations soient valables.

Art. 65. Les membres du jury doivent se récuser dans les concours où figurent des élèves auxquels ils ont donné des leçons dans l'année. Tout prix ou accessit obtenu en violation de cette disposition est annulé.

Art. 66. Le jury délibère à huis clos. Il décide d'abord s'il y

a lieu de décerner le premier prix. En cas d'affirmative, le jury vote au scrutin secret, et le premier prix est décerné à la majorité des suffrages. La même marche est suivie à l'égard du second prix et des accessits.

Art. 67. La distribution des prix a lieu immédiatement après les concours. Chaque lauréat reçoit un diplôme. Des médailles en argent sont remises aux premiers et aux seconds prix.

Art. 68. L'élève qui a remporté le premier prix peut rester dans sa classe encore une année.

§ III. — *Des Exercices publics.*

Art. 69. Il y a tous les ans des exercices publics. Quatre de ces exercices seront consacrés à la déclamation dramatique. Les élèves désignés par le directeur pour prendre part à un exercice ne peuvent s'en dispenser, sous peine de radiation.

TITRE IV. — *De la Bibliothèque et du Musée d'instruments.*

Chapitre Ier. — *De la Bibliothèque.*

Art. 70. La bibliothèque est publique tous les jours, sauf les jours fériés et pendant les vacances.

Art. 71. Le Bibliothécaire doit tenir en double un catalogue de tous les ouvrages.

Art. 72. Nul ouvrage ne peut être prêté au dehors sans une autorisation du Directeur du Conservatoire.

Chapitre II. — *Du Musée d'instruments.*

Art. 73. Le Musée est ouvert au public deux fois par semaine.

Art. 74. Le Conservateur doit tenir un inventaire de tous les instruments composant le Musée et de tous les objets qui y entrent, soit à titre de don, soit par voie d'acquisition.

Art. 75. Aucun objet appartenant au Musée ne peut être prêté au dehors sans une autorisation ministérielle accordée sur l'avis du Directeur du Conservatoire.

DISPOSITION GÉNÉRALE.

Art. 76. Le Directeur du Conservatoire est chargé de l'exécution du présent règlement, sous la surveillance du Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts.

Fait à Paris, le 11 septembre 1878.

A. Bardoux.

CCCLXXXVIII. — Arrêté du 6 août 1894, portant modifications au règlement du 11 septembre 1878.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

Vu les avis émis par la Commission de réorganisation du Conservatoire, dans la séance plénière du 7 décembre 1892,

Arrête : Les modifications suivantes sont apportées à l'arrêté du 11 septembre 1878 portant règlement du Conservatoire national de musique et de déclamation.

Article 1er. Les Membres du Corps enseignant cessent obligatoirement leurs fonctions à l'âge de soixante-dix ans révolus.

Le Ministre peut pourvoir aux emplois vacants par la désignation de chargés de cours nommés pour un temps limité.

Tout Professeur qui, sans empêchement légalement constaté ou sans autorisation du Directeur, aurait manqué de donner trois leçons dans le même mois sera privé de traitement pendant la durée de ce mois.

Art. 2. Les deux classes préparatoires de déclamation dramatique sont supprimées.

Art. 3. Le nombre des classes de déclamation dramatique est porté à six.

Art. 4. Il est créé une seconde classe d'opéra.

Art. 5. Il est créé une classe d'alto.

Art. 6. Le nombre maximum des élèves dans les différentes classes est fixé ainsi qu'il suit : harmonie, 12; accompagnement au piano, 10[1]; orgue et improvisation, 12; chant, 10; piano, 12; harpe, 10; violon, alto, violoncelle, contrebasse, 10; classes préparatoires de piano et de violon, 10; flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette, cornet à pistons, trombone, 10.

[1] Nombre porté à douze (arr. min. du 5 janv. 1901).

Art. 7. Le maximum de durée des études est fixé ainsi qu'il suit dans les différentes classes :

Solfège, 4 années; harmonie, 5 années; chant, 4 années; piano, 5 années; harpe, 5 années; violon, alto, violoncelle, contrebasse, 5 années; classes préparatoires de piano et de violon, 3 années; flûte, hautbois, clarinette, basson, cor, trompette, cornet à pistons, trombone, 5 années.

Art. 8. L'âge minimum d'admission dans les classes de chant est fixé à 18 ans pour les hommes et 17 ans pour les femmes.

Art. 9. L'âge maximum d'admission dans les différentes classes est fixé ainsi qu'il suit : harmonie, 22 ans; chant (hommes), 26 ans; chant (femmes), 23 ans; instruments à clavier et harpe, 18 ans; piano et violon (classes préparatoires), 14 ans; violon (classes supérieures), alto, 18 ans; violoncelle, 20 ans; contrebasse, 22 ans; flûte, hautbois, clarinette, 18 ans; basson, cor, trompette, cornet à pistons, trombone, 23 ans.

Art. 10. Les aspirants devront justifier qu'ils n'ont pas dépassé l'âge réglementaire avant le 1er octobre de l'année dans laquelle ils se présentent.

Art. 11. Le Directeur du Conservatoire peut faire venir un aspirant des départements, sur le rapport favorable d'un des inspecteurs de l'enseignement musical. Tout aspirant appelé à Paris, dans ces conditions, pour se présenter au concours d'admission, reçoit une indemnité de frais de voyage et de séjour. La même indemnité de frais de voyage lui est accordée pour le retour, s'il n'est pas admis.

Art. 12. Pour la déclamation dramatique, le nombre des élèves de chaque classe est fixé à dix au maximum; le maximum de la durée des études est de trois ans.

Les limites d'âge d'admission sont les suivantes :

Pour les femmes : de quatorze à vingt ans.

Pour les hommes : de seize à vingt-quatre ans, sous la condition qu'après vingt et un ans ils justifieront qu'ils ont terminé leur service militaire actif.

Art. 13. Tout Élève ayant obtenu le premier prix de tragédie ou de comédie, s'il n'est engagé au Théâtre-Français, aura droit à un engagement de deux années à l'Odéon, sous la réserve qu'il n'y aura jamais plus d'un lauréat par genre et par sexe, qui soit appelé à bénéficier de ce droit.

L'administrateur général du Théâtre-Français pourra toujours le réclamer à l'expiration de la première année, s'il le juge à propos.

Art. 14. Le Directeur peut admettre, dans toutes les classes, des auditeurs choisis parmi les aspirants qui, sans avoir obtenu la majorité, ont réuni le plus de suffrages au concours d'admission. Les auditeurs ne sont admis que pour la durée de l'année scolaire. Le nombre en est limité à deux pour les classes de chant et de déclamation, et à trois pour les classes instrumentales.

Art. 15. Tout Élève absent à un examen ou qui manque trois fois dans le mois, sans excuse légitime, la classe dont il fait partie ou un des cours auxquels sa présence est obligatoire, est rayé des contrôles.

Tout Élève qui ne se présente pas à la rentrée des classes, sans excuse légitime, est considéré comme démissionnaire.

Art. 16. Les aspirants étrangers peuvent être reçus avec l'autorisation spéciale du Ministre, sans qu'il puisse cependant y en avoir plus de deux par classe. Ils jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs que les Élèves nationaux.

Toutefois ils ne peuvent être admis à concourir pour les prix que dans leur deuxième année d'études au Conservatoire.

Art. 17. A chaque examen semestriel, le Comité se prononce sur le maintien ou le renvoi des Élèves. Il donne à chacun une note d'examen.

En outre, à l'examen du mois de juin, le Comité désigne les Élèves qui sont appelés à prendre part au concours et ceux dont les études doivent être considérées comme terminées.

Art. 18. Les Élèves des classes préparatoires de piano et de violon ne sont pas admis à concourir s'ils ont atteint, au 1er juin, l'âge de dix-sept ans.

Art. 19. Tout Élève qui, après deux années d'études, n'a pas été admis à concourir, est rayé des contrôles. Ce nombre d'années est porté à trois pour les Élèves de chant seulement.

Cessent également de faire partie du Conservatoire les Élèves qui ont concouru deux fois sans obtenir de récompense et ceux qui, après avoir obtenu une nomination, ont concouru deux fois encore, mais sans succès.

Dans aucun cas, le maximum d'années d'études fixé par l'article 7 du présent arrêté ne pourra être dépassé.

Art. 20. Les jurys de concours délibèrent à huis clos et votent au scrutin secret. Ils décident d'abord, à la majorité absolue, s'il y a lieu de décerner le premier prix. S'ils jugent qu'il doit y avoir plusieurs premiers prix, cette nouvelle décision doit être prise à la majorité des deux tiers.

Les mêmes règles sont suivies pour la désignation du ou des lauréats. Il est procédé dans les mêmes formes pour le second prix, les accessits et les médailles.

Art. 21. Les nouvelles dispositions relatives aux limites d'âge, au nombre des années d'études et de concours contenues dans les articles 7, 8, 9, 12, 18 et 19 du présent arrêté, ne seront applicables qu'à partir du 1er octobre 1895 pour les Élèves entrés au Conservatoire avant le 1er octobre 1894.

Art. 22. Sont abrogées toutes les dispositions de l'arrêté du 11 septembre 1878 contraires au présent arrêté.

Paris, le 6 août 1894. G. Leygues.

CCCLXXXIX. — DÉCRET PORTANT ORGANISATION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION; 5 MAI 1896.

Le Président de la République française,

Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes, Décrète :

TITRE PREMIER. — *Institution du Conservatoire national de musique et de déclamation.*

Article 1er. Le Conservatoire national de musique et de déclamation est consacré à l'enseignement gratuit de la musique vocale et instrumentale et de la déclamation dramatique et lyrique.

Art. 2. Cet enseignement se divise en neuf sections : 1° Solfège et théorie musicale; 2° Harmonie, orgue, contrepoint et fugue, composition; 3° Chant, déclamation lyrique; 4° Piano, harpe; 5° Instruments à archet; 6° Instruments à vent; 7° Classes d'ensemble; 8° Lecture à haute voix, diction et déclamation dramatique; 9° Histoire générale de la musique; histoire et littérature dramatique.

Art. 3. Il y a au Conservatoire : 1° une bibliothèque composée d'œuvres musicales et dramatiques et de publications relatives à la musique et à l'art théâtral; 2° un musée d'instruments de musique anciens et modernes et d'objets ayant un intérêt direct pour l'enseignement de la musique ou la facture instrumentale.

TITRE II. — *Direction, Administration.*

Art. 4. Le Conservatoire est placé sous l'autorité d'un Directeur qui règle tous les travaux et préside tous les comités dans lesquels sa voix est prépondérante.

Art. 5. Le Directeur est nommé pour cinq années consécu-

tives, par décret du Président de la République, sur la proposition du Ministre.

En cas de maladie ou de congé du Directeur, la personne qui doit le suppléer est désignée par le Ministre.

Art. 6. L'Administration se compose en outre :

1° D'un chef du secrétariat, chargé de tout ce qui concerne la discipline intérieure, le matériel et la comptabilité; 2° d'un bibliothécaire; 3° d'un conservateur du musée; 4° d'un sous-chef du secrétariat et du nombre de commis nécessaire aux besoins du service. Tous ces fonctionnaires, ainsi que les employés et gens de service, sont nommés par le Ministre, sur la présentation du Directeur.

TITRE III. — *Corps enseignant.*

Art. 7. Le corps enseignant se compose : de professeurs titulaires; de chargés de cours; d'accompagnateurs chargés de l'étude des rôles; de répétiteurs.

Art. 8. Les professeurs, les chargés de cours et les accompagnateurs sont nommés par le Ministre, sur la présentation du Conseil supérieur d'enseignement et du Directeur du Conservatoire.

Art. 9. Les répétiteurs, choisis de préférence parmi les lauréats du Conservatoire, sont nommés par le Ministre, sur la présentation du Directeur, pour une période de trois années qui ne peut être renouvelée que sur l'avis du Conseil supérieur d'enseignement.

TITRE IV. — Chapitre premier.

Conseil supérieur d'enseignement; jurys d'admission; comités d'examen des classes; jurys des concours.

§ Ier. — *Conseil supérieur d'enseignement.*

Art. 10. Il est institué un Conseil supérieur d'enseignement divisé en deux sections : l'une pour les études musicales, l'autre pour les études dramatiques. Les membres de ce Conseil sont nommés par arrêtés ministériels.

Le Conseil est présidé par le Ministre ou le Directeur des beaux-arts et, en leur absence, par le Directeur du Conservatoire. En cas d'empêchement de ce dernier, la présidence est dévolue au doyen des membres étrangers au Conservatoire.

Les deux sections se réunissent en assemblée plénière toutes les fois qu'il s'agit de questions communes aux deux ordres d'enseignement et relatives à l'intérêt général du Conservatoire.

Art. 11. Le Conseil supérieur d'enseignement est composé de membres de droit, de membres nommés par le Ministre et de membres élus.

Membres de droit des deux sections : le Ministre, président; le Directeur des beaux-arts, vice-président; le Directeur du Conservatoire, vice-président; le chef du bureau des théâtres[1].

Le chef du secrétariat du Conservatoire remplira les fonctions de secrétaire.

Section des études musicales : six membres nommés par le Ministre et choisis en dehors du Conservatoire; trois professeurs titulaires du Conservatoire, nommés par le Ministre; trois professeurs titulaires du Conservatoire, élus par leurs collègues.

Section des études dramatiques : six auteurs, critiques ou artistes dramatiques nommés par le Ministre et choisis en dehors du Conservatoire; un professeur de déclamation, nommé par le Ministre; un professeur de déclamation, élu par ses collègues.

Les membres du Conseil supérieur d'enseignement sont nommés ou élus pour trois ans.

Le membres de droit de ce Conseil font partie, au même titre, des jurys d'admission et des comités d'examen des classes.

Art. 12. Le Conseil supérieur d'enseignement se réunit sur la convocation du Ministre. Les réunions ont lieu aussi souvent que les circonstances l'exigent et une fois au moins tous les trois mois pendant la durée de l'année scolaire. Pour délibérer, la moitié des membres du Conseil est nécessaire.

Art. 13. Le Conseil donne son avis sur toutes les questions qui lui sont soumises par le Ministre ou par le Directeur du Conservatoire. Il est chargé de l'inspection des classes, détermine les conditions dans lesquelles cette inspection doit s'exercer et prend connaissance des rapports de ceux de ses membres qu'il a délégués comme inspecteurs.

Il discute et soumet à l'approbation du Ministre les programmes d'enseignement. Il arrête les programmes des exercices des élèves.

Art. 14. Lorsqu'une place de professeur vient à vaquer, la la section compétente du Conseil présente au Ministre une liste de candidats comprenant deux noms au moins et trois au plus.

Art. 15. Chaque année, à la reprise des études, le Conseil supérieur d'enseignement entend un rapport présenté par le Directeur sur la situation du Conservatoire.

§ II. — *Jurys d'admission.*

Art. 16. Il y a un jury d'admission pour chaque section d'enseignement.

Art. 17. Les jurys d'admission sont ainsi composés : *Pour la musique :* Les membres de droit du Conseil supérieur d'enseignement; quatre membres du Conseil d'enseignement désignés par leurs collègues; quatre membres étrangers au Conservatoire nommés par le Ministre; les professeurs titulaires de la spécialité.

Pour la déclamation dramatique : Les membres de droit du Conseil supérieur d'enseignement; les membres du Conseil supérieur d'enseignement et les professeurs de déclamation.

Les jurys d'admission ne sont nommés que pour un an.

§ III. — *Comité d'examen des classes.*

Art. 18. Il y a un comité d'examen des classes nommé par le Ministre pour chaque section de l'enseignement.

Art. 19. Chaque comité d'examen se compose :

Pour les études musicales : des membres de droit du Conseil supérieur d'enseignement; de trois membres du Conseil supérieur d'enseignement désignés par leurs collègues; de six membres nommés par le Ministre, choisis parmi les professeurs

titulaires du Conservatoire et, pour moitié au moins, parmi les artistes étrangers à l'école.

Ces six membres sont renouvelables par tiers tous les deux ans.

Les professeurs du Conservatoire ne peuvent faire partie du comité appelé à examiner les élèves de leur classe ou les élèves des classes du même enseignement.

Pour la déclamation dramatique : des membres de droit du Conseil supérieur d'enseignement; des membres du Conseil supérieur d'enseignement, moins les professeurs, et de quatre membres nommés par le Ministre.

§ IV. — *Des Jurys de concours.*

Art. 20. Le jury de chaque concours se compose du Directeur du Conservatoire, président; de huit membres au moins, ou dix au plus, nommés par le Ministre et choisis pour la moitié au moins, parmi les personnes étrangères au Conservatoire.

Chapitre II. — *Examens, concours, exercices des élèves.*

Art. 21. Les examens et les concours d'admission ont lieu tous les ans, du 15 octobre au 15 novembre.

Art. 22. Il y a pour toutes les classes deux examens trimestriels : l'un au mois de janvier, l'autre au mois de juin.

Art. 23. Il y a pour toutes les classes, à l'exception des classes d'ensemble, de maintien et d'escrime, des concours annuels qui ont lieu au mois de juillet.

Art. 24. Il est procédé chaque année à des exercices d'élèves dans des conditions arrêtées par le Conseil supérieur d'enseignement.

TITRE V. — *Disposition générale.*

Art. 25. Sont abrogées toutes les dispositions des décrets, arrêtés et règlements antérieurs qui seraient contraires au présent décret.

Fait à Paris, le 5 mai 1896.

FÉLIX FAURE.

[1] *Addition à l'art. 11* : Par décret du 1er octobre 1900, «le Commissaire du Gouvernement près les théâtres subventionnés fait partie des membres de droit du Conseil supérieur».

2° ARRÊTÉS SPÉCIAUX, RAPPORTS, ETC.

PORTANT ADDITIONS OU MODIFICATIONS AUX RÈGLEMENTS, ETC.

A. SERVICE DES CLASSES, ENSEIGNEMENT, LEÇONS, DISCIPLINE, ETC.

I. DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

§ 1. Mode d'enseignement; nombre et durée des leçons; exactitude des professeurs.

CCCXCIII. ARRÊTÉ DU 26 AVRIL 1816.

L'Intendant général de l'Argenterie, Menus-Plaisirs et Affaires de la chambre du Roi, considérant qu'il est important pour le bon ordre des classes et pour les progrès de l'enseignement que les professeurs de l'École royale en ordonnent les détails de la manière qui leur paraîtra le plus convenable et sans que des personnes étrangères aux classes en dérangent ou ralentissent la marche, arrête :

Article 1er. Les professeurs de l'École royale de musique et de déclamation distribueront le temps de l'exercice de leur classe de la manière qu'ils jugeront convenable. Dans les classes de musique vocale et instrumentale, ils seront toutefois tenus de donner leçon aux élèves en exercice, sans que les *élèves auditeurs* puissent être assimilés à ces derniers, ni profiter de l'enseignement à leur détriment. Dans les classes de *déclamation*, les professeurs pourront au contraire distribuer les deux heures d'exercices entre un petit nombre d'élèves, de manière à ce que le surplus des assistans ne soient qu'auditeurs, en observant toutefois d'alterner le plus possible les exercices des élèves, de manière à ce que tous récitent à leur tour.

Art. 2. L'enseignement ne devant être gêné, ni troublé par la présence d'aucunes personnes étrangères, il est expressément *défendu d'accorder l'entrée des classes* aux pères, mères ou conducteurs des élèves. Ces personnes seront tenues d'attendre les élèves dans la salle de réunion affectée à la classe où l'élève est en exercice.

Art. 3. Afin de faciliter l'exécution de l'article précédent, et surtout pour agir d'une manière conforme aux dispositions prises pour que l'enseignement des femmes soit totalement distinct et séparé de celui des hommes, les élèves hommes seront amenés à l'École, en autant que possible par des hommes, et les élèves femmes par des femmes.

Art. 4. Les élèves femmes s'assembleront, avant l'entrée en classe, dans la salle de réunion, d'où elles se rendront toutes ensemble dans la classe dès l'arrivée du professeur. Elles sortiront de même collectivement de la classe, lorsque les travaux en seront terminés.

Art. 5. L'Inspecteur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les classes de l'École royale.

P. DELAPERRÉ.

[Arch. du Conservatoire.]

CCCXCIV. — Arrêté du 12 mars 1817.

Article 1er. Les professeurs de l'École royale de musique et de déclamation qui, par un motif quelconque autre que celui d'indisposition bien et dûment constaté par certificat d'officier de santé, ne donneraient pas leurs leçons aux jours et heures indiqués seront tenus de rendre lesdites leçons dans le courant du mois où elles auraient dû être données, à l'effet de quoi le professeur qui ne pourra pas donner sa leçon sera tenu de prévenir l'inspecteur général de l'École royale, la veille ou le matin avant 8 heures, et de lui indiquer le jour où il se propose de rendre la leçon dont il est devenu redevable envers les élèves de sa classe, afin que de suite avis en soit donné à ces derniers au moyen d'une affiche apposée dans le local même de la classe.

Art. 2. Sont seuls exceptés des dispositions qui précèdent ceux des professeurs qu'une indisposition dûment constatée ou un événement de force majeure éloigneraient momentanément de leurs classes, et ceux des professeurs qui auraient un adjoint ou répétiteur attitré attaché à leur classe, ou qui pendant la durée d'une absence autorisée se feraient remplacer dans leurs fonctions par un artiste proposé par eux, et agréé par nous.

Art. 3. Les professeurs de déclamation redevables de leçons arriérées et que les travaux journaliers de l'enseignement dans cette partie des études les empêcheraient de rendre de suite, seront tenus de les remplacer par des leçons données dans le cours des vacances de l'École.

Art. 4. L'Inspecteur général veillera à ce qu'il soit disposé un local convenable pour les leçons à rendre dans les diverses parties de l'enseignement, et il nous soumettra chaque mois l'état exact et détaillé des leçons arriérées rendues et dues par les diverses professeurs, le tout conformément aux dispositions des présentes, de l'exécution pleine et entière desquelles il est et demeure chargé et responsable.

P. Delaverté.

[Arch. du Conservatoire.]

CCCXCV. — Arrêté du 25 janvier 1818.

Nous, Intendant général de l'Argenterie, Menus-Plaisirs et Affaires de la chambre du Roi, en exécution des ordres de M. le comte de Pradel, directeur général du Ministère de la maison du Roi, ayant le portefeuille, avons arrêté, arrêtons :

Article 1er. A dater du 1er février prochain, MM. les professeurs de chant de l'École royale donneront quatre leçons de deux heures chaque par semaine.

Art. 2. Trois des dites leçons seront données indistinctement à tous les élèves composant la classe du professeur; mais la quatrième sera spécialement consacrée aux élèves les plus avancés prêts à débuter, ou appelés à paraître dans les exercices publics.

Art. 3. M. Perne, inspecteur général de l'École royale de musique et de déclamation, est et demeure chargé de l'exécution du présent arrêté.

P. Delaverté.

[Arch. du Conservatoire.]

CCCXCVI. — Arrêté du 5 juin 1822.

Nous, Jacques-Alexandre-Bernard Law, marquis de Lauriston, lieutenant général, pair de France, ministre secrétaire d'État au département de la maison du roi, sur la demande du directeur de l'École royale de musique et de déclamation, ouï le rapport de l'intendant des théâtres royaux, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article 1er. Chaque professeur doit donner ses leçons de deux jours l'un, excepté les jours assignés au repos.

Art. 2. Ces leçons doivent avoir la durée de deux heures chacune.

Art. 3. Les professeurs doivent se trouver à l'École exactement à l'heure indiquée pour le commencement de la période à laquelle ils sont employés, afin que toutes les classes occupées pendant celle-ci soient libres une demi-heure avant le commencement de la période suivante, et il ne sera permis à aucun professeur, par quelque considération que ce soit, d'empiéter pour la tenue de sa classe sur le temps qui appartient à une autre période.

Art. 4. La présence des professeurs se constate par les signatures qu'ils apposent sur deux feuilles ouvertes à cet effet, au bureau de surveillance des classes; la première feuille est fermée à l'heure indiquée par la cloche pour l'ouverture de la période et des classes; la seconde ne peut être ouverte qu'à l'heure déterminée pour la sortie des classes, annoncée de même par la cloche qui marque la fin de la période. Les professeurs qui négligent l'exécution de ces dispositions sont réputés absents.

Art. 5. Toutes les leçons dont les élèves sont privés dans le cours d'une semaine doivent leur être rendues dans le plus court délai, aux jours non affectés au service prescrit.

Art. 6. Le seul motif admissible pour légitimer l'absence d'un professeur ne peut être qu'une maladie dont la durée n'excéderait pas le terme de quinze jours; la nature de cette maladie et sa durée devront être constatées par attestation du médecin de l'École et par visite du surveillant.

Art. 7. Les leçons dues antérieurement à une maladie doivent être successivement rendues lorsque le professeur reprend le cours de son service.

Art. 8. Les professeurs qui, au premier de chaque mois, doivent des leçons sur le mois précédent sont tenus de les rendre sans délai et de suite; le payement de leur traitement est différé jusqu'à ce qu'ils aient entièrement satisfait à cette disposition.

Art. 9. Au commencement de chaque mois, le directeur de l'École royale adressera à l'intendant des théâtres royaux, pour nous être soumis, l'état des leçons données par chaque profes-

seur dans le mois précédent; celles qui sont dues primitivement; celles qui ont été rendues et celles qui restent dues à l'époque du rapport. Dans ce même rapport, il sera relaté un état des professeurs qui, étant en retard d'un mois pour la restitution de leurs leçons dues, ont laissé leur traitement dans la caisse, pour qu'il soit statué alors, à leur égard, en raison du nombre des leçons qu'ils ont différé de rendre.

Art. 10. La police de l'intérieur d'une classe pendant la durée de la période est confiée au professeur, et il est responsable de ce qui s'y commettrait, par les élèves, contre le bon ordre, la décence et la tranquillité nécessaires aux études. Il est de son devoir de faire sortir de la classe ceux des élèves qui s'y conduiraient mal, et d'en faire un rapport immédiat au bureau de surveillance, qui le transmettra au directeur.

Art. 11. Les précédentes dispositions sont entièrement applicables aux répétiteurs appointés.

Art. 12. Les répétiteurs non appointés, qui tiennent des classes particulières, sont aussi soumis à ce même ordre de choses, et ceux qui dans le cours d'un mois n'auront pas rendu les leçons dues sur le mois précédent seront définitivement rayés du tableau des élèves.

Art. 13. Le présent arrêté réglementaire sera mis en vigueur et suivi scrupuleusement à dater du 1er juin prochain. Il en sera donné connaissance à tous les professeurs.

Marquis de Lauriston.

[Arch. du Conservatoire.]

§ 2. Discipline, Police des classes.

CCCXCVII. — Arrêté du 10 décembre 1816.

Nous, Intendant général de l'Argenterie, Menus-Plaisirs et Affaires de la chambre du roi, d'après les plaintes réitérées de MM. les professeurs de l'École royale de musique et de déclamation sur le peu d'exactitude et d'application qu'un grand nombre d'élèves met aux leçons et notamment à l'infraction de l'article du règlement qui enjoint aux élèves de garder le silence pendant les leçons, et de ne point sortir de la classe pour passer dans une autre sans nécessité, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article 1er. MM. les professeurs de l'École royale en entrant en classe feront l'*appel nominal des élèves* et interdiront l'entrée de ceux qui viendront après l'heure fixée.

Art. 2. MM. les professeurs sont autorisés à faire sortir de leurs classes tout élève qui, soit en causant, ou en faisant du bruit, interromprait les études et détournerait l'attention que tous les élèves doivent porter aux leçons.

Art. 3. MM. les professeurs tiendront la main à ce que ceux de leurs élèves qui ne pourraient pas recevoir de leçon à cause de la disposition des études du jour soient attentifs à celles qui se donnent, afin qu'ils puissent en profiter.

Art. 4. L'inspecteur général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché dans les classes de l'École royale.

P. Delaporte.

[Arch. du Conservatoire.]

CCCXCVIII. — Règlement de police intérieure; 30 décembre 1842.

Le Membre de l'Institut, directeur du Conservatoire royal de musique et de déclamation, a arrêté le règlement dont la teneur suit :

De l'administrateur.

L'Administrateur est et demeure chargé d'assurer tous les services de l'établissement, tels que chauffage, éclairage, etc. Les employés et garçons de service seront placés sous ses ordres, en ce qui concerne le matériel et les détails de l'administration.

Le pensionnat sera, de sa part, l'objet d'une surveillance particulière. Il le visitera dans toutes ses parties, il s'assurera si la nourriture des élèves est de bonne qualité et abondante; si les chambres, salles d'étude, réfectoire, etc., sont tenus avec propreté par le domestique du pensionnat, spécialement chargé de ce soin; si l'habillement des élèves et des garçons de service est en étoffe de bonne qualité, et si le renouvellement s'est fait avec régularité et aux époques voulues. Il visitera, au moins deux fois par mois, le matériel des classes; il s'assurera si le mobilier et les instruments sont en bon état, et si les classes, corridors et escaliers sont arrosés et balayés tous les jours de la semaine.

Il devra également exercer sa surveillance sur la bibliothèque et sur la salle de lecture et de copie où le public est admis.

Du secrétaire.

Le secrétaire du Conservatoire assiste et tient la plume à toutes les séances des comités d'enseignement et autres, ainsi qu'aux examens, concours pour les prix, etc. Il rédige tous les procès-verbaux, fait et expédie toute la correspondance relative à l'enseignement, enregistre toutes les dépêches et tient les registres des contrôles des élèves et des inscriptions. Il est dépositaire des archives de l'établissement.

Le garçon de bureau attaché au service du directeur est également aux ordres du secrétaire.

Du contrôleur-caissier.

Le contrôleur-caissier tient la caisse et fait tous les payemens sous la responsabilité de l'administrateur. Il tient les livres de caisse et de comptabilité, et dresse les états de traitement, et généralement tous ceux relatifs aux dépenses. Il expédie toutes les lettres qui concernent le matériel et la comptabilité, et il est chargé de la confection et de la tenue des inventaires du mobilier. Le tout sous les ordres de l'administrateur.

DE LA BIBLIOTHÈQUE.

Le bibliothécaire en chef et le conservateur doivent s'entendre afin de s'assurer si le service se fait régulièrement dans les salles de lecture et de copie. Ils veillent à ce que les catalogues soient à jour, et proposent les acquisitions à faire.

La bibliothèque est ouverte aux élèves du Conservatoire et au public à dix heures du matin et fermée à trois heures. Pendant ce temps, le commis de la bibliothèque et le garçon de service doivent s'absenter le moins possible. Il sera fourni aux personnes qui viendront lire ou copier de la musique, table, siège, pupitre et encre. Les visiteurs, lecteurs ou copistes, etc., ne peuvent chercher et prendre eux-mêmes les ouvrages dans la bibliothèque. Le commis et le garçon de service seuls sont chargés de ce soin. L'un et l'autre sont placés sous les ordres du bibliothécaire et du conservateur.

Pour ce qui concerne la bibliothèque, les demandes de fournitures sont adressées à l'administrateur. Pour régulariser l'article 79 du règlement, dans ce qui est relatif au prêt des ouvrages, il sera ouvert un registre à double émargement. Le directeur, l'administrateur et le bibliothécaire en chef, qui ont seuls le droit d'emprunter, signeront sur ledit registre la remise de l'ouvrage prêté. Dans le cas où cette facilité serait accordée à un tiers, la signature de ce dernier serait accompagnée de celle du fonctionnaire qui s'en porte garant.

Le bibliothécaire en chef et le conservateur sont tenus, une fois par an, de faire faire, sous leur surveillance immédiate, un récolement d'inventaire de tout ce qui compose la bibliothèque; ils dresseront procès-verbal de cette formalité, à laquelle sera joint un rapport au directeur et à l'administrateur des observations qu'ils auront à faire sur les objets détériorés ou égarés par le fait du service, afin de mettre leur responsabilité à couvert.

DU SURVEILLANT DES CLASSES.

Le surveillant est chargé de constater la présence des professeurs et des élèves, par des feuilles qu'il tient à cet effet; il veille à la conservation des instrumens et de la musique employés dans les classes et en général à tout ce qui concerne la tenue et la police de l'établissement.

Les professeurs lui rendront compte, séance tenante, des plaintes qu'ils pourraient avoir à faire, tant sur la conduite des élèves que sur tout ce qui est relatif à la police des classes pendant les leçons.

Rapport en sera fait immédiatement au directeur.

DES PROFESSEURS.

Le temps employé aux études de chaque jour est divisé en trois périodes : la 1re commence à 9 heures, elle est annoncée par la cloche et dure jusqu'à 11 heures; la 2e commence à 11 heures 1/2, elle est annoncée par la cloche et dure jusqu'à 1 heure 1/2; la 3e commence à 2 heures, elle est également annoncée par la cloche et dure jusqu'à 4 heures.

Les professeurs devront arriver aux heures précises au Conservatoire; ils signeront en entrant la feuille de présence, laquelle sera retirée par le surveillant, pour être remise au directeur un quart d'heure après le commencement de chaque période, c'est-à-dire 9 heures 1/4, 11 heures 3/4 et 2 heures 1/4.

Le surveillant fera fermer immédiatement la classe du professeur qui aura été marqué absent; il ne laissera signer la sortie que lorsque la cloche annoncera la fin de la classe. Si les professeurs restent moins de deux heures en séance, quel que soit le nombre de leurs élèves, le surveillant mentionnera cette infraction sur sa feuille.

Le surveillant fera chaque jour au directeur un rapport sur les absens de la veille. D'après l'ordre établi pour l'ouverture des classes diverses du Conservatoire, les professeurs ne peuvent, sous aucun prétexte, ni avancer, ni reculer l'heure de leurs leçons.

Ils ne peuvent donner aucun rendez-vous d'affaires au Conservatoire pendant la durée de leurs leçons, ni y amener aucune personne étrangère à leur classe, sans la permission du directeur.

Les professeurs qui manqueront des leçons, sauf les cas de congé, de maladie et service de garde nationale (la musique exceptée), dûment constatés, seront obligés de rendre, dans le mois, les leçons qu'ils n'auront pas données, et de tenir compte, dans le même mois, des heures dont ils auraient privé leurs élèves en ne complétant pas leurs deux heures de leçon. Le caissier ne payera les traitements qu'après s'être assuré que toutes les leçons du mois ont été données ou complétées.

Les professeurs doivent partager les deux heures de leçon entre tous les élèves, avec autant d'égalité que possible. Si, par un motif quelconque, un élève a reçu une leçon moins longue, le professeur doit en tenir note, afin de l'en dédommager à la leçon suivante.

Les professeurs doivent maintenir le bon ordre et le silence dans leurs classes pendant la durée des leçons.

En cas d'infraction de la part des élèves, les professeurs doivent en rendre compte au surveillant, qui en fera un rapport au directeur. A l'époque des examens, les professeurs feront un rapport par écrit au directeur sur les progrès et la conduite en classe de chacun de leurs élèves. Ce rapport sera communiqué aux membres du Comité.

Les professeurs sont obligés d'assister aux examens généraux et particuliers toutes les fois qu'ils sont convoqués par le directeur.

Ils ne peuvent se refuser à remplir les fonctions de membres du Comité d'enseignement et de membre du jury pour les prix toutes les fois qu'ils seront désignés par le Ministre.

DES ÉLÈVES.

A l'arrivée d'un professeur, le surveillant fera l'appel des élèves de sa classe, afin que, la leçon commencée, aucun élève ne puisse plus y être admis et soit marqué absent, sauf le cas

de maladie ou de répétition dûment constaté. Ils doivent alors prévenir le surveillant.

Les élèves doivent observer le silence pendant la durée des études. Ils ne pourront aller et venir pendant cet intervalle. Il leur est défendu de faire aucune dégradation aux instruments, à la musique et au mobilier, et de rien tracer sur les murs, sous peine d'être privés de leçons pendant un mois et d'être rayés des contrôles s'il y a récidive.

Les leçons terminées, les élèves ne peuvent rester ni dans les classes, ni dans les dépendances de l'établissement, à moins qu'ils n'aillent à la bibliothèque pour y travailler.

Il est défendu aux élèves d'emporter, du Conservatoire, la musique, les brochures et les instruments appartenant à l'établissement, sous peine d'être rayés du contrôle des classes et d'être poursuivis en restitution.

Les élèves ne peuvent entrer que dans leurs classes respectives et seulement quelques instants avant l'arrivée du professeur.

Ils ne pourront se refuser de concourir à l'exécution des exercices dramatiques, lyriques et symphoniques qui auront lieu dans le sein du Conservatoire, et devront se rendre avec exactitude aux répétitions pour lesquelles ils seront convoqués.

Les exercices étant une partie essentielle de l'enseignement, les élèves ne peuvent pas plus manquer d'y prendre part qu'aux leçons ordinaires. Dans le cas où ils ne se conformeraient pas à ce devoir, l'article 35 du règlement leur serait applicable.

Les élèves femmes sont accompagnées par des parents ou domestiques, mais une seule personne parmi les parents pourra assister aux leçons; les autres resteront pendant les études dans une salle de réunion située dans le bâtiment des femmes.

DES GARÇONS DE CLASSES.

Les garçons de classes doivent toujours être en tenue pendant la durée de leur service, c'est-à-dire depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Ils ne peuvent, sous aucun prétexte, s'absenter dans cet intervalle, ni se faire remplacer même par quelqu'un de leur famille.

Ils doivent tous les jours, avant huit heures du matin, avoir balayé les classes et les escaliers, épousseté les instruments de service, et, deux fois par semaine, ils sont tenus d'enlever les toiles d'araignées et de nettoyer l'intérieur des pianos. En hiver, tous les feux doivent être allumés à huit heures du matin. Ils doivent, deux fois par mois et à tour de rôle, gratter, laver et éponger le grand escalier de l'administration.

Au moment où une classe vient de finir, ils doivent la visiter pour s'assurer qu'aucune dégradation n'y a été commise, fermer le piano et la classe, rapporter les instruments au bureau de service, et, en cas de dégât, en faire le rapport au surveillant. A la fin des classes, ils veilleront à ce qu'aucun élève n'emporte les solfèges et méthodes qu'ils ont en compte pour le service.

Ils ne laisseront stationner aucun élève dans les corridors ou escaliers, et s'ils éprouvaient de la résistance, ils en référeraient aussitôt au surveillant.

Ils empêcheront toutes personnes étrangères aux classes d'y entrer pendant les leçons, à moins qu'elles ne justifient d'une autorisation du directeur, ou qu'elles ne soient conduites par le surveillant.

Le concierge du Conservatoire devra tous les jours balayer la cour et nettoyer les guérites et les lieux d'aisances; il ne laissera apposer aucune affiche sur les murs et ne laissera stationner aucun marchand ambulant sous la porte cochère, sans la permission du directeur.

Il ne laissera promener aucun élève dans la cour ou sous le vestibule, pendant la durée des études; il empêchera les pensionnaires de se mettre à la porte pour regarder dans la rue, et il ne devra, sous aucun prétexte, les laisser sortir sans une permission du chef du pensionnat.

DU PENSIONNAT.

Le chef du pensionnat des hommes, sous la surveillance du directeur et de l'administrateur du Conservatoire, est investi spécialement de toutes les attributions relatives au maintien de l'ordre et de la police du pensionnat.

Les élèves seront tous les jours levés à six heures en été, et à sept heures en hiver. Le lever sera annoncé par le son de la cloche. Le déjeuner se fera à huit heures précises, pour que les élèves puissent se rendre à neuf heures dans leurs classes respectives. A la fin de leurs leçons, ils se rendront immédiatement au pensionnat; il leur est expressément défendu de rester dans la cour pendant la durée des classes, c'est-à-dire depuis neuf heures jusqu'à quatre heures. Aucun élève ne pourra se présenter à table ou dans les classes s'il n'est vêtu décemment. A dix heures, toutes les lumières doivent être éteintes et remises au chef du pensionnat. Il est expressément défendu aux élèves de se procurer particulièrement les moyens d'avoir de la lumière dans leur chambre après l'heure ci-dessus indiquée, afin d'éviter les dangers qui pourraient résulter pour l'établissement et pour eux-mêmes.

Il ne sera permis à personne de fumer dans l'intérieur de l'établissement. Les élèves ne pourront rien exiger des domestiques, sans l'autorisation du chef.

Aucun élève ne pourra sortir, pour quelque motif que ce soit, sans un permis écrit et signé du chef du pensionnat, et qu'il devra déposer chez le concierge du Conservatoire. Ceux qui ne se soumettraient pas à ces dispositions seraient considérés comme ayant violé le règlement, et seraient consignés dans l'intérieur du pensionnat. En cas de récidive, ils seraient exclus du Conservatoire.

Il est expressément défendu aux pensionnaires d'introduire, dans leur chambre, aucune personne étrangère au pensionnat.

Les pères, mères, frères et oncles sont seuls exceptés. Ces visites de parents n'auront lieu que le dimanche. Les amis ne

pourront être également introduits que le dimanche et seulement dans la salle d'attente.

Les demandes en réclamation que les élèves auront à faire soit au directeur, soit à l'administrateur, devront parvenir à ces derniers par l'entremise du chef du pensionnat.

Lorsqu'un élève devra dîner ou passer une partie de la journée hors du pensionnat, il ne sera accordé de permission que sur la demande des pères, mères, frères et oncles, ou sur celle d'un professeur. Cette permission ne sera valable, autant que possible, que jusqu'à onze heures du soir.

Aucun autre motif que celui de la maladie entraînant la nécessité de garder le lit ne saurait exempter un élève de se rendre aux classes; s'il n'était qu'indisposé, cette raison ne le dispenserait pas d'assister à la leçon comme auditeur. Le surveillant des classes devra s'assurer chaque jour que les élèves suivent exactement les études, dans les différentes classes qui leur sont assignées.

Les élèves ne devront aller au spectacle que lorsqu'ils sont accompagnés par le chef ou une personne de confiance déléguée par lui. Il en sera de même à l'égard de la promenade, qui, dans tous les cas, ne peut avoir lieu qu'à l'heure de récréation.

Il existe trois degrés de punition, savoir : 1° défense de sortir de l'enceinte de l'école; 2° retenue dans l'intérieur du pensionnat; 3° exclusion du pensionnat et du Conservatoire royal de musique.

Celui qui encourra cette dernière punition ne pourra obtenir de certificat d'élève du Conservatoire.

Le premier degré de punition sera applicable pendant un jour pour chaque infraction aux devoirs prescrits par le Règlement.

Dans le cas de récidive, le second degré sera appliqué. On infligerait la peine du troisième degré à ceux des élèves qui, au mépris du règlement et des remontrances du directeur, persisteraient dans leur insubordination.

ACHER.

Approuvé par nous, Ministre Secrétaire d'État au Département de l'Intérieur,

T. DUCHATEL.

§ 3. Conservation et entretien des ouvrages consacrés à l'instruction des élèves dans les différentes classes de l'École royale.

CCCXCIX. — ARRÊTÉ.

MM. les professeurs n'ont pu voir sans une peine extrême la négligence que les élèves apportent à la conservation des ouvrages qui leur sont confiés pour les diverses études qu'ils ont à suivre, puisque non-seulement les feuillets de plusieurs collections se trouvent fréquemment déchirés, mais encore des morceaux entiers en sont parfois enlevés. Le directeur, dans sa sollicitude constante pour les intérêts du Roi et pour l'instruction des élèves, après avoir fait réparer tous les ouvrages du dépôt de musique, dont le nombre vient d'être augmenté : considérant que, dans toutes les Écoles publiques, où l'instruction est donnée gratuitement, les élèves sont néanmoins assujétis à se pourvoir, à leurs frais, des livres élémentaires désignés pour chaque genre d'étude; considérant que, si la munificence royale dispense les élèves de l'École de musique de cette dépense préalable, il est de toute justice que ces élèves privilégiés veillent à la conservation des ouvrages indispensables à leurs études; Arrête :

ARTICLE 1er. Tout élève reconnu pour être l'auteur d'une soustraction ou seulement d'une déchirure est tenu d'en payer sur-le-champ le remplacement ou la restauration, suivant l'estimation faite par le conservateur du dépôt de musique.

ART. 2. Dans le cas où quelques soustractions ou déchirures de feuillets aient eu lieu, l'élève répréhensible serait resté inconnu, tous les élèves composant les classes du même ordre demeurent solidaires de la faute commise et sont responsables, chacun pour sa part, de la valeur du dommage signalé soit par le professeur, soit par le conservateur du dépôt.

ART. 3. Tout élève à qui il aura été confié un ouvrage accessoire, indépendant de ceux employés ordinairement dans la classe, devra le rapporter lui-même au dépôt, afin de le faire rayer du journal tenu à cet effet, à peine d'en payer la valeur s'il se trouve égaré. En conséquence, il ne sera donné rigoureusement dans chaque classe que les ouvrages convenables au genre qui lui est particulier.

ART. 4. A défaut de soumission volontaire, et d'après le refus verbal d'exécuter les conditions imposées par les articles ci-dessus, tout élève, sur le rapport qui en sera fait par le bureau de surveillance, sera exclu de l'École, nonobstant recours contre lui ou les personnes dont il dépend.

ART. 5. MM. les professeurs sont invités à redoubler d'attention pour la conservation des ouvrages confiés à leurs classes et à faire connaître au bureau de surveillance les altérations matérielles commises par leurs élèves.

ART. 6. Les garçons de classe sont tenus de veiller exactement à ce qu'aucun élève n'y reste après que la cloche en aura indiqué la sortie, et d'en fermer soigneusement les portes aussitôt après le départ des professeurs.

Le directeur ne doute point que les élèves ne sentent l'importance des mesures prises pour faire cesser les abus graves qui lui ont été signalés, et que chacun ne s'empresse à l'avenir de faire preuve d'attention scrupuleuse pour la conservation des ouvrages placés pour leur instruction dans les différentes classes de l'École royale de musique. Il croit cependant nécessaire de déclarer que, s'il lui venait des plaintes sur la non-exécution du présent arrêté, il se verrait dans la nécessité de faire revivre l'ancien règlement, qui n'admettait aucun élève sans qu'il ne fût muni des livres élémentaires nécessaires à son instruction musicale.

[Arch. du Conservatoire.]

§ 4. Interdiction de paraître en public sans autorisation.

CD. — ARRÊTÉ DU 16 NOVEMBRE 1825.

Nous, aide de camp du Roi, chargé du Département des Beaux-Arts; considérant que la facilité avec laquelle les élèves de l'École royale de musique et de déclamation sont admis dans les établissements publics, pour y faire usage de leurs talens, a été, pour quelques-uns, en diverses circonstances, une cause de désordres et de scandale; voulant prévenir le retour de semblables inconvénients; nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Tout élève ou auditeur, soit de l'École de musique, soit de l'École de déclamation, qui, pendant la durée de ses études, voudra paraître dans une réunion publique, sera tenu d'en demander l'autorisation expresse au directeur de l'école, qui jugera si elle peut être accordée.

ART. 2. Ceux desdits élèves qui se proposeraient de se rendre dans une de ces réunions hors de Paris, seront tenus en outre de demander une permission d'absence et d'indiquer d'une manière positive le but de leur voyage.

ART. 3. Tout élève qui, sans avoir obtenu l'autorisation ci-dessus mentionnée, aura paru en public dans une assemblée quelconque, sera renvoyé de l'école sans pouvoir y être jamais admis. Il en sera de même des élèves qui, ayant obtenu cette autorisation, se seront, par leur inconduite, rendus coupables de quelques désordres.

ART. 4. Le directeur de l'École royale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vicomte DE LA ROCHEFOUCAULT.

[Arch. du Conservatoire.]

§ 5. Élèves de nationalité étrangère.

CDI. — QUESTION À RÉSOUDRE PAR S. E. LE MINISTRE, DONT LA DÉCISION DEVIENDRA UNE LOI RÉGLEMENTAIRE; 13 JUIN 1822.

Admettra-t-on à l'École en qualité d'élèves des individus des deux sexes étrangers non Français qui, avec les qualités requises, se présenteraient pour y être reçus ?

En cas de négative on pourrait accepter ceux dont la famille aurait résidé longtemps en France et qui auraient acquis le droit de s'y faire naturaliser.

En cas d'affirmative, on ferait l'observation que le Roi ne devrait pas faire donner une éducation gratuite par son École de musique à des individus non Français qui ne lui seraient d'aucune utilité et qui iraient porter leur talent ailleurs.

Une fois cette décision prononcée ayant force de loi réglementaire, son exécution datera du moment qu'elle sera promulguée et n'aura pas d'effet rétroactif.

Décision : On n'admettra aucun élève étranger non français *sauf les exceptions très rares que je me réserve.*

Le Ministre secrétaire d'État de la maison du Roi.

Marquis DE LAURISTON.

[Arch. nat., $o^3$1735.]

CDII. — DEMANDE DE LIMITATION DU NOMBRE DES ÉTRANGERS DANS LES CLASSES; 14 MAI 1886.

Depuis quelques années, le nombre des étrangers qui se présentent et qui sont reçus au Conservatoire augmente progressivement. Pour le 4e trimestre, époque des vacances et des concours d'admission, il y a eu : 17 étrangers reçus en 1879, 12 en 1880, puis 24 en 1883, 28 en 1884, et enfin 31 en 1885. Sur un nombre total de 630 élèves titulaires qui ont suivi les cours pendant la précédente année scolaire (1884-1885), il y avait 90 étrangers, c'est-à-dire un septième. La proportion est encore plus forte, en faveur des étrangers si l'on prend isolément certaines branches de l'enseignement. Ainsi pour les quatre classes supérieures, au violon, par exemple, on compte 17 étrangers sur 61 élèves, soit plus du quart. Dans une de ces classes, les étrangers sont même en majorité : 9 sur 17.

Cette situation est d'autant plus anormale que nos classes d'instruments à archet ne sont pas seulement destinées à former des virtuoses; elles doivent aussi assurer le recrutement de nos orchestres de théâtres et de concerts subventionnés, recrutement qu'il semblerait juste de faire tout au moins de préférence parmi les artistes français.

Dans les classes de piano ne figurent pas moins de 25 étrangers. N'est-ce pas un chiffre bien élevé alors que le petit nombre de places vacantes chaque année, ne permet pas toujours au jury d'admettre, pour les classes supérieures, les élèves des classes préparatoires qui ont obtenu, au concours, la première médaille d'encouragement.

Je ne méconnais pas ce qu'à de flatteur pour le Conservatoire et pour ses professeurs, cet empressement des étrangers à venir profiter de notre enseignement. Mais il ne faut pas oublier que cet enseignement est donné gratuitement, et que le budget de l'État en supporte seul les frais. Dès lors, ne peut-on craindre que la faveur accordée avec tant de libéralité aux étrangers ne paraisse excessive, surtout lorsqu'elle leur est faite dans des proportions telles qu'il ne l'obtiennent qu'au détriment de nos nationaux ?

Il est une autre considération sur laquelle il me semble encore utile, Monsieur le Ministre, d'appeler votre attention. A la suite des concours de fin d'année, plusieurs prix, provenant de fondations particulières et consistant en sommes d'argent, sont accordées aux lauréats. Or, pour ne citer qu'un seul exemple, le prix Georges Haine, de 1,000 francs, destiné à l'élève ayant remporté le premier prix de violoncelle, a été obtenu *trois fois* par des étrangers, dans l'espace des quatre dernières années.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les réflexions qu'il m'a paru urgent de soumettre à votre haute appréciation dans le but de faire examiner : 1° s'il n'y aurait pas lieu de fixer des limites à l'admission des étrangers au Conservatoire, soit en déterminant le nombre des places qui pourrait leur être réservé dans chaque classe; soit en ne leur attribuant qu'une part proportionnelle sur le total des vacances qui se produiraient dans l'année pour chaque branche de l'enseignement; 2° s'il convient de continuer d'admettre les étrangers à bénéficier des donations et des legs faits par des Français en faveur des élèves du Conservatoire national de musique et de déclamation ?

Ambroise Thomas.

CDIII. — DÉCISION RÉDUISANT LE NOMBRE DES ÉTRANGERS À RECEVOIR DANS LES CLASSES; 1er FÉVRIER 1887.

Me reportant à votre dépêche du 14 mai 1886, je constate que le nombre des élèves étrangers va toujours en augmentant, et qu'il y a même certaines classes où ces élèves sont en majorité. En présence des aspirants français qui se présentent chaque année au Conservatoire, et que l'on ne peut admettre faute de places, il ne me paraît plus possible de recevoir les étrangers dans les mêmes proportions que par le passé. J'ai décidé, en conséquence, qu'à l'avenir, il ne pourrait y avoir plus de deux élèves étrangers, au maximum, dans chaque classe.....

Le Ministre de l'Instruction Publique, etc.

Berthelot.

II. DISPOSITIONS PARTICULIÈRES.

§ 6. Composition musicale, Prix de Rome.

CDIV. — RAPPORT À L'EMPEREUR SUR LES MODIFICATIONS AUX CONDITIONS DES CONCOURS AUX GRANDS PRIX DE COMPOSITION MUSICALE; 4 MAI 1864.

Sire, le décret du 13 novembre 1863 qui a réorganisé l'École impériale et spéciale des beaux-arts a modifié, sous plusieurs rapports, les conditions des concours aux grands prix de Rome et celles du séjour des lauréats à l'Académie impériale de France à Rome, en ce qui concerne la peinture, la sculpture, l'architecture et la gravure.

Le moment arrive où vont commencer les concours aux grands prix de Rome pour la composition musicale. Votre Majesté pensera, sans doute, que les règles adoptées pour les peintres, sculpteurs, architectes et graveurs doivent être appliquées également aux musiciens; car à toutes les époques une analogie complète a existé entre la situation des uns et des autres. Je viens donc présenter à l'approbation de l'Empereur un projet de décret qui a pour objet d'établir et de consacrer cette assimilation.

Le Maréchal de France,
Ministre de la Maison de l'Empereur, etc.

Vaillant.

CDV. — DÉCRET SUR L'ORGANISATION; 4 MAI 1864.

Napoléon, par la grâce de Dieu, etc.

Vu l'arrêté du Gouvernement de la République en date du 3 pluviôse an XII (23 janvier 1803); vu le règlement du Conservatoire impérial de musique et de déclamation, en date du 22 novembre 1850; vu le décret impérial du 13 novembre 1863 portant réorganisation de l'École des beaux-arts; vu le décret impérial du 6 décembre 1863 sur le rapport du Ministre de notre Maison et des Beaux-Arts; avons décrété et décrétons ce qui suit :

Article 1er. Les concours annuels aux grands prix de Rome, pour la musique, se font au Conservatoire impérial de musique et de déclamation. Tous les artistes musiciens âgés de 15 à 25 ans, qu'ils soient ou non élèves du Conservatoire, peuvent concourir aux grands prix de Rome après avoir réussi dans deux épreuves préalables, pourvu qu'ils soient Français. Toutefois, la condition d'âge prescrite par le paragraphe qui précède ne sera obligatoire qu'à partir du concours de 1867.

Art. 2. Les résultats du concours préparatoire et du concours définitif sont jugés par un jury composé de neuf membres. Ce jury sera tiré au sort sur une liste qui sera présentée par le surintendant général des théâtres. Cette liste, après avoir été arrêtée par le Ministre, sera insérée au *Moniteur*.

Art. 3. Il ne sera décerné qu'un premier grand prix; mais pour les concours des années 1864, 1865 et 1866, il pourra être accordé deux premiers grands prix, dans le cas où l'élève qui obtiendrait le premier numéro de classement dans l'épreuve définitive aurait dépassé l'âge réglementaire.

Art. 4. Sont et demeurent applicables aux jeunes gens qui auront remporté les grands prix de musique, les dispositions du paragraphe 6 de l'article 14 de la loi sur le recrutement de l'armée.

Art. 5. A l'avenir, les jeunes gens qui auront obtenu les grands prix de musique et qui seront envoyés à Rome, ne seront pensionnés que pendant quatre années.

Ils resteront à Rome, obligatoirement, deux années au moins. Pour les deux autres années, ils pourront, selon leur goût et leurs convenances, les consacrer à des voyages instructifs, en prévenant à l'avance l'Administration supérieure de leurs intentions.

Art. 6. Le directeur de l'Académie impériale de France à Rome adresse tous les six mois, un rapport au Ministre sur les travaux et le degré d'instruction des élèves lauréats.

Art. 7. Les jeunes gens actuellement en possession de la qualité de pensionnaires du Gouvernement conserveront tous

leurs droits en ce qui concerne la durée de leur séjour à l'Académie impériale de France à Rome, mais ils seront soumis, pour leurs travaux, aux dispositions qui seront jugées nécessaires.

Art. 8. Sont abrogées les dispositions des ordonnances et règlements antérieurs en tant qu'elles sont contraires au présent décret dont notre Ministre de notre Maison et des Beaux-Arts est chargé d'assurer l'exécution.

Fait au Palais des Tuileries, le 4 mai 1864.

Napoléon.

CDVI. — EXTRAITS DES RÈGLEMENTS DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS POUR LES CONCOURS AUX GRANDS PRIX DE ROME.

I. Dispositions générales.

§ 1er. *Des concours. Conditions. Ordre et exposition des concours.*

Article 1er. Sous la direction de l'Académie des beaux-arts de l'Institut, il est ouvert, tous les ans, un concours public de peinture, de sculpture, d'architecture et de composition musicale.

Art. 5. Pour être admis à prendre part au concours des grands prix, il faut être Français ou naturalisé Français, n'avoir pas trente ans accomplis au 1er janvier de l'année où s'ouvre le concours; de plus tout candidat doit être porteur d'un certificat délivré par son professeur ou par un artiste connu attestant qu'il est capable de prendre part au concours. Les artistes mariés ne peuvent concourir.

Art. 6. Tous les ans, au mois de janvier, l'ordre des concours qui auront lieu dans le courant de l'année et l'époque de l'ouverture de ces concours est annoncé au *Journal officiel*.

Art. 7. Chaque concours se divise en concours d'essai et en concours définitif.

Art. 8. L'époque de l'ouverture des premiers concours d'essai est fixée de la manière suivante..... pour la musique, au 1er samedi de mai.

Art. 9. Le tableau des dispositions générales des concours est affiché à l'École des beaux-arts et au Conservatoire de musique quinze jours au moins avant l'ouverture de ces concours comme il est dit au règlement spécial de chaque section.

Art. 10. Les programmes des concours d'essai et des concours définitifs sont fixés par l'Académie des beaux-arts.

§ II. *Jugements des essais et jugements préparatoires des concours définitifs. Jurés adjoints. Jugements définitifs.*

Art. 12. Les jugements des concours d'essai et les jugements préparatoires des concours définitifs sont rendus par les sections qui s'adjoignent à cet effet, parmi les artistes étrangers à l'Académie, un nombre d'assesseurs égal à la moitié du nombre des membres de chaque section, à savoir: 7 peintres, 4 sculpteurs, 4 architectes, 2 graveurs, 3 compositeurs de musique.

Art. 13. Les artistes qui seront appelés à prendre part aux jugements de sections ou jurés adjoints seront pris sur une liste portant un nombre de candidats dépassant de moitié le nombre des jurés adjoints qui seront appelés à prendre part aux travaux de chaque section, à savoir: 11 peintres, 6 sculpteurs, 6 architectes, 3 graveurs, 5 compositeurs de musique.

Art. 16. Les jurés adjoints forment, avec les sections, des commissions dites commissions de jugement.

Art. 17. Le jugement définitif sera prononcé en assemblée générale par toutes les sections de l'Académie réunies.

Art. 18. ..... En ce qui concerne le jugement du concours de composition musicale, tout membre de l'Académie ou tout juré adjoint qui n'aurait pas assisté à la séance à partir de l'exécution du premier morceau de concours, ne pourra être admis à voter.....

Art. 20. Dans le cas où l'Académie n'aurait pas décerné le premier grand prix, cette récompense sera réservée pour être décernée l'année suivante, s'il y a lieu, à titre de deuxième premier grand prix.....

Art. 22. Il est tenu par le secrétaire perpétuel de l'Académie un registre particulier contenant les procès-verbaux de toutes les séances des jugements des concours des grands prix.

II. Organisation et police des concours.

§ 2. *Composition musicale.*

Art. 42. L'Académie des beaux-arts délègue à l'administration du Conservatoire de musique le soin de maintenir et de faire exécuter les règlements à observer dans le concours de composition musicale, ainsi que la surveillance des concurrents.

Art. 43. Les jeunes artistes qui désirent prendre part au concours pour le grand prix de musique et qui remplissent les conditions déterminées par l'article 5 doivent se faire inscrire au secrétariat du Conservatoire de musique dans les délais annoncés au *Journal officiel* et affichés au Conservatoire.

Art. 44. Dans les différents concours, l'appel des concurrents aura lieu à dix heures précises du matin; ceux qui se présenteront après cet appel terminé ne pourront être admis.

Art. 45. Il sera donné connaissance aux concurrents, avant leur entrée en loge, du règlement sur les concours et des obligations imposées à ceux qui remportent le premier grand prix, tant par rapport à leur départ pour Rome qu'à leur séjour à la villa Médicis, à leurs voyages et aux travaux qu'ils sont tenus d'exécuter pendant la durée de leur pension.

Art. 46. Pendant le concours, un extrait du règlement est affiché à l'entrée des loges.

Art. 47. Toute infraction à la sincérité du concours entraîne la mise hors du concours.

Art. 48. Aucun concurrent ne pourra soustraire son ouvrage au jugement de l'Académie, sous quelque prétexte que ce soit.

Art. 49. Tous les concurrents reçoivent une indemnité pour les frais du concours[1]. Cette indemnité sera perdue pour ceux

[1] Cette indemnité est fixée pour chaque concurrent à 100 francs.

des concurrents qui n'auraient pas rempli les conditions du concours, à moins que l'Académie n'en décide autrement.

Art. 50. Les concurrents sont spécialement placés sous la surveillance du chef du secrétariat du Conservatoire chargé de faire observer les règlements relatifs à la police du concours.

Art. 51. Les concurrents ne peuvent introduire dans leur loge aucune personne étrangère, ni s'introduire dans la loge d'un autre concurrent, sous peine d'être exclus du concours.

Art. 52. Si quelque difficulté imprévue entravait l'exécution du règlement, l'administration du Conservatoire prononcerait provisoirement sur le point en litige et en référerait immédiatement à l'Académie, par un rapport adressé à son président. Celui-ci, après avoir consulté l'Académie, qui appréciera et jugera en dernier ressort, transmettra la décision arrêtée à l'administration du Conservatoire pour la mettre aussitôt à exécution et l'avis en sera donné au Ministre compétent.

Art. 53. Le directeur et le chef du secrétariat du Conservatoire sont chargés de l'exécution de ces dispositions.

Art. 54. Ils ont toujours, ainsi que les surveillants du Conservatoire, le droit d'entrer dans les loges.

III. DISPOSITIONS SPÉCIALES.

RÈGLEMENT PARTICULIER DE CHACUN DES CONCOURS.

. . . . . .

VII. *Concours pour le grand prix de composition musicale.*

Art. 1. Il y a tous les ans un concours de composition musicale.

Art. 2. Le concours de composition musicale comprend un concours d'essai et un concours définitif.

Concours d'essai.

Art. 3. Le concours d'essai pour le grand prix de composition musicale a lieu invariablement, chaque année, le premier samedi de mai.

Art. 4. Le concours d'essai consiste : 1° en une fugue vocale à 4 parties, au moins; le sujet en est donné au moment de l'entrée en loge; 2° en un chœur à 4 voix, au moins, avec orchestre. Le texte du chœur est donné au moment de l'entrée en loge.

Art. 5. Sont admis à prendre part au concours d'essai les jeunes artistes qui remplissent les conditions déterminées à l'art. 5 des dispositions générales du présent règlement.

Art. 6. Le jour fixé pour l'ouverture du concours, les membres de la section de composition musicale, réunis sous la présidence du président de l'Académie assisté des autres membres du bureau, s'assemblent, à 9 heures du matin, au Conservatoire de musique, pour arrêter les sujets des concours d'essai.

Art. 7. Chaque membre de la section de musique devra fournir un sujet de fugue.

Art. 8. Les seuls membres de la section choisissent ensuite au scrutin et à la majorité absolue des suffrages trois des sujets proposés. Si l'un des trois sujets de fugue soumis au scrutin obtient l'unanimité des voix, il devient le sujet du concours. Dans le cas où cette unanimité ne pourrait être obtenue au premier tour de scrutin, le sujet de la fugue est désigné par le sort.

Art. 9. Chaque membre de la section propose un ou plusieurs sujets de chœur.

Art. 10. Les seuls membres de la section choisissent ensuite au scrutin et à la majorité absolue des suffrages trois des sujets proposés.

Art. 11. Si l'un des trois sujets de chœur soumis au scrutin obtient l'unanimité des voix, il devient le sujet du concours. Dans le cas où cette unanimité ne pourrait être obtenue au premier tour de scrutin, le sujet du chœur est désigné par le sort.

Art. 12. Lorsque le choix de la fugue et celui du chœur ont été arrêtés, les concurrents sont introduits. Il leur est donné connaissance des sujets de ces épreuves et il leur en est fait la dictée séance tenante.

Art. 13. Les concurrents sont ensuite conduits en loges par le secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts accompagné de deux membres de la section de composition musicale désignés par l'Académie.

Art. 14. Les concurrents tirent au sort les loges dans lesquelles ils subissent les épreuves des concours d'essai.

Art. 15. Il est accordé six jours entiers aux concurrents pour la composition de la fugue et du chœur. Pendant ces six jours, les concurrents restent en loge sans qu'ils puissent, sous aucun prétexte, avoir communication avec le dehors.

Art. 16. Est interdite l'introduction dans les loges de tout morceau de musique, de tout ouvrage sur la musique comme de tout document pouvant aider les concurrents dans leur travail.

Art. 17. Chaque concurrent, en sortant de loge, consigne au secrétaire du Conservatoire de musique sa partition mise sous enveloppe.

Art. 18. La partition et l'enveloppe portent le numéro sous lequel le concurrent a été admis en loge. Le tout est déposé dans une boîte scellée du sceau de l'Institut. Il sera pris acte du dépôt sur une feuille préparée à cet effet.

Art. 19. Toute infraction à ces dispositions sera déférée à l'Académie et pourra motiver la mise hors de concours.

Jugement du concours d'essai.

Art. 20. Les membres de la section de composition musicale et les jurés adjoints, réunis en commission de jugement, sous la présidence du président de l'Académie assisté des autres membres du bureau, s'assemblent au jour indiqué au Conservatoire de musique, pour procéder au jugement des concours d'essai.

Art. 21. Les membres du bureau prennent part à toutes les

discussions, mais ne votent que s'ils sont membres de la section.

Art. 22. Le jugement de la fugue et du chœur se fera dans une seule et même séance.

Art. 23. Le nombre des concurrents admis au concours définitif est de six au plus.

Art. 24. Immédiatement après le jugement, une affiche placée au Conservatoire de musique fera connaître le nom des élèves admis au concours définitif et rappellera le jour fixé pour l'ouverture de ce concours.

Concours définitif.

Art. 25. Le concours définitif consiste à mettre en musique une scène lyrique à trois ou à deux voix autant que possible inégales. A cette fin il est ouvert tous les ans un concours de poésie, dont le sujet est une scène lyrique, à trois ou à deux personnages. Cette scène devra donner matière à un air ou à un solo plus ou moins développé pour chaque personnage, à un duo et, en outre, à un trio, si la scène est à trois voix, ainsi qu'à des récitatifs reliant ces différents morceaux.

Art. 26. La veille de l'ouverture du concours définitif, les membres de la section de composition musicale, réunis sous la présidence du président de l'académie assisté des autres membres du bureau, procèdent, par voie d'élimination, au choix des meilleures scènes lyriques.

Art. 27. Le jour même de l'entrée en loge pour le concours de composition musicale, les membres de la section réunis dans les mêmes conditions s'assemblent pour choisir entre les pièces réservées celle qui paraîtra le plus propre à être mise en musique. Ce choix est fait au scrutin et à la majorité absolue des suffrages.

Art. 28. Après cette opération, les concurrents sont introduits : il leur est donné lecture de la scène lyrique qui est choisie. Elle leur est dictée séance tenante. Les concurrents sont ensuite conduits en loge par le secrétaire perpétuel de l'Académie accompagné de deux membres de la section de musique désignés par le président.

Art. 29. La musique de cette scène, écrite, autant que possible, pour voix inégales, sera précédée d'une introduction instrumentale. Si la scène est à trois personnages, une partie du trio, si le sujet le comporte, pourra être écrite sans accompagnement.

Art. 30. Les concurrents ont vingt-cinq jours[1] pleins pour écrire leur partition. Ils passent tout ce temps en loge sans pouvoir entretenir aucune communication avec le dehors. Après la sortie des loges, les concurrents sont convoqués et tirent au sort, à l'aide de numéros, l'ordre dans lequel leurs ouvrages seront exécutés.

[1] Ce délai a été porté à trente jours par décision du 10 décembre 1898.

Jugement du concours définitif.

Art. 31. La veille du jour fixé pour le jugement définitif, l'Académie et les jurés adjoints à la section de composition musicale, s'assemblent au Conservatoire pour entendre une première fois les scènes lyriques. Elles sont exécutées avec accompagnement de piano par des chanteurs présentés par les concurrents et agréés par la commission de jugement. Les concurrents sont libres d'accompagner eux-mêmes leur ouvrage. Les concurrents et les artistes qui prennent part à l'exécution des scènes lyriques sont autorisés à assister à l'exécution de tous les ouvrages du concours.

Art. 32. Le jour fixé pour le jugement du grand prix de composition musicale, l'Académie des beaux-arts et les jurés adjoints à la section de composition musicale s'assemblent, à 1 heure, à l'Institut pour entendre une seconde fois l'exécution des scènes lyriques et procéder ensuite au jugement du concours.

Art. 33. L'assemblée étant réunie et la séance ouverte, les scènes lyriques sont exécutées, dans le même ordre, par les mêmes artistes et, d'une manière absolue, dans les mêmes conditions que la veille.

Jugement préparatoire.

Art. 34. Après l'audition des partitions, le Président déclare le huis clos et la séance générale est suspendue. Aussitôt, la section et les jurés adjoints se forment en commission de jugement sous la présidence du président de l'Académie assisté des autres membres du bureau. La Commission procède, en comité secret, au jugement préparatoire, comme il est dit à l'article 21 du présent règlement. Elle décide au scrutin, à la majorité absolue des suffrages et sans ballottage, à quel numéro doit être accordé le premier grand prix.

Art. 35. Dans le cas où, après trois tours de scrutin, la majorité ne serait pas obtenue par l'un des concurrents, le vote sera interrompu et le président ouvrira de nouveau la discussion sur le mérite des ouvrages qui sont en concours.

Art. 36. La commission décide ensuite, en observant les mêmes formes, s'il y a lieu d'accorder deux autres récompenses, soit deux seconds grands prix, soit un second grand prix et une mention honorable, soit deux mentions honorables. Dans ces limites le vote sera continué tant que la majorité ne se prononcera pas pour la négative.

Art. 37. L'opinion de la commission sur le mérite des ouvrages récompensés est recueillie et sommairement motivée dans un procès-verbal signé du président et du secrétaire perpétuel de l'Académie. Les chiffres des majorités seront consignés dans le procès-verbal ainsi que le nombre des scrutins.

Jugement définitif.

Art. 38. Cette opération terminée, la séance générale est reprise. Les jurés adjoints assistent alors à la séance avec voix consultative seulement. Le secrétaire perpétuel fait connaître à

l'Académie le procès-verbal de la double séance qui vient d'être tenue par la commission de jugement, le résultat du jugement préparatoire rendu par elle et les motifs de ce jugement.

Art. 39. Le Président invite alors l'Académie à voter immédiatement. La question est posée dans les termes suivants : «A quel numéro doit être accordé le premier grand prix ?» L'Académie, au scrutin, à la majorité absolue des suffrages et sans ballottage, décide à quel numéro le premier grand prix doit être accordé.

Art. 40. Dans le cas où l'Académie n'aurait pas accordé le premier grand prix, ce premier grand prix restera en réserve pour le concours suivant, s'il y a lieu.

Art. 41. Dès que le premier grand prix est décerné, l'on fait connaître les numéros des scènes lyriques dont les auteurs ont obtenu un premier second grand prix dans les concours précédents. Lorsqu'il aura été statué en ce qui concerne le premier second grand prix, l'on fera connaître les numéros des scènes lyriques dont les auteurs ont obtenu un deuxième second grand prix dans les concours précédents. Il sera procédé de même en ce qui concerne les mentions honorables.

Art. 42. Ces récompenses, telles qu'elles sont prévues par l'article 36 du présent règlement, sont accordées en observant les formes déterminées à l'article 39.

Art. 43. Les noms de ceux qui ont remporté le grand prix et les autres récompenses sont affichés au Conservatoire de musique aussitôt après le jugement.

Décision additionnelle du 23 juin 1895.

La partition qui obtiendra le grand prix de composition musicale sera déposée de droit à la bibliothèque du Conservatoire.

CDVII. — RÈGLEMENT DE L'ACADÉMIE DE FRANCE À ROME.

I. Personnel de l'École de Rome.

Art. 5. Les artistes qui ont remporté les premiers grands prix de Rome sont pensionnés par l'État, à savoir..... les compositeurs musiciens, pendant quatre années.....

Art. 6. Tout pensionnaire est tenu de se trouver à Rome dans le courant de janvier de l'année où il entre en possession de sa pension.....

Art. 9. Les artistes mariés ne pouvant être admis au concours pour le prix de Rome ni, par conséquent, devenir pensionnaires, le pensionnaire qui se marierait pendant son séjour à Rome perdrait sa pension.

§ II. *Du traitement des pensionnaires. — Des voyages.*

Art. 10. Chaque pensionnaire, en quittant Paris pour se rendre à Rome, reçoit une somme de 600 francs pour les frais de son voyage.

Art. 11. Il est annuellement alloué à chaque pensionnaire pendant son séjour à Rome une somme totale de 3.510 francs, qui se décompose de la manière suivante, à savoir :

1° Traitement annuel.....	2,310f
Cette somme est payée au pensionnaire dans les termes déterminés ci après, soit :	
2,010 francs, à raison de 167 fr. 50 par mois, qui sont comptés en argent à chaque pensionnaire pour subvenir à ses études et à son entretien ;	
Et 300 francs qui forment une retenue ou fonds de réserve, dont il est tenu compte au pensionnaire à la fin de sa pension, comme il est dit au chapitre III du présent règlement.	
2° Indemnité de table.....	1,200
Une somme de 1,200 francs par tête pour indemnité de table de chaque pensionnaire est allouée au directeur, qui en tient compte au pensionnaire à raison de 100 francs par mois.	
Total.....	3.510f

En outre, les pensionnaires reçoivent à la fin de chaque année une indemnité de frais d'études réglée dans les proportions suivantes : .....Musiciens compositeurs, 1re et 2e années : 50 francs, pour frais de copie de chaque envoi.

Art. 13. Chaque pensionnaire, à l'expiration de sa pension, reçoit une somme de 600 francs, qui lui est payée sur les fonds de l'Académie de France à Rome, pour rentrer en France.

Art. 19. En ce qui concerne les musiciens compositeurs, après une année passée à Rome et en Italie, ils devront visiter l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et y séjourner au moins une année. Quant à la dernière année de leur pension, il leur est permis de la passer soit à Rome, soit en France.

Les pensionnaires musiciens, à partir de l'époque où ils auront quitté la villa Médicis, n'étant plus placés sous l'autorité immédiate du directeur de l'Académie de France à Rome, devront faire parvenir leurs travaux constituant l'envoi de l'année au secrétariat de l'Institut, à Paris, le 6 juin, sous peine de perdre la retenue imposée à tous les pensionnaires, comme garantie de leurs travaux et de leurs obligations. Un avis, à cet effet, sera donné par l'Académie au Ministère qui paye leur traitement en Allemagne et en France.

Après que les pensionnaires compositeurs auront définitivement quitté Rome, la retenue de garantie des travaux sera renvoyée par le directeur au Ministère, et ne sera restituée que sur l'avis de l'Académie des beaux-arts, constatant que ces pensionnaires ont rempli leurs obligations.

II. Travaux des Pensionnaires.

Art. 27. En principe, tout pensionnaire qui, ayant obtenu un deuxième premier grand prix, n'aura à jouir que de trois ou de deux années de pension, devra, pour remplir ses obligations, exécuter les travaux demandés par le règlement aux pensionnaires, à partir de la seconde ou de la troisième année de leur

pension..... Les musiciens, pendant leur séjour à l'Académie, feront savoir au directeur quels sont les sujets qu'ils se proposent de traiter.....

Pensionnaires compositeurs de musique.

Art. 33. Le pensionnaire musicien devra :

Dans la 1re année de sa pension. — 1° Composer une œuvre importante de musique de chambre à son choix, de préférence un quatuor pour instruments à cordes; 2° composer six pièces de courte durée pour chant, avec accompagnement d'orchestre et réduction séparée pour chant et piano.

Dans la 2e année. — 1° Composer soit une symphonie en quatre parties, soit une œuvre symphonique en un ou plusieurs morceaux représentant la même somme de travail, avec réduction de piano à deux ou à quatre mains en partition; 2° composer soit une scène dramatique à un, deux ou trois personnages sur des paroles françaises ou italiennes avec orchestre, soit un motet également avec orchestre et réduction séparée pour chant et piano; 3° chercher dans les bibliothèques parmi les œuvres peu connues du XVIe, XVIIe ou XVIIIe siècle, vocales ou instrumentales, une œuvre intéressante, la copier ou la mettre en partition, en la traduisant, s'il y a lieu, en notation moderne. La copie du pensionnaire sera déposée à la bibliothèque du Conservatoire.

Dans la 3e année. — 1° Composer un *oratorio* sur des paroles françaises, italiennes ou latines; ou bien à son choix : soit une messe solennelle, soit une messe de *Requiem*, soit un *Te Deum*, soit un grand *Psaume*, ou encore une œuvre vocale et symphonique avec soli, chœurs et orchestre, en deux parties au moins, sur un poème nouveau ou ancien; ou enfin un opéra, soit tragique, soit comique, en deux actes au moins, sur un livret nouveau ou ancien, pourvu que ce poème ou livret ait été approuvé, soit par le Directeur de l'Académie de France à Rome, soit par la section de composition musicale de l'Académie des beaux-arts. Une réduction séparée pour chant et piano devra accompagner l'œuvre envoyée. 2° composer le morceau symphonique destiné à être exécuté au commencement de la séance publique annuelle de l'Académie, après avoir été préalablement soumis au jugement de la section de composition musicale. Une réduction de ce morceau devra être faite pour le piano à deux ou à quatre mains.

Dans la 4e année. — 1° Même programme que pour la première partie des obligations qui incombent aux pensionnaires de 3e année, en observant toutefois que le travail devra porter sur un sujet d'un genre différent; 2° chercher dans les bibliothèques françaises, parmi les œuvres de l'école française du XVIe, XVIIe ou XVIIIe siècle, vocales ou instrumentales, une œuvre intéressante, la copier ou la mettre en partition, en la traduisant, s'il y a lieu, en notation moderne. La copie du pensionnaire sera déposée à la bibliothèque du Conservatoire.

Les pensionnaires musiciens sont avertis qu'en ne remplissant pas leurs engagements avec une scrupuleuse exactitude, ils seront déchus de leurs droits à la pension et au bénéfice de la fondation Pinette.

Nota. Les pensionnaires compositeurs de musique jouissent de leurs entrées aux théâtres lyriques pendant le temps de leur pension qu'ils sont autorisés à passer à Paris.

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES CONCERNANT LES PENSIONNAIRES QUI AURONT À FAIRE LEUR SERVICE MILITAIRE À PARTIR DU MOIS DE NOVEMBRE DE LA PREMIÈRE ANNÉE DE LEUR PENSION.

6° *Pensionnaire musicien.*

Le pensionnaire devra exécuter la partie du travail désigné au règlement par le n° 1; la seconde partie, au retour, soit que l'année de son service militaire tombe dans la première année de sa pension, soit qu'elle tombe dans les suivantes.

III. EXPOSITION DES ENVOIS À ROME ET À PARIS DU RAPPORT DE L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS.

Art. 35 *bis.* Les pensionnaires musiciens de 1re et de 2e année devront remettre leurs envois au directeur de l'Académie à l'époque réglementaire, c'est-à-dire le 1er avril de chaque année. Les pensionnaires musiciens, ayant achevé leurs deux années de séjour à Rome, ne pourront quitter l'Académie qu'après avoir livré au directeur leur travail de 2e année. Les pensionnaires de 3e et 4e année sont tenus de déposer leurs envois le 6 juin au plus tard au secrétariat de l'Institut.

Tout pensionnaire qui n'aurait pas satisfait aux clauses du règlement, perdra ses droits à l'exécution de ses œuvres au Conservatoire de musique.

.....

CDVIII. — FONDATION PINETTE EN FAVEUR DES PENSIONNAIRES MUSICIENS.

Les revenus de cette fondation seront divisés en quatre parties égales de 3,000 francs chacune qui seront servis durant quatre années consécutives aux pensionnaires musiciens de l'Académie de France, dès qu'ils auront terminé leur temps de pension, tant à Rome que dans les autres pays qui leur sont indiqués par les règlements.

Les susdits pensionnaires musiciens ne jouiront de cette rente que s'ils ont rempli, pendant la durée de leur pension, toutes les obligations envers l'État.

§ 7. Harmonie, Accompagnement.

CDIX. — ARRÊTÉ RÉUNISSANT LES DEUX ENSEIGNEMENTS; 14 AOÛT 1823.

Nous, Jacques-Alexandre-Bernard Law, marquis de Lauriston, maréchal et pair de France, Ministre secrétaire d'État au Dépar-

tement de la maison du Roi, sur la demande du directeur de l'École, ouï le rapport de l'intendant des théâtres royaux; voulant centraliser l'enseignement de l'*harmonie et de l'accompagnement pratique* dans l'École royale de musique, en les réunissant l'un à l'autre, afin de former des élèves des deux sexes, qui soient à la fois bons harmonistes et bons accompagnateurs; et considérant que l'admission d'un trop grand nombre d'élèves dans lesdites classes nuirait à leurs progrès; avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article 1er. Le cours habituel d'harmonie, qui se renouvelle tous les ans, sera supprimé, à compter du 1er octobre 1823, et à la même époque, l'*accompagnement pratique* sera réuni à l'harmonie.

Art. 2. De la réunion de ces deux branches d'instruction on formera deux classes, qui porteront chacune la dénomination d'*harmonie et d'accompagnement pratique*, l'une pour les femmes et l'autre pour les hommes.

Art. 3. Le professeur qui, jusqu'à présent, a enseigné l'harmonie aux hommes seulement, joindra à cet enseignement, pour ceux-ci, celui de l'accompagnement pratique, et le professeur d'accompagnement pratique actuel réunira cette instruction à celle de l'harmonie pour les femmes.

Art. 4. Le cours de ces deux branches d'enseignement réunies sera illimité et les élèves, en état, seront admis au concours, tous les ans, pour l'harmonie et l'accompagnement pratique, en même temps, sans qu'un élève, toutefois, puisse concourir à l'harmonie séparée de l'accompagnement.

Il sera affecté, d'après cela, à ce genre d'enseignement pour la classe des hommes un *premier* et un *second prix* qu'on pourra partager, s'il y a lieu, et un ou plusieurs accessits; la même disposition aura lieu pour la classe de femmes.

Art. 5. L'élève qui aura remporté le premier prix, ayant le droit de rester dans la classe pendant l'année qui suit le concours sera, pour lors, compté en plus et en dehors du tableau des élèves titulaires; par ce moyen, il laissera une place vacante disponible; et si d'autres élèves partagent avec lui le premier prix, il y aura dans ce cas autant de places vacantes que d'élèves qui l'auront partagé.

Art. 6. Le nombre d'élèves pour chacune des deux classes d'harmonie et d'accompagnement pratique, est fixé invariablement à *dix* : aucun auditeur n'y sera admis.

Art. 7. Le choix, que le nombre actuel d'élèves femmes, nécessitera de faire dans la classe d'accompagnement pratique, pour la réduire au nombre fixé par l'article précédent, sera opéré avant le 1er octobre prochain et les élèves qui ne seront pas conservés auront la préférence pour être placés les premiers dans la classe au fur et à mesure qu'il y aura des places vacantes, si toutefois leurs dispositions sont telles que d'autres aspirants ne puissent leur disputer la priorité.

Art. 8. Les élèves hommes et femmes, pour être admis dans ces classes, devront savoir toucher du piano, afin de ne pas avoir à s'occuper du clavier en étudiant l'accompagnement.

Art. 9. Les élèves hommes de la classe d'harmonie et d'accompagnement pratique pourront, après avoir remporté le 1er prix, passer, s'il y a lieu, dans une des classes de contrepoint et même de composition.

[Arch. nat., O² 1798.]

CDX. — ARRÊTÉ PORTANT À DEUX LE NOMBRE DES CLASSES D'HARMONIE ET ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE POUR LES HOMMES, TENUES L'UNE PAR UN PROFESSEUR TITULAIRE, L'AUTRE PAR UN AGRÉGÉ (21 FÉVRIER 1854).

Modification de l'art. 28 § 3 du règl. de 1850.

§ 8. Solfége.

CDXI. — PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT; 1871.

L'enseignement du solfége sera distinct et séparé pour les chanteurs et pour les instrumentistes.

CLASSE DE SOLFÉGE POUR LES INSTRUMENTISTES.

Enseignement individuel.

PROGRAMME DES ÉTUDES.

L'enseignement du solfége pour les instrumentistes comprend : 1° les principes de la musique; 2° l'étude séparée de l'intonation et du rhythme ; 3° la dictée musicale ; 4° le solfége sur toutes les clefs ; 5° la transposition.

INSTRUCTIONS.

Organisation des classes. — Chaque classe, composée de dix élèves au plus, devra être divisée en deux sections. Le professeur dressera une liste nominative de ses élèves, classés selon leur degré de force. Les élèves seront tenus de rester à la classe pendant toute la durée de la leçon qui sera de deux heures.

§ 1. *Principes de musique.* — La leçon sur les principes de musique devra être donnée à tous les élèves de la classe réunis.

Cette leçon consistera dans l'explication d'un point de théorie par le professeur et dans les réponses verbales des élèves.

§ 2. *Exercices d'intonation.* — Il devra être fait une étude spéciale de la théorie et de l'intonation isolée et sans rhythme des intervalles. Elle consistera dans l'analyse et l'exécution des intervalles depuis les plus simples jusqu'aux plus difficiles. Cette étude dont la partie théorique s'adressera à tous les élèves, devra être individuelle quant à l'exécution des intervalles.

Exercices de rhythme. — Ces exercices consisteront dans l'étude spéciale des combinaisons rhythmiques sur des intonations faciles.

Rhythme est pris ici dans le sens de mesure, c'est-à-dire le rapport déterminé de durée dans la succession des sons.

§ 3. *Dictée musicale.* — Les procédés pour l'étude de la dictée musicale seront laissés au choix du professeur. Il n'en sera

pas de même pour la dictée des examens et des concours qui se fera de la manière suivante : On en dira le ton, sans indiquer le mode ni la mesure. La dictée sera ensuite chantée une première fois toute entière, puis, on la détaillera par fragments. Chaque fragment sera répété trois fois. Enfin le texte de la dictée sera redit une dernière fois en entier.

Les professeurs devront donc diriger les études de manière à mettre leurs élèves en état d'écrire la dictée selon les règles de ce programme.

§ 4. *Solfège sur toutes les clefs.* — La manière de pratiquer l'étude du solfège à une ou à plusieurs clefs est tellement familière aux professeurs du Conservatoire, qu'il est inutile de leur tracer un programme sur cette matière. Seulement, on appellera leur attention sur deux points importants : l'émission de la voix et la respiration, c'est-à-dire la bonne ponctuation musicale. Cette étude, souvent négligée, est de la plus grande importance pour les instrumentistes eux-mêmes qui peuvent y trouver de précieux éléments pour former leur style et leur goût.

Il est aussi recommandé aux professeurs de faire chanter alternativement un solfège par tous les élèves de la classe. L'attention forcée qu'ils doivent mettre à suivre la leçon, ne sachant pas à quel moment le professeur les désignera pour chanter, sera d'un puissant secours pour les progrès des élèves.

§ 5. *Transposition.* — Cette étude consistera d'abord dans l'explication théorique du rôle que jouent les clefs et les accidents dans la transposition. Le professeur fera ensuite chanter par les élèves des solfèges gradués qu'ils devront transposer dans divers tons.

CLASSES DE SOLFÈGE POUR LES CHANTEURS.

Enseignement collectif.

PROGRAMME DES ÉTUDES.

L'enseignement du solfège pour les chanteurs comprend : 1° les principes de la musique ; 2° l'étude séparée de l'intonation et du rhythme ; 3° la dictée musicale ; 4° le solfège à une et à plusieurs clefs ; 5° la lecture de la musique avec paroles.

INSTRUCTIONS.

Organisation des classes. — Chaque professeur divisera sa classe en deux sections et dressera une liste nominative de ses élèves classés selon leur degré de force. Les élèves seront tenus de rester à la classe pendant toute la durée de la leçon qui sera de deux heures.

§ 1. *Principes de musique.* — (Voir ci-dessus, p. 280.)

2. *Exercices d'intonation.* — Il devra être fait une étude spéciale de la théorie et de l'intonation isolée et sans rhythme des intervalles. Cette étude consistera dans l'analyse et l'exécution des intervalles depuis les plus simples jusqu'aux plus difficiles. Elle se fera au tableau et les exercices seront exécutés simultanément par tous les élèves de la classe.

Exercices de rhythme. — (Voir ci-dessus, p. 280.)

§ 3. *Dictée musicale.* — (Voir ci-dessus, p. 280.)

§ 4. *Solfège à une et à plusieurs clefs.* — L'étude des clefs comprendra la connaissance de la clef de *sol* 2ᵉ ligne, de la clef de *fa* 4ᵉ ligne, de la clef d'*ut* 1ʳᵉ ligne, de la clef d'*ut* 3ᵉ ligne, et de la clef d'*ut* 4ᵉ ligne.

§ 5. *Musique avec paroles.* — Il est recommandé aux professeurs d'exercer les élèves déjà avancés à déchiffrer des mélodies avec paroles.

PROGRAMME DES EXAMENS ET DES CONCOURS.

Le programme des examens et des concours se composera de de quatre épreuves, savoir : 1° dictée musicale ; 2° questions sur la théorie ; 3° lecture à première vue d'un solfège à une ou à plusieurs clefs ; 4° transposition chantée à première vue ; pour les chanteurs, la quatrième épreuve consistera dans la lecture à première vue d'une mélodie avec paroles.

Les concurrents qui n'auront pas rempli d'une manière satisfaisante les conditions des deux premières épreuves ne seront pas admis à prendre part aux épreuves suivantes.

CDXII. — MODIFICATION AU PROGRAMME D'ÉTUDES DES CLASSES SPÉCIALES AUX ÉLÈVES CHANTEURS ; 22 FÉVRIER 1897.

Pour les élèves *femmes*, ne sera exigée que la lecture en clé de *sol*, en clé d'*ut* 1ʳᵉ et 3ᵉ lignes, en clé de *fa*.

Pour les élèves *hommes*, ne sera exigée que la lecture en clé de *sol*, en clé d'*ut* 4ᵉ ligne, en clé de *fa*.

Une épreuve de lecture d'un morceau avec paroles sera ajoutée au programme des examens.

(Décision du Conseil supérieur.)

§ 9. Chant, vocalisation.

a. 1° RECRUTEMENT DES ÉLÈVES ; ADMISSION.

CDXIII. — ARRÊTÉ DU 5 NIVÔSE AN 9.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, par intérim, considérant que les belles voix deviennent chaque jour plus rares sur nos théâtres, et que le Conservatoire de musique n'en présente pas, en ce moment, un nombre suffisant pour remplacer celles qui s'éteignent, voulant, autant qu'il est en lui, encourager les talents ignorés, et soutenir également toutes les parties de l'art musical, arrête ce qui suit :

ARTICLE PREMIER. Il sera établi une place d'examinateur des voix propres à l'étude du chant.

ART. 2. L'examinateur remplira les fonctions qui lui sont attribuées, en voyageant, pendant trois mois, chaque année, dans les départements de la République, qui seront désignés par le Ministre.

ART. 3. L'examinateur rendra compte de sa mission au Con-

servatoire de musique, et le directeur en présentera le rapport au Ministre.

Art. 4. L'examinateur recevra, pour ses frais de voyage et son traitement annuel, une somme de 6,000 francs.

Chaptal.

[Arch. nat., F[17], 1291.]

CDXIV. — Arrêté du 7 nivôse an 9.

Le Ministre de l'Intérieur, par intérim,

Vu l'arrêté du 5 nivôse, an 9, concernant l'établissement d'un examinateur des voix près le Conservatoire de musique, arrête ce qui suit:

Article premier. Le citoyen Pierre Garat est nommé examinateur aux voix près le Conservatoire de musique.

Art. 2. Le présent arrêté sera transmis au directeur du Conservatoire.

Chaptal.

[Arch. nat., F[17], 1291.]

CDXV. — Décision du Conseil supérieur relative aux épreuves des concours pour l'admission; 24 juin 1897.

A partir du mois d'octobre prochain, les concours d'admission pour le *chant* et pour le *piano*, se feront à deux degrés, comme on pratique pour la déclamation. Le premier jour, le jury se prononcera sur l'admissibilité et le second jour sur l'admission des aspirants.

Pour le *chant*, les aspirants, déclarés admissibles après la première épreuve, seront soumis à une deuxième au choix du jury.

2° Institution de correspondants dans les départements.

CDXVI. — Lettre circulaire du 4 octobre 1816.

M. l'intendant général de l'argenterie, Menus-Plaisirs et affaires de la chambre du Roi, dans les attributions duquel se trouve placée l'École royale de musique et de déclamation, a conçu l'idée d'établir, avec les principales villes de France, une correspondance suivie et permanente, dont le résultat puisse être de découvrir et de conduire, à l'École royale, des jeunes gens, de l'un et de l'autre sexes, possédant une belle voix, un physique et des dispositions propres aux théâtres lyriques.

Pour atteindre ce but, il est nécessaire que l'École royale ait, dans les villes de chef-lieu, un correspondant attitré, musicien ou bon connaisseur en musique, ayant le plus de rapport possible avec les artistes de la ville où il réside, et pouvant en établir avec ceux des villes voisines sises dans l'enceinte du département.

Ces rapports établis et rendus publics sur les lieux, il s'agira de découvrir et d'examiner, avec une sévère impartialité, les sujets qui se présenteront; et s'ils paraissent remplir les conditions ou la majeure partie des conditions contenues dans la note annexée à la présente, d'en correspondre avec moi, et de me mettre à même de provoquer, auprès de M. l'intendant général, une décision à l'égard du sujet présenté.

Si ce sujet est appelé à l'École royale, et qu'il y soit agréé, le correspondant recevra une rétribution proportionnée aux peines qu'il aura prises, et dont il formera la demande, dès l'arrivée du sujet à Paris.

Avant la nouvelle organisation de l'École royale, cette espèce de recherche, pour les sujets propres au chant, se faisait par MM. les préfets et sous-préfets.

A l'époque de la création de l'École royale, il a paru plus convenable de la confier à des personnes éclairées et expérimentées résidant sur les lieux, et on a même préféré cette marche à celle adoptée dans d'autre parties de l'enseignement public et qui consiste à faire faire un appel et des examens par des commissaires délégués, en tournée dans les villes principales.

Je désire savoir, Monsieur, s'il peut vous convenir d'être le correspondant de l'École royale dans la ville où vous résidez, etc.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXVII. — Rapport de Perne à l'intendant Delaferté sur les dispositions à prendre pour organiser une correspondance dans les départements, 6 mars 1817.

Monsieur l'Intendant,

Parmi les moyens qui ont été proposés, dans les différents conseils d'administration de l'École depuis le mois d'avril 1816, pour procurer à l'École royale de musique et de déclamation des sujets qui, par suite de leurs études dans cet établissement, puissent alimenter de chanteurs-acteurs l'Académie royale de musique et le théâtre royal de l'Opéra-Comique, vous avez pensé, Monsieur l'Intendant, qu'une correspondance établie avec les premiers artistes ou amateurs des principales villes du Royaume pourrait remplir le but que vous vous étiez proposé. Cette correspondance, entamée par la proposition que vous fîtes faire aux personnes, que vous avez choisies d'après divers renseignements qui vous ont été donnés, a déjà pris un cours qui promet d'heureux résultats; vous m'avez donné l'ordre de convoquer le conseil d'administration à l'effet de proposer, examiner et décider définitivement ce qu'il est urgent de faire présentement que le service de l'École est tellement réglé dans toutes ses parties que les professeurs des classes de chant n'attendent qu'un secours en sujets pour partager le zèle qu'ils portent à ceux qu'ils ont déjà.

Le conseil d'administration du 3 de ce mois, présidé par vous, Monsieur l'Intendant, a pris d'abord connaissance du dépouillement de la correspondance commencée, il en résulte: 1° que

toutes les personnes, à qui vous avez fait écrire pour savoir si elles voulaient se charger de la recherche de sujets pour l'École, toutes à l'exception de deux ou trois, ont accepté vos offres; 2° que toutes demandent un titre qui les autorise à faire les démarches convenables et à correspondre avec qui il sera nécessaire; 3° que les frais et ports de lettres soient remboursés; 4° quelques-uns des correspondants demandent que, le sujet étant choisi par eux, les préfets soient chargés de correspondre avec vous pour son envoi à Paris.

Ces diverses demandes des correspondants ayant été discutées les unes après les autres; vous avez jugé, Monsieur l'Intendant, d'après l'avis des membres du conseil, qu'il était convenable, pour régulariser cette correspondance, de s'arrêter aux dispositions suivantes, savoir : 1° de faire délivrer à chacun des correspondants de l'École royale un titre qui le constitue tel, et l'autorise à correspondre avec qui il sera nécessaire, et à faire les démarches convenables pour la recherche de sujets dans son département ou aux limitrophes; 2° que les lettres adressées aux correspondants par M. l'intendant général seraient affranchies; 3° que les correspondants n'ayant point de déplacement à faire, il n'y avait pas lieu à leur faire un remboursement de frais, l'envoi de sujets qu'ils pourraient faire leur méritant une indemnité pécuniaire outre l'honneur d'être le correspondant d'un établissement royal; 4° que lorsqu'un sujet choisi et envoyé par un correspondant aurait été admis par M. l'intendant général, d'après l'avis du conseil d'administration, le correspondant, outre une lettre de remerciement de ses soins, recevrait la somme de 200 francs à titre d'indemnité si le sujet envoyé est un homme, et la somme de 150 francs si c'est une femme, les voix de femmes étant moins difficiles à trouver que celles d'hommes; 5° d'allouer à chaque sujet choisi par un correspondant pour le rendre à l'École royale la somme de 5 francs par jour, à titre de journées de voyage, supputées à 10 lieues par jour, le sujet étant libre de faire le voyage comme il le jugera convenable, sous la condition expresse cependant d'arriver à l'École royale le jour indiqué par le correspondant qui, à cet effet, le munira d'une lettre d'envoi dont il lui sera donné accusé de réception, ainsi que de l'arrivée du sujet; 6° d'allouer à un sujet envoyé par un correspondant, mais non susceptible d'être admis par l'École royale, la même somme de 5 francs par journée de 10 lieues pour son retour jusqu'à domicile; 7° d'engager le correspondant qui enverrait un sujet, dont les facultés ne permettraient pas de faire les avances de son voyage, de les lui faire ou de trouver le moyen de les lui faire avancer jusqu'à son arrivée à Paris, les frais de route devant être remboursés par l'École royale aussitôt l'arrivée de l'élève muni de la lettre du correspondant; 8° qu'il n'y avait pas lieu à prendre en considération les demandes de quelques correspondants tendant à faire intervenir MM. les préfets, sous-préfets ou maires dans leurs recherches : 1° parce que ce serait compliquer des mesures qui ne les regardent nullement; 2° parce que la quantité de sujets dont l'École a besoin n'est pas telle, qu'elle nécessite une opération dans laquelle soient obligées d'intervenir les autorités locales; 3° parce que ce serait donner matière à une correspondance beaucoup trop étendue et qui peut être circonscrite entre les correspondants et l'administration des Menus-Plaisirs du Roi.

Après seconde lecture faite des dispositions projettées prises ci-dessus, le conseil d'administration a pensé, ainsi que vous, Monsieur l'Intendant, que je devrais être chargé de vous faire le présent rapport sur la délibération prise à leur sujet, afin que si, par la suite, quelques objections pouvaient y être faites, soit par les correspondants, les élèves aspirants ou autres personnes, et que les moyens d'exécution manquassent en quelque point, il soit facile d'y répondre et d'y remédier, l'ensemble de l'opération pouvant à ce qu'il semble déjà marcher avec les présentes dispositions.

Ci-joint le tableau d'après lequel le conseil d'administration pourrait ou non décider s'il y a lieu à ordonner l'envoi du sujet proposé par le correspondant et qui devra être rempli et envoyé préalablement par lui, avant le moindre déplacement et sur son témoignage.

PERNE.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXVIII. — RAPPORT DE L'INSPECTEUR PERNE SUR LES DISPOSITIONS À PRENDRE POUR ORGANISER UNE CORRESPONDANCE AVEC LES ARTISTES DES DÉPARTEMENTS, 8 MARS 1817.

MONSIEUR LE COMTE,

La demande que cette lettre a pour objet de vous soumettre, nécessitera de ma part quelques détails qui sans doute ne vous sembleront pas dénués d'intérêt : aussi doivent-ils, Monsieur le Comte, pour mieux éclairer votre religion, précéder la demande qui n'en est qu'une conséquence.

La pénurie de *sujets hommes* dans le chant est telle que l'un des premiers objets de ma sollicitude, à l'époque de la réorganisation de l'École royale, a été de la recruter en sujets, au moyen de recherches faites dans toutes les parties de la France.

Les recherches devaient-elles être faites par les autorités locales, par des commissaires en tournée, ou par des correspondants, sur les lieux, et, autant que possible, dans chaque chef-lieu de département, choisis parmi les gens de l'art les mieux famés?

Le défaut de connaissances musicales chez les autorités, et le peu d'intérêt qu'ils auraient trop souvent porté à des recherches de l'espèce, ont paru des motifs suffisants pour me faire rejeter le premier mode. La difficulté de me procurer des commissaires éclairés, et celle surtout de les indemniser convenablement, sont devenues un obstacle insurmontable à l'adoption du deuxième.

J'ai par conséquent, Monsieur le Comte, arrêté mon choix sur le troisième mode, en établissant une correspondance aussi étendue que possible avec les professeurs les plus éclairés des chefs-lieux;

près de 80 professeurs sont déjà choisis dans environ départements, et mes recherches continuent pour compléter les cadres de la correspondance.

Le correspondant de Bordeaux propose en ce moment un élève homme, sur lequel (non seulement pour vous fixer quant à l'individu lui-même, mais, plus encore, Monsieur le Comte, pour vous donner une idée exacte de la marche que je suis), j'ai l'honneur de vous adresser : 1° Tableau conforme au modèle circulaire de l'École, servant de rapport sur la personne proposée comme élève, et que m'adresse le correspondant; 2° Rapport de l'inspecteur général de l'École sur le travail, adoptant pleinement, Monsieur le Comte, les conclusions de ce dernier rapport.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXIX.

ÉCOLE ROYALE DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION.

Tableau et attestations destinés à donner les indices nécessaires sur M. aspirant, adressé à l'École royale de musique et de déclamation par M. , correspondant de ladite École, à .

Signalement.	Nom et prénoms de l'aspirant.	
	Age.....	
	Taille.....	
	Ensemble du physique.....	
Voix....	Nature de la voix.....	
	Étendue de la voix.....	...;
	Qualité de la voix.....	
Connaissances.	Sait-il écrire?.....	
	A-t-il reçu quelque éducation?	
	A-t-il quelques connaissances musicales?.....	
	Sait-il le plain-chant?.....	
État....	Quel est l'état de ses parens?	
	Peuvent-ils lui fournir quelques secours?.....	
Domicile.	Département d ...	
	Préfecture ou sous-préfecture d	
	Canton d	
	Commune d	

Le soussigné, correspondant de l'École royale de musique et de déclamation, certifie que M. remplit les conditions énoncées au tableau ci-dessus.

, ce 18 .

CDXX. — RAPPORT DE PERNE SUR LES CONDITIONS À FAIRE AUX CORRESPONDANTS; 11 MARS 1817.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen et à votre sanction certaines dispositions réglementaires discutées et arrêtées en comité d'administration de l'École royale de musique et de déclamation, et qui sont relatives à la découverte, à l'arrivée à Paris et à l'éducation d'élèves départementaux.

Par ma lettre du 8 mars, et qui a eu pour objet, M. le Comte, de vous proposer l'admission à l'École royale du sieur Cabat, élève indiqué par le correspondant de Bordeaux, j'ai eu l'honneur de vous faire connaître les motifs qui m'ont déterminé à adopter le mode de la correspondance avec les chefs-lieux de départemens pour la découverte d'élèves de chant, de préférence à tous autres modes.

La présente aura donc pour objet, M. le comte, de vous soumettre les conditions établies, et qui seront transmises par moi aux divers correspondans de l'École : 1° que chaque *correspondant départemental* recevra une lettre qui lui conférera le titre de *correspondant de l'École royale de musique et de déclamation*, 2° qu'outre les instructions détaillées, données à chaque correspondant, il sera adressé à chacun d'eux un tableau, dont copie ci-jointe, renfermant une série de questions auxquelles le correspondant doit répondre toutes les fois qu'il proposera un élève; 4° qu'il sera alloué à chaque élève appelé à l'École royale une somme de 5 francs par dix lieues et pour ses frais de route et, qu'en cas de non admission à l'École, il lui sera alloué pareille somme pour son retour; 5° que le correspondant, lorsque l'élève n'aura pas le moyen de faire de ses deniers l'avance des frais de route, sera invité à la lui faire sur le pied du tarif, et que le remboursement lui en sera fait de suite par un mandat de la caisse de service sur le receveur général; 6° que l'élève, en cas d'admission, recevra une pension alimentaire qui variera selon ses talens et ses moyens depuis 600 francs jusqu'à 1,000 francs par an; 7° qu'en cas d'admission de l'élève, il sera accordé au correspondant une prime de 200 francs par chaque élève *homme* et de 150 francs par chaque élève *femme*, à titre de dédommagement pour ses soins, démarches, frais de tournée, de correspondance et généralement tous autres frais que ce puisse être. Cette commission lui sera payée de la manière indiquée pour ses déboursés en l'article 5.

Si vous approuvez ce travail, M. le Comte, comme j'ai lieu de l'espérer, je vous prie de vouloir bien me le faire connaître sans délai, afin que je puisse y donner suite.

[Arch. du Conservatoire.]

b. ENGAGEMENTS DES ÉLÈVES, OBLIGATIONS.

1° Interdiction d'engager les élèves du Conservatoire.

CDXXI. — *Extrait de l'arrêté du 25 avril 1807, portant règlement pour les théâtres, rendu en exécution du décret du 8 juin 1806.*

ART. 18. Il est fait défense aux entrepreneurs, directeurs ou régisseurs de spectacles et concerts d'engager aucun élève des écoles de chant ou de déclamation du Conservatoire sans l'autorisation du Ministre de l'intérieur.

[DUVERGIER, coll. compl. des lois, t. XVI, p. 138.]

CDXXII. — LETTRE DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR AU VICOMTE DE LA ROCHEFOUCAULD, CHARGÉ DU DÉPARTEMENT DES BEAUX-ARTS; 9 DÉCEMBRE 1825.

M. le Vicomte, j'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 25 novembre dernier, et par laquelle vous demandez qu'on interdise aux directeurs de spectacles la faculté d'admettre à leurs théâtres des élèves de l'École royale de déclamation.

Ce cas a été prévu par l'article 9 de l'ordonnance royale du 8 décembre 1824, ainsi conçu : «Il est fait défense aux directeurs d'engager aucun élève de l'École royale de musique et de déclamation sans une autorisation spéciale.»

Si ces directeurs contrevenaient à cette disposition, je vous prie de vouloir bien m'en informer, pour que je prenne à leur égard telle mesure qui serait jugée nécessaire.

Agréez, M. le Vicomte, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Ministre secrétaire d'État au Département de l'Intérieur,

CORBIÈRE.

[Arch. nat., O² 1806.]

2° Conditions, formules d'engagement envers l'école.

CDXXIII. — PROPOSITIONS DU 6 OCTOBRE 1818.

MONSIEUR LE COMTE,

Le 30 septembre dernier, jour des vacances de l'École royale de musique et de déclamation, il a été tenu un comité d'administration qui, outre de nombreux détails relatifs à la rentrée des classes et à la reprise des travaux, a eu à s'occuper de deux objets d'une assez haute importance, pour que je doive avoir l'honneur de vous les soumettre.

Le premier de ces objets est l'engagement qu'il est indispensable de faire contracter à ceux d'entre les élèves du chant et de la déclamation qui donnent assez d'espérances pour leur mériter soit des soins particuliers, soit une pension alimentaire.

L'expérience démontre la nécessité de faire contracter à ces élèves un engagement qui les empêche de porter dans l'étranger, ou même dans les départemens, des connaissances acquises dans l'École, et qui sont reconnues par l'Administration devoir être utiles aux théâtres royaux.

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux, M. le Comte, l'engagement rédigé à cet effet par le comité d'administration.

[Arch. du Conservatoire; Arch. nat. O² 1801.]

CDXXIV. — PROJET D'ENGAGEMENT.

Aujourd'hui est comparu (noms, prénoms, qualités), demeurant à (domicile), stipulant en son nom et pour (les noms de l'élève), âgé de (âge), né à (lieu de naissance, la date), fils du comparant et de dame (nom de la mère), son épouse, élève admis à l'École royale de musique et de déclamation le (date de l'admission) après les audition et examen d'usage; lequel sieur (nom du stipulant), pour l'avantage de son fils mineur, l'a mis et engagé à dater de ce jour comme élève de l'École royale de musique et de déclamation et pour rester à la dite École jusqu'à ce que le conseil d'administration ait déclaré que ses études sont terminées, et a, en outre, contracté pour lui les obligations suivantes, lesquelles sont le résultat du règlement de l'École royale.

ARTICLE 1er. D'être soumis, docile et respectueux envers les supérieurs et professeurs et de se conformer en tous points aux règlements et à la discipline de l'École royale.

ART. 2. De ne recevoir de leçons d'aucuns maîtres, autres que ceux de l'École royale, sous peine d'une amende, dont le comité d'administration réglera et fixera le montant.

ART. 3. De ne pouvoir s'absenter de l'École royale sans avoir reçu la permission expresse de M. l'inspecteur général de l'argenterie, Menus-Plaisirs et affaires de la chambre du Roi, en obtenant de lui un congé écrit en due forme.

ART. 4. De ne pouvoir, sous aucun prétexte ni de quelque manière que ce puisse être, contracter aucun engagement avec des théâtres de Paris ou des départements et même avec les théâtres royaux, ni avec aucun établissement public, soit français, soit étranger, sans le consentement exprès et par écrit de M. l'intendant général des Menus-Plaisirs du Roi, et ce sous peine de payer un délit qui sera calculé à raison de *six cents francs* pour chacune des années que l'élève aura passé à l'École royale; il sera, outre ladite amende, tenu de rapporter et restituer le montant intégral de ce qu'il a reçu pour raison de ladite pension depuis le jour où elle lui a été accordée.

ART. 5. De concourir au service de la chapelle du Roi, des cérémonies publiques et des théâtres royaux toutes les fois qu'il y sera appelé par M. l'intendant général des Menus-Plaisirs du Roi, et ce sans pouvoir prétendre à aucune indemnité que celle qui pourra éventuellement lui être allouée.

ART. 6. De souffrir, sans contestation, la résiliation du présent engagement, si S. E. le Ministre de la maison du Roi croyait devoir l'ordonner pendant le cours de sa durée et avant

le terme des études dudit sieur..... et ce pour une cause quelconque, telle que perte de la voix, infirmités graves ou inconduites, qui le rendraient incapable de continuer ses études ou indigne des bontés du Roi.

Fait et passé en l'École royale de musique et de déclamation ce..... et ont les parties signé après lecture faite et en double expédition, dont une a été remise au comparant, ainsi qu'il le reconnaît, et l'autre est restée déposée au secrétariat de ladite École royale.

[Arch. nat., O[1] 1801.]

CDXXV. — ARRÊTÉ FIXANT LE TAUX DES APPOINTEMENTS ATTRIBUÉS AUX ÉLÈVES ENGAGÉS PAR LES THÉATRES ROYAUX; 9 MARS 1825.

Nous, aide de camp de la maison du Roi, chargé du Département des beaux-arts,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'École Royale en date du 25 février dernier, par laquelle, en adoptant la mesure qui soumet à un engagement de deux années pour le service des théâtres royaux les élèves du pensionnat, ce conseil témoigne le désir que l'autorité détermine le traitement qui sera accordé aux élèves lors de leurs débuts; vu les observations qui nous ont été faites à ce sujet par le conseil d'administration de l'Académie royale de musique; considérant qu'il est juste, en obligeant les élèves des pensionnats de l'École royale à souscrire un engagement de deux années pour les théâtres royaux, de les mettre à même d'apprécier l'étendue de cette obligation et de connaître les avantages dont ils jouissent : Arrêtons :

ARTICLE 1er. Le traitement des élèves de chant qui auront débuté sur l'un des théâtres royaux, et qui seront admis à l'avenir comme doubles ou remplacements, est fixé à 2,400 francs pour la première année et 3,000 francs pour la seconde.

ART. 2. Cette disposition sera applicable aux élèves externes de l'École royale quoiqu'il ne soit pas exigé d'eux d'engagement.

ART. 3. Mention de cette clause sera expressément dans les actes souscrits par les élèves pensionnaires, ainsi que par leurs parents ou tuteurs.

ART. 4. MM. les administrateurs de l'Académie royale de musique et le directeur de l'École royale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXXVI. — ARRÊTÉ CONCERNANT L'ENGAGEMENT À SOUSCRIRE PAR LES PENSIONNAIRES ET L'ÉLÉVATION DU TAUX DES APPOINTEMENTS À PAYER PAR LES THÉATRES ROYAUX; 11 SEPTEMBRE 1828.

Nous, aide de camp du Roi, chargé du Département des beaux-arts,

Vu notre arrêté, en date du 9 mars 1825, relatif aux engagements à contracter, par les élèves de l'École royale de musique, envers les théâtres royaux, lorsqu'après leurs débuts ils sont jugés susceptibles d'être admis sur l'un de ces théâtres; considérant que les deux années pendant lesquelles les élèves sont obligés de se consacrer au service des théâtres royaux ne sont pas suffisantes pour établir la compensation des frais et des soins qu'entraîne leur instruction gratuite à l'École royale; considérant que, s'il est convenable de prolonger le temps de cet engagement obligatoire, il ne l'est pas moins d'assigner aux élèves un traitement progressivement plus élevé d'année en année pendant la durée de cet engagement, nous avons arrêté et arrêtons :

ARTICLE PREMIER. Les élèves pensionnaires de l'École royale de musique souscriront à l'avenir et au moment de leur admission à l'École, l'obligation de rester pendant trois années au service du théâtre royal sur lequel ils auront été appelés à débuter, si, à l'expiration de leurs débuts, le directeur juge convenable de les engager, leur premier traitement est fixé à 2,400 francs pour la première année, à 3,000 francs pour la seconde et à 3,600 francs pour la troisième, époque passée à laquelle ils seront libres de contracter, soit avec les théâtres royaux, soit avec tous autres, les engagemens qui leur conviendront.

ART. 2. Il n'est rien changé à la disposition concernant les élèves externes qui ne seront, comme par le passé, tenus de donner que deux années de leur temps au service des théâtres royaux, suivant les conditions déjà stipulées dans l'arrêté du 9 mars 1825, auquel il n'est point dérogé pour ce qui les concerne.

ART. 3. Le directeur de l'École royale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui n'est point applicable aux élèves maintenant admis au pensionnat.

Pour l'aide de camp du Roi
chargé du Département des Beaux-Arts, et par son ordre,

L'Inspecteur général, Signé : Comte TURPIN DE CRISSÉ.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXXVII. — ARRÊTÉ CONCERNANT LES CONDITIONS D'ADMISSION DES ÉLÈVES; 8 OCTOBRE 1855.

Le Ministre d'État, vu le règlement du Conservatoire en date du 29 novembre 1850;

Considérant qu'en échange de l'éducation que l'État leur donne, les élèves du Conservatoire doivent aux établissements de l'État le concours de leur talent, dans le cas où il serait réclamé à la fin de leurs études; arrête :

ARTICLE 1er. Tous les élèves du Conservatoire de musique et de déclamation, par le fait même de leur entrée dans cet établissement, contractent l'obligation de se mettre à la disposition du Ministre d'État à la fin de leurs études, pour trois années, dans le cas où leur service serait réclamé pour l'un des théâtres impériaux.

ART. 2. Les élèves pensionnés et tous les élèves des deux sexes appartenant aux classes de chant, de la déclamation ly-

rique et de la déclamation dramatique, qui auront déjà suivi pendant un an les cours du Conservatoire, devront, en outre, avant de commencer leur seconde année, renouveler par écrit cet engagement, avec stipulation des clauses et conditions auxquelles il aura donné lieu.

Achille Fould.

Instructions.

Après l'audition de l'élève, si le comité des études émet un avis favorable à son admission, il doit : 1° Prendre connaissance des articles des règlements qui concernent les élèves; 2° Se rendre au secrétariat aux jour et heure qui lui seront indiqués, accompagné, s'il est mineur, de son père, de sa mère si elle est veuve, ou de son tuteur s'il est orphelin, pour y signer un *Engagement d'élève*; 3° En cas d'éloignement des parents ou du tuteur, l'élève devra leur envoyer le modèle ci-joint pour obtenir leur consentement par écrit, et le déposer au Secrétariat dès qu'il l'aura reçu dûment légalisé.

L'engagement de l'élève l'oblige :

1° A se conformer rigoureusement à toutes clauses et conditions du règlement actuel et de tous ceux à intervenir;

2° A se tenir, après l'achèvement de ses études, pendant les deux mois qui suivront la clôture des cours, à la disposition de S. E. M. le Ministre, et à contracter, d'après ses ordres et sur l'avis du directeur du Conservatoire, un engagement de trois années pour l'emploi qui lui sera désigné, avec le directeur de l'un des théâtres impériaux aux conditions suivantes :

	Théâtres lyriques.	Théâtre-Français. Théâtre de l'Odéon.
1re année.....	4,000[1]	1,800[1]
2e année.....	5,000	2,400
3e année.....	6,000	3,000

Cet engagement est résiliable, à la fin de chaque année, de la part du directeur et avec l'autorisation du Ministre;

3° A ne contracter aucun engagement, soit avec les autres théâtres de Paris, soit avec les théâtres des départements ou des pays étrangers, sans une autorisation du Ministre accordée sur la demande du Directeur;

4° Les père, mère ou tuteur de l'élève doivent déclarer consentir à ce qu'il se destine à la carrière théâtrale, et contracter envers le Conservatoire tous engagements nécessaires pour y être admis comme élève et signer l'engagement.

CDXXVIII. — MODÈLE DE CONSENTEMENT.

Je soussigné demeurant à département d
père, mère, tuteur de l'élève
déclare formellement consentir à ce qu' se destine à la carrière théâtrale et contracte envers le Conservatoire tous engagements nécessaires pour y être admis comme élève et pour assurer l'exécution du présent engagement, m' en porter garant et caution .

Fait à le 18 .

Copier ce consentement sur une feuille de papier timbré, faire légaliser la signature par le maire ou le commissaire de police.

(Arch. du Conservatoire.)

CDXXIX. — FORMULE D'ENGAGEMENT D'ÉLÈVE.

Je soussigné, né à département le
fils de et de

Après avoir été entendu par le comité des études qui a émis un avis favorable à mon admission comme élève; après avoir pris connaissance des articles des règlements qui concernent les élèves, et de l'arrêté ministériel du 6 octobre 1855, relatif aux engagements des élèves du Conservatoire avec les directeurs des théâtres nationaux, m'engage, en reconnaissance des soins, frais et dépenses que nécessite mon instruction, ainsi qu'en échange des avantages exceptionnels qui me sont assurés par la loi militaire du 15 juillet 1889 en ma qualité d'élève du Conservatoire : 1° à me conformer rigoureusement à toutes clauses et conditions des règlements susvisés et de ceux à intervenir; 2° en exécution desdits règlements et arrêtés, à donner mon concours aux théâtres nationaux dans le cas où il serait réclam à la fin de mes études; à cet effet, je m'oblige à me tenir à la disposition du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et du directeur du Conservatoire pour jouer pendant deux ans les rôles qui me seront désignés sur le théâtre subventionné dont le directeur aura été autorisé à contracter avec moi un engagement aux conditions suivantes :

1re année[1]..... 2e année.....

Engagement résiliable à la fin de la première année, avec l'autorisation du Ministre, de la part du directeur, à la charge par lui de me prévenir trois mois d'avance; 3° je m'engage, pendant mes études au Conservatoire et pendant le mois qui suivra leur clôture, à ne contracter aucun engagement, soit avec un théâtre de Paris, des départements ou de l'étranger, soit avec tout autre établissement public, sans une autorisation du Ministre, accordée sur la demande du directeur du Conser-

[1] Théâtres de l'Opéra et de l'Opéra-comique, 5,000 francs pour la 1re année; 7,000 pour la seconde. Comédie Française, 1re année, 2,400 francs; 2e année, 3,000 francs; Odéon, 1re et 2e années, 2,400 francs.

Les lauréats du concours d'opéra au Conservatoire, dont les études seront terminées, qui feront l'objet d'une demande du directeur seront de droit attribués à l'Opéra. Toutefois, lorsque l'élève aura dans la même année remporté au concours d'opéra-comique une récompense supérieure à celle qu'il aura remportée au concours d'opéra, il pourra être réclamé par l'Opéra-Comique; dans le cas d'égalité de récompense aux deux concours, il restera de droit attribué à l'Opéra. (Art. 32 du *Cahier des charges du th. nat. de l'Opéra*, 1900).

valoire, le tout à peine de nullité de plein droit des engagements contractés sans cette autorisation.

A défaut d'exécution de ma part des articles 2 et 3 du présent engagement, je serai passible d'un dédit de[1] sans préjudice de tous autres dommages-intérêts, et, les engagements que j'aurais contractés sans autorisation étant nuls, le directeur du Conservatoire se réserve le droit, si bon lui semble, d'en faire prononcer la nullité devant les tribunaux compétents.

Fait à Paris, ce

C. EXAMENS, JURYS, ATTRIBUTIONS DES PROFESSEURS, RÉPERTOIRE.

CDXXX. — ARRÊTÉ PORTANT INSTITUTION D'EXAMENS SPÉCIAUX; 4 FÉVRIER 1818.

Nous, Jules-Jean-Baptiste-François de Chardebeuf, comte de Pradel, directeur général du Ministère de la maison du Roi, ayant le portefeuille,

Considérant que les *examens* en usage pour l'admission des élèves du chant à l'École royale de musique suffisent tout au plus pour reconnaître dans les candidats les dons naturels qui ne sont rien sans l'aptitude au travail et sans l'intelligence nécessaire aux études, et toutefois qu'il importe de ne rien retenir à cette école que des sujets propres de tous points, aux arts qu'on y professe. Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article 1er. Un jury formé de cinq musiciens compositeurs procédera, tous les six mois, à l'audition et à l'examen des élèves du chant, afin de constater les progrès de chacun d'eux et de déclarer quels sont ceux sur le développement du talent desquels on peut fonder des espérances, et ceux dont les facultés naturelles ne sont que peu ou point susceptibles de perfectionnement, ou qui auraient atteint tout le perfectionnement dont elles sont susceptibles.

Art. 2. Ce jury s'assemblera pour procéder à l'examen dont il s'agit, cette année, par exception, dans les premiers jours de février, de juin et de décembre, et pour les années suivantes, dans les premiers jours de juin et de décembre seulement.

Art. 3. Chaque membre du jury recevra, à titre de droit de présence, deux jetons de mêmes poids et marques que ceux en usage pour le comité de lecture de l'Académie royale de musique.

Art. 4. Sont nommés membres du jury pour l'examen semestriel des élèves du chant à l'École royale : MM. Persuis, président; Berton, Cherubini, Lesueur et Spontini.

Comte de Pradel.

[Arch. nat., O[1] 1801].

[1] 15,000 francs pour les théâtres lyriques, 10,000 francs pour les théâtres dramatiques.

CDXXXI. — ARRÊTÉ AUGMENTANT LE NOMBRE DES MEMBRES DU JURY D'EXAMEN ET DÉTERMINANT SES ATTRIBUTIONS; 28 FÉVRIER 1818.

Nous, Jules-Jean-Baptiste-François de Chardebeuf, comte de Pradel, directeur général du Ministère de la maison du Roi, ayant le portefeuille,

Considérant que l'École royale de musique et de déclamation est la pépinière de laquelle doivent être extraits les jeunes sujets destinés à remplir les cadres de la chapelle du Roi, de l'Académie royale de musique et des théâtres royaux; considérant qu'il est de la plus haute importance de diriger les études en conséquence, d'encourager et de seconder, par tous les moyens à la disposition de l'autorité, les élèves qui promettent, en mettant un terme aux études des élèves dont le travail à l'école serait reconnu devoir être sans fruit; considérant, enfin, que les chefs d'administration de l'École royale et les professeurs qui y sont attachés ne peuvent être juges des progrès de l'enseignement qu'eux-mêmes ils dirigent; et que, pour les abriter d'une responsabilité qu'il serait injuste de leur imposer, il importe de soumettre leurs travaux et ceux des élèves, à l'inspection d'un jury composé des artistes occupant les premières places dans les divers établissements royaux auxquels l'École se rattache; avons arrêté et arrêtons :

Article 1er. Les élèves des classes de chant de l'École royale de musique seront entendus, tous les ans, aux mois de juin et de décembre, par un jury composé de sept membres, lequel se réunira, à cet effet, dans une des salles de l'École royale.

Art. 2. Ce jury aura à juger de la voix de l'élève, de ses dispositions musicales; du genre et de l'établissement auquel la nature de sa voix, son physique et ses moyens le rendent propre; des progrès qu'il aura faits; des espérances qu'il donne; il émettra son avis sur la conservation de l'élève dans les classes, sur la direction à donner à ses études ou sur son renvoi de l'École, par le motif qu'ayant ou n'ayant pas terminé ses études, il peut ou ne peut pas entrer à la chapelle du Roi, ou débuter sur un des théâtres royaux, ou par le motif d'incapacité.

Art. 3. Pour procéder à l'examen des élèves, les membres du jury doivent être au moins au nombre de cinq. L'avis de chaque membre sera consigné sur une feuille à colonnes indicative de l'âge, de la date d'admission de l'élève, et sur laquelle, au fur et à mesure de l'audition, l'examinateur notera la nature de la voix, le genre d'étude, et telles observations qu'il croira devoir faire.

Art. 4. L'examen terminé, les membres du jury se rendront auprès de M. de La Ferté, notre représentant près l'École royale de chant, en présence duquel il sera procédé : 1° au dépouillement des feuilles; 2° à l'établissement des décisions provisoires qui en résulteront et qui seront prises à une majorité de *trois sur cinq* ou de *quatre sur sept*. Lorsque le jury composé de *six membres*, sera divisé d'opinion, la voix de M. l'inspecteur général de l'École, appelé d'office et de droit, départagera les avis;

3° au dressement et à la clôture du procès-verbal, lequel, après avoir été signé de tous les membres du jury présents, restera déposé en original dans les archives de l'intendance des Menus : expédition nous en sera adressée à l'effet de servir de base à la décision que nous aurons à prendre.

Art. 5. Tout élève de l'École royale que, sur l'avis du jury, nous avons jugé en état d'entrer à la chapelle du Roi, ou de débuter à un des théâtres royaux, recevra de nous un ordre de début, si le théâtre auquel l'élève est appelé est placé dans nos attributions; et si l'ordre d'admission ou de début à accorder audit élève dépend de l'un de MM. les premiers gentilshommes de la chambre du Roi, la demande en sera faite à ce dernier, dans l'intérêt de l'École royale et dans celui de l'établissement royal auquel l'élève aura été reconnu propre.

Art. 6. Sont nommés membres du jury d'examen : MM. Cherubini et Lesueur, surintendants de la chapelle du Roi; Berton, compositeur, membre de l'Institut; Persuis, directeur du personnel de l'Académie royale de musique; Paër, directeur de la musique particulière du Roi; Spontini, compositeur; Boieldieu, compositeur, membre de l'Institut.

Art. 7. Chaque membre du jury recevra, à titre de droit de présence, un jeton de même poids et marques que ceux en usage pour le comité de lecture de l'Académie royale de musique.

Le Comte de Pradel.

[Arch. nat., O' 1798 et 1801.]

CDXXXII. — ARRÊTÉ CONCERNANT LES ATTRIBUTIONS DES PROFESSEURS DE CHANT ET DES PROFESSEURS DE VOCALISATION; 3 AOÛT 1819.

Nous, intendant général des Menus-Plaisirs et affaires de la chambre du Roi; ouï les observations de MM. les membres du jury semestriel, et vu les dispositions de l'arrêté de M. le comte de Pradel, en date du 28 octobre 1818; considérant qu'il est indispensable, pour le service de l'École royale de musique et de déclamation, de fixer d'une manière précise les fonctions de MM. les professeurs de chant et de vocalisation, et d'empêcher qu'il ne s'introduise aucune confusion dans les études des élèves; avons arrêté et arrêtons :

Article 1er. A partir du 1er octobre prochain, MM. les maîtres de chant de l'École royale de musique et de déclamation pourront, seuls, faire étudier et chanter, dans les classes, des airs, scènes et autres morceaux de musique auxquels sont adaptées des paroles.

Art. 2. A dater de la même époque, MM. les maîtres de vocalisation ne s'occuperont que de la pose de la voix, et ils ne donneront leurs leçons de chant que sur des vocalises ou morceaux de musique sans paroles.

Art. 3. MM. les professeurs de composition, de contrepoint et fugue, d'harmonie, d'accompagnement, de chant, vocalisation et solfége, ayant un intérêt direct et personnel à ce que leurs élèves soient bien montrés, et chaque professeur étant, à la fois, juge et arbitre du mode d'enseignement qu'il adopte pour ses élèves, MM. les professeurs de toutes les classes sus-énoncées pourront employer et suivre indistinctement, dans leurs leçons, tous les ouvrages élémentaires connus et consacrés, et dont il a été fait dépôt à la bibliothèque de l'École royale de musique et de déclamation.

Art. 4. Dorénavant et dans les examens semestriels, MM. les professeurs de chant et de vocalisation seront tenus de ne faire entendre leurs élèves, comparaissant devant le jury, que dans des morceaux de chant et des vocalises de maîtres absolument classiques, et choisis de préférence des morceaux dans le genre le plus propre à faire juger de la pose, de l'étendue et des qualités de la voix de l'élève.

Art. 5. Tout sujet admis dans les classes de l'École royale de musique et de déclamation étant élève de l'établissement, et son éducation, lorsqu'elle est achevée et que l'élève paraît dans les concours ou au théâtre, étant un composé de tous les éléments recueillis dans les diverses classes, les élèves entendus et couronnés dans les concours, et, par suite, appelés aux débuts ne seront pas désignés comme appartenant à telle ou telle classe de l'École royale de musique et de déclamation, et ne seront assistés ni accompagnés d'aucun professeur dans les auditions publiques.

Art. 6. M. l'inspecteur général de l'École royale de musique et de déclamation est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera porté sur les registres de ladite École et affiché dans les classes.

Baron Delaferté.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXXXIII. — PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT ET RÉPERTOIRE DES CLASSES DE CHANT ET DE DÉCLAMATION LYRIQUE ET DRAMATIQUE; 25 JANVIER 1890.

Monsieur le Directeur,

Le Conservatoire national de musique et de déclamation n'a pas reçu, jusqu'à présent, de programmes détaillés. Dans un ordre d'études où les mêmes règles ne sauraient s'appliquer à des enseignements très divers, l'Administration supérieure a voulu laisser à chaque maître la liberté d'appliquer sa méthode d'après son expérience personnelle et la nature de son talent : l'autorité et la compétence des artistes éminents qui se sont succédé dans la direction, ont toujours suffi pour maintenir l'unité générale de tendances et de résultats.

Je ne songe pas à rompre avec une tradition qui a donné beaucoup de souplesse à l'enseignement du Conservatoire, mais, selon votre désir, je tiens à fixer, par des prescriptions formelles, le régime des concours de fin d'année, qui, en constatant les résultats des études, exercent sur elles tant d'influence.

L'enseignement musical et dramatique du Conservatoire doit

être fondé sur l'étude de notre répertoire classique. Consacrées par le temps, les œuvres qui le composent ont fait leurs preuves d'excellence et restent au-dessus des variations du goût; elles offrent un caractère commun de simplicité, de justesse et de mesure, qui constituent les qualités essentielles de notre génie national; elles sont les meilleurs guides pour la formation et la direction premières des talents; elles ne risquent jamais d'égarer et peuvent suffire à toutes les variétés d'aptitudes. Nos compositeurs et nos auteurs contemporains ajoutent incessamment, à ce répertoire, nombre d'œuvres dont beaucoup sont destinées à devenir classiques. Mais, avant de leur accorder une place prédominante, il importe que le temps leur ait donné sa consécration.

Les élèves du Conservatoire sont trop portés à méconnaître cette nécessité. Ils croient trouver des succès plus faciles en s'essayant dans des œuvres que le public vient d'applaudir. Ils négligent de plus en plus le répertoire classique et, dans les programmes des derniers concours, le nombre des morceaux empruntés à des auteurs vivants était très supérieur à celui des morceaux classiques. C'est le contraire qui devrait être.

J'ai donc chargé le conseil supérieur d'enseignement, institué près le Conservatoire, d'étudier la question et de me proposer les mesures qu'il croirait les plus capables de ramener les élèves à la vraie notion de leurs études. Après avoir pris connaissance des procès-verbaux de ses séances, j'ai arrêté un certain nombre de dispositions qui s'appliquent également à l'enseignement musical et à l'enseignement dramatique. Elles ne visent pas à exclure le répertoire moderne de l'enseignement et des concours. Il doit y conserver sa place légitime; mais il sera désormais nécessaire que tous les élèves aient étudié le répertoire classique, et, s'ils le négligent, vous aurez le moyen de les y ramener.

Ces dispositions sont les suivantes : 1° Les scènes ou morceaux d'examens et de concours doivent être soumis au directeur du Conservatoire. Ils sont proposés par les professeurs de chaque classe, un mois avant l'épreuve; la liste générale est arrêtée par le directeur. 2° Pour les examens semestriels, chaque élève doit présenter une liste comprenant quatre scènes ou morceaux dont deux peuvent être modernes. Le comité d'examen des classes choisit la scène ou morceau sur lequel l'élève sera examiné. 3° Pour les concours publics, la liste doit comprendre deux scènes ou morceaux : l'un ancien, l'autre moderne. L'élève peut indiquer ses préférences, et, après avis du professeur, le comité d'examen des classes décide dans lequel de ces scènes ou morceaux l'élève doit concourir. 4° Les élèves qui concourent pour la première fois ne peuvent passer que dans une scène ou morceau ancien. 5° Les scènes de déclamation lyrique et dramatique ne peuvent être choisis que dans les ouvrages joués sur l'un des théâtres nationaux et dont la première représentation remonte au moins à dix ans.

Ces dispositions, Monsieur le Directeur, seront exécutoires pour les examens et concours de 1890; je vous invite donc à les porter immédiatement à la connaissance de MM. les professeurs et à tenir la main à leur application. J'apprécierai, sur votre rapport, à la fin de la présente année, les résultats obtenus et je verrai quelles modifications peuvent être apportées à ce règlement provisoire, avant de lui donner la forme d'un arrêté définitif.

Pour la *déclamation dramatique*, il convient d'entendre par morceaux anciens ceux qui sont empruntés aux auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles, et de la première moitié du XIXe, en s'attachant de préférence aux œuvres de premier rang.

Quant aux morceaux de musique et de déclamation lyrique, il serait à souhaiter, afin de guider le choix des professeurs et des élèves, qu'un catalogue de scènes et de morceaux fût dressé par le conseil d'enseignement. La variété de connaissances et de talent des maîtres qui composent le conseil, donnerait à ce catalogue toute la largeur désirable et écarterait certains morceaux trop faciles ou trop difficiles, surannés ou conventionnels, qui offrent des inconvénients de diverses natures, et ne prouvent pas assez.

Je charge le directeur des Beaux-Arts de s'entendre avec vous pour que ce catalogue soit dressé le plus tôt possible; dès qu'il aura été revêtu de mon approbation, les morceaux de concours ne pourront plus être choisis en dehors de lui.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts,

A. Fallières.

d. CLASSE D'ÉTUDE DES RÔLES POUR LA DÉCLAMATION LYRIQUE.

CDXXXIV. — NATURE DE L'ENSEIGNEMENT.

La classe de répétition des rôles et d'accompagnement pour laquelle M. Saint-Aubin, fils de l'actrice de ce nom, est proposé, a pour l'objet l'étude des rôles d'opéra, étude qu'il a été reconnu que les élèves ne pouvaient pas faire avec les simples professeurs de chant, et qu'ils pouvaient encore moins faire seuls, soit parce qu'ils ne savent pas s'accompagner au piano, soit parce qu'il ne convient pas de les laisser s'accompagner, afin qu'ils puissent acquérir le degré d'exactitude et de précision si nécessaire à la diction musicale des rôles.

Pour tenir cette classe, il fallait un professeur, parfait musicien, habitué au service du théâtre, et connaissant à fond le répertoire de l'Académie royale surtout. M. Saint-Aubin a été préféré sur plusieurs candidats qui se sont présentés; or le comité a reconnu sa parfaite capacité et l'évidente utilité de la classe qu'on propose de lui confier.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXXXV. — CRÉATION DE CLASSES DES ÉTUDES DE L'OPÉRA; 27 OCTOBRE 1818.

Nous, Jules-Jean-Baptiste-François de Chardebœuf, comte de Pradel, directeur général du Ministère de la maison du Roi, ayant le portefeuille, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE 1er. Il y aura à l'École royale, sous le titre de *classes des études de l'opéra*, des classes spéciales de déclamation et de chant, affectées aux études propres aux sujets de l'Académie royale de musique, et ces classes seront dénommées comme suit : Étude des rôles : Vocalisation ou préparation au chant; chant perfectionné; déclamation lyrique.

ART. 2. Les classes des études de l'opéra se composeront : 1° de ceux des élèves de l'École royale, en général, qui, à l'examen semestriel prescrit par notre arrêté du 28 février dernier, auront été reconnus propres à ce genre d'études; 2° de tous sujets, jusque-là étrangers à l'École, que la direction de l'Académie royale jugera à propos d'y introduire pour les préparer à débuter plus ou moins prochainement sur le théâtre de l'Opéra.

ART. 3. Les élèves désignés par le jury, aux termes de l'article précédent, devront encore, pour être admis définitivement dans les classes des études de l'opéra, subir un examen au théâtre de l'Académie royale, en présence du même jury, afin de s'assurer si leurs facultés sont en rapport avec l'étendue de ce théâtre. Nul sujet attaché au corps des chœurs de l'Opéra, ne peut être admis dans aucune des classes de l'École, qu'avec l'autorisation expresse de la direction de l'Académie royale, et aux conditions qui lui seront prescrites par le directeur de la scène et du personnel des artistes de cette Académie.

ART. 4. Le directeur de la scène et du personnel des artistes de l'Académie royale, assisté d'un des membres du jury et de l'inspecteur général de l'École, visitera, une fois par mois, les classes des études de l'Opéra, pour juger les progrès des élèves, et il adressera, tous les trois mois, à notre représentant, qui nous le transmettra, son rapport sur la situation de ces classes et sur les améliorations dont elles lui paraîtront susceptibles.

ART. 5. A l'Administration de l'Académie royale appartient le droit d'appeler les élèves des classes ci-dessus désignées à débuter quand le directeur de la scène et du personnel des artistes juge que ces élèves sont parfaitement formés pour la scène, ou que l'urgence des besoins du théâtre fait une nécessité de recourir à leurs services, selon la mesure de leurs moyens acquis.

Les élèves passent de l'École au Théâtre immédiatement et en cessent d'être élèves de l'École, qu'à dater du jour de leur premier début.

ART. 6. Les élèves des classes des études de l'Opéra, participent d'ailleurs aux leçons de maintien du corps et d'escrime et à tous les autres moyens d'étude et d'instruction que l'École réunit.

ART. 7. Le jury d'examen, établi par notre arrêté du 28 février dernier, s'accroîtra d'un septième membre pris, pour l'exercice de chaque année, à tour de rôle par ancienneté d'âge, parmi les trois professeurs de chant perfectionné des classes des études de l'opéra.

ART. 8. Les professeurs des classes des études de l'opéra sont choisis et nommés comme suit : *Déclamation lyrique* : M. Lainé. *Chant perfectionné* : MM. Lays, Garat, Plantade. *Vocalisation* ou préparation au chant : MM. Gérard et Ponchard. *Étude des rôles* : M. Saint-Aubin.

ART. 9. Il n'est, pour le présent, rien changé au régime des classes de chant appliquées aux autres services que celui de l'Opéra; seulement ces classes seront, chaque mois, et comme il est dit à l'article 4 ci-dessus, visitées par le chef de chacun de ces services, assisté d'un membre du jury d'examen et de l'inspecteur général de l'École.

ART. 10. Notre représentant près l'Académie royale de musique et l'École royale de chant est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Comte DE PRADEL.

[Arch. nat., O² 1798 et 1801.]

e. ADMISSION DES ÉLÈVES AUX REPRÉSENTATIONS DES THÉÂTRES SUBVENTIONNÉS.

CDXXXVI. — DEMANDE D'AUTORISATION; 25 JUILLET 1822.

MONSEIGNEUR,

V. E. ayant accueilli la proposition, que j'ai eu l'honneur de lui faire verbalement, tendant à ce que les élèves pensionnaires, des deux sexes, de l'École royale eussent les moyens d'assister, de temps en temps, aux représentations de l'Académie royale de musique, ainsi que cela se pratiquait sous le régime du Conservatoire, je me suis entendu avec l'administration de l'Opéra sur le choix de la place qu'il conviendrait de leur assigner, et nous avons reconnu que, sans préjudice pour l'établissement, la loge entre les colonnes n° 12 au quatrième, contenant six personnes, pouvait être consacrée auxdits élèves, sous condition expresse de ne point communiquer dans les différentes parties de la salle, toute autre place devant leur être interdite.

En conséquence, j'ai l'honneur de demander à V. E. son autorisation pour faire mettre ladite loge à la disposition des élèves pensionnaires de l'École royale et de l'École primaire de chant pour en jouir, alternativement, comme suit, savoir :

Les lundis. — Les pensionnaires hommes de l'École royale.

Les mercredis. — Les élèves de l'École primaire.

Les vendredis. — Les pensionnaires femmes de l'École royale.

L'administration de l'Académie royale de musique demande avec instance que cette faveur ne soit point étendue jusqu'au Théâtre Italien, et je partage pleinement son opinion à cet égard; les entrées ne devant y avoir lieu qu'à titre d'exception, nominativement et sur une autorisation spéciale de V. E.

Si ces différentes dispositions sont approuvées par V. E., je

la prie de vouloir bien les rendre exécutoires par une prompte décision, afin que je donne tous les ordres nécessaires et que je fasse cesser immédiatement les abusives et dangereuses entrées que quelques pensionnaires hommes ont obtenues sur le théâtre de l'Opéra.

Baron Delaferté.

[Arch. nat., O³ 1735.]

CDXXXVII. — Avis d'autorisation; 14 septembre 1822.

A Monsieur Tariot, chef du Pensionnat des hommes.

Je crois devoir vous rappeler, Monsieur, que vous ne devez conduire à l'Opéra que cinq ou six élèves au plus. Les deux pensionnaires les plus près de leur début devront y aller tous les lundis, et les trois ou quatre autres alterneront en donnant cependant la préférence à ceux qui se conduisent le mieux au pensionnat.

Vous ferez connaître à tous qu'ils ne peuvent se placer que dans la loge n° 12, aux 4ᵉˢ, et que, s'ils sont apperçus ailleurs ou s'ils sortent de l'Opéra pendant la représentation, ils seront privés de spectacles et de sorties pendant un mois.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXXXVIII. — Lettre au ministre de la maison du roi sur la demande d'entrée à l'Opéra et à l'Opéra-Comique faite par Cherubini; 30 octobre 1822.

Monseigneur,

J'ai l'honneur de soumettre à V. E. une nouvelle demande que M. le directeur de l'École royale vient de former auprès de moi, et que je n'ai pas cru devoir juger sans avoir l'honneur de la soumettre à V. E.

Elle a pour objet d'obtenir que *trois places d'orchestre à l'Académie royale* soient spécialement consacrées aux élèves de l'Ecole royale. V. E. sait que déjà ces élèves jouissent d'une loge à l'Académie.

Je suis informé que M. le directeur de l'École royale a cru devoir solliciter pour eux de l'administration du *Théâtre royal de l'Opéra-Comique* une loge, qui leur a été accordée. Déclarer que cette démarche a été faite sans que j'en aye eu connaissance, c'est faire savoir à V. E. que je suis loin de me féliciter de son résultat.

Il n'y a d'espoir pour le bon ordre et l'existence du pensionnat de l'École que dans des habitudes sévères et studieuses. Il est permis de croire et d'admettre qu'il soit utile aux élèves d'assister aux représentations théâtrales; mais rendre cette faveur, ce plaisir trop communs, ce serait encourager chez eux des dispositions qui n'ont que trop de tendance à se manifester et dont trois d'entre eux viennent de donner d'affligeantes preuves.

Par ces motifs, qui priment assurément tous ceux d'instruction ou autres que l'on pourrait faire valoir, non seulement je conclus au rejet de la demande de M. le directeur, mais je déclare que les distractions théâtrales doivent, selon moi, être accordées aux élèves avec beaucoup de ménagement et que, pour assurer le succès des études, ce serait une fausse idée que de croire que chaque soirée dût amener avec elle son amusement : tel sera cependant le résultat des deux loges à l'Opéra et à l'Opéra-Comique.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXXXIX. — Avis de la décision du ministre; 21 novembre 1822.

A Monsieur Cherubini.

Je m'empresse de vous informer que S. E. le Ministre de la maison du Roi, prenant en considération la demande que vous avez formée d'assurer aux élèves pensionnaires hommes de l'École royale trois places d'orchestre à l'Opéra, et voulant toutefois éviter les inconvénients d'une telle concession faite sans réserve, comme aussi dégager cette proposition de ce qu'elle peut renfermer de dangereux, a décidé le 20 de ce mois que je pourrais, *sur votre demande spéciale*, délivrer en telle forme et de la manière qu'il me plaira de régler, jusqu'à concurrence de *trois billets d'orchestre* pour les élèves qui se préparent aux débuts, les jours de représentations d'*ouvrages classiques seulement*, dont ces élèves travaillent certains rôles et dans lesquels ils pourront s'attendre d'être appelés à débuter.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXL. — Extrait du cahier des charges du théâtre national de l'Opéra; 1900.

Art. 26, § 4. La loge du 4ᵉ rang, n° 23, sera mise, les lundis, mercredis et vendredis, à la disposition du directeur du Conservatoire national de musique et de déclamation, pour les élèves de cet établissement.

CDXLI. — Extrait du cahier des charges du théâtre national de l'Opéra-Comique; 1898.

Art. 53, § 5. Une loge sera mise, tous les soirs, excepté les dimanches, jours de fête et jours de première représentation, à la disposition du directeur du Conservatoire national de musique et de déclamation, pour les élèves de cet établissement.

f. Pensionnat pour les élèves hommes.

CDXLII. — Règlement du 12 février 1807.

Le Ministre de l'intérieur, sur le rapport du conseiller d'État, directeur général de l'Instruction publique, Arrête :

Article 1ᵉʳ. Les aspirants aux places d'élèves dans le pension-

nat du Conservatoire impérial de musique seront examinés par les inspecteurs de l'enseignement, présentés par le directeur au conseiller d'État, directeur général de l'Instruction publique et nommés par le Ministre de l'intérieur.

Art. 2. Chaque aspirant devra savoir lire et écrire, avoir l'entier usage de ses facultés physiques, une très belle voix et tout ce qui dénote ou promet une bonne organisation musicale.

Art. 3. Entre deux aspirants d'un mérite égal par rapport au chant, le directeur du Conservatoire présentera de préférence celui qui réunira aux qualités ci-dessus désignées une bonne conformation et une représentation avantageuse.

Art. 4. Les élèves hommes ne seront admis que depuis le terme de la mue de la voix jusqu'à l'âge de 25 ans. Les élèves femmes ne seront admises que depuis l'âge de 14 ans révolus jusqu'à celui de 20.

Art. 5. Les élèves du pensionnat seront vêtus uniformément, savoir : habit de drap bleu sans revers avec collet montant, pantalon de drap de même couleur, gilet de drap chamois, boutons jaunes avec ces mots : «Conservatoire de musique. Pensionnat», bottes à la hussarde et chapeau à trois cornes avec le bouton semblable à ceux de l'habit. Pendant l'été, le pantalon et le gilet seront de nankin, des guêtres de nankin seront substituées aux bottes.

Art. 6. Le trousseau de chaque élève, en entrant au pensionnat, sera composé des objets ci-après désignés : un habit de drap et un gilet de drap (uniforme), deux gilets de nankin, un pantalon de drap, deux pantalons de nankin, deux caleçons, deux chapeaux uniformes, deux paires de draps toile de cretonne, six mouchoirs, six cravates : quatre de mousseline double et deux de petit taffetas, quatre paires de bas de coton, trois bonnets de nuit, deux peignoirs, deux peignes, deux paires de bottes uniformes, deux paires de souliers.

Art. 7. Le temps ordinaire de la pension pour apprendre la musique vocale et l'application de ce talent à l'art de la représentation théâtrale sera de six ans, il pourra être moindre lorsque l'éducation de l'élève sera jugée achevée avant ce temps et être prolongée d'un an lorsque la nécessité en sera reconnue par les inspecteurs de l'enseignement. Dans l'un et l'autre cas, le directeur en fera son rapport au conseiller d'État directeur général de l'Instruction publique, qui proposera, en conséquence, au Ministre de l'intérieur l'approbation ou le rejet de la mesure.

Art. 8. L'éducation d'un pensionnaire ne pourra être interrompue que par décision du Ministre, sur le rapport qui lui en aura été fait par le directeur de l'Instruction publique d'après la demande motivée du directeur du Conservatoire. L'*incapacité*, la *mauvaise santé* ou l'*inconduite* du pensionnaire pourront motiver la proposition de cette mesure. Ces diverses causes devront être constatées, savoir : la première, par l'avis des professeurs et des inspecteurs de l'enseignement; la seconde, par attestation du médecin de l'établissement; la troisième, par l'énoncé des griefs.

Art. 9. Aucun élève pensionnaire ne pourra contracter directement ni indirectement avec des directeurs ou administrateurs de spectacles ou concerts des engagements personnels contraires aux dispositions des articles 17, 18, 19, 20 et 25 du présent règlement, sous peine d'être rigoureusement poursuivis par les voies de police.

Art. 10. Le conseiller d'État directeur général de l'Instruction publique adressera aux préfets des départements la série des conditions prescrites pour être admis au pensionnat du Conservatoire avec un modèle du tableau dans lequel les préfets lui feront connaître : 1° ceux des jeunes gens de leur département qui aspirent à des places de pensionnaires; 2° leur pays et la date précise de leur naissance; 3° la nature et le degré de leurs connaissances spéciales dans l'art musical; 4° la nature de leur voix, son étendue dans les sons aigus et dans les sons graves; 5° leur taille, le degré de leur force physique et tout ce qui compose leur signalement; 6° l'état et les facultés de leurs parents.

Art. 11. Si, par les renseignements fournis par les préfets au directeur général de l'Instruction publique et renvoyés par lui au directeur du Conservatoire, pour avoir l'avis des inspecteurs de l'enseignement, il y a lieu de faire venir aux examens de cet établissement les sujets indiqués, la proposition motivée en sera faite au Ministre de l'intérieur par le directeur général de l'Instruction publique.

Art. 12. Les frais de voyage des candidats mandés en vertu de la décision ministérielle seront supportés par leurs parents.

Art. 13. Les études *spéciales* comprendront le solfége, la préparation du chant, le chant, la connaissance du clavier, celle de l'accompagnement, la scène déclamée et la scène lyrique.

Les études *additionnelles* comprendront la grammaire française et italienne, les règles de la versification et de la prosodie de ces deux langues, l'étude abrégée de la géographie comparée et de l'histoire, enfin celle de la danse, ayant pour objet principal l'art de placer le corps et d'en développer le mouvement.

Art. 14. Les maîtres des études additionnelles seront nommés par le Ministre de l'intérieur, sur la présentation qui en sera faite au conseiller d'État directeur général de l'Instruction publique par le directeur du Conservatoire.

Art. 15. Il y aura pour les études additionnelles des élèves hommes et des élèves femmes deux classes tout à fait séparées.

Art. 16. Les pensionnaires ne pourront suivre que les parties d'études désignées par le présent règlement, et ils ne les suivront que dans l'ordre successivement prescrit par le directeur du Conservatoire, d'après l'avis des inspecteurs de l'enseignement et des maîtres des études additionnelles.

Art. 17. Lorsqu'un pensionnaire sera jugé par les inspecteurs en état de se livrer à l'étude spéciale d'un emploi dramatique, il sera consulté sur son inclination par le directeur du Conservatoire en présence desdits inspecteurs et des professeurs de l'élève, et après l'avoir entendu dans diverses scènes de caractère, l'assemblée prononcera au scrutin sur le genre d'emploi auquel il devra se fixer jusqu'à l'époque de ses débuts.

Art. 18. D'après des rapports successifs sur ses progrès, il sera de nouveau mandé devant le directeur et les inspecteurs, en présence de ses professeurs, et sera éprouvé sur divers rôles mis en scène avec accompagnement d'orchestre, puis lesdits inspecteurs et professeurs détermineront, par voie du scrutin, s'il est en état de débuter.

Art. 19. Si l'élève est jugé capable, copie du procès-verbal d'examen sera adressé par le directeur du Conservatoire au directeur général de l'Instruction publique, qui en fera son rapport au Ministre de l'intérieur, à l'effet d'obtenir en faveur de ce pensionnaire un ordre de début au théâtre de.....

Art. 20. D'après cet ordre, le directeur du Conservatoire fixe avec les chefs de l'administration de ce théâtre l'époque des débuts de l'élève et déterminera, s'il y a lieu, la quotité des émoluments de celui-ci pendant la première année, à dater de son admission.

Art. 21. Les élèves pensionnaires qui auront débuté continueront de résider dans le pensionnat et resteront soumis au règlement pendant une année, à dater du jour de leur admission au théâtre.

Art. 22. Un professeur du Conservatoire, nommé par le Ministre de l'intérieur, sur la présentation qui en sera faite au conseiller d'État directeur général de l'Instruction publique par le directeur du Conservatoire, remplira les fonctions de surveillant des élèves du pensionnat; il sera chargé de l'exécution du règlement intérieur de cet établissement, sous la surveillance spéciale du directeur du Conservatoire.

Art. 23. Le directeur réglera, suivant le besoin, le règlement intérieur du pensionnat et en proposera l'approbation au Ministre de l'intérieur.

Art. 24. La décence et la propreté dans la tenue seront rigoureusement maintenues parmi les pensionnaires des deux sexes.

Art. 25. Il sera expressément interdit aux pensionnaires de faire de la musique ou de chanter soit en public, soit dans des maisons particulières, à moins qu'ils n'en ayent obtenu la permission du directeur du Conservatoire.

Le Ministre de l'Intérieur : Champagny.

[Bibl. du Conservatoire, vol. 28677.]

CDXLIII. — Addition au règlement; 19 mai 1807.

Le Ministre de l'Intérieur arrête :

La disposition suivante sera ajoutée à celle de l'article 12 du règlement du pensionnat du Conservatoire impérial de musique, relatives aux frais de voyage des candidats mandés aux examens de l'établissement.

« Dans le cas où la famille d'un des aspirants serait absolument hors d'état de supporter cette dépense, le préfet du département, après s'être assuré des heureuses dispositions du candidat, soumettra cette difficulté avec toutes les circonstances particulières au conseiller d'État, directeur général de l'Instruction publique, et celui-ci en fera l'objet d'un rapport au Ministre, qui décidera s'il y a lieu à payer extraordinairement les frais de voyage dudit aspirant, sur les dépenses imprévues du Ministère ou sur toute autre partie des fonds.

Le Ministre de l'intérieur,
Champagny.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXLIV. — Arrêté concernant l'habillement; 12 janvier 1808.

Article 1er. Les articles 5 et 6 du règlement du pensionnat établi dans le Conservatoire impérial de musique sont annulés.

Art. 2. Les élèves du pensionnat seront vêtus uniformément savoir : habit de drap bleu sans revers avec collet montant, culotte de drap bleu, veste de drap chamois, boutons jaunes à l'habit et à la veste avec ces mots : *Conservatoire impérial, Pensionnat*, chapeau à trois cornes avec le bouton semblable à ceux de l'habit, demi-guêtre de drap noir, avec bouton jaune ; pendant l'été, la culotte et la veste seront de nankin.

Art. 3. Le trousseau de chaque élève à son entrée au pensionnat sera composé des objets suivants : 1 habit de drap uniforme, veste de drap uniforme, culotte de drap uniforme, redingote de drap (couleur au gré des élèves) 1 chapeau à 3 cornes, 2 vestes de nankin, 2 culottes de nankin, 1 veste et 1 pantalon en toile grise ou de nankin, 2 caleçons toile de cretonne, 6 serviettes unies, 8 chemises toile de cretonne, 8 mouchoirs, 4 cravates toile batiste, 2 cravates taffetas noir, 6 paires bas coton, 3 bonnets de nuit, 2 paires de demi-guêtres drap noir, 2 paires de souliers, 2 peignes.

Art. 4. L'habit, la veste, la culotte et la redingote devront être de drap d'Elbeuf.

Art. 5. Après trois ans de séjour au pensionnat, les objets suivants de chaque trousseau seront renouvelés par les élèves : 2 caleçons toile de cretonne, 4 chemises, 4 mouchoirs, 3 paires bas de coton, 2 bonnets de nuit.

Art. 6. Le directeur du Conservatoire impérial de musique rendra un compte détaillé de ce renouvellement au conseiller d'État, directeur général de l'Instruction publique.

[Bibl. du Conservatoire.]

CDXLV. — Décision relative aux pensionnaires ayant débuté sur un théâtre public; 29 janvier 1814.

Le Ministre de l'Intérieur, comte de l'Empire, décide ce qui suit : 1° les élèves hommes et femmes du Conservatoire impérial de musique et de déclamation, cesseront de compter comme pensionnaires et d'être logés, nourris et entretenus à l'établissement à partir du jour de leur début sur un théâtre

public; 2° chacun des élèves pensionnaires qui aura obtenu, suivant les formes ordonnées par le règlement, un ordre de début, recevra à partir du jour de sa sortie du Conservatoire et pendant trois (sic) un secours mensuel de cent francs dont le montant sera pris sur les fonds ordinaires de l'établissement.

[Arch. nat., F[17], 3.]

CDXLVI. — DEMANDES D'ÉTABLISSEMENT D'UN PENSIONNAT, MOTIFS, 8 OCTOBRE 1819, 26 DÉCEMBRE 1821, 4 MARS 1822.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXLVII. — AVIS DE L'OUVERTURE DU PENSIONNAT LE 29 AOÛT 1822.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXLVIII. — RÈGLEMENT RELATIF À L'HABILLEMENT DES ÉLÈVES DES PENSIONNATS D'HOMMES ET DES FEMMES; 5 SEPTEMBRE 1822.

[Arch. du Conservatoire.]

CDXLIX. — DEMANDE DE RENVOI DE PENSIONNAIRES POUR CAUSE D'INCONDUITE ET D'INSUBORDINATION; 29 OCTOBRE 1822.

[Arch. du Conservatoire.]

CDL. — NÉCESSITÉ D'ACCORDER UNE INDEMNITÉ AUX PENSIONNAIRES EXCLUS, POUR FRAIS DE RETOUR ET DE SUBSISTANCE; 31 OCTOBRE 1822.

[Arch. du Conservatoire.]

CDLI. — ARRÊTÉ RELATIF À LA DISCIPLINE ET AU RÉGIME DU PENSIONNAT; 13 NOVEMBRE 1822.

Nous, Jacques-Alexandre Bernard Law, marquis de Lauriston, lieutenant général, pair de France, Ministre de la maison du Roi; Voulant établir l'ordre et la discipline dans l'intérieur du pensionnat des hommes de l'École royale de musique et de déclamation; Sur le rapport de M. l'Intendant des théâtres royaux, Avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

TITRE PREMIER.

ARTICLE 1er. Le chef du pensionnat des hommes, sous la surveillance du directeur de l'École royale et du chef du matériel, est investi spécialement de toutes les attributions relatives au maintien de l'ordre et de la police du pensionnat.

ART. 2. Dans le cas d'absence ou de maladie du chef du pensionnat, le répétiteur des études est provisoirement autorisé à le représenter dans toutes ses fonctions.

TITRE II. — *Devoirs des élèves dans l'intérieur du pensionnat.*

ART. 3. Les élèves seront levés, tous les jours, à 6 heures en été et à 7 en hiver. Le lever sera annoncé par le son de la cloche.

ART. 4. Le déjeuner se fera à 8 heures précises pour que les élèves puissent se rendre immédiatement dans leurs classes respectives de la première période, à 8 h. 1/2.

ART. 5. A la fin de la première période, ils reviendront au pensionnat jusqu'au commencement de la deuxième qui s'ouvre à 11 heures. Il en sera de même entre cette dernière période et la troisième qui commence à 1 h. 1/2.

ART. 6. De retour au pensionnat à 3 h. 1/2, ils y attendront le moment du dîner dont ils seront avertis par la cloche. Si dans l'intervalle du déjeuner au dîner, quelqu'un désirait prendre quelque nourriture, il le demanderait chez le chef du pensionnat.

ART. 7. Aucun élève ne pourra se présenter à la table que vêtu décemment.

ART. 8. Pendant le repas, le chef du pensionnat tiendra la main à ce que les conversations soient décentes.

ART. 9. Après le dîner, les élèves jouiront d'une récréation jusqu'à l'heure des études du soir. Cette récréation sera remplie par la promenade lorsque le temps et la saison le permettront, et lorsque surtout le chef le jugera à propos.

ART. 10. Les études du soir commenceront à 6 heures en hiver et à 7 h. 1/2 dans les longs jours.

ART. 11. Ces études dureront depuis l'heure indiquée par le précédent article jusqu'à celle du souper, et seront partagées entre la musique, savoir : l'étude du solfège, la lecture à la partition, les exercices du piano et les connaissances littéraires, sauf les modifications que le chef du pensionnat conjointement au répétiteur, jugeront nécessaire d'y apporter. Il est défendu aux élèves d'aller étudier ailleurs que dans les salles destinées à cet usage.

ART. 12. Le souper sera annoncé par la cloche; il aura lieu à 9 heures, et la fin du repas sera indiquée par le signal donné par le chef.

ART. 13. Après le souper, les élèves remonteront immédiatement dans leurs chambres et se coucheront de suite, afin qu'à 10 heures toutes les lumières soient remises chez le chef du pensionnat. Il est expressément défendu aux élèves de se procurer particulièrement les moyens d'avoir de la lumière chez eux, passé l'heure ci-dessus indiquée afin d'éviter les dangers qui pourraient en résulter pour l'établissement et eux-mêmes.

ART. 14. Il ne sera permis à personne de fumer dans sa chambre, ni dans l'intérieur de l'établissement.

ART. 15. Les élèves ne pourront rien demander ni exiger des domestiques sans l'autorisation du chef.

ART. 16. Les élèves ne devront mettre au blanchissage que deux chemises, deux mouchoirs de poche et deux paires de bas par semaine.

Art. 17. L'ordre étant donné par M. l'Intendant, aux suisses et portiers de l'intendance de ne laisser sortir aucun élève sans un permis écrit et signé du chef du pensionnat, ceux qui ne se soumettraient pas à ces dispositions seront considérés comme ayant violé la consigne, et encourront le premier degré de punition indiqué par l'article 26, titre 4.

Art. 18. Il est expressément défendu aux pensionnaires d'introduire aucune personne étrangère au pensionnat dans leur chambre. Les pères, mères, frères et oncles sont seuls exceptés; et ces visites de parenté n'auront lieu que le dimanche. Les amis ne pourront être introduits, de même que le dimanche, dans les salles d'études seulement. Pendant le mois de septembre, époque des vacances, ces visites de parents et d'amis pourront être admises le jeudi et le dimanche, toujours aux mêmes heures.

Art. 19. Aucun élève ne pourra, sous aucun motif, s'absenter de l'École royale sans un permis donné et signé par le chef du pensionnat.

Les demandes et réclamations que les élèves auront à faire, soit au directeur, soit au chef du matériel, devront parvenir à ces derniers par l'entremise du chef du pensionnat. Lorsqu'il s'agira de dîner ou de passer une partie de la journée hors du pensionnat, ces permissions ne seront accordées que sur la demande des pères, mères, frères et oncles ou sur celle d'un professeur.

L'élève qui aura obtenu une permission les jours de travail ne pourra en jouir que depuis 4 heures jusqu'à 6 heures en hiver, et jusqu'à 7 heures en été, afin d'être de retour au pensionnat à l'heure des études du soir.

Les jours de repos et les dimanches, la sortie pourra être avancée et le retour retardé, à la volonté du chef du pensionnat, sans que pour cela l'élève puisse dépasser l'heure du souper (9 heures).

Art. 20. Toute maladie légère ou indisposition qui ne forcerait pas de garder le lit, mais qui exigerait, par ordonnance du médecin, un traitement de précaution, tels que bains de pieds, tisanes, et afin de ne pas nuire à l'effet de ces remèdes, privera l'élève de sortir pour la promenade et pour le spectacle jusqu'à son entier rétablissement. Néanmoins ce régime ne l'exemptera pas de suivre les classes de l'école.

Titre III. — *Devoirs des élèves sous le rapport de l'instruction dans les classes de l'École.*

Art. 21. Il sera dressé et affiché dans les salles d'études du pensionnat un tableau indicateur des classes où chaque élève se rendra tous les jours. Aucun autre motif que celui de maladie qui peut aliter un élève ne saurait l'exempter de se rendre aux classes; s'il n'était qu'enrhumé, cette raison ne le dispenserait pas d'assister, comme auditeur, à la leçon donnée aux autres.

Art. 22. Le directeur donnera les ordres nécessaires au surveillant à l'effet de s'assurer si les élèves suivent exactement les études dans les différentes classes qui leur sont assignées.

Art. 23. Pour leur instruction et en même temps comme récompense, les élèves iront les lundis dans la loge qui leur est destinée à l'Opéra; six élèves, seulement, iront dans cette loge. Ce nombre ne pourra être dépassé.

Art. 24. Aucun élève, sous quelque prétexte que ce soit, ne pourra aller se placer ailleurs, à l'Académie royale de musique, que dans la loge qui lui est désignée par l'autorité. L'entrée du théâtre leur est spécialement défendue.

Art. 25. Les élèves ne devront aller au spectacle qu'étant accompagnés par le chef, ou une personne de confiance déléguée par lui. Il en sera de même à l'égard de la promenade, qui ne peut avoir lieu qu'à l'heure de la récréation.

Titre IV. — *Pénalité.*

Art. 26. Il existera trois degrés de punition, savoir: le premier, la défense de sortir de l'enceinte de l'école; le second, d'être consigné dans l'intérieur du pensionnat sans pouvoir en sortir; le troisième, l'exclusion du pensionnat et de l'École royale. Celui qui encourra ce troisième degré ne pourra obtenir de certificat d'élève de l'École.

Le premier degré sera applicable pendant un jour pour chaque infraction aux devoirs prescrits par le règlement; dans le cas de récidive, le second degré sera appliqué; on infligera la peine du troisième degré à ceux des élèves qui, au mépris du règlement et des remontrances du directeur, persisteraient dans leur insubordination et deviendraient ainsi un mauvais exemple.

Art. 27. Le directeur de l'École royale, le chef du matériel et le chef du pensionnat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent règlement.

Marquis de Lauriston.

[Arch. du Conservatoire.]

CDLII. — Arrêté concernant le service pendant les vacances; 27 août 1823.

Pendant les vacances de l'École qui auront lieu le mois de septembre prochain, il y aura des classes qui se tiendront le mardi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de chaque semaine. Le samedi et le lundi, il n'y en aura point.

Le chef du pensionnat veillera à ce que les pensionnaires aillent exactement prendre leçon les jours ci-dessus désignés.

Tous les jours de la semaine, il y aura classe du soir au pensionnat; malgré cela, il pourra y avoir à l'égard de celle-ci un ou deux congés par semaine; le chef du pensionnat désignera le nombre et choisira le jour de ces congés.

Les promenades ne pourront pas avoir lieu le matin du jour où l'on tiendra les classes, mais elles pourront se faire l'après-dîner, pourvu que l'on soit rentré à 7 h. 1/2 pour la classe du soir.

Les élèves pourront sortir une partie de la matinée du samedi et du lundi sous la condition expresse de rentrer au pensionnat pour dîner.

Si le chef ou son fils ne pouvaient les mener à la promenade du matin, le chef choisira un des élèves qui se chargera sous sa propre surveillance et sa responsabilité d'être le gardien de ses camarades à la promenade. Le chef du pensionnat désignera parmi les élèves en titre ceux qui, tour à tour, devront remplir cette fonction, et celui qui aura été choisi devra en rentrant de la promenade lui faire un rapport pour l'informer si son tour s'est passé dans l'ordre. Outre la promenade du matin le samedi et le lundi, on pourra sortir encore le soir, mais accompagnés du chef ou de son fils, et pas autrement.

Pendant la durée des vacances seulement, et jusqu'au 1er octobre, les places des loges au spectacle pourront être complétées indirectement et à tour de rôle, savoir : à l'Académie royale de musique pour ceux qui sont désignés pour l'opéra-comique, et *vice versa*. Passé les vacances, tout rentrera dans l'ordre prescrit antérieurement.

Quant aux dimanches, on agira selon les termes du règlement, à l'égard des promenades, et des élèves qui ont des parens à Paris chez lesquels ils peuvent aller dîner.

Le chef du pensionnat pourra dans sa sagesse apporter quelques amandemens dans tout ce qui a été arrêté dans ce règlement selon les circonstances, et la bonne ou mauvaise conduite des élèves.

CHERUBINI.

CDLIII. — ARRÊTÉ RELATIF À L'HABILLEMENT DES PENSIONNAIRES HOMMES ET FEMMES; 25 MARS 1825.

Signé : Vicomte DE LA ROCHEFOUCAULD.

[Archiv. du Conservatoire.]

CDLIV. — ARRÊTÉ PORTANT RÈGLEMENT POUR LES PENSIONNATS D'HOMMES ET DE FEMMES; 20 JUILLET 1825.

Considérant la nécessité d'arrêter définitivement les dispositions réglementaires des pensionnats institués pour les élèves de l'un et de l'autre sexe à l'École royale de musique et de déclamation, sur le rapport du Conseil d'administration de l'établissement, nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE 1er. L'institution des pensionnats a pour objet de former aux arts de la scène des jeunes gens de l'un et l'autre sexe, et cette destination est la condition expresse de l'admission des élèves aux pensionnats.

ART. 2. Le pensionnat des hommes, situé dans l'enceinte de l'École, est institué pour dix élèves; cependant ce nombre pourra être porté à douze, d'après l'avis du Conseil d'administration et la décision de l'autorité supérieure.

ART. 3. Le pensionnat des femmes, placé hors de l'École, est composé de six élèves seulement.

ART. 4. Deux tiers des élèves de chaque pensionnat seront, autant que possible, formés pour l'Académie royale de musique; le reste sera destiné à la scène des autres théâtres lyriques royaux.

ART. 5. Il ne sera accordé aucune pension hors des pensionnats.

ART. 6. Il ne sera admis dans le pensionnat des hommes aucun élève dont la mue de la voix ne serait point complètement achevée.

ART. 7. Les élèves âgés de vingt un ans qui n'auraient aucune notion de musique ne seront admis dans l'un ni dans l'autre des pensionnats, à moins qu'ils ne soient doués d'une très belle voix, d'un physique avantageux, et qu'ils n'annoncent pour le chant des dispositions qui fassent concevoir de grandes espérances. Ces exceptions seront faites d'après l'opinion du Comité d'examen.

ART. 8. Pour être admis à l'École, les aspirans devront : 1° être accompagnés de leurs père et mère ou de l'un des deux veuf, ou, à défaut de l'un et de l'autre, d'un oncle ou tuteur autorisé par le conseil de famille, qui consentiront par écrit à ce que leur fils ou fille, neveu, nièce ou pupille, embrasse la profession du théâtre, et se soumette à tous les règlemens qui régissent ou pourraient régir l'École royale, et qui, dans tous les cas, seront communiqués aux élèves et aux parens qui les réclameraient. Si l'élève est majeur, il s'engagera personnellement à satisfaire à ces conditions. Dans le cas où il serait mineur, les parens ou tuteurs contracteront, sous leur responsabilité, l'obligation de faire ratifier à sa majorité, par leur enfant ou pupille, l'engagement qu'ils prendront en leur nom; 2° être muni d'un extrait de naissance en bonne forme et d'un certificat dûment légalisé, constatant qu'ils ont eu la petite vérole ou qu'ils ont été vaccinés.

ART. 9. Lorsqu'un aspirant sera adressé à l'École par un correspondant des départemens sans être accompagné, ainsi qu'il est spécifié à l'article précédent, il devra être porteur du consentement exprès, par-devant notaire et en tout conforme aux dispositions prescrites par cet article.

ART. 10. Les élèves suivront exactement les classes de l'École pendant le temps reconnu nécessaire à leurs études; ils ne pourront, sous aucun prétexte et par aucun motif, quitter le pensionnat sans l'autorisation du directeur.

ART. 11. Ils resteront, après leur noviciat terminé, à l'entière disposition de l'autorité supérieure, et ce, pendant l'espace de deux années, durant lesquelles il leur est formellement interdit de contracter aucun engagement quelconque, soit avec les théâtres de la capitale, soit avec ceux des départemens ou de l'étranger, sans avoir obtenu la permission de l'autorité.

ART. 12. Les élèves pensionnaires de l'un et de l'autre sexe ne pourront quitter le pensionnat que d'après l'avis exprès qu'ils en auront reçu du directeur de l'École, et lorsque l'autorité supé-

rieure aura approuvé leur engagement avec le théâtre auquel ils devront appartenir; dans ce cas, les élèves recevront, à leur sortie de l'École, une somme de 500 francs, destinée à pourvoir aux besoins de leur nouvelle position.

Art. 13. Si, par une cause quelconque, un élève ne pouvait continuer ses études, le directeur, après avoir consulté le Comité, nous adressera un rapport, afin de nous mettre à portée de prononcer sur le sort de cet élève.

Art. 14. Si, à l'expiration du temps de ses études, un élève n'était pas reconnu propre à l'un des services qui font l'objet des leçons de l'École, il serait rendu à ses parens ou à lui-même, sans qu'il pût prétendre à aucune indemnité quelconque.

Art. 15. Le directeur de l'École est chargé de l'exécution du présent réglement, dont un exemplaire imprimé sera remis à chacun des élèves des deux pensionnats.

Vte de la Rochefoucauld.

CDLV. — Formule d'engagement.

Devoirs de l'Engagement de M... Pensionnaire de l'École royale de Musique.

Le ... mil huit cent ... Devant nous... S'est présenté...

L a dit, qu'ayant passé à l'examen du Comité, qui l'a jugé digne d'être admis au titre d'élève pensionnaire, nous prie et requiert de l'admettre en cette qualité; laquelle réquisition nous a été pareillement faite par ses père et mère, qui nous ont réitéré consentir à ce que leur fil se destinât à la profession de l'art théâtral.

Sur quoi nous avons de suite fait donner a dit comparant lecture des réglemens de l'École dans la partie qui lui est applicable.

Et l... toujours assisté de ses père et mère, et sous leur autorisation, ayant déclaré se soumettre auxdits réglemens et promis d'en remplir fidèlement toutes les clauses et conditions ce en qui l concerne, nous l'avons à l'instant reçu et admis au titre d'élève pensionnaire de l'École royale pour, par , jouir dès ce jour des avantages et prérogatives attachés audit titre.

Au moyen de quoi, et en reconnaissance des soins, frais et dépenses qui seront avancés par l'École pour son instruction, l... autorisé comme dessus, promet, s'engage et s'oblige notamment: 1° à demeurer au pensionnat et à suivre exactement les classes de l'École pendant le tems nécessaire; 2° à rester et demeurer après son noviciat terminé, à l'entière disposition du Ministre de la Maison du Roi, pour le service de l'un des théâtres royaux, dons l'emploi et aux appointemens qui seront jugés lui convenir, et ce, pendant l'espace de deux années au moins.

En conséquence, et pendant ledit espace de tems, il lui est formellement interdit de contracter aucun autre engagement, soit pour les théâtres de la capitale, soit pour ceux de la province, si ce n'est après permission expresse du Ministre, et sur la demande du théâtre royal auquel aura été annexé.

Ce qui a été de rechef promis et formellement consenti par l

A quoi ses père et mère ont ajouté que, pour assurer d'autant plus l'exécution du présent engagement, ils déclaraient s'en porter personnellement garans et cautions, à peine de tous dommages et intérêts.

Ainsi convenu, fait et arrêté entre nous, Cherubini, directeur de l'École royale et l... dit... assisté et autorisé comme dit est, de ses père et mère susnommés, lesquels ont signé avec nous ces présentes, dont il leur a été de suite remis un double, muni des mêmes signatures.

Paris, le

CDLVI. — Addition à l'article 12 du réglement du 20 juillet 1825; 8 mai 1827.

Les élèves pensionnaires ne pourront quitter le pensionnat et débuter sur l'un des théâtres royaux que d'après l'avis exprès qu'ils en auront reçu du directeur de l'École. Lorsqu'un élève aura débuté avec succès sur l'un desdits théâtres et que, par suite de cette épreuve, il y sera engagé, il recevra de nous une somme de 500 francs destinée à pourvoir aux besoins de sa nouvelle position.

Lorsqu'un élève pensionnaire aura également montré du talent dans ses débuts, mais qu'il ne pourra être engagé par le seul motif qu'il n'y a pas de place vacante au moment desdits débuts, il lui sera accordé une somme de 250 francs à titre d'indemnité, afin qu'il puisse exister jusqu'au moment où il trouvera un engagement dans les départemens.

Lorsqu'un élève pensionnaire, après ses débuts, n'aura pas été jugé devoir être engagé, il recevra une *somme de 100 francs* à titre de frais de voyage pour lui faciliter les moyens de retourner dans sa famille ou de chercher à se procurer un engagement quelconque.

Vicomte de La Rochefoucauld.

CDLVII. — Réglement sur la police intérieure; août 1838.

Devoirs de MM. les élèves dans l'intérieur du pensionnat.

Article premier. Les élèves seront levés tous les jours à 6 heures en été, et à 7 heures en hiver. Le lever sera annoncé par le son de la cloche.

Art. 2. Le déjeuner se fera à 8 heures précises, pour que les élèves puissent se rendre immédiatement dans leurs classes respectives de la 1re période. Ce repas sera également annoncé par le son de la cloche.

Art. 3. Les élèves qui n'auront pas de leçons pendant une période rentreront au pensionnat.

Art. 4. Aucun élève ne pourra se présenter à table que vêtu décemment.

Art. 5. Pendant le repas, le chef du pensionnat tiendra la main à ce que les conversations soient décentes.

Art. 6. Il y aura étude le soir, lorsque les élèves n'iront pas au spectacle; dans ce cas, les études du soir commenceront à 7 heures et demie dans les longs jours.

Art. 7. Ces études seront partagées entre le solfége, la lecture à la partition, les exercices de piano et les études littéraires, sauf les modifications que le chef du pensionnat jugera nécessaire d'y apporter.

Art. 8. Il est expressément défendu aux élèves : 1° de fumer, cette habitude pouvant être nuisible à la voix; 2° de laisser croître leurs moustaches et leur barbe; 3° de sortir du Conservatoire et d'y rentrer par une autre porte que celle de l'Établissement donnant sur la rue du Faubourg-Poissonnière; 4° de stationner sur le pas de la porte cochère, ou de se tenir aux croisées du pensionnat donnant sur la rue Bergère et à celles des classes du Conservatoire donnant sur la rue du Faubourg-Poissonnière; 5° d'aller prendre leçon au domicile d'un professeur; 6° d'aller chanter dans les concerts publics ou particuliers, et dans les soirées musicales particulières; 7° de se faire entendre particulièrement chez les directeurs des théâtres lyriques et de contracter avec ces derniers aucun engagement sans l'autorisation du directeur.

Art. 9. Les élèves ne pourront rien demander ni exiger des domestiques sans l'autorisation du chef.

Art. 10. L'ordre étant donné par M. le directeur aux portiers du Conservatoire, de ne laisser sortir de l'établissement aucun élève, sans un permis écrit et signé du chef du pensionnat, ceux qui ne se soumettraient pas à ces dispositions, encourraient le 1er degré de punition indiqué par l'article 21.

Art. 11. Il est expressément défendu aux pensionnaires, d'introduire aucune personne étrangère au pensionnat, dans leurs chambres; les visites de parents et d'amis n'auront lieu que le dimanche; pendant les vacances, ces visites de parents et d'amis pourront être admises le jeudi et le dimanche.

Art. 12. Aucun élève ne pourra, sous aucun motif, s'absenter du Conservatoire, sans un permis donné et signé par le chef du pensionnat. Les demandes et les réclamations que les élèves auront à faire, soit au directeur, soit au chef du matériel, devront parvenir à ces derniers par l'entremise du chef du pensionnat. Lorsqu'il s'agira de dîner ou de passer une partie de la journée hors du pensionnat, ces permissions ne seront accordées que sur la demande des parents; le chef du pensionnat jugera si ces permissions peuvent être accordées.

Art. 13. Les jours de repos et les dimanches, la sortie pourra être avancée, et le retour retardé à la volonté du chef, sans que pour cela l'élève puisse dépasser 10 heures du soir.

Art. 14. Toute maladie légère, ou indisposition qui ne forcerait pas de garder le lit, mais qui exigerait par ordonnance du médecin, un traitement de précaution, tel que bain de pieds, tisane, etc., privera l'élève, afin de ne point nuire à l'effet de de ces remèdes, de sortir pour la promenade ou le spectacle, jusqu'à son entier rétablissement. Néanmoins ce régime ne l'exemptera pas de suivre les classes du Conservatoire.

Art. 15. Comme dans toutes les écoles spéciales, il est défendu aux élèves de se coucher sur leurs lits dans la journée, à moins d'indisposition. Cette mesure tient au bon ordre et à la propreté du pensionnat. Il leur est recommandé de ranger et d'enfermer leurs effets.

Devoirs des élèves sous le rapport de l'instruction dans les classes du Conservatoire.

Art. 16. Aucun autre motif que celui de maladie, qui peut aliter un élève, ne saurait l'exempter de se rendre aux classes; s'il n'était qu'enrhumé, cette raison ne l'empêcherait pas d'assister, comme auditeur, à la leçon donnée aux autres.

Art. 17. Le directeur donnera les ordres nécessaires au surveillant, à l'effet de s'assurer si les élèves suivent exactement les études dans les différentes classes qui leur sont assignées.

Art. 18. Pour leur instruction et en même temps comme récompense, les élèves iront, le lundi et le vendredi de chaque semaine, dans la loge qui leur est destinée à l'Académie royale de musique. Six élèves pensionnaires seulement iront dans la loge de l'Académie royale de musique, ce nombre ne pourra être dépassé. Ni les élèves externes, ni aucune autre personne ne pourront y être admis. Toutes les fois qu'une loge sera accordée au théâtre de l'Opéra-comique et au Théâtre Italien, 5 élèves seulement y seront admis.

Art. 19. Aucun élève, sous quelque prétexte que ce soit, ne pourra aller se placer ailleurs, à l'Académie royale de musique ou dans les autres théâtres, que dans la loge qui leur est désignée par l'autorité. L'entrée des théâtres leur est spécialement défendue.

Art. 20. Les élèves ne devront aller au spectacle qu'étant accompagnés par le chef, ou par une personne de confiance désignée par lui. Il en sera de même de la promenade.

Pénalité.

Art. 21. Il existe trois degrés de punition, savoir : Le premier, la défense de sortir de l'enceinte du Conservatoire. Le second, d'être consigné dans l'intérieur du pensionnat, sans pouvoir en sortir. Le troisième, l'exclusion du Conservatoire. Le premier degré sera applicable pendant un jour, *pour chaque infraction* aux devoirs prescrits par le règlement. Dans le cas de récidive, le second degré sera appliqué, pour un ou plusieurs jours, à la volonté du directeur. On infligera la peine du troisième degré à ceux des élèves qui, au mépris du règlement et des remontrances du directeur, persisteraient dans leur insubordination, et deviendraient ainsi un mauvais exemple.

Article dernier. Le domestique attaché au pensionnat et spécialement affecté au service des pensionnaires fera les lits

le matin, nettoiera et balaiera les chambres avec soin et exactitude; c'est également ce domestique qui doit battre les habits, les brosser, et nettoyer les chaussures.

L. Cherubini.

CDLVIII. — Règlement de police intérieure; 1846.

Le surveillant du pensionnat, sous les ordres du directeur et de l'administrateur du Conservatoire, est investi spécialement de toutes les attributions relatives au maintien de l'ordre et de la police du pensionnat.

Les élèves seront, tous les jours, levés à 6 heures en été et à 7 heures en hiver; le lever sera annoncé par le son de la cloche.

Le déjeuner se fera à 8 heures précises pour que les élèves puissent se rendre à 9 heures dans leurs classes respectives.

A la fin de leurs leçons, ils se rendront immédiatement au pensionnat; il leur est expressément défendu de rester dans la cour, pendant la durée des classes, c'est-à-dire depuis 9 heures jusqu'à 4 heures.

Aucun élève ne pourra se présenter à table ou dans les classes s'il n'est vêtu décemment.

Il ne sera permis à personne de fumer dans l'intérieur de l'établissement.

Aucun élève ne pourra sortir, pour quelque motif que ce soit, sans un permis écrit et signé du surveillant du pensionnat, et qu'il devra déposer chez le concierge du Conservatoire; ceux qui ne se soumettraient pas à ces dispositions, seraient considérés comme ayant violé le règlement, et seraient consignés dans l'intérieur du pensionnat; en cas de récidive, ils seraient exclus du Conservatoire.

Il est expressément défendu aux pensionnaires d'introduire, dans leur chambre, aucune personne étrangère au pensionnat.

Lorsqu'un élève devra dîner ou passer une partie de la journée hors du pensionnat, il ne sera accordé de permission que sur la demande des pères, mères, frères, oncles et correspondants, ou sur celle d'un professeur : cette permission ne sera valable, autant que possible, que jusqu'à 11 heures du soir.

Aucun autre motif que celui de maladie, entraînant la nécessité de garder le lit, ne saurait exempter un élève de se rendre aux classes; s'il n'était qu'indisposé, cette raison ne le dispenserait pas d'assister à la leçon comme auditeur.

Il ne sera accordé, dans la semaine, qu'une permission de sortie à chaque pensionnaire; cette permission, autant que possible, ne pourra pas dépasser 11 heures du soir.

Les élèves seront responsables des dégâts qui seraient faits par eux dans l'intérieur du pensionnat, ou dans les classes.

Le surveillant des classes et du pensionnat devra s'assurer chaque jour que les élèves suivent exactement les études dans les différentes classes qui leur sont assignées.

Les élèves ne devront aller au spectacle que lorsqu'ils seront accompagnés par le surveillant, ou une personne de confiance déléguée par lui.

Le surveillant des classes et du pensionnat est responsable de l'exécution du présent règlement.

Auber.

CDLIX. — Arrêté relatif à la discipline, 12 novembre 1849.

Le chef du pensionnat est investi spécialement de toutes les attributions relatives au maintien de l'ordre et de la police sous la surveillance du directeur du Conservatoire.

Les élèves se lèveront à 7 heures en été et à 8 heures en hiver; l'heure du lever sera annoncée par la cloche. Les chambres des élèves doivent être tenues avec ordre et propreté. Aucun élève ne pourra se présenter dans les classes ou à table, s'il n'est convenablement vêtu. Les élèves ne peuvent rien exiger des domestiques sans l'autorisation du chef.

Il est défendu aux élèves soit de chanter, soit d'engager aucune discussion à voix haute dans les couloirs, escaliers, ainsi que dans la cour du pensionnat. Il est également défendu de fumer dans l'intérieur ou sur la porte du pensionnat.

A 11 heures du soir, toutes les lumières doivent être éteintes dans les chambres des élèves.

Le chef du pensionnat surveillera les études. Toutes les salles d'étude doivent être fermées à 10 heures et demie du soir.

La grande salle d'étude étant exclusivement consacrée au travail, il est défendu aux élèves de s'y installer pour causer entre eux; il pourront se réunir dans la première salle aux heures de récréation.

Aucun élève ne pourra sortir, sous quelque prétexte que ce soit, sans une permission signée du chef du pensionnat et qu'il devra déposer chez le concierge. Les élèves doivent être rentrés à 11 heures, à moins d'une autorisation spéciale et motivée.

Les élèves doivent toujours être vêtus soigneusement et convenablement quand ils paraissent dans un lieu public.

L'autorisation de chanter dans des concerts ou soirées musicales sera demandée au chef du pensionnat, qui en référera au directeur du Conservatoire.

Aucun autre motif que celui de maladie entraînant la nécessité de garder le lit, ne saurait exempter un élève de se rendre aux classes; en cas de simple indisposition, il devrait y assister comme auditeur.

Il est expressément défendu aux élèves de recevoir dans leur chambre aucune personne étrangère au pensionnat; les pères, mères, frères et oncles sont seuls exceptés. Les amis ne pourront être reçus que le dimanche et seulement dans la salle d'attente.

Les demandes ou réclamations que les élèves auraient à faire au directeur du Conservatoire devront lui parvenir par l'entremise du chef du pensionnat.

Les infractions au présent règlement entraîneront : 1° la réprimande ; 2° la retenue dans l'intérieur du pensionnat.

En cas de récidive, et suivant la gravité de la faute, l'exclusion du pensionnat pourra être prononcée par le directeur du Conservatoire.

Le concierge du pensionnat devra veiller, en ce qui le concerne, à l'exécution du règlement. Il est tenu de rendre un compte exact de toutes les infractions commises, au chef du pensionnat.

AUBER.

CDLX. — RÈGLEMENT; 10 MARS 1855.

I. *Du chef du pensionnat.*

ARTICLE 1er. Le chef du pensionnat est chargé spécialement de la surveillance, de la police intérieure, de la tenue du pensionnat et des élèves pensionnaires, et de l'exécution des règlements sous la surveillance immédiate de l'administrateur et sous celle du directeur.

ART. 2. Il doit assister aux repas des élèves.

ART. 3. Il est chargé d'obtenir, pour les élèves pensionnaires, les autorisations de chanter dans les messes, concerts publics et particuliers, soirées musicales, représentations, etc.

ART. 4. Il délivre aux élèves pensionnaires et particuliers des autorisations (*écrites*) de sortie, qui devront être remises par eux aux concierges du pensionnat du Conservatoire.

ART. 5. Il doit surveiller la présence des élèves pensionnaires aux cours des professeurs et prendre note de leurs progrès ou de leur incapacité.

ART. 6. Il est chargé de conduire chaque soir une partie des élèves à un théâtre lyrique, et de désigner une personne pour conduire les autres élèves à d'autres théâtres du même genre.

ART. 7. Il doit adresser, dans les cinq premiers jours du mois, à l'administrateur, un état des élèves conduits pendant le mois précédent aux représentations des théâtres lyriques.

ART. 8. Il adresse également à l'administrateur, dans les cinq premiers jours du mois, un rapport, pour être présenté au directeur, sur la conduite, la tenue, les études, la santé et l'assiduité aux classes des élèves pensionnaires.

Un tableau indiquant les classes suivies par chaque élève doit être joint à ce rapport.

ART. 9. Il reçoit les réclamations écrites et ouvertes des élèves pensionnaires, pour les remettre à l'administrateur, qui les soumet, s'il y a lieu, au directeur.

ART. 10. En cas de maladie constatée d'un élève pensionnaire, il préviendra immédiatement l'administrateur.

ART. 11. Il ne peut s'absenter sans une autorisation spéciale du directeur et qu'après avoir fait agréer un remplaçant temporaire.

ART. 12. En cas de grave infraction de la part d'un élève ou d'événement extraordinaire dans l'intérieur du pensionnat, il doit en informer immédiatement l'administrateur.

II. *Des élèves pensionnaires.*

ART. 13. Les élèves-pensionnaires sont placés sous l'autorité immédiate du chef du pensionnat. Ils lui doivent respect et obéissance.

ART. 14. Ils doivent se conformer aux prescriptions du règlement et à toutes les instructions nouvelles qui leur seront notifiées.

ART. 15. Ils doivent toujours se présenter dans les classes et au réfectoire dans une tenue convenable, et ils doivent prendre celle qui leur est indiquée par le chef du pensionnat pour les sorties de l'Établissement.

ART. 16. Ils doivent tenir les chambres qu'ils habitent en ordre et en bon état de propreté. Ils ne doivent, sous peine de punition, ni écrire, ni dessiner sur les murs des chambres, salles d'étude, corridors, murs extérieurs, etc.

Ils sont individuellement responsables des dégradations commises par eux, soit dans les classes ou dans le pensionnat. Si l'auteur de la dégradation est inconnu, les frais de réparation sont à la charge de tous les élèves pensionnaires et particuliers.

ART. 17. Les élèves pensionnaires ne peuvent exiger aucun service particulier des domestiques du pensionnat, sans une autorisation spéciale.

ART. 18. Il est expressément défendu aux élèves pensionnaires de chanter, de discuter à haute voix dans les corridors, escaliers, cours du pensionnat et du Conservatoire.

ART. 19. Les élèves pensionnaires ne pourront avoir de lumière dans leur chambre après 11 heures du soir.

ART. 20. Les élèves-pensionnaires doivent se coucher immédiatement en revenant des théâtres.

ART. 21. Les élèves pensionnaires ne peuvent sortir qu'avec une double permission délivrée par le chef du pensionnat, qu'ils remettront aux deux concierges.

ART. 22. Les jours de sortie, les élèves pensionnaires doivent être rentrés à 11 heures du soir, à moins d'avoir obtenu une autorisation spéciale et écrite du chef du pensionnat, qui devra être remise le matin à chacun des concierges.

ART. 23. Les élèves pensionnaires ne peuvent se rendre aux théâtres que sous la conduite du chef du pensionnat ou des personnes désignées par lui. Ils ne peuvent, sous aucun prétexte, s'abstenir d'assister à toute la représentation.

ART. 24. Les élèves pensionnaires ne peuvent chanter dans aucune réunion publique ou particulière, concerts, représentations, etc., sans une autorisation spéciale, délivrée sur la demande du chef du pensionnat.

ART. 25. Les élèves pensionnaires ne peuvent se dispenser d'assister aux classes qu'en cas de maladie constatée par le médecin du Conservatoire. En cas d'indisposition, ils doivent y assister comme *auditeurs*.

ART. 26. Les élèves pensionnaires ne peuvent recevoir dans leurs chambres que leurs proches parents. Le dimanche ils peuvent recevoir les personnes étrangères dans la salle d'étude.

Art. 27. Les élèves pensionnaires doivent se lever à 6 heures et demie du matin en été et à 7 heures et demie en hiver. Ils doivent être rendus au réfectoire à onze heures pour le déjeuner et à 5 heures pour le dîner. Toutes ces heures leur sont indiquées par le son de la cloche.

Art. 28. Un élève pensionnaire a le droit d'avoir un piano dans sa chambre, s'il justifie qu'il a suivi, pendant un an au moins, une classe d'étude du clavier et qu'il est capable d'accompagner le chant. Ces autorisations, qui ne pourront excéder le nombre de trois, seront accordées par l'administrateur sur la demande du chef du pensionnat.

Art. 29. Les élèves pensionnaires devront suivre les classes qui leurs seront imposées comme obligatoires. Un programme d'études sera arrêté, à cet effet, chaque année par le directeur, et sa mise à exécution sera confiée au chef du pensionnat.

Art. 30. Les infractions au règlement ou la mauvaise conduite des élèves pensionnaires entraînent : 1° la *réprimande* du chef du pensionnat, avec mention sur le rapport mensuel remis à l'administrateur; 2° le *renvoi* devant le directeur; 3° la *retenue* ou privation d'une ou plusieurs sorties; 4° la *priration* des représentations théâtrales; 5° le *renvoi* du pensionnat par le directeur, en cas de mauvaise conduite habituelle, d'insubordination, d'infractions réitérées ou de fautes graves.

III. *Des élèves particuliers.*

Art. 31. Le chef du pensionnat est autorisé à avoir quatre élèves particuliers payant chacun une pension dont le prix sera soumis à l'approbation de l'administrateur.

Art. 32. Ces élèves sont soumis aux obligations imposées aux élèves pensionnaires du Gouvernement et doivent se conformer à toutes les dispositions du présent règlement sous peine de renvoi de l'établissement.

Art. 33. Le chef du pensionnat doit faire connaître, aussitôt après leur entrée, les noms et âges de ces élèves à l'administrateur.

IV. *Du concierge.*

Art. 34. Le concierge est chargé : 1° du chauffage et de l'entretien du calorifère pendant l'hiver; 2° du balayage des corridors et escaliers; 3° de la surveillance des entrées et des sorties des élèves et des personnes étrangères.

Art. 35. Il ne doit, sous aucun prétexte, permettre aux élèves d'entrer dans sa loge.

Art. 36. Il doit tenir la porte du pensionnat fermée à l'entrée de la nuit et définitivement après la rentrée des élèves revenant des théâtres.

Art. 37. Les jours de semaine, il ne doit laisser sortir les élèves que sur la remise d'une permission écrite du chef du pensionnat. Les jours de sortie régulière (*les dimanches*), il ne doit laisser rentrer après 11 heures du soir que les élèves qui lui remettent le matin une permission écrite du chef du pensionnat. Il remet chaque matin au chef du pensionnat les permissions de la veille.

Art. 38. Il ne doit laisser entrer aucun étranger dans le pensionnat sans l'interroger.

Art. 39. Le logement et dépendances qu'il occupe doivent toujours être en bon état de propreté.

Art. 40. Il doit interdire aux élèves de se tenir sur la porte et dans les corridors du pensionnat.

Art. 41. Il doit rendre compte immédiatement au chef du pensionnat de toute dégradation ou infraction commise par les élèves.

Art. 42. Il doit empêcher de fumer dans les escaliers, cours et corridors du pensionnat.

Art. 43. Il doit être en tenue depuis 9 heures du matin jusqu'à 5 heures.

V. *Dispositions générales.*

Art. 44. Les chambres des élèves et la salle d'étude doivent être faites et balayées avant le déjeuner (*11 heures*).

Art. 45. Le réfectoire et tout le service de table doivent être tenus toujours très proprement. La table doit être desservie et le couvert levé immédiatement après chaque repas.

Art. 46. Le domestique du pensionnat, chargé spécialement du service des élèves pensionnaires, est responsable de tout ce qui se rapporte à la tenue et à la propreté des chaussures, chambres, réfectoire, salles d'étude et d'attente, etc., et au service de la table.

Art. 47. La salle d'étude doit être éclairée de 6 heures à 10 heures du soir en hiver. Les élèves ne peuvent s'y tenir que pour leurs études. Un piano doit être à leur disposition.

Art. 48. Le présent règlement sera affiché dans l'intérieur du pensionnat après lecture faite aux élèves pensionnaires et particuliers.

Art. 49. L'administrateur et le chef du pensionnat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution immédiate.

Auber.

CDLXI. — PROPOSITION DE SUPPRESSION, RAPPORT AU MINISTRE; 26 AOÛT 1871.

Monsieur le Ministre,

En prenant possession de la direction du Conservatoire à laquelle vous avez bien voulu m'appeler, mon premier soin a été de me rendre compte de l'état actuel des choses dans cet établissement national et d'examiner si quelques modifications ou quelques améliorations conseillées par l'expérience ou réclamées par la nécessité ne devraient pas y être apportées.

Parmi les nombreuses questions dont j'ai à préparer la solution, celle du pensionnat, l'une des plus importantes, m'a semblé devoir être étudiée la première et je viens aujourd'hui, M. le Ministre, vous soumettre le résultat de mes observations.

Il existe au Conservatoire un pensionnat de dix élèves hommes (internes) qui se destinent spécialement à nos scènes lyriques.

Ces jeunes gens sont logés, nourris et entretenus aux frais de l'État dans l'intérieur de l'Établissement. Une somme de 18,000 francs environ est affectée à ce service.

D'un autre côté, dix pensions de 600 francs chacune sont attribuées indistinctement aux élèves externes, hommes et femmes, de la déclamation.

Le pensionnat (internat) exclusivement affecté aux élèves hommes du chant est, depuis longtemps, l'objet de vives discussions.

Ses partisans soutiennent : que les avantages de l'internat ne sauraient être compensés par des pensions accordées à des externes ; qu'un pensionnat bien tenu est pour les hommes un excellent mode d'instruction et d'éducation ; que le pensionnat n'est pas seulement destiné à encourager le travail et l'intelligence, mais aussi et surtout à recueillir les voix rares que l'on parvient à découvrir et dont on perdrait le plus grand nombre s'il n'existait pas, attendu, disent-ils, que, pour les familles des élèves, le pensionnat est une sécurité.

Ils ajoutent qu'au point de vue de l'éducation musicale, il est préférable que les élèves qui se destinent au chant soient placés dans un pensionnat et soustraits ainsi non seulement aux propositions prématurées des directeurs de théâtres, mais aussi aux distractions du dehors qui les éloigneraient de leurs études et les entraîneraient facilement à mener une existence nuisible à la conservation de leur voix. Ils disent enfin que le pensionnat a sa tradition ; qu'il suffit de parcourir la liste des élèves pour s'assurer que la plupart de nos talents célèbres et de nos grands artistes sont sortis de ses bancs.

Les adversaires du pensionnat répondent : que le pensionnat est une injuste inégalité et une inconséquence inexplicable ; que le mode d'encouragement adopté pour les élèves, hommes et femmes, de la déclamation, produisant les meilleurs résultats, il conviendrait de l'appliquer aussi aux élèves, hommes et femmes, du chant ; que le pensionnat n'est possible qu'avec une discipline sévère et rigoureuse, et que les pensionnaires, généralement trop avancés en âge au moment de leur admission et trop imbus de l'esprit du temps pour se plier et se soumettre volontiers à cette discipline, sont loin de répondre par leur conduite, leur assiduité et la régularité de leurs études aux sacrifices du Gouvernement.

Ils ajoutent que les hommes à qui la nature s'est plu à accorder le don d'une belle voix n'ont pas besoin du pensionnat pour se produire ; que des pensions auraient également pour effet d'encourager les élèves à un travail utile et plus complet et de les mettre à même de ne pas accepter trop prématurément les offres des directeurs de théâtres. Et enfin qu'il est aussi de grands talents qui ont brillé sur nos scènes lyriques et dont le pensionnat ne peut revendiquer l'honneur.

J'ai pesé les raisons des uns et des autres. J'ai examiné la question en me préoccupant avant tout des intérêts de l'enseignement et de la saine et impartiale appréciation des faits.

Les avantages du pensionnat, les services qu'il a rendus ne sauraient être méconnus sans injustice. Je ne mentionnerai pas les artistes célèbres qu'il a formés ; mais je dirai, à sa louange, qu'il a payé à l'art la dette qu'il contractait chaque année envers l'État.

Je reconnais cependant que des reproches peuvent être justement adressés relativement à l'administration et à la discipline du pensionnat ; je reconnais aussi qu'il y a lieu de répondre, par de sérieuses réformes, à certaines inquiétudes et à certaines plaintes qui se sont élevées. Ainsi, la situation des élèves femmes du chant m'a paru mériter le plus grand intérêt. Ces élèves ne reçoivent rien, tandis que dix élèves hommes coûtent annuellement à l'État une somme de 18,000 francs. Il me semble injuste de ne pas faire pour les femmes ce que l'on fait pour les hommes.

Un pensionnat pour les femmes a déjà existé au Conservatoire (1822). Des inconvénients en ont amené la suppression (1826). Mais ce n'est pas une raison pour exclure ces élèves des encouragements réservés aux élèves *hommes* du chant et aux élèves, *sans distinction de sexe*, de la déclamation. Il est vrai de dire que le règlement actuel leur attribue dix pensions de 800 francs chacune ; mais le crédit alloué au Conservatoire n'a jamais permis l'exécution de cette clause du règlement.

L'établissement de pensions destinées aux élèves femmes douées d'une belle voix et d'heureuses dispositions et qui faute de secours ne pourraient continuer leurs études doit donc être considéré comme une mesure d'un intérêt bien entendu et d'une urgente nécessité, en même temps qu'une œuvre de moralité et de justice.

Les études au Conservatoire ne s'y font que trop souvent avec une précipitation nuisible. Dès qu'une occasion se présente de débuter sur un théâtre ; dès qu'un directeur lui fait des propositions quelque peu avantageuses, l'élève dont le premier désir est de se créer aussitôt que possible des ressources pécuniaires, quitte sans hésitation l'Établissement où il n'a souvent reçu qu'une éducation à peine ébauchée ou encore fort incomplète. Les pensions aideraient les élèves bien doués à compléter leurs études par un plus long enseignement.

D'un autre côté, le pensionnat est aujourd'hui entièrement désorganisé. Sa réorganisation entraînerait à des dépenses considérables. Le mobilier, par suite des événements, est à renouveler presque en totalité. Le chef du pensionnat, malade depuis longtemps, n'est plus en état de reprendre son service, et il serait difficile de trouver, pour le remplacer, un homme de quelque valeur qui accepterait une charge aussi lourde et aussi difficile pour un profit minime et peu digne. Enfin, la somme allouée pour la nourriture des élèves se trouve aujourd'hui insuffisante par suite de la cherté des vivres.

D'après ce qui précède, et enchaîné dans les limites d'un budget trop étroit pour pouvoir satisfaire à tous les besoins et à toutes les dépenses indispensables, je me trouve contraint, M. le Ministre, de proposer la suppression du pensionnat.

Mais en soumettant cette mesure à votre approbation, je crois

devoir demander que la somme consacrée jusqu'à ce jour aux dépenses du pensionnat reste intégralement affectée au service du chant pour être divisée en douze pensions :

4 de 1,200 francs chacune, 4,800 francs; 4 de 1,500 francs chacune, 6,000 francs; 4 de 1,800 francs, 7,200 francs; au total, 18,000 francs, et que ces pensions soient, comme le sont celles de la déclamation dramatique, attribuées indistinctement aux élèves hommes et aux élèves femmes.

Qu'il me soit également permis d'espérer, M. le Ministre, que le pensionnat pour les hommes serait rétabli, mais dans d'autres conditions et sur de nouvelles bases, si l'expérience venait à démontrer que le régime des pensions à l'extérieur ne donne pas tous les avantages que ses partisans semblent attendre de son application.

Ambroise Thomas.

CDLXII. — ARRÊTÉ DE SUPPRESSION; 14 SEPTEMBRE 1871.

Le Ministre secrétaire d'État, etc.

Vu le règlement du Conservatoire national de musique et de déclamation, en date du 22 novembre 1850, et notamment le chapitre VIII, intitulé *du pensionnat et des pensions*; considérant que le pensionnat ne donne pas et ne paraît plus pouvoir donner les résultats en vue desquels il a été institué; considérant que la somme jusqu'à ce jour exclusivement consacrée au pensionnat serait plus équitablement et plus utilement employée en *pensions d'externat*, attribuables indistinctement aux élèves hommes et aux élèves femmes du chant; vu le rapport du directeur du Conservatoire en date du 26 août dernier; sur la proposition du directeur des Beaux-Arts, arrête :

Article 1er. — Le pensionnat de dix élèves hommes spécialement destinés aux études lyriques est et demeure supprimé.

En conséquence, les dispositions du chapitre VIII et des articles qui le composent sont modifiés ainsi qu'il suit :

Chapitre VIII. — *Des pensions d'externat aux élèves du chant et de la déclamation dramatique.*

Art. 69. « Douze pensions au plus, savoir :

« 4 pensions de 3e classe à 1,200 francs chacune;

« 4 pensions de 2e classe à 1,500 francs chacune;

« 4 pensions de 1re classe à 1,800 francs chacune;

sont attribuées indistinctement aux élèves des deux sexes qui suivent les classes de chant et se destinent spécialement aux théâtres lyriques. »

Art. 70. « Huit pensions au plus, savoir :

« 4 pensions de 2e classe à 600 francs chacune;

« 4 pensions de 1re classe à 900 francs chacune;

sont attribuées indistinctement aux élèves des deux sexes qui suivent les classes de déclamation spéciale. »

Art. 71. « Les concessions et les augmentations de pensions n'ont lieu qu'après un concours et conformément au vote du comité. »

Art. 72. « Les pensions peuvent toujours être retirées en totalité ou en partie, soit disciplinairement par le directeur du Conservatoire, soit par le comité à la suite d'un examen. »

Art. 73. « Tout élève à qui une pension est accordée contracte, par le fait même de cette concession, l'obligation de ne s'engager avec aucun théâtre avant que ses études n'aient été jugées complètes et terminées. Il s'oblige, en outre, à débuter à la fin de ses études, sur un des théâtres subventionnés par l'État, si l'Administration le juge à propos. »

Art. 74. « Un règlement d'administration et de discipline intérieure approuvé par le Ministre pourvoira aux mesures spéciales auxquelles il pourra paraître utile ou convenable de soumettre les élèves pensionnés.

Art. 75. « Le directeur du Conservatoire peut faire venir un aspirant des départements. »

Art. 76. « Tout aspirant appelé à Paris pour se présenter au concours d'admission reçoit une indemnité de frais de voyage et de séjour dans cette ville. La même indemnité de frais de voyage lui est accordée pour le retour, s'il n'est pas admis. »

Art. 2. Le présent arrêté, qui aura son effet à partir du 1er octobre prochain, sera déposé au secrétariat général du Ministère et notifié à qui de droit.

Jules Simon.

CDLXIII. — LISTE ALPHABÉTIQUE DES PENSIONNAIRES ADMIS DE 1822 À 1869.

L'astérisque désigne les élèves ayant débuté directement à l'Opéra; deux astérisques placés à la suite d'un nom indiquent le début direct au théâtre de l'Opéra-Comique; les noms en italiques marquent le début au théâtre lyrique. Les dates entre parenthèses sont celles du séjour au pensionnat.

Abadie (1823-1827), Aimès* (1850-1851), Altairac (1833-1835), Andrieux** (1822-1824), Armandi* (1847-1850), Arnaud (1825-1826), Aubéry (1867-1868), Auger (1868).

Bach (1861-1863), Bacquié (1866-1868), Balanqué (1846-1849), Barbet (1862-1865), Barbot* (1846-1847), Barré** (1856-1858), Bénédit (1826-1828), Berton (1832-1835), Betout (1850-1853), Bladviel (1863-1866), Blès (1825-1828), Bonheur (1852-1854), Bonnehée* (1851-1853), *Bosquin* (1863-1865), Bouhy* (1868-1870), Boulo* (1838-1840), Bourgeois (1848-1850), Bousquet (1838-1839), Boutines (1856-1858), Brémond (M.) [1833-1834], Brémond (J.-B.) [1843-1844], Briatte (1850-1852), Brocard (1822-1827), Buet (1854-1858), Busseno** (P.-A.) [1844-1845].

Cabel** (1854-1856), Caboche (1844-1845), Cambon (1827-1831), Canaple** (1828-1831), Capoul** (1859-1861), Carlot* (1837-1841), Carmanne (1847-1849), Caron* (1861-1862), Carré (1846-1847), Chaix** (1841-1844), Chapelle (1841-1842), Chapuis* (1848-1851), Chartrel** (1835-1839), Chelle** (1865-1866), Chomel (1824-1825), *Christophe* (1865-1867), Claret (V. de la Touche), *Cœuille* (1854-1856), Cœuriot (1835-1837), Colin* (1864-1866), Colomb (1862-1864), Compan (1827-1828), Conte (1844-1845), Couderc** (1830-1834), *Crambade* (1850-1853), Crémers

(1851-1852), Creason d'Orval (1837-1839), (Cuq Voir Vincent).

Dabadie* (1824-1827), Darcy* (1836-1838), Daubert (1857-1860), Delrat (1869, mars-avril), Delaspre (1867), De la Touche (Claret *dit*) [1840-1842], Delaunay-Riquier (Voir Riquier), Delsarte** (1826-1830), Depassio (1847-1849), Dereims (1868), Derivis* (1829-1831), Derrey (1866-1869), Deshayes** (1833-1835), Déterville (1839-1840), Devilliers (1828-1830), Devoyod* (1865-1866), Doux** (1831-1833), Duffoure (1868-1871), Dulaurens (1849-1850), Dumas (1849-1853), Dumestre* (1855-1857), Duvernoy (Ch.) [1854-1856].

Espinasse (1838-1839), Euzet* (1831-1834), Evrard (1846-1847), Eyraud (1869).

Faure** (1851-1852), Faure (1861-1863), Ferran (1852-1855), Fleury (Charles) [1825-1826], Fleury** (Louis) [1833-1836], Forgues (1830-1831), Fort (1842-1844), Fréret (1850-1853).

Gailhard** (1865-1867), Galot (1834-1838), Gassier** (1840-1844), Gely (*dit* Molinier) [1825-1827], Genibrel (1844-1847), Genin (1838-1839), Giard (1838-1839), Giraud** (1841-1844), Godefroid (1825-1826), Godinho (1838-1839), Gonon (Voir Semanas), Gourdin** (1859-1861), Grignon* (1842-1846), Gueymard* (1845-1848), Guignot* (1841-1845).

Hayet* (1857-1859), Herget (1828-1829), Hinnekindt* (*dit* Inchindi) [1822-1824], Hurteaux* (1827-1830).

Idrac** (1866-1869), Inchindi* (Voir Hinnekindt).

Jalama (1864-1867), Jardin (1822-1824), Jourdan** (1844-1846), Jourd'heuil (1828-1830), Juillia (1862-1865), Junca (1835-1838).

Kœnig (1837-1838).

Lacroix (B.) [1832-1833], Lacroix (F.) [1846], Lafage (1839-1844), Lafont* (1822-1824), Laget** (1839-1841), Lala (1856-1859), Lamazou (1854-1856), Larouc (1860-1861), Lassalle (1866-1867), Lasselandes (1822), Lasvignes (J.) [1857-1859], Lasvignes (F.) [1859-1860], Latour (1836-1838), Le Brisoys-Surmont (1860-1861), Ledent (1853-1854), Lédérac (1860-1862), Legrand* (1844-1847), Lemaire (1832-1833), Lemonnier** (1834-1837), Leroy (A.), [1853-1854], Le Roy** (G.) [1863-1865], Lespinasse (1833-1834), Lintermans (1831-1832).

Maffre (1832-1833), Magré (1858-1860), Maltot (1834-1835), Marthieu (1855-1857), Martin (1834-1835), Massol* (1823-1827), Mathieu* (1842-1845), Maurel* (1866-1867), Mayan (1869-1871), Mechelaere (1857-1858), Melchisédec* (1865-1866), Mendioroz (1859-1862), Mengin (1835-1839), Menu* (1868-1870), Merly* (1849-1851), Miral (1859-1861), Molinier (Voir Gely), Morère* (1858-1861), Mouttet (1867-1868), Mullot (1841-1842), Muscar (1824).

Nerini (1858-1859), Nicot** (1866-1868).

Obin* (1842-1844).

Pamel (1827-1829), Payen (1830-1831), Pecarrère (1833-1834), Perié* (1856-1859), *Pérout* (1859-1862), *Peschard* (1858-1860), *Petit* (1860), Planque (1839-1842), *Pons* (1862-1865), Ponsard* (1863-1866), Pourcet (1830-1831), Prévôt* (1822-1827).

Quénin (1865-1866).

Ragonot (1832-1833), Raiguera (1824-1825), Révial** (1829-1833), Rey (1853-1854), Reynard (1846-1849), *Ribes* (1848-1850), Richard* (1868-1870), Richelme (1826-1829), Riquier** (1849-1850), Rives (1867-1870), Rivière (1844-1845), Rodrigues (1841-1842), Roger** (1837-1838), Roudil* (1857-1859), Rouge (1861-1863), Roux (1822-1827).

Saint-Aubin (1823-1825), Salles (1823), *Sapin* (1851-1854), Sardou (1839-1840), Schlosser (1839-1841), Séguy (1831-1833), Semanas (Gonon *dit*) [1867-1868], Serda* (1822-1825), Solon (1866-1868), Soustelle (1861), Stoupy (1833-1835), *Sujol* (Vitres *dit*) [1849-1851].

Taillefer (1862-1863), Tandeau (1851-1853), Tapiau (1854-1857), Teisseire (A.) [1829-1830], Ternault (1825-1827), Tessier** (1824-1836), Teysseyre (F.) [1839-1841], Thian (*dit* Thianni) [1822-1824], Troy** (E.) [1856-1857].

Valdéjo (1868-1871), *Vidal* (1860-1863), Vincent (Cuq) [1852-1855], Vitres (Voir Sujol).

Wartel* (P.) [1828-1831], *Wartel* (L.) [1854-1857].

Nombre de pensionnaires : 219.

β. PENSIONNAT POUR LES ÉLÈVES FEMMES.

CDLXIV. — CONDITIONS AUXQUELLES LA MAÎTRESSE DU PENSIONNAT RECEVRAIT LES ÉLÈVES : FOURNITURES, ENTRETIEN, NOURRITURE ; 25 JUIN 1822.

[Arch. du Conservatoire.]

CDLXV. — AVIS DE L'OUVERTURE PROCHAINE DU PENSIONNAT ; 29 AOÛT 1822.

[Arch. du Conservatoire.]

CDLXVI. — RAPPORT AU MINISTRE SUR LA TENUE DU PENSIONNAT, RÉCLAMATIONS, PROPOSITION DE SUPPRESSION POUR INUTILITÉ ET INSUFFISANCE DU NOMBRE DE PENSIONNAIRES ; 12 MAI 1823.

[Arch. du Conservatoire.]

CDLXVII. — RÈGLEMENT DU 14 AOUT 1823.

ARTICLE 1er. Le chef ou maîtresse du pensionnat fixera l'heure du lever des demoiselles, soit en hiver, ou en été, de manière

à ce qu'elles soient arrivées à 8 heures 1/2 à l'École, ayant déjeuné avant de sortir.

Elles apporteront avec elles du pain dans le cas où elles auraient besoin de manger dans le courant de la matinée.

Art. 2. Elles doivent être soumises complétement aux ordres de madame la surveillante, et ne sortiront jamais sans elle.

Art. 3. Il leur est expressément défendu de parler à aucun des élèves hommes, ni dans les classes, ni dans les corridors, en sortant d'une de celles-ci pour passer dans une autre, ni dans le bureau de surveillance où elles ne devront jamais s'arrêter, ni enfin dans la cour en sortant de l'École.

Art. 4. Elles auront un maintien modeste dans les classes, et lorsque leurs professeurs y entreront, elles se lèveront pour le saluer; elles en agiront de même à l'égard d'un supérieur de l'École, lorsqu'il entrera et qu'il sortira de l'endroit où elles se trouveront rassemblées.

Art. 5. Si il y a un intervalle d'une classe, ou d'une période à l'autre (*sic*) ou d'aller passer cet intervalle dans la première pièce du bureau du directeur ou bien de retourner au pensionnat.

Art. 6. Elles ne chanteront point, ni en traversant les corridors des classes, ni dans la loge du spectacle, dans laquelle elles devront, étant en public, observer la plus grande retenue. Si elles ne s'y conformaient pas, malgré les observations de Madame la surveillante, celle-ci leur fera quitter le spectacle sur-le-champ.

Art. 7. Lorsqu'elles iront au spectacle, il ne sera permis à personne, pendant la pièce ou pendant les entr'actes, de venir les entretenir dans leur loge ni leur parler des loges d'à côté.

Art. 8. Il est défendu de recevoir aucun étranger dans le pensionnat: les parents seuls auront le droit d'y venir.

Art. 9. Ces demoiselles n'iront chez leurs parents qu'en visite pendant leur promenade, toujours accompagnées par Madame la surveillante, qui ne les quittera pas.

Art. 10. Dans les promenades, il leur est défendu de sortir hors les barrières, sans une permission expresse du directeur.

Art. 11. Madame la surveillante choisira le lieu des promenades et fera marcher ces demoiselles toujours devant elles deux par deux; elle observera le même ordre en sortant des classes de l'École.

Art. 12. Il est défendu de s'arrêter à la promenade pour parler à qui que ce soit, à moins que Madame la surveillante ne veuille s'arrêter.

Art. 13. Madame la surveillante ne conduira les élèves au spectacle, qu'après en avoir obtenu la permission du directeur, qui ne l'accordera qu'à titre de récompense, lorsqu'on lui aura fait un rapport favorable sur la manière de se conduire de ces demoiselles.

Art. 14. On ne lira aucun livre sans la permission, et sans qu'il soit du choix de Madame la surveillante.

Art. 15. Aucune lettre ne doit être écrite, ni envoyée, ni reçue par ces demoiselles, sans que Madame la surveillante n'en connaisse le contenu et n'en ait donné la permission.

Art. 16. Une partie de la soirée doit être consacrée à l'étude.

Art. 17. Les demoiselles seront couchées à 9 heures dans l'hiver et à 10 heures dans l'été.

Art. 18. Elles ne liront point une fois couchées, attendu qu'il faudra éteindre la lumière immédiatement crainte du feu; on tiendra la main à ce que cette disposition soit exécutée scrupuleusement.

Art. 19. Madame la maîtresse du pensionnat ainsi que madame la surveillante sont responsables, en ce qui les concerne, de l'exécution de ces dispositions.

CHERUBINI.

[Arch. du Conservatoire.]

CDLXVIII. — SUPPRESSION DU PENSIONNAT PROPOSÉE PAR CHERUBINI, VU SON PEU D'UTILITÉ ET LES DÉSAGRÉMENTS QU'IL SUSCITE, 7 OCTOBRE 1826; ADOPTÉE PAR DÉCISION DU 11 OCTOBRE 1826.

[Arch. du Conservatoire.]

CDLXVIII*. — LISTE ALPHABÉTIQUE DES PENSIONNAIRES, 1824-1826.

Mlles Beck (1825-1826), Bibre (1822-1827), Camoin (1825-1827), Déjean (1822), Dorsan (1823-1825), Fremont* (1822-1827), Hirthé** (1825), Paum (1825-1826), Viart (1822-1824).

§ 10. Piano.

CDLXIX. — NOTES SUR LES CLASSES DE PIANO À L'ÉCOLE ROYALE DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION.

Les classes de piano, dont il n'existe que deux pour les hommes et deux pour les femmes, sont essentiellement destinées à former des accompagnateurs; en conséquence, les places d'élèves ne se donnent qu'au concours. Il y a *8 places* dans chaque classe de perfectionnement et 12 dans celles d'exécution.

Lorsque, par suite d'examens ou par retraites d'élèves, il y a des places vacantes, elles sont mises au concours et ce sont les aspirants qui exécutent le mieux : 1° une sonate ou concerto d'auteur classique; 2° une leçon de solfége; 3° une basse chiffrée, qui obtiennent leur nomination d'élève par le jury d'examen présidé par M. l'intendant général.

De pareilles mesures ont été prises afin de former les meilleurs accompagnateurs possibles pour l'École royale et afin de ne pas faire renaître les abus qui s'étaient introduits au Conservatoire, où 10 ou 12 classes de piano ont eu sinon pour objet du moins pour résultat de multiplier inutilement pour l'art les de Paris et pour le théâtre surtout. Ces

mesures recevront leur exécution à l'égard de Mlle Levasseur qui concourra au premier examen de piano.

PERNE.

[Arch. nat., O² 1798.]

CDLXX. — OBSERVATIONS DE CHERUBINI SUR LE NOMBRE DES ÉLÈVES, PROPOSITION DE DIMINUTION; 28 MAI 1822.

MONSEIGNEUR,

Je n'aurais pas besoin de vous dire, car vous le savez d'avance aussi bien que moi, que les places d'élèves dans les classes de *piano*, sont plus recherchées que ne le sont celles des autres parties instrumentales de l'école.

Mais ce dont vous n'êtes pas encore instruit, c'est du nombre des élèves que les classes de cet instrument renferment; l'examen général des classes, que j'ai entrepris en entrant en fonction, m'a fourni la connaissance qu'il y a à l'école 41 élèves de piano femmes, et 32 élèves hommes, qui, tous ensemble, forment un total de 73 élèves : c'est effrayant!

Le piano a certainement son utilité, et doit dans l'enseignement d'une école de musique, tenir sa place, comme les autres instruments occupent la leur; mais l'abondance des individus qui s'y destinent, devient abusive et pernicieuse par ses résultats, car la multiplicité des pianistes qui sortent de l'École, tant bons, que médiocres, et se répandent dans la société pour se livrer à l'enseignement, devient désavantageuse non seulement à chacun d'eux, vu le mince profit qu'ils en recueillent, et qui serait plus considérable s'ils étaient moins nombreux, mais aussi aux professeurs qui leur ont donné du talent, la clientèle desquels diminue, parce qu'elle leur est enlevée en partie par ces mêmes élèves empressés de gagner de l'argent.

Il est donc essentiel de remédier à ces inconvénients, et de soulager et de simplifier, en même temps, l'enseignement du trop plein dans les classes de cet instrument.

L'examen général dont j'ai fait mention ci-dessus n'a pu réduire qu'à 63 les élèves de piano, de 73 qu'ils étaient. Or comme cette réduction n'est pas encore connue, et elle ne le serait qu'après que V. E. l'aurait approuvée, on pourrait, avant que de la promulguer, en faire une beaucoup plus considérable, en fixant pour toujours comme une disposition réglementaire, les élèves de piano à un nombre invariable; mais, afin que les professeurs et les élèves ne s'en prennent au directeur, il serait à désirer que la réforme ordonnée, le fût par vous, Monseigneur, comme de votre propre mouvement, et comme si personne ne vous l'avait proposée.

Il faudrait donc réduire et fixer à 15 ou à 20, tout au plus, le nombre des élèves femmes et borner à la même quantité les hommes, ce qui donnerait un total de 30 ou 40 élèves de piano tout au plus.

On peut cependant ajouter, ainsi qu'on le pratique à l'égard des autres instruments, deux places de plus au nombre fixé pour les femmes, et deux à ajouter à celui des hommes, pour en disposer en faveur des élèves des deux sexes qui viennent à Paris, des départements pour se perfectionner; et ces élèves, appelés *auditeurs*, ne reçoivent des leçons que dans le cas où il y aurait des élèves en titre absents de la classe, jusqu'à présent on a abusé de ces places, en admettant trois ou quatre de ces auditeurs dans chaque classe, mais cet abus doit cesser.

V. E. pourra modifier, à sa volonté, la quantité d'élèves ci-dessus désignée; ce sera à elle également à décider si cette réforme sera prononcée sur-le-champ, avant que je ne m'occupe du nouveau classement, qui aura lieu le plus tôt possible, ou bien, pour n'effaroucher ni les professeurs ni les élèves, et leur donner le temps de se familiariser à l'idée de cette réforme, qu'en l'ordonnant de même dès à présent, son exécution soit irrévocablement ajournée au 1er octobre prochain, époque à laquelle commencera la nouvelle année scolaire.

[Arch. nat., O² 1735.]

CDLXXI. — ARRÊTÉ RÉDUISANT LE NOMBRE DES ÉLÈVES ET PORTANT CRÉATION D'UNE CLASSE PRÉPARATOIRE; 29 DÉCEMBRE 1827.

NOUS, aide de camp du Roi, chargé du Département des beaux-arts de la maison de Sa Majesté; d'après les nouvelles dispositions qui limitent l'enseignement du *piano* dans l'École royale de musique à deux professeurs, l'un pour les élèves hommes et l'autre pour les femmes; comme il devient indispensable de réduire et de fixer aussi le nombre des élèves des deux sexes, nous avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE 1er. Les arrêtés du 31 mai 1822 et du 8 janvier 1824, qui fixaient pour la classe spéciale de piano le nombre des élèves et des auditeurs à trente-six, savoir : quinze élèves et trois auditeurs pour les hommes et autant pour les femmes, sont rapportés.

ART. 2. A compter du 1er janvier 1828, ce nombre d'élèves dans ladite classe spéciale sera réduit à vingt-six pour chaque élève et il ne sera plus admis d'auditeurs.

ART. 3. Seront exceptés de ce nombre les élèves qui auront remporté les premiers prix; mais ils seront considérés en plus dans la classe où ils devront rester encore un an, après l'époque du concours, pour achever de se perfectionner.

ART. 4. Aucun aspirant, non français, ne pourra, ni par grâce spéciale, ni par un motif quelconque, être admis à l'École dans cette partie de l'enseignement.

ART. 5. L'arrêté du 28 mars 1826, qui a créé une classe préparatoire de piano pour les femmes, est maintenu dans ses dispositions, à l'exception de celle relative au nombre des élèves qui, au lieu de douze, sera réduit à huit.

ART. 6. Une classe préparatoire pour les hommes est créée à l'École royale; elle se compose également de huit élèves, et les dispositions de l'arrêté du 28 mars 1826 lui seront applicables.

Il est bien entendu que les professeurs de ces classes préparatoires, qui seront choisis parmi les élèves lauréats de l'École, ne recevront aucun traitement.

Art. 7. Le directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vicomte de La Rochefoucauld.

[Arch. nat., O² 1806.]

CDLXXII. — Fixation du mode de réduction des élèves; 29 décembre 1827.

Nous, aide de camp du Roi, chargé du Département des beaux-arts de la Maison de Sa Majesté, afin de procéder à la réduction voulue par l'article 2 de notre arrêté de ce jour, relativement au nombre des élèves hommes et femmes qui sont actuellement placés dans les classes spéciale et préparatoire du *piano* et pour que cette réforme leur soit moins défavorable, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article 1er. Dans le courant de janvier 1828, il sera procédé à un examen sévère des élèves des deux sexes qui composent la classe spéciale de piano, à l'effet de choisir parmi eux ceux qui devront y être maintenus et ceux qui devront en être exclus.

Art. 2. Les élèves qui ont déjà remporté des seconds prix seront conservés dans la classe, à moins que, d'après l'examen qui en sera fait, il en soit jugé autrement.

Art. 3. Ceux réformés de la classe spéciale seront placés dans la classe préparatoire, et ils auront, par la suite, le droit de rentrer au fur et à mesure dans la première, de préférence aux autres élèves, lorsqu'il y vaquera des places; bien entendu, toutefois, que ce sera toujours par voie de concours que l'on désignera ceux qui devront rentrer dans la classe spéciale.

Art. 4. La classe préparatoire subira également un examen pour être réduite au nombre fixé par l'arrêté déjà mentionné, en comptant dans ce nombre les élèves de la classe spéciale qu'on y aura placés.

Les élèves réformés de la classe préparatoire auront le droit, par la suite, d'y rentrer successivement et par la voie du concours, avant que les élèves aspirants à la classe de piano qui attendent dans leur classe de l'École le moment d'y être admis, puissent l'être à leur tour.

Art. 5. D'après ces dispositions et jusqu'à ce que le nombre des élèves qui doivent rentrer dans les classes spéciale et préparatoire soit à peu près écoulé, il ne sera reçu à l'École aucun sujet se destinant au piano, afin d'éviter que les derniers admis n'attendent trop longtemps avant d'entrer dans la classe préparatoire, qui sert de degré pour parvenir à la classe spéciale.

Art. 6. Le directeur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vicomte de La Rochefoucauld.

[Arch. nat., O² 1806.]

CDLXXIII. — Désignation des morceaux de concours; 1er juin 1840.

Pour éviter aux professeurs titulaires de piano du Conservatoire toute réclamation et sollicitation de la part de MM. les pianistes étrangers à cet établissement, à compter de la présente année et à l'avenir, le choix des morceaux pour les concours devra se borner à trois genres de composition seulement, savoir : des *concertos*, des *sonates* et des *fugues*. Il ne pourra plus être exécuté d'air varié. Les morceaux devront toujours être choisis parmi les compositeurs pianistes classiques ci-après désignés :

Pour les concertos et sonates : Mozart, Haydn, Beethoven, Clementi, Hummel, Dussek, Ries, Weber, Field.

Pour la fugue : S. Bach, E. Bach, A. Scarlati, D. Scarlati, Händel, Mozart, Eberlin, Clementi, Albrechtsberger.

Ces dispositions garantiront aux professeurs toute responsabilité, et ils devront s'y conformer strictement.

L. Cherubini.

CDLXXIV. — Arrêté portant augmentation du nombre des classes; 21 février 1854.

Il y a six classes de piano, dont deux pour les hommes, tenues par des professeurs titulaires et quatre pour les femmes, tenues par trois professeurs titulaires et un agrégé.

[Modification de l'art. 25 du régl. de 1850.]

CDLXXV. — Décision du conseil supérieur d'enseignement concernant le programme d'études et les concours; 24 juin 1897.

A partir du mois d'octobre prochain, les concours d'admission pour le chant et pour le piano se feront à deux degrés, comme on pratique pour la déclamation. Le premier jour le jury se prononcera sur l'admissibilité, et le second jour sur l'admission des aspirants.

Pour le *piano*, chaque aspirant devra, en s'inscrivant, présenter une liste de trois morceaux; le premier jour, il fera entendre le morceau de son choix; le second jour, le morceau sera choisi par le jury dans les deux autres morceaux de la liste présentée par l'aspirant.

Le programme d'études des classes préparatoires comprend toutes les œuvres classiques de toutes les écoles : inventions, préludes, fugues, études, exercices, sonates, concertos, etc., à l'exclusion des œuvres suivantes : sonates de Beethoven (depuis l'op. 27), concertos, études, etc., de Chopin, Henselt, Schumann, Liszt, Brahms, etc., et des œuvres modernes, réservées aux classes supérieures.

A l'examen semestriel de janvier, les élèves sont tenus de jouer exclusivement, chacun une fugue et une étude.

Les concours de fin d'année pour le piano se feront avec deux

morceaux de genre et de caractère différents, indépendamment du morceau de lecture.

[Arch. du Conserv.. *Procès-verbaux*.]

§ 11. Violon.

CDLXXVI. — ARRÊTÉ FIXANT LE NOMBRE D'ÉLÈVES ET D'AUDITEURS FRANÇAIS OU ÉTRANGERS; 14 AOÛT 1823.

Nous, Jacques-Alexandre-Bernard Law, marquis de Lauriston, maréchal et pair de France, Ministre secrétaire d'État au Département de la Maison du Roi; sur la demande du directeur de l'École, ouï le rapport de l'Intendant des théâtres royaux; considérant qu'un trop grand nombre d'élèves dans les classes de violon de l'École royale de musique peut nuire à l'instruction et aux progrès, en ce que, pendant les deux heures que renferme la durée d'une période, tous les élèves ne peuvent recevoir également des leçons d'une étendue convenable, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article 1er. Le nombre des élèves des classes de violon est irrévocablement fixé à trente-deux, à dater du 1er octobre prochain.

Art. 2. Les élèves seront répartis ainsi qu'il suit : *huit* dans chacune des deux classes tenues par les professeurs, *huit* dans chacune des deux autres classes tenues par les répétiteurs adjoints.

Art. 3. Les élèves commencés par lesdits répétiteurs passeront, tour à tour, dans les classes des professeurs lorsqu'il y aura dans les classes de ces derniers, des places devenues vacantes par une cause quelconque.

Art. 4. Les places vacantes dans les classes de répétiteurs seront remplies par la voie du concours. A dispositions égales, les élèves de l'École auront la priorité sur les aspirants externes qui se présenteraient.

Art. 5. En outre du nombre d'élèves titulaires fixé par l'article 1er, il y aura *huit élèves auditeurs*, savoir : *quatre* dans chacune des classes de professeurs. Sur ces huit places, quatre seront réservées pour des *élèves étrangers* et les quatre autres données à des élèves des départements. A l'égard des *étrangers*, il ne seront introduits que par nous, conformément à notre décision du 13 juin 1823.

Lesdits auditeurs *français* ou *étrangers* ne seront pas inscrits sur le contrôle des élèves et ne recevront des leçons des professeurs que dans le cas d'absence d'*élèves titulaires*, ils ne seront pas admis à concourir. Les auditeurs *français* pourront seuls prétendre à des places d'élève titulaire lorsqu'il y en aura de vacantes.

Art. 6. Le directeur opérera, à des époques convenables, une réforme graduée, si le nombre actuel d'élèves dans les classes de violon, se trouve excéder, au 1er octobre prochain, celui déterminé par l'article 1er; il n'y aura pour lors de places à donner, que cette réforme ne soit complètement achevée.

[Arch. nat., O' 1798.]

CDLXXVII. — ARRÊTÉ PORTANT AUGMENTATION DU NOMBRE DES ÉLÈVES; 28 DÉCEMBRE 1824.

Nous, vicomte de La Rochefoucauld, aide de camp du Roi, chargé du Département des beaux-arts, vu l'arrêté du Ministre de la maison du Roi, en date du 14 août 1823, portant répartition entre les professeurs et répétiteurs de violon du nombre des élèves admis à l'École royale; considérant que la classe de violon étant augmentée d'un professeur par la nomination de M. Habeneck à cette place, il convient de proportionner le nombre des élèves à celui des professeurs; arrêtons :

Article 1er. L'arrêté du 14 août 1823, qui fixe le nombre des élèves dans la classe de violon de l'École, est modifié en ce sens, qu'au nombre fixé par cet acte il est ajouté huit élèves afin que les trois professeurs en aient chacun le même nombre.

Art. 2. M. le directeur de l'École royale est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le vicomte de La Rochefoucauld.

[Arch. du Conservatoire.]

CDLXXVIII. — PROGRAMME D'ENSEIGNEMENT; 24 JUIN 1897.

Le programme d'enseignement des classes préparatoires comprend les œuvres des maîtres de l'école italienne, antérieures au XIXe siècle : études, sonates, concertos, etc., et celles des maîtres de toutes les écoles, tels que Viotti, Rode, Leclair, Gaviniès, Kreutzer, Baillot, Léonard, etc. Ne font pas partie de ce programme les œuvres de Vieuxtemps, Paganini, Beethoven, Brahms, Wieniawski, et les œuvres modernes, réservées aux classes supérieures.

[Conseil supérieur, procès-verbal.]

§ 12. Cours d'esthétique et d'histoire de la musique, d'histoire et de littérature dramatique, ensemble vocal.

CDLXXIX. — ARRÊTÉ CRÉANT UNE CLASSE D'HISTOIRE ET DE LITTÉRATURE DRAMATIQUE; 22 DÉCEMBRE 1854.

Le Ministre d'État, considérant qu'il ne suffit pas d'apprendre aux élèves la pratique de l'art auquel ils se destinent, et qu'une partie non moins essentielle de l'enseignement doit être celle de l'histoire et de la littérature, notamment dans leur application à cet art, arrête :

Article 1er. Une classe d'histoire et de littérature, au point de vue de l'art et du théâtre, est instituée au Conservatoire.

. . . . . .

Achille Fould.

CDLXXX. — PROPOSITION DE CRÉATION; 31 AOÛT 1871.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Depuis longtemps on regrette l'absence, au Conservatoire, d'un enseignement supérieur qui élèverait le niveau des études musicales et en serait le complément. Déjà, en 1848, l'utilité de cet enseignement a été reconnue par la Commission chargée de rechercher les améliorations à introduire dans notre grande École nationale. Le même vœu a été exprimé par la Commission de 1870.

L'expérience et ma propre conviction m'imposent le devoir de répondre au vœu des deux commissions, qui est en même temps le vœu général, en proposant aujourd'hui la création de trois nouveaux cours :

1° Cours d'esthétique et d'histoire de la musique;

2° Cours d'histoire et de littérature dramatiques;

3° Cours d'ensemble vocal, étude des diverses écoles classiques du chant.

Le cours d'esthétique, plus particulièrement obligatoire pour les élèves des classes de composition, serait facultatif pour les élèves d'harmonie et les élèves les plus distingués de toutes les autres branches de l'enseignement. Des personnes étrangères au Conservatoire pourraient y être admises.

Sans présenter ici un programme définitif du cours, voici toutefois quels en seraient les principaux éléments :

Histoire sommaire de la musique, depuis l'époque la plus reculée jusqu'à nos jours. — Paléographie musicale. Notations. Exposé des divers systèmes musicaux. — Musique sacrée et profane. Biographie des grands maîtres. Étude critique de leurs œuvres, etc.....

Le cours d'histoire et de littérature dramatique comprendrait :

L'étude sommaire de l'histoire dans ses rapports avec l'art dramatique. L'analyse des chefs-d'œuvre du théâtre français et des théâtres étrangers.

Les élèves de déclamation spéciale et lyrique seraient tenus de suivre ce cours. Les élèves distingués des autres classes, notamment des classes de composition et de chant, y seraient admis. Des personnes étrangères à l'École pourraient être autorisées à y assister.....

Le cours d'ensemble vocal serait destiné aux meilleurs élèves des classes de chant.

Par l'analyse et par l'exécution des morceaux d'ensemble (duos, trios, quatuors, etc.), choisis dans les chefs-d'œuvre des maîtres, les élèves se formeraient au style des grandes écoles classiques du chant.....

Ambroise THOMAS.

[Arch. du Conservatoire.]

§ 13. Classe d'orchestre.

CDLXXXI. — PROPOSITION DE CRÉATION, MOTIFS; 30 SEPTEMBRE 1873.

Il existe actuellement, au Conservatoire, une classe d'ensemble vocal pour tous les élèves du chant, et une classe d'ensemble instrumental, consacrée à la musique dite de chambre (trios, quatuors, etc.); mais il n'y a pas et il n'y a jamais eu de classe d'ensemble pour orchestre (ouvertures, symphonies, etc.). C'est une lacune des plus regrettables dans l'enseignement de notre École, et j'ai l'honneur de vous proposer la création d'une classe d'orchestre qui aurait lieu une fois par semaine, sous la direction d'un professeur titulaire, et serait obligatoire pour tous les élèves désignés par le directeur.

La classe d'orchestre n'aurait pas seulement pour but de compléter l'éducation de nos instrumentistes, en les exerçant à l'exécution d'ensemble des chefs-d'œuvre classiques. Elle présenterait encore un double avantage :

D'une part, elle offrirait aux élèves doués de dispositions spéciales les moyens de se préparer à la direction de l'orchestre, et elle deviendrait ainsi, en quelque sorte, une pépinière de chefs d'orchestre pour nos théâtres et nos concerts;

D'autre part, elle permettrait d'exécuter les essais des élèves des classes de composition, que le Conseil supérieur aurait jugés dignes d'être entendus.

Cette exécution procurerait à ces jeunes gens l'occasion, qui leur a manqué jusqu'ici, de se rendre compte de leurs œuvres par l'audition, et d'acquérir par la pratique l'art si difficile de l'orchestration.

La direction d'une classe aussi importante ne pourrait être confiée qu'à un musicien éminent, joignant à une autorité incontestable, comme chef d'orchestre, les connaissances et l'expérience d'un compositeur.

M. Deldevez, ancien lauréat de l'Institut, auteur de plusieurs partitions exécutées avec succès et d'ouvrages historiques et didactiques fort estimés, aujourd'hui chef d'orchestre de la Société des concerts et de l'Opéra, me paraît naturellement désigné le premier à diriger cet enseignement.

Si les considérations qui précèdent obtenaient votre approbation, je vous prierais, Monsieur le Ministre, de vouloir bien prendre des arrêtés ayant pour but de modifier en conséquence le règlement du Conservatoire, et de nommer M. Deldevez professeur de la classe d'ensemble instrumental (orchestre), avec un traitement annuel de 1,200 francs, à compter du 1er octobre.

Ambroise THOMAS.

CDLXXXII. — ARRÊTÉ PORTANT CRÉATION; 13 OCTOBRE 1873.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS,

Vu le règlement du Conservatoire national de musique et de déclamation en date du 22 novembre 1850, et notamment le chapitre III, intitulé : De l'enseignement;

Vu la lettre du directeur du Conservatoire, en date du 30 septembre dernier; Sur la proposition du directeur des Beaux-Arts, ARRÊTE :

ARTICLE 1er. Il est ajouté au chapitre III de l'enseignement, section VI, un article supplémentaire qui prendra le n° 27 *bis*, ainsi conçu : ART. 27 *bis*. Il y a une classe d'ensemble d'orchestre, obligatoire pour tous les élèves désignés par le directeur. Cette classe aura lieu une fois par semaine sous la direction d'un professeur titulaire.

ART. 2. Le présent arrêté sera déposé aux archives du Ministère et notifié à qui de droit.

A. BATBIE.

CDLXXXIII. — ARRÊTÉ DU DIRECTEUR; 26 NOVEMBRE 1873.

LE DIRECTEUR DU CONSERVATOIRE, etc., vu le règlement... vu l'arrêté ministériel en date du 13 octobre dernier, etc., arrête :

1° La classe d'ensemble pour orchestre aura lieu tous les lundis, à 10 heures précises du matin. Elle commencera lundi prochain 1er décembre.

2° La liste des élèves de la classe d'orchestre sera dressée au commencement de chaque année scolaire. Les lauréats et les concurrents en font partie de droit; les autres élèves pourront y être appelés sur l'avis des professeurs.

3° Tout élève inscrit, qui manquera la classe d'orchestre sans excuse légitime dûment justifiée, sera rayé du Conservatoire.

4° Le présent arrêté sera déposé au Secrétariat et notifié à qui de droit.

Ambroise THOMAS.

§ 14. Déclamation dramatique.

CDLXXXIV. — RÈGLEMENT DU 30 JANVIER 1808.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, sur le rapport du conseiller d'État à vie, directeur général de l'Instruction publique, arrête ce qui suit :

ARTICLE 1er. Les élèves de l'École de déclamation, établie dans le Conservatoire de musique, seront examinés par le comité, composé des quatre professeurs de déclamation en exercice et des deux professeurs honoraires, sous la présidence du directeur du Conservatoire. Les professeurs en exercice sont tenus d'assister exactement aux examens, les professeurs honoraires y seront invités.

ART. 2. Les aspirants seront entendus dans les deux genres dramatiques, la tragédie et la comédie.

ART. 3. Les hommes ne peuvent être admis au-dessous de 15 ans ni au-dessus de 25.

ART. 4. Les femmes ne peuvent être admises que depuis l'âge de 14 ans jusqu'à celui de 21 ans.

ART. 5. Les aspirants aux places d'élèves ne peuvent être admis s'ils ne réunissent à une bonne constitution physique une représentation convenable.

ART. 6. Les aspirants absolument étrangers aux principes de la langue française ne peuvent être admis, et ceux qui dans le cours des études seraient reconnus par leurs professeurs n'être point assez instruits dans cette partie seront tenus de la compléter sous peine de radiation.

ART. 7. En cas de partage égal des opinions pour l'admission ou le rejet d'un aspirant, le directeur en décidera.

ART. 8. La distribution des élèves dans chaque classe s'effectue par ordre d'admission, savoir : en plaçant le premier élève reçu dans la classe n° 1, le second dans la classe n° 2 et ainsi de suite sauf à recommencer dans le même ordre après la réception du quatrième. Le directeur du Conservatoire pourra toutefois, dans quelque cas particuliers, accorder à un professeur la permission de s'attacher un des élèves reçus, par exception à cet ordre de classement.

ART. 9. Les deux sexes sont admis dans chaque classe, mais à des places séparées, dans l'intervalle des leçons.

ART. 10. Les professeurs alterneront entre eux et par trimestre, pour le service de la déclamation spécialement appliquée à la scène lyrique.

ART. 11. Pendant son trimestre d'exercice, le professeur de la classe lyrique réunira à cette classe les élèves de sa classe spéciale de déclamation.

ART. 12. Les élèves ne pourront demander de mutation de classe qu'avec l'agrément (par écrit) du professeur dans la classe duquel ils se trouvent, et le directeur en décidera.

ART. 13. Les élèves admis et classés ne peuvent être retirés de leur classe pour cause d'incapacité que par décision expresse du comité.

ART. 14. Lorsqu'un professeur aura conclu à la radiation d'un élève de sa classe, si l'élève réclame, il est placé en examen dans l'une des autres classes pendant trois mois.

ART. 15. On le raye définitivement au bout de trois mois, si le professeur dans la classe duquel il se trouve en examen, est d'avis qu'on ne peut le conserver. Dans le cas contraire, l'élève est déclaré maintenu, et reste dans la classe du professeur dont le rapport lui a été définitivement favorable.

ART. 16. Les élèves faisant partie de l'une des classes de déclamation ne peuvent être admis dans les autres classes pour y assister aux leçons que d'après l'autorisation du directeur;

la même disposition est applicable aux personnes étrangères à l'établissement.

Art. 17. Un répétiteur, désigné par le professeur et nommé par le directeur, est chargé de commencer les élèves selon les principes du professeur.

Art. 18. Les classes sont examinées séparément tous les trois mois. Ces examens ont lieu au théâtre en présence du directeur, des professeurs titulaires et des professeurs.

Art. 19. Les élèves sont entendus au gré de leurs professeurs, soit ensemble, soit séparément.

Art. 20. Les élèves des quatre classes sont tenus d'assister aux examens.

Art. 21. Les notes d'examens dressées par les professeurs sont réunies par le secrétaire du Conservatoire.

Le comité délibère sur ces notes en conséquence de l'article 1er de l'arrêté du 24 mars 1807.

Art. 22. Les exercices dramatiques font partie des exercices publics du Conservatoire, et sont soumis à toutes les dispositions réglementaires établies pour ces exercices; ils se composent de fragments ou d'ouvrages entiers tragiques et comiques, au choix du comité, qui fait également la distribution des rôles et règle le nombre des répétitions nécessaires.

Art. 23. Indépendamment des devoirs auxquels ils sont assujettis comme membres du comité et chargés de divers examens, les professeurs de déclamation sont tenus à deux classes par semaine.

Art. 24. En conséquence de l'article 18 du règlement général des théâtres (25 avril 1807) qui fait défense aux entrepreneurs, directeurs ou régisseurs de spectacles et concerts, d'engager aucun élève du Conservatoire sans l'autorisation du Ministre de l'intérieur, ceux des dits élèves qui désireront contracter un engagement en feront la demande par écrit au directeur du Conservatoire, lequel la transmettra avec un rapport motivé au conseiller d'État directeur général de l'Instruction publique qui proposera s'il y a lieu, au Ministre de l'intérieur, un projet d'arrêté en conséquence.

Art. 25. La classe de danse et de placement du corps, divisée en deux sections, est tenue trois fois par semaine, et assimilée au régime des autres classes du Conservatoire.

Art. 26. Les élèves du pensionnat font partie de l'école de danse. Le directeur y fera admettre en outre ceux des élèves des classes de déclamation et de chant qui seront jugés par leurs professeurs avoir besoin de quelques notions relatives à la danse et au placement du corps.

Art. 27. Le professeur de danse et de placement du corps assistera aux répétitions des exercices de déclamation et aux examens relatifs aux débuts lorsqu'il y sera appelé par le directeur.

Le Ministre de l'intérieur,

Chabrol.

CDLXXXV. — PROJET D'UNE NOUVELLE ORGANISATION CONCERNANT LA DÉCLAMATION SPÉCIALE, PAR CHERUBINI; 22 JANVIER 1824.

[Arch. du Conservatoire.]

CDLXXXVI. — ARRÊTÉ D'ORGANISATION DE L'ÉCOLE DE DÉCLAMATION SPÉCIALE; 29 DÉCEMBRE 1824.

Nous, aide de camp du Roi, chargé du Département des beaux-arts, considérant qu'il est urgent de donner une nouvelle organisation à l'École royale de déclamation, afin de faire cesser les abus qui s'y sont introduits et de la rendre, par ses résultats, utile aux théâtres royaux et avantageuse à l'art et aux élèves; avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

TITRE Ier. — *Organisation de l'École de déclamation.*

Article 1er. A dater du 1er janvier 1825, la classe de déclamation sera invariablement composée de seize élèves, savoir : huit hommes et huit femmes.

Art. 2. A ces élèves, il sera ajouté des auditeurs des deux sexes dont le nombre ne sera point rigoureusement déterminé.

Art. 3. Les aspirants des deux sexes à l'École de déclamation ne pourront s'y présenter : 1° sans que chacun d'eux ne soit accompagné de son père, ou de sa mère dûment autorisée ou veuve; et, à défaut de l'un ou de l'autre, d'un oncle ou tuteur qui consentira par écrit à ce que son fils, sa fille, neveu, nièce ou pupille embrasse la profession du théâtre; 2° sans être munis de leur extrait de naissance et d'un certificat en bonne forme, attestant qu'ils ont eu la petite vérole ou qu'ils ont été vaccinés.

Ces formalités sont de rigueur, et faute à eux de les remplir, ils ne seront point inscrits sur la feuille des candidats.

Art. 4. Avant de subir l'examen du comité d'enseignement, les aspirants devront être examinés particulièrement par le professeur d'histoire et de langue française attaché à l'École royale.

Art. 5. Si l'examen est favorable à l'aspirant, le professeur lui délivrera un certificat avec lequel il se présentera au directeur de l'École, qui l'admettra à l'examen du comité d'enseignement.

Art. 6. Les femmes, pour être admises élèves, devront avoir de 15 à 20 ans; les hommes de 17 à 21 ans.

Les hommes et les femmes pourront néanmoins être admis élèves de 20 à 24 ans, selon la nature de l'emploi auquel ils se destineront.

Art. 7. Les auditeurs hommes pourront être admis depuis 16 jusqu'à 19 ans; les femmes depuis 14 jusqu'à 18.

Art. 8. Les professeurs ne prononceront point isolément sur les admissions; toutes seront faites en comité réuni. Il en sera de même pour décider si un élève est en état de débuter.

Art. 9. Il est expressément défendu à un élève, dès qu'il aura acquis ce titre, de recevoir des leçons de déclamation de professeurs étrangers à l'École, sans l'autorisation du directeur.

L'élève qui ne se conformera pas à cette disposition sera rayé du tableau de la classe.

Art. 10. Après la mise en exécution du présent arrêté, il sera procédé à un examen général des élèves, des auditeurs actuels et des aspirants qui se présenteront à l'époque de cet examen.

Art. 11. Les élèves, les auditeurs et les aspirants qui sortiront avantageusement de cet examen spécial, seront habiles à concourir indistinctement pour les *nouvelles places* d'élèves ou auditeurs.

Art. 12. Dès que les choix seront faits, *chaque élève* contractera *l'engagement* de suivre les cours de déclamation *pendant deux ans*, et cet engagement sera personnellement garanti par l'un des parents ou tuteurs désignés au premier paragraphe de l'article 3, qui justifiera en même temps qu'il est en état de pourvoir pendant ces deux années à la subsistance et à la mise modeste, mais propre, de l'élève admis.

Art. 13. Dans le même acte, il sera fait mention expresse de l'obligation pour l'élève de ne contracter de sa propre volonté avec l'administration du théâtre royal sur lequel il débutera, un engagement moindre de deux ans, sans que cette obligation soit réciproque pour l'administration, qui pourra, à sa volonté, en borner le terme à une année.

Ainsi le terme légal de *l'engagement* d'un élève sera de *quatre années*, pendant lesquelles il ne pourra, sous aucun prétexte, contracter d'autres engagements sans y avoir été, au préalable, autorisé soit par le directeur de l'École, soit par l'administration du théâtre royal sur lequel il aura débuté.

Art. 14. Les auditeurs ne contracteront d'engagement qu'au moment où ils passeront élèves.

Art. 15. A l'expiration des deux années d'études, si l'élève n'est ou ne peut être admis à l'un des théâtres royaux, il lui sera délivré par le directeur de l'École royale un certificat constatant que ses études sont terminées, et qu'il est libre de souscrire l'engagement qui lui conviendra.

Art. 16. L'inconduite d'un élève et les infractions réitérées aux devoirs qui lui sont prescrits entraîneront la suspension plus ou moins prolongée de ses exercices, sans que, pour cela, il puisse s'absenter des classes, où il assistera comme simple auditeur.

Art. 17. L'élève en suspension ne pourra, pendant cet intervalle, quelle qu'en soit la durée, contracter aucun engagement avec la direction d'un théâtre secondaire ou des départements, et n'en demeurera pas moins soumis à la clause du contrat qui le met *pendant quatre années à la disposition de l'École ou des théâtres royaux*, ainsi qu'il est spécifié dans l'article 12.

Art. 18. Dans tous les cas, il nous sera rendu compte par le directeur, d'après l'avis du Conseil d'administration, pour être statué ce qu'il appartiendra, et prononcer le renvoi, s'il y a lieu.

Art. 19. Aucun élève ne pourra se présenter aux théâtres royaux, s'il n'y est adressé par le directeur de l'École et porteur d'une lettre dans laquelle celui-ci déclarera que l'élève est en état de se faire entendre par le comité, afin d'obtenir ensuite un ordre de début, s'il y a lieu.

Art. 20. L'élève, après ses débuts, pourra suivre encore pendant un an le cours de déclamation. A cet effet, son nom sera inscrit en dehors du tableau de la classe, comme élève en plus.

Art. 21. Pour récompenser les élèves qui montreront des dispositions, de l'intelligence, de l'assiduité aux différents cours, et une bonne tenue dans les classes, nous nous réservons de donner des primes d'encouragement à ceux qui rempliront toutes ces conditions.

Ces primes, dont nous déterminerons les degrés, seront graduées suivant le mérite des élèves, d'après le rapport qui en sera fait par le comité d'enseignement et qui nous sera transmis par le directeur de l'École.

TITRE II. — *De la discipline pour les études, et de la police intérieure.*

Article 1er. Les cours de déclamation spéciale continueront d'être faits comme ils l'ont été jusqu'à ce jour; l'instruction sera donnée alternativement aux élèves par les trois professeurs et les deux adjoints.

Art. 2. Les élèves des deux sexes suivront la classe de maintien théâtral, avec la même exactitude que celle de la déclamation spéciale.

Art. 3. Les hommes suivront également la classe d'escrime.

Art. 4. La classe de déclamation sera commune aux auditeurs des deux sexes: l'entrée des autres leur est interdite.

Art. 5. Avant l'ouverture d'une classe, les hommes attendront le professeur dans la classe même; les femmes dans un local disposé à cet effet.

Art. 6. Si, pendant ces réunions particulières d'élèves et d'auditeurs, l'ordre venait à être troublé d'une manière quelconque, le garçon de classe en préviendrait le chef du bureau de surveillance, qui fera sortir les perturbateurs, les marquera absents sur la feuille d'appel, et en fera son rapport au directeur.

Art. 7. Si le même désordre avait lieu pendant la tenue de la classe, le professeur ferait ce qu'eût fait, en pareil cas, le chef du bureau de surveillance.

Art. 8. Si l'ordre venait à être troublé par suite de rixe ou violence, le rapport en sera soumis à l'autorité supérieure, pour juger s'il y a lieu d'appliquer aux fauteurs du délit les dispositions des derniers paragraphes de l'article 18 du titre Ier.

Art. 9. La décence et le silence devant être observés pendant les leçons, lorsque le professeur sera arrivé, et que les femmes seront introduites dans la classe, il fera placer les hommes à sa droite et les femmes à sa gauche.

L'exécution rigoureuse de cette mesure est confiée aux professeurs, qui en demeurent responsables.

Art. 10. Dans le cas où, une classe étant terminée, un pre-

fesseur ou un adjoint ne succéderait point immédiatement à l'autre, les leçons se trouvant suspendues, les femmes, conformément à la disposition qui les concerne dans l'article 5, retourneront dans la pièce d'attente qui leur est destinée, pour ne rentrer dans la classe qu'après l'arrivée du nouveau professeur. A la fin des leçons, le garçon de service fera sortir les élèves, et la classe sera fermée.

Art. 11. Les élèves suivront avec assiduité les classes qui leur sont désignées par les articles 2 et 3; ils ne pourront manquer une seule leçon sans en avoir obtenu la permission du directeur.

Art. 12. Les élèves n'obtiendront de congé que sur la demande personnelle de leurs parents, qui devront en motiver la nécessité. La nature de la demande en fixera la durée.

Art. 13. Après l'expiration de son congé, si l'élève jouit d'une prime d'encouragement et s'il est huit jours sans se présenter aux classes, il sera passible d'une retenue équivalente au douzième de sa prime, quelle qu'en soit la quotité.

Art. 14. Les élèves en jouissance d'une prime d'encouragement seront passibles d'une retenue équivalente à une journée de solde pour chacune des leçons où ils n'auront pas assisté, lorsque leur absence ne sera point justifiée par une permission expresse du directeur, et cette retenue s'exercera au paiement de chaque mois.

Art. 15. L'année scolaire révolue, le produit de ces retenues sera donné en gratification aux élèves non encore en jouissance de primes d'encouragement.

Art. 16. Les élèves non encore en jouissance d'une prime d'encouragement seront également passibles d'une retenue semblable, pour chacune des leçons où leur absence ne sera point justifiée par une permission expresse du directeur.

Cette retenue sera exercée lorsqu'ils auront obtenu à leur tour des primes d'encouragement, et elle leur sera faite sur les deux premiers mois d'entrée en jouissance. Il en sera de même pour ceux qui, ayant obtenu des congés, se seraient mis dans le cas prévu par l'article 10.

Art. 17. Un quart d'heure après l'arrivée du professeur, la feuille de présence sera close, et aucun élève absent ne pourra y être rétabli. La classe des professeurs adjoints commencera à 9 heures du matin et finira à 11. Celle des professeurs à 11 et finira à une.

Art. 18. Les élèves dont l'engagement sera expiré, qui auront débuté, mais qui, profitant de la disposition de l'article 15 du titre Ier, continueront à fréquenter la classe, à titre d'élèves en plus, ne seront plus soumis à aucune de ces formalités.

Art. 19. Le comité d'enseignement déterminera la place que chacun des auditeurs devra occuper sur le tableau, d'après leurs dispositions.

Art. 20. Les auditeurs qui, dans le cours d'un mois, manqueront quatre fois d'assister aux classes qu'ils doivent suivre, descendront d'un numéro dans l'ordre de leur inscription; et, en cas de récidive dans les mois subséquents, ils seront définitivement rayés.

Art. 21. Les auditeurs, lors des leçons, seront tenus de donner les répliques aux élèves; et lors des exercices publics, ils seront également tenus de remplir les rôles secondaires dans les scènes désignées par le comité d'enseignement.

Art. 22. La maladie prolongée d'un élève en jouissance d'une prime d'encouragement sera constatée par un certificat du médecin attaché à l'établissement. Cette mesure sera également applicable aux élèves non encore en jouissance de cette prime. Dans le cas d'une maladie supposée, l'élève sera passible de la retenue relatée dans l'article 13 du titre II.

Art. 23. Le professeur d'histoire et de langue française sera seul chargé de l'admission des aspirants, ainsi qu'il est spécifié dans l'article 4 du titre Ier. Ce professeur les fera lire et écrire sous la dictée, pour s'assurer qu'ils parlent et écrivent correctement.

Art. 24. Si cependant il se présentait un sujet privé de cette première instruction, mais doué des avantages favorables au théâtre, il en fera mention dans son certificat, et le comité d'enseignement jugera s'il doit ou non l'admettre.

Art. 25. Le professeur ne poussera pas plus loin l'examen si le candidat a un vice de prononciation, un accent provincial invincible, ou quelques disgrâces corporelles.

Art. 26. Les candidats, en général, devront avoir une voix de poitrine nette et sonore.

Art. 27. Le comité d'enseignement désignera ceux des élèves et auditeurs qui devront suivre le cours d'histoire et de langue française.

Art. 28. Toute personne étrangère à la classe ne pourra y être introduite, sous quelque prétexte que ce soit, sans une autorisation expresse du directeur.

Cette défense est applicable aux anciens élèves qui, n'importe pour quel motif, auraient quitté définitivement l'École.

Art. 29. Le directeur est spécialement chargé d'exécuter et de faire exécuter le présent arrêté, qui sera imprimé et dont il sera délivré un exemplaire à chacun des professeurs, élèves et auditeurs.

Vicomte de La Rochefoucauld.

CDLXXXVII. — Formule d'engagement d'élève.

Duplicata *de l'Engagement de M..... élève de l'École royale de déclamation. Le..... mil huit cent.....*

Devant nous..... s'est présenté.....

L a dit que, venant de passer à l'examen du comité d'enseignement, qui l'a jugé capable d'être admis au titre d'élève, nous présens, requiert de l'admettre en cette qualité; laquelle réquisition nous a été pareillement faite par

qui nous réitéré consentir à ce que

se destinât à la profession de l'art théâtral.

Sur quoi nous avons de suite fait donner a dit comparant lecture des réglemens de l'École, notamment de celui arrêté le 29 décembre 1824;

Et le toujours assisté de et sous autorisation, ayant déclaré se soumettre auxdits réglemens et promis d'en remplir fidèlement toutes les clauses et conditions en ce qui l concerne, nous l'avons à l'instant reçu et admis au titre d'élève de l'École royale pour, par jouir, dès ce jour des avantages et prérogatives attaché audit titre.

Au moyen de quoi, et en reconnaissance des soins, frais et dépenses qui ont été et qui seront encore avancés par l'École pour son instruction, l dit autorisé comme dessus, promet, s'engage et s'oblige notamment: 1° à suivre exactement les classes de l'École pendant le temps prescrit par les réglemens; 2° à rester et demeurer, après son noviciat terminé, à l'entière disposition du Ministre de la maison du Roi, pour le service de l'un des théâtres royaux, dans l'emploi et aux appointements que ces administrations jugeront lui convenir, et ce pendant l'espace de deux années au moins.

En conséquence, et pendant ledit espace de temps, il lui est formellement interdit de contracter aucun autre engagement, soit pour les théâtres de la capitale, soit pour ceux de la province, si ce n'est après permission expresse du Ministre, et sur la demande du Théâtre-Royal auquel aura été annexé, le tout conformément aux articles 12 et 13 du susdit réglement.

Ce qui a été derechef promis et formellement consenti par l

A quoi ajouté que, pour assurer d'autant plus l'exécution du présent engagement déclare s'en porter personnellement garant et caution à peine de tous dommages et intérêts; comme aussi s'oblige à fournir a dit élève, pendant tout le temps de son noviciat, les choses nécessaires à sa subsistance, à son entretien et habillement, de manière qu' ne paraisse aux exercices de l'École qu'avec une mise tout à la fois propre, modeste et décente.

Ainsi convenu, fait et arrêté entre nous assisté et autorisé comme dit est, de susnommé l signé avec nous ces présentes dont l a été de suite remis un double, muni des mêmes signatures.

Paris, ce

CDLXXXVIII. — ARRÊTÉ D'ORGANISATION DE LA CLASSE DE DÉCLAMATION SPÉCIALE; 22 FÉVRIER 1830.

Nous, aide de camp du Roi, directeur des Beaux-Arts de la maison de Sa Majesté, considérant que des modifications sont devenues nécessaires à l'arrêté d'organisation de la classe de déclamation spéciale à l'École royale de musique, qu'il importe surtout d'établir dans cette classe une surveillance plus active et plus permanente des élèves; vu les réglements de ladite école, avons arrêté ce qui suit:

Article 1er. La classe de déclamation dramatique restera distincte de la classe de déclamation lyrique.

Art. 2. Deux professeurs titulaires et un professeur-adjoint sont chargés de l'enseignement pour ces deux classes.

Art. 3. Il y aura, pour la classe de déclamation dramatique, un surveillant chargé, sous l'autorité du professeur, du maintien de l'ordre et de la discipline.

Art. 4. Le nombre des élèves des deux sexes pourra s'élever jusqu'à vingt, savoir: dix hommes et dix femmes. Ils seront admissibles depuis l'âge de 15 ans jusqu'à l'âge de 21 ans, sauf les exceptions qui pourraient être jugées convenables par l'autorité ou proposées par le directeur sur l'avis du comité d'enseignement dont il est question ci-après.

Art. 5. Il y aura pour statuer, tant sur les admissions demandées, que sur les diverses matières de l'Enseignement, à l'égard desquelles l'autorité supérieure ou le directeur de l'École désirerait obtenir des notions spéciales, un comité d'enseignement.

Art. 6. Ce comité sera composé du directeur de l'École, président; du chef du matériel, des professeurs titulaires, du professeur-adjoint, du maître de langue française attaché à l'École.

Art. 7. *Admission des élèves.* — Les aspirans des deux sexes à l'École de déclamation ne pourront être proposés à l'admission: 1° sans que chacun d'eux soit accompagné de son père ou de sa mère (celle-ci dûment autorisée ou veuve), et à défaut de l'un ou de l'autre, d'un oncle ou tuteur, consentant par écrit à ce que son fils, sa fille, neveu, nièce ou pupille, embrasse la profession du théâtre; ou enfin d'un correspondant légalement autorisé par les parens, ou le tuteur, à donner ce consentement; 2° sans être munis de leur extrait de naissance, et d'un certificat en bonne forme attestant qu'ils ont eu la petite vérole, ou qu'ils ont été vaccinés; 3° sans produire un certificat de bonne vie et mœurs.

Ces formalités sont de rigueur, et faute par l'aspirant de les remplir, il ne sera point inscrit sur la liste des candidats.

Art. 8. Avant d'être examiné par le comité, l'aspirant devra l'être par le professeur de langue française; celui-ci fera son rapport de cet examen au directeur qui délivrera, s'il y a lieu, l'autorisation nécessaire à l'aspirant pour se présenter ultérieurement à celui du comité d'enseignement.

Art. 9. Le comité d'enseignement se réunit sur la convocation du directeur. Les délibérations sont toujours prises à la majorité des voix. En cas de partage, le président a voix prépondérante.

Art. 10. *Ordre des études.* — Les élèves suivront avec assiduité le cours de déclamation, ainsi que celui du maintien théâtral existant à l'École; ils ne pourront manquer aux leçons de l'une et de l'autre classe, sans l'autorisation du directeur:

dans le cas contraire, ils encourront les peines spécifiées à l'article 18.

Le directeur désignera ceux de ses élèves qui devront être astreints à suivre le cours de langue française.

Art. 11. Les élèves ne pourront recevoir de leçons d'un professeur étranger à l'École sans une autorisation spéciale du directeur. Ceux qui ne se conformeraient pas à cette disposition seraient rayés du tableau de la classe, et en conséquence exclus de l'École.

Art. 12. Il y aura par semestre un examen spécial de tous les élèves, en présence du comité d'enseignement. Si, par suite de cet examen, l'incapacité absolue d'un ou plusieurs élèves est reconnue, leur exclusion sera prononcée par nous, sur la proposition du directeur et le vu de la délibération du comité.

Art. 13. La durée des études est fixée à deux années. Si, à leur expiration, l'élève n'est pas admis ou ne peut l'être à l'un des théâtres royaux, le directeur lui délivrera un certificat constatant que ses études sont terminées.

Art. 14. L'élève, après ses débuts sur un théâtre royal, pourra suivre encore pendant un an le cours de déclamation. A cet effet, son nom sera inscrit en dehors du tableau comme élève honoraire.

Art. 15. *Police intérieure.* — Le surveillant choisi pour maintenir l'ordre dans la classe, devra y être rendu une demi-heure avant son ouverture.

Il sera chargé de la police sous les ordres du professeur, et devra faire au directeur un rapport journalier relativement à l'exercice de sa surveillance. Il fera signer chaque élève sur une feuille de présence préparée à cet effet, et notera comme absent l'élève qui ne se présenterait qu'après l'arrivée du professeur. Il assistera à la leçon, et ne pourra se retirer que lorsque la salle sera évacuée par les élèves et qu'aucun d'eux ne restera plus dans l'établissement. Il aura soin de veiller en conséquence à leur sortie immédiate des bâtiments de l'École.

Art. 16. La décence et le silence devront être observés pendant les leçons; le surveillant fera placer, à l'arrivée des élèves, les hommes à droite et les femmes à gauche du professeur. L'exécution rigoureuse de cet ordre, qui ne pourra être interverti sous aucun prétexte, est confiée au surveillant, et il en demeurera responsable.

A la fin de la leçon, il fera sortir les élèves, ainsi qu'il est prescrit par l'article précédent, et la classe sera fermée.

Art. 17. Il ne laissera, sous quelque prétexte que ce puisse être, entrer dans la classe aucun individu qui y soit étranger.

Art. 18. Tout élève qui, dans le cours d'un mois, aura été noté trois fois pour cause d'absence, nous sera signalé par le directeur, et au cas de récidive, son exclusion pourra être prononcée par l'autorité, également sur le rapport du directeur.

Art. 19. En cas de trouble durant la tenue de la classe, les perturbateurs seront exclus par le professeur ou le surveillant, ils seront, en outre, marqués comme absens sur la feuille tenue par ce dernier.

Ils encourront, par la récidive, l'exclusion, qui sera définitivement prononcée par l'autorité sur le rapport du directeur.

En cas d'insubordination, la suspension temporaire pourra être prononcée par le directeur; la durée de cette suspension n'excédera pas quinze jours, mais la récidive entraînerait également l'exclusion.

Art. 20. Le directeur de l'École est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont il sera remis une ampliation à chaque professeur, au surveillant ainsi qu'aux élèves.

Art. 21. Les dispositions des articles 2, 7, 10, 11, 12, 13, 14, 17, 21 du titre 1er de l'arrêté organique en date du 24 décembre 1824, de même que les articles 3, 4, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 26, 27 du titre 2 dudit arrêté, sont et demeurent abrogées.

Art. 22. Le présent arrêté ne sera mis à exécution qu'après avoir été revêtu de l'approbation de M. l'intendant général de la maison du Roi.

Vicomte de La Rochefoucauld.

[Mss.: Arch. nat. — Impr.: Arch. du Conservatoire.]

CDLXXXIX. — Modèle de rapport sur les aspirants.

Examen préliminaire des aspirants à la classe de déclamation spéciale, fait particulièrement par le professeur d'histoire et de langue française attaché à l'École, d'après lequel il décidera si l'aspirant ci-dessous nommé est ou n'est pas susceptible d'être admis à l'examen définitif du comité d'enseignement.

M , aspirant, âgé de

Sait-il le français, et le parle-t-il correctement?

Sait-il l'orthographe?

A-t-il des défauts de prononciation?

A-t-il une voix nette et sonore?

Ces défauts peuvent-ils se corriger?

(Si l'aspirant a un accent provincial invincible, ou quelques disgrâces corporelles, le professeur ne poussera pas plus loin l'examen.)

Signature du Professeur,

Ce *182* .

Cet examen et la décision du professeur serviront de certificat à l'aspirant qui sera tenu de rapporter cette feuille au directeur.

CDXC. — Arrêté portant suppression des classes; 3 septembre 1831.

Le Ministre secrétaire d'État au Département du commerce et des travaux publics,

Vu le rapport de la Commission de surveillance du Conservatoire de musique, en date du 30 août, contenant ses propositions sur l'organisation de cet établissement, arrête :

Article 1er. Les classes de déclamation sont supprimées.

Le budget détaillé des dépenses du Conservatoire de musique, fixé par notre arrêté du 10 août à 129,000 francs, est définitivement réduit à 123,000 francs conformément à l'état ci-joint.

Art. 2. Les autres dispositions de l'arrêté ci-dessus sont maintenues.

Comte d'Argout.

CDXCI. — Arrêté portant création de deux classes d'études dramatiques; 20 janvier 1836.

Nous, Ministre secrétaire d'État au Département de l'intérieur, considérant que la suppression des classes de déclamation au Conservatoire de musique a été l'objet de réclamations nombreuses et fondées; que les ouvrages de nos grands maîtres sont menacés de manquer d'interprètes, et que, déjà trop rarement représentés, ils finiraient peut-être par être abandonnés entièrement; que ces ouvrages ont, pour la plupart, disparu des répertoires de la province; qu'il importe donc de former des élèves capables de seconder le petit nombre d'artistes qui représentent encore nos chefs-d'œuvre et de remplacer ces artistes quand ils quitteront la scène, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article 1er. Deux classes d'études dramatiques seront établies au Conservatoire de musique et de déclamation.

Art. 2. MM. Michelot et Samson, anciens professeurs du Conservatoire, sont nommés professeurs de ces deux classes.

Art. 3. La classe de répétition qui existait autrefois sera rétablie. Cette dernière classe sera tenue par M. Provost, ancien professeur adjoint.

Art. 4. MM. Michelot et Samson jouiront, comme par le passé, d'un traitement de 2,000 francs, en qualité de professeurs, et M. Provost recevra comme professeur adjoint une somme annuelle de 1,000 francs, à partir du 1er février prochain.

Art. 5. Le règlement du Conservatoire de musique et de déclamation déterminera le mode d'exécution du présent arrêté.

A. Thiers.

CDXCII. — Arrêté concernant les élèves de la classe de déclamation spéciale; 5 avril 1839.

Article 1er. Quoique les élèves soient divisés dans les quatre classes de déclamation, ils doivent, sans exception, assister aux classes de MM. les professeurs, soit comme élèves prenant leçon, soit comme auditeurs, et tous avec la même exactitude.

Art. 2. Tous les élèves seront arrivés avant MM. les professeurs; une fois la classe commencée, aucun élève ne peut être admis.

Art. 3. Il y aura le moins possible d'allées et venues dans la classe de déclamation, pendant la durée de la séance, de la part des élèves et de celle des parents, afin de ne pas interrompre la leçon.

Art. 4. Les pensions d'encouragement peuvent être diminuées et même supprimées si les élèves ne sont pas exacts, s'ils ne font pas de progrès et si leur conduite est répréhensible. Mais aussi l'administration saura récompenser les élèves qui se conduiront et qui travailleront de manière à satisfaire MM. les professeurs.

Art. 5. Le surveillant des classes marquera les absents et même les retardataires à chaque leçon et en rendra compte à M. le directeur.

Art. 6. Aucun étranger ne pourra entrer dans la classe pendant la durée des leçons.

Art. 7. Le présent arrêté sera lu aux élèves assemblés et affiché dans la classe de déclamation.

Cherbuliez.

CDXCIII. — Ordonnance relative à l'engagement à souscrire par les élèves; 29 août 1847.

Louis-Philippe, roi des Français, à tous présents et à venir, salut : Vu le rapport de la Commission administrative, chargée par notre Ministre de l'intérieur d'examiner la situation actuelle du Théâtre-Français, et de rechercher les moyens d'apporter au régime administratif de cet établissement les modifications dont la nécessité serait reconnue; vu le décret du 15 octobre 1812 et les décrets et ordonnances concernant le Théâtre-Français; sur le rapport de notre Ministre de l'intérieur, nous avons ordonné et ordonnons :

Aucun élève ne sera reçu à notre Conservatoire de musique et de déclamation qu'en contractant l'engagement de débuter, s'il en reçoit l'ordre, à la fin de ses études, sur la scène de la Comédie-Française, et de se tenir à sa disposition pendant cinq années, sauf l'exécution pendant six mois au plus, des engagements qu'il aurait contractés, après sa sortie du Conservatoire, s'il n'avait pas reçu un ordre de début dans le mois de ladite sortie. Les élèves qui auront obtenu un prix au Conservatoire auront droit de débuter à la Comédie-Française, et d'y choisir leurs rôles de début, dans le courant de l'année qui suivra le jour où ils auront été couronnés.

Louis-Philippe.

CDXCIV. — Arrêté portant création d'une quatrième classe; 29 avril 1855.

Le Ministre, etc., vu le règlement du Conservatoire, etc.; considérant que trois classes de déclamation ne suffisent plus au grand nombre des élèves qui veulent suivre l'enseignement de cet art au Conservatoire; sur l'avis favorable du directeur du Conservatoire, arrête :

Article 1er. Une quatrième classe de déclamation drama-

tique, tenue par un professeur titulaire, est instituée au Conservatoire impérial de musique et déclamation.

Art. 2. En conséquence, le 1er paragraphe de l'article 32, section VIII, du règlement du 22 novembre 1850, est modifié ainsi qu'il suit : « Art. 32. Il y a quatre classes de déclamation tenues par des professeurs titulaires ».

Achille Fould.

CDXCV. — Épreuves des concours d'admission, des examens et concours.

Les aspirants aux classes de déclamation dramatique doivent se faire inscrire cinq jours au moins avant la date fixée pour le concours d'admission.

En se faisant inscrire, chaque aspirant doit donner, sur sa formule de demande d'inscription, une liste de trois scènes d'ouvrages différents, sues par lui, tragédie ou comédie, selon le genre auquel il se destine, soit six scènes, s'il se présente pour les deux genres.

Le concours comprend deux épreuves. Pour la première épreuve l'aspirant récitera une scène à son choix. A la suite de la première épreuve, le jury dressera une liste des admissibles qui seront seuls appelés à passer la seconde épreuve.

Pour cette seconde épreuve, le jury décidera, d'après la liste présentée par l'aspirant, dans quelle scène celui-ci sera entendu à nouveau.

Les admissibles qui n'auront pas été reçus élèves titulaires, seront, de droit, reçus auditeurs.

[Proposition du Conseil en date du 2 décembre 1886 approuvée par décision ministérielle du 10 février 1887.]

Les scènes de déclamation ne peuvent être choisies que dans les ouvrages joués sur l'un des théâtre nationaux et dont la première représentation remonte au moins à dix ans.

Il convient d'entendre par morceaux anciens ceux qui sont empruntés aux auteurs des XVIIe et XVIIIe siècles et de la première moitié du XIXe siècle, en s'attachant de préférence aux œuvres de premier rang. (Voir CDXXXIII, 25 janv. 1890, p. 289.)

En remplacement des quatre scènes actuellement exigées, les élèves des classes de déclamation seront obligés de préparer deux rôles entiers. Aux deux examens de leur première année d'études, l'un de ces rôles doit être en vers et l'autre en prose.

Les élèves de 2e et de 3e année seront, lors de l'examen de janvier, soumis à une épreuve de lecture non préparée, prose ou vers.

Addition à la liste des scènes d'examens et de concours :

1° *Les Idées de Madame Aubray*, A. Dumas fils; 2° *M. Alphonse*, A. Dumas fils; 3° *Madame Caverlet*, E. Augier; 4° *Le Mariage d'Olympe*, E. Augier; 5° *La Closerie des Genêts*, F. Soulié; 6° *La Tour de Nesle*, A. Dumas et Gaillardet.

[Décision du Conseil supérieur, 19 décembre 1898.]

CDXCVI. — Arrêté relatif aux auditeurs; 5 août 1888.

Le Ministre de l'instruction publique et des Beaux-Arts, vu le décret en date du 9 septembre 1878; vu l'arrêté ministériel en date du 11 septembre 1878; sur la proposition du directeur des Beaux-Arts, arrête :

Article 1er. Les auditeurs des classes de déclamation dramatique au Conservatoire national de musique et de déclamation prennent le titre d'élèves stagiaires.

Art. 2. Les élèves stagiaires comprennent les candidats déclarés admissibles après la première épreuve du concours d'admission, mais qui n'ont pas été admis élèves titulaires après la seconde épreuve.

Art. 3. Les élèves stagiaires forment deux classes préparatoires dirigées par deux professeurs agrégés.

Art. 4. Les élèves stagiaires sont nommés pour un an; ils doivent se présenter au concours d'admission qui suit leur année d'études; si, à la suite du concours, ils ne sont pas admis comme élèves titulaires, ils cessent d'être élèves stagiaires et ne font plus partie du Conservatoire.

Art. 5. Les élèves stagiaires ne prennent point part aux concours de fin d'année; ils subissent à la fin de mars l'examen spécial des classes préparatoires.

Art. 6. Le directeur du Conservatoire national de musique et de déclamation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Locaroy.

B. EXERCICES DES ÉLÈVES.

CDXCVII. — Institution de six exercices publics annuels; 29 janvier 1823.

Nous, J.-A.-B. Law, marquis de Lauriston, etc.;

Sur la demande du directeur de l'École royale de musique et de déclamation; vu le rapport de l'intendant des théâtres royaux; voulant rendre à l'École actuelle de musique et de déclamation la réputation que cette même École avait acquise sous la dénomination de Conservatoire par des exercices publics où les symphonies des Haydn et des Mozart étaient exécutées d'une

manière distinguée, où le chant, les solos d'instrumens et la déclamation spéciale avaient participé à la perfection desdits exercices; considérant qu'une disposition pareille prise par nous peut être utile à l'École sous le rapport de l'art et de l'intérêt des élèves, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article 1er. Il y aura tous les ans à l'École royale des exercices publics des élèves des classes de musique et de déclamation. Lesdits exercices auront lieu à la fin de février ou au plus tard au commencement de mars. Le nombre des exercices ne pourra être moindre de six et de plus de douze.

Art. 2. Pourront être appelés pour concourir à l'exécution des exercices, outre les élèves actuels de l'École, ceux qui ont remporté des premiers prix dans toutes les parties depuis la réorganisation de ladite École, en 1816.

Art. 3. Les élèves désignés pour former l'ensemble des exercices recevront à titre d'indemnité, savoir : un jeton de la valeur de 3 francs pour chaque répétition générale et pour chaque exercice. Les chefs de chaque partie de l'orchestre, les solos soit du chant, soit des instrumens, ainsi que les élèves de la déclamation, recevront en outre un jeton supplémentaire pour les exercices seulement.

Art. 4. Il y aura deux censeurs nommés par le directeur et choisis par lui dans le sein de l'École. Les censeurs veilleront à la police des élèves pendant les répétitions et les exercices, et ils feront un rapport au directeur. L'indemnité de chacun des censeurs sera égale à celle des chefs de partie.

Art. 5. Il sera également nommé un contrôleur de la salle qui sera chargé de la partie concernant la comptabilité, sous la surveillance du chef de matériel. Ce contrôleur aura sous son inspection les buralistes de la recette et de location, et en général tous les préposés. A l'égard de l'indemnité à accorder à ce fonctionnaire, elle sera ultérieurement fixée d'après le rapport qui nous sera fait à la fin des exercices.

Art. 6. Pour subvenir à tous les frais qu'occasionnent lesdits exercices, le public n'entrera qu'en payant, comme cela avait lieu autrefois. En conséquence, le prix des places est fixé tel qu'il l'était du tems des anciens exercices, ainsi qu'il suit, savoir :

1ère loges de face, par place, 5 francs;
1ère loges de côté, par place, 4 francs;
2ème loges de face, par place, 4 francs;
2ème loges de côté, par place, 3 francs;
Rez-de-chaussée de face, par place, 4 francs;
Rez-de-chaussée de côté, par place, 3 francs;
Galerie, par place, 4 francs;
Parterre, par place, 3 francs;
Amphithéâtre des 3es, par place, 2 francs.

Les prix des loges louées d'avance n'éprouvera aucune augmentation et sera calculé sur le prix des billets pris à la porte.

Art. 7. Les *professeurs* jouiront de leurs entrées aux exercices à *toutes places*; les *professeurs adjoints*, aux *secondes de côté*, au *rez-de-chaussée* et au parterre; les *répétiteurs* tenant une classe particulière, au *parterre* ou à l'*amphithéâtre*.

Art. 8. A la fin des exercices de chaque année, il nous sera rendu un compte exact des recettes et dépenses et nous statuerons alors sur l'emploi des fonds qui pourront rester en caisse.

Art. 9. Le directeur et le chef du matériel de l'École royale de musique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CDXCVIII. — Arrêté du 15 mai 1843.

Le Directeur du Conservatoire royal de musique et de déclamation arrête :

1° Qu'aucun étranger, ni aucune personne de l'établissement non employée dans les exercices, ne pourront être admis, sous quelque prétexte que ce soit, sur le théâtre ni dans la salle pendant les répétitions. Il en sera de même pour les exécutions relativement au théâtre. Quant à la salle, on n'y entrera qu'avec des billets. Sont exceptés seulement MM. les professeurs dont les élèves sont appelés à jouer les principaux rôles. Ceux-ci seront admis aux répétitions.

2° Que les élèves femmes désignées pour jouer ou paraître pourront être accompagnées par leur mère, seulement aux répétitions. Aux exécutions, les mères qui seront indispensables pour habiller leurs filles resteront pendant la représentation dans les loges d'habillement. Si elles préfèrent aller dans la salle, elles sont prévenues qu'elles n'y seront admises qu'en présentant un billet. Deux mères seulement pourront rester sur le théâtre.

Le surveillant des classes et du service intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le Directeur du Conservatoire royal de musique et de déclamation,

Auber.

C. CONCOURS POUR LES PRIX.

CDXCIX. — PROPOSITIONS POUR LE CONCOURS DES ÉLÈVES, PRÉSENTÉES À L'INTENDANT GÉNÉRAL LE 29 OCTOBRE 1817.

CLASSES QUI DEVRONT CONCOURIR.

1° *N'est-il pas à propos de fixer l'époque des concours des classes de l'École royale?*

OPINION DE M. CHERUBINI. Je pense que le concours doit avoir lieu plus tôt que le 25 août, afin qu'on puisse préparer un concert pour le jour de la distribution des prix, qui serait faite avant le 25, époque à laquelle commencent les vacances.

OPINION DE M. PERNE. Je pense que cette époque est convenable.

2° *Les classes de composition doivent-elles concourir?*

CHERUBINI. J'ai déjà donné mon avis à ce sujet, de ne faire concourir que les classes primaires de composition tenues par M. Eler; ceux des classes de perfectionnement ou complément de composition musicale concourent à l'Académie des beaux-arts pour obtenir le grand prix et le second prix accordé par le gouvernement.

PERNE. Je pense que le concours à l'Académie des beaux-arts suffit, à moins que les élèves de cette classe ne concourent sous les rapports des connaissances de la fugue et du contrepoint.

3° *N'est-il pas convenable que les élèves de ces classes concourent sur : 1° un amen ou fugue à 8 voix sans accompagnement susceptible d'être exécuté ; 2° une fugue à 4 paroles françaises et symphonies complète?*

PERNE. Ces deux morceaux à composer par les concurrents me semblent pouvoir renfermer la démonstration des connaissances qu'ils auraient acquises non seulement dans la fugue et dans le contrepoint double, mais aussi dans la manière de distribuer les voix et les instruments.

CHERUBINI. D'après l'opinion que j'ai émise, la condition du concours se bornerait à une fugue soit à 4 ou à 8 voix, comme on voudra, mais sans paroles; alors toutes les dispositions prises pour le concours de cette classe deviennent superflues et l'on doit s'en tenir à celles relatives à la classe ci-dessous de contrepoint et fugue; je regarde l'épreuve des contrepoints doubles comme inutile, par la raison que ces sortes d'artifices doivent se rencontrer tout naturellement dans la fugue.

4° *Quel serait le prix accordé aux concurrents?*

PERNE. L'Oratorio d'Haydn, 12 symphonies et les quatuors en partitions ou 300 francs de musique, au choix du Comité d'administration.

4° *bis. Quel serait le second prix, accessit, mention honorable?*

PERNE. L'Oratorio d'Haydn ou 100 francs de musique; accessit, mention honorable dont copie est donnée aux concurrents, et de même pour toutes les classes.

CLASSE DE CONTREPOINT ET FUGUE.

5° *N'est-il pas convenable que les élèves de cette classe concourent : 1° sur une fugue à 4 dont le sujet serait donné par les professeurs de composition ; 2° sur un contrepoint à l'octave ii à la 12e?*

PERNE. Je crois cette disposition convenable.

6° *Quel serait le premier prix de cette classe? Quel serait le second prix, accessit, mention honorable et de même pour toutes les classes?*

PERNE. Trois partitions au choix de l'élève, dont le prix ensemble n'excéderait pas 100 francs. Le Traité de fugue de Marpurg ou d'autre auteur dont le prix n'excéderait pas 36 francs.

CLASSE D'HARMONIE.

7° *N'est-il pas convenable que les élèves de cette classe concourent : 1° sur une basse donnée par les professeurs de composition ; 2° sur un chant également donné par eux pour que l'élève l'accompagne de trois parties?*

PERNE. Je pense que ce mode de concours pour cette classe est convenable.

CHERUBINI. C'est bien.

8° *Quel serait le premier prix de cette classe? Quel serait le second prix? Y aurait-il un accessit dans cette classe?*

PERNE. Un ouvrage sur le contrepoint, la fugue ou une partition dont le prix n'excéderait pas 36 francs, remise faite. Le second prix ne recevrait qu'une mention honorable, et acquerrait le droit de passer dans la classe de contrepoint et fugue. Point d'accessit, mais plutôt deux seconds prix, parce que les prétendants à l'accessit pourraient être nombreux.

CLASSE D'ACCOMPAGNEMENT AU PIANO-FORTE POUR LES FEMMES.

9° *N'est-il pas convenable que les élèves femmes de cette classe concourent : 1° sur une basse chiffrée ; 2° sur un chant donné ; 3° sur un fragment de partition?*

PERNE. Je pense que ces trois épreuves sont nécessaires.

CHERUBINI. C'est bien.

10° *Quel serait le premier prix de cette classe? Quel serait le second prix, accessit, mention honorable?*

PERNE. Un traité d'accompagnement au choix du Comité d'administration ou une partition dont le prix n'excéderait pas 36 francs, remise faite. Une partition dont le prix n'excéderait pas 18 francs, remise faite.

CLASSES DE CHANT.

11° *Les élèves de l'École royale qui font partie des théâtres royaux doivent être admis à concourir.*

PERNE. Je pense que les études que font à l'École les élèves des théâtres royaux étant spécialement consacrées au chant et au chant déclamé, ces élèves doivent concourir comme les élèves qui ne font partie que de l'École.

CHERUBINI. C'est bien, car il faut encourager autant que l'on peut cette branche de l'enseignement de l'École.

12° 1° *N'est-il pas convenable qu'il y ait un premier prix pour les hommes et un autre premier prix pour les femmes dans le cas où les élèves de l'un et l'autre sexe pourraient y prétendre? 2° Quel serait le premier prix? 3° Dans le cas où il y aurait deux premiers prix, n'est-il pas à propos de partager en deux parties égales les 300 francs de musique qui constituent le premier prix? 4° Quel serait le second prix? 5° Accorde-t-on aussi un second 2e prix s'il se trouvait pouvoir être donné à un élève de l'autre sexe que celui qui aurait remporté le 1er second? 6° Ne devrait-il pas y avoir aussi deux accessits?*

PERNE. 1° Je le pense, mais la plus grande rigueur doit être mise à accorder généralement les premiers prix et surtout dans tout ce qui concerne le chant; 2° la méthode de chant du Conservatoire, les études de Crescentini et six partitions au choix de l'élève, le tout évalué à 300 francs, prix net; 3° je le crois et cela pour éviter une double dépense; 4° la méthode de chant du Conservatoire et les études de Crescentini ou 100 francs de musique prix net; 5° je crois que l'on peut accorder un second second prix et, dans ce cas, chaque élève aurait pour prix effectif la méthode de chant ou 25 francs de musique; 6° je le pense.

13° *Les élèves ne devront-ils pas concourir sur un morceau de chant au choix de leur professeur?*

PERNE. Je le crois.

CLASSES INSTRUMENTALES. — PIANO.

14° *N'est-il pas à propos que les élèves concourent tous sur le même morceau qui devra être choisi par les membres du Comité et par les deux professeurs?*

PERNE. Je pense que cette disposition serait convenable et de plus les concurrents auraient la faculté de se faire entendre dans un morceau au choix de leurs professeurs.

CHERUBINI. Oui.

15° 1° *Quel serait le premier prix; 2° quel serait le second prix; 3° accessit, mention honorable; 4° n'est-il pas convenable d'admettre un premier prix pour les hommes et un pour les femmes et de même pour le second prix; 5° ne pourrait-on pas donner aussi deux accessits, un pour les hommes et un pour les femmes?*

PERNE. 1° 100 francs de musique au choix de l'élève; 2° 50 fr. de musique au choix de l'élève; 4° je le pense, mais dans le cas où il y aurait lieu à donner deux premiers ou deux seconds, la quotité effective des prix devra être partagée; 5° on peut, ce me semble, admettre deux accessits, cela ne coûte rien.

CHERUBINI. 4° Oui.

VIOLON. — 16° *Mêmes dispositions pour le choix du morceau qui servirait de concours que pour celui de la classe de piano et cela pour toutes les classes instrumentales.*

PERNE. Oui. — CHERUBINI. C'est bien.

17° 1° *Quel serait le premier prix; 2° quel serait le second prix; 3° un seul accessit?*

PERNE. 1° Un violon du prix de 300 francs, établi ou fourni par le luthier de l'École; 2° 100 francs de musique au choix de l'élève.

VIOLONCELLE. — 18° *Mêmes dispositions que pour le piano et le violon quant au choix du morceau.*

PERNE. Oui. — CHERUBINI. Oui.

19° 1° *Quel serait le premier prix; 2° quel serait le second prix; 3° un seul accessit?*

PERNE. 1° Un violoncelle du prix de 200 francs établi et fourni par le luthier de l'École; 2° 100 francs de musique au choix de l'élève.

CHERUBINI. 1° Il faut donner ce prix en musique, car on n'aurait, à ce que je crois, qu'un mauvais violoncelle pour 200 francs; au surplus on pourra, à ce sujet, consulter les professeurs de cet instrument.

FLÛTE. — 20° 1° *Un morceau au choix du professeur et accepté par les membres du comité; 2° quel serait le premier prix; 3° quel serait le second prix?*

PERNE. 1° Oui; 2° 100 francs pour prix d'une flûte; 3° 50 francs de musique, remise faite. — CHERUBINI. 1° Oui.

HAUTBOIS. — 21° *Mêmes dispositions que pour la flûte.*

PERNE. Un hautbois pour premier prix, s'il est possible, ou 100 francs.

CLARINETTE. — 22° *Mêmes dispositions que pour la flûte.*

PERNE. Une clarinette pour premier prix ou 100 francs.

COR. — 23° *Mêmes dispositions que pour la flûte. Cet instrument étant divisé en premier et second, n'est-il pas nécessaire d'ad-*

mettre aussi deux premiers prix, deux seconds et deux accessits?

Perne. Je pense qu'il faut considérer le premier cor à part et faire la distinction du premier et second cor dans les morceaux de musique et dans les prix qui seront donnés aux concurrents. On pourrait affecter 100 francs pour prix du premier cor et 100 francs pour le second cor. Les deux seconds prix seraient chacun de 50 francs.

Basson. — 24° *Mêmes dispositions que pour la flûte.*

Perne. Un basson, s'il est possible d'en avoir un bon pour 100 francs.

25° *Est-il nécessaire que les classes de répétition des rôles et de solfège concourant?*

Perne. Attendu que ces classes ne sont que des préparations aux études de chant et d'instruments, je ne vois pas de nécessité à ce quelles concourent.

Cherubini. Je pense ainsi que vous qu'il n'y a pas lieu à concours pour ces classes.

Classe de chant déclamé et de déclamation lyrique. — 26° *N'est-il pas à propos que les classes de chant déclamé et de déclamation lyrique concourent ensemble?*

Perne. Je le pense, parce que ces deux classes concourent au même but et que si l'on séparait leurs moyens de concours ce serait faire inutilement un double emploi. — Cherubini. Oui.

27° *Si ces classes concourent ensemble, n'est-il pas convenable que l'un et l'autre professeur fassent cependant entendre les élèves dans les scènes qu'ils leur auront choisies?*

Perne. Je pense que chacun des deux professeurs devra être libre de faire des élèves comme il jugera à propos, pourvu que ce soit une scène jouée et accompagnée de ce qui peut aider le concurrent, tel que les interlocutions et l'accompagnement d'orchestre nécessaire. — Cherubini. Oui.

28° 1° *Quel serait le premier prix; 2° y aurait-il un second prix; 3° quel serait le second prix; 4° y aurait-il un second second prix?*

Perne. 1° 300 francs de musique au choix de l'élève qui aurait remporté le prix, et s'il y avait lieu à accorder un second premier prix, à cause des deux sexes qui concourent aussi dans ces deux classes, les 300 francs seraient partagés entre les deux élèves qui auraient remporté les prix; 3° 100 francs de musique au choix de l'élève; 4° on pourrait aussi, si le cas l'exigeait, accorder un second second prix, alors les deux seconds prix seraient chacun de 50 francs de musique remise faite.

Cherubini. 1° il doit y avoir un premier prix; 2° oui; 4° oui.

Déclamation spéciale. — 29° *N'est-il pas à propos qu'il y ait un premier prix de tragédie, un second, un accessit pour les hommes et de même pour les femmes. Un premier prix de comédie, un second, un accessit pour les hommes et de même pour les femmes.*

Perne. Je pense que les études tragiques étant de tout autre genre que celles pour la comédie, il faut regarder les uns et les autres à part et par conséquent admettre des prix pour la tragédie et des prix pour la comédie.

Cherubini. Oui, car je pense pour cette partie de l'École comme pour celle du chant.

30° 1° *Y aurait-il lieu à donner un premier prix de chaque genre à chaque sexe de même pour le second et pour l'accessit; 2° quel serait le premier prix; 3° quel serait le second prix; 4° l'accessit, mention honorable?*

Perne. 1° Je le pense; 2° une médaille d'argent de la valeur de 100 francs, frais compris, sur laquelle serait inscrite la mention du genre qui aurait mérité le prix de l'élève; 3° 50 francs de livres classiques pour le théâtre.

31° *La classe de langue et versification françaises... et celle de maintien du corps devront-elles concourir pour les prix?*

Perne. Je pense que ces classes n'étant que préparatoires et secondaires à celles de déclamation, il n'y a pas lieu de les admettre au concours. — Cherubini. Je suis d'accord avec vous.

[Arch. nat. O³, 1799.]

D. — Nécessité des concours, 6 octobre 1818.

Le Comité est unanimement d'avis (et cette opinion est en effet consacrée dans toutes les parties de l'enseignement public) que les concours annuels sont d'une indispensable nécessité; qu'ils sont la principale source de l'émulation chez les professeurs comme chez les élèves; qu'ils sont une espèce de compte que l'administration doit au public, et que sans eux il n'y aurait bientôt plus d'école.

Cette vérité est démontrée, Monsieur le Comte, par ce qui se passe en ce moment même dans la plupart des classes de l'École, et surtout dans celle de musique instrumentale, où le seul espoir d'un concours retient des élèves dignes d'être présentés au public et prêts à passer de l'École dans les orchestres et dans la carrière de l'enseignement.

Le Comité, en arrêtant que les concours généraux seraient ouverts dans la première quinzaine de novembre, a rédigé un projet sous forme de tableau des prix à distribuer; ces prix sont de trois espèces, savoir :

1° *Des instruments*, pour les classes de violon et violoncelle; 2° *De la musique*, pour toutes les classes de musique; 3° *Des lèvres*, pour la déclamation.

Cette manière d'établir les prix présente le double avantage de donner à l'élève couronné une récompense utile autant qu'honorable, et d'étendre une partie des bienfaits du Roi sur

les compositeurs et les marchands de musique, sur les luthiers et sur les libraires.

Quoique le montant total des prix soit ostensiblement de 3,850 francs, il est certain que plusieurs premiers prix ne seront pas accordés, et que l'on peut raisonnablement compter sur une économie de plus de 700 à 800 francs.

De plus, s'il fallait encore réduire la dépense, l'on pourrait économiser un tiers du prix de la musique en la donnant toute au *prix marqué* et en attribuant par là à l'administration tout le bénéfice résultant de la remise de 30 ou 40 p. 100 que les marchands font sur la musique. Toutefois, M. le Comte, je pense que vous trouverez cette économie peu digne de la munificence royale et du système d'administration que vous avez si sagement créé et suivi.

La somme nécessaire au concours pourra être prise sur le fonds d'insuffisance qui offre une grande disponibilité.

J'ai l'honneur de vous engager à me faire connaître le plus promptement possible vos intentions, car les préparatifs du concours exigent au moins trois semaines ou un mois.

[Arch. du Conservatoire.]

DI. — ARRÊTÉ DÉSIGNANT LE NOMBRE, LA NATURE ET LA VALEUR DES PRIX DÉCERNÉS AUX CONCOURS; 30 OCTOBRE 1818.

Nous, Jules-Jean-Baptiste-François de Chardebeuf, comte de Pradel, directeur général de la Maison du Roi, ayant le portefeuille, sur la proposition de M. Delaferté, intendant des Menus-Plaisirs du Roi, chargé de nous représenter auprès de l'administration de l'École royale, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article 1er. Il sera ouvert à la fin de chaque année, à l'École royale, un concours à la suite duquel des prix seront distribués à l'instar de ce qui se pratique dans les autres établissemens destinés à l'instruction publique.

Art. 2. Ces prix, consistant en livres, œuvres de musique ou instrumens, seront ainsi divisés et de la valeur ci-après déterminée, savoir :

Contrepoint et fugue.	1er prix, musique	150f
	2e prix, musique	75
Harmonie (hommes).	1er prix, musique	50
	2e prix, musique	25
Accompag. pratique (femmes).	1er prix, musique	50
	2e prix, musique	25
Chant (hommes).	1er prix, musique	200
	2e prix, musique	100
Chant (femmes).	1er prix, musique	200
	2e prix, musique	100

CHANT DÉCLAMÉ.

Tragédie lyrique.	1er prix, musique	200
	2e prix, musique	100
Comédie lyrique.	1er prix, musique	200f
	2e prix, musique	100

CLASSES INSTRUMENTALES.

Violon.	1er prix, un violon. En cas de partage, le sort en décidera, et l'élève non favorisé n'aura qu'un certificat.	200
	2e prix, musique	100
Violoncelle.	1er prix, une basse. En cas de partage, mêmes dispositions que pour le violon.	300
	2e prix, musique	100
Piano.	1er prix, musique. En cas de partage, le prix se partage.	100
	2e prix, musique	50
Flûte.	1er prix, musique	100
	2e prix, musique	50
Hautbois.	1er prix, musique	100
	2e prix, musique	50
Clarinette.	1er prix, musique	100
	2e prix, musique	50
Cor.	1er prix, musique	100
	2e prix, musique	50
Basson.	1er prix, musique	100
	2e prix, musique	50

DÉCLAMATION SPÉCIALE.

Tragédie.	1er prix, livres	200
	2e prix, livres	100
Comédie.	1er prix, livres	200
	2e prix, livres	100
	TOTAL	3,775f

Art. 3. M. Delaferté, intendant des Menus Plaisirs et notre représentant auprès de l'administration de l'École royale, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Comte DE PRADEL.

[Arch. nat., O² 1798 et O² 1801.]

DII. — CONCOURS À HUIS CLOS ET PUBLICS; 17 NOVEMBRE 1818.

Monsieur le Comte,

J'ai l'honneur de vous informer que les concours généraux de l'École royale de musique et de déclamation commencent aujourd'hui par ceux de *composition*, *harmonie*, *accompagnement* et *solfége*. Les examens, dans ces différentes parties, se faisant sur le travail écrit des élèves, et en ce qui concerne le solfége n'offrant aucun intérêt, personne n'y a été appelé, et le comité d'examen s'en occupe à huis clos.

La feuille ci-jointe vous fera connaître, M. le Comte, l'ordre des autres concours qui tous seront publics, et qui tous présenteront un très grand intérêt. Vous trouverez également jointes à cette lettre six premières loges de 8 places chaque, dont il est vivement à désirer, M. le Comte, que vous veuillez bien disposer pour chacun des jours indiqués sur la feuille, et pour chacune desquelles peut-être trouverez-vous convenable de faire faire *8 coupons*.

Il est important pour l'École que la salle soit bien garnie, et que l'intérêt qui se rattache à un concours public ne soit pas attiédi par des lacunes dans l'auditoire. Votre présence, M. le Comte, achèvera de donner à cette intéressante cérémonie l'éclat et la solennité dont il est si utile et si convenable qu'elle soit entourée.

[Arch. du Conservatoire.]

DIII. — JETONS DE PRÉSENCE AUX MEMBRES DES JURYS; 5 FÉVRIER 1819.

Monsieur le Comte,

En exécution des dispositions de l'article 7 de votre arrêté du 28 février 1818, ainsi conçu :

Chaque membre du jury des examens de l'École royale de musique recevra, à titre de droit de présence, un jeton du même poids et marques que ceux en usage pour le Comité de lecture de l'Académie royale de musique,

J'ai l'honneur de mettre sous vos yeux état de proposition de paiement de la somme de 570 francs, au profit de M. Perne, inspecteur général des classes de l'École royale, pour le remboursement de l'acquisition de 57 jetons dus à titre de droit de présence à Messieurs les membres du jury, qui ont assisté aux examens semestriels de l'exercice 1818.

Cette somme a été imputée sur la disponibilité que présente en ce moment le crédit ouvert en 1818 pour acquitter les dépenses du personnel de l'École royale.

[Arch. du Conservatoire.]

DIV. — ADDITIONS A L'ARTICLE 19 DU RÈGLEMENT DU 6 AOÛT 1894.

Les Comités d'examen pourront dans des cas très exceptionnels, d'après l'avis et les notes des professeurs et d'après les notes obtenues dans les examens précédents, voter la prolongation d'un an du délai de deux ans accordé aux élèves pour l'admission aux concours de fin d'année.

On doit entendre par cas très exceptionnels ceux de force majeure, maladie dûment constatée, accident grave, perte d'un parent empêchant absolument de passer l'examen de juin de la deuxième année d'études.

Les Comités d'examen pourront, très exceptionnellement, d'après l'avis et les notes du professeur, d'après les notes obtenues dans les examens précédents et sous réserve d'une audition donnée au directeur, admettre aux concours de fin d'année un élève empêché, par un cas de force majeure, de passer l'examen de juin. Pour les élèves de déclamation dramatique, l'admission au concours ne peut être prononcée que lorsque l'élève a été antérieurement admis à concourir.

[Décisions du Conseil supérieur, 24 et 25 juin 1897.]

D. BÂTIMENTS.

CONCESSION, AFFECTATION, PROJETS DE RECONSTRUCTION.

DV. — ORDONNANCE DU 28 SEPTEMBRE 1832.

Louis-Philippe, roi des Français, à tous présents et à venir, salut : Vu l'article 3 de la loi du 2 mars 1832, sur la liste civile, et le tableau y annexé des bâtiments qui sont distraits de la dotation de la Couronne, pour être employés ou vendus au profit de l'État; considérant que l'Opéra et le Conservatoire de musique, placés dans les attributions du Ministre du commerce et des travaux publics, sont en possession et doivent continuer de jouir des bâtiments et dépendances qui sont énoncés audit tableau ; considérant aussi que plusieurs de ces bâtiments sont contigus et mitoyens avec ceux du garde-meuble de la liste civile, et même que, dans les bâtiments de la Couronne dont il est ici question, il en est dont l'usage est momentanément, et par tolérance, affecté au service de l'Opéra, sans qu'aucune induction de propriété puisse en dériver.

Sur le rapport de notre Ministre secrétaire d'État du commerce et des travaux publics, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Article 1er. Les bâtiments du Conservatoire de musique, rue du Faubourg-Poissonnière, le gazomètre et les magasins de l'Opéra, rue Richer, ne seront pas aliénés et resteront la propriété de l'État, comme affectés à un service public.

Art. 2. Ces immeubles sont mis à la disposition de notre Ministre du commerce et des travaux publics, et seront compris à son budget à dater de l'année courante.

En conséquence, l'Administration du Domaine fera la remise des locaux aux agents qui auront été désignés par notre

Ministre du commerce et des travaux publics. Cette remise aura lieu en présence de deux commissaires délégués par l'Intendance de la liste civile pour y assister et y intervenir contradictoirement autant que besoin serait dans l'intérêt de la Couronne.

Art. 4. Nos Ministres secrétaires d'État du commerce et des finances sont chargés de l'exécution de la présente Ordonnance.

Louis-Philippe.

[*Bulletin des lois*, n° 65, p. 91.]

Immeubles à distraire des biens composant la dotation de la Couronne.

. . . . . .

Bâtiments du Conservatoire de musique, rue du Faubourg-Poissonnière; estimation 100,000 francs.

Gazomètre et magasin de l'Opéra, rue Richer, 120,000 francs.

[*Bull.*, *ibid.*, p. 99.]

DVI. — PROCÈS-VERBAL DE REMISE DES LOCAUX; 10 MAI 1832.

[Arch. des Domaines, dossier 574.]

DVII. — DÉCRET CONCÉDANT LA SALLE DE CONCERTS ET SES DÉPENDANCES AU SERVICE DU CONSERVATOIRE; 25 AVRIL 1850.

Au nom du Peuple français, le Président de la République, sur le rapport du Ministre de l'intérieur; vu l'article 5 de l'arrêté du 13 messidor an x, portant que nul édifice national ne pourra, même sous prétexte d'urgence, être mis à la disposition d'aucun Ministre qu'en exécution d'un arrêté du Gouvernement; vu l'article 1er de l'ordonnance du 14 juin 1833, ainsi conçu:

«Les ordonnances qui auront pour objet d'affecter un immeuble appartenant à l'État à un service public de l'État seront concertées entre le Ministre qui réclamera l'affectation et le Ministre des finances; l'avis du Ministre des finances sera toujours visé dans ces ordonnances, qui seront contresignées par le Ministre du département au service duquel l'immeuble devra être affecté: elles seront insérées au *Bulletin des Lois*.»

Vu la lettre du Ministre des Finances, en date du 28 janvier 1850, relative à l'affectation au service du Conservatoire national de musique, de la salle des concerts et de ses dépendances, faisant partie de l'hôtel des Menus-Plaisirs, laquelle lettre porte consentement à ce que l'affectation dont il s'agit soit effectuée selon les termes de l'ordonnance réglementaire du 14 juin 1833; vu le plan des lieux; le Comité du Conseil d'État entendu, décrète:

Article 1er. La salle de concert des Menus-Plaisirs et la partie des bâtiments qui la précède, donnant sur la rue Bergère, ainsi que les foyers et les loges d'acteurs à la suite du théâtre, sont affectés au service du Conservatoire national de musique et de déclamation conformément au plan ci-annexé.

Art. 2. Les Ministres de l'intérieur et des travaux publics sont chargés de l'exécution du présent décret.

Fait à Paris, à l'Élysée national, le 25 avril 1850.

Le Président de la République,

L.-N. Bonaparte.

[Arch. du Ministère de l'Intérieur.]

DVIII. — PROCÈS-VERBAL DE REMISE DES BÂTIMENTS; 15 JUILLET 1850.

L'an 1850, le 15 juillet, entre les soussignés F. Clerc, inspecteur des Domaines, etc., chargé de mission par ordre de service du directeur, du 10 du mois courant, d'une part; Et G.-E.-D. Monnais, commissaire du Gouvernement près les théâtres lyriques et le Conservatoire de musique, chargé de mission par M. le Ministre de l'intérieur, suivant délégation donnée sous la date du.....

Moi, inspecteur des Domaines, ai remis à M. Monnais, qui en a pris possession au nom du Conservatoire national de musique et de déclamation établi à Paris, rue du Faubourg-Poissonnière, n° 11,

Un terrain joignant cet établissement, partie en cour et partie en bâtiments comprenant la salle des concerts, ce qui la précède, ainsi que le foyer et loges d'acteurs à la suite du théâtre, faisant partie de l'hôtel des Menus-Plaisirs donnant sur la rue Bergère; le tout en conformité du décret rendu par M. le Président de la République, du 25 avril dernier, et du plan y annexé.

Désignation :

Les terrains dont M. Monnais a pris possession sont limités à l'Est par le Conservatoire de musique et par des propriétés particulières portant les n°s 19, 21, 23, 25, 27 et 29 sur le faubourg Poissonnière; à l'Ouest par le surplus des bâtiments, cours et jardins de l'hôtel dit des Menus-plaisirs; au Nord par le mur qui sépare la salle des magasins de la conservation du mobilier; et au Sud par la rue Bergère.

La contenance totale desdits terrains remis à M. Monnais est d'environ 1,660 mètres carrés, dont en constructions, environ 1,274, et le surplus en deux cours ou terrains non bâtis.

Les constructions consistent: 1° sur la rue Bergère, au rez-de-chaussée en un vestibule, deux loges du concierge et leurs dépendances et cage de l'escalier. Au-dessus le logement de l'ancien inspecteur du mobilier de la couronne; 2° à la suite, porche conduisant de la cour de l'hôtel des Menus-Plaisirs à celle du Conservatoire de musique; 3° à la suite encore, un grand vestibule conduisant à la salle du concert ou du théâtre et à des dépendances; 4° la salle du théâtre elle-même précédée

par un grand escalier à double rampe, deux autres escaliers qui font le service de la salle, laquelle se compose de baignoires, pourtour, parterre et amphithéâtre; au premier étage, une galerie en avant des loges; au second étage, une galerie divisée en loges; au-dessus et au fond, un amphithéâtre; le théâtre lui-même a un dessous et un gril; au fond du théâtre il y a foyer pour les artistes et loges; 5° entre les deux cours ou terrains une bâtisse, et à l'Ouest se trouve jusqu'à la limite des terrains concédés à M. Monnais, ès-mains qu'il agit, une portion de l'hôtel des Menus-Plaisirs, ayant cave, rez-de-chaussée, entresol, 1er étage, 2e étage et combles.

Fait double à Paris, les an, mois et jour que dessus, etc.

[Arch. du Ministère de l'intérieur et Arch. des Domaines.]

DIX. — PROJET DE LOI RELATIF À LA RECONSTRUCTION ET À L'AGRANDISSEMENT DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION, ANNEXE N° 62; 14 NOVEMBRE 1881.

Exposé des motifs.

Messieurs, le programme inscrit par la Convention nationale dans la loi du 16 thermidor an III, programme complété par le règlement du 15 messidor an IV, est depuis longtemps réalisé par le Conservatoire de musique et de déclamation.

L'importance de son enseignement, de sa bibliothèque et de son musée s'est successivement accrue dans des proportions considérables, en sorte qu'aujourd'hui les locaux affectés à notre grande école lyrique et dramatique ne sont plus en rapport avec ses besoins nouveaux; l'insuffisance des bâtiments est devenue un obstacle non seulement au développement normal des différents services, mais encore à la régularité de leur fonctionnement.

Depuis dix ans, l'enseignement a pris une très grande extension; de nouvelles classes et des cours publics ont été créés, et les salles destinées aux leçons ne sont ni assez nombreuses, étant donné le nombre des classes, ni assez spacieuses, eu égard à la quantité des élèves.

Deux fois par an, pendant la période des examens qui ont lieu dans la petite salle, l'administration est obligée de suspendre les cours où le public est admis; la grande salle même, construite à une époque où le Conservatoire comptait moins de trois cents élèves, est devenue tout à fait insuffisante, maintenant qu'il en reçoit plus de six cents.

Cette salle, qui a des qualités exceptionnelles d'acoustique, doit être conservée, mais il sera nécessaire, à un moment donné, d'en construire une seconde, plus vaste et plus en rapport avec les scènes où les élèves sont destinés à se faire entendre.

D'un autre côté, la bibliothèque et le musée, dont les précieuses collections tendent à s'augmenter continuellement, sont, dès à présent, encombrés et ne peuvent plus recevoir ni un livre ni un instrument. Déjà même, un grand nombre d'ouvrages et d'objets d'art ont dû être relégués dans des magasins obscurs, où ils ne peuvent être visités et étudiés.

Il faut ajouter que les salles du musée se prêtent mal à l'exposition des instruments, dont quelques-uns sont d'une rareté exceptionnelle, et qu'elles sont humides et difficiles à chauffer. Ces conditions rendent presque impraticable l'étude des modèles qui attirent les artistes.

Nous devons dire encore qu'une partie des constructions se trouve dans un état de délabrement tel, qu'on ne peut plus les utiliser; que les dangers d'incendie sont réels, et que l'ensemble même des bâtiments est d'un aspect véritablement peu digne d'un grand établissement national.

Tandis que beaucoup de villes de province et de l'étranger, notamment Toulouse, Genève, Bruxelles, Vienne, ont fait construire des édifices spéciaux pour loger leurs écoles de musique; tandis qu'à Paris même de si notables perfectionnements ont été apportés dans l'installation matérielle de toutes les grandes écoles de l'État, le Conservatoire national de musique et de déclamation est resté, seul, en dehors de ce grand mouvement de progrès et de rénovation.

Sans doute, on a cherché, à diverses reprises, depuis un certain nombre d'années, à remédier à ce fâcheux état de choses; des réparations partielles ont été entreprises à grands frais; mais, comme il ne s'agissait que de pourvoir aux plus urgentes nécessités, il n'était pas possible de suivre un plan d'ensemble, si bien qu'aucun service de l'établissement ne se trouve encore convenablement installé, malgré des dépenses relativement considérables. Le système suivi jusqu'à ce jour a été ainsi onéreux pour l'État, sans avantage sérieux pour l'École, et, aussi bien dans l'intérêt du budget que dans celui du Conservatoire, le moment est venu de renoncer aux réfections partielles et de procéder à la reconstruction complète des bâtiments.

Dans ce but, Messieurs, l'architecte de l'Opéra national et du Conservatoire, M. Ch. Garnier, a été invité par M. le Ministre des travaux publics, le 14 mars 1878, à mettre à l'étude deux projets : l'un d'agrandissement du Conservatoire, sur place; l'autre, de reconstruction de cet établissement sur un autre emplacement.

Ces projets ont été soumis à l'examen de la sous-commission nommée par la Commission supérieure des bâtiments civils et palais nationaux, pour examiner les questions se rattachant à l'agrandissement et à l'appropriation des bâtiments civils.

Cette sous-commission, dans sa séance du 9 décembre 1878, après une discussion approfondie, s'est prononcée en faveur de l'agrandissement et de la reconstruction des bâtiments, sur l'emplacement actuel, et l'architecte a été invité à étudier un projet complet, comprenant tout l'îlot circonscrit entre la rue du Faubourg-Poissonnière, la rue Sainte-Cécile et l'emplacement actuel, mais pouvant se restreindre, quant à présent, aux travaux à exécuter sur les terrains occupés par les maisons situées rue du Faubourg-Poissonnière, n°s 19, 21 et 23.

Le projet, étudié dans ces conditions, suivant un programme développé par le directeur du Conservatoire, a reçu d'abord l'approbation unanime de la sous-commission, puis, sur le rapport de M. Antonin Proust, député, celle de la Commission supérieure, qui a limité l'exécution du projet à la première partie de l'opération.

L'acquisition des terrains nécessaires à l'édification d'une salle nouvelle, aussi bien que la reconstruction de cette salle, serait ajournée, et l'on se bornerait aux extensions et aux travaux que comporte la reconstruction de l'amphithéâtre, de la bibliothèque, du musée, des classes, des salles de cours et d'études, etc.

Les immeubles à acquérir sont situés, ainsi qu'il a été dit plus haut, rue du Faubourg-Poissonnière, n°s 19, 21 et 23, et ont été évalués, par les soins d'un agent supérieur des domaines, à une somme de 1,315,000 francs environ.

Les travaux comprennent : 1° La démolition des bâtiments actuels situés rue Bergère et la reconstruction de l'amphithéâtre, du musée et de la bibliothèque; 2° L'agrandissement, sur la rue du Faubourg-Poissonnière, des bâtiments actuels, et l'installation des classes, salles de cours et d'études et des logements du service de l'administration; 3° Les installations provisoires, pour éviter toute interruption des études.

La dépense prévue pour ces travaux s'élèvera à 4,325,000 fr.; elle a été calculée de manière qu'il ne se produise aucun mécompte par suite de l'augmentation considérable survenue dans le prix des matériaux et de la main-d'œuvre.

Le montant total de l'estimation peut donc être fixé à la somme de 5,640,000 francs se résumant ainsi :

Travaux	4,325,000 fr.
Expropriation	1,315,000
Ensemble	5,640,000
Soit en chiffres ronds	5,700,000

Moyennant une dépense qui n'atteindra pas 6 millions, on mettra fin à une situation qui ne peut se prolonger sans inconvénients graves pour notre grande École lyrique et dramatique. Nous avons donc la confiance, messieurs, que ces considérations vous détermineront à approuver les dispositions projetées.

Pour les réaliser, nous avons l'honneur de soumettre à votre sanction un projet de loi :

1° Autorisant le Ministre des travaux publics à entreprendre les travaux et à faire les acquisition nécessaires pour reconstruire et agrandir le Conservatoire national de musique et de déclamation, travaux et acquisitions évalués à la somme de 5,700,000 francs;

2° Portant ouverture, au même Ministre, sur l'exercice 1882, d'un crédit extraordinaire de 1,315,000 francs pour la destination indiquée ci-dessus :

PROJET DE LOI.

Article 1er. Le Ministre des travaux publics est autorisé à entreprendre les travaux et à faire, au nom de l'État, les acquisitions nécessaires pour reconstruire et agrandir les bâtiments du Conservatoire national de musique et de déclamation, sur l'emplacement actuel, avec adjonction des immeubles situés rue du Faubourg-Poissonnière, n°s 19, 21 et 23.

Art. 2. Les dépenses sont évaluées, pour les travaux et acquisitions ci-dessus spécifiés, à la somme de 5,700,000 francs.

Art. 3. Il est ouvert au Ministre des travaux publics, sur l'exercice 1882, en addition aux crédits accordés par la loi de finances du 29 juillet 1881 et par des lois spéciales, un crédit extraordinaire de 1,315,000 francs, qui sera inscrit à la 2e section (travaux extraordinaires), chapitre et libellé : «Reconstruction et agrandissement du Conservatoire national de musique et de déclamation (première partie de l'opération)».

Art. 4. Il sera pourvu au crédit extraordinaire ci-dessus au moyen des ressources générales du budget de l'exercice 1882.

[*Journal officiel* du 14 nov. 1881, p. 1719].

DX. — COMMISSION CHARGÉE DE L'EXAMEN DU PROJET RELATIF À LA RECONSTRUCTION DU CONSERVATOIRE (n° 62).

MM. Rathier, J. Roche, Bouquet, Liouville, Ranc, Corentin-Guyho, Leroy, Legerotte (président), Ménard Dorian (secrétaire), de Hérédia, Turquet.

[*Journal officiel* des 27 et 29 nov. 1881].

DXI. — DÉCRET PORTANT RETRAIT DU PROJET DE LOI RELATIF À LA RECONSTRUCTION ET À L'AGRANDISSEMENT DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION (n° 62, séance du 25 janvier 1883, annexe n° 1644).

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

Sur le rapport des Ministres de l'instruction publique et des beaux-arts et des finances, décrète :

Est retiré le projet de loi qui a été déposé à la Chambre des députés dans la séance du 14 novembre 1881, ayant pour objet d'autoriser une dépense de 5,700,000 francs pour la reconstruction et l'agrandissement des bâtiments du Conservatoire national de musique et de déclamation.

[*Journal officiel* du 30 janvier 1883].

DXII. — EXTRAIT DU RAPPORT FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION DU BUDGET POUR L'EXERCICE 1897, PAR M. GEORGES BERGER (n° 2041, séance du 11 juillet 1896).

La question du local mérite toute l'attention de la Chambre. L'École nationale des beaux-arts, qu'il est naturel de prendre

comme terme de comparaison, mais à laquelle votre commission se garde de reprocher son sort relativement plus heureux, a bénéficié d'un agrandissement et d'une restauration de ses locaux qui réclament néanmoins encore d'autres modifications, comme il a été dit à propos des chapitres 8 et 9. Rien n'a été fait pour le Conservatoire; il a bien été question d'une reconstruction en 1881, et même un projet de loi fut déposé à cet effet par M. Jules Ferry; mais la commission nommée pour rapporter ce projet n'avait abouti à rien en 1883, si bien qu'un décret du Président de la République, portant retrait du susdit projet de loi, fut inséré au *Journal officiel*. Et par surcroît d'infortune, le Conservatoire n'a vu son budget s'augmenter que de 48,000 francs de 1870 à 1896, tandis que, dans le même laps de temps, le budget de l'École des beaux-arts passait de 190,800 francs à 397,760 francs, soit une augmentation de 206,960 francs.

L'affluence des élèves a rendu insuffisant un local qui se prêtait autrefois aux principales exigences de l'enseignement; aujourd'hui, les 75 classes qui existent indispensablement et les deux cours, qui sont donnés pour certaines classes d'élèves et pour le public, y étouffent et se superposent pour ainsi dire. Classes de piano, classe de trompette, classe de violon se renvoient les unes aux autres, à travers des cloisons trop minces, les accords de leurs instruments résonnant dans des sortes de cabinets, qu'on décore du nom de salles! si bien qu'une cacophonie générale règne en permanence dans une enceinte consacrée à l'harmonie! Que de fois aussi des éclats de trombone viennent donner la réplique aux élèves des classes de déclamation, en même temps que les chanteurs subissent des accompagnements inattendus!

La bibliothèque, riche et bien tenue, et le musée si intéressant des instruments anciens ne peuvent plus classer leurs collections.

On a songé à acheter, dans le faubourg Poissonnière, un immeuble attenant au Conservatoire; on pensait faussement pouvoir réaliser ainsi un certain agrandissement. On ne réussira à faire de notre Conservatoire un établissement modèle ou simplement un établissement convenable que par le moyen d'une reconstruction de toutes pièces. On atteindrait le résultat désiré qui s'impose en supprimant la caserne de la *Nouvelle-France*, qui occupe un terrain de 9,000 mètres carrés dans la rue du Faubourg-Poissonnière. L'existence de cette caserne ne paraît plus très indispensable; elle compromet la salubrité du quartier. C'est sur ce terrain que pourrait être construit le nouveau Conservatoire, avec les fonds qui proviendraient de la démolition de l'ancien et de l'aliénation de son emplacement.

DXIII. — NOTE SUR LES INCONVÉNIENTS DE L'INSTALLATION; 1897.

Le Conservatoire occupe de vieux bâtiments autrefois affectés aux Menus-Plaisirs du Roi, bâtiments aménagés tant bien que mal et appropriés comme on a pu, par des travaux successifs à leur destination.

Ces bâtiments sont dans un tel état de vétusté, qu'ils tombent littéralement en ruines. Construits avec des matériaux anciens, ils sont constamment menacés de s'effondrer. On n'ose pas même faire poser le gaz dans la plus grande partie de l'édifice, tant les «affaissements» sont redoutables. Le moindre commencement d'incendie prendrait des proportions auxquelles on n'ose songer.

La *bibliothèque* contient des richesses nombreuses : partitions, autographes, exemplaires uniques ou très rares des plus curieuses éditions, manuscrits précieux, collections d'œuvres théâtrales, etc., restant presque stériles, le manque d'espace forçant à les empiler dans de véritables greniers, où les recherches sont difficiles.

Le *musée* offre une collection merveilleuse tant au point de vue technique qu'au point de vue artistique. Des milliers d'instruments de toutes les époques, de tous les pays sont entassés dans trois locaux différents. Le manque de place empêche non seulement de les classer méthodiquement et d'une façon instructive, mais encore d'en donner un libre accès au public.

L'administration est contrainte depuis longtemps, faute de place, de refuser les nombreux dons et legs que des amateurs offrent de faire.

Les *classes* sont en nombre absolument insuffisant. Telle salle, par exemple, *sert à la fois* : 1° pour les examens semestriels (janvier, mai, juin); 2° pour les concours d'admission (15 octobre au 15 novembre); 3° pour les concours à huis clos (juin, juillet); 4° pour la classe d'orgue (suspendue pendant les périodes ci-dessus); 5° pour les cours d'histoire et de littérature dramatique (*idem*); 6° pour le cours d'histoire de la musique (*idem*); 7° pour la classe d'ensemble vocal (*idem*); 8° pour les classes de maintien théâtral (*idem*); 9° pour les classes de déclamation dramatique (*idem*) ou plus.

Le défaut de salles spéciales aux classes de déclamation ne permet pas d'exiger des six professeurs les trois leçons par semaines imposées par le règlement.

Les salles pour les classes de solfège et d'instruments sont si exiguës que les élèves, au nombre de 15 à 25, s'y trouvent entassés, manquant d'air respirable et de clarté.

Le Conservatoire ne saurait être reconstruit sur l'emplacement actuel, trop restreint, le nombre des élèves (700) ayant triplé depuis 30 ans et les classes et «natures d'enseignement» ayant quadruplé. D'ailleurs, pendant la période de reconstruction, l'enseignement devrait être suspendu, en raison de l'impossibilité de tenir les classes dans une partie restreinte de l'immeuble.

[Arch. du Conservatoire.]

DXIV. — PROGRAMME POUR LA RECONSTRUCTION, LOCAUX NÉCESSAIRES; 3 JUIN 1897.

ADMINISTRATION. — Entrée particulière; communication di-

recte, par l'intérieur des bâtiments, avec les classes, salles d'examen et de commissions, appartement du directeur.

Logement du concierge. Bureaux : 1° pour le directeur (pièce et cabinet); 2° chef du secrétariat (*idem*), 3° sous-chef du secrétariat, comptabilité et caisse (*idem*), 4° commis. Archives (surface 40 à 50 mètres). Ces pièces doivent communiquer par un passage pour le public et un couloir intérieur réservé au personnel.

Salle d'attente pour le public; antichambre, contenant un bureau pour un huissier et un gardien. Salon d'attente réservé et salle de commissions. Pièce pour le matériel et les ustensiles.

Enseignement. — Grande pièce d'entrée, avec bureau du surveillant des classes et d'un adjoint, à placer au rez-de-chaussée et au centre des deux salles d'attente des élèves, cloisons latérales vitrées pour faciliter la surveillance. Entrées des salles d'attente et passage conduisant aux classes. Cette pièce doit contenir un bureau pour la signature de la feuille de présence des professeurs et quatre tables pour l'inscription des aspirants.

Salles d'attente des élèves : hommes, 50; femmes, 80. A proximité du bureau de surveillance, accès par ce dernier et issue vers les groupes de classes. Portes à tambour double (entrée et sortie), sièges, tables, porte-manteaux, etc.

Classes. — Sans écho ni résonnance (plafonds de toile, murs en briques de liège, etc.); éviter le bruit des classes voisines (portes à tambour, murs doubles ou cabinets à usages divers : gardiens de classes, dépôt de musique, d'instruments, ustensiles de nettoyage, etc.). Surface variable, 30 à 40 mètres carrés. Nombre d'élèves et auditeurs, environ 25; durée des séances, 2 heures. Pianos à queue (2 m. 50), sièges, porte-manteaux, six corps d'armoire pour musique et instruments; chauffage, ventilation.

Répartition en trois groupes distincts, n'ayant de communication que pour le personnel de service : 1° six classes pour les élèves femmes; 2° quatre classes mixtes (hommes et femmes); 3° dix classes pour les élèves hommes. Dans les premier et troisième groupes, réserver deux classes entièrement isolées du bruit des classes de chant et d'instruments, pour les cours d'harmonie et de composition.

Larges corridors de dégagement.

Quatre classes pour la déclamation lyrique et dramatique, de chacune 30 à 40 élèves ou assistants. Scène à plan incliné (5 mètres sur 8 de large environ), parquet (7 mètres de longueur). Tribune ou gradins pour les assistants, du côté opposé à la scène (facultatif). Pièce contigue pour dépôt d'accessoires.

Grande salle pour cours publics et classes d'ensemble; destination : classe d'orgue (buffet et soufflerie attenants), cours d'histoire de la musique et de littérature dramatique (400 auditeurs). Classe d'ensemble vocal (100 élèves), classe d'ensemble instrumental; estrade au fond, en palier, pour le conférencier et quelques exécutants; parterre horizontal ou avec gradins en amphithéâtre, tribune, etc.; accès spécial par la cour pour les élèves et auditeurs, par les bâtiments pour l'administration.

Salle d'examens et d'assemblée générale pour les professeurs à proximité de l'administration, avec entrée spéciale pour le personnel; scène à plan incliné (6 mètres de long sur 7 de large), parterre en palier (9 mètres). Du côté de la scène, deux salles d'attente ou foyers pour les aspirants et élèves (100 à 150); entrée par la cour.

Locaux divers de service : réfectoire, dépôt central d'instruments et de musique des classes, cabinet du médecin, de l'architecte, atelier pour le poinçonnage des diapasons, magasins, lingerie, bûcher, cabinets, lavabos, etc.

Loges pour les concurrents au prix de Rome (10); isolées les unes des autres et séparées des classes.

Théâtre, Salle de concerts. — Vestibule, contrôle; entrées par l'intérieur et par l'extérieur de l'édifice. Salle, 1,500 places; entrée spéciale pour les places de spectateurs sans billets, desquelles on ne pourra communiquer avec les autres parties de la salle; loge centrale avec salle de délibération pour le jury et dépendances.

Scène, orgue au fond. Trois foyers : hommes (100), femmes (100), instrumentistes (100). Loges d'artistes.

Dépôt de matériel et accessoires, instruments, concierge, bureau de location, corps de garde, écurie, etc.

Musée. — Surface, 300 mètres au rez-de-chaussée ou au premier étage; petites salles d'exposition ou grandes galeries. Entrée commune avec celle de la bibliothèque, par l'intérieur et l'extérieur de l'édifice. Hauteur de plafond, moyenne. Panneaux, vitrines murales et transversales; petites estrades au centre. Bureau pour le Conservateur, magasins, manutention, etc.

Bibliothèque. — Grande salle publique de lecture avec bureau pour le commis et les gardiens; petite salle de lecture avec piano, dont la surveillance devra être facilitée par des cloisons vitrées; le son du piano ne devra pas être perçu des lecteurs de la grande salle.

Cabinet du bibliothécaire avec annexe pour catalogues, fiches, etc.; deux salles de dépôt et de manutention; une pièce spéciale pour les ouvrages rares et précieux de la réserve.

Logements. — Pour le directeur et le personnel de surveillance permanente et de sûreté.

[C. P.]

DXV. — EXTRAIT DU RAPPORT FAIT PAR M. GEORGES BERGER, SUR LE BUDGET DE 1898 (N° 2698, SÉANCE DU 20 JUILLET 1897).

Faute de place et d'argent, le Conservatoire ne peut augmenter les richesses de son musée d'instruments de musique, qui constitue une admirable collection, et de sa bibliothèque, dont il est juste de dire quelques mots. Depuis vingt ans, la production musicale a doublé, comparativement aux années antérieures à 1870. Ainsi, à cette époque, le dépôt légal fournissait 3,500 à 3,600 pièces de musique, grandes et petites, par an, tandis qu'en 1895 ce même dépôt a livré 6,552 morceaux

et en 1896 le chiffre total s'est élevé à 6.764. A partir de 1875, il a fallu transporter dans les combles la musique militaire, les chansons sans accompagnement, la musique de danse, etc. Tout cela représentant des monceaux de musique. Dans les rayons de la *littérature musicale*, on a été obligé de déloger les livres allemands, il y a cinq ans déjà (environ 1,200 volumes), pour les empiler dans des petites pièces à l'étage supérieur. Cette année-ci ce sera le tour des livres anglais de quitter leurs rayons respectifs. Les nouveaux morceaux de piano sont entassés par terre dans une galerie, il y en a environ 150,000.

Le manque de place fait un grand tort à la bibliothèque, en obligeant de refuser les dons un peu volumineux. M. Deldevez, l'ancien chef d'orchestre de l'Opéra et des concerts du Conservatoire, vient d'offrir sa bibliothèque d'environ 500 volumes; il était impossible de ne pas accepter ce don, en considération du donateur, mais les 500 volumes vont être empilés dans les pièces qui ont servi jadis de chambres à coucher aux pensionnaires du chant et qui sont déjà encombrées par l'héritage Kastner, recueilli il y a dix ans. M. Weckerlin, le savant bibliothécaire du Conservatoire, voudrait léguer sa collection de *Chansons populaires de tous les pays du monde*, dont les 4,000 volumes constituent un ensemble unique estimé 25,000 à 30,000 francs; il sera obligé d'y renoncer faute de place.

Les étrangers connaissent bien la bibliothèque musicale du Conservatoire de Paris; ils y viennent travailler fréquemment, par la raison qu'elle possède un certain nombre d'*ouvrages uniques* sur la musique, comme l'*œuvre de Petrucci*, les *Messes de Février*, etc.

Les partitions (en autographes) d'opéras forment une collection, commencée il y a seulement vingt ans, qui dépasse le chiffre de 100; on y trouve des partitions de Rossini, de Méhul, de Boieldieu, d'Halévy, celle de la *Muette* d'Auber et celle de *Don Carlos*, le seul opéra que Verdi ait écrit spécialement pour la France, les œuvres que Berlioz et Ambroise Thomas ont léguées, et enfin le manuscrit de *Don Juan* de Mozart, relégué dans une armoire, parce qu'on ne peut l'exposer convenablement aux yeux des visiteurs. Quand on revient de visiter le Conservatoire de Bruxelles, on reconnaît avec regret que la France, qui possède tant de richesses musicales, n'est pas en état de les loger avantageusement.

La reconstruction d'un nouveau Conservatoire national de musique et déclamation s'impose. Les bâtiments actuels sont dans un état de délabrement alarmant, même au point de vue de la sécurité des personnes qui les fréquentent. Les réparations qu'on est obligé de temps en temps d'y entreprendre deviennent excessivement onéreuses et conduisent à toutes sortes d'imprévus. Ces bâtiments étaient déjà anciens, quand l'Intendance des Bâtiments de la Couronne les acquit, en 1783, pour le service de l'Opéra; c'est en transformant leur ensemble, où se trouvaient établis, dans la partie qui avait été l'hôtel des Menus-Plaisirs, des magasins de machines et de décors ainsi qu'un théâtre pour les répétitions, qu'on y installa, en 1784, l'École royale de chant, et, en 1786, celle de déclamation. En 1789, on réunit à ces écoles une autre école pour les instrumentistes, et c'est ainsi que le Conservatoire fut totalement constitué sauf l'ancienne bibliothèque et la salle des concerts, qui ne furent édifiées qu'en 1807. Des transformations successives, opérées au détriment de la solidité des murs et des planchers, eurent lieu en 1815, 1832, 1841 et de 1850 à 1860; les locaux furent successivement divisés à l'infini, si bien que tous les services finirent par se trouver mal à l'aise, et que la situation est devenue intenable, comme l'a signalé le rapport du budget de 1897.

Les précautions contre le feu que la Préfecture de police se croit obligée d'imposer dans les salles de théâtre à la suite de l'incendie du Bazar de la Charité, condamnent celle des concerts du Conservatoire. Cette salle est, en effet, construite en matériaux légers et éminemment combustibles; elle est aussi mal pourvue que possible de dégagements, car la largeur de son couloir d'accès se réduit à 70 centimètres vers le mur des propriétés mitoyennes. Les transformations qu'il faudrait exécuter dans cette salle seraient illusoires; elles supprimeraient un nombre de places tellement important que la Société des concerts ne ferait plus ses frais et qu'elle a renoncé à s'en servir dorénavant. En attendant que le Conservatoire soit rebâti, cette Société donnera ses séances du dimanche dans la salle de l'Opéra, dont la disposition vient de lui être assurée.

La surface du terrain qu'occupe le Conservatoire est de 3,485 mètres carrés environ. Ce terrain a une valeur considérable à cause des façades considérables qui peuvent se développer sur la rue du Faubourg-Poissonnière et sur la rue Bergère. Que la démolition des bâtiments actuels du Conservatoire et la vente du terrain soient ordonnées, l'État se procurera du coup les ressources nécessaires pour réédifier notre grande École de musique et de déclamation dans les conditions les meilleures et peut-être avec le bénéfice d'une soulte, sur un autre terrain parisien du domaine national, situé autant que possible dans le même quartier. Il est donc désirable et il serait urgent que les recherches que le Ministre des finances a demandé à ses collègues de faire, afin de dresser l'état des immeubles et des terrains du domaine national susceptibles d'être aliénés ou d'être changés de destinations, aboutissent à une entente avec le Ministre de la guerre pour supprimer la caserne de la Nouvelle-France. Cette caserne occupe dans le faubourg Poissonnière un emplacement de 9,000 mètres carrés environ, pour loger à peine 300 ou 400 soldats; son emplacement se prête admirablement à la reconstruction du Conservatoire suivant un plan très bien disposé que votre Commission a examiné.

E. ÉTABLISSEMENT DU DIAPASON NORMAL.

DXVI. — ARRÊTÉ INSTITUANT UNE COMMISSION CHARGÉE D'ÉTABLIR EN FRANCE UN DIAPASON MUSICAL UNIFORME; 17 JUILLET 1858.

Le Ministre d'État, considérant que l'élévation toujours croissante du diapason présente des inconvénients dont l'art musical, les compositeurs de musique, les artistes et les fabricants d'instruments ont également à souffrir; considérant que la différence qui existe entre les diapasons des divers pays, des divers établissements musicaux et des diverses maisons de facture est une source constante d'embarras pour la musique d'ensemble et de difficultés dans les relations commerciales; sur le rapport du secrétaire général, arrête :

Art. 1er. Une Commission est instituée au Ministère d'État à l'effet de rechercher les moyens d'établir en France un diapason musical uniforme, de déterminer un étalon sonore, qui puisse servir de type invariable, et d'indiquer les mesures à prendre pour en assurer l'adoption et la conservation.

Art. 2. Cette commission est composée des membres dont les noms suivent : MM. Pelletier, secrétaire général du Ministère d'État, président; Auber, directeur du Conservatoire impérial de musique et de déclamation, membre de l'Institut; Berlioz, membre de l'Institut; Desprez, membre de l'Académie des sciences, professeur de physique à l'Académie des sciences; Doucet (Camille), chef de division des théâtres; Halévy (F.), membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts; Lissajous, professeur de physique au lycée Saint-Louis, membre de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale; Mellinet, général de division, chargé de l'organisation des musiques militaires; Meyerbeer, membre de l'Institut; Monnais (Édouard), commissaire impérial près les théâtres lyriques et le Conservatoire; Rossini, membre de l'Institut; Thomas (Ambroise), membre de l'Institut.

Art. 3. M. Ed. Monnais remplira les fonctions de secrétaire de la Commission.

Art. 4. Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

A. Fould.

DXVII. — RAPPORT DE LA COMMISSION AU MINISTRE D'ÉTAT; 1er FÉVRIER 1859.

[Lassabathie. *Hist. du Conservatoire*, p. 89; F. Halévy, *Souvenirs et portraits*, p. 339.]

DXVIII. — ARRÊTÉ INSTITUANT UN DIAPASON UNIFORME; 16 FÉVRIER 1859.

Le Ministre d'État, vu l'arrêté en date du 17 juillet 1858 qui a institué une Commission chargée de rechercher les moyens d'établir en France un diapason musical uniforme, de déterminer un étalon sonore qui puisse servir de type invariable, et d'indiquer les mesures à prendre pour en assurer l'adoption et la conservation; vu le rapport de la Commission en date du 1er février 1859, arrête :

Art. 1er. Il est institué un diapason uniforme pour tous les établissements musicaux de France, théâtres impériaux et autres de Paris et des départements, conservatoires, écoles succursales et concerts publics autorisés par l'État.

Art. 2. Ce diapason, donnant le *la* adopté pour l'accord des instruments, est fixé à huit cent soixante-dix vibrations par seconde; il prendra le titre de *diapason normal*.

Art. 3. L'étalon prototype du diapason normal sera déposé au Conservatoire impérial de musique et de déclamation.

Art. 4. Tous les établissements musicaux autorisés par l'État devront être pourvus d'un diapason vérifié et poinçonné, conforme à l'étalon prototype.

Art. 5. Le diapason normal sera mis en vigueur à Paris le 1er juillet prochain, et le 1er décembre suivant dans les départements. A partir de ces époques, ne seront admis dans les établissements musicaux ci-dessus mentionnés que les instruments au diapason normal, vérifiés et poinçonnés.

Art. 6. L'état des diapasons et des instruments sera régulièrement soumis à des vérifications administratives.

Art. 7. Le présent arrêté sera déposé au secrétariat général, pour être notifié à qui de droit.

Achille Fould.

DXIX. — ARRÊTÉ POUR LE POINÇONNEMENT ET LA VÉRIFICATION DES DIAPASONS; 31 MAI 1859.

Le Ministre d'État, etc., arrête :

Art. 1er. Chaque exemplaire du *Diapason normal*, institué par arrêté ministériel du 16 février 1859, devra être revêtu d'un poinçon de vérification ovale de deux millimètres de largeur sur dix millimètres et demi de hauteur, représentant une lyre avec deux lettres D. et N. (*Diapason normal*). Ne devront être considérés comme exacts et comme présentant un caractère officiel, que les diapasons ainsi poinçonnés.

Art. 2. La vérification et l'apposition du poinçon auront lieu sans frais par les soins de M. Lissajous, professeur de physique au lycée Saint-Louis, spécialement désigné à cet effet, dans un local du Conservatoire impérial de musique et de déclamation, où le prototype du diapason est déposé.

Art. 3. Ne pourront être revêtus du poinçon officiel que les diapasons en acier non trempé, à branches parallèles, conformes aux modèles déposés au Conservatoire.

Art. 4. Le présent arrêté sera déposé au secrétariat général pour être notifié à qui de droit.

Achille Fould.

F. SOCIÉTÉ DES CONCERTS.

DXX. — ARRÊTÉ INSTITUANT LES CONCERTS PUBLICS; 15 FÉVRIER 1828.

Nous, etc., sur la demande du directeur de l'École royale de musique et de déclamation lyrique, voulant rendre à cette École la réputation qu'elle avait acquise par la perfection de ses exercices publics, et nous étant assuré que les concerts sont un moyen puissant d'émulation pour les élèves et même pour les professeurs, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

Article 1er. Il y aura tous les ans, à l'École royale de musique et de déclamation lyrique, six concerts publics, qui commenceront au plus tard le 1er dimanche du mois de mars. Le directeur fera en sorte que lesdits concerts se succèdent sans qu'il y ait entre chacun un intervalle qui puisse dépasser quinze jours.

Art. 2. Pourront être appelés pour concourir à l'exécution desdits concerts les *anciens* et les *nouveaux* élèves de l'École. En cas de besoin et pour donner une bonne impulsion, des professeurs seront invités à se joindre à leurs disciples.

Art. 3. Aucun artiste étranger à cet établissement ne pourra se faire entendre dans lesdits concerts, quels que soient d'ailleurs les talents qu'il possède.

Art. 4. Les élèves qui sont encore dans les classes de l'École royale sont obligés de concourir gratuitement aux concerts lorsqu'ils seront désignés par le Directeur. Ceux qui se refuseraient à ce service ou qui manqueraient seulement aux répétitions pour lesquelles ils auraient été convoqués, cesseraient dès lors de faire partie de l'École royale.

Art. 5. Les anciens élèves, c'est-à-dire ceux qui ne reçoivent plus aucune leçon dans l'École, seront seuls indemnisés. L'indemnité à leur allouer sera fixée à la fin de tous les concerts à raison du nombre de répétitions et d'exécutions auxquelles ils auront pris part. Les chefs de pupitre recevront une indemnité double de celle des autres exécutants.

Art. 6. Les concerts auront lieu dans la grande salle de l'École royale. Le prix des places est ainsi fixé : 1res loges, 5 francs; galeries, 2e loges, rez-de-chaussée, 4 francs; parterre, 3 francs; amphithéâtres des 3e, 2 francs.

Art. 7. Jouiront de leurs entrées à toutes les places :

1° Les membres du Comité d'administration et de l'enseignement de l'École royale; 2° Les professeurs titulaires et honoraires; 3° MM. les inspecteurs de l'Institution royale de musique religieuse, de l'Académie royale de musique du théâtre royal de l'Opéra-Comique, du Théâtre-Italien et de l'Odéon.

Les professeurs adjoints jouiront de leurs entrées aux deuxièmes loges et au rez-de-chaussée.

Art. 8. A la fin desdits exercices, il nous sera rendu compte des recettes et dépenses qu'ils auront occasionnées.

Art. 9. Le directeur de l'École royale de musique et de déclamation lyrique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vte de La Rochefoucauld.

DXXI. — ARRÊTÉ RELATIF À L'ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ; 13 DÉCEMBRE 1832.

Le Ministre et secrétaire d'État au Département du commerce et des travaux publics, d'après la demande de M. Cherubini, et la proposition de la Commission de surveillance auprès de l'Académie royale et du Conservatoire royal de musique, arrête :

Article 1er. Le directeur du Conservatoire réunira et présidera le Comité de la Société des concerts, qui sera composé de douze membres pris dans le sein de ladite Société; le chef d'orchestre sera vice-président.

Art. 2. La Société est autorisée à donner sept concerts à partir du mois de janvier prochain, lesquels auront lieu de quinze en quinze jours, sans interruption.

Art. 3. La Société devra faire entendre, dans chaque concert, un des élèves dernièrement couronnés au Conservatoire; elle devra, de plus, faire exécuter, dans chaque concert, un des morceaux des élèves lauréats envoyés à Rome ou en Allemagne depuis trois ans.

Art. 4. Outre ces sept concerts, la Société sera tenue d'en donner un au bénéfice de la caisse des pensions du Conservatoire.

Art. 5. Les concerts étant terminés, il sera rendu compte des recettes et des dépenses à la Commission de surveillance, qui me fera ses observations, s'il y a lieu.

Cte d'Argout.

G. CLASSES INSTITUÉES PAR LE MINISTÈRE DE LA GUERRE POUR LES ÉLÈVES MILITAIRES.

DXXII. — RÈGLEMENT, 15 OCTOBRE 1862.

Article 1er. Les élèves devront être arrivés avant l'ouverture de la classe et ne la quitter qu'à la sortie du professeur.

Art. 2. Les classes des élèves militaires devront être réparties successivement dans les trois périodes, de manière à ce qu'un élève ne puisse pas avoir deux leçons à la même heure.

Art. 3. L'appel sera fait par le surveillant des classes immé-

diatement après l'arrivée du professeur. La liste des absents sans autorisation sera envoyée, chaque jour, par un sous-officier, à l'officier chargé de la surveillance des élèves militaires.

Art. 4. Les élèves devront assister aux classes dans une tenue convenable, et ils ne doivent, sous aucun prétexte, laisser leurs armes et leur coiffure lors de la classe.

Art. 5. Tout élève qui manque d'assister à la classe deux fois dans le mois, sans excuse légitime, est rayé des contrôles et renvoyé au corps.

Art. 6. Il est défendu aux élèves de quitter la classe pendant la leçon, soit pour aller dans les cours, soit pour sortir de l'établissement. Les élèves obligés de s'absenter pendant la leçon, pour raisons de service, devront être munis d'une attestation de l'officier chargé de leur surveillance.

Art. 7. Il est défendu aux élèves de fumer dans l'intérieur du Conservatoire et de stationner dans les cours ou sous le porche.

Art. 8. Les élèves doivent apporter et emporter les instruments, corps de rechange et embouchures qui leur sont confiés, dans les boîtes ou étuis qui leur sont délivrés.

Art. 9. Il sera passé, tous les dimanches, par l'officier chargé de la surveillance des élèves militaires, une inspection des instruments. (*Entretien et propreté.*)

Art. 10. Chaque professeur devra passer deux fois par mois une inspection des instruments, pour s'assurer de leur bon état de conservation, et adresser, à la fin de chaque mois, un rapport à M. l'administrateur, constatant les altérations de l'instrument provenant ou du fait de l'élève ou de l'usage.

Art. 11. Sous aucun prétexte les élèves ne pourront se servir, pour les leçons, d'instruments qui ne seraient pas conformes aux modèles types réglementaires fixés par la décision ministérielle du 24 mai 1861, faisant suite au décret du 26 mars 1860 sur l'organisation des musiques militaires.

Art. 12. Lors de son admission dans une classe, l'élève militaire recevra un instrument, à moins que le professeur ne l'autorise à se servir de celui qui lui appartient ou de celui qui lui aura été confié par son régiment. Dans ce cas, le professeur devra en informer l'administration.

Art. 13. Lorsque les élèves quitteront les classes du Conservatoire pour rejoindre leurs corps, ils devront remettre au surveillant des classes les instruments, corps de rechange et embouchures, renfermé dans la boîte ou l'étui qui leur a été délivré à leur entrée.

Art. 14. Il est formellement interdit aux élèves militaires de jouer dans les théâtres, bals ou autres établissements publics.

Art. 15. Toutes les réparations d'instruments nécessités par la négligence, ou les accidents provenant du fait de l'élève, sont à sa charge.

Art. 16. Après l'admission des élèves dans les classes, le surveillant des classes devra adresser à l'officier chargé de la surveillance des élèves militaires un état contenant, après chaque nom d'élève, la désignation des classes qu'il suit et des heures auxquelles elles ont lieu; l'indication et le numéro de l'instrument qui lui est confié ou une mention constatant qu'il se sert, pour ses études, d'un instrument appartenant soit à lui, soit à son régiment.

Art. 17. A la fin de chaque mois, un rapport contenant des notes sur les *études*, la *tenue*, l'*assiduité* des élèves sera remis par chaque professeur à M. le directeur; copie en sera adressée par les soins de M. l'administrateur à M. le général chargé de l'organisation des musiques militaires.

Art. 18. Un exemplaire du présent règlement sera remis à MM. les professeurs et à chaque élève militaire lors de son admission dans les classes du Conservatoire.

Art. 19. M. l'administrateur est chargé de l'exécution du présent.

AUBER.

DXXIII. — NOTE SUR LE GYMNASE MUSICAL ET LES CLASSES MILITAIRES.

Une expérience de quinze années a suffisamment démontré qu'il y a eu un double inconvénient à supprimer le *Gymnase musical militaire* et à envoyer au Conservatoire les élèves-soldats qui recevaient autrefois leur éducation dans un établissement spécial, relevant directement des Bureaux de la guerre.

En effet, cette Administration trouvait alors, pour ses élèves, les avantages réunis, dans un même local, de la caserne et de l'école : la discipline et le travail.

Les heures des leçons, des répétitions, de l'étude, celles des repas, du lever, du coucher, tout était prévu et combiné de façon à employer utilement la journée ; à un coup de cloche, un professeur pouvait réunir tout un orchestre et la lecture ou la répétition d'un morceau se faisait, au profit de tous, sans la plus petite perte de temps.

Aujourd'hui, au contraire, les élèves militaires casernés de différents côtés de Paris, doivent venir prendre leurs leçons au Conservatoire; de là, des allées et venues qui sont de continuelles occasions de trouble pour les études et de manquements à la discipline, si bien que deux années d'études faites dans de telles conditions au Conservatoire, ne valent pas une année de travail continu à la caserne-école.

Malheureusement les élèves militaires ne sont pas seuls à souffrir de cet état de choses : on comprend que 60 militaires étant admis dans une école civile où les élèves hommes et femmes se trouvent déjà à l'étroit, il en résulte au moins un trouble matériel que la surveillance d'un sous-officier ne peut utilement réprimer.

Un inconvénient plus grave encore est celui de l'admission des élèves militaires dans des classes civiles : connaissant la situation souvent intéressante de ces jeunes gens, sachant surtout que le temps de leurs études est limité, le jury se trouve parfois entraîné à leur accorder plus facilement les récompenses

qu'ils partagent avec les élèves civils, ce qui en diminue de beaucoup la valeur.

Il y aurait donc tout avantage, pour les élèves militaires et pour les élèves civils, à revenir à l'ancien système d'une école musicale militaire séparée ou à trouver au moins une combinaison propre à sauvegarder les intérêts artistiques du Conservatoire.

DXXIV. — AVIS SUR UNE DEMANDE DE RÉTABLISSEMENT DES CLASSES POUR LES ÉLÈVES MILITAIRES; 10 NOVEMBRE 1879.

De 1856 à 1870, le Conservatoire a été chargé de donner l'instruction musicale à 50 élèves militaires, moyennant un abonnement annuel de 20,000 francs consenti par le Ministère de la guerre.

Mais ce système offrait les plus graves inconvénients, tout autant au point de vue de la discipline militaire, qu'au point de vue des divers services et de la tenue de notre École.

De plus, la présence dans nos classes civiles et l'admission au concours d'élèves militaires n'ayant qu'un temps très court à passer au Conservatoire (deux années au plus) avait amené un affaiblissement sensible dans le niveau des études pour les instruments à vent.

Cet état de choses n'aurait donc pas pu se prolonger (alors même que les événements ne seraient pas venus l'interrompre forcément) et, aujourd'hui, on ne saurait songer à le rétablir. A ces considérations d'une importance majeure pour notre École, je dois ajouter qu'il nous serait matériellement impossible actuellement de reprendre des élèves militaires. Depuis dix ans, le nombre de nos classes a été considérablement augmenté et l'enseignement s'est développé dans de telles conditions que les locaux sont devenus absolument insuffisants et qu'un agrandissement et une reconstruction complète de l'École ont été reconnus indispensables.

. . . . . .

A. Thomas.

3° PROJETS DE RÉORGANISATION, REVISION DES RÈGLEMENTS.

DXXV. — RAPPORT FAIT AU CONSEIL DES CINQ CENTS PAR LECLERC, DE MAINE-ET-LOIRE, SUR L'ÉTABLISSEMENT D'ÉCOLES SPÉCIALES DE MUSIQUE; 7 FRIMAIRE AN VII-27 NOVEMBRE 1798.

Représentants du Peuple,

Il y a longtemps qu'on parle de musique à la tribune nationale; tous ceux qui ont conçu des plans généraux d'instruction publique lui ont donné dans leurs systèmes une place plus ou moins importante, selon qu'ils ont travaillé dans un temps où la liberté avait fait plus ou moins de progrès.

En 1791, Talleyrand et Mirabeau la firent entrer l'un dans son institut, et l'autre dans son lycée national. Cette innovation, en faveur d'un art qu'on regardait auparavant comme frivole, et qui n'aurait pas, en effet, mérité d'autre nom s'il n'eût exercé, aux gages de la tyrannie et du fanatisme, une influence d'autant plus pernicieuse qu'elle était moins aperçue, avait été justifiée d'avance par ses premiers pas vers la régénération.

L'entrée de la musique dans la patrie date principalement d'une des époques les plus brillantes de la Révolution, celle des travaux du Champ de Mars. Les philosophes mesurèrent alors le degré d'exaltation que des chants d'allégresse et des concerts populaires peuvent donner aux mouvements de la liberté. Les fêtes des anciens se retracèrent à leur imagination, et, dès ce moment, ils prédirent les temps où la France républicaine reproduirait ces jours d'éclat et de prospérité; mais il n'était pas temps encore de manifester de si hautes espérances.

Aussi, Condorcet, bien qu'il renchérit sur ses prédécesseurs, crut-il devoir composer avec ce qui restait des anciens préjugés. En proposant neuf lycées, dans chacun desquels un professeur aurait enseigné la théorie et la composition de la musique, il n'en parla que comme d'une chose d'agrément, et parut n'avoir d'autre objet que de montrer la place qu'elle doit tenir dans le système philosophique des sciences et des arts. Ce n'est pas la seule réticence que les esprits pénétrants remarquent dans l'ouvrage de ce politique, dont le but était de préparer de grands changements dans les institutions, et de laisser au temps le soin d'achever son ouvrage.

Cependant une seconde époque, plus glorieuse encore que la première, acheva de nationaliser la musique.

De nombreux ennemis envahissent le territoire de la France; elle appelle des défenseurs; l'*Hymne des Marseillais* crée en quelque sorte des bataillons; elle les conduit de victoire en victoire, et bientôt le sol de la République est redevenu libre.

Étonnée de son pouvoir, et fière d'une aussi belle influence, la musique acheva de se dévouer. Des artistes formèrent spontanément des écoles gratuites, d'où sortirent une foule d'élèves qui se dispersèrent dans les différents corps de l'armée, où leur

art favorise nos triomphes, tandis que d'autres, retenus par la nécessité, les célébraient dans l'intérieur.

Un zèle aussi pur et d'aussi beaux effets méritaient des encouragements; le 18 brumaire an II, la Convention créa l'Institut de musique.

Il produisit le *Chant du Départ* et des hymnes qui donnèrent un grand intérêt à nos fêtes. L'imagination des législateurs et des écrivains, enflammée, créa des projets sur l'organisation et le perfectionnement des fêtes nationales, qui furent lus à la tribune ou rendus publics par l'impression. Tous attestèrent, sans détour, l'importance de l'enseignement de la musique; enfin, le 16 thermidor, l'Institut fut changé en Conservatoire.

Les idées s'étendirent par la suite; notre collègue Daunou, fit sur quelques parties de l'instruction publique un rapport dans lequel il s'exprime ainsi :

«De toutes les écoles spéciales, celles que nous vous inviterons à multiplier davantage, sont les écoles de musique. On est frappé, en lisant les anciens philosophes, de l'immense place qu'ils accordaient à cet art dans leurs écrits et dans leurs institutions. La musique, est en quelque sorte, un des objets les plus ressortants qu'ils aient aperçus dans l'état social, ils en parlent avec autant d'intérêt, avec autant d'étendue que nous en donnerions, en des traités politiques, aux établissements administratifs ou judiciaires. Il est vrai que, sous le nom de musique, ils comprenaient quelquefois plusieurs arts, et mêmes certaines sciences; mais, outre que cette acceptation générale indiquerait elle-même l'importance qu'ils attachaient à la musique proprement dite, c'est bien aussi à cette dernière spécialement considérée, à ses différents caractères, à ses progrès, à ses changements, qu'ils attribuaient une si grande influence sur les mœurs des peuples et sur la conservation des États. Il nous a suffi de commencer de vivre sous des lois républicaines pour sentir la profondeur de cette sagesse antique et pour entrevoir la nécessité de nous en appliquer les leçons. L'expérience de huit années a déjà pu nous apprendre ce qu'il peut pour la liberté, cet art qui, plus qu'aucun autre, captive la pensée, fanatise l'imagination, fait bouillonner les passions humaines, imprime à des multitudes des affections simultanément unanimes, et met, pour ainsi dire, en accord d'innombrables volontés.»

Cette apologie, que vous me saurez gré, sans doute, de rappeler à votre mémoire, fut bientôt suivie d'une preuve moins brillante, à la vérité, mais non moins concluante de l'importance de la musique et de l'intimité de ses rapports avec les gouvernements.

Fructidor approchait. Les dominateurs d'alors envisagèrent le Conservatoire comme un ennemi redoutable et ce fut un des premiers qu'ils cherchèrent à corrompre. Ils reprochèrent à ses administrateurs leur zèle pour la cause républicaine, manifestèrent la volonté de changer la direction de l'art, et donnèrent des ordres pour qu'on cherchât les moyens de le rendre à la corruption et au fanatisme.

Autres temps, autres mœurs. Le 16 brumaire an VI, je fus chargé de faire un rapport sur les institutions relatives à l'état des citoyens; j'y parlai de chants civiques et moraux et j'osai croire à la possibilité de procurer à tous les cantons une musique suffisante à la célébration des naissances et des mariages.

Mes vues trouvèrent quelques partisans. Il y en eut qui demandèrent que la musique fît partie de l'enseignement même dans les écoles primaires; et le gouvernement frappé des avantages que procurerait la propagation de cet art, vous a dit, dans son message du 3 brumaire dernier, que le Ministre de l'intérieur s'occupait déjà de quelques mesures préparatoires.

Tel est l'état actuel des choses. En vous faisant parcourir avec rapidité les différentes périodes par lesquelles la musique a passé avant d'arriver au degré de considération dont elle jouit parmi nous, j'ai voulu vous pénétrer davantage de l'importance de mon sujet.

Mais, malgré le témoignage des faits, ne restera-t-il pas encore des hommes assez dominés par de vieilles habitudes pour être naturellement portés à sourire en voyant traiter avec une sorte de gravité des choses que leur éducation leur a montrées comme futiles? Faudra-t-il que des ménagements, je dirais presque une fausse honte nous arrêtent dans la carrière lorsque nous y voyons des vérités philosophiques à développer? Non; abandonnons à la routine les esprits incapables d'en sortir, et ne nous effrayons pas du dédain avec lequel on affectera peut-être de recevoir et de faire envisager nos innovations.

Cependant défions-nous de l'enthousiasme où nous entraînerait la reconnaissance envers un art qui mérite aussi quelques reproches. Pour que cette reconnaissance soit utile il faut qu'elle devienne un sentiment réfléchi. Prêtons aux griefs une attention égale à celle que nous avons donnée aux bienfaits; écoutons les hommes qui, frappés du mal journalier que produit la musique, plus que des prodiges qu'elle a opérés et du bien qu'on a droit d'en attendre par la suite, taxeront d'imprévoyance et même de témérité la protection que nous vous proposons de lui donner.

N'est-ce pas cet art qui enfante et propage ces chansons licencieuses dont se sert le vice pour infiltrer le dérèglement et l'immoralité jusque dans les classes que l'habitude et le besoin de travail devraient de plus en plus garantir? N'est-ce pas lui qui donne dans les salons de nouvelles armes à la corruption? Les mâles accents de l'hymne des combats ont-ils détruit la langueur que des sons mous ont insinués dans les veines de nos jeunes efféminés?

D'un autre côté, l'amour effréné de la musique n'a-t-il pas jeté l'art lui-même dans des excès qui semblent le précipiter vers la ruine? Ne s'est-il pas livré sur la scène à des écarts qui entrent pour beaucoup dans les causes de la décadence de nos théâtres? ne lui devons-nous pas en grande partie ces monstruosités dramatiques et ces pantomimes extravagantes, où l'on présente sans cesse à la multitude des images et des idées aussi contraires à la philosophie qu'aux mœurs et au bon goût? En un mot, pour quelques sages auxquels cet art, qu'on présente

en quelque sorte comme l'arbitre des destinées d'un État, procure des consolations ou des délassements, combien d'individus dont il ne fait que hâter la dégradation !

Avouons une bonne partie de ces torts et cherchons-en la source et le remède. Le législateur qui préparerait des institutions pour un peuple neuf ne donnerait pas à la musique une aveugle protection, il calculerait auparavant ses inclinations et sa puissance. Il y verrait en dernière analyse un véhicule que son penchant porte naturellement à la corruption, mais susceptible d'en être détourné, et doué d'assez de souplesse pour se prêter au joug de la morale et de la politique; en conséquence de cette découverte, il se garderait autant de le bannir que de l'abandonner à sa destinée, parce que, d'une part, il n'y a point de législation qui pût l'empêcher de pénétrer chez un peuple policé, et que, d'un autre côté, les caprices auraient des résultats qu'il ne pourrait regarder avec indifférence; il s'en ferait donc le surveillant, ou plutôt il s'en emparerait pour lui donner une direction salutaire; et c'est, à mon avis, la seule manière raisonnable d'expliquer cette profonde sagesse des anciens, dont nous nous sommes étonnés si longtemps faute de l'avoir bien conçue.

Or, cette surveillance attentive dont de si éclatants témoignages attestent l'utilité, et dont l'oubli est la cause principale des reproches que nous venons d'entendre, pourquoi la République française ne l'exercerait-elle pas? Serait-ce parce que notre musique se trouve partagée en deux parties égales dans la balance du bien et du mal ?

J'invoque ici un grand exemple; je le puise dans l'histoire d'une secte qui compte dix-huit siècles d'existence.

Longtemps la musique d'église fut celle des festins et des plaisirs. Les rois, dans les repas d'État, se faisaient entourer de chantres qui les amusaient par leurs psalmodies; et c'est un fait attesté par une foule de monuments que les chansons des premiers poètes provençaux n'eurent le plus souvent d'autres airs que ceux des hymnes. Quelque mécontents que les prêtres fussent de ce partage, ils n'en conservèrent pas moins religieusement un art auquel ils avaient d'ailleurs de si grandes obligations; seulement, pour le sauver du mépris où l'aurait plongé l'abus qu'en faisait la poésie, il le consacrèrent et défendirent de le transporter à des usages profanes. Il y eut alors deux espèces de musique : l'une exclusivement réservée à l'église, et l'autre dont elle eut encore le secret de s'approprier l'influence au moins en grande partie.

Si les troubadours continuèrent à célébrer, de châteaux en châteaux, la galanterie féodale, les pèlerins coururent les villes en chantant, comme le dit un auteur qui ne peut être suspect [1], les miracles des saints, leurs martyres et certaines fables à qui la créance du peuple donnait le nom de visions et d'apparitions. Le goût que la multitude prit à ces cantiques amena la célébration des mystères; et les noëls qui s'introduisirent dans le sein des familles, devenant un des principaux délassements de la classe laborieuse des villes et des campagnes, contribuèrent aussi pour leur part à la prospérité du culte catholique. Quand on voudrait douter que toutes ces choses fussent l'ouvrage des prêtres, il suffirait de rapporter tout ce qu'ils ont écrit, soit contre les danses, soit contre toutes les chansons qui ne roulaient pas sur des sujets pieux. Ce n'est pas cependant aux plus redoutables qu'ils portèrent les attaques les plus vives. Ce fut lorsque le Français s'aperçut qu'il trouverait dans un genre où il s'était rendu célèbre un amusement mieux assorti à sa gaieté naturelle, qu'ils auraient dû se montrer plus attentifs. Mais d'autant plus fortement entraînés par les plaisirs de la table, qu'ils regardaient comme un dédommagement de ceux dont la privation leur était imposée, peut-être furent-ils eux-mêmes séduits par les premiers airs bacchiques qu'ils entendirent. Soit qu'il faille les regarder comme les auteurs, soit qu'ils fussent seulement les complices de l'espèce d'épicuréisme que ces airs introduisirent dans les festins, cette erreur leur devint funeste; l'austérité des principes religieux ne résista pas aux bons mots, la pensée prit un essor qu'elle ne connaissait pas encore, et les saillies préparèrent l'indépendance philosophique. Bientôt les cantiques destinés autrefois à l'amusement n'entrèrent plus que dans les actes de piété; la chanson régna exclusivement; et l'art sorti des mains ecclésiastiques, passa dans celles des rois. L'opéra naquit, son éclat effaça la pompe des temples, ou plutôt il devint un temple rival où l'encens de la flatterie brûla pour les monarques. L'art fit de grands progrès, mais il les termit par la servilité.

Ce précis historique fait voir que l'Église gouverna la musique pendant un temps considérable, et qu'elle perdit beaucoup lorsque, obligée d'en abandonner la direction, elle vit chaque jour diminuer la part qu'elle s'en était attribuée. J'en conclus que vous devez non seulement conserver celle que vous avez à votre disposition, mais encore attirer l'autre à vous, dut-elle vous échapper aussi après un grand nombre de siècles.

Mais ce serait en vain que je vous aurais présenté ce devoir, si je ne vous démontrais la possibilité de le remplir.

Malheureusement nous avons laissé passer le moment le plus propice. Il y a dans les révolutions un point de maturité au-delà duquel les peuples n'ont plus l'énergie qui fait accueillir les innovations. Si lorsque l'enthousiasme était encore unanime on eût donné aux Français des institutions morales et républicaines, si lorsque les fêtes décadaires furent décrétées on eût pourvu à leur célébration en faisant composer des hymnes analogues, si l'on y avait joint, à l'exemple des Grecs, des chansons pour les professions diverses et pour les différentes époques de la vie, et si d'un autre côté le théâtre, se montrant plus digne des hautes destinées de la nation, eut offert des drames patriotiques moins médiocres que la plupart de ceux qui furent alors présentés au public; si, en un mot, le législateur avait inspiré de nouvelles habitudes, au lieu de les prescrire par les lois, que la République française aurait un aspect différent de celui qu'elle présente ! Mais rien n'est encore désespéré, pourvu

[1] Le père Ménestrier.

que, bien pénétrés du mal que cette insouciance a fait à la Patrie, vous montriez la ferme volonté de le réparer sans délai.

A cet égard, le Directoire est prêt à vous seconder. Je sais que les hymnes se préparent pour les mariages, pour les pompes funèbres, pour les fêtes de la Jeunesse, des Époux, de l'Agriculture, de la Reconnaissance, de la Vieillesse, enfin pour toutes celles qui sont ordonnées par les lois. Le choix des poètes et des musiciens fait espérer que ces hymnes auront le caractère moral et républicain qu'elles doivent avoir : leur recueil, joint à celles qui ont été faites pour les grandes époques de la Révolution, formera un ensemble dont la propagation occupera dans les plaisirs du peuple une grande partie de la place que prenaient autrefois des chants oiseux et corrupteurs. Leurs airs tout à la fois solennels, mâles et populaires nous déshabitueront de ces inflexions molles et vagues, qui, par leur incertitude, énervent d'autant plus, qu'elles ébranlent à la fois toutes les fibres de notre cœur; que, pour me servir des termes d'un musicien célèbre [1], leur expression n'ayant pas d'objet déterminé est toujours interprétée en faveur de la passion dominante.

Ce n'est pas toutefois que je prétende enlever à la musique ni cette aimable gaieté, ni cette douceur touchante qui en font un des principaux charmes: la philosophie et la morale ne réprouvent que l'excès dans les affections de l'âme. L'art conservera donc des transports pour la joie, des larmes pour les regrets de l'amitié, et même des soupirs pour l'amour.

Représentants du peuple, ce n'est point par inadvertance que j'ai prononcé le dernier mot que vous venez d'entendre. Cette passion entre trop spécialement dans le domaine de la musique et le pouvoir qu'elles se donnent respectivement, agit trop directement sur les mœurs, pour que je puisse me dispenser de lui donner un coup d'œil. Cette partie de l'art, quoique la plus indépendante en apparence, est susceptible comme les autres de prendre un caractère républicain, et je crois que, dans les circonstances où nous sommes, il sera facile de la faire céder à l'impulsion générale. Que des poètes habiles s'ouvrent une nouvelle carrière dans ce genre : le moment leur est favorable. Nous avons, il est vrai, épuisé le cercle des fadeurs, mais en revanche, que d'idées neuves et libérales, que de mouvements tendres et généreux, que de tableaux énergiques et touchants peut offrir cette affection avouée par la morale, dirigée par la pudeur et protégée par la politique, comme la source de toutes les vertus sociales et domestiques.

Si tout ne me faisait un devoir de passer rapidement sur ce sujet, combien d'exemples ne pourrais-je pas citer que je prendrais, tant chez des peuples actuellement libres, que chez d'autres qui mériteraient de l'être. Mais j'en ai dit assez pour prouver que la partie de la musique qui est encore infectée de la corruption de l'ancien gouvernement peut facilement redevenir digne d'être nationale.

Quant à la musique dramatique, si elle se refuse à la loi commune, je ne pense pas qu'elle soit trop dangereuse : 1° parce que son influence ne franchirait point les barrières de quelques grandes villes; 2° parce qu'il ne faut pas être bien clairvoyant pour prédire sa ruine prochaine. Il faut ou qu'elle périsse de ses excès, ou qu'elle se modère, et la législation, revenant tôt ou tard à ce principe que les théâtres doivent entrer, comme objet d'instruction, dans la surveillance du Gouvernement, l'art n'aura pas une seule de ses parties dont l'influence ne puisse être dirigée d'une manière favorable aux mœurs et à la liberté.

Nous pouvons donc sans crainte vous demander pour lui des moyens de conservation et de propagation. Tel est le but des écoles spéciales que je suis chargé de vous proposer.

Dans l'ancien ordre des choses, ces écoles existaient en grand nombre sous le nom de maîtrises et psallettes dans les chapitres, dans les cathédrales, dans plusieurs abbayes, et même dans les paroisses; aujourd'hui la musique n'est plus enseignée que primitivement, et seulement aux riches, qui n'en veulent faire qu'un objet de plaisir; encore n'est-ce que dans un petit nombre de communes. Bientôt elle ne pourra plus l'être nulle part, si des établissements à ceux qui voudraient s'en faire un état ne leur offrent des moyens faciles d'instruction. Cependant les lois ordonnent partout la célébration des fêtes nationales et décadaires; et sans musique, ces fêtes sont dénuées de charmes, et les patriotes ne sont même pas soutenus par l'espérance de les voir, un jour, exercer sur la raison publique toute l'influence que le législateur avait droit d'en attendre. Si nous n'écoutions que les besoins de la morale républicaine, si des vues d'économie ne venaient ralentir l'essor de nos désirs, avec quel empressement nous vous proposerions de multiplier sur toute l'étendue de notre territoire la pratique d'un art qui peut se rendre si éminemment utile à la patrie. Mais s'il nous est pénible de ne pouvoir vous proposer, outre le Conservatoire établi à Paris, que douze écoles spéciales de musique, nous chercherons au moins à vous consoler de leur petit nombre par le soin que nous mettrons à les bien organiser.

Les professeurs étant destinés tout à la fois à l'exécution dans les fêtes publiques et à l'enseignement des élèves qui seront fournis dans l'arrondissement de chaque école, ils seront en assez grand nombre pour former le noyau d'un orchestre que renforceront leurs élèves et les amateurs qu'ils jugeront capables d'exécuter avec eux.

Sans abandonner absolument les instruments à cordes, dont la pratique est d'un usage agréable dans l'intérieur des édifices, l'enseignement sera plus spécialement dirigé vers les instruments à vent dont l'effet plus puissant et plus mâle convient davantage aux marches militaires, aux jeux qui se font en plein air, et à la nature des affections qui sont propres à des républicains. Il en résultera cet avantage que l'armée, suffisamment fournie de musiciens français, n'aura plus recours aux Allemands qui remplissaient autrefois nos musiques militaires.

Nous n'avons pas oublié non plus que les hymnes seront un des charmes les plus doux des fêtes décadaires, et qu'il importe

[1] Tartini.

de multiplier des chanteurs qui fassent à leur tour de nombreux élèves dont les leçons et l'exemple portent jusque dans les cantons le bon goût et la pureté de l'exécution. La musique vocale occupera donc une place intéressante dans nos écoles spéciales, et nous y trouverons cet autre avantage que la ville ou la résidence du Gouvernement appelle des solennités d'un ordre supérieur, saura ou recruter les talents distingués et les voix de première qualité dont elle a besoin pour ses spectacles et pour ses fêtes.

J'ai dit pour les spectacles, et j'y persiste quoique j'aie annoncé la décadence du théâtre lyrique actuel, ce genre passera mais il sera remplacé par un autre. Longtemps les tournois et les mystères parurent être ce qu'on pouvait imaginer de plus magnifique et de plus intéressant; les ballets, les mascarades e les carrousels les firent oublier. On regardait ces derniers comme le chef-d'œuvre de l'imagination et du génie, lorsque l'opéra vint tout à coup les éclipser. Pourquoi l'opéra, qui a parcouru une période de plus de cent vingt ans, ne serait-il pas à son tour expulsé, dans un temps plus ou moins reculé, par un autre spectacle plus approprié à notre nouveau régime, plus vaste, plus magnifique et qui offrira aux musiciens habiles de nouveaux moyens de fortune et de célébrité? Peut-être ce spectacle dont je n'ai encore nulle idée, que je pressens seulement, et que les tourmentes révolutionnaires ont empêché de naître, sera-t-il le fruit des premiers loisirs de la liberté lorsque les Français, d é finitivement vainqueurs, auront posé les armes.

Quoi qu'il en soit de cette prédiction, Paris attirera toujours l'élite des artistes et des chanteurs, et leurs talents y seront toujours employés avec plus d'éclat que dans les autres communes, sans que cela porte atteinte à l'unité sociale et à l'égalité. Il n'est pas nécessaire que les fêtes départementales ayent autant de pompe et de magnificence que celles auxquelles le Gouvernement préside au nom de la nation entière.

Ce que nous venons de dire justifie la différence que vous remarquerez entre l'organisation de nos écoles spéciales et celle du Conservatoire de Paris. Ce n'est pas toutefois que nous n'ayons jeté un coup d'œil réformateur sur ce bel établissement : nous en avons retranché les parties parasites dont l'expérience a démontré l'inutilité : nous y avons ajouté quelques améliorations intéressantes, et nous avons eu la satisfaction de voir que le résultat de ces perfectionnements nous offrait une économie de près de 60,000 francs qui suffiront pour la formation de plusieurs de nos écoles.

Mais, quelque parfaite que soit leur organisation, leur succès, soit partiel, soit général, dépend surtout du choix des communes dans lesquelles elles devront être placées. En nous occupant de cet objet, nous avons pensé que parmi les plus populeuses et celles où la musique est le plus en faveur, on devrait surtout la préférence à celles qui se sont distinguées par la solennité de leurs fêtes nationales et décadaires, et déjà plusieurs se présentaient à nous comme dignes de notre attention : mais bientôt, nous nous sommes convaincus que le Directoire seul pouvait se procurer des renseignements exacts; et ne trouvant aucun inconvénient, ne voyant même que des avantages à vous épargner cet embarras, nous avons pensé que vous pourriez remettre en ses mains cet objet, qui n'est au fond qu'un point d'exécution.

Nous vous ferons la même proposition pour le placement de quelques écoles élémentaires dont votre commission a cru l'établissement indispensable, et dont l'objet est non seulement de préparer les succès des écoles spéciales, mais encore de les suppléer autant qu'il est possible dans l'enseignement de la partie la plus usuelle de la musique nationale, le chant des hymnes. Vous penserez sans doute avec nous que cinquante musiciens, ayant une modique rétribution, répartis çà et là dans cinquante communes de notre territoire, et chargés d'enseigner les éléments de l'art et des hymnes, ainsi que de diriger les chants dans les fêtes nationales, sont bien peu de chose en comparaison des besoins de la République; mais leur utilité, quoique trop partielle, est assez grande et importe assez au maintien de la liberté, pour que vous adoptiez cette institution, sauf à l'agrandir, lorsque vous ne serez plus arrêtés par la pénurie des finances.

Citoyens législateurs je termine ici un rapport qu'il serait facile d'étendre davantage : j'aurais voulu pouvoir l'abréger; mais il fallait vous faire connaître les vues politiques et morales sur lesquelles nous avons basé notre travail.

S'il en est qui vous paraissent un peu trop spéculatives, il en est aussi d'assez positives pour vous déterminer. La reconnaissance vous engage envers la musique; la prévoyance vous oblige à la surveiller; enfin, l'exécution de vos propres lois vous fait un devoir de la propager; telle est, en résumé, la substance de mon rapport.

Quelles que soient les résolutions que vous prendrez, puissent-elles assurer et rendre à sa première dignité un art auquel les plus grands philosophes ont reconnu le pouvoir d'exalter les sentiments nobles et généreux, de modérer les passions violentes et dangereuses, et de diriger toutes les affections vers le bonheur et la vertu.

Voici le projet de résolution : «Le Conseil des Cinq-Cents, considérant qu'il est instant de compléter le système général de l'instruction et de procurer à toutes les parties de la République les moyens de célébrer d'une manière convenable les fêtes nationales et décadaires, déclare qu'il y a urgence.»

Après avoir déclaré l'urgence, le Conseil prend la résolution suivante :

Les dispositions contenues dans ce projet de résolution diffèrent peu de celles qui sont renfermées dans celui de Daunou.

De nouveaux mémoires ont été communiqués à la Commission par le citoyen Sarette, commissaire du Directoire exécutif près le Conservatoire de musique à Paris.

TITRE Ier. — *Conservatoire de musique.*

Article I. Le nombre des fonctionnaires composant le Conservatoire sera réduit à quatre-vingt-trois [1], savoir : 5 inspecteurs

de l'enseignement, 30 professeurs de première classe, 45 professeurs de seconde classe, 1 administrateur, 1 secrétaire et 1 bibliothécaire.

II. Le Directoire exécutif est chargé d'opérer la réduction du Conservatoire en nommant les cinq inspecteurs de l'enseignement, l'administrateur et onze professeurs de première classe. Ces onze professeurs, l'administrateur et les cinq inspecteurs, nommeront les dix-neuf autres professeurs de première classe et les quarante-cinq professeurs de seconde classe.

Le secrétaire et le bibliothécaire actuels resteront en fonctions.

III. Les diverses parties de l'enseignement seront réparties entre les 80 professeurs ainsi qu'il suit :

Composition	5	Basson	6
Accompagnement	3	Trompette	1
Chant	6	Trombone	1
Violon	8	Serpent	1
Violoncelle	4	Solfège	14
Clavecin	5	Vocalisation	3
Orgue	1	Déclamation applicable à la scène lyrique	2
Flûte	4		
Hautbois	2		80[1]
Clarinette	8		
Cor	6		

IV. La surveillance de toutes les parties de l'enseignement dans le Conservatoire, et celle de l'exécution dans les fêtes publiques, est attribuée aux cinq inspecteurs de l'enseignement, qui sont spécialement chargés de l'enseignement de la composition.

V. L'administrateur sera toujours nommé par le pouvoir exécutif. Il remplira les fonctions du commissaire chargé de l'organisation et celles attribuées à l'administration de cet établissement par la loi du 16 thermidor an III, concernant la surveillance générale du Conservatoire, la police de l'exécution des lois et des arrêtés du Directoire exécutif, ou des ordres du Ministre de l'intérieur[2].

VI. Le nombre des élèves des deux sexes dans le Conservatoire est réduit à trois cent cinquante[3].

VII. Les traitements des inspecteurs de l'enseignement, du secrétaire, du bibliothécaire, des professeurs de première classe, des professeurs de seconde classe, resteront tels qu'ils ont été fixés par la loi du 16 thermidor an III[4].

VIII. A l'avenir les places vacantes parmi celles des inspecteurs de l'enseignement, du bibliothécaire et des professeurs, seront remplies d'après le mode suivant :

Trois jurys seront formés, l'un par le Directoire exécutif, l'autre par l'Institut national des sciences et arts, et le troisième par le Conservatoire de musique.

Chacun de ces jurys sera composé de trois membres et présentera un candidat. Si le même candidat est présenté par les trois jurys, par cela seul il sera élu. Si les trois jurys ne présentent pas le même individu, les noms des candidats présentés par chacun d'eux seront adressés au Conservatoire, qui procédera à l'élection définitive par la voie d'un quatrième jury, composé de neuf membres du Conservatoire, et nommés par les fonctionnaires de cet établissement[5].

IX. Nul ne pourra être membre de deux ou trois jurys de présentation à l'occasion de la vacance d'une même place et aucun membre de l'un des trois jurys de présentation ne pourra être appelé à la formation du quatrième jury.

X. Chaque année il sera distribué des prix aux élèves qui se seront le plus distingués dans toutes les parties de l'art musical. L'élève qui aura remporté le prix de composition voyagera pendant cinq années aux frais de la République. La quotité de la pension, qui lui sera allouée à cet effet, sera égale à celle accordée, dans l'École de France à Rome, aux pensionnaires de l'École des arts du dessin[6].

XI. Le Conservatoire de musique déterminera chaque année, les différentes écoles de l'Europe qui devront être fréquentées par les voyageurs. Tout pensionnaire parvenu au terme de ses voyages sera tenu de déposer au Conservatoire la partition d'un ouvrage dramatique de sa composition. Il en aura choisi le sujet dans cinq poèmes français qui lui auront été remis par le Conservatoire[6].

[1] Il y en a aujourd'hui huit cent dix-huit.

[2] Formation d'après la loi du 16 thermidor : Composition, 7; accompagnement, 3; chant, 6; violon, 8; violoncelle, 4; clavecin, 6; orgue, 1; flûte, 6; hautbois, 4; clarinette, 19; cor, 12; basson, 12; trompette, 2; trombone, 1; serpent, 4; solfège, 14; vocalisation, 3 (total) 112.

Professeurs dont on propose la suppression : Buccini, tubae corvae, 1; timbale, 1; contrebasse 1; (115).

Les deux professeurs de déclamation sont une proposition nouvelle.

[3] La commission a pensé que des artistes ne devaient pas être distraits de leurs travaux par des détails d'administration, auxquels il leur serait d'ailleurs impossible de suffire.

[4] La loi du 16 thermidor en porte le nombre à six cents. Voyez ci-après l'article 15 du titre II concernant les élèves des écoles spéciales qui auront remporté des prix.

[1] Voyez le tableau annexé au projet.

[2] Ce mode de nomination est le même que celui qui a été proposé par Daunou pour toutes les écoles spéciales, avec cette différence que, dans le cas où les trois jurys ne présentent pas le même candidat, l'élection définitive se fait ici par un quatrième jury et non par la totalité des professeurs. La raison en est que la diversité des talents des fonctionnaires du Conservatoire les rend quelquefois juges incompétents dans plusieurs parties. Un compositeur, par exemple, ignore souvent le mécanisme de la clarinette ou du hautbois, et tel qui enseigne parfaitement bien ces instruments n'est pas toujours en état de prononcer entre deux compositeurs.

[3] L'effet de cette innovation doit être de transporter dans l'école française les richesses des écoles italienne et allemande, dont notre langue et notre génie permettront l'adoption.

[4] L'ouvrage doit être français pour rappeler sans cesse au jeune compositeur qu'il ne doit point s'écarter du caractère national et du génie de notre langue.

XII. Le Directoire exécutif est chargé d'arrêter le règlement intérieur du Conservatoire d'après les dispositions énoncées en la présente loi.

XIII. Les fonctions ne pourront être cumulées par le même individu dans le même conservatoire.

XIV. La loi du 16 thermidor an III est maintenue en tout ce qui n'est pas contraire à la présente.

TITRE II. — *Écoles spéciales de musique.*

ARTICLE I. Il y aura douze écoles spéciales de musique, savoir : une dans chaque commune, autre que Paris, où il sera établi un lycée, et le surplus dans les communes qui seront déterminées par le Directoire exécutif.

II. Chaque école sera point central d'un arrondissement composé de plusieurs départements, lesquels seront appelés à y fournir un nombre proportionnel d'élèves [1].

III. Chaque école sera composée de dix-huit professeurs, entre lesquels l'enseignement sera réparti ainsi qu'il suit :

	Professeurs.		Professeurs.
Solfége	2	Trompette	1
Chant	2	Basson	1
Violon	1	Serpent	1
Basse	1	Clavecin	2
Clarinette	2	Accompagnement	1
Flûte	1	Composition	1
Hautbois	1		18
Cor	1		

Ces professeurs seront employés dans la célébration des fêtes nationales, soit pour l'exécution, soit pour la direction du chant et de l'orchestre [2].

IV. Chaque école recevra 140 élèves des deux sexes [3].

V. Les professeurs seront divisés en deux classes, il y en aura huit de la première et huit de la seconde.

VI. Il y aura un inspecteur et un sous-inspecteur de l'enseignement; le premier chargé de professer la composition et le second pris dans l'une ou l'autre classe indistinctement.

Ils auront la direction de toute les parties de l'étude et de l'exécution dans les fêtes nationales.

VII. Pour la première formation, le Directoire exécutif nommera un jury de onze membres choisis dans le Conservatoire de musique. Ce jury sera chargé de procéder à la nomination de l'inspecteur, du sous-inspecteur et des huit professeurs de première classe pour chacune des écoles spéciales.

L'inspecteur, le sous-inspecteur de l'enseignement et les huit professeurs de première classe, arrivés au lieu dans lequel l'école sera placé se formeront en jury qui sera présidé par un membre de l'administration centrale du département, et procéderont à la nomination de huit professeurs de seconde classe [1].

VIII. Les candidats aux places d'inspecteurs, de sous-inspecteurs et professeurs de première et de seconde classe dans les écoles spéciales, subiront préalablement un examen devant le jury spécialement chargé de leur nomination [2].

IX. A l'avenir, le mode prescrit par les articles VII et VIII sera suivi pour la nomination de l'inspecteur, du sous-inspecteur et des professeurs de seconde classe. Les professeurs de première classe seront nommés par le Directoire [3].

X. Il y aura unité dans les principes d'enseignement dans les écoles spéciales de musique [4].

XI. Il y aura dans chaque école une administration composée de l'inspecteur de l'enseignement, du sous-inspecteur et de trois professeurs pris indistinctement parmi ceux de l'école; ils seront nommés par tous les professeurs et renouvelés chaque année.

XII. L'administration sera chargée de la police intérieure de l'école, de l'exécution des lois et des arrêtés des autorités constituées.

XIII. Le Directoire est chargé du règlement relatif à la police intérieure et à l'ordre et à l'enseignement dans chaque école.

XIV. Il sera distribué chaque année des prix aux élèves qui se seront distingués.

Ces prix seront décernés par un jury composé de l'inspecteur de l'enseignement, du sous-inspecteur, et de trois autres professeurs nommés par l'administration centrale du département.

XV. Les élèves qui auront remporté des prix dans les écoles spéciales seront, de droit, admis au nombre de ceux du Conservatoire de musique à Paris pour y achever leurs études.

XVI. Chaque école spéciale aura un dépôt de musique

[1] Voyez l'article 5 du titre III.

[2] Ce nombre est nécessaire non seulement pour enseigner toutes les parties de l'art musical, mais encore pour former un orchestre complet.

[3] La proportion est une affaire de règlement.

[1] L'influence du Conservatoire de Paris paraîtra peut-être un peu forte; mais elle est indispensable, si l'on veut obtenir de bons choix. Nous ne devons pas oublier d'ailleurs, que cet établissement sera toujours le centre de l'école française et que la musique a besoin d'un point central d'unité, d'un moteur principal qui la dirige, après avoir lui-même reçu la direction du Gouvernement.

[2] Ce mode a l'inconvénient de nécessiter quelques déplacements; mais toute autre manière serait trop hasardeuse. Les artistes qui ne voudront pas venir se faire examiner trouveront une ressource dans les places de seconde classe.

[3] La commission n'a pas pensé qu'il fût prudent de faire nommer les professeurs de première classe par leurs pairs, et encore moins par les professeurs de seconde classe parce que le traitement n'étant pas assez fort pour les dispenser de chercher d'autres ressources dans leur talent, soit en donnant des leçons à ceux qui ne voudront pas fréquenter l'école, soit de tout autre manière, il serait à craindre que la peur d'être rivalisés ne leur fît jeter les yeux sur des musiciens notoirement inférieurs.

[4] Le Conservatoire s'occupe d'ouvrages élémentaires dans toutes les parties de l'art.

principalement formé des ouvrages élémentaires et de tous autres nécessaires à l'étude de l'art musical, ainsi que de ceux relatifs à la célébration des fêtes nationales. La garde en sera confiée à l'un des professeurs de première classe.

XVII. Les traitements seront fixés ainsi qu'il suit : l'inspecteur de l'enseignement, 2,400 francs. Le sous-inspecteur, 1,500 francs. Les professeurs de 1re classe, chacun 1,200 francs. Les professeurs de 2e classe, chacun 1,000 francs[1].

TITRE III. — *Petites écoles de musique.*

ARTICLE I. Outre les écoles ci-dessus mentionnées, il y aura cinquante écoles de musique placées dans les communes qui seront déterminées par le Directoire exécutif.

II. Dans chacune de ces écoles, il y aura un professeur chargé d'enseigner le solfège et les hymnes républicains, ainsi que de diriger les chants dans les fêtes nationales.

III. Ces professeurs seront à la nomination des professeurs de l'école spéciale dans l'arrondissement de laquelle ils se trouveront placés.

IV. Le traitement sera de 800 francs[1].

V. Il sera distribué chaque année des prix aux élèves qui se seront le plus distingués. Ceux qui en auront obtenu seront admis de droit dans les écoles spéciales.

VI. La présente résolution sera imprimée, elle sera portée au Conseil des Anciens par un messager d'État.

[1] Voyez le tableau annexé au rapport.

[1] Voyez le tableau ci-après.

TABLEAU DE LA DÉPENSE GÉNÉRALE.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

FORMATION ACTUELLE.		FORMATION PROPOSÉE.	
Commissaire chargé de l'organisation...	5,000f	Administrateur.....	5,000f
5 inspecteurs de l'enseignement.....	25,000	Inspecteurs.....	25,000
Secrétaire.....	4,000	Secrétaire.....	4,000
Bibliothécaire.....	3,000	30 professeurs de 1re classe à 2,500 fr..	75,000
28 professeurs de 1re classe à 2,500 fr.	70,000	45 professeurs de 2e classe à 2,000 fr..	90,000
54 professeurs de 2e classe à 2,000 fr..	108,000		
28 professeurs de 3e classe à 1,500 fr...	42,800		
	255,800f		202,000f

BALANCE. Première formation..... 255,800 francs.
Nouvelle formation..... 202,000

ÉCONOMIE..... 55,800 francs.

ÉCOLES SPÉCIALES.

Inspecteurs, 2,400 francs; sous-inspecteurs, 1,500 fr.; 8 professeurs de 1re classe à 1,200 fr., 9,600 fr.; 8 professeurs de 2e classe à 1,000 fr., 8,000 fr.; 25,000 fr.

Les douze écoles spéciales forment la somme de..... 258,000f
Petites écoles, 50 professeurs à 800 fr. font..... 40,800
500,800f

[Bibl. nat., Le 41 2471.]

DXXVI. — RAPPORT, FAIT PAR HEURTAULT-LAMERVILLE, SUR L'ORGANISATION NOUVELLE DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE, AU NOM DES COMMISSIONS D'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES; SÉANCE DU 6 VENDÉMIAIRE AN VIII.

CITOYENS REPRÉSENTANTS,

Le Conseil a arrêté, il y a peu de jours, qu'il lui seroit fait un rapport sur le Conservatoire de musique. Je viens, au nom de vos Commissions d'instruction et des institutions réunies, répondre au vœu du Conseil.

Notre collègue Leclerc (de Maine-et-Loire), dans un rapport philosophique et approfondi, du 7 frimaire an VII, sur l'établissement des écoles spéciales de musique, a déjà parlé du Conservatoire, suivant les mêmes principes qu'avoit établi en l'an V notre collègue Daunou; ainsi je respecterai leur travail, en res-

serrant le mien. C'est, au reste, à peu de chose près, la première partie du projet de résolution du 7 frimaire, que je viens vous présenter, détachée des écoles spéciales, que la situation du Trésor public nous commande de laisser pour le moment au nombre de nos regrets et de nos espérances. Mais le plus grand besoin d'économie ne porteroit jamais vos commissions à vous proposer de faire une réduction trop considérable dans le Conservatoire, qui est, pour l'art particulier de la musique, ce que l'Institut national est pour toutes les sciences.

Ce bel établissement est un enfant de la Révolution. La plupart de ses membres l'ont servie dès son aurore. Il fut d'abord nommé Institut de musique, et, par la loi du 16 thermidor an 3, il fut continué sous la dénomination de Conservatoire. Cet établissement réunit un grand nombre des plus recommandables compositeurs et exécutans des trois écoles de France, d'Italie et d'Allemagne; et leurs talens ont rivalisé de civisme et de génie avec nos poètes les plus célèbres, par la composition de ces sublimes chants nationaux dont la liberté a goûté les charmes, et dont la victoire a senti la puissance. Ses professeurs enseignent, exécutent et perfectionnent l'harmonie, sans laquelle le concours des différens sons n'a point de style et n'est que du bruit, la mélodie, sans laquelle le chant n'a ni couleur, ni force d'impulsion. Ils conservent et alimentent le goût et le génie de cet art consolateur, qui, en exprimant les passions douces ou terribles, et imitant les divers effets de la nature, s'empare plutôt de l'âme que des sens, et est nécessaire au bonheur et au caractère vif et sensible du peuple français. La musique est l'âme des fêtes nationales; elle tient à l'éducation générale dans les républiques; elle est un moyen dans les conceptions du Gouvernement; elle s'allie avec le plaisir et avec la vertu; par elle, la sensibilité utilise les loisirs, écarte l'ennui, et réunit les hommes.

L'établissement du Conservatoire de musique est d'autant plus précieux, qu'il est aujourd'hui à peu près notre seule richesse en grands talents; que nous sommes forcés d'ajourner les écoles spéciales, qui seroient les pépinières de cet art, et que presque tous les jeunes gens qui s'étoient destinés à entrer dans la musique des chapelles, des cathédrales, des orchestres des princes, ont pris un autre état au commencement de la Révolution. On peut juger du nombre des personnes qui cultivoient alors l'art musical, puisque les frais de la musique du roi, du clergé et des princes coûtoient, à ce que l'on assure, près de dix millions. Il y a donc en ce moment beaucoup moins de jeunes artistes qui cultivent cet art, et une lacune de près de vingt ans dans les ressources de cet établissement. Il tend sans cesse à se détériorer, et ce n'est qu'avec le secours des élèves qui sont constamment son ouvrage, qu'il peut remplacer les membres qu'il perd, et soutenir sa gloire.

Il n'est pas sans intérêt de mettre sous les yeux du Conseil de quelle utilité aussi le Conservatoire devient indirectement au commerce, au Trésor public, aux indigents, aux armées et à la société en général. Le Conservatoire affranchit la République, par la formation des élèves, de la nécessité où étoient autrefois les régiments français de tirer de l'Allemagne des musiciens d'instruments à vent, parce qu'alors nous n'avions point d'école de ce genre. Le nombre de ces élèves que le Conservatoire a donnés aux différentes armées de la République, depuis 1792, est au moins de quatre cents. Puisse-t-il s'augmenter de jour en jour! Vous savez combien, citoyens collègues, il seroit à désirer que tous les corps militaires eussent une musique nombreuse de cette nature d'instruments les plus excitants à la guerre : précédé par eux, le soldat français n'a plus de bornes à son courage ni à sa force, que la mort ou la victoire. La protection que le Corps législatif continuera d'accorder au Conservatoire nourrira une branche de commerce importante vis-à-vis de l'étranger. Nos facteurs fournissent maintenant à une grande partie de l'Europe les meilleurs instrumens de toute espèce.

Le Conservatoire, élevant de bons sujets pour les théâtres, pour les bals, pour les concerts, augmente la rétribution qu'en conformité de la loi ces réunions publiques doivent donner aux communes; elle est d'environ 1,200,000 francs pour la commune de Paris.

Le Trésor public profite du produit du timbre sur tous les papiers de musique; et ce revenu, d'après les succès du Conservatoire, peut devenir un jour considérable, quand nos relations seront rouvertes avec les puissances qui ont l'aveuglement et la barbarie de chercher à nous détruire, tout en enviant les productions du territoire et du génie français.

Le Conservatoire a une bibliothèque de musique qui est la plus curieuse et la plus complète collection du monde entier. Dans ce sanctuaire du goût et de l'harmonie, à des jours déterminés, les amateurs peuvent venir s'occuper et s'instruire.

Le Conservatoire, sous le rapport politique et sous le rapport social, est donc un établissement à affermir de plus en plus. Cependant, dans les circonstances actuelles, la Commission chargée de vous présenter le projet de résolution sur les dépenses du matériel du Ministre de l'Intérieur; et vos Commissions d'instruction publique et des institutions républicaines réunies, sont convenues de vous proposer de diminuer les dépenses du Conservatoire de 125,000 francs, sans compter la retenue momentanée, montant à 15,000 francs. Cette réduction a entraîné la nécessité de vous soumettre aujourd'hui la nouvelle organisation, par laquelle il y aura 36 membres et 250 élèves de moins dans cet établissement; mais le nombre de ceux qui le formeront après la réduction opérée est absolument indispensable, pour que le Conservatoire se tienne à la hauteur de ses destinées, et suffise à l'instruction des élèves et aux services publics où ses membres sont appelés.

Quand les temps seront plus heureux; quand la trompette guerrière aura de nouveau fatigué les airs des triomphes de nos braves armées et proclamé une paix honorable, le Corps législatif donnera sans doute une nouvelle activité à cet établissement civique, en consacrant quelques fonds aux voyages des élèves les plus instruits, en fortifiant leur émulation par des prix nationaux, surtout en établissant des écoles spéciales dans les dé-

partements, où elles porteront leurs bienfaits dans la société, l'habitude des chants républicains dans toutes les classes; d'où elles répondront au signal du Conservatoire, à qui elles prépareront des professeurs dignes d'entrer dans son sein. Jamais cet art céleste n'acquierra tout son développement, on ne peut trop le répéter, que par les écoles spéciales, dont l'établissement est encore, malgré nous, confié à l'avenir. Quand pourrons-nous dire : il n'est pas un Français dont le goût et l'habitude des chants civiques n'allègent les travaux, dont ils n'adoucissent les peines, dont ils n'élèvent le courage, dont ils ne rendent le caractère fraternel, dont ils n'attachent le cœur à la République? La musique n'est pas seulement un chant: elle est encore un sentiment et une pensée.

Voici le projet de résolution que vos commissions vous proposent.

PROJET DE RÉSOLUTION.

Le Conseil des Cinq-Cents, après avoir entendu le rapport de ses Commissions d'instruction publique et des institutions républicaines réunies, considérant que l'économie exige une réduction dans les dépenses du Conservatoire de musique; que cette réduction entraîne une diminution de trente-six dans le nombre des membres, et qu'une nouvelle organisation de cet établissement est utile, déclare qu'il y a urgence. Le Conseil, après avoir déclaré l'urgence, prend la résolution suivante :

Article I. Le nombre des membres du Conservatoire sera réduit à quatre-vingt-deux, savoir : 1 administrateur; 5 inspecteurs de l'enseignement; 30 professeurs de première classe; 44 professeurs de seconde classe; 1 secrétaire; 1 bibliothécaire.

II. Le Directoire exécutif est chargé d'opérer la réorganisation du Conservatoire. Pour y parvenir, il nommera l'administrateur et onze professeurs de première classe. Les cinq inspecteurs, le secrétaire et le bibliothécaire resteront en fonctions. L'administrateur, les cinq inspecteurs et les onze professeurs choisis par le Directoire nommeront les dix-neuf autres professeurs de première classe, et les quarante-quatre professeurs de seconde.

III. Les diverses parties de l'enseignement seront réparties entre les soixante-dix-neuf professeurs, ainsi qu'il suit :

Composition....	5	Basson.....	6
Accompagnement	3	Trompette.....	1
Chant.....	6	Trombone.....	1
Violon.....	8	Serpent.....	1
Violoncelle.....	4	Solfége.....	14
Clavecin.....	5	Vocalisation....	3
Orgue.....	1	Déclamation applicable à la scène lyrique.	1
Flûte.....	4		
Hautbois.....	2		
Clarinette.....	8		
Cor.....	6		79

IV. Le nombre des élèves des deux sexes dans le Conservatoire est réduit à trois cent cinquante. Il ne peut exister de place vacante. Trois places d'élèves sont affectées pour l'avenir à chaque département. Cette disposition remplie, le surplus des places appartiendra aux jeunes citoyens les premiers inscrits sur le tableau des candidats, de quelque département qu'ils soient.

Les candidats seront admis aux places d'élèves, d'après le mode d'inscription, d'examen et de réception qui sera établi par un règlement.

V. S'il y a lieu à réduction parmi les élèves maintenant admis, elle portera sur les derniers reçus; mais ceux qui sortiront des classes de l'enseignement seront appelés les premiers, suivant leur date de réception, et sans nouvel examen, à remplir les places qui deviendront vacantes.

VI. L'administrateur sera, dans tous les cas, à la nomination du Directoire exécutif : il remplira les fonctions de commissaire chargé de l'organisation, et celles attribuées à l'administration de cet établissement par la loi du 16 thermidor an III, concernant la surveillance générale du Conservatoire et l'exécution de la loi.

VII. Les cinq inspecteurs sont spécialement chargés de l'enseignement de la composition; ils ont, en outre, la surveillance de toutes les parties de l'enseignement et celle de l'exécution dans les fêtes publiques.

VIII. Les traitements de l'administrateur, des inspecteurs de l'enseignement, des professeurs de première classe, des professeurs de seconde classe, du secrétaire et du bibliothécaire, sont déterminés par la loi sur les dépenses du Ministère de l'Intérieur, pour l'an 8.

IX. La réorganisation étant opérée, les places qui viendront à vaquer parmi celles des inspecteurs de l'enseignement, des professeurs de l'une et l'autre classe, et du bibliothécaire, seront remplies de la manière suivante : trois jurys seront formés dans la décade de la vacance d'une place : un par le Directoire exécutif, un par l'Institut national, un par le Conservatoire de musique. Chacun de ces jurys sera composé de trois membres, et présentera un candidat. Si le même candidat est présenté par les trois jurys, par cela seul il est élu.

Si les trois jurys ne présentent pas le même individu, les noms des candidats choisis par chacun d'eux seront adressés au Conservatoire, qui procédera à l'élection définitive, par la voie d'un quatrième jury, composé de neuf membres du Conservatoire, et nommés par le Conservatoire réuni.

En cas de vacance de la place du secrétaire, il sera nommé par les membres du Conservatoire à la majorité des voix.

X. Nul ne pourra être membre de plus d'un des jurys qui seront formés à l'occasion de la vacance d'une place de membre du Conservatoire.

XI. Le Conservatoire concourra par son exécution à la célébration des fêtes qui seront célébrées dans l'intérieur des deux Conseils.

XII. Le Directoire exécutif fera le règlement intérieur du

Conservatoire, déterminera le mode d'inscription, d'examen, d'admission et de remplacement des élèves, d'après les dispositions énoncées dans la présente loi.

XIII. La loi du 16 thermidor an III est maintenue en tout ce qui n'est pas contraire à la présente.

XIV. La présente résolution sera imprimée, et portée au Conseil des Anciens par un messager d'État.

[De l'Imprimerie Nationale, vendémiaire an 8, 10 pages in-8°; Bibl. nat., Le[38] 3642; Arch. nat., C. 466.]

(Voir les documents relatifs au dépôt, à la discussion, à l'amendement et à l'adoption de ce projet, n° CCXLIX à CCLIII, p. 137 et suiv.)

DXXVII. — PROJET D'ORGANISATION DES ÉCOLES DE MUSIQUE, SOUMIS EN L'AN V À LA COMMISSION ET EN L'AN IX AU COMITÉ D'INSTRUCTION PUBLIQUE DU CORPS LÉGISLATIF, PAR B. SARRETTE.

ORGANISATION DES ÉCOLES DE MUSIQUE.

ÉCOLES DE PREMIER DEGRÉ.

Il y aura dans l'étendue de la République trente écoles de musique dites de premier degré; ces écoles seront placées dans les communes de *Cologne*, *Anvers*, *Gand*, *Deux-Ponts*, *Cambrai*, *Metz*, *Amiens*, *Troyes*, *Besançon*, *Caen*, *Alençon*, *le Mans*, *Brest*, *Lorient*, *Angers*, *Poitiers*, *la Rochelle*, *Angoulême*, *Bourges*, *Chalon*, *Périgueux*, *Bazas*, *Cahors*, *Perpignan*, *Rodez*, *le Puy*, *Grenoble*, *Gap*, *Avignon*, *Auch*. Chacune de ces écoles sera tenue par un professeur de solfège chargé de l'enseignement de quinze élèves.

ÉCOLES DE DEUXIÈME DEGRÉ.

Il y aura quinze écoles de second degré placées dans les villes de *Lille*, *Liége*, *Mayence*, *Trèves*, *Reims*, *Nancy*, *Rennes*, *Orléans*, *Tours*, *Moulins*, *Limoges*, *Genève*, *le Puy-en-Velay*, *Pau*, *Nice*. Chacune de ces écoles sera composée de quatre professeurs chargés de l'enseignement du solfège, du chant, du violon et du violoncelle.

Quarante élèves des deux sexes recevront l'instruction dans chacune des écoles de second degré. L'un des quatre professeurs remplira, dans chaque école, les fonctions administratives.

ÉCOLES DE TROISIÈME DEGRÉ.

Il y aura dix écoles de musique de troisième degré; elles seront placées dans les villes de *Bruxelles*, *Rouen*, *Strasbourg*, *Nantes*, *Dijon*, *Lyon*, *Bordeaux*, *Toulouse*, *Montpellier*, *Marseille*. Chaque école sera composée de quinze professeurs, entre lesquels l'enseignement sera réparti ainsi qu'il suit :

Solfège.....	2	Hautbois.....	1
Chant.....	2	Flûte.....	1
Clavecin.....	1	Clarinette.....	1
Harmonie.....	1	Cor.....	1
Composition.....	1	Basson.....	1
Violon.....	1	Serpent.....	1
Violoncelle.....	1		
		TOTAL.....	15

Chaque école recevra cent vingt élèves des deux sexes. Il y aura un inspecteur de l'enseignement et un sous-inspecteur de l'enseignement; le premier, chargé de professer la composition, et le second, l'harmonie. Les professeurs seront divisés en deux classes; il y en aura six de la première et sept de la seconde.

Il y aura dans chaque école une administration composée de l'inspecteur de l'enseignement, du sous-inspecteur et de trois professeurs pris indistinctement parmi ceux de l'école; ces trois professeurs seront nommés par leurs collègues et renouvelés par tiers chaque année. Cette administration sera chargée de l'exécution du règlement et des actes des autorités constituées relatifs à l'école.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

ÉCOLE DE QUATRIÈME DEGRÉ.

Le Conservatoire de musique, créé sous le nom d'Institut national par le décret du 18 brumaire an II de la République, organisé par la loi du 16 thermidor an III, est établi pour la conservation et la reproduction de la musique dans toutes ses parties.

Le nombre des membres du Conservatoire de musique, fixé à cent quinze par la loi du 16 thermidor an III, est réduit à quatre-vingt-trois, ainsi qu'il suit : 1 directeur, 5 inspecteurs, 30 professeurs de 1re classe, 45 professeurs de 2e classe, 1 secrétaire, 1 bibliothécaire.

Le mode de réduction ordonné par l'arrêté du Ministre de l'intérieur en date du 27 ventôse an VIII (18 mars 1800), opéré le 30 du même mois (21 mars), est sanctionné par la présente loi.

Le directeur du Conservatoire exerce les attributions administratives dans cet établissement; il est spécialement chargé de la surveillance générale de toutes ses parties. Les diverses parties de l'enseignement de la musique sont réparties, selon le besoin, entre les 80 professeurs. Le nombre des élèves des deux sexes, dans le Conservatoire est fixé à 400.

Il est établi dans le Conservatoire de musique une Bibliothèque nationale composée d'une collection complète des partitions et ouvrages traitant de cet art, des poètes anciens et modernes, des instruments antiques ou étrangers et de ceux à nos usages, qui peuvent, par leur perfection, servir de modèles.

NOMINATION DES PROFESSEURS DANS LES ÉCOLES DE MUSIQUE.

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

ÉCOLE DE QUATRIÈME DEGRÉ.

Le *directeur* sera nommé par le Gouvernement. Les *inspecteurs* de l'enseignement et les *professeurs* seront nommés par un jury de neuf membres, choisi dans le sein du Conservatoire par le Ministre de l'intérieur. Le Ministre de l'intérieur nommera aux places de *secrétaire* et de *bibliothécaire* sur la présentation du directeur du Conservatoire.

ÉCOLES DE TROISIÈME DEGRÉ.

Les professeurs des écoles de troisième degré seront nommés par le Conservatoire de musique.

ÉCOLES DE DEUXIÈME ET PREMIER DEGRÉ.

Les professeurs des écoles de second et de premier degré seront nommés par ceux des écoles de troisième degré; il sera établi pour cet effet un arrondissement à chacune des écoles de troisième degré.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Il y aura unité d'enseignement dans toutes les écoles de musique. Il sera annuellement distribué des prix aux élèves des écoles de musique.

Les élèves qui auront remporté des prix dans les écoles de premier et de deuxième degré seront de droit admis dans celles du troisième degré, et les élèves de ces dernières, qui y remporteront des prix, seront de droit admis au Conservatoire pour y achever leurs études.

L'élève qui aura remporté le prix de composition au Conservatoire de musique voyagera, pendant cinq années, aux frais de la République; la quotité de la pension qui lui sera allouée à cet effet sera égale à celle accordée, dans l'École de France à Rome, pour les arts du dessin, aux pensionnaires de la République. Le Conservatoire déterminera chaque année les différentes écoles de l'Europe qui devront être fréquentées par les élèves voyageurs.

Tout pensionnaire, parvenu aux termes de ses voyages, sera tenu de déposer au Conservatoire la partition d'un ouvrage dramatique de sa composition; il en aura choisi le sujet dans cinq poèmes français qui lui auront été remis par le Conservatoire.

Il sera fait un règlement relatif à la police intérieure et à l'ordre de l'enseignement dans chaque école. Chaque école de musique aura dans son sein un dépôt renfermant les ouvrages traitant de l'art ainsi que la musique et les instruments nécessaires à l'étude.

Les professeurs et les élèves des écoles de musique seront tenus de concourir à l'exécution des fêtes nationales dans les villes où chacune d'elles se trouvera placée.

TRAITEMENT DES PROFESSEURS DES ÉCOLES DE MUSIQUE.

ÉCOLES DE PREMIER DEGRÉ.

Les professeurs des écoles de premier degré jouiront d'un traitement annuel de 900 francs.

ÉCOLES DE DEUXIÈME DEGRÉ.

Le traitement des professeurs des écoles de deuxième degré seront ainsi fixés :

1 Professeur administrateur.....	1,300 francs.
1 Professeur adjoint à l'administrateur..	1,100
2 Professeurs à 1,000 francs chacun....	2,000
Total pour chaque école...	4,400

ÉCOLES DE TROISIÈME DEGRÉ.

Les traitements des professeurs des écoles de troisième degré seront ainsi fixés :

1 Inspecteur de l'enseignement.....	2,400 francs.
1 Sous-inspecteur.....	1,800
6 Professeurs de 1re classe à 1,200 fr. chacun.....	7,200
7 Professeurs de 2e classe à 1,100 fr. chacun.....	7,700
Total pour chaque école..	19,100

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

ÉCOLE DE QUATRIÈME DEGRÉ.

Les traitements des membres du Conservatoire sont ainsi déterminés :

1 Directeur.....	6,000 francs.
5 Inspecteurs de l'enseignement à chacun 5,000 francs.....	25,000
1 Secrétaire.....	4,000
1 Bibliothécaire.....	3,000
30 Professeurs de 1re classe à chacun 2,500 francs.....	75,000
45 Professeurs de 2e classe à chacun 2,000 francs.....	90,000
Total.....	203,000

ENCOURAGEMENTS POUR L'ÉTUDE DU CHANT.

Vingt pensions annuelles, de 1,000 francs chacune, seront spécialement affectées à des élèves des deux sexes, qui réuniront les qualités propres à l'étude du chant et qui se destineront à faire leur état de cette partie; ils suivront leurs études au Conservatoire de musique. Ces pensions seront accordées par le Ministre de l'intérieur, d'après examen et présentation faite par le Conservatoire de musique. Les élèves des écoles de premier, deuxième, troisième et quatrième degré concourront à la formation des listes des candidats à ces pensions.

PARALLÈLE DES PROJETS D'ORGANISATION

DES ÉCOLES DE MUSIQUE.

NOMBRE des ÉCOLES.	LEUR NATURE.	NOMBRE des PROFESSEURS.	NOMBRE des ÉLÈVES.	DÉPENSES.
	PREMIER PROJET DU CITOYEN DAUNOU.			
12	Ecoles spéciales.....	"	"	"
1	Conservatoire de musique.....	83	"	"
13		83	"	"
	DEUXIÈME PROJET DU CITOYEN LECLÈRE, DE MAINE-ET-LOIRE.			
1	Conservatoire de musique.....	80	350	202,000
12	Écoles spéciales de musique.....	216	1,680	258,000
50	Petites écoles de musique.....	50	750	40,000
63		346	2,780	500,000
	NOUVEAU PROJET.			
30	Écoles de 1er degré...	30	450	27,000
15	Écoles de 2e degré....	60	600	66,000
10	Écoles de 3e degré....	150	1,200	191,000
1	École de 4e degré (le Conservatoire de musique)	80	400	203,000
"	Pensionnat.....	"	"	20,000
56		320	2,650	507,000

TABLEAU APPROXIMATIF

DES DÉPENSES RELATIVES À L'ENTRETIEN DES CORPS DE MUSIQUE DE LA CHAPELLE ET DE LA CHAMBRE DU ROI, DES CATHÉDRALES ET MAÎTRISES AVANT 1789.

Chapelle et chambre du Roi et de la Reine.....		407,300 francs
Cathédrale	de Paris, Sainte-Chapelle et église ayant musique ou maîtrise.....	674,400
	de Chartres.....	106,800
	d'Amiens	66,100
	de Dijon.....	70,000
Sainte-Chapelle de Dijon.....		105,000
Collégiale de Saint-Martin de Tours.		81,900
Cathédrale	d'Angers.....	80,000
	de Strasbourg.....	250,000
	de Rouen.....	81,000
	de Toulouse.....	100,000
	de Rennes	80,000
	de Cambrai	130,000
	de Tournai.....	90,000
	de Langres.....	100,000
Environ 400 églises ayant maîtrises composées chacune, terme moyen, de douze musiciens ou bénéficiers musiciens avec un maître de musique, à 25,800 francs chacune.		10,320,000
6,000 organistes à 600 francs l'un dans l'autre.....		3,600,000
On peut évaluer les fondations de la Belgique et des pays réunis à 4 millions de francs, au plus bas.		4,000,000
	TOTAL.....	20,342,500

OBSERVATIONS.

Avant la Révolution, les frais d'entretien de la musique en France s'élevaient à plus de 20 millions; à l'avenir, 500,000 francs suffiront pour entretenir cinquante-six écoles, au nombre desquelles se trouve le Conservatoire de musique, qui doit être considéré comme un lycée musical où l'art, en se reproduisant, doit s'améliorer des fruits du génie et de l'expérience.

Autrefois l'enseignement, dans les écoles dites *maîtrises*, se bornait, pour la composition, à la seule étude du contrepoint; on s'abstenait de l'étude du genre dramatique; le chant vulgairement connu sous la dénomination de chant de cathédrale était le seul enseigné, et l'on sait combien, dans les églises de France, ce genre de chant était éloigné, tant par la pureté, la grâce et l'onction, de celui pratiqué par celles d'Italie. Dans

ces écoles on enseignait l'orgue et le serpent; quelques-unes admettaient l'étude du basson et du violoncelle, mais rien au delà.

L'enseignement de l'art musical était donc incomplet sous tous les rapports, et il fallait des études particulières pour former le musicien propre au théâtre, soit compositeur, soit exécutant. Désormais cinquante-six écoles réuniront deux mille six cent cinquante élèves enseignés dans toutes les parties de la musique; si on suppose que sur ce nombre douze cents seulement soient destinés par la nature à devenir musiciens, évaluant la durée de l'éducation de chacun à six années et opérant par termes moyens, on aura chaque année deux cents élèves formés qui serviront à entretenir l'art dans la société, qui recruteront les corps de musique militaire, fourniront les moyens d'exécution pour les fêtes nationales et alimenteront les théâtres.

On réunira donc le triple avantage : 1° d'obtenir une excessive économie dans la dépense d'entretien des établissements d'instruction en ce genre; 2° de créer, avec un système complet d'enseignement, une école de chant qui, par la suite, pourra rivaliser avec celle d'Italie; 3° de nous rendre indépendants des écoles allemandes dans lesquelles, jusqu'à l'époque de la fondation du Conservatoire, on fut obligé de puiser les musiciens d'instruments à vent employés dans les régiments et les spectacles.

Dans l'état actuel de l'art musical en France, le chant est de toutes les parties celle qui réclame le plus de soins pour sa reproduction. Le mode le plus utile à employer est sans contredit celui d'avoir des examinateurs placés sur les principaux points de notre population, afin de reconnaître les voix propres au chant et les indiquer au Conservatoire qui aura les moyens de pourvoir à leur instruction.

Les professeurs des écoles de musique seront ces examinateurs permanents; ils rendront compte régulièrement des produits assez rares de la nature en ce genre; le Conservatoire les recueillera, et c'est alors qu'on pourra espérer de voir cesser cette pénurie d'organes qui, depuis si longtemps, a placé l'école française au rang inférieur.

Tels sont les motifs qui ont déterminé la proposition de l'établissement d'un pensionnat destiné à encourager l'étude du chant; les élèves doués par la nature des qualités primitives qui constituent un chanteur et qui n'auront que ce bien, trouveront dans cet établissement les moyens de se former au Conservatoire et de subsister pendant le temps nécessaire à leur éducation.

Alors de jeunes artistes indigents seront arrachés aux petits théâtres, où ils sont obligés de sacrifier toutes les dispositions qu'ils peuvent avoir pour se procurer l'existence. Après avoir examiné la question dont il s'agit sous le rapport de l'agrandissement de l'art, il est nécessaire de l'envisager sous les rapports commerciaux; cette considération est trop importante, dans un État dont le commerce et les arts sont la principale force, pour la négliger.

Autrefois, le commerce français ne retirait que très peu d'avantages des objets relatifs à la musique; les produits de cette partie de l'industrie nationale étaient nuls pour le fisc. Des artistes étrangers venaient en France exercer la supériorité de leurs talents, ils retournaient dans leur patrie après avoir recueilli le tribut de notre admiration; les jouissances qu'ils nous apportaient étaient toujours suivies d'une exportation de numéraire. Désormais la balance peut devenir toute à notre avantage; le Conservatoire de musique et les établissements proposés peuvent nous rendre entièrement indépendants; déjà plusieurs de nos artistes, parvenus au dernier degré de perfection, relèvent l'école française de l'état d'avilissement dans lequel elle était tombée. Que sera-ce lorsque, par suite d'un système complet d'enseignement, nous pourrons atteindre cette extrême perfection dans toutes les parties de l'art musical; alors quelle source de richesse la musique n'apportera-t-elle pas à la République pour tous les sacrifices faits à sa reproduction!

Quelques exemples puisés dans les opérations actuelles du commerce vont démontrer combien l'industrie est préparée à seconder les encouragements que pourrait lui donner le Gouvernement et quels avantages il en pourrait résulter.

Avant la Révolution, l'Angleterre nous fournissait des pianos; le prix ordinaire des meilleurs instruments était de 12 à 25 guinées. L'Allemagne nous fournissait la plus grande partie des instruments à vent et à cordes; les cors allemands, instruments bruts, étaient payés 72 francs; on payait les bons violons du Tyrol 120 francs; la consommation de ces instruments était considérable.

Nos pianos sont maintenant recherchés dans toute l'Europe; leur prix est monté de 1,000 à 2,400 francs; le prix de nos cors, préférables par leur fini à ceux d'Allemagne, est monté à 300 francs; nos luthiers fabriquent des violons dont la bonté a fait monter le prix ordinaire à 400 francs.

Les exemples cités sur ces trois sortes d'instruments s'étendent à la facture de tous les autres, et généralement la fabrication française a, dans le commerce en ce genre, la supériorité sur celle des autres nations; cette vérité est attestée par l'empressement avec lequel ses produits sont recherchés.

Si le commerce des instruments nous appartient exclusivement par l'excellence de notre facture[1], celui de la musique gravée nous appartient également; nous ne tirons pas de musique du dehors et nous en exportons beaucoup[2]; les avantages qui

[1] Un article réglementaire du Conservatoire porte que les instruments donnés comme prix aux élèves seront de facture française; cette disposition tend au perfectionnement de la fabrication, en ce que les artistes qui la dirigent ont pour but principal de procurer à leurs élèves les meilleurs instruments. De là les soins et les recherches qui nécessairement améliorent continuellement la main-d'œuvre.

[2] La gravure de la musique est parvenue à un degré de perfection inconnu dans les villes de l'Europe où cette partie de l'industrie est exercée. C'est principalement aux soins apportés dans la direction d'un atelier de ce genre établi dans le Conservatoire de musique que cet avantage est dû.

résultent de ces deux branches du commerce et l'impôt direct attaché à l'une d'elles[1] suffiraient seuls pour entretenir les établissements d'instruction proposés.

Depuis quelques années, le Gouvernement a établi au profit des pauvres une taxe sur les entrées des spectacles, bals et concerts; cette taxe pour la seule ville de Paris produit environ 500,000 francs; l'art qui contribue le plus à procurer de telles ressources au Gouvernement ne peut-il espérer d'obtenir les moyens nécessaires à sa conservation, de laquelle dépendent tous les avantages que les théâtres procurent au commerce national?

[1] L'impôt du timbre établi depuis quelques années.

DXXVIII. — PROJET D'ORGANISATION GÉNÉRALE DE L'ÉCOLE ROYALE (1817-1818?).

ARTICLE PREMIER. L'École royale de musique, créée en 1784 par notre bien-aimé frère Louis XVI et rétablie depuis sous le nom de Conservatoire, continuera d'être chargée de l'enseignement nécessaire aux élèves qui se destinent à l'exercice de l'art dramatique ou de l'art musical.

ART. 2. Il y aura à cet effet un pensionnat établi pour le chant à l'École royale. Ce pensionnat sera établi à l'intérieur pour les élèves hommes; les élèves femmes toucheront la pension chez leurs parents, qui devront répondre d'elles. Il y aura également à l'École royale un externat pour les élèves des deux sexes.

ART. 3. Chacun des élèves sera tenu de passer un engagement pour le cours entier des études qu'il devra suivre à l'École royale et pour les deux années qui suivront conformément aux dispositions des articles 33, 34 et 35 de la présente ordonnance.

TITRE II. — *De l'administration de l'École royale.*

ART. 4. La direction de l'École royale sera confiée à un directeur nommé par le Ministre secrétaire d'État au Département de notre maison.

ART. 5. Le directeur exerce une surveillance générale sur tout l'établissement de l'école. Il préside et convoque les comités, commissions ou jurys de l'École royale. Il propose au Ministre secrétaire d'État de notre maison les admissions ou radiations d'élèves. Il prononce les radiations pour fait de police dans l'école; les suppressions de traitements ou d'allocation qui ne passent pas la durée d'un mois. Il accepte ou modifie les propositions qui lui sont faites par les comités d'enseignement sur les répertoires des exercices, le choix des élèves destinés à y concourir, la distribution des rôles ou morceaux de musique, l'époque des répétitions et exercices et généralement ce qui concerne le service de l'école.

ART. 6. Le directeur est exclusivement chargé du soin et de la garde de la bibliothèque, du soin et de la garde des archives. A cet effet, il y aura un gardien placé sous ses ordres.

ART. 7. Le directeur rend au Ministre de notre maison, par semestre et par année, un compte moral de la situation de l'établissement; il rédige ce compte de concert avec les membres du comité d'administration pris parmi les professeurs de composition. Le compte doit renfermer un aperçu sur les modifications ou améliorations apportées ou à apporter, sur le degré d'espérance que donnent les trois meilleurs élèves de chaque classe et sur le parti que l'on peut en tirer.

ART. 8. Trois professeurs, dont deux de composition et un de déclamation, seront nécessairement, chacun pour leur partie, inspecteurs de l'enseignement sous la surveillance du directeur. Ils recueillent, pour préparer ce compte, les notes et rapports des autres professeurs et seront tenus d'en faire mention.

ART. 9. Deux fois par an, un mois avant la rédaction de ce compte, il y aura une assemblée générale des professeurs pour connaître la situation morale de l'établissement.

TITRE III. — CHAPITRE PREMIER. — *De l'enseignement général.*

ART. 10. L'enseignement de l'École royale sera confié désormais aux 33 professeurs, répartis de la manière suivante : composition, 3; harmonie, 1; accompagnement, 1; chant, 4; solfège, 4; déclamation, 4; langue et histoire, 1; maintien du corps, 1; escrime, 1; études des rôles, 1; orgue, 1; piano, 2; violon, 2; violoncelle, 2; flûte, 1; hautbois, 1; clarinette, 1; basson, 1; cor, 1; et à 18 professeurs de seconde classe, savoir : chant, 5; solfège, 6; piano, 2; violon, 2 ou 3; violoncelle, 1; déclamation, 2.

ART. 11. Il pourra y avoir aussi dans les classes de déclamation, de chant ou de solfège des répétiteurs pris parmi les élèves qui seront le plus près du terme de leurs études. Ces répétiteurs seront désignés par le professeur, présentés par le directeur et autorisés par le Ministre de notre maison; leurs fonctions ne pourront s'étendre au delà du temps qui leur restera à passer dans le cours des études de l'école.

ART. 12. En aucun cas, le traitement des professeurs de seconde classe ne pourra s'élever à plus des deux tiers du traitement des professeurs de première et le traitement des répétiteurs à plus du quart.

ART. 13. Les professeurs de musique vocale ou instrumentale seront nécessairement pris parmi les artistes qui auront acquis le plus de célébrité dans l'art qu'ils exercent. Des professeurs de déclamation, deux pourront être pris parmi les acteurs, deux pourront l'être parmi les hommes de lettres qui se sont le plus spécialement occupés du théâtre.

ART. 14. La durée pour chaque élève du cours entier de musique instrumentale sera de six années au moins. La durée de chaque cours de déclamation sera de même pour l'élève au moins de cinq années. Tout élève qui voudrait, avant l'expiration

de ce temps, sortir de l'école pour aller exercer au dehors perdra son titre d'élève de l'École royale ainsi que les avantages qui y sont attachés et n'y pourra plus rentrer.

Art. 15. Après la première année, les élèves qui se destinent à la musique instrumentale devront, indépendamment du cours spécial auquel ils seront attachés, suivre un des cours d'accompagnement, d'harmonie ou de composition. Les élèves qui se destinent au théâtre devront nécessairement suivre un cours de langue et d'histoire et prendre des leçons de placement de corps ou d'escrime jusqu'à la fin de leur temps d'études. Les élèves qui se destinent à la composition devront nécessairement avoir suivi un des cours de langue et un des cours d'harmonie.

Art. 16. Tous les trois mois, des examens auront lieu dans l'école selon la forme établie (art. 131 à 135 du règlement du 14 octobre 1808). Le résultat de ces examens sera noté pour l'examen général de fin d'année et servira pour la distribution des prix aux élèves.

Art. 17. L'école de chant destinée à l'Opéra est supprimée, les élèves destinés à la déclamation seront marqués pour le théâtre auquel leurs qualités particulières sembleront davantage les appeler par un comité composé de trois professeurs et de deux hommes de lettres et présidé par le doyen d'âge : le directeur y assistera avec voix consultative.

Art. 18. La marche de l'enseignement dans chaque branche d'études continuera d'être dirigée par les comités formés des seuls professeurs de l'enseignement, conformément aux dispositions des chapitre VII, section 1, et chapitre VIII, section 1 du règlement du 14 octobre 1808.

Chapitre II. — *Des diverses branches d'enseignement.*

Art. 19. L'enseignement de la musique instrumentale restera établi comme il l'est aujourd'hui.

Art. 20. L'enseignement de la musique vocale sera autant que possible gradué de manière à faire passer les élèves par des classes successives avant que le cours d'études ne soit achevé.

Art. 21. L'enseignement de la déclamation, soit lyrique, soit tragique, sera combiné de manière à ce que tout élève soit obligé de suivre pendant deux années au moins, et s'il se peut pendant tout le cours, deux professeurs de deux genres différents.

Art. 22. Tous les mois, le professeur consacrera une séance à faire exécuter devant lui une des pièces apprises. Ces pièces seront renouvelées nécessairement de mois en mois.

Art. 23. L'enseignement de la déclamation sera disposé soit pour les élèves pensionnaires, soit pour les élèves externes que le directeur admettra à partager leurs études, de manière à ce que leur journée soit remplie, soit par des exercices, soit par des leçons. Cette disposition sera concertée entre le directeur et les professeurs et arrêtée par le Ministre secrétaire d'État au Département de notre maison.

Art. 24. A cet effet, les professeurs d'instruments, de déclamation, de chant, de langue et d'histoire donneront à l'avenir trois leçons de deux heures chacune par semaine.

Art. 25. Les exercices publics auront lieu conformément aux dispositions du chapitre 10 de l'arrêté du 14 octobre 1808. (Art. 145 à 153.)

Art. 26. Les leçons de langue et d'histoire, celles du placement de corps et d'escrime seront données comme il est dit au chapitre 9 du règlement du 14 octobre 1808. (Art. 141 à 144.)

Art. 27. Il y aura dans chacun de nos théâtres royaux, six places fixes, réservées pour les élèves de l'École royale. Ils y seront conduits par un surveillant des études d'après l'ordre qui en sera donné par le directeur et la désignation que fera le professeur. Ils ne pourront s'y rendre séparément.

Art. 28. L'enseignement dans les classes sera nécessairement disposé de manière à ce que les élèves qui ont plusieurs cours à suivre les trouvent à des heures différentes et puissent toujours assister à tous.

Art. 29. Les professeurs ont la police des classes. Ils sont tenus sous leur responsabilité et le directeur sous la sienne d'appliquer ou faire appliquer les dispositions de l'article 36 du règlement du 14 octobre 1808.

TITRE IV. — *De la suite des études.*

Art. 30. Tous les trois mois, les élèves des classes de chant et de déclamation seront examinés par le comité d'enseignement, auquel, pour ces derniers seulement, seront adjoints trois hommes de lettres désignés chaque année par le Ministre de notre maison.

Art. 31. Après avoir pris l'avis nécessaire du professeur et en comptant sa voix, le comité décidera s'il y a lieu ou non d'obtenir un ordre de débuter pour un élève, mais ce ne pourra être que dans le cas où le cours des études de l'élève serait sur le point d'être achevé et où le professeur jugera l'élève en état de paraître.

Art. 32. Si le comité, d'accord avec le professeur, pense qu'il y a lieu de solliciter l'ordre d'envoi en province, il consignera son avis dans les mains du directeur qui en fera la demande au Ministre. Si le comité pense, au contraire, qu'il n'y a pas lieu, l'élève sera tenu de suivre une année encore le cours des études auxquelles il est destiné.

Art. 33. Aucun élève de l'École royale ne sera admis à débuter sur un des théâtres royaux avant d'avoir passé deux années au moins dans les troupes de province ou sur un théâtre pratique, si l'expérience rend nécessaire d'en établir un à l'école royale, à moins que le Ministre n'ordonne qu'il passe dans l'École après son cours d'études achevé, le temps nécessaire pour débuter de suite sur les théâtres royaux.

Art. 34. A cet effet, il pourra être, chaque année, désigné un nombre d'élèves choisi parmi ceux que le comité aura reconnu propres à débuter pour être envoyés en province avec une pension égale à celle qu'ils reçoivent à l'École royale. Ces élèves seront désignés par le directeur sur la présentation des professeurs et du comité d'enseignement et leur choix sera

approuvé par le Ministre secrétaire d'État au Département de notre maison.

Art. 35. Les sujets qui seront envoyés de la sorte, conserveront leur titre d'élèves de l'École royale. Ils pourront s'engager dans telle troupe qu'il leur conviendra de choisir, mais il leur est expressément interdit de jouer autre chose que la comédie, la tragédie, l'opéra ou l'opéra-comique. Tout élève qui paraîtrait dans un autre genre perdra sur-le-champ sa pension, son titre d'élève de l'École royale et la faculté de débuter sur un de nos théâtres royaux.

Art. 36. Au bout des deux années la pension cessera. Le Ministre de notre maison décidera s'il y a lieu de rappeler l'élève à Paris pour le faire examiner de nouveau avant de lui accorder un ordre de début sur l'un de nos théâtres royaux. S'il décide qu'il y a lieu, l'examen sera fait par le jury d'enseignement de l'École royale. Si l'élève est jugé en état de paraître sur un de nos théâtres, il recevra son ordre de début, sinon il sera renvoyé.

Art. 37. Pour faciliter l'exécution des mesures ci-dessus ordonnées, il pourra être accordé, sur le fonds de l'École royale, une gratification aux directeurs des départements qui auront obtenu le plus de succès pour rétablir dans leurs troupes l'étude de la comédie, de la tragédie et de l'opéra.

Art. 38. Un fonds provenant de la rente des exercices sera mis également à la disposition du directeur pour accorder, sur la proposition des professeurs, des gratifications aux élèves qui se seront le plus distingué, soit par les espérances qu'ils donnent, soit par leur zèle, leur travail et leur bonne conduite.

TITRE V. — *Du pensionnat.*

Art. 39. Le pensionnat, recréé par l'article 2 du présent règlement, sera établi pour les hommes seulement conformément aux dispositions du décret du 3 mars 1806, et des décisions ministérielles des 12 février 1807, 19 mai 1807 et 12 janvier 1808, sauf les modifications portées au présent règlement.

Art. 40. L'admission au pensionnat sera prononcée par le Ministre de notre maison sur la présentation qui lui sera faite par le directeur de l'École et le comité d'enseignement. Autant que possible les élèves pensionnaires seront pris de préférence parmi ceux des élèves externes qui auront le plus de dispositions reconnues ou dont les qualités naturelles devront donner le plus d'espérances.

Art. 41. Le nombre des élèves pensionnaires pourra être porté à douze, et celui des élèves envoyés en province à douze également. Il sera moins élevé s'il n'y a pas lieu de remplir toutes les places qui pourront ne l'être que successivement.

TITRE VI. — *Des élèves externes.*

Art. 42. L'admission des élèves externes aura lieu à l'École royale conformément aux dispositions du chapitre 3 de l'arrêté du 14 octobre 1808. (Art. 13 à 21.)

Art. 43. Les élèves externes qui auront rempli le cours de leurs études à la satisfaction du professeur pourront recevoir le titre d'élève de l'École royale et contracteront un engagement.

TITRE VII. — *Dispositions générales.*

Art. 44. Les décrets et règlements qui régissent le Conservatoire sont et seront maintenus pour tout ce à quoi il n'a pas été apporté de modifications dans le présent règlement.

[Mss. Bibl. du Conservatoire, vol. 28, 677.]

DXXIX. — RAPPORT SUR LES RÉFORMES À INTRODUIRE DANS L'ENSEIGNEMENT; 27 DÉCEMBRE 1827.

L'École royale de musique, le premier sans contredit des établissements de ce genre qui existent aujourd'hui en Europe, demandait depuis quelque temps qu'une main ferme portât la réforme dans quelques parties de l'enseignement qu'on y professe et la rappelât à son ancienne splendeur; s'il est vrai de dire en effet que jamais les classes instrumentales n'ont présenté des résultats plus satisfaisants, on se plaignait d'ailleurs que celles du chant fussent restées en arrière du mouvement musical que l'on remarque en France, et en considérant la faiblesse des sujets qu'elles ont produits dans les dernières années, on craignait avec juste raison que nos théâtres lyriques ne se trouvassent bientôt dans l'alternative pénible d'une disette complète de talents élevés, ou d'un appel, toujours ruineux et peu honorable, à l'étranger; d'autre part les mesures rigoureuses d'économie que l'Administration supérieure a dû s'imposer ayant fait porter une investigation plus scrupuleuse sur les causes de dépenses, on s'est fait une loi de faire disparaître les moindres traces d'abus ou de superfétation, partout où elles pourraient se rencontrer: tel a été le double objet des mesures dont la proposition est contenue au présent rapport et qu'on soumet à l'approbation de M. le Vicomte.

Classes de *composition*: Cette partie de l'enseignement se divise en trois degrés: 1° celui de l'harmonie et de l'accompagnement pratique; 2° celui du contrepoint et de la fugue; 3° celui de la composition proprement dite.

Ce dernier degré, auquel arrive un bien petit nombre d'élèves, comptait néanmoins trois classes, tandis que les autres n'en avaient que deux. La santé malheureusement trop faible de M. Boieldieu l'obligeant à solliciter sa retraite, on a dû saisir l'occasion qui se présentait de mettre les classes de composition en rapport de nombre avec les autres degrés du même enseignement sans blesser aucune des considérations personnelles qui auraient empêché de choisir jusqu'à présent entre trois professeurs du mérite de MM. Lesueur, Boieldieu et Berton. On propose en conséquence la suppression de la classe de M. Boieldieu.

Classes de chant. Voici la portion la plus critique et, à tout

prendre, la plus fautive de l'enseignement. Sans doute la disette de belles voix a dû contribuer au résultat toujours de plus en plus fâcheux des dernières années. Mais en rendant au zèle et au mérite réel des professeurs toute la justice à laquelle ils ont droit, toujours a-t-on pu remarquer une espèce de lutte entre les traditions de l'école et le goût dominant du public. Il faut ajouter que depuis la mort de Garat l'école de chant dite française avait perdu son plus habile interprète et que pour remédier à une décadence inévitable on devait puiser de nouveau aux sources du beau chant, en naturalisant parmi nous les principes de l'école italienne, si supérieure à toutes les autres.

C'est dans ce but que M. le Vicomte a engagé comme professeur à l'École royale, M. Banderali, l'un des plus célèbres de l'Italie; c'est dans la même intention qu'il a été décidé qu'une classe serait confiée à M. Pellegrini ou, si ce professeur quittait la France, à M. Bordogni. Les professeurs de chant que compte actuellement l'École royale sont au nombre de cinq. Le plus ancien, M. Gerard prenant sa retraite on propose la suppression de sa place. Sur les quatre autres, MM. Plantade, Blangini, Ponchard et Rigaut, on propose d'admettre les deux premiers à la retraite et de conserver les deux autres seulement, les motifs de cette proposition sont pour M. Ponchard le mérite bien reconnu de sa méthode, et pour M. Rigaut la date récente de sa nomination, ce professeur n'ayant pas encore eu le temps de prouver tout ce qu'il pouvait faire.

Ces motifs de préférence n'empêchent pas de rendre justice aux excellentes qualités qui distinguent sous plusieurs rapports MM. Plantade et Blangini, et surtout de reconnaître tous les droits que le premier de ces professeurs s'est acquis à l'estime de l'administration par son zèle à toute épreuve et par la délicatesse de ses sentiments et dont les intérêts de l'art ont pu seuls triompher. MM. Plantade et Blangini seront remplacés par MM. Banderali et Pellegrini (ou Bordogni).

Classes de vocalisation : Cette partie non moins importante de l'enseignement, sans laquelle les meilleurs professeurs de chant deviendraient presque inutiles, n'a point offert non plus d résultats satisfaisants dans les dernières années. On regrette de ne pouvoir proposer en ce moment à M. le Vicomte, d'homme capable de combler cette lacune, toutefois l'espoir que l'on a de la remplir bientôt engage à proposer la mise à la retraite de l'un des trois professeurs actuels. D'après les renseignements fournis sur l'exactitude et le mérite des professeurs, cette mesure doit frapper M. Berton fils; MM. Henry et Garaudé aussi recommandables par leur zèle que par leur talent sont seuls conservés. On fait observer que ces deux classes suffisent à la rigueur au besoin du service, et que, par conséquent la disponibilité où restera provisoirement la troisième n'entravera en rien la marche de l'enseignement.

C'est ici l'occasion d'introduire une amélioration sans laquelle il a été jusqu'à ce jour impossible aux professeurs de vocalisation de donner des preuves complètes de leur capacité et, par conséquent, de concourir avec avantage pour les places de professeurs de chant qui viennent à vaquer. Cette mesure consisterait dans l'autorisation donnée à chacun d'eux de conduire jusqu'à la fin de leurs études un élève homme et une élève femme, avec le consentement de ces derniers sans qu'ils soient obligés de passer dans les classes de chant, pour concourir aux prix décernés à la fin de l'année.

Cette amélioration proposée par M. Chérubini, nous paraît trop fondée en justice pour que nous hésitions à la proposer à l'approbation de M. le Vicomte.

Classe de déclamation lyrique : Cette classe, qui renfermait deux applications très distinctes, la déclamation lyrique du grand opéra et la déclamation spéciale nécessaire aux élèves de l'opéra-comique, était néanmoins confiée à un seul professeur, lequel, en aucun cas n'aurait pu réunir les qualités complexes que ce double enseignement auraient exigées. De plus, il lui était impossible de donner à l'une et l'autre partie de l'enseignement des soins égaux, son engagement ne l'astreignant qu'à trois leçons par semaine. Ces considérations ont décidé à rétablir la division en deux classes qui existait précédemment; la première de déclamation lyrique pour l'opéra, la seconde de déclamation spéciale pour l'opéra-comique. Il est bien entendu que le professeur de cette dernière classe n'aura à s'occuper en rien de la direction musicale des élèves.

M. Baptiste, actuellement professeur de déclamation lyrique, étant appelé à d'autres fonctions, on propose à M. le Vicomte de confier la classe de déclamation lyrique pour l'opéra à M. Adolphe Nourrit et celle de déclamation spéciale pour l'opéra-comique à M. Michelot. Ce dernier serait suppléé au besoin dans ses fonctions par M. Samson, lequel ne recevrait aucun traitement.

Parmi les classes instrumentales, celles de *piano* et de *violon* ont semblé avoir reçu trop d'extension pour les besoins du service. Le premier de ces instruments surtout ne fournissant pas de sujets aux orchestres on a été comme effrayé de cette quantité d'artistes pour lesquels l'instruction de l'École devient plutôt une source de misère qu'un bienfait.

On propose à M. le Vicomte de réduire à deux les classes de piano, l'une pour les hommes, l'autre pour les femmes. M. Adam demeurera chargé de cette dernière classe. L'autre sera confiée à M. Zimmermann, M. Pradher l'un des professeurs actuels pour les hommes, et Mlle Michu, professeur adjoint pour les femmes seront admis à la retraite. Il est bien entendu que la réduction a deux classes qu'on propose aujourd'hui n'entraînera pas la suppression des deux classes élémentaires actuellement existantes et que font, sans rétribution, deux des élèves lauréats de l'École.

Quant au *violon*, bien qu'on reconnaisse en principe que deux professeurs en titre et deux suppléants sont suffisants pour les besoins du service, cependant comme les considérations personnelles qui ont déterminé la création de la troisième classe subsistent encore dans toute leur force, on propose à M. le Vicomte de remettre la suppression de cette troisième classe.

L'*école spéciale de déclamation* ayant été supprimée par arrêté,

on renvoye à cet arrêté pour tout ce qui a rapport à cette école, en rappelant seulement que par suite des mesures qui y sont adoptées, M. Saint-Prix, professeur, est admis à la retraite et MM. Cossard et Provost cessent toutes fonctions, tant à l'École royale qu'à la classe spéciale de déclamation nouvellement créée.

Enfin, le besoin de ne rien laisser d'inutile, a déterminé à supprimer la classe d'*escrime*, d'un avantage bien secondaire pour les élèves et dont les exercices fatigants nuisent souvent aux autres études.

Tel est, avec la création précédemment arrêtée d'une classe de *harpe*, d'une classe de *contrebasse*, la nomination d'un répétiteur pour corriger l'accent des élèves, de deux *accompagnateurs* pour les classes de déclamation lyrique, tel est, disons nous, l'ensemble des mesures prises pour compléter l'organisation définitive de l'École royale de musique, en sorte qu'elle présente désormais un ensemble d'enseignement dont l'équivalent ne se trouve dans aucun établissement du même genre. Ces mesures toutefois n'atteindraient pas le but proposé si le *rétablissement* des *exercices* qui avaient fondé la réputation de l'ancien Conservatoire ne venait donner aux élèves un nouveau motif d'émulation. C'est dans ce but qu'on propose à M. le Vicomte de décider que des exercices publics, au nombre de six au plus, auront lieu dans le cours de l'année 1828. La partie des frais de ces exercices qui ne serait pas couverte par des recettes, évaluée à 2,000 francs au plus, sera, dans tous les cas, prélevée sur le fond général de réserve du Département des beaux-arts.

Approuvé.

[Arch. nat., O²1806.]

DXXX. — RAPPORT AU ROI SUR LES RÉFORMES PROPOSÉES; 4 JANVIER 1828.

Les règles d'économie sévère que je me suis toujours imposées et qui, plus que jamais, ont été l'objet de mes efforts, m'ayant amené à examiner avec plus d'attention les causes des dépenses du budget de l'École royale de Musique et de Déclamation, j'ai été forcé de reconnaître que sur plusieurs points l'extension donnée à l'enseignement dépassait les besoins de l'art et compromettait en quelque sorte ses véritables intérêts; d'autres parties, au contraire, présentent de véritables lacunes, en sorte qu'il devenait urgent de mettre en rapport les membres divers de cet ensemble important et d'en former désormais un système complet d'enseignement.

Par ce moyen le budget de l'École royale qui, en 1827, s'élevait à 154,200 francs, se trouve pour cette année réduit à 136,000 francs, y compris le traitement supplémentaire d'un célèbre professeur de chant, appelé d'Italie.

Les moyens pris pour arriver à ces réformes ont été : 1° la suppression d'une classe de composition, d'une classe de chant, de deux classes de piano et de la classe d'escrime, reconnues inutiles par le chef même de l'établissement; 2° la suppression totale de l'*École spéciale de déclamation*, contre l'organisation de laquelle des plaintes fondées s'étaient élevées depuis longtemps; dans le but de suppléer avantageusement à ce que cette école pouvait offrir d'utile dans son imperfection et même de mieux servir les intérêts de l'art par une application plus prompte et moins dispendieuse de ses principes, une classe spéciale de déclamation a été attachée au Théâtre Français, sous la surveillance directe du commissaire royal de ce théâtre; les élèves de cette classe étant appelés à concourir aux représentations publiques à proportion de leur aptitude et de leurs progrès, la pratique deviendra la base du nouvel établissement; en revanche, il a été possible de diviser en deux sections la classe de *déclamation lyrique* précédemment confiée à un seul professeur, bien qu'elle renfermât deux applications très distinctes, la démonstration musicale de la déclamation lyrique pour le grand-opéra et la partie de déclamation spéciale nécessaire aux élèves qui se destinent à l'opéra-comique; 3° d'appeler deux nouveaux professeurs de *chant* imbus des principes de la bonne école, au nombre desquels figure le sieur Banderali, l'un des plus célèbres de l'Italie. Cette mesure sera suivie de la nomination d'un professeur de *vocalisation* en état de seconder les travaux des nouveaux professeurs de chant; bien que la nomination en soit ajournée jusqu'à plus amples renseignements, la dépense qu'elle occasionnera est prévue au budget; 4° enfin de rétablir les anciens *exercices publics* qui avaient fondé la réputation de l'ancien Conservatoire et qui contribueront, à n'en pas douter, à assurer l'éclat de la nouvelle École royale.

Ces diverses mesures ont nécessité la mise à la retraite de plusieurs professeurs, à raison de leur âge, du peu de temps qu'ils peuvent donner à l'École ou de l'insuffisance de leur talent. Je me réserve de soumettre ultérieurement à l'approbation du Roi les différentes propositions auxquelles la liquidation de leur pension donnera lieu; mais je puis d'avance donner à V. M. l'assurance qu'y compris les dépenses non portées au budget de l'École royale et qui devront figurer, au moins pour cette année, au fonds général de réserve des théâtres royaux, telles que les pensions de retraite des professeurs, les frais de la nouvelle classe de déclamation et la partie des dépenses occasionnées par les exercices de l'École royale qui ne sera pas couverte par les recettes de l'entrée, l'économie obtenue sur cette partie du budget n'en sera pas moins réelle. En conséquence, je prie le Roi de donner son approbation aux différentes dispositions énoncées dans ce rapport pour leur régularisation.

J'attends ici les ordres de Sa Majesté.

Approuvé : Charles.

[Arch. nat., O² 1806 et 1817.]

DXXXI. — PROJET DE RÈGLEMENT, RÉDIGÉ PAR CHÉRUBINI.

Autographe de 38 p. telliere. [Arch. du Conservatoire.]

Demandé par le Ministre en 1833 et envoyé au duc de Choiseul, président de la Commission de surveillance du Conservatoire, le 31 mars 1835. A servi de base pour la rédaction du règlement de 1841. [C. P.]

COMMISSION DE 1848.

DXXXII. — RAPPORT AU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, PAR LA COMMISSION DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE ET DE DÉCLAMATION, SUR LES MODIFICATIONS À INTRODUIRE DANS LE RÉGIME DE CET ÉTABLISSEMENT[1]; 18 JUILLET 1848.

Monsieur le Ministre,

Les membres du Conservatoire national de musique et de déclamation ont l'honneur de remettre en vos mains un travail qui leur a été demandé par le membre du Gouvernement provisoire auquel était échu le Département de l'intérieur, lorsqu'ils sont venus offrir au nouveau Gouvernement leur adhésion et le concours de leurs services. L'appel spontané par lequel ce Ministre a provoqué l'expression de leurs vœux pour les améliorations que comporte le régime de cet établissement les a vivement sollicités. Conformément à ce désir, ils se sont immédiatement réunis en assemblée générale, et ont formé une commission prise dans leur sein, pour étudier leurs besoins et soumettre à l'Administration leurs requêtes. L'élection a dans sa forme la plus étendue, a été la base de leurs choix. Les professeurs de tous les degrés, de toutes les spécialités, les employés de tout grade, ont été admis à nommer leurs délégués. Tous ont été appelés à voter sur chacun, et le scrutin a désigné pour représenter auprès de vous tous les intérêts de l'école :

M. Auber, directeur, élu par acclamation président de la commission; M. Halévy, professeur de composition, pour les classes de composition; M. Lecouppey, professeur d'harmonie, pour les classes d'harmonie; M. Panseron, professeur de chant, pour les classes de chant; M. Levasseur, professeur de déclamation lyrique, pour les classes de cette spécialité; M. Benoist, professeur d'orgue et d'improvisation, pour les classes d'orgue, de piano, de harpe, de clavier; M. Girard, professeur de violon, pour les classes d'instruments à archet; M. Meifred, professeur de cor, pour les classes d'instruments à vent; M. Marmontel, professeur de solfége, pour les classes élémentaires; M. Bazin, professeur d'harmonie, pour représenter particulièrement les intérêts des professeurs adjoints; M. Samson, professeur de déclamation, pour les classes de cette spécialité; M. Provost, professeur de déclamation, pour le comité des études dramatiques; M. Louis Perrot, membre du comité d'enseignement, pour le comité des études musicales; M. Rety caissier, pour le personnel administratif.

Ces choix ont été communiqués au Ministre, qui, par une décision du 14 mars dernier, a bien voulu les ratifier, et autoriser la commission ainsi constituée à commencer ses travaux.

Elle s'est mise à l'œuvre immédiatement. Pendant un mois elle a consacré une séance quotidienne de plusieurs heures à l'examen des questions nombreuses dont elle avait à préparer la solution. Ici, qu'il soit permis à celui qu'elle a désigné pour son rapporteur, et qui seul est étranger aux fonctions actives du Conservatoire, de vous dire, Monsieur le Ministre, que tous les membres de cette commission, dont la plupart sont peu ou point rétribués, ont, dans leur zèle pour les intérêts de l'école, fait trêve à leurs occupations et à leurs travaux pour sacrifier une partie de leur journée à des séances interrompues seulement par la nécessité de consulter ensemble et séparément leurs collègues.

Animée du désir scrupuleux de résumer dans son travail, d'une manière sincère et exacte, tous les vœux de l'école, la Commission ne s'est pas crue suffisamment investie par le fait de son élection du droit de trancher les questions qu'elle avait à examiner. Elle a voulu retremper plusieurs fois ses inspirations dans la source même de son mandat. Dès le début, chacun de ses membres a été invité à conférer avec ceux dont il était le représentant, à reporter à la Commission leurs observations personnelles, écrites ou verbales, sur la spécialité comme sur l'ensemble de l'enseignement et sur les intérêts généraux de l'École. En outre, chaque professeur, chaque employé a été invité à se mettre en rapport avec la Commission elle-même. Elle a de plus communiqué son travail, à peu près terminé, aux membres des divers services, a pris de nouveau et mis en discussion leurs représentations et leurs désirs. Enfin, pour dernière consécration, elle a soumis son projet de règlement à la même assemblée générale de qui elle tenait ses pouvoirs, et elle en a obtenu un vote d'assentiment unanime. Elle peut donc aujourd'hui se dire autorisée à vous déclarer que le travail qu'elle vous présente est le résultat d'une intervention générale et non d'une initiative limitée; que c'est l'œuvre de tous et non de quelques-uns, et que c'est vraiment le Conservatoire tout entier qui vient vous apporter l'expression de ses vœux collectifs et les recommander, sous votre patronage, à la protection bienveillante du Gouvernement.

[1] Le texte du projet de règlement est imprimé en italiques. (C. P.)

Le Conservatoire croit avoir des droits à cette protection. Il date d'une époque féconde en grandes choses, et doit sa création à cette fameuse assemblée qui, au milieu de ses immenses labeurs politiques, a étendu ses préoccupations sur les sciences, les lettres et les arts, et a marqué de son sceau la plupart des institutions qui les régissent encore aujourd'hui. Le décret organique de la Convention du 16 thermidor an III, qui, développant le germe contenu dans un décret du 18 brumaire an II, instituait le Conservatoire national de musique, est un titre auquel il se rattache avec orgueil. Il n'avait pas attendu les travaux de cette commission pour réclamer, par l'organe de son directeur, un droit qui, dans le principe, fut un des objets de sa fondation, celui de concourir à l'éclat et à la magnificence des fêtes nationales. Aujourd'hui que le mot de privilège est banni du langage, c'est du moins un devoir et un honneur qu'il est jaloux de conserver et qu'il revendique, comme l'aîné de tous les établissements du même genre. Il sera fier de montrer, aux grands jours des cérémonies populaires, cette jeunesse intelligente et enthousiaste, sortie des rangs du peuple, initiée à la connaissance d'un art qui, suivant l'expression du poète républicain devant la Convention nationale, *gagne les batailles et fait les délices de la paix*. En effet, quels accents pourraient, mieux que ces jeunes voix, convenir au concert des joies ou des douleurs nationales, et s'unir dans ces chants patriotiques que la France évoque à toutes ses manifestations solennelles!

La Commission, pénétrée de la vérité de ces principes, a reporté le Conservatoire à l'esprit de son origine, en plaçant en tête du projet de réorganisation exposé ci-contre l'institution de classes pour l'enseignement populaire du chant.

PROJET DE RÈGLEMENT.

—

CHAPITRE PREMIER. — Enseignement populaire.

Il est ouvert au Conservatoire, le soir, une ou plusieurs classes, destinées aux enfants et adultes des deux sexes, pour l'enseignement simultané et populaire du chant.

Tout élève, de ces classes qui aura été signalé par son professeur comme présentant une aptitude particulière, pourra être admis dans les classes spéciales du Conservatoire.

Les résultats remarquables de l'orphéon, le goût croissant de la population ouvrière pour l'art musical, signalaient cette création comme un besoin public. Le Conservatoire est heureux d'ouvrir de nouvelles sources d'enseignement où chacun viendra puiser selon sa convenance et son aptitude. Pour l'un, ce sera un délassement de ses travaux, pour l'autre, la révélation de facultés heureuses et d'une vocation peut-être brillante.

Ce sera en même temps le moyen de faire l'essai des méthodes diverses mises en usage pour réaliser cet enseignement dans les meilleures conditions. Ces méthodes, éprouvées par une expérience habilement dirigée, devront se fondre dans un système propre à donner aux élèves des notions simples, rapides et précises, et à former de bonnes masses chorales en même temps que des chanteurs individuellement mieux initiés aux principes de l'art musical.

Après avoir payé ce juste tribut aux vœux de cette partie de la population qui ne peut faire de la musique qu'une étude sommaire, la Commission s'est occupée de ceux pour qui cet art est l'objet d'une éducation complète. Elle a constitué un système d'enseignement général commençant aux premiers éléments pour finir aux plus hautes connaissances.

CHAPITRE II. — Constitution de l'enseignement.

L'enseignement est divisé en sept sections :

1° L'enseignement élémentaire, qui comprend l'étude du solfége, l'harmonie orale, l'étude du clavier, l'étude des rôles; 2° le chant; 3° la déclamation lyrique; 4° le piano, la harpe; 5° les instruments à archet; 6° les instruments à vent; 7° la composition, l'harmonie et l'orgue.

L'école de déclamation spéciale, qui fait partie du Conservatoire, est l'objet d'un chapitre particulier.

Nous avons également réservé pour un chapitre spécial la création de classes complémentaires dont l'enseignement peut être appliqué soit à la musique, soit à la déclamation. Elles ont pour but de donner aux élèves des connaissances générales qui se rapportent à ces études et les rattachent à des idées d'un ordre plus élevé; ce sont les classes de littérature et d'histoire appliquées aux arts lyrique et dramatique, d'histoire de la musique et de langue italienne.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Toutes les classes sont faites dans le sein du Conservatoire.

Des raisons de santé ou les occupations de quelques artistes appartenant au théâtre avaient motivé quelques exceptions à cette disposition. Elles doivent disparaître.

Les mères des élèves femmes sont admises à assister aux leçons. Les classes, de deux heures chacune, ont lieu trois fois par semaine, à l'exception de celles de déclamation spéciale, qui n'ont lieu que deux fois.

Les professeurs de cette spécialité étant au nombre de trois, et chacun admettant dans sa classe les élèves de ses collègues, chaque jour de la semaine aura ainsi, le matin, une classe pour tous les élèves. Cette distribution suffit aux besoins de l'enseignement

Les classes comprises dans le chapitre II n'ont lieu qu'une fois par semaine.

Cet enseignement littéraire et scientifique ne peut, à raison des diverses occupations des élèves, comporter qu'un nombre limité de leçons.

Une instruction ultérieure, dressée par le Comité général d'enseignement, déterminera quels sont les auteurs dont les ouvrages devront être particulièrement livrés aux études des élèves, sans toutefois exclure les ouvrages d'un style différent.

L'enseignement du Conservatoire doit être large et libéral.

Il doit donner accès à tous les genres, admettre tous les progrès, toutes les formes de l'art, mais il doit conserver, avant tout, le culte et la tradition des auteurs classiques, dont l'étude sera toujours la base de toute éducation solide. Le Comité général d'enseignement, composé, ainsi qu'il sera exposé ci-après, des sommités de l'art musical prises à l'élection dans le sein de l'établissement et au dehors, devra offrir toutes les garanties de lumière et d'impartialité désirables pour que le choix de ces ouvrages soit fait d'une manière éclairée et compréhensive.

Toutefois cet esprit d'éclectisme doit subir une exception en ce qui concerne l'enseignement élémentaire. Si la diversité des styles et des genres est un élément nécessaire d'une éducation complète, les premiers pas doivent être guidés par l'unité de méthode. Tel est l'objet de la disposition ci-contre.

SECTION 1re. — ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

Une méthode unique devra être adoptée pour l'enseignement élémentaire.

§ 1. *Solfège. — L'enseignement du solfège à deux degrés. Le solfège collectif et le solfège individuel.*

Cette division répond aux deux éléments que comporte la nature de cet enseignement. Il est des notions générales, comme celles des principes rudimentaires, des valeurs et des temps, qui n'ont pas besoin d'une démonstration directe du maître à l'élève, qui se perçoivent d'autant mieux qu'elles s'adressent à un plus grand nombre d'auditeurs. A un degré un peu plus avancé, la réunion des voix a pour effet de rectifier l'intonation et le sentiment de la mesure; l'intelligence instinctive d'une masse entraîne et fait progresser les individualités rebelles ou paresseuses.

La durée des cours de solfège collectif ne peut dépasser une année. Il y a deux classes de solfège collectif pour les hommes. Le nombre des élèves est illimité.

Cette étude des principes est nécessairement de courte durée. Ces classes, pouvant admettre une assez grande quantité d'élèves, ont dû être d'un nombre assez restreint.

Elles sont faites : l'une, par un professeur titulaire, l'autre par un professeur agrégé.

Ces deux dénominations répondent à des classifications nouvelles expliquées au chapitre du *Corps enseignant*.

Il y a douze classes de solfège individuel.

Ce nombre, qui peut paraître excessif, est motivé par l'augmentation croissante de celui des élèves, qui s'élève aujourd'hui à 600, le double de ce qu'il était il y a peu d'années. Cette statistique est l'argument le plus victorieux que le Conservatoire puisse invoquer pour réclamer de la sollicitude du Gouvernement, protection pour son institution, amélioration pour le sort des artistes qui se vouent, par honneur plus encore que par intérêt, à cette carrière laborieuse. Le culte de l'art a fait des prosélytes nombreux, surtout parmi les familles peu aisées, qui viennent y chercher pour leurs enfants une profession utile et honorable. D'autre part, la quantité d'élèves, nécessairement limitée pour qu'ils puissent participer avec fruit aux leçons directes des professeurs, justifie ce nombre, qui d'ailleurs existe actuellement dans l'école.

Chacune de ces classes ne peut admettre au plus que douze élèves. La durée du cours de solfège individuel ne peut excéder deux années.

Ce laps de temps, combiné avec celui du solfège collectif consacré aux études préliminaires, complète un cours assez étendu pour former des musiciens parfaitement rompus à toutes les difficultés de la lecture musicale.

Il y a six classes de solfège individuel pour les chanteurs et six pour les instrumentistes.

Ici, il a paru nécessaire d'introduire une division nouvelle entre cette catégorie des études du solfège, division qui répond à la diversité de vocation des élèves.

Si l'unité de méthode doit être adoptée pour l'enseignement élémentaire, il est néanmoins des directions différentes que les élèves doivent recevoir, selon la spécialité à laquelle ils se destinent. On doit, dès le principe, appliquer aux chanteurs des procédés pour ainsi dire mécaniques, relatifs à l'émission de la voix, à la position et à l'articulation des sons; on doit leur donner des indications, avoir pour eux des ménagements qui ne sont pas, au même degré, nécessaires pour les instrumentistes. Sans empiéter sur les devoirs des professeurs de chant et sans se confondre avec eux, les professeurs de solfège des chanteurs doivent avoir en vue la destination de leurs élèves; et leur cours est une sorte d'initiation aux leçons qui les attendent dans des classes d'un autre degré.

Les classes de solfège individuel se répartissent de la manière suivante entre les professeurs des différentes catégories : Solfège des chanteurs : *un professeur titulaire, trois agrégés, deux répétiteurs;* Solfège des instrumentistes : *un professeur titulaire, deux agrégés, trois répétiteurs.*

Le directeur peut nommer des répétiteurs pour les classes supplémentaires de solfège dont la création est reconnue nécessaire.

Cette répartition n'est pas arbitraire; elle a pour but d'ouvrir, dans l'utile spécialité du solfège, une carrière d'avancement aux membres du corps enseignant et de leur assurer la satisfaction d'une légitime ambition. Elle attribue en outre au solfège des chanteurs une part proportionnée à l'importance de cette section de l'enseignement élémentaire. En admettant à ce professorat les répétiteurs, c'est-à-dire les élèves émérites du Conservatoire, elle leur donne la faculté de payer leur dette envers l'établissement, et d'y faire en outre l'apprentissage de l'enseignement, complément indispensable de toute forte éducation, et transition naturelle entre les devoirs de l'élève et le talent du maître.

§ 2. *Harmonie orale. — Il y a une classe d'harmonie orale faite par un professeur titulaire. Le nombre des élèves est illimité.*

Cette classe, qui initie les élèves par le travail de l'oreille et l'exercice oral à la décomposition des accords et aux notions préliminaires de l'harmonie, forme une sorte de lien entre l'ensei-

gnement élémentaire et l'enseignement supérieur. Son utilité exige qu'elle soit confiée à un professeur titulaire.

§ 3. *Étude du clavier.* — *Il y a cinq classes d'étude du clavier : deux destinées aux élèves hommes, faites par un professeur agrégé et un répétiteur; trois pour les élèves femmes, faites par un professeur agrégé et deux répétiteurs.*

Ces classes, qui admettent au plus chacune huit élèves et deux auditeurs, sont exclusivement destinées aux élèves de chant, d'harmonie et de composition.

Ces classes élémentaires n'ont d'autre objet que de former les élèves des classes désignées ci-contre à une connaissance suffisante du piano, pour qu'ils puissent, les uns s'accompagner, les autres exécuter leurs propres travaux. Le piano est l'auxiliaire indispensable du chanteur. Pour l'harmoniste ou le compositeur. Il est l'instrument nécessaire de ses études, quelquefois même l'utile instigateur de ses inspirations. Mais cet enseignement doit rester dans les limites que comportent les besoins de ces divers ordres d'élèves, leur être exclusivement affecté, et il ne peut être converti en un enseignement préparatoire aux classes de piano, auquel il est pourvu ailleurs dans d'autres conditions.

§ 4. *Étude des rôles.* — *Il y a une classe d'étude des rôles annexée aux classes de déclamation lyrique.*

Elle a pour objet de préparer les élèves, par des répétitions purement musicales, aux travaux des classes de déclamation lyrique, auxquelles sont réservées la mise en scène des morceaux appris, l'indication du sentiment et de l'action dramatique que comporte leur exécution au théâtre.

Le professeur de cette classe sera titulaire ou agrégé, selon que les ressources du budget le permettront.

SECTION II. — CHANT.

La formation de sujets pour les théâtres lyriques doit tenir une grande place dans l'enseignement du Conservatoire. La situation actuelle met le nombre des élèves du chant hors de proportion avec les autres; et il faut répondre à ce besoin de l'enseignement.

Il y a douze classes de chant, dont huit tenues par des professeurs titulaires et quatre par des professeurs agrégés. Les quatre classes d'agrégés seront créées à mesure que les besoins du service l'exigeront. Chaque classe contient huit élèves au plus et deux auditeurs.

Le nombre actuel de ces classes est de neuf. Il est désirable qu'à la rentrée des classes il soit porté à dix. C'est dans cette limite que le budget de 1849 devrait pourvoir au service du chant. La haute importance de cet enseignement, qui ne peut être confié qu'à des maîtres éprouvés, explique d'elle-même le nombre de titulaires qui doivent y être appelés.

Ce n'est pas assez que les élèves, en nombre restreint, puissent recevoir individuellement des leçons efficaces, il importe qu'ils puissent se réunir pour l'exécution de duos, de trios et de morceaux d'ensemble, et préluder ainsi, par l'habitude de chanter en parties, à la connaissance du répertoire, à l'étude de la déclamation lyrique, qui achève leur éducation théâtrale.

Il y a, une fois par semaine, une classe destinée à l'exécution des morceaux d'ensemble pour les élèves des classes de chant. Cette classe est faite, à tour de rôle, par le directeur et les professeurs de composition. Les élèves de composition sont tenus d'y assister.

Il y a, une fois par semaine, une classe destinée à l'exécution des chœurs, à laquelle sont tenus de prendre part tous les élèves des classes de chant, sous peine d'être rayés des contrôles de l'École. Cette classe est faite par un professeur de solfége.

En ajoutant ces classes nouvelles à celles que suivent les élèves de chant, la Commission, préoccupée du soin de concilier les besoins de l'enseignement avec les ressources du budget, n'a pas cru devoir instituer des professeurs spéciaux pour ces classes. Le zèle du directeur et des professeurs de composition comblera cette lacune, et leur direction donnera à la classe d'ensemble autant d'importance que d'utilité. Les élèves de composition y trouveront un intérêt particulier, par l'audition des morceaux principaux tirés des œuvres des maîtres. Ils jouiront en outre, parfois, de l'avantage de s'entendre eux-mêmes dans les morceaux qu'ils auront composés. Cette mesure est complétée par une mesure analogue dans l'enseignement instrumental.

SECTION III. — DÉCLAMATION LYRIQUE.

La classe de déclamation lyrique reçoit les élèves chanteurs qui se destinent au théâtre. Ils peuvent y être admis lorsque leurs études de chant sont assez avancées pour que les leçons lyriques leur soient profitables et ne les détournent pas prématurément des travaux essentiels de leur éducation musicale.

Il y a trois classes de déclamation lyrique, dont une pour l'opéra sérieux, une pour l'opéra-comique, une pour les deux genres. Ces classes sont tenues par des professeurs titulaires, qui doivent être musiciens.

Cette dernière condition est désormais indispensable chez des professeurs qui ne doivent pas borner leur enseignement à la mise en scène, à la démonstration de l'action dramatique, mais qui doivent connaître le style, le sentiment, le mouvement des morceaux exécutés par l'élève, être en état de le ramener, s'il s'égare, enfin de lui communiquer toutes les ressources, tous les procédés de l'art lyrique, qui ne sont pas les mêmes que ceux de la déclamation spéciale et de l'art dramatique. C'est, du reste, un élément d'autorité nécessaire du maître sur des écoliers musiciens. Ce n'est pas que les secours des maîtres spéciaux de déclamation ne puissent avoir d'excellents résultats dans leur application à l'art lyrique : aussi le projet de règlement y a-t-il pourvu d'une manière accessoire.

Les élèves de ces classes peuvent être autorisés à assister comme auditeurs aux classes de déclamation spéciale.

SECTION IV. — PIANO ET HARPE.

Il y a cinq classes de piano, dont deux pour les hommes, tenues par des professeurs titulaires, et trois pour les femmes, tenues

par deux professeurs titulaires et un agrégé. Il y a pour chaque classe huit élèves au plus et deux auditeurs.

Cette distribution de l'enseignement du piano reproduit celle qui existe aujourd'hui et suffit aux besoins du service.

Ce nombre pourrait paraître loin de répondre aux développements excessifs qu'a pris depuis longtemps l'étude de cet instrument. Mais il faut observer qu'aucune de ces classes n'est élémentaire. Les aspirants se présentant en très grand nombre chaque année, il n'y a lieu d'admettre que ceux dont l'éducation est déjà assez avancée dans une bonne voie, et qui montrent des dispositions exceptionnelles.

Une classe d'ensemble instrumental est faite une fois par semaine, à tour de rôle, par les professeurs d'instruments à archet. Les programmes de ces séances seront composés de manière que les élèves de piano, d'instruments à archet et à vent y participent également.

Cette mesure reproduit, dans l'enseignement instrumental, le complément d'études qui a été jugé utile dans l'enseignement vocal. Le même système d'économie a conseillé de ne pas faire de cette classe une création nouvelle et de la confier au zèle des professeurs. D'ailleurs, les élèves d'un certain nombre de classes devant concourir aux exécutions, et s'y préparer avec les conseils de leurs maîtres respectifs, il est indispensable, pour éviter toute rivalité entre les professeurs et toute apparence fâcheuse d'infériorité, que le devoir de présider à ces séances musicales soit réparti entre plusieurs, et principalement entre ceux que le genre de l'instrument qu'ils professent appelle à la direction des orchestres.

SECTION V. — INSTRUMENTS À ARCHET.

Il y a trois classes de violon; deux classes de violoncelle; une classe de contrebasse.

Toutes ces classes sont faites par des professeurs titulaires, et comportent huit élèves et deux auditeurs.

Le nombre normal des classes de violon, fixé à trois, est dépassé par celui qui existe actuellement au Conservatoire. Toutefois la commission a pensé que, dans l'avenir, ce nombre serait suffisant, à raison de la faculté attribuée aux professeurs de charger un de leurs élèves d'exercer les fonctions de répétiteur, c'est-à-dire de faire une classe préparatoire pour les commençants qui ne seraient pas encore en état de réclamer utilement une large part des soins du professeur.

SECTION VI. — INSTRUMENTS À VENT.

Il y a une classe pour chacun des instruments ci-après désignés : flûte, hautbois, clarinette, cor, cor chromatique, basson, trompette, trombone. Toutes ces classes sont faites par des professeurs titulaires; elles comportent huit élèves au plus et deux auditeurs.

SECTION VII. — COMPOSITION, HARMONIE ET ORGUE.

La composition, l'harmonie; ces matières ont donné lieu, dans le sein de la commission, à de longs débats. Les professeurs de la spécialité et les membres du comité des études musicales ont été admis, tour à tour et ensemble, à faire connaître leur avis sur la nature même de l'enseignement et sur le mode de distribution. Les sentiments les plus opposés se sont produits sur tous les points en discussion. Comme ces études touchent aux questions les plus élevées et les plus vitales de la science, il est du devoir de la commission de relater tous les avis.

L'enseignement de la composition du contrepoint, de la fugue et de l'harmonie, est actuellement divisé en deux ordres de professeurs : ceux de composition proprement dits, qui, en même temps que la composition idéale, enseignent le contrepoint et la fugue; et les professeurs d'harmonie, qui se divisent eux-même en deux catégories : les professeurs d'harmonie écrite, et les professeurs d'harmonie et accompagnement pratique. Cet état de choses a été vivement attaqué.

Quelques membres ont pensé que les études d'harmonie avaient une trop grande importance, que le nombre des professeurs et la durée des études étaient hors de toute proportion avec la nature de connaissances que les élèves doivent puiser à cette source, avant d'entrer dans les classes de composition. Suivant eux, ce serait assez d'une année, de deux au plus, pour apprendre les notions suffisantes d'harmonie. L'extension de l'enseignement au delà de cette limite ne sert qu'à prolonger le séjour d'élèves incapables d'en profiter utilement. C'est dans la classe de composition qu'ils doivent faire les fortes et complètes études d'où ils sortent en état de concourir pour le grand prix. C'est là que doit être enseigné le contrepoint. Séparer cette étude de celle de la composition idéale, et en faire l'objet d'une classe distincte, ce serait réduire les classes de composition à n'avoir pas de concours, puisque le prix de composition idéale se donne à l'Institut. Si ce concours avait lieu au Conservatoire dans les mêmes conditions, ce serait un double emploi, s'il avait lieu dans des conditions différentes, ce serait un amoindrissement. La conclusion de cet avis est le maintien de l'enseignement actuel de la composition et du contrepoint réunis et la réduction du nombre des classes d'harmonie.

D'autres membres ont soutenu, au contraire, qu'il conviendrait de borner la tâche des professeurs de composition à l'enseignement de la composition idéale, et d'attribuer le contrepoint, comme une seconde faculté, aux professeurs d'harmonie.

Un troisième avis a eu pour objet la création d'une classe de contrepoint distincte de celle de composition et d'harmonie.

Enfin quelques membres se sont élevés contre le système d'enseignement de l'harmonie écrite, en prétendant que la seule véritable manière d'apprendre cette science est l'étude au piano; d'autres, au contraire, ont prétendu que les classes d'accompagnement multipliées, et conservant des élèves pendant plusieurs années, ont pour effet de créer plutôt des virtuoses d'accompagnement que de bons harmonistes propres à devenir de bons élèves de composition.

Il était difficile d'arriver à un résultat de transaction entre des opinions aussi radicalement opposées. Les unes devaient

être nécessairement sacrifiées aux autres; et le vote définitif de 7 voix contre 2 est venu sanctionner les dispositions suivantes :

Il y a six classes d'harmonie, savoir :

Deux d'harmonie écrite pour les hommes, tenues par des professeurs titulaires, ayant au plus douze élèves et quatre auditeurs.

Pour les hommes, deux d'harmonie et accompagnement pratique, tenues par des professeurs titulaires, ayant au plus huit élèves et quatre auditeurs.

Pour les femmes, deux d'harmonie et accompagnement pratique, tenues l'une par un professeur titulaire, l'autre par un agrégé ayant le même nombre d'élèves et d'auditeurs.

Le cours d'harmonie et d'accompagnement doit durer trois ans au plus.

Il y a trois classes de composition tenues par des professeurs titulaires, ayant au plus chacun 12 élèves et 6 auditeurs.

Cet enseignement est divisé en un cours de contrepoint et fugue et un cours de composition idéale.

Nul élève ne peut faire à la fois partie des classes d'harmonie et de celle de composition.

Tout élève aspirant aux classes de composition subit préalablement un examen sur l'harmonie.

Dans cette section a été rangé l'enseignement de l'orgue. L'étude de cet instrument, destiné principalement à l'improvisation, se rattache essentiellement à celles de l'harmonie et de la composition, indispensables à l'organiste.

Il y a une classe d'orgue et d'improvisation tenue par un professeur titulaire. Cette classe comporte 12 élèves et 2 auditeurs.

CHAPITRE III. — *Déclamation spéciale.*

L'art de la déclamation a eu son enseignement public spécial avant même l'existence du Conservatoire de musique. Depuis cette création, quoique le décret du 16 thermidor an III n'en fasse pas mention, cette école, d'où sont sortis tant de talents célèbres, et qui a rendu tant de services à la littérature dramatique, n'a pas cessé de fonctionner dans le sein du Conservatoire. Son institution a été sanctionnée et développée par le titre VIII du décret du 15 octobre 1812, dit *Décret de Moscou*, qui règle l'organisation du Théâtre-Français. L'objet primitif de ces dispositions était surtout de former des élèves destinés à ce théâtre, pour lequel le Gouvernement impérial, jaloux de toutes les gloires nationales, a montré une si vive sollicitude. Il convient de rappeler ici les dispositions généreuses qui ont constitué à cette époque l'école de déclamation, pour montrer combien l'état actuel en diffère, et à quel point sont justifiées les modifications demandées dans ce travail, aux chapitres qui règlent la situation des élèves et la constitution du pensionnat[1].

L'école de déclamation ne figure aujourd'hui au budget du Conservatoire, pour traitement des professeurs et pour indemnités accordées aux élèves, que pour une somme de 10,900 francs. Et cependant cet enseignement, au lieu de se restreindre, s'est généralisé; au lieu de demeurer presque exclusivement consacré aux élèves du Théâtre-Français, qui ne pourrait donner accès dans ses rangs à tous ceux que forme le Conservatoire, il fournit des artistes à l'Odéon, aux théâtres secondaires et aux théâtres des départements, où ils apportent le fruit d'une éducation solide fondée sur l'étude des chefs-d'œuvre de la scène française. Toutefois, les élèves qui suivent ces cours sont, vis-à-vis de ceux qui se destinent à l'art lyrique, dans un état d'inégalité qu'il importe de faire disparaître. A cet effet, des mesures seront proposées ci-après. Quant à l'enseignement, voici comment il est distribué :

Il y a trois classes de déclamation spéciale tenues par des professeurs titulaires. Chaque professeur donne deux leçons par semaine. Tous les élèves de déclamation spéciale sont tenus d'assister aux leçons de chaque professeur.

CHAPITRE IV. — *Classes complémentaires.*

Le décret de Moscou, marqué au coin de toutes les conceptions administratives de cette époque, présentait un système complet d'enseignement pour les élèves de déclamation. Le législateur avait reconnu qu'il fallait baser une étude raisonnée et pratique de l'art dramatique sur une connaissance parfaite de la langue, et compléter cet enseignement par des notions historiques et littéraires. Les élèves doivent être en état de se rendre compte, de se pénétrer, suivant les différences de temps et de lieu, du caractère des grands événements et des grands hommes dont les chefs-d'œuvre dramatiques sont la chronique vivante et populaire. C'est à cet effet que des classes de grammaire, de mythologie et d'histoire avaient été annexées aux cours de déclamation. La Commission a pensé que cet enseignement devait en partie renaître au Conservatoire, mais en s'appliquant à tous les élèves qui se destinent au théâtre, sans en exclure même les instrumentistes qui voudraient y participer. Enchaînée dans les limites d'un budget étroit, et espérant que les nouvelles institutions d'enseignement public multiplieront les classes de grammaire à l'usage de toutes les familles, elle a pensé qu'une classe de ce genre, nécessaire peut-être aujourd'hui, le serait moins dans l'avenir, et a borné ses vœux à la création d'une classe d'histoire et de littérature appliquée aux arts lyrique et dramatique. La connaissance de la mythologie devra prendre une part moins étendue que ne le prescrivait le décret de Moscou. Aujourd'hui que le domaine de l'art s'est étendu et que les fables héroïques du paganisme ont cédé une partie de leur domaine aux récits de l'histoire moderne, il convenait de généraliser les notions nécessaires aux interprètes de la scène. Un cours sommaire d'histoire, envisagée surtout au point de vue de ses rapports avec l'objet des études spéciales de l'école, un aperçu rapide des littératures anciennes et modernes suffiront pour initier les élèves à la connaissance générale des événements, des personnages, des caractères et des passions diverses, au milieu

[1] Voir CCXC; art. 89 à 101; p. 178. (C. P.)

desquels s'agitent les compositions théâtrales dont ils sont appelés à être les organes.

Un cours de cette nature, qui embrasse tant d'époques et tant de matières, ne peut être qu'une revue rapide. Mais quand il ne servirait qu'à indiquer aux élèves les sources auxquelles ils doivent puiser, il aurait déjà réalisé de louables et utiles résultats.

Il y a un professeur d'histoire et de littérature appliquées aux arts dramatique et lyrique. Les élèves de composition, de déclamation spéciale et lyrique et de chant doivent y assister. Les autres élèves y sont admis.

Il y a une classe d'histoire de la musique.

La Commission a reconnu également l'utilité de créer une classe analogue spécialement destinée aux musiciens. La musique a son histoire, dont la connaissance est un élément essentiel d'une bonne éducation musicale. Les écoles, les styles ont leurs monuments, que l'on ne peut comprendre parfaitement si on les isole des époques qui les ont enfantés. Indépendamment de la partie biographique, qu'un véritable musicien doit connaître, car on aime à remonter de l'œuvre à l'auteur, l'histoire de la musique, c'est la musique elle-même dans sa génération, dans ses développements, dans ses formes, dans ses procédés, dans ses manifestations. Ce cours, qui devra éviter les vagues théories de la métaphysique de l'art, est destiné particulièrement aux élèves les plus avancés de toutes les branches de l'enseignement.

Il y a un professeur de langue italienne.

Ces trois classes sont tenues par des professeurs titulaires.

Il a paru également nécessaire que les élèves du chant prissent des leçons de langue italienne. On a objecté que les lauréats du Conservatoire n'ont que trop de tendance, au sortir de leurs études, à chercher des emplois en Italie, et à priver ainsi les théâtres nationaux du concours d'un talent qu'ils doivent à l'État. La présence d'un maître italien ne légitimera pas pour les élèves cet oubli de leurs devoirs envers le pays où ils ont reçu leur instruction : des mesures nouvelles, qui figureront ci-après, leur garantissant des débuts sur les théâtres lyriques, auront peut-être pour effet d'y attacher ceux qui feront preuve de talent. La considération prépondérante qui a déterminé la création de cette classe n'a pas besoin d'être justifiée. Un grand nombre de chefs-d'œuvre de l'art sont écrits dans la langue italienne, et tout le monde sait que la traduction n'a servi qu'à les défigurer. Il est donc important que les élèves puissent les comprendre, les lire et les chanter dans l'idiome naturel; et d'après l'état actuel de l'art musical, ce n'est pas dénationaliser le Conservatoire que d'y faire professer cette langue.

Il y a un professeur de maintien théâtral et un professeur d'escrime pour les élèves qui se destinent au théâtre.

CHAPITRE V. — *Des élèves, leur admission, leurs droits et leurs devoirs.*

Les élèves sont externes ou internes.

Les élèves internes sont choisis parmi ceux qui se destinent au théâtre et dans des conditions ci-après déterminées.

L'âge d'admission des élèves est de 9 ans au moins, de 22 ans au plus. Au-delà de cette limite l'admission n'a lieu que dans le cas où l'aspirant est jugé assez avancé pour terminer ses études en deux ans, ou doué de dispositions extraordinaires. Les aspirants au-dessous de 12 ans justifieront qu'ils savent lire et écrire.

Un règlement déterminera les matières d'examen pour l'admission des élèves dans chaque spécialité de l'enseignement.

Il y a deux examens d'admission, l'un en octobre, l'autre en avril. On ne peut examiner plus de 25 élèves par séance.

L'audition d'un trop grand nombre d'élèves, comme il s'en est souvent présenté, n'offre pas toutes les garanties désirables pour apprécier les aptitudes des aspirants. La lassitude et la confusion pourraient amener des erreurs préjudiciables; le zèle des professeurs n'a pas reculé devant un surcroît de travail qui leur permette de se prononcer en plus exacte connaissance de cause.

Après leur première audition, les élèves ne sont d'abord admis que provisoirement. Leur admission définitive n'est prononcée qu'après l'examen semestriel qui suit celui de leur admission provisoire.

Ainsi les aspirants admis provisoirement en octobre ne prennent le titre d'élève qu'après l'examen semestriel de décembre, et les admissions de l'examen d'avril ne sont validées que par l'examen semestriel de juin. Il en résulte un stage qui ne dure pas moins de deux mois. Pendant cet intervalle, le professeur a le temps d'essayer les forces des élèves et de faire la contre-épreuve d'une audition rapide, qui peut donner lieu à des surprises et qui a l'inconvénient de peupler les classes d'élèves incapables au détriment d'aspirants plus dignes.

La conséquence équitable de cette mesure, qui impose aux élèves des conditions plus sévères d'admission, est de leur garantir, après cette double épreuve, une certaine durée de séjour dans les classes.

A mesure que leurs devoirs sont plus rigoureux, leurs droits doivent être plus étendus.

Tout élève admis définitivement a droit de rester dans les classes une année au moins après son examen d'admission définitive. Passé ce temps, l'élève qui, à la suite d'un examen semestriel, est jugé par le comité hors d'état de continuer ses études, cesse de faire partie de l'école.

Les professeurs peuvent assister aux examens d'audition, chacun dans sa spécialité.

L'assistance des professeurs aux examens d'audition peut fournir, à titre consultatif, d'utiles renseignements sur l'aptitude des aspirants. Elle est de plus indispensable d'après le mode adopté pour la répartition des élèves.

Quand il y a plusieurs classes d'un même enseignement, la répartition des élèves a lieu de la manière suivante :

Le sort réglera, une fois pour toutes, l'ordre dans lequel les professeurs seront appelés à choisir les élèves destinés à occuper les places vacantes dans leurs classes. Le n° 1 choisit un élève, le n° 2 un autre, et ainsi de suite jusqu'à ce que les cadres

soient remplis et la liste des élèves épuisée. A l'admission suivante, la priorité du choix appartient au n° 2, et ainsi de suite pour les examens suivants.

Ce nouveau mode, en détruisant une partie des embarras de l'ancienne répartition, laisse néanmoins subsister quelques inconvénients sérieux, entre autres celui de remettre au sort la disposition des élèves qui ont été introduits à l'examen par les professeurs. Or, on ne peut se dissimuler que le zèle des maîtres à rechercher et à produire au Conservatoire des élèves doués de qualités heureuses, soit un fécond moyen de recrutement. Et il serait à craindre que cette émulation ne fût énervée par la perspective de voir le fruit de ces recherches profiter à autrui. Toutefois, il a paru impossible d'écrire dans le règlement une exception qui sera, il faut l'espérer, le résultat d'un accord volontaire des professeurs entre eux, et de l'esprit d'équité qui les portera à réserver à chacun le prix de ses soins et l'honneur de ses investigations.

Les élèves de solfége sont classés par le directeur.

Tout élève qui manque la classe deux fois dans un mois, sans excuse légitime, est de droit rayé des contrôles.

Il y a 16 pensionnaires hommes, dont 10 pour le chant, 6 pour la déclamation spéciale.

Des pensions de 800 francs sont attribuées aux femmes dans le même nombre et la même proportion. Tous ces élèves doivent se destiner au théâtre.

La Commission ne se dissimule pas qu'elle touche ici à l'un des points les plus importants de l'administration du Conservatoire, puisque l'addition qu'elle propose ne pourrait s'effectuer sans une augmentation au budget d'environ 17,000 francs.

En effet, aujourd'hui il y a au Conservatoire dix pensionnaires hommes qui figurent au budget pour une dépense totale de de 14,200 francs, soit par tête, 1,420 francs.

Six élèves nouveaux coûteraient donc.....	8,520f
Il est de toute nécessité que ces élèves soient placées sous la surveillance d'un chef qui n'existe pas aujourd'hui et dont le traitement ne pourrait être moindre de.....	1,200
Seize pensions de 800 francs chacune donnent 12,800 francs; et il n'y a au budget actuel qu'une somme de 5,600 francs destinée à cet usage. Excédent.	7,200
TOTAL.....	16,920

Cette dépense est considérable en égard au budget actuel du Conservatoire, mais par combien de raisons légitimes n'est-elle pas justifiée?

D'abord le pensionnat, malgré les attaques dont il a été l'objet, et d'après les enquêtes auxquelles il a donné lieu, même dans le sein de la commission, est la véritable pépinière du théâtre. Sans doute il est de grands talents qui brillent sur la scène, et dont le pensionnat pas plus que le Conservatoire ne peut revendiquer l'honneur. Mais ce n'est pas par des exceptions que doit s'apprécier un principe; et les natures d'élite se font jour indépendamment des secours qu'on leur prête ou des obstacles qu'on leur oppose. C'est d'après les résultats constants que l'on doit juger la valeur d'une institution. Et il a suffi de parcourir les rôles du pensionnat pour s'assurer qu'un grand nombre de talents distingués et utiles, qui peuplent les théâtres de Paris et des départements, sont sortis des bancs du pensionnats et qu'il a payé à l'art la dette qu'il contracte chaque année envers l'État.

Or, depuis dix années le nombre des élèves qui fréquentent le Conservatoire a plus que doublé: de 250 il s'est élevé à 600. La qualité de pensionnaire ou d'élève pensionné étant devenue la récompense des fortes études, des bons travaux, des dispositions heureuses, il est évident que la somme de ces récompenses doit s'élever en proportion de l'accroissement du nombre des élèves.

Dans l'état actuel, il y a dix pensionnaires hommes pour le chant, et huit pensionnés hommes et femmes pour la déclamation spéciale. Ce dernier chiffre, comme on le voit, est bien éloigné de celui fixé par le décret de Moscou, qui admettait pour la déclamation neuf pensionnaires de chaque sexe. L'expérience, les besoins des théâtres ont permis de constater que ce nombre serait exagéré, et qu'il peut, quant à présent, être fixé à six pour chaque sexe. Le pensionnat serait donc augmenté de six élèves de déclamation hommes, qui au lieu de recevoir comme aujourd'hui à domicile des pensions de 6 à 800 francs, seraient internés, assujettis à une règle de travail plus rigoureuse, et en même temps plus féconde. On ne comprend plus, en effet, le privilége par lequel le pensionnat a été jusqu'à présent réservé aux élèves du chant. Ce qui a été reconnu bon et utile pour les études de l'art lyrique ne peut porter que d'excellents fruits dans son application à l'art dramatique; et l'adjonction des élèves de cet enseignement aura pour effet de faire disparaître une injuste inégalité et une inconséquence inexplicable.

Cette inégalité entre les élèves du chant et ceux de déclamation se reproduit d'une manière moins équitable encore dans la part aujourd'hui attribuée, selon la différence du sexe, aux élèves du chant entre eux. Il y avait naguère au Conservatoire un pensionnat pour les femmes; cette institution a donné lieu à des inconvénients qui en ont amené la suppression. Ce n'était pas une raison pour les exclure complétement des encouragements réservés aux élèves hommes et aux élèves de déclamation. Les élèves femmes, destinées à la même carrière, vouées aux mêmes travaux que les hommes, ont droit aux mêmes récompenses et à la même sollitude du Gouvernement. Si une trop grande liberté pour les élèves hommes a des inconvénients qu'il est inutile d'expliquer, et auxquels il est remédié par l'internat, la privation de tout secours pour les élèves femmes a des périls au moins aussi grands. C'est donc une œuvre de moralité en même temps que de justice que nous conseillons au Gouvernement en lui proposant d'attribuer aux élèves femmes du chant, à titre de récompenses, des pensions alimentaires de 200 francs

chacune, somme inférieure, il est vrai, à celles que coûtent les pensions d'hommes, mais qui pourra suffire à satisfaire des besoins moins exigeants, en secourant des positions aussi intéressantes.

C'est par les mêmes motifs qu'il conviendra d'attribuer des pensions de 800 fr. à six élèves femmes pour la déclamation. Si l'égalité est un principe respectable, une loi sacrée, c'est assurément quand il s'agit de l'appliquer au talent et à la détresse. Car il ne faut pas oublier qu'en même temps qu'il revendique sa place parmi les établissements qui contribuent à l'éclat des arts et à la gloire nationale, le Conservatoire est aussi l'école du pauvre; et c'est un titre à la sollicitude d'un gouvernement qui met au rang de ses premiers soins celui de pourvoir à l'éducation et de faciliter l'existence des enfants les moins favorisés de la famille française.

Mais si le devoir du Gouvernement est de venir en aide à ce qui mérite le plus au monde son intérêt, le talent et la jeunesse aux prises souvent avec le besoin, il a le droit d'exiger que ces secours soient départis avec le plus sage discernement, avec la plus rigoureuse impartialité. Il ne faut pas que le jury puisse être soupçonné, même par les rivalités les plus envieuses; une erreur, une préférence, en pareille matière, serait un larcin fait au mérite, un détournement des deniers votés par l'État pour la plus noble bienfaisance. Il faut que l'épreuve soit entourée des garanties les plus scrupuleuses, soumises à l'œil des contrôles les plus sévères. Aussi, indépendamment des conditions requises pour la composition du comité d'enseignement, dont il sera parlé plus tard, la commission propose les dispositions suivantes :

L'admission des hommes au pensionnat ou l'attribution de pensions aux femmes n'a lieu qu'après un concours devant le comité d'enseignement. Les professeurs et les élèves de la spécialité assistent à ce concours.

Tout élève du pensionnat ou externe pensionnaire contracte, par le fait même, l'engagement de débuter, à l'expiration de ses études, sur un des théâtres subventionnés par l'État. Cette obligation lui constitue également un droit aux débuts.

Le pensionnat est placé sous la surveillance d'un chef musicien. Le règlement d'administration et de discipline à intervenir pourvoira aux mesures relatives au pensionnat, à l'externat, à la tenue des classes et aux détails du service intérieur.

L'État, en pourvoyant généreusement à l'éducation gratuite de certains élèves, soit par leur admission au pensionnat, soit par des pensions d'externat, est fondé à leur demander en échange qu'ils fassent l'essai et donnent la preuve d'un talent qu'ils lui doivent, sur l'un des théâtres dont il encourage les travaux et entretient les hautes traditions.

Les élèves étrangers peuvent être admis au Conservatoire. Ils ont les mêmes droits et les mêmes devoirs que les nationaux. Toutefois ils ne sont pas admis à faire partie du pensionnat ni à jouir de la pension.

Cette faculté d'admission des étrangers existe actuellement; et ce n'est pas au moment où la confraternité des peuples s'établit dans la sphère des intérêts politiques, que l'esprit d'exclusion pénétrerait à s'introduire dans les arts. La maxime : *Chacun chez soi, chacun pour soi*, n'est pas celle du monde intellectuel. C'est l'honneur du Conservatoire que toutes les nations lui envoient des disciples, dont les uns s'établissent en France, les autres reportent dans leur pays la doctrine de cette institution. Des alarmes s'étaient élevées à ce sujet dans le sein du Conservatoire où se trouvent actuellement même des pensionnaires étrangers. Une demande qui honore le cœur des élèves français dont elle est signée, et qui se produisait sous le glorieux patronage de M. Béranger a été adressée à la commission pour le maintien de ces pensionnaires. Un de ses membres a été chargé d'assurer à l'illustre poète que le Conservatoire s'applaudissait de n'avoir à cet égard que des vues conformes aux siennes.

Toutefois, le libre accès de l'école aux étrangers, comme aux nationaux devait être soumis à une restriction. L'État livre généreusement les sources d'un enseignement gratuit à tous ceux qui viennent y puiser; mais il doit réserver les secours pécuniaires et les deniers des contribuables aux enfants de son territoire. Le nombre des élèves admis, dans chaque classe étant limité, c'est faire à l'hospitalité une assez large part que d'attribuer à des étrangers des places que se disputent nos compatriotes sans mettre encore ces hôtes à la charge d'un budget déjà insuffisant pour tant de besoins qui doivent être les premiers satisfaits.

CHAPITRE IV. — *Examens semestriels, concours, exercices.*

Toutes les classes sont examinées par le comité général d'enseignement au mois de décembre et au mois de juin, afin de constater les résultats des études.

Il y a en outre un troisième examen supplémentaire au mois de mars pour les classes de chant et de déclamation seulement.

Les progrès plus lents des classes d'instruments, qui exigent un long travail de mécanisme, et la nécessité de stimuler fréquemment le zèle des élèves de chant et de déclamation, ont motivé cette exception.

L'examen semestriel de juin a pour objet, en outre, la désignation des élèves qui doivent prendre part aux concours.

Toutes les classes ont des concours, ceux des classes de solfége, d'études du clavier et d'harmonie orale, ne sont pas publics.

Quoique ces concours ne soient pas dénués d'intérêts, et donnent lieu à l'appréciation de mérites variés, néanmoins leur caractère purement élémentaire pourrait ne pas offrir à la curiosité le même attrait que les autres, et dès lors il est préférable qu'ils n'aient pour témoins que les juges, les professeurs et les élèves.

Les concours de composition, d'harmonie et d'accompagnement se font en loge.

Les élèves de la classe de composition lyrique concourent à l'Institut pour les grands prix de composition musicale.

Toutes les classes, quels que soient le titre et le grade de leurs

professeurs, peuvent produire également au concours les élèves qui en sont jugés dignes par le comité.

Cette mesure, qui est la conséquence de la situation nouvelle faite aux professeurs dans le chapitre suivant, a pour objet de faire disparaître tout rapport de dépendance des maîtres entre eux, en ce qui concerne les intérêts de l'enseignement et des élèves.

Les élèves du même sexe et de la même spécialité, quel que soit le nombre des classes ou celui des concurrents, concourent ensemble. Les élèves des deux sexes sont réunis seulement dans les concours de déclamation spéciale et lyrique et d'harmonie orale.

Les élèves de solfége ne sont pas admis à concourir au delà de quinze ans.

La différence d'âge dans les classes purement élémentaires est un élément de supériorité auquel il faut imposer une limite, autrement les chances seraient tout à fait disproportionnées.

Ne peuvent être admis à concourir les élèves qui ont moins de six mois d'études, ou ceux qui, ayant débuté sur des théâtres, sont néanmoins conservés dans les classes pour s'y perfectionner.

Tout élève, à partir de son premier concours, ne peut rester plus de deux ans dans la classe où il a concouru, sauf dans les classes élémentaires ou celles qui ne sont pas complètes.

Ces diverses conditions étaient nécessaires pour concilier en même temps la convenance des élèves et l'égalité de chances que doivent avoir les concurrents. S'il est nécessaire que le comité d'enseignement veille à ce que le terrain de la lutte soit impartialement distribué, il convient aussi que, dans les classes où l'unité de sujet est impossible, à cause de la diversité des moyens, le professeur soit appelé à donner des renseignements sur les diverses aptitudes des élèves.

Les concours commencent le premier lundi du mois d'août. Les sujets de concours sont déterminés chaque année par le comité général d'enseignement, sur la proposition du directeur, qui s'en est préalablement entendu avec les professeurs.

Il ne peut être décerné plus d'un premier, un second prix et trois accessits gradués dans toutes les branches de l'enseignement, pour chaque sexe, dans les classes où ils concourent séparément.

Toutefois, dans le cas où, à l'unanimité, le jury déciderait que deux élèves du même concours ont fait preuve, dans des genres différents, d'un mérite égal et supérieur, il pourra leur être accordé un premier prix à chacun.

Cette exception qui doit recevoir son application seulement dans des cas très rares, et que l'unanimité nécessaire du jury rendra moins fréquente encore, a été introduite en vue surtout du concours de chant, bien qu'elle puisse s'étendre à d'autres classes. En effet, des concurrents peuvent atteindre, dans l'expression ou dans l'exécution, un tel degré de supériorité égale et cependant distincte, qu'il soit impossible de les subordonner équitablement l'un à l'autre. C'est alors le cas, non pas du partage dont on a pu quelquefois abuser, et qu'il importe de ne pas ériger en principe, mais de l'attribution d'une récompense égale.

Il est affecté au concours des études du clavier deux mentions d'encouragement et des médailles qui les constatent.

Les études du clavier formant des classes exclusivement destinées à des élèves qui suivent d'autres cours, et étant un moyen plutôt qu'un but d'enseignement, il a fallu, tout en les admettant à produire leurs résultats dans des concours qui stimulent les progrès, changer le caractère de la récompense. Les prix du Conservatoire doivent être dans le monde des arts des titres d'autant plus honorables qu'ils seront plus sévèrement accordés à des talents réels et à de fortes études.

Le jury de chaque concours, présidé par le directeur, est composé de quatre membres du Conservatoire et de quatre personnes étrangères à l'établissement, désignées par le Ministre.

Le jury de déclamation spéciale est composé en entier de membres étrangers à l'établissement.

Cette exception est nécessité par le caractère de cet enseignement, dont les professeurs produisent des élèves au concours. Il y a donc nécessité de choisir des juges en dehors du personnel de l'école.

Les professeurs de l'école ou autres membres du jury doivent se récuser dans les concours où figurent des élèves auxquels ils ont donné des leçons dans l'année. Tout prix ou accessit obtenu en violation de cette disposition est annulé.

Le jury décide d'abord s'il y a lieu de décerner chaque prix. Le président annonce le résultat de cette épreuve, et les prix sont ensuite décernés à la majorité des suffrages, au moyen de bulletins sur lesquels chaque membre écrit un nom. Ces bulletins sont remis au président, qui les dépose dans l'urne, dépouille ensuite le scrutin, en fait connaître le résultat en indiquant le nombre de voix obtenu par chaque concurrent, et proclame les noms des lauréats. La même marche est suivie à l'égard des accessits.

Les élèves qui n'auront pas eu de succès dans les concours, mais dont les études seront reconnues terminées, pourront recevoir un diplôme de capacité.

Les vacances commencent après les concours; la reprise des études a lieu le 1er octobre suivant.

La distribution des prix a lieu au mois de novembre. Des prix sont remis aux lauréats; des médailles en bronze aux accessits.

Il y a tous les mois des exercices lyriques et dramatiques dans la grande salle du Conservatoire. Les élèves désignés pour y prendre part ne peuvent s'en dispenser sans excuse légitime.

Cette partie des travaux du Conservatoire doit être l'objet d'une attention particulière et recevoir une impulsion nouvelle; c'est le stimulant le plus énergique d'émulation, et, de plus, c'est un moyen efficace pour le Conservatoire de se mettre en communication avec le public et de l'appeler à juger ses résultats. L'institution de classes d'ensemble vocal et instrumental doit servir de préparation à ces exercices et en faciliter l'exécution. Ils doivent donc être multipliés; mais comme ils ne pourraient l'être sans occasionner une lourde dépense, la Com-

mission a imaginé d'en faire un moyen d'économie et non une charge pour le budget. Les exercices du Conservatoire seront des représentations où le public sera admis moyennant une rétribution calculée de manière à compenser les frais. Ce procédé, du reste, n'est pas nouveau; il a été pratiqué anciennement et a produit d'excellents résultats. De cette manière on pourra affecter à d'autres dépenses urgentes la somme qui figure au budget pour cet usage.

CHAPITRE VII. — *Des professeurs.*

C'est surtout, M. le Ministre, dans cette partie de l'organisation du Conservatoire que la Commission a été amenée à vous proposer les plus importantes modifications. Afin de vous mettre à même d'en apprécier le caractère, il est utile de vous exposer la situation actuelle.

Aux termes du règlement du 9 novembre 1841 (art. 13), les professeurs sont titulaires ou adjoints; ils sont nommés par le ministre, après avis de la Commission des théâtres royaux, sur une liste de trois candidats présentés par le directeur.

Un arrêté ministériel du 14 février 1843 est venu modifier cette initiative du directeur, essentielle dans ce mode de nomination, en conférant à la Commission des théâtres royaux le droit d'ajouter deux candidats à cette liste. Hâtons-nous de dire que l'inconvénient de cette innovation a été d'altérer le système de garanties établies par le règlement. En effet, le directeur responsable de l'enseignement peut, dans ce cas, voir le choix du Ministre tomber sur des professeurs qu'il n'a pas désignés. La Commission, ce corps consultatif chargé de donner un avis sur les propositions du directeur et d'éclairer le Ministre sur la valeur des candidatures, fournissant à son tour des candidats, peut se trouver appelée à prononcer elle-même sur le mérite respectif des siens et de ceux du directeur. Un mécanisme semblable, qui, il faut le reconnaître, a été rarement appliqué, ne peut être maintenu.

(Art. 14.) Les fonctions des professeurs adjoints sont gratuites. (Art. 17). Il est nommé par le directeur dans chaque classe un répétiteur pris parmi les élèves de la classe.

Le résultat de ces dispositions réglementaires est écrit dans le budget du personnel du Conservatoire.

On y trouve 22 professeurs non appointés, et dont plusieurs tiennent des classes importantes et comptent jusqu'à dix années de service.

18 professeurs de 300 à 1,000 francs; 19, de 1,200 à 1,500 francs; 14, de 1,500 à 2,000 francs; 2 à 2,500 francs.

Un coup d'œil jeté sur les noms et les attributions de ce personnel nombreux et si pauvrement rétribué vous démontrerait que l'inégalité des traitements semblerait n'avoir eu d'autre loi que le hasard, si elle n'était expliquée par l'extrême pénurie du budget; souvent, selon les circonstances, il a été nécessaire, à cause du nombre croissant des élèves, de remplacer un professeur mis à la retraite par deux nouveaux, et de partager entre eux, par moitié, des émoluments déjà très restreints. Aussi l'importance des services, la renommée des professeurs sont rarement en proportion avec le traitement qui leur est attribué.

Quant à la retraite qui les attend, une législation récente est venu abolir les avantages qui leur étaient garantis par une des lois fondamentales de leur institution. La loi du 16 thermidor an III exigeait pour la retraite vingt années de services; au bout de ce temps les professeurs avaient droit à la moitié de leurs appointements, et chaque année de service au delà de ce temps augmentait la retraite d'un vingtième de traitement.

Depuis 1794 jusqu'en 1815, les pensions furent liquidées d'après cette base; à cette époque le Conservatoire ayant été supprimé comme une institution d'origine républicaine, la loi de l'an III fut néanmoins appliquée pour la liquidation des droits.

En 1816, le Conservatoire étant réorganisé sous le titre d'*École royale de musique*, et placé dans les attributions de la maison du Roi, une ordonnance royale du 1er novembre 1814 créa une caisse commune de retraite pour l'Opéra et le Conservatoire, et détermina la durée la durée des années de service et la quotité des pensions d'après les règles établies par la loi de l'an III.

Mais une ordonnance royale du 31 août 1832 est venue modifier cet état de choses, en créant une caisse spéciale pour le Conservatoire. D'après l'article 7 de cette ordonnance, les professeurs n'ont plus droit, après vingt ans de service, qu'à une pension égale au tiers de leur traitement, et c'est après trente ans seulement qu'ils ont droit à la moitié, maximum qui ne peut jamais être dépassé.

Ainsi, cette ordonnance, en anéantissant une législation qui a fonctionné pendant plus de quarante ans, sous l'empire de laquelle beaucoup sont entrés dans la carrière avec des espérances et des droits aujourd'hui déçus, fait peser sur le corps enseignant une triple aggravation; elle substitue après vingt ans le tiers à la moitié; elle exige dix années de plus pour l'obtention de la moitié; elle ne permet pas que jamais la moitié soit dépassée. De plus, contrairement à toutes règles, elle n'attribue aux employés que le tiers après trente ans de service.

On n'a pas réfléchi que le professorat du Conservatoire n'est en général confié qu'à des artistes renommés qu'à des maîtres éprouvés. Que si, pour quelques-uns d'entre eux, la célébrité a commencé à leur entrée dans le monde des arts, le talent du professeur ne se développe en général que plus lentement; et ordinairement un artiste est arrivé à la moitié de la vie lorsqu'il est appelé au Conservatoire. On ne peut donc assimiler ces maîtres aux employés d'administration qui commencent leur carrière, à peine majeurs, dans les plus modestes emplois, et que trente ans de service ne conduisent pas toujours à un âge assez avancé pour qu'ils puissent être admis au repos. On semble avoir oublié que, dans la plupart des spécialités, l'enseignement musical nécessite, outre les connaissances théoriques et l'aptitude intellectuelle, des moyens physiques d'exécution et de démonstration que l'homme ne conserve pas avec la même énergie dans l'arrière-saison de la vie. Le système actuel place l'administration

entre deux écueils : l'un de renvoyer, après vingt ans de service, des artistes auxquels leur retraite ne suffira pas pour vivre; l'autre, de conserver des professeurs qui n'ont plus l'activité suffisante pour leurs fonctions et se survivent à eux-mêmes.

Ajoutez à ces considérations que si la musique est, dans son essence, un art éternel, ses formes se modifient et varient rapidement. Des talents nouveaux se produisent, qu'il est utile d'introduire dans le Conservatoire, sous peine d'encourir le reproche de stagnation, d'immobilité. Il ne faut pas, il est vrai, qu'une école instituée pour conserver les bonnes et correctes traditions de l'art, l'enseignement des méthodes pures et des chefs-d'œuvre classiques, se lance dans la voie de l'essai et de la fantaisie; mais il ne faut pas non plus qu'elle écarte les éléments nouveaux que peut produire un art multiple dans ses formes, infini dans ses développements. Le renouvellement du personnel enseignant est un des moyens, une des conditions de prospérité et d'éclat pour le Conservatoire. L'ordonnance de 1832 impose aux professeurs dix années de vieillesse de plus; et ces rigueurs économiques ont eu pour effet d'occasionner des fatigues stériles aux anciens, et de multiplier des barrières devant les nouveaux.

Déjà, M. le Ministre, une pétition pour retourner à l'ancien état de la législation, en y ajoutant la réversibilité du tiers au profit des veuves, avait été adressée à l'un de vos prédécesseurs, qui l'avait accueillie avec bienveillance. Nous la renouvelons auprès de vous; nous espérons qu'une réclamation qui a pour objet la récompense de longs services rendus et l'intérêt des vétérans de l'enseignement appellera la favorable attention du Gouvernement. Nous avons exposé la situation actuelle du professorat et ses inconvénients. Voici maintenant la constitution nouvelle que nous vous proposons :

Le corps enseignant se compose de professeurs titulaires, professeurs agrégés, répétiteurs.

Nous n'avons pas admis le principe d'une égalité absolue entre les maîtres. Chaque professeur rend, dans sa spécialité, de bons et loyaux services. Mais le talent, l'ancienneté, le caractère de l'enseignement ont leurs degrés, et il importait de les reproduire dans la hiérarchie enseignante. Toutefois le titre d'adjoint a été changé comme exprimant une idée contraire au fait existant. La Commission, en admettant l'inégalité n'a pas voulu consacrer la dépendance. Chaque professeur, dans sa classe, ne relève d'aucun autre de ses collègues. Il a l'honneur et la responsabilité de son enseignement; les élèves qu'il produit au concours ne peuvent être revendiqués par d'autres; et cette espèce de lien d'inféodation, qui subordonnait les professeurs adjoints aux titulaires, est complétement rompu par le système projeté. Il fallait donc un mot nouveau pour exprimer une situation nouvelle : ce mot, nous l'avons emprunté au vocabulaire universitaire, qui se sert du titre d'agrégé pour désigner un grade de l'enseignement correspondant à peu près à celui qui existe dans notre école.

Quant au mode d'admission des professeurs, la Commission, pénétrée de ce sentiment que le Conservatoire est une école populaire, a pensé qu'il convenait que le professorat fût institué sur les bases les plus libérales et, en même temps, entouré de réelles garanties. Elle avait à choisir entre le concours et l'élection.

Le concours adopté dans certaines facultés universitaires a des inconvénients graves lorsqu'il s'agit d'un enseignement individuel comme celui d'un art pratique : tel artiste peut réunir au plus haut point les connaissances les plus profondes, la théorie la plus parfaite, la plus brillante exécution, et être dépourvu, dans ses rapports immédiats avec l'élève, de ce don de communication qui est le génie du maître. Le concours, propre à révéler certaines qualités, est impuissant à signaler ce défaut capital. De plus, il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une école de l'adolescence, et que le caractère, la moralité, la bonne renommée sont des conditions rigoureusement indispensables, qui ne peuvent pas être la matière d'un concours.

Par ces motifs, la Commission s'est prononcée pour l'élection; elle a voulu que le recrutement des professeurs se fît par les professeurs eux-mêmes; que le Conservatoire fût investi du droit d'appeler dans son sein ceux qu'il juge capables de lui rendre des services, et dignes de partager ses travaux.

Ce mode de recrutement avait des inconvénients qu'il importait de prévenir. Il fallait que l'élection fût large, universelle, que tous les professeurs du Conservatoire fussent appelés à l'exercer, et cependant il était nécessaire de régler l'exercice de ce droit, de faire qu'il ne se disséminât point sur des candidats trop nombreux, d'empêcher la brigue, les sollicitations, les influences, d'assiéger les juges électeurs, comme il n'arrive que trop souvent dans des corps illustres qui se recrutent eux-mêmes. Il convenait surtout que le Conservatoire ne fût pas suspect d'esprit de coterie et d'intérêt personnel. Les places vacantes étant ambitionnées par les artistes du dedans et du dehors, on devait éviter qu'un système de promotions faites en famille pour faciliter l'avancement successif du plus grand nombre pût porter préjudice aux talents qui gagnent leurs grades dans des travaux publics, comme font les autres dans l'enceinte de l'école; il fallait enfin que la prérogative du ministre, tuteur de cet établissement, jouât son rôle dans l'élection et apportât la sanction de l'autorité au suffrage de la corporation.

Voici les dispositions auxquelles la Commission s'est arrêtée pour concilier les divers intérêts :

Les professeurs titulaires ou agrégés sont nommés à l'élection de la manière suivante :

Le comité général d'enseignement dresse au scrutin une liste de trois candidats sur lesquels l'assemblée générale des professeurs est appelée à voter. Le candidat qui réunit la majorité absolue est nommé. Son élection est présentée à la sanction du Ministre.

Nous devons dès à présent faire remarquer que le droit attribué au Comité de présenter les candidats a pour but de régler, de diriger l'exercice du droit de suffrage et non de le contrarier. Qu'est-ce, en effet, que le comité général d'enseignement, sinon l'expression, la représentation de l'universalité

du corps enseignant du Conservatoire lui-même, puisqu'il est le produit de l'élection, ainsi qu'on le verra ci-après. Ainsi l'économie de cette opération consiste dans la délégation faite par l'assemblée générale des professeurs à des hommes par elle élus, du soin de lui choisir, en dehors de toutes les préoccupations personnelles qui peuvent influer sur les électeurs, des candidats sur lesquels elle est ensuite appelée à se prononcer définitivement.

Dans le cas où aucun candidat n'aurait obtenu la majorité absolue dans deux épreuves, il y aura un troisième scrutin de ballottage entre les deux candidats qui auront réuni le plus de voix à la seconde. L'élection au ballottage ne pourra avoir lieu qu'à la majorité absolue.

Les candidats pour la déclamation spéciale doivent être choisis parmi les acteurs exerçant ou ayant exercé sur des théâtres consacrés aux chefs-d'œuvre de la littérature dramatique.

Les fonctions et les devoirs des professeurs titulaires ou agrégés sont les mêmes dans leurs catégories et classes respectives. Leurs élèves sont également admis au concours. Les agrégés ne tiennent pas de classes préparatoires pour les titulaires.

Les répétiteurs sont chargés, sous la direction et surveillance des professeurs, de donner l'enseignement préparatoire aux élèves admis dans leurs classes. Ils n'ont que des fonctions temporaires qui ne doivent pas dépasser le terme de trois années, pendant lesquelles ils peuvent eux-mêmes prendre part aux leçons de l'école. Ils sont nommés par le directeur, sur la proposition des professeurs auxquels ils sont attachés, et sur l'avis du comité d'enseignement.

Cette utile et ancienne institution des répétiteurs est, par la mesure nouvelle, ramenée à son véritable but. Ils participent à la qualité d'élèves et aux fonctions exercées précédemment par les professeurs adjoints, sans pouvoir prendre ce titre, qui souvent a créé des droits abusifs. Ce sont des élèves vétérans qui rendent à l'établissement des services après en avoir reçu des bienfaits, et qui, ainsi que nous l'avons dit plus haut, y trouvent encore pendant trois années un complément d'études indispensable en apprenant à enseigner. Ces fonctions sont temporaires parce que cet avantage ne doit pas s'immobiliser sur les mêmes têtes, mais profiter aux capacités qui se succèdent; dès lors, elles ne peuvent être le résultat de l'élection, mais d'un accord entre le directeur et le professeur qui désigne l'enfant de sa méthode pour en communiquer les éléments à de nouveaux disciples : procédé favorable à l'unité de l'enseignement et à la bonne harmonie du corps enseignant.

Les professeurs agrégés ne passent pas de droit titulaires. Les répétiteurs ne passent pas agrégés. L'élection est nécessaire pour entrer dans l'une et l'autre catégorie.

Ainsi l'élection est la loi de l'admission dans le corps enseignant à ses deux degrés; l'ancienneté est la loi de l'avancement. Ce second principe est la rigoureuse conséquence de l'autre. Quand l'admission a eu lieu avec toutes les garanties d'aptitude, de capacité, de moralité que comporte le système électif, la durée des services doit être la seule base de promotion.

Tous les professeurs titulaires ou agrégés sont rétribués.

Nos institutions ont déjà proclamé qu'elles n'admettaient pas de fonctionnaires gratuits auxquels leur position de fortune permet l'accès des positions au préjudice du talent pauvre. Chacun a droit à la rémunération de ses travaux, pour qu'en revanche le service auquel il appartient ait le droit de requérir l'exactitude et le zèle. Si cette règle a comporté ici une exception à l'égard des répétiteurs, c'est que, tenant le milieu entre l'élève et le professeur, ils reçoivent encore de l'école le prix de ce qu'ils lui donnent.

L'avancement a lieu d'après les règles suivantes :

Les titulaires et les agrégés sont, dans leur catégorie respective, divisés en quatre classes, dont les traitements sont fixés comme il suit : Titulaires. — *1re classe, 2,000 francs; 2e classe, 1,800 francs; 3e classe, 1,500 francs; 4e classe, 1,200 francs.*

Agrégés. — *1re classe, 1,000 francs; 2e classe, 900 francs; 3e classe, 600 francs; 4e classe, 300 francs.*

Les augmentations se trouvent ainsi calculées de manière que les degrés qui séparent toutes les classes dans l'une et l'autre catégorie soient égaux, chacun de 300 francs, sauf celui qui passe de la deuxième à la première, et qui se trouve de 100 francs pour les agrégés et de 200 francs pour les titulaires. Nous devons ajouter que cette fixation de traitement a pour base la situation financière actuelle du Conservatoire; que la commission a dû tâcher d'ajuster le système nouveau sur le crédit existant, réservant son appel à la sollicitude du Ministre surtout en faveur des élèves, qui, dans une augmentation de 24,500, figurent pour une somme de 16,900 francs. Mais le simple exposé de cette hiérarchie d'appointements prouve à quelle modicité se sont réduites les légitimes ambitions d'artistes voués à un travail difficile; et il est permis d'espérer que les résultats de l'établissement reconstitué lui gagneront enfin la bienveillance de l'État, qui fera pour les professeurs ce qu'il aura commencé à faire pour les élèves.

Il y a deux exceptions à cette règle de traitements dans la catégorie des professeurs titulaires.

1° Les professeurs de composition, à raison des hautes études que comportent leurs leçons, forment une classe unique et jouissent d'un traitement égal de 2,500 francs; 2° les professeurs de solfége ou de classes élémentaires jouissent d'un traitement gradué de la manière suivante pour les quatre classes : 1re, 1,600 francs; 2e, 1,500 francs; 3e, 1,200 francs; 4e, 1,000 francs.

Les agrégés des classes élémentaires ont le même traitement que dans les autres services.

Tout professeur élu, titulaire ou agrégé prend rang dans la 4e classe, et en a le traitement.

Toutefois, un professeur déjà titulaire dans une classe élémentaire que l'élection appellerait dans une autre branche de service, prend rang dans la classe dont le traitement est immédiatement supérieur à celui dont il jouissait comme professeur élémentaire.

Après trois années de service dans l'une des quatre classes, tout professeur passe de droit dans la classe supérieure.

Il en a le traitement. Dans le cas où il n'y aurait pas de fonds vacants, il a droit aux premiers fonds qui le deviendront d'après la date de sa promotion.

Nul ne passe dans une classe supérieure avant d'avoir obtenu le traitement intégral de celle où il a pris rang.

Dans le cas où deux professeurs seraient promus de la même date, l'attribution de fonds sera faite au plus ancien en services.

On comprend que des réserves ont dû être introduites en vue de l'état de choses actuel, où des droits anciens se sont amassés qui donneraient ouverture à des promotions simultanées, et ne pourraient immédiatement obtenir satisfaction. Lorsque la situation sera régularisée, ces restrictions, salutaires pour le présent, seront sans effet pour l'avenir, et les circonstances qu'elles prévoient se réaliseront très rarement.

Les pensions de retraite des professeurs du Conservatoire, titulaires ou agrégés, seront réglées d'après les dispositions de la loi du 16 thermidor an III : des mesures législatives seront proposées à cet effet. Les veuves de professeurs ou d'employés auront droit à la réversibilité du tiers de la pension, conformément au droit commun.

Nous avons développé plus haut les motifs de ce retour aux dispositions protectrices qui ont régi le Conservatoire jusqu'en 1832.

Les professeurs titulaires ou agrégés doivent prendre leur retraite à 60 ans d'âge, quelle que soit la durée de leurs services.

Cet âge est fixé à 65 ans pour les professeurs de composition, d'harmonie, d'orgue et d'harmonie orale.

Cette exception est motivée par le caractère de l'enseignement, qui ne nécessite pas au même degré que les autres, tels que le chant, les instruments à vent, la déclamation, l'emploi actif de moyens physiques.

Toutefois, ce double terme peut être prorogé de six ans.

Cette prorogation est prononcée en deux termes égaux de trois ans, par le vote de l'assemblée générale des professeurs, dans laquelle sont compris les membres du comité d'enseignement.

En effet, le terme de la retraite ne peut être égal pour tous; la force morale et physique des hommes n'a pas la même mesure. Il est des organisations d'élite qui triomphent des années, et qui prolongent la jeunesse et l'activité de l'intelligence et du corps au delà du terme où d'autres sont mûrs pour le repos. Il fallait donner à la règle une certaine élasticité. Il y avait aussi à se prémunir contre un abus trop indulgent de l'exception. C'est l'assemblée générale qui, par suite du principe en vertu duquel elle a admis un membre dans son sein, décide s'il y a lieu de le maintenir au delà de certaines limites d'âge.

Il faut remarquer que le comité d'enseignement prend part à ce vote, et qu'il ne participe pas à celui de l'élection. C'est que, dans les opérations de l'admission d'un professeur, il joue un autre rôle, celui de désigner les candidats, et qu'il ne peut être appelé à exercer une double fonction, à émettre un double vote.

Enfin, il est un cas qu'il nous a fallu prévoir, en espérant qu'il ne se réalisera jamais; c'est celui où un professeur aurait démérité. Sous le régime de l'autorité, la volonté qui nomme peut révoquer; sous celui que nous proposons, l'œuvre du suffrage ne peut être brisée que par un vote contraire. Mais il faut que cette rigueur soit une justice, qu'elle soit entourée de garanties sérieuses :

La révocation des professeurs a lieu dans la même forme que leur admission, seulement pour des cas graves où l'honneur et la moralité sont compromis. Le comité général d'enseignement, après enquête préalable, fait à l'assemblée générale une proposition de révocation sur laquelle il est voté au scrutin secret; la révocation n'est prononcée qu'aux deux tiers des voix, et soumise à la sanction du Ministre. Le comité ne prend pas part à ce vote.

Dispositions transitoires.

Cet état de choses étant réglé pour l'avenir, des mesures sont nécessaires pour en faire l'application à la situation actuelle. L'œuvre que le Ministre de l'intérieur nous avait demandée, celle que nous avons entreprise, n'était pas de détruire pour réédifier, mais de réparer, d'agrandir l'édifice. C'est avec les éléments existants que nous espérons donner au Conservatoire des développements féconds. Voici les moyens de réaliser à présent l'institution nouvelle à l'égard du personnel enseignant.

Les professeurs actuellement en fonctions ont droit à l'application immédiate des règles ci-dessus posées, dans les conditions suivantes :

Les professeurs titulaires restent dans la catégorie qui porte ce nom. Les professeurs adjoints prennent le titre d'agrégés.

Les professeurs non appointés ou ayant des traitements inférieurs à la 4e classe de l'une et l'autre catégorie de titulaires et d'agrégés entrent dans la 4e classe.

Ceux qui ont dix ans de services appointés entrent dans la 3e; quinze ans, dans la 2e; vingt ans dans la première.

Si le nombre actuel des professeurs titulaires dépasse celui qui est fixé pour le service, les professeurs conserveront leur titre et leurs fonctions, mais ne seront pas remplacés.

Il en est de même pour le nombre des professeurs adjoints; il sera fait entre eux, au scrutin, un choix qui aura pour base : 1° les prix remportés par eux comme élèves; 2° les prix obtenus par leurs élèves depuis qu'ils enseignent; 3° l'ancienneté et l'importance des services.

Ceux qui seront ainsi désignés jouiront du titre et des avantages attribués aux professeurs agrégés. Les autres conserveront leur position actuelle.

Cette opération sera soumise à l'approbation du Ministre, immédiatement après l'adoption du présent règlement.

Il sera, à la même époque, statué en assemblée générale sur les mises à la retraite qui pourront avoir lieu en exécution des règles précédemment posées.

Nous exposerons ci-après quelles modifications l'application de ces mesures amènerait éventuellement dans l'économie financière

du Conservatoire, et comment elle donnerait une satisfaction momentanée à des besoins réels, à des droits respectables.

CHAPITRE VIII. — *Du Comité général d'enseignement.*

Jusqu'ici il a été question du Comité général d'enseignement. Le rôle qu'il joue dans les examens, dans les concours, dans l'élection des professeurs, a défini presque toutes ses fonctions, et nous dispense d'entrer à cet égard dans de longues explications. Il suffira d'en exposer le but et la composition. C'est une institution déjà ancienne. Elle a amené dans le sein du Conservatoire, elle a fait assister à ses travaux la plupart des illustrations contemporaines. Il est bon, il est utile que la haute surveillance du Conservatoire soit confiée à une commission composée à la fois d'artistes qui appartiennent à l'établissement, et d'hommes qui, placés en dehors, y apportent un élément d'appréciation désintéressée. Cette école doit tendre non pas à s'isoler, à se concentrer en elle-même, mais à rayonner au dehors, à se mettre en communication le plus possible avec le monde extérieur. C'est ainsi en vivant sous l'œil du public qu'elle fera tomber bien des critiques, et s'attirera de puissants soutiens. L'élection au dedans, la publicité au dehors, tels doivent être les deux éléments essentiels, la double sauvegarde de cette institution.

Le Comité général d'enseignement se compose, sous la présidence du directeur, de dix-huit membres élus par l'assemblée générale des professeurs. Neuf sont pris dans le sein du Conservatoire, neuf au dehors. Ils sont répartis par le directeur en autant de comités spéciaux qu'il y a de sections d'enseignement, c'est-à-dire : 1er comité, Enseignement élémentaire; 2e comité, Chant; 3e comité, Déclamation lyrique; 4e comité, Piano, harpe; 5e comité, Instruments à archet; 6e comité, Instruments à vent; 7e comité, Composition, harmonie, orgue; 8e comité, Déclamation spéciale.

Ces comités spéciaux sont composés de quatre membres. En cas d'absence d'un membre, il sera suppléé par un professeur.

Nul ne pourra faire partie de plus de trois comités spéciaux.

Dans ce système, les aptitudes diverses pourront être réparties dans les divers comités sans surcharge de travail et aussi sans concentrer les fonctions diverses dans les mêmes mains.

Un tiers des membres du Comité général sera renouvelé chaque année.

Il convient que ces fonctions ne soient pas perpétuées entre les mêmes personnes, et cependant il faut que les traditions se conservent; que les élèves dont le séjour dure plus d'une année puissent être suivis dans leurs études par une surveillance d'une égale durée.

Les membres sortants sont rééligibles un an après la cessation de leurs fonctions.

Les comités spéciaux se réunissent pour les examens d'admission et semestriels, les concours, les admissions au pensionnat, l'attribution des pensions.

Le Comité général se réunit pour toutes les mesures d'intérêt général. Ces réunions ont lieu sur la convocation et sous la présidence du directeur.

CHAPITRE IX. — *Du directeur.*

Le directeur est nommé par l'universalité des membres du Conservatoire, à l'élection, sauf la sanction du Ministre.

Le mode de l'élection étant adopté pour la nomination du professeur, il est difficile que la direction puisse être constituée autrement que par le même mode. Il faut que le directeur puise sa force et son autorité au même principe que ceux qu'il surveille et dirige. La condition de la sanction ministérielle est une garantie contre les mauvais choix, et une investiture qui fortifiera l'élection.

Le directeur est le chef de tous ceux qui sont attachés à l'établissement. Il dirige tous les travaux, préside tous les comités, dans lesquels sa voix est prépondérante. Son traitement est fixé par le Ministre. Il n'est pas assujetti aux conditions d'âge fixées pour la retraite des professeurs.

CHAPITRE X. — *Administration.*

Le personnel administratif du Conservatoire se compose aujourd'hui de :

1 administrateur comptable; 1 contrôleur-caissier; 1 secrétaire; 1 surveillant de classes; bibliothécaire en chef; 1 conservateur adjoint; 1 employé à la bibliothèque.

L'administrateur est chargé d'assurer tous les services du matériel. Le secrétaire est chargé de toutes les écritures relatives à la direction de l'enseignement.

Sous le régime de l'élection, il nous a paru nécessaire de faire intervenir d'une manière plus intime les membres du Conservatoire dans leur propre administration. Cette mesure est d'ailleurs justifiée par la décision qui ferait des exercices une petite exploitation servant à en payer les frais, et peut-être aussi par la perspective de créer plus tard au Conservatoire d'autres ressources qui permettraient d'améliorer la situation des élèves, projet dont le moment n'est pas encore venu de donner le développement.

En conséquence, nous proposons le système suivant :

L'assemblée générale des professeurs désigne tous les ans par la voie de l'élection, moitié dans le corps des professeurs et moitié dans le conseil d'enseignement, quatre membres qui forment, sous la présidence du directeur, un conseil d'administration.

Ces membres sont rééligibles.

Ce conseil est chargé de pourvoir à tous les services administratifs, de dresser le budget, qui est soumis à l'approbation du Ministre, et d'en surveiller l'exécution.

Ces fonctions sont gratuites.

Les employés chargés des besoins permanents des divers services sont : 1 agent comptable chargé de la caisse et de la comptabilité; 1 secrétaire chargé de toutes les écritures relatives à la direction de l'enseignement; 1 surveillant des classes; 1 bibliothécaire; 1 préposé à la bibliothèque.

Ces fonctionnaires peuvent être admis au conseil d'administration avec voix consultative. Ils sont nommés par le Ministre.

Leur traitement et leur avancement sont fixés sur les bases suivantes :

Le traitement d'installation de l'agent comptable, du secrétaire et du bibliothécaire est de 1,500 francs; celui du surveillant des classes et du préposé à la bibliothèque est de 1,200 francs; avec augmentation de 300 francs de cinq ans en cinq ans, jusqu'au maximum de 3,000 francs pour la première catégorie et de 2,400 pour la seconde.

Les employés du service sont également nommés par le Ministre. Leur traitement est de 400 francs au minimum, 800 francs au maximum; les augmentations leur sont attribuées par le Ministre, sur la proposition du directeur.

CHAPITRE XI. — *De la Bibliothèque.*

La bibliothèque du Conservatoire est une de ses richesses, et mérite d'être l'objet d'un chapitre particulier. Fondée dans le principe avec les ouvrages provenant du séquestre révolutionnaire, elle se composait d'abord en grande partie d'ouvrages du siècle dernier. La collection de la chapelle de Versailles y réunit plus tard un certain nombre d'ouvrages du temps de Louis XIV. L'adjonction d'une collection de chants patriotiques, l'achat d'un assez grand nombre de partitions fait sous l'Empire, et le dépôt légal, avaient contribué à l'augmenter, lorsque le bibliothécaire actuel, dont le Conservatoire saisit toujours l'occasion de signaler le dévouement désintéressé, entreprit, il y a quinze ans, de doter le Conservatoire de collections classiques qui lui manquaient en grande partie. La musique religieuse, surtout, qui, dans l'âge moderne, a signalé la renaissance de cet art et a été pour ainsi dire toute la musique, n'avait pas au Conservatoire ses plus curieux monuments. Aujourd'hui elle possède, grâce à de savantes et persévérantes démarches, les œuvres les plus remarquables de la fin du XIIIe siècle jusqu'au XVIe siècle. 85 volumes venus de Munich, 25 de Vienne et 50 de Rome, parmi lesquels l'œuvre entière de Palestrina, composent cette rare et intéressante collection, qui porte aujourd'hui le nom de son créateur.

Pourtant cette bibliothèque, la seule qui existe en Europe dans une spécialité aussi étendue, et qui, ouverte tous les jours au public, doit présenter un ensemble aussi complet que possible, est loin d'être, sous ce rapport, dans un état vraiment satisfaisant. Sans entrer dans un système d'accaparement, que repousseraient avec raison les autres bibliothèques, ne serait-il pas possible d'autoriser administrativement le bibliothécaire à faire entrer dans la collection du Conservatoire des ouvrages excessivement rares qui se trouvent isolés et perdus dans des collections spéciales? Nous pourrions, à cet égard, citer des faits curieux, et qui constateraient qu'un des plus rares et des plus anciens traités de musique se trouve enfoui à la bibliothèque du Conservatoire des arts et métiers. Ce n'est pas tout, les ressources dont on a disposé jusqu'à présent ont été bien insuffisantes. Le dépôt légal, qui s'exécute inexactement, ne produit que des résultats insignifiants. C'est un article du budget sur lequel nous aurons à appeler votre sollicitude. Aussi la commission propose d'inscrire dans le règlement les dispositions suivantes :

Des mesures financières et administratives seront prises pour augmenter la bibliothèque du Conservatoire.

Le système adopté étant l'intervention du Conservatoire dans toutes ses affaires, une mesure analogue à celle de l'institution du conseil d'administration a été appliquée à la bibliothèque.

Un comité composé de 3 membres, savoir : 1 membre du conseil d'administration; 1 membre du comité général d'enseignement; le bibliothécaire, est chargé d'examiner les mesures concernant l'acquisition et la conservation des ouvrages.

Un crédit spécial alloué par le budget et une partie du reliquat des crédits non employés sont consacrés à enrichir et compléter les collections.

Le bibliothécaire doit tenir un catalogue double de tous les ouvrages. Un des doubles est entre les mains du directeur.

Il doit être tenu un registre de sortie et de rentrée des ouvrages prêtés. Nul ouvrage ne peut être prêté sans l'autorisation du directeur.

Il sera ajouté à la bibliothèque une collection de chefs-d'œuvre dramatiques en tous genres et d'ouvrages didactiques sur l'art théâtral et la déclamation.

L'école de déclamation ne pouvait pas être oubliée dans cet emploi de fonds pour compléter la bibliothèque. Il faut que les élèves qui se destinent à l'art dramatique puissent trouver au Conservatoire même tous les éléments d'études. La création des classes d'histoire et de littérature rendent, d'ailleurs, cette adjonction indispensable.

La place de conservateur adjoint jusqu'à présent portée au budget n'étant pas une fonction active est supprimée.

Telles sont, Monsieur le Ministre, les principales modifications que nous a paru nécessiter l'organisation actuelle du Conservatoire. Ses besoins sont anciens. Depuis plusieurs années il a réclamé vainement des secours rendus indispensables par le nombre croissant des élèves, par les services longtemps oubliés de maîtres distingués. Il espère qu'un établissement, recommandé à la fois par l'éclat de ses résultats et le caractère populaire de son institution, attirera la paternelle sollicitude du Gouvernement et de l'Assemblée nationale.

Toutefois, préoccupée de ces besoins, la commission ne devait pas oublier qu'il en est d'autres non moins intéressants et qui exigent encore de grands sacrifices de l'État. Les modifications qu'elle propose devaient donc, quant à présent, se résumer dans des mesures qui ne fussent pas une trop lourde charge pour les finances.

Elle a dû apporter une économie extrême à cette réorganisation et trouver, dans une nouvelle combinaison des ressources actuelles, les moyens de satisfaire en grande partie à des besoins nouveaux.

Un budget comparatif détaillé joint à ce rapport, et dont

quelques bases ont été posées plus haut, vous prouvera, Monsieur le Ministre, que les nouveaux sacrifices qu'elle vous demande s'appliquent surtout à l'amélioration de la condition des élèves, à la création des classes nouvelles. Elle a pu pourvoir en grande partie à la réalisation immédiate des règles d'avancement, en ce qui concerne les professeurs, avec le crédit alloué pour cette destination.

Il est difficile de donner à cet égard des chiffres exacts, tant qu'une décision à prendre sur les mises à la retraite n'aura pas déterminé positivement quelles sont les vacances, et quelles ressources elles laisseront. Toutefois, en fondant le calcul sur des suppositions très probables, il est permis de vous offrir le résultat comparatif suivant :

Le budget de 1848, qui s'élève au chiffre total de 155,500 fr. porte au chapitre du personnel 105,800 francs.

Ce service, d'après le budget nouveau, s'élèverait à.....	112,500 f
Sans y comprendre les trois classes complémentaires, auxquelles il pourrait être pourvu par une allocation de	3,600
La création des classes du soir, pour l'enseignement simultané et populaire du chant, constitue une dépense nouvelle de.....	4,500
Le chapitre du matériel et du pensionnat, y compris les pensions attribuées aux élèves de déclamation, s'élève aujourd'hui à 49,700 francs.	
Dans le budget nouveau, l'adjonction de six élèves pensionnaires pour la déclamation, de dix élèves femmes pensionnaires, à 800 francs, pour le chant, porterait ce chapitre à	58,800
Total.....	179,400
Budget actuel....	155,500
Excédant sur le budget actuel.....	24,900

Le budget du Conservatoire, porté à 180,000 francs, permettrait de réaliser, à partir du 1er octobre, toutes les améliorations proposées pour le sort des professeurs, et de préparer, pour le 1er janvier prochain, l'organisation et la composition du nouveau pensionnat, fondé sur des bases plus larges, et dans de meilleures conditions d'ordre et de discipline.

La commission croit devoir terminer ce rapport par une dernière et pressante considération.

L'extension donnée au Conservatoire, la création de cours pour les classes populaires, l'admissibilité d'un plus grand nombre d'élèves pensionnés, sont les principaux éléments d'augmentation du budget; mais cette question ne fût-elle pas résolue dans un sens favorable, à côté de la faculté de s'agrandir, il y a la nécessité d'exister; or, le Conservatoire ne peut vivre dans les conditions actuelles. Depuis six années, le Directeur a vainement sollicité des secours pour le mobilier, qui tombe chaque jour en ruines, pour le chauffage insuffisant au nombre croissant des élèves, pour un grand nombre d'articles dont la pénurie met l'école dans une position inférieure à toutes les maisons d'enseignement. Tout ajournement est devenu impossible pour ces besoins criants.

Les traitements des professeurs, qui, jusqu'à présent, étaient, pour ainsi dire, honorifiques par rapport à leur service, sont, par suite de la crise financière qui éloigne leurs clients et restreint les dépenses du luxe, devenus une ressource dans laquelle ils doivent trouver la vie de leurs familles. Le maintien du budget actuel dans ses limites anciennes aurait de funestes résultats pour les choses et les personnes, pour les travaux, les élèves et les maîtres. Nous vous conjurons, Monsieur le Ministre, d'adopter dans cette crise urgente une mesure prompte et efficace, et propre à ramener cet établissement populaire à l'état florissant que lui assurait sa primitive et glorieuse institution. En lui donnant les moyens de poursuivre son honorable carrière, le Gouvernement actuel l'aura véritablement fondé de nouveau, et la reconnaissance publique mettra au rang des protecteurs des arts les hommes d'État qui auront attaché leur nom à cette œuvre de rénovation.

Auber, *président;* Halévy, Lecouppey, Panseron, Levasseur, Benoist, Girard, Meifred, Marmontel, Bazin, Samson, Provost, Louis Perrot, Rett, *membres de la commission;* D'Henneville, *secrétaire.*

COMMISSION DE 1854.

DXXXIII. — Arrêté nommant les membres de la commission; 6 février 1854.

Vu l'arrêté du Ministre de l'intérieur, en date du 22 novembre 1850, portant règlement du Conservatoire de musique et de déclamation; vu le décret du 14 février 1853 qui a fait passer les théâtres impériaux et le Conservatoire dans les attributions du Ministre d'État;

Considérant qu'il peut être utile d'apporter certaines modifications dans le régime administratif et l'enseignement du Conservatoire; arrête:

Article premier. Une commission est instituée au Ministère d'État à l'effet de rechercher et d'introduire dans les règlements du Conservatoire imp. de musique et de déclamation les changements et améliorations qui pourraient être nécessaires.

Art. 2. Cette commission est composée des membres dont les noms suivent: MM. Auber, membre de l'Institut, directeur du Conservatoire; Scribe, membre de l'Académie française; Halévy,

membre de l'Institut; Émile Perrin, directeur du théâtre impérial de l'Opéra-Comique; Samson, professeur au Conservatoire; Camille Doucet, chef de la section des théâtres au Ministère d'État.

Art. 3. M. A. de Beauchesne, secrétaire de l'administration du Conservatoire, remplira les fonctions de secrétaire de la commission.

Art. 4. Cette Commission sera présidée par M. Blanche, secrétaire général du Ministère d'État.

DXXXIII^e. — ARRÊTÉ NOMMANT M. NESTOR ROQUEPLAN, MEMBRE DE LA COMMISSION DU CONSERVATOIRE; 15 MARS 1854.

DXXXIV. — PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Du 13 mars au 9 octobre 1854, la Commission tint onze séances dans lesquelles on discuta diverses modifications importantes à apporter au règlement de 1850, qui ne reçurent point de sanction.

[Copie. Arch. du Conservatoire.]

COMMISSION DE 1870.

DXXXV. — ARRÊTÉ CONSTITUANT LA COMMISSION; 2 AVRIL 1870.

Au nom de l'Empereur, le Ministre des beaux-arts, vu le règlement du Conservatoire impérial de musique et de déclamation en date du 22 novembre 1850;

Considérant que ce règlement remonte à une époque déjà ancienne et qu'il semble utile de le reviser, en recherchant quelles améliorations pourraient être introduites dans l'organisation et l'enseignement du Conservatoire, sur la proposition du directeur général de l'administration des théâtres, arrête:

Article premier. Une commission est instituée à l'effet de reviser le règlement actuel du Conservatoire, de rechercher et de proposer les modifications qui pourraient y être apportées, notamment au point de vue de l'enseignement et dans l'intérêt des études.

Art. 2. Cette commission qui se réunira sous la présidence du Ministre des beaux-arts est composée ainsi qu'il suit: MM. Auber, directeur du Conservatoire, membre de l'Institut; E. Augier, membre de l'Académie française; E. About, homme de lettres; Azevedo, homme de lettres, auteur d'écrits sur la musique; A. de Beauplan, commissaire impérial près les théâtres lyriques et le Conservatoire; Chaix d'Est-Ange, secrétaire du Sénat; G. de Chambrier, homme de lettres, auteur d'écrits sur la musique; Oscar Comettant, homme de lettres, auteur d'écrits sur la musique; Félicien David, membre de l'Institut; Camille Doucet, directeur général de l'administration des théâtres; Théophile Gautier, homme de lettres; Gevaert, compositeur de musique; Gounod, membre de l'Institut; Guéroult, ancien député du Corps législatif; Jouvin, homme de lettres; Legouvé, membre de l'Académie française; Nogent-Saint-Laurent, député au Corps législatif; E. Perrin, directeur du théâtre impérial de l'Opéra; Prince Poniatowski, sénateur, compositeur de musique; H. Prévost, homme de lettres, auteur d'écrits sur la musique; Reber, membre de l'Institut, président de la Société des compositeurs de musique; E. Reyer, compositeur de musique; de Saint-Georges, président de la Commission des auteurs et compositeurs dramatiques; G. de Saint-Valry, homme de lettres; Albéric Second, commissaire impérial près le théâtre de l'Odéon; Édouard Thierry, administrateur général du Théâtre-Français; Ambroise Thomas, membre de l'Institut; J.-J. Weiss, conseiller d'État, secrétaire général du Ministre des beaux-arts.

Art. 3. Le conseiller d'État, secrétaire général du Ministre des beaux-arts, et le directeur général de l'administration des théâtres rempliront les fonctions de vice-présidents.

Art. 4. MM. E. Ferrand, chef du bureau des théâtres et de Beauchesne, chef du secrétariat du Conservatoire, rempliront les fonctions de secrétaires de la Commission. M. E. Rett, sous-chef du secrétariat du Conservatoire les assistera en qualité de secrétaire adjoint.

Art. 5. Le présent arrêté sera déposé au secrétariat général et notifié à qui de droit.

Maurice Richard.

Du 13 avril au 4 août 1870, la Commission a tenu 31 séances; ses travaux ont été interrompus par les événements politiques. MM. E. Augier, Chaix d'Est-Ange, Th. Gautier, Nogent-Saint-Laurent, n'ont pas siégé. M. Jouvin, démissionna après la deuxième séance. MM. Gounod, de Saint-Georges et Weiss n'ont assisté qu'à quatre séances, M. Legouvé à six, MM. About et Reyer à sept. (C. P.)

DXXXVI. — DÉCISIONS DE LA COMMISSION PORTANT PROPOSITION DE MODIFICATIONS, SUPPRESSIONS ET ADDITIONS AU RÈGLEMENT DE 1850.

Article premier. (Voir p. 255). *Modification :*

La Commission décide que l'enseignement du Conservatoire restera, à la fois, primaire, secondaire et supérieur. (Décision ajournée; 3e séance).

Art. 2. (Voir p. 255). *Modification :*

Cet enseignement se divise: 1° Solfège et théorie musicale; 2° harmonie et composition; 3° chant et déclamation lyrique; 4° instruments à clavier et harpe; 5° instruments à archet; 6° instruments à vent; 7° esthétique et histoire musicale: notions scientifiques appliquées à la musique; 8° déclamation dramatique (3e séance); 9° notions d'instruction primaire et prosodie, littérature et histoire générale. (4e séance.)

Art. 3. (Voir p. 255). *Supprimé.*

Art. 4. (Voir p. 255). *Addition :*

Il est annexé au Conservatoire : 1° une bibliothèque composée d'œuvres musicales et dramatiques, et de publications relatives à la musique et à l'art théâtral ; 2° un musée d'archéologie et de science musicales, renfermant une collection d'instruments de musique anciens et modernes, d'appareils et d'instruments scientifiques ayant un intérêt direct pour l'enseignement de la musique (4° séance).

Art. 9, 10, 11, 12 et 13. *Modifications :*

SOLFÈGE ET THÉORIE MUSICALE.

I. L'enseignement du solfège est distinct et séparé pour les enfants et pour les adultes.

II. Pour les enfants, l'enseignement est simultané. Il est divisé (pour chaque sexe) en trois cours gradués et successifs: cours élémentaire, cours moyen, cours supérieur.

III. Le programme de chacun de ces cours est déterminé par la direction du Conservatoire.

IV. La durée normale de chaque cours est d'une année. Trois leçons par semaine. Le maximum d'élèves pour chaque cours est de trente.

V. Pour les adultes, les classes de solfège sont indépendantes les unes des autres. Aucun programme ne sera imposé au professeur. L'enseignement sera individuel.

VI. Il y aura 6 classes de solfège pour les adultes (3 pour les hommes et 3 pour les femmes). Autant que possible on groupera les voix de même nature dans la même classe. Le maximum d'élèves pour chacune de ces classes est douze.

VII. Quand le nombre maximum d'élèves est dépassé, le directeur peut ouvrir des cours temporaires et nommer des répétiteurs pour donner ces cours. (9° séance.)

Il y aura une classe de théorie musicale faite par un professeur titulaire. Le nombre des élèves en sera illimité. (10° séance.)

Art. 14. (Voir p. 256). *Supprimé.*

SECTIONS II et III. — CHANT ET DÉCLAMATION.

Art. 18, 19 et 20. (Voir p. 256). *Modifications :*

I. Il y aura 10 classes de chant. (18° séance.)

II. Chaque classe contient au plus 8 élèves (11° séance).

III. Le cours de chant est divisé en trois degrés :

Premier degré. Exercices préparatoires de la voix; vocalisation. *Deuxième degré.* Continuation des études du premier degré; réunion de la parole et du son; étude classique du chant. *Troisième degré.* Perfectionnement du style; étude de l'expression; études complémentaires du chant. (13° séance.)

Les élèves devont passer une année au moins dans chaque degré et ne pourront être admis au degré supérieur qu'après un examen constatant leurs progrès et leur capacité. (18° séance.)

IV. Les élèves de chant du deuxième et troisième degré et tous les élèves des classes de composition auront le droit d'assister, comme auditeurs à toutes les classes de chant (12° séance).

Chaque professeur pourra recevoir à la fois dans sa classe, des élèves du premier, du deuxième et du troisième degré, sauf à l'administration à prendre les mesures nécessaires pour assurer l'exécution du programme des études. (17° séance.)

Il y a un cours supérieur et normal de chant classique [1]. (17° séance).

Pendant le premier degré des études du chant, la voix des élèves sera exclusivement consacrée à ces études et à la solmisation à mi-voix et sans accompagnement d'exercices d'intonation et de mesure ne dépassant pas l'étendue d'une octave. (17° séance.)

Art. 21. (Voir p. 256). *Modification :*

Une classe est spécialement destinée à l'exécution des morceaux *d'ensemble* (duos, trios, quatuors, etc., et par exception, quelques chœurs de choix) pour les élèves de chant du deuxième et du troisième degré.

Les élèves de composition peuvent y assister (15° séance.)

Addition : Il y aura une classe de langue (et de prosodie) italienne (17° séance.)

Art. 22 et 23. (Voir p. 256.) *Modifications :*

Il y a 4 classes de *déclamation lyrique :* 2 pour le grand opéra; 2 pour l'opéra-comique.

Les élèves de chant du troisième degré pourront seuls être admis dans ces classes, après avoir suivi les classes annexées aux cours du premier et du deuxième degré. (19° séance.)

(Voir le programme annexé au procès-verbal de la 18° séance.)

INSTRUMENTS À CLAVIER ET HARPE.

Étude du clavier.

Art. 15 et 16. (Voir p. 256). *Modifications :*

Il y a 5 classes d'étude du clavier : 3 pour les élèves hommes, 2 pour les élèves femmes. Ces classes, qui admettent au plus 10 élèves, sont exclusivement destinées aux élèves déjà reçus dans d'autres classes, sauf celles de solfège. (19° séance.)

---

[1] Particulièrement consacrée à l'étude des grands maîtres du XVIII° siècle.

PIANO. — *Enseignement supérieur.*

ART. 24. (Voir p. 256). *Modification :*

Il y a 3 classes de piano dont 1 pour les hommes et 2 pour les femmes. Chaque classe comporte 8 élèves au plus. Toutefois lors de la suppression d'une des classes actuelles, le nombre des élèves des autresclasses pourra provisoirement être porté à 10. (19e séance.)

HARPE. — Il y a une classe de harpe pour les hommes et les femmes. (19e séance.)

ART. 29. (Voir p. 256.) *Modification :*

ORGUE. — Il y aura 1 classe d'orgue dont l'enseignement sera donné au point de vue technique et liturgique. (21e séance.)

ART. 25. (Voir p. 256.) *Modification :*

INSTRUMENTS À ARCHET. — Il y aura : 4 classes de violon, 1 classe d'alto, 3 classes de violoncelle, 1 classe de contrebasse. (20e séance.)

Chacune de ces classes comporte au plus 8 élèves (hommes et femmes). (19e séance.)

ART. 26. (Voir p. 256.) *Modification :*

INSTRUMENTS À VENT. — Il y a 1 classe pour chacun des instruments ci-après désignés : flûte, hautbois et cor anglais, clarinette, basson, cor, cor chromatique, trompette et trompette chromatique, cornet à pistons, trombone (ténor et basse). (21e séance.)

Chacune de ces classes comporte au plus 8 élèves. (22e séance.)

ART. 27. (Voir p. 256.) *Modification :*

Il y a une classe d'*ensemble instrumental* dans laquelle sont seuls admis les élèves des classes de piano, d'instruments à archet et à vent, ayant obtenu un prix ou un premier accessit aux concours publics. Cette classe est obligatoire pour tous les élèves ci-dessus désignés.

Addition. Il y a chaque année, pour cette classe, au moins une audition publique.

Un professeur spécial est chargé de faire cette classe trois fois par semaine. Les élèves des classes de composition ont le droit d'y assister comme auditeurs. (22e séance.)

Il y aura une fois par semaine, sous la direction d'un professeur de l'établissement, un exercice d'orchestre consacré à la lecture et à l'exécution des œuvres classiques. Les productions des élèves les plus avancés des classes de composition pourront également y être exécutées. Dans les exercices d'orchestre et dans la classe d'ensemble instrumental, les professeurs pourront exercer tour à tour les élèves qui le demanderont, à conduire l'exécution des morceaux. (23e séance.)

ART. 28. (Voir p. 256.) *Modification :*

Il y a 6 classes d'*harmonie*, savoir : *Pour les hommes :* 2 d'harmonie simple, 2 d'harmonie et d'accompagnement pratique. *Pour les femmes :* 2 d'harmonie et d'accompagnement pratique.

Chacune de ces classes comporte au plus 12 élèves. La durée de ces cours est de trois ans au plus. (26e séance.)

ART. 30. (Voir p. 256.) *Modification :*

Il y a 3 classes de *composition*. Chacune de ces classes comporte au plus 10 élèves. Cet enseignement comprend le contrepoint et la fugue, la composition libre et l'instrumentation. (25e séance.)

ART. 31. (Voir p. 256.) *Modification :*

Nul élève ne peut faire à la fois partie des classes d'harmonie et de celles de composition.

Tout élève aspirant aux classes de composition subit préalablement un examen sur l'harmonie (et sur la théorie musicale supérieure). (25e séance.)

ART. 32 et 33. (Voir p. 256.) *Modification et addition :*

Il y a 4 classes de *déclamation dramatique*. Chacune de ces classes comporte au plus 10 élèves. Tous les élèves de déclamation dramatique peuvent assister aux leçons de chaque professeur. (24e séance.)

Du 15 janvier au 15 mars et indépendamment des examens individuels réglementaires, un exercice d'ensemble et d'application aura lieu pour chacune des classes de déclamation dramatique. Les scènes qui auront été le mieux jouées dans les exercices particuliers seront exécutées ensuite dans un exercice public. Cet exercice public aura lieu dans la grande salle du Conservatoire.

Il y aura pour les élèves qui se destinent au théâtre des classes obligatoires de *maintien*, de mimique théâtrale et d'escrime. (27e séance.)

Il sera dressé par les soins du Comité des études dramatiques un *répertoire de scènes* choisies dans les œuvres classiques, que les élèves pourront seules jouer dans les examens d'admission, dans les examens semestriels, dans les exercices et dans les concours publics. (25e séance.)

Il sera dressé par les soins du Comité des études musicales un répertoire méthodique des œuvres qui, seules, devront être étudiées et exécutées par les élèves du chant. Ce répertoire sera divisé en trois parties correspondant aux trois degrés des études

du chant, et il sera soumis tous les ans à l'approbation du comité des études.

Les élèves ne pourront paraître dans les examens et les concours qu'en habits de ville. Il ne pourra être fait d'exception que pour les rôles travestis. (26e séance.)

Il y aura une classe de prosodie et *littérature française* et d'histoire générale dans ses rapports avec le théâtre. (27e séance.)

La Commission est d'avis que le degré d'instruction des élèves soit constaté à leur entrée au Conservatoire. (4e séance.)

La Commission admet en principe que toutes les connaissances spéciales ne pouvant pas être l'objet l'objet d'un cours régulier pourront être enseignées dans des conférences périodiques. (6e séance.)

[Arch. du Conservatoire.]

COMMISSION DE 1892.

DXXXVII. — ARRÊTÉ NOMMANT LA COMMISSION; 21 MARS 1892.

Le Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts;

Vu le décret du 9 septembre 1878, vu l'arrêté du 11 septembre 1878; vu l'arrêté du 6 août 1888;

Sur la proposition du directeur des Beaux-Arts, arrête :

ART. 1. Une commission est chargé d'étudier les modifications à apporter aux règlements du Conservatoire national de musique et de déclamation.

ART. 2. Cette commission est composée de la manière suivante : M. LE MINISTRE de l'instruction publique et des beaux-arts, *président;* M. LE DIRECTEUR des Beaux-Arts, *vice-président;* MM. BARDOUX, sénateur; DEANDREIS, député; DES CHAPELLES, chef du Bureau des théâtres; DOUCET (Camille), membre de l'Académie française; FAURE, ancien artiste de l'Opéra; FEBVRE, sociétaire de la Comédie-Française; GUIRAUD, membre de l'Institut; GOT, sociétaire de la Comédie-Française; HALÉVY (Ludovic), membre de l'Académie française; HÉBRARD (Adrien), sénateur; HUGO (Georges), chef du secrétariat des Beaux-Arts; D'INDY (Vincent), compositeur de musique; LEMAÎTRE (Jules), homme de lettres; LEVEST, député; MARET (Henri), député; MARCEL (Henri), maître des requêtes au Conseil d'État; MASSENET (Jules), membre de l'Institut; OBIN, ancien professeur au Conservatoire; PICHON, député; PROUST (Antonin), député; REIZ (Émile), chef du secrétariat du Conservatoire; REYER (Ernest), membre de l'Institut; RICHEPIN (Jean), auteur dramatique; SARCEY (Francisque), homme de lettres; SCHNEITCHER, sénateur; TAFFANEL, artiste de l'Opéra; THOMAS (Ambroise), directeur du Conservatoire national de musique et de déclamation; VACQUERIE (Auguste), auteur dramatique; WILDER (Victor), homme de lettres.

ART. 3. MM. RÉGNIER (Henri), sous-chef du Bureau des théâtres, et GAUNÉ, inspecteur des théâtres, rempliront les fonctions de secrétaires.

ART. 4. Le directeur des Beaux-Arts est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à qui de droit.

Léon BOURGEOIS.

[Arch. du bureau des Théâtres.]

Par arrêté du 19 mai 1892, M. Théodore DUBOIS a été nommé en remplacement de M. E. Guiraud, décédé.

M. V. Wilder, décédé, n'a pas été remplacé.

DXXXVIII. — PROJET D'ORGANISATION DES ÉTUDES DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE MUSIQUE (V. D'INDY, 1892.)

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

1. L'enseignement donné au Conservatoire national de musique comprend : 1° le *Solfège;* 2° le *Chant;* 3° les *Instruments;* 4° la *Composition.*

2. Dans chacune de ces quatre branches d'études et dans leurs subdivisions, l'enseignement est donné à *deux degrés* : 1er degré : Enseignement *technique;* degré supérieur : Enseignement *artistique.*

3. Aucun élève ne pourra passer dans une classe d'enseignement supérieur avant d'avoir terminé ses études du premier degré, ce qui sera constaté par voie d'examen.

4. Le cours d'*ensemble vocal* est obligatoire pour *tous* les élèves du sexe féminin qui ont dépassé l'âge de 16 ans et pour *tous* les élèves hommes âgés de plus de 17 ans qui ne font pas partie des classes d'*ensemble instrumental.*

5. Un même professeur peut être chargé du cours du premier degré et du cours supérieur.

I. DU SOLFÈGE.

1. Le cours de *Solfège du premier degré* comprend : *A.* L'enseignement de l'intonation, des intervalles et du rythme; *B.* La théorie musicale élémentaire; *C.* Des dictées d'intonation; *D.* Des dictées rythmiques.

Les élèves ayant obtenu une première médaille de solfège du 1er degré entrent de droit dans la classe de solfège supérieur.

2. Le cours de *Solfège supérieur* comprend : *A.* Le solfège dans les principales clefs et dans toutes les mesures; *B.* La lecture vocalisée; *C.* La lecture avec paroles; *D.* L'étude approfondie de la théorie musicale; *E.* Des dictées d'intonation et de rythme réunis.

Les élèves ayant obtenu une première médaille de solfège supérieur entrent de droit dans une classe d'harmonie du 1er degré.

3. Il est créé un cours de *Solfège individuel* dans lequel les matières précédentes sont enseignées. Ce cours est destiné spécialement aux élèves chanteurs qui entrent au Conservatoire à l'âge adulte.

N. B. Les leçons de solfège doivent être appropriées aux diverses natures des voix.

Aucun élève ne peut être admis aux *concours* de chant ou d'instruments sans avoir obtenu une première médaille de solfège ou un brevet constatant qu'il a terminé d'une façon satisfaisante ses études de solfège.

II. DU CHANT.

1. L'enseignement du *Chant* est divisé en trois sections : 1re section : *Le Chant proprement dit;* 2e section : *L'Ensemble vocal;* 3e section : *La Déclamation lyrique.*

1° DU CHANT PROPREMENT DIT.

2. Le cours de *Chant du premier degré* comprend : *A.* La position et la détermination de la voix; *B.* L'étude du souffle et de la respiration; *C.* La vocalisation et la gymnastique vocale; *D.* L'étude spéciale de l'articulation.

Il est établi un répertoire de vocalises et d'études renfermant des passages tirés des airs ou morceaux classiques. Ce répertoire est présenté au jury d'examen qui désigne séance tenante celles de ces études que les aspirants au concours doivent exécuter.

3. Le cours de *Chant supérieur* comprend : *A.* L'étude de l'accentuation et de l'expression; *B.* L'application des études vocales aux divers styles musicaux; *C.* La connaissance approfondie de la littérature du chant.

Il est établi, suivant les diverses natures de voix, un répertoire d'airs ou morceaux parmi lesquels le jury désigne celui ou ceux que l'élève doit exécuter aux examens ou aux concours.

2° DE L'ENSEMBLE VOCAL.

4. Le cours d'*ensemble vocal du premier degré* comprend : *A.* L'étude collective des parties *séparées* tirées des œuvres chorales du répertoire classique; *B.* La mise ensemble de ces œuvres chorales, par voix féminines ou masculines, puis par toutes les voix réunies; *C.* L'étude du rythme et de l'accentuation au point de vue choral.

5. Le cours *supérieur d'ensemble vocal* comprend : *A.* Le travail de mise ensemble de chœurs *a capella* tirés des œuvres des maîtres anciens; *B.* L'étude et le travail de mise au point d'œuvres classiques ou modernes en vue des exercices publics.

3° DE LA DÉCLAMATION LYRIQUE.

6. Le cours de *déclamation lyrique du premier degré* consiste en : *A.* Étude de la prosodie française; *B.* Étude de la déclamation; *C.* École de maintien; *D.* École de mimique appliquée musicalement.

Un professeur spécial de maintien et de mimique peut être adjoint au professeur de déclamation lyrique du 1er degré.

7. Le cours *supérieur de déclamation lyrique* consiste en : *A.* Application de la prosodie et de la déclamation à la parole chantée; *B.* Étude de la mimique et du mouvement pendant le chant; *C.* Connaissance historique des principaux drames musicaux français, depuis Lulli, suivant les rôles propres à chaque nature de voix.

Il est établi, comme pour le chant, un répertoire d'œuvres dramatiques classiques que tout élève doit connaître avant de se présenter au concours.

III. DES INSTRUMENTS.

1. L'enseignement instrumental est divisé en deux sections : 1re section : *cours particuliers;* 2e section : *cours d'ensemble* ou collectifs.

1° COURS PARTICULIERS.

2. L'*enseignement instrumental particulier* est subdivisé en trois groupes : 1° les instruments à cordes; 2° les instruments à vent; 3° les instruments à clavier.

Pour être admis aux concours, les élèves instrumentistes *qui ne suivent pas* un *cours d'harmonie* doivent avoir obtenu un brevet constatant qu'ils ont terminé d'une façon satisfaisante leurs études de solfège.

3. Le groupe des *instruments à cordes* comprend cinq sortes de cours : 1° violon; 2° alto; 3° violoncelle; 4° contrebasse; 5° harpe.

Aucun élève des cours d'instruments à cordes n'est admis au concours s'il n'est reçu depuis le commencement de l'année dans le cours supérieur d'orchestre.

4. Le groupe des *instruments à vent* comprend huit sortes de cours : 1° flûte et petite flûte; 2° hautbois et cor anglais; 3° clarinette et clarinette basse; 4° basson et contrebasson; 5° cor ordinaire et chromatique à trois pistons; 6° trompette chromatique et cornet à pistons; 7° trombonne alto, ténor et basse; 8° instruments de Sax à 3 et 6 pistons.

Chaque élève de cours supérieurs d'instruments à vent est tenu de jouer aux examens et aux concours sur l'instrument type et sur l'instrument dérivé.

5. Le groupe des *instruments à clavier* comprend deux sortes de cours : 1° piano; 2° orgue.

6. Dans chacun de ces cours, l'enseignement est donné à deux degrés, suivant l'article 2 des Dispositions générales.

7. L'*enseignement instrumental du premier degré* consiste en : *A.* Étude du doigté et des positions; *B.* Technique particulière de l'instrument; *C.* Agilité et gymnastique instrumentale.

Il est établi un répertoire ou catalogue d'études, comprenant divers passages d'œuvres instrumentales classiques, que l'élève doit présenter au choix du jury d'examen.

8. L'*enseignement instrumental supérieur* comprend : *A.* Le phrasé et l'accentuation mélodique harmonique et rythmique; *B.* L'étude du style à appliquer suivant les diverses époques et les divers genres de composition; *C.* La transposition; *D.* La connaissance chronologique très approfondie de la littérature de l'instrument; *E.* Les notions élémentaires de l'histoire de l'instrument et des diverses transformations qu'il a subies.

N. B. Les articles 7 et 8 sont applicables à tous les cours d'instruments, sauf au cours d'orgue, qui est l'objet d'articles spéciaux.

Il est établi un répertoire ou catalogue d'œuvres instrumentales classiques ou modernes, parmi lesquelles le jury désigne ceux que l'élève doit exécuter aux examens et aux concours.

7 *bis*. L'enseignement de l'*orgue, premier degré*, consiste en : *A.* Étude du manuel; *B.* Étude du pédalier; *C.* Agilité du manuel et du pédalier réunis; *D.* Accompagnement du plain-chant selon les modes liturgiques, note, contre-note et en harmonie figurée.

Les élèves organistes sont assimilés aux élèves de composition, en ce sens qu'ils n'ont pas besoin, pour être admis au cours d'orgue, d'avoir passé par les cours de solfège, mais ils doivent justifier devant le jury d'admission d'une connaissance approfondie de l'harmonie.

8 *bis*. L'enseignement *supérieur de l'orgue*, comprend : *A.* L'improvisation de la fugue; *B.* L'improvisation d'un morceau de formes diverses sur un thème donné; *C.* La transposition; *D.* La connaissance des modes du plain-chant et de leur formation historique; *E.* La connaissance chronologique approfondie des œuvres écrites pour l'orgue; *F.* L'étude de la registration et des combinaisons; *G.* Les notions élémentaires de la fabrication de l'instrument.

2° COURS D'ENSEMBLE.

9. Il y a deux cours d'ensemble instrumental : 1° Le cours de musique de chambre; 2° Le cours d'orchestre.

Les professeurs des cours d'ensemble instrumental procèdent dès le premier mois de la rentrée à un examen général des élèves instrumentistes, afin de désigner ceux qu'ils reconnaissent capables d'entrer dans leurs cours.

10. Le cours de *musique de chambre du premier degré* comprend : *A.* L'étude des sonates, trios, quatuors, etc., pour instruments à cordes ou à vent, *avec piano*.

Les élèves des cours de musique de chambre ne sont admis au concours que lorsqu'ils ont déjà concouru dans une classe spéciale de leur instrument.

11. Le cours *supérieur de musique de chambre* comprend : *A.* L'étude des trios, quatuors, quintettes, etc., pour instruments à cordes ou à vent; *B.* l'étude spéciale et raisonnée du quatuor pour instruments à cordes; *C.* La connaissance historique et approfondie des principales œuvres écrites pour musique de chambre à cordes ou à vent avec ou sans piano.

12. Le cours d'*orchestre du premier degré*, consiste en : *A.* Lecture par groupes d'instruments, de diverses œuvres d'orchestre classique; *B.* Mise ensemble de ces œuvres d'orchestre; *C.* Lecture d'œuvres orchestrales des élèves de composition.

N. B. Ces diverses études ont lieu sous la direction des élèves des classes supérieures de composition.

Les cours d'orchestre sont obligatoires pour *tous* les élèves instrumentistes, dès qu'ils sont jugés capables d'y tenir leur partie.

13. Le cours *supérieur d'orchestre* comprend : *A.* Le travail de mise au point d'œuvres classiques ou modernes, en vue des exercices publics, sous la direction du professeur titulaire.

N. B. Au moins une fois sur quatre, le cours supérieur d'ensemble vocal sera adjoint au cours supérieur d'orchestre.

Les élèves du cours de musique de chambre supérieur sont dispensés du cours d'orchestre, mais restent obligés d'assister aux exercices publics et aux répétitions spéciales à ces exercices.

IV. DE LA COMPOSITION.

1. L'enseignement de la Composition musicale est divisé en deux sections : 1re Section : Le *Cours d'harmonie*, subdivisé en : 1° Cours du premier degré; 2° Cours supérieur; 3° Harmonie réalisée au clavier.

2e Section : Le *Cours de composition*, qui se subdivise en : 1° Contrepoint et fugue; 2° Composition symphonique; 3° Composition dramatique.

Les élèves d'harmonie et de composition ne sont pas tenus d'avoir fait leurs études primaires au Conservatoire. — Les aspirants à ces cours sont examinés à leur entrée et cet examen décide du cours auquel ils doivent être admis.

1° COURS D'HARMONIE.

2. Le cours d'*harmonie du premier degré* comprend : *A.* L'analyse des intervalles; *B.* La formation des accords simples; *C.* L'harmonisation en accords simples de basses et chants donnés; *D.* L'étude des modulations et des rapports des tonalités; *E.* L'analyse tonale des accords simples.

3. Le cours *supérieur d'harmonie* comprend : *A.* La formation par adjonction des accords composés; *B.* L'harmonisation en accords composés de chorals et de mélodies populaires; *C.* L'harmonisation de basses en style figuré; *D.* L'étude des tonalité

antiques et médiévales; *E.* L'analyse de modulations naturelles et enharmoniques tirées des œuvres classiques.

4. Le cours d'*harmonie réalisée au clavier* consiste en : réalisation au clavier de basses chiffrées; réalisation de chorals ou chants donnés; accompagnement, d'après la basse chiffrée ou non chiffrée, de pièces vocales ou instrumentales anciennes; études des œuvres chorales des maîtres primitifs des XVe, XVIe et XVIIe siècles; lecture et réduction au clavier de la partition d'orchestre.

2° COURS DE COMPOSITION.

5. Le cours de *Contrepoint et Fugue* comprend : *A.* L'étude de toutes les espèces de Contrepoint; *B.* La fugue scolastique; *C.* La fugue en style libre; *D.* L'étude historique de la Fugue dans les diverses périodes de son développement.

6. Le cours de *Composition symphonique* consiste en : *A.* Étude chronologique et raisonnée des diverses *formes* symphoniques employées depuis le XVIIe siècle; *B.* Étude approfondie du principe tonal; *C.* Raison d'être de la modulation dans l'ordre symphonique; *D.* Étude technique des instruments de l'orchestre ancien et moderne; *E.* Étude de l'instrumentation au point de vue symphonique; *F.* Connaissance et analyse raisonnée au point de vue de la forme et de l'architecture musicales des principales œuvres de Bach, Haydn, Mozart, Beethoven, Mendelssohn, Weber, Schumann, Berlioz et de divers auteurs modernes.

7. Le cours de *Composition dramatique* consiste en : *A.* Connaissance approfondie de la prosodie et de l'accentuation françaises; *B.* Étude chronologique et raisonnée des diverses formes dramatiques en usage depuis le XVIIe siècle; *C.* Raison d'être de la modulation dans l'ordre dramatique; *D.* Étude technique de la voix, appliquée au chant monodique et au chant d'ensemble; *E.* Étude de l'instrumentation au point de vue dramatique; *F.* Connaissance et analyse raisonnée au point de vue de la forme et des procédés techniques des principales œuvres dramatiques de Lulli, Rameau, Gluck, Grétry, Monsigny, Méhul, Mozart, Cherubini, Rossini, Verdi, Meyerbeer, Weber, Berlioz, Wagner et de divers auteurs modernes.

(Voir, page 382, les observations de la sous-commission sur ce projet.)

DXXXIX. — RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DE LA SOUS-COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT MUSICAL, 1892.

Conviée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts à examiner les réformes que comporterait l'organisation du Conservatoire de musique et de déclamation au point de vue musical, votre Sous-Commission a abordé cette tâche en toute indépendance d'esprit, mais avec le désir d'aboutir à des solutions pratiques. Elle s'est donc abstenue tout à la fois de remettre en question les bases mêmes d'une institution qui a fait ses preuves, et de donner aux modifications reconnues utiles un développement incompatible avec les ressources budgétaires. C'est à une œuvre de retouches prudentes, de revision limitée qu'elle a procédé, dans sa constante préoccupation de n'apporter au fonctionnement du Conservatoire que les changements avoués par l'économie et suggérés par l'expérience.

A ce dernier point de vue, les circonstances l'ont privée, dès le premier jour, de lumière particulièrement précieuses. M. Scholcher, qu'avait tout naturellement désigné pour la présidence sa double qualité d'érudit musical et de bienfaiteur du Conservatoire, a dû s'excuser, vu son grand âge. Quant à M. Ambroise Thomas, son état de santé l'a tenu éloigné de nos travaux; nous nous plaisons du moins à espérer que son complet rétablissement lui permettra de prêter à la Commission plénière un concours qui nous a grandement fait défaut.

Les textes qui régissent actuellement l'institution du Conservatoire, dont je n'ai point à retracer la naissance, ni à faire l'historique, sont le décret du 9 septembre 1878, qui en a établi les grandes lignes, et l'arrêté ministériel du 11 du même mois, qui en a fixé les détails. Il a paru à votre Sous-Commission que le cadre en était à la fois assez élastique et assez solide pour se prêter à tous les remaniements nécessaires, et que de simples modifications de rédaction suffiraient pour les mettre en harmonie avec les besoins de l'enseignement et les vœux légitimes du personnel, comme avec les principes d'une exacte et vigilante administration.

C'est donc en suivant l'ordre de leurs articles que nos délibérations ont successivement réglé les questions qui réclamaient notre examen, et c'est dans le même ordre que je demande à vous en présenter le résumé, mais en fusionnant les deux textes en discussion, de manière à éviter de traiter deux fois chaque matière, en premier lieu à propos du décret et en second à l'occasion de l'arrêté.

A cette division de pure forme votre rapporteur a préféré en substituer une autre qui répond mieux à la nature des choses : 1° les réformes à introduire dans l'administration, la répartition des cours et la situation du personnel qui sont proprement la matière de vos travaux; 2° les innovations qu'appellent les programmes et les méthodes d'enseignement, qui, si elles sont plutôt du ressort du Conseil d'enseignement réorganisé par vos soins, ont du moins paru pouvoir faire de la part de la Commission, éclairée tant par l'expérience de ses membres que par l'avis du corps professoral, l'objet d'indications utiles, consignées dans une note annexe.

ORGANISATION ADMINISTRATIVE.

Bien que le nombre accru des cours, l'affluence des élèves et l'insuffisance des bâtiments actuels du Conservatoire fassent désirer la *séparation des deux enseignements dramatique et musical*, dont le voisinage forcé est une gêne de tous les instants pour l'un et pour l'autre, séparation qui ne comporterait pas nécessairement une dualité de direction, mais seulement des locaux

distincts, la Sous-Commission, soucieuse d'écarter toute difficulté de réalisation et tout motif de retard des réformes qu'elle a à cœur, n'a pas cru devoir formuler à cet égard autre chose qu'un vœu qu'il dépendra des pouvoirs publics, s'inspirant de l'état de nos finances, d'exaucer ultérieurement.

Le *sectionnement des études musicales* en sept groupes tel qu'il résulte du décret de 1878 n'appelle pas de modifications; il n'en est pas de même du nombre, de l'effectif et de la distribution des cours.

Le développement moderne de l'instrumentation, de plus en plus complexe et nuancée, le goût croissant pour les effets pittoresques qui réclament l'emploi de timbres nouveaux et assignent à tels instruments, jusqu'ici auxiliaires et subordonnés, un rôle expressif important, ont paru commander la création d'une *classe d'alto* et d'une classe de *saxophone*.

D'un autre côté, les professeurs de *composition*, dont la tâche doit surtout consister à inculquer aux élèves, en s'aidant de l'analyse raisonnée des grandes œuvres du passé, les règles expérimentales qui président d'une part au développement et au traitement symphonique des idées, et de l'autre à l'expression tant vocale qu'instrumentale des caractères et des situations dramatiques, voient une partie considérable de leur temps absorbée par des enseignements d'ordre un peu trop élémentaire. Si la *fugue*, principalement la fugue en style libre, peut être considérée comme la forme mère du développement symphonique, et rentre à ce titre dans leur programme, le travail en quelque sorte mathématique du contrepoint pourrait faire l'objet d'un cours distinct, dont il serait facile de rehausser l'intérêt artistique en y rattachant l'harmonisation en accords composés de chorals et de mélodies populaires à quatre et même à huit parties. La Sous-Commission est entré dans ces vues, dont l'adoption entraînera la création de deux classes de *contrepoint*.

Deux des membres de la Sous-Commission ont suggéré de diviser les cours de composition en deux séries parallèles où s'enseignerait respectivement les lois de la composition dramatique et symphonique. L'objection première que soulevait cette proposition, à savoir l'impossibilité pour les jeunes gens de connaître dès le début leur vocation véritable, et l'inconvénient de leur imposer prématurément une spécialisation de nature à paralyser peut-être leurs dons et à entraver leur carrière, perdrait beaucoup de sa force si l'on faisait, du cours de composition symphonique, comme l'idée en fut aussitôt émise, un premier degré d'enseignement obligatoire pour tous les élèves. Mais la Sous-Commission a reculé devant un système qui semblerait aller au rebours de la tendance de l'art musical contemporain à mêler de plus en plus étroitement la symphonie au drame, dont elle n'est plus seulement le support sonore, mais le commentaire continu, quand elle n'y intervient pas directement comme une sorte d'interlocuteur anonyme personnifiant ce qu'un grand poète a appelé «les voix intérieures». La proposition avait enfin contre elle de sembler méconnaître l'égale aptitude de nos maîtres à donner en même temps les deux ordres d'enseignement, alors que leur œuvre fournit des modèles à l'un comme à l'autre. La Sous-Commission n'en a pas moins été unanime, dans son désir d'honorer la moins rémunératrice à coup sûr et une des plus élevées parmi les formes de l'art musical, pour exprimer le vœu que la première classe de composition vacante fût confiée, autant que possible, à un symphoniste.

En ce qui concerne la *classe d'orchestre*, le professeur du cours d'orgue et d'improvisation au Conservatoire s'est fait l'interprète d'un desideratum qui ne pouvait trouver la Sous-Commission indifférente. Selon lui, les élèves de composition concourant pour le prix de Rome arrivent à la séance d'épreuve sans s'être jamais entendu interpréter à l'orchestre : il en résulte dans leurs essais des tâtonnements trop compréhensibles. Il serait désirable que la classe d'orchestre, destinée, dans l'état actuel, à exercer et à entraîner par des contacts fréquents les élèves instrumentistes en vue des exécutions concertantes ou théâtrales, servît également à former par la pratique des compositeurs mieux instruits des nécessités et des ressources de l'orchestre. Il suffirait pour cela de décider que vingt-quatre séances par an seraient consacrées à la lecture en commun, puis à l'exécution des essais des élèves de composition désignés par leurs professeurs. Quatre séances par mois, du 15 octobre au 15 juin, donnant un total de trente-deux par an, il en resterait huit durant lesquelles on exécuterait diverses partitions de maîtres. Ces dernières réunions serviraient surtout à familiariser les élèves de composition avec la direction d'un orchestre; ils y tiendraient en effet le bâton à tour de rôle. La Sous-Commission, favorable à l'idée émise, ne l'a pas crue réalisable dans les conditions où elle se présentait. Ou la copie en parties séparées de vingt-quatre morceaux d'orchestre entraînerait des frais considérables (4,800 francs d'après l'auteur du projet), non prévus au budget du Conservatoire, ou l'on exposerait les élèves, s'ils acceptaient de l'effectuer eux-mêmes, à des pertes de temps préjudiciables à leurs études; d'autre part, ni la durée assignée à la lecture et à l'exécution de ces morceaux ne permettrait d'obtenir un résultat satisfaisant, ni l'espacement des séances ne suffirait à la production d'œuvres tant soit peu méditées et mûries. La Sous-Commission a pensé qu'elle comblerait à moins de frais et d'une manière plus pratique la lacune qui lui était signalée, en spécifiant, à l'article relatif aux exécutions publiques, qu'une partie de chaque séance serait consacrée aux œuvres des élèves de composition présentées par leur professeur et agréées par le comité d'examen.

Le professeurs de *chant*, qui ne peuvent consacrer à leurs trop nombreux élèves le nombre de minutes strictement nécessaires à l'audition de leurs exercices ou de leurs morceaux et à la correction de leurs fautes, ont unanimement réclamé l'élévation à dix du nombre des classes, actuellement de huit, ce qui leur a été accordé.

La Sous-Commission a, en outre, été d'avis de permettre aux élèves de troisième année de chant, qu'on peut considérer comme suffisamment maîtres de leur organe et de leur méthode pour n'être point troublés par des enseignements contradictoires, d'assister aux classes des autres professeurs, où ils pourront puiser des données utiles, mais sans leur en faire une obligation inconciliable, au surplus, avec l'exiguité des locaux et la simultanéité des cours.

En ce qui concerne les classes de *déclamation lyrique*, qui seraient ainsi dénommées à l'avenir pour tenir compte de la tendance de l'art moderne à supprimer toute démarcation entre l'opéra et l'opéra-comique, tendance accusée surtout par la disparition presque complète du dialogue parlé, leur utilité avait d'abord soulevé des objections tirées principalement de la crainte d'empiètements de leurs titulaires sur les attributions des professeurs de chant, ou d'un double emploi avec les classes de ces derniers complétées par le cours de maintien, dont la fréquentation est dès à présent obligatoire pour leurs élèves. On a dû pourtant reconnaître qu'elles constituent le trait d'union indispensable entre l'école et le théâtre, qui ne peut se passer d'artistes exercés à jouer et à chanter ensemble et instruits à mettre le geste approprié sous l'accentuation exacte, ensemble à la fois complexe et coordonné de conditions que ne sauraient réaliser des enseignements épars. Quant aux conflits de méthodes, ils seraient moins à redouter si l'on n'admettait les élèves aux cours de déclamation lyrique qu'une fois leurs études de chant suffisamment avancées; ce sera la tâche délicate des comités d'examen.

Enfin, la Sous-Commission a dû se rendre au désir unanime des professeurs de chant et d'instruments de voir l'*effectif* de leurs *classes* ramené à huit, ou dix au maximum. Au delà de ce chiffre, les élèves ne travaillent plus, ils défilent; ou bien si le professeur prend son temps, leur tour ne venant qu'une fois sur deux ou trois, ils se dégoûtent et se relâchent. Assurément la réduction ne saurait être appliquée brutalement du jour au lendemain; mais on pourrait l'effectuer progressivement en restreignant à chaque concours d'entrée le nombre des admis; la réforme serait ainsi l'affaire de trois ou quatre ans au plus.

En regard des créations de cours nouveaux dont il a été parlé plus haut, doit figurer la *suppression des cinq classes préparatoires de piano*. La Sous-Commission a été amenée à cette mesure par les considérations suivantes : les classes préparatoires ne sont nullement la préface nécessaire des classes supérieures, où l'on peut entrer directement, et une bonne partie des élèves qui en proviennent, même en possession de médailles de mérite, sont évincés au concours pour l'accès de ces dernières, dont aucune disposition ne les exempte, par des compétiteurs du dehors. Ces classes ne constituent donc pas, à proprement parler, un premier degré d'enseignement, et font plutôt, dans une certaine mesure, double emploi avec les classes supérieures, puisque ce n'est pas, en majorité du moins, le même effectif qui les parcourt successivement, et que beaucoup d'élèves s'en tiennent aux classes préparatoires. D'autre part, quelque intérêt qu'il présente au point de vue de la culture musicale en général, le piano ne concourt point, comme le violon qui en est l'élément essentiel, au recrutement de nos orchestres, et ne justifie par conséquent pas au même titre le maintien d'un enseignement préparatoire. Il n'est pas à craindre, au surplus, que la suppression en question détermine un abaissement du niveau des études, le nombre toujours croissant des concurrents, et au besoin une recrudescence de sévérité de la part des jurys d'admission suffiraient à conjurer ce danger. Enfin, la Sous-Commission a décidé l'abolition des deux classes d'étude du *clavier*, actuellement sans titulaires, par la triple raison qu'il en faudrait douze et non deux pour apprendre aux 200 élèves de chant à s'accompagner, que l'étude suivie du piano est défavorable à la voix, qu'enfin elle entraînerait pour les jeunes gens une prolongation démesurée de séjour au Conservatoire.

Profondément pénétrée de cette idée qu'un des meilleurs moyens de fortifier un enseignement est de relever la *condition des maîtres* qui s'y vouent, la Sous-Commission s'est tout particulièrement préoccupée d'assurer au corps des professeurs une situation matérielle qui, sans enlever encore complètement à leurs fonctions leur caractère plutôt honorifique que lucratif, les plaçât du moins, au point de vue pécuniaire, sur le même rang que le personnel enseignant de l'École des Beaux-Arts. La logique non moins que l'équité commandait cette assimilation, qu'il a malheureusement fallu restreindre aux appointements de début et de fin de carrière. La quotité moyenne des *traitements* restera donc sensiblement inférieure au Conservatoire (2,170 fr. environ, contre 3,300 francs), il n'en eût pu être autrement qu'en demandant au budget de l'État une contribution exagérée. On ne verra plus, du moins, des artistes de mérite débuter comme répétiteurs aux appointements de 600 francs, et les estimables services des vétérans du professorat leur vaudront, au terme de leur carrière, un traitement de 4,000 francs, presque double de celui dont ils jouissent actuellement, et qui n'a pas été relevé depuis la fondation du Conservatoire.

On trouvera dans le projet de règlement le tableau des classes de traitements fixées à six pour les professeurs titulaires, et à deux pour les agrégés, avec les appointements correspondants; le nombre des traitements maximum a dû être limité à sept, celui des traitements de 3,000 francs à dix, en vue d'assurer le succès de la combinaison devant les Chambres. Les situations vraiment rémunérées ne seront donc pas le droit commun au Conservatoire, mais de véritables récompenses acquises dans chaque ordre d'enseignement par la durée et l'éclat des services. Deux catégories de cours ont seules été dotées d'un traitement invariable : les cours de composition appointés

à 4,000 francs, et les cours d'histoire de la musique et de l'art dramatique appointés à 3,000 francs. Ces exceptions à la règle de la progression suivant les services s'expliquent suffisamment et par l'importance toute particulière de l'enseignement de la composition, dont le couronnement est non point une récompense décernée au Conservatoire, mais le prix de Rome, et par la situation extérieure déjà considérable des professeurs qui en sont chargés, et qui font plus que tous autres acte de dévouement désintéressé en s'y consacrant. Cette dernière raison des titres extérieurs justifie également l'exception introduite en faveur des cours dits *littéraires*.

Toutes ces innovations dans le nombre des cours et la quotité des traitements se traduiront en dernière analyse par une *augmentation annuelle de dépense* de 26,800 francs, se décomposant ainsi : Relèvement des traitements de début des répétiteurs à 1,000 francs..... 2,000 francs.

Élévation des traitements de professeurs par la création de deux classes nouvelles de traitements, appointées à 4,000 et à 3,000 francs, et comptant respectivement 7 et 10 titulaires..... 17,200

Fixation à 3,000 francs des traitements des professeurs littéraires..... *Mémoire.*

Fixation à 4,000 francs des traitements des professeurs de composition 3,000

Dotation de six nouveaux cours, à raison de 1,500 francs, traitement minimum des professeurs, par cours 9,000

Ensemble 31,200

dont il y a lieu de déduire la dépense effective actuelle des classes préparatoires de piano supprimées..... 4,400

et celle des classes de clavier..... *Mémoire.*

Reste..... 26,800 francs.

L'*avancement*, dont les conditions n'étaient point réglées jusqu'à présent, aurait lieu par moitié, dans chaque section de l'enseignement, à l'ancienneté et au choix, de manière à y concilier le respect des traditions avec ce goût plus hardi qui ne s'effraie point des nouveautés et que représenteraient davantage les promotions au choix.

A côté des professeurs titulaires et en prévision de certaines circonstances particulières, telles que l'âge déjà avancé des postulants, ou l'absence de titres tout à fait décisifs, la Sous-Commission a cru devoir admettre des *chargés de cours*, comptant dans l'effectif des cadres, mais nommés seulement pour cinq ans. Ils seraient soumis, à l'expiration de ce délai, à la confirmation, toujours facultative du conseil d'enseignement, et prendraient alors le titre de professeurs. On éprouverait par ce moyen les vocations professorales, souvent assez distinctes des aptitudes artistiques, et on aurait toute latitude pour revenir sur des choix que l'expérience n'aurait pas justifiés. Il avait été question d'affranchir les chargés de cours, pendant cette période provisoire, du versement des retenues à fin de pension, de manière à ne pas les leur faire perdre sans compensation dans le cas où ils ne seraient pas conservés; mais la mesure eût été contraire à la lettre comme à l'esprit des textes sur les pensions, qui n'affranchissent de la retenue que les sommes perçues à titre d'indemnité de frais ou de remboursement d'avances. On peut croire d'ailleurs que cette perspective de la perte de leurs retenues en cas de cessation de fonctions ne sera pas pour ralentir le zèle des chargés de cours.

Les *professeurs* et *accompagnateurs* seraient nommés par le Ministre, sur la présentation du conseil d'enseignement et du directeur du Conservatoire, et la proposition du directeur des Beaux-Arts.

Les *répétiteurs* continueraient à n'être nommés que pour une période de trois ans, qui pourrait être abrégée ou renouvelée, sur le rapport du conseil d'enseignement. Leur nomination émanerait dorénavant, non plus du directeur du Conservatoire, mais du Ministre, dans les mêmes conditions que pour les professeurs. Ce surcroît de garanties sera apprécié par eux.

Enfin, en vue de faciliter la tâche de l'administration, qu'il y a lieu de protéger contre les souvenirs d'une carrière brillante ou le respect dû à de longs services, lorsqu'ils pourraient l'influencer au détriment des intérêts de l'enseignement, la sous-commission a décidé que l'*admission à la retraite* des professeurs et accompagnateurs, toujours facultative à partir de l'âge de 60 ans, serait obligatoire à 70 ans révolus. Il eût été désirable qu'une pension proportionnelle pût leur être accordée dans ce dernier cas, à la condition de vingt ans de services, mais la loi seule peut éclicter une disposition de ce genre, et la Sous-Commission dont la tâche ne comporte qu'un remaniement, en la même forme, des textes en vigueur, a dû, bien qu'à regret, se récuser.

L'existence de deux *conseils d'enseignement* respectivement préposés à la surveillance des études musicales et dramatiques est consacrée par le décret organique actuel. Mais votre Sous-Commission a pensé qu'il y aurait un grand avantage à étendre les attributions du conseil d'enseignement musical, et à en faire, à l'imitation du système suivi à l'École des beaux-arts, le rouage essentiel donnant le branle à tous les autres. Cette réforme, qui impliquerait une modification profonde des éléments constitutifs de ce conseil, présente à ses yeux un double avantage : tout d'abord, associer à la direction des études des représentants des diverses branches de l'enseignement du Conservatoire, et assurer ainsi sa compétence dans tous les ordres de questions dont il aura à connaître; et, en second lieu, en ou-

vrant largement la porte aux compositeurs et aux exécutants du dehors, voire même aux critiques, aux érudits et aux dilettantes, préserver l'institution de cet optimisme, proche parent de la routine, où tombent fatalement les corporations fermées. C'est à ces deux ordres d'idées que répond la nouvelle constitution du conseil, où les éléments administratif et indépendant se balanceraient numériquement. Il comprendrait : *a*. douze membres appartenant à l'administration ou au Conservatoire, savoir : le directeur des Beaux-Arts, le directeur du Conservatoire, les professeurs de composition, cinq professeurs des autres branches d'enseignement, présentés par l'assemblée des professeurs du Conservatoire, le chef du secrétariat, le chef du bureau des théâtres; *b*. douze membres pris au dehors : deux compositeurs, quatre instrumentistes, dont deux pour les instruments à cordes et deux pour les instruments à vent, deux artistes du chant, un pianiste, et trois personnes désignées par leurs connaissances artistiques.

Le conseil sera présidé par le Ministre ou le directeur des Beaux-Arts, à leur défaut par le directeur du Conservatoire, et, en cas d'empêchement de ce dernier, par le doyen des membres étrangers au Conservatoire. On a sans doute remarqué la disparition du conseil des membres de la section de musique à l'Institut : ils eussent fait double emploi, soit avec les professeurs de composition, le plus souvent pris parmi eux, soit avec les compositeurs appelés au dehors, et pour le recrutement desquels ils sont si naturellement désignés.

On trouvera au projet de règlement le détail des attributions du conseil, presque textuellement empruntés au règlement de l'École des beaux-arts. Qu'il suffise de dire, en résumé, que la haute main lui est dévolue sur la composition des programmes et la discipline des études, qu'il contrôle au moyen d'inspections confiées à ceux de ses membres qu'il a délégués à cet effet. Enfin il propose au Ministre la liste des jurys d'admission et des comités d'examen, et lui fait des présentations pour les places de professeurs, à raison de deux noms au moins, et trois au plus, par vacance.

La Sous-Commission a maintenu le principe d'après lequel on n'est *admis* au Conservatoire que par voie d'examen et de concours. Le conseil d'enseignement déterminera les conditions d'accès des classes affranchies de cette règle : solfège (pour les élèves des classes de chant et d'instruments), harmonie et composition. Le directeur peut admettre dans toutes les classes des *auditeurs* choisis parmi les aspirants qui ont obtenu le plus de suffrages au concours d'admission. Il peut également faire venir à Paris les aspirants des départements inscrits ou non dans les succursales du Conservatoire, qui ont été désignés au Ministre par le rapport d'un des inspecteurs de l'enseignement musical. Tout aspirant appelé dans ces conditions pour se présenter au concours d'admission reçoit une indemnité de frais de voyage et de séjour à Paris, ainsi qu'une indemnité de retour, s'il n'est pas admis. Cette disposition précise, qui subordonne l'allocation d'indemnité à une désignation préalable par un des inspecteurs de l'enseignement, était nécessaire pour couper court à un grave abus : une foule de jeunes gens de province se présentaient au concours, et, profitant de l'obscurité des termes du règlement, se faisaient ensuite rembourser leurs frais par le Conservatoire, grévé ainsi d'une dépense que rien ne justifiait, surtout en cas d'échec des aspirants, des encouragements de ce genre devant être réservés aux aptitudes sérieuses ou présumées telles.

Les âges *limite d'admission* seront désormais les suivants, arrêtés d'accord avec les professeurs de chaque spécialité :

Chant : hommes, minimum 18 ans, maximum 26 ans; femmes, minimum 17 ans, maximum 23 ans; violon (classes supérieures) et alto, 18 ans; violon (classes préparatoires), 14 ans; violoncelle, 20 ans; contrebasse, 22 ans; flûte, hautbois, clarinette, saxophone, 18 ans; cornet à pistons, 20 ans; basson, cor, trompette, trombone, 23 ans; instrument à clavier, 18 ans; solfège (sauf les classes de solfège pour les chanteurs et instrumentistes), 13 ans.

Le minimum d'âge pour toutes les classes reste fixé à 9 ans, le chant excepté.

Le nombre de classes manquées, sans excuse légitime, dans le courant d'un mois, devant entraîner la *radiation des élèves*, est porté de deux à trois. Une trop grande sévérité sur le papier provoquait une tolérance exagérée dans la pratique. En revanche, tous les cours dont la fréquentation est déclarée obligatoire pour les élèves, en sus de la présence à leurs classes respectives, entreront désormais en compte. Peut-être ainsi ne verra-t-on plus désertes les classes d'histoire de l'art, de maintien et d'escrime.

L'ordre des matières appelle maintenant une question d'une importance considérable, que la Sous-Commission n'a tranchée qu'après certaines hésitations et un débat approfondi : celle de l'*internat*. Cette institution a la faveur d'une partie de la presse et du public, qui lui font honneur de quelques magnifiques artistes sortis du Conservatoire pendant son fonctionnement. Il est certain que ses avantages théoriques sautent aux yeux, surtout en ce qui concerne les chanteurs, qui ont été les seuls à en bénéficier pendant la plus grande partie de sa durée. Il permet de leur imposer, dans l'intervalle des classes, un travail de préparation sérieux, en écartant d'eux toute occasion de dissipation et tout contact pernicieux. La même raison, jointe à l'impossibilité où ils sont mis de fourvoyer leurs jeunes talents dans des spectacles d'ordre infime, préserve leurs voix, toujours délicates tant que le travail de formation et d'assouplissement n'en est pas entièrement achevé. Mais il ne faut pas oublier que, sauf pendant une très courte période dont les fâcheux résultats nécessitèrent l'exclusion de l'élément féminin, les chanteurs hommes étaient seuls admis à l'internat. Cela est-il juste en soi? Assurément non. D'autre part, pourrait-on reprendre l'épreuve

du casernement des élèves? Quand les dangers pour la morale et un peu aussi pour la dignité de l'État n'en seraient pas évidents, l'insuffisance des bâtiments du Conservatoire y met un obstacle absolu. Il faudrait donc s'en tenir à l'état de choses de la fin de l'Empire, et, même dans ce cas, le crédit autrefois affecté à l'internat, et qui sert aujourd'hui au payement des pensions, devrait être relevé de plus de moitié pour tenir compte du renchérissement de la vie depuis 1870. On n'aboutirait ainsi, et à grands frais, qu'à une solution manifestement inique, puisqu'elle laisserait à l'écart les élèves femmes plus dignes d'assistance que les hommes, étant moins en mesure de se procurer au dehors des moyens d'existence honorables, qu'elles trouvent du moins actuellement dans une large accession au bénéfice des pensions en argent. Au reste, la liste comparative des engagements d'élèves dans les théâtres subventionnés, sous le régime de l'internat et dans la suite, fait peut-être ressortir de plus grands noms artistiques à l'actif de la première période, mais le nombre est à l'avantage de la seconde, ce qui démontre que la suppression de l'internat a été loin de porter atteinte au recrutement de nos scènes lyriques. Ces diverses considérations ont déterminé la Sous-Commission à maintenir le *statu quo;* mais pour retirer du système de l'attribution de *pensions* les mêmes fruits que de l'internat, elle a été d'avis qu'il convenait d'en réduire le nombre, et d'en augmenter le montant de manière que chacune représentât autant que possible les frais d'entretien d'un élève. On aurait ainsi huit à dix pensions de 1,500 à 1,800 francs chacune : c'est, à peu de choses près, le nombre des internes que recevait le Conservatoire; ces pensions ne seraient accordées qu'aux élèves tout à la fois méritants et dénués de ressources, et la menace du retrait de ces allocations, toujours facultatif, d'après les notes d'examen, donnerait à l'administration, sur les études et la conduite des pensionnés, des moyens d'action sensiblement égaux à ceux dont elle disposait autrefois, sans l'astreindre à une surveillance matérielle toujours odieuse et toujours déjouée. Elle lui permettrait notamment d'empêcher les jeunes artistes d'aller gaspiller dans des cafés-concerts ce qu'ils peuvent avoir de voix et de talent, au préjudice certain de leur avenir. La direction des Beaux-Arts est d'ailleurs disposée, pour assurer la pleine efficacité de ce régime, à prendre sur les fonds de secours, dont elle règle l'emploi, les sommes nécessaires pour parfaire soit le nombre, soit la quotité des pensions indispensables à la bonne marche des études. Elles seront accordées dans les mêmes conditions que précédemment, par le Ministre, sur l'avis des comités d'examen, le rapport du directeur du Conservatoire et la proposition du directeur des Beaux-Arts.

L'attention de la Sous-Commission s'est porté sur les *examens semestriels* d'aptitude.

Pour permettre aux familles et aux municipalités de se renseigner sur les études des élèves, et aux comités d'examen eux-mêmes de s'assurer, par comparaison, s'ils sont en progrès ou stationnaires, elle a décidé qu'à chaque épreuve une note d'examen serait placé à côté de leurs noms. En outre, pour contraindre les comités à apporter dans leurs décisions sur le maintien ou le renvoi des élèves la mesure et la réflexion nécessaires, ces décisions devront être prises en forme d'avis motivé.

Durée des études. — On s'est beaucoup plaint de voir s'éterniser au Conservatoire, à la faveur de la bénignité du règlement, encore augmentée par des interprétations complaisantes, des élèves médiocres qui l'encombrent au détriment des nouveaux arrivants. En vue de couper court à cet abus, la Sous-Commission a décidé que tout élève qui, après deux années d'études, n'aurait pas été admis à concourir, serait rayé des contrôles. Le nombre d'années est porté à trois pour les élèves de chant. La nécessité d'attendre que l'organe soit complètement formé retarde en effet pour les chanteurs les études artistiques proprement dites. Cesseront également de faire partie du Conservatoire les élèves qui auront concouru deux fois sans succès; un délai supplémentaire d'un an sera accordé aux élèves qui auront obtenu une nomination dans l'une des deux premières années.

Pour écarter tout soupçon de faveur des décisions du *jury de concours* de fin d'année, le Président devra, avant le commencement des opérations, demander à chacun des membres de désigner ceux des concurrents à qui il aurait donné des leçons dans l'année; il sera récusé d'office en ce qui les concerne. Tout prix ou accessit décerné en violation de ces dispositions sera annulé. Enfin si le jury se prononce pour la pluralité des récompenses de même ordre, chacune de celles-ci ne pourra être décernée que par les deux tiers des voix. On évitera ainsi cette profusion de premiers prix qui suppose entre les concurrents une absolue égalité de mérite, alors qu'au contraire des considérations très diverses déterminent souvent une multiplicité de récompenses qui en avilit la valeur.

Il ne reste plus à parler que des *exercices publics des élèves* des cours de déclamation lyrique assistés de la classe d'orchestre, au principe desquels la Sous-Commission est pleinement favorable. Il y aurait pourtant un inconvénient, pour la marche des études, à trop les rapprocher, les répétitions d'ensemble pouvant être un prétexte à négliger le travail journalier. La Sous-Commission croit avoir évité toute exagération en fixant à deux le nombre de ces exercices, où la présence du public apporte un stimulant bien inoffensif à l'ardeur juvénile des élèves, les vanités individuelles n'y ayant presque point de part si les noms des solistes ne sont pas mentionnés.

Une innovation à laquelle il a été fait allusion plus haut, et dont la Sous-Commission attend quelque bien, consisterait à consacrer une partie variable des programmes à des morceaux ou partitions émanant des élèves des classes de composition, et désignés par leurs professeurs, avec l'adhésion du comité d'examen. Ces jeunes gens auraient ainsi l'occasion de s'entendre exécuter

à l'orchestre, sans qu'il fût nécessaire de recourir à la radicale et coûteuse transformation du cours d'orchestre proposée par le professeur de la classe d'orgue. Les frais de copie des parties, peu élevés pour deux auditions seulement, seraient à la charge du Conservatoire.

Telles sont, Messieurs, les modifications que la Sous-Commission vous propose dans l'organisation et le fonctionnement de l'établissement qui nous occupe. Elles sont toutes marquées au coin de la conciliation. Améliorer et non bouleverser, en hommes tout à la fois respectueux du passé et ménagers des deniers publics, telle a été notre devise : nous espérons que vous voudrez bien la ratifier.

L'auteur de ce rapport croirait manquer à plus qu'une convenance, à un véritable devoir de cœur, en le terminant sans adresser un pieux souvenir à la mémoire d'Ernest Guiraud; nous l'avons perdu à mi-chemin de nos délibérations, mais ce court espace de temps nous avait suffi à tous pour constater que l'homme en lui valait l'artiste. La Sous-Commission s'estimerait heureuse si l'on reconnaissait que son travail, bien que trop tôt privé des lumières de notre regretté collègue, ne contient rien qu'eussent désavoué son tact délicat, son équitable modération.

NOTE ANNEXE.

PROGRAMME ET MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT.

M. d'Indy a saisi la Sous-Commission d'un projet de réforme de l'enseignement, très complet et très approfondi, dont la belle ordonnance et la rigueur de doctrine l'ont frappée. Ce projet, dont l'idée fondamentale était la division de chacun des enseignements professés au Conservatoire en deux degrés correspondant l'un à l'éducation technique qui tend à rendre l'élève maître de son instrument, et l'autre à l'éducation artistique destinée à lui inculquer, avec une complète connaissance de la littérature de cet instrument, le sentiment du style propre à chaque œuvre et du genre d'interprétation qu'elle réclame, lui a paru pourtant entaché d'un double défaut. Si on le prenait au pied de la lettre, il entraînait une refonte totale du Conservatoire, impraticable avec les ressources que le budget met à la disposition du Ministre; si l'on en interprétait seulement l'esprit, il ne faisait que revêtir d'un appareil imposant des données de sens commun qui président à la pratique de tous les jours. Dans le premier cas, en effet, la conséquence n'en était autre que le dédoublement de la plupart de 75 cours actuellement professés au Conservatoire, ou si, comme l'auteur du projet ne faisait point difficulté de l'admettre, les mêmes maîtres restaient chargés de l'enseignement aux deux degrés, le doublement de leurs traitements, ce qui revenait tout au même quant à la dépense. Dans le second cas, si le projet signifiait seulement qu'il convient de familiariser les élèves avec toutes les difficultés techniques avant de leur demander de s'assimiler le tempérament, le coloris, les procédés propres à chaque maître, rien n'était plus conforme aux traditions du Conservatoire. C'est sur ce dernier point surtout qu'ont insisté les représentants du corps professoral; ils ont fait valoir, les uns que la division en deux degrés s'opérait d'elle-même dans leurs cours par la présence, à côté des élèves proprement dits, des auditeurs qui en étaient justement à la première étape de leur éducation musicale; et d'autres, que parmi les élèves eux-mêmes les professeurs distinguaient des degrés d'intelligence et d'acquis et ne manquaient pas d'y approprier leur enseignement; qu'enfin le contact dans la même classe de jeune gens de force différente n'était pas sans profiter grandement aux moins avancés, et qu'il y avait là comme un enseignement mutuel fécond en heureux résultats. Quant à la démarcation rigoureuse des études techniques et des études artistiques, tous se déclaraient impuissants à la tracer, et niaient absolument qu'il fut possible de séparer, dans l'explication d'un morceau ou la correction d'une leçon, les indications de justesse, de rythme, d'agilité, des indications de style et de sentiment.

La Sous-Commission n'a pu méconnaître la portée de ces observations; aussi, n'insistant point sur ce principe d'une gradation rationnelle des enseignements auquel les pratiques suivies semblent donner satisfaction dans la mesure du possible, s'est-elle bornée à relever un certain nombre de points intéressants touchés par le projet de M. d'Indy et qui ont, après discussion, fait l'objet de solutions transactionnelles. Ces solutions, au lieu de les inscrire sous forme de décisions ferme dans le règlement en préparation, elle préfère les mentionner ici, à titre de vœux recommandés au zèle éclairé du Conseil d'enseignement. Lui seul, en effet, peut juger, pour la plupart d'entre elles, de la possibilité de les réaliser sans bouleverser l'ordre des cours et sans surcharger outre mesure des élèves, à la plupart desquels les nécessités de la vie créent, à côté de leurs obligations scolaires, des devoirs et imposent des occupations dont il faut bien tenir compte, si l'on a trop souvent à en regretter la nature.

La première de ces solutions échappe à ces difficultés et eût pu prendre place dans un article du règlement si la Sous-Commission ne s'était fait un devoir d'abandonner à la compétence du Conseil d'enseignement tout ce qui concerne les programmes et les méthodes. L'importance en est telle pourtant et la Sous-Commission l'a trouvée formulée avec une si heureuse propriété de termes dans le projet de réorganisation du Conservatoire élaboré en 1870, qu'elle croit devoir y insister tout spécialement. Il s'agit de la distribution de l'enseignement du chant en trois degrés, et elle ne peut mieux faire à ce sujet que de reprendre la rédaction de sa devancière; la voici : «Le cours de chant est divisé en trois degrés; 1er degré : exercices préparatoires de la voix, vocalisation; 2e degré : continuation des études du 1er degré, réunion de la parole et du son, étude classique du chant; 3e degré : perfectionnement du style, étude de l'expression, études complémentaires du chant. Les élèves ne pourront être admis au degré supérieur qu'après un examen constatant leurs progrès et leur capacité.» C'est que cette gradation si naturelle et, on l'a vu, communément pratiquée, s'impose ici avec une

force particulière et comme une règle d'élémentaire prudence, il dépend, en effet, du professeur, par un classement précipité, une préparation trop hâtive de la voix qui lui est confiée, de détruire un organe et de briser une carrière. Il ne s'ensuit pas pourtant que les élèves de chaque degré dussent être parqués dans des cours distincts; ils resteraient au contraire confondus dans la même classe, chacun recevant le genre de leçons qui lui convient et tous profitant en commun des notions générales, des analyses critiques, des préceptes de goût et surtout du spectacle puissamment suggestif des efforts et des progrès de leurs voisins.

Les autres vœux de la Sous-Commission ont trait aux cours complémentaires dont il peut être utile d'imposer la fréquentation aux élèves des diverses branches d'enseignement. L'art musical marche, comme tout en ce monde, mais plus vite peut-être, du simple au composé; la direction, l'exécution, la lecture même des partitions nouvelles exigent une sûreté d'oreille, une connaissance des intervalles et des accidents qui les modifient, des relations entre les diverses tonalités, des éléments constitutifs des accords qu'aucune dissonnance, qu'aucune modulation ne déconcerte. N'y a-t-il pas là de quoi justifier une connaissance aussi approfondie que possible de ces deux outils indispensables du bon musicien : le solfège et, au degré supérieur, l'harmonie? La Sous-Commission a été unanime pour exprimer le vœu que les élèves du chant et des classes d'instruments ne soient admis à concourir dans leurs classes qu'après avoir été, sinon lauréats, du moins admis au concours de solfège; en ce qui touche particulièrement les instrumentistes, qui ont à exécuter dans tous les tons des parties beaucoup plus chargées que celles des chanteurs, il serait désirable que tous eussent des notions d'harmonie.

Dans cet ordre d'idées la Sous-Commission estime que le moins qu'on puisse faire, c'est de tenir la main à la continuation de la pratique consistant à inscrire d'office dans une classe d'harmonie tous les instrumentistes ayant obtenu une médaille de solfège.

Enfin deux compositeurs éminents, dont l'un membre de la Sous-Commission, ont exprimé, avec son plein acquiescement, l'intérêt qu'ils attacheraient à ce que les élèves de composition fussent astreints à suivre le cours d'ensemble vocal et le cours d'orchestre. Dans le premier ils se pénétreraient, par leur expérience personnelle, des limites naturelles des voix et des ménagements qu'elles commandent; le second leur mettrait sous les yeux des modèles achevés de l'art d'écrire pour les instruments, qui fourniraient à la démonstration de leur professeur la meilleure «illustration» qui se puisse souhaiter.

Le Rapporteur de la Sous-Commission,

HENRY MARCEL.

Depuis l'adoption de ce rapport, votre Sous-Commission a encore perdu un de ses membres, feu Victor Wilder. Qu'on me permette, en son nom, de rendre hommage à l'activité intellectuelle sans cesse en éveil de notre collègue, à ses vues souvent hardies, toujours personnelles, enfin à son ardent apostolat en faveur du progrès musical qu'on peut sans doute concevoir autrement que lui, mais à la cause duquel il s'était voué tout entier.

DXL. — PROJETS DE DÉCRET ET D'ARRÊTÉ PRÉPARÉS PAR LA SOUS-COMMISSION DE LA MUSIQUE.

Décret.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, sur le rapport du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, décrète :

TITRE Ier.

Institution du Conservatoire national de musique et de déclamation.

1. Le Conservatoire national de musique et de déclamation est consacré à l'enseignement gratuit de la musique vocale et instrumentale et de la déclamation dramatique et lyrique.

2. Cet enseignement se divise en neuf sections : 1° Solfège et théorie musicale; 2° Harmonie, orgue, contrepoint et composition; 3° Chant, déclamation lyrique; 4° Piano, harpe; 5° Instruments à archet; 6° Instruments à vent; 7° Classes d'ensemble; 8° Lecture à haute voix, diction et déclamation dramatique; 9° Histoire générale de la musique, histoire et littérature dramatique.

3. Il y a au Conservatoire : 1° une bibliothèque composée d'œuvres musicales et dramatiques et de publications relatives à la musique et à l'art théâtral; 2° un musée composé d'instruments de musique anciens et modernes et d'objets ayant un intérêt direct pour l'enseignement de la musique ou la facture instrumentale.

TITRE II. — *Direction; Administration.*

4. Le Conservatoire est placé sous l'autorité d'un directeur qui règle tous les travaux et préside tous les comités, dans lesquels sa voix est prépondérante.

5. Le directeur est nommé par décret du Président de la République, sur la proposition du Ministre. En cas de maladie ou de congé du directeur, la personne qui doit le suppléer est désignée par le Ministre.

6. L'Administration se compose en outre : 1° d'un chef du secrétariat, chargé de tout ce qui concerne la discipline intérieure, le matériel et la comptabilité; 2° d'un bibliothécaire; 3° d'un conservateur du musée; 4° d'un sous-chef du secrétariat et du nombre de commis nécessaires aux besoins du service.

Tous ces fonctionnaires, ainsi que les employés et gens de service, sont nommés par le Ministre, sur la présentation du directeur du Conservatoire et la proposition du directeur général des Beaux-Arts.

TITRE III. — *Corps enseignant.*

7. Le corps enseignant se compose : de professeurs titulaires;

de professeurs agrégés; d'accompagnateurs chargés de l'étude des rôles; de répétiteurs.

8. Les professeurs et les accompagnateurs sont nommés par le Ministre, sur la présentation du directeur du Conservatoire et sur la proposition du Directeur des beaux-arts.

9. Les répétiteurs sont nommés par le directeur du Conservatoire, pour une période de trois ans, qui peut être abrégée ou renouvelée, sur l'avis du Conseil d'enseignement, sans que cette prolongation leur donne aucun droit au titre de professeur.

TITRE IV. — CHAPITRE Ier.

Conseil d'enseignement; Jurys d'admission; Comités d'examen des classes; Jurys des concours.

§ Ier. *Conseils d'enseignement.*

10. Il est institué un Conseil d'enseignement pour les études musicales et un Conseil d'enseignement pour les études dramatiques. Les membres de ces conseils sont nommés par le Ministre sur la proposition du directeur des Beaux-Arts. Ces conseils sont présidés par le Ministre ou par le Directeur des beaux-arts et, en leur absence, par le directeur du Conservatoire. En cas d'empêchement de ce dernier, la présidence est dévolue au doyen des membres étrangers au Conservatoire.

11. Le Conseil d'enseignement pour les études musicales est ainsi composé : le directeur des Beaux-Arts; le directeur du Conservatoire; les professeurs de composition au Conservatoire; cinq professeurs des autres branches d'enseignement délégués par l'assemblée des professeurs; le chef du secrétariat du Conservatoire; le chef du Bureau des théâtres au Ministère des beaux-arts; 2 compositeurs de musique, 2 artistes du chant, 2 instrumentistes à cordes; 2 instrumentistes à vent; 1 pianiste, 3 personnes désignées par leurs connaissances artistiques.

12. Le Conseil se réunit sur la convocation du président. Le réunions ont lieu une fois au moins tous les deux mois pendant l'année scolaire. Pour délibérer, les deux tiers des membres du Conseil sont nécessaires.

13. Le Conseil donne son avis sur toutes les questions qui peuvent lui être déférées par le directeur du Conservatoire et par le Ministre. Il discute et arrête les programmes d'enseignement, qui doivent être présentés à l'approbation du Ministre. Tout professeur peut être appelé dans le Conseil pour la discussion d'un point intéressant l'objet de son enseignement; il siège avec voix consultative.

14. Au commencement de l'année scolaire, le Conseil soumet la liste des jurys chargés de statuer sur l'admission des élèves à l'agrément du Ministre. Il lui propose les membres des comités d'examen pour chaque section de l'enseignement. Il est chargé de l'inspection des classes et détermine les conditions dans lesquelles cette inspection doit s'exercer.

15. Lorsqu'une place de professeur vient à vaquer, le Conseil fait des présentations à raison de deux noms au moins et trois au plus pour chaque vacance. Il prend connaissance des rapports de ceux de ses membres qu'il a délégués comme inspecteurs, sur la marche des études et la tenue des classes. Chaque année, à la rentrée des classes, le Conseil entend un exposé présenté par le Directeur sur la situation de l'école.

16. Tous les trois mois, le Directeur signale au Conseil les élèves qui se sont distingués par leur travail et leur succès. Le Conseil délibère sur tout ce qui intéresse l'état des élèves. Il connaît des questions de discipline pouvant emporter l'interdiction temporaire d'étudier, la mise à l'ordre du Conservatoire, l'exclusion.

17. Le Conseil d'enseignement pour les études dramatiques est ainsi composé : .....

18. Le Conseil d'enseignement pour les études musicales et le Conseil d'enseignement pour les études dramatiques peuvent être appelés à donner, séparément ou réunis en Conseil supérieur, leur avis sur les questions et les mesures d'intérêt général relatives à l'enseignement du Conservatoire.

§ II. *Jurys d'admission.*

19. Il y a un Jury d'admission pour chaque section de l'enseignement. Il est nommé par le Ministre, sur l'avis du Conseil d'enseignement et la proposition du directeur des Beaux-Arts; il doit être composé pour moitié de membres étrangers au Conservatoire; il désigne son président.

§ III. *Comités d'examen des classes.*

20. Il y a un Comité d'examen des classes pour chaque section de l'enseignement. Il est nommé et présidé dans les mêmes conditions que les jurys d'admission.

21. Les professeurs du Conservatoire ne peuvent faire partie du Comité appelé à examiner les élèves de leur classe ou les élèves des classes du même enseignement.

§ IV.

22. Pour la déclamation dramatique, le Jury d'admission et le Comité d'examen sont composés de la manière suivante : ...

23. Le jury de chaque concours se compose.....

CHAPITRE II. *Examens, concours, exercices.*

24. Il y a pour toutes les classes des examens semestriels, des exercices publics et des concours annuels.

TITRE V. — *Dispositions générales et transitoires.*

25. Un règlement arrêté par le Ministre fixera les détails d'application du présent décret.

26. Sont abrogées toutes les dispositions des décrets, arrêtés et règlements antérieurs qui seraient contraires au présent décret.

Arrêté.

LE MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES BEAUX-ARTS,

Vu le règlement du Conservatoire national de musique et de

déclamation, en date du 22 novembre 1850; vu les arrêtés ministériels, en date des 27 mai 1856, 20 novembre 1869, 14 septembre 1871, 17 mai 1872, 13 octobre 1873, 14 octobre 1875 et 13 janvier 1877; vu le décret du Président de la République, en date du 9 septembre 1878, arrête :

Est et demeure approuvé le règlement ci-après du Conservatoire national de musique et de déclamation. Ce règlement est exécutoire à dater de ce jour.

TITRE Ier. — *Enseignement.*

SECTION I. — SOLFÈGE.

1. L'enseignement du solfège est distinct et séparé pour les chanteurs et les instrumentistes.

2. Il y a 4 classes de solfège pour les chanteurs, 2 pour les élèves hommes, 2 pour les élèves femmes. Ces classes, obligatoires pour les élèves titulaires des classes de chant, leur sont exclusivement réservées.

Il y a 8 classes de solfège pour les instrumentistes : 3 pour les élèves hommes, 5 pour les élèves femmes.

3. Le Directeur peut confier à des répétiteurs les classes supplémentaires de solfège dont la création est reconnue nécessaire.

SECTION II. — HARMONIE, ORGUE, COMPOSITION.

4. Il y a 6 classes d'harmonie écrite : 4 pour les hommes, 2 pour les femmes.

5. Il y a une classe d'accompagnement au piano.

Cet enseignement comprend l'accompagnement de la basse chiffrée, du chant donné, de la grande partition et de la transposition à première vue.

On ne peut être reçu dans la classe d'accompagnement qu'après avoir été admis à concourir pour l'harmonie écrite.

6. Il y a une classe d'orgue et d'improvisation.

7. Il y a 2 classes de contrepoint.

8. Il y a 3 classes de composition. Cet enseignement comprend la fugue, la composition et l'instrumentation.

SECTION III. — CHANT ET DÉCLAMATION LYRIQUE.

9. Il y a dix classes de vocalisation et de chant

10. Il y a 3 classes de déclamation lyrique. Les élèves de ces classes suivent obligatoirement une classe de maintien et une classe de diction.

11. Il est attaché à chaque classe de déclamation lyrique un accompagnateur chargé de l'étude des rôles.

SECTION IV. — *Piano et harpe.*

12. Il y a 5 classes de piano : 2 pour les hommes, 3 pour les femmes.

13. Il y a une classe de harpe.

SECTION V. — *Instruments à archet.*

14. Il y a 4 classes de violon, 1 classe d'alto, 2 classes de violoncelle, une classe de contrebasse.

15. Il y a 2 classes préparatoires pour le violon.

SECTION VI. — *Instruments à vent.*

16. Il y a une classe pour chacun des instruments ci-après désignés : flûte, hautbois, clarinette, saxophone, basson, cor, cornet à pistons, trompette, trombone.

17. Pour chacune des classes comprises dans les sections II à VI, le nombre des élèves ne peut dépasser 10.

SECTION VII. — *Classes d'ensemble.*

18. Il y a une classe d'ensemble vocal obligatoire pour tous les élèves des classes de chant.

19. Il y a une classe d'ensemble instrumental pour la musique de chambre. Cette classe est obligatoire pour les lauréats des classes de pianos, d'instruments à archet et à vent.

20. Il y a une classe d'orchestre obligatoire pour les élèves des classes d'instruments à archet et à vent.

SECTION VIII.

21. Il y a 6 classes de déclamation dramatique. Cet enseignement comprend la lecture à haute voix, la diction et la déclamation. Les élèves de déclamation suivent obligatoirement une classe de maintien.

22. Il y a pour les élèves qui se destinent au théâtre : 2 classes de maintien et de mimique théâtrale : 1 pour les hommes, 1 pour les femmes; 1 classe d'escrime.

SECTION IX.

23. Il y a un cours d'histoire de la musique. Ce cours a lieu une fois par semaine. Il est obligatoire pour les élèves des classes de composition et d'harmonie.

24. Il y a un cours d'histoire et de littérature dramatique. Ce cours a lieu une fois par semaine. Il est obligatoire pour les élèves des classes de déclamation dramatique et de déclamation lyrique.

TITRE II. — CHAPITRE Ier. — *Des professeurs.*

25. Les professeurs de composition jouissent d'un traitement égal et fixe de 4,000 francs par an. Les professeurs d'histoire de la musique et d'histoire et de littérature dramatique reçoivent un traitement fixe de 3,000 francs.

Les professeurs titulaires et les professeurs agrégés sont divisés, dans leur catégorie respective, en 6 et en 2 classes, dont les traitements sont fixés ainsi qu'il suit :

Titulaires.

1re classe, 4,000 francs.	4e classe, 2,100 francs.
2e classe, 3,000 francs.	5e classe, 1,800 francs.
3e classe, 2,400 francs.	6e classe, 1,500 francs.

Le nombre des traitements de 1re classe ne pourra être supérieur à sept; celui des traitement de 2e classe à dix.

Agrégés.

1re classe, 1,200 francs. 2e classe, 1,000 francs.

26. Tout professeur, titulaire ou agrégé, à son entrée en fonctions, prend rang dans la dernière classe. Il peut être pourvu aux emplois vacants par la désignation de chargés de cours nommés pour cinq ans par le Ministre; s'ils sont maintenus à l'expiration de ce délai, ils prennent le titre de professeurs. L'avancement a lieu par moitié à l'ancienneté et au choix dans chaque section de l'enseignement.

27. Les professeurs titulaires ou agrégés sont tenus de donner trois leçons, de deux heures chacune, par semaine. Toutefois, les professeurs de composition ne donnent que deux leçons par semaine.

Tout professeur qui, sans empêchement légalement constaté, ou sans autorisation du Directeur, aurait manqué de donner trois leçons dans le même mois, serait privé de son traitement pendant la durée de ce même mois.

28. La mise à la retraite des professeurs est prononcée par le Ministre.

29. Les membres du corps enseignant peuvent être révoqués par le Ministre pour cause d'inexactitude habituelle ou pour tout autre motif grave, sur le rapport du Directeur.

Ils cessent obligatoirement leurs fonctions à l'âge de 70 ans.

CHAPITRE II. — *Des accompagnateurs.*

30. Les accompagnateurs des classes de déclamation lyrique jouissent d'un traitement annuel de 1,000 francs au minimum et de 1,200 francs au maximum.

TITRE III. — CHAPITRE Ier. — *Des classes et de leur tenue.*

31. L'année scolaire commence le premier lundi d'octobre et finit immédiatement après les concours publics.

32. Toutes les classes sont faites dans l'intérieur du Conservatoire.

33. Le Directeur, sur l'avis du Conseil d'enseignement, détermine les jours et les heures de classe de chaque professeur.

CHAPITRE II. — *Des élèves.*

34. On n'est admis élève au Conservatoire que par voie d'examen et de concours.

35. Les examens et les concours d'admission ont lieu du 15 octobre au 15 novembre.

36. Les aspirants doivent se faire inscrire au secrétariat du Conservatoire, en déposant un extrait de leur acte de naissance et un certificat de vaccination.

37. Le Directeur du Conservatoire peut faire venir un aspirant des départements sur le rapport favorable d'un des inspecteurs de l'enseignement musical.

Tout aspirant appelé à Paris, dans ces conditions, pour se présenter au concours d'admission, reçoit une indemnité de frais de voyage et de séjour dans cette ville.

La même indemnité de frais de voyage lui est accordée pour le retour s'il n'est pas admis.

38. Aucun aspirant ne peut être admis s'il a moins de 9 ans. Par exception, l'âge minimum d'admission dans les classes de chant est fixé à 18 ans pour les hommes et 17 ans pour les femmes.

L'âge maximum d'admission est fixé ainsi qu'il suit :

Chant (hommes)	26 ans.
Chant (femmes)	23
Violon (classes préparatoires)	14
Violon (classes supérieures) et alto	18
Violoncelle	20
Contrebasse	22
Flûte, hautbois et clarinette	18
Cornet à pistons	20
Basson, cor, trompette et trombone	23
Instruments à clavier et harpe	18

Au delà de ces limites, l'admission n'a lieu que dans le cas où l'aspirant est jugé assez avancé pour terminer ses études en deux ans ou doué de dispositions exceptionnelles.

39. Les élèves ne sont d'abord admis que provisoirement. Leur admission définitive n'est prononcée qu'après l'examen semestriel qui suit celui de leur admission provisoire.

40. Le Directeur répartit dans les diverses classes les élèves admis par les jurys. Il peut faire passer un élève d'une classe dans une autre lorsqu'il juge ce changement utile à ses progrès.

41. Le Directeur peut admettre, sans le concours des jurys, les aspirants aux classes de solfége, d'harmonie et de composition qui satisfont aux conditions arrêtées par le Conseil d'enseignement.

Après chaque examen semestriel, il place dans les classes d'opéra et d'opéra-comique, sur l'avis du comité d'examen, les élèves de chant dont les études ont été jugées assez avancées pour qu'ils puissent suivre les classes de déclamation lyrique.

42. Le Directeur peut admettre, dans toutes les classes, des auditeurs choisis parmi les aspirants qui ont obtenu le plus de suffrages au concours d'admission. Les auditeurs ne sont admis que pour la durée de l'année scolaire.

43. Nul ne peut être admis dans une classe de solfége au delà de l'âge de 13 ans. Il n'est dérogé à cette règle qu'en faveur des élèves suivant déjà une classe de chant ou d'instrument.

44. Aucun élève ne peut faire à la fois partie des classes de solfége et d'harmonie, ni des classes d'harmonie et de composition.

45. Tout élève qui manque trois fois dans le mois la classe dont il fait partie ou un des cours auxquels sa présence est obligatoire, sans excuse légitime, est rayé des contrôles.

46. Aucun élève ne peut, sous peine de radiation, contracter un engagement avec un théâtre quelconque, jouer un rôle, chanter ou exécuter un morceau sur un théâtre ou dans un concert public, sans la permission expresse du Directeur.

47. Tout élève admis dans une classe de chant ou de déclamation contracte, par le fait même de son entrée au Conservatoire, l'obligation de ne s'engager avec aucun théâtre avant que ses études soient jugées complètes et terminées.

Il s'oblige, en outre, à la fin de ses études, à donner, pendant deux années, son concours aux théâtres subventionnés, s'il est réclamé par l'un des directeurs.

48. Les aspirants étrangers peuvent être reçus avec l'autorisation spéciale du Ministre. Ils jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs que les élèves nationaux. Toutefois, ils ne peuvent être admis à concourir pour les prix que dans leur deuxième année d'études au Conservatoire.

49. Il est adressé au Ministre des états trimestriels constatant l'entrée et la sortie des élèves.

CHAPITRE III. — *Des pensions aux élèves du chant et de la déclamation dramatique.*

50. Huit à dix pensions de 1,500 francs à 1,800 francs chacune sont attribuées, par voie de concours, aux élèves des deux sexes qui suivent les classes de chant et se destinent spécialement aux théâtres lyriques. Dans le cas où les pensions ne seraient pas données en totalité, la somme disponible pourra être distribuée dans l'année en encouragements.

51. .....

52. Les pensions sont accordées par le Ministre, d'après l'avis des comités d'examen et sur la présentation du directeur du Conservatoire et la proposition du directeur des Beaux-Arts.

Les professeurs, membres des comités, ne peuvent prendre part au vote lorsque leurs élèves sont candidats à la pension.

53. Les pensions peuvent toujours être retirées, en totalité ou en partie, soit disciplinairement par le directeur du Conservatoire, soit par le comité, à la suite d'un examen.

CHAPITRE IV. — *Des examens semestriels, des concours, des exercices.*

§ Ier. — *Des examens semestriels.*

54. A chaque examen semestriel, le comité se prononce par avis motivé sur le maintien ou le renvoi des élèves; il donne à chacun une note d'examen.

En outre, à l'examen du mois de juin, le comité désigne les élèves qui seront appelés à prendre part aux concours et ceux dont les études doivent être considérées comme terminées.

§ II. — *Des concours.*

55. Les concours de fugue et d'harmonie se font en loge.

Les élèves de composition concourent pour les grands prix de Rome, décernés par l'Institut.

56. Les élèves du même sexe et de la même spécialité, quel que soit le nombre des classes ou celui des concurrents, concourent ensemble. Les élèves des deux sexes sont réunis seulement dans les concours de déclamation lyrique et de déclamation dramatique; mais il y a des récompenses distinctes pour les élèves hommes et pour les élèves femmes.

57. Les élèves des classes préparatoires de violon ne sont pas admis à concourir au delà de l'âge de 18 ans.

58. Ne peuvent être admis à concourir : les élèves qui ont moins de six mois d'études, ou ceux qui, ayant débuté sur les théâtres, sont néanmoins conservés dans les classes pour s'y perfectionner.

59. Tout élève qui, après deux années d'études pour les instruments, et trois années pour le chant, n'a pas été admis à concourir est rayé des contrôles.

Cessent également de faire partie du Conservatoire les élèves qui, ayant concouru deux fois, n'ont pas remporté de prix ni d'accessit; un délai supplémentaire d'un an est accordé aux élèves qui ont obtenu une récompense dans l'une des deux premières années.

60. Les sujets de concours sont déterminés, chaque année, par les comités d'examen, sur la proposition du directeur.

61. Les concours ont lieu dans le mois de juillet.

62. Les récompenses se divisent en : premier prix, second prix, premier accessit, deuxième accessit. Pour le solfège et les classes préparatoires de piano et de violon, il est décerné des premières, des deuxièmes et des troisièmes médailles.

63. Dans les jurys de concours, la présence de sept membres au moins est nécessaire pour que les délibérations soient valables.

64. Avant le commencement des opérations, le président du jury invite chacun des membres à désigner ceux des concurrents auxquels ils ont donné des leçons dans l'année; ils sont récusés d'office en ce qui concerne ces élèves. Tout prix ou accessit obtenu en violation de cette disposition est annulé.

65. Le jury délibère à huis clos. Il décide d'abord s'il y a lieu de décerner le premier prix. En cas d'affirmative, le jury vote au scrutin secret, et le premier prix est décerné à la majorité des suffrages. En cas de pluralité de premiers prix, les deux tiers des voix sont nécessaires. La même marche est suivie à l'égard du second prix et des accessits.

66. La distribution des prix a lieu immédiatement après les concours. Chaque lauréat reçoit un diplôme. Des médailles en argent sont remises aux premiers et aux seconds prix.

67. L'élève qui a remporté le premier prix peut rester dans sa classe encore une année.

§ III. — *Des exercices publics.*

68. Il y a tous les ans des exercices publics.

Deux exercices sont consacrés à la déclamation lyrique, avec le concours de la classe d'orchestre. Une partie du programme peut être formée de morceaux lyriques ou symphoniques dûs aux élèves de composition et désignés par leurs professeurs, de l'assentiment du comité d'examen.

Les élèves désignés par le directeur pour prendre part à un exercice ne peuvent s'en dispenser, sous peine de radiation.

TITRE IV. — *De la bibliothèque et du musée d'instruments.*

CHAPITRE Ier. — *De la bibliothèque.*

69. La bibliothèque est publique tous les jours, sauf les jours fériés et pendant les vacances.

70. Le bibliothécaire doit tenir en double un catalogue de tous les ouvrages.

71. Nul ouvrage ne peut être prêté au dehors sans une autorisation du directeur du Conservatoire.

CHAPITRE II. — *Du musée d'instruments.*

72. Le musée est ouvert au public deux fois par semaine.

73. Le conservateur doit tenir un inventaire de tous les instruments composant le musée et de tous les objets qui y entrent, soit à titre de don, soit par voie d'acquisition.

74. Aucun objet appartenant au musée ne peut être prêté au dehors sans une autorisation ministérielle accordée sur l'avis du directeur du Conservatoire.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

75. Sont abrogées toutes dispositions des arrêtés antérieurs contraires au présent arrêté.

76. Le directeur du Conservatoire est chargé de l'exécution du présent règlement, sous la surveillance du Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

DXLI. — RAPPORT PRÉSENTÉ AU NOM DE LA SOUS-COMMISSION DE DÉCLAMATION.

Nous n'entendons pas faire l'histoire de l'enseignement de la déclamation. Nous ne parlerons du passé et des anciens règlements que pour y puiser des arguments à l'appui des modifications que nous vous proposons. Nous nous bornons à rappeler que l'art de la déclamation est essentiellement français, qu'il rend à notre littérature dramatique les plus éclatants services, et que son enseignement public a été organisé avant même l'existence du Conservatoire national.

Si, en effet, le décret organique de la Convention, en date du 16 thermidor an III, développant le germe contenu dans un décret du 18 brumaire an II, instituait le Conservatoire national de musique, nous ne pouvons oublier que la première école de déclamation remonte au 18 juin 1786 et que les professeurs s'appelaient Molé, Dugazon et Fleury. Nous rappellerons aussi que c'est le titre VIII du décret du 15 octobre 1812, dit *décret de Moscou*, qui a marqué d'un caractère tout particulier l'enseignement de la déclamation.

Il n'y avait sous le premier Empire que 18 élèves, 9 de chaque sexe. Ils étaient désignés par le Ministre de l'Intérieur.

Les classes de déclamation deux fois supprimées, comme classes spéciales, en 1827 et 1831, ont été définitivement rétablies par arrêté du 20 janvier 1836. Les motifs de ce dernier arrêté sont à retenir :

«Considérant que les ouvrages de nos grands maîtres sont menacés de manquer d'interprètes, et que, déjà trop rarement représentés, ils finiraient peut-être par être abandonnés entièrement; que ces ouvrages ont pour la plupart disparu du répertoire de la province; qu'il importe donc de former des élèves capables de seconder le petit nombre d'artistes qui représentent encore ces chefs-d'œuvre et de remplacer ces artistes quand ils quitteront la scène.»

Les professeurs à cette époque s'appelaient Michelot, Samson et Provost.

Les trois classes de déclamation, en 1836, ne comprenaient pas plus de 21 élèves, 7 par classe; vingt-quatre ans après, en 1860, le nombre des aspirants et des aspirantes était de 36, sur lesquels 8 ont été définitivement admis. En 1880, le nombre des aspirants monte à 156 : 71 hommes et 85 femmes, sur lesquels 28 étaient admis, 14 hommes et 14 femmes. Le nombre des candidats n'a fait depuis que s'accroître. En 1885, il était de 188, sans que le chiffre des admissions ait augmenté.

Le règlement actuellement en vigueur est du 9 septembre 1878; il a été signé par le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts appartenant au cabinet présidé par M. Dufaure. C'est ce règlement qui, après l'examen fait par votre Commission, doit subir certaines modifications.

TITRE Ier. — *Questions générales.*

Deux questions générales ont d'abord été posées :

Convient-il de séparer complètement l'enseignement de la déclamation et celui de la musique, d'avoir deux directions; et, en second lieu, y a-t-il un avantage à rétablir le pensionnat, au moins pour les élèves appartenant à la déclamation?

Séparer d'une façon absolue les deux enseignements, ne pas tenir compte de leur action, de leur influence réciproque, créer en un mot deux Conservatoires, ne nous a pas semblé utile, ni réalisable. Pour le chanteur, la déclamation est nécessaire. La lecture, la diction sont des éléments essentiels de l'art du chant. Il y aura au Conservatoire deux écoles, deux enseignements : celui de la musique et celui de la déclamation, sous une même direction. De même qu'à l'Académie de France à Rome, les peintres et les sculpteurs n'ont jamais eu qu'à se louer de leur contact continu, de même les élèves du chant peuvent avoir des qualités de comédien qu'il est précieux de développer chez eux. La science de la déclamation s'impose d'ailleurs plus que jamais avec les œuvres lyriques nouvelles.

Il convient enfin d'ajouter que les nécessités budgétaires ne faciliteraient pas cette séparation.

Quant au rétablissement du pensionnat, la Commission ne lui a pas été favorable. Sans parler encore des considérations de budget, et en ne nous préoccupant que des intérêts de l'art, nous n'avons examiné que la question de savoir si l'internat est une nécessité pour la discipline, et un stimulant pour le travail. Vouloir retenir comme pensionnaires des jeunes gens et des jeunes filles, dans les conditions d'éducation où se trouve le

Conservatoire, est chimérique: des considérations morales, d'autres déduites du changement de l'état social depuis trente ans, d'autres surtout tirées du peu de service que rendrait le pensionnat aux élèves des classes de déclamation, enfin le nombre toujours croissant des candidats, nous ont fait écarter presque unanimement ce projet qui, du reste, a été combattu par le Gouvernement. Rien n'est plus aisé que de maintenir dans l'externat une discipline stricte et d'imposer aux élèves l'assiduité. Un règlement intérieur auquel on tiendra la main suffira.

TITRE II. — *Conseil supérieur de l'enseignement.*

Nous affirmons de nouveau, à l'article 1er du règlement, le principe libéral de la gratuité des études de déclamation au Conservatoire. Cet établissement comprendra donc l'école gratuite de déclamation. Nous déclarons, par cela même, que les deux enseignements sont distincts, mais ne sont pas séparés.

Nous maintenons un Conseil supérieur d'enseignement pour les études dramatiques. Ce rouage existe dans toutes les écoles supérieures. Le Conservatoire serait le seul établissement où l'autorité administrative serait sans contrôle. Au surplus ce Conseil supérieur existe déjà, mais il ne fonctionne pas. Il pouvait être réuni; nous disons qu'il devra se réunir. Ses fonctions n'étaient pas suffisamment précisées, nous les préciserons.

Il était uniquement composé, dans l'ancien règlement, en dehors du Directeur et du Sous-Directeur du Conservatoire, de trois auteurs dramatiques, membres de l'Académie française, désignés par le Ministre des Beaux-Arts, et du doyen des professeurs de déclamation; nous avons pensé que le Conseil supérieur devait comprendre des membres de droit, des membres choisis par le Ministre et des membres élus.

Le Directeur des Beaux-Arts, le Directeur du Conservatoire, le Secrétaire général de cet établissement et le Chef du bureau des théâtres seraient de droit membres du Conseil supérieur. Ils lui apporteraient leur expérience, les renseignements nécessaires.

Quant aux membres désignés par le Ministre, nous en avons augmenté le nombre, sans exiger qu'ils appartinssent nécessairement à l'Académie française. Le Ministre nommera six membres qui seront ou des auteurs dramatiques, ou des critiques, ou même des artistes renommés pour leurs talents.

Enfin les professeurs de déclamation choisiront deux de leurs collègues.

Le Conseil supérieur comprendra donc douze membres. Composé à la fois d'administrateurs, de professeurs et d'hommes distingués, qui, placés en dehors, apportent un élément d'appréciation désintéressée, il exercera une surveillance salutaire. Mais pour éviter que ces fonctions ne se perpétuent pas entre les mêmes personnes, la partie du Conseil qui n'est pas composée de membres de droit sera renouvelée tous les trois ans.

Une réunion du Conseil est obligatoire au moins tous les trois mois.

Ses attributions devront être plus étendues qu'autrefois. En cas de vacance d'une chaire de déclamation, il présentera une liste de deux candidats au moins; il sera consulté sur la révocation d'un professeur, sur la collation des bourses, sur l'admission des auditeurs dans les classes, enfin sur toutes les questions relatives au développement des études.

Le Conseil supérieur de l'enseignement de la déclamation se réunira au Conseil supérieur des études musicales, toutes les fois que les intérêts généraux du Conservatoire l'exigeront. Les deux Conseils délibéreront alors en assemblée plénière.

TITRE III. — *Des professeurs et de l'enseignement.*

Nous ne pensons pas qu'il soit utile de maintenir pour la déclamation deux catégories de professeurs, les uns titulaires, les autres agrégés. Il n'y aura que des professeurs titulaires divisés en plusieurs classes pour le traitement.

D'après le règlement en vigueur, les professeurs titulaires et les agrégés sont divisés en quatre classes dont les traitements sont fixés pour les titulaires de 2,400 à 1,500 francs, et pour les agrégés de 1,200 à 600 francs.

La Commission, en supprimant les agrégés, s'est prononcée en faveur du relèvement des traitements, avec un maximum de 4,000 et un minimum de 1,500, et une échelle de 1,800, 2,100, 2,400 et 3,000 francs, en prenant pour base le temps de service. Le professeur de l'histoire de l'art dramatique participerait à ce relèvement de traitement. Cette faible augmentation de traitements pour des professeurs distingués n'enlèvera pas à leurs fonctions leur caractère honorifique; le budget de l'État serait accru dans une proportion infiniment petite.

Les professeurs seront nommés par le Ministre des Beaux-Arts, sur une liste de présentation de deux candidats au moins, présentée par le Conseil supérieur.

Nous augmentons le nombre des professeurs. Il y aura désormais six professeurs et six classes de déclamation. Mais pour éviter que le nombre des élèves ne soit trop accumulé dans une classe, et pour permettre aux professeurs de s'occuper plus utilement et plus souvent de chacun d'eux, nous décidons que le nombre des élèves dans chaque classe ne pourra pas dépasser le chiffre de 10.

Nous n'avons pas voulu supprimer complètement l'usage des *auditeurs*, mais nous en limitons le nombre à deux par classe, et nous les faisons désigner par le Conseil supérieur. Nous permettons ainsi à quelques aspirants qui n'ont pas été admis, mais qui ont présenté des dispositions, de se préparer à l'examen d'entrée de l'année suivante.

Quelle doit être la direction des études? A l'époque où fut fondé le Conservatoire, on devait se préoccuper seulement de faire des comédiens pour le Théâtre-Français, puisque les théâtres de genre n'existaient pas. Aujourd'hui ces théâtres sont nombreux. Sans doute le Conservatoire est appelé à leur fournir des artistes; sans doute, il faut que l'enseignement soit plus varié, plus abondant qu'il n'était autrefois; cependant, puisque

la nation a créé un Conservatoire de déclamation, c'est pour que les élèves y reçoivent une éducation première et classique, indispensable pour fortifier et régler le talent de ceux qui auront manifesté d'heureuses aptitudes. La *déclamation*, pour employer une expression peu juste mais consacrée, est un art qui ne s'acquiert que par un travail méthodique et opiniâtre, et surtout par l'étude du répertoire ancien. C'est là qu'est l'utilité de l'enseignement classique au Conservatoire, et les comédiens et comédiennes qui ont profité de cet enseignement se reconnaissent toujours par la suite, à quelque théâtre qu'ils appartiennent. Ce n'est pas à dire que nous voulions une étroite réglementation des classes. Nous pensons qu'en laissant aux professeurs une plus grande initiative, on obtiendrait sûrement un heureux résultat.

Pour donner à l'enseignement de la déclamation plus de force et de concentration, la Commission s'est élevée contre l'institution des élèves *stagiaires* et des classes préparatoires. Cette réforme introduite, par un arrêté du 6 août 1888, n'a pas produit les résultats qu'on espérait. L'expérience, au dire des maîtres les plus compétents, la condamne. Il y a de sérieux inconvénients à conserver, pendant une année, des élèves à qui leur qualité de stagiaire ne peut donner aucun droit. La création de deux classes préparatoires ne répond pas davantage aux véritables besoins de l'enseignement. Mais, en dehors de la classe dans laquelle il est inscrit, chaque élève sera tenu de suivre deux autres classes de déclamation, de façon que chaque jour il ait au moins une leçon. L'Administration déterminera pour chaque élève ces deux classes.

Nous n'avons pas été favorables au maintien de *répétiteurs*. Leurs conseils pourraient être très différents de ceux donnés par le professeur. L'unité de l'enseignement est la condition du progrès de l'élève. Nous croyons qu'avec la nécessité de suivre au moins neuf leçons par semaine, l'élève pourra s'instruire.

La *lecture à haute voix* et la diction sont les bases de l'enseignement de la déclamation. La diction doit comporter un enseignement technique préparatoire, correspondant à celui du solfége pour le chant. Mais apprendre à marcher, à saluer, à gesticuler, fait aussi partie de la grammaire de l'art du comédien. Pour mieux signaler l'importance qu'elle attache à cette partie de l'enseignement, la Commission propose d'inscrire dans le règlement que la classe de maintien, actuellement existante, sera en outre une classe de *Mimique théâtrale*.

La classe d'*escrime* continuera aussi d'être obligatoire. Enfin nous maintenons l'obligation pour les élèves d'assister au cours d'*histoire et de littérature dramatiques*. Le décret de Moscou, dans l'article 94, avait institué des leçons de grammaire, d'histoire et de mythologie appliqués à l'art théâtral. Le cours créé en 1878 embrasse tant d'époques et tant de matières qu'il ne peut être qu'une revue rapide, quel que soit le talent du professeur; mais quand ces leçons ne serviraient qu'à indiquer aux élèves les sources auxquelles ils doivent puiser, elles auraient déjà donné de louables et utiles résultats.

L'*assiduité des maîtres* à leur enseignement est la première condition du progrès des élèves; nous renouvelons la prescription du règlement en vigueur : par conséquent tout professeur qui, sans empêchement légalement constaté ou sans autorisation du Directeur, aurait manqué de donner trois leçons dans le même mois, serait privé de son traitement pendant la durée de ce mois.

La Commission a pensé qu'une *limite d'âge* pour le professorat était nécessaire : à 70 ans, les professeurs cesseront leurs fonctions. Une mesure individuelle contre un maître est toujours pénible. On s'incline au contraire devant un règlement général, précis, absolu, et il n'y a pas alors de question de personnes.

TITRE IV. — *Examens et durée des études.*

C'est par la voie de l'examen et du concours qu'on entre au Conservatoire.

D'après le règlement en vigueur, aucun élève ne pouvait être admis s'il n'avait moins de 9 ans ou plus de 22 ans. Votre Commission propose de fixer la *limite d'âge* pour l'admission des élèves-femmes de 15 à 20 ans. Pour les hommes, nous arrêtons la limite de 16 à 24 ans, sous la condition qu'après 21 ans ils justifieront avoir rempli leurs obligations militaires.

Le *jury d'admission* se composera des professeurs de déclamation, du Directeur et du Secrétaire général du Conservatoire, du Chef du bureau des théâtres et de trois autres membres du Conseil supérieur à tour de rôle. Nous laissons à un règlement d'études, règlement tout scolaire, le soin de déterminer si les scènes que remettra le candidat, pour être interrogé, doivent être ou non acceptées.

Le candidat admis ne l'est que provisoirement. L'admission définitive ne doit être prononcée qu'après l'examen semestriel.

Sans doute les élèves étant admis, il faut en pratique conserver aux professeurs la faculté qu'ils ont, par voie de roulement, de choisir leurs élèves; mais pour éviter les engouements des candidats, qui pourraient déserter telle classe pour telle autre, nous maintenons au Directeur du Conservatoire le droit, en principe, de répartir les élèves entre les divers maîtres.

De tout temps, depuis l'organisation de l'École de déclamation, les élèves ont des obligations d'une nature spéciale. Nous n'entendons pas les supprimer. De leur exécution stricte dépend l'avenir même des artistes.

Ainsi tout élève admis contracte, par le fait de son entrée au Conservatoire, l'obligation de ne s'engager avec aucun théâtre, avant que ses études soient terminées. La sanction est la radiation des registres de l'École. Nous maintenons, comme condition essentielle, la prohibition de jouer, pendant la durée des études, un rôle sur un théâtre quelconque, sans la permission du Directeur. Il y a un intérêt pédagogique évident à ne pas compromettre l'avenir d'un élève qui n'est pas encore formé, en éveillant de bonne heure une vanité inquiète et le facile contentement de soi. L'État ne fait des frais et ne donne la gratuité que pour éviter l'abaissement du niveau de l'art dra-

matique. En fait, le Conservatoire est destiné à assurer le recrutement des théâtres subventionnés. Aussi les élèves s'obligent-ils, à la fin de leurs études, à donner pendant deux ans leur concours à ces théâtres, si l'un des directeurs les réclame. C'est la reconnaissance des sacrifices faits par l'État afin de donner aux œuvres classiques et aux chefs-d'œuvre contemporains une interprétation digne d'eux.

Afin d'encourager les efforts des élèves, nous proposons d'allouer, après un examen, aux plus méritants, hommes ou femmes, douze *pensions*.

Ce n'est pas une innovation. Mais nous proposons de créer deux catégories de pensions : les unes de 800 francs, les autres de 600 francs, afin d'exciter l'émulation. C'est une augmentation de 2,400 francs sur le chiffre actuel porté au budget du Conservatoire. Ces bourses seront délivrées, et pourront être retirées sur l'avis du Comité, à la suite d'un examen, ou par mesure disciplinaire sur la proposition du Directeur du Conservatoire.

La France a toujours été hospitalière en matière d'enseignement, et il ne faut pas porter atteinte à ses habitudes de générosité intellectuelle. Des élèves *étrangers* continueront donc à être reçus au Conservatoire de déclamation, avec l'autorisation du Ministre, sans qu'ils puissent être plus de deux dans chaque classe. Ce nombre est suffisant, si l'on établit une proportion avec le chiffre des élèves nationaux qui peuvent être admis. Les élèves étrangers jouiront des mêmes droits et seront soumis aux mêmes devoirs. Il fallait toutefois éviter qu'après avoir fait leurs études dans un autre Conservatoire, ils vinssent uniquement au Conservatoire de Paris passer quelques mois pour concourir : c'était un trouble dans les études. Les étrangers ne pourront donc, comme par le passé, être admis à concourir pour des prix qu'après deux années d'assiduité aux cours.

Pour maintenir le niveau des études, un *examen semestriel* est indispensable. Le Comité d'examen semestriel comprendra les membres du Conseil supérieur, sauf les professeurs, et de plus l'administrateur de la Comédie-Française et le directeur de l'Odéon. Chaque élève avant d'être examiné devra présenter une liste comprenant quatre scènes dont deux peuvent être modernes. Le comité d'examen choisira la scène sur laquelle l'élève sera examiné.

La Commission n'entend pas porter atteinte à l'étude de notre *répertoire classique*. Les œuvres qui le composent offrent, en effet, un caractère commun de simplicité, de justesse et de mesure qui constituent les qualités essentielles de notre génie national. Elles sont les meilleurs guides pour la formation et la direction première des talents. On a dit avec raison qu'elles ne risquent jamais d'égarer et peuvent suffire à toutes les variétés d'aptitude.

Nos auteurs contemporains ajoutent à ce répertoire nombre d'œuvres dont plus d'une est destinée à devenir classique. Nous pourrions en citer, si nous ne rencontrions pas des maîtres parmi les membres de la commission. Ce que nous voulons éviter, c'est que les élèves de l'École de déclamation recherchent des succès faciles en s'essayant dans des œuvres d'hier que le public vient d'applaudir. Lorsque la commission permet à chaque élève de présenter aux examinateurs quatre scènes dont deux peuvent être modernes, elle entend conserver dans l'enseignement et dans les concours la place due légitimement au répertoire contemporain, mais à une double condition : c'est que la pièce aura été jouée dix ans auparavant et que préalablement l'élève aura étudié le répertoire classique.

C'est après cet examen semestriel que le comité se prononcera sur le maintien ou le renvoi des élèves.

Cet examen aura un autre but : il permettra de désigner les élèves qui prendront part aux concours et ceux dont les études doivent être considérées comme achevées.

Quant à la durée même des études, nous proposons de la fixer à trois ans. On nous a signalé des abus auxquels il est indispensable de remédier. Trois ans au maximum sont suffisants pour la déclamation. Il n'y a pas d'analogie au point de vue de la durée des études entre la déclamation et la musique surtout la musique instrumentale.

Nous rappelons qu'après deux ans d'études, tout élève qui n'aurait pas été admis à concourir sera rayé du contrôle. La question a été soulevée de savoir si l'élève ayant obtenu un second prix ne pourrait pas exceptionnellement être admis à suivre les cours du Conservatoire pendant une quatrième année. La Commission a pensé que cette faveur une fois admise, il serait difficile de ne pas l'accorder à tous les élèves ayant obtenu un second prix au bout de la troisième année et l'exception deviendrait ainsi une règle. Il n'y aura donc aucune exception qui permette de prolonger les trois ans d'études.

TITRE V. — *Concours.*

Sans doute, de sérieuses critiques peuvent être adressées au système des concours; ils ne permettent pas toujours de reconnaître le talent, comme toutes les épreuves uniques. Votre Commission a cependant pensé que, précédés d'examens semestriels et surtout des examens d'ensemble dont nous parlerons, les concours seront une preuve d'intelligence, d'études et d'efforts.

Nous ne proposons de modifier ni l'époque où le concours a lieu, ni la division des récompenses qui sont accordées. Il y aura toujours, en juillet, un 1er prix, un 2e prix, un 1er accessit, un 2e accessit.

Le *jury* du concours ne peut pas être composé comme un jury habituel d'examen. Les professeurs ne peuvent en faire partie. Nous proposons de composer le jury de la façon suivante : le directeur du Conservatoire, le chef du bureau des théâtres, les six auteurs ou critiques dramatiques ou artistes faisant partie du comité supérieur d'enseignement et trois membres étrangers à ce conseil et choisis par le Ministre.

Fallait-il introduire, comme membres de droit, l'administrateur du Théâtre-Français et le directeur de l'Odéon? L'article

19 du règlement en vigueur le décidait ainsi pour l'administrateur du Théâtre-Français. C'était conforme aux traditions. La majorité de la commission a fait observer cependant que dans certains cas l'administrateur du Théâtre-Français et le directeur de l'Odéon pouvaient être juges et parties et que leur présence obligatoire dans le jury de concours pouvait parfois présenter des inconvénients. L'administration sera absolument libre de les désigner parmi les membres laissés au choix du Ministre. La Commission n'entend pas les exclure.

Les élèves ayant été admis au concours à la suite de l'examen semestriel, il est inutile de maintenir l'ancienne disposition du règlement qui n'admettait pas au concours les élèves ayant moins de six mois d'études.

Comme conséquence des observations que nous avons plus haut formulées, les élèves qui concourent pour la première fois devront le faire dans une scène de l'ancien *répertoire*, à leur choix. C'est un moyen de sanctionner l'étude des classiques. Les élèves qui ne concourent pas pour la première fois présenteront deux scènes : l'une ancienne, l'autre moderne ; après avis de leur professeur, le comité d'examen décidera dans laquelle des deux scènes l'élève devra concourir. Les scènes modernes devront appartenir à des ouvrages joués sur l'un des théâtres subventionnés et dont la première représentation remonte au moins à dix ans. Si pour l'examen d'admission au Conservatoire nous avons écarté l'obligation de ne choisir que parmi les ouvrages représentés sur l'un des théâtres subventionnés, il n'en est pas de même pour le concours public.

Il y a présentement deux concours, dont l'un, celui de tragédie, est le plus faible. Beaucoup d'élèves se font admettre à concourir dans des scènes de tragédie, uniquement parce qu'ils espèrent plus facilement obtenir de ce côté une récompense. La Commission a pensé qu'il convenait de réunir dans le concours les scènes de drame à celles de tragédie ; on aurait ainsi une division plus logique des genres.

Nous n'apportons aucune modification dans le mode de vote et de *délibération du jury*, pas plus que dans l'habitude de proclamer à haute voix les récompenses après le concours. Les manifestations bruyantes qui se sont produites plus d'une fois sont-elles un motif suffisant pour déterminer la modification d'un état de choses existant depuis de longues années? Nous ne l'avons pas pensé. Le concours étant public, la proclamation de la décision du jury doit être aussi faite en public. Des mesures d'ordre permettront d'éviter le retour des conflits qui ont eu lieu.

TITRE VI. — *Dispositions finales.*

Les deux derniers articles du projet de règlement ne sont pas les moins importants.

Après de longues discussions et des hésitations qui témoignent de la difficulté des solutions, la Commission vous propose de décider que tout élève ayant obtenu le premier prix de tragédie et de drame, ou de comédie, s'il n'est engagé par le Théâtre-Français, aura droit à un *engagement* de deux années à l'Odéon, sous la réserve qu'il n'y aura jamais plus d'un lauréat par genre et par sexe qui soit appelé à bénéficier de ce droit. Toutefois, l'administrateur du Théâtre-Français pourra toujours le réclamer à l'expiration de la première année, s'il le juge à propos.

Cette mesure n'a pas besoin d'être justifiée ; si nous consultons en effet le passé, et particulièrement le décret de Moscou, nous voyons que les dix-huit élèves de l'École de déclamation étaient destinés au Théâtre-Français. Ceux qui n'étaient pas encore capables d'y débuter pouvaient, avec la permission du surintendant, s'engager pour un temps au théâtre de l'Odéon ou dans les troupes des départements.

Depuis cette époque, l'art dramatique, par la multiplité des théâtres et des genres, s'est en quelque sorte renouvelé. En fait, l'administrateur de la Comédie-Française a aujourd'hui un droit de préemption sur les lauréats du Conservatoire ; convient-il que des liens plus étroits soient établis entre le Conservatoire et le Théâtre-Français? Nous n'en voyons pas l'utilité ; M. l'administrateur, que nous avons entendu, partage cet avis. L'entrée immédiate à la Comédie-Française d'un élève du Conservatoire est un droit pour l'administration et non pour l'élève. Ce droit de l'administration est par nous réservé formellement. N'a-t-on pas vu même (le cas est rare il est vrai) le Théâtre-Français prendre au Conservatoire un élève qui n'avait pas terminé ses études?

Le stage à l'Odéon par les élèves sortant du Conservatoire sera le cas le plus ordinaire. A quelques exceptions près, les lauréats engagés dans ces dernières années à l'issue des concours ont-ils prouvé qu'ils étaient suffisamment préparés pour entrer d'emblée au Théâtre-Français.

Quelques membres de la Commission avaient d'abord émis l'avis que tout lauréat sortant du Conservatoire aurait droit à trois débuts au Théâtre-Français dans les six mois, sauf, si les débuts n'avaient pas été heureux, à être engagé à l'Odéon ; mais la majorité de la Commission a pensé que la plupart du temps l'administrateur du Théâtre-Français serait en quelque sorte amené par la force des choses à garder, après ses débuts, tout lauréat du Conservatoire, même médiocre. D'ailleurs on s'est demandé s'il serait facile chaque année de trouver pour chacun des lauréats le temps nécessaire aux répétitions qu'exigeraient les trois débuts et qui pourront amener neuf ou même douze pièces à monter.

Nous pensons donc que l'Odéon, sous le bénéfice des réserves faites dans notre rédaction, au profit de l'administrateur de la Comédie-Française, doit être la véritable école d'application pour les lauréats du Conservatoire.

Reste la question des *exercices publics*. Elle n'a pas moins été débattue. Les détails de leur organisation (l'expérience le constate) prêtaient déjà à des difficultés matérielles qui tiennent aux locaux et à des dépenses imprévues pour un budget très étroit. Mais ce sont surtout des motifs pédagogiques qui ont déterminé la Commission à repousser les exercices publics.

Donner aux exercices du Conservatoire l'importance d'un début, avec la présence du public, avec les ovations préparées, c'est d'une part diminuer l'autorité du professeur; c'est ensuite stériliser, avant qu'ils soient mûrs, de jeunes talents. Au point de vue des études, on est amené à ne faire travailler que les élèves qui doivent participer aux exercices. Nous n'établirons pas de comparaison avec les exercices d'ensemble de la musique, c'est autre chose.

Nous rappellerons que les exercices publics de déclamation au Conservatoire ont été supprimés parce que les professeurs eux-mêmes les trouvaient plus nuisibles qu'utiles à l'enseignement.

En présence des difficultés de toute nature que soulèverait l'organisation des exercices publics, la Commission les a remplacés par un examen d'ensemble, à l'occasion duquel les élèves des diverses classes seraient réunis pour jouer des pièces ou des fragments de pièces. Cet examen d'ensemble aurait lieu vers Pâques, en présence des professeurs et des membres du Conseil supérieur.

Tels sont les principaux motifs de ce projet de règlement.

La grande question pour l'avenir du Conservatoire, c'est l'enseignement. De lui dépend le recrutement de nos théâtres subventionnés. Nous espérons que les réformes que nous vous proposons, si elles sont strictement exécutées, aideront au relèvement des études au Conservatoire. Nous ne dissimulons pas que, sans le dévouement des maîtres, les meilleurs règlements sont mort-nés.

Certes, en consultant la liste des anciens élèves, nous voyons que la grande majorité des comédiens et comédiennes en renom sortent de ce grand établissement. S'il ne donne pas du talent à tous ses élèves, il doit du moins leur laisser une bonne méthode pour apprendre leur métier et se développer. Nous ne disons pas qu'il n'y aura plus rien à faire après nos réformes, il suffirait que nous ayons donné à cette vieille maison de l'ardeur au travail pour que, dans cette époque de rivalités de toute nature, elle maintienne à notre pays le premier rang dans un art où il a excellé de tout temps et qui a fourni à nos grands auteurs dramatiques les talents les plus originaux pour interpréter leurs chefs-d'œuvre.

DXLII. — RÈGLEMENT PRÉPARÉ PAR LA SOUS-COMMISSION DE LA DÉCLAMATION.

TITRE Ier. — *Questions générales.*

1. Le Conservatoire national comprend une école consacrée à l'enseignement gratuit de la déclamation.

TITRE II. — *Conseil supérieur de l'enseignement.*

2. Il est institué un Conseil supérieur d'enseignement pour les études dramatiques. Le Conseil est présidé par le Ministre ou par le directeur des Beaux-Arts, et, en leur absence, par le directeur du Conservatoire.

3. Le Conseil est composé de membres de droit, de membres nommés par le Ministre des beaux-arts et de membres élus.

Membres de droit : Le directeur des beaux-arts; le directeur du Conservatoire; le secrétaire général du Conservatoire; le chef du bureau des Théâtres.

Membres nommés par le Ministre : Six auteurs, ou critiques, ou artistes dramatiques; plus deux professeurs de déclamation élus par leurs collègues.

4. Le Conseil se réunit obligatoirement au moins tous les trois mois. Il fait des présentations pour les nominations de professeurs à chaque vacance, et il est consulté sur leur révocation.

Il est consulté sur les bourses à donner et à supprimer, et sur toutes les questions relatives au concours annuel.

Il se joint au Conseil d'enseignement pour les études musicales, lorsqu'il s'agit de délibérer sur les mesures d'intérêt général relatives à l'enseignement du Conservatoire.

Les membres choisis par le Ministre ou élus par leurs collègues sont nommés pour trois ans.

TITRE III. — *Des professeurs et de l'enseignement.*

5. Le corps enseignant pour la déclamation se compose uniquement de professeurs titulaires.

Ils sont nommés par le Ministre sur la liste de deux noms au moins présentée par le Conseil et après l'avis du directeur des Beaux-Arts et du directeur du Conservatoire.

6. Il y a six classes de déclamation et une classe d'histoire et de littérature dramatiques. L'enseignement comprend la lecture à haute voix, la diction et la déclamation.

Il y aura en outre une classe de maintien et de mimique théâtrale et une classe d'escrime.

7. Les professeurs de déclamation devront donner trois leçons de deux heures chacune par semaine. Tout professeur qui, sans empêchement constaté ou sans autorisation du directeur, aurait manqué de donner trois leçons dans le même mois serait privé de son traitement pendant la durée de ce mois.

Les professeurs peuvent être révoqués par le Ministre sur le rapport du directeur du Conservatoire et après avis du Conseil supérieur.

8. Le traitement des professeurs est fixé ainsi qu'il suit : 1re classe, 4,000 francs; 2e classe, 3,000 francs; 3e classe, 2,400 francs; 4e classe, 2,100 francs; 5e classe, 1,800 francs; 6e classe, 1,500 francs.

9. Tout professeur cesse ses fonctions à 70 ans révolus.

TITRE IV. — *Examens et durée des études.*

10. On n'est admis au Conservatoire que par voie d'examen et de concours.

11. Les aspirants doivent se faire inscrire au secrétariat du Conservatoire, en déposant un extrait de leur acte de naissance et un certificat de vaccination.

12. Toutes les classes sont faites dans l'intérieur du Conser-

vatoire. Le nombre des élèves de chaque classe ne pourra dépasser 10. Les élèves seuls ont le droit d'assister aux classes.

Outre les leçons de leur professeur spécial, ils seront tenus de suivre deux classes supplémentaires de déclamation, d'après la désignation du directeur du Conservatoire.

Après les examens d'admission, le Conseil supérieur pourra autoriser deux auditeurs par classe à suivre les cours.

13. Le Directeur détermine les jours et heures de classe de chaque professeur.

14. Tout élève admis dans une classe de déclamation contracte par le fait même de son entrée au Conservatoire l'obligation de ne s'engager avec aucun théâtre avant que ses études soient jugées terminées. Il s'oblige en outre, à la fin de ses études, à donner pendant deux ans son concours aux théâtres subventionnés, s'il est réclamé par l'un des directeurs.

15. Les limites d'âge pour l'admission sont pour les femmes de 14 à 20 ans, pour les hommes de 16 à 24 ans, sous la condition, après 21 ans, que les hommes justifieront avoir rempli leurs obligations militaires.

16. Le jury d'admission se compose de trois membres du Conseil d'enseignement, par voie de roulement, des professeurs de déclamation, du directeur et du secrétaire général du Conservatoire.

17. Le Directeur a le droit de répartir dans les diverses classes les élèves admis par le jury.

18. Les élèves ne sont admis que provisoirement. Leur admission définitive n'est prononcée qu'après l'examen semestriel qui suit celui de leur admission provisoire.

19. Aucun élève ne peut, sous peine de radiation, contracter, pendant son séjour au Conservatoire, un engagement avec un théâtre quelconque. Il ne pourra même pas jouer un rôle sans la permission expresse du directeur du Conservatoire.

20. Des élèves étrangers peuvent être reçus avec l'autorisation spéciale du Ministre, sans qu'il puisse y en avoir plus de deux par classe. Ils jouissent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs que les élèves nationaux. Toutefois, ils ne peuvent être admis à concourir pour les prix que dans leur deuxième année d'études au Conservatoire.

21. Douze pensions, dont 6 de 800 francs et 6 de 600 francs chacune, sont attribuées par voie de concours aux élèves des deux sexes qui suivent les cours de déclamation dramatique.

22. Il y a un Comité d'examen des classes de déclamation. Ce Comité est composé de membres du Conseil supérieur, sauf les professeurs, de l'administrateur de la Comédie-Française et du Directeur de l'Odéon. L'examen est semestriel.

23. Les pensions peuvent être retirées en tout ou en partie, à la suite de l'examen semestriel, ou par mesure disciplinaire, sur la demande du directeur.

24. Chaque élève doit présenter pour l'examen semestriel une liste comprenant quatre scènes, dont deux peuvent être modernes. Le Comité choisit la scène sur laquelle l'élève sera examiné.

A chaque examen, le Comité se prononce sur le maintien ou le renvoi des élèves. A l'examen du mois de juin, le Comité désigne les élèves qui seront appelés à prendre part au concours et ceux dont les études doivent être considérées comme terminées.

25. La durée des études est de trois ans.

TITRE V. — *Concours.*

26. Le jury de concours sera composé du directeur du Conservatoire, de six auteurs, critiques ou artistes dramatiques faisant partie du Conseil supérieur, du chef du Bureau des théâtres et de trois personnes nommées par le Ministre en dehors du Conservatoire.

27. Pour les concours publics, la liste doit comprendre deux scènes : l'une ancienne, l'autre moderne. L'élève peut indiquer ses préférences, et, après avis du professeur, le Comité d'examen des classes décide dans laquelle de ces scènes l'élève doit concourir. L'élève qui concourt pour la première fois ne peut passer que dans une scène ancienne.

28. Les scènes modernes ne peuvent être choisies que dans les ouvrages joués sur l'un des théâtres nationaux et dont la première représentation remonte au moins à dix ans.

29. Tout élève qui après deux ans d'études n'aura pas été admis à concourir sera rayé des contrôles.

30. Les concours auront lieu dans le mois de juillet. Les récompenses se divisent ainsi : premier prix, second prix, premier accessit, second accessit.

32. Dans les jurys de concours, la présence de sept membres au moins est nécessaire pour que les délibérations soient valables.

31. Les concours sont séparés : drame et tragédie, d'une part; comédie d'autre part.

33. Le jury délibère à huis clos. Il décide d'abord s'il y a lieu de décerner le premier prix. En cas d'affirmative, le jury vote au scrutin secret, et le premier prix est décerné à la majorité des suffrages. La même marche est suivie à l'égard du second prix et des accessits.

34. La proclamation des prix a lieu immédiatement après le concours. Chaque lauréat reçoit un diplôme. Des médailles en argent sont remises aux premiers et aux seconds prix.

TITRE VI. — *Dispositions finales.*

35. Tout élève ayant obtenu le premier prix de tragédie ou de comédie, s'il n'est engagé au Théâtre-Français, aura droit à un engagement de deux années à l'Odéon, sous la réserve qu'il n'y aura jamais plus d'un lauréat par genre et par sexe qui soit appelé à bénéficier de ce droit. Toutefois l'administrateur du Théâtre-Français pourra toujours le réclamer, à l'expiration de la première année, s'il le juge à propos.

36. En remplacement d'exercices publics, des examens d'ensemble auront lieu devant les professeurs et les membres du Conseil supérieur.

Le Président de la Sous-Commission,

BARDOUX.

VIII

CONSEILS D'ENSEIGNEMENT, COMITÉS D'EXAMEN.

1° ARRÊTÉS CONSTITUTIFS.

DXLIII. — NOTE DÉLIBÉRÉE; MAI 1822.

1° Les comités d'enseignement seront présidés par le directeur et il y sera réservé une place d'honneur à M. l'intendant, toutes les fois qu'il lui plaira d'y assister en sa qualité de représentant du Ministre.

2° Les comités d'enseignement seront composés du directeur, d'un professeur de composition et un musicien choisi hors l'École.

3° Pour le comité d'enseignement et de déclamation, au lieu de professeurs de musique et de musiciens, ce seraient deux professeurs de déclamation et deux artistes dramatiques. Tous auront voix délibérative, le secrétaire ou commis d'administration tiendra la plume. Les membres tant internes qu'externes des comités d'enseignement seront choisis par le ministre sur une liste plus ou moins nombreuse qui sera dressée par le directeur.

4° Oui, hors le cas en général où il s'agirait de changement d'état des personnes professeurs aussi bien qu'élèves, ou de changement dans l'organisation de l'établissement.

5° Le jury, pour le concours des prix, sera présidé par l'intendant, à moins que le ministre ne s'y trouve. En l'absence du ministre et de l'intendant, la présidence appartient au directeur.

6° Le jury sera remplacé par le comité d'enseignement.

7° Les professeurs seront proposés à la nomination du ministre, sur une liste triple dressée par le directeur, le comité d'enseignement consulté.

8° Les arrêtés relatifs à la police et au régime ordinaire de l'École seront pris par le directeur lui seul. Ceux qui auraient pour objet des réglements constitutifs ou qui entraîneraient changement dans l'état des personnes, seront proposés par le directeur sous forme de projet et par lui soumis à l'approbation du ministre, par l'entreprise accoutumée de l'intendant, qui joindra ses observations.

9° Les correspondants des départements correspondront immédiatement avec le directeur, mais parce que les envois d'élèves, mêmes externes, exigent une dépense, il n'en pourra être fait aucun que de l'ordre exprès de l'intendant, auquel le directeur s'adressera à cet effet.

10° Le directeur est chargé de tout le détail de ce qui concerne le régime, l'enseignement et la police de l'École; il demande les ordres ou l'autorisation du ministre par l'intendant, qui joint ses observations.

[Arch. nat., O' 1735.]

DXLIV. — ARRÊTÉ RELATIF À LA COMPOSITION ET AUX ATTRIBUTIONS DES COMITÉS; 2 JUILLET 1822.

Nous, etc., avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

ARTICLE 1er. Il y aura, près de l'École royale, un comité d'enseignement de musique et un comité d'enseignement de déclamation spéciale.

Le premier se compose : 1° du directeur; 2° du chef du matériel; 3° de deux compositeurs de l'École; 4° d'un professeur de chant de l'École; 5° d'un compositeur et d'un autre musicien externe, désignés par nous, sur une liste triple dressée par le directeur et présentée par l'intendant des théâtres royaux; 6° d'un secrétaire tenant la plume.

Le second se compose : 1° du directeur; 2° du chef de matériel; 3° des quatre professeurs de déclamation de l'École; 4° du professeur de langue française; 5° d'un secrétaire tenant la plume.

ART. 2. Les comités se tiendront sous la présidence du directeur, et il y sera réservé une place d'honneur à l'intendant des théâtres royaux toutes les fois qu'il lui plaira d'y assister.

ART. 3. Les comités tiennent des séances fixes trois fois dans l'année, et des séances extraordinaires, savoir :

La première, pendant la dernière quinzaine du mois de janvier pour l'examen général des élèves de l'École et des aspirants externes, d'après lequel les deux comités jugeront, chacun dans le genre qui lui appartient, ceux des élèves qui seront dans le cas d'être réformés, maintenus ou admis. Ces décisions seront soumises à notre approbation.

La deuxième, pendant la première quinzaine du mois de juillet, pour un examen pareil à celui du mois de janvier. C'est dans cet examen que les professeurs désigneront au comité ceux des élèves qu'ils croiront être en état de concourir pour les prix.

La troisième, pendant la première quinzaine du mois d'août, époque du concours des prix.

Les membres des comités font partie du jury qui doit décerner les prix aux élèves, lequel est présidé extraordinairement par l'intendant des théâtres royaux.

Des séances extraordinaires auront lieu lorsqu'il s'agira : 1° d'examiner et de choisir des élèves pour les pensionnats; 2° de discuter et de délibérer sur tous les points de l'art musical et d'améliorer l'enseignement; 3° d'organiser les exercices publics qui devront avoir lieu tous les ans; 4° d'examiner les élèves qui se disposent à débuter; 5° de pourvoir au remplacement d'un professeur; dans ce cas, il sera proposé trois candidats.

Art. 4. Tous les membres composant les comités auront voix délibérative, à l'exception du secrétaire tenant la plume pour rédiger les procès-verbaux des séances, dont il tiendra registre.

Art. 5. Les questions sont posées par le directeur président; les voix sont recueillies par le secrétaire, et il est fait mention au procès-verbal du nombre de voix pour et contre chaque proposition. Toute délibération est ainsi relatée au procès-verbal, alors même qu'elle aurait pour résultat le rejet de la proposition en question.

Art. 6. Les délibérations des comités, quelles qu'elles soient, ne peuvent jamais être considérées comme définitives; elles sont soumises à l'examen et à l'approbation du ministre, auquel, à cet effet, le procès-verbal de la délibération est envoyé, le lendemain de chaque séance, par l'intendant des théâtres royaux, avec telles observations ou contre-propositions que ce dernier juge à propos d'y joindre; et néanmoins, toutes les fois qu'il s'agit de choses urgentes, les ordres donnés par l'intendant, ou en son absence par le directeur, sont provisoirement exécutés.

Art. 7. Le jury semestriel, créé précédemment pour les classes de chant, est et demeure supprimé. Le comité d'enseignement musical en tiendra lieu en remplissant les mêmes fonctions.

Art. 8. Le présent arrêté sera inscrit sur les registres de l'École, comme réglementaire.

Marquis de Lauriston.

[Arch. du Conservatoire.]

DXLV. — Arrêté instituant un conseil d'administration; 30 décembre 1824.

Nous, etc., considérant que l'École royale de musique et de déclamation est de la plus haute importance pour tous les établissements publics consacrés à l'exécution des ouvrages dramatiques et lyriques;

Considérant que sa destination étant de former des sujets distingués dans la composition, le chant et la partie instrumentale, ainsi que pour la représentation des chefs-d'œuvre de la scène française, il convient de donner à cet établissement un conseil d'administration qui puisse y perpétuer les bonnes traditions, veiller à ses intérêts et aider le directeur de ses avis dans les soins multipliés dont il est chargé, nous avons jugé utile d'établir auprès de cette École un conseil dont les membres seront choisis parmi les chefs et les professeurs de l'établissement; en conséquence, et sur la proposition de M. Cherubini, directeur de l'École royale de musique et de déclamation, nous avons arrêté ce qui suit :

Article 1er. Il sera formé, près de l'École royale de musique et de déclamation, un conseil d'administration chargé, sous la présidence du directeur, de s'occuper des moyens d'améliorer de plus en plus le système d'enseignement actuel et d'étendre l'influence de cet établissement, première source de nos richesses scéniques et musicales.

Art. 2. Ce conseil se composera de neuf membres choisis parmi les professeurs, compositeurs et exécutants les plus distingués, et se réunira une fois chaque mois, pour recevoir tous les renseignements relatifs au service de l'établissement et pour examiner les propositions qui lui seront faites dans l'intérêt des arts.

Les délibérations seront inscrites sur un registre *ad hoc* et transmises, le lendemain de chaque séance, à l'autorité supérieure, dont elles devront recevoir l'approbation.

Art. 3. Dans le commencement du troisième trimestre de chaque année, il sera tenu une séance extraordinaire dans laquelle on soumettra au conseil un rapport sur la situation et l'ensemble du service de l'établissement, et dont le résultat sera de réunir en un travail général les diverses questions examinées dans le cours de l'année, afin de déterminer d'une manière positive les objets qui devront motiver les changements à introduire au service de l'année suivante. Le procès-verbal de cette séance, qui deviendra comme le résumé des travaux de l'exercice, devra être adressé à l'autorité avant le 15 novembre.

Les travaux du conseil auront non seulement pour objet les études de l'école, mais s'étendront aux considérations générales relatives aux arts de la musique, du chant et de la scène.

Art. 4. Le conseil d'administration et de perfectionnement de l'Académie royale de musique et de déclamation sera composé comme il suit : MM. Cherubini, président; d'Henneville, chef du matériel; Lesueur, Berton, Boïeldieu, Plantade, Kreutzer aîné, Baptiste aîné, Saint-Prix.

Le conseil ne pourra délibérer si cinq membres au moins n'y sont présents. La majorité devra toujours être formée ainsi : Majorité : 6 voix sur 9, 5 voix sur 8, 5 voix sur 7, 4 voix sur 6, 3 voix sur 5. Dans le cas de partage égal des voix, celle du président sera prépondérante et comptera pour deux.

Les séances se tiendront, au chef-lieu de l'établissement, dans le local désigné par le directeur.

Vicomte de La Rochefoucauld.

[Arch. du Conservatoire.]

DXLVI. — ARRÊTÉ DÉTERMINANT LES FONCTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION; 8 JANVIER 1825.

Nous, vu le rapport qui nous a été adressé le 4 de ce mois par M. Cherubini, directeur de l'École royale de musique et de déclamation, relativement au comité d'enseignement établi près de cette école, considérant que, d'après ce rapport, il est utile de modifier les dispositions précédemment adoptées pour les examens, arrêtons :

Article 1er. Le comité d'enseignement de l'École royale est supprimé.

Art. 2. Il sera formé un comité d'examen des classes, dont les attributions seront de juger les progrès des élèves en musique lors des deux examens généraux semestriels et des quatre examens trimestriels d'admission des aspirants externes.

Art. 3. Ce comité sera composé de quatre membres qui seront choisis par le directeur de l'École, soit dans le conseil d'administration, soit parmi les professeurs selon le genre d'études auxquelles les examens doivent s'appliquer. Le secrétaire d'administration tiendra la plume aux séances de ce comité, sans voix délibérative ; le comité sera présidé par le directeur.

Art. 4. Le comité fera rédiger les procès-verbaux de ses opérations et nous les adressera par l'intermédiaire du directeur, pour être revêtu de notre approbation.

Art. 5. M. le directeur de l'École royale de musique et de déclamation est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Vicomte de La Rochefoucauld.

[Arch. du Conservatoire.]

DXLVII. — ARRÊTÉ INSTITUANT UN COMITÉ D'ENSEIGNEMENT ET RÉGLANT SON FONCTIONNEMENT; 21 JANVIER 1832.

Le Ministre secrétaire d'État au département du commerce et des travaux publics, d'après la demande de M. le directeur du Conservatoire de musique et la proposition de la Commission de surveillance, arrête :

Article 1er. Un comité d'enseignement est institué au Conservatoire de musique, sous la présidence de M. Cherubini, directeur de cet établissement.

Art. 2. Le comité d'enseignement est chargé : 1° des examens semestriels de toutes les classes ; 2° des examens trimestriels de la partie vocale ; 3° de tous les examens particuliers et extraordinaires qui pourront avoir lieu dans l'année, à l'occasion de l'admission des pensionnaires, de la réception des élèves, etc. ; 4° des concours : dans ce cas, le comité remplira les fonctions de jury, sauf adjonction, s'il est besoin, d'autant de membres pris en dedans ou en dehors du Conservatoire, conformément au règlement ; 5° et enfin de la proposition de toutes les mesures qui lui paraîtront utiles à la direction et au progrès des études, à l'amélioration des réglements, etc.

Art. 3. Le comité d'enseignement n'aura point à s'occuper de l'administration matérielle du Conservatoire, laquelle est intégralement réservée au directeur, sous la surveillance de la Commission.

Art. 4. Le comité d'enseignement devra s'assembler au moins une fois la semaine. Il entendra les rapports des inspecteurs, qui en ce cas, cesseront d'avoir voix délibérative. Le directeur-président adressera ses rapports, avec l'avis du comité, à la Commission de surveillance, chargée de les transmettre au Ministre. Il en sera de même de toutes les autres propositions du comité.

Art. 5. Trois membres du comité d'enseignement devront être renouvelés tous les ans, sur la proposition de la Commission de surveillance, hormis le directeur du Conservatoire, président de droit, et, par conséquent, inamovible. Il pourra se faire remplacer par un vice-président, choisi par lui parmi les membres du comité. En cas de partage égal, la voix du président ou du vice-président comptera pour deux.

Art. 6. Font partie du comité d'enseignement du Conservatoire de musique : MM. Cherubini, directeur du Conservatoire, président ; Paer, inspecteur de l'instruction du chant ; Habeneck, professeur, inspecteur général des études ; Lesueur, Reicha, Adam, Baillot, Vogt, Nourrit, professeurs ; Mayer-Beer, compositeur. Le secrétaire du Conservatoire tiendra la plume.

Art. 7. Le chef de la Division des beaux-arts et de la Commission de surveillance sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Comte d'Argout.

[Arch. du Conservatoire.]

DXLVIII. — RAPPORT SUR L'ORGANISATION DES CONSEILS D'ENSEIGNEMENT ET DES COMITÉS D'EXAMEN; 31 OCTOBRE 1871.

Monsieur le Ministre,

L'objet constant de mes préoccupations est d'élever le niveau des études au Conservatoire. Après avoir mûrement réfléchi sur les mesures qu'il conviendrait de prendre pour arriver à ce résultat désirable, j'ai reconnu qu'il y avait lieu d'apporter des profondes modifications à la constitution des comités.

Le projet que j'ai l'honneur de vous soumettre a été longuement et soigneusement élaboré. L'organisation qu'il contient me paraît présenter de sérieuses garanties de compétence et d'impartialité, comme il me semble aussi mieux répondre aux besoins actuels de l'école et à l'esprit du temps.

Pour rendre plus facile et plus précise l'appréciation de ma pensée et de l'organisation à laquelle je me suis arrêté, je prends la liberté, M. le Ministre, de vous les soumettre ainsi formulées. (Voir l'arrêté ci-après du 9 novembre 1871.)

Telles sont, M. le Ministre, les nouvelles dispositions réglementaires que j'ai l'honneur de vous soumettre. Si vous voulez

bien les consacrer par un arrêté de principe, je m'empresserai de vous proposer les nominations qui en seraient la conséquence et je pourrai fixer immédiatement l'époque des examens.

Ambroise THOMAS.

[Arch. du Conservatoire.]

DXLIX. — ARRÊTÉ MODIFIANT LES ARTICLES 48 À 50 DU RÈGLEMENT DE 1850, RELATIFS AUX CONSEILS ET COMITÉS; 9 NOVEMBRE 1871.

Le Ministre, etc., vu le règlement du Conservatoire... en date du 22 novembre 1850, et notamment le chapitre V intitulé : *Des comités d'enseignement;* vu la lettre du directeur du Conservatoire en date du 31 octobre dernier, sur la proposition du directeur des Beaux-Arts, arrête :

ARTICLE 1er. Les dispositions du chapitre V et des articles qui le composent sont modifiées ainsi qu'il suit :

CHAPITRE V. — *Des conseils d'enseignement, des jurys d'admission, des comités d'examen des classes.*

ART. 46. Il est institué un conseil d'enseignement pour les études musicales et un conseil d'enseignement pour les études dramatiques. Les membres de ces conseils sont nommés par le Ministre sur la présentation du directeur du Conservatoire et sur la proposition du directeur des Beaux-Arts.

Études musicales. — ART. 47. § 1er. Le conseil d'enseignement pour les études musicales est ainsi composé :

Le directeur du Conservatoire, président; le directeur des Beaux-Arts, le chef du Bureau des théâtres, les membres de la section de musique de l'Institut, les professeurs de composition musicale au Conservatoire. Le secrétaire général administrateur du Conservatoire assiste aux séances avec voix consultative. Le chef du bureau au secrétariat général remplit les fonctions de secrétaire.

§ 2. Il y a un jury d'admission pour chaque section d'enseignement musical. Chaque jury d'admission se compose de membres du conseil d'enseignement et des professeurs titulaires de la spécialité.

§ 3. Il est institué un comité d'examen des classes pour chaque section d'enseignement musical. Chacun de ces comités d'examen se compose des membres du conseil d'enseignement et de six membres choisis parmi les professeurs titulaires du Conservatoire et les artistes étrangers à l'École.

Ces six membres sont nommés par le Ministre sur la présentation du directeur du Conservatoire et la proposition du directeur des Beaux-Arts; ils sont renouvelables par moitié tous les deux ans. Les membres sortants ne peuvent être appelés au même comité d'examen que deux ans après leur sortie.

Les professeurs du Conservatoire ne peuvent faire partie du comité appelé à examiner les élèves de leur classe ou les élèves des classes du même enseignement.

Études dramatiques. — ART. 48. § 1er. Le conseil d'enseignement pour les études dramatiques est ainsi composé : le directeur du Conservatoire, président, le directeur des Beaux-Arts, le chef du Bureau des théâtres, deux auteurs dramatiques membres de l'Académie française, un professeur de déclamation spéciale au Conservatoire. Le secrétaire général administrateur du Conservatoire assiste aux séances avec voix consultative. Le chef du bureau au secrétariat général remplit les fonctions de secrétaire.

§ 2. Le jury d'admission et le comité d'examen des classes se composent des membres du conseil d'enseignement, de l'administrateur général du Théâtre-Français, des professeurs titulaires de la spécialité et, en outre, de quatre membres étrangers à l'École.

Les quatre membres sont nommés par le Ministre, sur la présentation du directeur du Conservatoire et sur la proposition du directeur des Beaux-Arts; ils sont renouvelables par moitié tous les deux ans. Les membres sortants ne peuvent être appelés à faire partie du comité que deux ans après leur sortie.

Réunions et attributions des jurys d'admission et des comités d'examen. — ART. 49. Les jurys d'admission se réunissent pour examiner les aspirants.

Les comités d'examen se réunissent pour les examens des classes, les admissions aux concours pour les prix, l'attribution et les augmentations de pensions. Ces réunions ont lieu sur la convocation du directeur du Conservatoire, président.

Dispositions spéciales. — ART. 50. Les ouvrages présentés au Conservatoire sont examinés par le conseil d'enseignement spécial.

Des professeurs de la spécialité peuvent être appelés par le directeur du Conservatoire à donner leur avis.

ART. 50 *bis*. Le conseil d'enseignement pour les études musicales et le conseil d'enseignement pour les études dramatiques peuvent être appelés par le directeur du Conservatoire, président, à donner séparément ou réunis en conseil supérieur leur avis sur les questions et les mesures d'intérêt général relatives à l'enseignement du Conservatoire.

ART. 2. Le présent arrêté sera déposé au secrétariat général du Ministère et notifié à qui de droit.

Jules SIMON.

[Arch. du Bureau des théâtres.]

2° COMPOSITION. — ÉTATS NOMINATIFS PÉRIODIQUES.

CONSEIL D'ADMINISTRATION, 1825-1831.

I. Cherubini (1825-1831); II. D'Henneville (1825-1831); III. Lesueur (1825-1831), IV. Berton (1825-1831); V. Boieldieu (1825-1831); VI. Plantade (1825-1827). — Adam (1828-1831); VII. Kreutzer (1825-1827, 1828-1831); VIII. Baptiste (1825-1827). — Habeneck (1828-1831); IX. Saint-Prix (1825-1827). — Rossini (1828-1831).

COMITÉ D'ENSEIGNEMENT, 1832-1842.

I. Cherubini, directeur (1832-1842);
II. Habeneck (1832-1842);
III. Meyerbeer (1832-1842);
IV. Lesueur (1832-1833). — Berton (1833-1841);
V. Paer (1832-1839). — Leborne (1839-1841). — Carafa (1841-1842);
VI. Adam (1832-1833). — Benoist (1833-1835). — Kuhn (1835-1837). — Moreau (1837-1838). — Dauverné (1838-1839). — Halévy (1839-1840). — Schneitzhoeffer (1840-1842).
VII. Reicha (1832-1834). — Naderman (1834-1835). — Vaslin (1835-1836). — Rifaut (1836-1837). — Prumier (1837-1838). — Dauprat (1838-1840). — Tulou (1840-1842).
VIII. Baillot (1832-1833). — Dourlen (1833-1835). — Henry (1835-1836). — Ponchard (1836-1839). — Dourlen (1839-1840). — Kuhn (1840-1842).
IX. Nourrit (1832-1834). — Martin (1834-1837). — De Garaudé (1837-1839). — Banderali (1839-1841). — Panseron (1841-1842).
X. Vogt (1832-1834). — Dauprat (1834-1835). — Meifred (1835-1836). — Gebauer (1836-1838). — Vogt (1838-1841). — Le Couppey (1841-1842).

COMITÉS D'ENSEIGNEMENT, 1842-1871.

I. ÉTUDES MUSICALES.

I. Auber, directeur (1842-1871).
II. Ed. Monnais (1842-68). — A. de Beauplan (1868-71).
III. A. Adam (1842-1852). — G. Bousquet (1852-1854). — A. Prumier (1856-1868). — V. Massé (1868-1871).
IV. Batton (1842-1855). — Carafa (1856-1862). — Benoist (1862-1871).
V. Berton (1842-1843). — L. Adam (1843-1848). — Zimmermann (1848-1853)..... Gallay (1856-1862). — Dauverné (1862-1871).
VI. Bottée de Toulmon (1842-1850)... Vogt (1852-1864). — Weckerlin (1864-1871).
VII. Carafa (1842-1843). — Halévy (1843-1862). — Reber (1862-1871).
VIII. D'Henneville (1842-1847). — Ponchard (1848-1852). — Leborne (1852-1858). — E. Perrin (1858-1871).
IX. Habeneck (1842-1847). — Girard (1848-1852). — Massart (1852-1858). — C. Doucet (1858-1871).
X. Le Couppey (1842-1843)..... Alard (1852-1857). — Ch. Dancla (1858-1862). — Bazin (1862-1871).
XI. Meifred (1842-1848). — A. Thomas (1849-1871).
XII. L. Perrot (1842-1855). — Kastner (1857-1867). — G. Haiml (1868-1871).
XIII. Panseron (1842-43). — Cabanis, adjoint (1858-67).
XIV. Meyerbeer (1842-1864). — Vogt (1864-1871), suppléants.
XV. De Beauchesne, secrétaire (1842-1871).

II. ÉTUDES DRAMATIQUES.

I. Auber, directeur (1842-1871).
II. Ed. Monnais (1842-1868). — A. de Beauplan (1868-1871).
III. Buloz (1842-1847). — Lockroy (1848). — Maurin (1849-1852). — Perrot de Renneville (1852-1853). — A. de Beauplan (1853-1868). — A. Second (1868-1871).
IV. D'Henneville (1842-1849). — Bazenerye (1849). — Lasabathie (1851-1853). — C. Doucet (1853-1871).
V. Michelot (1842-1843). — Prevost (1843-1865). — De Saint-Georges (1866-1871).
VI. C. Delavigne (1842-1843)..... G. Delavigne (1845-1868). — E. Augier (1868-1871).
VII. Scribe (1842-1861)..... E. Legouvé (1863-1871).
VIII. Samson (1842-1843). — Beauvallet (1843-1870).
IX. L. Perrot (1842-1855). — Regnier (1855-1871).
X. Mlle Mars (1843-1847). — Mlle Georges Weymer, adj. (1848-1867).
XI. De Planard (1843-1853)..... Mlle A. Brohan (1858-1866). — Bressant (1867-1871).
XII. Samson (1845-1866). — Monrose (1867-1871).
XIII. A. Houssaye (1852-1855). — Empis (1856-1858). — E. Thierry (1859-1871).
XIV. Cabanis (1858-1867).
XV. De Beauchesne, secrétaire (1842-1871).

CONSEILS D'ENSEIGNEMENT, 1871-1896.

I. ÉTUDES MUSICALES.

I. Ambroise Thomas, directeur (1871-1896).
II. Ch. Blanc (1871-1873). — De Chennevières (1874-1877). — Guillaume (1878). — Ed. Turquet (18..-1881). — P. Mantz (1882). — Kaempfen (1883-1886). — Castagnary (1887). — G. Larroumet (1888-1891). — H. Roujon (1892-1896).
III. A. de Beauplan (1871-79). — Des Chapelles (1879-96).
IV. Reber (1871-1880). — Saint-Saëns (1881-1896).
V. Gounod (1871-1893). — Ch. Lenepveu (1893-1896).
VI. F. David (1871-1876). — Reyer (1877-1896).
VII. V. Massé (1871-1880). — L. Delibes (1880-1891). — Th. Dubois (1891-1896).
VIII. F. Bazin (1871-1878). — Massenet (1878-1896).
IX. Barbereau (1871-1872). — Gautier (1873-1877). — Guiraud (1880-1892). — Paladilhe (1893-1896).
X. E. Ferrand (1871-1872).
XI. E. Rety, secrétaire (1871-1896).

II. ÉTUDES DRAMATIQUES.

I. Ambroise Thomas, directeur (1871-1896).
II. Ch. Blanc (1871-1873). — De Chennevières (1874-1877). — Guillaume (1878). — Ed. Turquet (18..-1881). — P. Mantz (1882). — Kaempfen (1883-1886). — Castagnary (1887). — Larroumet (1888-1891). — H. Roujon (1892-1896).
III. A. de Beauplan (1871-1879). — Des Chapelles (1879-1896).
IV. Legouvé (1871-1884). — L. Halévy (1885-1896).
V. E. Augier (1871-1873). — A. Dumas (1877-1895). — J. Lemaître (1896).
VI. Regnier (1871-1885). — Got (1886-1894.) — Delaunay (1894-1896).
VII. E. Ferrand (1871-1872). — C. Doucet (1877-1895). — V. Sardou (1896).
VIII. E. Rety, secrétaire (1871-1896).

CONSEIL SUPÉRIEUR D'ENSEIGNEMENT, 1896-1900.

I. ÉTUDES MUSICALES.

1. Le Ministre; 2. H. Roujon, directeur des Beaux-Arts; 3. Th. Dubois, directeur du Conservatoire; 4. Des Chapelles, chef du Bureau des théâtres (1896-1900); d'Estournelles (1901); 5. Reyer; 6. Massenet; 7. Saint-Saëns; 8. Paladilhe; 9. V. Joncières; 10. E. Rety; 11. Ch. Lenepveu; 12. Widor; 13. Taffanel; 14. Bax (1896-1897). — Bussine (1897-1899). — Crosti (1900); 15. Delsart (1896-1900); — Lefort, 1900. — 16. A. Duvernoy; 17. A. Bernheim (1900).

F. Bourgeat, secrétaire.

II. ÉTUDES DRAMATIQUES.

1. Le Ministre; 2. H. Roujon; 3. Th. Dubois; 4. Des Chapelles (1896-1900), d'Estournelles (1901); 5. V. Sardou; 6. L. Halévy; 7. J. Claretie; 8. J. Lemaître; 9. Got; 10. Monnet-Sully; 11. Worms (1896-1900), Silvain (1901); 12. Leloir (1896-1899); — De Feraudy (1899). 13. A. Bernheim, commissaire du Gouvernement près les théâtres subventionnés, (1900).

F. Bourgeat, secrétaire.

COMITÉS D'EXAMEN, 1871-1900.

COMPOSITION, CONTREPOINT, FUGUE ET ORGUE (1871-1878).

COMPOSITION, CONTREPOINT ET FUGUE (1878-1900).

I. G. Bizet (1871-1875). — Massenet (1875-1878). — Th. Dubois (1878-1891). — Ch. Lenepveu (1891-1894)... A. Coquard (1896-1900). — Messager (1901-19..).
II. Duprato (1871-1892)..... L. Hillemacher (1896-19..).
III. Elwart (1871-1877). — J. Cohen (1877-1896). — Ch. Lefebvre (1896-19..).
IV. E. Gautier (1871-1872). — Barbereau (1872-1879). — L. Delibes (1879-1888). — B. Godard (1888-1892) — Pugno (1896-19..).
V. Renaud de Vilback (1871-1872). — Benoist (1872-1878). — C. Franck (1878-1890). — Widor (1891-1896). — S. Rousseau (1896-1898). — Pierné (1898-19..).
VI. Saint-Saëns (1871-1878). — Guiraud (1878-1880). — Membrée (1880-1882). — Paladilhe (1884-1892)... Taudou (1896-19..).

HARMONIE.

I. Benoist (1871-1878). — Paladilhe (1878-1891)..... Paul Hillemacher (1896-19..).
II. Batiste (1871-1872). — E. Guiraud (1872-1876). — L. Delibes (1877-1880). — Colin (1880-1881). — Fissot (1884-1895). — Véronge de La Nux (1896-19..).
III. Deldevez (1871-1891). — Pugno (1891-1892)... Gabriel Faure (1896-19..).
IV. Le Couppey (1871-1887). — Lavignac (1888-1891). — Ch. Lefebvre (1891-19..).
V. Mathias (1871-1896). — Marty (1896-19..).
VI. Semet (1871-1888). — Thomé (1888-1896). — Wormser (1896-19..).

ORGUE (1878-1900).

(Pour 1871-1878, voir : Composition.)

I. Bazille (1878-1891). — Dallier (1891-19..).
II. J. Cohen (1877-1896). — E. Bernard (1896-19..).
III. Th. Dubois (1878-1891). — Salomé (1891-1896). — Gabriel Faure (1896-19..).
IV. Fissot (1878-1895). — Gabriel Pierné (1896-19..).
V. Guilmant (1878-1896). — S. Rousseau (1896-19..).
VI. Widor (1878-1888). — Pugno (1888-19..).

SOLFÈGE.

I. Bataille (1871-1872). — Boulanger (1872-1896). — Marmontel fils (1896-19..).
II. Marmontel père (1871-1887)..... Barthe (1891-1896). — Xavier Leroux (1896-19..).
III. C. Prumier (1871-1884). — Canoby (1884-19..).
IV. Savard (1871-1881)..... Salomé (1884-1896). — V. Sieg (1896-1899). — Auzende (1899-19..)
V. Verroitte (1871-1884). — P.-V. de La Nux (1884-1896). — Lavignac (1896-19..).
VI. Weckerlin (1871-19..).

CHANT.

I. Faure (1871-1878). — Bonnehee (1878-1879)..... Nicot (1885-1899). — G. Fauré (1899-19..).
II. E. Gautier (1871-1872). — Barbereau (1872-1879).... Bouhy (1884-1896). — Auguez (1896-1899). — Ch. Lefebvre (1899-19..).
III. G. Haint (1871-1873). — Deldevez (1874-1896). — Dubulle (1896-1899). — Delmas (1899-19..).
IV. Sauzay (1871-1896). — Engel (1896-19..).
V. Semet (1871-1888). — Ch. Lenepveu (1888-1892)... Vergnet (1896-1897). — Escalais (1897-19..).
VI. Weckerlin (1871-1896). — Barthe (1896-1898). — S. Rousseau (1898-19..).

CONSERVATOIRE.

DÉCLAMATION LYRIQUE.

I. Duprato (1871-1892)..... — Ph. Gille (1896-19..).
II. Halanzier (1871-1879). — Vaucorbeil (1879-1884). — Ritt (1884-1892). — E. Bertrand (1892-1894). — Bertrand (1894-1900) et Gailhard (1894-19..).
III. De Leuven (1871-1874). — C. du Locle (1874-1876). Carvalho (1877-1887). — Paravey (1888-1891). — Carvalho (1891-1898). — A. Carré (1898-19..).
IV. E. Perrin (1871-85). — Bourgault-Ducoudray (1896-19..).
V. E. Reyer (1871-1877). — Membrée (1877-1882)..... V. Joncières (1884-1896). — H. Maréchal (1896-19..).
VI. De Saint-Georges (1871-75). — J. Barbier (1876-1901).

PIANO ET HARPE.

I. Bizet (1871-1875). — Fissot (1875-1887). — Théodore Dubois (1888-1891). — Widor (1891-1896). — Gabriel Pierné (1896-19..).
II. J. Cohen (1871-1896). — Marmontel fils (1896-19..).
III. H. Duvernoy (1871-1896). — Lavignac (1896-19..).
IV. Potier (1871-1878). — E. Guiraud (1878-1880). — Diémer (1880-1887). — Nollet (1888-19..).
V. Saint-Saëns (1871-1878). — H. Herz (1878-1887). — G. Mathias (1888-1900). — Pfeiffer (1901-19..).
VI. Sauzay (1871-1896). — Mangin (1896-19..).

INSTRUMENTS À ARCHET.

I. R. Baillot (1871-1889)..... Taudou (1891-19..).
II. Deldevez (1871-1891). — Madier de Montjau (1891-1896). — Colonne (1896-19..).
III. Deloffre (1871-1876). — Jacquard (1876-1877). — Leboue (1877-1893)..... Loys (1896-19..).
IV. G. Haint (1871-1873). — E. Altès (1874-1898). — De Bailly (1898-19..).
V. Masset (1871-1877). — Ch. Lamoureux (1877-1900). — G. Chevillard (1901-19..).
VI. Pasdeloup (1871-1887). — Gastinel (1888-1896). — Trombetta (1896-1898). — Van Waefelghem (1899-19..).

INSTRUMENTS À VENT.

I. R. Baillot (1871-1889)..... Hennebains (1896-19..).
II. Dauverné (1871-1875). — Rose (1875-1880). — Jonas (1880-19..).
III. Deloffre (1871-1876). — Baneux (1876-1878). — Prumier (1878-1884). — Dupont (1884-19..).
IV. Franchomme (1871-1884). — Ch. Turban (1884-1900). — R. Triebert (1901-19..).
V. Paulus (1871-1873). — Eug. Jancourt (1874-1875). — Taffanel (1875-1893). — Ch. Lefebvre (1896-19..).
VI. Rousselot (1871-1880)..... Wettge (1888-19..).

CLASSE D'ENSEMBLE.

I. Benoist (1871-1878). — Bourgault-Ducoudray (1878-19..).
II. Colin (1871-1881).... Taffanel (1888-1896). — Gastinel (1896-19..).
III. Franchomme (1871-1884). — Ch. Lefebvre (1884-1895). — G. Pfeiffer (1896-19..).
IV. Renaud de Vilbac (1871-1872). — Boulanger (1872-1900). — R. de Boisdeffre (1901-19..).
V. Reyer (1871-1877). — Ed. Lalo (1877-1880)..... Bussine (1896-1899). — Lavignac (1899-19..).
VI. Vervoitte (1871-1884). — A. Wolff (1884-1887)..... Taudou (1891-19..).

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

I. E. Perrin (1871-1885). — J. Claretie (1885-1896). — G. de Porto-Riche (1896-19..).
II. De Saint-Georges (1871-1875). — C. Doucet (1876-1877). — De la Rounat (1880-1884). — Porel (1885-1892). — Marck (1892-1896). — Ginisty (1896-19..).
III. E. Thierry (1871-1890). — De Lapommeraye (1890-1891). — J. Lemaître (1891-1896). — H. Lavedan (1896-19..).
IV. J. Barbier (1871-1901). — P. Hervieu (1901-19..).
V. A. Dumas (1871-1877).
VI. Monrose (1871-1880). — Worms (1880-1896).
VII. Bressant (1871-1877). — Got (1878-1886). — De Féraudy (1894-1896).
VIII. Delaunay (1877-1894).
IX. Maubant (1881-1894). — Silvain (1894-1896).
X. Leloir (1894-1896).
XI. Dupont-Vernon (1894-1896).

3e LISTE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE, 1825-1900.

Adam (L.), Conseil d'adm., 1828-1831; Comité d'enseig., 1832-1833 et 10 sept. 1842-1848.

Adam (A.), Études musicales, 1842 à 1852.

Alard (D.), Prof.; Études mus., 18 nov. 1852 à 1857.

Altès (E.), Second chef d'orch. à l'Opéra; Comité d'examen instr. à archet, 12 janv. 1874; démiss., 22 déc. 1898.

Auber, Directeur. Études mus., 18 janv. 1842; Études dram., 8 févr. 1842; décédé 1871.

Augier (É.), Acad. française; Études dram. en rempl. de G. Delavigne, 28 nov. 1868; Conseil d'enseig. des études dram., 11 nov. 1871 à 1873.

Augez (N.), Comité d'examen de chant, 9 déc. 1896 à 1899; nommé professeur.

Azevedo, Comité d'ex. de solfège, 12 déc. 1899.

Baillot (P.), Prof.; Comité d'enseig., 21 janv. 1832 à 1833.

Baillot (R.), Prof.; Com. d'ex. instr. à archet et à vent, 11 nov. 1871; décédé en 1889.

Bandrali, Prof.; Comité d'enseig., 29 mai 1839 à 1841.

Barbot (G.), 1er cor solo de la Soc. des concerts; Comité d'examen instr. à vent en remp. de Deloffre, 29 janv. 1876; décédé, 1878.

Baptiste aîné; Cons. d'adm., 1825 à 1827.

Barbereau, Prof.; Conseil d'enseig. Études mus., 11 nov. 1871-1872; Comité d'examen composition et chant en rempl. de E. Gautier, 30 novembre 1872 à 1879.

Barbier (J.), Comité d'examen de décl. dram. depuis le 11 nov. 1871, et de décl. lyrique en rempl. de Saint-Georges depuis le 29 janv. 1876. Décédé, 16 janv. 1901.

Barthe, Prof.; Comité d'examen de solfège en rempl. de Marmontel, 16 mai 1891 à 1896; de chant, 1896; décédé en 1898, remplacé par S. Rousseau.

Bataille, Prof. Comité d'examen solfège, 11 nov. 1871; décédé en 1872, remplacé par Boulanger.

Batiste, Prof.; Comité d'examen d'harmonie, 11 nov. 1871; remplacé par Guiraud, 1872.

Batton, Prof.; Études mus., 15 fev. 1842 à 1855.

Bax, Prof.; Conseil sup. d'enseig. études mus., 9 octobre 1896; décédé en 1897; remplacé par Bussine.

Bazenerye, Chef de bureau des théâtres; Études dram. en rempl. de d'Henneville, 5 mars 1849 à juin 1851.

Bathlle, Prof.; Comité d'examen d'orgue, 24 déc. 1878; remplacé par Dallier, 1891.

Batin, Prof.; Études mus. en rempl. de Gallay, 13 mai 1862 à 1871; Conseil d'enseig., 11 nov. 1871 à 1878.

Beaucourse (De), Secrétaire du Conservatoire, 10 nov. 1827 à 1871.

Beauplan (A. de), Commissaire du gouv. près le th. de l'Odéon; Comité des Études dram., 26 avril 1853, en rempl. de Perrot de Beauneville; Chef de bureau des théâtres; Comité des Études mus., 1858; Conseil d'enseig. des Études mus. et dram., 11 nov. 1871, remplacé par E. des Chapelles en 1879.

Beauvallet, Prof.; Études dram., 10 oct. 1839 à juin 1870.

Benoist, Prof.; Comité d'enseig., 19 janv. 1833 à 1835; Études mus., 13 mai 1862 à 1871; Comité d'examen d'harmonie, des classes d'ensemble, 11 nov. 1871 à 1878, et de composition, en rempl. de Renaud de Vilbac, 11 juin 1872; décédé en 1878.

Bernheim (Ad.), Commiss. du gouv. près les th. subventionnés, Cons. sup. d'ens. études mus. et dram., oct. 1900.

Berard (É.), Com. d'ex. d'orgue, 9 déc. 1896.

Berton (H.-M.), Prof.; Com. d'ens., 24 juillet 1822; Conseil d'administrat., 1825 à 1831; Comité d'enseig., 19 janv. 1833 à 1841.

Bertrand, Directeur de l'Opéra; Comité d'examen décl. lyrique, en rempl. de Ritt, 9 janv. 1892; en partage avec Gailhard, 9 nov. 1894; décédé, 1899.

Bizet (G.), Comité d'examen de composition et de piano, 11 nov. 1871; décédé en 1875; remplacé par Massenet et Fissot.

Blanc (Ch.), Directeur des Beaux-Arts, membre de l'Institut; Conseil d'ens. Études dram. et mus., 11 nov. 1871; remplacé par de Chennevières en 1873.

Boieldieu, Conseil d'adm., 1825 à 1831.

Boisdeffre (R. de), Com. d'ex. cl. inst. à vent, 5 janv. 1901.

Bonnefé, Comité d'examen de chant, 24 déc. 1878 à 1879; nommé professeur.

Bottée de Toulmon, Bibliothécaire; Études mus. (adjoint), 15 fév. 1842 à 1850.

Bouhy (J.); Comité d'examen de chant, 30 déc. 1884 à 1896.

Bouichère, Prof. de chant; Comité d'examen de solfège, en rempl. de Bataille, 11 juin 1872 à 1896, et des cl. d'ensemble, en rempl. de Renaud de Vilbac, 11 juin 1872 à 1900.

Bouchelle-Decourcelle, Prof.; Comité d'examen des classes d'ensemble, depuis le 24 déc. 1878, et de décl. lyr., 9 déc. 1896.

Bourgeat (F.), Chef du secrétariat du Conservatoire, Secrétaire depuis 1896.

Bourquet (G.), Études mus., 18 nov. 1852; décédé à Saint-Cloud, 15 juin 1854.

Brabant, Comité d'examen des classes d'études dram., en rempl. de Mlle Brohan, 14 janv. 1867 au 19 janv. 1877.

Bradas (Mlle A.), Comité des Études dram., 1858; démiss., 1er janv. 1867.

Bulot, Commiss. royal; Études dram., 9 nov. 1841 à fev. 1848.

Bussine (R.), Prof.; Comité d'examen des classes d'ensemble, 9 déc. 1896; Conseil sup. d'enseig. études musicales, en rempl. de Bax, 11 oct. 1897; décédé en 1899, remplacé par E. Crosti.

Cabanis, Chef du bur. des théâtres; Adjoint études mus. et dram., 24 avril 1858 à 1867.

Canoby (G.), Insp. de l'enseig. musical; Comité d'ex. de solfège, depuis le 30 déc. 1884.

Carafa, Prof.; Comité d'enseig., 27 avril 1841; études musicales, en rempl. de Leborne, 15 fév. 1842 à 1843; Membre de l'Institut; études mus. 30 janv. 1856 à 1862.

Carré (A.), Directeur du th. nat. de l'Opéra-Comique; Comité d'examen de décl. lyrique, en rempl. de Carvalho, 27 mai 1898.

Carvalho, Directeur du th. nat. de l'Opéra-Comique; Comité d'examen de declam. lyrique, en rempl. de C. du Locle, 31 déc. 1877; remplacé par Paravey (1888); nommé en rempl. de Paravey, 16 mai 1891; décédé en 1898, remplacé par A. Carré.

Chennevières (De), Cons. d'enseig. études mus., 1874-1877.

Cherubini, Directeur; Com. d'ens., 1822 à 1842.

Chevillard, Com. d'ex. inst. à archet, 5 janv. 1901.

Claretie (J.), Administ. gén. de la Comédie-Française; Comité d'examen études dram., en rempl. de E. Perrin, 24 oct. 1885 à 1896; Conseil sup. d'enseig. études dram., 1896.

Cohen (J.), Prof.; Com. d'ex. de piano, 11 nov. 1871 à 1896; de fugue et d'orgue, 31 déc. 1877 à 1896; d'orgue, 24 déc. 1878 à 1896.

Colin (Ch.), Prof.; Comité d'examen des classes d'ensemble, 11 nov. 1871; d'harmonie, 28 déc. 1880; décédé en 1881.

Colonne (E.), Comité d'examen cl. d'instr. à archet, 9 déc. 1896.

Conrad (A.), Comité d'examen de composition, 9 déc. 1896 à 1900.

Dallier, Comité d'examen d'orgue, 16 mai 1891.

Damcke (Ch.), Prof.; Études mus., 24 avril 1858 à 1862.

Dauprat, Prof.; Comité d'enseig., 28 fév. 1834 à 1835; Comité d'enseig., 24 mars 1838 à 1840.

Dauvergne, Prof. Comité d'enseig., 24 mars 1838-1839; 13 mai 1862 à 1871; Comité d'examen d'inst. à vent, 11 nov. 1871 à 1875.

David (F.), Conseil d'enseig. études mus., 11 nov. 1871; décédé en 1876.

De Bailly, Comité d'examen d'instr. à archet en rempl. de E. Altès, 30 déc. 1898.

De Beauplan. Voir Beauplan.

De Féraudy, Prof. Cons. sup. d'enseig. études dramatiques, octobre 1899.

Delacour, Comité de décl. dram., 1877; Conseil d'enseig. études dram., en rempl. de Got, 20 déc. 1891 à 1896.

Delavigne (C.), Études dramat., 18 janv. 1842; décédé à Lyon le 11 déc. 1843; remplacé par G. Delavigne.

Delavigne (G.), Études dramat., en rempl. de C. Delavigne, 21 juin 1845; décédé à Montmorency le 31 oct. 1868.

Delbeuvre, Comité d'examen d'harmonie, 11 nov. 1871; remplacé par Pugno, 1891; d'instr. à archet, en rempl. de G. Hainl, 11 nov. 1871 à 1891; de chant, en rempl. de G. Hainl, 12 janv. 1874; démiss., 1896.

Delibes (L.), Comité d'examen d'harmonie en rempl. de Guirnud, 31 déc. 1877 à 1880; de composition, en rempl. de Barbereau, 20 déc. 1879 à 1888; Conseil d'enseig. études mus., 28 déc. 1880; décédé en 1891.

Delmas, Comité d'examen des classes de chant, 12 déc. 1899.

Delsoyre, Chef d'orch. de l'Op.-Com.; Comité d'examen d'instr. à archet, 11 nov. 1871, remplacé par Jacquard, 1876; d'instr. à vent, 11 nov. 1871; remplacé par G. Baneux, 1876.

Delsart, Prof.; Conseil d'enseig., études mus., 9 oct. 1896; décédé, 1900.

Des Chapelles, Chef du bureau des théâtres; Conseil d'enseig. études mus. et dram., 12 mai 1879, en rempl. de A. de Beauplan.

D'Henneville, Chef du matériel du Conservatoire; Conseil d'adm., 1825; Comité d'ens., 6 mars 1830; des Études dram., 2 fév. 1842, remplacé par Bozenerye, 1849; Études musicales, 2 fév. 1842 à 1849.

Diémer, Comité d'examen de piano, 28 déc. 1880; remplacé par Nollet, 1888.

Doucet (C.), Comité des Études dramat., 26 avril 1853 à 1871, en remplacement de Lassabathie; Comité des Études mus., 24 avril 1858 à 1871; Comité d'examen de déclam. dram., en rempl. de Saint-Georges, 29 janv. 1876 à 1877; Cons. d'enseig. études dram., 31 déc. 1877; décédé, 1895.

Doulers, Comité d'enseig., 29 janv. 1833 à 1835 et du 29 mai 1839 à 1840.

Dubois (Th.), Comité d'examen de composition et fugue, 24 déc. 1878, remplacé par Ch. Lenepveu, 1891; d'orgue, 24 déc. 1878 à 1891; de piano et harpe, 24 mai 1888 à 1891; Conseil d'enseig. études musicales, en rempl. de Delibes, 16 mai 1891; Directeur, 1896.

Dubulle, Comité d'examen, de chant, 9 déc. 1896 à 1899, remplacé par Delmas.

Dumas (A.), Corniste d'examen Études dram., 11 nov. 1871; Cons. d'enseig. Études dram., 31 déc. 1877; décédé en 1895.

Dupont, Corniste soc. des concerts; Comité d'examen d'instr. à vent, 30 déc. 1884.

Dupont-Vernon, Prof. Comité d'examen de décl. dram., 1894-1896.

Duprato, Prof.; Comité d'examen de composition et de décl. lyrique, 11 nov. 1871; décédé en 1892.

Duvernoy (Henri), Prof.; Comité d'examen de piano, 11 nov. 1871 à 1896.

Duvernoy (Alph.), Prof.; Conseil d'enseig. Études mus., 9 oct. 1896.

Edwart, Comité d'examen de composition, 11 nov. 1871; décédé en 1877.

Empis, Adm. gén. du Th. Français; Comité d'enseig. Études dram., 1857-1858.

Escaig, Artiste lyrique; Comité d'examen de chant, 9 déc. 1896.

Escalais, Artiste lyrique; Comité d'examen de chant, 30 nov. 1897.

Faure, Artiste de l'Opéra; Comité d'examen de chant, 11 nov. 1871 à 1878.

Fauré (Gabriel), Prof.; Comité d'harmonie et d'orgue, 9 déc. 1896; de chant, 12 déc. 1899.

Ferrand (Eugène), Secrétaire général, administrateur du Conservatoire; Conseil d'enseig. études mus. et dram., 11 nov. 1871; décédé en 1872.

Fissot (H.), Comité d'examen de piano, en rempl. de G. Bizet, 6 déc. 1875 à 1888; d'orgue, 24 déc. 1878; d'harmonie, 30 déc. 1884; décédé en 1895.

Franchomme, Prof.; Comité d'examen d'instr. à vent et des classes d'ensemble, 11 nov. 1871; décédé en 1884.

Franck (César), Prof.; Comité d'examen de composition et fugue, 24 déc. 1878; décédé en 1891, remplacé par Widor.

Gailhard, Directeur de l'Acad. nat. de musique; Comité d'examen de décl. lyrique, en partage avec E. Bertrand, 9 nov. 1894.

Gallay, Prof.; Comité des Études mus., 30 janv. 1856 à 1862.

Garaudé, Prof.; Comité d'enseig., 20 mars 1837 à 1839.

Gastinel (L.), Comité d'examen d'inst. à archet, 24 mai 1888 à 1896; des classes d'ensemble, 9 déc. 1896.

Gautier (E.), Prof.; Comité d'examen de composition et de chant, 11 nov. 1871 à 1872; remplacé par Barbereau.

Gebauer, Prof.; Comité d'enseig., en rempl. de Vaslin, 22 mars 1836 à 1838.

Georges (Mlle). Voir Werner.

Gille (Ph.), Comité d'examen de décl. lyrique, 9 déc. 1896.

Ginisty (P.), Direct. du th. nat. de l'Odéon; Comité d'examen des classes de décl. dram., en rempl. de Marck, 30 sept. 1896.

Girard, Prof.; Comité des Études musicales, 5 mars 1849 à 1852.

Godard (B.), Prof.; Comité d'examen de composition, 24 mai 1888; décédé en 1895.

Got, Prof.; Comité de décl. dram., 1878-1886; Conseil d'enseig. des Études dram., 1886; démissionnaire, 1894, remplacé par Delaunay; Conseil sup. d'enseig. études dram., 1896.

Gounod (Ch.), Conseil d'enseig. Études mus., 11 nov. 1871; décédé en 1893.

Guillaume, Conseil d'enseig. Études mus., en rempl. de de Chennevières, 1878.

Guilmant, Comité d'examen d'orgue, 24 déc. 1878 à juin 1896.

Guiraud (E.), Comité d'examen d'harmonie, 30 nov. 1872 à 1877; de composition et fugue, 24 déc. 1878 à 1880; de piano, 24 déc. 1878 à 1880; Conseil d'enseig. Études mus., 28 déc. 1880; décédé en 1892.

Habeneck, Prof.; Insp. gén. des Études; Cons. d'adm., 1828 à 1831; Comité d'enseig., 21 janv. 1832 à 1847.

Haise (G.), Chef d'orch. de l'Opéra et de la Soc. des concerts; Comité des Études mus., 27 fév. 1868 à 1871; Comité d'examen de chant et d'instr. à archet, 11 nov. 1871; décédé, 2 juin 1873, remplacé par Deldevez et E. Altès.

Halanzier, Direct. de l'Opéra; Comité d'examen de décl. lyrique, 11 nov. 1871; remplacé par Vaucorbeil, 1879.

Halévy (F.), Prof.; Comité d'enseig., 29 mai 1839 à 1840; Études mus., 21 octobre 1843 à 1862.

Halévy (Lud.), de l'Acad. française; Conseil d'enseig. Études dram., 24 oct. 1885.

Hennebains, Flûtiste solo à l'Opéra; Comité d'examen d'instr. à vent, 9 déc. 1896.

Henri, Prof.; Com. d'ens., 21 fév. 1835 à 1836.

Hervieu (P.), Com. ex. décl. dr. 19 janv. 1901.

Herz (H.), Com. d'ex. piano, 24 déc. 1878 à 1888.

Hillemacher (L.), Comité d'examen de composition, 9 déc. 1896.

Hillemacher (P.), Comité d'examen d'harmonie, 9 déc. 1896.

Holmès (A.), Comité d'enseig. Études dram., 18 nov. 1852 à 1855.

Jacquard (L.), Violoncelle-solo de la Soc. des concerts; Comité d'examen d'instr. à archet, en rempl. de Deloffre, 29 janv. 1876 à 1877; nommé professeur.

Jancourt, Comité d'examen d'inst. à vent, en rempl. de Paulus, 12 janv. 1874; nommé professeur, remplacé par Rose (1875).

Jonas (É.), Comité d'examen d'instr. à vent, 28 déc. 1880.

Jouehnes (V.), Comité d'examen de décl. lyrique, 30 déc. 1884; Conseil sup. d'enseig., études mus. 1896.

Kemperer, Directeur des Beaux-Arts; Cons. d'enseig. études mus. et dram., 1883-1886.

Kastner (G.), Comité des études mus., 21 fév. 1848, 15 janv. 1857; décédé 19 déc. 1867.

Kreutzer (R.), Conseil d'adm. 1825-1827 et 1828-1831.

Kuhn, profess.; Comité d'enseig., 21 fév. 1835 à 1837 et du 15 fev. 1840 à 1842.

Lalo (Éd.), Comité d'examen des classes d'ensemble, 31 déc. 1877 à 1880; décédé, 1898.

Lamoureux (Ch.), Comité d'examen d'instr. à archet, 31 déc. 1877; décédé en 1899.

La Nux. Voir P. V. de La Nux.

Lapommeraye (H.), Prof.; Comité d'examen de études dram., en rempl. de E. Thierry, 17 déc. 1890; décédé en 1891; remplacé par J. Lemaître.

Larochette (G.), Directeur des Beaux-Arts; Cons. d'enseig. études mus. et dram.

Larochette, Chef du bureau des théâtres; Comité des études dram., 18 nov. 1852; remplacé par C. Doucet (1853).

Lavedan (H.), Comité d'examen de décl. dram., en rempl. de J. Lemaître, 3 janv. 1896.

Lavignac, Prof.; Comité d'examen d'harmonie, 24 mai 1888; remplacé par Lefebvre (1891), de solfège, de piano et harpe, 9 déc. 1896, et des classes d'ensemble, 12 déc. 1899.

Leborne, Prof.; Comité d'enseig., 3 août 1839 à 1841; Études mus., 18 nov. 1852 à 1858.

Leboucq, Comité d'examen d'inst. à archet, 31 déc. 1877; décédé en 1893.

Le Couppey, Prof.; Comité d'enseig., 27 avril 1841; Comité des études mus., 15 fév. 1842 à 1843; Comité d'examen d'harmonie, 11 nov. 1871; décédé 1887.

Letorsay (Ch.), Comité d'examen des classes d'ensemble, 30 déc. 1884 à 1895; d'harmonie, en rempl. de Lavignac, 16 mai 1891; de composition et d'inst. à vent, 9 déc. 1896; de chant, 12 déc. 1899.

Letort, prof. Cons. sup. ét. mus., oct. 1900.

Legouvé (E.), Comité des études dram., en rempl. de Scribe, 25 nov. 1863 à 1871; Conseil d'enseig. études dram., 11 nov. 1871; démissionnaire, juin 1877.

Levoir (M.), Prof.; Comité d'examen de décl. dram., 1895-1896; Conseil sup. d'enseig. études dram., 9 oct. 1896 à 1899.

Lemaître (J.), Comité d'examen des classes d'études dram., en rempl. de H. de Lapommeraye, 10 fév. 1892; remplacé par Lavedan (1896); Conseil sup. d'enseig. des études dram., 3 janv. 1896.

Lenepveu (Ch.), Prof.; Comité d'examen de chant, 24 mai 1888; de composition, en rempl. de Th. Dubois, 16 mai 1891; Conseil d'enseig. études mus., 1893; Cons. sup. d'enseig. études mus., 1896.

Leroux (X.), Prof.; Comité d'examen de solfège, 9 déc. 1896.

Lescelin, Comité d'enseig., 24 juillet 1822; Cons. d'adm., 1825-1831; Comité d'enseig., 21 janv. 1832 à 1833.

Leuven (De), Direct. du th. nat. de l'Op.-Comique; Com. d'ex. de décl. lyrique, 11 nov. 1871; remplacé par C. Du Locle (1871).

Locadot, Comm. du gouv.; Études dram., 1848.

Locle (C. du), Direct. du th. nat. de l'Op.-Comique; Comité d'examen de décl. lyrique, en rempl. de De Leuven, 1er mai 1874 à 1877.

Lots, Comité d'ex. instr. à archet, 9 déc. 1896.

Madier de Montjau, 2e chef d'orch. de l'Opéra; Comité d'examen d'inst. à archet, 16 mai 1891; démiss., mars 1896.

Magoux, Prof.; Comité d'examen de piano et harpe, 9 déc. 1896.

Marca, Direct. du th. nat. de l'Odéon; Comité d'examen des classes d'études dram., en rempl. de Porel, 2 juin 1892; remplacé par Ginisty (1896).

Marechal (H.), Insp. de l'enseignement musical; Comité d'examen de déclam. lyrique, 9 déc. 1896.

Marmontel (père), Prof.; Comité d'examen de solfège, 11 nov. 1871 à 1887.

Marmontel (fils), Comité d'examen de solfège et de piano et harpe, 9 déc. 1896.

Mars (Mlle), Inspect. des classes déclamation; Comité des études dram., 18 mai 1842 à juin 1846; décédée le 20 mars 1847.

Martin, Prof.; Comité d'enseig., 28 fév. 1834 à 1837.

Marty (G.), Prof.; Comité d'examen d'harmonie, 9 déc. 1896.

Massart, Prof.; Comité d'enseig. études mus., 18 nov. 1852 à 1858.

Massé (A.), Prof.; Comité des études mus., 27 fév. 1868; Conseil d'enseig., 11 nov. 1871 à 1880.

Massenet (J.), Comité d'examen d'orgue et de composition, en rempl. de G. Bizet, 8 déc. 1875 à 1878; Conseil d'enseig. études mus., 24 déc. 1878; conseil sup. d'enseig., 1896.

Massart (J.-J.), Prof.; Comité d'examen d'inst. à archet, 11 nov. 1871 à 1877.

Mathieu (G.), Prof.; Comité d'examen d'harmonie, 11 nov. 1871 à 1896; piano et harpe, 24 mai 1888; démiss., janv. 1900.

Maurin, Commiss. du Gouv.; Comité des études dramat., 8 juin 1849 à 1852.

Meiyard, Prof.; Comité d'enseig. 21 fév. 1835 à 1836; Comité d'enseig. études mus., 15 fév. 1842 à 1849.

Mermet (Ed.), Prof.; Comité d'examen de declam. lyrique, 31 déc. 1877; de composition, 28 déc. 1880; décédé en 1882.

Messager (A.), Com. d'ex. de composition, 5 janv. 1901.

Meyerbeer, Comité d'enseig., 21 janv. 1832 à 1841; Com. des ét. mus. arr., 15 fév. 1842, suppléant, puis membre libre; décédé, 1864.

Michelot, Prof.; Com., 16 mars 1835; Comité d'ens. études dram., 2 fév. 1842 à juin 1843.

Monvais (Ed.), Commiss. royal; Comité des études mus. et dramat., 9 nov. 1841; décédé, 25 fév. 1868.

Monnose, Prof.; Comité d'enseig. études dram., 5 janv. 1867 à 1880.

Moreau, Prof.; Comité d'enseig., 20 mars 1837 à 1838.

Mouret-Sully, Conseil sup. d'enseig. des études dramatiques, 1896.

Nadermann, Prof.; Comité d'enseig., 28 fév. 1834 à 1835; remplacé par Vaslin.

Nicot, Comité d'examen de chant, 12 janv. 1885; décédé en 1899.

Nollet, Comité d'examen de piano et harpe, 24 mai 1888.

Nourrit, Prof.; Comité d'enseig., 21 janv. 1832 à 1834.

Nyt (P. V. de L.), Comité d'examen de solfège, 30 déc. 1885 à 1896; d'harmonie, 9 déc. 1896.

Paer, Comité d'enseig., 24 juillet 1822 à 1824; 21 janv. 1832 à 1839.

Paladilhe, Comité d'examen d'harmonie, 24 déc. 1878; de composition, 30 déc. 1884; Conseil d'enseig. études mus., 1893; Conseil sup. d'enseig. études mus., 1896.

Panseron, Prof.; Comité d'enseig., 27 avril 1841 à 1853.

Paravey, Direct. du th. de l'Op.-Comique; Comité d'examen de décl. lyrique, en rempl. de Carvalho, 24 mai 1888; remplacé par Carvalho (1891).

Pasdeloup, Comité d'examen d'instr. à archet, 11 nov. 1871; décédé en 1887.

Patux, Chef de mus. de la garde républ.; Comité d'examen d'instr. à vent, 11 nov. 1871; démiss. 22 déc. 1873; remplacé par Jancourt (1874).

Perrin (E.), Comité des études mus., en rempl. de Alard, 24 avril 1858 à 1885; Comité d'examen de décl. lyrique, 11 nov. 1871; décédé en 1885.

Perrot (L.), Comité des études mus. et dram., 25 oct. 1842 à 1855.

Perrot de Ravenville, Commissaire du gouv.; Comité des études dram., 18 nov. 1852; rempl. par de Beauplan (1853).

Pfeiffer (G.), Comité d'examen des classes d'ensemble, 9 déc. 1896, et de piano, 5 janv. 1901.

Pierné (G.), Comité d'ex. d'orgue et de piano et harpe, 9 déc. 1896; compos., 9 déc. 1898.

Planard (De), Comité d'enseig. études dram., 21 oct. 1843 à juin 1853.

Plantade, Prof.; Comité d'enseig., 24 juillet 1822-1824; Conseil d'adm. (1825-1827).

Porchard, Prof.; Comité d'enseig., 22 mars 1836 à 1839; Comité des études mus., 5 mars 1849 à 1852.

Porel, Directeur du th. de l'Odéon; Comité d'examen de décl. dram., 12 janv. 1885 à 1892.

Porto-Riche (G. de), Comité d'examen de décl. dram., 30 sept. 1896.

Potier, Prof.; Comité d'examen de piano, 11 nov. 1871; décédé en 1878.

Prevost, Comité des études dram., 16 mars 1836; 21 oct. 1843 à 1866; remplacé par de Saint-Georges.

Prumier (père), Prof.; Comité d'enseig., en rempl. de Rifaut, 20 mars 1837 à 1838; Comité d'enseig. Études mus., 30 janv. 1856; décédé en 1868.

Prumier (fils), Prof.; Comité d'examen de solfège, 11 nov. 1871; d'inst. à vent, 24 déc. 1878; décédé en 1884.

Pugno (R.), Comité d'examen d'orgue, 24 mai 1888 à 1896; d'harmonie, en rempl. de Deldevez, 16 mai 1891 à 1892; de composition, 9 déc. 1896.

Reber (H.), Comité d'enseig. Études mus., 13 mai 1862; Conseil d'enseig. Études mus., 11 nov. 1871; décédé en 1880.

Regnier, Prof.; Comité d'enseig. Études dram., 1er janv. 1855; Conseil d'enseig., 11 nov. 1871 à 1885.

Reicha, Prof.; Comité d'enseig., 21 janv. 1832 à 1834.

Renard de Vilbac, Comité d'examen de composition et des classes d'ensemble, 11 nov. 1871 à 1872.

Retz (É.), Chef du secrét. du Conservatoire, secrétaire des Conseils, 11 nov. 1871-1896; membre du Conseil sup. d'enseig. études mus., 1896.

Reyer, Comité d'examen de déclam. lyrique et des classes d'ensemble, 11 nov. 1871 à 1877; Conseil d'enseig. études mus., 31 déc. 1877; Conseil sup. d'enseig. études mus., 1896.

Ripault, Prof.; Com. d'ens. 22 mars 1836 à 1837.

Ritt, Direct. du th. nat. de l'Opéra; Comité d'examen de déclam. lyrique, 30 déc. 1884; remplacé par Bertrand, 1892.

Rose, 1er clarinette de la Soc. des concerts et de l'Opéra; Comité d'examen d'instr. à vent, en rempl. de Jancourt, 6 déc. 1875 à 1880; nommé professeur.

Rossini, Cons. d'adm., 28 nov. 1826; 1828-1831.

Rouzeau (H.), Directeur des Beaux-Arts; Com. d'enseig. Études mus. et dram., 1892; vice-président du Cons. sup. d'enseig. études mus. et dram., 1896.

Rouvat (de L.), Direct. du th. nat. de l'Odéon; Comité d'examen de décl. dram., 28 déc. 1880; décédé en 1884.

Roussiat (S.), Prof.; Comité d'examen de composition et d'orgue, 9 déc. 1896.

Rousselot, de la Soc. des concerts; Comité d'examen d'instr. à vent, 11 nov. 1871; décédé en 1880.

Saint-Georges (De), Comité des Études dram., en rempl. de Prevost, 18 fév. 1866; Comité d'examen de décl. lyr. et dram., 11 nov. 1871; décédé en 1875; remplacé par J. Barbier et C. Doucet, 1876.

Saint-Prix, Cons. d'adm., 1825-1827.

Saint-Saëns, Comité d'examen de composition et de piano, 11 nov. 1871; démiss. déc. 1878. Conseil d'enseig. Études mus., 20 mai 1881; Conseil sup. d'enseig. études mus., 1896.

Salomé, Comité d'examen de solfège, 30 déc. 1884, d'orgue, 16 mai 1891 à 1896; décédé.

Samson, Comités, 20 janv. 1836; Comité d'enseig. études dram., 2 févr. 1842 à 1843, et 17 déc. 1845 à juin 1866.

Sardou (V.), Conseil d'enseig. études dram., en rempl. de C. Doucet, 3 janv. 1896.

Sauzay, Prof.; Comité d'examen de chant et de piano, 11 nov. 1871 à 1896.

Savard, Prof.; Comité d'examen de solfège, 11 nov. 1871; décédé en 1881.

Schneitzhoeffer, Prof.; Comité d'enseig., 15 fév. 1840 à 1842.

Scribe (E.), Comité d'enseig. études dram., 18 janv. 1842; décédé le 20 fév. 1861.

Second (A.), Com. Odéon; Com. étud. dram., oct. 1868 à 1870; décédé 2 juin 1887.

Serret, Comité d'examen d'harmonie et de chant, 11 nov. 1871; décédé 15 avril 1888.

Sieg (V.), Comité d'examen de solfège, 9 déc. 1896; décédé en 1899.

Silvain, Prof.; Com. d'ex. de décl. dram., 1894-1896; Cons. sup., janv. 1901.

Taffanel, Comité d'examen d'instr. à vent, en rempl. de Dauverné, 6 déc. 1875 à 1893; des cl. d'ensemble, 24 mai 1888 à 1896; Cons. sup. d'enseig. études mus., 1896.

Talbot, Prof.; Comité d'examen d'instr. à archet et des cl. d'ensemble, 16 mai 1891; de composition, 9 déc. 1896.

Thierry (Ed.), Adm. gén. du Th.-Français; Comité d'examen Études dram., 27 nov. 1859; démiss. en 1890; remplacé par H. de Lapommeraye.

Thomas (A.), Comité des Études mus. en rempl. de Meyfred, 5 mars 1849 à 1871; Directeur du Conservatoire, 1876; décédé en 1896.

Thomé, Comité d'examen d'harmonie, 24 mai 1888 à 1896.

Thiebet (R.), Com. d'ex. des cl. d'inst. à vent, 5 janv. 1901.

Tromeetta, Comité d'examen d'instr. à archet, 9 déc. 1896; décédé en mars 1898.

Tulou, Prof.; Com. d'ens., 15 fév. 1840 à 1842.

Turban (Ch.), Clarinettiste de l'Opéra et de la Soc. des concerts; Comité d'examen d'instr. à vent, 30 déc. 1884 à oct. 1900.

Van Waefelghem, Comité d'examen d'instr. à archet, 12 déc. 1899.

Vaslin, Prof.; Comité d'enseig. en rempl. de Nadermann, 11 mai 1835 à 1836.

Vaucorbeil, Direct. du th. nat. de l'Opéra; Comité d'examen de décl. lyrique, en rempl. de Halanzier, 20 déc. 1879; décédé en 1884.

Vergnet, Comité d'examen de chant, 9 déc. 1896; prof., remplacé par Escalais, 1897.

Véronge de La Nux. Voir Nux (V. P. de La).

Verroitte, Comité d'examen de solfège et des classes d'ensemble, 11 nov. 1871; décédé en 1884.

Viotti, Comité d'enseig., 24 juill. 1822-1824.

Vogt, Prof.; Comité d'enseig., en rempl. de Premier père, 21 janv. 1832 à 1834; Comité d'enseig., 24 mars 1838 à 1841; Comité d'enseig. études mus., 18 nov. 1852 à 1864; remplacé par Weckerlin; suppléant, 1864 à 1871.

Weckerlin, Comité d'enseig. Études mus., en rempl. de Vogt, 14 nov. 1864; Comité d'examen de chant, 11 nov. 1871 à 1896; de solfège, 11 nov. 1871.

Wettge, Chef de mus. de la garde républ.; Comité d'examen d'instr. à vent, 24 mai 1888.

Weyher (Mme Georges), Comité des Études dram., 1er avril 1848; décédée le 11 janv. 1867.

Widor, Comité d'examen d'orgue, 24 déc. 1878 à 1888; de composition, en rempl. de C. Franck, 16 mai 1891 à 1896; de piano, en rempl. de Th. Dubois, 16 mai 1891 à 1896; Conseil sup. d'enseig. études musicales, 1896.

Wolff (A.), Comité d'examen des classes d'ensemble, 30 déc. 1884; décédé en 1887.

Worms, Prof.; Comité d'examen de décl. dram., 1880; Conseil sup. d'enseig. études dram., 1896 à 1900.

Wormser, Comité d'examen des classes d'harmonie, 9 déc. 1896.

Zimmermann, Comité des Études mus., 30 sept. 1848; décédé, oct. 1853.

IX

PERSONNEL ADMINISTRATIF ET ENSEIGNANT, 1795-1900.

1° ÉTATS PÉRIODIQUES.

AN III (1795).

I. ADMINISTRATION.

Vinit (1792-1816), secrétaire..... 4,000f
Perreau (1795-1828), com. au secr. 600
Eler (1795-1821), bibliothécaire.... 3,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT.

Gosser (1784-1815)..... 5,000
Gretry (1795-1796)..... 5,000
Mehul (1793-1817)..... 5,000
Lesueur (1793-1802; 1818-1837)... 5,000
Cherubini (1794-1842)..... 5,000

PROFESSEURS.

1re CLASSE : 2,500 fr.

Blasius [Pierre]... (1793-1802).
Blasius [Frédéric]. (1793-1801).
Catel..... (1792-1816).
Duvernoy [Frédéric] (1790-1815).
Delcambre [Thomas] (1792-1824).
Devienne..... (1793-1803).
Guenin..... (1784-1802).
Hugot..... (1793-1803).
Kreutzer..... (1793-1826).
Levasseur..... (1793-1826).
Langlé..... (1784-1807). V. 2e classe
Lasuze..... (1783-1804).
Lefèvre [Xavier].. (1790-1824).
Ozi..... (1793-1813).
Rigel [H.-J. père] (1784-1799).
Sallantin..... (1793-1816).
Berton [H.-M.]... (1795-1816; 1818-1844).
Gavinies..... (1795-1800).
Janson [A. aîné]. (1795-1802).
Lays..... (1795-1799; 1819-1826).
Laboussaye..... (1795-1800).
Mengozzi..... (1795-1800).
Mme Montgeroult [Hélène].... (1795-1798).
Mereaux..... (1795-1797).
Persuis..... (1795-1802).
Rode..... (1795-1799; 1803-1810).
Richer..... (1795-1816).
Sejan..... (1795-1802).

2e CLASSE : 2,000 fr.

Blasius [Ignace]... (1793-1802).
Buch..... (1793-1802).
Braun..... (1794-1802).
Chelard..... (1793-1802).
Duvernoy [Charles]. (1790-1795; 1800-1816).
Duret..... (1794-1815).
Dominich..... (1793-1817).
Delcambre [Pierre]. (1793-1800).
Ernest [Assmann].. (1793-1802).
Fuchs..... (1793-1800).
Garnier..... (1793-1797).
Gebauer [M.-J.] 1er. (1793-1800).
Gebauer [F.] 2e... (1790-1802; 1824-1838).
Gobert..... (1784-1822).
Guichard..... (1784-1818).
Guthmann..... (1793-1802).
Horace..... (1792-1800).
Hardouin..... (1793-1802).
Kenn..... (1793-1802).
Langlé..... (1784-1807). V. 1re classe.
Layer..... (1793-1800).
Lefèvre [Louis].... (1793-1802; 1824-1832).
Marcillac..... (1793-1802).
Mathieu..... (1793-1802).
Méric..... (1789-1815).
Méon..... (1784-1813).
Mozin [Benoist]... (1784-1802).
Nochez..... (1784-1801).
Pagniez..... (1793-1800).
Rogat..... (1793-1817).
Rigel fils..... (1785-1797).
Simrock..... (1793-1802).
Solère..... (1793-1802).
Schwentt [Guillaume] aîné.... (1793-1802).
Schwentt [Philippe] (1793-1800).
Schneitzhœffer..... (1792-1802).
Tulou..... (1793-1799).
Vandenbrœck..... (1793-1800).
Veillard..... (1793-1802; 1803-1816).
Agus..... (1795-1798).
Adrien [A.] aîné... (1795-1802).
Aubert..... (1795-1802).
Baudiot..... (1795-1802; 1805-1827).
Duverger..... (1795-1802).
Desvignes..... (1795-1800).
Fasquel..... (1795-1802; 1806-1826).
Guérillot..... (1795-1802).
Jadin [Hyacinthe]. (1795-1802).
Jacquin..... (1795-1797).
Kretly..... (1795-1796).
Mollet..... (1795-1805).
Sponheimer..... (1795-1802).
Voisin [Charles]... (1795-1800).
Wunderlich..... (1795-1802; 1804-1816).

3e CLASSE : 1,600 fr.

Adrien [Ferdinand]. (1793-1800).
Angée..... (1793-1800).
Cornu..... (1793-1800).
Felix [Miolan].... (1793-1800).
Gallet..... (1793-1800).
Gerber..... (1793-1800).
Granier..... (1795-1800).
Hervaux..... (1793-1800).
Hardy..... (1793-1800).
Jérôme..... (1793-1800).
Legendre..... (1793-1802; 1827-1843).
Le Riche..... (1795-1800).
Laloire..... (1793-1800).
Leroux..... (1793-1800).
Mozin [André].... (1790-1800).
Paillard..... (1793-1800).
Paucher..... (1793-1800).
Rochetin..... (1793-1800).
Sarazin..... (1793-1800).
Simonet..... (1793-1798).
Schreuder..... (1793-1800).
Soleil..... (1795-1800).
Stiglitz..... (1793-1795).
Vauchelet..... (1795-1800).
Voisin [Louis].... (1793-1796).
Widerkehr..... (1789-1815).
Fournier..... (1795-1802).
Rey [Louise]..... (1795-1797).

FACTEUR DE PIANO.

Blanchet..... 720f00

4 gens de service..... 3484 26

AN V (1796-1797).

I. ADMINISTRATION.

COMMISSAIRE CHARGÉ DE L'ORGANISATION.

Sarrette (1789-1815)	5,000f
Vinit (1792-1816), secrétaire	4,000
Haurat [M.], secrétaire adjoint	2,400
Perreau (1795-1828), expeditionn.	1,800
Eler (1795-1821), bibliothécaire	3,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT.

Gossec (1784-1815)	5,000
Grétry (1795-1796)	5,000
Méhul (1793-1817)	5,000
Lesueur (1793-1802; 1818-1837)	5,000
Cherubini (1794-1842)	5,000

PROFESSEURS.

1re CLASSE : 2,500 fr.

Berton [H.-M.] (1795-1816; 1818-44)	*Accomp.*
Blasius [Frédéric] (1793-1801)	*Violon.*
Blasius [Pierre] (1793-1802)	*Violon.*
Catel (1792-1816)	*Solfège.*
Duvernoy [Frédéric] (1790-1815)	*Cor.*
Delcambre [Thomas] (1792-1824)	*Basson.*
Devienne (1793-1803)	*Flûte.*
Gavinies (1795-1800)	*Violon.*
Guenin (1784-1802)	*Violon.*
Hugot (1793-1803)	*Flûte.*
Janson (1795-1802)	*Violonc.*
Kreutzer [Rodolphe] (1793-1826)	*Violon.*
Lays (1795-1799; 1818-1826)	*Chant.*
Lahoussaye (1795-1802)	*Violon.*
Levasseur (1793-1825)	*Violonc.*
Langlé (1784-1800-1807)	*Chant.*
Lesuze (1784-1803)	*Déc. lyr.*
Lefèvre [Xavier] (1790-1824)	*Clarin.*
Mengozzi (1795-1800)	*Chant.*
Mme Montgeroult (1795-1798)	*Piano.*
Méreaux (1795-1797).	
Ozi (1793-1813)	*Basson.*
Persuis (1795-1802)	*Vocalis.*
Rode (1795; 1799-1803-1810)	*Violon.*
Richer (1795-1816)	*Chant.*
Rigel (1784-1799)	*Harm.*
Sallantin (1793-1816)	*Hautb.*
Sejan (1795-1802)	*Piano.*

2e CLASSE : 2,000 fr.

Agus (1795-1798)	*Solfège.*
Adrien [Arnold] (1795-1802)	*Chant.*
Aubert (1795-1802)	*Solfège.*
Baudiot (1795-1802; 1805-1827)	*Violonc.*
Blasius [Ignace] (1793-1802)	*Solfège.*
Buch (1793-1802)	*Cor.*
Braun (1794-1802)	*Solfège.*
Chélard (1793-1802)	*Solfège.*
X.....	
Duverger (1795-1802)	*Flûte.*
Duret (1794-1815)	*Solfège.*
Domnich (1793-1817)	*Cor.*
Desvignes (1795-1800)	*Solfège.*
Delcambre [Pierre] (1793-1800).	
Assmann [Ernest] (1793-1802)	*Solfège.*
Fasquel (1795-1802; 1806-1826)	*Solfège.*
Fuchs (1793-1800)	*Solfège.*
Garnier (1793-1797).	
Gébauer [Michel] (1793-1800)	*Solfège.*
Gébauer [F.] (1790-1802; 1824-38)	*Basson.*
Gobert (1784-1822)	*Clavec.*
Guichard (1784-1818)	*Local.*
Guerillot (1795-1802)	*Violon.*
Guthmann (1793-1802)	*Solfège.*
Horace (1792-1800)	*Solfège.*
Harbouin (1793-1802)	*Solfège.*
Jadin [H.] (1795-1802)	*Clavec.*
Jacquin (1795-1797).	
Kenn (1793-1802)	*Cor.*
Jadin [L.] (1796-1798; 1802-1815)	*Solfège.*
Langlé (1784-1807)	*Chant.*
Layer (1793-1800)	*Clarin.*
Lefèvre [L.] (1793-1802; 1824-32)	*Clarin.*
Marcilhac (1793-1802)	*Solfège.*
Mathieu (1793-1802)	*Solfège.*
Méric (1789-1815)	*Clarin.*
Meon (1785-1813)	*Solfège.*
Mollet (1795-1805)	*Solfège.*
Mozin [Benoît] (1784-1802)	*Piano.*
Nochez (1784-1801)	*Violonc.*
Pagniez (1793-1800)	*Solfège.*
Rogat (1793-1817)	*Solfège.*
Rigel fils (1785-1797)	*Harm.*
Simrock (1793-1802)	*Solfège.*
Solère (1793-1802)	*Clarin.*
Schwentt [Philippe] (1793-1800).	
Schwentt [Guillaume] (1793-1802)	*Solfège.*
Schneitzhœffer (1792-1802)	*Flûte.*
Sponheimer (1795-1802)	*Solfège.*
Tulou (1793-1799)	*Basson.*
Vandenbroek (1793-1800)	*Solfège.*
Veillard (1793-1802; 1803-1816)	*Solfège.*
Voisin [C.] (1795-1800)	*Solfège.*
Wunderlich (1795-1802; 1804-16)	*Flûte.*

3e CLASSE : 1,600 fr.

Adrien [Ferdinand] (1793-1800)	*Solfège.*
Angée (1793-1800).	
Cornu (1793-1800).	
Miolan [Félix] (1793-1800).	
Fournier (1795-1802)	*Solfège.*
Gallet (1793-1800)	*Solfège.*
Gerber (1793-1800).	
Granier (1795-1800)	*Piano.*
Hervaux (1793-1800).	
Hardy (1793-1800).	
Jérôme (1793-1800).	
Kerstenn (1795-1800).	
Legendre (1793-1802; 1827-1843)	*Solfège.*
Leriche (1795-1800).	
Laloire (1793-1800).	
Leroux (1793-1800)	*Solfège.*
Mozin [A.] (1790-1800)	*Piano.*
Paillard (1793-1800).	
Pancher (1793-1800).	
Rey [Louise] (1795-1797).	
Rochetin (1793-1800).	
Sarazin (1793-1800).	
Simonet (1793-1798).	
Soleil (1795-1800).	
Schreuder [Frédéric] (1793-1800).	
Vauchelet (1795-1800).	
X.....	
Widerkehr [Philippe] (1789-1815)	*Solfège.*

FACTEUR DE PIANO.

Blanchet [Nicolas]	1,200f
8 gens de service	8,100

AN VII (1798).

I. ADMINISTRATION.

COMMISSAIRE CHARGÉ DE L'ORGANISATION.

Sarrette (1789-1815)	5,000'
Vinit (1792-1816), secrétaire	4,000
Hautot, commis d'ordre	1,800
Perreau (1795-1828), commis	1,600
Hullard, expéditionnaire	1,600
Langlé (1784-1807), bibliothécaire	3,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT.

Gossec (1784-1815)	5,000'
Méhul (1793-1817)	5,000
Lesueur (1793-1802, 1818-1837)	5,000
Cherubini (1795-1842)	5,000
Martini (1798-1802)	5,000

PROFESSEURS.

1re CLASSE : 2,500 FRANCS.

Berton [H. M.] (1795-1816; 1818-1844)	*Harmonie.*
Blasius [F.] (1793-1801)	*Violon.*
Blasius [P.] (1793-1802)	*Violon.*
Baillot pour Rode (1799-1842)	*Violon.*
Catel (1792-1816)	*Harmonie.*
Duvernoy [F.] (1790-1815)	*Cor.*
Devienne (1793-1803)	*Flûte.*
Gaviniès (1795-1800)	*Violon.*
Guénin (1784-1802)	*Violon.*
Hugot (1793-1803)	*Flûte.*
Dugazon [Jean] (1798-1802, 1803-1809)	*Déc. lyr.*
Delcambre [Th.] (1792-1824)	*Basson.*
Janson (1795-1802)	*Violonc.*
Kreutzer [R.] (1793-1826)	*Violon.*
Lays (1795-1799; 1819-1826)	*Chant.*
Labouseye (1795-1802)	*Violon.*
Levasseur (1793-1825)	*Violonc.*
Lasuze (1784-1803)	*Déc. lyr.*
Lefèvre [Xavier] (1790-1824)	*Clarinette.*
Mengozzi (1795-1800)	*Chant.*
X.....	
X.....	
Ozi (1793-1813)	*Basson.*
Persuis (1795-1802)	*Vocalis.*
Richer (1795-1816)	*Chant.*
Rigel [H.-J.] (1785-1799)	*Accomp.*
Sallantin (1793-1816)	*Hautbois.*
Sejan [N.] (1795-1802)	*Piano.*

2e CLASSE : 2,000 FRANCS.

Assmann (1793-1802)	*Solfège.*
Adrien [A.] (1795-1802)	*Chant.*
Adam [L.] (1797-1842)	*Piano.*
Aubert (1795-1802)	*Solfège.*
Baudiot (1795-1802; 1805-1827)	*Violonc.*
Blasius [I.] (1793-1802)	*Solfège.*
Boieldieu (1798-1809; 1820-1834)	*Piano.*
Buch (1793-1802)	*Cor.*
Braun (1794-1802)	*Solfège.*
Chélard (1793-1802)	*Solfège.*
Duverger (1795-1802)	*Flûte.*
Duret (1794-1815)	*Solfège.*
Domnich (1793-1817)	*Cor.*
Delcambre [P.] (1793-1800)	
Desrignes (1795-1800)	*Solfège.*
Eler (1795-1821)	*Accomp.*
Fasquel (1795-1802; 1806-1826)	*Chant.*
Fuchs (1793-1800)	*Solfège.*
Gebauer [M.] (1793-1800)	*Solfège.*
Gebauer [F.] (1790-1802; 1823-1838)	*Basson.*
Gobert (1784-1822)	*Piano.*
Guichard (1784-1818)	*Chant.*
Guérillot (1795-1802)	*Violon.*
Guthmann (1793-1802)	*Solfège.*
Horace (1793-1800)	*Solfège.*
Hardouin (1793-1802)	*Solfège.*
Jadin [H.] (1795-1802)	*Piano.*
Keon (1793-1802)	*Cor.*
Ladurner (1797-1802)	*Piano.*
Langlé (1784-1807)	*Chant.*
Layer (1793-1800)	*Clarinette.*
Lefèvre [Louis] (1793-1802; 1824-1834)	*Clarinette.*
Marcellier (1793-1802)	*Solfège.*
Mathieu (1793-1802)	*Solfège.*
Méric (1789-1815)	*Clarinette.*
Méon (1784-1813)	*Solfège.*
Mollet (1795-1805)	*Solfège.*
Morin [B.] (1784-1802)	*Piano.*
Noches (1784-1801)	*Violonc.*
Nicodamy (1798-1800)	*Piano.*
Paguiez (1793-1800)	*Solfège.*
Rogat (1793-1817)	*Solfège.*
Simrock (1793-1802)	*Solfège.*
Solère (1793-1802)	*Clarinette.*
Schwentt [P.] (1793-1800)	
Schwentt [G.] (1793-1802)	*Solfège.*
Schneitzhoeffer (1792-1802)	*Flûte.*
Saint-Amans (1784-1792; 1798-1800)	*Vocalis.*
Sponheimer (1795-1802)	*Solfège.*
Tourette (1797-1804)	*Solfège.*
Tulou (1793-1799)	*Basson.*
Vandenbroeck (1793-1800)	*Solfège.*
Vaillard (1793-1802; 1803-1816)	*Solfège.*
Voisin [C.] (1795-1800)	*Solfège.*
Wunderlich (1795-1802; 1804-1816)	*Flûte.*

3e CLASSE : 1,600 FRANCS.

Adrien [Ferd.] (1793-1800)	*Solfège.*
Angée (1793-1800).	
Cornu (1793-1800).	
Fournier (1795-1802)	*Solfège.*
Gallet (1793-1800)	*Solfège.*
Gerber (1793-1800).	
Granier (1795-1800)	*Piano.*
Hervaux (1793-1800).	
Hardy (1793-1800).	
Jerôme (1793-1800).	
Kerstenn (1795-1800)	*Solfège.*
Le Gendre (1793-1802; 1827-1843)	*Solfège.*
Le Riche (1795-1800).	
Lakure (1793-1800).	
Leroux (1793-1800)	*Solfège.*
Mozin [A.] (1790-1800)	*Piano.*
Miolan (1793-1800)	*Flûte.*
Paillard (1793-1800).	
Pancher (1793-1800).	
X.....	
Rochelin (1793-1800).	
Sarazin (1793-1800).	
X.....	
Soleil (1795-1800).	
Schreuder [Frédéric] (1793-1800).	
X.....	
Vauchelet (1795-1800).	
Widerkehr (1789-1815)	*Pr. au ch.*

FACTEUR DE PIANOS.

Blanchet (Nicolas)	1,200'
9 gens de service	7,100

AN VIII, VENDÉMIAIRE (1799).

I. ADMINISTRATION.

COMMISSAIRE CHARGÉ DE L'ORGANISATION.

Sarrette (1789-1815)..... 5,000'

Vinit (1792-1816), secrétaire..... 4,000
Laperrière, commis d'ordre..... 1,800
Perreau (1795-1728), commis d'ord. 1,600
Hullard, expéditionnaire..... 1,500'
Langlé (1784-1807), bibliothécaire. 3,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT

(5,000 FRANCS.)

Gossec (1784-1815)..... *Comp.*
Méhul (1793-1817).
Lesueur (1793-1802; 1818-1837).
Cherubini (1794-1842).
Martini (1798-1802).

PROFESSEURS.

1re CLASSE : 2,500 FRANCS.

Berton [H. M.] (1795-1816; 1818-1844)..... *Harm. accomp.*
Blasius [F.] (1793-1801).... *Violon.*
Blasius [P.] (1793-1802).... *Violon.*
Catel (1792-1816)..... *Harm. accomp.*
Duvernoy [F.] (1790-1815).. *1er cor.*
Devienne (1793-1803)..... *Flûte.*
Delcambre [Th.] (1792-1824). *Basson.*
Dugazon (1798-1802; 1803-1809)..... *Chant déclamé.*
Gavinies (1795-1800)..... *Violon.*
Guénin (1784-1802)..... *Violon.*
Garat (1799-1823)..... *Chant.*
Hugot (1793-1803)..... *Flûte.*
Janson [A.] (1795-1802).... *Violoncelle.*
Kreutzer (1793-1826)..... *Violon.*
X.....
Laboussaye (1795-1802)..... *Violon.*
Levasseur (1793-1825)..... *Violoncelle.*
Lesueur (1784-1803)..... *Chant déclamé.*
Lefèvre [X.] (1790-1824).... *Clarinette.*
Mengozzi (1795-1800)..... *Chant.*
Ozi (1793-1813)..... *Basson.*
Persuis (1795-1802)..... *Prep. au ch. f.*
Richer (1795-1816)..... *Chant.*
Rode (1795; 1799-1803-1810). *Violon.*
Rey (1799-1802)..... *Harm. accomp.*
Sallantin (1793-1816)..... *Hautbois.*
Sejan [N.] (1795-1802)..... *Piano hommes.*

2e CLASSE : 2,000 FRANCS.

Assmann (1793-1802)..... *Pr. au ch. solf.*
Adrien [A.] (1795-1802).... *Chant femmes.*
Adam [L.] (1797-1842)..... *Piano.*
Aubert (1795-1802)..... *Pr. au chant.*
Baillot (1795-1799-1842).... *Violon.*
Blasius [I.] (1793-1802).... *Solfége hommes*
Baudiot (1795-1802; 1805-1827)..... *Violoncelle.*
Buch (1793-1802)..... *1er cors.*
Braun (1794-1802)..... *Solfége hommes*
Boieldieu (1798-1809; 1820-1828; 1834)..... *Piano hommes.*
Chélard (1793-1802)..... *Solfége femmes*
Duverger (1795-1802)..... *Flûte.*
Duret (1795-1815).....
Domnich (1793-1817)..... *2e cors.*
Delcambre [P.] (1793-1800).. *Hautbois.*
Desvignes (1795-1800)..... *Solfége hommes*
Eler (1795-1821)..... *Harm., accomp.*
Fasquel (1795-1802; 1806-1826)..... *Pr. au ch. f.*
Fuchs (1793-1800)..... *Solfége hommes*
Gébauer [M.] (1783-1800)... *Solfége femmes*
Gébauer [F.] (1790-1802; 1824-1838)..... *Basson.*
Gobert (1784-1822)..... *Piano.*
Guichard (1784-1818)..... *Chant hommes.*
Guérillot (1795-1802)..... *Violon.*
Guthmann (1793-1802)..... *Solfége hommes*
Horace (1792-1800)..... *Solfége hommes*
Hardouin (1793-1802)..... *Solfége hommes*
Jadin [H.] (1795-1802)..... *Piano femmes.*
Kenn (1793-1802)..... *2e cors.*
Ladurner (1797-1802)..... *Piano hommes.*
Langlé (1784-1807)..... *Chant.*
Layer (1792-1800)..... *Clarinette.*
Lefèvre [Louis] (1793-1802; 1824-1832)..... *Clarinette.*
Marcellac (1793-1802)..... *Solfége hommes*
Mathieu (1793-1802)..... *Solfége hommes*
Méric (1789-1815)..... *Clarinette.*
Méon (1784-1813).....
Mollet (1795-1805)..... *Pr. au ch. h.*
Mozin [B.] (1784-1802)..... *Piano hommes.*
Nochez (1784-1801)..... *Violoncelle.*
Nicodamy (1798-1800)..... *Piano hommes.*
Paguiez (1793-1800)..... *Solfége femmes.*
Plantade (1793-1807; 1815; 1818-1828)..... *Chant.*
Rogat (1793-1817)..... *Solfége femmes*
Rodolphe (1784-1795; 1798-1802)..... *Solfége hommes*
Simrock (1793-1802)..... *Solfége femmes*
Solère (1793-1802)..... *Clarinette.*
Schwentt [P.] (1793-1800)...
Schwentt [G.] (1793-1802)... *Solfége femmes*
Schneitzhoeffer (1793-1802). *Flûte.*
Saint-Amans (1784-1792; 1798-1800)..... *Pr. au ch. h.*
Sponheimer (1795-1802).... *Solfége hommes*
Tourette (1797-1804)..... *Pr. au ch. f.*
Vandenbroek (1793-1800)... *Solfége hommes*
Veillard (1793-1802; 1803-1816)..... *Solfége femmes*
Voisin [C.] (1795-1800)..... *Solfége femmes*
Wunderlich (1795-1802; 1804-1816)..... *Flûte.*

3e CLASSE : 1,600 FRANCS.

Adrien [F.] (1793-1800).... *Solfége hommes*
Angée (1793-1800).
Cornu (1793-1800).
Caillot (1799-1800).
Fournier (1795-1802)..... *Solfége hommes*
Jérôme (1793-1800).
Gallet (1793-1800)..... *Solfége femmes*
Gerber (1793-1800).
Grenier (1795-1800)..... *Pr. au chant.*
Hervaux (1793-1800).
Hardy (1793-1800).
Kerstenn (1795-1800)..... *Solfége hommes*
Legendre (1793-1802; 1827-1843)..... *Solfége hommes*
Leriche (1795-1800).
Laloire (1793-1800).
Leroux (1793-1800)..... *Solfége hommes*
Mozin [A.] (1790-1800)..... *Piano hommes.*
Miolan (1793-1800)..... *Flûte.*
Paillard (1793-1800)
Paucher (1793-1800).
Rochetin (1793-1800).
Sarazin (1793-1800).
Solesi (1795-1800).
Schreuder (1793-1800).
Vanchelet (1795-1800).
Widerkehr (1789-1815)..... *Pr. au chant.*

FACTEUR DE PIANO.

Blanchet (Nicolas)..... 1,200'

9 gens de service..... 8,260

AN VIII, GERMINAL (1800).

I. ADMINISTRATION.

Sarrette (1789-1815), directeur	6,000f
Vimit (1792-1816), secrétaire	4,000
Langlé (1784-1807), biblioth.	3,000
Laperrière, commis d'ordre	1,800
Perreau (1795-1828), expéditionn.	1,700
Hullard, expéditionnaire	1,600
Delcambre (Th.), prof. et garde du dépôt de mus. et d'instruments	600
Méric (1789-1815), prof. et garde du dépôt de mus. et d'instruments	600

I. PERSONNEL ENSEIGNANT.

INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT ET PROFESSEURS DE COMPOSITION.

Gossec (1784-1815)	5,000
Méhul (1793-1817)	5,000
Lesueur (1793-1802; 1818-1837)	5,000
Cherubini (1794-1842)	5,000
Martini (1798-1802)	5,000
Piccinni (1800)	5,000

PROFESSEURS.

1re CLASSE : 2,500 FRANCS.

Adam [L.] (1797-1842)	*Piano.*
Berton [H. M.] (1795-1816; 1818-1844)	*Harmonie.*
Blasius [P.] (1793-1802)	*Violon.*
Blasius [F.] (1794-1801)	*Violon.*
Catel (1792-1816)	*Harmonie.*
Delcambre [Th.] (1792-1824)	*Basson.*
Devienne (1793-1803)	*Flûte.*
Duguzon [J.] (1798-1802; 1803-1809)	*Déclam. lyr.*
Duvernoy [F.] (1790-1815)	*1er cor.*
Duvernoy [Ch.]. (1790-1795; 1800-1816)	*Clarinette.*
Garat (1799-1823)	*Chant.*
Gaviniès (1795-1800)	*Violon.*
Guénin (1784-1802)	*Solfège.*
Hugot (1793-1803)	*Flûte.*
Janson (1795-1802)	*Violoncelle.*
Kreutzer [R.] (1793-1826)	*Violon.*
Laboussaye (1795-1802)	*Violon.*
Lasuze (1784-1803)	*Chant.*
Lefèvre [X.] (1790-1824)	*Clarinette.*
Levasseur (1793-1825)	*Violoncelle.*
Ozi (1793-1813)	*Basson.*
Persuis (1795-1802)	*Pr. au ch.*
Plantade (1799-1807; 1815; 1818-1827)	*Chant.*
Rey [J.-B.] (1799-1802)	*Harmonie.*
Richer (1795-1816)	*Chant.*
Rode (1795; 1799-1803-1810)	*Violon.*
Rodolphe (1784-1795; 1798-1802)	*Solfège.*
Sallantin (1793-1816)	*Hautbois.*
Sejan [N.] (1795-1802)	*Orgue.*
X.....	

2e CLASSE : 2,000 FRANCS.

Adrien [A.] (1795-1802)	*Pr. au ch.*
Aubert [N.] (1795-1802)	*Solfège.*
Assmann [E.] (1793-1802)	*Solfège.*
Baillot (1795-1799-1842)	*Violon.*
Baudiot (1795-1802; 1805-1827)	*Violoncelle.*
Blasius [I.] (1793-1802)	*Basson.*
Boieldieu (1798-1809; 1820-1828; 1834)	*Piano.*
Braun (1794-1802)	*Solfège.*
Buch (1793-1802)	*1er cor.*
Chelard (1793-1802)	*Clarinette.*
Domnich (1793-1817)	*2e cor.*
Duret [Ch.] (1794-1815)	*Solfège.*
Duverger (1795-1802)	*Flûte.*
Eler (1795-1821)	*Solfège.*
Fasquel (1795-1802; 1806-1826)	*Pr. au ch.*
Fournier (1795-1802)	*Solfège.*
Gébauer [F.] (1790-1802; 1824-1838)	*Basson.*
Gobert (1784-1822)	*Solfège.*
Guérillot (1795-1802)	*Violon.*
Guichard (1784-1818)	*Chant.*
Guthmann (1793-1802)	*Trompette.*
Hardouin (1793-1802)	*Solfège.*
Jadin [H.] (1795-1802)	*Piano.*
Kenn (1793-1802)	*2e cor.*
Ladurner (1797-1802)	*Piano.*
Lefèvre [L.] (1793-1802; 1824-1832)	*Clarinette.*
Legendre (1793-1802; 1827-1843)	*Clarinette.*
Marciliac (1793-1802)	*Trombone.*
Mathieu (1793-1802)	*Serpent.*
Méon (1784-1813)	*Solfège.*
Mollet (1795-1805)	*Solfège.*
Mozin [B.] (1784-1802)	*Piano.*
Nochez (1784-1801)	*Violoncelle.*
Rogat (1793-1817)	*Basson.*
Schneitzhoeffer (1792-1802)	*Hautbois.*
Méric (1789-1815)	*Clarinette.*
Schwentt [G.] (1793-1802)	*2e cor.*
Simrock (1793-1802)	*1er cor.*
Solère (1793-1802)	*Clarinette.*
Sponheimer (1795-1802)	*Clarinette.*
Tourette (1797-1804)	*Solfège.*
Veillard (1793-1802; 1803-1816)	*Basson.*
Wunderlich (1795-1802; 1804-1816)	*Solfège.*
Widerkehr (1789-1815)	*Flûte.*

ACCORDEUR.

Blanchet (N.)	1,200f

III. GENS DE SERVICE.

7 gardiens, portiers, etc.	5,160

AN X (1801).

I. ADMINISTRATION.

Sarrette (1789-1815) direct. admin..	6,000f
Vinit (1792-1816), secrétaire	4,000
Laperrière, commis d'ordre.....	1,800
Perreau (1795-1828), expéditionn...	1,700
Hullard, expéditionnaire.....	1,600
Langlé (1784-1807), bibliothécaire..	3,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT.

Gossec (1784-1815), *composition*....	5,000f
Méhul (1793-1817).....	5,000
Lesueur (1794-1802; 1818-1837), *composition*.....	5,000f
Cherubini (1794-1842).....	5,000
Martini (1798-1802), *composition*...	5,000
Monsigny (1800-1802).....	3,500

PROFESSEURS.

1re CLASSE : 2,500 FRANCS.

Adam [L.] (1797-1842).....	*Piano hom.*.
Berton [H. M.] (1795-1816; 1818-1844).....	*Harmonie h.*
Blasius [P.] (1793-1802).....	*Violon.*
Boieldieu (1798-1809; 1820-1828; 1834).....	*Piano hom.*.
Catel (1792-1816).....	*Harmonie h.*
Delcambre [Th.] (1792-1824).	*Basson.*
Devienne (1793-1803).....	*Flûte.*
Dugazon (1798-1804; 1803-1809).....	*Chant décl.*
Duvernoy [F.] (1790-1815)...	1er *cor.*
Duvernoy [Ch.] (1790-1795; 1800-1816).....	*Solfège hom.*
Eler (1795-1821).....	*Pr. au ch. h.*
Garat (1799-1816).....	*Chant.*
Guenin (1784-1802).....	*Solfège fem.*
Hugot (1793-1803).....	*Flûte.*
Janson [A.] (1795-1802).....	*Violoncelle.*
Kreutzer [R.] (1793-1826)...	*Violon.*
Lahoussaye (1795-1802).....	*Violon.*
Lasuze (1784-1803).....	*Chant décl.*
Lefèvre [X.] (1790-1824).....	*Clarinette.*
Levasseur (1793-1825).....	*Violoncelle.*
Ozi (1793-1813).....	*Basson.*
Persuis [P.] (1795-1802).....	*Pr. au ch. f.*
Plantade (1799-1807; 1815; 1818-1827).....	*Chant.*
Rey (1799-1802).....	*Harmonie h.*
Richer (1795-1816).....	*Chant fem.*
Rode (1795; 1799-1803-1810).	*Violon.*
Rodolphe (1784-1795; 1798-1802).....	*Solfège hom.*
Sallantin (1793-1816).....	*Hautbois.*
Sejan (1795-1802).....	*Solfège hom.*

2e CLASSE : 2,000 FRANCS.

Adrien [A.] (1795-1802).....	*Pr. au ch. f.*
Aubert (1795-1802).....	*Pr. au ch. f.*
Assmann (1793-1802).....	*Solfège fem.*
Baillot (1795-1799-1842).....	*Violon.*
Baudiot (1795-1802; 1805-1817)	*Violoncelle.*
Blasius [I.] (1793-1802).....	*Solfège hom.*
Braun (1794-1802).....	*Solfège hom.*
Buch (1793-1802).....	*Solf. h. 1er cor.*
Chélard (1753-1802).....	*Solfège fem.*
Domnich (1793-1817).....	2e *cor.*
Duret (1794-1815).....	
Duverger (1795-1802).....	*Flûte.*
Fasquel (1795-1802; 1806-1826).....	*Pr. au ch. f.*
Fourniee (1795-1802).....	*Solfège hom.*
Gébauer [F.] (1790-1802; 1824-1838).....	*Solfège hom.*
Gobert (1784-1822).....	*Solfège hom.*
Guérillot (1795-1802).....	*Violon.*
Guichard (1784-1818).....	*Chant.*
Guthmann (1793-1802).....	*Solf. h. tromp.*
Grasset (1800-1816).....	*Violon.*
Hardouin (1793-1802).....	*Solfège hom.*
Kenn (1793-1802).....	*Solf. h. et 2e cor*
Ladurner (1797-1802).....	*Piano hom.*
Lefèvre [L.] (1793-1802; 1824-1832).....	*Clarinette.*
Le Gendre (1793-1802; 1827-1843).....	*Solfège hom.*
Marciliac (1793-1802).....	*Solf. h. tromb.*
Mathieu (1793-1802).....	*Solfège hom.*
Méon (1784-1813).....	
Mérie (1789-1815).....	*Clarinette.*
Mollet (1795-1805).....	*Pr. au ch. h.*
Mozin [B.] (1784-1802).....	*Piano fem.*
Norbez (1784-1801).....	*Violoncelle.*
Pradère (1800-1802; 1803-1827).....	*Piano fem.*
Rogat (1793-1817).....	*Pr. au ch. f.*
Romberg (1801-1803).....	*Violoncelle.*
Schneitzhoeffer (1792-1802)...	*Hautbois.*
Schwentt [G.] (1793-1802)....	*Solfège fem.*
Simrock (1793-1802).....	*Solfège fem.*
Solère (1793-1802).....	*Clarinette.*
Sponheimer (1795-1802).....	*Solfège hom.*
Tourette (1797-1804).....	*Pr. au ch. f.*
Veillard (1793-1802; 1803-1[illegible]).	*Solfège fem.*
Wunderlick (1795-1802; 1809-1816).....	*Flûte.*
Widerkehr (1789-1815).....	*Solfège fem.*

ACCORDEUR DE PIANOS.

Blanchet (Nicolas).....	1,200f
9 gens de service.....	6,360

AN XI (1802).

I. ADMINISTRATION.

Sarrette (1789-1815), direct. adm..	5,000f
Vinit (1792-1816), secrétaire.....	3,000
Perreau (1795-1828), expéditionn..	1,200
Bluteau, expéditionnaire.....	1,200
Langlé (1784-1807), bibliothécaire.	2,400

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT.

Gossec (1784-1815), *composition*....	4,000
Méhul (1793-1817).....	4,000
Cherubini (1794-1842).....	4,000

PROFESSEURS

(2,000 FRANCS.)

Berton [H. M.] (1795-1816; 1818-1844).....	*Harmonie.*
Catel (1792-1816).....	*Harmonie.*
Garat (1799-1823).....	*Chant.*
Richer (1795-1816).....	*Chant.*
Plantade (1799-1807; 1815; 1818-1827).....	*Chant.*
Guichard (1784-1818).....	*Chant.*
Lasuze (1784-1803).....	*Chant décl.*
Eler (1795-1821).....	*Pr. au ch. h.*
Gérard (1802-1816; 1818-1827).	*Pr. au ch. h. f.*
Jadin [L.] 1796-98; 1802-15).	*Solfège fem.*
Rode (1795; 1799-1803-1810).	*Violon.*
Kreutzer [R.] (1793-1826)....	*Violon.*
Baillot (1795-1799-1842).....	*Violon.*
Grasset (1800-1816).....	*Violon.*
Romberg (1801-1803).....	*Violoncelle.*
Levasseur (1793-1825).....	*Violoncelle.*
Adam [L.] (1797-1842).....	*Piano.*
Boieldieu (1798-1809; 1820-1828; 1834).....	*Piano.*
Lefèvre [X.] (1790-1824).....	*Clarinette.*
Duvernoy [Ch.] (1790-1795; 1800-1816).....	*Solfège hom.*
Ozi (1793-1813).....	*Basson.*
Delcambre [Th.] (1792-1824).	*Basson.*
Hugot (1793-1803).....	*Flûte.*
Devienne (1793-1803).....	*Flûte.*
Duvernoy [F.] (1790-1815)...	1er *cor.*
Domnich (1793-1817).....	2e *cor.*
Sallantin (1793-1816).....	*Hautbois.*
Mollet (1795-1805).....	*Pr. au ch. h.*
Tourette (1797-1804).....	*Pr. au ch. f.*

(1,200 FRANCS.)

Widerkehr (1789-1815).....	*Solfège fem.*
Gobert (1784-1822).....	*Solfège hom.*
Rogat (1793-1817).....	*Pr. au ch. f.*
Méon (1784-1813).....	*Prof. surr. cl.*
Duret (1794-1815).....	*Solf. surr. cl.*
Mérie (1789-1815).....	*G. dépôt mus.*

ACCORDEUR DE PIANOS.

Blanchet (Nicolas).....	600f
7 gens de service.....	3,800

AN XIV (1805).

I. ADMINISTRATION.

Sarrette (1789-1815), direct.-admin.	5,000f
Vinit (1792-1816), secrétaire	3,000
Perreau (1795-1828), expéditionn.	1,200
Darsin, expéditionnaire	1,200
Langlé (1784-1807), bibliothécaire	2,400

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT.

Gossec (1784-1815)	4,000
Méhul (1793-1817)	4,000
Cherubini (1795-1842)	4,000

PROFESSEURS.

(2,000 FR.)

Berton [H.-M.], (1795-1816; 1818-1844)	*Harmonie.*
Catel (1792-1816)	*Harmonie.*
Garat (1799-1823)	*Chant.*
Richer (1795-1816)	*Chant.*
Plantade (1799-1807; 1815; 1818-1827)	*Chant.*
Guichard (1784-1818)	*Declam. lyr.*
Dugazon [J.] (1798-1802; 1803-1809)	*Declam. lyr.*
X...	
Eler (1795-1821)	*Prép. au chant.*
Gérard (1802-1816; 1818-1827)	*Chant.*
Jadin [L.] (1796-1798; 1802-1815)	*Piano.*
Rode (1795; 1799-1803-1810)	*Violon.*
Kreutzer [R.] (1793-1826)	*Violon.*
Baillot (1795-1799-1842)	*Violon.*
Grasset (1800-1816)	*Violon.*
X...	
Levasseur (1793-1825)	*Violoncelle.*
Adam [L.] (1797-1842)	*Piano.*
Boieldieu (1798-1809), [remplacé par Pradher]	*Piano.*
Lefevre [X.] (1790-1824)	*Clarinette.*
Duvernoy [Ch.] (1790-1799; 1810-1816)	*Clarinette.*
Ozi (1793-1813)	*Basson.*
Delcambre [Th.] (1792-1824)	*Basson.*
Wunderlich (1795-1802; 1804-1816)	*Flûte.*
Duvernoy [F.] (1790-1815)	*Cor.*
Domnich (1793-1817)	*Cor.*
Sallantin (1793-1816)	*Hautbois.*
X...	

(1,200 FRANCS.)

Veillard (1793-1802; 1803-1816)	
Widerkehr (1789-1815)	*Solfége.*
Gobert (1784-1822)	*Solfége.*
Rogat (1793-1817)	*Solfége.*
Méon (1784-1813)	*Solf. et surv. cl.*
Duret (1794-1815)	*Solf. et surv. cl.*
Méric (1789-1815)	*Garde musique.*

ACCORDEUR DE PIANOS.

Blanchet (Nicolas)	600f
7 gens de service	3,800

1808.

I. ADMINISTRATION.

Sarrette (1789-1815), directeur	5,000f
Vinit (1792-1816) secrétaire	3,000
Méon (1784-1813) surv. pol. des cl.	1,200
Duret (1794-1815), surv. pol. des cl.	1,200
Roze (1807-1819), bibliothécaire	2,400
Méric (1789-1815), dép. de mus. cl.	1,200
Perreau (1795-1828), expéditionn.	1,200
Darsin, expéditionnaire	1,200

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT.

Gossec (1784-1816), *composition*	4,000
Méhul (1793-1817), *composition*	4,000
Cherubini (1795-1842)	4,000

PROFESSEURS.

(2,000 FR.)

Berton [H.-M.] (1795-1816; 1818-1844)	*Harmonie.*
Catel (1792-1816)	*Harmonie.*
Garat (1799-1823)	*Chant.*
Richer (1795-1816)	*Chant.*
Guichard (1784-1818)	*Declam. lyr.*
X...	
Monvel (1807-1811)	*Declam. dram.*
Dugazon [J.] (1798-1802; 1803-1809)	*Declam. dram.*
Dazincourt (1807-1809)	*Declam. dram.*
Lafon (1807-1816; 1818-1828; 1830-1834)	*Déclam. dram.*
Desprenaux (1807-1815)	*Maintien.*
Eler (1795-1821)	*Solfége.*
Gerard (1802-1816; 1818-1827)	*Chant.*
Jadin (1796-1798; 1802-1815)	*Piano.*
Rode (1795; 1799-1803-1810)	*Violon.*
Kreutzer [R.] (1793-1826)	*Violon.*
Baillot [Gerard à sa place] (1790-1842)	*Violon.*
Grasset (1800-1816)	*Violon.*
Levasseur (1793-1825)	*Violoncelle.*
Baudiot (1795-1802; 1805-1827)	*Violoncelle.*
Adam [L.] (1797-1842)	*Piano.*
Pradère (en remp. Boieldieu)	*Piano.*
Lefèvre [X.] (1790-1824)	*Clarinette.*
Duvernoy [Ch.] (1790-1795; 1800-1816)	*Clarinette.*
Ozi (1793-1813)	*Basson.*
Delcambre [Th.] (1792-1824)	*Basson.*
Wunderlich (1795-1802 1804-1816)	*Flûte.*
Duvernoy [F.] (1790-1815)	*Cor.*
Domnich (1793-1817)	*Cor.*
Sallantin (1793-1816)	*Hautbois.*

(1,200 FRANCS.)

Veillard (1793-1802; 1803-1816)	*Solfége.*
Widerkehr (1789-1815)	*Solfége.*
Gobert (1784-1822)	*Solfége.*
Rogat (1793-1817)	*Solfége.*
Pasquel (1795-1802; 1806-1826)	*Solfége.*

ADJOINTS AUX PROFESSEURS.

Roland (1807-1811), *chant*	1,200
Butignot (1807-1816), *chant*	1,200
Despéramons (1807-1811), *chant*	»
Habenock (1808-1816; 1825-1848) violon	600

ACCORDEUR DE PIANOS.

Blanchet (Nicolas)	600
7 gens de service	

1810.

I. ADMINISTRATION.

Sarrette (1789-1815), directeur....	5,000f
Méon (1789-1813), surv. pol. des cl.	1,200
Duret (1784-1815), surv. pol. des cl.	1,200
Méric (1789-1815), dép. mus. des cl.	1,200
Vinit (1792-1816), secrétaire.....	3,000
Perreau (1795-1828), expéditionn...	1,200
Darsin, expéditionnaire.....	1,200
Roze (1807-1819), bibliothécaire...	2,400

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

INSPECTEURS DE L'ENSEIGNEMENT.

Gossec (1784-1815), *composition*....	4,000
Méhul (1793-1817).....	4,000
Cherubini (1794-1842).....	4,000

PROFESSEURS.

(2,000 FR.)

Berton [H.-M.] (1795-1816; 1818-1824).....	*Harmonie.*
Catel (1792-1816).....	*Harmonie.*
Garat (1799-1823).....	*Chant.*
Richer (1795-1816.....	*Chant.*
Guichard 1784-1818.....	*Déclam. lyr.*
X...	
Monvel (1807-1811).....	*Déclam. dram.*
Fleury (1809-1814; 1816-1818)	*Déclam. dram.*
Talma (1809-1815).....	*Déclam. dram.*
Lafond (1807-1816; 1818-1828; 1830-1831).....	*Déclam. dram.*
Baptiste [A.] (1809-1827)...	*Déclam. lyr.*
Despréaux (1807-1815)... .	*Maintien.*
Fler (1795-1821).....	*Solfège.*
Gérard (1802-1816: 1818-1827).....	*Chant.*
Jadin [L.] (1796-1798; 1802-1818).....	*Piano.*
Rode (1795; 1799-1803-1810)	*Violon.*
Kreutzer [R.] (1793-1826)..	*Violon.*
Baillot (1795-1799-1842)...	*Violon.*
Grasset (1800-1816).....	*Violon.*
Levasseur (1793-1825).....	*Violoncelle.*
Baudiot (1795-1802; 1805-1827).....	*Violoncelle.*
Adam [L.] (1797-1842)....	*Piano.*
Boieldieu (1798-1809; 1820-1828; 1834). Pradher (1800-1802; 1803-1837).	*Piano.*
Lefèvre [X.] (1790-1824)...	*Clarinette.*
Duvernoy [Ch.] 1790-1795; 1800-1816).....	*Clarinette.*
Ozi (1793-1813).....	*Basson.*
Delcambre [Th.] (1792-1824)	*Basson.*
Wunderlich (1795-1802; 1804-1816).....	*Flûte.*
Duvernoy [F.] (1790-1815)..	*Cor.*
Domnich (1793-1817).....	*Cor.*
Sallantin (1793-1816).....	*Hautbois.*

(1,200 FRANCS.)

Veillard (1793-1802; 1803-1816).....	*Solfège.*
Widerkehr (1789-1815)....	*Solfège.*
Gobert (1784-1822).....	*Solfège.*
Rogat (1793-1817).....	*Solfège.*
Fasquel (1795-1802; 1806-1826).....	*Solfège.*

ADJOINTS AUX PROFESSEURS.

Roland (1807-1811), *chant*.....	#
Butignot (1807-1816), *chant*.....	1,200f
Despéramons (1807-1811), *chant*...	1,200
Habeneck (1808-1816; 1825-1848) *violon*.....	1,200

LANGUES ET HISTOIRE.

Klor (1806-1816).....	#
Blanchet, accordeur de pianos.....	600
8 gens de service.....	#

1815 (JANVIER).

I. ADMINISTRATION.

X..., administrateur comptable....	3,000f
Vinit (1792-1816), secrétaire.....	4,000
Perreau (1795-1828), bur. des cl...	1,200
Bienfait (secrétariat).....	1,200
Roze (1807-1819) bibliothécaire....	2,400
Perne, bibliothécaire adjoint.....	#
Duret (1784-1815), surveillant....	1,200
X..., surveillant.....	1,200
Méric (1789-1815), dépôt des classes	1,200

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Gossec (1784-1815)	5,000
Méhul (1793-1817).....	5,000
Cherubini (1794-1842).....	5,000
Catel (suppléant: voir harmonie)....	#

HARMONIE.

Catel (1792-1816).....	2,000
Berton [H.-M.] (1795-1816; 1818-1824).....	2,000
Perne, adjoint (1814-1822).....	1,200

SOLFÈGE.

Fler (1795-1821).....	2,000
Widerkehr (1789-1815).....	1,200
Gobert (1784-1822).....	1,200
Rogat (1793-1817).....	1,200f
Veillard (1793-1802; 1803-1816)...	1,200
Fasquel (1795-1802; 1803-1826)...	1,200
Blangy, répétiteur (1813-1815).....	600

CHANT.

Richer (1795-1816).....	2,000
Garat (1799-1823).....	2,000
Guichard (1784-1818).....	2,000
Plantade (1799-1807; 1815; 1825-1827).....	2,000
Gérard (1802-1816; 1818-1827)....	2,000
Butignot, adjoint (1807-1816).....	1,200
Henry, repétiteur (1813-1816; 1835-1842).....	600

PIANO.

Adam [L.] (1797-1852).....	2,000
Jadin (1796-1798; 1802-1815).....	2,000
Pradher (1800-1802; 1803-1827)...	1,200

VIOLON.

Kreutzer [R.] (1793-1826).....	2,000
Baillot (1795-1799-1842).....	2,000
Grasset (1800-1816).....	2,000
Habeneck, adjoint (1808-1816; 1825-1848).....	1,200

VIOLONCELLE.

Levasseur (1793-1825).....	2,000
Baudiot (1795-1802; 1805-1827)...	2,000
Duport (1813-1815).....	1,200

INSTRUMENTS À VENT.

FLÛTE : Wunderlich (1795-1802; 1804-1816).....	2,000f
HAUTBOIS : Sallantin (1793-1816)...	2,000
CLARINETTE : Lefèvre [X.] (1790-1824)	2,000
Duvernoy [Ch.] (1790-1795; 1800-1816)...	2,000
COR : Duvernoy [F.] (1790-1815)...	2,000
Domnich (1793-1817).....	2,000
BASSON : Delcambre [Th.] (1792-1824)	2,000

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Talma (1809-1815).....	2,000
Saint-Prix (1814-1827)	2,000
Lafon (1807-1816; 1818-1828; 1830-1831).....	2,000
Baptiste [A.] (1809-1827).....	2,000
Saint-Fal (1813-1816).....	2,000
Michelot (1813-1819; 1825-1831; 1836-1851).....	2,000

DANSE ET PLACEMENT DU CORPS.

Despréaux (1807-1815).....	2,000

LANGUES ET HISTOIRE.

Fabre (1815).....	3,000
Klor (1808-1816).....	2,000

FACTEUR DE PIANOS.

Blanchet (Nicolas).....	600
5 gens de service.....	2,800

1815 (Octobre).

I. ADMINISTRATION.

Sarrette, directeur	8,000f
Vinot (1792-1816), secrétaire	4,000
Perreau (1795-1828), bureau des cl.	1,200
Bienfait, secrétariat	1,200
Duret (1784-1815), surveillant	1,200
X..., surveillant	1,200
Méric (1789-1815), dépôt des classes.	1,200
Rose (1807-1819), bibliothécaire	2,400
Perne, bibliothécaire adjoint	2

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Gossec (1784-1815)	5,000
Méhul (1793-1817)	5,000
Cherubini (1795-1842)	5,000
Catel (suppléant; v. *harmonie*)	2

HARMONIE.

Catel (1792-1816)	2,000
Berton [H.-M.] (1791-1816; 1818-1824)	2,000
Perne, adjoint (1814-1822)	1,200

SOLFÈGE.

Eler (1795-1821)	2,000
Wederkehr (1789-1815)	1,200
Gobert (1784-1822)	1,200
Rogat (1793-1817)	1,200
Veillard (1798-1802; 1803-1816)	1,200f
Fasquel (1795-1802; 1806-1826)	1,000
Blangy, repétiteur (1813-1815)	600

CHANT.

Richer (1795-1816)	2,000
Garat (1799-1823)	2,000
Guichard (1784-1818) [*chant. déc.*]	2,000
Plantade (1799-1807; 1815-1816; 1818-1827)	2,000
Gérard (1802-1816; 1818-1827)	2,000
Butignot, adjoint (1807-1816)	1,200
Henry, répét. (1813-1816; 1842)	600

PIANO.

Adam [L.] (1797-1842)	2,000
Jadin (1796-1798; 1802-1815)	2,000
Pradher (1800-1802; 1803-1827)	2,000

VIOLON.

Kreutzer [R.] (1793-1826)	2,000
Baillot (1795-1799-1842)	2,000
Grasset (1800-1816)	2,000
Habeneck, adjoint (1808-1816; 1825-1838)	1,200

VIOLONCELLE.

Levasseur (1793-1825)	2,000
Baudiot (1795-1802; 1805-1827)	2,000
Duport (1813-1815)	2,000

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Wunderlich (1795-1802; 1808-1816)	2,000f
Hautbois : Sallantin (1793-1816)	2,000
Clarinette : Lefèvre [X.] (1790-1824).	2,000
Duvernoy [Ch.] (1790-1796; 1800-1816)	2,000
Cor : Duvernoy [F.] (1790-1815)	2,000
Domnich (1793-1817)	2,000
Basson : Delcambre [Th.] (1792-1824).	2,000

DÉCLAMATION.

Talma (1809-1815)	2,000
Saint-Prix (1814-1827)	2,000
Lafon (1807-1816; 1818-1828; 1836-1831)	2,000
Baptiste [A.] (1809-1827)	2,000
Saint-Fal (1813-1816)	2,000
Michelot (1813-1819; 1825-1831; 1836-1851)	2,000

DANSE ET PLACEMENT DU CORPS.

Despréaux (1807-1815)	2,000

LANGUES ET HISTOIRE.

Klor (1808-1816)	2,000

ACCORDEUR DE PIANO.

Blanchet (Nicolas)	600
5 gens de service	2,800

1816.

I. ADMINISTRATION.

Perne (1814-1822), inspecteur gén.	2,000f
Rose (1807-1819), bibliothécaire	2,000
Golvin (1816-1827), comm. à la bibl.	600
Perreau (1795-1828), gardien d'inst., bureau de service	800

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Cherubini (1794-1842), *style et genre.*	3,000
Méhul (1793-1817), *style et genre*	3,000
Eler (1795-1821), *fugue et contrep.*	2,000

HARMONIE.

Hommes : Dourlen (1816-1842)	1,200
Accomp. : Daussoigne (1816-1827)	600

SOLFÈGE.

Henry (1813-1842) [*hommes*]	1,000
Rogat, adjoint (1793-1817) [*hommes*].	600
Fasquel, adj. (1795-1802; 1806-1826)	600
Veillard, adjoint (1793-1802; 1803-1816) [*femmes*]?	600
Mlle Goblin, repétiteur (1816-1842) [*femmes*]	300
Gobert (1784-1822) [*femmes*]	1,000f
Halévy, rep. (1816-1862) [*hommes*].	300

CHANT.

Crivelli (*n'est pas entré*)	2,000
Blangini (1816-1828), *art du chant.*	2,000
Garat (1799-1823), *perfectionnement.*	2,000

VOCALISATION.

Boulanger, répétiteur (1816-1820)	600
De Garaudé, répétiteur (1816-1839).	600

OPÉRA-COMIQUE.

Martin (1816-1818; 1832-1837)	2,000
Guichard (1784-1818), *chant déclamé.*	1,800

PIANO.

Hommes :	
Pradher (1800-1802; 1803-1827)	1,500
Zimmermann, adjoint (1816-1848)	500
Femmes :	
Adam [L.] (1797-1842)	1,500
Mlle Michu, repét. (1816-1828)	500

VIOLON.

Baillot (1795-1799-1842)	1,500
Kreutzer aîné (1790-1826)	1,500

VIOLONCELLE.

Baudiot (1795-1802; 1805-1827)	1,500f
Levasseur (1793-1825)	1,500

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Guillou (1816-1828)	1,200
Hautbois : Vogt (1816-1853)	1,200
Clarinette : Lefèvre [X.] (1790-1824).	1,200
Basson : Delcambre [Th.] (1792-1824)	1,200
Cor : Domnich (1793-1817)	1,200
Dauprat, répét. (1816-1842)	600

DÉCLAMATION.

Fleury (1809-1814; 1816-1818), *com.*	2,000
Saint-Prix (1814-1827), *tragédie*	2,000
Michelot (1813-1819; 1825-1831; 1836-1851)	1,500
Baptiste aîné (1809-1827)	1,500

MAINTIEN DU CORPS.

Milon (1816)	1,200

ACCORDEUR.

Blanchet père	300

III. GENS DE SERVICE.

4 gardiens, concierges, etc.	1,800

1817.

I. ADMINISTRATION.

Perne (1814-1822), inspect. gén.... 2,400f
Roze (1807-1819), bibliothécaire... 2,000
Golvin (1816-1827), comm. à la bibl. 800
Théodore, comm. du bur. de l'insp. 600
Perreau (1795-1828), gard. d'instr., bureau de service..... 1,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Cherubini (1795-1842), *style et genre.* 3,000
Méhul (1793-1817), *style et genre*.. 3,000
Eler (1795-1821), *fugue et contrep.*. 2,000

HARMONIE.

Hommes :
Dourlen (1816-1842)..... 1,500
Accompagnement pratique :
Daussoigne (1816-1827)..... 800

SOLFÈGE.

Henry (1813-1842) [*femmes*]..... 1,000
Roget, adjoint (1793-1817)..... 600
Fasquel, adjoint (1795-1802; 1806-1826)..... 600
Mlle Goblin, répét. (1816-1842).... 500
Gobert (1784-1822) [*hommes*]..... 1,000
Halévy, répét. (1816-1822)..... 500
Saint-Aubin, rép. des rôles et accomp. (1817-1840)..... 1,000f

CHANT.

Blangini (1816-1828), *art du chant*.. 2,000
Garat (1799-1823), *perfectionnement.* 2,000

VOCALISATION.

Boulanger (1816-1820)..... 1,000
De Garaude (1816-1839)..... 1,000
Ponchard (1817-1856)..... 1,000

OPÉRA-COMIQUE.

Chant déclamé :
Martin (1816-1818; 1832-1837)... 2,000
Guichard (1784-1818)..... 1,800

PIANO.

Hommes :
Pradher (1800-1802; 1803-1827)... 1,500
Zimmermann, adj. (1816-1848).... 800
Femmes :
Adam [L.] (1797-1842)..... 1,500
Mlle Michu, adjoint (1816-1828).... 600

VIOLON.

Kreutzer [R.] (1793-1826)..... 1,500
Baillot (1795-1799-1842)..... 1,500

VIOLONCELLE.

Baudiot (1795-1802; 1805-1827).. 1,500
Levasseur (1793-1825)..... 1,500

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Guillou (1816-1828).... 1,200f
Hautbois : Vogt (1816-1893)..... 1,200
Clarinette : Lefèvre [X.] (1790-1824). 1,500
Basson : Delcambre [Th.] (1792-1824)..... 1,500
Cor : Domnich (1793-1817)..... 1,500
Dauprat, adj. (1816-1842)... 800

DÉCLAMATION SPÉCIALE.

Fleury (1809-1814; 1816-1818)... 2,000
Saint-Prix (1814-1827)..... 2,000
Michelot (1813-19; 1825-31; 1836-51). 1,500
Déclam. lyrique, tragique et comique :
Baptiste aîné (1809-1827)..... 1,800

MAINTIEN DU CORPS.

Deshayes (1817-1831-1846)..... 1,200

LANGUE ET VERSIFICATION.

Cros (1817-1831)..... 1,500

ACCORDEUR.

Blanchet père (1793-1818)..... 400

III. GENS DE SERVICE.

3 gardiens, concierge, etc..... 1,600

1818.

I. ADMINISTRATION.

Perne (1814-1822), inspect. gén.... 3,000f
Roze (1807-1819), bibliothécaire... 2,000
Golvin (1816-1827), comm. à la bibl. 900
Perreau (1795-1828), gard. d'inst., bureau de service..... 1,200
Théodore, comm. du bur. de l'insp.. 800

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Cherubini (1795-1842), *style et genre.* 3,000
Berton (1795-1816; 1818-1844), *style et genre*..... 3,000
Lesueur (1793-1802; 1818-1837), *composition idéale*..... 3,000
Eler (1795-1821), *fugue*..... 2,000
Reicha (1818-1836), *fugue*..... 1,500

HARMONIE.

Hommes : Dourlen (1816-1842)..... 1,500
Accomp. : Daussoigne (1816-1827).. 1,000

SOLFÈGE.

Henry (1813-1842) [*femmes*]..... 1,000
Fasquel, adj. (1795-1802; 1806-1826). 800
Mlle Goblin, répét. (1816-1842).... 600
Gobert (1784-1822) [*hommes*]..... 1,000
Halévy, adjoint (1816-1862)..... 800
Goblin, répét. (1818-1864)..... 600
Saint-Aubin, rép. des rôles et accomp. (1817-1840)..... 1,000

CHANT.

Blangini (1816-1828)..... 2,000f
Plantade (1795-1807; 1815; 1818-1827)..... 2,000
Gérard (1802-1816; 1818-1827)... 2,000
Garat (1799-1823), *perfectionnement.* 2,000

VOCALISATION.

Boulanger (1816-1820)..... 1,000
De Garaudé (1816-1839)..... 1,000
Ponchard (1817-1856)..... 1,000

GRAND-OPÉRA.

Lays (1795-99; 1818-26), *art du chant.* 2,000
Déclam. lyrique, tragique et comique :
Lainez (1818-1822)..... 2,000
Baptiste aîné (1809-1827)..... 2,000

OPÉRA-COMIQUE.

Chant déclamé :
Martin (1816-1818; 1832-1837)... 2,000
Guichard (1784-1818)..... 1,800

PIANO.

Hommes :
Pradher (1800-1802; 1803-1827).. 1,500
Zimmermann, adjoint (1816-1848). 800
Femmes :
Adam (1797-1842)..... 1,500
Mlle Michu, adjoint (1816-1828).... 800

VIOLON.

Kreutzer aîné (1793-1826)..... 1,500
Baillot (1795-1799-1842)..... 1,500

VIOLONCELLE.

Baudiot (1795-1802; 1805-1827)... 1,500
Levasseur (1793-1825)..... 1,500

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Guillou (1816-1828)..... 1,200f
Hautbois : Vogt (1816-1853)..... 1,200
Clarinette : Lefèvre [X.] (1790-1824). 1,500
Basson : Delcambre [Th.] (1792-1824). 1,500
Cor : Dauprat (1816-1842)..... 1,200

DÉCLAMATION.

Fleury (1809-1814; 1816-1818)... 2,000
Saint-Prix (1814-1827)..... 2,000
Michelot (1813-1819; 1825-1831; 1836-1851)..... 1,500
Cossard, repét. (1818-1828)..... 800
Provost, rép. (1818-1826; 1836-1862). 800

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

MAINTIEN DU CORPS.

Deshayes (1817-1831-1846)..... 1,200

ESCRIME.

Lamotte (1818-1821)..... 1,000

LANGUE ET VERSIFICATION.

Cros (1817-1831)..... 1,500

ACCORDEURS.

Blanchet père..... 400
Blanchet fils..... "

III. GENS DE SERVICE.

4 gardiens, concierge, etc..... 2,800

1819.

I. ADMINISTRATION.

Perne (1814-1822), insp. général .. 3,500f
Roze (1807-1819), bibliothécaire ... 2,000
Golvin (1816-1827), com. à la bibl. 1,000
Perreau (1791-1828), gard. d'inst.. 1,200
Rety (1819-1867), com. à la bibl.. 900

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Cherubini (1794-1842), *style et genre*. 3,000
Berton (1795-1816; 1818-1844), *id.* 3,000
Lesueur (1793-1802; 1818-1837), *c. id.* 3,000
Eler (1795-1821), *fugue*..... 2,000
Reicha (1818-1836), *fugue*..... 1,500

HARMONIE.

Hommes : Dourlen (1816-1842)..... 1,500
Accomp. : Daussoigne (1816-1827).... 1,200

SOLFÈGE.

Henry (1813-1842), *femmes*..... 1,000
Fasquel, adj. (1795-1802; 1806-1826). 800
Mlle Goblin, répét. (1816-1842) ... 600
Gobert (1784-1822), *hommes*..... 1,200
Halevy, adjoint (1816-1862)..... 800
Goblin, répét. (1818-1864)..... 600

CHANT.

Blangini (1816-1828)..... 2,000
Plantade (1795-1807; 1815, 1818-1827)..... 2,000
Gérard (1802-1816; 1818-27), rec.. 2,000
Bordogni (1819-1823; 1830-1856). 2,000

VOCALISATION.

Garat (1799-1823), *chant*..... 2,000f
Boulanger (1816-1820)..... 1,000
De Garaudé (1816-1839)..... 1,000
Ponchard (1817-1856)..... 1,500

GRAND OPÉRA.

Lays (1795-1799; 1818-1826), *chant*. 2,000
Baptiste aîné (1809-1827)..... 2,000
Lainez (1818-1822)..... 2,000

ÉTUDE DES RÔLES.

Saint-Aubin (1817-1840)..... 1,200

PIANO.

Hommes :
Pradher (1800-1802; 1803-1827).. 1,500
Zimmermann (1816-1848)..... 800
Femmes :
Adam (1797-1842)..... 1,500
Mme Michu (1816-1828)..... 800

ORGUE.

Benoist (1819-1872)..... 1,500

VIOLON.

Kreutzer aîné (1793-1826)..... 1,500
Baillot (1795-1799-1842)..... 1,500

VIOLONCELLE.

Baudiot (1795-1802; 1805-1827).. 1,500
Levasseur (1793-1825)..... 1,500

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Guillou (1816-1828)..... 1,500
Hautbois : Vogt (1816-1853)..... 1,500f
Clarinette : Lefevre [X.] (1790-1824). 1,500
Basson : Delcambre [Th.] (1792-1824). 1,500
Cor : Dauprat (1816-1842)..... 1,500

DÉCLAMATION.

Saint-Prix (1813-1827)..... 2,000
Michelot (1813-1819; 1825-1831; 1836-1851)..... 1,800
Lafon (1807-1816; 1818-1828; 1830-1831)..... 2,000
Cossard, répét. (1818-1828)..... 800
Prevost, rép. (1818-1826; 1836-1862). 800

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

MAINTIEN DU CORPS.

Dehayes (1817, 1831, 1836)..... 1,200

ESCRIME.

Lamotte (1818-1821)..... 1,000

LANGUE ET VERSIFICATION FRANÇAISE.

Cros (1817-1831)..... 1,500

ACCORDEURS.

Blanchet fils..... 500
Cosyn (orgue)..... 200

III. GENS DE SERVICE.

4 gardiens, concierge, etc..... 2,800

1820.

I. ADMINISTRATION.

Perne, insp. général et bibliothécaire. 4,500f
Golvin (1816-1827), com. à la bibl. 1,100
Perreau (1795-1828), gardien d'inst. 1,200
Rety (1819-1867), com. à la bibl.. 1,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Cherubini (1794-1842), *style et genre*. 3,000
Berton [H.-M.] (1795-1816; 1818-1844), *style et genre*..... 3,000
Lesueur (1798-1802; 1818-1837), *c. id.* 3,000
Eler (1795-1821), *fugue*..... 2,000
Boieldieu (1798-1809; 1820-1834). 2,000
Reicha (1818-1836), *fugue*..... 1,800

HARMONIE.

Hommes : Dourlen (1816-1842)..... 1,500
Femmes : Daussoigne (1816-1827)... 1,500

SOLFÈGE.

Henry (1813-1842), *femmes*..... 1,200
Fasquel, adj. (1795-1802; 1806-1826). 800
Mlle Goblin, répét. (1816-1842) ... 600
Gobert (1784-1822), *hommes*..... 1,200
Halevy, adjoint (1816-1862)..... 800
Goblin, répét. (1818-1864)..... 600
Amédée, adjoint (1820-1831)..... 800
Le Borne, adjoint (1820-1866)..... 800

CHANT.

Blangini (1816-1828)..... 2,000
Plantade (1795-1807, 1815, 1818-1827), *vocal. et préparation*..... 2,000f
Gerard (1802-1816; 1818-1827)... 2,000
Bordogni (1819-1823; 1830-1856). 2,000

VOCALISATION.

Garat (1799-1823), *chant*..... 2,000
Berton [H.-F.] (1820-1828)..... 1,000
De Garaudé (1816-1839)..... 1,000
Ponchard (1817-1856)..... 2,000

GRAND OPÉRA.

Lays (1795-1799; 1818-26), *chant*. 2,000
Baptiste aîné (1809-1827), *décl. lyr.* 2,000
Lainez (1818-1822), *decl. lyr.*..... 2,000

ÉTUDES DES RÔLES.

Saint-Aubin (1817-1840)..... 1,500

PIANO.

Hommes :
Pradher (1800-1802; 1803-1827).. 1,500
Zimmermann (1816-1848)..... 1,200
Femmes :
Adam (1797-1842)..... 1,500
Mme Michu (1816-1828), adjoint... 1,000

ORGUE.

Benoist (1819-1872)..... 1,500

VIOLON.

Kreutzer aîné (1793-1826)..... 1,500
Baillot (1795-1799-1842)..... 1,500

VIOLONCELLE.

Baudiot (1795-1802; 1805-1827).. 1,500
Levasseur (1793-1825)..... 1,500

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Guillou (1816-1828)..... 1,500
Hautbois : Vogt (1816-1853)..... 1,500
Clarinette : Lefevre [X.] (1790-1824). 1,500
Basson : Delcambre (1792-1824).... 1,500
Cor : Dauprat (1816-1842)..... 1,500

DÉCLAMATION.

Saint-Prix (1814-1827)..... 2,000
Granger (1819-1825)..... 2,000
Lafon (1807-16; 1818-28; 1830-31). 2,000
Cossard, rép. (1818-1828)..... 800
Provost, rép. (1818-1826; 1836-1862). 800

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

MAINTIEN DU CORPS.

Deshays (1817-1846)..... 1,200

ESCRIME.

Lamotte (1818-1821)..... 1,200

LANGUE ET VERSIFICATION FRANÇAISE.

Cros (1817-1831)..... 1,500

ACCORDEURS.

Blanchet fils..... 500
Cosyn (orgue)..... 200

III. GENS DE SERVICE.

4 gardiens, concierge, etc..... 3,100

1822.

I. ADMINISTRATION.

Cherubini, directeur (1796-1842).. 6,000f
D'Henneville, ch. du m. (1822-1849). 2,400
Gelvin, secrétaire (1816-1827)..... 1,200
Perreau, commis (1795-1828)..... 1,500
Mesplet, surveillant (1821-1831)... 1,500
Tariot, surveillant pensionnat..... 1,800
Perne, bibliothécaire (1814-1822).. #
Rety, com. à la bibl. (1819-1867)... 1,200

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION LYRIQUE ET STYLE.

Lesueur (1793-1812; 1818-1837)... 3,000
Berton [H.-M.] (1795-1816; 1818-44). 3,000
Boieldieu (1798-1809; 1820-28; 1834) 3,000

CONTREPOINT ET FUGUE.

Reicha (1818-1836)..... 2,000
Fétis (1821-1833)..... 1,800

Classe préparatoire.

Barbereau, rép. de Reicha (1818-1836) #

HARMONIE.

Dourlen (1816-1842)..... 1,500

ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE.

Danseoigne (1816-1827)..... 1,500

CLASSE DE BASSE CHIFFRÉE.

Mme Poulon, répét. de Danseoigne (1822-1825)..... #

SOLFÈGE.

Hommes :

Fasquel (1795-1802; 1806-1826).. 1,200
Amédée (1820-1831)..... 1,200
Halévy, prof. adjoint (1816-1862).. 800
Leborne, prof. adjoint (1820-1866). 800
Kuhn, prof. adjoint (1822-1848)... 800
Goblin, répétiteur (1818-1864).... 600
Adam (A.), répét. (1822-1823)..... #
Bienaimé, répét. (1821-1864)..... #

Femmes :

Mme Goblin, répét. (1816-1842).... 600
Mme Croisilles, répét. (1822-1823).. #
Mme Metro, répét. (1822-1824)..... #
Mlle Forker, répét. (1822-1827).... #
Mlle Leprêtre, répét. (1822)..... #
Mlle Leroux, répét. (1822-1823).... #
Mlle Millin, répét. (1821-1837).... #

CHANT.

Lays (1795-99; 1819-1826)..... 2,000
Garat (1799-1823)..... 2,000f
Plantade (1799-1807; 1815; 1818-1827)..... 2,000
Ponchard (1817-1829; 1832-1856). 2,000
Blangini (1816-1828)..... 2,000
Bordogni (1819-1823; 1830-1856). 2,000
Gérard (1802-1816; 1818-1827)... 2,000
Garaudé (1816-1839)..... 1,200
Henry (1816-1835-1842)..... 1,200
Berton [H.-P.] (1820-1828)..... 1,200
Mlle Maillard, répét. (1822-1825)... #

DÉCLAMATION LYRIQUE.

Lainez (1818-1822)..... 2,000

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Pradher (1800-1802; 1803-1827)... 2,000
Zimmermann (1811-1848)..... 1,500
Ermel, rép. de Zimmermann..... #

Femmes :

Adam [L.] (1797-1842)..... 2,000
Mme Michu (1816-1828)..... 1,000
Mlle Letourneur, répét. (1822-1830). #

ORGUE.

Benoist (1819-1872)..... 1,500

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Kreutzer [R.] (1793-1826)..... 2,000
Baillot (1795-1799-1842)..... 2,000
Clavel, rép. de Kreutzer (1822-1846). #
Guérin, rép. de Baillot (1822-1860). #

VIOLONCELLE.

Levasseur (1793-1825)..... 2,000
Baudiot (1795-1802; 1805-1827)... 2,000

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Guillou (1816-1828)..... 1,800
Hautbois : Vogt (1816-1853)..... 1,800
Clarinette : Lefèvre [X.] (1790-1824). 2,000
Basson : Delcambre (1792-1824).... 2,000
Cor : Dauprat (1816-1842)..... 1,800

DÉCLAMATION SPÉCIALE.

Lafon (1805-1816; 1818-1828; 1830-1831)..... 2,000
Saint-Prix (1815-1827)..... 2,000
Baptiste aîné (1809-1827)..... 2,000
Granger (1819-1825)..... 2,000
Cossard, répétiteur (1818-1828).... 800
Provost, rép. (1818-1828; 1836-1862). 800

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Desbayes (1817-1846)..... 1,200

ESCRIME.

Lebrun (1821-1828)..... 1,200

MORCEAUX D'ENSEMBLE VOCAL.

Kuhn. (Voir Solfège.)..... #

ÉTUDE DES RÔLES.

Saint-Aubin (1817-1840)..... 1,500

LANGUE FRANÇAISE.

Cros (1817-1831)..... 1,500

ACCORDEURS.

Blanchet (piano)..... 600
Cosyn (orgue)..... 200

III. GENS DE SERVICE.

8 gardiens, concierges, etc..... 4,000

1825.

I. ADMINISTRATION.

Cherubini (1794-1842), directeur...	8,000f
D'Hennerville (1822-1849), ch. du m.	2,400
Golvin (1816-1827), secrétaire.....	1,500
Perreau (1795-1828), commis	1,500
Meoplet (1821-1831), commis surv..	1,800
Eloy (1825-1828), contrôleur.....	1,200
Rety (1819-1867), employé.....	1,200
Mlle Trauble (1823-1826), surv. pens.	800

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION LYRIQUE ET STYLE.

Lesueur (1793-1802; 1818-1837)..	3,000
Berton [H.-M.] (1795-1816; 1818-44)	3,000
Boieldieu (1798-1809; 1820-28; 1834)	3,000

CONTREPOINT ET FUGUE.

Reicha (1818-1836).....	2,000
Fétis (1821-1833).....	1,900

Classes préparatoires.

Seuriot, répét. de Reicha (1818-1830)	#
Jelensperger, répét. de Reicha (1818-1830).....	#
Arriaga, répét. de Fétis (1823-1825).	#

HARMONIE ET ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE.

Hommes : Dourlen (1816-1842).....	1,900
Femmes : Dansoigne (1816-1827)...	1,900

CLASSE DE BASSE CONTINUE.

Mlle Foulon, répét. (1822-1825)....	#

SOLFÈGE.

Hommes :

Fasquel (1795-1802; 1806-1826)...	1,200
Amédée (1820-1831).....	1,200
Halévy (1816-1827; 1833-1862)...	800
Leborne (1820-1836-1840-1866)...	800
Kuhn (1822-1848).....	800
Goblin, adjoint (1818-1864).....	600
Millaut, répét. (1825-1832).....	#
Lerivierre, répét. (1823-1828).....	#
Jalheau, répét. (1823-1827).....	#

Femmes :

Mlle Goblin, pr. adj. (1816-1842)...	600
Mlle Gion, répét. (1824-1834).....	#
Mlle Foelker, répét. (1822-1827)....	#
Mlle Moudrux, répét. (1824-1830)..	#
Mlle Millin, répét. (1821-1837).....	#
Mlle Vallet St-Val, répét. (1825-1829)	#
Mlle Lorderie, répét. (1825).....	#

VOCALISATION.

Gérard (1802-1816; 1818-1827)....	2,000
Henry (1816-1835; 1835-1842)....	1,200
Garaudé (1816-1839).....	1,200
Berton [H.-F.] (1820-1828).....	1,200
Mlle Maillard [Empaire] (1822-1835)	#

CHANT.

Lays (1795-1799; 1819-1826).....	2,000
Plantade (1799-1807; 1815; 1818-1827).....	2,000
Blangini 1816-1828).....	2,000
Ponchard (1817-1829; 1832-1856)..	2,000

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA, TRAGÉDIE ET COMÉDIE LYRIQUE.

Baptiste (1809-1827).....	3,000

INSTRUMENT À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Pradhar (1800-1802; 1803-1827)...	2,000
Zimmermann (1811-1816-1820-1848)	1,900

Femmes :

Adam [J.-L.] (1797-1842).....	2,000
Mlle Michu (1816-1828).....	1,000
Mlle Letourneur, répét. (1822-1830).	#

ÉTUDE DU CLAVIER.

Hommes :

Collignon, répét. (1822-1826).....	#
Angelet, répét. (1823-1826).....	#

Femmes :

Mlle Charonnet, répét. (1823-1826)..	#

ORGUE.

Benoist (1819-1872).....	1,500

HARPE.

Naderman aîné (1825-1835).....	1,800

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Kreutzer [R.] (1793-1826).....	2,000
Baillot (1795-1799-1842).....	2,000
Habeneck (1808-1816; 1825-1848)..	2,000

Violon (classes préparatoires).

Clavel, prof. adj. (1822-1846).....	600f
Guérin, prof. adj. (1822-1860).....	600

VIOLONCELLE.

Levasseur (1793-1825).....	2,000
Baudiot (1795-1802; 1805-1827)..	2,000

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Guillou (1816-1828).....	1,900
Hautbois : Vogt (1816-1853).....	1,900
Clarinette : Lefèvre [L.] (1793-1802; 1824-1832).....	2,000
Basson : Gebauer [F.] (1790-1802; 1824-1838).....	1,800
Cor : Dauprat (1816-1842).....	1,900

DÉCLAMATION SPÉCIALE.

Saint-Prix (1814-1827).....	2,000
Lafon (1805-1816; 1818-1828; 1830-1831).....	2,000
Granger (1819-1825).....	2,000
Provost, pr. adj. (1818-28; 1836-62)	800
Cossart, pr. adj. (1818-1828).....	800

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Desbayes (1817-1831-1846).....	1,200

ESCRIME.

Lebrun (1821-1828).....	1,200

MORCEAUX D'ENSEMBLE VOCAL.

Kuhn. Voir Solfège.....	#

ÉTUDE DES RÔLES.

Saint-Aubin [Dherbès] (1817-1840).	1,500

LANGUE FRANÇAISE.

Cros (1817-1831).....	1,500

RÉPÉTITEUR DU PENSIONNAT.

Bienaimé (1821-1864).....	600

ACCORDEURS.

Blanchet [N.] (1818-1831).....	800
Cosyn (1818-18..).....	200

III. GENS DE SERVICE.

7 gardiens, concierge, etc.....	4,700

1830.

I. ADMINISTRATION.

Cherubini (1794-1842), directeur... 8,000f
D'Henneville (1822-1849) ch. du mat. 2,400
De Beauchesne (1827-71), secrétaire. 2,000
Rety (1819-1867), caissier contrôl.. 1,700
Mesplet (1821-1831), commis surv.. 1,800
Ferrière (1828-1869), bur. de surv.. 1,200
Fétis (1826-1833), bibliothécaire... 1,000
Moreau (1829-1831-1839), c. bibl.. 1,400
Legendre (1793-1802; 1827-1843), chef du pensionnat..... 1,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION LYRIQUE.

Lesueur (1793-1802; 1818-1837)... 3,000
Berton [H. M.] (1795-1816; 1818-44). 3,000

CONTREPOINT ET FUGUE.

Reicha (1818-1836)..... 2,000
Fétis (1821-1833)..... 2,000

Contrepoint et fugue (classes préparatoires).

Seuriot, répét. de Reicha (1818-1830). #
Jelensperger, répét. de Reicha (1818-1832)..... #
Millault, répét. de Fétis (1825-1832) #

HARMONIE ET ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE.

Hommes :

Dourlen (1816-1842)..... 2,000

Femmes :

Halévy (1816-1827-1833-1862).... 1,600

Harmonie et accomp. (classes préparatoires).

Hommes :

Le Couppey, répét. (1828-1830-1887). #

Femmes :

Mlle Moudrux, répét. (1824-30-87).. #

CLASSE DE BASSE CONTINUE.

Mlle Hotteaux, répét. (1826-1829).. #

SOLFÈGE.

Hommes :

Amédée (1820-1831)..... 1,200
Leborne (1820-1836-1840-1866) ... 1,100
Kuhn (1822-1848)..... 1,100
Goblin (1818-1864)..... 900
Panseron (1826-1831-1859)..... 900
Bienaimé (1821-1838-1861)..... 800
Schmeitzhoeffer [J.-M.] (1827-1831-1851)..... 800
Gasse, répét. (1826-1832)..... #
Alkan aîné, répét. (1829-1836).... #
Rosellen, répét., puis A. Thomas (1830-1832).. .... #

Femmes :

Mlle Goblin (1816-1842)..... 600f
Mlle Millin, répét. (1821-1837)..... #
Mlle Clavel (1828-30); Lagrave (1830-1832)..... #
Mlle Lion, répét. (1828-1832)..... #
Mlle Carbeaut, répét. (1829-1830).. #
Mlle Andrien [Delsarte], rép. (1830-35) #
Mlle Barbe, répét. (1829-1847)..... #

VOCALISATION.

Geraudé (1816-1839)..... 1,300
Henry (1816-1835-1842)..... 1,400
Mme Empaire (Maillard), rép. (1822-35) #

CHANT.

Rigault (1826-1832)..... 1,800
Banderali (1828-1859)..... 3,000
Pellegrini (1829-1832)..... 2,000
Bordogni (1819-1823; 1830-1856).. 2,000

DÉCLAMATION LYRIQUE.

TRAGÉDIE LYRIQUE.

Nourrit (1828-1838)..... 2,000

OPÉRA COMIQUE.

Michelot (1813-19; 1825-31; 1836-51) 2,000

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Zimmermann (1816-1848).. 2,000

Femmes :

Adam [J.-L.] (1797-1842)..... 2,000

Classes préparatoires.

Hommes :

Laurent, pr. hon. (1828-1862)..... #

Femmes :

Mme Gion-Marchand, rép. (1824-1834) #

CLASSE PROVISOIRE DE PIANO.

Mlle Letourneur, répét. (1822-1830). #
Mlle Mazelin [Mme Coche] rep. (1829-66) #

ÉTUDE DU CLAVIER.

Hommes :

Flèche, répét. (1828-1835)..... #

Femmes :

Mlle Rodolphe, répét. (1830)..... #

ORGUE.

Benoist (1819-1872)..... 1,800

HARPE.

Naderman aîné (1825-1835)..... 2,000

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Baillot (1795-1842)..... 2,000f
Habeneck (1808-1816; 1825-1848). 2,000
Kreutzer [A.] (1826-1832)..... 2,000

Classes préparatoires.

Clavel, adj. (1822-1831; 1837-1846) 700
Guérin, répét. (1822-1860)..... 700

VIOLONCELLE.

Norblin (1826-1846)..... 2,000
Vaslin (1827-1859)..... 1,800

CONTREBASSE.

Chenié (1827-1832)..... 1,000

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Tulou (1829-1859)..... 2,000
Hautbois : Vogt (1816-1853)..... 2,000
Clarinette : Lefèvre [L.] (1793-1802; 1824-1832)..... 2,000
Bassons : Gebauer [F.] (1790-1802; 1821-1838)..... 1,900
Cor : Dauprat (1816-1842)..... 2,000

DÉCLAMATION SPÉCIALE.

Lafon (1805-16; 1818-28; 1830-31). 2,000
Michelot (1813-19; 1825-31; 1836-51) 2,000
Samson adj. (1827-1831; 1836-66). 1,500

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Deshayes (1817-1831-1846)..... 1,200

CLASSE D'ENSEMBLE VOCAL.

Kuhn (Voir Solfège).

ÉTUDE DES RÔLES.

Saint-Aubin [Dherbes] (1817-1840). 1,500

LANGUE FRANÇAISE.

Cros (1817-1831)..... 1,500

LECTURE À HAUTE VOIX.

Cros fils (1829-1831)..... 300

ACCOMPAGNATEURS.

Tariot [A.-J.-D.] (1827-33; 1850-71). 300
Mlle Croisilles (1829-1831)..... 300

ACCORDEURS DE PIANO, ORGUE.

Blanchet (1818-1831)..... 800
Cosyn (1818-18..)..... 200

III. GENS DE SERVICE.

6 gardiens, concierges, etc..... 3,900

1835.

I. ADMINISTRATION.

Chérubini (1794-1842), directeur... 8,000'
D'Henneville (1822-49), ch. du mat. 2,400
Beauchesne (1827-1871), secrétaire. 2,000
Rety (1819-1867), contr. caissier.. 1,800
Bonet [A.] (1831-35), surveillant des classes..... 1,500
Ferrière (1828-1869), employé chargé des instruments..... 1,400
Bottée de Toulmon (1831-1850), bibl. »
Leroy (1830-1871), com. à la bibl.. 1,400
Legendre (1793-1802; 1827-1843), chef du pensionnat..... 1,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION LYRIQUE.

Lesueur (1793-1802; 1818-1837)... 3,000
Berton [H.-M.] (1795-1816; 1818-41) 3,000

CONTREPOINT ET FUGUE.

Reicha (1818-1836)..... 2,000
Halévy (1816-1827-1833-1840-1862). 2,000

Classes préparatoires.

Elwart (1832-1871), adj. de Reicha. »
Lecarpentier (1833-35), adj. de Halévy »

HARMONIE ET ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE.

Hommes : Dourlen (1816-1842)..... 2,000
Femmes : Rifaut (1833-1838)..... 1,500

Classes préparatoires.

Le Couppey (1828-1837-1843-1854-1887), prof. adj. de Dourlen.... »
Mlle Herry (1833-1837), prof. adj. de Rifaut..... »

SOLFÈGE.

Hommes :
Leborne (1820-1836-1840-1866).... 1,200
Kuhn (1822-1858), pensionnat..... 1,300
Goblin (1818-1864)..... 1,000
Bienaimé (1821-1838-1864)..... 1,000
Alkan [V.] (1829-1836), pr. adj.... »
Besozzi (1831-1837), pr. adj..... »
Le Bel (1831-41; 1851-81), pr. adj.. »
Potier (1833-1878), prof. adjoint... »

Femmes :
M. Moreau (1831-1839), prof. adj.. 1,000
Mlle Goblin [Mme Rousset] (1816-42) »
Mlle Millin (1821-1837), prof. adj.. »
Mme Wartel [Th. Andrieu] (1834-38) »
Mlle Barbé [Mme Robin] (1829-1847) »
Mme Delsarte [R. Andrieu] (1830-1837) professeur adjoint..... »
Mlle Rebourg (1833-1836), prof. adj. »

CHOEURS.

Hommes :
Tariot [A.-J.-D.] (1827-33-40-71)... 1,000'

Femmes :
Schneitzhoeffer (1827-1831-1851)... 1,200

CHANT.

Ponchard (1817-1829; 1832-1856).. 2,000
Banderali (1828-1859)..... 2,000
Bordogni (1819-1823; 1830-1856).. 2,000
Martin (1816-1818; 1832-1837).... 2,000
Garaudé (1816-1839)..... 1,300
Henry (1816-1842)..... 1,400
Panseron (1826-1831-1859), voc... 1,100
Mme Damoreau (1833-35; 1836-1856) 1,800

DÉCLAMATION LYRIQUE.

TRAGÉDIE LYRIQUE.

Nourrit (1828-1838)..... 2,000

OPÉRA COMIQUE.

Morin (1835-1865.....)..... 1,000

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :
Zimmerman (1816-1858)..... 2,000

Femmes :
Adam [J.-L.] (1797-1842)..... 2,000

Classes préparatoires.

Hommes :
Laurent (1828-1862), prof. adj.... »

Femmes :
Mme Coche (1829-1866), prof. adj.. »

ÉTUDE DU CLAVIER.

Hommes :
Flèche aîné (1828-1835), prof. adj. »

Femmes :
Mlle Vierling [Mme Beaufour] (1831-1856), professeur adjoint..... »
Mlle Drake [Mme Laurency Bouillé] (1833-1836), professeur adjoint.. »

ORGUE.

Benoist (1819-1872)..... 2,000'

HARPE.

Nadermann aîné (1825-1835)..... 2,000

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Baillot (1795-1842)..... 2,000
Habeneck (1808-1816; 1825-1848). 2,000

Classes préparatoires.

Clavel (1822-31; 1837-46), prof. adj. »
Guérin (1822-1860), prof. adj..... »

VIOLONCELLE.

Norblin (1826-1846)..... 2,000
Vaslin (1827-1859)..... 1,800

CONTREBASSE.

Chaft (1832-1853)..... 1,000

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Tulou (1829-1869)..... 2,000
Flûte : (cl. preps.) Coche, pr. adj... »
Hautbois : Vogt (1816-1853)..... 2,000
Clarinette : Beer (1832-1838)..... 1,600
Basson : Gebauer [F.] (1790-1802; 1824-1838)..... 2,000
Cor : Dauprat (1816-1852)..... 2,000
Cor à pistons : Meifred (1833-1864). 1,000
Trompette : Dauverné (1833-1868).. 1,000

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Deshayes (1817-1846)..... »

MORCEAUX D'ENSEMBLE VOCAL.

Kuhn (V. Solfège).

ÉTUDE DES RÔLES.

Saint-Aubin [Dherbès] (1817-1840). 1,500

ACCOMPAGNATEURS.

Potier (1833-1835-1840-1875-1878). 300
Mme Wartel..... 300

III. GENS DE SERVICE.

7 gardiens, concierges, etc..... 4,100
1 lingère..... 300

1840.

I. ADMINISTRATION.

Cherubini (1794-1842), directeur...	8,000f
D'Benneville (1822-49), ch. du mat.	3,000
Beauchesne (1827-1871), secrétaire.	2,400
Roty (1829-1867), contr. caissier...	2,000
Ferrière (1828-1869), surv. des cl..	1,700
Berlioz (1839-1869), bibliothécaire.	1,500
Bottée de Toulmon (1831-1850). bibl.	"
Leroy (1830-1871), com. à la bibl..	1,400
Legendre (1827-1843), chef du pens.	1,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION

CONTREPOINT ET FUGUE.

Berton [H.-M.] (1795-1816; 1818-44)	3,000
Halévy (1816-1827-1833-1840-1862)	2,500
Carafa (1840-1869).....	2,500
Leborne (1820-1836-1840-1866)....	2,000

HARMONIE SIMPLE.

Elwart (1832-1871).....	1,000
Colet (1840-1851).....	1,000

HARMONIE ET ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE.

Hommes :

Dourlen (1816-1842).....	2,000

Femmes :

Bienaimé (1821-1838-1864).....	1,400

Classes préparatoires.

Bazin (1837-78), pr. adj. de Dourlen.	"
Mlle Paquier aîné (1838-1844), rep. de Bienaimé.....	"

SOLFÈGE.

Hommes :

Kuhn (1822-1858), pensionnat....	1,500
Tariot (1827-1833-1840-1871).....	1,200
Le Couppey (1828-1837-1843-54-87)	1,000
Le Bel (1831-41; 1851-81), pr. adj..	"
Marmontel (1837-48-87), prof. adj..	"
Crohare (1838-51-78), prof. adj...	"
Duvernoy [H.] (1839-80), prof. adj.	"

Femmes :

Goblin (1818-1864).....	1,200
Mme Rieusset [Goblin] (1812-1846)..	"
Mme Robin [Barbé] (1829-47).....	"
Mlle Roestenholtz [Mme Dupuis] (1836-1860), professeur adjoint.....	"
Mlle Reillard (1837-1862), pr. adj..	"
Mlle Paquier ainée (1838-44), pr. adj.	"
Mlle Klotz aînée (1835-1860), pr. adj.	"

SOLFÈGE ET HARMONIE ORALE.

Pasteur (1836-1839-1851).....	500

CHOEURS.

Hommes :

Batiste (1840-1851-1872-1876).....	800f

Femmes :

Schneitzhœffer (1829-1831-1851)...	1,200

CHANT.

Ponchard (1817-1829; 1832-1856)..	2,000
Banderali (1828-1849).....	2,000
Bordogni (1819-1823; 1830-1856)..	2,000
Henry (1816-1842).....	1,400
Panseron (1826-1831-1859).....	1,300
Mme Damoreau (1833-1856).....	2,000

DÉCLAMATION LYRIQUE.

TRAGÉDIE LYRIQUE.

Nourrit [Aug.] (1839-40), prof. adj.	"

OPÉRA COMIQUE.

Morin (1835-1865).....	1,000

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Zimmermann (1816-1858).....	2,000

Femmes :

Adam [J.-L.] (1797-1842).....	2,000

Classes préparatoires.

Hommes :

Laurent (1828-1862), prof. adj.....	"

Femmes :

Mme Coche (1829-1866), prof. adj..	"

ÉTUDE DU CLAVIER.

Hommes :

Mozin [D.] (1837-1860) prof. adj...	"

Femmes :

Mlle Vierling (1831-51-56), prof. adj.	"
Mlle Berchtold (1836-1863), pr. adj.	"

ORGUE.

Benoist (1819-1872).....	2,000

HARPE.

Prumier [A.] (1835-1867).....	1,500
Prumier [C.] (1837-51; 1870-84) r. h.	"
Mme Beltz (1837-1840) rép. femmes..	"

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Baillot (1795-1842).....	2,000
Habeneck (1808-16; 1825-1848)...	2,000

Violon (classes préparatoires).

Clavel (1822-1831; 1837-1846).....	700f
Guérin (1822-1860).....	700

VIOLONCELLE.

Norblin (1826-1846).....	2,000
Vaslin (1827-1859).....	1,900

CONTREBASSE.

Chaft (1832-1853).....	1,300

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Tulou (1829-1859).....	2,000
Cl. prép. Coche (1831-41)....	"
Hautbois : Vogt (1816-1853).....	2,000
Cl. prép. Veny (1839-48).....	"
Clarinette : Klosé (1839-1868).....	1,200
Cl. prép. Lamour (1835-1840)	"
Basson : Berizel (1839-1848).....	1,200
Cor : Dauprat (1816-1842).....	2,000
Cor à pistons : Meifred (1833-1864).	1,300
Trompette : Dauverné (1833-1868)..	1,200
Trombone : Dieppo (1836-1871).....	1,100

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Michelot (1813-19; 1825-31; 1836-51)	2,000
Samson (1817-31; 1836-55-62-66)..	2,000
Provost (1818-1828; 1836-1862)...	2,000
Beauvallet (1839-1871), prof. adj..	1,000

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Deshayes (1817-1831-1846).....	"

ESCRIME.

Grisier (1839-1865).....	600

MORCEAUX D'ENSEMBLE VOCAL

Kuhn (Voir *Solfège*).

ÉTUDE DES RÔLES.

Potier (1833-35; 1840-75-78).....	500
Saint-Aubin [Dherbes] (1817-1840).	1,500

ACCOMPAGNATEURS.

Bazin (1817-1839-1849-1871-1878).	300
Mme Klotz (1839-1851-1860).....	300

III. GENS DE SERVICE.

7 gardiens, concierges, etc.....	4,500
1 lingère.....	300

1845.

I. ADMINISTRATION.

Auber (1842-1871), directeur..... 8,000f
D'Henneville (1822-1849), admin... 3,500
Beauchesne (1827-1871), secrétaire. 2,600
Bety (1819-1867), contr.-caissier... 2,100
Ferrière (1828-1869), surv. des cl.. 1,800
Berlioz (1839-1869), bibliothécaire.. 1,500
Bottée de Toulmon (1831-1850), bibl. »
Leroy (1830-1871), comm. à la bibl. 1,500

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION, CONTREPOINT ET FUGUE

Halévy (1816-1827-1833-1840-1862) 2,500
Cerclé (1840-1869)..... 2,500
Leborne (1820-1836-1840-1866).... 2,000

HARMONIE.

Hommes : Colet (1840-1851)..... 1,000
Elwart (1832-1871)..... 1,000

HARMONIE

ET ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE.

Hommes :
Le Couppey (1828-1837-1843-1854-1887)..... 1,100
Femmes :
Bienaimé (1821-1828-1864)..... 1,500

Classes préparatoires.

Hommes :
Bazin, pr. adj. (1837-1878)..... »
Femmes :
Mme Dufresne, pr. adj. (1844-1878). »

SOLFÈGE.

Hommes :
Kuhn (1822-1848), pensionnat..... 1,500
Tariot (1827-1833-1840-1871)..... 1,200
Marmontel (1837-1848-1887)..... 300
Croharé, pr. adj. (1838-1878)..... »
Duvernoy (H.), pr. adj. (1839-1880). »
Savard, pr. adj. (1844-1866-1881)... »
Pasdeloup, répét. (1841-1847-1850; 1854-68)..... »
Femmes :
Goblin (1818-1864)..... 1,200
Mme Robin, pr. adj. (1829-1847).... »
Mlle Rustenholtz [Mme Dupuis], pr. adj. (1836-1851-1860)..... »
Mlle Raillard, pr. adj. (1837-1862).. »
Mlle Klotz (E.), pr. adj. (1835-51-60) »
Mlle Mercié-Porte, pr. adj. (1842-1884). »
Mlle Lerotte, pr. adj. (1844-1859)... »

SOLFÈGE ET HARMONIE ORALE.

Pastou (1836-1839-1851)..... 1,000

CHOEURS.

Hommes :
Batiste (1840-1851-1872-1876)..... 900f
Femmes :
Schneitzhoeffer (1827-1831-1851)... 1,200

CHANT.

Ponchard (1817-1829; 1832-1856).. 2,000
Banderali (1828-1849)..... 2,000
Bordogni (1819-1823; 1830-1856).. 2,000
Panseron (1826-1831-1859)..... 1,500
Duprez [G.] (1842-1850)..... 2,000
Garcia (1842-1850)..... 1,500
Galli (1843-1853)..... 1,500
Mme Damoreau (1833-1856)..... 2,000

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

Michelot (1813-19; 1825-31; 1836-51) 2,000
Levasseur [N.] (1841-1869)..... 1,200

OPÉRA COMIQUE.

Morin (1835-1865)..... 1,000
Moreau-Sainti (1845-1848-1860).... »

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :
Zimmerman (1816-1848)..... 2,000
Femmes :
Herz (1842-1874)..... 1,200
Mme Farrenc (1842-1872)..... 1,000

Classes préparatoires.

Hommes :
Laurent, prof. (1828-1862)..... »
Femmes :
Mme Coche, prof. adj. (1829-1866).. »

ÉTUDE DU CLAVIER.

Hommes :
Morin (D.), prof. adj. (1837-1850). »
Wolff, répét. (1842-1847)..... »
Forgues, répét. (1842-1843)..... »
Femmes :
Mme Vierling [Mme Beaufour], pr. adj. (1831-1851-1856)..... »
Mlle Berchtold, pr. adj. (1836-1863). »
Mlle Jousselin, rép. (1843-1870).... »

ORGUE.

Benoist (1819-1872)..... 2,000

HARPE.

Prumier [A.] (1835-1867)..... 1,500

Classes préparatoires.

Hommes :
Prumier (C.), rép. (1837-51; 1870-84). »
Femmes :
Mme Cloutier, répét. (1841-1850).... »

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Habeneck (1808-1816; 1825-1848).. 3,500f
Alard (1843-1875)..... 1,000
Massart (1843-1890)..... 1,000

Violon (classes préparatoires).

Clavel (1822-1846)..... 700
Guérin (1822-1860)..... 700

VIOLONCELLE.

Norblin (1826-1846)..... 2,000
Vaslin (1827-1859)..... 1,900

CONTREBASSE.

Chaft (1832-1853)..... 1,300

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Tulou (1829-1859)..... 2,000
Classe préparat. : Coche (1831-1841) »
Hautbois : Vogt (1816-1853)..... 2,000
Classe préparat. : Vény (1837-1848) »
Clarinette : Klosé (1839-1868)..... 1,300
Basson : Berinzel (1839-1848)..... 1,300
Cor : Gallay (1842-1864)..... 1,300
Cor à pistons : Meifred (1833-1864). 1,300
Trompette : Dauverné (1833-1868).. 1,300
Trombone : Dieppo (1836-1871)..... 1,300

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Samson (1827-31; 1836-55-1862-1866) 2,000
Provost (1818-1828; 1836-1862)... 2,000
Beauvallet (1839-1871)..... 1,000
Mlle Mars, inspectrice (1842-1847).. 2,000

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Desbayes (1817-1831-1846)..... »

ESCRIME.

Grisier (1839-1865)..... 600

MORCEAUX D'ENSEMBLE VOCAL.

Kuhn. Voir Solfège hommes.

ÉTUDE DES RÔLES.

Poirier (1834-1835; 1840-1875-1878). 600

ACCOMPAGNATEURS.

Mlle Klotz (1839-1851-1860)..... 400
Croharé (1838-1841-1851-1875-1878) 300

III. GENS DE SERVICE.

7 gardiens, concierges, etc..... 4,500
1 lingère..... 800

1850.

I. ADMINISTRATION.

Auber (1842-1871), directeur..... 8,000f
Beauchesne (1827-1871), secrétaire. 3,200
Rety (1819-1867), contr.-caissier... 2,800
Ferrière (1828-1869), commis surveillant des classes..... 2,400
Berlioz (1839-1869), bibliothécaire.. 1,500
Leroy (1830-1871), comm. à la bibl.. 2,100

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Halévy (1816-1827-1833-1830-1862) 2,500
Carafa (1840-1869)..... 2,500
Leborne (1820-1836-1840-1866)... 2,500
Adam [A.] (1848-1856)..... 2,500

HARMONIE.

Hommes : Colet (1840-1851)..... 1,100
Elwart (1840-1871)..... 1,100

HARMONIE ET ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE.

Hommes :
Le Couppey (1828-1837-1843-1854-1887)..... 1,400
Bazin (1837-1839-1849-1871-1878). 1,000
Femmes :
Bienaimé (1821-1838-1864)..... 1,500

Classe préparatoire.

Femmes : Mme Dufresne, pr. adj. (1844-1846-1851-1878)..... #

SOLFÈGE.

Hommes :
Tariot (1827-1833-1840-1871)..... 1,200
Mozin (1848-1850)..... 600
Duvernoy [H.] (1839-1848-1878-1880) 600
Croharé, prof. adj. (1838-1851-1878) #
Savard, prof adj. (1844-1866-1881). #
Alkan [N.], répét. (1845-1896)..... #
Jonas (1847-1865)..... #

Femmes :
Goblin (1818-1864)..... 1,200
Mme Dupuis [Mme Ruestenholz] (1836-1851-1860)..... #
Mlle Raillard, pr. adj. (1837-1862).. #
Mme Klotz [E.], pr. adj. (1839-51-60) #
Mme Mercié-Porte, pr. adj. (1842-1884) #
Mlle Lorotte, pr. adj. (1844-1859)... #
Mlle Delsac [Mme Maucorps], pr. adj. (1857-1868)..... #

SOLFÈGE ET HARMONIE ORALE.

Pastou (1836-1839-1851)..... 1,200

CHOEURS.

Hommes :
Batiste (1840-1851-1872-1876)..... 1,100f
Femmes :
Schneitzhoeffer (1827-1831-1851)... 1,200

CHANT.

Ponchard (1817-1829; 1832-1856).. 2,000
Bordogni (1819-1823; 1830-1856).. 2,000
Panseron (1826-1831-1859)..... 1,800
Duprez [G.] (1842-1850)..... 2,000
Garcia (1842-1850)..... 1,500
Galli (1843-1853)..... 1,500
Révial (1846-1868)..... 1,000
Mme Damoreau-Cinti (1833-1850)... 2,000

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

Michelot (1813-19; 1825-31-1836-51) 2,000
Levasseur (1841-1869)..... 1,400

OPÉRA COMIQUE.

Morin (1835-1865)..... 1,500
Moreau-Sainti (1845-1828-1856-1860)..... 1,500

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :
Laurent (1828-1845-1862)..... 1,000
Marmontel (1837-1848-1887)..... 1,000
Femmes :
Herz (1842-1874)..... 1,200
Mme Farrenc (1842-1872)..... 1,000

Classe préparatoire.

Femmes :
Mme Coche (1829-1866)..... #

ÉTUDE DU CLAVIER.

Hommes :
Pasdeloup, rép. (1841-50; 1855-68). #
Massé (V.), rép. (1848-50; 1866-80). #
Femmes :
Mme Beaufour (Mlle Vierling), pr. adj. (1831-1851-1856)..... #
Mlle Berchtold [Mme Lemarchand] (1836-1863)..... #
Mlle Jousselin (1843-1870)..... #

ORGUE.

Benoist (1819-1872)..... 2,000

HARPE.

Prumier [A.] (1835-1867)..... 1,500

Harpe (classes préparatoires).

Hommes :
Prumier (C.), répét. (1837-1851; 1870-1884)..... #
Femmes :
Mlle Cloutier, répét. (1841-1850).... #

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Alard (1843-1875)..... 1,200f
Massart (1853-1890)..... 1,200
Girard (1847-1860)..... 1,200

Classe préparatoire.

Guérin (1822-1860)..... 900

VIOLONCELLE.

Vaslin (1827-1859)..... 2,000
Franchomme (1846-1884)..... 1,000

CONTREBASSE.

Chaft (1832-1853)..... 1,300

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Tulou (1829-1859)... 2,000
Hautbois : Vogt (1816-1853).... 2,000
Clarinette : Klosé (1839-1868)... 1,500
Basson : Willent (1849-1852).. 800
Cor : Gallay (1842-1864).. 1,500
Cor à pistons : Meifred (1833-1864). 1,600
Trompette : Dauverné (1833-1868) 1,500
Trombone : Dieppo (1836-1871).. 1,400

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Samson (1827-31; 1836-55-1862-66) 2,000
Provost (1818-1828; 1836-1862)... 2,000
Beauvallet (1839-1871)..... 1,800

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Elie (1849-1880)..... 500

ESCRIME.

Grisier (1839-1865)..... 600

CLASSE D'ENSEMBLE VOCAL.

Batton (1849-1855)..... #

CLASSE D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL.

Baillot [R.] (1848-1876-1887)..... #

ÉTUDE DES RÔLES.

Poirier (1833-1835; 1840-1875-1878) 800

ACCOMPAGNATEURS.

Mlle Klotz (1839-1851-1860)..... 600
Mme Dufresne (1844-1846-1851-1878) 500

III. GENS DE SERVICE.

6 gardiens, concierges, etc..... 4,400
1 lingère..... 300

1855.

I. ADMINISTRATION.

Auber (1842-1871), directeur.....	8,000f
Lassabathie (1854-1871), administ..	6,000
Beaucheane (1827-1871), secrétaire.	3,800
Rety (1819-1867), agent comptable.	3,200
Ferrière (1828-1869), comm. surv. cl.	2,500
Berlioz (1839-1869), bibliothécaire.	1,500
Leroy (1830-1871), comm. à la bibl.	2,600

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Halévy (1816-1827-1833-1840-1862)	2,500
Carafa (1840-1869).....	2,500
Leborne (1820-1836-1840-1866)...	2,500
Adam [A.] (1848-1856).....	2,500

HARMONIE.

Elwart (1840-1871).....	1,400
Reber (1851-1862-1880).....	1,200

HARMONIE ET ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE.

Hommes :

Bazin (1837-1839-1849 1871-1878).	1,500
Colin, répét. (1854-1856; 1868-1881)	#

Femmes :

Bienaimé (1821-1838-1864).....	1,600
Mme Dufresne (1844-1846-1851-1878)	500

SOLFÈGE.

Hommes :

Tariot (1827-1833-1840-1871).....	1,300
Duvernoy [H.](1839-1848-1878-1880)	700
Savard (1844-1866-1881).....	600
Alkan [N.], répét. (1845-1896)....	#
Jonas, répét. (1847-1865).....	#
Gillette, répét. (1851-1883).....	#
Durand, répét. (1850-1871-1883)...	#

Femmes :

Goblin (1818-1864).....	1,300
Mme Dupuis (1836-1851-1860).....	300
Mlle Raillard, agr. (1837-1862)....	#
Mlle Klotz (1839-1851-1860).....	600
Mlle Mercié-Porte (1842-1883).....	#
Mlle Lorotte, pr. agr. (1844-1859)..	#
Mme Maucorps [Delsac] (1847-1868)	#

SOLFÈGE COLLECTIF (CHŒURS).

Batiste (1841-1851-1872-1876)....	1,200
Le Bel (1831-1841; 1851-1881)....	900

CONSERVATOIRE.

CHANT.

Ponchard (1819-1829; 1832-1856)..	2,000f
Bordogni (1819-1823; 1830-1856)..	2,000
Panseron (1826-1831-1859).....	2,000
Revial (1846-1868).....	1,200
Giuliani (1850-1867).....	1,000
Battaille (1851-1872).....	1,000
Masset (1853-1887).....	1,000
Mme Damoreau (1833-1856).....	2,000

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

Levasseur [N.] (1841-1869).....	1,500
Duvernoy [C.] (1851-1856-1871)...	1,200

OPÉRA-COMIQUE.

Morin (1835-1865).....	1,500
Moreau-Sainti (1845-1860).....	1,500

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Laurent (1828-1844-1862).....	1,300
Marmontel (1837-1848-1887).....	1,300

Femmes :

Herz (1842-1874).....	1,200
Le Couppey (1828-1837-1843-1854-1887).....	1,500
Mme Farrenc (1842-1872).....	1,200
Mme Coche (1829-1851-1866).....	300

ÉTUDE DU CLAVIER.

Hommes :

Croharé (1838-1851-1875-1878)...	300
Portehaut, rép. (1850-1863).....	#

Femmes :

Mme Beaufour (1831-1851-1856)....	300
Mme Lemarchand [Berchtold] (1836-1863).....	#
Mlle Jousselin (1843-1870).....	#

ORGUE.

Benoist (1819-1872).....	2,000

HARPE.

Prumier [A.] (1835-1867).....	1,500

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Alard (1843-1875).....	1,200
Massart (1843-1890).....	1,200
Girard (1847-1860).....	1,200
Guérin (1822-1860).....	1,000

VIOLONCELLE.

Vaslin (1827-1859).....	2,000f
Franchomme (1846-1884).....	1,200

CONTREBASSE.

Labro (1853-1882).....	1,000

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte :	Tulou (1829-1859)....	2,000
Hautbois :	Verroust [S.] (1853-1863)	1,000
Clarinette :	Klosé (1839-1868).....	1,500
Basson :	Cokken (1852-1875)....	1,000
Cor :	Gallay (1842-1864)....	1,600
Cor à pist :	Meifred (1833-1864)...	1,600
Trompette :	Dauverné (1833-1868)..	1,500
Trombone :	Dieppo (1836-1871)....	1,500

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Provost (1818-1828; 1836-1862)...	2,000
Beauvallet (1839-1871).....	2,000
Regnier (1855-1881).....	1,500

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

Samson (1827-31; 1836-55-1862-1866)	2,500

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Élie (1849-1880).....	500

ESCRIME.

Grisier (1839-1865).....	600

CLASSE D'ENSEMBLE VOCAL.

Batton (1849-1855), insp. des succ..	2,000

CLASSE D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL.

Baillot [R.] (1848-1851-1887).....	1,200

ÉTUDE DES RÔLES.

Potier (1833-1835; 1840-1875-1878)	1,200

CHANT POPULAIRE.

Batiste (1850-1870). (Voir Solfège.)	

III. GENS DE SERVICE.

7 gardiens, concierges, etc.....	5,400
1 lingère.....	300

1860.

I. ADMINISTRATION.

Auber (1842-1871), directeur..... 8,000f
Lassabathie (1855-1871), administ.. 6,000
Beauchesne (1827-1871), secrétaire. 4,000
Rety (1819-1867), agent comptable. 3,200
Ferrière (1828-1869), surv. des cl.. 2,600
Rety [E.] (1857-1896), comm. surv.. 1,500
Berlioz (1839-1869), bibliothécaire. 1,500
Leroy (1830-1871), comm. à la bibl.. 2,600

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Halévy (1816-1827-1833-1840-1862) 2,500
Cherubini (1840-1869)..... 2,500
Leborne (1820-1836-1840-1866)... 2,500
Thomas [A.] (1856-1871)..... 2,500

HARMONIE.

Elwart (1840-1871)..... 1,500
Reber (1851-1862-1880)..... 1,300

HARMONIE

ET ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE.

Hommes :

Bazin (1837-1839-1849-1871-1878). 1,500

Femmes :

Bienaimé (1821-1838-1864)..... 1,800
Mme Dufresne (1844-1846-1851-1878) 500

SOLFÈGE.

Hommes :

Duvernoy [H.] (1839-1848-1878-1880) 700
Savard (1844-1866-1881)..... 600
Alkan [N.] (1845-1896)..... "
Durand (1850-1871-1883)..... "
Jonas (1847-1865)..... "
Gillette (1851-1883)..... "

Femmes :

Goblin (1818-1864)..... 1,400
Mme Dupuis, p. agr. (1836-1861-1860) 300
Mlle Raillard, pr. agr. (1837-1862).. "
Mlle Mercié-Porte, p. agr. (1842-1864) "
Mme Maucorps (1847-1868)..... "
Mlle Hersant (1859-1871)..... "
Mme Doumic (1869-1890)..... "

SOLFÈGE POUR LES PENSIONNAIRES

Tariot (1827-1833-1840-1871-1878) 1,400

SOLFÈGE COLLECTIF (CHOEURS).

Batiste (1840-1851-1872-1876)..... 1,200
Le Bel (1831-1841; 1851-1881).... 1,000

CHANT.

Révial (1846-1868)..... 1,400f
Giuliani (1850-1867)..... 1,300
Battaille (1851-1872)..... 1,200
Masset (1853-1887)..... 1,200
Laget (1856-1875)..... 1,200
Fontana (1856-1865)..... 1,200
Grosset (1859-1877)..... 1,200
Paulin Lespinasse (1860-1867)..... 1,200

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

Levasseur [N.] (1841-1869)..... 1,500
Duvernoy [C.] (1851-1856-1871)... 1,200

OPÉRA-COMIQUE.

Morin (1835-1865)..... 1,500
Moreau-Sainti (1845-1860)..... 1,500

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Laurent (1828-1844-1862)..... 1,400
Marmontel (1837-1848-1887)..... 1,400

Femmes :

Herz (1842-1874)..... 1,400
Le Couppey (1828-1837-1843-1854-1887)..... 1,500
Mme Farrenc (1842-1872)..... 1,400
Mme Cocho (1829-1851-1866)..... 600

ÉTUDE DU CLAVIER.

Hommes :

Croharé (1838-1851-1875-1878)... 300
Portehaut (1850-1863)..... "

Femmes :

Mme Lemarchand (1836-1863)..... "
Mlle Jousselin (1843-1870)..... "
Mme Rety (1856-1888)..... "

ORGUE.

Benoist (1819-1872)..... 2,000

HARPE.

Prumier [A.] (1835-1867)..... 1,500

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Alard (1843-1875)..... 1,500
Massart (1843-1890)..... 1,500
Dancla [C.] (1855-1892)..... 1,200
Sauzay (1860-1892)..... 1,200

VIOLONCELLE.

Franchomme (1846-1884)..... 1,500f
Chevillard (1860-1877)..... 1,200

CONTREBASSE.

Labro (1853-1882)..... 1,200

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Dorus (1860-1868).... 1,200
Hautbois : Verroust (1853-1863).. 1,200
Clarinette : Klosé (1839-1868).... 1,500
Basson : Cokken (1852-1875)... 1,300
Cor : Gallay (1842-1864).... 1,600
Cor à pist. : Meifred (1833-1864).. 1,600
Trompette : Dauverné (1833-1868). 1,600
Trombone : Dieppo (1836-1871).... 1,600

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Provost (1818-1828; 1836-1862)... 2,000
Beauvallet (1839-1871)..... 2,000
Regnier (1855-1881)..... 1,800
Mlle Brohan [A.] (1857-1866)..... 1,500

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

HISTOIRE ET LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

Samson (1827-31; 1836-55-1862-1866) 2,500

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Élie (1849-1880)..... 600

ESCRIME.

Grisier (1839-1865)..... 600

CLASSE D'ENSEMBLE VOCAL.

Pasdeloup (1841-1850; 1855-1868). "

CLASSE D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL.

Baillot [R.] (1848-1887)..... 1,500

ÉTUDE DES RÔLES.

Potier (1833-1835; 1840-1875-1878) 1,200

CHANT POPULAIRE.

Batiste (1850-1870) [v. *Solfège*].

III. GENS DE SERVICE.

7 gardiens, concierges, etc..... 4,900

1865.

I. ADMINISTRATION.

Auber (1842-1871), directeur 8,000f
Lassabathie (1855-1871), administr. 6,000
Beauchesne (1827-1871), secrétaire. 4,200
Rety (1819-1867), agent comptable. 3,500
Ferrière (1828-1870), surv. des cl.. 2,600
Rety [E.] (1857-1896), commis surv. 1,500
Berlioz (1839-1869), bibliothécaire.. 1,500
Leroy (1830-1871), commis à la bibl. 2,500
Clapisson (1862-1866), conserv. du musée (v. *Harmonie*)..... 2,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Carafa (1840-1869)..... 2,500
Leborne (1820-1840-1866)..... 2,500
Thomas [A.] (1856-1871)..... 2,500
Reber (1851-1862-1880)..... 2,500

HARMONIE.

Hommes :

Elwart (1840-1871)..... 1,700
Clapisson (1862-1866) (v. *Administr.*). 2,200

HARMONIE

ET ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE.

Hommes :

Bazin (1837-1839-1849-1871-1878). 1,600

Femmes :

Gautier (1864-1872-1878)..... 1,000
Mme Dufresne (1841-1846-1851-1878) 700

SOLFÈGE.

Hommes :

Duvernoy [H.] (1839-1848-1878-1880) 1,000
Savard (1845-1866-1881)..... 1,000
Alkan [N.] (1845-1896)..... »
Jonas (1847-1865)..... »
Durand (1850-1871-1883)..... »
Gillette (1851-1883)..... »

Femmes :

Mlle Mercié-Porte (1842-1884)..... 300
Mme Maucorps (1847-1868)..... 300
Mlle Hersent (1859-1871)..... »
Mme Doumic (1859-1890)..... »
Mlle Barles (1860-1872)..... »
Mme Tarpet (1862-1874-19..)..... »
Mlle Roulle (1864-1878)..... »

SOLFÈGE POUR LES PENSIONNAIRES

(CHANT).

Tariot (1827-1833-1840-1871-1878) 1,600

SOLFÈGE COLLECTIF

(CHŒURS).

Batiste (1840-1851-1872-1876) 1,500f
Le Bel (1831-1841; 1851-1884).... 1,000

CHANT.

Révial (1846-1868)..... 1,500
Giuliani (1850-1867)..... 1,400
Battaille (1851-1872)..... 1,300
Masset (1853-1887)..... 1,300
Laget (1856-1875)..... 1,200
Fontana (1856-1865)..... 1,200
Grosset (1859-1877)..... 1,200
Paulin-Lespinasse (1860-1867)..... 1,200

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

Levasseur [N.] (1841-1869)..... 1,700
Duvernoy [C.] (1851-1856-1871)... 1,300

OPÉRA-COMIQUE.

Morin (1835-1865)..... 1,600
Mocker (1860-1887)..... 1,200

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Marmontel (1837-1848-1887)..... 1,600
Mathias (1862-1887)..... 1,200

Femmes :

Herz (1842-1874)..... 1,600
Le Couppey (1828-1837-1843-1854-1887)..... 1,700
Mme Farrenc (1842-1872)..... 1,600
Mme Coche (1829-1851-1866)..... 800

ÉTUDE DU CLAVIER.

Hommes :

Croharé (1838-1851-1875-1879).... 400
Anthieme (1863-19..)..... »

Femmes :

Mlle Jousselin (1843-1870)..... 300
Mme Rety (1856-1888)..... »
Mlle Rouget de l'Isle (1863-1874)... »

ORGUE.

Benoist (1819-1872)..... 1,000

HARPE.

Prumier [A.] (1835-1867)..... 1,700

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Alard (1843-1875)..... 1,700f
Massart (1843-1890)..... 1,700
Dancla (1855-1892)..... 1,200
Sauzay (1860-1892)..... 1,200

VIOLONCELLE.

Franchomme (1846-1884)..... 1,700
Chevillard (1860-1877)..... 1,200

CONTREBASSE.

Labro (1853-1882)..... 1,400

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Dorus (1860-1868).... 1,200
Hautbois : Triebert (1863-1867).. 1,200
Clarinette : Klosé (1839-1868).... 1,700
Basson : Cokken (1852-1875).... 1,500
Cor : Mohr (1864-1891)..... 1,000
Trompette : Dauverné (1833-1868). 1,800
Trombone : Dieppo (1836-1871).... 1,800

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Samson (1827-31; 1836-55-1862-1866) 3,000
Beauvallet (1839-1871)..... 2,000
Regnier (1855-1881)..... 2,000
Mlle Brohan [A.] (1857-1866)..... 2,000

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

MAINTIEN THÉATRAL.

Élie (1849-1880)..... 800

ESCRIME.

Grisier (1839-1865)..... 800

CLASSE D'ENSEMBLE VOCAL.

Pasdeloup (1841-1850; 1855-1868). »

CLASSE D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL.

Baillot [R.] (1848-1887)..... 1,500

ÉTUDE DES RÔLES.

Potier (1833-1835; 1840-1875-1878) 1,500

CHANT POPULAIRE.

Batiste (1850-1870) [v. *Solfège*].

III. GENS DE SERVICE.

8 gardiens, concierges, etc..... 7,000

1870.

I. ADMINISTRATION.

Auber (1842-1871), directeur..... 10,000f
Lassabathie (1855-1871), administr. 7,000
Beaurbeme (1827-1871), secrétaire. 5,000
Rety [E.] (1857-1896), sous-chef du secrétariat 3,300
Pillaut [A.] (1870-1881), commis pp^al 2,400
Terous (1870-1886), commis surv. 1,500
David [F.] (1869-1876), bibliothéc. 3,000
Leroy (1830-1871), commis à la bibl. 3,000
Weckerlin (1869-19..), préposé à la bibliothèque 1,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Thomas [A.] (1856-1871-1896).... 2,500
Reber (1851-1862-1880)..... 2,500
Massé [V.] (1866-1880)..... 2,500

HARMONIE.

Hommes :

Elwart (1840-1871)..... 2,000
Savard (1844-1866-1881)..... 1,000

HARMONIE ET ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE.

Hommes :

Bazin (1837-1839-1849-1871-1878). 2,000
Duprato (1866-1877-1892)..... 1,000

Femmes :

Gautier (1864-1872-1878)..... 1,500
Mme Dufresne (1841-1846-1851-1878) 1,000

SOLFÈGE.

Hommes :

Duvernoy [H.] (1839-1858-1878-1880) 1,600
Aiken [N.] (1845-1896), prof. agr.. 600
Durand (1850-1871-1883), prof. agr. 600
Gillette (1851-1883), répétiteur. ... #
Danhauser (1866-1896), répétiteur. #
Decombes (1866-1875-1899), répét. #

Femmes :

Mlle Mercié-Porte (1842-1884)..... 600
Mlle Hersant (1859-1871)..... 300
Mme Doumic (1859-1890)..... #
Mlle Barles (1860-1872)..... #
Mme Tarpet (1862-1874-19..)..... #
Mme Devrainne (1868-1897)..... #
Mlle Roulle (1864-1878)..... #

SOLFÈGE POUR LES PENSIONNAIRES.

Tariot (1827-1833-1840-1871-1878) 1,600

SOLFÈGE COLLECTIF (CHŒURS).

Batiste (1840-1851-1872-1876) ... 1,600f
Le Bel (1831-1841; 1851-1881)... 1,600

CHANT.

Battaille (1851-1872)..... 2,000
Masset (1853-1887)..... 2,000
Laget (1856-1875)..... 2,000
Grosset (1859-1877)..... 2,000
Vauthrot (1865-1871)..... 1,500
Delle-Sedie (1867-1871)..... 2,000
Bax (1867-1897)..... 1,200
Roger (1868-1879)..... 2,000

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

Duvernoy [C.] (1851-1856-1871)... 2,000
Obin (1870-1874; 1877-1889)..... 1,200

OPÉRA-COMIQUE.

Mocker (1860-1887)..... 2,000
Couderc (1865-1875)..... 1,500

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Marmontel (1837-1848-1887) 2,000
Mathias (1862-1887)..... 1,800

Femmes :

Herz (1842-1874)..... 2,000
Le Couppey (1828-1837-1843-1854-1887)..... 2,000
Mme Farrenc (1842-1872) 2,000

ÉTUDE DU CLAVIER.

Hommes :

Croharé (1838-1851-1871-1875-1878) 1,000
Anthiome (1863-19..)..... #

Femmes :

Mme Jousselin (1843-1870) 600
Mme Rety (1856-1888)..... 600
Mme Philippon-Rouget de L. (1863-74) #

ORGUE.

Benoist (1819-1872)..... 2,000

HARPE.

Labarre (1867-1870)..... 1,500

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Alard (1843-1875)..... 2,000f
Massart (1843-1890)..... 2,000
Dancla (1855-1892)..... 2,000
Sauzay (1860-1892)..... 2,000

VIOLONCELLE.

Franchomme (1846-1884)..... 2,000
Chevillard (1860-1877)..... 2,000

CONTREBASSE.

Lahco (1853-1882)..... 2,000

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Altès [H.] (1868-1893).... 1,200
Hautbois : Colin (1854-1856-1868-1881)..... 1,200
Clarinette : Leroy (1869-1876-1880) 1,200
Basson : Cokken (1852-1875)..... 2,000
Cor : Mohr (1864-1891)..... 1,500
Cornet à pistons : Arban (1869-1874; 1880-1889)..... 1,200
Trompette : Cerclier (1869-1894)... 300
Trombone : Dieppo (1836-1871) 2,000

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Beauvallet (1839-1871)..... 2,000
Regnier (1855-1881)..... 2,000
Monrose (1867-1880)..... 1,800
Bressant (1867-1877)..... 1,800

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Élie (1849-1880)..... 1,000

ESCRIME.

Jacob (1865-1893)..... 600

CLASSE D'ENSEMBLE VOCAL.

Cohen (1862-1868-1872-1892)..... #

CLASSE D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL.

Baillot [R.] (1848-1887)..... 2,000

ÉTUDE DES RÔLES.

Potier (1833-1835; 1840-1875-1878) 1,600

LANGUE FRANÇAISE, GRAMMAIRE.

Beaulis (1870-1875)..... 1,200

III. GENS DE SERVICE.

9 gardiens, concierges, etc..... 8,200

1872.

I. ADMINISTRATION.

Thomas [A.] (1856-1871-1896), dir. 10,000'
Ferrand [E.] (1871-1872), administ. 8,000
Rety [E.] (1857-1896), chef de bur. 4,500
Pillant [A.] (1870-1881), comm. pr. 2,500
Ternus (1870-1886), commis surv.. 1,800
David [F.] (1869-1876), biblioth... 3,000
Weckerlin (1869-19..), prep. à la bibl. 1,500
Chouquet (1871-1886), cons. musée. 1,800

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Reber (1851-1862-1880)..... 2,500
Massé [V.] (1866-1880)..... 2,500
Bazin (1837-1839-1849-1871-1878). 2,500

HARMONIE.

Savard (1844-1866-1881)..... 2,000
Dubois [Th.] (1871-1891-1896-19..) 900

HARMONIE ET ACCOMPAGNEMENT.

Hommes :
Duprato (1866-1877-1892)..... 1,200
Durand (1850-1871-1883)..... 900

Femmes :
Gentier (1865-1872-1878)..... 1,800
Mme Dufresne (1841-1856-1851-1878) 1,000

SOLFÈGE.

Duvernoy [H.] (1839-1848-1878-1880) 1,600
Mouzin (1871-1894)..... 1,000
Mlle Merriè-Porte (1842-1884)..... 900
Alkan [N.] (1845-1896)..... 900
Mme Vaudoux-Hersant (1859-1871). 300
Danhauser (1866-1896)..... 300
Gillette (1851-1883)..... "
Mme Doumic (1859-1890)..... "
Mlle Barles (1860-1872)..... "
Mlle Roulle (1864-1878)..... "
Mme Tarpet (1862-1874-19..)..... "
Mme Devrainne (1868-1897)..... "

CHŒURS.

Batiste (1840-1851-1872-1876).... 1,600
Le Bel (1831-1844; 1851-1881).... 1,600

CHANT.

Battaille (1851-1872)..... 2,000'
Masset (1853-1887)..... 2,000
Laget (1856-1875)..... 2,000
Grosset (1859-1877)..... 2,000
Bax (1867-1897)..... 1,500
Roger (1868-1879)..... 2,000
Boulanger (1871-1894)..... 1,200
Mme Viardot (1871-1875)..... 2,000

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

Obin (1870-1874; 1877-1889).... 1,200

OPÉRA-COMIQUE.

Mocker (1860-1887)..... 2,000
Coudorc (1865-1875)..... 1,800

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :
Marmontel (1817-1848-1887)..... 2,000
Mathias (1862-1887)..... 2,000

Femmes :
Herz (1842-1874)..... 2,000
Mme Farrenc (1842-1872)..... 2,000
Le Couppey (1828-1837-1854-1887) 2,000

CLAVIER.

Hommes : Croharé (1838-1875-1878). 1,000
Anthiome (1863-19..)..... "
Femmes : Mme Rety (1856-1888).... 600
Mme Philippon (1863-1874)..... "

ORGUE.

Benoist (1819-1872)..... 2,000

HARPE.

Prumier [C.] (1870-1884)..... 1,200

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Alard (1843-1875)..... 2,000
Massart (1843-1890)..... 2,000
Dancla (1855-1892)..... 2,000
Sauzay (1860-1892)..... 2,000

VIOLONCELLE.

Franchomme (1846-1884)..... 2,000
Chevillard (1860-1877)..... 2,000

CONTREBASSE.

Labro (1853-1882)..... 2,000'

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Altès [H.] (1868-1893)..... 1,500
Hautbois : Colin (1854-56; 1868-81) 1,500
Clarinette : Leroy (1869-1876-1880) 1,500
Basson : Cokken (1852-1875)..... 2,000
Cor : Mohr (1864-1891)..... 1,800
Cornet à pistons : Arban (1869-1874; 1880-1889)..... 1,500
Trompette : Cerclier (1869-1894)... 600
Trombone : Delisse (1871-1888).... 1,200

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Regnier (1855-1881)..... 2,000
Monrose (1867-1880)..... 1,800
Bressant (1867-1877)..... 1,800

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Barbereau (1871-1872)..... 2,500

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Élie (1849-1880)..... 1,000

ESCRIME.

Jacob (1865-1893)..... 600

CLASSE D'ENSEMBLE VOCAL.

Vaucorbeil (1871-1872)..... 1,200

CLASSE D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL.

Baillot [R.] (1848-1887)..... 2,000

ÉTUDE DES RÔLES.

Potier (1833-1835; 1840-1875-1878) 1,600

LANGUE FRANÇAISE.

Beaulieu (1870-1875)..... 1,200

III. GENS DE SERVICE.

9 gardiens, concierges, etc..... 9,200

1875.

I. ADMINISTRATION.

Thomas [A.] (1856-1871-1896), dir. 10,000f
Rety [E.] (1857-1896), chef du sec. 5,500
Pillaut [A.] (1870-1881), s.-ch. du s. 3,000
Lhote (1872-1900), commis..... 1,800
Ternus (1870-1886), comm. surveill. 2,100
David [F.] (1869-1876), bibliothéc. 3,000
Weckerlin (1869-19..), adj. bib... 1,800
Chouquet (1871-1886), cons. musée. 2,200

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

—

COMPOSITION.

Reber (1851-1862-1880)..... 2,500
Massé [V.] (1866-1880)..... 2,500
Bazin (1837-1839-1849-1871-1878). 2,500

HARMONIE.

Hommes :

Savard (1844-1866-1881)..... 2,000
Dubois [Th.] (1871-1891-1896-19..) 1,200
Duprato (1866-1877-1892)..... 1,500
Durand (1850-1871-1883)..... 1,200

Femmes :

Batiste (1840-1851-1872-1876).... 1,800
Mme Dufresne (1841-1846-1851-1878) 1,000

SOLFÈGE DES INSTRUMENTISTES.

Hommes :

Alkan [N.] (1845-1896)..... 1,000
Gillette (1851-1883)..... "
Decombes (1866-1875-1899)..... "
Lavignac (1871-1891-19..)..... "
Bougnon (1873-19..)..... "

Femmes :

Le Bel (1831-1841; 1851-1881).... 1,600
Mlle Mercié Porte (1842-1884)..... 1,000
Mme Doumic (1859-1890)... ..... "
Mlle Boulle (1866-1878)..... "
Mme Devrainne (1868-1897)..... "
Dessirier (1872-1876)..... "
Mlle Donne (1874-1892)..... "
Mlle Hardouin (1874-19..)..... "

SOLFÈGE DES CHANTEURS.

Hommes :

Danhauser (1866-1896)..... 600

Femmes :

Duvernoy [H.]. (1839-1848-1876-1880)..... 1,800
Mouzin (1871-1894)..... 1,200

CHANT.

Masset (1853-1887)..... 2,000f
Laget (1856-1875)..... 2,000
Grosset (1859-1877)..... 2,000
Bax (1867-1897)..... 1,800
Roger (1868-1879)..... 2,000
Boulanger (1871-1894)..... 1,500
Mme Viardot (1871-1875)..... 2,000
Bussine (1872-1899)..... 1,200

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

Ismaël (1874-1876)..... 1,200

OPÉRA-COMIQUE.

Mocker (1860-1887)..... 2,000
Coudere (1865-1875)..... 1,800
Pouchard [Ch.] (1873-1891)..... 600

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Marmontel (1837-1848-1887)..... 2,000
Mathias (1862-1887)..... 2,000

Femmes :

Le Couppey (1828-1837-1854-1887) 2,000
Delaborde (1873-19..)..... 1,200
Mme Massart (1875-1887)..... 1,200

Classes préparatoires.

Hommes :

Croharé (1838-1875-1878)..... 1,000
Anthiome (1863-19..)..... "

Femmes :

Mme Rety (1856-1888)..... 900
Mme Chéné (1870-1880-19..)..... "
Mme Tarpet (1862-1874-1880-19..). "

ORGUE.

Franck [C.] (1872-1890)..... 1,500

HARPE.

Prumier [C.] (1870-1885)..... 1,500

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Alard (1843-1875)..... 2,000
Massart (1843-1890)..... 2,000
Dancla (1856-1892)..... 2,000
Sauzay (1860-1892)..... 2,000

VIOLONCELLE.

Franchomme (1846-1884)..... 2,000f
Chevillard (1860-1877)..... 2,000

CONTREBASSE.

Labro (1853-1882)..... 2,000

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Altès [H.] (1868-1893)..... 1,800
Hautbois : Colin (1854-1856; 1868-1881)..... 1,800
Clarinette : Leroy (1869-1876-1880) 1,800
Basson : Cokken (1852-1875)..... 2,000
Cor : Mohr (1864-1891)..... 2,000
Cornet à pistons : Maury (1874-1880) 1,200
Trompette : Cerclier (1869-1894)... 900
Trombone : Delisse (1871-1888).... 1,500

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Regnier (1855-1881)..... 2,000
Monrose (1867-1880)..... 2,000
Brossant (1867-1877)..... 2,000

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

—

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Gautier (1864-1872; 1872-1878)... 2,500

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Élie (1849-1880)..... 1,000

ESCRIME.

Jacob (1865-1893)..... 600

CLASSE D'ENSEMBLE VOCAL.

Cohen (1862-1868-1872-1892)..... 1,500

CLASSE D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL.

Baillot [R.] (1848-1887)..... 2,000

CLASSE D'ORCHESTRE.

Deldevez (1873-1885)..... 1,200

ÉTUDE DES RÔLES.

Potier (1833-1835; 1840-1875-1878) 1,800
Croharé (1838-1875-1878)..... 1,200

LANGUE FRANÇAISE.

Beaufils (1870-1875)..... 1,500

III. GENS DE SERVICE.

9 gardiens, concierges, etc..... 9,200

1880.

I. ADMINISTRATION.

Thomas [Amb.] (1856-1896), direct.	10,000'
Rety [É.] (1857-1896) chef du secr..	7,000
Pillaut [A.], (1870-1881), s.-c. du sec.	4,000
Terrus (1870-1886), commis.....	3,000
Lhote (1872-1900), commis.....	3,000
Wecherlin (1869-19..), biblioth....	3,000
Fouque (1876-1883), commis bib..	1,800
Chouquet (1871-1886), cons. musée..	3,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Reber (1851-1862-1880).....	3,000
Massé [V.] (1866-1880).....	3,000
Massenet (1878-1896).....	3,000

HARMONIE.

Hommes :

Savard (1844-1866-1881).....	2,400
Duprato (1866-1877-1892).....	2,100
Dubois [Th.] (1871-1891-1896-19..)	1,800
Durand (1850-1871-1883).....	1,800

Femmes :

Guiraud (1876-1880-1892).....	1,500
Duvernoy [H.] (1839-1848-1878-1880)	2,400

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO.

Bazille (1878-1891).....	1,500

SOLFÈGE DES INSTRUMENTISTES.

Hommes :

Alkan [N.] (1845-1896).....	1,800
Lavignac (1871-1891-19..).....	800
Gillette (1851-1883).....	"
Marmontel fils (1875-1881).....	"
Rougnon (1872-19..).....	"

Femmes :

Le Bel (1831-1841; 1851-1881)....	1,800
Mlle Mercié-Porte (1882-1884).....	1,200
Mme Doumic (1859-1890).....	600
Mme Derraime (1868-1897).....	"
Mlle Donne (1874-1892).....	"
Mlle Hardouin (1874-1884-19..)...	"
Mme Maury (1876-1893).....	"
Mlle Gaillard [Mme Leblanc] (1872-1874; 1877-1900).....	"

SOLFÈGE DES CHANTEURS.

Hommes :

Danhauser (1866-1896).....	1,000
Heyberger (1875-1892).....	1,000

Femmes :

Mounin (1871-1894).....	2,100
Hommey (1878-1882).....	1,500

CHANT.

Massot (1853-1887).....	2,400'
Bax (1867-1897).....	2,400
Boulanger (1871-1894).....	1,800
Bussine (1872-1899).....	1,800
Barbot (1875-1894).....	1,500
Crosti (1877-19..).....	1,500
Bonnehée (1879-1886).....	1,500
Archainbaud, ch. de c. (1878-1899).	"

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

Obin (1870-1874; 1877-1889).....	2,100

OPÉRA-COMIQUE.

Mocker (1860-1887).....	2,400
Panchard [Ch.] (1873-1891).....	1,800

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Marmontel (1837-1848-1887).....	2,400
Mathias (1862-1887).....	2,400

Femmes :

Le Couppey (1828-1854-1887).....	2,400
Delaborde (1873-19..).....	1,800
Mme Massart (1874-1887).....	1,800

Classes préparatoires.

Hommes :

Decombes (1866-1875-1899).....	600
Anthiome (1863-19..).....	"

Femmes :

Mme Rety (1856-1888).....	1,200
Mme Chéné (1870-1880-19..).....	"
Mme Tarpot (1862-1874-1880-19..).	"

ORGUE.

Franck [C.] (1872-1890).....	1,800

HARPE.

Prumier [C.] (1870-1884).....	2,100

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Massart (1843-1890).....	2,400
Dancla (1855-1892).....	2,400
Sauzay (1860-1892).....	2,400
Maurin (1875-1894).....	1,800

Classes préparatoires.

Garcin (1875-1890-1896).....	800
Chaine (1875-1882).....	800

VIOLONCELLE.

Franchomme (1846-1884).....	2,400
Jacquard (1878-1886).....	1,500

CONTREBASSE.

Labro (1853-1882).....	2,400'

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Altès [H.] (1868-1893)....	2,400
Hautbois : Colin (1854-1856; 1868-1881).....	2,400
Clarinette : Leroy (1869-1878-1880).	2,100
Basson : Jancourt (1875-1891).....	1,800
Cor : Mohr (1864-1891).....	2,400
Cornet à pistons : Maury (1874-1880).	1,800
Trompette : Cerclier (1869-1894)...	1,200
Trombone : Delisse (1871-1888)....	1,800

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Regnier (1855-1881).....	2,400
Monrose (1867-1880).....	2,400
Got (1878-1894).....	1,500
Delaunay (1877-1896).....	1,500

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Bourgault-Ducoudray (1878-19..)..	3,000

HISTOIRE ET LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

De Lapommeraye (1878-1891).....	3,000

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Hommes : Élie (1849-1880).....	1,200
Femmes : Mlle Marquet (1878-1890)..	1,000

ESCRIME.

Jacob (1865-1893).....	800

CLASSE D'ENSEMBLE VOCAL.

Cohen (1862-1868-1892).....	2,100

CLASSE D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL.

Baillot [R.] (1848-1887).....	2,400

CLASSE D'ORCHESTRE.

Deldevez (1873-1885).....	2,100

CLASSE DE DICTION POUR LES CHANTEURS.

Regnier (1879-1885).....	"

ORTHOPHONIE.

Colombat (1872-1892).....	"

ACCOMPAGNATEUR.

De Boisjolin (1877-1890), cl. d'opéra.	1,000

III. GENS DE SERVICE.

10 gardiens, concierges, etc.....	11,200

1885.

I. ADMINISTRATION.

Thomas [Amb.] (1856-1896), direct. 10,000f
Rety [E.] (1857-1896), chef du secr. 8,000
Lhote (1872-1900), sous-chef du secr. 4,000
Ternus (1870-1886), comm. surveill. 3,300
Pierre [Constant] (1881-19..), com. 2,100
Werkerlin (1869-19..), biblioth.... 3,000
Tiernot (1883-19..), com. à la bibl. 1,500
Chouquet (1871-1886), cons. musée. 3,000

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Massenet (1878-1896)..... 3,000
Guiraud (1876-1880-1892)..... 3,000
Delibes [Léo] (1881-1891)..... 3,000

HARMONIE.

Hommes :

Duprato (1866-1877-1892)..... 2,400
Dubois [Th.](1871-1891-1896-19..) 2,100
Pessard (1881-19..)..... 1,500
Taudou (1883-19..)..... 1,500

Femmes :

Lenepveu (1880-1894-19..)..... 1,800
Barthe (1881-1898)..... 1,800

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO.

Bazille (1870-1891)..... 1,800

SOLFÈGE DES INSTRUMENTISTES.

Hommes :

Alkan [N.] (1845-1896)..... 2,400
Lavignac (1871-1891-19..)..... 1,200
Rougnon (1873-19..)..... #
Grand Jany (1883-1891)..... #
De Martini (1882-19..)..... #

Femmes :

Mme Doumic (1859-1890)..... 1,000
Mme Devrainne (1868-1897)..... 800
Mlle Donne (1874-1892)..... 800
Mlle Hardouin (1874-1884-19..)... 600
Mme Maury (1876-1893)..... #
Mme Leblanc (1872-1874; 1877-1900) #
Mlle Papot (1880-1896)..... #
Mlle Cotta (1884-1886)..... #

SOLFÈGE DES CHANTEURS.

Hommes :

Danhauser (1866-1896)..... 1,800
Heyberger (1875-1892)..... 1,800

Femmes :

Mouzin (1871-1894)..... 2,400
Mangin (1882-19..)..... 800

CHANT.

Masset (1853-1887)..... 2,400
Bax (1867-1897)..... 2,400
Boulanger (1871-1894)..... 2,400
Bussine (1872-1899)..... 2,400
Barbot (1875-1894)..... 2,100
Crosti (1877-19..)..... 2,100
Bonnehée (1879-1886)..... 1,800
Archainbaud (1878-1899)..... 1,800

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

Obin (1870-1874; 1877-1889)..... 2,400

OPÉRA-COMIQUE.

Mocker (1860-1887)..... 2,400
Ponchard [Ch.] (1873-1891)..... 2,400

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Marmontel (1837-1848-1887)..... 2,400
Mathias (1862-1887)..... 2,400

Femmes :

Le Couppey (1828-1854-1887)..... 2,400
Delaborde (1873-19..)..... 2,400
Mme Massart (1874-1887)..... 2,100

Classes préparatoires.

Hommes :

Decombes (1866-1875-1899)..... 1,000
Anthiome (1863-19..)..... #

Femmes :

Mme Rety (1856-1888)..... 1,200
Mme Chené (1870-1880-19..)..... 800
Mme Tarpet (1862-1874-1880-19..). 800

ORGUE.

Franck [C.] (1872-1890)..... 2,400

HARPE.

Hasselmans (1884-19..)..... 1,500

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Massart (1843-1890)..... 2,400
Dancla (1855-1892)..... 2,400
Sauzay (1860-1892)..... 2,400
Maurin (1875-1894)..... 2,100

Classes préparatoires.

Garrin (1875-1890-1896)..... 1,200
Bérou (1882-1892 600

VIOLONCELLE.

Jacquard (1878-1886)..... 2,100
Delsart (1884-1900)..... 1,500

CONTREBASSE.

Verrimst (1882-1893)..... 1,500f

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Altès [H.] (1868-1893)..... 2,400
Hautbois : Gillet (1881-1900)..... 1,500
Clarinette : Rose (1880-1900)..... 1,800
Basson : Jancourt (1875-1891)..... 2,100
Cor : Mohr (1865-1891)..... 2,400
Cornet à pistons : Arbun (1869-1874; 1880-1889)..... 1,800
Trompette : Cerclier (1869-1894)..... 1,500
Trombone : Delisse (1871-1888)..... 2,400

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Got (1877-1894)..... 2,100
Delaunay (1877-1896)..... 2,100
Worms (1880-1900)..... 1,800
Maubant (1881-1894)..... 1,500

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Bourgault-Ducoudray (1878-19..).. 3,000

HISTOIRE ET LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

De Lapommeraye (1878-1891)..... 3,000

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Hommes :

Petipa (1881-1894)..... #

Femmes :

Mlle Marquet (1878-1890)..... 1,200

ESCRIME.

Jacob (1865-1893)..... 800

CLASSE D'ENSEMBLE VOCAL.

Cohen (1862-1868-1892)..... 2,400

CLASSE D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL.

Baillot [R.] (1848-1887)..... 2,400

CLASSE D'ORCHESTRE.

Deldevez (1873-1885)..... 2,400

CLASSE DE DICTION POUR LES CHANTEURS.

Regnier (1855-1879-1885)..... 2,400

ORTHOPHONIE.

Colombat (1872-1892)..... 1,200

ACCOMPAGNATEUR.

De Bonjolin (1877-1890), cl. d'opéra. 1,000

III. GENS DE SERVICE.

10 gardiens, concierges, etc..... 12,200

1890.

I. ADMINISTRATION.

Thomas (1856-1871-1896), direct.. 10,000f
Rety [E.] (1857-1896), chef du secr. 8,000
Lhote (1872-1900), sous-chef du sec. 4,500
Pierre [Constant] (1881-19..), c. p. 2,700
Lamy (1886-19..), commis surveill. 1,800
Weckerlin (1869-19..), biblioth.... 3,500
Tiersot (1883-19..), comm. à la bibl. 1,800
Pillaut [L.] (1886-19..), cons. mus. 2,500

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

—

COMPOSITION.

Massenet (1878-1896)..... 3,000
Guiraud (1876-1880-1892)..... 3,000
Delibes [L.] (1881-1891)..... 3,000

HARMONIE.

Hommes :

Duprato (1866-1877-1892)..... 2,400
Dubois [Th.] (1871-1891-1896-19..). 2,400
Pessard (1881-19..)..... 2,100
Taudou (1883-19..)..... 2,100

Femmes :

Lenepveu (1880-1894-19..)..... 2,400
Barthe (1881-1898)..... 2,100

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO.

Bazille (1878-1891)..... 2,400

SOLFÈGE DES INSTRUMENTISTES.

Hommes :

Alkan [N.] (1845-1896)..... 2,400
Lavignac (1871-1891-19..)..... 1,200
Rougnon (1873-19..)..... #
Grand-Jany (1883-1891)..... #
De Martini (1882-19..)..... #

Femmes :

Mme Doumic (1859-1890)..... 1,200
Mme Devrainne (1868-1897)..... 1,000
Mlle Donne (1874-1892)..... 1,000
Mlle Hardouin (1874-1884-19..).... 800
Mme Maury (1876-1893)..... #
Mme Leblanc (1872-1874; 1877-1900). #
Mlle Papot (1880-1896)..... #
Mme Vernaut [Mme Renart] (1886-19..) #

SOLFÈGE DES CHANTEURS.

Hommes :

Danhauser (1866-1896)..... 2,100
Heyberger (1875-1892)..... 2,100

Femmes :

Mounin (1871-1894)..... 2,400
Mangin (1882-19..)..... 2,100

CONSERVATOIRE.

CHANT.

Bax (1867-1897)..... 2,400f
Boulanger (1871-1894)..... 2,400
Bussine (1872-1899)..... 2,400
Barbot (1875-1894).. 2,400
Crosti (1877-19..)..... 2,400
Archambaud (1878-1889)..... 2,400
Warot (1886-19..)..... 1,800
Duvernoy [Edm.] (1887-19..)..... 1,500

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

Girardet (1889-19..)..... 1,500

OPÉRA-COMIQUE.

Ponchard [Ch.] (1878-1891)..... 2,400
Achard (1887-19..)..... 1,500

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Diémer (1887-19..)..... 1,500
De Bériot (1887-19..)..... 1,500

Femmes :

Delaborde (1873-19..)..... 2,400
Duvernoy [Alph.] (1886-19..)..... 1,800
Fissot (1887-1896)..... 1,500

Classes préparatoires.

Hommes :

Decombes (1866-1875-1899)..... 1,200
Anthiome (1863-19..)..... #

Femmes :

Mme Chené (1870-1880-19..)..... 1,000
Mme Tarpet (1862-1874-1880-19..). 1,000
Mme Trouillebert (1887-19..)..... 600

ORGUE.

Franck [C.] (1872-1890)..... 2,400

HARPE.

Hasselmans (1884-19..)..... 1,800

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Massart (1843-1890)..... 2,400
Dancla (1855-1892)..... 2,400
Sauzay (1860-1892)..... 2,400
Maurin (1875-1894)..... 2,400

Classes préparatoires.

Garcin (1875-1890-1896)..... 1,200
Bérou (1882-1892)..... 800

VIOLONCELLE.

Delsart (1884-1900)..... 1,800
Rabaud (1886-1900)..... 1,800

CONTREBASSE.

Verrimst (1882-1893)..... 2,100f

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Altès [H.] (1868-1893)..... 2,400
Hautbois : Gillet (1881-19..)..... 2,100
Clarinette : Rose (1880-1900)..... 2,400
Basson : Jancourt (1875-1891)..... 2,400
Cor : Mohr (1865-1891)..... 2,400
Cornet à pistons : Mellet (1889-19..). 1,500
Trompette : Cerclier (1869-1894)... 2,100
Trombone : Allard (1888-19..)..... 1,500

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Got (1877-1894)..... 2,400
Delaunay (1877-1896)..... 2,400
Worms (1880-1900)..... 2,400
Maubant (1881-1894)..... 2,100

Classes préparatoires (stagiaires).

Silvain (1888-19..)..... 1,200
Dupont-Vernon (1888-1897)..... 1,200

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

—

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Bourgault-Ducoudray (1878-19..)... 3,000

HISTOIRE ET LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

De Lapommeraye (1878-1891)..... 3,000

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Hommes : Petipa (1881-1894)..... #
Femmes : Mlle Marquet (1878-1890). 1,200

ESCRIME.

Jacob (1865-1893)..... 800

CLASSE D'ENSEMBLE VOCAL.

Cohen (1862-1868-1872-1892)..... 2,400

CLASSE D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL.

Godard [B.] (1887-1895)..... 1,500

CLASSE D'ORCHESTRE.

X..... #

ACCOMPAGNATEUR.

De Boisjolin (1877-1890), cl. d'opéra. 1,000

ORTHOPHONIE.

Colombat (1872-1892)..... 1,200

III. GENS DE SERVICE.

10 gardiens, concierges, etc..... 13,200

1895.

I. ADMINISTRATION.

Thomas [A.] (1856-1871-1896), dir. 10,000f
Rety [Émile] (1857-1896), ch. du sec. 8,000
Lhote (1872-1900), sous-chef du sec. 5,000
Pierre [Constant] (1881-19..), c. pr. 3,300
Lamy (1886-19..), comm. surveil.. 1,800
Weckerlin (1869-19..), biblioth... 3,500
Tiersot (1883-19..), comm. à la bibl. 1,500
Pillaut (1886-19..), cons. du mus.. 2,500

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

COMPOSITION.

Massenet (1878-1896)..... 3.000
Th. Dubois (1871-1891-1896-19..). 3,000
Lenepveu (1880-1894-19..)..... 3.000

HARMONIE.

Hommes :

Pessard (1881-19..)..... 2,400
Taudou (1883-19..)..... 2,400
Lavignac (1871-1891-19..)..... 1,800
Pugno (1892-1896-19..)..... 1,500

Femmes :

Bartha (1881-1898)..... 2,400
Chapuis (1894-19..)..... 1,500

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO.

Delahaye (1891-1896)..... 1,800

SOLFÈGE DES INSTRUMENTISTES.

Hommes :

Alkan [N.] (1815-1896)..... 2,400
Bougnou (1873-19..)..... 800
De Martini (1889-19..)..... 800
Kaiser (1891-19..)..... "
E. Schwartz (1892-19..)..... "

Femmes :

Mme Devrainne (1888-1897)..... 1,200
Mlle Harlouin (1874-19..)..... 1,200
Mme Leblanc (1872-1874-1877-1900). 800
Mlle Papot (1880-1896)..... "
Mme Renart [Mlle Vernaut] (1886-19..). "
Mlle Barat [Mme Marcou] (1892-19..) "
Mlle Got [Mme Roy] (1893-19..)... "

SOLFÈGE DES CHANTEURS.

Hommes :

Danhauser (1866-1896)..... 2,400
Villaret (1892-1897)..... 800

Femmes :

Mangin (1886-19..)..... 1,800
Vidal (1895-1896-19..)..... 1,500

CHANT.

Bax (1867-1897)..... 2,400f
Bussine (1872-1899)..... 2,400
Crosti (1877-19..)..... 2,400
Archainbaud (1878-1899)..... 2,400
Warot (1886-19..)..... 2,400
Ed. Duvernoy (1887-19..)..... 2,100
Masson (1895-19..)..... 1,500
Duprez (1894-19..)..... 1,500

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

Giraudet (1889-19..)..... 2,100
Melchissédec (1894-19..)..... 1,500

OPÉRA-COMIQUE.

Achard (1887-19..)..... 2,100
Taskin (1891-1897)..... 1,800

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Diémer (1887-19..)..... 2,100
De Bériot (1887-19..)..... 2,100

Femmes :

Delaborde (1873-19..)..... 2,400
A. Duvernoy (1886-19..)..... 2,100
Fissot (1887-1896)..... 2,100

Classes préparatoires.

Hommes :

Decombes (1866-1875-1899)..... 1,200
Anthioume (1863-19..)..... "

Femmes :

Mme Chéné (1870-1880-19..)..... 1,200
Mme Tarjat (1861-1874-1880-19..). 1,200
Mme Trouillebert (1887-19..)..... 1,000

ORGUE.

Widor (1890-1896-19..)..... 1,800

HARPE.

Hasselmans (1885-19..)..... 2,400

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Garcin (1875-1890-1896)..... 2,100
Marsick (1892-1900)..... 1,500
Lefort (1892-1900)..... 1,500
Berthelier (1895-1900)..... 1,500

Classes préparatoires.

Desjardins (1890-19..)..... 800
Hayot (1894-1896)..... 800

ALTO.

Leforge (1894-19..)..... 1,500

VIOLONCELLE.

Delsart (1884-1900)..... 2,400f
Rabaud (1886-1900)..... 2,100

CONTREBASSE.

Viseur (1893-19..)..... 1,500

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte : Taffanel (1893-19..). 1,500
Hautbois : Gillet (1881-19..)... 2,400
Clarinette : Rose (1880-1900)... 2,400
Basson : Bourdeau (1891-19..) 1,800
Cor : Brémond (1891-19..) 1,800
Cornet à pist. : Mellet (1889-19..).. 1,800
Trompette : Franquin (1894-19..) 1,500
Trombone : Allard (1888-19..).. 1,800

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Delaunay (1877-1896)..... 2,400
Worms (1880-1900)..... 2,400
Silvain (1888-1894-19..)..... 1,500
De Féraudy (1894-19..)..... 1,500
Leloir (1894-19..)..... 1,500
Dupont-Vernon (1888-1894-1897).. 1,500

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Bourgault-Ducoudray (1878-19..)... 3,000

HISTOIRE ET LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

Fouquier [Marcel] (1892-19..)..... 3,000

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Hommes : De Soria (1895-19..)..... 1,000
Femmes : Mlle Parent (1895-19..)... 1,000

ESCRIME.

Mérignac (1893-19..)..... 600

CLASSE D'ENSEMBLE VOCAL.

G. Marty (1894-19..)..... 1,800

CLASSE D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL

Godard [B.] (1887-1895)..... 2,100

CLASSE D'ORCHESTRE.

N..... "

ACCOMPAGNATEUR.

Granier (1892-19..). cl. d'opéra... 1,000

III. GENS DE SERVICE.

10 gardiens, concierges, etc..... 13,300

1900.

I. ADMINISTRATION.

Dubois [Th.] (1871-1896-19..), directeur.
Bourgeat (Fernand) [1896-19..], chef du secr.
Pierre [Constant] (1881-1900-19..), sous-chef du secrétariat.
Delbouquet (1900-19..), commis principal.
Lamy (1886-19..), commis surveillant.
Weckerlin (1889-19..), bibliothécaire.
Tiersot (1883-19..), commis à la bibliothèque.
Pillaut [L.] (1886-19..), conservat. du musée.

II. PERSONNEL ENSEIGNANT.

—

COMPOSITION.

Lenepveu (1880-1894-19..).
Widor (1890-1896-19..).
Fauré [Gabriel] (1896-19..).

HARMONIE.

Hommes :

Pessard (1881-19..).
Taudou (1883-19..).
Lavignac (1871-1891-19..).
Leroux [Xavier] (1896-19..).

Femmes :

Chapuis (1894-19..)
Rousseau [Samuel] (1898-19..).

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO.

Vidal (1894-1896-19..).

SOLFÈGE DES INSTRUMENTISTES.

Hommes :

Rougnon, professeur agr. (1873-19..).
Schvartz [E.], chargé de cours (1891-19..).
Kaiser, répétiteur (1891-19..).
Boudon, répétiteur (1896-19..).
Cuignache, répétiteur (1896-19..).

Femmes :

Mlle Hardouin, prof. agr. (1874-19..).
Mme Renart, chargée de cours (1886-19..).
Mme Marcou, chargée de cours (1892-19..).
Mme Roy, chargée de cours (1893-19..).
Mlle Meyer, répétiteur (1897-19..).
Mlle Lhote [L.], répétiteur (1899-19..).
Mme Sevenne du Minil, répét. (1900-19..)

SOLFÈGE DES CHANTEURS.

Hommes :

De Martini, chargé de cours (1882-19..).
Vermelde, répétiteur (1897-19..).

Femmes :

Mangin (1882-19..).
Mme Féraud [Vinot] répétiteur (1896-19..).

CHANT.

Crosti (1877-19..).
Warot (1886-19...
Duvernoy [E.] (1887-19..).
Masson (1894-19..).
Duprez (1894-19..).
Vergnet (1897-19..)
Auguez (1899-19..).
Duballe (1899-19..).

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

Girandet (1889-19..).
Melchissédec (1894-19..).

OPÉRA-COMIQUE.

Achard [L.] (1887-19..).
Lhérie (1897-19..).

INSTRUMENTS À CLAVIER.

PIANO.

Hommes :

Diémer (1887-19..).
De Bériot (1887-19..).

Femmes :

Delaborde (1873-19..).
Duvernoy [A.] (1886-19..).
Pugno (1892-1896-1901); Marmontel (1901).

Classes préparatoires.

Hommes :

Anthiome, ch. de c. (1863-19..).
Falkenberg, répétiteur (1899-19..).

Femmes :

Mme Chéné (1870-1880-19..)
Mme Tarpet (1861-1874-1880-19..).
Mme Trouillebert (1887-19..)

ORGUE.

Guilmant (1896-19..).

HARPE.

Hasselmans (1885-19..).

INSTRUMENTS À ARCHET.

VIOLON.

Lefort (1892-19..).
Berthelier (1894-19..).
Remy (1896-19..).
Nadaud (1900-19..).

Classes préparatoires.

Desjardins, professeur agr. (1890-19..).
Brun, chargé de cours (1896-19..).

ALTO.

Laforge (1894-19..).

VIOLONCELLE.

Loeb (1900-19..).
Cros (1900-19..)

CONTREBASSE.

Viseur (1893-19..).

INSTRUMENTS À VENT.

Flûte :	Taffanel (1893-19..).
Hautbois :	Gillet (1880-19..).
Clarinette :	Turban (1900-19..).
Basson :	Bourdeau [Eug.] (1891-19..)
Cor :	Brémond (1891-19..).
Cornet à pistons :	Mellet (1889-19..).
Trompette :	Franquin (1894-19..).
Trombone :	Allard (1888-19..).

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

Silvain (1888-1894-19..).
De Féraudy (1894-19..).
Leloir (1894-19..).
Le Bargy (1896-19..).
Mounet [Paul] (1897-19..).
Berr [Georges] (1900-19..).

COURS ET CLASSES ACCESSOIRES.

—

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Bourgault-Ducoudray (1878-19..).

HISTOIRE ET LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

Fouquier [M.] (1892-19..).

MAINTIEN THÉÂTRAL.

Hommes : De Soria (1895-19..).
Femmes : Mlle Parent (1895-19..).

ESCRIME.

Mérignac (1893-19..).

CLASSE D'ENSEMBLE VOCAL.

Marty (1892-19..).

CLASSE D'ENSEMBLE INSTRUMENTAL.

Lefebvre (1895-19..).

CLASSE D'ORCHESTRE.

X.....

ACCOMPAGNATEURS.

Granier, classe d'opéra (1892-19..).
Piffaretti, classe d'op. com. (1897-19..).
Catherine, répétiteur (opéra-com.) (1897-19..)
Chevallier, répétiteur (op.-com.) (1897-1900)
Pousot, répétiteur (opéra) (1900-19..).

III. GENS DE SERVICE.

10 gardiens, concierges, etc. 14,300 francs.

2e LISTE GÉNÉRALE ALPHABÉTIQUE.

Les noms en caractères gras sont ceux des membres du personnel fixe, figurant sur les états d'appointements; les autres sont ceux des professeurs qui, sous les titres divers de professeur adjoint, répétiteur, chargé de cours, etc., ont tenu une classe ou exercé un emploi sans recevoir d'appointements ou qui ont reçu une indemnité éventuelle et variable, non soumise à la retenue faite au profit de la Caisse des pensions de retraite.

L'astérisque renvoie à la liste alphabétique des lauréats, p. 684 et suivantes.

Consulter, en outre, la liste des membres des Conseils d'enseignement et des Comités d'examen des classes (p. 603), la table des noms (p. 1022) et notre catalogue des œuvres musicales (*Le Magasin de musique à l'usage des fêtes nationales et du Conservatoire*).

A

Achard * (Léon), né à Lyon, 16 fév. 1831. Prof. d'*opéra-comique*, 1er avril 1887 (arr. du 26 mars); O. A., 1888; O. I., 1894.

Adam (Jean-Louis), né à Miettersholtz (Bas-Rhin), 3 (5) déc. 1758 (1759?). Prof. de *piano femmes* (2e classe), 1er prairial an v (20 mai 1797), 1re classe, an ix; chev. de la Lég. d'honneur, 1829; inspecteur des classes de piano, 10 sept. 1842. Admis à la retraite, 15 nov. 1842. Décédé à Paris, 8 avril 1848.

Adam * (Adolphe-Charles), né à Paris, 24 juill. 1803. Membre de l'Institut, 22 juin 1844; chev. de la Lég. d'honneur, 1er mai 1836; officier. Prof. de *composition*, 1er oct. 1848 (arr. du 13 sept.). Décédé à Paris, 3 mai 1856.

Adrien (Jacques-François-Ferdinand), né le 22 mai 1760. Musique de la garde nationale (2e classe), 1793; au Conservatoire en l'an iii (1795), prof. de 3e classe (*solfège-hommes*); réformé le 30 ventôse an viii (1800).

Adrien (Arnold) aîné, prof. de *chant*, 22 nov. 1795 (2e classe); absent de vendémiaire à pluviôse an ix; réformé le 30 ventôse an x (1802); décédé le 2 déc. 1825 (?).

Agus (Joseph), né en 1749. Prof. de *solfège*, 1er frimaire an iii (22 nov. 1795). Décédé en floréal an vi (mai 1798).

Alard * (Jean-Delphin), né à Bayonne, 8 mars 1815. Prof. de *violon*, 1er mars 1843 (arr. du 24 fév.); chev. de la Lég. d'honneur, 10 déc. 1850; absent du 1er oct. 1870 au 1er juin 1871. Retraité le 1er oct. 1875. Décédé à Paris, 22 fév. 1888.

Alkan * (Charles-Valentin Morhange *dit*), né à Paris, 30 nov. 1813. Répétiteur de *solfège*, 1829; prof. adjoint, 1831, sans traitement); démissionnaire, 1836. Décédé à Paris, 29 mars 1888.

Alkan * (Napoléon **Morhange** *dit*), né à Paris, 2 fév. 1826. Répétiteur de *solfège*, 10 fév. 1845 (sans appointements); prof. de *solfège* (classe des élèves militaires), 8 juin 1857; prof. agrégé de *solfège* (Conservatoire), 1er avril 1866; prof. 1er oct. 1872 (arr. du 7); O. A., 1878; O. I., 1889; chev. de la Lég. d'honneur, 1895. Retraité le 1er oct. 1896. Prof. honoraire.

Allard * (Louis), né à Porto-Rico (Antilles espagnoles), le 19 août 1852. Chargé, pour deux ans, du cours de *trombone*, 1er déc. 1888 (arr. du 21 nov.); prof., 1er oct. 1890 (arr. du 27 oct.); O. A., 1890.

Altès * (Joseph-Henri), né à Rouen, 18 janv. 1826. Prof. de *flûte*, 1er nov. 1868 (arr. du 6 nov.); O. A., 1880. Retraité, 1er oct. 1893. Décédé à Paris, 24 juill. 1895.

Amédée * (François-Amédée **Laneau**), né à Paris, 1er oct. 1784 (1785?). Répétiteur de *solfège*, an xii; d'*harmonie*, an xiii; prof. adjoint, 27 janv. 1804 au 1er avril 1816 (sans traitement); prof. de *solfège*, 14 fév. 1820; prof. pour les *chœurs*, 1er sept. 1831. Décédé à Paris, 20 ou 21 fév. 1833.

Andrien (Martin-Joseph-Adrien *dit* **La Neuville**), né à Liège en 1766. Prof. de *déclamation lyrique*, mars 1822. Décédé à Paris, 19 nov. 1822.

Andrien * (Atala-Thérèse-Annette) [Mme **Wartel**], née à Paris, 2 juill. 1814. Répétiteur de *solfège-femmes*, mai 1829; démissionnaire, 2 fév. 1837; accompagnateur, 1er nov. 1831; démise, 1er déc. 1838. Décédée à Paris, 6 nov. 1865.

Andrieux * (Rosine-Charlotte) [Mme Delsarte], née à Paris, 14 juil. 1817. Prof. adjoint de *solfège femmes*, 1830; démiss., 6 janv. 1838. Décédée à Paris, janv. 1891.

Angée (Pierre), musique des gardes françaises; musique de la garde nationale (3e classe), en 1793; Conservatoire en l'an iii (1795); réformé en l'an viii.

Angelet * (Charles-François), né à Gand, 18 nov. 1797. Répétiteur *étude du clavier*, 1823 à 1826. Décédé, 20 déc. 1832.

Anselme. Voir **Baptiste**.

Antoine * (Eugène-Jean-Baptiste), né à Lorient, 19 août 1836. Répétiteur d'une classe d'*étude du clavier*, 8 janv. 1863; chargé de remplir les fonctions de professeur agrégé, 1er déc. 1888 (arr. du 21 nov.).

Arban * (Joseph-Jean-Baptiste-Laurent), né à Lyon, 28 fév. 1825. Prof. de *saxhorn* pour les élèves militaires, 8 juin 1857 (minist. de la guerre). Prof. de *cornet à pistons* au Conservatoire, 1er fév. 1869 (arr. du 23 janv.); démiss., 1er mai 1874. Prof. de *cornet à pistons*, 1er oct. 1880 (arr. du 13 oct.); O. A. 1880. Décédé à Paris, 9 avril 1889.

Archainbaud * (Eugène-Jean-Baptiste), né à Paris, 21 oct. 1833. Chargé d'un cours de *chant*, pour deux ans, 1er nov. 1878 (arr. du 30 oct., sans retenue pour la retraite); prof. de *chant*, 1er oct. 1880 (arr. du 24 sept.); O. A., 1883; O. I., 1893. Démiss., 1er oct. 1899.

Arriaga * (Jean), né à Bilbao, 27 janv. 1806; répétiteur de *contre-point et fugue*, 1823 à 1825. Décédé 12 janv. 1826.

Assmann (Guillaume-Ernest), né le 2 nov. 1742. À l'Opéra (*clarinette*), 1773; à la musique de la garde nationale (1re classe), 1793; prof. de *solfège* (2e classe), 1795. Réformé en l'an x (1802).

Auber (Daniel-François-Esprit), né à Caen, 29 janv. 1782. Chev. de la Lég. d'honneur, 1825; grand off., 1861; membre de l'Institut, 11 avril 1819. Directeur du Conservatoire, 8 fév. 1842. Décédé à Paris, 12 mai 1871.

Aubert (Nicolas), prof. de *solfège-Femmes*, 22 nov. 1795 (2e classe); de *vocalisation*, 1er floréal an VII; *préparation au chant*, 22 pluviôse an II. Réformé en l'an X. Décédé le 23 juin 1807.

Augez * (Florentin-Antinoüs-Numa), né à Saleux-Salouel (Somme), 31 janv. 1847. Prof. de *chant*, 15 oct. 1899 (arr. du 14 oct.); O. A. 1891, O. I., 1898.

B

Baillot (Pierre-Marie-François-de-Sales), né à Passy (Seine), 1er oct. 1771. Prof. de *violon*, 22 déc. 1795, remplaçant Rode, en congé jusqu'au 30 pluviôse an VII; prof. titulaire, 1er ventôse an VII (1799); en congé de fructidor an XIII à sept. 1808 (Russie); rentré, 1808. Chev. de la Lég. d'honneur. Décédé à Paris, 15 sept. 1842. Avait été pendant sept ans secrétaire des Intendances de Pau et Bayonne, Auch, et attaché pendant dix années au ministère des finances.

Baillot (René-Paul), né à Paris, 23 oct. 1813. Prof. de la *classe d'ensemble instrumental*, 5 mai 1848 (arr. du 28 fév.). Chev. de la Lég. d'honneur, août 1870; O. A. 1880. Absent du 1er oct. 1870 au 1er mars 1871. Retraité, 1er octobre 1887. Décédé à Paris, 28 mars 1889.

Banderali (David), né à Palazzo (Lombardie), 15 janv. 1789 (d'après l'acte de mariage, le lieu de naissance est Milan et la date indiquée est août 1796). Prof. de *chant*, suivant engagement conclu le 3 nov. 1827, à compter du 16 mars 1828, aux appointements de 3,000 fr., traitement supplémentaire de 4,000 fr. et indemnité de logement de 1,500 fr. Chev. de la Lég. d'honneur, 20 nov. 1842. Décédé à Paris, 13 juin 1849.

Baptiste aîné (Nicolas P. Baptiste **Anselme** *dit*), né à Bordeaux, 18 juin 1761. Sociétaire du Théâtre-Français 1799-1828. Prof. de *déclamation dramatique*, 1er août 1809, à compter du 1er oct.; prof. de *déclamation lyrique et comique*, 1819; retraité, 1er janv. 1828. Décédé à Paris (Batignolles), 30 nov. 1835.

Barat * (Mathilde-Ernestine-Juliette, Mme **Marcou**), née à Paris, 2 août 1867. Répétiteur d'une classe de *solfège* (femmes), par arrêté du directeur en date du 30 janv. 1892; chargée de cours pour une période de cinq ans, 1er mars 1897 (arr. minist. du 27 fév.); O. A., 1895.

Barré * (Élisa-Joséphine, puis Mme Roux), née à Paris, 11 fév. 1814. Prof. de *solfège*, 10 déc. 1849. Décédée à Paris, 13 (15?) janv. 1847.

Barbereau * (Mathieu[?]Auguste-Balthazar), né à Paris, 14 nov. 1799. Chargé du cours d'*histoire générale de la musique*, 1er oct. 1871 (arr. du 12 sept.); démissionnaire, 1er oct. 1872. Décédé à Paris, 16 juillet 1879.

Barbot * (Joseph-Théodore-Désiré, *dit* Jules), né à Toulouse, 12 avril 1824. Prof. de *chant*, 1er oct. 1875; O. A., 1881; O. I. 1892; atteint par la limite d'âge le 1er oct. 1894; prof. honoraire. Décédé à Paris, 26 déc. 1896.

Barizel * (Dominique-Charles-Joseph), né à Merville (Nord), 3 janv. 1788. Prof. de *basson*, 1er janv. 1839 (arr. du 28 déc. 1838); chev. de la Lég. d'honneur. Démissionnaire, 5 nov. 1848, à compter du 1er janv. 1849. Décédé à Paris (Merville?) 25 mai 1850.

Barlis * (Marie), née à Rieupeyroux, 9 nov. 1837. Répétiteur d'une classe de *solfège*, 1er oct. 1860 (sans traitement); démissionnaire, 29 janv. 1872.

Barthe * (Grat-Norbert, *dit* Adrien), né à Bayonne, 7 juin 1828. Prof. d'*harmonie* (femmes), 1er janv. 1881 (arr. du 30 nov. 1880); O. A., 1883; chev. de la Lég. d'honneur, juillet 1898. Décédé à Asnières, 13 août 1898.

Batiste * (Antoine-Édouard), né à Paris, 28 mars 1820. Prof. adjoint de *solfège* (arr. du 8 mars 1837); prof. pour les *chœurs* (hommes), 1er janv. 1840 (arr. du 5 nov. 1839); prof. de la classe de *chant simultané et populaire* (arr. du 1er sept. 1850); absent du 1er oct. 1870 au 1er avril 1871; O. A., 1872; prof. d'*harmonie et accompagnement*, 1er oct. 1872 (arr. du 8 oct.). Décédé à Paris, 9 nov. 1876.

Battaille * (Charles-Amable), né à Nantes, 30 sept. 1822. Prof. de *chant*, 1er fév. 1851 (arr. du 6 fév.); absent du 1er oct. 1870 au 1er juin 1871. Décédé à Paris, 2 mai 1872.

Batton * (Désiré-Alexandre), né à Paris, 2 janv. 1798; chev. de la Lég. d'honneur, 1846. Inspecteur des écoles de musique des départements, succursales du Conservatoire, 1er janv. 1851. Prof. de la classe d'*ensemble vocal*, 18 janv. 1849, appointé (arr. du 1er sept. 1849). Décédé à Versailles, 15 oct. 1855.

Baudiot (Charles-Nicolas), né à Nancy, 29 mars 1773. Prof. de *violoncelle* (2e classe), 8 nov. 1795; réformé, 23 sept. 1802; rentré, 23 oct. 1805; retraité, 1er janv. 1827. Décédé, Paris, 26 sept. 1849.

Bax (Jean-Baptiste-Alexandre, *dit* Saint-Yves), né à Paris, 16 fév. 1829. Prof. de *chant*, 15 oct. 1867 (arr. du 12 oct.); absent du 1er oct. 1870 au 1er mars 1871; O. A., 1877; O. I., 1887; chev. de la Lég. d'honneur, août 1879. Décédé à Paris, 9 fév. 1897.

Bazille * (Auguste-Ernest), né à Paris, 27 mai 1828. Professeur d'*accompagnement au piano*, 1er oct. 1878 (arr. du 7 oct.); O. A., 1878; O. I. 1889. Décédé à Bois-Colombes, 18 avril 1891.

Bazin * (François-Emmanuel-Joseph), né à Marseille, 4 sept. 1816. Prof. adjoint d'*harmonie et accompagnement*, 1837 au 1er avril 1841 (sans traitement); accompagnateur, (classe d'opéra), 1er déc. 1839 (arr. du 4 déc.); prof. adjoint d'*harmonie et accomp.*, 1er oct. 1843 (sans traitement); prof. d'*harm. et accomp. pratique*, 1er janv. 1849 (arr. du 13 sept.); prof. de *composition*, 1er oct. 1871 (arr. du 12 sept.); membre de l'Institut, 5 avril 1873; O. I., 1875; ✠, Offic. 1876. Décédé à Paris, 2 juillet 1878.

Beauchesne (Jean-Marie-Anax **Du Bois**, *dit* Alfred DE), né à Lorient, 17 sept. 1804. Secrétaire, 10 nov. 1827; ✠, 1861; chef du secrétariat, 1er janv. 1870 (arr. du 20 nov. 1869); retraité, 1er juin 1871. Décédé à Paris, 26 nov. 1876.

Beaufils (Louis-Jacques-Marie), né à Paris, 27 mai 1812. Ancien magistrat en Algérie et ancien employé aux Archives de l'Empire. Prof. de *grammaire et de prosodie*, 1er janv. 1870 (arr. du 30 nov. 1869); absent du 1er oct. 1870 au 1er mars 1871. Décédé à Paris, 3 juin 1875.

Beaufour * (Eulalie **Vierling**), née à Paris, 19 fév. 1813. Prof. adjoint de *clavier*, 3 juin 1831 (sans traitement); prof. agrégé de 4e classe pour l'*étude du clavier*, 1er juillet 1851; démissionnaire, 1er nov. 1856. Décédée à Paris, 18 oct. 1872.

Beauvallet * (Pierre-François), né à Pithiviers, 13 oct. 1801. Prof. adjoint de *déclamation dramatique*, 1er janv. 1839 (arr. du 28 déc. 1838); prof., 1er janv. 1842; retraité, 1er oct. 1871. Décédé à Paris, 21 déc. 1873.

Belzi * (Adèle-Louise), née à Paris, 18 janv. 1820; répétiteur classe de *harpe* (femmes), 1837 à 1840.

Benoist * (François), né à Nantes, 10 sept. 1794. Organiste de la chapelle royale, 31 mars 1819. Prof. d'*orgue*, 1er avril 1819 (arr. du 13); chev. de la Lég. d'honneur, 16 nov. 1851; absent du 1er oct. 1870 au 1er avril 1871; retraité, 1er fév. 1872. Décédé à Paris, 6 mai 1878.

Bencvold * (Victoire, Mme Lebarchand), née à Beaune, 14 nov. 1817. Prof. adj. de *clavier*, 6 juin 1836; prof. agrégé, 19 août 1851, démis. 5 oct. 1863. Décédée 13 mars 1873.

Bériot (Charles-Vilfride DE), né à Paris, 12 fév. 1833. Prof. de *piano*, 1er oct. 1887 (arr. du 30 sept.). O. A., 1887.

Berlioz * (Louis-Hector), né à la Côte-Saint-André, 11 déc. 1803. Conserv. adj. de la bibliothèque, 1er janv. 1839 (arr. du 9 janv.); bibliothécaire à compter du 1er janv. 1852, (arr. du 27 avril 1850); membre de l'Institut, 21 juin 1856; chev. de la Lég. d'honneur; offic., 1865. Décédé à Paris, 8 mars 1869.

Berou * (Pierre, *dit* Adrien), né à Bordeaux, 22 nov. 1824. Prof. agrégé d'une classe préparatoire de *violon*, 1er oct. 1882 (arr. du 13 oct.); démissionnaire, 1er nov. 1892. O. A. 1884.

Berr (Frédéric), né à Manheim (Bade), 17 avril 1794. Prof. adj. de *clarinette*, 3 nov. 1831 (sans traitement); prof., 1er juin 1832 (arr. du 9 juin). Direct. du gymnase mus. ✠, 1835. Décédé à Paris, 24 sept. 1838.

Berr * (Georges), né à Paris, 30 juil. 1867. Prof. de *déclam. dram.*, 1er nov. 1900 (arr. du 8 nov.). O. I., 1897.

Berthelémy * (Félix-Charles), né à Saint-Omer, 4 nov. 1829. Prof. de *hautbois*, 1er oct. 1867 (arr. du 22 juillet). Décédé à Paris, 13 fév. 1868.

Berthelier * (Jean-Baptiste, *dit* Henri), né à Limoges, 27 déc. 1856. Prof. de *violon*, 1er avril 1894 (arr. du 20 mars); O. A., 1888. O. I., 1896.

Berton (Henri-Montan), né à Paris, 17 sept. 1766. Membre du jury de l'Institut national de musique et de l'Association des éditeurs-musiciens de la Garde nationale, 1794. Prof. d'*harmonie*, 9 nov. 1795; membre de l'Institut, 3 juin 1815; retraité, 1er janv. 1816; prof. de *composition*, 1er janv. 1818; inspecteur des études (arr. du 2 mai 1838); Off. de la Lég. d'honneur. Décédé à Paris, 22 avril 1844.

Berton (Henri-François), né le 3 mai 1784. Accompagnateur (sans traitement); prof. de *vocalisation*, 23 mai 1820 (arr. du 19 mai); réformé, 1er janv. 1828. Décédé, 15 juillet 1832.

Besozzi * (Louis-Désiré), né à Versailles, 3 avril 1814. Prof. de *solfège*, 1835; démissionnaire, 1837; O. A., 1878. Décédé à Paris, 12 nov. 1879.

Bienaimé * (Paul-Emile), né à Paris, 7 juillet 1802. Répétiteur du pensionnat, 27 avril 1821; prof. de *solfège*, 1er janv. 1825; prof. d'*harmonie et accompagnement*, 1er janv. 1839 (arr. du 10 juillet 1838); retraité, 1er oct. 1864. Décédé à Paris, 17 janvier 1869.

Biangini (Joseph-Marc-Marie-Félix), né à Turin, 18 nov. 1781. Prof. de *chant*, 1er avril 1816; chev. de la Lég. d'honneur, 1821; réformé, 1er janv. 1828. Décédé à Paris, 18 déc. 1841.

Blangy * (Auguste), né le 13 mars 1779. Répétiteur de *solfège*, 2 fruct. XII au 15 vend. XIV-1806; de *cor*, 4 brum. XI au 1er frim. XII; de *solfège*, 14 mars 1806; adj. 13 octobre 1812; appointé de 1813 à 1815. Décédé.

Blasius (Mathieu-Frédéric), né à Lauterbourg (Bas-Rhin), 23 avril 1758. Musique de la garde nationale (1re classe), 21 nov. 1793; Conservatoire en l'an III (août 1795); prof. de *violon* jusqu'en thermidor an IX (août 1801). Chef de la musique de la garde des Consuls, 1803; chef d'orchestre à l'Opéra-Comique, 1802 jusqu'en 1816. Décédé en 1829.

Blasius (Pierre), Musique de la garde nationale (1re classe), 21 nov. 1793; Conservatoire en l'an III (août 1795), prof. de *violon*; réformé en l'an X (1802).

Blasius (Ignace), musique de la garde nationale (1re classe), 1793; prof. de 2e classe, *solfège*, an III; réformé en l'an X (1802).

Boieldieu (François-Adrien), né à Rouen, 15 déc. 1775; prof. de *piano*, 21 nov. 1798 jusqu'au 1er mars 1803; congé pour se rendre en Russie, du 20 juin 1803 au 1er mars 1809, remplacé par Pradher; n'a pas été réadmis. Membre de l'Institut, 29 nov. 1817; prof. de *composition*, 1er fév. 1820; mis à la retraite, 1er janv. 1828; rentré, 1er janv. 1834 (arr. du 27 janv.). Décédé à Jarcy, 8 oct. 1834.

Boisjolin (François-René-Gaston VIELH DE), né à Auteuil (Seine), 8 janv. 1846. *Accompagnateur* (classe d'opéra), 1er nov. 1877 (arr. du 9 nov.); démissionnaire, 28 avril 1890.

Bondon * (Georges-Paul), né à Asnières, 1er sept. 1867. Répétiteur de *solfège* (hommes), 5 oct. 1896; O. A., 1898.

Bonet (Albert), né à Burbure (P.-de-C.), 15 avril 1779. Surveillant des classes, 1er sept. 1831. Décédé, 22 nov. 1835.

Bonnehée * (Marc), né à Moumour (Basses-Pyrénées), 2 avril 1828. Prof. de *chant*, 1er oct. 1879 (arr. du 13 oct.); O. A., 1882. Décédé à Paris, 28 fév. 1886.

Bordogni (Jean-Marc), né à Bergame, 23 janv. 1789 (24 janv. 1791), à Gazzaniga, près Bergame, d'après une pièce au dossier). Prof. de *chant*, 22 mai 1819; (en congé illimité, 1er janvier 1824); rentré, 1er mars 1830; chev. de la Lég. d'honneur, 1839; retraité, 1er juillet 1856. Décédé à Paris, 31 juillet 1856.

Borrès de Tournon (Auguste), né à Paris, 15 mai 1797. Bibliothécaire, 1831; chev. de la Lég. d'honneur, 1838. Décédé à Paris, 23 mars 1850.

Boulanger* (Frédéric), né à Dresde, juin 1777. Prof. de *vocalisation*, avril 1816; démissionnaire, 5 mai 1820, à compter du 1er mai.

Boulanger* (Henri-Alexandre-Ernest), né à Paris, 16 sept. 1815. Chev. de la Lég. d'honneur, 1870. Prof. de *chant*, 1er oct. 1871 (arr. du 12 sept.); O. A., 1881; retraité, 1er oct. 1894. Décédé à Paris, 14 avril 1900.

Bourdeau* (Eugène), né à Paris, 14 juin 1850. Prof. de *basson*, 1er oct. 1891 (arr. du 9 oct.); O. A., 1894; O. I., 1900.

Bourgeat (Fernand-Gaspard), né à Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or), 26 janv. 1851. Chef du secrétariat, 1er oct. 1896 (arr. du 21 avril); précédemment inspecteur des théâtres (Direction des Beaux-Arts), 20 déc. 1893. O. A., 1882; O. I., 1887.

Bourgault-Ducoudray* (Louis-Albert), né à Nantes, 9 fév. 1840. Chargé du cours d'*histoire générale de la musique*, 1er oct. 1878 (arr. du 7 oct. 1878), sans retenue; prof., 1er janvier 1879 (arr. du 24 déc. 1878); O. A., 1874; O. I., 1882; chev. de la Lég. d'honneur, 13 juill. 1888.

Braun (Jean-Frédéric). Maître de *solfège* à l'École royale de *chant*, 1795; passe au Conservatoire en l'an III (1795), prof. de *solfège*, hommes (2e classe), réformé en l'an X (1802).

Brémond* (François), né à Nîmes, 1er nov. 1844. Prof. de *cor*, 1er mai 1891 (arr. du 21 avril); O. A., 29 déc. 1888; O. I., 1898.

Bressant (Jean-Baptiste-Prosper), né à Chalon-sur-Saône (23), 24 oct. 1815. Prof. de *déclamation dramatique*, 1er janv. 1867 (arr. du 8 janv.); absent du 1er oct. 1870 au 1er mars 1871 et du 1er avril au 1er juillet 1871; démissionnaire, 1er nov. 1877; prof. honoraire. Décédé à Neuilly (Seine-et-Marne), 23 janv. 1886.

Brohan* (Joséphine-Félicité-Augustine), née à Paris, 2 déc. 1824. Prof. suppléant de *déclamation dramatique* (sans traitement), 24 fév. 1857; prof. de *déclamation dramatique*, 1er janv. 1858 (arr. du 8 fév.); démissionnaire, 1er janv. 1867; prof. honoraire. Décédée à Paris, 15 fév. 1893.

Brun* (Pierre, *dit* Alfred), né à Séville, 18 avril 1865. Chargé de cours pour une période de cinq ans, d'une classe préparatoire de *violon*, à compter du 1er nov. 1896 (arr. du 4 nov.). O. A., 1888; O. I., 1898.

Buch (Antoine). Sergent à la musique de la garde nationale, 1793; au Conservatoire en l'an III (1795); prof. de 2e classe, cor, en l'an IV; réformé en l'an X (1802).

Bussine* (Romain), né à Paris, 4 nov. 1830. Prof. de *chant*, 1er juin 1872 (arr. du 30 mai); O. A., 1879; chev. de la Lég. d'honneur, 3 août 1898. Décédé à Paris, 21 oct. 1899.

Butignot* (Alphonse), né à Lyon, 15 août 1780. Répétiteur de *solfège*, an XIII (1805); de Catel, *harmonie*, 18 vend. an XIV (1806); répétiteur de *chant*, 1806; prof. adjoint, 1er juillet 1807. Décédé à Lyon, 7 janv. 1816.

C

Caillot (Joseph), né à Paris, 1733. Acteur de l'*Opéra-Comique*; membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts, 18 fév. 1796. Prof. de 3e classe, 1er floréal an VII (20 avril 1799); réformé, 30 ventôse an VIII (1800). Décédé, 1816.

Carafa (Michel-Henri-François-Louis-Vincent-Paul), né à Naples, 17 (ou 18) nov. 1787. Membre de l'Institut, 18 nov. 1837; off. de la Lég. d'honneur. Prof. de composition, 1er janv. 1840 (arr. du 29 oct. 1839); retraité, 1er janv. 1870. Décédé à Paris, 27 juillet 1872.

Carreau* (Marie-Amélie), née à Paris, 14 avril 1809. Répétiteur de *solfège* (femmes), mars 1829 à 1830.

Catel (Charles-Simon), né à Laigle, 10 juin 1773. École royale, (accompagnateur), 1er janvier 1787; musique de la garde nationale, 1er janv. 1792, 1re classe; prof. de *solfège*, an III (1795); puis d'*accompagnement* (1798); d'*harmonie*, an VIII; membre de l'Institut (1815) et de la Légion d'honneur (1824); retraité, 1er janv. 1816. Décédé à Paris, 29 nov. 1830.

Catherine* (Alphonse), né à Paris, 16 nov. 1868. Répétiteur pour l'étude des *rôles*, accompagnateur (classe d'opéra), 1er mars 1897 (arr. du 27 fév.), pour une période de trois années; *idem*, cl. d'op.-com., 26 oct. 1900; (*id.*) O. A., 1898.

Cerclier* (Jules-Henri-Louis), né à Paris, 27 mai 1823. Prof. agrégé de *trompette*, 1er fév. 1869 (arr. du 23 janv.); prof., 1er janv. 1882 (arr. du 20 déc. 1881); O. A., 1884; chev. de la Lég. d'honneur 1888; a cessé ses fonctions (limite d'âge), 1er oct. 1894. Décédé à Saint-Germain-en-Laye, 15 juillet 1897.

Chaft* (Louis-François **Chatt** *dit*), né à Bourg (Ain), 30 sept. 1780. Prof de *contrebasse*, 1er déc. 1832 (arr. du 15 nov.); retraité, 1er déc. 1853. Décédé à Chartres, 2 déc. 1856.

Chaine* (Eugène), né à Charleville, 1er déc. 1819. Prof. agrégé de *violon* (classe préparatoire), à compter du 1er oct. 1875 (arr. du 14 oct. 1875). Décédé à Paris, 23 août 1882.

Chapuis* (Auguste-Paul-Jean-Baptiste), né à Dampierre-sur-Salon, 20 avril 1858. Prof. d'*harmonie* (femmes), 1er fév. 1894 (arr. du 14 fév.), O. A. 1895.

Chelard (André). Musique de la garde nationale (1re classe), 1793; Conservatoire, prof. de *solfège* (femmes) [2e classe], an III (1795); prof. de *clarinette*, an VIII (1800). Décédé, 27 floréal an X, (mai 1802).

Chéné* (Sophie-Louise-Charlotte **Muller**), née à Paris, 31 juillet 1847. Répétiteur d'étude de *clavier*, 1er oct. 1870; prof. agrégé de *piano* (classe préparatoire) [arr. du 26 fév. 1880], à compter du 1er mars. O. A., 1889, O. I., 1898.

Chenié (Marie-Pierre), né à Paris, 8 juin 1773. Contrebasse à l'orchestre de l'Opéra, de 1795 au 30 juin 1830, à la Chapelle royale. Prof. de *contrebasse*, 1er janvier 1827 (arr. du 23 mai). Organiste de la Salpêtrière. Décédé à Paris, 26 mai 1832.

Cherubini (Louis-Charles-Zénobie-Salvador-Marie), né à Florence, 8 sept. 1760. Musique de la garde nationale, 19 juin 1794; inspecteur de l'enseignement au Conservatoire, 3 août 1795; en congé (à Vienne), de messidor an III à mars 1806. Membre de l'Institut, 20 mai 1815; off. de la Lég. d'honneur, 1825; commandeur, 8 fév. 1842. Prof. de *composition*, 1er avril 1816; directeur, 1er avril 1822 (arr. du 19 avril); retraité, 8 fév. 1842. Décédé à Paris, 15 mars 1842.

Chevalier (Jules-César), né à Cette, 10 juillet 1866. Répétiteur pour l'étude des *rôles* (opéra comique), 1er mars 1897 (arr. du 27 fév.); démiss., oct. 1900. O. A., 1889.

Chevillard * (Pierre-François-Alexandre), né à Anvers, 15 janv. 1811. Prof. de *violoncelle*, 1er janv. 1860 (arr. du 11 nov. 1859); O. A., 1877. Décédé à Paris, 20 déc. 1877.

Chouquet (Adolphe-Gustave), né au Hâvre, 16 avril 1819. Chev. de la Lég. d'honneur, 1870. Conservateur du musée et préposé à la bibliothèque, 1er oct. 1871 (arr. du 29 sept.); conservateur du musée d'instruments, 1er juin 1872 (arr. du 23 mai); O. I., 1875. Décédé à Paris, 30 janv. 1886.

Clapisson * (Antoine-Louis), né à Naples, 15 sept. 1808. Membre de l'Institut, 26 août 1854. Conservateur du musée; 1er janv. 1862 (arr. du 29 mars 1861); prof. *d'harmonie*, 1er avril 1862 (arr. du 31 mars). Décédé à Paris, 19 mars 1866.

Clavel * (Bénigne), née à Nantes, janv. 1808. Répétiteur de *solfège*, fév. 1826. Décédée, 8 avril 1830.

Clavel * (Joseph), né à Nantes, 20 déc. 1800. Répétiteur de *violon* (*classe préparatoire*), 1er janv. 1822 (sans traitement); adjoint (avec traitement) 1er janv. 1824; réformé, 1er sept. 1831; prof. adjoint de *violon*, 1er janv. 1837; prof., 1er janv. 1839; admis à la retraite, 1er oct. 1846. Décédé à Sillé-le-Guillaume, 31 août 1852.

Cloutier * (Anne-Élisabeth), née à Belfort, 17 avril 1818. Répétiteur de la classe prép. de *harpe* (femmes), 16 mai 1841 à 1850.

Coche * (Victor-Jean-Baptiste), né à Arras, 24 nov. 1806. Professeur de la classe préparatoire de *flûte*, 28 déc. 1831; démissionnaire, 1841. Décédé, Paris, 15 août 1881.

Coche * (Marie-Anna **Mazelin**), née à Paris, 10 mai 1811. Prof. adjoint de *piano*, 12 fév. 1829 (sans traitement); prof. agrégé, 1er juill. 1851. Décédée à Paris, 30 mars 1866.

Cohen * (Jules-Émile-David), né à Marseille, 2 nov. 1835. Chargé d'une classe d'études au pensionnat, nov. 1855 (sans traitement); prof. d'une classe d'études des rôles pour les pensionnaires, arr. 26 avril 1864 (*id.*); prof. de la classe d'ensemble vocal et d'études au pensionnat, 28 oct. 1868 (*id.*); prof. de la classe d'ensemble vocal, 1er janv. 1872 (arr. 18 janv.); O. A., 1875; O. I.; chev. de la Lég. d'honneur, 7 août 1867; démissionnaire, 1er fév. 1892.

Cokken * (Jean-François-Barthélemy), né à Paris, 23 janv. 1801. Prof. de *basson*, 1er juin 1852 (arr. du 25 mai); absent du 1er oct. 1870 au 1er mars 1871. Décédé à Paris, 13 fév. 1875.

Colet * (Hippolyte-Raymond), né à Nîmes, 5 nov. 1808. Prof. d'*harmonie*, 1er janv. 1840 (arr. du 5 nov. 1839). Décédé à Paris, 21 avril 1851.

Colin * (Charles-Joseph), né à Cherbourg, 2 juin 1832. Répétiteur d'une classe provisoire d'*harmonie et accomp.*, 27 avril 1854 (sans traitement); prof. de *hautbois*, 16 fév. 1868 (arr. du 19 fév.). O. A. 1877; chev. de la Lég. d'honneur, 8 juill. 1881. Décédé à Paris, 26 juill. 1881.

Colombat (Marc-Émile-Oscar), de l'Isère, né à Paris, 16 fév. 1839. Chargé d'un cours d'*orthophonie*, 22 nov. 1871, puis 1er oct. 1872 (arr. du 8 oct.); O. A. Décédé à Vanves, 4 sept. 1891.

Cornu (Jacques-Marie), né à Wenneville (Suisse), 25 sept. 1764. Enfant de chœur à la maîtrise d'Auxerre; était comme serpentiste et bassonniste à Notre-Dame, en 1789, et comme 2e violon au Th.-Italien, ensuite à Feydeau. Musique de la garde nationale (1re classe), 21 nov. 1793; au Conservatoire en l'an III (1795), prof. de 3e classe; réformé en l'an VIII (1800). Trombone à l'Opéra de 1805 à 1826.

Cossard (Pierre-Zénon), né à Paris, 22 mars 1794. Répétiteur de *déclamation*, 1er janv. 1818; prof. ad., 1819, puis suppléant; réformé, 1er janv. 1828. Décédé, Nice, 29 sept. 1876.

Cotta * (Eugénie-Laurence), née à Paris, 28 avril 1857. Répétiteur de *solfège* (femmes), 11 janv. 1884. Décédée à Cherchell (Algérie), 27 nov. 1886.

Couderc (Joseph-Antoine-Charles), né à Toulouse, 10 mars 1810. Prof. d'*opéra-comique*, 1er oct. 1865 (arr. du 1er sept.). Décédé à Paris, 16 avril 1875.

Crescentini (Girolamo), né près d'Urbino, 1769. Prof. honoraire de *chant*, 1810. Décédé à Naples, 1846.

Crivelli, prof. de *chant*, 1816 (n'est pas entré en fonctions).

Croharé * (Louis-Joseph-Arnaud), né à Paris, 27 fév. 1820. Prof. adjoint de *solfège*, 2 avril 1838 (sans traitement); accompagnateur du 1er avril 1841 au 1er déc. 1845; démissionnaire; prof. agrégé d'étude du *clavier* (hommes), 1er nov. 1851 (arr. du 28 nov.); prof. de la classe d'*étude des rôles*, 1er fév. 1875 (arr. du 11 fév.); retraité, 1er nov. 1878. O. A. 1878. Décédé à Paris, 21 janv. 1895.

Croisilles * (Adèle), née à Paris, 11 nov. 1813. Répétiteur de *solfège*, 1822-1823; accompagnateur, 1er sept. 1829; démissionnaire, 1er nov. 1831.

Cros (Antoine-Martin), né à la Grasse, 16 sep. 1765. Prof. de *langue française et analyse dramatique*, fév. 1817; retraité, 1er juill. 1831. Décédé à Paris, 6 janv. 1866.

Cros fils (Henri), né à la Grasse (Aude). Répét. du pensionnat pour la *lecture à haute voix*, 1er mai 1829; démiss., 1er juill. 1831.

Cros * (Célestin-Ernest-Saint-Ange), né à Castres, 11 sept. 1855. Prof. de *violoncelle*, 1er nov. 1900 (arr. du 8 nov.). O. A. 1889.

Crosti * (Eugène-Charles-Antoine), né à Paris, 31 oct. 1833. Prof. de *chant*, 1er nov. 1877 (arr. du 5 nov.). O. A. 1881, O. I. 1889.

Cuignache * (Georges-Gustave), né à Paris, 11 mars 1870. Répétiteur de *solfège* (instrumentistes-hommes), 1er nov. 1896 (arr. du 7 nov.). O. A., 1898.

D

Damoreau* (Mme Laure-Cinthie **Montalant**), née à Paris, 6 fév. 1801. Prof. de *chant*, 1er fév. 1833 (arr. du 19 janv.); démissionnaire, 4 mars 1835; rentrée, 15 janv. 1836 (arr. du 7 janv.); retraitée, 1er avril 1856. Décédée à Paris, 25 fév. 1863.

Dancla* (Jean-Charles), né à Bagnères, 19 déc. 1817. Prof. adjoint de la classe de violon de M. Guérin, (arr. du 13 fév. 1855) [sans traitement]; prof. adjoint (avec traitement), 1er mars 1857 (arr. du 11 mars); prof. de violon, 1er janv. 1860 (arr. du 15 déc. 1859). Chev. de la Lég. d'honneur, 7 août 1867; O. A., 1876; O. I., 1889. Retraité, 1er oct. 1892.

Danhauser* (Adolphe-Léopold), né à Paris, 26 fév. 1835. Répétiteur de *solfège*, avril 1866 (sans traitement); prof. agrégé, de *solfège*, 1er déc. 1871 (arr. du 21 déc.); prof., 1er janv. 1881 (arr. du 30 nov. 1880). O. A., 1878; O. I., 1889; chev. de la Lég. d'honneur, 1887. Décédé à Paris, 9 juin. 1896.

Dauprat* (Louis-François), né à Paris, 25 mai 1781. Prof. adjoint de *cor*, 25 oct. 1802 (sans traitement); prof., 1er avril 1816; retraité, 15 nov. 1842. Décédé à Paris, 17 juill. 1868.

Daussoigne* (Joseph), né à Givet, 10 juin 1790. Répétiteur de *solfège*, 25 oct. 1803; accompagnateur, 23 sept. 1804 au 16 août 1805; répétiteur d'*harmonie*, 27 oct. 1808 au 30 mars 1809. A Rome (Grand prix). Répétiteur d'*accompagnement pratique*, 19 janvier 1813; prof. d'*accompagnement pratique*, 1er avril 1816; prof. d'*harmonie et accompagnement* (femmes), 1825; a cessé ses fonctions, 21 mars 1827; démissionnaire du 1er avril. Directeur du Conservatoire de Liège. Décédé à Liège, 10 mars 1875.

Dauverné (François-Georges-Auguste), né à Paris, 16 fév. 1799. Prof. de *trompette*, 1er juin 1833 (arr. du 26 mai); chev. de la Lég. d'honneur, 1868; retraité, 1er janv. 1869. Décédé, 4 nov. 1874.

[Musique des escadrons des gardes du corps du roi, du 1er juillet 1815 au 25 août 1830. Orchestre de l'Opéra du 1er janvier 1820 au 1er juillet 1851, retraite. Musique de la Chapelle royale du 1er janvier 1821 au 1er octobre 1830, date de sa suppression. Professeur au gymnase musical militaire, du 1er juillet 1849 au 1er mars 1855, époque de sa suppression. Capitaine de musique de la garde nationale, du 1er juillet 1848 au 1er janvier 1852. Auteur d'une méthode de trompette.]

David (Félicien-César), né à Cadenet (Vaucluse), 3 avril 1810. Off. de la Lég. d'honneur, 1862; membre de l'Institut, 15 mai 1869. Bibliothécaire, 10 mars 1869. Décédé à Saint-Germain-en-Laye, 29 août 1876.

Dazincourt (Joseph-Jean-Baptiste **Albouis**, *dit*), né à Marseille, 11 déc. 1747. Prof. de *déclamation*, 1er avril 1807. Décédé à Paris, 28 mars 1809.

Decombes* (Émile), né à Nîmes, 8 août 1829. Répétiteur de *solfège* (hommes), déc. 1866 (sans traitement); prof. agrégé de *piano* (classe préparatoire), 1er fév. 1875 (arr. du 6 fév.); a cessé ses fonctions (limite d'âge), 1er oct. 1899. O. A., 1892; O. I., 1899.

Delaborde (Eraim-Miriam), né à Paris, 7 fév. 1839. Prof. de *piano*, 1er janv. 1873 (arr. du 31 déc. 1872). Chev. de la Lég. d'honneur, 1884; O. A., 1887; O. I., 1893.

Delahaye* (Léon-Jules-Jean-Alexandre **Lepot**), né à Tours, 21 nov. 1854. Prof. d'*accompagnement au piano*, 1er mai 1891 (arr. du 21 avril). O. A., 1881. Décédé au Vésinet, 16 juin 1896.

Delaunay* (Louis-Arsène), né à Paris, 21 mars 1826. Prof. de *déclamation dramatique*, par arr. min. du 5 nov. 1877, à compter du 1er nov. O. A., 1880; O. I., 1890; ✻, 4 mai 1883; a cessé ses fonctions (limite d'âge), 1896.

Delbousquet (Jules-Marius-Achille), né à Relizane (Oran), 19 juill. 1869. Minist. de l'Intérieur, 1er oct. 1893; commis princip. Conserv., 1er oct. 1900 (arr. du 15 sept.). O. A. 1892.

Delcambre (Thomas-Joseph), né à Douai (Nord), 24 avril 1762. A l'Opéra, 1791. Sergent à la musique de la garde nationale, 1er janv. 1792; au Conservatoire, prof. de 1re classe (*basson*), en l'an III (3 août 1795); retraité, 1er janv. 1825. Orch. des th. de Monsieur, Feydeau, Chapelle, Opéra (1791 à 1818). Chev. de la Lég. d'honneur, 1824. Décédé à Paris, 6 janv. 1828.

Delcambre (Pierre-François-Joseph), né à Douai, 13 janv. 1760. A l'Opéra (*hautbois*), 1791 au 1er mai 1816. Musique de la garde nationale, 1793 (2e classe); et au Conservatoire en l'an III (1795); réformé en l'an VIII (1800).

Deldevez* (Edme-Marie-Ernest), né à Paris, 31 mai 1817. Prof. de la classe d'*orchestre*, 1er oct. 1873 (arr. du 13 oct.); démissionnaire, 25 oct. 1885, à compter du 1er nov. O. A., 1873, O. I., 1878; chev. de la Leg. d'honneur, 4 août 1874. Décédé à Paris, 6 nov. 1897.

Delibes* (Clément-Philibert-Léo), né à Saint-Germain-du-Val (Sarthe), 21 fév. 1836. Prof. de *composition*, 1er janv. 1881 (arr. du 10 déc. 1880). O. I.; chev. de la Lég. d'honneur, 1877; officier, 29 oct. 1889; membre de l'Institut, 6 déc. 1884. Décédé à Paris, 16 janv. 1891.

Delisse* (Paul **Lespagne**), né à Longwy, 12 avril 1817. Prof. de *trombone*, 1er oct. 1871 (arr. du 20 oct.). O. A., 1881. Décédé à Paris, 8 sept. 1888.

Delle-Sedie (Henri). Prof. de *chant*, 1er fév. 1867 (arr. du 14 fév.); démissionnaire, 1er oct. 1871.

Delsart* (Jules-Jean-Baptiste), né à Jolimetz (Nord), 24 nov. 1844. Prof. de *violoncelle*, 1er fév. 1884 (arr. du 30 janv.). O. A., 1877; O. I., 1894; chev. de la Lég. d'honneur, 29 oct. 1889. Décédé à Paris, 3 juillet 1900.

Delsarte (Mme) Voir Mlle **Andrien** (Rosine).

Delsuc*. Voir Mme **Maucorps**.

Demay* (Catherine-Cecilia-Caroline-Emma, Mme **Dufresne**), née à Paris, 29 juill. 1822. Prof. adj. d'une classe prép. d'*harmonie et d'accompagnement*, 1er janv. 1844 (sans traitement); prof. adj. de la classe prép. d'*harmonie et accomp.* (arr. du 25 juin 1844); accompagnateur d'*opéra-comique*, 1er janv. 1846 (arr. du 2 janv.); prof. agrégé d'*harmonie et accompagnement*, 1er juill. 1851 (arr. du 9 août); retraitée, 1er nov. 1878. Décédée à Paris, 14 juin 1896.

Denis (Jean-Baptiste-Ernest), né à Voisines (Yonne), 25 avril 1838. Commis surveillant, 1er janv. 1867 (arr. du 15 janv.). Décédé à Paris, 4 oct. 1869.

Derivis * (Prosper), né à Paris, 28 oct. 1808. Prof. adjoint de *déclamation lyrique* (arr. du 30 avril 1836); démissionnaire, 12 mars 1840. Décédé, Paris, 11 fév. 1880.

Deshayes (André-Jean-Jacques), né à Paris, 24 janv. 1777. Prof. de *maintien théâtral*, 13 mars 1817; réformé, 1er sept. 1831; continue son service sans traitement. Décédé à Batignolles, 9 décembre 1846.

Desjardins * (Léon-Charles-Édouard), né à Paris, 5 avril 1847. Prof. agrégé d'une classe préparatoire de *violon*, 1er oct. 1890 (arr. du 29 oct.). O. I., 1892.

Despéramons * (Noël), né à Lugan (Haute-Garonne) le 25 déc. 1783. Répétit. de *solfège* et préparation au *chant* (an XII); prof. adjoint, 1er juill. 1807; en congé; rentré, 14 avril 1808; au pensionnat, 4 nov. 1811 à 1812.

Despréaux (Jean-Étienne), né à Paris, 31 août 1748. Prof. de *maintien*, 1er oct. 1807 à 1815. Décédé à Paris, 26 mars 1820.

Desrosiers (Hippolyte). Chargé d'un cours de *solfège*, 25 oct. 1872; répétit. de *solfège*; démissionnaire, sept. 1876. Décédé à Villemomble, 17 fév. 1878.

Desvignes (Pierre). Prof. de *solfège* hommes (2e classe), nov. 1795. Réformé en l'an VIII (1800).

Devienne (François), né à Joinville (Haute-Marne), 31 janv. 1759. Basson à l'Opéra, 1779. Sergent à la musique de la garde nationale, 1793; prof. de *flûte* au Conservatoire (1re classe) en l'an III (1795). Décédé à Charenton, 18 fruct. an XI (5 sept. 1803).

Devrainne *, née Émilie **Deshays-Meifred**, 14 janv. 1840. Répétit. de *solfège*, 1er oct. 1868 (sans traitement); prof. agrégé de *solfège* (arr. min. du 26 fév.), à compter du 1er mars 1880; démissionnaire, 24 fév. 1897; O. A., 1891.

D'Henneville (Jean-Baptiste-Roger **Fauchon**), né à Amiens, 25 juillet 1780. Chef du matériel, avril 1822; administrateur comptable, 1er janvier 1842; retraité, 1er avril 1849. Chev. de la Lég. d'honneur. Décédé à Paris, 18 mai 1856.

Dherbès * (Augustin-Louis-Philibert, *dit* **Saint-Aubin**), né à Lyon (suivant les registres de l'Opéra), 1er sept. 1784. *Violoncelle* à l'orchestre de l'Opéra, 1816; chef de *chant* adjoint. Prof. pour l'*étude des rôles*, 1er janv. 1817; retraité, 1er avril 1840. Décédé à Paris, 2 juin 1846.

Diémer * (Joseph-Louis), né à Paris, 14 fév. 1843. Prof. de *piano* (hommes), 1er oct. 1887 (arr. du 20 août). O. A., 1889; chev. de la Lég. d'honneur, 29 oct. 1889; O. I., 1896.

Dieppo (Antoine-Guillaume), né à Amesfort (Hollande), 28 nov. 1808. Prof. de *trombone*, 1er oct. 1836 (arr. du 6 juin); retraité, 1er oct. 1871. Orchestre de l'Opéra, de 1835 à 1867; de la Société des concerts, 5 nov. 1838 à 1867; prof. au gymnase musical militaire, 15 ans. Décédé à Dijon, 15 fév. 1878.

Domnich (Henri), né à Wurzbourg, 13 mars 1767. Orchestre de l'Opéra, 1787-1791. Musique de la garde nationale (1re classe), 21 nov. 1793; au Conservatoire, en l'an III (1795); prof. de 2e classe; démissionnaire, 5 mars 1817. Auteur de concertos, études, méthode, etc.

Donne * (Louise), née à Paris, 17 avril 1849. Répétiteur d'une classe de *solfège*, arr. du 8 oct. 1874 (sans traitement); prof. agrégé de *solfège*, arr. min. du 26 fév. 1874, à compter du 1er mars. O. A., 1887. Décédée à Paris, 29 mai 1892.

Dorus * (Vincent-Joseph **Vanstonnkiste**), né à Valenciennes, 1er mars 1813. Prof. de *flûte*, 1er janv. 1860 (arr. du 11 nov. 1859). Chev. de la Lég. d'honneur, 6 août 1866. Démissionnaire, 1er nov. 1868. Décédé à Étretat, 9 juin 1896.

Doumic * (Caroline **Levasseur**), née à Paris, 26 mars 1830. Répétiteur de *solfège*, 12 oct. 1859 (sans traitement); prof. agrégé de *solfège* (arr. du 6 fév. 1875), à compter du 1er fév.; démissionnaire, 12 mai 1890, à compter du 31 mai. O. A., 1889. Décédée à Paris le 19 juin 1897. A fondé un prix annuel en faveur des premiers prix d'harmonie (femmes).

Dourlen * (Victor-Charles-Paul), né à Dunkerque, 3 nov. 1780. Répétiteur de *solfège*, du 28 déc. 1800 au 17 avril 1802 (au 24e chasseurs, de sept. 1802 à sept. 1803); prof. adjoint, 8 avril 1812; prof. d'*harmonie*, 1er avril 1816; retraité, 15 nov. 1842. Chev. de la Lég. d'honneur. Décédé à Paris, 8 janv. 1864.

Drake (Henriette). Voir **Mme Laurency-Bouillé.**

Dubois * (Clément-François-Théodore), né à Rosnay (Marne), 24 août 1837. Prof. agrégé d'*harmonie*, 1er oct. 1871 (arr. du 12 sept.); prof. d'*harmonie*, 1er janv. 1875; prof. de *composition*, 1er fév. 1891 (arr. du 16 fév.); directeur du Conservatoire, 6 mai 1896. O. A., 1878; O. I. 1888; chev. de la Lég. d'honneur, 4 août 1883; officier, 31 déc. 1895; membre de l'Institut, 19 mars 1894.

Dubulle * (Auguste-Jean-Baptiste), né à Vedrines-Saint-Loup (Cantal), 10 juin 1856. Prof. de *chant*, 15 nov. 1899 (arr. du 5 nov.); O. A., 1890. O. I., 1899.

Dufresne (Mme). Voir **Mlle Demay.**

Dugazon (Jean-Baptiste-Henri **Gourgaud**, *dit*), né à Marseille, 1743 (?); 15 nov. 1749. Prof. de *déclamation lyrique*, 1er fruct. an VI (18 août 1798); réformé en fruct. an X (sept. 1802); rentré en germinal an XI (1803); prof. de *déclamation dramatique*, 29 avril 1807. Décédé à Sandillon, près Orléans, 10/11 oct. 1809.

Duport (Jean-Louis), né à Paris, 4 oct. 1749. Prof. de *violoncelle*, 1er juillet 1813; prof. honoraire, 1815; retraité, 1er janv. 1816. Décédé à Paris, 7 sept. 1819.

Dupont-Vernon * (Henri), né à Puiseaux (Loiret), 8 avril 1844. O. I., 1886. Prof. agrégé d'une classe préparatoire de *déclamation dramatique*, 1er oct. 1888 (arr. du 19 juillet); prof. de *déclamation*, 1er oct. 1894 (arr. du 8 août). Décédé à Puiseaux, 15 oct. 1897.

Duprato * (Jules-Laurent-Anacharsis), né à Nîmes, 20 août 1827. Prof. agrégé d'*harmonie* et *accompagnement*, 1er avril 1866 (arr. du 7 avril); prof., 1er oct. 1871 (arr. du 12 sept.). O. A., 1880; chev. de la Lég. d'honneur, août 1886. Décédé à Paris, 20 mai 1892.

Duprez (Gilbert-Louis), né à Paris, 6 déc. 1806. Prof. de *chant*, 1er janv. 1838 (arr. du 31 mai 1837); prof. de *chant*, 15 nov. 1842 (arr. du 10 sept.); démissionnaire, 18 déc. 1850; O. A.; chev. de la Lég. d'honneur. Décédé à Paris, 23 sept. 1896.

Duprez (Gilbert-Denis-Léon), né à Paris, 12 sept. 1838. Chargé d'un cours de *chant*, 8 août 1894; prof., 1er oct. 1897 (arr. du 30 juin). O. A., 1897.

Dupuis * (Augustine-Antoinette, née **Ruestenholtz**), née à Paris, 24 fév. 1819. Prof. adjoint de *solfège*, 6 déc. 1836, sans traitement (arr. du 31 janv. 1837); prof. agrégé, 1er juillet 1851; démissionnaire, 1er oct. 1860. Décédée à la Vallette (Loire), 4 janv. 1885.

Durand * (Émile), né à Saint-Brieuc, 16 fév. 1830. Répétiteur de *solfège*, 5 déc. 1850 (sans traitement); prof. agrégé, 1er avril 1866 (arr. du 7 avril); prof. agrégé d'*harmonie* et *accompagnement*, 1er oct. 1871 (arr. du 18 sept.); prof., 1er janv. 1875 (arr. du 24 nov. 1874); O. A., 1879; démissionnaire, 24 janv. 1883.

Duret (Charles-Claude), né à Noves (Bouches-du-Rhône), 12 fév. 1749. Musicien militaire à 11 ans, musique du Roi à 12 ans; à la garde nationale, 20 mai 1794 (1re classe); *basson* à l'orchestre de l'Opéra, 1794 à 1802; au Conservatoire en l'an III (1795); prof. de *solfège*; surveillant des classes du 14 oct. 1808 à 1815; retraité 1er janv. 1816.

Duverger (Nicolas), prof. de *flûte* (2e classe) en l'an III (nov. 1795); réformé en l'an X (1802).

Duvernoy (Frédéric-Nicolas), né à Montbéliard, 16 oct. 1765. Musique de la garde nationale (1re classe), 1er avril 1790; au Conservatoire en l'an III (1795); en congé an IV; prof. de *cor*, vendémiaire an V (sept. 1797); retraité, 1er janv. 1816. Orchestre de l'Opéra, du 22 sept. 1796 au 1er juillet 1817; chev. de la Lég. d'honneur. Œuvres diverses pour cor, méthodes, etc. Décédé, 19 juillet 1838.

Duvernoy (Jacques-Georges-Charles-François), né à Montbéliard, 1766. Musique de la garde nationale (1re classe), 1er avril 1790; de 2e classe, de 1795 au 30 brum. an IV; démissionnaire, 1er frim. an IV (23 nov. 1795); rentré en ventôse an VIII (20 fév. 1800); prof. de *clarinette* (2e classe), passe de 1re classe en germinal an VIII (mars 1800); retraité 1er janv. 1816. Décédé à Paris, 28 fév. 1845.

Duvernoy * (Charles-François), né à Paris, 16 avril 1796. Prof. de *déclamation lyrique* (opéra), 1er juin 1851 (arr. du 10 juin); chef du pensionnat, 1er déc. 1856; retraité, 1er oct. 1871. Décédé à Paris, 27 nov. 1872.

Duvernoy * (Henry-Louis-Charles), né à Paris, 16 nov. 1820. Prof. adjoint de *solfège*, 26 nov. 1839 (sans traitement); prof. de *solfège*, 1er oct. 1848 (arr. du 13 oct.); prof. d'*harmonie*, 1er nov. 1878 (arr. du 22 oct.); retraité, 1er janv. 1881; O. A., 1875; O. I., 1881.

Duvernoy * (Victor-Alphonse), né à Paris, 30 août 1842. prof. de *piano* (femmes), 1er oct. 1886 (arr. du 12 oct.); chev. de la Lég. d'honneur, 1er août 1891. O. I., 1896.

Duvernoy * (Charles-Henri-Edmond), né à Paris, 17 juin 1844. Prof. de *chant*, 1er oct. 1887 (arr. du 20 août); O. I., 1888.

E

Éler (André-Frédéric), né en Alsace en 1764. Membre du jury de l'Institut national de musique, 1794; bibliothécaire du Conservatoire, du 14 août 1795 au 19 fév. 1797; prof. d'*accompagnement*, 19 juin 1798; de *solfège*, 1800; de *préparation au chant*, 1801; de *solfège*, 1807; de *contrepoint et fugue*, 1er avril 1816. Décédé à Paris, 30 avril 1821.

Élie (Georges-Antoine **Roussy**, *dit*), né à Paris, 11 fév. 1799. Prof. de *maintien théâtral*, 1er janv. 1849; retraité, 1er janv. 1881; O. A., 1881. Décédé à Paris, 7 fév. 1883.

Éloy (Noël-Casimir), né le 18 fév. 1778. Censeur du matériel et comptable pour les exercices des élèves, 1807 à 1815 (sans traitement); contrôleur surnuméraire, 1823 (sans traitement), contrôleur comptable, 1825; démissionnaire, 1er avril 1828.

Elwart * (Antoine-Aimable-Élie), né à Paris, 19 nov. 1808. Prof. adjoint de *contrepoint*, 1er avril 1832 (sans traitement); prof. d'*harmonie*, 1er avril 1840 (arr. du 9 avril); retraité, 1er oct. 1871. O. A., 1872; chev. de la Lég. d'honneur, 1872. Décédé à Paris, 14 oct. 1877.

Empaire * (Mme) [née N. Meillard], née en 1803. Prof. de *vocalisation*, 3 mars 1822; prof. adjoint de *chant*, 1835. Décédée à Paris, 16 mai 1835.

F

Fabre (Marie-Joseph-Victorin), né à Jaujac (Ardèche), 19 juillet 1785. Prof. de *grammaire*, 13 avril 1813. Prof. de *mythologie, d'histoire et de littérature*, janvier à juin 1815; Décédé à Paris, 29 mai 1831.

Falkenberg * (Théodore-Georges), né à Batignolles, 20 sept. 1854. Répétiteur d'une classe de *piano préparatoire* (hommes), 1er oct. 1899 (arr. du 21 oct. 1899). O. A., 1889.

Farrenc (Jeanne-Louise **Dumont**), née à Paris, 31 mai 1804. Prof. de *piano* (femmes), 15 nov. 1842 (arr. du 10 sept.); retraitée, 1er janvier 1873. Décédée à Paris, 15 sept. 1875.

Fasquel (Jean-Louis), né à Paris, 21 mars 1768. Prof. de *vocalisation*, 7 nov. 1795 (2e classe); prof. de *préparation au chant*; réformé, 23 sept. 1802; rentré prof. de *solfège*, 1er janv. 1806; retraité, 1er janv. 1826. Décédé à Clichy, le 1er avril 1828.

Fauré * (Jean-Baptiste), né à Moulins, 15 janv. 1830. Prof. de *chant*, 1er janv. 1857 (arr. du 19 déc. 1856); démissionnaire, 1er avril 1860. ✻; O. I., 1887.

Fauré (Gabriel-Urbain), né à Pamiers (Ariège), le 12 mai 1845. Prof. de *composition*, 1er oct. 1896 (arr. du 10 oct.). Chev. de la Lég. d'honneur; O. I.

Féréd* (Caroline Visot), née à Paris, le 8 janv. 1872. Répétiteur de *solfège* (chanteuses), 1er nov. 1896 (arr. du 7 nov.). O. A., 1896.

Féraudy* (Dominique-Marie-Maurice de), né à Joinville-le-Pont, le 3 déc. 1859. Prof. de *déclamation*, le 1er oct. 1894 (arr. du 8 août).

Ferrand (Eugène-Germain-Auguste), né à Donzère (Drôme), 25 août 1819. Chev. de la Lég. d'honneur; chef du bureau des théâtres. Secrétaire général administrateur, 1er juin 1871 (arr. du 14 mars). Décédé, 9 mai 1872.

Ferrière (James), né à Paris, 21 sept. 1799; sous-officier de la garde royale. Employé au bureau de surveillance, 1er sept. 1828; surveillant des classes, 1er déc. 1835; retraité, 1er janv. 1870. Décédé, 14 sept. 1873.

Fétis* (François-Joseph), né à Mons, 25 mars 1784. Prof. de *contrepoint et fugue*, 1er sept. 1821; bibliothécaire honoraire, 30 nov. 1826; démissionnaire, le 20 avril, à compter du 1er mai 1833. Off. de la Lég. d'honneur. Directeur du Conservatoire de Bruxelles. Décédé à Bruxelles, 25 (26) mars 1871.

Fissot* (Alexis-Henry), né à Airaines (Somme), le 24 oct. 1843. Prof. de *piano* (hommes), 1er avril 1887 (arr. du 30 mars); prof. de *piano* (femmes), 1er oct. 1887. O. A., 1888; O. I., 1895. Décédé à Paris, 29 janv. 1896.

Fleury (Joseph-Abraham **Bénard**, *dit*), né à Lunéville, 1750(?) [à Chartres, 27 oct. 1750]. Prof. de *déclamation* à l'École royale, 1786-1789. Au Conservatoire, 1809, démissionnaire, 14 oct. 1813; rentré, 1er avril 1816; retraité, 7 oct. 1818. Décédé à Valençay (Loiret), 3 (5) mars 1822.

Foelaza* (Marie-Élisa), née à Paris, janv. 1806. Répétiteur de *solfège* (femmes), 1821-1829.

Fontana (Uranio), né à Isco (Lombardie), nov. 1815. Prof. de *chant*, 1er nov. 1856 (arr. du 8 nov.); démissionnaire le 29 mars, à compter du 1er avril 1865. Décédé à Maisons-Laffitte, le 20 mars 1881.

Fosses* (Victor-Émile-Esprit), né à Paris, 26 sept. 1823. Répétiteur d'*étude de clavier* (pensionnaires hommes), 4 mars 1842 à 1845.

Fouque (Pierre-Octave), né à Pau, le 12 nov. 1844. Commis (bibliothèque), 1er oct. 1876 (arr. du 9 oct.); sous-bibliothécaire, 22 nov. 1880; O. A. Décédé à Pau, 22 avril 1883.

Fouquier (Marcel), né à Chailly-en-Brosse (Seine-et-Marne), le 8 avril 1862. Prof. d'*histoire et de littérature dramatique*, 1er janv. 1892 (arr. du 14 janv.).

Fournier (Pierre). Prof. de 3e classe, nov. 1795, *solfège*. Décédé le 25 germinal an x (1802).

Franchomme* (Auguste-Joseph), né à Lille, 10 avril 1808. Prof. de *violoncelle*, 1er janv. 1846 (arr. du 28 janv.). Chev. de la Lég. d'honneur, 1852. Décédé à Paris, le 21 janv. 1884.

Franck* (César-Auguste), né à Liége, le 10 déc. 1822. Prof. d'*orgue* (arr. du 31 janv. 1872), à compter du 1er fév.; O. A., 1880; chev. de la Lég. d'honneur, 1885; décédé à Paris le 8 nov. 1890.

Franquin* (Merri-Jean-Baptiste), né à Lançon (Bouches-du-Rhône), 19 oct. 1848. Prof. de *trompette*, 1er nov. 1894 (arr. du 31 oct.). O. A., 1896.

Fuchs (Georges-Frédéric), né à Mayence, 3 déc. 1752. Musique de la garde nationale (1re classe), 1793 (*clarinette*); au Conservatoire, an III (1795); prof. de 2e classe *solfège* (hommes); réformé 30 ventôse an VIII. Décédé à Paris, 9 oct. 1811.

G

Gaillard (Mlle). Voir Mme **Leblanc**.

Gallay* (Jacques-François), né à Perpignan, 8 déc. 1795. Prof. de *cor*, 15 nov. 1842 (arr. du 10 sept.); chev. de la Lég. d'honneur. Décédé à Paris le 18 oct. 1864.

Gallet (André). Au dépôt des gardes françaises en 1768, au régiment en 1782. Musique de la garde nationale (1re classe), 1793; au Conservatoire, prof. de 3e classe, *solfège*, 1795; réformé en l'an VIII (30 ventôse).

Galli (Philippe), né à Rome, 5 déc. 1781. Chargé d'une classe de *chant*, 1er janv 1843; prof., 1er janv. 1845. Décédé à Paris, 3 juin 1853.

Garat (Pierre-Jean), né à Ustaritz (Basses-Pyr.), 25 avril 1764. Prof. de *chant*, germinal an VII (21 mars 1799); cl. de perfectionnement, 1er avril 1816. Décédé, Paris, 1er mars 1823.

Garaudé (Alexis-Adélaïde-Gabriel de), né à Nancy, 21 mars 1779. Prof. de *vocalisation*, 1er avril 1816; prof. de *chant* (à l'essai, pour deux ans) arrêté du 9 juin 1835; retraité, 1er avril 1839; chev. de la Lég. d'honneur; Décédé à Paris, 30 mars 1852.

Garcia (Manuel), prof. de *chant*, 15 nov. 1842 (arr. du 10 sept.); en congé, 1er fév. 1849 (à Londres); démissionnaire, 30 sept. 1850.

Garcin* (Jules-Auguste-**Salomon**, dit), né à Bourges, le 11 juillet 1830. Prof agrégé de *violon* (classe préparatoire), 1er oct. 1875 (arr. du 4 oct.); prof. de *violon*, 1er oct. 1890; démissionnaire, 3 oct. 1896; O. A., 1880; O. I., 1892; chev. de la Lég. d'honneur, 29 oct. 1889. Décédé à Paris, 10 oct. 1896. A fondé un prix annuel en faveur d'un lauréat de violon.

Garnier (Joseph-François), né à Lauris (Vaucluse), le 18 janv. 1755. A l'Opéra, *hautbois* et *flûte*, de 1775 à 1808. Musique de la garde nationale (1re classe), en 1793; au Conservatoire, prof. de 2e classe, jusqu'à ventôse an V (20 mars 1797). Œuvres diverses pour le hautbois. Décédé, 1825.

Gasse* (Ferdinand), né à Naples, le 8 avril 1780 Répétiteur de *composition* classe (de Gossec) et de *violon* (ans II et XII); répétiteur de *solfège* (1826-1831). Décédé vers 1825.

Gautier* (Jean-François-Eugène), né à Vaugirard, 27 fév. 1822. Prof. d'*harmonie et accompagnement*, 1er oct. 1864 (arr. du 20 août); prof. du *cours d'histoire générale de la musique*, 1er oct. 1872 (arr. du 8 oct.). O. A.; chev. de la Légion d'honneur, 1868. Décédé à Paris, 1er avril 1878.

Gaviniès (Pierre), né à Bordeaux, 11 mai 1728. Prof. de *violon*, 7 nov. 1795. Décédé à Paris, 22 fructidor an VIII (9 sept. 1800). [Voir le *Journal de Paris*, 27 fructidor an VIII, p. 1796; le *Magasin encyclopédique*, t. III, p. 116.]

Gebauer (François-René), né à Versailles, 15 mars 1773. Musique de la garde nationale le 1er avril 1790; au Conservatoire, 3 août 1795. Prof. de 2e classe, *basson*; réformé en l'an x (23 sept. 1802). Chev. de la Lég. d'honneur, 1814. Rentré prof. de *basson*, 13 octobre 1824; retraité, 1er oct. 1838. Décédé à Paris, 28 juin 1845.

Gebauer (Michel-Joseph), né à la Fère, 1763. Musique de la garde nationale (2e classe), en 1793; au Conservatoire en l'an III (1795), prof. de 2e classe *solfége* (femmes); prof. de *hautbois*, le 11 floréal an VII réformé le 30 ventôse an VIII. Décédé en décembre 1812.

Gerhard-Chaéries* (Hedwige), née à Compiègne, 5 juillet 1859. Répétiteur de *solfége* (femmes), 5 nov. 1890; démissionnaire, 30 janv. 1892. O. A., 1889.

Gérard (Henri-Philippe), né le 9 nov. 1760. Prof. de 2e classe, *chant*, germinal an X (22 mars 1802); retraité 1er janv. 1816; prof. de *vocalisation*, 19 janv. 1818; mis à la retraite, 1er janvier 1828. Décédé à Versailles, 11 sept. 1848.

Gerber (Mathias). Mus. de la garde nat., 1er cl. (1793), au Conservatoire, an III (1795); réformé en l'an VIII.

Gessin (Armande-Marie-Louise Mallet), née le 10 juill. 1771. Gouvernante du pensionnat des femmes, 29 août 1822; réformée, 1er janvier 1827.

Gillet* (Georges-Vital-Victor), né à Louviers, 17 mai 1854. Prof. de *hautbois*, 1er oct. 1881 (arr. du 10 oct.). O. I., 1890.

Gillette* (Émile-Nicolas), né à Paris, 10 mai 1823. Répétiteur de *solfége*, 5 mai 1850. Démissionnaire, 1er mars 1883.

Gion* (Félicité), née en août 1809. Répétiteur de *solfége* (femmes), 1824; démissionnaire, 25 janv. 1828. Mme L. B. Marchand.

Girard* (Narcisse), né à Mantes, 27 janvier 1797. Prof. de *violon*, 1er janv. 1847 (arr. du 4 janv.); chev. de la Lég. d'honneur. Décédé à Paris, 17 janv. 1860.

Giraudet (Auguste-Alfred), né à Étampes, le 29 mars 1845. Prof. de *déclamation lyrique* (*opéra*), 1er fév. 1889 (arr. du 18 janv.); O. A., 1889. O. I., 1894.

Giuliani (Michel), né à Barletta, 16 mai 1801. Prof. de *chant*, 1er nov. 1850 (arr. du 28 oct.). Décédé à Paris, 8 oct. 1867.

Gobert (Louis-Geneviève-Jules), né à Meaux en 1747. Secrétaire de légation à Lisbonne et à Naples, de 1768 à 1782; prof. de *clavecin* à l'École royale de chant, 1er avril 1784; prof. au Conservatoire, 3 août 1795 (*piano*); germinal an VIII (*solfége*); prof. de *solfége* à l'École royale, 1er avril 1816. Décédé le 14 avril 1822.

Goblin* (Alexandre-Hippolyte), né à Paris, 25 déc. 1800. Prof. de *solfége*, 1er janv. 1818; retraité, 1er oct. 1864. Décédé à Nambs, 9 mars 1879.

Goblin (Aimée-Flore-Marguerite), Mme **Rieusset**, née à Chartres, 22 août 1797. Répétiteur de 1811 à 1816 (sans traitement); répétiteur de *solfége*, 1er avril 1816; réformée, 1er sept. 1831 (restée sans appointements). Décédée à Paris, 25 mars 1842.

Godard (Benjamin-Louis-Paul), né à Paris, 18 août 1849. Prof. de la classe d'*ensemble instrumental*, 1er oct. 1887 (arr. du 20 août); chev. de la Lég. d'honneur, 29 oct. 1889; décédé à Cannes le 10 janv. 1895.

Golvin (Jean-Denis), né le 3 oct. 1789. Sous-officier du 1er juin 1807 au 2 juillet 1814; employé à l'administration des hospices civils. Commis à la bibl. du Conservatoire; secrétaire, 1er avril 1816. Décédé, 5 nov. 1827.

Gossec (François-Joseph), né à Vergniès (Hainaut), 17 janv. 1733. Directeur de l'École royale de chant, 1er avril 1784. Musique de la garde nationale, lieutenant maître de musique, 15 nov. 1790; Conservatoire : inspecteur de l'enseignement, 16 thermidor an III (3 août 1795); membre de l'Institut, 12 déc. 1795; chev. de la Lég. d'honneur, 1804; prof. de *composition*. Retraité, 1er janv. 1816. Décédé à Passy, 16 fév. 1829.

Got* (François-Jules-Edmond), né à Paris, 1er oct. 1822. Prof. de *déclamation dramatique*, 1er nov. 1877 (arr. du 5 nov.); O. A., 1880. O. I., 1887; chev. de la Lég. d'honneur, 1881. Démissionnaire le 22 juillet 1894.

Got (Mlle). Voir Mme **Roy**.

Grandmesnil (Jean-Baptiste Faucbard de), né à Paris, 19 mars 1737. Membre de l'Académie (1796). Prof. honoraire de *déclamation*, oct. 1808. Décédé à Paris, 24 mai 1816.

Grand Jean* (Anatole-Léon), né à Busigny (Nord), 1er juillet 1862. Répétiteur de *solfége* (hommes), 8 oct. 1883. O. A., 1890. Décédé, 20 décembre 1891.

Granger (Philibert-Pierre), né à Paris, 26 déc. 1746. Prof. de *déclamation*, 1er oct. 1819. Démissionnaire, 1er juin 1825. Décédé à Vernon, 25 oct. 1825.

Granier (Antoine-Louis), né le 5 août 1761(?) Accomp. à l'Opéra du 30 sept. 1797 à 1824; à l'École royale de chant en 1795; passé au Conservatoire en l'an III (1795) prof. de 2e classe (*piano-femmes*). Réformé en l'an VIII (1800).

Granier (Jules-Armand), né à Montpellier, 5 déc. 1852. Accompagnateur (classe d'*opéra*), 1er janv. 1892 (arr. du 1er février). O. A., 1889.

Grasset (Jean-Jacques), né à Paris, 1769. Prof. de *violon*, 1er brumaire an IX (23 oct. 1800); retraité 1er janv. 1816. Chev. de la Lég. d'honneur; chef d'orch. du Th. italien. Œuvres pour violon. Décédé le 25 août 1839.

Grétry (André-Ernest-Modeste), né à Liége, 11 fév. 1741. Membre de l'association des éditeurs musiciens de la garde nationale, 1794. Inspecteur de l'enseignement au Conservatoire, 1795; démissionnaire, 1er pluv. an V. Membre de l'Institut; chev. de la Lég. d'honneur, 1804. Décédé à Montmorency, 24 sept. 1813; enterré à Paris le 27 sept., au Père-Lachaise.

Grisier (Augustin-Edme-François), né à Paris, 26 nov. 1791. Prof. d'*escrime*, 1er janv. 1839 (arr. du 9 janv.); chev. de la Lég. d'honneur. Décédé à Paris, 15 mai 1865.

Grosset (Pierre-Auguste), né à Paris, 6 sept. 1818. Accompagnateur (classe de *déclamation lyrique*), 1er déc. 1835 (arr. du 17 déc.); démissionnaire, 31 déc. 1837. Prof. de *chant* à l'école de Toulouse, de 1845 à 1859. Prof. de *chant* au Conservatoire, 1er oct. 1859 (arr. du 3 sept.). Démissionnaire, 1er nov. 1877. Décédé le 12 avril 1885.

Guénin (Marie-Alexandre), né à Maubeuge (Nord), le 20 fév. 1744. Au Concert spirituel, à l'Opéra, 1780. Maître de *violon* à l'École royale de chant, 1784; passé prof. de 1re classe au Conservatoire en l'an III (1795) pour le *violon*, et pour le *solfège* en l'an VIII; réformé en l'an X (1802). Décédé le 22 janvier 1805.

Guérillot (Henri). À Bordeaux en 1749; à l'Opéra en 1782. Prof. de *violon*, nov. 1795 (2e classe). Réformé en l'an X (1802). Décédé en 1805.

Guérin* (Paul), né à Paris, 3 mars 1799. À l'orch. de l'Opéra, 1821-1852. Répétiteur de *violon*, classe préparatoire, 1er janv. 1824; réformé, 1er sept. 1831; prof. adjoint, 1er janv. 1837; prof. de *violon*, 1er janv. 1841. Retraité, 1er janv. 1860. Décédé à Paris, 23 juin 1872.

Guichard (Louis-Joseph), né à Versailles, 5 oct. 1752. A l'Opéra en 1792; maître de *chant* à l'École royale, 1er avril 1784; passé prof. de *vocalisation* (2e classe) au Conservatoire en l'an III (1795), puis de *chant* en l'an VIII (1800); *chant déclamé*, 1er avril 1816. Retraité, 1er janv. 1819. Décédé 25 mars 1829.

Guillou* (Joseph), né à Paris, 4 déc. 1787. Prof. adj. de *flûte*, 25 nov. 1802 (sans traitement); prof., 1er avril 1816. Démissionnaire, nov. 1828. Décédé à Saint-Pétersbourg, sept. 1853.

Guilmant (Félix-Alexandre), né à Boulogne-sur-Mer, 12 mars 1837. Prof. d'*orgue*, 1er nov. 1896 (arr. du 6 nov.); chev. de la Lég. d'honneur.

Guiraud* (Ernest), né à Nouvelle-Orléans, 23 juin 1837. Prof. d'*harmonie et d'accompagnement*, 11 nov. 1876; prof. de *composition*, 1er déc. 1880 (arr. du 3 nov.). O. I.; chev. de la Lég. d'honneur, 5 août 1878; membre de l'Institut, 21 mars 1891. Décédé au Conservatoire, 6 mai 1892.

Guthmann (Adam-François), né à Walthurn (Franconie), le 6 mai 1754. À la musique de la garde nationale (*trompette*), 1re classe, 1793; au Conservatoire en l'an III (1795); prof. de 2e classe (*solfège hommes*); de *trompette*, en l'an VIII. Réformé en l'an X (1802). Orchestre de l'Opéra de 1795 au 31 déc. 1819.

H

Habeneck* (François-Antoine), né à Mézières, 22 janv. 1781. Survivancier, 4 oct. 1802 (*violon*); répétiteur de Baillot (*violon*), an XIII; prof. adjoint de *violon*, 1er janv. 1808; réformé, 1er avril 1816; prof. de *violon*, 1er janv. 1825 (arr. du 7 déc. 1824); inspecteur général des classes, 1er sept. 1831; chev. de la lég. d'honneur. Retraité, 1er oct. 1848. Décédé à Paris, 8 fév. 1849.

Halévy* (Jacques-Élie-Fromental), né à Paris, 26 mai 1799. Répétiteur de *solfège*, 5 juillet 1813 (sans appoint.); appointé le 1er avril 1816; prof. adj., 1er janv. 1818; prof. d'*harmonie et accompagnement*, 1er avril 1827; prof. de *contrepoint et fugue*, 1er août 1833 (arr. du 15 juillet); prof. de *composition*, 1er janv. 1840. Membre de l'Institut, 2 juillet 1836; secrétaire perpétuel, 1857; commandeur de la Lég. d'honneur, 1858. Décédé à Nice, 17 mars 1862.

Hardouin (Gabriel). Trompette aux gardes du corps du Roi (compagnie de Luxembourg). Musique de la garde nationale (3e classe), en 1793; au Conservatoire en l'an III (1795); prof. de *solfège-hommes* (2e classe). Réformé en l'an X (1802). Décédé le 6 déc. 1813.

Hardouin* (Elisabeth-Clémence-Lucile), née à Paris, 28 sept. 1846. Répétiteur de *solfège*, 8 oct. 1874 (sans traitement); prof. agr. de *solfège* (femmes), 1er avril 1884 (arr. du 5 mars); O. A., 1891.

Hardy (Alexandre). Musique de la garde nationale (1re classe), le 21 nov. 1793; au Conservatoire en l'an III (3 août 1795), prof. de 3e classe. Réformé en l'an VIII (1800).

Hasselmans (Alphonse-Jean), né à Liège, 5 mars 1845. Prof. de *harpe*, 1er mai 1884 (arr. du 15 mai); O. I., 1891.

Hayot* (Eugène-Maurice), né à Provins, 8 nov. 1862. Chargé de cours, classe préparatoire de *violon*, pour cinq ans, 1er oct. 1894 (arr. du 29 oct.). Démissionnaire le 19 oc- 1896.

Henry* (François-Louis), né à Versailles, 12 mai 1786. Surnuméraire, 13 mai 1803 (sans traitement); répét. 23 mai 1808 (*id.*); prof. de *préparation au chant*, 1er juillet 1808 (sans traitement); prof. de *vocalisation*, 1er avril 1816; prof. de *chant*, à l'essai pour deux ans (arr. du 9 juin 1835); prof. de *chant*, 1er janv. 1837. Retraité, 15 nov. 1842. Décédé à Paris, 22 fév. 1855.

Hesse* (Antoine-Nicolas), né à Paris, 26 août 1777. Prof. adjoint de *basson*, 8 nov. 1834; a cessé ses fonctions, 31 déc. 1838. Décédé à Paris, 29 mars 1842.

Hersant* (Adèle-Octavie, Mme **Veaudeau**), née à Paris, 23 mai 1830. Répétiteur de *solfège*, oct. 1859 (sans traitement); prof. agrégé de *solfège*, 1er mars 1869 (arr. du 24 fév.); en congé du 1er nov. 1871 au 1er oct. 1872; démissionnaire, 14 nov. 1872.

Hervaux (Charles). Musique de la garde nationale (*cor*), 1793 (1re classe); au Conservatoire, en l'an III (1795) 3e classe; réformé, an VIII (1800).

Hervy* (Angélique-Élisa), née à Paris, 12 juin 1815. Répétiteur de *solfège* (femmes), 15 nov. 1832; prof. adjoint d'une classe préparatoire d'*harmonie et accompagnement*, 1833 à 1837.

Herz* (Henri), né à Vienne (Autriche), 2 janv. 1806, d'après le reg. du personnel du Conservatoire [les lettres de faire-part du décès indiquent 88 ans, ce qui ferait remonter la date de la naissance à 1802; 6 janv. 1803?]. Prof. de *piano* (femmes), 15 nov. 1842 (arr. du 10 sept.); congé illimité, du 1er oct. 1846 au 30 sept. 1851; retraité, 1er mai 1874. Prof. honoraire; off. de la Lég. d'honneur, 1863; décédé à Paris, 5 janv. 1888.

Heyberger (Joseph), né à Hattstat (Haut-Rhin), 18 janv. 1831. Prof. agrégé de *solfège* (chanteurs), 1er oct. 1875 (arr. du 25 oct.); prof., 1er janv. 1881 (arr. du 30 nov.). O. I., 12 juillet 1888. Décédé à Paris, 4 fév. 1892.

Hommey (Jean), né à Toulouse, 7 fév. 1822. Prof. à l'École de Toulouse. Prof. de *solfège* (chanteuses), 1er nov. 1878 (arr. du 22 oct.); démissionnaire, 30 sept. 1882.

Horace (Étienne). Musique des gardes françaises; musique de la garde nationale (*trompette*), 1792 (2e classe); au Conservatoire, en l'an III (1795); prof. de *solfège* (hommes), 27 thermidor an VI (14 août 1798); réformé, 30 ventôse an VIII (1800).

Hugot (Antoine), né à Paris, 1761. Musique de la garde nationale (1re classe), 1793; au Conservatoire, an III (1795) [1re classe], prof. de *flûte*. Auteur de concertos, duos, méthodes, etc. Décédé à Paris, 30 fructidor an XI (18 sept. 1803).

I

Ismaël (Jean-Vital **Jammes**, *dit*), né à Agen, 28 avril 1825, prof. de *déclamation lyrique* (opéra), 1er fév. 1874 (arr. du 31 janv.); révoqué, 23 déc. 1876. Décédé le 13 juin 1893.

J

Jacob (Jules-Alexandre), né à Saint-Quentin, 19 oct. 1842. Prof. agrégé d'*escrime*, 1er juin 1865 (arr. du 16 juin), O. A., chev. de la Lég. d'honneur, 1887. Décédé à Bois-Colombes, 7 juillet 1893.

Jacqmin (François). Prof. de 2e classe, nov. 1795 jusqu'à pluviôse an V (18 fév. 1797).

Jacquard* (Léon-Jean), né à Paris, 3 nov. 1826. Prof. de *violoncelle*, 1er janv. 1878 (arr. du 24 déc. 1877). O. A., 1882. Décédé à Paris, 27 mars 1886.

Jadin (Louis-Emmanuel), né à Versailles, 21 sept. 1768. Membre de l'Association des éditeurs musiciens de la garde nationale, 1794. Prof. de *solfège*, puis de *piano*, du 19 juillet 1796 au 20 mai 1798 (démissionnaire); prof. de *solfège*, de *piano*, an X (20 juillet 1802); prof. de *préparation au chant*, 1er vendémiaire an XIII; prof. de *piano*, 26 nivôse an XIII; retraité, 1er janv. 1816. Chev. de la Lég. d'honneur. Décédé à Paris, juillet 1853.

Jadin (Hyacinthe), né à Versailles, 1769. Prof. de *piano* (femmes) [2e classe], nov. 1795. Décédé à Paris, 5 vendémiaire an IX (sept. 1802).

Jancourt* (Louis-Marie-Eugène), né à Château-Thierry, 15 déc. 1815. Prof. de *basson*, 16 fév. 1875 (arr. du 15 fév.). O. A., 1879; O. I. 1887, démissionnaire, 1er oct. 1891. Décédé à Boulogne-sur-Seine, 28 janvier 1900.

Janson aîné (Louis-Auguste-Joseph), né à Valenciennes, 8 juillet 1749. Orchestre de l'Opéra, 1789 à 1816. Prof. de *violoncelle*, 7 nov. 1795 à fructidor an X (sept. 1802); pens. 10 niv. XI. Décédé à Paris, 1804 (voir art. nécrol. des *Affiches*, n° du 8 vendémiaire an XII).

Jérôme (P.-Claude). Musique de la garde nationale, 1793 (2e classe); au Conservatoire, en l'an III (1795). Prof. de 3e classe; réformé, an VIII (1800).

Jonas* (Émile), né à Paris, 5 mars 1827. Répétiteur de *solfège* (hommes), 25 mars 1847 à 1865; prof. pour les élèves militaires (ministère de la guerre), 1859-1870.

Jossic* (Madeleine Jaeger), née à Mennecy, 16 août 1868. Répétiteur de *solfège* (femmes), 5 oct. 1896; démissionnaire, 18 avril 1899; O. I., fév. 1900.

Jousselin* (Louise-Fanny), né à Bayeux, 21 nov. 1822. Répétiteur de *clavier*, 23 janv. 1843; prof. adjoint, 28 oct. 1847; prof. adjoint, 9 août 1851 (sans appointements); prof. agrégé, 1er janv. 1865 (arr. du 31 déc. 1864). Décédée à Paris, 7 sept. 1870.

K

Kaiser* (Henri-Charles), né à Nancy, 11 mai 1861. Répétiteur de *solfège* (hommes), 17 fév. 1891. O. A., 1897.

Kenn (Jean-Joseph), né en Allemagne, 21 sept. 1757. À l'Opéra, de 1788 à 1802 (*cor*). Musique de la garde nationale, 1793 (1re classe); au Conservatoire (2e classe); prof. de *cor* en l'an III (1795); réformé en l'an X (1802). Œuvres diverses.

Kerstenn (Jean-Baptiste), prof. de 3e classe, vendémiaire an IV (1795), en remplacement de Stiglitz, décédé; réformé en l'an VIII (1800).

Klor (Alexandre Pierre-Edme), prof. de *langue française et italienne, littérature, histoire et géographie*, 1er juillet 1808 au 28 mars 1816.

Klosé (Hyacinthe-Eléonor), né à Corfou, 11 oct. 1808. Prof. de *clarinette*, 1er janv. 1839 (arr. du 28 déc.); chev. de la Lég. d'honneur, 1865; a cessé ses fonctions, 31 déc. 1868. Précédemment musicien au 6e rég. de la garde royale (avril 1813 à août 1830); chef de musique du 9e rég. léger (avril 1831 à 1835). Décédé, 29 (?) août 1880.

Klotz* (Émilie, Mme Édouard **Monnais**), née à Francfort, 9 janv. 1818. Prof. adjoint de *solfège*, 1er janv. 1835 (sans traitement); accompagnateur, 1er janv. 1839 (arr. du 14 janv.); prof. agrégé de *solfège*, 1er août 1851 (arr. du 9 août); démissionnaire, 1er oct. 1859; retraitée, 1er janv. 1860. Décédée le 15 fév. 1880.

Kretty (Jean-François). Prof. de 2e classe, nov. 1795. Décédé le 15 pluviôse an IV (4 fév. 1796).

Kreutzer (Rodolphe), né à Versailles, 16 nov. 1766. Musique de la garde nationale (1re classe), 21 nov. 1793; au Conservatoire, an III (3 août 1795); prof. de *violon* (1re classe); en Italie de l'an I à l'an VIII; retraité, 1er janv. 1826. Chapelle du Roi, 1er janv. 1783 à 1792 et 1804 à 1827; Opéra, 1801 à 1827; chev. de la Lég. d'honneur, 1824. Œuvres didactiques, opéras, etc. Décédé à Genève, 6 janv. 1831.

Kreutzer* (Auguste-Jean-Nicolas), né à Versailles, 3 sept. 1778 (1781 sur le registre du personnel au Conservatoire). Survivancier de 1816 à 1822; prof. de *violon*, 1er janv. 1826. Décédé à Paris, 31 août 1832.

Kuhn* (Georges-Mathieu), né à Montbéliard, 26 nov. 1789. Prof. de *solfège*, 15 avril 1822; retraité, 1er oct. 1848. Décédé à Montbéliard, 16 sept. 1858.

L

Labarre* (Théodore-François-Joseph **Berry**, *dit*), né à Paris, 24 mars 1805. Prof. de *harpe*, 1er janv. 1867 (arr. du 30 déc. 1866); chev. de la Lég. d'honneur, 1862. Décédé à Paris, 9 mars 1870.

Labro* (Nicolas-Charles), né à Sedan, 19 oct. 1810. Prof. de *contrebasse*, 1er déc. 1853 (arr. du 12 nov.); O. A., 1879. Décédé à Paris, 28 mai 1882.

Ladurner (Ignace-Antoine-François-Xavier), né à Aldein (Tyrol), 1er août 1766. Prof. de *piano* (hommes), prairial an V (20 mai 1797); réformé en l'an X (1802). Décédé à Nancy, 4 mars 1839.

Lafon (Pierre), né à la Linde (Dordogne), 12 sept. 1773. Répétiteur de *déclamation*, 21 avril 1805; prof., 1er avril 1807 (arr. du 24 mars); réformé, 1er avril 1816; rentré, 1er nov. 1818; réformé, 1er janv. 1828; rentré, 1er janv. 1830; retraité, 1er sept. 1831. Décédé à Bordeaux, 10 mai 1846.

Laforge* (Théophile-Edouard), né à Paris, 6 mars 1863. Prof. d'*alto*, 1er oct. 1894 (arr. du 8 août). O. I., 1900.

Laget (Paul-Pierre-Marie-Henri), né à Toulouse, 10 déc. 1821. Prof. à l'École de mus. de Toulouse, 1849. Prof. de *chant*, 1er mai 1856 (arr. du 25 avril 1855); absent du 1er oct. 1870 au 1er mars 1871; démissionnaire, 1er fév. 1875. Décédé à Rieux, 14 sept. 1875.

Laghaye* (Antoinette-Constance), née à Paris, 13 janv. 1813. Répétiteur de *solfège*, 20 avril 1830; démissionnaire, 1832.

Lahoussaye (Pierre-Nicolas **Housset**, *dit*), né à Paris, 11 avril 1735. Prof. de *violon*, nov. 1795 (1re classe); réformé, en l'an X (1802). Décédé à Paris, en 1818.

Lainez ou **Lainé** (Étienne), né à Vaugirard, 23 mai 1753. A l'Opéra, 1772. Prof. de *déclamation lyrique*, 1er janv. 1818. Décédé à Paris, 15 sept. 1822.

Laloire (Marie). Musique de la garde nationale (2e classe), 1793; au Conservatoire en l'an III (1795), prof. de 3e classe; réformé en l'an VIII.

Lambert* (Eugénie **Lion**), née à Paris, 10 oct. 1812; répétiteur de *solfège* (femmes), 1828; démissionnaire, 1er mars 1833; accompagnateur d'une classe de *déclamation lyrique*, 1er janvier 1838 (arr. du 15 mars); démiss., 1er oct. 1839.

Lamotte. Professeur d'escrime, 1818; démiss., déc. 1821.

Lanoue* (Charles-Gautier **Auon** *dit*), né à Metz, 6 janvier 1808. Prof. adjoint de la classe préparatoire de *clarinette*; arrêté du 16 juillet 1835; a cessé en octobre 1840; décédé à Paris, 27 août 1874.

Lamy (François-Noël **Prouteau** *dit*), né à Abbeville en 1772. Orchestre de l'Opéra, 1816. Prof. de *contrebasse*, 1er juin 1832 (arr. du 4 juin); décédé à Paris, 22 ou 23 septembre 1832.

Lamy (Ferdinand-Jean-Louis), né à Fresnay (Sarthe), 1er février 1833. Maréchal des logis de la garde républicaine, en retraite, chev. de la lég. d'honneur, 1885. Commis surveillant des classes, 1er mai 1886 (arr. du 16 avril).

Laneau. Voir **Amédée.**

Langlé (Honoré-François-Marie), né à Monaco en 1741. Maître de chant à l'École royale, 1784; a fait partie des éditeurs-musiciens de la garde nationale; passé au Conservatoire, prof. de 2e classe, en l'an III (1795) puis de 1re classe, jusqu'au 30 ventôse an VIII (1800); maintenu dans ses fonctions de bibliothécaire qu'il remplissait concurremment depuis l'an V; décédé à Villiers-le-Bel, 20 (25?) sept. 1807.

Lapommeraye (Pierre-Victor-Henri **Berdalle** de), né à Rouen, 20 oct. 1839. Chargé du cours d'*histoire et de littérature dramatique*, 1er oct. 1878 (arr. du 7 oct.), prof., 1er janvier 1879 (arr. du 24 déc. 1878); chev. de la lég. d'honneur, 1880; officier, 13 juillet 1890; décédé à Paris, 25 déc. 1891.

Larouzière (Jean-Joseph-Bignon, marquis de), ancien directeur des haras (destitué pendant les Cent Jours), directeur du Conservatoire, 5 déc. 1815 au 31 mars 1816.

Lassabathie (Théodore), né à Bordeaux, 13 août 1800. Ancien chef du bureau des théâtres au Ministère de l'Intérieur, administrateur du Conservatoire (chargé de la surveillance des services intérieurs, autres que celui de l'enseignement) 1er août 1854 (arr. du 10 juillet); retraité, 1er juin 1871; décédé à Paris, 5 déc. 1871.

Lasuze (Simon), né vers 1754. A l'Opéra, 1767; maître de musique, 1775. Maître de *chant* à l'École royale, 1784; passé au Conservatoire, prof. de *chant* (1re classe), en l'an III (1795), a cessé en vendm an XII. Pension de 3,900 francs pour 39 ans de services, brevet au nom de «De Suzes» (décret du 21 août 1806). Décédé à Paris, rue Helvétius, 20, 17 nov. 1811, à 67 ans.

Laussecy-Borillé* (Mme, née Drake), à Paris, 11 juin 1815. Prof. adj. de *clarinette*, arr. du 22 avril 1836; démiss., juin 1836.

Laurent* (Adolphe-François), né à Paris, 14 mars 1796. Employé au service des subsistances militaires (1er avril 1813), puis au ministère de la guerre (1er janvier 1815 au 1er fév. 1822. Prof. de *piano*, 25 janv. 1828, (sans traitement). prof.-adjoint de *piano*, 1835; prof., 1er janv. 1844 (arr. du 23 janv.); chev. de la Lég. d'honneur; retraité, 1er oct. 1862; décédé à Napoléon-Vendée, 28 juin 1867.

Lavignac * (Alexandre-Jean-Albert), né à Paris, 22 janv. 1846. Répétiteur de *solfège*, 1er oct. 1871 (sans traitement); prof. agrégé de *solfège*, 1er fév. 1875 (arr. du 6 fév.), prof. d'*harmonie* (hommes), 1er fév. 1891 (arr. du 16 fév.), O. A., 1881; O. I., 1889, chev. de la Lég. d'honneur, 1897.

Layer (Antoine). Musique de la garde nationale (2e classe), en 1793; au Conservatoire en l'an III (1795), prof. de *clarinette* (2e classe); [basson à l'Opéra, 1795]; décédé, 14 brumaire, an VIII.

Lays (François **Lai**), né à La Barthe-de-Nestlies (Hautes-Pyrénées), 14 fév. 1758. Prof. de *chant*, 9 nov. 1795 (1re classe); démissionnaire 6 germ. an VII (22 sept. 1799); a quitté le 18 therm. an VII; prof. de *chant déclamé*, 1er janv. 1818; retraité, 1er octobre 1826; décédé à Ingrandes, 30 mars 1831.

Le Bargy * (Charles-Gustave-Auguste), né à la Chapelle (Seine), 28 août 1858. Prof. de *déclamation dramatique*, 1er oct. 1896 (arrêté du 10 oct.). O. A., 1886; O. I., 1896.

Le Bel * (Jean-Louis), né à Paris, 7 fév. 1813. Prof. adjoint de *solfège*, 1831 (sans traitement); démissionnaire, 25 mars 1841; prof. de *chœurs* (femmes), 1er janv. 1851 (arr. du 6 nov. 1850) puis de *solfège* (1871); retraité, 1er janv. 1881 (arr. du 30 nov. 1880); O. A., 1881; décédé à Paris, 23 mars 1886.

Leblanc * (Marie-Antoinette **Gaillard**), née à Marseille, 2 sept. 1850. Répétiteur de *solfège* (sans traitement), 12 oct. 1872, demis. le 1er oct. 1874; répet. de *solfège* (*idem*), 11 nov. 1877; prof. agr. de *solfège* (femmes), 1er oct. 1890 (arr. du 27 oct.). O. A., 1892; O. I., 1899; démiss. 1er oct 1900.

Leborne * (Aimé-Ambroise-Simon), né à Bruxelles, 29 déc. 1797. Répétiteur, 1816 (sans traitement); prof. de *solfège*, 1er janv. 1820; (en congé à Rome, de nov. 1820 au 1er oct. 1823); prof. de *contrepoint et fugue*, 1er oct. 1836 (arr. du 13 août); prof. de *composition*, 1er janv. 1840. Chev. de la Lég. d'honneur, 1853. Décédé à Paris, 2 avril 1866.

Lebrun (Pierre-Louis), né le 17 juillet 1760. Prof. adj. d'*escrime*, 2 nov. 1811; prof., 9 janv. 1822, à compter du 15 déc. 1821; réforme, 1er janv. 1828 (classe supprimée).

Le Carpentier * (Adolphe-Clair), né à Paris, 17 fév. 1809. Prof. adjoint de *contrepoint et fugue*, 15 nov. 1832, démissionnaire, nov. 1835. Décédé à Paris, 14 juillet 1869.

Le Couppey * (Félix), né à Paris, 14 avril 1811. Prof. adjoint de *solfège*, 23 janvier 1838, puis d'*harmonie* (sans traitement); prof. de *solfège*, 1er janv. 1837 (arr. du 7 déc. 1836); prof. d'*harmonie et accompagnement*, 16 juin 1843; prof. de *piano*, 1er mars 1854 (arr. du 21 fév.) O. I., 1875; chev. de la Lég. d'honneur. Décédé à Paris, 4 juillet 1887.

Lefebvre * (Charles-Édouard), né à Paris, 19 juin 1843. Prof. de la classe d'*ensemble instrumental* (musique de chambre), 1er fév. 1895 (arr. du 13 janv.). Chev. de la Lég. d'honneur, 1896; O. A., 1888; O. I., 1897.

Lefèvre (Jean-Xavier), né à Cressis, diocèse de Lausanne (Suisse), 6 mars 1763. Au service de la France, 7 juillet 1778, musique des gardes françaises. Sous-maître de la musique de la garde nationale, 1er avril 1790; prof. de *clarinette* au Conservatoire, 3 août 1795. Chapelle impériale, 5 juillet 1808; retraité, 1er juillet 1824. Chev. de la lég. d'honneur, 7 déc. 1814. Retraité du Conservatoire, 1er fév. 1824; décédé à Neuilly (Seine), 9 nov. 1829.

Lefèvre (Louis-François), né à Salins (Jura), 18 avril 1773; (6 fév. d'après d'autres documents). Musicien aux gardes françaises, du 24 mars 1784 au 8 août 1789. Musique de la garde nationale, 1er sept. 1789; prof. de *clarinette* au Conservatoire, 3 août 1795; reformé, 23 sept. 1802. Musique des grenadiers de la représentation nationale (an VI); chasseurs à pied de la garde des consuls, 26 brum. XI au 1er vend. XII; au 134e de ligne; garde nationale, 2 fév. 1814 au 27 avril 1827; garde nationale, 1er avril 1830 au 30 oct. 1831. Rentré au Conservatoire, prof. de *clarinette*, 1er fév. 1834 (arr. du 5 fév.); retraité, 1er juin 1832.

Lefort * (Narcisse-Augustin), né à Paris, 18 juin 1852. Prof. de *violon*, 1er oct. 1892 (arr. du 13 oct.). O. I., 1888.

Legendre (Auguste-Armand), né à Toulouse, 30 mai 1767. Musique de la garde nationale, en 1793 (2e classe); au Conservatoire en l'an III (1795); prof. de *solfège*, hommes (3e classe), puis de *clarinette* (2e classe), en l'an VIII (1800); reformé, 12 septembre 1802; chef du *pensionnat*, 1er janv. 1827; décédé à Paris, 2 avril 1843.

Leloir * (Louis-Pierre), né à Paris, 5 nov. 1860. Professeur de *déclamation dramatique*, 1er oct. 1894 (arr. du 8 août); O. A., 1887; O. I., 1894.

Lemarchand (Mme). *Voir* Mlle **Berchtold.**

Lenepveu * (Charles-Ferdinand), né à à Rouen, 4 oct. 1840. Prof. d'*harmonie*, 1er déc. 1880 (arr. du 15 nov.); prof. de *composition*, 1er janv. 1894 (arr. du 12 déc. 1893). Chev. de la lég. d'honneur, 1887; off. 1900; O. I., 1889; membre de l'Institut, 2 mai 1896.

Leriche (Mathias). Prof. de *clarinette* (3e classe), en l'an III (1795); reformé le 30 ventôse an VIII (1800).

Leroux (Gabriel). Musique de la garde nationale (1re classe), 1793; au Conservatoire en l'an III (1795), prof. de *solfège* (hommes), 3e classe; réformé en l'an VIII.

Leroux * (Xavier-Henry-Napoléon), né à Rome, 11 oct. 1863. Prof. d'*harmonie* (hommes), 1er fév. 1896 (arr. du 11 fév.). O. A., 1897.

Leroy (Charles-César), né à Frévent, 9 mars 1804. Précepteur des pages de la chapelle, du 20 juin 1827 au 1er mai 1830. Employé à la bibliothèque du Conservatoire, 1er mai 1830 (arr. du 7 mai); retraité, 1er juin 1871. Décédé à Paris, 19 oct. 1893.

Leroy * (Adolphe-Marthe), né à Saint-Germain-en-Laye, 16 août 1827. Prof. de *clarinette*, 1er janvier 1869 (arr. du 30 oct. 1868); en congé illimité, 1er déc. 1876 (suppléé par M. Rose). Décédé à Argenteuil, 1er sept. 1880.

Lespinasse. *Voir* **Paulin.**

Lesueur (Jean-François), né à Drucat-Plessiel (Somme), 15 janv. 1763. Musique de la garde nationale, 21 nov. 1793; inspecteur de l'*enseignement* au Conservatoire, 3 août 1795; prof. de *composition*, 22 prairial, an II; a cessé volontairement ses fonctions en pluviose an X; traitement suspendu en thermidor, an X (19 août 1802); réformé en l'an X (sept. 1802). Directeur de la musique de la chapelle, 1804. Prof. de *composition*, 1er janv. 1818; membre de l'Institut, 27 mai 1815. Décédé à Paris, 6 oct. 1837.

Levocarre * (Jenny), née en juin 1802. Répétiteur de *solfège*, 1822 au 5 mai 1830.

Levasseur (Jean-Henri), né à Beaumont (Oise), 29 mai 1764. A l'Opéra, 1782 à 1820 (*violoncelle*). Musique de la garde nationale (1re classe), 21 nov. 1793; au Conservatoire, an III (1795), prof. de *violoncelle*; retraité, 1er janv. 1826. Décédé à Paris.

Levasseur* (Nicolas-Prosper), né à Breslau, 9 mars 1791. Chargé d'une classe de *déclamation lyrique*, 1er janv. 1841 (arr. du 3 fév.); prof. 1er janv. 1845; chev. de la Lég. d'honneur, 1869; retraité, 1er janv. 1870. Décédé à Paris, 6 déc. 1871.

Levayer (Marie-Jean-Alphonse), né au Mans, 13 avril 1868; commis principal au secrétariat, 1er janv. 1900 (arr. du 10 janv.). Passé au Ministère de l'Intérieur, 1er oct. 1900.

Lhérie* (Paul **Levy**), né à Paris, 7 oct. 1844. Prof. d'*opéra comique*, 1er nov. 1897 (arr. du 18 oct.). O. I.

Lhote* (Léon-Albert), né à Paris, 31 mai 1828. Commis, 1er juin 1872 (arr. du 23 mai); commis principal, 1er janv. 1876; sous-chef du secrétariat, 1er oct. 1881 (arr. du 27 oct.); O. A., 1882; O. I., 1889. Décédé à Paris, 1er janv. 1900.

Lhote* (Louise), née à Paris, 26 avril 1873. Répétiteur de *solfège* (femmes), 21 avril 1899. O. A., 1900.

Lion (Mme). Voir **Lambert.**

Loeb* (Jules-Léopold), né à Strasbourg, 13 mai 1852. Prof. de *violoncelle*, 1er juin 1900 (arr. du 26 mai). O. A., 1900.

Lorotte* (Marie), née à Pantin, 4 oct. 1826. Prof. adjoint de *solfège* (femmes), 21 mai 1844; agrégé, 9 août 1851; démissionnaire, 1er oct. 1859.

M

Maillard (Mlle). Voir Mme **Empaire.**

Mangin* (Eugène-Édouard **Bocquet**), né à Paris, 7 déc. 1837. Prof. agrégé de *solfège* (chanteurs), 1er oct. 1882 (arr. du 16 oct.); prof., 1er fév. 1891 (arr. du 16 fév.). O. A., 1872; O. I., 1878; chev. de la Lég. d'honneur, 4 janv. 1895.

Marciliac (Pierre-François), né à Saint-Dié (Vosges), 15 nov. 1750. Musique de la garde nationale (1re classe), 21 nov. 1793; au Conservatoire, an III (1795), prof. de 2e classe; *solfège* (hommes), puis prof. de *trombone*, an VIII (1800), réformé, an X (1802). A l'Opéra (*trombone*), depuis 1794. Décédé à Paris, 2 sept. 1812.

Marcou (Mme). Voir Mlle **Barat.**

Marmontel* (Antoine-François), né à Clermont-Ferrand, 16 juill. 1816. Prof. adjoint de *solfège* (sans traitement) arr. du 9 déc. 1837; prof. (*id.*), 11 juill. 1843; (appointé) 1er janv. 1845; prof. de *piano*, arr. du 13 sept. 1848; retraité 1er oct. 1887. Chev. de la Lég. d'honneur, 1862. O. A., 1876. Décédé à Paris, 16 janv. 1898.

Marmontel* (Antonin), né à Paris, 24 nov. 1850. Répétiteur de *solfège* (hommes), 10 fév. 1875; démiss., nov. 1881. Prof. de piano (femmes), 16 fév. 1901. O. A., 1881, O. I., 1889, ✱.

Marquet (Louise), née à Tours, 12 mai 1834. Chargée d'un cours de *maintien théâtral* (femmes), 1er mai 1878 (arr. du 25 avril); prof. agrégée, 1er janv. 1879 (arr. du 24 déc. 1878). Décédée à Paris, 22 déc. 1890.

Mars (Mlle Anne-Françoise-Hippolyte **Boutet**, *dite*), née à Paris, 9 fév. 1779. Inspectrice des *études dramatiques* (arr. 18 mai 1842), à compter du 1er oct. Décédée à Paris, 20 mars 1847.

Marsick* (Martin-Pierre-Joseph), né à Jupille (Belgique), 10 mars 1847. Prof. de *violon*, 1er oct. 1892 (arr. du 13 oct.); démissionnaire, mars 1900. O. A., 1897.

Martin (Nicolas-Jean **Blès**), né à Paris, 24 fév. 1768 Prof. de *chant*, 1er avril 1816; démissionnaire, 1er avril 1818; prof. de *chant* 1er oct. 1832 (arr. du 21 sept.); démissionnaire, 1er oct. 1837. Décédé à Bonzières, 28 oct. 1837.

Martini (Jean-Paul-Gilles-Égide **Schwartzendorf** dit), né à Freistadt (Autriche), 1er sept. 1741 (31 août, suivant un document conservé aux Archives nationales sur lequel il est prénommé Gilles au lieu d'Égide). Inspecteur de l'*enseignement*, par arr. du Directoire du 19 thermidor an VI (6 août 1798); prof. de *composition*, 4 messidor an IX; réformé, an X (1802). Décédé à Paris, 10 fév. 1816.

Martini (Auguste-Justin-Hippolyte), né à Marseille, 14 août 1866. Répétiteur de *solfège* (instrumentistes, hommes), 9 janv. 1882 (sans appoint.); prof. agrégé de *solfège*, 1er fév. 1891 (arr. du 16 fév.); prof. agrégé de *solfège* (chanteurs), 1er janv. 1894 (arr. du 20 déc. 1893); chargé de cours pour une période de cinq années, 1er oct. 1896 (arr. du 16 oct.). O. A., 12 juill. 1888. O. I., 1897.

Marty* (Eugène-Georges), né à Paris, 16 mai 1860. Prof. de la classe d'*ensemble vocal*, 1er fév. 1892 (arr. du 10 fév.). O. A., 1893; O. I., 1898. Chev. de la Lég. d'honneur 1900.

Massart (Lambert-Joseph), né à Liège, 19 juill. 1811. Prof. de *violon*, par arrêté du 24 fév. 1843, à compter du 1er mars 1843, chev. de la Lég. d'honneur, 1864; O. I.; absent du 1er oct. 1870 au 1er mars 1871; retraité, 1er oct. 1890. Décédé à Paris, 13 fév. 1892.

Massart* (Louise-Aglaé, **Masson**), née à Paris, 10 juin 1827. Prof. de *piano* (femmes), 1er mai 1874 (arr. du 6 mai). O. A., 1877; O. I., 1884. Décédée à Paris, 26 juill. 1887.

Massé* (Félix-Marie, *dit* Victor), né à Lorient, 7 mars 1822. Répétiteur d'*étude de clavier* (hommes), 24 août 1848; démissionnaire, 22 fév. 1850; prof. de *composition*, 1er avril 1866 (arr. du 7 avril); membre de l'Institut, 20 janv. 1872; chev. de la Lég. d'honneur, 1877; O. I., 1881; a cessé ses fonctions de professeur le 1er nov. 1880. Décédé à Paris, 5 juill. 1884.

Massenet* (Jules-Émile-Frédéric), né à Montaud, 12 mai 1842. Prof. de *composition*, 1er oct. 1878 (arr. du 7 oct.); démissionnaire, 1896. Chev. de la Lég. d'honneur, 1876; off., 1887; commandeur, 1896. G. O., 1900. Membre de l'Institut, 30 nov. 1878; O. A., 1880; O. I., 1889.

Masset* (Nicolas-Jean-Jacques), né à Liége, 27 janv. 1811. Prof. de *chant*, 1er juill. 1853 (arr. du 26 juin); absent du 1er oct. 1870 au 1er juin 1871. Chev. de la Lég. d'honneur, 1861; O. A., 1878. Retraité, 1er oct. 1887.

Masson* (Jean-Ernest), né à Bayonne, 16 déc. 1844. Chargé d'un cours de *chant* pour 3 ans, 1er oct. 1894 (arr. du 8 août); prof. de *chant*, 1er oct. 1897 (arr. du 30 juin). O. A., 1885; O. I., 1891.

Mathias* (Georges-Amédée-Saint-Clair), né à Paris, 14 oct. 1826. Prof. de *piano* (hommes), 1er oct. 1862 (arr. du 25 juill.); absent du 1er oct. 1870 au 1er avril 1871; chev. de la Lég. d'honneur, 1872; O. A., 1881; démissionnaire, 25 mars 1887.

Mathieu (Jean-Baptiste), né à Bitche, 2 janv. 1762. Musique de la garde nationale (1re classe), 1793; au Conservatoire, an III (1795), prof. de 2e classe, *solfége* (hommes), puis de *serpent*, an VIII; réformé, an X (1802).

Maubant* (Henry-Polidore), né à Chantilly, 23 août 1821. prof. de *déclamation dramatique*, 1er nov. 1881 (arr. du 31 oct.); O. A., 1880; O. I., 1885; chev. de la Lég. d'honneur, 1887; a cessé ses fonctions (limite d'âge), 1er oct. 1894.

Maucorps* (Dorothée-Jeanne **Delsuc**), née à Paris, 11 mai 1827. Prof. adjoint de *solfége* (femmes), 28 oct. 1847 (sans traitement); prof. adjoint, 28 oct. 1847 (*id.*); prof. agrégé, 4e classe, 9 août 1851; prof. agrégé de *solfége*, 1er oct. 1864 (arr. du 20 août); démissionnaire, 1er nov. 1868.

Maurin* (Jean-Pierre), né à Avignon, 14 fév. 1822. Prof. de *violon*, 1er oct. 1875; O. A., 1877; O. I., 1894; chev. de la Lég. d'honneur, 1885. Décédé à Paris, 16 mars 1894.

Maury* (Jacques-Hippolyte), né à Saint-Mihiel (Meuse), 2 janv. 1834. Prof. de *cornet à pistons*, 1er mai 1874 (arr. du 8 mai); a cessé ses fonctions, 1er oct. 1880. Décédé à Paris, 14 oct. 1881.

Maury (Mme). Voir Mlle **Renaud**.

Mazelin (Mlle M.-A.). Voir Mme **Coche**.

Méhul (Étienne-Nicolas), né à Givet, 22 juin 1763. Musique de la garde nationale; 21 nov. 1793; inspecteur de l'*enseignement*, 16 thermidor an III (3 août 1795); prof. de *composition*, 1er avril 1816; membre l'Institut, 20 nov. 1795; chev. de la Lég. d'honneur, 1804. Décédé à Paris, 18 oct. 1817.

Meifred* (Joseph-Pierre), né à Colmars, 13 nov. 1791. Orch. de l'Opéra (1822-1850); soc. des concerts. Prof. de *cor à pistons*, 1er mai 1833 (arr. du 31 mars); chev. de la Lég. d'honneur, 1848; retraité, 1er oct. 1864. Décédé à Paris, 28 août 1867.

Melchissédec* (Pierre-Léon), né à Clermont-Ferrand, 7 mai 1843. Prof. de *déclamation lyrique* (opéra), 1er oct. 1894 (arr. du 8 août). O. A., 1886, O. I., 1891.

Mellet* (Jean-Joseph), né à Pont-Saint Esprit (Gard), 24 nov. 1843. Au Th. Italien (1873); à l'Opéra (1877). Prof. de *cornet à pistons*, 1er nov. 1889 (arr. du 12 nov.); O. A., 1881; O. I., 1899.

Melao* (Élisa-Chérubine), née le 11 oct. 1803; répétiteur de *solfége* (1822-1824).

Mengozzi (Bernard), né à Florence, 29 janv. 1758. Prof. de *chant*, nov. 1795 (1re classe); n'a émargé qu'à partir du 26 pluviôse an VII (20 janv. 1799). Décédé, ventôse an VIII (3 mars 1800). [V. art. nécrol. dans les *Affiches* du 15 prairial an II.]

Méon (Jean-François), né à Paris, 3 oct. 1740. A l'Opéra (taille des chœurs), 1765; maître de musique à l'école du *Magasin*, 1778. Maître de *solfége*, à l'École royale de chant, 1784; passé au Conservatoire, prof. de 2e classe, *solfége* (femmes), an III (1795) jusqu'à l'an X (1802); employé au bureau de surveillance des classes (1802). Pension de 1,300 francs à l'Opéra, par décret du 14 frimaire an III à compter du 1er thermidor an XIII. Décédé à Paris, 29 juin 1813. V. la notice nécrologique de Baillot (p. 913).

Mercié-Porte* (Jeanne-Marie-Anne), née à Toulouse, 13 avril 1822. Prof. adjoint de *solfége*, 19 avril 1842; agr., 9 août 1851; prof.-agrégé, 1er oct. 1864 (arr. du 20 août); démissionnaire, 31 janv. 1884. O. A., 1889.

Méreaux (Nicolas-Jean). Prof. de 1re classe, 22 nov. 1795. Décédé, floréal V (mai 1797), à 52 ans. (V. art. nécrol. du *Journal de Paris*, 14 floréal an V, p. 906.)

Méric (Jean). Musique des gardes françaises (*clarinette*); garde nationale parisienne, 1er sept. 1789; caporal à la musique de la garde nationale, 1793; au Conservatoire, prof. *clarinette* (2e classe), an III (1795) jusqu'à l'an X (1802); gardien de la musique du dépôt des classes, 1er vendémiaire an XI; retraité, 1er janvier 1816.

Mérignac (Norbert-Louis), né à Paris, 24 sept. 1846. Chargé du cours d'*escrime*, 1er déc. 1893 (arr. du 18 nov.). O. I., 1900; chev. de la Lég. d'hon.

Mesplet (Louis-Hippolyte), né à Commines (Nord), 23 août 1766. Employé chez les trésoriers de France et à la comptabilité du trésor royal, 1784-1792; à l'armée d'Italie, 1797-1799; chargé du dépôt de la musique de la chapelle Sixtine; sous-chef à l'état-major de la garde nationale de Paris, 1er juillet 1816 à mai 1820. Surveillant des classes du Conservatoire, 1er janv. 1821. Décédé, 21 août 1831.

Meyer* (Eva), née à Paris, 14 mai 1879. Répétiteur de *solfége* (femmes), 1er mars 1897 (arr. du 27 fév.). O. A., 1899.

Michelot (Pierre-Marie-Nicolas), né à Paris, (5?) 7 juin 1786. Répétiteur de *déclamation*, 11 mars 1812; prof. de *déclamation*, 1er nov. 1813; démissionnaire, 13 sept. 1819 (à compter du 1er oct.); rentré, 1er juill. 1825; prof. de la cl. de la décl. spéciale à l'*opéra-comique*, 1er janvier 1828; réformé, 1er sept. 1831; rentré, *décl. dram.*, 1er fév. 1836; prof. de *déclam. lyr.* (opéra), 1er janv. 1845 (arr. du 8 janv.); retraité, 10 mai 1851. Décédé à Passy, 18 déc. 1856.

Michu* (Émilie-Marie-Julie), née à Paris, 22 déc. 1785. Répétiteur, 8 juin 1808 au 1er avril 1816 (sans traitement); prof. de *piano* (femmes), 17 avril 1816; réformée, 1er janv. 1828 (classe supprimée).

Millault* (Édouard), né à Paris, 13 fév. 1808. Répétiteur de *solfége*, 1825-1829; de *contrepoint et fugue*, 4 janv. 1830; démissionnaire, nov. 1832. Décédé, Paris, 13 avril 1887.

Millet* (Louis-Émile), né à Paris, 23 avril 1813. Prof. adjoint de *contrepoint et fugue*, 9 janv. 1835 à 1839.

Millis* (Flore-Joséphine), née en août 1805. Prof. adjoint de *solfége* du 8 oct. 1821; démissionnaire, 14 fév. 1838.

Milon (Louis-Jacques), né à Gravachon (Seine-Inférieure). Prof. de *maintien*, 1er avril 1816.

Miolan (François-Félix), né à Valence, 31 déc. 1771. A l'Opéra, 1er juin 1792 (hautbois). Musique de la garde nationale (3e classe), 1793; au Conservatoire (3e classe), an III (1795); réformé, 30 ventôse an VIII (1800). Pensionnaire de l'Opéra, 1er juillet 1819.

Mocker (Eugène-Ernest), né à Lyon, 16 juillet 1811. Prof. d'*opéra comique*, 1er avril 1860 (arr. du 7 avril); O. A., 1878; chev. de la Lég. d'honneur, 1882; retraité, 1er avril 1887. Décédé à Brunoy, 3 oct. 1895.

Mohr* (Jean-Baptiste-Victor), né à Paris, 24 fév. 1823. Prof. de *cor*, 1er nov. 1864 (arr. du 23 oct.). O. A.; 1881. Décédé à Paris, 14 avril 1891.

Mollot (Pierre). Prof. de 2e classe, *solfège* (hommes), 22 nov. 1795. Décédé, 4 fructidor an XIII, à 6 heures du matin (22 août 1805).

Mongeroult (Mme), comtesse de Charnay, née Hélène de Mérode, à Lyon, 2 mars 1764. Prof. de *piano* (1re classe), 22 nov. 1795 à nivôse an VI (janv. 1798).

Monrose (Antoine-Louis-Martial **Barizain**, *dit*), né à Turin, 10 juin 1811. Prof. de *déclamation*, 1er janv. 1867 (arr. du 14 déc. 1866); absent, 1er oct. 1870 au 1er mars 1871; O. A., 1878; démissionnaire, nov. 1880. Décédé à Paris, 7 juillet 1883.

Monsigny (Pierre-Alexandre), né à Fauquemberg, 17 oct. 1729. Inspecteur de l'enseignement, 21 mai 1800; réformé, an I (1802); membre de l'Institut, 1813; chevalier de la Légion d'honneur. Décédé à Paris, 14 janv. 1817.

Monvel (Jacques-Marie **Boutet**, *dit*), né à Lunéville, 25 mars 1745. Membre de l'Institut. Prof. de *déclamation*, 1er avril 1807. Décédé, 13 fév. (juillet?) 1812.

Moreau* (Louis-Gabriel), né le 11 mai 1791. Accompagnateur, 16 mars 1801; sous-bibliothécaire, 1829; prof. adjoint de *solfège*, arr. du 18 sept. 1831 (sans traitement); prof. de *solfège*, 1er juin 1835 (arr. du 9 juin). Décédé à Nogent-sur-Seine, 22 juin 1839.

Moreau-Sainti (Théodore-François), né à Paris, 25 fév. 1799. Chargé d'une classe d'*opéra-comique*, 11 janv. 1845 (à l'essai, sans appointements); prof. titulaire d'*opéra-comique*, 1er janv. 1846 (arr. du 4 fév.) jusqu'à son décès; chef du pensionnat, 1er nov. 1848 (arr. du 13 oct.); démissionnaire, 1er déc. 1856. Décédé, 31 mars 1860.

Morhange. Voir **Alkan.**

Morin* (Laurent-Joseph), né à Paris, 18 mars 1805. Répétiteur de *lecture à haute voix*, 1er avril 1827; démissionnaire, 1er mai 1829; prof. d'une classe de *lecture à haute voix* et de *déclamation pour l'opéra-comique* (sans appointements), 12 mai 1834; appointé, 1er juillet 1835 (arr. du 9 juin); retraité, 1er oct. 1865.

Mounaix* (Caroline), née en déc. 1807. Répétiteur de *solfège*, 1824-1826; classe préparatoire d'*harmonie et d'accompagnement*, 1826-1829.

Mounet (Jean-Paul), né à Bergerac, 5 oct. 1847. Prof. de *déclamation dramatique*, 1er novembre 1897 (arr. du 5 nov.). O. I.

Mouzin (Pierre-Nicolas), né à Metz, 13 juill. 1822. Directeur de l'École de musique de Metz (succursale du Conservatoire). Prof. de *solfège* (chanteuses), 1er oct. 1871 (arr. du 12 sept.). O. A., 1874; chev. de la Lég. d'honneur, 1886; retraité, 1er janv. 1894. Décédé, 3 sept. 1894.

Mozin jeune (Benoît-François), né à Paris, 1776 (?). Accompagnateur à l'École royale de chant, 1789; passe au Conservatoire, prof. de 2e classe, an III (1795), *piano* (hommes); réformé en l'an I (1802).

Mozin (André-P.). Maître de *solfège* à l'École royale de chant, 1790; passe au Conservatoire, an III (1795); prof. (3e classe) de *piano* (hommes); réformé, an VIII (1800).

Mozin* (Désiré-Théodore), né à Paris, 25 janv. 1818. Prof. adjoint d'*étude du clavier* (hommes externes), 27 fév. 1837 (sans traitement); prof. de *solfège*, 1er oct. 1848 (arr. du 10 oct.). Décédé à Paris, 16 nov. 1850.

N

Nadaud* (Édouard-Louis), né à Paris, 14 avril 1862. Prof. de *violon*, 1900. O. A., 1889. O. I., 1895.

Naderman (François-Joseph), né à Paris, 1773. Prof. de *harpe*, 22 mars 1825 (arr. du fév.). Décédé à Paris, 3 avril 1835.

Nicodami (François), né à Willinor (Bohême), 1758. Prof. de *piano*, prairial an VI (20 mai 1798), en remplacement de Jadin; démissionnaire, 30 ventôse an VIII (21 mars 1800). Décédé 13 août 1829. Une rente annuelle et perpétuelle a été léguée depuis 1868 au Conservatoire, en faveur de lauréats, par la veuve de ce professeur.

Nochez (Jean-Jacques). A l'Opéra, 1762. Maître de *basse* (violoncelle) à l'École royale de chant, 1784; passé au Conservatoire, an III (1795), comme professeur de *violoncelle* (2e classe). Décédé, 27 frimaire an X (16 déc. 1801).

Norblin* (Louis-Pierre-Martin), né à Varsovie, 2 déc. 1781. A l'Opéra, 1er juin 1811. Prof. de *violoncelle*, 1er janv. 1826; retraité, 1er janv. 1846. Décédé à Commentry (Marne), 14 juillet 1854.

Nourrit (Adolphe), né à Paris, 3 mars 1802. Prof. de *déclamation lyrique*, 1er janv. 1828 (arr. du 29 déc. 1827); en congé, 1er avril 1837; démissionnaire, 30 avril 1838. Décédé à Naples, 8 mars 1839.

Nourrit (Auguste), né à Paris, 1808. Prof. adjoint de *déclamation lyrique*, par décision du 5 nov. 1839; en congé, 12 oct. 1840. Décédé à l'Isle-Adam, 11 juillet 1853.

O

Obin (Louis-Henri), né à Ascq (Nord), 4 août 1820. Prof. de *déclamation lyrique*, 1er janv. 1870 (arr. du 30 nov. 1869); absent du 1er oct. 1870 au 1er avril 1871; démissionnaire, 1er fév. 1874; rentré, 1er janv. 1877 (arr. du 16 janv.); démissionnaire, 10 janv. 1889. O. A., 1877; O. I.; chev. de la Lég. d'honneur, 1880. Décédé à Paris, 9 nov. 1895.

Ozi (Étienne), né à Nîmes, 9 déc. 1754. Musique de la garde nationale, 1793 (1re classe); au Conservatoire, an III (1795); prof. de *basson* (1re classe). Décédé à Paris, 5 oct. 1813. (Voir p. 913.)

P

Paer (Ferdinand), né à Parme, juillet 1774 (1er juin 1771 ?). Membre de l'Institut, 29 janv. 1831; chev. de la Lég. d'honneur. Inspecteur des études, 1834 (sans traitement); prof. de *composition*, 1er janv. 1838 (arr. du 10 janv.). Décédé à Paris, 3 mai 1839.

Pagnies (Jacques-François), né à Versailles, 1er oct. 1761. À l'Opéra (*violon*), de 1789 à 1820. Musique de la garde nationale (1re classe) 1793; au Conservatoire, an III (1795); prof. de *solfège* (2e classe); réformé, an VIII (1800).

Paillard (Jean), né à Aunay-la-Rivière (Loiret), 24 mars 1765. Musique des gardes françaises, puis de la garde nationale 2e classe (*cor*); au Conservatoire (3e classe), an III (1795); réformé, an VIII (1800). À l'Opéra, de 1791 à 1816.

Panseron* (Auguste-Mathieu), né à Paris, 7 floréal an III (26 avril 1795). Répétiteur d'*harmonie*, 1810-1818; prof. adjoint de *solfège*, 1er janv. 1826; prof. de *vocalisation*, 1er sept. 1831; prof. de *chant*, à l'essai, pour deux ans (arr. du 9 juin 1835); prof. de *chant*, 1er janv. 1836; chev. de la Lég. d'honneur, 1845. Décédé à Paris, 29 juill. 1859.

Paocher (François). Musique de la garde nationale (3e classe), 1793; au Conservatoire, an III (1795); prof. de 3e classe; réformé en l'an VIII (1800).

Paoz* (Marie-Anna), née à Creil, 21 mars 1855. Répétiteur de *solfège* (femmes), 4 déc. 1880. O. A., 1894. Décédée à la Garenne-Colombes, 27 août 1896.

Paquier* (Athénais-Marie-Hyacinthe), née à Paris, le 21 sept. 1819. Prof. adjoint de *solfège* (femmes), 15 mars 1838; démissionnaire, 12 mai 1844.

Parent (Marie-Julie-Octavie-Élise), née à Montmartre, le 22 oct. 1841. Chargée d'un cours de *maintien théâtral* (femmes) pour cinq ans, 1er oct. 1895 (arr. du 22 oct.). O. A., 1898.

Pasdeloup* (Jules-Étienne), né à Paris, 15 sept. 1819. Répét. de *solfège* (hommes), 27 mars 1841; clavier, 1847 à 1850; prof. agrégé de la classe d'*ensemble vocal* arr. du 23 nov. 1855 (sans appointements); appointé, 1er janv. 1866 (arr. du 28 déc. 1865); démissionnaire, 1er oct. 1868; chev. de la Lég. d'honneur, 1863. O. A., 1868. Décédé à Fontainebleau, 13 août 1887.

Paston (Étienne-Baptiste), né au Vigan, 26 mai 1784. Cours d'essai de *solfège et harmonie orale*, 22 oct. 1835; prof. d'une classe élémentaire et préparatoire de *musique* (sans appoint.) arr. du 8 juin 1836; prof. de *solfège*, 1er janv. 1839 (arr. du 9 janv.); prof. de *solfège et harmonie orale*, 7 avril 1843; chev. de la Lég. d'honneur. Décédé à Paris (Ternes), 8 oct. 1851.

Paulin (Louis-Joseph **Lespinasse**, *dit*), né à Paris, 17 oct. 1814. Prof. de *chant*, 1er avril 1860 (arr. du 2 avril). Décédé à Paris, 2 fév. 1867.

Pellegrini (Felix), né à Turin, 1774. Prof. de *chant*, 1er nov. 1829 (arr. du 30 oct.); engagé pour dix ans. Décédé à Paris, 20 sept. 1832 (aliéné).

Perne (François-Louis), né à Paris, 4 oct. 1772. Contrebassiste à l'orchestre de l'Opéra, du 1er avril 1792 au 1er avril 1816; à la chapelle, du 20 juill. 1802 au 1er janv. 1824. Prof. d'*harmonie*, 1er juill. 1813; bibliothécaire-adjoint (1814); inspecteur général des classes, 1er avril 1816 et conjointement bibliothécaire, 1er oct. 1819; retraité sur sa demande, 15 mars 1822. Membre correspondant de l'Académie des Beaux-Arts, 21 juillet 1821. Œuvres: *La Sémiographie des Grecs*, *la Mélodie des Troubadours*, etc. Décédé à Léon (?), 26 mai 1832.

Perreau (René-Pierre-Louis), né à Paris, 8 juill. 1756. Employé au bureau de surveillance, 23 oct. 1795 et conservateur du dépôt de musique. Décédé 25 août 1828.

Persuis (Louis-Luc **Loiseau** de), né à Metz, 21 mai (?), 4 juil. 1769. Prof. de *vocalisation*, 7 nov. 1795 (1re classe); puis de *préparation au chant*; réformé en l'an X (1802). Chef d'orchestre à l'Opéra. Décédé à Paris, le 20 déc. 1819.

Copie d'un certificat de la collection N. Manskopf, musée musical à Francfort-sur-Mein:

«Nous soussignés, inspecteurs de l'enseignement dans l'ancien Conservatoire de musique, certifions que M. Persuis (Louis) a été admis par la voie du concours, professeur dans cet établissement le 7 novembre 1795 (16 brumaire an IV), avec les appointements de 2,500 francs, et qu'il a cessé d'exercer ses fonctions le 23 septembre 1802 (1er vendémiaire an XI), lors de la réforme opérée par le Ministre de l'intérieur. Paris, ce 5 juillet 1816; Le Sueur, L. Cherubini, Méhul; Certifié véritable: Vinit, secrétaire de l'ancien Conservatoire.»

Pessard* (Émile-Louis-Fortuné), né à Montmartre, 29 mai 1843. Chev. de la Lég. d'honneur, 1879. Off. 1894. O. I., 1887. Prof. d'*harmonie* (hommes), 1er oct. 1881 (arr. du 10 oct.).

Petipa (Joseph-Lucien), né à Marseille, 22 déc. 1815. Chargé d'un cours de *maintien théâtral* (hommes), 1er janv. 1881 (arr. du 30 nov. 1880); O. A., 1883; a cessé ses fonctions (limite d'âge), 1er oct. 1894. Décédé à Versailles, 7 juil. 1898.

Philibon* (Antoinette-Mathilde Rouget de Lisle), née à Paris, 6 fév. 1841. Répétiteur d'une classe d'étude du *clavier*, oct. 1863; démissionnaire, 21 sept. 1874.

Piccinni (Nicolas), né à Bari, 16 janv. 1728; inspecteur de l'enseignement, 22 mars 1800 (n'est pas entré en fonctions). Décédé à Passy, 20 floréal an VIII (7 mai 1800).

Pierre * (Constant-Victor-Désiré), né à Passy, 24 août 1855. Commis au Ministère de la Guerre (bureau du personnel du service d'État-Major), 3 oct. 1876 au 15 sept. 1880. Surnuméraire au secrétariat du Conservatoire, janv. 1881; commis, 1er oct. 1881 (arr. du 27 oct.); commis principal, 16 avril 1887; sous-chef du secrétariat, 1er janv. 1900 (arr. du 10 janv.). O. A., 1889; O. I., 1897.

Piffaretti * (Florentin-Eugène), né à la Villette, 30 juill. 1859; accompagnateur d'une classe d'*opéra-comique* (sans traitement); accompagnateur pour une période de cinq années scolaires, 1er mars 1897 (arr. du 27 fév.); O. A., 1889; O. I., 1900 (chef de *chant* et chef d'orchestre au théâtre national de l'Opéra-Comique).

Pillaut (Augustin-Aimé-Jean-Baptiste), né à Lagny, 17 avril 1821. Commis principal chargé de la surveillance des classes et du service intérieur, 1er janv. 1870 (arr. du 20 nov. 1869); sous-chef du secrétariat, 1er juin 1872 (arr. du 23 mai); en disponibilité, 30 sept. 1881. Décédé, à Paris, 11 mars 1882.

Pillaut (Pierre-Léon), né à Lagny, 29 juin 1833; conservateur du musée instrumental, 1er fév. 1886 (arr. du 10 fév.). O. A., 1887.

Plantade (Charles-Henri), né à Paris, 14 oct. 1764. Prof. de *chant*, du 21 mars 1799 au 1er juill. 1807 (congé en Hollande, 4 déc. 1806 à mai 1807). Prof. de *chant*, 1er janv. 1815; réformé, 1er avril 1816; rentré, 1er janv. 1818; retraité, 1er janv. 1828. A l'Opéra, 1812 à 1816. Décédé, 19 déc. 1839.

Ponchard * (Louis-Antoine-Éléonor), né à Paris, 31 août 1787. Répétiteur du 22 janv. 1811 au 1er avril 1816 (sans traitement); prof. de *vocalisation*, 1er janv. 1817; prof. de *chant*, 1er janv. 1820; réformé, 1er janv. 1830; rentré, 1er juin 1832; retraité, 1er janv. 1857; chev. de la Lég. d'honneur. Décédé à Paris, 6 janv. 1866.

Ponchard * (Charles-Auguste-Marie), né à Paris, 17 nov. 1824. Prof. agrégé d'*opéra-comique*, 1er oct. 1873 (arr. du 10 sept.); prof. d'*opéra-comique*, 1er mai 1875 (arr. du 30 avril). O. A., 1879; O. I.; chev. de la Lég. d'honneur, 1889. Décédé à Paris, 26 avril 1891.

Poisot * (Frédéric-Charles), né à Paris, 13 juin 1873. Répét. pour l'étude des rôles (cl. d'opéra), pour une période de trois années, 1er oct. 1900 (arr. du 26).

Portehaut * (Louis-Adolphe), né à Paris, 14 déc. 1828. Répétiteur d'étude du *clavier* (hommes), 28 fév. 1850 à 1863.

Potier * (Henri-Hippolyte), né à Paris, 10 fév. 1816. Prof. adjoint de *solfège* (arr. du 22 nov. 1832); accompagnateur de la classe de *déclamation lyrique*, 1er mai 1833 (arr. du 30 avril); démissionnaire, 1er déc. 1835; accompagnateur chargé de l'*étude des rôles*, 1er juin 1840 (arr. du 25 mai); prof. pour l'*étude des rôles*, 1er juill. 1851; prof. de *chant*, 1er fév. 1875 (arr. du 5 fév.). Décédé à Paris, 9 oct. 1878.

Pradher * (Louis-Barthélemy), né à Paris, 18 déc. 1781? (16 déc. 1782, d'après un état de ses services). Prof. de *piano*, 21 frimaire an 11 (22 nov. 1800); en remplacement de H. Jadin; réformé, an 1 (23 sept. 1802); en remplacement de Boieldieu (en congé), 1er messidor an 11 (20 juin 1803); puis prof. en titre, 1er janv. 1808; retraité, 1er janv. 1828 (classe supprimée). Décédé à Gray, oct. 1853.

Provost * (Jean-Baptiste-François), né à Paris, 29 janv. 1798. Prof. adjoint de *déclamation*, 1er fév. 1818; réformé, 1er janv. 1828; prof., 1er fév. 1836; prof. d'une classe d'*études dramatiques*, 1er janv. 1839 (arr. du 28 déc. 1838); démissionnaire, 25 janv. 1862 (classe supprimée); retraité, 1er mars 1862 (arr. du 17 fév.); prof. honoraire. Décédé à Paris, 26 déc. 1865.

Prumier * (Antoine), né à Paris, 2 juill. 1794. Prof. de *harpe* à double mouvement, 1er oct. 1835 (arr. du 3 sept.); chev. de la Lég. d'honneur; retraité, 1er janv. 1867. Décédé, Paris, 20 janv. 1868.

Prumier * (Ange-Conrad-Antoine), né à Paris, 5 janv. 1820. Répétiteur d'une classe préparatoire de *harpe* (hommes), 1er oct. 1838, jusqu'en 1851 (sans appointements); prof. de *harpe*, 1er avril 1870 (arr. du 31 mars). O. A., 1879. Décédé à Paris, 3 avril 1884.

Pugno * (Stéphane-Raoul), né à Montrouge, 23 juin 1852. prof. d'*harmonie*, 1er oct. 1892 (arr. du 13 oct.); prof. de *piano*, 1er fév. 1896 (arr. du 11 fév.); démiss. 1er fév. 1901. O. A., 1884; O. I., 1900. Chev. de la Lég. d'honneur, 1897.

R

Rabaud * (Hippolyte-François), né à Salèles-d'Aude (Aude), 29 janv. 1839. Prof. de *violoncelle*, 1er avril 1886 (arr. du 5 avril); O. A., 1882; O. I., 1894. Décédé à Paris, le 20 avril 1900.

Rachel (Mlle Rachel-Élise **Félix**), née à Mont (Suisse), 28 fév. 1820 (1821?). Prof. de *déclamation*, 1er mai 1855 (arr. du 29 avril), n'est pas entrée en fonctions. Décédée au Cannet, 3 (4?) janv. 1858.

Raillard * (Pierrette-Charlotte-Isidore), née à Paris, 29 mars 1817. Prof. adjoint de *solfège*, 1er fév. 1837; prof. agr. (arr. du 9 août 1851). Démissionnaire, 1862.

Ravina * (Jean-Henri), né à Bordeaux, 20 mai 1818. Prof. adj. d'une classe de *clavier*, 24 nov. 1835. Démissionnaire, 25 fév. 1837. Chev. de la Lég. d'honneur, 1861.

Reber (Napoléon-Henri), né à Mulhouse, 21 oct. 1807. Prof. d'*harmonie*, 1er juin 1851 (arr. du 10 juin); prof. de *composition*, 1er avril 1862 (arr. du 31 mars); interruption du 1er oct. 1870 au 1er avril 1871; inspecteur des succursales, 1er août 1871; membre de l'Institut, 12 nov. 1853; chev. de la Lég. d'honneur, 1855; officier, 1870. Décédé à Paris, 24 nov. 1880.

Rezouas * (Élisabeth-Joséphine), née à Paris, 15 mai 1814. Prof. adj. de *solfège*, 12 mars 1833. Démissionnaire, 5 déc. 1836.

Regnier (François-Joseph-Philoclès de la **Brière**), né à Paris, 1er avril 1807. Prof. de *déclamation*, 1er janv. 1855 (arr. du 22 déc. 1854); interruption du 1er oct. 1870 au 1er mars 1871; chargé d'un cours de *diction* pour les élèves des classes de déclamation lyrique, 1er janv. 1870 (arr. du 24 déc. 1878); prof. de la classe de *diction* pour les élèves de déclamation lyrique, 1er nov. 1881. Démissionnaire des fonctions de prof. de *déclamation dramatique*, (1881) reste chargé de la classe de *diction* pour les chanteurs. O. A.; chev. de la Lég. d'honneur, 1872. Décédé à Paris, le 27 avril 1885.

Reicha (Antoine-Joseph), né à Prague, 25 févr. 1770. Prof. de *contrepoint et fugue*, 1er janv. 1818; membre de l'Institut, 23 mai 1835; chev. de la Leg. d'honneur. Décédé à Paris, 28 mai 1836.

Remy* (Guillaume-Antoine **Remy**), né à Ongrée, 26 août 1856. Prof. de *violon*, 1er oct. 1896 (arr. du 16 oct.). O. A., 1885.

Renart* (Marie-Madeleine Léonie **Vernaut**), née à Paris, 7 nov. 1862. Répétiteur de *solfège* (femmes), 8 déc. 1886 (sans traitement); chargée de cours de *solfège* (femmes) pour une période de cinq ans, 1er mars 1897 (arr. du 27 fév.); O. A., 1895; O. I., 1900.

Rayen* (Marie-Léonie), née à Paris, 5 déc. 1852. Répétiteur de *solfège* (femmes), 10 oct. 1876. Démissionnaire, 5 juin 1893. O. A., 1892.

Rety (François-Hippolyte), né à Versailles, 10 déc. 1789. (Ex-lieutenant d'infanterie en réforme, 1er juillet 1818); commis à la bibliothèque, 1er janv. 1819; contrôleur-caissier, 1er avril 1828 (arr. du 11 mars); agent comptable, 1er janv. 1852; chev. de la Leg. d'honneur, 1862. Retraité, 1er janv. 1867. Décédé à Paris, 31 mai 1877.

Rety* (Émile-Ernest-Hippolyte), né à Paris, 7 mars 1833. Commis-surveillant, 1er mars 1857 (arr. du 10 mars); agent comptable, 1er janv. 1867 (arr. du 15 janv.); sous-chef du secrétariat, 1er janv. 1870 (arr. du 20 nov. 1869); chef de bureau du secrétariat, 1er juin 1871; chef du secrétariat, 1er juin 1872 (arr. du 17 mai); chev. de la Leg. d'honneur, 1874; off., 1894; O. I., 1879. Retraité, 1er oct. 1896, administrateur honoraire, membre du Conseil supérieur d'enseignement.

Rety* (Émilie-Charlotte **Leroy**), née à Paris, 19 sept. 1828. Répétiteur de *clavier*, oct. 1856 (sans traitement); prof. agr. d'une classe d'*étude de clavier*, 1er janv. 1867 (arr. du 15 janv.). Démissionnaire, 2 sept. 1888.

Revial* (Louis-Benoit-Alphonse), né à Toulouse, 29 mai 1810. Prof. de *chant*, arr. du 26 juin 1856; entré en fonction, 5 oct. 1856 (sans traitement); prof. (appointé), 1er janv. 1858; chev. de la Lég. d'honneur, 1860. Démissionnaire, 6 nov. 1868. Décédé à Etretat, 13 oct. 1871.

Rey (Louise), prof. de 3e classe du 21 nov. 1795 à prairial an v (juin 1797).

Rey (Jean-Baptiste), né à Lauzerte (Haute-Garonne), 18 déc. 1734. A l'Opéra, 1776 (*violoncelle*); chef d'orchestre, 1781; membre du jury de l'Institut national de musique, 1794; au Conservatoire, prof. de 3e classe (*harmonie*), prairial an VII (mai 1799); de 1re classe, an VIII (1800). Réformé en l'an X (1802). Décédé à Paris, 15 juillet 1810.

Richer (Louis-Auguste), né à Versailles, 26 juillet 1740. Page de la chapelle royale, 1748; maître de musique des enfants de France, 1779. Prof. de *vocalisation* (1re classe), 7 nov. 1795; puis de *chant*, an VIII. Retraité, 1er janv. 1816. Décédé à Paris, 6 juillet 1819.

Riousset (Mme). Voir Mlle **Goblin**.

Rifaut* (Louis-Victor-Étienne), né à Paris, 11 janv. 1799. Prof. d'*harmonie et accompagnement*, 1er oct. 1833. Décédé à Orléans, 2 mars 1838.

Rigault* (François), né le 17 mars 1793. Répétiteur de *préparation au chant*, 3 juillet 1813 (sans traitement); prof. de *chant*, 1er janv. 1826. Démissionnaire, 1er oct. 1832.

Rigel (Henri-Joseph), père, né à Wertheim, 9 févr. 1741. Maître de *solfège* à l'École royale de chant en 1784; adjoint à l'École de la garde nationale; passé au Conservatoire en l'an III (1795); prof. de 1re classe (*piano*). Décédé en mai 1799.

Rigel fils (Henry-Jean), né à Paris, 11 mai 1772. Maître de *solfège* à l'École royale de chant, 1785; passé au Conservatoire, prof. de 2e classe en l'an III (1795); sorti en floréal an V (avril 1797).

Robin (Mme). Voir Mlle **Barbé**.

Rochetin (Nicolas). Musique des gardes françaises, puis de la garde nationale, 3e classe en 1793; au Conservatoire en l'an III (1795); prof. de 3e classe. Réformé, 30 ventôse an VIII (1800).

Rode (Pierre-Jacques-Joseph), né à Bordeaux, 26 fév. 1774. Prof. de *violon*, 22 nov. 1795; en congé, nivôse an IV; rentré en ventôse an VII; congé de germinal an II à 1814; Prof. hon., 1808, figure pour mémoire sur les états d'appointements jusqu'en 1810. Décédé, château de Bouhon, près Damazon (Lot-et-Garonne), 25 nov. 1830.

Rodolphe (Jean-Joseph **Rudolph**), né à Strasbourg, 14 oct. 1730. Maître de *composition* à l'École royale de chant, 1784; au Conservatoire, prof. de 2e classe (*solfège*), frimaire an VII (nov. 1798); de 1re classe, en l'an X. Réformé en l'an X (23 sept. 1802). Décédé à Paris, 18 août 1812. [Les *Affiches* de pluv. an II enregistrent aux décès du 7, celui d'un nommé Aimé-Jean-Joseph Rodolphe, musicien, rue Boucher.]

Romy. Voir Remy.

Rogat (Joseph-Barthélemy **Borel**), né à Paris en 1755. Enfant de chœur et joueur de *serpent* à Notre-Dame dès l'âge de 13 ans; musique de la garde nationale, 21 nov. 1793; au Conservatoire, prof. de 2e classe, pour le *solfège*, le *basson*, la *préparation au chant*, 28 pr. an VIII; le *solfège*, 1er avril 1816. Décédé à Paris, le 20 oct. 1817.

Roger* (Gustave-Hippolyte), né à la Chapelle, 17 déc. 1815. Prof. de *chant*, 16 nov. 1868 (arr. du 14 nov.); interruption du 1er oct. 1870 au 1er avril 1871. Décédé à Paris, 12 sept. 1879.

Rollin* (Nicolas), né à Rocroi (Ardennes), 15 déc. 1779. Répétiteur de *solfège*, an VIII; prép. au *chant*, an XI; prof. adj., 1er juillet 1807 à 1811.

Romberg (Bernard), né à Dinclage, 11 (12) nov. (?) 1770 (1767?). Prof. de *violoncelle*, 21 janv. 1801 (24 fruct. an IX). Démissionnaire en 1803, en voyage. Décédé à Hambourg, 13 août 1841.

Rose* (Chrysogone-Cyrille), né à Lestrem (Pas-de-Calais), 13 févr. 1830. Prof. de *clarinette*, 1er oct. 1880 (arr. du 24 sept.); a cessé ses fonctions (limite d'âge), 1er oct. 1900. O. A., 1881; O. I., 1894; chev. de la Lég. d'honneur, 1900.

Rosellen* (Louis-Henri), né à Paris, 13 oct. 1811. Répétiteur de *solfège*, 1830.

Rotgey de Lisle. Voir Philipon.

Rougnon* (Paul-Louis), né à Poitiers, 24 août 1846. Répétiteur de *solfège*, 8 oct. 1873 (sans traitement); prof. agrégé de *solfège*, 1er fév. 1891 (arr. du 16 fév.). O. A., 1885; O. I., 1895.

Rouille* (Anais), né à Toulouse, 8 janv. 1844. Répétiteur de *solfège*, 1er oct. 1864; démissionnaire, 11 janv. 1878.

Rousseau* (Samuel-Alexandre), né à Neuve-Maison, 11 juin 1853. Prof. d'*harmonie* (femmes), 1er nov. 1898 (arr. du 18 oct.). O. A., 1888, O. I., 1887, ✠ 1900.

Roy* (Marie-Antoinette **Got**), née à Paris, 12 oct. 1867. Répétiteur de *solfège* (femmes), 2 oct. 1893 (sans traitement); chargée de cours de *solfège* (femmes) pour une période de cinq ans, 1er mars 1897 (arr. du 27 fév.). O. A., 1895.

Roze (l'abbé Nicolas), né à Bourgneuf, 17 janv. 1745. Bibliothécaire, 1807. Décédé à Saint-Mandé, 30 sept. 1819.

Ruestenholtz* (A.-A.). Voir Mme **Dupuis**.

S

Saint-Amans (Louis-Joseph-Claude), né à Marseille, 26 juin 1749, prof. à l'École royale, 1784-1791; prof. au Conservatoire (2e classe), prairial an VI (20 mai 1798); réformé en l'an VIII (1800). Employé aux écritures à la maison de Charenton, du 13 déc. 1810 au 1er déc. 1814; y dirigea des concerts; a composé un solfège, un motet. Décédé, Paris, 1820.

Saint-Aubin (Jean-Denis), né à Lyon, 8 déc. 1783. Répétiteur de Kreutzer (*violon*), an XIII; prof. pour l'*étude des rôles*. Décédé vers 1810.

Saint-Aubin. Voir A.-L.-P. Dherbès.

Saint-Fal (Étienne **Meynier**), né à Paris, 10 juin 1752. Prof. de *déclamation*, 1er nov. 1813 au 1er avril 1816. Décédé à Paris, 22 nov. 1835.

Saint-Prix (Jean-Amable **Foucault**), né à Paris le 9 juin 1758. Sociétaire du Théâtre français. Prof. de *déclamation*, 12 fév. 1814; retraité, 1er janv. 1828. Décédé, 28 oct. 1834.

Sallantin (François-Alexandre), né à Paris, 13 fév. 1755. Orchestre de l'Opéra, 1770-1812. Musique de la garde nationale (1re classe), 21 nov. 1793; au Conservatoire, an III (1795), prof. de *hautbois* (1re classe); retraité, 1er janv. 1816.

Salomé* (Théodore-César), né à Paris, 20 janv. 1834. Répétiteur de *solfège*, 1er déc. 1872; démissionnaire, 19 sept. 1873. O. A., 1884. Décédé, Saint-Germain, juillet 1896.

Samson* (Joseph-Isidore), né à Saint-Denis, 2 ou 3 juillet 1793. Prof. suppléant de *déclamation* pour l'opéra-comique (sans traitement), 12 juin 1827; prof. adjoint de *déclamation*, 1er janv. 1830 (avec appointements); réformé, 1er sept. 1831; prof. de *déclamation*, 1er fév. 1836 (arr. du 20 janv.); chev. de la Lég. d'honneur, 1864; prof. d'*histoire et de littérature dramatique*, 1er janv. 1855 (arr. du 22 déc. 1854); prof. de *déclamation dramatique*, 1er mars 1862 (arr. du 21 mars); prof. honoraire; arr. du 14 déc. 1866; retraité, 1er janv. 1867 (arr. du 14 déc. 1866). Décédé à Paris, 29 mars 1871.

Sarazin (P.-Marie), né à Noyon. Musique de la garde nationale (3e classe), 1793; au Conservatoire, an III (1795); prof. de 3e classe; réformé en l'an VIII (1800).

Sarrette (Bernard), né à Bordeaux, 27 nov. 1765. Capitaine commandant la musique de la garde nationale (1789); directeur de l'école de la garde nationale, 1er janv. 1792; commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire, germinal an II (mars 1796); directeur du Conservatoire; congédié, 28 déc. 1814; rentré, 29 mars 1815; réformé, 1er avril 1816. Chevalier de la Légion d'honneur. Décédé à Paris, 11 avril 1858. (Voir *B. Sarrette et les origines du Conservatoire* et *La musique aux fêtes de la Révolution*, par Constant Pierre.)

Sauzay* (Charles-Eugène), né à Paris, 14 juillet 1809. Prof. de *violon*, 1er fév. 1860 (arr. du 8 fév.); chev. de la Lég. d'honneur, 1868; O. A., 1878; retraité, 1er oct. 1892.

Savard* (Marie-Gabriel-Augustin), né à Paris, 21 août 1814. Prof. suppléant d'*harmonie*, 1er avril 1841 (arr. du 30 mars); prof. adjoint de *solfège*, 9 janv. 1844; prof. de *solfège*, 1er déc. 1850 (arr. du 21 nov.); prof. d'*harmonie*, 1er avril 1866 (arr. du 7 avril); chev. de la Lég. d'honneur, 1875, O. A. Décédé à Paris, 6 juin 1881.

Schneitzhœffer (Jacques), né à Dunkerque (Nord), 17 juillet 1754. A l'Opéra (*hautbois et flûte*), 1789 à 1820. Musique de la garde nat. (1re classe), 1er janv. 1792; au Conservatoire, an III (1795); prof. de 2e classe, *flûte*, puis de *hautbois*, an VIII; réformé, an X (1802). Décédé, 25 nov. 1829.

Schneitzhœffer* (Jean-Madeleine), né à Toulouse, 13 ou 15 oct. 1785. A l'Opéra (*timbalier*), 1816 à 1821; chef de chant. Prof. de *solfège* (1er avril 1827); prof. des *chœurs* (femmes), 1er septembre 1831; chev. de Lég. d'honneur; retraité, 1er janv. 1851. Auteur de plusieurs opéras. Décédé à Paris, 4 oct. 1852.

Schreuder (Frédéric), musique de la garde nationale (3e classe), 1793; au Conservatoire, an III (1795); prof. de 3e classe; réformé, an VIII (1800).

Schvartz* (Émile-Jean-Baptiste), né à Paris, 8 fév. 1858. Répétiteur de *solfège* (hommes), 8 janv. 1892 (sans traitement); chargé de cours de *solfège* (hommes) pour cinq ans; 1er mars 1897 (arr. du 27 fév.). O. A., 1891; O. I., 1897.

Schwent (Guillaume), musique de la garde nationale (1re classe), 1793 (*cor*); au Conservatoire, an III (1795), prof de 2e classe, *solfège* (femmes), puis de 2e *cor*, an VIII (1800); réformé, an X (1802). Décédé, 28 juin 1815.

Schwent (Philippe), musique de la garde nationale, 1793 (1re classe); au Conservatoire, an III (1795). Prof. de *solfège*; réformé, 30 ventôse an VIII (1800).

Sejan (Nicolas), né à Paris, 17 mars 1745. Prof. de *piano* (1re classe), 22 nov. 1795, puis d'*orgue*, an VIII; réformé, an X (1802). Décédé, 16 mars 1819.

Sevaor* (Louis-Auguste), né à Paris, 7 mai 1801. Timbalier de l'orchestre de l'Opéra, 10 janv. 1821. Répétiteur d'une classe préparatoire de *contrepoint et fugue*, 1823-1830.

Séveso (Mme **Mihl***) (Marie-Louise-J.-E.), née à Bourges, 25 août 1866. Répét. de *solfège* (femmes) pour une période de 3 années scolaires, arr. de 14 nov. 1900; O.A., 1895.

Silvain* (Eugène-Charles-Joseph), né à Bourg, 17 janv. 1851. Prof. agrégé de *déclamation* (cl. prép.), 1er oct. 1888 (arr. du 19 juillet); prof. titulaire, 1er oct. 1894 (arr. du 8 août). O. I., 1892; chev. de la Leg. d'honneur, 1897.

Simonet (François), musique de la garde nationale; caporal, 1793 (*basson*); au Conservatoire, prof. de 3e classe, an III (1795); a cessé ses fonctions dans le courant de l'an V (1798).

Simrock (Henri), né à Bonn, vers 1770. À l'Opéra (*cor*), 1792. Musique de la garde nationale, 1793 (1re classe); au Conservatoire, an III (1795); prof. de *solfège*, femmes (2e classe), puis de *cor*, an VIII (1800); réformé, an X (1802).

Soleil (Alexis). Musique des gardes françaises; musicien au 16e chasseurs, à Beaumont, puis à l'armée du Nord, an II; prof. de 3e classe au Conservatoire, an III (1795); réformé, an VIII (1800).

Solère (Étienne), né à Montlouis, 5 avril 1753. Clarinettiste au régiment de Champagne et à la musique du duc d'Orléans, 1767-1779; à la chapelle royale; à l'orchestre de l'Opéra, 17 juillet 1802 à 1816. Musique des gardes françaises, puis de la garde nationale, 1793 (1re classe); au Conservatoire, an III (1795); prof. de *clarinette* (3e classe); réformé, an X (1802). Décédé à Paris, 1817. A composé beaucoup d'œuvres instrumentales.

Soria (Salomon-Henri de), né à Bordeaux, 12 juin 1860. Chargé d'un cours de *maintien théâtral* (hommes) pour une période de cinq années, à compter du 1er oct. 1895 (arr. du 22 oct.). O. A., 1898.

Sponheimer (Conrad). Prof. de 2e classe, 22 nov. 1795, pour le *solfège* (hommes), puis pour la *clarinette* (an VIII); réformé, an X (1802).

Stiglits (Georges). Orch de l'Opéra, 1792 (*contrebasse*). Musique de la garde nationale, 1793 (1re classe); au Conservatoire, an III (1795). Décédé, vendémiaire an IV (sept. 1795).

T

Taffanel* (Claude-Paul), né à Bordeaux, le 16 sept. 1844. Prof. de *flûte*, 1er nov. 1893 (arr. du 10 nov.); chev. de la Leg. d'honneur, 1889. Officier, 1900. O. A., 1895.

Talma (François-Joseph), né à Paris, 15 janv. 1763. Prof. de *déclamation*, 1er juin 1809 à 1815. Décédé à Paris, 19 oct. 1826.

Tariot (Antoine-Alexandre), né le 18 juin 1765. Pensionné du ministère de la guerre, 30 ans de services; *alto* à la chapelle, 1802. Chef du pensionnat, 1er avril 1821; démissionnaire, 31 déc. 1824. Décédé à Paris, 1856.

Tariot* (Alexandre-Joseph-Désiré), né à Paris, 1er juillet 1802. Répétiteur de la classe de lecture de la partition, tenue par Gobert, 15 avril 1819, puis de la classe de *solfège*, 15 juin 1819 (sans traitement); répétiteur du pensionnat des hommes, 12 sept. 1822 au 1er déc. 1824; accompagnateur, 1er avril 1827; prof. de la classe des *chœurs* (hommes), 1er mai 1833 (arr. du 16 avril); prof. de *solfège*, 1er janv. 1840 (arr. du 5 nov.); retraité, 1er oct. 1871. Décédé, 24 août 1872.

Tarpet* (Aimée-Félicie **Leclercq**), née à Paris, 30 mai 1839. Répétiteur de *solfège*, 1er nov. 1862 (sans traitement); répétiteur de solfège, 1er oct. 1871 (arr. du 30 sept.); répétiteur de *piano* préparatoire (sans traitement), 7 oct. 1874 (arr. du 7 oct.); prof. agrégé de *piano* préparatoire, 1er mars 1880 (arr. du 26 fév.). O. A., 1889; O. I., 1899.

Taskin* (Émile-Alexandre), né à Paris, 8 mars 1853. Prof. d'*opéra-comique*, 1er mai 1891 (arr. du 14 mai); O. A., 1885; O. I., 1894. Décédé à Paris, 5 oct. 1897.

Taudou* (Antoine-Antonin-Barthélemy), né à Perpignan, 24 août 1846. Prof. d'*harmonie*, 1er fév. 1883 (arr. du 25 janv.). O. A., 1879; O. I., 1895.

Ternus (Aubert-Aristide-Washington), né à Metz, 19 nov. 1832. Commis surveillant, 1er janv. 1870 (arr. du 24 janv.); revoqué, 9 avril 1886. Décédé à Paris, 13 mai 1894.

Thomas* (Charles-Louis-Ambroise), né à Metz, 5 août 1811. Répétiteur de *solfège* (sans traitement), 1830-1832; inspecteur général des écoles de musique des départements, succursales du Conservatoire, 1er nov. 1855 (arr. du 23 nov.); prof. de *composition*, 1er juill. 1856 (arr. du 28 juin); directeur, 1er juill. 1871 (arr. du 6 juillet). Membre de l'Institut 22 mars 1851; chev. de la Leg. d'honneur; officier (1858), commandeur (1868); grand officier (1881); grand' croix, 1894. Décédé à Paris, 12 février 1896.

Tiersot (Jean-Baptiste-Elysée-Julien), né à Bourg, 5 juillet 1857. Commis à la bibliothèque, 1er juin 1883 (arr. du 10 mai); O. A., 1889.

Tourette (Jean). Prof. de *solfège*, 1er messidor an V (19 juin 1797). Décédé, 15 vendémiaire an XII (8 oct. 1803).

Traeble (Emilie-Louise-Augustine), née à Paris, le 18 sept. 1787. Surveillante du pensionnat (femmes), 1er août 1823; réformée, 7 juin 1846.

Triébert* (Charles-Louis), né à Paris, 30 oct. 1810. Prof. de *hautbois*, 1er mai 1863 (arr. du 24 avril). Décédé à Gravelle, 18 juillet 1867.

Trouillebert * (Caroline **Lévy**), née à Étain, 20 août 1835. Prof. agrégé d'une classe préparatoire de piano, 1er oct. 1887 (arr. du 30 sept.); O. A., 1894; O. I., 1899.

Tulou (Louis), né vers 1749 (?). À l'Opéra, 1780 (*basson*). Musique de la garde nationale (1re classe), 1793; au Conservatoire, an III (1795); prof. de 2e classe (*basson*). Décédé, 16 ventôse an VII (6 mars 1799).

Tulou * (Jean-Louis), né à Paris, 12 sept. 1786. Prof. de *flûte*, 1er janv. 1829 (arr. du 11 déc. 1828); chev. de la Lég. d'honneur; retraité, 1er janv. 1860. Décédé à Nantes, 24 juill. 1865.

Turban * (Alfred-Louis-Guillaume), né à Strasbourg, 22 fév. 1847. Prof. agrégé d'une classe préparatoire de *violon*, 1er nov. 1892 (arr. de 31 oct.); congé d'un an, 1er oct. 1893 (arr. du 15 nov.); congé illimité, 1er oct. 1894 (arr. du 29 octobre). O. A. 1892. Décédé à Saint-Cloud, 4 mars 1896.

Turban * (Charles-Paul), né à Strasbourg, 3 oct. 1845. Prof. de *clarinette*, 1er nov. 1900 (arr. du 8). O. I., 1898.

V

Valet-Saint-Fal* (Clémence), née en 1810. Prof. adjoint de *solfège*, 23 juill. 1825 au 20 avril 1829.

Vandenbroeck (Othon-Joseph), né à Ypres, 20 déc. 1758. À l'Opéra, 1792 (*cor*); musique de la garde nationale (*cor*), 1793 (1re classe); au Conservatoire, an III (1795); prof. de 2e classe, *solfège* (hommes); réformé, 30 ventôse an VIII (1800). Décédé à Passy, 1832. (Nombreuses compositions dramatiques et instrumentales).

Vaslin * (Olive-Charlier), né à Monteuil-Bellay, 8 mars 1795. Prof. de *violoncelle*, 1er janv. 1827; retraité, 1er janv. 1860. Décédé à Saint-Julien-sur-Sarthe, août 1889.

Vauchelet (Nicolas), musique de la garde nationale (trompette); au Conservatoire (3e classe), an III (1795); réformé, an VIII.

Vaucorbeil * (Auguste-Emmanuel **Perville**), né à Rouen, 15 déc. 1821. Prof. de la classe d'*ensemble vocal*, 1er oct. 1871 (arr. du 12 sept.). Commissaire du Gouvernement près les théâtres subventionnés, 1872; directeur de l'Opéra, 16 juillet 1879; O. A., 1875; chev. de la Lég. d'honneur, 1877, officier. Décédé à Paris, 9 nov. 1884.

Vauthrot * (François-Eugène), né à Paris, 9 sept. 1825. Prof. de *chant*, 1er mai 1865 (arr. du 4 mai). Décédé à Paris, 18 avril 1871.

Veillard (Gaspard), né à Clermont-Ferrand, 26 mars 1752; Musique des gardes françaises, 21 fév. 1771; basson à l'orchestre de l'Opéra, 1781. Musique de la garde nationale, 1er oct. 1793; prof. au Conservatoire, an III (août 1795); réformé, an X (23 sept. 1802); prof. de solfège, 15 frimaire an XII (7 déc. 1803); retraité, 1er janvier 1816; prof. adj. de *solfège*, 1er avril 1816 (n'a pas exercé).

Veny (Michel-Joseph *dit* **Vinit**). Sergent-major, secrétaire de la musique et de l'École de la garde nationale, 1er janv. 1792; secrétaire du Conservatoire, 1795; retraité, 1er janvier 1816. Décédé à Paris (rue des Petits-Augustins), 2 nov. 1851.

Vérr* (Louis-Auguste Vivit), né à Méru (Oise), 30 sept. 1801. Prof. adjoint, classe préparatoire de *hautbois*, arr. du 29 avril 1839; démissionnaire, 31 mai 1848.

Vergnet * (Edmond-Alphonse-Jean), né à Montpellier, 4 juillet 1850. Prof. de *chant*, 1er mars 1897 (arr. du 27 fév.). O. A.

Verhaerde (Herman-Charles-Albert), né à Anvers, 3 août 1859. Répétiteur de *solfège* (chanteurs), 1er nov. 1897 (arr. du 9 nov.). O. I.

Vernaut (Mme), voir Mme **Renart**.

Verrimst * (Victor-Frédéric), né à Paris, 29 nov. 1825. Prof. de *contrebasse*, 1er juin 1882 (arr. du 3 juin). O. A. 1881. Décédé à Houilles, 16 janv. 1893.

Verroust * (Louis-Stanislas-Xavier), né à Hazebrouck, 10 mai 1814. Prof. de *hautbois*, 1er nov. 1853 (arr. du 12 nov.). Décédé à Hazebrouck, 11 avril 1863.

Viardot (Michelle-Pauline Garcia), née à Paris, 18 juillet 1821. Prof. de *chant*, 1er oct. 1871 (arr. du 27 oct.); démissionnaire, 1er oct. 1875.

Vidal * (Paul-Antonin), né à Toulouse, 16 juin 1863. Prof. de *solfège* (chanteuses), 1er janv. 1894 (arr. du 30 janv.); prof. *accompagnement au piano*, 16 oct. 1896. O. A., 1889; O. I., 1895; chev. de la Lég. d'honneur, janvier 1899.

Vierling (Voir Mme **Beaufour**).

Villaret * (Pierre-François), né à Nîmes, 14 avril 1854. Prof. agrégé de *solfège* (chanteurs), 1er mars 1892 (arr. du 10 mars); démissionnaire, 15 oct. 1897, à compter du 1er nov. O. A., 1893.

Vinit (Voir Vény).

Visot (Mme), voir Mme Ferlup.

Viseur * (Joseph-Napoléon), né à Paris, 19 fév. 1847. Prof. de *contrebasse*, 1er fév. 1893 (arr. du 8 fév.). O. A., 1896.

Vogt * (Gustave [Auguste?]), né à Strasbourg, 18 mars 1781. Répétiteur de *hautbois*, an II à III, puis en 1806; adjoint en 1809; prof., 1er avril 1816; chev. de la Lég. d'honneur 1829; retraité, 1er nov. 1853. Décédé, 30 mai 1870.

Voisin (Louis). Musique de la garde nationale (2e classe), 1793; au Conservatoire, 1795, jusqu'en messidor an II (18 juillet 1796).

Voisin (Pierre-Charles), né à Versailles, 22 fév. 1759. Basse du grand chœur à l'Opéra, 1784 à 1818. Prof. de *solfège* (2e classe), 22 nov. 1795; réformé, 30 ventôse an VIII (1800). Décédé à Paris, 1er nov. 1826.

W

Warot (Victor-Alexandre-Joseph), né à Verviers, 18 sept. 1834. Prof. de *chant*, 16 mars 1886 (arr. du 12 mars); O. I., 1891.

Wartel (Mme), Voir Mlle Th. **Andrien**.

Weckerlin (Jean-Baptiste-Théodore), né à Guebwiller, 9 nov. 1821. Préposé à la bibliothèque, 1er avril 1869 (arr. du 3 avril); interruption du 1er oct. 1870 au 1er mars 1871; bibliothécaire adjoint, 1er juin 1872 (arr. du 23 mai); bibliothécaire, 1er sept. 1876 (arr. du 9 sept.). O. A., 1875; O. I., 1889; chev. de la Lég. d'honneur, 1884.

Widerkehr (Philippe-Melchior), né à Strasbourg, 18 mai 1765. Musique de la garde nationale, 1er sept. 1789, caporal; au Conservatoire, prof. de 3e classe, an III (1795), *solfège*; de 2e classe, germinal an VIII (mars 1800); retraité, 1er janv. 1816.

Widor (Charles-Marie-Jean-Albert), né à Lyon, 21 fév. 1844. Prof. d'*orgue*, 1er déc. 1890 (arr. du 25 nov.); prof. de *composition*, 1er oct. 1896 (arr. du 16 oct.). Chev. de la Lég. d'honneur, 1892.

Willent * (Jean-Baptiste-Joseph), né à Douai, 8 déc. 1809. Prof. de *basson*, 1er janvier 1849 (arr. du 5 déc. 1848). Décédé à Paris, 11 mai 1852.

Wolff * (Désiré-Auguste-Bernard), né à Paris, 3 mai 1821. Répétiteur d'étude du *clavier* (pensionnaires hommes), 3 mars 1842; démissionnaire, 25 mars 1847. Décédé, 3 fév. 1887.

Worms * (Gustave), né à Paris, 26 nov. 1836. Prof. de *déclamation*, 1er nov. 1880 (arr. du 5 nov.). O. A. 1880; O. I. 1886; chev. de la Lég. d'honneur, 1889. Démissionnaire, 1er oct. 1900.

Wunderlich (Jean-Georges), né à Bareith (Bayreuth), 2 fév. 1756 (1755?). À l'Opéra, *flûte*, 1781 à 1813. Prof. de *flûte*, 6 nov. 1795; réformé, an X (1802); rentré, 15 frimaire an XI (1803); retraité, 1er janv. 1816. Œuvres diverses pour la flûte, méthode. Décédé en 1819(?) 1847 (?).

Z

Zimmermann * (Pierre-Joseph-Guillaume), né à Paris, 17 (18?) mars 1785. Prof. adjoint, 5 janv. 1811 (sans traitement); prof. de *piano*, 1er avril 1816; prof. adjoint, 1er janv. 1817; prof., 1er janv. 1820; chev. de la Lég. d'honneur; retraité, 1er oct. 1848; inspecteur honoraire des classes de *piano* (arr. du 8 sept. 1848). Décédé à Paris, 29 oct. 1853.

X

EXERCICES DES ÉLÈVES.

(CONCERTS ET REPRÉSENTATIONS.)

1° NOTICE HISTORIQUE.

Il n'est guère de projet de règlement ou d'organisation d'École de musique qui n'ait prévu la création d'exercices d'élèves, devant avoir lieu soit en public, soit à huis clos, en présence de quelques personnages privilégiés par leur situation. Dans un mémoire datant de 1766, on proposait de réunir les élèves une fois par semaine, sur le théâtre de l'École projetée, pour leur faire chanter des actes d'opéras avec orchestre et chœur, et l'on songeait à inviter à ces représentations «les gens d'un goût et d'un mérite reconnus, les auteurs, les acteurs», pour juger «des propriétez particulières de chacun des élèves[1]». En son *Mémoire sur l'administration de l'Opéra, etc.*, présenté peu de temps avant la création de l'École royale de chant, Gossec dit aussi qu'il serait à propos «d'établir un concert avec un petit nombre d'instruments», une fois par semaine, pour y faire chanter des morceaux choisis et des scènes d'opéras et, pour exciter l'émulation des élèves, il proposait d'admettre à ces exercices des auditeurs choisis, des artistes et des amateurs. Allant plus loin, il émettait le vœu que le public fût admis à ces séances en payant le plaisir d'y assister, le produit des recettes devant servir en partie à l'entretien de l'École et à secourir quelques élèves peu fortunés[2]. Enfin, en 1786, un professeur de musique nommé Vielhe sollicita la permission d'établir une école de chant pour les opéras-comiques, comportant des «concerts d'élèves», permission qu'on lui refusa par crainte d'une concurrence tant à l'égard de l'École royale que du Concert spirituel dont le privilège était affermé par l'Opéra[3].

La mise à exécution de ces projets d'exercices fut effectuée pour la première fois à l'École royale de chant et de déclamation, le 18 avril 1786, où un public choisi fut admis à entendre l'opéra *Roland*, de Piccinni. C'était une représentation. Le 16 janvier 1792, un exercice-concert fut donné à huis clos aux commissaires du Comité d'instruction publique de la deuxième législature (voir XXXI à XXXIII et LIX).

Le règlement de l'École de la musique de la garde nationale, fondée en juin 1792, à l'instigation de Sarrette, prévoyait un exercice public annuel en présence du corps municipal. Deux furent donnés en 1793 et en 1794, sur lesquels des détails précis ont été publiés dans notre volume *B. Sarrette et les origines du Conservatoire* (p. 46, 77, 101)[4]. Pour des raisons expliquées dans cet ouvrage, le premier de ces concerts, celui du 30 brumaire an II, eut pour principaux exécutants les professeurs de l'institution. Le second concert, qui eut lieu le 17 brumaire an III, dans la salle du théâtre Feydeau, réunit les professeurs et les élèves. Les premiers jouèrent des solos d'instruments, et deux élèves de l'ancienne École royale de chant firent entendre un air et un duo, les autres — peu nombreux — furent utilisés dans l'orchestre d'harmonie et dans les chœurs.

Des exercices à intervalles fixes furent institués par le règlement du 15 messidor an IV (3 juillet 1796) portant organisation du Conservatoire de musique, récemment créé. Au nombre de six par an, ils devaient avoir lieu dans la grande salle du Conservatoire, le 20 de chacun des mois suivants : brumaire (novembre), nivôse (janvier), ventôse (mars), floréal (mai), messidor (juillet), fructidor (septembre), en présence du Directoire, des Ministres et de l'Institut[5]. Le

[1] Cf. Constant Pierre, *L'École de chant de l'Opéra (1672-1807)*, p. 10 et 11, d'après un mémoire conservé aux Archives nationales.

[2] *L'École de chant de l'Opéra*, loc. cit., p. 24.

[3] *L'École de chant de l'Opéra*, loc. cit., p. 15.

[4] Voir aussi les documents reproduits au chap. IV, p. 91 à 92 et 97 à 101.

[5] Cette disposition fut rapportée en ce qui concerne la présence du Directoire auxdits concerts (voir CCCLXXIX, p. 229).

répertoire ne pouvait être formé qu'en conséquence du règlement, et les œuvres à exécuter devaient être désignées un mois à l'avance; l'exécution en était confiée aux 115 professeurs, passibles d'amendes (de deux à six jours d'appointements) en cas d'absences non motivées (voir titre V, art. 1 à 7, et titre XIII, § v, p. 224, 228).

Les difficultés d'organisation et d'installation énoncées dans l'ouvrage précité (*B. Sarrette*, p. 129 et suiv.) empêchèrent l'observation de ces prescriptions; mais, si les concerts par les professeurs ne purent avoir lieu, on entendit annuellement les élèves lauréats dans le concert qui fit partie de la cérémonie de la distribution des prix, à partir de l'an VI. La première séance fut donnée dans la salle du théâtre de l'Odéon, le 24 octobre 1797, et son succès fut considérable. Le programme ne comportait pas moins de douze numéros : ouvertures, airs, duos, concertos, chœurs, etc. (voir p. 967).

La réduction effectuée dans le personnel enseignant, en l'an VIII, détermina l'élaboration d'un nouveau règlement prévoyant des exercices mensuels et publics par les élèves, dans le but de les former à l'exécution des productions musicales en tous genres. Ils devaient être dirigés par l'un des inspecteurs de l'enseignement (titre X, art. 1 à 3, p. 234). En outre, ce règlement (titre XIV) ordonnait trois auditions publiques annuelles des chefs-d'œuvre consacrés de toutes les écoles. Leur but était «la conservation de l'art musical, sa propagation et sa meilleure direction», et, conséquemment, les ouvrages des compositeurs vivants étaient exclus du répertoire dont la formation appartenait aux inspecteurs de l'enseignement. Les professeurs désignés devaient participer à ces dernières exécutions.

Cette fois encore, les circonstances ne furent pas favorables à la réalisation de ces dispositions. Les auditions par les professeurs restèrent à l'état de projet et deux exercices d'élèves seulement eurent lieu les 15 brumaire (6 nov. 1800) et 23 nivôse an IX (13 janvier 1801). Le succès fut très vif, au dire de la *Décade philosophique*; les instrumentistes surtout, parurent étonnants : «Un orchestre nombreux, composé tout entier de jeunes gens qui ont l'air de former une pension, exécute avec ensemble, précision et fermeté, et met, ce qui est plus difficile, dans l'accompagnement, l'intelligence et les ménagements que ce genre exige». Les solistes Kalkbrenner, premier élève de L. Adam, Dauprat, corniste, élève de Punto, recueillirent des compliments mérités. Les *Litanies*, de Durante, produisirent une impression excellente : «L'intelligence et la sensibilité qui ont régné dans l'exécution des *Litanies* font honneur aux maîtres et aux élèves.» Enfin, la création de ces concerts fut accueillie avec faveur : «Ces exercices sont d'une grande utilité pour l'émulation et les progrès des élèves. Ils le seront aussi, si l'on y exécute souvent des morceaux de ce genre (les *Litanies*) pour donner aux amateurs et même aux professeurs français une idée plus juste de l'école italienne, que celle qu'ils en ont communément.»

Les frais de ces concerts s'élevèrent à 670 fr. 45 pour le premier, et à 724 fr. 70 pour le second. Ils consistaient en impression et copie de musique (370 fr. 90 et 499 fr. 40); en réparation à l'orgue de l'orchestre (54 fr. 15); en luminaire : bougies, chandelles et lampions (135 fr. 70 et 97 fr. 50) avec réparation et nettoyage des lustres et girandoles (24 fr. et 18 fr.). Le personnel du Conservatoire ne participa pas seul à ces exécutions, car le compte de dépenses comprend, en outre, des «indemnités aux artistes adjoints» s'élevant à 92 francs pour le premier concert et à 140 francs pour le second[1].

Ces dépenses étaient, naturellement, supportées par le budget du Conservatoire qui s'élevait alors à 230,000 francs. Mais, après la réorganisation opérée en l'an V, qui réduisit la dotation à 100,000 francs, il ne fut plus possible de les imputer sur ce modeste crédit. Ces intéressants concerts allaient être abandonnés sans l'heureuse initiative des élèves, probablement secondés par leurs maîtres. Jaloux d'en continuer l'exécution qu'ils reconnaissaient utile au succès de leurs études, suivant l'expression de Sarrette[2], ils se constituèrent en société et donnèrent des concerts par abonnement, dans le foyer de la salle du théâtre Olympique, rue de la Victoire, sous le titre de *Concerts français*.

Cette société se composait d'élèves, ayant pour la plupart remporté des prix, ainsi que nous l'apprend le *Courrier des Spectacles* : «L'idée heureuse qui a fait concevoir l'établissement du *Concert français* est couronnée par le plus brillant succès. Les artistes qui le composent, au nombre de soixante, tous élèves du *Conservatoire de musique*, et presque tous honorés de la palme des talens dans les concours de cette savante École, unis de cœur et animés par le goût et le désir de perfectionner l'art sublime d'Amphion, se sont réunis en société sous les auspices de la paix, et pour procurer des jouissances réelles aux vrais amateurs de bonne musique.»

[1] Arch. nat., F[17] 1850. — [2] Arch. nat., F[17] 1291 et O[2] 1799.

La première séance eut lieu le 30 brumaire an x (21 novembre 1801); la deuxième, fixée d'abord au 10 nivôse, dut être reportée au 20 «par rapport à la distribution des prix». Madame Bonaparte et Mademoiselle Beauharnais embellirent cette réunion de leur présence, «et, satisfaites de sa composition brillante, elles s'engagèrent, par leur souscription, à continuer d'en faire l'ornement». Le programme, que l'on trouvera plus loin, comportait entre autres, la 80e symphonie d'Haydn, parfaitement exécutée; l'ouverture de l'*Hôtellerie portugaise* de Cherubini, qui recueillit «les suffrages unanimes d'un auditoire nombreux de connaisseurs exercés». Les solistes furent Madame Perreaut, Madame Berteau, née Ribou, et le citoyen Lafond, qui chantèrent des airs italiens. Comme instrumentistes, on entendit le pianiste Kalkbrenner dans un concerto fort intéressant, Verdiguier et Sauvageot qui jouèrent une symphonie concertante à deux violons, de Viotti, et Perreaut, flûtiste, dont l'exécution fut si brillante que les applaudissements échappèrent involontairement aux auditeurs». Seule, l'absence de morceaux de chant français «dont l'expression peut être mieux sentie par la majorité des auditeurs, peu versés dans la langue italienne», motiva une observation de la part de quelques uns. On ne déféra pas immédiatement à leur désir: le quatrième concert, qui eut lieu le 10 pluviose (30 janvier 1802), n'annonçait encore que des morceaux italiens. La symphonie en *ut* d'Haydn et l'air de *Stratonice*, de Méhul, furent exécutés «avec un ensemble rare»; le violoncelliste Platel fit le plus grand plaisir dans un concerto de sa composition et l'on applaudit beaucoup un duo de cors par Lambert et Blangy. Comme on le verra par les programmes que nous donnons ci-après, les morceaux de chant français commencèrent à paraître au concert du 20 germinal an x. Nous ne pouvons suivre ces séances une à une, ni reproduire les comptes rendus qu'on en fit, et dans lesquels les éloges sont prodigués aux exécutants, aux auteurs et à leurs œuvres. Nous en retiendrons toutefois un vœu formulé après le concert de clôture qui eut lieu le 13 floréal an x, qui témoigne de l'intérêt et de l'utilité que l'entreprise excitait : «Il est à souhaiter, pour le progrès de l'art, que ces concerts ne soient qu'interrompus par la belle saison et que l'hiver prochain nous les ramène aussi bien composés qu'ils l'ont été cette année».

Artistiquement, la tentative avait été couronnée de succès; mais, financièrement, les frais étaient à peine couverts. Les élèves sollicitèrent alors de leur directeur Sarrette, la jouissance de la salle du Conservatoire et l'autorisation de percevoir, à l'entrée, une rétribution destinée à subvenir aux frais d'exécution. Sans dépendre aucunement de l'École et sans y être incorporée, la Société des élèves obtint le patronage de l'Administration et le concours du Comité d'enseignement, qui fut chargé de diriger l'exécution. La gestion administrative était assurée par un comité de censeurs élu par les élèves, suivant les prescriptions du règlement spécialement élaboré pour le service des exercices. Ce Comité était en rapport avec le directeur, qui exerçait «une surveillance paternelle» sur l'entreprise. N'est-ce pas là le principe et la première origine de la Société des concerts actuelle?

Ainsi organisés, et autorisés par le Gouvernement, les concerts recommencèrent en 1802, dans la salle du Conservatoire, rue Bergère. L'abonnement était de 36 francs par personne pour douze concerts, et les séances avaient lieu chaque quinzaine. Ozi, régisseur du «Magasin de musique du Conservatoire», recevait les souscriptions.

L'inauguration de cette nouvelle série de concerts se fit le 30 brumaire an xi (21 novembre 1802); les douze concerts prévus furent donnés régulièrement jusqu'au 11 floréal (1er mai 1803), et une séance supplémentaire eut lieu exceptionnellement. Les programmes se composaient généralement d'une symphonie d'Haydn choisie parmi celles qui furent écrites pour les concerts de Londres, de deux airs de chant d'œuvres françaises ou italiennes, d'une ouverture pour orchestre et quelquefois d'un chœur.

Dans la partie vocale, on entendit des airs et scènes tirés des opéras ci-après : *Roland*, *Les Danaïdes*, *Montano et Stéphanie*, *Dardanus*, *Didon*, *Alceste*, *Les Mystères d'Isis*, *L'Olympiade*, *Roméo*, *Chimène*, *Sémiramis*, *Les Prétendus*, et quelques morceaux italiens de Paisiello et Guglielmi.

Les ouvertures étaient empruntées aux ouvrages contemporains, telles *L'Hôtellerie portugaise*, *Timoléon*, *Brennus*, *La Prisonnière*, *Stratonice*, *Sémiramis*, *Adrien*, etc. On y ajouta — et l'innovation est à remarquer — deux ouvertures composées par deux élèves du Conservatoire, Gustave Dugazon, second prix de Rome en 1806, et V. Dourlen, qui obtint le premier grand prix en 1805. Ainsi, l'on exécutait des productions de compositeurs encore en cours d'études.

Les instrumentistes brillèrent tour à tour dans des concertos pour violon, violoncelle, flûte, cor, piano, ou dans des symphonies concertantes à deux instruments. Dans le nombre nous voyons Habeneck, futur chef d'orchestre de la Société des concerts; Sauvageot, dont la superbe collection enrichit le musée du Louvre; Tulou, Dacosta, Guénée, etc.

Les chanteurs étaient Roland, Derivis, Despéramons, Eloy, Albert Bonet et MM^lles Pelet, Lelong, Renaut, Manent, Mme Branchu.

Cette phalange musicale était dirigée tour à tour par Marcel Duret, élève de violon, qui eut son premier prix trois ans après, en 1806, à 22 ans; par F. Habeneck, également âgé de vingt-deux ans, qui devait obtenir son premier prix de violon l'année suivante, et par Gasse, premier prix de violon en l'an VIII et grand prix de Rome en 1805.

Ainsi, tous les éléments d'exécution appartenaient au Conservatoire, et ils étaient pris parmi les élèves dont les études n'étaient pas encore achevées. Habeneck s'initiait pratiquement au rôle important qu'il devait entreprendre vingt-cinq ans plus tard, à la tête de la célèbre Société des concerts, et, de même que Duret, il s'acquittait de ses fonctions de façon à satisfaire les plus difficiles. L'alternance de direction n'apportait pas de trouble dans l'exécution, ainsi qu'il résulte de cette note d'un critique : « La deuxième partie du concert a commencé par l'ouverture de *Sémiramis* que nous avons entendue au septième concert. M. Duret ne l'a pas conduite avec moins de sûreté que ne l'avait fait dans le temps M. Habeneck. »

Nous ne pouvons reproduire toutes les appréciations qui furent portées sur ces séances ; la critique s'y mêle aux conseils et aux félicitations, mais ces dernières sont de beaucoup les plus nombreuses. Des éloges très vifs étaient adressés aux exécutants solistes ou membres de l'orchestre, tous remplis d'une belle ardeur juvénile, et auxquels on manifestait un réel intérêt; leurs exercices étaient tout aussi estimés que les fameux concerts de la rue de Cléry.

Si le succès artistique combla toutes les espérances, il n'en fut pas de même quant au résultat financier. Les douze concerts terminés, la recette totale se trouva insuffisante pour l'acquittement des divers frais, copie et achat de musique, luminaire, etc., et de la modeste rémunération qui était attribuée à chaque exécutant, soit trois francs par présence, répétition ou exécution. On donna alors un concert supplémentaire pour couvrir le déficit et, en l'annonçant, la *Correspondance des professeurs et amateurs de musique* fit ces encourageantes mais tristes réflexions :

La manière la plus sûre de juger de l'encouragement dans un art, c'est de s'assurer de ce qu'il rapporte à ceux qui l'exercent. On ne pourra pas dire qu'à Paris nous manquions de musiciens qui ont pour l'exécution un talent distingué. C'est le pays peut-être où ils sont le plus choyés, mais aussi le plus mal payés. Cela tient-il à la médiocrité des fortunes ou au peu de goût que l'on a généralement pour la musique? Pour décider cette question, il suffit d'établir une comparaison entre la recette d'un spectacle extraordinaire, celle de la moindre pantomime dans sa nouveauté et celle du plus beau concert. Il n'y en a que deux à Paris : celui des maîtres les plus estimés, sous le nom de Concert Cléry, et celui des élèves du Conservatoire.

Ces deux établissements donnent en tout 24 concerts par an et ils ont bien de la peine à couvrir leurs frais. Que conclure de là? Que la musique est généralement peu goûtée à Paris; que les virtuoses les plus distingués sont obligés à de fréquentes émigrations, s'ils veulent faire servir leurs talents à leur fortune.

Le concert de nos jeunes élèves, fait pour être encouragé sous tous les rapports, n'a pas fait ses frais. Il leur a fallu, pour s'en indemniser, recourir à un concert extraordinaire dont l'exécution a satisfait tous les amateurs. Ils ont débuté par une des nouvelles symphonies d'Haydn, qui semblait au-dessus de leurs forces par les détails qu'elle renferme, mais ils sont parvenus à vaincre ces difficultés, sous la conduite de M. Gasse, élève de M. Kreutzer. Ce que nous ne pouvons trop louer, c'est l'ensemble et la conservation jusqu'à la fin du mouvement propre à chacun des morceaux de cette symphonie. Si ces jeunes virtuoses ne sont point découragés par le peu d'empressement de ceux qui seraient dans le cas de récompenser leurs peines ou par le peu d'aisance des vrais amateurs qui sont jaloux de les entendre, il n'y a point de doute que ce concert ne mérite à l'institution du Conservatoire le degré d'estime qu'il est fait pour inspirer.....

L'affluence des spectateurs nous a permis de supposer que nos jeunes virtuoses avaient trouvé dans ce concert la juste indemnité des peines qu'ils se sont données pour le rendre intéressant. Nous faisons des vœux sincères pour que la saison prochaine leur ramène un nombre plus considérable d'auditeurs et pour qu'un aussi long intervalle de temps ne s'écoule pas sans qu'on ait pu juger par un ou deux concerts, des progrès qu'ils auront faits dans leurs études [1].

Cet espoir ne se réalisa pas complètement. Non seulement aucune séance ne vint abréger l'intersession, mais la reprise eut lieu quatre mois plus tard que de coutume, en mars 1804, alors que la saison la plus favorable, l'hiver, était fort avancée. Le 16 pluviôse (6 février 1804), un avis officiel, inséré dans les journaux, annonça qu'aux termes du règlement, les exercices publics des élèves se feraient successivement, à partir du dimanche 22 pluviôse (12 février), dans la

[1] *Corresp. des prof. et amateurs de mus.*, n° 26, du 1er prairial an XI (21 mai 1803) [Bibl. nat. Inv. V. 10860].

salle du Conservatoire, à une heure de l'après-midi, et la note ajoutait : «Ces exercices ayant pour but de former les élèves à la perfection de l'exécution, seront composés de morceaux transcendans des écoles anciennes et modernes» (*Courrier des Spectacles*, n° 2536). Pour des causes ignorées, ce premier concert fut reporté au 29 pluviôse et il ne put avoir lieu que le 13 ventôse suivant (4 mars). De ce fait, le nombre de séances fut réduit à cinq pour la saison. En l'an XIII, il n'y eut que huit exercices (janvier à mai 1805) et, en l'an XIV, sept seulement (décembre 1805 à juin 1806); mais, à partir de 1807 et jusqu'en 1813 inclusivement, on donna douze ou treize séances par an, de janvier ou février à mai. La saison de 1814 ne s'ouvrit qu'en avril, probablement par suite des événements politiques, et elle se termina en juillet, après neuf séances, toutes données pendant la première Restauration; enfin, l'année suivante, trois concerts eurent lieu durant les Cent jours, d'avril à juin.

La chute de l'Empire entraîna la suppression momentanée du Conservatoire et, conséquemment, la ruine des concerts si laborieusement établis. Ramenant systématiquement le Conservatoire aux proportions de l'école fondée sous Louis XVI, le Gouvernement royal, par la dispersion de la majeure partie des élèves et des professeurs, empêcha, de fait, la continuation des exercices. Ce fut la fin d'une période unique, singulièrement active, prospère et particulièrement brillante. Avant donc que de dire ce qu'il advint sous les régimes ultérieurs, il importe de résumer les travaux de cette institution, absolument sans précédent, qui fut la gloire de l'École, et lui valut une grande réputation.

Dans le but d'assurer des pensions à leurs parents, veuves et enfants, Sarrette proposa aux membres du Conservatoire le projet d'une caisse de secours qui devait être alimentée par le produit de l'exécution annuelle d'un des chefs-d'œuvre de l'art. Cette proposition, acceptée par les intéressés, ayant été soumise au Directeur général de l'Instruction publique qui la fit approuver par le Ministre de l'intérieur, un règlement fut élaboré en assemblée générale, le 5 vendémiaire an XIII (29 septembre 1804), pour garantir aux ayants droit les secours prévus, pour établir le mode de placement des fonds et leur répartition, règlement dont Sarrette, à l'approche des fêtes du couronnement de l'Empereur, sollicita l'approbation ministérielle, afin de profiter de la circonstance qui devait attirer une foule nombreuse dans la capitale, et «jeter, sous d'aussi heureux auspices, les bases de l'institution de bienfaisance à laquelle le Ministre a daigné applaudir», autrement dit, pour donner le concert destiné à procurer les premiers fonds. La sanction demandée ne fut définitive que le 13 pluviôse an XIII (2 février 1805), après la première audition donnée le 3 nivôse précédent (24 décembre 1804) dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, où le Conservatoire avait exécuté solennellement le *Requiem* de Mozart. Préalablement, l'Empereur avait autorisé le Ministre de l'intérieur à exempter de la taxe des pauvres les exercices du Conservatoire et les concerts donnés au profit des veuves et orphelins (Arch. nat., F[21], 1943, p. 116). La modeste recette resta donc intégralement aux bénéficiaires, mais les frais considérables ne laissèrent pour la caisse de secours qu'une somme insuffisante sur les 4,857 fr. 28 recueillis[1]. Une seconde audition du *Requiem* fut tentée le 18 prairial suivant (7 juin 1805), sans plus de succès; la recette n'atteignit que 4,252 fr. 53, alors que la dépense pour les deux concerts monta à 7,769 fr. 77, ne laissant disponible qu'une somme 1,340 fr. 14. L'impossibilité d'alimenter la caisse de secours

[1] Rien n'avait été négligé cependant pour attirer les auditeurs. Outre les annonces des journaux, des démarches personnelles avaient été faites auprès de certains grands personnages, ainsi qu'il résulte de la lettre que voici :

Paris, le 26 frimaire an XIII de la République française.

Les Commissaires Membres du Conservatoire de musique.
A son Altesse Impériale Monseigneur le Prince Joseph.

Monseigneur, Son Excellence le Ministre de l'intérieur a donné la sanction à un projet présenté par le Conservatoire de musique, tendant à faire, au profit des familles de professeurs décédés membres du Conservatoire, une fondation semblable à celles qui se suivent avec succès depuis longtemps à Londres et à Vienne.

Cette fondation a pour but de faire entendre, chaque année, aux amateurs, dans une séance consacrée à cet effet, les morceaux transcendans des grands maîtres de toutes les Écoles; les produits qui en doivent résulter seront, sous la surveillance du Ministre de l'intérieur, placés dans les fonds publics, et les intérêts annuels répartis entre les familles.

Chargés de l'honorable fonction de solliciter l'amour pour les arts et la bienfaisance de votre Altesse, nous avons l'honneur de l'inviter à prendre part à cette utile institution, en assistant à la messe de *Requiem*, musique de Mozart, qui sera exécutée par le Conservatoire, dans l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, le 3 nivôse, à midi.

Nous avons l'honneur d'être avec le plus profond respect, de Votre Altesse Impériale, les très humbles et très obéissants serviteurs.

CHERUBINI, MÉHUL, SARRETTE, PLANTADE, GOSSEC.

P. S. L'église sera garnie de tapis. Les billets se distribuent au Conservatoire. Le prix des places du chœur est fixé à 20 francs, et celui des places dans l'église à 6 francs.

[Bibl. du Conservatoire.]

avec les grandes séances publiques étant démontrée, le Ministre de l'intérieur arrêta, le 17 mars 1807, qu'elles seraient provisoirement suspendues et que l'on prélèverait le quart du produit net des exercices des élèves pour y suppléer. Ainsi, en dehors de tout intérêt artistique, ces concerts d'élèves eurent dès le principe une utilité matérielle, en procurant à la caisse de leurs maîtres une ressource qui s'éleva, pour les exercices de 1807 à 1811, à 11,758 fr. 83. Sur cette somme, on put payer, dans le même espace de temps, 7,462 fr. 13 de pensions, et il resta une disponibilité de 5,636 fr. 76, suivant le compte rendu fait au Ministre par le Directeur du Conservatoire. D'autres comptes de 1813 nous apprennent que la situation, sous ce rapport, continua d'être favorable [1].

L'arrêté ministériel du 17 mars 1807 sus-visé stipulait que les trois autres quarts de la recette seraient partagés entre les élèves, en raison de leur présence aux répétitions et à l'exécution des exercices, conformément au règlement. On voit que si le Gouvernement laissait tous les frais à la charge des exécutants, il en usait de même à l'égard des bénéfices; sa coopération consistait uniquement dans le prêt du local. Des exercices qui faisaient partie du programme d'études et qui profitaient largement à l'enseignement se trouvaient de la sorte organisés sans son concours financier; le public seul en faisait les frais. La combinaison avait cet avantage de ne pas grever le budget, et ceux-là seulement qui jouissaient des auditions contribuaient à la dépense. Mais, si le Gouvernement se désintéressait budgétairement de l'entreprise, il en réglementait le fonctionnement. L'arrêté ministériel du 14 octobre 1808, portant réorganisation du Conservatoire contient une série d'articles relatifs aux exercices publics des élèves, qui devenaient lyriques et dramatiques. Les premiers, sous forme de concerts, devaient comporter l'exécution entièrement réservée aux élèves, des principales productions musicales de toutes les écoles, dans toutes les parties de l'art musical (art. 145 à 153). La fixation du nombre de séances, l'ordre, la police et la désignation des participants et des censeurs, appartenait au Directeur. L'admission du public était autorisée moyennant «une rétribution perçue à la porte», pour couvrir les frais. Le quart du produit net de la recette était attribué à la caisse de secours pour les veuves et enfants mineurs «des membres du Conservatoire décédés en activité de service», quant à l'excédent, il était employé en conséquence des décisions du Ministre. Ces différentes dispositions, qui confirment les règles précédemment établies ou les modifient légèrement, furent appliquées jusqu'en 1815.

Si ces exercices répondaient à un besoin scolaire, ils n'importaient pas moins à la distraction des amateurs pour lesquels les occasions d'entendre régulièrement de bonne musique étaient rares. Ils attendaient la reprise de la saison avec impatience. L'affluence fut souvent considérable; on constatait que la salle était toujours pleine et qu'elle était trop petite pour contenir tous les auditeurs qui se présentaient. Puis, la mode adopta ce lieu de rendez-vous: le «public élégant», ou «du très beau monde» suivant l'expression d'un chroniqueur, se pressait à ces concerts, que des personnages de marque honorèrent de leur présence.

A plusieurs reprises on y vit l'archichancelier de l'Empire germanique, le Ministre de l'intérieur, l'impératrice, etc. Ces exercices étaient tenus en haute estime et ils méritaient leur excellente réputation: malgré leur titre modeste, disait-on, c'étaient de véritables concerts et «beaucoup de concerts annoncés avec emphase» ne les valaient pas: aussi exprimait-on des regrets lorsqu'arrivait la clôture de la saison.

Ce n'étaient point là des affirmations de journalistes complaisants ou de banales réclames; des documents authentiques et précis — des pièces de comptabilité — nous le prouvent. Malgré l'exiguité de la salle et la modicité du prix des places, voici quelles furent les recettes des cinq années les plus florissantes:

1807,	9,807 40.	1809,	10,903 70.	1811,	15,949 80.
1808,	9,173 33.	1810,	15,318 02.		

soit un total de 61,152 fr. 25 sur lequel il y eut à défalquer 14,116 fr. 78 pour les frais d'exécution et d'acquisition d'instruments: 4 contrebasses, 2 cors, et une basse-trompette (de Frichot), et d'un buste en marbre de l'Empereur. La caisse de secours des professeurs reçut conséquemment 11,758 fr. 85 et les trois autres quarts formèrent la part afférente aux droits de présence des élèves. En 1813, dans la grande salle actuelle, la recette s'éleva à 24,627 francs; il est vrai que les frais étaient aussi un peu plus élevés comme garde, police, éclairage, chauffage, etc., toutefois on put

[1] Arch. nat., F[11]. 1291 et O[3] 1799.

encore acheter plusieurs instruments et offrir trois chevaux au Gouvernement, qui avec tous les frais accessoires, occasionnèrent un prélèvement de 2,337 fr. 55[1].

Cet état de prospérité se légitimait par de louables efforts, et ce ne fut pas seulement une question de mode qui attira les auditeurs. Ils suivaient avec intérêt les progrès de jeunes artistes non sans mérite, et ils avaient la satisfaction d'entendre des œuvres choisies avec un réel éclectisme, qu'ils ne trouvaient point dans les concerts éventuellement organisés. Des œuvres importantes, messes ou motets, airs et scènes d'opéras — pour la plus grande partie d'auteurs étrangers — oratorios même, furent exécutés. Sur 53 compositeurs dont on entendit les œuvres, nous comptons 36 étrangers parmi lesquels l'école italienne occupe la plus grande place. Nommons entre autres: Durante, Pergolèse, Cimarosa, Piccini, Cherubini, Jomelli, Paer, Paisiello, Spontini, Salieri, Sacchini, etc.; l'école allemande était représentée seulement par Mozart, Gluck, Haendel et Vogel; quant aux Français ils s'appellent Méhul, Boieldieu, Catel, Gossec, Rameau, etc.

Pour les solos d'instruments et les symphonies concertantes, la première place appartient — numériquement — aux auteurs français, au nombre de 40, parmi lesquels il y eut 15 élèves du Conservatoire qui se produisirent à la fois comme compositeurs et comme solistes, tels Habeneck, Tulou, Vogt, Mazas, Herold, Dauprat, Dacosta, etc. Les étrangers dont les concertos furent exécutés par nos jeunes virtuoses sont Viotti, Punto, Cramer, Steibelt, etc.

Pour les symphonies, c'est Haydn qui vient en première ligne. Ses œuvres excitèrent au plus haut degré l'enthousiasme des auditeurs et, il est juste de le dire, les jeunes symphonistes du Conservatoire excellèrent dans leur exécution. Les journaux ne cessaient d'exalter le mérite de l'orchestre, et à chaque compte rendu c'était de nouveaux éloges. On en vint à bisser quelques symphonies — ce qui était contre l'habitude — et l'on ne manqua pas de faire remarquer que les étrangers eux-mêmes déclaraient n'avoir point encore rencontré de meilleure exécution ailleurs.

Mozart partagea, bien qu'à un degré moindre, la faveur du public; ses symphonies et airs d'opéras réunirent un assez grand nombre d'exécutions.

A l'orchestre des élèves du Conservatoire revient le grand honneur d'avoir révélé aux Parisiens trois des symphonies de Beethoven, ce qui peut donner une idée du degré de leur talent. Ils exécutaient ainsi des œuvres que des orchestres d'artistes n'avaient osé aborder. Ces auditions furent à leur avantage et le public accepta sans trop de résistance cette musique si différente de celle qu'il avait coutume d'ouïr et, à ce propos, il ne sera pas inutile de relater l'impression que firent l'œuvre et les exécutants. A la suite de la première audition de la 1re symphonie en *ut* majeur, qui eut lieu le 22 février 1807, la *Décade philosophique* écrivit: «Celle-ci, qui est de Beethoven, est d'un genre tout différent et c'est un mérite de plus puisqu'elle est bonne. Le style en est clair, brillant et rapide. Elle fut, comme elles le sont toutes, parfaitement exécutée par l'orchestre, et elle a fait très grand plaisir.» Voici qui montre bien que le public ne fut pas réfractaire aux œuvres de Beethoven comme quelques écrivains l'ont insinué depuis. La symphonie en *ut* mineur fut exécutée une fois en 1808, c'est-à-dire l'année qui suivit sa composition; après un intervalle de deux ans, on donna encore une symphonie non désignée, qui procura au rédacteur du *Courrier de l'Europe et des spectacles* l'occasion d'écrire les lignes suivantes:

Beethoven est un pianiste célèbre qui a composé beaucoup de sonates, de quatuors et de quintetti qui sont recherchés et exécutés dans toute l'Europe. Il n'a composé que deux symphonies et un beau morceau qui leur ressemble c'est l'ouverture du ballet des *Enfants de Prométhée*.

Il y a neuf ans que la belle symphonie exécutée dans cet exercice fut composée. La plus brillante réunion de Vienne l'entendit avec le plus vif intérêt, dans la belle salle de concert appartenant à la maison de Saxe-Teschen, hors la ville, à Lawgarden. On y applaudira toujours ce beau trio de hautbois, clarinette et basson qui est dans le dernier allégro.

Des amateurs éclairés qui étaient alors à Vienne assurent que cette symphonie a été beaucoup mieux exécutée par les élèves du Conservatoire. Aussi cette symphonie qui est riche d'harmonie et pleine de motifs délicieux bien contrastés, bien variés et distribués

[1] Compte rendu de la situation de la caisse des secours (copies de la correspondance et des comptes) par Sarrette, 11 janvier 1814. [Bibl. du Conservatoire, vol. 28677.] Indépendamment des notes, rapports et états cités précédemment de l'an XIII et de 1811, il existe aux Archives nationales, une *Note sur la caisse de secours*, de laquelle il résulte que jusqu'en 1815 ladite caisse reçut 33,207 fr. 77 (O[1] 1799).

de la manière la plus heureuse a excité les plus vifs applaudissements. Voilà l'œuvre d'un grand maître et c'est le modèle présenté aux élèves d'une grande école.

On peut s'enorgueillir à bon droit de cet hommage rendu au talent des jeunes et vaillants interprètes de l'illustre compositeur. L'opinion des *Tablettes de Polymnie* est assez singulièrement exprimée :

Cet auteur souvent bizarre et baroque, étincelle quelquefois de beautés extraordinaires. Tantôt il prend le vol majestueux de l'aigle, tantôt il rampe dans des sentiers rocailleux. Après avoir pénétré l'âme d'une douce mélancolie, il la déchire aussitôt par un amas d'accords barbares. Il me semble voir renfermer ensemble des colombes et des crocodiles.

Après l'audition de la symphonie héroïque (mai 1811), le même journal fit un parallèle entre les grands compositeurs de symphonies, où il consacre ce passage à son célèbre auteur :

Beethoven est le troisième qui ait osé s'élancer dans cette carrière désormais si périlleuse à parcourir. Ses deux illustres prédécesseurs s'étaient emparés depuis longtemps des routes principales et ne lui avaient laissé que quelques sentiers escarpés et raboteux, environnés de précipices dans lesquels le bon goût et la pureté d'école pouvaient s'ensevelir à chaque instant. Beethoven, doué d'un génie gigantesque, d'une verve brûlante, d'une imagination pittoresque, dédaigna ces vaines difficultés, auxquelles il se croyait supérieur. Il prit le vol audacieux de l'aigle et franchit avec impétuosité tout ce qui s'opposait à sa marche rapide. Il se crut assez grand pour se créer une École qui lui fût particulière et, quel que soit le danger auquel s'exposent les jeunes compositeurs qui ont adopté cette École avec un enthousiasme qui tient de la frénésie, je suis forcé d'avouer que la plupart des ouvrages de Beethoven ont un cachet grandiose, original, qui émeut vivement l'âme des auditeurs. La symphonie en *mi bémol*, qu'on a exécutée dans ce 10e concert, est la plus belle qu'il ait composée, excepté quelques germanismes un peu durs, dans lesquels la force de l'habitude l'a entraîné, tout le reste offre un plan sage et correct, quoique rempli de véhémence; de gracieux épisodes se rattachent avec art aux idées principales, et ses phrases de chant ont une fraîcheur de coloris qui leur appartient en propre.

Les symphonies de ce géant musical furent encore exécutées en 1813 et 1814, mais elles ne reparurent plus ensuite qu'à la fondation de la Société des concerts, en 1828. Sous la Restauration, il n'y eut qu'un petit nombre d'exercices, à longs intervalles, dans des conditions qui n'en permettaient pas l'exécution. Est-il besoin de faire remarquer maintenant que, de même que l'idée d'associer les artistes exécutants fut suggérée à Habeneck par l'ancienne organisation des exercices d'élèves créés en 1801, il trouva dans les exécutions des chefs-d'œuvre de Beethoven, auxquelles il participa soit comme violoniste, soit comme chef d'orchestre, l'expérience nécessaire à la réalisation du projet, qu'aidé de Chérubini, il mit en pratique en 1828, avec la Société des concerts? Il est bien certain qu'il ne fit que renouveler les tentatives heureuses auxquelles il avait été mêlé, et qu'il réalisa une combinaison déjà effectuée vingt-sept ans plus tôt.

L'ouverture de *Prométhée* avait été exécutée en 1814; on donna, en 1824, une «nouvelle ouverture» de Beethoven, que le programme ne désigne pas plus amplement, mais qui était celle de *Fidelio*, nous le savons d'autre part.

Les concertos de violon que l'on exécutait étaient généralement puisés dans le répertoire de Viotti (le plus recherché), de Kreutzer, de Rode, etc. Quelques élèves y ajoutèrent leurs productions ou celles d'autres artistes et amateurs contemporains. Il en est une qui fit sensation et qui, en dehors de ses mérites propres, s'impose à notre attention en raison de la personnalité de l'auteur, alors simple amateur, qui devint l'un des musiciens les plus féconds, les plus aimables et les plus fêtés. Il sera curieux, croyons-nous, de voir comment ce compositeur fut accueilli à ses débuts, dans l'établissement aux destinées duquel il devait, trente-cinq ans plus tard, être appelé à présider pendant une période de vingt-neuf années. Donc, le 18 mai 1807, Mazas, qui avait obtenu le premier prix de violon en l'an VIII, exécuta un concerto d'Auber, connu alors par quelques romances et diverses œuvres instrumentales, et que l'on appelait le «petit Auber». L'œuvre fut bien accueillie et l'auteur, présent, fut l'objet d'une flatteuse ovation, dont nous empruntons le récit à la *Décade philosophique* :

Le *concerto* de violon, que joua ensuite M. Mazas, est peut-être ce qu'on a entendu depuis longtemps de plus original et de plus piquant. C'est une composition d'un genre singulier mais extrêmement agréable; une suite et un enchaînement de traits de chant, de passages et de batteries, qui ont un air à la fois nouveau et populaire et qui excitent la surprise sans paraître jamais viser à la difficulté ni à l'effet. Ce *concerto* exige un jeu tout particulier, et M. Mazas en a parfaitement saisi le caractère. Ses doigts souples et

agiles parcouraient avec sûreté les positions les plus capricieuses et semblaient poser à peine sur la corde : son archet, au lieu de se tenir près du chevalet, comme on le fait pour donner des sons forts et brillants, descendait presque toujours sur la touche et rendait la voix de l'instrument douce, moelleuse et veloutée.

Il ne faudrait peut-être pas entendre souvent des morceaux de ce genre; mais celui-ci offre une variété des plus intéressantes et a fait une sensation à laquelle il paraît que l'auteur ne s'attendait pas. Il était là, modestement confondu parmi l'auditoire : quelques personnes l'ont reconnu à la fin du *concerto* et la salle entière s'est empressée pour le voir et l'applaudir.

C'est un jeune amateur nommé M. Aubert, élevé dans l'amour des arts; son père, qui les aime, les cultive lui-même, est éditeur de plusieurs grands ouvrages enrichis de gravures précieuses, tels que *les Tableaux de la Révolution française*, en 3 volumes in-folio, ceux des *Campagnes des Français en Italie*, etc. M. Aubert, le fils, a composé, dit-on, pour une société particulière, des opéras-comiques du genre le plus aimable et, ce qui est devenu fort rare, d'un style tout à fait à lui.

On voit que le futur auteur de tant d'ouvrages applaudis s'annonçait sous d'heureux auspices; deux nouvelles auditions, en 1808 et 1809, confirmèrent le succès de la première. Il ne paraît pas que cette œuvre ait été ultérieurement exécutée par d'autres violonistes. Qu'est-elle devenue? La question serait à éclaircir, attendu que ce concerto ne doit pas être inférieur à ceux qu'Auber écrivit pour le violoncelliste Lamare, et qui ont subsisté sous le nom de ce dernier.

La beauté des œuvres offertes au public n'aurait pas suffi à motiver son empressement s'il n'avait trouvé un nouvel attrait dans une belle exécution. Les instrumentistes, surtout ceux de l'orchestre, et les solistes recueillirent force compliments. Nous avons là sous les yeux une trentaine d'articles de journaux où leur mérite est célébré à l'envi, et notre embarras est grand pour choisir celui que nous devons citer. Au hasard, voici le *Courrier de l'Europe et des Spectacles* de 1808 qui dit :

Nulle part on n'exécute une symphonie avec plus de sûreté, de justesse, de précision et de chaleur; les élèves sont ici des maîtres et les étrangers ne sont pas médiocrement étonnés de cette supériorité extraordinaire..... Rien ne méritait mieux d'être applaudi que la symphonie exécutée dimanche dernier. Tout y a été excellent, et les élèves se sont réellement surpassés.

Ouvrons maintenant le *Journal de Paris* de 1814 (12 avril), nous y trouvons ces lignes flatteuses :

C'est donc sur la musique, et principalement sur la musique instrumentale, qu'est fondée la gloire de cet établissement. Il est difficile de ne pas se répéter quand on a souvent occasion de parler de l'orchestre du Conservatoire. Plus on l'entend, plus on se confirme dans l'opinion qu'il ne ressemble à aucun autre. J'admets, et c'est déjà beaucoup accorder, qu'on rencontre ailleurs autant de précision, de pureté et d'ensemble; mais où trouvera-t-on cette chaleur d'un sang neuf, cette verve juvénile? Ces jeunes desservants du temple d'Euterpe sont brûlants de ferveur; leur amour pour leur art est un culte, et l'on sait combien la dévotion de la jeunesse est vive, ardente, enthousiaste. Avec quel feu, quelle énergie ils ont exécuté la symphonie d'Haydn et l'ouverture du *Jeune Henri*, qui commençaient chacune des deux parties du concert.

Une dernière citation nous persuadera que le talent de ces jeunes artistes n'avait pas à redouter la comparaison avec l'étranger; c'est encore le *Journal de Paris* qui nous en fournit le texte :

Quant à la manière dont les élèves du Conservatoire exécutent les symphonies, on n'a plus besoin d'indulgence pour y applaudir et les étrangers avouent que peu d'orchestres en Europe joignent à une si grande chaleur d'expression une observation aussi parfaite des piano et des forte. Ces élèves, dont la plupart auraient été des maîtres il y a vingt ans, ont particulièrement exécuté avec une netteté et une finesse de sons admirables la belle symphonie d'Haydn qui a fait l'ouverture du concert. (16 février 1808.)

S'étonnera-t-on après cela que les auditeurs aient bissé des symphonies entières? Haydn et Mozart ne furent certes pas étrangers à ce résultat, mais, d'après ce que nous lisons dans la *Décade philosophique* de 1807, leurs interprètes y contribuèrent pour une bonne part :

Le deuxième exercice des élèves du Conservatoire de musique commença le 1er de ce mois par une symphonie d'Haydn, d'un si grand effet, et qu'ils exécutèrent avec tant de vigueur, d'expression et de feu, que l'auditoire entier, qui était très nombreux, fut comme saisi d'enthousiasme, et quand le premier morceau fut fini on demanda la répétition à grands cris. L'orchestre, en le répétant, parut se surpasser lui-même et fut applaudi avec une nouvelle ivresse. Un adagio d'un chant large, noble, touchant et de la plus belle harmonie succédant à cet allegro, produisit un heureux contraste et le presto vif et brillant qui termine la symphonie en

produisit un autre en sens contraire, qui ne fit pas moins de plaisir. Il semble que cet orchestre jeune et sensible dans toutes ses parties et que l'on peut d'autant mieux se représenter comme un être collectif, qu'il paraît n'avoir en effet qu'un sentiment et qu'une âme, ait voulu venger son maître favori du faible effet de la première symphonie dans l'exercice précédent.

Suivant les *Tablettes de Polymnie* (1810), une des causes de l'exécution remarquable à laquelle parvenaient ces jeunes musiciens résidait dans l'uniformité des coups d'archet :

La perfection d'exécution des symphonies surpasse celle qui distinguait jadis les concerts Cléry; tout le monde est d'accord sur ce point; mais personne n'en a encore dit la véritable cause : il est essentiel de la faire remarquer, parce qu'elle détermine la bonne ou la mauvaise organisation d'un orchestre. Les violons, altos et violoncelles, qui composaient autrefois l'orchestre des symphonies, étaient tous, isolément, de très bons professeurs; mais chacun d'eux avait une école d'archet différente. Les uns avaient celle de *Jarnowick*, les autres celle de *Tartini*, un très petit nombre celle de *Viotti*. Il en résultait une manière très différente d'attaquer la corde : de là le défaut inévitable du fini et de parfait ensemble dans l'exécution. Aujourd'hui, ces inconvénients n'existent plus : MM. Rode, Kreutzer, Baillot, qui sont les principaux professeurs du Conservatoire, ont sans doute une école d'archet particulière à chacun; mais, au total, ces trois manières se rapprochent beaucoup de celle de leur grand maître à tous, le célèbre Viotti. Les élèves de ces trois classes ont tous une exécution large et énergique; il en résulte une telle unité d'exécution dans les symphonies que de loin on croirait qu'il n'y a qu'un violon à chaque partie.

Il serait fastidieux de continuer cette revue rétrospective de la presse contemporaine sur un même sujet — ce serait la monotonie de l'éloge — toutefois nous ne saurions nous dispenser de donner un extrait des félicitations que s'attiraient les solistes chargés de l'exécution des concertos d'instruments. Voici ce que l'on disait en 1810 d'Habeneck aîné, compositeur, virtuose et chef d'orchestre :

M. Habeneck est, sous tous les rapports, l'élève le plus distingué qu'ait formé le Conservatoire; il est sans contredit le violon le plus fort qui soit sorti des classes de cet instrument et il a une tête musicale fortement organisée : depuis longtemps, il conduit l'orchestre des exercices des élèves; cet emploi exige la réunion de deux qualités qui semblent opposées entre elles : beaucoup de chaleur et de sang-froid. M. Habeneck les possède à un suprême degré, et c'est à son talent précieux qu'on est redevable de cet ensemble parfait qui distingue les symphonies exécutées au Conservatoire.

Cette fois, il a joué un concerto de sa composition, qui a obtenu le plus grand succès. Le premier tutti est écrit avec art, quoique un peu long, et visant un peu trop au cadre de la symphonie. Ce léger défaut n'est, au surplus, qu'une surabondance de richesse dont l'inconvénient le plus grand serait d'écraser le solo, qui vient ensuite. M. Habeneck a eu l'art d'y intercaler tous les genres de difficultés qui constituent l'école de M. Baillot, son maître, et de savoir les rendre agréables; il a pris pour cela le sage parti de mettre le chant principal aux instruments à vent de l'orchestre et de rendre partie secondaire les traits de ses solo.

Son andante est d'une touchante simplicité; on a cru y reconnaître le motif d'une ancienne romance; mais il est écrit avec tant de grâce et de pureté qu'il serait trop rigoureux de critiquer cette petite réminiscence. Quelques élèves de l'auteur ont crié *bis* pour ce morceau. M. Habeneck a eu le bon esprit de se refuser à ce dangereux honneur. Le rondo est surchargé de beaucoup de notes qui rappellent un peu trop les ouvrages de M. Baillot et notamment ses trio. Ce reproche est en général le plus fondé qu'on puisse faire à la totalité de ce concerto; l'exécution en a été franche, nette et remplie de verve. (*Tablettes de Polymnie*, 29 avril 1810.)

D'autres encore s'acquirent des témoignages d'estime qu'ils justifièrent par la suite, tels Tulou, le célèbre flûtiste; Herold, qui parut comme pianiste «à l'exécution supérieure, moelleuse et brillante à la fois», et s'illustra comme auteur du *Pré-aux-Clercs*, de *Zampa*, etc. Pour le chant, c'est à Mme Branchu, née Chevalier et à Levasseur, dont la carrière à l'Opéra fut retentissante, qu'allèrent les suffrages les plus enthousiastes.

Tous ces succès n'étaient pas sans rejaillir sur le Conservatoire; ils lui apportaient une brillante renommée et constituaient la meilleure réponse aux détracteurs de son enseignement, dont l'utilité et la qualité s'affirmaient de la façon la plus éclatante. Bien qu'ayant déjà plusieurs fois triomphé de ses ennemis ou des envieux, cette École ne cessait d'être en butte aux attaques des uns et aux injustes critiques des autres, parmi lesquels Lesueur était des plus acharnés, préconisant le rétablissement des maîtrises et implicitement la réduction du Conservatoire. Il est consolant de relire les témoignages des gens impartiaux qui s'efforçaient de propager la vérité en s'appuyant sur des faits parfaitement tangibles, niés par

ceux-là seuls qui ne voulaient point les reconnaître. Au nombre de ceux qui soutinrent légitimement la cause de l'École, le *Courrier de l'Europe et des Spectacles* (12 mai 1809) se fit remarquer par la solidité de son argumentation :

Après de longs débats et de très diffus plaidoyers sur les avantages et les inconvénients de cette célèbre institution, ses adversaires les plus opiniâtres commencent à en connaître le mérite. On y voit, chaque jour, s'y former des talents du premier ordre; on y voit les principes de la bonne musique s'élever triomphants sur les débris des vieilles méthodes, défendues longtemps par l'ignorance, la routine, l'intérêt et les préjugés. Des professeurs d'une habileté que les nations voisines nous envieraient, donnent des leçons fondées sur les règles les plus sûres de l'art et le goût le plus éclairé, et la France sera bientôt citée en Europe pour son École de musique, comme elle est citée pour sa supériorité dans les sciences, dans les lettres et dans la peinture. Ce n'est même que parmi nous qu'on trouve encore quelques détracteurs du Conservatoire, quelques défenseurs des anciens lutrins. Les étrangers rendent tous justice aux avantages et au mérite de cette excellente école.

On reproche au Conservatoire de ne pas fournir à notre Opéra des voix fortes et stentoriennes, telles qu'on en trouvait naguère dans les cathédrales; mais il serait possible qu'aujourd'hui ces voix de cathédrale fussent beaucoup plus rares qu'autrefois, et l'on pourrait trouver dans l'altération de nos mœurs la raison de ce changement. Il n'est pas donné au Conservatoire de créer des individus robustes, des poitrines retentissantes, des complexions vigoureuses et colossales. Les professeurs sont réduits à prendre les sujets tels qu'ils sont et l'art de la musique n'a point de principes pour constituer des poumons. Son unique fonction se borne à perfectionner les instruments qu'on lui fournit, à donner des règles de chant et de goût, à enseigner des méthodes calculées avec tout le soin et toute la profondeur dont l'intelligence et l'observation sont susceptibles.

Jusqu'à ce jour, ses succès en ce genre sont complets et l'on convient que partout il est facile de reconnaître un élève du Conservatoire, à sa manière de chanter, à son goût pur, élégant, délicat. Qu'une voix ferme et vigoureuse se présente à l'École et les professeurs l'associeront bientôt à ces avantages précieux; mais il est à présumer que ces voix seront toujours rares; semblables aux étoffes d'un tissu robuste, elles ne se trouvent plus guère qu'à la campagne. Outre la vigueur primitive de la complexion, il faut une vie laborieuse et l'influence du grand air pour former des voix fortes et sonores; nos voix de salon ne peuvent jamais être que douces, modestes et timides.

Ces obstacles n'empêchent pas néanmoins qu'on ne voie de temps en temps sortir du Conservatoire des sujets capables de réconcilier avec lui les amateurs de sons étendus et vigoureux.

Quelle voix plus capable de beaux effets de théâtre et de mouvement pathétique que celle de Mme Branchu! Qui pourrait joindre plus de force à plus de goût! Quels moyens sont plus brillants que ceux de Mme Duret! Quel organe plus pur, plus vrai, d'une qualité plus franche et plus nette! Avec quel charme elle réunit la grâce, la douceur et l'étendue! Avec quel étonnant succès on a vu briller ces rares avantages au dernier concert du Conservatoire! Le plaisir de l'entendre avait attiré une foule nombreuse, car ces exercices du Conservatoire sont aujourd'hui si recherchés que la salle ne peut plus contenir les auditeurs.....

Le *Journal de Paris* (24 mai 1810) n'était pas en reste de sages raisons :

Nous avons contracté envers le Conservatoire de musique une dette d'autant plus difficile à payer qu'elle est plus arriérée; mais, cette année, il ne s'agissait plus d'attirer l'attention sur cet établissement, d'y appeler le concours des amateurs; cette attention lui était justement acquise; la réputation des exercices était faite à Paris et chez l'étranger, et le concours était tel, qu'au lieu de demander qu'il s'accrût, il fallait à chaque exercice partager les regrets de ceux qui ne pouvaient être admis et les plaindre de la retraite, honorable pour le Conservatoire, à laquelle les condamnait la petitesse du local.

Mais si nous n'avons pas eu besoin de rappeler au public combien ces exercices méritaient d'être entendus, nous devons à ceux de nos lecteurs qui n'ont pu les entendre, une sorte de compte rendu des parties diverses dont ils ont été composés; ne pouvant les y faire assister, nous chercherons à être les interprètes impartiaux et fidèles de ceux qui ont eu cet avantage; ils étaient nombreux, assidus, un même esprit semblait les animer, leur jugement a presque toujours été unanime, c'était ici le goût qui portait ces jugements et on nous pardonnera de croire que ce goût était éclairé, que l'expérience et l'instruction le guidaient et que, dans cette réunion de véritables amateurs, ce sentiment délicat qui décèle et fait aimer les beautés d'un art était accompagné des lumières qui les apprécient et leur assignent la place qui leur est due.

La partie instrumentale, cette année comme les précédentes, a été beaucoup plus forte que la vocale, cela ne peut être contesté; mais on éprouvera quelque étonnement en nous voyant citer ce fait à l'honneur même du Conservatoire, et voici comment nous l'expliquons : Le Conservatoire a formé d'excellents sujets pour la partie du chant, entendus les années précédentes; ils ont aujourd'hui leur destination respective et leur réputation faite, soit à l'Opéra, soit au théâtre de la cour, soit à la chapelle impériale, ces sujets ne peuvent plus être entendus comme élèves, mais leurs noms datent honorablement parmi ceux de l'établissement dont ils sont sortis. Et quant à ceux qui leur ont succédé dans les classes d'instruction, quant à ces pensionnaires que deux ans à peine

d'études et de travaux séparent du temps où ils n'avaient de leur nouvel art aucune idée, pas même celle de leur aptitude et de leurs moyens, nous ne pensons pas qu'il existe personne assez déraisonnable pour être étonné de leur faiblesse; c'est de leur force qu'il faut être surpris et nous l'avons été réellement, non pas, sans doute, en la comparant aux résultats précédemment obtenus, mais en la comparant à ceux qu'on obtient par les moyens accoutumés de l'instruction particulière. Il a fallu donner à ces pensionnaires les premiers éléments de la première instruction en quelque genre que ce soit et au bout de deux ans au plus nous les voyons également exercés sur leur grammaire littéraire et sur leur grammaire musicale, prononcer d'une manière correcte le français, le latin et l'italien, donner à ce qu'ils chantent l'expression convenable, montrer des dispositions réelles pour la scène et rendre avec ensemble des morceaux pour lesquels les plus savants compositeurs ont épuisé les combinaisons de l'harmonie, des chœurs qui sont hérissés de difficultés quant à l'intonation à donner, aux repos à garder, aux entrées à saisir, vrais morceaux d'école, après lesquels tout devient facile, tout se lit, se comprend et s'exécute sans efforts. Ces élèves, comme lecteurs, comme praticiens des solfèges et des meilleures partitions, paraissent très avancés; c'est là l'instruction qui leur était offerte et qui leur a été donnée. Il y a loin de là au talent, mais l'instruction ne le donne pas seule; elle y prépare, elle en assure le développement; la nature seule a donné les moyens. Il y a une organisation musicale à laquelle tous les efforts et tous les soins du maître ne peuvent suppléer. Existe-t-elle, n'existe-t-elle pas pour chacun des pensionnaires? C'est à quoi le Conservatoire lui-même ne peut encore répondre et c'est ce dont il ne peut répondre.

Tout le monde apprend le mécanisme des vers et tout le monde n'est pas poète; il en est de même dans l'instruction musicale, tout le monde peut apprendre la composition, composer même sans être musicien; le titre de musicien n'appartient qu'à l'homme qui avait le génie de son art avant d'en posséder les éléments, à celui qui s'écrie : *Anch' io son maestro!* en entendant un verset de Pergolèse, une litanie de Durante, un air de Piccini ou une symphonie d'Haydn. Or, les hommes de cette trempe ne sont pas communs. De quelle classe de rhétorique les élèves sont-ils sortis poètes? La même règle de proportion est ici d'autant plus applicable qu'il y a une lutte plus fréquente et plus souvent dangereuse entre les moyens naturels de l'élève et les efforts du maître, et que si l'organisation musicale est une chose rare, c'est une chose non moins rare qu'une belle voix; ajoutons que c'est aussi une tout autre chose, car, tel a de l'organisation et n'a pas de voix, tel autre a une belle voix et n'a pas d'organisation; on ne peut être un sujet de premier ordre qu'en les réunissant.

Tous les esprits impartiaux verront donc avec étonnement, nous le répétons, les résultats obtenus cette année dans l'École de chant du Conservatoire, sous le rapport d'une instruction qui est aussi solide qu'elle a été rapidement acquise.

Les élèves seuls ont chanté dans les exercices; leur émulation paraît grande, leur sensibilité aux applaudissements ou au silence des auditeurs extrêmement vive. Leurs moyens se développent avec leur intelligence; ils nous surprendront moins l'année prochaine, car quelques pas qu'ils fassent, ces pas seront moins grands et moins difficiles que ceux qu'ils ont déjà faits; mais alors ils commenceront à entrer en ligne, on ne les entendra pas uniquement ensemble mais seul à seul et, dès lors, les travaux et les succès de maîtres, les progrès des élèves et ce qu'on peut attendre d'eux seront plus dignement appréciés.

Telle est l'institution que les revirements de la politique vinrent dissoudre en 1816. L'École si patiemment et si glorieusement édifiée fut détruite et, la passion aidant, on s'efforça d'en effacer jusqu'au souvenir.

Après une année de suspension, on entreprit la réorganisation de l'École royale de musique, en rappelant un petit nombre de professeurs et d'élèves. Dans les divers projets qui furent élaborés, mais qu'on n'adopta point, on conserva les dispositions du règlement de 1808 relatives aux exercices des élèves (art. 145 à 153), que naturellement on n'aurait pu mettre en vigueur faute d'éléments. Nous trouvons la confirmation de cette opinion dans un *Exposé des moyens que l'on peut prendre pour mettre en évidence les résultats des travaux de l'École royale*, rédigé par Perne, à la date du 24 septembre 1816. Dans ce mémoire, l'inspecteur général des classes énumère les ressources offertes par l'École qu'il dirigeait; et, sur la première question, — Peut-on donner des concerts? — il conclut négativement, non sans donner implicitement un regret et sans rendre hommage à l'ancienne organisation :

Pour donner des concerts, il faudrait adjoindre aux élèves de l'École royale une trop grande quantité d'artistes externes pour que ces concerts pussent passer pour être ceux des élèves. En second lieu, ces concerts, — en supposant qu'ils seraient bons, — auraient bien de la peine à l'être autant que ceux des élèves du Conservatoire, qui étaient composés, non pas des élèves en exercice, mais de ceux qui depuis quinze ou dix-huit ans n'avaient cessé d'y exécuter quoique devenus professeurs, attachés tous aux premiers orchestres de Paris. Outre que de pareils concerts ne seraient pas des exercices pour les élèves de l'École, les émoluments qu'il faudrait accorder à un grand nombre d'adjoints ou d'externes, occasionneraient trop de frais pour que l'on puisse prendre une telle mesure. En troisième

lieu, le public est trop habitué aux concerts pour ne pas piquer sa curiosité par un autre moyen, qui intéresse à la fois et les amateurs de musique et ceux de théâtre[1]!

Les concerts, «absolument concerts», ne pouvant être aisément rétablis tant à cause des frais qu'ils devaient entraîner que du peu de variété qu'ils pouvaient offrir au public et de la «grande perfection d'exécution» qui s'imposait, Perne examine ensuite la possibilité de donner des représentations lyriques, (sans décors, costumes ni accessoires), destinées à montrer que l'École remplissait le but de sa réorganisation, qui était «la restauration des diverses parties chantantes», et non la formation d'une «trop grande quantité de symphonistes». L'orchestre ne se trouvant pas «en évidence comme dans les concerts», il n'était plus besoin qu'il fût «nombreux, ni qu'il se donnât en spectacle». Composé d'une quarantaine d'élèves et «renfermé dans le lieu qui lui est assigné dans la salle», écrivait Perne, il devait avoir pour mission spéciale d'accompagner, tout en pouvant «très bien exécuter toute symphonie ou toute ouverture qui ne seraient pas données au public comme une des parties principales de l'exécution du jour». Cette tâche devait incomber aux élèves des classes de chant et de déclamation lyrique, mais la «pénurie presque totale de voix d'hommes, et surtout de ténor» n'était pas sans causer quelque embarras. Perne ne désespérait pas néanmoins d'y remédier par un choix d'ouvrages n'ayant «que peu de rôles, peu d'accessoires et peu de chœurs obligés». Il ne dissimulait pas qu'une douzaine de jeunes gens et autant de demoiselles ne pouvaient constituer «des chœurs bien fournis et bien ronflants», mais il comptait sur les soins donnés à l'exécution pour «former un tout agréable au public qui, disait-il, s'il est composé de personnes de haut parage ou aisées, ne peuvent être qu'indulgentes et encourager les efforts que feront les élèves pour répondre à la munificence du roi, aux vœux de l'Administration et aux soins de leurs professeurs». Espoir quelque peu chimérique!

Le troisième moyen signalé «pour piquer la curiosité et l'intérêt public», était l'organisation d'exercices par les élèves de déclamation; toutefois, Perne n'en parlait que pour faire ressortir le peu de ressources qu'ils offraient :

De pareils exercices, tel ensemble et tels soins qu'on puisse y apporter, ne peuvent à eux seuls alimenter la curiosité du public, parce qu'étant formés de fragments d'ouvrages, ou d'ouvrages entiers déjà connus, rendus par des élèves que l'on compare toujours à tel ou tel acteur des théâtres où l'unité de scène ne souffre pas de morcellement, ces élèves ne peuvent que beaucoup perdre à une pareille comparaison. Si l'on ajoute à cela que le manque de décorations et autres accessoires ne peut que détruire l'illusion scénique, on sentira qu'il est nécessaire de donner à ces exercices un genre tout particulier.

Ce genre devait consister dans l'adjonction aux scènes de tragédie et de comédie, de solos d'instruments «soutenus par un corps d'orchestre qui, quoique inférieur en nombre et en talent à celui des élèves du Conservatoire, ferait tout aussi bien le service parce qu'il ne serait pas considéré comme fond des différents exercices de l'École royale».

En résumé, Perne concluait à ce que l'École donnât tous les quinze jours, le dimanche, un exercice d'environ deux heures de durée au maximum, comprenant soit un grand opéra ou opéra-comique, soit des fragments de tragédie et de comédie entremêlés de solos de piano, violon, etc. Il considérait que ce genre d'exercices n'entraverait pas les études et qu'il constituerait «un puissant véhicule pour faire travailler les élèves».

La question des éléments étant ainsi réglée, Perne aborde celle des auditeurs et du concours financier que l'on pouvait en attendre. Partant de ce principe, basé sur l'expérience, «qu'une répétition générale d'opéra est presque toujours faite devant un public moins indulgent que celui de la première représentation», il repoussait la gratuité, estimant «qu'un public qui ne paye pas est toujours moins bien composé que celui qui paye et que celui qui paye le plus cher est le plus décent et le plus indulgent». Conséquemment, il souhaitait «que les personnes attachées à la Cour et au gouvernement fussent à peu près les seules qui pussent louer les loges. Charmées de se trouver toutes ensemble, — disait-il, — elles regarderont les exercices comme leur concert propre et par conséquent ne pourront qu'en faire l'éloge». En recherchant «la réunion de la bonne société», le brave Perne espérait que les exercices «obtiendraient avec moins de peine une certaine célébrité, parce qu'il y aurait moins de gens du métier qui viendraient se mêler d'y juger en dernier ressort et surtout par comparaison avec les exercices des élèves du Conservatoire». Il prévoyait pourtant le cas où «par économie ou par insouciance, cette classe de personnages de haut rang» aurait

[1] Archives du Conservatoire.

dédaigné les faveurs qu'on lui réservait, et il comptait sur les négociants pour couvrir la souscription, et si ceux-ci «peu curieux et faibles amateurs des beaux-arts et de la nouveauté» n'avaient point voulu y prendre part, il l'eût «offerte aux amateurs sans aucune distinction», persuadé qu'ils se seraient empressés de s'inscrire.

De même que Gossec, Perne avait de généreuses illusions! Tandis que le premier croyait trouver dans le produit des exercices qu'il proposait, le moyen de secourir les élèves peu fortunés, (Cf. l'*École de chant de l'Opéra*, p. 24), le second comptait sur les recettes pour augmenter le plaisir du public en lui donnant des œuvres inédites couronnées à des concours périodiques entre compositeurs et auteurs dramatiques, auxquels des primes en espèces auraient été attribuées, et il s'imaginait de bonne foi que la curiosité du public se trouverait alors tellement piquée «que la salle des Menus ne serait pas assez grande pour recevoir tous ceux qui désireraient venir entendre à chaque exercice un ouvrage nouveau que peut-être on ne pourrait voir qu'une fois».

Les faits ne devaient pas tarder à détruire cette vaine espérance qu'il ne faut pas trop reprocher à celui qui s'en berça, parce que son but était noble. Elle lui avait été suggérée, suivant son expression, par «le désir de voir l'École acquérir une certaine célébrité par tous les moyens en son pouvoir». Néanmoins, en novembre 1817, c'est-à-dire un an plus tard, on put donner une séance composée de scènes dramatiques et lyriques, véritable exercice d'école, comprenant l'ouverture des *Mystères d'Isis*, un acte d'*Armide*, un acte de *Tartufe*, des airs de divers opéras et opéras-comiques et un fragment d'*Andromaque*, de Grétry. C'était, partiellement, le plan proposé par Perne. Pour 1818, nous voyons un exercice semblable, qui, suivant le programme, était le premier d'une série dont nous ne trouvons pas d'autre trace. En mars et avril 1819, il y eut deux exercices semblablement composés, puis aucun indice pour 1820. Mais, en 1821, on donne de mai à juin six séances, comprenant toujours des fragments d'œuvres lyriques et dramatiques, entremêlés de symphonies parmi lesquels la tragédie de Racine, *Esther*, musique de Perne.

On marqua ensuite l'intention de revenir aux exercices qui avaient illustré la période impériale, en rétablissant, par un arrêté ministériel en date du 15 février 1822, six concerts annuels sous l'ancienne dénomination d'exercices publics. Sans exercices et concours publics, écrivait-on au Ministre le 2 avril 1822, il n'y aura pas d'émulation; sans émulation, point d'école et, ajoutait-on, pour pouvoir faire des exercices, deux choses sont indispensables : il faut qu'ils soient *payans* et *payés* :

Les exécutans doivent recevoir un jeton pour chaque répétition et pour chaque exercice. Le public doit payer à la porte, et l'argent qu'il y déposera doit tourner au profit des exécutans.

De cette manière, et au moyen du développement et de l'application de quelques idées qui tiennent aux détails, l'émulation rentrera dans l'école; il est permis de croire qu'elle deviendra plus que jamais utile et célèbre, et qu'elle reconnaîtra et justifiera les bienfaits du Roi, en fournissant à la France et à l'Europe des acteurs et des musiciens.

Le règlement qui intervint le 5 juin suivant, après la nomination de Cherubini au poste de directeur du Conservatoire, fixa, d'après les anciennes dispositions, le fonctionnement des exercices publics (titre VIII). L'intendant général des Menus-Plaisirs du roi, sur l'avis du Conseil d'administration, en déterminait le nombre dans chaque catégorie, comportant soit des exercices de musique sous forme de concerts, soit des exercices dramatiques composés d'ouvrages tragiques, comiques, lyriques, écrits pour la scène française, et dont l'exécution était entièrement réservée aux élèves de l'École. Ceux qui ne concouraient pas à ces exercices étaient tenus de copier les parties de chant et d'orchestre nécessaires. Il n'était pas question de rémunération pour les participants.

L'on sentit probablement l'inconvénient d'une telle lacune, car, peu après, un autre arrêté du Ministre de la maison du Roi, en date du 29 janvier 1823, rendu dans le but de «restituer à l'École royale de musique la réputation que cette même École avait acquise sous la dénomination de Conservatoire, par les exercices publics où les symphonies des Haydn et des Mozart étaient exécutées d'une manière distinguée, où le chant, les solos d'instruments et la déclamation spéciale avaient participé à la perfection desdits exercices», porta de six à douze le nombre des séances publiques à donner par année. Les élèves et les lauréats titulaires de premiers prix obtenus depuis 1816 seulement devaient coopérer aux exécutions, moyennant un jeton de 3 francs pour les répétitions générales et pour les exercices. Le tarif des places était ainsi fixé : *1ère loges de face*, 5 francs; *1ère loges de côté et 2e loges de face, baignoires et galerie*, 4 francs; *2e loges et baignoires de côté, parterre*, 3 francs; *amphithéâtre des 3e*, 3 francs; sans augmentation de prix pour les loges louées à

l'avance. Les professeurs avaient le droit d'entrer à toutes les places; les adjoints ne pouvaient prétendre qu'aux secondes de côté, au rez-de-chaussée et au parterre; enfin, les répétiteurs ne pouvaient trouver place qu'au parterre et à l'amphithéâtre.

Six exercices-concerts ou représentations furent donnés sous ce régime, en mars et avril 1823, et trois seulement en 1824. Les uns comprenaient des symphonies, solos et airs d'opéras d'Haydn, Carafa, Catel, Mozart, Auber, Méhul, Kreutzer, Rossini, Spontini, Pacini, etc.; dans les autres — les exercices dramatiques — Gluck et Haydn voisinaient avec Molière ou Beaumarchais, Mozart avec Racine et Molière, etc. Mais l'élan était arrêté, le public s'était désintéressé et portait ses vues et son argent ailleurs; l'état des recettes nous est garant de l'insuccès de ces séances :

1823.	2 mars, 1er exercice-concert	598f	1823.	13 avril, 4e exercice-concert	574f
	9 mars, 2e exercice dramatique	358		20 avril, 5e exercice dramatique	267
	16 mars, 3e exercice-concert	557		27 avril, 6e exercice dramatique	772

Ces recettes, formant un total de 2,926 francs, étaient insuffisantes pour couvrir les frais qui s'élevèrent à 5,217 fr. 40, laissant un déficit de 2,291 fr. 40. Dans les dépenses figurent une somme de 3,417 francs pour jetons aux élèves et une autre de 292 fr. 60, montant du droit des indigents, fixé à dix pour cent[1].

La différence fut payée sur les fonds du ministère; aussi, l'année suivante, avant de faire une nouvelle tentative, Cherubini crut-il devoir demander au Ministre si son intention était qu'il y eut encore des exercices, le priant de lui dire, le cas échéant, s'il serait «disposé à courir les mêmes risques»[2]. L'autorisation fut donnée et, en avisant le Ministre qu'il s'occupait de les préparer, Cherubini lui rappela, le 3 avril 1824, que, «quoique payants», ils ne rapportaient pas assez pour couvrir les frais; conséquemment, il demandait un crédit de 2,000 francs pour les trois ou quatre séances projetées, ajoutant que cette somme serait accordée «à titre d'avance» et que si les recettes couvraient les dépenses — ce qu'il n'osait espérer — elle serait restituée.

On fit droit à sa requête (28 avril) et il put donner trois séances, dont le produit fut malheureusement plus faible encore que celui de l'année précédente :

1824.	25 avril, 1er exercice concert	271f		9 mai, 3e exercice concert	417f
	2 mai, 2e exercice dramatique	211			

Les dépenses s'étant élevées à 2,634 francs, c'était un nouveau déficit de 1,735 francs. On ne persista pas davantage.

Un dernier concert, tout à fait occasionnel, eut lieu en 1825, sous la direction de F. Habeneck, au profit des incendiés de la ville de Salins, qui produisit 2,159 francs; mais d'exercice d'élèves — publics et payants — il ne fut plus question. L'idée en fut complètement abandonnée de la part de l'Administration et l'on n'en reparla que pour préciser les raisons qui s'opposaient à leur reprise et démontrer l'inefficacité des dernières tentatives. Un nommé Sauvage, quartier-maître de l'hôtel, ayant soumis au Ministre un projet d'auditions d'œuvres composées par les lauréats envoyés à Rome par l'Académie des beaux-arts, afin qu'elles pussent être appréciées du public comme celles de leurs confrères peintres, sculpteurs, architectes, etc., que l'on exposait à l'École des beaux-arts, son mémoire fut communiqué à Cherubini. Celui-ci répondit, à la date du 8 décembre 1825, qu'il était certainement à désirer que ces compositions «fussent entendues et même publiées», mais que des difficultés inconnues à l'auteur du projet — qui d'ailleurs n'était pas le premier ayant eu cette idée — n'en permettaient pas la réalisation. Laissons Cherubini lui-même définir la situation et juger à cette occasion les essais de Perne, et les siens :

D'abord le point essentiel serait de donner des exercices d'élèves à l'École royale, et depuis six ans on a vainement cherché à les établir; aucun essai n'a été satisfaisant. Pendant trois années, mon prédécesseur a tenté d'établir des exercices gratuits; ils étaient

[1] Des états de recettes et dépenses avec pièces justificatives (factures, mémoires de copie, affiches, programmes, états émargés pour jetons de présence, etc.) se trouvent aux Archives nationales (O3e 337 et O3 1807), et à celles du Conservatoire.

[2] Lettre autographe de Cherubini, du 20 février 1824 (Arch. nat., O3 1666).

d'une faiblesse extrême, et les frais étant très élevés, le Ministre de la maison du Roi n'a pas voulu consentir à cette dépense qui ne s'élevait à guère moins de 1,000 francs par concert.

J'ai essayé moi-même de rétablir les exercices payants à l'instar de ceux donnés autrefois par le Conservatoire; mais, n'ayant à ma disposition que les élèves alors dans les classes, et ne pouvant y joindre les vétérans du Conservatoire, les exécutions, malgré tous mes soins, ne furent pas satisfaisantes. Les recettes, qui devaient s'élever à 1,500 francs, n'atteignirent pas le tiers de cette somme et le Ministre fut encore obligé de payer une portion des frais[1].

En ce qui concernait spécialement le projet sur lequel on lui demandait avis, Cherubini estimait que, dans le cas même où les exercices «reprendraient force et vigueur» avec le secours du Ministre, l'exécution des compositions des lauréats de Rome «ne piquerait pas assez la curiosité des dilettanti pour payer ces sortes d'auditions, puisque les amateurs ne voulaient rien débourser pour entendre les chefs-d'œuvre des grands compositeurs exécutés seulement par les élèves». Non seulement il ne dissimulait point que les répétitions dérangeraient les études de l'École, mais, ajoutait-il, «je doute fort que ce projet soit avantageux aux pensionnaires de Rome qui pourront être très mal jugés sur des exécutions qu'ils n'auront point dirigées eux-mêmes». Sa conclusion était qu'il leur fût confié des poèmes d'opéras et d'opéras-comiques et qu'un tour de faveur leur fût accordé pour la représentation.

Le silence se fit donc dans la salle du Conservatoire jusqu'à la création de la Société des concerts, le 15 février 1828. Cette association, formée d'anciens élèves de l'École, en était absolument indépendante; aussi n'avons-nous pas à en parler à cette place. Elle n'offrait pas aux élèves en cours d'études les moyens de se produire; afin de s'exercer, plusieurs d'entre eux créèrent, en 1828, les concerts d'émulation qu'ils donnèrent dans la petite salle du Conservatoire (celle où avaient eu lieu, sous le Consulat et l'Empire, les premiers exercices publics, actuellement affectée aux examens et aux classes de déclamation), dans le but de consolider le talent des exécutants en l'exposant aux regards du public et de faire connaître les essais des élèves des classes de composition. Quoique également indépendants de l'École, ces exercices produisirent des résultats satisfaisants pour l'enseignement, mais ils cessèrent au bout de six années et, encore une fois, les élèves restèrent sans moyens d'application. En 1834, Cherubini, convaincu depuis longtemps de la nécessité de faire exécuter des ouvrages dramatiques et lyriques dans le sein du Conservatoire, par les élèves de l'établissement, comme seul moyen de les mettre en état de débuter avec avantage sur les théâtres royaux de la capitale, Cherubini, disons-nous, sollicita la mise en état du petit théâtre, le prêt de costumes par la Conservation du mobilier de la couronne, et l'autorisation de faire un essai, le 27 mai, en exécutant la *Fête du village voisin*, de Boïeldieu, et un fragment de grand opéra. Cet essai, autorisé par le Ministre de l'intérieur, alors A. Thiers, devait servir, en outre, à déterminer les frais à prévoir sur le budget des années suivantes. Il ne fut renouvelé que cinq ans après. En 1839 et en 1840, les élèves représentèrent à huis-clos divers ouvrages lyriques et dramatiques, parmi lesquels on s'étonnera peut-être de retrouver des opéras-comiques contemporains tels que *le Châlet*, *le Domino Noir*, *l'Ambassadrice*.

Ce n'est qu'en 1841 que l'Administration songea au rétablissement définitif des exercices d'élèves. Le règlement du 9 novembre prescrivit qu'il y aurait tous les mois des exercices lyriques et dramatiques, le soir, dans la salle du Conservatoire, mais c'était là simplement un travail d'école se faisant à huis-clos. De grands concerts publics étaient prévus pour la saison de janvier à avril; ils eurent lieu dans ces conditions, mais la publicité se pratiqua comme aujourd'hui, par invitations gracieuses; ce n'était plus une spéculation, ni une entreprise pécuniairement intéressée, mais bien un exemple des résultats du travail des élèves.

Depuis 1841, les exercices à huis-clos ou en public ont conservé ce caractère. Ils se succédèrent jusqu'en 1862, sauf une seule interruption, en 1848, au nombre de deux ou trois séances par année. Ils comportaient presque exclusivement des représentations d'ouvrages lyriques et dramatiques, donnés intégralement ou tout au moins par fragments importants. Plusieurs de ces ouvrages parurent à différentes reprises: *le Comte Ory* (1842-60), *la Pie voleuse* (1843-53), de Rossini; *Orphée*, de Gluck (1844-56); *les Noces de Figaro*, de Mozart (1844-1862); d'autres revinrent deux ou trois fois, tels *le Maître de chapelle*, de Paer; *le Barbier de Séville* (1842-60) et *Moïse* (1846-57), de Rossini; *l'Eraio*, de Méhul (1852-60); *Marie*, d'Herold (1854-61); *Don Juan*, de Mozart (1843-50); *la Marquise*, d'Adam; *Armide*, de Gluck (1844-46). Enfin, parmi les œuvres qui n'eurent qu'une seule audition, citons *Œdipe à Colone*, de Sacchini

[1] Arch. nat., O[1] 1809.

(1843); *le Petit Chaperon rouge* (1843), *le Calife de Bagdad* (1849), *Jean de Paris* (1852) et *les Voitures versées* (1862), de Boieldieu; *Raoul, sire de Créqui*, de Dalayrac (1844); *Fidelio*, de Beethoven (1845); *Zémire et Azor* (1846) et *le Tableau parlant*, de Grétry (1851); *Cendrillon* (1847) et *Joconde* (1852), de Nicolo; *le Siège de Corinthe* (1847) et *Othello* (1850), de Rossini; *Joseph*, de Méhul (1850); *l'Éclair*, d'Halévy (1856); *les Noces de Jeannette*, de Victor Massé (1858), *Jeannot et Colin* (1859), etc.

Les ouvrages dramatiques furent moins nombreux; ils font tous partie du répertoire classique. C'étaient *l'Épreuve*, *le Jeu de l'Amour et du Hasard*, de Marivaux; *le Distrait*, *le Légataire universel* et *les Folies amoureuses*, de Regnard; *les Fausses infidélités*, de Barthe; *le Barbier de Séville* et le *Mariage de Figaro*, de Beaumarchais; *le Dépit amoureux*, *les Précieuses ridicules*, *Don Juan* et *Tartuffe*, de Molière; *les Héritiers*, de A. Duval; puis une fois nous voyons *Brueis et Palaprat*; *Faute de s'entendre*, de Duveyrier, et les œuvres tragiques suivantes: *Iphigénie en Aulide* et *Andromaque*, de Racine; *Mahomet*, de Voltaire; *les Enfants d'Édouard*, de Casimir Delavigne; seuls *les Horaces* et *Britannicus* revinrent plusieurs fois sur les programmes.

Ces représentations cessèrent en 1863. Elles occasionnaient des dépenses pour location de costumes, de perruques, d'accessoires, indemnités aux machinistes, gardes, artistes adjoints et frais de copie de musique, achat de partitions, éclairage, etc. Les répétitions, assez nombreuses, n'étaient pas sans apporter quelque dérangement dans les études fondamentales; des questions d'amour-propre, des rivalités s'élevaient entre les élèves chargés des premiers rôles et ceux auxquels on confiait les emplois secondaires ou qui étaient réduits au rôle obscur de choristes. Ces divers inconvénients contribuèrent, autant que leur peu d'utilité en général, à la suppression des exercices.

Ils ne furent rétablis que dix ans plus tard, en 1874, après la création de la classe d'orchestre. Les exercices devinrent annuels et on leur restitua leur caractère primitif. Ce sont maintenant des concerts comportant des œuvres d'ensemble pour orchestre et chœur, seuls ou associés, des solos de piano ou de violon, des morceaux de musique de chambre, des airs et scènes d'opéras ou des fragments d'oratorios, d'œuvres sacrées, etc. De grands oratorios, tels que *le Messie*, *Élie* et *la Création*, furent intégralement exécutés. Par suite de circonstances diverses, les exercices de 1882 et de 1886 n'eurent pas lieu, puis la série en fut interrompue de 1889 à 1896, le professeur de la classe d'orchestre ayant dû résigner ses fonctions pour raison de maladie. On les reprit en 1897, sous la direction de M. Théodore Dubois, et depuis lors ils ont été régulièrement donnés non sans un très réel succès.

[Extrait de l'*Histoire des concerts publics depuis le XVIIIe siècle*, mémoire présenté par Constant Pierre, au concours ouvert pour le prix Bordin, et couronné par l'Académie des Beaux-Arts, en 1900.]

2° PROGRAMMES.

AN IX, 15 BRUMAIRE-6 NOVEMBRE 1800. — 1er EXERCICE.

1. Trio bouffon, **Cherubini** : Mlle Ribou, Pelet, M. Batiste.

[*Décade philosophique*, n° 6.]

AN IX, 23 NIVÔSE-13 JANVIER 1801. — 2e EXERCICE.

1. Concerto pour le forte-piano, **Steibelt** : Kalkbrenner. — 2. Concerto pour le cor, **Punto** : Daupras. — 3. Trio, **Mengozzi** : Mlle Ribou, MM. Montlaur, Roland. — 4. Litanies, **Durante** (soli et chœur).

[*Décade philosophique*, t. XXVIII.]

AN IX, 23 GERMINAL-13 AVRIL 1801.

1. Symphonie, **Haydn** : LES ÉLÈVES. — 2. Concerto pour le basson : JUDAS. — 3. Concerto pour le forte-piano, **H. Jadin** : ZIMMERMANN. — 4. *CHIMÈNE*, **Sacchini** (air) : ROLAND. — 5. Scène italienne, **Cimarosa** : Mme RIBOU-BERTEAU. — 6. Trio italien, **Cimarosa** : Mme RIBOU-BERTEAU, Mlle LEVANG, M. ROLAND. — 7. Offertoire, **Jomelli**.

[*Décade philosophique.*]

CONCERT FRANÇAIS, SALLE DU THÉÂTRE OLYMPIQUE, RUE DE LA VICTOIRE.

AN X, 30 BRUMAIRE-21 NOVEMBRE 1801. 1er CONCERT.

.....

AN X, 20 NIVÔSE-10 JANVIER 1802. 2e CONCERT.

1. Symphonie (n° 80), **Haydn**. — 2. Air italien : M. PERRAUT. — 3. Concerto de flûte : PERRAUT. — 4. Rondo italien : LAFOND. — 5. Ouverture de *L'HÔTELLERIE PORTUGAISE*, **Cherubini**. — 6. Air italien : Mme BERTEAUX, née RIBOU. — 7. Concerto de piano-forte : KALKBRENNER. — 8. Symphonie concertante pour deux violons, **Viotti** : VERDIGUIER et SAUVAGEOT.

[*Courrier des Spectacles; Journal des Arts*, etc., n° 179 du 25 nivôse an X.]

AN X, 30 NIVÔSE-20 JANVIER 1802. 3e CONCERT.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. Air : Mlle PELET. — 3. Symphonie concertante, **P. Gebauer** : VOGT fils, PERRAUT. — 4. Ouverture d'*EUPHROSINE ET CORADIN*, **Méhul**. — 5. Air d'*ARIS*, **Piccinni** : Mlle MANERT. — 6. Concerto pour violon, **Kreutzer** : VERDIGUIER.

[*Journal des Arts*, etc., n° 181 du 5 pluviôse an X, p. 121.]

AN X, 10 PLUVIÔSE-30 JANVIER 1802. 4e CONCERT.

1. Symphonie en *ut*, **Méhul**. — 2. Air de *MELIDOR ET PHROSINE*, **Méhul** : MONTLAUR. — 3. Symphonie concertante de cors : LAMBERT et BLASOT. — 4. Ouverture de *STRATONICE*, **Méhul**. — 5. Air italien : Mme BERTAUX. — 6. Concerto pour violoncelle, **Platel** : L'AUTEUR. — 7. Trio italien, **Vaga Maur** : Mme BERTAUX, les cit. MONLAUR et DESPÉRAMONS.

[*Courrier des Spectacles; Journal des Arts*, etc., n° 183 du 15 pluviôse an X, p. 210.]

AN X, 20 PLUVIÔSE-9 FÉVRIER 1802. 5e CONCERT.

1. Symphonie, dite *de la Reine*, **Haydn**. — 2. Air de *MONTANO ET STEPHANIE*, **Berton** : Mlle PELET. — 3. Concerto pour la clarinette, **Dacosta** : L'AUTEUR. — 4. Ouverture d'*ÉLISA OU LE VOYAGE AU MONT SAINT-BERNARD*, **Cherubini**. — 5. Air : Mlle PERRAUT. — 6. Symphonie concertante pour violon et basse : HABENECK et GUÉRIN.

[*Journal des Arts, Sciences*, etc., n° 185 du 25 pluviôse an X, p. 256.]

AN X, 30 PLUVIÔSE-19 FÉVRIER 1802. 6e CONCERT.

1. Symphonie turque, **Haydn**. — 2. Romance italienne : LAFOND. — 3. Concerto pour le piano : KALKBRENNER. — 4. Ouverture, **Chérubini**. — 5. Air, **Nasolini** : Mlle PELET. — 6. Concerto pour violon, **Rode** : DEMEUSE. — 7. Rondo italien et romance, **Lemoine fils** : LAFOND.

[*Courrier des Spectacles; Journal des Arts*, etc., n° 187 du 5 ventôse, p. 308.]

AN X, 10 VENTÔSE-1er MARS 1802. 7e CONCERT.

1. Symphonie en mi mineur, **Haydn.** — 2. Air italien : Mme PERRAULT. — 3. Concerto de cor, **Dauprat.** — 4. Ouverture du *JEUNE HENRI*, **Méhul.** — 5. Air italien : Mlle MANENT. — 6. Concerto pour le violon, **Rode** : MANCEAU.

[*Journal des Arts*, etc., n° 189, p. 358.]

AN X, 20 VENTÔSE-11 MARS 1802. 8e CONCERT.

1. Symphonie en mi ♭, **Haydn.** — 2. Air, **Barbegueres.** — 3. Concerto de harpe : Mlle LHOEST. — 4. Ouverture de *TIMOLÉON*, **Méhul** — 5. Air : Mlle JAMMET. — 6. Concerto pour la basse, **Platel.**

[*Journal des Arts*, etc., n° 191, p. 401.]

AN X, 30 VENTÔSE-21 MARS 1802. 9e CONCERT.

1. Symphonie en *sol* majeur, **Haydn.** — 2. Air français : BUTIGNOT, élève de GARAT. — 3. Concerto de flûte, **Hugot** : L'ÉPINE. — 4. Ouverture de *STRATONICE*, **Méhul.** — 5. Air, **Cimarosa** : Mme BERTAULT. — 6. Sonate, **Lemoine** : L'AUTEUR.

[*Journal des Arts*, etc., n° 194, p. 145.]

AN X, 10 GERMINAL-31 MARS 1802. 10e CONCERT.

1. Symphonie en *ut* mineur, **Haydn.** — 2. Scène italienne : **Barbegnières.** — 3. Concerto de flûte : CHAMEROSOW. — 4. Concerto de basson : DOSSION. — 5. Ouverture d'*EUPHROSINE ET CORADIN*, **Méhul.** — 6. **Circé** (cantate), musique de **Fay** : Mlle PELET. — 7. Concerto, **Viotti** : CHOL jeune.

[*Journal des Arts*, etc., n° 196, p. 91.]

AN X, 20 GERMINAL-10 AVRIL 1802. 11e CONCERT.

1. Symphonie en *ré*, **Haydn.** — 2. Air des *PRÉTENDUS*, **Lemoine** : Mlle PELET. — 3. Concerto de hautbois, **Vogt fils** : L'AUTEUR. — 4. Ouverture d'*ADRIEN*, **Méhul.** — 5. Air italien : Mlle JANINET. — 6. Concerto de basse : GUÉRIN.

[*Journal des Arts*, etc., n° 198, p. 141, et *Courrier des Spectacles*.]

AN X, 12 FLORÉAL-2 MAI 1802. 12e ET DERNIER CONCERT.

1. Ouverture de *L'HÔTELLERIE PORTUGAISE*, **Cherubini.** — 2. Concerto de cor : LAMBERT. — 3. Air italien : Mme PÉRAULT. — 4. Nouveau concerto de violon, **Gasse** : L'AUTEUR. — 5. Ouverture du *JEUNE HENRI*, **Méhul.** — 6. Ariette italienne, **Cimarosa** : Mme BERTAULT. — 7. Symphonie concertante de basse et de violon, **Romberg** : Les frères ROMBERG.

[*Journal des Arts*, etc., n° 203, p. 257, et *Courrier des Spectacles*.]

AN X, 3 PRAIRIAL. CONCERT EN L'HONNEUR DE PAISIELLO.

1. Ouverture de *LA FRASCATANA*, **Paisiello.** — 2. Duo de *L'ESCLAVE PAR AMOUR* : Mlle ALLAIN, M. DESPÉRAMONS. — 3. Sonate pour piano : KALKBRENNER. — 4. Scène de **Paisiello** : Mme BERTAUT. — 5. Symphonie concertante pour hautbois, flûte, cor et basson, **Devienne.** — 6. Trio de *IL BARBIERE DI SEVIGLIA*, **Paisiello** : Mlle MANENT ; MM. ROLAND, BONET. — 7. Symphonie concertante pour deux violons : GASSE et DURET.

SALLE DU CONSERVATOIRE, RUE BERGÈRE.

AN XI, 30 BRUMAIRE-21 NOVEMBRE 1802. 1er EXERCICE.

1. Symphonie. — 2. Air de *DARDANUS*, **Rameau** : ELOY. — 3. Ouverture de *L'HÔTELLERIE PORTUGAISE*, **Cherubini.** — 4. *ROLAND*, **Piccinni** (air : *Je renonce à ce que j'aime*) : Mlle LELONG. — Orchestre conduit par DURET.

[*Correspondance des professeurs et amateurs de musique*.]

AN XI, 7 FRIMAIRE-28 NOVEMBRE 1802. 2e EXERCICE.

1. Symphonie turque, **Haydn.** — 2. *La Création*, **Haydn** (air) : Butignot. — 3. Concerto pour la clarinette, **Dacosta** : L'Auteur. — 4. Ouverture de *Marie de Montfleury*, **Winter.** — 5. *Céphale et Procris*, **Grétry** (duo) : Mlle Lacombe, M. Bonnet. — 6. Concerto de piano, **Cramer** : Zimmerman. — 7. *Les Danaïdes*, **Salieri** (chœur).

[*Correspondance des professeurs, etc.*]

AN XI, 28 FRIMAIRE-19 DÉCEMBRE 1802. 3e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Dido*, **Piccinni** (air : *Vaines frayeurs, sombres présages*) : Mlle Pelet. — 3. Symphonie concertante, **Euler.** — 4. *Œdipe à Colone*, **Sacchini** (scène 1re du 2e acte) : Roland. — 5. Concerto pour le violon : Habeneck. — 6. *I Nemici Generosi*, **Cimarosa** (trio) : Mlles Letang, Lelong; M. Roland. — 7. Ouverture de *Timoléon*, **Méhul.**

[*Correspondance des professeurs*, n° du 4 nivôse an XI.]

AN XI, NIVÔSE-JANVIER 1803. 4e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Les Danaïdes*, **Salieri** (scène : *Jouissez d'un destin propice*) : Derivis. — 3. *Montano et Stéphanie*, **Berton** (air : *C'est donc demain que l'hyménée*) : Mlle Lelong. — 4. Symphonie concertante pour hautbois et basson, **Widerkehr** : Gilles et Fougas. — 5. Concerto pour le violon.

[*Correspondance des professeurs, etc.*, n° 7, du 18 nivôse an XI.]

AN XI, 26 NIVÔSE-16 JANVIER 1803. 5e EXERCICE.

1. Symphonie en *mi* majeur, **Haydn.** — 2. *Dardanus*, **Rameau** (air : *Jours heureux*) : Eloy. — 3. Concerto pour le cor : Collin jeune. — 4. *Les Mystères d'Isis*, **Mozart** (air) : Mlle Pelet. — 5. Premier concerto pour le violoncelle, **Platel** : Gilles. — 6. Ouverture de *Barnave*, **Reichardt.**

[*Correspondance des professeurs, etc.*, n° 9, du 2 pluviôse an XI.]

AN XI, PLUVIÔSE-FÉVRIER 1803. 6e EXERCICE.

1. Symphonie (op. 91), **Haydn** — 2. *La Création*, **Haydn** (scène) : Albert Bonnet. — 3. Concerto pour la clarinette, **Ch. Duvernoy** : Petit. — 4. Ouverture, **G. Dugazon.** — 5. *Dido*, **Piccinni** (scène) : Mlle Lelong. — 6. Concerto pour le piano, **Dourlen** : Voisin.

[*Correspondance des professeurs, etc.*, n° 12, du 23 pluviôse an XI.]

AN XI, 1er VENTÔSE-5 MARS 1803. 7e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. Sonate pour la harpe, **Naderman** : Poignet. — 3. *Alceste*, **Gluck** (air) : Mlle Lechesne. — 4. *Noces de Figaro*, **Mozart** (duo) : Mlle Renaud, M. Roland. — 5. Concerto pour la flûte, **Hugot.** — 6. Ouverture de *Sémiramis*, **Catel.** — 7. Concerto pour le violon, **Maréchal.** — Orchestre sous la direction d'Habeneck.

[*Correspondance des professeurs, etc.*, n° 15, du 14 ventôse an XI.]

AN XI, 15 VENTÔSE-MARS 1803. 8e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Andromaque*, **Paisiello** (air) : Mlle Maneny. — 3. *L'Olympiade*, **Paisiello** (duo) : Mlle Maneny, Roland. — 4. *La Prisonnière*, **Cherubini** (ouverture). — 5. Symphonie concertante pour deux violons : Habeneck et X.

[*Corresp. des professeurs*, n° 17, du 28 ventôse an XI, et *Courrier des spectacles*, n° 2203, du 27 vent. an XI.]

AN XI, VENTÔSE-MARS 1803. 9e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Gli Morelli*, **Cimarosa** (air) : Bonnet. — 3. Concerto pour la flûte, **Tulou** : l'auteur. — 4. Ouverture, **Dourlen**. — 5. *Piche, Cornache et Notole*, **Paisiello** (duo) : Mlle Renaud, M. Roland. — 6. Concerto pour le violoncelle, **Berteau** : Guérin.

[*Correspondance des professeurs*, etc., n° 18, du 5 germinal an XI.]

AN XI, GERMINAL-MARS 1803. 10e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Romeo et Juliette*, **Steibelt** (scène *Du calme de la nuit*) : Mlle Pelet. — 3. Scène bouffe : *Cara, etc.*, **Guglielmi** : Desperamons. — 4. Concerto pour la clarinette : Dacosta. — 5. Concerto pour le violon, **Kreutzer** : Verdiguier.

[*Correspondance des professeurs*, etc., n° 20, du 19 germinal an XI.]

AN XI, GERMINAL-AVRIL 1803. 11e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *O Salutaris*, **Gossec** (avec les paroles de l'oratorio *Saül*) : Roland, Dérivis et Nourrit. — 3. Concerto pour le cor, **Domnich** : Petit. — 4. Ouverture de *Stratonice*, **Méhul**. — 5. Concerto pour le violon, **Kreutzer** : Sauvageot. — 6. *Chimène*, **Sacchini** (duo) : Mlle Pelet; M. Eloy.

[*Correspondance des professeurs*, etc., n° 22, du 3 floréal an XI.]

AN XI, 11 FLORÉAL-1er MAI 1803. 12e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Primerose*, **Dalayrac** (duo, avec accompagnement de piano) : Mlle Lacombe; M. Eloy. — 3. Concerto pour le piano, **Cramer** : Mlle Gasse. — 4. Ouverture de *Semiramis*, **Catel**. — 5. *Les Prétendus*, **Lemoyne** (scène) : Mlle Pelet — 6. Symphonie concertante en *mi* majeur pour deux violons, **Kreutzer** : Verdiguier et Guénée. — Orchestre sous la direction de Duret.

[*Correspondance des professeurs*, etc., n° 24, du 17 floréal an XI.]

AN XI, FLORÉAL-MAI 1803. — CONCERT EXTRAORDINAIRE DESTINÉ À COUVRIR LES FRAIS DE LA SAISON.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Dardanus*, **Sacchini** (air : *Sombres chagrins*) : Eloy. — 3. Symphonie concertante pour clarinette, cor et basson, **L. Jadin** : Dacosta, Blangy et Henry. — 4. *O Salutaris hostia*, **Gossec** : Nourrit, Roland et Dérivis. — 5. Ouverture d'*Adrien*, **Méhul**. — 6. *Rhadamiste et Zenobie*, **Piccinni** (scène) : Mme Branche. — 7. Concerto pour le violon, **Rode** : Duret. — 8. *Le Sommeil d'Athis*, **Piccinni** (chœur du *Songe*) : Nourrit, Eloy, Bonnet, Mlle Lacombe.

[*Corresp. des professeurs*, etc., n° 26, du 1er prairial an XI, et *Journal des Arts, Sciences et Littérature*, t. XVI, p. 150.]

AN XII, 13 VENTÔSE-4 MARS 1804. 1er EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Stratonice*, **Méhul** (air : *Versez tous vos chagrins dans le sein paternel*) : Roland. — 3. Concerto de cor, **Punto** : Petit. — 4. *Don Juan*, **Mozart** (duo : *Fuggi, crudele, fuggi*) : Mlle Pelet, M. Roland. — 5. Concerto de violon, **Baillot** : Habeneck aîné. — 6. Litanies, **Durante** : Mlles Pelet, Lacombe, Himm et Gide, MM. Roland, Albert Bonnet, Éloy et Despéramons. — 7. Ouverture de *l'Hôtellerie portugaise*, **Cherubini**.

[*Courrier des Spectacles*, n° 2536 du 16 pluviôse an XII-6 février 1804.]

AN XII, 27 VENTÔSE-18 MARS 1804. 2e EXERCICE.

1. Symphonie en *ut*, **Haydn**. — 2. *Orphée*, **Gluck** (romance) : Nourrit. — 3. Concerto pour la clarinette, **Dacosta** : L'Auteur. 4. *Griselda*, **Paer** (duo) : Mlles Himm, Lacombe. — 5. Concerto, **Viotti** : Mazas. — 6. *Stabat*, **Pergolèse** (*Vidit suum*) : Mlles Himm et Pelet, M. Roland. — 7. *Stratonice*, **Méhul** (chœur). — 8. *Dardanus* (air : *C'est un charme suprême*) : Éloy.

[*Correspondance des Professeurs*, etc., n° 32.]

AN XII, 18 GERMINAL-8 AVRIL 1804. 3e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Stratonice*, **Méhul** (air) : Éloy. — 3. Concerto pour le cor, **Domnich** : Colin jeune. — 4. Air, **Nazolini** : Mlle Hinn. — 5. Concerto pour le violon, **Rode** : Duret. — 6. *Offertorio*, **Jomelli** : Éloy, Nourrit, Albert, Despréaux, Dupart, Darancourt, Mlles Pelet, Hinn, Lacombe, Lalong, Lamotte, Lechesne. — 7. Ouverture d'*Anacréon*, **Cherubini.**

[*Correspondance des Professeurs*, etc., et *Courrier des Spectacles*, n° 2596.]

AN XII, 25 GERMINAL-15 AVRIL 1804. 4e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Ariodant*, **Méhul** (air) : Mlle Pelet. — 3. Concerto pour hautbois, **Vogt** : L'Auteur. — 4. *Gli Viaggiatori felici*, **Cherubini** (quatuor) : Roland, Albert, Nourrit, Mlle Pelet. — 5. Concerto pour violoncelle, **Lamare** : Norblin. — 6. *Offertorio*, **Jomelli** (redemandé). — 7. Ouverture du *Jeune Henri*, **Méhul.**

[*Courrier des Spectacles*, n° 2633.]

AN XII, 23 FLORÉAL-MAI 1804. 5e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Orphée*, **Gluck** (chœur et romance) : Éloy, Nourrit, Bonnet, Despréaux, Brick, Dupart, Mlles Pelet, Hinn, Lamotte, Lechesne. — 3. Concertante pour 2 flûtes, clarinette, cor, basson, **Catel** : Blasy, Petit, Tulou, C. Petit, Judas. — 4. *Le Nozze di Figaro*, **Mozart** (duo) : Rolland, Mlle Hinn. Annoncé et non exécuté remplacé par un chœur, **Haendel** : Éloy, Bonnet, Despréaux, Brick, Mlles Pelet, Hinn, Lelong, Lechêne. — 5. Concerto de violon, **Rode** : Duret. — 6. *L'Hôtellerie portugaise*, **Cherubini** (trio) : Roland, Albert, Nourrit.

[*Correspondance des Professeurs*, etc.]

AN XIII, 23 NIVÔSE-13 JANVIER 1805. 1er EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Démophon*, **Vogel** (air) : Mlle Hinn. — 3. Concertante pour hautbois, flûte, cor et basson, **Devienne** : Vogt, Tulou, Petit et Judas. — 4. Ouverture d'*Anacréon*, **Cherubini.** — 5. *Recordare* du *Requiem*, **Mozart** : Mlles Hinn et Percilier, MM. Roland et Despréaux. — 6. Concerto pour le violon, **Viotti** : Mazas. — 7. *L'Italiana in Londra*, **Cherubini** (terzetto) : Mlles Hinn et Lelong, M. Roland. — Orchestre dirigé par Duret.

[*Courrier des Spectacles*, n° 2878; *Correspondance des Professeurs*; *Décade philosophique*.]

AN XIII, 7 PLUVIÔSE-27 JANVIER 1805. 2e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Démophon*, **Vogel** (air) : Mlle Hinn. — 3. Concerto pour le basson, **Ozi** : Henry. — 4. Duo italien, **Mozart** : Mlle Hinn, M. Roland. — 5. *Offertoire*, **Jomelli.** — 6. Concerto pour le violon, **Rode** : Auiou. — 7. *L'Hôtellerie portugaise*, **Cherubini** (trio) : Roland, Nourrit, Alb. Bonnet. — Orchestre dirigé par Duret.

[*Moniteur universel*, p. 461 du 26 janvier; *Courrier des Spectacles*, 10 pluv.; *Corresp. des Professeurs*; *Décade philosophique*.]

AN XIII, 21 PLUVIÔSE-10 FÉVRIER 1805. 3e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. Air bouffe, **Anfossi** : Despréaux. — 3. Concerto pour le violon, **Guénée** : L'Auteur. — 4. Duo (*Per marito*), **Paisiello** : Mlle Pelet, M. Despréaux. — 5. Ouverture d'*Euphrosine et Coradin*, **Méhul.** — 6. *Les Noces de Figaro*, **Mozart** (scène : *Sur ma chaîne infortunée*) : Mlle Pelet. — 7. Fragments du *Requiem*, **Jomelli** (*Sanctus* et *Hosannah*) : Éloy et Albert, Mlles Pelet et Hinn. — Orchestre dirigé par Duret.

[*Courrier des Spectacles*, n° 2895, 2896, 2899; *Corresp. des Professeurs*; *Décade philosophique*.]

AN XIII, 12 VENTÔSE-3 MARS 1805. 4e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. Duo, **Berton** : Mlle Gosia, M. Despréaux. — 3. Concerto pour le violon, **Viotti** : Mazas. — 4. *Ifigenia in Aulide*, **Cherubini** (trio) : Nourrit, Éloy et Albert. — 5. Symphonie concertante pour flûte, hautbois et basson,

Widerkehr : Bisetsky, Laurent et Fouqas. — 6. Air, **Cherubini** : Roland. — 7. Fragments d'une messe, **Pergolèse** : Mlles Himm et Percilier, Roland, MM. Despérambons et Albert.

[*Courrier des Spectacles*, n° 2919, 2922, 2633; *Moniteur univ.*, p. 698; *Décade philosoph.*, p. 503.]

AN XIII, 10 GERMINAL-31 MARS 1805. 5e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Saül*, oratorio, **Naumann** (air) : Bonnet. — 3. Concerto pour le violoncelle, **Lamare** : Benaiet. — 4. *Semiramis*, **Catel** (air : *De l'éclat de votre naissance*) : Mme Duret-Saint-Aubin. — 5. Ouverture de *Semiramis*, **Catel**. — 6. Scène italienne, **Nazolini** : Mme Duret. — Orchestre dirigé par Duret.

[*Moniteur universel*, p. 802; *Correspondance des Professeurs; Décade philosophique.*]

AN XIII, 17 GERMINAL-7 AVRIL 1805. 6e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Annette et Lubin*, **Martini** (duo) : Mlle Himm, M. Brice. — 3. Concerto pour le cor, **Punto** : Daupray. — 4. *Dandanus*, **Sacchini** (air : *Sombres chagrins*) : Éloi. — 5. Concerto pour le violon, **Kreutzer** : Isidore Desalle. — 6. Air, **Fioravanti** : Mlle Himm. — 7. *Stabat*, **Haydn** : Mlles Himm, Lechesne, Goria et Percilier; MM. Betiehot, Albert, Brice, Despérambons. — Orchestre dirigé par Duret.

[*Moniteur*, p. 829; *Courrier des Spectacles*, n° 2623; *Corresp. des Professeurs; Décade philosophique.*]

AN XIII, 1er FLORÉAL-21 AVRIL 1805. 7e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Stratonice*, **Méhul** (air : *Verse: tous vos chagrins*) : Roland. — Concerto pour clarinette, **Lefèvre** : Pechignier. — 4. *Séminamis*, **Catel** (duo) : Mme Branchu, M. Roland. — 5. Ouverture de *l'Hôtellerie portugaise*, **Cherubini**. — 6. Air intercalé dans la *Prise de Jéricho*, **Mozart** : Mme Branchu. — 6. *L'Italiana in Londra*, **Cherubini** (trio) : Mme Branchu, Pelet, M. Roland.

[*Moniteur*, p. 883; *Journal de Paris; Décade philosophique.*]

AN XIII, 15 FLORÉAL-5 MAI 1805. 8e ET DERNIER EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Stratonice*, **Méhul** (*Invocation à Vénus*) : Éloy. — 3. Concerto pour le cor, **Devienne** : J.-A. Colin. — 4. *Don Juan*, **Mozart** (duo) : Mlle Himm, M. Roland. — 5. Ouverture du *Jeune Henri*, **Méhul**. — 6. *Beniowski*, **Boieldieu** (air) : Mlle Himm. — 7. *I. Viaggiatori felici*, **Cherubini** (quatuor) : Mlle Himm, MM. Nourrit, Roland, Albert.

[*Moniteur*, p. 942; *Journal de Paris; Décade philosophique.*]

AN XIV, 24 FRIMAIRE-15 DÉCEMBRE 1805. 1er EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. Air français : Mme Duret. — 3. Concerto pour le violon, **Viotti** : Mazas. — 4. *Trasybule*, **Berton** : cantate de Bonnier (chœur d'introduction, trio, strophes, air de bravoure, chœur final) : Mme Duret, Mlles Himm et Pelet, M. Despérambons.

[*Journal de Paris.*]

AN XIV, 8 NIVÔSE-29 DÉCEMBRE 1805. 2e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. Quintette de piano, **Steibelt** : Chaucourtois, Blondeau, Fémy, Auzou et Guérin. — 3. *L'Amour et Psyché*, **Dourlen** (scène de J. Arnault) : Mlle Himm. — 4. *Don Juan*, **Mozart** (duo) : Mlle Himm, M. Roland. — 5. Concerto pour le violon, **Baillot** : Fémy. — *I. Viaggiatori felici*, **Cherubini** (quartetto) : Mlle Himm, MM. Roland, Nourrit, Albert Bonnet.

[*Moniteur universel*, p. 370; *Journal de Paris.*]

1806, 19 JANVIER. 3e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Don Juan*, **Mozart** (air) : Despéramons. — 3. Concerto pour le violon, **Baillot** : Habeneck. — 4. Duo, **Cimarosa** : Nourrit et Despéramons. 5. Ouverture d'*Anacréon*, **Cherubini**. — 6. Air, **Guglielmi** : Despéramons.

[*Moniteur universel*, p. 68; *Courrier des Spectacles*; *Journal de Paris*.]

1806, 23 FÉVRIER. 4e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *L'Amour et Psyché*, **Gasse** (scène de J. Arnault) : Mlle Himm. — 3. Concerto pour le violon, **Kreutzer** : M. Guérin. — 4. *Semiramis*, **Catel** (duo) : Mlle Himm, M. Roland. — 5. *La Bataille d'Austerlitz* (Symphonie militaire), **L. Jadin**. — 6. *L'Italiana in Londra*, **Cherubini** (terzetto) : Mlles Himm et Pelet, M. Roland.

[*Journal de Paris*.]

1806, 30 MARS. 5e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. Air : Despéramons. — 3. Concerto pour le hautbois, **Vogt** : L'Auteur. — 4. *Stabat Mater*, **Pergolèse** : Mlles Himm et Pelet. — 5. Ouverture de *Marie de Montalban*, **Winter**. — 6. Air italien, **Anfossi** : Despéramons. — 7. Quatuor, **Sarti** : Mlle Pelet, MM. Éloy, Despéramons et Albert.

[*Moniteur universel*, p. 352; *Journal de Paris*.]

1806, 18 MAI. 6e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Faniska*, **Chérubini** (air) : Mme Duret. — 3. Concerto pour le violon, **Viotti** : Duret. — 4. *O Salutaris*, **Gossec** (trio) : Roland, Nourrit et Alb. Bonnet. 5. Concertante pour deux cors, **F. Blasius** : Colin aîné et Ch. Petit. — 6. Ouverture de *Faniska*, **Cherubini**. — 7. Polonaise, **Garat** : Mme Duret. — 8. Air varié pour le violon, **Rode** : Duret.

[*Moniteur*, p. 672; *Journal de Paris*; *Courrier des Spectacles*, nos 3367 et 3386.]

1806, 1er JUIN. 7e ET DERNIER EXERCICE.

1. Symphonie de la Reine, **Haydn**. — 2. *Le Mariage de Figaro*, **Mozart** (air) : Roland. — 3. *Faniska*, **Cherubini** (trio) : Mmes Branchu et Pelet, M. Roland. — 4. Concerto pour le piano, **Kalkbrenner** : Kalkbrenner fils. — Air italien, **Nazolini** : Mme Branchu. — Ouverture de *Faniska*, **Cherubini**.

[*Moniteur*, p. 724; *Journal de Paris*; *Courrier des Spectacles*, n° 3403.]

1807, 11 JANVIER. 1er EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Le Nozze di Figaro*, **Mozart** (duetto) : Mlles Forceville et Lelong. — 3. Concerto pour le violon, **Kreutzer** : J. Dessales. — 4. *Nephtali*, **Blangini** (air) : Mlle Forceville. — 5. Ouverture de *La Clemenza di Tito*, **Mozart**. — 6. *La Clemenza di Tito*, **Mozart** (trio) : Mlles Lelong et Forceville, M. Albert Bonnet.

[*Moniteur*, p. 34; *Courrier des Spectacles*, n° 3620; *Journal de Paris*; *Décade philosophique*.]

1807, 1er FÉVRIER. 2e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. Air italien, **Mayer** : Despéramons. — 3. Concerto pour le violon, **Rode** : Duret. — 4. *Benedictus* du *Requiem*, **Mozart** : Mlles Pelet et Lelong, Éloy, MM. Barthélemi Bonet. — 5. Ouverture de *La Flûte enchantée*, **Mozart**. — 6. Air italien, **Mozart** : Mlle Lelong. — 7. Duo bouffe, **Cimarosa** : Mlle Lelong, Despéramons.

[*Moniteur*, p. 118; *Courrier des Spectacles*, n° 3642; *Journal de Paris*; *Décade philosophique*.]

1807, 22 FÉVRIER. 3e EXERCICE.

1. Symphonie en *ut* majeur, **Beethoven.** — 2. *Chimène*, **Sacchini** (air : *Tout ce qui dût me rendre heureux*) : Élot. — 3. Concerto pour le cor, **Punto** : Collin jeune. — 4. *Thésée*, **Gossec** (air) : Mlle Peley. — 5. Symphonie, **Mozart** (fragment). — 6. *Les Artistes par occasion*, **Catel** (trio) : Élot, Despéramons et Albert. — 7. Ouverture de *Marie de Montalban*, **Winter.**

[*Courrier des Spectacles*, n° 3663; *Journal de Paris*; *Décade philosophique*.]

1807, 8 MARS. 4e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Héro et Leandre*, **Bouteiller** (cantate du prix de Rome) : Mlle Hinn. — 3. Concerto pour le violon, **Viotti** : Habeneck jeune. — 4. *Messe des Morts*, **Gossec** (trio) : Mlle Hinn, MM. Nourrit et Albert. — 5. Ouverture d'*Anacréon*, **Cherubini.** — 6. Quatuor, **Paisiello** : Mlles Peley et Forceville, MM. Aubry, Boulanger.

[*Moniteur*, p. 262; *Courrier des Spectacles*, n° 3679; *Journal de Paris*; *Décade philosophique*.]

1807, 22 MARS. 5e EXERCICE.

1. Symphonie en *ut*, **Mozart.** — 2. *Messe des Morts*, **Gossec** (trio) : Mlle Hinn, MM. Nourrit et Aubry. — 3. Concerto pour le piano, **Dussek** : Chaulieu. — 4. *Stabat Mater*, **Pergolèse** (fragments : a. *Duo*; b. *Quæ mærebat*; c. *Vidit suum, dulcem natum*; d. *Inflammatus*) : Mlles Hinn et Peley. — 5. Concertante pour flûte, cor et basson : Guillou, Colin jeune et Dossion. — 6. Offertoire, **Jomelli** : Mlles Hinn, Peley, Lemaire, Guillou, Duchamp, Kirchhoff, Vuarnier, Vachette, Granville et Corbin, MM. Élot, Nourrit, Boulanger, Bonel, Aubry et Devaux. — 6. Ouverture de *Così fan tutte*, **Mozart.**

[*Moniteur*, p. 314; *Courrier des Spectacles*, n° 3693; *Journal de Paris*; *Décade philosophique*.]

1807, 29 MARS. 6e EXERCICE.

1. Symphonie en *ut*, **Mozart.** — *Messe des Morts*, **Gossec** (trio) : Mlle Hinn, MM. Nourrit et Aubry. — 2. Air, **Guglielmi** : Despéramons. — 3. *Stabat Mater*, **Pergolèse.** — 4. Concerto pour le violon, **Viotti** : Fémy. — 5. Duo bouffe, **Cimarosa** : Mlle Lelong, M. Despéramons. — 6. Concerto pour la flûte, **Devienne** : Dubois (*sur une flûte en cristal*). — 7. Offertoire, **Jomelli** : Mlles Forceville, Peley, Lemaire, Guillou, Dumarais, Kirchhoff, Vuarnier, Vachette, Granville et Corbin, MM. Élot, Albert, Nourrit, Boulanger, Bonel et Aubry. — 8. Ouverture d'*Anacréon*, **Cherubini.**

[*Moniteur*, p. 346; *Courrier des Spectacles*, n° 3699; *Journal de Paris*; *Décade philosophique*.]

1807, 5 AVRIL. 7e EXERCICE.

1. Symphonie, **Mozart.** — 2. *Alceste*, **Gluck** (air : *Ah! malgré moi*) : Mlle Dumarès. — 3. Concerto pour la clarinette, **X. Lefèvre** : Pechignier. — 4. *Renaud*, **Sacchini** (duo : *Seras-tu toujours inflexible?*) : Mlle Dumarès, M. Nourrit. — 5. Concerto pour le violoncelle, **Baudiot** : Fémy jeune. — 6. Air du *Sommeil d'Atys*, **Piccinni** : Mlle Duchamp, MM. Nourrit, Élot et Aubry. — 7. Ouverture de *Médée*, **Cherubini.**

[*Moniteur*, p. 372; *Courrier des Spectacles*, n° 3707; *Journal de Paris*; *Décade philosophique*.]

1807, 19 AVRIL. 8e EXERCICE.

1. Symphonie en *ré*, **Mozart.** — 2. *Camilla*, **Paer** (air) : Mme Dubey. — 3. Concerto pour le violon, **Rode** : Dubey. — 4. *Le Mariage de Figaro*, **Mozart** (air) : Mme Dubey. — 5. Ouverture de *Clemenza di Tito*, **Mozart.** — 6. Polonaise, **Garat** : Mme Dubey.

[*Moniteur*, p. 428; *Courrier des Spectacles*, n° 3719; *Journal de Paris*; *Décade philosophique*.]

1807, 26 AVRIL. 9e EXERCICE.

1. Symphonie en *sol* mineur, **Mozart.** — 2. *Sémiramis*, **Catel** (air) : Nourrit. — 3. Concertante pour flûte, cor et basson, **Catel** : Guillou, Collin jeune et Dossion. — 4. *Stabat Mater*, **Pergolèse** : Mlles Hinn et Peley. — 5. Concerto pour le violon,

Viotti : Habeneck aîné. — 6. Offertoire, **Jomelli** : Mlles Hinn, Lemaire, Guillou, Duchamp, Kirchoff, Vuarnier, Pelet, Vachette, Granville et Corbin, MM. Éloi, Nourrit, Boulanger, Albert Bonet, Aubry. — 7. Ouverture de *Faniska*, **Cherubini**.

[*Moniteur*, p. 458; *Courrier des Spectacles*, n° 3726; *Journal de Paris; Décade philosophique*.]

1807, 3 mai. 10e exercice.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Les Horaces*, **Cimarosa** (air) : Mlle Goria. — 3. Concerto pour le hautbois, **Vogt** : L'Auteur. — 3. *Roland*, **Piccini** (air : *C'est l'amour*) : Mlle Forceville. — 4. Concerto pour le violon, **Viotti** : C. Habeneck. — 5. Duo, **Bianchi** : Mlles Goria et Forceville. — 6. Ouverture d'*Armide*, **Gluck**.

[*Moniteur*, p. 482; *Courrier des Spectacles*, n° 3734; *Journal de Paris; Décade philosophique*.]

1807, 10 mai. 11e exercice.

1. Symphonie, **Beethoven**. — 2. Air, **Mozart** : Mlle Goria. — 3. *Messe des Morts*, **Gossec** (trio) : Mlle Hinn, MM. Nourrit, Aubry. — 4. Concerto pour la clarinette, **Dacosta** : L'Auteur. — 5. Air, **Nicolini** : Mlle Goria. — Concerto pour le violon, **Auber** : Mazas. — *Litanies*, **Durante** : Mlles Goria, Forceville, Guillou, Duchamp, Corbin; MM. Nourrit, Éloi, Boulanger, Albert Bonet, Aubry.

[*Moniteur*, p. 508; *Journal de Paris; Décade philosophique*.]

1807, 24 mai. 12e et dernier exercice.

1. Symphonie en *ut*, **Mozart**. — 2. *Atys*, **Piccini** (air : *Malheureuse, hélas!*) : Mme Branchu. — 2. Concerto pour le violon, **Viotti** : Habeneck aîné. — 3. Sonate pour piano, **Zimmermann** : L'Auteur. — 4. Scène italienne, **Piccini** (*Sè i ciel mi divide*) : Mme Branchu. — 5. Air varié pour le violon, **Habeneck** aîné : L'Auteur. — 6. *Faniska*, **Cherubini** (trio) : Mme Branchu, Mlle Pelet, M. Éloi.

[*Moniteur*, p. 560; *Courrier des Spectacles*, n° 3755; *Journal de Paris; Décade philosophique*.]

1808, 14 février. 1er exercice.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. Cantabile, **Haendel** : Mlle de Galaup. — 3. Concerto pour le basson, **Ozi** : Henry. — 4. Air : *Eh! comment veux-tu que je vive*, **Sacchini** : Mlle de Galaup. — 5. Concerto pour le violon, **Viotti** : Habeneck. — 6. Trio, **Cimarosa** : Mlles de Galaup, Duchamp et Goria.

[*Journal de Paris*, p. 311; *Courrier de l'Europe et des Spectacles*, n° 264; *Mercure*, p. 381.]

1808, 21 février. 2e exercice.

1. Ouverture de *I Fratelli rivali*, **Winter**. — 2. *Roland*, **Piccini** (air : *Quel trouble, hélas!*) : Mlle Goria. — 3. Concertante pour flûte, hautbois, cor et basson, **Devienne** : Guillou, Vogt, Collin aîné et Henry. — 4. *Alceste*, **Nicolini** (air) : Mlle Goria. — 5. Concerto pour le violon, **Auber** : Mazas. — 6. *Benedictus*, **Haydn** : Mlles Goria et Duchamp, MM. Éloi et Albert. — 7. Symphonie en *sol* mineur, **Mozart**.

[*Journal de Paris*, p. 337, 360; *Mercure*, p. 427; *Moniteur*.]

1808, 13 mars. 3e exercice.

1. Ouverture d'*Adrien*, **Méhul**. — 2. Air, **Cimarosa** : Mlle Vuarnier. — 3. Concertante pour 2 cors : Collin frères. — 4. *Ariodant*, **Méhul** (air) : Mlle Vuarnier. — 5. Concerto pour le violoncelle, **Lamare** : Norblin. — 6. *Écho et Narcisse*, **Gluck** (quatuor) : Mlles Goria et Vuarnier, MM. Boulanger et Alexandre. — 7. Symphonie en *mi b*, **Mozart**.

[*Moniteur universel*, p. 284.]

1808, 27 mars. 4e exercice.

1. Ouverture, **Méhul**. — 2. *Jésucho*, **Mozart** (air) : Mlle Hinn. — 3. Concertante pour 2 violons, **Kreutzer** : F. Firy et

1. Dessalle. — 4. *Le Noces de Figaro*, **Mozart** (air) : Mlle Hinn. — 5. Concertante pour clarinette et basson, **X. Lefèvre** : Péchionier et Dossion. — 6. *Faniska*, **Cherubini** (trio) : Mlles Pelet et Hinn, M. Albert. — 7. Symphonie, **Haydn**.

[*Moniteur*, p. 344; *Journal de Paris*, p. 593, 619; *Courrier de l'Europe*, n°. 302.]

1808, 3 avril. 5e exercice.

1. Ouverture de *La Flûte enchantée*, **Mozart**. — 2. Concerto pour la flûte, **Tulou** : Guillou. — 3. Duo, **Cimarosa** : Mlle Lelong, M. Boulanger. — 4. Concerto pour le violon, **Rode** : Dessalle (Hipp.). — 5. Trio, **Mayer** : Mlles Goria et Lelong, M. Boulanger. — 6. Symphonie, **Haydn**.

[*Moniteur*, p. 368; *Journal de Paris*.]

1808, 10 avril. 6e exercice.

1. Ouverture du *Jeune Henri*, **Méhul**. — 2. Air, **Martini** : Mlle Vuarnier. — 3. Concerto pour la clarinette, **P. Dacosta** : L'Auteur. — 4. Air, **Mozart** : Mlle Goria. — 5. Concerto pour le violoncelle, **Lamare** : Feht jeune. — 6. *I Viaggiatori felici*, **Cherubini** (quartetto) : Mlle Vuarnier, MM. Boulanger et Albert. — 7. Symphonie en ut mineur, **Beethoven**.

[*Moniteur*, p. 392; *Journal de Paris*, p. 681.]

1808, 17 avril. 7e exercice.

1. Ouverture de *Médée*, **Cherubini**. — 2. *Così fan tutte*, **Mozart** (quintette) : Mlles Vuarnier et Goria, MM. Boulanger, Alexandre et Albert. — 3. 1er concerto pour la flûte, **Berbiguier** : Dubois. — 4. *Sémiramis*, **Catel** (air) : Mlle Goria. — 5. Concerto pour le violon, **Viotti** : Joseph Habeneck jeune. — 6. *Benedictus* du *Requiem*, **Mozart** : Mlles Goria et Pelet, MM. Boulanger et Albert. — 7. Symphonie, **Haydn**.

[*Moniteur*, p. 424; *Courrier de l'Europe*, etc., du 17 avril.]

1808, 24 avril*. 8e exercice.

1. Ouverture d'*Anacréon*, **Cherubini**. — 2. *Anacréon*, **Cherubini** (quintette) : Mlles Pelet, Dumarès et Lemaire, MM. Eloy et Albert Bonnet. — 3. Concerto de cor, **Punto** : Ch. Petit. — 4. Air, **Mozart** : Despérambons. — 5. Concerto pour le violon, **Viotti** : Vidal. — 6. Polonaise, **Garat** : Despérambons. — 7. Symphonie, **Haydn**.

[*Journal de Paris*, p. 790; *Moniteur*, p. 450.]

1808, 8 mai*. 9e exercice.

1. Ouverture de *Sémiramis*, **Catel**. — 2. *Les Artistes par occasion*, **Catel** (trio) : Despérambons, Nourrit et Albert Bonnet. — 3. Concertante pour hautbois, clarinette et basson, **X. Lefèvre** : Vogt, Péchionier et Dossion. — 4. *Les Mystères d'Isis*, **Mozart** (air) : Mlle Pelet. — 5. Concerto de violoncelle, **Romberg** : Guénin aîné. — 6. *Offertorio*, **Jomelli** : Mlles Goria, Kirchoff, Vuarnier, Désagres, Chaudinet, Pelet, Duchamp, Dumarès et Corbia; MM. Éloy, Nourrit, Courriot, Albert Bonnet, Despérambons et Aubry. — 7. Symphonie en ut, **Mozart**.

[*Journal de Paris*, p. 894, 916; *Journal des Arts*, p. 342.]

1808, 19 mai. 1er exercice de l'École de déclamation.

1. Scènes d'*Iphigénie* : Mlle Rose Dupuis; *Hermione*, Mlle Maillard. — 2. Scènes de *l'École des Femmes*, **Molière** : *Agnès*, Mlle Berville; Mlles Florigny et Devin. — 3. *Le Misanthrope*, **Molière** : *Célimène*, Mlle Dacosta; MM. Charles, Bican (12 ans), Bouvet et Dumilâtre.

[*Journal des Arts, des Sciences*, etc., p. 378; *Moniteur*, p. 559.]

N. B. — L'astérisque (*) placé après la date d'une séance, réfère à un exemplaire original du programme consulté par l'auteur.

1808, 22 MAI*. 10e ET DERNIER EXERCICE.

1. Ouverture de *Tyrolien*, **Méhul**. — 2. *Endymion*, **Piccinni** (air) : Mlle Hinn. — 3. Concerto de violon, **Viotti** : Mazas. — 4. *Faniska*, **Cherubini** (trio) : Mlle Hinn, Duchamp, M. Éloy. — 5. Thème varié pour le violon, **Mazas** : L'Auteur. — 6. Air, **Weigl** : Mlle Hinn. — 7. Symphonie, **Haydn**.

[*Journal de Paris*, p. 1002, 1007; *Moniteur*, p. 556; *Journal des Arts, Sciences, etc.*, p. 387.]

1809, 5 FÉVRIER. 1er EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Benjowski*, **Boieldieu** (air) : Mlle Porte. — 3. Concertante pour flûte, hautbois, cor et basson, **Devienne** : Guillou, Vogt, Blanet et Henry. — 4. *La Création*, **Haydn** (air) : Mlle Porte. — 5. Symphonie en *sol* mineur, **Mozart**. — 6. *Montano et Stéphanie*, **Berton** (duo) : Mlle Porte, M. Éloy.

[*Moniteur*, p. 134; *Courrier de l'Europe*, *etc.*]

1809, 19 FÉVRIER. 2e EXERCICE.

1. Symphonie en *ré*, **Mozart**. — 2. Air, **Piccinni** : Mlle Gosia. — 3. Sonate pour le piano, **Adam** : Mlle Renaud. — 4. Concerto pour le violon, **Kreutzer** : Dessalle aîné. — 5. Air, **Nicolini** : Mlle Gosia. — 6. Symphonie, **Haydn**.

[*Moniteur*, p. 188; *Courrier de l'Europe*, *etc.*]

1809, 12 MARS*. 3e EXERCICE.

1. Symphonie, **Méhul**. — 2. Air, **Paer** : Mlle Hinn. — 3. Concerto de violon, **Auber** : Mazas. — 4. Ouverture du *Mont Saint-Bernard*, **Cherubini**. — 5. Air, **Mozart** : Mlle Hinn. — 6. Concertante pour hautbois, clarinette et basson, **X. Lefèvre** : Vogt, Péchignier et Dossion.

[*Moniteur*, p. 276.]

1809, 19 MARS*. 4e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. Air, **Cimarosa** : Mlle Vuarnier. — 3. Concertante pour hautbois, clarinette et basson, **X. Lefèvre** : Vogt, Péchignier et Dossion. — 4. Concerto pour le violon, **Viotti** : Duret. — 5. Air, **Berton** : Mlle Vuarnier. — 6. Symphonie, **Mozart**.

[*Moniteur*, p. 308.]

1809, 26 MARS. 5e EXERCICE.

1. Deuxième symphonie, **Méhul**. — 2. Air, **Catel** : Mme Boulanger. — 3. Concerto pour la clarinette, **F. Dacosta** : L'Auteur. — 4. Trio, **Cherubini** : Nourrit, Éloy et Albert. — 5. Concerto pour le violon, **Kreutzer** : De Sauzay. — 6. Air, **Cimarosa** : Mme Boulanger. — 7. Ouverture de *la Flûte enchantée*, **Mozart**.

[*Moniteur universel*, p. 336.

1809, 2 AVRIL. 6e EXERCICE.

1. Ouverture de *Don Juan*, **Mozart**. — 2. Introduction de *Don Juan*, **Mozart** : Mlle Porte, MM. Éloy, Albert et Alexandre. — 3. Concertante pour cor et basson, **Widerkehr** : Petit et Fouqas. — 4. Air, **Méhul** : Mlle Porte. — 5. Deuxième symphonie, **Méhul**. — 6. *Ô Salutaris*, **Gossec** : Nourrit, Éloy et Albert. — 7. Concerto pour le violon, **Kreutzer** : R. Guérin. — 8. Symphonie (fragment), **Haydn**.

[*Moniteur universel*, p. 366; *Courrier de l'Europe*.]

1809, 16 AVRIL. 7e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Jérusalem*, **Mozart** (air) : Mlle Hinn. — 3. Symphonie concertante pour flûte, hautbois, cor et

basson, **Eler** : Guillot, Vogt, Blancy et Henry. — 4. Ouverture des *Deux Journées*, **Cherubini**. — 5. *Vidit suum* du *Stabat*, **Pergolèse** : Mlle Himm. — 6. Concerto pour le violon, **Viotti** : Habeneck aîné. — 7. Symphonie (fragment), **Haydn**.

[*Moniteur universel*, p. 418.]

1809, 23 avril*. 8e exercice.

1. Deuxième symphonie, **Méhul**. — 2. *Sémiramis*, **Catel** (air) : Mme Boulanger (redemandé). — 3. Concertante pour clarinette et basson, **Lefèvre** : MM. Pechignier et Dossion. — 4. Symphonie, **Haydn**. — 5. Concerto pour le violon, **Viotti** : Corentin Habeneck. — 6. Air, **Crescentini** : Mme Boulanger. — 7. Ouverture de *Stratonice*, **Méhul**.

[*Courrier de l'Europe* du 23 avril; *Moniteur*, p. 446.]

1809, 7 mai*. 9e exercice.

1. Symphonie, **Reicha**. — 2. Air, **Cimarosa** : Mme Duret. — 3. Concerto pour le violon, **Rode** : Duret. — 4. *I Viaggiatori felici*, **Cherubini** (quartetto) : Mme Duret, MM. Nourrit, Eloy et Albert. — 5. Nouvelle symphonie concertante pour hautbois, cor et basson, **L. Jadin** : Vogt, Ch. Petit et Foucas. — 6. Air varié pour le violon, **Rode** : Duret. — 7. Polonaise, **Trento** : Mme Duret. — 8. Ouverture de *la Clemenza di Tito*, **Mozart**.

[*Courrier de l'Europe* du 11 mai.]

1809, 14 mai. 10e exercice.

1. Symphonie, **Mozart**. — 2. Air, **Piccinni** : Mlle Duchamp. — 3. Concerto pour la flûte, **Hugot** : Dubois. — 4. Trio, **Cherubini**, Nourrit, Éloy et Albert. — 5. Nouveau concerto pour le violon : Mazas. — 6. Air, **Cherubini** : Mlle Duchamp. — 7. Ouverture, **Winter**.

[*Moniteur*, p. 534; *Courrier des Spectacles*, du 14 mai.]

1809, 21 mai. 11e exercice.

1. Troisième symphonie, **Méhul**. — 2. *Ariodant*, **Méhul** (air) : Mme Boulanger. — 3. Concerto pour le violon, **Viotti** : Vidal. — 4. *La Mort d'Abel*, **R. Kreutzer** (air) : Éloy. — 5. Ouverture d'*Anacréon*, **Cherubini**. — 6. Air, **Paisiello** : Mme Boulanger. — 7. Fragment de symphonie, **Haydn**.

[*Moniteur universel*, p. 558.]

1810, 18 février*. 1er exercice.

1. Chant sur la *Mort d'Haydn*, **Cherubini**, paroles de M.-J. Chénier : Mme Boulanger, MM. Ponchard et Couriot. — 2. Symphonie, **Haydn**. — 3. Chœur de l'opéra d'*Orphée*, **Haydn** : par les Élèves pensionnaires. — 4. Concerto de violon sur des motifs de symphonies d'Haydn, arrangé par **Kreutzer** : Guérin. — 5. *Benedictus* en *ut* mineur, **Haydn** : par les Élèves pensionnaires. — 6. Symphonie, **Haydn**.

[*Journal de Paris*, p. 320; *Courrier de l'Europe* du 17 février; *Moniteur*.]

1810, 25 février*. 2e exercice.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. Chœur de l'opéra d'*Orphée*, **Haydn**. — 3. Chant sur la *Mort d'Haydn*, **Cherubini** : Mme Boulanger, MM. Ponchard et Couriot. — 4. Symphonie, **Haydn**. — 6. *Benedictus* en *ut* mineur, **Haydn**. — 6. Fragment de symphonie, **Haydn**.

1810, 11 mars*. 3e exercice.

1. Symphonie, **Mozart**. — 2. *Demophoon*, **Cherubini** (due) : Mlle Pelet, M. Ponchard. — 3. Concerto de piano, **Pradher** : Lambert. — 4. Fragment du *Requiem*, **Jomelli**. — 5. Ouverture de *la Flûte enchantée*, **Mozart**. — 6. *Les Artistes par occasion* **Catel** (trio : Ponchard, Couriot et Levasseur. — 7. Fragment de symphonie, **Mozart**.

[*Journal de Paris*, p. 474, 509.]

1810, 18 MARS. 4e EXERCICE.

1. 4e symphonie, **Méhul.** — 2. *Le Concert interrompu*, **Berton** (air) : Mme Boulanger. — 3. Concerto pour le violoncelle, **Baudiot** : Fémy. — 4. *Benedictus* à 4 voix, **Haydn.** — 5. Ouverture de *Médée*, **Cherubini.** — 6. Air : *Fuyez loin de mon âme*, **Nicolini** : Mme Boulanger. — Fragment de symphonie, **Haydn.**

[*Moniteur*, p. 306; *Courrier de l'Europe*, etc., du 18 mars; *Journal de Paris*, p. 530; *Tablettes de Polymnie.*]

1810, 25 MARS*. 5e EXERCICE.

1. Symphonie, **Beethoven.** — 2. Air de l'Oratorio de *Saül* : M. Levasseur. — 3. Concerto de violon, **Mazas** : L'Auteur. — 4. *L'Hôtellerie portugaise*, **Cherubini** (trio) : Ponchard, Cœuriot et Levasseur. — 5. Ouverture de *Lodoïska*, **Cherubini.** — 6. *Lodoïska*, **Cherubini** (serment). — 7. Fragment de symphonie, **Haydn.**

[*Journal de Paris*, p. 574, 594; *Courrier de l'Europe*, 23 et 27 mars; *Moniteur*, p. 326.]

1810, 8 AVRIL*. 6e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Nephtali*, **Curcio** (air : *Quelle est donc de l'amour*) : Mlle Vuarnier. — 3. Concertante pour flûte, hautbois et basson, **Widerkehr** : Vogt, Moudru et Henry. — 4. *Erifile*, **Sacchini** (chœur). — 5. Ouverture de *l'Hôtellerie portugaise*, **Cherubini.** — 6. *L'Auberge de Bagnères*, **Catel** (trio) : Mlle Callault, MM. Ponchard et Levasseur. — 7. Fragment de symphonie, **Haydn.**

[*Journal de Paris*, p. 715; *Courrier de l'Europe*, 6 et 10 avril; *Tablettes de Polymnie.*]

1810, 15 AVRIL*. 7e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Idomeneo*, **Mozart** (scène et chœur). — 3. Andante de la symphonie militaire, **Haydn.** — 5. *Uthal*, **Méhul** (chœur du sommeil). — 5. Concerto de violon, **Rode** : De Sauzay. — 6. *Lodoïska*, **Cherubini** (quatuor) : Ponchard, Chéret, Cœuriot et Levasseur. — 7. Ouverture del *Matrimonio segreto*, **Cimarosa.**

[*Journal de Paris*, p. 752; *Courrier de l'Europe*, 14 et 17 avril. *Moniteur*, p. 410.]

1810, 22 AVRIL*. 8e EXERCICE.

1. Symphonie de la Reine, **Haydn.** — 2. *Montezuma*, **Sacchini** (chœur). — 3. Nouveau concerto de cor, **Domnich** : Collin jeune. — 4. *Montano et Stephanie*, **Berton** (air : *C'est donc demain*) : Mme Boulanger. — 5. Ouverture de *Marie de Montalban*, **Winter.** — 6. Finale de *L'Auberge de Bagnères*, **Catel.** — 7. Ouverture de *la Frascatana*, **Paisiello.**

[*Journal de Paris*, p. 813; *Courrier de l'Europe*, 21 et 23 avril; *Moniteur*, p. 438.]

1810, 29 AVRIL*. 9e EXERCICE.

1. Ouverture de *Fratelli rivali*, **Winter.** — 2. *La Morte di Mitridate*, **Zingarelli** (scène et chœur). — 3. Concerto de violon, **Habeneck aîné** : L'Auteur. — 4. Chant sur la *mort d'Haydn*, **Cherubini** : Mme Boulanger, MM. Ponchard et Cœuriot. — 5. Symphonie, **Haydn.** — 6. Offertorio, **Jomelli.** — 7. Ouverture de *Cosi fan tutte*, **Mozart.**

[*Journal de Paris*, p. 841, 854; *Courrier de l'Europe*, 28 avril et 1er mai; *Moniteur*, p. 474.]

1810, 6 MAI*. 10e EXERCICE.

1. Symphonie en *ut*, **Mozart.** — 2. *Idomeneo*, **Mozart** (scène et chœur). — 3. Concertante, **Mengal** : Vogt, Moudru, Collin jeune et Dossion. — 4. *Les Artistes par occasion*, **Catel** (trio) : Ponchard, Cœuriot et Levasseur. — 5. Ouverture de *la Flûte enchantée*, **Mozart.** — 6. Offertoire, **Jomelli.** — 7. Fragment de symphonie, **Haydn.**

[*Journal de Paris*, p. 889, 927; *Courrier de l'Europe* du 5 mai; *Moniteur*, p. 480.]

1810, 20 MAI. 11e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Elisa*, **Cherubini** (chœur). — 3. Concerto en *ut* pour violon, **Kreutzer** : DESSAILLES aîné. — 4. *Tulipano*, **Cimarosa** (air) : Mlle VOLBRIER. — 5. Ouverture du *Jeune Henri*, **Mehul.** — 6. *Litanies*, **Durante.** — 7. Fragment de symphonie, **Haydn.**

[*Moniteur*, p. 556; *Tablettes de Polymnie*; *Courrier de l'Europe*, 22 mai; *Journal de Paris*, p. 980.]

1810, 3 JUIN*. 12e ET DERNIER EXERCICE.

1. Symphonie en *si* ♭, **Haydn.** — 2. *Didon*, **Piccinni** (chœur du dernier acte). — 3. Concerto de violon, en *si* mineur, **Viotti** : Corantin HABENECK. — *Le Noces di Figaro*, **Mozart** (air) : Mlle HIMM. — 5. Ouverture d'*Orphée*, (ballet) **F. Beck.** — 6. *Stabat*, **Pergolèse** : a. *Stabat mater* : Mlles HIMM et PELET; b. *Quæ mœrebat* : Mlle PELET; c. *Vidit suum* : Mlle HIMM; d. *Fac ut ardeat* (fugue) : LES ÉLÈVES PENSIONNAIRES.

[*Courrier de l'Europe*, 5 juin; *Le Mercure*, p. 423.]

1811, 3 MARS. 1er EXERCICE.

1. Symphonie en *ut*, **Haydn.** — 2. *Félix*, **Monsigny** (trio) : Mlle CALLAULT, MM. COMBRIOT et CHÉRET. — 3. Concerto pour le piano, **Dussek** : HÉROLD. — 4. *Camilla*, **Paer** (duo) : COMBRIOT et CHÉRET. — 5. Ouverture, **Paer.** — 6. *Don Juan*, **Mozart** (sextuor) : Mlles CALLAULT, AUGUSTA et LECLER; MM. LEVASSEUR, PONCHARD et CHÉRET. — 7. Fragment de symphonie, **Haydn.**

[*Moniteur*, p. 234; *Courrier de l'Europe* du 3 mars; *Tablettes de Polymnie*.]

1811, 10 MARS. 2e EXERCICE.

1. Symphonie en *sol* mineur, **Mozart.** — 2. *Montano et Stephanie*, **Berton** (air : *Oui, c'est demain*) : Mme BOULANGER. — 3. Concerto pour le violon, **Lafont** : FONTAINE. — 4. *Policca*, **Trento** (*Sento che vicini*) : Mme BOULANGER. — 5. Ouverture de *la Flûte enchantée*, **Mozart.** — 6. *L'Hôtellerie portugaise*, **Cherubini** (trio) : LEVASSEUR PONCHARD et COMBRIOT. — 7. Fragment de symphonie, **Beethoven.**

[*Moniteur*, p. 262; *Courrier de l'Europe*, 9 et 13 mars; *Tablettes de Polymnie*.]

1811, 17 MARS. 3e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Melidore et Phrosine*, **Mehul** (air) : PONCHARD. — 3. Concerto pour le cor, **Domnich** : COLLIN jeune. — 4. *L'Embarras des richesses*, **Grétry** (duo) : PONCHARD et LEVASSEUR. — 5. Ouverture de *L'Hôtellerie portugaise*, **Cherubini.** — 6. *L'Auberge de Bagnères*, **Catel** (trio) : Mlle CALLAULT, MM. LEVASSEUR et PONCHARD. — 7. Fragment de symphonie, **Haydn.**

[*Moniteur*, p. 288; *Courrier de l'Europe*, 17 et 20 mars; *Tablettes de Polymnie*.]

1811, 24 MARS. 4e EXERCICE.

1. Symphonie, **Mozart.** — 2. *Idomeneo*, **Mozart** (chœur et scène). — 3. Concerto pour le piano, **Rode** : ARNAUD. — 4. Air italien, **Mayer** : COMBRIOT. — 5. Symphonie, **Haydn.** — 7. *Les Artistes par occasion*, **Catel** (trio) : PONCHARD, LEVASSEUR et COMBRIOT. — Ouverture de *la Clemenza di Tito*, **Mozart.**

[*Moniteur*, p. 320; *Courrier de l'Europe*, 24 et 27 mars; *Tablettes de Polymnie*.]

1811, 31 MARS. 5e EXERCICE.

1. Introduction du trio sur la *mort d'Haydn*, **Chérubini** : PONCHARD, COMBRIOT, Mme BOULANGER. — 2. Concertante pour clarinette et basson, **Widerkehr** : PÉCHIGNIER et FOUGAS. — 3. Air, **Cimarosa** : Mme BOULANGER. — 4. Symphonie, **Haydn.** — 5. *L'Embarras des richesses*, **Grétry** (duo) : PONCHARD, LEVASSEUR. — 6. Ouverture de *Camilla*, **Paer.**

[*Courrier de l'Europe*, 31 mars et 2 avril; *Tablettes de Polymnie*; *Journal de Paris*.]

1811, 7 AVRIL. 6e EXERCICE.

1. Symphonie, **Mozart**. — 2. *Didon*, **Piccinni** (chœur des prêtres). — 3. 4e concerto pour le violon, **Rode** : De Sabzay. — 4. Air, **Zingarelli** : Mlle Callault. — 5. Ouverture d'*Anacréon*, **Cherubini**. — 6. *Mandina amabile*, **Mozart** (trio) : Mlle Callault, MM. Ponchard et Levasseur. — 7. Fragment de la 1re symphonie, **Haydn**.

[*Courrier de l'Europe*, 7, 9 avril; *Tablettes de Polymnie*.]

1811, 14 AVRIL. 7e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Le Voyage aux glaciers du Mont Saint-Bernard*, **Cherubini** (chœur : *Ô ciel!*). — 3. *Ô Salutaris*, **Gossec** (pour trois cors) : Colin frères et Ch. Petit. — 4. *Les Mystères d'Isis*, **Mozart** (air) : Levasseur. — 5. Ouverture du *Sacrifice d'Abraham*, **Blangini**. — 6. Offertoire, **Jomelli**. — 7. Fragment de symphonie, **Haydn**.

[*Courrier de l'Europe et des Spectacles*, 13 et 16 avril; *Tablettes de Polymnie*.]

1811, 21 AVRIL. 8e EXERCICE.

1. Symphonie, **Schneitzhöffer**. — 2. *Roland*, **Piccinni** (air) : Cœuriot. — 3. Solo de flûte, **Furstenau** : Drouet. — 4. Litanies, **Durante**. — 5. Concerto pour le violoncelle, **Romberg** : Norblin. — 6. *Lodoïska* (serment), **Cherubini**. — 7. Ouverture de *Marie de Montalban*, **Winter**.

[*Courrier de l'Europe et des Spectacles*, 21 et 24 avril; *Tablettes de Polymnie*.]

1811, 28 AVRIL. 9e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Uthal*, **Méhul** (chœur). — 3. Concerto pour le violon, **Viotti** : J. Habeneck. — 4. *L'Hôtellerie portugaise*, **Cherubini** (trio) : Ponchard, Cœuriot et Levasseur. — 5. Ouverture du *Jeune Henri*, **Méhul**. — 6. *Idomeneo*, **Mozart** (chœur). — 7. Fragment de symphonie, **Haydn**.

[*Courrier de l'Europe et des Spectacles*, 27 avril et 7 mai; *Tablettes de Polymnie*.]

1811, 5 MAI. 10e EXERCICE.

1. Symphonie en *mi* ♭, **Beethoven**. — 2. *Lina*, **Dalayrac** (duo) : Rigault et Lecomte. — 3. Concerto pour le piano, **Dussek** : Lambert. — 4. *L'Auberge de Bagnères*, **Catel** (trio) : Mlle Callaut, MM. Ponchard, Levasseur. — 5. Ouverture d'*Adrien*, **Méhul**. — 6. Serment *d'Athalie*, **Gossec** (chœur). — 7. Fragment de symphonie, **Haydn**.

[*Courrier des Spectacles*, 4 et 7 mai; *Journal de Paris*; *Tablettes de Polymnie*.]

1811, 12 MAI. 11e EXERCICE.

1. Symphonie *mi* ♭, **Mozart**. — 2. Cavatine, **Sarti** : Mlle Callault. — 3. *Les Trois Sultanes*, **Berton** (trio) : Ponchard, Cœuriot, Levasseur. — 4. *Don Juan*, **Mozart** (duo) : Mlle Callault, M. Ponchard. — 5. Ouverture du *Voyage au Mont Saint-Bernard*, **Cherubini**. — 6. *Le Voyage au Mont Saint-Bernard*, **Cherubini** (chœur des Moines). — 7. Fragment de symphonie, **Mozart**. — 8. Concerto de violon, **Viotti** : C. Habeneck.

[*Journal de Paris*; *Courrier de l'Europe*, 14 mai; *Tablettes de Polymnie*.]

1811, 19 MAI. 12e ET DERNIER EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. Cantate sur la *Mort d'Haydn*, **Chérubini** : Mme Boulanger, MM. Ponchard et Cœuriot. — 3. Air italien, **Nicolini** : Mme Boulanger. — 4. Ouverture de *la Flûte enchantée*, **Mozart**. — 5. *I. Viaggiatori felici*, **Cherubini** (quatuor) : Mlle Callault, MM. Ponchard, Chéret et Levasseur. — 6. Fragment de symphonie, **Haydn**.

[*Courrier de l'Europe et des Spectacles*, 9 et 23 mai; *Moniteur*.]

1811, 7 JUILLET. — CONCERT EXTRAORDINAIRE POUR L'INAUGURATION DE LA NOUVELLE SALLE DES EXERCICES.

1. Symphonie (1er morceau), **Haydn.** — 2. Cantate sur *LA NAISSANCE DE S. M. LE ROI DE ROME*, **Méhul, Cherubini, Catel** (paroles d'Arnault) : ÉLOY, Mmes BRANCHU, HIMM, DURET, BOULANGER et le chœur. — 3. Andante de symphonie, **Haydn.** — 4. *RHADAMISTE ET ZENOBIE*, **Piccini** (air) : Mme BRANCHU. — 5. Air varié pour violon, **Rode** : DURET. — 6. *LE NOZZE DI FIGARO*, **Mozart** (air) : Mme HIMM. — 7. *Ô Salutaris*, **Gossec** : NOURRIT, ÉLOY, DERIVIS. — 8. Air, **Nazolini** : Mme DURET. — 9. Fragment de symphonie en *ré* majeur, **Mozart.**

[*Moniteur*, page 676; *Courrier de l'Europe et des Spectacles*, 7 et 9 juillet.]

1812, 16 FÉVRIER. 1er EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. Air italien, **Mayer** : CŒURIOT. — 3. Concerto pour basson, **Gebauer** : HENRY. — 4. Concerto pour le violon, **Viotti** : PASDELOUP. — 5. *LA CRÉATION*, **Haydn** (oratorio, 1re partie) : Mlle CALLAULT, MM. PONCHARD et LEVASSEUR.

[*Journal de Paris; Journal des Arts.*]

1812, 23 FÉVRIER. 2e EXERCICE (LYRIQUE ET DRAMATIQUE).

1. Scènes de *PHÈDRE*, **Racine** : *Aricie*, Mlle SAINT-AUBIN; *Hippolyte*, M. RAYMOND; *Théramène*, HAMELL. — 2. *L'OBSTACLE IMPRÉVU*, **Destouches** : *Nérine*, Mlle DEMERSON; *Pasquin*, SALPÊTRE; *Crispin*, PERLET. — 3. *LES DANAÏDES*, **Salieri** (2e acte) : *Hypermnestre*, Mlle DUCHAMP; *Danaüs*, LEVASSEUR. — 4. *LE MAGNIFIQUE*, **Grétry** (scène de la Rose) : *Clémentine*, Mlle CALLAULT; 8. Fragments de *Le Magnifique*, PONCHARD; *Aldobrandin*, VIALON; *Fabiot*, CŒURIOT.

[*Journal des Arts*, etc., p. 285; *Journal de Paris.*]

1812, 1er MARS. 3e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. Air, **Zingarelli** : LEVASSEUR. — 3. Duo de piano, **Steibelt** : CAZOT et DUBOIS. — 4. *I. VIAGGIATORI FELICI*, **Chérubini** : Mlle CALLAULT, MM. PONCHARD, CHERET et LEVASSEUR. — 5. Concerto pour le violon, **Viotti** : F. PASDELOUP. — 6. *IDOMÉNÉE*, **Mozart** (scène et chœur). — 7. *L'EMBARRAS DES RICHESSES*, **Grétry** (duo) : PONCHARD et LEVASSEUR. — symphonie, **Haydn.**

[*Journal de Paris; Journal des Arts*, etc.]

1812, 8 MARS. 4e EXERCICE.

1. Ouverture d'*ANACRÉON*, **Cherubini.** — 2. Air, **Nicolini** : Mlle DUCHAMP. — 3. Concerto pour le violon, **Viotti** : JOBIN aîné. — 4. Duo, **Zingarelli** : Mlle DUCHAMP, PONCHARD. — 5. Messe à trois voix, **Cherubini** (1re partie) : Mlle CALLAULT, MM. PONCHARD et LEVASSEUR.

[*Journal de Paris; Journal des Arts*, etc., p. 367.]

1812, 15 MARS. 5e EXERCICE (LYRIQUE ET DRAMATIQUE).

1. Ouverture d'*ARMIDE*, **Gluck.** — 2. *ANDROMAQUE*, **Racine** (3e acte) : *Andromaque*, Mlle SAINT-AUBIN; *Pyrrhus*, RAIMON; *Hermione*, Mlle DUVIVIER; *Cléone*, Mlle JACOB; *Cephise*, Mlle WENZEL; *Phœnix*, DUMILATRE. — 3. *ARMIDE*, **Gluck** (2e acte) : *Armide*, Mlle DUCHAMP; *Renaud*, LECOMTE; *Hidraot*, CHERET; *Artemidore*, RIGAULT; *Coryphée*, Mlle LECLER. — 4. *L'AVARE*, **Molière** (1er acte) : *Arpagon*, HAMELL; *Laflèche*, PERLET; *Elise*, Mlle TREILLE; *Valère*, RAIMON; *Cléante*, MENJAUD. — *LE JUGEMENT DE MIDAS*, **Grétry** (2e acte) : *Apollon*, PONCHARD; *Lise*, Mlle CALLAULT; *Chloé*, Mlle LECLER; *Mopsa*, Mlle AUGUSTA; *Palemon*, LEVASSEUR; *Pan*, CHERET; *Marsias*, CŒURIOT.

[*Journal de Paris; Journal des Arts*, etc.]

1812, 22 MARS. 6e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *ROMÉO ET JULIETTE*, **Steibelt** (air) : Mlle CALLAULT. — 3. Concerto pour le hautbois, **Vogt** : L'AUTEUR. — 4. *MÉDÉE*, **Cherubini** (scène et chœur) : Mlle LECLERC, MM. PONCHARD ET LEVASSEUR. — 5. Ouverture de *DÉMOPHON*, **Vogel.** — 6. *L'AUBERGE DE BAGNÈRES*, **Catel** (air) : CŒURIOT. — 7. *OFFERTORIO*, **Jomelli.** — 8. Fragment de symphonie, **Haydn.**

[*Journal de Paris; Journal des Arts*, etc.]

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1812, 17 MAI. 14e ET DERNIER EXERCICE (LYRIQUE ET DRAMATIQUE).

1. Ouverture. — 2. *Athalie*, **Racine** (fragments) : *Athalie*, Mme Cosson; *Joas*, Mlle Florigny; *Abner*, Raimond; *Mathan*, Hamell; *Josabeth*, Mlle Saint-Aubin; *Agar*, Mlle Jacob. — 3. *Les Fourberies de Scapin*, **Molière** (2e acte) : *Scapin*, Samson; *Sylvain*, Perlet; *Argante*, Klein; *Géronte*, Hamell; *Léandre*, Raimond; *Octave*, Ponchard; *Carle*, Menjaud. — 4. *Iphigénie en Aulide*, **Gluck** (fragments) : *Iphigénie*, Mlle Callault; *Clytemnestre*, Mlle Chaumel; *Achille*, Leconte. — 5. *Le Magnifique*, **Grétry** (scène de la Rose) : *Clémentine*, Mlle Callault; *le Magnifique*, Ponchard aîné; *Aldobrandin*, Ponchard jeune; *Fabio*, Courriot.

[*Journal de Paris; Journal des Arts*, etc.]

1813, 21 FÉVRIER. 1er EXERCICE.

1. *La Création du Monde*, oratorio, **J. Haydn** (1re partie) : Mlles Paillard, Callault, Leclerc, MM. Levasseur, Leconte, Louvet. — 2. Symphonie concertante pour 2 cors, **Widerkehr** : Collin jeune, Méric. — 3. *La Création du Monde*, **J. Haydn** (2e partie) : Mlles Paillard, Callault, MM. Prévost, Ponchard (Aug.), Levasseur, Rigault.

[*Journal de Paris.*]

1813, 28 FÉVRIER. 2e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. Trio, **Fioravanti** : Mlle Wunderlich, Mlle Paillard, M. Levasseur. — 3. Solo de flûte, **Mengal** : Guillou. — 4. Air, **Fioravanti** : Levasseur. — 5. Ouverture de l'*Hôtellerie portugaise*, **Cherubini.** — 6. Air, **V. Martini** : Mlle Wunderlich. — 7. *Don Juan*, **Mozart** (sextuor) : Mlles Callault, Paillard, Leclerc, MM. Ponchard, Chéret, Levasseur. — 8. Symphonie, **Haydn** (fragment).

1813, 7 MARS. 3e EXERCICE (LYRIQUE ET DRAMATIQUE).

1. Ouverture de *Gabrielle d'Estrées*, **Méhul.** — 2. *Cinna*, **Corneille** (1er acte) : *Émilie*, Mlle Duvivier; *Fulvie*, Mlle Jacob; *Cinna*, Raimond; *Évandre*, Caron. — 3. Ouverture de l'*Auberge de Bagnères*, **Catel.** — 4. *L'Obstacle imprévu*, **Destouches** (fragments) : *Julie*, Mlle Conillat; *Nerine*, Mlle Thenard; *Pasquin*, Samson; *Crispin*, Perlet. — 5. *Tarare*, **Salieri** (1er acte) : *Atar*, Levasseur; *Tarare*, Rigault; *Calpigi*, Leconte; *Urson*, Prévost; *Altamort*, Chéret.

[*Journal de Paris.*]

1813, 14 MARS. 4e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Le Crescendo*, **Cherubini** (duo) : Levasseur, Rigault. — 3. Concerto pour le violon, **Viotti** : Fontaine. — 4. *Les Aubergistes de qualité*, **Catel** (air et final) : Leconte, Mlles Callault, Paillard et Chaumel, MM. Rigault, Aug. Ponchard, Levasseur, Chéret et Louvet. — 5. Ouverture de *la Flûte enchantée*, **Mozart.** — 6. *Roland*, **Piccinni** (air) : Mlle Paillard. — 7. *Le Mariage secret*, **Cimarosa** (trio) : Mlles Callault, Paillard et Chaumel. — Fragments de symphonie, **Haydn.**

[*Journal de Paris.*]

1813, 21 MARS. 5e EXERCICE (LYRIQUE ET DRAMATIQUE).

1. Ouverture de *Montano et Stephanie*, **Berton.** — 2. *Iphigénie en Aulide*, **Racine** (2e acte) : *Iphigénie*, Mlle Saint-Aubin; *Eriphile*, Mlle Duvivier; *Clytemnestre*, Mme Cosson; *Doris*, Mlle Jacob; *Agamemnon*, Bernard; *Achille*, Raimond. — 3. Ouverture de *Camille*, **Paer.** — 4. *L'Avare*, **Molière** (fragments du 2e acte) : *Harpagon*, Hamell; *Frosine*, Mlle Saint-Aubin; *La Flèche*, Samson. — 4. *Les Danaïdes*, **Salieri** (4e acte) : *Danaüs*, Levasseur; *Hypermnestre*, Mlle Callault; *Lyncée*, Rigault. — 5. *Les Fourberies de Scapin*, **Molière** (2e acte) : *Scapin*, Perlet; *Silvestre*, Samson; *Géronte*, Hamell; *Argante*, Klein; *Léandre*, Raimond; *Octave*, David; *Carle*, Menjaud.

[*Journal de Paris.*]

1813, 28 MARS. 6e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. Duo, **Fioravanti** : Mlles Wunderlich et Leclerc. — 3. Concerto pour le violon, **Viotti** : Pasdeloup. — 4. *Élisa* (final du 1er acte), **Cherubini** : Mlles Callault et Paillard, MM. Rigault, Louvet et Chéret. — 5. Ouverture d'*Ara-*

CRÉON, **Cherubini.** — 6. Air, **Mayer** : Mlle WUNDERLICH. — 7. *LES ARTISTES PAR OCCASION*, **Catel** (trio) : RIGAULT, LECOMTE et LEVASSEUR. — 8. Fragment de symphonie, **Haydn.**

1813, 4 AVRIL. 7e EXERCICE (LYRIQUE ET DRAMATIQUE).

1. Ouverture de *MÉDÉE*, **Cherubini.** — 2. *LES HORACES*, **Corneille** (2e acte) : *Horace*, BERNARD ERIC; *Curiace*, RAIMOND; *Camille*, Mlle DUVIEUX; *Sabine*, Mme COSSON; *Flavian*, DAVID. — 3. Ouverture du *MARIAGE DE FIGARO*, **Mozart.** — 4. *AMPHITRION*, **Molière** (scènes) : *Sosie*, PERLET; *Mercure*, SAMSON. — 5. *ŒDIPE*, **Sacchini** (fragments) : *Antigone*, Mlle CALLAULT; *Polynice*, LECOMTE; *Œdipe*, LEVASSEUR. — 6. *LE BARBIER DE SÉVILLE*, **Beaumarchais** (3e acte) : *Bartolo*, HAMELL; *Figaro*, SAMSON; *Rosine*, Mlle CALLAULT; *Almaviva*, RAIMOND; *Basile*, PERLET.

[*Journal de Paris.*]

1813, 11 AVRIL*. 8e EXERCICE.

1. Symphonie, **Mozart.** — 2. *Ô SALUTARIS*, **Gossec** : LECOMTE, RIGAULT et LEVASSEUR. — 3. Concerto de violon, **Viotti** : JOBIN, aîné. — 4. *L'AUBERGE DE BUCHÈRES*, **Catel** (final) : Mlles WUNDERLICH, LECLER, PAILLARD, AUGUSTA et DUBARE, MM. RIGAULT, LECOMTE, CHÉRET et LAVASSEUR. — 5. Ouverture de *MÉDÉE*, **Cherubini.** — 6. Air, **Nicolini** : Mlle LECLER. — 7. *ATHALIE*, **Gossec** (chœur et marche). — 8. Fragment de symphonie, **Haydn.**

[*Journal de Paris.*]

1813, 18 AVRIL*. 9e EXERCICE.

1. Trio sur la *MORT D'HAYDN*, **Cherubini** : Mlle PAILLARD, MM. RIGAULT et LECOMTE. — 2. Concerto de violon, **Kreutzer** : ARMAND (Joseph). — 3. *LES BAYADÈRES*, **Catel** (air) : RIGAULT. — 4. Symphonie, **Haydn.** — 5. Duo, **Cimarosa** : Mlles PAILLARD et WUNDERLICH. — 6. Offertorio, **Jomelli.** — 7. Fragment de symphonie, **Haydn.**

[*Journal de Paris.*]

1813, 25 AVRIL*. EXERCICE DRAMATIQUE.

1. Ouverture, **Schneitzhoeffer.** — 2. *BAJAZET*, **Racine** (4e acte) : *Atalide*, Mlle SAINT-AUBIN; *Zaïre*, Mlle WENZEL; *Roxane*, Mlle DUVIEUX; *Zatime*, Mlle JACOB; *Acomat*, DAVID. — 3. *LES ARTISTES PAR OCCASION*, **Catel** (ouverture). — 4. *TARTUFE*, **Molière** (2e acte) : *Orgon*, HAMELL; *Dorine*, Mlle THÉNARD; *Valère*, RAIMOND; *Marinette*, Mlle CONILLAT. — 5. *TARARE*, **Salieri** (1er acte) : *Atar*, LEVASSEUR; *Tarare*, RIGAULT; *Calpigi*, LECOMTE; *Urson*, PRÉVOST; *Altamor*, CHÉRET. — 6. *DÉMOCRITE*, **Regnard** (fragment) : *Strabon*, PERLET; *Clonthis*, Mlle THÉNARD.

[*Journal de Paris.*]

1813, 2 MAI. 11e EXERCICE.

1. Symphonie, **Beethoven.** — 2. Air, **Giordanello** : Mlle PAILLARD. — 3. Solo de hautbois, **Vogt** : L'AUTEUR. — 4. *LE MARIAGE DE FIGARO*, **Mozart** (air) : LEVASSEUR. — 5. Ouverture de *JEUX DE PARIS*, **Boieldieu.** — 6. *LE MARIAGE SECRET*, **Cimarosa** (trio) : Mlles WUNDERLICH, PAILLARD et CHAUMEL. — 7. Concerto de violon, **Rode** : DE SAUZAY. — 8. *LES DEUX JOURNÉES*, **Cherubini** (final) : Mlles PAILLARD et LECLER, MM. LECOMTE, RIGAULT, CHÉRET et LEVASSEUR. — 9. Fragment de symphonie, **Haydn.**

[*Journal de Paris.*]

1813, 9 MAI*. EXERCICE DRAMATIQUE.

1. Ouverture d'*IPHIGÉNIE EN AULIDE*, **Gluck.** — 2. *MITHRIDATE* (1er acte), **Racine** : *Pharnace*, ERIC BERNARD; *Monime*, Mlle SAINT-AUBIN; *Xiphares*, RAIMON; *Phædime*, Mlle WENZEL; *Arbate*, DAVID. — 3. *IPHIGÉNIE EN AULIDE*, **Gluck** (fragment) : *Iphigénie*, Mlle CALLAULT; *Clytemnestre*, Mlle CHAUMEL; *Achille*, LECOMTE. — 4. *L'ÉCOLE DES MARIS*, **Molière** (2e acte) : *Valère*, RAIMON; *Ergaste*, SAMSON; *Sganarelle*, HAMELL; *Isabelle*, Mlle SAINT-AUBIN. — 5. *LE MAGNIFIQUE*, **Grétry** (scène du Quart d'heure) : *Clémentine*, Mlle CALLAULT; *le Magnifique*, PONCHARD; *Aldebrandin*, RIGAULT; *Fabio*, PONCHARD (Auguste). — 6. *LES TROIS FRÈRES RIVAUX*, **Lafon** : *M. Philidor*, HAMELL; *Mme Philidor*, Mme COSSON; *Angélique*, Mlle COLLAT; *Merlin*, PERLET; *le marquis Lisimon*, RAIMON; *le comte Lisimon*, CARREL; *le chevalier Lisimon*, PONCHARD; *la Ronce*, MENJAUD.

[*Journal de Paris.*]

1813, 16 MAI. 13e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. *Les Aubergistes de qualité*, **Catel** (air) : Mme Boulanger. — 3. Concerto pour le cor, **Collin jeune** : L'Auteur. — 4. *Pirro*, **Paisiello** : Mlle Wunderlich, M. Ponchard. — 5. Ouverture du *Jeune Henri*, **Méhul.** — 6. Air, **Nicolini** : Mme Boulanger, avec accompagnement de cor anglais par Vogt. — 7. Concerto de violon, **Viotti** : Vidal. — 8. *Viaggiatori felici*, **Cherubini** (quartetto) : Mme Boulanger, MM. Rigault, Chéret et Levasseur. — 9. Fragment de symphonie, **Haydn.**

1814, 10 AVRIL. 1er EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. Air, **Andreozzi** : Lecomte. — 3. Concerto pour le violon, **Baillot** : Wiele. — 4. Duo, **Nasolini** : Mlle Paillard, M. Lecomte. — 5. Ouverture du *Jeune Henri*, **Méhul.** — 6. Air, **Cimarosa** : Mlle Paillard. — 7. *Les Artistes par occasion*, **Catel** (trio) : Rigault, Lecomte et Levasseur. — 8. Fragment de symphonie, **Haydn.**

[*Journal de Paris.*]

1814, 17 AVRIL. 2e EXERCICE.

1. Chant sur la mort d'Haydn, **Cherubini** : Mlle Paillard; MM. Lecomte et Begrez. — 2. Airs russes variés pour violoncelle, **Romberg** : Norblin. — 3. Air, **Portogallo** : Begrez. — 4. Quintette pour flûte, clarinette, hautbois, cor et basson, **Reicha** : Guillou, Péchignier, Vogt, Colin jeune et Henri. — 5. Air des *Nozze di Figaro*, **Mozart** : Levasseur. — 6. Symphonie en ré, **Mozart.** — 7. Fragments de *Matrimonio segreto*, **Cimarosa**, duo : Lecomte et Levasseur; trio : Mlles Paillard, Leclerc et Chaumel. — 8. Fragments de Symphonie en *ré*, **Haydn.** — 9. Airs, *Vive Henri IV*, *Charmante Gabrielle* : Lecomte, Begrez et Levasseur.

[*Journal de Paris.*]

1814, 24 AVRIL*. 3e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. Air de *Joseph*, **Méhul** : Rigault. — 3. Concerto de violon, **Rode** : Jorin. — *Finissa*, **Cherubini** (trio) : Mlle Paillard, Leclerc, Lecomte. — 5. Ouverture de *l'Hôtellerie portugaise*, **Cherubini.** — 6. Trio sur le chant *Charmante Gabrielle*, **Gossec**, paroles de Coupigny : Rigault, Lecomte et Levasseur. — 7. *Ariodant*, **Méhul** (air) : Mlle Leclerc. — 8. *Henri IV à Gabrielle*, **Garat**, paroles de Coupigny : Lecomte. — 9. Chœur et serment d'*Athalie*, **Gossec.**

1814, 11 MAI. 4e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn.** — 2. Air, **Cimarosa** : Mlle Paillard. — 3. Concertante pour flûte, hautbois, cor et basson, **Devienne** : Guillou, Vogt, Colin aîné et Henri. — 4. *Le Mont-Saint-Bernard*, **Cherubini** ; chœur : Coryphée, Louvet. — 5. Concerto, **Viotti** : Habeneck aîné. — 6. Air, **Andreozzi** : Lecomte. — 7. Ouverture du *Jeune Henri*, **Méhul.** — 8. *Le Mariage secret*, **Cimarosa** (trio) : Mlles Paillard, Leclerc, Chaumel. — 9. Ouverture, **Boieldieu.**

[*Journal de Paris.*]

1814, 15 MAI. 5e EXERCICE.

1. Chant sur la mort d'Haydn, **Cherubini** : Mlle Paillard, MM. Lecomte et Levasseur. — 2. Air, **Portogallo** : Begrez. — 3. Concerto pour le violon, **Rode** : Vidal. — 4. *Le Mariage secret*, **Cimarosa** (duo) : Mlle Paillard, M. Levasseur. — 5. Symphonie, **Haydn.** — 6. *Ariane*, **Edelmann** (air) : Mlle Paillard. — 7. Ouverture de *la Flûte enchantée*, **Mozart.** — 8. Offertoire, **Jomelli.**

1814, 22 MAI. 6e EXERCICE.

.....

1814, 3 JUIN. 7e EXERCICE.

1. Ouverture d'*Anacréon*, **Cherubini.** — 2. *Telemaco* (air) : Mlle Paillard. — 3. Quintette, **Portogallo.** — 4. Solo de flûte : Guillou. — 5. Airs, *Vive Henri IV* et *Charmante Gabrielle* : Habeneck. — 6. *La Création* (1re partie), **Haydn.**

1814, 7 JUILLET — CONCERT EXTRAORDINAIRE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. Air de *Jéricho* (oratorio), **Mozart** : Mme Boulanger. — 3. Ouv. et trio de *Faniska*, **Cherubini** : Mlles Pallard, Leclerc; M. Louvet. — 4. Air, **Nicolini** : Mlle Boulanger, cor anglais : Vogt. — 5. *Don Juan*, **Mozart** (sextuor) : Mlles Pallard, Leclerc, Chamel; MM. Lecomte, Carrette, Levasseur. — 6. Symphonie (fragment), **Haydn**.

[*Journal de Paris.*]

1814, 21 JUILLET.

1. Symphonie, **Beethoven**. — 2. *Renaud*, **Sacchini** (air) : Mme Branchu. — 3. Solo de clarinette, **Dacosta** : L'Auteur. — 4. Duo, **Farinelli** : Mlle Pallard, M. Levasseur. — 5. Ouverture, **Méhul**. — 6. Air italien, **Piccinni** : Mme Branchu. — *Don Juan*, **Mozart** (sextuor) : Mlles Pallard, Leclerc et Chaumel; MM. Lecomte, Carrette et Levasseur. — 8. Fragment de symphonie, **Haydn**.

[*Journal de Paris.*]

1814, 28 JUILLET.

1. Symphonie, **Mozart**. — 2. Air, **Weigl** : Mlle Albert. — 3. Concerto pour violon, **Viotti** : J. Habeneck. — 4. Duo, **Mozart** : Mme Albert, M. Ponchard aîné. — 5. Ouverture de *Prométhée*, **Beethoven**. — 6. Air, **Mozart** : Mme Albert. — 7. *Les Deux Journées*, **Cherubini** (final du 1er acte) : Mlles Pallard et Leclerc; MM. Ponchard aîné, Ponchard jeune, Louvet et Levasseur. — 8. Fragment de symphonie, **Haydn**.

1815, 15 AVRIL. — 1er EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *La Création*, **Haydn** (air) : Begrez. — 3. Trio sur la mort d'Haydn, **Cherubini**. — 4. Concerto pour cor, **Mengal aîné** : Mengal jeune. — 5. Ouverture de *L'Irato*, **Méhul**. — 6. *Iphigénie en Aulide*, **Glück** (scène) : Mlles Lallé et Pallard; M. Rigault. — 7. *Le Joueur*, **Regnard** (scènes).

1815, 11 JUIN. — 3e EXERCICE.

.....

1817, 10 NOVEMBRE*.

1. Ouverture des *Mystères d'Isis*, **Mozart**. — 2. *Armide*, **Gluck** (1er acte) : *Armide*, Mlle Kaiffer; *Hidraot*, Pouillet; *Sidonie*, Mlle Tellier; *Phénice*, Mlle Cellier. — 3. *Tartuffe*, **Molière** (2e acte) : *Marianne*, Mlle Callaut; *Dorine*, Mlle Fizelier; *Orgon*, Cossard; *Valère*, Remi. — 4. *La Fausse Magie*, **Grétry** (air) : Mlle Caroline. — 5. *La Création*, **Haydn** (air) : Lalande. — 6. Fragment d'une symphonie concertante pour 2 violons, **Kreutzer** : Barbereau et Claudel. — 7. *Andromaque*, **Grétry** (fragment) : *Andromaque*, Mlle Chartos; *Hermione*, Mlle Duterte; *Céphise* et *Cléone*, Mlle Chevallier; *Oreste*, Ariste Bernier; *Pyrrhus*, Desroches; *Phœnice* et *Pilade*, Provost. — 8. *Dardanus*, **Rameau** (air : *Jours heureux*) : Trévaux. — 9. *Sémiramide*, **Portogallo** : (air) Mlle Dhaubonneau. — 10. *Zémire et Azor*, **Grétry** (air de *la Fauvette*) : Mlle Haudard.

1818, 8 SEPTEMBRE*.

1. Symphonie en *sol* mineur, **Mozart**. — 2. *Didon*, **Piccinni** (air *Ah! que je fus bien inspirée*) : Mlle Tellier. — 3. Scène du *Rossignol*, **Lebrun** : Mlle Caroline Lept, avec accompagnement de flûte par Roger. — 4. *Didon*, **Piccinni** (scènes du 1er acte) : Mme Sainville, M. Pouillet. — 5. *Orphée*, **Gluck** (scène du 2e acte) : Peronnet, chœur; accompagnement de harpe : Prumier. — 6. Ouverture de *la Vestale*, **Spontini**. — 7. *La Vestale* (1er acte, jusqu'à la scène du Triomphe, et 2e acte) : *Licinius*, Dupont; *Cinna*, Multzer; *le Grand Prêtre*, Pouillet; *la Vestale*, Mlle Kaiffer; *la Grande Vestale*, Mlle Dussart; chœurs; solo de cor : Méric.

[Arch. Nat. o'1801.]

1819, 21 MARS*. — 1er EXERCICE.

1. Ouverture en *ut* mineur, **Édouard Roger**. — 2. *Les Horaces*, **Salieri** (fragment du 3e acte); *Sabine*, Mlle Chevalier; *Camille*, Mlle Desprez; *Julie*, Mlle Vigeet; *le vieil Horace*, Renaud. — 3. Symphonie et menuet, **Bontempo**. — 4. *Iphigénie en*

Alceste, **Gluck** (fragments des 4e et 5e actes) : *Iphigénie*, Mlle Verneuil ; *Achille*, Dérigoury ; *Agamemnon*, Renaud. — 5. Concerto en si mineur. **Viotti** : Gérard. — 6. *L'Avare*, **Molière** (2e acte) : *Frosine*, Mlle Fizelier ; *Harpagon*, Cossard. — 7. Symphonie en ut majeur, **Beethoven**. — 8. *Andromaque*, **Grétry** (fragment du 2e acte) : *Oreste*, Legier ; *Hermione*, Mlle Desprez ; *Cléone*, Viguier. — 9. Finale de symphonie, **Beethoven**. — 10. *Le Malade imaginaire*, **Molière** (fragment du 1er acte) : *Angélique*, Mlle Valette ; *Toinette*, Mlle Castro ; *Argan*, Cossard.

1819, 4 avril*. 2e exercice.

1. Ouverture de *l'Hôtellerie portugaise*, **Cherubini**. — 2. *Stabat Mater*, **Pergolèse** : *Stabat*, Mlles Bones, Lemaire ; *Quæ maerebat*, Mlle Bones ; *Vidit suum*, Mlle Tellier. — 3. Solo de cor, **Dauprat** : Méric. — 4. *Pater noster*, chœur à 4 voix et grand orchestre, **Cherubini**. — 5. Concerto de piano, **Zimmermann** : Petit. — 6. *La Prise de Jéricho*, **Mozart** (air) : Mlle Caroline Lept. — 7. *Nephtali*, **Blangini** (duo) : Duverroy, Mlle Rohen. — 8. *La Création* : **Haydn**. *La Terre et le Ciel* (chœur).

1821, 18 mars*. 1er exercice.

1. Symphonie en mi ♭, **Haydn**. — 2. *Saül*, **Paesiello** (air) : Gustave Blès. — 3. Solo de violoncelle, **Baudiot** : Marcou. — 4. *Alceste* : (Air *Grand Dieu, du destin*), **Gluck** : Mlle Henocque. — 5. Symphonie concertante pour flûte, hautbois, cor et basson, **Devienne** : Dalmont, Vinit, Gallay, Gérold. — 6. Ouverture de *Sémiramis*, **Catel**. — 7. *Les Abencérages*, **Cherubini** (air) : Andrade. — 8. *Le Charme de la Voix*, **Berton** (air) : Mlle Dubois. — 9. Finale, **Haydn**.

1821, 25 mars*. 2e exercice.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *L'Amant sourd*, **Monvel** : *Morinzor*, Georges ; *Montalais*, Dubois ; *Depienne*, Émile ; *Saint-Germain*, Lemelle ; *Madame Martignes*, Mlle Mante ; *Madame Sancerre*, Mlle Durand. — 3. Symphonie, **Haydn**. — 4. *Amphytrion*, **Molière** : *Mercure*, Lemelle ; *la Nuit*, Mlle Brohan ; *Amphytrion*, Georges ; *Jupiter*, Anglaire ; *Sosie*, Villeneuve ; *Argatiphontidas*, Claverie ; *Naceratos*, Désiré Vallet ; *Alcmène*, Mlle Mante ; *Cleanthis*, Mlle Roux.

1821, 8 avril*. 3e exercice.

1. *Esther*, **Racine**, musique de **Perne** : *Assuérus*, Delavosse ; *Aman*, Vaillant ; *Mardochée*, Georges ; *Hydaspe*, Dubroca ; *Asaph*, Anglaire ; *Esther*, Mlle Bourbier ; *Zarès*, Mlle Perrin ; *Élise*, Mlle Olivier ; *Thamar*, Mlle Ferrière. — 1er acte : *Ma sœur quelle voix* (chœur) ; *Déplorable Sion* (récitatif), Mlle Hésoque ; *O rives du Jourdain* (chœur) ; *Pleurons et gémissons* (air), Mlle Nez ; *Hélas ! si jeune encore* (air), Desprézaux. — 2e acte : *Un moment a changé* (récitatif), *Tel qu'un ruisseau* (air), Mlle Hésoque ; *Malheureux, vous qui quitte* : (chœur) ; *Dieu d'Israël* (air), Mlle Nez ; *Dieux impuissants* (chœur) ; *Que ma bouche et mon cœur* (air), Mlles Colombelle ; *Heureux* (chœur). — 3e acte : *Que le peuple est heureux* (air), Mlles Maillard ; *Détourne, roi puissant* (chœur) ; *Dieu fait triompher l'innocence* (chœur final).

1821, 27 mai*. 4e exercice.

1. Symphonie, **Mozart**. — 2. *L'Oracle*, **Sainte-Foix** : *La fée*, Mlle Brohan ; *Lucinde*, Mlle Bourgoin ; *Alcindor*, Mlle Simonis ; *la Statue dansante*, Mlle Olivier cadette. — 3. Symphonie, **Mozart**. — 4. *Les Folies amoureuses*, **Regnard** : *Éraste*, Dubois ; *Crispin*, Dufour ; *Albert*, Lacase ; *Agathe*, Mlle Bourbier ; *Lisette*, Mlle Brohan.

1821, 17 juin*. 5e exercice.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. *Tamerlan*, **Winter** (air) : Gustave Blès. — 3. Concerto de basson, **Stumpf** : Reichanns. — 4. *Le Concert interrompu*, **Berton** (air) : Derancourt. — 5. Air varié pour le violon, **Rode** : Clavel. — 6. Trio de cors, **Dauprat** : Baneux, Hivart et Boussot. — 7. Scènes de *Sophonisbe*, **Rifaut** (paroles de **Vieillard**) : Mlle Maillard.

1821, 8 juillet*. 6e exercice.

1. Symphonie, **Pemi**. — 2. *L'Épreuve nouvelle*, **Marivaux** : *Lucidor*, Georges ; *Frontin*, Villeneuve ; *Blaise*, Dufour ; *Mme Argante*, Mlle Mélanie ; *Angélique*, Mlle Bourgoin ; *Lisette*, Mlle Brohan. — 3. *Les Fourberies de Scapin*, **Molière** : *Argante*,

LAGARDE; *Géronte*, BRASSEUX; *Octave*, DUBOIS; *Léandre*, DUBROCA; *Scapin*, DUPOUR; *Silvestre*, VILLENEUVE; *Carle*, MARIUS; *Zerbinette*, Mlle BRODAS; *Hyacinthe*, Mlle BOURGOIN; *la Nourrice*, Mlle MÉLANIE.

1823, 2 MARS*. 1er EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. Air de *LA CRÉATION*, **Haydn** : HINNERINDT. — 3. Quintette d'instruments à vent, **Reicha** : ROBIN (flûte), VISIT (hautbois), BUTEUX (clarinette), MÉRIC (cor), TESTARD (basson). — 4. Duo, **Paer** : Mlles BLONDEAU et BUFFARDIN. — 5. Air varié pour deux violoncelles, **Baudiot** : MERCADIER et MARÉ. — 6. Ouverture de *LA FLÛTE ENCHANTÉE*, **Mozart**. — 7. Air de *JEANNE D'ARC*, **Caraffa** : Mlle Nelia MAILLARD. — 8. Concerto de violon (lettre B), **Viotti** : BATTE. — 9. *LES ARTISTES PAR OCCASION*, **Catel** (trio) : ANDRIEU, PRÉVOT et HINNERINDT. — 10. Fragment de symphonie, **Haydn**.

1823, 9 MARS*. 2e EXERCICE (LYRIQUE ET DRAMATIQUE).

1. Ouverture de *MONTANO ET STEPHANIE*, **Berton**. — 2. *IPHIGÉNIE EN AULIDE*, **Racine** (3e acte et partie du 4e) : *Agamemnon*, HENRI; *Achille*, LEBRUN; *Arcas*, LEROUX; *Clytemnestre*, Mlle DUPOND; *Iphigénie*, Mlle SIMONIN; *Éryphile*, Mlle GROMEZ. — 3. Duo pour violon et violoncelle, **Bohrer** : TILMANT et ROUSSELOT. — 4. *LES FOURBERIES DE SCAPIN*, **Molière** (fragments) : *Scapin*, VILLENEUVE; *Géronte*, JURET; *Léandre*, DUBROCA; *Octave*, DUBOIS; *Carle*, ALEXANDRE. — 5. Symphonie (menuet). — 6. *TARTUFE*, **Molière** (2e acte) : *Orgon*, JURET; *Valère*, ÉMILE; *Marianne*, Mlle SIMONIN; *Dorine*, Mlle LONGUIRON. — 7. Fragment d'une symphonie (dernier morceau).

1823, 16 MARS*. 3e EXERCICE.

1. Symphonie (*sol* mineur), **Mozart**. — 2. *EMMA*, **Auber** (trio) : Mlles FRÉMONT, MELNO et M. PRÉVOT. — 3. Symphonie concertante pour deux cors, **Lindpaintner** : JACQUIN et MEIFRED. — 4. *ARMIDE*, **Gluck** : 1e Sommeil de Renaud : LAFONT, 2e chœur à quatre voix : Mlle LEBRUN, MM. THIAN, BOUCARD et SERDA. — 5. Rondo pour piano (à quatre mains), **Czerny** : ALKAN (8 ans) et DÉZAIZE. — 6. Ouverture du *JEUNE HENRI*, **Méhul**. — 7. Air, **Rossini** : Mlle COLOMBELLE. — 8. Concerto de violon, **Kreutzer** : TOLBECQUE, 2e. — 9. Fragment d'une symphonie, **Haydn** (n° 26 du 2e recueil).

1823, 13 AVRIL*. 4e EXERCICE.

1. Symphonie, **Haydn** (n° 17 du 1er recueil, partition n° 55). — 2. *FERNAND CORTEZ*, **Spontini** (trio du 1er acte, *Que nos derniers accents*) : ANDRIEU, PRÉVOT et HINNERINDT. — 3. Symphonie concertante, **Tulou** : DALMONT (flûte), VISIT (hautbois), ROUSSELOT (cor), et TESTARD (basson). — 4. *IPHIGÉNIE EN AULIDE*, **Gluck** : air, *Cruelle, non jamais*, LAFONT; duo, *Ne doutez jamais*, Mlle LEBRUN, M. LAFONT. — 5. Ouverture de *SÉMIRAMIS*, **Catel**. — 6. Air, **Pacini** : Mlle BLONDEAU. — 7. Concerto de violon, **Viotti** (lettre D) : GIRARD. — 8. Fragment d'une symphonie, **Haydn** (menuet; n° 20 du 1er recueil).

1823, 20 AVRIL*. 5e EXERCICE (LYRIQUE ET DRAMATIQUE).

1. Ouverture de *JEAN DE PARIS*, **Boieldieu**. — 2. *CINNA*, **Corneille** (5e acte) : *Auguste*, HENRY; *Cinna*, RIBAUPIERRE; *Émilie*, Mlle DUPOND; *Maxime*, DUBROCA. — 3. Fragment de symphonie, **Haydn** (menuet, n° 4 du 1er recueil). — 4. *LE MISANTHROPE*, **Molière** (1er acte) : *Alceste*, DELAFOSSE; *Philinte*, RIBAUPIERRE; *Oronte*, ÉMILE. — 5. Air varié pour clarinette, **Brod aîné** : BUTEUX. — 6. *LE MENTEUR*, **Corneille** (fragment du 4e acte) : *Dorante*, DUBROCA; *Géronte père*, HENRY. — 7. Fragment de symphonie, **Haydn** (menuet, n° 5 du 1er recueil). — 8. *LES FOLIES AMOUREUSES*, **Regnard** (fragment) : *Lisette*, Mlle DAVESNE; *Agathe*, Mlle LAIGNELET; *Albert*, JURET. — 9. Fragment de symphonie, **Haydn** (menuet, n° 6 du 1er recueil).

1823, 27 AVRIL*. 6e EXERCICE (LYRIQUE ET DRAMATIQUE).

1. Ouverture de *MARIE DE MONTALBAN*, **Winter**. — 2. *ZAÏRE*, **Voltaire** (3e acte) : *Zaïre*, Mlle SIMONIN; *Orosmane*, RIBAUPIERRE; *Nérestan*, DUBROCA; *Corasmin*, LEROUX. — 3. Fragment de symphonie, **Haydn** (menuet, n° 3 du 1er recueil). — 4. *LE MISANTHROPE*, **Molière** (fragment) : *Alceste*, DELAFOSSE; *Philinte*, RIBAUPIERRE; *Acaste*, ÉMILE; *Clitandre*, DUBROCA; *L'Exempt*, ROUX; *Célimène*, Mlle MANTE; *Arsinoé*, Mlle BOULANGE; *Élionte*, Mlle LAIGNELET. — 5. Fragment de symphonie, **Haydn** (menuet, n° 8 du 1er recueil). — 6. *L'ÉCOLE DES FEMMES*, **Molière** (fragment) : *Arnolphe*, JURET; *Agnès*, Mlle ANTONIN. — 7. Quatuor pour quatre cors, **Dauprat** : BANEUX, GALLAY, MEIFRED et ROUSSELOT. — 8. *LES FEMMES SAVANTES*, **Molière** (1er acte) : *Clitandre*, DE-

LAFOSSE; *Armande*, Mlle MANTE; *Henriette*, Mlle GROMEZ. — 9. Fragment d'une symphonie, **Haydn** (menuet, n° 10 du 1er recueil). — 10. *LE BARBIER DE SÉVILLE*, **Beaumarchais** (fragment) : *Almaviva*, DELAFOSSE; *Bartholo*, JURET; *Figaro*, NESTOR; *Rosine*, Mlle LAIGNELET. — 11. Fragment d'une symphonie, **Haydn** (menuet, n° 14 du 1er recueil).

1824, 25 AVRIL*. 1er EXERCICE.

1. Nouvelle ouverture, *FIDELIO*, **Beethoven**. — 2. *LES MYSTÈRES D'ISIS*, **Mozart** (air, *Dans un séjour tranquille*) : SERDÀ. — 3. Duo pour cors, **Dauprat** : GALLAY et ROUSSELOT. — 4. Air, **Rossini** : Mlle LEBRUN. — 5. Air varié pour flûte, **Becquié** : L'AUTEUR. — 6. Chœur de *BLANCHE DE PROVENCE*, **Cherubini**. — 7. Symphonie, **Haydn** (n° 31 du 2e recueil, n° 45 des partitions). — Air, **Rossini** (cavatine du 1e acte du *BARBIER DE SÉVILLE*) : Mlle MAILLARD. — 8. Air varié pour violon, **Baillot** : JUPIN. — 10. Fragment de symphonie, **Haydn**.

1824, 2 MAI*. 2e EXERCICE (LYRIQUE ET DRAMATIQUE).

1. Ouverture du *MARIAGE DE FIGARO*, **Mozart**. — 2. *BRITANNICUS*, **Racine** (fragment) : *Néron*, BEAUVALLET; *Narcisse*, LEROUX; *Brutus*, JOURDAIN; *Junie*, Mlle GROMEZ. — 3. Fragment de symphonie. — 4. *L'ÉCOLE DES FEMMES*, **Molière** (scène) : *Arnolphe*, BAUDIN; *Agnès*, Mlle LAIGNELET. — 5. *ŒDIPE*, **Sacchini** (scène du 2e acte) : *Œdipe*, SERDA; *Antigone*, Mlle FREMONT. — 6. Fragment de symphonie. — 7. *LES FEMMES SAVANTES*, **Molière** (scène du 1er acte) : *Clitandre*, LAMY; *Armande*, Mlle SERRE; *Henriette*, Mlle ANTONIN. — 8. Fragment de symphonie. — 9. *LE MISANTHROPE*, **Molière** (scène du 2e acte) : *Célimène*, Mlle SERRE; *Arsinoé*, Mlle MULLER. — 10. Fragment de symphonie.

1824, 9 MAI*. 3e ET DERNIER EXERCICE.

1. Symphonie (n° 37, 2e recueil, n° 6 des partitions), **Mozart**. — 2. *FERNAND CORTEZ*, **Spontini** (air : *Hélas, il n'est plus!*) : Mlle ROCOPLAN. — 3. Concerto de violoncelle (1er morceau du 6e concerto), **Duport** : MERCADIER. — 4. Air, **Blangini** : Mlle DORUS. — 5. Fantaisie concertante pour hautbois et basson, **Brod aîné** : L'AUTEUR et REICHMANN. — 6. *IDOMÉNÉE*, **Mozart** (chœur) : ANDRIEU, ROUX et les chœurs. — 7. Ouverture du *JEUNE HENRI*, **Méhul**. — 8. *LE CHARME DE LA VOIX*, **Berton** (air : *O toi qui me trahir*) : Mlle FREMONT. — 9. Concerto de violon (10e), **Kreutzer** : TILMANT. — 10. Chœur de *BLANCHE DE PROVENCE*, **Cherubini** (demandé). — 11. Fragment de symphonie.

1839, 19 FÉVRIER*. (PETITE SALLE.)

1. *X.....* : *Laure*, Mlle DUFLOT; *Florimond*, CRESSON D'ORVAL; *Armand*, CARLOT. — 2. *LE CHALET*, **Adam** : *Betly*, Mlle LOVIE, *Max*, CRESSON D'ORVAL; *Daniel*, CARLOT.

1839, 31 OCTOBRE*. (PETITE SALLE.)

1. *LE DOMINO NOIR*, **Auber** (1er acte) : *Angèle*, Mlle DESCOT; *Brigitte*, Mlle TREMBLAY; *Horace*, CARLOT; *Juliano*, BOULO; *Lord Etford*, LAURENT. — 2. *L'AMBASSADRICE*, **Auber** (1er acte) : *Henriette*, Mlle DESCOT; *Charlotte*, Mlle TREMBLAY; Mme *Barneck*, Mlle BIGAR; *le Duc*, SAINTE-FOY; *Bénédit*, BOULO; *le Directeur*, LAURENT; *un Valet*, TEYSSÈRE.

1840, 14 MAI*. (PETITE SALLE.)

1. *LES ÉTOURDIS*, **Andrieux** : *Daiglemont oncle*, MAURANT; *Daiglemont neveu*, MURIÉ; *Foleville*, LEROUX; *Deschamps*, RICHÉ; *Michel*, BELLET; *Jourdain*, GUILLERMET; *Julie*, Mlle DENGIN; *l'Hôtesse*, Mlle BEIGBEDER. — 2. *ŒDIPE*, **Voltaire** (4e acte) : *Jocaste*, Mlle BEIGBEDER; *Œdipe*, RIGAUT; *Phorbas*, MAURANT; *Dimas*, BARON.

1840, 30 MAI*. (PETITE SALLE.)

1. *LE MARI ET L'AMANT*, **Vial** : *Saint-Léger*, LEROUX; *l'Amant*, MURIÉ; Mme *Saint-Léger*, Mlle DENAIN; *Lisette*, Mlle BRONAN; *Frontin*, RICHÉ; *Motus*, BELLET. — 2. *LE CHALET*, **Adam** : *Max*, PLANQUE; *Daniel*, CARLOT; *Betly*, Mlle LOVIE.

1841, 30 JANVIER*. 1er EXERCICE (PETITE SALLE.)

1. *Le Distrait*, **Regnard** : *Léandre*, Leroux; *le Chevalier*, Munié; *Carlin*, Bellevaut; *Valère*, Maubant; *un laquais*, Demonts; *Clarisse*, Mlle Thouret; *Isabelle*, Mlle Piron; *Madame Grognac*, Mlle Brohan; *Lisette*, Mlle Bonval. — 2. *Brueis et Palaprat*, **Étienne** : *Brueis*, Munié; *Palaprat*, Leroux; *Vendôme*, Maubant; *Grappin*, Guillemot; *La Douceur*, Fleurey; *Mlle Baval*, Mlle Garique.

1841, 23 MARS*. 2e EXERCICE (PETITE SALLE.)

1. *La Marquise*, **Adam** : *le Duc*, Planque; *Clairval*, Tresseyre; *un valet*, Chapelle; *la Marquise*, Mlle Parmegiani; *Paquita*, Mlle Muller. — 2. *Le Valet de chambre*, **Carafa** : *le Comte*, Carlot; *Germain*, Chapelle; *un cuisinier*, Gassier; *un cocher*, Lafaye; *la comtesse*, Mlle Lacombe; *Denise*, Mlle Osselin.

1841, 29 MAI*. 3e EXERCICE (PETITE SALLE).

1. *Les Fausses infidélités*, **Barthe** : *Valcain*, Leroux; *Dormilly*, Munié; *Mondor*, Bellevaut; *un valet*, Demonts; *Dorimène*, Mlle Thouret; *Angélique*, Mlle Michallet. — 2. *Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, **Marivaux** : *Dorante*, Leroux; *Mario*, Munié; *Orgon*, Maubant; *Pasquin*, Bellevaut; *un laquais*, Demonts, *Silvia*, Mlle Garique; *Lisette*, Mlle Brohan.

1841, 29 JUIN*. 4e EXERCICE (PETITE SALLE.)

1. *Les débuts à Bordeaux*, Concert dramatique en un acte en vers de Morin, **Berton, Boieldieu, Monsigny, Sacchini, Gluck** : *le Directeur*, Planque; *Boiscourt*, Chapelle; *Arthur*, Laget; *première basse*, Gassier; *Sypho*, Juette; *le régisseur*, Lafage; *un acteur*, Robaut; *un acteur*, Guignot; *Laure*, Mlle Parmegiani; *la dugazon*, Mlle Vauchelet; *la duègne*, Mlle Muller; *une actrice*, Mlle Osselin; *une actrice*, Mlle Rouvroy. — 2. *Le Maître de Chapelle*, **Paer** (1er acte) : *Barnabé*, Chapelle; *Benetto*, Laget; *Gertrude*, Mlle Lacombe.

1841, 6 NOVEMBRE*. (PETITE SALLE.)

1. *Le Maître de Chapelle*, **Paer** : *Barnabé*, Chapelle; *Benetto*, Giraud; *Gertrude*, Mlle Rouvroy. — 2. *Le Légataire universel*, **Regnard** : *Géronte*, Senès; *Éraste*, Ponchard; *Crispin*, Bellevaut; *Clistorel*, Mlle Bertin; *Scrupule*, Fleurey; *Gaspard*, Bert; *un laquais de Géronte*, Got; *un laquais de M. Argante*, Pepin; *Madame Argante*, Chapuis; *Isabelle*, Volet; *Lisette*, Paturel.

1842. 17 FÉVRIER*.

1. *La Lettre de Change*, **Bochsa** : *Madame Dermont*, Mlle Poissonor; *Eugénie*, Mlle Zevaco; *Rose*, Mlle Muller; *M. Dermont*, Gassier; *Sainville*, Giraud; *Pancrace*, Mullot. — 2. *Les débuts à Bordeaux*, **Berton, Boieldieu, Monsigny, Sacchini et Gluck** : *le Directeur*, Gassier; *Arthur*, Giraud; *Boiscourt*, Chapelle; *le régisseur*, Guignot; *Lacroix*, Chaix; *Trient*, Rodrigues; *Sypho*, Mullot; *1er acteur*, Daradie; *2e acteur*, Robaut; *Laure*, Mlle Osselin; *Sainte-Bichon*, Mlle Mondetaigne; *Dugazon*, Mlle Vauchelet; *l'Ingénue*, Mlle Zevaco; *une actrice*, Mlle Muller. — Orchestre dirigé par M. Guérin.

1842, 29 MAI*. (PETITE SALLE.)

1. *Les Horaces*, **Corneille** (2e acte) : *Horace*, Maubant; *le vieil Horace*, Randoux; *Curiace*, Ponchard; *Flavian*, Ballards; *Camille*, Mlle Langenhausen; *Sabine*, Mlle Chapuis. — 2. *L'Épreuve nouvelle*, **Marivaux** : *Lucidor*, Ponchard; *Frontin*, Got; *le paysan*, Bert; *Angélique*, Mlle Volet; *Lisette*, Mlle Bonval; *la mère*, Mlle Chapuis. — 3. *Le Barbier de Séville*, **Rossini** (1er et 2e actes) : *le comte Almaviva*, Giraud; *Figaro*, Gassier; *Bartholo*, Garcin-Brunet; *Basile*, Chaix; *Rosine*, Mlle Rouvroy; *Marceline*, Mlle Muller; *Pédrille*, Lafage. — Orchestre dirigé par D. Alard.

1843. 28 MAI*.

1. *Britannicus*, **Racine** (2e acte) : *Néron*, Randoux; *Britannicus*, Ponchard; *Narcisse*, Chotel; *Junie*, Mlle Grandhomme. — 2. *Le Dépit amoureux*, **Molière** (2e acte) : *Éraste*, Ponchard; *Gros-René*, Got; *Lucile*, Mlle Ficher; *Marinette*, Mlle Bonval. — 3. *Œdipe à Colone*, **Sacchini** (fragment du 2e acte) : *Œdipe*, Chaix; *Antigone*, Mlle Mondetaigne. — 4. *La Pie voleuse*,

Rossini (1er et 2e acte) : *Fabrice Vallon*, Guignot; *Philippe*, Giraud; *Ferdinand Villebelle*, Gassier; *le Bailli*, Garcin-Brunet; *Jacob*, Montauriol; *le Greffier*, Jourdain; *Claudine*, Mlle Zévaco; *Ninette*, Mlle Vauchelet; *Petit-Jacques*, Mlle Desportes. — Orchestre dirigé par Habeneck.

1843. 24 décembre*.

1. *Iphigénie en Aulide*, **Racine** (2e acte) : *Agamemnon*, Quélus; *Achille*, Chotel; *Clytemnestre*, Mlle Leverone; *Iphigénie*, Mlle Grandhomme; *Ériphile*, Mlle Rimbaut; *Doris*, Mlle Potel. — 2. *Tartufe*, **Molière** (2e acte) : *Orgon*, Rogue; *Valère*, Ponchard; *Marianne*, Mlle Worms; *Dorine*, Mlle Bonval. — 3. *Le Petit Chaperon rouge*, **Boieldieu** (fragment du 3e acte) : *le baron Rodolphe*, Koenig; *Rose d'Amour*, Mlle Desportes. — 4. *Don Juan*, **Mozart** (1er acte) : *Don Juan*, Gassier; *Leporello*, Chaix; *Don Ottavio*, Mathieu; *Mazetto*, Drevet; *le Commandeur*, Guignot; *Donna Anna*, Mlle Beaussire; *Elvire*, Mlle Montdutaigny; *Zerline*, Mlle Duval. — Orchestre dirigé par Habeneck.

1844. 28 avril*.

1. *Les Héritiers*, **Alexandre Duval** : *Antoine*, Rogue; *Jacques*, Chotel; *Henri*, Dupuis; *Duperron*, Truffier; *Jules*, Blaisot; *Alain*, Got; *Madame Kerlebon*, Mlle Crosnier; *Sophie*, Mlle Worms. — 2. *Les Noces de Figaro*, **Mozart** (2e acte) : *le Comte*, Chaix; *Figaro*, Gassier; *Bartholo*, Guignon; *Basile*, Montauriol; *Antonio*, Garcin-Brunet; *la Comtesse*, Mlle Montdutaigny; *Suzanne*, Mlle Morize; *Chérubin*, Mlle Duval; *Marceline*, Mlle Leclerc. — 3. *Armide*, **Gluck** (fragments) : *Renaud*, Mathieu; *Hidraot*, Grignon; *Artémidor*, Koenig; *Armide*, Mlle Beaussire; *la Haine*, Mlle Moisson. — Orchestre dirigé par Habeneck.

1844. 26 mai*.

1. *Mahomet*, **Voltaire** (4e acte) : *Mahomet*, Chotel; *Zopiré*, Quélus; *Seide*, Poschard; *Omar*, Arnault; *Phanor*, Gurian; *Palmire*, Mlle Potel. — 2. *L'Hotesse de Lyon*, **Georges Bousquet** : *Karl Dujardin*, Laget; *Mathieu Vincent*, Chaix; *Pince-Maille*, Montauriol; *l'Hôtesse*, Mlle Leclerc; *Carlotta*, Mlle Montdutaigny. — 3. *Le Comte Ory*, **Rossini** (1er acte) : *le Comte*, Mathieu; *le Gouverneur*, Obin; *Raimbaud*, Gassier; *Isolier*, Roullié; *la Comtesse*, Mlle Vaillant; *Ragonde*, Mlle Morize; *Alice*, Mlle Leclerc.

1844. 29 décembre*.

1. *Andromaque*, **Racine** (4e acte) : *Oreste*, Chéry; *Pyrrhus*, Dupuis; *Phœnix*, Georges; *Hermione*, Mlle Rimbaut; *Andromaque*, Mlle Loyaux; *Cléone*, Mlle Worms; *Céphise*, Mlle Lemaire. — 2. *Raoul, sire de Créqui*, **Dalayrac** (1er et 2e actes) : *Raoul*, Mathieu; *Ludger*, Chaix; *Landry*, Guignot; *Gerard*, Obin; *Lahire* et *Roger*, Jourdan; *Adèle*, Mlle Morange; *Croon*, Mlle Roullié; *Eloy*, Mlle Morize; *Bathilde*, Mlle Gautier. — 3. *Orphée*, **Gluck** (scène de l'Enfer) : *Orphée*, Mlle Courtot.

1845. 25 mai*.

1. *Horace*, **Corneille** (4e acte) : *le Vieil Horace*, George; *Horace*, Chéry; *Valère*, Arnault; *Procule*, Masson; *Camille*, Mlle Lévêque. — 2. *La Suite d'un Bal masqué*, **Mme de Bawr** : *M. de Saint-Alme*, Delaunay; *M. de Versac*, Ad. Dupuis; *Mme de Marvil*, Mlle Murat; *Mme de Belmont*, Mlle Catherine Loyo; *Rosette*, Mlle Laurat; *un domestique*, Schwartz. — 3. *Le Comte Ory*, **Rossini** (1er acte) : *le Comte*, Mathieu; *le Gouverneur*, Laget; *Raimbaud*, Guignot; *la Comtesse*, Mlle Morange; *Isolier*, Mlle Pijon; *Ragonde*, Mlle Siebel; *Alice*, Mlle Kar.

1845. 22 juin*.

1. *Brutus et Palaprat*, **Étienne** : *Brutus*, Gurian; *Palaprat*, Arnault; *le duc de Vendôme*, Chéry; *Grapin*, Blaisot; *Mademoiselle Beauval*, Mlle Rival; *la Douceur*, George. — 2. *Fidelio* ou *Léonore*, **Beethoven** (paroles de Bouilly) : *Don Fernand*, Bussine; *Don Pizarre*, Guignot; *Florestan*, Mathieu; *Léonore*, Mlle Morange; *Roc*, Laget; *Marceline*, Mlle Lavoye; *Jacquino*, Grignon. — Orchestre dirigé par Habeneck.

1845. 7 décembre*.

1. *Les Noces de Figaro*, **Mozart** : *le comte Almaviva*, Grignon; *Figaro*, Huré; *Bartholo*, Génibrel; *Basile*, Barbot; *Antonio*, Nathan; *la comtesse Almaviva*, Mlle Dameron; *Suzanne*, Mlle Grime; *Chérubin*, Mlle Lavoye; *Marceline*, Mlle Moisson. — 2. *Britan-*

[illegible]

[illegible]

[illegible]

1849. 25 MARS*.

1. *Le Dépit amoureux*, **Molière** : *Eraste*, Morin; *Gros-René*, Thiboust; *Valère*, Demougeot; *Mascarille*, Lesage; *Lucile*, Mlle Coblentz; *Marinette*, Mlle Bilhaut. — 2. *Le Calife de Bagdad*, **Boieldieu** : *Isaoun*, Riquier; *Lemaïde*, Mlle Lemaire; *Zétulbé*, Mlle Devisme, *Yemaldin*, Sujol; *Késie*, Mlle Lefebvre; *le Cadi*, Ribes; *un Juge*, Chapuis.

1850. 19 MAI*.

1. *Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, **Marivaux** : *Orgon*, Montaland; *Mari*, Demougeot; *Silvia*, Mlle Madeleine Brohan; *Dorante*, Métrème; *Lisette*, Mlle Bilhaut; *Pasquin*, Lesage; *un valet*, Demarsy. — 2. *Othello*, **Rossini** (1er et 2e actes) : *Othello*, Chapuis; *Brabancio*, Merly; *Rodrigue*, Sujol; *Yago*, Ribes; *le Doge*, Briatte; *Desdemone*, Mlle Lemaire; *Émilie*, Mlle Montigny.

1850. 9 JUIN*.

1. *Les Fausses Infidélités*, **Barthe** : *Le Marquis*, Demougeot; *le Chevalier*, Métrème; *Mondor*, Lesage; *Dorimène*, Mlle Coblentz; *Angélique*, Mlle Savary. — 2. *Joseph*, **Méhul** : *Jacob*, Merly; *Joseph*, Riquier; *Benjamin*, Mlle Tillemont; *Ruben*, Bussine jeune; *Siméon*, Sujol; *Nephtali*, Bourgeois; *Utobal*, Briatte; *un Officier*, Lemaire.

1851. 16 MARS*.

1. *L'Épreuve*, **Marivaux** : *Lucidor*, Sully-Lévi; *Frontin*, Gilles de Saint-Germain; *Blaise*, Lesage; *Mme Argante*, Mlle Périgat; *Angélique*, Mlle Savary; *Lisette*, Mlle Valérie. — 2. *Don Juan*, **Mozart** (1er et 2e actes) : *Don Juan*, Bussine jeune; *Leporello*, Merly; *Don Attavio*, Sujol; *Mazetto*, Briatte; *le Commandeur*, Shannon; *Dona Anna*, Mlle Chambord; *Dona Elvire*, Mlle Cotteret; *Zerline*, Mlle Tillemont. — Orchestre dirigé par Girard.

1851. 11 MAI*.

1. *Les Noces de Figaro*, **Mozart** (1er et 2e actes) : *Le comte Almaviva*, Orliac; *Figaro*, Bussine jeune; *Bartholo*, Beckers; *Basile*, Rabotin; *Antonio*, Codelaghi; *la comtesse Almaviva*, Mlle Hucher; *Suzanne*, Mlle Favel; *Chérubin*, Mlle Larcena; *Marceline*, Mlle Cotteret. — 2. *Orphée*, **Gluck** (fragments) : *Orphée*, Mlle Wertheimber; *l'Amour*, Mlle Loustaunau jeune.

1851. 25 MAI*.

1. *Le Dépit amoureux*, **Molière** : *Eraste*, Sully-Lévi; *Valère*, Tuchmann; *Gros-René*, Lesage; *Mascarille*, Gilles de Saint-Germain; *Lucile*, Mlle Savary; *Marinette*, Mlle Billaut. — 2. *Le Tableau parlant*, **Grétry** : *Cassandre*, Bussine jeune; *Pierrot*, Sujol; *Léandre*, Louedel; *Isabelle*, Mlle Élodie Vallet; *Colombine*, Mlle Devisme. — 3. *Orphée*, **Gluck** : *Orphée*, Mlle Wertheimber; *l'Amour*, Mlle Boulart. — Orchestre dirigé par Alard.

1852. 29 FÉVRIER*.

1. Ouverture, **Emile Jonas**. — 2. *Les Folies amoureuses*, **Regnard** : *Albert*, Lesage; *Eraste*, Charles Lemaitre; *Agathe*, Mlle Arrène; *Lisette*, Mlle Valerie; *Crispin*, Gilles de Saint-Germain. — 3. *Jean de Paris*, **Boieldieu** : *la Princesse*, Mlle Sara Klotz; *le grand Sénéchal*, Bonnehée; *Jean de Paris*, Sapin; *Olivier*, Mlle Boulart; *Pedrigo*, Faure; *Lorrezza*, Mlle Larcéna.

1852. 16 MAI*.

1. Ouverture de *l'Hotellerie portugaise*, **Cherubini**. — 2. *Le Jeu de l'Amour et du Hasard*, **Marivaux** : *Orgon*, Lesage; *Mario*, Tuchmann; *Silvia*, Mlle Arrène; *Dorante*, Vonoven; *Lisette*, Mlle Valérie; *Pasquin*, Gilles de Saint-Germain; *un valet*, Buthiau. — 3. *L'Irato ou l'Emporté*, **Méhul** : *Pandolphe*, Beckers; *Lysandre*, Holtzem; *Isabelle*, Mlle Larcéna; *Nérine*, Mlle Girard; *Scapin*, Bonheur; *la Docteur*, Bussine jeune; *domestiques*, Codelaghi, Smelier, Paulin, Jubelin, Sautot, Allais, Vincent.

1852. 20 JUIN*.

1. Ouverture des *Deux Aveugles de Tolède*, **Méhul**. — 2. *Les Précieuses ridicules*, **Molière** : *Lagrange*, Tuchmann; *Du Croisy*, Berthiau; *Gorgibus*, Lesage; *Madelon*, Mlle Valérie; *Cathos*, Mlle Arrène; *Marrotte*, Mlle Blum; *Almanzor*, Masquillier; *Mascarille*, Gilles de Saint-Germain; *Jodelet*, Roger jeune; *premier porteur*, Vonoven; *deuxième porteur*, Maillot; *un violon*, Abraham. — 3. *Joconde*, **Nicolo** : *Robert*, Sapin; *Joconde*, Crémers; *Lysandre*, Faure; *le Bailli*, Shannon; *Le Rond*, Boulanger; *Lucas*, Laurent; *Mathilde*, Mlle Geismar; *Edile*, Mlle Dhélens; *Jeannette*, Mlle Boulart.

1853. 24 AVRIL*.

1. Ouverture nouvelle, **Victor Chéri**. — 2. *Tartufe*, **Molière** (2e acte) : *Orgon*, Lesage; *Valère*, Tuchmann; *Marianne*, Mlle Delaporte; *Dorine*, Mlle Grangé. — 2. *Le Barbier de Séville*, **Beaumarchais** (2e acte) : *Le comte Almaviva*, Vonoven. *Bartholo*, Lesage; *Figaro*, Gilles de Saint-Germain; *Don Basile*, Grenier; *La Jeunesse*, Roger; *L'Éveillé*, Salvat; *Rosine*, Mlle Arrène; — 4. *Le Comte Ory*, **Rossini** (1er acte) : *le Comte*, Ferran; *Raimbaud*, Crambade; *le Gouverneur*, Bonnehée; *la Comtesse*, Mlle Curbale; *Ragonde*, Mlle Borghèse; *Isolier*, Mlle Rey; *Alice*, Mlle Saunier. — Orchestre dirigé par Massart.

1853. 6 MAI*.

1. *Le Barbier de Séville*, **Beaumarchais** : *le Comte*, Vonoven; *Bartholo*, Lesage; *Figaro*, Gilles de Saint-Germain; *Basile*, Grenier; *La Jeunesse*, Roger; *L'Éveillé*, Salvat; *Rosine*, Mlle Arrène. — 2. Ouverture, **Victor Chéri**. — 3. *Le Comte Ory*, **Rossini** : *le Comte*, Ferran; *Raimbaud*, Crambade; *le Gouverneur*, Bonnehée; *la Comtesse*, Mlle Curbale; *Ragonde*, Mlle Borghèse; *Isolier*, Mlle Rey; *Alice*, Sannier. — Orchestre dirigé par Massart.

1853. 12 JUIN*.

La Pie voleuse, **Rossini** : *Fabrice Vallon*, Codelaghi; *Philippe*, Rey; *F. Villebelle*, Vincens; *le Bailli*, Bonnehée; *Jacob*, Holtzem; *le Greffier*, Allais; *Bertrand*, Beaupré; *Petit-Jacques*, Mlle Borghèse; *Claudine*, Mlle Dherbay; *Ninette*, Mlle Rey; *Georget*, Mlle Girard. — Orchestre dirigé par Massart.

1854. 26 MARS*.

1. Ouverture, **Jules Cohen**. — 2. *L'Épreuve*, **Marivaux** : *Lucidor*, Paul Fournier; *Frontin*, Roger; *Blaise*, Grenier; *Madame Argante*, Mlle Nelly; *Angélique*, Mlle Delaporte; *Lisette*, Mlle Erjalbert. — 3. *Le Comte Ory*, **Rossini** (2e acte) : *le Comte*, Ferran; *le Gouverneur*, Vincens; *Raimbaud*, Boulanger; *la Comtesse*, Mlle Pannetrat; *Isolier*, Mlle Balla; *Ragonde*, Mlle Sannier. — Orchestre dirigé par Massart.

1854. 11 JUIN*.

Marie, **Hérold** : *le Baron*, Rivarde; *la Baronne*, Mlle Rigolat; *Émilie*, Mlle Pannetrat; *Marie*, Mlle Balla; *Adolphe*, Leroy; *Henri*, Nicolas; *Georges*, Vincens; *Lubin*, Ferran; *Suzette*, Mlle Amélie Bourgeois. — Orchestre dirigé par Pasdeloup.

1855. 22 AVRIL*.

1. Ouverture du *Mariage de Figaro*, **Mozart**. — 2. *Le Mariage de Figaro*, **Beaumarchais** (2e acte) : *le Comte*, Fournier; *Figaro*, Roger; *Basile*, Harris; *Antonio*, Deschamps; *Grippe-Soleil*, Riga; *Chérubin*, Mlle Delaporte; *la Comtesse*, Mlle Desclée, *Suzanne*, Mlle Gravière; *Marceline*, Mlle Lapierre. — 3. *La Pie voleuse*, **Rossini** (1er et 2e actes) : *Fabrice*, Beaupré; *Philippe*, Cœuilte; *Ferdinand*, Vincens; *le Bailli*, Archainbaud; *Jacob*, Carel; *Petit Jacques*, Mlle de La Pommeraye; *Claudine*, Mlle Daubancour; *Ninette*, Mlle Pannetrat. — Orchestre dirigé par Pasdeloup.

1855. 26 JUIN*.

Armide, **Gluck** (1er, 2e et 3e actes) : *Renaud*, Cœuilte; *Hidraot*, Lamazou; *Artemidor*, Carel; *Aronte*, Duvernoy fils; *Armide*, Mme Rey-Balla; *La Haine*, Mlle de Lapommeraye; *Phénice*, Mlle Debay; *Sidonie*, Mlle Zolobodjan; *une Naïade*, Mlle Duput. — Orchestre dirigé par Pasdeloup.

1856. 29 AVRIL*.

Orphée, **Gluck** : *Orphée*, Mlle de LAPOMMERAYE; *Euridice*, Mlle DEBAY; *l'Amour*, Mlle DUPUY. — Orchestre dirigé par PASDELOUP.

1856. 10 JUIN*.

1. *L'Éclair*, **F. Halévy** (1er acte) : *Lionel*, NICOLAS; *George*, CABEL; Mme *Darbel*, Mlle CHABERT; *Henriette*, Mlle LÉRITIER. — 2. *Le Comte Ory*, **Rossini** (1er acte) : *Le Comte*, CERVILLE; *Raimbaud*, CH. DUVERNOY; *le Gouverneur*, TROY; *la Comtesse*, Mlle DAUBARCOUR; *Ragonde*, Mlle TOULLER; *Isolier*, Mlle DUPUY; *Alice*, Mlle BILLARD. — Orchestre dirigé par PASDELOUP.

1857. 20 MAI*.

1. Ouverture du *Barbier de Séville*, **Rossini**. — 2. *L'Épreuve*, **Marivaux** : *Lucidor*, FINSTERWALD; *Frontin*, LEMÉNIL; *Blaise*, ARMAND; *Madame Argante*, Mlle LASSIRE; *Angélique*, Mlle MOISÉ; *Lisette*, Mlle STEGMANN. — 3. *Zaïre*, **Mercadante** (air) : TROY. — 4. Deuxième concerto de violon, **Alard** : WHITE. — 5. Ouverture du *Mariage secret*, **Cimarosa**. — 6. *Faute de s'entendre*, **Charles Duveyrier** : *Beauplan*, LEAUTAUD; *Blum*, LÉMÉNIL; *le Baron*, WORMS; *un domestique*, BEAUMAIS; *Louise*, Mlle E. MONGRAL. — Orchestre dirigé par PASDELOUP.

1857. 9 JUILLET*.

1. *Moïse*, **Rossini** : *Moïse*, MARTHIEU; *Eliézer*, LALA; *Pharaon*, CROSTI; *Aménophis*, TAPIAU; *Ophide*, BARRÉ; *Osiride*, BUST; *une Voix mystérieuse*, PÉRIÉ; *Marie*, Mlle ENDIGNOUX; *Inoi*, Mlle DUPUY; *Sinaïde*, Mlle CHABERT. — Orchestre dirigé par PASDELOUP.

1858. 17 JUIN*.

1. Ouverture d'*Egmont*, **Beethoven**. — 2. *Britannicus*, **Racine** (1er acte) : *Britannicus*, FASSIER; *Burrhus*, REMY; *Narcisse*, AVISSE; *Agrippine*, Mlle MÉARELI; *Albine*, Mlle MONTAGNE. — 3. Ouverture de *la Flûte enchantée*, **Mozart**. — 4. *Don Juan ou le Festin de Pierre*, **Molière** (2e acte) : *Don Juan*, FINSTERWALD; *Sganarelle*, LEMÉNIL; *Pierrot*, E. PROVOST fils; *La Ramée*, AVISSE; *Charlotte*, Mlle CALLIER; *Mathurine*, Mlle DAMBRICOURT. — 5. Deuxième concerto pour le violon, **Alard** : SARASATE (1er prix de 1857). — 6. *Les Héritiers*, **Alexandre Duval** : *Antoine Kerlebon*, LEAUTAUD; *Jacques Kerlebon*, GODFRIN; *Henri*, FASSIER; *Duperron*, E. PROVOST fils; *Jules*, AVISSE; *Alain*, LEMÉNIL; *Madame Kerledon*, Mlle BOUCHERÉ; *Sophie*, Mlle BREMOND. — Orchestre dirigé par PASDELOUP.

1858. 24 JUIN*.

1. *Les Noces de Figaro*, **Mozart** (1er et 2e actes) : *le Comte Almaviva*, ROUDIL; *Figaro*, PÉRIÉ; *Bartholo*, DAUBERT; *Basile*, HAYET; *Antonio*, MECHELAERE; *la Comtesse*, Mlle GAUTHIER; *Suzanne*, Mlle PROST; *Chérubin*, Mlle BREUILLÉ; *Marceline*, Mlle CAZAT. — 2. *Les Noces de Jeannette*, **V. Massé** : *Jean*, LAFONT; *Jeannette*, Mlle CORDIER; *Thomas*, MARTIN; *Petit-Pierre*, Mlle D'OGERON. — Orchestre dirigé par PASDELOUP.

1859 30 JUIN*.

1. *Jeannot et Colin*, **Nicolo** : *Jeannot*, Jules PETIT; *Colin*, MIRAL; *le Chevalier*, CAUSSADE; *Blaise*, GOURDIN; *Larose*, MAURANT; *Jasmin*, MAGRÉ; *Thérèse*, Mlle TUAL; *Colette*, Mlle ALBRECHT; *la Comtesse*, Mlle DURANT. — 2. *Le Comte Ory*, **Rossini** (1er acte) : *le Comte*, PESCHARD; *Raimbaud*, AUBERT; *le Gouverneur*, ROUDIL; *la Comtesse*, Mlle LITSCHER; *Ragonde*, Mlle GILLIBS; *Isolier*, Mlle FERDINAND; *Alice*, Mlle PROTZER; *un page*, Mlle DE BESANCELE. — Orchestre dirigé par PASDELOUP.

1860. 12 JUILLET*.

1. *Le Comte Ory*, **Rossini** (1er acte) : *le Comte Ory*, MENDIOROZ; *Raimbaud*, GOURDIN; *le Gouverneur*, PETIT; *la Comtesse*, Mlle BARETTI; *Ragonde*, Mlle MAILLARD; *Isolier*, Mlle PROTZER; *Alice*, Mlle RENOULEAU; *le page*, Mlle ROLIN. — 2. *L'Inato ou l'Emporté*, **Méhul** : *Pandolphe*, PETIT; *Lysandre*, CAPOUL; *Isabelle*, Mlle CERONETTI; *Nérine*, Mlle ROZIER; *Scapin*, GOURDIN; *le docteur*, MIRAL. — Orchestre dirigé par PASDELOUP.

1860. 29 NOVEMBRE*.

1. *Le Barbier de Séville*, **Rossini** (1er, 2e et 3e actes) : *le Comte Almaviva*, Capoul; *Bartholo*, Geraizer; *Figaro*, Gourdin *Basile*, Péront; *Pedrille*, Ledérac; *Rosine*, Mlle Balbi; *Marceline*, Mlle Rolin. — Orchestre dirigé par Pasdeloup.

1861. 29 JUIN*.

1. *Marie*, **Hérold** : *le Baron*, Caillou; *la Baronne*, Mlle Ceronetti; *Émilie*, Mlle Cico; *Marie*, Mlle Reboux; *Adolphe*, Mendioroz; *Henri*, Capoul; *Georges*, Dervieux; *Lubin*, Mlle Le Brisoys-Sermont; *Suzette*, Gallino. — Orchestre dirigé par Pasdeloup.

1862. 10 JUILLET*.

1. *Les Noces de Figaro*, **Mozart** (1er et 2e actes) : *le comte Almaviva*, Feront; *Figaro*, Lédérac; *Bartholo*, Ant. Vidal; *Basile*, Mendioroz; *Antonio*, Guyard; *la comtesse Almaviva*, Mlle Simon-Carradi; *Suzanne*, Ceronnetti; *Chérubin*, Mlle Volter; *Marceline*, Grenier-Nevit. — 2. *Les Voitures versées*, **Boieldieu** : *Dormeuil*, Caron; *Le Rond*, Fauré; *Florville*, Vavasseur; *Armand*, Bach; *un comédien*, Fontange; *un commis*, Feitlinger; *un huissier*, Rouge; *Madame de Melval*, Mlle Reboux; *Aurore de Glissenville*, Mlle Dandeville; *Élise*, Mlle Rey; *Agathe*, Mlle Royer; *Eugénie*, Mlle Rozès. — Orchestre dirigé par Pasdeloup.

1874. 3 MAI*.

1. Symphonie en *si bémol*, **Haydn**. — 2. *Fernand Cortez*, **Spontini** (air) : Manoury. — 3. *Ave verum*, **Mozart**. — 4. Trio en *ré* mineur, **Mendelssohn** (andante et scherzo) : Mlle Poitevin; MM. Brindis et Loke. — 5. *Fernand Cortez*, **Spontini** (air) : Mlle Champion. — 6. *Messe solennelle*, **Rossini** (*Gloria*). — 7. *Les Abencérages*, **Cherubini** (air) : Vergnet. — 8. *Jubel-Ouverture*, **Weber**.

1875. 25 AVRIL*.

1. Symphonie en *ré* majeur, **Beethoven**. — 2. *Armide*, **Glück** : *a*. Air : Caisso; *b*. Chœur. — 3. *Obéron*, **Weber** (finale du 1er acte) : *a*. Air : Mlle Bilbaut-Vauchelet; *b*. Duo : Mlles Bilbaut-Vauchelet et Belgirard; *c*. Marche finale (solo et chœurs). — 4. Trio en *ut* mineur, **Mendelssohn** (andante et finale) : Chabeaux, Lefort et Gros Saint-Ange. — 5. *Les Noces de Figaro*, **Mozart** (air) : Mlle Belgirard. — 6. Romance en *fa*, pour le violon, **Beethoven** : Mlle Pommereul. — 7. *Joseph*, **Méhul** (entr'acte et prière). — 8. *Le Siège de Corinthe*, **Rossini** (scène et chœur) : solo, Couturier.

1876. 30 AVRIL*.

1. Symphonie en *ré* majeur, **Mozart**. — 2. Stances de *Sapho*, **Gounod** : Mlle Lafont. — 3. *La Flûte enchantée*, **Mozart** (marche et air) : Denoyé. — 4. *Fernand Cortez*, **Spontini** (scène de la révolte) : Sellier. — 5. 1re Sonate pour piano et violoncelle, **A. Rubinstein** (allegretto et finale) : Mlles Debillemont et Hillemacher. — 6. Ouverture d'*Obéron*, **Weber**. — 7. *Joseph*, **Méhul** (air) : Talazac. — 8. *Armide*, **Gluck** : *a*. Chœur, solo : Mlle Richard; *b*. Air : Mlle Puisais; *c*. Chœur des *Naïades*; *d*. Chœur. — 9. *Le Messie*, **Hændel** (*Alleluia*).

1877. 29 AVRIL*.

1. Ouverture de *Léonore*, **Beethoven**. — *L'Enlèvement au sérail*, **Mozart** (air) : Mme Boidin-Puisais. — 3. *Les Fêtes d'Hébé*, **Rameau** : *a*. Chœur; *b*. Duetto : Mme Castillon et Mlle Fauvelle; *c*. Ariette : Speck; *d*. Chœur. — *La Vestale*, **Spontini** (finale du 2e acte) : Mlle Mendès, M. Denoyé. — Trio en *ut* mineur, **Beethoven** (andante con *variazioni* et finale) : Mlle Gentil, M. Berthelier, Mlle Gatineau. — 6. Ouverture de la *Muette de Portici*, **Auber**. — 7. *Stratonice*, **Méhul** (air) : Talazac. — 8. *Messe solennelle*, **Rossini** (*Agnus Dei*) : Mlle Richard. — 9. *Moïse*, **Rossini** (finale du IIIe acte).

1878. 28 AVRIL*.

1. Ouverture d'*Euryanthe*, **Weber**. — 2. *L'Enfant prodigue*, **Auber** (air) : Doyen. — 3. *Les Deux Journées*, **Cherubini**, chœur, solo : Mlle Vaillant. — 4. *Jaguarita*, **Halévy** (finale du Ier acte) : Villaret, Mouliérat, Carroul et Dénoyé. — 5. Chœur

d'*Hippolyte et Aricie*, **Rameau**. — 6. Trio en *mi* bémol, **Félicien David** (adagio et finale) : Mlle Silbenberg, MM. Roeny et Martre. — 7. Marche des *Pèlerins*, **Berlioz** ; alto solo : Roeny. — 8. *Montano et Stéphanie*, **Berton** (air) : Mlle Dupuis. — 9. Prière de *Noé*, **Halévy** ; solo : Lorrain. — 10. *Fo-li-Fo*, **Auber** (chœur).

1879. 27 avril*.

1. Ouverture de *Ruy-Blas*, **Mendelssohn**. — 2. *Così fan tutte*, **Mozart** (air) : Mouliérat. — 3. *Les Saisons*, **Haydn** : *a*. Chœur du Printemps; *b*. Air du Laboureur : Belmonne; *c*. Chœur des Vendanges; *d*. Chœur des Fileuses, soli : Mlles Molé, Rémy et Julien; *e*. Chanson avec chœur, Mlles Janvier et Molé; *f*. Chœur. — 4. Quatuor (op. 47), **Schumann** (andante et finale) : Mlle Lévy, MM. Mendels, Nadaud et Bruguier. — 5. Ouverture du *Freyschütz*, **Weber**. — 6. *Les Noces de Figaro*, **Mozart** (air) : Mlle Coyos-Hervix. — 7. *Le Comte Ory*, **Rossini** (fragment du 2e acte) : solo : Seguin; quatuor : Villaret, Boulot, Carbonel et Dubulle.

1880. 25 avril*.

1. Ouverture du *Songe d'une nuit d'Été*, **Mendelssohn**. — 2. *Jules César*, **Hændel** (air) : Mlle Griswold. — 3. *Messe solennelle*, **Rossini** (*Sanctus*). — 4. *Obéron*, **Weber** : *a*. Barcarolle; *b*. Air : Lamarche; *c*. Chœur des Gardes. — 5. Sonate dédiée à Kreutzer, **Beethoven** (andante avec variations et finale) : Mlle Vachey-Gras, M. Rivarde. — 6. Ouverture de *Zampa*, **Hérold**. — 7. *Un Ballo in Maschera*, **G. Verdi** (cavatine) : Piccaluga. — 8. *Fernand Cortez*, **Spontini** (duo) : Mlle Hall, M. Fontaine. — 9. *Le Messie*, **Hændel** : *a*. Chœur; *b*. Récit et soli; *c*. *Alleluia*, chœur.

1881. 1er mai*.

1. Symphonie en *la* majeur, **Mendelssohn**. — 2. *La Flûte enchantée*, **Mozart** (air) : Mlle Jacob. — 3. *Iphigénie en Tauride*, **Gluck** (fragment du 2e acte) : Dethomas et Bolly. — 4. *La Fiancée du Roi de Garbe*, **Auber** (chœur des Pages). — 5. Variations concertantes pour piano et violoncelle, op. 17, **Mendelssohn** : Mlle Talpomier, M. Papin. — 6. Trio en *sol* (op. 4), pour instruments à cordes, **Beethoven** (fragments) : Mlle Harness, MM. Caremat et Papin. — 7. *Fernand Cortez*, **Spontini** (scène de la Révolte) : Lamarche. — 8. *Les Noces de Figaro*, **Mozart** (air) : Mlle Mansour. — 9. *Le Siège de Corinthe*, **Rossini** (finale du 2e acte) : Mlle Fincker, MM. Bolly et Verhouillet.

1883. 22 avril*.

1. *Iphigénie en Aulide*, **Gluck** : *a*. Ouverture; *b*. Scène et air : Claverie; *c*. Chœur et scène : Saint-Jean et Poirier; *d*. Chœur, scène et air : Saint-Jean et Poirier; *e*. Récits : Saint-Jean, Poirier et Fournets; *f*. Chœur; *g*. Air : Mlle Terestri; *h*. Chœur; *i*. Récit et air avec chœur : Devineau; *j*. Récit et duo : Devineau et Claverie; *k*. Air : Mlle Castagné; *l*. Récit, quatuor et chœur. — 2. Quatuor en *si* mineur (op. 3), **Mendelssohn** : *a*. Andante : Mlle Adolphi, MM. Geloso, Brun et Salmon; *b*. Allegro vivace : Mlle Message, MM. Caremat, Brun et Salmon. — 3. Ouverture d'*Euryanthe*, **Weber**. — 4. *Joconde*, **Nicolo** (romance) : Jouhanet. — 5. *Fernand Cortez*, **Spontini** (duo) : Mlle Terestri, M. Claverie. — 6. *Le Concert à la Cour*, **Auber** (air) : Mlle Vial. — 7. *Guillaume Tell*, **Rossini** (chœur du 1er acte).

1884. 7 mai*.

Élie, paroles de Maurice Bourges, **Mendelssohn** : 1re partie. *a*. Introduction : Fournets; *b*. Ouverture; *c*. Chœur du peuple; *d*. Duo avec chœur : Mlles Simonnet et Lantelme; *e*. Récitatif et air : Le Clerc; *f*. Chœur du peuple; *g*. Récitatif : Mlle Laurence Barre; *h*. Double quatuor des Anges : Mlles de Lafontaille, Bouin, B. Barre et Mmes Ballerot, MM. Samat, Gandubert, Ballerot et Viennet; *i*. Scène, air : Mlle Tanest, M. Fournets; *k*. Récitatif : Fournets, Selin; *l*. Chœur des prêtres de Baal; *m*. Air : Debret; *n*. Choral, quatuor : Mlles Roussié et Vidal, MM. Samat et Malzac; *o*. Air : Jouhanet; *p*. Arioso : Mlle Vidal; *q*. Récitatif, andante et chœur du peuple : Selin, Fournets, Mlle Simonnet; *r*. Chœur. — 2e partie. *a*. Air : Mlle Blanche Barre; *b*. Chœur; *c*. Récitatif : Jouhanet; *d*. Air : Claverie; *e*. Récitatif : Selin; *f*. Trio des Anges : Mlles Simonnet, Tanest et Vidal; *g*. Chœur; *h*. Récitatif : Mlle Vidal, Claverie; *i*. Air : Mlle Vidal; *k*. Récitatif : Claverie, Mlle Simonnet; *l*. Chœur; *m*. Récitatif, quatuor avec chœur : Mlle Vidal, Tanest, Bl. et L. Barre, Mme Ballerot; *n*. Arioso : Claverie; *o*. Récitatif : Mlle Lantelme; *p*. Chœur; *q*. Quatuor : Mlles Simonnet et Vidal, MM. Samat et Claverie; *r*. Chœur final.

1885. 26 AVRIL*.

1. *La Création du Monde*, **Haydn** (1re partie) : *a.* Ouverture; *b.* Récitatif et chœur : DELMAS; *c.* Récitatif, air et chœur : SOUM; *d.* Récitatif : DELMAS; *e.* Solo et chœur : Mlle TERESTRI; *f.* Récitatif et air : BÉRENGIER; *g.* Récitatif et air : Mlle RIBEYRE; *h.* Récitatif : INOS; *i.* Chœur. — 2. Quatuor, Op. 16, **Beethoven** (andante cantabile) : GALLOTTI, BRUN, LAFORGE et DRESSEN. — 3. Grand duo pour piano et clarinette, op. 47, **Weber** (Finale) : Mlle KRZYZANOWSKA et Manuel GOMEZ. — 4. *Guido et Ginevra*, **Halévy** (air) : DUC. — 5. *Jubel-Ouverture*, **Weber**. — 6. *La Création du Monde*, **Haydn** (fragments des 2e et 3e parties) : *a.* Récitatifs : BERNAERT et SOUM. *b.* Trio et chœur : Mlles TERESTRI, MM. GARBOUBERT et SOUM; *c.* Récitatif et air : DELMAS; *d.* Récitatif et air : INOS; *e.* Récitatif : Mlle PATORET; *f.* Duo avec chœur : Mlle PATORET, M. BÉRENGIER; *g.* Récitatif : BERNAERT; *h.* Trio et chœur, Mlle TANEST, MM. INOS, DELMAS.

1887. 5 MAI*.

1. Ouverture d'*Euryanthe*, **Weber**. — 2. *Euryanthe*, **Weber** (air) : GIRERT. — 3. *Messe solennelle*, **Rossini** (*Gloria*). — 4. Trio en *ut* mineur, **Mendelssohn** (andante et finale) : Mlles LEFÉBURE et GAUTHIER, M. DUMOULIN. — 5. *Symphonie-cantate*, **Mendelssohn** (andante et scherzo). — 6. *La Belle Arsène*, **Monsigny** (air) : Mlle DURAND. — 7. *Le Messie*, **Hændel** : *a.* Chœur; *b.* Pastorale : Mlles MAREY et SAMÉ; *c.* *Alleluia*.

1888. 3 MAI*.

1. *Requiem*, **Mozart** (fragments) : *a.* *Dies iræ*; *b.* *Tuba mirum*; *c.* *Rex tremendæ*; *d.* *Recordare*; *e.* *Confutatis*; *f.* *Lacrymosa* : Mlles LEVASSEUR et ARMAND, MM. LAFORGE et DINARD. — 2. *Anacréon*, **Cherubini** (air) : Mlle LEVASSEUR. — 3. Symphonie en *la* majeur, **Mendelssohn** (andante et finale). — 4. Trio en *ré* mineur, **Mendelssohn** (andante et finale) : Mlles BERECH et DAPTIN, M. DUMOULIN. — 5. Ouverture de *Guillaume Tell*, **Rossini**. — 6. *Zémire et Azor*, **Grétry** (air) : LAFORGE. — 7. *Les Noces de Figaro*, **Mozart** (air) : Mlle AGOBOT. — 8. *Le Siège de Corinthe*, **Rossini** (scène et chœur du 3e acte) : M. FABRE.

1897. 19 MAI*.

1. Symphonie en *ré* majeur (n° 38), **Mozart** (adagio, allegro; andante, presto). — 2. *Tu es Petrus*, **Mendelssohn** (chœur à cinq voix avec orchestre). — 3. Trio en *ré* mineur, **Mendelssohn** : *a.* Andante : Mlles H.-M. HANSEN, M. P. SECHIARI, Mlle E. DE BUFFON; *b.* Scherzo : Mlle J. TOUTAIN, M. SECHIARI, Mlle E. DE BUFFON. — 4. *Cantate pour la fête de Pâques*, **J.-S. Bach** (n° 4) : *Sinfonia*; *Versus I* : chœur; *Versus II* : Mlles CHRISTIANNE et TRUCK; *Versus III* : ALLARD; *Versus IV* : chœur; *Versus V* : VIEUILLE; *Versus VI* : Mlle CHRISTIANNE, M. CHENEL; *Versus VII* : choral. — 5. Ouverture d'*Athalie*, **Mendelssohn**. — 6. *Tenebræ factæ sunt*, **Michel Haydn**; *Crucifixus*, **Lotti** (chœurs sans accompagnement, à huit parties). — 7. Trio en *ré* (op. 70), **Beethoven** (allegro) : Mlle L. VARIN, M. J. THIBAUD, Mlle E. DE BUFFON. — 8. *Ode à Sainte-Cécile*, **Hændel** : *a.* Marche; *b.* Air : Mlle ACKTÉ; *c.* Récit et chœur avec solo : Mlle ACKTÉ.

1898. 18 MAI*.

1. Ouverture de *Ruy-Blas*, **Mendelssohn**. — 2. *Armide*, **Lully** (chœur) : solo : Mlle TRUCK. — 3. *Dardanus*, **Rameau** (trio et chœur : Mlle MERIAUD, MM. DEMAUROY, ROTHIER. — 4. Quintette, **Mozart** (larghetto) : piano : Mlle EPSTEIN; hautbois : GILLET; clarinette : GRUNER; cor : VOLAIRE; basson : BRIN. — 5. Deux pièces en forme de canon, **R. Schumann** (orchestrées par Th. DUBOIS). — 6. *Requiem*, **J. Brahms** (nos 1 et 6) : solo : BÉCHARD. — 7. Symphonie en *ré*, **Beethoven** (larghetto et finale). — 8. *Les Adieux des Montagnards*, **R. Schumann** : Soli : Mlles HATTO, TRUCK et CHARLES, MM. LAFFITTE et ROTHIER; *Cri de Guerre*, **R. Schumann** : soli : Mlles MERIAUD et TRUCK, MM. LAFFITTE et BÉCHARD. — 9. 5e Concerto, **J.-S. Bach** (adagio) : piano : Mlle CABUN; violon : DUTTENHOFER; flûte : BLANQUART. — 10. Quintette, **R. Schumann** (finale) : piano : Mlle FULCRAN; violon : Mlles GILLART et COSSAIRINI; alto : CASADESUS; violoncelle : DESTOMBES. — 11. *Ulysse*, **Ch. Gounod** : *a.* Chœur des naïades; *b.* Chœur des pêcheurs; *c.* Scène et chœur : solo : DEMAUROY.

1899. 4 MAI*.

1. Symphonie en *mi* ♭, **Haydn** (allegro; andante con variazioni; finale). — 2. *Quam Dilecta*, **Rameau** (motet) : air de soprano : Mlle RIOTON; chœur; air de ténor : ANDRIEU; trio : Mlles HATTO et RIOTON, M. ROTHIER; air de baryton et chœur : RIGAUX; air de basse :

Rothier; chœur final. — 3. Trio en *ré* (op. 70), **Beethoven** (finale) : piano : Lazare Lévy; violon : Mlle J. Laval; violoncelle : Hekking. — 4. Quatuor en *fa*, **Mozart** (adagio et rondo) : hautbois : Fernand Gillet; violon : Schneider; alto : Henri Casadesus; violoncelle : Edmond Bloch. — 5. *Roma*, **G. Bizet** (andante et scherzo de la 1re symphonie). — 6. *La Bataille de Marignan* (1516), **Cl. Jannequin** (chœur sans accompagnement). — 7. *Polyeucte*, **Ch. Gounod** (second tableau du 2e acte : barcarolle, marche religieuse, scène et finale) : *Polyeucte*, Roussoulière; *Sextus*, G. Dubois; *Néarque*, Rigaux; *Sévère*, Boyer; *Siméon*, Rothier.

1900. 10 mai*.

1. Ouverture de *Timoléon*, **Méhul**. — 2. *Cantate pour tous les Temps* (fragments), **J. S. Bach** : Soli : Mlles Mellot, Demougeot et Cortez, MM. Roussoulière et Baer : *a.* Symphonie; *b.* Chœur; *c.* Air de soprano; *d.* Récit, quatuor et chœur; *e.* Récit, trio et chœur; *f.* Air de ténor; *g.* Quatuor et chœur final. — 3. Symphonie en *la* mineur, **Mendelssohn** (scherzo et adagio). — 4. Chœur sans accompagnement : *a.* *Crucifixus*, **Lotti**; *b.* *Ferme tes Yeux*, **R. Schumann** : Solo : Mlle Huchet. — 5. *a.* Quatuor en *mi* ♭, **Beethoven** (andante) : piano : Mlle Demarne; violon : Mlle Laval; alto : Bailly; violoncelle : Richet; *b.* Quatuor en *mi* ♭, **R. Schumann** (scherzo) : piano : Mlle Blancard; violon : Schneider; alto : Marchet; violoncelle : Fournier. — 6. *Iphigénie en Aulide*, **Gluck** (fragments du 1er acte) : *Agamennon*, Riddez; *Calchas*, Boyer; *a.* Ouverture; *b.* Air d'Agamennon; *c.* Chœur et récit de Calchas; *d.* Récit et air d'Agamennon; *e.* Récits et air de Calchas; *f.* Chœur. — 7. *Mors et Vita*, **Ch. Gounod** (Judex).

XI

ENSEIGNEMENT, RÉSULTATS, AN IV À 1900.

1° PALMARÈS DES CONCOURS DE L'AN V À 1819.

Dès le principe, le palmarès fut imprimé sous forme de brochure in-octavo de quelques pages (ans I à IX). Les exemplaires en sont excessivement rares; deux sont restés inconnus à Lassabathie (an VI et IX): ils n'ont donc pas été insérés dans son *Histoire du Conservatoire*; on les trouvera ci après. Il ne paraît pas que ceux des années suivantes (jusqu'à 1810) aient été publiés à part. Le résultat des concours de l'an I à 1808 manque donc dans l'ouvrage de cet auteur; nous l'avons reconstitué d'après des notes manuscrites extraites de divers registres conservés au secrétariat du Conservatoire; le *Moniteur universel* contient des fragments des années XI, XII, 1809, 1810 et 1813; toutefois, Lassabathie n'a pas reproduit les renseignements donnés par ce journal concernant les deux premiers des années sus indiquées. Pour 1811, 1812, 1813 et 1814, on a les originaux du palmarès publiés en feuillets in-quarto. Par suite de la fermeture du Conservatoire en 1816 et de la réorganisation de l'ancienne École royale de chant, les concours pour les prix furent suspendus pendant quelques années; ils recommencèrent en 1818 et ne subirent d'interruption qu'en 1871, la guerre de 1870 ayant entraîné la dispersion des professeurs et des élèves. Néanmoins on ne trouve pas dans le volume de Lassabathie le palmarès des années 1818 et 1819; il ne reprend la publication qu'à partir de 1820. Nous avons reconstitué celui de l'année 1818 d'après les procès-verbaux manuscrits des séances des concours; pour l'année 1819 nous donnons la reproduction d'un exemplaire imprimé, probablement unique, à nous appartenant. Là s'arrête notre publication des palmarès, il eût été inutile de reproduire les suivants, puisque nous donnons sous deux formes différentes et plus pratiques — par nature des concours et à la liste alphabétique des lauréats — les renseignements qu'ils contiennent. La collection complète à partir de 1820 (unique pour la période 1820-1843), existe aux Archives du Conservatoire; celle que forma Prumier, partant de 1826, est en notre possession; enfin, sauf quelques exceptions, la série ne commence qu'en 1855 à la bibliothèque du Conservatoire. En résumé, il existait pour les vingt années de la période an V-1819, une lacune de onze années que nous avons pu combler à l'aide de documents authentiques, qui nous ont permis également de compléter plusieurs palmarès dont il n'avait été publié que des extraits parfois inexacts.

PRIX POUR LES COURS D'ÉTUDE DE L'AN V, DISTRIBUÉS LE 3 BRUMAIRE AN VI.

PREMIERS PRIX.

Chant : A la citoyenne Caroline CHEVALIER, âgée de 17 ans, du cap Français, élève du citoyen Richer. (Le prix consiste en dix partitions gravées.)

Clavecin : A la citᵉ Rose DUMEY, âgée de 16 ans, *Seine*, élève du cit. Hyacinthe Jadin. (Le prix est un piano.)

Violon : Au cit. Charles SAUVAGEOT, âgé de 15 ans, *Seine*, élève du cit. P. Blasius. (Le prix est un violon.)

Violoncelle : Au cit. Frédéric BOULANGER, âgé de 19 ans, *Sarre*, élève du cit. Levasseur. (Le prix est un violoncelle.)

Hautbois : Au cit. Charles-Remi LAURENT, âgé de 17 ans 6 mois, *Seine*, élève du cit. Saltantin. (Le prix est un hautbois.)

Clarinette : Au cit. Jacques-Henri LETONNÉ, âgé de 16 ans, *Seine*, élève du cit. L. Lefevre. (Le prix est deux clarinettes, l'une en *si*, l'autre en *ut*.)

Flûte : Au cit. Jean MOUDRU, âgé de 13 ans, *Haute-Vienne*, élève du cit. Hugot. (Le prix est une flûte.)

Cor : Au cit. Louis DAUPRAT, âgé de 16 ans, *Seine*, élève du cit. Kenn. (Le prix est un cor en tous les tons.)

Basson : Au cit. Jean-Simon-Louis DOSSION, âgé de 18 ans, *Seine*, élève du cit. Tulou. (Le prix est un basson.)

SECONDS PRIX.

Chant : A la citoyenne Jeanne CHEVREAU, âgée de 15 ans, *Seine*, élève du cit. Langlé. (Le prix est une partition gravée, et divers œuvres.)

A la cit^ne Georgette BOÊLY, âgée de 17 ans, *Seine-et-Oise*, élève du cit. Arnold Adrien. (Le prix est une partition gravée, et divers œuvres.)

A la cit^ne Anne MOREAU, âgée de 20 ans, *Seine*, élève du cit. Richer. (Le prix est une partition gravée, et divers œuvres.)

A la cit^ne Henriette-Sophie GEORGEON, âgée de 18 ans, *Seine*, élève du cit. Arnold Adrien. (Le prix est une partition gravée, et divers œuvres.)

Clavecin : Au cit. Louis PRADÈRE, âgé de 15 ans, *Seine*, élève du cit. Gobert. (Le prix consiste en divers œuvres relatifs à ce genre.)

Au cit. Marie-Joseph OZI, âgé de 10 ans, *Seine-et-Oise*, élève du cit. Gobert. (Le prix consiste en divers œuvres relatifs à ce genre.)

A la cit^ne Thérèse DESMARRE, âgée de 16 ans, *Seine*, élève du cit. Hyacinthe Jadin. (Le prix consiste en divers œuvres relatifs à ce genre.)

Violon : A la cit^ne Félicité LEBRUN, âgée de 18 ans, *Ardennes* élève du cit. Baillot. (Le prix consiste en divers œuvres relatifs à ce genre.)

Au cit. Jean VERDIGUIER, âgé de 19 ans, *Seine*, élève du cit. Gaviniés. (Le prix consiste en divers œuvres relatifs à ce genre.)

Violoncelle : Au cit. Emmanuel GUÉRIN, âgé de 21 ans, *Seine-et-Oise*, élève du cit. Levasseur. (Le prix consiste en divers œuvres relatifs à ce genre.)

Clarinette : Au cit. François MARCHAND, âgé de 16 ans 6 mois, *Seine*, élève du cit. Layer. (Le prix consiste en divers œuvres relatifs à ce genre.)

Flûte : Au cit. Antoine GRANDJEAN, âgé de 13 ans, *Seine*, élève du cit. Devienne. (Le prix consiste en divers œuvres relatifs à ce genre.)

Cor : Au cit. Pierre-François COLIN, âgé de 16 ans, *Seine-et-Oise*, élève du cit. Buch. (Le prix consiste en divers œuvres relatifs à ce genre.)

Basson : Au cit. Henri COURTIN, âgé de 18 ans, *Seine*, élève du cit. Ozi. (Le prix consiste en divers œuvres relatifs à ce genre.)

ACCESSITS.

Solfège : A la cit^ne Rose CHAMPENOIS, âgée de 17 ans 6 mois, de *Cadix*, élève du cit. Fasquel. (Le prix consiste en un exemplaire du solfège du Conservatoire.)

A la cit^ne Joséphine GUYOT, âgée de 15 ans, *Doubs*, élève du cit. Chelard. (Le prix consiste en un exemplaire du solfège du Conservatoire.)

A la cit^ne Gabrielle RIBOU, âgée de 14 ans, *Seine*, élève du cit. Leroux. (Le prix consiste en un exemplaire du solfège du Conservatoire.)

Au cit. Charles RODOLPHE, âgé de 11 ans, *Seine*, élève du cit. Fuchs. (Le prix consiste en un exemplaire du solfège du Conservatoire.)

Au cit. Jean-Baptiste FAUGERAS, âgé de 13 ans, *Seine*, élève du cit. Legendre. (Le prix consiste en un exemplaire du solfège du Conservatoire.)

Au cit. Auguste GRASSET, âgé de 11 ans 6 mois, *Seine*, élève du cit. Ferdinand Adrien. (Le prix consiste en un exemplaire du solfège du Conservatoire.)

Au cit. Julien GAMBAIS, âgé de 10 ans, *Seine*, élève du cit. Braun. (Le prix consiste en un exemplaire du solfège du Conservatoire.)

[Impr. de la République, brumaire an VI; Arch. du Conserv.; Bibl. nat., Inv. V, 36, 813.]

PRIX POUR LES COURS D'ÉTUDE DE L'AN VI, DISTRIBUÉS LE 14 FRIMAIRE AN VII.

PREMIERS PRIX.

Accompagnement : BRAUN (Jean-François), *Seine*. Professeur : citoyen Catel.

Le prix consiste en cinq partitions.

Chant : Il n'y a pas eu lieu à premier Prix.

Le prix consistait en dix partitions.

Hautbois : GILLES (Henri-Noel), *Seine*. Professeur : Saltantin.

Le prix consiste en un hautbois.

Cor : LAMBERT (Joseph), *Moselle*. Professeur : Fred. Duvernoy.

Le prix consiste en un cor.

Basson : JUDAS (Jean), *Ain*. Professeur : Ozi.

Le prix consiste en un basson.

Flûte : GRANDJEAN (Antoine), *Seine*. Professeur : Devienne.

Le prix consiste en une flûte.

Clarinette : FRANCO (Isaac), *Gironde*. Professeur : X. Lefèvre.

Le prix consiste en une clarinette en *ut* et une clarinette en *si*.

Violon : VERDIGUIER (Jean), *Seine*. Professeur : Gaviniès.
Le prix consiste en un violon.

Violoncelle : GUÉRIN (Emmanuel), *Seine-et-Oise*. Professeur : Levasseur.
Le prix consiste en un violoncelle.

Piano : PRADÈRE (Louis), *Seine*. Prof. : Gobert.
Le prix consiste en un choix d'œuvres à l'usage de cet instrument.

SECONDS PRIX.

Accompagnement : VILLENEUVE (Thérèse), *Seine*. Professeur : Rigel.
Le prix consiste en une partition.

Chant : BOÉLY (Georgette), *Seine-et-Oise*. Prof. : A. Adrien.

DESMARES (Thérèse), *Seine*. Professeur : Lays.

ROMAIN (Clotilde), *Seine*. Professeur : Lays.

PHILIPPON (Aimée-Jeanne), *Seine*. Professeur : Guichard.
Chacun de ces prix consiste en une partition.

Cor : COLIN (Pierre-François), *Seine-et-Oise*. Professeur : Buch.
Le prix consiste en un choix d'œuvres à l'usage de cet instrument.

Flûte : MOUDRU (Alexandre), *Haute-Vienne*. Prof. : Devienne.

GUILLOU (Joseph), *Seine*. Professeur : Devienne.

LÉPINE (Jean-Baptiste), *Seine*. Professeur : Hugot.
Les prix consistent en choix d'œuvres à l'usage de cet instrument.

Clarinette : PETIT (Pierre), *Seine*. Professeur : Méric.
Le prix consiste en un choix d'œuvres pour cet instrument.

Violon : GUÉNÉE (Luc), *Cadix*. Professeur : Gaviniès.

DURET (Marcel), *Seine-et-Oise*. Prof. : Gaviniès.
Les prix consistent en un choix d'œuvres à l'usage de cet instrument.

Violoncelle : .....

Piano : MÉRAND (Jean), *Puy-de-Dôme*. Prof. : Ladurner.

BRAUN (Jean-François), *Seine*. Prof. : Nicodamy.
Les prix consistent en un choix d'œuvres à l'usage de cet instrument.

ACCESSITS.

DAVIN (Césarine), *Seine*. Professeur : Schwent.

BEYRETTER (Marie), *Rhône-et-Loire*. Professeur : Tourette.

SAMSON (Philibert), *Seine*. Professeur : Marciliac.

SIMON (Victor), *Seine*. Professeur : Fournier.

SAINT-HUBERT (Amélie), *Seine*. Professeur : Guthmann.

CORBIN (Marie), *Seine*. Professeur : Veillard.

BÉNARD (René), *Seine*. Professeur : Braun.

[*Distribution des Prix aux Élèves du Conservatoire*, in-8 de 23 pages, frimaire an VII, Bibl. nat. Inv. V. 36813 et Bibl. du Cons. ; *Ordre de la dist. des Prix*, etc., Bibl. du Cons., 25857 et Bibl. nat. Inv. V, 20,689.]

PRIX POUR LE COURS D'ÉTUDE DE L'AN VII, DISTRIBUÉS LE 19 NIVÔSE AN VIII.

PREMIERS PRIX.

Harmonie : Cit. Albert ANDROT, *Seine*. Prof. : cit. Catel (Le premier prix consiste en cinq partitions.)

Déclamation appliquée à la scène lyrique : Cit^me^ Caroline CHEVALIER, du *Cap-Français, île de Saint-Domingue*. Prof. du chant : cit. Richer ; prof. de déclamation : cit. Dugazon et Lainse. (Le prix consiste en un exemplaire des œuvres de Corneille et un exemplaire des œuvres de Racine.)

Chant : Il n'y a pas eu lieu à premier Prix. (Le prix consistait en dix partitions.)

Hautbois : Cit. Auguste WOGT, *Bas-Rhin*. Professeur : cit. Sallantin. (Le prix consiste en un hautbois.)

Cor : Cit. Auguste BLANGY, *Seine*. Prof. : Frédéric Duvernoy. (Le prix consiste en un cor.)

Basson : Cit. Guillaume FOUGAS, *Seine*. Prof. : cit. Thomas Delcambre. (Le prix consiste en un basson.)

Flûte : Cit. Jean-Baptiste LÉPINE, *Seine*. Prof. : cit. Hugot. (Le prix consiste en une flûte.)

Clarinette : Il n'y pas eu lieu à premier Prix. (Le prix consistait en une clarinette en *ut* et une clarinette en *si*.)

Violon : Cit^me^ Félicité LEBRUN, *Ardennes*. Prof. : cit. Baillot.

Cit. Luc GUÉNÉE, *Espagne* ; d'abord élève du cit. Gaviniès, dans la classe duquel il remporta un second prix au concours de l'an VI ; actuellement élève du cit. Rode.

Les suffrages du jury ayant été partagés par ces deux artistes, le 1er prix leur a été décerné. (Il consiste en un violon.)

Violoncelle : Il n'y a pas eu lieu à premier Prix. (Le prix consistait en un violoncelle.)

Piano : Cit. Marie-Joseph OZI, *Seine-et-Oise*. D'abord élève du cit. Gobert, dans la classe duquel il remporta un second prix au concours de l'an VI ; actuellement élève du cit. Ladurner. (Le prix consiste en un choix d'œuvres à l'usage de cet instrument.)

SECONDS PRIX.

Harmonie : Cit. Victor DOURLEN, *Nord*. Prof. : cit. Catel.

Cit. Henri COURTIN, *Seine*. Professeur : cit. Berton. (Chaque prix consiste en une partition.)

Chant : Cit^ne Gabrielle RIBOU, *Puy-de-Dôme*. Professeur : citoyen Fasquel.

Cit^ne Aimée PHILIPPON, *Seine*. Professeur : cit. Plantade.

Cit. Isidore MONTLAUR, *Gard*. Prof. : cit. Mengozzi.

Cit^ne Catherine BECK, *Marne*. Prof. : cit. Langlé.

Cit. Mathias BATISTE, *Seine*. Prof. : cit. Mengozzi. (Chaque prix consiste en une partition.)

Hautbois : .....

Cor : Cit. Aimable PUISSANT, *Seine*. Prof. : cit. Buch. (Le prix consiste en un choix d'œuvres à l'usage de cet instrument.)

Basson : .....

Flûte : Cit. Jean-Louis TULOU, *Seine*. Prof. : cit. Wanderlich.

Cit. GUILLOU, *Seine*. Prof. : cit. Devienne. (Les prix consistent en choix d'œuvres à l'usage de cet instrument.)

Clarinette : Cit. Marie-Pierre PETIT, *Seine*. Prof. : cit. Méric.

Cit. François-Antoine MARCHAND, *Seine*. Prof. : cit. Solère. (Les prix consistent en choix d'œuvres à l'usage de cet instrument.)

Violon : Cit. Ferdinand GASSE, *Naples*. Prof. : cit. Baillot. (Le prix consiste en choix d'œuvres à l'usage de cet instrument.)

Violoncelle : Cit. Pierre LARTIQUE, *Seine*. Prof. : cit. Levasseur.

Cit. Charles THOMAS, *Hérault*. Professeur : cit. Janson.

Cit. Gabriel BERTEAU, *Bas-Rhin*. Prof. : cit. Janson. (Les prix consistent en choix d'œuvres à l'usage de cet instrument.)

Piano : Cit. Louis-Philibert SAINT-AUBIN, *Bouches-du-Rhône*. Professeur : citoyen Ladurner.

Cit. Chrétien KALKBRENNER, *Allemagne*. Prof. : cit. Nicodamy.

Cit^ne Annette SOLÈRE, *Seine*. Professeur : cit. Jadin.

Cit. Frédéric LOBRY, *Seine*. Professeur : cit. Ladurner. (Chacun de ces prix consiste en choix d'œuvres à l'usage de cet instrument.)

ACCESSITS.

Cit. Hortense BENARD, *Loiret*. Professeur : cit. Paguies.

Cit. Jeanne BOUSQUIER, *Seine*. Prof. : cit. Tourette.

Cit. Joseph DAUSSOIGNE-MEHUL, *Ardennes*. Professeur : citoyen Mollet.

Cit. Nicolas POULAIN, *Seine*. Professeur : cit. Horace.

Cit. Bénigne-René RICHARD, *Seine*. Prof. : Ferd. Adrien.

Cit^ne Stéphanie LEGRAND, *Seine*. Prof. : cit. Simrock.

Cit. Jean TREVILLE, *Seine*. Professeur : cit. Guthmann. (Chacun de ces prix portait l'inscription suivante : Premier, second prix ou accessit décerné au cit....., élève du Conservatoire, an VIII de la République française.)

(Les accessits spécialement affectés à la partie du solfège consistent en ouvrages élémentaires.)

[*Procès-verbal, etc.*, Impr. de la République, nivôse an VIII.]

PRIX POUR LE COURS D'ÉTUDE DE L'AN VIII, DISTRIBUÉS LE 17 FRIMAIRE AN IX.

PREMIERS PRIX.

Harmonie : Cit. Denis-Germain ÉTIENNE, *Seine*. Professeur : cit. Catel. (Le prix consiste en six partitions.)

Déclamation appliquée à la scène lyrique : .....
Le prix consistait en trois partitions, et un exemplaire du Théâtre de trois des principaux tragiques français.

Chant : Mlle Gabrielle RIBOU, *Puy-de-Dôme*. Professeur : citoyen Plantade. Le prix consiste en six partitions.

Hautbois : ..... Le prix consistait en un hautbois.

Cor : ..... Le prix consistait en un cor en tous tons.

Basson : ..... Le prix consistait en un basson.

Flûte : Cit. Alexandre MOUDRU, *Seine*. Professeur : citoyen Devienne. (Le prix consiste en une flûte.)

Clarinette : Cit. Antoine-François MARCHAND, *Seine*. Professeur : cit. Solère. Le prix consiste en deux clarinettes; l'une en *si*, l'autre en *ut*.

Violon : Cit. Ferdinand GASSE, de *Naples*. Professeur : cit. Kreutzer. Le prix consiste en un violon.

Violoncelle : ..... Le prix consistait en un violoncelle.

Piano : Cit. Pierre-Joseph ZIMMERMANN, *Seine*. Professeur : cit. Boyeldieu. (Le prix consiste en six partitions.)

SECONDS PRIX.

Harmonie : Cit. Jean-Fr. ROUGEOT, *Seine*. Prof. : cit. Catel.

Chant : Mlle Jeannette PHILIS, *Gironde*. D'abord élève dans la classe du cit. Fasquel, actuellement dans celle du cit. Plantade, où elle a obtenu le prix.

Mlle Désiré PELET, *Gironde*. D'abord élève dans la classe du Cit. Persuis, actuellement dans celle du cit. Richer, où elle a obtenu le prix.

Isidore MONTLAUR, *Gard*. Professeur : citoyen Plantade.

Hautbois : ..... **Cor** : ..... **Basson** : .....

Flûte : Cit. Jean-Louis TULOU, *Seine*. Prof. : cit. Wanderlick.

Clarinette : Cit. Cl.-Gabriel PÉCHIGNIEZ, *Seine*. Professeur : cit. Louis Lefèvre.

Violon : Cit. Auguste KREUTZER, *Seine-et-Oise*. Professeur : cit. Kreutzer.

Violoncelle : Cit. Marie-Pierre GILLES, *Seine*. Professeur : cit. Levasseur.

Piano : Cit. Chrétien KALKBRENNER, *Hesse-Cassel*. Professeur : cit. Adam.

Chacun des second prix consiste en six partitions.

ACCESSITS.

Chant : Mlle Augustine RENAUD, *Bouches-du-Rhône*. Professeur : cit. Pasquel.

Hautbois : Cit. Louis-Armand SALLANTIN, *Seine*. Professeur : cit. Sallantin.

Cor : Cit. Pierre-Louis COLLIN, *Seine-et-Oise*. Professeur : cit. Domnich.

Flûte : Cit. Jean-Baptiste LEBLOND, *Seine*. Professeur : cit. Devienne.

Violon : Cit. Alexandre-Henri GUILLAUME, *Seine*. Professeur : cit. Guérillot.

Violoncelle : Cit. Pierre-Isidore LHOSTE, *Seine-et-Oise*. Professeur : cit. Janson.

Piano : Cit. Victor DOURLENS, *Nord*. Prof. : cit. Boyeldieu.

Chacun des accessits consiste en une palme.

ENCOURAGEMENS.

Mlle Augustine DESTREMONT, *Seine*. Professeur : cit. Chélard.

Mlle Étiennette POISSON, *Seine*. Professeur : cit. Ernest Assmann.

Mlle Victoire DAGAN, *Seine*. Professeur : cit. Guillaume Schweutt.

Cit. Étienne MAHEU, *Seine*. Professeur : cit. Guthmann.

Mlle Adèle TARGET, *Seine*. Professeur : cit. Rogat.

Mlle Louise ROUSSEAU, *Seine*. Professeur : cit. Widerkehr.

Chacun des encouragements spécialement affectés à l'étude du solfège, consiste en un exemplaire de la seconde partie du solfège du Conservatoire : les encouragemens ne reçoivent point de Palme.

[*Ordre de la distrib.*, frim. an IX : Arch. du Cons. *Distribution des prix*, etc., *procès-verbal*... Imp. de la Répub., niv. an X] Bibl. du Cons. n° 17792.]

PRIX POUR LE COURS D'ÉTUDE DE L'AN IX, DISTRIBUÉS LE 10 NIVÔSE AN X.

PREMIERS PRIX.

Harmonie : KALKBRENNER (Chrétien), *Hesse-Cassel*. Professeur : Catel. (Le prix consiste en six partitions.)

Chant : ROLAND (Nicolas), *Ardennes*. Professeur : Garat. (Le prix consiste en six partitions.)

Violon : KREUTZER (Auguste), *Seine-et-Oise*. Professeur : R. Kreutzer. (Le prix consiste en un violon.)

Piano : KALKBRENNER (Chrétien), *Hesse-Cassel*. Professeur : Adam. (Le prix consiste en six partitions.)

Flûte : TULOU (Jean-Louis). Professeur : Wunderlich. (Le prix consiste en une flûte.)

Cor : PETIT (Joseph-Pierre-Charles), *Seine*. Professeur : Domnichk. (Le prix consiste en un cor en tous tons.)

SECONDS PRIX.

Harmonie : DURET (Marcel), *Seine-et-Oise*. Professeur : Catel.

Chant : Mlle MANUENT (Adèle), *Bouches-du-Rhône*. Prof. : Garat.

Mlle PELET (Désirée), *Gironde*. Professeur : Richer.

Violon : DURET (Marcel), *Seine-et-Oise*. Professeur : Rode.

Piano : SCHNEITZHOEFFER (Jean-Madeleine), *Seine-et-Oise*. Professeur : Ladurner.

Flûte : CARDON (Joseph), *Dyle*. Professeur : Devienne.

Cor : BIARD (Louis-Édouard), *Oise*. Professeur : Domnich.

Chacun des seconds prix consiste en deux partitions.

ACCESSITS.

Préparation au Chant : 1er Mlle GERVAIS (Bénigne), *Seine*. Professeur : Persuis.

2e Mlle GORIA (Anne-Gertrude-Sophie), *Seine*. Prof. : Tourette.

Chant : Mlle BOUSQUIER (Jeanne) *Seine*. Professeur : Plantade.

Violon : AUZOU (Charles-René), *Seine*. Professeur : Guérillot.

Violoncelle : 1er NORBLIN (Pierre-Martin-Louis), *Varsovie*. Professeur : Baudiot.

2e PLANTERRE (Barthélemy Poncholle), *Vaucluse*. Professeur : Baudiot.

Piano : CHAULIEU (Charles), *Seine-et-Oise*. Prof. : Adam.

Flûte : ROCART (Jean-Louis), *Seine*. Professeur : Duverger.

Clarinette : PELLEPORT (Louis), *Vendée*. Prof. : L. Lefèvre.

Cor : LEMOINE (Jean-Bruno), *Seine*. Prof. : F. Duvernoy.

Chacun des accessits consiste en une palme.

ENCOURAGEMENS.

Mlle SIMONIN (Aimée-Marie-Joséphine), *Seine*. Prof. : Chelard.

Mlle LECOQ (Marguerite-Appoline), *Seine*. Professeur : Chelard.

Mlle GONTHIER (Jenny), *Seine*. Professeur : Widerkehr.

CARTERONT (Thomas), *Seine*. Professeur : Guthmann.

TOUSSAINT (Joseph-Marie-Henri), *Seine*. Prof. Marciliac.

TRIGNART (Victor-Amédée), *Meurthe*. Professeur : Legendre.

Chacun des encouragements spécialement affectés à l'étude du solfège, consiste en un exemplaire de la seconde partie du solfège du Conservatoire; les encouragemens ne reçoivent point de palme.

[Imp. de la Répub., pluv. an X, in-8°, 19 p. Bibl. du Conserv., n° 18737.]

COURS D'ÉTUDE DE L'AN X.

Harmonie :

Prix. ZIMMERMANN (Pierre-Joseph), *Seine*. Élève du cit. Catel.

1er Accessit. GRIVAGÈRE (Verdillon), *Bouches-du-Rhône*. Élève du cit. Berton.

2e Accessit. WOELFLE (Marc-Antoine), *Charente*. Élève du cit. Catel.

[*Moniteur*, 1 et 2 vend. en an XII, p. 4.; Arch. du Cons. notes mss.]

Nota. Les autres concours n'eurent pas lieu, par suite de la réforme opérée en l'an X (C. P.).

COURS D'ÉTUDE DE L'AN XI.

Composition : 1er Prix. ANDROT (Albert-Auguste), *Seine*. Élève du citoyen Gossec.

Harmonie : Prix. BUTIGNOT (Alphonse), *Rhône*. Élève du citoyen Catel.

1er Accessit. DAUSSOIGNE-MÉHUL (Joseph), *Ardennes*. Élève du citoyen Catel.

2e Accessit. LAMBERT (Georges), *Pas-de-Calais*. Élève du citoyen Catel.

Chant : Prix. Mlle PELET (Désirée), *Gironde*. Élève du citoyen Richer.

2d Prix. DESPERAMONS (Noel), *Haute-Garonne*. Élève des citoyens Garat et Guichard.

2e Second Prix. Mlle LACOMBE (Pauline), *Aisne*. Élève du citoyen Plantade.

Piano : Prix. Mlle BECK (Flore-Julie), *Seine*. Élève de Adam.

Mlle DUMONT (Reine-Marie), *Seine*. Élève de Pradère.

2d Prix. CHAULIEU (Charles), *Oise*. Élève de Adam.

Accessit. DAUSSOIGNE-MÉHUL (Joseph), *Ardennes*. Élève du citoyen Adam.

Violon : Prix. DURET (Marcel-Antoine), *Seine-et-Oise*). Élève du citoyen Rode.

1er Accessit. HABENECK (François-Antoine), *Ardennes*. du citoyen Baillot.

2e Accessit. MAZAS. (Jacques-Féréol), *Tarn*. Élève du citoyen Baillot.

Encouragement. GUÉRIN (Charles-Rodolphe). Élève du citoyen Kreutzer.

Violoncelle : Prix. NORBLIN (Pierre-Martin-Louis), *Varsovie*. Élève du citoyen Levasseur.

Accessit. GILLES (Marie-Pierre), *Seine*. Élève de Levasseur.

Flûte : Prix. ROCHIER (Louis-Valentin), *Seine*. Élève du citoyen Hugot.

Accessit. BISETSKY (Antoine-Joseph), *Ardennes*. Élève du citoyen Hugot.

Clarinette : 1er Accessit. PELLEPORT (Louis), *Vendée*. Élève du citoyen Xavier Lefèvre.

2e Accessit. PECHIGNIER (Claude-Gabriel), *Seine*. Élève du citoyen Xavier Lefèvre.

Hautbois : 1er Accessit. PERCILIER (Charles-Joseph), *Seine*. Élève du citoyen Sallantin.

Basson : Prix. HENRY (Antoine), *Seine*. Élève du citoyen Ozi.

Cor : Prix. COLIN (Pierre-François), *S.-et-O.* Élève du citoyen Dommich.

Seconds Prix. COLIN (Pierre-Louis), *S.-et-O.* Élève du citoyen Dommich.

PUISSANT (Amable), *Seine*. Élève du citoyen Frédéric Duvernoy.

ENCOURAGEMENS.

Solfège : Mlle FORCEVILLE (Isabelle-Sophie). Élève de Mme Beck, répétiteur.

Mlle RIDE (Louise). Élève de Mme Phelipes, répétiteur.

Mlle RÉPOND (Jeanne-Victoire). Élève de Mlle Beck, répétiteur.

CAZOT (Félix), *Loiret*. Élève de Aubert, répétiteur.

LEMOINE (Marie). Élève de Gérardin, répétiteur.

MOREAU (Louis-Gabriel). Élève de Carteront répétiteur.

[*Moniteur universel*, 1 et 2 vend. an XII, p. 4; et Arch. du Cons., notes mss.]

ÉTUDE DE L'AN XIX

Composition : 1er Accessit. GASSE (Ferdinand), *Naples*. Élève de M. Gossec.

Harmonie : 1er Accessit. AMÉDÉE (François-Amédée LANEAU), *Seine*. Élève de M. Catel.

2e Accessit. HENRY (Antoine-Nicolas), *Seine*. Élève de M. Catel.

Préparation au Chant (n'est récompensée que par des accessits) : 1er Accessit. Mlle GUILLOU (Jeanne-Élisabeth), *Seine*. Élève de M. Butignot, répétiteur.

2e Accessit. Mlle BURY (Cécile), *Seine*. Élève de M. L. Jadin.

Chant : Prix. Mlle HIMM (Louise-Marguerite-Augustine), *Seine*. Élève de M. Plantade.

Accessit. GARAT (Fabri), *Gironde*. Élève de M. Garat.

Violon : Prix. HABENECK (François-Antoine), *Ardennes*. Élève de M. Baillot.

1er Accessit. MAZAS (Jacques-Féréol), *Tarn*. Élève de M. Baillot.

Encourag. DESSALLES (Isidore). *S.-et-O.* Élève de M. Kreutzer.

Violoncelle : Prix. BENAZET (Bernard), *Haute-Garonne*. Élève de M. Levasseur.

1er Accessit. TOURTE (Louis), *Seine*. Élève de M. Levasseur.

Piano : Prix. Mlle GASSE (Pauline), *Naples*. Élève de M. Adam.

1er Accessit. CHAUCOURTOIS (Louis), *de Rome*. Élève de M. Pradher.

2e Accessit. MERLANT (Paul-Cécile), *Oise*. Élève de M. Adam.

Flûte : Prix. GUILLOU (Joseph), *Seine*. Élève de M. Wunderlich.

1er Accessit. BISETSKI (Antoine-Joseph), *Ardennes*. Élève de M. Wunderlich.

2e Accessit. ROCART (Jean-Louis), *Seine*. Élève de M. Wunderlich.

Hautbois : 1er Accessit. PERCILIER (Jean-Charles-Joseph), *Seine*. Élève de M. Sallantin.

Clarinette : Prix. PÉCHIGNIER (Claude-Gabriel), *Seine*. Élève de M. X. Lefèvre.

1er Accessit. MICHEL (Lion), *Hérault*. Élève de M. Ch. Duvernoy.

Basson : 1er Accessit. DUPORT (Auguste), *Seine*. Élève de M. Thomas Delcambre.

Cor : Prix. COLIN (Pierre-Louis), *Seine-et-Oise*. Élève de M. Domnich.

2e Accessit. LEMOINE (Jean-Bruno), *Seine*. Élève de M. Frédéric Duvernoy.

Solfège. 1er Encouragement. BELIN (François).

2e Encouragement. PHELIPPES (Charles).

[*Moniteur universel*, du 6 fruct., an XII-24 août 1806, p. 1480; *Corresp. des amateurs*, p. 556, et Arch. du Cons. notes mss.]

ÉTUDE DE L'AN XIII (1805).

Composition : 1er Prix. GASSE (Ferdinand), *Naples*, élève de Gossec.

Accessit. DOURLEN (Victor), *Nord*.

Harmonie : Prix. CHAULIEU (Charles), *Seine-et-Oise*, élève de Catel.

1er Accessit. AUZOU (Charles-René), *Seine*, élève de Catel.

2e Accessit. COLLIN (Pierre-Louis), *S.-et-O.*, élève de Catel.

3e Accessit. LEMOINE (Henri), élève d'Eler.

Préparation au chant : 1er Accessit. Mlle FORCEVILLE (Isabelle-Sophie), élève de Butignot.

2e Accessit. LUTZ (Pierre), élève de Mollet.

Chant : 1er Prix. DESPÉRAMONS (Noël), élève de Garat.

Accessit. Mlle GORIA (Sophie), élève de Richer.

Violon : Prix. MAZAS (Jacques-Féréol), *Tarn*, élève de Baillot.

1er Accessit. GUERIN (Charles-Rodolphe), élève de Kreutzer.

2e Accessit. BLONDEAU (Pierre-Nicolas-Louis), élève de Baillot.

3e Accessit. AUZOU (Charles-René), *Seine*, élève de Baillot.

Encouragement. FÉMY (François), *Bouches de la Meuse*, élève de Baillot.

DESSALES 2e (Hippolyte), *S.-et-O.*, élève de Kreutzer.

Violoncelle : 1er Accessit. CHAFT (Louis), élève de Levasseur.

2e Accessit. TOURTE (Louis), *Seine*, élève de Levasseur.

Piano : 1er Prix. CHAUCOURTOIS (Louis), *de Rome*, élève de Pradher.

1er Accessit. CHAULIEU (Charles), *S.-et-O.*, élève d'Adam.

2e Accessit. DUBOIS (Auguste), *Seine*, élève de Pradher.

3e Accessit. MERLANT (Paul-Cécile), *Oise*, élève d'Adam.

Flûte : Encouragement. LÉA (Jean-Clayton), élève de Wunderlich.

Basson : 1er Accessit. CAILLET (Hippolyte), élève d'Ozi.

Cor : 1er Prix. PUISSANT (Aimable), élève de F. Duvernoy.

Encouragement. LARDAN (Jean-Baptiste), élève de F. Duvernoy.

LEMOINE (Jean-Bruno), *Seine*, élève de F. Duvernoy.

Solfège : Encouragements.

THIERRY (Cornélie), élève de Widerkehr.

JOBIN (Pierre-Jean), élève de Rogat.

BAUGLEIN (Jean-Louis-Marie), élève de Duret père.

[Reconstitué d'après des notes manuscrites.]

AN XIV ET 1806.

Composition : 1er Prix. DURET (Marcel-Antoine), *S.-et-O.*

Harmonie : Prix. FÉMY aîné (François), élève de Catel.

Accessit. RAUSCELOT (M.), élève de Catel.

Préparation au chant : Accessit. Mlle VUARNIER (Lucile), *Seine*, élève de Despéramons.

Chant : 1er Accessit. GORIA (Sophie), *Seine*, élève de Richer.

2e Accessit. Mlle JOST (Charlotte), élève de Richer.

Violon : Prix. HABENECK 3e (Corentin), élève de Baillot.

1er Accessit. HABENECK 2e (Joseph), élève de Baillot.

2e Accessit. BLONDEAU (Pierre-Nicolas-Louis), élève de Baillot.

3e Accessit. DESSALES aîné (Bernard-Isidore), *Seine-et-Oise*, élève de Kreutzer.

Encouragement : DE SAUSSAY (Alexis), *Loiret*, élève de Kreutzer.

Violoncelle : Accessit. CHAFT (Louis), élève de Levasseur.

Encouragement. FÉMY jeune (Henri), *Finistère*, élève de Baudiot.

Piano : Prix. CHAULIEU (Charles), *S.-et-O.*, élève d'Adam.

1er Accessit. DUBOIS (Auguste), *Seine*, élève de Pradher.

2e Accessit. LEMOINE (Henri), élève d'Adam.

3e Accessit. DAUSSOIGNE (Joseph Méhul), élève d'Adam.

Flûte : Prix. BISETSKY (Antoine-Joseph), *Ardennes*, élève de Wunderlich.

1er Accessit. DUBOIS (Julien), élève de Wunderlich.

2e Accessit. BERBIGUIER (Benoît-Tranquille), élève de Wunderlich.

Clarinette : 1er Accessit. MICHEL (Léon), *Hérault*, élève de Ch. Duvernoy.

2e Accessit. BOUFIL (Jacques-Jules), élève de Ch. Duvernoy.

Basson : 1er Accessit. GAUCHENEAU (Louis-Marie), élève de Delcambre.

2e Accessit. DUPORT (Auguste), *Seine*, élève de Delcambre.

Cor : Prix. CŒURIOT (Paul-Joseph), élève de F. Duvernoy.

Accessit. LARDAN (Jean-Baptiste), élève de F. Duvernoy.

Solfége : Encouragements.

1re Mlle DUTEY (Angélique-Honorine), élève de Mlle Goria.

2e PANSERON (Auguste-Mathieu), *Seine*, élève de Duret.

3e JOUET (Jean-Marie), élève de Rogat.

[Reconstitué d'après des notes manuscrites.]

ÉTUDE DE 1807.

Composition : Accessit. VIDAL (Jean-Jacques), *Tarn*, élève de M. Gossec.

Harmonie : Prix. CAMILLE (François-Gaspard), élève de M. Catel.

1er Accessit. CAZOT (Félix), *Loiret*, élève de Catel.

2e Accessit. HOSTIE (Jean-Baptiste), élève de Catel, *Seine*.

Préparation au chant : Accessit. Mlle DESACRES (Eugénie), élève de Despéramons.

Chant : Prix. Mlle GORIA (Sophie), *Seine*, élève de Garat.

Accessit. Mlle VUARNIER (Lucile), *Seine*, élève de Garat.

Violon : Prix. GUÉRIN jeune (Charles-Rodolphe), élève de Kreutzer.

1er Accessit. HABENECK 2e (Joseph), élève de Baillot.

2e Accessit. VIDAL (Jean-Jacques), *Tarn*, élève de Kreutzer.

3e Accessit. DESSALES aîné (Bernard-Isidore), *Seine-et-Oise*, élève de Kreutzer.

Violoncelle : 1er Accessit. FÉMY jeune (Henri), *Finistère*, élève de Baudiot.

2e Accessit. PUPIER aîné (Jean-Claude-Henri), élève de Baudiot.

3e Accessit. LHOSTE aîné (Pierre-Isidore), élève de Levasseur.

Piano : Prix. MERLAND (Paul-Cécile), *Oise*, élève d'Adam.

1er Accessit. LEMOINE (Henri), élève d'Adam.

2e Acc. Mlle MICHU aînée (Émilie-Marie Julie), élève de Jadin.

Flûte : Prix. DUBOIS (Julien), élève de Wunderlich.

Accessit. ADVIER (Pierre-François), *S.-et-O.*, élève de Wunderlich.

Hautbois : Prix. LÉONARD (Jean-Pierre), élève de Sallantin.

Basson : Prix. BARIZEL (Dominique-Charles-Joseph), élève de Delcambre.

1er Accessit. MELCHIOR (Alexandre-Jean-Baptiste), élève d'Ozi.

2e Accessit. GAUCHENEAU (Louis-Marie), élève de Delcambre.

Cor : Accessits. LARDAN (Jean-Baptiste), élève de F. Duvernoy.

MENGAL (Joseph), *Escaut*, élève de F. Duvernoy.

Solfége : Encourag. BODIN (François-Etienne), élève d'Eler.

[Reconstitué d'après des notes manuscrites.]

ÉTUDE DE 1808.

Composition : Prix. DAUSSOIGNE (Joseph), *Ardennes*, élève de Méhul.

Accessit. VIDAL (Jean-Jacques), *Tarn*, élève de Gossec.

Harmonie : Prix. BOCHSA (Charles), *Moselle*, élève de Catel.

1er Accessit. MENGAL (Joseph), *Escaut*, élève de Catel.

2e Accessit. MIALLE (Simon), élève de Catel.

Piano : Prix. Mlle RENAUD (Augustine), *Bouches-du-Rhône*, élève d'Adam.

1er Accessit. MEYSENBERG (Arnold), élève de Pradher.

2e Accessit. CAZOT (Vrain-Félix-François), *Loiret*, élève de Pradher.

3e Accessit. HEROLD (Louis-Joseph-Ferdinand), *Seine*, élève d'Adam.

Violon : Prix. DESSALLES (Bernard-Isidore), *Seine-et-Oise*, élève de Kreutzer.

VIDAL (Jean-Jacques), *Tarn*, élève de Kreutzer.

1er Accessit. DESAUSAY (Alexis), *Loiret*, élève de Kreutzer.

2e Accessit. DESSALLES (Hippolyte), *S-et-O*, élève de Kreutzer.

3e Accessit. FÉMI (François), *Bouches-de-la-Meuse*, élève de Habeneck aîné.

Violoncelle : Prix. FÉMI (Henri), *Finistère*, élève de Baudiot.

Accessit. PUPIER (Jean-Claude-Henri), élève de Baudiot.

Flûte : Accessit. ADVIER (Pierre-François), *Seine-et-Oise*, élève de Wunderlich.

Hautbois : Prix. FOUQUET (Louis), *Seine*, élève de Sallantin.

Accessit. LAFORGE (Pierre), *Pyrénées-Orientales*, élève de Sallantin.

Clarinette : 1er Accessit. POISSON (Pierre), *Seine-Inférieure*, élève de Ch. Duvernoy.

2e Accessit. BOUFIL (Jacques-Jules), élève de Ch. Duvernoy.

Basson : Prix. SAVARY (Jean-Nicolas), *Aisne*, élève de Delcambre.

Accessit. MELCHIOR (Alexandre-Jean-Baptiste), *Haute-Garonne*, élève d'Ozi.

Cor : Encouragement. LAURENCEAU (Auguste), *Seine*, élève de Domnich.

Solfège : Encouragements.

Mlle BEAUPÈRE (Sophie-Françoise), élève de Mme Floquet, répétiteur.

AUDEBERT (Louis), élève d'Ertault, adjoint.

KERSTENN (Jean-Baptiste), élève de Cazot, répétiteur.

[Reconstitué d'après des notes manuscrites.]

PRIX DÉCERNÉS PAR LES JURYS POUR LE COURS D'ÉTUDE DE 1809.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

—

Composition : 1er Prix. CAZOT (Vrain-François-Félix), *Loiret*.

2e Prix. VIDAL (Jean-Jacques), *Tarn* [Élèves de Gossec].

Harmonie : 1er Prix. PASDELOUP (François), *Eure-et-Loir* [Élève de Catel].

1er Second Prix. PANSERON (Auguste), *Seine* [Berton].

2e Second Prix. JOBIN (Joseph-Marie-Alexis), *Seine* [Catel].

Chant : 1er Prix. HALLIGNER-BOULANGER (Mme) [Garat].

2e Prix. Mlle PORTE (Lucie), *Seine* [Butignot].

Violon : 1er Prix. FONTAINE (Antoine-Nicolas-Marie) [Kreut.]

1er Second Prix. DESAUZAY (Alexis), *Loiret* [Kreutzer].

2e Second Prix. FÉMY (François), de *Rotterdam* [Baillot].

3e Second Prix. AUZOU (Charles-Réné), *Seine* [Grasset].

Accessit. LAMBERT (François), *Seine* [Élève de Habeneck].

Violoncelle : 2e Prix. VASLIN (Olive-Charlier), *Maine-et-Loire* [Élève de Baudiot].

Piano : 1er Prix. LAMBERT (Charles-Pierre), *Seine-et-Oise*.

2e Premier Prix. MEYSENBERG (Arnold), *Seine* [Prudher].

LEMOINE (Jean-Henri), *Seine* [Adam].

1er Second Prix. HEROLD (Louis-Joseph-Ferdinand) [Adam].

2e Second Prix. Mlle JAMS (Adélaïde-Thérèse-Jeanne), *Seine*.

Flûte : 1er Prix. ADVIER (Pierre-François), *Seine-et-Oise*.

Accessit. CAMUS (Paul-Hippolyte), *Seine* [Wunderlich].

Hautbois : 2d Prix. LAFORGE (Pierre), *Pyrénées-Orientales*.

Clarinette : 2d Prix. POISSON (Pierre), *Seine-Inférieure*.

Cor : 1er Prix. MENGAL (Joseph), *Escaut* [F. Duvernoy].

Accessit. ATRAPART (Jean-Louis-Constant), *Aisne*.

Solfège : 1er Encourag. GOBLIN (Alexandre-Hippolyte), *Seine*.

2e Encourag. Mlle CHANIN (Claudine-Joséphine-Clémence), *Seine*.

3e Encouragement. HERZ (Joseph), *Francfort-sur-Mein*.

4e Encouragement. Mlle MARTIN (Victoire-Denise), *Seine*.

ÉCOLE DE DÉCLAMATION.

—

Tragédie : 1er Prix. Mlle MAILLARD (Agathe), *Seine* [Monvel].

1er Second Prix. DUMILATRE (Marie-Michel) [Dugazon].

2e Second Prix. Mlle BOICERVOISE (Marie-Rosalie) [Lafon].

1er Accessit. DRAPEAU (Louis-Pierre-Prudent) [Lafon].

2e Accessit. DARTOIS (Victor-Armand), *Oise* [Lafon].

* Ce prix a été demandé extraordinairement par le Jury, pour être partagé entre les deux élèves couronnés.

Comédie : 1er Prix. SALPÊTRE (Udine), *Seine*. [Dugazon.]

1er 2d Prix. Mlle MÉNÉTRIER (Marie-Minette), *Doubs*. [L.]

2e 2d Prix. Mme BOLZÉ-DACOSTA (Victoire), *Seine*. [M.]

3e Second Prix. DOUVRY (François-Célestin), *Seine*.

Accessit. Mlle SCHMITT (Adèle), *Meurthe*. [Lafon.]

[*Moniteur universel*, n° 249 du 6 sept. 1809, p. 986, et *Arch. du Conserv.*, notes manuscrites.]

LISTE DES PRIX ACCORDÉS DANS LE COURS D'ÉTUDES DE 1810.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Harmonie : 1er Prix. KUHN (Georges-Mathieu), *Haut-Rhin*.

2e Prix. HENRY (Louis-François), *Seine*. [Élèves de Catel.]

Chant : 1er Prix. PONCHARD (Frédéric-Auguste), *Rhône*.

2e Prix. Mlle VUARNIER (Lucile), *Seine*. [Garat.]

2e 2d Prix. CŒURIOT (Paul-Joseph), *Seine*. [Garat.]

Accessit. Mlle CALLAULT (Marie-Sophie), *Seine*. [Garat.]

Piano : 1er Prix. HEROLD (Louis-Joseph-Ferdinand), *Seine*.

2d Prix. CAZOT (Vrain-François-Félix), *Loiret*. [Pradher.]

2e 2d Prix. Mlle HERZ (Elisabeth), *Rhin-et-Moselle*. [Prad.]

3e 2d Prix. Mlle JAMS (Adélaïde-Thérèse-Jeanne), *Seine*. [Adam.]

1er Accessit. Mlle ATGER (Louise-Eulalie), *Seine*. [Jadin.]

2e Accessit. HERZ (Jacob-Simon), de *Francfort*. [Jadin.]

Violon : 1er Prix. DESAUZAY (Alexis), *Loiret*. [Kreutzer.]

2e Prix. ARMAND (Louis-Joseph), *S.-et-O.* [Kreutzer.]

2e 2d Prix. JOBIN aîné (Joseph-Marie), *Seine*. [Grasset.]

3e 2d Prix. PASDELOUP (François), *Eure-et-Loir*. [Gras.]

Accessit. LAMBERT 2e (François), *Seine*. [Habeneck.]

Encouragement. JOLLY (Louis-Adrien-Laurent), *Seine-et-Marne*. [Élève de Baillot.]

Violoncelle : 2d Prix. VASLIN (Olive-Charlier), *Maine-et-Loire*. [Élève de Baudiot.]

Hautbois : 1er Prix. LAFORGE (Pierre), *Pyrénées-Orientales*.

Clarinette : 2d Prix. LECOMTE (Pierre-Charles-Auguste), *Nord*. [Élève de Xavier Lefèvre.]

Cor : Accessit. LAURENCEAU (Auguste), *Seine*. [Domnich.]

Basson : 1er Prix. MELCHIOR (Alexandre-Jean-Baptiste), *Haute-Garonne*. [Élève de Ozi.]

Accompagnement pratique : Mentions honorables :

Mlle DUTEY (Angélique-Honorine), *Seine*.

Mlle HERZ (Élisabeth), *Rhin-et-Moselle*.

Mlle AFFORTY (Antoinette-Eugénie-Catherine), *Seine*.

Solfège : 1er Encouragement partagé à mérite égal :

Mlle CELLIER (Marie-Aimée), *Seine*. [Élève de Rogat.]

ROGAT (Armand-Amable Borel), *Seine*. [Élève de Rogat.]

2e Encourag. Mlle MONTALANT (Laure-Cinthie), *Seine*.

3e Encouragement. LÉVI (Jacques-Fromenthal), *Seine*.

4e Encouragement. LATIS (Alexandre-Adolphe), *Seine*.

ÉCOLE DE DÉCLAMATION.

Tragédie : 1er Prix. Mlle BOICERVOISE (Marie-Rosalie), *Seine*.

2d Prix. DUMILATRE (Marie-Michel), *Seine*. [Talma.]

2e 2d Prix. Mlle DUVIVIER (Marie-Adélaïde Wous), *Seine*. [Fleury.]

3e 2d Prix. Mlle SAINT-AUBIN (Félicité), *Seine*. [Lafon.]

Comédie : 1er Prix. Mlle DEMERSON (Adèle), *Haute-Marne*.

2d Prix. Mlle MÉNÉTRIER (Marie-Minette), *Doubs*.

2e 2d Prix. Mlle DEVIN (Armandine-Émilie), *Seine*.

3e 2d Prix. DOUVRY (François-Célestin), *Seine*. [Fleury.]

1er Accessit. Mlle THÉNARD (Louise), *Seine*. [Fleury.]

2e Accessit. Mlle BROCARD (Suzanne), *Haute-Marne*. [L.]

DÉCLAMATION LYRIQUE.

ÉLÈVES PENSIONNAIRES.

(Classe de Guichard et Baptiste aîné.)

Tragédie : 2e Prix. PONCHARD (Frédéric-Auguste), *Rhône*.

1er Accessit. LEVASSEUR (Nicolas-Prosper), *Oise*.

2e Accessit. Mlle LESTAGE (Jeanne-Thérèse), *Seine*.

Comédie : 1er Prix. Mlle BOULANGER (Marie-Julienne-Hallgner), *Seine*.

2e Prix. PONCHARD (Frédéric-Auguste), *Rhône*.

[*Moniteur universel*, du 20 sept. 1810, p. 1035, et *Arch. du Conserv.*, notes manuscrites.]

COURS D'ÉTUDES DE 1811 (DISTRIBUTION DU 11 DÉCEMBRE 1812).

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Composition : 1er Prix.....

Second Prix. PANSERON (Auguste), du département de la *Seine*.

Harmonie : 1er Prix. MATHIEU (Jean-Baptiste), *Seine*.

BENOIST (François), du départ. de la *Loire-Inférieure*.

Seconds Prix. PONCHARD (Jean-Frédéric-Auguste) pensionnaire, du dép. de *Loir-et-Cher* (*sic*), [aîné, Louis-Antoine-Éléonore, de Paris?]

PRUMIER (Antoine), du département de la *Seine*.

LEVI (Jacques-Fromental), du département de la *Seine*.

Chant : 1er Prix. COEURIOT (Paul-Joseph), *Seine*, pens.

Seconds Prix. Mlle CALLAULT (Marie-Sophie), *Seine*, pens.

LEVASSEUR (Nicolas-Prosper), *Oise*, pensionnaire.

Accessit. Mlle LECLER (Louise-Victoire), *Eure-et-Loir*, pensionnaire.

Piano : 1er Prix. Mlle JAMS (Adélaide-Thérèse-Jeanne), *Seine*.

CAZOT (Vrain-François-Félix), du départ. du *Loiret*.

DUBOIS (Auguste), du département de la *Seine*.

Seconds Prix. Mlle HERZ (Élisabeth), *Rhin-et-Moselle*.

Mlle RÉVEL (Françoise-Athalie Parcis), *Rhône*.

Mlle CHANUEL (Jeanne), du département de la *Seine*.

THIBAULT (Charles-Alexis), départ. *Loire-Inférieure*.

Accessits. Mlle RANG (Sophie), du départ. du *Zuyderzée*.

Mlle PETERS (Louise), du départ. de la *Seine-Inférieure*.

Mlle ATGER (Louise-Eulalie), du départ. de la *Seine*.

HERZ (Jacob-Simon), du *Grand-Duché de Francfort*.

Violon : 1er Prix. FEMY aîné (François), *Bouches-de-la-Meuse*.

JOBIN aîné (Joseph-Marie), du département de la *Seine*.

PASDELOUP (François), du départ. d'*Eure-et-Loir*.

Seconds prix. DESSALLE (Hyppolite), *Seine-et-Oise*.

ARMAND (Louis-Joseph), du départ. de *Seine-et-Oise*.

Accessit. LAGNY (Théodore-Bricon), du dép. de la *Seine*.

Violoncelle : 1er Prix. VASLIN (Olive-Charlier), du département de *Maine-et-Loire*.

Second Prix. PANSERON (Auguste), du dép. de la *Seine*.

Flûte : 1er Prix.....

Seconds Prix. MANUEL (Emann), *Seine-et-Oise*.

NERMEL (Pierre-Louis), du département de la *Seine*.

CAMUS (Paul-Hyppolite), du département de la *Seine*.

Hautbois : 1er Prix.....

Second Prix. PETIT (Pierre-Joseph), *Seine*.

Clarinette : 1er Prix. LECOMTE (Pierre-Auguste), *Seine*.

Second Prix. HUMBERT (Antoine-Louis), *Meurthe*.

Cor : 1er Prix. GAULTIER (Jean-Baptiste-André), *Seine*.

Seconds Prix. LAURENCEAU (Auguste), *Seine*.

MENGAL jeune (Jean-Baptiste), du départ. de l'*Escaut*.

Accessit. MICHAULT (Jean-Emmanuel), *îles Canaries*.

Basson :.....

Solfège : Encouragements :

Mlle JACOB jeune (Aricie-Estelle-Virginie), *Seine*.

Mlle ROSIER (Henriette-Palmire), *Seine*.

SEGUENOT (Charles-Thomas), *Bouches-du-Rhône*.

ÉCOLE DE DÉCLAMATION.

Tragédie : 1er Prix.....

Seconds Prix. Mlle MUNTZEMBERG (Amélie), *Rhône*.

Mlle SAINT-AUBIN (Félicité), du départ. de la *Seine*.

Accessit. RAIMOND (Pierre-Jacques), *Seine*.

Comédie : 1er Prix. Mlle MÉNÉTRIER (Marie-Minette), *Seine*.

Seconds Prix. Mlle THENARD (Louise-Durand-Périn), *Seine*.

HAMELL (Adrien-Jean-Nicolas-Louis), *Seine*.

PERLET (Adrien), du département de la *Seine*.

Tragédie lyrique : 1er Prix. .....

Second Prix. LEVASSEUR (Nicolas-Prosper), *Oise*, pens.

Accessits. CHÉRET (Pierre-Jacques-Lachaume), *Seine*.

LECOMTE (Jean-Baptiste-Étienne), *Seine*, pens.

RIGAULT (François), *Seine*, pensionnaire.

Comédie lyrique : 1er Prix. PONCHARD (Jean-Frédéric-Auguste (de *Loir-et-Cher* [*sic*] (Louis-Antoine-Éléonore, *Paris?*)

Second 1er Prix. COEURIOT (Paul-Joseph), *Seine*, pens.

[*Distrib. des prix*, etc., in-4° de 8 p., Hocquet, impr.]

COURS D'ÉTUDES DE 1812 (DISTRIBUTION DU 11 DÉCEMBRE 1812).

ÉCOLE DE MUSIQUE.

—

Composition : 1er Prix.....

Second Prix. PANSERON (Auguste), du dép. de la *Seine*.

Harmonie : 1er Prix. DRELENG (Michel), *Haut-Rhin*.

Second Prix. HERZ (Jacob-Simon), *Francfort*.

Chant : 1er Prix. Mlle CALLAULT (Marie-Sophie), *Seine*.

Second Prix. RIGAULT (François), *Seine-et-Oise*.

Accessit. Mlle CHAUMEL (Amélie-Adèle), *Gironde*.

Piano : 1er Prix. HERZ (Jacob-Simon), *Francfort*.

2e 1er Prix. Mlle HERZ (Élisabeth), *Rhin-et-Moselle*.

Seconds Prix. Mlle CHANUEL (Jeanne), *Seine*.

Mlle REVEL (Françoise-Athalie Pancin), *Rhône*.

Mlle PETERS (Louise), *Seine-Inférieure*.

Mlle ATGER (Louise-Eulalie), *Seine*.

DRELENG (Michel), *Haut-Rhin*.

Violon : 1er Prix. ARMAND (Louis-Joseph), *Seine-et-Oise*.

Second Prix. WIELE (Adolphe-Ernest), *Offenbourg*.

Violoncelle : 1er Prix.....

1er Second Prix. MANUEL (Bram), *Seine-et-Oise*.

2e Second Prix. PANSERON (Auguste), *Seine*.

Flûte : 1er Prix. MANUEL (Emann), *Seine-et-Oise*.

1er Second Prix. CAMUS (Paul-Hippolyte), *Seine*.

2e Second Prix. NERMEL (Pierre-Louis), *Seine*.

Cor : 1er Prix.....

1er Second Prix. ATRAPART (Jean-Louis-Constant), *Seine*.

2e Second Prix. MICHAULT (Jean-Emmanuel), *îles Canaries*.

Accessit. MERIC (Alphonse?-Jules [Prosper]), *Seine*.

Solfége. Encouragements :

Mlle RIMBERT (Marie-Françoise-Adèle), *Seine*.

Mlle BIGNON (Betzi), *Seine*.

Mlle FOULQUIER (Thérèse-Philippine-Pierrette), *Seine*.

Mlle MONIER (Henriette), *Seine*.

RIFAUT (Louis-Étienne), *Seine*.

ÉCOLE DE DÉCLAMATION.

Tragédie : 1er Prix. RAIMOND (Pierre-Jacques), *Seine*.

1er Second Prix. Mlle DUVIVIER (Marie-Adelaide Wohr), *Seine*.

2e Second Prix. Mlle SAINT-AUBIN (Félicie), *Seine*.

1er Accessit. Mme COSSON (Agathe Béguin), *Seine-et-Oise*.

Second Accessit. DAVID (Joseph-Narcisse), *Seine*.

Comédie : 1er Prix. HAMELL (Adrien-Jean-Nicolas-Louis), *Seine*.

2e Premier Prix. SAMSON (Joseph-Isidore), *Seine*,

Seconds Prix. Mlle THENARD (Louise-Durand Perrin), *Seine*.

Mlle SAINT-AUBIN (Félicie), *Seine*.

Mlle CONILLAT (Marie-Thérèse), *Seine*.

Accessits. Mlle JADIN (Marie-Césarine Chabussès), *Seine*.

KLEIN (François-Nicolas), *Seine*.

Tragédie lyrique : 1er Prix. LEVASSEUR (Nicolas-Prosper), *Oise*, pensionnaire.

2e Premier Prix. Mlle CALLAULT (Marie-Sophie), *Seine*.

Second Prix. RIGAULT (François), *Seine-et-Oise*.

2e Second Prix. LECOMTE (Jean-Baptiste-Étienne), *Seine*.

3e Second Prix. CHERET (Pierre-Jacques Lachaume), *Seine*.

Accessit. Mlle CHAUMEL (Amélie-Adèle), *Gironde*.

[*Distrib. des prix*, etc., in-4° de 8 p., Hocquet, impr.]

COURS D'ÉTUDES DE 1813 (DISTRIBUTION DU 13 DÉCEMBRE 1813).

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Composition : .....

Harmonie : 1er Prix. GARNAUD (Henri-Jean-Étienne-Louis), du département de la *Charente-Inférieure*.

DE CONINCK (Jacques-Félix), *Deux-Nèthes*.

2e Prix. EDELMANN (Jean-Frédéric), *Bas-Rhin*.

Accessit. PETIT (Benoist), *Rhône*.

DESBUISSONS (Adrien-Hippolyte), *Seine*.

Accompagnement pratique : Accessit. HALÉVI (Jacques-(Fromenthal), *Seine*.

Encouragement : Mlle BONNEMÉ (Louise-Marie), *Seine*.

Mlle MONTALANT (Laure-Cinthie), *Seine*.

Chant (Hommes) : 1er Prix. RIGAULT (François), *S.-et-O.*

LECOMTE (Jean-Baptiste-Étienne), *Seine*.

2d Prix. BÉGREZ (Pierre-Ignace), *Sambre-et-Meuse*.

Accessit. BONVALET (Victor-Marin-François), *Seine*.

Chant (Femmes) : 1er Prix. Mlle PALLARD (Antoinette-Eugénie), *Seine*.

2d Prix. Mlle WUNDERLICH (Joséphine-Virginie), *Seine*.

Accessit. Mlle LECLER (Louise-Victoire), *Eure-et-Loir*.

Vocalisation : 2d Prix. LOUVET (Jean-Pierre), *Seine-et-Oise*.

Accessit. PONCHARD (Félix-André), *Loir-et-Cher*.

Mlle FOULQUIER (Thérèse-Philippine-Pierrette), *Hérault*.

Piano (Hommes) : 1er Prix. DRELENG (Jean-Michel), *Haut-Rhin*.

THIBAULD (Alexis-Charles-Maximilien), *Loire-Inférieure*.

2d Prix. BENOIST (François), *Ille-et-Vilaine*.

CHARLE (Pierre-Bernard), *Seine*.

Accessit. BATTON (Désiré-Alexandre), *Seine*.

Encouragement. MATHIS (Louis-Eugène-Dieudonné), *Seine*.

Piano (Femmes) : 1er Prix. Mlle ATGER (Louise-Eulalie), *Seine*.

Mlle REVEL (Françoise-Athalie Pancin), *Rhône*.

2d Prix. Mlle REVEL (Marie-Madeleine-Jeanne-Denise), *Eslingen* (Allemagne).

Mlle DUMERAY (Émélie-Désiré), *Seine*.

Accessit. Mlle DUTEY (Angélique-Honorine), *Seine*.

Encouragement. Mlle HABENECH (Aimée), du départ. de *Seine-et-Oise*.

Violon : 1er Prix. WIELE (Ernest-Adolphe), *Offenbourg*

2d Prix. BARBEREAU (Mathurin-Auguste-Balthazard), *Seine*.

Encouragement. HATZFELD (John-Martin-Lazare), *Seine*.

GUÉRIN (Paul), du départ. de la *Seine*.

Violoncelle : 2d Prix. MANUEL (Bram), *Seine-et-Oise*.

Flûte : 1er Prix. CAMUS (Paul-Hippolyte), *Seine*.

Hautbois : 2d Prix. HÉZARD (Jean-Marie), *Seine*.

Clarinette : .....

Cor : 2d Prix. MENGAL (Jean), *Escaut*.

ATRAPART (Jean-Louis), *Aisne*.

Accessit. DUVERNOY (Antoine-François-Frédéric), *Seine*.

Solfège : Encouragement. FLORINY (Nicolas-Louis);

BRESSLER (François-Joseph);

Mlle DUMOUSSEAU (Adélaide-Euphrosine-Olive [Lebourteux]).

ÉCOLE DE DÉCLAMATION.

Tragédie : 2d Prix. DAVID (Joseph-Narcisse), *Seine*.

MENJAUD (Jean-Adolphe), *Seine*.

Accessit. ÉRIC (Germain-Bernard), *Seine*.

Comédie : 1er Prix. PERLET (Adrien), *Bouches-du-Rhône*.

2d Prix. RAIMOND (Pierre-Jacques), *Seine*.

Grand-Opéra : 2d Prix. Mlle CHAUMEL (Amélie-Adèle), *Gironde*.

Accessit. PREVOST (Antoine-Nicolas-Thérèse);

LOUVET (Jean-Pierre), *Seine-et-Oise*.

Opéra-comique : 2d Prix. RIGAULT (François), *S.-et-O.*

Accessit. PONCHARD (Félix-André), *Loir-et-Cher*.

Mlle LECLER (Louise-Victoire), *Eure-et-Loir*.

[*Dist. des prix*, in-4°, 7 p., Hocquet, imp. — *Moniteur universel*, n° 351, 17 déc., p. 1406; *Journal de Paris*. — Les accessits ne figurent point dans ces journaux; nous les mentionnons d'après les notes mss. et l'exempl. précité du palmarès. C. P.]

COURS D'ÉTUDES DE L'ANNÉE 1814 (DISTRIBUTION DU 20 AVRIL 1815).

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Composition : 1er Prix. .....

2e Prix. LEVI-HALEVI (Jean [sic] -Fromenthal), *Seine*.

Harmonie : 1er Prix. RIFAUT (Louis-Victor-Étienne), *Seine*.

1er Second Prix. DEMOUY (Jean-Marie-Alexandre), *Seine*.

2e Second Prix. GOBLIN (Alexandre-Hippolyte), *Seine*.

Accompagnement pratique : 1er Prix. .....

2e Prix. Mlle BELLEMOND (Louise-Virginie Prix), *Rhône*.

Accessit. Mlle BIGNON (Betzi), *Seine*.

Chant (Hommes) : 1er Prix. BEGREZ (Pierre-Ignace), *Sambre-et-Meuse*.

Second Prix. PONCHARD (Félix-André), *Loir-et-Cher*.

Chant (Femmes) : 1er Prix. .....

2e Prix. Mlle FOULQUIER (Thérèse-Philippine-Pierrette), *Hérault*.

Accessit. Mlle ROSIER (Marie-Mathurine), *Seine*.

Vocalisation : 1er Prix. .....

Second Prix. PONCHARD (Félix-André), *Loir-et-Cher*.

Accessit. DAMOREAU (Vincent-Charles), *Seine*.

Piano (Hommes) : 1er Prix. BENOIST (François), *Loire-Inf.*

1er Second Prix. CHARLES (Auguste), *Côte-d'Or*.

2e Second Prix. BATTON (Désiré-Alexandre), *Seine*.

1er Accessit. MATHIS (Louis-Eugène-Dieudonné), *Seine*.

2e Accessit. PETIT (Camille-Joseph), *Seine*.

Piano (Femmes) : 1er Prix. Mlle HABENECK (Aimée), *Finistère*.

Mlle REVEL (Denise-Adèle), *Seine*.

Mlle MOREL (Jeanne-Virginie), *Moselle*.

Mlle ROYER (Suzanne-Aglaé), *Seine*.

1er Second Prix. Mlle DE BAZANTIN (Joséphine de Monet), *Seine*.

2e Second Prix. Mlle PETERS (Louise-Françoise), *Seine-Inférieure*.

3e Second Prix. Mlle DUTEY (Angélique-Honorine), *Seine*.

4e Second Prix. Mlle BERLOT (Julie), *Seine*.

Encouragement. Mlle DUFOSSÉ (Uranie), *Seine*.

Violon : 1er Prix. FERRAND (Hippolyte-Zoé), *Indre-et-Loire*.

2e Prix partagé. DUFRESNE (Henry), *Isle-et-Vilaine*.

LAMBERT (François), *Seine*.

Violoncelle : 1er Prix. MANUEL (Bram), *Seine-et-Oise*.

Flûte : 1er Prix. .....

Second Prix. COURONNEAU (Désiré), *Seine*.

Accessit. ROGER (Antoine-Anne), *Haute-Saône*.

Hautbois : 1er Prix. .....

Second Prix. HEZARD (Jean-Marie), *Seine*.

Accessit. BROD (Henry), *Seine*.

Clarinette : .....

Cor : 1er Prix. MENGAL (Jean-Baptiste), *Escault*.

Second Prix. DUVERNOY (Frédéric), *Seine*.

Basson : .....

Encouragements pour le solfège :

1er. Mlle OBRY (Françoise-Clotilde), *Seine*.

2e. CHOLLET (Jean-Baptiste-Marie), *Seine*.

3e. FESSY (Alexandre-Charles), *Seine*.

4e. Mlle MELRO (Élisa-Chérubine), *Seine*.

ÉCOLE DE DÉCLAMATION.

Tragédie : 1er Prix. .....

1er Second Prix. VICTOR (Antoine), *Doubs*.

2e Second Prix. Mlle COLIAT [CONILLAT ?] (Marie-Thérèse), *Seine*.

Accessit. Mlle LALLÉ (Marie-Anne), *Lautherbourg*.

Mlle CAMILLE (Camille Simonet), *Isle-de-France*.

Comédie : 1er Prix. Mlle COLIAT (Marie-Thérèse), *Seine*.

1er Second Prix. DAVID (Joseph-Narcisse), *Seine*.

2e Second Prix. Mlle CLAIRET (Émilie Clairet), *Indre-et-Loire*.

Accessit. Mlle HUGOT (Sophie-Louise), *Seine*.

Tragédie lyrique : .....

Comédie lyrique : 1er Prix. .....

1er Second Prix. RIGAULT (François), *Seine-et-Oise*.

2e Second Prix. Mlle PALLARD (Antoinette-Eugénie), *Seine*.

3e Second Prix. PONCHARD (Félix-André), *Loir-et-Cher*.

[*Distrib. des prix*... In-4°, Hocquet, imp. du Cons. imp.]

Nota. — Il n'y a pas eu de concours pour les prix de 1815 à 1817. (C. P.)

COURS D'ÉTUDES DE 1818.

Contrepoint et Fugue : .....

Harmonie : 2nd Prix. SEURIOT (Auguste), *Seine*.

Mention honorable. TARIOT fils.

Accompagnement pratique : 1er Prix. Mlle BLANCHET (Élisabeth-Joséphine), *Maine-et-Loire*.

Mlle OBRY (Françoise-Clotilde), *Seine*.

2d Prix. Mlle SIMART (Virginie-Marie-Claudine), *Seine*.

Chant : 2d Prix. PERONNET; Mlle LEPY (Caroline).

Mentions honorables : Mlle TELLIER;

Mlle COMBES (Marie-Louise), *Gironde*;

MULZER.

Piano (Hommes) : 1er Prix. PETIT (Camille-Joseph), *Seine*.

HERZ (Henri?).

Second Prix. RHEIN (Charles-Laurent), *Haute-Garonne*.

Accessit. FESSY (Alexandre-Charles), *Seine*.

Piano (Femmes) : 1er Prix. Mlle DUTEY (Angélique-Honorine), *Seine*.

Second Prix. Mlle BIGNON (Betzy), *Seine*.

Mlle LETOURNEUR (Jenny), *Seine*.

Violon : 1er Prix. BAUMAN; CLAVEL (Joseph), *Loire-Infér.*

2d Prix. TOLBECQUE (Augustin-Joseph), *Sambre-et-Meuse*.

Violoncelle : 1er Prix. PELLETIER.

Second Prix. MARCOU (Charles-Rodolphe), *Seine-et-Oise*.

Flûte : 1er Prix. ROGER (Antoine-Anne), *Haute-Saône*.

Second Prix. DALMONT (François-Jean-Hippolyte), *Seine*.

Hautbois : 1er Prix. BROD (Henri), *Seine*.

Second Prix. VINIT (Louis-Auguste), *Oise*.

Clarinette : 2d Prix. BUTEUX (Claude-François), *Seine*.

Basson : 1er Prix. TESTARD.

Cor : 1er Prix. JACQMIN (F.) [1er cor].

MEIFRED (Joseph-Pierre) [2d cor], *Haut-Rhin*.

Second Prix. MÉRIC (Jules-Prosper) [2d cor], *Seine*.

Accessit. MERCADIER [1er cor].

Déclamation lyrique : 2d Prix. POUILLET; Mlle TELLIER.

Solfège : 1er Prix. MILLOT (Millault?); Mlle LAMBERT.

Mlle MAILLARD (Ursule-Nelia), *Seine*.

Second Prix. Mlle MELRO (Élisa-Chérubine), *Seine*.

Mlle COLOMBELLE (Henriette-Clotilde-Victoire), *Seine*.

Accessit. Mlle GION (Félicité).

ÉCOLE DE DÉCLAMATION.

Tragédie : 2d Prix. PROVOST; Ment. hon. Mlle GUÉRIN.

Comédie : 1er Prix. Mlle CASTRO;

2d Prix. Mlle CALLAUT; Mlle FIZELIER (Henriette), *Seine*.

Mention honorable. Mlle FALCOZ (Falcaut).

[Reconstitué d'après un procès-verbal manuscrit.]

COURS D'ÉTUDES DE L'ANNÉE 1819.

ÉCOLE DE MUSIQUE.

Composition :

1er Prix. LÉVY HALÉVY (Jean [sic]-Fromental), *Seine*.

Second Prix. POISSON (Toussaint-René), *Seine*.

Contrepoint et fugue : 1er Prix. BARBEREAU (Auguste-Mathurin-Balthazar), *Seine*.

Harmonie : 1er Second Prix. ERMEL (Louis-Constant), *Gand*.

2d Second Prix. PARIS (Jacques-Philippe), *Côte-d'Or*.

Accompagnement pratique : 1er Prix. Mlle SIMART (Virginie-Marie-Claudine), *Seine*.

Second Prix. Mlle DENNÉ (Antoinette-Euphrasie), *Seine*.

Accessit. Mlle PICHON (Élise-Rose-Charlotte), *Seine*.

Chant : 1er Prix. Mlle LE ROUX (Zulmé), *Pas-de-Calais*.

Mlle COMBES (Marie-Louise), *Gironde*.

2d Prix. Mlle COLOMBELLE (Henriette-Clotilde-Victoire), *Seine*.

Piano (Hommes) : 1er Prix. RHEIN (Charles-Laurent), *Haute-Garonne*.

BACH (Nicolas-Gottlibe), *Moscou*.

2d Prix. LE BOURGEOIS (Joseph-Auguste), *Seine-et-Oise*.

PESSY (Alexandre-Charles), *Seine*.

Accessit. MAJOR (Jean-Louis), *Seine*.

Piano (Femmes) : 1er Prix. Mlle LETOURNEUR (Jenny), *Seine*.

Mlle BIGNON (Betzy), *Seine*.

Second Prix. Mlle GALLÉ (Caliste), *Seine*.

Violon : 1er Prix. TILMANT (Théophile), *Nord*.

2d Prix partagé. HATZFELD (John-Martin-Lazare), *Seine*.

GIRARD (Narcisse), *Seine-et-Oise*.

Violoncelle : 1er Prix. MARCOU (Charles-Rodolphe), *S.-et-O.*

Accessit. DESMARAIS (Jean-Émile), *Eure*.

Flûte : 1er Prix. DALMONT (François-Jean-Hypolite), *Seine*.

Second Prix partagé. DUROCHER (Adolphe-Nicolas), *Seine*.

COCHEFER (Charles-Louis), *Seine*.

Hautbois : 1er Prix. VINIT (Louis-Auguste), *Oise*.

Second Prix. RIMBERT (Pierre-Marie-François), *Seine*.

Accessit. EVRARD (Philippe-Ange), *Seine*.

Clarinette : 1er Prix. BUTEUX (Claude-François), *Seine*.

Cors : 2d Prix. BANNEUX (Paul-Lambert) [1er cor], *Seine*.

1er Prix. MÉRIC (Jules-Prosper) [2d cor], *Seine*.

Basson : 1er Prix. REICKMANS (Adolphe), *Moselle*.

Second Prix. PIERRET (Savinien-François), *Seine*.

Solfège (Hommes) : 1er Prix. DUCHAUFOUR (Jean-Baptiste-Alphonse), *Seine*.

Solfège (Femmes) : 1er Prix partagé. Mlle COLOMBELLE (Henriette-Clotilde-Victorine [sic]), *Seine*.

Mlle MELRO (Élisa-Chérubine), *Seine*.

Second Prix. Mlle CROISILLES (Esther-Louise-Antoinette), *Seine*.

ÉCOLE DE DÉCLAMATION.

Tragédie : 1er Prix. LIGIER (Pierre), *Gironde*.

Second Prix. Mlle VERNEUIL (Élisa), *Seine*.

Accessit. Mlle JONAS (Julie), *Seine*.

Comédie : 1er Prix. Mlle FIZELIER (Henriette), *Seine*.

Mention honorable. Mlle VIGNET (Eugénie), *Seine*.

Mlle BOURBIER (Virginie), *Seine*.

[État des prix décernés par le Jury, mss. Arch. nat. O3-1802; *Distrib. des prix*, etc., 1 feuille in-4° impr.]

2° PROFESSEURS, MORCEAUX DE CONCOURS ET LAURÉATS POUR CHAQUE BRANCHE D'ÉTUDES.

CONCOURS DE COMPOSITION MUSICALE À L'INSTITUT DE FRANCE.

PRIX DE ROME.

POÈMES CHOISIS AU CONCOURS.

(Voir page 277, art. 25 à 27.)

SCÈNES À UNE VOIX.

Années.	Titres.	Auteurs.
1803.	Alcyone	Arnault.
1804.	Alcyone	Arnault.
1805.	Cupidon pleurant Psyché	Arnault.
1806.	Héro et Leandre	De Saint-Victor.
1807.	Ariane à Naxos	De Saint-Victor.
1808.	Marie Stuart	De Jouy.
1809.	Agar au désert	De Jouy.
1810.	Héro	De Saint-Victor.
1811.	Ariane	De Saint-Victor.
1812.	La duchesse de la Vallière	D'Avrigny.
1813.	Herminie	Vieillard.
1814.	Atala	Vieillard.
1815.	Œnone	Vieillard.
1816.	Les derniers moments du Tasse	De Jouy.
1817.	La mort d'Adonis	Vinaty (J.-A.).
1818.	Jeanne d'Arc	Vinaty (J.-A.).
1819.	Herminie	Vinaty (J.-A.).
1820.	Sophonisbe	Vieillard.
1821.	Diane	Vinaty (J.-A.).
1822.	Geneviève de Brabant	Vinaty (J.-A.).
1823.	Thisbé	Vinaty (J.-A.).
1824.	Agnès Sorel	Vieillard.
1825.	Ariane à Naxos	Vinaty (J.-A.).
1826.	Herminie	Vinaty (J.-A.).
1827.	Orphée	Berton.
1828.	Herminie	Vieillard.
1829.	Cléopâtre	Vieillard.
1830.	Sardanapale	Gail.

SCÈNES À DEUX VOIX.

Années.	Titres.	Auteurs.
1831.	Bianca Capello	De Pastoret.
1832.	Hermann et Ketty	De Pastoret.
1833.	Le contrebandier espagnol	De Pastoret.

SCÈNES À UNE VOIX.

Années.	Titres.	Auteurs.
1834.	L'entrée en loge	Gail.
1835.	Achille	Paulin.
1836.	Velléda	Bignan (A.).

SCÈNES À DEUX VOIX.

Années.	Titres.	Auteurs.
1837.	Marie Stuart et Rizzio	Halévy (Léon).
1838.	La Vendetta	Comte de Pastoret.

SCÈNES À TROIS VOIX.

Années.	Titres.	Auteurs.
1839.	Fernand	Comte A. de Pastoret.
1840.	Loyse de Montfort	Deschamps (Émile).
1841.	Lionel Foscari	Marquis A. de Pastoret.
1842.	La Reine Flore	Marquis de Pastoret.
1843.	Le Chevalier enchanté	Marquis de Pastoret.
1844.	Le Renégat de Tanger	Un académicien libre de l'Académie des beaux-arts.
1845.	Imogine	Vieillard.
1846.	Velasquez	Doucet (Camille).
1847.	L'Ange et Tobie	Halévy (Léon).
1848.	Damoclès	Lacroix (Paul).
1849.	Antonio	Doucet (Camille).
1850.	Emma et Eginhard	Bignan (A.).
1851.	Le Prisonnier	Monnais (Édouard).
1852.	Le Retour de Virginie	Rollet.
1853.	Le Rocher d'Appenzell	Monnais (Édouard).
1854.	Francesca de Rimini	Bounaure (Émile).
1855.	Acis et Galatée	Du Locle (Camille).
1856.	David (Mlle de Montréal)	D'Albano (Gaston).
1857.	Clovis et Clotilde	Burton (Am.).
1858.	Jephté	Cicile (Emile).
1859.	Bajazet et le joueur de flûte	Monnais (Edouard).
1860.	Le Czar Ivan IV	Anne (Theodore).

Années.	Titres.	Auteurs.
1861.	Atala	Roussy (Victor).
1862.	Louise de Mézières	Monnais (Édouard).
1863.	David Rizzio	Chouquet (Gustave).
1864.	Ivanhoé	Roussy (Victor).
1865.	Renaud dans les jardins d'Armide	Du Locle (Camille).
1866.	Dalila	Vianne (Édouard).
1867.	Le dernier des Abencérages	Cécile (Émile).
1868.	Daniel	Cécile (Émile).
1869.	Francesca de Rimini... [G. Ohnet]	Chazel (Georges).
1870.	Le Jugement de Dieu	Dutheil (H.).
1871.	Jeanne d'Arc	Barbier (P.-J.).
1872.	Calypso	Roussy (Victor).
1873.	Mazeppa	Thémines de Lauzières.
1874.	Acis et Galatée	Adenis.
1875.	Clytemnestre	Ballu (Roger).
1876.	Judith..... [Paul Alexandre]	Delair (Paul).
1877.	Rebecca à la fontaine	Barbier (Pierre).
1878.	La fille de Jephté	Guinand (Édouard).
1879.	Medée	Grimault (Albert).
1880.	Fingal..... [Ch. Rety]	Dauvours (Charles).
1881.	Geneviève	Guinand (Édouard).
1882.	Édith	Guinand (Édouard).
1883.	Le Gladiateur	Moreau (Émile).
1884.	L'Enfant prodigue	Guinand (Édouard).
1885.	Endymion	Angé de Lassus.
1886.	La Vision de Saul	Adenis (Eugène).
1887.	Didon	Angé de Lassus.
1888.	Velléda	Beissier (Fernand).
1889.	Sémélé	Adenis (Eugène).
1890.	Cléopâtre	Beissier (Fernand).
1891.	L'Interdit	Noël (Édouard).
1892.	Amadis	Adenis (Édouard).
1893.	Antigone	Beissier (Fernand).
1894.	Daphné	Raffalli (Charles).
1895.	Clarisse Harlowe	Noël (Édouard).
1896.	Mélusine	Beissier (Fernand).
1897.	Frédégonde	Morel (Charles).
1898.	Radegonde	Collin (Paul).
1899.	Gallirhoe	Adenis (Eugène).
1900.	Semiramis	Adenis (Eug. et Ed.)

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIER GRAND PRIX.		SECOND GRAND PRIX.		MENTION
	PREMIER.	DEUXIÈME.	PREMIER.	DEUXIÈME.	HONORABLE.
1803.	Andrieu.	»	»	»	»
1804.	»	»	Gasse.	Dourlen.	»
1805.	Dourlen.	Gasse.	»	»	»
1806.	Bouteillier.	»	Dugazon.	»	»
1807.	»	»	Daussoigne.	Fetis.	Blondeau.
1808.	Blondeau.	»	»	»	»
1809.	Daussoigne.	»	Beaulieu.	Vidal.	»
1810.	Beaulieu.	»	»	»	»
1811.	Chelard.	»	Cazot.	»	»
1812.	Herold.	Cazot.	»	»	»
1813.	Panseron.	»	Roll.	»	»
1814.	Roll.	»	»	»	»
1815.	Benoist.	»	»	»	»
1816.	»	»	Batton.	Halévy.	»
1817.	Batton.	»	Halévy.	»	»
1818.	»	»	Leborne.	»	»
1819.	Halévy.	Massin, dit Turina.	Poisson.	»	Defrance.

N. B. — Pour les sujets de fugue donnés aux concours, voyez *Sujets de fugue et thèmes d'improvisation*, etc., recueillis par Constant Pierre (Heugel et Cie).

	PREMIER GRAND PRIX.		SECOND GRAND PRIX.		MENTION
	PREMIER.	DEUXIÈME.	PREMIER.	DEUXIÈME.	HONORABLE.
1820.	Le Borne.	"	Rifaut.	"	Barbereau.
1821.	Rifaut.	"	"	"	"
1822.	Le Bourgeois.	"	Barbereau.	Court de Fontmichel.	"
1823.	Boilly.	Ermel.	Simon.	Labarre.	"
1824.	Barbereau.	"	Guillon.	"	Adam.
1825.	Guillon.	"	Paris.	Adam.	"
1826.	Paris.	"	Guiraud.	Bienaimé.	"
1827.	Guiraud (J.-B.-L.).	"	Ross-Despréaux.	Gilbert.	"
1828.	Ross-Despréaux.	"	Berlioz.	Nargeot.	"
1829.	"	"	Prévost.	Montfort.	"
1830.	Berlioz.	Montfort.	Millaut.	"	"
1831.	Prévost.	"	Legrave.	Elwart.	Thomas.
1832.	Thomas.	"	"	"	Boisselot et Alkan (C.V.)
1833.	Thys.	"	Lecarpentier.	"	"
1834.	Elwart.	"	Colet.	Boisselot.	Placet.
1835.	Boulanger.	"	Delacour.	"	"
1836.	Boisselot.	"	Besozzi.	"	"
1837.	Besozzi.	"	Chollet.	Gounod.	"
1838.	Bousquet.	"	Deldevez.	Dancla (Charles).	Roger.
1839.	Gounod.	"	Bazin.	"	"
1840.	Bazin.	"	Batiste.	"	Garaudé.
1841.	Maillart.	"	Mozin (D.-T.).	Garaudé.	"
1842.	Roger.	"	Massé.	Gautier.	"
1843.	"	"	Duvernoy (Henry).	"	"
1844.	Massé (Victor).	Renaud de Vilbac.	Mertens.	"	"
1845.	"	"	Ortolan.	"	"
1846.	Gastinel.	"	"	"	Charlot.
1847.	Deffes.	"	Crevecœur.	Charlot.	"
1848.	Hinard (Duprato).	"	Bazille.	Mathias.	"
1849.	"	"	Cohen.	Jonas.	"
1850.	Charlot.	"	Morhange-Alkan (N.).	Hignard.	"
1851.	Deléhelle.	"	Galibert.	Cohen (L.).	"
1852.	Cohen (Léonce).	"	Poise.	"	"
1853.	Galibert.	"	Durand (Émile).	"	"
1854.	Barthe.	"	Delannoy.	Vast.	"
1855.	Conte.	"	Chéri.	"	Colin.
1856.	"	"	Bizet.	Lacheurié.	Faubert.

	PREMIER GRAND PRIX.		SECOND GRAND PRIX.		MENTION
	PREMIER.	DEUXIÈME.	PREMIER.	DEUXIÈME.	HONORABLE.
1857.	Bizet.	Colin (Charles).	Faubert.	»	Chérouvrier.
1858.	David (Samuel).	»	Chérouvrier.	»	Pillevesse.
1859.	Guiraud (Ernest).	»	Dubois.	»	Paladilhe et Deslandres.
1860.	Paladilhe.	»	Deslandres.	»	Legouix.
1861.	Dubois (Théodore).	»	Salomé.	Anthiome.	Constantin.
1862.	Ducoudray-Bourgault.	»	Danhauser.	»	Massenet.
1863.	Massenet.	»	Constantin.	»	Ruiz.
1864.	Sieg (Victor).	»	»	»	»
1865.	Lenepveu (Charles).	»	»	»	»
1866.	Pessard.	»	»	»	»
1867.	»	»	»	»	»
1868.	Rabutaux.	Wintzweiller.	»	»	»
1869.	Taudou.	»	»	»	»
1870.	Maréchal.	Lefèbvre.	»	»	»
1871.	Serpette.	»	»	»	»
1872.	Salvayre.	»	Ehrhart.	»	»
1873.	Puget.	»	Hillemacher.	»	Marmontel.
1874.	Ehrhart.	»	Véronge de la Nux.	»	Wormser.
1875.	Wormser.	»	»	»	Dutacq.
1876.	Hillemacher (Paul).	Véronge de la Nux.	Dutacq.	Rousseau.	»
1877.	»	»	Blanc.	»	Broutin.
1878.	Broutin.	Rousseau (Samuel).	»	»	Hue et Dallier.
1879.	Hue.	»	Hillemacher (Lucien).	»	Marty.
1880.	Hillemacher (Lucien).	»	Marty.	»	Bruneau.
1881.	»	»	Bruneau.	Vidal.	Misea.
1882.	Marty.	Pierné.	»	»	Leroux.
1883.	Vidal (Paul).	»	Debussy.	René.	»
1884.	Debussy.	»	René.	Leroux.	»
1885.	Leroux (Xavier).	»	Savard.	»	Gédalge.
1886.	Savard.	»	Kaiser.	Gédalge.	»
1887.	Charpentier.	»	Bachelet.	Erlanger.	»
1888.	Erlanger.	»	Dukas.	»	»
1889.	»	»	»	Fournier.	»
1890.	Carraud.	Bachelet.	Lutz.	Silver.	»
1891.	Silver.	»	Fournier.	»	Andrès.
1892.	»	»	Busser.	Bloch.	»

	PREMIER GRAND PRIX.		SECOND GRAND PRIX.		MENTION HONORABLE.
	PREMIER.	DEUXIÈME.	PREMIER.	DEUXIÈME.	
1893.	Bloch.	Büsser.	Levade.	»	Bouval.
1894.	Rabaud.	»	Letorey.	»	Mouquet.
1895.	Letorey.	»	D'Ollone.	»	»
1896.	Mouquet.	»	De Richard d'Ivry.	Halphen.	»
1897.	D'Ollone.	»	Crocé-Spinelli.	Schmitt.	»
1898.	»	»	Malherbe.	»	»
1899.	Levade.	Malherbe (Edmond).	Moreau.	»	Brimet.
1900.	Schmitt (F.).	»	Cuncq (Kunc).	»	Bertelin.

CONCOURS DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE.

COMPOSITION MUSICALE.

CONTREPOINT ET FUGUE.

PROFESSEURS.

I. Gossec (22 pluv. VIII-1815). — Eler (1816-1821). — Fétis (1821-1833). — Halévy (1833-1862). — H. Reber (1862-1880). — L. Delibes (1881-1891). — Th. Dubois (1891-1896). — Widor (1896-19..).

II. Méhul (VIII-1817). — Berton (1818-1851). ..... A. Adam (1848-1856). — A. Thomas (1856-1871). — Bazin (1871-1878). — Massenet (1878-1896). — Fauré (1896-19..).

III. Cherubini (VIII-1822). (*Classe supprimée.*)

IV. Lesueur (22 prairial IX-1; 1818-1837). — Paer (1838-1839). — Carafa (1840-1869). *Classe supprimée.* — Boieldieu (1834).

V. Martini (4 messidor IX-1). ..... Boieldieu (1820-1828). *Classe supprimée.*

VI. Reicha (1818-1836). — Leborne (1836-1866). — V. Massé (1866-1880). — E. Guiraud (1880-1892). — Lenepveu (1894-19..).

CLASSES PRÉPARATOIRES DE CONTREPOINT ET FUGUE (1819-1840).

Barbereau (1819-1824). — Seurot (1823-1830); Lefèvre (1830). — Jalenseperger (1823-1830); Elwart (1832-1840). — Arriage (1823-1825); Falandry (1826). — Boilly (1828-1829); Millault (1830-1832); Le Carpentier (1833-1835); Millet (1835-1839).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS DE FUGUE.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	ACCESSITS.
AN XI	Andreu.	»	»
AN XII	»	»	Gasse.
AN XIII	Gasse.	»	Dourlen.
AN XIV	Duret.	»	»
1807.	»	»	Vidal.

N. B. Pour les sujets de fugue donnés aux concours, voyez *Sujets de fugue et thèmes d'improvisation*, etc., recueillis par Constant Pierre (Heugel et Cie).

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1808.	Daussoigne.		»		Vidal.	
1809.	Cazot.		Vidal.		»	
1811.	»		Panseron.		»	
1812.	»		Panseron.		»	
1814.	»		Lévi-Halévy.		»	
1819.	Barbereau.		»		»	
1821.	»		Souriot.		Ermel.	
1822.	Boilly.		Jelensperger.		»	
1823.	»		Arriaga.		»	
1824.	»		»		Ramain.	
1825.	»		»		Bienaimé.	
1826.	Nargeot.		Francastel.		»	
1827.	Francastel.		Sennay.		»	
1828.	Millault.		Lefebvre.		»	
1829.	Lefebvre.		Pollet.	Nicou.	»	
1830.	Elwart.	Pollet.	Lecarpentier.	Tariot.	»	
1831.	Lecarpentier.		Viallon.		»	
1834.	»		Roger.		»	
1835.	»		Millet.	Marmontel.	Potier.	
1836.	»		»		Maillart.	Josse.
1837.	Bazin.	De Garaudé.	Deldevez.		Mozin (D.-T.).	
1838.	Deldevez.	Maillart.	Batiste.		Dancla (Ch.).	Franck (C.).
1839.	Batiste.	Mozin (D.-T.).	Hubert.	Franck.	»	
1840.	Franck (César).	Hubert.	Gautier.	Dancla (Charles).	Prumier.	
1841.	Laurent.	Duvernoy (Henri).	»		Savard.	
1842.	»		Savard.		Massé.	
1843.	Massé (V.).		Prumier.		Delle.	

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.		2e ACCESSITS.	
1844.	»	Guerreau.	Le Boue.		Huot.	
1845.	Prumier.	»	Delioux-Savignac.		Bernard.	
1846.	Bazille.	»	»		»	
1847.	»	»	Mathias.		Fibich.	Hinard-Duprato.
1848.	»	Lafitte.	Jonas.	Cohen (L.).	»	
1849.	Alkan-Morhange (N.).	Caspers.	Galibert. Labourcau.		»	

| | | |

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ers ACCESSITS.		2es ACCESSITS.	
1880.	»		Vidal.	Taillade.	René.		*Pupot.*	
1881.	Vidal.	Pierné.	Jeannin.		Ferroni.		Grand-Jany.	
1882.	René.		Leroux.	Grand-Jany.	Delisle.		Debussy.	Missa.
1883.	Grand-Jany.	Ferroni.	Missa.		Kaiser.		Schvartz (E.).	
1884.	Leroux.		Kaiser.		Savard.		Le Rey.	
1885.	»		Radeglia.	Savard.	Mesquita.		*D'Obigny de Ferrière.*	
1886.	Dukas.		*Chrétien.*		Landry.	Le Tourneux.	Bachelet.	
1887.	*Chrétien.*	Le Tourneux.	Landry (L.).		*Gonthier.*		Jemain.	
1888.	*Gonthier.*		*Prestat.*		Bachelet.		»	
1889.	Stojowski.	*Prestat.*	Bondon.		Andrès.		»	
1890.	Bondon	Galeotti.	Andrès.		Briouse.	*Jaeger.*	*Riwinach (J.).*	
1891.	*Jaeger.*	Büsser.	Briouse.		*Riwinach.*		Maurel.	
1892.	*Depecker.*		Roux.		Maurel.		Letorey.	
1893.	Van Doren.		Mouquet.	Marichelle.	Caflot.	Galand.	Burgat.	
1894.	Letorey.	Roux.	D'Ollone.		*Renié.*	Caussade.	Koechlin.	Ternisien.
1895.	Marichelle.		*Boulay.* Malherbe.	*Renié.*	Halphen.		Ganaye.	
1896.	Caussade.		Estyle.	Gouard.	»		»	
1897.	Estyle.	*Boulay.*	Ganaye.		Koechlin.		Brisset. André.	Enescou.
1898.	»		Pech.		Brisset.		Dupont.	Maquaire (L.).
1899.	Ganaye.		»		Caplet.		Laparra (R.).	Morpain.
1900.	Pech.		»		»		Dupont (G.)	Domerg.

HARMONIE.

CLASSES DES ÉLÈVES HOMMES.

PROFESSEURS.

I. Berton (1795-1816). — Dourlen (1816-1822) *hommes*. ..... Colet (1840-1851). — Reber (1851-1862). Clapisson (1862-1866). — Savard (1866-1881). — Pessard (1881-19..).

II. Catel (1797-1816). — Daussoigne (1812-27) *femmes*. ..... Elwart (1840-1871). — Th. Dubois (1871-1891). — Lavignac (1891-19..).

III. Elec (VII-VIII). — ..... — Rey (1799-1802). — ..... — Perne (1814-1815). ..... — Durand (1878-1883). — Taudou (1883-19..)

IV. Duprato (1878-1892). — Pugno (1892-1896). — X. Leroux (1896-19..).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ers ACCESSITS.	2es ACCESSITS.
AN VII.	Androt.		Dourlen.	Courtin.	"	"
VIII.	Étienne.		Rougeot.		"	"
IX.	Kalkbrenner.		Duret.		"	"
X.	Zimmermann.		"		Grivagère-Verdillon.	Woelfle.
XI.	Butignot.		"		Daussoigne-Méhul.	Lambert.
XII.	"		"		Amédée.	Henry.
XIII	Chaulieu.		"		Auzou.	Collin (P.-L.). Lemoine (H.) 3e.
XIV.	Femi (Franç.)		"		Rauscelot.	"
1807.	Camille.		"		Cazot.	Hostié.
1808.	Bochsa.		"		Mengal.	Mialle.
1809.	Pasdeloup.		Panseron.	Jobin.	"	"
1810.	Kuhn.		Henry.		"	"
1811.	Mathieu.	Benoist.	Ponchard aîné. Prumier.	Halévy (Levi).	"	"

N. B. Pour les textes des épreuves imposées aux concours, voyez *Basses et chants donnés aux examens et concours*, par Constant Pierre (Heugel et Cie).

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉᵐ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.
1812.	Dreleng.	Herz (J.-S.).	»	»
1813.	Garnaud. De Coninck.	Edelmann.	Benoist-Petit.	Desbuissons.
1814.	Rifaut.	Demouy. Goblin.	»	»
1818.	»	Seariot.	Tariot fils (Mont. hon.).	»
1819.	»	Ernel. Paris.	»	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉᵐ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS.
1840.	»	»	Decourcelle.	»	»
1841.	»	»	Kohler.	»	»
1842.	»	Guerreau.	Le Boue.	»	»
1843.	Guerreau.	Le Boue.	Doin.	Vauthrot.	»
1844.	Le Boue.	Mangeant. Crevecœur.	Cohen (L.).	Pasta.	»
1845.	Crevecœur.	Caspers.	Vital.	»	»
1846.	»	Hic.	Yazenge.	Bordier.	Deledicque.
1847.	Caspers.	Bordier.	Tranchepain. Fossey.	Nibelle.	»
1848.	»	Nibelle.	Verrimst. Lhote.	»	»
1849.	Lhote.	Fossey.	Canoby.	»	»
1850.	Nibelle. Déneux.	Verrimst.	Taite. Wieniawski (H.).	»	»
1851.	»	Taite.	Poisson.	Valenti.	»
1852.	Taite.	Borelli.	Déplace.	Métra.	»
1853.	Borelli.	Poisson.	Métra.	Ikelheimer.	Foerster.
1854.	Métra.	Déplace.	Frigola.	Foerster.	»
1855.	Legouix. Déplace.	Frigola.	Girard.	Pillevesse.	»
1856.	Pillevesse.	Lotto.	Diaz de la Peña.	Anthiome.	Gruè.
1857.	Herman.	»	Colonne.	Gros.	Delafontaine.
1858.	Colonne.	Diaz de la Peña.	Laurent.	Girard.	Perrot.
1859.	»	»	Perrot.	Sarasate.	Dugard.
1860.	Perrot.	Girard.	Massenet.	Godefroy.	»
1861.	Wachmann.	Baretty.	Placet.	Lemaire.	Godin.
1862.	Taffanel.	Boisseau.	Bernard.	Power.	»
1863.	Power.	Bernard.	Brunard.	Nitzesco.	Fanton. Monet.
1864.	Gaurion.	Gouin.	Quinzard.	Ghilain.	Bannelier.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSIT.
1865.	Leavy.	Quinzard.	Loys.	Ferreira de Carvalho.	Pilot.	Thorpe.
1866.	»		Arnoud.	Pilot.	Cotte.	Wacker.
1867.	Taudou.		Moullé.	Wacker.	Gasser.	»
1868.	Gasser.		Cotte.	Genin.	Collin.	D'Hommée.
1869.	D'Hommée.	Genin (T.).	Pister.	»	Dutacq.	»
1870.	Fournier.		Viseur.	Herpin.	Verschneider.	Diepodaal.
1872.	Collin.		Verschneider.	Charpentier.	Le Boulch.	Couen.
1873.	Mancini.		Charpentier (P.-A.).	Karren.	Couen.	Chiméne.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSITS.		2e ACCESSITS.	
1874.	Alary.		Karren.		Gazier.		Caillebotte.	Taskin.
1875.	Karren.		Guilhand.	Blot.	Couture.		Ravera.	Deschamps.
1876.	Deschamps.	Gazier.	Marty.		Bernadou.		Imoneg.	
1877.	Dronin.	Chapuis.	Taillade.		Cuelenaere.	Franck (J.).	Duplessis.	
1878.	Marty.	Taillade.	Odion.		Jeannin.	Duplessis.	Fauchey.	
1879.	Vidal.	Duplessis.	Fauchey.	Choisnel.	Ferroni (V.).		Ganne.	
1880.	Ferroni.	Grandjany.	Ganne.		Sourilas.		Schvartz (E.).	F. de la Tombelle.
1881.	Leroux (X.). Ganne.	Honnoré.	Kaiser.		Schvartz.	Doublet.	Rouher.	
1882.	Rouher.		Savard.	Schvartz (E.).	Féry.		Parès.	
1883.	Savard.		Souquet-Basiège.	Féry.	Emmanuel.	Mesquita.	Le Tourneux.	Ray.
1884.	Radoglia.		Le Tourneux.		Erlanger.		Lafleurance. Charpentier.	Durand.
1885.	Le Tourneux.	Bondon.	Ray.		Cazajus.		Falcke.	
1886.	»		Bergon.	Falcke.	Landry (A.).		Pillard. Crosti.	Hourdin.
1887.	»		Cazajus.		Hirsch.		Schneider. Ferroni (D.).	Roparts.
1888.	Magnard.	Burgat.	Bouval.	Hirsch.	Maurel. Hourdin.	Arnal de Serres.	Levade.	
1889.	Bouval. Silver.	Maurel. Roux.	Malherbe.		Ferroni (D.).	Galand.	Bloch.	Le Grand.
1890.	Le Grand.	Bloch.	Delafosse.	Galand.	Staub. Risler.	Dupré.	Jolly.	Schmitt.
1891.	Malherbe. Delafosse.	Jolly.	Caussade.	Schmitt.	Hahn.		Tournemire.	Lebailly.
1892.	»		Risler.		Maquaire.	Braga.	Cappé.	Biancheri.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉᵐ ACCESSITS.		2ᵉᵐ ACCESSITS.	
1893.	Caussade.	D'Ollone.	Imbert.	Bouino.	Cappé.		Ausseill.	Moreau.
1894.	Estyle.	Biancheri.	"		Filippucci.		Casadesus. De Seynes.	Morpain. Aubert.
1895.	Cuoq.		Jumel.	Casadesus.	Ausseill.	Leroux (F.).	Dèze.	
1896.	Peeh.	Mulet.	Morpain.		Aubert.	Gallon.	Domerg.	
1897.	Gallon.	Jumel.	Laparra (R.). Caplet.	Aubert.	Frientz.		Ladmirault.	Dumas.
1898.	Domerg. Caplet.	Morpain.	Gallois.		Ladmirault.		Wagner. Garban.	Motte-Lacroix.
1899.	Ladmirault.		Motte-Lacroix. Wagner.	Fauchet.	Crimail.	Goupil.	Flament. Jourdain.	Hébrard.
1900.	Motte-Lacroix.		"		Dumas.		Rousseau.	

CLASSES DES ÉLÈVES FEMMES.

PROFESSEURS.

I. Guiraud (1878-1880). — Ch. Lenepveu (1880-1894). — Chapuis (1894-19..).

II. Duvernoy (H.) [1878-1880]. — Barthe (1881-1898). — S. Rousseau (1898-19..).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉᵐ ACCESSITS.		2ᵉᵐ ACCESSITS.	
1879.	Sorbier.		Bonis.		"		Chrétien.	Lefrançois.
1880.	Bonis.		Chrétien.	Lange.	Lefrançois.		"	
1881.	Chrétien.		Lefrançois.		Vernaut.		Baudéan.	
1882.	Lange.		Vernaut.		"		Gonthier.	
1883.	Lefrançois.		Gonthier.		Coppée.		Ramat.	Jaeger.
1884.	Vernaut.	D'Obigny de Ferrière.	Prestat.		Ramat.		Durozier.	
1885.	Prestat.	Gonthier.	Jaeger.		"		Depecker.	Barat.
1886.	Jaeger.		Depecker.		Béguin.	Durozier.	Valbert. Neveux.	Isin.
1887.	Depecker.	Riwinach.	Béguin.	Got.	"		Collet.	
1888.	Barat.	Durozier.	"		Weyler.		"	
1889.	Got.		Weyler.		Thouvenel.		Boulay.	Markreich.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSITS.		2e ACCESSITS.	
1890.	Markovich.		Jorin.	Boulay.	Renié.		Jusseaume.	
1891.	Thouvenel.		Benie.	Laville.	Alexandre.		Robert.	
1892.	Laville.		Jusseaume.		»		Chapart.	
1893.	»		Alexandre.		Moreau.	Chapart.	Caussade.	Binon.
1894.	»		Chapart.		Caussade.		Arger.	Campagna.
1895.	Campagna (C.).		Caussade.		Salabert.	Georges.	Lhote (L.).	Linder.
1896.	»		Meyer.	Lhote (L.).	»		Grumbach.	Hansen.
1897.	»		Salabert.		Rennesson.	Grumbach.	Lhote (V.).	Chambrour.
1898.	Lhote (L.).		Debrie.		Lhote (V.).		Journal.	Chéné.
1899.	Chéné.	Toutain.	Jeffroy (L.).		Journal.		Abraham.	
1900.	Jeffroy (L.).		Lhote (V.)		Loutil.	Abraham.	Boulanger.	

HARMONIE ET ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE.

CLASSES POUR LES ÉLÈVES HOMMES.

PROFESSEURS.

I. Dourlen (1822-1842). — Le Couppey (1843-1854). — ..... — Duprato (1866-1878).
II. ..... — F. Bazin (1847-1871). — E. Durand (1871-1878).

RÉPÉTITEURS DE LA CLASSE PRÉPARATOIRE (1828-1848).

Lecouppey (1828-1837). — F. Bazin (1837-1858).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	ENCOURAGEMENTS.
An VI.	Braun.		"		"	"
1813.	"		"		Halévy.	"
1825.	"		Delacour.		Jalheau.	"
1827.	Alkan.	Lecarpentier.	Darte.		"	"
1828.	Le Couppey.		Rosellen.		"	"
1830.	Thomas (A.).		Wagner.	Macé.	"	"
1832.	Potier.		Marmontel.	Roger.	"	"
1833.	"		"		Besozzi.	"
1834.	"		Ladé.	Prudent.	"	"
1835.	Ravina.		"		"	"
1836.	Bazin.	Mozin (D. T.).	Batiste.		"	"
1837.	Batiste.		Croharé.		"	"
1838.	"		Duvernoy (H.).		"	"
1839.	Duvernoy (H.).		Mertens.		"	"

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	ACCESSITS.	ENCOURAGEMENTS.
1840.	Mertens. Massé.	»	»	»
1841.	»	Charlot.	»	»
1842.	Charlot.	Moreaux.	Bazille.	»
1843.	Moreau.	Bazille.	Testard.	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1844.	»	Testard.	Hinard-Duprato.	»	»
1845.	Bazille.	Hinard-Duprato.	Cabon.	Laffitte. Jonas.	»
1846.	Laffitte (A.).	Jonas.	Portehaut.	Brice.	»
1847.	Cabon. Jonas.	»	Lazare.	Laboureau.	»
1848.	»	Portehaut. Laboureau.	Eschborn.	»	»
1849.	Eschborn.	Altès (E.).	Boscade.	Garvin (Salomon).	»
1850.	Lecocq (Ch.).	Wieniawski (J.). Boscade.	Durand.	»	»
1851.	Durand (E.).	Reignier.	Colin.	David (S.).	Rety
1852.	»	Colin.	Viault.	Rety.	»
1853.	Colin (Charles).	David (S.).	Grizy.	Salomon.	Boullard (Richard).
1854.	David (S.).	Grizy.	Planté.	Delibes.	Danhauser.
1855.	Rembielinski.	Salomon. Planté.	Dubois (Th.).	Salomé.	Duteil.
1856.	Dubois (Th.).	Danhauser.	Salome.	Mangin.	Fissot.
1857.	Fissot. Danhauser.	Salomé.	Mangin.	Roques.	Diémer
1858.	Mangin.	Diémer.	Roques.	Bernardel (E.).	Minard.
1859.	Diémer.	Roques.	Bernardel.	Duvernoy (A.).	Hess.
1860.	Hess (G.).	Sieg (V.).	Lepot-Delahaye.	Boullard.	Espin y Perez.
1861.	Lepot-Delahaye.	Pessard.	Kleczynski.	Pradeau.	Colomer.
1862.	Pessard.	Lavignac. Kleczynski.	Pradeau.	Vygen.	»
1863.	Colomer. Lavignac.	Pradeau.	Vygen.	Rosen.	Rabuteau.
1864.	Pradeau. Rosen.	Vygen.	Rabuteau.	Wintzweiller.	Suiste.
1865.	Rabuteau. Vygen.	Wintzweiller.	Suiste.	Benoit.	Lavello (R.).
1866.	Wintzweiller.	Suiste.	Benoit.	Vaillard.	Paget-Curet.
1867.	Pugno. Rambour.	Benoit.	Courtade. Cervantès.	Cavalier.	Wormser. Thomé.
1868.	Cervantes.	Cavalier-Darbilly.	Wormser.	Thomé.	Rougnon. Corbar (Marmontel).

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSIT.
1869.	Deslandres. Corbaz.	Thomé. Wormser.	Genet.	Verouge de la Nux.	Marie.
1870.	Wormser.	Humblot.	Verouge de la Nux.	Hillemacher (Paul).	Cognet.
1872.	Humblot.	Marie.	Labeudet.	Lapuchin.	Floquet.
1873.	Marie.	Pop-Mesrini.	Lapuchin.	Rousseau.	Blanc.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.
1874.	»	Broutin. Lapuchin.	Blanc.	Cressonnois.
1875.	Broutin. Blanc.	»	Lemoine.	Mestres. Falkenberg.
1876.	»	Falkenberg.	Mestres.	»
1877.	Falkenberg.	Lemoine.	Hillemacher (L.).	Choisnel. Piffaretti.
1878.	Hillemacher (L.).	Piffaretti. Grand-Jany.	Pierné.	»

(Voir *Accompagnement au piano*, page 548.)

CLASSES POUR LES ÉLÈVES FEMMES.

PROFESSEURS.

Berton et Catel (hommes et femmes, voir p. 537).

I. Daussoigne (1816-1827). — Halévy (1827-1833). — Rifaut (1833-1838). — Bienaimé (1838-1864). — Gautier (1864-1872). — Batiste (1872-1876). — E. Guiraud (1876-1878).

II. Mme Dufresne (1851-1878).

CLASSES PRÉPARATOIRES.

I. Mlle Foulon (1822-1825). — Mlle Hotteaux (1826-1829). ..... — Mlle Hervy (1833-1837). — Mlle Paquier aînée (1839). — Mlle Domay (Mme Dufresne [1844-1851]). .....

II. Mlle Mondrux (1826-1829). — Mlle Rousseau (1830). — Mlle Rodolphe (1830-1832), classe supprimée..... — Mlle Raillard (1839)....

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

ACCOMPAGNEMENT PRATIQUE.

PREMIER PRIX.		SECOND PRIX.		ACCESSIT.
1870.	»	Vilmouin.		»
1871.	»	»	Dorey.	Alferty.
			Ravo.	
1872.	»	»	Bancourt.	Bonnelaye.
1873.	»	Dumesnil.	Pignon.	
1874.	Blanchet.	Simart.	»	
1875.	Simart.	Dumas.	Pichon.	
1876.	Schor.	»	»	
1877.	»	Gerardot.	Gerardot.	
1878.	Cornelius.	Maillard.	Lecoeur.	Fouliac.	Gies.
1879.	Fouliac.	Fouliac.	Gies.	Milin.	»
			Vannier.		

HARMONIE ET ACCOMPAGNEMENT.

1871.	»	Bourlier.			Charrouat.	
1872.	Bourlier.	Milin.	Convenant.		Lachenal.	Vaire-Saint-Pol.
1873.	Saint-Saint-Pol.	»			Brémont.	
1874.	Convenant.	Hubertus.	Cornelius.		Chenet.	
1875.	Bouhier.	Cornelius.	Mondin.	Carbonnel.	»	
1876.	Bouchet.	Carbonnel.	Gérard.	Gias.	André.	
			Alexis-Georg.			
1877.	Gias.	Bouhier.	Rodrigo.	Aculiers (Th.).	»	
			Andrieu.			
1878.	Lagrange.				André (H.).	Horry.
1879.	Aculiers (Th.).		Horry.		»	
1880.	»		Mme Delaunie (née R. Andrieu).		Vieillard.	Bobocq.
1881.	Horry.		Vieillard.		»	
1882.	Vieillard.		Bobocq.			
1883.	Bobocq.		Rodhard.		De Cazes.	
1884.	»		»		Bouchilloux.	
1885.	»		»		Pontier.	Fagniez.
1886.	Dorey.		Mlle Rouhaud (née Pantier).		»	
			Bouville.	Lantier.		
1887.	Bouville.		»			
1888.	Lorrain.		Mme Perin.		Bouard.	
1889.	»		»		Dubos.	

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.
1844.	Delsne.	Rifaut.	Martainville.	Louette.
1845.	»	Martainville.	La Sablière (Des Haies). Louette.	Labonne.
1846.	Rifaut.	Louette.	Labonne. Ronaux.	Morel.
1847.	»	»	Morel.	Petitot (Tung). Coudehou.
1848.	Louette.	Labonne. Morel.	Saint-Ange-Levasseur. Garcin-Dufort. Devisme.	»
1849.	Labonne. Saint-Ange-Levasseur.	Devisme.	Charron.	»
1850.	Hersant.	Leroy. Salomon (Cohen).	Zolobodjan.	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1851.	Salomon (Cohen). Forjonel.	Zolobodjan.	Lascabanne.	Chassal.	»
1852.	Zolobodjan.	Chassal.	Casselin.	Lehuédé.	»
1853.	Lascabanne.	Lehuédé. Darjou.	Lévy.	»	»
1854.	Darjou. Chassal.	Lévy.	Parent.	Lorenziti.	Costier.
1855.	Lehuédé. Lorenziti. Parent.	Barles.	Contamin.	L'Héritier.	Bayon.
1856.	»	Contamin. L'Héritier.	Bayon.	Baral.	Hurand.
1857.	Barles. Contamin.	Bayon.	Baral.	Tavernier.	»
1858.	Baral.	Deshays-Meifred.	Bourgeois.	Mongin.	Schwab.
1859.	Bourgeois.	Tavernier.	Mongin.	Schwab.	Leclercq.
1860.	Deshays-Meifred.	Rouget de Lisle.	Schwab.	Leclercq.	»
1861.	Mongin. Rouget de Lisle.	Bessaignet.	Remaury.	Roulle.	Courmaire.
1862.	Bessaignet. Rémaury.	Roulle.	Courmaire.	Noël.	Hardouin (L.).
1863.	Roulle.	Duprez.	Noël.	Hardouin.	Mangot. Abazaër.
1864.	Hardouin (L.).	Noel. Vidal.	Jungk.	Mangot.	»
1865.	Vidal. Noël.	Boulat. Mangot.	Abazaer.	Chart.	Viguier.
1866.	Boulat.	Chart. Savit.	Mme Martin, née Mention.	Jacques.	Renaud. Davis. Meingan.
1867.	Bedel.	Mme Martin.	Renaud. Jacques.	Lhomme. Meingan.	Lechesne. Drevet.
1868.	Chart. Renaud.	Jacques.	Lhomme.	Tiger.	Gaillard.
1869.	Mme Martin.	Tiger. Rifaut.	Holtz. Meingan.	Gaillard.	Lacroix. Donne.
1870.	»	Renaud.	Billaut. Gaillard.	Donne (L.).	Thibaut.
1872.	Gaillard. Rifaut.	Donne (L.).	»	Genty.	»
1873.	Renaud.	Genty.	Boucher.	Papot.	»

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	
1874.	»		Goinard.	Papot.	Cotta.	
1875.	Gainard.	Genty.	Papot.	Cotta.	Gallista.	
1876.	»		»	Lafitte.	Sorbier.	
1877.	Papot.		Cotta.	Sorbier.	Mège.	
1878.	Cotta.		Sorbier.	Bonis. Mme Théraigne, née Mège.	Miclos.	Burton.

(Voir *Accompagnement au piano*, p. 518.)

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO.

PROFESSEURS.

A. Bouillé (1878-1892). — Delahaye (1892-1898). — P. Vidal (1898-1900).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

ÉLÈVES HOMMES.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSIT.		2e ACCESSIT.	
1878	Gérard (Jacq.).	Pillerotti.	»		»		Beaumont.	
1879	Delcourt.	Kaiser.	»		»		»	
1880	»		»		»		Gaudion.	
1881	»		Nonpierre.		»		Jeannin.	Landry (L.).
1882	»		Landry (L.).		Bachelet.	Jeannin.	»	
1883	»		Bachelet.		Roy.		Crouzet.	
1884	»		»		Crouzet.		Pillerot.	
1885	»		Bordeau.		»		»	
1886	»		»		»		Arbogast.	
1887	Bordeau.		»		»		»	
1888	Arbogast.		»		Gaboriau.		»	
1889	Gaboriau.		Lavaud.		»		»	
1890	Kaiser.	Lavaud.	»		»		»	
1891	Galmot.		»		Gingembre.		»	
1892	Gingembre.		»		»		»	
1893	»		Blanchard.		Bonnet.		»	
1894	Blanchard.		»		»		Lavaud.	
1895	»		Lavaud.		Jouvel.		Bernard.	
1896	»		Jouvel.		»		»	
1897	Jouvel.		»		»		»	
1898	»		Aubert.		Gallou.		»	
1899	Gallou.	Aubert.	Chaulagne.		»		Coqbel.	
1900	»		Coqbel.		»		Kaiser.	

N. B. — Pour les autres distinctions (mentions aux concours et concours, voir le volume Bureau et classes divers, etc., remanié par Gouvenel (Pierre Jacquard n° 7).

Digitized by Google

ÉLÈVES FEMMES.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSITS.		2e ACCESSITS.	
1879.	Sorbier.		Bonis.	Vacher-Gras.	»		»	
1880.	»		Chrétien.		Lefrançois.		»	
1881.	Lefrançois.		»		Prat.		Lange.	
1882.	Guintrange.	Chrétien.	Lange.	Prat.	»		Vernant.	
1883.	Gonthier.		»		»		Jaeger.	
1884.	»		Jaeger.		»		»	
1885.	Jaeger.		Prestat.		Depecker.		Ista.	
1886.	Prestat.		Depecker.	Sévano du Minil.	Ista.		»	
1887.	Sévano du Minil.	Depecker.	»		Got.	Barat.	»	
1888.	Got.		Riwinach.		Lévy.		Neveux.	
1889.	Riwinach.		»		Theuvenel.		Markreich.	
1890.	»		»		Markreich.		»	
1892.	»		»		»		Marchal.	
1895.	»		Salabert.		Mureour.		Georges.	
1896.	»		»		»		Lhote (Louise).	
1897.	Salabert		Mureour.		Georges.		Grumbach.	Campagne (C.).
1899.	»		»		Grumbach.		»	
1900.	»		Toutain.	Grumbach.	Chéné.		»	

SOLFÈGE.

CLASSES POUR LES ÉLÈVES HOMMES.

PROFESSEURS.

I. Bordogna, Barone, Van den Broeck, F. Alkan, Parlet, Kuwasseg (de 10 h. 1/2).

II. Aubert, Ellmenreich, Bussine, Colinnaux, Bordogna, Mathias, Sportelmann, Fournier, Lagrange (de 10 h.).

III. Gabet (9 h. 1/2 du soir). — Pasquel (9 h. 1/2 du soir). — A. Passeron (9 h. 1/2 du soir).

IV. Bizet (9 h. 1/2 du soir). — Amédée (9 h. 1/2 du soir). — Sylphe soliste (chanson et danses) Pastou (9 h. 1/2 du soir), chœur suppléant.

V. Rungi (9 h. 1/2 du soir). — Kuhn (9 h. 1/2 du soir).

VI. Gaden (9 h. 1/2 du soir). — Tarot (9 h. 1/2 du soir).

VII. Bajetto (9 h. 1/2 du soir). — Schoenbacher (9 h. 1/2 du soir). — Sabat (9 h. 1/2 du soir). — Pandolfini (9 h. 1/2 du soir). — Arnaz (9 h. 1/2 du soir). — Bernardin (9 h. 1/2 du soir). — Mermet fils (9 h. 1/2 du soir). — Rougeau (9 h. 1/2 du soir).

VIII. Lahoux (9 h. 1/2 du soir). — Le Compagnon (9 h. 1/2 du soir). — Sparel (9 h. 1/2 du soir). — Bouchonnet (9 h. 1/2 du soir). — Nalmet (9 h. 1/2 du soir). — Bougenet (9 h. 1/2 du soir). — Tilly. — Dr. Martini (9 h. 1/2 du soir). — Boudier (9 h. 1/2 du soir).

IX. Bussine (9 h. 1/2 du soir). — Cordonnier (9 h. 1/2 du soir). — Gilbert (9 h. 1/2 du soir). — Gouvy (9 h. 1/2 du soir). — E. Schwartz (9 h. 1/2 du soir).

X. Aubert (9 h. 1/2 du soir). — Ed. Lacroix (9 h. 1/2 du soir). — Le Compagnon (9 h. 1/2 du soir). — Boudier (9 h. 1/2 du soir). — A. Thomas (9 h. 1/2 du soir). — Pinter (9 h. 1/2 du soir). — D. Alkan (9 h. 1/2 du soir). — Gingembre (9 h. 1/2 du soir).

XI. Mitton (9 h. 1/2 du soir). — C. C. Alkan (9 h. 1/2 du soir). — Sutton (9 h. 1/2 du soir). — H. Duverney (9 h. 1/2 du soir).

XII. Gaucn (9 h. 1/2 du soir). — Dumont (9 h. 1/2 du soir). — Mermet-aîné (9 h. 1/2 du soir). — Nivan (9 h. 1/2 du soir). — E. Durand (9 h. 1/2 du soir). — Lavignac (9 h. 1/2 du soir). — Kaiser (9 h. 1/2 du soir).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

AUDITORIS.

1re V.	Rodolphe.	Pougeron.	Gomez.	Gaudion.
2e V.	Nanteuil.	Nauer.	»	Brunet.
3e V.	Dumonjoux.	Pendaries.	Bouchet.	Tourville.

N. B. Pour les signes d'ignorance, voyez les résultats de leçons à changements de clés de Cherubini, Aubert, A. Thomas, et les Divines modulations (Gingembre).

Digitized by Google

ENGAGEMENTS.

An xv.	Mahin.	»	»
An xv.	Lacoussaye.	Tournier.	Tugnot.
An xi.	Gaut.	Lemoine.	Hamon.
An xi.	Balin.	Philippon.	»
An xii.	Idon.	Bouglon.	»

1er ENGAGEMENTS.		2e ENGAGEMENTS.	3e ENGAGEMENTS.	
		—	—	—
An xi.	»	Passemon.	Isaat.	
1811.	Balin.	»	»	
1812.	Andoire.	Lemoine.	»	
1813.	Idrille.	»	Bera (J.).	
1814.	Bugat.	»	Bailly.	Lotz.
1815.	Sapanet.	»	»	
1816.	Salant.	»	»	
1817.	Flotay.	Crosdet.	»	
1818.	»	Chollet.	Fouy.	

PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
		—		—	
1818.	Rifat (Nelmat).	»		»	
1819.	Dechambre.	»		»	
1820.	Delorme.	Villoux (A. R.).	Thérasse.	Gilis.	
1821.	Alkan (C.-V.).		Lacoussaye.	Sudhoff.	Lemarquetat.
1822.	Lagrave.	Lacoussaye.	Dupuis.	Lemarquetat.	Regis.
1823.	Gérin.	Gaut.	Chevillard.	Lebel.	Bouquet (E.).
	Dupuis.			Aish.	
1824.	»		Aish.	Tuzia.	Lesdet.
1825.	Chevillard.		Lemoine (P.).	Fouhan.	
1826.	Lacoussaye.	Lebrun.	Tournois.	Cadiot.	Beauvais.
	Bouquet.	Fouhan.	Lebel.		Bonin.
1827.	Chollet.	Lacoulaille.	Cadiot.	Tuzia.	Delérou.
1828.	Beauvais.		Bernard.	Lacoulaille.	
1829.	Alkan (N.).	Bernard.	Bonin.	Alkan (E.).	Pichlaw.
			Delérou.		
1830.	Pichlaw.		Pinet.	Salignacon.	Petit.
			Alkan (E.).		Sermon.

Delépoux.	
Fouhan (J.).	

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1831.	Placet. Deldevez. Alkan (E.).	Seligman. Petit. Gerson.	Honnoré. Duvernoy (H.).	Pasdeloup. George.	Marquerie. Lombard.	Prumier.
1832.	Pasdeloup (J.). Lombard.	George.	Coreldi. Mertens.	Batiste.	Carteret.	
1833.	Mertens. Coreldi.	Duvernoy (Henri). Batiste.	Carteret. Nargeot. Collin. Gœury.	Croharé. Ferrière. Gautier.	"	
1834.	Croharé. Carteret. Gautier.	Collin. Gœury.	Gillette. Membré.	Coinchon.	Delorme.	
1835.	Coinchon. Delorme.	Nargeot. Gillette.	Coreldi. Grnire.	Guion.	"	
1836.	Membré. Guion.	Coreldi.	Lazard. Alkan (N.).	Donjon.	Massé. Forgues.	Hostié.
1837.	Pique.	Alkan (N.).	Courtois. Massé.	Cahen. Fridrich.	Rety (Ch.). Charlot.	Botte.
1838.	Franck (J.). Courtois. Charlot.	Cahen. Fridrich. Féret.	Ferville (Vaucorbeil). Rety (Ch.).	Botte. Gand.	"	
1839.	Gand. Guignot.	Rety (Ch.). Botte.	Labourcau. Mangeant. Portehaut.	Carteret. Dumas.	Vital.	Bouton.
1840.	Portehaut. Labourcau. Mangeant.	Scola. Dumas.	Juelte. Vital. Bazille.	Bouton. Morillon.	Charmoux.	
1841.	Bazille.	Morillon.	Château.	Pajni.	Loth.	
1842.	Vital. Cohen (L.).	Portehaut.	Charmoux.	Roy.	Santiquet.	Bouvrie.
1843.	Roy. Gunsdmann.	Lemon. Charmoux.	Santiquet. Garcin.	Berchtold.	Ture. Bartonneuf.	Bouvenne. Beaumez.
1844.	Santiquet.	Garcin.	Bartonneuf. Blanc.	Altès (E.).	Chéri. Gaix de Mansour.	Mariscotti. Dollingen.
1845.	Blanc.		Mouturat. Poussard.	Dollingen. Grillié.	Deloigne. Sauvaget.	Demerseman.
1846.	Bartonneuf. Mouturat.	Demerseman.	Gaix de Mansour. Cuisses.	Deloigne. Daliot.	Lafont. Bonivard.	Fromnet. Bernard.
1847.	Poussard. Jujat. Cuisses.	Cohen (J.). Durand (E.).	Bonivard. Bernard. Rety (Émile).	Ketterer. Fréminet. Aubry.	Bertrand. Ducrohet. Bessières.	Maury. Boullard. Archainbaud.
1848.	Bernard.	Archainbaud.	Boullard. Ducrohet. Thurner.	Maury. Wieniawski (J.).	Ferret. Lehuédé. Leroy. Limberger.	Lévy. Vieult. Legouix.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1849.	Boullard (Richard). Wieniawski (J.). Bizet.	Ducrohet. Viault.	Bessières. Leroy.	Legouix. Delibes.	Villaufret. Grizy. Nicolle.	Cremnitz. Baute.
1850.	Legouix. Delibes.	David (S.). Mangin.	Lehuédé. Nicolle. Cremnitz.	Villaufret. Lévy.	Danhauser. Pellereau.	Bernardel (E.).

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ers ACCESSITS.	2es ACCESSITS.	3es ACCESSITS.
1851.	Salomon. Rembielinski.	Deplace.	Gros.	Chambon.	Pazetti.
1852.	Bernardel (E.). Pazetti.	Pillevasse.	Chambon.	Troy.	Bernard-Dorigny.
1853.	Gros. Truy.	Chambon.	Fissot. Danbé. Canoby.	Boullard. Goblin.	Marchand. Duclos (Decosse). Massenet.
1854.	Fissot. Boullard (M.).	Goblin.	Voignier	Marchand.	Donat.
1855.	Canoby. Diemer. Godin.	Voignier.	Ben Tayoux.	Emmanuel.	Vygen.
1856.	Emmanuel. Voignier.	Ben Tayoux.	Lavignac.	Sarasate. Vygen.	Lœwenthal.
1857.	Lavignac. Sarasate. Duvernoy (Edm.).	Vygen. Lemaire.	Gallois. Lœwenthal.	David (Isaac). Gasser.	Batiste-Godefroid.
1858.	Vygen. Boisseau. Lœwenthal. Soubiran.	David (Isaac). Gallois. Crongny.	Batiste-Godefroid. Pradeau.	Joly. Heurard.	Muratet. Allouard.

	1ers MÉDAILLES.		2es MÉDAILLES.		3es MÉDAILLES.	
1859.	Muratet.	"	Pradeau.	"	Joly. Pfotzer.	Chaffet. Suiste.
1860.	Crongny. Pereuil. Allouard.	Heurard. Charpentier.	Arnoud. Joly. Suiste.	Chaffet. Gasser.	Bibès. Bautain.	Wenner. Cavalier.
1861.	Chaffet. Suiste.	Arnoud.	Carbon. Bourgeois. Pouzat.	Corbaz (Marmontel). Wenner.	Bonnange. Barbarat. Hammerel.	Lafage. Hess.
1862.	Carbon. Corbaz (Marmontel). Bourgeois.	Wenner. Cantié.	Wormser. Barbarat. Taudou. Hess.	Bonnange. Forestier. Lesourre. Gogue.	Palianti. Fridrich. Souplet. Lamart.	Lack. Mareux. Savary. Pastou.

	1re MÉDAILLES.		2e MÉDAILLES.		3e MÉDAILLES.	
1863.	Bonnange.	Forestier.	Souplet.	Hammerel.	Bousquet.	Marie.
	Taudou.	Leseurre.	Pastou.	Palianti.	Tirpenne.	Rauch.
	Wormser.	Lamart.	Mareux.	Bourgeois.	Brun.	Courtade.
			Dordet.		Montardon.	Singer.
1864.	Pastou.	Bourgeois.	Tirpenne.	Courtade.	Deloche.	Darblay.
	Souplet.	Fridrich.	Marie.	Jouet de Lancidunis.	Rolland.	Cibié.
	Hammerel.		Savary.	Brun.	Corlieu.	Bourdeau (E.).
			Rougnon.		Truffot.	Carlier.
1865.	Savary.	Jouet de Lancidunis.	Cibié.	Singer.	Palatin.	Collin.
	Tirpenne.	Marie.	Bourdeau (E.).	Rolland.	Perpignan.	Piltan.
	Brun.	Rougnon.	Rauch.	Charon.	Dobrowolski.	Delisle.
	Darblay.	Courtade.	Carlier.	Giovi.	Planquette.	Fock.
			Corlieu.			
1866.	Giovi.	Rolland.	Piltan.	Pugno.	Gouard.	Cognet.
	Cibié.	Singer.	Palatin.	Fock.	Capelle.	Oberdoerffer.
	Corlieu.	Charon.	Perpignan.	Dobrowolski.	Sinsoilliez.	Guillemot.
	Carlier.	Delisle.	Planquette.		Samary.	
1867.	Planquette.	Palatin.	Guillemot.	Cognet.	Laye.	Cavaillé.
	Fock.	Capelle.	Oberdoerffer.	Perrin.		
	Dobrowolski.	Gouard.				
	Collin.	Perpignan.				
	Pugno.					
1868.	Perrin.	Cognet.	Cavaillé.	Samary.	Bouvetier (Brocho).	Roposte.
			Lamartine.	Bernis.	Brunet.	Pointis.
			Laye.		Gillet (G.).	Colombin.
					Valdejo.	Buonzollazzi.
1869.	Samary (G.).	Bernis.	Ardaillon.	Brunet.	Bour.	Mestres.
	Cavaille.	Laye.	Fournier.	Patusset.	Debruille.	Viellefon.
	Lamartine.		Bouvetier.	Colombin.	Planes.	Willemotte.
			Chizalet.	Roposte.	Laguépierre.	Cros.
			Hausser.		Deslandes (Perrotte).	
1870.	Fournier.	Brunet.	Inghelbrecht.	Viellefon.	Gibier.	Gillet (E.).
	Bouvetier.	Bour.	Planes.	Deslandes.	Billault.	Lehmann.
	Patusset.	Debruille.	Guérout.	Dewrée.	Lefebvre (A.).	Boussagol.
	Ardaillon.	Hausser.	Mestres.		Lemoine.	Marie.
	Colombin.					
1872.	Mestres.	Planes.	Stupuy.	Lemoine.	Guyon.	Duchéron.
1873.	»	»	Guyon.	Duchéron.	Pierné.	Destéfani.
			Heymann (L.).	Franck.	Vasseur.	Marty.
1874.	Ducheron.	Franck.	Destefani.	Caron.	Prioré (G.).	Sablon.
	Pierné.	Guyon.	Marty.	Piffaretti.	Debussy.	O'Kelly.
	Stupuy.	Heymann (L.).			Thomas.	
1875.	Destéfani.	Caron.	Debussy.	Grand-Jany.	Sujol	Étesse.
	Piffaretti.	Marty.	Vasseur.	O'Kelly.	Mathé.	Kaiser.
	Schwartz.	Sablon.				
1876.	Gesus.	Sujol.	Étesse.	Domergue.	Honnoré.	Loyer.
	O'Kelly.	Grand-Jany.	Mathé.		Braud.	Roger.
	Debussy.					

	1re MÉDAILLES.		2e MÉDAILLES.		3e MÉDAILLES.	
1877.	Domergue. Gaillard. Landry (L.). Loyer.	Kaiser. Honnoré. Mathé.	Lucas. Agnès.	Roger. Poncin.	Arone (F.). Lemaire. Melodia.	Plantevignes. Vizentini.
1878.	Bachelet.	Roger.	Plantevignes. Mesquita.	Arone (F.). Melodia.	Laforge. Lafleurance.	Hayot.
1879.	Ray. Mesquita.	Schvartz (F.-J.).	Hayot.		Arone (A.). Cru. Crosti.	Schvartz (A.V.). Heisser. Libert.
1880.	Hayot. Libert.	Hirsch.	Arone (A.). Lamart. Leveaux.	Archainbaud. Cru.	Rieu. Bondon. Berquet.	Samary (H.). Presbitero.
1881.	Leveaux. Archainbaud(L.J.M.)	Lamart. Presbitero.	Gennaro. Bondon.	Berquet. Désir.	Soyer (A.-F.). Guignache.	Poilleux. Bardout.
1882.	Bondon. Berquet.	Gennaro. Pickaert.	Berny. Guignache.	Poilleux. Besnier.	Flesch. Barthélemy.	Lammers.
1883.	Guignache. Barthélemy.	Besnier.	Bloch (A.). Pillard.	Levadé.	Lautemann. Veyret. Catherine.	Jacquet. Lachaume.
1884.	Catherine (A.-E.-M.). Levadé.	Bloch (A.). Lachaume.	Galand. Selz. Lautemann.	Toussaint. Briouze.	Pinchback. Delafosse.	Bertain.
1885.	Delafosse. Toussaint.	Briouze. Legris.	Veyret. Malherbe.	Croce-Spinelli.	Bédouin. Bazille. Staub.	Hurel. Malet.
1886.	Lautemann. Malherbe. Croce-Spinelli. Galand.	De Mertini. Bédouin. Veyret.	Robert. Staub. Malet.	Hurel. Bazille.	Risler. Pierret. Dodement.	De Laferrère. Willaume.
1887.	Risler Pierret.	Dessespringalle.	Dodement. Willaume. Chadeigne.	Leroux. Aubert.	Catherine. Baume. Maquaire.	Morpain. Balleron. Leplant.
1888.	Leroux (X.). Chadeigne.	Willaume.	Catherine (G.-R.). Leplant.	Baume.	Darnis. Bruguière. Archainbaud(M.-E.).	Quévremont. Lebreton.
1889.	Aubert. Morpain.	Dodement.	Jouin. Gallon. Boblin.	Balleron. Bruguière. Lebreton.	Vandevelde. Durieux.	Haas. Wurmser.
1890.	Gallon. Maquarre (G.).	Bonnel. Jouin.	Vandevelde (E.-V.). Jumel.	Ringsdorff. Wurmser.	Martenot. Hahn. Cortot.	Mulot. Laparra. Sechiari.
1891.	Ringsdorff. Cortot.	Wurmser. Haas.	Bleuzet. Mulet.	Ponsot. Maquarre (A.).	Charinier. Casadesus. Hasselmans.	Inghelbrecht. Sizes.
1892.	Maquarre (A.). Bleuzet.	Ponsot. Derlique.	Charinier (Pauline). Casadesus.	Grovlez. Inghelbrecht.	Decreus.	Chazot.
1893.	Casadesus (R.-G.-G.).	Inghelbrecht.	De Lausnay.	Soulier.	Bernardel.	Loiseau.

	1ᵉᵉ MÉDAILLES.		2ᵉ MÉDAILLES.		3ᵉ MÉDAILLES.	
1894.	De Lausnay.	Soulier.	Chazot. Bernardel.	Daunis.	Delacroix. Leclercq. Girard.	Migard. Richet. Hazelton.
1895.	Bernardel. Delcloy.	Chazot. Delacroix (H.-J.-B.).	Migard. Leclercq.	Girard. Richet.	Loudet. Brun.	Lepitre. Charon.
1896.	Lepitre. Leclercq.	Larmyte.	Billa.	Brun.	Edger. Salzedo.	Mangeot. Faure-Brac.
1897.	Billa. Brun (P.-G.).	Salzedo. Viseur.	Lockwood. Mangeot. Devous.	Niverd. Galland.	Lévy. Bertrand. Costes.	Monfeuillard. Blanquart.
1898.	Migard. Galland.	Lockwood. Levy.	Moreau. Delgrange. Blanquart.	Monfeuillard. Cœur.	Doucet. De Francmesnil.	Déré.
1899.	Monfeuillard. Gillet (F.). Moreau. Lortat-Jacob.	Doucet. Cœur. Déré.	Marchet. Nizet.	De Francmesnil.	Pesse. Reuchsel. Clerc. Morel.	Bauduin. Matiguon. Arcouet.
1900.	Marchet. Nizet. Delgrange.	Reuchsel. Macon.	Schwaab. Morel. Boulnois (L.).	Arcouet Baudfin Guyon.	Pilot Théroine. Vandernotte.	Huc. Elcus. Bloch (A.).

CLASSES POUR LES ÉLÈVES FEMMES.

PROFESSEURS.

I. Gallet, Leroux, C. Voisin, M. Gobauer, Pagnier (an III-VIII), Fasquel (an III-VIII; 1806-1822), Tourette (an VI-VIII). — Ernest Assmann, Chelard, G. Schwentt, Simrock (ans III-X), — Guénin (an VIII-X).

II. Veillard (an III-1816). — Widerkehr (an VIII-1815). — Rogat (an VIII-1817), — L. Jadin (an XI-XIV).

III. Henry (1813-1822). — Mlle Leprêtre (18..-1822). — Mlle Leroux (1822-1823). — Mlle Moudrux (1824-1830).....

IV. Mlle Goblin [Mme Rieusset] (1816-1842). — Mlle Mercié-Porte (1842-1884). — Mlle Cotta (1884-1886). — Mlle Vernaut (Mme Renart) (1886-19..).

V. Mlle Melro (1822-1824). — Mlle Valet-Saint-Fal (1824-1829). — Mlle Th. Andrieu [Mme Wartel] (1829-1837). — Mlle Raillard (1837-1862). — Mlle Leclercq [Mme Tarpet] (1862-1874). — Mlle Hardouin (1874-19..).

VI. Mlle Croisilles (18..-1821), — Mlle Gion (1824-1828). — Mlle Croisilles 2e (1828-1829) — Mlle Barbé [Mme Robin] (1829-1847). — Mlle Dubuc [Mme Mancorps] (1847-1868). — Mme Devraunne (1868-1897). — Mlle Meyer (1897-19..).

VII. Mlle Fonlker (18..-1829). — Mlle Carbeaut (1829-1830). — Mlle R. Andrieu [Mme Delsarte] (1830-1838. — Mlle A Paquier (1838-1844). — Mlle Lorotte (1844-1859). — Mme Doumic (1859-1890). — Mme Gennaro-Chrétien (1890-1892). — Mlle Barat [Mme Marcou] 1892-19..).

VIII. Mlle Millin (1822-1838). — Mlle E. Klotz (1838-1859). — Mlle Hersant [Mme Vendeau] (1859-1871)..... — M. Dessirier (1872-1876). — Mlle Renaud [Mme Maury] (1876-1893). — *Classe supprimée.*

IX. Mlle Landerick (1825-1826). — Mlle Rigal (1826-1828). — Mlle E. Lion (1828-1833). — Mlle Rebourg (1833-1836). — Mlle Ruesteuholz [Mme Dupuis] (1836-1860). — Mlle Barles (1860-1872). *Classe supprimée.* — Mlle Gaillard [Mme Leblanc] (Voir XII 1877-1900). — Mme Séveno du Minil (1900-19..).

X. Mlle Clavel (1826-1830). — M. Lagrave (1830-1832). — [Mlle Hervy (1832-1833). — M. L. Moreau (1833-1839). — M. Goblin (1839-1864). — Mlle Routle (1864-1878). *Classe supprimée.*

XI. M. Lebel (1871-1880). — Mlle Papot (1880-1896). — Mme Jossic (1896-1899). — Mlle L. Lhote (1899-19..).

XII. Ed. Batiste (1871-1872). — Mlle Gaillard [Mme Leblanc] (1872-1874 Voir IX). — Mlle Donne (1874-1892). — Mlle Got [Mme Roy] (1893-19..).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

ACCESSITS.

An v..	Champenois.	Guyot.	Ribou.	
An vi..	Davin.	Bereyther.	Saint-Hubert.	Corbin.
An vii.	Benard.	Bousquier.	Legrand.	

ENCOURAGEMENTS.

An viii.	Destremont.	Target.	Poisson.	Rousseau.	Dagan
An ix..	Simonin.		Lecoq.		Gonthier.
An xi..	Forceville.		Ridé.		Répond.
An xiii.	Thierry.				
An xiv.	Dutey.				
1808.	Beaupère.				

	1re ENCOURAGEMENTS.	2e ENCOURAGEMENTS.	3e ENCOURAGEMENTS.	4e ENCOURAGEMENTS.
1809.	"	Chanin.	"	Martin.
1810.	Cellier.	Montalant.	"	"
1811.	Jacob.	Rosier.	"	"
1812.	Rimbert.	Bignon.	Fouiquier.	Monier.
1813.	Dumousseau.	"	"	"
1814.	Obry.	"	"	Melro.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1818.	Lambert.	Maillard.	Melro.	Colombelle.	Gion.	
1819.	Colombelle.	Melro.	Croisilles.		"	
1820.	Croisilles (E.-L.-A.).		Demoncy.	Frémont.	"	
1821.	Frémont.		Naudin.	Gantelle.	Rigal.	
1822.	Rigal.	Gantelle.	Alkan.		Vidal. Depeuille.	Hirthé. Laederick.
1823.	Leroy. Clavel. Vidal.	Depeuille. Alkan. Hugrai.	Hotteaux. Croisilles.	Darroux. Hirthé.	Barré. Dezème.	Villes.
1824.	Demoncy. Floriny.	Hirthé.	Lion. Lagrave.	Gangey.	Salviat. Mazelin.	Caillet.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1825.	Croisilles (A.).	Lion.	Mazelin.	Dejean.	Venot.	Finart.
	Darroux.		Salviat.	Barré.		
1826.	Hotteaux.	Salviat.	Grandidier.	Ronflette.	Gebauer.	Eugène.
	Mazelin.	Barré.	Finart.	Banne.	Letellier.	Steinmetz.
	Lagrave.		André.			
1827.	Grandidier.	Eugène.	Letellier.	Barbé.	Rodolphe.	Laurent.
	Gangey.	Dezème.	Journot.	Charlet.		
	André.		Steinmetz.			
828.	Ronflette.	Barbé.	Andrien (T.).	Grange.	Drake.	Noël.
	Charlet.	Letellier.	Herry.	Laurent.	Debere.	Michel.
	Steinmetz (M.-V).	Journot.	Trutat.	Andrien (R.).		
1829.	Andrien (R.).	Vierling.	Debere.	Delporte.	Berchtold.	Henchoz (D.-C.).
	Herry.	Drake.	Falcon.		Peignat.	
1830.	Grange.	Debere.	Peignat.	Derudder.	Pluche.	Jouvenaux.
	Henchoz (D.-C.).	Laurent.	Bordes.	Berchtold.	Traulle.	Steinmetz (V.-C.).
					Guénée.	
1831.	Berchtold.	Guénée.	Pastier.	Traullé.	Castellan.	Cotelle.
	Derudder.	Peignat.			Masson.	
1832.	Jouvenaux.	Traullé.	Masson.	Pasquier.	Pascal.	Sebille.
	De Cussy.	Pastier.	Mary.		Raillard.	Ruestenholtz.
833.	Castellan.	Ruestenholtz.	Sebille.	Hanoy.	Jousselin.	Manière.
	Mary.	Renouf.	Raillard.	Fargueil.	Duvivier.	Seraphin.
	Masson.		Weinrèbe.	Klotz.	Paquier.	
1834.	Sebille.	Klotz.	Lefebvre.	Manière.	Laborde.	De Jancigny.
	Raillard.	Paquier.	Séraphin.	Jousselin.	Despres.	
	Fargueil.	Hanoy.	Gillette.	Muller.		
			Maillard.	Mercié.		
			Picard.			
1835.	Jousselin.	Maillard.	Laborde.	Gabilanès.	Julian.	Osselin.
	Mercié.	Guion.	Desprez.	Aubert.		
			Francis-Cornu.			
1836.	Francis-Cornu.	Lefebvre.	Jourdan.	Juliau.	Lorotte.	Normel.
	Desprez.	D'Estrées.	Bouvenne.	Osselin.	Bouquet-Duperray.	Letort.
			Barthélemy.	Courmand.	Danela.	
			Villaume (Bedicz).	Brotel (Themelin).		
37.	Danela.	Bouvenne.	Lorotte.	Woislin.	Plaine.	Wright.
	Villaume (Bedicz).	Barthelemy.	Mengal.	Dubreuil (Patoulet).	Beltz.	
			Bouquet-Duperray.			
1838.	Mengal.	Bouquet-Duperray.	Normel.	Bouvenne.	Lehuen.	Beaudoin Beauchêne.
	Osselin.	Muller.	De Chauvillerain des Radrais.	Aubric.		
	Jourdan.	Leplanquais.	Roban.	Demay.		
	Lorotte.	Capdeville.				
1839.	De Chauvillerain des Radrais.	Normel.	Rifaut.	Lehuen.	Brocard.	Squeville.
	Zevaco.	Woislin.	Beaudoin-Beauchêne.	Deleuc.	Ménard.	Martainville.
			Nordet (Beaufils).			

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1840.	Bifaut.	Beaudoin-Beauchêne	Monard.	Squeville.	Pajni.	Rouaux.
	Brocard.	La Sablière.	Morize.	Letort.		
	Delsue.	Martainville.				
1841.	Letort.	Dukerley (Isidor).	Pajni.	Prévost.	Labonne.	
1842.	Morize.	Goudchou.	Labonne.	Desportes.	Lavergne.	Biard.
	Pajni.	Petitot (Yung).	Carié de la Charie.	Trinquart.	Ausseur.	Peytieux.
1843.	Rouaux.	Ausseur.	De Lalanne.	Migneret.	Ribery.	Leroy.
	Lavergne.	Labonne.	Mercier.	Aulagnier.	Hetzel.	Testard.
1844.	De Lalanne.	Mercier.	Hetzel.	Charron.	Morel.	Couder.
	Migneret.	Devisme.	Testard.	Biard.	Vallet.	Gonnaud.
1845.	Hetzel.	Charron.	Gras.	Coudier.	Dejoly.	Forjonel.
	Testard.	Biard.	Leroy (Émilie).	Morel.	Godin.	Chassal.
1846.	Dejoly.	Morel.	Leroy (Martin).	Chassal.	Henchoz (L.-C.).	Prévost.
	Forjonel.	Salomon (Cohen).	Vallet.	Vollhardt.	Defourneaux.	St-Ange-Levasseur.
					Loustauneau.	Vidal.
					Malpeyre.	
1847.	Chassal.	Leroy (Martin).	Vidal.	Riquer.	Mestrallet.	Cinti-Damoreau.
	Gras.	Vollhardt.	Henchoz (L.-C.).	Malpeyre.	Bouivard.	Vallet.
	Defourneaux.	Prescevaux.	Prévost.	Vallod.	Mira.	Skopetz.
					Marsocchi.	Luez.
					Picard.	Baillaud.
					Lévy.	Debusigne.
1848.	Henchoz (L.-C.).	Debugne.	Vallet.	Guillet.	Ménicier.	Paut.
	Riquer.	Malpeyre.	Procksch.	Boulland.	Lehuédé.	Lévy (M.).
	Vidal.	Mestrallet.	Picard.	Luez.	Lorseilière.	Lascabanne.
	Vallod.	Lecomte.	Contamin.	Zolobodjan.	Lévy (H.).	Blanchard.
	Nantier.		St-Ange-Levasseur.	Roux.		
1849.	St-Ange-Levasseur.	Roux.	Lehuédé.	Mira.	Carteret.	Simon.
	Contamin.	Casselin.	Lévy (C.).	Marsocchi.	Costier.	Stech.
	Boulland.	Paut.	Lévy (H.).	Stadler.	Gasché.	Coche.
	Zolobodjan.		Laffargue.	Caron.	Loiseau.	Desportes.
					Dubord.	Watripon.
					Catala.	Gondelier.
					Chopin.	
1850.	Lévy (H.).	Picard.	Loiseau.	Costier.	Moreche.	Desperles.
	Stadler.	Gasché.	Pillevesse.	Desportes.	Debavay.	Wahall.
	Lehuédé.	Lascabanne.	Coche.	L'Héritier.	Deshays-Meifred.	Matten.
	Guillet.	Lévy (C.).	Stech.	Dubord.	Aruheiter.	Reymond.
					Ménerey.	Cuerq.
					Lapierre.	Kunzé.
					Jacquet.	Leroy.
					Barrault (Corna).	Brunschwig.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1851.	L'Héritier.	Lapierre.	Pointaux.	Barles.	Darjou.	Bayou.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS.
1852.	Costier. Darjou.	Brunschwig.	Dubuisson-Guillemot. Biard. Murer.	Bayon. Leclercq. Rodrigues.	Tronquier. Urso. Vilers.
1853.	Barles. Murer.	Tostée. Biard.	Leclercq. Thouvenel. Bayon.	Forjonel. Vilers. Brun. Bourgeois.	Guyolot. Jourdain. Houry. Maréchal.
1854.	Biard. Tostée.	Bayon.	Rodrigues.	Bessaignet.	Champon.
1855.	Bayon. Bourgeois. Leclercq. Rodrigues.	Blanc. Mongin. D'Ogeron.	Guyolot. Beissaignet. Champon. Courmaire. Brun.	Duprez. Sabatier-Blot. Roy. Dozoul. Hardouin (C.-J.).	Macaire. Warthmann. Rivoirard. Delafosse.
1856.	Mongin. Blanc. D'Ogeron. Guyolot.	Brun. Bessaignet. Champon. Sabatier.	Roy. Duprez. Rivoirard. Rouget-de-L.	Delafosse. Warthmann. Boulo. Macaire.	Hardouin. Brocq. Morétaud. Doré.
1857.	Bessaignet. Rouget-de-Champon. Delafosse.	Rivoirard. Hardouin. Duprez. Boulo.	Doré. Ébrard. Bourdon. Dozoul.	Rémaury. Pfotzer. Morétaud. Rabier.	Petit. Gayrard. Abazaër. Picard.
1858.	Boulo. Bourdon. Hardouin. Doré. Rivoirard.	Morétaud. Ébrard. Roy. Dozoul. Abazaër.	Pointaux. Rémaury. Rabier. Racine.	Élie. Ovazza. Raux. Choël.	Charpentier. Duvinage. Davis. Boulle. Montals.

	1ᵉʳ MÉDAILLES.	2ᵉ MÉDAILLES.	3ᵉ MÉDAILLES.
1859.	Morétaud. Élie. Ébrard. Panseron. Limonaire. Noël. Delahaye. Abazaer.	Pointaux. Laudoux. Petit. Rémaury. Boulle.	Raux. Duvinage. Choël. Locomte.
1860.	Pointaux. Locomte. Cellier. De Lage (Cognianse). Petit. Petit. Choël. Corum. Laudoux. Chart.	Picard. Cavailhès. Raux. Girardot. Boutoille. Tissot. Davis. Riester. Rifaut.	Dupire. Malpass. Anspacher. Mangot. Connerose. Crentznach. Delannoy.
1861.	Picard. Tissot. Davis. Boutoille. Riester. Patin. Drevet. Laviolette. Cavailhès. Girardot.	Wilden. Anspacher. Mangot. Baute. Desnoyers de Bieville.	Leprévost. Nortmann. Courtois. Larcena. Picamelot. Mure-Beaumont (G.). Rambaud. Lovato. Mairargue. Cayrol. Höffer Kohler.
1862.	Anspacher. Nondin (J.-A.F.). Wilden. Rifaut. Mangot. Baute. Desnoyers de Bièville. Loiseau. Colbo.	Larcena. Nicaise. Nortmann. Mure-Beaumont (G.). Picamelot. Mairargue. Viguier. Davignon-Monpou. Cayrol. Maingan.	Cantin. Secrétain. Mure-Beaumont (A.) Bloch. Laporte. Ducasse. Renaud. Sinner. Benoist.

	1re MÉDAILLES.		2e MÉDAILLES.		3e MÉDAILLES.	
1863.	Mure-Beaumont (G.).	Picamelot.	Cantin.	Laporte.	Clause.	Félix (Chalamel).
	Davignon-Monpou.	Viguier.	Savit.	Sinner.	Le Callo.	Coevoet.
	Cayrol.	Bloch.	André.	Leprévost.	Seguin.	Alizier.
	Nortmann.	Lhomme.	Crentznach.	Courtois.	Rapp.	D'Almeida.
	Larcena.	Nicaise.	Biot (Cloître).	Mure-Beaumont (A.)	Desmonts.	Legros.
	Meingan.	Jegouzo.	Ducasse.	Guironnet de Massas.	Nondin (M.-C.).	Midoz.
			Renaud.		Chain.	Salomon.
					Bottollier.	Blankenstein.
					Mention.	
1864.	Ducasse.	Biot.	Alizier.	Clause.	Batiste.	Waldteufel (Lévy).
	Renaud (M.-C.).	Boulat le Bel.	Salomon.	Séguin.	Max.	Rosé.
	André.	Sinner.	Penau.	D'Almeida.	Leclère.	Regnier.
	Savit.	Bastin.	Barbetti.	Legros.	Lacroix.	De Lausnay.
	Guironnet de Massas.	Hisson.	Nondin.	Blankenstein.	Léon.	Gosthals.
			Le Callo.	Mention.	Reingpach.	Janin (M.-L.-L.).
			Midoz.	Grillon.	Dajon.	Hamus.
			Coevoet.		Poileux.	Donne (L.).
					Worms.	Janin (M.-A.-J.-A.).
1865.	Nondin (M.-C.).	Penau.	Lacroix.	Max.	Vivien.	Portemart.
	Coevoet.	Legros.	De Lausnay.	Leclère.	Polliart.	Tholer.
	Barbetti.	Alizier.	Janin (M.-L.-L.).	Muller.	Guillon.	Aron.
	Clause.	Mention.	Donne.	De Cormon.		
	Salomon.	Blankenstein.	Poileux.	Dajon.		
	D'Almeida.	Van Lier.	Janin (M.-A.-J.-A.).	Bernard-Gjertz (A.).		
			Repp.			
1866.	Janin (M.-L.-L.).	De Lausnay.	Portemart.	Donne (L.-A.).	Bernard-Gjertz (E.).	Gaildrau.
	Donne (L.).	De Cormon.	Devred.	Doumergue.	Vygen.	Chardon.
	Poileux (M.-A.).	Bernard-Gjertz (A.).	Guillon.	Polliart.	Derval (Dubigny F.).	Moreau de St-Ludgère.
	Lacroix.	Séguin.	Batiste.	Penau.	Ferrari.	Chevalier.
	Midoz.	Grillon.	Léon.	Closet.	Bernard-Gjertz (M.).	Close.
	Janin (M.-A.-J.-A.)	Leclerc.	Gaillard.	Sturmfels.	De Martalacre.	
	Max.	Muller.	Tholer.			
	Dajon.					
1867.	Polliart.	Donne (L.-A.).	Close.	Aron.	Dubois.	Fauvelle.
	Gaillard.	Penau.	Guitry.	Dode (E.-G.).	Dodé (J.).	Labouriau.
	Guillon.	Léon.	Vygen.	Ferrari.	Le Moyne.	Guillot.
	Doumergue.	Derval.	Péan.	Bernard-Gjertz (M.).	Tertre.	Marie.
	Portemart.	Sturmfels.	Moreau de St-Ludgère.	Tindel.	Coste (M.-O.-E.).	Donne (M.-C.).
	Devred.	Bernard-Gjertz (E.).			Thomas.	Cahen.
	Tholer.					
1868.	Guitry.	Libersac (Chadepaux)	Gaildrau.	Dubois.	Marchand.	Praly.
	Ferrari.	Close.	Fauvelle.	Donne (M.-C.).	Huet.	Laffite (J.-R.).
	Guillot.	Batiste.	Tertre.	Thomas.	Laffite (N.).	Renaud (M.-L.).
	Bernard-Gjertz (M.).	Aron.	Rouch.	Besancenot (Duménil	Marx.	Liauzun.
	Tindel.	Péan.	Labouriau.		Hermann.	Poileux (J.-E.).
					Docagny.	De Beaufond (Huy.).

	1re MÉDAILLES.		2e MÉDAILLES.		3e MÉDAILLES.	
1869.	Fauvelle.	Lubourseau.	Decagny.	Ravel (Verret).	Praly (O.-C.-C.).	Paravicini.
	Besancenot.	Thomas.	Cahen.	Lisuzun.	Schmidt.	Dreyfus.
	Tertre.	Huet.	Marchand.	Genty.	Perrot.	De La Hautière (R.).
	Donne (M.-C.).	Marx.	Poileux.	Letellier.	Reidemeister.	Meunier.
	Paulin.	Dode (E.-G.).	De Beaufond.	Sintier.	Orsolini.	Adam.
	Dubois.	Pruvost.	Renaud (M.-L.).	Larochelle.	Hamann.	Bausse.
	Guildrau.	Rouch.	Dandeville.	Praly (M.-H.-S.).	Marx (Isaac).	Perrot.
			Hermann.	Lemonnier.	Coste (M.-A.-B.).	Guintrange.
1870.	Genty.	De Beaufond.	Orsolini.	Praly (O.-C.-C.).	Barsotti.	Lemarié.
	Renaud (M.-L.).	Sintier.	Paravicini.	Marcus de Beaucourt	Lefèvre.	Masse.
	Dandeville.	Decagny.	Bausse.	Schmidt.	Assemat.	Bazin.
	Hund (Hermann).	Ravel.	Marx.	Migeon.	Gatineau.	Bour.
	Larochelle.	Letellier.	Bouvetier (Broche).	Perrot.	Manotte.	Poitevin.
	Pommereul.	Domicent.	Mahin (Judith).	Kuhn.	Klein.	Follain.
	Poileux (J.-E.).	Guintrange.	Léger.		Debillemont.	De Meyer.
1872.	Follain.	Manotte.	Masse.	Bour.	Vacher-Gras.	Mège.
	Orsolini.	Lisuzun.	Demeyer.	Lœwenhoff.	Ackermann.	Pène.
	Vidal.		Gatineau.	Reidemeister.		
			Lafitte (J.-R.).	Desmazes.		
1873.	Lœwenhoff.	Reidemeister.	Dallemagne.	Ackermann.	Diesel.	Blum.
	Jungmann.	Marx (Isaac).	Jallet.	Thorey (Thouriet).	Liottel.	Maillochon.
	Demeyer.	Mège.	Poitevin.	Hunger.	Baluze.	
	Dieckmann.	Germain.				
	Mahin.	Lamartine.				
1874.	Burton.	Desmazes.	Maillochon.	Chrétien.	Archainbaud.	Kin.
	Ackermann.	Hunger.	Baluze.	Potel (Parizot).	Gonzalès.	Bellot.
	Vacher-Gras.	Collin.	Vivien (Paulin).	Barreau.	Thuillier.	Dupuy.
	Migette.	Dallemagne.	Blum.	Rousseau-Langwelt.		
1875.	Maillochon.	Thuillier.	Ramat.	Kin.	Molard.	Stambach.
	Chrétien.	Rousseau-Langwelt.	Holsmann.	Erster.	Haincelain.	Chandelier.
	Barreau.	Potel.	Lévy.	Gonzalès.	Coutelot.	Hubbard.
	Archainbaud.	Prat.	Prestat.		Mineur.	De Larriba.
					Lefrançois.	Grard.
					Lizeray.	
1876.	Prestat.	Holsmann.	Taffin.	Lizeray.	Rocher.	Kleeberg.
	Ramat (M.).	Briet.	De Larriba.	Bellot.	Ramat.	Gonthier.
	Gonzalès.	Cœur (Cœurdevache).	Lefrançois.	De la Moulière.	Bardout.	Colombier.
	Haincelain.	Chandelier.				
1877.	Lefrançois.	Coryn.	Martyn.	Bardout.	Delacour.	Astruc.
	Lizeray.	Gonthier.	Valbert (Basset).	Hotton-Dowling.	Vernaut.	Gutzwiller.
	Ruelle.	Crambade.	Colombier.	Ramat (J.-M.).	Domenech.	Demasur.
	Taffin.	Rocher.				
	De Larriba.					
1878.	Bardout.	De la Moulière.	Delacour.	Bouveret.	Morhange.	Chappe.
	Jaeger.	Hotton-Dowling.	Vigier.	Domenech.	Antier.	Duprez.
	Valbert (Basset)	Vernaut.	Bussière.	Farnut.	Mesnage.	Guyon.
	Ramat (J.-M.).					

	1res MÉDAILLES.		2es MÉDAILLES.		3es MÉDAILLES.	
1879.	Astruc.	Stokvis.	Duprez.	Antier.	Périgot.	Crampel.
	Vigier.	Depecker.	Duranton.	Steiger.	Lefèvre.	Besnard.
	Delacour.	Demaeur.	Seveno (M.-L.).	Morhange.	Domenech.	Ista.
	Mascart.	Colombier.	Lacour.	Guyon.	Collot (Weisgerber).	Wittmann (Brunie).
	Domenech (C.).	Faraut.	Willems.		Krzyzanowska.	Brière.
					Soupe.	
1880.	Duranton (A.-A.).	Riwinach (J.-A.).	Soupe.	Besnard.	Duval.	Velter.
	Morhange.	Guyon.	Barat.	Domenech.	D'Obigny de Ferrière.	Guérillot.
	Willems.	Ista.	Weyler.	Brière.	Riwinach (G.-L.).	Gilland.
	Krzyzanowska.	Steiger.	Weil.	Lefèvre.	Hollebeke.	Carton de Grammont
	Bussière.				Thierry.	Huet.
					Guillois.	
1881.	Seveno (M.-L.).	Collot.	D'Obigny de Ferrière.	Carjat.	Seveno (Renée).	Cabot.
	Barat.	Weyler.	Carton de Grammont.	Crampel.	Anthiome.	Galliano.
	Got.	Perigot (J.-C.).	Boutin.	Gilland.	Massin.	Aloir.
	Weil.	Domenech (M.).	Neveux.		Daunac.	
	Guillois.	Gennaro.				
1882.	Gilland.	Neveux.	Galliano.	Cabot.	Deldicq.	Ternus.
	Brière.	D'Obigny de Ferrière.	Hardy.	Parisot.	Gaudry-Masset.	Lherie (Lévy).
	Boutin.	Carton de Grammont.	Seveno (R.).	Daunac.	Françon.	Beguin.
	Carjat.	Lefevre.	Massin.	Anthiome.	Ador.	Thouvenel.
			Velter.		Lévy.	
1883.	Massin.	Galliano.	Dufourcq.	Desbordes.	Champier.	Lhote (Louise).
	Seveno (Renée).	Hardy.	Deldicq.	Gaudry-Massat.	Houdry.	Spencer-Owen.
	Lecour.	Parisot.	Dieudonné (Gouré).	Naumbourg.	Pêcher.	Jozin.
			Lévy.		Huon.	
1884.	Dufourcq.	Dorlencourt.	Françon.	Lhote (Louis).	Degouy.	Vincent.
	Naumbourg.	Desbordes.	Ferrère.	Houdry.	Sarcey.	Hémonel.
	Vinot (Colmance).	Robert.	Huon.	Périgot (G.-A.).	Markreich.	Laurent.
	Thouvenel.	Champier.			Philibert.	Braun.
	Jozin.	Dieudonné (Gouré).			Périgot (M.-L.).	
	Pecher.	Panthes.				
	Deldicq.					
1885.	Françon.	Huon.	Perigot (M.-L.).	Gille.	Duranton (J.).	Léon.
	Périgot (G.-A.).	Degouy.	Vincent.	Philibert.	Cherchewsky.	Ramon.
	Ferrère.	Braun.	Hemonel.	Chatel.	Fleury.	Allard (A.).
	Lhote (Louise).	Markreich.	Pimbel.	Gaffré.	Anselm.	Courboin.
	Samuel.		Rochefort.	Alexandre.	Lhotelier (S.).	Brunet.
			Buval.		Lhote (V.).	
1886.	Ramon.	Périgot (M.-L.).	Anselm.	Eytmin.	Bernard.	Leybaque.
	Hémonel.	Gaffré.	Belot.	Fernet.	Lavieville.	Schiefer.
	Philibert.	Chatel.	Lhotelier (M.-J.C.).	Lefort.	Harndorff.	Mallet.
	Alexandre.	Laurent.	Lhote (Victorine).	Fleury.	Hadamard.	Vannier.
	Gille.		Hardel.		Gauthier.	Baille.
1887.	Lefort.	Anselm.	Bondues.	Eeckhout.	Maurel.	Vivier.
	Fernet.	Eytmin.	Mallet.	Roit.	Malherbe.	Sibilat.
	Lhote (Victorine).	Lhotelier (Suz.).	Leybaque.	Courboin.	Mate.	Segoin.
	Hadamar.	Allard (Alme).	Laviéville.	Harndorff.	Desplats.	Gérard.
			Chapart.		Viguier.	Jourde.
					Boutoille.	

	1re MÉDAILLES.		2e MÉDAILLES.		3e MÉDAILLES.	
1888.	Gay.	Leybaque.	Malherbe.	Faivre.	Duhamel.	Ogée.
	Boudues.	Lavièville.	Vivier.	Ruelle.	Pousa.	Jacquinet.
	Mallet.	Harndorff.	Boutoille.	Fortier.	Wilmès.	Khain.
	Roit.	Jourde.	Mate.	Ségoin.	Charmois.	Rheims.
			Roth.	Laville.		
1889.	Laville.	Mate.	Fuchs.	Khain.	Bourgoin.	Miguet.
	Faivre.	Roth.	Gérard.	Maurel.	Loire.	Vray.
	Boutoille.	Linder.	Salmon.	Dardès.	Weingaertner.	Wisner (Suz.).
			Allard (Marguerite).	Rheims.	Meyer.	Moret.
					Ruze.	Lopès.
					Chambroux.	
1890.	Salmon.	Rheims.	Bourgoin.	Lopès.	Arger.	Deparis.
	Maurel.	Chambroux.	Condette.	Biennimé.	Campagne de Sartans.	Dupouy.
	Weingaertner.	Vray.	Pousa.	Loutil.	Heidet.	Dupaigne.
			Lasne.		Painparé.	Denis.
1891.	Bourgoin.	Condette.	Ruzé.	Del Hoyo-y-Ortiz.	Pelette.	Grumbach (M.-L.)
	Pousa.	Dollet.	Arger.	Deparis (Alice).	Legendre.	Deslandes.
	Meyer.	Lopès.	Denis.	Debrie (M.-S.).	Rigalt.	Cohen.
	Campagne de Sartans.	Heidet.	Chêne.		Witzig.	Boudat.
	Roux.	Morlet.				
1892.	Del Hoyo-y-Ortiz.	Chêné.	Rigalt.	Girard.	Gresseler.	Abraham.
	Loutil.	Deparis (M.-A.-F.).	Aubert.	De Chavanne.	Journal.	Goldschmit.
	Debrie (M.-S.).	Joffroy (L.-A.).	Boudat.	Grumbach (M.-L.).	Cudey.	Deparis (Berthe).
			Deslandes.		Cormon.	Percheron.
1893.	Cormon.	De Chavanne.	Delattre.	Legendre.	Guillo.	Fulcran.
	Aubert.	Houssin.	Percheron.	Cudey.	Wisner (Marthe).	Guyonnet.
	Meëdt.	Journal (Jeanne).	Rioton.	Deparis (Berthe).	Berillon.	
	Rigalt.					
1894.	Delattre.	Guyonnet.	Abraham.	Berillon.	Pougin.	Limosin.
	Cudey.	Percheron.	Laye.	Ploquin.	Pons.	Fayolle.
	Deparis (Berthe).	Jacquard (M.-M.-A.)	Lipmann.	Bouisset (Thérèse).	Troy.	Inghelbrecht.
	Girard.		Roosevelt.		Fleury.	Dupuids.
1895.	Berillon.	Pons.	Troy.	Stroobants.	Bloch.	Novello.
	Boizot.	Laye.	Parant.	Lehmann.	Jost.	De Orelly.
	Bouisset (Thérèse).	Limosin.	Germain.	Pougin.	Besson.	Kastler.
	Roosevelt.	Franquin.	Fayolle.		Barbier.	
	Jacquard (A.-L.-M.).	Lipmann.				
1896.	Novello.	Inghelbrecht.	Besson.	Huber.	Grumbach (M.-H.).	Perretton.
	De Orelly.	Kastler.	Dupuids.	Adam.	Bouge.	Turban.
	Ploquin.	Pestre.	Fleury.	Pitron-Derval.	Chave-Praly.	Vanvert.
			Bloch.		Poulain.	Houssin.
					Schall.	Haas.
1897.	Chemet.	Pitron-Derval.	Turban.	Perretton.	Boulanger.	Cerf.
	Stroobants.	Atoch.	Chave-Praly.	Lipschitz.	Aubert.	Chaperon.
	Huber.	Besson.	Vodrenne.	Bouisset (Claire).	Mauger.	Gebel.
	Adam.	Barbier.	Lavarenne (C.).	Granier.	Fossier.	Simonetti.
	Malingre.	Haas.	Audouset.		Faure.	Debrie (H.-D.).
	Bouge.				Joffroy (J.-C.).	Lacroix.

	1re MÉDAILLES.		2e MÉDAILLES.		3e MÉDAILLES.	
1898.	Schnitzer.	Le Sou.	Lacroix.	Watier.	Morbange.	Marvis.
	Granier.	Audousset.	Joffroy (J.-C.).	Milliaud.	Gille.	Recouvreur.
	Chave-Praly.	Journal (Renée).	Simonetti.	Faure.	Fèvre-Croué.	Richet.
	Vedrenne.	Boulanger.	Cerf.	Robier.	Bourge.	Weiss.
	Turban.	Lavarenne (Ch.).	Lemann.	Dervin.	Lévy.	Périérol.
	Lipschitz.	Chaperon.	Poulain.	Mauger.	Morin.	Garnier.
	Aubert.	Debrie (H.-D.).			Frantz.	
1899.	Recouvreur.	Mauger.	Gille.	Périérol.	Ellie.	Lamy (Ant.).
	Morin.	Robier.	Gobel.	Morbange.	Parriaud.	Planquais.
	Lemann.	Cerf.	Dauly.	Devaine (Dourlet).	Gicquel.	Patte.
	Faure.	Fèvre-Croué.	Dupré.	Garnier.	Lamy (Charlotte).	Deneri.
	Poulain.	Ganeval.			Paltot.	Cottard.
	Bouisset (Claire).	Watier.			Lavarenne (M.-A.-P.).	
	Weiss.	Milliaud.				
1900.	Ellie.	Lavarenne (M.).	Richet.	Sauvaistre (D.).	Abadie.	Réol.
	Garnier (J.).	Parriaud.	Laugée.	Déneri.	Mondon.	Noedts.
	Gille.	Morbange.	Bicon-Bussière.	Seillier.	Morillon.	Valentino.
	Lamy (Charlotte).	Patte.	Fourgeaud.	Broun.	Ambrosetti (C.).	Cammas.
	Dauly.	Devaine.	Lamy (Antoinette).	Planquais.	Merlou.	Merlin.
	Dupré.	André.	Lévy (C.).		Sabatier.	Popik.
	Périérol.	Debuissert			Ambrosetti (J.).	Béguin.
	Cottard.				Julien.	Mottu.

SOLFÈGE.

CLASSES SPÉCIALES POUR LES CHANTEURS.

ÉLÈVES HOMMES.

PROFESSEURS.

I. Danhauser (1871-1896). — De Martini (1896-19..).
II. Heyberger (1875-1892). — Villaret (1892-1897). — Vernaelde (1897-19..).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	1re MÉDAILLES.		2e MÉDAILLES.		3e MÉDAILLES.	
1872.	Meyronnet	»	Boyer (F.-H.-L.).	»	Mouret.	Pellin.
1873.	Dufriche.	Mouret.	Pellin.	»	Pitiot.	Heuschling.
1874.	Pellin.	»	Roques.	Couturier.	Dieu. Salzedo.	Manoury.
1875.	Roques.	»	Maris.	»	Maire.	»
1876.	Maris.	»	Lorrain.	Villaret.	Sellier.	»
1877.	Lorrain.	Villaret.	Carroul.	Durat.	Perrin.	Gruyer.
1878.	Carroul.	Duhulle.	Perrin.	Seguin.	Bernard.	Quirot.
1879.	Vernouillet.	Seguin.	Quirot.	Gruyer.	Belbomme.	Passerieu.
1880.	Nogent.	»	Fontaine.	»	»	»
1881.	Merglet.	Poirson.	Détenouille.	Leclerc.	Lamarche. Crépaux.	Labis.
1882.	Détenouille.	Escalas.	Labis.	Mauguière.	Dulin.	»
1883.	Mauguière. Dulin.	Jouhanet.	Duquesnes. Soum.	Claverie.	Thual. Desmet.	Isnardon. Le Clerc.
1884.	Duquesnes. Donailler. Desmet	Soum. Claverie.	Isnardon.	»	Cabilliot. Gaudubert.	Larbaudière.
1885.	Cazeneuve.	Cornubert.	Gaudubert. Cabilliot.	Larbaudière.	Darras.	»
1886.	Petit (Victor). Bernaert.	Badiali (Badenaille). Cabilliot.	Dareux.	»	Boyle (Gaston).	»

	1re MÉDAILLES.		2e MÉDAILLES.		3e MÉDAILLES.	
1887.	Dereux.	»	Boyle. Lafarge.	Teste.	Gabaston.	Gibert.
1888.	Lafarge. Narçon.	Gabaston.	Theurot.	Gilibert.	Leroy.	»
1889.	Petit (A.-X.-J.-B.).	»	Artus.	»	Bourgeois.	Colbinet.
1890.	Bernard.	Artus.	Berton.	»	David.	Timoyre.
1891	Berton.	»	Dufour.	Thomas.	Lefeuve.	Ghasne (Boboeuf).
1892.	Thomas.	»	»	»	Théry.	Vals.
1893.	Vals.	Lefeuve.	Chrétien.	»	»	»
1894.	»	»	»	»	Edwy. Huberdeau.	Dantu.
1895.	Chrétien.	»	»	»	Rothier.	»
1896.	»	»	Edwy.	»	Boyer.	Andrieu.
1897.	Edwy (Warnery).	»	Rothier.	Huberdeau.	»	»
1898.	Huberdeau.	Rothier.	Laffitte.	Do.	Bourbon. Baer.	Feureus.
1899.	Guillamat.	Guillotin.	Baer (Ure).	Boyer (P.-J.-A.).	Mallet.	»
1900.	De Clynsen. Herbalot.	Durozat.	Gouze.	Bourbon.	Bidder.	Rousseulière.

ÉLÈVES FEMMES.

PROFESSEURS.

I. H. Duvernoy (1871-1878). — Hommey (1878-1882). — Mangin (1882-19..).
II. Mousin (1871-1894). — P. Vidal (1894-1896). — Mme Férand-Vinot (1896-19..).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	1re MÉDAILLES.		2e MÉDAILLES.		3e MÉDAILLES.	
1872.	Marcus de Beaucourt Armandi.	Gramond.	Assémat. Bilbaut-Vauchelet.	Duvernoy.	Brescolle. Raphaël.	Tapon.
1873.	Assémat. Bilbaut-Vauchelet.	Duvernoy. Baron.	Belgirard.	Levasseur.	Kéraval (Travert).	Vergin.
1874.	Vergin.	"	Duvivier.	Gélabert.	Montibert.	Schad.
1875.	Gélabert.	aferrière.	Boulart.	Ploux.	Grard. Regaudiat.	Puisais.
1876.	Puisais. Castillon (Bournon).	Boulart.	Tisserand. Esposito.	Regaudiat.	Dupuis.	Ingman.
1877.	Boy. Tisserand.	Janvier.	Garnier. Dupuis.	Coyon.	Praeger. Penière-Fougère.	Bouroy.
1878.	Lépine. Garnier.	Dupuis. Coyon.	Herman.	"	Polonski (Mme). Fauvelle.	Jumel. Dumestre.
1879.	Penière-Fougère.	Herman.	Jumel. Haussmann. Brun.	Jacob. Perrouze.	Cour.	Olga (Herman).
1880.	Haussmann. Bollaert. Perrouze.	Jacob. Merguillier.	Bilbaut. Cour.	Remy.	Castagné.	"
1881.	Rouget.	Cour.	Figuet. Delaunay (Mme).	Marie. Fontaine.	Caron (Mme). Maindron. Malevialle.	De Lafertrille. Fauvelle.
1882.	Fontaine.	"	Froland. Malevialle.	Caron (Mme). De Lafertrille.	Vial. Salambiani.	Ach. Melodia.
1883.	Kara.	Mélodia.	Jacquemont. Brouchette.	Simonnet. Salambiani.	Balleroy (Mme). Vaillant (Pauline).	Vidal.
1884.	Simonnet.	"	Narbonnet.	Mercèdes (Hécubes).	Briouse. Térestri.	Pernin. Pelosse (A.-M.-C.).
1885.	Balleroy (Noiret). Bobin.	Liebaux-Belfond.	Térestri. Briouse.	Vidal.	Auguez.	Leclercq.

	1re MÉDAILLES.		2e MÉDAILLES.		3e MÉDAILLES.	
1886.	Delaunay (J.-A.). Daley (Durand).	Auguez.	Pelouse (Fanny).	Illch (Ilèche).	Leroux. Godefroy.	Balliste.
1887.	Renoux.	Illch (Ilèche).	Balliste.	Leroux.	Durand.	»
1888.	Bréjean (Sizsout).	Morel.	Varnerot.	Ibanez (Drouilhe).	Buhl. Lesne.	Priolland.
1889.	Ibanez (Drouilhe). Mangin.	Rabier.	Seeffert.	Blanc.	Rousel. Clairville (Cochet).	Doleska.
1890.	Boyer.	Créhange.	Clairville (Cochet).	Cholain.	Michel (Navelet).	Giovannetty.
1891.	Cholain.	Mante (L.-A.).	Michel (Navelet). Nathan.	Blanckaert.	Grandjean. Roulleau.	Fournier.
1892.	Grandjean (L.-L.). Nathan.	Laisné. Bergès (Mme Gaidan).	Brunel (Tirfoin).	Mauzié.	Geniez. Delaras (Dussaulx).	Castellanet.
1893.	Laurent. Brunel (Tirfoin).	Mauzié.	Roger. Favier.	Tasso.	Malmain.	Baboulène.
1894.	Droux. Favier.	Tasso.	»	»	Flodin. Robert.	Tainy (Vitman). Mastio.
1895.	Robert.	Aubecq.	Truck.	»	Gottrand.	Quirin.
1896.	Truck. Fouchier.	Guyon.	Gottrand.	»	Telmat. Marciale (Decaster). Torrès (Thourel).	Thiauzat (Trachsel). Poigny (Peigne).
1897.	Caben. Minssart.	Gottrand.	Telmat. Poigny (Peigne).	Thiauzat (Trachsel). Torrès (Thourès).	Charles (Beretta). Dulac. Caux.	Mayrand. Aekté.
1898.	Bertal (Pommnet). Thiauzat (Trachsel).	Telmat.	Caux.	»	Grandjean (Jeanne). Dorigny (Mélice).	Deck (Vebert).
1899.	Van Gelder. Bertrand.	Cesbron. Caux.	Billa. Decorne.	Charles (Beretta). Weyrich.	Zuccani (M.-T.). Jullien.	Butty.
1900.	Demougeot.	Billa.	Zuccani (M.-T.). Lassaru.	Carré.	Trannoy. Ruper.	Sandri.

VOCALISATION.

PROFESSEURS.

Persuis (1795-1798); Guichard (1796-1797); Saint-Amans (1798-1800). (Voir *Préparation au chant.*)

Garat (1816-1821). — Henry (1822-1835).
Boulanger (1816-20). — Berton (1820-27)... Panseron (1831-35).

De Garaudé (1816-1835).
Ponchard (1817-1819)..... Gérard (1821-1827).

Mlle Maillard [Mme Empaire] (1822-1835).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1813.	»	»	Louvet.	»	Ponchard (F. A.).	*Foulquier.*
1814.	»	»	Ponchard (F. A.).	»	Damoreau.	»
1820.	*Maillard.*	»	Bouche.	*Jawureck.*	*Cormier.*	»
1821.	*Rocoplan.*	»	Thénard.	»	*Bugardin.*	»
1822.	*Cormier.*	»	*Frémont.*	»	»	»
1823.	*Fremont.* *Gentelle.*	Prévot.	Andrieu.	*Dorus.*	»	»
1824.	*Leroy.* Serda.	*Dorey.*	*Beck.* *Maillard.*	*Dejean.*	»	»
1825.	*Dejean.* *Camoin.*	*Maillard.* *Rigal.*	*Bibre.* *Larderick.*	Roux.	*Rousseau.* *Remond.*	*Vidal.* *Demoucy.*
1826.	*Hirthé.*	»	*Moudreux.* *Colom.*	*Gebauer.*	*Eugène.*	Molinier.
1827.	*Tuelle.*	»	*Miller.*	»	*Barré.*	Bénédit.
1828	»	»	Delsarte. Hurteaux.	*Barré.* *Michel.*	*Thévenard.*	»
1829	*Michel.*	Hurteaux.	*Letellier.* *Beck.*	*Ferrand.*	*Callault.*	Cambon.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS	
1830.	Cambon. *Ferrand.*	*Dobert.* *Falcon.*	Forgues. *Alvarez.* *Bultel.*	*Thévenard.* *Dulcken.*	Derivis. Payen.	Cayot.
1831.	Derivis. *Dulcken.*	*Laforest.*	Revial.	*Camoin.*	»	
1832.	Revial.	*Puignat.*	*Henchoz.*		»	
1833.	*Henchoz.* *Neu.*	*Mory (De).* *Marneffe (Mme).*	Enzet. *Castellan.* *Calvé.* *Fromont.*	*Weinrebe.* *Mary.* *Cuniard.*	»	
1834.	*Cuniard.* *Calvé.*	*Hirne.* *Furgueil.*	Puig. *Charlet.*	*Lemesle.*	»	

PRÉPARATION AU CHANT.

PROFESSEURS.

Hommes : Widerkehr (1799); — Granier (1799-1800); — Saint-Amans (1799-1800); — Mollet (1799-1803); — Eler (1801-1803).

Femmes : Persuis (1799-1802); A. Adrien (1799-1802); Aubert (1799-1802); Fasquel (1799-1802); Tourette (1797-1802); Rogat (1801-1802), L. Jadin (1804). — *Hommes et femmes :* Gérard (1802). — [*Répétiteurs :* Butignot, Despéramons (1804-1807)].

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.
An IX.	»	»	*Gervais.*	*Gorin.*
An XII.	»	»	*Guillon.*	*Bury.*
An XIII.	»	»	*Forcevillo.*	Lutz.
An XIV.	»	»	*Vuarnier.*	»
1807.	»	»	*Desaeres.*	»

(Voir *Vocalisation*, page 570).

CHANT.

PROFESSEURS.

I. Leys (1795-1800)..... — Leys (1823-1826). — Rigault (1826-1832)..... — Mme Cinti-Damoreau (1833-1856). — Laget (1856-1875). — Potier (1875-1878). — Archainbaud (1878-1899). — Augues (1899-19..).

II. Mengozzi (1795-1800)..... — Bordogni (1819-1823)..... — Bordogni (1830-1856). — Fontana (1856-1865). — Vauthrot (1865-1871). — Boulanger (1871-1894). — L. Duprez (1894-19..).

III. Langlé (1795-1800)..... — Gérard (1804-1815).... — Gérard (1818-1822)..... — Pellegrini (1829-1832). — Martin (1832-1837).... — Galli (1842-1853). — Masset (1853-1887). — Ed. Duvernoy (1887-19..).

IV. A. Adrien (1795-1800)..... — Garat (1799-1815)..... — Garat (1822-1823)..... — Henry (1835-1842). — G. Duprez (1842-1850). — Battaille (1851-1872). — Bussuno (1872-1899). — Duhaille (1899-19 .).

V. Richer (1795-1815). — Blangini (1816-1827)..... — Panseron (1835-1859). — Grosset (1859-1877). — Crosti (1877-19..).

VI. Guichard (1798-1802)..... — Garaudé (1835-1839)..... — Garcia (1842-1850). — Giuliani (1850-1867). — Bax (1867-1897). — Vergnet (1897-19..).

VII. Plantade (1799-1815)..... — Plantade (1818-1827)..... — Banderali (1828-1849). *Classe supprimée.*

VIII. Fasquel (1799). — La Suze (1800). — ..... Ponchard (1822-1829)..... — Ponchard (1832-1856). — Faure (1857-1860). — Paulin-Lespinasse (1860-1867). — Delle-Sedie (1869-1871). — Mme P. Viardot (1871-1875). — Barbot (1875-1894). — Masson (1894-19..).

IX. Révial (1846-1868). — Roger (1868-1879). — Bonnehée (1879-1886). — Warot (1886-19..).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

ÉLÈVES HOMMES.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.
An VII.	"	"	Montlaur.	Batiste.	"
An VIII.	"	"	Montlaur.	"	"
An IX.	Roland.	"	"	"	"
An XI.	"	"	Despéramons.	"	"
An XII.	"	"	"	"	Garat.
An XIII.	Despéramons.	"	"	"	"
1810.	Ponchard (F. Aug.).	"	Cœuriot.	"	"
1811.	Cœuriot.	"	Levasseur.	"	"
1812.	"	"	Rigault.	"	"
1813.	Rigault.	Lecomte.	Begrez.	"	Bonvalet.
1814.	Begrez.	"	Ponchard (F. Aud.).	"	"
1818.	"	"	Peronnet.	"	Mulzer.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1819.	"	"	"	"	"	
1820.	"	"	Andrade.	"	"	
1822.	"	"	Hinnekindt.	"	"	
1823.	"	"	Andrieu.	Prévot.	"	
1824.	"	"	Serda.	Voizel.	"	
1825.	Massol.	Voizel.	"	"	Roux.	
1826.	Molinier.	"	Roux.	"	"	
1828.	"	"	Hurteaux.	"	"	
1829.	Wartel.	"	Canaple.	"	"	
1830.	"	"	Cambon.	"	Derivis.	
1831.	Derivis.	"	Revial.	"	"	
1832.	"	"	Ragonot.	"	"	
1833.	"	"	Eunet.	"	"	
1834.	"	"	Puig.	"	"	
1835.	Puig.	"	Fleury.	Achard.	"	
1836.	Achard (P. F.).	Alizard.	Lemonnier.	"	"	
1837.	Roger.	"	Chartrel.	Darezy.	"	
1838.	Chartrel	"	Mengin.	Grard.	"	
1839.	Grard.	Espinasse.	Boule.	"	"	
1840.	"	"	Laurent (Quillevéré). Carlot.	Planque.	"	
1841.	Carlot.	Planque.	Lajet.	"	De la Touche.	"
1842.	"	"	Lafage.	"	Gassier.	"
1843.	"	"	Fort.	"	Jourdain.	"
1844.	"	"	Gassier.	"	Jourdan. Sarniguet	Bussine (P. A.)
1845.	Bussine (P. A.).	Jourdan.	Guignot.	"	Grignon.	Barbot.
1846.	Grignon.	Évrard.	Barbot.	"	Battaille.	Willmann.
1847.	Barbot.	Battaille.	Reynard.	Gueymard.	Balanqué. Ribes.	Meillet.
1848.	Ribes.	"	Balanqué.	Meillet.	Comte.	Le Roy.
1849.	"	"	Sujol. Comte.	Riquier.	Bussine (R.) Depassio. Armandi.	Carmau. Merly.
1850.	Chapuis.	Merly.	Armandi. Grillon.	Bussine (Romain).	Shannon. Jollivet.	Bourgeois.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉʳ ACCESSITS.		2ᵉ ACCESSITS.		3ᵉ ACCESSITS.	
1851.	″		Shannon.		Jollois.		Holtzem.		Bonnehee.	
1852.	Faure.		Bonnehee.		Crambade.	Wicard.	Betout.	Bonheur.	Codelaghi.	Boulanger.
1853.	Bonnehee.		Crambade.	Sapin.	Betout.		Vincent		Beaupré (Ventre).	
1854.	Archainbaud.		Cœuilte.		Ferran.		Cercher.		Rey.	
1855.	Cœuilte.		Vincens (Cuq).		Tranche de Labausse.		Lamazou.		Marthieu.	Troy.
1856.	″		Dumestre.	Troy.	Lamazou.	Tapiau.	Buet.		Wartel.	
1857.	Crosti.	Troy.	Buet.		Lafont.	Hayet.	Marthieu.		Boutines.	Perié.
1858.	Hayet.		Peschard.	Roudil.	Boutines.	Prat.	Perié.		Marion.	
1859.	Roudil.	Peschard.	Petit.		Loignion.		Caussade.		Gourdin.	Daubert.
1860.	Petit.		Morère.	Capoul.	Gourdin.		Miral.	Mendioroz.	Péront.	Duplan.
1861.	Caron.	Morère.	Lédérac.		Péront.		Vidal.		Rougé.	
1862.	Lédérac.	Peront.	Vincent.		Colomb.	Mendioroz.	Bach.	Caillou.	Soustelle. Berthé.	Fauré.
1863.	Barb.		Soustelle.		Pons.	Vidal.	Rougé.	Simon.	Bosquin.	Mareux.
1864.	″		Pons.	Arsandaux.	Bosquin. Leroy.	Barbet.	Juillia. Strohoker.	Mareux.	Ponsard.	
1865.	Barbet.		Laurent. Bosquin.	Ponsard.	Jalama. Colin.	Juillia.	Melchisedec. Devoyod.		Taillefer.	Solon.
1866.	Ponsard.		Devoyod.	Jalama.	Solon.	Chelle.	Quenin.	Masson.	Bregal.	Lepers.
1867.	Maurel.	Gailhard.	Aubery	Solon.	Victor.	Nicot.	Lepers.		Derrey.	Bacquié.
1868.	Aubery.	Solon.	Nicot.		Rocton.	Bacquié.	Derrey.	Auger.	Rives.	Idrac.
1869.	Bonby.		Rives.	Valdejo.	Duffourc.		Idrac. Auguez.	Richard.	″	
1870.	Rives.		Richard.		Dereims. Courtois.	Auger.	Mayan.		Menu.	

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉʳ ACCESSITS.		2ᵉ ACCESSITS.	
1872.	Boyer.	″	Dereims.	Courtois.	″	″	Heuschling.	″
1873.	″	″	Manoury.	Vergnet.	Couturier.	Heuschling.	Queulain. Meyronnet.	Pitiot.
1874.	Vergnet.	Manoury.	Couturier.	″	Dieu.	Dufriche.	Caisso.	Pellin.
1875.	Couturier.	″	Caisso.	″	Queulain.	Demasy.	Maire.	Collin.
1876.	Queulain. Furst.	Maire.	Demasy.	Pellin.	Doyen. Talazac.	Sellier.	Durat.	″
1877.	Talazac.	Sellier.	Lorrain.	Doyen.	Denoyé. Durat.	Villaret.	Mouliérat.	″
1878.	Doyen.	Lorrain.	Soulacroix.	Villaret.	Belhomme.	Carroul.	Seguin.	Bernard.
1879.	Villaret.	Séguin.	Belhomme. Mouliérat.	Carroul.	Piccaluga. Dubulle.	Lamarche.	Fontaine. Passerin.	Gruyer.
1880.	″	″	Piccaluga.	Vermouillet.	Fontaine.	″	Huguet.	Dethurens.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉʳ ACCESSITS.		2ᵉ ACCESSITS.	
1881.	Vernouillet.	»	Dethurens.	Bolly.	Labis. Jouhanet.	Thual. Mergiet	Poirier.	Devineau.
1882.	»	»	Jouhanet.	»	Hettich. Sujol.	Fournets. Claverie.	Crepaux. Escalais.	Saint-Jean.
1883.	Muratet.	Escalais.	Fournets.	»	Gandubert.	Montariol.	Dulin. Destnet.	Cambot. Detemeuille.
1884.	Claverie.	Fournets.	Isnardon.	Gandubert.	Destnet.	Duc.	Ceste. Degeorges.	Delmas.
1885.	Gandubert.	Duc.	Delmas.	Balleroy.	Sonn. Ibos.	Monteux.	Jacquin. Gibert.	Berengier.
1886.	Delmas.	»	Cazeneuve.	Gibert.	Tricot. Jacquin.	Bernnert.	Beyle (J.). Duzas (Merle).	Daraux.
1887.	»	»	Jacquin. Cornubert.	Rouhier.	Gilibert. Saleza.	Lafarge.	Jérôme. Bello.	Ferran.
1888.	Saleza.	Jerôme.	Lafarge.	Affre.	Fabre. Vallier. Dinard.	Ferran. Bello. Vaguet.	Carbonne. Badiali.	Clement.
1889.	Affre.	Clement.	Gilibert.	Dinard (Pinard).	Bérard.	Carbonne.	Chassing. Collinet.	Macquin. Bourgeois.
1890.	Imbart de la Tour.		Ghasne. Vaguet.	Commène.	Grimaud.	»	Thery. Castel.	Lequien. Nivette.
1891.	»	»	Grimaud.	Bérard.	Artus.	Nivette.	David. Dufour.	Périer.
1892.	Périer.	»	Villa.	»	Bartet.	Dufour.	Cadio.	Thomas.
1893.	Bartet.	»	Delpouget.	Cadio.	Vaillier. Thomas.	Delmon.	Simon.	Bégué.
1894.	»	»	Greal.	Simon.	Gautier.	Lefeuve.	Gaidan. Berton.	Vals.
1895.	»	»	Beyle (A.).	»	Courtois. Vialas.	Gaidan.	Paty. Davisols (Rieux).	Grosse. Vieuille.
1896.	Beyle (A.).	»	Vieuille	»	Grosse.	Cremel.	Dumontier. Bechard.	Laffitte.
1897.	Hans.	Allard.	Rothier.	Demaurroy.	Bechard.	Dumontier.	Wilson.	Azema.
1898.	Béchard.	»	Lafitte.	»	Rigaux.	»	Huberdeau.	Dubois.
1899.	Rothier.	»	Andrieu.	Riddez.	Bourbon. Boyer.	Baer (Urs.).	Roussoulière.	Geyre.
1900.	Riddez.	»	Baer.	Geyre.	Azema.	Dubois.	Aumonier.	Minvielle.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

ÉLÈVES FEMMES.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
An v.	Chevalier.	"	Chevreau. Boely.	Moreau. Georgeon.	"	"
An vi.	"	"	Boely. Desmares.	Romain. Philippon.	"	"
An vii.	"	"	Ribou. Philippon.	Beck.	"	"
An viii.	Ribou.	"	Philis.	Pelet.	Renaud.	"
An ix.	"	"	Manvent.	Pelet.	Bousquier.	"
An xi.	Pelet.	"	Lacombe.	"	"	"
An xii.	Himm.	"	"	"	"	"
An xiii.	"	"	"	"	Goria (S.).	"
An xiv.	"	"	"	"	Goria (S.), 1er.	Jost, 2e.
1807.	Goria.	"	"	"	Vuarnier.	"
1809.	Halligner-Boulanger.	"	Porte.	"	"	"
1810.	"	"	Vuarnier.	"	Caillault.	"
1811.	"	"	Caillault.	"	Lecler.	"
1812.	Caillault.	"	"	"	Chaumel.	"
1813.	Paillard.	"	Wunderlich.	"	Lecler.	"
1814.	"	"	Foulquier.	"	Rosier.	"
1818.	Obry.	"	Lepy.	"	Tellier.	Combes.
1819.	Leroux.	Combes.	Colombelle.	"	"	"
1820.	Blondeau.	Colombelle.	Georges.	"	Maillard.	"
1821.	Maillard.	"	Buffardin.	"	Fremont.	"
1822.	"	"	Fremont.	"	Lebrun.	"
1823.	Fremont. Rocoplan.	Dorus.	Lebrun.	Melro.	"	"
1824.	"	"	Dorsan.	"	"	"
1825.	"	"	Bibre.	Dejean.	"	"
1826.	Camoin.	Hirthé.	Colson.	Rigal.	"	"

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1827.	"	"	Verteuil.	Feneaux.	"	"
1828.	"	"	Miller.	Tuelle.	"	"
1829.	"	"	Le Roux.	Beck.	"	"
1830.	Michel.	"	Alvarez. Cayot.	Dulcken.	"	"
1831.	Falcon.	"	Camoin.	Dabedeilhe.	"	"
1832.	Doulx.	"	Larcher.	"	"	"
1833.	Dabedeilhe.	De Mory.	Marneffe (Bairès). Meguer.	Calvé. "	"	"
1834.	Nau.	Calvé.	Melotte. Henchoz. Hirne.	Vernhet. Fromont.	"	"
1835.	Flecheux. Hirne.	Vernhet. Melotte.	Charlet. Castellan.	Lemesle.	"	"
1836.	Castellan.	"	Dhennin. De Cussy. Julian.	Boucher. Grevedon.	"	"
1837.	Julian. Dhennin.	Potier (de Cussy).	Barthélemy. Bazin.	Guichard.	"	"
1838.	Barthélemy. Guichard.	Dobré.	Duflot. Capdeville.	Francis-Cornu. Klotz.	"	"
1839.	Capdeville.	Klotz.	Lavoye.	Descot.	"	"
1840.	Lavoye. Francis-Cornu.	Descot. Revilly.	Olivier (St-Geran).	Demay.	"	"
1841.	Flamand.	"	Parmegiani.		Osselin	"
1842.	Osselin.	Vauchelet.	Rouvroy.		Mondutaigny.	"
1843.	Duval.	"	Mondutaigny.		Moisson. Zevaco.	Vaillant.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1res ACCESSITS.		2es ACCESSITS.	
1844.	Mondutaigny.	Tabon.	Morise.	Morange.	Courtot.	"	Roullié. Sisung.	Grime.
1845.	D'Halbert (Pijon).	Morange.	Grime.	Roullié.	Dameron.	"	Lemercier. Mercier.	Drutel. Brocard.
1846.	Courtot. Grime.	Mercier	Bourdet.	"	Rouaux.	Poinsot.	"	"
1847.	Rouaux.	Félix-Miolan.	Duez.	Poinsot.	Pillot. Petit-Brière.	Daniel. Decroix.	"	"
1848.	Duez.	"	Montigny.	Borchardt.	Seguin.	Lefebvre.	"	"
1849.	Lefebvre. Montigny.	Borchardt. Lemaire.	Seguin.	Tillemont.	Devisme. Nautier. Gougenheim.	Wertheimber. Peaucellier.	"	"
	Barbot (Douvry).	Tillemont.	Chambard.	Morache.	Cotteret. Hucher. Loustauneau.	Dhelens. Vallet.	"	"

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS.
1851.	Wertheimber. Chambard.	Loustauneau.	Boulart.	Geismar.	Klotz.
1852.	"	Boulart. Geismar.	Dietsch. Roy (M.).	Girard. Rigolat.	Sannier. Bourgeois.
1853.	Pannetrat. Boulart.	Curbale. Balla.	Girard.	Érambert. Hensler.	Ribault. Borghese. Dalmont.
1854.	Bardon.	Bourgeois.	Durand.	Dalmont. Zolobodjan.	Debay.
1855.	Dalmont. Caye. Rey (Bella).	Daubancour. Charles.	Henrion-Bertier. Dupuy.	Courtois. De Lapommeraye.	Watrin. L'Héritier.
1856.	Daubancourt. Lheritier.	Dupuy.	Reille. Watrin. Broquet.	Auclair. Cathelotte. Senès.	Moreau.
1857.	Charles. Verling. Gordier.	Lafranque. Broquet. Cazat.	Auclair. Senès.	Gauthier.	Thomson. Faivre.
1858.	Thomson.	Brouillé. Litschner.	Bousquet. Guillot (Audibert).	Lindenheimer. Dumestre.	Prost. D'Ogeron (Poirot).
1859.	Litschner Cazat.	Gilliess.	Pfotzer.	Tual.	Enequist. Albrecht (5ᵉ). Cico (4ᵉ). Labbé (6ᵉ).
1860.	Balbi. Pfotzer.	Baretty. Cico.	Enequist. Brou de Laveyssière.	Dupin. Pradal.	Herluison. Labbé (3ᵉ).
1861.	Cico (Trotté).	Enequist. Brou de Laveyssière.	Simon. Reboux.	Chaudouet. Rey.	Rolin. Ébrard.
1862.	Chollet (Byard). Simon Corradi.	Azimon (Bonnet). Ébrard.	Dupin. Rey. Chaudouet.	Cornetti. Lagye. Garraud.	Nivet-Grenier Lombia. Soustelle-Walliang.
1863.	Ebrard. Rey.	Lagye.	Lévy. De Bonnay. Lombia.	Laporte. Roumieu. Gaston.	Mauduit. Icard. Pichenot.
1864.	Daron.	Bloc. Mauduit.	Donau. Laporte. Pichenot. Rose.	Seveste.	Cavailles.
1865.	Bloc. Rose. Mauduit. De Bonnay.	Seveste. Donau. Pichenot.	Oxtoby. Hisson.	Peyret. Rigault. Dardenne.	Derasse. Léon-Duval. Lentz. Cadet. Guérin.
1866.	Peyret.	Brunet-Lafleur.	Derasse. Léon-Duval.	Regnauld. Lentz.	Moisset. Bénard.
1867.	Brunet-Lafleur. Derasse.	Oxtoby. Fourche.	De Gray. Lentz. Moisset.	Fauchet. Pitteri. Brunel.	Berdet. Dolmetsch.
1868.	"	Bartkowska. Gilbert. De Lausnay. Guillot. Moisset.	Polliart. Brunel. Mineur.	Laville. Perez.	Bernard. Lieder (Mᵐᵉ). Gavet. Pfeil. Caillot. Thiebeau.
1869.	Mineur.	Thibault. Perret.	Lieder (Mᵐᵉ). Perez. Pitteri.	Thiebeau. Papin. Dumoulin.	Bonnell. Chrétien. Aumont.
1870.	Thibault. Bernard.	Aumont.	Tapon. Caillot. Dumoulin.	Cousinery. Lurie.	D'Englesqueville. Thibault.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.
1872.	" "	Tapon. "	Marcus de Beaucourt. Vidal. Fouquet.	Chevalier. Bureau. Bière.
1873.	Bureau. Chevalier. Tapon.	Fouquet. Champion. Breton.	Wagner. Bière.	Huet. Montibert.
1874.	Duvivier. "	Belgirard. Bilbout-Vauchelet. Marcus de Beaucourt.	Larochelle. Montibert.	Vergin. Grard. Baron.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSITS.		2e ACCESSITS.	
1875.	Bilhaut-Vauchelet.	»	Bilange.	Larochelle.	Batard.	Vergin.	Puisais. Sauné.	Lafont.
1876.	Lafont.	Bilange.	Castillon (Mme).	Puisais.	Richard.	Blum.	Gélabert.	Mendès.
1877.	Richard. Castillon (Mme).	Boidin-Puisais.	Carol.	Fauvelle.	Mendes.	Vaillant (M.).	Thuillier. Janvier.	Dupuis.
1878.	Vaillant (M.). Fauvelle.	Thuillier.	Janvier. Coyon.	Polonski (Mme).	Dupuis.	Hamann.	Brun.	Penière-Fougère.
1879.	Janvier.	Coyon-Hervix.	Brun.	»	Griswold. Penière-Fougère.	Frandin. Jacob.	Merquillier.	Vildieu.
1880.	Griswold.	Merquillier.	Jacob.	»	Gaix de Mansour.	Fincken d'Autemarche.	Molé.	Remy.
1881.	Delaunay (Mme).	Jacob.	Lureau. Remy.	Gaix de Mansour.	Pierron. Vildieu.	Hall.	Chassin.	Caron (Mme).
1882.	Lureau.	»	Figuet. Vial.	Caron (Mme).	Balanqué. De Lafertrille.	Rocher.	Freland. Herman.	Marie.
1883.	»	»	Simonnet.	Castagné.	Terestri.	Berengier.	Vuillaume. Lantelme.	Salambiani.
1884.	Simonnet.	»	Terestri. De Lafertrille.	Patorat.	Ribeyre. Vuiat.	Salambiani.	Barre. Narbonnet.	Balleroy Noiret.
1885.	Moore.	Salambiani.	Ribeyre.	»	Levasseur. Tonesy.	Pelosse (F.).	Cremer.	»
1886.	Ribeyre.	Cremer.	Levasseur.	Durand.	Leclercq. Agussol.	Boyer.	Samé. Maret.	Cabot. Sérignac.
1887.	Durand.	»	Maret.	Agussol.	Samé.	Brouville.	Buhl. Nettingham.	Auguez. Armand.
1888.	Levasseur.	»	Buhl.	»	Armand.	Nettingham.	Paulin.	Aussourd.
1889.	Buhl.	»	Blanc.	»	Bréval. Gardinal.	Issaurat.	Écard (Duval). Yondelewski.	Delaunay. Villefroy.
1890.	Blanc (E.).	»	Issaurat. Bréval.	Bréjean.	Lemeignan.	»	Clery.	»
1891.	Issaurat.	Lemeignan.	Wyns.	Brelay.	Clery.	Medart.	Laisné. Michel.	Morel. Vauthrin.
1892.	Wyns.	Vauthrin.	Berthet.	Laisné.	Grandjean (L.).	»	Michel.	Brillant.
1893.	»	»	Lafargue.	»	Lloyd.	Guénin.	Gaune. Vandeville.	Berges.
1894.	Lafargue.	»	Dubois.	Tiphaine.	Combe. Marignan.	Gaune. Mastio.	Carot.	»
1895.	Gaune.	Marignan.	Guiraudon.	Berges.	Allusson.	»	Sirbain.	»
1896.	»	»	Achté.	»	Defodon.	»	Truck.	Christianne.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉᵐ ACCESSITS.		2ᵉ ACCESSITS.	
1897.	»	»	Menjaud.	Truck.	Hatto (Frère). Christianne.	Crépin.	Rioton. Charles.	Poigny.
1898.	Crépin. Menjaud.	Truck.	Rioton.	Hatto.	Gottrand.	Torres.	Minssart. Soyer.	Telmat.
1899.	Hatto (Frère). Charles.	Rioton.	Mellot.	Baux.	Huchet. Van Gelder.	Soyer.	Caux. Mignonac.	Revel. Decorne.
1900.	Cesbron. Mellot.	Baux.	Huchet.	»	Revel.	Demougeot.	Meynard. Billa.	Lassara.

ORGUE.

PROFESSEURS.

Séjan (an VIII). ..... — Benoist (1819-1872). — C. Franck (1872-1890). — Widor (1890-1896). — Guilmant (1896-19..).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.
1826.	Fessy.	»	*Rousseau.*	»	»
1827.	*Rousseau.*	*Letourneur.*	»	»	»
1833.	Chollet.	»	»	»	»
1834.	Alkan (C.-V.).	»	Lefébure.	»	»
1835.	Lefébure.	»	»	»	*Hervy.*
1836.	*Hervy.*	»	»	»	»
1837.	»	»	Geraudé (De).	Bazin.	»
1838.	Geraudé (De).	»	Batiste.	»	Monin (D.-T.).
1839.	Bazin.	Batiste.	Monin (D.-T.).	»	»
1840.	»	»	Duvernoy (H.).	»	Laurent.
1841.	Laurent.	»	Franck (César).	»	»
1842.	Duvernoy (H.).	»	»	»	Hocmelle.
1843.	»	»	Renaud de Vilback.	»	»
1844.	Renaud de Vilback.	»	Hocmelle.	»	»
1845.	»	»	Bazille.	»	Vauthrot.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1es ACCESSITS.	2e ACCESSITS.
1846.	Hocmelle.	Vauthrot.	Moreaux.	Lafitte.
1847.	Bazille.	Moreaux.	Lafitte.	Silas.
1848.	»	Lafitte.	Silas.	»
1849.	Silas.	Saint-Saëns.	Cohen (L.).	»
1850.	»	Franck (J.).	Morel.	»
1851.	Saint-Saëns.	»	»	Vast.

N. B. Pour les textes d'épreuves imposées, voyez *Sujets de fugue et thèmes d'improvisation*, recueillis par Constant Pierre (Heugel et Cie).

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1852.	Cohen. Franck (J.).	Vast.	Lecocq.	"	Delaruelle.
1853.	Vast.	*Lorette.*	Bizet.	Delaruelle.	Colin.
1854.	*Lorette.* Colin.	Bizet.	Delaruelle.	Faubert.	"
1855.	Bizet.	Faubert.	Ghys.	Burlet.	Duteil.
1856.	"	Grizy.	Deslandres.	*Lehudé.*	"
1857.	Faubert. Grizy.	Deslandres. Sadomé.	Dubois (Ad.).	"	"
1858.	Deslandres (Ad.).	Dubois (Th.).	Fissot.	Paladilhe.	Pillard-Verneuil.
1859.	Dubois (Th.).	Fissot. Chauvet.	Paladilhe.	"	Peron.
1860.	Fissot. Chauvet.	Paladilhe.	Diémer.	Péron.	"
1861.	"	Péron. Diémer.	Jacob.	Roques.	Sieg (V.).
1862.	Peron.	Roques.	Sieg.	Girard.	Blondel.
1863.	"	Sieg.	Girard.	Blondel.	Leavy.
1864.	Blondel.	Girard.	Leavy. Lavignac.	Hess.	"
1865.	Leavy.	Hess. Lavignac.	"	Covin.	"
1866.	Hess. Girard.	Bernard.	Covin.	Salvayre.	"
1867.	Bernard.	Salvayre. Covin.	"	Wintzweiller.	Genet.
1868.	Salvayre. Covin.	Genet.	Wintzweiller.	Pugno.	"
1869.	Pugno.	"	Courtade.	Deslandres (G.-P.).	"
1870.	Ehrhart.	Wachs.	Deslandres (G.-P.).	"	Benoît (Bazile).
1872.	Wachs.	"	"	Rousseau. Benoît.	"

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.
1873.	"	"	Humblot. Tolbecque.	" "
1874.	"	Humblot.	"	D'Indy. Verschneider
1875.	"	"	Rousseau. D'Indy. Verschneider.	*Renaud.*
1876.	"	Rousseau.	*Renaud.*	*Gouty.* *Papot.*
1877.	Rousseau (S.).	"	"	"
1878.	Dallier.	"	*Papot.*	"
1879.	"	*Papot.*	Chapuis.	"
1880.	"	Chapuis.	Sourilas.	"
1881.	Chapuis.	Pierné.	"	"
1882.	Pierné.	Grand Jany.	Ganne. Jeannin.	Kaiser.
1883.	Grand Jany	Kaiser.	"	"
1884.	Kaiser.	"	Landry.	Mesquita.
1885.	Pinot.	"	Mesquita.	"

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	
1886.	Marty.		»	»	Jemain.	
1887.	Galeotti.		Boudon.	Jemain.	Letocart.	
1888.	*Boulay.*		»	»	Aubry.	*Prestat.*
1889.	Bonnion.	Mahaut.	»	*Prestat.*	»	
1890.	*Prestat.*		»	Tournemire.	»	
1891.	Tournemire.		»	Berger.	Vierne.	Bouval.
1892.	»		Vierne.	»	Runner.	
1893.	»		Runner.	»	Libert.	
1894.	Vierne (L.).	Libert.	Galand.	Quef.	»	
1895.	Galand.		»	Marichelle.	Michel.	
1896.	»		Quef.	Harnisch.	»	
1897.	»		Mulet.	Schmitt.	Jacob.	
1898.	Schmitt.	Quef.	»	Jacob.	»	
1899.	»		Jacob.	Fourdrain.	Bizet.	
1900.	Jacob.		»	Andlauer.	Robineau.	

PIANO.

CLASSES DES ÉLÈVES HOMMES.

PROFESSEURS.

I. Mme *Montgeroult* (1795-1798). — II. Granier (1795-1800). — III. Sejan (1795-1802). — IV. H. Moxin (1795-1802). — V. Gobert (1795-1802). — Jadin (1802-1813). — VI. Ladurner (1797-1802). — VII. A. Moxin (1797-1800). — VIII. Nicodami (1798-1800). — IX. Boieldieu (1798-1809).

X. Adam (1797-1816). — Zimmermann (1816-1848). — Marmontel (1848-1887). — Diémer (1887-19..).

XI. Pradher (1800-1827). *Classe supprimée.* — Laurent (1846-1862). — Mathias (1862-1887). — Fissot (1887). — De Bériot (1887-19..).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1818. Étude ..... Clementi.
1818. Concerto en *mi* ♭ ..... Dussek.
1819. Morceau..... Cramer.
1823. Concerto..... Hummel.
1824. 2e concerto..... Field.
1829. Concerto en *ré* min..... Kalkbrenner.
1832. Concerto..... Alkan aîné.
1833. Sonate..... Hummel.
1835. Concerto..... Chopin.
1836. Solo ..... Thalberg.
1837. Concerto *la* mineur ..... Hummel.
1838. Concerto *si* mineur ..... Hummel.
1839. Variations sur *Moïse*..... Thalberg.
1840. Fugue du Requiem..... Mozart.
1840. Fragment de concerto..... Weber.
1841. 3e concerto..... Ries.
1842. Concerto *si* mineur..... Hummel.
1843. 2e allegro..... Meyer.
1844. Rondo du 2e concerto..... Mayer.
1845. Concerto op. 70 (1er solo). Mayer.
1846. 1er concerto (1er solo)..... Chopin.
1847. Sonate op. 81 (finale)..... Hummel.
1848. Sonate en *fa* ♯ min. op. 81 Hummel.
1849. Allégro du conc. op. 51 Mayer.
1850. Sonate op. 56 (finale)..... Thalberg.
1851. 2e conc. *fa* min. (1er solo). Chopin.
1852. 3e concerto (1er solo)..... H. Herz.
1853. Allegro op. 51 (3e solo)..... Ch. Mayer.
1854. Sonate *fa* min. (1er all.)..... Schuloff.
1855. 3e c^to^ *sol* min. (1er solo). Moscheles.
1856. Conc. *si* min. (1er solo)..... Hummel.
1857. 1er c^to^ *mi* min. (1er solo). Chopin.
1858. Allegro, sonate op. 58..... Chopin.
1859. C^to^ (dédié à Moscheles). Hiller.
1860. 6e concerto..... H. Herz.
1861. 4e concerto (1er solo)..... Kalkbrenner.
1862. 2e concerto (1er solo)..... Chopin.
1863. Son. *ut* ♯ min. op. 27 (fin). Beethoven.
1864. 1er concerto (1er solo)..... Chopin.
1865. Concerto *fa* min. *Le Retour du croisé* (frag.)..... Weber.
1866. 5e concerto (1er solo)..... H. Herz.
1867. 2e c^to^ *fa* min. (1er solo). Chopin.
1868. 6e c^to^ *la* min. (1er solo)..... H. Herz.
1869. All^o^ de c^to^ *la* maj. (1er p^to^). Chopin.
1870. Capriccio op. 22..... Mendelssohn.
1872. Polonaise op. 22..... Chopin.
1873. Sonate en *fa* ♯ op. 81..... Hummel.
1874. 2^e^ concerto en *fa* min..... Chopin.
1875. 1er ballade..... Chopin.
1876. Sonate op. 111 (1er mouv.) Beethoven.
1877. 2^e^ sonate *sol* min. (1er m.) Schumann.
1878. Sonate *la* ♭ op. 39..... Weber.
1879. Allegro de conc. op. 46. Chopin.
1880. Finale de la sonate op. 57. Beethoven.
1881. Grand allegro de conc..... Ed. Wolff.
1882. Sonate *si* min. (1er all^o^). Chopin.
1883. Rondo capriccioso op. 14. Mendelssohn.
1884. All^o^ appassionato op. 70. Saint-Saëns.
1885. Scherzo *si* ♭ mineur..... Chopin.
1886. Finale de sonate *ut* ♯ min. Beethoven.
1887. 3e ballade *la* ♭..... Chopin.
1888. Concerto *sol* mineur..... Saint-Saëns.
1889. Allegro de concert..... Guiraud.
1890. 1er ballade op. 23 *sol* min. Chopin.
1891. Sonate en *la* ♭ op. 39..... Weber.
1892. Allegro de conc. op. 46. Chopin.
1893. Fantaisie op. 49 *fa* min. Chopin.
1894. Thème varié *do* majeur. Saint-Saëns.
1895. 4e concerto (*ré* mineur). Rubinstein.
1896. 4e ballade op. 52 *fa* min. Chopin.
1897. Andante et finale de la sonate op. 57 *fa* min. Beethoven.
1898. 1er scherzo (*si* mineur). Chopin.
1898. Finale de la sonate op. 10, n° 2 (*fa*)..... Beethoven.
1899. 1er allegro de la sonate op. 31, n° 2 *si* ♭ maj. Beethoven.
1899. Momento di Capriccio..... Weber.
1900. Andante et fin, op. 81. Beethoven.
1900. Hallucination..... R. Schumann.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
An v.	"	Pradher. Oni.	"	"	"
An vi.	Pradher.	Mérand. Braun.	"	"	"
An vii.	Oni.	Saint-Aubin. Kalkbrenner Lohry.	"	"	"
An viii.	Zimmermann.	Kalkbrenner.	Dourlen.	"	"
An ix.	Kalkbrenner.	Schneitzhöffer.	Chaulieu.	"	"
An x.	"	Chaulieu.	Daussoigne.	"	"
An xi.	"	"	Chancourtois.	Merlant.	"
An xii.	Chancourtois.	"	Chaulieu.	Dubois.	Merlant.
An xiii.	Chaulieu.	"	Dubois.	Lemoine.	Daussoigne.
1807.	Merland.	"	Lemoine.	"	"
1808.	"	"	Meyssenberg.	Canot.	Herold.
1809.	Lambert. Meyssenberg. Lemoine (J.-H.).	Herold.	"	"	"
1810.	Herold.	Canot.	"	Herz (J.-S.).	"
1811.	Canot. Dubois.	Thibault.	Herz (J.-S.).	"	"
1812.	Herz (J.-S.).	Dreleng.	"	"	"
1813.	Dreleng. Thibaud.	Benoist. Charles.	Batton.	"	Mathis.
1814.	Benoist.	Charles. Batton.	Mathis.	Petit.	"

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.
1818.	Petit.	Herz.	Rhein.	"	Fossy.
1819.	Rhein.	Bach.	Le Bourgeois.	Fossy.	Major.
1820.	Mathis.	"	Ermel.	"	"
1821.	Ermel. Fossy.	Le Bourgeois.	Major.	"	"
1822.	Major. Angelet.	Laurent.	Bressler.	Johnson.	Alkan (C.-V.).
1823.	Bressler.	Montfort.	Dejazet (A.). Dejazet (J.).	Alkan (C.-V.).	"

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1824.	Dejazet (A.). Barré.	Alkan (C.-V.). Dejazet (J.).	Lecouppey.	Desrousseaux.	"	"
1825.	Johnson. Le Couppey.	Collignon.	Melot.	Daniel.	"	"
1826.	Gambaro.	Daniel.	Systermans.	"	"	"
1827.	Systermans.	Wagner.	Piccini. Rosellen. Alerme.	Claveau. Codine.	"	"
1828.	Codine.	Chollet.	"	"	"	"
1829.	Thomas (A.).	Piccinni.	Benazet.	"	"	"
1830.	Flèche.	Parent.	Potier. Marmontel.	Besozzi.	"	"
1831.	Potier. Trouillon-Lacombe.	Besozzi.	Prudent.	"	"	"
1832.	Marmontel.	"	Alkan (M.). Graziani.	Ravina.	"	"
1833.	Prudent.	"	Pasdeloup.	"	"	"
1834.	Ravina. Alkan (M.).	Pasdeloup.	Petit. Goria.	Lefébure.	"	"
1835.	Lefébure. Honnoré.	Goria.	Billet.	"	"	"
1836.	Petit.	"	Coinchon.	Mozin.	"	"
1837.	Lejeune. Collignon.	Mozin (D.-T.). Coinchon.	Duvernoy (H.).	"	"	"
1838.	Franck (César). Duvernoy (H.).	Barthe.	Massé.	"	Charlot.	"
1839.	Demarie. Massé.	Wolff.	Charlot. Forgues.	Delorme.	"	"
1840.	Forgues.	"	Codine.	Derevel.	"	"
1841.	Charlot.	"	Constant.	"	"	"
1842.	"	"	Alkan (N.).	"	Philipot.	"
1843.	Alkan (N.).	"	Philipot.	"	Péronnet.	"
1844.	Philipot.	"	Mariscotti.	"	Scola.	Gunselmann.
1845.	Peronnet.	"	Hocnelle.	Decombes.	Lécureux.	
1846.	Mariscotti.	Decombes.	Gunselmann.	"	Lazare. Schelling.	Yazenga.
1847.	Gunselmann.	Schelling.	Portehaut.	Lécureux.	Prévot.	Vérouge de Lanux.
1848.	Portehaut.	"	Lazare. Prévot.	Wieniawski.	Gaix de Mansour. Thurner.	Mouturat.
1849.	Wieniawski.	Thurner (T.).	Lestoquoy.	"	Dollingen.	Duchamps.
1850.	Planté.	Cohen (J.).	Savary.		Daliot.	"

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS
1851.	Deschamps. Lestoquoy.	Bizet.	Guyon.	Jujat.	Boullard (Richard).
1852.	Bizet. Savary.	Guyon.	Ketterer.	Deleroix.	Rembielinski.
1853.	"	Mangin. Ghys.	Mager.	Rembielinski.	Schœn.
1854.	Ghys.	Fissot. A. Duvernoy.	Bernardel.	Pujol.	Massenet.
1855.	A. Duvernoy. Fissot.	Rembielinski.	Guiraud.	Diémer. Duffis.	Truy.
1856.	Diémer.	Paladilhe.	Pujol. Massenet. Canoby (E.-A.).	David. Truy.	Dubois (Th.).
1857.	Paladilhe. Rembielenski.	Guiraud. Duffis.	Truy. David.	Dubois (Th.).	Ben Tayoux.
1858.	Guiraud.	Colomer	Niemann.	Emmanuel.	Lavignac.
1859.	Massenet.	Lavignac.	Emmanuel.	Ben Tayoux.	Duvernoy (E.).
1860.	Colomer.	David (Isaac).	Frantzen. E. Duvernoy.	Weigand.	Gallois. Hess (M^e a.). Bernard.
1861.	Bernard. Lavignac.	Emmanuel.	Weigand.	Lepot-Delahaye.	Martin. Suiste.
1862.	Emmanuel. David.	Weigand. Lepot-Delahaye.	Martin.	Suiste.	Pradeau.
1863.	Lepot-Delahaye.	Martin.	Suiste. Launay-Céphas.	Lack. Power.	Lowenthal.
1864.	Suiste. Martin.	Lack.	Truffot. Pradeau.	Corbaz	Bosen.
1865.	Lack.	Pradeau. Corbaz.	Hammerel. Bosen.	Berthemet.	Rambour. Claveau.
1866.	Pugno. Cervantes.	Berthemet.	Rambour.	Auzende.	"
1867.	Corbaz. Rambour. Berthemet.	Bonnet.	Auzende. Cavalier. Cahen.	Bourgeois.	Thomé. Hess.
1868.	Bonnet.	Auzende.	Bourgeois.	Thomé.	Artaud.
1869.	Auzende. Cavalier-Darbilly.	Thomé. Cahen. Bourgeois.	Artaud Rieffler.	Wormser. Jonquier.	Reidano. Véronge de la Nux (P.).
1870.	Beck.	Rieffler.	Wormser.	Véronge de la Nux (P.).	Dolmestch.
1872.	Bourgeois. Wormser.	"	Guérout.	Gresse.	Buonsollazi.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.
1873.	" "	Espinosa. Rouveirolis.	Dolmetsch. "	Desgranges.
1874.	Chabeaux. "	Torrent. Desgranges.	Falkenberg. "	Lemoine. Dubussy. Dusautoy.
1875.	" "	Dolmestsch. Dusautoy.	Rabeau. Lemoine. Debussy.	Mestres. O'Kelly.
1876.	Thibaud. "	Trago. Rabeau.	Mestres. Bellaigue.	Viernsberger. Braud.
1877.	Trago. Rabeau. Imenez.	Bellaigue. Debussy.	O'Kelly. Fournier.	Guiard.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSITS.		2e ACCESSITS.	
1878.	Bellaigue.	Fournier.	Pierné.	O'Kelly.	Chevillard.	Braud.	Martinet.	Frène.
1879.	Pierné.	O'Kelly.	Landry.	Mesquita.	Adour.	Mathé.	René.	"
1880.	René (Bibard).	"	Chevillard. Braud.	Mathé.	Grand Jany.	"	Lefebvre.	"
1881.	Calado.	Mesquita.	Chansarel.	Adour.	Courras.	"	Vallejo.	Leroux.
1882.	Braud.	Vallejo.	Courras.	Lefebvre.	Philipp.	Kaiser.	Jemain.	
1883.	Philipp.	Chansarel.	Kaiser.		Falcke.	Jemain.	Bondon.	Frémaux.
1884.	Falcke.	Courras.	Galeotti.	Jemain.	Bondon.	"	Reitlinger.	Berny.
1885.	Galeotti. Jemain.	Bondon.	Reitlinger.	"	Hollander. Hirsch.	Miquel. Fremaux.	Williams. Pinchback.	Geloso.
1886.	Reitlinger.	Hirsch.	Libert.	"	Berny. Delafosse.	Pinchback.	Noel.	Cuignache.
1887.	Delafosse.	Berny.	Riera.	"	Lachaume.	Williams.	Catherine. Bloch.	Staub.
1888.	Staub.	Riera.	Risler. Lachaume.	Bloch.	Quévremont.	"	Baume.	Barthélemy.
1889.	Bloch. Risler.	Stojowski.	Galand.	Quévremont.	Baume. Catherine.	Pierret.	Fabre.	Argaing.
1890.	Lachaume. Galand.	Baume.	Pierret.	"	Argaing.	"	Santestoban. Niederhofheim	Roux.
1891.	Quévremont.	Pierret.	"	"	Morpain. De Martini.	Jolly.	Vines.	Wurmser.
1892.	Thibaud.	"	Malats.	Wurmser.	Niederhofheim Schidenhelm.	Vines.	Camivet.	Chadeigne.
1893.	Malats. Wurmser.	Niederhofheim	Morpain.	Aubert.	Jaudoin.	"	Lemaire.	Laparra.
1894.	Jaudoin.	Vines.	Schidenhelm. Lemaire.	Laparra. Motte-Lacroix.	Cortot.	Chadeigne.	"	"
1895.	Lemaire. Morpain.	Chadeigne.	Decreus.	"	Lévy.	"	Gallon. Lhérie.	Estyle. Grovlez.
1896.	Cortot.	"	Lévy.	"	Lhérie (Lévy). Estyle.	Gallon. Grovlez.	Roussel.	Bernard.
1897.	Lhérie (Lévy).	"	Grovlez. Ferté.	Bernard.	Salomon.	"	Garnier.	"
1898.	Lévy.	Ferté.	Caselin.	"	Pintel. Roussel.	De Lausnay.	Garès.	Edger.
1899.	De Lausnay. Casella.	Grovlez. Bernard.	Pintel.	"	Billa.	"	Garzighia.	"
1900.	Edger.	" Pintel.	Lortat-Jacob.	"	Zadora.	Crélerot.	Arcouet.	Salzédo.

CLASSES DES ÉLÈVES FEMMES.

PROFESSEURS.

J. H. Zwiki (1795-1856). — 2e Lemoine, repétiteur (1815-1821). — 3e Lodin (1821-1826). Chaus supérieur le 2 avril 1826.
H. Herz (1826-1842). — 2e Herz (1826-1842). — 3e Herz (1826-1842). — 4e Herz (1826-1842). — Dubrunfaut (1842-1).
T. Adam (1826-1842). — Sous (1826-1842). — 2e Bonnet (1826-1842). — Fossé (1842-1842). — Pugno (1842-1901). — Bonnaud (1901-1).
F. Le Couppey (1842-1888). — A. Bourrier (1888-1).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1824. Hoch. ..... Chopin.
1825. Dussek. ..... Ferd. Hérold.
1826. Moscheles. ..... Ferd.
1827. C. Czerny. (L'Incendie du monde [trois]). ..... Ferd.
1828. Concerto en si mineur. ..... Kalkbrenner.
1829. Concerto (Quasi sonata). ..... Moscheles.
1830. Concerto. ..... F. Kalkbr.
1831. Concerto en ut b. ..... Kalkbrenner.
1832. Concerto. ..... Moscheles.
1833. Concerto. ..... Kalkbrenner.
1834. Hummel. ..... Chopin.
1835. C. Czerny. (Impromptu). ..... Hummel.
1836. Sola. ..... Herzog.
1837. Concerto. ..... Dubois.
1838. Herzog. (Concerto). ..... Hummel.
1839. Concerto. ..... Herzog.
1840. Fantaisie. ..... Thalberg.
1841. Concerto en fa mineur. ..... Weber.
1842. C. Czerny. (Impromptu). ..... Herz.
1843. C. Czerny. (Impromptu). ..... Herz.
1844. Concerto. ..... Herz.
1845. C. Czerny. (Impromptu). ..... Herz.
1846. Sonate op. 53 (C major). ..... Beethoven.
1847. Concerto. ..... Herz.
1848. Concerto. ..... Herz.
1849. Concerto. ..... Moscheles.
1850. Concerto. ..... Moscheles.
1851. Concerto. ..... Moscheles.
1852. Concerto. ..... Moscheles.
1853. Concerto. ..... Moscheles.
1854. Concerto. ..... Moscheles.
1855. Concerto. ..... Moscheles.
1856. Concerto. ..... Moscheles.
1857. Concerto. ..... Moscheles.
1858. Concerto. ..... Moscheles.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.			PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.
An v.	Dumey.	"	Desmares.	"	An XI.	Beck.	Dumont.	"
An VII.	"	"	Solere.	"	An XII.	Gasse.		"

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉᵐ ACCESSITS.		ENCOURAGEMENTS.
1807.	"	"	"	"	"		Michu (2ᵉ ac.).
1808.	Renaud.	"	"	"	"		"
1809.	"	"	Jams.	"	"		"
1810.	"	"	Herz (2ᵉ pr.).	Jams (3ᵉ pr.).	Atger.		"
1811.	Jams.	"	Herz (2ᵉ pr.). Revel (F.).	Chanuel.	Rang. Peters.	Atger.	"
1812.	Herz.	"	Chanuel. Revel.	Peters. Atger.	"		"
1813.	Atger.	Revel (F.).	Revel (G.-M.).	Dumercy.	Dutey.		Habeneck.
1814.	Habeneck. Revel (D.-A.).	Morel. Royer.	De Bazantin. Peters.	Dutey. Berlot.	"		Dufossé.
1818.	Dutey.	"	Bignon.	Letourneur.	"		"
1819.	Letourneur.	Bignon.	Gallé.	"	"		"
1820.	Dellatorre.	"	Foulon.	"	Soler.		"
1821.	Soler.	Gallé.	Croisilles (F.).	"	Obry.		"
1822.	Croisilles (E.).	Foulon.	Maillard.	"	"		"
1823.	Tomeoni.	Maillard.	Gion. Pichon.	Leroux	"		"
1824.	Gion.	Pichon.	Cheronnet.	Paliard.	Boucault.		"
1825.	Paliard. Petitbon (Mᵐᵉ).	Cheronnet.	Boucault.	Moudrux.	"		"

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.
1826.	Moudrux. Croisilles (A.).	Daniel. Pierret.	Banne.	Bordes.	"
1827.	Valet Saint-Fal. Banne.	Bordes.	Poelker. Heitman. Sarrauton.	Carbeaut. Darroux.	"
1828.	Carbeaut. Darroux.	Gouzy (Sarrauton).	Rodolphe.	Mazelin.	"

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1829.	Heilmann. Masslin.	Rodolphe.	Decrénieux.	»	»	
1830.	Decrénieux. Lagrave.	Andrien (Thérèse).	Prévost.	Hotteaux.	»	
1831.	Hattuté (m. Prévost).	Andrien (Rosine).	Barbe.	»	»	
1832.	Barbé. Guénée.	Lion.	Vierling.	Cotelle.	»	
1833.	Pascal.	»	Drake.	Guillemin.	»	
1834.	Drake. Vierling.	Grange.	De Casey.	»	»	
1835.	Klotz.	»	Ruestenholtz. Berchtold.	Laurent.	»	
1836.	Paquier (A.). Ruestenholtz.	Berchtold.	Traullé.	»	»	
1837.	Traullé.	Barraud.	Perrin.	Pastier.	»	
1838.	Pastier. Mercié-Porte.	Bouvenne.	Robert.	Cognaton.	»	
1839.	Bauer.	Jousselin.	Mengal.	»	»	
1840.	Masson.	Mengal.	Chaft (Bonnange).	Leplanquais.	»	
1841.	Chaft-Bonnange.	»	Woislin.	»	»	
1842.	Leplanquais.	»	Diette.	»	Deville.	»
1843.	Woislin.	»	Pallay.	»	Farrene.	Ribery.
1844.	Diette.	Farrene.	Marchand.	»	Aussour. Aulagnier.	Moulin.
1845.	Aulagnier.	Pallay.	Moulin.	»	Aubrio. Delestre.	De Lalanne. Malescot.
1846.	Couder.	»	Delarroqua. Malescot.	Aussour.	Gras. Salomon.	Defourneaux. Glachant.
1847.	Malescot.	Aussour.	Aubrio. De Lalanne.	Salomon (Cohen).	Leroy. Lorotte.	Lejolliot. Lascabanne.
1848.	Aubrio.	Dejody.	Defourneaux. Lascabanne.	Leroy.	Roux. Charron.	Blanchard.
1849.	Gras. Forjonel.	Lascabanne. Defourneaux.	Lejolliot. Roux.	Vidal. Lorotte.	Boullée. Lévy (Hermance).	Lévy (Caroline). Leroy (Martin).
1850.	Vidal. Roux.	Lévy (Hermance).	Charron. Lévy (Caroline).	Boullée.	Wateau. Souton. Coche.	Picard. Deloigne.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.		2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS.
1851.	Boullée.	Lévy (C.).	Wateau.	Demarest.		Chassel (C.).	Presseraux.
1852.	Colin.		Picard.	L'Héritier.	Murer.	Brunschwig.	Hersant.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉᵉ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS.
1853.	Watheau. Coche. Picard.	L'Héritier. Murer.	Brunschwig. Darjou.	Hersant. Pressevaux.	Paut. Huet.
1854.	Murer. Darjou.	Thouvenel. Brunschwig.	Patu.	Lorenziti.	Brun.
1855.	Labéda. Rodrigues.	Lorenziti. Paut. Marchand.	Danvin. Parent. Hingray.	Barles. Boieldieu. Brun.	Hurand. Hardel. Lebuédé. Desportes.
1856.	Marchand. Danvin.	Brun. Parent. Hurand.	Leclercq. Sabatier-Blot. Rémaury.	Desportes. Wilden. Treffousse.	Tavernier. Champon. Schwab.
1857.	Hurand. Brun. Parent.	Remaury. Rouget de Lisle.	Desportes. Mongin. Thurner.	Tavernier. Rensburg.	De Besancèle. Boulo.
1858.	Leclercq. Remaury. Rouget de Lisle.	Sabatier-Blot. Desportes.	Tavernier. Wilden. Rensburg.	Boulo. Blanc.	Peschel. Bessaignet.
1859.	Mongin.	Thurner.	Lévy (M.).	Peschel.	Gayrard. Lechesne (4ᵉ accessit). Gautier (5ᵉ accessit). Lenoir (6ᵉ accessit).
1860.	Sabatier-Blot. Wilden (H. C. A.).	Peschel.	Blanc. Deshays-Meifred.	Lechesne. Barnard.	Coche. Hardouin.
1861.	Lechesne. Blanc. Peschel.	Bessaignet. Deshays-Meifred.	Barnard.	Desnoyers de Biéville. Celliez.	Mairargue. Petitjean.
1862.	Trautmann. Bessaignet.	Lévy (M.). Barnard. Celliez.	Desnoyers de Biéville. Gayrard. Jungk.	Mairargue. Limonaire. Boulle.	Lenoir. Abazaer. De Lage (Coquinasse). Noel.
1863.	Celliez. Lévi (M.). Deshays-Meifred.	Jungk. Desnoyers de Biéville. Gayrard.	Cantin. Noel. Laviolette.	Abazaer. Lenoir. De Lage.	Davignon-Monpou. Leybaque.
1864.	Gayrard. Jungk. Desnoyers de Biéville. Noel.	Laviolette. Cantin.	Bernard. Abazaer. Lenoir.	Midoz. Leybaque. Secrétain.	Bedel. Viallon. Thibault.
1865.	Cantin. Bernard. Leybaque.	Bedel. Secretain. Midoz.	Thibault (B.-C.). Coevoet. Savit.	Viallon. Potty. André.	Brodin. Penau. Drevet. Wilden.
1866.	Bedel. Secrétain. Midoz.	Wilden.	Lacroix. Muller.	Krasinska. Brodin.	Hugget. Le Callo.
1867.	Wilden (L. E. B.). Krasinska. Muller. Coevoet. Lacroix.	Thibault (B.-C.). Penau (M.).	Ferrari. Janin.	Le Callo. Hugget.	Doumergue. Barbetti. Sommer. Léon.
1868.	Doumergue. Guillard. Ferrari.	Léon. De La Hautière (Rabin). Janin.	Boulat. Le Callo.	Barbetti. Belval (Gaffiot). Guironnet de Massas.	Van Lier. Maurion. Maurice (Boudot).

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉᵐ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS.
1869.	Thibault (B.-C.). Leon. Maurice. De la Hautière. Janin.	Le Callo. Boulat. Roucher. Belval. Van Lier.	Genty. Guitry. Guironnet de Massas. Maurion. Barbetti.	Barrande. Lauzun. Mottet. Sturmfels.	Maffre. Derval (Dobigny de F.). Loire.
1870.	Roucher. Van Lier.	Maurion. Guitry.	Marie. Barrande.	Loire. Balutet.	Donne (L.-A.). Marx. Poiteux.
1872.	Guitry. Lauzun. Pène. Maurion.	Loiré. Marx. Donne (L.-A.). Marie.	Galdrau. Balutet.	Labouriau.	Paulin. De Filippi. Musson (Gaudichot).

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉᵐ ACCESSITS.		2ᵉ ACCESSITS.	
1873.	Marx. Mepe-Benon.	Donne (L.-A.). Loire.	Genty. Poitevin.	De Pressensé.	Debillemont. Taravant.	Manotte.	Pottier. De Filippi.	Penau (A.).
1874.	Poitevin. Manotte.	De Pressensé.	Debillemont. Dandeville.	Taravant.	Leonardo.	Pottier.	Decagny. Schmidt.	Chauveau. Monzin.
1875.	Taravant.	Pottier.	Gentil. Chauveau.	Carrier-Belleuse.	Monzin. Schmidt.	Visinet.	Perrey. Miclos.	Lagoanère.
1876.	Debillemont.	"	Miclos.	Heyberger.	Brzezicka. Lagoanère.	Barreau. Decagny.	Halbronn. Rousseau-Langwelt.	Vacher-Gras.
1877.	Heyberger. Miclos.	Carrier-Belleuse.	Colombier.	Silberberg.	Halbronn. Chandelier.	Lévy.	Welsch. Moll.	Blum.
1878.	Kleeberg. Halbronn.	Silberberg. Colombier.	Lévy (J.). Rousseau-Langwelt.	Lebrun.	Blum.	Vacher-Gras.	Wassermann.	Haincelain.
1879.	Arbonn. Moll.	Lebrun.	Haincelain. Lefour.	Vacher-Gras. Blum.	Wassermann. Hunger.	Welsch. Steiger (J.).	Dufresne. François.	Chretien. Valbert (B.).
1880.	Blum. Lefour.	Haincelain.	Talfumier. Steiger (J.). Brethous-Lafargue.	François.	Mettetal. Dufresne.	Mesnage.	Ramat. Collin.	Alquié.
1881.	Talfumiere.	"	Welsch. Mesnage.	Mettetal. Adolphi.	Krzyzanowska. Turpin. Boutet de Monvel.	Dubois.	Luzinni. Levasseur.	Lefrançois.
1882.	Turpin. Welsch.	François (M.-C.). Steiger (J.).	Collin. Luziani. Boutet de Monvel.	Dubois.	Guillot. Bardout.	Ramat.	Texte. Larousse la Villette.	Duranton (B.).
1883.	Guillot. Luziani. Mesnage. Boutet de Monvel.	Adolphi. Lacour.	De la Morn. Ramat.	Krzyzanowska.	Texte. Stokvis.	Duranton.	Millochau. Soupe. Mascart.	Berthelot-Duc. Mulnier.
1884.	Dubois. De la Morn.	Collin (Hélène).	Soupe. Mascart.	Stokvis.	Mulnier. Gruié.	Collin (M.). Millochau.	Lecour. Depecker.	Domenech.
1885.	Krzyzanowska. François. Mascart.	Collin (M.). Stokvis (A.-J.-S).	Duranton (B.). Texte. Gruié. Mulnier.	Domenech. Millochau. Lecour.	Berthelot-Ducourel. Galliano. Depecker.		Hurez. Morhange. Gonthier.	Jaeger. Lefébure.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉʳ ACCESSITS.		2ᵉ ACCESSITS.	
1886.	Soupe. Texte. Domenech.	Naumbourg. Gruié.	Lefébure. Benoch.	Querrion.	Morhange. Jaeger. Seeliger.	Marais. Jétot (M.-A.).	Jusseaume (L.) Berlin. Hutin.	Domouveaux. Dieudonné.
1887.	Barrière. Lefebure.	Séveno du M.	Seeliger. Depecker. Marais.	Jusseaume. Jétot (M.-A.). Jaeger.	Parisot. Panthes. Berlin.	Sarcey. Weyler.	Bourlier. Chrétien.	Quanté. Beauvais.
1888.	Depecker. Panthes. Querrion.	Jusseaume. Parisot.	Weyler. De Possel-Deydier. Morhange.	Ruckert.	Dufourcq. Quanté. Dieudonné.	Jétot (L.). Périssoud. Vannier.	Nassberg. Chapart. Petit-Gérard.	Lefort. Buval.
1889.	De Possel-Deydier. Jétot (M.-A.). Jaeger.	Ruckert. Dufourcq. Petit-Gerard.	Chapart. Périssoud. Jétot (L.).	Buval. Vannier.	Beutter. Chrétien.	Beauvais.	Pellarin.	"
1890.	Vannier. Chapart. Weyler.	Allard (Aline). Periassoud. Chrétien.	Quanté. Dieudonné.	Charmois.	Eytmin. Painparé.	Deldicq. Da Silva.	Steiger (G.). Weingaertner. Bonnard (J.).	Lepitre. Maté.
1891.	Charmois. Quanté. Buval.	Long. Journeult. Da Silva.	Bonnard (J.).	Eytmin.	Desmoulin. Maté. Weingaertner.	Dron. Roit.	Dox. Chambroux. Hursult de Gondrecourt de Ligny.	
1892.	Eytmin. Dieudonné.	Deldicq. Dron.	Weingaertner. Desmoulin.	Chambroux.	Ninck. Dox.	Fernet. Steiger (G.).	Gérard. Polack.	Belville. Vivier.
1893.	Pignata. Desmoulin.	Bailet. Fernet.	Ninck.	Maté.	Polack. Grember. Gérard.	Belville. Solacoglu.	Lavello. Delcourt.	Chéné. Guillaume.
1894.	Weingaertner. Chéné.	Ninck. Chambroux.	Grenseler. Varin.	Belville.	Hanson. Cahun.	Masson. Loutil.	Boissée. Toutain.	Roux. Rigalt.
1895.	Maté. Loutil.	Solacoglu.	Masson. Rigalt.	Toutain.	Guillaume. Lavello (Th.).	Allard (Marg.). Fulcran.	Rennesson. Lavello (J.). Alliès.	Decroix. Vergonnet. Jaulin.
1896.	Hanson. Toutain.	Varin. Rigalt.	Cahun. Decroix.	Fulcran.	Rennesson. Vergonnet.	Percheron.	Epstein. Herth.	Forest.
1897.	Fulcran. Masson.	Decroix.	Percheron. Rennesson.	Epstein.	Alliès. Lavello (J.).	Demarne.	Ploquin. Boucherit.	Debrie (M.). Richez.
1898.	Rennesson. Epstein.	Cahun. Richez.	Léon. Demarne.	Blancard. Vergonnet.	Forest. Debrie.	Herth. Boucherit.	Loeb. L. Ontiveros. Novello.	Jacquet. Caron.
1899.	Herth. Blancard. Percheron.	Léon. Vergonnet.	Boutarel. Forest.	Loeb. Cock.	Novello. Jacquet. D'Almeida.	L. Ontiveros.	Magnus. Bussière.	Robillard.
1900.	Joffroy (L.). Novello. Debrie (M.).	Robillard. Cock.	Boucherit.	Grumbach.	Chaubier. Neymark.	Bittar.	Nosny. Lémann.	Audousset. Chaperon

ÉTUDE DU CLAVIER.

CLASSES PRÉPARATOIRES DE PIANO.

PROFESSEURS.

I. Angelet et Collignon (1822-1823). ..... Déjazet (1827-1828). — Flèche (1828-1835). — Ravina (1835-1837). — A. Mozin (1837-1848). — Masse (1848-1850). — Portehaut (1850-1863). — Anthiome (1863-19..).

II. Wolff (1842-1871). — Pasdeloup (1847-1850). — Gillette (1850-1851) — Croharé (1851-1875). — Decombes (1875-1899). — Falkenberg (1899-19..).

III. Forgues (1842-1855).

MORCEAUX DE CONCOURS.

HOMMES ET FEMMES.

1851. Solo (op. 19)..... Zimmermann
1852. Sonate *Le Retour à Paris* (1er morc.)..... Dussek.
1853. 3e concerto (1er solo)..... Steibelt.
1854. Concerto *si* mineur (frag.). Hummel.
1855. 4e concerto (1er solo)... Moscheles.
1856. 2e concerto (1er solo)... Field.
1857. Sonate op. 20 (1er morc.). G. Mathias.
1858. 4e concerto (1er solo)... Field.
1859. 2e concerto (1er solo)... J.-B. Cramer.
1860. 2e concerto (1er solo)... Field.
1861. 12e concerto (allegro).. Dussek.
1862. Concerto *la* ♭ (1er solo).. Hummel.
1863. 1er conc. *ré* min. (1er solo). Kalkbrenner.
1864. 4e conc. *ut* maj. (1er solo). Field.
1865. 1er allegro..... Ch. Mayer.
1866. Concerto *la* mineur (frag.) Hummel.
1867. 1er conc. *la* maj. (3e solo). H. Herz.
1868. Concerto en *la* ♭ (3e solo). Hummel.
1869. 4e conc. *la* ♭ maj. (1er solo). Kalkbrenner.
1870. 2e conc. *la* ♭ (1er solo).. Field.
1872. Conc. *sol* min. (1er morc.). Moscheles.
1873. Concerto *la* ♭ (1er morc.). Hummel.
1874. 1er concerto (1er solo)... H. Herz.
1875. Conc. *ut* ♯ min. (1er morc.) Ries.
1876. Sonate (1er morc.) op. 43. Dussek.
1877. 4e conc. *la* ♭ (1er morc.). Kalkbrenner.
1878. Concerto *la* ♭..... Hummel.

HOMMES.

1879. 1er all. du 12e concerto. Dussek.
1880. 1er all. du 2e concerto... Field.
1881. Fragment du 1er solo du 3e concerto *ut* ♯ min.. Ries.
1882. Concerto *si* mineur..... Hummel.
1883. 3e conc. *ré* min. (1er solo) H. Herz.
1884. Concerto en *la* ♭ (1er solo) Hummel.
1885. 5e concerto (1er solo)... H. Herz.
1886. 2e concerto *la* ♭ (1er solo) Field.
1887. Concerto en *si* mineur.. Hummel.
1888. 3e concerto *sol* mineur.. Moscheles.
1889. 3e concerto en *ut* ♯ min. Ries.
1890. 3e concerto *ré* mineur.. H. Herz.
1891. 5e concerto *mi* majeur.. Moscheles.
1892. Concerto *la* mineur..... Hummel.
1893. 6e concerto *fa* min..... H. Herz.
1894. 2e concerto en *la* ♭..... Field.
1895. Concerto en *la* ♭..... Hummel.
1896. Concerto en *si* mineur.. Hummel.
1897. Conc. en *la* min. (op. 85). Hummel.
1898. 5e concerto *fa* mineur... H. Herz.
1899. 12e sonate..... Mozart.
1900. 3e concerto..... Field.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

1er MENTION HONORABLEMENT.			2e MENTION HONORABLEMENT.			3e MENTION HONORABLEMENT.		
1858.	Rapetti.		Lowenthal.			»		
1862.	»		»			Fontvieux.	Hammel.	
1863.	»		Hammel.	Fontvieux.		»		
1864.	Fontvieux.		»			Bourgeois.		
1865.	»		»			»		
1866.	Noyer.		»			»		
1867.	»		»			Plassgnetz.		
1868.	»		Plassgnetz.			Tortosa.	Prudhomme.	
1869.	»		Tortosa.	Prudhomme.		Sarm.		
1870.	Prudhomme.	Tortosa.	Sarm.			Fontvieux (Amédée).		

1re MÉDAILLE.			2e MÉDAILLE.			3e MÉDAILLE.		
1871.	»		»			Vaqué.		
1872.	»		Pillaron.			Roger.		
1873.	»		Roger.			Bourgeois.		
1874.	Roger.		Bourgeois.			Colon.		
1875.	»		Bach.			Arnaud.		
1876.	Lacan.		Lacroix.			Aubry.	Barbelet.	
1877.	»		Fermaux.			Vandoux (Frick).	Lafonnerie.	
1878.	»		»			Cassel.		
1879.	Lacroix.	Fermaux.	Lafonnerie.	Aubry.		Archimbaud (L.).	Plasnet.	
			Bombes.	Berry.				
			Fuchsbach.					
1880.	Bouchon.	Bailly.	Cassel.	Archimbaud (L.).		Barthélemy.	Guiguet.	
	Berry.							
1881.	Fuchsbach.	Tartot.	Barthélemy.	Lebert.		Calmel.	Lemort.	
			Bach.			Noyer.		
1882.	Barthélemy.	Flesch.	Gaberon.	Calmel.		Bach.	»	
			Noyer.					
1883.	Libert.	Catherine.	Stuck.	Bach.		Fichaert.	Baker.	
	Noyer.	Lemort.						
1884.	Bach (André).	Calmel.	Baker.	»		Gonzalès.	Pottet.	
	Stuck.							
1885.	Baker.	Quirynen (Gustave).	Ferrer.	Fichaert.		Gerlinger.	Weyrich.	
			Weyrich.	Vandenbulcke.		Kahn.	»	
1886.	Vandenbulcke.	Bergeron.	Mauricot.	Ferrer.		Gerlinger.	Dessus.	
			Lepetit.					

	1re MÉDAILLES.		2e MÉDAILLES.		3e MÉDAILLES.	
1890.	Chadeigne. Wurmser.	Laparra. Poisot.	Decreus.	Ravel.	Bianchera. Gallon.	Cortot.
1891.	Ravel.	»	Cortot. Gallon.	Robechon.	Ringsdorff.	»
1892.	Cortot.	Decreus.	Bernard. Devanchy.	Jumel.	Charimer.	Grovlez.
1893.	Gallon.	Robechon.	Estyle. Grovlez.	Charimer.	Ferté.	»
1894.	Bernard.	»	Ferté.	»	Dubail (Royer).	»
1895.	Ferté.	»	De Lausnay.	»	Noël.	»
1896.	De Lausnay.	»	Galland.	»	Moreau.	
1897.	Galland.	Salzedo.	Kiek. Moreau.	Nerini.	Lerinyte.	Cœur.
1898.	Arcouet.	Kiek.	Lepitre.	Deré.	Bina.	Costes.
1899.	Deré.	Masson (Gaudichot).	Bine.	»	Théroine.	»
1900.	Petit.	»	Krieger.	Théroine.	Besnard. Rabon.	Pilot.

CLASSES DES ÉLÈVES FEMMES.

PROFESSEURS.

I. Mlle Obry (1822). — Mlle Cheronnet (1823-1826). — Mlle Bordes (1828). — Mlle Mazelin (1829). — Mlle Rodolphe (1830). — Mlle Vierling [Mme Beaufour] (1831-1856). — Mlle Leroy [Mme E. Rety] (1856-1888).

II. Mlle Delporte (1832-1833). — Mlle Drake (1833-1836). — Mlle Berchtold [Mme Lemarchand] (1836-1863). — Mlle Rouget de Lisle [Mme Philippon] (1863-1874). — Mme Tarpet (1874-19..).

III. Mlle Jousselin (1843-1870). — Mme Chéné (1870-19..).

IV. Mme Trouillebert (1887-19..).

MORCEAUX DE CONCOURS.

(De 1851 à 1878, comme les hommes, voir p. 595.)

1879.	Concerto *sol* mineur	Moschelos.
1880.	Concerto *ut* mineur	Ries.
1881.	Concerto en *si* min. (frag. du 1er morc.)	Hummel.
1882.	3e concerto *ré* mineur	H. Herz.
1883.	4e concerto *la* ♭ (1er morc.)	Kalkbrenner.
1884.	Caprice *si* min. (op. 22)	Mendelssohn.
1885.	Concerto *sol* min. (1er morc.)	Mendelssohn.
1886.	Concerto *ut* ♯ mineur	Ries.
1887.	Concerto *la* ♭	Hummel.
1888.	5e concerto	H. Herz.
1889.	Sonate op. 20 (1er morc.)	G. Mathias.
1890.	Concerto *la* mineur	Hummel.
1891.	2e concerto en *la* ♭	Field.
1892.	Concerto *si* mineur	Hummel.
1893.	6e concerto, *ut* ♯ min.	Ries.
1894.	6e concerto, *la* mineur	H. Herz.
1895.	Concerto en *la* ♭	Hummel.
1896.	5e concerto *fa* min.	H. Herz.
1897.	Capriccio *si* min. (op. 22)	Mendelssohn
1898.	Impromptu (op. 142) *si* ♭	Schubert.
1899.	1re sonate	Mendelssohn
1900.	Thème et var. *la* ♭ op. 26	Beethoven.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	1res MENTIONS D'ENCOURAGEMENT.		2es MENTIONS D'ENCOURAGEMENT.		3es MENTIONS D'ENCOURAGEMENT.	
1851.	Devisme.	"	Zolobodjan.	"	"	
1852.	Zolobodjan.	Hess.	Thouvenel.	"	"	
1853.	Barles.	Thouvenel.	Schwab.	Vilers (Pfeffel).	"	
1854.	Treffouse.	Desportes.	Chardon. Robert.	Bousquier.	"	
1855.	Lecomte.	Robert.	Gélot.	de Carbonnel.	"	
1856.	Bayon.	Cazat.	Bloch.	Cayé.	"	
1857.	Deshays-Meifred.	Lévy (M.).	Limendoux (Soulé).	Dozoul.	"	
1858.	Dozoul. Reynier.	Hardouin.	Doré. Abazaër.	Bourdon. Petit.	"	
1859.	Bourdon.	"	Lévy (Sara).		"	
1860.	Roulle.	Hoffer-Kohler.	Boutoille.	Imbault.	"	
1861.	Noël. Imbault.	Paudefer.	Adcock. Tissot.	Cantin.	"	
1862.	Tissot. Davignon-Monpou.	Waldteufel (Lévy). Adcock.	Viguier. Colin. Petit.	Davis. Pointaux.	Cayrol.	Eloy.

	1re MENTIONS D'ENCOURAGEMENT.		2e MENTIONS D'ENCOURAGEMENT.		3e MENTIONS D'ENCOURAGEMENT.	
1863.	Viguier.	Nondin.	Wilden (J.-C.).	Wilden (L.-E.-B.).	Biot (Clostre).	Le Callo.
	Ginisty.	Midez.	Chart.		Regnier.	Goethals.
	Petit.				Girardot.	
1864.	Davis.	Biot.	Bloch.	Muller.	Mangot.	Alizier.
	Chart.	Wilden (L.-E.-B.).	Larroix.	Barbetti.	Salomon.	Leon.
	Potty.	Régnier.	Boulat-le-Bel.	Le Callo.	Mars-Beaumont.	
	Wilden (J.-C.).		Girardot.			
1865.	Girardot.	Muller.	Leon.	Éloy.	Max.	Bouvet.
	Barbetti.	Boulet.	Janin (M.-L.-L.).	Alizier.	Lontski.	Canonne.
	Le Callo.	Bloch.	Janin (M.-A.-J.-A.).	Salomon.	Sinner.	Seguin.
	Larroix.				Dajon.	Batiste.
					Sturmfels.	
1866.	Léon.	Dajon.	Bouvet.	Sturmfels.	Lecornu.	Gaensly.
	Alizier.	Janin (M.-L.-M.).	Canonne.	Poileux.	Tholer.	Penau.
	Salomon.	Éloy.	Sinner.	Van Lier.	Bernard-Gjertz (E.).	Derval (Dobigny de).
1867.	Poileux.	Canonne.	Derval.	Guitry.	Pean.	Lemarchand.
	Bouvet.	Lecornu.	Lontski.	Mottet.	Meunier.	Bresard.
	Van Lier.	Penau.	Bernard-Gjertz (E.).	Gaensly.	Cuedle.	D'Almeida.
	Sturmfels.		Max.	Donne (L.-A.).	Dode.	Bernard-Gjertz (A.).
			Seguin.	Batiste.	Gaildrau.	
			Tholer.			
1868.	Lontski.	Bernard-Gjertz (E.).	Gaildrau.	Masson.	Le Tellier.	Bernard-Gjertz (G.).
	Bresard.	Mottet.	Meunier.	Labourieu.	Bezancenot.	Praly.
	Donne (L.-A.).	Gaensly.	Lemarchand.	Marx.	Barsotti.	Guillon.
	Guitry.	Tholer.	Bernard-Gjertz (A.).	Pean.		
	Batiste.	Max.	Cueille.			
	Derval.	Seguin.				
1869.	Masson (Gaudichot).	Bernard-Gjertz (A.).	Letellier.	Praly.	Hermann.	Tertre.
	Lemarchand.	Marx.	D'Almeida.	Renaud.	de Beaufond.	Samyn.
	Meunier.	Cueille.	Pruvost.	Barsotti.	Toguy-Villard.	Coste (Carante).
	Labourieu.	Paulin.	Donne (M.-C.).	Bernard-Gjertz (G.).		
	Gaildrau.		Dandeville.			
1870.	Renaud.	Barsotti.	Coste (Carante).	Tertre.	Léger.	Millet.
	Dandeville.	D'Almeida.	Perrey.	Schmidt.	Fremaux.	Bougoin.
	Pruvost.	Praly.	Hund (Hermann).	Dode.	Orsolini.	Ackermann.
	Donne (M.-C.).	Letellier.	Toguy-Villard.	de Beaufond.	Decagny.	
			Debillemont.		Guintrange.	
1872.	Perrey.	Debillemont.	Domicent.	Taravant.	Vacher-Gras.	Lefèvre.
	Hund.	Schmidt.	Libersac (Perruche).	Coste (Carante).	Bandel.	
1873.	Brzegicka.	Coste (Carante).	Vacher-Gras.	Lefèvre.	Germain.	Reidemeister.
	Domicent.	Blum.	Ackermann.	Migette.	Desmazes.	Rousseau-Langwelt.
	Libersac (Perruche).	Guintrange.	Orsolini.	Léger.	Hunger.	Gentil.

	1re MÉDAILLES.		2e MÉDAILLES.		3e MÉDAILLES.	
1874.	Orsolini.	Demeyer.	Barreau.	Plé.	Baluze.	Mège.
	Vacher-Gras.	Rousseau-Langwelt.	Germain.	Givry.	Rivière.	Lizeray.
	Migette.	Ackermann.	Hunger.	Reidemeister.		
	Bandel.		Maillochon.	Schneckenburger.		

	1re MÉDAILLES.		2e MÉDAILLES.		3e MÉDAILLES.	
1875.	Miège.	Plé.	Lizeray.	Candelier.	Poiraux.	Collin.
	Barreau.	Hunger.	Colombier.	Desmazes	Cœur.	Maurice.
	Mailhochon.	Germain.	Chrétien.	Baluze.	Courtaux.	Kin.
	Givry.					
1876.	Chrétien.	Collin.	De Larriba.	Kin.	Dupuy.	Turpin.
	Colombier.	Cœur (Courdeuache).	Ramat.	Poiraux.	Valois.	Lefrançois.
	Desmazes.	Courtaux.	Maurice.		Thuillier.	Dugard.
	Chandelier.				Juest d'Yuglemare.	Tuflin.
1877.	Maurice.	Kin.	Dufresne.	Juest d'Yuglemare.	Erster.	Hubbard.
	Ramat (M.).	De Larriba.	Lefrançois.	Turpin.	Dufeutrel.	Varlet.
	Kleeberg.	Dugard.	Dupuy.	Valois.	Duprez.	Mesnage.
					Adolphi.	Tournel.
1878.	Dufresne.	Adolphi.	Hubbard.	Martyn.	Coryn.	Antier.
	Lefrançois (G.).	Valois.	Varlet.	Duprez.	Gonthier.	Prat.
	Mesnage.	Erster.	Soupe.	Faraut.	De la Moulière.	Mahieux.
	Juest d'Yuglemare.	Turpin.	Tournel.	Koch.	Laglaize.	Dubois.
1879.	Faraut.	Prat.	Midoz (Calderon).	Gonthier.	Mascart.	Stokvis.
	Martyn.	Chappe.	Laglaize.	Douban.	Jaeger.	Garjat.
	Coryn.	Duprez.	Antier.	Domenech.	Dennery.	Bussière.
	Soupe.	Hubbard.	Hollebeke.	Ramat (J.-M.).	Lacour.	Rocher.
	Dubois.		Lejeune.			
1880.	Laglaize.	Lacour.	Carjat.	Demasur.	Vigier.	Henry.
	Domenech.	Mahieux.	De Groot.	Périgot.	Bonet.	Depecker.
	Douban.	Midoz.	Bussière.	Mascart.	Menière.	Bouveret.
	Duranton.	Jaeger.			Oger.	Hurez.
					Domenech.	
1881.	Carjat.	Henry.	Koch.	Menière.	Pastelot.	Brière.
	Hollebeke.	Vigier.	Depecker.	Oger.	Sevenо.	Besnard.
	Gonthier.	Mascart.	Morhange.	Goetz.	Lefèvre.	Callmann.
	Ramat (J.-M.).	Stokvis.	Bouveret.	Bazille.	Membrée.	
			Guillois.		Salgé.	
1882.	Lefèbure.	Périgot.	Sevenо.	Hurez.	Lhérie.	François (A.).
	Depecker.	Morhange.	Membrée.	Galliano.	Barat.	Paroche.
	Bouveret.	Menière.	Salgé.	Verdière.	Weyler.	Benard.
	Bazille.	Oger.	Callmann.	Villalobos.		
	Benech.	Goetz.	Champier.			
1883.	Koch.	Marais.	François (A.).	Weyler.	Duval.	Rumeau.
	Villalobos.	Guillois.	Lefèvre.	Paroche.	Gaudry-Masset.	Périssoud.
	Membrée.	Champier.	Barat.	Ador.	Sarcey.	Houdry.
	Salgé.	Galliano.			Lévy (B.).	Pécher.
	Demasur.	Sevenо (M.-L.).			Dufourcq.	Arnold.
	Viseur.	Hurez.				
1884.	Lefèvre.	François (A.).	Perissoud.	Cherchewsky.	Dornier.	Anselin.
	Houdry.	Pécher.	Sarcey.	Gaudry-Masset.	Anthiome.	Gennaro.
	Barat.	Weyler.	Rumeau.	Naumbourg.	Samuel.	Markreich.
	Lhotelier (J.).	Dufourcq.	Dieudonné.	Lhérie (Levy).	Beauvais.	Dorlencourt.
	Ador.	Duval.			Parisot.	Ruckert.

	1res MÉDAILLES.		2es MÉDAILLES.		3es MÉDAILLES.	
1885.	Perissoud.	Cherchewsky.	Beauvais.	Lefort.	Valtaud.	Panthes.
	Sarcey.	Lepitre.	Ruckert.	Servel.	Schiffler.	Companyo.
	Dieudonné (Goure).	Naumbourg.	Parisot.	Anthiome.	Ferrère.	Lhote (Adèle).
	Lherie (Lévy).	Gaudry-Masset.	Anselin.	Gaffre.	Debetz.	Massin.
	Samuel.	Vannier.	Markreich.		Franconi (Pierrot).	Baudichon.
					Hardy.	
1886.	Anthiome.	Parisot.	Valtaud.	Hardy.	Vinot (Colmance).	Szkop.
	Gaffre.	Panthes.	Dorlencourt.	Lhote (Adèle).	Veras de la Bastière.	Goldenweiser (M.).
	Ruckert.	Servel.	Companyo.	Massin.	Dietrich.	Desbordes.
	Beauvais.	Markreich.	Galezowska.	Buval.	Chapart.	Bonnard (Ant.).
			Ferrère.	Gennaro.	Jetot (Lucie).	Ruellet.
1887.	Dorlencourt.	Massin.	Goldenweiser.	Fleuriot de Langle.	Desplats.	Goldenweiser (H.).
	Galezowska.	Hardy.	Dietrich.	Veras de la Bastière.	Robert.	Mate.
	Buval.	Jetot (Lucie).	Szkop.	Deldicq.	Ogée.	Brossard.
	Lefort.	Ferrère.	Ruellet.		Steiger (G.).	Givry.
	Gennaro.	Chapart.			Moret.	Vincent.
	Vinot (Colmance).					
1888.	Szkop.	Veras de la Bastière.	Charmois.	Vincent.	Leybaque.	Maisaud.
	Dietrich.	Sabaut.	Givry.	Da Silva.	Ruelle.	Condette.
	Desplats.	Fernet.	Mate.	Desmoulin.	Roth.	Degouy.
	Deldicq.	Goldenweiser (M.).	Bonnard (Ant.).	Roit.	Lhote (Louise).	Pimbel.
	Steiger (Gab.).	Ogée.	Robert.			
1889.	Charmois.	Bonnard (Ant.).	Ruelle.	Pimbel.	Bienaimé.	Ruckert (Adine).
	Vincent.	Da Silva.	Moret.	Mezard.	Vivier.	Bonnard (Camille).
	Desmoulin.	Mate.	Lhoucher (Suz.).	Roth.	Emel.	Jacquinet.
	Roit.	Degouy.	Leybaque.	Goldenweiser (H.).	Bouteille.	Rutkowska.
1890.	Ruelle.	Givry.	Belville.	Bouteille.	Bourgoin.	Cathiard.
	Gérard.	Chambroux.	Bonnard (Camille).	Boissée.	Dupuy.	Binon.
	Long.	Vivier.	Jacquinet.	Lhote (Louise).	Rheims.	Barrellier.
	Moret.				Cellier.	Solacoglu.
					Miguet.	
1891.	Bonnard (Camille).	Mezard.	Heidet.	Solacoglu.	Paltot.	Rennesson.
	Belville.	Jacquinet.	Ruckert (Adine).	Bourgoin.	Oberle.	Trevis.
	Rheims.	Boissée.	Roux.		Bailet.	Laugée.
					Pennetot.	
1892.	Ruckert (Adine).	Loutil.	Paltot.	Cahun.	Vergonnet.	Vray.
	Bailet.	Solacoglu.	Binon.	Deslandes.	Fulcran.	Guyon.
	Heidet.		Weill.		Weiss.	Poujade.
					Holub.	
1893.	Cahun (Cahen).	Pennetot.	Holub.	Collin.	Bouisset (Thérèse).	Demarne.
	Roux.	Rennesson.	Laugée.	Poujade.	Leon.	Clerck.
	Weill.		Weiss.		Percheron.	Salarnier.
1894.	Holub.	Epstein.	Guyon.	Lehmann.	Boucherit.	Dumont.
	Vergonnet.	Herth.	Cahen.	Debric (M.-S.).	Schliedermann.	Faraut.
	Weiss.	Percheron.	Demarne.	Léon.		
1895.	Cahen.	Boucherit.	Schliedermann.	Bérillon.	Ropiquet.	Nosny.
	Demarne.	Novello.	Bouisset (Thérèse).	Meyer.	Morlet.	Dartiague.
	Selva.				Jouet.	

Digitized by Google

	1res MÉDAILLES.		2es MÉDAILLES.		3es MÉDAILLES.	
1896.	Debrie (M.-S.).	Ploquin.	Nosny. Franquin.	Bousquet. Joffrey (L.-A.).	De la Bouglise. Robillard. Bournac.	Grumbach. Brisard.
1897.	Nosny. Robillard. Bittar.	Joffrey (L.-A.). Grumbach.	Neymarck. Lamy (Charlotte).	Bernard.	De Orelly. Billuart. Pestre.	Mallet. Bardot.
1898.	Mallet.	Rolier.	Lemann. De Orelly.	Laurens. Pestre.	Stroobants. Gebel. Corf.	Danichevski. Paltot.
1899.	Audousset. Lémann. Paltot.	Pestre. Gebel.	Lamy (Antoinette). Stroobants.	Dupré. Corf.	Lévy (Claire). Fagel.	Malingre. Faure.
1900.	Lamy (Ant.). Dupré.	Willemin.	Faure. Bieau-Bussière.	Malingre.	Merlin. Vendeur.	Déneri. Weiss.

HARPE.

PROFESSEURS.

Naderman aîné (1825-1835). — A. Prumier (1835-1867). — Labarre (1867-1870). — C. Prumier (1870-1885). — Hasselmans (1885-19..).

Classes préparatoires. — *Hommes* : C. Prumier (1837-1851). — *Femmes* : Mlle Beltz (1837-1850). — Mlle Cloutier (1841-1850).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1825. Sonate à Dussek, op. 26. Naderman.
1827. Morceau de conc. op. 89. Naderman.
1828. Sonate à Muzio Clementi en *fa* op. 47. . . . . Naderman.
1829. Morceau de conc. op. 26. Naderman.
1830. Sonate à Dussek, op. 26. Naderman.
1831. Caprice op. 90 *bis*. . . . . Naderman.
1832. Solo dramatique op. 90. . Naderman.
1833. Sonate à Dussek, op. 26. Naderman.
1834. Morceau de conc. op. 89. Naderman.
1836. Gr. fant. sur *Michel et Christine* op. 49. . . . . A. Prumier.
1837. Gr. variat. sur *Otello* op. 323. . . . . Bochsa.
1838. Fantaisie sur la marche de Capuletti op. 327. . Bochsa.
1839. Solo de concours. . . . . C. Prumier.
1840. Grand fant. sur *le Pirate* op. 66. . . . . A. Prumier.
1841. Variat. brillantes sur la valse de Weber op. 302. Bochsa.
1842. Gr. fant. sur *Lucia* op. 67. A. Prumier.
1843. 3e fantaisie. . . . . C. Prumier.
1844. Fant. sur *Nabucodonosor* de Verdi op. 64. . . . . A. Prumier.
1845. Grande fant. sur *le Pirate* op. 66. . . . . A. Prumier.
1846. Gr. fant. sur *Moïse* op. 58. Parish-Alvars.
1847. Var. bril. sur un thème orig. H. Herz, op. 38. A. Prumier.
1848. Fant. sur *la Somnambule* op. 73. . . . . Prumier.
1849. Frag. gr. fant. de bravoure sur des motifs italiens op. 57. . . . . Parish-Alvars.
1850. Fant. sur *Lucia de Lammermoor* op. 67. . . . . A. Prumier.
1851. Fant. originale op. 68. . . A. Prumier.
1852. Fant. sur la *Poupée de Nuremberg* op. 70. . . . A. Prumier.
1853. Bagatelle sur les *Diamants de la Couronne* op. 61. A. Prumier.
1853. Gr. fant. sur *Moïse* op. 58. Parish-Alvars.
1854. Grandes variat. sur *Otello* op. 323. . . . . Bochsa.
1855. Fant. sur la *Somnambule* op. 73. . . . . A. Prumier.
1856. Fantaisie. . . . . C. Prumier.
1857. Fantaisie sur la *Niobé* de Pacini op. 75. . . . . A. Prumier.
1860. Fant. sur la *Poupée de Nuremberg* op. 70. . . . A. Prumier.
1861. Fant. sur *Lucia* op. 67. . A. Prumier.
1862. Fantaisie sur *Zelmire* de Rossini op. 80. . . . . A. Prumier.
1863. Fantaisie sur le *Trouvère* op. 81. . . . . A. Prumier.
1864. F. sur *Semiramide* op. 74. A. Prumier.
1865. Fantaisie originale. . . . . C. Prumier.
1866. Fant. sur *Niobé* op. 75. . A. Prumier.
1867. *La danse des Sylphes*. . . . F. Godefroid.
1868. Souvenirs de *Wolfberg* op. 33. . . . . Th. Labarre.
1869. Fant. sur *Moïse* op. 58. . Parish-Alvars.
1870. All. du concertino op. 34. Parish-Alvars.
1872. Thème et variat. op. 31. Th. Labarre.
1873. Tyrolienne originale. . . . C. Prumier.
1874. Allegro du concerto en *mi* b majeur op. 98. . . Parish-Alvars.
1875. 3e fantaisie. . . . . C. Prumier.
1876. All. du concertino op. 34. Parish-Alvars.
1877. Nocturne espagnol op. 91. Th. Labarre.
1878. Souvenir de Pischek op. 89. . . . . Parish-Alvars.
1879. 1er morc. du conc. op. 81. Parish-Alvars.
1880. Primo pezzo di concertino en *sol* . . . . . C. Prumier.
1881. Fantaisie sur *La Fête enchantée* (fragment). . Bochsa.
1882. All. du concertino op. 34. Parish-Alvars.
1883. Concerto (andante) op. 98. Parish-Alvars.
1884. Rêveries . . . . . Parish-Alvars.
1885. Concerto. . . . . Bochsa.
1886. Concerto op. 98. . . . . Parish-Alvars.
1887. Concerto op. 175. . . . . Ch. Oberthur.
1888. Concertino en *mi* min. . . Parish-Alvars.
1889. 3e concerto op. 293. . . . Bochsa.
1890. Concerto op. 81. . . . . Parish-Alvars.
1891. Concertino op. 175. . . . . Ch. Oberthur.
1892. 1er concerto . . . . . Parish-Alvars.
1893. Fant. op. 95 en *la* min. . Saint-Saëns.
1894. Légende en *si* min. . . . Thomé.
1895. 1er morc. du concerto. . . Parish-Alvars.
1896. Concerto en *ut* min. . . . Zabel.
1897. Concertino op. 175. . . . Oberthur.
1898. 1er morc. du concerto en *mi* min. . . . . Reinecke.
1899. Fantaisie en *la* min. . . . . Saint-Saëns.
1900. Impromptu Caprice . . . G. Pierné.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1825.	»	»	Jacquin.	Larivierre.	»	
1827.	Larivierre.	»	Tariot.	»	»	
1828.	»	»	Godefroid	»	»	
1829.	Tariot.	»	Croisez.	»	»	
1830	»	»	Dretzen.	»	Boireaux.	
1831.	Croisez.	Dretzen.	»	»	»	
1832.	Rebourg.	»	»	»	»	
1833.	»	»	Gillotte.	»	»	
1834.	»	»	Godefroid.	»	»	
1836.	»	»	Prumier.	Beltz	»	
1837.	Beltz.	»	»	»	»	
1838.	Prumier.	Jourdan.	»	»	»	
1839.	»	»	Veyron-Lacroix.	»	»	
1840	»	»	Cloutier.	»	»	
1841.	»	»	Raymond.	»	»	
1842.	Cloutier.	»	Pujol.	»	»	
1843.	Raymond.	»	Vernay.	»	Nollet.	
1844.	Vernay.	»	Nollet.	»	Lucré.	Rançon.
1845.	Rançon.	»	Nollet.	»	Hetzel.	
1846.	Nollet.	»	»	»	»	
1847.	»	»	»	»	Dumontet.	Catelan.
1848.	»	»	Binet (Senergon).	»	»	
1849.	Dumontet.	»	Catelan.	»	Carillon	
1850.	»	»	Carillon.	»	»	

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.
1851.	Carillon.	»	Coppée.
1852.	»	Coppée.	»
1853.	»	»	Virnard (L.).
1854.	Coppée (C.-Ph.).	»	Virnard (E.)
1855.	»	Virnard (E.).	Sinet.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSITS.		2e ACCESSITS.	
1856.	*Vienard (E.).*		Sinet.		»		»	
1857.	*Mesmer.*	Sinet.	»		»		»	
1860.			»		Pickaert.		*Laudoux.*	
1861.	»		»		*Laudoux.*		»	
1862.	»		*Laudoux.*		*Rapp.*		»	
1863.	»		*Waldteufel.*	*Rapp.*	*Janssen.*		»	
1864.	*Laudoux.*	*Waldteufel.*	Pickaert.		»		»	
1865.	»		»		Forestier.		»	
1866.	»		Forestier.		»		Delaunay.	
1867.	*Bosse des Larzes.*		»		*Grillon.*		»	
1868.	»		*Grillon.*		»		»	
1869.	*Grillon.*		*Blet.*		»		»	
1870.	Forestier.		»		»		»	
1872.	»		»		*Jullet.*		»	
1873.	»		*Jullet.*		»		»	
1874.	»		»		Boussagol.		»	
1875.	»		Boussagol.		»		Smith.	
1876.	Boussagol.		»		Smith.		*Coppée (H.-A.-C.).*	Franck.
1877.	»		Franck.		*Coppée (H.-A.-C.).*		*Gutzwiller.*	
1878.	Franck.		*Gutzwiller.*	*Coppée.*	»		»	
1879.	*Gutzwiller.*		»		*Laumas.*		Lefebvre.	
1880.	*Coppée (H.-A.-C.).*		*Cassas.*		Lefebvre.		*Riwinach.*	
1881.	*Cassas.*		*Riwinach.*		»		»	
1882.	*Riwinach.*		Lefebvre.		*Guiot du Repaire.*		*Delacour.*	
1883.	Lefebvre.		*Guiot du Repaire.*		*Celmer.*	*Delacour.*	»	
1884.	*Celmer.*	*Guiot du Repaire.*	*Delacour.*		*Eisler.*		»	
1885.	*Delacour.*		*Spencer-Owen.*	*Eisler.*	»		»	
1886.	*Spencer-Owen.*		Meerloo.	*Renié.*	»		»	
1887.	*Renié.*		»		*Lautemann.*		*Thecenet.*	
1888.	»		*Taxy.*		*Thecenet.*		*Bressler.*	
1889.	*Taxy.*		*Bressler.*	*Lautemann.*	»		Maignien.	
1890.	»		Durand.		*Achard.*	Maignien.	*Loffler.*	*Rolland.*
1891.	*Hardy.*	*Bressler.*	Maignien.	*Achard.*	*Rolland.*		»	
1892.	Durand.	*Achard.*	»		»		Duros.	

Digitized by Google

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.		2e ACCESSITS.
1893.	Maiguien.		»	*Durou.*	Martenot.	Cauderer.
1894.	*Durou.*	Martenot.	»	*Luigini.*	Cauderer.	*Delcourt.*
1895.	Cauderer.		*Delcourt.*	*Strooband.*		*Houzeau.*
1896.	*Linder (P.).*		*Strooband.*	*Hauzeau.*		»
1897.	*Strooband.*	*Houzeau.*	»	*Elie.*		Tournier.
1898.	»		*Elie.*	Tournier.		Cœur.
1899.	Tournier.		»	Cœur.		*Poulain.*
1900.	*Elie.*	Cœur.	Salzedo.	*Jeffroy (J.).*		*Meunier.*

VIOLON.

PROFESSEURS.

I. F. Blasius (1793-1801); II. P. Blasius (1793-1802); III. Guénin (1795-1800); IV. Gaviniès (1795-1800); V. Lahoussaye (1795-1802); VI. Guérillot (1795-1802); VII. Rode (1795-1810); VIII. Grasset (1810-1816); IX. Habeneck, adjoint (1808-1816).

X. R. Kreutzer (1793-1825). — A. Kreutzer (1826-1832). ..... Alard (1843-1875). — Maurin (1875-1894). — Berthelier (1894-19..).

XI. Baillot (1795-1842). — Massart (1843-1890). — Garcin (1890-1896). — Remy (1896-19..).

XII. A. Habeneck (1825-1848). *Classe supprimée.* — Guérin (1852-1860). — Ch. Dancla (1860-1892). — Lefort (1892-19..).

XIII. Girard (1847-1860). — Sauzay (1860-1892). — Marsick (1892-1900). — Nadaud (1900-19..).

Classes préparatoires pour les précédentes. — Clavel (1822-1831-1837-1846); — Guérin (1822-1852).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1818. Concerto, *re* mineur... Viotti.
1819. Concerto..... Viotti.
1823. 18e concerto..... Viotti.
1824. 19e concerto..... Viotti.
1832. Concerto (lettre B).... Viotti.
1833. Concerto..... Viotti.
1834. Concerto..... Viotti.
1835. Concerto..... Viotti.
1836. 15e concerto..... Viotti.
1837. 9e concerto..... Viotti.
1838. 17e concerto *ré* mineur.. Viotti.
1839. 18e concerto..... Viotti.
1840. 19e concerto..... Viotti.
1841. 22e concerto, *la* mineur. Viotti.
1842. 18e concerto *mi* mineur. Viotti.
1843. Concerto (lettre I)..... Viotti.
1844. Concerto (lettre A).... Viotti.
1845. { Concerto *si* mineur... Kreutzer.
{ Concerto (lettre G)... Kreutzer.
1846. 17e concerto..... Viotti.
1847. 22e concerto (lettre B.). Viotti.
1848. 29e concerto (lettre I).. Viotti.
1849. 19e c^to en *sol* min. (1er m.). Viotti.
1850. 15e concerto (1er mor.)... Viotti.
1851. 18e concerto *mi* min.... Viotti.
1852. 24e concerto (lettre D).. Viotti.
1853. 28e conc. (l. H) (1er m.).. Viotti.
1854. 1er concerto..... Rode.
1855. 1er c^to (l. G. [1er solo].. Kreutzer.
1856. 24e c^to (l. D) [1er m.]... Viotti.
1857. 7e concerto (1er morc.).. Baillot.
1858. 14e conc. *la* min. (frag.).. Viotti.
1859. 4e conc. *la* maj. (1er m.).. Rode.
1860. 22e concerto (1er morc.). Viotti.
1861. Conc. *re* (1re partie) [l. A]. R. Kreutzer.
1862. 17e conc. *ré* min. (1er m.). Viotti.
1863. 1re p^ie du 1er conc. *la* min. Baillot.
1864. 29e c^to *mi* m. (1re p^ie) [l. I]. Viotti.
1865. 8e conc. *mi* min. (1er m.). Rode.
1866. 1re p^ie du 18e conc. *mi* min. Viotti.
1867. C^to *mi* min. (l. F) [1er p.].. Kreutzer.
1868. 2e conc. *mi* maj. (frag.).. Habeneck.
1869. 28e c^to *la* min. (1er solo).. Viotti.
1870. 7e concerto (1er solo).... Baillot.
1872. 29e concerto (1er solo)... Viotti.
1873. 1er concerto (1er morc.). Rode.
1874. 19e concerto *sol* min.... Viotti.
1875. 19e concerto (lettre G).. Kreutzer.
1876. 17e concerto *ré* mineur.. Viotti.
1877. 1er concerto *la* mineur.. Baillot.
1878. 5e concerto..... Vieuxtemps.
1879. 29e concerto *la* majeur.. Viotti.
1880. 3e concerto..... Rode.
1881. 3e concerto..... Vieuxtemps.
1882. 15e concerto, *si* ?.... Viotti.
1883. 18e concerto..... Kreutzer.
1884. 1er concerto *ré* majeur.. Paganini.
1885. 19e concerto..... Viotti.
1886. 5e concerto..... Vieuxtemps.
1887. 7e concerto (1er morc.).. Baillot.
1888. 29e concerto..... Viotti.
1889. 2e concerto..... Vieuxtemps.
1890. 1er concerto..... Paganini.
1891. 19e concerto..... Viotti.
1892. 5e concerto (1er morc.).. Vieuxtemps.
1893. 28e concerto, *la* mineur. Viotti.
1894. 19e concerto, *re* mineur. Kreutzer.
1895. 3e concerto..... Vieuxtemps.
1896. 29e concerto *mi* mineur.. Viotti.
1897. 2e concerto *fa* ♯ mineur. Vieuxtemps.
1898. 19e concerto *sol* mineur.. Viotti.
1899. 3e concerto *si* mineur .. Saint-Saens.
1900. 5e Concerto..... Vieuxtemps.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.
An v.	Sauvageot.	»	*Lebrun.*	Verdiguier.	»
An vi.	Verdiguier.	»	Guenée.	Duret.	»
An vii.	*Lebrun.*	Guénée.	Gasse.	»	»
An viii.	Gasse.	»	Kreutzer (A.).	»	Guillaume.
An ix.	Kreutzer (A.).	»	Duret.	»	Auzou.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	ENCOURAGEMENTS.
An xi.	Duret.	»	Habeneck (F. A.).	Mazas.	Guérin (C.-R.).
An xii.	Habeneck (F. A.).	»	Mazas.	»	Dessalles (L.).
An xiii.	Mazas.	»	Guérin (C.-R.).	Blondeau. Auzou.	Fenny (F.). Dessalles (H.).
An xiv.	Habeneck (C.).	»	Habeneck (J.).	Blondeau. Dessalles (L.).	Désauzay.
1807.	Guérin (C.-R.).	»	Habeneck (J.).	Vidal.	Dessalle (L.). [3e acc.]
1808.	Dessalle (L.). Vidal.	»	Desauzay.	Dessalle (H.).	Fenny (F.). [3e acc.]
1809.	Fontaine.	Desauzay. Auzou. Fenny.	Lambert.	»	»
1810.	Desauzay.	Armand. Pasdeloup. Jobin.	Lambert.	»	Jolly.
1811.	Fenny (F.). Pasdeloup. Jobin.	Dessalle (H.). Armand.	Lagny.	»	»
1812.	Armand.	Wiele.	»	»	»
1813.	Wiele.	Barbereau.	»	»	Hatzfeld. Guérin (P.).
1814.	Ferrand.	Dufresne. Lambert.	»	»	»

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.
1818.	Bauman.	Clavel.	Tolbecque (A.-J.).	»	
1819.	Tilmant.	»	Hatzfeld.	Girard.	»
1820.	Girard.	»	Battu.	»	»
1821.	Tolbecque (A.-J.).	»	Gras.	Halma.	

PREMIER PRIX.		SECOND PRIX.		ACCESSIT.	
1822.	Batta.	»	Valbonger (C.-L.).	Bellon.	»
1823.	Valbonger (C.-L.).	Jupin.	Barbier.	Bourgain.	»
	Arbon.	Philippe.			»
1824.	Bellon.	Dorion.	Elie.	»	»
1825.	Gros.	»	Geoffroy.	Millault.	»
			Nourry.		»
1826.	Geoffroy.	Bourgain.	Dubreuil.	Lepoitvin.	»
1827.	Nourry.	»	Chabaud.	Dugelay.	»
			Arbon.		»
1828.	Arbon.	Millault.	Amet.	Manset.	»
1829.	Chabaud.	Amet.	Brown.	Alard.	»
1830.	Alard.	»			»
1831.	Lapotitvin.	Brown.	Lemoine.	»	Vaillant.	Phyphilat.
			Lemoine.	Cherubinos.	»
1832.	Cherubinos.	Lemoine.	Vaillant.	Jurasski.	»
1833.	Dancla (J.-C.).	Baillot-ainé.	Chapuzeau.	Nourrit-ainé.	»
			Grenadier.		»
1834.	Nourrit.	»	Villaret.	»	»
1835.	Jurasski.	»	Lamoureux.	Lamoret.	»
1836.	Grenadier.	»	Gaudon.	»	»
1837.	Lamoureux.	Lamoret.	Lamoureux.	Aumont.	»
			Mathieu.		»
1838.	Mathieu.	Gaudon.	Sauzeau.	»	»
1839.	»	»	Gaudon.	Chaine.	»
1840.	Schoenfeldt.	Chaine.	Dancla (A.-D.-L.).	Mas.	»
	Hellmer.		Dornbach.		»
1841.	Dornbach.	»	Lamoureux.	»	Rémy.
1842.	Dancla (A.-D.-L.).	»	Mantin.	»	Boullard.
1843.	Mantin.	»	Rémy.	»	Boullard-ainé.	Bonnin.
					Bonnin.
1844.	Boullard.	Rémy.	Bonnin.	»	Bonnin.
1845.	Bonnin.	»	Ebrard.	»	Alfrin.	Champmartin.
1846.	Mantin.	»	Champmartin.	»	Chaix (Gaston).	Lalanne.
1847.	Bonnin.	»	Alfrin.	Bonjour.	Mangonnet.	»
			Pantalacci.			
1848.	Pantalacci.	Bonjour.	Chaix (Gaston).	Lalanne.	Garcia (Salomon).	Gent.
	Alfrin.				Ravenel.	
1849.	Chaix (Gaston).	Aumont.	Mas.	Ravenel.	Jacquot.	Vaudi.
			Gent.		Lalanne.	
1850.	Gent.	Jullien.	Bonnin.	Vaudi.	Jacquot.	Dubaigne.
	Lalanne.		Lamoureux.			

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS.
1851.	Ferrand. Llorens.	Garcin (Salomon).	Fournier.	Barbu.	Martin.
1852.	Lancien. Viault.	Fournier.	Pazetti.	Lamoureux.	Martin. *Urso.*
1853.	Fournier. Garcin (Salomon). Lotto.	Lamoureux.	Accursi.	Martin.	Bagdanoff.
1854.	Lamoureux.	Martin. Bagdanoff. Accursi.	Gros.	Hemery.	Jacobi. Danbé.
1855.	Martin. Accursi.	Bauerkeller. Pazetti.	Féline. Meilhan.	Tylesinski.	Marchand. Colin.
1856.	White.	Gros.	Marchand. Jacobi.	Danbé. *Hummler.*	Viollet. Piedeleu.
1857.	Sarasate.	*Hummler.*	Tylesinski. Violet.	Colonne. Otto-Bernard.	Willaume.
1858.	Gros.	Tylesinski. Marchand.	Magnin.	Lévi.	Weinguertner.
1859.	Magnin.	Jacobi.	Danbé.	Weinguertner.	Lonati. Gatellier (4ᵉ acc.).
1860.	*Boulay.*	Weinguertner. *Castellan.*	Colonne. Willaume. Lévi.	Lelong. Aubéry.	Muratet.
1861.	Willaume. Jacobi. *Castellan.*	Lelong.	Muratet.	Labatut.	Rinck.
1862.	Lelong. Lévi.	Colonne. Labatut.	Chomanowski. Rose. Thibault.	Desjardins. Taudou. *Clause.*	Jolivet.
1863.	Colonne. Desjardins.	Montardon. Chomanowski.	Wehrlé. Taudou. *Bastin.* *Clause.* *Vivien.*	Gatellier. Rinck.	Paquotte.
1864.	Chomanowski.	*Closet.* Thibault. Muratet. *Bastin.*	Friemann. Gatellier. Rinck.	Paquotte. Boisseau.	Schmeltz. *Biot (Cloître).*
1865.	Montardon. Friemann. *Bastin.*	Taudou.	Levèque.	Vivien.	Turban.
1866.	Taudou. Muratet *Closet.*	Lévêque.	Boisseau. Héroldt.	Wenner.	Heymann (T.). *Tayan.*
1867.	*Tayan.* Levèque.	Boisseau. Rien.	Turban. Palatin. Heymann (T.).	*Biot.* Hollander.	Luigini. Choffet.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ers ACCESSITS.	2es ACCESSITS.	3es ACCESSITS.
1868.	Ries. Heymann (T.).	Palatin. Héroldt.	Luigini. Wenner.	Fridrich. Chollet.	Lubinski. Samary. Jouet de Lanciduais.
1869.	Boisseau. Marsick.	Luigini. Wenner.	Fridrich. Hollander.	Samary. Jouet de Lanciduais.	Lévy (A.). Brenne.
1870.	Palatin. Wenner.	Turban. De Nagornoff. Fridrich.	*Boulanger.* Vannereau. Samary.	Brenne. Lévy (A.).	Lefort. Lotto.
1872.	Turban. Seiglet.	Altermann. Hollander. *Boulanger.*	Brindis. Diaz Albertini.	*Hermant* Lefort. Gentil.	Frémaux. *Pommereul.*

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ers ACCESSITS.		2es ACCESSITS.	
1873.	*Boulanger.*	Hollander.	Diaz Albertini.	Brindis.	Kapp.	Lefort.	Heymann (L.).	*Pommereul.*
1874.	Lefort.	»	*Pommereul.*	»	Heymann (L.).	Haguenauer.	Janssen.	Gibier.
1875.	*Pommereul.*	Diaz Albertini.	Heymann (L.).	»	Berthelier.	Gibier.	Figueroa.	Naegelin.
1876.	»	»	Berthelier.	Haguenauer.	Naegelin.	Janssen.	Mendels. Roemy.	Lautier.
1877.	Berthelier. Haguenauer.	Heymann (L.).	Roemy.	Gibier.	Nicosia. Mendels.	Lautier.	Miranne.	Nadaud.
1878.	Roemy.	Gibier.	Rivarde. Nicosia.	Mendels.	Thibaud (H.).	Nadaud.	Bouvet.	»
1879.	Rivarde. Ondritschek.	Mendels.	*Tua.*	Parsy.	Miranne.	Bouvet.	Carles. *Godard.*	Geloso.
1880.	*Tua.*	»	Nadaud. *Harkness.*	Carles.	Lemaire. *Hillemacher.*	Houfflack.	Carembat. *Roger.*	Hayot.
1881.	Nadaud. Wolff.	*Harkness.*	Houfflack. Geloso.	*Hillemacher.*	Mache. Malbernac.	Carembat.	Brun.	*Sinay.*
1882.	Houfflack. Malbernac.	*Hillemacher.*	Carembat.	Hayot.	Brun. Moret.	*Sinay.*	Rieu. Divoire.	Ortmans.
1883.	Geloso. Hayot.	Carembat.	Mache.	*Sinay.*	*Carpenter.* *Le Tourneux.*	Rosetti.	Leclerc. *Pavare.*	*Pellisson.* Œstreicher.
1884.	Banner. Mache.	*Carpenter.*	Brun. Rosetti.	Moret.	Laforge. Marliac.	Rieu. Divoire.	*Gauthier.*	»
1885.	Brun. *Sinay.*	Moret. Rosetti.	Wondra.	Rieu.	*Gauthier.* *Dantin.*	*Boutin.* Hierro.	*Magnien.* Le Tourneux. Berquet.	Rinuccini. Lagier.
1886.	Rieu. Guarnieri.	Laforge. Sicard.	*Dantin.* *Gauthier.*	Rinuccini. Wolff (L.).	Besnier. *Rieinach.*	Pellenc. Spoor.	Leplat. Requin.	*Duport.* Gaspard.
1887.	Kreisler. *Gauthier.* Wondra.	Pellenc. Rinuccini.	Berquet.	Besnier.	Miersch. *Magnien.*	*Langlois.* *Duport.*	*D'Olmeu de Poederlé.* *Huon.* Wyganowsky.	Sudfeld.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉʳ ACCESSITS.		2ᵉ ACCESSITS.	
1888.	*Dantin.*		Cœur. *Langlois.*	*Magnien.* *Duport.*	*Huon.* Barach.	Durieux. *Formées.*	André. *Rombro.* *Bourgaud.*	Tracol. Lammers.
1889.	Durieux. *Langlois.* *Duport.*	Berquet. Barach. *Bourgaud.*	Lammers. *Formées.*	*Huon.* Kosman.	Belville. Wyganowsky. Toussaint.	André. Tracol.	Roillet. Capet.	*Marchesi.*
1890.	*Salyette.* Kosman.	*Huon.*	Belville.	Quanté.	Conus. Capet.	Roillet.	Monge. Lebreton.	*Arton.* Lespine.
1891.	Quanté. André.	*Formées.*	Tracol. Boucherit.	Roillet.	Lebreton. Lespine.	*Arton.*	Willaume. Bastien.	Aubert.
1892.	*Jaffé.* Marteau. Boucherit.	Tracol. Belville.	Capet.	Lebreton.	Flesch. De Crepy.	Jacobs.	Dubois.	Sailler.
1893.	Capet.	»	Flesch. *Roussillon.*	Sailler.	Clerjot. Monteux.	Touche. Loiseau.	Martinet. Dupleesy.	*Boudat.*
1894.	Flesch.	*Roussillon.*	Monteux. Touche. Willaume.	Loiseau. De Crépy.	Soudant. Duval.	Boffy.	Duttenhofer.	Forest.
1895.	Willaume. Touche.	Sailler. Lebreton.	Clerjot. Soudant.	Duttenhoffer.	Forest. Thibaud.	*Gillart.* Sechiari.	Renaux. *Linder.*	*Adelheim.* Candela.
1896.	Sechiari. Soudant.	Monteux. Thibaud.	Forest.	*Linder.*	Phal. Renaux.	Candela.	*Dellerba.* *Cossarini.*	Heck. *Laval.*
1897.	Duttenhofer. *Gillart.*	*Linder.*	Masson.	*Dellerba.*	*Cossarini.* Wolf. *Laval.*	Hazelton. Schneider. Oliveira.	*Bernheim.*	Denain.
1898.	Phal.	*Dellerba.*	Enescou. *Laval.*	Schneider. *Cossarini.*	Dufresne. Luquin. *Forte.*	*Siewching.* Heck.	Féline. Quesnot.	Debruille.
1899.	Enescou. *Laval.*	Oliveira. Wolf.	*Forte.* Renaux.	Baillon.	*Fedrenne.* Denain.	Féline. Debruille.	Chailley. Dumont.	*Playfair.*
1900.	Baillon.	*Siewching.*	Luquin. Dufresne.	*Fedrenne.* Debruille.	Quesnot. *Playfair.*	Dorson.	Bloch (A.). *Chemet.*	Gravois. Paulet.

CLASSES PRÉPARATOIRES.

PROFESSEURS.

I. Chaine (1875-1882). — Beron (1882-1892). — A. Turban (1892-1894). — Hayot (1894-1896). — A. Brun (1896-19..).

II. Garcin (1875-1890). — Desjardins (1890-19..).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1879. 4e concerto	Rode.	1886. 24e concerto	Viotti.	1893. 7e concerto *ré* majeur	Baillot.
1880. 13e concerto	Viotti.	1887. 1er concerto	Rode.	1894. 1er concerto *ré* mineur	Rode.
1881. 4e concerto (1er morc.)	Viotti.	1888. 13e concerto	Kreutzer.	1895. 18e concerto *mi* mineur	Kreutzer.
1882. 7e concerto	Rode.	1889. 28e concerto	Viotti.	1896. 24e concerto *si* mineur	Viotti.
1883. 13e concerto	Kreutzer.	1890. 19e concerto	Kreutzer.	1897. 29e concerto *mi* mineur	Viotti.
1884. 7e concerto *ré* majeur	Baillot.	1891. 7e concerto *la* mineur	Rode.	1898. 19e concerto	Kreutzer.
1885. 8e concerto	Rode.	1892. 24e concerto *si* mineur	Viotti.	1899. 28e concerto *la* mineur	Viotti.

1900. 7e concerto ..... Rode.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIÈRES MÉDAILLES.		DEUXIÈMES MÉDAILLES.		TROISIÈMES MÉDAILLES.	
1879.	Laforge.	*Hillemacher.*	Hebert.	»	Rieu.	»
1880.	Berquet.	»	*Pavare.*	»	Désir.	Féry (Rungette).
1881.	*Pavare.*	Féry.	Rieu.	Bonnet.	*Le Tourneux.* *Brousse.*	Le Tourneux.
1882.	Le Tourneux.	»	Besnier.	Desir.	Paulus. *Boutin.*	Desmidt.
1883.	Besnier.	»	Paulus.	*Boutin.*	*Maggini.*	Lammers.
1884.	Paulus.	*Boutin.*	Bardout.	*Maggini.*	Toussaint. *Launay.*	*Riwinach*
1885.	*Maggini.*	*Langlois.*	Toussaint. *Riwinach.*	Lammers.	*Huon.* Boillet.	André.
1886.	Boillet. *Huon.*	Toussaint. Belville.	Lespine. Bouche.	André.	Barbe. *Périgot.*	Dubois.
1887.	Lespine.	*Arton.*	Dubois. *Périgot (M.-L.).*	Barbe.	Monge. *Coutini.*	Lebreton. Mathias.
1888.	»	»	Mathias. Monteux.	Oberdoeffer.	Aubert. Willaume. *Boudat.*	Chevalier. Renault.
1889.	Oberdoeffer.	»	Lebreton. Aubert.	Willaume. *Boudat.*	*Périgot.* *Linder.*	Borrel. Fleurdelys.
1890.	Monteux. Loiseau.	Willaume Boucherit.	*Périgot.*	Fleurdelys.	Perrier (Clarens). Patthey.	Touche.
1891.	*Roussillon.* *Périgot (J.-L.).*	Fleurdelys.	Bosc. Touche.	*Linder.* Martinet.	*Grigné*	Sochiari.
1892.	Touche.	Machefert.	*Grigné.*	»	Pichon. *Adolphy.* Boudoux.	Duttenhofer. *Guyonnet.* *Bernheim.*
1893.	*Linder.* Duttenhofer.	*Grigné.*	Pichon.	*Adolphy.*	Domergue. Chazot.	*Dellerba.*

PREMIERS MÉDAILLES.		DEUXIÈMES MÉDAILLES.		TROISIÈMES MÉDAILLES.	
1894.	Jolipéy.	Dubosc.	Dumarque.	Fauve-Brac.	Luquin.
			Bertelon.	Chanat.	
1895.	Fauve-Brac.	Dumarque.	Rigaud.	Delp.	Dyonnet.
	Bertelon.		Sebastianini.	Lamiot.	Gérardot.
1896.	Schneider.	»	Gaillemin.	Tabach.	Grossmacher.
			Dyonnet.		Gendre.
1897.	Gaillemin.	Pouplet.	Gindilley.	Dumas.	Flaquier.
			Grossmacher.		Tourtet.
1898.	Jolinet.	Barnon.	Fauve.	Tet.	Rigo.
			Bérery.	Hème.	
1899.	Hème.	Vaslignon.	Dumonin.	Vasery.	Jaline.
1900.	Vasery.	Jaline.	Bacot.	»	Bacolle.
	Sauvaître (R.).				Lapié.

SECONDES PRIX.		1er ACCESSIT.		2e ACCESSIT.	
Luquin.	»				
Dyonnet.	Bouffard.	Bernard (R.-F.).	Gaudemon.	»	Chanat.
Gérardot.	Gaudemon.				
Grossmacher.	Gindilley.	»	»	»	»
Gendre.	Dumas.				
Flaquier.	Hème.	Gaillemin.	»	»	»
Tourtet.					
Rigo.	Bernard.				
Jaline.	»				
Bacolle.	De Glanzmann.	Fauve.	»	»	»
Lapié.	Weckerlin.				

ALTO.

PROFESSEUR.

Lebègue (1838-1900).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1896. Concerto et mineur..... Eichat.
1897. 1er concertino et mineur. Rougeau.
1898. Concertino op. 5..... Aumale.
1899. Concerto ut mineur..... Haas (M.).
1900. Caprice..... Ch. Lefebvre.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.		SECONDES PRIX.		1er ACCESSIT.		2e ACCESSIT.	
1896.	»	»	Bonnery.	Eyen (H.-L.).	Brunet (R.-P.).	Gaudemon.	»	»
1897.	Dumarque.	»	Vignaux.	Eyen (H.-P.).	Wolfard.	»	Vasery.	Chanteau.
							Bacolle.	
1898.	Rigaud.	Brunet (R.-P.).	Gaudemon.	»	Chanteau.	»	»	»
	Eyen (H.-L.).							
1899.	Bailly.	Gaudemon.	Vasery.	»	»	»	Vaucelard.	»
1900.	»	»	Weckerlin.	»	»	»	Dumont.	Vorel.

VIOLONCELLE.

PROFESSEURS.

I. Nochez (1795-1801). — Romberg (1801-1803). ..... Duport (1813-1815).

II. Janson (1795-1802). .....

III. Levasseur (1795-1825). — Norblin (1826-1846). — Franchomme (1846-1884). — Delsart (1884-1900). — Cros (1900-19..)

IV. Baudiot (1795-1802 ... 1805-1827). — Vaslin (1827-1859). — Chevillard (1860-1877). — Jacquard (1878-1886). — Rabaud (1886-1900). — Loeb (1900-19..).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1818.	1er concerto	Romberg.
	1er concerto	Platel.
1824.	2e concerto	Baudiot.
1832.	Concerto	Romberg.
1833.	Concerto	Romberg.
1835.	Concerto	Romberg.
1836.	1re concertino	Baudiot.
1837.	2e concerto	Romberg.
1838.	4e concerto (frag.)	Romberg.
1839.	8e concerto	Romberg.
1840.	Cantilene	Romberg.
1841.	Concertino	Meinhard.
1842.	2e concerto, *la* mineur	Baudiot.
1843.	2e concerto	Romberg.
1844.	Solo	Franchomme.
1845.	4e concerto	Romberg.
1846.	9e concerto	Romberg.
1847.	Concerto	Delamarre.
1848.	5e concerto	Romberg.
1849.	2e et *la* min. (1re morc.)	Baudiot.
1850.	2e conc. *re* maj. (all')	Romberg.
1851.	4e concerto, *mi* mineur	Romberg.
1852.	9e concerto	Romberg.
1853.	Concerto (fragment.)	Franchomme
1854.	Concerto	Romberg.
1855.	9e concerto	Romberg.
1856.	8e concerto (fragment.)	Romberg.
1857.	1re et (1re solo) (op. 33)	Franchomme.
1858.	9e concerto (1re morc.)	Romberg.
1859.	8e concerto (1re morc.)	Romberg.
1860.	15e concerto (1re morc.)	Romberg.
1861.	Concerto (1re p.) *la* min.	Lamare.
1862.	2e conc. (2e p.) *re* min.	Romberg.
1863.	4e concerto (1re morc.)	Romberg.
1864.	9e concerto	Romberg.
1865.	8e concerto (1re morc.)	Platel.
1866.	Concerto	Lamare.
1867.	5e concerto	Romberg.
1868.	2e concerto (1re morc.)	Romberg.
1869.	1re concerto	Platel.
1870.	Divertissement *la* min.	Sainsiny.
1872.	9e concerto	Romberg.
1873.	8e concerto	Romberg.
1874.	1re concerto *mi* min.	Platel.
1875.	6e concerto	Romberg.
1876.	Concertino *mi* mineur	Striastny.
1877.	1re concertino	Baudiot.
1878.	8e concerto	Romberg.
1879.	9e concerto *si* mineur	Romberg.
1880.	Morc. de conc. (op. 14)	Servais.
1881.	5e concerto	Romberg.
1882.	3e concerto *si* mineur	Goltermann.
1883.	Concerto *si* mineur	Franchomme
1884.	8e concerto	Romberg.
1885.	Morc. de conc. (op. 14)	Servais.
1886.	5e concerto	Romberg.
1887.	Concerto *si* mineur	Servais.
1888.	9e concerto	Romberg.
1889.	Concerto *si* mineur	Franchomme
1890.	8e concerto	Romberg.
1891.	2e concerto	Goltermann.
1892.	4e concerto	Romberg.
1893.	Morc. de conc. (op. 14)	Servais.
1894.	5e concerto *fa* ♯ mineur	Romberg.
1895.	1re concerto	Davidoff.
1896.	9e concerto *si* mineur	Romberg.
1897.	Concerto *si* mineur	Franchomme
1898.	1re concerto	Popper.
1899.	2e concerto *re* mineur	Goltermann.
1900.	Concerto	Romberg.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ers ACCESSITS.	2es ACCESSITS.	3es ACCESSITS.
An v.	Boulanger.	Guérin.	»	»	»
An vi.	Guérin.	»	»	»	»
An vii.	»	Lartique. Berteau. Thomas.	»	»	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
An VIII.	"	Gilles.	Lhoste.	"	"
An IX.	"	"	Norblin.	Planterre.	"
An XI.	Norblin	"	Gilles.	"	"
An XII.	Bénazet.	"	Tourte (L.).	"	"
An XIII.	"	"	Chaft (H.) ainé.	Tourte (L.).	"
An XIV.	"	"	Chaft.	"	Fomi.
1807.	"	"	Fomi (B.).	Pupier.	Lhoste.
1808.	Fomi (H.).	"	Pupier.	"	"
1809.	"	Vaslin.	"	"	"
1810.	"	Vaslin.	"	"	"
1811.	Vaslin.	Panseron (A.).	"	"	"
1812.	"	Manuel (B.). Panseron (A.)	"	"	"
1813.	"	Manuel (B.).	"	"	"
1814.	Manuel (B.).	"	"	"	"

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1818.	Pelletier.	"	Marcou.	"	"	"
1819.	Marcou.	"	"	"	Desmarais.	"
1820.	"	"	Desmarais.	"	Desnos.	"
1821.	"	"	"	"	Maré.	Mercadier.
1822.	Mercadier.	Maré.	"	"	"	"
1823.	Rousselot.	"	Hubert.	"	"	"
1824.	Hubert.	"	Dejazet.	"	"	"
1825.	Franchomme.	"	Lefebvre.	"	"	"
1826.	Dejazet.	"	Chevillard.	"	"	"
1827.	Chevillard.	"	"	"	"	"
1828.	"	"	Thomas.	Tilmant.	Boisseau.	"
1829.	Tilmant.	"	"	"	"	"
1830.	Hainl.	"	"	"	"	"
1831.	"	"	Pilet.	"	"	"
1832.	"	"	Rignault.	"	"	"
1833.	Rignault.	"	"	"	"	"
1834.	Pilet.	"	Seligmann.	"	"	"
1835.	"	"	Legleu (J.-H.-J.).	"	"	"
1836.	Seligmann.	"	Legleu (L.-A.).	"	"	"

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1837.	Sautreuil.	Legleu (J.-H.-J.).	Ferrière.	»	»	»
1838.	Legleu (L.-A.).	»	Gœury.	»	»	»
1839.	Ferrière.	»	Dancla.	Norblin.	»	»
1840.	Dancla.	»	Marx.	»	»	»
1841.	Norblin.	»	»	»	»	»
1842.	Marx.	»	Jacquard (L.-J.).	»	Laussel.	»
1843.	»	»	Le Boue.	»	Pierrot.	»
1844.	Jacquard (L.-J.).	»	Baumann.	»	Millet.	»
1845.	»	»	Marx (Polack).	»	Tolbecque.	»
1846.	Baumann.	»	Jouet.	»	Maurin.	»
1847.	Jouet.	Marx (Polack).	Allier.	»	Dufour	»
1848.	Allier.	»	Tolbecque.	»	Guéroult.	»
1849.	Tolbecque.	»	Guéroult.	Antony-Thouret.	Jacquard (L.-A.).	»
1850.	Guéroult.	»	Jacquard (L.-A.).	Dufour.	Jaurès.	Thomas.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSITS.		2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1851.	Hildebrand.		Jaurès.		Poencet.		Lefebvre.	»
1852.	Jacquard (L.-A.).		Thomas.		Sauvaget.		Marix (Israel).	»
1853.	Thomas.		Poëncet.	Lasserre.	Marix.		Bernard.	»
1854.	Poencet.		Desailly.		Ghys.		Douay.	»
1855.	Lasserre.		Douay.		Bernard.		Robert du Botneau.	»
1856.	Douay.		Ghys.		Laurent.		Pillevesse.	»
1857.	Ghys.		Hernoud.		Rabaud.		»	»
1858.	»		Bernard.		Bourdeau.		Ladousse.	»
1859.	»		Laurent.		Ladousse.		Loys.	»
1860.	Hernoud.		Rabaud.		Loys.		»	Glaus.
1861.	Rabaud.		Loys.		Thalgrun.		Pfotzer.	»
1862.	Loys.		Thalgrun.	Cabassol	Pfotzer.		Dareq.	Schidenhelm.
1863.	Thalgrun.	Cabassol.	Schidenhelm.		Bernardel.	Dareq.	Waldteufel (Levy).	Delsart.
1864.	Dareq.		Pfotzer.		Delsart.		Bernard.	De Miretzki.
1865.	Schidenhelm (J.).		De Miretzki.	Delsart.	Gary.		»	»
1866.	Delsart.		Savoye.		Barbot.		Harndorff.	»
1867.	»		Bernard.	Gary.	Mouskoff.		Remy.	»

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉʳ ACCESSITS.		2ᵉ ACCESSITS.		3ᵉ ACCESSITS.	
1868.	De Miretzki.		Cros.		Harndorff.		Spitzer.		Austruy.	
1869.	Bernard.	Gary.	Harndorff.		Spitzer.	Loeb.	Schwartz.		Fock.	Blechier.
1870.	Cros.		Loeb.		Fock.	Frémaux.	Austruy.	Picard.	"	
1872.	Loeb.		Tolbecque.	Frémaux.	Schwartz.	Austruy.	Gillet.		Hussonmorel.	

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉʳ ACCESSITS.		2ᵉ ACCESSITS.	
1873.	Tolbecque.	Frémaux.	Gillet.	"	"	"	*Gatineau.* *Hillemacher.*	*Maleyx.*
1874.	Gillet.		Bruneau.	*Hillemacher.*	*Maleyx.*	*Gatineau.*	Hussonmorel.	"
1875.	*Hillemacher.*	"	Farnow.	"	Puzenat.	"	Bob.	"
1876.	Bruneau.	"	*Gatineau.*	"	Marthe.	"	Bruguier.	"
1877.	*Gatineau.*	"	Marthe.	"	Riff.	"	Alard-Guerette	"
1878.	Marthe.	Hekking (J.-F.)	Bruguier.	"	Girod.	"	Schneklud.	Binon.
1879.	"	"	Riff.		Binon.	Schneklud.	Baretty.	"
1880.	Bruguier.	"	Papin.	Binon. Schneklud.	Mariotti.	"	Gauthier.	"
1881.	Papin.	"	Girod.	"	Magdanel.	"	"	"
1882.	Girod.	"	Salmon.	Van Goens.	Gauthier.	"	Sautreuil.	Dacosta-Noble.
1883.	Salmon.	Van Goens.	Dressen. Gauthier.	Magdanel.	Einbrodt.	"	Gruet.	Fritsch.
1884.	Gauthier.	Magdanel.	Einbrodt.	"	Cognier.	Fritsch.	Deblauwe.	"
1885.	Dressen.	Ruiz.	Dumoulin.	Amato.	Boux.	Abbiate.	Hück.	"
1886.	Amato.	Von Einbrodt.	Cognier.	Abbiate.	Huck.	Fillastre.	Bourgeois. Gurt.	Charpentier.
1887.	Abbiate.	"	Gurt.	"	*Baude.*	"	Jobert.	*Fleschelle.*
1888.	Dumoulin. Huck.	Gurt.	Charpentier.	*Baude.*	Jobert.	*Fleschelle.*	Sanit.	"
1889.	*Baude.*	Fillastre.	Schidenhelm.	Jobert.	Petiau.	"	Furet. Barraine.	Moyse.
1890.	Schidenhelm.	Barraine.	Carcanade.	"	Furet.	Choinet.	Ghys.	"
1891.	Carcanade.	Furet	Touche.	Choinet.	Hasselmans.	Ghys.	Hérouard.	Feuillard.
1892.	Touche.	Choinet.	Feuillard.	Hasselmans.	Mulet.	"	*Larronde.* *Noël.*	Courras.
1893.	Hérouard. Hasselmans.	Mulet.	*Noël.*	"	Chartier.	Courras.	Destombes. Brassart.	Monsnez.
1894.	Marnef.	Feuillard.	Desmouts.	"	Britt.	*Larronde.*	Dulphy.	"
1895.	*Noël.*	Britt.	*Larronde.*	Courras.	Deblauwe.	Destombes.	Pollain.	*De Buffon.*

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSITS.		2e ACCESSITS.	
1896.	Desmonts. Pollain.	*De Buffon.*	Deblauwe.	»	»	»	Agnellet.	»
1897.	Destombes.	Baselaire.	Malkine.	»	Hekking.	Fournier.	Bloch. Tett.	Lafarge.
1898	Malkine.	»	Hekking. Richet.	Fournier.	Jullien. Bloch.	Lafarge.	Thibaud. Kefer.	Stenger.
1899.	Richet.	Hekking (G.-P.)	Kefer.	»	Tett.	»	Gaudichon.	Minssart.
1900.	Kefer.	»	Gaudichon.	Jullien.	*Clément.*	Nizet.	»	»

CONTREBASSE.

PROFESSEURS.

Chenié (1827-1832). — Chaft (1832-1853). — C. Labro (1853-1882). — Verrimst (1882-1893). — Viseur (1893-19..).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1843.	Concertino	Labro.
1844.	Concertino	Labro.
1845.	Concerto	Labro.
1846.	Concertino n° 3	Labro.
1847.	Concertino	Labro.
1848.	Concerto (de 1844)	Labro.
1849.	Solo	Labro.
1850.	1er concerto	Labro.
1851.	8e concerto	Labro.
1852.	7e concertino	Labro.
1853.	2e concertino	Labro.
1854.	9e concertino	Labro.
1855.	5e concertino	Labro.
1856.	2e concertino	Labro.
1857.	1er concertino	Labro.
1858.	7e concertino	Labro.
1859.	6e concertino	Labro.
1860.	8e concertino	Labro.
1861.	9e concertino	Labro.
1862.	10e concertino	Labro.
1863.	7e concertino	Labro.
1864.	1er concertino	Labro.
1865.	1er concertino	Labro.
1866.	10e concertino	Labro.
1867.	9e concertino	Labro.
1868.	1er concertino en *sol* m.	Labro.
1869.	4e concertino en *mi* min.	Labro.
1870.	3e concertino en *mi* min.	Labro.
1872.	5e concertino (fragment)	Labro.
1873.	6e concertino	Labro.
1874.	7e concertino	Labro.
1875.	8e concertino en *ré* maj.	Labro.
1876.	9e concertino en *ré* maj.	Labro.
1877.	10e concertino en *sol* m.	Labro.
1878.	5e concerto en *ré* min.	Labro.
1879.	1er concertino	Labro.
1880.	3e concertino en *mi* min.	Labro.
1881.	4e concertino en *mi* min.	Labro.
1882.	5e concertino en *ré* min.	Labro.
1883.	Morc. de conc. op. 127.	Verrimst.
1884.	2e morc. de concours	Verrimst.
1885.	3e morc. de concours	Verrimst.
1886.	5e concertino	Labro.
1887.	4e morceau de concours.	Verrimst.
1888.	3e morceau de concours.	Verrimst.
1889.	5e concertino	Labro.
1890.	Morc. de conc. en *sol* m.	Verrimst.
1891.	2e morceau de concours.	Verrimst.
1892.	10e concertino	Labro.
1893.	5e morc. de conc. en *mi* b.	Verrimst.
1894.	Concertstück en *la* maj.	Simandl.
1895.	Concerto en *sol* majeur	Labro.
1896.	1er concerto en *sol* min.	Verrimst.
1897.	2e concerto en *fa*	Verrimst.
1898.	Morc. de conc. en *si* m.	Volf (Viseur).
1899.	1er concerto	Labro.
1900.	4e concerto	Verrimst.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS
1828.	"	"	Guillion.	"	"
1829.	Guillion.	Hemet (E.).	Marié.	"	"
1830.	Marié.	Dietsch.	"	"	"
1831.	"	"	Chaine.	"	"
1832.	Chaine.	"	Hemet (J.-L.-C.).	Loisel.	"
1833.	"	"	Delpire.	Labro (N.-C.).	"
			Perré.		"

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS
1834.	Perré.	Delpire.	»	»	»
1835.	Labro (N.-C.).	»	»	»	Abadie.
1836.	»	»	Renard.	Abadie.	»
1837.	»	»	Labro (A.-A.).	»	»
1838.	Labro (A.-A.).	»	Cognet.	»	Perot.
1839.	Cognet.	Perot.	Folse.	»	Derennes.
1840.	Delorme.	»	Cognet.	»	»
1841.	»	»	Mayer.	»	»
1842.	»	»	Gautier.	»	Bouché.
1843.	Gautier.	»	Bouche.	»	Cogniard.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.
1844.	Bouché.		Cogniard.		Sicot.	Verrimst.
1845.	Verrimst.		Taite.		Jaquelin.	»
1846.	Taite.		Jaquelin.		Rafi.	Mante.
1847.	Rafi.		Mante.		»	»
1848.	Jaquelin.		Magniel.		Leveau.	»
1849.	Mante.		Leveau.	Bourdeau.	Paulin.	»
1850.	Bourdeau.		Paulin.	Pasquet.	»	»

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1851.	Pasquet.		Tournier.	Delafontaine.	»	»
1852.	Tournier.	Paulin.	Delafontaine.	Astruc.	Girod.	»
1853.	Delafontaine.		Astruc.	Journois.	»	»
1854.	Astruc.		Delamour (C.-J.).	Vaquette.	Delaporte.	»
1855.	Deslandres.	Delamour.	»	»	»	»
1856.	»		Baute (E.-L.)	Marix (Israel).	»	»
1857.	Baute (E.-L.).		Marix (Israel).	Demarne.	»	Zimmermann.
1858.	Marix (Israel).		Defourneaux.	Bricart. Zimmermann.	Delamour.	Héblot.
1859.	Delaporte. Defourneaux.		Bricart.	Héblot.	Baute (F.-P.).	»
1860.	Bricart.		Héblot.	Baute (F.-P.).	Bernard.	»
1861.	Bernard.		Baute (F.-P.).	»	»	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSIT.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS
1862.	Baute. Héblot.	Thévelin.	"	"	"
1863.	Thevelin.	"	Schubert.	"	"
1864.	Schubert.	Veyret.	Bollaert.	"	Beaugeau.
1865.	Veyret.	Viseur.	Evelie.	Garnier.	Ghys.
1866.	Garnier. Evelie.	Delamour.	"	Ghys.	"
1867.	Viseur. Delamour.	"	Ghys.	Roubié.	"
1868.	Dereul.	Martin. Ghys.	Roubié.	Esclobas.	Charpentier.
1869.	Ghys.	Esclobas. Roubié.	Charpentier.	"	Bernard.
1870.	Esclobas. Martin.	Charpentier.	Bernard	Lefebvre.	"
1872.	Roubie. Charpentier.	Bernard.	Lefebvre. Florus (L.).	Beaugrand.	Godallier.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.
1873.	Lefebvre.	Bousquet. Florus (L.).	Beaugrand.	"
1874.	Florus (L.).	Beaugrand.	Florus (J. F. G.).	Morel. Godallier.
1875.	Bernard.	Florus (J.-F.-G.).	Charon. Morel.	Goldstein.
1876.	Florus (J.-F.-G.).	Goldstein. Charon.	Gosselin.	Derigny.
1877.	Goldstein.	Morel. Gosselin.	Derigny.	Jacob. Bouter.
1878.	Gosselin. Charon.	" "	Bonniol. Jacob. Bouter.	"
1879.	Morel.	Bonniol.	Deflers.	"
1880.	Bouter.	Jacob.	Michiels.	"
1881.	Bonniol.	Michiels.	Turbelin.	"
1882.	Michiels.	"	Martin.	Lebrun.
1883.	"	Soyer (A.-F.). Martin.	Lebrun.	Mante.
1884.	Soyer (A.-F.). Martin.	Lebrun.	Joly.	Serge.
1885.	"	Serge. Joly.	"	"
1886.	Perrin.	Corny. Deflers.	Bourdeau.	Weiller.
1887.	Weiller. Serge.	"	Pickett.	Thévenin.
1888.	Bourdeau (E.-A.).	Garnier. Pickett.	Thévenin.	"
1889.	Garnier.	"	Soyer (L.-L.).	"
1890.	Pickett.	Billard.	"	Leduc.
1891.	"	"	Leduc.	Delahaigue. Nanny.
1892.	Nanny.	Tourmente	Rousseau.	Fouache.
1893.	Tourmente.	Leduc.	"	Charon.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.
1894.	Ledur	Rousseau.	Charon.	
1895.	»	Charon. Castel.	Laporte.	Boucher. »
1896.	Charon.	Laporte.	Chagny. Boucher.	»
1897.	»	Boucher.	»	Schmitt. Pompdor.
1898.	»	Chagny.	Brin.	»
1899.	»	O'Kelly.	Schmitt.	Raimbourg.
1900.	O'Kelly.	Schmitt.	»	Gasparini.

FLÛTE.

PROFESSEURS.

Devienne (1793-1803).
Hugot (1793-1803).
Schneitzhœfer (1793-1800).
Duverger (1795-1802).

Wunderlich (1795-1802; 1804-1816). — Guillou (1816-1828). — Tulou (1829-1859). — Dorus (1860-1868). — H. Altès (1868-1893). — Taffanel (1893-19..).

Classe préparatoire. Coche (1831-1841).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1825. 5e concertino..... Berbiguier.
1832. Solo..... Tulou.
1835. Solo..... Tulou.
1837. Solo..... Tulou.
1838. Grand solo..... Tulou.
1839. Grand concerto..... Tulou.
1840. 6e grand solo..... Tulou.
1841. Concerto..... Tulou.
1842. Grand solo..... Tulou.
1843. Solo..... Tulou.
1844. 10e solo..... Tulou.
1845. 11e solo..... Tulou.
1846. 12e solo..... Tulou.
1847. 13e solo..... Tulou.
1848. Solo..... Tulou.
1849. 14e solo..... Tulou.
1850. 13e solo..... Tulou.
1851. Fantaisie (n° 99)..... Tulou.
1852. 11e solo..... Tulou.
1853. Fant. sur *Marco Spada*.. Tulou.
1854. 13e solo..... Tulou.
1855. 12e solo..... Tulou.
1856. Fantaisie..... Tulou.
1857. 13e solo..... Tulou.
1858. *Plaisir d'amour* op. 107. Tulou.
1859. 15e solo..... Tulou.
1860. 5e concerto (frag.)..... Tulou.
1861. Solo..... H. Altès.
1862. Grand concerto pathétique (fragment)..... Lindpaintner
1863. 3e grand solo..... Tulou.
1864. Concertino de C.-M. Reissiger (fragment)..... Dorus.
1865. Fantaisie sur des airs écossais..... Bæhm.
1866. 4e concerto (fragment)... Tulou.
1867. Concertino..... Briccialdi.
1868. 13e concerto..... Tulou.
1869. 12e solo..... Tulou.
1870. 2e solo..... Altès.
1872. 1er solo..... Tulou.
1873. 6e solo..... H. Altès.
1874. 3e solo, *la* majeur..... H. Altès.
1875. 4e solo, *la* majeur..... H. Altès.
1876. 2e solo, *sol* majeur..... Tulou.
1877. 3e solo, *ré* majeur..... Tulou.
1878. 1er solo..... H. Altès.
1879. 9e solo..... Tulou.
1880. 5e solo..... H. Altès.
1881. 8e solo..... Tulou.
1882. 7e solo..... H. Altès.
1883. 4e solo..... Tulou.
1884. 8e solo..... H. Altès.
1885. 5e solo..... Tulou.
1886. 9e solo..... H. Altès.
1887. 1er solo..... Demerssemann
1888. 10e solo..... A. Altès.
1889. 11e solo..... Tulou.
1890. 3e solo..... Tulou.
1891. 2e solo..... Demerssemann
1892. 7e solo..... Tulou.
1893. 8e solo, *la* mineur..... H. Altès.
1894. Concerto, *sol* mineur... Langer.
1895. Morceau de concert..... Andersen.
1896. 6e solo en *fa*..... Demerssemann
1897. 2e solo de concert *sol* min. Andersen.
1898. Fantaisie..... G. Fauré.
1899. Concertino..... A. Duvernoy.
1900. 6e solo..... Demerssemann

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ers ACCESSITS.	2es ACCESSITS.
An v.	Moudru (J).	Grandjean.	"	"
An vi.	Grandjean.	Moudru (A.). Lépine. Guillou.	"	"
An vii.	Lépine.	Tulou. Guillou.	"	"
An viii.	Moudru (A.).	Tulou.	Lebloud.	"
An ix.	Tulou.	Cardon.	Rocart.	"
An xi.	Rochier.	"	Bisetsky (A.-J.).	"
An xii.	Guillou.	"	Bisetsky (A.-J.).	Rocart.
An xiii.	"	"	"	Les (encourag.).
An xiv.	Bisetsky (A.-J.)	"	Dubois.	Berbiguier.
1807.	Dubois.	"	"	Advier.
1808.	"	"	Advier.	"
1809.	Advier.	"	Camus.	"

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	ACCESSITS.
1811.	"	Manuel. Camus. Nermel.	"
1812.	Manuel.	Camus. Nermel.	"
1813.	Camus	"	"
1814.	"	Couronneau.	Roger.
1818.	Roger.	Dalmont.	"
1819.	Dalmont.	Durocher. Cocheler.	"
1820.	Durocher.	Leplanquais.	Tocquet.
1821.	Leplanquais.	Tocquet.	"
1822.	Tocquet.	Bidal.	Lauret.
1823.	Becquié.	Carrière.	"
1824.	Carrière. Lauret.	"	"
1825.	Leplus.	"	"
1826.	Mermet.	Dorus. Boujut.	"
1827.	Scarzella.	Olivier. Fabre.	"
1828.	Dorus.	"	"
1830.	"	Franchomme (J.-B.-V.) Cocho.	"

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1831.	Franchomme (J.B.V.)	Coche.	Alkan.		»	
1832.	Remusat (J.).	Alkan (E.).	Bagnières.	Bisetzky (A.-F.-E.).	»	
1833.	Bagnières.	Bisetzky (A.-F.-E.).	»		»	
1834.	»	»	Forestier.		»	
1835.	Forestier.	»	Henricet.		Brunot.	Constans.
1836.	Henricet.	»	Constans.	Donjon.	»	
1837.	Constans.	»	Brunot.		»	
1838.	Donjon.	Brunot.	Mathieu.		»	
1839.	Miramont.	Allard.	Pilliard.		»	
1840.	Remusat (B.-M.).	Brunet.	Moreau.		»	
1841.	Moreau.	»	Altès (J.-H.).		»	
1842.	Altès (J.-H.).	»	»		»	
1843.	»	»	Lemon.		Lascoretz.	
1844.	Lemon.	»	Alrit.		»	
1845.	Demerseman.	»	Blanco.		Couplet.	
1846.	Blanco.	»	Lascoretz.		Morel.	Penas.
1847.	Lascoretz.	»	Penas.		Heinbach.	
1848.	Alrit.	Penas.	Hermant.		Ferret.	
1849.	Hermant.	Ferret.	Doudiès.	Brivady.	Devalois.	
1850.	»	»	Heinbach.		Alvès.	
1851.	Doudiès.	Brivady.	Devalois.		»	
1852.	Heinbach.		Alvès.		»	

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1853.	Devalois.	Alvès.	Laflorance.		»	»	»
1854.	Laflorance.		Donjon.		Bernard.	Coquet.	»
1855.	Bernard.		»		Ritter.	»	»
1856.	Donjon.		»		Duverger.	»	»
1857.	Ritter.		Pellier.	Lemaire.	Trousseau.	Thorpe.	Mommège.
1858.	Lemaire.		Thorpe.		»	»	»
1859.	»		Trousseau.		Richard.	Feilhou.	Crave.
1860.	Taffanel.		Genin (P.-A.).		Hitzemann.	Stenosse.	»
1861.	Thorpe.	Genin (A.).	Richard.		Cantié.	Donat.	»
1862.	Trousseau.		Cantié.	Martin (L.).	Martin (T.).	Boulart.	Merle.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1863.	Cantié.	Martin (T.). Simon.	Denni.	Corlieu.	Rauch. Krebs.
1864.	Denni. Martin (T.). Simon.	Brosse.	Corlieu.	Rauch. Krantz.	Muller.
1865.	Brosse.	Corlieu.	Rauch. Krantz.	Quenay.	Bouzerand.
1866.	Corlieu.	Rauch. Krantz.	Quenay. Mascret.	Alba.	Bergin.
1867.	Krantz. Quenay.	Alba. Mascret.	Bergin.	Molé. Krebs.	»
1868.	Rauch.	Molé.	Lehmann.	Jouve. Houziaux.	»
1869.	Molé.	Lehmann.	Houziaux. Lefebvre.	»	Delrieux.
1870.	Lehmann.	Lefebvre.	Dubois.	Siegrist.	Molé.
1872.	Lefebvre.		Bertram.	»	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.
1873.	»	Molé.	Mancim.	»
1874.	Molé.	Bertram.	»	Michel.
1875.	Bertram.	»	Michel.	Brunot.
1876.	»	Brunot.	Sega.	D'Aquin. Vendeur.
1877.	»	Sega. Vendeur.	Lematte.	Bondues.
1878.	Vendeur.	Lematte.	Bondues. Schmit.	»
1879.	Sega.	Feillou.	Hennebains. Gubus.	Douchet.
1880.	Hennebains.	»	Douchet.	Gennaro.
1881.	Feillou (C.-E.-C.).	Douchet.	Richaud. Jacquet.	»
1882.	»	Jacquet.	Gennaro. Blémant.	Delaune.
1883.	Jacquet.	Gennaro. Blémant.	Carme.	»
1884.	Gennaro.	Richaud.	Engrand.	Ghèvre.
1885.	»	Engrand.	Roux.	Fournier.
1886.	Richaud.	Roux.	Davenne.	»
1887.	»	Boblin.	Fournier.	Verroust.
1888.	Roux.	Davenne.	Verroust. Balleron.	»
1889.	Boblin.	Mascret. Verroust.	»	Lamirault.
1890.	»	Balleron.	Deschamps.	Danis.
1891.	Verroust. Balleron.	»	Maquarre (A.).	»
1892.	»	Deschamps. Maquarre (A.).	Danis.	Barrère.
1893.	Maquarre (A.).	Pascal.	Million.	Leclercq.
1894.	Gaubert. Deschamps.	Leduc.	Grenier. Barrère.	Sténosse.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.
1895.	Barrère.	Grenier.	Maquarre (D.).	"
1896.	Maquarre (D.). Grenier.	Million.	"	Boudier. Blanquart.
1897.	Million.	Blanquart.	Fleury.	Jurisch.
1898.	Blanquart.	Bladet.	Krauss. Jurisch.	Sorel.
1899.	"	Fleury.	"	Bauduin. Dussausoy.
1900.	Fleury. Bladet.	Bauduin.	Dussausoy.	Cardon.

HAUTBOIS.

PROFESSEURS.

J. P. Delcambre (1795-1800). — Schneitzhoeffer (1800-1802).
H. Sallantin (1793-1816). — Vogt (1816-1853). — S. Verroust (1853-1863). — Triebert (1863-1867).
Berthélemy (1867-1868). — Colin (1868-1881). — G. Gillet (1881-19..).

Classe préparatoire : Veny (1er octobre 1839-31 mai 1858).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1825. 2e concerto. . . . . Vogt.
1833. Air varié. . . . . Vogt.
1835. Concerto. . . . . Vogt.
1836. 4e concerto. . . . . Vogt.
1837. Concerto (fragment). . . Vogt.
1838. Concerto. . . . . Vogt.
1839. 5e concerto. . . . . Vogt.
1840. Concerto. . . . . Vogt.
1841. Concerto. . . . . Vogt.
1842. 1er concerto. . . . . Vogt.
1843. Solo de concert. . . . . Vogt.
1844. Solo. . . . . Vogt.
1845. Solo. . . . . Vogt.
1846. Solo. . . . . Vogt.
1847. Fantaisie. . . . . Vogt.
1848. Solo. . . . . Vogt.
1849. Solo de concert. . . . . Vogt.
1850. Concerto. . . . . Vogt.
1851. Solo de concert. . . . . Vogt.
1852. Solo de concert. . . . . Vogt.
1853. Var. sur un air de Martini. Vogt.
1854. Fantaisie. . . . . Vogt.
1855. Solo. . . . . Verroust.
1856. Fantaisie. . . . . Vogt.
1857. Solo. . . . . Verroust.
1858. 3e solo (op. 78). . . . . Verroust.
1859. 4e solo. . . . . Verroust.
1860. 11e solo. . . . . Verroust.
1861. 10e solo. . . . . Verroust.
1862. 12e solo. . . . . Verroust.
1863. 4e solo de concert. . . . . Verroust.
1864. 4e concertino (frag.). . . Vogt.
1865. Intr. et final mél. anglaise. Vogt.
1866. 1re c. (adagio et 3e rond) Vogt.
1867. 10e solo. . . . . Klosé.
1868. 1er solo. . . . . Colin.
1869. 2e solo. . . . . Colin.
1870. Solo. . . . . Colin.
1872. 4e solo en *fa*. . . . . Colin.
1873. Solo. . . . . Colin.
1874. 6e solo en *sol* majeur. . . Colin.
1875. 8e solo. . . . . Colin.
1876. 7e solo. . . . . Colin.
1877. 8e solo en *re*. . . . . Colin.
1878. 4e solo. . . . . Colin.
1879. Concerto. . . . . Vogt.
1880. 7e solo. . . . . Colin.
1881. 6e solo. . . . . Colin.
1882. 2e solo. . . . . Colin.
1883. 1er solo. . . . . P. Guilhaud.
1884. 3e solo. . . . . Colin.
1885. 4e concertino. . . . . Vogt.
1886. 7e solo. . . . . Colin.
1887. 4e solo. . . . . Verroust.
1888. 3e solo. . . . . Colin.
1889. 4e concertino. . . . . Vogt.
1890. 1er concertino, *sol* min. . Guilhaud.
1891. 6e solo. . . . . Colin.
1892. Concerto en *re*. . . . . De Grandval.
1893. Solo en *sol* mineur. . . . Colin.
1894. 1er Concertino *sol* min. . G. Guilhaud.
1895. 5e solo. . . . . Colin.
1896. 4e concertino *re* mineur. Vogt.
1897. Pièce en *la* mineur. . . . Ch. Lefebvre.
1898. Solo en *sol* mineur. . . . . Paladilhe.
1899. Fantaisie en *la*. . . . . Colomer.
1900. Concerto (andante et fin). De Grandval.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	ACCESSITS.
An v.	Laurent.	»	»
An vi.	Gillet.	»	»
An vii	Vogt.	»	»

	PREMIER PRIX.	SECOND PRIX.	ACCESSIT.
	—	—	—
1876.	»	»	Sébastien.
1876.	»	»	Peschier.
1876.	»	»	Peschier.
1882.	Lemaire.	»	»
1885.	Fougère.	»	Lalouge.
1886.	»	Lalouge.	»
1886.	Lalouge.	»	»
1891.	»	Petit.	»
1894.	»	Denard.	»
1894.	»	Denard.	Boel (B. L.)
1894.	Boel (B. L.)	Vaiel.	»
1894.	Vaiel.	Kinkers.	Étienne.
1896.	Kinkers.	Étienne.	»
1904.	»	Boel (L. G.).	Moreau de Saint-Gilmoise.
1902.	Boel (L.-G.).	Moreau de Saint-Gilmoise.	»
1903.	Mangeln.	»	»
1903.	Bayer.	Pesant.	»
1904.	Pesant.	»	»
1906.	»	Collin.	»
1907.	Collin.	»	»
1908.	»	Vaillier.	Trichant.
1908.	Vaillier.	Trichant (C.-L.).	»
1910.	»	Colin.	»
1911.	»	Lemerle.	»
1913.	»	Olivier.	»
1913.	Olivier.	Verrepen.	»
1914.	Verrepen.	»	»
1915.	»	Nolet.	»
1916.	Nolet.	Deckkers.	»
1917.	Lacquet.	Deckkers.	»
1918.	Schotte.	Schotte.	»
1919.	Lorem.	Fraumenscowez.	»
1921.	Pesat.	Gerstmeil. 2 eq.	»
1941.	Gerstmeil.	Lalgay.	»
1951.	Gérgin.	Bernard.	Jacobs.
1953.	»	Cous.	Gamagnon.
1954.	Cous.	Gamagnon.	Dupuy. Eidoux.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.
1845.	Castagnier.	»	Degouy.	»	Blanvillain.
1846.	Degouy.	»	Boulu.	»	Bruyant.
1847.	»	»	Blanvillain. Bruyant.	Martin.	Berthelemy. »
1848.	Boulu.	»	Berthelemy.	»	»
1849.	Bruyant.	Berthelemy.	Poulat. Stupuy.	Durand.	»
1850.	Renaud.	»	»	»	»

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSITS.		2e ACCESSITS.		3e ACCESSITS.	
1851.	Stupuy.		Colin.		Klemmer.		»		»	
1852.	Colin.		Klemmer.		Dordet.		Blanchet.		Ortmans.	
1853.	Klemmer.		Ortmans.		Wacquez.		Espent.		»	
1854.	Wacquez.		Muller.		Goecke.		»		»	
1855.	Ortmans.		»		Asselin-Lebourg.		Maillard.		»	
1856.	»		»		Adriet.		Vallois.		Bonnier.	
1857.	Brix.		Adriet.		Vallois.		Bonnier.		Bouffard.	
1858.	Bouffard.		Vallois.		Leroy.		Fourcade-Cancellé.		Paquet.	
1859.	»		Lalliet.		Fourcade-Cancellé.		Magnien.		Bourdoucle.	
1860.	Lalliet.		Fourcade-Cancellé.		Magnien.		Baine.			
1861.	Fourcade-Cancellé.		Magnien.		Nicolleau.		Bonnet.		»	
1862.	»		Lazat.	Lavagne.	Barrez.		Pocqueur.		Martin.	
1863.	Lavagne.		Stoll. Barrez.	Nicolleau.	Monge.		»		»	
1864.	Stoll.	Triébert.	Achard.	Fargues.	François.		»		»	
1865.	Fargues.		François.	Delaby.	Reinhard.	Picard.	Funffrock.	Larrieux.	Rousseau.	
1866.	Delaby.		Funffrock.	Reinhard.	Larrieux.	Vautrin.	»		»	
1867.	Hadorne.	Funffrock.	Paroche.		Charlier.		Pradel.		»	
1868.	Pradel.		Vautrin.	Larrieux.	Gillet.		Eybert.		Pointis.	
1869.	Gillet (G.).		Bour.		Eybert.	Hausser.	Brouchier.		Rousselot.	Richard.
1870.	Bour.		Hausser.	Rousselot.	Brouchier.		Desfontaines.		Bleuset.	Schmidt
1872.	Hausser.		Schmidt.		Bouillard.	Klein.	Ladouce.		»	

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSITS.		2e ACCESSITS.	
1873.	Rousselot.		Boullard.		Preux.		Silenne.	
1874.	Schmidt.		Klein.		Silenne.		Balbreck.	Specht.
1875.	Boullard.		Balbreck.	Silenne.	Kelsen.		Etesse.	
1876.	Klein.		Kelsen.		Dorel.		Dreyfuss.	Hour.
1877.	Dorel.	Kelsen.	»		Hour.	Dreyfuss.	Auvray.	
1878.	Dreyfuss.		Detrain.		Auvray.		Haeck.	
1879.	Detrain.		Auvray.		Doucet.	Haeck.	»	
1880.	Auvray.		Doucet.		Pellegrin.		»	
1881.	Lamotte.	Doucet.	Pellegrin.		Baqué.	Chassaing.	Bertain.	
1882.	Pellegrin.	Weiss.	Chassaing.	Aubert.	Bertain.		»	
1883.	»		Bertain.		Gundstoett.	Lalande.	Bas.	
1884.	Chassaing.	Bertain.	Lalande.	Gundstoett.	Bas.		Aragon.	
1885.	Bas.	Maury.	Longy.		Hurel.		»	
1886.	Hurel.	Longy.	»		Robert.		Mabille.	
1887.	Robert.		»		Clerc.	Lenom.	Gillet (A.-D.).	Marx.
1888.	Clerc.		Mabille.		Gillet (A.-D.).	Giraud.	Gilbert.	
1889.	»		Gaudard.	Busson.	Marx.	Foucault.	Barthel.	
1890.	Busson.	Gaudard.	Barthel.	Giraud.	Gilbert.		Duverger.	
1891.	Barthel.		Foucault.	Derlique.	Duverger.		Malézieux.	Bleuzet
1892.	Foucault.	Jean.	Soulier.	Bridet.	Bleuzet.	Malézieux.	Soulas.	
1893.	Bridet.	Bleuzet.	Charcouchet.		Soulas.		»	
1894.	Rey (L.-T.).		Malézieux.	Rey (A.).	»		Bergès.	
1895.	Leclercq.	Rey (A.).	Soulas.	Brun.	Creusot.		»	
1896.	»		Creusot.		Dutercq.	Mondain.	»	
1897.	Creusot. Mondain.	Brun.	Gillet (F.).		»		»	
1898.	Gillet (F.).		Huc.		Clerc.		Bouillon. Bourbon.	Cottin.
1899.	Bourbon.	Huc.	Clerc (C.-L.-R.-F.).		Bouillon.	Dulphy.	»	
1900.	Andraud. Clerc (C.-L.-R.-F.).	Bouillon.	Hurm.		Gobert.		Mercier.	

CLARINETTE.

PROFESSEURS.

I. Layer (1795-1800). — II. Mérie (1795-1800). — III. Solère (1795-1802). — IV. L. Lefèvre (1795-1802; 1824-1832).

V. Chelard (1800-1802). — VI. Legendre (1800). — VII. Spanheimer (1800). — VIII. Ch. Duvernoy (1800-1802; ..... 1808-1816) [*Classe supprimée.*]

IX. X. Lefèvre (1790-1824).—L. Lefèvre (1824-1832).— Berr (1832-1838).— Klosé (1839-1868).— Leroy (1869-1880).— Rose (1880-1900) — Ch. Turban (1900 19..)

Classe préparatoire : Lamour (1835-1840).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1824. Concerto en *fa* (inédit). X. Lefèvre.
1836. 11e air varié..... Berr.
1837. 3e solo..... Berr.
1838. 3e solo..... Berr.
1839. Solo..... Klosé.
1840. Concerto..... Klosé.
1841. Concerto..... Klosé.
1842. Air varié..... Klosé.
1843. Air varié..... Klosé.
1844. 3e solo..... Klosé.
1845. 4e air varié..... Klosé.
1846. 5e solo..... Klosé.
1847. Solo boléro..... Klosé.
1848. 3e air varié..... Klosé.
1849. Air varié..... Klosé.
1850. Solo..... Klosé.
1851. 7e solo..... Klosé.
1852. 5e solo..... Klosé.
1853. 8e solo..... Klosé.
1854. 9e solo..... Klosé.
1855. 4e air varié..... Klosé.
1856. 6e solo..... Klosé.
1857. 9e solo..... Klosé.
1858. 8e solo (op. 19)..... Klosé.
1859. Fragment du 5e solo.... Klosé.
1860. 10e solo..... Klosé.
1861. 9e solo..... Klosé.
1862. 11e solo..... Klosé.
1863. 10e solo..... Klosé.
1864. 12e solo..... Klosé.
1865. 9e solo..... Klosé.
1866. 11e solo..... Klosé.
1867. 6e solo..... Klosé.
1868. 5e air varié..... Klosé.
1869. 1er solo d'un concerto .. Berr.
1870. 2e solo..... Klosé.
1872. 4e air varié..... Klosé.
1873. 1er solo..... Berr.
1874. 3e solo..... Klosé.
1875. 11e solo..... Klosé.
1876. 11e solo..... Berr.
1877. Concertino..... Weber.
1878. 1er concerto (1re more.).. Weber.
1879. 2e concerto (1re more.).. Weber.
1880. Polonaise en *mi* ♭..... Weber.
1881. Polonaise..... Klosé.
1882. Solo en *si* ♭..... Demersseman.
1883. Fantaisie..... Weber.
1884. 2e conc. op. 57 (*mi* ♭). Spohr.
1885. 9e solo..... Klosé.
1886. 1er concerto..... Weber.
1887. Concertino..... Weber.
1888. 2e conc. (introd. et pol.). Weber.
1889. 2e concertino..... Spohr.
1890. Fantaisie..... Weber.
1891. 2e concerto (1re partie). Weber.
1892. 10e solo..... Klosé.
1893. 1er concerto..... Weber.
1894. 2e conc. en *mi* ♭ (frag.). Weber.
1895. 11e solo..... Klosé.
1896. Concertino en *mi* ♭ maj. Weber.
1897. Fantaisie..... G. Marty.
1898. Introduction et rondeau. Ch. Wider.
1899. Solo..... Messager.
1900. Fantaisie..... A. Holmès.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSIT.	2e ACCESSIT.
AN V.	Létonné.	Marchand.	"	"
AN VI.	Dacoëta (Franco).	Petit (M.-P.).	"	"
AN VII.	"	Petit (M.-P.). Marchand.	"	"
AN VIII	Marchand.	Péchignier (C.-G.).	"	"
AN IX.	"	"	"	Palleport.
AN XI.	"	"	Palleport.	Péchignier (C.-G.).
AN XII.	Péchignier (C.-G.).	"	Michel (L.).	"
AN XIV.	"	"	Michel (L.).	Boufil (J.).
1808.	"	"	Poisson.	Boufil (J.).

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSIT.
1809.	"		Poisson.		"
1810.	"		Lecomte.		"
1811.	Lecomte.		Humbert.		"
818.	"		Buteux.		"
1819.	Buteux.		"		"
1820.	Rebeyrol.		Crespin.		"
1821.	Crespin.		Hugot.		"
1822.	Hugot.		Delamotte.		"
1823.	"		Tribourg.		Hugot (Ment. hon.).
1825.	Hugot.		"		"
826.	"		Peinte.		"
1829.	Frion.	Desvignes.	Neveu.		"
1830.	Neveu.	Kroll.	"		"
1833.	"		Monge.	Lamour.	"
1834.	Lamour.		Lecerf.	Steinmetz.	"
1835.	Steinmetz.	Paulus.	"		"
1836.	Lecerf.	Trainquier.	Handschu.		"
1837.	Willemot.		"		"
1838.	Handschu.	Duhamel.	"		"
1839.	"		Regheere.	Messemer.	"
1840.	Blancou.		Soler.		"
1841.	Regheere.		Parès (E.).		"
1842.	Soler.		Soualle.		Leroy.
1843.	Renault.		Leroy.		Souriles.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	ACCESSIT.
1844.	Souatte.	Sourilas.	Locerf.
1845.	Leroy.	Locerf.	Barbot.
1846.	Sourilas.	Rose.	"
1847.	Rose.	"	Parès (P.). Mimart (P.-A.).
1848.	Parès (P.).	Goyard.	Ibert. Frisnais.
1849.	Lagny.	Ibert. Wipffler.	Rouillon.
1850.	Ibert. Mimart (P.-A.).	"	Limberger.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSIT.	2e ACCESSIT.	3e ACCESSIT.
1851.	"	Boutmy.	Baguenier-Désormeaux.	Delille.	"
1852.	Baguenier-Désormeaux. Boutmy.	Lede.	"	"	"
1853.	Maupréty.	Fabre.	Parès (C.-J.). Beauchamp.	Lerouge.	"
1854.	Ledé.	Parès (C.-J.).	Lerouge.	Beaurain.	"
1855.	Fabre.	Lerouge.	Beaurain.	"	"
1856.	Lerouge.	Beaurain.	"	"	"
1857.	Grisez.	Tonzard.	Gibert.	"	"
1858.	"	Pinon.	"	"	"
1859.	Carpentier.	Gibert.	Mayeur (L.-A.).	"	"
1860.	Mayeur (L.-A.).	Bléger.	Reynaud.	Fichu.	Hernandez.
1861.	Raimond (E.).	Pecqueur.	Lardeur.	Hernandez.	Faivret.
1862.	Lardeur. Pecqueur.	Rothardt.	Parme.	Turban.	Devos.
1863.	"	Parme. Mastio.	Hemme. Turban.	Devos.	Faurès. Cousin.
1864.	Mastio.	Turban.	Faurès. Raimond (F.-B.).	"	" "
1865.	Turban.	Hemme. Raimond (F.-B.).	Boudet.	Nortier. "	"
1866.	Hemme.	Capelle.	Nortier.	Ansart.	Rousseau.
1867.	Capelle.	Huguet.	Muller.	Schwatz.	Crousez.
1868.	Rousseau.	Starck.	Ansart.	Bonade.	Kern.
1869.	Starck.	Muller. Ansart.	Meyer.		
1870.	Fagos.	Bonade.	Michot.	Bousquet.	Rousselet.
1872.	"	"	Pallucl.	"	"

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSIT.		2e ACCESSIT.	
1873.	Grafeuille.		Caubère.		Bourdin.		Meyer.	
1874.	»		Prouven.	Bourdin.	»		Perpignan.	
1875.	Bourdin.		Mimart.		Perpignan.		Taffin.	
1876.	»		Perpignan.		Deblauwe.			
1877.	Perpignan.		Taffin.		Salingue.		Selmer.	
1878.	Mimart (P.-C.-J.).		Salingue.		Pagès.		Bretonneau.	
1879.	Salingue.		Pagès.		Selmer.	Paradis.	Dame.	
1880.	Paradis.		Selmer.		Dame.		Bernadaux.	
1881.	Pagès.		Bernadaux.		Courrouy.		Mayeur (P.-A.).	
1882.	»		Hiver.		Mayeur.		Selmer.	
1883.	Mayeur (P.-A.).	Hiver.	Bonnifleau.		Boin.		Jourdan.	
1884.	Bonnifleau.		Boin.		Bruneau.	Gomez.	Terrier.	
1885.	Bruneau.		Gomez.		Lefebvre.		»	
1886.	Terrier.		Lefebvre.		Guichemerre.		Aubrespy.	
1887.	Lefebvre.	Pourtau.	»		Fichet.		Blanc.	
1888.	Lebailly.		Fichet.		Blanc.	Aubrespy.	Richardot.	
1889.	Fichet.		Blanc.	Aubrespy.	Delamothe.	Richardot.	»	
1890.	Aubrespy.		Richardot.		Pujol.		Beaudouin.	Pichard.
1891.	Pujol.		Stiévenard.		Beaudouin.		»	
1892.	Richardot.		Vronne.		Pichard.		Lapasset.	
1893.	»		Pichard.	Beaudouin.	Lapasset.		Jeanjean.	
1894.	Stiévenard. Vronne.	Jeanjean.	»		Guyot.	Delacroix.	Carré.	
1895.	Pichard.		Gazilhou. Delacroix (H.).	Guyot.	Carré.		»	
1896.	Guyot.	Delacroix (H.).	Leroy.	Carré.	Greiner.		Noel.	Paquot.
1897.	Gazilhou. Carré.	Leroy.	Paquot.		Noel.		»	
1898.	Verney.	Greiner.	Cahuzac.		Grass.		»	
1899.	Cahuzac.		Grass.		Vinck.	Delacroix (P.).	Villetard.	
1900.	Delacroix (P.).	Grass.	Villetard.		Arambourou.		Costes.	

BASSON.

PROFESSEURS.

I. Talon (1795-1799); Dupré (1800-1802). — II. F. Gebauer (1803-1810; 1816 et 1). Vallait (1810-1815). — III. Ch. (1819-1847). — IV. Th. Brémondet (1848-1871). — V. Gebauer (1871 et 1872-1878). — Barizet (1878-1882). — Wabner (1882-1891). — Gillet (1891-1895). — Jacquet (1895-1899). — E. Bourdeau (1899-1905).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1828. Concerto	Sudraber.	1858. Solo	Tulou-Gebauer.	1881. Concertino (fragments)	Ferd. Ricciol.
1829. Concerto en ut (fragm.)	Gebauer.	1860. Solo	Gillet.	1882. F. solo	Jacquet.
1830. Air varié en ut	Gebauer.	1861. Concertino	Gillet.	1883. 1er solo	Jacquet.
1831. Concerto	Barbignier.	1862. 1er solo	Gillet.	1884. Concerto (1er mouv.)	Wabner.
1832. Concerto	Sudraber.	1863. Concerto (fragm.)	Gillet.	1885. Concerto	Jacquet.
1833. Concerto	Barizet-Ricci.	1864. Concertino	Gillet.	1886. 1er solo	Jacquet.
1834. Concerto	Barizet.	1865. Concerto (fragment)	Wabner.	1887. 1er solo	Jacquet.
1835. Concerto	Barizet.	1866. Concerto (1er mouvement)	Wabner.	1888. Concerto (mi♭ et fa)	Wabner.
1836. Concerto en ut mineur	Barizet-Ricci.	1867. Concerto, si mineur	Sax.	1889. Concertino	Jacquet.
1837. Concerto	Barizet.	1868. Concertino (fragment)	Wabner.	1890. Concertino	Jacquet.
1838. Concerto	Barbignier.	1869. Concerto (fragment)	Wabner.	1891. 1er solo	Jacquet.
1839. Fantaisie	Wallart.	1870. Concerto (fragment)	Sax.	1892. Concerto	Wabner.
1840. Fantaisie	Sax.	1871. Concertino	Sarrelhan.	1893. Concertino	Sax.
1841. La Mélancolie, fant.	Wallart.	1872. Concerto en min. (frag.)	Gillet.	1894. Solo de concours	E. Bourdeau.
1842. Concerto en si mineur	Sax.	1873. Concertino	Gillet.	1895. Concertino (fragment)	Wabner.
1843. Concertino	Sax.	1874. Concertino	Wabner.	1896. Rapsodie hongroise en mi♭	Wabner.
1844. Andante et rondo	Gillet.	1875. F. solo	E. Jacquot.	1897. Concerto* (mal étudié)	Blanot.
1845. Concerto (fragm.)	Barbarillier.	1877. Concerto* (1er mouv.)	Wabner.	1898. Solo de concours	G. Flavien.
1846. Fantaisie	Wallart.	1878. Concertino	Sax.	1899. Solo	E. Pagès.
1847. Solo	Gillet.	1879. F. solo (fragment)	E. Jacquot.	1900. Fantaisie	Ferd. Ricciol-Bouvalagy.
1848. Solo	Tourneblanche.	1880. F. solo	E. Jacquot.		

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSIT.	2e ACCESSIT.
	—	—	—	—
An I.	Dondon.	Gaucin.	»	»
An II.	Jullot	»	»	»
An III.	Pagan.	»	»	»
An IV.	Bourry.	»	»	»
An V.	»	»	Dupont.	»
An VI.	»	»	Gillet.	»
An VII	»	»	Gourbenson.	Dupont.

Google

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ers ACCESSIT.	2es ACCESSIT.
1807.	Barizel.	"	Melchior.	Gauchenean.
1808.	Savary	"	Melchior.	"
1810.	Melchior.	"	"	"

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ers ACCESSIT.	
1818.	Testar.		"		"	
1819.	Reickmans.		Pierret.		"	
1820.	Cokken.		Gérold.		"	
1821.	Gérold.		"		"	
1822.	Beaumann.		"		"	
1823.	"		Bethaler.		"	
1824.	Bethaler.		Truchy.		"	
1825.	Truchy.	Mathieu.	Walter.	Leduc.	"	
1826.	Willent.		Divoir.		"	
1827.	Divoir.		Morvilliers.		"	
1828.	"		Petit.		"	
1834.	"		Yvon.		"	
1835.	Sy.		Jancourt.		"	
1836.	Jancourt.		"		"	
1837.	"		Molet.		"	
1839.	Molet.		"		"	
1840.	"		Espaignet.	Carlier.	"	
1842.	Verroust.		Lorenz.		"	
1843.	Espaignet.		"		Masurel.	
1844.	Masurel.		"		Linof.	
1845.	Haeusser.		Linof.		Vanwtberghe	
1846.	Linof.		Lépine.		Guertimont.	
1848.	"		Croizier.		Jullien.	Cior.
1849.	"		Cior.		Leduc.	Villaufret.
1850.	"		Villaufret.		"	

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.		1ers ACCESSIT.	2es ACCESSIT.	3es ACCESSIT.
1851.	Cior.	"		"	"	"
1852.	Villaufret	Julien.		Bardin.	"	"
1853.	Julien.	Flourens.	Coyon.	Lefebvre.	Vasseur.	Dubois.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSIT.	2e ACCESSIT.	3e ACCESSIT.
1854.	»	Lefebvre.	Gangneveau.	Bourdeau (A.-F.).	Chalory.
1855.	»	Bardin. Bourdeau (A.-F.).	»	»	»
1856.	Bourdeau (A.-F.).	Dihau.	»	Schubert.	»
1857.	Dihau.	»	Schubert (L.-P.).	»	»
1858.	Caron.	Schubert.	Obscur.	Thuillant.	Pillard-Verneuil.
1859.	Schubert (L.-P.).	Vasseur	»	»	»
1860.	Vasseur.	»	Canus.	»	»
1861.	Bourdeau (C.-C.-M.).	Schubert (T.-C.).	Berceaux.	Baussart.	»
1862.	Schubert (T.-C.).	Baussart.	»	»	»
1863.	Baussart.	»	Lelande.	»	»
1864.	Lalande.	»	Hermann (Schier).	»	»
1865.	Wohlutar.	Lefevre.	»	»	»
1866.	Lefevre.	Schneegans.	Bourdeau.	»	Lejeune.
1867.	Schneegans.	Bourdeau (E.).	Fournier.	Lejeune.	»
1868.	Bourdeau (E.).	Fournier.	Quiesney	Leziart du Desarseul.	»
1869.	Fournier.	»	Leziart du Desarseul.	»	»
1870.	»	»	»	Tempriré.	»
1872.	»	»	Schubert (G.-F.-V.).	Martin.	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSIT.	2e ACCESSIT.
1873.	»	Schubert (G.-F.-V.)	Philibert.	Jacot.
1874.	Schubert (G.-F.-V.)	»	Jacot.	»
1875.	Jacot.	Philibert.	Cauneva.	»
1876.	»	Bourdeau (C.-M.). Caniseva.	»	»
1877.	Bourdeau (C.-M.).	Agnès.	Klosé.	Brisy.
1878.	Agnès.	Letellier.	Brisy.	»
1879.	Letellier.	Brisy.	Defontaine.	Heisser.
1880.	Brisy.	Heisser.	Couppas.	Pierre.
1881.	Heisser.	Couppas.	Pierre.	
1882.	Autran. Couppas.	»	»	Faure.
1883.	»	»	Simon.	Valleray.
1884.	»	Simon.	Dhérin.	Gandoin.
1885.	Hamburg. Simon.	Dhérin.	Debuchy.	Vialet.
1886.	Vialet.	Leruste. Debuchy.	Garaudet.	»
1887.	Leruste. Dhérin.	»	»	
1888.	»	Quentin.	Gaittet.	
1889.		Laigre. Visentini.	»	

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSIT.		2e ACCESSIT.	
1890.	Laigre.	Quentin.	Cnudde.		Caillol.		»	
1891.	Cnudde.		»		Bulteau.	Bretenaker.	»	
1892.	Caillol.		Bulteau.	Dubois.	Duhamel.		»	
1893.	Bulteau.		»		Passerin.		»	
1894.	Dubois.		Passerin.	Duhamel.	Descubrie.		»	
1895.	Passerin.	Duhamel.	Joly (L.-G.).		Brin.	De Beir.	Berbot.	Mesnard.
1896.	Joly (L.-G.).		Descubrie.	Mesnard.	Sublet.		Deffez.	
1897.	Mesnard.		Sublet.		Jurisch.		»	
1898.	Flament.	Brin.	Jurisch.		Joly (G.-K.).		Hermans.	
1899.	Joly (G.-K.).		Hermans.		»		Rible.	
1900.	Sublet.	Hermans.	Carlin.	Rible.	Alibert.		»	

COR.

PROFESSEURS.

I. Buch (1795-1802). II. Kenn (1795-1802). III. Domnich (1795-1817). *Classe supprimée.*
IV. F. Duvernoy (1795-1815). — Dauprat (1816-1852). — Gallay (1842-1864). — Mohr (1864-1891). — Brémond (1891-19..).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1824	Solo (1er cors)	Gallay.
	Concerto (2e cors)	Dauprat.
1835.	Concerto	Dauprat.
1836.	Air varié	Rousselot.
1837.	Concerto	Dauprat.
1838	Solo	Gallay.
	Concerto	Dauprat.
1839.	Solo	Dauprat.
1840.	Concerto	Dauprat.
1841.	Concerto	Dauprat.
1842.	3e concerto	Dauprat.
1843	Concerto	Gallay.
	12e concerto	Gallay.
1844.	1er et 13e solos	Gallay.
1845.	12e solo et 1er concerto	Gallay.
1846.	Faut. (op. 30) et 13e solo	Gallay.
1847.	2e solo	Gallay.
1848.	14e solo	Gallay.
1849.	Fantaisie sur la *Stradella*, et air varié	Gallay.
1850.	2e et 14e solos	Gallay.
1851.	1er et 14e solos	Gallay.
1852.	3e et 12e solos	Gallay.
1853.	9e solo	Gallay.
1854.	7e et 13e solos	Gallay.
1855.	Fant. (op. 15) et 14e solo	Gallay.
1856.	3e et 13e solos	Gallay.
1857.	1er solo et thème varié	Gallay.
1858.	5e et 12e solos	Gallay.
1859.	7e et 14e solos	Gallay.
1860.	1er solo	Gallay.
1861.	3e solo	Gallay.
1862.	Fantaisie sur la *Stradella*	Gallay.
1863.	Fantaisie sur la romance du *Baiser* de Blangini	Gallay.
1864.	1er concerto	Gallay.
1865.	Petit concerto	Mohr.
1866.	Solo	Mohr.
1867.	Fantaisie	Mohr.
1868.	3e solo	Mohr.
1869.	1er concertino (fragm.)	Mohr.
1870.	Fant. sur la *Magicienne*, et air varié (fragm.)	Mohr.
1872.	Conc. en *ré* mineur et caprice en *fa*	Mohr.
1873.	Solo en *fa*	Mohr.
1874.	1er solo	Mohr.
1875.	Solo	Mohr.
1876.	8e solo	Mohr.
1877.	9e solo en *fa*	Mohr.
1878.	6e solo	Mohr.
1879.	7e solo	Mohr.
1880.	Morceau sur des airs de Gallay	Mohr.
1881.	10e solo	Mohr.
1882.	12e solo	Mohr.
1883.	16e solo	Mohr.
1884.	5e solo en *fa*	Mohr.
1885.	Concertino	Weber.
1886.	2e solo	Gallay.
1887.	1er concerto	J. Mengel.
1888.	Solo	Kaiser.
1889.	Solo	Mohr.
1890.	Fantaisie sur la *Stradella*	Gallay.
1891.	Concerto	Dauprat.
1892.	Solo de concert	Rousselot.
1893.	1er solo	Gallay.
1894.	2e concerto	Dauprat.
1895.	Solo	Brémond.
1896.	Concerto	Gallay.
1897.	Sonate pour cor	A. Leroux.
1898.	Solo de cor	V. Joncières.
1899.	Fantaisie	H. Maréchal.
1900.	Solo	R. Pugno.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ers ACCESSITS.
An v.	Dauprat.	Colin (P.-F.).	»
An vi.	Lambert.	Colin (P.-F.).	»
An vii.	Blangy.	Puissant.	»
An viii.	»	»	Colin (P.-L.).

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.
An IX.	Petit.	Riard.	Lemoine.	"
An XI.	Colin (P.-F.).	Colin (P.-L.). Puissant.	"	"
An XII.	Colin (P.-L.).	"	"	Lemoine.
An XIII.	Puissant.	"	"	Lardan (enc'). Lemoine (enc').
An XIV.	Cœuriot.	"	"	Lardan.
1807.	"	"	Lardan.	Mengal (M.-J.).
1808.	"	"	"	Laurenceau (enc').

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	ACCESSITS.
1809.	Mengal (M.-J.).	"	Attrapart.
1810.	"	"	Laurenceau.
1811.	Gaultier.	Laurenceau. Mengal (J.-B.).	Michault.
1812.	"	Atrapart. Michault.	Marie.
1813.	"	Mengal (J.-B.). Atrapart.	Duvernoy.
1814.	Mengal (J.-B.).	Duvernoy.	"
1818.	Jacquin. Maufrod.	Marie.	Mercadier.
1819.	Mérie.	Baneux (P.-L.).	"
1820.	Baneux (P.-L.).	Hyvart.	Roussot.
1821.	Gallay.	Roussot.	"
1822.	"	Rousselot.	"
1823.	Rousselot	Heisser.	"
1824.	Heisser.	Querrié.	"
1825.	Querrié.	Ehrhart. Brambert.	"
1826.	"	Proschel.	"
1827.	"	Noury. Choulet.	"
1828.	"	Valgalier.	"
1829.	"	Urbin.	"
1830.	Urbin.	Santon. Bernard.	"
1831.	Bernard.	"	"
1832.	Aupicg.	"	"
1833.	"	Forestier.	"
1834.	Forestier.	"	"
1835.	"	Henricet. Paquis.	"
1836.	Paquis.	"	"
1837.	"	Pothin. Hermanse.	"
1838.	"	Barbet.	Schlotmann (F.-A.).
1839.	"	Baneux (M.-G.). Conty.	"

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	ACCESSITS.
1840.	Baneux (M.-G.).	Claudel.	»
1841.	Couty.	»	»
1842.	Claudel.	Boulcourt.	Pierrot.
1843.	Pierrot.	»	Bardey (H.).

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.
1844.	Boulcourt.	Bardey (H.).	Guerin.	»
1845.	»	Guerin.	Massart (H.).	Bonnefoy (V.-J.-B.).
1846.	Schlotmann (F.-A.).	Vauchelet.	Schlotmann (J.-C.).	»
1847.	Mohr.	»	»	»
1848.	Vauchelet.	Schlotmann (J.-C.) Bonnefoy (V.-J.)	Bonnefoy (F.-G.).	»
1849.	Schlotmann (J.-C.). Pothin.	Bonnefoy (F.-G.).	Dagostini	»
1850.	Bonnefoy (F.-G.).	Degangue.	Dayet.	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1851.	Bonnefoy (V.-J.-B.). Degangue.	Dayet.	Bonnefoy (P.-E.-A.).	»	»
1852.	Bonnefoy (P.-E.-A.).	Pothin.	»	»	Bonnefoy (E.-L.).
1853.	Pothin.	Massart (H.).	»	»	»
1854.	Dayet.	Richard.	Ghilain.	»	»
1855.	Bardey (H.).	Pomé.	Bardey (A.).	Lesurque.	»
1856.	Pomé.	Ghilain.	Lesurque.	»	»
1857.	Van Haute.	Bardey (A.).	Dupont.	»	»
1858.	Bardey (A.).	Dupont.	»	»	»
1859.	Dupont.	»	Garigue.	»	»
1860.	Ghilain.	Garigue.	»	»	»
1861.	Wybe.	»	Biché.	»	»
1862.	Garigue.	Ducarne.	»	»	»
1863.	Brunel.	Delgrange (F.).	Collin.	Strobbe.	Seygaud de Lachérade.
1864.	»	Collin.	Strobbe.	Seygaud de Lachérade.	Parisot.
1865.	»	Parisot.	Chertier.	»	»
1866.	Chertier.	»	Tanguis. Seygaud de Lachérade.	Planchat.	»
1867.	Collin. Parisot.	Tanguis.	Mellet.	Willemotte.	Guffroy (L.-A.-J.).
1868.	Mellet.	Willemotte.	»	»	»
1869.	Bremond.	»	Ammann.	Tilleux.	Guffroy (L.-A.-J.) *aic.*

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉʳ ACCESSITS.		2ᵉ ACCESSITS.
1870.	Willemotte.		Malézieux.		Lachaise.		Guffroy.
1872.	Malézieux.		Ammann.		Campion.	Bonvoust.	"
1873.	"		Lachaise.		"		"
1874.	Campion.		Bonvoust.		"		Penable (J.-L.).
1875.	Bonvoust.		"		Penable (J.-L.).		"
1876.	"		Reine.		"		Gantin.
1877.	Reine.		Brive.		Brive.		Austruy.
1878.	Brive.		"		"		Chaussier.
1879.	Delgrange (A.-F.).		Chaussier.		"		"
1880.	Chaussier.		Gruyer.		Bourgeois.		"
1881.	Gruyer.		"		Delgrange (F.).		Kahn.
1882.	Penable (J.-L.).		Delgrange (F.).		"		Bonnefoy.
1883.	"		Lambert.		Mingre.		"
1884.	Delgrange (F.).		Mingre.		"		Cornu.
1885.	Lambert.		"		Cornu.		"
1886.	"		Lussiez.	Cornu.	Beyls.		"
1887.	Labarre.		Beyls.		Massart.		Carre.
1888.	Cornu.		"		Carré.		"
1889.	Beyls.	Vuillermoz.	"		Vialet.		"
1890.	"		Brin.		Coyaux.		Boux.
1891.	Legros.	Brin.	Coyaux.	Vialet.	"		"
1892.	Coyaux.		Castelain.		Mager.		Wion.
1893.	Castelain.	Mager.	"		"		"
1894.	"		Penable (A.-E.).		Volaire.		Lemoine.
1895.	Vialet.		Triboet.		Lemoine.		"
1896.	Penable (A. E.)		Gerin.		"		Fontaine.
1897.	Lemoine.		Volaire.		Chevalier.		"
1898.	Volaire.	Gerin.	Capdevielle.		"		Brémond (L.-A.-J.).
1899.	"		"		Fontaine.	Mellin.	Janin.
1900.	Fontaine.		Mellin.		Alphonse.	Brémond.	"

第 1 章 概論

1.1 概論

1.1.1 Ⅰ型 Ⅱ型 Ⅲ型 Ⅳ型 Ⅴ型 Ⅵ型 Ⅶ型 Ⅷ型 Ⅸ型 Ⅹ型

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27	28	29	30
31	32	33	34	35	36	37	38	39	40
41	42	43	44	45	46	47	48	49	50

Table 1.1 Table caption

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.
1844.	Gillette.	Halary.	"	"
1845.	Halary.	"	Massart.	Sauvaget.
1846.	"	"	Maury.	"
1847.	"	Maury.	Sauvaget.	Lefebvre (J.-A.-L.).
1848.	"	Massart.	"	"
1849.	Maury. Massart.	"	"	"
1850.	"	Juvin (Villemaine).	Maugain.	"

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS.
1851.	Juvin.	"	"	"	Liouville.
1852.	"	Lefebvre (C.-L.-S.).	Carmont.	"	"
1853.	Carmont.	Liouville.	"	"	"
1854.	"	Mimard.	"	Tiger.	"
1855.	"	"	Tiger.	"	"
1856.	"	Carre.	"	"	"
1857.	Carre.	Funffrock.	Berthélemy.	"	"
1858.	"	Berthélemy.	Bunet.	"	"
1859.	"	Bunet.	Pignant.	"	"
1860.	Bunet.	Pignant.	"	"	"
1861.	"	"	Dourthe.	Lelong.	"
1862.	Pignant.	Dourthe.	Lelong.	"	"
1863.	"	Lelong.	"	"	"
1864.	Bender.	" Bender.	"	Guffroy.	"

CORNET À PISTONS.

PROFESSEURS.

Arban (1869-1874). — Maury (1874-1880). — Arban (1880-1889). — Mellet (1889-19..).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1869.	2e grand solo	Arban.	1880.	Concertino	L. Cohen.	1890.	Solo de concours	L. Cohen.
1870.	Caprice et variations	Arban.	1881.	Fantaisie sur *Acteon*	Arban.	1891.	2e solo	Forestier.
1872.	2e fantaisie	Arban.	1882.	Fantaisie sur *Zampa*	Arban.	1892.	Concertino	Habans.
1873.	Air suisse de Boehm	Arban.	1883.	Solo de Mercadante	Tulou.	1893.	Concertino *mi* ♭	Mellet.
1874.	2e solo	Arban.	1884.	Suite d'études	Arban.	1894.	Concertino *si* ♭	Jonas.
1875.	1er solo	Maury.	1885.	Suite d'études	Arban.	1895.	Fantaisie	Jonas.
1876.	2e solo	Maury.	1886.	Suite d'études	Arban.	1896.	2e fantaisie en *fa* min	Jonas.
1877.	3e solo	Maury.	1887.	Suite d'études	Arban.	1897.	1er solo en *fa*	G. Parès.
1878.	1er solo	Maury.	1888.	5e suite d'études	Arban.	1898.	Fantaisie, thème avec var.	Wormser.
1879.	Concertino	L. Cohen.	1889.	Morceau de concours	Arban.	1899.	1er solo de concert	Bougnon.

1900. Solo ..... G. Hue.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1869.	Mellet.	Prevet.	Gatin.	»	Dossunet.
1870.	Dossunet.	Senée.	Val.	»	»
1872.	Prévet.	Sicart.	Rousselle.	Tkint.	»
1873.	Silvestre. Senée.	Cuelenaere.	»	Jaussaud.	»
1874.	Lachanaud.	Leroux.	Jaussaud.	Franquin.	»
1875.	Jaussaud.	Galipeau.	Franquin.	Dervaux.	»
1876.	Galipeau.	Franquin.	Jouchoux.	Philippe.	»
1877.	Franquin.	Durnets.	»	Naninck.	»
1878.	»	Jouchoux.	Naninck. Parès.	»	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳˢ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.
1879.	Parès. Jouchoux.	Naninck.	Neermann. Baudot (E.).	»
1880.	»	Guillier.	Petit (S.).	»
1881.	Naninck. Leroux.	Petit (S.).	Gonzalez.	»
1882.	Guillier.	Gonzalez.	Fauthoux.	Brousse.
1883.	Fauthoux.	»	Sabathier.	Daulin.
1884.	Sabathier.	Duclaud.	Daulin.	Dubroque.
1885.	Duclaud.	Lechien.	Bacqueville.	»
1886.	Bonnet.	Lalanne.	Malet.	»
1887.	Lalanne.	Andrieu.	Bruguière.	»
1888.	Bruguière.	»	Tourneur.	»
1889.	»	Espagnet.	»	»
1890.	Espagnet.	Tourneur.	Grenaud.	Pieyre. Gressier.
1891.	»	Grenaud. Lubineau.	Deprimoz. Courtade.	André.
1892.	Courtade.	Pieyre. Deprimoz.	André.	Mignion.
1893.	Lubineau.	André.	Mignion.	Fouache.
1894.	Balay. Deprimoz.	»	Lejeune. Petit (A.-F.-G.).	»
1895.	Lejeune.	Mignion.	Fouache.	»
1896.	Mignion.	Fouache.	Briol.	Excoula. Astrée. Duriez.
1897.	Fouache. Excoula.	»	Duriez.	Cavaillès. Baudot.
1898.	Duriez.	Cavaillès. Gaubert. Briol.	»	Milice.
1899.	Gaubert. Delfosse.	Baudet (E.-P.).	»	Langrand. Harscoat.
1900.	Baudet (E.-P.).	Harscoat. Milice.	Langrand.	Vignal.

TROMPETTE.

PROFESSEURS.

Dauverné (1833-1869). — Cerclier (1869-1894). — Franquin (1894-19..).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1835.	Solo	Dauverné.
1836.	Solo	Dauverné.
1842.	Thème varié	Dauverné.
1843.	Air varié	Dauverné.
1844.	Solo	Dauverné.
1845.	Solo	Dauverné.
1846.	Solo	Dauverné.
1847.	Variations	Dauverné.
1849.	Fantaisie	Dauverné.
1850.	Solo	Dauverné.
1851.	Polonaise avec introd.	Dauverné.
1852.	Fantaisie en *mi* ♭	Dauverné.
1853.	Concertino	Dauverné.
1854.	Thème varié	Dauverné.
1855.	Solo	Dauverné.
1856.	Fantaisie	Dauverné.
1857.	Polonaise	Dauverné.
1858.	Solo	Dauverné.
1859.	Polonaise	Dauverné.
1860.	Allegro martial	Dauverné.
1861.	1er solo *mi* ♭	Dauverné.
1862.	8e solo (polonaise)	Dauverné.
1863.	4e solo en *fa* (fragment)	Dauverné.
1864.	6e solo	Dauverné.
1865.	8e solo (polonaise)	Dauverné.
1866.	3e solo en *mi* ♭	Dauverné.
1867.	10e solo en *mi* ♭	Dauverné.
1868.	2e solo en *re*	Dauverné.
1869.	1er solo	Dauverné.
1870.	Air varié	Dauverné.
1872.	Fantaisie en *fa*	Dauverné.
1873.	2e solo en *re*	Dauverné.
1874.	1er solo	Dauverné.
1875.	Fantaisie	Cerclier.
1876.	8e solo	Dauverné.
1877.	1er solo	Dauverné.
1878.	4e solo	Dauverné.
1879.	8e solo	Dauverné.
1880.	Caprice	Dauverné.
1881.	8e solo	Dauverné.
1882.	Solo *mi* naturel	Dauverné.
1883.	Solo	Cerclier.
1884.	1er solo en *mi* majeur	Cerclier.
1885.	Solo de concours	Dauverné.
1886.	Solo	Dauverné.
1887.	Solo	Cerclier.
1888.	Solo	Cerclier.
1889.	Morceau de concours	Dauverné.
1890.	Morceau de concours	Cerclier.
1891.	Fantaisie	F. Dubois.
1892.	Solo	Cerclier.
1893.	Solo	Dauverné.
1894.	Solo	Cerclier.
1895.	Solo	Rougnon.
1896.	2e solo p' tromp. chrom.	Rougnon.
1897.	Solo	Hillemacher.
1898.	1er solo	E. Pessard.
1899.	Solo	A. Chapuis.
1900.	Solo	G. Alary.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.
1835.	Denaut.		Mongin.		»
1836.	Messemer.	»	Muller.		»
1837.	Muller.	»	Gatineau.		Petit.
1838.	Massip.	Gatineau.	Chapelle.	Guerin.	»
1839.	Guérin.	Marteau.	Artus.		

Appendix 1 Continued

Name	Sex	Age	Occupation
Mary Ann Cooper	F	20	Servant
Ann Cooper	F	18	Servant
Ann Cooper	F	18	Servant
Ann Cooper	F	18

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSITS.		2e ACCESSITS.	
1873.	»		»		Baton (A.-C.).		Dubois (A.).	
1874.	»		Baton (A.-C.).		Dubois (A.)		Aurieux.	
1875.	»		»		»		Craiste.	
1876.	»		»		Aurieux.		Rivot.	
1877.	»		»		Rivot.		»	
1878.	»		»		»		Guérin.	
1879.	»		»		»		Lambert.	
1880.	Renard.		»		Dupuis.	Tinarage.	»	
1881.	»		Defosses.		Allary.		»	
1882.	Defosses.		Allary.		Bedouin.		Oudin.	
1883.	»		Bedouin.	Legris.	Koch.		Bernard.	Mougne.
1884.	Koch.		»		Mougne.		»	
1885.	Bedouin.		Bruguière.		Joseph.		»	
1886.	Bruguière.		Joseph.		Wattel.	Leuliet.	»	
1887.	»		Leuliet.		»		Lagrange.	
1888.	Joseph.		»		»		Aimé.	Renaux.
1889.	Courtade.		»		»		»	
1890.	»		»		Leconte.		Lecherf.	
1891.	»		Lambert.		Baton (C.-L.-A.).		»	
1892.	»		»		Sorton.	Routhier.	Maignien.	
1893.	Lambert.		Maignien.		Wallerand.		Le Barbier.	
1894.	Wallerand.		Gaborian.		Le Barbier.		Deliance.	Plouchart.
1895.	»		Loyraux.	Le Barbier.	Dégageux.		»	
1896.	Delfosse.		Degageux.		Jamme.		»	
1897.	Roger.	Loyraux.	Jamme.		»		Leitert.	Maquet.
1898.	Maquet.	Degageux.	»		Jeanjean.		»	
1899.	Jamme.	Leitert.	Jeanjean.		Lécussant.		Lamouret.	
1900.	Jeanjean.		Gouzin.	Lécussant.	»		»	

TROMBONE À COULISSE.

PROFESSEURS.

Dieppo (1836-1871). — Delisse (1871-1888). — L. Allard (1888-19..).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1842.	Solo	Dieppo.	1861.	Solo	Potier.	1881.	Air var. sur. Machabée.	Haëndel.
1843.	Air varié	Klosvé.	1862.	Solo	Potier.	1882.	Solo de concours	Demersseman.
1844.	Solo	Verroust.	1863.	Solo en *mi* ♭	Demersseman.	1883.	3e solo	Demersseman.
1845.	Fantaisie	Dieppo.	1864.	Solo	Dieppo.	1884.	1er solo de concert	Demersseman.
1846.	Solo	Verroust.	1865.	Solo	Dieppo.	1885.	Solo de concours	Demersseman
1847.	Solo	Verroust.	1866.	Solo	Bazin.	1886.	Solo (and^te^ et all^o^)	Chrétien.
1848.	Solo	Verroust.	1867.	Solo	Dieppo.	1887.	1er solo de concert	Demersseman.
1849.	Fantaisie	Verroust.	1868.	Solo	Dieppo.	1888.	Cavatine	Demersseman.
1850.	Solo	Verroust.	1869.	Solo	Cressonnois.	1889.	Solo de concours	Barthe.
1851.	Solo	Dieppo.	1870.	Concerto	Métra.	1890.	1er solo	Demersseman.
1852.	Concertino	Girard.	1872.	Solo de concours	Fessy.	1891.	Grand solo (and^te^ et all^o^).	Chrétien.
1853.	Solo	Belloin.	1873.	Air varié sur *le Pirate*	Berr.	1892.	F^ta^ s. *le Carnaval de Venise*.	Demersseman.
1854.	Solo	Dieppo.	1874.	Solo de concert en *si* ♭	Demersseman.	1893.	Cavatine en *sol*	Demersseman.
1855.	Solo	Gounod.	1875.	Solo de concours	Demersseman.	1894.	Solo de concours en *ré* ♭.	Barthe.
1856.	Solo	Labarre.	1876.	1er solo	Demersseman.	1895.	1er solo de concours	Demersseman.
1857.	Solo	H. Potier.	1877.	Cavatine	Demersseman.	1896.	Solo en *si* ♭ mineur	Chrétien.
1858.	Concerto	Gounod.	1878.	*Le Carnaval de Venise*	Demersseman.	1897.	2e solo de concert en *la* ♭.	P. Vidal.
1859.	Solo	Dieppo.	1879.	Concerto (1er solo)	Demersseman.	1898.	Pièce concertante	S. Rousseau.
1860.	Solo	Dieppo.	1880.	Solo de concours	Demersseman.	1899.	Solo	G. Pfeiffer.

1900. Solo ..... P.-V. de la Nux.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	ACCESSITS.
1838.	Simon.	Hermange.	»
1840.	Hermange.	Delisse.	»
1841	Delisse.	Hager.	Ludinard.
1842.	Ludinard.	»	Desormes.
1843.	François.	»	»
1844.	Venon (J.-E.).	Guimbal.	»
1845.	»	Junker.	Moreau.

Districts.	Population.	Area in square miles.	Number of villages.	Number of houses.
Ahmedabad	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Kaira	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Panch Mahals	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Broach	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Surat	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Thana	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Kolaba	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Ratnagiri	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Poona	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Sattara	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Sholapur	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Belgaum	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Bijapur	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Dharwar	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Kanara	1,000,000	2,000	1,000	200,000
Total	1,000,000	2,000	1,000	200,000

[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

DÉCLAMATION LYRIQUE.

OPÉRA.

PROFESSEURS.

I. Lasuze (1795-1803). . . . . Lafon (1807-1809). — Baptiste (1809-1827). — Ad. Nourrit (1828-1838). — Aug. Nourrit (1839-1850). — Levasseur (1841-1869). — Obin (1870-1871; 1877-1889). — Ismael (1871-1876). — Obin (1877-1889). — Girandet (1889-19..).

II. Dugazon (1798-1809). . . . . — Lays (1818-1826). . . . . — Michelot (1845-1851). — C. Duvernoy (1851-1870). . . . . — Melchissédec (1891-19..).

III. Guichard (1803-1818). — Laisne (1818-1822). — Adrien (1822).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

ÉLÈVES HOMMES ET FEMMES.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
An XII	*Chevalier.*		»		»	
1810.	»		Ponchard (F.-Aug.)		Levasseur (1er).	*Lestage* (2e).
1811.	»		Levasseur.		Cheret. Lecomte.	Rigault.
1812.	Levasseur.	*Collault.*	Rigault. Lecomte.	Cheret.	*Chaumel.*	
1813.	»		*Chaumel.*		Prévost.	Louvet.
1818.	»		*Tellier.*	Poudlet.	»	
1820.	»		Duvernoy (C.).	*Prévost.*	»	
1821.	»		Bles.	*Henry.*	»	
1826.	Camous.		Molinier.		»	
1827.	Benédit.	*Hyrthe.*	»		»	
1829.	»		Hurteaux.		»	
1831.	Derivis.	*Falcon.*	»		»	
1838.	»		Darcet.		»	
1839.	*Dobré.*		Grard.	Espinasse.	»	
1840.	*Horn (Capdeville).*	*Revilly.*	»		»	

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1842.	»		*Félix.*		Gassier.	*Baudoin-Beauchêne.*
1843.	»		Gassier.		*Mondutaigny.*	Chaix.
1844.	Gassier.		*Moisson.*	*Mondutaigny.*	*Beaussire.* Mathieu.	Guignot. Garcin-Brunet.
1845.	*Courtot.*		Mathieu.		Grignon.	*Brocard.*
1846.	»		Grignon.	*Printemps (Jacques).*	Gueymard.	*Poinsot.*
1847.	Battaille.	*Poinsot.*	Gueymard. *Decroix.*	Barbot.	Génibrel. *Dannhauser.*	Balanqué. Reynard.
1848.	Meiffet.		*Meyer.*		*Duez.*	*Seguin.*
1849.	*Seguin.* Carman.	*Nantier.*	Depassio.	*Duez.*	*Montigny.* Sujol.	Ribes.
1850.	Ribes.	*Lemaire.*	Chapuis. *Wertheimber.*	Sujol (Vitras). Merly.	*Chambard.* *Dharbay.*	Armand.

PRIX DES ÉLÈVES HOMMES.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉʳ ACCESSITS.		2ᵉ ACCESSITS.		3ᵉ ACCESSITS.	
1851.	»		Armandi.		Shannon.		Orliac.		»	
1852.	»		Wicard.	Bonnehée.	Sapin.		Jolbin.		Crambade.	
1853.	Bonnehée.		Crambade.	Sapin.	Vincent (Cuq).		Taste.	Masset.	»	
1854.	»		Vincent (Cuq).		Bonlanger.		Leroy.		»	
1855.	»		Cœuilte.	Archainbaud.	Cordier.	Duvernoy (C.).	Lamazou.		Lenoble.	
1856.	Cœuilte.		Duvernoy		Marthieu.		Tapiau.		Buet.	Brion.
1857.	Tapiau.		Marthieu.		Buet.		»		»	
1858.	»		Roudil. Perié.	Prat.	Hayet.		Boutines.		»	
1859.	Roudil.		Peschard.		Petit.		»		»	
1860.	Peschard.		Gourdin.	Morère.	»		Dervieux.		»	
1861.	Morère.		Capoul.		Lédérac.		Mendioroz.	Péront.	Feitlinger.	
1862.	Lédérac.	Caron.	Vidal.		Mendioroz.	Rougé.	Fauré.	Colomb.	Soustelle.	Tibaut.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS.
1863.	Soustelle.	Rongé. Colomb.	Fauré. Juillia.	Lavitte (Le Chevalier).	Wagner.
1864.	»	»	Bosquin. Lavitte.	Taillefer. Bladviel. Ponsard.	Pons.
1865.	Ponsard. Juillia.	Melchisédec. Arsandaux.	Pons. Bladviel. Taillefer.	Vinay. Christophe.	»
1866.	Devoyod.	Jalamo. Bladviel.	Chelle.	Colin.	»
1867.	Gailhard. Maurel.	Solon.	Christophe.	Bacquié.	»
1868.	»	Aubery. Nicot.	Rives. Bacquié.	Etchetto.	Derrey.
1869.	Bouhy.	Rives.	Idrac. Augoez. Richard.	Duffoure. Valdejo. Dèzes.	Auger.
1870.	Rives	Duffoure.	Dereims. Auger.	Mayan.	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.
1872.	Boyer.	Dereims.	Menu.	Debroas.
1873.	»	»	Couturier. Dieu.	Garnier.
1874.	Vergnet. Manoury.	Couturier. Dieu.	»	Gally.
1875.	Couturier.	Gally.	Queulain.	»
1876.	»	Queulain.	Furst. Demasy.	»
1877.	»	Talazac. Sellier. Lorrain.	Denoyé.	Francqueville.
1878.	Lorrain.	»	Seguin. Villaret. Doyen.	»
1879.	Dubulle.	Carroul. Mouliérat.	Lamarche. Fontaine.	»
1880.	»	Fontaine Lamarche.	Crepaux.	Saint-Jean.
1881.	Lamarche.	Crepaux. Labis.	Dethurens.	»
1882.	Labis.	»	Fournets. Claverie.	Escalais.
1883.	»	Claverie. Escalais. Fournets.	»	Geste. Deamet.
1884.	Deamet. Fournets.	»	Geste. Balleroy.	»
1885.	Duc (G.-V.). Balleroy.	Delmas.	Soum.	»
1886.	Delmas.	Soum.	Duzas. Casanouve.	Beyle (J.-M.-G.).
1887.	Beyle (J.-M.-G.).	Duzas (Merle).	Cornubert. Gibert.	Vérin.
1888.	»	Salezo.	Vérin. Fabre.	Barrau. Ferran. Gilibert.
1889.	Affre.	Fabre. Gilibert.	Dinard (Pinard).	Vaguet.
1890.	»	Vaguet. Dinard. Grimaud.	»	Lequien.
1891.	Grimaud.	»	Villa.	»

Source	df	Sum of Squares	Mean Square	F	Probability
Treatment	3	1.0	0.3	0.3	0.8
Error	12	12.0	1.0		
Total	15	13.0			

Table 2 Results of Analysis of Variance

Source	df	Sum of Squares	Mean Square	F	Probability
Treatment	3	1.0	0.3	0.3	0.8
Error	12	12.0	1.0		
Total	15	13.0			

	PREMIERS PRIX	SECONDS PRIX	1er ACCESSITS	2e ACCESSITS	3e ACCESSITS
1863.	Sentelle-Walhaug.	Lordier. Azimon.	Nivet. Souka.	Laporte. De Beaunay.	»
1864.	Nivet-Gesmier.	Maudnit. Bloc.	De Beaunay.	»	»
1865.	Bloc. Maudnit.	De Beaunay.	Godefroy de Cremenes.	Derasse.	»
1866.	»	Peyret. Godefroy. Derasse.	Fourche.	»	»
1867.	Brunet-Lafleur. Derasse.	Fourche.	Deshoulies.	Pitteri.	Mousset. Collin (Quay).
1868.	»	»	Laville. Pitteri.	De Gray.	»
1869.	»	Lieder. Pitteri.	Bernard.	»	»
1870.	Thibault.	Bernard.	Cousinery.	Wagner.	Tapon.

	PREMIERS PRIX	SECONDS PRIX	1er ACCESSITS	2e ACCESSITS
1872.	Vidal (E.)	Wagner. Tapon.	»	Assemat.
1873.	»	»	Huet.	»
1875.	Vergin.	»	»	»
1876.	»	Richard.	Poisuis.	Baron.
1877.	Richard.	Hamann.	Carol.	»
1878.	Polonski. Vaillant (M.).	»	»	»
1879.	»	»	Griswold. Brun. Janvier.	Vildieu.
1880.	Prandio.	Griswold.	Vildieu.	Hall.
1881.	»	Hall.	Fincken. De Mansour.	»
1882.	»	Figuet.	Pourron. Mme Caron.	Rocher. Lureau.
1883.	Figuet.	Rocher.	Mounier.	»
1884.	»	»	Vidal. De Lafertrille.	Barre (A.). Barre (L.).
1885.	»	De Lafertrille. Vidal (Z.).	Tanesy.	»
1886.	»	Tanesy.	Ballersy.	Leclercq.
1887.	»	Maret. Cremer.	Bronville. Armand.	»
1888.	»	Armand.	Levasseur.	Pack. Villefroy.
1889.	»	»	Bréval. Issaurat.	»
1890.	Bréval.	Issaurat.	»	Lemeignan.
1891.	Issaurat.	»	Lemeignan.	Youdelowski. Wyns.
1892.	Wyns. Berthet.	Pacary.	»	»
1893.	Lafargue.	Grandjean (L.). Lloyd.	Mauzié.	Michel. Guénin.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ᵉʳ ACCESSITS.		2ᵉ ACCESSITS.
1894.	»		Guénin.	Ganne.	Corot.	Combe.	»
1895.	Marignan.	Ganne.	Guiraudon.	Combe.	Sirbain.		»
1896.	Guiraudon.		Acté.		Nady.		Truck.
1897.	Acté.		Truck.	Christianne.	Dulac.		Gottrand.
1898.	Truck.		Gottrand.	Menjaud.	Torrès.	Soyer.	Caux.
1899.	Charles. Soyer.	Hatto.	»		Caux.		»
1900.	»		Grandjean.	Mellot.	Cesbron.	Jullien.	Demougeot.

OPÉRA-COMIQUE.

PROFESSEURS.

(*Voir Déclamation lyrique, Opéra, p. 655.*)

I. Guichard (1802-1818) ..... Moreau-Sainti (1845-1860). — Mocker (1860-1887). — L. Achard (1887-19..).

II. Martin (1816-1818) ..... Michelot (1827-1831). — Ponchard (1832-1835). — Morin (1835-1865). — Couderc (1865-1875). — Ponchard (1873-1891). — Taskin (1891-1897). — Lhérie (1897-19..).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

HOMMES ET FEMMES.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ers ACCESSITS.	
1810.	*Boulanger.*		Ponchard (F.-Aug.).		"	
1811.	Ponchard (J.-F.-Aug.).	Cœuriot.	"		"	
1813.	"		Rigault.		Ponchard (F.-And.).	*Lecler.*
1814.	"		Rigault. *Pallard.*	Ponchard (F.-And.).	"	
1830.	"		Chevallier. Cambon.	*Thévenard.*	"	
1835.	"		Fleury.	*Charlet.*	"	
1836.	Tessier.		*Castellan.*	*Guichard.*	"	
1837.	Roger.	*Hugot.*	"		"	
1838.	*Guichard.*		*Duflot.*	Darexi.	"	
1839.	*Duflot.*		*Lovie.*	*Descot.*	"	
1840.	*Lovie.*	*Descot.*	Carlot.		"	
1841.	"		Lajet.		*Parmegiani.*	
1842.	*Lavoye (A.-B.-L.).*		Giraud.		*Rouvroy.* Chaix.	Gassier.
1843.	*Duval.*		Gassier.		Garcin-Brunet.	*Zivaco.*

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ers ACCESSITS.		2es ACCESSITS.	
1844.	Gassier.		*Morize.*		*Leclerc.* *Roudil.*	*Morange.*	*Chevalier.*	
1845.	*Dameron.*	Bussine (P.-A.).	*Lavoye (M.-H.-A.).*		Jourdan. *Mercier.*	Grignon.	*Grime.*	*Kar*
1846.	*Grime.*	*Mercier.*	Grignon. Montaubry.	*Bourdet.*	*Rouaux.*		»	
1847.	Battaille		*Pillot.* *Petit-Brière.*	Évrard.	Nathan. *Vosse.*	*Decroix.*	»	
1848.	*Meyer.*	Meillet.	Ribes. *Vosse.*	*Decroix.*	Coulon. Carvalho.	Carman.	»	
1849.	Ribes. *Lefebvre.*	*Lemaire.*	*Tillemont.* *Dupuy.*	Comte. Riquier.	Sujol. *Duez.*	Bussine (R.). *Decisme.*	»	
1850.	Riquier.	Sujol (Vitras).	*Decisme.* Bussine (R.).	Merly. *Cotteret.*	*Larrena.* *Christian.*	*Vallet.* *Riquer.*	»	

PRIX DES ÉLÈVES HOMMES.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ers ACCESSITS.		2es ACCESSITS.		3es ACCESSITS.
1851.	Bussine (R.)		Beckers.		Faure.		Lourdel.		Shannon.
1852.	Beckers.	Faure.	Sapin		Codelaghi.		Bonnehée.		Holtzem.
1853.	Sapin.		Bonnehée.	Crambade.	Holtzem.		Achard (L.).		Allais.
1854.	Achard (L.).		Vincent (Cuq).		Ferran.		Boulanger.		Beaupré (Ventre).
1855.	Vincent (Cuq.).		Cabel (Cabu).		Archainbaud. Cerclier.		Nicolas.	Ledent.	»
1856.	Archainbaud.		Nicolas.	Troy.	Wartel.		Pascal.	Lafont.	»
1857.	Troy (E.-L.).		Cresti.	Wartel.	Lafont.		Verdellet.	Barré.	Martin.
1858.	Lafont.		Roudil.		Martin. Verdellet.	Perié.	Lala.		Arnaud.
1859.	Roudil.		Caussade.		Petit.		Miral.		Simon.
1860.	Gourdin.	Petit.	Capoul.		Mendioroz.		Geraizer.		Dervieux.
1861.	Capoul.		Geraizer.		Dervieux.	Peront.	»		»

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ers ACCESSITS.		2es ACCESSITS.		3es ACCESSITS.	
1862	Gerarzer.		Mendiarez	Lédérac	Caron.	Vidal.	Caillou	Vincent.	Colomb	Teste.
1863	»		Troy. Vidal.	Caillou.	Rougé.	Mareux.	Simon		Lozier	
1864	Troy		Mareux.	Barbet.	Stroheker		Bosquin.		Lavitte Feitlinger	Pons.
1865	Barbet.		Melchissedec Le Roy.		Arsandaux Devoyod.		Vinay Augier.	Lherie.	»	
1866	Devoyod.		Colin. Arsandaux		Laurent		Jalam.	Lepers.	Masson	
1867.	Gailhard.	Lepers.	Aubéry.		Bacquié.		»		»	
1868.	Aubery.	Nicot.	Bacquié.		Victor.		Idrac.		Wagner	
1869.	»		Bouhy.		Valdejo. Notsag.	Idrac.	»		»	
1870	»		Valdejo.		Richard.	Courtois.	Dereims.		Forut.	
1872.	Boyer		Courtois.	Dereims.	Meyrounet.		»		»	

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1ers ACCESSITS.		2es ACCESSITS.	
1873.	Dereims		Dufriche		Heuschling.	Manoury.	Taskin.	
1874.	»		Manoury.	Vergnet.	Taskin.		Caisso.	Pellin.
1875.	»		Caisso.	Queulain.	Collin.		Furst.	
1876.	Maris.	Queulain.	Furst.		Pellin.		»	
1877.	»		Talazac.	Jourdan.	»		»	
1878.	»		Soulacroix.	Villaret.	Carroul.		Durat.	Belhomme.
1879.	Mouliérat.	Villaret.	Belhomme.		Piccaluga.		»	
1880.	Piccaluga.		Vermeuillet.		Marquet.		Bouloy.	Huguet.
1881.	»		Chalmin.	Bully.	Sujol (A.-G.).		»	
1882.	Sujol (A.-G.).		Labis.		Hettich.	Jouhanet.	Poirier.	Thual.
1883.	»		Isnardon. Muratet.	Dulin.	Mauguière.	Poirier.	Détencuille.	
1884.	Isnardon.	Muratet.	Mauguière.		Gandubert.		Le Clerc.	
1885.	»		Gandubert.		Balleroy.		Jacquin.	Bernaert.
1886.	»		Bernaert.		Badiali.	Rouhier.	Cornubert.	
1887.	Jacquin.		Rouhier.	Cornubert.	Lafarge.		Duzas. Monteux.	Daraux.
1888.	Badiali.		Lafarge.	Jérôme.	Carbonne. Daraux.	Gilibert.	»	
1889.	Gilibert.	Carbonne.	»		Vaguet.	Bourgeois.	»	

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.
1890.	»	Vaguet. Théry.	Defly. Ghasne.	Imbard de la Tour. Bérard. Lequien.
1891.	»	David. Ghasne. Périer.	Bérard.	Petit.
1892.	Perier. Théry.	Villa.	Artus.	»
1893.	»	Thomas. Lefeuve.	Féraud.	Vals.
1894.	Dufour.	Vals.	Dantu. Gautier.	»
1895.	Vialas.	Allard. Gaidan.	Berton.	»
1896.	Beyle (A.).	Grease. Vieuille.	»	»
1897.	Vieuille.	Dumontier.	Béchard.	»
1898.	»	Béchard.	Laffitte. Wilson.	Andrieu. Rothier.
1899.	Rothier.	Andrieu. Boyer.	Dubois.	»
1900.	Boyer.	Dubois.	Bourbon. Geyre. Riddez.	»

PRIX DES ÉLÈVES FEMMES.

(*Pour les années antérieures, voir p. 661.*)

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS.
1851.	Tillement.	Favel (Duclairfait).	Boulart.	Loustaunoau.	Dhélens.
1852.	»	Girard. Boulart.	Geismar.	Rey.	Klotz.
1853.	Girard. Boulard.	Rey.	Dhélens. Corbale. Rigolat.	Zolobodjan. Borghèse.	»
1854.	Rigolat.	Pannetrat.	Bourgeois. Balla.	Caye. Larrose-Baronet.	Dalmont. Guillemard.
1855.	Dalmont.	Daubancour. Rey (Balla).	Henrion-Bertier.	Maréschal. Dupuy.	Debay. De Lapommeraye.
1856.	L'Héritier.	Dupuy.	Debay.	Auclair.	Chabert. Guyolot.
1857.	Chabert.	Faivre. Auclair.	Fagel. Guyolot.	Tual.	Albrecht.
1858.	Cordier. Brouillé.	Billard (Jérôme).	Gauthier (Souvestre).	Prost.	Cazat.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉᵉ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS.
1859.	Litschner.	Albrecht.	Tual.	Pfotzer.	Labbé. Durant (4ᵉ a.).
1860.	Baretty.	Balbi.	Robin. Herluison.	Durant. Saint-Aguet.	Gallino. Roses. Maillard.
1861.	Balbi. Ceo.	Simon. Robin. Rebouz.	Saint-Aguet. Dupin.	Byard. Gallino. Rosès.	Ceronetti.
1862.	Chollet-Byard. Simon-Corradi.	Rosès. Ceronetti.	Ébrard. Lagye.	Castello. Rey.	Chaudouet.
1863.	Ébrard.	Rey. Lagye.	Levy.	Pichenot.	Roumieu.
1864.	»	Rose. Maudnit.	Pichenot. Castello. Seveste.	Lovato. Douau.	Laporte. Cadet.
1865.	Maudnit. Cadet. Rose.	Seveste. Pichenot.	Douau. Lareena.	Goblin. Godefroy de Cremeries.	»
1866.	Seveste.	Godefroy de Cremeries. Léon Duval.	Derasse.	Regnauld. Guérin. Oxtoby.	Desmonts. Clement. Lentz.
1867.	Derasse.	Oxtoby. Brunet-Lafleur.	Guérin. Moisset.	Deneux. Hasenhut. Lentz. Brunel.	Labrunie. Chrétien. Berdet.
1868.	Moisset. Guillot.	»	Nondin.	Berdet.	Gavet.
1869.	»	Reine. Perret.	Blanche. De Lousnay.	Lemonnier.	Perez (Russella).
1870.	Thibault (B.).	Caillot (Caillou).	Bernard.	Aumont (Lamare).	Thibault (G.).

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉᵉ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.
1872.	»	Bureau. Chevalier.	Thibault.	Lacourière.
1873.	Chevalier. Bureau.	Breton.	Fouquet. Marcus de Beaucourt.	Champion.
1874.	»	Champion.	Billaut-Vauchelet. Vergin.	»
1875.	Vergin.	Bilbault-Vauchelet.	Sauné.	Fontaine.
1876.	»	Mendès. Blum.	Gélabert. Balange.	»
1877.	Mendès.	Castillon.	Dupuis. Fauvelle.	Boulart. Vaillant (M.).
1878.	Thuillier. Vaillant.	Dupuis.	Pensère-Fougère.	»
1879.	Coyon-Hervis.	Janvier.	Molé. Burton.	»
1880.	Molé.	Jacob. Fincken.	Merguillier. Remy.	Herman. Lefèvre.
1881.	Jacob. Fincken.	Remy. Delaunay (Mᵐᵉ). Merguillier.	Durié. Herman.	Pierron. Haussmann.
1882.	Perrouze. Remy.	Pierron. Herman.	Haussmann. Vial.	Castagné. Mandeix.
1883.	Castagné. Berengier.	Vial.	Terestri. Simonnet.	Narbonnet. Lanielme.
1884.	Simonnet.	Narbonnet. Terestri.	Tillon. Salambiani. Ribeyre.	Sérignac.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1re ACCESSITS.		2e ACCESSITS.	
1885.	»		Ribeyre.		Cabot.		Ballemy.	
1886.	Ribeyre.	Cabot.	»		Agussol.	Auguez.	Daley.	
1887.	Samé.		Auguez.	Agussol.	Levasseur.	Durand.	»	
1888.	Durand.		Levasseur.		Buhl.	Paulin.	Aussourd.	
1889.	»		Paulin.	Doleska.	Leone.		Blanc. Delaunay.	Erard.
1890.	»		Buhl.	Lemeignan.	Blanc.	Brejean.	Morel.	
1891.	»		»		Morel.		»	
1892.	Lasné.	Wyns.	Grandjean.	Beauvais.	»		»	
1893.	Grandjean (L.).		»		Cléry.		Dubois.	Créhange.
1894.	Dubois.		Tiphaine.	Berges.	Marignan.		Maurié.	
1895.	Marignan.	Berges.	»		Favier.		»	
1896.	Guiraudon.		»		Allusson.	Petit.	»	
1897.	»		»		Poiguy.		Torrès.	
1898.	Torrès.		Talmat.	Truck.	Rioton.		Cahen.	
1899.	Rioton.	Charles.	Baux.	Hatto.	Caux.	Cahen.	»	
1900.	Baux.	Mellot.	Revel.		Bills.		Huchet. Grandjean.	Van Gelder.

DÉCLAMATION DRAMATIQUE.

PROFESSEURS.

I. Dazincourt (1807-1809). Baptiste aîné (1809-1818). . . . . — Beauvallet (1839-1871). . . . . — Delonnay (1877-1896). — Le Bargy (1896-19..).

II. Monvel (1807-1811). . . . . — Saint-Fal (1813-1816). . . . . — Leloir (1894-19..).

III. Lafon (1807-1816, voir IV). . . . . — Dupont-Vernon (1894-1897). — P. Mounet (1897-19..).

IV. Dugazon (1807-1808). — Fleury (1809-1814, 1816-1818). — Lafon (1818-28, 1830-34, voir III). . . . . — Provost (1836-1862). — Samson, voir VII (1862-1866). — Monrose (1867-1880). — Worms (1880-1900). — G. Berr (1900-19..).

V. Talma (1809-1814).

VI. Michelot (1812-1819). — Granger (1819-1825). — Michelot (1825-1831, 1836-1851). . . . . — Mlle A. Brohan (1858-1866). — Brémont (1867-1877). — Got (1878-1894). — De Féraudy (1894-19..).

VII. Saint-Prix (1814-1827). . . — Samson (1836-1855, voir IV). — Regnier (1855-1881). — Maubant (1881-1894). — Silvain (1894-19..).

Répétiteurs : Cossard (1818-1823); Provost (1818-1826). — *Inspectrice :* Mlle Mars (1842-1847).

Classes préparatoires pour les stagiaires (1888-1894) : Silvain; Dupont-Vernon.

TRAGÉDIE.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

HOMMES ET FEMMES.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.		1ers ACCESSITS.		2es ACCESSITS.
1809.	*Maillard.*	Dumilatre.	*Boucvercoise.*	Drapeau.		Dartois.
1810.	*Boucvercoise.*	Dumilatre. *Daviner.*	*Saint-Aubin.*	»		»
1811.	»	*Muntzemberg.*	*Saint-Aubin.*	Raimon.		»
1812.	Raimond.	*Daviner.*	*Saint-Aubin.*	Cosson (*Beguin*).		David.
1813.	»	David.	Menjaud.	Bernard.		»
1814.	»	Victor.	*Comillat (Colisat)*	*Lallé.*	*Carmille.*	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1818.	»	Provost.		*Guerin.*	
1819.	Ligier.	*Varneuil.*		*Jonas.*	
1820.	*Desprez.*	Jourdain.		Hyppolite (Dubois).	*Bourbier.*
1821.	»	*Simonin.*	Dubois (Hippolyte).	Delafosse.	
1822.	»	*Dupont.*	Dubroca.	»	
1823.	»	*Gromez.*	Bouchet.	»	
1824.	»	Beauvallet (P.-F.).		»	
1825.	»	Jordanet (Henry).	*Boulogne.*	»	
1827.	»	Mayer.		»	
1830.	»	*Petitjean.*		»	
1831.	Guyon.	Monlaur.		»	
1837.	»	*D'Aras (Pinard.)*		»	
1839.	»	*Beigbeder (Husta.)*		»	
1841.	»	Maubant.		Ponchard (C. A. M.).	
1842.	Randoux-Boitailly.	*Langerahausen.*		*Garique.*	
1843.	»	Ponchard (C.-A.-M.).		Chotel.	*Grandhomme.*
1844.	»	Chotel.		*Rimblot.*	*Loyaux.*
				Gubian.	*Vamini.*
1845.	»	Arnault.		George.	*Lévêque.*
1846.	»	Guichard.		Gibeau.	*Lery.*
				Beauvallet.	
1847.	»	Beauvallet (L.-P.-C.).		Gaude.	*Hugon.*
				Farart.	
1848.	»	*Lévy.*		*Fix.*	
1849.	»	Morin.	*Fix.*	Aristide (Caristie).	Pedorlini.
1850.	»	*Perigat.*	Aristide (Caristie).	*Jouassain.*	Lévi.

PRIX DES ÉLÈVES HOMMES.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1851.	»	Lévi.	Lemaître.	»	»
1852.	»	Vonoven.	»	»	»
1853.	»	»	Jacquenet.	Fournier.	»
1854.	»	»	Fournier.	Claffre.	»
1855.	»	Fournier.	Brame.	Hubert.	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ers ACCESSITS.	2es ACCESSITS.	3es ACCESSITS.
1856.	»	Hubert. Edmond.	Finsterwald.	»	»
1857.	»	»	Worms.	»	»
1858.	»	»	Godfrin.	Fassier.	»
1859.	»	Godfrin.	Rémy (Renié).	»	»
1860.	Godfrin.	Laroche.	»	»	»
1861.	Laroche.	»	Hucherard.	Bonnaventure.	Beauvallet (P.-P.-V.).
1862.	»	»	Chatelin.	Courdier.	»
1863.	»	Étienne.	Beauvallet (P.-P.-V.).	Verdellet.	»
1864.	Étienne Sénéchal.	De Rhéville.	Guérin.	Charpentier.	»
1865.	»	Jourdan.	Charpentier. Boucher.	Masset.	»
1866.	»	Masset. Boucher.	»	Fraizier.	Vaillant.
1867.	Jourdan.	»	Fraizier. Dugaril.	Mazoudier.	»
1868.	»	Dugaril.	Mazoudier. Mounet.	Joumard.	»
1869.	»	Mazoudier. Joumard	»	»	»
1870.	»	Joumard.	Dupont	Baillet. Socquet.	»
1872.	»	Dupont-Vernon.	»	»	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ers ACCESSITS.	2es ACCESSITS.
1873.	»	»	Hamet. Marcteux.	»
1874.	»	»	Marais.	»
1875.	»	Marais.	Silvain.	Levanz.
1876.	»	Silvain. Levanz	»	Chameroy.
1877.	»	»	Guitry	»
1878.	»	Guitry.	Bregaint.	Caude. Brémont.
1879.	»	Brémont.	Le Bargy.	Gally. Garnier.
1880.	»	Garnier.	Duflos.	»
1881.	Garnier.	Duflos.	»	Falconnier.
1882.	»	»	Hattier.	Reigers.
1883.	Lambert.	Marquet	Guibout.	Plan. Colin
1884.	Marquet.	»	Plan.	Segond.
1885.	»		Segond.	Degeorges. Darmont. Damoye.
1886.	»	Degeorges.	Leitner. Darmont.	Desjardins.
1887.	Leitner.	»	Damoye. Desjardins. Espachés.	»
1888.	Damoye.	»	»	Cabel. Deval.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.
1889.	»	Cabel (Rouyer).	Doval (Boularan).	»
1890.	»	»	De Max. Godeau.	Fenoux.
1891.	De Max.	»	Fenoux.	Gauley.
1892.	»	Godeau. Fenoux.	Gauley.	»
1893.	Fenoux.	»	»	»
1894.	Magnier.	»	Monteux.	Mitrecey.
1895.	Monteux.	»	Ravel.	»
1896.	»	Dorival (Lemarchand).	Voyre. Fromont.	»
1897.	»	»	Talrick.	»
1898.	»	Talrick (Grillet).	Vargas.	»
1899.	Henry-Perrin.	»	Revel. Decœur.	»
1900.	Decœur. Vargas.	»	Larmandie. Garry.	»

PRIX DES ÉLÈVES FEMMES.

(*Pour les années antérieures, voir p. 667.*)

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.
1851.	Perigat.	»	Guérard.	»
1853.	»	Delaistre.	»	»
1854.	»	Colas.	Meunier (Pinard).	»
1855.	»	»	Devoyod.	»
1856.	Lebrun.	Devoyod. Leocadie.	Montagne.	»
1857.	»	Mearelli.	Royer.	»
1858.	Royer.	Montagne.	Smithe.	Ponsin.
1859.	»	Smith.	Tordeus.	Rousseil.
1860.	Tordeus.	Rousseil.	Ponsin.	Binda.
1861.	Rousseil.	Bernardt.	Nancy (Sergent).	»
1862.	»	»	Estebenet.	Colombier.
1863.	Colombier.	Estébenet.	Petit.	»
1864.	»	Jaillet.	Angelot.	»
1865.	»	Angelot.	Hadamer.	»
1866.	»	»	Brag.	Fayolle.
1867.	»	Brag.	Delmary.	Paturel.
1868.	»	Hericourt. Delmary.	Paturel.	»
1870.	»	»	Martin. Blanc.	Pazat (2ᵉ). Beaujard (3ᵉ).
1872.	»	Blanc.	Pazat	»

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.
1873.	»	»	Patry. Legault.	»
1874.	»	»	Laurent.	Rochefort.
1877.	Julien.	»	»	»
1878.	»	»	Brindeau (Dejarny).	Edet. Leroy.
1879.	Leroy	»	Renaud.	Gerfaut. Malvau. Waldteufel.
1880.	»	Renaud.	Lannier.	Rosemond.
1881.	»	Lannier.	Caristie-Martel.	Barthélemy.
1882.	»	Caristie-Martel.	Lefebvre.	»
1883.	Caristie-Martel.	Lefebvre.	Barthélemy.	Bruck. Lamonté.
1885.	Weber. Mes.	»	»	»
1886.	»	Du Minil (Sevenne).	»	Forgue (Neron).
1887.	»	»	Malek. Forgue.	»
1888.	»	Bailly. Forgue.	»	»
1889.	Bailly.	Moreno.		Laurent-Ruault.
1890.	Moreno.	Dux.	Hausemann.	Hartmann.
1891.	Dufrêne. Dux.	Hausemann.	Hartmann. Mellot	»
1892.	»	Mellot.	Grumbach.	»
1893.	Grumbach.	»	Ratcliff.	Bouchetal.
1894.	»	Bouchetal.	Rockidde. Camm.	»
1895.	»	»	»	Maille.
1896.	»	Maille.	Page (Tarrade).	Even (Courtois).
1897.	»	Desprès (Lenoble).	»	Parny (Curet-Puget).
1898.	»	»	Parny. Henriot.	»
1899.	Delvair (Delucemoz).	»	Géniat (Legrand).	»
1900.	»	»	De Rainy.	Dayez.

COMÉDIE.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

ÉLÈVES HOMMES ET FEMMES.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		ACCESSITS.	
1809.	Salpêtre.		*Ménétrier.* *Bolzé-Dacosta.*	Douvry.	*Schmitt.*	
1810.	*Demersin.*		*Ménétrier.* *Devin.*	Douvry.	*Thénard* (1er).	*Brocard* (2e).
1811.	*Ménétrier.*		*Thénard.* Hamell.	Perlet.	»	
1812.	Hamell.	Samson.	*Thénard.* *Saint-Aubin.*	*Couillat.*	*Jadin.*	Klein.
1813.	Perlet.		Raimond.		»	
1814.	*Couillat* (*Coliat*).		David.	*Clairet.*	*Hugot.*	
1818.	*Castro.*		*Cullant.*	*Fizelier.*	*Falcoz.*	
1819.	*Fizelier*		»		*Vignet.*	*Bourbier.*
1820.	*Valette.*		*Brohan.*		Saint-Charles.	
1821.	*Sainti.*	*Brohan.*	*Simonin.*	Villeneuve.	Emile.	
1822.	*Mante.* *Simonin.*	Delafosse.	*Longuyron.*	Doux.	*Briffault.*	Dubroca.
1823.	*Antonin.*	Doux.	*Briffault.*	*Laignelet.*	»	
1824.	»		*Muller.*	*Serre.*	»	
1825.	»		*Bury.*	*Despréaux.*	»	
1826.	*Despréaux.*		Morin.	*Lainé.*	*Autheaume.*	Lautmann.
1827.	*Lainé.*	Morin.	Alvarez.	Prot.	*Noblet.*	
1830.	Prot.		*Petitjean.*		»	
1831.	*Petitjean.*		Moulaur.	*David-Lécy.*	»	
1837.	Berton.		Riché.	*Bonnaire.*	»	
1838.	Riché.		*Avenel.*	*Verret.*	»	
1839.	*Verret.*	*Avenel.*	*Brohan* (*J.-F.-A.*).		Varlet (ment. hon.).	
1840.	*Brohan* (*J.-F.-A.*).	*Denain.*	Munié.	Leroux.	»	
1841.	»		Ponchard (C.-A.-M.).		Bellevaut.	
1842.	»		Got.		*Bonval.*	*Garique.*
1843.	Got.		Roger.		*Grandhomme.*	
1844.	Roger.		*Potel.*	*Loyaux.*	Truffier (C.-J.).	Chotel.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	ACCESSITS.
1845.	"	Blaisot.	Delaunay. Chéry.
1846.	"	Larochelle.	Lemerle.
1847.	Larochelle.	Favart (Pingaud).	Thiron. Passerat.
1848.	Thiron.	Fix. Lemerle. Bilhaut.	Thiboust. Coblentz.
1849.	Fix. Thiboust. Bilhaut.	Savary. Coblentz. Morin.	Lesage.
1850.	Brohan (E.-M.).	Jouassain. Thorie (Roux).	Méréme. Montalant.

PRIX DES ÉLÈVES HOMMES.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS.
1851.	"	Lesage.	Gilles de St-Germain.	Demarsy.	"
1852.	Lesage. Gilles de St Germain.	Vonoven.	Buthiau (Billy).	Tuchmann.	"
1853.	Grenier.	Roger.	"	"	"
1854.	"	Fournier.	Deschamps (Nicolas).	Claffire.	"
1855.	Roger.	Hubert. Rigo. Deschamps.	Edmond (Couturier).	"	"
1856.	Deschamps (Nicolas).	"	Finsterwaldt.	"	"
1857.	"	Worms.	Lemonil.	"	"
1858.	Provost.	Lemonil.	Leautaud.	Fassier.	"
1859.	"	Leautaud.	"	"	"
1860.	"	Coquelin (C.). Laroche.	Malard.	"	"
1861.	Laroche.	"	Andrieu.	"	"
1862.	"	Parfouru (Porel).	"	Chatelin.	"
1863.	Sevestre.	Vardel 1er.	Etienne.	"	"
1864.	"	Michel. De Rhéville.	Guérin.	Prudhom. Charpentier.	"
1865.	Michel.	Charpentier. Masset.	Prud'hom. Bourber.	Notsag. Clément.	"
1866.	Masset. Boucher.	Notsag (Ladmiral).	Coquelin.	Guénée.	Jourdan. Chodzko.
1867.	Coquelin (E.).	Jourdan.	Chodzko.	Dugaril (Béchenot).	Joumard.
1868.	"	Monnet. Vois.	Dugaril. Masoudier.	Fraizier. Joumard.	Laroche.
1869.	"	Murray. Masoudier.	Strintz. Joumard.	Guillemot.	Janillion.
1870.	Joumard.	Strintz. François.	Dupont. Guillemot.	Joliet. Janillion.	Villain. Socquet. Bourgeotte.
1872.	"	Sicard. Dupont-Vernon.	Joliet. Baillet.	Joubert. Villain.	Truffier. Carré.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1re ACCESSITS.		2e ACCESSITS.	
1873.	Villain.	Sicard.	Babier.		Truffier.	Socquet.	Carré. Achard.	Matrot.
1874.	»		Carré.	Matrot.	Kéraval.		Marais.	Davrigny.
1875.	»		Davrigny. Kéraval.	Marais.	Blanche.	Silvain.	Larcher.	Chameroy.
1876.	Davrigny.		Barral.	Blanche.	Larcher.	Leloir.	Focachon.	Michel.
1877.	Barral.		»		Crossonnois.	Charley.	De Wailly.	Brémont.
1878.	»		Guitry.	Charley.	Michel.	Brémont.	Candé.	Brégaint.
1879.	Le Bargy.		Brémont.	Larcher.	De Féraudy.	Candé.	Thomas.	Jourdan.
1880.	De Féraudy.		Galipaux.	Candé.	Garnier.		»	
1881.	Galipaux.		Garnier.	Duflos.	Vast.		Samary.	Hamel.
1882.	Duflos.		Hamel.	Samary.	Hattier.	Lambert.	Mayer.	Ruel.
1883.	Samary.		Hattier.		Marquet.	Pety.	Colin.	
1884.	»		Laugier. Marquet.	Pety.	Van den Kerckhove. Gravollet.		Gauthier.	Duard.
1885.	Laugier.		Van den Kerckhove.	Duard.	Pinu.	Gauthier.	Deneubourg.	
1886.	Berr.		Barotta.	Leitner.	Deneubourg.	Laroche.	Colmettes.	Darras.
1887.	Leitner.		Cocheris.	Gauthier.	Darras.	Numa.	Coquet.	
1888.	Cocheris.		Burguet.	Mendes.	Tarride.	Maury.	Mallarmé.	Hirch.
1889.	Burguet.	Hirch.	Tarride.	Maury.	Dehelly.		Camis.	
1890.	Dehelly.		»		Lugné-Poé. Baron.	Schutz.	Esquier.	Fordyce.
1891.	De Max.		Lugné-Poé.	Baron.	Veyret.		Fenoux.	Coste.
1892.	Veyret.		Fenoux.	Esquier.	»		Frédal.	Monrose.
1893.	Baron.	Fenoux.	Frédal.		»		Melchissédec. Ravet.	Prince.
1894.	»		Rozenberg.	Monrose.	Coste. Melchissédec.	Ravet.	Siblot. Jahyer.	Monteux.
1895.	Coste.	Siblot.	Ravet.	Melchissédec.	Prince.	Monteux.	Garbagny.	
1896.	Prince.		Garbagny.		Berthier.		Caillard.	
1897.	»		Caillard.		Barlay.	Vayre.	Vargas.	
1898.	»		Dessonnes. Fèvre-Croué.	Berthier.	Signoret.	Séverin.	Frère.	Gournac.
1899.	Dessonnes. Frère.	Signoret. Fèvre-Croué.	Séverin.		Gournac.	Brulé.	»	
1900.	Vargas.		Brulé.	Garry.	Monteux.		Bouthors.	Capellani.

PRIX DES ÉLÈVES FEMMES.

(Pour les années antérieures, voir page 672.)

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1851.	Savary.	Valérie (Simonin).	Lafond.	Guerard.	»
1852.	Valerie. Arvene.	Dubois.	Ferandy (Perchet).	Rousselle.	»
1853.	»	Delaistre	Delaporte.	Nivelle.	»
1854.	»	Delaporte. Brindeau.	Nivelle.	Nelly (Dupuy).	Enjalbert.
1855.	»	Enjalbert. Colas.	Devoyod. Lapierre.	Léocadie. De Brunel.	Jattiot. Haver.
1856.	Leocadie (Cater).	Mongeal. Devoyod. Lapierre.	Stegmann.	Devillers.	Moise.
1857.	Lapierre. Moisé. Mongeal.	Stegmann.	Devillers. Montagne.	Royer	Nautin.
1858.	Royer.	Regay.	Ponsin.	Cellier.	Gemilly (Benoist).
1859.	Cellier. Smith.	Ponsin	Duchenny. Delahaye.	Simon.	Dambricourt. Brémond.
1860.	Régay. Ponsin.	Dambricourt (Chomel).	Rousseil.	Petitet. Monvoy.	»
1861.	Dambricourt (Chomel).	Rousseil.	Bernardt. Petitet.	Lloyd. Rousel.	Nancy. Surand.
1862.	Lloyd.	Bernardt	Delaunay. Blanc.	Nancy. Petit.	Samary. Leprévost.
1863.	»	Petit. Colombier. Estebenet. Blanc.	Bedardt. Samary.	Leprévost. Marcilly. Bloch.	»
1864.	»	Delamallerée. Angelot. Bloch.	Dortet.	De Breuil (Gérard).	Beach.
1865.	Angelot	Hassenhut. Hadamar.	Carlin. Fuzy. De Breuil.	Gallois. Dunoyer. Paturel.	»
1866.	Hassenhut. Hadamar.	Baratand. Carlin.	Dewinke. Colas.	Fayolle.	Druet.
1867.	»	Reichemberg. Delmary. Dewinke.	Paturel. Gaignard.	Legros. Chéron. Nortmann.	»
1868.	Reichemberg.	Tholer. Thomas. Colas.	Crouzette. Legrand.	Chapuy.	»
1869.	Crouzette.	Chapuy.	Chéron. Albine. Bic.	Martin. Dani.	Beaujard. Aimée.
1870.	»	Abline. Martin.	Bic (rappel). Barretta. Dani.	Blanc. Beaujard.	Bridet. Navarre.
1872.	Blanc.	Legault. Geslin. Barretta.	Perin.	Regnault.	Defresnes (Raviot).

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.
1873.	Legault. Geslin.	»	Lody. Duquesnoy. Reju (Réjane).	Samary. Carrière.
1874.	»	Réjane. Samary.	Chartier. Carrière.	Volsy. Kolb.
1875.	Samary.	Chartier.	Kolb.	Dupuis. Caron.
1876.	»	Carrière.	Girard. Bernage.	Kalb. Sisos. Maillet.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1es ACCESSITS.		2es ACCESSITS.	
1877.	Carrière.		Sisos.		Julien.	Maillet.	Brindeau.	Vrignault.
1878.	Sisos.		Bergé.		Brindeau.	Depoix.	Goby. Tissé.	Guyon.
1879.	Waldteufel.		Amel.	Gerfaut.	Malvau. Guyon.	Tissé.	Monget.	Rosamond.
1880.	Rosamond.	Amel.	Malvau.	Guyon.	Durand.	Linville.	Muller. Manvel.	Dandor.
1881.	Durand.		»		Dandor.	Muller.	Bruck.	Petit.
1882.	»		Muller. Bruck.	Petit.	Boyer.		Vallette.	Brandès.
1883.	Marsy. Brandès.	Bruck.	Boyer.		Vrignault. Valette.	Barety.	De Choudens.	Darleud.
1884.	»		De Choudens (Cerny).		Lhéritier.		Druau.	Davin.
1885.	Lainé.	Cerny.	Du Minil.		Bertrand.	Leture.	Ludwig.	
1886.	Du Minil (Saveno).		Lhéritier. Panot.	Bertrand. Leture.	Ludwig. Cogé.	Dheurs. Lemière.	Saulaville.	Schaeffer.
1887.	Ludwig.	Cogé.	»		Saulaville. Bertrand.	Sylviac.	Tasny. Monchermont.	Malck.
1888.	Bertiny (Mognard).		Marty.	Dalbret.	De Méric. Tasny.	Guernier.	Avocat.	Duhamel.
1889.	Marty (Martin).		Moreno. De Méric.	Déa.	Marcel (Berthe).		Syma. Laurent-Rusult.	Dulac.
1890.	Moreno (Monceau		Hartmann. Sym	Guernier.	Dulac. Carlix.	Dux.	Gérard.	Piernold.
1891.	Dux.		Thomsen (J.-M.).	Piernold.	Laurent-Rusult.	Vernon.	Chapelas. Suger.	Béry (Beer).
1892.	»		Laurent-Rusult. Wissocq.	Marsa.	Mellot.	Suger.	Drunzer.	Thomsen(M.-A.).
1893.	Grumbach.	Marsa.	Ratcliff.		De Bonesa.	Chapelas.	Poncin.	
1894.	De Bonesa.		Lestat.		Lara.	Poncin.	Salmon.	
1895.	Lara.		»		Bouchotal.	Rabuteau.	Debelly.	Starck.
1896.	»		Maufroy.		Debelly.	Even.	Norahc.	
1897.	Maufroy.	Despréa.	Norahc.		Henriot.	Starck.	Brésil. Parny.	Clary.
1898.	»		Parny.	Géniat.	Regnier.	Aubry.	»	
1899.	Géniat.	Regnier.	Aubry (Kœnig).		Becker (Bloch).	Brésil.	Lelandre. Garrick.	Myriane.
1900.	Garrick.	Aubry (Kœnig).	Dayez.	Becker.	Margel.	Mathot.	Spindler.	

CLASSES SPÉCIALES ANNEXÉES AU CONSERVATOIRE

POUR LES MUSICIENS MILITAIRES.

(BUDGET DU MINISTÈRE DE LA GUERRE.)

SOLFÈGE.

PROFESSEURS.

N. Alkan (1857-1870). E. Durand (1857-1870).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1857.	Denery.	Demarquette.	Dupire.	Adrien.	Carré.
1858.	Demarquette.	Dupire.	"	"	"
1859.	Elfrique.	Berteu.	Dufour.	Cérani.	Bourdouele.
1860.	Berteu.	Revérand.	Dellarroqua.	Heid.	Apte.
1861.	Richard.	Flahaut.	Favre.	Lambert.	Martin.
1862.	Lizat. Mullot. Favre.	Gluck. Leschevin. Martin.	Breitel. Simon.	Hautecœur. Discher.	Antoin. Thomas.
1863.	Discher. Bourdeau.	Riché. Simon.	Thuillier. Grison.	Gérard. Devos.	Feningre.
1864.	Denni. Briouse. Degreige	Mustie. Thuillier. Grison.	Bouchard. Niverd.	Calandry. Chabert.	Sutter. Monmarché.
1865.	Niverd.	Monmarché. Calandri. Garnier.	Etterlen. Delattre. Grimal.	Rutain. Germain.	Wittmann.
1866.	Rutain. Grimal.	Delattre. Bergin.	Percepied. Schmidt. Funffrock.	Lucas. Lemaire. Maurer.	Guérin. Yalbet.
1867.	Stoltz. Jacomot. Bergin.	Meister. Aymé. Lucas.	Bagarre. Vincent. Schwartz. Hedorne.	Albe. Michelin.	"
1868.	Welsch. Meister. Schwartz.	"	Gassian.	Marx.	Leiber.
1869.	Rousselot.	Eybert. Houzeaux. Brouchier.	Meyer. Kern.	Lambert.	"

HARMONIE ET COMPOSITION.

PROFESSEURS.

F. Bazin (1856-1870). E. Jonas (1859-1870).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

HARMONIE.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1er ACCESSITS.	2e ACCESSITS.	3e ACCESSITS.
1856.	Heretie.	Willent.	Funffrock (J.-G.).	Denery.	Leguay.

HARMONIE ET COMPOSITION.

1857.	Véchot.		Thomas.		Leguay.		Adriet.		Morel.	
1858.	Chambry,		Demarquette.		Brun.		Lavessière.		Bacquert.	
1859.	Migette.		Brunard.		Bernhardt.		Guichard.		Marchand.	
1860.	Heid.		Elfrique.		Schön.		Massat.		Berton. Cerani (4e accessit).	
1861.	Daynès.		Lizat.		Reboul.		Brulé.		Dimier.	
1862.	Lizat.	Astoin.	Sibillot.	Martin.	Mullot.		Gluck.		Martin.	
1863.	Grison.	Sibillot.	Simon.	Gluck.	Élie.	Lescherin.	Dufour.		Devos.	
1864.	Denni.	Wittmann.	Thuillier.	Riché.	Lévy.	Chabert.	Feningre.		Nivord. Ruas.	Guimard.
1865.	Beaudelaire.	Niverd.	Ruas.	Funffrock.	Boudet.	Lescheney.	Varnaison.		Garnier.	
1866.	Funffrock (G.-L.). Maurer.		Alba. Aynie.		Delattre. Grimal.		Serre.		Gachon. Maulard.	Rutain.
1867.	Aynie.	Alba.	Vincent. Marcouyeu.	Bagarre.	Schwartz.		Jacoutot.		Charlier.	
1868.	Schwartz.		Eybert.		Michelin.	Jacoutot.	Stoltz.		Meister.	
1869.	Eybert.		Jabob.		Houzieux.	Gassian.	Brouchier.		Meyer.	

CORNET À PISTONS.

PROFESSEUR.

J. Forestier (1856-1870).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1857.	1er solo	Forestier.
1858.	1er solo	Forestier.
1859.	2e solo	Forestier.
1860.	3e solo	Forestier.
1861.	1er solo	Forestier.
1862.	5e solo	Forestier.
1863.	6e solo	Forestier.
1864.	2e air varié	Forestier.
1865.	2e air varié	Forestier.
1866.	6e solo	Forestier.
1867.	3e air varié	Forestier.
1868.	4e solo	Forestier.
1869.	Air varié	Génin.
1870.	2e air varié	Forestier.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ers ACCESSITS.	2es ACCESSITS.	3es ACCESSITS.
1857.	Dupeigne.	Rauski. Reynaud.	Thomas.	Berrier. Heretic.	»
1858.	Rauski.	Barbey.	Holtzinger.	»	»
1859.	Barbey.	Jandot.	»	»	»
1860.	Jandot.	Bourdeau.	Beaslas.	»	»
1861.	Bourdeau (L.-J.).	Thomas.	Breitel.	»	»
1862.	»	Lamare.	Leclerc.	Bergaloume.	»
1863.	Lamare. Excoula.	Leclerc.	Quirin. Pugenc.	Thiébaud.	»
1864.	»	Pugenc. Monmarché.	Garcin.	Jacob.	Souvan.
1865.	Muller. Monmarché.	Garcin. Jacob. Souvan.	Bangratz.	»	»
1866.	Demzot.	Vidal.	Delattre.	Duez.	Regheere.
1867.	Vincent. Vidal.	Meister. Duez.	Regheere.	Jacontet.	Hardy.
1868.	»	Gomian. Baculard.	»	Pfersdorff.	Michelin. Jacob.
1869.	»	»	»	Jacob.	Faro. Dervaux.
1870.	»	»	Dervaux.	»	Lambert.

SAXOPHONE.

PROFESSEUR.

Ad. Sax (1857-1870).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.	SECONDS PRIX.	1ᵉʳ ACCESSITS.	2ᵉ ACCESSITS.	3ᵉ ACCESSITS.
1858.	Dain. Boymond.	Lingard. Dapremont.	Chavassieux.	Marchand.	Jalabert.
1859.	Lingard.	Marchand.	Burrus.	Brunard.	Heid. Elfrique (4ᵉ accessit). Leseigneur (5ᵉ access.).
1860.	Elfrique. Burrus.	Heid. Révérand.	Berteo. Cérani.	Massat.	Pourchez.
1861.	Révérand. Lapasset. Daynès.	Eykermans. Decalonne.	Guérin.	Bonnange.	Certain. Mollé.
1862.	Eyckermans. Simon. Gérnod.	Hausser. Gluck. Dagard.	David. Sibillot.	Compère.	Felgas. Duchesne.
1863.	Gluck. Bernhard. Dagard.	Compère. Sibillot. Felgas.	Lévy. Grison.	Gaimard. Thuillier.	Chabert. Léonard. Grandmaire.
1864.	Thuillier. Chabert. Gaimard.	Puech. Levy. Niverd.	Lancheney. Rass. Poulet.	Grandmaire. Chapé. Demornay.	»
1865.	Niverd. Poulet. Puech.	Grimal. Rass. Lancheney.	Chapé. Chirou. Demornay.	Maulard. Guérin. Wittmann.	Briouse. Guillot. Morin.
1866.	Grimal.	Guillot. Aynié. Maulard.	Percepied. Daix. Marcouyeu.	Serre. Lucas. Oyer.	Denoits. Abarca. Salomon. Deumié.
1867.	Aynié. Daix. Marcouyeu.	Ollagnier. Lucas.	Salomon. Denoits.	Josserand. Abarca.	Clamens. Leiber.
1868.	Ollagnier.	Wetzel.	Leiber.	Pitout. Quignard.	Pelotier. Pericat.
1869.	Pelotier. Michel.	Sol.	Quignard.	Maresse-Demay. Niverd.	Augé.
1870.	»	Niverd.	Chiraux.	Odinot.	Bourquin.

SAXHORN.

PROFESSEURS.

Arban (1857-1868). — Maury (1868-1870).

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSIT.		2e ACCESSIT.		3e ACCESSIT.	
1858.	Gastaud.		Vient.	Demarquette.	Huguenin.		Niedhardt.		Godemet.	
1859.	Georges.	Schön.	Huguenin.		"		"		"	
1860.	Neuberth.		Dimier.		Flahaut.		Vautrin		Voituret.	Adam.
1861.	Dimier. Pouché.	Munier.	Flahaut. Astoin.	Amann.	Mullot. Voituret.		"		"	
1862.	Astoin.	Amann.	Mullot.	Discher.	Dumons.	Kah.	Kuhn.		"	
1863.	Lacoste.	Discher.	Dumons.	Kah.	Feningre.		Sutter.		"	
1864.	Feningre.	Sutter.	Bello. Ribaidier.	Calandri.	Riché.	Degreige.	Merle.		"	
1865.	Bello.	Calandri.	Degreige		Savoy. Soutiran.	Merle.	"		"	
1866.	Soutiran.		Yosse. Lemaire.	Savoy.	Jung.		"		"	
1867.	Yosse.		Jouvenet.		Lherminé.		Stoltz.	Imorlax.	"	
1868.	Chavanne.	Jouvenot.	Stoltz.	Carboni.	Aubert.		Godard.		"	
1869.	Carboni.		Godard.		Dury.		"		"	
1870.	"		Pernet.	Binon.	Boué.		"		"	

TROMBONE À PISTONS.

PROFESSEUR.

Dieppo (1857-1870).

MORCEAUX DE CONCOURS.

1859.	Solo en *fa*.....	Verroust.	1863.	Solo en *mi* mineur.....	Demerseman.	1867.	Solo	Arban.
1860.	Solo en *ut*.....	Dieppo.	1864.	Solo	Demerseman.	1868.	Solo	Dieppo.
1861.	Solo	Verroust.	1865.	Solo	Potier.	1869.	Solo	Dieppo.
1862.	Air varié.....	Betch.	1866.	Solo	Basin.	1870.	Solo	Dieppo.

RÉCOMPENSES DÉCERNÉES AUX CONCOURS ANNUELS.

	PREMIERS PRIX.		SECONDS PRIX.		1er ACCESSIT.		2e ACCESSIT.	3e ACCESSIT.
1860.	Sallis.		Noël.		Herrmann.		Reboul.	"
1861.	Noël.	Favre.	Pochon.		Reboul.		Hautecœur.	"
1862.	Pochon.	Givord.	Dufour.		Hautecœur.	Bœtsch.	Moser.	Élie.
1863.	Dufour.	Bouchard.	Jean.	Élie.	Rustang.	Eck.	"	"
1864.	Jean.		Rustang.		Garnier.		Dessendre.	Lannay.
1865.	"		Garnier.		Dessendre.		"	"
1866.	"		Rutain.		Pernot.		Paulet.	Perigaud.
1867.	"		Perigaud.		"		"	"
1868.	Thouvenel.		"		Bernard.	Rousseau.	"	"
1869.	"		Bernard.		Courtin.		"	"
1870.	Courtin.		"		Doussaint.		"	"

3° CLASSES COMPLÉMENTAIRES, COURS DIVERS.

PROFESSEURS.

LANGUE FRANÇAISE, HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE.

I. Klor (1808-1816). — A. Cros (1817-1831) . . . . .
II. V. Fabre (1812-1815) . . . . . Beaunis (1870-1875).

LECTURE À HAUTE VOIX.

(Pour les pensionnaires du chant.)

Morin (1827). — Cros fils (1829-1831) . . . Morin (1835-1865).

DICTION.

(Pour les élèves de déclamation lyrique.)

Régnier (1878-1885).

ÉTUDE DES RÔLES.

I. *Tragédie lyrique :* Dherbès Saint-Aubin (1817-1840). — *Opéra-comique :* Potier (1840-1878).
II. Crobaré (1875-1878).

MAINTIEN THÉÂTRAL.

I. Despréaux (1807-1815). — Milon (1816). — Deshayes (1817-1846). — Élie (1849-1880). — Potipa (1881-1894). — De Soria (1895-19..).
II. *Femmes :* Mlle Marquet (1878-1890) . . . Mme Parent (1895-19..).

ESCRIME.

Lamotte (1818-1821). — Lebrun (1821-1828). (*Classe supprimée.*) — Grisier (1837-1865). — Jacob (1865-1893). — Mérignac (1893-19..).

SOLFÈGE COLLECTIF. — CHOEURS.

Femmes : Schneitzhoeffer (1831-1851). — Le Bel (1851-1871).
Hommes : Lanesu (1831-1833). — Tariot (1833-1840). — Batiste (1840-1876).

ENSEMBLE VOCAL.

Kuhn, prof. de solfège (1822-1848). — Batton (1849-1855). — Pasdeloup (1855-1868). — J. Cohen (1868-1872). — Vaucorbeil (1872). — J. Cohen (1872-1892). — G. Marty (1892-19..).

ORTHOPHONIE.

Colombat (1872-1892).

HISTOIRE DE LA MUSIQUE.

Barbereau (1871-1872). — E. Gautier (1872-1878). — Bourgault-Ducoudray (1878-19..).

HISTOIRE ET LITTÉRATURE DRAMATIQUE.

Samson (1855-1862). (*Classe supprimée.*) — H. de Lapommeraye (1878-1891). — M. Fouquier (1892-19..).

ENSEMBLE INSTRUMENTAL.

MUSIQUE DE CHAMBRE.

R. Baillot (1848-1887). — B. Godard (1887-1895). — Ch. Lefebvre (1895-19..).

CLASSE D'ORCHESTRE.

Deldevez (1873-1885).

N. B. Depuis la retraite de E. Deldevez, spécialement chargé de cette classe, les études ont été dirigées par d'autres professeurs de l'École : MM. Garcin, Taffanel et G. Marty.

CHANT POPULAIRE.

ENSEIGNEMENT SIMULTANÉ DU CHANT.

(Pour les adultes hommes, le soir à 7 h. [loi du 15 mai 1850].)

E. Batiste (1850-1870).

4° DICTIONNAIRE DES LAURÉATS.

Consulter en outre les listes alphabétiques, p. 60, 304, 403, 436, et la table des noms, p. 1022.

Les noms imprimés en PETITES CAPITALES sont ceux des lauréats des classes instituées par le Ministère de la guerre pour les élèves militaires.

ABRÉVIATIONS.

a.	acte.	inf.	infanterie.	op.	Opéra.
acc.	accessit.	imp.	impérial.	op.-c. ou op.-com.	Opéra-comique.
accomp.	accompagnement.	insp.	inspecteur.	org.	organiste.
act.	actuellement.	lyr.	lyrique.	répet.	répétiteur.
agr.	agrégé.	méd.	médaille.	républ.	républicain.
art.	artiste.	ment.	mention.	sc.	scène.
chap.	chapelle.	ment. hon.	mention honorable.	soc.	société.
com.	comédie.	mus.	musical, musicien.	suc.	succursale.
comp.	composition.	mus.	musique.	th.	théâtre.
Cons. ou Conserv.	Conservatoire.	nat.	national.	virt.	virtuose.
déb.	a débuté.	orch.	orchestre.	†	décédé.
dep.	depuis.	pens.	pensionnaire.	✪ A. ou O. A.	officier d'Académie.
direct.	directeur.	pist.	pistons.	✪ I. ou O. I.	off. de l'Instruction pub.
dram.	dramatique.	prat.	pratique.	✠	chev. de la Leg. d'hon.
enc.	encouragement.	prép.	préparatoire.	✠ O.	officier.
harm.	harmonie.	prof.	professeur.		

A

Abadie (Jacques-Eugène), né à Paris, 4 août 1811. *Contrebasse :* acc. 1835, 2ᵉ prix 1836.

Abadie (Mᵐᵉ), voir Mˡˡᵉ **Moisset.**

Abadie (Emma-Eugénie-Geneviève), née à Paris, 2 janv. 1888. *Solfège :* 3ᵉ méd. 1900.

ABBACA (François-Xavier-Marie-Ernest), né à Luxeuil (Haute-Saône), 13 avril 1845. *Saxophone :* 3ᵉ acc. 1866, 2ᵉ acc. 1867.

Abazner (Clémence-Alexandrine), née à Paris, 30 juin 1841. *Solfège :* 3ᵉ acc. 1857, 2ᵉ prix 1858, 1ᵉʳ méd. 1859; *Clavier :* 2ᵉ ment. 1858; *Piano :* 3ᵉ acc. 1862, 2ᵉ acc. 1863, 1ᵉʳ acc. 1864; *Harmonie et accomp. :* 3ᵉ acc. 1863, 1ᵉʳ acc. 1865. Prof. à Paris; ✪ A. 1891. Mᵐᵉ Paul LUBÉRIE, 9 fév. 1863.

Abbiate (Louis), né à Monaco, 4 janv. 1866. *Violoncelle :* 1ᵉʳ acc. 1885, 2ᵉ prix 1886, 1ᵉʳ prix 1887. Orch. de l'Eldorado. *Méthode* (1900).

Abline (Marie-Joséphine), née à Paris, 5 août 1842. *Comédie :* 1ᵉʳ acc. 1869, 2ᵉ prix 1870. Comédie-Française, 1872.

Abraham (Marianne-Noémie-Justanie), née à Paris, 16 sept. 1879. *Solfège :* 3ᵉ méd. 1892, 2ᵉ méd. 1894; *Harmonie :* 2ᵉ acc. 1899, 1ᵉʳ acc. 1900.

Accursi (Roméo-Virgile), né à Paris, 7 juin 1836. *Violon :* 1ᵉʳ acc. 1853, 2ᵉ prix 1854, 1ᵉʳ prix 1855. Orch. du Th.-Italien; Concerts Pasdeloup; chef d'orch. du Casino de Monte-Carlo de 1872 à 1885; Vichy; act. à Paris.

Accursi (Mᵐᵉ), voir Mˡˡᵉ **Hurand.**

Ach (Édouard), né à Marseille, 27 juil. 1848. Odessa, Sedan, Alger, Limoges, Perpignan, Orléans, Laval.

Ach (Barbe, *dite* Barbette), née à Wintzenheim (Alsace), 4 juin 1859. *Solfège* (*chanteuses*) : 3ᵉ méd. 1882. Art. lyr. à Paris, Mᵐᵉ Bouur, 1894.

Achard (Pierre-Frédéric), né à Lyon, 4 nov. 1808. *Chant :* 2ᵉ prix 1835, 1ᵉʳ prix 1836. Palais-Royal. † Paris, 14 août 1856.

Achard (Léon), né à Lyon, 16 fév. 1831. *Opéra-comique :* 2ᵉ acc. 1853, 1ᵉʳ prix 1854. A déb. au Th. lyrique oct. 1854, Lyon (1856), Opéra-Comique (1862-1871), Opéra (1873-1875); Prof. au Conserv.; ✪ A. 12 juil. 1888; ✪ I. 4 oct. 1894.

Achard (François), né à Morns (Drôme), 14 avril 1844. *Hautbois :* 2ᵉ prix 1864. Mus. 32ᵉ d'inf.

Achard (Frédéric-Alexis **Pochonet**), né à Paris, 4 oct. 1848. *Comédie :* 2ᵉ acc. 1873. Gymnase, a déb. dans *le Canotier*, sept. 1873; la Haye (1894), Philippeville (1897).

Achard (Marguerite-Eugénie-Rosalie), née à Paris, 26 mars 1874. *Harpe :* 1ᵉʳ acc. 1890, 2ᵉ prix 1891, 1ᵉʳ prix 1892. Prof. à Paris et à l'École de mus. de Versailles; ✪ A.

Achté (Aino), née à Helsingfors (Finlande), 23 avril 1876. *Solfège :* 3ᵉ méd. 1897; *Chant :* 2ᵉ prix 1896; *Opéra :* 2ᵉ prix 1896, 1ᵉʳ prix 1897. Th. de l'Opéra depuis 1897.

Ackermann (Thérèse), née à Sedan (Ardennes), 15 déc. 1853. *Solfège :* 3e méd. 1872, 2e méd. 1873, 1er méd. 1874; *Clavier :* 3e ment. 1870, 2e 1873, 1er méd. 1874.

Ackté, voir **Achté**.

Adam (Adolphe-Charles), né à Paris, 24 juillet 1803. *Rome :* ment. hon. 1824; 2d prix 1825. Critique musical du *Constitutionnel;* membre de l'Institut, 22 juin 1844; directeur du Th. lyr. (1847-1851); prof. au Conservatoire; ✠ 1836, ✠ O. Œuvres : morceaux de piano, messes, transcriptions, 53 ouvrages lyr. repres. à l'Op.-Com. et au Th. lyr. de 1829 à 1856. *Souvenirs d'un musicien* (1857), *Derniers souvenirs d'un musicien* (1859). Voir *Notice* par F. Halévy, 1859; A. Pougin (1877), *Inauguration d'un monument à A. Adam* (1897). † Paris, 3 mai 1856.

Adam (Louis-Henri), né à Versailles, 1er juill. 1821. *Cor à pistons :* 2d prix 1838, 1er prix 1841. Paris.

Adam (Léon-Félix-Ernest), né à Paris, 22 fév. 1840. *Saxhorn :* 3e acc. 1860. Mus. au 3e voltigeurs.

Adam (Ida-Anna), née à Limoges (Haute-Vienne), 5 oct. 1882. *Solfège :* 2e méd. 1896, 1er méd. 1897.

Adam (Marie-Louise), née à Paris, 10 avril 1854. *Solfège :* 3e méd. 1869.

Adcock (Caroline-Louise), née à Denain (Nord), 11 sept. 1845. *Clavier :* 2e ment. 1861, 1er ment. 1862. Prof. à Rouen.

Adelheim (Sophie), née à Wurzbourg (Bavière), 8 nov. 1876. *Violon :* 2e acc. 1895.

Adolphi (Marie-Louise), née à Paris, 20 oct. 1862. *Clavier :* 3e méd. 1877, 1er 1878; *Piano :* 2d prix 1881, 1er prix 1883. Mme L. Carembat. ✠ A. 1897.

Adolphy (Marie-Christine), née à Yeovil (Angleterre), 19 avril 1877. *Violon prép. :* 3e méd. 1892, 2e 1893, 1er 1894.

Ador (Mary-Antoinette), née à Colombes (Seine), 3 déc. 1869. *Solfège :* 3e méd. 1882; *Piano prep. :* 2e méd. 1883, 1er 1884. Prof. à Paris.

Adour (Pierre-Bernard), né à Paris, 2 mars 1858. *Piano :* 1er acc. 1879; 2d prix 1881.

Adrier (Théobald-Anatole-Philémon), né à Tarascon (B.-du-Rh.), 15 avril 1836. *Solfège :* 2e acc. 1857; *Hautbois :* 1er acc. 1856; 2d prix 1857; *Harmonie et comp. :* 2e acc. 1857. Chef de mus. militaire; ✠ 1881.

Advier (Pierre-François), né à Versailles, 5 avril 1790 (1789?). *Flûte :* acc. 1807-1808; 1er prix 1809. † 6 août 1858.

Afforty (Antoinette-Eugénie-Catherine), née le 16 fév. 1792. *Accomp. prat. :* ment. hon. 1810.

Affre (Auguste), né à Saint-Chinian (Hérault), 21 oct. 1858. *Chant :* 2e prix 1888, 1er prix 1889; *Opéra :* 1er prix 1889. Th. de l'Opéra, 1889-93, a déb. dans *Lucie* 22 janv. 1890; Lyon, 1893-95; Marseille, 1896; Spa, Aix-les-Bains; ✠ A. 1898.

Agnellet (Martin-Valentin), né à Dijon, 9 juil. 1872. *Violoncelle :* 2e acc. 1896. Prof. à l'École de mus. de Dijon.

Agnès (Ernest-Auguste), né à Paris, 7 oct. 1858. *Solfège :* 2e méd. 1877; *Basson :* 2d prix 1877, 1er prix 1878. Th. des Nouveautés; concerts Lamoureux. A Buenos-Ayres.

Agussol (Pauline-Charlotte-Marie), née à Toulon, 29 nov. 1863. *Chant :* 1er acc. 1886, 2d prix 1887; *Op. com. :* 1er acc. 1886, 2d prix 1887. Th. de l'Opéra depuis 1888, a déb. dans *les Huguenots* (le Page), sept. 1888; ✠ A. 1898.

Aimé (Émile-Félix), né à Tours, 10 nov. 1865. *Trompette :* 2e acc. 1888.

Aimée (Victorine-Adrienne **Rochon**), née à Paris, 15 mai 1845. *Comédie :* 3e acc. 1869.

Alard (Jean-Delphin), né à Bayonne (B.-Pyrénées), 8 mars 1815. *Violon :* 2d prix 1829, 1er prix 1830. Orch. de l'Opéra (1831-1833); Soc. des Concerts; Chapelle imp. 1853; Prof. au Conservatoire; ✠ 1850. Œuvres : études, solos, duos, exercices, fantaisies, méthode complète (1845), etc. † Paris, 22 fév. 1888.

Alard-Guerotte (Félix-Léon), né à Paris, 3 sept. 1863. *Violoncelle :* 2e acc. 1877. Concerts en Angleterre; Conc. du Châtelet; Soc. des Concerts depuis 1892; orch. de l'Opéra depuis 1889; ✠ A. 1898.

Alary (Jean-Baptiste-Marie-Louis-Georges), né à Aurillac (Cantal), 28 nov. 1850. *Harmonie :* 1er prix 1874; *Contrep. et fugue :* 1er acc. 1876. A Paris.

Alex (Alfred-Adolphe), né à Saint-Omer (P.-de-C.), 11 déc. 1845. *Solfège :* 2e acc. 1867; *Flûte :* 2e acc. 1866, 2d prix 1867; *Harmonie et comp. :* 2d prix 1868, 1er prix 1867. 30e d'inf.

Albert (Mme), voir Mlle **Himm**.

Albrecht (Marie-Henriette-Augustine), née à Paris, 6 juin 1837. *Chant :* 5e acc. 1859; *Op. com. :* 3e acc. 1857, 2d prix, 1859. Th. lyrique, 1865. A épousé M. Baierrsout, directeur des jeux du duché de Nassau, 1866.

Alerme (Étienne), né à Paris, 16 juil. 1810. *Piano :* 2d prix 1827. Saint-Pétersbourg; Vaudeville (1854). Pensionnaire de l'Ass. des art. dram. à Saint-Denis, Batignolles, puis à Dieppe. † 1878.

Alexandre (Germaine-Nicole-Geneviève), née à Paris, 3 janv. 1871. *Solfège :* 2e méd. 1885, 1er méd. 1886. *Harmonie :* 1er acc. 1891, 2d prix 1893.

Alexis (Mme), voir Mlle **Bury**.

Alibert (Joseph-Michel), né à Toulouse, 6 déc. 1881. *Basson :* 1er acc. 1900.

Alizard (Adolphe-Joseph-Louis), né à Paris, 29 déc. 1814. *Chant :* 1er prix 1836. Th. de l'Opéra, 1837; a déb. dans *les Huguenots* (Saint-Bris); Bruxelles, 1842-1843; Italie; Paris, 1848. † Marseille, 23 janv. 1850.

Alizier (Marie, *dite* Ernestine), née à Paris, 28 juin 1851. *Solfège :* 3e méd. 1863, 2e méd. 1864, 1er méd. 1865; *Clavier :* 3e ment. 1864, 2e ment. 1865, 1er ment. 1866.

Alkan (Céleste **Morhange**), née à Paris, 25 fév. 1812. *Solfège :* 2d prix 1822, 1er prix 1823.

Alkan (Charles-Valentin **Morhange**), né à Paris, 30 nov. 1813. *Solfège :* 1er prix 1821; *Piano :* acc. 1822, 2e 2d prix 1823, 2e 1er prix 1824; *Harmonie et accomp. :* 1er prix 1827; *Orgue :* 1er prix 1834; *Rome :* ment. hon. 1832. Virtuose. Répétiteur de solfège au Conservatoire (1831-1836). Œuvres : concertos, sonates, études, etc. † Paris, 29 mars 1888.

Alkan (Ernest), né à Paris, 11 juillet 1816. *Solfège :* acc. 1829, 2^d^ prix 1830, 1er prix 1831; *Flûte :* 2^d^ prix 1831, 1er prix 1832. Orch. du Gymnase. † août 1876.

Alkan (Maxime **Morhange**), né à Paris, 28 mai 1818. *Solfège :* 2^d^ prix 1828, 1er prix 1829; *Piano :* 2^d^ prix 1832, 1er prix 1834.

Alkan (Napoléon **Morhange**), né à Paris, 2 fév. 1826. *Solfège :* 2^d^ prix 1836, 1er prix 1837; *Piano :* 2^d^ prix 1842, 1er prix 1843; *Contrep. et fugue :* 1er prix 1849; *Rome :* 1er 2^d^ grand prix 1850. Prof. de solfège au Conservatoire (1845-1896); ✿ A. 1878, ✿ I. 1889, ✠ 1896.

Allais (Achille-César), né à Lille, 3 janv. 1828. *Op.-com. :* 3e acc. 1853. Th. lyrique; Soc. des Concerts.

Allard (Charles-Oscar), né à Tournai (Belgique), 6 juil. 1823. *Flûte :* 1er prix 1839. Madrid.

Allard (Auguste-Dominique), né à Porto-Rico (Antilles espagnoles), 5 janv. 1851. *Trombone :* 2e prix 1872, 1er prix 1873. Soc. des Concerts. † nov. 1893.

Allard (Louis-Philippe-César-Auguste-Frédéric-Victor-Oscar), né à Porto-Rico (Antilles espagn.), 19 août 1852. *Trombone :* 2e acc. 1873, 2^d^ prix 1874, 1er prix 1876. Soc. des Concerts; Opéra-Comique. Prof. au Conserv.; ✿ A. 1890.

Allard (Rose-Louise-Aline), née à Paris, 13 mai 1872. *Solfège :* 3e méd. 1885, 1er méd. 1887; *Piano :* 1er prix 1890. Prof. Paris.

Allard (Louis-Ernest-André), né à Paris, 10 mars 1874. *Opéra-com. :* 2^d^ prix 1895; *Chant :* 1er prix 1897. Gr. th. de Bordeaux; Covent Garden 1900; Opéra-Comique, 1900.

Allard (Louise-Julia-Fortunée-Marguerite), née à Paris, 18 déc. 1875. *Solfège :* 2e méd. 1889; *Piano :* 1er acc. 1895. Prof. de piano et de chant, Paris.

Allary (Henri-Achille), né à Maisons (S.-et-O.), 24 nov. 1863. *Trompette :* 1er acc. 1881, 2^d^ prix 1882. Tromp. hussards.

Allier (Lazard), né à Magdebourg, 16 sept. 1827. *Violoncelle :* 2^d^ prix 1847, 1er prix 1848. Orch. de l'Opéra-Com.

Alliès (Claire-Henriette-Marguerite), née à Marseille, 20 juill. 1880. *Piano :* 2e acc. 1895, 1er acc. 1897.

Allouard (Léon-Dieudonné), né à Paris, 25 sept. 1843. *Solfège :* 3e acc. 1858, 1er méd. 1860.

Allusson (Suzanne-Gabrielle-Marie), née à Paris, 21 oct. 1873. *Chant :* 1er acc. 1895; *Opéra-com. :* 1re acc. 1896.

Aloir (Marie-Thérèse-Gabrielle-Appoline), née à Marseille, 30 août 1865. *Solfège :* 3e méd. 1881. Prof., Paris.

Alphonse (Jean-Marie-Maximin-François), né à Roanne (Loire), 21 déc. 1880. *Cor :* 1er acc. 1900.

Alquié (Marie-Adélaïde-Pauline), née à Toulouse, 13 mai 1864. *Piano :* 2e acc. 1880.

Alrit (Antoine-Noël), né à Brest, 24 déc. 1822. *Flûte :* 2^d^ prix 1844, 1er prix 1848. Orch. du th. Nantes, Th. lyr. Lyon. † mai 1879.

Altermann (Ezor), né à Kowno (Russie), 1er mai 1850. *Violon :* 2^d^ prix 1872. Soc. des Concerts.

Altès (Joseph-Henry), né à Rouen, 18 janv. 1826. *Flûte :* 2^d^ prix 1841, 1er prix 1842. Orch. des Concerts Vivienne (1844), de l'Opéra-Comique (1847), de l'Opéra (1er fév. 1848-1er sept. 1876), de la Société des Concerts (9 déc. 1851-3 déc. 1869); Chapelle imp. 1853. Prof. au Conserv.; ✿ A. 1880. Œuvres : solos, méthode, etc. † Paris, 24 juil. 1895.

Altès (Ernest-Eugène), né à Paris, 28 mars 1830. *Solfège :* 2^d^ prix 1844; *Violon :* acc. 1845, 2^d^ prix 1847, 1er prix 1848; *Harm. et accomp. :* 2^d^ prix 1849. Soc. des Concerts 1er déc. 1857; sous-chef d'orch. 1870; 2^d^ chef 1877; Orch. de l'Opéra 1er fév. 1846, 2^d^ chef 1877; chef d'orch. 1880-1887; ✿ A. 1874, ✿ I. 13 juil. 1889, ✠ 1881. † Saint-Dyé-sur-Loire, 2 juillet 1899.

Altès (Mme H.), voir Mlle **Ribault**.

Alvar (Mlle d'), voir Mlle **Edet**.

Alvarez (Pauline d'), née à Madrid, 4 fév. 1807. *Vocalisation :* 2^d^ prix 1830. *Chant :* 2^d^ prix 1830.

Alvarez (Paul d'), né à Madrid, 16 juin 1808. *Comédie :* 2^d^ prix 1827.

Alvès (Martin-Édouard), né à Paris, 1er avril 1834. *Flûte :* acc. 1850, 2^d^ prix 1852, 1er prix 1853. Orch. Th. lyrique.

Amans (Henry), né à Haguenau (Bas-Rhin), 2 sept. 1835. *Saxhorn :* 2^d^ prix 1861, 1er prix 1862.

Amato (Louis-Victor-Gaëtan), né à Paris, 19 juin 1865. *Violoncelle :* 2^d^ prix 1885, 1er prix 1886.

Amaury, voir **Socquet**.

Ambrosetti (Charlotte-Marie), née à Paris, 27 mai 1884. *Solfège :* 3e méd. 1900.

Ambrosetti (Juliette-Marguerite), née à Paris, 10 août 1886. *Solfège :* 3e méd. 1900.

Amé (Dominique), né à Paris, juin 1812. *Solfège :* acc. 1823, 2^d^ pr. 1824; *Violon :* 2^d^ pr. 1828, 1er pr. 1829. Conc. Musard.

Amédée (François **Laneau**), né à Paris, 1er oct. 1784. *Harmonie :* 1er acc. an XII. Répétiteur au Conservatoire. *Alto* à l'orch. de l'Opéra (1813 1er fév.), à la Soc. des Concerts. † Paris, 20 ou 21 fév. 1833.

Amel (Louise-Claudine **Prontaut**, *dite* Loys), née à Paris, 9 mars 1859. *Comédie :* 2^d^ prix 1879, 1er prix 1880. Comédie-Française, depuis 1880. Mme Mayrat. ✿ A. 1895.

Ammann (Charles-Alfred), né à Strasbourg, 5 mars 1845. *Cor :* 1er acc. 1869, 2^d^ prix 1872. Th. de l'Opéra, 1868. Act. à Strasbourg.

Amor, voir **Lamour**.

Amrheim (Simon-Charles-Émile), né à Strasbourg, 23 nov. 1843. *Trompette :* 1er acc. 1863, 2^d^ prix 1865. Orch. du Vaudeville; cornet à pist. Garde de Paris et Garde républicaine.

Andlauer (Louis-Marie-François), né à Honfleur (Calvados), 7 sept. 1876. *Orgue :* 1er acc. 1900. Orgue d'accomp. de N.-D.-des-Champs.

Andrade (Jean-Auguste?) né en 1793 (?) [Gironde]. *Chant :* 2^d^ prix 1820. Rouen (1821). Soc. des Concerts. Œuvres : romances, *Nouv. méth. de chant.*

Andraud (Jean-Baptiste-Raoul), né à Toulouse, 16 avril 1887. *Hautbois :* 1er prix 1900.

André (Joséphine), née à Paris, 24 avril 1813. *Solfège :* 2^d^ prix 1826, 1er prix 1827; *Harmonie et accomp. :* acc. 1829.

1 In the days when the judges ruled, there was a famine in the land, and a man from Bethlehem in Judah went to live for a while in the land of Moab, he and his wife and two sons. 2 The man's name was Elimelech, his wife's name was Naomi, and the names of his two sons were Mahlon and Kilion—Ephrathites from Bethlehem in Judah. And they went into the land of Moab and settled there. 3 Then Elimelech, husband of Naomi, died, and she was left with her two sons. 4 They married Moabite women, one named Orpah and the other Ruth. Then about ten years later, 5 Mahlon and Kilion also died, and Naomi was left without her two sons and her husband. 6 Then she decided to return from the land of Moab, because there the Lord had blessed his people by ending the famine. 7 So she left the place where she had been living, and her two daughters-in-law went with her on the road back to the land of Judah. 8 But on the way she said to them, "Go back home to your mothers. May the Lord be kind to you, as you have been kind to your husbands and to me. 9 May the Lord bless you with a happy life in the homes of your husbands." Then she kissed them goodbye, and they wept aloud 10 and said to her, "We will go back with you to your people." 11 But she said, "Go back home, my daughters. Why do you want to go with me? Do you think I can still have more sons who will be your husbands? 12 No, go back home, my daughters, because I am too old to be married again. Even if I thought there was still hope for me, even if I married tonight and bore sons, 13 would you wait for them to grow up? Would you stay unmarried for them? No, my daughters, my life is much harder than yours because the Lord has made me suffer." 14 Then they wept aloud again, and Orpah kissed her mother-in-law goodbye, but Ruth stayed with her. 15 Naomi said to her, "Look, your sister-in-law is going back to her people and her gods. Go with her." 16 But Ruth said, "Don't ask me to leave you and go back home. I will go wherever you go, I will live where you live, your people will be my people, your God will be my God. 17 I will die where you die, and be buried there. May the Lord punish me if anything but death separates us!" 18 When Naomi saw that Ruth was determined to go with her, she stopped urging her. 19 So they both went on until they came to Bethlehem. When they arrived, the whole town was excited because of them, and the women said, "Is this Naomi?" 20 She answered, "Don't call me Naomi, call me Mara, because the Almighty has made my life very bitter. 21 I left here with everything I needed, but the Lord has brought me back empty-handed. Why call me Naomi? The Almighty has made me suffer, and I have lost everything." 22 So Naomi returned from the land of Moab, accompanied by her daughter-in-law Ruth. They arrived in Bethlehem at the beginning of the barley harvest.

2 1 Naomi had a rich relative named Boaz, who was a member of her husband's family. 2 One day Ruth said to her, "I'm going out to the fields to pick up the grain that the men leave behind, if someone will let me do it." Naomi answered, "Go ahead, my daughter." 3 So she went out to the fields and followed the men who were cutting the barley, and she picked up the grain that they had left behind. As it happened, she came to the part of the field belonging to Boaz, who was a member of her husband's family. 4 Then Boaz came from his house in Bethlehem and greeted his men, saying, "The Lord be with you." They answered, "The Lord bless you." 5 Then he asked his foreman, "Who is that woman? Whose daughter is she?" 6 The foreman answered, "She is the young woman who came back with Naomi from the land of Moab. 7 She asked us if she could follow the men who were cutting the barley and pick up the grain they had left behind. She came to work early this morning and has been here all day except for a short rest in the shelter." 8 Then Boaz said to Ruth, "Listen, my daughter, don't go to other fields to pick up grain, don't go away from here, but stay with my women workers. 9 Watch the men who are cutting the barley and follow them. I have told my men not to bother you. When you get thirsty, you can drink from the water they have drawn." 10 Then she bowed down and said to him, "Why are you so kind to me? I am a foreign woman, why do you treat me so well?" 11 Boaz answered, "I know all about what you have done for your mother-in-law since your husband died. I know how you left your father and your mother and your own country and came to live among people you had never met before. 12 May the Lord reward you for what you have done, and may you be blessed by the God of Israel, under whose wings you have come to find refuge." 13 She said, "I hope you will always be kind to me, because you have encouraged me and your servant, even though I am not one of your workers." 14 At lunchtime Boaz said to her, "Come here and eat with us and dip your bread in the vinegar." So she sat down with the men, and they gave her some roasted grain. She ate all she needed and had some left over. 15 When she went back to work, Boaz told his men, "Let her pick up grain even among the sheaves, and don't bother her. 16 Pull some out of the bundles and let it fall on the ground for her to pick up, and don't scold her." 17 So she picked up grain in the field until evening. When she beat the grain she had picked up, there was about an ephah of barley. 18 She carried it back to town and showed it to her mother-in-law. She also gave her what she had left over after she had eaten all she needed. 19 Her mother-in-law said to her, "Where did you pick up grain today? Where did you work? May the man who helped you be blessed!" Then she told her mother-in-law about the man she had worked for and said, "The man I worked for today is named Boaz." 20 Naomi said to her daughter-in-law, "May the Lord bless him for his kindness to us and to your husband's family!" Then she added, "Boaz is our close relative, one of our family." 21 Ruth said, "He also said to me, 'Stay with my workers until they have finished my harvest.'" 22 Naomi said to her daughter-in-law, "It is good, my daughter, that you go with his women workers, because if you go to other fields you will be bothered." 23 So Ruth stayed with the women working for Boaz and picked up grain until the barley harvest and the wheat harvest were finished. She also stayed with her mother-in-law.

3 1 Naomi said to her daughter-in-law, "My daughter, I want to find a good husband for you, so that you will be happy. 2 Boaz is our close relative, and you have been working for his women workers. Tonight he will be winnowing barley on the threshing floor. 3 Wash yourself, put on your best clothes, and go down to the threshing floor. But don't let him see you until he has finished eating and drinking. 4 When he lies down, you will see the place where he lies down. Then go to him and lift the blanket at his feet and lie down there. He will tell you what to do." 5 Ruth said, "I will do what you have told me to do." 6 So she went down to the threshing floor and did what her mother-in-law had told her to do. 7 Boaz had eaten and drunk and was in a good mood. He went to lie down beside a pile of grain. Ruth came quietly and lifted the blanket at his feet and lay down there. 8 At midnight he woke up and turned over and saw a woman lying at his feet. 9 He said to her, "Who are you?" She answered, "I am your servant Ruth. Take me under your protection, because you are our close relative." 10 He said, "May the Lord bless you, my daughter! This is a good thing you have done for your mother-in-law. You could have gone after young men, rich or poor, but you have not. 11 Now, my daughter, don't worry about what you have said. I will do what you want me to do, because everyone in the town knows that you are a good woman. 12 It is true that I am your close relative, but there is someone closer than I am. 13 Stay here tonight, and in the morning he will say to you, 'If you want to be my wife, I will be your husband.' If he does not want to do his duty, I will do it, as the Lord lives. Lie down here until morning." 14 So she lay down at his feet and stayed there until morning. She got up before people could recognize each other, because he said, "Don't let people know that a woman came to the threshing floor." 15 He also said to her, "Bring your shawl and hold it out." She held it out, and he poured six measures of barley into it and put it on her back. Then he went back to town. 16 When she came to her mother-in-law, she said, "What happened, my daughter?" Then she told her mother-in-law everything he had done for her. 17 She said, "He gave me six measures of barley and said, 'Don't go back empty-handed.'" 18 Naomi said, "Wait, my daughter, until we know what will happen. He will not rest until he has finished this matter today."

4 1 Boaz went to the town gate and sat down there. When the man he had spoken of came by, he said, "Come here and sit down." So he came and sat down. 2 Then Boaz called together ten of the elders of the town and said to them, "Sit down here." They did so. 3 Then he said to the man, "Naomi has come back from the land of Moab and is selling the land that belongs to our relative Elimelech. 4 I thought I should let you know about it and tell you that if you want to buy it, you should do so in the presence of the people here and of the elders of our town. If you want to do your duty as a relative, do it. But if you don't, then tell me so that I will know what I should do. There is no one except you and me who can do it, and I am next after you." The man said, "I will do my duty." 5 Then Boaz said, "If you buy the land from Naomi, you will also have to take Ruth, the widow of our relative, and you will have to marry her and have children to be her husband's family and to keep his property in his family." 6 The man said, "I can't do that, because it would be bad for my own family. You take my place and do it." 7 In those days, when someone was willing to give up his property, he took his sandal and gave it to the other person. This was the way people made a legal agreement in those days. 8 So the man said to Boaz, "Take my place and do it." 9 Then Boaz said to the elders and to the people, "You are witnesses that I have bought from Naomi all the property that belonged to Elimelech and to his two sons, Mahlon and Kilion. 10 I have also bought Ruth, the widow of Mahlon, to be my wife, so that her husband's family will be kept in his family and his property will not be lost to his family. You are witnesses that I have done this." 11 The people and the elders said, "We are witnesses. May the Lord make the woman who is coming to your house like Rachel and Leah, who together built up the family of Israel. May you be a rich man in Bethlehem and have many children. 12 May your family be like that of Perez, the son of Tamar and Judah, because of the children the Lord will give you by this young woman." 13 So Boaz married Ruth and she became his wife. When he had sex with her, the Lord made her pregnant and she had a son. 14 The women said to Naomi, "Praise the Lord who has given you a grandchild today! May your family be famous in Israel! 15 May this child give you new life and be your support in your old age, because your daughter-in-law who loves you has given him to you, she who is better to you than seven sons." 16 Naomi took the child and held him close to her and took care of him. 17 The women said, "Naomi has a son!" They named him Obed. He was the father of Jesse, the father of David.

18 This is the family of Perez: Perez was the father of Hezron, 19 Hezron was the father of Ram, Ram was the father of Amminadab, 20 Amminadab was the father of Nahshon, Nahshon was the father of Salmon, 21 Salmon was the father of Boaz, Boaz was the father of Obed, 22 Obed was the father of Jesse, and Jesse was the father of David.

1 There was a man from Ramathaim-Zophim, from the hill country of Ephraim, named Elkanah, son of Jeroham, son of Elihu, son of Tohu, son of Zuph. 2 He had two wives, one named Hannah and the other Peninnah. Peninnah had children, but Hannah had none. 3 Every year Elkanah went from his town to worship and sacrifice to the Lord Almighty at Shiloh. The two priests of the Lord, Hophni and Phinehas, were there. 4 On the day he sacrificed, he gave some of the meat to his wife Peninnah and to her children. 5 But to Hannah he gave a double portion, because he loved her, even though the Lord had made her unable to have children. 6 Her rival wife kept on making her feel bad because the Lord had made her unable to have children. 7 This went on year after year. Every time Hannah went to the house of the Lord, Peninnah would make her feel bad, so she would cry and refuse to eat. 8 Her husband would say to her, "Why are you crying? Why don't you eat? Why are you so sad? Don't I mean more to you than ten sons?" 9 Once when they had finished eating and drinking at Shiloh, Hannah was sitting near the door of the house of the Lord. 10 She was very sad and was crying and praying to the Lord. 11 She made a promise to God and said, "Lord Almighty, if you will remember your servant and not forget her, if you will give your servant a son, I will give him to you for his whole life, and no razor will ever touch his head." 12 While she was praying to the Lord, Eli was watching her mouth. 13 Hannah was praying silently, her lips were moving, but her voice was not heard. Eli thought she was drunk 14 and said to her, "How long will you be drunk? Stop your drinking!" 15 Hannah answered, "I am not drunk, sir, I am a woman who is very sad. I have not been drinking wine or any other drink, but I have been pouring out my feelings to the Lord. 16 Don't think I am a bad woman; I have been praying because I have had so much sorrow and grief." 17 Eli said, "Go in peace, and may the God of Israel give you what you have asked him for." 18 Hannah said, "I hope you will always be kind to your servant." Then she went her way and ate something, and she was no longer sad. 19 The next morning they worship the Lord and then went back to their home in Ramah. Elkanah had sex with his wife Hannah, and the Lord remembered her 20 and made her pregnant. When the time came, she had a son and named him Samuel, because she said, "I asked the Lord for him." 21 Elkanah went with his family to offer the yearly sacrifice to the Lord and to keep his promise. 22 But Hannah did not go with them. She said to her husband, "I will not go until my child is weaned. Then I will take him to the Lord and he will stay there forever." 23 Her husband said, "Do what you think best. Stay here until you have weaned him. May the Lord keep his promise." So she stayed at home and nursed her child until she weaned him. 24 When she took him to the Lord, she also took a three-year-old bull, a bushel of flour, and a jar of wine. The child was still very young when they killed the bull and brought him to Eli. 25 Hannah said to Eli, "Sir, I swear by your life that I am the woman who stood here with you praying to the Lord. 26 I prayed for this child, and the Lord has given me what I asked for. 27 So I now give him to the Lord for his whole life. He belongs to the Lord." 28 Then they worship the Lord there.

2 1 Hannah said, "My heart is full because of what the Lord has done for me. I can now answer my enemies, because I am happy that the Lord has helped me. 2 There is no one holy like the Lord; there is no one except the Lord himself; there is no rock like our God. 3 Don't keep on talking about how you are better than others, don't let your mouth say such things. The Lord is a God who knows everything, and he judges what people do. 4 The bows of the mighty are broken, but the weak are made strong. 5 Those who were well-fed have to work for food, but those who were hungry have rest. The barren woman has seven children, but the woman who had many children is left all alone. 6 The Lord kills and gives life; he sends people to the grave and brings them back. 7 The Lord makes people poor and makes them rich; he humbles them and he exalts them. 8 He raises the poor from the dust, he lifts the needy from the ash heap, he gives them a place among the rulers and gives them a throne to sit on. The foundations of the earth belong to the Lord, and he has set the world on them. 9 He will keep his faithful servants safe, but the wicked will be silenced in the darkness. No one will be strong by his own power. 10 Those who oppose the Lord will be broken to pieces; he will thunder against them from heaven. The Lord will judge the world to the end of the earth. He will give power to his king and will exalt the power of his chosen king." 11 Then Elkanah went back to his home in Ramah, but the child stayed with the priest Eli and served the Lord. 12 Eli's sons were worthless men who did not care about the Lord. 13 They did not do their duty to the people. When someone was sacrificing an animal, one of Eli's sons would come while the meat was being boiled and would stick a three-pronged fork into the pot 14 and take what it had brought up. They did this to all the people who came to Shiloh. 15 Even before the fat was burned, one of Eli's sons would come and say to the man who was sacrificing, "Give me some meat for roasting; I don't want boiled meat, I want raw meat." 16 If the man said, "First let us burn the fat, then you can take what you want," he would answer, "No, give it to me now, or I will take it by force." 17 The sin of Eli's sons was very great in the sight of the Lord, because they treated the Lord's offerings with contempt. 18 But Samuel was a boy who served the Lord, and he was dressed in a linen ephod. 19 Every year his mother would make him a new robe and would bring it to him when she came with her husband to offer the yearly sacrifice. 20 Eli would say to Elkanah and his wife, "May the Lord give you children from this woman to take the place of the one she gave to the Lord." Then they would go home. 21 The Lord was kind to Hannah and she had three more sons and two daughters. While Samuel was growing up, 22 Eli was very old and heard about everything his sons were doing to the people who came to the tent where the people worship the Lord. He also heard that they had sex with the women who served at the entrance to the tent. 23 He said to them, "Why do you do such things? I hear about your sins from all the people. 24 Stop it, my sons! It is not good that you do such things. 25 If someone sins against another person, God will be the judge; but if someone sins against the Lord, who will be his defender?" But they did not listen to their father, because the Lord was going to kill them. 26 While Samuel was growing up, he was more and more pleasing to the Lord and to people. 27 One day a man of God came to Eli and said, "This is what the Lord says: I showed myself to your ancestors when they were slaves in the land of Egypt belonging to the king of Egypt. 28 I chose your family from all the families of the tribe of Levi to be my priests, to go up to my altar and burn incense, to wear an ephod in my presence, and to burn the offerings that people bring to me. I also gave your family the right to eat some of the offerings that people bring to me. 29 Why do you now despise my offerings? Why do you treat them with contempt? Why do you honor your sons more than you honor me? Why do you let them take the best part of the offerings that people bring to me? 30 I promised that your family would serve me forever, but now I will not do what I promised. I will honor those who honor me, but those who despise me will be despised. 31 The time is coming when I will cut off your family and the families of your ancestors, so that there will be no old men in your family. 32 You will see that I have taken away the power of your family, and there will be no old men in your family. I will do good to the people of Israel, but there will never be any old men in your family. 33 I will not let all your descendants serve me at my altar, because I will make them blind and I will make them suffer. Most of your descendants will be killed when they are young men. 34 As a sign that what I have said will happen, I will let your two sons, Hophni and Phinehas, both be killed on the same day. 35 I will choose a faithful priest who will do what I want and what I think is right. I will make his family strong, and he will serve my chosen king forever. 36 Then all your descendants who are still living will come to him and bow down before him and beg him for money and food. They will say, 'Please let us be your servants so that we can have food to eat.'"

3 1 While Samuel was growing up, he was more and more pleasing to the Lord and to people. 2 One day a man of God came to Eli and said, "This is what the Lord says: I showed myself to your ancestors when they were slaves in the land of Egypt belonging to the king of Egypt. 3 I chose your family from all the families of the tribe of Levi to be my priests, to go up to my altar and burn incense, to wear an ephod in my presence, and to burn the offerings that people bring to me. I also gave your family the right to eat some of the offerings that people bring to me. 4 Why do you despise my offerings? Why do you treat them with contempt? Why do you honor your sons more than you honor me? Why do you let them take the best part of the offerings that people bring to me? 5 I promised that your family would serve me forever, but now I will not do what I promised. I will honor those who honor me, but those who despise me will be despised. 6 The time is coming when I will cut off your family and the families of your ancestors, so that there will be no old men in your family. 7 You will see that I have taken away the power of your family, and there will be no old men in your family. I will do good to the people of Israel, but there will never be any old men in your family. 8 I will not let all your descendants serve me at my altar, because I will make them blind and I will make them suffer. Most of your descendants will be killed when they are young men. 9 As a sign that what I have said will happen, I will let your two sons, Hophni and Phinehas, both be killed on the same day. 10 I will choose a faithful priest who will do what I want and what I think is right. I will make his family strong, and he will serve my chosen king forever. 11 Then all your descendants who are still living will come to him and bow down before him and beg him for money and food. They will say, 'Please let us be your servants so that we can have food to eat.'"

7 A good name is better than precious ointment,
and the day of death than the day of one's birth.
2 It is better to go to the house of mourning
than to go to the house of feasting,
for that is the end of all humankind,
and the living will take it to heart.
3 Sorrow is better than laughter,
for by the sadness of the face the heart is made glad.
4 The heart of the wise is in the house of mourning,
but the heart of fools is in the house of pleasure.
5 It is better to hear the rebuke of the wise
than to hear the song of fools.
6 For like the crackling of thorns under a pot,
so is the laughter of the fools;
this also is vanity.
7 Surely oppression makes the wise foolish,
and a bribe destroys the understanding.
8 Better the end of a matter than its beginning;
patience is better than pride.
9 Do not be quick in your spirit to be angry,
for anger lodges in the bosom of fools.
10 Do not say, "Why were the days of old better than these?"
For it is not wise to inquire about this.
11 Wisdom is good with an inheritance,
and it gives advantage to those who see the sun.
12 For wisdom is a protection as money is a protection,
but the advantage of knowledge is that wisdom preserves the life of its possessor.
13 Consider the work of God:
who can make straight what God has made crooked?
14 In the day of prosperity be joyful,
but in the day of adversity consider:
God has made the one as well as the other,
so that humankind will find nothing to be sure of.
15 In my vanity I have seen everything:
there is a righteous person who perishes in his righteousness,
and there is a wicked person who lives long in his wickedness.
16 Do not be too righteous,
neither be too wise:
why should you destroy yourself?
17 Do not be too wicked,
neither be a fool:
why should you die before your time?
18 It is good that you should grasp this,
and from this also do not let your hand stay:
for the one who fears God will avoid all this.
19 Wisdom makes the wise more powerful
than ten rulers in a city.
20 There is no one so righteous on earth
who does good and never sins.
21 Also do not take to heart all the words people speak,
lest you hear your servant cursing you;
22 for your own heart knows
that many times you have cursed others.
23 All this I have tested by wisdom.
I said, "I will be wise"
but it was far from me.
24 Far off is what exists,
and very deep—who can find it?
25 I turned my heart to know and to search and to seek out wisdom and the reason of things,
and to know that wickedness is folly
and that foolishness is madness.
26 And I find more bitter than death
the woman who is a snare,
whose hearts are nets,
whose hands are fetters.
One who is pleasing to God escapes from her,
but a sinner is caught by her.
27 "See, this I have found,"
says the Teacher,
"adding one thing to another
to find the reason of things,
28 which my soul has sought
but I have not found:
among a thousand I found one person
but among all those I found not one woman.
29 Only this I found:
God made humankind upright,
but they have gone in many schemes."
8 Who is like the wise?
Who knows the meaning of a thing?
Wisdom makes a person's face shine,
and the hard face is changed.
2 I say, keep the king's command
because of your oath to God.
3 Do not be in a hurry to leave his presence.
Do not persist in a bad matter,
for he will do whatever he pleases.
4 Since the king's word is sovereign,
who can say to him, "What are you doing?"
5 Those who obey his command will know no harm,
and the heart of a wise person will know the proper time and procedure.
6 For there is a proper time and procedure for every matter,
though the misery of humankind weighs heavily upon them.
7 Since no one knows what will happen,
who can tell someone else when it will happen?
8 No one has power over the wind to keep it from blowing,
and no one has power over the day of death.
There is no quarter in that war,
and wickedness will not let those who practice it escape.
9 All this I observed,
and I applied my mind to everything done under the sun.
There is a time when one person rules over others
to their harm.
10 Then I saw the wicked buried—
they used to go in and out of the place of the holy
and were praised in the city for doing such things.
This too is vanity.
11 Because sentence against a crime is not quickly executed,
the hearts of people are filled with the desire to do evil.
12 Though a sinner does evil a hundred times
and his days are prolonged,
yet I know that it will go well with those who fear God,
who are reverent before him.
13 But it will not go well with the wicked,
and like a shadow they will not prolong their days
because they are not reverent before God.
14 There is a vanity that is done on earth,
that there are those who are righteous
to whom it happens according to the deeds of the wicked,
and there are those who are wicked
to whom it happens according to the deeds of the righteous.
I say that this is vanity.
15 So I commend enjoyment,
because there is nothing better for people under the sun
than to eat and drink and be merry.
Then they will be with me in their toil
throughout the days of their life
that God gives them under the sun.
16 When I applied my mind to know wisdom
and to see the business that is done on earth
(for there is neither day nor night
when one does not see sleep with the eyes),
17 then I saw all the work of God,
that no one can find out what is done under the sun.
Though people may search for it,
they will not find it;
even if they say they know,
they cannot find it.

Atrapart (Jean-Louis-Constant-Armand), né à Paris, 10 déc. 1789. *Cor* : acc. 1809, 2es prix 1812 et 1813. Orch. du Th.-Italien.

Aubecq (Jeanne-Marie), née à Lille, 29 sept. 1877. *Solfège (chanteuse)* : 1re nov. 1895. Th. de la Gaîté 1895.

Aubert (Herminie-Zélie-Pauline), née à Bailleul (Nord), 17 oct. 1821. *Solfège* : 2e prix 1835.

Aubert (André-Joseph), né à la Tour-d'Aigues (Vaucluse), 23 oct. 1833. *Violon* : acc. 1850.

Aubert (Maximin), né à Lyon, 20 mai 1847. *Trompette* : 3e acc. 1865, 2e prix 1866, 1er prix 1867; *Saxhorn* : 1er acc. 1868. Th. des Variétés.

Aubert (César-Paulin), né à Marseille, 10 juil. 1858. *Hautbois* : 2e prix 1882. Prof. à l'École de musique de Montpellier. † Luchon, sept. 1900.

Aubert (Louis-Mathieu-Chrétien), né à Arles (B.-du-Rhône), 24 déc. 1872. *Violon (prép.)* : 3e méd. 1888, 2e méd. 1889; *Violon* : 2e acc. 1891. Orch. de l'Opéra; asp. Soc. des Concerts.

Aubert (Louis-François-Marie), né à Paramé (Ille-et-V.), 19 fév. 1877. *Solfège* : 2e méd. 1887, 1re méd. 1889; *Piano* : 2e prix 1893; *Harmonie* : 2e acc. 1894, 1re acc. 1896, 2e prix 1897; *Accompagnement* : 2e prix 1898, 1er prix 1899.

Aubert (Marie-Joséphe), née à Paramé (Ille-et-V.), 6 oct. 1879. *Solfège* : 2e méd. 1892, 1re méd. 1893.

Aubert (Geneviève-Marie), née à Paris, 27 juin 1883. *Solfège* : 3e méd. 1897, 1re méd. 1898.

Aubert (Mme), voir Mlle **Breuil**.

Aubéry (Jean-Pierre), né à Entrechaux (Vaucluse), 19 août 1841. *Violon* : 2e acc. 1860; *Chant* : 2e prix 1867, 1er prix 1868; *Opéra-comique* : 2e prix 1867, 1er prix 1868; *Opéra* : 2e prix 1868. Orch. de l'Opéra, nov. 1859 au 1er août 1868; Concerts Pasdeloup, Th.-Italien, Athénée, Soc. des Concerts 1865. Th. lyrique 1868-1870; a débuté dans *le Barbier de Séville* (Figaro) 2 nov. 1868. Act. à Neuilly-sur-Seine.

Aubrespy (Odenet-Fernand), né à Montagnac (Hérault), 19 mars 1869. *Clarinette* : 2e acc. 1886, 1re acc. 1888, 2e prix 1889, 1er prix 1890. Mus. de la Garde républicaine, Orch. du Gr.-Th. à Lyon.

Aubrio (Alphonsine-Henriette-Augustine), née à Paris, 24 juin 1825. *Solfège* : 2e prix 1838; *Piano* : acc. 1845, 2e prix 1847, 1er prix 1848. A ép. M. E. Villany, avocat, 7 mai 1853.

Aubry (Alfred-Louis), né à Paris, 17 août 1832. *Solfège* : 2e prix 1847. † 27 déc. 1889.

Aubry (Georges), né à Sèvres, 7 janv. 1868. *Piano (prép.)* : 3e méd. 1879, 2e m. 1881, 1re m. 1882; *Orgue* : 2e acc. 1888.

Aubry (Madeleine-Gabrielle **Kœnig**), née à Paris, 22 mai 1880. *Comédie* : 1re acc. 1898, 2e pr. 1899, 1er pr. 1900. Pal.-Royal.

Auclair (Cécile-Éloise-Zulmé), née à Paris, 23 janv. 1835. *Chant* : 2e acc. 1856, 1re acc. 1857; *Opéra-comique* : 2e acc. 1856, 2e prix 1857. Lyon.

Audebert (Louis), né le 5 août 1795. *Solfège* : enc. 1808.

Audibert (Mlle), voir **Guilhot**.

Audousset (Mme), voir **Schmidt**.

Audousset (Marcelle), née à Paris, 2 juin 1883. *Solfège* : 2e méd. 1897, 1re méd. 1898.

Audousset (Andrée-Julie), née à Neuilly-sur-Seine, 24 fév. 1884. *Piano (prép.)* : 1re méd. 1899; *Piano* : 2e acc. 1900.

Audran (François-Léon), né à Riennes (Hte-Gar.), 15 avril 1824. *Trombone* : 2e prix 1847. Toulouse (?).

Auné (Camille-Jean), né à Béziers (Hérault), 30 août 1838. *Saxophone* : 3e acc. 1869. Mus. 81e d'inf.

Auger (Charles), né à Paris, 21 déc. 1847. *Chant* : 2e acc. 1868, 1re acc. 1870; *Opéra* : 3e acc. 1869, 1re acc. 1870.

Augier (Léon-Jean-Baptiste-Achille), né à Paris, 27 mars 1843; *Opéra-comique* : 2e acc. 1865. Santiago, Th. de l'Opéra-Comique, Toulon.

Auguez (Florentin-Antinoüs-Numa), né à Saleux (Salonel (Somme), 31 janv. 1847. *Chant* : 2e acc. 1869; *Opéra* : 1re acc. 1869. Th. de l'Opéra 1873-1882. Th. lyrique 1884, Rome, Anvers, concerts à Paris et à l'Étranger. Prof. au Conservatoire, 1899; ✿ A. 1891. ✿ L. 1898.

Auguez (Pauline-Mathilde-Lucie), née à Amiens, 29 mars 1868. *Solfège* : 3e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Chant* : 2e acc. 1887; *Opéra-comique* : 1re acc. 1886, 2e prix 1887. Th. de l'Opéra-Comique 1887, Nouveautés (*la Vénus d'Arles*) 30 janv. 1889, Menus-Plaisirs, Variétés; ✿ A. 1896. Mme H. Lavedan.

Aulagnier (Clémentine-Marie), née à Paris, 9 juillet 1827. *Solfège* : 2e prix 1843; *Piano* : acc. 1844, 1er prix 1845.

Aumonier (Paul-Albert), né à Chasselay (Rhône), 6 juil. 1872. *Chant* : 2e acc. 1900.

Aumont (Henri-Raymond), né à Paris, 31 juil. 1818. *Violon* : 2e prix 1837. Orch. Opéra-Comique. † fév. 1862 (?).

Aumont (Christine **Lamare**, *dite*), née à Caen, 16 déc. 1848. *Chant* : 3e acc. 1869, 2e prix 1870; *Opéra-comique* : 2e acc. 1870. Naples, Milan, Th.-Italien Paris (1874). † 1882 (?).

Aupicq (Pierre-Marie-Auguste), né à Pontivy (Morbihan), 10 juin 1814. *Cor* : 1er prix 1832.

Auriaux (Raphael), né à Châtellerault (Vienne), 1er fév. 1852. *Trompette* : 2e acc. 1874, 1re acc. 1876. Orch. du Th. de la Gaîté.

Ausseill (François-Valentin-Jean), né à Perpignan (Pyr.-Or.), 14 fév. 1869. *Harmonie* : 2e acc. 1893, 1re acc. 1895. Alto concerts Lamoureux.

Ausseur (Marie-Louise), née à Paris, 31 oct. 1827. *Solfège* : acc. 1842, 1er prix 1843; *Piano* : acc. 1844, 2e prix 1846, 1er prix 1847.

Aussourd (Louise-Antonie), née à Paris, 3 sept. 1866. *Chant* : 2e acc. 1888; *Opéra-comique* : 2e acc. 1888. Renaissance.

Austruy (Louis), né à Villefranche (Aveyron), 20 déc. 1823. *Trombone* : 3e acc. 1858. Mus. Garde nat. Act. à Orsay, pens. de l'Ass. des art. mus.

Austruy (François-Antoine), né à Grenelle (Seine), 7 juil. 1852. *Violoncelle* : 3e acc. 1868, 2e acc. 1870, 1re acc. 1872. Orch. de l'Opéra-Comique; Comédie-Française. Accordeur de pianos. Montreuil-sous-Bois.

Austruy (Alexandre), né à Paris, 24 déc. 1860. *Cor* : 2e acc. 1877. Alcazar, Angers, Paris.

Autan (Mme), voir Mlle **Lara**.

Autemarche (D'), voir **Fincken**.

Autier (Mme), voir Mlle **Robert**.

Autran (Paul-Marie-Joseph), né à Nice, 14 mars 1856. *Basson* : 1er prix 1882. Conc. Lamoureux. Act. à Bordeaux.

Auvray (Georges-Paul), né à Caen, 10 janv. 1858. *Hautbois* : 2e acc. 1877, 1er acc. 1878, 2e prix 1879, 1er prix 1880. Chef d'orch. Eden, Jardin de Paris, Tour Eiffel, concerts du Palais-Royal, etc.; Q A. 1890, Q I. 1897. Œuvres diverses pour orchestre, ballets, etc.; *la Tentation de Saint-Antoine* (Eden 1891), etc.

Auzende (Ange-Marie), né à Marseille, 18 janv. 1850. *Piano* : 2e acc. 1866, 1er acc. 1867, 2e prix 1868, 1er prix 1869. Prof. à Paris; Q A. 1892.

Auzou (Charles-René), né le 26 juin 1784 (Seine). *Violon* : acc. an II, 3e acc. an III, 2e prix 1809. *Harmonie* : 1er acc. an III. Orch. de l'Opéra-Buffa 1806-1813; de l'Opéra 1er fév. 1814.

Avenel (Marie-Aline), née à Elbeuf (Seine-Inf.), 15 août 1821. *Comédie* : 2e prix 1838, 1er prix 1839. Comédie-Française 1845-1847, Versailles, Odéon. † à Paris 26 avril 1857.

Avocat (Julie-Camille-Philippine), née à Paris, 7 janvier 1870. *Comédie* : 2e acc. 1888. Porte-St-Martin, Châtelet, Odéon, 1900.

Avsié (François), né à Tarascon (Ariège), 15 déc. 1840. *Solfège* : 2e prix 1867; *Harmonie et composition* : 2e prix 1866, 1er prix 1867; *Saxophone* : 2e prix 1866, 1er prix 1867.

Azéma (Louis), né à Agde (Hérault), 24 mai 1876. *Chant* : 2e acc. 1897, 1er acc. 1900; *Opéra* : 1er acc. 1900.

Azimon (Marie-Bernarde-Gabrielle-Amélie **Bonnet**, *dite*), née à Toulouse, 10 sept. 1842. *Chant* : 2e prix 1862. *Opéra* : 1er acc. 1862, 2e acc. 1863.

B

Baboulène (Anne-Élisabeth-Germaine), née à Bourg-de-Visa (Tarn-et-Gar.), 30 juin 1870. *Solfège* (*chanteuses*) : 3e méd. 1893. Aspirante Soc. des Concerts.

Bach (Nicolas-Gottlibe), né à Moscou, 5 mai 1803. *Piano* : 1er prix 1819.

Bach (Charles-Léopold-Alcide), né à Concots (Lot), 21 juin 1837. *Chant* : 2e acc. 1862, 1er prix 1863.

Bachelet (Alfred-Georges), né à Paris, 26 fév. 1864. *Solfège* : 1re méd. 1878; *Piano* (*prép.*) : 3e méd. 1879; *Accomp*t : 1er acc. 1883, 2e prix 1884; *Contrep. et fugue* : 2e acc. 1886, 1er acc. 1888; *Rome* : 1er 2e gr. prix 1887, 1er gr. prix 1890. Chef de chant à l'Opéra. Œuvres : *Fiona*, *l'Étoile du soir*, etc.

Bachimont, voir **Brémont**.

Bacquart (Paul-Gérôme), né à Metz, 26 juil. 1829. *Harmonie et accompagnement* : 3e acc. 1858.

Bacqueville (Charles-Alexandre), né à Lille, 13 nov. 1865. *Cornet à pistons* : 1er acc. 1885. Orch. de l'Eden. Prof. à Lille.

Bacquié (Guillaume), né à Toulouse, 22 janv. 1843. *Chant* : 3e acc. 1867, 1er acc. 1868; *Opéra-comique* : 1er acc. 1867, 2e prix 1868; *Opéra* : 2e acc. 1867, 1er acc. 1868. Th. lyrique, a débuté dans *Don Juan* (Leporello), 25 janv. 1869; la Haye, Bruxelles, Marseille, Opéra-Comique, Lyon, Toulouse. Directeur du th. de Cette. † Cette, mars 1887.

Bacullard (Louis-Gabriel), né à Velleron (Vaucluse), 24 mars 1836. *Cornet à pistons* : 2e prix 1868. Sous-chef de mus. du 32e rég. d'inf.

Badiali (Eugène-Charles-Constant **Badouaille**, *dit*), né à Paris, 30 juin 1865. *Solfège* : 1re méd. 1886; *Chant* : 2e acc. 1888; *Opéra-comique* : 1er acc. 1886, 1er prix 1888. Th. de l'Opéra-Comique, a débuté dans *Jocelyn* (1888); Bruxelles 1889; Opéra-Comique; Bruxelles (1900); Q I. 1900.

Badoche (Mme), voir Mlle **Chambard**.

Baer (Fernand-Gaston **Urs**, *dit*), né à Lille, 27 mars 1875. *Solfège* : 3e méd. 1898, 2e méd. 1899; *Chant* : 1er acc. 1899, 2e prix 1900, *Opéra* : 1er acc. 1899.

Bagarre (Ambroise-Charles-Auguste), né à Lyon, 16 fév. 1842. *Solfège* : 1er acc. 1867; *Harmonie et orch.* : 2e prix 1867.

Bagdanoff (Nicolas-Alexandre), né à Moscou, 13 mai 1835. *Violon* : 3e acc. 1853, 2e prix 1854. En Russie.

Bagnières (Joseph-Bertrand), né à Paris, 19 juin 1814. *Flûte* : 2e prix 1832, 1er prix 1833. Orch. de la Porte-St-Martin, Variétés. † Paris, 28 sept. 1871 (?).

Baguenier-Desormeaux (Henri-René), né à Maulevrier (M.-et-L.), 15 août 1829. *Clarinette* : 1re acc. 1851, 1er prix 1852.

Bahier (Alphonse-Anatole), né à Oisseau (Mayenne), 25 janv. 1853. *Comédie* : 2e prix 1873. Odéon 1882-1884, Londres, Bruxelles, Charleroi, Paris.

Bailet (Adélaïde-Rosa), née à Nice, 18 août 1880. *Piano* (*prép.*) : 3e méd. 1891, 1re méd. 1892; *Piano* : 1er prix 1893.

Baille (Célestine-Jeanne), née à Paris, 15 août 1871. *Solfège* : 3e méd. 1886.

Baillet (Georges-Victor-Jules), né à Valenciennes, 8 juil. 1848. *Tragédie* : 2e acc. 1870; *Comédie* : 1re acc. 1872. Odéon, 1872-1875; a débuté le 11 oct. dans Valère, de *Tartuffe*. Comédie-Française 18 nov. 1875; sociétaire 1er janv. 1887; Q A. 1886, Q I. 1896.

Baillon (Pierre-Marcel), né à Nancy, 25 oct. 1881. *Violon* : 2e prix 1899, 1er prix 1900.

Baillon, voir **Barral**.

Bailly (Julie-Blanche), née à Paris, 23 janv. 1863. *Tragédie* : 2e prix 1888, 1er prix 1889.

Bailly (Cyrille-Lazare-Antoine), né à Marolles-en-Hurepoix (S.-et-O.), 16 juin 1865. *Trombone* : 2e prix 1885, 1er prix 1886. Concerts du Châtelet.

Bailly (Louis-Octave), né à Valenciennes, 13 juin 1882. *Alto* : 1er prix 1899. Orch. de l'Opéra-Comique, Conc. du Châtelet.

Balanqué (Mathieu-Émile), né à Bayonne (B.-Pyr.), 16 sept. 1826. *Chant* : acc. 1847, 2e prix 1848; *Opéra* : acc. 1847. Bruxelles, Toulouse, Strasbourg, Th. lyrique (1856). † Paris 29 avril 1866.

Balanqué (Blanche), née à Paris, 6 janv. 1862. *Chant :* 1re acc. 1882. Th. de l'Opéra-Comique, 1885-1888. Th. lyrique.

Balay (Guillaume), né à Crozon (Finistère), 30 avril 1871. *Cornet à pistons :* 1er prix 1894. Mus. de la Garde républ.

Balbi (Jeanne-Françoise), née à Toulouse, 22 fév. 1842. *Chant :* 1er prix 1860. *Opéra-comique :* 2e prix 1860, 1er prix 1861. Th. de l'Opéra-Comique 1861-1863, a déb. dans *le Caïd* (Virginie) ; Th. lyrique 1872.

Balbreck (Louis-Charles-Maximilien), né à Paris, 4 juil. 1856. *Hautbois :* 2e acc. 1874, 2e prix 1875. Orch. des Folies-Dramatiques, Comédie-Française, Odéon ; ✿ A. Fab. d'inst. d'optique.

Balla (Agnès-Catherine-Aménaïde), née à Toulouse, 18 avril 1836. *Chant :* 2e prix 1853, 1er prix 1855 ; *Opéra :* 2e prix 1854, 1er prix 1855 ; *Opéra-comique :* 1re acc. 1854, 2e prix 1855. Mme J.-E. Bax, 1855. Marseille, Th. lyrique 1857-1865. † Nanterre, 21 (?) juin 1889.

Ballard (Mme), voir Mlle **Bronville**.

Ballay, voir **Pack**.

Balleron (Louis-Édouard), né à Paris, 5 mars 186.. *Solfège :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1889 ; *Flûte :* 1re acc. 1888, 2e prix 1890, 1er prix 1891. Orch. de l'Opéra-Comique depuis 1893 ; Concerts du Châtelet depuis 1896 ; Musique de la Garde républicaine depuis 1897. Prof. au collège Sainte-Barbe.

Balleroy (Pierre-Henri), né à Limoges, 13 fév. 1856. *Chant :* 2e prix 1885 ; *Opéra :* 1re acc. 1884, 1er prix 1885 ; *Opéra-comique :* 1re acc. 1885. Th. de l'Opéra, 1886-1888.

Balleroy (Mme) [Marie-Thérèse **Noiret**], née à Soisy (S.-et-O.) 18 avril 1865. *Solfège :* 3e méd. 1884, 1er méd. 1885 ; *Chant :* 2e acc. 1884 ; *Opéra :* 1re acc. 1886 ; *Opéra-comique :* 2e acc. 1885. A Soisy.

Balliste (Paule-Alexandrine-Joséphine), née à Marseille, 16 avril 1864. *Solfège, chant :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887. Dijon, 1888 ; Marseille, 1894. Mme Mari.

Balutet (Marguerite), née à Paris, 1er juil. 1853. *Piano :* 2e acc. 1870, 1re acc. 1872. Prof. à Paris, direct. de l'*École de Beethoven*, 1893 ; ✿ A. 1897. Ouvrages didactiques, méd. de bronze, cl. 4, Exp. de 1900.

Baluze (Marie-Louise-Julienne), née à Belleville (Seine), 25 juin 1856. *Solfège :* 3e méd. 1873, 2e méd. 1874 ; *Clavier :* 3e méd. 1874, 2e méd. 1875. Prof. à Paris.

Bandel (Jeanne-Marie-Alexandrine), née à Constantine, 15 mai 1855. *Clavier :* 3e ment. 1872, 1re méd. 1874.

Banès (Mme), voir Mlle **J. Bertrand**.

Baneux (Paul-Lambert), né en 1795. *Cor :* 2e prix 1820. Prof. au Gymnase musical militaire ; orch. du Gymnase dram. ; Opéra-Comique, 1825. † Paris, 15 oct. 1854.

Baneux (Mathieu-Gustave), né à Paris, 12 juin 1825. *Cor :* 2e prix 1839, 1er prix 1840. Orch. Opéra-Com., 1841-1847 ; Opéra, 1er sept. 1847 ; Soc. des Concerts, 1849 ; S.-chef mus. 5e leg. Garde nat., 1868. † Paris, 27 mars 1878.

Baneux (Mme), voir Mlle **Pannetrat**.

Bangratz (Joseph-Marie-Alphonse), né à Holtzheim (B.-Rhin), 4 avril 1844. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1865. Mus. 2e d'art.

Banne (Clémence), née en janv. 1811. *Solfège :* 2e prix 1826 ; *Piano :* 2e prix 1826, 1er prix 1827.

Bannelier (Louis-Charles-Antoine), né à Paris, 15 mars 1840. *Harmonie :* 3e acc. 1864 ; *Contrep. et fugue :* 3e acc. 1865. Critique musical, rédacteur en chef de la *Revue et Gazette musicale* ; Collaborateur de la maison Brandus et Cie, éditeurs de musique. Œuvres : Traductions de l'ouvr. d'Hanslick *Du beau dans la musique*, *La Passion selon Saint Mathieu*, etc. arrang. à 4 m. *Symphonie fantastique* de Berlioz, etc. † Paris, 30 sept. 1899.

Banner (Michael), né à Sacramento Ohio (États-Unis d'Am.), 20 oct. 1868. *Violon :* 1er prix 1884.

Baptiste (Mme), voir Mlle **Gromez**.

Baqué (Jean-Léonce), né à Bordeaux, 21 déc. 1854. *Hautbois :* 1re acc. 1881. Paris.

Barach (Émile), né à Vienne (Autriche), 8 sept. 1870. *Violon :* 1re acc. 1888, 1er prix 1889.

Baral (Orphélie-Constance-Rosalie), née à Paris, 7 sept. 1836. *Harmonie et accomp. :* 2e acc. 1856, 1re acc. 1857, 1er prix 1858.

Barat (Mathilde-Ernestine-Juliette), née à Paris, 4 août 1867. *Solfège :* 2e méd. 1880, 1re méd. 1881 ; *Piano prép. :* 3e méd. 1882, 2e méd. 1883, 1re méd. 1884 ; *Accomp. :* 1re acc. 1887 ; *Harmonie :* 2e acc. 1885, 1er prix 1888. Répétiteur, puis chargée de cours de solfège au Conservatoire ; ✿ A. 1895. A épousé M. G. Marcot, docteur en médecine, 11 mars 1899.

Barataud (Juliette-Marie), née à Paris, 8 mars 1848. *Comédie :* 2e prix 1866. Gymnase, Vaudeville, Palais-Royal, Opéra-Comique, Genève. Mme Vizanco. Paris, act. à Saint-Mandé.

Barbarat (Ernest-Alexis), né à Reims, 16 avril 1844. *Solfège :* 3e méd. 1861, 2e méd. 1862.

Barbé (Élisa-Joséphine), née à Paris, 11 février 1814. *Solfège :* 2e prix 1827, 1er prix 1828 ; *Harmonie et accomp. :* 1er prix 1830 ; *Piano :* 2e prix 1831, 1er prix 1832. Mme Roux. Prof. de solfège au Conservatoire (1829). † Paris, 13 (?) 15 janv. 1847.

Barbe (Adrien-Jules-Charles **Louis**, *dit*), né à Abbeville, 9 fév. 1874. *Violon prép. :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887.

Barbereau (Auguste-Mathurin-Balthazar), né à Paris, le 14 nov. 1799. *Violon :* 2e prix 1813 ; *Contrep. et fugue :* 1re prix 1819 ; *Rome :* Ment. hon. 1820, 2e prix 1822, 1er prix 1824. Orch. de l'Opéra (1821-1826 et 1829-1830). Chef mus. 7e leg. Garde nat. ; chef d'orch. du Théâtre-Français, des Nouveautés, de la Société Sainte-Cécile (1854) ; Professeur d'histoire de la musique au Conservatoire. *Traité théorique et pratique, composition musicale* (1844), *Études sur l'origine du système musical* (1852), etc. † Paris, 16 juil. 1879.

Barbet (Charles-Ferdinand), né à Lille, 16 janv. 1821. *Cor :* 2e prix 1838.

Barbet (Nicolas), né à S.-Fernando (Espagne), 12 fév. 1826. *Clarinette :* acc. 1845. Chef de mus. du 70e et du 25e rég. d'inf.

Barbet (Louis-Henri), né à Abbeville, 26 mars 1838. *Chant :* 1re acc. 1864, 1er prix 1865 ; *Opéra-comique :* 2e prix 1864, 1er prix 1865. Bruxelles, Marseille (1873), Lyon.

Barbetti (Louisa-Henriette-Fanny), née à Paris, 28 fév. 1850. *Solfège :* 2e méd. 1864, 1re méd. 1865 ; *Clavier :* 2e ment. 1864, 1re ment. 1865 ; *Piano :* 3e acc. 1867, 2e acc. 1868, 1re acc. 1869.

Barbier (Louis-Étienne), né à Pithiviers (Loiret), 24 juin 1830. *Cornet à pist. :* 2e pr. 1858, 1er prix 1859. S.-ch. de mus. mil.

Barbier (Madeleine-Bernardine), née à Paris, 3 déc. 1881. *Solfège :* 3e méd. 1895, 1re méd. 1897.

Barbot (Joseph-Théodore-Désiré, *dit* Jules), né à Toulouse, 12 avril 1824. *Chant :* acc. 1845, 2e prix 1846, 1er prix 1847 ; *Opéra :* 2e prix 1847. Th. de l'Opéra, nov. 1847, Étranger, Lyon, Opéra-Comique, 1856-1858, Th. lyrique, 1859. Prof. au Conservatoire : ✿ A. 1881, ✿ I. 1892. † Paris, 26 déc. 1896.

Barbot (Mme) [Marie-Caroline **Douvry**], née à Paris, 27 avril 1830. *Chant :* 1er prix 1850. Étranger, Lyon, Paris, Marseille, Bruxelles, Anvers, Th. de l'Opéra, 1858-1860. † 1893.

Barbot (Gaston-Jean-François), né à Toulouse, 3 juin 1846. *Violoncelle :* 1re acc. 1866.

Barbot (Émile-Pierre-Marc), né au Grand-Pré (Suisse), 16 juil. 1873. *Basson :* 2e acc. 1895.

Barbu (Pierre-Nicolas), né à Colombes (Seine), 11 mars 1835. *Violon :* 2e acc. 1851. Orch. du Gymnase, Bal Valentino. Mus. Garde nat. Act. à Bois-Colombes.

Bardey (Henry), né à Baume-les-Dames (Doubs), 23 mai 1826. *Cor :* acc. 1843, 2e prix 1844, 1er prix 1855. Th. lyrique.

Bardey (Auguste), né à Baume-les-Dames, 8 nov. 1838. *Cor :* 1re acc. 1854, 2e prix 1857, 1er prix 1858. Orch. du Th.-Italien, Soc. des Concerts, 13 nov. 1860. † 6 avril 1876.

Bardin (Claude-Victor-Alexandre), né à Brienon (Yonne), 18 juin 1808. *Basson :* 1re acc. 1852, 2e prix 1855. Chef de mus. du 65e d'inf. ; ✿ 1874. Retraité à Sens.

Bardon (Léonide), née à Nantes, 19 avril 1831. *Chant :* 1er prix 1854. Mme L. Domerzon. Th. de l'Opéra, 1865-1866.

Bardot (Adèle-Hélène-Valérie), née à Maisons-Laffite (S.-et-O.), 12 mars 1884. *Piano prép. :* 3e méd. 1897.

Bardout (Claire-Marie), née à Paris, 19 nov. 1865. *Solfège :* 3e méd. 1876, 2e méd. 1877, 1re méd. 1878 ; *Piano :* 1re acc. 1882.

Bardout (Alexandre-Gaston), né à Neuilly-sur-Seine, 4 oct. 1869. *Solfège :* 3e méd. 1881 ; *Violon prep. :* 2e méd. 1884. Concerts Lamoureux.

Baresse (Louis-Désiré-Joseph), né à Noyon (Oise), 30 nov. 1842. *Trompette :* 3e acc. 1870.

Baretti, voir **Baretty**.

Baretty (Henri), né à Bordeaux, 26 oct. 1836. *Harmonie :* 2e prix 1861. † Paris, 11 juill. 1862.

Baretty (Marie-Julie-Blanche, *dite* **Baretti**), née à Bordeaux, 10 fév. 1838. *Chant :* 2e prix 1860 ; *Op.-comique :* 1re prix 1860 ; *Opéra :* 1re acc. 1860. Th. lyrique 1860-1862 ; Opéra-Comique 1863-1865 ; Marseille, Gand, Bordeaux, Lyon. † Paris, 16 déc. 1877.

Baretty (Charles-Henri), né à Bordeaux, 31 mars 1859. *Violoncelle :* 2e acc. 1879. Concerts du Châtelet ; ✿ A. 1896.

Barety (Marguerite), née à Royan (Charente-Inf.), 3 sept. 1861. *Comédie :* 1re acc. 1883. Odéon 1883-1886 ; a déb. dans *Charles VII* (Bérengère) ; Ambigu. St-Pétersbourg.

Barizel (Charles-Dominique-Joseph), né à Merville (Nord), le 3 janv. 1788. *Basson :* 1er prix 1807. Orch. de l'Opéra, 1814 ; Chef de musique militaire (campagnes d'Espagne, 1808 ; de Russie, 1815) ; musique du Roi ; Prof. au Conservatoire ; ✿. † Paris, 25 mai 1850.

Barlatier (Mme), voir Mlle **Bilange**.

Barlay (Marius-Auguste-Zéphirin **Creuillot**), né à Quai-Macé (Morbihan), 30 mars 1874. *Comédie :* 1re acc. 1897.

Barles (Marie-Hippolyte-Gustavie), née à Rieupeyroux (Aveyron), 9 nov. 1837. *Solfège :* 1re acc. 1851, 1er prix 1853 ; *Clavier :* 1re ment. 1853 ; *Piano :* 2e acc. 1855 ; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1855, 1er prix 1857. Répét. de solf. au Conserv. 1860 1872.

Barnard (Élisabeth-Louisa), née à Londres, 6 sept. 1842. *Piano :* 2e acc. 1860, 1re acc. 1861, 2e prix 1862. † Paris, 19 fév. 1867.

Baron (Rose-Marguerite), née à Toulouse, 28 juil. 1855. *Solfège :* 1re méd. 1873 ; *Chant :* 2e acc. 1874 ; *Opéra :* 2e acc. 1876. Th. de l'Opéra-Comique, 1876. Mme Ed. Yanz, 3 mai 1877.

Baron (Louis **Bouchenet**), né à Paris, 24 déc. 1870. *Comédie :* 1re acc. 1890, 2e prix 1891, 1er prix 1893. Variétés, Gymnase, Athénée.

Barraine (Alfred-Mathieu), né à Paris, 11 juin 1870. *Violoncelle :* 2e acc. 1889, 1er prix 1890. Concerts Lamoureux. Aspirant Soc. des Concerts. Orch. de l'Opéra, 1901.

Barral (Théophile **Baillon**, *dit*), né à Marseille, 11 juil. 1852. *Comédie :* 2e prix 1876, 1er prix 1877. Variétés, Odéon, Comédie-Française.

Barrande (Marie), née à Paris, 20 nov. 1846. *Piano :* 2e acc. 1869, 1re acc. 1870.

Barrau (Louis-Jean-Marie), né à Lézat (Ariège), 15 déc. 1859. *Opéra :* 2e acc. 1888.

Barraud (Marie-Anais), née à Bordeaux, 21 oct. 1820. *Piano :* 1er prix 1837. † Fév. 1865.

Barrault (Fortuné-Clémence **Cornu**, *dite*), née à Paris, 25 nov. 1830. *Solfège :* acc. 1850.

Barré (Apollon), né à Saint-Brieuc (C.-du-Nord), 15 nov. 1804. *Hautbois :* 1er prix 1824.

Barré (Émilie), née en mars 1809. *Solfège :* acc. 1823, 2e prix 1825, 1er prix 1826 ; *Vocalisation :* acc. 1827, 2e prix 1828.

Barré (Jules), né à Paris, 30 mars 1809. *Piano :* 1er prix 1824.

Barré (Armand), né au Pallet (Loire-Inf.), 10 déc. 1838. *Opéra-comique :* 2e acc. 1857. Marseille, Th. lyrique, 1865-1868 ; Opéra-Comique, 1869. † Paris, 5 mai 1885.

Barre (Laurence-Jeanne-Euphrasie-Marie), née à Castelnaudary (Aude), 8 mars 1858. *Chant :* 2e acc. 1884 ; *Opéra :* 2e acc. 1884. Mme A. Nicolas, 17 avril 1887.

Barre (Alexandrine-Henriette-Marie-Blanche), née à Castelnaudary (Aude), 9 juin 1859. *Opéra* : 2e acc. 1884. Mme Saint-Jean, 26 août 1884.

Barreau (Mlle), voir V. **Arbeau**.

Barrelier (Caroline-Augustine-Marguerite), née à Oran, 28 mai 1876. *Piano prép.* : 3e méd. 1890.

Barrère (Georges), né à Bordeaux, 31 oct. 1876. *Flûte* : 2e acc. 1892, 1re acc. 1894, 1er prix 1895. Fondateur d'une soc. de mus. de chambre pour instr. à vent (*œuvres des comp. modernes*), 1895. Prof. au collège Stanislas; orch. des Concerts du Châtelet; orch. de l'Opéra, oct. 1900.

Barret (Mme), voir Mlle **Anthiome**.

Barretta (Marie-Héloïse-Rose-Blanche), née à Avignon, 22 avril 1855. *Comédie* : 1re acc. 1870; 2e prix 1872. Odéon, 1872. Comédie-Française, 1875; sociétaire, 1876. Mme G. Worms, 17 janv. 1883. ✿ A. 1888.

Barretta (Paul-Jean-Baptiste-Prosper), né à Paris, 13 déc. 1866. *Comédie* : 2e prix 1886.

Barrez (Victor-Jules-Ernest), né à Lille, 1er oct. 1843. *Hautbois* : 1re acc. 1862, 2e prix 1863.

Barrière (Jeanne-Victoria), née à Bordeaux, 23 mars 1875. *Piano* : 1er prix 1887. Mme P. Mouret.

Barsotti (Marie-Augustine-Lucrèce), née à Marseille, 17 sept. 1850. *Solfège* : 3e méd. 1870; *Clavier* : 3e ment. 2e ment. 1869, 1er ment. 1870. Mme A. Annat.

Bartet, voir Mlle **Regnault**.

Bartet (Jean **Arriet-Bartet**), né à Gurs (B.-Pyr.), 13 déc. 1862. *Chant* : 1re acc. 1892, 1er prix 1893; *Opéra* : 2e acc. 1892, 2e prix 1893. Th. de l'Opéra, 1893; ✿ A. 1899.

Barthe (Charles), né à Bayonne (B.-Pyr.), 17 juil. 1819. *Piano* : 2e 1er prix 1838.

Barthe (Grat-Norbert, *dit* Adrien), né à Bayonne (B.-Pyr.), 7 juin 1828. *Rome* : 1er prix 1854. Prof. d'harmonie au Conserv.; ✿ A. 1883; ✠ 1898. Œuvres : *La fiancée d'Abydos* (Th. lyr. 1865); *leçons d'harmonie*, etc. † Asnières, 13 août 1898.

Barthel (Alfred-Charles), né à Meursault (Côte-d'Or), 29 mars 1871. *Hautbois* : 2e acc. 1889, 2e prix 1890, 1er prix 1891. Orch. des Concerts Lamoureux (1894-1898), de l'Opéra-Comique, depuis 1898.

Barthélemy (Adélaïde-Victoire, *dite* Élina), née à Paris, 24 août 1819. *Solfège* : 2e prix 1836, 1er prix 1837; *Chant* : 2e prix 1837, 1er prix 1838.

Barthélemy (Berthe-Marie-Mélanie), née à Mudaison (Hérault), 15 fév. 1857. *Tragédie* : 2e acc. 1881, 1re acc. 1883. A deb. à l'Odéon, dans *Andromaque*, 10 nov. 1884.

Barthélemy (Louis-Mathieu), né à Marseille, 21 sept. 1859. *Trombone* : 1re acc. 1887, 1er prix 1888. Mus. de la Garde républ.; Opéra-Comique et Concerts Lamoureux.

Barthélemy (Émile-Léopold), né à Paris, 30 août 1867. *Solfège* : 3e méd. 1882, 1re méd. 1883; *Piano prép.* : 3e méd. 1882, 2e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Piano* : 2e acc. 1888. Prof. Paris; ✿ A. 1897.

Barthélemy (Mme), voir Mlle **Mouzin**.

Bartkowska (Claudia-Ludgarda), née à Templemore (Irlande), 27 mai 1845. *Chant* : 2e prix 1868.

Bartonneuf (Adolphe-Henri-Louis), né à Paris, 1er mars 1831. *Solfège* : acc. 1843, 2e prix 1844, 1er prix 1846. Mus. militaire.

Bas (Louis-Jean-Baptiste), né à Paris, 24 juin 1863. *Hautbois* : 2e acc. 1883, 1re acc. 1884, 1er prix 1885. Concerts du Châtelet; Orch. de l'Opéra; Société des Concerts; ✿ A. 1892.

Basset, voir **Valbert**.

Bassinot, voir **Christianne**.

Bastide (Mme), voir Mlle **Lhote**.

Bastide (Edmond), né à Limoges, 24 déc. 1885. *Violon prép.* : 3e méd. 1900.

Bastien (Joseph-Pierre-Justin), né à Bordeaux, 10 oct. 1868. *Violon* : 2e acc. 1891. Concerts Lamoureux.

Bastin (Laure-Henriette-Amélie), née à Reims, 3 oct. 1848. *Solfège* : 1re méd. 1864; *Violon* : 1re acc. 1863, 2e prix 1864, 1er prix 1865. Mme Blouet.

Batard (Élisabeth), née à Saint-Maure (Indre-et-Loire), 16 sept. 1851. *Chant* : 1re acc. 1875.

Batiste (Jean-Mathias), Seine. *Chant* : 2e prix an VII. Th. de l'Opéra-Comique. † Mai 1848.

Batiste (Antoine-Édouard), né à Paris, 28 mars 1820. *Solfège* : 2e prix 1832, 1er prix 1833; *Harm. et accomp.* : 2e prix 1836, 1er prix 1837; *Orgue* : 2e prix 1838, 1er prix 1839; *Contrep. et fugue* : 2e prix 1838, 1er prix 1839; *Rome* : 2e prix 1840. Organiste de Saint-Nicolas-des-Champs et de Saint-Eustache; Prof. de solfège, de chant, d'harmonie au Conservatoire; ✿ A. 1872. Œuvres : pièces d'orgue, solfèges, *Petit solfège harmonique*, etc. † Paris, 9 nov. 1876.

Batiste (Berthe-Pauline), née à Savigny-sur-Orge (S.-et-O.), 3 mai 1852. *Solfège* : 3e méd. 1864, 2e méd. 1866, 1re méd. 1868; *Clavier* : 3e ment. 1865, 2e ment. 1867, 1re méd. 1868. Mme Garbagny.

Batiste-Godefroid (Paul-Charles **Batiste**), né à Nancy, 10 juil. 1842. *Solfège* : 3e acc. 1857, 1re acc. 1858.

Baton (Aimé-Christophe), né à Agnetz (Oise), 25 juil. 1847. *Trompette* : 3e acc. 1869, 2e acc. 1870, 1re acc. 1873, 2e prix 1874. Mus. 1er grenad. de la Garde, Garde républicaine.

Baton (Charles-Louis-Alphonse), né à Paris, 15 déc. 1869. *Trompette* : 1re acc. 1891.

Battaille (Charles-Amable), né à Nantes, 30 sept. 1822. *Chant* : acc. 1846, 1er prix 1847; *Opéra* : 1er prix 1847; *Opéra-comique* : 1er prix 1847. Th. de l'Opéra-comique 1847-1858, 1862; Th. lyrique 1859-1860, 1863; Prof. au Conserv. *De l'enseignement du chant* (1861). † Paris, 2 mai 1872.

Batton (Désiré-Alexandre), né à Paris, 2 janv. 1798. *Piano* : acc. 1813, 2e 2e prix 1814; *Rome* : 1re 2e prix 1816, 1er prix 1817. ✠ 1846; Prof. de la cl. d'ens. vocal au Conserv.; Inspecteur des succ. du Conserv. Fabricant de fleurs artificielles. Œuvres : *La Fenêtre secrète*, 3 a. (Feydeau 1818), *Ethelwine*, 3 a. (Op.-C. 1827); *le Prisonnier d'État* (Feyd. 1828); *le Camp du Drap d'Or*, en collab. (Op.-C. 1828); *la marquise de Brinvilliers*, en collab. (Op.-C. 1831); *le Remplaçant*, 3 a. (Op.-C. 1837). † Versailles, 15 oct. 1855.

Ezra 10

1 Now when Ezra prayed, and when he confessed, weeping and
prostrating himself before the house of God, there assembled
unto him out of Israel a very great congregation, men and
women and children: for the people wept sore.
2 And Shecaniah the son of Jehiel, one of the sons of Elam,
spake and said unto Ezra, We have trespassed against our God,
and have taken strange women of the people of the land:
yet now there is hope in Israel concerning this thing.
3 Now therefore let us make a covenant with our God to put
away all the women, and such as are born of them, according
to the counsel of my lord, and of those that tremble at the
commandment of our God; and let it be done according to the
law.
4 Arise, for this matter belongeth unto thee: we also are
with thee: be courageous, and do it.
5 Then arose Ezra, and made the princes of the priests, the
Levites, and all Israel, to swear that they should do according
to this word. So they sware.
6 Then Ezra rose from before the house of God, and went
into the chamber of Jehohanan the son of Eliashib: and when
he came thither, he did eat no bread, nor drink water:
for he mourned because of the transgression of the
captivity.
7 And they made proclamation throughout Judah and
Jerusalem unto all the children of the captivity, that they
should gather themselves unto Jerusalem;
8 And that whosoever would not come within three days,
according to the counsel of the princes and the elders,
all his substance should be forfeited, and himself
separated from the congregation of the captivity.
9 Then all the men of Judah and Benjamin gathered
themselves unto Jerusalem within three days. It was the
ninth month, on the twentieth day of the month; and all
the people sat in the street of the house of God, trembling
because of this matter, and for the great rain.
10 And Ezra the priest stood up, and said unto them,
Ye have transgressed, and have taken strange women,
to add unto the trespass of Israel.
11 Now make confession unto the LORD God of your fathers,
and do his pleasure: and separate yourselves from the people
of the land, and from the strange women.
12 Then all the congregation answered and said with a loud
voice, As thou hast spoken, so must we do.
13 But the people are many, and it is a time of much rain,
and we are not able to stand without, neither is this a work
of one day or two: for we are many that have transgressed
in this thing.
14 Let now our princes be ordained for the congregation
of all the land, and let all the cities which have taken
strange women come at appointed times, and with them
the elders of every city, and their judges, until the fierce
wrath of our God for this matter be turned from us.
15 Only Jonathan the son of Asahel and Jahzeiah the son
of Tikvah were employed about this matter: and Meshullam
and Shabbethai the Levite helped them.
16 And the children of the captivity did so. And Ezra
the priest, with certain chief of the fathers, according
to the house of their fathers, and all their names,
were separated, and sat down in the first day of the
tenth month to examine the matter.
17 And they ended with all the men that had taken
strange women by the first day of the first month.
18 And among the sons of the priests there were found
that had taken strange women: of the sons of Jeshua
the son of Jozadak, and his brethren; Maaseiah, and
Eliezer, and Jarib, and Gedaliah.
19 And they gave their hand that they should put
away their wives; and being guilty, they offered
a ram of the flock for their trespass.
20 And of the sons of Immer; Hanani, and Zebadiah.
21 And of the sons of Harim; Maaseiah, and Elijah,
and Shemaiah, and Jehiel, and Uzziah.
22 And of the sons of Pashhur; Elioenai, Maaseiah,
Ishmael, Nethaneel, Jozabad, and Elasah.
23 Also of the Levites; Jozabad, and Shimei, and
Kelaiah, (the same is Kelita,) Pethahiah, Judah,
and Eliezer.
24 Of the singers also; Eliashib: and of the porters;
Shallum, and Telem, and Uri.
25 Moreover of Israel: of the sons of Parosh;
Ramiah, and Jeziah, and Malchiah, and Miamin,
and Eleazar, and Malchijah, and Mizabad.
26 Of the sons of Elam; Mattaniah, Zechariah,
and Jehiel, and Abdi, and Jeremoth, and Elijah.
27 Of the sons of Zattu; Elioenai, Eliashib,
Mattaniah, and Jeremoth, and Zabad, and Aziza.
28 Of the sons of Bebai; Jehohanan, Hananiah,
Zabbai, Athlai.
29 Of the sons of Bani; Meshullam, Malluch,
Adaiah, Jashub, Sheal, and Ramoth.
30 Of the sons of Pahath-moab; Adna, Chelal,
Benaiah, Maaseiah, Mattaniah, Bezaleel, and Binnui,
and Manasseh.
31 Of the sons of Harim; Eliezer, Ishijah,
Malchiah, Shemaiah, Shimeon,
32 Benjamin, Malluch, and Shemariah.
33 Of the sons of Hashum; Mattenai, Mattattah,
Zabad, Eliphelet, Jeremai, Manasseh, Shimei.
34 Of the sons of Bani; Maadai, Amram, and Uel,
35 Benaiah, Bedeiah, Cheluhi,
36 Vaniah, Meremoth, Eliashib,
37 Mattaniah, Mattenai, Jaasau,
38 Bani, Binnui, Shimei,
39 Shelemiah, Nathan, Adaiah,
40 Machnadebai, Shashai, Sharai,
41 Azareel, Shelemiah, Shemariah,
42 Shallum, Amariah, Joseph.
43 Of the sons of Nebo; Jeiel, Mattithiah,
Zabad, Zebina, Jadau, Joel, Benaiah.
44 All these had taken strange women: and some
of them had wives by whom they had children.

Nehemiah 1

1 The words of Nehemiah the son of Hachaliah.
Now it came to pass in the month Chisleu, in the
twentieth year, as I was in Shushan the palace,
2 That Hanani, one of my brethren, came, he and
certain men of Judah; and I asked them concerning
the Jews that escaped, which were left of the
captivity, and concerning Jerusalem.
3 And they said unto me, The remnant that are left
of the captivity there in the province are in great
affliction and reproach: the wall of Jerusalem also
is broken down, and the gates thereof are burned
with fire.
4 And it came to pass, when I heard these words,
that I sat down and wept, and mourned certain days,
and fasted, and prayed before the God of heaven,
5 And said, I beseech thee, O LORD God of heaven,
the great and terrible God, that keepeth covenant
and mercy for them that love him and observe his
commandments:
6 Let thine ear now be attentive, and thine eyes
open, that thou mayest hear the prayer of thy servant,
which I pray before thee now, day and night, for the
children of Israel thy servants, and confess the sins
of the children of Israel, which we have sinned
against thee: both I and my father's house have
sinned.
7 We have dealt corruptly against thee, and have
not kept the commandments, nor the statutes, nor
the judgments, which thou commandedst thy servant
Moses.
8 Remember, I beseech thee, the word that thou
commandedst thy servant Moses, saying, If ye
transgress, I will scatter you abroad among the
nations:
9 But if ye turn unto me, and keep my commandments,
and do them, though there were of you cast out
unto the uttermost part of the heaven, yet will
I gather them from thence, and will bring them
unto the place that I have chosen to cause my
name to dwell there.
10 Now these are thy servants and thy people,
whom thou hast redeemed by thy great power,
and by thy strong hand.
11 O Lord, I beseech thee, let now thine ear
be attentive to the prayer of thy servant,
and to the prayer of thy servants, who desire
to fear thy name: and prosper, I beseech thee,
thy servant this day, and grant him mercy
before this man. For I was the king's cupbearer.

Chapter 2 Stacks and Queues

2.1 Introduction
2.2 Stacks
2.3 Queues
2.4 A Mazing Problem
2.5 Multiple Stacks and Queues
2.6 Exercises
2.7 Bibliography
2.8 Answers to Selected Exercises

Chapter 3 Linked Lists

3.1 Pointers and Boxes
3.2 Linked Stacks and Queues
3.3 Exercises
3.4 Dynamic Memory Management
3.5 Hidden Pointers
3.6 Linked Vectors
3.7 Exercises
3.8 Circular Lists
3.9 Exercises
3.10 Dynamic Lists
3.11 Exercises
3.12 Doubly Linked Lists
3.13 Exercises
3.14 Generalized Lists
3.15 Exercises
3.16 Bibliography
3.17 Answers to Selected Exercises

Chapter 4 Trees

4.1 Introduction
4.2 Binary Trees
4.3 Exercises
4.4 Binary Tree Representations
4.5 Exercises
4.6 Binary Tree Traversal
4.7 Exercises
4.8 Additional Binary Tree Operations
4.9 Exercises
4.10 Selection Trees
4.11 Exercises
4.12 Forests
4.13 Exercises
4.14 Representation of Arbitrary Trees
4.15 Exercises
4.16 Bibliography
4.17 Answers to Selected Exercises

Chapter 5 Graphs

5.1 Introduction
5.2 Definitions
5.3 Exercises
5.4 Representation of Graphs
5.5 Exercises
5.6 Topological Sort
5.7 Exercises
5.8 Shortest Paths and Distances
5.9 Exercises
5.10 Minimum Cost Spanning Trees
5.11 Exercises
5.12 Bibliography
5.13 Answers to Selected Exercises

Chapter 6 Internal Sorting

6.1 Introduction
6.2 Insertion Sort
6.3 Exercises
6.4 Quicksort
6.5 Exercises
6.6 Merge Sort
6.7 Exercises
6.8 Heap Sort
6.9 Exercises
6.10 Sorting Revisited
6.11 Exercises
6.12 Bibliography
6.13 Answers to Selected Exercises

Chapter 7 Searching

7.1 Introduction
7.2 Sequential Search
7.3 Exercises
7.4 Binary Search
7.5 Exercises
7.6 Binary Search Trees
7.7 Exercises
7.8 Hashing
7.9 Exercises
7.10 Bibliography
7.11 Answers to Selected Exercises

Berbiguier (Benoît-Tranquille), né à Cadenoume (Vaucluse), 21 déc. 1782. *Flûte* : 2e acc. an XII et 1806. Mus. militaire. Œuvres : méthode, sonates, concertos, etc. † Pontlevoy (Loir-et-Cher), 20 janv. 1838.

Berceaux (Eugène-Victor), né à Clichy (Seine), 16 juil. 1850. *Basson* : 1er acc. 1861 (aveugle).

Berchtold (Victoire), née à Beaune (Côte-d'Or), 14 nov. 1817. *Solfège* : acc. 1829, 2e prix 1830, 1er prix 1831 ; *Piano* : 2e prix 1835, 1er prix 1836 ; *Harm. et accomp.* : acc. 1837. Prof. agr. au Conservatoire. Mme Lemarchand, 12 avril 1851. † Paris, 13 mars 1873.

Berchtold (Alexis), né à la Chapelle (Seine), 9 août 1829. *Solfège* : 2e prix 1843.

Berdalle, voir **de Lapommeraie.**

Berdet (Marie-Louise-Aimarde), née à Carcassonne, 5 déc. 1847. *Chant* : 3e acc. 1867 ; *Opéra-comique* : 3e acc. 1867, 2e acc. 1868.

Bérengier (Constant-Félix), né à Paris, 28 nov. 1857. *Chant* : 2e acc. 1885. Le Havre, Lyon (1886), Grenoble, Marseille, Brest, Amiens, Aix, Montauban.

Bérengier (Clémence-Célestine), née à Paris, 1er nov. 1860. *Chant* : 1er acc. 1883 ; *Opéra-comique* : 1er prix 1883. Th. de l'Opéra-Comique, a déb. dans *les Noces de Jeannette*, 9 déc. 1883. Mme F. Gos (Bruxelles, 27 sept. 1884).

Beretta, voir **Charles.**

Bereytter (Marie), de Rhône-et-Loire. *Solfège* : acc. an VI.

Bergal, voir **Brégal.**

Bergalonne (Gabriel-Louis), né à Nantes, 27 janv. 1850. *Cornet à pistons* : 2e acc. 1862.

Berge (Marie-Émilie), née à Paris, 24 mai 1861. *Comédie* : 2e prix 1878. Odéon, 1878-1880 ; Palais-Royal, depuis 1881.

Berger (Georges-Arthur-Alfred), né à Châtellerault (Vienne), 13 juin 1871. *Orgue* : 1re acc. 1891.

Bergès (Antoinette-Aimée), Mme Gaidan, (1892), née à Aix (B.-du-Rh.), 8 mai 1872. *Solfège* : 1re méd. 1892 ; *Chant* : 2e acc. 1893, 2e prix 1895 ; *Opéra-comique* : 2e prix 1894, 1er prix 1895. Bordeaux, Nice.

Bergès (Henri-Alphonse), né à Toulouse, 22 mars 1873. *Hautbois* : 2e acc. 1894.

Bergin (Eugène), né à Lille (Nord), 22 fév. 1850. *Solfège* : 2e prix 1866, 1er prix 1867 ; *Flûte* : 3e acc. 1866, 1er acc. 1867. Mus. 14e d'inf. Paris. Act. à Monaco.

Bergon (Jacques-Louis-Paul), né à Paris, 27 sept. 1863. *Harmonie* : 2e prix 1886. Paris.

Bergounioux (Mme), voir Mlle **Viteman.**

Berillon (Marie-Antoinette-Henriette-Micheline-Albertine-Charlotte), née à Bayonne (B.-Pyr.), 16 avril 1878. *Solfège* : 3e méd. 1893, 2e méd. 1894, 1re méd. 1895 ; *Piano prép.* : 2e méd. 1895.

Berlin (Berthe-Antoinette-Félicie), née à Paris, 22 nov. 1863. *Piano* : 2e acc. 1886, 1re acc. 1887. Prof. à Paris.

Berlioz (Louis-Hector), né à Côte-Saint-André (Isère), 11 déc. 1803. *Rome* : 1er 2e prix 1828, 1er 1er prix 1830. Critique musical : *Journal des Débats*, *le Correspondant*, *la Revue européenne*, *Gazette musicale* ; Conserv. de la bibliothèque du Conservatoire ; membre de l'Institut, 1856 ; ✻ O. 1865. Œuvres : *Roméo et Juliette*, *la Damnation de Faust*, *l'Enfance du Christ*, *la Prise de Troie*, *les Troyens*, *Benvenuto Cellini*, *Béatrice et Benedict*, *Symph. fantastique*, *Traité d'instrumentation* (1844), etc., *Voyage musical en Allemagne* (1845), *les Grotesques de la musique* (1846), *les Soirées de l'Orchestre* (1853), *A travers chants* (1862), *Mémoires*, *Correspondance inédite* (1879), etc. † Paris, 8 mars 1869. Cf. *Berlioz*, par de Massougnes (1870) ; *H. Berlioz*, par Ad. Jullien (1881, 1888) ; *Berlioz intime*, par E. Hippeau (1883) ; *H. Berlioz* (1885) et *la Symph. fantastique* (1886), par G. Noufflard.

Berlot (Julie-Élise), née le 11 pluviôse an I (30 janv. 1797). *Piano* : 2e prix 1814.

Bernadaux (Charles-Louis), né à Ivry, 27 sept. 1856. *Clarinette* : 2e acc. 1880, 2e prix 1881. Sous-chef de mus. 129e d'inf., 1882 ; Chef de mus. 90e d'inf. dep. le 8 oct. 1885.

Bernadou (Marius-Célestin), né à Castres (Tarn), 19 janv. 1851. *Harmonie* : 1re acc. 1876 ; *Contrep. et fugue* : 2e prix 1879.

Bernaert (César-Désiré-Joseph), né à Roubaix, 14 juil. 1863. *Solfège* : 1re méd. 1886 ; *Chant* : 1re acc. 1886 ; *Opéra-comique* : 2e acc. 1885, 2e prix 1886. Th. de l'Opéra-Comique depuis 1886 ; ✪ A.

Bernaert (Mme), voir Mlle **Sérignac.**

Bernage (Clémentine-Amélie), née à Paris, 3 mai 1861. *Comédie* : 1re acc. 1876. 3e th. Français, 1877.

Bernard (Éric-Germain), Seine. *Tragédie* : acc. 1813. A déb. au Th.-Français le 29 juil. 1816 ; Odéon, 1819-1830.

Bernard (Édouard-Alexis), né à Amiens, 16 juil. 1806. *Cor* : 2e prix 1830, 1er prix 1831. Mus. garde nat. (1re lég.). Orch. Opéra-Com. ; Opéra, 1er fév. 1839. † juin 1847.

Bernard (Constant-Désiré **Dias**, *dit*), né à Dunkerque, 15 juil. 1820. *Hautbois* : 2e prix 1842. † Lourches, 27 nov. 1881.

Bernard (Charles-Paul-Parfait), né à Poitiers (Vienne), 4 oct. 1825. *Contrep. et fugue* : 2e acc. 1845. † Paris, 24 fév. 1879.

Bernard (Alfred-Louis-Joseph), né à Nantes, 5 nov. 1831. *Violoncelle* : 2e acc. 1853, 1re acc. 1855, 2e prix 1858. Prof. à Nantes ; ✪ A. 1889.

Bernard (Émile), né à Paris, 17 janv. 1834. *Solfège* : acc. 1846, 2e prix 1847, 1er prix 1848. Th. des Variétés ; Opéra, 1855-1858.

Bernard (Auguste-Charles), né à Douai, 17 fév. 1837. *Flûte* : 1re acc. 1854, 1er prix 1855. A Lille.

Bernard (Louis-Nicolas), né à Guyencourt (Aisne), 19 janv. 1842. *Trombone à pistons* : 1re acc. 1868, 2e prix 1869. Mus. 43e d'inf. Paris.

Bernard (Alice-Sara, *dite* **Bernardi**), née à Châtellerault (Vienne), 27 janv. 1843. *Chant* : 3e acc. 1868, 1er prix 1870 ; *Opéra* : 1re acc. 1869, 2e prix 1870 ; *Opéra-comique* : 1re acc. 1870. Th. lyrique, 1872 ; Saint-Pétersbourg. † Bruxelles, 13 avril 1885.

Bernard (Jean-Émile-Auguste), né à Marseille, 28 nov. 1843. *Piano :* 3e acc. 1860, 1er prix 1861 ; *Harmonie :* 1er acc. 1862, 2e prix 1863 ; *Orgue :* 2d prix 1866, 1er prix 1867 ; *Contrep. et fugue :* 1er acc. 1865. Orch. du Gymnase (alto) ; Organiste de N.-D.-des-Champs. Œuvres pour orgue, orchestre, piano, sonates, quatuors ; *la Captivité de Babylone*, etc.

Bernard (Charles), né à Nancy, le 23 déc. 1844. *Contrebasse :* 2e acc. 1860, 1er prix 1861. *Violoncelle :* 2e acc. 1864, 2e prix 1867, 1er prix 1869. Bouffes, Concerts Pasdeloup.

Bernard (Jeanne-Marie-Joséphine), née à Paris, 15 avril 1844. *Piano :* 1re acc. 1864, 1er prix 1865.

Bernard (Hubert-Joseph), né à Harcy (Ardennes), 17 janv. 1852. *Contrebasse :* 3e acc. 1869, 1re acc. 1870, 2d prix 1872, 1er prix 1875. Orch. de l'Opéra-Comique ; de l'Opéra, depuis le 1er fév. 1889.

Bernard (Alexandre-Louis-Alphonse), né à Paris, 16 août 1852. *Solfège :* 3e méd. 1878 ; *Chant :* 2e acc. 1878. Paris.

Bernard (Gustave-Adrien), né au Mée (S.-et-M.), 12 fév. 1859. *Trompette :* 2e acc. 1883.

Bernard (Jeanne-Henriette), née au Havre, 11 mai 1873. *Solfège :* 3e méd. 1886.

Bernard (Édouard-Gabriel-Marie-Joseph), né à Amiens, 20 oct. 1877. *Piano prép. :* 2e méd. 1892, 1er méd. 1894 ; *Piano :* 2e acc. 1896, 2d prix 1897, 1er prix 1899.

Bernard (Paule-Marie-Madeleine), née à Caen, 27 sept. 1883. *Piano prép. :* 2e méd. 1897.

Bernard (Alfred-Anatole), né à Paris, 30 octobre 1866. *Solfège (chanteurs) :* 1re méd. 1890.

Bernard, voir **Otto Bernhardt**.

Bernard (Mme), voir Mlle **Potel**.

Bernard-Dorigny (Léon), né à Paris, 3 juin 1840. *Solfège :* 3e acc. 1852.

Bernardel (Émile-Anatole), né à Paris, 25 nov. 1838. *Solfège :* acc. 1850, 1er prix 1852 ; *Piano :* 1re acc. 1854 ; *Harmonie et accomp. :* 2e acc. 1858, 1re acc. 1859. Prof. à Paris ; ✠ A. 1891 ; ✠ I. 1900.

Bernardel (Charles-Claude-Anatole), né à Amsterdam, 16 août 1839. *Violoncelle :* 1re acc. 1863. Paris.

Bernardel (Charles), né à Paris, 24 sept. 1878. *Solfège :* 3e méd. 1893, 2e méd. 1894, 1er méd. 1895.

Bernard Gjertz (Marie-Gabrielle-Madeleine-Elisabeth), née à Beaune (Côte-d'Or), 4 juin 1848. *Solfège :* 3e méd. 1866, 1re méd. 1867 ; *Clavier :* 3e ment. 1866, 2e ment. 1867, 1re ment. 1868. Paris. ✠ A. 1897.

Bernard-Gjertz (Anne-Marie-Thérèse-Gabrielle), née à Saint-Genis-Laval (Rhône), 24 déc. 1849. *Solfège :* 2e méd. 1865, 1re méd. 1866 ; *Clavier :* 3e ment. 1868, 2e ment. 1869.

Bernard-Gjertz (Marie-Françoise-Catherine-Agnès), née à Copenhague, 16 juil. 1852. *Solfège :* 3e méd. 1866, 2e méd. 1867, 1re méd. 1868 ; *Clavier :* 2e ment. 1868, 1re ment. 1869.

Bernardi, voir Mlle **Bernard**.

Bernardt, voir **Bernhardt**.

Bernaudin (Mme), voir Mlle **Jétot**.

Bernhard (Urbain), né à Gunstett (B.-du-Rh.), 16 janv. 1840. *Harmonie et comp. :* 1re acc. 1859.

Bernhard (Joseph-François), né au Mans, 5 déc. 1843. *Saxophone :* 1er prix 1863.

Bernhardt (Rosine, *dite* Sarah), née à Paris, 22 oct. 1844. *Tragédie :* 2d prix 1861 ; *Comédie :* 1re acc. 1861, 2d prix 1862. Comédie-Française, 1862-1863 ; Gymnase, Porte-St-Martin, Odéon, 1867-1872 ; Comédie-Française, 1er oct. 1872, sociétaire 1875, a quitté le 18 avril 1880 et perdu le procès qui lui fut intenté. En Amérique, en Russie ; directrice de l'Ambigu, 1882 ; de la Porte-St-Martin, 1883 ; du th. de la Renaissance, 1893 ; th. Sarah-Bernhardt, 1898 ; ✠ I.

Bernheim (Rose-Blanche), née à Paris, 3 mai 1879. *Violon prép. :* 3e méd. 1892, 2e méd. 1894, 1re méd. 1895. *Violon :* 2e acc. 1897.

Bernheim (Mme), voir Mlle **Gaffré**.

Bernier (Louis), né à Toulouse, 1er janv. 1836. *Cornets à pistons :* 2e acc. 1857.

Bernis (Jean), né à Paris, 10 mars 1857. *Solfège :* 2e méd. 1868, 1re méd. 1869. Alto Soc. des Concerts, Opéra-Comique. † Paris, 27 déc. 1889.

Berny (Octave-Jules), né à Marseille, 7 juin 1868. *Solfège :* 2e méd. 1882 ; *Piano prép. :* 2e méd. 1881, 1re méd. 1882 ; *Piano :* 2e acc. 1884, 1re acc. 1886, 1er prix 1887.

Berou (Pierre *dit* Adrien), né à Bordeaux, 22 nov. 1824. *Violon :* acc. 1843, 2d prix 1844, 1er prix 1845. Orch. de l'Opéra-Comique. Prof. agr. de violon prép. au Conservatoire (1882-1892) ; ✠ A. 1884.

Berquet (Paul-Claude-Rodolphe), né à Paris, 30 nov. 1867 ; *Solfège :* 3e méd. 1880, 2e méd. 1881, 1re méd. 1882 ; *Violon prép. :* 1re méd. 1880 ; *Violon :* 2e acc. 1885, 2d prix 1887, 1er prix 1889. Concerts du Châtelet, orch. de l'Opéra, 1888 ; Soc. des Concerts, 1887 ; prof. à Vincennes ; ✠ A. 1897.

Berr (Georges), né à Paris, 30 juil. 1867. *Comédie :* 1er prix 1886. Comédie-Française, 1886 ; a déb. 13 sept. (*les Plaideurs*) ; sociétaire, 1893 ; ✠ I. 1897. Prof. Conserv. Auteur d'ouvr. publiés sous le nom de Colias ; *Phoébé, Moins cinq*, etc.

Berry, voir **Labarre**.

Bertain (Jules-Victor), né à Paris, 16 déc. 1861. *Hautbois :* 2d acc. 1881, 1re acc. 1882, 2d prix 1883, 1er prix 1884 ; *Solfège :* 3e méd. 1884. Prof. écoles de la ville de Paris ; ✠ A. 1888, ✠ I. 1896. Œuvres : morc. de piano, d'orch., chœurs, etc.

Bertal, voir **Léon**.

Berteau (Gabriel), *Violoncelle :* 2d prix an VII.

Bertee (Joseph-Léon), né à Marseille, 30 oct. 1837. *Solfège :* 2d prix 1859, 1er prix 1860 ; *Harmonie et comp. :* 3e acc. 1860 ; *Saxophone :* 1re acc. 1860 ; sous-chef de mus. du 4e d'inf. ; chef de mus. du 14e (12 mars 1873).

Berthé (Édouard), né à Toulouse, 21 sept. 1841. *Chant :* 3e acc. 1862.

Berthe, voir **Marcell**.

Berthélemy (Félix-Charles), né à St-Omer (P.-de-C.), 4 nov. 1829. *Hautbois :* acc. 1847, 2d prix 1848, 1er prix 1849. Orch. de l'Opéra (1855-1868), prof. au Conservatoire ; Soc. des Concerts. † Paris, 13 fevr. 1868.

Berthelemy (Alfred), né à Cheppy (Meuse), 30 janv. 1840. *Cor à pistons :* 1re acc. 1857, 2e prix 1858.

Berthelier (Jean-Baptiste, *dit* Henri), né à Limoges, 27 déc. 1856. *Violon :* 1re acc. 1875, 2e prix 1876, 1er prix 1877, Orch. de l'Opéra, 1er mars 1875 ; violon solo, 1885 à 1895 ; Soc. des Concerts. Prof. au Conserv. ; ✪ A. 1888. ✪ L. 1896.

Berthelot-Ducouret (Jeanne-Aglaé), née à Bordeaux, 12 déc. 1864. *Piano :* 2e acc. 1883, 1re acc. 1885.

Berthemet (Eugène-Jean-Baptiste), né à Paris, 6 août 1848. *Piano :* 2e acc. 1865, 2e prix 1866, 1er prix 1867. Chef de chant à l'Opéra-Comique ; ✪ A. 1888. † 1894.

Berthet (Lucie-Adeline-Marie **Bertrand**), née à Dinant (Belgique), 13 mai 1866. *Chant :* 2e prix 1892 ; *Opéra :* 1er prix 1892. Th. de l'Opéra, dep. 1892.

Berthier (Octave), né à Paris, 22 juin 1875. *Comédie :* 1re acc. 1896 ; 2e prix 1898. Odéon, Gymnase.

Berthod (Mme), voir Mlle **Pointaux**.

Bertin (Mme), voir Mlle **Philis**.

Bertiny (Jeanne-Clémentine **Mognard**), née à Paris, 17 nov. 1872. *Comédie :* 1re prix 1888. Comédie-Française, dep. 1888.

Berton (Mme), voir Mlle **Vollhardt**.

Berton (Charles-Francisque **Montan**), né à Paris, 16 sept. 1820. *Comédie :* 1er prix 1837. Comédie-Française, 1837 ; St-Pétersbourg. † 18 janv. 1874.

Berton (Louis-Lucien), né à Paris, 13 déc. 1871. *Solfège :* 2e méd. 1890, 1re méd. 1891 ; *Chant :* 2e acc. 1894 ; *Opéra-comique :* 1re acc. 1895.

Bertram (Edmond-Alexis), né à St-Omer (P.-de-C.), 14 oct. 1851. *Flûte :* 1re acc. 1872, 2e prix 1874, 1er prix 1875. Concerts Lamoureux ; orch. de l'Opéra. † sept. 1900.

Bertrand (Louis-Joseph-Ernest), né à la Ferté-sous-Jouarre (S.-et-M.), 26 mars 1831. *Solfège :* acc. 1847 ; *Violon :* acc. 1848.

Bertrand (Élisabeth-Madeleine), née à Paris, 11 sept. 1863. *Comédie :* 1re acc. 1887, Odéon 1887-1891. Paris.

Bertrand (Jeanne-Suzanne-Marie), née à Paris, 6 déc. 1865. *Comédie :* 1re acc. 1885, 2e prix 1886. Odéon ; a débuté le 6 sept. 1886 dans *Don Juan* (Charlotte). Mme A. Banès, 23 déc. 1889.

Bertrand (Angèle-Hermine), née à Lille, 30 déc. 1877. *Solfège (chanteuses) :* 1re méd. 1899.

Bertrand (Marcel-Louis-Étienne), né à Paris, 12 juill. 1883. *Solfège :* 3e méd. 1897.

Bertrand (Mme), voir Mlle **Mascart**.

Bertrand, voir **Berthet**.

Béry (Alice **Beer**), née à Paris, 6 sept. 1875. *Comédie :* 2e acc. 1891. Odéon, Palais Royal. A épousé M. G. Garay, du th. du Palais-Royal, juin 1894.

Besancenot (Marie-Céline-Alexandrine **Dumenil**), née à Paris, 2 fév. 1854. *Solfège :* 2e méd. 1868, 1re méd. 1869 ; *Clavier :* 3e ment. 1868. Prof. à Paris ; ✪ A. 1898.

Besaucèle (Marie-Thérèse-Françoise **de**), née à Toulouse, 28 avril 1841. *Piano :* 3e acc. 1857. Art. lyr. Bouffes-Par.

Besnard (Louise-Eugénie), née au Blanc (Indre), 17 sept. 1863. *Solfège :* 3e méd. 1879, 2e méd. 1880 ; *Piano prép. :* 3e méd. 1881.

Besnard (Frédéric-Charles-Alfred), né à Paris, 3 août 1882. *Violon prép. :* 3e méd. 1898. Concerts Lamoureux.

Besnard (Maurice-Louis), né à Paris, 11 décembre 1887. *Piano prép. :* 3e méd. 1900.

Besnier (Jean-Alexandre-Emile), né à Marseille, 13 janv. 1866. *Solfège :* 2e méd. 1882, 1re méd. 1883 ; *Violon prép. :* 2e méd. 1882, 1re méd. 1883 ; *Violon :* 1re acc. 1886, 2e prix 1887. Concerts Lamoureux ; Soc. des Concerts.

Besozzi (Louis-Désiré), né à Versailles, 3 avril 1816. *Solfège :* 2e prix 1829 ; *Piano :* 2e prix 1830, 1er prix 1831 ; *Harmonie et accomp. :* acc. 1833 ; *Rome :* 2e prix 1836, 1er prix 1837. Prof. de solfège au Conservatoire 1835-1837 ; ✪ A. 1878. Œuvres : morc. de piano, chœurs, etc. † Paris, 12 nov. 1879.

Bessaignet (Claire-Léonie), née à Paris, 17 avril 1842. *Solfège :* 2e acc. 1854, 1re acc. 1855, 2e prix 1856, 1er prix 1857 ; *Harmonie et accompagnement :* 2e prix 1861, 1er prix 1862 ; *Piano :* 3e acc. 1858, 2e prix 1861, 1er prix 1862.

Besse de Larzes (Marie-Adèle), née à Lyon (Rhône), 15 oct. 1851. *Harpe :* 1er prix 1867. Prof. à Paris. Mme M. Lamoure.

Bessières (François-Léopold), né à Bruxelles, 24 juil. 1831. *Solfège :* acc. 1847, 2e prix 1849.

Bessin (Mme), voir Mlle **Tabon**.

Besson (Marie-Marthe), née à Paris, 30 oct. 1885. *Solfège :* 3e méd. 1895, 2e méd. 1896, 1re méd. 1897.

Betout (Louis), né à Avignon, 17 oct. 1826. *Chant :* 2e acc. 1852, 1re acc. 1853. En Amérique (Nouvelle-Orléans), Alger, Mostaganem, Montpellier, Nîmes, Bône, Constantine, Constantinople, Oran. † Oran, 1886.

Betout (Mme), voir Mlle C. **Henchos**.

Beutter (Marie-Charlotte-Louise), née à Lyon, 29 juin 1866. *Piano :* 1re acc. 1889.

Beyle (Jean-Marie-Baptiste-Gaston), né à Chanas (Isère), 14 mars 1860. *Solfège :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887 ; *Chant :* 2e acc. 1886 ; *Opéra :* 2e acc. 1886, 1er prix 1887. Lyon, Opéra, Bruxelles, Marseille ; ✪ A. 1900.

Beyle (Augustin, *dit* Léon), né à Lyon, 28 fév. 1871. *Chant :* 2e prix 1895, 1er prix 1896 ; *Opéra :* 2e prix 1896 ; *Opéra-comique :* 1er prix 1896. Th. de l'Opéra (1896) ; Opéra-Comique (1898), a débuté le 26 oct. dans *Carmen* (Don José) ; ✪ A. 1899.

Beyls (Ivon), né à Lys-les-Lannoie (Nord), 28 avril 1871. *Cor :* 1re acc. 1886, 2e prix 1887, 1er prix 1889. Prof. à l'École nat. de mus. de Roubaix.

Beyretter (Marie), de Rhône-et-Loire. *Solfège :* enc. an VI.

Bezy, voir **Nady**.

Biancheri (Fructueux-Angelin **Tesson**), né à Paris, 7 oct. 1876. *Piano prép. :* 3e méd. 1890 ; *Accompagnement :* 2e prix 1893, 1er prix 1894 ; *Harmonie :* 2e acc. 1892, 1er prix 1894. Œuvres : *Fant. conc.* pour violon et piano, etc.

Bianchi, voir **Blanchet**.

Biard (Cézarine-Anna), née à Condé-sur-Iton (Eure), 7 oct. 1827. *Solfège:* acc. 1842, 2e prix 1844, 1er prix 1845.

Biard (Cécile [Antonia]), née à Paris, 2 mai 1838. *Solfège:* 1re acc. 1852, 2e prix 1853, 1er prix 1854. Mons (1865), Dieppe, Reims, Mourmelon, Rennes (1871), Givet, Mézières, Paris (1883). Mme Rothmann.

Bibard, voir **René**.

Bibès (Raphaël), né à Toulouse, 8 janv. 1847. *Solfège:* 3e méd. 1860. Choriste Opéra, 1859-1862.

Bibre (Adélaïde-Joséphine), née en mars 1806. *Vocal.:* 2e prix 1825; *Chant:* 2e prix 1825. A déb. à l'Opéra (14 avril 1826), rôle d'Antigone d'*Œdipe;* Th. lyr. 1854. Mme Vaud. † avril 1865.

Bic (Aline-Eugénie), née à Montmartre, 18 juin 1850. *Comédie:* 1re acc. 1869 et 1870. Vaudeville, 1872.

Bidal (Jean-Charles), né à Besançon, 1801. *Flûte:* 2e prix 1822. Rouen.

Bidart, voir **Lafargue**.

Bieau (Mme), voir Mlle **Bussière**.

Bieau-Bussière (Jeanne **Bieau**), née à Paris, 8 sept. 1886. *Solfège:* 2e méd. 1900; *Piano prép.:* 2e méd. 1900.

Bienaimé (Paul-Émile), né à Paris, 7 juil. 1802. *Harmonie et accompagnement:* 2e prix 1822; *Contrep.:* acc. 1825; *Rome:* 2e prix 1826. Prof. au Conserv. 1825-1864. † Paris, 17 janv. 1869.

Bienaimé (Nathalie-Augustine), née à Paris, 27 janv. 1875. *Piano prép.:* 3e méd. 1889; *Solfège:* 2e méd. 1890.

Bière (Marie-Madeleine), née à Bordeaux, 8 déc. 1848. *Chant:* 2e acc. 1872, 1re acc. 1873.

Bignon (Betzy), née le 4 déc. 1802 (Seine). *Solfège:* enc. 1812; *Accomp. pract.:* acc. 1814; *Piano:* 2e prix 1818, 1er prix 1819. En Russie, comtesse de Poltoratski.

Bilange (Gabrielle-Marie), née à Abbaretz (Loire-Inférieure), 2 oct. 1849. *Chant:* 2e prix 1875, 1er prix 1876; *Opéra comique:* 1re acc. 1876. Th. de l'Opéra-Comique (1876). Mme Alb. Barlatier, 2 déc. 1876. † Puteaux, 6 fév. 1890.

Bilbaut-Vauchelet (Juliette-Marie-Angélique **Bilbaut**), née à Douai, 26 sept. 1855. *Solfège:* 2e méd. 1872, 1re méd. 1873; *Chant:* 2e prix 1874, 1er prix 1875; *Opéra-comique:* 1re acc. 1874, 2e prix 1875. Th. de l'Opéra-Comique (1878-1886). Mme Nicot, 4 juil. 1881. ✿ A. 1888. ✿ I. 1898.

Bilbaut (Justin-Louis-Désiré), né à Douai, 20 oct. 1857. *Trombone:* 2e prix 1884, 1er prix 1885. Concerts Lamoureux; Orch. Opéra, dep. le 1er sept. 1889; Soc. des Concerts; ✿ A. 1898.

Bilbaut (Nathalie-Marie-Élisabeth), née à Douai, 24 nov. 1861. *Solfège* (*chanteuses*): 2e méd. 1880.

Bilhaut (Hélène-Claudine), née à Paris, 5 avril 1832. *Comédie:* 2e prix 1848, 1er prix 1849. Odéon jusqu'en 1854; Vaudeville, Porte-St-Martin, Lyon, Palais-Royal jusqu'en 1875.

Billa (Mme), voir Mlle **Manotte**.

Billa (René-Jean-Théophile), né à Nice, 22 juillet 1884. *Solfège:* 2e méd. 1896, 1re méd. 1897; *Piano:* 1re acc. 1899.

Billa (Jeanne-Marie-Georgina), née à Paris, 4 mars 1879. *Solfège* (*chanteuses*): 2e méd. 1899, 1re méd. 1900; *Chant:* 2e acc. 1900; *Opéra-comique:* 1re acc. 1900.

Billard (Élisabeth-Emma **Jérôme**, *dite*), née à Paris, 13 déc. 1836. *Opéra-comique:* 2e prix 1858.

Billard (Charles), né à Paris, 25 nov. 1869. *Contrebasse:* 2e acc. 1887, 1re acc. 1888 (sous le nom de Thévenin), 2e prix 1890. Conc. du Châtelet.

Billault (Adèle-Alexandrine-Désirée), née à Paris, 16 sept. 1848. *Harm. acc.:* 1re acc. 1870.

Billault (Léon-Anatole), né à Paris, 12 mai 1855. *Solfège:* 3e méd. 1870.

Billet (Alexandre-Philippe), né à Saint-Pétersbourg, 4 mars 1817. *Piano:* 2e prix 1835. Prof. à Genève.

Billuart (Elvire-Thérèse), née à Charleville (Ardennes), 13 janv. 1884. *Piano prép.:* 3e méd. 1897.

Billy, voir **Buthiau**.

Binda (Béatrix-Stéphanie-Nathalie-Claire, *dite* Marie), née à Segromigno (Toscane), 12 août 1833. *Tragédie:* 2e acc. 1860. Odéon.

Bine (Nota), né à Paris, 6 mai 1884. *Piano prép.:* 3e méd. 1898, 2e méd. 1899.

Binet (Clara-Françoise-Joséphine **Senergou**), née à Paris, 27 janv. 1833. *Harpe:* 2e prix 1848.

Binox (Jacques-Eugène), né à Paris, 13 oct. 1850. *Saxhorn:* 2e prix 1870.

Binon (Ernest-Constantin), né à Saint-Omer (P.-de-C.), 8 mars 1853. *Violoncelle:* 2e acc. 1878, 1re acc. 1879, 2e prix 1880. Orch. de l'Opéra-Comique; Opéra; ✿ I.

Binon (Louise-Jeanne), née à Paris, 13 fév. 1876. *Piano prép.* 3e méd. 1890, 2e méd. 1892; *Harmonie:* 2e acc. 1893.

Biot (Marie-Louise **Cloatre**, *dite*), née à Bordeaux, 22 mai 1850. *Solfège:* 2e méd. 1863, 1re méd. 1864; *Clavier:* 3e ment. 1863, 1re ment. 1864; *Violon:* 3e acc. 1864, 2e acc. 1867.

Bisestki (Antoine-Joseph), né le 14 mai 1783 (Ardennes). *Flûte:* acc. an XI, 1re acc. an XII, prix an XIV et 1806.

Bisetzki (Antoine-François-Élie), né à Saint-Germain, 5 juin 1817. *Flûte:* 2e prix 1832, 1er prix 1833. Variétés. Employé au ch. de fer du Nord.

Bittar (Marie-Jeanne Nazli), née au Caire (Égypte), 8 fév. 1885. *Piano prép.:* 1re méd. 1897; *Piano:* 1re acc. 1900.

Bizet (Alexandre-César-Léopold, *dit* Georges), né à Paris, 25 oct. 1838. *Solfège:* 1er prix 1849; *Piano:* 2e prix 1851, 1er prix 1852; *Orgue:* 1re acc. 1853, 2e prix 1854; 1er prix 1855; *Contrep. et fugue:* 2e prix 1854; 1er prix 1855; *Rome:* 2e gr. prix 1856, 1er gr. prix 1857. ✿ 1875. Œuvres: *Le Docteur Miracle* (Bouffes, 1857); *les Pêcheurs de Perles*, 3 a. (Th. lyr. 1863); *la Jolie Fille de Perth*, 4 a. (Th. lyr. 1867); *Djamileh* (Op.-C. 1872); *Roma: Patrie; l'Arlésienne; Carmen*, 4 a. (Op.-C. 1875); mélodies, transcriptions, etc. Cf. H. Imbert, *Profils et études.* † Bougival, 3 juin 1875.

Bizet (Joseph-Emmanuel-Toussaint), né à Parmain (S.-et-O.), 11 août 1876. *Orgue:* 2e acc. 1899.

Blachère (Charles-Michel), né à Pont-Saint-Esprit (Gard), 2 oct. 1851. *Trombone :* 1re acc. 1872, 2e prix 1873, 1er prix 1875. Opéra-Comique : Soc. des Concerts. † Pont-Saint-Esprit, 23 avril 1897.

Blachier (Joseph-Jules-Ambroise), né à Nîmes, 11 mai 1848. *Violoncelle :* 3e acc. 1869. Orch. des Concerts du Châtelet. Directeur de laboratoire à Bercy.

Bladet (Gaston-Daniel), né à Bordeaux, 8 mai 1879. *Flûte :* 2e prix 1898, 1er prix 1900.

Bladviel (Jacques-Marie), né à Toulouse, 12 déc. 1843. *Opéra :* 2e acc. 1864, 1re acc. 1865, 2e prix 1866. En province.

Blaisot (Louis-Alphonse-Eugène), né à Paris, 9 mai 1822. *Comédie :* 2e prix 1845. Odéon, Gymnase. † Paris, 19 nov. 1885.

Blanc (Jean-Baptiste-Adolphe), né à Manosque (B.-Alpes), 25 juin 1808. *Solfège :* 2e prix, 1844, 1er prix 1845; *Violon :* 2e prix 1849. Soc. des Concerts, 4 mai 1866; Chef d'orch. Th. lyr. Œuvres : Sonates, trios, quatuors, etc., mélodies, opérettes, *Une Aventure sous la ligue*, op.-c. 1 a., etc. † Paris, 9 juin 1885.

Blanc (Victorine-Charlotte), née à Paris, 16 avril 1840. *Solfège :* 2e prix 1855, 1er prix 1856; *Piano :* 2e acc. 1858, 1re acc. 1860, 1er prix 1861.

Blanc (Marie-Berthe-Celina), née à Paris, 28 août 1841. *Comédie :* 1re acc. 1862, 2e prix, 1863. Paris (1891).

Blanc (Anne-Aglaé), née à Valence (Drôme), 14 sept. 1848. *Tragédie :* 1re acc. 1870, 2e prix 1871; *Comédie :* 2e acc. 1870, 1er prix 1872. Comédie-Française (1872-1874), a déb. dans *les Enfants*. Mme Dupuy-Vernon, fév. 1873. † Paris, 19 mars 1888.

Blanc (Claude, *dit* Claudius), né à Lyon, 20 mars 1854. *Harm. et acc. :* 3e acc. 1873, 1re acc. 1874, 1er prix 1875; *Rome :* 2e gr. prix, 1877. Directeur de l'École de musique de Marseille (1887-1889); chef des chœurs du th. nat. de l'Opéra. † Lyon, 13 juin 1900.

Blanc (Marie-Louise-Éléonore), née à Vienne (Isère), 26 juin 1866. *Solfège :* 2e méd. 1889; *Chant :* 2e prix 1889, 1er prix 1890; *Opéra com. :* 2e acc. 1889, 1re acc. 1890. Concerts à Paris. ✿ A. 1897.

Blanc (Joseph-Marius), né à Pignans (Var), 15 août 1866. *Clarinette :* 2e acc. 1887, 1re acc. 1888, 2e prix 1889. S.-ch. de mus. du 46e d'inf.; chef de mus. du 159e, act. du 61e.

Blancard (Adolphe-Gratien), né à Toulouse, 14 juin 1829. *Trombone :* 1re acc. 1861.

Blancard (Mme), voir **Nady**.

Blancard (Jeanne-Célestine), née à Paris, 4 oct. 1884. *Piano :* 2e prix 1898, 1er prix 1899.

Blanchard (Marie-Lucile), née à Tarbes (H.-Pyr.), 1er mars 1832. *Solfège :* acc. 1848; *Piano :* acc. 1848.

Blanchard (Mlle), voir **Gaston**.

Blanche (Marie-Blanche-Henriette **Charpentier**, *dite*), née à Paris, 22 oct. 1848. *Opéra-comique :* 1re acc. 1869.

Blanche (François-Jean-Baptiste), né à Paris, 24 sept. 1849. *Comédie :* 1re acc. 1875, 2e prix 1876. Gaîté, Nouveautés (régisseur). † Paris, 10 sept. 1889.

Blanchet (Élisabeth-Joséphine), née à Chalonnes (M.-et-L.). *Accomp. prat. :* 1re prix 1818. A débuté au Th.-Italien sous le nom de Bianchi (1818).

Blanchet (Ernest-Hippolyte-Joseph), né à Paris, 24 août 1831. *Hautbois :* 2e acc. 1852.

Blanckaert (Blanche-Sophie-Stéphanie), née à Paris, 6 fév. 1869. *Solfège (chanteuses) :* 2e méd. 1891. Mme Paul Dazevedo, 1re oct. 1895.

Blanckeman (Paul-Napoléon), né à Belfort, 8 nov. 1841. *Trompette :* 2e prix 1849.

Blanco (Pierre-Eugène), né à Poitiers (Vienne), 17 janv. 1826. *Flûte :* 2e prix 1845, 1er prix 1846. Th. Délassements-Com.

Blancou (Joseph-Victor-Antoine), né à Marseille, 19 déc. 1817. *Clarinette :* 1er prix 1840.

Blangy (Auguste), né à Paris, 13 mars 1779. *Cor :* 1er prix an VII. Orch. de l'Opéra-Comique; orch. de l'Opéra, 12 mai 1810 au 31 déc. 1816, puis du 1er juillet 1818 au 31 déc. 1820; Société des Concerts; répétiteur au Conservatoire. † avant 1859.

Blankenstein (Angelina-Joséphine-Eugénie), née à Paris, 1er janv. 1852. *Solfège :* 3e méd. 1863, 2e méd. 1864, 1re méd. 1865. Prof. à Paris.

Blanquart (Gaston-Gustave-Alfred), né à Raismes (Nord), 2 juin 1877. *Solfège :* 3e méd. 1897, 2e méd. 1898; *Flûte :* 2e acc. 1896, 2e prix 1897, 1er prix 1898.

Blanvillain (Alexandre-Jules), né à Versailles, 22 août 1825. *Hautbois :* acc. 1845, 2e prix 1847. Orch. du Th. Français; Folies nouvelles; Th. lyr.; Opéra-Comique; Concerts Pasdeloup. Pens. de l'Ass. des art. mus. à Paris.

Bléger (Adolphe), né à Soissons, 30 mars 1835. *Clarinette :* 2e prix 1860. S.-chef de mus. du 54e d'inf.; chef de mus. du 109e (1874). Méd. mil.; ✿. Œuvres pour mus. mil. † 1897.

Blémant (Louis), né à Lourches (Nord), 4 déc. 1864. *Flûte :* 1re acc. 1882, 2e prix 1883. Sous-chef de mus. du 4e reg. du génie; chef de mus. du 145e d'inf.; ✿ A. 1890. Œuvres pour mus. mil., solos, etc.

Blés (Gustave-Guillaume), né 24 janv. 1797. *Opéra :* 2e prix 1821. Art. lyr. à Paris. † Paris, 15 déc 1877.

Bleuset (Eugène-Alphonse), né à St-Omer (P.-de-C.), 8 avril 1850. *Hautbois :* 3e acc. 1870.

Bleuzet (Louis-Florent-Alfred), né à Hazebrouck (Nord), 26 avril 1874. *Solfège :* 2e méd. 1891, 1re méd. 1892; *Hautbois :* 2e acc. 1891, 1re acc. 1892, 1er prix 1893. Orch. de l'Opéra-Comique; Concerts du Châtelet.

Bleuzet (Mme), voir Mlle **Lavello**.

Bloc (Rosine **Bloch**), née à Paris, 7 nov. 1844. *Chant :* 2e prix 1864, 1re prix 1865; *Opéra :* 2e prix 1864, 1re prix 1865. Th. de l'Opéra, 1865-1880; a déb. dans *le Trouvère* (Azucéna). Mme S. Lévy, Bruxelles, 13 mai 1884. † Monte-Carlo (Nice?), 1er fév. 1891.

Bloch (Jenny), née à Strasbourg, 13 juil. 1838. *Clavier :* 2e ment. 1856.

Bloch (Hélène), née à Paris, 7 déc. 1846. *Comédie :* 2e acc. 1863, 2e prix 1864. Comédie-Franç.; Palais-Royal. † 1872.

Bloch (Mlle), voir **Becker** et **Bloc**.

Bloch (Sara), née à Paris, 11 août 1851. *Solfège :* 3e méd. 1862, 1re méd. 1863; *Clavier :* 2e ment. 1864, 1re ment. 1865.

Bloch (Andréas), né à Wissembourg, 14 janv. 1873. *Solfège :* 2e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Piano prép. :* 3e méd 1884, 2e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Piano :* 2e acc. 1887, 2e prix 1888, 1er prix 1889; *Harmonie :* 2e acc. 1889, 1er prix 1890; *Rome :* 2e gr. prix 1892, 1er gr. prix 1893. *Poème nomade.*

Bloch (Edmond-Maxime), né à Paris, 1er nov. 1880. *Violoncelle :* 2e acc. 1897, 1re acc. 1898. † à Paris, 25 juin 1899.

Bloch (Jeanne-Lucie), née à Paris, 29 mars 1881. *Solfège :* 3e méd. 1895, 2e méd. 1896.

Bloch (Jérôme-Albert), né à Sedan, 8 fév. 1885. *Solfège :* 3e méd. 1900; *Violon :* 2e acc. 1900.

Blondeau (Pierre-Nicolas-Louis), né 15 août 1784. *Violon :* 2e acc. an XIII et an XIV. Th. Favart. Sonates p. violon (1824).

Blondeau (Auguste-Louis), né à Paris, 15 oct. 1786. *Rome :* ment. 1807, 1er prix 1808. Alto, orch. de l'Opéra 1816. Œuvres : Duos, trios, quators pour violon; *Traité des principes élémentaires de la musique; Traité de contrepoint; Hist. de la musique moderne* (1847); psaumes, messes, ouvertures, etc. †

Blondeau (Aimée-Jeanne-Justine), née à Paris, 3 nov. 1802. *Chant :* 1re prix 1820. Prof. de vocalisation, Paris.

Blondeau (Mlle), voir **Volsy.**

Blondel (Charles-Jules), né à Paris, 17 oct. 1843. *Orgue :* 3e acc. 1862, 2e acc. 1863, 1er prix 1864. *Contrep. et fugue :* 2e prix 1863.

Blot (Angèle-Athénaïs), née à Paris, 15 mai 1849. *Harpe :* 2e prix 1869. Prof. à Paris; ✿ A. 1887.

Blot (Antoine-Édouard), né à Paris, 26 avril 1857. *Harmonie :* 2e prix 1875. † 7 mai 1877.

Blouet (Mme), voir Mlle **Bastin.**

Blum (Pauline-Thérèse), née à Dublin, 26 mai 1854. *Chant :* 1re acc. 1876; *Opéra-com. :* 2e prix 1876. Th. de l'Opéra, 1877-1879, a débuté dans *les Huguenots* (Urbain). Mme Daynou.

Blum (Dieudonnée-Marguerite), née à Strasbourg, 7 juil. 1858. *Solfège :* 3e méd. 1873, 2e méd. 1874; *Clavier :* 1re ment. 1873; *Piano :* 2e acc. 1877, 1re acc. 1878, 2e prix 1879, 1er prix 1880. Prof. à Paris. Mme S. Erlinger (négociant), 24 mars 1887.

Bobin (Émilie-Marie-Alexandrine), née à Paris, 6 sept. 1860. *Solfège* (*chanteuses*) : 1re méd. 1885.

Boblin (Fernand-Charles), né au Mans, 26 août 1868. *Solfège :* 2e méd. 1889; *Flûte :* 2e prix 1887. 1er prix 1889.

Bobœuf, voir **Chasne.**

Bochsa (Charles-Nicolas), né à Montmédy, 9 août 1789. *Harmonie :* prix 1808. Harpiste des Cours imp. et roy. (1813-1817); Londres, prof. à l'Academy of music; direct. de Kings-Theater; tournées de Concerts. Œuvres : *Trajan* (Lyon 1804); *l'Héritier de Pninpol*, 3 a. (Op.-C. 1813); *les Héritiers Michau*, 1 a. (*id.* 1814); *Alphonse d'Aragon*, 3 a. (*id.* 1814); *la Lettre de change*, 3 a.; *le Roi et la Ligue*, 2 a.; *les Noces de Gamacho*, 3 a. (*id.* 1815); *Un Mari pour étrenne* (*id.* 1816). † Sidney, 6 janv. 1856.

Bocquet, voir **Mangin.**

Bodin (François-Étienne), né 16 mars 1795. *Solfège :* enc. 1807. Œuvres : *Exercices pour le piano* (1833); *Recueil de gammes* (1835); *Traité de la musique* (1850), etc. † Paris, 16 août 1862.

Boély (Georgette), née en S.-et-O. vers 1780. *Chant :* 2e prix ans V et VI.

Boetsch (Jacques-François-Guillaume), né à Guéméné (Morbihan), 26 déc. 1838. *Trombone à pistons :* 1re acc. 1862.

Bœuf (Mlle), voir **Delaunay.**

Boffy (Léon-Edmond), né à Dôle (Jura), 19 mars 1876. *Violon :* 1re acc. 1894.

Bogucki (Alexandre-Nicolas-Adam), né à Budyn (Gallicie), 7 déc. 1840. *Clavier :* 1re méd. 1858. En Pologne.

Boh (Marie-Émile), né à Sarreguemines (Moselle), 19 avril 1852. *Violoncelle :* 2e acc. 1875. Orch. de l'Opéra-Comique.

Boicervoise (Marie-Rosalie), née 24 août 1787 (Seine). *Tragédie :* 2e prix 1809, 1er prix 1810. A déb. à la Comédie-Française, 9 mai 1811.

Boidin (Mme), voir Mlle **Puisais.**

Boieldieu (Louise-Stéphanie), née à Paris, 30 janv. 1840. *Piano :* 2e acc. 1855. Mme Em. Durand, 25 juil. 1857.

Boilly (Édouard), né à Paris, 16 nov. 1799. *Contrep. :* 1er prix 1822; *Rome :* 1er prix 1823. Œuvres : *le Bal du sous-préfet*, 1 a. (Op.-Com. 1845). † Paris, 1864.

Boin (Félicien-Gustave), né à Lille, 17 déc. 1865. *Clarinette :* 1re acc. 1883, 2e prix 1884. Chef de mus. du 149e d'inf., 2 mars 1898.

Boireaux (Victor Boireaux-Delmary), né à Paris, 12 nov. 1810. *Harpe :* acc. 1830. A Jassy. † Jassy (Roumanie), juill. 1887.

Boireaux (Mlle), voir **Delmary.**

Boiscervoise, voir **Boicervoise.**

Boisseau (Arthur-Léopold-Raphaël), né à Tours, 8 sept. 1845. *Solfège :* 1re prix 1858; *Violon :* 2e acc. 1864, 1re acc. 1866, 2e prix 1867, 1er prix 1869; *Harmonie :* 2e prix 1862; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1863, 2e prix 1864, 1er prix 1866. Orch. du Cirque imp., de l'Opéra, du 16 août 1868 au 31 déc. 1898; Conc. Pasdeloup; Soc. des Concerts; ✿ A. 1897. Act. à Tours.

Boisseaux (Philippe), né à Namur, 17 oct. 1805. *Violoncelle :* acc. 1828. Th.-Italien (?).

Boissée (Yvonne-Marie-Léontine), née à Trois-Moutiers (Vienne), 3 juin 1875. *Piano prép. :* 2e méd. 1890, 1re méd. 1891; *Piano :* 2e acc. 1894. Prof. à Paris.

Boisselot (Dominique-François-Xavier), né à Montpellier, 3 déc. 1811. *Home* : ment. 1832, 2e 2d prix, 1834, 1er prix 1836. Fab. de pianos à Marseille (Voir C. P. *Les facteurs*, etc.); Insp. des établ. musicaux. ✠. Œuvres : *Ne touchez pas à la Reine* (Op.-Com. 1847); *Mosquita la sorcière*, 3 a. (Th. lyr. 1851); *L'Ange déchu*, 5 a. (Marseille 1869). † Paris, 8 avril 1893.

Boizot (Augustine-Hortense-Louise), née à Paris, 3 fév. 1881. *Solfège* : 1re méd. 1895.

Bollaert (Armand-Désiré-Hector), né à Dunkerque, 17 déc. 1836. *Contrebasse* : 1re acc. 1864. Maître de chapelle à St-Eugène, Paris; puis à Dunkerque.

Bollaert (Anna-Gabrielle), née à Armbouts-Cappel (Nord), 29 nov. 1860. *Solfège* (*chanteuses*) : 1re méd. 1880.

Bolly (Louis-Jean-Marie-Bernard-Jacques), né à Die (Drôme), 9 mars 1855. *Chant* : 2d prix 1881; *Opéra-comique* : 2d prix 1881. Th. de l'Op.-Com., a débuté dans *la Fille du Régiment* (1883); ✠ A. 1896.

Bolzé, voir **Dacosta**.

Bonade (Louis), né à la Rochelle, 18 mars 1845. *Clarinette* : 2e acc. 1869, 2d prix 1870. Mus. 4e voltig. de la Garde, Marseille, Genève.

Bonaventure (François Hubert), *dit* La Ferté (?), né à Ville-d'Avray (S.-et-O.), 18 avril 1841. *Tragédie* : 2e acc. 1861.

Boncza, voir **de Boncza** et **Rutkowska**.

Bondon (Georges-Paul), né à Asnières, 1er sept. 1867. *Solfège* : 3e méd. 1880, 2e méd. 1881, 1re méd. 1882; *Piano prép.* : 2e méd. 1881, 1re méd. 1882; *Piano* : 2e acc. 1883, 1re acc. 1884, 1er prix 1885; *Accomp.* : 2d prix 1886, 1er prix 1887; *Harmonie* : 1er prix 1885; *Orgue* : 2d prix 1887, 1er prix 1889; *Contrep.* : 2d prix 1889, 1er prix 1890. Organiste du chœur à Saint-Philippe-du-Roule; Répétiteur de solfège au Conservatoire; ✠ A. 1898.

Bondues (Alfred-Ildefonse), né à Lille, 16 déc. 1859. *Flûte* : 2e acc. 1877, 1re acc. 1878. Prof. à Lille et à l'École nat. de mus. de Roubaix.

Bondues (Marie-Adrienne), née à Paris, 25 mai 1872. *Solfège* : 2e méd. 1887, 1re méd. 1888.

Bonheur (David-Benedic), né à Paris, 22 mars 1828. *Chant* : 2e acc. 1852. En Italie. A Rennes, 1854.

Bonis (Mélanie-Hélène), née à Paris, 21 janv. 1858. *Harm. et accomp.* : 1re acc. 1878; *Accomp.* : 2d prix 1879; *Harmonie* : 2d prix 1879, 1er prix 1880. Mme A. Dumas, 15 sept. 1883. Diverses publications sous le nom de Mel-Bonis.

Bonivard (Joseph), né à Paris, 14 juin 1830. *Solfège* : acc. 1846, 2d prix 1847.

Bonivard (Adèle-Césarine-Virginie-Joséphine), née à Montmartre, 7 déc. 1832. *Solfège* : acc. 1847.

Bonjut (Vital), né à Dunkerque, 9 avril 1807. *Flûte* : 2d prix 1826.

Bonnaire (Angélique-Adèle), née à Paris, 14 avril 1821. *Comédie* : 2d prix 1837.

Bonnanor (Oscar-Ferdinand), né à Paris, 1er août 1834. *Saxophone* : 2e acc. 1861.

Bonnange (Jules-Angèle), né à Juilly (S.-et-M.), 5 déc. 1845. *Solfège* : 3e méd. 1861, 2e méd. 1862, 1re méd. 1863. Pianiste à Paris.

Bonnange, voir **Chaft**.

Bonnard (Jeanne-Marie-Antoinette-Eugénie), née à Dieulefit (Drôme), 9 mai 1871. *Piano prép.* : 3e méd. 1886, 2e méd. 1888, 1re méd. 1889; *Piano* : 2e acc. 1890, 2d prix 1891.

Bonnard (Camille-Albertine-Élise), née à Dieulefit, 27 mai 1873. *Piano prép.* : 3e méd. 1889, 2e méd. 1890, 1re méd. 1891.

Bonnefoy (Victor-Jean-Baptiste), né à Paris, 5 oct. 1828. *Cor* : 2e acc. 1845, 2d prix 1848, 1er prix 1851. Orch. de l'Opéra-Comique. (Interné.)

Bonnefoy (Félix-Gabriel), né à Paris, 5 juil. 1831. *Cor* : acc. 1848, 2d prix 1849, 1er prix 1850. Orch. de l'Opéra-Comique; du Th.-Italien; de l'Opéra, 1er mars 1875 à 1888; Concerts Pasdeloup; Soc. des Concerts, 1864. † 8 mars 1895.

Bonnefoy (Émile-Louis), né à Paris, 6 mars 1834. *Cor* : 1re acc. 1852. Orch. des Délassements, Mus. des Guides, Orch. du Th.-Italien, de l'Opéra-Comique. Pens. à Bois-Colombes.

Bonnefoy (Paul-Étienne-Alexandre), né à Paris, 25 juin 1825. *Cor* : 1re acc. 1851, 1er prix 1852. Mus. de la 13e lég. garde nat. Orch. de l'Op.-Com. † 2 avril 1879.

Bonnefoy (Émile-Gaston), né à Paris, 20 oct. 1866. *Cor* : 2e acc. 1882. † Monte-Carlo, 1894.

Bonnehée (Marc), né à Moumour (B.-Pyr.), 2 avril 1828. *Chant* : 3e acc. 1851; 2d prix 1852, 1er prix 1853; *Opéra* : 2d prix 1852, 1er prix 1853; *Opéra-comique* : 2e acc. 1852, 2d prix 1853. Th. de l'Opéra (1853-1864), a déb. dans *la Favorite* (rôle d'Alphonse), 16 déc. 1853. Madrid. Prof. au Conservatoire, 1879; ✠ A. 1882. † Paris, 28 fév. 1886.

Bonnel (Aristide-Albert), né à Cambrai (Nord), 31 août 1875. *Solfège* : 1re méd. 1890; *Accomp.* : 2e acc. 1895.

Bonnell (Claire-Fortunée-Jeanne), née à Marseille, 8 avril 1851. *Chant* : 3e acc. 1869.

Bonnemé (Louise-Marie), née 2 oct. 1797. *Accomp. prat.* : enc. 1813.

Bonnet (Alexandre-Marie-Pierre), né à Avignon, 1er août 1840. *Hautbois* : 2e acc. 1861. Mus. 56e d'inf.

Bonnet (Louis-Nestor), né à Montpellier, 29 déc. 1849. *Piano* : 2d prix 1867, 1er prix 1868.

Bonnet (Antoine-Michel-Léon), né à Perpignan (Pyr.-Or.), 19 fév. 1864. *Violon prép.* : 2e méd. 1881.

Bonnet (Clément-Romain), né à Lanouvelle (Aude), 8 oct. 1867. *Cornet à pistons* : 1er prix 1886.

Bonnet (Mlle), voir **Azimon**.

Bonnier (Jules-Joseph), né à Douai (Nord), 22 mai 1830. *Hautbois* : 3e acc. 1856, 2e acc. 1857. Paris. † 6 oct. 1892.

Bonnifleau (Eugène-Henri), né à Bordeaux, 29 nov. 1863. *Clarinette* : 2d prix 1883, 1er prix 1884. Orch. de l'Alcazar; Mus. de la Garde républicaine.

Bonniol (Pierre-Gustave), né à Nîmes, 22 fév. 1859. *Contrebasse* : 1re acc. 1878, 2d prix 1879, 1er prix 1881. Concerts du Châtelet; Orch. de l'Opéra-Comique et Concerts Lamoureux.

Chapter 5 Ecology and Evolution 105

Section 5.1 Ecosystems 106
- Ecosystem Structure 106
- Ecosystem Function 108
- Ecosystem Dynamics 110
- Ecosystem Services 112

Section 5.2 Population Ecology 114
- Population Structure 114
- Population Dynamics 116
- Population Regulation 118

Section 5.3 Community Ecology 120
- Community Structure 120
- Community Dynamics 122
- Community Interactions 124

Section 5.4 Evolutionary Ecology 126
- Natural Selection 126
- Adaptation 128
- Speciation 130

Chapter 6 Genetics 133

Section 6.1 Mendelian Genetics 134
- Monohybrid Crosses 134
- Dihybrid Crosses 136
- Pedigree Analysis 138

Section 6.2 Molecular Genetics 140
- DNA Structure 140
- DNA Replication 142
- Transcription 144
- Translation 146

Section 6.3 Gene Regulation 148
- Operons 148
- Epigenetics 150
- Regulatory Sequences 152

Section 6.4 Mutations 154
- Point Mutations 154
- Frameshift Mutations 156
- Chromosomal Mutations 158

Section 6.5 Genetic Disorders 160
- Autosomal Disorders 160
- Sex-Linked Disorders 162
- Chromosomal Disorders 164

Section 6.6 Genetic Technology 166
- Gene Cloning 166
- Gene Editing 168
- Genetic Testing 170

Chapter 7 Biochemistry 173

Section 7.1 Carbohydrates 174
- Monosaccharides 174
- Disaccharides 176
- Polysaccharides 178

Section 7.2 Lipids 180
- Fatty Acids 180
- Triglycerides 182
- Phospholipids 184
- Steroids 186

Section 7.3 Proteins 188
- Amino Acids 188
- Peptide Bonds 190
- Protein Structure 192
- Protein Function 194

Section 7.4 Nucleic Acids 196
- Nucleotides 196
- DNA Structure 198
- RNA Structure 200

Section 7.5 Enzymes 202
- Enzyme Structure 202
- Enzyme Function 204
- Enzyme Kinetics 206
- Enzyme Regulation 208

Section 7.6 Metabolism 210
- Catabolism 210
- Anabolism 212
- Metabolic Pathways 214

Chapter 8 Cell Biology 217

Section 8.1 Cell Structure 218
- Prokaryotic Cells 218
- Eukaryotic Cells 220
- Cell Membrane 222
- Cytoplasm 224
- Nucleus 226
- Ribosomes 228
- Endoplasmic Reticulum 230
- Golgi Apparatus 232
- Mitochondria 234
- Chloroplasts 236
- Cytoskeleton 238

Section 8.2 Cell Division 240
- Mitosis 240
- Cytokinesis 242
- Meiosis 244
- Crossing Over 246

Section 8.3 Cell Signaling 248
- Signal Molecules 248
- Receptors 250
- Signal Transduction 252
- Cellular Response 254

Section 8.4 Cell Communication 256
- Gap Junctions 256
- Plasmodesmata 258
- Synapses 260

Section 8.5 Cell Death 262
- Apoptosis 262
- Necrosis 264
- Autophagy 266

Section 8.6 Cancer 268
- Oncogenes 268
- Tumor Suppressor Genes 270
- Metastasis 272

Bonfil (Jacques-Jules), né à Muret (H.-Gar.), 14 mai 1783. *Clarinette :* 2e acc. an XII et 1806. Mus. garde nat. Toulouse. † 1868.

Bouffard (Jean), né à Carcassonne (Aude), 26 mars 1834. *Hautbois :* 3e acc. 1857, 1er prix 1858. Orch. de l'Opéra-Comique.

Bouge (Alice-Louise), née à Paris, 29 sept. 1884. *Solfège :* 3e méd. 1896, 1re méd. 1897.

Bougouin (Marie **Petreaud**, *dite*), née à Poitiers, 22 mai 1853. *Clarier :* 3e ment. 1870.

Bouhy (Jacques-Joseph-André), né à Pepinster (Belgique), 18 juin 1848. *Chant :* 1er prix 1869; *Opéra :* 1er prix 1869, *Opéra-comique :* 2d prix 1869. Th. de l'Opéra, a débuté dans *Faust* (Méphistophélès), 1870; Opéra-Comique, 1873; Th. Lyrique, 1876; Opéra, 1878. En Russie et en Angleterre; direct. du Conservatoire de New-York, 1885-1889. Eden-Théâtre à Paris, 1890; Opéra, 1892. Prof. à Paris; ✪ I.

Bouhy (Mme), voir Mlle **Ach**.

Bouillon (Mme), voir Mlle **Rocher**.

Bouillon (Jules-Victor), né à Paris, 3 avril 1881. *Hautbois :* 2e acc. 1898, 1er acc. 1899, 1er prix 1900.

Bouisset (Thérèse-Jeanne), née à Louhans (Saône-et-Loire), 4 juin 1881. *Solfège :* 2e méd. 1894, 1re méd. 1895; *Piano prép. :* 3e méd. 1893, 2e méd. 1895.

Bouisset (Claire-Geneviève), née à Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire), 3 juin 1885. *Solfège :* 2e méd. 1897, 1re méd. 1899.

Boulanger (Frédéric), né à Dresde, juin 1777. *Violoncelle :* 1er prix an V. Prof. de vocalisation au Conserval. (1816-1820).

Boulanger (Mme) [Marie-Julienne **Halligner**], née le 29 janv. 1786 (Seine). *Chant :* 1er prix 1809; *Comédie lyrique :* 1er prix 1810. Th. de l'Opéra-Comique, 1812.

Boulanger (Henri-Alexandre-Ernest), né à Paris, 16 sept. 1815. *Rome :* 1er prix 1835; ✠ 1870. ✪ A. 1881. Prof. de chant au Conservatoire, 1871-1894. Œuvres : *Le Diable à l'École*, *la Clochette*, *les Sabots de la Marquise*, *l'Écrentail*, *Don Quichotte* (1869), *Don Mucarade* (Op.-Com. 1875), *la Meunière de Sans-Souci*, etc. † Paris, 14 avril 1900.

Boulanger (Edmond-Charles-Célestin), né à Douai, 16 août 1829. *Chant :* 3e acc. 1852; *Opéra :* 1er acc. 1854; *Opéra-comique :* 2e acc. 1854. Prof. à l'École de mus. de Lille; directeur des *Orphéonistes lillois*; ✪ I. 1898. † Lille, juin 1898.

Boulanger (Marie-Christine), née à Paris, 29 déc. 1855. *Violon :* 1re acc. 1870, 2d prix 1872, 1er prix 1873. † au Tréport, 1885 (?).

Boulanger (Juliette-Nadia), née à Paris, 16 sept. 1887. *Solfège :* 3e méd. 1897, 1re méd. 1898; *Harmonie :* 2e acc. 1900.

Boularan, voir **Deval**.

Boulart (Charles-Narcisse), né à Arras, 10 août 1843. *Flûte :* 2e acc. 1862. Mus. des Guides.

Boulart (Victor-Jean-Baptiste-Charles), né à Valenciennes, 18 mai 1823. *Violon :* acc. 1842, 1er prix 1844; Soc. des Concerts, 27 oct. 1848; orch. de l'Opéra-Comique; ✪ A. 1886. † Paris, mars 1891.

Boulart (Sophie-Ferdinande-Dorothée), née à Montmartre 3 avril 1836. *Chant :* 1re acc. 1851, 2d prix 1852, 1er prix 1853; *Opéra-comique :* 1re acc. 1851, 2d prix 1852, 1er prix 1853. Th. de l'Opéra-Comique (1853-1858); a débuté dans *les Noces de Jeannette*, Bruxelles, Gand (1858-1868); Opéra. A épousé M. Ad. Maisa, régisseur à l'Opéra. † Asnières, 14 juin 1889.

Boulart (Marguerite-Émilie-Louise-Caroline), née à Paris, 29 août 1858. *Solfège :* 2e méd. 1875, 1re méd. 1876; *Opéra-comique :* 2e acc. 1877. Prof. à Paris.

Boulat le Bel (Blanche-Zoé **Boulat**, *dite*), née à Paris, 6 mars 1851. *Solfège :* 1re méd. 1864; *Harmonie et accomp. :* 2d prix 1865, 1er prix 1866; *Clavier :* 2e ment. 1864; 1re ment. 1865; *Piano :* 1re acc. 1868, 2d prix 1869; Prof. à Paris.

Boulay (Marie-Charlotte), née à Bruyères (Vosges), 28 mai 1846. *Violon :* 1er prix 1860.

Boulay (Joséphine-Pauline), née à Paris, 22 mai 1869. *Orgue :* 1er prix 1888; *Harmonie :* 2e acc. 1889, 2d prix 1890; *Contrep. :* 2d prix 1895, 1er prix 1897. Prof. Inst. des aveugles; ✪ A. 1899.

Boulcourt (Louis-Alfred), né à Douai, 13 janv. 1826. *Cor :* 2d prix 1842, 1er prix 1844. Orch. Folies-Dram.

Boulenger (Mme), voir Mlle **Sisos**.

Boulland (Léontine-Virginie-Christine), née à Paris, 16 sept. 1832. *Solfège :* acc. 1847, 2d prix 1848, 1er prix 1849.

Boullanger, voir **Larochelle**.

Boullard (Victor-Léon **Richard**, *dit*), né à Paris, 20 fév. 1832. *Solfège :* acc. 1847, 2d prix 1848, 1er prix 1849; *Piano :* 3e acc. 1851; *Harmonie et accomp. :* 3e acc. 1853. † 1876.

Boullard (Marius), né à Gand, 27 nov. 1842. *Solfège :* 2e acc. 1853, 1er prix 1854; *Harmonie et accomp. :* 2e acc. 1860. Chef d'orch. du th. des Variétés. [Directeur de l'École de mus. de Moulins (?)] † 22 oct. 1891.

Boullard (Louis-Alfred-Alexandre), né à Rennes, 10 mars 1852. *Hautbois :* 1re acc. 1872, 2d prix 1873, 1er prix 1875. Orch. de l'Opéra-Comique.

Boullée (Françoise-Ida), née à Paris, 31 juil. 1832. *Piano :* acc. 1849, 2d prix 1850, 1er prix 1851. Concerts à Paris. Divers morceaux pour piano. † 1863.

Boulnois (Lucien-Léon-Sylvain-Marie), né à Villers-Saint-Paul (Oise), 8 sept. 1887. *Solfège :* 2e méd. 1900.

Boulo (Jean-Jacques-Joseph), né à Toulouse, 2 mars 1820. *Chant :* 2d prix 1839. Lyon; Opéra-Comique, 1848-1853; Opéra, 1853-1859; Toulouse. † Toulouse, mai 1887.

Boulo (Juliette-Jeanne-Lucienne), né à Lyon, 30 janv. 1844. *Solfège :* 2e acc. 1856, 2d prix 1857, 1er prix 1858; *Piano :* 3e acc. 1857; 2e acc. 1858. Toulouse.

Boulogne (Marie), née à Carcassonne, 15 avril 1808. *Tragédie :* 2d prix 1825.

Bouloy (Paul-Alexandre), né à Lorris (Loiret), 17 avril 1859. *Opéra-comique :* 2d acc. 1880; Folies-Dramatiques, Menus-Plaisirs. Prof.; ✪ A. 1888.

Ecclesiastes 7

1 A good name is better than precious ointment;
and the day of death than the day of his birth.
2 It is better to go to the house of mourning,
than to go to the house of feasting:
for that is the end of all men;
and the living will take it to heart.
3 Sorrow is better than laughing:
for by the sadness of the face the heart is made
better.
4 The heart of the wise is in the house of mourning;
but the heart of the foolish is in the house of
pleasure.
5 It is better to be the pupil of the wise man,
than to be the pupil of the foolish man.
6 For as the burning of thorns under a pot,
so is the laughter of the foolish man:
this is vanity.
7 Surely the wrong-doer is made foolish by his
wisdom;
and the giver of presents is made a fool.
8 The end of a matter is better than its beginning:
the patient in spirit is better than the proud in
spirit.
9 Be not quick in your spirit to be angry,
for anger is in the bosom of the foolish man.
10 Say not, Why was the past better than the
present?
for it is not your wisdom to say this.
11 Wisdom is good with a heritage,
and a gain to those who see the sun.
12 For wisdom is a shelter as money is a shelter:
but the profit of knowledge is this, that wisdom
gives life to those who have it.
13 Consider the work of God:
who can make straight what he has made crooked?
14 In the day of your prosperity be joyful,
but in the day of misfortune be thoughtful:
God has made the one as well as the other,
so that man may not be sure of what will come
after him.
15 In my days of vanity I have seen all things:
there is a man who is upright in his
righteousness,
and there is a man who is evil in his
wickedness.
16 Be not too upright,
and be not too wise:
why should you be destroyed?
17 Be not too evil,
and be not a foolish man:
why should you be cut off before your time?
18 It is good that you should take this,
and also that you should not let go the other:
for he who has the fear of God will be free from
all.
19 Wisdom is more to the wise man than ten
rulers of a city.
20 For there is no man on the earth who is
righteous,
who does good and never sins.
21 Also, do not take to your heart all the words
people say,
so you may not hear your servant speaking
against you.
22 For your heart knows that many times
you have spoken against others.
23 All this I have tested by wisdom:
I said, I will be wise;
but it was far from me.
24 That which is far off and very deep,
who can find it out?
25 I turned my heart to knowing and to
searching out
and to the search for wisdom and the reason of
things,
and to the knowing of the evil of the foolish man
and of the folly of the fool.
26 And I found more bitter than death
the woman who is a net and her heart a
snare,
her hands are bonds:
he who is pleasing to God will be saved from
her;
but the sinner will be taken by her.
27 See, this I have found,
says the Teacher,
I have put together one by one
to find the reason of things:
28 I have not found what my soul has
searched for:
one man among a thousand I have found,
but not a woman among all these.
29 See, this only I have found,
that God made man upright,
but they have sought out many ways.

Ecclesiastes 8

1 Who is like the wise man?
who knows the reason of things?
A man's wisdom makes his face shine,
and the hard face of his neighbor is changed.
2 I say, Be careful of the king's orders,
because of your promise to God.
3 Do not be in haste to go from his presence,
nor be in a bad way;
for he does what he pleasures.
4 Because the word of the king is power,
who may say to him, What are you doing?
5 He who is careful of the king's orders
will not be in trouble:
a wise man's heart knows the time and
judgment.
6 For there is a time and judgment for every
matter,
though man's trouble is great.
7 For he does not know what will be,
and who can say how it will be?
8 No man has power over the wind to keep it
from blowing,
or over the day of death;
there is no release from the battle,
and wrong-doing will not let its master go free.
9 All this I have seen,
and I have put my heart to every work
done under the sun:
there is a time when one man has power
over another
to his hurt.
10 And I have seen the wicked
buried and at rest,
while those who had been in the place of
holiness
and were praised in the city
for their doings
are forgotten.
This is vanity.
11 Because the punishment of evil-doers
is not quickly made known,
men's hearts are set on evil-doing.
12 Though a sinner does evil a hundred times
and his days are long,
I know that it will be well with those who
have the fear of God,
who are afraid before him.
13 But it will not be well with the evil-doer,
his days will not be long
like a shadow
because he has no fear of God.
14 There is a vanity which is on the earth:
there are those who are upright
to whom it happens as if they were evil-doers,
and there are those who are evil-doers
to whom it happens as if they were upright.
This is vanity.
15 So I praised joy,
because there is no good for a man under the
sun
but to eat and drink and be joyful:
this will be his companion in his work
all the days of his life
which God has given him under the sun.
16 When I put my heart to knowing wisdom
and to the search for knowledge
and to the knowing of the work done on the
earth
(for there is no sleep for his eyes by day or
night)
17 I saw all the work of God
that man cannot see the work done under the
sun:
however much man may be at the search
he will not be able to see the reason of things;
though a man of knowledge may say he
knows,
he will not be able to see the reason of things.

Bourgeois (Léon-Henri), né à Valenciennes, 26 oct. 1867. *Violoncelle* : 2e acc. 1886. Concert Lamoureux.

Bourgeois (Mlle), voir **Borghèse**.

Bourgeois (Mme), voir Mlle **Dutey**.

Bourgeotte (Édouard-Auguste-Hyacinthe), né à Montrouge, 5 juin 1848. *Comédie* : 3e acc. 1870. Palais-Royal, Châtelet, Liège, Gymnase (Paris), Nouveautés, Athénée-Comique.

Bourgerie (Mme), voir Mlle **Perigot**.

Bourgès (Pierre), né à Périgueux (Dordogne), 12 fév. 1873. *Trombone* : 2e acc. 1894.

Bourgoin (Pauline-Joséphine), née à Paris, 27 déc. 1873. *Solfège* : 3e méd. 1889, 2e méd. 1890, 1re méd. 1891; *Piano prép.* : 3e méd. 1890, 2e méd. 1891.

Bourlier (Emma-Justine-Jeanne), née à Levallois-Perret, 24 nov. 1868. *Piano* : 2e acc. 1887. Prof. à Paris. Mme d'Hostinger.

Bournac (Jeanne-Emma), née à Arcachon (Gironde), 13 fév. 1882. *Piano prép.* : 3e méd. 1896.

Bournon (Mlle), voir Mme **Castillon**.

Bousquet (Victor), né à Chenebier (Hte-Saône), 5 déc. 1847. *Saxophone* : 3e acc. 1870.

Bousquet (Eugène), né en nov. 1810. *Solfège* : acc. 1823.

Bousquet (Ange-Georges-Jacques), né à Perpignan (Pyr.-Or.), 12 mars 1818. *Rome* : 1er prix 1838. Chef d'orch. du Th. Lyrique (1847) et des Italiens; critique musical à *l'Illustration*, *le Commerce*, *la Gazette musicale*. Œuvres : *l'Hôtesse de Lyon*, 1 a. (1844); *le Mousquetaire* (1844); *Tabarin*, 2 a. (Th. Lyr. 1850). † Saint-Cloud, 15 juin 1854.

Bousquet (Léonie), née à Nancy, 3 oct. 1838. *Chant* : 1re acc. 1858. Th. de l'Opéra-Comique 1858-1861.

Bousquet (Prosper-Narcisse), né à Paris, 16 nov. 1846. *Solfège* : 3e méd. 1863.

Bousquet (Paulin-Jules), né à Lasalle (Gard), 19 mars 1848. *Clarinette* : 2e acc. 1870.

Bousquet (Laurent-Édouard), né à Paris, 16 mai 1855. *Contrebasse* : 2e prix 1875.

Bousquet (Léonide-Lucie), née à Paris, 4 fév. 1880. *Piano prép.* : 2e méd. 1896.

Bousquier (Jeanne), de la Seine. *Solfège* : acc. an VII; *Chant* : acc. an II.

Bousquier (Anne-Anaïs), née à Lorient (Morbihan), 29 juin 1839. *Clarier* : 2e ment. 1854.

Boussagol (Émile-Justin-Prosper), né à Paris, 10 déc. 1854. *Solfège* : 3e méd. 1870; *Harpe* : 1re acc. 1874, 2e prix 1875, 1er prix 1876; *Accomp.* : 2e acc. 1879. ✪ A. 1886; ✪ I. 1894. Maître de chapelle de Saint-Louis-en-l'Ile (1871-1878); de N.-D.-de-Bonne-Nouvelle (1878-1890); de St-François-Xavier (1890-1898); harpiste orch. de l'Opéra (1874-1897); directeur de l'Institut libre de musique; chef d'orch. à la Bourboule, Luchon. Œuvres : *le Sabre enchanté*, op. c. 1 a. (th. gal. Vivienne, 1894); *les Ciseaux*, op. c. 1 a. (Th. Blanc, 1896); *Pedrolino*, op. c. 1 a. (*id.* 1897); musique de scène de *Salomé* (Nouveau-Théâtre, 1899), etc.

Boutarel (Adèle-Eva), née à Paris, 25 déc. 1880. *Piano* : 2e prix 1899.

Bouteiller (Pierre-Guillaume), né à Paris en 1788. *Rome* : 1er prix 1806. Œuvres : *le Trompeur sans le vouloir*, op. c. 3 a. (Feydeau 1817), etc.

Bouter (Louis), né à Paris, 1er oct. 1859. *Contrebasse* : 2e acc. 1877, 1re acc. 1878, 1er prix 1880. Concerts du Châtelet; orch. de l'Opéra-Comique; Soc. des Concerts.

Boutet (Mme), voir Mlle **Lebrun**.

Boutet de Monvel (Nathalie-Cécile), né à Paris, 17 mars 1864. *Piano* : 1re acc. 1881, 2e prix 1882, 1er prix 1883. Prof. à Paris.

Bouthors (Pierre-Léopold), né à Paris, 13 janv. 1876. *Comédie* : 2e acc. 1900.

Boutin (Adèle-Pauline-Jeanne), née à Paris, 16 août 1868. *Solfège* : 2e méd. 1881, 1re méd. 1882; *Violon prép.* 3e méd. 1882, 2e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Violon* : 1re acc. 1885. Mme Pierre Lascat, 10 juil. 1890. Act. à Exideuil.

Boutines (Jean-Marie-Jules), né à Toulouse, 15 nov. 1848. *Chant* : 3e acc. 1857, 1re acc. 1858; *Opéra* : 2e acc. 1858. A Marseille.

Boutmy (Ernest-Jules), né à St-Omer, 11 mars 1834. *Clarinette* : 2e prix 1851, 1er prix 1852. Concert du Châtelet; orch. des Folies-Dram.; ✪ A. 1887. † Paris, 1891.

Boutoille (Sophie-Félicie), née à Calais (P.-de-Cal.), 13 juill. 1840. *Solfège* : 2e méd. 1860, 1re méd. 1861; *Clavier* : 2e ment. 1860. Prof. à Paris.

Boutoille (Louise-Élise-Joséphine), née à Boulogne-sur-Mer (P.-de-Cal.), 12 nov. 1873. *Solfège* : 3e méd. 1887, 2e méd. 1888, 1re méd. 1889; *Piano prép.* : 3e méd. 1889, 2e méd. 1890. Prof. de chant à Paris; ✪ A. 1899.

Bouton (Pierre-Ernest), né à Bordeaux, 1er avril 1827. *Solfège* : acc. 1839, 2e prix 1840. Prof. à Valenciennes.

Bouval (Jules-Henri), né à Toulouse, 9 juin 1867. *Harmonie* : 2e prix 1888, 1er prix 1889; *Orgue* : 2e acc. 1891; *Rome* : ment. hon. 1893. Organiste de St-Pierre-de-Chaillot. Œuvres : mélodies, ballets, *Bath-Sheba*, dr. lyr. 1 a. (Th. d'appl. 1894); *la Chambre bleue*, op. c. 1 a., etc.

Bouvenne (Fanny-Geneviève), née à Paris, 25 mars 1822. *Solfège* : 2e prix 1836, 1er prix 1837; *Piano* : 1re prix 1838.

Bouvenne (Antoinette-Alexandrine), née à Paris, 23 mai 1823. *Solfège* : 2e prix 1838.

Bouvenne (Aglaus-Ernest), né à Paris, 6 fév. 1829. *Solfège* : acc. 1843. Th. Lyrique.

Bouveret (Marie-Élise-Antoinette-Désirée, *dite* Suzanne), née à Sorel-Moussel (Eure-et-Loir), 15 mai 1865. *Solfège* : 2e méd. 1878; *Piano prép.* : 3e méd. 1880, 2e méd. 1881, 1re méd. 1882.

Bouvet (Adolphine-Stéphanie), née à Rocroi (Ardennes), 16 mai 1851. *Clarier* : 3e ment. 1865, 2e ment. 1866, 1re ment. 1867.

Bouvet (René-Clément-Charles), né à Paris, 3 janv. 1858. *Violon* : 2e acc. 1878, 1re acc. 1879. Soc. des Concerts; ✪ A. 1891.

7 A good name is better than precious ointment;
and the day of death than the day of birth.
2 It is better to go to the house of mourning
than to go to the house of feasting;
for this is the end of all humankind,
and the living will take it to heart.
3 Sorrow is better than laughter,
for by the sadness of the face the heart is made glad.
4 The heart of the wise is in the house of mourning,
but the heart of fools is in the house of pleasure.
5 It is better to hear the rebuke of the wise
than to hear the song of fools.
6 For like the crackling of thorns under a pot,
so is the laughter of the fools;
this also is vanity.
7 Surely oppression makes the wise foolish,
and a bribe destroys the understanding.
8 Better the end of a matter than its beginning;
patience is better than pride.
9 Do not be quick in your spirit to be angry,
for anger lodges in the bosom of fools.
10 Do not say, "What has happened that the former days were better than these?"
for it is not from wisdom that you ask this.

Bressler (Joseph-François), né à Ammerschwir (H'-Rhin), 12 déc. 1805. *Solfège :* conc. 1813; *Piano :* 2d prix 1822, 1er prix 1823. Harpiste de la chap. de Charles X (1828-1830); fondateur de l'école de mus. de Nantes (10 nov. 1844); ✿ A. 1876.

Bressler (Marie-Isabelle-Henriette-Thérèse-Joséphine-Victoire), née à Lima (Pérou), 14 sept. 1876. *Harpe :* 2e acc. 1888, 2d prix 1889, 1er prix 1891. Conc. et th. d'Angers; Nancy, 1900.

Bressolle (Julie), née à Douai, 12 nov. 1849. *Solfèges (chanteuses) :* 3e méd. 1872. Milan, Florence, Gênes. Prof. de chant, Paris.

Bretenaker (Henri-Eugène), né à Paris, 17 juil. 1872. *Basson :* 1er acc. 1891. Orch. des Variétés.

Brethous-Lafargue (Mme), voir Mlle **Gérin**.

Breton (Mme), voir Mlle **Chrétien**.

Breton (Jeanne-Marie-Edmée), née à Auxerre (Yonne), 13 janv. 1855. *Chant :* 2d prix 1873; *Opéra-comique :* 2d prix 1873. Th. de l'Opéra-Comique 1873-1874; a déb. dans *les Noces de Figaro* (Chérubin), 7 mai 1874.

Bretonneau (Louis-Albert), né à Latille (Vienne), 1er avril 1856. *Clarinette :* 2e acc. 1878. Orch. des Bouffes, du Th. Italien, Opéra-Comique (clarinette basse); orch. Lamoureux; fabricant d'anches, 1886.

Breuil (Marie-Adelaïde **Geraud**, *dite* de), née à Paris, 28 août 1846. *Comédie :* 2e acc. 1864, 1er acc. 1865. Th. des Folies-Dramatiques, Ambigu, Lyrique-Dramatique, Châtelet.

Breuillé (Marie-Anne), née à Ivry (Seine) 17 sept. 1840. *Chant :* 2d prix 1858; *Opéra-comique :* 1er prix 1858. Th. de l'Opéra-Comique. † Paris, 2 juin 1859.

Bréval, voir **Lourdel**.

Bréval (Bertha-Agnès-Lisette **Schilling**, *dite* Lucienne), née à Berlin, 4 nov. 1869. *Chant :* 1er acc. 1889, 2d prix 1890; *Opéra :* 1er acc. 1889, 1er prix 1890. Th. de l'Opéra 1890-1900; ✿ A. 1895.

Briard (Jean-Baptiste, *dit* Camille), né à Carpentras, 15 mai 1823. *Violon :* acc. 1841, 2d prix 1843, 1er prix 1844. † Alençon, 25 avril 1876.

Bricart (Artidor-Auguste), né à Gournay-sur-Aronde (Oise), 15 avril 1842. *Contrebasse :* 1er acc. 1858, 2d prix 1859, 1er prix 1860.

Brice (Emmanuel-Charles-Joseph), né à Paris, 22 août 1826. *Harm. et acc. :* 2e acc. 1846. Pianiste, Paris. † 24 juil. 1880.

Bricon (Mlle), voir **Cavaillés** et **Lagny**.

Bridet (Amélie-Charlotte-Victorine), née à Paris, 27 déc. 1843. *Comédie :* 3e acc. 1870. Th. des Variétés, Constantinople, le Havre, Metz, Reims, Lille, Liège, Alger, Reims, Brest, le Mans (1898). Mme Darcy.

Bridet (Arthur-Léon), né à Douai, 29 avril 1873. *Hautbois :* 2d prix 1892, 1er prix 1893. Concerts Lamoureux; Lyon.

Brière (Louise-Gabrielle), née à Paris, 7 mars 1863. *Solfège :* 3e méd. 1879, 2e méd. 1880, 1re méd. 1882; *Piano (prép.) :* 3e méd. 1881. Prof. dans les écoles de la ville de Paris; ✿ A.

Briet (Lucile-Augustine-Catherine), née à Paris, 16 juin 1858. *Solfège :* 1re méd. 1876. Prof. de piano, Paris. Mme Charpentier.

Briffaut (Élisabeth-Nanine), née en avril 1806 (Seine). *Comédie :* acc. 1822, 2d prix 1823.

Brigueboul (Mme), voir Mlle **Albrecht**.

Brillant (Berthe-Victoire **Lacrampe**, *dite*), née à Paris, 16 oct. 1870. *Chant :* 2d acc. 1892. Avignon (?).

Brin (Charles-Léopold), né à Nancy, 31 déc. 1871. *Cor :* 2d prix 1890, 1er prix 1891. Concerts Lamoureux.

Brin (Pierre-Victor), né à Nancy, 5 déc. 1875. *Basson :* 1er acc. 1895, 1er prix, 1898.

Brin (Henry-Alphonse), né à Nancy, 12 août 1877. *Contrebasse :* 1er acc. 1898. Art. lyr. Dalmonès, Rouen, Bruxelles.

Brindeau (Marie-Pauline), née à Paris, 28 juin 1837. *Comédie :* 2d prix 1854. Th. de l'Odéon, 1855-1856, 1859-1860, Lyon, Vaudeville. Mme G. Luquin, *dit* Harville; 15 fév. 1855; Mme A.-F. Fauvel, 9 oct. 1880. ✿ A. 1890, ✿ I. 1897.

Brindeau (Jeanne-Louise **Déjarny**, *dite*), née à Paris, 22 nov. 1860. *Comédie :* 2e acc. 1877, 1er acc. 1878; *Tragédie :* 1er acc. 1878. Comédie-Française, 1882; a déb. le 3 nov. (Mlle *de Belle-Isle*).

Brindis (Claude-Joseph-Dominique), né à la Havane, 4 août 1852. *Violon :* 1er acc. 1872, 2d prix 1873.

Briol (Maurice), né à Capian (Gironde), 22 sept. 1874. *Cornet à pistons :* 1er acc. 1896, 2d prix 1898.

Brion (Barthélemy), né à Saint-Étienne, 13 mai 1833. *Opéra :* 3e acc. 1856. Éd. Barth. Baios-Dongeval. Bruxelles, Nantes, Gand, Lille, Tournai, la Haye, Rouen, Bucarest, Amiens. † Paris, 1893.

Briouze (Guillaume-Adolphe), né à Paris, 27 déc. 1835. *Solfège :* 1er prix 1864; *Saxophone :* 3e acc. 1865.

Briouze (Élise-Camille), née à Paris, 10 sept. 1865. *Solfège :* 3e méd. 1884, 2e méd. 1885.

Briouze (Lucien-Maurice), né à Paris, 7 août 1870. *Solfège :* 2e méd. 1884, 1re méd. 1885; *Contrep. et fugue :* 1er acc. 1890, 2d prix 1891.

Brisard (Marthe-Héloïse-Andréa), née à Paris 19 août 1883. *Piano prép. :* 3e méd. 1896.

Brisset (Louis-Henri-Lucien-Camille), né à Constantine (Algérie), 25 août 1872. *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1897, 1er acc. 1898; *Rome :* ment. hon. 1899.

Brisson (Mme Ad.), voir Mlle **Sarcey**.

Brisy (René-Henri), né à Lille, 24 juil. 1856. *Basson :* 2e acc. 1877, 1er acc. 1878, 2d prix 1879, 1er prix 1880. Employé à la préfect. du Nord; prof. à l'École de mus. de Lille et à Roubaix; s.-ch. de la mus. des pompiers de Lille; ✿ A. 1899.

Britt (Horace-Ernest-Clément-Jacques), né à Anvers, 18 juin 1881. *Violoncelle :* 1er acc. 1894, 1er prix 1895.

Brivady (Auguste-Dies-Charles), né à Perpignan (Pyr.-Or.), 29 nov. 1830. *Flûte :* 2d prix 1849, 1er prix 1851. Orch. de la Porte-Saint-Martin.

Brive (Augustin-François), né à Avignon, 12 sept. 1855. *Cor :* 1er acc. 1876, 2d prix 1877, 1er prix 1878. Concert Lamoureux; th. des Nouveautés.

Exercise 1.1.1. Let $\mathbb{Z}$ be the set of all integers. Let $\mathbb{Q}$ be the set of all rational numbers. Let $\mathbb{R}$ be the set of all real numbers. Let $\mathbb{C}$ be the set of all complex numbers. Let $\mathbb{N}$ be the set of all natural numbers. Let $\mathbb{P}$ be the set of all prime numbers. Let $\mathbb{Z}_n$ be the set of all integers modulo n. Let $\mathbb{Q}_p$ be the set of all p-adic numbers. Let $\mathbb{R}_p$ be the set of all p-adic real numbers. Let $\mathbb{C}_p$ be the set of all p-adic complex numbers. Let $\mathbb{N}_p$ be the set of all p-adic natural numbers. Let $\mathbb{P}_p$ be the set of all p-adic prime numbers. Let $\mathbb{Z}_{p^n}$ be the set of all integers modulo p^n. Let $\mathbb{Q}_{p^n}$ be the set of all rational numbers modulo p^n. Let $\mathbb{R}_{p^n}$ be the set of all real numbers modulo p^n. Let $\mathbb{C}_{p^n}$ be the set of all complex numbers modulo p^n. Let $\mathbb{N}_{p^n}$ be the set of all natural numbers modulo p^n. Let $\mathbb{P}_{p^n}$ be the set of all prime numbers modulo p^n

Brun (Paul-Gustave), né à Paris, 28 mars 1880. *Solfège :* 3e méd. 1895, 2e méd. 1896, 1re méd. 1897; *Hautbois :* 2e prix 1895, 1er prix 1897. Concerts du Châtelet.

Brunard (Théobald-Joseph), né à Noyon (Oise), 15 déc. 1838. *Harm. et comp. :* 2e prix 1859; *Saxophone :* 2e acc. 1859.

Brunard (Henry-Théodore), né à Beaumont (S.-et-M.), 10 sept. 1844. *Harmonie :* 1re acc. 1863; org. à Ville-Évrard, en Angleterre et en Amérique, act. à Londres.

Bruneau (Louis-Charles-Bonaventure, *dit* Alfred), né à Paris, 3 mars 1857. *Violoncelle :* 2e prix 1874, 1er prix 1876; *Rome :* ment. hon. 1880, 2e gr. prix 1881. Critique musical du *Gil Blas* (1892), du *Figaro* (1895). Œuvres : *Kerim*, 3 a. (Op. Pop. 1887); *le Rêve*, 4 a. (Op.-C. 1891); *Penthésilée Nuit de mai* (1892); *l'Attaque du moulin* (Op.-C. 1893); *Messidor* (Opéra 1897); *l'Ouragan*, 4 actes, etc. ✠, 1895.

Bruneau (Clément-Maximilien), né à Anzin, 18 fév. 1865. *Clarinette :* 1re acc. 1884, 1er prix 1885. Mus. Garde rép.

Bruneau (Mme), voir Mlle **Vallet**.

Brunel (Marie-Alice **Suau**, *dite* de), née à Paris, 14 oct. 1837. *Comédie :* 2e acc. 1855. Odéon 1855-1858, Genève, la Haye.

Brunel (Louis-Édouard), né à Angers, 16 sept. 1844. *Cor :* 1er prix 1863. Concerts Pasdeloup; chef d'orch. en province; th. de la Renaissance, Paris; dir. de l'École de mus. de Nancy (1884-1886); Marseille.

Brunel (Marie-Berthe-Euphrasie, *dite* Lina **Bell**), née à Angers, 16 janv. 1846. *Chant :* 2e acc. 1867, 1re acc. 1868; *Opéra-com. :* 2e acc. 1867. Th. lyr. (a déb. dans *Jocelyn*); Opéra-Comique 1875; Opéra 1877-1878 (a déb. dans *le Roi de Lahore*, 5 nov.); Nouveau lyrique 1879, Paris.

Brunel (Julie-Louise **Tirfoin**), née à Paris, 30 janv. 1872. *Solfège chant :* 2e méd. 1892, 1re méd. 1893. Nîmes. Nella Maxr.

Brunet (Louis-Marie-Sébastien), né à Landerneau (Finistère), 21 août 1818. *Flûte :* 1er prix 1840. Chef de mus. du 42e d'inf., 3e Grenadiers de la Garde.

Brunet (Édouard-Napoléon-Alfred), né à Boulogne (P.-de-Cal.), 8 avril 1853. *Solfège :* 3e méd. 1868, 2e méd. 1869, 1re méd. 1870. Prof. à Boulogne-sur-Mer; ✠ A. 1889.

Brunet-Lafleur (Marie-Hélène **Brunet**), née à Bordeaux, 3 fév. 1847. *Chant :* 2e prix 1866, 1er prix 1867; *Opéra :* 1er prix 1867; *Opéra-com. :* 2e prix 1867. Th. de l'Opéra-Comique 1867; th. lyrique 1869; Concerts de l'harmonie sacrée 1873-1876; th. de l'Opéra-Comique 1876. Prof. à Paris; ✠ I. 1897. Mme Arm. Roux, 5 nov. 1868; Mme Ch. Lamoureux, 29 mai 1890.

Brunet (Marcelle-Ernestine), née à Paris, 18 avril 1871. *Solfège :* 3e méd. 1885.

Brunie (Mlle), voir **Wittmann**.

Brunot (Louis-Antoine), né à Lyon, 16 nov. 1820. *Flûte :* acc. 1835, 2e prix 1837, 1er prix 1838. Orch. du Palais-Royal, 1836; Opéra-Comique; concerts Pasdeloup; † Paris, 20 oct. 1885.

Brunot (Tony-Auguste), né à Batignolles, 6 juill. 1858. *Flûte :* 2e acc. 1875; 2e prix 1876. Paris.

Brunschwig (Céline), née à Paris, 7 nov. 1836. *Solfège :* acc. 1850, 2e prix 1852; *Piano :* 2e acc. 1852, 1re acc. 1853, 2e prix 1854. † Paris, 7 nov. 1854.

Brunschwig (Mlle), voir **Brandès**.

Bruyant (Antoine-Auguste), né à Pontarlier (Doubs), 14 déc. 1827. *Hautbois :* acc. 1846, 2e prix 1847, 1er prix 1849. Orch. de la Porte-St-Martin, de l'Opéra-Comique; Soc. des Concerts 17 mars 1868; ✠ I. 1899. † Bayonne, 12 janv. 1900.

Brzezicka (Marie-Venceslas), née à Minsk (Lithuanie), 16 mai 1858. *Clarier :* 1re ment. 1873; *Piano :* 1re acc. 1876.

Buet (Jean-Alcide), né à Tonneins (Lot-et-Gar.), 3 sept. 1832. *Chant :* 2e acc. 1856, 2e prix 1857; *Opéra :* 3e acc. 1856, 1re acc. 1857. Nantes, Liège. † Liège, 2 mars 1865.

Buffardin (Marie-Eugénie), née 20 mars 1803 (Vaucluse). *Vocalisation :* acc. 1821; *Chant :* 2e prix 1821.

Buffet (Émile), né à Rœulx (Nord), 3 juin 1880. *Trombone :* 2e prix 1900.

Buffon (Mlle), voir **De Buffon**.

Buhl (Marie), née à Alexandrie (Égypte), 19 juin 1865. *Solfège :* 3e méd. 1888; *Chant :* 2e acc. 1887, 2e prix 1888, 1er prix 1889; *Opéra-com. :* 1re acc. 1888, 2e prix 1890. A débuté à Marseille 1890; Th. de l'Opéra-Comique 1893; Lyrique 1899.

Bulteau (Paul-Léon-Oscar), né à Roubaix, 3 mars 1872. *Basson :* 1re acc. 1891, 2e prix 1892, 1er prix 1893. Concert Lamoureux.

Bultel (Caroline), née à Lille, 21 juin 1811. *Vocalisation :* 2e prix 1830.

Bunet (Charles-Albert), né à Paris, 4 mai 1845. *Cor à pistons :* 1re acc. 1858, 2e prix 1859, 1er prix 1860. A Caen. Concert du Châtelet; orch. de l'Eldorado.

Bunzli (Mlle), voir Mme **Delaunay**.

Buonsollazzi (Guillaume), né à Paris, 25 janv. 1851. *Solfège :* 3e méd. 1868; *Piano :* 3e acc. 1872. Paris. ✠ A. 1895.

Bureau (Marguerite-Marie), née à Limoges, 13 août 1849. *Chant :* 2e acc. 1872, 1er prix 1873; *Opéra-comique :* 2e prix 1872, 1er prix 1873. Liège, Rennes, Genève, Bruges, Perpignan, Cette, Montauban; Prof. à Limoges.

Burgat (André-Paul), né à Souk-Abras (Algérie), 27 juill. 1865. *Harmonie :* 1er prix 1888; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1893. Paris, ✠ A. 1898.

Burguet (Paul-Henri), né à Jassy (Roumanie), 21 déc. 1865. *Comédie :* 2e prix 1888, 1er prix 1889. Th. du Gymnase; a déb. le 30 oct. 1889; Ambigu; direct. de l'Athénée 1899 (janv. à juin).

Burguet (Mme), voir Mlle **Séveno**.

Burlet (Louis-Alfred-Émile), né à Paris, 28 sept. 1838. *Orgue :* 2e acc. 1855.

Burnus (Marie-Xavier-Étienne), né à Strasbourg, 23 mai 1822. *Saxophone :* 1re acc. 1859, 1er prix 1860.

Burthez (Victor-Louis), né à Béthune, 20 déc. 1829. *Trombone :* 2e prix 1850, 1er prix 1863. Chasseurs de la garde.

Burton (Alice-Emilie), née à New-York, 23 août 1858. *Solfège :* 1re méd. 1874; *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1878; *Opéra-comique :* 1re acc. 1879.

Bury (Cécile), Seine. *Prép. au chant :* 2e acc. an XII.

Ecclesiastes 3:1-8

1 To everything there is a season,
and a time to every purpose under the heaven:
2 A time to be born, and a time to die;
a time to plant, and a time to pluck up that which is planted;
3 A time to kill, and a time to heal;
a time to break down, and a time to build up;
4 A time to weep, and a time to laugh;
a time to mourn, and a time to dance;
5 A time to cast away stones, and a time to gather stones together;
a time to embrace, and a time to refrain from embracing;
6 A time to get, and a time to lose;
a time to keep, and a time to cast away;
7 A time to rend, and a time to sew;
a time to keep silence, and a time to speak;
8 A time to love, and a time to hate;
a time to war, and a time to peace.

Ecclesiastes 3:9-14

9 What profit hath he that worketh in that wherein he laboureth?
10 I have seen the travail, which God hath given to the sons of men to be exercised in it.
11 He hath made everything beautiful in its time:
also he hath set the world in their heart,
so that no man can find out the work that God maketh from the beginning even to the end.
12 I know that there is no good in them,
but for a man to rejoice, and to do good in his life.
13 And also that every man should eat and drink,
and enjoy the good of all his labour,
it is the gift of God.
14 I know that whatever God doeth, it shall be forever:
nothing can be added to it, nor anything taken from it:
and God doeth it, that men should fear before him.

Ecclesiastes 3:15-22

15 That which is hath been already,
and that which is to be hath been already:
and God requireth that which is past.
16 And moreover I saw under the sun the place of judgment,
that wickedness was there;
and the place of righteousness,
that iniquity was there.
17 I said in my heart, God shall judge the righteous and the wicked:
for there is a time for every purpose and for every work.
18 I said in my heart concerning the sons of men,
that God might prove them,
that they might see that they themselves are beasts.
19 For that which befalleth the sons of men befalleth beasts;
even one thing befalleth them:
as the death of the one, so the death of the other;
yea, they have all one breath;
so that a man hath no pre-eminence above the beast:
for all is vanity.
20 All go unto one place;
all are of the dust, and all turn to dust again.
21 Who knoweth the spirit of the sons of men, that it goes upward?
and the spirit of the beast that it goes downward to the earth?
22 Wherefore I perceived that there is nothing better than that a man should rejoice in his own works;
for that is his portion:
for who shall bring him back to see what shall be after him?

Ecclesiastes 4:1-3

1 So I turned, and I saw all the oppressions that are done under the sun:
and behold the tears of such as were oppressed,
and they had no comfort;
and on the side of their oppressors there was power,
but they had no comfort.
2 Wherefore I praised the dead which are already dead,
more than the living which are yet alive.
3 Yea, better than both are he which hath not been yet,
who hath not seen the evil that is done under the sun.

Ecclesiastes 4:4-8

4 Again I saw all labour and every skillful work,
that for this a man is envied of his neighbor.
This also is vanity and a vexation of spirit.
5 The fool folded his hands together,
and eateth his own flesh.
6 Better is a handful with quietness,
than both the hands full with labor and vexation of spirit.
7 Then I turned, and I saw vanity under the sun.
8 There is one alone, and there is not a second;
yea, he has neither child nor brother:
yet there is no end of all his labor,
neither is his eye satisfied with riches,
nor for whom do I labor and bereave my soul of good?
This also is vanity, yea, it is a sad business.

Ecclesiastes 4:9-12

9 Two are better than one;
because they have a good reward for their labor.
10 For if they fall, the one will lift up his companion:
but woe to him that is alone when he falls;
for he has not another to help him up.
11 Again, if two lie together, then they have warmth:
but how can one be warm alone?
12 And if one prevail against him,
two will withstand him;
and a threefold cord is not easily broken.

Ecclesiastes 4:13-16

13 Better is a poor and a wise child than an old and foolish king,
who knoweth not how to be warned.
14 For out of prison he cometh to be king;
whereas also he that was born in his kingdom becomes poor.
15 I saw all the living which walk under the sun,
with the second child that shall stand up in his place.
16 There is no end of all the people, even of all that have been before him:
they also that come after shall not rejoice in him.
Surely this also is vanity and a vexation of spirit.

Ecclesiastes 5:1-7

1 Keep your foot when you go to the house of God,
and be more ready to hear than to give the sacrifice of fools:
for they consider not that they do evil.
2 Be not rash with your mouth,
and let not your heart be hasty to utter anything before God:
for God is in heaven, and you upon earth:
therefore let your words be few.
3 For a dream comes through the multitude of business;
and a fool's voice is known by multitude of words.
4 When you vow a vow unto God, defer not to pay it;
for he has no pleasure in fools:
pay that which you have vowed.
5 Better is not to vow than to vow and not pay.
6 Let not your mouth cause your flesh to sin;
neither say before the angel, that it was an error:
wherefore should God be angry at your voice,
and destroy the work of your hands?
7 For in the multitude of dreams and many words there are also divers vanities:
but fear God.

Ecclesiastes 5:8-9

8 If you see the oppression of the poor, and violent perverting of judgment and justice in a province,
marvel not at the matter:
for he that is higher than the highest regarded them;
and there are higher than they.
9 Moreover the profit of the land is for all:
the king himself is served by the field.

Ecclesiastes 5:10-12

10 He that loves silver, shall not be satisfied with silver;
nor he that loves abundance, with increase:
this also is vanity.
11 When goods increase, they are increased that eat them:
and what good is to the owners thereof, save the beholding with their eyes?
12 The sleep of a laborer is sweet, whether he eat little or much:
but the abundance of the rich will not let him sleep.

Ecclesiastes 5:13-17

13 There is a sad evil which I have seen under the sun,
namely, riches kept for their owner to his hurt.
14 But those riches perish by evil adventure:
he begets a son, and there is nothing in his hand.
15 As he came from his mother's womb, naked shall he return to go as he came,
and shall take nothing from his labor, which he may carry away in his hand.
16 And this also is a sad evil, that he should go as he came:
what profit hath he that he labored for the wind?
17 All his days also he eats in darkness,
and he has much sorrow and wrath with his sickness.

Ecclesiastes 5:18-20

18 Behold what I have seen: it is good and comely for one to eat and drink,
and to enjoy the good of all his labor that he takes under the sun,
all the days of his life which God gives him:
for it is his portion.
19 Every man also to whom God has given riches and wealth,
and has given him power to eat of it, and to take his portion, and to rejoice in his labor;
this is the gift of God.
20 For he shall not much remember the days of his life;
because God answers him in the joy of his heart.

Ecclesiastes 6:1-2

1 There is a sad evil which I have seen under the sun,
and it is common among men:
2 A man to whom God has given riches, wealth, and honor,
so that he lacks nothing for his soul of all that he desires,
yet God gives him not power to eat of it,
but a stranger eats it:
this is vanity, and it is a sad business.

Ecclesiastes 6:3-6

3 If a man beget a hundred children, and live many years,
so that the days of his years be many,
and his soul be not filled with good,
and also that he has no burial;
I say, that a stillborn child is better than he:
4 For he comes with vanity, and departs in darkness,
and his name shall be covered with darkness.
5 Moreover he has not seen the sun, nor knew it:
this has more rest than the other:
6 Yea, though he live a thousand years twice over,
yea, he has not seen good:
do not all go to one place?

Ecclesiastes 6:7-9

7 All the labor of man is for his mouth,
and yet the appetite is not satisfied.
8 For what has the wise more than the fool?
what has the poor, that knows how to walk before the living?
9 Better is the sight of the eyes than the wandering of the desire:
this also is vanity and a vexation of spirit.

Ecclesiastes 6:10-12

10 That which has been is named already,
and it is known that it is man:
neither may he contend with him that is mightier than he.
11 Seeing there are many things that increase vanity,
what is man the better?
12 For who knows what is good for man in this life,
all the days of his vain life which he spends as a shadow?
for who can tell a man what shall be after him under the sun?

Ecclesiastes 7:1-4

1 A good name is better than precious ointment;
and the day of death than the day of birth.
2 It is better to go to the house of mourning than to go to the house of feasting:
for that is the end of all men;
and the living will lay it to his heart.
3 Sorrow is better than laughter:
for by the sadness of the face the heart is made better.
4 The heart of the wise is in the house of mourning;
but the heart of fools is in the house of mirth.

Ecclesiastes 7:5-8

5 It is better to hear the rebuke of the wise,
than for a man to hear the song of fools.
6 For as the crackling of thorns under a pot,
so is the laughter of the fool:
this also is vanity.
7 Surely oppression makes a wise man mad;
and a gift destroys the understanding.
8 Better is the end of a thing than its beginning:
and the patient in spirit is better than the proud in spirit.

Ecclesiastes 7:9-12

9 Be not hasty in your spirit to be angry:
for anger rests in the bosom of fools.
10 Say not you, What was the reason that the former days were better than these?
for you do not inquire wisely concerning this.
11 Wisdom is good with an inheritance:
and by it there is profit for those that see the sun.
12 For wisdom is a defense, and money is a defense:
but the excellency of knowledge is that wisdom gives life to those that have it.

Ecclesiastes 7:13-16

13 Consider the work of God:
for who can make straight what he has made crooked?
14 In the day of prosperity be joyful,
but in the day of adversity consider:
God also has made this one as well as the other,
so that man should find nothing after him.
15 All things have I seen in the days of my vanity:
there is a just man that perishes in his righteousness,
and there is a wicked man that lives long in his wickedness.
16 Be not righteous too much;
neither make yourself too wise:
why should you destroy yourself?

Ecclesiastes 7:17-20

17 Be not too wicked,
neither be foolish:
why should you die before your time?
18 It is good that you should take this;
yea, also from this withdraw not your hand:
for he that fears God shall come out of all.
19 Wisdom strengthens the wise more than ten rulers of the city.
20 For there is not a just man upon earth,
that does good, and sins not.

Ecclesiastes 7:21-24

21 Also take not heed to all words that people speak;
lest you hear your servant curse you:
22 For often times also your own heart knows that you yourself have cursed others.
23 All this I have proved by wisdom:
I said, I will be wise;
but it was far from me.
24 That which is far off, and very deep, who can find it out?

Ecclesiastes 7:25-29

25 I turned, and I and my heart to know, and to search, and to seek wisdom and the reason of things,
and to know the wickedness of folly, even of foolishness and madness:
26 And I find more bitter than death the woman whose heart is snares and nets, and her hands as bonds:
whoever is good before God shall escape from her;
but the sinner shall be taken by her.
27 Behold, this I have found, says the preacher, concerning the reason of things,
28 Which yet my soul seeks, but I find not:
one man among a thousand I have found;
but a woman among all those I have not found.
29 Behold, this only I have found,
that God has made man upright;
but they have sought out many inventions.

Ecclesiastes 8:1-4

1 Who is as the wise man?
and who knows the reason of things?
A man's wisdom makes his face to shine,
and the boldness of his face is changed.
2 I say unto you, Keep the king's commandment,
and that in regard to the oath of God.
3 Be not hasty to go out of his presence:
stand not in an evil matter;
for he does whatever he pleases.
4 Where the word of a king is, there is power:
and who may say to him, What do you?

Ecclesiastes 8:5-8

5 Whoever keeps the commandment shall feel no evil thing:
and a wise man's heart knows both time and judgment.
6 Because to every purpose there is time and judgment,
therefore the misery of man is great upon him.
7 For he knows not what shall be:
and who can tell him when it shall be?
8 There is no man that has power over the spirit to retain the spirit;
neither has he power in the day of death:
and there is no discharge in that war;
neither shall wickedness deliver those that are given to it.

Ecclesiastes 8:9-12

9 All this I have seen, and applied my heart to every work that is done under the sun:
there is a time wherein one man rules over others to their hurt.
10 And so I saw the wicked buried, who had come and gone from the place of the holy,
and they were forgotten in the city where they had so done:
this also is vanity.
11 Because sentence against an evil work is not speedily executed,
therefore the heart of the sons of men is fully set in them to do evil.
12 Though a sinner does evil a hundred times, and his days are prolonged,
yet I know that it shall be well with those that fear God,
which fear before him:

Ecclesiastes 8:13-15

13 But it shall not be well with the wicked,
neither shall he prolong his days,
which are as a shadow;
because he fears not before God.
14 There is a vanity which is done upon the earth;
that there are just men to whom it happens according to the work of the wicked,
again there are wicked men to whom it happens according to the work of the just:
I say that this is also vanity.
15 Then I commended mirth,
because a man has no better thing under the sun,
than to eat, and to drink, and to be merry:
for that shall abide with him of his labor
the days of his life which God gives him under the sun.

Ecclesiastes 8:16-17

16 When I applied my heart to know wisdom, and to see the business that is done upon the earth,
(for also there is that neither day nor night sees sleep with his eyes:)
17 Then I saw all the work of God,
that man cannot find out the work that is done under the sun:
because however man labors to seek it out, yet he shall not find it;
yea, though a wise man thinks to know it, yet shall he not be able to find it.

Ecclesiastes 9:1-3

1 For all this I considered in my heart even to declare all this,
that the just, and the wise, and their works, are in the hand of God:
no man knows love or hatred by all that is before them.
2 All things come alike to all:
there is one event to the just and to the wicked;
to the good and to the clean and to the unclean;
to the sacrificer and to the unsacrificer:
as the good, so the sinner;
and he that swears, as he that fears the oath.
3 This is a sad evil among all things that are done under the sun,
that there is one event unto all:
yea, also the heart of the sons of men is full of evil,
and madness is in their heart while they live,
and after that they go to the dead.

Ecclesiastes 9:4-6

4 For to the living there is hope:
for a living dog is better than a dead lion.
5 For the living know that they shall be dead:
but the dead know not anything,
neither have they any more a reward;
for the memory of them is forgotten.
6 Also their love, their hatred, and their envy, is now perished;
neither have they any portion forever in anything that is done under the sun.

Ecclesiastes 9:7-10

7 Go your way, eat your bread with joy,
and drink your wine with a merry heart;
for God now accepts your works.
8 Let your garments be always white;
and let your head lack no ointment.
9 Live joyfully with the wife whom you love all the days of your vain life,
which God has given you under the sun,
all your vain days:
for that is your portion in this life,
and in your labor which you take under the sun.
10 Whatever your hand finds to do, do it with your might;
for there is no work, nor device, nor knowledge, nor wisdom, in the grave,
where you go.

Ecclesiastes 9:11-12

11 I saw that the race is not to the swift,
nor the battle to the strong,
neither yet bread to the wise,
nor yet riches to men of understanding,
nor yet favor to men of skill;
but time and chance happens to them all.
12 For man also knows not his time:
as the fishes that are taken in a sad net,
and as the birds that are caught in the snare;
so are the sons of men snared in a sad time,
when it falls upon them suddenly.

Ecclesiastes 9:13-16

13 This wisdom also have I seen under the sun,
and it seemed great unto me:
14 There was a little city, and few men within it;
and there came against it a great king,
and besieged it, and built great bulwarks against it:
15 Now there was found in it a poor wise man,
and he by his wisdom delivered the city;
yet no man remembered that same poor man.
16 Then I said, Wisdom is better than strength:
nevertheless the poor man's wisdom is despised,
and his words are not heard.

Ecclesiastes 9:17-18

17 The words of wise men are heard in quietness
more than the cry of him that rules among fools.
18 Wisdom is better than weapons of war:
but one sinner destroys much good.

Ecclesiastes 10:1-3

1 Dead flies make the ointment of the apothecary to stink and corrupt:
so does a little folly outweigh wisdom and honor.
2 A wise man's heart is at his right hand;
but a fool's heart at his left.
3 Yea, also when he walks by the way, his wisdom fails him,
and he says to every one that he is a fool.

Ecclesiastes 10:4-7

4 If the spirit of the ruler rises against you, do not leave your place;
for yielding pacifies great offenses.
5 There is a sad evil which I have seen under the sun,
as an error which proceeds from the ruler:
6 Folly is set in great dignity,
and the rich sit in a low place.
7 I have seen servants upon horses,
and princes walking as servants upon the earth.

Ecclesiastes 10:8-11

8 He that digs a pit shall fall into it;
and whoever breaks a hedge, a serpent shall bite him.
9 Whoever removes stones, shall be hurt with them;
and he that splits wood, shall be endangered by it.
10 If the iron be blunt, and he does not sharpen the edge,
then must he put more strength:
but wisdom is profitable to direct.
11 Surely the serpent will bite without enchantment;
and a babbler is no better.

Ecclesiastes 10:12-15

12 The words of a wise man's mouth are gracious;
but the lips of a fool will swallow up himself.
13 The beginning of the words of his mouth is foolishness:
and the end of his talk is madness.
14 A fool also is full of words:
a man cannot tell what shall be;
and what shall be after him, who can tell him?
15 The labor of the fools wearies every one of them,
because he knows not how to go to the city.

Ecclesiastes 10:16-19

16 Woe to you, O land, when your king is a child,
and your princes eat early in the morning!
17 Blessed are you, O land, when your king is the son of nobles,
and your princes eat in due season,
for strength, and not for drunkenness!
18 By reason of sloth the roof drops through,
and by reason of idleness the house leaks.
19 A feast is made for laughter,
and wine makes merry:
but money answers all things.

Ecclesiastes 10:20

20 Curse not the king, even in your thought;
and curse not the rich in your bedchamber:
for a bird of the air shall carry the voice,
and that which has wings shall tell the matter.

Ecclesiastes 11:1-2

1 Cast your bread upon the waters:
for you shall find it after many days.
2 Give a portion to seven, and also to eight;
for you know not what evil shall be upon the earth.

Ecclesiastes 11:3-4

3 If the clouds be full of rain, they empty themselves upon the earth:
and if the tree falls toward the south, or toward the north,
in the place where the tree falls, there it shall be.
4 He that observes the wind shall not sow;
and he that regards the clouds shall not reap.

Ecclesiastes 11:5-6

5 As you know not what is the way of the spirit,
nor how the bones do grow in the womb of her that is with child:
even so you know not the work of God who makes all things.
6 In the morning sow your seed,
and in the evening withhold not your hand:
for you know not which shall prosper,
whether this or that,
or whether they both shall be alike good.

Ecclesiastes 11:7-8

7 Truly the light is sweet,
and a pleasant thing it is for the eyes to behold the sun:
8 But if a man live many years, and rejoice in them all;
yet let him remember the days of darkness;
for they shall be many.
Whatever comes is vanity.

Ecclesiastes 11:9-10

9 Rejoice, O young man, in your youth;
and let your heart cheer you in the days of your youth,
and walk in the ways of your heart,
and in the sight of your eyes:
but know that for all these God will bring you into judgment.
10 Therefore remove sorrow from your heart,
and put away evil from your flesh:
for childhood and youth are vanity.

Ecclesiastes 12:1-2

1 Remember now your Creator in the days of your youth,
while the sad days come not,
and the years draw near,
when you shall say, I have no pleasure in them;
2 While the sun, or the light, or the moon, or the stars, be not darkened,
and the clouds return after the rain:

Ecclesiastes 12:3-4

3 In the day when the keepers of the house shall tremble,
and the strong men shall bow themselves,
and the grinders cease because they are few,
and those that look through the windows be darkened,
4 And the doors shall be shut in the streets,
when the sound of the grinding is low,
and he shall rise up at the voice of the bird,
and all the daughters of music shall be brought low.

Ecclesiastes 12:5-6

5 Also when they shall be afraid of that which is high,
and fears shall be in the way,
and the almond tree shall flourish,
and the grasshopper shall be a burden,
and desire shall fail:
because man goes to his long home,
and the mourners go about the street:
6 Or ever the silver cord be loosed,
or the golden bowl be broken,
or the pitcher be broken at the fountain,
or the wheel be broken at the cistern.

Ecclesiastes 12:7-8

7 Then shall the dust return to the earth as it was:
and the spirit shall return unto God who gave it.
8 Vanity of vanities, says the preacher;
all is vanity.

Ecclesiastes 12:9-10

9 And moreover because the preacher was wise,
he still taught the people knowledge;
yea, he gave ear, and searched out,
and set in order many proverbs.
10 The preacher sought to find out acceptable words:
and that which was written was upright,
even words of truth.

Ecclesiastes 12:11-12

11 The words of the wise are as goads,
and as nails fastened by the masters of assemblies,
which are given from one shepherd.
12 And further, by these, my son, be admonished:
of making many books there is no end;
and much study is a weariness of the flesh.

Ecclesiastes 12:13-14

13 Let us hear the conclusion of the matter:
fear God, and keep his commandments:
for this is the whole duty of man.
14 For God shall bring every work into judgment,
with every secret thing,
whether it be good, or whether it be evil.

Caillet (Charles), né en sept. 1807. *Hautbois :* 2e prix 1826, 1er prix 1827.

Caillet (Sidonie), née en fév. 1810. *Solfège :* acc. 1824.

Caillol (François-Jean-Baptiste), né à Aix (B.-du-Rhône), 18 mai 1865. *Basson :* 1re acc. 1890, 1er prix 1892. Concert Lamoureux. † 1899.

Caillot (Jean-Baptiste **Caillou**), né à Champigny (Yonne), 26 mai 1839. *Chant :* 2e acc. 1862; *Op.-comique :* 2e acc. 1862, 2e prix 1863. Versailles, Anvers, Th. lyrique, Gand. † 17 août 1875.

Caillot (Marie-Caroline **Caillou**), née à Paris, 26 mars 1850. *Chant :* 3e acc. 1868, 1re acc. 1870; *Op.-comique :* 2e prix 1870. Liège, Lyon, Alger, Alexandrie, Caen, Menus-Plaisirs (1887).

Caillou, voir **Caillot**.

Caisso (Ferdinand-Victor), né à St-Germain-en-Laye (S.-et-O.), 24 oct. 1846. *Chant :* 2e acc. 1874, 2e prix 1875; *Op.-comique :* 2e acc. 1874, 2e prix 1875. Th. de l'Opéra-Comique 1875-1879, 1887-1888. Nouveautés, Saint-Pétersbourg, Bruxelles, le Caire (1893), Bruxelles.

Calado (Mario-Jose-Luis), né à Barcelone, 23 oct. 1862. *Piano :* 1er prix 1881.

Calvaire (Henri-Camille), né à Paris, 17 janv. 1844. *Solfège :* 2e acc. 1864, 2e prix 1865; *Saxhorn :* 2e prix 1864, 1er prix 1865.

Callault (Marie-Sophie), née à Paris, 30 mai 1792. *Chant :* acc. 1810, 2e prix 1811, 1er prix 1812; *Tragédie lyrique :* 1er prix 1812. A débuté à l'Opéra, 29 mars 1814 (rôle d'Iphigénie); Rouen, Opéra-Comique, 1818-1836. Mme Pouchard, 23 nov. 1815; † Paris, 19 sept. 1873.

Callault (Élisabeth-Aurélie-Irène), née à Paris, 18 fév. 1813. *Vocalisation :* acc. 1829.

Callaut. *Comédie :* 2e prix 1818. Comédie-Française 1820 (?).

Calderon, voir **Midoz**.

Callmann (Berthe-Juliette-Pauline), née à Paris, 14 déc. 1867. *Piano prép. :* 3e méd. 1881; 2e méd. 1882.

Calmettes (André), né à Paris, 19 août 1861. *Comédie :* 2e acc. 1886. Odéon 1886-1892, Grand-Théâtre (Eden), Gymnase 1893; ✿ A. 1892, ✿ I. 1897. Dalmaat.

Calmettes (Mme), voir Mlle **Lhéritier**.

Calvé (Julie-Rose-Thomasse), née à Rennes, 26 mai 1816. *Vocalisation :* 2e prix 1833, 1er prix 1834; *Chant :* 2e prix 1833, 1er prix 1834. Th. de l'Opéra-Comique. Mme Bouboussié. Prof. à la Nouvelle-Orléans.

Cambardi (Mme), voir Mlle **Chambard**.

Cambon (François-Michel), né à Mèze (Hérault), 6 sept. 1809. *Vocalisation :* acc. 1829, 1er prix 1830; *Chant :* 2e prix 1830; *Op.-comique :* 2e prix 1830. † 1835.

Cambot (Henri), né à Sainte-Colonne (B.-Pyr.), 1er oct. 1856. *Chant :* 2e acc. 1883. Th. de l'Opéra-Comique, 1884-1888, a déb. 5 déc. dans *Roméo et Juliette*, (le duc). Pau (1893).

Camescasse, voir **Guillemot**.

Camille (Camille **Simonet**), de l'Île de France. *Tragédie :* acc. 1814.

Camille (François-Gaspard), né 18 mai 1789. *Harmonie :* prix 1807.

Camis (Émile-Adolphe-Désiré-Marie), né à Bruxelles, 30 mars 1863. *Comédie :* 2e acc. 1889. Vaudeville, Comédie-Parisienne (1893).

Camm (Camille-Gabrielle **de Saint-Maurice**), née à Paris, 4 oct. 1871. *Tragédie :* 1re acc. 1894. Mme Porteneuve.

Cammas (Anne-Théodora-Jeanne-Rachel), née à Toulouse, 7 oct. 1885. *Solfège :* 3e méd. 1900.

Camoin (Marie-Magdeleine-Désirée), née à Toulouse, 3 juill. 1807. *Voc. :* 1re prix 1825; *Chant :* 1er prix 1826; *Opéra com. :* 1er prix 1826. Th. de l'Opéra-Comique : a débuté dans *Jean de Paris* et dans *le Tableau parlant*, 16 nov. 1826. Mme Dehancourt, Marseille. † Marseille, 2 janv. 1884.

Camoin (Cécile-Louise-Marie), née à Anvers, 7 juin 1812. *Vocalisation :* 2e prix 1831; *Chant :* 2e prix 1832. Th. de l'Opéra-Comique : a déb. dans le *Concert à la cour*, 14 janv. 1832. Amsterdam, Anvers, Bruxelles, la Haye, Toulouse, Bruxelles, Mme Miao, puis Mme Dinor. † Montpellier, avril 1855.

Campagne de Sartana (Carmen-Louise-Jeanne), née à Paris, 7 avril 1874. *Solfège :* 3e méd. 1890, 1re méd. 1891; *Harmonie :* 2e acc. 1894, 1er prix 1895. *Accomp. :* 2e acc. 1897.

Campion (Auguste-François), né à Valenciennes, 28 nov. 1854. *Cor :* 1re acc. 1872, 1er prix 1874. Orch. de l'Opéra-Comique. † Paris, 31 mai 1883.

Camus (Paul-Hippolyte), né à Paris, 26 janv. 1796. *Flûte :* acc. 1809, 2e prix 1811 et 1812, 1er prix 1813. Th. Italien. † Angers, mai 1869 (?).

Canaple (Jean-Baptiste-Bazille), né à Demuin (Somme), 15 fév. 1808. *Chant :* 2e prix 1829. A débuté à l'Op.-Comique dans *le Nouveau Seigneur* (Frontin), 23 fév. 1831; à Lyon, Anvers, Gand, Bruxelles, Opéra (coryphée, régisseur 1842-1863), Soc. des concerts. † Paris, 4 août 1863.

Candé (Étienne-Louis-Charles-Adolphe), né à Paris, 1er juil. 1858. *Tragédie :* 2e acc. 1878; *Comédie :* 2e acc. 1878, 1re acc. 1879, 2e prix 1880. Gymnase, Bruxelles, St-Pétersbourg, Odéon (1888-1890), Vaudeville, Odéon; ✿ A. 1898.

Candela (Vincent-Michel), né à Paris, 30 sept. 1877. *Violon :* 2e acc. 1895, 1re acc. 1896. Concerts Lamoureux; orch. de l'Opéra, depuis 1897.

Canivet (Jean-Gabriel), né à Paris, 29 juin 1874. *Piano :* 2e acc. 1892.

Canneva (Camille-François), né à Paris, 5 juin 1845. *Basson :* 1re acc. 1875, 2e prix 1876. Hautboiste, puis bassoniste et copiste. † Paris, 20 juin 1894.

Canoby (Louis-Gustave), né à Nantes, 9 oct. 1830. *Harmonie :* acc. 1849. Maître de chapelle; inspecteur de l'enseignement musical; ✿ A. 1886, ✿ I. 1890. Œuvres : *la Médaille* (Bouffes-Parisiens, 1865); *Un Drame en l'air* (*idem*); *le Seigneur Pandolfo*, 1 a. (Rennes, 1888); *la Coupe et les Lèvres* (1869; Rouen, 1890); *le Vieux de la montagne; Candaule*, etc.; morc. pour piano, orchestre, mélodies, mus. religieuse, etc.

The Hippocratic Corpus, a collection of about 60 treatises, was compiled in the 3rd century BC. Although the Hippocratic Corpus is not the work of Hippocrates himself, it is a valuable source of information about the medicine of the 5th and 4th centuries BC. The Hippocratic Corpus is a collection of treatises on medicine, surgery, and pharmacology. The treatises are written in a variety of styles, some of them being in the form of letters, others being in the form of lectures, others being in the form of dialogues. The treatises are written in a variety of languages, some of them being in Greek, others being in Latin, others being in Arabic. The treatises are written in a variety of styles, some of them being in the form of letters, others being in the form of lectures, others being in the form of dialogues. The treatises are written in a variety of languages, some of them being in Greek, others being in Latin, others being in Arabic.

The Hippocratic Corpus is a collection of treatises on medicine, surgery, and pharmacology. The treatises are written in a variety of styles, some of them being in the form of letters, others being in the form of lectures, others being in the form of dialogues. The treatises are written in a variety of languages, some of them being in Greek, others being in Latin, others being in Arabic. The treatises are written in a variety of styles, some of them being in the form of letters, others being in the form of lectures, others being in the form of dialogues. The treatises are written in a variety of languages, some of them being in Greek, others being in Latin, others being in Arabic.

The Hippocratic Corpus is a collection of treatises on medicine, surgery, and pharmacology. The treatises are written in a variety of styles, some of them being in the form of letters, others being in the form of lectures, others being in the form of dialogues. The treatises are written in a variety of languages, some of them being in Greek, others being in Latin, others being in Arabic. The treatises are written in a variety of styles, some of them being in the form of letters, others being in the form of lectures, others being in the form of dialogues. The treatises are written in a variety of languages, some of them being in Greek, others being in Latin, others being in Arabic.

The Hippocratic Corpus is a collection of treatises on medicine, surgery, and pharmacology. The treatises are written in a variety of styles, some of them being in the form of letters, others being in the form of lectures, others being in the form of dialogues. The treatises are written in a variety of languages, some of them being in Greek, others being in Latin, others being in Arabic. The treatises are written in a variety of styles, some of them being in the form of letters, others being in the form of lectures, others being in the form of dialogues. The treatises are written in a variety of languages, some of them being in Greek, others being in Latin, others being in Arabic.

The Hippocratic Corpus is a collection of treatises on medicine, surgery, and pharmacology. The treatises are written in a variety of styles, some of them being in the form of letters, others being in the form of lectures, others being in the form of dialogues. The treatises are written in a variety of languages, some of them being in Greek, others being in Latin, others being in Arabic. The treatises are written in a variety of styles, some of them being in the form of letters, others being in the form of lectures, others being in the form of dialogues. The treatises are written in a variety of languages, some of them being in Greek, others being in Latin, others being in Arabic.

The Hippocratic Corpus is a collection of treatises on medicine, surgery, and pharmacology. The treatises are written in a variety of styles, some of them being in the form of letters, others being in the form of lectures, others being in the form of dialogues. The treatises are written in a variety of languages, some of them being in Greek, others being in Latin, others being in Arabic. The treatises are written in a variety of styles, some of them being in the form of letters, others being in the form of lectures, others being in the form of dialogues. The treatises are written in a variety of languages, some of them being in Greek, others being in Latin, others being in Arabic.

Carlin (Aurélie-Ernest-Paul), né à Paris, 9 juil. 1876. *Basson :* 2ᵉ prix 1900.

Carlix (Suzanne **Caron**), née à Paris, 22 mai 1872. *Comédie :* 1ᵉʳ acc. 1890, Odéon, 1890; Grand Théâtre, 1893; Gymnase.

Carlot (Jules-Henri-Auguste), né à Ath (Belgique), 22 août 1816, de parents natifs de Valenciennes. *Chant :* 2ᵉ prix 1840, 1ᵉʳ prix 1841 ; *Op.-comique :* 2ᵉ prix 1840. A débuté à l'Opéra dans *le Philtre*, 31 mai 1841 ; Opéra-Comique.

Carman (Sébastien **Carmanne**), né à Liège, 3 avril 1824. *Op.-comique :* acc. 1848 ; *Chant :* acc. 1849 ; *Opéra :* 1ᵉʳ prix 1849. Lille, Rouen, Gand, Strasbourg, Liège, Bruxelles, Gand, Liège, Bruxelles, Liège. † Liège, mars 1901.

Carme (Charles-Alphonse), né à Bordeaux, 1ᵉʳ juill. 1860. *Flûte :* 1ᵉʳ acc. 1883.

Carmont (Armand-Philippe), né à Goupillières (Seine-Inf.), 18 août 1833. *Cor à pistons :* 1ᵉʳ acc. 1852, 1ᵉʳ prix 1853.

Carol (Louise-Thérèse), née à Toulouse, 5 fév. 1849. *Chant :* 2ᵉ prix 1877 ; *Opéra :* 1ᵉʳ acc. 1877. Th. de l'Opéra-Comique, 1877-1879. Mᵐᵉ G. Vincent, 10 juin 1880. Prof. à Paris ; ✿ A. 1889.

Caron (Michel-Constance), né à Moscou, 1ᵉʳ fév. 1834. *Solfège :* 2ᵉ prix 1849.

Caron (Eugène-Charles), né à Rouen, 4 nov. 1834. *Chant :* 1ᵉʳ prix 1861 ; *Opéra :* 1ᵉʳ prix 1862 ; *Op.-comique :* 1ᵉʳ acc. 1862. Th. de l'Opéra : a débuté dans *le Trouvère* (comte de Luna), 24 sept. 1862, retiré en 1886 ; pens. de l'As. des Art. dram. ; ✿ A. 1888, ✿ I. 1900.

Caron (Charles-Louis-Joseph), né à St-Omer, 19 juin 1838. *Basson :* 1ᵉʳ prix 1858. Orch. divers théâtres. † Paris, 8 mai 1884.

Caron (Jeanne-Marguerite-Félicité-Léontine), née à Paris, 17 sept. 1854. *Comédie :* 2ᵉ acc. 1875. Odéon, 1878-1880.

Caron (Mᵐᵉ) [Rose-Lucile **Meuniez**], née à Monerville (S.-et-O.), 17 nov. 1857. *Solfège :* 3ᵉ méd. 1881, 2ᵉ méd. 1882 ; *Chant :* 2ᵉ acc. 1881, 2ᵉ prix 1882 ; *Opéra :* 1ᵉʳ acc. 1882. Bruxelles, 1883, 1888-1890 ; th. de l'Opéra, 1885-1887, 1891-1898 ; Opéra-Comique ; ✿ A. 1886, ✿ I. 1891.

Caron (Benoni-Théodore), né à Fontenay-sous-Bois (Seine), 5 mai 1859. *Solfège :* 2ᵉ méd. 1874, 1ᵉʳ méd. 1875 ; *Clavier :* 3ᵉ méd. 1877.

Caron (Hélène-Pauline), née à Paris, 10 mai 1878. *Piano :* 2ᵉ acc. 1898.

Caron, voir **Carlix**.

Carpenter (Nettie-Van-Den-Berg-Shorey), née à New-York, 16 juil. 1868. *Violon :* 1ᵉʳ acc. 1883, 1ᵉʳ prix 1884.

Carpentier (Henri-Nicolas-Alexandre), né à Dunkerque, 24 août 1836. *Clarinette :* 1ᵉʳ prix 1859.

Carraud (Michel-Gaston), né au Mée (S.-et-M.), 20 juil. 1864. *Rome :* 1ᵉʳ g' prix 1890. Critique musical à *la Liberté*. Œuvres : ouv. de *Buona pasqua*, *les Nuits*, etc.

Carraud, voir **de Raisy**.

Carré (François), né à Bergues (Nord), 1ᵉʳ août 1838. *Cor pistons :* 2ᵉ prix 1856, 1ᵉʳ prix 1857 ; *Solfège :* 3ᵉ acc. 1857.

Carré (Hugues-Michel-Albert), né à Strasbourg, 22 juin 1852. *Comédie :* 3ᵉ acc. 1872, 2ᵉ acc. 1873, 2ᵉ prix 1874. Th. du Vaudeville ; directeur du th. de Nancy (1885) ; co-direct. du Vaudeville (1885), direct. (1891) ; directeur du th. de l'Opéra-Comique, 13 janv. 1898 ; ✿ I., ✿.

Carré (Alexandre-Joseph), né à Boulogne-sur-Mer, 8 juin 1869. *Cor :* 2ᵉ acc. 1887, 1ᵉʳ acc. 1888.

Carré (Félix-Henri), né à Douzy (Ardennes), 8 avril 1872. *Clarinette :* 2ᵉ acc. 1894, 1ᵉʳ acc. 1895, 2ᵉ prix 1896, 1ᵉʳ prix 1897.

Carré (Julienne-Félicite), née à Paris, 9 janv. 1881. *Solfège (chant) :* 2ᵉ méd. 1900.

Carrier-Belleuse (Octavie-Louise), née à Paris, 22 janv. 1857. *Piano :* 2ᵉ prix 1875, 1ᵉʳ prix 1877. Prof. à Paris ; ✿ A. 1898.

Carrière (Léopold), né à Brest, 12 août 1804. *Flûte :* 2ᵉ prix 1823, 1ᵉʳ prix 1824. Orch. Porte-St-Martin, Opéra-Comique.

Carrière (Jeanne-Suzanne), née à Bordeaux, 20 fév. 1857. *Comédie :* 2ᵉ acc. 1873, 1ᵉʳ a. 1874, 2ᵉ pr. 1876, 1ᵉʳ prix 1877.

Carro (Emmanuel), né à Longwy (Moselle), 11 mai 1829. *Trombone :* 2ᵉ prix 1861, 1ᵉʳ prix 1862. Mus. 3ᵉ rég. de grenadiers.

Carroul (Louis-Henri-Quentin), né à Montauban (Tarn-et-Gar.), 2 nov. 1851. *Solfège :* 2ᵉ méd. 1877, 1ᵉʳ méd. 1878 ; *Chant :* 1ᵉʳ acc. 1878, 2ᵉ prix 1879 ; *Opéra :* 2ᵉ prix 1879 ; *Opéra-comique :* 1ᵉʳ acc. 1878. Th. de l'Opéra-Comique (1879), a déb. dans *le Déserteur* ; Toulouse (1888) ; Nîmes, Montpellier, Gand, Anvers.

Carroul (Mᵐᵉ), voir Mᵐᵉ **Rochefort**.

Carteret (Auguste-Honoré), né à Paris, 28 oct. 1802. *Solfège :* acc. 1832, 2ᵉ prix 1833, 1ᵉʳ prix 1834. Choriste Opéra, 1864-1870 (?).

Carteret (François-Louis), né à Paris, 22 oct. 1825. *Solfège :* 2ᵉ prix 1839 ; *cor à pist. :* 2ᵉ pr. 1840, 1ᵉʳ prix 1843. † 1847 (?).

Carteret (Eugénie-Hippolyte), née à Paris, 21 juin 1833. *Solfège :* acc. 1849.

Carteront (Thomas), de la Seine. *Solfège :* enc. an II.

Carton de Grammont (Marie-Marguerite-Élisabeth), née à Versailles, 2 mai 1868. *Solfège :* 3ᵉ méd. 1880, 2ᵉ méd. 1881, 1ᵉʳ méd. 1882.

Carvaille, voir **Carvalho**.

Carvalho (Arthur-Léon **Carvaille**), né à Port-Louis (Île de France), 18 janv. 1825. *Op.-comique :* acc. 1848. Th. de l'Opéra-Comique 1849-1855 ; Lyrique. Directeur du Th. Lyrique, 1856-1860 et 1862-1868 ; directeur de la scène à l'Opéra 13 janv. 1874 ; direct. de l'Op.-Com. 30 sept. 1876 à 1887 et du 5 mars 1891 à 1897, ✿ 1894. † 29 déc. 1897.

Carvalho (Mᵐᵉ), voir Mᵐᵉ **Félix-Miolan**.

Casadesus (François-Louis), né à Paris, 2 déc. 1870. *Harmonie :* 2ᵉ acc. 1894, 2ᵉ prix 1895.

Casadesus (Robert-Gabriel-Guillaume), né à Paris, 23 janv. 1878. *Solfège :* 3ᵉ méd. 1891, 2ᵉ méd. 1892, 1ᵉʳ méd. 1893.

Casadesus (Henri-Gustave), né à Paris, 30 sept. 1879. *Alto :* 1ᵉʳ acc. 1896, 2ᵉ prix 1898, 1ᵉʳ prix 1899. Concerts du Châtelet.

7 A good name is more desirable than great wealth,
and being esteemed is better than silver and gold.
2 It is better to go to a house of mourning than to go to a house of feasting,
for death is the end of all people, and the living should take this to heart.
3 Sorrow is better than laughing, for by the sadness of the face the heart is made glad.
4 The heart of the wise is in the house of mourning, but the heart of fools is in the house of pleasure.
5 It is better to be rebuked by the wise than to be deceived by the foolish.
6 For like the crackling of thorns under a pot, so is the laughter of the fools.
This also is vanity.
7 Oppression makes the wise foolish, and a bribe corrupts the heart.
8 The end of a matter is better than its beginning; patience is better than pride.
9 Do not be quick in your spirit to be angry, for anger lodges in the bosom of fools.
10 Do not say, "Why were the days of old better than these?"
For it is not wisdom that you have asked about these things.
11 Wisdom is good with an inheritance, and it gives an advantage to those who see the sun.
12 For wisdom is a protection, and money is a protection;
but the advantage of knowledge is that wisdom preserves the life of its possessor.
13 Consider the work of God: who can straighten what he has made crooked?
14 In the day of prosperity be happy, and in the day of adversity consider:
God has made the one as well as the other, so that people cannot find out anything that will come after them.

Cazat (Fortunée-Appollinie), née à Marseille, 28 juill. 1836. *Clavier :* 1re ment. 1856; *Chant :* 2e prix 1857, 1er prix. 1859; *Opéra :* 2e acc. 1857, 2e prix 1859; *Op. com. :* 3e acc. 1858. Soc. des Concerts.

Cazaux (Mme), voir Mlle **Wagner**.

Cazeneuve (Joseph-Émile), né à Villenouvelle (Hte-Gar.), 2 juin 1861. *Solfège :* 1re méd. 1885; *Chant :* 2e prix 1886; *Opéra :* 1re acc. 1886. Grand-Th. de Marseille (1886), Bordeaux (1888-89), Toulouse, Nice, St-Pétersbourg, Moscou, Athènes, Angers, Besançon, Toulon, Aix-les-Bains, Boulogne-s.-M., etc., Opéra populaire. (1900). Concert du Châtelet (*la Damnation de Faust, la Tétralogie*). ✪ A. 1891.

Cazot (Vrain-François-Félix), né à Orléans, 6 avril 1790. *Solfège :* enc. an 11; *Harmonie :* 1re acc. 1807; *Contrep. et fugue :* 1er prix 1809; *Piano :* 2e acc. 1808, 2e prix 1810; 1er prix 1811; *Rome :* 2e prix 1811, 1er prix 1812. Prof. piano Bruxelles, 1814-1821, puis Paris. (Œuvres : morc. piano, méthode, etc. † 1858.

Cellier (Marie-Aimée), née le 22 juin 1796 (Seine). *Solfège :* enc. 1810. † 1817.

Cellier (Francine-Augustine), née à Paris, 2 janv. 1839. *Comédie :* 2e acc. 1858, 1er prix 1859; *Solfège :* 1re méd. 1860. Th. de l'Opéra jusqu'en 1859; Gymnase : a déb. dans *le Paratonnerre*, 20 mars 1860; Vaudeville. † Paris, 24 fév. 1891.

Cellier (Andrée-Marie-Jeanne Alice), née à Paris, 1er août 1874. *Piano prép. :* 3e méd. 1890.

Celliez (Jeanne-Henriette), née à Paris, 28 août 1843. *Piano :* 2e accessit 1861, 2e prix 1862, 1er prix 1863. Prof. à Paris.

Celmer (Marie-Josephine-Léontine), née à Mâcon (Saône-et-Loire), 7 avril 1863. *Harpe :* 1re acc. 1883; 1er prix 1884. Concerts du Châtelet. Mme Provinciali.

Cérani (François), né à Corté (Corse), 14 oct. 1836. *Solfège :* 2e acc. 1859; *Harm. et comp. :* 1re acc. 1860; *Saxophone :* 1re acc. 1860.

Cerclier (Jules-Henri-Louis), né à Paris, 27 mai 1823. *Trompette :* acc. 1844, 2e prix 1845, 1er prix 1846; *Chant :* 2e acc. 1854; *Opéra :* 1re acc. 1855; *Opéra com. :* 1re acc. 1855. Th. d'Avignon; alto orch. de l'Opéra-Comique et concerts Pasdeloup; ✪ A. 1884, ✪ I. 1898, ✤ 1888. Profess. de trompette au Conservatoire (1869-1894). † Saint-Germain-en-Laye, 15 juil. 1897.

Cerclier (François-Joseph-Eugène), né à Paris, 20 août 1829. *Trombone :* acc. 1849, 2e prix 1850, 1er prix 1851. Orch. de l'Opéra-Comique; timbalier orch. de l'Opéra 1874-1897. Soc. des Concerts. † 3 août 1899.

Cerf (Marguerite), née à Schaerbeck, 25 mars 1885. *Solfège :* 3e méd. 1897, 2e méd. 1898, 1re méd. 1899; *Piano prép. :* 3e méd. 1898, 2e méd. 1899.

Cerny (François), né à Pardubic (Bohême), 23 janv. 1861. *Contrebasse :* 2e prix 1886. Concert Lamoureux.

Cerny, voir **Choudens**.

Ceronetti (Thérèse **Ceronity**, *dite* Adrienne), née à Paris, 9 avril 1841. *Op. comique :* 3e acc. 1861, 2e prix 1862; *Chant :* 2e acc. 1862.

Cervais (Pierre-Isidore), né à Veyrac (Lot), 4 août 1834. *Saxophone :* 3e acc. 1861.

Cervantès (Ignace-Marie), né à la Havane, 31 juil. 1847. *Piano :* 1re prix 1866; *Harm. et accomp. :* 1re acc. 1867, 1er prix 1868.

Cesario (Mme), voir Mlle **Cholain**.

Cesbron (Suzanne-Catherine), née à Paris, 24 mai 1879. *Solfège :* 1re méd. 1899; *Chant :* 1re prix 1900; *Opéra :* 1re acc. 1900.

Ceste (Paul-Antoine), né à Marseille, 17 fév. 1860. *Opéra :* 2e acc. 1883, 1re acc. 1884; *Chant :* 2e acc. 1884. Bruxelles : Galeries St-Hubert, a déb. dans *Rip*, fév. 1885; th. de la Monnaie; la Haye, Toulouse, Montpellier, Rouen, Bordeaux, Amérique, Moscou, Londres, Nice, Th. lyr.; le Caire. Prof. à Paris; ✪ A. 1895, ✪ I. 1900.

Chabeaux (Jean-Marie-Ernest-Paul), né à Pau (B.-Pyr.), 19 fév. 1854. *Piano :* 1re prix 1874.

Chabert (Mme), voir Mlle **Daubancour**.

Chabert (Maria-Pierrette-Amélie), née à Paris, 7 nov. 1833. *Op.-comique :* 3e acc. 1856, 1er prix 1857. Th. des Bouffes-Parisiens (1858).

Chabert (Jean-Pierre), né à Bédarrides (Vaucluse), 28 avril 1839. *Saxophone :* 3e acc. 1863, 1er prix 1864; *Solfège :* 2e acc. 1864; *Harm. et comp. :* 1re acc. 1864.

Chabussés, voir **Jadin**.

Chadeigne (Alexis-Marcel-Félicien), né à Paris, 4 janv. 1876. *Solfège :* 2e méd. 1887, 1re méd. 1888; *Piano prép. :* 3e méd. 1889, 1re méd. 1890; *Piano :* 2e acc. 1892, 1re acc. 1894, 1er prix 1895; *Accomp. :* 2e prix 1899.

Chaffet (Félix-Dominique), né à Montmartre, 21 janv. 1845. *Solfège :* 3e méd. 1859, 2e méd. 1860, 1re méd. 1861.

Chaft (Louis-François **Chatt** *dit*), né à Bourg (Ain), 30 sept. 1780. *Violoncelle :* 1re acc. an XIII, acc. an XIV et 1806. Contrebassiste orch. de l'Opéra 1816 à 1842; Soc. Concerts 1828. Prof. au Conservatoire 1834-1853. † Chartres, 2 déc. 1856.

Chaft-Bonnange (Victorine **Bonnange**) née à Bourg (Ain), 4 nov. 1819. *Piano :* 2e prix 1840, 1er prix 1841.

Chagny (Pierre-Alphonse-Louis), né à Paris, 9 juil. 1876. *Contrebasse :* 1re acc. 1896, 2e prix 1898.

Chailley (François-Marcel), né à Asnières, 3 juin 1881. *Violon prép. :* 3e méd. 1896, 2e méd. 1897; *Violon :* 2e acc. 1899. Concerts du Châtelet.

Chain (Marie-Suzanne-Eugénie), née à la Rochelle, 19 juill. 1844. *Solfège :* 2e méd. 1863.

Chaine (Alexis-Victor), né à Reims, 1er déc. 1806. *Contrebasse :* 2e prix 1831, 1er prix 1832. Orch. Th.-Italien. † fév. 1895.

Chaine (Eugène), né à Charleville (Ardennes), 1er déc. 1819. *Violon :* 2e prix 1839, 1er prix 1840. Vaudeville, Opéra 1837; Soc. des Concerts; orch. de province (Poitiers, etc.); violon solo et prof. au Conserv. de Barcelone; à Paris en 1850; prof. agr. de violon prép. au Conservatoire. (Œuvres : morceaux divers pour violon, 2 symphonies, messe à 4 voix, *Stabat*, etc. † Paris, 23 août 1882.

Durkheim, E. (1895/1964). The rules of sociological method. Free Press.

Durkheim, E. (1897/1951). Suicide. Free Press.

Durkheim, E. (1912/1915). The elementary forms of the religious life. Allen & Unwin.

Durkheim, E. (1893/1933). The division of labor in society. Free Press.

Durkheim, E. (1895/1964). The rules of sociological method. Free Press.

Durkheim, E. (1897/1951). Suicide. Free Press.

Durkheim, E. (1912/1915). The elementary forms of the religious life. Allen & Unwin.

Durkheim, E. (1893/1933). The division of labor in society. Free Press.

Durkheim, E. (1895/1964). The rules of sociological method. Free Press.

Durkheim, E. (1897/1951). Suicide. Free Press.

Durkheim, E. (1912/1915). The elementary forms of the religious life. Allen & Unwin.

Durkheim, E. (1893/1933). The division of labor in society. Free Press.

Durkheim, E. (1895/1964). The rules of sociological method. Free Press.

Durkheim, E. (1897/1951). Suicide. Free Press.

Durkheim, E. (1912/1915). The elementary forms of the religious life. Allen & Unwin.

Durkheim, E. (1893/1933). The division of labor in society. Free Press.

Theorem 1.1 Let $\mathbb{F}$ be a field. Let $\mathbb{F}[x]$ be the set of all polynomials in x with coefficients in $\mathbb{F}$. Then $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Proof. Let $f(x) = a_0 + a_1x + \cdots + a_nx^n$ and $g(x) = b_0 + b_1x + \cdots + b_mx^m$ be two polynomials in $\mathbb{F}[x]$. Then $f(x) + g(x) = (a_0 + b_0) + (a_1 + b_1)x + \cdots$ and $f(x)g(x) = a_0b_0 + (a_0b_1 + a_1b_0)x + \cdots$. Since $\mathbb{F}$ is a field, $\mathbb{F}[x]$ is closed under addition and multiplication. Associativity and commutativity follow from those properties in $\mathbb{F}$. The zero polynomial 0 and the constant polynomial 1 are the additive and multiplicative identities. Distributivity holds because it holds in $\mathbb{F}$. Thus $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Theorem 1.2 Let $\mathbb{F}$ be a field. Let $\mathbb{F}[x]$ be the set of all polynomials in x with coefficients in $\mathbb{F}$. Then $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Proof. Let $f(x) = a_0 + a_1x + \cdots + a_nx^n$ and $g(x) = b_0 + b_1x + \cdots + b_mx^m$ be two polynomials in $\mathbb{F}[x]$. Then $f(x) + g(x) = (a_0 + b_0) + (a_1 + b_1)x + \cdots$ and $f(x)g(x) = a_0b_0 + (a_0b_1 + a_1b_0)x + \cdots$. Since $\mathbb{F}$ is a field, $\mathbb{F}[x]$ is closed under addition and multiplication. Associativity and commutativity follow from those properties in $\mathbb{F}$. The zero polynomial 0 and the constant polynomial 1 are the additive and multiplicative identities. Distributivity holds because it holds in $\mathbb{F}$. Thus $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Theorem 1.3 Let $\mathbb{F}$ be a field. Let $\mathbb{F}[x]$ be the set of all polynomials in x with coefficients in $\mathbb{F}$. Then $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Proof. Let $f(x) = a_0 + a_1x + \cdots + a_nx^n$ and $g(x) = b_0 + b_1x + \cdots + b_mx^m$ be two polynomials in $\mathbb{F}[x]$. Then $f(x) + g(x) = (a_0 + b_0) + (a_1 + b_1)x + \cdots$ and $f(x)g(x) = a_0b_0 + (a_0b_1 + a_1b_0)x + \cdots$. Since $\mathbb{F}$ is a field, $\mathbb{F}[x]$ is closed under addition and multiplication. Associativity and commutativity follow from those properties in $\mathbb{F}$. The zero polynomial 0 and the constant polynomial 1 are the additive and multiplicative identities. Distributivity holds because it holds in $\mathbb{F}$. Thus $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Theorem 1.4 Let $\mathbb{F}$ be a field. Let $\mathbb{F}[x]$ be the set of all polynomials in x with coefficients in $\mathbb{F}$. Then $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Proof. Let $f(x) = a_0 + a_1x + \cdots + a_nx^n$ and $g(x) = b_0 + b_1x + \cdots + b_mx^m$ be two polynomials in $\mathbb{F}[x]$. Then $f(x) + g(x) = (a_0 + b_0) + (a_1 + b_1)x + \cdots$ and $f(x)g(x) = a_0b_0 + (a_0b_1 + a_1b_0)x + \cdots$. Since $\mathbb{F}$ is a field, $\mathbb{F}[x]$ is closed under addition and multiplication. Associativity and commutativity follow from those properties in $\mathbb{F}$. The zero polynomial 0 and the constant polynomial 1 are the additive and multiplicative identities. Distributivity holds because it holds in $\mathbb{F}$. Thus $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Theorem 1.5 Let $\mathbb{F}$ be a field. Let $\mathbb{F}[x]$ be the set of all polynomials in x with coefficients in $\mathbb{F}$. Then $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Proof. Let $f(x) = a_0 + a_1x + \cdots + a_nx^n$ and $g(x) = b_0 + b_1x + \cdots + b_mx^m$ be two polynomials in $\mathbb{F}[x]$. Then $f(x) + g(x) = (a_0 + b_0) + (a_1 + b_1)x + \cdots$ and $f(x)g(x) = a_0b_0 + (a_0b_1 + a_1b_0)x + \cdots$. Since $\mathbb{F}$ is a field, $\mathbb{F}[x]$ is closed under addition and multiplication. Associativity and commutativity follow from those properties in $\mathbb{F}$. The zero polynomial 0 and the constant polynomial 1 are the additive and multiplicative identities. Distributivity holds because it holds in $\mathbb{F}$. Thus $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Theorem 1.6 Let $\mathbb{F}$ be a field. Let $\mathbb{F}[x]$ be the set of all polynomials in x with coefficients in $\mathbb{F}$. Then $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Proof. Let $f(x) = a_0 + a_1x + \cdots + a_nx^n$ and $g(x) = b_0 + b_1x + \cdots + b_mx^m$ be two polynomials in $\mathbb{F}[x]$. Then $f(x) + g(x) = (a_0 + b_0) + (a_1 + b_1)x + \cdots$ and $f(x)g(x) = a_0b_0 + (a_0b_1 + a_1b_0)x + \cdots$. Since $\mathbb{F}$ is a field, $\mathbb{F}[x]$ is closed under addition and multiplication. Associativity and commutativity follow from those properties in $\mathbb{F}$. The zero polynomial 0 and the constant polynomial 1 are the additive and multiplicative identities. Distributivity holds because it holds in $\mathbb{F}$. Thus $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Theorem 1.7 Let $\mathbb{F}$ be a field. Let $\mathbb{F}[x]$ be the set of all polynomials in x with coefficients in $\mathbb{F}$. Then $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Proof. Let $f(x) = a_0 + a_1x + \cdots + a_nx^n$ and $g(x) = b_0 + b_1x + \cdots + b_mx^m$ be two polynomials in $\mathbb{F}[x]$. Then $f(x) + g(x) = (a_0 + b_0) + (a_1 + b_1)x + \cdots$ and $f(x)g(x) = a_0b_0 + (a_0b_1 + a_1b_0)x + \cdots$. Since $\mathbb{F}$ is a field, $\mathbb{F}[x]$ is closed under addition and multiplication. Associativity and commutativity follow from those properties in $\mathbb{F}$. The zero polynomial 0 and the constant polynomial 1 are the additive and multiplicative identities. Distributivity holds because it holds in $\mathbb{F}$. Thus $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Theorem 1.8 Let $\mathbb{F}$ be a field. Let $\mathbb{F}[x]$ be the set of all polynomials in x with coefficients in $\mathbb{F}$. Then $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Proof. Let $f(x) = a_0 + a_1x + \cdots + a_nx^n$ and $g(x) = b_0 + b_1x + \cdots + b_mx^m$ be two polynomials in $\mathbb{F}[x]$. Then $f(x) + g(x) = (a_0 + b_0) + (a_1 + b_1)x + \cdots$ and $f(x)g(x) = a_0b_0 + (a_0b_1 + a_1b_0)x + \cdots$. Since $\mathbb{F}$ is a field, $\mathbb{F}[x]$ is closed under addition and multiplication. Associativity and commutativity follow from those properties in $\mathbb{F}$. The zero polynomial 0 and the constant polynomial 1 are the additive and multiplicative identities. Distributivity holds because it holds in $\mathbb{F}$. Thus $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Theorem 1.9 Let $\mathbb{F}$ be a field. Let $\mathbb{F}[x]$ be the set of all polynomials in x with coefficients in $\mathbb{F}$. Then $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Proof. Let $f(x) = a_0 + a_1x + \cdots + a_nx^n$ and $g(x) = b_0 + b_1x + \cdots + b_mx^m$ be two polynomials in $\mathbb{F}[x]$. Then $f(x) + g(x) = (a_0 + b_0) + (a_1 + b_1)x + \cdots$ and $f(x)g(x) = a_0b_0 + (a_0b_1 + a_1b_0)x + \cdots$. Since $\mathbb{F}$ is a field, $\mathbb{F}[x]$ is closed under addition and multiplication. Associativity and commutativity follow from those properties in $\mathbb{F}$. The zero polynomial 0 and the constant polynomial 1 are the additive and multiplicative identities. Distributivity holds because it holds in $\mathbb{F}$. Thus $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Theorem 1.10 Let $\mathbb{F}$ be a field. Let $\mathbb{F}[x]$ be the set of all polynomials in x with coefficients in $\mathbb{F}$. Then $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Proof. Let $f(x) = a_0 + a_1x + \cdots + a_nx^n$ and $g(x) = b_0 + b_1x + \cdots + b_mx^m$ be two polynomials in $\mathbb{F}[x]$. Then $f(x) + g(x) = (a_0 + b_0) + (a_1 + b_1)x + \cdots$ and $f(x)g(x) = a_0b_0 + (a_0b_1 + a_1b_0)x + \cdots$. Since $\mathbb{F}$ is a field, $\mathbb{F}[x]$ is closed under addition and multiplication. Associativity and commutativity follow from those properties in $\mathbb{F}$. The zero polynomial 0 and the constant polynomial 1 are the additive and multiplicative identities. Distributivity holds because it holds in $\mathbb{F}$. Thus $\mathbb{F}[x]$ is a commutative ring with identity.

Chausseblanche (Mlle), voir **Duquesnois**.

Chaussier (Henry), né à Viviers (Yonne), 23 mai 1854. *Cor:* 2e acc. 1878, 2d prix 1879, 1er prix 1880. Soc. des Concerts. Virtuose. Directeur fondateur de l'Harmonie en ut: à Dijon. Orch. du Jardin d'acclimatation. Inv. d'un procédé d'émaillage pour les inst. en cuivre. *Notice sur les instruments en* ut. (V. C. P. *La fact. inst. à l'Exp. de 1889.*)

Chautard (Mme), voir Mlle **Séguin**.

Chauveau (Marthe-Henriette-Esther), née à Paris, 18 janv. 1856. *Piano:* 2e acc. 1874, 2d prix 1875.

Chauvet (Charles-Alexis), né à Marines (S.-et-O.), 7 juin 1837. *Contrep. et fugue:* 2e acc. 1858; *Orgue:* 2e prix 1859, 1er prix 1860. Org. Bonne-Nouvelle, Trinité. Œuvres: pièces pour orgue, etc. † Argentan, 28 janv. 1871.

Chauvet-Bize (Mme), voir Mlle **Membré**.

Chauvillerain (Augusta-Françoise-Maxime **des Radrais**), née à Paris, 18 mars 1824. *Solfège:* 2d pr. 1838, 1er prix 1839.

Chauvin, voir **Beauvais** et **Sylviac**.

Chavagnac (**De**), voir **De Chavagnac**.

Chavagnat (Anne-Pierre-Édouard), né à Paris, 17 oct. 1845. *Contrep. et fugue:* 3e acc. 1867, 2e acc. 1868, 1er acc. 1870. Direct. d'école de musique, Paris. ✠ A. 1892, ✠ L. 1900.

Chavagnat (Mme), voir Mlle **Guironnet de Massas**.

Chavanne (Jean-Antoine), né à Givors (Rhône), 13 juin 1847. *Trompette:* 2d prix 1866, 1er prix 1868; *Saxhorn:* 1er prix 1868. Mus. gend. de la garde, Paris, Vichy, Monaco.

Chavanne (**De**), voir **De Chavanne**.

Chavassieux (Maximin-Pierre-Justin), né à Dax (Landes), 29 mai 1830. *Saxophone:* 1er acc. 1858.

Chave (Mme), voir Mlle **Praly**.

Chave-Praly (Alice-Augustine-Marie **Chave**), née à Paris, 17 juin 1883. *Solfège:* 3e méd. 1896, 2e méd. 1897, 1re méd. 1898.

Chazaud, voir Mlle **Margel**.

Chazeau (Jean-François-Maurice), né à Angoulême, 26 avril 1879. *Alto:* 2e acc. 1897, 1er acc. 1898. Orch. Opéra-Com.

Chazkelowitsch, voir **Léon**.

Chazot (Émile-Étienne), né à Montpellier, 22 sept. 1878. *Solfège:* 3e méd. 1892, 2e méd. 1894, 1re méd. 1895; *Violon prép.:* 3e méd. 1893, 2e méd. 1894. Concerts Lamoureux; Orch. de l'Opéra-Comique.

Chedel (Mme), voir Mlle **Brocard**.

Chefneux, voir **Schaeffer**.

Chelard (André-Jean-Baptiste), né à Paris, 1er fév. 1789. *Rome:* 1er prix 1811. Violon à l'orch. de l'Opéra, de 1818 au 1er juil. 1829; maître de chap. du duc de Weimar, 1836. Œuvres: *La Casa a vendere* (Naples, 1815), *Macbeth* (Opéra, 1827), *la Table et le logement*, (Op.-C. 1829); *Minuit* (1840); *l'Étudiant; le Combat d'Hermann; les Enseignes de marine* (Weimar 1844); *l'Émancipation des femmes* (id.); solfèges, symph. vocales. Direct. de l'Op. allemand, à Londres et Weimar. † Weimar, 12 fév. 1861.

Chelle (Jean-François-Marie-Joseph-Louis, *dit* **Chelli**), né à Toulouse, 18 mars 1845. *Chant:* 1er acc. 1866; *Opéra:* 1er acc. 1866. A débuté à l'Opéra-comique, dans *la Fille du Régiment* (Tonio), 10 mai 1870.

Chelles, voir **Clément**.

Chelli, voir **Chelle**.

Chemet (Renée-Henriette-Joséphine), née à Boulogne (Seine), 7 janv. 1887. *Solfège:* 1re méd. 1897; *Violon:* 2e acc. 1900.

Chéné (Mme), voir Mlle **Muller**.

Chéné (Germaine-Léontine-Marie-Sophie), née à Paris, 20 août 1881. *Solfège:* 2e méd. 1891, 1re méd. 1892; *Piano:* 2e acc. 1893, 1er prix 1894; *Harmonie:* 2e acc. 1898, 1er prix 1899; *Accomp.:* 1re acc. 1900.

Cherblanc (Jean-Louis), né à Morancé (Rhône), 23 mars 1809. *Violon:* 2d prix, 1831, 1er prix 1832. Orch. de l'Opéra, 1er janv. 1832 au 1er oct. 1833; Soc. des Concerts; à Lyon, prof. à l'École de mus.; chef d'orch. du th. du Gymnase (1876). Auteur d'une *Sérénade* pour 4 violons, exécutée à Lyon (1872).

Cherchewsky (Olga), née à Wilna (Russie), 5 juin 1870. *Solfège:* 3e méd. 1885; *Piano prép.:* 2e méd. 1884, 1re méd. 1885.

Cheret (Pierre-Jacques **Lachaume**), né 9 ou 11 mars 1793. *Tragédie lyrique:* acc. 1811, 2d prix 1812. Th. Feydeau. Compositeur de romances. † 1864.

Cheri (Victor **Cizos**), né à Auxerre (Yonne), 14 mars 1830. *Solfège:* acc. 1844; *Violon:* acc. 1846, 2e prix 1848, 1er prix 1849, *Rome:* 2d prix 1855. Orch. de l'Opéra, 1er nov. 1848 à nov. 1859; Soc. des Concerts, 1859; chef d'orch. des th. des Variétés, du Châtelet, du Gymnase. Œuvres: *Scherzo* pour orch., *le Chant d'Antonia* (1858), *Une Aventure sous la Ligue*, op.-c. (Bordeaux 1861), ballets du *Déluge universel* et de la *Lanterne magique*, *Cendrillon* (Châtelet 1865-1866), pas de la Gaditana dans *la Favorite* (1857), etc. † Paris, 11 nov. 1882.

Chéron (Marie-Pauline), née à Paris, 16 nov. 1847. *Comédie:* 2e acc. 1867, 1re acc. 1869. Odéon (1873-1884); Saint-Pétersbourg (1891-1894); Paris. Mme Sicard.

Cheronnet (Palmyre-Justine), née à Paris, 28 avril 1806. *Piano:* 2d prix 1824, 1er prix 1825; *Harm. et accomp.:* acc. 1824, 2d prix 1825, 1er prix 1827.

Cherouvrier (Edmond-Marie), né à Sablé (Sarthe), 7 fév. 1831. *Rome:* ment. hon. 1857, 2d prix 1858. Maire de Montrouge, puis du XIVe arrond.; secrétaire général de l'Opéra (1879). Œuvres: *le Roi des Mines*, 3 a. (Th. lyr. 1865); messes, motets, chœurs, etc.

Chertier (Albert-Édouard), né à Belleville, 1er sept. 1858. *Cor:* 1er acc. 1865, 1er prix 1866. Orch. de l'Opéra-Com. (cornet à pistons); Concerts du Châtelet.

Chéry (Jean), né à Vigny (Moselle), 21 janv. 1817. *Comédie:* acc. 1845. Odéon; Comédie-Française.

Chevalier (Caroline-Alexandrine), née au Cap français, 2 nov. 1780. *Chant:* 1er prix an V; *Déc. lyr.:* prix an VII. A débuté à l'Opéra le 6 vent. an VII (24 fév. 1799), dans *Œdipe*, rôle d'Antigone. Mme Barseno, vent. an XI. † Paris, 14 oct. 1850.

Chevalier (Augustine-Lucie-Emmanuelle), née au Havre, 7 fév. 1827. *Opéra-comique:* 2e acc. 1844.

Chevalier (Alphonsine-Julie), née à Paris, 16 juin 1850. *Solfège :* 3e méd. 1866. Mme Em. Danousse, 5 mai 1870.

Chevalier (Esther-Georgette-Marie), née à Montrouge, 13 sept. 1852. *Chant :* 2e acc. 1872, 1er prix 1873; *Op. com. :* 2d prix 1872, 1er prix 1873. Th. de l'Op.-Comique dep. 1873, a deb. dans *le Domino noir* (Angèle); ✿ A. 1889, ✿ I. 1900.

Chevalier (Mme), voir Mlle **Desportes**.

Chevalier (Alfred-Charles-Romain), né à Nantes, 21 août 1872. *Violon prép. :* 3e méd. 1888.

Chevalier (Jean-Urbain), né à Fargues-Saint-Hilaire (Gironde), 16 déc. 1874. *Cor :* 1er acc. 1897.

Chevallier (Paul), né à Creil (Oise), 17 janv. 1807. *Op.-comique :* 2d prix 1836.

Chevallier (Mme), voir Mme **Steinmetz**.

Chevillard (Pierre-François-Alexandre), né à Anvers, 15 janv. 1811. *Solfège :* 2d prix 1823, 1er prix 1825; *Violoncelle :* 2d prix 1826, 1er prix 1827. Soc. des Concerts, 4 janv. 1830; orch. du Th.-Italien; professeur au Conservatoire, 1860; ✿ A. 1877. † Paris, 20 déc. 1877.

Chevillard (Paul-Alexandre-Camille), né à Paris, 14 oct. 1859. *Piano :* 1er acc. 1878, 2d prix 1880. Prof. à la Maison des Loges; ch. d'orch. des Concerts Lamoureux; ✿ A. 1892. Œuvres : *Ballade symphonique, le Chêne et la Roseau, Fantaisie*, etc.

Chèvre (Eugène-Émile), né à Paris, 31 janv. 1866. *Flûte :* 2e acc. 1884.

Chevreau (Jeanne-Clarisse), née v. 1782 (Seine). *Chant :* 2d prix an v.

Chiméne (Mardoché), né à Paris, 4 avril 1853. *Harmonie :* 3e acc. 1873.

Chiraux (Pierre-Désiré-Auguste), né à Nesle (Somme), 20 mai 1838. *Saxophone :* 1er acc. 1870.

Chinon (Xavier-Jules), né à Thor (Vaucluse), 27 janv. 1846. *Saxophone :* 1er acc. 1865. Mus. 28e d'inf.

Chizalet (Joseph-Marius), né à Toulouse, 13 juil. 1849. *Solfège :* 2e méd. 1869. Prof. de violon à Toulouse.

Chodzko (Michel-André-Thadée), né à Batignolles, 11 oct. 1844. *Comédie :* 3e acc. 1866, 1re acc. 1867.

Choël (Élisa), née à Paris, 13 mai 1853. *Solfège :* 2e acc. 1858, 3e méd. 1859, 1re méd. 1860.

Choinet (Henri-Pierre-Nicolas), né au Mans, 6 déc. 1872. *Violoncelle :* 1re acc. 1890, 2d prix 1891, 1er prix 1892. Concerts du Châtelet.

Choisnel (Marie-Louis-Gaston), né à Paris, 3 janv. 1857. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1877; *Harmonie :* 2d prix 1879. Organiste de St-Denis-du-St-Sacrement, Paris.

Cholain (Marie-Julia), née à Paris, 1er janv. 1871. *Solfège-chanteurs :* 2e méd. 1890, 1re méd. 1891. Th. d'Anvers, Nantes. Mme Casadesus.

Chollet (Jean-Baptiste-Marie), né le 20 mai 1798 (Seine). *Solfège :* 2e acc. 1814. Th. de l'Opéra-Comique, ténor, créateur de *Fra Diavolo, Zampa, le Postillon*, etc.; dir. du th. de Bordeaux, la Haye; maître de chap. du roi de Hollande. Paris; ✿ I. 1889. † Nemours, 9 janv. 1894.

Chollet (Louis-François), né à Paris, 5 juil. 1815. *Solfège :* 2d prix 1826, 1er prix 1827; *Piano :* 1er prix 1828; *Orgue :* 1er prix 1833; *Rome :* 2d prix 1837. † Paris, 21 mars 1851.

Chollet (Charles), né à Lyon, 23 mars 1849. *Violon :* 3e acc. 1867, 2e acc. 1868. Orch. du Th. lyr., de l'Opéra 1872-1879; violon solo concerts Cressonnois (Porte-St-Martin, 1878).

Chollet-Byard (Mme), voir Mlle **Byard**.

Chomanowski (Jean-Désiré), né à Varsovie, 23 mai 1846. *Violon :* 1re acc. 1862, 2d prix 1863, 1er prix 1864. Orch. de l'Opéra, 1re oct. 1863; concert à Nice (1865). † 1865 (?)

Chomel (Mlle), voir **Dambricourt**.

Chopin (Elodie), née à Mézières, 11 janv. 1834. *Solfège :* acc. 1849.

Chopis (Mlle), voir **Chapuy**.

Chotel (Alexandre-Hippolyte-Gallien), né à Paris, 18 mai 1819. *Tragédie :* acc. 1843, 2d prix 1844; *Comédie :* acc. 1844. Odéon 1844; directeur des th. de Batignolles et de Montmartre. † 1872.

Choudens (Berthe-Hélène-Lucie, *dite* **Cerny**), née à Paris, 31 janv. 1868. *Comédie :* 2e acc. 1883, 2d prix 1884, 1er prix 1885. Odéon : a deb. dans *le Mariage de Figaro* (Suzanne), 12 oct. 1885; Vaudeville, 1887; Gymnase, Porte-St-Martin.

Choulet (Louis), né à Ath (Belgique), 5 avril 1803. *Cor :* 2d prix 1827.

Chrétien (Henriette-Marianne-Rosalie), née à Marseille, 25 mars 1846. *Chant :* 3e acc. 1869; *Op.-comique :* 3e acc. 1867. Mme Barros Robert, Angoulême, 26 juin 1877.

Chrétien (Hedwige-Louise-Marie), née à Compiègne (Oise), 5 juil. 1859. *Solfège :* 2e méd. 1874, 1re méd. 1875; *Clavier :* 2e méd. 1875, 1re méd. 1876; *Piano :* 2e acc. 1879; *Harmonie :* 2e acc. 1879, 2d prix 1880, 1er prix 1881; *Accomp. :* 2d prix 1880, 1er prix 1882; *Contrep. et fugue :* 2d prix 1886, 1er prix 1887. Mme P. Gerbano, 11 août 1887. ✿ A. 1889. Répétiteur de solfège au Conservatoire (1890-1892). Œuvres pour piano, chant, chœurs, orchestre, violon, flûte, hautbois, trombone, etc.

Chrétien (Pauline-Marthe), née à Bordeaux, 28 août 1870. *Piano :* 2e acc. 1887, 2e acc. 1889, 1er prix 1890. Prof. à Paris; ✿ A. 1896.

Chrétien (Louis-Victor), né à Paris, 4 nov. 1872. *Solfège :* 2e méd. 1893, 1re méd. 1895; *Opéra :* 2e acc. 1896.

Christian (Rosalie), née à St-Maxe-d'Engremme (Orne), 2 juin 1829. *Op.-comique :* acc. 1850. Soc. des Concerts (?).

Christianne (Marie-Rose-Marguerite **Bassinot**, *dite*), née à Paris, 15 nov. 1875. *Chant :* 2e acc. 1896, 1re acc. 1897; *Opéra :* 2d prix 1897.

Christophe (Jules), né à Moissac (Tarn-et-Gar.), 13 juin 1842. *Opéra :* 2e acc. 1865, 1re acc. 1867. Th. lyr., Liége, Bordeaux, Gand, Anvers, Paris (th. lyr.-dram.), Béziers, Avignon, le Caire, Tours, Avignon, Aix, Avignon.

Cibié (Louis-François), né à Paris, 11 fév. 1849. *Solfège :* 3e méd. 1864, 2e méd. 1865, 1re méd. 1866.

Chapter 5 Cell Structure and Function 100

Section 5.1 Cell Theory 101
- Cell Theory 101
- Cell Size 102
- Microscopes 103
- Cell Structure 104

Section 5.2 Prokaryotic Cells 105
- Bacteria 105
- Archaea 106

Section 5.3 Eukaryotic Cells 107
- Nucleus 107
- Ribosomes 108
- Endomembrane System 109
- Mitochondria 110
- Chloroplasts 111
- Cytoskeleton 112
- Cell Surfaces 113
- Cell Junctions 114

Section 5.4 Cell Specialization 115
- Specialization in Multicellular Organisms 115
- Specialization in Unicellular Organisms 116

Chapter 6 Cellular Energetics 117

Section 6.1 Energy Flow in Ecosystems 118
- Trophic Levels 118
- Food Webs 119
- Ecological Pyramids 120

Section 6.2 Photosynthesis 121
- Light Reactions 121
- Calvin Cycle 122
- Photosynthesis in Plants 123

Section 6.3 Cellular Respiration 124
- Glycolysis 124
- Fermentation 125
- Aerobic Respiration 126

Section 6.4 Metabolism 127
- Metabolic Pathways 127
- Enzyme Structure 128
- Enzyme Function 129
- Regulation of Enzyme Activity 130

Chapter 7 Genetics 131

Section 7.1 Mendelian Genetics 132
- Mendel's Experiments 132
- Mendel's Laws 133
- Punnett Squares 134
- Pedigrees 135

Section 7.2 Chromosomes 136
- Chromosome Structure 136
- Chromosome Number 137
- Sex Chromosomes 138
- Sex-Linked Traits 139

Section 7.3 Molecular Genetics 140
- DNA Structure 140
- DNA Replication 141
- Transcription 142
- Translation 143
- Mutations 144

Section 7.4 Genetic Engineering 145
- Recombinant DNA 145
- Gene Cloning 146
- Genetic Engineering Applications 147

Cloutier (Anne-Élisabeth), née à Belfort, 17 avril 1818. *Harpe* : 2e prix 1840, 1er prix 1842. Mme C. Pauwin. Répétiteur de la classe prép. de harpe (femmes) au Conservatoire (1841-1850). † 24 juillet 1894.

Cnudde (Albert-Mathieu), né à Schaerbeek (Belgique), 20 août 1868. *Basson* : 2e prix 1890, 1er prix 1891. Concerts du Châtelet, Bordeaux, Monte-Carlo.

Coblentz (Anne-Stéphanie), née à Paris, 22 déc. 1832. *Comédie* : acc. 1848, 2e prix 1849. Th. de l'Opéra-Comique, Saint-Quentin, Gand, Rouen, Caen, Nantes, Nice, Comédie-Française (1862), Alger (1868), Mons, Saint-Quentin, Douai; Pens. de l'Ass. des art. dram. à Paris dep. 1893.

Coche (Victor-Jean-Baptiste), né à Arras, 24 nov. 1806. *Flûte* : 2e prix 1830, 1er prix 1831. Prof. de la classe prép. de flûte au Conservatoire (1831-1841). † Paris, 15 août 1881.

Coche (Mme), voir Mlle **Mazelin**.

Coche (Fanny), née à Paris, 7 fév. 1834. *Solfège* : acc. 1849, 2e prix 1850; *Piano* : acc. 1850, 1er prix 1853. Prof. Paris. Act. pens. de l'Ass. des art. mus. Mme Lyon.

Coche (Marthe), née à Paris, 30 mars 1843. *Piano* : 3e acc. 1860.

Cochefer (Charles-Louis), Seine. *Flûte* : 2e prix 1819.

Cocheris (Jules-Eugène-Geneviève), né à Ste-Geneviève-des-Bois (S.-et-O.), 17 sept. 1866. *Comédie* : 2e prix 1887, 1er prix 1888. Comédie-Française, 1888-1893; Gymnase.

Cochet, voir **Clairville**.

Cochois (Mlle), voir **Mearelli**.

Cock (Marie-Amélia-Eloisa), née à Santiago du Chili, 22 avril 1882. *Piano* : 2e prix 1899, 1er prix 1900.

Codelaghi (Louis-Conrad), né à Bellinzona (Suisse), 11 juin 1827. *Chant* : 3e acc. 1852; *Opéra-comique* : 1re acc. 1852. Engagé en province.

Codine (Adrien), né à Perpignan, 1er avril 1814. *Solfège* : acc. 1826, 2e prix 1827; *Piano* : 2e prix 1827, 1er prix 1828. Prof. à Paris. † Paris, 1880.

Codine (André-Jules-Vincent), né à Perpignan, 27 déc. 1817. *Piano* : 2e prix 1840.

Coedès (Mme), voir Mlle **Mongin**.

Cœuilte (Laurent-Ferdinand), né à Eu (Seine-Inf.), 8 déc. 1827. *Chant* : 2e prix 1854, 1er prix 1855; *Opéra* : 2e prix 1855, 1er prix 1856. Th. lyr., Rouen (1860), Gand, Nantes, Angers, Toulon, Strasbourg, Abbeville, la Martinique, New-York, Santiago, Bourges, Santiago. † Bourges, 1892.

Cœur (Louise-Gabrielle-Julie **Cœurdovache**, *dite*), née à Montrouge, 14 oct. 1858. *Clavier* : 3e méd. 1875, 1re méd. 1876; *Solfège* : 1re méd. 1876. Prof. à Paris.

Cœur (Jacques-Marius), né à Lyon, 5 fév. 1869. *Violon* : 2e prix 1888. Concerts Lamoureux; Soc. des Concerts. Prof. à l'École de mus. de Nancy.

Cœur (Victor-Emile-Achille), né à Paris, 11 fév. 1882. *Solfège* : 2e méd. 1898, 1re méd. 1899; *Piano prép.* : 3e méd. 1897; *Harpe* : 2e acc. 1898, 1re acc. 1899, 1er prix 1900.

Cœuriot (Paul-Joseph), né le 24 nov. 1787 (Seine). *Cor* : prix an XIV et 1806; *Chant* : 3e prix 1810, 1er prix 1811; *Comédie lyrique* : 1er prix 1811. Th. de l'Opéra-Comique; a déb. 1er août 1812. Anvers (1828). † 1846.

Cœvoet (Céline-Albine-Maria), née à Lille, 5 août 1848. *Solfège* : 3e méd. 1863, 2e méd. 1864, 1re méd. 1865; *Piano* : 1re acc. 1865, 1er prix 1867.

Cogé (Désirée), née à Paris, 12 janv. 1866. *Comédie* : 1re acc. 1886, 1er prix 1887. Odéon, a déb. dans *Don Sancho d'Aragon*, oct. 1887. Ambigu, Th. de la République.

Cognaton (Marie), née à Lyon, 3 sept. 1819. *Piano* : 2e prix 1838.

Cognet (Henri-Achille), né à Paris, 1er avril 1815. *Contrebasse* : 2e prix 1838, 1er prix 1839. Vaudeville; Porte-Saint-Martin; orch. du Cirque Napoléon. † Paris, 7 janv. 1880.

Cognet (Charles-Louis), né à Paris, 3 nov. 1851. *Solfège* : 3e méd. 1866, 2e méd. 1867, 1re méd. 1868; *Harm. et accomp.* : 3e acc. 1870. ✠ A. 1887, ✠ I. 1900. Organiste de Sainte-Élisabeth; accompagnateur à l'Opéra (chœurs).

Cognet (Louis-Claude-Édouard), né à Paris, 10 fév. 1817. *Contrebasse* : 2e prix 1840. Folies-Dram. Musique garde nationale.

Cogniard (Jean-Adolphe), né à Paris, 20 oct. 1822. *Contrebasse* : acc. 1843, 2e prix 1844. Orch. des Folies.

Cogniasse (Mlle), voir **Lage (de)**.

Cognier (Achille-Antoine, *dit* **Vandœuvre**), né à Provins (S.-et-M.), 13 mars 1861. *Violoncelle* : 1re acc. 1884, 2e prix 1886. Concerts à Paris.

Cohen (Léonce), né à Paris, 12 fév. 1829. *Solfège* : 1er prix 1842; *Harmonie* : 1re acc. 1844; *Contrep. et fugue* : acc. 1848; *Orgue* : acc. 1849; *Rome* : 2e prix 1851, 1er prix 1852. Orch. du Vaudeville, Th.-Italien (violon). Œuvres : *Jeanne*, 1 a. (Bouffes-Parisiens, 1858); *Bettina*, 1 a. (Fantaisies-Parisiennes, 1866); *École du musicien*, etc. † 1884 (?)

Cohen (Jules-Emile-David), né à Marseille, 2 nov. 1835. *Solfège* : 1re prix 1847; *Piano* : 1er prix 1850; *Orgue* : 1er prix 1852; *Contrep. et fugue* : 3e acc. 1852, 2e prix 1853; 1er prix 1854. ✠ A. 1875, ✠ I. 1889, ✠ 7 avril 1867. Chef des chœurs à l'Opéra jusqu'au 30 septembre 1874; Prof. au Conservatoire (1864-1892). Œuvres : Chœurs d'*Athalie* (Com. Fr. 1859); *Maître Claude*, 1 a. (Op.-C. 1861); *José-Maria*, 3 a. (id. 1866); *les Bluets*, 4 a. (Th. lyr. 1867); *Idéa*, 2 a. (Op.-C. 1870); messes, psaumes, symphonies, ouvertures, morc. piano, mélodies, etc. † Paris, 13 janvier 1901.

Cohen (Mlle), voir **Salomon**.

Cohen (Caroline-Marie), née à Paris, 18 sept. 1877. *Solfège* : 3e méd. 1891. Prof. Paris.

Coinchon (Pierre-Alexis), né à Moulins, 8 déc. 1819. *Solfège* : 2e prix 1834, 1er prix 1835; *Piano* : 2e prix 1836, 1er prix 1837. Prof. Paris.

Cokken (Jean-François-Barthélemy), né à Paris, 23 janv. 1801 (3 pluv. an IX). *Basson :* 1er prix 1820. Engagé volontaire au 15e rég. d'inf. légère (musicien) 1er juin 1813 ; musicien gagiste au 3e rég. d'inf. de la Garde royale, 21 nov. 1815 ; passe aux Gardes du corps, compagnie de Noailles, 1er nov. 1819, licencié 24 août 1830. Orch. du Th.-Italien, de l'Opéra, 1er juill. 1829 au 1er juill. 1862 ; Concerts Pasdeloup ; Soc. des Concerts. Prof. au Conservatoire 1852-1875. Chapelle imp. 1853. Œuvres : solos, duos, méthode, etc. † Paris, 13 fév. 1875.

Colas (Marie-Stella), née à Nancy, 9 déc. 1838. *Tragédie :* 2e prix 1854 ; *Comédie :* 2e prix 1855. Comédie-Française 1856-1860, St-Pétersbourg, 1860-1875, Paris.

Colas (Jeanne-Louisa-Clotilde), née à Auxerre (Yonne), 18 déc. 1847. *Comédie :* 1re acc. 1866, 2e prix 1868. Odéon 1870-1875.

Colet (Hippolyte-Raymond), né à Nîmes, 5 nov. 1808. *Rome :* 2e prix 1834. Prof. d'harmonie au Conservatoire, 1851. Ouvrages didactiques ; *l'Abécédaire*, op. 2 actes, 1837 ; *l'Ingénue*, 1 acte (Op.-Com. 1841), etc. † Paris, 21 avril 1851.

Coliaz, voir **Berr**.

Coliat (M. T.), voir **Conillat**.

Colin (Pierre-François), né à Versailles, 21 mai 1781. *Cor :* 2e prix an V-an VI, 1er prix an XI. Orch. de l'Opéra-buffa ; orch. de l'Opéra (alto) 1817-1818. Chapelle 1822-1824. † janv. 1832.

Colin (Pierre-Louis), né à Versailles, 21 nov. 1787. *Cor :* acc. an VIII, 2e prix an XI, 1er prix an XII ; *Harmonie :* 2e acc. an XIII. Orch. de l'Opéra-buffa ; Opéra, 1817. † 19 fév. 1822.

Colin (Louis-Charles), né à Rennes, 21 oct. 1808. *Hautbois :* 2e prix 1830.

Colin (Charles-Joseph), né à Cherbourg, 2 juin 1832. *Hautbois :* 2e prix 1851, 1er prix 1852 ; *Orgue :* 3e acc. 1853, 1er prix 1854 ; *Harmonie et accomp. :* 1re acc. 1851, 2e prix 1852, 1er prix 1853 ; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1854 ; *Rome :* ment. hon. 1855, 2e prix 1857. Orch. du Vaudeville, du Prado ; organiste de St-Denis-du-St-Sacrement, 1869 ; capitaine de mus. de la Garde nat. 1867 ; prof. de hautbois au Conservatoire 1868 ; ✪ A. 1877. ✠ 8 juill. 1881. Œuvres : Solos, exercices, etc. † Paris, 26 juil. 1881

Colin (Marie-Marguerite-Louise-Aglaé), née à Bordeaux, 2 juin 1835. *Piano :* 1er prix 1852.

Colin (Émile-Alphonse-Eugène), né à Lille, 14 nov. 1836. *Violon :* 3e acc. 1855. A Lille, pens. de l'Ass. des art. mus. ✪ A. 1889.

Colin (Édouard-Adolphe), né à Paris, 26 déc. 1840. *Chant :* 1re acc. 1865 ; *Opéra :* 2e acc. 1866 ; *Opéra-comique :* 2e prix 1866. A Marseille, 1866. A débuté à l'Opéra, dans *Don Juan* (Ottavio), 6 nov. 1867. † Colombes, 13 janv. 1872.

Colin (Félicité-Hélène), née à Saint-Aquilin-de-Pacy (Eure), 26 juill. 1844. *Clavier :* 2e ment. 1862.

Colin (Lucien-Georges-Edmond), né à Paris, 18 avril 1859. *Tragédie :* 2e acc. 1883 ; *Comédie :* 2e acc. 1883. Odéon 1884 (a débuté dans *le Cid*, 2 oct.). Bruxelles. Odéon, Marseille, Bordeaux ; *dit* Jean Sarrix, 1890. Com. pop., Paris, 1900.

Colle (Mme), voir Mlle **Duport**.

Collignon (Appolonie), née en 1807. *Piano :* 1er prix 1825.

Collignon (François-Michel-Gustave), né à Rennes, 11 janv. 1818. *Piano :* 1er prix 1837.

Collin (Louis-Salvator-Léon), né à Paris, 21 mars 1811. *Solfège :* 2e prix 1833, 1er prix 1834 Prof. à Paris.

Collin (Honorine-Céline **Quay**, *dite*), née à Conflans-Sainte-Honorine (S.-et-O.), 1er avril 1844. *Opéra :* 3e acc. 1867.

Collin (Léopold, *dit* Lucien), né à Paris, 28 mai 1849. *Cor :* 1re acc. 1863, 2e prix 1864, 1er prix 1867 ; *Solfège :* 3e méd. 1865, 1re méd. 1867 ; *Harmonie :* 2e acc. 1868, 1er prix 1872 ; *Chant :* 2e acc. 1875 ; *Opéra-comique :* 1re acc. 1875. Orch. de l'Opéra-Comique, Th. de l'Opéra-Comique, 1875-1891, a déb. dans *le Pré aux Clercs* (Girot) ; ✪ A. Œuvres : mélodies, romances, chansons, etc. Act. à Asnières.

Collin (Hélène-Louise), née à Paris, 13 août 1864. *Solfège :* 1re méd. 1874 ; *Clavier :* 3e méd. 1875 ; 1re méd. 1876 ; *Piano :* 2e acc. 1880, 2e prix 1882, 1er prix 1884. Prof. à Paris.

Collin (Marguerite-Louisa-Lucie-Alexandrine), née à Nancy, 20 juillet 1869. *Piano :* 1re acc. 1884, 1er prix 1885. Prof. à l'École de mus. de Nancy. Mme Richnat.

Collin (Joséphine-Lucienne), née à Varangéville (Meurthe-et-Moselle), 3 juill. 1878. *Piano prép. :* 2e méd. 1893.

Collin, voir **Colin**.

Collinet (Georges-Edmond), né à Doulevant-le-Château (H.-Marne), 29 mai 1865. *Solfège :* 3e méd. 1889 ; *Chant :* 2e acc. 1889.

Collo (Juliana-Margarethe), née à Heidelberg, 20 déc. 1846. *Solfège :* 1re méd. 1862.

Collot (Jeanne-Léonie **Weisgerber**, *dite*), née à Boulogne (P.-de-C.), 16 oct. 1866. *Solfège :* 3e méd. 1879, 1re méd. 1881 ; *Harmonie :* 2e acc. 1887. Mme Falsr, 1888.

Colomb (Vincent-Adolphe), né à Lyon, 2 juill. 1835. *Chant :* 1re acc. 1862 ; *Opéra :* 2e acc. 1862, 2e prix 1863 ; *Opéra-comique :* 3e acc. 1862.

Colombello (Henriette-Clotilde-Victoire, *dite* **Coroldi**), née à Paris, 26 mars 1804. *Solfège :* 1re prix 1818-1819 ; *Chant :* 2e prix 1819, 1er prix 1820. Professeur.

Colombier (Marie), née à Auzances (Creuse), 28 nov. 1841. *Tragédie :* 2e acc. 1862, 1er prix 1863 ; *Comédie :* 2e prix 1863. Châtelet, Gaîté, Ambigu, Bordeaux, Menus-Plaisirs, Odéon, Égypte, Russie, etc. Ouvrages : *Sarah Barnum ; la plus jolie femme de Paris ; Mémoires, etc.*

Colombier (Rosine-Marie-Joséphine), née à Paris, 18 mars 1861. *Clavier :* 2e méd. 1875, 1re méd. 1876 ; *Solfège :* 3e méd. 1876, 2e méd. 1877, 1re méd. 1879 ; *Piano :* 2e prix 1877, 1er prix 1878. Prof. à Paris. Mme Orange.

Colombier (Jean-Baptiste-Alexandre-Marcel), né à Limoges, 21 déc. 1877. *Violon prép. :* 3e méd. 1895.

Colombin (Jules-Léon), né à Montmartre, 14 mars 1852. *Solfège :* 3e méd. 1868, 2e méd. 1869, 1re méd. 1870. Chef d'orchestre.

Colomer (Blas-Maria-Nicolas-Ramon-Constantino), né à Valence (Espagne), 4 fév. 1840. *Harmonie et accomp.* : 3e acc. 1861, 1er prix 1863; *Piano* : 2e prix 1858, 1er prix 1860. Prof. à Paris et à la Maison de la Légion d'honneur, St-Denis; ✪ I. 1891, ✠ 1891. Œuvres pour piano (méd. d'arg. cl. 4. Exp. de 1900); *les Noces de Fingal*, *la Chasse fantastique*, etc.

Colonne (Judas) (*dit* Jules, puis Édouard), né à Bordeaux, 23 juill. 1838. *Harmonie* : 1re acc. 1857, 1er prix 1858; *Violon* : 2e acc. 1857, 1re acc. 1860, 2e prix 1858, 1er prix 1863. Orch. de l'Opéra 1er janv. 1858, 16 mars 1867; Chef d'orch. 1891-1893; Concerts Pasdeloup et du Grand-Hôtel, 1871; quatuor Lamoureux; chef d'orch. du Concert national à l'Odéon, puis au Châtelet (Ass. artistique, 1873); ✪ A. 1877 ✠ 1880; ✠ O. 1900. Cf. H. Imbert, *Profils et études*.

Colonne (Mme), voir Mlle **Vergin**.

Colson, voir **Cosson**.

Colson (Françoise), née à Grenoble, 26 fév. 1807. *Vocalisation* : 2e prix 1826; *Chant* : 2e prix 1826.

Combe (Marthe), née à Paris, 14 avril 1873. *Chant* : 1re acc. 1894; *Opéra* : 1re acc. 1894, 2e prix 1895.

Combes (Marie-Louise) [Gironde]. *Chant* : ment. hon. 1818; 1er prix 1819. Prof. à Bordeaux, 1819.

Combette (Mme), voir Mlle **Kéraval**.

Comméne (Louis-Victor), né à Paris, 30 nov. 1862. *Chant* : 2e prix 1890.

Compagnon, voir **Desmarets**.

Companyo (Josephine-Marie-Augustine), née à Pau (B.-Pyr.), 13 mai 1870. *Piano prep.* : 3e méd. 1885, 2e méd. 1886.

Courtas (Jean-Léon), né à Meslay (Loir-et-Cher), 7 nov. 1836. *Saxophone* : 2e acc. 1862, 2e prix 1863.

Comte (Jean-Jacques-Adrien) [*dit* **Borchardt**], né à Lyon, 15 oct. 1821. *Chant* : acc. 1848, 2e prix 1849; *Opéra-comique* : 2e prix 1849. La Haye, Toulouse, le Havre, Gand, Anvers, Nantes. Th. de l'Opéra, 1862-1863. † à l'Opéra, 14 août 1863.

Comte (Mme), voir Mlle **Borchardt**.

Condette (Charlotte-Georgina-Léonie-Amélie), née à Paris, 29 août 1874. *Piano prep.* : 3e méd. 1888; *Solfège* : 2e méd. 30 août 1890, 1re méd. 1891.

Conillat (Marie-Thérèse), née à St-Maulé (Seine), 8 avril 1797. *Comédie* : 2e prix 1812, 1er prix 1814; *Tragédie* : 2e prix 1814. Mme J. Sanson, 15 nov. 1815. Odéon. † Paris, 30 août 1883.

Coninck (Jacques-Félix **de**), né à Anvers (Deux-Nèthes), 18 mai 1791. *Harmonie* : 1re prix 1813. Pianiste. Concerts en Amérique 1826, New-York, Philadelphie, Baltimore, Boston, Paris. Fondateur et chef de la *Société d'harmonie*, à Anvers. Œuvres : Sonates, concertos, airs variés pour le piano, etc. † Anvers, 25 avril 1866.

Connerose (Maria-Victorine-Antoinette), née à Paris, 24 août 1843. *Solfège* : 3e méd. 1860. Act. à Paris.

Conotte, voir **Davrigny**.

Constans (Paul-Médéric), né à Versailles, 20 avril 1821. *Flûte* : acc. 1835, 2e prix 1836, 1er prix 1837.

Constans (Benoît-Octave), né à Chaville (S.-et-O.), 27 oct. 1822. *Piano* : 2e prix 1841.

Constantin (Titus-Charles), né à Marseille, 7 janv. 1835. *Rome* : ment. hon. 1861, 2e prix 1863; chef d'orch. th. des Fantaisies-Paris, 1866; Concerts du Casino; th. de la Renaissance 1872; Opéra-Comique 1876; chef orch. municipal de Pau; ✪ I., 1889. Œuvres : ouvert., etc. † Paris, oct. 1891.

Constantin (Mme), voir Mlle **Penière-Fougère**.

Contamin (Louise-Claudine), née à Paris, 19 fév. 1831. *Solfège* : 2e prix 1848, 1re prix 1849; *Harm. et accomp.* : 1re acc. 1855, 2e prix 1856, 1er prix 1857.

Conte (Jean), né à Toulouse, 12 mai 1830. *Rome* : 1er prix 1855. Chef d'orch. du Th.-Comte; Soc. des Concerts 1866; Orch. de l'Opéra 1867; Prof. au pensionnat des Frères de Passy. Retc. à Toulouse. Œuvres : *Méthode de violon*, *Exercices et études mélodiques pour violon*; Collections de morceaux faciles et progressifs; *le Carnaval à Rome* (symph. 1863); *Beppo* (Op.-Com. 1874), etc. † Paris, 1er avril 1888.

Contini (Clémentine-Marie-Hélène-Célestine), née à Paris, 27 nov. 1870. *Violon prep.* : 3e méd. 1887.

Contour (Mme), voir Mlle **Quanté**.

Conty (Augustin-Hippolyte), né à Poitiers, 26 fév. 1819. *Cor* : 2e prix 1839, 1er prix 1841. Chef de mus. du 4e lanciers.

Conus (Jules), né à Moscou, 18 janv. 1869. *Violon* : 1re acc. 1890.

Coppée (Charlotte-Philippine), née à Binche (Belgique), 6 janv. 1832. *Harpe* : 1re acc. 1851, 2e prix 1852, 1er prix 1854; Prof. à Paris. † 15 avril 1893.

Coppée (Henriette-Antoinette-Charlotte), née à Paris, 8 juin 1862. *Harpe* : 2e acc. 1876, 1re acc. 1877, 2e prix 1878, 1er prix 1880; *Harmonie* : 1re acc. 1883. † Paris, 16 mars 1893.

Coquelin (Benoît-Constant), né à Boulogne-sur-Mer, 23 janv. 1841. *Comédie* : 2e prix 1860. Comédie-Française 1860; sociétaire 1864 à 1887; pensionnaire 1890-1891. Directeur du th. de la Porte-Saint-Martin. Président de la Société des Artistes dramatiques. Tournées à l'étranger. ✪ A. 1880.

Coquelin (Alexandre-Honoré-Ernest), né à Boulogne-sur-Mer, 15 mai 1848. *Comédie* : 1re acc. 1866, 1er prix 1867. Odéon, Comédie-Française 1868; th. des Variétés 1875; Comédie-Française 1876; Sociétaire 1879; ✪ A. 1887; ✪ I. 1900; ✠. Auteur de monologues publiés sous le nom de Pirouette.

Coquet (Bernard), né à Poiseul-la-Grange (Côte-d'Or), 21 mai 1836. *Flûte* : 2e acc. 1854.

Coquet (Georges-Théophile), né à Saint-Malo, 9 mai 1866. *Comédie* : 2e acc. 1887; Odéon, a déb. dans *les Folies amoureuses*, 12 sept. 1887; Nouveautés.

Corbaz, voir **Marmontel**.

Corbin (Constance-Marie), née 6 avril 1785 (Seine). *Solfège* : acc. an VI.

Cordello (Hippolyte-Pierre-Paul), né à Saint-Denis, 30 juil. 1855. *Trombone* : 1re acc. 1878, 2e prix 1879, 1er prix 1880. Pianiste : Saint-Denis, Paris. † juin 1899.

Cordier (Angely-Claire-Albertine), née à Vannes, 19 fév. 1840. *Chant* : 1er prix 1857; *Op. comique* : 1er prix 1858. Nouvelle-Orléans; Opéra-Com. 1860-1861. † Caen, 9 avril 1870.

Cordier (Mme), voir Mlle **Rillemacher**.

Coreldi (Alexis-Albert-Gauthier **de Garaudé**), né à Choisy-le-Roi, 27 oct. 1821. *Solfège :* 2e prix 1832, 1er prix 1833; *Contrep. et fugue :* 1er prix 1837; *Orgue :* 2e prix 1837, 1er prix 1838; *Rome :* ment. hon. 1840, 2e gr. prix 1841, † Paris, 6 août 1854.

Coreldi, voir Mlle **Colombelle**.

Coreldi (Charles-Gabriel-Sylvestre **de Garaudé**), né à Paris, 6 janv. 1823. *Solfège :* 2e prix 1835, 1er prix 1836.

Corlieu (Prosper), né à Paris, 10 juil. 1850. *Flûte :* 2e acc. 1863, 1re acc. 1864, 2e prix 1865, 1er prix 1866; *Solfège :* 3e méd. 1864, 2e méd. 1865, 1re méd. 1866; orch. du Th. Lyr.; Concerts Pasdeloup. † Paris, juillet 1885.

Cormier (Nelly) [Loire-Inf.] 1799. *Vocalisation :* acc. 1820, 1er prix 1822.

Cormon (Marie-Léonie-Caroline **de**), née à Paris, 4 fév. 1849. *Solfège :* 2e méd. 1865, 1re méd. 1866.

Cormon (Marie-Nelly), née à Bourges, 15 déc. 1877. *Solfège :* 3e méd. 1892, 1re méd. 1893.

Cornu (Maria **Francis**), née à Paris, 14 déc. 1846. *Solfège :* 1re méd. 1860. Paris, St-Pierre-lès-Nemours. Mme Fournier. † Paris.

Cornu, voir **Barrault** et **Francis**.

Cornu (Paul-Désiré), né à Douai, 19 juin 1864. *Cor :* 2e acc. 1884, 1re acc. 1885, 2e prix 1886, 1er prix 1888. Orch. de l'Alcazar; Mus. de la Garde républicaine.

Cornubert (Pierre-Alexandre), né à Paris, 14 mai 1863. *Solfège :* 1re méd. 1885; *Chant :* 2e prix 1887; *Opéra :* 1re acc. 1887; *Opéra-comique :* 2e acc. 1886, 2e prix 1887. Th. de l'Opéra-Comique 1887-1889. Dijon 1889, Lille, Rouen, Opéra-Comique, Marseille, Lille; ✿ A. 1898; Montpellier.

Cornuel (Mme), voir Mlle **Iungmann**.

Corot (Louise-Anna-Suzanne), née à Paris, 3 oct. 1875. *Chant :* 2e acc. 1894; *Opéra :* 1re acc. 1894. Mme Rasimbaud, oct. 1894.

Corret (Emile-Anastase), né à Rouen, 13 mars 1817. *Hautbois :* 1er prix 1839. Concerts Musard et Valentino; orch. de l'Opéra, 1er nov. 1840 au 31 oct. 1867; en retraite à Garrière-sous-Bois; act. à Maisons-Laffite.

Cortot (Alfred-Denis), né à Nyon (Suisse), 26 sept. 1877. *Solfège :* 3e méd. 1890, 1re méd. 1891; *Piano prép. :* 3e méd. 1890, 2e méd. 1891, 1re méd. 1892; *Piano :* 1re acc. 1894, 1er prix 1896.

Coryn (Margaretha-Mathilda), née à Amsterdam, 26 juil. 1863. *Solfège :* 1re méd. 1877; *Clavier :* 3e méd. 1878; *Piano prép. :* 1re méd. 1879.

Coryn (Mme), voir **Levasseur**.

Cossarini (Blanche-Marguerite-Marie), née à Sant'Agostino (Italie), 26 janv. 1878. *Violon :* 2e acc. 1896, 1re acc. 1897, 1er prix 1898.

Cossas (Fanny-Thérèse-Albertine), née à l'île Saint-Martin (Antilles holl.), 8 nov. 1860. *Harpe :* 2e prix 1880, 1er prix 1881. Concerts Lamoureux. † sept. 1898.

Cosson (Mme Agathe **Béguin**), S.-et-O. *Tragédie :* 1re acc. 1812.

Coste (Marie-Octavie-Eugénie **Carante**, *dite* Julie), née à Paris, 28 oct. 1851. *Solfège :* 3e méd. 1867; *Clavier :* 3e ment. 1869, 2e ment. 1870; Prof. de chant à Paris. Mme Samouris.

Coste (Marie-Augustine-Berthe **Carante**, *dite*), née à Paris, 2 fév. 1857. *Solfège :* 3e méd. 1869; *Clavier :* 2e ment. 1872, 1re ment. 1873; Prof. à Paris; ✿ A. 1892.

Coste (Antoine-Jean-Nicolas-Henri), né à Paris, 24 janv. 1870. *Comédie :* 2e acc. 1891, 1re acc. 1894, 1er prix 1895. Odéon; ✿ A. 1900.

Coste (Mme), voir Mlle **Nordet**.

Costes (Louis-Jacques), né à Toulouse, 25 mai 1881. *Clarinette :* 2e acc. 1900.

Costes (Albert-Louis-Alphonse), né à Paris, 29 oct. 1882. *Solfège :* 3e méd. 1897; *Piano prép. :* 3e méd. 1898.

Costier (Flore-Théodule), née à Paris, 29 janv. 1836. *Solfège :* acc. 1844, 2e prix 1850, 1er prix 1852; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1854; Prof. de piano à Paris.

Cot d'Ordan (Mlle), voir **Dandor**.

Cote (Jean-François-Gabriel), né à Valence (Drôme), 25 mars 1849. *Trombone :* 2e acc. 1867.

Coté (Mme), voir Mlle **Orsolini**.

Cotelle (Marie-Françoise-Émilie), née à Amiens, 11 nov. 1813. *Solfège :* acc. 1831; *Piano :* 2e pr. 1832. † Paris, 21 avril 1834.

Cotta (Eugénie-Laurence), née à Paris, 28 avril 1857. *Harmonie et accomp. :* 2e acc. 1874, 1re acc. 1875, 2e prix 1877, 1er prix 1878. Répét. de solfège au Conservatoire, 1884. † Cherchell (Algérie), 27 nov. 1886.

Cottard (Paule), née à Paris, 17 fév. 1887. *Solfège :* 3e méd. 1899, 1re méd. 1900.

Cotte (Charles-Antoine), né à Fontenay-aux-Roses (Seine), 5 août 1839. *Harmonie :* 2e acc. 1866, 2e prix 1868.

Cotteret (Marie, *dite* **Dussy**), née à Lyon, 19 août 1898. *Chant :* acc. 1850; *Op. comique :* 2e prix 1850. Th. de l'Opéra, 1852-1859.

Cottin (Louis), né à Montreuil (Seine), 3 oct. 1880. *Hautbois :* 2e acc. 1898. †.

Cotton (Mlle), voir d'**Englesqueville**.

Coudart (Juliette-Léontine-Célestine), née à Paris, 18 avril 1882. *Violon prép. :* 3e méd. 1896. Conc. du Châtelet (alto).

Coudchou (Nanette), née à Paris, 26 déc. 1829. *Solfège :* 1re prix 1842; *Harmonie et accomp. :* 2e acc. 1847.

Couder (Julie-Odille), née à Paris, 5 avril 1830. *Solfège :* acc. 1844; 2e prix 1845; *Piano :* 1er prix 1846.

Couen (Maurice-Elias), né à Bucharest, 15 avril 1851. *Harmonie :* 3e acc. 1872, 2e acc. 1873.

Couillaud (Henri-Louis), né à Bourg-la-Reine, le 9 déc. 1878. *Trombone :* 2e prix 1899, 1er prix 1900.

Coulon (Théodore-Jean-Joseph), né à Nivelles (Belgique), 21 mai 1822. *Op.-comique :* acc. 1848. Th. de l'Opéra-Comique, 1853; Th. de l'Opéra, 1855-1862. Bruxelles, Italie, Bordeaux, New-York, Nouvelle-Orléans. † Paris, 21 oct. 1874.

Coulon (Mme), voir Mme **Rivoirard** et **Coulon**.

Couplet (Jules-Adolphe), né à Ath (Belgique), 10 mai 1823. *Flûte* : acc. 1845. Orch. de la Porte-St-Martin, Délassements.

Couppas (Vergne-Marcel-Charles), né à Saint-Martin-le-Beau (Indre-et-Loire), 4 janv. 1863. *Basson* : 1re acc. 1880, 2e prix 1881, 1er prix 1882. Orch. de la Porte-St-Martin, Eldorado, Opéra dep. le 1er janv. 1890, Conc. Lamoureux; Soc. des Concerts; mus. de la Garde républicaine; ✪ A. 1897.

Cour (Marie-Claudine), née à Paris, 25 juin 1855. *Solfège-chanteurs* : 3e méd. 1879, 2e méd. 1880, 1re méd. 1881. Soc. des Concerts. Mme Michaux. ✪ A. 1900.

Courboin (Marie-Marguerite-Françoise), née à Réthel (Ardennes), 16 juin 1872. *Solfège* : 3e méd. 1885, 2e méd. 1887.

Courdier (Marc-Antoine-Eugène), né à Chalon (Saône-et-Loire) 23 avril 1838. *Tragédie* : 2e acc. 1862. Odéon 1862-1863, Hambourg, Strasbourg, Bruxelles, Nice, le Caire, Rouen, Londres, Marseille (administr. du Th. des Variétés). † à Nice, 1892.

Courmaire (Lucie-Élisabeth), née à Paris, 20 août 1841. *Solfège* : 1re acc. 1855; *Harm. et accomp.* : 3e acc. 1861, 1re acc. 1862.

Cournand (Anne-Marie-Fortunée), née à Saint-Pétersbourg, 6 janv. 1824. *Solfège* : 2e prix 1836.

Couronneau (Désiré), né à Sceaux, 3 ventôse an III (22 fév. 1795). *Flûte* : 2e prix 1814. Orch. de l'Ambigu, de l'Opéra, 1er janv. 1828 au 31 déc. 1847; s.-ch. mus. Garde nat. 5e lég.; prof. au lycée Louis-le-Grand. † 22 août 1869.

Courras (Jean-Mathieu-Philippe), né à Montevideo, 16 mai 1863. *Piano* : 1re acc. 1881, 2e prix 1882, 1er prix 1884. Prof. à Paris.

Courras (Vital-Gaston), né à Paris, 20 juin 1872. *Violoncelle* : 2e acc. 1892, 1re acc. 1893, 2e prix 1895. Orch. de l'Opéra depuis 1897; ✪ A. 1898.

Courrouy (François-Justin), né à Bayonne (B.-Pyr.), 4 déc. 1862. *Clarinette* : 1re acc. 1881. Directeur de l'Harmonie de Puisserguier (Hérault).

Court de Fontmichel (Hippolyte-Honoré-Joseph), né à Grasse (Var), 25 juin 1799. *Rome* : 2e 2e prix 1822. Marseille 1849, Grasse (travaux agricoles). Œuvres: *Amadeo il Grande; I due Forzatti; le chevalier de Canolle*, op. c.; *les Amalécites; Amleto*, etc.

Courtade (Louis-Paul), né à Paris, 8 août 1848. *Solfège* : 3e méd. 1863, 2e méd. 1864, 1re méd. 1865; *Harmonie et accomp.* : 1re acc. 1867; *Contrep. et fugue* : 2e acc. 1869; *Orgue* : 1re acc. 1869. Org. de la cathédr. Toulouse.

Courtade (Alexandre), né à Paris, 4 mars 1872. *Trompette* : 1er prix 1889; *Cornet à pistons* : 1re acc. 1891, 1er prix 1892. Mus. de la Garde répub.; fanfare de l'Op.; Concert du Châtelet; direct. de l'Union mus. Alsace-Lorraine; ✪ A. 1899.

Courtaux (Marie-Mathilde), née à Port-Louis (Île Maurice), 27 oct. 1859; *Clavier* : 3e méd. 1875, 1re méd. 1876.

Courtin (Henri), Seine, né vers 1779. *Harmonie* : 2e prix an VII. *Basson* : 2e prix an V. Prof. d'harmonie.

Cocatrix (Florimond-Eugène-Gustave), né à Hesdin (P.-de-Cal.), 27 oct. 1843. *Trombone à pistons* : 1re acc. 1869, 1er prix 1870. Chef de fanfare, 12e bat. de chasseurs.

Courtois (Bernard, *dit* Bernardin), né à Paris, 27 mars 1826. *Solfège* : 2e prix 1837, 1er prix 1838; *Violon* : 2e prix 1841. † 1870 ou 1871.

Courtois (Adèle-Claire), née à Saint-Quentin, 12 sept. 1831. *Chant* : 2e acc. 1855. Th. des Bouffes-Parisiens; choriste à l'Opéra.

Courtois (Émile-Victor), né à Paris, 2 déc. 1843. *Chant* : 1re acc. 1870, 2e prix 1872; *Op.-comique* : 2e acc. 1870, 2e prix 1872. Bruxelles, Brest, Rennes. Haïti.

Courtois (Anne-Marie-Blanche), née à Paris, 18 oct. 1846. *Solfège* : 3e méd. 1861, 2e méd. 1863.

Courtois (Georges-Auguste), né à la Ferté-Macé (Orne), 20 fév. 1868. *Chant* : 1re acc. 1895; *Opéra* : 1re acc. 1894, 2e prix 1895. Th. de l'Opéra, 1895; ✪ A. 1900.

Courtois, voir **Even**.

Courtois (André-Georges-Albert), né à Étampes (S.-et-O.), 12 août 1879. *Trombone* : 1re acc. 1900.

Courtot (Émilie-Emma), née à Paris, 14 mars 1827. *Chant* : 1re acc. 1844, 1er prix 1846; *Opéra* : 1er prix 1845. Paris.

Cousin (Jean-Léon), né à Pau (B.-Pyr.), 30 janv. 1843. *Clarinette* : 3e acc. 1863. Prof. à l'École de mus. de Lyon; facteur d'instr. de mus. (Voir C. P. *Les facteurs*, etc.)

Cousinery (Antoinette-Louise-Brigitte), née à Marseille, 9 mars 1844. *Chant* : 2e acc. 1870; *Opéra* : 1re acc. 1870.

Coutelot (Elise-Marie), née à Douai, 18 mars 1856. *Solfège* : 3e méd. 1875.

Couture (Guillaume), né à Montréal, 23 oct. 1851. *Harmonie* : 1re acc. 1875.

Couturier (Félix-Adolphe), né à Toulouse, 22 mars 1854. *Solfège* : 2e méd. 1871; *Chant* : 1re acc. 1873, 2e prix 1874, 1er prix 1875; *Opéra* : 1re acc. 1873, 2e prix 1874, 1er prix 1875. Th. de l'Opéra, 1875-1878, a déb. dans *Guillaume Tell*; Genève, Nouveautés, Nantes, Th. Lyrique, Anvers, Namur, Nantes.

Couturier (Mme), voir Mlle **M. Vaillant**.

Couturier, voir **Edmond**.

Couziu (Maurice), né à Raismes (Nord), 27 août 1881. *Trompette* : 2e prix 1900.

Covin (Henri-Célestin), né à Landrecies (Nord), 13 sept. 1845. *Harmonie* : 2e prix 1864; *Contrep. et fugue* : 1re prix 1865; *Orgue* : 2e acc. 1865, 1re acc. 1866, 2e prix 1867, 1er prix 1868. Maître de chap. et org. de Saint-Honoré d'Eylau. † le 27 nov. 1887 (à son orgue).

Coyaux (Charles-Jean-Baptiste-Alexandre), né à Douai, 25 mai 1870. *Cor* : 1re acc. 1890, 2e prix 1891, 1er prix 1892. Orch. de l'Opéra-Comique depuis 1892; Concerts du Châtelet. Fanfare du Kremlin (Exp. de 1900. Trocadéro).

Coyon (Antoine-Émile), né à Châlons, 20 oct. 1830. *Basson* : 2e prix 1853. Orch. du Th. de la Porte-Saint-Martin, Th. Lyrique, Garde nat., Opéra-Comique. † Paris, mars 1882.

Coyon-Hervix (Eugénie-Thérèse **Coyon**), née à Carpentras, 25 oct. 1862. *Solfège :* 2e méd. 1877, 1re méd. 1878; *Chant :* 2d prix 1878, 1er prix 1879; *Op.-comique :* 1er prix 1879. Th. de Marseille; prof. de chant à Paris 1884. Act. à Buenos-Ayres.

Craisté (Vincent-Joseph), né à Bémécourt (Eure), 16 janv. 1856. *Trompette :* 2e acc. 1875.

Crambade (Jean-Paul), né à Bigot (Hte-Gar.), 12 juin 1827. *Chant :* 1re acc. 1852, 2d prix 1853; *Opéra :* 3e acc. 1852, 2d prix 1853; *Opéra comique :* 2d prix 1853. Nîmes, Th. Lyrique, Nouvelle-Orléans, Rouen, Montpellier, Angers, Montpellier, Lille, Béziers, Bordeaux, Nancy, Liège; Paris, Renaissance. † Paris, 1898.

Crambade (Marie-Louise-Jeanne), née à Paris le 27 mai 1858. *Solfège :* 1re méd. 1877. Mme Vaurel.

Crampel (Louise-Jeanne), née à Paris, 3 mai 1863. *Solfège :* 3e méd. 1879, 2e méd. 1881.

Cras (Louis-Dieudonné), né à Lambezellec (Finistère), 26 avril 1826. *Hautbois :* 2d prix 1843, 1er prix 1844. Orch. de l'Opéra, 24 août 1850 à 1878; Soc. des Concerts, 1857.

Crave (Albert-Joseph), né à Lille, 20 avril 1840. *Flûte :* 3e acc. 1859.

Créhange (Fanny), née à Paris, 12 nov. 1869. *Solfège :* 1re méd. 1890; *Opéra comique :* 2e acc. 1893.

Crélerot (Léopold-Victor), né à Paris, 24 fév. 1880. *Piano :* 1re acc. 1900.

Crémel (Charles-Jules-Auguste-Gabriel), né à Nancy, 10 déc. 1872. *Chant :* 1re acc. 1896; *Opéra :* 1re acc. 1896, 2d prix 1897. Montpellier, Nancy.

Cremer (Léa-Anna), née à Versailles, 13 déc. 1867. *Chant :* 2e acc. 1885, 1er prix 1886; *Opéra :* 2d prix 1887. Marseille, a déb. dans la *Favorite*, 1888.

Cremnitz (Alfred), né à Lunéville (Meurthe), 9 janv. 1834. *Solfège :* acc. 1849, 2d prix 1850.

Crentznach (Rachel), née à Paris, 29 avril 1849. *Solfège :* 3e méd. 1860; 2e méd. 1863.

Crépaux (Louis-Constant-Alexandre), né à Reims, 6 fév. 1859. *Opéra :* 1re acc. 1880, 2d prix 1881; *Solfège :* 3e méd. 1881; *Chant :* 2e acc. 1882. Th. de l'Opéra 1885-1892. En Amérique.

Crépin (Mathilde-Élisabeth), née à Nancy, 20 oct. 1877. *Chant :* 1re acc. 1897, 1er prix 1898. Concerts.

Crépy (de) voir **De Crépy**.

Crespin (Théodore-Nicolas-Charles), Seine. *Clarinette :* 2d prix 1820, 1er prix 1821. Concerts.

Cresson (Mlle), voir **Dunoyer**.

Cressonnois (Paul), né à Versailles, 26 avril 1849. *Harmonie et accompagnement :* 2e acc. 1874.

Cressonnois (Lucien-Jules), né à Versailles, 10 juill. 1856. *Comédie :* 1re acc. 1877. Odéon. Auteur dramatique. ✠ A. 1889. *Marie Stuart* (Château-d'Eau, 1890), etc.

Creuillot, voir **Barlay**.

Creusot (Armand), né à Dijon, 16 janv. 1875. *Hautbois :* 1re acc. 1895, 2d prix 1896, 1er prix 1897. Concert Lamoureux.

Crévecœur (Joseph-Eugène), né à Calais, 12 janv. 1819. *Harmonie et accompagnement :* 2d prix 1844, 1er prix 1845; *Rome :* 2d gr. prix. 1847. Th. Porte-St-Martin. † 1891 (?).

Crimail (Georges-Albert), né à Paris, 5 nov. 1878. *Harmonie :* 1re acc. 1899. † Pontoise, sept. 1900.

Crocé-Spinelli (Bernard-Louis), né à Paris, 18 fév. 1871. *Solfège :* 2e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Rome :* 2d gr. prix. 1897.

Croharé (Louis-Joseph-Arnaud), né à Paris, 27 fév. 1820. *Solfège :* 2d prix 1833, 1er prix 1834; *Harmonie et accompagnement :* 2d prix 1837. Accomp. au Th. Lyr.; prof. au Conservatoire; chef de chant à l'Opéra, 1858-1887; ✠ A., 1878. † Paris, 21 janv. 1895.

Croises (Pierre-Alexandre), né à Paris, 9 mai 1814. *Harpe :* 2d prix 1829, 1er prix 1831. Orch. de l'Opéra-Comique. ✠ A. 1884. † Versailles, 26 juillet 1886.

Croisier (François-Louis), né à Dunkerque, 10 juin 1826. *Basson :* 2d prix 1848. Orch. Th. Lyrique; Opéra-Comique.

Croisilles (Esther-Louise-Antoinette), née le 7 avril 1805 (Seine). *Solfège :* 2d prix 1819, 1er prix 1820; *Harmonie et accompagnement :* 2d prix 1821, 1er prix, 1822; *Piano :* 2d prix 1821, 1er prix 1822.

Croisilles (Adèle), née à Paris, 11 nov. 1813. *Solfège :* 2d prix 1823, 1er prix 1825; *Piano :* 1er prix 1826; *Harmonie et accompagnement :* 2d prix 1827, 1er prix 1828. Répétiteur et accomp. au Conservatoire (1822-1823; 1829-1831). † en Amérique.

Croisilles (Louis-Jules), né à Paris, 20 juin 1816. *Solfège :* acc. 1828; *Violon :* 2d prix 1833, 1er prix 1836. Soc des Concerts 11 fév. 1839; violon solo Opéra-Comique; ✠ A. 1886. Act. Paris.

Croizette (Sophie-Alexandrine), née à St-Pétersbourg, 7/19 mars 1847. *Comédie :* 1re acc. 1868, 1er prix 1869. Comédie-Française, 1869, a débuté dans *le Verre d'eau* (7 janv. 1870), sociétaire, 1873 à 1883. Mme Sirax.

Crongny (Hippolyte), né à Sezanne (Marne), 7 nov. 1844. *Solfège :* 2d prix 1858, 1re méd. 1860.

Cros (Célestin-Ernest-Saint-Ange), né à Castres, 11 sept. 1855. *Solfège :* 3e méd. 1869; *Violoncelle :* 2d prix 1868, 1er prix 1870. Société des Concerts; quatuors Alard, Maurin, Nadaud; concerts en France et en Angleterre. ✠ A. 1889. Prof. au Conservatoire, 1900.

Crosti (Eugène-Charles-Antoine), né à Paris, 31 oct. 1833. *Chant :* 1er prix 1857; *Op.-comique :* 2d prix 1857. Th. de l'Opéra-Comique, 1857-1868, a déb. dans *Joconde*. Bordeaux, 1869-1877; prof. au Conservatoire. Ouvrages didactiques (méd. d'arg. Exp. de 1900, cl. 4). Traductions d'opéras italiens. ✠ A. 1881, ✠ I. 1889.

Crosti (Édouard-Louis-Eugène), né à Colombes (Seine), 17 avril 1866. *Solfège :* 3e méd. 1879; *Piano prép. :* 3e méd. 1880; *Accomp. :* 2e acc. 1884, 1re acc. 1885; *Harmonie :* 2e acc. 1886. † Paris, 9 fév. 1887.

Croué, voir **Fèvre-Croué**.

Creuzez (Alphonse-Alexandre), né à Raimbeaucourt (Nord), 13 janv. 1846. *Clarinette :* 3e acc. 1868. Mus. 3e génie.

Cru (Charles-Léon), né à Paris, 28 nov. 1864. *Solfège :* 3e méd. 1879, 2e méd. 1880.

Cudey (Jane), née à Paris, 5 janv. 1877. *Solfège :* 3e méd. 1892, 2e méd. 1893, 1er méd. 1894.

Cueille (Jeanne-Hortense-Alice), née à Philippeville (Algérie), 2 sept. 1847. *Clavier :* 3e m. 1867, 2e m. 1868, 1er ment. 1869.

Cuelenaere (Paul-Ferdinand-Joseph), né à Douai, 18 avril 1851. *Cornet à pistons :* 2e prix 1873; *Harmonie :* 1re acc. 1877. Orch. Paris. Direct. de l'École nat. de musique de Douai. ✿ A. 1886, ✿ I. 1894.

Cuerq (Eugénie-Joséphine), née à Paris, 13 août 1837. *Solfège :* acc. 1850.

Cugnot (Alexandre-Clément), né à l'Isle-Adam (S.-et-O.), 23 mai 1826. *Cor à pistons :* 2e prix 1840, 1er prix 1842.

Cuignache (Georges-Gustave), né à Paris, 11 mars 1870. *Solfège :* 3e méd. 1881, 2e méd. 1882, 1er méd. 1883; *Piano :* 2e acc. 1886; *Accomp. :* 1re acc. 1891, 1er prix 1892. Prof. de solfège au Conserv.; chef de chant à l'Op.-Com.; ✿ A. 1898.

Cuisses (Gustave-François-Xavier), né à Paris, 5 avril 1828. *Solfège :* 2e prix 1836, 1er prix 1847.

Cuniard (Charlotte-Céline), née à Paris, 15 fév. 1815. *Vocalisation :* 2e prix 1833, 1er prix 1834.

Cunq (Aimé-Gabriel-Marie-Joseph), *dit* Kerc, né à Toulouse, 20 janv. 1877. *Harmonie :* 1er prix 1895. *Rome :* 2e gr. pr. 1900.

Cuocq (Mme), voir Mlle **Desportes**.

Cuq, voir **Vincent**.

Curbale (Jeanne-Adélaïde), née à Toulouse, 18 déc. 1834. *Chant :* 2e prix 1853; *Opéra :* 2e prix 1853; *Op.-comique :* 1re acc. 1853. La Haye, Rouen.

Curet, voir **Puget**.

Curet-Puget, voir **Parny**.

Currivand (Mlle), voir **Larochelle**.

Cussy (Marie-Ambroisine, *dite* Minette, **de**), née à Paris, 29 oct. 1817. *Solfège :* 1re prix 1832; *Piano :* 2e prix 1834; *Harm. et accomp. :* acc. 1836; *Chant :* 2e prix 1836, 1er prix 1837. Th. de l'Opéra-Comique. Professeur. Mme Henry Potier, 25 avril 1836. † Paris, 21 sept. 1870.

Cussy (**de**), voir **Menétrier**.

Cuvelier (Mme), voir Mlle **Secretain**.

Cuvillon (Jean-Baptiste-Philémon), né à Dunkerque, 15 mai 1809. *Violon :* 2e prix 1825, 1er prix 1826. Soc. des Concerts, 4 janv. 1830; prof. à Paris; Fontainebleau. † 26 mars 1900.

D

Dabadie (Mme), voir Mlle **Le Roux**.

Dabodeilhe (Jeanne-Adèle), née à Bayonne (B.-Pyr.), 29 janv. 1815. *Chant :* 2e prix 1831, 1re prix 1833. En Italie.

Dacosta (Victoire **Bolzé**), née en 1785 (Seine). *Comédie :* 2e prix 1809.

Dacosta, voir **Franco**.

Dacosta-Noble (Jules-David), né à Toulouse, 24 oct. 1864. *Violoncelle :* 2e acc. 1884. Orch. de l'Opéra-Comique; prof. de mus. dans les écoles de la ville de Paris.

Dadant (Mme), voir Mlle **Galliano**.

Dagan (Victoire). [Seine.] *Solfège :* enc. an VIII.

Dagand (Marius-Elzéar), né à Ansonis (Vaucluse), 1er fév. 1853. *Saxophone :* 2e prix 1862; 1er prix 1863.

Dagostini (Pierre-Auguste), né à Querqueville (Manche), 6 juill. 1823. *Cor :* acc. 1849.

Dair (Alphonse-Michel), né à Narbonne, 16 fév. 1836. *Saxophone :* 1er prix 1858.

Dais (Napoléon-Louis-Victor), né à Rochefort (Charente-Inf.), 15 août 1846. *Saxophone :* 1re acc. 1866, 1er prix 1867. Sous-chef de mus. du 27e d'inf., chef de mus. du 137e d'inf. 5 août 1876.

Dajon (Marie-Victorine-Ernestine), née à Mostaganem (Algérie), 25 mars 1849. *Solfège :* 3e méd. 1864, 2e méd. 1865, 1er méd. 1866; *Clavier :* 3e ment. 1865, 1re ment. 1866.

Dalbret (Marie-Brigitte-Reine **Ulmann**, *dite*), née à Paris, 18 nov. 1864. *Comédie :* 2e prix 1888. Odéon 1888-1891; a déb. dans *la Surprise de l'amour*, 9 déc.

Dalcy (Inès-Louise-Mathilde **Durand**, *dite*), née à St-Brieuc, 16 mai 1864. *Solfège :* 1re méd. 1886; *Opéra-comique :* 2e acc. 1886.

Dalifard (Mme), voir Mlle **Dancia**.

Daliot (Gustave-Alexandre), né à Paris, 4 août 1829. *Solfège :* 2e prix 1846; *Piano :* acc. 1850.

Dallemagne (Joséphine-Marie), née à Paris, 16 mai 1860. *Solfège :* 2e méd. 1873, 1re méd. 1874.

Dallier (Henri-Édouard), né à Reims, 20 mars 1849. *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1877, 1er prix 1878; *Orgue :* 1er prix 1878; *Rome :* ment. hon. 1878. Org. de St-Eustache, ✿ I. 1898. Œuvres : 23 morc. p. piano, 10 pièces p. gr. orgue, 3 cantates, 8 chœurs, 2 messes, motets, trio, quat. quint. solos de violon ou violonc. avec piano ou orch., mélodies, *Diamorah*, op. 1 a., *Dans les nuages*, op. 1 a., etc.

Dalmani, voir **Manuent**.

D'Almeida (Valentine-Coralie), née à Paris, 26 nov. 1850. *Solfège :* 3e méd. 1863, 2e 1864, 1re 1865; *Clavier :* 3e ment. 1867, 2e 1869, 1er 1870. Mme Lizier. † 30 av. 1879.

D'Almeida (Fanny-Augustine), née à Paris, 15 nov. 1881. *Piano :* 1re acc. 1899.

Dalmont (François-Jean-Hippolyte), né 10 oct. 1799 (Seine). *Flûte :* 2e prix 1818, 1er prix 1819. Orch. du th. du Vaudeville; prof. à Metz. † Metz, 25 nov. 1877.

Dalmont (Marie-Denise-Victoire), née à Paris, 10 juill. 1831. *Chant :* 3e acc. 1853, 2e acc. 1854, 1er prix 1855 ; *Opéra-comique :* 3e acc. 1854, 1er prix 1855. Bouffes-Parisiens, Nouvelle-Orléans, La Haye, Montpellier, Bastia, Rouen, Dijon, Metz, Constantinople, Metz, Bruxelles. Mme de Mesmaecker (1858). † 1878.

Dalmorès, voir **Brin**.

Dalti, voir **Masson**.

D'Alvar, voir **Edet**.

D'Alvarès, voir **Alvarès**.

Dambricourt (Julia-Clémence-Adolphine **Chomel**, *dite*), née à Paris, 18 déc. 1839. *Comédie :* 3e acc. 1859, 2e prix 1860, 1er prix 1861. Odéon, Gymnase, Boulogne. † Paris, 24 oct. 1873.

Dame (Joseph), né à Avignon, 6 janv. 1860. *Clarinette :* 2e acc. 1879, 1er acc. 1880. Orch. de l'Alcazar, Eldorado.

Dameron (Pauline-Eulalie), née à Wazemmes (Nord), 22 fév. 1825. *Chant :* 1er acc. 1845 ; *Opéra-comique :* 1er prix 1845. Th. de l'Opéra, 1845-1861 ; a débuté dans *Robert le Diable* (Alice), 26 juin 1846. † août 1890.

Dammien, voir **Pascal**.

Damoreau (Vincent-Charles), né à Paris, 2 juin 1793. *Vocalisation :* acc. 1814. Th. de l'Opéra, Feydeau ; Anvers 1837 ; Liège, 1838, Marseille, 1839. † Ecouen, 10 oct. 1863.

Damoreau (Mme V.-C.) voir **L. Cinti** et **Montalant**.

Damoye (Louis-Eugène), né à Paris, 14 nov. 1861. *Tragédie :* 2e acc. 1885, 1er acc. 1887, 1er prix 1888. Th. de l'Odéon, 1888-1889, 1894, a débuté dans *Athalie* (Nathan), 13 août 1888 ; Th.-Antoine ; ✪ A. 1898 ; Comédie pop. 1900.

Danbé (Jules), né à Caen, 15 nov. 1840. *Solfège :* 1er acc. 1853 ; *Violon :* 3e acc. 1854, 2e acc. 1856, 1er acc. 1859. Orch. du Vaudeville, Th. Lyrique, Opéra-Comique, Opéra, 1er oct. 1861 au 1er oct. 1870 ; Concerts Pasdeloup ; Soc. des Concerts, 1866 ; 2e chef d'orch. ; Soliste de la Soc. des Beaux-Arts et du Pré-Catelan, 1864-1866 ; fondateur des Concerts du Grand-Hôtel, 1871 ; salle Herz, 1873-1874 et Ventadour, 1875 ; chef d'orch. du Th. Lyr. (Gaîté 1875) ; de l'Opéra-Comique, 1876-1898 ; du Th. Lyr. (Renaissance, 1899) ; casino de Néris ; ✪ A. 1878, ✪ I. 1889, ✠ 1885. Œuvres, morc. et transcrip., études pour violon, méthode, etc.

Dancla (Jean-Charles), né à Bagnères (H.-Pyr.), 19 déc. 1817. *Violon :* 1er prix 1833 ; *Contrep. et fugue :* acc. 1838, 2e prix 1840 ; *Rome :* 2e prix 1838. Orch. de l'Opéra-Comique. Directeur de poste à Cholet, 1848-1850 ; employé à Paris, 1850-1856. Soc. des Concerts ; séances de mus. de chambre. Prof. de violon au Conservatoire ; ✠ 1867, ✪ A. 1876, ✪ I. 1884. Œuvres : *Méthode, École de l'expression, École de la mélodie, Études, duos, mélodies, symph. concertantes, quatuors*, etc. *Les Compositeurs chefs d'orchestre* (1873). *Miscellanées musicales* (1876) ; *Notes et souvenirs*, etc.

Dancla (Arnaud-Philippe), né à Bagnères-de-Bigorre (H.-Pyr.), 1er janv. 1819. *Violoncelle :* 2e prix 1839, 1er prix 1840. Orch. de l'Opéra-Comique ; méthode de violoncelle. † Bagnères-de-Bigorre, 1er fév. 1862.

Dancla (Jean-Pierre-Léopold), né à Bagnères-de-Bigorre, 1er juin 1822. *Cor à pistons :* acc. 1835 ; 2e prix 1837, 1er prix 1838 ; *Violon :* 2e prix 1840, 1er prix 1842. Cor mus. garde nat. ; violon orch. de l'Opéra, 10 sept. 1853 ; Th.-Italien, 1858 ; Soc. des Concerts, 18 nov. 1846. Œuvres : duos, trios, quatuors ; morc. divers, fant., mélodies, solos, etc. † Paris, 29 avril 1895.

Dancla (Alphonsine-Geneviève-Laure), née à Bagnères-de-Bigorre, 21 juin 1824. *Solfège :* acc. 1836, 1er prix 1837. Mme Dalifard, à Tarbes. † Tarbes, 22 mars 1880.

Dandeville (Madeleine-Mélanie), née à Paris, 12 nov. 1855. *Solfège :* 2e méd. 1869, 1er méd. 1870 ; *Clavier :* 2e ment. 1869, 1er ment. 1870 ; *Piano :* 2e prix 1874. Mme Devaroy, Paris.

Dandor (Marie-Antoinette Octavie **Cot d'Ordan**, *dite*), née à Rio-de-Janeiro, 17 janv. 1863. *Comédie :* 2e acc. 1880, 1er acc. 1881.

Danhauser (Adolphe-Léopold), né à Paris, 26 fév. 1835. *Solfège :* acc. 1850 ; *Harmonie et accomp. :* 3e acc. 1854, 2e prix 1856, 1er prix 1857 ; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1858, 1er prix 1859 ; *Rome :* 2e prix 1862 ; ✠ 1887, ✪ A. 1878, ✪ I. 1889. Prof. de solf. Conserv. Inspect. principal du chant écoles de la ville de Paris. Œuvres : *Théorie de la musique, solfèges*, chœurs, etc. † Paris, 9 juin 1896.

Dani (Marie-Victorine), née à Paris, 6 mai 1852. *Comédie :* 2e acc. 1869, 1er acc. 1870. Berlin, Ambigu, Rio-de-Janeiro.

Danichevski (Maria), née à St-Pétersbourg, 3 juin 1882. *Piano prép. :* 3e méd. 1898.

Daniel (André), né 1808. *Piano :* 2d pr. 1825, 1er prix 1826.

Daniel (Émilie), née à Châteaudun (Eure-et-Loir), 10 juin 1808. *Piano :* 1er prix 1826.

Daniel (Julie-Pauline-Antoinette), née à Lille, 18 mars 1826. *Chant :* acc. 1847. Prof à Lille. Mme R. Arnoln. † Lille, 1870.

Danis (Gaston), né à Valenciennes, 11 avril 1872. *Flûte :* 2e acc. 1890, 1er acc. 1892.

Dannhauser (Sara), née à St-Mihiel (Meuse), 29 août 1825. *Opéra :* acc. 1847. Mme Duprat. † 1861.

Dantin (Juliette-Marthe), née à Charenton (Seine), 18 mai 1873. *Violon :* 1er acc. 1885, 2e prix 1886, 1er prix 1888. Virt. Paris. ✪ A. 1895, ✪ I. 1900.

Dantine, voir **Tessier**.

Dantu (Georges-Laurent-Victor), né à Paris, 10 avril 1867. *Solfège :* 3e méd. 1894 ; *Opéra-comique :* 1er acc. 1894. Th. Lyrique, 1899 ; Concerts.

Danvin (Sophie-Louise), née à Paris, 7 oct. 1839. *Piano :* 1er acc. 1855, 1er prix 1856. A épousé M. S. Kaiz, direct. du Jardin botanique à Munich.

Daremont (Nicaise-Vaast), né à Attigny (Ardennes), 7 août 1835. *Saxophone :* 2e prix 1858.

D'Aquin (Thomas-Gustave), né à la Nouvelle-Orléans, 16 nov. 1856. *Flûte :* 2e acc. 1876.

Daram (Marie-Joséphine), née à Toulouse, 13 mars 1845. *Chant :* 1er prix 1864. Th. Lyrique, a déb. dans les *Noces de Figaro*, 15 janv. 1865; Athénée-Lyrique, 1872-1873; Opéra, 1874-1881 (18 mai), a déb. dans les *Huguenots* (le page), 26 avril 1875; ✿ A. 1887.

D'Aras (Marie-Jeanne **Pinard**, *dite* Amélie), née à Velleret (Yonne), 15 fév. 1815. *Tragédie :* 2e prix 1837.

Daraux (Pierre-Paul-Sosthène-François-Xavier), né à Toulouse, 28 nov. 1864. *Solfège :* 2e méd. 1886, 1re méd. 1887; *Chant :* 2e acc. 1886; *Opéra-comique :* 2e acc. 1887, 1re acc. 1888. Art. lyr. Paris; ✿ A. 1900.

Darblay (Philippe-Joseph), né à Paris, 24 mars 1846. *Solfège :* 3e méd. 1864, 1re méd. 1865.

Darcq (Victor-Louis), né à Lille, 21 juil. 1843. *Violoncelle :* 2e acc. 1862, 1re acc. 1863, 1er prix 1864. A Lille. † juil. 1875.

Dardenne (Marie-Amélie), née à Rouen, 1er fév. 1847. *Chant :* 2e acc. 1865. Anvers (1869).

Dardes (Marie-Augusta), née à Bordeaux, 27 juin 1875. *Solfège :* 2e méd. 1889.

Dardet (Pierre-Eugène), né à Paris, 12 avril 1847. *Solfège :* 2e méd. 1863. Maître de chap. à N.-D.-de-Boulogne; prof. à l'Éc. norm. d'instituteurs, Paris.

Darexi (Jean-Baptiste-Ferdinand-Guillaume), né à Sorèze (Tarn), 20 déc. 1813. *Chant :* 2e prix 1837; *Opéra :* 2e prix 1838; *Opéra-comique :* 2e prix 1838. Th. de l'Opéra 1839.

Darius (Jean), né en mars 1806. *Violon :* 2e prix 1823, 1er prix 1824. † avant 1858.

Darjou (Marie), née à Paris, 31 janv. 1837. *Solfège :* 2e acc. 1851, 1er prix 1852; *Piano :* 1re acc. 1853, 1er prix 1854; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1853, 1er prix 1854.

Darlaud (Eugénie-Marie, *dite* Jeanne), née à Paris, 25 janv. 1863. *Comédie :* 2e acc. 1883. Th. du Gymnase, Vaudeville.

Darmont (Alphonse-Eugène **Petit**), né à Champigny (Seine), 1er mai 1863. *Tragédie :* 2e acc. 1885, 1re acc. 1886. Porte-St-Martin, Renaissance. Auteur de *l'Amour aveugle*, dr. en vers.

Darnis (Auguste), né à Segonzac (Charente), 12 mars 1870. *Solfège :* 3e méd. 1888.

Darras (Louis-Jean-Marie-Auguste), né à Paris, 16 mai 1861. *Solfège :* 3e méd. 1885. Paris.

Darras (Eugène-Charlemagne-Hippolyte), né à Paris, 2 nov. 1864. *Comédie :* 2e acc. 1886, 1re acc. 1887. Odéon, Athénée; ✿ A. 1900.

Darroux (Nathalie), née en mars 1811. *Solfège :* 2e prix 1823, 1er prix 1825; *Piano :* 2e prix 1827, 1er prix 1828.

Darte (Alphonse), né le 17 janv. 1804. *Harm. et accomp. :* 2e prix 1827.

Dartès, voir Mlle **Lévêque**.

Dartiague (Catherine-Noémie-Madeleine), née à Moulins, 19 mars 1878. *Piano prép. :* 3e méd. 1895. Prof. à Paris.

Dartois (Victor-Armand), né en 1788 (Oise). *Tragédie :* 2e acc. 1809.

Da Silva (Anais-Juliette-Marie-Thérèse-Alice), née à Paris, 15 oct. 1873. *Piano prep. :* 2e méd. 1888, 1re méd. 1889; *Piano :* 1re acc. 1890, 1re prix 1891. Mme Preisler, 24 sept. 1891. Prof. à Toulouse, puis à Paris, dep. 1895.

Dauban (Amélie-Gabrielle), née à Paris, 31 janv. 1865. *Piano prép. :* 2e méd. 1879, 1re méd. 1880. Paris. Mme Benoit de Martouret.

Daubancour (Mathilde-Julie-Marie), née à Paris, 9 avril 1836. *Chant :* 2e prix 1855, 1er prix 1856; *Opéra :* 1re acc. 1855; *Opéra-comique :* 2e prix 1855. Mme Alex. Chaussy, 16 août 1856. Prof. à Paris; ✿ A. 1891.

Daubert (Michel-Jean-Élisabeth), né à Toulouse, 5 janv. 1837. *Chant :* 4e acc. 1859.

Dauger (François-Achille-Alfred), né à Paris, 11 août 1825. *Trombone :* 2e prix 1855. Orch. Th.-Lyr., Chef de mus. du 39e d'inf. † 20 juil. 1881.

Daulin (Jean), né à Mérignac (Gironde), 29 sept. 1860. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1883, 1re acc. 1884.

Dauly (Gabrielle-Julie-Léontine), née à Paris, 21 janv. 1886. *Solfège :* 2e méd. 1899, 1re méd. 1900.

Daumain (Isabelle-Clotilde), née à Paris, 14 oct. 1883. *Violon prép. :* 2e méd. 1899.

Daunac (Berthe-Émilienne-Eulalie), née à Paris, 22 fév. 1865. *Solfège :* 3e méd. 1881, 2e méd. 1882.

Daunis (Franck-André-Madelaine-Marie-Eléonor-Grégoire-Hyacinthe-Polynice-Julius-Léon-Henry-Georges-Fernand), né à Cusset (Allier), 29 oct. 1875. *Solfège :* 2e méd. 1894. Paris.

Dauprat (Louis-François), né à Paris, 24 mai 1781. *Cor :* 1er prix an v. Gr.-Th. de Bordeaux; Opéra, 1er juill. 1808 au 30 sept. 1831; Chap. imp., puis royale, 1816 à 1830; Musique de Louis-Philippe, 1832 à 1842; Soc. des Concerts du Conserv., 1828 à 1838; Protagoniste des quintettes de Reicha, 1817 à 1820; Prof. au Conserv. *Méthode de cor alto et de cor basse* (1820) *Solos pour le cor; Symphonie; Nouv. Traité des accords; Théorie analytique, Le professeur de musique* (1857), etc. [Le diplôme, signé de Gossec, Sarrette et Vinit, et le cor de Raoux qu'il reçut en 1798, en qualité de premier prix, ont été donnés au Conservatoire; ce sont de précieux souvenirs et de curieux spécimens du premier concours qui eut lieu à cette École.] † Paris, 17 juill. 1868.

Dauriac (Mme), voir Mlle **Bour**.

Daussoigne (Joseph), Daussoigne-Méhul, né à Givet (Ardennes), 10 juin 1790. *Solfège :* acc. an VII; *Piano :* acc an XI, 3e acc. an XIV et 1806; *Harmonie :* 1re acc. an XI; *Fugue :* 1er prix 1808; *Rome :* 1re 2e prix 1807, 1er prix 1809. Prof. au Conserv. de Paris; Direct. du Conserv. de Liège (1827-1862). Membre de l'Acad. des B.-Arts de Belgique. Œuvres : *le Jour Inquisiteur* (Op.-C. 1817); *Valentine de Milan* [avec Méhul] (Fevdeau, 1822); *les deux Salem* (Op. 1824); *Aspasie et Périclès* (Op. 1820). Mémoires publiés dans le *Bulletin de l'Acad. royale de Belgique* (Projet de musée, enseignement du chant, notation musicale, musique grecque, concours de composition, etc.). † Liège 10 mars 1875.

D'Automarche voir **Finken**.

Davaine (Jeanne-Alice **Dourlet**), née à Maisons-Alfort (Seine), 18 sept. 1887. *Solfège :* 2e méd. 1899, 1re méd. 1900.

Davay (Herminie), née le 8 oct. 1800. *Vocalisation :* 1re prix 1824.

Davenne (Augustin-François-Joseph), né à Douai, 28 juill. 1864. *Flûte :* 1re acc. 1886, 2e prix 1888. Prof. à l'École de mus. de Rennes; art. à Paris.

David (Joseph-Narcisse), né à Paris, 17 mars 1794. *Tragédie :* acc. 1812, 2^d^ prix 1813; *Comédie :* 2^d^ prix 1814. A débuté au Th.-Français, 22 mai 1816; Odéon, 1819; Comédie-Française, 1825; sociétaire, 1828 à 1839. † Paris, 21 oct. 1866.

David (Samuel), né à Paris, 12 nov. 1836. *Solfège :* 1er prix 1850; *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1851, 2^d^ prix 1853, 1er prix 1854; *Contrep. et fugue :* 1er prix 1855; *Rome :* 1er gr. prix 1858. Direct. de la mus. des temples israélites (1872). Œuvres : *le Génie de la terre*, chœur; *la Peau de l'ours* (1858); *les Chevaliers du poignard* (1864); *Mlle Sylvia* (Op.-C. 1868); *Tu l'as voulu* (1869); *Un caprice de Nisam* (1871); *la Fée des Bruyères* (1878); *la Gageure; une Dragonnade; l'Éducation d'un prince, Absalon, les Chargeurs; l'Maccabée;* mélodies, symphonies, etc.; *l'Art de jouer en mesure.* † Paris 3 oct. 1895.

David (Édouard-Ernest), né à Belleville, 11 mai 1837. *Saxophone :* 1re acc. 1862.

David (Adolphe-Jacob **Isaac**), né à Paris, 17 oct. 1842. *Solfège :* 2e acc. 1857, 2^d^ prix 1858; *Piano :* 2e acc. 1856, 1er acc. 1857, 2^d^ prix 1860, 1er prix 1862. Paris. † juin 1897.

David (Léon-Baptiste-Joseph), né aux Sables-d'Olonne (Vendée), 18 déc. 1867. *Solfège :* 3e méd. 1890; *Chant :* 2e acc. 1891; *Opéra-com. :* 2^d^ prix 1891. Th. de l'Opéra-Comique, 1892-1900. En représentation à Alger, Lille, Lyon, Nice, Nantes, Marseille, Monte-Carlo, Bordeaux, Bruxelles (1900).

David de Gheest, voir **Brohan** (Augustine).

David-Lévy (Adélaïde), née à Verdun, 26 nov. 1808. *Comédie :* 2^d^ prix 1831.

Davignon-Monpou (Marie-Léonie **Davignon** *dite*) née à Moscou, 23 janv. 1846. *Solfège :* 2e méd. 1862, 1re méd. 1863; *Clavier :* 1re ment. 1862. *Piano :* 3e acc. 1863. Mme O'Kelly. † 1889.

Davin (Césarine). [Seine.] *Solfège :* acc. an VI.

Davin (Éva-Émilie-Marie), née à Marseille, 18 fév. 1864. *Comédie :* 2e acc. 1884. Mme Victor Rouze, 19 nov. 1886.

Davis (Marie-Caroline), née à Paris, 1er août 1845. *Solfège :* 3e acc. 1858, 2e méd. 1860, 1re méd. 1861; *Clavier :* 2e ment. 1862, 1re ment. 1864; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1866. Prof. Paris. Mme Houzea, 1881. A St-Germain-en-L.

Davizols (Louis-Marie-Jean-Alexandre **Rieux**), né à Saint-Sulpice (Tarn), 27 août 1869. *Chant :* 2e acc. 1895; *Opéra :* 1re acc. 1895.

Davrigny (Joseph-Jean-Antoine **Conotte**, *dit*), né à Paris, 25 mai 1855. *Comédie :* 2e acc. 1874, 2^d^ prix 1875, 1er prix 1876. Th. des Familles (1875); Comédie-Française (1876-1885), a déb. dans *Tartuffe* (Valère), 1er juil. 1877; Odéon, a déb. dans *Andromaque* (Pyrrhus), 9 janv. 1888; prof. à Paris; ✠ A. 1894.

Dax (vicomtesse de), voir Mlle **Masse**.

Daydon (Mme), voir Mlle **Blum**.

Dayet (Denis-Gustave), né à Quimper, 30 oct. 1823. *Cor :* acc. 1850, 2^d^ prix 1851, 1re prix 1854. Orch. du th. du Gymnase; prof. au Mans; act. pens. de l'Ass. des art. mus.

Dayez (Andrée-Pauline-Alphonsine), née à Paris, 14 déc. 1881. *Tragédie :* 2e acc. 1900; *Comédie :* 2^d^ prix 1900.

Daynès (Barthélemy-Jules), né à Montauban (Tarn-et-Gar.), 9 avril 1833. *Harmonie et comp. :* 1re prix 1861; *Saxophone :* 1re prix 1861. Chef de mus. à Le Luc (Var), 1886.

Déa (Marguerite **de Schouiguine**), née à Saint-Pétersbourg, 30 nov. 1870. *Comédie :* 2^d^ prix 1889. Déa-Dieudonné. Odéon; Vaudeville. † Luchon, 1892.

Debar (Rémi-Félix), né à Pontivy (Morbihan), 15 nov. 1854. *Trombone :* 2e acc. 1884.

Debarbouiller, voir **Raphaël**.

Debarge (Émile-Louis-Emmanuel), né à Douai, 18 juill. 1829. *Trompette :* 3e acc. 1853, 2e acc. 1854.

Debavay (Henriette-Anne), née à Paris, 3 avril 1837. *Solfège :* acc. 1850.

Debay (Elise-Vémulie), née à Paris, 7 déc. 1835. *Chant :* 3e acc. 1854; *Opéra :* 2e acc. 1856; *Op.-comique :* 3e acc. 1855, 1re acc. 1856. Gymnase, Odéon (1857-1867), Ambigu (1868), Odéon (1874). † Paris 1877.

De Bazantin, voir **Bazantin**.

De Beaufond, voir **Beaufond**.

De Beaujeu (Mme), voir Mlle **Schad**.

De Beaunay, voir **Béaunay**.

De Beir (Joseph-Alphonse), né à Roubaix, 15 avril 1872. *Basson :* 1re acc. 1895, Paris.

Deberc (Caroline), née à Paris, 1er mai 1812. *Solfège :* acc. 1828, 2^d^ prix 1829, 1er prix 1830; *Vocal. :* 1re prix 1830.

Debetz (Mme), voir Mlle **De Beaufond**.

Debetz (Marie-Joséphine), née à Paris, 3 mars 1871. *Piano prép. :* 3e méd. 1885.

Debillemont (Catherine-Reine-Jeanne), née à Dijon, 7 sept. 1859. *Solfège :* 3e méd. 1870; *Clavier :* 2e ment. 1870, 1re ment. 1872; *Piano :* 1re acc. 1873, 2^d^ prix 1874, 1er prix 1876. Mme Edm. Tuéry, sept. 1880.

Deblauwe (Ernest-Liévin), né à Lille, 9 fév. 1856. *Clarinette :* 1re acc. 1876. Mus. de la Garde républicaine.

Deblauwe (Henri-Augustin), né à Lille, 4 déc. 1863. *Violoncelle :* 2e acc. 1884. Orch. de l'Opéra-Comique.

Deblauwe (Émile-Henri), né à Paris, 27 sept. 1878. *Violoncelle :* 1re acc. 1895, 2^d^ prix 1896.

De Boncza (Wanda-Marie-Émilie **Rutkowska**, *dite*), née à Paris, 8 mars 1872. *Piano prép. :* 3e méd. 1889; *Comédie :* 1re acc. 1893, 1re prix 1894. Th. de l'Odéon; Comédie-Française.

De Breuil, voir **Breuil** (de).

Debrie (Marguerite-Suzanne), née à Paris, 9 juin 1879. *Solfège :* 2e méd. 1891, 1re méd. 1892; *Piano prép. :* 2e méd. 1894, 1re méd. 1896; *Piano :* 2e acc. 1897, 1re acc. 1898, 1er prix 1900; *Harmonie :* 2^d^ prix 1898.

Debrie (Henriette-Delphine), née à Paris, 13 mars 1887. *Solfège :* 3e méd. 1897, 1re méd. 1898.

Debroas (Lucien), né à Lyon, 28 mai 1850. *Opéra :* 2e acc. 1872.

De Bruijn (Mme), voir Mlle **Wyns**.

Debruille (Emile-Florimond-Jean-Baptiste), né à Raimbeaucourt (Nord), 10 fév. 1849. *Solfège* : 3e méd. 1869, 1re méd. 1870. Violon, orch. de l'Opéra-Comique; de l'Opéra, depuis 1er nov. 1878; Soc. des Concerts.

Debruille (Fernand-Alexandre-Florent-Émile), né à Paris, 22 mai 1879. *Violon* : 2e acc. 1898, 1er acc. 1899, 2e prix 1900.

De Brunel voir **Brunel** (de).

Debuchy (Albert), né à St-Quentin, 19 juil. 1864. *Basson* : 1er acc. 1885, 2e prix 1886. Orch. de l'Opéra-Comique.

De Buffon, voir **Nadault**.

Debuissert (Isabelle-Marthe-Fernande), née à Paris, 8 juill. 1888. *Solfège* : 1re méd. 1900.

Debusigne (Adèle-Aimée-Désirée), née à Lille, 25 déc. 1829. *Solfège* : acc. 1847.

Debussy (Achille-Claude), né à St-Germain (S.-et-O.), 22 août 1862. *Solfège* : 3e méd. 1874, 2e méd. 1875, 1re méd. 1876; *Piano* : 2e acc. 1874, 1er acc. 1875, 2e prix 1877; *Accomp.* : 1er prix 1880; *Contrep. et fugue* : 2e acc. 1882; *Rome* : 2e gr^d prix 1883, 1er gr^d prix 1884. Œuvres : *la Damoiselle élue*, *l'Après-midi d'un Faune*, *Proses lyriques*, *Pelléas et Mélisandre*, *Chansons*; quatuors, mélodies, etc.

Decagny (Marie-Aglae), née à Montmartre, 20 juill. 1858. *Solfège* : 3e méd. 1868, 2e méd. 1869, 1re méd. 1870; *Clarier* : 3e ment. 1870; *Piano* : 2e acc. 1874, 1er acc. 1876. Prof. à Paris. Mme Stamaty.

Decaisnay (Jean-Charles-Joseph), né à Paris, 17 nov. 1838. *Saxophone* : 2e prix 1861.

De Carbonel, voir **Carbonel** (de).

De Chauvillerais, voir **Chauvillerais**.

De Chavagnac (Françoise-Marie), née à Titre (Somme), 7 oct. 1885. *Violon prép.* : 3e méd. 1900.

De Chavanne de la Giraudière (Berthe-Marie), née à Constantinople, 13 fév. 1877. *Solfège* : 2e méd. 1892, 1re méd. 1893.

De Choudens, voir **Choudens**.

Deck (Clara **Vebert**), née à Paris, 2 oct. 1876. *Solfège chanteuses* : 3e méd. 1898. Mme Bidoux.

De Clynsen (Joseph-François), né à Berchem (Belgique), 29 nov. 1874. *Solfège chant.* : 1re méd. 1900.

Decœur (Albert-Thomas), né à Boulignev (H.-Saône), 5 mai 1879. *Tragédie* : 1re acc. 1899, 1er prix 1900. Th. de l'Odéon.

Decombes (Émile), né à Nîmes, 8 août 1829. *Piano* : 2e prix 1845, 1er prix 1846. Prof. agr. au Conservatoire; ✪ A. 1892, ✪ I. 1899. Œuvres : transcriptions pour le piano, méthode, exercices, etc.

De Coninck, voir **Coninck** (de).

Decorne (Jeanne-Marguerite-Marcelle, *née* **Demougeot**), née à Dijon, 8 juin 1876. *Solfège* : 2e méd. 1899, 1re méd. 1900; *Chant* : 2e acc. 1899, 1er acc. 1900; *Opéra* : 2e acc. 1900.

Decosse, voir **Duclos**.

Decoster, voir **Marciale**.

Decourcelle (Henri-Adolphe), né à Paris, 5 oct. 1821. *Harmonie* : acc. 1840. Prof. de piano à Paris, lycée Louis-le-Grand, collège Chaptal. Œuvres : pièces pour le piano, exercices, etc. † avril 1883.

De Crépy (Maurice-Bon-Boudouin-Alfred-Jean), né à Sens, 27 fév. 1878. *Violon* : 1re acc. 1892, 2e prix 1894.

Decret (Claire-Isidore), né à Jouy-sur-Morin (S.-et-M.), 9 mai 1860. *Trombone* : 1re acc. 1888.

Decreus (Camille-Léo-Ernest-Jules), né à Paris, 23 sept. 1876. *Piano prép.* : 3e méd. 1889, 2e méd. 1890, 1re méd. 1892; *Solfège* : 3e méd. 1892; *Piano* : 2e prix 1895.

Decrézieux (Marie-Louise), née à Lyon, mars 1808. *Piano* : 2e prix 1829, 1er prix 1830.

Decroix (Marguerite-Jeanne-Camille), née à Lyon, 11 janv. 1828. *Chant* : acc. 1847; *Opéra* : 2e prix 1847; *Op.-comique* : acc. 1847, 2e prix 1848. Th. de l'Opéra-Comique, 1848-1860, 1868, 1872-1875.

Decroix (Irène-Marguerite-Céline-Marie), née à Boulogne-sur-Mer, 20 janv. 1881. *Piano* : 2e acc. 1895, 2e prix 1896, 1er prix 1897.

De Cussy, voir **Cussy** (de).

De Faye (Mme), voir Mlle **Jozin**.

De Fère (Mme), voir Mlle **Litschner**.

Deffès (Pierre-Louis), né à Toulouse, 25 juil. 1819. *Contrep. et fugue* : acc. 1843; *Rome* : 1er prix 1847. Ouvrages dramatiques : *l'Anneau d'argent*, 1 a. (Op.-C. 1855); *la Clé des champs*, 1 a. (Op.-C. 1857); *Beeskowano*, 2 a. (Th.-Lyr. 1858); *les Petits violons du roi*, 3 a. (Th.-Lyr. 1859); *le Café du roi*, 1 a. (Th.-Lyr. 1861); *les Bourguignonnes*, 1 a. (Op.-C. 1863); *Passé minuit*, 1 a. (Bouffes-Parisiens 1864); *La Boîte à surprise*, 1 a. (idem 1865); *La Comédie en voyage*, 1 a. (Fms 1867); *les Croqueuses de pommes*, 5 a. (Menus-Plaisirs 1868); *Petit bonhomme vit encore*, 2 a. (Bouffes-Par. 1868); *Valse et Menuet*, 1 a. (Athénée, 1870); *le Trompette de Chambord*, 1 a. (Dieppe 1877); *les Noces de Fernande*, 3 a. (Op.-C. 1878); *Shylock*, 4 a. (Toulouse 1898). ✪ I. 1891, ✠ 1893. Directeur de l'École de mus. de Toulouse, succ. du Conservat., 12 juin 1883. † Toulouse, 21 mai 1900.

Defiez (Edmond-Eugène), né à Boulogne-sur-Mer, 1er nov. 1877. *Basson* : 2e acc. 1896.

Defiers (Jules-Louis), né à Paris, 8 oct. 1860. *Contrebasse* : 1re acc. 1879, 2e prix, 1886. Église Saint-Thomas-d'Aquin.

Defiy (Ernest-Justin), né à Port-au-Prince (Haïti), 4 juin 1861. *Op.-comique* : 1re acc. 1890.

Defodon (Geneviève-Marie-Marthe), née à Niort, 2 déc. 1871. *Chant* : 1re acc. 1896.

Defontaine (Louis), né à Douai, 16 fév. 1861. *Basson* : 1re acc. 1879. Orch. des Bouffes-Parisiens, Folies-Dramatiques. † Vincennes, 5 fév. 1892.

Defosses (Désiré), né à Hergnier (Nord), 5 mars 1859. *Trompette* : 2e prix 1881, 1er prix 1882. Mus. de la Garde républicaine.

Defourneaux (Anne), née à Paris, 10 déc. 1831. *Solfège* : acc. 1846, 1er prix 1847; *Piano* : acc. 1846, 2e prix 1848, 1er prix 1849.

10 Dead flies make the apothecary's ointment
to stink and give off a bad smell;
so a little folly outweighs wisdom and honor.
2 The heart of the wise inclines to his right hand,
but the heart of the fool to his left.
3 Even when he walks along the road
he lacks sense
and shows everyone what a fool he is.
4 If the ruler's temper rises against you,
don't leave your post;
calmness can lay aside great offenses.
5 There is a grievous evil I have seen under the sun,
a mistake that proceeds from the ruler:
6 Folly is set in many exalted places,
while the rich sit in the lowest places.
7 I have seen slaves on horses,
while princes walk like slaves on the ground.
8 He who digs a hole may fall into it;
he who breaks through a wall may be bitten by a snake.
9 He who quarries stones may be injured by them;
he who splits logs may be endangered by them.
10 If the axe is dull and he does not sharpen the edge,
he must exert more strength;
wisdom brings success.
11 If the snake bites before it is charmed,
there is no profit for the charmer.
12 The words of a wise man's mouth are gracious,
but the lips of a fool consume him.
13 At the beginning his talk is foolishness;
at the end it is madness.
14 And the fool multiplies words.
No man knows what is to come;
who can tell him what will follow?
15 The toil of the fools wearies them,
for they don't even know how to go to the city.
16 Woe to you, land whose king was a slave
and whose princes feasted at dawn.
17 Blessed are you, land whose king is noble
and whose princes feast at the proper time—
for strength and not drunkenness.
18 Because of laziness the roof caves in,
and because of idleness the house leaks.
19 A feast is made for laughter,
and wine makes life merry,
and money answers everything.
20 Do not even in your thoughts revile the king,
nor in your bedroom revile the rich,
for a bird of the air may carry the matter,
and a winged creature may report it.

11 Cast your bread upon the waters,
for after many days you will find it again.
2 Give a portion to seven, and also to eight,
for you know not what disaster may come upon the land.
3 If the clouds are full of rain,
they empty themselves upon the earth.
Whether a tree falls to the south or to the north,
in the place where it falls, there it will lie.
4 He who watches the wind will not sow,
and he who looks at the clouds will not reap.
5 As you do not know the way the wind blows
or how the body is formed in the womb of the pregnant woman,
so you do not know the work of God, who makes everything.
6 Sow your seed in the morning,
and do not withhold your hand in the evening,
for you do not know which will succeed,
this or that,
or both alike.
7 Light is sweet,
and it is pleasant for the eyes to see the sun.
8 But if a man lives many years,
let him rejoice in them all;
but let him remember the days of darkness,
for they will be many.
Everything that comes is vanity.
9 Rejoice, young man, while you are young,
and let your heart give you joy in the days of your youth.
Follow the ways your heart desires
and what your eyes see,
but know that God will bring you to judgment for all these things.
10 Banish sorrow from your heart
and cast pain from your body,
for childhood and youth are vanity.

Delamothe (Jean-Baptiste-Joseph-Armand), né à Tarascon (Ariège), 7 oct. 1866. *Clarinette:* 1er acc. 1889.

Delamotte (Gabriel-Eugène), né à Paris, 19 mai 1796. *Clarinette:* 2e prix 1822.

Delamour (Charles-Joseph), né à Paris, 20 nov. 1838. *Contrebasse:* 2e prix 1854, 1er prix 1855. Concerts Pasdeloup; Soc. des Concerts, 13 nov. 1866.

Delamour (Léon-Charles), né à Paris, 11 mars 1842. *Contrebasse:* 2e acc. 1858, 2e prix 1866, 1er prix 1867. Th.-Italien; Concerts Pasdeloup; Soc. des Concerts, 5 nov. 1867.

Delannoy (Victor-Alphonse), né à Lille, 25 sept. 1825. *Rome:* 1er 2e prix 1854. Direct. de la «Grande Harmonie» et prof. à l'École de musique de Roubaix; prof. à l'École de Lille; ✪ A. 1878, ✪ I. 1886. † Roubaix, 26 oct. 1887.

Delannoy (Marie-Louise-Béatrix), née à Belleville, 3 sept. 1854. *Solfège:* 3e méd. 1860.

Delapard (Louis-Jean-Marie), né à Toulouse, 17 avril 1865. *Trombone:* 2e prix 1891, 1er prix 1892. Mus. de la Garde républicaine; Concerts Lamoureux; Orch. de l'Opéra.

Delaporte (Christophe-Louis-Joseph-Eugène), né à Paris, 21 fév. 1818. *Solfège:* acc. 1830. Pian. accomp. Paris. Organiste à Sens (1846). Directeur des festivals orphéoniques. ✠ 1860. † St-Mandé, 21 fév. 1886.

Delaporte (Édouard-Anatole), né à Amiens, 2 mars 1834. *Contrebasse:* 2e acc. 1854, 1er prix 1859. Th. lyrique; Concerts Pasdeloup.

Delaporte (Marie), née à Paris, 27 sept. 1838. *Comédie:* 1er acc. 1853; 2e prix 1854. Gymnase (1855); Saint-Pétersbourg (1869); Gymnase (1883); ✪ I. 1889; Act. pens. de l'Ass. des art. dram. Paris.

Delaras (Julie-Marguerite **Dussaulx**, *dite*), née à Paris, 19 août 1870. *Solfège chanteurs:* 3e méd. 1892. Paris. Toulon.

Delarombe, voir **Planque**.

Delarroqua (Émélie-Rose-Thérèse), née à Bergues (Nord), 25 fév. 1831. *Piano:* 2e prix 1846.

Delarroqua (Léon-Charles-Adolphe), né à Bergues (Nord), 5 avril 1841. *Solfège:* 1er acc. 1860.

Delaruelle (Pierre-Parfait), né à Montdidier (Somme), 23 fév. 1833. *Orgue:* 3e acc. 1852, 2e acc. 1853; 1er acc. 1854. Paris; act. à Billancourt.

De la Touche, voir **Latouche**.

Delatraz, voir **Méa**.

Delattre (Charles), né à Cambrai, 10 déc. 1817. *Hautbois*, 1er prix 1838. Versailles, Bordeaux; ✪ A. 1892. ✪ I. 1899. Pens. de l'Ass. des art. mus. à Bordeaux.

Delattre (Charles-Clément), né à Guines (P.-de-C.), 30 oct. 1843. *Solfège:* 1er acc. 1865, 2e prix 1866; *Harm. et orch.:* 1er acc. 1866; *Cornet à pistons:* 1er acc. 1866.

Delattre (Henriette-Victorine-Adolphine), née à Paris, 28 fév. 1878. *Solfège:* 2e méd. 1893, 1er méd. 1894.

Delaunay (Louis-Arsène), né à Paris, 21 mars 1826. *Comédie:* acc. 1845. Odéon (1845); Comédie-Française (1848); sociétaire (1850-1886); Professeur au Conservatoire; ✪ A. 1880, ✪ I. 1890, ✠ 1883. Versailles.

Delaunay (Eugène-Louis-Marie), né à Avranches (Manche), 14 avril 1839. *Harpe:* 1er acc. 1866.

Delaunay (Camille-Alphonsine-Julie **Bœuf**, *dite*), née à Paris, 24 fév. 1846. *Comédie:* 1er acc. 1862. Châtelet, Constantinople.

Delaunay (Mme Félicie-Rose **Bunsli**), née à Reims, 28 janv. 1857. *Chant:* 1er prix 1881; *Op.-comique:* 2e prix 1881. Th. de l'Opéra-Comique (1882-1886); a déb. dans *le Pré-aux-Clercs* (Isabelle) [31 mai]; Bordeaux (1889); Opéra-Comique, le Caire, Gallé; ✪ A. 1898.

Delaunay (Jenny-Andrée), née à Paris, 10 août 1864. *Solfège:* 1re méd. 1886; *Chant:* 2e acc. 1889; *Opéra-comique:* 2e acc. 1889. Mme J. Hasselt, 5 sept. 1891.

Delaunay (Mme), voir Mme **Hetzel**.

Delaune (Gaston), né à Lille, 30 janv. 1857. *Flûte:* 2e acc. 1882.

De Lausnay (Mme **d'Hombres**), voir **Lausnay**.

De Lausnay (Georges **d'Hombres**), né à Paris, 15 mars 1882. *Solfège:* 2e méd. 1893, 1re méd. 1894. *Piano prép.:* 2e méd. 1895, 1re méd. 1896; *Piano:* 1er acc. 1898, 1er prix 1899.

Delavigne (Mme), voir Mme **Letourneur**.

Delbos (Raphael-Joseph), né à Bordeaux, 22 fév. 1880. *Trombone:* 2e acc. 1900.

Deleloy (Fernand-Ulysse-Brutus), né à Boulogne-sur-Mer, 16 déc. 1875. *Solfège:* 1re méd. 1895; *Trombone:* 2e acc. 1893, 1er acc. 1894.

Delcourt (Marguerite-Émilie-Jeanne), née à Paris, 1er mars 1875. *Piano:* 2e acc. 1893. Paris.

Delcourt (Lucile-Adèle), née à Paris, 31 août 1878. *Harpe:* 2e acc. 1894, 2e prix 1895. Paris.

Delcroix (Pierre-Désiré), né à la Nouvelle-Orléans, 23 janv. 1836. *Piano:* 2e acc. 1852.

Deldevez (Marie-Edme-Ernest), né à Paris, 31 mai 1817. *Solfège:* acc. 1827, 2e prix 1829, 1er prix 1831; *Violon:* 2e prix 1831, 1er prix 1833; *Contrep. et fugue:* 2e prix 1837, 1er prix 1838; *Rome:* 2e grand prix 1838. Orch. du Th.-Italien, de l'Opéra, de la Soc. des Concerts (24 oct. 1839); 2e chef (1860); ✪ A. 1873, ✪ I. 1878, ✠ 1874. Chef d'orchestre de l'Opéra et de la Société des Concerts (1872); Prof. au Conservatoire. Auteur de plusieurs ouvrages de littérature musicale: *Curiosités musicales* (1873); *l'Art du chef d'orchestre*; *la Société des Concerts* (1887); *Mes Mémoires* (1890), ce dernier ouvrage contient la liste de ses compositions musicales. † Paris, 6 nov. 1897.

Deldicq (Marie-Élisabeth), née à Paris, 27 août 1872. *Solfège:* 3e méd. 1882, 2e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Piano prép.:* 2e méd. 1887, 1re méd. 1888; *Piano:* 1er acc. 1890, 1er prix 1892. Paris.

Deledicque (Léopold-Bernard-Édouard-Colombe-Hippolyte), né à la Haye, 7 fév. 1821. *Harmonie:* 3e acc. 1846. Orch. du Th. italien, 1850; de l'Opéra (alto), 1871; Soc. des Concerts, 22 nov. 1859. Fondateur d'une société de symphonistes, 1865; ✪ A. 1879. Pens. Art. mus., à Paris.

Delehelle (Jean-Charles-Alfred), né à Paris, 12 janv. 1826. *Rome :* 1er prix 1851. Œuvres : *l'Ile d'amour* (Bouffes-Par. 1859); *M. Polichinelle*, 2 a. (Athénée 1873); *Étude sur Auber* (Corresp. litt., 1861). † juillet 1893.

Delestre (Julie-Désirée), née à Paris, 30 oct. 1827. *Piano :* acc. 1845. Prof. aux Batignolles.

Delfosse (Gustave-Louis-Jules), né à Anzin, 24 janv. 1878. *Cornet à pistons :* 1er prix 1899; *Trompette :* 1er prix 1896.

Delgrange (François), né à Valenciennes, 2 juill. 1837. *Cor :* 2e prix 1863. Orch. Th. lyrique † 16 nov. 1874.

Delgrange (Arthur-François), né à Valenciennes, 7 mai 1858. *Cor :* 1er prix 1879. Orch. Concerts Pasdeloup (1878-1881); Concerts Lamoureux (1888-1890); Soc. des Concerts depuis 1891; Orch. de l'Opéra depuis 1891; ✪ A. 1898.

Delgrange (Fernand), né à Valenciennes, 30 mai 1861. *Cor :* 1er acc. 1881, 2e prix 1882, 1er prix 1884. Orch. Concerts du Châtelet, 1891; th. Eden, de l'Opéra-Comique. † Paris, 17 nov. 1899.

Delgrange (Félix-Paul), né à Paris, 6 juin 1885. *Solfège :* 2e méd. 1898, 1er méd. 1900.

Del Hoyo y Ortiz (Marie-Louise), née à Paris, 1er nov. 1880. *Solfège :* 2e méd. 1891, 1er méd. 1892.

Déliance (Louis-Léon), né à Poissy (S.-et-O.), 15 avril 1871. *Trompette :* 2e acc. 1894. Chef de fanfare à Poissy; prof. écoles de St-Germain. Fanfare du Kremlin (Expos. 1900).

Delibes (Clément-Philibert-Léo), né à Saint-Germain-du-Val (Sarthe), 21 fév. 1836. *Solfège :* 2e prix 1849, 1er prix 1850; *Harm. et accomp :* 2e acc. 1854. Accomp. au Th. lyr. (1853); org. de St.-Jean et St.-François; accomp. à l'Opéra, 2e chef des chœurs (1865-1872); prof. au Conservatoire; membre de l'Institut, 1884; ✪ I., ✠ 1877, O. ✠ 1889. Œuvres : *Deux sous de charbon*, opérette (Folies-Nouvelles, 1855); *Deux vieilles gardes* (Bouffes-Parisiens, 1856); *Six demoiselles à marier* (*id.*); *Maître Griffard* (Th. lyr., 1857); *l'Omelette à la Follembuche* (Bouffes-Par., 1859); *M. de Bonne-Étoile* (*id.* 1860); *les Musiciens de l'orchestre*, en collab. (*id.* 1861); *Mon ami Pierrot* (Ems, 1862); *les Eaux d'Ems* (*id.*); *le Jardinier et son seigneur* (Lyr., 1863); *la Tradition* (B.-P., 1864); *le Serpent à plumes* (*id.* 1864); *le Bœuf apis* (*id.* 1865); *la Source*, ballet, en collab. (Op. 1866); *le Corsaire*, div'. ajouté au ballet d'Adam (*id.* 1867); *Malbrough s'en va-t-en guerre*, 5 acte (Athénée 1867); *l'Écossais de Chatou* (B.-Par. 1869); *la Cour du roi Pétaud* (Variétés 1869); *Coppélia*, b. (Op. 1870); *le Roi l'a dit* (Op.-C. 1873); *Sylvia* (Op. 1876); *Jean de Nivelle* (Op.-C. 1880); *Lakmé* (*id.* 1883); *Kassia* (*id.* 1893); mus. de scène du *Roi s'amuse* (Com.-Fr. 1882), (*Ruy Blas* (*id.*); *Alger*, cantate (Op. 1865); *la Mort d'Orphée*, sc. lyr. (1878); messes, chœurs (*les Lansquenets*, *Marche des soldats*, *Trianon*, etc.); mélodies, etc. *Notice sur V. Masse* (1884) [Voir *Notice sur la vie et les œuvres de L. Delibes*, par E. Guiraud, 1892; *la Nouvelle revue*, 1er avril 1893, etc.]. † Paris, 16 janv. 1891.

Delille (Henri-Louis), né à Douai, 29 janv. 1849. *Clarinette :* 2e acc. 1851. Mus. Garde nat., Ambigu, Th. lyrique.

Delille, voir **Brame** et **Morize**.

Delioux-Savignac (Jean-Charles), né à Lorient, 17 avril 1825. *Contrep. et fugue :* 1er acc. 1845. Prof. de piano, Paris. Œuvres : *Yvonne et Loïc* (Gymnase, 1854). Nombreuses compositions pour le piano, transcriptions, études, exercices, mélodies vocales, etc. ✪ I.

Delisle (Charles-Louis-Chrétien **Larapidie**), né à Neuilly (Seine), 12 août 1854. *Solfège :* 3e méd. 1865, 1re méd. 1866; *Contrep et fugue :* 1er acc. 1882. Orch. de l'Opéra, 1er mars 1875; parti en Amérique (1884). Paris (1900).

Delisle (Mlle), voir **Morache**.

Delisse (Paul **Lespagne**), né à Longwy, 12 avril 1817. *Trombone :* 2e prix 1840, 1er prix 1841. Orch. du Th.-Italien (1841-1870); Opéra-Comique; Soc. des concerts, 9 déc. 1862. Prof. au Conserv.; ✪ A. 1881. † à Paris, 8 sept. 1888.

Dellatorre (Joséphine) [Rhône]. *Piano :* 1er prix 1820. Institutrice des enfants de la duchesse de Berry.

Dellerba (Renée), née à Paris, 30 juin 1879. *Violon prép. :* 3e méd. 1893, 1re méd. 1894; *Violon :* 2e acc. 1896, 2e prix 1897, 1er prix 1898. Orch. des concerts du Châtelet. Mme H. Casadesus, 27 oct. 1900.

Delmary (Marie **Boireaux**, *dite*), née à Bruxelles, 18 mars 1848. *Tragédie :* 1er acc. 1867, 2e prix 1868; *Comédie :* 2e prix 1867.

Delmas (Jean-François), né à Lyon, 14 avril 1861. *Chant :* 2e acc. 1884, 2e prix 1885, 1er prix 1886; *Opéra :* 2e prix 1885, 1er prix 1886. ✪ A. 1895, ✠ 1900; Th. de l'Opéra depuis 1886, a débuté dans le *Freyschutz* (13 sept.) et dans *les Huguenots* (Saint-Bris), 22 sept.

Delmon (Alfred), né à Périgueux (Dordogne), 21 sept. 1864. *Chant :* 1er acc. 1893.

Deloche (Louis-Marie), né à Paris, 14 janv. 1844. *Solfège :* 3e méd. 1864. Violoniste à Paris.

Deloigne (Justin), né à Paris, 7 juin 1831. *Solfège :* acc. 1845, 2e prix 1846; *Violon :* acc. 1850. Orch. du Cirque; Opéra, 1851-1854. † Romainville, 5 mai 1856.

Deloigne (Léonide), née à Paris, 7 fév. 1834. *Solfège :* 1er prix 1848; *Piano :* acc. 1850. ✪ A. 1890. Prof. à Paris, Mme Vigier. † Paris, 30 janv. 1892.

Delorme (Antoine-François), né à Paris, 15 fév. 1822. *Contrebasse :* 1er prix 1840. Mus. Garde nat.; Orch. de l'Opéra-Comique. † Paris, 9 nov. 1898.

Delorme (Antoine-Augustin), né à Paris, 17 août 1822. *Solfège :* acc. 1834, 1er prix 1835; *Piano :* 2e prix 1839.

Delorme (Alexandre), né à Houdan (S.-et-O.), 24 janv. 1876. *Trombone :* 2e acc. 1897, 2e prix 1898, 1er prix 1899.

Delpire (Joseph-Augustin), né à Paris, 4 mars 1815. *Contrebasse :* 2e prix 1833, 1er prix 1834. Orch. de l'Opéra, du 2 avril 1834 au 1er avril 1836.

Delporte (Louise), née à Paris, 3 avril 1812. *Solfège :* 1er prix 1829.

Delpouget (François), né à Avensan (Gironde), 10 sept. 1868. *Chant :* 2e prix 1893; *Opéra :* 1er acc. 1892, 1er prix 1893. Th. de l'Op. depuis 1893; ✪ A. 1900.

Delrieux (Pascal-Louis-Constantin), né à Constantine, 18 mai 1850. *Flûte :* 3e acc. 1869.

Deluermoz, voir **Delvair**.

Delsart (Jules-Jean-Baptiste), né à Johimetz (Nord), 24 nov. 1844. *Violoncelle :* 3e acc. 1863, 1re acc. 1864, 2e prix 1865, 1er prix 1866. Orch. des Délass., du Vaudeville, Op.-Com.; Concerts Pasdeloup. Virt. Prof. au Conservatoire; ✿ A. 1877, ✿ I. 1894, ✠ 1889. † Paris, 3 juill. 1900.

Delsarte (François-Alexandre-Nicolas-Chéri), né à Solesmes (Nord), 19 nov. 1811. *Vocalisation :* 2e prix 1828. Th. Feydeau. Prof. † Paris, 20 juill. 1871.

Delsarte (Mme A. N. C.), voir Mlle **Andrien**.

Delsuc (Dorothée-Jeanne), née à Paris, 11 mai 1827. *Solfège :* 2e prix 1839, 1er prix 1840; *Harm. et accomp. :* acc. 1843, 1er prix 1844. Prof. de solfège au Conservatoire (1847-1868). Mme Maucoeur.

Delvair (Suzanne-Alphonsine **Deluermoz**, *dite* Jane), née à Paris, 24 déc. 1878 [Jeanne-Louise, née à Paris, 10 déc. 1877]. *Tragédie :* 1re prix 1899. Comédie-Française.

Demarest (Caroline), née à Versailles, 17 avril 1834. *Piano :* 1re acc. 1851.

Demarie (Guy-Félix), né à Bordeaux, 10 nov. 1819. *Piano :* 1er prix 1839.

Demarne (Henri-Étienne), né à Paris, 1er sept. 1831. *Contrebasse :* 1re acc. 1857.

Demarne (Jeanne-Amélie), née à Paris, 18 mai 1879. *Piano prép. :* 3e méd. 1893, 2e méd. 1894, 1re méd. 1895; *Piano :* 1re acc. 1897, 2e prix 1898.

Demarquette (Cyrille-Oscar), né à Oignies (P.-de-Cal.), 1er avril 1837. *Solfège :* 2e prix 1857, 1er prix 1858; *Harm. et comp. :* 2e prix 1858; *Saxhorn :* 2e prix 1858. S.-ch. 17e d'art.

Demarsy (Frédéric-Alfred), né à Orgères (Eure-et-Loir), 6 sept. 1831. *Comédie :* 2e acc. 1851. Odéon, 1859.

De Martini (Mme), voir Mlle **Bénard** et **Martini**.

Demasur (Anna-Henriette-Julie-Marie), née à Ixelles (Belgique), 30 août 1867. *Solfège :* 3e méd. 1877; 1re méd. 1879; *Piano prép. :* 2e méd. 1880, 1re méd. 1883. Paris.

Demasy (Léon-Joseph-Arthur), né à Bruxelles, 27 avril 1851; *Chant :* 1re acc. 1875; 2e prix 1876; *Opéra :* 1re acc. 1876. Th.-Lyrique.

Demauroy (Charles-Alfred-Raphaël **Goujon**, *dit*), né à Rouen, 25 déc. 1870. *Chant :* 2e prix 1897; *Opéra :* 2e acc. 1898.

De Max (Alexandre-Édouard **Max**, *dit*), né à Jassy (Roumanie), 14 fév. 1869. *Tragédie :* 2e acc. 1890, 1er prix 1891; *Comédie :* 1er prix 1891. Odéon, Renaissance, Odéon.

Demay (Catherine-Cecilia-Caroline-Emma), née à Paris, 29 juill. 1822. *Solfège :* 2e prix 1838; *Harmonie et accomp. :* 1re prix 1840; *Chant :* 2e prix 1840. Mme G.-J. Duprezz. Prof. d'harm. et accomp. au Conserv., 1841-1878; † Paris, 14 juin 1896.

Demerson (Adèle), H.-Marne. *Comédie :* 1re prix 1810. Th.-Fr.

Demerseman (Jules-Auguste-Édouard), né à Hondschoote (Nord), 9 janv. 1823. *Solfège :* acc. 1845, 1er prix 1846; *Flûte :* 1er prix 1845; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1859. Orch. du Vaudeville, Soliste des Concerts Musard (1856), du Casino et des Champs-Élysées. Œuvres : *la Princesse Kaika.* (Fol.-Nouv. 1859); morc. pour orch., mélodies, solos de flûte, inst. Sax., etc. † à Paris, 1er déc. 1866.

De Mesmaecker (Mme), voir Mlle **Dalmont**.

Demeyer (Joséphine-Armandine), née à Paris, 15 juill. 1857. *Solfège :* 3e méd. 1870, 2e méd. 1872, 1re méd. 1873; *Clavier :* 1re méd. 1874.

De Miretzki, voir **Miretzki**.

Demoncy (Adeline-Joséphine [Adèle]), née à Cassel (Nord), 31 janv. 1809. *Solfège :* 2e prix 1820, 1er prix 1824; *Vocalisation :* acc. 1825.

Demonsay (Louis-Étienne), né à Paris, 22 sept. 1840. *Saxophone :* 2e acc. 1864, 1er accessit 1865. Mus. 100e d'inf.

Demongeot, voir **Decorne**.

Demouveaux (Marie), née à Paris, 2 mai 1869. *Piano :* 2e acc. 1886.

Demouy (Jean-Marie-Alexandre), né 17 juill. 1797 (Seine). *Harmonie :* 2e prix 1814. Violon, Opéra-Comique (?)

Demussy (Mme), voir Mlle **Esposito**.

Denain (Élisabeth-Désirée **Mesnago**, *dite*), née à Paris, 6 déc. 1823. *Comédie :* 1re prix 1840. Comédie-Française, 1840; Sociétaire 1846 à 1856. † Clichy-la-Garenne (Seine), 4 ou 5 oct. 1892.

Denain (Henri-Adolphe-Alfred), né à Lyon, 19 janv. 1878. *Violon :* 2e acc. 1897, 1re acc. 1899. Orch. de l'Opéra-Comique.

Denantes (Mme), voir Mlle **Nettlingham**.

Denaut (Aimé-Jules-Louis), né à Paris, 25 fév. 1815. *Trompette :* 1re prix 1835. † en Russie, avril 1857.

Denayer (Frédéric-Désiré), né à Paris, 9 mars 1878. *Alto :* 2e prix 1896, 1er prix 1897. Orch. de l'Opéra; Concerts du Châtelet; quatuors.

Deneaux (Théodore-Eugène), né à Vigneux (Aisne), 14 déc. 1825. *Harmonie :* 1er prix 1850. *Contrep. et fugue :* 2e prix 1851, 1er prix 1852. †.

Deneri (Paule-Marie-Annonciade), née à Paris, 24 janv. 1885. *Solfège :* 3e m. 1899, 2e m. 1900; *Piano prép. :* 3e méd. 1900.

Denizy (Simon), né à Strasbourg, 26 janv. 1828. *Harm. et comp. :* 2e acc. 1856; *Trompette :* 1re acc. 1857; *Solfège :* 1er prix 1857. Chef de mus. mil.

Deneubourg (Georges-Félix-François-Léon), né à Paris, le 22 nov. 1860. *Comédie :* 2e acc. 1885, 1re acc. 1886. Odéon, a déb. dans *Maître André* (Julio), 5 oct. 1887. Renaissance, Th. S.-Bernhardt.

Deneux (Zulma-Appoline), née à Lille, 5 mai 1841. *Op. comique :* 2e acc. 1867.

D'Englesqueville (Marie-Élisabeth-Alexandrine **Cotton**), née à Paris, 1er nov. 1849. *Chant :* 3e acc. 1870.

Denis (Madeleine), née à Rochefort, 24 mars 1879. *Solfège :* 3e méd. 1890, 2e méd. 1891.

Denizot (Pierre-Philibert), né à Saint-Martin en Gâtinais (Saône-et-Loire), 20 juin 1845. *Cornet à pistons :* 1er prix 1866. Mus. 14e d'inf. En Chine (1867).

Denné (Euphrasie-Antoinette-Pierrette), née à Paris, 14 juin 1799 (26 pr. an VII). *Accomp. prat. :* 2e prix 1819.

Dennery (Jeanne), née à Saint-Dié (Vosges), 1er janv. 1863. *Piano prép.* : 3e méd. 1879.

Denri (Philippe-Léon), né à Cherbourg, 16 juill. 1844. *Flûte* : 1er acc. 1863, 1er prix 1864; *Solfège* : 1er prix 1864; *Harm. et comp.* : 1er prix 1864. Sous-chef de mus. au 47e d'inf. Chef de mus. du 61e, 4 janv. 1873.

Desorrs (Victorin), né à Decazeville (Aveyron), 26 nov. 1841. *Saxophone* : 3e acc. 1866, 1er acc. 1867. 44e d'inf.

Denoyé (Jean-Fernand), né à Bordeaux, 11 avril 1853. *Chant* : 1er acc. 1877; *Opéra* : 1er acc. 1877. Th. de l'Opéra, a déb. 4 avril 1879; Nantes, la Haye, Bordeaux, Liège, Opéra 1893-1894.

De Orelly (Blanche-Marie), née à Paris, 26 janv. 1882. *Solfège* : 3e méd. 1895, 1re méd. 1896; *Piano prép.* : 3e méd. 1897, 2e méd. 1898.

Deparis (Marie-Alice-Flore), née à Paris, 24 nov. 1874. *Solfège* : 3e méd. 1890, 2e méd. 1891; 1re méd. 1892.

Deparis (Berthe), née à Paris, 10 sept. 1877. *Solfège* : 3e méd. 1892, 2e méd. 1893, 1re méd. 1894.

Depassio (Jean), né à Lyon, 4 mai 1824. *Chant* : acc. 1849; *Opéra* : 2d prix 1849. Bruxelles, Marseille, Opéra (1853-1857), Marseille, Lyrique (1865-1866), Lille (1866), Gand, Nantes, Nouvelle-Orléans, Alger. † Montmorency, 24 mars 1887.

Depecker (Rose), née à Paris, 7 juin 1869. *Solfège* : 1re méd. 1879; *Piano prép.* : 3e méd. 1880, 2e méd. 1881, 1re méd. 1882; *Piano* : 2e acc. 1884, 1er acc. 1885, 2e prix 1887, 1er pr. 1888; *Accomp.* : 1er acc. 1885, 2d prix 1886, 1er prix 1887; *Harmonie* : 2e acc. 1885; 2d prix 1886, 1er prix 1887; *Contrep. et fugue* : 1er prix 1892. Prof. Paris; ✿ A. 1894. Mme Gentil.

Depouille (Fanny-Alphonsine), née dans les Ardennes, déc. 1809. *Solfège* : acc. 1822, 1er prix 1823.

Deplace (Claude), né à Lyon, 23 avril 1836. *Solfège* : 2d prix 1851; *Harmonie* : 1re acc. 1852, 2d prix 1854, 1er prix 1855. Th. du Cirque. † 1873 ou 1874.

Depoix (Julia Marguerite), née à Genève, 11 nov. 1861. *Comédie* : 1re acc. 1878. Th. du Gymnase, du Vaudeville, des Nations, Gymnase (1886), Palais-Royal, Alhambra à Bruxelles, 1895, Odéon, 1897. † à Paris, mai 1898.

De Pressensé, voir **Pressensé (de)**.

Deprimoz (Jean-Antoine-Vidal), né à Saint-Étienne, 8 mai 1874. *Cornet à pistons* : 1re acc. 1891, 2d prix 1892, 1er prix 1894. Orch. de l'Opéra, 1899; Concert du Châtelet.

De Raisy (Carmen-Marie-Hermine **Carraud**), née à Asnières, 18 déc. 1883. *Tragédie* : 1re acc. 1900.

De Rakint (Mme), voir Mlle **Mahin**.

Derancourt (Mme), voir Mlle **Camoin**.

Derasse (Zélie Anna), née à Ixelles (Belgique), 19 sept. 1847. *Chant* : 3e acc. 1865, 1re acc. 1866; 1re prix 1867; *Opéra* : 2e acc. 1865, 2d prix 1866; 1er prix 1867. *Op.-comique* : 1re acc. 1866, 1er prix 1867. Th. de l'Opéra-Comique, 1867; la Haye, Opéra-Comique, Angers, Lille.

Déré (Jean-Marie), né à Niort, 23 juin 1886. *Solfège* : 3e méd. 1898, 1re méd. 1899; *Piano prép.* 2e m. 1898, 1re m. 1899.

Dereims (Étienne), né à Montpellier, 26 avril 1845. *Chant* : 1re acc. 1870, 2d prix 1872; *Opéra* : 1re acc. 1870, 2d prix 1872; *Op.-comique* : 2e acc. 1870, 2d prix 1872, 1er prix 1873. Marseille, Opéra-Com. (1877), a déb. dans *Cinq Mars*.

Derennes (Jean-Joseph-Félix), né à Cellier (Loire-Inf.), 7 fév. 1815. *Contrebasse* : acc. 1839.

Dereul (Lucien-Charles-Antoine), né à Liège, 4 janv. 1856. *Contrebasse* : 1re prix 1868. Concerts Lamoureux.

Derevel (Antoine-Gustave), né à Vincennes, 10 février 1825. *Piano* : 2d prix 1840.

De Ricaudy (Mme), voir Mlle **Desplats**.

De Richard d'Ivry (Charles-Frédéric-Marie), né à Ivry (Côte-d'Or), 27 oct. 1867. *Rome* : 2d gr. prix 1896.

Derigny (Joseph-Émile), né à Courbevoie, 5 déc. 1850. *Contrebasse* : 2e acc. 1876, 1er acc. 1877. Concert du Châtelet.

Derivis (Prosper), né à Paris, 28 oct. 1808. *Vocalisation* : acc. 1830, 1er prix 1831; *Chant* : acc. 1830, 1er prix 1831; *Opéra* : 1er prix 1831. Th. de l'Opéra 21 sept. 1831 à 1841 (a déb. dans *Moïse*); Étranger, Opéra, 1846, 1854-1857, Toulouse, Bordeaux. Prof. adj. Conserv. † Paris, 11 février 1880.

Derlique (Clément-Achille), né à Cambrai, 20 oct. 1872. *Solfège* : 1re méd. 1892; *Hautbois* : 2d prix 1891. Paris. Chef de mus. la Ferté-sous-Jouarre.

Derousse (Mme), voir Mlle **Chevalier**.

Derrey (Henri-Maxime), né à Toulouse, 28 mai 1840. *Chant* : 3e acc. 1867, 2e acc. 1868; *Opéra* : 3e acc. 1868.

Derudder (Marie-Jeanne-Héloïse), née à Paris, 26 mai 1815. *Solfège* : 2d prix 1830, 1re prix 1831.

Derval (Hyacinthe-Louise **d'Obigny de Ferrière**, *dite*), née à Paris, 28 oct. 1854. *Solfège* : 3e méd. 1866, 1re méd. 1867; *Clavier* : 3e ment. 1866, 2e ment. 1867, 1re ment. 1868; *Piano* : 3e acc. 1869. Mme Alexis Pinos. Prof. à Paris.

Derval, voir **Dobigny de Ferrière** et **Pitron-Derval**.

Dervaux (François-Emile), né à Metz, 7 juill. 1847. *Cornet à pistons* : 3e acc. 1869, 1re acc. 1870, 2e acc. (*sic*) 1875. Paris.

Dervieux (Jean-Baptiste), né à Vienne (Isère), 12 nov. 1836. *Opéra* : 2e acc. 1860; *Op.-comique* : 3e acc. 1860, 1re acc. 1861. Toulouse.

Dervin (Marie-Nelly), née à Paris, 23 août 1883. *Solfège* : 2e méd. 1898.

Desacres (Eugénie). *Préparation au chant* : acc. 1807.

Desailly (François-Jules-Léon), né à Boulogne (Pas-de-Calais), 16 juill. 1833. *Violoncelle* : 2d prix 1854. Sous-chef de mus. du 50e d'inf.; chef de mus. du 108e d'inf. 22 janv. 1873; chef de m. de l'École d'art. du 8e corps; ✿.

De Saint-Maurice, voir **Camm**.

De Santesteban, voir **Santesteban**.

Desausay (Alexis), né à Orléans le 27 oct. 1792. *Violon* : enc. an XIV et 1806, 1re acc. 1808, 2d prix 1809, 1er prix 1810.

Desbordes (Louise Alexandrine), née à Angers, 4 fév. 1848. *Opéra* : 1re acc. 1867. Th. de l'Opéra, 1868-1872.

Desbordes (Irma-Frédérique), née à Ixelles (Belgique), 8 nov. 1870. *Solfège :* 2e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Piano prép. :* 3e méd. 1886.

Desbuissons (Adrien-Hippolyte), né le 26 janv. 1798 [Seine]. *Harmonie :* acc. 1813.

Deschamps (Léonard **Nicolas**, *dit*), né à Limoges, 11 août 1830. *Comédie :* 1re acc. 1854, 2e prix 1855, 1er prix 1856.

Deschamps (Jacques-César), né à Paris, 3 fév. 1834. *Piano :* acc. 1849, 1er prix 1851.

Deschamps (Paul-Eugène), né à Versailles, 23 mai 1854. *Harmonie :* 2e acc. 1875, 1er prix 1876; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1878. Org. à Versailles. † oct. 1900.

Deschamps (Pierre-Joseph-Raoul-Emile), né à Toulouse, 21 juin 1874. *Flûte :* 1re acc. 1890, 2e prix 1892, 1er prix 1894. Concerts Lamoureux.

De Schoulguine, voir **Déa**.

Descot (Geneviève-Clémentine), née à Paris, 15 oct. 1821. *Chant :* 2e prix 1839, 1er prix 1840; *Op.-comique :* 2e prix 1839, 1er prix 1840. Nantes (1847).

Desespringalle (Maurice-Marie-Jean), né à Paris, 22 fév. 1876. *Solfège :* 1re méd. 1887.

Desestre (Mme), voir Mlle **Viseur**.

De Seynes (Émile-Georges), né à Avignon, 17 déc. 1876. *Harmonie :* 2e acc. 1894.

Desfontaines (Louis-Alphonse-Aimé), né à Lille, 31 déc. 1844. *Hautbois :* 2e acc. 1870.

Desgranges (Félix-Pierre-Émile-Adolphe), né à Paris, 19 avril 1858. *Piano :* 2e acc. 1873, 2e prix 1874.

Des Haies, voir **La Sablière**.

Deshayes-Meifred (Émélie), née à Paris, 14 janv. 1840. *Solfège :* acc. 1850; *Clavier :* 1re ment. 1857; *Harm. et accomp.* 2e prix 1858, 1er prix 1860; *Piano :* 1re acc. 1860, 2e prix 1861, 1er prix 1863. Mme Devaisse, 26 déc. 1866. Prof. agr. de solf. au Conservatoire (1868-1897). ✠ A. 1891.

Desir (René-Camille-Victor-Alexandre), né à Tournay, 26 nov. 1868. *Solfège :* 2e méd. 1881; *Violon prép. :* 3e méd. 1880; 2e méd. 1882. † 21 sept. 1883.

Desjardins (Léon-Charles-Édouard), né à Paris, 5 avril 1847. *Violon :* 2e acc. 1862, 1er prix 1863. Soc. des Concerts, 1872; Prof. agr. de violon prép. Conserv.; ✠ A. 1879. ✠ I. 1892.

Desjardins (Julien-Maxime), né à Auxerre, 17 sept. 1863. *Tragédie :* 2e acc. 1886, 1re acc. 1887. Porte-Saint-Martin.

Deslandes (Frédéric-Auguste-Charles **Perrotte**), né à Paris, 19 nov. 1855. *Solfège :* 3e méd. 1869, 2e méd. 1870. Violoncelle. Orch. de l'Opéra-Comique.

Deslandes (Blanche-Joséphine **Perrotte**), née à Bruxelles, 3 fév. 1877. *Solfège :* 3e méd. 1891, 2e méd. 1892; *Piano prép. :* 2e méd. 1892.

Deslandres (Jules-Laurent), né à Batignolles, 15 août 1838. *Contrebasse :* 1er prix 1855. Porte-St-Martin; Opéra, 1er avril 1859 au 1er juillet 1870; Soc. des Concerts, 29 oct. 1864. † 1er août 1870.

Deslandres (Adolphe-Édouard-Marie), né à Batignolles, 22 janv. 1840. *Orgue :* 1re acc. 1856, 2e prix 1857, 1er prix 1858; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1857, 1er prix 1858; *Rome :* ment. hon. 1859, 2e prix 1860; ✠ A. 1883. ✠ I. 1888. Maître de chapelle de Sainte-Marie-des-Batignolles depuis 1880. Œuvres : *Dimanche et Lundi*, op.-com. en 1 acte (Lyrique, 1872; Op.-Com., 1888); *le Baiser*, op.-com. en 1 acte, 1884; *Fridolin, le Chevalier Bijou ;* mélodies, méditations pour violon, violoncelle, etc.; messes, Sept paroles, *Stabat mater*, recueils de motets, saluts, etc.

Deslandres (Georges-Philippe), né à Paris, 5 mai 1849. *Harmonie et accomp. :* 1er prix 1869; *Orgue :* 2e acc. 1869, 1re acc. 1870. Œuvres : musique religieuse. † Paris, 12 oct. 1875.

Desmarais, voir **Desmarets**.

Desmarets (Jean-Emile **Compagnon**, *dit*), né à Nonancourt (Eure), 16 juin 1804. *Violoncelle :* acc. 1819, 2e prix 1820. Orch. du Th. Feydeau; orch. de l'Opéra, 1er fév. 1835 à janv. 1841, rentré le 1er juin 1841; Soc. des Concerts; Chapelle imp. 1853. † Paris, 30 mars 1866.

Desmarre (Thérèse), née en 1781 (?). *Clavecin :* 2e prix an v; *Chant :* 2e prix an vi.

Desmazes (Anne-Céline-Berthe), née à Paris, 7 avril 1858. *Solfège :* 2e méd. 1872, 1re méd. 1874; *Clavier :* 3e ment. 1873, 2e méd. 1875, 1re méd. 1876.

Desmet (Émile-Jules), né à Saint-Denis, 23 juin 1862. *Solfège :* 3e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Chant :* 2e acc. 1883, 1re acc. 1884; *Opéra :* 2e acc. 1883, 1er prix 1884. Th. de l'Opéra, a débuté dans *Hamlet* (le Spectre), 19 sept. 1884; Rouen, Reims, Rennes, Toulouse, Marseille, Nice.

Desmidt (Samuel-Léon-Florimond), né à Angers, 15 avril 1866. *Violon prép. :* 3e méd. 1882.

Desmonts (Hermance), née à Paris, 17 janv. 1848. *Solfège :* 3e méd. 1863; *Opéra-comique :* 3e acc. 1866.

Desmonts (Charles-Albert), né à Paris, 4 déc. 1873. *Violoncelle :* 2e prix 1894, 1er prix 1896.

Desmoulin (Marthe-Aimée), née à Reims, 3 janv. 1873. *Piano prép. :* 2e méd. 1888, 1re méd. 1889; *Piano :* 1re acc. 1891, 2e prix 1892, 1er prix 1893. Prof. de mus. Paris; ✠ A. 1899.

Desnos (Auguste-Prosper), né à Paris, 10 mars 1797 (20 vent. an v). *Violoncelle :* acc. 1820. Orch. de l'Opéra-Bulfa; Opéra, 1er janv. 1824 au 1er fév. 1835; Soc. des Concerts, 1828.

Desnoyers de Bréville (Louise-Laure-Marie), née à Paris, 25 oct. 1843. *Solfège :* 2e méd. 1861, 1re méd. 1862; *Piano :* 2e acc. 1861, 1re acc. 1862, 2e prix 1863, 1er prix 1864.

Desormes (Auguste), né à St-Quentin, 5 mars 1821. *Trombone :* acc. 1842. Mus. 2e d'inf.

Desoubrie (Augustin-Jean-Baptiste-Joseph), né à Tourcoing, 24 mars 1871. *Basson :* 1re acc. 1894, 2e prix 1896.

Despéramons (François-Noël), né à Lugan (H.-Gar.), 25 déc. 1783. *Chant :* 2e prix an xi, 1er prix an xiii. Répétiteur au Conservatoire, an xii; prof. adjoint. A débuté à l'Opéra, rôle de Panurge, 28 pluv. xiii; th. de l'Opéra-Comique 1811-1817; Toulouse. †.

Desperles (Pauline-Héloïse **Faucillon-Duparc**, *dite*), née à Brest, 1er juil. 1834. *Solfège :* acc. 1850.

Desplats (Pauline-Henriette-Julie), née à Boulogne-sur-Mer, 12 avril 1871. *Solfège :* 3e méd. 1887 ; *Piano prép. :* 3e méd. 1887, 1re méd. 1888. Prof. à Paris. Mme de Ricaudy.

Desportes (Jeanne-Mathilde-Rosine), *dite* **Valence**, née à Paris, 31 mars 1827. *Solfège :* 2e prix 1842. Mme Cuoco, 1853.

Desportes (Joséphine-Annette), née à Paris, 26 sept. 1836. *Solfège :* acc. 1849, 2e prix 1850 ; *Clavier :* 1re ment. 1854 ; *Piano :* 3e acc. 1855, 2e acc. 1856, 1re acc. 1857, 2e prix 1858. Mme Ad. Chevalier, 22 avril 1862. † Paris, 21 fév. 1863.

Despréaux (Guillaume **Ross**, *dit*), né à Clermont-Ferrand, 20 sept. 1801. *Rome :* 2e gr. prix 1827, 1er gr. prix, 1828.

Despréaux (Louise-Rosalie **Ross**, *dite*), née à Mons, 20 janv. 1810. *Comédie :* 2e prix 1825, 1er prix 1826.

Després [Julie-Clémence **Lenoble** (?)], née à Paris, 12 août 1876 (?). *Tragédie :* 2e prix 1897 ; *Comédie :* 1re prix 1897. Th. Antoine.

Desprez (Mélanie), née à Paris, 18 mai 1798. *Tragédie :* 1re prix 1820. A déb. au Th.-Français, le 7 sept. 1820. †.

Desprez (Claire-Hippolyte), née à Paris, 4 fév. 1823. *Solfège :* acc. 1834, 2e prix 1835, 1re prix 1836. † 22 août 1839.

Desrousseaux (Auguste), né en oct. 1803. *Piano :* 2e prix 1824.

Dessalle (Bernard-Isidore), né à Versailles, 28 nov. 1789. *Violon :* enc. an XII, 3e acc. an XIV et 1806, 3e acc. 1807, 1re prix 1808.

Dessalle (Hippolyte), né à Versailles, 10 avril 1791. *Violon :* enc. an XIII, 2e acc. 1808, 2e prix 1811.

Dessendre (Adolphe-Philippe), né à Paris, 13 oct. 1843. *Trombone à pistons :* 2e acc. 1864, 1re acc. 1865.

Dessonnes (Marcel **Plicque**, *dit*), né à Paris, 14 nov. 1877. *Comédie :* 2e prix 1898, 1er prix 1899. Th. de l'Œuvre, sous le nom de Luzeuil. Comédie-Française, 1899.

Destefani (César), né à Paris, 14 nov. 1857. *Solfège :* 3e méd. 1873, 2e méd. 1874, 1re méd. 1875. Violon, orch. du Th.-Italien.

Desterbecq (Léontine-Marie-Laure-Désirée-Alphonsine), née à St-Denis, 3 sept. 1839. *Opéra :* 2e prix 1858. Th.-Italien, Toulouse, Lyon, Nouvelle-Orléans. † dans le naufrage de l'*Evening Star*, 3 oct. 1866.

Destombes (Pierre-Henri-Émile-Archange), né à Lille, 5 fév. 1874. *Violoncelle :* 2e acc. 1893, 1re acc. 1895, 1er prix 1897.

D'Estrées (Suzanne-Herminie), née à Paris, 14 mars 1821. *Solfège :* 1er prix 1836.

Destremont (Augustine), née le 15 mars 1791 (Seine). *Solfège :* enc. an VIII.

Desvignes (Hippolyte), né à Paris, 28 janv. 1810. *Clarinette :* 1er prix 1829. Mus. 1re leg. de la Garde nat. ; orch. du Cirque. † 21 mai 1870.

Détoeuille (Hector-Élie), né à Lille, 9 oct. 1859. *Solfège :* 2e méd. 1881, 1re méd. 1882 ; *Chant :* 2e acc. 1883. *Opéra-comique :* 2e acc. 1883. Prof. dans les écoles de la ville de Paris.

Dethurens (Joseph), né à Lyon, 12 déc. 1856. *Chant :* 2e acc. 1880, 2e prix 1881 ; *Opéra :* 1re acc. 1881. Bordeaux, Lille, Alger, Toulouse, Nouvelle-Orléans, Bayonne, Lyon. † 1898.

Detournière (Mme), voir Mlle **Jouassain**.

Detrain (Adolphe-Henri), né à Douai, 2 nov. 1853. *Hautbois :* 2e prix 1878, 1er prix 1879. † Douai, 1889.

Deuzé (Eugène-François-Régis), né à Lasalle (Gard), 2 avril 1848. *Saxophone :* 3e acc. 1866. Mus. 27e d'inf.

Deval (Abel-Paul-Marie-Benjamin **Boularan**, *dit* Henri), né à Alban (Tarn), 5 sept. 1863. *Tragédie :* 2e acc. 1888, 1re acc. 1889. Bruxelles, Paris. ✠ A. 1898. Direct. de l'Athénée.

Deval (Mme A.), voir Mlle **Marcell**.

Devalois (Eugène-Jean), né à Paris, 10 juin 1826. *Flûte :* acc. 1849, 2e prix 1851, 1er prix 1853. Orch. du Th. lyrique. † 22 mai 1869.

Devanchy (Louis **Charles**, *dit* Patrice), né à Paris, 27 fév. 1876. *Piano prép. :* 2e méd. 1892.

De Vente de Francmesnil (Roger-Guillaume-George-Marie), né à Paris, 2 déc. 1884. *Solfège :* 3e m. 1898, 2e m. 1899.

Deville (Clotilde), née à St-Germain-en-Laye, 29 juin 1846. *Piano :* acc. 1842.

Devillebichot (Pierre), né à Talant (Côte-d'Or), 26 oct. 1829. *Trombone :* 2e acc. 1857, 1re acc. 1858, 1er prix 1860. Sous-chef de mus. du 1er grenadiers de la Garde ; du 38e d'inf.

Devillers (Clara-Aimée-Eugénie), née à Cambrai (Nord), 3 mars 1840. *Comédie :* 2e acc. 1856, 1re acc. 1857. Vaudeville.

Devin (Armandine-Emilie), née 18 nov. 1794 (18 brum. an III) [Seine]. *Comédie :* 3e prix 1810. Mme Masuard. Comédie-Française, 1815 ; sociétaire, 1828 à 1836. † 13 avril 1844.

Devineau (Louis-Stanislas), né à Cellettes (Loir-et-Cher), 1er nov. 1854. *Chant :* 2e acc. 1881. Montpellier, Opéra-Comique (1891), Tunis (1892), Amiens, Béziers, Lyon.

Devisme (Marthe-Eulalie-Éléonore), née à Caracas (Colombie), 16 fév. 1830. *Solfège :* 1re prix 1844 ; *Harm. et accomp. :* acc. 1848, 2e prix 1849 ; *Clavier :* 1re ment. 1851 ; *Chant :* acc. 1849 ; *Op.-comique :* 2e prix 1850.

Devoos (Omer-Charles-Louis), né à Lille, 9 sept. 1881. *Solfège :* 2e méd. 1897.

Devos (Paul-Désiré), né à Estaires (Nord), 26 mars 1838. *Clarinette :* 3e acc. 1862, 2e acc. 1863 ; *Solfège :* 2e acc. 1863 ; *Harm. et comp. :* 3e acc. 1863.

Devoyod (Jules-Célestin), né à Lyon, 28 mars 1841. *Chant :* 2e acc. 1865, 2e prix 1866 ; *Opéra :* 1re prix 1866 ; *Op.-comique :* 1re acc. 1865, 1er prix 1866. Opéra : a déb. dans *l'Africaine* (Nelusko), 24 juin 1867 ; Saint-Pétersbourg.

Devoyod (Pierrette-Louise), née à Lyon, 10 juill. 1838. *Tragédie :* 1re acc. 1855, 2e prix 1856 ; *Comédie :* 1re acc. 1855, 2e prix 1856. Odéon, 1856-1858, a déb. dans *le Misanthrope* (Célimène) ; Comédie-Française, 1859-1872 ; a déb. dans la *Fiammina*. Pens. de l'Ass. art. dram., Paris.

Devrainne (Mme), voir Mlle **Deshays-Meifred**.

Devred (Antonine-Célinie-Henriette-Elise), née à Cambrai, 7 mars 1850. *Solfège :* 2e méd. 1866, 1re méd. 1867.

De Wailly, voir **Gouchon**.

Dewanke, voir **Dewinke**.

Dewinke (Octavie-Léontine-Victoria **Dewanke**, *dite*), née à Calais, 22 juin 1845. *Comédie :* 1re acc. 1866, 2e prix 1867.

Dewooght, voir **Iungmann**.

Dewrée (Louis-Édouard), né à Paris, 11 mai 1853. *Solfège :* 2e méd. 1870.

Dèze (Henri-Jean), né à Toulouse, 7 juillet 1875. *Harmonie :* 2 acc. 1895.

Dezède (Céleste), née fév. 1811. *Solf. :* acc. 1823, 1er pr. 1827.

Dèzes (Jean), né à Montauban, 4 oct. 1842. *Opéra :* 2e acc. 1869.

D'Halbert (Cécile-Henriette-Eugénie **Pijon**, *dite*), née à Toulouse, 10 oct. 1821. *Chant :* 1er prix 1845. Th. de l'Opéra. Mme Ponchard.

Dhélens (Joséphine), née à Nantua (Ain), 10 mars 1826. *Chant :* acc. 1850; *Op.-comique :* 3e acc. 1851, 1re acc. 1853; *Opéra :* 1re acc. 1853. A épousé M. Foltz (Edm.), médecin en chef de l'hôpital d'Alger, 6 juill. 1858.

Dhennin (Élise-Amélie-Mélanie), née à Lille, 29 mars 1814. *Chant :* 2e prix 1836, 1er prix 1837. Prof. à Paris. Mme Inziss. † Paris, 5 déc. 1886.

Dherbay (Anne-Louise), née à Toulouse, 30 mars 1826. *Opéra :* acc. 1850, 2e prix 1852.

Dherbès, voir **Saint-Aubin**.

Dhérin (Gustave-Victor), né à Douai, 5 avril 1862. *Basson :* 1re acc. 1884, 2e prix 1885, 1er prix 1887. Employé à la mairie et prof. à l'École de mus. de Rennes.

Dheurs (Anne-Marie-Procule), née à Gannat (Allier), 27 mars 1865. *Comédie :* 1re acc. 1886. Odéon, 1886-1890, a déb. dans *Tartuffe* (Elmire), 10 déc. 1886.

D'Hombres, voir **de Lausnay**.

D'Hommée (Jules-Pierre), né à la Flèche, 28 août 1846. *Harmonie :* 3e acc. 1868, 1er prix 1869.

D'Hostingue (Mme), voir Mlle **Bourlier**.

Diaz, voir **Bernard**.

Diaz Albertini (Raphaël-Augustin), né à la Havane, 13 août 1857. *Violon :* 1re acc. 1872, 2e prix 1873, 1er prix 1875. Prof. à la Havane, Paris.

Diaz de la Pena (Eugène-Émile), né à Paris, 27 fév. 1837. *Harmonie :* 1re acc. 1856, 2e prix 1858. Œuvres : *le Roi Candaule*, 2 a. (Th. lyr., 1865); *la Coupe du roi de Thulé* (1867; Opéra, 1873); *Benvenuto* (Op.-C., 1890); *l'Amour vengé* mélodies, pièces pour orchestre, etc.

Dieckmann (Léa-Hélène), née à Paris, 17 avril 1854. *Solfège :* 1re méd. 1873.

Diémer (Joseph-Louis), né à Paris, 14 fév. 1843. *Solfège :* 1er prix 1855; *Piano ;* 2e acc. 1855, 1er prix 1856; *Harmon. et accomp. :* 3e acc. 1857, 2e prix 1858, 1er prix 1859; *Orgue :* 1re acc. 1860, 2e prix 1861; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1860, 1er prix 1861. Virtuose. Concerts Pasdeloup, du Châtelet, Lamoureux, Soc. des Concerts, Soc. de mus. de chambre pour instr. à vent, 1879; ✪ A. 1889, ✪ I. 1896, ✠ 1889. Prof. au Conserv. dep. 1887. Œuvres : morc. pour le piano, mus. de chambre, transcriptions, mélodies, etc.

Diepedaal (Ismael-Léon), né à Maubeuge, 15 déc. 1845. *Harmonie :* 3e acc. 1870. Violon, orch. de l'Opéra-Comique. † Buenos-Ayres, 18 juill. 1900.

Diesel (Rose-Jeannette-Louise), née à Paris, 21 oct. 1856. *Solfège :* 3e méd. 1873. † Paris, 24 sept. 1873.

Diétrich (Jeanne-Marie-Clémence), née à Dijon, 15 fév. 1873. *Piano prép. :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887, 1re méd. 1888.

Dietsch (Pierre-Louis-Philippe), né à Dijon, 17 mars 1808. *Contrebasse :* 1er prix 1830. Orch. du Th.-Italien, chef de chant à l'Opéra (1840), puis chef d'orch. (1860-1863). Accompagnateur à St-Roch; maître de chapelle à St-Eustache, puis à la Madeleine. Œuvres : *Le Vaisseau fantôme*, 2 a. (Opéra, 1842), messes solennelles, répertoire de l'organiste, des maîtrises, etc. ✠ 1856. † Paris, 20 fév. 1865.

Dietsch (Caroline-Marie-Victorine), née à Paris, 14 sept 1832. *Chant :* 1re acc. 1852. Mme Moua, 1858.

Diette (Augustine-Louise-Geneviève), née à Paris, 11 mai 1823. *Piano :* 2e prix 1842, 2e prix 1844.

Dietz, voir **Garry**.

Dieu (Michel-Félix), né à Dijon, 1er avril 1848. *Opéra :* 1re acc. 1873, 2e prix 1874; *Solfège :* 3e méd. 1874; *Chant :* 1re acc. 1874. Th. de l'Opéra, 1874-1877. † Liège, 22 avril 1878.

Dieudonné (Amélie **Gouré**), né à Paris, 4 janv. 1871. *Solfège :* 2e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Piano prép. :* 2e méd. 1884, 1re méd. 1885; *Piano :* 2e acc. 1886, 2e acc. 1888, 2e prix 1890, 1er prix 1892. † Paris, 18 juin 1899.

Dieudonné, voir **Déa**.

Dihau (Désiré-Hippolyte), né à Lille, 2 août 1833. *Basson :* 2e prix 1856, 1er prix 1857. Orch. du th. des Bouffes, Th. lyr., Opéra de 1862 au 31 déc. 1889, Eldorado, concerts Pasdeloup, du Châtelet. Œuvres : mélodies, chansons, etc.

Dihau (Jacques), né à Saint-Maximin (Isère), 25 février 1831. *Saxhorn :* 2e prix 1860, 1er prix 1861; *Harm. et comp. :* 3e acc. 1861. Sous-chef de mus du 90e d'inf.; chef de mus. du 102e d'inf., 22 janv. 1873.

Dinard (Isidore-René **Pinard**, *dit*), né à Paris, 5 avril 1863. *Chant :* 1re acc. 1888, 2e prix 1889; *Opéra :* 1re acc. 1889, 2e prix 1890. Bruxelles, Bordeaux (1897), Angers.

D'Indy (Paul-Marie-Théodore, *dit* Vincent), né à Paris, 27 mars 1851. *Orgue :* 2e acc. 1874, 1re acc. 1875. Org. à St-Leu (S.-et-O.), timbalier, puis chef des chœurs des Concerts du Châtelet; prof. à la *Schola cantorum*. ✠, 5 janv. 1892. Œuvres : Ouverture de *Piccolomini* (1874), *la Forêt enchantée* (1878); *Wallenstein* (1879-1888); *Attendez-moi sous l'Orme*, 1 a. (Op.-C. 1882); *Souge fleurie* (1885); *le Chant de la Cloche* (1886); *Istar* (1897); *Fervaal*, 5 a. (Bruxelles 1897); mus. de chambre, fantaisies, sonates, trios, quatuors, suites, pièces pour le piano, symph., mélodies vocales, chœurs, *Médée*, etc. — Cf. H. Imbert, *Profils de musiciens*.

Dion-Wandonne (Mme de), voir Mlle **Marsy**.

Discher (Antoine-Henri), né à Strasbourg, 16 avril 1840. *Solfège :* 2e acc. 1862, 1er prix 1863; *Saxhorn :* 2e prix 1862, 1er prix 1863. Sous-chef de mus. du 66e d'inf.; chef de mus. du 52e d'inf., 30 janv. 1874.

Divoir (Adolphe-Joseph), né à Lille, 5 juin 1803. *Basson :* 2e prix 1826, 1er prix 1827. Th.-Ital., Opéra (1er mars 1833 au 28 fév. 1868); mus. garde nat.; prof. institution des frères à Passy; maître de chap. St-Louis-d'Antin. † Paris, 16 mai 1881.

Divoire (Paul-Jules), né à Boulogne (P.-de-Cal.), 3 août 1864. *Violon :* 2e acc. 1882, 1er acc. 1884. Orch. de l'Op.-Comique.

D'Ivry, voir **De Richard**.

Do (Casimir-Jean), né à Béziers, 21 juill. 1873. *Solfège (chanteurs) :* 2e méd. 1898.

Do, voir **Tindel**.

Dobigny (Henri-Louis, *dit* **Ferrière**, *dit* **Derval**), né à Paris, 26 août 1823. *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1853. Prof. de piano et de chant, à Paris. † Chessy, 27 août 1880.

D'Obigny de Ferrière (Amélie-Alexandrine), née à Paris, 21 fév. 1865. *Solfège :* 3e méd. 1880, 2e méd. 1881, 1re méd. 1882; *Harmonie :* 1re prix 1884; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1885. Mme A. Gedalge, 6 juill. 1887. Paris. ✿ A. 1897. Œuvres : mélod., morc. p. piano, chants scol.; *Leçons de pédagogie musicale; Les gloires musicales du monde*, etc.

Dobigny de Ferrière (Mlle), voir **Derval**.

Dobré (Marie-Rosalie-Claire), née à Versailles, 27 oct. 1818. *Chant :* 1er prix 1838; *Opéra :* 1er prix 1839. Th. de l'Opéra, 1840-1847; Bruxelles, 1854; Paris depuis 1855.

Dobrowolski (Valentin-Simibrave), né à Londres, 23 mai 1847. *Solfège :* 3e méd. 1865, 2e méd. 1866, 1re méd. 1867.

Doby (Marie-Émilie), née à Londres, 17 sept. 1877. *Violon prép. :* 2e méd. 1895.

D'Ocagne (Mme), voir Mlle **Hillemacher**.

Dodé (Isabelle), née à Paris, 26 fév. 1849. *Solfège :* 3e méd. 1867. † Paris, 19 juill. 1869.

Dodé (Élisabeth-Georgette, *dite* Blanche), née à Paris, 7 fév. 1851. *Solfège :* 2e méd. 1867, 1re méd. 1869; *Clavier :* 3e ment. 1867, 2e ment. 1870.

Dodement (Arthur-Louis-Victor), né à Rouen, 20 août 1872. *Solfège :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887, 1re méd. 1889.

D'Ogeron (Marie-Félicie **Poirot**, *dite*), née à Paris, 3 août 1840. *Solfège :* 2e prix 1855, 1er prix 1856; *Chant :* 3e acc. 1858. † Batignolles, 9 juill. 1859.

Doin (Guillaume-Amedée), né à Paris, 17 avril 1825. *Harmonie :* 1re acc. 1843.

Doleska (Marie-Louise-Joséphine), née à Paris, 22 avril 1868. *Solfège :* 3e méd. 1889; *Opéra-comique :* 2e prix 1889. Bruxelles, a déb. dans *le Maître de Chapelle*, sept. 1889. Paris; ✿ A. 1900.

Dollet (Marie-Victoire-Caroline), née à Calcutta, 2 avril 1875. *Solfège :* 1re méd. 1891.

Dollingen (Paul), né à Paris, 21 nov. 1830. *Solfège :* acc. 1844, 2e prix 1845; *Piano :* acc. 1849.

D'Ollone (Maximilien-Paul-Marie-Felix), né à Besançon, 13 juin 1875. *Harmonie :* 1er prix 1893; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1894; *Rome :* 2e gr. prix 1895, 1er gr. prix 1897. Œuvres : *Jeanne d'Arc à Domrémy, la Vision de Dante*, mél. pièces pour piano, violon, quatuor, motets, etc.

D'Olmen de Poederlé (Marguerite-Zoé-Marie-Henriette-Ghislaine), née à Hennicourt (P.-de-Cal.), 5 juill. 1867. *Violon :* 2e acc. 1887.

Dolmetsch (Louise-Cécilia), née à Nantes, 3 déc. 1848. *Chant :* 3e acc. 1867.

Dolmetsch (Victor-Auguste), né à Nantes, 11 août 1852. *Piano :* 3e acc. 1870, 1er acc. 1873, 2e prix 1875. Paris.

Domange (Mme), voir Mlle **Bonis**.

Domenech (Clarisse), née à Montrichard (Loir-et-Cher), 6 mars 1864. *Solfège :* 3e méd. 1877, 2e méd. 1878, 1re méd. 1879; *Piano prép. :* 3e méd. 1880.

Domenech (Marie, *dite* Consuelo), née à Montrichard, 5 juill. 1866. *Solfège :* 3e méd. 1879, 2e méd. 1880, 1re méd. 1881; *Piano prép. :* 2e méd. 1879, 1re méd. 1880; *Piano :* 2e acc. 1884, 2e prix 1885, 1er prix 1886. Prof. de piano, Paris; Th. de l'Opéra, 1890-1893, a débuté dans *la Favorite* (Léonore); Bruxelles.

Domenech (Mme), voir Mlle **Bardon**.

Domerg (Victor-Emile-Joseph), né à Toulouse, 18 mai 1872. *Harmonie :* 2e acc. 1896, 1er prix 1898; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1900.

Domergue (Eugène-Frédéric), né à Belleville, 3 nov. 1859. *Solfège :* 2e méd. 1876, 1re méd. 1877; *Clavier :* 3e méd. 1876, 2e méd. 1877. ✿ A. 1896; chef d'orch. du th. du Palais-Royal, Olympia.

Domergue (Charles-Eugène), né à Contrexéville (Vosges), 9 août 1878. *Violon prép. :* 3e méd. 1893, 2e méd. 1894, 1re méd. 1895.

Domicent (Euphémie-Prudence), née à Paris, 16 juill. 1853. *Solfège :* 1re méd. 1870; *Clavier :* 2e ment. 1872, 1re ment. 1873. Mme Cassagne.

Donat (Paul-Adolphe), né à Fourqueux (S.-et-O.), 29 janv. 1841. *Solfège :* 3e acc. 1854. Pianiste à Paris.

Donat (Marthe-Jules), né à Fourqueux (S.-et-O.), 13 déc. 1842. *Flûte :* 2e acc. 1861. Orch. de l'Eldorado; accordeur de pianos. † 5 mai 1895.

Donjon (Alexis), né à Lyon, 15 avril 1822. *Solfège :* 2e prix 1836; *Flûte :* 2e prix 1836, 1er prix 1838. A Lyon. † 1855.

Donjon (Jean-Baptiste-Marie), né à Lyon, 5 août 1839. *Flûte :* 2e prix 1854, 1er prix 1856. Orch. du Vaudeville, de l'Opéra (1er août 1866 au 31 déc. 1890); Concerts Pasdeloup; Soc. des Concerts (30 oct. 1866).

Donne (Louise), née à Paris, 17 avril 1849. *Solfège :* 3e méd. 1864, 2e méd. 1865, 1re méd. 1866; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1869, 2e acc. 1870, 2e prix 1872. Prof. agr. de solfège au Conservatoire; ✿ A. 1887. † Paris, 29 mai 1892.

Donne (Laure-Antoinette), née à Paris, 10 mai 1851. *Solfège :* 2e méd. 1866, 1re méd. 1867; *Clavier :* 2e ment. 1867, 1re ment. 1868; *Piano :* 3e acc. 1870, 2e prix 1872, 1er prix 1873. Prof. à Paris.

Donne (Marguerite-Cécile), née à Paris, 31 août 1853. *Solfège :* 3e méd. 1867, 2e méd. 1868, 1re méd. 1869; *Clavier :* 2e ment. 1869, 1re ment. 1870. Prof. à Paris.

Dordet (Jean-Victor), né à Paris, 27 juin 1838. *Hautbois :* 1er acc. 1852.

Doré (Pauline-Cécile-Laurence), née à Paris, 29 sept. 1841. *Solfège* : 3e acc. 1856, 1re acc. 1857, 1er prix 1858; *Clavier* : 2e ment. 1858. Prof. de chant, Paris.

Dorel (Pierre-Clovis), né à Saint-Désirat (Ardèche), 26 janv. 1852. *Hautbois* : 1re acc. 1876, 1er prix 1877. Orch. du Skating théâtre, Porte-Saint-Martin, Concerts Lamoureux; artiste chorégr., prof. de danse. A Monaco.

Dorelly, voir **Horluison**.

Dorgeval, voir **Brion**.

Dorigny (Louise-Thérèse **Mélice**), née à Paris, 2 juill. 1875. *Solfège* (*chanteurs*) : 3e méd. 1898.

Dorival (Georges-Édouard **Lemarchand**, *dit*), né à Orival (Seine-Inf.), 26 déc. 1871. *Tragédie* : 2e prix 1896. Odéon; ✪ A. 1900.

Dorlencourt (Émilie-Marie-Martha), née à Boulogne-sur-Mer, 31 oct. 1869. *Solfège* : 1re méd. 1884; *Piano prép.* : 3e méd. 1884, 2e méd. 1886, 1re méd. 1887. Prof. à Paris, à Viroflay, puis à Boulogne-sur-Mer.

Dornier (Jeanne-Marie-Louise-Léonie), née à Dôle (Jura), 31 août 1867. *Piano prép.* : 3e méd. 1884.

Dorsan (Adelaïde), née à Gand, fév. 1808. *Chant* : 2e prix 1824.

Dorson (Jean-Paul-Charles), né à Périgueux, 12 avril 1884. *Violon prép.* : 3e méd. 1896, 2e méd. 1897, 1re méd. 1898; *Violon* : 1re acc. 1900. Concerts du Châtelet.

Dortet (Suzanne-Camille-Fernande), née à Paris, 13 mars 1858. *Comédie* : 1re acc. 1861. Gymnase, Gaîté, le Caire.

Dorus (Julie-Aimée **Vansteenkiste**, *dite*), née à Valenciennes, 7 sept. 1805. *Vocalisation* : 2e prix 1823; *Chant* : 1er prix 1823. Th. de l'Opéra (1830-1845), a déb. dans *le Comte Ory* (la Comtesse), 9 nov. 1830. Mme Gaas, 19 avril 1833. † Paris, 8 fév. 1896.

Dorus (Vincent-Joseph **Vansteenkiste**, *dit* Louis), né à Valenciennes, 1er mars 1813. *Flûte* : 2e prix 1826, 1er prix 1828. Orch. des Variétés, de l'Opéra, 1er avril 1835 au 1er avril 1866; Soc. des Concerts, 10 avril 1839. Mus. de l'Empereur, 1853. Prof. au Conservatoire (1860-1868). Œuvres : Divers solos pour la flûte. ✠ 1866. † Étretat, 9 juin 1896.

Dossion (Jean-Simon-Louis), né à Paris, 10 août 1779. *Basson* : 1er prix an v. Orch. de l'Ambigu; Th.-Louvois; Opéra, 1er fév. 1808 au 30 juin 1829; Soc. des Concerts, 1828; Concerts Valentino, 1837-1841; Chef de mus. de la 11e lég. de la Garde nat. †.

Dossunet (Gabriel-Charles-Julien), né à Saint-Maur (Seine), 16 juin 1845. *Trompette* : 1re acc. 1861, 2e prix 1863, 1er prix 1864; *Cornet à pistons* : 3e acc. 1869; 1er prix 1870. Aliéné 1876.

Douailler (Charles-Joseph-Théodore), né à Reims, 23 août 1860. *Solfège* (*chanteurs*) : 1re méd. 1884. Hautboïste à l'orch. des Bouffes-Parisiens; Art. lyr.; th. de l'Opéra, prof. de chant; ✪ A. 1900.

Douaissé (Mme), voir Mlle **Masson**.

Douau (Mathilde-Julie), née à Toulouse, 30 juin 1845. *Chant* : 1re acc. 1864, 2e prix 1865; *Op.-comique* : 2e acc. 1864, 1re acc. 1865. Th. Lyrique, 1869-1872. Buenos-Ayres, Moscou, Saint-Pétersbourg.

Douay (Louis-René-Paul), né à Landrecies (Nord), 1er avril 1836. *Violoncelle* : 2e acc. 1854, 2e prix 1855, 1er prix 1856.

Doublet (Léonce-Charles-Théophile), né à Paris, 5 mai 1862. *Harmonie* : 1re acc. 1881.

Doucet (Alfred-François), né à Marseille, 28 août 1862. *Hautbois* : 1re acc. 1879, 2e prix 1880, 1er prix 1881. Sous-chef de mus. du 72e d'inf., 1882. En Amérique.

Doucet (Henri-Jules), né à Paris, 22 nov. 1885. *Solfège* : 3e méd. 1898, 1re méd. 1899.

Douchet (François-Victorin), né à Vaugirard, 23 mars 1858. *Flûte* : 2e acc. 1879, 1re acc. 1880, 2e prix 1881. Orch. du th. des Nouveautés; soirées.

Doudiès (Vincent-Benoît), né à Toulon, 30 mai 1830. *Flûte* : 2e prix 1849, 1er prix 1851. Orch. du Gr.-Théâtre (1854) et prof. à l'École de mus. de Nantes. Paris.

Doulx (Henriette-Émilie), née à Paris, 13 juin 1812. *Chant* : 1er prix 1832. †.

Doumergue (Jeanne-Louise-Malvina), née à Bernon (Tarn-et-Gar.), 17 août 1851. *Solfège* : 2e méd. 1866, 1re méd. 1867; *Piano* : 3e acc. 1867, 1er prix 1868.

Doumic (Mme), voir Mlle **Saint-Ange Levasseur**.

Dourlen (Victor-Charles-Paul), né à Dunkerque, 3 nov. 1780. *Harmonie* : 2e prix an VII; *Piano* : acc. an VIII; *Contrep. et fugue* : acc. an XIII; *Rome* : 2e prix 1804, 1er prix 1805. Ouvrages représentés au Th. Feydeau : *Philoclès*, *Linné*, *la Dupe de son art*, *Plus heureux que sage*, *Cagliostro*, *le Frère Philippe*, *Marius*, *le Petit Souper*, *Vente après décès*, etc. Prof. d'harmonie au Conservatoire; ✠. † Paris, 8 janv. 1864.

Dourlet, voir **Davaine**.

Dourthe (Joseph), né à Milly (Meuse), 21 sept. 1845. *Cor à pistons* : 1re acc. 1861, 2e prix 1862. (Aveugle.)

Doussaint (Louis-Armand), né à Blauzac (Char.), 13 oct. 1847. *Trombone à pist.* : 1re acc. 1870.; Garde républ. ✪ A. 1899.

Doutreleau (Mme), voir Mlle Ad. **Duvernoy**.

Douvry (François-Célestin), né 4 juin 1784 (Seine). *Comédie* : 2e prix 1809, 3e prix 1810. †.

Douvry (Mlle), voir Mme **Barbot**.

Doux (Emile), né à Paris, 12 janv. 1799. *Comédie* : acc. 1821, 2e prix 1822, 1er prix 1823. Lisbonne, Paris (1854), Bordeaux (1862), Rio-de-Janeiro, Bordeaux, Lisbonne. † 2 oct. 1874.

Dox (Nina), née à Odessa, 21 avril 1872. *Piano* : 2e acc. 1891, 1re acc. 1892.

Doyen (Jean-Ferdinand), né à Batignolles, 27 mars 1853. *Chant* : 1re acc. 1876, 2e prix 1877, 1er prix 1878; *Opéra* : 1re acc. 1878. Th. de l'Opéra, 1878; Opéra-Populaire.

Dozoul (Berthe-Eulalie), née à Montmartre, 24 mars 1841. *Solfège* : 2e acc. 1855, 1re acc. 1857, 2e prix 1858; *Clavier* : 2e ment. 1857, 1re ment. 1858.

D'Ozouville (Mme), voir Mlle **Richard**.

Drake (Odinne-Henriette), née à Paris, 11 juin 1815. *Solfège* : acc. 1828, 1er prix 1829; *Piano* : 2e prix 1833, 1er prix 1834. Prof. adjoint de clavier au Conservatoire, de 1833 à 1836. Mme Lacassey-Bouillé.

Drapeau (Louis-Pierre-Prudent), né vers 1792 (Seine). *Tragédie :* 1er acc. 1809. Amsterdam; (51 ans d'exercice en province jusqu'en 1851); Paris. † Paris, 10 mars 1861.

Dreleng (Jean-Michel), né à Turckeim (H.-Rhin), 9 août 1795. *Harmonie :* 1er prix 1812; *Piano :* 2e prix 1812, 1er prix 1813. †.

Dressen (François-Dieudonné), né à Liège, 23 juill. 1861. *Violoncelle :* 2e prix 1883, 1er prix 1885. Concerts Lamoureux.

Dretzen (André-Charles **Lambert**), né à Paris, 27 juin 1816. *Harpe :* 2e prix 1830, 1er prix 1831. Orch. de l'Opéra, 1839; Soc. des Concerts. † déc. 1865.

Dreuilhe, voir **Ibanez**.

Dreux (Estelle-Julie-Aimée), née à Paris, 9 oct. 1869. *Solfège* (*chanteurs*) : 1re méd. 1894. Angers.

Drevet (Julie-Marie-Alice), née à Hennebont (Morbihan), 29 avril 1852. *Solfège :* 1re méd. 1861; *Piano :* 3e acc. 1865; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1867.

Dreyfus (Sarah), née à Paris 16 sept. 1851. *Solfège :* 3e méd. 1869.

Dreyfuss (Louis-Edmond), né à Colmar, 8 oct. 1860. *Hautbois :* 2e acc. 1876, 1er acc. 1877, 1er prix 1878.

Dreyfuss (Mme), voir Mlle **Blanckaert**.

Drézet (Joseph-Urbain), né à Nods (Doubs), 3 nov. 1825. *Trompette :* 2e prix 1854, 1er prix 1857.

Dron (Marthe-Léonie), née à Nancy, 24 fév. 1878. *Piano :* 1re acc. 1891, 1er prix 1892. Prof. à Paris.

Dronet (Georges-Louis), né à Bussy-Saint-Georges (S.-et-M.), 24 avril 1882. *Alto :* 2e acc. 1900.

Drouin (Auguste-Jules-François), né à Paris, 16 mars 1855. *Harmonie :* 1er prix 1877. Prof. dans les écoles de la ville de Paris; Inspecteur de l'enseig. dans lesdites écoles.

Druan (Blanche-Claire-Léonie), née à Paris, 11 sept. 1860. *Comédie :* 2e acc. 1884. Renaissance, a déb. dans *l'Amazone*, oct. 1884; Bruxelles, Paris.

Druet (Adeline-Eugénie), née à Beaumont (Sarthe), 4 juill. 1847. *Comédie :* 3e acc. 1866.

Drunzer (Camille-Pauline-Gabrielle), née à Paris, 30 juin 1873. *Comédie :* 2e acc. 1892. Vaudeville, Gymnase.

Drutel (Anne), née à Lyon, 3 juin 1823. *Chant :* 2e acc. 1845. Reims.

Duard (Émile-Célestin), né à Paris, 22 avril 1862. *Comédie :* 2e acc. 1884, 2e prix 1885. Odéon, 1885-1896; th. Cluny, Saint-Pétersbourg. ✠ A. 1896.

Duard (Mme), voir Mlle **Dux**.

Dubail (Jules-Joseph-Auguste **Royer**, *dit*), né à Paris, 4 sept. 1876. *Piano prép. :* 3e méd. 1894.

Dubois (Auguste), né le 19 nov. 1787 (Seine). *Piano :* 2e acc. an XIII, 1er acc. an XIV et 1806, 1er prix 1811. †.

Dubois (Julien), né en oct. 1792. *Flûte :* 1er acc. an XIV et 1806, 1er prix 1807. †.

Dubois (Hippolyte), né nov. 1800. *Trag. :* acc. 1820, 1er pr. 1821.

Dubois (Ferdinand-Jean), né à Neuf-Brisach (H.-Rhin), 23 mars 1817. *Trompette :* 2e prix 1840, 1er prix 1841. Concerts Musard; Soc. des Concerts, 23 nov. 1857; orch. de l'Opéra, 1850 au 31 janv. 1877. † Asnières, 8 fév. 1895.

Dubois (Jean-Jacques-Edmond), né à St Germain-en-Laye 11 sept. 1820. *Trompette :* acc. 1841, 1er prix 1844. Soc. des Concerts; orch. de l'Opéra, 1er oct. 1849. † 11 nov. 1863.

Dubois (Christophe-Théophile-Stéphane), né à Fleury (Somme), 6 mai 1830. *Basson :* 3e acc. 1853.

Dubois (Émilie-Désirée), née à Paris, 8 mai 1837. *Comédie :* 2e prix 1852. Comédie-Française, a déb. 10 fév. 1853; sociétaire 1855. † Paris, 21 oct. 1871.

Dubois (Clément-François-Théodore), né à Rosnay (Marne), 24 août 1837. *Harm. et accomp. :* 1re acc. 1855, 1er prix 1856; *Piano :* 3e acc. 1856, 2e acc. 1857; *Orgue :* 1re acc. 1857, 2e prix 1858, 1er prix 1859; *Contrep. et fugue :* 1er prix 1857; *Rome :* 2e grd prix 1859, 1er prix 1861. Org. chap. des Invalides, 1855; org. puis maître de chap. de Ste-Clotilde (1858), de la Madeleine (1869), gr. orgue de la Madeleine (1876-96). Prof. d'harm., de comp. et direct. du Conservatoire; membre de l'Institut. ✠ A. 1878, ✠ I. 1888, ✠ 1883, ✠ O. 1895. Œuvres : *la Guzla de l'émir* (Athénée, 1873); *le Pain bis* (Op.-C., 1879); *la Farandole* (Opéra, 1883); *Aben Hamet* (Th.-Italien, 1884); *Xavière* (Op.-C., 1895); *les Sept Paroles du Christ* (1867); *le Paradis perdu* (1878); *l'Enlèvement de Proserpine* (1879); *Hylas* (1893); *Notre-Dame-de-la-Mer* (1897); *le Baptême de Clovis* (1899); œuvres symph., ouvertures, suites p. orch., messes, motets, pièces pour piano, p. orgue, transcrip. p. gr. orgue, mus. de chambre et de conc., concertos p. piano, violon (env. 200 morc.), chœurs sans accomp., mélodies; *Notes et études d'harmonie*, *87 leçons d'harmonie*, *Traité de fugue*, etc. — Cf. *Nouveaux profils de musiciens*, par H. Imbert.

Dubois (Mme Th.) voir Mlle **Duvinage**.

Dubois (Estelle-Alphonsine), née à Meulan, 20 fév. 1848. *Solfège :* 3e méd. 1867, 2e méd. 1868, 1re méd. 1869.

Dubois (Charles-Ferdinand), né à Paris, 30 mars 1849. *Trompette :* 2e prix 1868, 1er prix 1869. ✠ I. Paris. Chef de fanf. 10e bat. de chasseurs. † Palavas, 23 sept. 1899.

Dubois (Albert), né à Paris, 29 juill. 1851. *Trompette :* 2e acc. 1873, 1er acc. 1874. Paris.

Dubois (Eugène-Louis), né à Tlemcen, 18 déc. 1851. *Flûte :* 1er acc. 1870.

Dubois (Claire-Marie), née à Paris, 1er mai 1867. *Clarin :* 3e méd. 1878, 1re méd. 1879; *Piano :* 1re acc. 1881, 2e prix 1882, 1er prix 1884.

Dubois (Jean-Georges), né à Angoulême, 22 mai 1870. *Violon prép. :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887. Concerts du Châtelet.

Dubois (Léon-François), né à Angoulême, 28 avril 1872. *Violon :* 2e acc. 1892. Concerts.

Dubois (Jacques-Henri), né à Puymoyen (Charente), 13 mai 1873. *Basson :* 2e prix 1892, 1er prix 1894. Concerts d'Harcourt; prof. à l'École de mus. d'Angoulême.

Dubois (Gaston-Camille-Paul), né à l'Île-St-Denis (Seine), 4 oct. 1873. *Chant :* 2e acc. 1898, 1er acc. 1900; *Opéra-com. :* 1er acc. 1899, 2e prix 1900; *Opéra :* 2e prix 1900.

Dubois (Fernande-Albertine), née à Paris, 9 août 1874. *Chant :* 2e prix 1894; *Opéra-comique :* 2e acc. 1893, 1er prix 1894. Th. de l'Opéra-Comique, 1894.

Dubord (Éléonore-Félicie-Augustine), née à Paris, 9 avril 1836. *Solfège :* acc. 1849, 2e prix 1850.

Dubreuil (Hippolyte), né en oct. 1805. *Violon :* 2e prix 1826. Orch. de l'Opéra, 4 avril 1829 à 1860; Société des Concerts; prof. au collège Rollin et à Louis-le-Grand. †

Dubreuil (Marie-Élisabeth **Patoulet**, *dite*), née à Anvers, 27 avril 1821. *Solfège :* 2e prix 1837.

Dubroca (Charles), né en mars 1864. *Tragédie :* 2e prix 1892; *Comédie :* acc. 1892. †

Dubroqua (Simon), né à Paillet (Gironde), 13 avril 1864. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1884.

Dubuisson-Guillemot (Pauline-Louise-Philiberte), née à Paris, 23 oct. 1837. *Solfège :* 1re acc. 1852.

Dubulle (Auguste-Jean-Baptiste), né à Vedrines-Saint-Loup (Cantal), 10 juin 1856. *Solfège :* 1re méd. 1878; *Chant :* 1re acc. 1879; *Opéra :* 1er prix 1879. Th. de l'Opéra, 1879-1885, 1886-1896; a déb. dans *l'Africaine* (l'Inquisiteur), 14 nov. 1879. Th. de la Monnaie à Bruxelles, 1885-1886. ✿ A. 1890; ✿ I. 1899. Prof. au Conservatoire.

Duc (Joseph-Valentin), né à Béziers, 24 janv. 1858. *Chant :* 1re acc. 1884, 1er prix 1885; *Opéra :* 1er prix 1885. Th. de l'Opéra 1885-1889; a déb. dans *Guillaume Tell* (Arnold), 31 juill. Lyon, Marseille, Nice, Madrid, Lisbonne, Odessa.

Duc (Jean), né à Bordeaux, 24 juil. 1863. *Opéra :* 2e acc. 1894, Genève, 1894.

Ducarne (Eulgence-Anthime), né à Maubeuge, 22 nov. 1843. *Cor :* 2e prix 1862.

Ducasse (Élisa, *dite* Alice), née à Valparaiso, 20 mai 1841. *Solfège :* 3e méd. 1862, 2e méd. 1863, 1re méd. 1864. Th. Lyrique, 1869-1872; th. de l'Opéra-Comique, 1872-1881. Prof. à Paris; ✿ I. 1896.

Ducates (Mme), voir Mlle **Lévy**.

Duchaufour (Jean-Baptiste-Alphonse) [Seine]. *Solfège :* 1er prix 1819.

Duchenay (Anna-Joséphine **Bouchené**, *dite*), née à Alençon, 17 mars 1834. *Comédie :* 1re acc. 1859. Th. St-Martin, Gaîté (1865), Ambigu (1872), Odéon (1874). Mme Raucourt.

Duchéron (Pierre-Édouard), né à Vierzon, 8 mars 1857. *Solfège :* 3e méd. 1872, 2e méd. 1873, 1re méd. 1874.

Ducreux (Jules-Antoine), né à Grenelle, 5 mars 1835. *Saxophone :* 3e acc. 1862.

Duchesne (Mme), voir Mlle **Lecour**.

Duclairfait (Mlle), voir **Favel**.

Ducland (Guillaume), né à Bordeaux, 7 juin 1863. *Cornet à pistons :* 2e prix 1884, 1er prix 1885. Concerts Lamoureux.

Duclos (Pierre-Nicéphore), né à Vitry (Seine), 7 mai 1836. *Trombone :* 1er prix 1864. Mus. de la gendarm. de la garde.

Duclos (Adolphe **Decosse**), né à Paris, 29 déc. 1839. *Solfège :* 3e acc. 1853.

Ducor (Edmond-Victor), né à Paris, 17 août 1829. *Violon :* 2e prix 1850. Orch. Opéra-Comique; Th.-Italien; Opéra, 1867 au 28 fév. 1893; ✿ A. 1888. A St-Germain-en-Laye.

Ducoudray-Bourgault (Louis-Albert), né à Nantes, 2 fév. 1840. *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1861; *Rome :* 1er prix 1862. Fondat. d'une soc. chor. d'amateurs (1869). Prof. au Conserv.; ✿ A. 1874, ✿ I. 1882, ✿ 1888. Œuvres : *l'Atelier de Prague*, op. c. 1 a. (Nantes, 1859); *Thamara* (Opéra, 1891); récitatifs pour *Joseph*, de Méhul (Op. 1899); *Bretagne* (op. inédit); *Noël; Stabat-Mater; 30 mélodies popul. de Grèce et d'Orient; 30 mél. pop. de Basse-Bretagne;* 30 mélodies; *Fantaisie* (Pasdeloup, 1874); *Symph. chorale* (1879); *le Carnaval d'Athènes; Rapsodie cambodgienne; l'Enterrement d'Ophélie; la Conjuration des fleurs;* 23 pièces pour pianos, 14 chœurs, 3 cantates et sc. lyr., etc.; *Souvenirs d'une mission musicale en Grèce; Études sur la musique ecclésiastique grecque.*

Ducrohet (Frédéric-Edouard), né à Paris, 14 fév. 1829. *Solfège :* acc. 1847, 2e pr. 1848, 1er prix 1849. † Paris, 1858.

Duez (Zoé-Adolphine), née à Lille, 28 mars 1830. *Chant :* 2e prix 1847, 1er prix 1848; *Opéra :* acc. 1848, 2e prix 1849. *Op. com. :* acc. 1849. Th.-Lyrique 1851-1852; Opéra 1853.

Duez (François-Joseph), né à Strasbourg, 24 nov. 1845. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1866, 2e prix 1867. Mus. 93e d'inf.

Dufeutrel (Camille-Marie-Augustine), née à Oran, 17 nov. 1862. *Clarier :* 3e méd. 1877.

Duffourc (Bernard-Victor-Léopold), né à Gournay-sur-Aronde (Oise), 16 sept. 1845. *Chant :* 1re acc. 1869; *Opéra :* 2e acc. 1869, 2e prix 1870.

Dufils (Jean-Léon), né à Paris, 24 juill. 1835. *Piano :* 2e acc. 1855, 2e prix 1857. Chef d'orch. de bals. Œuvres : Mus. de danse. † Paris, 2 fév. 1879.

Duflos (Émile-Henri, *dit* Raphaël), né à Lille, 30 janv. 1858. *Tragédie :* 1re acc. 1880, 2e prix 1881; *Comédie :* 2e pr. 1881; 1er prix 1882. Odéon, 1882-1884; Comédie-Française 1884; th. du Vaudeville 1887; Gymnase 1893; Comédie-Française 1894; sociétaire 1896; ✿ A. 1887, ✿ I. 1898.

Duflot (Mme), voir Mlle **Maillard**.

Duflot (Eugénie), née à Lille, 12 janv. 1821. *Chant :* 2e prix 1838; *Op.-comique :* 2e prix 1838, 1er prix 1839. † Paris, 10 oct. 1850.

Dufossé (Uranie), née à Paris, 21 juin 1802. *Piano :* enc. 1814.

Dufour (Paul-Emile), né à Paris, 21 fév. 1826. *Violoncelle :* acc. 1847, 2e prix 1850. Orch. de la Porte-St-Martin; Th. lyrique; Opéra, 1er déc. 1852 à 1882; Concerts Pasdeloup (solo); Soc. des Concerts, 15 oct. 1867.

Dufour (François), né à Villeneuve-les-Avignon (Gard), 7 fév. 1835. *Trombone à pistons :* 2e prix 1862, 1er prix 1863. *Harm. et comp. :* 2e acc. 1863.

Dufour (Victor), né à St-Flour (Cantal), 10 fév. 1839. *Solfège :* 1re acc. 1859.

Dufour (Michel), né à St-Étienne, 13 avril 1871. *Solfège :* 2e méd. 1891; *Chant :* 2e acc. 1891, 1re acc. 1892; *Opéra-com. :* 1er prix 1894. Th. de l'Opéra-Com. dep. 1894. ✿ A. 1900.

Dufour (Mme), voir Mlle **Borghèse**.

Dufourcq (Marie-Geneviève), née à Paris, 2 avril 1870. *Solfège :* 2e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Piano prép. :* 3e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Piano :* 1re acc. 1888, 1er prix 1889. Mme Tonnesca.

Dufrêne (Mme), voir Mlle **A. Léon.**

Dufrêne (Blanche-Alice **Grolleron**), née à Paris, 5 juin 1874. *Tragédie :* 1er prix 1891. Odéon, Grand-Théâtre 1893; St-Pétersbourg 1894; Renaissance (th. S.-Bernhardt), Odéon (1900).

Dufresne (Henry), né à Rennes, 3 mars 1790. *Violon :* 2d prix 1814 †.

Dufresne (Madeleine), née à Paris, 28 fév. 1862. *Clavier :* 2e méd. 1877; 1re méd. 1878; *Piano :* 2e acc. 1879; 1re acc. 1880.

Dufresne (Jacques-Louis-Georges), né à Paris, 28 mai 1884. *Violon :* 1re acc. 1898, 2d prix 1900.

Dufresne (Mme), voir Mlles **Demay** et **Givry.**

Dufriche (Paul-Eugène-Denis), né à Paris, 7 oct. 1848. *Solfège :* 1re méd. 1873; *Chant :* 1re acc. 1874; *Op.-comique :* 2d prix 1873. Th. de l'Opéra-Comique 1876, a déb. dans *le Pardon de Ploërmel* (le chasseur); St-Pétersbourg 1883; Madrid.

Dugard (Eugène), né à Paris, 17 oct. 1837. *Harmonie :* 3e acc. 1859.

Dugard (Marie-Eugénie), née à Paris, 22 fév. 1859. *Clavier :* 4e méd. 1876, 1re méd. 1877.

Dugaril (Jean-Louis **Bechevot**), né à Paris, 23 août 1844. *Tragédie :* 1re acc. 1867, 2d prix 1868; *Comédie :* 2e acc. 1867, 1re acc. 1868. Odéon 1870.

Dugazon (Gustave), né à Paris, 1782. *Rome :* 2d prix 1806. †

Dugelay (Alexandre-Camille), né en fév. 1809. *Solfège :* 2d prix 1822, 1er prix 1823; *Violon :* 2d prix 1827.

Duhamel (François-Joseph), né à Paris, 2 oct. 1818. *Clarinette :* 1er prix 1838.

Duhamel (Louise-Jeanne-Bibiane, *dite* Biana), née à Rouen, 9 mars 1870. *Comédie :* 2e acc. 1888. Odéon 1888-1890 (a déb. dans Joas d'*Athalie*, 13 oct.); Bouffes-Parisiens (*l'Enfant prodigue*, *Miss Helyett*, 1890); Renaissance (1900).

Duhamel (Jeanne-Eugénie-Albertine), née à Roubaix, 4 sept. 1873. *Solfège :* 3e méd. 1888.

Duhamel (Gaston-Félix-Fernand), né à St-Omer, 22 avril 1874. *Basson :* 1re acc. 1892, 2d prix 1894, 1er prix 1895. En Amérique.

Duhot (Charles), né à Condé (Nord), 25 oct. 1834. *Contrep. et fugue :* 3e acc. 1859, 2e acc. 1860. A Douai.

Dukas (Paul-Abraham), né à Paris, 1er oct. 1865. *Contrep. et fugue :* 1er prix 1886. *Rome :* 2d gr. prix 1888. Critique musical *Revue hebdomadaire*, *Gazette des Beaux-Arts*. Œuvres : *le roi Lear*, *Gaetz von Berlichingen*, *Polyeucte*, ouvertures; symphonie (1897); *l'Apprenti Sorcier* (1897), mélodies, sonate pour piano, etc.

Dukerley (Anne-Louise-Alexandrine **Isidor**, *dite*), née à Moscou, 17 fév. 1824. *Solfège :* 1re prix 1841. En Russie.

Dulac (Isabelle-Louise), née à Lyon, 5 mars 1876. *Solfège :* 3e méd. 1897; *Opéra :* 1re acc. 1897. Op. popul. 1900.

Dulcken (Violanda), née à Munich, 15 sept. 1810. *Chant :* 2d prix 1830; *Vocalisation :* 2d prix 1830, 1er prix 1831.

Dulin (Marie-Jean-Théophile), né à Plachy-Buyon (Somme), 6 mai 1855. *Solfège :* 3e méd. 1882, 1re méd. 1883; *Chant :* 2e acc. 1883; *Op.-comique :* 2e prix 1883. Th. de l'Opéra-Comique 1883-1887 (a déb. dans *la Fille du Régiment*, Sulpice, 9 déc.), Lille, Nice (1890), Spa, Lille (1892).

Dulphy (Auguste), né à Amiens, 11 avril 1870. *Violoncelle :* 2e acc. 1894. Th. d'Amiens. † Amiens, 24 déc. 1900.

Dulphy (Marie-Nestor), né à Amiens, 5 déc. 1879. *Hautbois :* 1re acc. 1890. † Alger, 21 nov. 1899.

Duluc (Laurence-Léontine), née à Paris, 17 nov. 1867. *Comédie :* 2e acc. 1889, 1re acc. 1890. Odéon, Grand-Théâtre 1893. Gymnase. Mme G.-L. Maury, 15 nov. 1892.

Dumas (Édouard-Victor), né à Paris, 26 janv. 1827. *Solfège :* 2e prix 1839, 1er prix 1840; *Violon :* acc. 1844, 2e prix 1846, 1er prix 1847. Orch. de la Porte-St-Martin; Opéra-Comique; Th.-Italien; Opéra, 16 mars 1867 au 31 déc. 1889; Soc. des Concerts 1re déc. 1857; ✿ A. 1890.

Dumas (Louis-Charles), né à Paris, 24 déc. 1877. *Harmonie :* 2e acc. 1897, 1re acc. 1900.

Duménil (Mlle), voir **Besancenot.**

Dumerey (Émilie-Désirée), née 14 août 1795 (Seine). *Piano :* 2d prix 1813.

Dumestre (Joseph), né à Tarbes (H.-Pyr.), 19 mars 1836. *Chant :* 2d prix 1856. Th. de l'Opéra 1857-1866 : a déb. dans *Guillaume Tell*, oct. 1857 et dans *la Favorite* (Alphonse), 11 nov. 1857; Bruxelles, 1866; Nouvelle-Orléans, 1869; Lyon 1873; Marseille, Bordeaux. † Paris, 14 mai 1894.

Dumestre (Mme J.), voir Mlle **Guyolot.**

Dumestre (Jeanne-Joséphine), née le 24 juin 1857. *Solfège :* 3e méd. 1878. Mme Carlier.

Dumey (Rose), né v. 1781 (Seine). *Clavecin :* 1re prix an v.

Dumilâtre (Marie-Michel), né le 20 août 1784 (Seine). *Tragédie :* 2d prix 1809, 2d prix 1810. Comédie-Française; a déb. 17 janv. 1811, dans *Iphigénie en Aulide* (Achille).

Du Minil, voir **Sevéno.**

Dunoyer (Jean-Marie), né à Castelginest (Hte-Gar.), 21 mars 1856. *Saxhorn :* 1re acc. 1862, 2d prix 1863.

Dumont (Reine-Marie), née 30 août 1783. (Seine); *Piano :* prix an XI.

Dumont (Adrienne-Marguerite), née à Paris, 5 juin 1878. *Piano prép. :* 3e méd. 1894.

Dumont (Henri-Marcel), né à Paris, 30 nov. 1880. *Violon :* 2e acc. 1899. Concerts Lamoureux.

Dumont (Mme), voir Mlle **Virnard.**

Dumontet (François-Alexandre-Lucien), né à Paris, 18 mars 1835. *Harpe :* acc. 1847, 1er prix 1849. Strasbourg.

Dumontier (Émile-Louis), né à Paris, 4 mars 1872. *Chant :* 2e acc. 1896, 1re acc. 1897; *Opéra-comique :* 2d prix 1897. Paris, Nantes.

Dumoulin (Léonie-Marie), née à Lille, 28 déc. 1844. *Chant :* 2e acc. 1869, 1re acc. 1870.

Dumoulin (Louis-Marie-Frédéric, *dit* Maurice), né à Lille, 7 fév. 1871. *Violoncelle:* 2e prix 1885, 1er prix 1888. Orch. de l'Opéra; Soc. des Concerts.

Dumousseaux (Adelaïde-Euphrosine-Olive, *dite* **Lebouteux**), née le 27 juill. 1800. *Solfège:* enc. 1813.

Dunoyer (Blanche-Jeanne **Cresson**, *dite*), née à Paris, 9 janv. 1849. *Comédie:* 2e acc. 1865. Folies-Dramatiques, Gymnase, Saint-Pétersbourg (1874).

Dupaigne (Marie-Sophie-Louise), née à Paris, 17 mars 1870. *Solfège:* 3e méd. 1890.

Duperroux (Charles-Auguste), né à Groslay (S.-et-O.), 15 juill. 1833. *Cornet à pistons:* 1er prix 1857. Mus. 4e rég. d'artillerie; sous-chef de mus. 61e d'inf.; École d'art. de Toulouse; Retraité. † Meaux, 1894. (Fév. 1895.)

Dupin (Marguerite-Gladomir), née à Bordeaux, 16 nov. 1835. *Chant:* 2e acc. 1860, 1er acc. 1860; *Opéra:* 2e acc. 1860, 1er acc. 1861; *Op.-comique:* 1er acc. 1861.

Duprez (Amédée-Augustin), né à Douai, 6 nov. 1834. *Solfège:* 1er acc. 1857, 2e prix 1858; *Trompette:* 2e prix 1857. Sous-chef de mus. 99e d'inf. † oct. 1895.

Dupire (Marie-Louise), née au Mans, 25 août 1843; *Solfège:* 3e méd. 1860.

Duplan (Étienne-Paul), né à Paris, 26 mars 1835. *Chant:* 3e acc. 1860.

Duplessis (Frédéric-Alexandre-Norbert), né à Paris, 15 juill. 1858. *Harmonie:* 2e acc. 1877, 1er acc. 1878, 1er prix 1879.

Duplessy (Pierre-Alcide), né à Dijon, 7 juin 1876. *Violon:* 2e acc. 1893.

Dupont (Émilie), née mars 1804 (Vosges). *Tragédie:* 2e prix 1822.

Dupont (Henri-Joseph), né à Paris, 20 mai 1831. *Cor:* 1er acc. 1857, 2e prix 1858, 1er prix 1859. Orch. de l'Opéra-Comique; Concerts Pasdeloup; Soc. des Concerts (26 oct. 1864); Opéra (1er fév. 1865 au 31 déc. 1891). A Bagneux.

Dupont (Henri, *dit* **Dupont-Vernon**), né à Puiseaux (Loiret), 8 avril 1854. *Tragédie:* 2e prix 1871; *Comédie:* 1er acc. 1870, 2e prix 1872. Comédie-Française (1873-1897). Prof. dans les écoles municip. et colléges; Prof. au Conserv. ✿ A. 1881, ✿ I. 1886. Œuvres: *Principes de diction* (1881), *Diseurs et comédiens* (1890). † Puiseaux, 15 oct. 1897.

Dupont-Vernon (Mme), voir Mlle **Blanc**.

Dupont (Germain-Eugène-Louis), né à Douai, 27 juill. 1876. *Contrep. et fugue:* 2e acc. 1900.

Dupont (Gabriel-Édouard-Xavier), né à Caen, 1er mars 1878. *Contrep. et fugue:* 2e acc. 1898.

Duport (Auguste), né à Paris, 31 mars 1785. *Basson:* 1er acc. an XII, 2e acc. an XIV et 1806. En Russie (1809).

Duport (Marie-Amélie-Joséphine), née à Lyon, 23 janv. 1867. *Violon:* 2e acc. 1886, 1er acc. 1887, 2e prix 1888, 1er prix 1889. Mme Colle.

Dupouy (Henriette-Marie-Mathilde), née à Paris, 28 nov. 1874. *Solfège:* 3e méd. 1890; *Piano prép.:* 3e méd. 1890.

Duprat (Mme), voir Mlle **Dannhauser**.

Duprato, voir **Hinard**.

Dupré (Germain-Octave-Auguste), né à Saint-Sulpice (Hte-Gar.), 4 juill. 1868. *Harmonie:* 1er acc. 1890.

Dupré (Louise-Sylvie-Paule), née à Chomérac (Ardennes), 19 juill. 1884. *Solfège:* 2e méd. 1899, 1re méd. 1900; *Piano prép.:* 2e méd. 1899, 1re méd. 1900.

Dupré, voir **Texte**.

Duprez (Adèle-Louise), née à Paris, 22 mars 1842. *Solfège:* 2e acc. 1855, 1re acc. 1856, 2e prix 1857; *Harm. et accomp.:* 2e prix 1863.

Duprez (Thérèse-Valentine), née à Paris, 21 mars 1862. *Clarinette:* 3e méd. 1877, 2e méd. 1878; *Piano prép.:* 1re méd. 1879; *Solfège:* 3e méd. 1878, 2e méd. 1879.

Dupuids (Lucie-Amélie), née à Paris, 10 juill. 1880. *Solfège:* 3e méd. 1894, 2e méd. 1896.

Dupuis (Joséphine-Lucie-Olympe), née à Paris, 18 juill. 1855. *Solfège:* 3e méd. 1876, 2e méd. 1877, 1re méd. 1878; *Chant:* 2e acc. 1877, 1er acc. 1878; *Opéra-comique:* 1er acc. 1878, 2e prix 1878. Th. de l'Opéra-Comique (1878-1881), a déb. dans *le Pré aux Clercs* (Nicette), 3 mars 1879.

Dupuis (Charles-Louis-Adolphe), né à Paris, 22 juill. 1857. *Trompette:* 1er acc. 1880.

Dupuis (Antoinette-Augustine-Geneviève), née à Paris, 14 déc. 1810. *Comédie:* 2e acc. 1875. Gymnase, 1876; Palais-Royal. Mme Jourdan (?).

Dupuis (Mme), voir Mlle **Bordes** et **Ruestenholtz**.

Dupuis (Mlle), voir **Ronflette**.

Dupuy (Pascale-Marie-Irma), née à Toulouse, 28 nov. 1831. *Opéra-comique:* 2e prix 1849. Mme Ceraux, 1er fév. 1855.

Dupuy (Alphonsine-Coralie-Mathilde-Françoise), née à Toulouse, 28 juin 1838. *Chant:* 1er acc. 1855, 2e prix 1856; *Op. comique:* 2e acc. 1855, 2e prix 1856. *Opéra:* 1er acc. 1856. Th. de l'Opéra-Comique (1857-1859, 1866-1868); Bruxelles (1860); Toulouse, Nantes, Strasbourg, Nouvelle-Orléans.

Dupuy (Marie-Julie), née à Paris, 26 oct. 1858. *Solfège:* 3e méd. 1874; *Clarinette:* 3e méd. 1876; 2e méd. 1877.

Dupuy (Mlle), voir **Nelly**.

Duquesnes (Édouard-Henri), né à Paris, 28 oct. 1860. *Solfège chanteurs:* 2e méd. 1883, 1re méd. 1884.

Duquesnoy (Caroline-Marguerite **Chausseblanche**, *dite*), née à Paris, 28 août 1857. *Comédie:* 1er acc. 1873.

Durand (Antoine-Claude), né à Laquenexy (Moselle), 26 mars 1826. *Hautbois:* 2e prix 1849.

Durand (Jeanne-Foi-Cœlina), née à Agen, 3 juin 1827. *Chant:* 1er acc. 1855. Lyon, Th. Lyrique (?).

Durand (Émile), né à St-Brieuc, 16 fév. 1830. *Solfège:* 1er prix 1847; *Harm. et accomp.:* acc. 1850, 1er prix 1851; *Rome:* 2e gr. prix 1853. Professeur de solfège et d'harmonie au Conservatoire (1850-1883); ✿ A. 1879. Œuvres: *l'Élixir de Cornelius* (1868); *l'Astronome du Pont-Neuf* (Variétés, 1869); *Traité d'harmonie*, *Traité de composition*, mélodies vocales, etc.

Durand (Mme Em.), voir Mlle **Boïeldieu**.

Durand, voir **Perrin** et **Thénard**.

Durand-Ruel (Mme), voir Mlle **Lefébure**.

Durand (M.-Jacques), voir **Massacrie**.

Durand (Marguerite-Charlotte), née à Paris, 24 janv. 1864. *Comédie :* 1re acc. 1880, 1er prix 1881. Comédie-Française 1881-1888. A épousé M. G. Lagrange, député. Fondatrice du journal féministe *la Fronde*.

Durand (Jeanne-Marie-Augustine), née à Brest, 1er mai 1865. *Solfège :* 3e méd. 1887; *Chant :* 2e prix 1886, 1er prix 1887; *Opéra-comique :* 1re acc. 1887, 1er prix 1888. T. de l'Opéra-Comique 1888-1891, a déb. dans *le Pré aux Clercs* (Isabelle), 12 oct.; ✪ A. 1899.

Durand (Joseph), né à Thionville, 26 août 1878. *Harpe :* 2e prix 1890, 1er prix 1892. Pau, act. à Angers.

Durant (Marie-Augustine-Désirée), née à Lille, 5 mars 1839. *Op. comique :* 5e acc. 1859, 2e acc. 1860.

Duranton (Amélie-Adrienne, *dite* Berthe), née à Grenoble, 16 mai 1866. *Solfège :* 2e méd. 1879, 1re méd. 1880; *Piano prép. :* 1re méd. 1880; *Piano :* 2e acc. 1882, 1re acc. 1883; 2e prix 1885. Paris.

Duranton (Anne-Stéphanie, *dite* Jeanne), née à Grenoble, 4 nov. 1869. *Solfège :* 3e méd. 1885. Violoniste, Paris.

Durat (Jacques-Philippe-Eugène), né à Tarbes (Hte-Pyr.), 1er mai 1851. *Chant :* 2e acc. 1876, 1re acc. 1877; *Solfège :* 2e méd. 1877; *Op.-comique :* 2e acc. 1878. Anvers, Nantes.

Duret (Marcel-Antoine), né à Versailles, 14 juill. 1779. *Violon :* 2e prix an VI et an IX, 1er prix an XI; *Harmonie :* 2e prix an IX; *Contrep. et fugue :* prix an XIV et 1806. Orch. de l'Opéra, 22 sept. 1798 au 31 déc. 1831. Œuvres : *la Leçon d'une jeune femme*, op. c. 1 a. (Feydeau, 1815). † 29 nov. 1862.

Durié (Eugénie-Clémentine-Élisa), née à Paris, 3 août 1853. *Op.-comique :* 1re acc. 1881. Th. de l'Opéra-Comique.

Durietz (Daniel-Victor), né à Grasse (Alpes-Mar.), 24 mai 1856. *Cornet à pistons :* 2e prix 1877. Concerts du Châtelet.

Durieux (Edouard-Charles-François), né à Lille, 10 mai 1873. *Solfège :* 3e méd. 1889; *Violon :* 1re acc. 1888, 1er prix 1889.

Duriez (Jules-Albert), né à Lille, 6 fév. 1874. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1896, 1re acc. 1897, 1er prix 1898.

Durocher (Adolphe-Nicolas **Poirier**, *dit*), né 20 déc. 1801 (Seine). *Flûte :* 2e prix 1819, 1er prix 1820.

Duros (Valentine-Jeanne-Marie-Renée), née à Toulouse, 12 nov. 1874. *Harpe :* 2e acc. 1892, 1re acc. 1893, 1er prix 1894.

Duroziez (Marie-Marthe), née à Paris, 25 mars 1862. *Harmonie :* 2e acc. 1884, 1re acc. 1886, 1er prix 1888.

Durozat (Jean-François), né à Teully (Rhône), 24 nov. 1872. *Solfège chanteurs :* 1re méd. 1900.

Dury (Ernest-Édouard), né à St-Quentin, 29 déc. 1847. *Saxhorn :* 1re acc. 1869.

Dusausoy (Fernand), né à Condé-sur-l'Escaut (Nord), 11 juill. 1882. *Flûte :* 2e acc. 1899, 1re acc. 1900.

Dusautoy (Charles-Henri-Jacques), né à Paris, 13 oct. 1853. *Piano :* 2e acc. 1874, 2e prix 1875.

Duseigneur (Louis-Édouard), né à Seignelay (Yonne), 8 mars 1838. *Trompette :* 1re acc. 1862, 2e prix 1863.

Dussaulx, voir **Delaras**.

Dussy, voir **Cotteret**.

Dutacq (Amédée-Jean), né à Neuilly, 18 juill. 1848. *Harmonie :* 2e acc. 1869; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1873; 2e prix 1874; *Rome :* ment. hon. 1875, 1re 2e prix 1876. Œuvres : *Battes Philidor* (Op.-C. 1882); mélodies, etc.

Duteil (Paul-Adolphe-Denis), né à Montoire (Loir-et-Cher), 24 août 1837. *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1855; *Orgue :* 3e acc. 1855.

Dutercq (Fernand-Jules-Alexis-Oscar), né à Douai, 12 juin 1875. *Hautbois :* 1re acc. 1896.

Dutey (Angélique-Honorine), née 28 fév. 1797. *Solfège :* 1re enc. an XII et 1806; *Accomp. prat. :* ment. 1810; *Piano :* acc. 1813, 2e prix 1814, 1er prix 1818. Mme Bourgeois.

Duttenhofer (Louis), né à Paris, 13 sept. 1878. *Violon prép. :* 3e méd. 1892, 1re méd. 1893; *Violon :* 2e acc. 1894, 2e prix 1895, 1er prix 1897. Concerts Lamoureux.

Duval (Joséphine-Arthémise), née à Paris, 22 juin 1824. *Chant :* 1re prix 1843; *Op. comique :* 1re prix 1843.

Duval (Jenny-Marie), née à Rouen, 29 janv. 1867. *Solfège :* 3e méd. 1880; *Piano prép. :* 3e méd. 1883, 1re méd. 1884.

Duval (Mme), voir **Erard**.

Duval (Henri-Placide), né à St-Omer (P.-de-Cal.), 6 oct. 1871. *Violon :* 1re acc. 1894. Orch. de l'Opéra-Comique.

Duval (Magdeleine-Micheline-Georgina-Paule), née à Valenciennes, 3 mai 1886. *Violon prép. :* 2e méd. 1900.

Duverger (Marie-Joseph), né à Auch, 3 oct. 1838. *Flûte :* 1re acc. 1856. Paris.

Duverger (Jean), né à Bordeaux, 3 mars 1866. *Hautbois :* 2e acc. 1890, 1re acc. 1891. Bordeaux.

Duverger (Baronne), voir Mlle **Morel**.

Duvernoy (Charles-François), né à Paris, 16 avril 1796. *Déc. lyrique :* 2e prix 1820. A déb. au th. Feydeau (5 avril 1821). Toulouse, le Havre, la Haye, Opéra-Comique (1843-1863). Prof. de déc. lyrique au Conservatoire; chef du pensionnat. † Paris, 27 nov. 1872.

Duvernoy (Antoine-François-Frédéric-Auguste), né 17 juill. 1800 (Seine). *Cor :* acc. 1813, 2e prix 1814. Orch. du Th.-Italien; Opéra, 1er oct. 1831 au 31 oct. 1864; Soc. des Concerts. † Nancy, 19 oct. 1874.

Duvernoy (Henri-Louis-Charles), né à Paris, 16 nov. 1820. *Solfège :* 2e prix 1831, 1re prix 1833; *Piano :* 2e prix 1837, 1er prix 1838; *Harmonie :* 2e prix 1838, 1er prix 1839; *Orgue :* 2e prix 1840, 1er prix 1842; *Fugue :* 1er prix 1841; *Rome :* 2e gr. prix 1843. Prof. de solfège, puis d'harmonie au Conserv. (1843-1881); ✪ A. 1875, ✪ I. 1881. Ouvrages didactiques, morc. de piano, solfèges, chœurs, etc. (150 op.)

Duvernoy (Charles), né à Bruxelles, 10 mai 1830. *Opéra :* 1re acc. 1855, 2e prix 1856. Th. des Bouffes. Empl. à l'imprimerie Chamerot, Paris.

Duvernoy (Victor-Alphonse), né à Paris, 30 août 1834. *Piano :* 2e prix 1854, 1er prix 1855; *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1859. Prof. de piano au Conservatoire; ✿ I. 1896, ✻ 1891. Œuvres : *la Tempête* (1880); *Sardanapale* (1884); *Hélène* (Opéra, 1896); *Cléopâtre*, sc. lyr.; ouverture d'*Hernani*; mélodies, motets, musique de chambre, etc.

Duvernoy (Charles-Henri-Edmond), né à Paris, 17 juin 1844. *Solfège :* 1er prix 1857; *Piano :* 3e acc. 1859, 1er acc. 1860. Prof. de piano, Paris. Th. de l'Opéra-Comique, Opéra 1871; ✿ I. 1888. Prof. de chant au Conservatoire.

Duvernoy (Adrienne-Henriette-Sophie), née à Paris, 11 déc. 1852. *Solfège :* 2e méd. 1872, 1re méd. 1873. Mme Doyen-Lerat, Paris.

Duvernoy (Mme), voir Mlle **Dandeville**.

Duvinage (Adrienne-Fortunée-Augustine), née à Paris, 9 juill. 1843. *Solfège :* 3e acc. 1858, 3e méd. 1859. Mme Th. Dubois.

Duvivier (Marie-Adélaïde **Wohr**, *dite*), née à Paris, 29 oct. 1787. *Tragédie :* 3e prix 1810, 2e prix 1812.

Duvivier (Marie-Ernestine), née à Paris, 16 nov. 1822. *Solfège :* acc. 1833.

Duvivier (Marthe-Louise-Ernestine), née à Paris, 27 avril 1850. *Solfège :* 2e méd. 1874; *Chant :* 1er prix 1874. Th. de l'Opéra, 1882-1884.

Dux (Fanny), née à la Bicamarie (Loire), 28 nov. 1874. *Tragédie :* 2e prix 1890, 1er prix 1891; *Comédie :* 1re acc. 1890, 1er prix 1891. Odéon, St-Pétersbourg, 1897. Mme Duno (?).

Duzas (Léopold-Joseph-Auguste **Merle**), né à Connaux (Gard), 23 mars 1857. *Chant :* 2e acc. 1886; *Opéra :* 1re acc. 1886, 1er prix 1887; *Opéra-comique :* 2e acc. 1887. Bruxelles, nov. 1887; Anvers, Lyon.

E

Ebrard (Louise-Éléonore-Julia), née à Garches (S.-et-O.), 23 oct. 1842. *Solfège :* 1re acc. 1857, 2e prix 1858, 1er méd. 1859; *Chant :* 3e acc. 1861, 2e prix 1862, 1er prix 1863; *Op.-comique :* 1re acc. 1862, 1er prix 1863. Mme Gravier. Th. de l'Opéra-comique, Toulon, Liège, Toulouse, Marseille, Besançon, Nancy, Genève. † Paris, 12 mai 1884.

Ecarlat (Mme), voir Mlle **Geismar**.

Eck (Claude-Antoine-Albert), né à Auxonne (Côte-d'Or), 9 mai 1839. *Trombone à pistons :* 1re acc. 1863. Cuirassiers de la g.

Edelmann (Jean-Frédéric), du Bas-Rhin. *Harmonie :* 2e prix 1813. Prof. à la Martinique. † Strasbourg.

Edet (Madeleine-Albertine), née à Paris, 21 juill. 1858. *Tragédie :* 2e acc. 1878. Th. de l'Opéra, sous le nom de Lucie d'Alvar, juill. 1886. Mme L. Fayot, janv. 1888. ✿ A. 1899. Paris.

Edger (Aloyse-Henri), né à Presbourg (Autriche), 3 août 1883. *Solfège :* 3e méd. 1896; *Piano :* 2e acc. 1898, 1er prix 1900.

Edmond (Jean-Adolphe **Couturier**, *dit*), né à Paris, 31 mars 1830. *Comédie :* 1re acc. 1855; *Tragédie :* 2e prix 1856. Odéon.

Edwy (Mathieu-Edmond **Warnery**, *dit*), né à Elbeuf, 9 août 1873. *Solfège :* 3e méd. 1894, 2e méd. 1896, 1re méd. 1897; *Opéra :* 2e prix 1897. Marseille, Nantes.

Eeckhout (Louise-Marie-Charlotte), née à Tanger (Maroc), 15 janv. 1872. *Solfège :* 2e méd. 1887.

Ehrhart (Charles), né à Colmar (H.-Rhin), 16 avril 1802. *Cor :* 2e prix 1825. Variétés.

Ehrhart (Léon), né à Mulhouse, 11 mai 1854. *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1870; *Orgue :* 1er prix 1870; *Rome :* 2e gr. prix 1872, 1er gr. prix 1874. † Portetta, près Florence, 4 oct. 1875.

Einbrodt (Peter-Karl-Alexandre-Léon), né à Gratz (Styrie), 13 sept. 1864. *Violoncelle :* 1re acc. 1883, 2e prix 1884, 1er prix 1886. Concerts Lamoureux.

Eisler (Klara), née à Brunn (Autriche), 18 avril 1868. *Harpe :* 1re acc. 1884, 2e prix 1885.

Elcus (Gaston-Jacob), né à Paris, 18 janv. 1884. *Violon prép. :* 2e méd. 1898, 1re méd. 1899; *Solfège :* 3e méd. 1900. Concerts du Châtelet.

Elena (Louis-Jacob-Jean-Antoine), né à Novarre (Piémont), 22 nov. 1830. *Violon :* 2e prix 1855.

Elephore (Adolphe-Auguste), né à Paris, 28 juill. 1836. *Solfège :* 1er prix 1859; *Saxophone :* 4e acc. 1859, 1er prix 1860; *Harm. et comp. :* 2e prix 1860. Sous-chef de mus. du 118e d'inf., 1874; chef de mus. du 135e, 5 août 1876; ✻.

Élie (Adolphe), né en mars 1805 (Seine). *Solfège :* acc. 1820; *Violon :* 2e prix 1824.

Élie (Odalie-Marguerite), née à la Nouvelle-Orléans, 16 mai 1847. *Solfège :* 2e acc. 1858, 1re méd. 1859.

Élie (Auguste-Henri), né à Douai, 18 oct. 1835. *Trombone à pistons :* 3e acc. 1862, 2e prix 1863; *Harm. et comp. :* 1re acc. 1863.

Ellie (Maria-Henriette), née à Lyon, 2 oct. 1885. *Solfège :* 3e méd. 1899, 1re méd. 1900; *Harpe :* 1re acc. 1897, 2e prix 1898, 1er prix 1900.

Éloy (Casimire-Marie-Caroline), née à Paris, 5 août 1848. *Clavier :* 4e ment. 1862, 2e ment. 1865, 1re ment. 1866. Mme Sibor-Chabaille, 9 oct. 1869.

Elwart (Antoine-Aimable-Élie), né à Paris, 19 nov. 1808. *Contrep. et fugue :* 1er prix 1830; *Rome :* 2e prix 1831, 1er gr. prix 1834. Protagoniste des concerts d'émulation des élèves du Conserv. Prof. au Conserv. (1832-1872); ✿ A. 1872, ✻ 1872. Œuvres : *Omaggio alla memoria di I. Bellini*, 1 a. (Th. Valle à Rome, 1835); *les Catalans*, op. 2 a. (Rouen, 1840); *la Reine de Saba*, 3 a.; *Alceste* (Odéon, 1847); *les Chercheurs d'or*, op. 4 a.; *la naissance d'Ève*, *le Déluge universel* (1845); *les Noces de Cana* (Lyon, 1853); *Ruth et Boaz* (1850); Messes, *Te Deum*, Cantates; *Duprez, sa vie* (1857); *Histoire de la Société des concerts* (1860); *Hist. des conc. populaires* (1865); *Solfège enfantin* (1864); *Traité de composition musicale* (1837); *Petit manuel d'harmonie*, *Traité de contrepoint et de fugue* (1840); *Manuel des aspirants aux grades de sous-chef et de chef de musique* (1840); *Traité d'instrumentation* (1869); *le Chanteur accompagnateur* (1844); *Lutrin et orphéon*, etc. † Paris, 14 octobre 1877.

Eme (Mme), voir Mlle **Rousseau**.

Emel (Jeanne-Marie-Louise), née à Herserange (Meurthe-et-Moselle), 30 oct. 1872. *Piano prép. :* 3e méd. 1889.

Emile [Doux?]. *Comédie :* acc. 1821.

Emmanuel (Henri), né à Paris, 15 mai 1842. *Solfège :* 2e acc. 1855, 1er prix 1856; *Piano :* 2e acc. 1858, 1er acc. 1859, 2d prix 1861, 1er prix 1862. Th. royal de Gand, Anvers, Bordeaux, Strasbourg, Opéra-Comique (1869), Marseille, le Caire, Variétés (1877), Bouffes-Parisiens. Prof. à Paris; ✿ A. 1890. ✿ I. 1899.

Emmanuel (Marie-François-Maurice), né à Bar-sur-Aube, 2 mai 1862. *Harmonie :* 1re acc. 1883. Docteur ès-lettres; prof. d'hist. de l'art aux lycées Racine et Lamartine; rédact. à la *Revue de Paris*. Ouvrages : *La danse grecque antique*, *Les Conservatoires de musique en Allemagne*; *Prométhée*, dr. lyr.; *Bretagne*, symph., etc.

Empaire (Mme), voir Elle **Maillard**.

Endignoux (Thérèse-Augustine), née à Marseille, 15 oct. 1830. *Opéra :* 3e acc. 1856, 1re acc. 1857.

Enequist (Eugénie-Mathilde), née à Wisly, 28 mars 1833. *Chant :* 3e acc. 1859, 1re acc. 1860, 2d prix 1861; *Opéra :* 1re acc. 1859, 2d 1860, 1er prix 1861. En Allemagne, 1861.

Enesco (Georges **Enescu**), né à Cordareni (Roumanie), 7 août 1881. *Violon :* 2d prix 1898, 1er prix 1899; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1897. Œuvres : *Poème roumain*, *Pastorale*, etc.

Engrand (Charles-Léonce), né à Saint-Omer, 10 nov. 1860. *Flûte :* 1re acc. 1884, 2d prix 1885. † Boulogne-sur-Mer, 27 nov. 1886.

Enjalbert (Victoire-Zélie-Félicité), née à Paris, 2 nov. 1836. *Comédie :* 3e acc. 1854, 2d prix 1855. Vaudeville, Rouen (1862), Odéon (1864), Ambigu, Marseille (1872), Toulouse, Bayonne, Asnières. Mme Pesot, *dit* Ouzn (1881).

Epstein (Louise), née à Odessa, 14 janv. 1882. *Piano prép. :* 1re méd. 1894; *Piano :* 2e acc. 1896, 2e prix 1897, 1er prix 1898. † Paris, mai 1900.

Erambert (Nicolas-Louis-Achille), né à Montpellier, 23 août 1805. *Cor :* 2d prix 1825. Orch. du Th. Lyrique. † 1866.

Erambert (Thérèse-Cécile-Zélie), née à Lunéville, 11 sept. 1827. *Chant :* 2e acc. 1853. Th. de Boulogne.

Erard (Léonide-Adrienne **Duval**, Mme **Thiellant**, *dite*), née à Paris, 9 sept. 1865. *Chant :* 2e acc. 1889; *Op. comique :* 2e acc. 1889. Montpellier, Lille, Rouen, Anvers.

Erlanger (Jules), né à Wissembourg (Bas-Rhin), 25 juin 1830. *Contrep. et fugue :* acc. 1850.

Erlanger (Camille), né à Paris, 25 mai 1863. *Harmonie :* 1re acc. 1884; *Rome :* 2d gr. prix 1887, 1er gr. prix 1888. Œuvres : *St-Julien-l'Hospitalier*. A l'Opéra-Comique : *Kermaria* (1897), *le Juif polonais* (1900), mélodies, etc. ✿ A. 1897, ✻ 1900. Critique mus. *le Journal*.

Ermel (Louis-Constant), né à Gand, 27 déc. 1798. *Harmonie :* 2d prix 1819; *Piano :* 2d prix 1820, 1er prix 1821; *Contrep. et fugue :* acc. 1821; *Rome :* 2e 1er gr. prix 1823. Prof., Paris. Œuvres : *le Testament*, op. c. 1 a. (Bruxelles 1830). † Clermont, en 1871.

Erster (Marie-Caroline-Émélie), née à Paris, 24 déc. 1861. *Solfège :* 2e méd. 1875; *Clavier :* 3e méd. 1877, 1re méd. 1878. Prof. à Paris. Mme Noss.

Escalais (Léonce-Antoine), né à Cuxac (Aude), 8 août 1859. *Solfège :* 1re méd. 1882; *Chant :* 2e acc. 1882, 1er prix 1883; *Opéra :* 2e acc. 1882, 2d prix 1883. Th. de l'Opéra, 1883-1891 (a déb. dans *Guillaume Tell* [Arnold], 12 oct.), Lyon, Marseille, Paris. ✿ I. 1897.

Escalais (Mme), voir Mlle **Lureau**.

Eschborn (Charles-François-Joseph), né à Mannheim, 3 août 1832. *Harm. et accomp. :* acc. 1848, 1er prix 1849. † Stuttgard, oct. 1851.

Esclobas (Louis-Paul), né à Paris, 10 oct. 1845. *Contrebasse :* 2e acc. 1868, 2d prix 1869, 1er prix 1870. Orch. de l'Opéra-Comique.

Espagnet (Jean), né à Repentit (Gironde), 10 mars 1871. *Cornet à pistons :* 2d prix 1889, 1er prix 1890. Prof. à l'École de mus. de Bordeaux.

Espaignet (Jean), né à Bordeaux, 31 oct. 1823. *Basson :* 2d prix 1840, 1er prix 1843. Orch. de l'Opéra-Comique, Th. Lyrique, Th.-Italien, Opéra-Comique, Concerts Pasdeloup, Concert Besselièvre, Soc. des Concerts, Concerts Lamoureux; ✿ A. Act. à Monte-Carlo.

Esparbès (Louis-Antoine), né à Valence (Tarn-et-Gar.), 20 fév. 1863. *Tragédie :* 1re acc. 1887.

Espent (Pierre), né à Marseille, 27 août 1832. *Hautbois :* 2e acc. 1853.

Espinasse (Fort-Arthur), né à Bordeaux, 18 juillet 1815. *Chant :* 1er prix 1839; *Opéra :* 2d prix 1839. Gand (1848), Opéra (1848), Marseille (1851), Lille, Paris, Dieppe. † 1884.

Espinosa (Michel), né à Totonicapo (Guatemala), 12 mars 1861. *Piano :* 2d prix 1873.

Espin y Perez (Joachim-Joseph-Denis), né à Madrid, 10 avril 1837. *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1860.

Esposito (Vincente-Thérèse-Marie), née à Paris, 24 avril 1857. *Solfège* (*chant* ars) : 2e méd. 1876. Th. de l'Opéra-Comique 1885-1888. Mme Dauvray, Paris.

Esquier (Mme), voir Mlle **Samary**.

Esquier (Léon-Charles-Stéphanne), né à Alger, 17 avril 1871. *Comédie :* 2e acc. 1890, 2d prix 1892. Odéon 1892, Gymnase, Comédie-Française.

Estebenet (Marie-Appoline), née à Nogaro (Gers), 1er oct. 1843. *Tragédie :* 1re acc. 1862, 2e prix 1863; *Comédie :* 2d prix 1863.

Estyle (Abel-César), né à Condé-sur-Escaut (Nord), 31 oct. 1877. *Piano prép. :* 2e méd. 1893; *Piano :* 2e acc. 1895, 1re acc. 1896; *Harmonie :* 1re prix 1894; *Contrep. :* 2d prix 1896, 1er prix 1897; *Accomp. :* 2e acc. 1900.

Etchetto (Louis-Henri), né à Toulouse, 15 avril 1845. *Opéra :* 2e acc. 1868. Th. de l'Opéra, 1872, Nantes, Toulouse, Toulon, Toulouse, Mons, Toulouse, Béziers, Toulouse, Montauban, Toulouse.

Étesse (Émile), né à Paris, 12 août 1852. *Solfège :* 3e méd. 1875, 2e méd. 1876; *Hautbois :* 2e acc. 1875. S.-chef de mus. 131e; chef de mus. du 8e d'inf. Chef de la mus. municip. de Boulogne-sur-Mer. Prof. et march. de mus. et d'inst. à Tours.

Étienne (Denis-Germain), Seine. *Harmonie :* 1er prix an VIII.

Étienne (Étienne-Guillaume-Adolphe, *dit* Étienne **Sénéchal**), né à Bordeaux, 8 nov. 1842. *Tragédie :* 2e prix 1863, 1er prix 1864; *Comédie :* 1re acc. 1863. Odéon (a déb. dans *la Volonté*, août 1864), Comédie-Française.

Ettemer (François-Antoine), né à Guebwiller (Bas-Rhin), 12 avril 1845. *Solfège :* 1re acc. 1865.

Ettlinger (Mme), voir Mlle **Blum**.

Eugène (Clara-Eugénie), née à Paris, 7 nov. 1809. *Vocalisation :* acc. 1826; *Solfège :* acc. 1826, 1er prix 1827. † 16 janv. 1828.

Euzet (Louis-Gustave-Esprit), né à Montpellier, 6 juill. 1813. *Vocalisation :* 2e prix 1833; *Chant :* 2e prix 1833. Th. de l'Opéra : début annoncé dans *Robert le Diable* (Bertram), 24 mars 1834, effectué le 21 avril dans *le Philtre* (Fontanarose).

Évelie (Jules), né à Tournai, 23 août 1831. *Contrebasse :* 1re acc. 1865, 2e 1er prix 1866. Concert du Châtelet.

Éven (Jeanne-Marie **Courtois**, *dite*), née à Sagon, 31 août 1877. *Tragédie :* 2e acc. 1896; *Comédie :* 1re acc. 1896. Renaissance, Odéon (1900).

Évrard (Ange-Philippe), né à Paris, 29 oct. 1805 (brumaire an XIV). *Hautbois :* acc. 1819, 2e prix 1820. Prof. à Lyon. † Lyon, janv. 1881.

Evrard (Camille-François), *dit* **Evrardi**, né à Dinant (Belgique), 13 nov. 1824. *Chant :* 1er prix 1856; *Op. comique :* 2e prix 1847. Italie, Allemagne, Th.-Italien, Paris. Prof. de chant au Conservatoire de St-Pétersbourg. † Moscou, mars 1899.

Évrard (Mme), voir Mlle **Brocard**.

Evrardi, voir **Évrard**.

Exbrayat (Mme), voir Mlle **Buot**.

Excoula (Eugène-Nicolas), né à Givet, 28 nov. 1837. *Cornet à pistons :* 1er prix 1863. Mus. 8e rég. de hussards.

Excoula (Eugène), né à St-Quentin, 28 mars 1874. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1896, 1er prix 1897. Sous-chef de mus. mil.

Eynaud (Philippe-Scolastique), né à Beaucaire (Gard), 25 avril 1847. *Solfège :* 2e prix 1869; *Hautbois :* 2e acc. 1868, 1re acc. 1869; *Harm. et orch. :* 2e prix 1868, 1er prix 1869. Chef de mus. du 70e rég. d'inf., 27 déc. 1873.

Eyzerman (Jean-Prosper), né à Ville-sous-la-Ferté (Aube), 4 avril 1836. *Saxophone :* 2e prix 1861, 1er prix 1862. Sous-chef de mus. mil.; Sous-chef de la mus. municip. de Reims.

Eytmin (Suzanne-Pauline-Louise-Sophie), née à Paris, 3 janv. 1877. *Solfège :* 2e méd. 1886, 1re méd. 1887; *Piano :* 1re acc. 1890, 2e prix 1891, 2e prix 1892. Q. A. 1899.

F

Fabre (Emmanuel), né à Perpignan, 18 août 1804. *Flûte :* 2e prix 1827. †

Fabre (Jean-Baptiste-Casimir), né à Orange (Vaucluse), 15 avril 1828. *Clarinette :* 2e prix 1853, 1er prix 1855. Mus. des Guides. Direct. de l'École de mus. et chef de la mus. municip. de Laval; Q. A.

Fabre (Léon-Maurice), né à Toulon, 28 sept. 1865. *Chant :* 1re acc. 1888; *Opéra :* 1re acc. 1888, 2e prix 1889. Th. de l'Opéra, 1889-1891 : a débuté dans *la Juive* (Brogni), 19 oct. Province.

Fabre (Émile-Louis-Auguste), né à Narbonne, 26 mai 1868. *Piano :* 2e acc. 1889.

Fabry, voir **Garat**.

Fagel (Athenais-Désirée), née à Valenciennes, 17 fév. 1835. *Opéra :* 2e acc. 1855; *Opéra-comique :* 1re acc. 1857. Soc. des Concerts (chœur). Th. de l'Opéra.

Fagel (Odette), née à Paris, 22 avril 1885. *Piano prép. :* 3e méd. 1899.

Fages (Jean-Casimir), né à Mirepoix (Ariège), 5 fév. 1856. *Clarinette :* 1er prix 1870.

Fagnant (Mme), voir Mlle **Launay**.

Faivre (Louise-Amélie), née à Paris, 4 fév. 1837. *Chant :* 3e acc. 1857; *Opéra-comique :* 2e prix 1857. Th.-Lyrique, a débuté dans *Euryanthe*, 1er sept. 1857; Bruxelles, 1863; Marseille, Gand, Anvers, Paris. Mme Ch. Ravr. Q. A. 1890. † Paris, 17 nov. 1897.

Faivre (Jeanne-Louise), née à Paris, 11 avril 1873. *Solfège :* 2e méd. 1888, 1re méd. 1889. Prof. à Paris.

Faivret (Eugène-André), né à Paris, 29 nov. 1831. *Clarinette :* 3e acc. 1861. Mus. d'artillerie de la Garde.

Falcke (Henri-Théodore-Oscar), né à Paris, 27 fév. 1866. *Piano :* 1re acc. 1883, 1er prix 1884; *Harmonie :* 2e acc. 1885, 2e prix 1886. Virtuose comp. à Paris. Œuvres : morceaux pour le piano, *l'École des arpèges*, etc.

Falcon (Marie-Cornélie), née à Paris, 28 janv. 1814. *Solfège :* 2e prix 1829; *Vocalisation :* 1er prix 1830; *Chant :* 1er prix 1831; *Opéra :* 1er prix 1831. Th. de l'Opéra, 1831-1838. Créatrice des *Huguenots*. † 25 (?) fév. 1897.

Falconnier (Pierre-René), né à Taverny (S.-et-O.), 17 déc. 1857. *Tragédie :* 2e acc. 1881. Comédie-Française, depuis 1882.

Falcox (Mlle). *Comédie :* ment. hon. 1818. Odéon.

Falkenberg (Théodore-Georges), né à Batignolles, 20 sept. 1854. *Piano :* 1re acc. 1874; *Harmonie et accomp. :* 2e acc. 1875, 2e prix 1876, 1er prix 1877; *Fugue :* 1re acc. 1879. Q. A. 1889. Répétit. de piano prép. au Conservatoire. Œuvres : *Les pédales du piano*; chœurs, morceaux pour piano, chant, etc. Méd. de br. cl. 4, Expos. de 1900.

Fanton (Jules-Emmanuel), né à Paris, 18 sept. 1841. *Harmonie :* 3e acc. 1863. Timbalier, orch. de l'Opéra-Comique. Pianiste accomp. à Paris.

Faraut (Anne-Adelaïde), née à Mexico, 2 nov. 1862. *Solfège :* 2e méd. 1878, 1er 1879 ; *Clavier :* 2e m. 1878, 1er m. 1879.

Faraut (Julia-Jeanne-Émilie), née à Nice, 2 juin 1882. *Solfège :* 2e méd. 1895 ; *Piano prép. :* 3e méd. 1894.

Faré (Mme), voir Mlle **Petit-Brière.**

Fargueil (Anaïs), née à Toulouse, 21 mars 1819. *Solfège :* 2d pr. 1833, 1er pr. 1834 ; *Vocalisation :* 1er prix 1834. Th. de l'Opéra-Comique, Palais-Royal, Gymnase, Vaudeville, Th. Historique, Ambigu, Odéon, Porte-St-Martin. † Paris, 7 avril 1896.

Fargues (Charles-Marie-Frédéric), né à Albi (Tarn), 20 juill. 1845. *Hautbois :* 2d prix 1864, 1er prix 1865. Th. des Bouffes. A Lille, puis à Lyon, prof. à l'École de mus., direct. de l'*Harmonie lyonnaise ;* ✿ I. 1900.

Farnow (Selmar-Frédéric-Guillaume), né à Paris, 6 oct. 1855. *Violoncelle :* 2d prix 1875. Orch. de l'Opéra-Comique.

Faro (Louis-Ernest), né à Soissons, 9 août 1849. *Cornet à pistons :* 3e acc. 1869. Mus. 13e d'inf.

Farrenc (Victorine-Louise), née à Paris, 23 fév. 1826. *Piano :* acc. 1843, 1er prix 1844. † Paris, 3 janv. 1859.

Fassier (Alfred-Antoine), né à Paris, 25 sept. 1835. *Tragédie :* 2e acc. 1858 ; *Comédie :* 2e acc. 1858. Odéon, 1860-1866.

Faubert (Pierre), né à Toulouse, 21 nov. 1828. *Orgue :* 2e acc. 1854, 2d prix 1855, 1er prix 1857 ; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1855 ; *Rome :* ment. hon. 1856, 2d prix 1857.

Fauchet (Augustine-Victorine), née à Valenciennes, 5 nov. 1844. *Chant :* 2e acc. 1867. Prof. à l'École de Boulogne-sur-Mer. Mme Faye, Cavaillon, 1871.

Fauchet (Paul-Robert-Marvel), né à Paris, 27 juin 1881. *Harmonie :* 2d prix 1899.

Fauchey (Paul-Léon), né à Paris, 18 mars 1858. *Harmonie :* 2e acc. 1878, 2d prix 1879. Prof. dans les écoles municip. Accomp. de la Soc. des Concerts ; maître de chap. de St-Thomas-d'Aquin ; chef de chant au Th.-Lyrique, à l'Opéra-Comique, act. à la Comédie-Française. Œuvres : mélodies, *Coquin de printemps* (Fol.-Dram.) ; *la Carmagnole*, 3 actes (1897) ; *la Tour de Babel* (Renaissance), etc. ✿ A. 1887.

Faucillon-Duparc, voir **Desperles.**

Faugeras (Jean-Baptiste), né le 2 déc. 1786 (Seine). *Solfège :* acc. an 1. †

Fauqueux, voir **Piernold.**

Fauré (Athanase-Laurent), né à Toulouse, 2 mai 1835. *Chant :* 3e acc. 1862 ; *Opéra :* 2e acc. 1862, 1er acc. 1863. Nantes, Toulouse, Liège, la Haye, Bruxelles, Gand, Lille, Lyon, Toulouse, Anvers, Barcelone (1863-1876) ; direct. du casino de Bagnères (1877-1881) ; secrét. adm. du Cercle artistique de la Seine (1882-1884) ; direct. gén. du casino de Bagnères, 1885.

Faure (Jean-Baptiste), né à Moulins, 15 janv. 1830. *Opéra-comique :* 1re acc. 1851, 1er prix 1852 ; *Chant :* 1er prix 1852. Th. de l'Opéra-Comique, 1852-1860, a déb. dans *Galathée* (Pygmalion), 20 oct. 1852 ; th. de l'Opéra, 1861-1876. Prof. de chant au Conserv., 1857-1860. Œuvres : mélodies, romances, *la Voix et le Chant* etc. ; ✿ I. 1887, ✿ 1882.

Faure (Charles-Auguste), né à Amiens, 26 juill. 1859. *Basson :* 2e acc. 1882. Photographe à Lille.

Faure (Andrée), née à Paris, 12 nov. 1886. *Solfège :* 3e méd. 1897, 2e méd. 1898, 1re méd. 1899 ; *Piano prép. :* 3e méd. 1899, 2e méd. 1900.

Faure (Mme), voir Mlle **Montibert** et **Lefebvre.**

Faure-Brac (Achille-Louis), né à Paris, 19 juill. 1877. *Solfège :* 3e méd. 1896 ; *Violon prép. :* 2e méd. 1894, 1er méd. 1895. Orch. de l'Opéra-Comique.

Faurens (Arthur), né à Bordeaux, 22 janv. 1872. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1898.

Faurés (Jean-Antoine), né à Millau (Aveyron), 18 mai 1834. *Clarinette :* 3e acc. 1863, 1re acc. 1864.

Faust (Mme), voir Mlle **Collot.**

Fauthoux (Pierre), né à Biarritz (B.-Pyr.), 28 août 1865. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1882, 1er prix 1883. Concerts Lamoureux (1883-1897) ; Soc. des Concerts (1898) ; Opéra, dep. 1894.

Fauvelle (Marthe-Marie-Léontine), née à Paris, 5 mai 1852. *Solfège :* 3e méd. 1867, 2e méd. 1868, 1re méd. 1869. Prof. à Paris, act. à Neuilly. Mme E.-A. Harnoncourt. (Divorcée.)

Fauvelle (Hélène-Angèle-Lucienne), née à Paris 28 juill. 1856. *Chant :* 2d prix 1877, 1er prix 1878 ; *Op.-comique :* 1re acc. 1877 ; *Solfège :* 3e méd. 1878. Th. de l'Opéra-Comique, 1878-1879, a déb. dans *Lalla Rouck*, 23 juin 1879. Mme Talazac, 20 mars 1880.

Fauvelle (Gabrielle), née à Croissy (S.-et-O.), 18 sept. 1862. *Solfège chant. :* 3e méd. 1881. Art. lyr.

Favart (Pierrette-Ignace **Pingaud**, *dite* Marie), née à Beaune, 16 fév. 1833. *Tragédie :* acc. 1847 ; *Comédie :* 2d prix 1847. Comédie-Française, 1848 ; th. des Variétés, 1851 ; Comédie-Française, 1852 ; sociétaire 1854 à 1880 ; pensionnée.

Favel (Claudine **Duclairfait**, *dite* Andréa), née à Voisinlieu (Oise), 17 janv. 1831. *Opéra :* 1re acc. 1851 ; *Op.-comique :* 2d prix 1851. Th. de l'Opéra-Comique, 1851-1855. Mme Louis Lacombe, oct. 1869. Prof. à Paris. *La science du mécanisme vocal.*

Favier (Alice-Angèle), née à Vitry-le-Croisé (Aube), 26 août 1872. *Solfège :* 2e méd. 1893, 1re méd. 1894 ; *Opéra-comique :* 1re acc. 1895.

Favre (Jean-Eugène), né à Corbeny (Aisne), 13 fév. 1838. *Solfège :* 1re acc. 1861, 1er prix 1862 ; *Trombone à pistons :* 1er prix 1861. ✿ 1880.

Faye (Mme), voir **Fauchet.** Mme **De Faye**, voir Mlle **Josin.**

Fayolle (Marie-Berthe), née à Passy, 7 déc. 1849. *Tragédie :* 2e acc. 1866 ; *Comédie :* 2e acc. 1866. Th. Cluny ; Comédie-Française (1877) ; ✿ A. 1897.

Fayolle (Jenny-Louise), née à Paris, 8 janv. 1883. *Solfège :* 3e méd. 1894, 2e méd. 1895.

Fazy (Amélie-Caroline **Bourdel**, *dite*), née à Batignolles, 10 mars 1850. *Comédie :* 1re acc. 1865. Odéon.

Febvre (Mme), voir Mlle **Brindeau.**

Fégueux (Jean-Désiré), né à Paris, 15 mai 1831. *Trompette :* 2d prix 1851.

Feillon (Etienne-Hubert), né à Paris, 1er janv. 1839. *Flûte :* 2e acc. 1859.

Feillou (Charles-Évariste-Étienne), né à Toulouse, 17 oct. 1862. *Flûte :* 2e prix 1879, 1er prix 1881. Prof. à Bordeaux.

Feitlinger (Frédéric-Samuel), né à Lille, 26 janv. 1839. *Opéra :* 3e acc. 1861. Béziers, Gand, Anvers.

Feitlinger (Gustave), né à Bruxelles, 30 janv. 1842. *Op.-comique :* 3e acc. 1864.

Felgas (Joseph-Antoine), né à St-André-Capèze (Gard), 12 oct. 1835. *Saxophone :* 3e acc. 1862, 2e prix 1863.

Féline (Jacques), né à Marsillargues (Hérault), 12 juin 1835. *Violon :* 1er acc. 1855. Orch. du Vaudeville.

Féline (Raoul-Auguste), né à Montpellier, 8 juill. 1880. *Violon :* 2e acc. 1898, 1er acc. 1899. Concerts du Châtelet.

Félix (Sara, *dite* Sophie), née à Obrooth, près Francfort-s/-Mein, 1er fév. 1819. *Opéra :* 2e prix 1842. Gaîté, 1845; Opéra-Comique, 1845-1847; Odéon; Comédie-Française; Odéon. † Paris, janv. 1877.

Félix (Louise-Caroline **Chalamel**), née à Alger, 23 mai 1846. *Solfège :* 3e méd. 1863. † Versailles, 2 mars 1866.

Félix (Mme), voir Mme **Melotte**.

Félix-Miolan (Marie-Caroline), née à Marseille, 31 déc. 1827. *Chant :* 1er prix 1847. Th. de l'Opéra-Comique, 1854, 1872-1875, 1879-1885; Th. Lyrique, 1855-1866; Opéra, 1869, 1875-1879. Mme Cavalho. † Puys (Seine-Inf.), 10 juill. 1895.

Fémy (François-Jean), né à Rotterdam (Bouches-de-la-Meuse), 5 oct. 1790. *Violon :* enc. an XIII, 3e acc. 1808, 2e prix 1809, 1er prix 1811. *Harmonie :* prix an XIV et 1806. Mus. du roi de Westphalie; en Hollande. Œuvres : *les Trois hussards*, 2 a. (Anvers, 1813). †.

Fémy (Henri), né à Brest, fév. 1792. *Violoncelle :* enc. an XIV et 1806, 1er acc. 1807, prix 1808. Mus. du Prince Ferdinand. †.

Feneaux (Marie-Pauline), née à Paris, 7 vendémiaire an XIV (1805). *Chant :* 2e prix 1827. †.

Fennebresque (Charles-Henri), né à Nevers, 1er déc. 1836. *Solfège :* 3e acc. 1863; *Saxhorn :* 1er acc. 1863, 1er prix 1864; *Harm. et comp. :* 2e acc. 1854. Sous-chef de mus. au 22e rég. d'inf.; chef de mus. du 124e rég. d'inf., 13 fév. 1873.

Fenoux (Mme), voir Mlle **Max**.

Fenoux (Jacques-Marie), né au Havre, 24 avril 1870. *Tragédie :* 2e acc. 1890, 1er acc. 1891, 2e prix 1892, 1er prix 1893; *Comédie :* 2e acc. 1891, 2e prix 1892, 1er prix 1893. Odéon, 1893-1895; Comédie-Française, dep. 1896; ✪ A. 1900.

Feraud (Auguste-François-Antoine-Léon), né à Nice, 29 avril 1864. *Opéra-comique :* 1er acc. 1893. Th. de l'Opéra-Com., 26 sept. 1893; Genève, Nantes.

Feraud (Mme), voir Mlle **Vinot**.

Feraudy (Françoise **Perchet**, *dite* Estelle), née à Champlitte (H.-Saône), 30 mars 1831. *Comédie :* 1re acc. 1852. Ambigu, Toulouse, Lille, Troyes, Agen, Bordeaux, Paris (1873), Marseille. Mme Guillot.

Féraudy (Dominique-Marie-Maurice **de**), né à Joinville-le-Pont (Seine), 3 déc. 1859. *Comédie :* 1re acc. 1879, 1er prix 1880. Comédie-Française, 1880; sociétaire 1887; professeur au Conservatoire.

Père (Mme de), voir Mlle **Litschner**.

Féret (Ferdinand-François), né à Versailles, 25 déc. 1823. *Solfège :* 1er prix 1838.

Fernandez, voir **de la Mora**.

Fernet (Étiennette-Jeanne-Anne-Marie), née à Mourmelon-le-Grand (Marne), 9 juill. 1873. *Solfège :* 2e méd. 1886, 1re méd. 1887; *Piano prép. :* 1re méd. 1888; *Piano :* 1re acc. 1892, 1er prix 1893. Prof. à Paris; ✪ A. 1900.

Ferran (Jean-Pierre-Marie-Claudé), né à Rieux (H.-Gar.), 7 nov. 1831. *Chant :* 1re acc. 1854; *Op.-comique :* 1re acc. 1854. Engagé à Gand. † Gand, déc. 1855.

Ferran (Henri-Joseph), né à Toulouse, 19 juin 1861. *Chant :* 2e acc. 1887, 1re acc. 1888; *Opéra :* 2e acc. 1888. Th. Lyr.; a deb. dans *Jocelyn* (le Geôlier); Eden, 1890 (*Samson et Dalila*); Troyes, Lille, Alger.

Ferrand (Hippolithe-Zoé), née 7 juin 1797 (Indreet-Loire). *Violon :* 1er prix 1814. †.

Ferrand (Elisa-Désirée), née à Paris, 13 nov. 1812. *Vocalisation :* 2e prix 1829; 1re prix 1830. Th. de l'Opéra-Comique. Mme Roy. † août 1846.

Ferrand (Hippolithe-Albert), né à Tours, 5 déc. 1830. *Violon* 2e prix 1849, 1er prix 1851. Orch. des Folies-Dramatiques Opéra-Comique, Opéra, 1er mai 1850 à 1858; Soc. des Concerts, 20 oct. 1863; 2e chef d'orch. th. de l'Op.-Com. puis 1er chef. Fondat. Soc. de quatuors français (1862). † oct. 1899.

Ferrari (Adelaïde-Léona-Aulnay), née à Marseille, 16 nov. 1850. *Solfège :* 3e méd. 1866, 2e méd. 1867, 1re méd. 1868; *Piano :* 1re acc. 1867, 1er prix 1868.

Ferreira de Carvalho (Richard), né à Rio-de-Janeiro, 3 avril 1843. *Harmonie :* 1re acc. 1865.

Ferrère (Marguerite-Anne-Suzanne), née à Bordeaux, 30 oct. 1870. *Solfège :* 2e méd. 1884, 1re méd. 1885; *Piano prép. :* 3e méd. 1885, 2e méd. 1886, 1re méd. 1887.

Ferret (Édouard-Joseph), né à Béthune (Pas-de-Cal.), 30 nov. 1831. *Solfège :* acc. 1848; *Flûte :* acc. 1848, 1er prix 1849. Porte-St-Martin; Chef mus. municip. du Cateau; ✪ A.

Ferrer y Ribers (Mme), voir Mme **Raphael**.

Ferrière (Paul-Ferdinand), né à Paris, 6 juin 1817. *Solfège :* 2e prix 1833; *Violoncelle :* 2e prix 1837, 1er prix 1839. Orch. du Th.-Italien; Opéra 1er mars 1842 au 31 déc. 1856.

Ferrière (**de**), voir **Derval** et **Dobigny**.

Ferroni (Vincenzo-Emilio-Carmine), né à Tramutola (Italie), 17 février 1858. *Harmonie :* 1re acc. 1879, 1er prix 1880; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1881, 1er prix 1883. Flûte orch. Porte-St-Martin, Bouffes-Par. Prof. au Conserv. de Milan dep. 1887. Œuvres : *Rudello*, *Profeta Velato*, *Ettore Fieramosca*, *Monte di Viggiano*, *Il Carbonaro*, *Silia*, mélodies, etc.

Ferroni (Giovanni-Battista-Domenico), né à Tramutola, 23 juin 1862. *Harmonie :* 2e acc. 1887, 1re acc. 1889. Violoniste conc. Pasdeloup, d'Harcourt. Œuvres : *le Portrait*, *Madrigal*, mélodies, morc. pour violon, pantomimes, etc.

Ferté (Émile-Georges-Armand), né à Paris, 22 oct. 1881. *Piano prép.* : 3e méd. 1893, 2e méd. 1894, 1er méd. 1895; *Piano* : 2 prix 1897, 1er prix 1898.

Ferville (Auguste-Emmanuel **Veaucorbeille**, *dit*), [Vicconseil], né à Rouen, 15 déc. 1821 : *Solfège* : 2 prix 1838. Prof. au Conservatoire. Commissaire du gouv. près les th. subv. 1872; direct. de l'Opéra, 16 mai 1879; ✪ A. 1875, ✪ I. 1881, ✤ O. 1881. Œuvres : mélodies, romances, sonates, quatuors, morceaux pour le piano, etc.; *Bataille d'amour*, 3 a. (Op.-C. 1863); *la Mort de Diane* (sc. lyr.), *Mahomet* (op. inédit); musique religieuse, etc. † Paris, 2 nov. 1884.

Féry (Aimé), né à Metz, 26 juin 1862. *Harmonie* : 1er acc. 1882, 2e prix 1883.

Féry (Ernest-Hippolyte **Rungette**), né à Paris, 18 janv. 1864. *Violon prép.* : 3e méd. 1880, 1re méd. 1881. Orch. de l'Op.-Comique.

Fessy (Alexandre-Charles), né le 18 oct. 1804 (Seine). *Solfège* : enc. 1814; *Piano* : acc. 1818, 2d prix 1819, 1er prix 1821; *Orgue* : 1er prix 1826. Chef de mus. de la 5e lég. de la garde nat.; chef d'orch. du Cirque, du Th. national. † Paris, 30 nov. 1856.

Fétis (François-Joseph), né à Mons, 25 mars 1784. *Rome* : 2d prix 1807. Org. de St-Pierre, à Douai, et prof. à l'école de mus., 1813. Prof. de contrep. et fugue et bibliothécaire au Conserv. de Paris (1821-1833). Musicographe, fondateur de la *Revue musicale* (1826); critique music. du *Temps* et du *National*. Œuvres : morc. pour piano, mus. de chambre, romances, opéras, traités, ouvr. didactiques, écrits sur la musique (voir le catalogue dans *Biographie univ. des musiciens* et le suppl.). Directeur du Conserv. de Bruxelles (1833-1871). † en cette ville le 25 ou 26 mars 1871.

Feuchère (Mlle), voir **Vosse**.

Feuillard (Louis-Auguste), né à Dijon, 20 juin 1872. *Violoncelle* : 2e acc. 1891, 2d prix 1892, 1er prix 1894. Paris.

Fèvre-Croué (Mme), voir Mlle **Gaildrau**.

Fèvre-Croué (Jean-Charles-Auguste), né à Paris, 9 fév. 1878. *Comédie* : 2d prix 1898, 1er prix 1899. Comédie-Française.

Fèvre-Croué (Marcelle-Isabelle-Jeanne), née à Paris, 20 juin 1884. *Solfège* : 3e méd. 1898, 2e méd. 1899.

Fibich (Jean-Victor), né à Metz en 1817. *Contrep. et fugue* : 2e acc. 1847.

Fichet (Raymond-Camille-Mathieu), né à Montaguac (Hérault), 19 juin 1867. *Clarinette* : 1er acc. 1887, 2d prix 1888, 1er prix 1889. Prof. à l'École de mus. d'Angers.

Fichu (Joseph-Norbert), né à Givet, 30 janv. 1841. *Clarinette* : 2e acc. 1860. Sous-chef de mus. du 1er rég. d'inf. (1876).

Figueroa (Antonio-Barnabé), né à Santiago de Cuba 13 juin, 1853. *Violon* : 2e acc. 1875.

Fijuet (Gabrielle), née à Paris, 18 avril 1862. *Solfège* : 2e méd. 1881; *Chant* : 2d prix 1882; *Opéra* : 2d prix 1882, 1er prix 1883. Th. de l'Opéra, 1884-1887; a deb. dans *Aida* (Ammeris), 19 nov. A épousé M. Gravière, direct. du th. de Bordeaux, 22 déc. 1888. † Bordeaux, 1889.

Filippi (Marguerite-Marie-Cornélie **de**), née à Paris, 29 déc. 1855. *Piano* : 3e acc. 1872, 2e acc. 1873.

Filippucci (Joseph-Edmond-François), né à Smyrne (Turquie), 9 août 1869. *Harmonie* : 1er acc. 1894. Œuvres : mélodies, etc.

Fillastre (Ignace-Paul-Maurice), né à Bordeaux, 11 avril 1867. *Violoncelle* : 1er acc. 1886, 1er prix 1889. Aspirant Soc. des Concerts.

Filliaux (Mme), voir Mlle **Tiger**.

Filon (Mme), voir Mlle **Haincelain**.

Finart (Élisa), née en janv. 1809. *Solfège* : acc. 1825, 2d prix 1826.

Fincken d'Autemarche (Marie-Émélie-Constance), née à Paris, 9 mai 1857. *Chant* : 1er acc. 1880; *Opéra* : 1er acc. 1881; *Op.-comique* : 2e prix 1880, 1er prix 1881. Lyon, Gand, Amiens, Angers, Brest.

Finsterwald (Charles-Victor), né à Gamaches (Somme), 13 juin 1837. *Tragédie* : 1er acc. 1856; *Comédie* : 1er acc. 1856. Odéon, a deb. dans *les Femmes savantes* (Clitandre).

Fissot (Alexis-Henry), né à Airaines (Somme), 24 oct. 1843. *Solfège* : 1er acc. 1853, 1er prix 1854; *Piano* : 2d prix 1854, 1er 1855; *Harm. et accomp.* : 3e acc. 1856, 1er prix 1857; *Orgue* : 1er acc. 1858, 2d prix 1859, 1er prix 1860; *Contrep. et fugue* : 1er acc. 1858, 2 prix 1859, 1er prix 1860. ✪ A. 1848, ✪ I. 1895. Grand orgue de St-Vincent-de-Paul. Prof. de piano au Conservatoire. Œuvres : morc. pour piano, fantaisies, préludes, romances, etc. † Paris, 29 janv. 1896.

Fix (Delphine-Éléonore), née à Tellancourt (Moselle), 10 sept. 1831. *Tragédie* : acc. 1848, 2d prix 1849; *Comédie* : 2d prix 1848, 1er prix 1849. Comédie-Française, 1849; sociétaire 1854 à 1863. Mme C. Salvador, 1863. † Paris, 12 juin 1865.

Fixelier (Henriette), Seine. *Comédie* : 2d prix 1818, 1er prix 1819. A débuté au 2d-Th.-Français, 23 juin 1820. †.

Flamaux (Jules-Napoléon), né à Lille, 14 mai 1834. *Saxhorn* : 1er acc. 1860, 2d prix 1861; *Solfège* : 2d prix 1861. Chef de mus. du 30e rég. d'inf., 4 janv. 1873. ✤ 1880.

Flamand (Denise-Augustine), née à Dijon, 12 déc. 1821. *Chant* : 1er prix 1841.

Flament (Achille-César), né à Armentières, 7 déc. 1865. *Piano prép.* : 3e méd. 1881.

Flament (Édouard), né à Douai, 27 août 1880. *Basson* : 1er prix 1898; *Harmonie* : 2e acc. 1899. Conc. Lamoureux.

Flandrin (Gaston-Paul-Abel-Louis), né à Vailly (Aisne), 18 fév. 1856. *Trombone* : 1er acc. 1880, 2d prix 1881. Orch. Bullier; mus. de la Garde républ.; Concerts du Châtelet.

Flèche (Louis-Germain), né à Metz, 9 déc. 1805. *Piano* : 1er prix 1830. Répétiteur de clavier au Conservatoire. †.

Flécheux (Louise-Marie), née à Anvers, 1er août 1813. *Chant* : 1er prix 1835. Th. de l'Opéra, 1835-1841. † sept. 1842.

Flesch (Jules), né à Paris, 16 déc. 1868. *Solfège* : 3e méd. 1882; *Piano prép.* : 2e méd. 1883, 1re méd. 1884.

Flesch (Carl), né à Mosonyi (Hongrie), 9 oct. 1873. *Violon* : 1er acc. 1892, 2e prix 1893, 1er prix 1894. Concerts Lamoureux.

Digitized by Google

Fleschelle (Jeanne-Amélie-Louise), née à Paris, 17 juin 1867. *Violoncelle* : 2e acc. 1887, 1re acc. 1888.

Fleurdelys (Alfred-Hippolyte-Jean), né à Nice, 9 mars 1875. *Violon prép.* : 3e méd. 1889, 2e méd. 1890, 1re méd. 1891.

Fleuriot de Langle (Marguerite-Suzanne-Marie-Augustine), née à Saint-Denis (Réunion), 27 juil. 1869. *Piano prép.* : 2e méd. 1887.

Fleury (Louis-Joseph-Léon), né à Montpellier, 23 fev. 1814. *Chant* : 2e prix 1835; *Op.-comique* : 2e prix 1835. Th. de l'Opéra-Comique; a déb. dans *le Prisonnier* (Bluiral), 28 mars 1836. † Paris, 1875.

Fleury (Charlotte-Henriette), née à Paris, 7 août 1871. *Solfège* : 3e méd. 1885, 2e méd. 1886.

Fleury (Louis-François), né à Lyon, 24 mai 1878. *Flûte* : 1re acc. 1897, 2e prix 1899, 1er prix 1900.

Fleury (Adrienne-Henriette-Andrée), née à Lagny (S.-et-M.), 19 janv. 1881. *Solfège* : 3e méd. 1894, 2e méd. 1896.

Flodin (Ida-Émilia), née à Ulcaborg (Suède), 29 avril 1870. *Solfège chanteurs* : 3e méd. 1894.

Floquet (Victor-Augustin), né à Cormontreuil (Marne), 28 juin 1851. *Harmonie et accomp.* : 3e acc. 1872.

Floriny (Nicolas-Louis), né 12 déc. 1799. *Solfège* : enc. 1813. †.

Floriny (Hyacinthe), né en oct. 1809. *Solfège* : 1er prix 1824.

Florus (Jean-François-Gérard), né à Paris, 5 août 1853. *Contrebasse* : 1re acc. 1874, 2e prix 1875, 1er prix 1876. Orch. de l'Opéra-Comique. Prof. à l'École de musique de Bordeaux; ✿ A. 1896. Les Sables-d'Olonne.

Florus (Louis), né à Paris, 18 mai 1855. *Contrebasse* : 1re acc. 1872, 2e prix 1873, 1er prix 1874. Soc. des Concerts. † 1891.

Flourens (Jules-Louis), né à Lille, 7 nov. 1832. *Basson* : 2e prix 1853.

Focachon (René-Clément-Marie), né à Paris, 10 mai 1856. *Comédie* : 2e acc. 1876.

Fock (Paul-Alfred), né à Paris, 21 oct. 1850. *Solfège* : 3e méd. 1865, 2e méd. 1866, 1re méd. 1867; *Violoncelle* : 3e acc. 1869, 1re acc. 1870. S.-chef d'orch. th. de la Renaissance; chef d'orch. du th. de la Gaîté, des Variétés; chef des chœurs des Concerts du Châtelet. Œuvres : *le Serment de Pierrefitte*, pant. (Variétés, 1891), etc. ✿ A.

Foégly (Mme), voir Mlle **Letellier**.

Foelker (Marie-Élisa), née à Paris, janv. 1806. *Harmonie et accomp.* : 2e prix 1822, 1er prix 1823; *Piano* : 2e prix 1827. Répétiteur de solfège au Conservatoire (1821-1829). Mme Sanda, Rouen, sept. 1829. †.

Foerster (Léopold-Charles), né à Paris, 18 sept. 1831. *Harmonie* : 3e acc. 1853, 2e acc. 1854.

Foley (Mme), voir Mlle **Dhélens**.

Folie (Louis-Félix), né à Paris, 29 oct. 1817. *Contrebasse* : 2e prix 1839. Orch. du Th.-Italien. † Vannes, 1854 (?).

Follain (Thérèse-Henriette), née à Paris, 14 avril 1855. *Solfège* : 3e méd. 1870, 1re méd. 1872.

Fontaine (Antoine-Nicolas-Marie), né à Paris, 1er oct. 1787. *Violon* : 1er prix 1809. † Saint-Cloud, août 1866.

Fontaine (Céline-Silvie), née à Tourcoing, 22 fév. 1849. *Op.-comique* : 2e acc. 1875.

Fontaine (Auguste-Alfred-Abel), né à Breuvannes (Haute-Marne), 23 oct. 1852. *Chant* : 2e acc. 1879, 1re acc. 1880; *Opéra* : 1re acc. 1879, 2e prix 1880; *Solfège* : 2e méd. 1880. Paris.

Fontaine (Fanny-Emma-Marie), née à Rennes, 11 mai 1862. *Solfège chanteurs* : 2e méd. 1881, 1re méd. 1882.

Fontaine (André-Eugène), né à Valenciennes, 22 déc. 1876. *Cor* : 2e acc. 1896, 1re acc. 1899, 1er prix 1900.

Fontmichel voir **Court**.

Forceville (Isabelle-Sophie), née 5 juin 1790. *Solfège* : enc. an XI; *Prep. au chant* : 1re acc. an XIII. †.

Fordyce (Arnold-Jules-Antoine **Aronssohn**), né à Paris, 3 juin 1868. *Comédie* : 2e acc. 1890. Odéon, Palais-Royal, th. de genre, monologues.

Forest (Marie-Louise-Alphonsine), née à Chabons (Isère), 20 juill. 1879. *Piano* : 2e acc. 1896, 1re acc. 1898, 2e prix 1899.

Forest (Armand-Jacques-Alfred), né à Bruxelles, 29 janv. 1874. *Violon* : 2e acc. 1894, 1re acc. 1895, 2e prix 1896. Orch. de l'Opéra-Comique; aspirant Soc. des Concerts.; ✿ A. 1900.

Forestier (Jean-Michel), né à Udine (Lombardie), 9 août 1812. *Flûte* : 2e prix 1834, 1er prix 1835. Orch. du Th.-Italien; chef de mus. de la Garde nat. † Paris, 18 déc. 1867.

Forestier (Georges-Maximilien), né à Paris, 24 nov. 1847. *Solfège* : 2e méd. 1862, 1re méd. 1863; *Clarier* : 3e ment. 1862, 2e ment. 1863, 1re ment. 1864; *Harpe* : 1re acc. 1865, 2e prix 1866, 1er prix 1870. Prof. de harpe, École de mus. de Lyon.

Forestier (Joseph), né à Montpellier, 5 mars 1815. *Cor* : 2e prix 1833, 1er prix 1835. Prof. gym. mus. mil. Orch. Th.-Italien; Opéra (trompette), 10 mai 1844 au 30 avril 1868; concerts Musard, virtuose (cornet à pistons). Œuvres : solos, méthode. † Paris, 13 nov. 1882.

Forgas, voir **Forgues**.

Forgue (Albertine **Néron**), née à Villers-Cotterets (Aisne), 12 déc. 1867. *Tragédie* : 2e acc. 1886, 1re acc. 1887, 2e prix 1888. Bouffes-du-Nord, Paris; Th. Molière, Bruxelles (1888), Menus-Plaisirs (*Lucienne*, 1890), Porte-Saint-Martin. † Paris, 13 déc. 1891.

Forgues (Joseph-Assiscle-Charles, *dit* **Forgas**), né à Perpignan, 20 oct. 1803. *Vocalisation* : 2e prix 1830. Th.-Italien, 1831.

Forgues (Victor Émile-Esprit), né à Paris, 26 sept. 1823. *Solfège* : acc. 1836; *Piano* : 2e prix 1839, 1er prix 1840. Répétiteur d'étude de clavier au Conservatoire (1842-1845); Concerts en France et à l'étranger. Œuvres : études, solos, morc. div. pour le piano.

Forjonel (Honorine-Amélie), née à Paris, 20 avril 1833. *Solfège* : acc. 1845, 1re prix 1846; *Piano* : 1re prix 1849 *Harm. et accomp.* : 1re prix 1851.

Forjonel (Anna-Léonie), née à Paris, 10 oct. 1838. *Solfège :* 2e acc. 1853.

Fornt (Noël-Alphonse), né à Montpellier, 25 déc. 1846. *Op.-comique :* 3e acc. 1870. Fornt-Briol. Bayonne, Béziers, Mons, Bordeaux.

Fort (Joseph), né à Puymerol (Lot-et-Gar.), 25 sept. 1818. *Chant :* 2d prix 1843. En Italie, 1844.

Forte (Carmen-Clémentine-Anne), née à Torre Annunziata (Italie), 14 juill. 1885. *Violon :* 1re acc. 1898, 2d prix 1899.

Fortier (Julia-Blanche), née au Havre, 23 fév. 1871. *Solfège :* 2e méd. 1888.

Fossey (Léon), né à Paris, 17 mars 1829. *Harmonie :* 2e acc. 1847, 2d prix 1849. Orch. du Th.-Historique, Gaîté (sous-chef, puis chef), chef d'orch. de l'Ambigu. Œuvres : *Pomme d'epi* (Gaîté, 1859); *Marcel et Cie* (Bouffes, 1867). † Paris, 1er février 1877.

Fossiez (Clémentine-Clarisse-Lucie), née à Saint-Mandé, 3 oct. 1885. *Solfège :* 3e méd. 1897.

Fouache (Henri-Aimé), né à Douai, 31 oct. 1871. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1893, 1re acc. 1895, 2d prix 1896, 1er prix 1897. Mus. Garde républicaine.

Fouache (Adolphe-Augustin), né à Douai, 31 oct. 1873. *Contrebasse :* 2e acc. 1892. Concert du Châtelet. † mars 1899.

Fouant de la Tombelle (Antoine-Louis-Joseph-Gueyrand-Fernand), né à Paris, 3 août 1854. *Harmonie :* 2e acc. 1880, Paris. ✪ A. 1887. Œuvres : mus. de ch., quatuor, son., trios, suites d'orch., morc. p. orgue, mélodies, etc.

Foucault (Joseph-Jean), né à Paris, 15 fév. 1873. *Hautbois :* 1re acc. 1889, 2d prix 1891, 1er prix 1892. Prof. à l'École de musique de Toulouse, puis de Nancy.

Fouchier (Marguerite-Hélène), née à Paris, 14 janv. 1877. *Solfège (chanteurs) :* 1re méd. 1896.

Fougas (Guillaume-Louis), né à Paris, 22 août 1780. *Basson :* 1er prix an VII. Orch. Porte-St-Martin, Th.-Italien; mus. Garde nat. Œuvres : duos, etc. † Paris, 11 janv. 1854.

Fouilloux, voir **Marsa**.

Fould (Mme), voir Mlle **Valérie**.

Foulon (Marie-Désirée-Françoise), née 14 avril 1802 (Seine). *Piano :* 2d prix 1820, 1er prix 1822; *Harm. et accomp. :* 2d prix 1822, 1er prix 1823. †.

Foulon (Jules), né en juin 1811. *Solfège :* acc. 1825, 1er prix 1826. † 22 sept. 1830.

Foulquier (Thérèse-Philippine-Pierrette), née 28 juin 1800 (Seine). *Solfège :* enc. 1812; *Vocalisation :* acc. 1813; *Chant :* 2d prix 1814. †.

Fouquet (Jean-Louis), né 18 avril 1785 (Seine). *Hautbois :* 1er prix 1808. Mus. du roi (1836). †.

Fouquet (Jeanne-Agnès), née à Paris, 15 fév. 1852. *Chant :* 1re acc. 1872, 2d prix 1873; *Op. comique :* 1re acc. 1873. Th. de l'Opéra (1874-1877), a déb. dans *Guillaume Tell* (Mathilde), 17 avril; Genève, Mexico.

Fourcade-Cancellé (Philippe-Clément-Rosine), né à Paris, 13 déc. 1848. *Hautbois :* 2e acc. 1858, 1re acc. 1859, 2d prix 1860, 1er prix 1861.

Fourche (Émilie-Victorine), née à Saint-Esprit (Landes), 10 janv. 1847. *Opéra :* 1re acc. 1866, 2d prix 1867. *Chant :* 2d prix 1867. Th. de l'Opéra (1868-1870; 1874-1877); th. lyr. étranger. Mme Raoul Madier de Montjau (chef d'orch. Opéra); divorcée 8 août 1882; Mme Fursch-Madier, *dite* Fursch-Madi. ✪ A. 1891. † New-Jersey, 1894.

Fourdrain (Félix-Alfred), né à Paris, 3 fév. 1880. *Orgue :* 1re acc. 1899. Organiste à St-Paul, St-Élisabeth.

Fourgeaud (Madeleine-Marie-Pauline-Julie), née à Poitiers, 2 juill. 1889. *Solfège :* 2e méd. 1900.

Fourmestreaux (Louis-Honoré-Henri), né à Lille, 14 juin 1816. *Hautbois :* 2d prix 1839.

Fournets (Antoine, *dit* René), né à Pau (B.-Pyr.), 2 déc. 1858. *Chant :* 1re acc. 1882, 2d prix 1883, 1er prix 1884. *Opéra :* 1re acc. 1882, 2d prix 1883, 1er prix 1884. Th. de l'Opéra-Comique (1884), a déb. dans *Roméo* (frère Laurent), 5 déc.; Opéra, depuis 1889; ✪ A. 1889, ✪ I. 1900.

Fournier (Hippolyte-Henri), né à Paris, 7 juin 1829. *Violon :* 1re acc. 1851, 2d prix 1852, 1er prix 1853. Concerts. Œuvres : Fantaisies pour le violon. Prof. à Caen.

Fournier (Paul), né à Mitry-Mory (Seine-et-Marne), 19 déc. 1833. *Tragédie :* 2e acc. 1853, 1re acc. 1854, 2d prix 1855; *Comédie :* 2d prix 1854, Odéon, a déb. sept. 1855 à 1857; Nantes (1867); Lille, le Havre, Nouvelle-Orléans, Genève, Bordeaux, Guatemala, Paris.

Fournier (Aimable-Joseph), né à Douai, 4 juil. 1848. *Basson :* 1re acc. 1867, 1re acc. 1868, 1er prix 1869; *Solfège :* 2e méd. 1869, 1re méd. 1870; *Harmonie :* 1er prix 1870. Orch. des Variétés. † Monaco, 17 oct. 1875.

Fournier (Paul-Auguste-Désiré), né à Pau (B.-Pyr.), 15 avril 1861. *Piano :* 1re acc. 1877, 1er prix 1878.

Fournier (Émile-Henri), né à Douai, 22 oct. 1863. *Flûte :* 2e acc. 1885, 1re acc. 1887.

Fournier (Émile-Eugène-Alix), né à Paris, 11 oct. 1864. *Rome :* 2e 2d gr. prix 1889, 1er 2d gr. prix 1891. Œuvres : *Stratonice* (Opéra, 1892), etc. † Joinville-le-Pont, 12 sept. 1897.

Fournier (Marie-Henriette-Louise), née à Paris, 11 mai 1868. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1891.

Fournier (Louis-Antoine), né à Aix (B.-du-Rh.), 8 juill. 1877. *Violoncelle :* 1re acc. 1897; 2d prix 1898.

Fournier (Mme), voir Mlle **Cornu**.

Foyot (Mme), voir **d'Alvar** et **Edet**.

Fraizier (Philibert-Gabriel), né à Paris, 3 mars 1848. *Tragédie :* 2e acc. 1866, 1re acc. 1867; *Comédie :* 2e acc. 1868. Ambigu, Bordeaux, Lyon, Nîmes, Porte-Saint-Martin, Châtelet, Th. de la République, Athénée-Comique; ✪ A. 1895. Vittel.

Francastel (Achille), né juin 1802; *Contrep. et fugue :* 2d prix 1826, 1er prix 1827. † 27 février 1853.

Franchi-Verney (Mme), voir Mlle **Tua**.

Franchomme (Auguste-Joseph), né à Lille, 10 avril 1808. *Violoncelle :* 1er prix 1825. Orch. de l'Ambigu; Th.-Italien (1827); Soc. des Concerts, 4 mars 1828; prof. au Conservatoire (1846-1884); ✠ 1852. † Paris, 21 janv. 1884.

Franchomme (Jean-Baptiste-Victor), né à Lille, 23 avril 1815. *Flûte :* 2d prix 1830, 1er prix 1831.

Digitized by Google

Francis-Cornu (Maria), née à Paris, 17 nov. 1819. *Solfège :* 2ᵉ prix 1835, 1ᵉʳ prix 1836; *Chant :* 2ᵉ prix 1838, 1ᵉʳ prix 1840. Paris, Saint-Pétersbourg. † 3 déc. 1885.

Francis, voir **Cornu**.

Franck (César-Auguste), né à Liège, 10 déc. 1822. *Piano :* 1ᵉʳ prix 1838; *Contrep. et fugue :* acc. 1838, 2ᵉ prix 1839, 1ᵉʳ prix 1840; *Orgue :* 2ᵉ prix 1841. Org. de St-Jean, St-François; maître de chap. de Sᵗᵉ-Clotilde (1858), organiste (1859-1890); prof. d'orgue au Conservatoire, 1872-1890; ✪ A. 1886, ✱ 1885. Œuvres : *Ruth* (1846), *les Béatitudes* (1870-1880), *Rédemption* (1872), oratorios; *les Éolides* (1876), *le Chasseur maudit* (1883), *les Djinns* (1884), *Psyché* (1887), poèmes symphoniques; *Hulda* (1879), *Ghisèlle* (1888), opéras, ouvertures, symph. pour orch., chœurs, messes, motets, psaumes, mus. de chambre, sonates, trios, quatuors, etc. (Voir *C. Franck*, par A. Coquard [1891]; *Portraits et études*, par H. Imbert, etc.). † Paris, 8 nov. 1890.

Franck (Jean-Hubert-Joseph), né à Liège, 31 oct. 1825. *Solfège :* 1ᵉʳ prix 1838; *Orgue :* 2ᵉ prix 1850, 1ᵉʳ prix 1852; *Contrep. et fugue :* 1ᵉʳ prix 1850. Org. de St-Thomas-d'Aquin, Paris. Œuvres : traités de transposition, d'harmonie, d'accompagnement, piano, messes, lieder, cantates, morc. pour piano et harmonium, préludes, fugues, études, motets, etc.

Franck (Jules), né à Paris, 15 sept. 1858. *Solfège :* 2ᵉ méd. 1873, 1ᵉʳ méd. 1874; *Harpe :* 2ᵉ acc. 1876, 2ᵉ prix 1877, 1ᵉʳ prix 1878; *Harmonie :* 1ᵉʳ acc. 1877. Orch. de l'Opéra, depuis 1882; Concerts Lamoureux.

Francmesnil (de), voir **De Vente**.

Franco (Isaac **Dacosta**), né à Bordeaux, 17 janv. 1778. *Clarinette :* 1ᵉʳ prix an VI. Mus. de la garde du Directoire; garde impériale; chapelle imp. et roy.; chef de la mus. des gardes du corps de Charles X; Orch. du Th. Molière, du Th.-Italien, de l'Opéra (1ᵉʳ janv. 1817 au 31 mars 1842); Société des Concerts (1828); concerts à Bordeaux, Paris, en 1862. Œuvres : concertos, fantaisies. † Bordeaux, 12 juill. 1866.

François (Charles-Henri), né à Fontainebleau (S.-et-M.), 3 déc. 1822. *Trombone :* 1ᵉʳ prix 1843. Mus. de la garde nat.; Concert Musard; mus. de l'artillerie de la garde; 3ᵉ voltigeurs; Concerts Pasdeloup; pens. de l'Ass. des art. mus., à Noyon.

François (Louis-François-Thomas-Jean-Édouard), né à Lesquoe (Pyr.-Or.), 29 déc. 1845. *Hautbois :* 1ᵉʳ acc. 1864, 2ᵉ prix 1865. Sous-chef de mus. du 100ᵉ rég. d'inf.; chef de mus. du 58ᵉ d'inf., 14 août 1878; retraité 15 avril 1900.

François (Louis-Gustave), né à Montpellier, 30 juin 1847. *Comédie :* 2ᵉ prix 1870. Odéon (1873-1881), Vaudeville.

François (Marie-Cécile), née à Buenos-Ayres, 31 janv. 1862. *Piano :* 2ᵉ acc. 1879, 2ᵉ prix 1880, 1ᵉʳ prix 1882.

François (Alice-Joséphine-Sophie), née à Buenos-Ayres, 26 mars 1871. *Piano prép. :* 3ᵉ méd. 1882, 2ᵉ méd. 1883, 1ᵉʳ méd. 1884; *Piano :* 1ᵉʳ prix 1885.

François, voir **Séraphin**.

Françon (Marie-Eugénie), née à Paris, 14 oct. 1886. *Solfège :* 3ᵉ méd. 1882, 2ᵉ méd. 1884, 1ᵉʳ méd. 1885.

Franconi (Constance-Augustine-Andrée **Pierrot**, *dite*), née à Strasbourg, 11 oct. 1868. *Piano prép. :* 3ᵉ méd. 1885.

Francqueville (Henri-Donat), né à Arras, 14 oct. 1849. *Opéra :* 2ᵉ acc. 1877. *Dit* Villeranges. La Haye, Dijon, Reims, directeur; ✪ A. 1896.

Frandin (Élisabeth), née à Helsingfors (Finlande), 7 avr. 1859. *Chant :* 1ᵉʳ acc. 1879; *Opéra :* 1ᵉʳ prix 1880. Th. de l'Opéra-Comique, a déb. dans *les Dragons de Villars* (Ros.), 15 oct. 1882; Folies-Dramatiques; Barcelone (1888), Rome, etc.

Franquin (Merri-Jean-Baptiste), né à Lançon (B.-du-Rh.), 19 oct. 1848. *Cornet à pistons :* 2ᵉ acc. 1874, 1ᵉʳ acc. 1875, 2ᵉ prix 1876, 1ᵉʳ prix 1877. Orch. de l'Opéra-Comique; de l'Opéra, 1880 à 1900; Concerts du Châtelet; Soc. des concerts. Prof. de trompette au Conservatoire; ✪ A. 1896.

Franquin (Jeanne-Blanche), née à Paris, 23 sept. 1882. *Solfège :* 1ᵉʳ méd. 1895; *Piano prép. :* 2ᵉ méd. 1896.

Frantz (Suzanne-Joséphine-Marie), née à Suresnes, 9 fév. 1883. *Solfège :* 3ᵉ méd. 1898.

Frantzen (Théodore-Henry), né à Dusseldorf, 9 avril 1842. *Piano :* 1ᵉʳ acc. 1860.

Frédal (Alfred-Pierre **Leveau**, *dit*), né à Paris, 23 nov. 1869. *Comédie :* 2ᵉ acc. 1892, 2ᵉ prix 1893. Gymnase, Vaudeville.

Froland (Marie-Catherine-Olympe), née à Paris, 5 oct. 1858. *Solfège :* 2ᵉ méd. 1882; *Chant :* 2ᵉ acc. 1882.

Frémaux (Albert-Ferdinand), né à Périgueux, 6 nov. 1853. *Violon :* 3ᵉ acc. 1872. † Paris, 17 août 1873.

Frémaux (Jeanne-Marie-Charlotte), née à Marseille, 15 juin 1855. *Clarier :* 3ᵉ ment. 1870. Mᵐᵉ Vinca. † 12 janv. 1888.

Frémaux (Paul-Marie-Aimé), né à Marseille, 27 juin 1858. *Violoncelle :* 1ᵉʳ acc. 1870, 2ᵉ prix 1872, 1ᵉʳ prix 1873. Orch. de l'Opéra (1ᵉʳ mars 1875 au 30 sept. 1889); Société des Concerts; chef d'orch. du concert des Fantaisies-Parisiennes à l'Exposition (1889); de l'Ass. art. à Angers (1891); chef d'orch. et directeur de l'École de mus. à Tunis.

Frémaux (Louis-André), né à Paris, 22 mai 1867. *Piano prép. :* 2ᵉ méd. 1880, 1ᵉʳ méd. 1881; *Piano :* 2ᵉ acc. 1883, 1ᵉʳ acc. 1885.

Fréminet (Jules-Gérard Mensui), né à Saint-Denis (Seine), 28 fév. 1829. *Solfège :* acc. 1846, 2ᵉ prix 1847.

Frémont (Françoise-Céleste), née à Paris, 29 mai 1805. *Solfège :* 2ᵉ prix 1820, 1ᵉʳ prix 1821; *Chant :* acc. 1821, 2ᵉ prix 1822, 1ᵉʳ prix 1823; *Vocalisation :* 2ᵉ prix 1822, 1ᵉʳ prix 1823. A déb. à l'Opéra dans *Didon*, 2 déc. 1824. †.

Frène (Eugène-Henri), né à Strasbourg, 9 mars 1860. *Piano :* 2ᵉ acc. 1878. Critique mus. † Paris, 1896.

Frère (Gabriel-Henri-Édouard), né à Paris, 8 nov. 1874. *Comédie :* 2ᵉ acc. 1898, 1ᵉʳ prix 1899. Odéon.

Frère, voir **Batto**.

Friard (Louis-Joseph), né en 1796. *Hautbois :* 2ᵉ prix 1824, 1ᵉʳ prix 1825. †.

Fridrich (Charles-Achille-Joseph), né à Paris, 6 avril 1823. *Solfège :* 2ᵉ prix 1837, 1ᵉʳ prix 1838. Orch. du Gymnase; alto orch. de l'Opéra (1ᵉʳ juill. 1845 au 30 juin 1873); Soc. des Concerts (25 janv. 1858); Montreuil-s.-Bois, St-Tropez.

Fridrich (Gustave-Marie-Charles), né à Paris, 31 déc. 1850. *Solfège :* 3e méd. 1862, 1re méd. 1864; *Violon :* 2e acc. 1868, 1re acc. 1869, 2d prix 1870; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1876. Orch. du Gymnase; Op.-Comique; Opéra, 1869-1882; Soc. des Concerts.

Friedberg (Mme **de**), voir Mlle **Mottet.**

Friemann (Narcisse-Gustave), né à Lublin (Pologne), 17/29 oct. 1844. *Violon :* 1re acc. 1864, 1er prix 1865.

Frients (Marie-Jules-Maurice), né à Saint-Dié (Vosges), 12 mai 1871. *Harmonie :* 1re acc. 1897. (Aveugle.)

Frigola (Bonaventure-Raimon-Joachim), né à Castillo d'Ampurias (Espagne), 18 nov. 1819. *Harmonie :* 1re acc. 1854, 2d prix 1855.

Frion (Charles-Louis), né à la Fère, 2 oct. 1808. *Clarinette :* 1er prix 1829. Orch. Opéra-Comique; 10e lég. garde nat.

Frisnais (François), né à Calais, 21 juin 1818. *Clarinette :* acc. 1848. Chef de mus. du 34e d'inf.

Fritsch (Michel-Jean-François), né à Strasbourg, 16 juin 1862. *Violoncelle :* 2e acc. 1883, 1re acc. 1884. Orch. des Folies-Dramatiques; Prof. à l'École de mus. de Dijon; ✿ A. 1892. † Dijon.

Froment (Marie-Jean-Joseph), né à Paris, 7 fév. 1872. *Tragédie :* 1re acc. 1896.

Fromont (Alexandrine-Jeanne-Élisabeth), née à Paris, 11 août 1815. *Vocalisation :* 2d prix 1833; *Chant :* 2d prix 1834. A épousé le Dr Quesneville.

Fuchs (Louise-Emma-Gabrielle), née à Marly-le-Roy, 22 juill. 1874. *Solfège :* 2e méd. 1889.

Fulcran (Clémence), née à Paris, 19 mai 1878. *Solfège :* 3e méd. 1893; *Piano prép. :* 3e méd. 1892; *Piano :* 1re acc. 1895, 2d prix 1896, 1er prix 1897. Paris.

Furrrock (Jean-Georges), né à Douai, 29 août 1831. *Harmonie :* 1re acc. 1856; *Cor à pistons :* 2d prix 1857. Chef de mus. au 16e rég. d'inf., 16 janv. 1864; ✿ 1876.

Furrrock (Gabriel-Louis), né à Toulouse, 1er mars 1846. *Solfège :* 1re acc. 1866; *Harm. et orch. :* 2d prix 1865, 1er prix 1866; *Hautbois :* 2e acc. 1865, 2d prix 1866, 1er prix 1867. Sous-chef de mus. du 68e d'inf.; Chef de mus. du 83e (1er août 1874), du 55e (28 avril 1883). Susp. pour infirmités.

Furet (Mme), voir Mlle **Libersac.**

Furet (Charles-Joseph-Émile), né à Lorient, 22 juin 1868. *Violoncelle :* 2e acc. 1889, 1re acc. 1890, 1er prix 1891. Concerts Lamoureux, orch. de l'Opéra-Comique.

Fursch-Madier (Fursch-Madi), voir **Fourche.**

Furst (Henri-Melchior), né à Angers, 25 avril 1847. *Opéra comique :* 2e acc. 1875, 2d prix 1876; *Chant :* 1er prix 1876; *Opéra :* 1re acc. 1876. Th. de l'Opéra-Comique 1876-1882; Rouen, Bruxelles, Marseille, Paris.

G

Gabaston (Jean-Joseph-Gabriel), né à Bayonne, 2 avril 1866. *Solfège (chanteurs) :* 3e méd. 1887 1re méd. 1888. Direct. de l'École de mus. de Bayonne.

Gabilanès (Cécile-Joséphine-Catherine), née à Paris, 29 avril 1821. *Solfège :* 2d prix 1835.

Gaboriau (Louis-Édouard-Marie), né à Paris, 9 avril 1871. *Trompette :* 2d prix 1894.

Gabus (Édouard), né à Besançon, 24 mars 1859. *Flûte :* 1re acc. 1879. Orch. de l'Eldorado.

Gacnos (Auguste), né à Villé (B.-du-Rh.), 27 nov. 1846. *Harm. et orch. :* 3e acc. 1866.

Gaensly (Marie-Élisabeth), née à Eppendorf (Allemagne), 19 juill. 1850. *Clavier :* 3e ment. 1866; 2e ment. 1867, 1re ment. 1868.

Gaffiot, voir **Belval.**

Gaffré (Clara), née à Paris, 12 avril 1872. *Solfège :* 2e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Piano prép. :* 2e méd. 1885, 1re méd. 1886. Paris. Mme Brasheim.

Gaidan (Aristide), né à Nîmes, 21 nov. 1866. *Chant :* 2e acc. 1894, 1re acc. 1895; *Opéra :* 2d prix 1894; *Opéra comique :* 2d prix 1895. Bordeaux, Nice, Bruxelles (1900).

Gaidan (Mme), voir Mlle **Bergès.**

Gaignard (Angèle-Palmire), née à Batignolles, 26 août 1851. *Comédie :* 1re acc. 1867. Anvers, Gymnase, le Caire.

Gaildrau (Berthe), née à Paris, 5 mai 1851. *Solfège :* 3e méd. 1866, 2e méd. 1868, 1re méd. 1869; *Clavier :* 3e ment. 1867, 2e ment. 1868, 1re ment. 1869. *Piano :* 1re acc. 1872. Mme Fèvre-Cronié. Prof. à Paris; ✿ A. 1895.

Gailhard (Pierre), né à Toulouse, 1er août 1848. *Chant :* 1er prix 1867; *Opéra :* 1er prix 1867; *Opéra comique :* 1er prix 1867. Th. de l'Opéra-Comique : a débuté dans *le Songe d'une Nuit d'été* (Falstaff), 4 déc. 1867; Opéra 1871-1884 (a déb. dans *Faust*); Direct. de la scène 1884; Codirecteur du th. avec Ritt, puis Bertrand; Directeur, 1900; ✿ I. 1896, ✿ 1886, ✿ O. 1899.

Gaillard (Marie-Antoinette), née à Marseille, 2 sept. 1850. *Solfège :* 2e méd. 1866; 1re méd. 1867. *Piano :* 1re prix 1868; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1868, 2e acc. 1869; 1re acc. 1870, 1er prix 1872. Mme Leblanc, 1880. Prof. agr. de solfège au Conservatoire; ✿ A. 1892, ✿ I. 1899.

Gaillard (Jules), né à Villefranche, 1er mars 1860. *Solfège :* 1re méd. 1877. Orch. de l'Opéra-Comique, alto; orch. de l'Opéra et Soc. des Concerts; ✿ A. 1899.

Gaillard (Joseph-Désiré), né à Barcelonette (B.-Alpes), 16 mars 1835. *Saxophone :* 2e acc. 1863, 1er prix 1864. *Harm. et comp. :* 3e acc. 1864. Mus. 21e d'inf.

Gaittet (Louis), né à Dijon, 12 juill. 1866. *Basson :* 1re acc. 1888. Prof. à l'École de mus. de Dijon.

Gaix de Mansour (Eugène-Alfred-Napoléon-Achille), né à Paris, 17 avril 1831. *Solfège :* acc. 1844, 2e prix 1846; *Piano :* acc. 1848. ✿ A. Œuvres : *la Princesse rose* (Dieppe), *Leçons de piano*, etc. † Paris, 17 janv. 1889.

Gaix de Mansour (Jeanne-Elodie), née à Paris, 3 août 1860. *Chant :* 1re acc. 1880, 2e prix 1881 : *Opéra :* 1re acc. 1881.

Galand (Gustave-Charles), né à Paris, 3 juin 1872. *Solfège :* 2e méd. 1884, 1re méd. 1886 ; *Piano prép. :* 3e méd. 1883, 2e méd. 1884, 1re méd. 1886 ; *Piano :* 2e prix 1889, 1er prix 1890 ; *Accomp. :* 1re prix 1891 ; *Harmonie :* 1re acc. 1889, 2e prix 1890 ; *Orgue :* 2e prix 1894, 1er prix 1895 ; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1893. Prof. à l'École de Nancy. † Paris, 1898.

Galeotti (Cesarino), né à Pietra Santa (Italie), 4 juin 1872. *Piano :* 2e prix 1884, 1er prix 1885 ; *Orgue :* 1er prix 1887 ; *Accomp. :* 1re acc. 1888, 1er prix 1889 ; *Contrep. et fugue :* 1er prix 1890. Œuvres : *En forêt* (1894), etc.

Galezowska (Victoire-Edwige), née à Paris, 25 janv. 1870. *Piano prép. :* 2e méd. 1886, 1re méd. 1887.

Galibert (Pierre-Christophe-Charles), né à Perpignan, 8 août 1826. *Contrep. et fugue :* acc. 1849 ; *Rome :* 2e gr. prix 1851, 1er gr. prix 1853. Œuvres : *Après l'orage*, 1 a. (Bouffes-Par. 1857), † août 1858.

Galinier (Jean-Lucien), né à Toulouse, 16 août 1868. *Opéra :* 1re acc. 1895. Montpellier, Genève.

Galipaux (Félix-Martin), né à Bordeaux, 12 déc. 1860. *Comédie :* 2e prix 1880, 1er prix 1881. Palais-Royal, Vaudeville, Gymnase. Auteur d'ouvrages humoristiques, monologues, saynètes, etc. : ✿ A. 1891, ✿ I. 1897.

Galipeau (Léon-Sylvie), né à Portet (H.-Garonne), 5 janv. 1862. *Cornet à pistons :* 2e prix 1875, 1er prix 1876.

Galland (Jean-Pierre-André), né à Paris, 17 mars 1882. *Solfège :* 2e méd. 1897, 1re méd. 1898 ; *Piano prép. :* 2e méd. 1896, 1re méd. 1897.

Gallay (Jacques-François), né à Perpignan, 8 déc. 1795. *Cor :* 1er prix 1821. Chapelle royale, orch. du Th.-Italien, de l'Odéon. Prof. au Conservatoire ; ✿. Œuvres : solos, concertos, études, exercices, duos, méthode, etc. pour le cor. † 18 oct. 1864.

Gallé (Calixte), né à Paris 1802 (1803?). *Piano :* 2e prix 1819, 1er prix 1821. † Paris, 7 août 1883.

Galliano (Lina-Marie-Juliette **Grossetête**, *dite*), née à Paris, 13 août 1867. *Solfège :* 3e méd. 1881, 2e méd. 1882, 1re méd. 1883 ; *Piano prép. :* 2e méd. 1882, 1re méd. 1883 ; *Piano :* 1re acc. 1885. A épousé M. H. Dabany, capne au 19e bat. de chasseurs, 28 déc. 1886.

Galliata (Marie-Julie-Paule **Juillet-Saint-Lager**, *dite*), née à la Pointe-Pescade (Algérie), 13 août 1853. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1875.

Gallino (Sophie-Céleste), née à Chatenois (Vosges), 23 déc. 1843. *Op. comique :* 3e acc. 1860, 2e acc. 1861.

Gallois (Charles-François), né à Paris, 25 déc. 1842. *Solfège :* 1re acc. 1857, 2e prix 1858 ; *Piano :* 3e acc. 1860.

Gallois (Léontine-Clémentine), née au Mans, 17 déc. 1846. *Comédie :* 2e acc. 1865. Lyon, Marseille, Lyon, Bruxelles, Lyon, Paris. † 1889.

Gallois (Victor-Léon), né à Douai, 16 mars 1880. *Harmonie :* 2e prix 1898.

Gallon (Jean-Charles-Claude), né à Paris, 25 juin 1878. *Solfège :* 2e méd. 1889, 1re méd. 1890 ; *Piano prép. :* 3e méd. 1890, 2e méd. 1891, 1re méd. 1893 ; *Piano :* 2e acc. 1895, 1re acc. 1896 ; *Harmonie :* 1re acc. 1896, 1er prix 1897. *Accomp. :* 1re acc. 1898, 1er prix 1899.

Gally (Jean-Alexis), né à Bordeaux, 15 août 1853. *Opéra :* 2e acc. 1874, 2e prix 1875. Th. de l'Opéra, 1875-1876 ; Bordeaux, Anvers, Liège, Paris, Liège, Genève, Bordeaux.

Gally (Louis-Théodore-Édouard), né à Paris, 26 mai 1855. *Tragédie :* 2e acc. 1879. St-Pétersbourg, Bucharest. † 1889.

Gally (Mme L.), voir Mlle **Larochelle**.

Gambais (Auguste-Julien), né le 16 oct. 1788 (Seine). *Solfège :* acc. an 1. †.

Gambaro (Nicolas-Antoine-Auguste), né en juill. 1808. *Piano :* 1er prix 1826. Édit. de mus. (?). † Charleville, août 1852.

Ganaye (Jean-Baptiste), né à Dijon, 17 juin 1870. *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1895, 2e prix 1897, 1er prix 1899.

Gand (Charles-Nicolas-Eugène), né à Paris, 5 juin 1825. *Solfège :* 2e prix 1838, 1er prix 1839. Orch. de l'Opéra-Comique, Vaudeville, puis luthier (voir C. P., *Les facteurs d'instr.*, etc.) ; ✿ A. 1888, ✿ 1878, ✿ O. 1889. † Boulogne-sur-Seine, 5 fév. 1892.

Gandoin (Nicolas-Marguerite-Georges), né à Nancy, 22 fév. 1862. *Basson :* 2e acc. 1884. Organiste, prof. de basson à l'École de mus. de Nancy.

Gandubert (Gabriel-Hippolyte), né à Toulouse, 3 fév. 1859. *Solfège :* 3e méd. 1884, 2e méd. 1885 ; *Chant :* 1re acc. 1883, 2e prix 1884, 1er prix 1885 ; *Opéra comique :* 1re acc. 1884, 2e prix 1885. Bruxelles 1885-1887, Rouen, Lyon, Paris, le Caire, Paris.

Gandubert (Mme G.), voir Mlle **Pernin**.

Ganeval (Émilienne-Pauline-Virginie), née à Paris, 20 janv. 1886. *Solfège :* 1re méd. 1899.

Gangnereau (Pierre), né à Bourges, 12 juill. 1825. *Basson :* 1re acc. 1854.

Ganne (Gustave-Louis), né à Buxière-la-Grue (Allier), 5 avril 1862. *Harmonie :* 2e acc. 1879, 2e prix 1880, 1er prix 1881 ; *Orgue :* 1re acc. 1882. Chef d'orch. du Nouveau-Théâtre, 1892 ; bals de l'Opéra ; Royan ; ✿ A. 1890, ✿ I. Œuvres : ballets repris, aux Folies-Bergères, au Casino de Paris ; valses, marches, chansons ; *Tout-Paris* (Châtelet, 1891) ; *Rabelais*, opérette, 4 a. (Nouveau-Théâtre, 1892) ; *Phryné*, ballet, 3 a. (Royan) ; *les Cadeaux des femmes* (Meu.-Pl., 1893) ; *les Saltimbanques* (Galté, 1899), etc.

Ganne (Marie-Thérèse), née à Villenave-d'Ornon (Gironde), 8 mai 1873. *Chant :* 2e acc. 1893, 1re acc. 1894, 1er prix 1895 ; *Opéra :* 2e prix 1894, 1er prix 1895. Th. de l'Opéra, Bruxelles, Bordeaux.

Gantelle (Adeline), née en 1806. *Solfège :* 2e prix 1821, 1er prix 1822; *Vocalisation :* 1er prix 1823. †.

Garat (Joseph-Dominique-Fabry), né à Bordeaux, 1774. *Chant :* 1er acc. an XII. S.-chef de bureau au Ministère des finances. †.

Garaudé (**de**), voir **Coreldi**.

Garaudet (Edmond-Jean-Baptiste), né à Dijon, 27 nov. 1863. *Basson :* 1er acc. 1886. Orch. du th. de la Gaîté. Compositeur typographe, courtier en vins.

Garbagny (Mme), voir Mlle **Batiste**.

Garbagny (Paul-Antoine), né à Paris, 3 juill. 1872. *Piano prép. :* 3e méd. 1887; *Comédie :* 2e acc. 1895, 2e prix 1896. Odéon.

Garban (Lucien-Roger), né à Nevers, 22 août 1877. *Harmonie :* 2e acc. 1898.

Garcin (Jule-Auguste **Salomon**), né à Bourges, 11 juill. 1830. *Solfège :* 2e prix 1843, 1er prix 1844; *Violon :* acc. 1848, 2e prix 1851, 1er prix 1853; *Harm. et acc. :* 2e acc. 1849. Orch. de l'Opéra, 1856; Société des Concerts, 20 oct. 1863, viol. solo; chef d'orch. de l'Opéra, 1881, et de la Soc. des Concerts, 1885; prof. de violon au Conservatoire; ✪ A. 1880, ✪ I., ✤ 1889. A fondé un prix annuel en faveur d'un lauréat des concours de violon. Œuvres : solos pour le violon, suites, etc. — Cf. H. Imbert, *Profils et études.* † Paris, 10 oct. 1896.

Garcin (Pierre-Auguste), né à Merindol (Vaucluse), 24 sept. 1840. *Cornet à pistons :* 1er acc. 1864, 2e prix 1865.

Garcin-Brunet (Pierre-Emmanuel **Brunet**, *dit*), né à Guéret (Creuse), 20 fév. 1817. *Opéra comique :* acc. 1843; *Opéra :* acc. 1844. Th. de l'Opéra-Comique.

Garcin-Durfort (Adèle-Clarisse **Garcin**, *dite*), née à Clermont-Ferrand, 10 avril 1821. *Harm. et accomp. :* acc. 1848.

Gardinal (Marie-Célinie), née à Reims, 1er mai 1865. *Chant :* 1er acc. 1889.

Garès (Édouard), né à Toulouse, 22 juin 1883. *Piano :* 2e acc. 1898.

Garigue (Jean), né à Beaulieu (Corrèze), 31 janv. 1842. *Cor :* 1er acc. 1859, 2e prix 1860, 1er prix 1862. ✪ A. 1879, ✪ I. 1889. Orch. du Vaudeville, de l'Opéra-Comique, 1862-1870; concerts Pasdeloup; concerts du Grand-Hôtel, 1871-1874; Concerts modernes (Fernando), 1875; orch. de l'Opéra, 1er avril 1876 au 31 mars 1895. Commis au Ministère du commerce. Soc. de mus. de chambre pour inst. à vent. Œuvres : solos, méthode pour le cor à pistons.

Garimond (Hippolyte-Xavier), né à Montpellier, 10 juill. 1820. *Hautbois :* 2e prix 1840, 1er prix 1841. Virtuose. Orch. du Th.-Italien, Opéra-Comique; act. pens. de l'Ass. des art. mus., à Paris. Œuvres : *Méthode élémentaire, Récréations musicales*, fantaisies, etc.

Garique (Marie-Anne-Fanny), née à Paris, 7 nov. 1824. *Tragédie :* acc. 1842; *Comédie :* acc. 1842. Comédie-Française, Gymnase, Moscou, Amsterdam, Toulouse, Lyon, St-Étienne, Lyon, Gaîté, Nancy, Genève, Caen, le Mans, Liège, Nantes, Arras. † 1875.

Garnaud (Henri-Jean-Étienne-Louis), Charente-Inf. *Harmonie :* 1er prix 1813. †.

Garnier (Jean-Joseph-Marius), né à Marseille, 29 nov. 1843. *Opéra :* 2e acc. 1873. Nîmes, Paris, le Caire, Beyrouth.

Garnier (Paul), né à Épinal (Vosges), 7 mars 1845. *Trombone à pistons :* 1er acc. 1864, 2e prix 1865; *Solfège :* 2e prix 1865; *Harm. et comp. :* 3e acc. 1865. Mus. 2e carabiniers.

Garnier (Georges-Constant), né à Paris, 24 déc. 1847. *Contrebasse :* 2e acc. 1865, 1er prix 1866. Conc. du Châtelet.

Garnier (Marie-Edwige), née à Paris, 16 fév. 1852. *Solfège (chanteurs) :* 2e méd. 1877, 1re méd. 1878. Prof. de chant, Vincennes; ✪ A. 1888, ✪ I. 1900.

Garnier (Philippe-Étienne), né à Paris, 18 nov. 1861. *Tragédie :* 2e acc. 1879, 2e prix 1880, 1er prix 1881; *Comédie :* 1er acc. 1880, 2e prix 1881. Comédie-Française, 1881-1884; Odéon, 1889; Porte-St-Martin.

Garnier (Auguste-Charles-Noël), né à Marseille, 25 déc. 1862. *Contrebasse :* 2e prix 1888, 1er prix 1889. Concerts du Châtelet.

Garnier (Georges-Eugène-Louis), né à Paris, 5 juin 1880. *Piano :* 2e acc. 1897.

Garnier (Jeanne), née à Paris, 10 avril 1886. *Solfège :* 3e méd. 1898, 2e méd. 1899, 1re méd. 1900.

Garraud (Eugénie-Marie), née à Mende (Lozère), 4 oct. 1839. *Opéra :* 2e acc. 1861; *Chant :* 2e acc. 1862.

Garrick (Marie-Berthe **Petetin ?**), née à Louhans (Saône-et-Loire), 1er août 1878 (?). *Comédie :* 2e acc. 1899, 1er prix 1900. Th. de l'Odéon.

Garry (Jules-Louis **Dietz**), né à Asnières, 4 août 1877. *Tragédie :* 1er acc. 1900; *Comédie :* 2e prix 1900.

Gary (Jean-Pierre), né à Bergerac (Dordogne), 8 fév. 1844. *Violoncelle :* 1er acc. 1865, 2e prix 1867, 1er prix 1869. Th. St-Germain. † Paris, 7 déc. 1875.

Garziglia (Félix-César-Jean-Marie), né à Nice, 24 juin 1883. *Piano :* 2e acc. 1899.

Gasché (Athalie-Stéphanie), née à Paris, 2 mai 1833. *Solfège :* acc. 1849, 1er prix 1850.

Gaspard (Pierre), né à Sauveterre (Lot-et-Gar.), 11 juill. 1867. *Violon :* 2e acc. 1886. Concerts Lamoureux.

Gasparini (Ferdinand-Lucien **Pickett**), né à Paris, 19 nov. 1877. *Contrebasse :* 2e acc. 1900.

Gasse (Ferdinand), né à Naples, 8 avril 1780. *Violon :* 2e prix an VII, 1er prix an VIII; *Composition :* 1er acc. an XII, 1er prix an XIII; *Rome :* 2e gr. pr. 1804, 2e 1er gr. pr. 1805. Répet. au Conserv. Orch. de l'Opéra, 23 sept. 1801 à 31 mars 1834. Œuvres : *Méthode de violon*, solos et duos; *la Finta Zingara*, op. b., 2 a. (Naples, 1812); *le Voyage incognito*, op. c., 1 a. (Feydeau, 1819); *l'Idiote*, op. c. 3 a. (id. 1820); *Une Nuit de Gustave Wasa*, op. 2 a. (Op.-C. 1825), etc. † vers 1825.

Gasse (Pauline), née à Naples, 15 sept. 1784. *Piano :* 1er prix an XII. En Bretagne. †.

Gasse (Hippolyte), né à Gand, août 1809. *Solfège :* 2e prix 1822, 1er prix 1823.

Digitized by Google

Gasser (Auguste-Victor), né à Nogent-sur-Marne, 5 janv. 1846. *Solfège :* 2e acc. 1857, 2e méd. 1860; *Harm. :* 2e acc. 1867, 1er prix 1868; *Contrep. et fugue :* 3e acc. 1870, 1er prix 1872. Orch. du Th. du Palais-Royal; alto Soc. des Concerts; Orch. du Th.-Italien, de l'Opéra-Comique.

Gassian (Pierre), né à la Teste (Gironde), 27 juill. 1848. *Solfège :* 1er acc. 1868; *Cornet à pistons :* 2e prix 1868; *Harm. et orch. :* 1er acc. 1869. † 18 déc. 1869.

Gassier (Louis-Nicolas-François), né à St-Maximin (Var), 30 avril 1820. *Chant :* acc. 1842, 2e prix 1844; *Opéra :* acc. 1842, 2e prix 1843, 1er prix 1844; *Opéra-comique :* acc. 1842, 2e prix 1843, 1er prix 1844. Th. de l'Opéra-Comique, Italie, Madrid, Barcelone, Séville; Th.-Italien, Paris (1854), Londres, Moscou. † la Havane, 18 déc. 1872.

Gastaud (Dominique), né à Antibes, 3 mai 1839. *Saxhorn :* 1er prix 1858.

Gastinel (Léon Gustave-Cyprien), né à Villiers-le-Pots (C.-d'Or), 13 août 1843. *Rome :* 1er prix 1846. Violon orch. de l'Opéra-Comique 1840; alto Soc. des Concerts. Œuvres : *le Miroir*, op. c., 1 a. (1853), *l'Opéra aux fenêtres* (1857), *Titus et Bérénice* (1860), *le Buisson vert* (1861), *Bianca Capello*, *La Dame des prés*, *la Kermesse*, op. c. 3 a., *la Tulipe bleue*, op. c., 1 a., *le Barde*, drame lyrique, 4 a. (Nice 1895), *le Rêve*, ballet 2 a. 3 t. (Opéra, 1890), *Eustatès;* messes oratorios : *le Jugement dernier*, *Saul*, *la Fée des eaux*, *Jehovah*, *la Fin du monde* (1858), *les Sept paroles* (1854); *Populus meus;* motets, symphonies, ouvertures (1849-1850), suites d'orchestre; quatuors, quintettes, sextuors, romances sans paroles; mélodies, cantates, hymnes, poèmes symphoniques; chœurs, etc. ✪ I. 1891, ✠ 1900.

Gaston (Marguerite-Julia **Blanchard**, *dite*), née à Bordeaux, 26 mars 1842. *Chant :* 2e acc. 1863.

Gatellier (Jules-Auguste-Alexandre), né à Villeneuve-l'Archevêque (Yonne), 30 août 1842. *Violon :* 4e acc. 1859, 2e acc. 1863, 1er acc. 1864. Concerts Pasdeloup, orch. du Palais-Royal, de l'Op.-Com., de l'Opéra 1er oct. 1867 au 12 juin 1868.

Gatin (Firmin-Adolphe), né à St-Maur-les-Fossés (Seine), 23 janv. 1842. *Trompette :* 2e prix 1869.

Gatineau (Adolphe-François), né à Paris, 22 nov. 1816. *Trompette :* 2e prix 1837, 1er prix 1838.

Gatineau (Marie-Julie), née à Jonzac (Char.-Inf.), 22 oct. 1852. *Solfège :* 3e méd. 1870, 2e méd. 1872.

Gatineau (Marie-Jeanne), née à Jonzac, 20 mars 1857. *Violoncelle :* 2e acc. 1873, 1er acc. 1874, 2e prix 1876, 1er prix 1877. † à Toulon, mars 1884.

Gaubert (Philippe), né à Cahors (Lot), 4 juill. 1879. *Flûte :* 1er prix 1894. Orch. de l'Opéra depuis 1897.

Gaubert (Lucien-Jean), né à Cahors, 7 janv. 1881. *Cornet à pistons :* 2e prix 1898, 1er prix 1899.

Gaucheneau (Louis-Marie), né 19 avril 1788. *Basson :* 1er acc. an XIV et 1806, 2e acc. 1807.

Gaudard (Charles-Augustin-Louis), né à Montpellier, 13 déc. 1868. *Hautbois :* 2e prix 1889, 1er prix 1890. Mus. de la Garde républicaine; concerts du Châtelet.

Gaudé (Jean-Edmond, *dit* **Charly**), né à Paris, 17 juin 1829. *Tragédie :* acc. 1847. Odéon.

Gaudichon (Louis-Jules), né à Paris, 21 janv. 1878. *Violoncelle :* 2e acc. 1899, 2e prix 1900.

Gaudichot, voir **Masson**.

Gaudry-Masset (Jeanne-Marie-Antoinette), née à Bray-et-Lû (S.-et-O.), 10 déc. 1868. *Solfège :* 3e méd. 1882, 2e méd. 1883; *Piano prép. :* 3e méd. 1883, 2e 1884, 1er méd. 1885.

Gaugey (Zoé), née en fév. 1810. *Solfège :* 2e prix 1824, 1er prix 1827.

Gauley (Armand-Louis-Eugène), né à Paris, 10 avril 1864. *Tragédie :* 2e acc. 1891, 1er acc. 1892. Prof. de diction aux cours normaux de la Ville de Paris (1892-97); ✪ A. 1897. Th. du Châtelet (1892-93), Porte Saint-Martin (1894-96), Odéon (1896-99).

Gaurion (Stéphane), né à Paris, 6 juin 1843. *Harmonie :* 1er prix 1864. Maître de chap. de Ste-Clotilde, de N.-D.-d'Auteuil. † Paris, 1889.

Gauthier (Jean-Baptiste-André), né le 30 janv. 1787 (Seine). *Cor :* 1er prix 1811.

Gauthier (Fanny-Adèle **Souvestre**, *dite*), née à Paris, 1er août 1839. *Chant :* 2e acc. 1857; *Op. comique :* 1er acc. 1858. † Montmartre, 16 juill. 1859.

Gauthier (Louis), né à Paris, 4 mars 1864. *Comédie :* 2e acc. 1884, 1er acc. 1885, 2e prix 1887. Odéon 1890-1892; Grand-Théâtre, Gymnase, Vaudeville.

Gauthier (Auguste-Charles), né à Montpellier, 24 juill. 1864. *Violoncelle :* 2e acc. 1880, 1er acc. 1882, 2e prix 1883; 1er prix 1884. Concerts du Châtelet. Orch. de l'Opéra-Comique et Soc. des Concerts.

Gautier (Berthe-Euphémie-Marie), née à Paris, 7 déc. 1869. *Violon :* 2e acc. 1884, 1er acc. 1885, 2e prix 1886, 1er prix 1887. Paris.

Gautier (Jean-François-Eugène), né à Vaugirard, 27 fév. 1822. *Solfège :* 2e prix 1833, 1er prix 1834; *Violon :* 2e prix 1836, 1er 1838; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1840; *Rome :* 2e gr. prix 1842. Orch. de l'Opéra, 1er sept. 1838; Th. Lyr. (2e chef) 1858; Th.-Italien 1850, chef de chant; Soc. des Concerts, 2 nov. 1846. Organiste de Saint-Louis-d'Antin, de Saint-Eugène. Critique musical au *Ménestrel*, au *Grand Journal*, au *Constitutionnel*, au *Journal officiel*, 1874. Prof. d'harmonie, puis du cours d'hist. gén. de la mus. au Conserv. ; ✪ A. 1870, ✠ 1868. Œuvres : *l'Anneau de Mariette*, op. c., 1 a. (Versailles, 1845); *les Barricades de 1848* (Op.-nat. 1848); *Murdock*, op. c., 1 a. (Th.-Lyr. 1851); *Chassy-le-Roi*, 1 a. (*id.* 1851); *Flore et Zéphire*, 1 a. (*id.* 1852); *le Lutin de la vallée*, 2 a. (*id.* 1853); *le Danseur du roi*, 2 a. (*id.*); *Schahabahan* (*id.* 1854); *le Mariage extravagant* (Op.-Com. 1857); *le Docteur Mirobolan*, 1 a. (Op.-Com. 1860); *Jocrisse* (*id.* 1862); *le Trésor de Pierrot* (*id.* 1864); *la Clef d'or* (Lyr. 1877); *la Mort de Jésus*, oratorio, etc.; *Un Musicien en vacances* (1873 in-8°). † Paris, 1er avril 1878.

Gautier (François-Ernest), né à Paris, 2 août 1826. *Contrebasse :* 2e prix 1842, 1er prix 1843. Orch. de l'Opéra, 1er juin 1846; à Saint-Louis-d'Antin. Employé à la mairie du IXe arrondissement. Act. pens. à Asnières.

Gautier de Savignac (Hyacinthe **de**, *dit* **Jullien**), né à Meuvaines (Calvados), 16 nov. 1827. *Basson :* acc. 1848, 2e prix 1852, 1er prix 1853. Prof. à l'École de musique de Marseille.

Gautier (Louise-Marie), née à St-Martin-ès-Vignes (Aube), 19 juin 1839. *Piano :* 5e acc. 1859. (Mme Ch. Lenet, 1860?).

Gautier (Jules), né à Marseille, 18 juill. 1866. *Chant :* 1er acc. 1894; *Opéra-com. :* 1er acc. 1894. Angers, La Haye, Op.-Com.

Gautier (Amélie-Marguerite), née à Paris, 20 sept. 1873. *Solfège :* 3e méd. 1886.

Gavet (Félicité), née à Villard-Benoît (Isère), 3 fév. 1845. *Chant :* 3e acc. 1868; *Opéra-com. :* 3e acc. 1868. ÷ Grenoble.

Gay, voir **Beauvais.**

Gay (Marie-Amélie), née à Paris, 16 avril 1876. *Solfège :* 1re méd. 1888. † à Ozoner-la-Ferrière 19 juin 1891.

Gayrard (Paule-Aurore), née à Vienne (Autriche), 9 juill. 1843. *Solfège :* 3e acc. 1857; *Piano :* 3e acc. 1859; 1re acc. 1862, 2d prix 1863, 1er prix 1864. Concerts-Londres; prof. des princesses de Galles; ✿ A., 1889; prof. à Paris.

Gazier (Eugène-Clément-Alexandre), né à Paris, 3 mai 1854. *Harmonie :* 1re acc. 1874, 1er prix 1876; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1877. ✿ A. 1892. Maître de chap. de St-Pierre-du-Gros-Caillou.

Gazilhou (Louis-Jules), né à Narbonne, 13 avril 1874. *Clarinette :* 2d prix 1895, 1er prix 1897.

Gebauër (Herminie-Charlotte), née 9 janv. 1806. *Solfège :* acc. 1826; *Vocalisation :* 2d prix 1826. ÷.

Gebauër (Mme), voir Mlle **Thouvenel.**

Gebel (Émilie), née à Paris, 16 juin 1883. *Solfège :* 3e méd. 1897, 2e 1899; *Piano prép. :* 3e m. 1898; 1re méd. 1899.

Gédalge (André), né à Paris, 27 déc. 1856. *Rome :* m. hon. 1885, 2d prix 1886. Œuvres : *le Petit Savoyard* (Nouveautés, 1891); *Pris au piége*, 1 a. (Op.-C. 1895); *Hélène*, dr. lyr.; *Sota*, 4 a.; *la farce du Cadi*, op.-c. 3 a.; *Phœbé*, (Op.-C.); sonate et conc. piano et violon, 2 symph.; mus. de concert., fugues p. piano, mélodies, *Traité de fugue*, etc.

Gédalge (Mme), voir Mlle **d'Obigny de Ferrière.**

Geismar (Eugénie), née à Paris, 8 nov. 1832. *Chant :* 2e acc. 1851, 2d prix 1852; *Opéra :* 2d prix 1852; 1er prix 1853; *Opéra-comique :* 1re acc. 1852. La Haye, Nantes, Rouen, Toulouse, Rouen, Toulouse, Montpellier, Nantes, Opéra (1877), Paris (1883), Bordeaux, Rouen, Nice, Paris. Mme Écarlat. † 1899.

Gelabert (Maria del Buen Consejo-Conception-Antoina-Anselma), née à Madrid, 21 avril 1857. *Solfège :* 2e méd. 1874, 1re méd. 1875; *Chant :* 2e acc. 1876; *Opéra-comique :* 1re acc. 1876. Folies-Dramatiques, Gaîté.

Gelettre (Mlle), voir **Labonne.**

Geloso (Alberto-Buenaventuro-Luis-Francisco-Federico-Pedro-Dionisio-Pio), né à Madrid, 11 juill. 1863. *Violon :* 2e acc. 1879, 2d prix 1881, 1er prix 1883. ✿ A. 1889. ✿ I. Orch. Concerts Pasdeloup, du Châtelet, Lamoureux.

Geloso (César-Dengracias-Ramon), né à Bilbao, 22 mars 1867. *Piano :* 2e acc. 1885. Prof. à Paris; ✿ A. Conc. p. piano.

Gélot (Jeanne-Caroline), née à Lyon, 23 juin 1835. *Clavier :* 1re ment. 1855.

Gély, voir **Molinier.**

Genet (Jean-Constantin), né à Moscou, 3 janv. 1848. *Orgue :* 3e acc. 1867, 2e prix 1868; *Harm. et accomp. :* 1re acc. 1869. Paris. † 20 sept. 1898.

Géniat (Anna-Marie-Marguerite **Legrand**, *dite*), née à Paris, 26 oct. 1880 (?). [Eugénie Martin, née à Saint-Pétersbourg, 10 juillet 1880]. *Tragédie :* 1re acc. 1899; *Comédie :* 2d prix 1898, 1er prix 1899. Comédie-Française.

Genibrel (Théodore), né à Allemands (Ariège), 7 mai 1820. *Opéra :* acc. 1847. Th. de l'Opéra, 1847-1850, Nouvelle-Orléans, Lyon, Marseille, Nantes, Anvers, Toulouse, Rio-de-Janeiro, Milan, Buenos-Ayres, act. pens. de l'Ass. des art. dram. à Cordoba.

Geniez (Gabrielle-Augustine), née à Montpellier, 10 avril 1869. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1892. Mme Rixu.

Genin (Paul-Agricol), né à Avignon, 14 fév. 1832. *Flûte :* 2d prix 1860. 1er prix 1861. Orch. du Th.-Italien, Comédie-Française, Casino de Vichy, Concerts du Châtelet.

Genin (Toussaint), né à Avignon, 30 oct. 1841. *Harmonie :* 1re acc. 1868, 1er prix 1869; *Contrep. et fugue :* 2d prix 1872, 1er prix 1874. Mus. des grenad. de la garde, Casino Cadet, Valentino, Mabille, Frascati, Concerts Arban, du Châtelet (alto), Gaîté (Op. pop.) Th.-Ital. (Nations), Français, Odéon, chef d'orch. de la Plaza de Toros, Vaudeville (*Les Drames sacrés*). Œuvres : *Marche solennelle*, 1889; morc. pour orchestre, quatuors, quintettes, etc.

Gennaro (Mario-Paolo-Agostino), né à Constantine, 20 sept. 1863. *Solfège :* 2e méd. 1881, 1re méd. 1882; *Flûte :* 2e acc. 1880, 1re acc. 1882, 2d prix 1883, 1er prix 1884. Orch. des Bouffes-Parisiens.

Gennaro (Mme), voir Mlle **Chrétien.**

Gennaro (Noélie-George-Americ-Gennarella), née à Constantine, 25 déc. 1871. *Solfège :* 1re méd. 1881; *Piano prép. :* 3e méd. 1884, 2e méd. 1886, 1re méd. 1887. Mme Gras.

Gentil (Eugène-Julien), né à Saint-Germain, 31 janv. 1856. *Violon :* 2e acc. 1872. Orch. de l'Opéra-Comique. † Saint-Germain, janv. (?) 1891.

Gentil (Louise-Zoé), née à Versailles, 25 avril 1861. *Clavier :* 3e ment. 1873; *Piano :* 2d prix 1875.

Gentil (Mme), voir Mlle **Depecker.**

Genty (Marie-Mathilde-Louise), née à Neuilly (Seine), 9 juill. 1850. *Solfège :* 2e méd. 1869, 1re méd. 1870; *Piano :* 1re acc. 1869, 2d prix 1873; *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1872, 2e prix 1873, 1er prix 1875; *Orgue :* 2e acc. 1876.

George (Adolphe-Charles-Théodore), né à Saint-Germain (S.-et-O.), 10 oct. 1818. *Solfège :* 2d prix 1831, 1er prix 1832. † à Paris, 25 oct. 1835.

George (Jacques), né à Meximieux (Ain), 8 déc. 1819. *Tragédie :* acc. 1845.

Georgeon (Henriette-Sophie), née vers 1779 (Seine). *Chant :* 2d prix an v. †.

Georges (Élisa). *Chant :* 2d prix 1820.

Georges (Joseph), né à Baccarat (Meurthe), 24 fév. 1838. *Saxhorn :* 1er prix 1859. Sous-chef de mus. au 89e rég. d'inf.; chef de musique du 84e rég., 11 nov. 1875.

Georges (Juliette-Émilie-Alphonsine), née à Paris, 24 janv. 1875. *Accomp. :* 1re acc. 1897; *Harmonie :* 1re acc. 1895.

Geraizer (Henri-Charles-Étienne), né à Paris, 12 août 1838. *Op.-comique :* 2e acc. 1860, 2d prix 1861, 1er prix 1862. Th. Lyrique 1869-1870.

Gérard (Marie-Louise-Lucie-Philiberte), née à Lyon, 2 juin 1872. *Comédie :* 2e acc. 1890. Renaissance, Ambigu, Gymnase, Variétés, Athénée.

Gérard (Élise-Armandine), née à Paris, 18 nov. 1874. *Solfège :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1889; *Piano prép. :* 1re méd. 1890; *Piano :* 2e acc. 1892, 1re acc. 1893.

Gérard (Jean-François), né à Toulouse, 8 mars 1834. *Solfège :* 2e acc. 1863; *Saxophone :* 1er prix 1862. Mus. du 47e d'inf., sous-chef du 86e, chef de mus. du 1er reg. d'inf. de marine; act. en retraite à Cherbourg.

Geraud (Mme), voir **de Breuil**.

Gerfaut (Jeanne-Valentine **de Maria**, *dite*), née à Bordeaux, 21 déc. 1858. *Tragédie :* 2e acc. 1879; *Comédie :* 2e prix 1879. Vaudeville, Odéon; ✪ A. 1898.

Gérin (Blanche-Eugénie-Joséphine-Antoinette), née à Paris, 10 sept. 1860. *Piano :* 2e prix 1880. Mme Bertrous-Lafargue. Paris.

Gérin (Jules-Georges-Camille-Claudius), né à Lyon, 25 oct. 1875. *Cor :* 2e prix 1896, 1er prix 1898.

Germain (André-Victor-Ernest), né à Cambremer (Calvados), 1er fév. 1846. *Solfège :* 2e acc. 1865.

Germain (Laurence-Joséphine), née à Paris, 26 mai 1859. *Solfège :* 1re méd. 1873; *Chanter :* 3e méd. 1873, 2e méd. 1874, 1re méd. 1875. Prof. à Paris.

Germain (Elvire-Marie-Louise), née à Paris, 8 déc. 1879. *Solfège :* 2e méd. 1895.

Gérold (Jacques-Constant), né en 1795 (Nord). *Basson :* 2e prix 1820, 1er prix 1821. †.

Gerschel (Mme), voir Mme **Naumbourg**.

Gerson (Israel), né à Paris, 14 mars 1822. *Solfège :* 1er prix 1831.

Gervais (Benigne), née (Seine). *Prépar. au chant :* 1re acc. an IX. †.

Geslin (Alphonsine-Julie-Aspasie-Marie), née à Paris, 8 juin 1853. *Comédie :* 2e prix 1872, 1er prix 1873. Mme Sucheiari, 20 oct. 1884.

Gesta (Nicolas-Bernard), né à Toulouse, 8 mars 1848. *Trompette :* 3e acc. 1867. Mus. au 65e d'inf.

Gésus (Jean Rodolphe), né à Sceaux (Loiret), le 6 mai 1852. *Solfège :* 1re méd. 1876. S.-ch. de mus. du 78e; chef de mus. du 145e d'inf., puis de l'École d'art., au Mans.

Geyre (Joseph-Alexandre), né à Bordeaux, 3 août 1877. *Chant :* 2e acc. 1899, 2e prix 1900; *Op.-comique :* 1re acc. 1900.

Geyre (Mme), voir Mlle **Meynard**.

Ghasne (Georges-Alexis **Bobœuf**), né à Saint-Denis (Seine), 19 fév. 1868. *Solfège :* 3e méd. 1891; *Chant :* 2e prix 1890; *Op.-comique :* 1re acc. 1890, 2e prix 1891. Bruxelles, Opéra-Comique, Nice (1900).

Ghilain (Léon-Maximilien), né à Nevers, 5 sept. 1839. *Cor :* 1re acc. 1854, 2e prix 1856, 1er prix 1860. Musique des Guides. Orch. de l'Ambigu. Prof. à Besançon, y est † 1887.

Ghilain (Henri-Édouard), né à Paris, 11 avril 1842. *Harmonie :* 2e acc. 1864. Violoniste à Paris; prof. à Coutances (1885). † mai 1891.

Ghys (Émile-Ferdinand-Joseph), né à Nantes, 9 oct. 1834. *Violoncelle :* 1re acc. 1854, 2e prix 1856, 1er prix 1857. Orch. du Th.-Italien.

Ghys (René-Léon-Ferdinand), né à Nantes, 26 déc. 1837. *Contrebasse :* 3e acc. 1865, 2e acc. 1866. Orch. de Bataclan, de l'Opéra-Comique. † Paris 20 janv. 1888.

Ghys (Esprit-Charles-Henri), né à Toulon, 17 mars 1839. *Piano :* 2e prix 1853, 1er prix 1854; *Orgue :* 1re acc. 1855.

Ghys (Georges-Ferdinand-Joseph), né à Nantes, 9 août 1848. *Contrebasse :* 1re acc. 1867, 2e prix 1868, 1er prix 1869. Paris.

Ghys (Fernand-Georges), né à Paris, 9 juin 1872. *Violoncelle :* 2e acc. 1890, 1re acc. 1891.

Gibeau (Louis-Charles), né à Paris, 29 mai 1825. *Tragédie :* acc. 1846. Porte-Saint-Martin, Odéon 1858-1863, Comédie-Française 1863-1872, Châteauroux, Paris, act. pens. de l'Ass. des art. dram.

Gibert (Jean), né à Carcassonne, 20 janv. 1833. *Clarinette :* 1re acc. 1857, 2e prix 1859. Chef de mus. d'artillerie à Versailles, chef de la fanfare de Sartrouville. † 1882 (?).

Gibert (Étienne), né à Jonquières (Gard), 3 déc. 1859. *Solfège :* 3e méd. 1887; *Chant :* 2e acc. 1885, 2e prix 1886; *Opéra :* 1re acc. 1887. Rouen 1887, Th. de l'Opéra-Comique 1889, Opéra 1893, Bordeaux, Op.-Com., Nice. ✪ A. 1900.

Gibier (Adolphe-Henri), né à Tonnerre (Yonne), 11 août 1854 *Solfège :* 3e méd. 1870; *Violon :* 2e acc. 1874, 1re acc. 1875, 2e prix 1877, 1er prix 1878. Orch. de l'Opéra-Comique, puis de l'Opéra (1883), Soc. des Concerts. ✪ A. 1900.

Gicquel (Marie-Joséphine-Anna), née à Redon (Ille-et-Vil.), 19 juin 1884. *Solfège :* 3e méd. 1899.

Gilbert (Louis-Alphonse), né à Paris, 29 janv. 1804 (?). *Rome :* 2e prix 1827. Organiste de N.-D.-de-Lorette. † janv. 1871.

Gilbert (Alexandrine-Félicie), née à Paris, 4 mars 1841. *Chant :* 2e prix 1868. Th. Lyrique.

Gilbert (Georges), né à Paris, 7 déc. 1864. *Hautbois :* 2e acc. 1888, 1re acc. 1890. Orch. de l'Opéra. †. 6 déc. 1898.

Gilbert, voir **Guibout**, **Romy** et Mlle **Thouvenel**.

Gilibert (Claude-Charles-Marie), né à Paris, 19 nov. 1866. *Solfège :* 2e méd. 1888; *Chant :* 1re acc. 1887, 2e prix 1889; *Opéra :* 1re acc. 1888, 2e prix 1889; *Op.-comique :* 1re acc. 1888, 1er prix 1889. Th. de l'Opéra-Comique 1889-1891, Bruxelles; ✪ A.

Gilland (Marie-Louise-Léopoldine), née à Bruxelles, 22 sept. 1867. *Solfège :* 3e méd. 1880, 2e méd. 1881, 1re méd. 1882.

Gillart (Louise-Mathilde-Marguerite), née à Montbéliard 18 janv. 1880. *Violon :* 1re acc. 1895, 1er prix 1897.

Gille (Lucie-Léontine-Eugénie), née à Meaux, 28 mai 1871. *Solfège :* 2e méd. 1885, 1re méd. 1886.

Gille (Jeanne-Florence), née à Paris, 17 avril 1886. *Solfège :* 3e méd. 1898, 2e méd. 1899, 1re méd. 1900.

Gilles (Henri-Noël), né en 1779 (Seine). *Hautbois :* 1er prix an VI.

Gilles (Marie-Pierre), né le 10 janv. 1783 (Seine). *Violoncelle :* 2e prix an VIII; *Acc. :* an XI.

Gilles de St-Germain (François-Victor-Arthur **Gilles**, *dit*), né à Paris, 12 janv. 1832. *Comédie :* 1re acc. 1851, 1er prix 1852. Odéon 1852-54; Comédie-Française 1855-59; Vaudeville 1859; Gymnase 1877; Renaissance, Ambigu, Pal.-Royal, Chât., Porte-St-Martin; ✿ A. 1888, ✿ I. 1897. † 1899.

Gillet (Georges-Vital-Victor), né à Louviers (Eure), 17 mai 1854. *Solfège :* 3e méd. 1868; *Hautbois :* 1re acc. 1868, 1er prix 1869. Orch. du Th.-Italien, 1872; Opéra-Comique 1878; Soc. des concerts du Conserv.; Opéra, 1897. Prof. au Conservatoire; ✿ I. 1890.

Gillet (Ernest-Vital-Louis), né à Batignolles, 12 sept. 1856. *Solfège :* 3e méd. 1870; *Violoncelle :* 2e acc. 1872, 2e prix 1873, 1er prix 1874. Orch. de l'Opéra 1875-1882; Monte-Carlo, Allemagne, Londres, Opéra-Comique, chef d'orch. du Th. lyr. (Renaissance). Œuvres : morc. de concert, *Mariage princier* 3 a. (Renaissance, 1900).

Gillet (Charles-Ernest-Fernand-Vital), né à Paris, 15 oct. 1882. *Solfège :* 1re m. 1899; *Hautbois :* 2e pr. 1897, 1er prix 1898.

Gillet (Albert-Duplessis), né à Douai, 12 nov. 1863. *Hautbois :* 2e acc. 1887, 1re acc. 1888. Prof. à l'École de Douai.

Gillette (Louise-Suzanne), née à Paris, 1er fév. 1819. *Harpe :* 2e prix 1833; *Solfège :* 2e prix 1834. Paris.

Gillette (Émile-Nicolas), né à Paris, 10 mai 1823. *Solfège :* 2e prix 1834, 1er prix 1835; *Cor à pistons :* 2e prix 1841, 1er prix 1844. Harpiste orch. de l'Opéra, 1er janv. 1847; Concerts Pasdeloup. Répétiteur de solfège au Conservatoire (1851-1883). † 5 ou 6 avril 1894.

Gilliess (Ida-Ghita), née à Londres, 26 oct. 1840. *Opéra :* 3e acc. 1858, 1er prix 1859; *Chant :* 2e prix 1859. Th. lyrique.

Gilnyaka, voir **Philibert**.

Ginisty (Louise-Nérine-Léonie), née à Paris, 15 déc. 1846. *Clavier :* 1re ment. 1863.

Gion (Félicité), née en août 1809. *Solfège :* acc. 1818; *Accomp. :* acc. 1822, 2e prix 1823; *Piano :* 2e prix 1823, 1er prix 1824. Mme L.-B. Marchand. Répét. au Conserv., solfège, clavier.

Giovannetty (Marguerite-Florestine-Élisa), née à Nantes, 2 déc. 1865. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1890.

Giovi (Ernest-François-André), né à Isola (Italie), 3 déc. 1848. *Solfège :* 2e méd. 1865, 1re méd. 1866.

Girard (Narcisse), né à Mantes (S.-et-O.), 27 janv. 1797. *Violon :* 2e prix 1819, 1er prix 1820. Orch. de l'Opéra buffa et de Feydeau. Soc. des Concerts, 1828; chef d'orch., 1848. Chef d'orchestre de l'Opéra-Comique; de l'Opéra 1er nov. 1846. Prof. de violon au Conservatoire. Chapelle impériale, 1853. ✝ 1853. Œuvres : *les Deux Voleurs* (Op.-Com. 1842.) *le Conseil des dix* (id. 1842). † Paris, 17 janv. 1860.

Girard (Caroline), née à Paris, 7 avril 1830. *Chant :* 2e acc. 1852, 1re acc. 1853; *Opéra-comique :* 2e prix 1852, 1er prix 1853. Th. lyrique 1853-1863; Opéra-Comique 1863-1870; ✿ A. 1889, ✿ I. 1900.

Girard (Julie-Joséphine-Caroline), née à Paris, 8 mai 1859. *Comédie :* 1re acc. 1876. Th. des Folies-Dramatiques 1877-1884; Nouveautés 1885; Fol.-Dram. 1885; Châtelet 1887; Gaîté 1888; Renaissance 1891; Fol.-Dram. 1892; Bouffes-Parisiens 1893; Eldorado, Châtelet, Gaîté. Mme Simon; Mme Huguenet. ✿ A. 1897.

Girard (Louis), né à Châteauneuf (Charente), 18 janv. 1832. *Harmonie :* 1re acc. 1855. Violoniste. † Paris, 31 déc. 1893.

Girard (Émile), né à Châteauneuf (Charente), 24 déc. 1837. *Harmonie :* 2e acc. 1858, 2e prix 1860; *Contrep. et fugue :* 1er prix 1861; *Orgue :* 2e acc. 1862, 1re acc. 1863, 2e prix 1864, 1er prix 1866. Orch. de l'Opéra-Comique, Opéra 1865-1890 (batterie). Prof. de piano. † Paris 20 déc. 1899.

Girard (Marie-Valentine), née à Paris, 29 sept. 1879. *Solfège :* 2e méd. 1892, 1re méd. 1894.

Girard (Jules-Lucien), né à Paris, 30 juill. 1881. *Solfège :* 3e méd. 1894, 2e méd. 1895.

Girardin (Mme), voir Mlle **Marchal**.

Girardot (Marie-Élisabeth), née à Toulouse, 9 oct. 1845. *Solfège :* 2e méd. 1860, 1re méd. 1861; *Clavier :* 3e ment. 1863, 2e ment. 1864, 1re ment. 1865. Mme Lecat. Prof. à Paris.

Giraud (Marius-Hippolyte-Justinien), né à Hyères, 16 juill. 1820. *Opéra-comique :* 2e prix 1842. Th. de l'Opéra-Comique, Bordeaux, Lille, le Havre; † îles d'Hyères, août 1854.

Giraud (Pierre-François), né à la Ciotat (B.-du-Rh.), 22 avril 1866. *Hautbois :* 1re acc. 1888, 2e prix 1890.

Girod (Gustave-Victor), né à Paris, 27 mai 1861. *Violoncelle :* 1re acc. 1878, 2e prix 1881, 1er prix 1882. Orch. de l'Opéra-Comique et Soc. des Concerts; ✿ A. 1891.

Giroz (Edmond-Alexandre), né à Auneau (Eure-et-Loir), 3 août 1831. *Contrebasse :* 2e acc. 1852. Orch. de la Porte-St-Martin.

Giroud (Pierre), né à Vienne (Isère), 22 déc. 1835. *Trombone à pistons :* 1re prix 1862; chef de mus. du 105e rég. d'inf. 13 janv. 1873.

Givry (Marie-Emma), née à Paris 11 sept. 1857. *Clavier :* 2e méd. 1874, 1re méd. 1875. Mme L. Duvernay.

Givry (Jeanne-Marie-Marguerite), née à Paris, 29 oct. 1872. *Piano prép. :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1888, 1re méd. 1890.

Glachant (Marie-Juliette-Sophie), née à Paris, 3 août 1829. *Piano :* acc. 1846.

Glady (Mme), voir Mlle **Moisson**.

Gluck (Théodore), né à Wiltz (Luxembourg), 23 déc. 1839. *Solfège :* 2e prix 1862; *Harm. et comp. :* 2e acc. 1862, 2e prix 1863; *Saxophone :* 2e prix 1862, 1er prix 1863; Sous-chef de mus. du 44e d'inf.; chef de mus. du 118e, 13 janv. 1873; École d'art. du 16e corps. Direct. de l'école de mus. de Nancy, 10 déc. 1888.

Gobert (Auguste), né à Paris, 13 déc. 1881. *Hautbois :* 1re acc. 1900.

Goblin (Alexandre-Hippolyte), né à Paris, 25 (26?) déc. 1800. *Solfège :* enc. 1809; *Harmonie :* 2e prix 1814. Prof. de solfège au Conservatoire, 1818-1864. † Nantes, 9 mars 1879.

Goblin (Paul-Louis), né à Paris, 3 mai 1838. *Solfège :* 2e acc. 1853, 2e prix 1854; *Contrep. et fugue :* 3e acc. 1860.

Goblin (Alice-Gabrielle-Julie), née à Paris, 19 mars 1843. *Opéra-comique :* 2e acc. 1865.

Goby (Jeanne-Marie-Anne), née à Paris, 16 oct. 1863. *Comédie :* 2e acc. 1878. Vaudeville.

Godallier (Ernest-Juliano), né le 19 août 1845. *Contrebasse :* 3e acc. 1872, 2e acc. 1874. Paris.

Godeau (Joseph-Hippolyte), né à Épinay (Seine), 20 avril 1838. *Saxhorn :* 2e acc. 1868, 2e prix 1869. Sous-chef de mus. du 110e d'inf. ; chef de mus. du 134e, 5 août 1876.

Godard (Magdeleine-Laure-Augusta), née à Paris, 8 nov. 1860. *Violon :* 2e acc. 1879. Prof. virt. à Paris.

Godeau (Fernand-André), né à Saint-Romain-de-Benet (Charente-Inf.), 6 août 1867. *Tragédie :* 1re acc. 1890, 2e prix 1892. Odéon, St-Pétersbourg.

Godefroid (Jules-Joseph), né à Namur, 25 fév. 1811. *Harpe :* 2e prix 1828. Œuvres : *le Diadesté*, 2 a., (Op.-Com. 1836); *la Chasse royale* (Renaissance, 1839). † 27 fév. 1850.

Godefroid (Dieudonné-Joseph-Guillaume-Félix), né à Namur, 24 juill. 1818. *Harpe :* 2e prix 1834. Londres, Hollande, Allemagne, Belgique. Œuvres : *la Harpe d'or*, 2 a. (Th. Lyr., 1858) ; *la Dernière Bataille*, *la Fille de Saul*, cantates, morc. pour harpe et pour piano. † Villers-sur-Mer, 12 juill. 1897.

Godefroy (Victor-Marie-Léon), né à Villiers-sur-Marne (Aisne), 11 sept. 1839. *Harmonie :* 2e acc. 1860.

Godefroy (Alice-Marie), née à Paris, 20 sept. 1863. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1886.

Godefroy de Cremeries (Constance-Laure-Angéline), née à Paris, 18 avril 1843. *Opéra :* 1re acc. 1865, 2e prix 1866 ; *Opéra-comique :* 2e acc. 1865, 2e prix 1866. † Bruxelles, mai 1888.

Godefroy (Antoine), né à Chalon (Saône-et-Loire), 18 sept. 1837. *Saxhorn :* 3e acc. 1858.

Godfrin (Alfred-François), né à Paris, 10 juill. 1838. *Tragédie :* 1re acc. 1858, 2e prix 1859, 1er prix 1860. Gymnase, Porte-Saint-Martin, Odéon 1867-1869. Administrat. de l'Odéon. Direct. de tournées. † Paris, 20 (?) avril 1887.

Godin (Ernestine-Angélique), né à Melun, 16 mars 1827. *Solfège :* acc. 1845.

Godin (Arnaud-Henri-Jules), né à Paris, 15 avril 1842. *Solfège :* 1er prix 1855 ; *Harmonie :* 3e acc. 1861 ; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1864. Violon, orch. du Th. Lyrique, Opéra-Comique ; Concerts Pasdeloup. Prof. à Boulogne-sur-Mer, Marseille. † mars (?) 1898.

Goecke (Louis-Victor), né à Calais, 25 mars 1833. *Hautbois :* 1re acc. 1854. Sous-chef de mus. du 45e rég. d'inf.

Goethals (Marguerite-Noele-Claire-Alexandrine), née à Bordeaux, 24 déc. 1843. *Clavier :* 3e ment. 1863 ; *Solfège :* 3e méd. 1864.

Goetz (Rosa-Sophie), née à Paris, 1er août 1868. *Piano prép. :* 2e méd. 1881, 1re méd. 1882.

Œury (Louis-Victoire-Édouard), né à Paris, 20 mars 1820. *Solfège :* 2e prix 1833, 1er prix 1834 ; *Violoncelle :* 2e prix 1838. Orch. du Gymnase, de l'Opéra, 1er janv. 1839 au 30 sept. 1840. Chef d'orch. à Avignon, 1849 (?).

Gogue (Antoine-Auguste), né à Lunéville, 20 juin 1845. *Solfège :* 2e méd. 1862.

Goldenweiser (Marie), née à Odessa, 8 janv. 1871. *Piano prép. :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887, 1re méd. 1888.

Goldenweiser (Henriette), née à Heidelberg, 12 fév. 1873. *Piano prép. :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1889.

Goldschmidt (Mme), voir Mlle **Marx**.

Goldschmit (Adrienne), née à Nancy, 5 janv. 1876. *Solfège :* 3e méd. 1892.

Goldstein (Aaron **Goldenstein**, *dit*), né à Bucharest, 22 avril 1854. *Contrebasse :* 2e acc. 1875, 2e prix 1876, 1er prix 1877. Angers, New-York, Boston, New-York, act. à Boston.

Gomez (Manuel-de-Jesus-Eduardo-Juan-Rosa de la Santissima Trinidad), né à Seville, 30 août 1859. *Clarinette :* 1re acc. 1884, 2e prix 1885.

Gondelier (Jeanne-Marie-Blanche), née à Courbevoie, 20 oct. 1835. *Solfège :* acc. 1849.

Gonnaud (Élisabeth-Joséphine), née à Paris, 17 sept. 1827. *Solfège :* acc. 1844.

Gonthier (Jenny), Seine. *Solfège :* enc. an IX.

Gonthier (Marie-Hélène), née à Paris, 3 sept. 1865. *Solfège :* 3e méd. 1876, 1re méd. 1877 ; *Clavier :* 3e méd. 1878 ; *Piano prép. :* 2e méd. 1879, 1re méd. 1881 ; *Piano :* 2e acc. 1885 ; *Harmonie :* 2e acc. 1882, 2e prix 1883, 1er prix 1885 ; *Accomp. :* 1er prix 1883 ; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1887, 1er prix 1888 ; ✿ A. 1889. † Paris, 23 fév. 1893.

Gonzal (Mme), voir Mlle **Migeon**.

Gonzalez (José-Martin-Diégo), né à la Havane, 29 janv. 1857. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1881, 2e prix 1882.

Gonzalez (Soledad), né à Séville, 16 janv. 1858. *Solfège :* 3e méd. 1874, 2e méd. 1875, 1re méd. 1876.

Goria (Alexandre-Édouard), né à Paris, 21 janv. 1823. *Piano :* 2e prix 1834, 1er prix 1835. † Paris, 6 juill. 1860.

Goria (Anne-Gertrude-Sophie), née 28 fév. 1786 (Seine). *Préparation au chant :* acc. an II ; *Chant :* acc. an III, 1re acc. an XII et 1806, prix 1807. †.

Gos (Mme), voir Mlle **Bérengier**.

Gosselin (Ernest-Gustave-Jules), né à Paris, 1er sept. 1860. *Contrebasse :* 1re acc. 1876, 2e prix 1877, 1er prix 1878. Orch. de l'Opéra-Comique ; art. lyr. (baryton), Menus-Plaisirs, a débuté dans *le Chevalier timide*, 1er sept. 1887.

Got (François-Jules-Edmond), né à Paris, 1er oct. 1822. *Comédie :* 2e prix 1842, 1er prix 1843. Comédie-Française, 1844, sociétaire, 1850 à 1894 : a débuté dans *les Héritiers* (Alain) et *les Précieuses ridicules* (Mascarille), 17 juill. 1844. Prof. au Conservatoire ; prof. de diction à l'École normale supérieure ; ✿ A. 1880, ✿ I. 1887, ✿ 1881.

Got (Marie-Antoinette), née à Paris, 12 oct. 1867. *Solfège :* 1re méd. 1881 ; *Accomp. :* 1re acc. 1887, 1er prix 1888 ; *Harmonie :* 2e prix 1887, 1er prix 1889. A ép. M. Bor, off. de paix, 11 janv. 1896. Chargée d'un cours de solfège au Conservatoire, ✿ A. 1895.

Gottrand (Eugénie-Fanie), né à Hénin-Liétard (P.-de-C.), 5 mai 1877. *Solfège :* 3e méd. 1895, 2e méd. 1896, 1re méd. 1897 ; *Chant :* 1re acc. 1898 ; *Opéra :* 2e acc. 1897, 2e prix 1898. Bruxelles.

Gouard (Arthur-Nicolas-Joseph), né à Avallon (Yonne), 24 août 1849. *Solfège :* 3e méd. 1866, 1re méd. 1867. Violoniste à Paris. † 20 avril 1877.

Gouard (Henri-Marie-Joseph), né à Auxerre, 29 avril 1875 *Contrep. et fugue :* 2e prix 1896.

Gouchon (François-Gaston-Louis-Jean-Marie, *dit* **de Wailly**), né à Paris 12 mai 1857. *Comédie :* 2e acc. 1877. Vaudeville.

Gougenheim (Sophie), née à Londres, 23 mai 1829. *Chant :* acc. 1849.

Gouirand (Jean-Joseph), né à Marseille, 19 juin 1832. *Trombone :* 1re acc. 1857, 1er prix 1858. Sous-chef de mus. mil. Chef de la mus. municipale de Cannes. † Nice, 1891.

Goujon, voir **Demauroy**.

Gounod (Charles-François), né à Paris, 17 juin 1818. *Rome :* ment. hon. 1837, 1er prix 1839. Org. et maître de chap. des missions. Directeur de l'Orphéon ; ✠ 1856, off. 1866, comm. 1877, gr. off. 1880. Membre de l'Institut, 19 mai 1866. Œuvres : *Sapho* (Op. 1851) ; *la Nonne sanglante* (Op. 1851) ; *Ulysse* (1852) ; *la Colombe* (Bade, 1860) ; *le Médecin malgré lui*, 3 actes (Th. Lyr. 1858) ; *Faust*, 5 actes (Id. 1859) ; *Philémon et Baucis*, 3 actes (1860) ; *la Reine de Saba* (Op. 1862) ; *Mireille* (Th. Lyr. 1864) ; *Roméo et Juliette*, 5 actes (Th. Lyr. 1867) ; *Gallia* (1871) ; *les Deux Reines* (Th. Ventadour, 1872) ; *Jeanne d'Arc* (Gatté, 1873) ; *Cinq-Mars* (Op.-Com. 1877) ; *Polyeucte* (Op. 1878) ; le *Tribut de Zamora* (Op. 1881) ; *Tobie, the Redemption* (1882) ; *Mors et vita* (1885) ; *les Drames sacrés* (Vaudeville, 1893) ; messes, motets, psaumes, chœurs, symphonies, mélodies, cantates, etc., méthode de cor à pistons. Études sur le *Don Juan*, de Mozart ; *Ascanio*, de St-Saëns (1889) ; *Mémoires d'un artiste* (1897), etc. — Cf. Notice par H. Delaborde (1894) ; *Notice* par Th. Dubois (1894) ; *Ch. Gounod et son œuvre*, par L. Pagnerre (1890) ; *Ch. Gounod, les Mémoires et l'Autobiographie*, et *Nouveaux profils*, par H. Imbert (1897) ; art. de journaux et revues : P. Bonn. (1895) ; de Bovet (1890) ; A. Pena y Goni (1879) ; *Revue du Midi* (janv. 1888) ; Saint-Saëns, *Les Oratorios de Ch. Gounod* (1888 et 1897) ; de Récy (1893) ; de Ségur (1893) ; Biaggi (1893) ; A. Pougin (1893) ; Bellaigue (1895) ; etc. † Saint-Cloud, 17 oct. 1893.

Goupil (Émile-Alphonse), né à Paris, 29 déc. 1875. *Harmonie :* 1re acc. 1899.

Gourdin (Alexandre-Narcisse-Marie), né à Arras, 6 juill. 1844. *Chant :* 3e acc. 1859, 1re acc. 1860 ; *Opéra :* 2e prix 1860 ; *Opéra-comique :* 1er prix 1860. Th. de l'Opéra-Comique ; a débuté le 18 mars 1861 dans *Maître Claude*, de J. Cohen. † Inchy (P.-de-C.), 28 juill. 1865.

Gouré, voir **Dieudonné**.

Gournac (François-Louis), né à Carcassonne, 16 nov. 1874. *Comédie :* 2e acc. 1898, 1re acc. 1899.

Gout (Jean-Nicolas-Joseph), né à Abancourt (Meurthe), 23 avril 1831. *Violon :* acc. 1848, 2e prix 1849, 1er prix 1850. Orch. de l'Opéra, 23 avril 1850 au 31 déc. 1894 ; Soc. des Concerts, 25 oct. 1864. † Chatou, 10 nov. 1895.

Gouze (Joseph), né à Lerren (B.-Pyr.), 10 janv. 1874. *Solfège-chanteurs :* 2e méd. 1900.

Gouzy (Mme) [Alinka **Sarrauton**], née en fév. 1809. *Piano :* 2e prix 1827, 1er prix 1828 ; *Harmonie et accomp. :* 2e prix 1829. †.

Grafeuille (Charles-Philippe), né à Rochefort, 28 déc. 1850. *Clarinette :* 1er prix 1873. Mus. Garde républ. ; École d'art de Grenoble ; Garde républ. ; Concerts du Châtelet, Lamoureux ; Élysée-Montmartre. † Paris, nov. 1889.

Graire (Alexis-Cécilien), né à Angoulême, 3 janv. 1821. *Solfège :* 2e prix 1835. Prof. à Angoulême ; violoncelle orch. du Th.-Italien, de l'Opéra-Comique. Décédé des suites de brûlures dans l'incendie de l'Op.-Com., juill. 1887.

Gramond (Irma), née à Toulouse, 8 juin 1849. *Solfège-chanteurs :* 1re méd. 1872.

Grandhomme (Estelle-Zoé), née à Ormes (Eure), 12 fév. 1825. *Tragédie :* acc. 1843 ; *Comédie :* acc. 1843. † Paris, 20 mars 1844.

Grandidier (Laurence-Françoise), née à Strasbourg, 24 avril 1807. *Solfège :* 2e prix 1826, 1er prix 1827. A épousé M. Laurent, inspect. au Th.-Français. † Paris, 2 nov. 1867.

Grand-Jany (Anatole-Léon), né à Busigny (Nord), 1er juill. 1862. *Solfège :* 2e méd. 1875, 1re méd. 1876 ; *Piano :* 1re acc. 1880 ; *Harmonie :* 1er prix 1880 ; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1878 ; *Accomp. :* 1er prix 1879 ; *Orgue :* 2e prix 1882, 1er prix 1883 ; *Contrep. :* 2e acc. 1881, 2e prix 1882, 1er prix 1883. Organiste de St-Vincent-de-Paul ; répétiteur de solfège au Conservatoire ; ✪ A. 1890. Œuvres : *Dictées musicales, solfège*, etc. † Paris, 20 déc. 1891.

Grandjean (Antoine-Constant), né 21 mars 1785 (Seine). *Flûte :* 2e prix an v, 1er prix an vi. †.

Grandjean (Louise-Léonie), née à Paris, 27 sept. 1870. *Solfège :* 3e méd. 1891, 1re méd. 1892 ; *Chant :* 1re acc. 1892 ; *Opéra :* 2e prix 1893 ; *Opéra-comique :* 2e prix 1893, 1er prix 1892 ; Th. de l'Opéra-Comique 1893 ; Opéra depuis 1896 ; ✪ A. 1897.

Grandjean (Jeanne), née à Paris, 3 janv. 1875. *Solfège :* 3e méd. 1898 ; *Opéra :* 2e prix 1900 ; *Opéra-comique :* 2e acc. 1900.

Granomaire (Charles-Auguste), né à Darnieulles (Vosges), 23 oct. 1835. *Saxophone :* 3e acc. 1863, 2e acc. 1864.

Grange (Marie-Louise), née à Paris, 1er mars 1816. *Solfège :* 2e prix 1828, 1er prix 1830 ; *Piano :* 1er prix 1834.

Granier (Alice), née à Paris, 14 mars 1885. *Solfège :* 2e méd. 1897, 1re méd. 1898.

Grard (Jean-Baptiste-Joseph), né à Douai, 15 mars 1815. *Chant :* 2e prix 1838, 1er prix 1839 ; *Opéra :* 2e prix 1839. Th. de l'Opéra, 1840 ; th. de l'Opéra-Comique, a déb. dans *le Châlet*, 2 fév. 1841. Prof. à l'École de mus. de Douai, 1846. † Douai, août (?) 1888.

Grard (Angèle-Henriette-Valentine), née à Paris, 14 août 1851. *Chant :* 2e acc. 1874; *Solfège :* 3e méd. 1875. Paris.

Gras (Victor-Simon), né à Amiens, 29 oct. 1800. *Violon :* 2e prix 1821, 1er prix 1825. Orch. des Variétés; Opéra, du 1er juillet 1829 au 31 déc. 1845. Soc. des Concerts, 1828. † Étretat, 9 juillet 1876.

Gras (Mme), voir Mlles **Dorus** et **Vacher**.

Gras (Françoise), née à Riom (Puy-de-Dôme), 5 déc. 1832. *Solfège :* 2e prix 1845, 1er prix 1847; *Piano :* acc. 1846, 1er prix 1849. Prof. à Paris. Mme J. Vachon.

Gras (Mme), voir Mlle **Gennaro**.

Grass (Achille), né à Strasbourg, 11 nov. 1879. *Clarinette :* 1re acc. 1898, 2e prix 1899, 1er prix 1900.

Grasset (Auguste), né vers 1786. *Solfège :* acc. au v. †.

Gravière (Mme), voir Mlles **Ebrard**, **Figuet** et **Bréjean**.

Gravois (Jean-Wilhem), né à Bordeaux, 21 avril 1882. *Violon :* 2e acc. 1900.

Gravollet (Paul-Barthélemy **Joulin**, *dit*), né à Paris, 2 mai 1863. *Comédie :* 1re acc. 1884. Comédie-Française, 1884-1893. Prof. de diction, Paris; ✪ A. 1895.

Gray (Jeanne-Marie **de**) [*dite* **Gray de Flévy**], née à Briey (Moselle), 12 fév. 1841. *Chant :* 1re acc. 1867; *Opéra :* 2e acc. 1868.

Graziani (Louis-Gaëtan-Marie), né à Bologne, 6 juin 1816 *Piano :* 2e prix 1832. † sept. (?) 1869.

Grégoire (Mme), voir Mlle **Cadet**.

Greil (Fernand-Raymond), né à Bergerac (Dordogne), 11 déc. 1865. *Chant :* 2e prix 1894. Grand-Th. de Genève, 1894; Bruxelles, la Haye, Toulon.

Greiner (Nicolas), né à Argenteuil, 21 fév. 1878. *Clarinette :* 1re acc. 1896, 1er prix 1898.

Grember (Isabelle-Eugénie), née à Paris, 24 août 1876. *Piano :* 1re acc. 1893.

Gremilly (Laure-Adélaïde **Benoist**, *dite*), née à Paris, 2 oct. 1838. *Comédie :* 3e acc. 1858. Vaudev. † Paris, 31 mars 1861.

Grenaud (Paul-Henri-Joseph), né à Salins (Jura), 14 avril 1865. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1890, 2e prix 1891. Paris.

Grenier (Pierre-Eugène), né à Moulins, 5 mai 1833. *Comédie :* 1er prix 1853. Odéon, 1853-1859; Variétés; Vaudeville. † Paris, janv. 1875.

Grenier (Henriette-Élisa), née à Reims, 19 janv. 1835. *Opéra :* 3e acc. 1861, 2e acc. 1862, 1re acc. 1863, 1er prix 1864; *Chant :* 3e acc. 1862. A épousé M. J. Nivet, pharmacien, 31 mai 1862. Th. de l'Opéra, 1872-1883.

Grenier (Jean-Louis-Albert), né à Divonne (Ain), 8 juin 1870. *Flûte :* 1re acc. 1894, 2e prix 1895, 1er prix 1896. Concerts Lamoureux.

Gresse (Pierre-André), né à St-Cyr (Sarthe), 22 fév. 1850. *Piano :* 2e acc. 1872. ✪ A. 1885, ✪ I. 1892. Critique musical au *Journal*.

Gresse (André-Étienne), né à Lyon, 23 mars 1868. *Chant :* 2e acc. 1895, 1re acc. 1896; *Opéra :* 2e acc. 1895, 1re acc. 1896; *Opéra-comique :* 2e prix 1896. Th. de l'Opéra-Comique 1896-1900; Opéra 1901.

Gresseler (Marthe-Marie-Gabrielle), née à Paris, 3 sept. 1879. *Solfège :* 3e méd. 1892; *Piano :* 2e prix 1894. Paris.

Gressier (Georges-Eugène), né à Boulogne-sur-Mer, 29 janv. 1874. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1890.

Grévedon (Sophie), née à Toulouse, 21 juin 1818. *Chant :* 2e prix 1836.

Grigné (Jeanne-Andrée-Henriette), née à Paris, 3 avril 1880. *Violon prép. :* 3e méd. 1891, 2e méd. 1892, 1re méd. 1893. † Chaville, 15 avril 1894.

Grignon (François-Hippolyte), né à Paris, 30 janv. 1822. *Chant :* acc. 1845, 1er prix 1846; *Opéra :* acc. 1845, 2e prix 1846; *Opéra-comique :* 1re acc. 1845, 2e prix 1846. Th. de l'Opéra; Opéra-National; Th. Lyrique; Angers (1855); Genève; Paris; Soc. des Concerts. † 1880.

Grigny (Romuald-Louis-Joseph), né à Arras, 1er avril 1821. *Hautbois :* 2e prix 1841, 1er prix 1842.

Grillet, voir **Talrick**.

Grillié (Charles-Pulchérie-Désiré), né à Paris, 3 août 1830. *Solfège :* 2e prix 1845. Org. St-Thomas-d'Aquin (1859); maître de chap. de St-Merry. Œuvres : messes, morc. pour orgue, etc.

Grillon (Antoine-Ferdinand), né à Besançon, 29 août 1825. *Chant :* 2e prix 1850. Th. de Strasbourg, Th. Lyrique (1856-1866), Athénée (1869), Montevideo. Prof. à l'École de mus. de Lyon dep. 1881; ✪ A. 1888.

Grillon (Cécile-Pétronille), née à Saragosse, 31 mai 1848. *Solfège :* 2e méd. 1864, 1re méd. 1866; *Harpe :* 1re acc. 1867, 2e prix 1868, 1er prix 1869.

Grimaux (Antoine), né à Aurillac, 14 mai 1845. *Saxophone :* 2e prix 1865, 1er prix 1866; *Solfège :* 1re acc. 1865, 1er prix 1866; *Harm. et orch. :* 1re acc. 1866. Sous-chef de mus. du 47e d'inf.; chef de mus. du 28e (23 janv. 1875); puis du 81e.

Grimaud (Henri-Étienne), né à Paris, 28 oct. 1864. *Chant :* 1re acc. 1890, 2e prix 1891; *Opéra :* 2e prix 1890, 1er prix 1891. Th. de l'Opéra, 1891-1893; Nantes, Anvers, Rouen.

Grime (Sophie-Louise, *dite* **Grimm**), née à Versailles, 2 nov. 1824. *Chant :* 2e acc. 1844, 2e prix 1845, 1er prix 1846; *Opéra-comique :* 2e acc. 1845, 1er prix 1846. Th. de l'Opéra-Comique, a débuté dans *la Part du diable* (Carlo), 4 oct. 1846. Soc. des Concerts. Mme A.-J. Petit, 1857. † Précy-sur-Oise, août (?) 1879.

Grimm, voir **Grime**.

Griner (Mme), voir Mlle **Vildieu**.

Grisez (Arthur-Léon), né à St-Omer (P.-de-Cal.), 13 mars 1841. *Clarinette :* 1er prix 1857. Orch. du Th. Italien; Opéra-Comique; Concerts Pasdeloup; Soc. des Concerts; act. directeur de l'Harmonie de Valence (Drôme).

Grison (Léon), né à Lizarches (S.-et-O.), 11 août 1835. *Solfège :* 1re acc. 1863, 2e prix 1864; *Harm. et comp. :* 1er prix 1863; *Saxophone :* 1re acc. 1863. Mus. 5e d'inf. Clichy.

Griswoold (Gertrude), née à New-York, 18 oct. 1855. *Chant :* 1re acc. 1879, 1er prix 1880. *Opéra :* 1re acc. 1879, 2e prix 1880. Opéra, a déb. dans *Hamlet* (Ophélie), 6 juin 1881.

Grisy, voir **Grizy**.

Grivagère (Verdillon), des B.-du-Rhône. *Harmonie :* 1er acc. an x. †

Grizy (Raphaël-Auguste), né à Paris, 24 sept. 1833. *Solfège :* acc. 1849; *Harmonie et accomp. :* 1er acc. 1853; 2e prix 1854; *Orgue :* 2e prix 1856, 1er prix 1857; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1856. Orch. du th. du Gymnase (contre-basse); th. de l'Opéra (ténor), 1861-1881; Soc. des Concerts, 2 déc. 1862; maître de chap. de la Trinité. Œuvres : *Amoureux de Zéphirine* (Folies-Bergères, 1873); *l'Éléphant blanc*, 4 a. (Men.-Plaisirs, 1873); *Brasseur et marquise* (1875); motets, etc.

Grolleron, voir **Dufrêne**.

Gromez (Émilie), née à Anvers, 7 juin 1809. *Tragédie :* 2e prix 1823. Mme Baptiste (Anselme, dit), 1831.

Groot (Ida-Alphonsine-Isidorine **de**), née à Paris, 13 janv. 1864. *Piano prép. :* 2e méd. 1880.

Gros (Victor-Aimé), né à Lyon, 11 mars 1837. *Solfège :* 1er acc. 1851, 1er prix 1853; *Violon :* 1er acc. 1854, 2e prix 1856, 1er prix 1858; *Harmonie :* 2e acc. 1857. Violoniste à Lyon; directeur de l'École de mus. et des Concerts; ✪ A. 1874.

Grosjean, voir **Jérôme**.

Grossetête (Mlle), voir **Galliano**.

Grougrou (Auguste-Adolphe-Louis), né à Paris, 2 juin 1832. *Trompette :* 1er acc. 1854, 2e prix 1855; 1er prix 1856.

Grovlez (Gabriel-Marie), né à Lille, 4 avril 1879. *Solfège :* 2e méd. 1892; *Piano prép. :* 3e méd. 1892, 2e méd. 1893; *Piano :* 2e acc. 1895, 1er acc. 1896, 2e prix 1897, 1er prix 1899.

Gruë (Paul-Napoléon), né à Montmartre, 20 juill. 1836. *Harmonie :* 3e acc. 1856.

Gruet (Louis-Albert), né à Besançon, 16 août 1865. *Violoncelle :* 2e acc. 1883. Orch. de l'Opéra-Comique. Prof. de mus. dans les écoles de la ville de Paris.

Gruié (Louise-Eugénie-Marie-Lucie), née à Niort, 23 août 1863. *Piano :* 1er acc. 1884, 2e prix 1885, 1er prix 1886. Paris.

Grumbach (Jeanne), née à Brunoy (S.-et-O.), 25 mai 1871. *Tragédie :* 1er acc. 1892, 1er prix 1893. *Comédie :* 1er prix 1893. Th. de l'Odéon, 1893; ✪ A. 1898.

Grumbach (Marthe-Léa), née à Paris, 15 juil. 1877. *Solfège :* 3e méd. 1891, 2e méd. 1892; *Accomp. :* 2e acc. 1897, 1er acc. 1899, 2e prix 1900; *Harmonie :* 2e acc. 1896, 1er acc. 1897.

Grumbach (Marie-Hélène), née à Paris, 27 déc. 1882. *Solfège :* 3e méd. 1896; *Piano prép. :* 3e méd. 1896, 1er méd. 1897; *Piano :* 2e prix 1900.

Gruyer (Émile-Ernest), né à Paris, 21 mai 1851. *Solfège :* 3e méd. 1877, 2e méd. 1879; *Chant :* 2e acc. 1879. Th. lyrique. Prof. Paris; ✪ A. 1896.

Gruyer (Henri-Adolphe), né à Paris, 17 août 1861. *Cor :* 1er acc. 1879, 2e prix 1880, 1er prix 1881. Concerts du Châtelet. † Paris, 25 mai 1893.

Guarnieri (François), né à Adria (Italie), 5 juin 1867. *Violon :* 1er prix 1886. Orch. de l'Eden.

Gubian (François), né à Lyon, 19 mars 1819. *Tragédie :* acc. 1844. Odéon (1845), Porte-St-Martin, Bruxelles (1874), Lyon (1877), Nouveautés. † Paris, 11 sept. 1883.

Guénée (Pierre-Luc), né à Cadix, 19 août 1779. *Violon :* 2e prix an VI, 1er prix an VII. Orch. du Th. Louvois; Opéra, an VII (1799) au 31 déc. 1831; chef d'orch. du th. du Palais-Royal (20 ans). Œuvres : *la Chambre à coucher*, 1 a. (Th. Feydeau, 1813); *la Comtesse de Troun*, 3 a. (Op.-Com., 1816); *Une Visite à la campagne*, 1 a. (Gymnase, 1818); duos, trios, quat., solos de violon, etc. † 7 mars 1850.

Guénée (Jeanne-Marie-Noël), née à Antibes (Var), 19 janv. 1817. *Solfège :* acc. 1830, 1er prix 1831; *Piano :* 1er prix 1832.

Guénée (Charles-Albert), né à Paris 18 juin 1848. *Comédie :* 2e acc. 1866. Palais-Royal. † Paris, mars 1868.

Guénia (Nelly-Jeanne), née à Paris, 17 mars 1873. *Chant :* 1er acc. 1893; *Opéra :* 2e acc. 1893, 2e prix 1894. Grand-Th. de Bordeaux, 1894; le Caire, Toulouse.

Guérard (Alexandrine), née à Paris, 7 fév. 1833. *Tragédie :* 1er acc. 1851; *Comédie :* 2e acc. 1851. Th. des Variétés.

Guérillot (Marie-Louise-Françoise), née à Paris, 31 mars 1866. *Solfège :* 3e méd. 1880.

Guérin (Emmanuel), né à Versailles, 3 mars 1779 (1776 ?). *Violoncelle :* 2e prix an V, 1er prix an VI. Orch. du Th. Feydeau. Œuvres : sonates, variations, duos, etc. †.

Guérin (Charles-Rodolphe), né le 9 nov. 1788. *Violon :* acc. an XI, 1er acc. an XIII, prix 1807. Orch. de l'Opéra-Buffa.

Guérin (Paul), né à Paris, 3 mars 1799. *Violon :* enc. 1813. Prof. au Conserv. † Paris, 23 juin 1872.

Guérin (Mlle). *Tragédie :* acc. 1818.

Guérin (Étienne-Alexandre), né à Paris, 20 mars 1814. *Trompette :* 2e prix 1838, 1er prix 1839. Tromp. maj. de la Garde à cheval; Th.-Italien. † Paris, 7 avril 1879.

Guérin (Émile), né à Versailles, 1827. *Cor :* acc. 1844, 2e prix 1845. Orch. du Th.-Lyrique.

Guérin (Charles), né à St-Pierre-les-Nemours (S.-et-M.), 29 mai 1837. *Saxophone :* 1er acc. 1861, 2e acc. 1865; *Solfège :* 3e acc. 1866.

Guérin (Cécile-Jeanne-Marie), née à Toulouse, 15 juill. 1844. *Chant :* 3e acc. 1865; *Opéra-comique :* 2e acc. 1866, 1er acc. 1867. Th. Lyrique, Liège, Nantes, la Haye, Paris, Opéra.

Guérin (Jules), né à Paris, 19 déc. 1845. *Tragédie :* 1er acc. 1864; *Comédie :* 1er acc. 1864. Comédie-Française, a déb. dans *Don Sanche*, 8 oct. 1864.

Guérin (Grégoire-Charles), né à Paris, 18 juill. 1853. *Trompette :* 2e acc. 1878.

Guérin, voir **Quévremont**.

Guernier (Gabrielle-Marie), née à Paris, 22 mars 1871. *Comédie :* 1er acc. 1888, 2e prix 1890. Odéon.

Guéroult (Alexandre-Henry), né à Fécamp (Seine-Inf.), 24 oct. 1822. *Violoncelle :* acc. 1848, 2e prix 1849, 1er prix 1850. Orch. du Cirque; de l'Opéra-Comique; de l'Opéra, 1855-1887; Soc. des Concerts, 21 janv. 1862. Act. pens. au Perreux.

Guérout (Louis-Alexandre), né à Paris, 23 juill. 1856. *Solfège :* 2e méd. 1870; *Piano :* 1er acc. 1872. Prof. à Paris; ✿ A. 1899.

Guerreau (Auguste-Antoine), né à Paris, 17 août 1823. *Violon :* 2e prix 1839; *Harmonie :* 2e prix 1841, 1er prix 1843; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1844. Soc. des Concerts, 9 nov. 1847; orch. de l'Opéra-Comique. † Paris, juill. 1882.

Guertimont (Henri-Valmy), né à Fayts (Nord), 12 nov. 1826. *Basson :* acc. 1846. Prof. à l'École de mus. de Dijon. † 1897.

Gueymard (Louis), né à Chaponnay (Isère), 17 août 1822. *Chant :* 2e prix 1847; *Opéra :* acc. 1846, 2e prix 1847. Th. de l'Opéra, 1848-1865, a déb. dans *Robert le Diable*, (Robert), le 19 mai 1848 (300e représ. de l'ouvrage). † St-Fargeau (S.-et-O.), 8 juill. 1880.

Guffroy (Louis-Arthur-Jules), né à Paris, 19 sept. 1843. *Cor à pistons :* 2e acc. 1864; *Cor :* 3e acc. 1867 et 1869, 2e acc. 1870. Orch. de la Comédie-Française.

Guiard (Eugène-Jean-Rene), né à Lude (Sarthe), 26 oct. 1825. *Trombone :* acc. 1849.

Guiard (Eugène-Adolphe), né à la Flèche, 1er sept. 1859. *Piano :* 2e acc. 1877. Prof. au Mans.

Guibout (Gilbert-Henri), né à Montmartre, 3 fév. 1859. *Tragédie :* 1re acc. 1883. Montréal, sous le nom de Gilbert.

Guichard (Adèle-Louise), née à Paris, 9 août 1816. *Opéra-comique :* 2e prix 1836, 1er prix 1838; *Chant :* 2e prix 1837, 1er prix 1838. Th. de l'Opéra-Comique, 1840-1841; Bruxelles, Londres, Opéra-National, Th.-Lyr., Bruxelles (1855), etc. † Paris, mai 1878.

Guichard (Adolphe-Gabriel), né à Paris, 1er mars 1826. *Tragédie :* 2e prix 1846. Ambigu; Comédie-Française, 1853-1854; Odéon 1854-1859; Comédie-Française, 1860-1868; Ambigu. (Paralyse.) † Ivry, 26 déc. 1883.

Guichard (Philippe), né à Thor (Vaucluse), 3 mai 1835. *Harm. et comp. :* 2e acc. 1859. Chef de mus. du 68e d'inf., 25 nov. 1874; ✿.

Guichemerre (Jean-Eugène), né à Dax (Landes), 10 fév. 1868. *Clarinette :* 1re acc. 1886.

Guignery (Paul-Joseph), né à Meaux, 3 nov. 1822. *Trompette :* 1re acc. 1851, 2e prix 1852, 1er prix 1853. Mus. 11e lég. Gard. nat.; orch. du Vaudeville, du Prado. Th.-Italien. † 17 juill. 1886.

Guignot (Jacques-Alfred), né à Paris, 18 avril 1824. *Solfège :* 1er prix 1839; *Opéra :* acc. 1844; *Chant :* 2e prix 1845. Th. de l'Opéra 1845-1864; Soc. des Concerts. † 1899.

Guignot (Pierre-Lucien-Marie-Auguste), né à Paris, 2 oct. 1867. *Piano prép. :* 3e méd. 1882.

Guilhaud (Charles-Marie-Louis-Georges), né à Ruffec (Charente), 4 janv. 1851. *Harmonie :* 2e prix 1875. Œuvre : Concertino pour hautbois, etc.

Guilhot (Jeanne-Clotilde-Adèle, *dite* **Audibert**), née à Bordeaux, 19 avril 1834. *Chant :* 1re acc. 1858. Th. de l'Opéra, 1858-1860, a déb. dans *le Trouvère* (Azucéna); Bordeaux 1867.

Guillabert (Eugène), né à Carpentras, 13 oct. 1836. *Trombone :* 2e acc. 1858, 1er acc. 1859.

Guillamat (Paul-François), né à Carbonne (H.-Garonne), 1er juill. 1877. *Solfège-chanteurs :* 1er méd. 1899.

Guillaume (Alexandre-Henri) [Seine]. *Violon :* acc. an VIII. Orch. de l'Opéra-Buffa. †.

Guillaume (Marthe-Marie-Joséphine), née à Boulogne (Seine), 16 oct. 1877. *Piano :* 2e acc. 1893, 1re acc. 1895.

Guillemard (Juliette-Eulalie), née à Paris, 17 oct. 1832. *Opéra-comique :* 3e acc. 1854.

Guillemin (Gabrielle-Louise-Adélaïde), née à Lyon, 15 juill. 1815. *Piano :* 2e prix 1833. Mme Vogel, 1834.

Guillemin (Mme), voir Mlle **Closet**.

Guillemot (Gabriel-Auguste-Georges-Stéphan), né à St-Pétersbourg, 1er avril 1850. *Solfège :* 3e méd. 1866, 2e méd. 1867; *Comédie :* 2e acc. 1869, 1re acc. 1870. St-Pétersbourg, Palais-Royal (1878), Gymnase. Professeur; ✿ A. 1889.

Guillet (Estelle-Victoire), née à Poitiers, 18 nov. 1830. *Solfège :* 2e prix 1848, 1er prix 1850.

Guillier (Arthur-Edme), né au Quesnoy (Nord), 25 juill. 1856. *Cornet à pistons :* 2e prix 1880, 1er prix 1882. Folies-Bergère, Concerts Lamoureux.

Guillion (Antoine-Bellarmine), né à Meaux, janv. 1809. *Contrebasse :* 2e prix 1828, 1er prix 1829. Orch. de l'Opéra, 1832; Soc. des Concerts; ophicléide et contreb. à St-Roch. † 18 avril 1856.

Guillo (Jeanne-Cécinie-Désirée), née à Lorient, 6 déc. 1878. *Solfège :* 3e méd. 1893.

Guillois (Marie-Thérèse-Claudine), née à Paris, 13 janv. 1866. *Solfège :* 3e méd. 1880, 1re méd. 1881; *Piano prép. :* 2e méd. 1881, 1re méd. 1883.

Guillon (Albert), né à Meaux, 1801. *Rome :* 2e prix 1824, 1er prix 1825. Œuvre : *Maria di Brabanta* (Venise, 26 fév. 1830). † Venise, 1854.

Guillon (Marie-Julie-Jeanne), née à Lyon, 7 mars 1851. *Solfège :* 3e méd. 1865, 2e méd. 1866, 1re méd. 1867; *Clavier :* 3e ment. 1868.

Guillot (Marie-Louis-Casimir), né à St-Paul-Trois-Châteaux (Drôme), 7 fév. 1847. *Saxophone :* 3e acc. 1865, 2e prix 1866. Mus. 26e d'inf.

Guillot (Jeanne-Flore-Eugénie), née à Versailles, 22 juill. 1851. *Solfège :* 3e méd. 1867, 1re méd. 1868; *Chant :* 2e prix 1868; *Opéra-comique :* 1er prix 1868. Th. de l'Opéra-Comique, 1868-1873.

Guillot (Marie-Joséphe), née à Paris, 1er mai 1867. *Piano :* 1re acc. 1882, 1er prix 1883. Prof. à Paris.

Guillot (Mme), voir **Pérandy**.

Guillotin (Émile), né à Valenciennes, 21 mai 1876. *Solfège-chanteurs :* 1re méd. 1899.

Guillou (Élisabeth-Jeanne), née 16 oct. 1786 (Seine). *Prép. au chant :* 1re acc. an XII. †.

Guillou (Joseph), né à Paris, 4 déc. 1787. *Flûte :* 2d prix ans VI et VII; 1er prix an XII. Orch. de l'Opéra-Buffa; Opéra, janv. 1817 au 31 déc. 1828; Soc. des Concerts, 1828; Prof. de flûte au Conservatoire. Concerts en Belgique, Berlin, Hambourg, Stockholm; fixé à St-Pétersbourg en 1829, y fonda le journal *l'Artiste russe.* Œuvres : concertos, concertinos, fantaisies pour flûte, etc. † St-Pétersbourg, sept. 1853.

Guimbal (Constantin), né à Embrun (H.-Alpes), 28 mars 1825. *Trombone :* 2d prix 1844.

Guinard (Marie-Marguerite-Nathalie), née à Paris, 20 juill. 1853. *Harm. et accomp. :* 2d prix 1874, 1er prix 1875. † sept. 1877.

Guintrange (Léonie), née à Paris, 6 oct. 1858. *Solfège :* 3e méd. 1869, 1re méd. 1870; *Clavier :* 3e ment. 1870, 1re ment. 1873; *Accomp. :* 1re prix 1882. Mme E. Rouzer, 11 fév. 1885; Paris.

Guion (Marie-Prosper), né à Paris, 13 oct. 1803. *Solfège :* 2d prix 1835, 1er prix 1836.

Guion (Hyacinthe-Ambroisine), née à Paris, 7 nov. 1824. *Solfège :* 1er prix 1835.

Guiot du Repaire (Pauline-Augusta-Marie-Suzanne), née à Bordeaux, 17 nov. 1865. *Harpe :* 1re acc. 1882, 2d prix 1883, 1er prix 1884.

Guiraud (Jean-Baptiste-Louis), né à Bordeaux, en 1803. *Rome :* 2d prix 1826, 1er prix 1827. Prof. à la Nouvelle-Orléans. † vers 1864.

Guiraud (Ernest), né à la Nouvelle-Orléans, 23 juin 1837. *Piano :* 1re acc. 1855; 2d prix 1857, 1er prix 1858. *Rome :* 1er gr. prix 1859. Prof. au Conserv.; Membre de l'Institut, 21 mars 1891; ✪ I., ✻ 1878. Œuvres : *Sylvie* (Op.-C. 1864), *En prison* (Lyr. 1869), *Le Kobold* (Op.-C. 1870), *Mlle Turlupin* (*Id.* 1872), *Gretna green* (Op. 1873), *Piccolino* (Op.-C. 1876), *Galante aventure* (*Id.* 1882), *Frédégonde* (inachevée, Op.); suites pour orchestre, ouvertures; mélodies; morc. pour le piano; *Traité d'instrumentation; Notice sur la vie et les œuvres de L. Delibes.* † au Conservatoire, 6 mai 1892.

Guiraudon (Julia), née à Bordeaux, 9 déc. 1873. *Chant :* 2d prix 1895; *Opéra :* 2d prix 1895, 1er prix 1896; *Opéra-comique :* 1er prix 1896. Th. de l'Opéra-Comique, 1896. ✪ A. 1899.

Guironnet de Massas (Eudoxie-Joséphine, *dite* Marie), née à Paris, 4 oct. 1848. *Solfège :* 2e méd. 1863, 1re méd. 1864; *Piano :* 2e acc. 1868, 1re acc. 1869. Mme Chavignat.

Guitry (Germaine-Valentine), née à Paris, 22 fév. 1852. *Solfège :* 2e méd. 1867; 1re méd. 1868; *Clavier :* 2e ment. 1867, 1re ment. 1868, *Piano :* 1re acc. 1869, 2d prix 1870, 1er prix 1872. Mme Alex. Moscin, 12 juill. 1887. Prof. à Paris. ✪ A. 1888, ✪ I. 1900.

Guitry (Germain-Lucien), né à Paris, 13 déc. 1860. *Tragédie :* 1re acc. 1877, 2d prix 1878; *Comédie :* 2d prix 1878. Gymnase; St-Pétersbourg, Odéon (1891). Renaissance.

Gundstoett (Henri), né à Biswangen (Bavière), 24 avril 1865. *Hautbois :* 1re acc. 1883, 2d prix 1884. Orch. des Concerts Lamoureux, th. des Nouveautés, Opéra-Comique.

Gunselmann (Jean-Louis), né à Paris, 10 août 1828. *Solfège :* 1er prix 1843; *Piano :* acc. 1844, 2d prix 1846, 1er prix 1847. † Paris, 25 juin 1849.

Gurt (Jean-Jacques-Antoine), né à Marseille, 12 juin 1869. *Violoncelle :* 2e acc. 1886, 2d prix 1887, 1er prix 1888. Concerts Lamoureux; Soc. des Concerts.

Gutzwiller (Marie-Marguerite), née à Paris, 16 août 1862. *Solfège :* 3e méd. 1877; *Harpe :* 2e acc. 1877, 2d prix 1878, 1er prix 1879. Art. lyr. Mme Rouzeau, Paris.

Guyard (Nicolas-Jules), né à Mézières, 29 mai 1828. *Clarinette :* 2d prix 1848.

Guyet (Mme), voir Mlle **Pommereul**.

Guyolot (Léontine-Valentine-Jenny), née à Valenciennes, 7 août 1837. *Solfège :* 3e acc. 1853, 1re acc. 1855, 1er prix 1856; *Opéra-comique :* 3e acc. 1856, 1re acc. 1857; *Opéra :* 1re acc. 1858; *Chant :* 2e acc. 1858. Mme J. Duprezz. † Marseille, avril 1877.

Guyon (Jean-Baptiste-François-Nicolas), né à Maligny (Yonne), 11 oct. 1809. *Tragédie :* 1re prix 1831. Comédie-Française, 1833; Ambigu; Porte-St-Martin, 1834; Comédie-Française, 1838; th. de la Renaissance; Comédie-Française, 1840; sociétaire, 1840 à 1849. † Paris, 27 oct. 1850.

Guyon (Emile-Louis), né à Brest, 3 avril 1834. *Piano :* 1re acc. 1851, 2d prix 1852.

Guyon (Louis-Félix-Marie), né à Ledeberg-lès-Gand, 9 août 1852. *Trombone :* 2e acc. 1877, 2d prix 1879. Orch. de l'Eldorado.

Guyon (Charles-Alexandre), né à Paris, 6 juill. 1854. *Solfège :* 3e méd. 1872, 2e méd. 1873, 1re méd. 1874. Th. du Château-d'Eau; Folies-Dramatiques; Nouveautés; Folies-Dramatiques; Châtelet.

Guyon (Aline-Marie), née à Paris, 13 avril 1860. *Comédie :* 2e acc. 1878, 1re acc. 1879, 2d prix 1880. Th. du Château-d'Eau, Paris. † juin 1900.

Guyon (Léonie-Elmire), née à Eurville (Seine-Inf.), 2 mai 1863. *Solfège :* 3e méd. 1878, 2e méd. 1879, 1re méd. 1880.

Guyon (Antoinette-Honorine-Amélie-Marie), née à Paris, 5 fev. 1877. *Piano prép. :* 3e méd. 1892, 2e med. 1894. *Solfège-chanteurs :* 1re méd. 1896

Guyon (Jean-Paul), né à Paris, 16 juin 1886. *Solfège :* 2e med. 1900.

Guyon (Mme), voir Mlle **Paroche**.

Guyonnet (Gabrielle-Eugénie), née à Vienne (Autriche), 1er janv. 1876. *Violon prép. :* 3e méd. 1892. Conc. du Châtelet.

Guyonnet (Juliette-Louise), née à Vienne (Autriche), 28 sept. 1879. *Solfège :* 3e méd. 1893, 1re méd. 1894.

Guyot (Adèle-Joséphine), née v. 1782 (Doubs). *Solfège :* 1re acc. an V. †.

Guyot (Jean-François), né à Lyon, 4 sept. 1875. *Clarinette :* 1re acc. 1894, 2d prix 1895, 1er prix 1896. Concerts du Châtelet.

Digitized by Google

H

Haas (Georges-Albert), né à Paris, 16 sept. 1877. *Solfège :* 3e méd. 1889, 1er méd. 1891.

Haas (Robert), né à Genève, 21 nov. 1877. *Alto :* 2e acc. 1897.

Haas (Lucie-Jeanne-Amélie), née à Paris, 5 mars 1885. *Solfège :* 3e méd. 1896, 1er méd. 1897.

Habeneck (François-Antoine), né à Mézières, 22 janv. 1781. *Violon :* 1er acc. an XI, 1er prix an XII. Orch. de l'Opéra-Comique; orch. de l'Opéra, 23 sept. 1804; adj. au chef d'orch. 1817; directeur 1er janv. 1821; 1er chef d'orch. 1824 au 31 oct. 1846. Chef d'orch. des exercices-concerts d'élèves au Conservatoire (an XII-1815); répétiteur de violon, puis professeur. Fondateur de la Soc. des concerts du Conservatoire; ✻. Œuvres : concertos, solos, airs variés, etc., pour le violon, duos, quatuor, caprices, fantaisies, etc. † Paris, 8 fév. 1849.

Habeneck (Joseph), né à Metz, 1er avril 1785. *Violon :* 1er acc. an XII, 1806 et 1807. Orch. de l'Opéra-Comique; Opéra 1er mars 1813. † 23 mars 1850 (?).

Habeneck (Corentin), né le 25 déc. 1785. *Violon :* prix an XIV et 1806. Orch. de l'Opéra, 1er juill. 1814 au 30 juin 1845. Mus. de la chapelle. †.

Habeneck (Aimée), du Finistère. *Piano :* enc. 1813, 1er prix 1814.

Hadamar (Zélie), née à Oran 30 sept. 1849. *Tragédie :* 1re acc. 1865; *Comédie :* 2e prix 1865, 1er prix 1866. Buenos-Ayres, Rouen, Ambigu, Odéon, 1882-1886; Comédie-Française depuis 1886; ✿ A. 1891.

Hadamard (Germaine-Consuelo), née à Rueil (S.-et-O.) 13 sept. 1875. *Solfège :* 3e méd. 1886, 1er méd. 1887.

Haderaz (Isidore), né à Arras (Haut.-Pyr.), 11 sept. 1848. *Solfège :* 1re acc. 1867; *Hautbois :* 1er prix 1867.

Haeck (Henri-Louis), né à Paris, 27 mars 1856. *Hautbois :* 2e acc. 1878, 1er acc. 1879. Prof. de mus. dans les écoles de la ville de Paris; ✿ A.

Haering, voir **Numa**.

Haeusser (Frédéric), né à Soultz-sous-Forêts (B.-Rhin), 12 avril 1823. *Basson :* 1er prix 1845.

Hager (Étienne), né à Tiret (Meurthe), 12 oct. 1818. *Trombone :* 2e prix 1841.

Haguenauer (Jules), né à Strasbourg, 31 oct. 1855. *Violon :* 1re acc. 1874, 2e prix 1876, 1er prix 1877. Orch. du Th. Italien, Opéra-Comique. † Paris, 24 fév. 1884.

Hahn (Reynaldo), né à Caracas, 9 août 1875. *Solfège :* 3e méd. 1890; *Piano prep. :* 3e méd. 1888; *Harmonie :* 1re acc. 1891. Œuvres : mélodies vocales, morc. pour le piano, chœurs, *Nuit bergamesque*, poème symph. (1897), mus. de scène de *l'Obstacle*; *l'Ile du rêve*, 3 a. (Op.-C. 1898), *la Carmélite*, 4 a. (Op.-C.).

Haincelain (Joséphine-Madeleine), née à Paris, 26 mars 1863. *Solfège :* 3e méd. 1875, 1re méd. 1876; *Piano :* 2e acc. 1878, 2e prix 1879, 1er prix 1880. Mme Ed. Finos, 9 avril 1888.

Hainl (François, *dit* George), né à Issoire (Puy-de-Dôme), 16 nov. 1807. *Violoncelle :* 1er prix 1830. Orch. du Th.-Italien; Bordeaux, Lyon (1839), Lille, Bruxelles (1840). Chef d'orch. du th. Lyon, 1841; Opéra, 1863-1873; Soc. des concerts, 21 déc. 1863; chapelle impériale et concerts de la cour, 1869. A Bade, Hambourg et Ems, comme soliste, en 1862. ✻. Œuvres pour violoncelle; *De la musique à Lyon depuis 1713*, etc. † Paris, 2 juin 1873.

Hainl (Mme), voir Mlle **Poitevin**.

Halary (Jules-Léon **Antoine**, *dit*), né à Paris, 1er mai 1827. *Cor à pistons :* acc. 1843, 2e prix 1844, 1er prix 1845. Fact. d'instr. de mus. (v. C. P. *Les facts*; etc.). Mus. gard. nat., orch. de l'Opéra, 1er oct. 1853 au 31 déc. 1892. Concerts Pasdeloup. Employé à la mairie du 6e arrond. En retraite. Paris.

Halbronn (Myria-Jeanne), née à Nîmes, 19 juin 1855. *Piano :* 2e acc. 1876, 1re acc. 1877, 1er prix 1878. Paris. Mme Sonnino.

Halévy (Jacques [Jean, selon divers palmarès]-Élie-Fromenthal **Levi**, *dit*), né à Paris, 26 mai 1799. *Solfège :* enc. 1810; *Harmonie :* 2e prix 1811; *Accomp. pract. :* acc. 1813; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1814; *Rome :* 2e gr. pr. 1817, 1er gr. pr. 1819. Prof. au Conservatoire. Accomp. au Th.-Italien (1827); chef de chant à l'Opéra (1830-1845); membre de l'Institut, 2 juill. 1836, secrét. perpétuel de l'Acad. des B.-Arts (1857). C. ✻, 1858. Œuvres : *les Bohémiens*, *Pygmalion*, *les Deux Pavillons*, *l'Artisan* (Feydeau, 1827); *le Roi et le Batelier* (Op.-C., 1827); *Clari* (Th.-Ital., 1828); *le Dilettante d'Avignon* (Op.-C., 1829); *Attendre et courir*, en collab. (*idem*, 1830); *Manon Lescaut*, ballet (Op., 1830); *Telca* (op. c., non représ.); *la Langue musicale* (Op.-C., 1830); *la Tentation* (Op., 1832); *les Souvenirs de Lafleur* (Op.-C., 1833); *Ludovic* (*idem*, 1833); *la Juive* (Op. 1835); *l'Eclair* (Op.-C., 1835); *Guido et Ginevra* (Op., 1838); *le Shérif*, *les Treize* (Op.-C., 1839); *le Drapier* (Op., 1840); *la Reine de Chypre* (*idem*, 1841); *le Guitarrero* (Op.-C., 1841); *Charles VI* (Op., 1843); *le Lazzarone* (*idem*, 1844); *les Mousquetaires de la Reine* (Op.-C., 1846); *les Premiers pas*, en collab. (Op. nat., 1847); *le Val d'Andorre* (Op.-C., 1848); *la Fée aux roses* (*idem*, 1849); *la Dame de pique* (*idem*, 1850); *la Tempesta* (Londres, 1850); *le Juif errant* (Op., 1852); *le Nabab* (Op.-C., 1853); *Jaguarita* (Th. lyr., 1855); *l'Inconsolable* (*idem*, 1855); *Valentine d'Aubigny* (Op.-C., 1856); *la Magicienne* (Op., 1858); *Prométhée enchaîné* (1859); *les Plages du Nil*, *Italie* (1859); cantates, chœurs, romances, sonates, etc. Notices sur Onslow, Adam, David d'Angers, etc. (Acad. des B.-Arts); *Souvenirs et Portraits* (1861); *Derniers souvenirs* (1863). — Cf. Notice, par Beulé (1862); *Halévy*, par L. Halévy (1862), Ed. Monnais (1863), Ad. Catelin (1863), A. Pougin (1865). † Nice, 17 mars 1862.

Hall (Margaret-Emma), née à New-York, 20 oct. 1858. *Opéra :* 2e acc. 1880, 2e prix 1881; *Chant :* 1re acc. 1881.

Halligner, voir **Boulanger**.

Halma (Hilarion-Émile-Charles), né janv. 1804. *Violon :* 2e prix 1821, 1er prix 1824. Orch. de l'Opéra-Buffa; de l'Opéra, 1830. †.

Halphen (Fernand-Gustave), né à Paris, 18 février 1872. *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1895; *Rome :* 2e gr. prix 1896.

Hamann (Marie-Rosalie), née à Paris, 22 oct. 1855. *Solfège :* 3e méd. 1869; *Chant :* 1re acc. 1878; *Opéra :* 2e prix 1877. Marseille, th. de l'Opéra, 1879-1884 (a déb. dans *les Huguenots* [Marguerite] 11 août), Bruxelles, Lyon, act. à Paris.

Hamburg (Louis-Moïse), né à Marseille, 19 avril 1867. *Basson :* 1er prix 1885. Orch. de la Scala, Folies-Bergère, th. de l'Opéra-Comique, concerts du Châtelet.

Hamburg (Mme), voir Mlle **Veras de la Bastière.**

Hamel (Augustin-Julien), né à Orléans, 13 mai 1862. *Comédie :* 2e acc. 1881, 2e prix 1882. Comédie-Franç. ✝ A., 1898.

Hamell (Adrien-Jean-Nicolas-Louis), né à Paris, 4 fév. 1785. *Comédie :* 2e prix 1811, 1er prix 1812. Comédie-Française : a déb. dans *Tartuffe* (Orgon), 3 août 1813. †.

Hampt (Charles **Roumette**, *dit*), né à Paris, 19 janv. 1848. *Tragédie :* 1re acc. 1873. Gymnase, a déb. dans *Mademoiselle Duparc*, 20 janv. 1874.

Hammerel (Victor-Eugène), né à Paris, 19 août 1847. *Solfège :* 3e méd. 1861, 2e méd. 1863, 1re méd. 1864; *Clavier :* 3e ment. 1862, 2e ment. 1863; *Piano :* 1re acc. 1865.

Hamus (Marie-Louise-Laurence), née à Paris, 26 sept. 1849. *Solfège :* 3e méd. 1864.

Handschu (Conrad-Louis), né à Soissons, 10 déc. 1817. *Clarinette :* 2e prix 1836, 1er prix 1838. Gaîté.

Hanoy (Louise-Estelle), née à Rouen, 9 mars 1820. *Solfège :* 2e prix 1833, 1er prix 1834.

Hans (Charles-Ernest-Octave-Maurice), né à Besançon, 27 avril 1870. *Chant :* 1er prix 1897; *Opéra :* 1re acc. 1897. Th. de l'Opéra.

Hansen (Hanna-Marie), née à Trondhjem (Norvège), 17 fév. 1875. *Piano :* 1re acc. 1894, 1er prix 1896; *Harmonie :* 2e acc. 1896. Virt.-comp., à Suresnes.

Hardel (Mme), voir Mlle **Viallon.**

Hardel (Marie-Anne), née à Bordeaux, 22 juill. 1833. *Piano :* 3e acc. 1855.

Hardel (Émilie-Yvonne), née à Paris, 20 sept. 1876. *Solfège :* 2e méd. 1886. Harpiste. Conc. du Châtelet. Mme Bagnières, 1899.

Hardouin (Catherine-Joséphine), née à Paris, 1er avril 1842. *Solfège :* 2e acc. 1855; *Clavier :* 1re ment. 1858; *Piano :* 3e acc. 1860. Mme Hodiaux, Paris.

Hardouin (Élisabeth-Clémence-Lucile), née à Paris, 28 sept. 1846. *Solfège :* 3e acc. 1856, 2e prix 1857, 1er prix 1858; *Harmonie et accomp. :* 3e acc. 1862, 2e acc. 1863, 1er prix 1864. Prof. au Conservatoire. ✝ A., 1891.

Hardy (Eugène-Hippolyte), né à Blois, 14 déc. 1846. *Cornet à pistons :* 3e acc. 1867. Mus. 2e génie.

Hardy (Léa-Marie), née à Paris, 15 fév. 1871. *Solfège :* 2e méd. 1882, 1re méd. 1883; *Piano prép. :* 3e méd. 1885, 2e méd. 1886, 1re méd. 1887.

Hardy (Mabel-Francco), née à Marylebone (Angleterre), 12 nov. 1874. *Harpe :* 1re prix 1891.

Hariot (Mme), voir Mlle **Moingan.**

Harkness (A.-Levretta), née à Williamson (États-Unis d'Amérique), 6 juin 1864. *Violon :* 2e prix 1880, 1er prix 1881. Concerts à l'étranger sous l'anagramme Senkrah. Mme Horrmann, Weimar 1889. Suicidée à Weimar, sept. 1900.

Harmant (Adolphe), né à Paris, 12 mars 1815. *Solfège :* 2e prix 1828, 1er prix 1829.

Harndorff (Édouard-André), né à la Chapelle, 7 juin 1846. *Violoncelle :* 2e acc. 1866, 1re acc. 1868, 2e prix 1869. Vaudeville, Bouffes, Palais-Royal, Athénée, Conc. Besselièvre.

Harndorff (Mme E.-A.), voir Mlle **Fauvelle.**

Harndorff (Jeannine-Marie), née à Paris, 10 juill. 1875. *Solfège :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887, 1re méd. 1888. Prof. de piano, Paris.

Harnisch (Albert), né à Langenthal (Suisse), 8 nov. 1874. *Orgue :* 1re acc. 1896.

Harscoat (Henri-Marie-Joseph), né à Nantes, 30 avril 1875. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1899, 2e prix 1900.

Hartmann (Julie-Louise-Marthe), née à Vitry-le-Croisé (Aube), 17 mars 1874. *Tragédie :* 2e acc. 1890, 1re acc. 1891; *Comédie :* 2e prix 1890. Odéon, Comédie-Française, 1900. Mme Silvain, 2 juin 1896.

Harville (Mme), voir Mlle **Brindeau.**

Hasselmans (Louis-Paul-Nicolas), né à Paris, 25 juill. 1878. *Solfège :* 3e méd. 1891; *Violoncelle :* 1re acc. 1891, 2e prix 1892, 1er prix 1893. Concert Lamoureux.

Hassenhut (Marie-Elisabeth) [*dite* **Helmont**], née à Saint-Bees (Angleterre), 16 oct. 1847. *Comédie :* 2e prix 1865, 1re prix 1866; *Opéra-comique :* 2e acc. 1867. Th. du Palais-Royal, Vaudeville, Renaissance, Gymnase, Odéon, Gaîté, etc.

Hattier (Victor), né à Paris, 24 juin 1862. *Tragédie :* 1re acc. 1882. *Comédie :* 1re acc. 1882, 2e prix 1883. Th. de l'Odéon, a déb. dans *le Cid* (Don Diègue), 2 oct. 1884.

Hatto (Marguerite-Jeanne **Frère**, *dite*), née à Lyon, 30 janv. 1879. *Chant :* 1re acc. 1897, 2e prix 1898, 1er prix 1899; *Opéra :* 1re prix 1899; *Opéra-comique :* 2e prix 1899. Th. de l'Opéra.

Hattute (Mme), voir Mlle **Prévost.**

Hatzfeld (John-Martin-Lazare), né le 21 avril 1804. *Violon :* 2e prix 1819. †.

Haussen (Charles), né à Strasbourg, 2 avril 1840. *Saxophone :* 2e prix 1862. Organiste à Strasbourg.

Hausser (Jacques), né à Schiltigheim (B.-Rhin), 1er sept. 1851. *Solfège :* 2e méd. 1869, 1re méd. 1870; *Hautbois :* 1re acc. 1869, 2e prix 1870, 1er prix 1872. S.-chef de mus. 2e rég. génie; chef de mus. 31e d'inf., 24 janv. 1879.

Haussmann (Virginie), née à Hochfelden (Alsace), 13 mars 1860. *Solfège :* 2e méd. 1879, 1re méd. 1880; *Opéra-comique :* 2e acc. 1881, 1re acc. 1882. Marseille, Gênes, Milan, Florence, Palerme, Bordeaux, Bruxelles, Athènes; Th. Lyr. (1890), Varsovie, Paris.

Haussmann (Berthe), née à Strasbourg, 18 sept. 1870. *Tragédie :* 1re acc. 1890, 2e prix 1891. Porte-Saint-Martin. † Paris, 25 oct. 1894.

Hautecœur (Jacques-Jules), né à Monville (Seine-Inf.), 8 fév. 1837. *Trombone à pistons :* 2e acc. 1861, 1re acc. 1862; *Solfège :* 2e acc. 1862. † 1870.

Hautière, voir **de la Hautière**.

Havez (Marie-Louise-Léonie), née à Paris, 17 juill. 1840. *Comédie* : 3e acc. 1855. † Paris, 12 déc. 1855.

Hayet (Alexis), né à Biarritz, 16 janv. 1836. *Chant* : 1re acc. 1857, 1er prix 1858; *Opéra* : 1re acc. 1858. Th. de l'Opéra, a débuté dans *le Comte Ory*, 1861. † Paris, juin 1877.

Hayot (Eugène-Maurice), né à Provins (S.-et-M.), 8 nov. 1862. *Solfège* : 3e méd. 1878, 2e méd. 1879, 1re méd. 1880; *Violon* : 2e acc. 1880, 2e prix 1882, 1er prix 1883. Prof. de viol. (cl. prép.) au Conservatoire (1894-1896). Société des concerts.

Hazelton (Rupert-Fitz-Hatton), né à Londres, 1er mars 1881. *Solfège* : 3e méd. 1894; *Violon* : 1re acc. 1897.

Hébert (Eugène-Lucien), né à Paris, 21 oct. 1861. *Violon prép.* : 2e méd. 1879. Paris.

Héblot (Charles-Étienne), né à Neauphle-le-Château (S.-et-O.), 21 janv. 1838. *Contrebasse* : 3e acc. 1858, 1re acc. 1859, 2e prix 1860, 1er prix, 1862. Orch. Gaîté, du Th. lyr., Concerts Lamoureux. Prof. à l'École de mus. de Nancy.

Hébrard (Pierre-Jean-Simon), né à Pézenas (Hérault), 29 déc. 1878. *Harmonie* : 2e acc. 1899.

Heck (Jean-Armand), né à Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), 27 oct. 1878. *Violon* : 2e acc. 1896, 1re acc. 1898. Concert Lamoureux.

Hein (Charles-Joseph), né à Strasbourg, 22 juin 1836. *Saxophone* : 3e acc. 1859, 2e prix 1860; *Solfège* : 2e acc. 1860; *Harmonie et comp.* : 1er prix 1860.

Heidet (Leila), née à Munich, 11 mars 1877. *Solfège* : 3e méd. 1890, 1re m. 1891; *Piano prép.* : 2e m. 1891, 1re méd. 1892.

Heilman (Adèle), née à Paris, mai 1809. *Piano* : 2e prix 1827, 1er prix 1829. †.

Heinbach (Frédéric), né à Paris, 31 août 1828. *Flûte* : acc. 1847, 2e prix 1850, 1er prix 1852.

Heisser (Jean-Baptiste), né à Douai, 14 déc. 1794. *Cor* : 2e prix 1823, 1er prix 1824. Mus. garde nat.; Orch. du Cirque, Th. lyr. † Paris, 6 déc. 1878.

Heisser (Eugène-Jules), né à Montpellier, 3 fév. 1862. *Solfège* : 3e méd. 1879; *Basson* : 2e acc. 1879, 2e prix 1880, 1er prix 1881. Orch. du Skating-Théâtre, Menus-Plaisirs, Eden, Soc. des Concerts (1886), mus. de la Garde républ. † Paris 13 juill. 1891.

Hekking (Jean-François-Antoine), né à la Haye, 7 sept. 1855. *Violoncelle* : 1er prix 1878. Orch. phil. Berlin.

Hekking (Gérard-Prosper), né à Nancy, 22 août 1879. *Violoncelle* : 1re acc. 1897, 2e prix 1898, 1er prix 1899.

Helmont, voir **Hassenhut**.

Hémery (Victor), né à Paris, 23 mars 1833. *Violon* : 2e acc. 1854. Orch. du Gymnase.

Hemery (Renée-Eugénie), née à Paris, 17 juill. 1882. *Violon prép.* : 3e méd. 1897, 2e méd. 1898.

Hémet (Edouard), né à Anvers, 5 janv. 1806. *Contrebasse* : 1er prix 1829. Concert Musard. †.

Hémet (Jean-Louis-Camille), né à Anvers, 31 janv. 1808. *Contrebasse* : 2e prix 1832. Orch. du th. des Variétés. † Marmande, 15 nov. 1868.

Hemme (Constant-Félix), né à Chatou (S.-et-O.), 11 avril 1841. *Clarinette* : 1re acc. 1863, 2e prix 1865, 1er prix 1866. Vaudeville; Mus. de la garde rép.; Conc. Besselièvre; Th.-Italien; Nouveautés; Opéra-Comique. † Paris, 2 juin 1900.

Hemonel (Jeanne-Augustine-Eugénie), née à Paris, 15 avril 1869. *Solfège* : 3e méd. 1884, 2e méd. 1885, 1re méd. 1886. Prof. de mus. dans les écoles de la Ville de Paris.

Hénault (Mme), voir Mlle **Delaunay**.

Henchoz (Dorothée-Caroline), née à Paris, 31 oct. 1817. *Solfège* : acc. 1829, 1er prix 1830; *Vocalisation* : 2e prix 1832, 1er prix 1833; *Chant* : 2e prix 1834. Th. de l'Opéra-Comique. Mme Jansenne. † St-Pétersbourg, 20 fév. 1850.

Henchoz (Laure-Charlotte), née à Paris, 16 août 1832. *Solfège* : acc. 1846, 2e prix 1847, 1er prix 1848. Mme Berouy (Louis), 18 oct. 1856.

Hennebains (Adolphe-Joseph), né à St-Omer, 14 nov. 1862. *Flûte* : 1re acc. 1879, 1er prix 1880. ✪ A. 1899. Concert Lamoureux; Orch. de l'Opéra depuis 1891; Soc. des concerts.

Henri (Jacques), né 27 juin 1786. *Harmonie* : 1re acc. an XII.

Henri, voir **Lody-Vizentini**.

Henricet (Jacques-Joseph), né à Bourg, 21 fév. 1815. *Flûte* : 2e prix 1835, 1er prix 1836. Mus. 8e lég. garde nat.

Henricet (Nicolas), né à Moulins, 16 avril 1817. *Cor* : 2e prix 1835. Paris.

Henrion-Bertier (Marie-Agathe-Caroline), née à Paris, 28 oct. 1836. *Chant* : 1re acc. 1855; *Opéra* : 2e prix 1855; *Opéra comique* : 1re acc. 1855. Th. de l'Opéra-Comique 1855; prof. à Paris; ✪ A. 1887, ✪ I. 1900.

Henriot (Jeanne-Angèle **Grossin** *dite*), née à Paris, 28 avril 1878. *Tragédie* : 1re acc. 1898; *Comédie* : 1re acc. 1897. Odéon, Comédie-Française. † dans l'incendie du théâtre, 8 mars 1900.

Henry (Antoine-Nicolas), né à Paris, 26 août 1777. *Basson* : 1er prix an XI; *Harmonie* : 2e acc. an XII. Mus. mil. (an IV à XI); mus. part. de la chap. du Prem. Consul; Orch. du th. de l'Opéra-Comique (1807-1840 env.); Chap. roy. 1815, puis 1830; Soc. des concerts. Prof. adj. de basson au Conservatoire (1835-1838). † Paris, 29 mars 1842.

Henry (Louis-François), né à Versailles, 12 mai 1786. *Harmonie* : 2e prix 1810. Répétiteur, puis prof. de vocalisation et de chant au Conservatoire. † Paris 22 fév. 1855.

Henry (Philippe, *dit* **Jordanet**), né à Cahors (Lot), 8 sept. 1801. *Tragédie* : 2e prix 1825. †.

Henry (Mme Sophie). *Déclam. lyrique* : 2e prix 1821. †.

Henry (Jeanne-Henriette), née à Paris, 5 mars 1867. *Piano prép.* : 3e méd. 1880, 1re méd. 1881.

Henry (Mme), voir Mlles **Lody**, **Castellanet** et **Narbonnet**.

Henry-Perrin (Paul-François-Henry **Perrin**, *dit*), né à Rixingen (Lorraine), 8 juill. 1874. *Tragédie* : 1re prix 1898. Odéon.

Hensler (Élise-Frédérique), née à la Chaux-de-Fonds (Suisse), 22 mai 1836. *Chant :* 2e acc. 1853.

Herbé (Signe-Amanda-Georgina), née à Nasbyholm (Suède), 30 juill. 1837. *Opéra :* 2e acc. 1858.

Herbeuval, voir **Pellenc.**

Herbulot (Auguste-Nicolas), né à Paris, 17 fév. 1877. *Solfège chanteurs :* 1re méd. 1900.

Hérété (Alexis), né à Mondonville (H.-Gar.), 29 mai 1836. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1857; *Harm. et comp.:* 1er prix 1856.

Héricourt (Victorine-Marie **Mallé**, *dite* Marguerite Isabelle), née à Belleville, 20 déc. 1846. *Tragédie :* 2e prix 1868. Comédie-Française (1869-71), Paris (1886), tournées (1900).

Herluison (Louise-Victorine-Léonide), née à Paris, 7 janv. 1837. *Chant :* 3e acc. 1860; *Opéra-comique :* 1re acc. 1860. Rouen, Versailles, Amiens, sous le nom de Dorelly.

Herman (Alphonse-Charles-François-Roméo), né à Tournai, 6 mars 1836. *Harmonie :* 1er prix 1857. Chef d'orch. Beaumarchais, Anvers, Ambigu dep. 1891; ✠ A. 1899. Œuvres : ouv. pour orch., mus. de scène, etc.

Herman (Olga-Marie), née à Paris, 15 mars 1859. *Solfège :* 3e méd. 1879. Mme Chappellant, 4 mai 1880. Paris.

Herman (Berthe-Maria), née à Paris, 18 mars 1861. *Solfège :* 2e méd. 1878, 1re méd. 1879; *Chant :* 2e acc. 1882; *Opéra-comique :* 2e acc. 1880, 1re acc. 1881, 2e prix 1882. Th. des Nouveautés, a déb. dans *l'Oiseau bleu*, 16 janv. 1884. Monte-Carlo (*le Cœid*, etc.). Prof. à Paris.

Herman (Mme), voir Mlle **Mège Benon.**

Hermann (Jacques-Edmond **Schier**, *dit*), né à Paris, 1er juin 1843. *Basson :* 1re acc. 1864. Paris, Choisy-le-Roi, Chatellerault.

Hermann (Georgette-Jeanne-Marie, *dite* Mathilde **Hund**), née à Paris, 4 oct. 1857. *Solfège :* 3e méd. 1868, 2e méd. 1869, 1re méd. 1870; *Clavier :* 3e ment. 1869, 2e ment. 1870, 1re ment. 1872.

Hermans (Georges-Aristide), né à Paris, 12 oct. 1878. *Basson :* 2e acc. 1898, 2e prix 1899, 1er prix 1900.

Hermanse (Louis-Alexandre-Auguste), né à Paris, 6 oct. 1811. *Cor :* 2e prix 1837. Musiques militaires; Concert Musard; Orch. de l'Opéra (trompette), 1er mai 1848. Prof. à l'Institut Poiloux, à Vaugirard. † Ville-Evrard, 22 sept. 1855.

Hermant (Constant, *dit* **Hermann**), né à Douai, 16 août 1823. *Violon :* 2e prix 1840, 1er prix 1841.

Hermant (Jules-Arthur), né à Douai, 26 sept. 1830. *Flûte :* 2e prix 1848, 1er prix 1849.

Hermant (Émilie-Adolphine-Laure), née à Auxerre, 2 fév. 1860. *Violon :* 2e acc. 1872.

Hermenge (Jean-Antoine-Auguste), né à Voncq (Ardennes), 14 juin 1818. *Trombone :* 2e prix 1838, 1er prix 1840.

Hernandez (Félix), né à la Havane, 18 mai 1839. *Clarinette :* 3e acc. 1860, 2e acc. 1861.

Hernoud (Albert-Isidore), né à Valenciennes, 2 déc. 1839. *Violoncelle :* 2e prix 1857, 1er prix 1860. Orch. de l'Opéra, 1er juin 1866 à oct. 1873. Prof. et secrétaire à l'École de mus. de Dijon. ✠ A. 1878. † Arc-sur-Tille, 20 sept. 1886.

Herold (Louis-Joseph-Ferdinand), né à Paris, 28 janv. 1791. *Piano :* 3e acc. 1808, 1er second prix 1809, 1er prix 1810. *Rome :* 1er juin 1812. Accomp. au Th.-Italien 1820, chef des chœurs; chef de chant à l'Opéra (1827); ✠. Œuvres : *la Gioventa di Enrico quinto* (Naples 1815); *Charles de France* (avec Boieldieu, 1816); *les Bouières* (Op.-C. 1817); *la Clochette* (Op.-C., 1817); *le Premier Venu* (Feydeau, 1818); *les Troqueurs* (1819); *l'Auteur mort et vivant* (1820); *le Muletier* (Op.-C., 1823); *Lasthénie* (Op., 1823); *Vendôme en Espagne*, avec Auber (Op., 1823); *le Roi René* (Op.-C., 1824); *le Lapin blanc* (Op.-C., 1825); *Marie* (Op.-C., 1826); *Astolphe et Joconde* (Op., 1827); *la Somnambule* (*idem*, 1827); *la Fille mal gardée* (Op., 1828); *la Belle au bois dormant* (*idem*, 1828); *le Dernier Jour de Missolonghi* (Odéon, 1828); *l'Illusion* (Th. lyr., 1829); *Emmeline* (Op.-C., 1829); *l'Auberge d'Auray*, en collab. (Op.-C., 1830); *Zampa* (Op.-C., 1831); *le Pré aux Clercs* (*idem*, 1832); *la Médecine sans médecin* (Op.-C., 1832), *Ludovic* (1833, inachevé); symphonies, scènes lyr., quatuors, morc. pour piano, etc. † Paris, 19 janv. 1833.

Héroldt (Henri-Guillaume), né à Berlin, 16 fév. 1854. *Violon :* 1re acc. 1866, 2e prix 1868.

Herouard (Joseph-Constant-Gaston), né à St-Quentin, 23 sept. 1874. *Violoncelle :* 2e a. 1891, 1er pr. 1893. Conc. Lamoureux.

Herpin (Victor-Adolphe), né à Lille, 19 avril 1846. *Harmonie :* 1re acc. 1870. Chef d'orch. des Folies-Dramatiques, Scala, etc.; Concerts Pasdeloup, du Châtelet (sous-chef). † Paris, 30 mars 1888.

Herpin (Mme), voir Mlle **Bourey.**

Herrmann (Émile), né à Strasbourg, 18 juin 1839. *Trombone à pistons :* 1re acc. 1860.

Hersant (Adèle-Octavie), née à Paris, 23 mai 1830. *Harm. et accomp. :* 1er prix 1850; *Piano :* 3e acc. 1852, 2e acc. 1853. Mme Vaudeau. Prof. Conserv. Act. à Nice.

Herth (Marie-Amélie-Marguerite), née à Paris, 4 sept. 1879. *Piano prép. :* 1re méd. 1894; *Piano :* 2e acc. 1896, 1re acc. 1898, 1er prix 1899.

Hervy (Angélique-Élisa), née à Paris, 12 juin 1815. *Solfège :* 2e prix 1828, 1er prix 1829; *Harm. et accomp. :* acc. 1831, 2e prix 1832, 1er prix 1834; *Orgue :* 2e prix 1835, 1er prix 1836. Répét. et prof. adj. solf., harm. et acc. Conserv.

Herz (Élisabeth), née à Coblentz (Rhin-et-Moselle). *Accomp. prat.:* m. h. 1810; *Piano :* 3e pr. 1810, 2e pr. 1811, 1er prix 1812.

Herz (Jacob-Simon), né à Francfort, 31 déc. 1794. *Solfège :* 3e enc. 1809; *Piano :* 2e acc. 1810, 4e acc. 1811, 1er prix 1812; *Harmonie :* 2e prix 1812. Prof. à Paris, Londres, Paris. Œuvres : sonates, quintettes, morc. de piano, etc. † Nice, 1er fév. 1880.

Herz (Joseph), né à Francfort-sur-le-Mein, 11 août 1799. *Solfège :* 3e enc. 1809. †.

Herz (Henri), né à Vienne (v. p. 446). *Piano :* 1er prix 1818. Virt. comp. Conc. à l'étranger. Fact. de pianos. Prof. au Conserv. Œuvres : morc. de piano (220 env.), méthode, *Mes voyages en Amérique* (1866), etc. † Paris, 5 janv. 1888.

Hess (Marie-Christine-Émilie), née à Wittersbourg (Meurthe), 11 juin 1836. *Clavier :* 1re ment. 1852. Prof. à Nancy.

Hess (Georges-Henry-Émile), né à Thionville, 12 janv. 1841. *Harm. et accomp.* : 3e acc. 1859, 1er prix 1860 ; *Piano* : 4e acc. 1860 ; *Contrep. et fugue* : 1er prix 1863 ; *Orgue* : 2e acc. 1864, 2e prix 1865, 1er prix 1866. Org. à Nancy.

Hess (Guillaume-Grégoire-Georges), né à Paris, 30 déc. 1847. *Solfège* : 3e méd. 1861, 2e méd. 1862 ; *Piano* : 3e acc. 1867.

Hettich (Amédée-Louis-Landely), né à Nantes, 5 fév. 1856. *Chant* : 1re acc. 1882 ; *Opéra-comique* : 1re acc. 1882. Prof. Paris. Rédact. à *l'Art musical*, pseud. Landelle et A. Helles.

Hetzel (Marie-Joséphine), née à Rambouillet (S.-et-O.), 2 avril 1827. *Solfège* : acc. 1843, 2e prix 1844, 1er prix 1845 ; *Harpe* : acc. 1845. Mme Delaunay.

Heurard (Jean-Louis), né à Paris, 2 fév. 1845. *Solfège* : 2e acc. 1858, 1re méd. 1860. Trombone orch. Porte-St-Martin.

Heuschling (Henri-François), né à Ixelles (Belgique), 13 sept. 1843. *Chant* : 2e acc. 1872, 1re acc. 1873 ; *Solfège* : 3e méd. 1873 ; *Opéra-comique* : 1re acc. 1873.

Heyberger (Marie-Jeanne), née à Mulhouse, 13 mai 1862. *Piano* : 2e prix 1876, 1er prix 1877. Prof. à Paris.

Heymann (Théodore), né à Strasbourg, 2 août 1852. *Violon* : 3e acc. 1866, 1re acc. 1867, 1er prix 1868. Orch. de l'Opéra, dep. 1871 ; Soc. des Concerts.

Heymann (Léon), né à Strasbourg, 22 mars 1858. *Solfège* : 2e méd. 1873, 1re méd. 1874 ; *Violon* : 2e acc. 1873, 1re acc. 1874, 2e prix 1875, 1er prix 1877. Soc. des Concerts.

Hezard (Jean-Marie), né à Paris, 16 sept. 1797. *Hautbois* : 2e prix 1813 et 1814. †.

Hie (Paul-Émile), né à Rouen, 29 mars 1826. *Harmonie* : 2e prix 1846.

Hierro (José-Antonio-Angel), né à Cadix (Espagne), 1er oct. 1864. *Violon* : 1re acc. 1885. Concerts Lamoureux.

Hignard (Jean-Louis-Aristide), né à Nantes, 20 mai 1822. *Rome* : 2e gr. prix 1850. Œuvres : *le Vinonnaire* (Nantes, 1851) ; *Colin-Maillard* (Th. lyr., 1853) ; *les Compagnons de la Marjolaine* (idem, 1855) ; *M. de Companzé* (Bouffes-Par., 1858) ; *l'Auberge des Ardennes* (Th. lyr., 1860) ; *le Nouveau Pourceaugnac* (Bouffes, 1860) ; *les Musiciens de l'Orchestre*, en collab. (Bouffes, 1861) ; *Hamlet* (1868-Nantes 1888) ; valses, morc. pour piano, chœurs, mélodies, duos, opérettes, etc. — Cf. *Hamlet*, etc., par E. Garnier. † Vernon, 20 mars 1898.

Hildebrand (Bernard-Paul-Ferdinand), né à Berlin, 26 déc. 1833. *Violoncelle* : 1re prix 1851.

Hillemacher (Paul-Joseph-Wilhelm), né à Paris, 25 nov. 1852. *Harmonie et accomp.* : 2e acc. 1870 ; *Contrep. et fugue* : 1re acc. 1872, 2e prix 1873 ; *Rome* : 2e gr. prix 1873, 1er gr. prix 1876. Œuvres : *la légende de St-Geneviève* ; (en collab. avec son frère L. H.) : *Lorelei* (1882) ; *Saint-Mégrin*, 4 a. (Bruxelles, 1886) ; *Une aventure d'Arlequin*, 1 a. (Bruxelles 1888) ; *la Cinquantaine*, suite d'orch. (1888) ; *Le régiment qui passe*, 1 a. (Royan, 1894) ; *One for two*, pant. (Londres, 1894) ; *le Drac* (Carlsruhe, 1896) ; *Circé* ; mélodies, etc.

Hillemacher (Marie-Agathe-Lucile), née à Paris, 3 janv. 1859. *Violoncelle* : 2e acc. 1873, 2e prix 1874, 1er prix 1875. A épousé le commandant Coudien, off. d'ord. du Président de la République, 26 nov. 1888.

Hillemacher (Lucien-Joseph-Édouard), né à Paris, 10 juin 1860. *Harmonie et accomp.* : 1re acc. 1877, 1er prix 1878 ; *Rome* : 2e gr. prix 1879, 1er grand prix 1880. Œuvres : en collab. avec son frère Paul (voir ci-dessus).

Hillemacher (Marie-Gabrielle), née à Paris, 16 juin 1862. *Violon prép.* : 1re méd. 1879 ; *Violon* : 1re acc. 1880, 2e prix 1881, 1er prix 1882. Mme d'Ocagne. Paris.

Himm (Louise-Marguerite-Augustine), née 28 août 1791 (Seine). *Chant* : 1er prix, an XII. A déb. Opéra, rôle d'Antigone, 14 mars 1806. A épousé M. Albert, 1er danseur, 5 août 1811.

Hinard (Jules-Laurent-Anacharsis **Duprato**), né à Nîmes, 20 août 1827. *Harmonie et accomp.* : acc. 1844, 2e prix 1845. *Contrep. et fugue* : 2e acc. 1847 ; *Rome* : 1er gr. prix 1848. Chef d'orch. de l'Athénée musical (1864) ; ✪ A. 1880, ✻ 1886. Prof. d'harmonie au Conservatoire. Œuvres : *les Trocatelles* (Op.-C. 1854) ; *l'Aquerette* (Op.-C. 1856) ; *M'sieu Landry* (Bouffes-Par. 1856) ; *Salvator Rosa* (1861) ; *la Déesse et le Berger* (Op.-C. 1863) ; *le baron de Groschaminet*, *Sacripant* (Fantaisies-Par. 1866) ; *le Chanteur florentin* (Fantaisies-Par. 1866) ; *la Fiancée de Corinthe* (Op. 1867) ; *la Tour du chien vert* (Fol.-Dram. 1871) ; *le Cerisier* (Op.-C. 1874), mélodies, opérettes, chœurs, etc. † Paris, 20 mai 1892.

Hingray (Marie-Eugénie), née à Paris, 19 sept. 1835. *Piano* : 1re acc. 1855.

Hinnekindt (Jean-François), né à Bruges, 4 mars 1798. *Chant* : 2e prix 1822. A débuté à l'Opéra, dans *la Caravane*, 10 mars 1823. Italie. Th.-Italien (Paris), 1829 ; th. de l'Opéra-Comique : a débuté dans *le Chalet* (Max), sept. 1834, sous le nom d'Ingrid. Province et étranger. † Bruxelles, 23 août 1876.

Hintzler, voir **Sisung**.

Hirch (Isidore), né à Paris, 23 mars 1868. *Comédie* : 2e acc. 1888, 1re acc. 1889. Gymnase, a débuté dans *la Lutte pour la vie*, 30 oct. 1889 ; Marseille ; ✪ A. 1898.

Hirne (Marie-Thérèse-Julie), née à Toulon, 7 fév. 1812. *Vocalisation* : 1re pr. 1834 ; *Chant* : 2e pr. 1834, 1er pr. 1835. Paris.

Hirsch (René-Pierre-David), né à Paris, 9 juin 1870. *Solfège* : 1re méd. 1880 ; *Piano* : 1re acc. 1885, 1er prix 1886 ; *Harmonie* : 1re acc. 1887, 2e prix 1888. †. Paris (août ?) 1891.

Hirthe (Caroline-Adèle [Jeanne-Caroline-Adelaïde ?]), née à Ruprechtsau (B.-Rhin), 16 déc. 1809. *Solfège* : acc. 1822, 2e prix 1823 ; 1er prix 1824 ; *Vocalise* : 1re prix 1826 ; *Chant* : 1er prix 1826 ; *Opéra* : 1er prix 1827. Th. de l'Opéra-Com. : a déb. dans *le Chaperon rouge* (Rose d'Amour), 14 nov. 1827. †.

Hisson (Louise-Gabrielle-Julia), née à Besançon, 16 mars 1849. *Solfège* : 1re méd. 1864 ; *Chant* : 1re acc. 1865. Th. de l'Opéra, 1867-1873. † Paris, 26 nov. 1876.

Hitzemann (Hildephonse-Henry), né à Bailleul (Nord), 14 août 1842. *Flûte* : 1re acc. 1860. Sous-chef de mus., 1865 ; chef de mus. du 94e d'inf., 22 mai 1873 ; passé au 106e.

Hivart (Adolphe-Pierre-Jules), né à Paris, le 30 mess. an VII, 18 juill. 1799 (Seine). *Cor* : 2e prix 1820. †.

Hiver (Charles-Ulysse-Narcisse), né à Arras, 23 nov. 1865. *Clarinette :* 2d prix 1882, 1er prix 1883. Mus. du 3e rég. du génie; sous-chef de mus. du 72e d'inf.

Hocmelle (Pierre-Edmond), né à Paris, 18 sept. 1824. *Orgue :* acc. 1842, 2d prix 1844, 1er prix 1846; *Piano :* 2d prix 1845. Organiste des Invalides, du Sénat, de Saint-Thomas-d'Aquin, puis de Saint-Philippe-du-Roule. Œuvres : *la Mort de Socrate* (1859), *Un Service d'ami*, *le Vieux Maestro*, opérettes; pièces instrumentales. † Asnières, 12 nov. 1895.

Hodiaux (Mme), voir Mlle **Hardouin.**

Hoffer-Kohler (Augusta **Hoffer**, *dite*), née à Nekerau (Bade), 8 avril 1846. *Clavier :* 1er ment. 1860; *Solfège :* 3e méd. 1861.

Hoffmann (Mme), voir Mlle **Harkness.**

Hollander (Benoît), né à Amsterdam, 8 juin 1853. *Violon :* 2e acc. 1867, 1er acc. 1869, 2d prix 1872, 1er prix 1873.

Hollander (Julius), né à Amsterdam, 13 fév. 1867. *Piano :* 1er acc. 1885.

Hollebeke (Marie-Camille-Valérie), née à Paris, 21 mai 1864. *Piano prép. :* 2e méd. 1879, 1er méd. 1881; *Solfège :* 3e méd. 1880.

Holsmann (Marie-Louise-Sophie-Émilie), née à Paris, 12 avril 1857. *Solfège :* 2e méd. 1875, 1er méd. 1876.

Holtz (Clémence-Marie-Adelaïde), née à Paris, 23 avril 1847. *Harmonie et accomp. :* 1er acc. 1869. Prof. à Paris.

Holtzem (Louis-Alphonse), né à Paris, 26 juin 1827. *Chant :* 2e acc. 1851; *Opéra-comique :* 3e acc. 1852, 1er acc. 1853. Orch. du Vaudeville. Art. lyr. la Nouvelle-Orléans; province. Italie; th. de l'Opéra-Comique, 1860; Lyon. Auteur d'un traité : *Les Bases de l'art du chant* (1865). † Lyon 1896.

Holtzinger (Simon-Constant), né à Montmorency, 18 avril 1832. *Cornet à pistons :* 1er acc. 1858.

Holub (Caroline-Marie), née à Paris, 7 nov. 1876. *Piano prép. :* 3e méd. 1892; 2e méd. 1893, 1er méd. 1894.

Hombre (Mme **d'**), voir **de Lausnay.**

Honnoré (Léon-Joseph), né à Amiens, 23 avril 1818. *Solfège :* 2d prix 1831; *Piano :* 1er pr. 1835. Amiens. † Nice, juin 1874.

Honnoré (Léon-Antoine-Anatole), né à Sens (Yonne), 12 oct. 1859. *Solfège :* 3e méd. 1876, 1er méd. 1877; *Harmonie :* 1er prix 1881. ✪ A. 1898. Œuvres : *Roudra*, *Aude et Roland*, symph.

Horn (Mme), voir Mlle **Capdeville.**

Hostié (Jean-Baptiste), né le 13 oct. 1785. *Harmonie :* 2e acc. 1807. Paris. †.

Hostié (Jean-Baptiste-Dominique), né à Paris, 3 fév. 1823. *Solfège :* acc. 1836. Paris.

Hostingue (Mme **d'**), voir Mlle **Bourlier.**

Hotteaux (Marie-Clorinde), née à Paris, févr. 1808. *Solfège :* 2d prix 1823, 1er prix 1826; *Harmonie et accomp. :* acc. 1826, 1er prix 1827; *Piano :* 2d prix 1830. Répétiteur classe de basse continue au Conservatoire (1826-1829).

Hottin (Edme-Narcisse), né à Paris, 9 mai 1823. *Trompette :* 2d prix 1842. Orch. de l'Opéra-Comique; Concerts Pasdeloup. † janv. 1874.

Hotton-Dowling (Albertine-Joséphine), née à Londres, 20 fév. 1860. *Solfège chanteuses :* 2e méd. 1877, 1er méd. 1878. Art. lyr. Paris.

Hotz (Mme), voir Mlle **Ramat.**

Houdry (Jeanne-Geneviève-Aglaé), née à Paris, 10 fév. 1867. *Solfège :* 3e méd. 1883, 2e méd. 1884; *Piano prép. :* 3e méd. 1883, 1re méd. 1884. Mme Alf. Léonard, 20 mai 1886. Asnières.

Houfflack (Albert-Ernest), né à Mons, 23 oct. 1859. *Violon :* 1re acc. 1880, 2d prix 1881, 1er prix 1882. Concerts Lamoureux.

Houfflack (Eugène-Albert), né à Paris, 9 nov. 1879. *Violon prép. :* 3e méd. 1895.

Houillot (Mme), voir Mlle **Mayrand.**

Houper (Mme), voir Mlle **Davis.**

Hour (Édouard), né à Annette (S.-et-M.), 3 mars 1852. *Hautbois :* 2e acc. 1876, 1er acc. 1877.

Hourdin (Émilien-Ambroise-Marie), né à Nantes, 24 janv. 1860. *Harmonie :* 2e acc. 1886, 1er acc. 1888. Prof. à l'École de mus. de Nantes, 1888. Paris.

Houry (Marie-Catherine-Charlotte), née à Saint-Josse-ten-Noode (Belgique), 11 janv. 1838. *Solfège :* 3e acc. 1853.

Houssin (Gabrielle-Julie-Marthe-Cécile), née à Douai, 13 juill. 1880. *Solfège :* 1re méd. 1893.

Houssin (Julie-Isabelle-Louise), née à Douai, 15 juin 1883. *Solfège :* 3e méd. 1896; *Harpe :* 2e acc. 1895, 1er acc. 1896, 1er prix 1897.

Houziaux (Hippolyte), né à Corbie (Somme), 17 juill. 1847. *Flûte :* 2e acc. 1868, 1er acc. 1869; *Solfège :* 2d prix 1869; *Harmonie et orch. :* 1er acc. 1869. Chef de mus. du 28e d'inf., 25 mars 1879.

Hubans, voir **Hubant.**

Hubant (Charles-Joseph, *dit* **Hubans**), né à Mirecourt (Vosges), 14 avril 1828. *Hautbois :* acc. 1844. Mus. de la garde nat. Chef d'orch. du Cirque, Concert Musard, Alcazar, th. des Bouffes-Parisiens, Folies-Bergère. Œuvres : *la Tour du Moulinet* (1874), *la Belle Lise* (1875), *les Deux Loups de mer* (1876), *Rien qu'un jour*, 3 a. (1876); diverses opérettes, vaudevilles, romances, chansonnettes, morceaux pour le hautbois, etc. ✪ A. 1889. Saint-Maur. Act. à Paris.

Hubbard (Marianne-Augusta), née à Paris, 17 mai 1863. *Solfège :* 3e méd. 1875; *Clarier :* 3e méd. 1877, 2e méd. 1878; *Piano prép. :* 1re méd. 1879.

Huber (Jeanne-Clémentine-Louise), née à Paris, 9 juin 1882. *Solfège :* 2e méd. 1896, 1re méd. 1897.

Huberdeau (Gustave-Théophile), né à Paris, 10 mai 1874. *Solfège :* 3e méd. 1894, 2e méd. 1897, 1re méd. 1898; *Chant :* 2e acc. 1898; *Opéra :* 2e acc. 1898. Th. de l'Opéra-Comique.

Hubert (Chrétien), né en déc. 1805. *Violoncelle :* 2d prix 1823, 1er prix 1824. †.

Hubert (Louis-Philippe), né à Orléans, 26 nov. 1812. *Contrep. et fugue :* 2d prix 1839, 1er prix 1840. Paris.

Hubert (Hector-Léopold), né à Paris, 19 juin 1833. *Tragédie :* 2e acc. 1855, 2d pr. 1856; *Comédie :* 2d pr. 1855. Odéon.

Huc (Hector-Joseph-Eugène-Albéric), né à Quarante (Hérault), 6 mars 1884. *Hautbois :* 2e prix 1898, 1er prix 1899; *Solfège :* 3e méd. 1900.

Hucher (Élisabeth-Mélanie), née à Nancy, 3 oct. 1828. *Chant :* acc. 1850.

Hucherard (Jules), né à Soignolles (S.-et-M.), 3 nov. 1839. *Tragédie :* 1re acc. 1861.

Huchet (Jeanne-Suzanne), née à Paris, 30 août 1878. *Chant :* 1re acc. 1899, 2e prix 1900; *Opéra-comique :* 2e acc. 1900.

Huck (Philippe-Frédéric), né à Paris, 5 avril 1860. *Clarin :* 2e méd. 1878.

Huck (Georges-Philippe), né à Paris, 10 avril 1872. *Violoncelle :* 2e acc. 1885, 1re acc. 1886, 1er prix 1888. Concerts du Châtelet, Lamoureux.

Hudier (Victor-Jean-Baptiste), né à Nogent-sur-Marne, 17 juill. 1872. *Trombone :* 1re acc. 1896, 1er prix 1897. Opéra-Comique. Conc. du Châtelet, fanf. du Kremlin (Exp. 1900).

Hue (Georges-Adolphe), né à Versailles, 6 mai 1858. *Rome :* ment. hon. 1878, 1er gr. prix 1879. Œuvres : *les Pautins* (Op.-C. 1881); *Cœur brisé*, pant. (Bouffes-Par. 1890); *Résurrection* (1892); *la Belle au bois dormant; le Tsarevitch*, 3 a.; *Sakountala; le Roi de Paris*, dr. lyr. 4 a.; *Titania;* morc. pour orch., mélodies, symph., etc.

Huet (Marie-Honorine-Virginie), née à Marseille, 29 oct. 1833. *Piano :* 3e acc. 1853. Mme Marc Velen (?), 5 nov. 1856.

Huet (Emilie), née à Nevers, 14 août 1853. *Solfège :* 3e méd. 1868, 1re méd. 1869; *Chant :* 2e acc. 1873; *Opéra :* 1re acc. 1873. Th. de Lyon. A épousé M. J. Exbrayat, avocat, Lyon, 4 janv. 1876 (act. préfet).

Huet (Maria-Guillemette), née à Lannion (Côtes-du-Nord), 15 juin 1861. *Solfège :* 3e méd. 1880.

Hugget (Emilie-Marie-Hortense), née à Toulouse, 13 sept. 1846. *Piano :* 3e acc. 1866, 2e acc. 1867.

Hugon (Antoinette, *dite* Céline), née à Riom (P.-de-Dôme), 13 avril 1826. *Tragédie :* acc. 1847. Odéon; Comédie-Française 1857. † Paris 1868.

Hugot (Sophie-Louise), née à Paris, 1793. *Comédie :* acc. 1814. †.

Hugot (Adolphe), né en 1799 (Loire-Inf re). *Clarinette :* 2e prix 1821, 1er prix 1822. †.

Hugot (Pierre), né en 1804. *Clarinette :* ment. 1823, 1er prix 1825. Orch. Opéra-Comique (?). †.

Hugot (Joséphine-Marie), née à Tours, 10 mai 1820. *Op.-comique :* 1er prix 1837. Prof. de chant à Paris, puis à Tours 1872. Mme Sunac. † Tours, 13 fév. 1900.

Hugrai (Cécile), née en 1810. *Solfège :* 1er prix 1823. †

Huguenet (Mme), voir Mlle **Girard**.

Huguenin (Joseph-Pascal), né à St-Germain-en-Laye, 16 mars 1839. *Saxhorn :* 1re acc. 1858, 2e prix 1859.

Huguet (Gabriel-André), né à Lyon, 10 sept. 1845. *Clarinette :* 2e prix 1867. Sous-chef de mus. du 123e d'inf.; chef de mus. du 143e, 13 déc. 1876.

Huguet (Louis-François-Émile), né à Richelieu (Indre-et-Loire), 27 fév. 1855. *Chant :* 2e acc. 1880; *Op.-comique :* 2e acc. 1880. Bordeaux, Lyon, le Caire, Nice, Marseille, Genève (1897), Lyon.

Humbert (Antoine-Louis), né à Nancy, 21 fév. 1790. *Clarinette :* 2e prix 1811. †.

Humblot (Joseph-Paul), né à Lerrain (Vosges), 12 oct. 1845. *Harm. et accomp. :* 2e prix 1870, 1er prix 1872; *Orgue :* 1re acc. 1873; 2e prix 1874. Maître de chap. et organiste de Saint-Denis-de-la-Chapelle.

Hummler (Sophie), née à Saulgau (Wurtemberg), 19 juin 1841. *Violon :* 2e acc. 1856, 2e prix 1857.

Hund, voir **Hermann**.

Hunger (Eugénie), née à Paris, 8 oct. 1861. *Solfège :* 2e méd. 1873, 1re méd. 1874; *Clavier :* 3e ment. 1873, 2e méd. 1874, 1re méd. 1875; *Piano :* 1re acc. 1879. Prof. à Paris.

Huon (Élise-Pauline), née à Paris, 25 août 1870. *Solfège :* 3e méd. 1883, 2e méd. 1884, 1re méd. 1885; *Violon prép. :* 3e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Violon :* 2e acc. 1887, 1re acc. 1888, 2e prix 1889, 1er prix 1890. Paris; ✠ A. 1899.

Huot (Hippolyte-François-Isidore), né à Paris, 9 août 1821. *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1844. Prof. de piano, accomp., Paris.

Hurand (Louise-Hélène), née à Paris, 30 juill. 1841. *Piano :* 3e acc. 1855, 2e prix 1856, 1er prix 1857; *Harmonie et accomp. :* 3e acc. 1856. Mme R. Accusi, juin 1859.

Hurault de Gondrecourt de Ligny (Marie-Gabrielle-Pauline), née à Rouen, 27 avril 1871. *Piano :* 2e acc. 1891.

Hurel (Georges-César), né à St-Omer, 26 oct. 1868. *Solfège :* 3e méd. 1885, 2e méd. 1886; *Hautbois :* 1re acc. 1885, 1er prix 1886. Concerts Lamoureux.

Hurez (Louise-Marthe), née à Charleville, 8 août 1867. *Piano prép. :* 3e méd. 1880, 2e méd. 1882, 1re méd. 1883; *Piano :* 2e acc. 1885. Prof. à Charleville.

Hurm (Horace), né à Paris, 9 mars 1880. *Hautbois :* 2e prix 1900.

Hurteaux (Auguste-Hyacinthe), né à Bruxelles, 20 juill. 1808. *Vocalisation :* 2e prix 1828, 1er prix 1829; *Chant :* 2e prix 1828; *Opéra :* 2e prix 1829. Th. de l'Opéra : a déb. dans le rôle de Moïse, 20 janv. 1830 †.

Hussonmorel (Valéri-Jules-Élie), né à Dôle (Jura), 16 août 1851. *Violoncelle :* 3e acc. 1872, 2e acc. 1874. Orch. de l'Opéra-Comique, concerts Lamoureux.

Husta, voir **Beigbeder**.

Hutin (Hermance-Marie-Andrée), née à Port-Louis (Île Maurice), 17 mars 1866. *Piano :* 2e acc. 1886.

Huyghues, voir **de Beaufond**.

Hippolyte, voir **Dubois**.

Hyrthé, voir **Hirthé**.

Hyvart, voir **Hivart**.

I

Ibanez (Marthe-Marie **Dreuilho**, *dite*), née à Morancez (Eure-et-Loir), 3 août 1869. *Solfège :* 2e méd. 1888, 1re méd. 1889.

Ibert (Pierre-Charles), né à Caen, 10 juill. 1891. *Clarinette :* acc. 1848, 2e prix 1849, 1er prix 1850. Mus. Garde nat., Garde republ.; Orch. du Th. Lyrique (Gaîté). † St-Mandé, 5 janv. 1888.

Ibos (Guillaume), né à Muret (H.-Gar.), 10 juill. 1860. *Chant :* 1re acc. 1885. Th. de l'Opéra (1885-1888, 1892) a déb. dans *la Favorite* (Fernand), 21 sept.; Bruxelles; Opéra-Comique; Madrid, etc.

Icard (Marie-Anne-Léonie), née à Montpellier, 22 janv. 1840. *Chant :* 3e acc. 1863.

Idrac (Louis), né à Toulouse, 21 fév. 1846. *Chant :* 3e acc. 1868, 2e acc. 1869; *Opéra :* 1re acc. 1869; *Opéra-comique :* 2e acc. 1868, 1re acc. 1869. Th. de l'Opéra-Comique, 1869-1872; a déb. dans *le Châlet* (Daniel); Rouen, Anvers, la Haye, Dijon, Gand, Perpignan, Brest, Constantine; Th. de l'Opéra, 1894.

Ikelheimer (Moyse-Joseph-Désiré), né à Nancy, 15 oct. 1831. *Harmonie :* 2e acc. 1853. Éditeur de musique à Paris.

Ikelmer, voir **Ikelheimer**.

Ilbert, voir **Illch**.

Illch (Juliette-Alix **Ilèche**, *dite*), née à Ivry, 1er juill. 1865. *Solfège-chanteurs :* 2e méd. 1886, 1re méd. 1887. Folies-Dramatiques, sous le nom d'Ilbert.

Imbart de la Tour (Jean-Baptiste-Georges), né à Paris, 20 mai 1865. *Chant :* 1er prix 1890; *Opéra-comique :* 2e acc. 1890. Th. de l'Opéra-Comique; Genève, Bruxelles.

Imbault (Marie-Noémie), née à Juvisy-sur-Orge (S.-et-O.), 13 avril 1844. *Clavier :* 2e ment. 1860, 1re ment. 1861.

Imbert (Louis-Pierre), né à Cette, 26 sept. 1866. *Harmonie :* 2e prix 1893.

Imenez (Geronimo), né à Séville, 10 oct. 1852. *Harmonie :* 2e acc. 1876.

Imenez (José-Manuel), né à la Trinidad (Antilles espagnoles), 7 déc. 1855. *Piano :* 1er prix 1877. Act. à Hambourg.

Imoulax (Henry-Julien), né à Lyon, 19 sept. 1849. *Saxhorn :* 2e acc. 1867. Mus. garde de Paris.

Inchidi, voir **Hinnekindt**.

Indy (d'), voir **D'Indy**.

Inghelbrecht (Désiré-Émile), né à Paris, 21 janv. 1852. *Solfège :* 2e méd. 1870. Prof. dans les écoles de la ville de Paris; violon; orch. des Variétés, Palais-Royal; Eldorado (s.-chef); orch. de l'Opéra dep. 1898 (alto); ✪ A. 1900.

Inghelbrecht (Désiré-Émile), né à Paris, 17 sept. 1880. *Solfège :* 3e méd. 1891, 2e méd. 1892, 1re méd. 1893.

Inghelbrecht (Amélie-Cécile-Hélène), née à Paris, 8 oct. 1883. *Solfège :* 3e méd. 1894, 1re méd. 1896.

Ingman (Noémie), née à Kristina (Finlande), 4 juill. 1855. *Solfège-chanteurs :* 3e méd. 1876.

Isaac, voir **David** et **Marx**.

Isnardon (Jacques), né à Marseille, 15 fév. 1860. *Solfège :* 3e méd. 1883, 2e méd. 1884; *Opéra-comique :* 2d prix 1883, 1er prix 1884; *Chant :* 2d prix 1884. Th. de l'Opéra-Comique, 1884-1887; a déb. dans *Diana* (Baxter), 23 fév. 1885; Th. de la Monnaie à Bruxelles, 1887; Monte-Carlo, Nice, Londres, Milan; Opéra-Comique, Paris, 1896; ✪ A. 1897; ✪ I.; Auteur d'un volume : *Le Théâtre de la Monnaie depuis son origine jusqu'à nos jours.*

Israël, voir **Marix**.

Isidor, voir **Dukerley**.

Issaurat (Claire-Julie), née à Cannes, 30 oct. 1869. *Chant :* 1re acc. 1889, 2d prix 1890, 1er prix 1891; *Opéra :* 1re acc. 1889, 2d prix 1890, 1er prix 1891. Th. de l'Opéra, 1891-1893. † Cannes, fév. (?) 1896.

Ista (Anne-Amélie), née à Paris, 17 juin 1866. *Solfège :* 3e méd. 1879, 1re méd. 1880; *Accomp. :* 2d acc. 1885; 1re acc. 1886; *Harmonie :* 2d acc. 1886.

Ivas (Charles-Émile), né à Strasbourg, 16 janv. 1841. *Saxhorn :* 1re acc. 1866.

Iungk (Marie-Albène-Joséphine-Augustine-Thérèse), née à Toulouse, 22 nov. 1848. *Piano :* 1re acc. 1862, 2d prix 1863, 1er prix 1864; *Harm. et accomp. :* 1re acc. 1864.

Iungmann (Félicie-Isabelle **Dewooght**), née à Paris, 6 janv. 1855. *Solfège :* 1re méd. 1873. Prof. dans les écoles de la ville de Paris. Mme Cornuel.

Ivry (d'), voir **De Richard**.

Izar (Guillaume-Léon), né à Toulouse, 24 avril 1858. *Trombone :* 1re acc. 1884.

Iweins (Mme), voir Mlle **Dhennin**.

J

Jacob (Aricie-Estelle), Seine. *Solfège :* enc. 1811. †.

Jacob (Eugène-Barthélemy-Sébastien), né à Nieul-sur-Mer (Charente-Inf.), 20 juill. 1839. *Cornet à pistons :* 3e acc. 1868; 2e acc. 1869; *Harm. et orch. :* 2d prix 1869. Chef de mus. du 88e d'inf. (25 mars 1875), puis de l'École d'art. du 8e corps.

Jacob (Louis-Ambroise), né à Nogent-sur-Vernisson (Loiret), 27 fév. 1841. *Orgue :* 1re acc. 1861. Organiste de St-François-de-Sales; Direct. du Choral du Bon-Marché, 1886. Œuvres : morc. pour piano, chœurs, etc.; ✪ A. 1897.

Jacob (Baptiste), né à Soultz (H.-Rhin), 29 fév. 1844. *Cornet à pistons :* 2d acc. 1864, 2d prix 1865. Mus. 9e d'art.

Jacob (Louis-Jules-Théophile), né à Avignon, 20 mars 1847. *Contrebasse* : 2e acc. 1877, 1er acc. 1878, 2e prix 1880. Th. de l'Opéra-Comique, 1880-1881 ; Concerts Lamoureux.

Jacob (Aline), née à Paris, 9 déc. 1856. *Solfège* : 2e méd. 1879, 1re méd. 1880 ; *Chant* : 1re acc. 1879 ; 2e prix 1880, 1er prix 1881 ; *Opéra-comique* : 2e prix 1880, 1er prix 1881. Th. de l'Opéra-Comique, 1881-1891 ; Lyon, Bordeaux, Toulouse, Anvers, Athènes, Gand, Paris. Mme Le Tellier.

Jacob (Armand-Paul-Georges), né à Paris, 19 août 1877. *Orgue* : 2e acc. 1897, 1re acc. 1898, 2e prix 1899, 1er prix 1900. Organiste de N.-D.-de-la-Gare.

Jacobe (Lévy), né à Paris, 5 juill. 1811. *Hautbois* : acc. 1832. March. de chevaux. † Paris, 16 mai 1886.

Jacobi (Georges), né à Berlin, 13 fév. 1850. *Violon* : 3e acc. 1854, 1er acc. 1856, 2e prix 1859, 1er prix 1861. Orch. de l'Opéra (1er nov. 1859 au 16 août 1868) ; Concerts (1861-1869) ; Concerts Pasdeloup ; Chef d'orch. du Th. des Bouffes-Parisiens (1868) ; Fondateur des Concerts du Cercle des Beaux-Arts (1869-1872) ; Chef d'orch. de l'Alhambra, à Londres (dep. 1872). Œuvres : *le Feu aux poudres*, opér. 1 a. (1869) ; *la Nuit du quinze octobre*, 1 a. (Bouffes-Parisiens et Bruxelles, 1869) ; *Marie de plus mode* (Bouffes, 1874) ; Ballets pour Covent Garden et l'Alhambra de Londres ; concertos, valses, fantaisies pour le violon, etc.

Jacobs (Jacques), né à Amsterdam, 25 nov. 1878. *Violon* : 1re acc. 1892.

Jacot (Lucien), né à Metz, 10 juin 1852. *Basson* : 2e acc. 1873, 1re acc. 1874, 1er prix 1875. Concerts Pasdeloup, Soc. des Concerts, 1886, Orch. des Folies-Dramatiques ; Opéra-Comique, Lyrique (Renaissance).

Jacotot (Joseph-Charles), né à Strasbourg, 17 nov. 1849. *Cornet à pistons* : 2e acc. 1867 ; *Harm. et orch.* : 2e acc. 1867, 1re acc. 1868 ; *Solfège* : 1er prix 1867. Mus. des pontonniers. Chef de mus. du 64e d'inf., 15 mai 1874.

Jacqmin aîné, né le 28 juill. 1793. *Cor* : 1er prix 1818. Orch. de l'Opéra-Buffa ; Opéra-Comique. † 6 janv. 1847.

Jacqmin (Jean-Baptiste-François), né à Rouen, 27 sept. 1799. *Harpe* : 2e prix 1825. †.

Jacqmin, voir **Jacquemin**.

Jacquard (Léon-Jean), né à Paris, 3 nov. 1826. *Violoncelle* : 2e prix 1842, 1er prix 1844. Virtuose ; Soc. de mus. de chambre (1855) ; Soc. des Concerts (10 déc. 1866) ; Prof. au Conservatoire ; ✿ A. 1884. Œuvres : morc. pour violoncelle. † Paris, 27 mars 1896.

Jacquard (Mme), voir Mlle **Bedel**.

Jacquard (Louis-Auguste), né à Pont-Levoy (Loir-et-Cher), 26 déc. 1832. *Violoncelle* : acc. 1849, 2e prix 1850, 1er prix 1852.

Jacquard (Marguerite-Marie-Antoinette), née à Pont-Levoy, 13 août 1882. *Solfège* : 1re méd. 1894.

Jacquard (Antoinette-Léonie-Marie), née à Paris, 5 mai 1885. *Solfège* : 1re méd. 1895.

Jacquemin (Adolphe), né à Alger, 23 mai 1829. *Trombone* : acc. 1850. Orch. Paris.

Jacquemont (Julienne), née à St-Jean-de-Losne (Côte d'Or), 23 avril 1861. *Solfège-chant.* : 2e méd. 1883. ✿ A. 1888.

Jacquenet (Jean-Alfred), né à Paris, 26 janv. 1837. *Tragédie* : 1re acc. 1853.

Jacques (Virginie-Louette), née à Paris, 29 nov. 1833. *Harm. et accomp.* : 2e acc. 1866, 1re acc. 1867, 2e prix 1868.

Jacques (Charlotte-Adèle-Louise), née à Manetz (P.-de-C.), 31 janv. 1835. *Contrep. et fugue* : 2e acc. 1861.

Jacques (Aimé), voir Mme **Printemps**.

Jacquet (Adèle), née à Paris, 15 oct. 1835. *Solfège* : acc. 1850.

Jacquet (Léon-Ambroise), né à Paris, 29 mars 1866. *Solfège* : 2e méd. 1883 ; *Flûte* : 1re acc. 1881, 2e prix 1882, 1er prix 1883. Orch. du Th. de la Gaîté, Concert du Châtelet.

Jacquet (Marie-Henriette-Marguerite), née à Chartres, 4 mai 1881. *Piano* : 2e acc. 1898, 1re acc. 1899.

Jacquin (Émile-Pierre), né à Paris, 6 avril 1861. *Chant* : 2e acc. 1885, 1re acc. 1886, 2e prix 1887 ; *Opéra-comique* : 2e acc. 1885 ; 1er prix 1887. Th. des Menus-Plaisirs, a déb. dans *la Petite Marie* (le podestat), 1er sept. 1887. Lyrique (1893), Gaîté (1894), Opéra-Comique (1900).

Jacquinet (Jeanne-Marguerite), née à Saint-Germain-en-Laye (S.-et-O.), 7 oct. 1873. *Solfège* : 3e méd. 1888 ; *Piano prep.* : 3e méd. 1889, 2e méd. 1890, 1re méd. 1891. Prof. à Paris ; ✿ A. 1900.

Jadin (Augustine-Marie-Césarine **Chabussés**), née (Seine), 13 avril 1792. *Comédie* : acc. 1812. †.

Jaeger (Madeleine), née à Mennecy (S.-et-O.), 16 août 1868. *Solfège* : 1re méd. 1878 ; *Piano prep.* : 3e méd. 1879, 1re méd. 1880 ; *Piano* : 2e acc. 1885, 1re acc. 1886, 2e prix 1887, 1er prix 1889 ; *Harmonie* : 2e acc. 1883, 2e prix 1885, 1er prix 1886 ; *Accomp.* : 2e acc. 1883, 2e prix 1884 ; *Contrep. et fugue* : 1re acc. 1890, 1er prix 1891. Mme Jossic, Rochefort-sur-Mer, 28 nov. 1891. Répétiteur de solfège au Conservatoire (1896-1899) ; ✿ A. 1894. ✿ I. 1900.

Jaell (Mme), voir Mlle **Trautmann**.

Jaffé (Sophie), née à Odessa, 26 fév. 1872. *Violon* : 1er prix 1892.

Jahyer (Maurice-Jean-Joseph), né à Paris, 23 juin 1869. *Comédie* : 2e acc. 1884. Athénée.

Jaillet (Estelle-Octavie), née à Lyon, 31 mars 1839. *Tragédie* : 2e prix 1864. Com.-Française, Odéon (1864-1866), Toulouse.

Jalabert (Justin-Sébastien), né à Trèbes (Aude), 26 janv. 1834. *Saxophone* : 3e acc. 1858. S.-chef de mus.

Jalama (Hubert-Jean-Eugène), né à Lavaur (Tarn), 14 mars 1844. *Chant* : 1re acc. 1865, 2e prix 1866 ; *Opéra* : 2e prix 1866 ; *Opéra-comique* : 2e acc. 1866. Th. Lyrique (1869).

Jallet (Adèle), née à Paris, 12 nov. 1852. *Solfège* : 2e méd. 1873 ; *Harpe* : 1re acc. 1872, 2e prix 1873. Paris.

Jamme (Émile-Philomen), né à Caux (Hérault), 13 nov. 1873. *Trompette* : 1re acc. 1896, 2e prix 1897, 1er prix 1899.

Jams (Adélaïde-Thérèse-Jeanne), née à Paris, 17 juin 1792. *Piano:* 2d prix 1809 et 1810, 1er prix 1811. Prof. à Londres pendant quinze ans. †.

Jams (Mlle D.), voir **Petibon** (Mme).

Jancigny (Marie-Charlotte-Élise-Aline **de**), née à Montbeauchet (S.-et-M.), 19 juin 1821. *Solfège:* acc. 1834.

Jancourt (Louis-Marie-Eugène), né à Château-Thierry, 15 déc. 1815. *Basson:* 2d prix 1835, 1er prix 1836. Orch. Opéra-Comique, Th. Italien; Soc. des Concerts (10 déc. 1843), Opéra (1er oct. 1849 au 31 mai 1850); Chef de mus. garde nat. (1868). Prof. au Conserv. Bruxelles, 1887 et Paris; ✪ A. 1879, ✪ I. Œuvres: *Méthode*, solos, exercices, études, duos, transcrip., mus. milit., etc. V. biog. dans *la Musique des familles*, 29 juill. 1886. † Boulogne-sur-Seine, 28 janv. 1900.

Janiot (Paul-Gustave), né à Bougie (Algérie), 10 sept. 1839. *Cornet à pistons:* 2d prix 1859, 1er prix 1860. Sous-chef du mus. du 97e rég. d'inf.

Janillion (Fernand-Charles-Jean-Baptiste-Joseph), né à Landrecies (Nord), 13 oct. 1851. *Comédie:* 3e acc. 1869, 2e acc. 1870.

Janin (Marie-Louise-Léonie), née à Cagliari (Sardaigne), 18 août 1848. *Solfège:* 3e méd. 1864, 2e méd. 1865, 1re méd. 1866; *Clavier:* 2e ment. 1865, 1re ment. 1866.

Janin (Marie-Albertine-Joséphine-Antoinette), née à Cagliari, 16 janv. 1852. *Solfège:* 3e méd. 1864, 2e méd. 1865, 1re méd. 1866; *Clavier:* 2e ment. 1865; *Piano:* 1re acc. 1867, 2d prix 1868, 1er prix 1869.

Janin (Élie-Joseph), né à Lyon, 12 fév. 1876. *Cor:* 2e acc. 1899.

Jank (Mlle), voir Mme **Lieder**.

Jansen (Wilhelmine-Élisabeth), née à Aix-la-Chapelle, 6 déc. 1847. *Harpe:* 1re acc. 1863.

Jansenne (Mme), voir Mlle **Honchoz**.

Janssen (Jean-André), né à Arnheim (Hollande), 2 nov. 1852. *Violon:* 2e acc. 1874, 1re acc. 1876. Orch. des Bouffes. Soliste concert Besselièvre; Pau (B.-Pyr.). † Pau 1900.

Janvier (Élisabeth), née à Paris, 3 mai 1855. *Solfège:* 1re méd. 1877; *Chant:* 2e acc. 1877, 2d prix 1878, 1er prix 1879; *Opéra:* 1re acc. 1879; *Opéra-comique:* 2d prix 1879. Th. de l'Opéra (1879-1884), a déb. dans *les Huguenots* (Urbain), 17 nov.; Th. Italien (1884), à Aix-en-Provence.

Japy (Louis-Georges-Abel), né à Seloncourt (Doubs), 21 avril 1842. *Contrep. et fugue:* 2e acc. 1865.

Jaquelin (Claude-Marie), né à Digoin (S.-et-L.), 15 juill. 1821. *Contrebasse:* acc. 1845, 2d prix 1846, 1er prix 1848. † Paris, 8 mai 1886.

Jattiot (Antonia), née à Ajaccio, 1er nov. 1839. *Comédie:* 3e acc. 1855. Madrid. Th. des Variétés sous le nom d'Antonia (?), Mathilde Jattiot de Saint (?).

Jaudoin (Gabriel-Auguste-Amand), né à Paris, 29 sept. 1878. *Piano:* 1re acc. 1893, 1re prix 1894.

Jaulin (Gabrielle-Cécile-Victorine), née à Bordeaux, 21 déc. 1879. *Piano:* 2e acc. 1895.

Jaurès (Sébastienne-Augustine-Thérèse), née à Paris, 19 déc. 1831. *Violoncelle:* acc. 1850, 2d prix 1851. A épousé M. Saulnier de Pierrefonds, sous-préfet à Épernay, 3 janv. 1852.

Jaussaud (Casimir-Jules-César), né à Gap (H.-Alpes), 6 mai 1854. *Cornet à pistons:* 2e acc. 1873, 1re acc. 1874, 2d prix 1875. Prof. de violon à Châteaudun.

Javault (Louis-Marie-Charles), né à Paris, 15 déc. 1808. *Violon:* 2d prix 1832, 1er pr. 1835. Op.-Com. † Paris, 5 juin 1862.

Jawureck (Constance), née à Paris, sept. 1803. *Vocalisation:* 2d prix 1820. A débuté à l'Opéra, le 6 fév. 1822, rôle de Zaïme, d'*Aladin*. † Bruxelles, 8 juin 1858.

Jeix (Adolphe), né à Lunéville, 10 fév. 1840. *Trombone à pistons:* 2d prix 1863, 1er prix 1864.

Jean (François), né à Marseille, 12 oct. 1869. *Hautbois:* 1er prix 1892. Paris, Marseille.

Jean (Mme), voir Mlle **Baudéan**.

Jeanjean (Paul-Prudent), né à Montpellier, 1er nov. 1874. *Clarinette:* 2e acc. 1893, 1er prix 1894. Mus. Garde rép.

Jeanjean (Louis-Michel), né à Montpellier, 22 nov. 1875. *Trompette:* 1re acc. 1898, 2d prix 1899, 1er prix 1900.

Jeannin (Paul-Marie-Joseph), né à Paris, 13 août 1858. *Harmonie:* 1re acc. 1878; *Contrep. et fugue:* 2d prix 1881; *Accomp.:* 2e acc. 1882, 1re acc. 1883; *Orgue:* 1re acc. 1882. Prof. dans les écoles de la ville de Paris. † 1887.

Jeanty (Mme), voir Mlle **Carjat**.

Jegouzo (Néala), née à Nantes, 22 juin 1849. *Solfège:* 1re méd. 1863.

Jehonne (Mme), voir Mlle **Paturel**.

Jelensperger (Daniel), né à Mulhouse, 1799. *Contrep. et fugue:* 2d prix 1822. Lithographe pour la musique, directeur d'un mag. d'éditions mus. Œuvres: *l'Harmonie au commencement du XIXe siècle* (1830). Répétiteur, cl. prép. contrep. et fugue au Conservatoire (1823-1830). † 30 mai 1831.

Jemain (Jean-Joseph-Jacques), né à Bordeaux, 27 fév. 1864. *Piano:* 2e acc. 1882, 1re acc. 1883, 2d prix 1884, 1er prix 1885; *Contrep. et fugue:* 2e acc. 1887; *Orgue:* 2e acc. 1886, 1re acc. 1887. Prof. à Lyon.

Jérôme (Jérôme **Grosjean**, *dit*), né à Lyon, 5 avril 1860. *Chant:* 2e acc. 1887, 1re prix 1888; *Opéra-comique:* 2d prix 1888. Th. de l'Opéra; Bordeaux, 1891; Opéra-Comique, 1894; ✪ A. 1896.

Jérôme (Mlle), voir **Billard**.

Jétot (Marie-Appolline), née à Dijon, 15 nov. 1868. *Piano:* 1re a. 1886; 2d pr. 1887; 1er pr. 1889. Mme Brassaudis, 30 mai 1894. ✪ A. 1900.

Jétot (Lucie), née à Dijon, 24 avril 1871. *Piano prép.:* 3e méd. 1886, 1re méd. 1887; *Piano:* 1re acc. 1888, 2d prix 1889. Mme Pasque. Prof. à Paris.

Jeunehomme, voir **Tasny**.

Jobert (Jean-François-Charles), né à Lyon, 2 janv. 1868. *Violoncelle:* 2e acc. 1887, 1re acc. 1888, 2d prix 1889. † Versailles, fév. 1891.

Jobin (Joseph-Maris-Alexis), né le 28 nov. 1789 (Seine). *Harmonie:* 2d prix 1809; *Violon:* 3e prix 1810, 1er prix 1811. †.

Jobin (Pierre-Jean), né le 29 oct. 1791. *Solfège:* enc. an XIII. †.

Joffroy (Lucie-Alexandrine), née à Paris, 20 mai 1882. *Solfège :* 1re méd. 1892 ; *Piano prép. :* 2e méd. 1896, 1re méd. 1897 ; *Harmonie :* 2e prix 1899, 1er prix 1900 ; *Piano :* 1er prix 1900.

Joffroy (Jeanne-Claire), née à Paris, 30 nov. 1883. *Solfège :* 3e méd. 1897, 2e méd. 1898 ; *Harpe :* 1re acc. 1900.

Johnson (Charles), né en 1803. *Piano :* 2e prix 1822, 1er prix 1825. †.

Joliet (Auguste), né à Belleville, 27 janv. 1839. *Comédie :* 2e acc. 1870, 1re acc. 1872. Comédie-Française depuis 1872 ; ✿ A. 1896.

Jolivet (François-Bertrand-Paul-Eugène), né à Rimont (Ariège), 16 août 1841. *Violon :* 3e acc. 1862. Concerts Pasdeloup ; orch. de l'Opéra (1er janv. 1863 au 31 déc. 1891).

Jollivet (Hippolyte-Henri), né à Paris, 20 déc. 1822. *Chant :* acc. 1850.

Jollois (Henry), né à Brienon (Yonne), 29 mai 1821. *Chant :* 1re acc. 1851 ; *Opéra :* 2e acc. 1852. Soc. des Concerts.

Jolly (Louis-Adrien-Laurent), né le 1er oct. 1796 (Seine-et-Marne). *Violon :* enc. 1810. †.

Jolly (Saint-Ange-Auguste-Joseph), né à Marseille, 12 sept. 1871. *Piano :* 1re acc. 1891 ; *Harmonie :* 2e acc. 1890, 1er prix 1891.

Jolly, voir **Lloyd**.

Joly (Marc-Alfred), né à Paris, 19 fév. 1844. *Solfège :* 2e acc. 1858, 3e méd. 1859, 2e méd. 1860.

Joly (Édouard-Achille-Nicolas), né à Montlhéry (S.-et-O.), 1er oct. 1862. *Contrebasse :* 1re acc. 1884, 2e prix 1885.

Joly (Louis-Georges), né à Montlhéry, 25 août 1874. *Basson :* 2e prix 1895, 1er prix 1896.

Joly (Gustave-Klélee), né à Montlhéry, 21 juin 1878. *Basson :* 1re acc. 1898, 1er prix 1899.

Jonas (Julie), née le 16 juin 1803 (Seine). *Tragédie :* acc. 1819. A débuté au Second Th.-Français le 10 août 1820. †.

Jonas (Émile), né à Paris, 5 mars 1827. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1845, 2e prix 1846, 1er prix 1847 ; *Contrep. et fugue :* acc. 1848 ; *Rome :* 2e prix 1849. Répétiteur de solfège au Conservatoire (1847-1865) ; prof. pour les élèves militaires (1859-1870, Minist. de la Guerre). ✿ 1867, ✿ O., 20 déc. 1887. Œuvres : *le Duel de Benjamin* (Bouffes-Par. 1855) ; *la Parade* (*idem*, 1856) ; *les Petits Prodiges* (*idem*, 1857) ; *le Roi boit* (*idem*, 1857) ; *Job et son chien* (*idem*, 1863) ; *le Manoir des Lavenardière* (*idem*, 1864) ; *Avant la noce* (*idem*, 1865) ; *les Deux Arlequins* (Fant.-Par., 1865) ; *le Canard à trois becs* (Fol.-Dram., 1869) ; *Désiré, sire de Champagny* (Bouffes, 1869) ; *Javotte* (Athénée, 1871) ; *le Chignon d'or* (Bruxelles, 1874) ; *la Bonne Aventure* (Renaissance, 1884) ; *le Premier Baiser* (Nouveautés, 1883) ; *la Princesse Keblella* (non repr.) ; *Recueil de chants hébraïques* (1854) ; morc. pour instr., etc.

Jonquier (Léonce-Louis-Alphonse), né à La Cadière (Var), 15 juin 1854. *Piano :* 2e acc. 1869.

Jordanet, voir **Henry**.

Joseph (Charles), né à Paris, 2 mai 1868. *Trompette :* 1re acc. 1885, 2e prix 1886, 1er prix 1888. Mus. de la Garde républicaine.

Josse (Jean-Marie), né à Toulouse, 13 fév. 1815. *Contrep. et fugue :* acc. 1836, 3e chef d'orch. Opéra-Comique ; chef d'orch. à St-Pétersbourg, Paris. † (1872 ?). Asnières, juin 1884.

Josseraxn (Jean-Marie), né à Polliat (Ain), 20 sept. 1838. *Saxophone :* 2e acc. 1867. Mus. 46e d'inf.

Jossic (Mme), voir Mlle **Jaeger**.

Jost (Charlotte), née le 10 juill. 1786. *Chant :* 2e acc. an XIV et 1806. †.

Jost (Lucie), née à Paris, 19 sept. 1881. *Solfège :* 3e méd. 1895.

Jouanni, voir **Pedorlini**.

Jouassain (Catherine-Julie) [*dite* Clémentine], née à Saint-Léonard (Haute-Vienne), 3 déc. 1829. *Tragédie :* acc. 1850 ; *Comédie :* 2e prix 1850. Odéon, a déb. dans *Hamlet* (Baptistine), 29 sept. 1850 ; Comédie-Française, 1851-1854 ; Gaîté, *le Sergent Frédéric* (avec Déjazet), 1855 ; Odéon ; Comédie-Française 1856 ; sociétaire, 1863 à 1887. Mme de Tourvizac (1876), Paris.

Joubert (Simon-Georges Adolphe), né à Cognac, 3 déc. 1851. *Comédie :* 2e acc. 1872.

Jouchoux (Henri-Émile), né à Batignolles, 11 nov. 1859. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1876, 2e prix 1878, 1er prix 1879. Orch. des Bouffes-Parisiens, Renaissance ; Nice.

Jouet (Jean-Marie) né le 11 juill. 1790. *Solfège :* 3e enc. an XIV, 1806. †.

Jouet (René-Victor), né à Paris, 31 mars 1826. *Violoncelle :* 2e prix 1846, 1er prix 1847. Orch. des Variétés ; Opéra, 1er avril 1845 au 31 juill. 1856 ; Soc. des Concerts, 23 nov. 1853. † 1870.

Jouet (Juliette-Léontine), née à Saint-Denis, 18 avril 1879. *Piano prép. :* 3e méd. 1895. Prof. St-Denis.

Jouet de Lanciduais (Joseph), né à Strasbourg, 27 nov. 1851. *Solfège :* 2e méd. 1864, 1re méd. 1865 ; *Violon :* 3e acc. 1868, 2e acc. 1869. Th. lyrique ; Concerts du Châtelet ; orch. de l'Opéra-Comique.

Jouhanet (Jean-Nicolas), né à Bagnères-de-Luchon (Hte-Gar.), 8 déc. 1859. *Solfège :* 1re méd. 1883 ; *Chant :* 1re acc. 1881, 2e prix 1882 ; *Opéra-comique :* 1re acc. 1882. Toulouse, etc. † Luchon, 4 oct. 1887.

Jouin (Antonin-Emmanuel-Georges), né à Paris, 18 sept. 1876. *Solfège :* 2e méd. 1889, 1re méd. 1890.

Joumard (Joseph-Ferdinand), né à Bordeaux, 1er mai 1851. *Comédie :* 3e acc. 1867, 2e acc. 1868, 1re acc. 1869, 1er prix 1870 ; *Tragédie :* 2e acc. 1868, 2e prix 1869, 2e prix (rappel) 1870. Comédie-Française (1872-1876) ; Vaudeville, Nouveautés, St-Pétersbourg, Châtelet.

Jourdain. *Tragédie :* 2e prix 1820. Strasbourg.

Jourdain (Louis-Charles), né à Caen, 25 août 1816. *Chant :* acc. 1843.

Jourdain (Edmond-Louis), né à Limoges, 12 mai 1880. *Harmonie :* 2e acc. 1899.

Jourdain (Zoé-Marie-Geoppette), née à Montmarault (Allier), 3 août 1838. *Solfège :* 3e acc. 1853. Mme Tayte.

Jourdan (Jeanne-Marie-Pauline), née à Mirande (Gers), 16 mars 1812. *Solfège :* 2d prix 1836, 1er prix 1838; *Harpe :* 1er prix 1838. Mme Marchal.

Jourdan (Pierre-Marius-Victor-Simon), né à Marseille, 28 oct. 1823. *Chant :* acc. 1844, 1er prix 1845; *Opéra-comique :* 1er acc. 1845, Th. de l'Op.-Comique : a deb. dans *Zémire et Azor* (29 juin 1846 à 1860); Bruxelles (1860); Athénée (1869); Anvers, Bruxelles, la Haye. † Bruxelles, fév. 1879.

Jourdan (Auguste-Ludovic), né à Paris, 1er fév. 1843. *Tragédie :* 2d prix 1865, 1er prix 1867; *Comédie :* 3e acc. 1866, 2d prix 1867. Th. du Vaudeville, Montmartre, Porte-St-Martin.

Jourdan (Mme), voir **Mercier** et **Dupuis.**

Jourdan (Adolphe-Robert-Vincent), né à Paris, 26 août 1850. *Opéra-comique :* 2d prix 1877. Th. de l'Opéra-Comique : a deb. dans *les Diamants de la Couronne*, 11 oct. 1877.

Jourdan (Charles-Alfred-Alexandre), né à Paris, 8 janv. 1859. *Comédie :* 2e acc. 1879.

Jourdan (Fernand-Lazare-Marie), né à Marseille, 2 fév. 1859. *Clarinette :* 2e acc. 1883.

Jourde (Virginie-Émilie), née à Bellevue (S.-et-O.), 7 nov. 1873. *Solfège :* 3e méd. 1887, 1re méd. 1888. Prof. à Bellevue.

Journal (Jeanne), née à Paris, 22 juill. 1880. *Solfège :* 3e méd. 1892, 1re méd. 1893; *Harmonie :* 2e acc. 1898, 1re acc. 1899.

Journal (Renée), née à Paris, 12 mars 1887. *Solfège :* 1re méd. 1898.

Journault (Éva-Henriette-Léontine), née à Paris, 19 janv. 1878. *Piano :* 1re prix 1891.

Journois (Hercule-Laurent), né à Paris, 6 déc. 1825. *Contrebasse :* 1re acc. 1853.

Journot (Zoé), née le 7 nov. 1812. *Solfège :* 2d prix 1827, 1er prix 1828.

Jousselin (Louise-Fanny), née à Bayeux (Calvados), 21 nov. 1822. *Solfège :* acc. 1833, 2d prix 1834, 1er prix 1835; *Piano :* 1er prix 1839; *Harm. et accomp. :* 2d prix 1840, 1er prix 1841. Prof. de clavier au Conservatoire. † Paris, 7 sept. 1870.

Jousselin (Louis-Henri), né à Chilleurs (Loiret), 14 nov. 1869. *Piano prép. :* 3e méd. 1886.

Jouve (Joseph-Théodore), né à Cucuron (Vaucluse), 10 mai 1849. *Flûte :* 2e acc. 1868. A Moulins.

Jouvenaux (Florentine), née à Paris, 10 déc. 1815. *Solfège :* acc. 1830, 1er prix 1832.

Jouvenot (Paul-Marie), né à Bourges, 17 août 1847. *Saxhorn :* 2d prix 1867, 1er prix 1868.

Jozin (Hélène-Frédérique), née à St-Brieuc, 22 fév. 1871. *Solfège :* 2e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Harmonie :* 2d prix 1890. Paris. Mme de Faye, 1891. ✠ A. 1900.

Judas (Jean-Baptiste), né le 29 juillet 1776 (Ain). *Basson :* 1er prix an v. Mus. de la Chapelle, 1815. †.

Juestz d'Yuglemare (Éliane-Élisabeth), née à Champigny (Seine), 10 juill. 1860. *Clavier :* 3e méd. 1876, 2e méd. 1877, 1re méd. 1878.

Juette (Auguste-Paul), né à Paris, 20 nov. 1822. *Solfège :* 2d prix 1840. Art. lyr. Bayonne, Genève, Alger, Béziers, Douai, la Martinique, Paris (1869). Soc. des Concerts. Act. pens. à Asnières.

Juillet Saint-Lager (Mlle), voir **Galliata.**

Juillia (Antoine-Marie), né à Toulouse, 15 juillet 1834. *Opéra :* 1re acc. 1863, 1er prix 1865; *Chant :* 2e acc. 1864, 1re acc. 1865. Toulouse.

Jujat (Paul-Antoine), né à Paris, 22 avril 1834. *Solfège :* 1er prix 1847; *Piano :* 2e acc. 1851.

Julian (Esther-Éliza), née à Bordeaux, 7 mars 1819. *Solfège :* acc. 1835, 2d prix 1836; *Chant :* 2d prix 1836, 1er prix 1837. Mme Julian van Gelder, Lille (1844), Bruxelles (1840), Lille, Toulon, Dijon, Nantes, Marseille, Strasbourg, Lyon, Opéra (1847), Londres (1848), Anvers, Hollande, Barcelone.

Julion (Renée-Louise-Julie-Lucie), née à Soissons, 25 oct. 1886. *Violon prép. :* 3e méd. 1899, 1re méd. 1900; *Solfège :* 3e méd. 1900.

Jullian (Berthe-Jeanne-Augustine), née à Toulouse, 30 mars 1880. *Solfège :* 3e méd. 1899; *Opéra :* 1re acc. 1900.

Jullien (Paul), né à Crest (Drôme), 12 fév. 1840. *Violon :* 1er prix 1850. † Île de la Réunion, janv. 1867.

Jullien, voir **Gautier de Savignac (de).**

Jullien (Marie-Émilie), née à Paris, 12 août 1848. *Tragédie :* 1er prix 1877; *Comédie :* 1re acc. 1877. Odéon, 1877-1881.

Jullien (Georges-Maurice-Rene), né à Paris, 1er déc. 1878. *Violoncelle :* 1re acc. 1898, 2d prix 1900.

Jumel (Marie-Henriette-Alice), née à Paris, 17 mai 1857. *Solfège-chant. :* 3e méd. 1878, 2e méd. 1879. Prof. à Paris et à l'Éc. norm. sup. de Fontenay-aux-Roses; ✠ A. 1897.

Jumel (Paul-Marie), né à Paris, 18 avril 1877. *Solfège :* 2e méd. 1890; *Piano prép. :* 2e médaille 1892; *Accomp. :* 1re acc. 1895, 2d prix 1896, 1er prix 1897; *Harmonie :* 2d prix 1895, 1er prix 1897. † Arcachon, 6 avril 1898.

Jungk, voir **Iungk.**

Junker (Bernard-Frédéric-Dethloff), né à Parchim (Mecklembourg), 14 sept. 1822. *Trombone :* 2d prix 1845. Orch. du Th. Lyrique.

Jupin (Victor), né à Chambéry (?), 30 oct. 1805. *Violon :* 1er prix 1823. Th. de l'Opéra-Comique, s.-chef; Chef d'orch. à Strasbourg. Œuvres : concertos, trios, fantaisies, airs variés. † 12 juin 1839.

Jurisch (Marcel-Émile), né à Paris, 1er fév. 1879. *Basson :* 1re acc. 1897, 1er prix 1898.

Jurisch (Georges-Eugène), né à Paris, 27 mai 1883. *Flûte :* 2e acc. 1897, 1re acc. 1898.

Jusseaume (Marie-Lucie), née à Dijon, 10 déc. 1869. *Piano :* 2e acc. 1886, 2d prix 1887, 1er prix 1888; *Harmonie :* 2e acc. 1890, 2d prix 1892. Prof. à Paris; ✠ A. 1898.

Juvin (Charles-Henri-Gustave **Villemain**), né à Paris, 18 juill. 1834. *Cor à pistons :* 2d prix 1850, 1er prix 1851. Orch. du Cirque; Mus. Garde nat.; Prof. de piano.

K

Kan (Alexandre-Jules), né à Libourne (Gironde), 5 sept. 1839. *Saxhorn* : 1er acc. 1862, 2e prix 1863.

Kahn (Léon), né à Paris, 2 avril 1863. *Cor* : 2e acc. 1881.

Kaiser (Henri-Charles), né à Nancy, 11 mai 1861. *Solfège* : 3e méd. 1875, 1er méd. 1877; *Harmonie* : 2e prix 1881; *Accomp.* : 1er prix 1880; *Orgue* : 2e acc. 1882, 2e prix 1883, 1er prix 1884; *Piano* : 1er acc. 1880, 2e prix 1883; *Contrep. et fugue* : 1er acc. 1883, 2e prix 1884; *Rome* : 2e grand prix 1886. Répétiteur de solfège au Conservatoire; ✪ A. 1897.

Kalb (Mme), voir Mme **Danvin.**

Kalb (Marie-Caroline), née à la Chapelle (Seine), 5 nov. 1854. *Comédie* : 2e acc. 1876. Th. du Vaudeville, 1878; Comédie-Française, 1881; sociétaire, 1894; ✪ A.

Kalkbrenner (Chrétien-Frédéric-Guillaume-Michel), de Hesse-Cassel, né en 1784. *Piano* : 2e prix au VII et VIII, 1er prix an IX; *Harmonie* : 1er prix an IX. A Vienne; Prof. à Paris, à Londres (1814-1823); Concerts en Allemagne (1823-1826). Associé de la fabr. de pianos Pleyel (Paris 1824). Œuvres : Études, sonates, fugues, méthodes (1830); fantaisies, caprices, variations, concertos, trios, quatuors, quintettes, etc. Traité d'harmonie du pianiste (1849). † Paris (Enghien-les-Bains), 10 juin 1849 (du choléra).

Kapp (Louis-Guillaume), né à Bischwiller, 28 mai 1858. *Violon* : 1er acc. 1873.

Kar (Emilie-Joséphine), née à Montpellier, 3 oct. 1827. *Opéra-comique* : 2e acc. 1855. Th. de l'Opéra-Comique, 1846.

Kara (Caroline-Charlotte), née à Paris, 28 fév. 1866. *Solfège-chanteuses* : 1re méd. 1883.

Karren (Léon-Gustave-Joseph), né à Paris, 5 juil. 1854. *Harmonie* : 1er acc. 1873, 2e prix 1874, 1er prix 1875; *Contrep. et fugue* : 2e prix 1876, 1er prix 1878. S.-chef de mus. 10e d'inf.; chef de mus. équip. de la flotte, Brest, puis Toulon; ✪ A. 1889. Direct. de l'École de mus. de Toulouse, 1901.

Kastler (Hélène-Anne-Louise), née au Havre, 8 janv. 1884. *Solfège* : 3e méd. 1895, 1re méd. 1896.

Kefer (Paul-Adolphe), né à Rouen, 30 déc. 1875. *Violoncelle* : 2e acc. 1898, 2e prix 1899, 1er prix 1900. Orch. de l'Op.-Comique; Concerts du Châtelet.

Kelsen (Paul-Pierre-Léon), né à Paris, 18 août 1855. *Hautbois* : 1er acc. 1875, 2e prix 1876, 1er prix 1877. Paris. Sous-chef de mus. du 70e d'inf.; chef de mus. du 7e d'inf., 31 juillet 1880, puis de l'École d'Artillerie, à Bourges; ✪ A.

Keraval (Léonie-Marie-Constance **Travert**, *dite*), née à Paris, 29 déc. 1848. *Solfège* : 3e méd. 1873. Mme Aug. Couzette, 22 avril 1875.

Keraval (Alexandre-Léon-Alphonse), né à Paris, 15 fév. 1856. *Comédie* : 1er acc. 1874, 2e prix 1875. Odéon, 1876-1884; Menus-Plaisirs; Odéon; ✪ A. 1895, ✪ I. 1900.

Kerchkoff (Mme), voir Mme **Melodia.**

Kerv (Jean-Jacob), né à Metz, 25 mai 1845. *Clarinette* : 3e acc. 1869; *Solfège* : 1re acc. 1869. Chef de mus. du 90e d'inf., 17 janv. 1889.

Kerstenn (Jean-Baptiste), né à Rouen (1794 [?]). *Solfège* : enc. 1808.

Ketterer (Nicolas-Eugène), né à Rouen, 7 juill. 1831. *Solfège* : 2e prix 1847; *Piano* : 1er acc. 1852. Virtuose; comp. Œuvres : environ 300 morceaux pour le piano, fantaisies, transcriptions, etc. † Paris, 18 (?) déc. 1870.

Khain (Jeanne-Joséphine-Antoinette-Marguerite), née à Paris, 13 juin 1873. *Solfège* : 3e méd. 1888, 2e méd. 1889.

Kick (Isidore-Abraham), né à Paris, 7 avril 1880. *Piano prép.* : 2e méd. 1897, 1re méd. 1898.

Kin (Julie), née à Paris, 12 mai 1861. *Solfège* : 3e méd. 1874, 2e méd. 1875; *Clavier* : 3e méd. 1875, 2e méd. 1876, 1re méd. 1877.

Kleczynski (Jean-Érasme-Antoine), né à Luniewicze (Volhynie), 5 juin 1837. *Harm. et accomp.* : 1er acc. 1861, 2e 2e prix 1862.

Kloeberg (Clotilde), née à Paris, 27 juin 1866. *Solfège* : 3e méd. 1876; *Clavier* : 1re méd. 1877; *Piano* : 1er prix 1878. Virt. Mme Ch. Simon. Paris, 18 déc. 1900. ✪ A. 1898; ✪ I. 1900.

Klein (François-Nicolas) (Seine). *Comédie* : acc. 1812.

Klein (Adolphe), né à Hattstatt (Alsace), 28 fév. 1853. *Hautbois* : 1er acc. 1872, 2e prix 1874, 1er prix 1876. Divers orch. à Paris. Employé de commerce à Paris, puis à Châlons-sur-Marne. †

Klein (Honorine), née à Paris, 5 janv. 1858. *Solfège* : 3e méd. 1870.

Klemmer (Alexandre-Hippolyte), né à Paris, 10 mai 1827. *Hautbois* : 1er acc. 1851, 2e prix 1852, 1er prix 1853. Orch. de la Porte-Saint-Martin; Cirque.

Klosé (Joseph-Georges-Hippolyte), né à Paris, 25 déc. 1849. *Basson* : 1er acc. 1877. Divers orch. Paris. † Paris, 20 oct. 1899.

Klotz (Émilie), née à Francfort, 9 janv. 1818. *Solfège* : 2e prix 1833, 1er prix 1834; *Piano* : 1er prix 1835. Prof. adj. de solfège et accomp. au Conservatoire. Mme Ed. Monnais. † 15 fév. 1880.

Klotz (Caroline), née à Londres, 1er mai 1820. *Chant* : 2e prix 1838, 1er prix 1839.

Klotz (Sara), né à St-Esprit (Landes), 1er juin 1849. *Chant* : 3e acc. 1851; *Opéra-comique* : 3e acc. 1852.

Koch (Clémentine-Janet), née à New-York, 2 nov. 1860. *Clavier* : 2e méd. 1878. Prof. Paris; ✪ A. 1892.

Koch (Louise-Suzette), née à New-York, 24 oct. 1865. *Piano prép.* : 2e méd. 1881, 1re méd. 1883. Prof. à Paris; ✪ A. 1891, ✪ I. 1898.

Koch (Gustave-Eugène), né à Paris, 13 juill. 1866. *Trompette :* 1re acc. 1883, 1er prix 1884. Concerts du Châtelet; fanfare, puis orch. de l'Opéra.

Koechlin (Charles-Louis-Eugène), né à Paris, 27 nov. 1867. *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1894, 1re acc. 1897. Œuvres : mélodies, rondels, etc.

Kœnig, voir **Aubry**.

Kœnig (Fidèle-Ernest-Joseph), né à Montmartre, 12 avril 1848. *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1872, 2d prix 1873.

Kohler (Frédéric), né à Mulhausen, 20 mars 1818. *Harmonie :* acc. 1841. Prof. à Nancy. † oct. 1880.

Kolb (Marie-Thérèse), née à Altkirch (Alsace), 19 janv. 1856. *Comédie :* 2e acc. 1874, 1re acc. 1875. Th. des Familles (cité du Retiro); Odéon, 1875-1880; Ambigu; Marseille; Comédie-Française.

Koning (Mme), voir Mlle **Sisos**.

Kosman (Elkan), né à Rotterdam, 12 fév. 1872. *Violon :* 2d prix 1889, 1er prix 1890. Concerts Lamoureux.

Krantz (Louis-Adolphe), né à Mulhouse, 26 mars 1846. *Flûte :* 2e acc. 1864; 1re acc. 1865, 2e prix 1866, 1er prix 1867.

Krasinska (Félicie-Amélie), née à Wolaskromowska (Pologne), 15 avril 1850. *Piano :* 2e acc. 1866, 1er prix 1867.

Krauss (Paul-Charles), né à Strasbourg, 11 mars 1879. *Flûte :* 1re acc. 1898.

Krebs (Pierre), né à Basse-Ham (Moselle), 20 nov. 1847. *Flûte :* 3e acc. 1863, 2e acc. 1867. Paris.

Kreutzer (Auguste-Jean-Nicolas), né à Versailles, 3 sept. 1778. *Violon :* 2d prix an VIII, 1er prix an II. Orch. de l'Opéra-Comique; Opéra, sept. 1801 au 31 déc. 1820. Chapelle impériale et royale. Prof. au Conservatoire. Œuvres : concertos, sonates, duos, etc., pour violon. † Paris, 31 août 1832.

Kreisler (Friedrich-Max), né à Vienne (Autriche), 2 fév. 1875. *Violon :* 1er prix 1887.

Kriéger (Marie-Georges), né à Poligny (Jura), 9 nov. 1885. *Piano prép. :* 2e méd. 1900.

Kroll (François), né à Mirecourt (Vosges), 30 sept. 1808. *Clarinette :* 1er prix 1830. †.

Kronenberger (Eugène-Adam), né à Paris, 29 nov. 1880. *Violon prép. :* 3e méd. 1896, 2e méd. 1897. Concert Lamoureux, Châtelet.

Krzyzanowska (Marie-Louise-Hélène), née à Courbevoie, 4 août 1867. *Solfège :* 3e méd. 1879, 1re méd. 1880; *Piano :* 1re acc. 1881, 2d prix 1883, 1er prix 1885. Prof. Paris; ✿ A. 1896. Prof. à l'école de mus. de Rennes, nov. 1900.

Kuhn (Georges-Mathieu), né à Montbéliard (Doubs), 26 nov. 1789. *Harmonie :* 1er prix 1810. Prof. solf. Conserv. *Tabl. synopt. de théorie mus.* (1822). † Montbéliard, 16 sept. 1858.

Kuhn (Jean), né à Metz, 15 janv. 1839. *Saxhorn :* 2e acc. 1862.

Kuhn (Catherine-Adélaïde), née à Navarrens (B.-Pyr.), 24 juin 1853. *Solfège :* 2e méd. 1870.

Kunzé (Caroline-Angélique), née à Paris, 30 août 1833. *Solfège :* acc. 1850.

Kutner (Mme), voir Mlle **Panthes**.

L

Labarre (Théodore-François-Joseph **Berry** *dit*), né à Paris, 24 mars 1805. *Rome :* 2d gr. prix 1823. Virt. Paris, Londres; chef d'orch. de l'Opéra-Comique, 1847-1849; mus. part. de Napoléon III, 1851; prof. de harpe au Conservatoire; ✿. Œuvres : romances, solos, fantaisies, duos, trios, méthode de harpe; *les Deux Familles* (Op.-Com.; 1831); *l'Aspirant de marine* (Op.-Com., 1834); *le Ménétrier* (*id.*, 1845); *Pantagruel* (Op., 1855); *Graziosa* (*id.*, 1861), *le Roi d'Yvetot* (*id.*, 1865), etc. † Paris, 9 mars 1870.

Labarre (Émile-Théophile), né à Douai, 26 août 1867. *Cor :* 1er prix 1887. Concert Lamoureux.

Labatut (Joseph-Louis-Aristide-Prosper), né à Limoux (Aude), 18 nov. 1824. *Violon :* acc. 1846, 2d prix 1848, 1er prix 1850. Orch. de l'Opéra, 1er mars 1846 à sept. 1850. Concerts au foyer du Th.-Italien, 1856-1857. Concerts Pasdeloup.

Labatut (Théophile), né à Dunes (Tarn-et-Gar.), 27 nov. 1839. *Violon :* 2e acc. 1861, 2d prix 1862.

Labbé (Marie-Victorine *dite* **Varez**), née à Paris, 16 mai 1840. *Chant :* 6e acc. 1859, 3e acc. 1860; *Opéra-comique :* 3e acc. 1859. Douai.

Labéda (Marie-Louise-Émilie-Clémence), née à Toulouse, 4 mars 1839. *Piano :* 1er prix 1855. Mme **Méreil**.

Labis (Octave-Louis), né à Tourcoing, 2 sept. 1857. *Solfège :* 3e méd. 1881, 2e méd. 1882; *Chant :* 1re acc. 1881; *Opéra :* 2d prix 1881, 1er prix 1882; *Opéra-comique :* 2d prix 1882. Th. de l'Opéra-Comique, 1882-1884, a déb. dans Belamy des *Dragons de Villars*, 15 oct.; Nantes, Marseille, Rouen, Nantes, Nice, Rouen, Liège, Rouen, Bordeaux; direct. de la scène Th. des Arts à Rouen; ✿ A. 1900.

Labonne (Ambroisine **Gelettre**, *dite* Julia), née à Compiègne, 2 avril 1829. *Solfège :* acc. 1841, 2d prix 1842, 1er prix 1843. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1845, 1re acc. 1846, 2d prix 1848, 1er prix 1849.

Laborde (Mme), voir Mlle **Vuillaume**.

Laborde (Virginie-Marie), née à Bordeaux, 30 nov. 1820. *Solfège :* acc. 1834, 2d prix 1835.

Laboudet (Alphonse-Julien), né à Aubervilliers, 23 sept. 1852. *Harm. et accomp. :* 1re acc. 1872. Organiste. Paris.

La Bouglise, voir **de la Bouglise**.

Laboureau (Jules-Charles), né à Paris, 27 oct. 1827. *Solfège :* 2d prix 1839, 1er prix 1840. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1847, 2d prix 1848; *Contrep. et fugue :* acc. 1849, 2d prix 1850. Organiste, maître de chap. de Saint-Laurent. † 7 juill. 1878.

Labourieu (Jeanne-Clémence-Eugénie), née à Paris, 13 avril 1855. *Solfège :* 3e méd. 1867, 2e méd. 1868, 1re méd. 1869; *Clarier :* 2e ment. 1868, 1re ment. 1869; *Piano :* 2e acc. 1872.

Labro (Nicolas-Charles), né à Sedan (Ardennes), 19 oct. 1810. *Contrebasse :* 2e prix 1833, 1er prix 1835. Soc. des Concerts, 10 déc. 1843; orch. de l'Opéra-Comique. Prof. au Conservatoire; ✪ A. 1879. Œuvres : méthode, concertinos, etc. † à Paris, 28 mai 1882.

Labro (Antoine-Auguste), né à Sedan, 13 janvier 1817. *Contrebasse :* 2e prix 1837, 1er prix 1838. Soc. des Concerts, 9 déc. 1851. Orch. de l'Opéra-Comique. † à Paris, 14 juin 1887.

Labrunie (Anne-Marie), née à Paris, 2 sept. 1849. *Opéra-comique :* 3e acc. 1867. Soc. des Concerts, 10 déc. 1867. Mme J.-E. Masson.

Labully, Bricon, voir Mme **Cavaillès**.

Lachaise (Abraham), né à Colmar (H.-Rhin), 8 déc. 1849. *Cor :* 1re acc. 1870, 2e prix 1873. Mus. de la garde républicaine. Th. de l'Athénée, des Nouveautés, etc.

Lachanaud (Jean), né à Bordeaux, 13 déc. 1854. *Cornet à pistons :* 1er prix 1874. Orch. de l'Eldorado, Jardin d'Acclimatation, Mus. de la garde républicaine. Orch. de l'Opéra; Soc. des Concerts. ✪ A. 1892.

Lachaume (Aimé-Charles), né à Paris, 13 déc. 1871. *Solfège :* 3e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Piano :* 1re acc. 1887, 2e prix 1888, 1er prix 1890. En Amérique.

Lachaume, voir **Chéret**.

Lacheurié (Eugène), né à Paris, 7 juin 1831. *Rome :* 2e Gr. Prix 1856 : Œuvres : symph. (Athénée, 1867) etc.

Lack (Marie-Théodore), né à Quimper (Finistère), 3 sept. 1846. *Solfège :* 3e méd. 1862; *Piano :* 2e acc. 1863, 2e prix 1864, 1er prix 1865. Œuvres : environ 200 morc. de piano à deux et quatre mains; recueils d'études pour le piano; 20 leçons de solfège à changements de clefs, mélodies, duos piano et violon, nombreuses transcriptions pour piano d'œuvres classiques et modernes, etc. ✪ I. 1887.

Lacombe (Pauline), Aisne. *Chant :* 2e second prix an XI.

Lacombe (Louis **Trouillon** dit), né à Bourges, 26 nov. 1818. *Piano :* 1er prix 1831. Concerts en France, en Belgique et Allemagne. Œuvres : *Manfred* (1847); *Arva* (1850); *Cimbres et Teutons; L'Amour* (th. St Marcel, 1859); *La Madone* (th. Lyr. 1861); *Le Crucifix; Les Chants de la Patrie; Lieders; Les Fables de la Fontaine; Sapho* (1878); *Winkelried*, op. en 3 a. (Genève, 1892); *Le Tonnelier de Nuremberg; Le Songe de Jeanne d'Arc, La reine des eaux*, etc.; morc. p. piano, trios, quintettes, études, sonates, symph., mélodies, chœurs, psaumes. *Philosophie et musique* (1896); art. dans la *Chronique musicale*; etc. *Cf. Conférence sur Lacombe et son œuvre*, par L. Gallet (1891). † S. Waast-la-Hougue, 30 sept. 1884.

Lacombe (Mme L.), voir Mlle **Favel**.

Lacoste (Charles), né à Bordeaux, 29 oct. 1836. *Saxhorn :* 1er prix 1863. Mus. de la garde nat. à cheval; orch. Pau, Bordeaux; Mus. de la garde républ.; orch. de l'Opéra-Comique. ✪ A. 1892. Act. à Bordeaux.

Lacour (Aimée-Julie), née à Paris, 6 avril 1868. *Solfège :* 2e méd. 1879; *Piano prép. :* 1re méd. 1880; *Piano :* 1er prix 1883. Prof. à Paris.

Lacourière (Marie-Édile), née à Paris, 19 avril 1851. *Opéra-comique :* 2e acc. 1872.

Lacrampe, voir **Brillant**.

Lacrampe-Bréant (Mme), voir Mlle **Leturc**.

Lacroix (Céleste-Anne-Marie), née à Paris, 8 nov. 1850. *Solfège :* 3e méd. 1864, 2e méd. 1865, 1re méd. 1866; *Clarier :* 2e ment. 1864, 1re ment. 1865; *Piano :* 1re acc. 1866, 1er prix 1867. *Harmonie et accomp. :* 3e acc. 1869. Prof. Paris. Aép. M. Morre, chef de bur. caisse des dép. et consign.

Lacroix (Augustine-Marie-Adrienne), née à Clamart (Seine), 15 sept. 1883. *Solfège :* 3e méd. 1897, 2e méd. 1898.

Lacroix (Mme), voir Mlles **Petit-Gérard** et **Charmois**.

Ladé (Auguste), né à Strasbourg, 4 oct. 1813. *Harm. et accomp. :* 2e prix 1834. Prof. Paris.

Ladmiral, voir **Notsag**.

Ladmirault (Paul-Émile-Marie-Joseph), né à Nantes, 8 déc. 1877. *Harmonie :* 2e acc. 1897, 1re acc. 1898, 1er prix 1899. Œuvres : *Gilles de Retz*, op., mélodies, etc.

Ladouce (Joseph-Marie), né à Rennes, 29 août 1858. *Hautbois :* 2e acc. 1872.

Ladousse (Augustin-Michel-Albin), né à Toulouse, 6 oct. 1839. *Violoncelle :* 2e acc. 1858, 1re acc. 1859. Orch. gr. th. Toulouse. † Juil. 1877.

Laederick (Stéphanie), née à Paris, janv. 1809. *Solfège :* acc. 1822; *Vocalisation :* 2e prix 1825; *Harm. et accomp. :* acc. 1825. †

Lafage (Charles), né à Tarbes (H.-Pyr.), 1er août 1821. *Chant :* 2e prix 1842. Amsterdam.

Lafarge (Pierre-Emmanuel), né à Paris, 8 juill. 1862. *Solfège :* 2e méd. 1887, 1re méd. 1888; *Chant :* 1re acc. 1887, 2e prix 1888; *Opéra-comique :* 1re acc. 1887, 2e prix 1888. Bruxelles, Lyon, Paris.

Lafarge (Raymond-Antonin-Prosper), né à Paris, 6 janv. 1878. *Violoncelle :* 2e acc. 1897, 1re acc. 1898. Conc. du Châtelet.

Lafargue (Marie **Bidart**, dite), née à Bayonne (B.-Pyr.), 13 nov. 1871. *Chant :* 2e prix 1893, 1er prix 1894; *Opéra :* 1er prix 1893. Th. de l'Opéra, ✪ A. 1897.

Laferrère (Marie-Joseph-Pierre-Henri-François, de), né à Bordeaux, 14 janv. 1870. *Solfège :* 3e méd. 1886.

Laferrière (Louise-Gabrielle), née à Paris, 21 avril 1855. *Solfège-chanteurs :* 1re méd. 1875.

Lafertrille (Berthe de), née à Paris, 29 août 1861. *Solfège-chanteurs :* 1881, 2e méd. 1882; *Chant :* 1re acc. 1882, 2e prix 1884; *Opéra :* 1re acc. 1884, 2e prix 1885. Th. de l'Opéra, a débuté dans *Les Huguenots*, 12 mars 1887.

Laffage (Joseph-Alphonse-Armand-Félix), né à Servian (Hérault), 26 janv. 1844. *Solf. :* 3e méd. 1861. Viol. solo Gymnasc.

Laffargue (Léonore), née à Paris, 16 juin 1832. *Solfège :* 2e prix 1849.

Laffite (Julie-Rose), née à Paris, 14 août 1852. *Solfège :* 3e méd. 1868, 2e méd. 1872; *Harm. et accomp. :* 1er acc. 1876. Mme Cadot (?).

Laffite (Noémie), née à Paris, 22 fév. 1855. *Solfège :* 3e méd. 1868.

Laffitte (François-Léon), né à Saint-Geniès (H.-Gar.), le 28 janv. 1875. *Solfège :* 2e méd. 1898; *Chant :* 2e acc. 1896, 2e prix 1898; *Opéra :* 2e acc. 1897, 2e prix 1898; *Opéra-comique :* 1er acc. 1898. Th. de l'Opéra.

Laffitte (Mme), voir Mlle **Truck**.

Laffitte (Alexandre), né à Paris, 18 avril 1830. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1845, 1er prix 1846; *Orgue :* 2e acc. 1846, 1er acc. 1847, 2e prix 1848; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1848; 1er prix 1850. Maître de chap. de St-Nicolas-des-Champs; chef de chant Soc. des Concerts. † Paris, 12 mai 1877.

Lafleurance (Léopold-Jean-Baptiste), né à Bordeaux, 17 avril 1865. *Solfège :* 3e méd. 1878; *Piano prép. :* 3e méd. 1880, 2e méd. 1881; *Harmonie :* 2e acc. 1884. Flûtiste Concerts Lamoureux; orch. de l'Opéra; Soc. des Concerts.

Laflorance (Jean-Baptiste), né à Bordeaux, 4 août 1836. *Flûte :* 2e prix 1853, 1er prix 1854. Orch. de l'Opéra-Comique; Concerts Danbé; Soc. des Concerts; Opéra dep. le 1er sept. 1876. † Paris, 8 nov. 1897.

Lafond (Ernestine-Emma), née à Paris, 4 avril 1833. *Comédie :* 1er acc. 1851. Odéon, Ambigu, Barcelone.

Lafont (Léon-Alexandre), né à Paris, 22 juil. 1832. *Solfège :* acc. 1846. *Opéra-comique :* 2e acc. 1856, 1er acc. 1857, 1er prix 1858; *Chant :* 1er acc. 1857. Art. lyr. Pens. de l'Ass. des art. mus. à Paris.

Lafont (Marie-Louise-Nancy), née à Bordeaux, 24 mars 1845. *Chant :* 2e acc. 1875, 1er prix 1876. Prof.; ✠ A., 1891.

Laforest (Marie-Claire), née à Paris, 27 juil. 1813. *Vocalisation :* 1er prix 1831. † en Italie.

Laforge (Pierre), né à Perpignan, 22 oct. 1789. *Hautbois :* acc. 1808, 2e prix 1809, 1er prix 1810. †

Laforge (Théophile-Éloüard), né Paris 6 mars 1863. *Solfège :* 3e méd. 1878; *Violon prep. :* 1re méd. 1879; *Violon :* 1er acc. 1884, 1er prix 1886. Orch. de l'Opéra, 1883, violon puis alto solo (1887); Soc. des Concerts. Prof. d'alto au Conservatoire; ✠ A. 1888; ✠ I. 1900.

Lafranque (Lucie-Augustine-Irolite), née à Bagnères-de-Luchon (H.-Gar.), 15 juin 1833. *Chant :* 2e prix 1857; *Opéra :* 2e prix 1857, 1er prix 1858. Nouvelle-Orléans.

Lagarde (Auguste), né à Issy, 13 sept. 1824. *Trompette :* 3e acc. 1852, 2e prix 1853, 1er prix 1854. Mus. de la Garde de Paris, chef de fanfare à Levallois. † 11 mai 1872.

Lagarde (Mme), voir Mlle **Samary**.

Lagarin (François), né à Genève, 10 juin 1814. *Violon :* 2e prix 1830, 1er prix 1831. Orch. de l'Opéra 1er janv. 1832 au 31 déc. 1835. Soc. des Concerts; Concerts à Rouen (1838), en Angleterre, Amiens (1840), Bordeaux, Paris (1850-1853).

Lage (Marie-Lucile-Anne **Cogniasse**, dite de), née à Limoges, 3 août 1844. *Solfège :* 1re méd. 1860; *Piano :* 3e acc. 1862, 2e acc. 1863.

Laget, voir **Lajet**.

Lagier (Fernand-François-Émile), né à Besançon, 2 nov. 1864. *Violon :* 2e acc. 1885. Orch. des Folies-dramatiques; Opéra; Concerts Lamoureux. ✠ A. 1892.

Laglaize (Marie), née à Paris, 12 mars 1865. *Clavier :* 3e méd. 1878; *Piano prép. :* 2e méd. 1879, 1re méd. 1880. Prof. à Paris. Mme Mosselmat (1890), puis Ch. Ravé.

Lagny (Théodore **Bricon** dit), né 29 juin 1796 (Seine). *Violon :* acc. 1811. †

Lagny (Alfred-Fidèle-Honoré), né à Arras, 13 oct. 1825. *Clarinette :* 1er prix 1849. † 1871.

Lagoanère (Marguerite), née à Bordeaux, 28 août 1852. *Piano :* 2e acc. 1875, 1er acc. 1876. Prof. à Paris. ✠ I., 1891. Mme Nicosia.

Lagrange (Bernard), né à Cadillac (Gironde), 17 oct. 1865. *Trompette :* 2e acc. 1887. Orch. des Folies-Dramatiques (cornet à pist.).

Lagrave (Pierre), né à Paris, 10 mai 1811. *Solfège :* 1er prix 1822; *Rome :* 2e prix 1831. Soc. des Concerts, 1828 (alto); orch. de l'Opéra, 15 juin 1831. Œuvres : quatuor, symphonies, etc. † à Paris, 12 juil. 1832 (choléra).

Lagrave (Antoinette-Constance), née à Paris, 13 janv. 1813. *Solfège :* 2e prix 1824, 1er prix 1826; *Piano :* 1er prix 1830; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1830, 1er prix 1831. Répétiteur de solfège au Conservatoire (1830-1832).

Lagrolet (Mme), voir Mlle **Waldteufel**.

Laguépierre (Adolphe), né à Paris, 29 mai 1855. *Solfège :* 3e méd. 1869. Pianiste, Paris. ✠ A. 1898.

Laguerre (Mme), voir Mlle **Durand**.

Lagye (Marie-Cécile), née au Pré-St-Gervais (Seine), 11 juin 1841. *Chant :* 2e acc. 1862, 2e prix 1863. *Opéra-comique :* 1er acc. 1862, 2e prix 1863. Lyon, Montpellier, Liège, Montpellier, la Haye, New-Orléans, Gand, act. à Paris.

La Hautière (Clotilde **Rabin de**), née à Rio Grande du Sud (Brésil), 26 sept. 1851. *Piano :* 2e prix 1868, 1er prix 1869; *Solfège :* 3e méd. 1869.

Laignelet (Elisa), née en 1806. *Comédie :* 2e prix 1823. †

Laigre (Paul-François-Joseph), né à Bailleulval (Pas-de-Calais), 1er oct. 1870. *Basson :* 2e prix 1889, 1er prix 1890; Concerts Lamoureux 1888-92; orch. du Gr.-Théâtre, à Lille.

Lainé (Marie-Henriette), née à Paris 16 juin 1806. *Comédie :* 2e prix 1826, 1er prix 1827. †

Lainé (Augustine-Albertine), née à Paris, 6 sept. 1865. *Comédie :* 1er prix 1885. Odéon 1885-1888, a déb. dans *le Malade imaginaire* (Angélique), 21 sept.; Châtelet (*Germinal*); Comédie-Française 1888-1891, a déb. dans *le Malade imaginaire* (Angélique), 3 juillet; Saint-Pétersbourg; Comédie-Française (1896). Mme M. Leguay.

Laisné (Mme), voir Mlle **Sabatier-Blot**.

Laisné (Marie-Sophie), née à Paris, 21 mars 1870. *Solfège :* 1re méd. 1892; *Chant :* 2e acc. 1891, 2e prix 1892; *Opéra-comique :* 1er prix 1892. Th. de l'Opéra-Comique, dep. 1892.

Lajet (Pierre-Marie) [dit Auguste?], né à Gémil (H.-Gar.), 29 déc. 1821. *Chant :* 2e prix 1841; *Opéra-comique :* 2e prix 1841. Th. de l'Opéra-Comique; Bordeaux, Rouen, Marseille, Toulouse, Opéra-Comique (1860-1862), Lyon, Toulouse (direct. d'une école de chant). Œuvres : *Le Chant et les chanteurs*, *Roger*, etc. Act. pens. de l'Ass. des art. dr. à Toulouse.

Lala (Auguste-Ernest), né à Lavaux (Tarn), 15 janv. 1836. *Opéra-comique :* 2e acc. 1858.

Lalande (Désiré-Alexis-Joseph), né à Aire (P.-de-Cal.), 16 janv. 1847. *Basson :* 1re acc. 1863, 1er prix 1864. Orch. Eldorado, Th.-Lyrique; Concerts Pasdeloup; orch. de l'Opéra-Comique; Londres (1880); Folies-Dram., Renaissance, Folies-Bergère; Soc. des Concerts, Londres et Manchester (1887).

Lalande (Désiré-Alfred), né à Paris, 5 déc. 1866. *Hautbois :* 1re acc. 1883, 2e prix 1884, en Angleterre.

Lalandre (Yvonne-Josephine-Camilla), née à Vitry-le-François (Marne), 1er sept. 1880. *Comédie :* 2e acc. 1899.

Lalanne (Marie-Aglaé-Jeanne **de**), née à Passy, 7 nov. 1829. *Solfège :* 2e prix 1843, 1er prix 1844; *Piano :* acc. 1845, 2e prix 1847. Prof. Paris. † Paris, 8 sept. 1886.

Lalanne (François-Théodore), né à Biarritz (B.-Pyr.), 16 oct. 1868. *Cornet à pistons :* 2e prix 1886, 1er prix 1887. Vichy, Biarritz; prof. à l'École de Bordeaux (1891-95); Genève; Concerts Lamoureux; Th.-Lyr., 1899; Opéra, 1900.

Lallé (Marie-Anne), née à Lauterbourg (Allemagne). *Tragédie :* acc. 1814.

Lallement (Joseph-Ernest), né à Xivry-le-Franc (Moselle), 5 juin 1832. *Trompette :* 2e prix 1850. Mus. gard. nat. Orch. de l'Opéra, 1er janv. 1864 au 31 déc. 1889; Concerts Pasdeloup; Soc. des Conc. 25 oct. 1865. ✪ A. 1898.

Lallement (Noel-Étienne), né à Thin-le-Moutier (Ardennes), 22 déc. 1845. *Trombone :* 2e prix 1870.

Lalliet (Casimir-Théophile), né à Evreux, 5 déc. 1837. *Hautbois :* 2e prix 1859, 1er prix 1860; Rouen, Paris : soliste des Concerts Musard (Champs-Élysées et Pré-Catelan, 1861-1863); Casino Cadet; Berlin (th. Kroll), 1863; orch. de l'Opéra, 25 fév. 1862 au 31 déc. 1889; Concerts Danbé, 1871; Besselièvre, Société classique, etc. Œuvres : morceaux divers pour hautbois, trios, etc. † 4 mai 1892.

Lamarche (Paul-Antoine), né à Sombernon (Côte-d'Or), 17 fév. 1852. *Chant :* 1re acc. 1879. *Opéra :* 1re acc. 1879, 2e prix 1880, 1er prix 1881; *Solfège :* 3e méd. 1881. Th. de l'Opéra 1881; Lyon, Béziers, Lille, Reims.

Lamas (Joseph-Louis-Alexandre), né à Haguenau (B.-Rhin), 18 fév. 1843. *Cornet à pistons :* 2e prix 1862, 1er prix 1863. Sous-chef de mus. du 25e d'inf.; chef de mus. du 93e, 6 juillet 1875.

Lamare (Mlle), voir **Aumont**.

Lamart (Félix-Octave-Maximilien), né à Epernay (Marne), 20 oct. 1845. *Solfège :* 3e méd. 1862, 1re méd. 1863.

Lamart (Octave-Félix-Désiré), né à Tours, 3 juil. 1868. *Solfège :* 2e méd. 1880, 1re méd. 1881; *Piano prép. :* 3e méd. 1883, 1re méd. 1885.

Lamartine (Marie-Félix-Alphonse-Denis), né à Paris, 31 août 1855. *Solfège :* 2e méd. 1868, 1re méd. 1869.

Lamartine (Marie-Léontine), née à Paris, 30 déc. 1856. *Solfège :* 1re méd. 1873. Mme Chaperon.

Lamazou (Joseph-Sylvestre), né à Géronce (B.-Pyr.), 31 déc. 1827. *Chant :* 2e ac. 1855, 1re ac. 1856; *Opéra :* 2e ac. 1855.

Lambert (Joseph), Moselle. *Cor :* 1er prix an VI. †

Lambert (Georges), Pas-de-Calais. *Harmonie :* 2e acc, an XI. † vers 1860. Fondateur du prix annuel décerné par l'Acad. des Beaux-Arts (?).

Lambert (Charles-Pierre), né 30 nov. 1791, Seine-et-Oise. *Piano :* 1er prix 1809. † Evreux, 23 déc. 1865.

Lambert (François), né le 12 juin 1795 (Seine). *Violon :* acc. 1809 et 1810, 2e prix 1814. †

Lambert (Mlle), *Solfège :* 1er prix 1818.

Lambert (Auguste), né à Stency (Meuse), 5 nov. 1831. *Solfège :* 2e acc. 1861.

Lambert (Jean), né à Bordeaux, 25 avril 1835. *Trompette :* 2e acc. 1852.

Lambert (Émile-Pierre), né à Sarrians (Vaucluse), 30 juil. 1848. *Solfège :* 2e acc. 1869; *Cornet à pistons :* 3e acc. 1870.

Lambert (Charles-François-Appolinaire), né à Briey (Moselle), 11 juil. 1857. *Trompette :* 2e acc. 1879. Sous-chef d'orch. du th. des Bouffes-Parisiens.

Lambert (Albert-Raphael), né à Rouen, 31 déc. 1865. *Comédie :* 1re acc. 1882. *Tragédie :* 1er prix 1883; Odéon 1883 (a déb. dans *Severo Torelli*); Comédie-Française 1885; sociétaire 1891. ✪ A. 1895.

Lambert (Émile-Florian), né à Labouverie (Belgique), 20 juil. 1863. *Cor :* 2e prix 1883, 1er prix 1885. Orch. de l'Opéra-Comique; Concerts Lamoureux.

Lambert (Alfred), né à Aubry (Nord), 3 oct. 1871. *Trompette :* 2e prix 1891, 1er prix 1893.

Lambert (Mme), voir Mlle **Lion**.

Lamirault (Gustave-Louis), né à Calais (P.-de-Cal.), 21 sept. 1869. *Flûte :* 2e acc. 1889.

Lammers (Henri-Louis), né à Paris, 13 mars 1869. *Solfège :* 3e méd. 1882; *Violon prép. :* 3e méd. 1883, 2e méd. 1885; *Violon :* 2e acc. 1888, 2e prix 1889. Concerts du Châtelet; Soc. des Concerts; orch. de l'Opéra.

La Mora (Maria-Del Pilar-Filomena-Ginès-Carmen-Purificacion-Francisca-De Paula-Castula-Salud-De-la-Santisima-Trinidad **Fernandez de**), née à Séville, 26 mars 1869. *Piano :* 2e prix 1883, 1er prix 1884. Prof. au Conserv. de Madrid.

Lamotte (Émile-Henry-Antony), né à Londres, 2 janv. 1858. *Hautbois :* 1er prix 1881. A Pau; prof. à Bordeaux.

La Moullère (Marie **Pélissier**, dite de), née Paris, 5 juil. 1860. *Solfège :* 2e méd. 1876, 1re méd. 1878. *Clavier :* 3e méd. 1878.

Lamour (Charles-Gautier **Amor**, dit), né à Metz, 6 janv. 1808. *Clarinette :* 2e prix 1833, 1er prix 1834. Mus. de la Garde nat. (sous-chef); prof. adj. de la classe prép. de clarinette au Conservatoire (1835-1840). † Paris, 27 août 1874.

Lamouret (Henri), né à Flers (Nord), 10 avril 1879. *Trompette :* 2e acc. 1899.

Lamoureux (Charles), né à Bordeaux, 21 sept. 1834. *Violon :* 2e acc. 1852, 2d prix 1853, 1er prix 1854. Orch. du Gr.-Th. de Bordeaux, du Gymnase Paris; Opéra, 10 sept. 1853 au 31 déc. 1859; Soc. des Concerts, 22 déc. 1863, 2e chef 1872; Fond. des séances pop. de mus. de chambre, 1863, de la Société l'*Harmonie sacrée*, 1873, et des Concerts Lamoureux 1885; chef d'orch. de l'Opéra-Comique, 1876-1877, de l'Opéra, 1877-1879 et 1891. *Mémoire sur le Th.-Lyrique*, (1880). ❑ A. 1874, ✱ 1879. *Cf.* H. Imbert, *Profils*. † Paris, 21 déc. 1899.

Lamoureux (Mme), voir Mlle **Brunet Lafleur**.

Lamy (Charlotte-Eulalie), née à Rocroy (Ardennes), 21 sept. 1883. *Solfège :* 3e méd. 1899, 1re méd. 1900; *Piano prép. :* 2e méd. 1897.

Lamy (Antoinette-Julie), née à Rocroy, 17 déc. 1885. *Solfège :* 3e méd. 1899, 2e méd. 1900. *Piano prép. :* 2e méd. 1899, 1re méd. 1900.

Lancenet (Louis-Jules), né à Valensolle (B.-Alpes), 1er oct. 1842. *Saxophone :* 1re acc. 1864, 2d prix 1865. *Harm. et orch. :* 1re acc. 1865. Mus. 96e d'inf.

Lancien (Zéphirin-Joseph), né à Nouvion (Aisne), 3 avril 1831. *Violon :* 2d prix 1850, 1er prix 1852. Orch. de l'Opéra 1856 au 31 déc. 1889 (violon solo). Concerts Pasdeloup. ❑ A. 1875; ❑ I. 1889; *Méthode*, etc. † 8 sept. 1896.

Landely, voir **Hettich**.

Landry (Albert-Alexandre-Narcisse), né à Paris, 17 avril 1866. *Harmonie :* 1re acc. 1886.

Landry (Louis), né à Neuilly, 1er janv. 1867. *Solfège :* 1re méd. 1877; *Piano :* 2d prix 1879; *Accomp. :* 2e acc. 1882, 2d prix 1883; *Orgue :* 1re acc. 1884; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1886, 2d prix 1887. Maître de chap. de S.-Roch. Chef de chant à l'Opéra-Comique. ❑ A. 1899.

Lanean, voir **Amédée**.

Lange (Clémentine-Lucie), née à S.-Maur-les-Fossés, 7 janv. 1859. *Harmonie :* 2d prix 1880, 1re prix 1882; *Accomp. :* 2e acc. 1881, 2d prix 1882.

Langershausen (Julia-Antoinette), née à Paris, 13 déc. 1822. *Tragédie :* 2d prix 1842.

Langlois (Marguerite-Renée-Octavie), née à Charenton (Seine), 23 avril 1871. *Violon prép. :* 1re méd. 1885; *Violon :* 1re acc. 1887, 2d prix 1888, 1er prix 1889.

Langrand (Eugène-Louis-Joseph), né à Maubeuge, 11 fév. 1877. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1899, 1re acc. 1900.

Lannier (Hermance), née à Bourges 1857 (Claire Wisten?). *Tragédie :* 1re acc. 1880, 2d prix 1881. A Bordeaux, à l'Odéon 1881. Entrée en religion (?) en 1892.

Lannois (Françoise-Émilie), née à Paris, 10 août 1859. *Harpe :* 1re acc. 1879.

Lantelme (Marie-Louise-Léonie), née à Paris, 5 juin 1863. *Chant :* 2e acc. 1883; *Opéra-comique :* 2e acc. 1883. Bruxelles : a déb. aux Galeries-S.-Hubert, dans *Rip*, fév. 1885; Nouveautés, Châtelet (*Les Environs de Paris*, 1888). A ép. M. Ed. Deglise, rédact. au *Petit Parisien*, 9 août 1894.

La Nux, voir **Véronge**.

Laparra (Raoul-Louis-Félix-Émile-Mary), né à Bordeaux, 13 mai 1876. *Piano prép. :* 2e méd. 1889, 1re méd. 1890; *Solfège :* 3e méd. 1890; *Piano :* 2e acc. 1893, 2d prix 1894; *Harmonie :* 2d prix 1897; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1899.

Lapassey (Cyprien-Justin), né à Balesta (Ariège), 6 août 1837. *Saxophone :* 1er prix 1861.

Lapasset (Émile-Cyprien), né à Paris, 25 mars 1873. *Clarinette :* 2e acc. 1892, 1re acc. 1893.

Lapié (Léonie), née à Nailhac (Dordogne), 28 juin 1888. *Violon prép. :* 3e méd. 1900.

Lapierre (Aldegonde-Désirée), née à S.-Germain-en-Laye, 17 déc. 1833. *Comédie :* 1re acc. 1855, 2d prix 1856, 1er prix 1857. Odéon; Com.-Franç. (1858). Mme J. Vrat, 17 mai 1859.

Lapierre (Pauline-Élisa), née à Châlons (Marne), 27 avril 1835. *Solfège :* acc. 1850, 1re prix 1851.

Laplatte (Lucien-Ernest), né à Paris, 15 août 1834. *Trompette :* 2e acc. 1851. † Paris, 19 janv. 1854.

Lapommeraie (Anne-Céline-Ernestine **Berdalle de**), née à Rouen, 23 nov. 1834. *Chant :* 2e acc. 1855; *Opéra :* 1re prix 1855; *Opéra-comique :* 3e acc. 1855. Th. de l'Opéra 1856-1862; Amiens, 1867; Londres (1873) sous le nom de Rose Bell; Th.-Italien. Mme Alb. Larivière. † Paris, 11 avril 1886.

Laporte (Élisabeth), née à Toulouse, 10 juil. 1843. *Solfège :* 3e méd. 1862, 2e méd. 1863; *Chant :* 2e acc. 1863, 1re acc. 1864; *Opéra :* 2e acc. 1863; *Opéra-comique :* 3e acc. 1864.

Laporte (Gabriel-Antoine-Paul), né à Toulouse, 8 juil. 1872. *Contrebasse :* 1re acc. 1895, 2e prix 1896. Concerts Lamoureux. Toulouse, accomp. et 3e chef d'orch. au Th. du Capitole.

Lapuchin (Jean-Louis-Frédéric), né à Paris, 26 août 1850. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1872, 1re acc. 1873, 2d prix 1874. *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1877, 1er prix 1879. Paris.

Lara (Louise-Victorine-Charlotte **Larapidie de Lisle**, dite), née à Château-Thierry, 22 juil. 1876. *Comédie :* 1re acc. 1894, 1er prix 1895. Odéon, 1895; Comédie-Française, 1896; sociétaire, 1899. Mme E. Autan, 8 nov. 1900.

Larapidie, voir **Delisle** et **Lara**.

Larbaudière (Léon), né à Paris, 4 fév. 1862. *Solfège (chanteurs) :* 3e méd. 1884, 2e méd. 1885. Folies-Dramatiques, Bruxelles, Folies-Dramatiques, le Caire, Nantes, Genève, Cherbourg, Reims.

Larcéna (Élisabeth-Gabrielle), née à Paris, 9 janv. 1832. *Opéra-comique :* acc. 1850, Th.-Lyrique, 1853.

Larcéna (Fanny-Clarice), née à Paris, 11 avril 1844. *Solfège :* 3e méd. 1861, 2e méd. 1862, 1re méd. 1863; *Opéra-comique :* 1re acc. 1865. Mme Vixay, 30 avril 1866.

Larcher (Éléonore-Sidnaïe), née à Paris, 10 janv. 1810. *Chant :* 2d prix 1832. †

Larcher (Eugène-Marie-François), né à Paris, 18 nov. 1856. *Comédie :* 2e acc. 1875, 1re acc. 1876, 2d prix 1879. Gymnase; directeur des Bouffes-Parisiens; prof. de déc. ❑ A. 1891; ❑ I. 1898.

Lardan (Pierre-Jean-Baptiste), né 31 août 1791. *Cor :* enc. an XIII; acc. an XIV-1806 et 1807. †

Lardeur (Henry-Joseph), né à St-Omer (P.-de-Cal.), 18 oct. 1840. *Clarinette :* 1er acc. 1861, 1er prix 1862. Mus. 4e rég. de voltigeurs; Sous-chef de mus. de la Garde républ.; Chef de mus. du 69e d'inf., 26 sept. 1873; École d'artillerie de Versailles. ✠; en retraite.

Larivierre (Edmond), né à Paris, 1811. *Solfège :* 2e prix 1821, 1er prix 1822; *Harpe :* 2e prix 1825, 1er prix 1827. Répétiteur de solfège au Conservatoire 1823-1827. † Londres, 15 août 1842.

Larmandie (Georges-Eugène **Malaize**), né à Paris, 30 oct. 1877. *Tragédie :* 1er acc. 1900.

Laroche (Jules-Amand-Félix), né à Paris, 29 janv. 1841. *Tragédie :* 2e prix 1860, 1er prix 1861; *Comédie :* 2e prix 1860, 1er prix 1861. Comédie-Française, 1861 à 1863; en Amérique; Odéon 1865-1866. Comédie-Française, 1870; sociétaire, 1875 à 1893. ✠ A. 1886; ✠ 1893.

La Roche (Jean-Marie), né à Florence, 29 nov. 1844. *Comédie :* 3e acc. 1868.

Laroche (Albert), né à Caen, 17 août 1862. *Comédie :* 1er acc. 1886. Odéon, 1886-1888; Vaudeville, Odéon, 1892; Renaissance, Th.-S.-Bernhardt.

Laroche (Mme), voir Mlle **Vernay** et **Besse de Larzes**.

Larochelle (Julien-Henri **Boullanger**, dit), né à Paris, 18 juin 1826. *Comédie :* 2e prix 1846, 1er prix 1847. Odéon, Montparnasse, Porte-St-Martin (1872), Gaîté. † Meudon, 29 janv. 1884.

Larochelle (Aimée-Geneviève-Eugénie **Currivand**, dite), née à Paris, 5 déc. 1855. *Solfège :* 2e méd. 1869, 1re méd. 1870; *Chant :* 1re acc. 1874, 2e prix 1875. Mme Éd. Gallet, 21 oct. 1875.

Larousse la Villette (Aimée-Marie-Marguerite-Mercédès), née à Lorient, 8 juil. 1865. *Piano :* 2e acc. 1882. A ép. un officier de marine. Mme Symoni (?).

Larriba (Lina-Mathilde **de**), née à Paris, 7 juin 1860. *Solfège :* 3e méd. 1875, 2e méd. 1876, 1re méd. 1877; *Clavier :* 2e méd. 1876, 1re méd. 1877.

Larrieux (Étienne-Joseph-Aboukir), né à Tartas (Landes), 27 déc. 1844. *Hautbois :* 2e acc. 1865, 1er acc. 1866, 2e prix 1868 (aveugle).

Larronde (Eugénie-Marie-Cécile), née à Bordeaux, 4 mai 1872. *Violoncelle :* 2e acc. 1892; 1re acc. 1894; 2e prix 1895. Prof. à Paris. ✠ A. 1898.

Larroze-Baronet (Marie-Émilie), née à Mézin (Lot-et-Gar.), 13 fév. 1835. *Opéra :* 3e acc. 1854; *Opéra-comique :* 2e acc. 1854.

Larsilière (Fanny-Clémentine), née à Paris, 9 août 1834. *Solfège :* acc. 1848.

Lartigue (Louis-Pierre), né (Seine). *Violoncelle :* 2e prix an VII.

La Sablière (Olympe-Marie **des Haies**), née à Apt (Vaucluse), 24 oct. 1823. *Solfège :* 1er prix 1840; *Harm. et accomp. :* 1er acc. 1845.

Lascabanne (Josephine-Antoinette-Adèle), née à Malines, 6 juin 1834. *Piano :* acc. 1847, 2e prix 1848, 1er prix 1849; *Solfège :* acc. 1848, 1er prix 1850; *Harm. et accomp. :* 1er acc. 1851, 1er prix 1853.

Lascoretz (François-Émile), né à Troyes, 14 oct. 1825. *Flûte :* acc. 1843, 2e prix 1846, 1er prix 1847. Ambigu.

Lasne (Marie-Caroline), née à Paris, 1er mars 1875. *Solfège :* 2e méd. 1890.

Lasnier (Mme), voir Mlle **Moreau**.

Lassagne (Hippolyte-Auguste), né à Besançon, 12 août 1827. *Trombone :* 2e prix 1853, 1er prix 1854. Mus. 14e d'inf. Garde de Paris. Orch. de l'Opéra, 24 fév. 1867 au 12 fév. 1892. Act. à Paris.

Lassailly (Mme), voir Mme **Pichenot**.

Lassara (Marie-Hélène), née à Bordeaux, 23 janv. 1881. *Solfège (chant.) :* 2e méd. 1900; *Chant :* 2e acc. 1900.

Lasserre (Jules-Bernard), né à Tarbes (H.-Pyr.), 29 juil. 1838. *Violoncelle :* 2e prix 1853, 1er prix 1855. Paris.

Latis (Alexandre-Adolphe), né, 1er sept. 1798. *Solfège :* 4e enc. 1810. †

La Tombelle (de), voir **Fouant**.

La Touche (Edmond-Prosper-Éléonor **Claret** dit de), né à Vannes, 27 avril 1816. *Chant :* acc. 1841.

Laudoux (Alexandrine-Augustine-Amandine-Pélagie), née à Valenciennes, 6 janv. 1846. *Solfège :* 2e méd. 1859, 1re méd. 1860; *Harpe :* 2e acc. 1860, 1re acc. 1861; 2e prix 1862, 1er prix 1864. Bruxelles, Bordeaux, Concerts Lamoureux. † juil. 1891.

Lauga (François-Pascal), né à La Réole (Gironde), 11 avril 1850. *Trombone :* 2e acc. 1881, 1er acc. 1882, 2e prix 1883, 1er prix 1884. Fabricant de timbres en caoutchouc, Paris.

Lauga (François-Émile-Thomas), né à Pau (B.-Pyr.), 29 déc. 1873. *Trombone :* 2e prix 1894, 1er prix 1895. Concerts Lamoureux.

Laugée (Eugénie-Marthe), née à Paris, 6 août 1875. *Piano prép. :* 3e méd. 1891, 2e méd. 1893. Mme J. Vaillier.

Laugée (Marie-Marthe-Suzanne), née à Paris, 29 nov. 1888. *Solfège :* 2e méd. 1900.

Laugier (Louis-Pierre), né à Paris, 14 mai 1864. *Comédie :* 2e prix 1884, 1er prix 1885. Comédie-Française, 1885; sociétaire, 1894. ✠ A. 1895.

Laurat (Yves-Marie), né à Lambezellec (Finistère), 24 sept. 1833. *Trombone à pistons :* 3e acc. 1864.

Launay-Cephas (Émile-Gaston-Sainte-Marie), né à Paris, 17 fév. 1847. *Piano :* 1re acc. 1863.

Launay (Marie-Léonide-Rachel), née à Vendôme (Loir-et-Cher), 3 fév. 1867. *Violon prép. :* 3e méd. 1884. ✠ A. 1898. Mme Faurast.

Laurenceau (Auguste), né Paris, 14 août 1790. *Cor :* enc. 1808, acc. 1810, 2e prix 1811. †

Laurency-Bouillé (Mme), voir Mme **Drake**.

Laurens (Adèle-Louise-Marguerite), née à Marseille, 8 déc. 1882. *Piano prép. :* 2e méd. 1898.

Laurent (Charles-Remi), [Seine], 11 août 1779. *Hautbois :* 1er prix an V. †

Laurent (Adolphe-François), né à Paris, 14 mars 1796. *Piano :* 1er prix 1822. Empl. Ministère de la Guerre. Prof. de piano Conserv. ✠ † Napoléon-Vendée, 28 juin 1867.

Laurent (Pauline-Cécile), née à Magny (S.-et-O.), 31 mars 1816. *Solfège:* acc. 1827, 2d prix 1828, 1er prix 1830. *Piano:* 2d prix 1835.

Laurent (Pierre-Marie **Quillevéré**), né à Brest, 24 janv. 1821. *Chant:* 2d prix 1840. Marseille; Th.-Lyrique. † Chaton, 23 août 1854.

Laurent (Ovide-Alphonse), né à Caen, 27 mai 1823. *Orgue:* acc. 1840, 1er prix 1841; *Contrep. et fugue:* 1er prix 1841. Paris.

Laurent (Jules-Émile), né à Paris, 3 mars 1839. *Harmonie:* 1er acc. 1858; *Trompette:* 2d prix 1861, 1er prix 1863. Orch. des Bouffes. Direct. de l'orph Laval; Chef de mus. à Vichy.

Laurent (Bernard-Ernest), né à Noisiel (S.-et-M.), 16 août 1839. *Violoncelle:* 1er acc. 1856, 2d prix 1859. Province.

Laurent (Charles-Gustave), né à Paris, 4 avril 1844. *Chant:* 2d prix 1865; *Opéra-comique:* 1er acc. 1866. Th. de l'Opéra-Comique, 1874-1875; Opéra, 1876-1884; Bordeaux, Nancy, Anvers, Liège, Versailles, Dijon: prof. à l'École de mus. ✿ A. 1890; ✿ I. 1899.

Laurent (Antoinette, dite Antonia), née à Paris, 27 déc. 1852. *Tragédie:* 1er acc. 1874. Bruxelles, Rouen, Odéon (24 nov. 1884), Porte-Saint-Martin, Gymnase, Comédie-Française, Gymnase.

Laurent (Laure-Marie-Julie), née à Montlhéry (S.-et-O.), 22 avril 1871. *Solfège:* 3e méd. 1884, 1er méd. 1886.

Laurent (Marie-Camille-Gabrielle), née à Nancy, 12 juin 1873. *Solfège (chanteurs):* 1er méd. 1893. Critique mus. à la *Fronde:* Cécile Max.

Laurent (Mme), voir Mlle **Grandidier**.

Laurent-Ruault (Marie-Victoria **Laurent**, dite), née à Paris, 2 fév. 1872. *Tragédie:* 2e acc. 1889; *Comédie:* 2e acc. 1889, 1er acc. 1891, 2d prix 1892.

Lauret (Simon), né à Orléans 25 déc. 1808. *Flûte:* acc. 1822, 1er prix 1824. Marseille. † Marseille, 26 mars 1890.

Laurianne (Mlle), voir **Brag**.

Lausnay (Joséphine-Adolphine-Marie-Pauline de), née à Bruxelles, 4 avril 1852. *Solfège:* 3e méd. 1864, 2e méd. 1865; 1er méd. 1866. *Chant:* 2d prix 1868. *Opéra-com.:* 1er acc. 1869. Prof. de chant et de piano à Paris. Mme d'Hossaes.

Lausnay, voir **De Lausnay**.

Lausset (Alexis), né à Paris, 7 déc. 1821. *Violoncelle:* acc. 1842. Orch. de l'Opéra, 1er janv. 1843 au 1er sept. 1851. A Lyon, 1859. † Lyon, 19 janvier 1895.

Lautemann (Victor), né à Paris, 23 août 1803. *Comédie:* acc. 1826. Paris, 1848 †.

Lautemann (Désirée-Louise), née à Paris, 26 juil. 1862. *Harpe:* 1er acc. 1888, 2d prix 1889.

Lautemann (Charles-Raoul-Marie), né à Paris, 5 mars 1870. *Solfège:* 3e méd. 1883, 2e méd. 1884, 1er méd. 1886.

Lautier (Philippe-Félix), né à Bordeaux, 15 janv. 1837. *Trombone:* 2d prix 1860, 1er prix 1861.

Lautier (Jacques), né à Cette, 21 août 1846. *Trombone:* 2d prix 1866.

Lautier (Edouard-Cyrille-Paul), né à Marseille, 20 déc. 1852. *Violon:* 2e acc. 1876, 1er acc. 1877. Paris.

Lavagne (Jacques-Jean-Baptiste-Cassien), né à Biot (Var), 3 déc. 1842. *Hautbois:* 2e prix 1862, 1er prix 1863. Orch. des Folies-Dramatiques, Concerts Lamoureux, Monaco (1887).

Laval (Marie-Juliette), née à Bordeaux, 21 janv. 1879. *Violon:* 2e acc. 1896, 1er acc. 1897, 2d prix 1898, 1er prix 1899.

Lavarenne (Charlotte), née à Paris, 9 juil. 1882. *Solfège:* 2e méd. 1897, 1er méd. 1898.

Lavarenne (Marcello-Antonine-Prudence), née à Paris, 28 déc. 1885. *Solfège:* 3e méd. 1899, 1er méd. 1900.

Lavedan (Mme), voir Mlle **Auguez**.

Lavello (Rodolphe), né à Naples 12 nov. 1842. *Harmon. et accomp.:* 3e acc. 1865. Pianiste comp. Nîmes, Marseille, Paris. Œuvres diverses: *Il n'est point de laides amours*, Marseille (1859), *Partie carrée* (Op.c. 1884); *Le chevalier Henri, Marie Stuart, Françonnette, Le Mariage de Marcelle, l'Oubli;* mélodies, musique instrumentale. ✿ I. 1897.

Lavello (Joséphine-Suzanne-Thérèse), née à Nîmes 10 janv. 1875. *Piano:* 2e acc. 1893, 1er acc. 1895. Mme Sthévenard, 20 juin 1896.

Lavello (Augustine-Emilie-Jeanne), née à Nîmes, 18 mars 1877. *Piano:* 2e acc. 1895, 1er acc. 1897. Mme Blauzat.

Lavergne (Julie-Caroline), née à Paris, 15 fév. 1824. *Solfège:* acc. 1842, 1er prix 1843.

Lavessière (Paul-Alexandre-Edouard), né à Paris, 8 juin 1833. *Harm. et comp.:* 2e acc. 1858.

Laviéville (Jeanne-Elisabeth-Joséphine-Conception), née à Paris 17 juil. 1873. *Solfège:* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887, 1er méd. 1888. Prof. dans les écoles de la Ville de Paris.

Lavignac (Alexandre-Jean-Albert), né à Paris 22 janv. 1846. *Solfège:* 1er acc. 1856, 1er prix 1857; *Piano:* 3e acc. 1858, 2d prix 1859, 1er prix 1861; *Harm. et accomp.:* 2d prix 1862, 1er prix 1863; *Orgue:* 1er acc. 1864, 2d prix 1865; *Contrep. et fugue:* 1er prix 1864. Prof. au Conservatoire, ✿ A. 1881; ✿ I. 1889; ✠ 1897. Œuvres: *Solfèges, Cours de dictée musicale*, leçons d'harmonie, *l'École de la pédale*, morceaux pour le piano; *La musique et les musiciens* (1895); *Voyage artistique à Bayreuth* (1897).

Lavigne (Antoine-Joseph), né à Besançon, 23 mai 1816. *Hautbois:* 1er prix 1837: mus. 9e rég. d'inf. Concert Musard. Londres, orch. de Drury Lane; Manchester, orch. Hallé.

Laville (Françoise), née à la Guillotière (Rhône), 17 juil. 1849. *Chant:* 2e acc. 1868; *Opéra:* 1er acc. 1868. Toulouse.

Laville (Céline-Julie), née à Paris, 19 sept. 1872. *Solfège:* 2e méd. 1888, 1er méd. 1889; *Harmonie:* 2d prix 1891, 1er prix 1892.

La Villette, voir **Larousse**.

Laviolette (Mathilde-Constance), née à Paris, 15 oct. 1846. *Solfège:* 1er méd. 1861; *Piano:* 1er acc. 1863, 2e prix 1864.

Lavitte (Joseph-Achille-Gaston-Hubert **Le Chevalier**, *dit*), né à Fort, près St-Pierre (Martinique), 30 décembre 1836. *Opéra :* 2e acc. 1863, 1er acc. 1864; *Opéra-comique :* 3e acc. 1864, Th. de Toulon, 1865.

Lavoye (Anne-Benoîte-Louise), née à Dunkerque, 28 juin 1823. *Chant :* 2d prix 1839, 1er prix 1840; *Opéra-comique :* 1er prix 1842. Th. de l'Opéra-Comique 1843-1850; Genève, Bruxelles, Lyon, Marseille, Bordeaux, Rouen, Nantes. † Paris oct. 1897.

Lavoye (Antoine-Benoît-Louis), né à Dunkerque, 5 avril 1826. *Trombone :* 2d prix 1848.

Lavoye (Marie-Hippolyte-Antoinette), née à Dunkerque, 21 sept. 1828. *Opéra-comique :* 2d prix 1845. Th. de l'Opéra-Comique, a déb. dans *Cendrillon*, 11 mars 1846. Mme J. Mayrize.

Laye (Eugène-Antoine), né à Paris, 20 juin 1850. *Solfège :* 3e méd. 1867, 2e méd. 1868, 1er méd. 1869.

Laye (Hélène-Marthe-Madeleine), née à Paris, 18 mai 1883. *Solfège :* 2e méd. 1894, 1er méd. 1895.

Lazard (Emile), né à Paris, 23 juin 1822. *Solfège :* 2d prix 1836.

Lazare (Martin), né à Bruxelles, 27 oct. 1828. *Piano :* acc. 1846, 2e prix 1848. *Harm. et accomp. :* 1er acc. 1847. Paris, La Haye, Londres, Allemagne, Amérique, Canada, Londres, Bruxelles. Œuvres : *Le roi de Bohême* (la Haye, 1852); *les Deux Mandarins* (Bruxelles, 1858); études, valses, etc. pour le piano. † Bruxelles, 6 août 1897.

Léa (Jean-Clayton), né 29 nov. 1791. *Flûte :* enc. an XIII. †

Léautaud (Firmin-Isidore), né à Fours (B.-Alpes), 10 juil. 1834. *Comédie :* 1er acc. 1858, 2d prix 1859; Lille, Odéon (1870), Comédie-Française (1874), souffleur; retraité, à Courbevoie.

Léavy (Ernest-James-Arthur), né à Paris, 24 mai 1845. *Orgue :* 3e acc. 1863, 1er acc. 1864, 1er prix 1865; *Harmonie :* 1er prix 1865; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1866. † oct. 1883.

Lebailly (Victor-Edmond), né à Boulogne-s.-Mer, 12 déc. 1872. *Clarinette :* 1er prix 1888; *Harmonie :* 2e acc. 1891. Orch. de l'Opéra-Comique.

Le Barbier (Henri-Charles), né au Mans, 13 nov. 1873. *Trompette :* 2e acc. 1893, 1er acc. 1894, 2d prix 1895.

Le Bargy (Charles-Gustave-Auguste), né à la Chapelle, 28 août 1858. *Tragédie :* 1er acc. 1879; *Comédie :* 1er prix 1879. Comédie-Française, 1879; sociétaire, 1887. ✪ A. 1886, ✪ I. 1896; Prof. au Conservatoire.

Lebel (Jean-Louis), né à Paris, 7 fév. 1813. *Solfège :* acc. 1823, 2d prix 1826. Chef des chœurs du th. de l'Opéra-Comique; Prof. au Conservatoire. ✪ A. 1881. † Paris, 23 mars 1886.

Leblanc (Mme), voir Mlle **Gaillard**.

Leblond (Jean-Baptiste), né 9 janv. 1785 (Seine). *Flûte :* acc. an VIII. †

Leborne (Aimé-Ambroise-Simon), né à Bruxelles, 29 déc. 1797. *Rome :* 2d prix 1818, 1er prix 1820. Prof de solfège, de contrep. et de comp. au Conserv. ✝ 1863. Auteur de nombreux sujets de concours pour l'harmonie (v. *Basses et chants*... recueillis par C. P. Heugel 1900). Opéra, 1er janv. 1829 au 31 déc. 1855. Œuvres : *Les deux Figaro* (Odéon, 1827); *Traité d'harmonie, contrepoint.* † Paris, 1er (?) 2 avril 1866.

Le Bouc (Charles-Joseph), né à Besançon, 22 déc. 1822. *Harmonie :* acc. 1842, 2e prix 1843, 1er prix 1844. *Violoncelle :* 2d prix 1843; *Contrep. et fugue :* 1er acc. 1844. Orch. de l'Opéra, 1er juin 1846 au 28 fév. 1848; Soc. des Concerts, 13 nov. 1849. Fondateur de concerts-matinées. Œuvres : solos, mélodies, duos, trios, méthode, etc. † Hyères, mars 1893.

Le Boulch (Henri-Jules), né à Périgueux, 30 juil. 1851. *Harmonie :* 2e acc. 1872. Prof. à Versailles.

Lebourgeois (Joseph-Auguste), né à Versailles, juin 1799. *Piano :* 2d prix 1819, 1er prix 1821; *Rome :* 1er prix 1822. † Rome 1824.

Lebouteux, voir **Dumousseaux**.

Lebrasseur-Calvin (Mme), voir Mlle **Tasny**.

Lebreton (Jules-Armand), né au Mans, 21 avril 1873. *Solfège :* 3e méd. 1888, 2e méd. 1889; *Violon prép. :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1889; *Violon :* 2e acc. 1890, 1er acc. 1891, 2d prix 1892, 1er prix 1893. Étudiant en médecine. Orch. de la Société des Concerts (aspirant actif). ✪ A. 1900.

Lebrun (Félicité), née vers 1779 (Ardennes). *Violon :* 2d prix an V, 1er prix an VII. †

Lebrun (Louise-Marie-Caroline), née oct. 1807. *Chant :* acc. 1822, 2d prix 1823. Mme Moreau. † Paris, 17 nov. 1865.

Lebrun (Eugène-Adolphe), né à Missy (Calvados), 9 fév. 1833. *Violon :* acc. 1849. Orch. de l'Opéra, 15 juin 1852 à 1858; Soc. des Concerts. Soliste concerts 1857 à 1876.

Lebrun (Marie-Apolline), née à Valdwisse (Moselle), 8 mars 1836. *Tragédie :* 1er prix 1856. [Marie-Pauline?], Comédie-Française, a déb. dans *Polyeucte*, 8 oct.

Lebrun (Georges-Daniel), né à Paris, 20 mars 1859. *Contrebasse :* 2e acc. 1882, 1er acc. 1883, 2d prix 1884. Concerts Lamoureux.

Lebrun (Marie), née à Paris, 8 déc. 1863. *Piano :* 2d prix 1878, 1er prix 1879. Mme Paul Bouyer. † au Parc-Saint-Maur, 10 sept. 1894.

Le Callo (Marie-Françoise-Félicité), née à Batz (Loire-Inférieure), 10 nov. 1850. *Solfège :* 3e méd. 1863, 2e méd. 1864; *Clavier :* 3e ment. 1863, 2e ment. 1864, 1er ment. 1865; *Piano :* 3e acc. 1866, 2e acc. 1867, 1er acc. 1868, 2d prix 1869. Prof. à Paris.

Lecarpentier (Adolphe-Clair), né à Paris, 17 fév. 1809. *Solfège :* acc. 1821, 1er acc. 1822. *Harm. et accomp. :* 1er prix 1827; *Contrep. et fugue :* 2d prix 1830, 1er prix 1831; *Rome :* 2e prix 1833. Prof. adj. de contrep. et fugue au Conservatoire (1832-1835). Œuvres : exercices, études, fantaisies, méthode pour piano. † Paris, 14 juil. 1869.

Lecat (Mme), voir Mlle **Girardot**.

Lecerf (Émile-François), né à Paris, 7 mars 1818. *Clarinette :* 2d prix 1834, 1er prix 1836. Orch. du th. italien. † Paris, 8 sept. 1893.

Lecerf (Charles-Aimé-Adolphe), né à Vincennes, 5 avril 1826. *Clarinette :* acc. 1844, 2e prix 1845. Mus. de la garde nat., th. du Cirque, mus. de la garde républ. † 19 juil. 1881.

Le Chanteur, voir **Arrène**.

Lecherf (Albert-Louis-Lucien), né à Roubaix, 8 avril 1865. *Trompette :* 2e acc. 1890.

Lechesne (Maria), née à Paris, 10 juil. 1845. *Piano :* 4e acc. 1859, 2e acc. 1860, 1er prix 1861; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1867.

Le Chevalier, voir **Lavitte**.

Lechien (Désiré), né à Champigny (Yonne), 4 avril 1863. *Cornet à pistons :* 2e prix 1885.

Lechien, voir **Clément** dit **Chelles**.

Lecler (Louise-Victoire), née 9 mars 1796 (Eure-et-Loir). *Chant :* acc. 1811 et 1813; *Opéra-comique :* acc. 1813. Th. de l'Opéra-Comique, a déb. 7 mars 1815-1822. †

Leclerc (Augustine-Joséphine-Louise), née à Strasbourg, 18 nov. 1825. *Opéra-comique :* 1er acc. 1844. Rouen.

Leclerc (Louis-Théodore), né à Strasbourg, 14 mai 1835. *Cornet à pistons :* 1er acc. 1862, 2e prix 1863. Sous-chef de mus. du 38e d'inf.

Leclerc, voir **Teste**.

Leclerc (Arsène-Victor), né à Vire (Calvados), 28 nov. 1861. *Solfège chanteurs :* 2e méd. 1881.

Leclerc, voir **Nadault de Buffon**.

Leclercq (Aimée-Félicie), née à Paris, 30 mai 1839. *Solfège :* 2e acc. 1852, 1er acc. 1853, 1er prix 1855; *Piano :* 1er acc. 1856, 1er prix 1858; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1859, 2e acc. 1860. Prof. de piano (cl. prép.) au Conservatoire. ✪ A., 1889; ✪ I., 1899. Mme Tarpet, 4 mai 1864; Mme Ch. Monnot, 2 août 1888.

Leclercq (Berthe-Clotilde), née à Lille, 9 juin 1863. *Solfège :* 3e méd. 1885; *Chant :* 1er acc. 1887; *Opéra :* 2e acc. 1886. Mme J. Vidal-Bonjour, Paris, 9 juin 1887.

Leclercq (Edmond-Jules), né à Arras, 8 oct. 1872. *Flûte :* 2e acc. 1893. Nancy.

Leclercq (Lucien-Michel), né à Valenciennes, 30 juil. 1879. *Solfège :* 3e méd. 1894, 2e méd. 1895, 1re méd. 1896; *Hautbois :* 1er prix 1895. Orch. du th. de l'Op.-Comique, 1896 et Concerts du Châtelet, 1897.

Leclère (Antonie-Augustine), née à Paris, 20 sept. 1849. *Solfège :* 3e méd. 1864, 2e méd. 1865, 1re méd. 1866.

Leclère (Adrien-Marie), né à Paris, 12 mai 1860. *Solfège :* 3e méd. 1883; *Opéra-comique :* 2e acc. 1884. † 13 mai 1885.

Leclère (Pierre-Florentin, dit Henri), né à Troyes, 24 nov. 1862. *Violon :* 2e acc. 1883. Direct. de l'École municip. de mus. à Troyes.

Lecocq (Prosper-Joseph), né à Arras, 7 sept. 1810. *Solfège :* 2e prix 1825. Paris. † 23 sept. 1879.

Lecocq (Alexandre-Charles), né à Paris, 3 juin 1832. *Harm. et accomp. :* 1er prix 1850; *Orgue :* 1er acc. 1852; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1851, 2e prix 1852. Œuvres : *Le Docteur miracle* (Bouffes-Parisiens, 1857); *Huis-clos* (Folies-Nouv., 1859); *Le Baiser à la poste* (Folies-Marigny, 1864); *Liline et Valentin* (*idem*), *Les Ondines au champagne* (*idem*) 1865; *Le Myosotis* (Palais-Royal, 1866); *Le Cabaret de Rampouneau* (Fol-Mar., 1867); *L'Amour et son carquois*, *Fleur de Thé*, *Les Jumeaux de Bergame* (Athénée, 1868); *Le Carnaval d'un Merle blanc* (Palais-Royal, 1868); *Gaudolfo*, *Deux portiers pour un cordon*, *Le Rajah de Mysore* (Bouffes, 1869); *Le Beau Dunois* (Variétés, 1870); *Le Testament de M. de Crac*, *Le Barbier de Trouville* (Bouffes, 1871); *Sauvons la caisse* (1872); *Les Cent Vierges* (Bruxelles, Variétés); *La Fille de Mme Angot* (Bruxelles, 1872, Fol.-Dram., 1873); *Girofléa-Girofla* (Bruxelles, Renaissance), *Les Prés-Saint-Gervais* (Variétés), 1874; *Le Pompon* (Fol.-Dram.), *La Petite mariée* (Renaissance), 1875; *Kosiki* (*idem*, 1876); *La Marjolaine* (*idem*, 1877); *Le Petit Duc* (*idem*, 1878); *La Camargo*, *La Petite Mademoiselle* (*idem*, 1879); *Le Grand Casimir* (Variétés, 1879); *La Jolie Persane* (Renaissance, 1880); *Le Marquis de Windsor*, *Janot* (Renaissance); *La Roussotte*, en collab. (Variétés), *Le Jour et la Nuit* (Nouveautés, 1881); *Le Cœur et la Main* (*idem*, 1882); *La Princesse des Canaries* (Fol-Dram., 1883); *L'Oiseau bleu* (Nouveautés, 1884); *Plutus* (Op.-C., 1886); *Les Grenadiers de Monte-Carnotte* (Bouffes, 1887); *Ali-Baba* (Bruxelles, 1887); *La Volière* (Nouveautés, 1888), *L'Égyptienne* (Fol.-Dram., 1890); *Ninette* (Bouffes, 1896); *Barbe-Bleue* (Olympia, 1898); *Le Cygne* (Op.-C., 1899); morceaux divers pour le piano, mélodies, chansons, chants religieux, etc.

Lecointe (Eugène-Joseph), né à Paris, 10 mai 1817. *Violon :* 2e prix 1835, 1er prix 1837. Fonct. de l'Adm. des postes. Soc. des Concerts, 10 déc. 1843. † 13 sept. 1889.

Lecomte (Jean-Baptiste-Etienne), né 17 avril 1791 (Seine). *Tragédie lyr. :* acc. 1811, 2e prix 1812; *Chant :* 1er prix 1813. Londres. Th. de l'Opéra, a déb. dans *Armide* (Renaud), 7 nov. 1817. Londres (1858), Avignon (1865). † Paris, 17 avril 1867.

Lecomte (Pierre-Charles-Auguste), né dépt. du Nord. *Clarinette :* 2e prix 1810, 1er prix 1811. †

Lecomte (Zéphirine-Élise), née à Ferney-Voltaire (Ain), 18 juil. 1835. *Clavier :* 1re ment. 1855; *Opéra :* 3e acc. 1857. † dans le naufrage de l'*Evening Star*, 3 oct. 1867 (?).

Lecomte (Zoé), née à Paris, 29 janv. 1838. *Solfège :* 1er prix 1848.

Lecomte (Évelina-Berthe-Henriette), née à Paris, 2 janv. 1846. *Solfège :* 3e m. 1859, 1re méd. 1860. † Paris, 17 fev. 1863.

Leconte (Louis-François), né à Versailles, 1er mars 1867. *Trompette :* 1re acc. 1890.

Lecoq (Marguerite-Apolline), née 16 déc. 1786 (Seine). *Solfège :* enc. an 12.

Lecorbeiller (Jean-Alexandre), né à Paris, 3 déc. 1813. *Solfège :* 1er prix 1827. Prof. de violon, Paris. † Paris, 10 mars 1876.

Lecornu (Olympe-Léontine), née à Saint-Pétersbourg, 26 juin 1848. *Clavier :* 3e ment. 1866, 1re ment. 1867. Mme P.-H. Zimmer.

Le Couppey (Félix), né à Paris, 14 avril 1811. *Piano :* 2ᵉ prix 1824, 1ᵉʳ prix 1825; *Harm. et accomp. :* 1ᵉʳ prix 1828. Professeur de solfège, d'harmonie et accomp. et de piano au Conserv. ✪ I. 1875 ✤ Œuvres : *A B C du piano, Méthode, Études, Exercice, De l'Enseignement du piano* (1865), *École du mécanisme, L'Art du piano*, etc. † Paris, 4 juill. 1887.

Lecour (Marie-Nathalie-Georgette), née à Paris, 9 déc. 1866. *Solfège :* 1ᵉʳ méd. 1883; *Piano :* 2ᵉ acc. 1884, 2ᵉ prix 1885. Mᵐᵉ L. Decrusse, 15 fév. 1886. Prof. à Paris.

Lecureux (Théodore-Marie), né à Brest, 1ᵉʳ avril 1829. *Piano :* acc. 1845, 2ᵉ prix 1847. Prof. à Brest. Œuvres : morc. pour piano. † Brest, fév. 1891.

Lecussant (Louis), né à Bauzan (Gironde), 8 sept. 1877. *Trompette :* 1ᵉʳ acc. 1899, 2ᵉ prix 1900.

Ledé (Henri-Charles), né à Hazebrouck, 1ᵉʳ fév. 1832. *Clarinette :* 2ᵉ prix 1852, 1ᵉʳ prix 1854.

Ledent (Jean-Joseph), né à Liège 26 juin 1829. *Opéra-comique :* 2ᵉ acc. 1855.

Ledérac (François-Pierre), né à Béziers, 20 avril 1837. *Chant :* 2ᵉ prix 1861, 1ᵉʳ prix 1862; *Opéra :* 1ᵉʳ acc. 1861, 1ᵉʳ prix 1862; *Opéra-comique :* 2ᵉ prix 1862. Nantes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Alger, Dijon, la Martinique, Nîmes. † Paris, 1889.

Lediscot (Désiré-Jean-Joseph), né à Metz, 29 mai 1831. *Trombone :* 2ᵉ acc. 1859. † Paris, 6 fév. 1860.

Leduc (Alphonse), né à Nantes, 8 mars 1804. *Basson :* 2ᵉ prix 1825. Éditeur de musique (1841). Œuvres : morc. pour le piano (environ 1300), études, exercices, danses, romances, morc. pour inst. divers, etc. † Paris, 17 juin 1868.

Leduc (Jules-Victor), né à Merville (Nord), 9 janv. 1829. *Basson :* acc. 1849. Divers orch. Paris.

Leduc (Jules-Paul), né à Cambrai, 26 mars 1871. *Contrebasse :* 2ᵉ acc. 1890, 1ᵉʳ acc. 1891, 2ᵉ prix 1893, 1ᵉʳ prix 1894. Concerts du Châtelet et Lamoureux.

Leduc (Jules-Arthur-Léon-Gustave), né à Douai, 8 nov. 1875. *Flûte :* 2ᵉ prix 1894. Paris.

Lefébure (Louis-James-Alfred, dit **Lefébure-Wely**), né à Paris, 13 nov. 1817. *Piano :* 2ᵉ prix 1834, 1ᵉʳ prix 1835; *Orgue :* 2ᵉ prix 1834, 1ᵉʳ prix 1835. Org. de St-Roch, de la Madeleine (1847), St-Sulpice (1863). Œuvres : *Les Recruteurs* (1861), *Après la Victoire* (Op. c. 1863), *Cantate* (1863); messes, symph., morc. de salon, études pour piano, pièces pour l'harmonium, transcrip., etc. † Paris, 1ᵉʳ janv. 1870.

Lefébure (Marie-Jenny), née à Paris, 1ᵉʳ juin 1868. *Piano prép. :* 1ᵉʳ méd. 1882; *Piano :* 2ᵉ acc. 1885, 2ᵉ prix 1886, 1ᵉʳ prix 1887. Prof. Paris. Mᵐᵉ Durand Rual.

Lefebvre (Jacques), né à Lyon, 12 sept. 1801. *Violoncelle :* 2ᵉ prix 1825. Orch de la Porte-Saint-Martin, Opéra, 1ᵉʳ mars 1851. † 18 déc. 1852.

Lefebvre (Victor-Louis-Aimé-Joseph), né à Lille, 6 janv. 1811. *Solfège :* 1ᵉʳ prix 1826; *Contrep. et fugue :* 2ᵉ prix 1828, 1ᵉʳ prix 1829. † Douai, v. 1840.

Lefebvre (Hubertine-Emma), née à Paris, 24 avril 1822. *Solfège :* 2ᵉ prix 1834, 1ᵉʳ prix 1836. Paris.

Lefebvre (François-Albert-Constant), né à Douai, 27 fév. 1824. *Basson :* 1ᵉʳ acc. 1853, 2ᵉ prix 1854. Orch. de l'Opéra-Comique. †.

Lefebvre (Charles-Louis-Sébastien), né à Morbecque (Nord), 19 janv. 1826. *Cor à pistons :* 2ᵉ prix 1852.

Lefebvre (Jules-Adolphe-Isidore), né à Morbecque (Nord), 28 oct. 1827. *Cor à pistons :* 2ᵉ acc. 1847. Orch. de la Porte-Saint-Martin (?).

Lefebvre (Victor-Auguste-Alfred), né à Arras, 30 oct. 1848. *Violoncelle :* 2ᵉ acc. 1851. Orch. de la Porte-Saint-Martin (?).

Lefebvre (Constance-Caroline), née à Paris, 21 déc. 1848. *Chant :* acc. 1848, 1ᵉʳ prix 1849; *Opéra-comique :* 1ᵉʳ prix 1849. Th. de l'Opéra-Comique, 1849-1861, Th.-Lyrique, 1862-1865. Mᵐᵉ J.-B. Faure, 1859.

Lefebvre (Charles-Édouard), né à Paris, 19 juin 1843. *Rome :* Gr. prix 1870. ✪ A. 1888; ✪ I. 1897; ✤ 1896. Prof. cl. d'ens. instrum. au Conserv. Œuvres : *Judith* (1879), *Psaume XXIII* (1878), *Melka, Eloa* (1883), *Le Trésor* (1884), *Zaïre*, 4 a. (1887), *Djelma*, 3 a. (Op. 1894), *Sainte-Cécile* (1896), *Dalila, La messe du fantôme*, morc. p. orchestre, symph., ouvert., chant et piano, quatuors p. inst. à cordes, sonates, mélodies, chœurs, etc. *Cf.* H. Imbert, *Profils d'artistes.*

Lefebvre (C.-H.), voir **Lefèvre**.

Lefebvre (Alfred), né à Douai, 4 fév 1851. *Flûte :* 1ᵉʳ acc. 1869, 2ᵉ prix 1870, 1ᵉʳ prix 1872; *Solfège :* 3ᵉ méd. 1870. Orch. de l'Opéra-Comique. † Houilles, 10 juil. 1897.

Lefebvre (Armand-Arsène), né à Paris, 27 janv. 1854. *Contrebasse :* 2ᵉ acc. 1870, 1ᵉʳ acc. 1872, 1ᵉʳ prix 1873. † Paris, mai 1884.

Lefebvre (Marie-Adèle-Juliette), née à Paris, 6 juil. 1856. *Tragédie :* 1ᵉʳ acc. 1882, 2ᵉ prix 1883. Odéon, a déb. dans *Marie-Stuart* (Elisabeth), 15 oct. 1883. Paris.

Lefebvre (Gaston-Louis), né à Paris, 13 août 1860. *Harpe :* 2ᵉ acc. 1879, 1ᵉʳ acc. 1880, 2ᵉ prix, 1882, 1ᵉʳ prix 1883. Orch. de l'Opéra-Comique. † Auxerre, 4 sept. 1887.

Lefebvre (Louis-Georges), né à Paris, 29 avril 1863. *Piano :* 2ᵉ acc. 1880, 2ᵉ prix 1882. Prof. à Tunis.

Lefebvre (Henri-Casimir), né à Lillers (Pas-de-Cal.), 23 avril 1867. *Clarinette :* 1ᵉʳ acc. 1885, 2ᵉ prix 1886, 1ᵉʳ prix 1887. Conc. du Châtelet, Lamoureux, orch. Opéra dep. 1897.

Lefeuve (Charles-Adolphe-Gabriel), né à Paris, 9 nov. 1866. *Solfège :* 3ᵉ méd. 1891, 1ᵉʳ méd. 1893; *Chant :* 1ᵉʳ acc. 1894; *Opéra :* 1ᵉʳ acc. 1894; *Opéra-comique :* 2ᵉ prix 1893. Avocat. Critique mus. de l'*Indépendance belge*. ✪ A. 1901.

Lefèvre (Charles-Henri), né à Arras, 3 mars 1845. *Basson :* 2ᵉ prix 1865, 1ᵉʳ prix 1866. Concerts Pasdeloup, Lamoureux; orch. de Bataclan, Opéra, 1ᵉʳ juillet 1870 à 1900. † Rizaucourt (Hᵗᵉ-Marne), 29 juillet 1900.

Lefèvre (Marie-Angélique), née à Paris, 20 mai 1858. *Solfège :* 3ᵉ méd. 1870; *Clavier :* 3ᵉ ment. 1872, 2ᵉ ment. 1873; *Opéra-comique :* 2ᵉ acc. 1880 Th. de la Renaissance. Mᵐᵉ Vaucoo.

Lefèvre (Marie-Cécile-Ernestine), née à Paris, 15 sept. 1866. *Solfège :* 3ᵉ méd. 1879, 2ᵉ méd. 1880, 1ᵉʳ méd. 1882; *Piano prép. :* 3ᵉ méd. 1881, 2ᵉ méd. 1883, 1ᵉʳ méd. 1884.

Lefèvre (Mme A.), voir Mlle **Lapommeraie.**

Lefort (Narcisse-Augustin), né à Paris, 18 juin 1852. *Violon :* 3e acc. 1870, 2e acc. 1872, 1re acc. 1873, 1er prix 1874. Orch. de l'Opéra, 1871 ; Soc. des Concerts ; professeur au Conservatoire. ✪ I. 1888.

Lefort (Jeanne-Blanche), née à Paris, 17 mai 1870. *Solfège :* 2e méd. 1886, 1re méd. 1887 ; *Piano prép. :* 2e méd. 1885, 1re méd. 1887 ; *Piano :* 2e acc. 1888.

Lefour (Marie-Julie-Élisabeth), née à Orléans, 1er mars 1861. *Piano :* 2d prix 1879, 1er prix 1880.

Lefrançois (Marie-Madeleine-Georgette), née au Havre, 20 sept. 1862. *Solfège :* 3e méd. 1875, 2e méd. 1876, 1re méd. 1877 ; *Clavier :* 3e méd. 1876, 2e méd. 1877, 1re méd. 1878 ; *Harmonie :* 2e acc. 1879, 1re acc. 1880, 2d prix 1881, 1er prix 1883 ; *Accomp. :* 1re acc. 1880, 1er prix 1881 ; *Piano :* 2e acc. 1881. Mme Letorr. Prof. à Paris. † 1893 (1894?).

Legault (Marie-Françoise), née à Paris, 1er janv. 1858. *Comédie :* 2d prix 1872, 1er prix 1873 ; *Tragédie :* 1re acc. 1873. Gymnase, Palais-Royal, Vaudeville, Comédie-Française 1887-1889, a déb. dans *le Legs* (2 déc.) ; Saint-Pétersbourg, Gymnase, Variétés, Porte-Saint-Martin. ✪ A. 1888.

Legendre (Marthe-Charlotte), née à Romorantin (Loir-et-Cher), 27 mars 1876. *Solfège :* 3e méd. 1891, 2e méd. 1893.

Leger (Joachime-Blanche), née à Paris, 16 fév. 1852. *Solfège :* 2e méd. 1870. *Clavier :* 3e ment. 1870, 2e ment. 1873. Mme F.-N. Wieuzs, 4 oct. 1873.

Leglou (Jules-Henri-Joseph), né à Roubaix, 19 nov. 1812. *Violoncelle :* 2d prix 1835, 1er prix 1837. Concert Musard.

Leglou (Léon-Augustin, dit **Leglu**), né à Lille, 19 août 1814. *Violoncelle :* 2e prix 1836, 1er prix 1838. Orch. du Th.-Italien, Opéra, 1871. † Paris, 18 janv. 1887.

Legouix (Isidore-Édouard), né à Paris, 1er avril 1834. *Solfège :* acc. 1848, 2d prix 1849, 1er prix 1850 ; *Harmonie :* 1er prix 1855 ; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1856 ; *Rome :* ment. hon. 1860. Éditeur de musique à Paris. Œuvres : *Un Othello* (Champs-Élysées, 1863) ; *Le bois de Saint-Marc* (th. Saint-Germain, 1864) ; *Ma fille* (Délass. Com. 1866) ; *Malborough s'en va-t-en guerre*, en collab. (Athénée 1867) ; *Le Vengeur* (*id.* 1868) ; *Les Dernières Grisettes* (Bruxelles, 1874) ; *Le Mariage d'une étoile* (Bouffes-par., 1876) ; Mme *Clara* (Palais-Royal, 1877) ; partitions inédites, romances, mélodies, etc.

Legrand (Stéphanie), *Solfège :* acc. an VII. †.

Legrand (Louise-Eugénie-Séraphie-Marie), née à Paris, 23 mai 1850. *Comédie :* 1re acc. 1868.

Legrand, voir **Géniat.**

Le Grand (Ernest-Marie), né à Nantes, 13 déc. 1870. *Harmonie :* 2d acc. 1889, 1er prix 1890.

Legris (Paul-Philippe), né à Paris, 19 juin 1869. *Solfège :* 1re méd. 1885 ; *Trompette :* 2d prix 1883.

Legros (Isménie-Nathalie-Alexandrine), née à Paris, 2 déc. 1849. *Solfège :* 3e méd. 1863, 2e méd. 1864, 1re méd. 1865 ; *Comédie :* 2e acc. 1867.

Legros (Louis-Clément), né à Loué (Sarthe), 15 fév. 1853. *Trombone :* 2e acc. 1874. Sous-chef de mus. du 67e d'inf.

Legros (Hippolyte), né à Dijon, 19 sept. 1871. *Cor :* 1er prix 1891.

Leguay (Jean-Baptiste-Martin), né à Tours, 8 juil. 1833. *Harm. et comp. :* 3e acc. 1856, 1re acc. 1857 ; *Trombone :* 1re acc. 1856, 2d prix 1857.

Lehmann (Théodore-Nicolas), né à Steenkjer (Norvège), 13 oct. 1847. *Flûte :* 1re acc. 1868, 2d prix 1869, 1er prix 1870 ; *Solfège :* 3e méd. 1870.

Lehmann (Esther-Suzanne), née à Paris, 11 fév. 1879. *Solfège :* 2e méd. 1895 ; *Piano prép. :* 2e méd. 1894.

Lehuédé (Marie-Alexandre-Anselme), né à Nantes, 24 mars 1833. *Solfège :* acc. 1848, 2d prix 1850. † Paris, 19 sept. 1856.

Lehuédé (Adèle-Aurélie-Marie), née à Nantes, 15 mars 1835. *Solfège :* acc. 1848, 2d prix 1849, 1er prix 1850. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1852, 2d prix 1853, 1er prix 1855 ; *Piano :* 3e acc. 1855 ; *Orgue :* 2e acc. 1856. Soc. des Concerts, asp. 13 déc. 1859, soc. 31 déc. 1867 ; org. accomp. à St-Louis-d'Antin, puis à St-Philippe-du-Roule.

Lehuen (Caroline-Joséphine), née à Paris, 19 mars 1821. *Solfège :* acc. 1838, 2d prix 1839.

Leiber (Adolphe-Joseph), né à Angoulême, 22 sept. 1846. *Solfège :* 3e acc. 1868 ; *Saxophone :* 3e acc. 1867, 1re acc. 1868.

Leinert (Auguste), né à Paris, 7 nov. 1815. *Violon :* 2d prix 1835, 1er prix 1837. † Paris, 22 janv. 1838.

Leitert (Maurice-Édouard), né à Châteaudun (Eure-et-Loir), 27 nov. 1880. *Trompette :* 2e acc. 1897, 1er prix 1899. Fanfare du Kremlin (Exp. de 1900).

Leitner (Jules-Louis-Auguste), né à Paris, 13 mai 1862. *Tragédie :* 1re acc. 1886, 1er prix 1887 ; *Comédie :* 2d prix 1886, 1er prix 1887. Comédie-Française, 1887 ; a déb. dans *Hernani* (Don Carlos), 31 août ; sociétaire, 1896 ; ✪ A. 1896.

Lejeune (Georges **Yung**, dit), né à Bar-le-Duc (Meuse), 18 fév. 1820. *Piano :* 1er prix 1837.

Lejeune (Maximin), né à Buffon (Côte-d'Or), 30 avril 1847. *Basson :* 3e acc. 1866, 2e acc. 1867. (Aveugle.)

Lejeune (Laure-Eugénie), née à Paris, 24 déc. 1863. *Piano prép. :* 2e méd. 1879.

Lejeune (Émile-Jules-Pierre), né à Boulogne-sur-Mer, 23 sept. 1872. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1894, 1er prix 1895.

Lejolivet, voir **Charpentier.**

Lejolliot (Alice-Charlotte), née à Rouen, 23 oct. 1831. *Piano :* acc. 1847, 2d prix 1849.

Leliégeois (Nicolas-Auguste), né à Roche-sur-Marne (Haute-Marne), 2 juin 1834. *Trompette :* 2e acc. 1853, 1er prix 1862. Milit. (campagnes de Crimée et d'Afrique?).

Leloir (Louis-Pierre **Sallot** dit), né à Paris, 5 nov. 1860. *Comédie :* 1re acc. 1876. Troisième Th.-Français, 1877 ; Comédie-Française, 1880 ; sociétaire, 1889. Prof. au Conservatoire. ✪ A. 1887 ; ✪ I. 1894 ; ✠ 1900.

Leloir (Mme), voir Mlle **Thuillier**.

Lelong (Zéphyrin-Édouard-Camille), né à Soignies (Belgique), 24 mars 1841. *Violon :* 2e acc. 1860, 2e prix 1861, 1er prix 1862. Orch. Folies dramatiques, de l'Opéra, 1er juil. 1861 à fév. 1872; Concerts Pasdeloup, Danbé (1871); Soc. mus. chambre (1873-1876); Soliste des Concerts du Châtelet (1874); ✿ A. 1881. † Aix-les-Bains, juin 1888.

Lelong (Gauthier-Henri-Célestin-Ernest), né à Soignies, 14 mai 1843. *Cor à pistons :* 2e acc. 1861, 1er acc. 1862, 2e prix 1863. Orch. du Gymnase.

Lemaire (Anne-Mélanie), née à Paris, 13 mai 1829. *Chant :* 1er prix 1849; *Opéra-comique :* 1er prix 1849; *Opéra :* 1er prix 1850. Th. de l'Opéra-Comique, 1850-1851; Bruxelles. † Bruxelles, 22 mai 1856.

Lemaire (Eugène-Louis), né à Béthune (P.-de-Cal.), 25 janv. 1836. *Solfège :* 2e acc. 1866; *Saxhorn :* 2e prix 1866.

Lemaire (Jean-Baptiste-Alfred), né à Aire (P.-de-Cal.), 16 janv. 1840. *Solfège :* 2e prix 1857; *Flûte :* 2e prix 1857, 1er prix 1858; *Harmonie :* 2e acc. 1861.

Lemaire (Georges-Augustin), né à Paris, 14 déc. 1861. *Solfège :* 3e méd. 1877; *Violon :* 1er acc. 1880. † Paris, 29 mai 1883.

Lemaire (François-Fernand), né à Reims, 28 janv. 1875. *Piano :* 2e acc. 1893, 2e prix 1894, 1er prix 1895.

Lemaitre (Adolphe-René-Louis-Charles), né à Paris, 16 janv. 1830. *Tragédie :* 1er acc. 1851. Ambigu; Lille; Gaîté; Bordeaux; Lyon; Ambigu; Gaîté. † Paris, 15 mars 1870.

Lemann (Marthe), née à Thionville, 1er sept. 1885. *Solfège :* 2e méd. 1898, 1re méd. 1899; *Piano prép. :* 2e méd. 1898, 1re méd. 1899; *Piano :* 2e acc. 1900.

Lemarchand (Mme), voir Mlle **Berchtold**.

Lemarchand (Charlotte-Jeanne-Félicie), née à Paris, 14 janv. 1852. *Clarinette :* 3e ment. 1867, 2e ment. 1868, 1re ment. 1869. † Paris, 18 nov. 1869.

Lemarchand, voir **Dorival**.

Lemarié (Marie-Julie), née à Moscou, 26 mars 1854. *Solfège :* 3e méd. 1870.

Lematte (Eugène-Ferdinand), né à Marseille, 13 juil. 1856. *Flûte :* 1er acc. 1877, 2e prix 1878. ✿ A. 1890; ✿ I. 1898; Orch. Concerts Lamoureux; Th. de l'Opéra-Comique depuis 1898.

Lemeignan (Hermance-Adolphine), née à Paris, 6 mars 1866. *Chant :* 1er prix 1891; *Opéra :* 2e acc. 1890, 1er acc. 1891; *Opéra-comique :* 2e prix 1890. Genève, Nice, Angers, Rouen.

Leménil (Edme-Auguste), né à Paris, 2 mai 1836. *Comédie :* 1er acc. 1857, 2e prix 1858. Th. du Gymnase; a déb. sept. 1858; Saint-Pétersbourg; Gymnase.

Lemercier (Marie-Charlotte-Léocadie), née à Blois, 7 avril 1827. *Chant :* 2e acc. 1845. Th. de l'Opéra-Comique, jusqu'en 1862; act. à Paris.

Lemercier (Mlle), voir Mme **Beaussire**.

Lemerle (Joseph-Silas), né à Nantes, 30 nov. 1810. *Hautbois :* 2e prix 1831. Variétés.

Lemerle (Louise-Camille), née à Paris, 14 nov. 1831. *Comédie :* acc. 1846, 2e prix 1848. Comédie-Française, Odéon, Gymnase, Ambigu.

Lemesle (Marie-Sophie), née à Lyon, 5 janv. 1814. *Vocalisation :* 2e prix 1834; *Chant :* 2e prix 1835. Th. de l'Opéra-Comique, Opéra; Liège, Versailles, Orléans, Strasbourg, Brest, Madrid, Bruxelles, Metz. † Paris, 1893.

Lemière (Pauline-Clara-Marie-Hortense), née à Nice, 1er fév. 1867. *Comédie :* 1re acc. 1886.

Lemoigne (Marthe-Marie-Michelle-Lucie), née à Bayeux (Calvados), 25 juin 1851. *Solfège :* 3e méd. 1867. † Paris, 13 juin 1868.

Lemoine (Jean-Henri), né à Paris le 21 oct. 1786, Seine. *Piano :* 2e acc. an XIV et 1806, 1er acc. 1807, 1er prix 1809. *Harmonie :* 3e acc. an XIII. Prof. de piano, Paris; éditeur de mus. (succ. de son père, 1817). Œuvres : *Petite méthode, Traité d'harmonie pratique, Solfèges, Tablettes du pianiste, Memento du prof.*, études, sonates, airs variés, etc. † Paris, 18 mai 1854.

Lemoine (Jean-Bruno), né le 23 déc. 1788 Seine. *Cor :* acc. an IX, 2e acc. an X, enc. an XIII. †.

Lemoine (Marie). *Solfège :* enc. an II. †.

Lemoine (Léon-Lucien-Henri), né à Paris, 20 juil. 1855. *Solfège :* 3e méd. 1870, 2e méd. 1872; *Piano :* 2e acc. 1874, 1er acc. 1875; *Harmon. et accomp. :* 1er acc. 1875, 2e prix 1877. Petit-fils et succ. de J.-H. Lemoine, éditeur de mus.

Lemoine (Victor-Louis-Joseph), né à Lille, 25 déc. 1872. *Cor :* 2e acc. 1894, 1er acc. 1895, 1er prix 1897. A Lille.

Lemonnier, voir **Delafosse**.

Lemonnier (Antoine-Alexis-François), né à Paris, 6 janv. 1813. *Chant :* 2e prix 1836. Th. de l'Opéra-Comique, a débuté dans *la Dame blanche* (Gaveston), et le *Châlet* (Max), 11 fév. 1837; Nancy, Orléans, Tournai, Limoges, Toulon, Lille, Grenoble, Mostaganem, Perpignan, Tournai.

Lemonnier (Marie-Amélie), née à Angers, 15 mai 1846. *Solfège :* 2e méd. 1869; *Opéra-comique :* 2e acc. 1869.

Lemonté (Constance-Clarisse), née à Paris, 13 janv. 1857. *Tragédie :* 2e acc. 1883.

Lemou (Gustave), né à Auxerre, 23 nov. 1828. *Solfège :* 1er prix 1843; *Flûte :* 2e prix 1843, 1er prix 1844. Orch. Th.-Montansier, Folies-Dramatiques. †.

Lenepveu (Charles-Frédéric), né à Angers, 10 juin 1814. *Violon :* 2e prix 1837; Conc. Musard; Th. italien. † 16 déc. 1883.

Lenepveu (Charles-Ferdinand), né à Rouen, 4 oct. 1840. *Rome :* gr. prix 1865. Prof. d'harm., de comp. au Conserv.; membre de l'Institut 1896, inspect. de l'enseig. mus. ✿ 1887, ✿ O. 1900. ✿ I. 1889. Œuvres : *Le Florentin* (1869-74), *Velléda* (1882), *Jeanne d'Arc* (1886), *Requiem* (Rouen, 1893), *Ode à Jeanne d'Arc* (Rouen, 1892), *Hymne funèbre et triomphal* (Rouen, 1889), *Iphigénie*, chœurs, mélodies, morc. de piano, etc. Voir *Ch. Lenepveu*, par R. de Saint-Arroman (1898).

Lenglé (Mme), voir Mlle **Boutin**.

Lenoble (Prince-Hippolyte), né à Montigny-l'Engrain (Aisne), 29 fév. 1824. *Opéra :* 3e acc. 1855.

Lenoble, voir **Després**.

Lenoir (Marie-Laure), née à Paris, 26 août 1839. *Piano :* 6e acc. 1859, 3e acc. 1862, 2e acc. 1863, 1re acc. 1864.

Lenom (Désiré-Clément), né à Gilly (Belgique), 16 janv. 1865. *Hautbois :* 1re acc. 1887. Conc. du Châtelet. Monte-Carlo.

Lenormand (Mme), voir Mme **Samary.**

Lentz (Marie-Adèle-Julie), née à Strasbourg, 17 janv. 1848. *Chant :* 3e acc. 1865, 2e acc. 1866, 1re acc. 1867; *Opéra-comique :* 3e acc. 1866, 2e acc. 1867. Constantinople, Bordeaux (1877).

Léocadie (Léocadie-Clémentine-Rosalie **Cator**, dite), née aux Rosiers (Maine-et-Loire), 15 avril 1841. *Comédie :* 2e acc. 1855, 1re prix 1856; *Tragédie :* 2e prix 1856. Th. de l'Odéon, 1857. † Paris, 10 janv. 1858.

Léon (Alice), née à Paris, 29 janv. 1854. *Solfège :* 3e méd. 1864, 2e méd. 1866, 1re méd. 1867; *Clavier :* 3e ment. 1864, 2e ment. 1865, 1re ment. 1866; *Piano :* 3e acc. 1867, 2e prix 1868, 1re prix 1869. Mme Duvernx. Prof à Paris.

Léon (Marie **Chaskelowitsch**, dite), née à St-Pétersbourg, 19 oct. 1870 (19 oct. 1869 ?). *Solfège :* 3e méd. 1885. *Solfège chanteurs :* 1re méd. 1898, sous le nom de Poxsine (Joséphine-Marie-Henriette, dite Bertal), née à Asnières, 6 sept. 1875. Mme A.-J. Chaussoux, 1894.

Léon (Lucie), née à Neuilly, 25 mars 1882. *Piano prép. :* 3e méd. 1893, 2e méd. 1894; *Piano :* 2e prix 1898, 1re prix 1899.

Léonard (Jean-Pierre), né 7 janv. 1788. *Hautbois :* 1re prix 1807. Orch. de l'Opéra-Comique. †.

Léonard (Joseph-Léon), né à Charleville, 11 août 1841. *Saxophone :* 3e acc. 1863. Mus. 5e d'inf. † 1873 (?).

Léonard (Mme), voir Mlle **Houdry.**

Leonardo (Luiza), née à Rio-de-Janeiro, 22 oct. 1859. *Piano :* 1re acc. 1874.

Léon-Duval (Marie-Aglaé-Renée-Caroline **Léon**, dite), née à Château-Gontier (Mayenne), 26 déc. 1847. *Chant :* 3e acc. 1865, 1re acc. 1866; *Opéra-c.m. :* 2e prix 1866. Troyes, le Caire (1876).

Lepers (Jean-Baptiste-Prosper-Charles), né à Tourcoing, 23 août 1841. *Chant :* 3e acc. 1866, 2e acc. 1867; *Opéra-comique :* 2e acc. 1866, 1re prix 1867. Soc. des Concerts, 20 nov. 1866. La Haye, Gand, Versailles (1867-1872); Th.-Lyr., Th.-Italien, Folies-Dramatiques (1872-1883); prof. à Paris. ✪ A. 1888; ✪ I. 1900.

Lepetit (Mme), voir Mlle **Muraour.**

Lépine (Jean-Baptiste), né à Paris, 3 mai 1784. *Flûte :* 2e prix an VI, 1re prix an VII. Orch. de l'Opéra, 10 avril 1808 au 1er juil. 1812. †.

Lépine (Jean-Baptiste-Joseph), né à Neuville-St-Rémy (Nord), 15 mai 1826. *Basson :* 2e prix 1846.

Lépine (Louise-Fanny-Éléonore), née à Argenteuil (S.-et-O.), 23 mars 1861. *Solfège chanteurs :* 1re méd. 1878. Prof. de chant, Paris.

Lepitre (Isabelle-Marguerite-Caroline), née à Falaise (Calvados), 17 sept. 1870. *Piano prép. :* 1re méd. 1885; *Piano :* 2e acc. 1890. Paris.

Lepitre (André-Charles), né à Paris, 5 avril 1884. *Solfège :* 3e méd. 1895, 1re méd. 1896. *Piano prép.* 2e méd. 1898.

Leplanquais (Victor-Henri), né à Vire (Calvados), 9 juil. 1802. *Flûte :* 2e prix 1820, 1re prix 1821. Orch. du Gymnase; de l'Opéra-Comique. † Épinay-s.-Orge, 27 janv. 1879.

Leplanquais (Maria-Francisca-Xaverina), née à Paris, 21 sept. 1826. *Solfège :* 1re prix 1838; *Piano :* 2e prix 1840, 1re prix 1842.

Leplant (René-Jules-Émile), né à Douai, 10 oct. 1868. *Solfège :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1888. Concerts du Châtelet (violon); prof. dans les écoles de la Ville de Paris.

Leplat (Louis-Victor), né à Lille (Nord), 25 avril 1865. *Violon :* 2e acc. 1886. Concerts Lamoureux; orch. des Folies-Dramatiques, de l'Opéra; Soc. des Concerts.

Leplus (Gabriel), né à Lille, 1er sept. 1807. *Flûte :* 1re prix 1825. Orch. de l'Opéra-Comique, du Th.-Italien; de l'Opéra, 1er janv. 1848 au 1er août 1866; Soc. des Concerts. † Argenteuil, 18 mars 1874.

Lepoivre (Victor), né à Douai, 15 mars 1802. *Violon :* 2e prix 1826. Orch. Variétés. † Montrichard, 12 mars 1882.

Lepot-Delahaye (Léon-Jules-Jean-Alexandre **Lepot**, dit), né à Tours, 21 nov. 1854. *Harm. et accomp. :* 1re acc. 1860, 1re prix 1861; *Piano :* 2e acc. 1861, 2e prix 1862, 1re prix 1863; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1863. Chef de chant, puis chef des chœurs à l'Opéra; prof. au Conservatoire. ✪ A. 1881. † au Vésinet, 16 juin 1896.

Leprévost (Octavie-Émilienne), née à Paris, 8 août 1846. *Solfège :* 3e méd. 1861, 2e méd. 1863; *Comédie :* 3e acc. 1862, 2e acc. 1863. Odéon 1863-1864. Ambigu, Folies-Dram.

Lepy (Caroline), *Chant :* 2e prix 1818. A débuté à l'Opéra le 9 juin 1819, rôle d'Antigone.

Lequien (Henri-Alexandre), né à Paris, 25 mai 1865. *Chant :* 2e acc. 1890; *Opéra :* 2e acc. 1890; *Opéra-comique :* 2e acc. 1890. Bruxelles, Lyon, Lille, Bordeaux, Anvers.

Le Roy (Frédéric-Albert), né à Cherbourg, 19 mai 1858. *Contrep. :* 2e acc. 1884. ✪ A. 1888. Œuvres : *Fantik* (le Havre, 1892); *La Mégère apprivoisée*, 1893; *Hermann et Dorothée* (Rouen, 1894); *Les Petites Vestales* (Renaissance), *Sœur Marthe* (Th. lyr. 1898), *Eros* (Th. lyr. 1899); *Thi-Tou*, 3 a. (Rouen, 1899); mélodies, etc.

Lermyte (André-Léon), né à Charenton-le-Pont, 20 sept. 1882. *Solfège :* 1re méd. 1896; *Piano prép. :* 3e méd. 1897.

Lerou (Marie-Émilie), née à Penne (Lot-et-Gar.), 10 avril 1855. *Tragédie :* 2e acc. 1878, 1re prix 1879. Comédie-Française, 1879-1888. Odéon, 1892; Comédie-Française.

Lerouge (Alfred), né à Lille, 20 déc. 1830. *Clarinette :* 2e acc. 1853, 1re acc. 1854, 2e prix 1855, 1re prix 1856. Sous-chef de mus. d'artillerie de la garde. Direct. de la Soc. «Les Amis réunis» et chef de la mus. municip. de Valenciennes. † Anzin, 16 juil. 1886.

Le Roux (Louise-Zulmé), née 20 mars 1804 (Pas-de-Calais). *Chant :* 1re prix 1819. *Piano :* 2e prix 1823. Admise pour débuter à l'Opéra, 1820; a déb. dans *Œdipe à Colonne* (Antigone), 31 janv. 1821. Retirée en 1835. Mme Dabadie, 1822. † 21 nov. 1877.

Le Roux (Clara), née à Boulogne-sur-Mer, 5 mars 1806. *Chant :* 2d prix 1829. †.

Leroux (Paul-Louis), né à Saint-Quentin, 29 juin 1819. *Comédie :* 2d prix 1840. Comédie-Française, 1841 ; sociétaire, 1846 à 1873. † Alger, 4 fév. 1874.

Leroux (Siméon-Noël-Marius), né à Arles-sur-Tech (Pyr.-Or.), 12 juil. 1848. *Cornet à pistons :* 2d prix 1874.

Leroux (Émile-Arthur), né à Oissel (Seine-Inf.), 9 mars 1860. *Cornet à pistons :* 1er prix 1881.

Leroux (Xavier-Henry-Napoléon), né à Rome, 11 oct. 1863. *Piano :* 2e acc. 1881 ; *Harmonie :* 1er prix 1881 ; *Contrep. et fugue :* 2d prix 1882, 1er prix 1884 ; *Rome :* Ment. hon. 1882, 2d grand prix 1884 ; 1er grand prix 1885. Prof. d'harmonie au Conservatoire. ✪ A. 1897. Œuvres : *Evangeline* (Bruxelles 1895) ; *Astarté* (Opéra, 1901) ; *William Ratcliff* (Opéra-Comique) ; *Vénus et Adonis*, ouv. d'*Harold*, mélodies, etc.

Leroux (Mme), voir Mlle **Ribeyre**.

Leroux (Émélie-Elvire), née à Civita Vecchia (Italie), le 12 juil. 1866. *Solfège :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887. Paris.

Leroux (Félix-Xavier-Émile), né à Lyon, 26 sept. 1874. *Solfège :* 2e méd. 1887, 1re méd. 1888. *Accomp. :* 2e acc. 1894, 2d prix 1895 ; *Harmonie :* 1re acc. 1895.

Leroy (Rosalie), née en janv. 1803. *Solfège :* 1er prix 1823. *Vocalisation :* 1er prix 1824. Prof. de chant. Paris. †.

Le Roy (Raymond-Jacques), né à Paris, 2 nov. 1817. *Chant :* acc. 1848. Th. Comte.

Leroy (Adolphe-Marthe), né à Saint-Germain-en-Laye, 16 août 1827. *Clarinette :* acc. 1842, 2d prix 1843, 1er prix 1845. Orch. Opéra-Comique, Opéra, 1854-1870. S.-chef de mus. garde nat. Soc. des Concerts, 9 déc. 1851. Chapelle imp. 1853. Prof. au Conservatoire. † Argenteuil le 1er sept. 1880.

Leroy (Alexis-Marguerite-Ernest), né à Toulouse, 3 août 1828. *Opéra :* 2e acc. 1854.

Leroy (Émilie-Charlotte), née à Paris, 19 sept. 1828. *Solfège :* acc. 1843, 2d prix 1845 ; *Piano :* acc. 1847, 2d prix 1848 ; *Harmonie et accomp. :* 2d prix 1850. Mme E. Retz, 2 mai 1857. Prof. de piano prep. au Conservatoire (1856-1888). Paris.

Leroy (Jeanne-Mir **Martin**, dite), née à Carcassonne, 29 sept. 1841. *Solfège :* 2d prix 1846, 1er prix 1847 ; *Piano :* acc. 1849.

Leroy (Léon-Frédéric), né à Saint-Germain-en-Laye, 12 août 1832. *Solfège :* acc. 1848, 2d prix 1849. Pianiste à Paris. Rédacteur à la *Liberté*. Sous-préfet de Lannion. † Paris, 13 juil. 1887.

Leroy (Pauline-Hélène-Léontine), née à Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), 18 avril 1834. *Solfège :* acc. 1850.

Leroy (Jules-Adolphe-Joseph), né à Wazemmes (Nord), 26 nov. 1835. *Hautbois :* 1re acc. 1858. Chef de mus. du 31e d'inf., 26 juil. 1873. ✠.

Leroy (Jules-Joseph), né à Avesnes (Nord), 1er déc. 1838. *Trompette :* 2e acc. 1861.

Le Roy (Gustave-Ferdinand), né à Rouen, 13 oct. 1846. *Chant :* 1re acc. 1864 ; *Opéra-comique :* 2d prix 1865. Th. de l'Opéra-Comique 1865-1872, a déb. dans *Marie*, 16 août 1865. Organisateur de tournées, créateur de l'Opéra pop. th. du Château-d'Eau (Paris 1879-1880). † Asnières, 18 août (?) 1887.

Leroy (Henri-Charles-Marie), né à Verdun (Meuse), 5 fév. 1862. *Solfège (chanteurs) :* 3e méd. 1888.

Leroy (Henri-Léon), né à Armentières, 27 juillet 1874. *Clarinette :* 2d prix 1896, 1er prix 1897. Mus. garde rép.

Leruste (Roger-Édouard), né à Lille, 17 oct. 1864. *Basson :* 2d prix 1886, 1er prix 1887. Concert de la «Splendide Taverne» ; orch. de l'Opéra-Comique (sarrusophone, représ. d'*Esclarmonde*. Cf. C. P. *La facture instrumentale*, etc.) ; orch. Porte-Saint-Martin ; de l'Olympia ; concerts du Jardin d'Acclimatation ; Concerts Lamoureux (1891-1894), du Châtelet (depuis 1895) ; mus. de la garde républ. (sarrusophone, 1893), orch. de l'Op.-Com. (basson et sarrusophone) dep. 1898.

Lesage (Joseph), né à Rouen, 20 fév. 1828. *Comédie :* acc. 1849, 2d pr. 1851, 1er prix 1852. Comédie-Française, 1852-54.

Lescrevis (Alexandre-Constant), né à Compiègne, 27 nov. 1836. *Solfège :* 2d prix 1862 ; *Harmonie et comp. :* 1re acc. 1863.

Lesieuxun (Jules), né à Rouen, 1er mai 1839. *Saxophone :* 5e acc. 1859.

Lesourre (Victor-Joseph-Edmond), né à Paris, 6 fév. 1843. *Solfège :* 2e méd. 1860, 1re méd. 1863. Prof. écoles de la ville de Paris. ✪ A.

Lesne (Juliette-Hortense), née à Paris, 30 juil. 1869. *Solfège :* 3e méd. 1888 ; *Opéra-comique :* 1re acc. 1889. Porte-Saint-Martin, a débuté dans *Jeanne d'Arc* (le page) déc. 1889, sous le nom de Nesville ; Folies-Dramatiques, *Ma mie Rosette* 4 fév. 1890 ; Odéon (*La Marchande de sourires*).

Le Son (Suzanne-Elisabeth-Jeanne-Louise), née à Paris, 14 juil. 1885. *Solfège :* 1re méd. 1898.

Lespagne, voir **Delisse**.

Lespine (Fernand), né à Périgueux, 17 janv. 1870. *Violon prep. :* 2e méd. 1886, 1re méd. 1887 ; *Violon :* 2e acc. 1890, 1re acc. 1891. Concert Lamoureux. Prof. Bordeaux. ✪ A. 1898.

Lestage (Jeanne-Thérèse), Seine, *Tragédie lyrique :* 2e acc. 1810.

Lestat (Marie-Désirée-Charlotte), née à Paris, 8 avril 1874. *Comédie :* 2d prix 1894. Odéon.

Lestoquoy (Alexandre-Joseph-Mathurin, dit **Mugnier**), né à Naples, 21 mars 1831. *Piano :* 2d prix 1849, 1er prix 1851.

Lesurque (Désiré-Constant-Joseph), né à Douai, 17 juil. 1837. *Cor :* 2e acc. 1855, 1re acc. 1856.

Letailleur (Désiré-Camille), né à Charleval (Eure), 25 mars 1837. *Trombone :* 1er prix 1867. Mus. de la garde républ.

Letellier (Marie-Corine), née à Paris, 17 mars 1813. *Solfège :* acc. 1826, 2d prix 1827, 1er prix 1828. *Vocalisation :* 2d prix 1829. † Paris, 4 août 1830.

Letellier (Néris-Maria), née à Passy, 27 oct. 1851. *Clavier :* 3e ment. 1868, 2e ment. 1869, 1re ment. 1870 ; *Solfège :* 2e méd. 1869, 1re méd. 1870. Mme Fogeley. Paris.

Letellier (Clément-Léon), né à Marseille, 15 mars 1859. *Basson :* 2e prix 1878, 1er prix 1879. Orch. de l'Eldorado ; Concerts du Châtelet ; Orch. de l'Opéra, depuis le 1er fév. 1887 ; Soc. des Concerts. ✪ A. 1895.

Le Tellier (Mme), voir Mlle **Jacob**.

Letocart (Victor-Jean-Félix-Henri), né à Courbevoie, 6 fév. 1866. *Orgue :* 2e acc. 1887. Orgue d'accomp. à St-Vincent-de-Paul, St-Pierre, à Neuilly-s.-Seine. ✪ A. 1899.

Letocart (Mme), voir Mlle **Arger**.

Létonné (Jacques-Henri), né le 3 nov. 1780 (Seine). *Clarinette :* 1er prix an v. †.

Letorey (Omer), né à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 4 mai 1873. *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1891, 1er prix 1894 ; *Rome :* 2e gr. prix 1894, 1er gr. prix 1895. Organiste de St-Thomas-d'Aquin. Œuvres : Poème symph., etc.

Letort (Antoinette-Aglaé), née à Paris, 9 sept. 1825. *Solfège :* acc. 1836, 2e prix 1840, 1er prix 1841.

Letort (Mme), voir Mlle **Lefrançois**.

Letourneur (Jenny), née en juin 1802 (Seine). *Piano :* 2e prix 1818, 1er prix 1819. *Orgue :* 1er prix 1827. Répétiteur de solfège au Conservatoire, 1822-1830. Mme Delatouche.

Le Tourneux (Laura-Indiana-Honorine), née à Calcutta, 22 déc. 1865. *Violon prép. :* 3e méd. 1881 ; *Violon :* 1er acc. 1883. Mme Fr. Longuicaup, Paris, 20 janv. 1894.

Le Tourneux (Ernest), né à Calcutta, 6 nov. 1868. *Violon prép. :* 3e méd. 1881, 1er méd. 1882 ; *Harmonie :* 2e acc. 1883, 2e prix 1884, 1er prix 1885 ; *Contrep. et fugue :* 1er acc. 1886, 1er prix 1887 ; *Violon :* 2e acc. 1885. Concerts Lamoureux ; Accomp. au th. de l'Opéra-Comique † juin 1898.

Leturc (Armande-Marguerite), née à Paris, 8 mai 1867. *Comédie :* 1er acc. 1885, 2e prix 1886. Odéon (1886-1889), a déb. dans la *Partie de chasse* (Agathe), 10 sept. ; Palais-Royal, Bruxelles, Reims, Liège, Verviers. A épousé M. Maurice Lacaume, dit Bézat, du th. du Parc, à Bruxelles, avril 1895.

Leudet (Louis-Ferdinand), né à Paris, 13 janv. 1814. *Solfège :* acc. 1824. *Violon :* 2e prix 1831, 1er prix 1832. Orch. de l'Opéra (1er janv. 1832 à 1870), violon solo, sous-chef d'orch. ; Soc. des Concerts (2 fév. 1835) ; Chapelle impériale (1853). † Paris, 30 juin 1879.

Leuliet (Louis-Alexandre), né à Sorel (Somme), 25 mai 1863. *Trompette :* 1er acc. 1886, 2e prix 1887. Paris. Fanfare du Kremlin (Exp. de 1900).

Levadé (Charles-Gaston), né à Paris, 3 janv. 1869. *Solfège :* 2e méd. 1883, 1er méd. 1884 ; *Accomp. :* 2e prix 1889, 1er prix 1890 ; *Harmonie :* 2e acc. 1888 ; *Rome :* 2e gr. prix 1893, 1er gr. prix 1899. ✪ A. 1898. Œuvres : *Le beau Noureddin*.

Levanz (Jean-Louis-Augustin **Levens**, dit), né à Auch (Gers), 19 mai 1847. *Tragédie :* 2e acc. 1875, 2e prix 1876. Th. des Familles.

Levasseur (Nicolas-Prosper), né à Bresles (Oise), 9 mars 1791. *Tragédie lyrique :* 1er acc. 1810, 2e prix 1811, 1er prix 1812 ; *Chant :* 2e prix 1811. Th. de l'Opéra : a déb. 4 oct. 1813 ; retiré en 1851. Professeur d'opéra au Conservatoire. ✻ 1869. † Paris, 6 déc. 1871.

Levasseur (Emilie-Henriette), née à Paris, 9 avril 1855. *Solfège (chanteurs) :* 2e méd. 1873. Bordeaux, Avignon (1886).

Levasseur (Félicie-Laure **Ducroquet**, dite), née à Paris, 12 juillet 1862. *Chant :* 1er acc. 1885, 2e prix 1886, 1er prix 1888 ; *Opéra :* 1er acc. 1888 ; *Opéra-comique :* 1er acc. 1887, 2e prix 1888. Monte-Carlo, Paris, Toulon (1894), Toulouse, Avignon. Mme Ad. Coyn, Paris 1895.

Levasseur (Gabrielle-Zélanie), née à Paris, 15 avril 1865. *Piano :* 2e acc. 1881.

Levasseur (Mlle), voir **Saint-Ange**.

Leveau (Louis-Julien), né au Mans, 26 mai 1823. *Contrebasse :* acc. 1848, 2e prix 1849. Orch. du Cirque. † v. 1853.

Leveau, voir **Frédal**.

Leveaux (Armand-Henri-Charles-Alfred), né à Heppen (Belgique), 24 mai 1865. *Piano prép. :* 2e méd. 1879, 1re méd. 1881 ; *Solfège :* 2e méd. 1880, 1re méd. 1881.

Levens, voir **Levanz**.

Levêque (Henriette, dite **Dartès**), née à Dijon, 19 sept. 1823. *Tragédie :* acc. 1845. Comédie-Française, 15 mars 1845.

Levêque (Marie-Jean-Baptiste), né à Ham (Somme), 10 juil. 1846. *Violon :* 1er acc. 1865, 2e prix 1866, 1er prix 1867. Concerts Pasdeloup : orch. Op.-c., Opéra, 1er avril-16 sept. 1867. Direct. de l'Ecole de mus. de Dijon. ✻ 26 janv. 1901.

Levêque (Lucien-Charles), né à Paris, le 2 fév. 1847. *Contrep. :* 2e acc. 1875. Prof. à Paris, Lozère (1889). † 1895.

Levesque (Mme), voir Mlle **Lizeray**.

Lévi (Isaïa, dit **Sully**), né à Marseille, 2 mai 1828. *Tragédie :* acc. 1850, 2e prix 1851. Palais-Royal, Rouen (1859), Gaîté, Rouen, Turin, Châtelet.

Lévi (Isidore), né à Paris, 27 nov. 1846. *Violon :* 2e acc. 1858, 1er acc. 1860, 1er prix 1862. Porte-St-Martin. Chef d'orch. à Marseille, puis à Lille, 1886. † Lille, 6 mai 1887.

Levielli, voir **Rivoirard**.

Lévy (Amélie), né à Mutzig (B.-Rhin), 11 avril 1831. *Tragédie :* acc. 1846, 2e prix 1848. Odéon.

Lévy (Gustave), né à Mutzig, 2 fév. 1833. *Solfège :* acc. 1848. Orch. du Th.-Français.

Lévy (Hermance), née à Metz, 6 sept. 1834. *Solfège :* acc. 1848, 2e prix 1849, 1er prix 1850. *Piano :* acc. 1849, 1er prix 1850 ; *Harm. et accomp. :* 1er acc. 1853, 2e prix 1854. † Paris, juil. 1857.

Lévy (Caroline), née à Étain (Meuse), 20 août 1835. *Solfège :* acc. 1847, 2e prix 1849, 1er prix 1850 ; *Piano :* acc. 1849, 2e prix 1850, 1er prix 1851. Mme Tagguillerret. Prof. agr. piano prép. au Conserv. ✪ A. 1894, ✪ I. 1899.

Lévy (Édouard), né à Nancy, 18 déc. 1835. *Solfège :* 2e prix 1850.

Lévy (Seurette, dite Sara), née à Langres, 6 janv. 1840. *Clavier :* 2e ment. 1859.

Lévy (Mélanie), née à Besançon, 31 août 1841. *Solfège :* acc. 1848 ; *Clavier :* 1re ment. 1857 ; *Piano :* 1er acc. 1859, 2e pr. 1862, 1er prix 1863. Mme Ducatez. Prof. Paris. ✪ A. 1889

Digitized by Google

Lévi (Samuel), né à Mutzig (B.-Rhin), 21 fév. 1846. *Saxophone :* 1re acc. 1863, 2e prix 1864; *Harm. et comp. :* 1re acc. 1864. Sous-chef de mus. du 124e d'inf., 1873; Chef de mus. du 57e d'inf., 26 fév. 1876.

Lévy (Hélène), née à Bourg (Ain), 22 mars 1846. *Chant :* 1re acc. 1863; *Opéra-comique :* 1re acc. 1863.

Lévy (Abraham), né à Strasbourg, 19 nov. 1849. *Violon :* 3e acc. 1869, 2e acc. 1870.

Lévy (Juliette), née à Saintes, 28 mars 1857. *Piano :* 1re acc. 1877, 2e prix 1878. ✿ A. 1888, ✿ I. 1899.

Lévy (Anaïs), née à Paris, 8 mars 1858. *Solfège :* 2e méd. 1875.

Lévy (Berthe), née à Paris, 28 déc. 1869. *Solfège :* 3e méd. 1882, 2e méd. 1883; *Piano prép. :* 3e méd. 1883; *Accomp. :* 1re acc. 1888. Paris.

Levy (Lazare), né à Bruxelles, 18 janv. 1882. *Piano :* 1re acc. 1895, 2e prix 1896, 1er prix 1898.

Lévy (Maurice-Michel), né à Villed'Avray, 28 juin 1883. *Solfège :* 3e méd. 1897, 1re méd. 1898.

Lévy (Claire), née à Paris, 16 juil. 1885. *Solfège :* 3e méd. 1898, 2e méd. 1900; *Piano prép. :* 3e méd. 1899.

Lévy, voir **Halévy**, **Lhérie**, **Waldteufel**, **Bloch**.

Leybaque (Hélène-Camille), née à Toulouse, 14 fév. 1845. *Piano :* 3e acc. 1863, 2e acc. 1864, 1er prix 1865. † Paris, 24 avril 1894.

Leybaque (Alice), née à Paris, 30 mai 1873. *Solfège :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887, 1re méd. 1888; *Piano prép. :* 3e méd. 1888, 2e méd. 1889.

Leziart du Dézerseul (Olivier-Guy-Marie), né à Rennes, 27 avril 1840. *Basson :* 2e acc. 1868, 1re acc. 1869.

Lhérie (Paul, **Lévy** dit), né à Paris, 7 oct. 1844. *Opéra-comique :* 2e acc. 1865. Th. de l'Opéra-Comique, 1866-1868, a débuté dans *l'Ambassadrice* 23 fév., 1872-1875, 1890-1891. Prof. d'opéra-comique au Conservatoire. ✿ I.

Lhérie (Mme P.), voir Mlle **Abazaer**.

Lhérie (Jeanne-Victorine **Lévy**), née à Paris, 15 mai 1867. *Solfège :* 3e méd. 1882; *Piano prép. :* 3e méd. 1882, 2e méd. 1884, 1re méd. 1885.

Lhérie (Gaston-Paul **Lévy**, dit), né à Paris, 10 juil. 1880. *Piano :* 2e acc. 1895, 1re acc. 1896, 1er prix 1897.

L'héritier (Marie), née à Paris, 26 sept. 1837. *Solfège :* 2e prix 1850, 1er prix 1851; *Piano :* 1re acc. 1852, 2e prix 1853; *Chant :* 3e acc. 1855, 1er prix 1856. *Harmonie :* 2e acc. 1855, 2e prix 1856; *Opéra :* 2e prix 1856; *Opéra-comique :* 1er prix 1856. Th. de l'Opéra-Comique, 1857. Prof. à Paris. Mme Delaunay-Riquier, 1860. ✿ A. 1889; ✿ I. 1898.

Lhéritier (Louise), née à Nîmes, 16 oct. 1867. *Comédie :* 1re acc. 1884, 2e prix 1886. Odéon, 1886-1890, a déb. dans les *Femmes savantes* (Célimène), 10 sept.; Palais-Royal; Gymnase; Variétés. Mme Calmettes, 22 mars 1888.

Lauzuiz (Victor-Almire), né au Mans, 23 sept. 1848. *Saxhorn :* 1re acc. 1867. Mus. 5e rég. cuirassiers.

Lhomme (Marie-Reine dite Inès), née à Vers-lès-Chartres (Eure-et-Loir), 23 juil. 1852. *Solfège :* 1re méd. 1863; *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1867, 1re acc. 1868.

Lhoste aîné (Pierre-Isidore), né à Versailles, 8 sept. 1786. *Violoncelle :* acc. an VIII, 3e acc. 1807. Orch. de l'Opéra, 1re janv. 1820. † 2 avril 1834.

Lhote (Léon-Albert), né à Paris, 31 mai 1828. *Harmonie :* acc. 1848, 1er prix 1849; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1851. Orch. du th. du Gymnase (violon); du Th.-Italien (alto); Concerts Pasdeloup. Commis, puis sous-chef au Secrétariat du Conservatoire. ✿ A. 1882; ✿ I. 1889. Œuvres : Romance pour violon, morc. pour le piano, mélodies, chœurs, messe, trio, ouvertures; 15 *Leçons de solfège*; 15 *Nouvelles leçons de solfège*, etc. † Paris, 1er janv. 1900.

Lhote (Adèle-Henriette-Louise), née à Paris, 5 janv. 1869. *Piano prép. :* 3e méd. 1885, 2e méd. 1886. Mme Bastien.

Lhote (Louise-Henriette-Albertine), née à Paris, 6 avril 1873. *Solfège :* 3e méd. 1883, 2e méd. 1884, 1re méd. 1885; *Piano prép. :* 3e méd. 1888, 2e méd. 1890; *Harmonie :* 2e acc. 1895, 2e prix 1896, 1er prix 1898; *Accomp. :* 2e acc. 1896. Repét. de solfège au Conservatoire, 1899. ✿ A. 1900.

Lhote (Victorine-Blanche), née à Paris, 21 oct. 1874; *Solfège :* 3e méd. 1885, 2e méd. 1886, 1re méd. 1887; *Harmonie :* 2e acc. 1897, 1re acc. 1898, 2e prix 1900.

Lhotelier (Marie-Joséphe-Octavie-Isabelle), née à Paris, 9 sept. 1868. *Piano prép. :* 1re méd. 1884.

Lhotelier (Marie-Joséphe-Clémentine-Suzanne), née à Paris, 18 nov. 1873. *Solfège :* 3e méd. 1885, 2e méd. 1886, 1re méd. 1887; *Piano prép. :* 2e méd. 1889.

Liauzun (Hélène-Anaïs), née à Étampes (S.-et-O.), 28 avril 1855. *Solfège :* 3e méd. 1868, 2e méd. 1869, 1re méd. 1872; *Piano :* 2e acc. 1869, 1er prix 1872. Prof. à Paris.

Libersac (Fanny-Augustine **Perruche**, dite), née à Paris, 7 juin 1856. *Solfège :* 1re méd. 1868; *Clavier :* 2e ment. 1872, 1re ment. 1873. Mme H. Fenzy. Prof. à St-Maudé.

Libert (Jules-Victor-Henri), né à Paris, 15 déc. 1869. *Solfège :* 3e méd. 1879, 1re méd. 1880; *Piano prép. :* 2e méd. 1883, 1re méd. 1885; *Piano :* 2e prix 1886; *Orgue :* 2e acc. 1893, 1er prix 1894. Organiste de la basilique de St-Denis.

Liébaux-Belfond (Émilie-Victorine, **Liébaux** dite), née à Paris, 28 déc. 1866. *Solfège* (*chanteurs*) : 1re méd. 1885.

Liéder (Mme) [Mlle Antonia **Jank**], née à Vienne (Autriche), 13 oct. 1840. *Chant :* 3e acc. 1868, 1re acc. 1869; *Opéra :* 2e prix 1869.

Liermain (Mme), voir **Pastelot**.

Lieubray (Mme), voir Mlle **Renaud**.

Ligier (Pierre), né à Bordeaux, 10 nov. 1796. *Tragédie :* 1er prix 1819. Th.-Français, a déb. 24 janv. 1820; Odéon, 1823; Comédie-Française, 1827; Porte Saint-Martin, Comédie-Française, Sociétaire, 1831 à 1851. † Bordeaux, 26 sept. 1872.

Limberger (Antony-Joseph), né à Paris, 3 sept. 1832. *Solfège :* acc. 1848; *Clarinette :* acc. 1850. Orch. des Délassements-com., Vaudeville, Bouffes, conc. Musard, mus. des Guides. † Paris, 6 fév. 1862.

Limendoux (Marie-Cécile **Soulé**, dite), née à Paris, 2 fév. 1835. *Clavier :* 2e ment. 1857.

Limonaire (Jeanne-Adélaïde-Léonie), née à Bayonne, 27 oct. 1845. *Solfège :* 1re méd. 1859; *Piano :* 2e acc. 1862.

Limosin (Georgette), née à Paris, 5 juil. 1881. *Solfège :* 3e méd. 1894, 1re méd. 1895.

Lina Bell, voir Mlle **Brunel**.

Lindenheimer (Flore-Emma), née à Paris, 24 août 1841. *Chant :* 2e acc. 1858.

Linder (Marie-Victorine-Adrienne), née à Paris, 1er nov. 1877. *Solfège :* 1re méd. 1889; *Violon prép. :* 3e méd. 1889, 2e méd. 1891, 1re méd. 1893; *Violon :* 2e acc. 1895, 2e prix 1896, 1er prix 1897; *Harmonie :* 2e acc. 1895. Prof. à Paris. Mme Rogier.

Linder (Pauline-Marie), née à Paris, 28 juin 1881. *Harpe :* 1er prix 1896. Paris.

Lingard (Émile-Pierre-Louis), né à Signy-l'Abbaye (Ardennes), 29 juin 1835. *Saxophone :* 2e prix 1858; 1er prix 1859. Th. de l'Odéon. Sous-chef de mus. du 43e d'inf.

Linof (Jules-Amable-Constant), né à Arras, 29 juil. 1824. *Basson :* acc. 1844, 2e prix 1845, 1er prix 1846. † Paris, 4 nov. 1877.

Linville (Claire-Camille **Pruneau** dite), née à Paris, 5 oct. 1862. *Comédie :* 1re acc. 1880.

Lion (Eugénie), née à Paris, 10 oct. 1812. *Solfège :* 2e prix 1824, 1er prix 1825; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1829, 1er prix 1830; *Piano :* 1er prix 1832. Mme Lambert. Répétiteur de solfège et accompagnateur au Conservatoire.

Liottel (Cécile-Charlotte), née à St-Louis (Haut-Rhin), 16 mars 1859. *Solfège :* 3e méd. 1873.

Liouville (François-Félix, dit Frantz), né à St-Mihiel (Meuse), 5 fév. 1833. *Cor à pistons :* 3e acc. 1851, 2e prix 1853. Orch. du Cirque; Th.-Lyrique. Act. Paris.

Lipmann (Claire), née à Lyon, 7 août 1883. *Solfège :* 2e méd. 1894, 1re méd. 1895.

Lipschitz (Léonie), née à Paris, 21 mai 1883. *Solfège :* 2e méd. 1897, 1re méd. 1898.

Litschner (Aurélie), née à Munkato (Hongrie), 28 oct. 1837. *Chant :* 2e prix 1858, 1er prix 1859; *Opéra :* 2e prix 1858; *Opéra-comique :* 1er prix 1859. Fondatrice d'une école de musique à Brooklyn (1872?). Mme de Fizel.

Lizat (Jacques-Auguste), né à Paris, 25 août 1842. *Solfège :* 1er prix 1862; *Harm. et Comp. :* 2e prix 1861, 1er prix 1862; *Hautbois :* 2e prix 1862.

Lizeray (Alexandrine-Amélie **Moresco**), née à Paris, 31 oct. 1858. *Clavier :* 3e m. 1874, 2e m. 1875; *Solfège :* 3e m. 1875, 2e m. 1876, 1re m. 1877. Paris. Mme Levesque.

Lizier (Mme), voir Mlle **d'Almeida**.

Llorens (Jean Ventura), né à Mahon (Ile Minorque), 5 sept. 1835. *Violon :* 1er prix 1851.

Lloyd (Émélie-Marie), née à Paris, 1er janv. 1842. *Comédie :* 2e acc. 1861, 1er prix 1862. Comédie-Française 1862, a déb. dans *le Misanthrope* (Célimène), 23 janvier 1863; sociétaire, 1888 à 1892. A ép. le peintre J. G. Vibert. † Paris, 11 avril 1897.

Lloyd (Marie-Dona-Alida **Bazaine**, dite), née à Port-Louis (Ile Maurice), 24 mai 1870. *Chant :* 1re acc. 1893; *Opéra :* 2e prix 1893. Nantes, Opéra-Comique (a déb. dans *La'la Rouck*, 6 sept. 1895), Angers, Gand.

Lobry (Frédéric), Seine. *Piano :* 2e prix an VII. †.

Lockwood (Henri), né à Paris, 2 nov. 1882. *Solfège :* 2e méd. 1897, 1re méd. 1898.

Locré (Amélie-Louise), née à Paris, 14 oct. 1825. *Harpe :* acc. 1844.

Lody (Marie-Louise **Henri**, dite Alice), née à Montmartre, 26 mai 1859. *Comédie :* 1re acc. 1873. Gymnase, 1873, a déb. dans *M. Alphonse*. Odéon 1875-1877, Vaudeville, St-Pétersbourg 1885, Paris 1892, Lyon, Paris. Mme A. Vizentini, 6 juin 1895. ✝ A. 1899.

Loeb (Jules-Léopold), né à Strasbourg, 13 mai 1852. *Violoncelle :* 1re acc. 1869, 2e prix 1870, 1er prix 1872. Orch. Opéra 1873; solo 1er fév. 1889 à 1900. Soc. des Concerts. Prof. au Conserv. 1900. ✝ A. 1900.

Loeb (Hélène), née à Paris, 22 sept. 1883. *Piano :* 2e acc. 1898, 2e prix 1899.

Loeffler, voir **Löffler**.

Loevenhoff (Marie), née à Varsovie, 11 juil. 1853. *Solfège :* 2e méd. 1872, 1re méd. 1873. Mme Piquel (?).

Lœwenthal (Nathan), né à Paris, 21 juil. 1845. *Solfège :* 3e acc. 1856, 1re acc. 1857, 1er prix 1858; *Clavier :* 2e ment. 1858; *Piano :* 3e acc. 1863.

Löffler (Hélène-Alexandrine-Christiane), née à Corpenick (Prusse), 12 mai 1864. *Harpe :* 2e acc. 1890.

Loignion (Adolphe-Victor), né à Sèvres, 17 fév. 1837. *Chant :* 1re acc. 1859.

Loire (Mélanie-Alice-Léonie-Berthe), née à Paris, 9 mai 1849. *Piano :* 3e acc. 1869, 2e acc. 1870, 2e prix 1872, 1er prix 1873. Mme R. Maubourge.

Loire (Anne-Marie-Pauline), née à Paris, 26 juin 1874. *Solfège :* 3e méd. 1889.

Loiseau (Anna-Isidorine-Olivia), née à Paris, 6 juin 1833. *Solfège :* acc. 1849, 2e prix 1850.

Loiseau (Hélène-Marie-Agnès), née à Paris, 28 mars 1847. *Solfège :* 1re méd. 1862.

Loiseau (Émile-Maurice-Joseph), né à Briare (Loiret), 31 déc. 1874. *Solfège :* 3e méd. 1893; *Violon prép. :* 1re méd. 1890; *Violon :* 1re acc. 1893, 2e prix 1894. Concerts du Châtelet; Aspirant Soc. des Concerts. Orch. de l'Opéra dep. 1895.

Loisel (Denis-Charlemagne), né à Ocquerre (Seine-et-Marne), 18 mars 1814. *Contrebasse :* 2e prix 1832. Orch. du Cirque; Concert Musard. Organiste. †.

Lombard (Pierre-Marie-Émile), né à Paris, 9 sept. 1820. *Solfège :* acc. 1831, 1er prix 1832. Prof. à l'orphéon. Paris. † 19 nov. 1880.

Lombia (Marie-Hortense), née à Montauban, 25 fév. 1843. *Chant :* 3e acc. 1862, 1re acc. 1863; *Opéra :* 1re acc. 1862, 2e prix 1863.

Lonati (Louis-Dominique-Edmond), né à New-York, 18 août 1840. *Violon :* 3e acc. 1859. Orch. du Gymnase. Concerts Pasdeloup. † Paris, oct. 1883.

Lonati (Mme), voir Mlle **Sauné**.

Digitized by Google

Long (Marguerite-Marie-Charlotte), née à Nîmes, 13 nov. 1874. *Piano prép.* : 1re méd. 1890; *Piano* : 1er prix 1891.

Longayrou (Mélanie), née à Paris, 1803. *Comédie* : 2e prix 1822. †.

Longpré (Mme A. de), voir Mlle **Brocard**.

Longuécamp (Mme), voir Mlle **Le Tourneux**.

Longy (Gustave-Georges-Léopold), né à Abbeville, 29 août 1868. *Hautbois* : 2e prix 1885, 1er prix 1886. Concerts Lamoureux, du Châtelet. Orch. des Folies-Bergère, de l'Opéra-Comique, act. en Amérique. ✪ A. 1895.

Lontaki (Euphrosine), née à Batignolles, 6 sept. 1847. *Clarier* : 3e ment. 1865, 2e ment. 1867, 1er ment. 1868.

Lopès (Esther), née à Paris, 22 mars 1875. *Solfège* : 3e méd. 1889, 2e méd. 1890, 1re méd. 1891.

Lopez Ontiveros (Maria-Laura-Rogelia de la Santissima Trinidad), née à Grenade, 16 déc. 1877. *Piano* : 2e acc. 1898, 1re acc. 1899.

Lordereau (Mme), voir **Pazat**.

Lorens, voir **Llorens**.

Lorenz (Jules-Augustin), né à Paris, 29 sept. 1823. *Basson* : 2e prix 1842.

Lorenziti (Élisabeth-Aristide-Héloïse), née à Lorient, 2 déc. 1837. *Piano* : 2e acc. 1854, 2e prix 1855; *Harm. et accomp.* : 2e acc. 1854, 1er prix 1855.

Lorenzo (Henry-Ludovic-Agnellé de), né à Naples, 13 sept. 1832. *Trombone* : 2e prix 1863, 1er prix 1865. Mus. gendarmerie de la garde.

Loriferne (Frédéric), né à Tonnerre (Yonne), 13 oct. 1847. *Trompette* : 1re acc. 1869, 2e prix 1872. Sous-chef de mus. du 115e d'inf.

Lorotte (Marie-Augustine-Aimée-Hippolyte), née à Pantin (Seine), 4 oct. 1826. *Solfège* : acc. 1836, 2e prix 1837, 1er prix 1838; *Harm. et accomp.* : 2e prix 1840, 1er prix 1842; *Piano* : acc. 1847, 2e prix 1849; *Orgue* : 2e prix 1853, 1er prix 1854. Prof. de solfège au Conservatoire (1854-1859). Mme Roland. Pens. de l'Ass. des art. mus. à Bourg-la-Reine.

Lorrain (Eugène-Jérôme), né à Limonest (Rhône), 21 avril 1856. *Solfège* : 2e méd. 1876, 1re méd. 1877; *Chant* : 2e prix 1877, 1er prix 1878; *Opéra* : 2e prix 1877, 1er prix 1878. Th. de l'Opéra (1878-1882), a déb. dans *les Huguenots*, 15 janv. 1879; Barcelone. Officier du train des équipages; th. de l'Opéra-Comique (1892-1893). ✪ A., 1891. ✪ L., 1899.

Lortat-Jacob (Robert-Gabriel-Stéphane-Honoré-Hippolyte), né à Paris, 12 sept. 1885. *Solfège* : 1re méd. 1899; *Piano* : 2e prix 1900.

Losse (Alfred), né à Beaumont (Ardennes), 23 avril 1836. *Trompette* : 1re acc. 1860.

Loth (Victor-Dominique), né à Cadix, 8 mars 1828. *Solfège* : acc. 1841.

Lotto (Icyk-Gidala, *dit* Isidore), né à Varsovie, 22 déc. 1840. *Violon* : 1er prix 1853; *Harmonie* : 2e prix 1856.

Lotto (Icek-Isidore), né à Varsovie, 22 fév. 1856. *Violon* : 3e acc. 1870.

Loudet (Joseph-Jean), né à Paris, 14 janv. 1879. *Solfège* : 3e méd. 1895.

Louette (Denise-Anastasie), née à Paris, 8 mars 1825. *Harm. et accomp.* : 2e acc. 1844, 1re acc. 1845, 2e prix 1846, 1er prix 1848.

Louise, voir **de Méric**.

Lourdel (Charles-Louis, *dit* **Bréval**), né à Arras, 11 fév. 1829. *Opéra-comique* : 2e acc. 1851. Soc. des Concerts. Th. Lyrique. ☆ Maisons (S.-et-O.), 5 mai 1883.

Loustauneau (Catherine-Françoise), née à Givet, 2 fév. 1831. *Solfège* : acc. 1846. Th. Lyrique, 1851.

Loustauneau (Félicie-Benjamine, *dite* **Mendez**), née à Givet, 26 déc. 1833. *Chant* : acc. 1850, 2e prix 1851. *Opéra-comique* : 2e acc. 1851. Th. de l'Opéra, 1856-1858.

Loutil (Jenny-Anna-Louise-Malvina-Hector), née à Bruxelles, 7 nov. 1878. *Solfège* : 2e méd. 1890, 1re méd. 1892; *Piano prép.* : 1re méd. 1892; *Piano* : 1re acc. 1894, 1er prix 1895; *Harmonie* : 1re acc. 1900.

Louvet (Jean-Pierre), né 1er mars 1788 (S.-et-O.). *Opéra* : acc. 1813; *Vocalisation* : 2e prix 1813. A déb. à l'Opéra le 22 sept. 1816. †

Lovato (Marie), née à Paris, 30 juin 1844. *Solfège* : 3e méd. 1861; *Opéra-comique* : 2e acc. 1864. Choriste Opéra, 1863-1864. Rio-de-Janeiro, Paris, Saint-Pétersbourg, Bruxelles, Marseille, Paris (1886).

Lovie (Louise-Marie-Madeleine), née à Die (Drôme), 23 oct. 1821. *Opéra-comique* : 2e prix 1839, 1er prix 1840. Bruxelles, Rouen.

Loyaux (Catherine, dite **Loyo**), née à Saarlouis (Prusse), 12 sept. 1824. *Tragédie* : acc. 1844; *Comédie* : 2e prix 1844. Comédie-Française, 1845. Mme Marius Vidal. † Paris, 25 déc. 1860.

Loyer (Raphaël), né à Paris, 7 fév. 1860. *Solfège* : 3e méd. 1876, 1re méd. 1877.

Loyo (Mlle), voir **Loyaux**.

Loyraux (Jean-Baptiste), né à Lens (Pas-de-Cal.), 13 janv. 1875. *Trompette* : 2e prix 1895, 1er prix 1897. Musique de la garde républicaine.

Loys (Richard-François-Henri), né à Bruges, 24 août 1841. *Violoncelle* : 2e acc. 1859, 1re acc. 1860, 2e prix 1861, 1er prix 1862; *Harmonie* : 2e prix 1865. Orch. de l'Opéra, 21 août 1860 au 1er déc. 1869. Concerts Danbé, 1871-1875. Concerts du Châtelet, 1873. Soc. de mus. de chambre, 1878.

Lozier (Victor-Hippolyte), né à Nonancourt (Eure), 31 oct. 1834. *Opéra comique* : 3e acc. 1863. Choriste Opéra. Act. à Nonancourt.

Lubineau (Émile-François), né à Bessé (Sarthe), 4 mai 1868. *Cornet à pistons* : 2e prix 1891, 1er prix 1893.

Lubinski (Ladislas-Casimir-Michel, né à Suwalki (Pologne), 27 juin 1847. *Violon* : 3e acc. 1868.

Lucas (Gustave-Émile), né à Rouen, 10 sept. 1856. *Solfège* : 2e acc. 1866, 2e prix 1867; *Saxophone* : 2e acc. 1866, 2e prix 1867. Mus. 1er rég. de cuirassiers de la garde.

Lucas (Jean-Baptiste-Alphonse-Philibert), né à Limoges, 22 déc. 1861. *Solfège* : 2e méd. 1877.

Ludinard (Remy-Henry), né à Rethel (Ardennes), 29 nov. 1815. *Trombone:* acc. 1841, 1er prix 1842.

Ludwig (Jeanne-Victorine-Clarisse), née à Paris, 25 oct. 1867. *Comédie:* 2e acc. 1885, 1er acc. 1886, 1er prix 1887. Comédie-Française, 1887, a déb. dans le *Jeu de l'amour et du hasard* (Lisette), 24 oct. Sociétaire, 1895. ✿ A. 1896. † Paris, 27 juin 1898.

Luez (Zoé-Albertine), née à Valenciennes, 14 avril 1828. *Solfège:* acc. 1847, 2e prix 1848.

Lugné-Poë (Aurélien-Marie **Lugné**, *dit*), né à Paris, 27 déc. 1869. *Comédie:* 1er acc. 1890, 2e prix 1891. Grand Théâtre (1899). Direct. du Théâtre de l'Œuvre. ✿ A. 1899.

Luguet (Mme), voir Mlle **Lainé**.

Luigini (César-Achille-Benoît), né à Modène (Italie), 11 mars 1827. *Trompette:* acc. 1845, 2e prix 1846. A Lyon.

Luigini (Alexandre-Clément-Léon-Joseph), né à Lyon, 9 mars 1850. *Violon:* 3e acc. 1867, 1er acc. 1868, 2e prix 1869. Orch. du Gr. Th. de Lyon; chef d'orch. 1877; prof. d'harm. à l'École de mus. de Lyon; fondateur des Concerts Bellecour et de l'École, 1880; prof. d'opéra. Chef d'orch. de l'Opéra-Comique, 1897. Œuvres : Compositions vocales et instrumentales. *Ange et démon*, ballet (Lyon, 1875), *les Caprices de Margot*, 1 a. (id. 1877). ✿ I. ✠ 26 janv. 1901.

Luigini (Caroline-Joséphine-Marie-Rose), née à Lyon, 2 nov. 1873. *Harpe:* 1er acc. 1894. Concerts Lamoureux.

Luquin (Mme), voir Mlle **Brindeau** et **Harville**.

Luquin (Fernand-Alexandre), né à Paris, 8 juin 1879. *Violon prép.:* 3e méd. 1894, 2e méd. 1895; *Violon:* 1er acc. 1898, 2e prix 1900. Concerts Lamoureux.

Lureau (Marie-Annette), née à Montreuil-sous-Bois (Seine), 24 fév. 1860. *Chant:* 2e prix 1881, 1er prix 1882; *Opéra:* 2e acc. 1882. Th. de l'Opéra, 1882-1891, a déb. dans les *Huguenots* (Marguerite), 27 nov.; Lyon (1892), Marseille (1894). ✿ A. 1890, ✿ I. 1898. Mme Escalais, 12 fév. 1884.

Lurie (Ernestine-Eugénie), née au Raincy (S.-et-O.), 29 juin 1845. *Chant:* 2e acc. 1870. Gaîté, Bruxelles, Bayonne, Amiens, Lorient, Genève, sous le nom de Maury.

Lussiez (Oscar), né à Trith-Saint-Léger (Nord), 14 mai 1865. *Opéra:* 2e acc. 1894. Th. municip. de Reims, Genève, La Haye, Montpellier.

Lussiez (Théophile-Adolphe), né à St-Saulve (Nord), 3 fév. 1869. *Cor:* 2e prix 1886.

Lutz (Pierre), né à Paris, 27 janv. 1790. *Prép. au chant:* 2e acc. an XIII. †.

Lutz (Charles-Gustave-Henri), né à Biarritz, 29 mars 1864. *Rome:* 1er 2e grand prix 1890. Œuvres : *Le cœur de Hialmar*, *Stella*, fant. piano et orch., etc.

Luziani (Maria-Gemma-Fortunata), née à Pise, 23 sept. 1867. *Piano:* 2e acc. 1881, 2e prix 1882, 1er prix 1883. Prof. à l'Institut nat. de Rio-de-Janeiro. † en cette ville, mai (?) 1894.

Luzeuil, voir **Dessonnes**.

Lyon (Mme), voir Mlle **Coche**.

M

Mabille (Henri), né à Dijon, 31 août 1861. *Hautbois :* 2e acc. 1886, 2e prix 188. Ch. d'orch. de bals.

Macaire (Sophie-Laurence-Marthe), née à Mississipi-Spring (États-Unis), 5 sept. 1841. *Solfège :* 3e acc. 1855, 2e acc. 1856.

Macé (Alexandre-Robert), né à Paris, 10 avril 1814. *Harm. et accomp. :* 2e prix 1830. † Paris, 7 janv. 1832.

Mache (Isidore-Louis), né au Mans, 20 sept. 1862. *Violon :* 1er acc. 1881, 2e prix 1883, 1er prix 1884. Soc. des Concerts. ✿ A. 1897.

Machefert (Ernest-Victor), né à Woodland (Californie), 22 sept. 1875. *Violon prép. :* 1re méd. 1892.

Macon (Émile-Arthur), né à Paris, 22 mai 1885. *Solfège :* 1re méd. 1900.

Macquin (Auguste-Eudoxe), né à Salins (S.-et-M.), 7 avril 1862. *Chant :* 2e acc. 1889.

Madeleine, voir **Charley**.

Maffre (Marguerite-Jeanne-Léonie-Claudine), née à Alger, 1er sept. 1852. *Piano :* 3e acc. 1869.

Magdanel (Louis-Charles), né à Besançon, 15 avril 1862. *Violoncelle:* 1er acc. 1881, 2e prix 1883, 1er prix 1884. Concerts Lamoureux; orch. de l'Opéra-Comique.

Mager (Charles-Amédée-Florentin), né à Paris, 20 nov. 1835. *Piano :* 1er acc. 1853. Nîmes.

Mager (Paul-Auguste-Louis), né à Tourcoing, 25 août 1873. *Cor :* 1er acc. 1892, 1er prix 1893.

Maggini (Héna-Augustina), née à Nantes, 27 août 1868 : *Violon prép. :* 3e méd. 1883, 2e méd. 1884, 1re méd. 1885.

Magnard (Lucien-Denis-Gabriel-Albéric), né à Paris, 9 juin 1865. *Harmonie :* 1er prix 1888. Œuvres : symphonies, morc. pour le piano, etc.; *Yolande* (Bruxelles, 1893).

Magniel (Louis-Antoine-Eugène), né à Paris, 5 janv. 1824. *Contrebasse :* 2e prix 1848. Orch. du Th. Historique. † Paris, 19 mars 1900.

Magnien (Henri-Fernand), né à Beauvais (Oise), 6 août 1839. *Hautbois :* 2e acc. 1859, 1er acc. 1860, 2e prix 1861. † Lille, juil. 1886.

Magnien (Albertine-Caroline-Céline), née à Angers, 28 avril 1867. *Violon :* 2e acc. 1885, 1re acc. 1887, 2e prix 1888.

Magnier (Pierre-Frédéric), né à Paris, 22 fév. 1869. *Tragédie :* 1er prix 1894. Th. de l'Odéon 1894, Vaudeville, Renaissance, Th. Sarah-Bernhardt.

Magnin (Émile-Théodore), né au Mans, 3 avril 1842. *Violon :* 1er acc. 1858, 1er prix 1859. Paris. † Courtenay (Loiret), janv. 1900.

Magnon, voir **André**.

Magnus (Gerda), née à Copenhague, 23 janv. 1879. *Piano :* 2e acc. 1899.

Digitized by Google

Mahaut (Jean-Baptiste-Albert), né à St-Léger-des-Vignes (Nièvre), 13 fév. 1867. *Orgue :* 1er prix 1889. Organiste de St-Vincent-de-Paul.

Maheu (Étienne), Seine. *Solfège :* an VIII. †.

Mahieux (Julie-Marguerite), née à Mern (Oise), 20 juil. 1863. *Clavier :* 3e méd. 1878, 1re méd. 1880.

Mahin (Marguerite, *dite* Judith), née à Montmartre, 1er mars 1859. *Solfège :* 2e méd. 1870, 1re méd. 1873. A ép. M. W. de Rabiff, lieut. du génie, à Varsovie, 28 mai 1883.

Maignien (Olivier-Léon-Marie), né à Paris, 25 juin 1867. *Trompette :* 2e acc. 1892, 2e prix 1892. Prof. de mus. dans les écoles de la ville de Paris.

Maignien (Fernand-Charles-Marie), né à Paris, 30 juill. 1872. *Harpe :* 2e acc. 1889, 1re acc. 1890, 2e prix 1891, 1er prix 1893. Paris.

Maillard (Agathe), née 12 mai 1792. Seine. *Tragédie :* 1er prix 1809. Comédie-Française, a déb. le 11 juin 1808; adm. le 26 nov. †.

Maillard (Hortense), née avril 1807. *Vocalisation :* 2e prix 1824, 1er prix 1825. Prof. à Paris, 1834, Bruxelles (1842), Marseille (1846). Mme Duflot. † Dresde, 1er juil. 1858.

Maillard (Félix). *Solfège :* acc. 1821.

Maillard (Ursule-Nélia), née en 1803, (Seine). *Solfège :* 1er prix 1818; *Vocalisation :* 1er prix 1820; *Chant :* acc. 1820, 1er prix 1821. *Harm. et accomp. :* 2e prix 1821, 1er prix 1822; *Piano :* 2e prix 1822, 1er prix 1823. Prof. de vocalisation et de chant au Conservatoire. Mme Eustaire. † Paris, 16 mai 1835.

Maillard (Marguerite-Louise), née à Paris 15 avril 1818. *Solfège :* 2e prix 1834, 1er prix 1835.

Maillart (Henri-Théophile), né à Verneuil (Eure), 23 sept. 1829. *Hautbois :* 2e acc. 1855.

Maillard (Eugénie-Joséphine-Régine), née à St Imbert (Bavière), 21 août 1835. *Opéra-comique :* 3e acc. 1860. † 1er oct. 1860.

Maillard (Louis, *dit* Aimé), né à Montpellier, 24 mars 1817. *Contrep. et fugue :* acc. 1836, 1er prix 1838; *Rome :* 1er prix 1841. Œuvres : *Gastibelza*, 3 ac. (Th.-Lyr. 1847); *Le Moulin des Tilleuls* (Op.-C. 1849), *La Croix de Marie* (*Id.* 1852); *Les Dragons de Villars* (*Id.* 1856); *Les Pêcheurs de Catane*, 3 a. (*Id.*, 1860); *Lara* (Op. c. 1864); cantates : *La Voix sacrée* (1859); *Le 15 Août* (1860). ✝ 1860. † Moulins 20 ou 26 mai 1871.

Maille (Victoire), née à Saint-Laurent (Charente), 8 juin 1876. *Tragédie :* 2e acc. 1895, 2e prix 1896. Odéon.

Maillet (Aline-Andrée-Marie), née à Nantes, 8 mars 1858. *Comédie :* 2e acc. 1876, 1re acc. 1877.

Maillochon (Élisabeth), née à Lyon 13 août 1857. *Solfège :* 3e méd. 1873, 2e méd. 1874, 1re méd. 1875; *Clavier :* 2e méd. 1874, 1re méd. 1875. Prof. à Paris.

Maindron (Geneviève-Georgette-Julie-Marthe-Marie), née à Paris, 27 mars 1855. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1881.

Mairargue (Rachel), née à Bordeaux, 5 mars 1845 : *Solfège :* 3e méd. 1861, 2e méd. 1862; *Piano :* 3e acc. 1861, 2e acc. 1862.

Maire (Nicolas), né à Dijon, 21 mars 1846. *Solfège :* 3e méd. 1875; *Chant :* 2e acc. 1875, 1er prix 1876. Th. d'Amiens, Nancy, Lille, le Caire, Bayonne, Dunkerque (1890).

Maisaud (Marie-Madeleine-Marguerite), née à Brive (Corrèze), 8 avril 1871. *Piano prép. :* 3e méd. 1888.

Major (Jean-Louis), né en 1806, Seine. *Piano :* acc. 1819, 2e prix 1821, 1er prix 1822. †.

Malaize, voir **Larmandie**.

Malandran (Julien-Théodore), né à Saint-Hippolyte (Gard), 27 sept. 1858. *Trompette :* 2e acc. 1868.

Malard (Émile-Adolphe), né à Paris, 15 mai 1841. *Comédie :* 1re acc. 1860. Odéon, Bruxelles, le Havre, Reims, Bruxelles, Renaissance (1874), Gymnase, Lyon, Paris, Marseille (1897).

Malats (Joaquin-Geronimo-Jose), né à Barcelone, 5 mars 1872. *Piano :* 2e prix 1892, 1er prix 1893.

Malbernac (François-Antony-Daniel), né à Bordeaux 18 fév. 1865. *Violon :* 1re acc. 1881, 1er prix 1882. Concerts Lamoureux, Orch. Opéra-Comique. † Bordeaux, 12 nov. 1886.

Malck (Berthe **Myard**, *dite*), née à Paris 29 fév. 1864. *Tragédie :* 1re acc. 1887; *Comédie :* 2e acc. 1887. Odéon 1887-1894; a déb. dans *Tartufe* (Elmire), 25 sept.; Comédie-Française, a déb. dans *Phèdre* (Œnone), 27 oct. 1889.

Malescot (Adeline-Mélanie), née à Fontenay-le-Comte (Vendée), 10 août 1829. *Piano :* acc. 1845, 2e prix 1846, 1er prix 1847.

Malet (Baptiste-Mathieu-Louis-Romain), né à Tournon (Ardèche), 18 nov. 1856. *Solfège :* 3e méd. 1885, 2e méd. 1886. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1886.

Malevialle (Augustine-Léonie-Blanche), née à Montpellier, 31 oct. 1860. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1881, 2e méd 1882.

Maleyx (Alice-Ève-Marguerite), née à Paris, 7 mai. 1853. *Violoncelle :* 2e acc. 1873, 1re acc. 1874.

Malézieux (Joachim-Georges-Léon), né à St-Quentin, 4 mars 1848. *Cor :* 2e prix 1870, 1er prix 1872. Musique de la garde républicaine (1872-1898); orch. du th. de l'Opéra-Comique (1874-1898); th. lyrique de la Renaissance. Œuvres diverses pour cor, hautbois, cor anglais, etc.

Malézieux (Georges-Ernest), né à Paris, 2 fév. 1872. *Hautbois :* 2e acc. 1891, 1re acc. 1892, 2e prix 1894. Paris.

Malherbe (Edmond-Paul-Henri), né à Paris, 21 août 1870. *Solfège :* 2e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Harmonie :* 2e prix 1889, 1er prix 1891; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1895; *Rome :* 2e ex-æquo prix 1898, 1er ex-æquo prix 1899. Œuvres : quatuor à cordes, sext. p. inst. à vent, marche nuptiale, etc.

Malherbe (Angélique-Pauline-Maria), née à Paris, 15 avril 1875. *Solfège :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1888. Prof. à Paris.

Malingre (Clémentine-Marie-Thérèse), née à Paris, 12 juil. 1884. *Solfège :* 1re méd. 1897; *Piano prép. :* 3e méd. 1899, 2e méd. 1900.

Malkine (Isaac), né à Slobodka (Russie), 12/25 sept. 1879. *Violoncelle :* 2e prix 1897, 1er prix 1898.

Mallarmé (Georges-Adolphe-Hilaire), né à Montreuil-s-Mer (P.-de-Cal.), 13 nov. 1864. *Comédie :* 2e acc. 1888. Menus-plaisirs.

Mallé, voir **Héricourt**.

Mallet (Marthe-Angelina-Joséphine-Henriette), née à Paris, 2 mars 1873. *Solfège :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887, 1re méd. 1888. Prof. à Paris.

Mallet (Gaston-Barthélemy-Hyacinthe), né à Moissac (Tarn-et-Gar.), 24 déc. 1878. *Solfège :* 3e méd. 1899.

Mallet (Yvonne-Juliette), née à Paris, 1er avril 1884. *Piano prép. :* 3e méd. 1897, 1re méd. 1898.

Malmain (Marthe-Augustine), née à Paris, 8 avril 1870. *Solfège :* 3e méd. 1893. Prof. à Paris.

Malpass (Louise-Armande), née à Paris, 8 oct. 1846. *Solfège :* 3e méd. 1860.

Malpeyre (Louise-Pauline), née à Paris, 14 juil. 1832. *Solfège :* acc. 1846, 2d prix 1847, 1er prix 1848.

Malvau (Jeanne-Adèle-Andrée), née à Paris, 19 oct. 1862. *Tragédie :* 2e acc. 1879; *Comédie :* 1re acc. 1879, 2d prix 1880. Th. de l'Odéon 1880-1885, Gymnase, Renaissance, St-Pétersbourg (1898). Mme Wenzel.

Mancini (Édouard-Charles-Arthur), né à Caen, 16 sept. 1851. *Flûte :* 1re acc. 1873; *Harmonie :* 1re prix 1873; *Contrep. et fugue :* 2d prix 1875. Prof. à l'École de mus. de Caen, ✿ A. 1899.

Mandeix (Marie-Gabrielle-Isabelle), née au Havre 28 janv. 1862. *Opéra-comique :* 2e acc. 1882. A ép. M. Cifolelli, chef d'orch. et direct. de l'école de mus. du Havre.

Mangeant (Jean-Silvain), né à Lectoure (Gers), 4 août 1827. *Solfège :* 2d prix 1839, 1er prix 1840; *Harmonie :* 2e prix 1844; *Violon :* acc. 1847. Soc. des Concerts, chef d'orch. du th. Historique de la Gaîté, du Palais-Royal, du Th.-Français à St-Pétersbourg. Paris (1887). Œuvres : Vaudevilles, *la Recherche de l'inconnu* (Folies nouv. 1858); *Tu ne l'auras pas Nicolas* (Pal.-Roy. 1859); *Danaé et sa bonne* (*id.* 1862); cantates, etc. † 18 août 1889.

Mangeon (François-Jules), né à Nandy (S.-et-M.), 28 nov. 1830. *Trombone :* 2d prix 1863. Cuirassiers de la garde.

Mangeot (André-Louis), né à Paris, 25 août 1883. *Solfège :* 3e méd. 1896, 2e méd 1897.

Mangin (Eugène-Edouard **Bocquet**, *dit*), né à Paris, 7 déc. 1837. *Solfège :* 1er prix 1850; *Piano :* 2d prix 1853. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1856, 1re acc. 1857, 1er prix 1858. Prof. dans les Écoles de la ville de Paris (1860), chef de chant Th.-Lyrique (1862), chef d'orch. Th.-Lyr. (1864), chef d'orch. du Grand théâtre de Lyon (1871-1873). Directeur fondateur de l'École de mus. de Lyon; directeur des concerts populaires (Lyon, 1872-1880). Prof. de solfège au Conservatoire (Paris). Chef de chant (1887) et chef d'orchestre (1893) à l'Opéra. ✿ A. 1872; ✿ I. 1878; ✠ 1895; décorations étrangères. Œuvres : chœurs couronnés p. la ville de Paris (1865-1868); *la Fête de la France*, 1 a. (Th.-Lyr. 1869).

Mangin (Marguerite), née à Nancy, 18 janv. 1862. *Solfège chanteurs :* 1re méd. 1889.

Mangot (Lucie-Élise-Fanny), née à Amiens, 18 mars 1840. *Solfège :* 3e méd. 1860, 2e méd. 1861, 1re méd. 1862; *Clarinette :* 3e ment. 1864; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1863, 2e acc. 1864, 2d prix 1865.

Manière (Louise-Aglaé), née à Claye (Seine-et-Marne), 9 avril 1821. *Solfège :* acc. 1833, 2d prix 1834.

Manotte (Jeanne-Rosine-Émilie), née à Dunkerque, 3 nov. 1856. *Solfège :* 3e méd. 1870, 1re méd. 1872; *Piano :* 1re acc. 1873, 1er prix 1874. Mme Billa. Prof. à Nice, act. à Paris. ✿ A. 1900.

Manoury (Adolphe-Théophile), né à Suresnes, 16 déc. 1846. *Chant :* 2d prix 1873, 1er prix 1874; *Solfège :* 3e méd. 1874; *Opéra-comique :* 1re acc. 1873, 2d prix 1874; *Opéra :* 1er prix 1874. Th. de l'Opéra, 1874-1880, a déb. dans *la Favorite*, 16 nov.; Marseille, Turin, Milan, Bruxelles, Rouen; Marseille, Lyon, Nice, Bordeaux, Nice, Amérique, directeur études vocales au Cons. de New-York (1889-1890), prof. à Paris. 1893. ✿ A. 1889.

Mansour, voir **Gaix**.

Mante (Louise-Charlotte-Théophile-Delphine), née à Paris, 2 juin 1799; *Comédie :* 1re prix 1822. Comédie-Française, 1822; sociétaire, 1823; † à Paris, 25 mars 1849.

Mante (Louis-Amédée), né à Paris, 4 mai 1826. *Contrebasse :* 2e acc. 1846, 2d prix 1847, 1er prix 1849. Orch. de l'Opéra 1er août 1848 au 31 déc. 1894. Soc. des Concerts, 22 nov. 1859.

Mante (Jules), né à Paris, 27 janv. 1864. *Contrebasse :* 2e acc. 1883. Concerts Lamoureux.

Mante (Laure-Adèle), née à Asnières, 30 mars 1867. *Solfège chanteurs :* 1re méd. 1891. Danseuse à l'Opéra.

Manuel (Bram), né à Versailles, 11 mai 1791. *Violoncelle :* 2d prix 1812 et 1813, 1er prix 1814. Orch. du Th. Italien; Opéra 1er janv. 1821 au 1er juil. 1830. † à Paris, 31 déc. 1876.

Manuel (Emann), né 14 oct. 1792 (S.-et-O.). *Flûte :* 2d prix 1811, 1er prix 1812. †.

Manuent (Adèle), B.-du-Rhône. *Chant :* 2d prix an IX. Th. italien, sous le nom de Mme Dalmasi, 18 sept. 1813. †.

Manvel (Lucie-Jeanne **Tanchon**, *dite*), née à Marseille, 1er mai 1863. *Comédie :* 2e acc. 1880. Ambigu, Odéon (1893).

Manvoy (Joséphine-Athalie), née à Paris, 29 juin 1843. *Comédie :* 2e acc. 1860. Vaudeville, Ambigu (1868), St-Pétersbourg (1874). † à Paris, 13 oct. 1887.

Maquaire (Lazare-Auguste), né à Lyon, 25 oct. 1872. *Solfège :* 2e méd. 1887; *Harmonie :* 1re acc. 1892; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1898.

Maquarre (André), né à Molenbeck-Saint-Jean (Belgique), 13 janv. 1875. *Solfège :* 2e méd. 1891, 1re méd. 1892; *Flûte :* 1re acc. 1891, 2e prix 1892, 1er prix 1893. Concerts du Châtelet. A Boston (?).

Maquarre (Daniel), né à Molenbeck-Saint-Jean, 16 fév. 1881. *Flûte :* 1re acc. 1895, 1er prix 1896.

Maquarre (Guillaume), né à Bruxelles, 4 janv. 1873. *Trombone :* 2d prix 1889, 1er prix 1890; *Solfège :* 1re méd. 1890. A Monaco.

Maquet (Georges-Jules), né à Tourcoing, 21 avril 1876; *Trompette :* 2e acc. 1897, 1er prix 1898.

Digitized by Google

Marais (Léon-Hyacinthe), né à Marseille, 29 avril 1853. *Tragédie :* 1re acc. 1874, 2e prix 1875; *Comédie :* 2e acc. 1874, 2e prix 1875. Odéon, 1875-1880, a déb. dans les *Danicheu*, 8 janv. 1876; Ambigu; Châtelet, 1880; Gymnase, 1882; Porte Saint-Martin; Gymnase, 1887; Comédie-Française; ✪ A., 1887. † à Paris, le 18 sept. 1891.

Marais (Adrienne-Aline-Juliette), née à Paris, 11 avril 1869. *Piano prép. :* 2e méd. 1882, 1re méd. 1883; *Piano :* 1re acc. 1886, 2e prix 1887.

Marcell (Louise **Bertho**, dite), née à Paris, 3 nov. 1866. *Comédie :* 1re acc. 1889. Bruxelles, Paris; Vaudeville (1897) sous le nom de Marcelle Valbert. Athénée. Mme A. Duval.

Marchal (Jean-Jacques), né à Montpellier, 7 mai 1814. *Trompette :* 2e prix 1840, 1er prix 1842.

Marchal (Mme), voir Mlles **Jourdan**, **Rumeau**.

Marchal (Marie-Thérèse-Charlotte-Alice), née à Paris, 27 avril 1870. *Accomp. :* 2e acc. 1892. Prof. à Paris. ✪ A. 1900. Mme Girardin.

Marchand (Antoine-François), né vers 1780. *Clarinette :* 2e prix an v et an vii, 1er prix an viii. †.

Marchand (Héloïse-Henriette), née à Paris, 30 déc. 1827. *Piano :* 2e prix 1844. † à Paris, 31 mai 1845.

Marchand (Vincent-Lespérance), né à Brie (Somme), 23 mars 1835. *Saxophone :* 2e acc. 1858, 2e prix 1859; *Harmon. et comp. :* 3e acc. 1859. Sous-chef de mus. du 29e d'inf.; chef de mus. du 58e d'inf., 13 avril 1875, puis du 4e zouaves. ✠.

Marchand (Marie-Elisa-Eugénie), née à Châteauroux, 16 août 1838. *Piano :* 2e prix 1855, 1er prix 1856.

Marchand (Louis-Ferdinand), né à Paris, 20 août 1838. *Solfège :* 3e acc. 1853, 2e acc. 1854; *Violon :* 3e acc. 1855, 1re acc. 1856, 2e prix 1858. Orch. de l'Opéra, 1er sept. 1857 au 1er sept. 1863; act. à Paris.

Marchand (Jeanne-Gabrielle-Marie-Laure **Marchandise**, *dite*), née à Paris, 29 avril 1850. *Solfège :* 3e méd. 1868, 2e méd. 1869.

Marchand, voir **Moulaur**.

Marchand (Mme), voir Mlles **Gion**, **Pastier**, **Maurion**.

Marchandise, voir **Marchand**.

Marchesi (Jeanne-Raphaelle-Anne), née à Constantinople, 7 avril 1872. *Violon :* 2e acc. 1889.

Marchet (Léon-Arthur-Gaston), né à Reims, 18 fév. 1881. *Solfège :* 2e méd. 1899, 1re méd. 1900; *Alto :* 2e acc. 1899.

Marciale (Jeanne **Decester**, *dite*), née à Paris, 24 déc. 1874. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1896.

Marcilly (Blanche-Irène), née à Paris, 10 mars 1848. *Comédie :* 2e acc. 1863. † en Egypte, 1876.

Marcou (Charles-Rodolphe) (S.-et-O.). *Violoncelle :* 2e prix, 1818, 1er prix 1819. Orch. du Th. Feydeau et de l'Opéra.

Marcou (Mme), voir Mlle **Barat**.

Marcouyeo (Jean-Camille), né à Bordeaux, 8 juil. 1844. *Saxophone :* 1re acc. 1866, 1er prix 1867; *Harmon. et orch. :* 2e prix 1867. Mus. 64e d'inf.

Marcus de Beaucourt (Noémie-Marie-Anne-Victoire), née à Paris, 10 déc. 1852. *Solfège :* 2e méd. 1870, 1re méd. 1872; *Opéra-comique :* 1re acc. 1873; *Chant :* 1re acc. 1872, 2e prix 1874. Th. lyrique-Gaité (a déb. dans le *Voyage dans la lune*); prof. chant Paris : ✪ A. 1895; ✪ I. 1900.

Maré (Auguste), né en 1806 (Seine). *Violoncelle :* acc. 1821, 1er prix 1822. †.

Maréchal (Charles-Henri), né à Paris, 22 janv. 1842. *Rome :* Grand Prix 1870. Chef des chœurs du th. lyr. (1867). Insp. de l'enseig. musical. ✪ A. 1886; ✠. Œuvres : *La Nativité* (1875), *Les Amoureux de Catherine*, 1 a. (Op.-Com. 1876), *L'Etoile*, 1 a. (1881), *La Taverne des Trabans*, 3 a. (Op.-C., 1881), *Dédamie*, 2 a. (Opéra, 1893), *Calendal*, 4 a. (Rouen, 1895), *Ping-Sin* (1895), *Daphnis et Chloé* (Lyr., 1899); *le Miracle de Naïm* (1887), *les Vivants et les Morts* (1886); musique de scène pour l'*Ami Fritz* (Comédie-Française, 1876), *les Rantzau* (1882), *Smilis*, etc.; suites d'orchestre; *Antar* (1897), *Esquisses vénitiennes* (1894); scènes lyr., motets, mélodies, etc.

Maréchalle (Aimé-Victor), né à Lyon, 2 sept. 1834. *Trompette :* 1re acc. 1853.

Mareschal (Marie-Aurélie), née à Paris, 29 déc. 1837. *Solfège :* 3e acc. 1853; *Opéra-comique :* 2e acc. 1855. Th. des Bouffes-Parisiens, Marseille. † à Marseille, janv. 1862.

Mareuse Denat (Raphael-Hippolyte-Eléonor), né à Dijon, 23 oct. 1833. *Saxophone :* 2e acc. 1869. Mus. 47e d'inf.

Maret (Pauline-Rose **Duchesne**, *dite*), née à Paris, 24 janv. 1863. (?). Sylvie-Marguerite Mazeray, née à Paris, 9 mai 1859 (âgée de 27 ans en 1889, d'après la lettre de décès), *Chant :* 2e acc. 1886, 2e prix 1887; *Opéra :* 2e prix 1887. Th. de l'Opéra : a déb. dans *Aïda* (Amneris), 30 déc. 1887. † Paris (9e arr.), 8 janv. 1889.

Mareteux (Édouard-Alexandre), né à Nantes, 18 juin 1849. *Tragédie :* 1re acc. 1873. Th. Historique, Châtelet, Gaité, Porte-St-Martin, sous le nom de Rosny.

Mareux (Achille-Ambroise), né à Évreux, 8 mai 1836. *Solfège :* 3e méd. 1862, 2e méd. 1863; *Chant :* 3e acc. 1863, 2e acc. 1864; *Opéra-comique :* 1re acc. 1863, 2e prix 1864. Alger, Bordeaux, Rouen, Gand, Angers, Marseille, Montpellier, Amiens, Genève, Besançon, Douai, Paris. Pens. de l'Ass. des art. dram.

Margel (Juliette **Chazaud**, *dite*), née à Dijon, 5 mai 1883. *Comédie :* 1re acc. 1900.

Mari (Mme), voir Mlle **Patry**.

Maria (de), voir **Gerfaut**.

Marichelle (Jules-Alfred), né à Beaurevoir (Aisne), 11 juin 1866. *Orgue :* 1re acc. 1898; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1893, 1er prix 1895. Org. à Choisy-le-Roi. Œuvres : chœurs d'orphéons, messe, mus. d'harm. symph., etc.

Marié (Claude-Marie-Mécène), né à Château-Chinon (Nièvre), 22 mai 1811. *Contrebasse :* 2e prix 1829, 1er prix 1830. Orch. de l'Opéra, 1er oct. 1831 au 30 sept. 1834; th. italien. Choriste à St-Eustache et à l'Opéra-Comique. A débuté à Metz dans les *Huguenots* (Raoul), 1838; Renaissance, 1839; Opéra (début dans la *Juive*, Eléazar), 3 juin 1840; Toulouse, Belgique et en Italie. † Compiègne, 14 août 1879.

Marie (Gabriel-Prosper), né à Paris, 8 janv. 1852. *Solfège :* 3e méd. 1863, 2e méd. 1864, 1re méd. 1865; *Clavier :* 3e ment. 1869, 2e ment. 1870. *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1869, 2e prix 1872, 1er prix 1873: Pianiste, timbalier et chef des chœurs concerts Lamoureux; chef d'orch. au Havre (1887), Th. Lyr. (Eden, 1890), Gr. Théâtre (Eden, 1893), concerts Guilmant (Trocadéro); chef d'orch. des concerts St-Cécile à Bordeaux (dep. 1894), Casino de Vichy. Œuvres : morc. pour orchestre, pièces pour inst. à cordes, etc.

Marie (Lucie-Marie), née à Paris, 27 avril 1853. *Solfège :* 3e méd. 1867; *Piano :* 1re acc. 1870, 2e prix 1872.

Marie (Alexandre-Ernest), né à Paris, 10 juil. 1855. *Solfège :* 3e méd. 1870. † 1874.

Marie (Eugénie-Blanche-Victoire), née à Paris, 1er sept. 1863. *Solfège :* 2e méd. 1881; *Chant :* 2e acc. 1882. Paris.

Marignan (Jeanne-Alida), née à Nîmes, 19 août 1873. *Chant :* 1re acc. 1894, 1er prix 1895; *Opéra :* 1er prix 1895; *Opéra-comique :* 1re acc. 1894, 1er prix 1895. Th. de l'Opéra-Comique, 1895; Royan, Marseille, Nice, Alger, Arles; Opéra-Comique, mai 1899. Bordeaux.

Marion (Victor, *dit* Alfred), né à Rethel (Ardennes), 6 avril 1831. *Chant :* 3e acc. 1858. Metz.

Mariotti (Ermanno-Enrico-Giuseppe), né à Florence, 10 fév. 1856. *Violoncelle :* 1re acc. 1880. Concerts du Châtelet. † à Saint-Mandé, août 1899.

Maris (Louis-Alfred), né à St-Sauveur (Yonne), 4 mai 1849. *Solfège :* 2e méd. 1875, 1re méd. 1876. *Opéra-comique :* 1er prix 1876. Th. de l'Opéra-Comique, 1876-1892.

Mariscotti (Alfred-Louis-Sauveur), né à Paris, 25 mars 1827. *Solfège :* acc. 1844; *Piano :* 2e prix 1844, 1er prix 1846. † fév. 1882.

Marix (Simon **Israël**, *dit*), né à Paris, 11 janv. 1829. *Violoncelle :* 2e acc. 1852, 1re acc. 1853. Orch. du th. Historique, Porte-St-Martin, Casino.

Marix (Arthur-Israël, **Israël**, *dit*), né à Paris, 15 août 1837. *Contrebasse :* 1re acc. 1856, 2e prix 1857, 1er prix 1858. Orch. de la Porte-St-Martin, th. Lyrique.

Marjollin (Pierre), né à Lyon, juil. 1799. *Hautbois :* 1er prix 1823. † 17 oct. 1824.

Markreich (Rebecca-Hélène), née Paris, 3 juin 1870. *Solfège :* 3e méd. 1884, 1re méd. 1885; *Piano prép. :* 3e méd. 1884, 2e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Accomp. :* 2e acc. 1889, 1re acc. 1890; *Harmonie :* 2e acc. 1889, 1er prix 1890. A épousé M. Chaumont, dessinateur à Poissy.

Marliac (Lucien-Désiré), né à Lille, le 31 janv. 1867. *Violon :* 1re acc. 1884. Concerts Lamoureux.

Marmontel (Antoine-François), né à Clermont (Puy-de-Dôme), 16 juillet 1816. *Solfège :* 1er prix 1828; *Piano :* 2e prix 1830, 1er prix 1832; *Harmon. et accomp. :* 2e prix 1832; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1835. Prof. au Conserv.; ✠ A., 1876; ✠ 1862. Œuvres : *Conseils d'un professeur, Vade mecum du prof. de piano, Eléments d'esthétique musicale, Histoire du piano, Silhouettes et médaillons*, 3 vol.; *Symphonistes et virtuoses, Virtuoses contemporains, L'art de déchiffrer, Petites études de mécanisme*, grandes études, sonates, danses, morc. divers (env. 200), etc. † Paris, 16 janv. 1898.

Marmontel (Antonin-Émile-Louis **Corbaz**), né à Paris, 24 nov. 1850. *Solfège :* 2e méd. 1861, 1re méd. 1862; *Piano :* 2e acc. 1864, 2e prix 1865, 1er prix 1867; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1868, 1er prix 1869; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1870; *Rome :* ment. hon. 1873. Répétiteur de solfège au Conservatoire (1875-1881), prof. de piano (femmes); 1901; second chef des chœurs à l'Opéra (1878-89); ✠ A. 1881; ✠ I. 1889; ✠. Œuvres pour piano, *La première année de musique, La deuxième année*, etc.

Marnef (Jules-Victor), né à Namur, 16 mai 1874. *Violoncelle :* 1er prix 1894. Concerts Lamoureux et du Châtelet.

Marneffe (Mme Barbe-Olympe, née **Bairés**), née à Nancy, 9 mai 1812. *Vocalisation :* 1re prix 1833; *Chant :* 2e prix 1833.

Marois (Cécile-Marcelle), née à Paris, 4 nov. 1883. *Solfège :* 3e méd. 1898.

Marquerie (Auguste-Alexandre), né à Paris, 2 déc. 1815. *Solfège :* acc. 1832.

Marquet (Georges-Eugène), né à Paris, 23 sept. 1851. *Opéra-comique :* 1re acc. 1880. La Réunion, Paris. Prof. à Bourges dep. 1890. ✠ A. 1892.

Marquet (Anatole-Marcel), né à Paris, 21 avril 1863. *Tragédie :* 2e prix 1883, 1er prix 1884; *Comédie :* 1re acc. 1883, 2e prix 1884. Odéon 1884-1886, 1890-1892, a déb. dans *Macbeth* (Lennox), 31 oct.; Gr.-Th. (1892); St-Pétersbourg (1894), Ambigu, Odéon. ✠ A. 1899.

Marsa (Jeanne-Anne **Fouilloux**, dite), née à Lyon, 22 juil. 1873. *Comédie :* 2e prix 1892, 1er prix 1893. Odéon, Porte-S.-Martin.

Marsick (Martin-Pierre-Joseph), né à Jupille (Belgique), 10 mars 1847. *Violon :* 1er prix 1869. Orch. de l'Opéra, 1er août 1868 au 1er fév. 1870. Concerts, quatuors à Paris et à l'étranger. Prof. au Conserv. (1892-1900). Œuvres : concertos, morc. divers, etc. ✠ A., 1897. Act. à Bruxelles.

Marsocchi (Pauline-Camille), née à Paris, 4 oct. 1830. *Solfège :* acc. 1847, 2e prix 1849.

Marsy (Anne-Marie-Louise-Joséphine **Brochard**, dite), née à Paris, 20 mars 1866. *Comédie :* 1er prix 1883. Comédie-Française, 1883 à 1886; Porte-Saint-Martin; Comédie-Française, 1889; sociétaire, 1891; démiss. 1900.

Martainville (Félicie-Jeanne-Alphonsine), née au Pecq (S.-et-O.), 15 oct. 1824. *Solfège :* acc. 1839. 1er prix 1840; *Harm. et accomp. :* 1re acc. 1844, 2e prix 1845.

Marteau (Constant-Marie), né à Carpentras, 13 avril 1820. *Trompette :* 1er prix 1839. Prof. à Nîmes.

Marteau (Henri), né à Reims, 31 mars 1874. *Violon :* 1er prix 1892. Concerts en France et à l'étranger. Prof. au Conserv. de Genève, 1900. ✠ A. 1899.

Martel, voir **Caristie**.

Martelaere (Éléonore-Jeanne de), née à Gand, 27 juil. 1847. *Solfège :* 3e méd. 1866.

Martenot (Raphaël), né à Paris, 28 avril 1875. *Solfège :* 3e méd. 1890. *Harpe :* 1re acc. 1893, 1er prix 1894. Concerts Lamoureux; Orch. de l'Opéra-Comique; Soc. des Concerts.

Marthe (François-Raimond), né à Tarbes (H.-Pyr.), 15 mars 1858. *Violoncelle :* 1re acc. 1876, 2e prix 1877, 1er prix 1878. Orch. de l'Opéra 1er janv. 1878-1888; Soc. des Concerts. ✪ A. 1897.

Marthieu (Louis-Antoine), né à Bordeaux, 15 déc. 1828. *Chant :* 3e acc. 1855, 2e acc. 1857; *Opéra :* 1re acc. 1856; 2e prix 1857. Marseille, Bordeaux (1863), Toulouse, Lyon, Rouen. † Bordeaux, janv. 1871.

Martin (Victoire-Denise), née 14 mars 1798 (Seine). *Solfège :* 4e enc. 1809. †.

Martin (Maximin-Célestin), né à Sonchamp (S.-et-O.), 20 mai 1821. *Hautbois :* 2e prix 1847. Orch. du Gymnase. Brest.

Martin (Martin), né à Foix, 18 oct. 1829. *Solfège :* 3e acc. 1861, 2e prix 1862. *Harm. et comp. :* 2e prix 1862; *Hautbois :* 3e acc. 1862. Sous-chef de musique au 23e d'infanterie; chef de mus. du 126e, 21 janv. 1876.

Martin (Rose-François-Joseph), né à Paris, 17 août 1830. *Opéra-comique :* 3e acc. 1857, 1re acc. 1858.

Martin (Paul-Victor), né à Lille, 2 janv. 1833. *Violon :* 3e acc. 1852, 2e acc. 1853, 2e prix 1854, 1er prix 1855. Orch. de l'Opéra, 1856-1857. Prof. de l'École de mus. de Lille; séances de mus. de chambre 1860; fondateur des concerts populaires, 1877. ✪ A. 1880. † Lille, 25 (?) mai 1890.

Martin (Adolphe-Amédée), né à Rochefort, 28 déc. 1834. *Violon :* 3e acc. 1851.

Martin (Louis-Stéphane-Ferdinand-Édouard), né à Montagnac (Hérault), 16 août 1835. *Harm. et comp. :* 3e acc. 1862. *Flûte :* 2e prix 1862. Sous-chef de mus. au 122e d'infant.; chef de mus. du 122e, 4 juil. 1874.

Martin (Pierre), né à Nontron (Dordogne), 1er nov. 1837. *Basson :* 2e acc. 1872.

Martin (Théodore), né à Saintes, 14 avril 1842. *Flûte :* 1re acc. 1862, 2e prix 1863, 1er prix 1864. Mus. garde de Paris.

Martin (Joachim-Léon), né à Bar-le-Duc (Meuse), 6 févr. 1845. *Piano :* 3e acc. 1861, 1re acc. 1862, 2e prix 1863, 1er prix 1864.

Martin (Louis-Alfred), né à Paris, 24 août 1846. *Contrebasse :* 2e prix 1868, 1er prix 1870. Orch. des Italiens, de l'Opéra, 1881; Société des Concerts, Saint-Roch.

Martin (Marie-Antoinette-Catherine-Cornélie), née à Madrid, 16 sept. 1850. *Tragédie :* 1re acc. 1870; *Comédie :* 2e acc. 1869, 2e prix 1870. Comédie-Française, † Madrid, mars 1895.

Martin (Alphonse-Albert), né à St-Omer, 14 juil. 1859. *Contrebasse :* 1re acc. 1882, 2e prix 1883, 1er prix 1884.

Martin (Henri-Julien), né à Saméon (Nord), 19 mai 1879. *Trombone :* 2e prix 1900.

Martin (Mme), voir Mlles **Charlet, Leroy, Mention.**

Martin, voir **Marty** et **Géniat.**

Martinet (Jean-Eugène-André), né à Paris, 24 juin 1858. *Piano :* 2e acc. 1878. Paris, *Hist. anecdotique du Conserv.*

Martinet (Georges), né à Angoulême, 14 oct. 1873. *Violon prép. :* 2e méd. 1891; *Violon :* 2e acc. 1893. Orch. de l'Opéra.

Martini (Paul-Frédéric-Félix-Jules de), né à Paris, 19 juin 1873. *Solfège :* 1re méd. 1886; *Piano :* 1re acc. 1891. † à Paris, 16 mars 1892.

Martini (Mme de), voir Mlle **Benard.**

Martouret (de), voir **Benoit** et **Dauban.**

Marty (Eugène-Georges), né à Paris, 16 mai 1860. *Solfège :* 3e méd. 1873, 2e méd. 1874, 1re méd. 1875; *Harmonie :* 2e prix 1876, 1er prix 1878. *Basse :* ment. hon. 1879, 2e gr. prix 1881, 1er gr. prix 1882. Chef de chœur à l'Éden, 1892; chef de chant au th.-nat. de l'Opéra; chef d'orch. au th. nat. de l'Opéra-Comique 1900; prof. de la cl. d'ensemble vocal au Conservatoire. ✪ A. 1894. ✪ I. 1898. ✠ 1900. Œuvres : suites pour orch., *Matinée de printemps*, *Merlin enchanté*, *Balthazar*, *Lysic*, *Le duc de Ferrare* (1899, Th. Lyr.), mélodies, chœurs, etc.

Marty (Adolphe-Alexandre-Silvain), né à Albi, 29 sept. 1865. *Orgue :* 1er prix 1886. Org. de St-Paul à Orléans; prof. à l'inst. des aveugles, Paris, 1888.

Marty (Lucie-Valentine **Martin**, *dite*), née à Bordeaux, 30 mai 1867. *Comédie :* 2e prix 1888, 1er prix 1889. Odéon, 1889-1894. † Paris, déc. 1896.

Martyn (Marie-Emilia **Martin**), née à Paris, 13 janv. 1864. *Solfège :* 2e méd. 1877; *Clavier :* 2e méd. 1878, 1re méd. 1879. Paris.

Marx (Isaac **Polack**, dit), né à St-Avold (Moselle), 20 juin 1816. *Violoncelle :* 2e prix 1840, 1er prix 1842. Soc. des Concerts.

Marx (Marx **Polack**, dit), né à Hellimer (Moselle), 1er mars 1826. *Violoncelle :* 2e prix 1845, 1er prix 1847. Soc. des Concerts.

Marx (Édouard), né à Metz, 27 juil. 1845. *Solfège :* 2e acc. 1868.

Marx (Victorine-Amélie **Isaac**, *dite*), née à Paris, 20 juin 1856. *Solfège :* 3e méd. 1869, 2e m. 1870, 1re méd. 1873.

Marx (Berthe-Rosalie), née à Paris, 28 juil. 1857. *Solfège :* 3e méd. 1868, 1re méd. 1869; *Clavier :* 2e ment. 1868, 1re ment. 1869; *Piano :* 3e acc. 1870, 2e prix 1872, 1er prix 1873. Virt. Paris. Mme Goldschmidt.

Marx (Louis), né à Roubaix, 17 mai 1868. *Hautbois :* 2e acc. 1887, 1er acc. 1889. Concerts Lamoureux.

Marx (Mme), voir Mlle **Ballisté.**

Mary (Caroline-Esther), née à Paris, 10 fév. 1817. *Solfège :* 2e prix 1832, 1er prix 1833; *Vocalisation :* 2e prix 1833.

Mas (Joseph-Louis-Marie), né à Castelnaudary, 4 nov. 1820. *Violon :* 2e prix 1840. Orch. du th. italien; Soc. des Concerts, 5 janv. 1864. ✪ A. 1885. † Paris, 13 oct. 1896.

Mascarat (Joseph-Amédée-Achille), né à Sorèze (Tarn), 10 nov. 1818. *Cor à pistons :* 2e prix 1839. Toulouse. † fév. 1885.

Mascart (Mathilde-Marie), née à Châtenay (Seine), 13 mai 1866. *Solfège :* 1re méd. 1879; *Piano prép. :* 3e méd. 1879, 2e méd. 1880, 1re méd. 1881; *Piano :* 2e acc. 1883, 2e prix 1884, 1er prix 1885. Mme Bertrand. Paris.

Mascret (Jules-Louis), né à Cambrai, 10 juin 1843. *Flûte :* 1re acc. 1866, 2e prix 1867. Châtelet, Fol.-Marigny, ✪ A., 1889.

Mascret (Jules-Charles), né à Cambrai, 1er déc. 1870. *Flûte :* 2d prix 1889.

Massacrie-Durand (Marie-Jacques), né à Paris, 22 fév. 1865. *Harmonie :* 2e acc. 1884. Compositeur et éditeur de musique. (A. Durand et fils.) ✠, 1900.

Massart (Hubert-Alphonse), né à Liège, 4 janv. 1823. *Cor à pistons :* 1er acc. 1845, 2d prix 1848, 1er prix 1849. Orch. de l'Opéra-Comique, mus. de la garde de Paris; garde nat. † Paris, mai 1861.

Massart (Hubert), né à Liège, 7 fév. 1825. *Cor :* 1er acc. 1845, 2d prix 1853. Orch. des Variétés, de l'Opéra-Comique, mus. de la garde, fanfare de l'Opéra. † à Paris, 1er juil. 1880.

Massart (Jules-Élie-Victor), né à Paris, 20 sept. 1867. *Cor :* 1er acc. 1887. Concerts Lamoureux. Mus. de la garde républicaine et orch. de l'Opéra-Comique.

Massart (Mme), voir Mlle **Masson.**

Massas (de), voir **Guironnet.**

Massat (François-Jean), né à Perpignan, 13 janv. 1832. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1860; *Saxophone :* 2e acc. 1860. Sous-chef de mus. du 39e d'inf.

Massé (Félix-Marie, *dit* Victor), né à Lorient, 7 mars 1822. *Solfège :* acc. 1836, 2d prix 1837; *Piano :* 2d prix 1838, 1er prix 1839; *Harm. et accomp. :* 1er prix 1840; *Contrep. et fugue :* acc. 1842, 1er prix 1843; *Rome :* 2d grand prix 1842, 1er grand prix 1844. Chef des chœurs de l'Opéra (1860); prof. au Conserv. (1866), membre de l'Institut (1872). ✠ I., 1881. ✠, 1877. O. ✠, 1887 Œuvres : *La Favorita e la Schiava ; La Chambre gothique* (Fol.-dram., 1849); *La Chanteuse voilée* (Op.-C., 1850); *Galathée* (*idem*, 1852); *Les Noces de Jeannette* (*idem*, 1853); *La Fiancée du Diable* (*idem*, 1854); *Miss Fauvette* et *Les Saisons* (*idem*, 1855); *La Reine Topaze* (Th.-Lyr., 1856); *Le Cousin de Marivaux* (Bade, 1857); *Les Chaises à porteurs* (Op.-C., 1858); *La Fée Carabosse* (Th.-Lyr., 1859); *Mariette la promise* (1862); *La Mule de Pedro* (Op., 1863); *Fior d'Aliza* (Op.-C., 1866); *Le Fils du Brigadier* (*idem*, 1867); *Une loi somptuaire* (1879); *Paul et Virginie* (Th.-Lyr., 1876); *Une nuit de Cléopâtre* (Op.-C., 1885); romances, cantates, mélodies vocales. — Cf. *Notice*, par L. Delibes (1885), Schalk de La Faverie (1888). *V. Massé*, par G. Roparti. † Paris, 5 juil. 1884.

Masse (Mathilde), née à Paris, 26 janv. 1850 *Solfège :* 3e méd. 1870, 2e méd. 1872. Prof. de piano Paris. Vicomtesse de Dax.

Massenet (Jules-Émile-Frédéric), né à Montaud (Loire), 12 mai 1842. *Solfège :* 3e acc. 1853; *Piano :* 3e acc. 1854, 1er acc. 1856, 1er prix 1859; *Harmonie :* 1er acc. 1860; *Contrep. et fugue :* 2d prix 1862, 1er prix 1863; *Rome :* ment. hon. 1862, 1er prix 1863. Prof. de comp. au Conserv. (1878-1896); membre de l'Institut (1878). ✠ 1879, O. ✠, 1887, C. ✠ 1895, G. O. ✠, 1900: ✪ A., 1880, ✪ I., 1889. Œuvres : *La Grand'Tante* (1868), *Don César de Bazan* (1872), *Le Roi de Lahore* (1877), *Hérodiade* (1884), *Manon* (1884), *Le Cid* (1885), *Esclarmonde* (1889), *Le Mage* (1891), *Werther* (1893), *Thaïs* (1894), *Le Portrait de Manon* (1894), *La Navarraise* (1895), *Sapho* (1897), *Cendrillon* (1899); *Marie-Magdeleine* (1874), *Les Erynnies* (1874), *Ève* (1875), *La Vierge* (1880), *Biblis* (1891), *la Terre promise* (1900), etc.; scènes, mélodies, ouvert., morc. pour piano, chœurs, cantates, ouv. et entr'actes de *Phèdre*, etc. — Cf. *Massenet*, par de Soleinière (1897); *Profils d'artistes contemp.*, par H. Imbert (1897).

Masset (Nicolas-Jean-Jacques), né à Liège, 27 janv. 1811. *Violon :* 2d prix 1828. Orch. des Variétés, chef, Th.-Italien (chef). Alto à l'Opéra, 1er mars 1833 au 1er août 1835. Soc. des Concerts, 1828. A déb. th. de l'Opéra-Comique dans la *Reine d'un jour* (ténor), 20 sept. 1839 à 1844. A Liège, Lyon, en Italie (1844-1848); Liège (1848), Madrid (1851). Prof. de chant à Paris (1852). Direct. de l'enseig. mus. à la Maison de la Lég. d'honn., à Saint-Denis. Prof. de chant au Conservatoire (1853-1887). ✪ A., 1878; ✪ I., 1886: ✠, 1861; ✠ O., 1891. Œuvres : solos pour violon, mélodies, etc.

Masset (Pierre-Tobie), né à Bussi (Suisse), 11 juin 1828. *Opéra :* 2e acc. 1853. Th. de La Haye, Nantes, Avignon, Paris, † Levallois. 1874.

Masset (Jean-Baptiste-Frédéric), né à Metz, 4 oct. 1828. *Trombone :* acc. 1850, 2d prix 1854, 1er prix 1855.

Masset (Henri-Charles-Auguste), né à Crémone (Italie), 23 août 1847. *Tragédie :* 2e acc. 1865, 2d prix 1866; *Comédie :* 2d prix 1865, 1er prix 1866. Comédie-Française, 1866-1869; Odéon, 1875. Prof. Paris. Cours. ✪ A., 1892.

Massin (Pierre-Jean-Paul-Crépin, *dit* **Turina**), né à Alexandrie, 5 juil. 1797 (1792?). *Rome :* 1er gr. prix 1819. †.

Massin (Marie-Anne), né à Châlon (Saône-et-Loire), 29 oct. 1869. *Solfège :* 3e méd. 1881, 2e méd. 1882, 1re méd. 1883; *Piano prép. :* 3e méd. 1885, 2e méd. 1886, 1re méd. 1887. Prof. à Saint-Denis.

Massip (Jules-Bernard-Louis), né à Bordeaux, 13 janv. 1817. *Trompette :* 1er prix 1838.

Massol (Jean-Étienne-Auguste, *dit* Eugène), né à Lodève (Hérault), 23 août 1802. *Chant :* 1er prix 1825. Th. de l'Opéra, 1825 à 1858; a déb. dans le rôle de Licinius de la *Vestale*, 11 nov. Direct. du th. de la Monnaie à Bruxelles (1848-49). † Paris, 31 oct. 1887.

Masson (Pauline-Louise-Ferdinande), née à Paris, 3 déc. 1816. *Solfège :* acc. 1831, 2d prix 1832, 1er prix 1833. Marseille, pseud. Massos-Dalti. † à Paris, 1884.

Masson (Louise-Aglaé), née à Paris, 10 juin 1827. *Piano :* 1er prix 1840. Mme L. Massart. Prof. de piano au Conservatoire. ✪ A., 1877; ✪ I., 1884. † à Paris, 26 juil. 1887.

Masson (Jean-Ernest), né à Bayonne (B.-Pyr.), 16 déc. 1844. *Chant :* 2e acc. 1866; *Opéra-comique :* 3e acc. 1866. Th. des Fantaisies-Parisiennes; Opéra-Comique, 1870. Prof. au Conservatoire. ✪ A., 1885; ✪ I., 1891.

Masson (Marie-Augustine **Gaudichot**, dite), née à Paris 26 oct. 1851. *Clavier :* 2e ment. 1868, 1re ment. 1869; *Piano :* 3e acc. 1872. Mme Doucissé: ✪ A. 1920.

Masson (Jean-Léon-Michel **Gaudichot**), né à Paris, 20 déc. 1886. *Piano prép. :* 1re méd. 1899.

Masson (Louise-Julie), née à Lille, 18 sept. 1881. *Piano :* 1re acc. 1894, 2d prix 1895, 1er prix 1897. Prof. à Lille.

Masson (Louis, dit Paul), né à Bordeaux, 9 oct. 1883. *Violon :* 2d prix 1897.

Masson (Mme), voir Mlle **Labrunie** et **Thénard.**

Massot (Gustave-Charles), né à Nice, 15 sept. 1858. *Trombone :* 1er acc. 1885, 2d prix 1886, 1er prix 1887. Orch. de l'Éden; mus. de la garde républicaine; chef de mus. à Nice.

Mastio (Eugène), né à Lauterbourg (B.-Rhin), 25 déc. 1844. *Clarinette :* 2e prix 1863, 1er prix 1864; *Solfège :* 2e prix 1864. Chef de musique d'artillerie.

Mastio (Catherine-Laurence), née à Paris, 17 août 1874. *Solfège :* 3e méd. 1894; *Chant :* 1re acc. 1894. Bruxelles, Opéra-Comique.

Masurel (Théophile-Jules-Carolus), né à Lille, 5 avril 1822. *Basson :* acc. 1843, 1er prix 1844.

Mate (Maria de las Nieves-Francisca-Sara-Joaquina-Juana), née à Madrid, 6 août 1874. *Solfège :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1888, 1re méd. 1889; *Piano prép. :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1888, 1re méd. 1889; *Piano :* 2e acc. 1890, 1re acc. 1891, 2e prix 1893, 1er prix 1895.

Mathé (Édouard), né à Versailles, 6 avril 1863. *Solfège :* 3e méd. 1875, 2e méd. 1876, 1re méd. 1877; *Piano :* 1re acc. 1879, 2e prix 1880. Direct. du Conserv. de Port-Louis, directeur et chef d'orch. du théâtre (1884). Prof. à l'école de mus. de Versailles (1897).

Mathias (Georges-Amédée-Saint-Clair), né à Paris, 14 oct. 1826. *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1847; *Rome :* 2e 2e grand prix 1848. Prof. de piano au Conservatoire (1862-1887). ✱ 1872; ✪ A., 1881. Œuvres : morc. pour le piano, sonates, trios, ouvertures, concertos, études, mélodies, scènes lyriques, (*Olaf*, *Prométhée enchaîné*, etc.).

Mathias (Jean-Jacques), né à Schaerbeck, 27 sept. 1870. *Violon prép. :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1888. Conc. Châtelet.

Mathieu (Jean-Baptiste-Marie), né à Paris, 20 nov. 1791. *Harmonie :* 1er prix 1811. †.

Mathieu (Gabriel), né janv. 1798. *Basson :* 1er prix 1825. †.

Mathieu (Jacques), né à Villeneuvelle (Haute-Gar.), 28 avril 1819. *Opéra :* acc. 1844, 2e prix 1845. Th. de l'Opéra, a déb. dans *Otello*, 29 oct. 1845. † 1er déc. 1883. Paris.

Mathieu (Mme), voir Mlle **Lavoye**.

Mathieu (Jean-Alphonse), né à Avignon, 10 mai 1840. *Flûte :* 2e prix 1838.

Mathis (Louis-Eugène-Dieudonné), né à Paris, 7 mai 1800. *Piano :* enc. 1813, 1re acc. 1814, 1er prix 1820. Paris. †.

Mathot (Suzanne-Rosalie), née à Lille, 8 avril 1883. *Comédie :* 1re acc. 1900.

Matignon (Louis-Pierre-Marius), né à Angoulême, 17 oct. 1883. *Solfège :* 3e méd. 1899; *Violon prép. :* 1re méd. 1899.

Matrat (Mme), voir Mlle **Amel**.

Matrot (Pierre-Alfred), né à Beaune (Côte-d'Or), 7 déc. 1848. *Comédie :* 2e acc. 1873, 2e prix 1874. † Paris, 19 nov. 1876.

Matton (Catherine-Amélie), née à Paris, 5 nov. 1833. *Solfège :* acc. 1850.

Matthyssens (Mme), voir Mlle **Reboux**.

Maubant (Henri-Polydore), né à Chantilly, 23 août 1841. *Tragédie :* 2e prix 1841. Comédie-Française, 1842; Odéon; Comédie-Française, 1843, sociétaire, 1852 à 1889; Prof. au Conserv., 1881-1894; ✪ A. 1880; ✪ I. 1885; ✱ 1887.

Mauborgne (Mme), voir Mlle **Loire**.

Maucorps (Mme), voir Mlle **Delsuc**.

Mauduit (Emma-Félicie), née à Rennes, 4 juil. 1845. *Chant :* 3e acc. 1863, 2e prix 1864, 1er prix 1865; *Opéra :* 2e prix 1864, 1er prix 1865; *Opéra-comique :* 2e prix 1864, 1er prix 1865. Th. de l'Opéra, 1865-1876, a déb. dans *Robert-le-Diable* (Alice), 17 nov.

Maufroy (Suzanne-Félicité-Bibiane **Steenackers**, dite), née à Lisbonne, 15 oct. 1878. *Comédie :* 2e prix 1896, 1er prix 1897. Odéon.

Maugain (Joseph), né à Rochejean (Doubs), 24 juil. 1831. *Cor à pistons :* acc. 1850.

Mauger (Antoinette-Marie-Louise), née à Paris, 27 mai 1884. *Solfège :* 3e méd. 1897, 2e méd. 1898, 1re méd. 1899.

Mauguière (Georges-Louis-Alexandre), né à Douai, 8 juil. 1860. *Solfège :* 2e méd. 1882, 1re méd. 1883; *Opéra-comique :* 1re acc. 1883, 2e prix 1884. Th. de l'Opéra-Comique, 1884-1886, a déb. dans *Roméo* (*Paris*), 5 déc.; Verviers, Paris (concerts).

Maujan (Mme), voir Mlle **Caristie Martel**.

Maulard (François-Hippolyte), né à Villouxel (Vosges), 22 août 1839. *Saxophone :* 2e acc. 1865, 2e prix 1866; *Harm. et orchest. :* 3e acc. 1866. Mus. 100e d'inf.

Mauprêty (Joseph-Barthélemy-Vincent), né à Gap (Hautes-Alpes), 24 déc. 1831. *Clarinette :* 1re prix 1853. Mus. de la garde nat.; Orch. de l'Opéra-Comique. Pens. de l'Ass. des art. mus.

Maurel (Victor), né à Marseille, 17 juin 1848. *Chant :* 1er prix 1867; *Opéra :* 1er prix 1867. Th. de l'Opéra (1868-1870, 1879-1881), a déb. dans *le Trouvère* (*comte de Luna*), fév. 1868; Italie; Direct. du Th.-Italien à Paris, 1884; Opéra-Comique, 1899; ✪ A. 1895.

Maurel (Bruno-Marius), né à Marseille, 29 août 1867. *Harmonie :* 1re acc. 1888, 1er prix 1890; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1891, 1re acc. 1892. Prof. à l'École de mus. de Marseille.

Maurel (Lucie-Marie), née à Paris, 22 fév. 1874. *Solfège :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1889, 1re méd. 1890.

Mauraz (François-Théodore), né à Bitche (Moselle), 13 janv. 1844. *Solfège :* 2e acc. 1866; *Harm. et orch. :* 1re prix 1866.

Maurice (Louise-Julie-Félicité **Boudot**, dite), née à Paris, 11 avril 1851. *Piano :* 3e acc. 1868, 1er prix 1869.

Maurice (Catherine-Valentine), née à Dijon, 6 août 1860. *Clarinette :* 3e méd. 1875; 2e méd. 1876, 1re méd. 1877. Prof. à l'École de mus. de Dijon. Mme Vaxozza. ✪ A.

Maurice (Mlle), voir **Saint-Aguet**.

Maurin (Jean-Pierre), né à Avignon, 14 fév. 1822. *Violon :* 2e prix 1842, 1er prix 1843. Soc. des Concerts, 18 janv. 1848; Orch. de l'Opéra-Comique; Prof. au Conservatoire (1875-1894); ✪ A. 1877; ✪ I. 1894; ✱ 1885. † Paris, 16 mars 1894.

Maurin (Achille-Hippolyte), né à Nantes, 10 sept. 1823. *Violoncelle :* acc. 1846. Orch. de l'Opéra, 1er janv. 1847 au 1er nov. 1852.

Maurion (Louise-Anne-Marie-Pauline), née à Poitiers, 9 mars 1850 : *Piano :* 3e acc. 1868, 1re acc. 1869, 2e prix 1870, 1er prix 1872. A épousé M. Mascuraud, sous-chef au Minist. de l'Agriculture, 1879; Prof. Paris; ✿ I. 1900.

Maury (Jacques-Hippolyte), né à Saint-Mihiel (Meuse), 2 janv. 1834. *Solfège :* acc. 1847, 2e prix 1848; *Cor à pistons :* acc. 1846, 2e prix 1847, 1er prix 1849. Orch. du Th. Lyrique; Opéra, 1855-1880 : Sous-chef de mus. de la Garde republ.; Prof. de cornet à pistons au Conservatoire (1874-1880). † Paris, 14 oct. 1881.

Maury (Georges-Léon), né à Paris, 26 mars 1863. *Comédie :* 1re acc. 1888; 2e prix 1889. Odéon, 1889-1892; Grand-Théâtre, 1893; Gymnase.

Maury, voir **Lurie**.

Maury (Mme), voir Mlle **Duluc** et **Renaud**.

Maury (Maxime-Léon), né à Paris, 21 avril 1868. *Hautbois :* 1er prix 1885. Orch. de l'Alcazar; Concerts Lamoureux. † Paris 1886.

Mauzié (Louise-Virginie-Marguerite), née à Provins (S.-et-M.), 24 sept. 1871. *Solfège :* 2e méd. 1892, 1re méd. 1893; *Opéra :* 1re acc. 1893; *Opéra-comique :* 2e acc. 1894.

Max (Elvina-Augustine-Eléonore), née à Tlemcen (Algérie), 28 sept. 1848. *Solfège :* 3e méd. 1864, 2e méd. 1865; 1re méd. 1866; *Clarier :* 3e ment. 1865, 2e ment. 1867, 1re ment. 1868. Mme Fenoux.

Max, voir **De Max** et **Laurent**.

Mayan (Joseph-Marius), né à Marseille, 22 déc. 1847. *Chant :* 2e acc. 1870; *Opéra :* 2e acc. 1870; Th. de l'Opéra-Comique, 1876.

Mayer (Horace **Meyer**), né à Amsterdam, 17 mai 1804. *Tragédie :* 2e prix 1827. Direct. du Th.-National, Paris †.

Mayer (Léon), né à Paris, 8 avril 1822. *Contrebasse :* 2e prix 1841. Orch. de l'Opéra-Comique; Toulouse. † fév. 1894?

Mayer (Henri-Charles-Jules), né à Paris, 29 déc. 1857. *Comédie :* 2e acc. 1882. Vaudeville; Th. Antoine; Tournées en Amérique; Gymnase; Odéon; Comédie-Française, 1901.

Mayer (Mme), voir Mlle **Boulart**.

Mayeur (Louis-Adolphe), né à Menin (Belgique), 21 mars 1837. *Clarinette :* 1re acc. 1859, 1er prix 1860. Mus. de l'artillerie de la Garde impériale; Orch. de l'Opéra, 1er oct. 1871 (clarinette basse et saxophone) au 31 déc. 1894; Chef d'orch. du Jardin d'acclimatation; Jardin Mabille; ✿ A. 1879. Œuvres : *Méthode de saxophone*, solos, fantaisies, transcriptions, etc. † Cannes, sept. 1894.

Mayeur (Prosper-Adolphe), né à Menin, 6 sept. 1858. *Clarinette :* 2e acc. 1881, 1re acc. 1882, 1er prix 1883. Sous-chef de mus. au 80e d'inf.; Chef de mus. du 43e d'inf., 6 avril 1888.

Mayrand (Marie-Joséphine), née à Paris, 6 mai 1873. *Solfège (chanteurs) :* 3e mél. 1897. Soc. des Concerts. Mme Houllier.

Mazas (Jacques-Féréol), né [à Béziers?] 23 sept. 1782 (Tarn). *Violon :* 2e acc. XI et XII, prix XIII. Virt. concerts en Europe; Orch. du Palais-Royal (1831); Direct. de l'École de mus. de Cambrai (1837); Prof. à Orléans. Œuvres : méthodes, concertos, airs variés, fantaisies, duos, trios, quatuors, études, exercices, *le Kiosque* (op.-c. 1842), etc. † 1849.

Mazelin (Marie-Anne), née à Paris, 10 mai 1811. *Solfège :* acc. 1824, 2e prix 1825, 1er prix 1826; *Piano :* 2e prix 1828, 1er prix 1829; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1828, 1er prix 1829; Prof. de piano au Conservatoire (1829-1851). Mme V. Cocus. † Paris, 30 mars 1866.

Mazeret, voir **Maret**.

Mazoudier (Joseph-Gaston), né à Paris, 7 oct. 1846. *Tragédie :* 2e acc. 1867, 1re acc. 1868, 2e prix 1869; *Comédie :* 1re acc. 1868, 2e prix 1869. Comédie-Française, 1869-1873.

Méa (Gabrielle-Berthe-Alexandrine **Delatraz**, dite Jeanne), née à Asnières, 23 juil. 1862. *Tragédie :* 1er prix 1885. Th. de l'Odéon, a déb. dans *Louis XI*, 5 sept. 1885. Châtelet, Porte-Saint-Martin, Ambigu.

Mearelli (Marie-Amélie **Cochois**, dite), née à Paris, 11 avril 1833. *Tragédie :* 2e prix 1857. Th. de l'Odéon, 1858; Marseille, etc. Mme Méa. † Paris, 28 mars 1885.

Mearini, voir **Pop**.

Médart (Catherine), née à Saint-Louis (États-Unis), 15 fév. 1871. *Chant :* 1re acc. 1891.

Meerloo (Samuel-Éléazar), né à La Haye, 14 juin 1861. *Harpe :* 2e prix 1886. Prof. au Conservatoire de Bruxelles, 21 oct. 1889.

Mége (Caroline-Antoinette), née à Bruxelles, 16 fév. 1858. *Solfège :* 3e méd. 1872, 1re méd. 1873; *Clarier :* 3e méd. 1874, 1re méd. 1875; *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1877, 1re acc. 1878. Prof. à Paris, Bruxelles. Mme Tuénoux, 1878.

Mége-Benon (Marie-Léontine), née à Londres, 26 août 1855. *Piano :* 1er prix 1873. Concerts à Londres et à Paris. Prof. à Paris. Mme Émile Heaux, 7 avril 1877.

Meguer (Alberte-Élisa), née à Paris, 16 août 1815. *Chant :* 2e prix 1833.

Meifred (Joseph [Jean-Pierre] Émile), né à Colmars (B.-Alpes), 13 nov. 1791. *Cor :* 1er prix 1818. Secrétariat de l'Impératrice Joséphine. École d'arts et métiers de Châlons. Orch. de l'Opéra-Buffa, 1819; Opéra, 1er avril 1822 à 1850. Soc. des Concerts, 1828. Promoteur du Gymnase musical militaire. Rédacteur à la *Mélomane* et à la *Critique musicale*. Prof. de cor à pistons au Conservatoire (1833-1864). Chef de mus. de la garde nat., 1852. ✿ 1848. Œuvres : poésies légères (v. catalogue Bourquelot), mémoires sur la musique, solos, méthodes, notices sur le cor, etc. † Paris, 28 août 1867.

Meilhan (Pierre-Valentin), né à Bazas (Gironde), 11 fév. 1836. *Violon :* 1re acc. 1855. Orch. du Th. des Délassements.

Meillet (Auguste-Alphonse), né à Nevers, 7 avril 1828. *Chant :* acc. 1847; 2e prix 1848; *Opéra :* 1er prix 1848; *Opéra-comique :* 1er prix 1848. Th. de l'Opéra, Op.-Comique; Th. Lyrique, Marseille (1861), Bruxelles, Marseille, Th. Lyr. (1863), Opéra-Comique. † Veules (Seine-Inf.), 31 août 1872.

Meingan (Eugénie-Adrienne), née à Paris, 20 juil. 1848. *Solfège:* 2e méd. 1862, 1re méd. 1863; *Harm. et accomp.:* 3e acc. 1866, 2e acc. 1867, 1re acc. 1869. Prof. de piano, Paris. Mme Hamor.

Maizeret (Benoît Mazoyer, dit Georges), né à Sermoyer (Ain), 9 oct. 1848. *Solfège:* 2e prix 1867, 1er prix 1868; *Cornet à pistons:* 2e prix 1867; *Harm. et orch.:* 3e acc. 1868. Chef de mus. du 128e d'inf., 5 déc. 1876, 1er rég. du génie. ✪ A. 1888, ✪ I. 1901.

Mel-Bonis, voir **Bonis**.

Melchior (Alexandre-Jean-Baptiste), né à Toulouse, 21 juin 1790. *Basson:* 1re acc. 1807 et 1808, 1er prix 1810. Orch. du Th. de l'Ambigu. Œuvres: duos pour bassons, trios, quatuors pour inst. à vent, etc. †.

Melchissédec (Pierre-Léon), né à Clermont-Ferrand, 7 mai 1843. *Chant:* 2e acc. 1865; *Opéra:* 2e prix 1865; *Opéra-comique:* 2e prix 1865. Th. de l'Opéra-Comique, 1866-1877, a déb. dans *José Maria*, de J. Cohen (1re rep.), 16 juil. 1866; Opéra, 1878-1891, a déb. dans Nevers des *Huguenots*, 17 nov. 1879. Th. Lyrique, 1877-1878. Prof. d'opéra au Conservatoire. ✪ A. 1886; ✪ I. 1891.

Melchissédec (André-Frédéric), né à Paris, 22 déc. 1870. *Comédie:* 2e acc. 1893, 1re acc. 1894, 2e prix 1895. Gymnase. Direct. du Th. des Arts, à Rouen, Th. de Gand.

Mélé (Joseph-Eustache), né à Murcie (Espagne), 29 mars 1846. *Flûte:* 2e acc. 1867, 2e prix 1868, 1er prix 1869. Th. St-Germain, chef d'orch. soirées, bals. ✪ A.

Mélice, voir **Dorigny**.

Mellet (Jean-Joseph), né à Pont-St-Esprit (Gard), 24 nov. 1843. *Cor:* 1re acc. 1867, 1er prix 1868; *Cornet à pistons:* 1er prix 1869. Alcazar Soliste (cornet) Concerts Musard, Folies-Berg., Lyon, Marseille, Mines, Tours, Nevers, Lille, Deauville, Royan, Vichy, Angers, Cherbourg, Angleterre, Écosse, Irlande. Th. Italien Paris, 1873; Opéra, 1re fév. 1877 au 30 juin 1898. Prof. Conserv. ✪ A. 1881; ✪ I. 1899.

Mellin (François-Florent-Joseph), né à Cuincy (Nord), 4 avril 1880. *Cor:* 1re acc. 1899, 2e prix 1900.

Mellot (Marthe-Paula-Geneviève), née à Cosne (Nièvre), 16 fév. 1870. *Tragédie:* 1re acc. 1891, 2e prix 1892; *Comédie:* 1re acc. 1892. Odéon, Grand Théâtre, 1893, Ambigu, th. Antoine. Mme L. A. Natanson, 1901.

Mellot (Charlotte), née à Montereau-Fault-Yonne (S.-et-M.), 1er janvier 1877. *Chant:* 2e prix 1899, 1er prix 1900; *Opéra:* 2e prix 1900; *Opéra-comique:* 1er prix 1900. Th. de l'Opéra-Comique.

Melodia (Jules-Gaston), né à Saint-Cloud, 15 juil. 1862. *Solfège:* 3e méd. 1877, 2e méd. 1878. Paris.

Melodia (Lucie-Albertine), née à Saint-Denis, 13 mai 1864. *Solfège chanteurs:* 3e méd. 1882, 1re méd. 1883. Prof. de chant. Paris. Mme Kreschmer.

Melot (Georges-François), né 1807. *Piano:* 2e prix 1825.

Melotte (Flore-Léontine), née à Paris, 26 mars 1815. *Chant:* 2e prix 1834, 1er prix 1835, Rou n 1835; Th. de l'Opéra-Comique. Mme Félix. † Juin 1860.

Melro (Élisa-Cherubine), née 11 oct. 1803 (Seine). *Solfège:* 4e enc. 1814, 2e prix 1818, 1er prix 1819; *Chant:* 2e prix 1823. Répétiteur de solfège au Conservatoire, 1822-1824.

Membré (Edmond), né à Valenciennes, 14 nov. 1820. *Solfège:* 2e prix 1834, 1er prix 1836. ✪ 1875. Œuvres: *François Villon* (Op. 1857); mus. de scène pour *Œdipe-Roi* (1861); *la Fille de l'orfèvre* (Bâle, 1863); *Fougal* (1875); *l'Esclave* (Op. 1874); *les Parias* (Op. pop. 1876); *La Courte Échelle* (Op.-com. 1879); mélodies, romances, trios, cantates, etc. † 10 sept. 1882.

Membré (Mme), voir Mlle **Potty**.

Membré (Jeanne), née à Paris, 12 mars 1867. *Piano prép.:* 3e méd. 1881, 2e méd. 1882, 1re méd. 1883. Prof. à Paris. Mme Chartier-Bize. † déc. 1898.

Ménard (Henriette-Jenny-Antoine), née à Paris, 5 oct. 1828. *Solfège:* acc. 1839, 2e prix 1840.

Mendels (Israël), né à Bruxelles, 19 août 1859. *Violon:* 2e acc. 1876, 1re acc. 1877, 2e prix 1878, 1er prix 1879. ✪ A. 1889. Virt. Paris.

Mendès (Léontine), née à New-York, 5 janv. 1852. *Chant:* 2e acc. 1876, 1re acc. 1877; *Opéra-comique:* 2e prix 1876, 1er prix 1877. Th. de l'Opéra-Comique, 1877; Opéra, a déb. dans *Faust* (Siebel), 16 sept. 1878. Prof. à Paris, ✪ A. 1898.

Mendez (Mlle), voir **Loustauneau**.

Mendioroz (Joseph), né à Pampelune, 1er fév. 1837. *Chant:* 2e acc. 1860, 1re acc. 1862; *Opéra:* 2e acc. 1861, 1re acc. 1862; *Opéra-comique:* 1re acc. 1860, 2e prix 1862. A Bayonne.

Méneray (Ernestine), née à Paris, 7 nov. 1833. *Solfège:* acc. 1850. Soc. des Concerts, 9 mars 1858. Choriste à l'Opéra.

Ménétrier (Marie-Minette), née 13 janv. 1787 (Double? Seine). *Comédie:* 2e prix 1809 et 1810, 1er prix 1811. Th. du Vaudeville, de l'Odéon, 20 mars 1816. †.

Mengal (Martin-Joseph), né à Gand, 27 janv. 1784. *Cor:* 2e acc. 1807, 1er prix 1809; *Harmonie:* 1re acc. 1808. Mus. mil. camp. de 1805 et 1806; divers orch. à Paris, direct. de Th. à Gand, Anvers et La Haye (1825 et suiv.); Direct. du Conserv. de Gand (1835). Œuvres: mus. de chambre, concertos. † Gand, 3 juil. 1851.

Mengal (Jean-Baptiste), né à Gand (Escaut), 3 mai 1796. *Cor:* 2e prix 1811 et 1813, 1er prix 1814. Orch. de l'Opéra, Soc. des Concerts. † 19 déc. 1878.

Mengal (Joséphine-Henriette), née à Paris, 24 sept. 1826. *Solfège:* 2e prix 1837, 1er prix 1838; *Piano:* 2e prix 1839, 1er prix 1840. Bruxelles (1843). Prof. Paris.

Mengin (Louis-Alcide), né à Paris, 6 août 1814. *Chant:* 2e prix 1838.

Ménicier (Marie-Caroline), née à Saint-Denis, 18 mars 1832. *Solfège:* acc. 1848.

Menière (Irma-Marie), née à Ronchamp (Haute-Saône), 11 déc. 1865. *Piano prép.:* 3e m. 1880, 2e m. 1881, 1re méd. 1882.

Menjaud (Jean-Adolphe), né 12 juil. 1795 (25 mess. an III 13 juil. 1795?) *Tragédie :* 2e prix 1813. Odéon; Bordeaux; Comédie-Française 1819; Sociétaire, 1825 à 1842. † à Tours, 22 nov. 1864.

Menjaud (Henriette-Laure), née à Paris, 28 janv. 1877. *Chant :* 2e prix 1897, 1er prix 1898; *Opéra :* 2e prix 1898.

Menjaud (Mme), voir Mlle **Devin.**

Mention (Augustine), née à La Villette, 30 août 1845. *Solfège :* 3e méd. 1863, 2e méd. 1864, 1re méd. 1865. *Harm. et accomp. :* 1re acc. 1866, 2e prix 1867, 1er prix 1869. Mme L.-S.-F.-E. Martin, 11 sept. 1863.

Menu (Georges-François-Léopold), né à Witry-lès-Reims (Marne), 13 fév. 1848. *Chant :* 3e acc. 1870; *Opéra :* 1re acc. 1872. Th. de l'Opéra 1872-1880; Marseille, Bordeaux. † Paris, 26 fév. 1886.

Mérand (Jean-Jacques), Puy-de-Dôme. *Piano :* 2e prix an VI.

Mercadier. *Cor :* acc. 1818.

Mercadier (André-Adolphe), né à Neufchâtel (Seine-Inf.), 12 août 1807. *Violoncelle :* acc. 1821, 1er prix 1822. Soc. des Concerts; orch. de l'Opéra-Comique (solo). † à Paris, fév. 1867.

Mercédès (Marie-Aristide **Hécube**, dite), née à Bordeaux, 28 sept. 1858. *Solfège chanteurs :* 2e méd. 1884. Odéon 1887 (chœurs d'*Esther*).

Mercié-Porto (Jeanne-Marie-Anne, dite Clarisse), née à Toulouse, 13 avril 1822. *Solfège :* 2e prix 1834, 1er prix 1835; *Piano :* 1er prix 1838; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1842. ♀ A. 1889. Prof. de solfège au Conservatoire, 1842-1884. Act. à Saint-Maurice.

Mercier (Alexandrine-Marie), née à Paris, 22 juil. 1828. *Solfège :* 2e prix 1843, 1er prix 1844; *Chant :* 2e acc. 1845; 1er prix 1846; *Opéra-comique :* 1re acc. 1845, 1er prix 1846. Th. de l'Opéra-Comique (1846-1852), a déb. dans les *Diamants de la couronne* (Catarina), 26 nov. 1846. Mme Jourdan.

Mercier (Pierre-Louis-Alexandre-Maurice), né à Levallois-Perret, 14 avril 1873. *Trombone :* 2e prix 1897, 1er prix 1898. Nancy.

Mercier (Maurice-Constant), né à Boubaix, 21 sept. 1880. *Hautbois :* 2e acc. 1900.

Merglet (Julien), né à Port-Louis (Ile Maurice), 7 mars 1863. *Solfège :* 1re méd. 1881; *Chant :* 1re acc. 1881.

Merguillier (Annette dite Cécile), née à Paris, 11 nov. 1861. *Chant :* 2e acc. 1879, 1er prix 1880; *Solfège :* 1re méd. 1880; *Opéra-comique :* 1re acc. 1880, 2e prix 1881. Th. de l'Opéra-Comique 1881-1892; rentrée 8 fév. 1898. ♀ A. 1892; ♀ I. 1898.

Méric (Alphonse? Jules-Prosper), né 16 août 1800 [ou 1801?], (Seine). *Cor :* acc. 1812, 2e prix 1818, 1er prix 1819. Mus. de la garde royale.

Méric (Victorine-Catherine-Marie-Marguerite **Louise**, dite de), née à Bordeaux, 21 juil. 1867. *Comédie :* 1re acc. 1888, 2e prix 1889. Odéon.

Mériel (Mme), voir Mlle **de Labéda.**

Merlant (Paul-Cécile), né 15 sept. 1788 (Oise). *Piano :* 2e acc. an XII, 3e acc. an XIII, prix 1807. Professeur. †.

Merle (Dominique), né à Antibes (Alpes-Mar.), 7 déc. 1841. *Flûte :* 3e acc. 1862.

Merle (François), né à Alger, 5 oct. 1845. *Saxhorn :* 2e acc. 1864, 1re acc. 1865. Mus. 8e d'artillerie.

Merlin (Jeanne-Élise-Marguerite), née à Paris, 29 déc. 1885. *Solfège :* 3e méd. 1900; *Piano prép. :* 3e méd. 1900.

Merlon (Jeanne-Andrée), née à St-Sauveur (Yonne), 6 sept. 1886. *Solfège :* 3e méd. 1900.

Merly (Jean-Baptiste-Joseph), né à Toulouse, 19 mars 1828. *Chant :* acc. 1849, 1er prix 1850; *Opéra :* 2e prix 1850; *Opéra-com. :* 2e prix 1850. Th. de l'Opéra 1850-1855, a débuté dans la *Corbeille d'oranges*, d'Auber, 16 mai 1851; Marseille (1856), Lyon, Marseille, Bordeaux, Turin, Bologne, Milan, Gênes, Naples, Venise, Rome, Bruxelles, Gand, Liège, Anvers, Mons, Barcelone, Madrid, Séville, Lisbonne, Berlin, St-Pétersbourg, Odessa, etc.. † juil. 1885.

Mermet (Théodore-Jean-François-Isidore), né à Valence (Drôme), 26 mars 1802. *Flûte :* 1er prix 1826. Mus. 5e lég. garde nat. Th.-Italien. Prof. gymn. mus. mil. † 7 mai 1876.

Mertens (Jean-Henri), né à Paris, 3 janv. 1819. *Solfège :* acc. 1830, 2e prix 1832, 1er prix 1833; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1839, 1er prix 1840; *Rome :* 2e gr. prix 1844.

Mesmaecker (Mme), voir Mlle **Dalmont.**

Mesnage (Mlle), voir **Denain.**

Mesnage (Marie-Louise-Adèle-Hélène), née à Paris, 1er oct. 1864. *Clavier :* 3e méd. 1877, 1re méd. 1878; *Solfège :* 3e méd. 1878; *Piano :* 1re acc. 1880, 2e prix 1881, 1er prix 1883. ♀ A. 1890. Prof. à Paris.

Mesnard (Charles-Adolphe-Auguste), né à Cognac (Charente), 17 nov. 1875. *Basson :* 2e acc. 1895, 2e prix 1896, 1er prix 1897. Concert Lamoureux. Orch. de la Gaîté.

Mesquita (Carlos), né à Rio-de-Janeiro, 23 mai 1864. *Solfège :* 2e méd. 1878, 1re méd. 1879; *Piano :* 2e prix 1879; 1er prix 1881. *Accomp. :* 2e prix 1882; *Harmonie :* 1re acc. 1883; *Contrep. :* 1re acc. 1885; *Orgue :* 2e acc. 1884, 1re acc. 1885. Paris. Œuvres : *La Esmeralda*, *Souvent homme varie*, morc. p. piano, chant, orch., etc.

Messemer (Prosper), né à Belfort (Haut-Rhin), 8 avril 1815. *Trompette :* 1er prix 1836. † en Russie.

Messemer (Victor), né à Belfort, 25 fév. 1822. *Clarinette :* 2e prix 1839.

Mestrallet (Marie-Lucie), née à Paris, 27 oct. 1830. *Solfège :* acc. 1847, 1er prix 1848.

Mestres (Eugène-Henri), né à Montmartre, 23 juin 1856. *Solfège :* 3e méd. 1869, 2e méd. 1871, 1re méd. 1872; *Piano :* 2e acc. 1875, 1re acc. 1876; *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1875, 1re acc. 1876. Prof. à Toulouse; Sous-chef des chœurs à l'Opéra. ♀ A. 1889; ♀ I. 1899.

Métra (Jules-Louis-Olivier), né à Reims, 2 juin 1830. *Harmonie :* 2e acc. 1852, 1er acc. 1853, 1er prix 1854. Th. Lyrique (1851); chef d'orch. du bal Robert; Th. Beaumarchais, Jardin Mabille, Château des fleurs, Athénée musical, Élysée-Montmartre, Casino Cadet, Frascati, Folies-Bergère (1872-77), bals du th. de la Monnaie, Bruxelles (1874-76) et de l'Opéra; Œuvres : opérettes, ballets, divertissements (34 repres. aux Fol.-Berg.); *Robinson Crusoé* (Folies-Nouvelles, 1857); *Les Alouettes* (Cirque-d'Été, 1877), *Le Mariage avant la lettre* (Bouffes 188), *Yedda* (Opéra, 1879), valses, etc. † Paris, 22 oct. 1889.

Métrème (Charles-Antoine), né à Paris, 23 déc. 1828. *Comédie :* acc. 1850, Odéon, 1850-1855; Comédie-Française, 1856-1861; Ambigu, Bruxelles, Strasbourg, Lille, Bruxelles, Constantinople, Le Caire, Paris (1877); Insp. de la soc. d'assur. *la Fraternelle parisienne;* act. pens. art. dram.

Mettetal (Augustine-Marie-Julie), née à Paris, 27 juil. 1860. *Piano :* 1er acc. 1880, 2e prix 1881.

Meudt (Eugénie-Camille-Cécile), née à Paris, 18 fév. 1878. *Solfège :* 1re méd. 1893.

Meunier (Clotilde-Clémentine-Anna **Pinard**, dite), née à Paris, 22 juill. 1831. *Tragédie :* 1er acc. 1854. Com. franç. a déb. dans *Andromaque*, janv. 1855. Th. des Folies, Mme Sira-Fleury.

Meunier (Jeanne-Victorine-Fernande), née à Passy, 23 fév. 1853. *Clavier :* 3e ment. 1867, 2e ment. 1868, 1re ment. 1869; *Solfège :* 3e méd. 1869.

Meunier (Marie-Louise-Régina), née à Saulieu (Côte-d'Or), 7 sept. 1887. *Harpe :* 2e acc. 1900.

Meuniez (Mlle), voir Mme **Caron**.

Meyer, Voir **Mayer** et **Belville**.

Meyer (Marie-Stéphanie), née à Paris, 28 juil. 1828. *Opéra :* 2e prix 1848; *Opéra-comique :* 1er prix 1848. Th. de l'Opéra-Comique 1848-1853.

Meyer (Baruch-Adolphe), né à Colmar (H.-Rhin), 9 sept. 1845. *Clavier :* 2e ment. 1865, 1re ment. 1866.

Meyer (Jacques), né à Bergheim (H.-Rhin), 21 sept. 1847. *Solfège :* 1er acc. 1869; *Harm. et orch. :* 3e acc. 1869; *Clarinette :* 1er acc. 1869. Sous-chef de mus. du 102e d'inf.; chef de mus. du 25e d'inf., 2 oct. 1875, puis du 101e.

Meyer (Eugène-Auguste), né à Strasbourg, 28 août 1849. *Clarinette :* 2e acc. 1873. Nancy.

Meyer (Éva), née à Paris, 14 mai 1879. *Solfège :* 3e méd. 1889, 1re méd. 1891; *Piano prép. :* 2e méd. 1895; *Harmonie :* 2e prix 1896. Répétiteur de solfège au Conservatoire, 1897. ◯ A. 1899.

Meynard (Marie-Cécile), née à Villaudvant (Gironde), 10 août 1879. *Chant :* 2e acc. 1900. Mme Gayre, 1901.

Meyronnet (Auguste-Pierre), né à Tournai, 17 janv. 1849. *Solfège :* 1re méd. 1872; *Opéra-comique :* 1er acc. 1872; *Chant :* 2e acc. 1873. Art. th. de l'Opéra-Comique, sept. 1873; Gaité, 1874. Chef d'orch. th. de la Gaité, Porte-St-Martin (2e), Ambigu, Gaité.

Meysenberg (Arnold), né à Paris le 20 janv. 1788 (Seine). *Piano :* 1er acc. 1808, 1er prix 1809. Éditeur de musique (?). †.

Mezard (Isabelle-Émilie), née à Paris, 8 nov. 1874. *Piano prép. :* 2e méd. 1889, 1re méd. 1891.

Mezy (Nella), voir **Brunel**.

Miallo (Simon), né à Bordeaux, 21 sept. 1786. *Harmonie :* 2e acc. 1808.

Michard (Mme), voir Mlle **Cour**.

Michault (Jean-Emmanuel), né aux Iles Canaries, 15 mai 1794. *Cor :* acc. 1811, 2e prix 1812. †.

Michaux (René-Georges), né à Versailles, 23 déc. 1881. *Alto :* 2e prix 1900.

Michel (Léon), né 25 août 1776 (Hérault). *Clarinette :* 1er acc. an XII, 1er acc. an XIV et 1806. †.

Michel (Palmyre-Hortense), née à Paris, 16 fév. 1812. *Solf. :* acc. 1828; *Vocal. :* 2e pr. 1828, 1er pr. 1829; *Chant :* 1er prix 1830.

Michel (André), né à Paris, 20 fév. 1843. *Comédie :* 2e prix 1864, 1er prix 1865. Odéon, 1865-1866. Belgique, Vaudeville. † 1896 (?).

Michel (Gédéon-Michel), né à Beaucet (Vaucluse), 5 janv. 1845. *Saxophone :* 1er prix 1869.

Michel (Louis-Eugène), né à Guilers (Finistère), 4 nov. 1853. *Flûte :* 2e acc. 1874, 1er acc. 1875.

Michel (Louis-Gaston-Auguste), né à Paris, 21 août 1856. *Comédie :* 2e acc. 1876, 1er acc. 1878. Th. Michel, à St-Pétersbourg, régisseur.

Michel (Éva), née à Nancy, 7 janv. 1870. *Chant :* 2e acc. 1892; *Opéra :* 2e acc. 1893.

Michel (Marie-Pauline **Navelet**), née à Paris, 12 janv. 1871. *Solfège :* 3e méd. 1890, 2e méd. 1891; *Chant :* 2e acc. 1891.

Michel (Charles-Marie), né à Lyon, 10 sept. 1876. *Orgue :* 2e acc. 1895. † 10 mai 1897.

Michel (Albert-Charles-Henri), né à Orléans, 12 fév. 1877. *Alto :* 1er acc. 1897. Concerts Lamoureux.

Michelin (Eugène-Paul-Edmond), né à Paris, 19 oct. 1846. *Solfège :* 2e acc. 1867; *Cornet à pistons :* 3e acc. 1868; *Harm. et Orch. :* 1er acc. 1868. Mus. du 47e d'inf.

Michiels (Marie-François), né à Paris, 16 janv. 1818. *Violon :* 2e prix 1837, 1er prix 1838. Soc. des Concerts, 8 nov. 1842. Orch. du th. Italien.

Michiels (Émile-Eugène), né à Paris, 1er janv. 1824. *Trompette :* acc. 1842, 2e prix 1843, 1er prix 1847. Orch. du th. Italien; Concerts Pasdeloup, Soc. des Concerts, 25 oct. 1864. Chef d'orch. † Paris, 20 déc. 1885.

Michiels (Fernand-Louis-Eugène), né à Lille, 23 juil. 1861. *Contrebasse :* 1er acc. 1880, 2e prix 1881, 1er prix 1882. Concerts Lamoureux.

Michot (Jean-François), né à Perpignan, 16 oct. 1848. *Clarinette :* 1er acc. 1870.

Michu (Émilie-Marie-Julie), née à Paris, 22 déc. 1785. *Piano :* 2e acc. 1807. Prof. de piano au Conservatoire. †.

Miclos (Aimée-Marie), née à Toulouse, 1er mai 1860. *Piano :* 2e acc. 1875, 2e prix 1876, 1er prix 1877; *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1878. Virt. prof. ◯ I. Mme Roger.

Midoz (Jeanne-Louise-Marie), née à Madrid, 2 fév. 1851. *Solfège :* 3e méd. 1863, 2e méd. 1864, 1re méd. 1866; *Clavier :* 1re ment. 1863; *Piano :* 2e acc. 1864, 2e prix 1865, 1er prix 1866.

Midoz (Grégoire-Louise-Marguerite **Calderon Midoz**), née à Paris, 12 mars 1865. *Piano prép.* : 2e m. 1879, 1re méd. 1880.

Miersch (Carl-Alexandre-Johannes), né à Dresde, 23 août 1865. *Violon* : 1re acc. 1887.

Migard (Alfred-Marcel-André), né à Paris, 8 nov. 1878. *Solfège* : 3e méd. 1894, 2e méd. 1895, 1re méd. 1898; *Violon prép.* : 2e méd. 1895; *Alto* : 1er prix 1898. Orch. de l'Opéra-Comique (alto solo). Concerts Lamoureux.

Migeon (Coralie-Florence-Juliette), née à Paris, 16 oct. 1850. *Solfège* : 2e méd. 1870. Mme Gonzal.

Migette (Ernest-Laurent), né à Paris, 8 juin 1836. *Harm. et comp.* : 1er prix 1859. Paris. Chef d'orch. † nov. 1879.

Migette (Élisa-Marie), née à Paris, 9 juil. 1858. *Clavier* : 2e ment. 1873, 1re ment. 1874; *Solfège* : 1re méd. 1874. Prof. à Paris.

Migneret (Laure-Alexandrine), née à Paris, 21 mars 1825. *Solfège* : 2e prix 1843, 1er prix 1844. Mme Segaud.

Mignion (Ernest), né à Compiègne, 31 déc. 1877. *Cornet à pistons* : 2e acc. 1892, 1re acc. 1893, 2e prix 1895, 1er prix 1896. Équip. de la flotte, Toulon; Conc. du Châtelet, opéra pop.

Mignonac (Marie-Louise-Joséphine), née à Toulouse, 3 avril 1876. *Chant* : 2e acc. 1899.

Mignot (Lazare), né à Angoulême, 29 juil. 1843. *Trompette* : 2e prix 1860, 1er prix 1861.

Miguet (Marie-Louise), née à Paris, 19 sept. 1874. *Solfège* : 3e méd. 1889; *Piano prép.* : 3e méd. 1890.

Milice (Gustave), né à Bruay (Nord), 18 avril 1873. *Cornet à pistons* : 2e acc. 1898, 2e prix 1900.

Millault (Laurent-François-Édouard **Millaux**), né à Paris, 13 fév. 1808. *Solfège* : 1er prix 1818; *Violon* : 2e prix 1825, 1er prix 1828; *Harm. et accomp.* : 1er prix 1821; *Contrep. et fugue* : 1er prix 1828; *Rome* : 2e prix 1830. Orch. Opéra, 4 août 1829, 3e chef 1859 au 1er janv. 1863. Répét. solf. et contrep. Conserv. Soc. des Concerts, 6 fév. 1832. Prof. à la Lég. d'hon., St-Denis. Œuvres : messe, romances, sonates, ouvert., cantates, quatuors, etc. † Paris, 13 avril 1887.

Millault (Arnold-Sébastien-Émile), né à Paris, oct. 1809. *Solfège* : 1er prix 1820. Curé de Bonne-Nouvelle (1861), de St-Roch 1870. † Paris, 12 juin 1896.

Millaux, voir **Millault**.

Miller (Anna), née à Nancy, 25 mars 1811. *Vocalisation* : 2e prix 1827. *Chant* : 2e prix 1828.

Millet (Louis-Émile), né à Paris, 23 avril 1813. *Contrep. et fugue* : 2e prix 1835. Employé à l'Adm. des hospices. Prof. adj. de contrepoint et fugue au Conservatoire, 1835-1839; prof. à New-York (1849); Liverpool (1873); à Paris (1876). Œuvres : *Hilda* (Op.-c. 1890); scènes lyriques, morc. de chant français, anglais, italien; mélodies, etc.

Millet (Benjamin-Victor), né à Cusset (Allier), 15 sept. 1820. *Violoncelle* : acc. 1844.

Millet (Eugénie), née à Lyon, 25 mai 1853. *Clavier* : 3e ment. 1870.

Milliaud (Diane-Marcelle), née à Rouen, 11 août 1887. *Solfège* : 2e méd. 1898, 1re méd. 1899.

Millin (Flore-Joséphine), née août 1805. *Accomp.* : 2e prix 1823; *Harm. et accomp.* : 2e prix 1825. Prof. de solfège au Conservatoire (1821-1838).

Milliet (Mme), voir Mlle **Roussillon**.

Million (Antoine-Ernest), né à Bordeaux, 16 avril 1871. *Flûte* : 1re acc. 1893, 2e prix 1896, 1er prix 1897. Concerts du Châtelet.

Millochau (Marguerite-Élisa-Sophie), née à Paris, 31 août 1866. *Piano* : 2e acc. 1883, 1re acc. 1884, 2e prix 1885. † 26 nov. 1885.

Millont (Bernard-Édouard), né à Manosque (B.-Alpes), 13 mars 1820. *Violon* : 1er prix 1840. Paris, Marseille, violon solo, gr. th. (1842-1865); fondat. d'une soc. de quatuors (1849); prof. à l'École de mus. ✿ A. 1877. Œuvres : morc. p. violon, études, fant., exercices, etc. † Marseille, 26 nov. 1893.

Millot, voir **Millault** et **Millaux**.

Mimard (Paul-Auguste), né à Besançon, 14 juil. 1828. *Cor à pistons* : 2e prix 1854. S. ch. mus. gend. de la garde. †.

Mimart (Prosper-Agénor), né à Mirepesset (Aude), 22 janv. 1825. *Clarinette* : acc. 1847, 1er prix 1850. Opéra-Comique. Off. chef de mus. de la gendarmerie imp. Act. à Dieppe.

Mimart (Prosper-Charles-Joseph), né à Paris, 8 août 1859. *Clarinette* : 2e prix 1875, 1er prix 1878. Orch. des Folies-Dram.; Concert Pasdeloup, Lamoureux; Opéra-Comique; Soc. des Concerts. ✿ A. 1889.

Minard (Louis-Eugène), né à Paris, 4 déc. 1839. *Harm. et accomp.* : 3e acc. 1858. Maître de chap. Paris.

Mineur (Marie-Caroline), née à Dunkerque, 22 mars 1845. *Chant* : 1re acc. 1868, 1er prix 1869. Opéra-Populaire. Agen, Béziers. † 1895.

Mineur (Lucie-Marguerite), née à Dunkerque, 6 sept. 1857. *Solfège* : 3e méd. 1875.

Mingre (Sébastien), né à Metz, 3 oct. 1864. *Cor* : 1re acc. 1883, 2e prix 1884. Orch. des Bouffes-Parisiens.

Minsart (Marguerite-Charlotte), née à Lille, 20 déc. 1875. *Solfège* : 1re méd. 1897. *Chant* : 2e acc. 1898. Soc. des Concerts (asp.). A ép. le Dr Salmon, Paris, 8 déc. 1900.

Minsart (Paul-Victor), né à Lille, 27 janv. 1881. *Violoncelle* : 2e acc. 1899.

Minvielle (Auguste), né à Orthez (B.-Pyr.), 17 déc. 1877. *Chant* : 2e acc. 1900.

Miolan-Carvalho (Mme), voir Mlle **Félix**.

Miquel (Mathias-Jose-Juan), né à Montblanch (Espagne), 3 sept. 1863. *Piano* : 1re acc. 1885.

Mira (Marie-Joséphine-Clémence), née à Paris, 19 oct. 1833. *Solfège* : acc. 1847, 2e prix 1849. Mme Sixera. Prof. à Paris.

Miral (Pierre-Antoine-Henri), né à Toulouse, 2 déc. 1837. *Opéra-comique* : 2e acc. 1859; *Chant* : 2e acc. 1860. Th. de l'Opéra-Comique, 1869-1870; ✿ A. 1889; Marseille, Angers, Versailles, le Caire, Béziers, Bayonne, Rennes, Dijon, Rouen, Montpellier.

Digitized by Google

Miramont (Hélène-Jean-Joseph), né à Mazdazil (Ariège), 25 oct. 1823. *Flûte :* 1er prix 1839. Orch. th. Montansier; Lyon; Concerts Pasdeloup.

Miranne (Joseph-Jacques), né à Marseille, 10 fév. 1857. *Violon :* 2e acc. 1877, 1er acc. 1879. Chef d'orch. du th. et concerts pop. à Marseille. ✪ A. 1889.

Miretzki (Victor-Alexandre-Marie **de**), né à Tarbes (H.-Pyr.), 21 juil. 1847. *Violoncelle :* 3e acc. 1864, 2e prix 1865, 1er prix 1868. Orch. du Th. lyrique, Palais-Royal.

Miroux, voir **Myriane.**

Missa (Jean-Louis-Edmond), né à Reims, 12 juin 1861. *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1882, 2e prix 1883; *Rome :* Ment. hon. 1881. ✪ A. 1888. ✪ I. 1896. Org. de St-Thomas-d'Aquin. Œuvres : *Juge et partie* (Op. c. 1886); *Le Chevalier timide* (Menus-Plaisirs, 1887), *Muguette*, 3 a. *Doctoresse* (Bouffes-Par. 1890); *Mariage galant* (Men. pl., 1891); *L'Hôte* (B.-P., 1893, Lyr. 1899); *Ninon de Lenclos*, 4 a. (Op.-C., 1895); *Vision*, h. (Olympia, 1898); *La Demoiselle au Comédia* (B.-P., 1899).

Mitault (Mme), voir Mlle **Steiger.**

Mitrecey (Gaston-Romain), né à Paris, 28 mai 1872. *Tragédie :* 2e acc. 1894.

Modzelowska, voir **Clary.**

Moesner (Marie), née à Salzbourg (Autriche), 15 fév. 1838. *Harpe :* 1er prix 1857.

Mognard, voir **Bertiny.**

Mohr (Jean-Baptiste-Victor), né à Paris, 24 fév. 1823. *Cor :* 1er prix 1847. Dir. de la « Grande Société d'harmonie », 1845; orch. Opéra, 31 mai 1853 à 1883. Conc. Pasdeloup; Soc. des concerts; prof. Conserv. ✪ A. 1881. † Paris, 14 avril 1891.

Mohr (Mme), voir Mlle **Dietsch.**

Moisé (Anaïs-Joséphine, dite **Mosé**), née à Bonnétable (Sarthe), 16 août 1841. *Comédie :* 3e acc. 1856, 1er prix 1857. Odéon, 1857-1864; Folies-Dramatiques. † 1871.

Moisset (Antoinette, dite Gabrielle), née à Bromont (Puy-de-Dôme), 16 août 1846. *Chant :* 3e acc. 1866, 1er acc. 1867, 2e prix 1868; *Opéra :* 3e acc. 1867; *Opéra-comique :* 1er acc. 1867, 1er prix 1868. Th. de l'Opéra-Comique, 1868-1870, a déb. dans *Le Premier jour de bonheur* (Djelma); Mme Adams, Opéra, a déb. dans les *Huguenots* (Marguerite), 26 juin 1875.

Moisson (Joséphine), née à Dijon, 29 janv. 1823. *Chant :* acc. 1843; *Opéra :* 2e prix 1844. Th. de l'Opéra, 1846. Mme Gilard.

Molard (Blanche-Marie), née à Chatou, 24 oct. 1859. *Solfège :* 3e méd. 1875. Prof. de piano. Paris. Mme Tourris.

Molé (Charles), né à Paris, 17 fév. 1853. *Flûte :* 3e acc. 1870, 2e prix 1873, 1er prix 1874. Concert Bessélièvre, orch. Bilse à Berlin, Opéra-Comique (Paris).

Molé (Zoé-Caroline-Marie), née à Paris, 14 août 1855. *Opéra-comique :* 1er acc. 1879, 1er prix 1880; *Chant :* 2e acc. 1880. Th. de l'Opéra-Comique, 1880-1893. ✪ A. 1891. ✪ I. 1898. Mme J. Taupiria, 9 mai 1881.

Molet (André-Joseph), né à Cambrai, 9 nov. 1815. *Basson :* 2e prix 1837, 1er prix 1839. En Russie, 1839.

Molin (Mme), voir Mlle **Rouch.**

Molinier (François **Gely** dit), né à Milhau (Aveyron), 1er mars 1807. *Vocalisation :* acc. 1826; *Chant :* 1er prix 1826; *Déclam. lyrique :* 2e prix 1826. Th. de l'Opéra, 18.. à 1854. † avril 1859.

Moll (Thérèse-Esther-Jeanne-Marie), née à Lyon, 10 juill. 1860. *Piano :* 2e acc. 1877, 1er prix 1879. ✪ A. 1886. ✪ I. 1896. Prof. à Paris.

Mollé (Gustave-Remi), né à Wazemmes (Nord), 21 avril 1836. *Saxophone :* 3e acc. 1861.

Momméja (Jean-Pierre-Maximin), né à Strasbourg, 20 déc. 1836. *Flûte :* 3e acc. 1857.

Monceau, voir **Moreno.**

Moncharmont (Jeanne Françoise), née à Lyon, 19 déc. 1866. *Comédie :* 2e acc. 1887. Th. du Vaudeville, a déb. le 20 déc. 1887 dans *l'Affaire Clémenceau.*

Mondain (Francis-Ernest-Eugène), né à Paris, 26 oct. 1877. *Hautbois :* 1er acc. 1896, 1er prix 1897.

Mondaud (Mme), voir Mlle **Cabot.**

Mondon (Antoinette), née à Bellevue (Angleterre), 25 août 1885. *Solfège :* 3e méd. 1900.

Mondos (Jules), né à Charenton, 30 déc. 1867. *Comédie :* 2e prix 1888. Odéon, Palais-Royal, Athénée.

Mondou (Xavier-Marius), né à Mèze (Hérault), 27 juin 1855. *Trombone :* 2e prix 1882, 1er prix 1883. Orch. des Folies-Dramatiques, de l'Opéra depuis le 30 mai 1882. Concerts Lamoureux.

Mondutaigny (Lucile-Henriette), née à Lyon, 12 fév. 1826. *Opéra :* acc. 1843, 2e prix 1844; *Chant :* acc. 1842, 2e prix 1843, 1er prix 1844. Mme Batsin.

Monet (Henri-Eugène), né à Saint-Omer (Pas-de-Cal.), 22 nov. 1842. *Harmonie :* 3e acc. 1863.

Monet, voir **Bazantin.**

Monfeuillard (René-Léon-François), né à Vouziers (Ardennes), 17 mars 1886. *Solfège :* 3e méd. 1897, 2e méd. 1898, 1er méd. 1899.

Mongé (Antoine-Norbert), né à Paris, 17 juil. 1814. *Clarinette :* 2e prix 1833. Mus. garde nat. Orch. de l'Ambigu, de l'Opéra-Comique; Sous-chef de mus. du 3e rég. de voltigeurs de la garde imp.; Opéra-Comique. † à Paris, 29 mai 1880.

Monge (Auguste-Fernand), né à Saint-Étienne, 1er janv. 1870. *Violon prép. :* 3e méd. 1887; *Violon :* 2e acc. 1890. Paris.

Mongeal (Antoinette-Emilie), née à Paris, 18 janv. 1840. *Comédie :* 2e prix 1856, 1er prix 1857. Th. du la Gaîté, Ambigu, Porte-Saint-Martin.

Monget (Marie-Augustine-Antoinette), née à Arc (Haute-Saône), 1er juill. 1856. *Comédie :* 2e acc. 1879. Th. du Vaudeville.

Mongin (Eugène-Louis), né à Paris, 10 avril 1816. *Trompette :* 2e prix 1835. Orch. de l'Opéra-Comique, Porte-Saint-Martin; Mus. de la garde nat. † à Paris, 3 août 1881.

Mongin (Marie-Louise), née à Besançon, 11 juin 1841. *Solfège :* 2e prix 1855, 1er prix 1856; *Piano :* 1er acc. 1857, 1er prix 1859; *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1858, 1er acc. 1859, 1er prix 1861. Prof. à Paris. Mme L.-A. Conès, 2 mai 1870.

Mongin (Mme), voir Mlle **Guitry**.

Monier (Henriette-Louise-Françoise), née 14 janv. 1800 (Seine). *Solfège :* enc. 1812. †.

Monlaur (Isidor), voir **Montlaur**.

Monlaur (Jean-Antoine, **Marchand**, dit), né à Paris, 25 fév. 1811. *Tragédie :* 2d prix 1831; *Comédie :* 2d prix 1831. Comédie-Française.

Monmarché (Alphonse-Émile), né à Vendôme (Loir-et-Cher), 15 nov. 1844. *Cornet à pistons :* 2d prix 1864, 1er prix 1865; *Solfège :* 3e acc. 1864, 2d prix 1865. 6e cuirassiers.

Monnais (Mme), voir Mlle **Klotz**.

Monnot (Mme), voir Mlle **Leclercq**.

Monrose (Maurice-Georges), né au Vésinet (S.-et-O.), 13 août 1873. *Comédie :* 2e acc. 1894, 2d prix 1894. Renaissance.

Monselet (Mme), voir Mlle **Laglaize**.

Monsen (Mons-Johan), né à Bergen (Norvège), 25 juil. 1839. *Trompette :* 2d prix 1858, 1er prix 1859. Orch. de l'Opéra-Comique. † Paris, 16 oct. 1868.

Monsuez (Désiré-Victor), né à Lille, 7 juin 1878. *Violoncelle :* 2e acc. 1893. Concerts du Châtelet.

Montagne (Marie), née à Tanlay (Yonne), 5 janv. 1836. *Tragédie :* 1re acc. 1856, 2d prix 1858; *Comédie :* 1re acc. 1857. Comédie-Française.

Montagney, voir **Artot**.

Montal (Marie-Clémentine), née à Paris, 12 mai 1842. *Solfège :* 3e acc. 1858.

Montalant (Laure-Cinthie), née à Paris, 6 fév. 1801. *Solfège :* 2e enc. 1810; *Accomp. pratique :* enc. 1813. Th.-Italien, sous le nom de Mlle Cinti; Londres; Opéra, 1826-1835; Opéra-Comique, 1836-1842; Concerts en Europe et en Amérique. Mme Damoreau. Prof. de chant au Conservatoire. Œuvres : *Méthode de chant*, etc. † Paris, 25 fév. 1863.

Montalant (Denis-Stanislas, dit **Talbot**), né à Paris, 27 juin 1824. *Comédie :* acc. 1850. Odéon, 1850-1855; Comédie-Française, 1856; sociétaire, 1859 à 1879. ✪ A. 24 déc. 1885.

Montardon (Remi-Georges-Jean), né à Nantes, 20 janv. 1847. *Solfège :* 3e méd. 1863; *Violon :* 2d prix 1863, 1er prix 1865. Gymnase, th. lyrique. Concerts Pasdeloup. Prof. à l'école de mus. de Strasbourg. Paris. ✪ A.

Montariol (Pierre-Sébastien), né à Agen, 20 fév. 1859. *Chant :* 1re acc. 1883. Londres (Covent garden). Madrid (1889-90). Lyrique, 1893. † Angoulême, juil. 1894.

Montaubry (Jean-Baptiste-Édouard), né à Niort, 27 mars 1825. *Violon :* acc. 1843. Orch. du Vaudeville (2d puis 1er chef). En province : ténor, 1863. Œuvres : vaudevilles, couplets, opérettes aux th. du Vaudeville et des Folies-Nouvelles, *L'Agneau de Chloé* (Th.-Lyr. 1858).

Montaubry (Achille-Félix), né à Niort, 10 nov. 1846. *Op.-comique :* 2d prix 1846. Violoncelliste, orch. du Vaudeville; th. de l'Opéra-Comique, 1846. Nouvelle-Orléans, Lille, Strasbourg, Bordeaux, Bruxelles, La Haye; Opéra-Comique; 1858 à 1868; Dir. du th. des Folies-Marigny (1868). Nîmes; Th.-Lyrique, Gaîté (1873). † Angers, 2 oct. 1898.

Montaubry (Mme), voir Mlle **Prévost**.

Montbert, voir **Passerin**.

Monteaux (Roger-Louis-Victor), né à Boulogne (Seine), 18 juil. 1879. *Comédie :* 1re acc. 1900.

Montégu, voir **Montibert**.

Monteux (Abel-Paul-Émile), né à Tarascon (B.-du-Rhône), 2 avril 1862. *Chant :* 1re acc. 1885; *Op.-com. :* 2e acc. 1887. Th. des Menus-Plaisirs, a débuté dans *le Chevalier timide*, 1er sept. 1887. Anvers, Montpellier, Alger, Reims, Nancy, Liège, Brest.

Monteux (Henri-Philippe-Moïse), né à Paris, 23 fév. 1874. *Tragédie :* 1re acc. 1894, 1er prix 1895. *Comédie :* 2e acc. 1894, 1re acc. 1895. Odéon.

Monteux (Pierre-Benjamin), né à Paris, 4 avril 1875. *Violon prép. :* 2e méd. 1888, 1re méd. 1890; *Violon :* 1re acc. 1893, 2d prix 1894, 1er prix 1896. Concerts du Châtelet (alto); orch. de l'Opéra-Comique.

Monteux (Mme), voir Mlle **Barrière**.

Montfort (Alexandre), né à Paris, 12 mai 1803. *Piano :* 1er prix 1823. *Rome :* 2e 2d prix 1829, 2e 1er prix 1830. † Paris, 13 fév. 1856.

Montibert (Jeanne-Marie-Félicie), née à St-Étienne, 15 janv. 1850. *Chant :* 2e acc. 1873, 1re acc. 1874; *Solfège :* 3e méd. 1874. Mlle Montégu-Montibert. A épousé M. Faure, violoniste, à St-Étienne, en 1874.

Montigny (Justine-Angélique), née à Lille, 25 oct. 1849. *Chant :* 2d prix 1848, 1er prix 1849. *Opéra :* acc. 1849.

Montigny (Mme), voir Mlle **Remaury**.

Montlaur (Isidore) [Joseph-Isid. comte Villardy de], né le 5 fév. 1779, au château de Poudres, près Sommières (Gard). *Chant :* 2d prix an III et an VIII. Œuvres : Nocturnes, Duos italiens, Romances, Quatuor vocal, *Gerusalem liberato* (oratorio inachevé), *La Jeune mère* (op.-c.), etc. † 22 déc. 1843.

Montlouis, voir **Pazat**.

Montouroy, voir **Paulin**.

Moore (Laura), née à Terre-Haute (États-Unis d'Amérique), 6 janv. 1863. *Chant :* 1re prix 1885.

Morache (Cécile-Pétronille, dite **Delisle**), née à Lille, 28 juil. 1831. *Solfège :* acc. 1850; *Chant :* 2e prix 1850. Troyes. Th. de l'Opéra, 16 nov. 1854-31 déc. 1860.

Morange (Estelle-Désirée-Joséphine), née à Paris, 15 avril 1843. *Chant :* 2d prix 1844, 1er prix 1845; *Op.-comique :* 1re acc. 1844.

Moreau (Anne), née v. 1777 (Seine). *Chant :* 2d prix an V. †.

Moreau, voir **Moreaux**.

Moreau (Louis-Gabriel), né le 11 mai 1791. *Solfège :* enc. an II. Sous-bibliothécaire, puis professeur au Conservatoire. † Nogent-sur-Seine, 28 juin 1839.

Moreau (Louis-Eugène), né à Paris, 4 janv. 1819. *Trombone* : acc. 1845. Mus. garde nat. †.

Moreau (Joseph-Félix-Aimé), né à Dijon, 24 mars 1822. *Flûte* : 2e prix 1840, 1er prix 1841.

Moreau (Claude), né à Lyon, 13 juin 1825. *Trombone* : 2e pr. 1847.

Moreau (Victorine), née à Dammartin (S.-et-M.), 4 mai 1837. *Chant* : 3e acc. 1856. Th. Op.-Com. Lyr.; Bruxelles, Lyon.

Moreau (Marie-Amélie-Victoria-Anaïs), née à Paris, 2 juil. 1870. *Harmonie* : 1re acc. 1893. Mme Lassier, Paris.

Moreau (Léon-Eugène), né à Brest, 13 juillet 1870. *Harmonie* : 2e acc. 1893; *Rome* : 2e gr. prix 1899.

Moreau (Robert-Ernest), né à Pont-de-l'Arche (Eure), 19 fév. 1885. *Solfège* : 2e méd. 1898, 1re méd. 1899. *Piano prép.* : 3e méd. 1896, 2e méd. 1897.

Moreau de Saint-Ludgère (Marie-Zoé), née à la Chapelle-la-Reine (S.-et-M.), 5 nov. 1849. *Solfège* : 3e méd. 1866, 2e méd. 1867.

Moreau de Sainte-Colombe (Furcy), né en juin 1800 (Charente-Inf.). *Hautbois* : acc. 1821, 2e prix 1822. †.

Moreaux (Charles), né à Paris, 19 oct. 1805. *Harm. et accomp.* : 2e prix 1842, 1er prix 1843; *Orgue* : 1re acc. 1846, 2e prix 1847.

Morel (Jeanne-Virginie), née à Metz, 18 mai 1799 (19 mars 1800?). *Piano* : 1er prix 1814. A ép. le général baron Duverger. Maîtresse de piano de la duchesse de Berry. † 1874.

Morel (Étienne-Joseph), né à Strasbourg, 3 janv. 1827. *Flûte* : acc. 1846. Brest.

Morel (Antoine), né à St-Marcellin (Isère), 22 avril 1827. *Harm. et comp.* : 3e acc. 1857.

Morel (Céleste-Nair), née à Paris, 3 janv. 1828. *Solfège* : acc. 1844, 2e prix 1845, 1er prix 1846; *Harm. et accomp.* : 2e acc. 1846, 1re acc. 1847, 2e prix 1848; *Orgue* : acc. 1850.

Morel (Noël-Louis-Ernest), né à Paris, 25 déc. 1856. *Contrebasse* : 2e acc. 1874, 1re acc. 1875, 2e prix 1877, 1er prix 1879. Act. à Londres.

Morel (Louise-Victorine), née à Marseille, 25 août 1869. *Solfège* : 1re méd. 1888; *Chant* : 2e acc. 1891; *Op.-com.* : 2e acc. 1890, 1re acc. 1891.

Morel (Florentin), né à Hénin-Liétard (Pas-de-Cal.), 28 avril 1876. *Trombone* : 1re acc. 1897.

Morel (Georges-Adolphe-Julien), né à la Madeleine (Nord), 16 nov. 1880. *Solfège* : 3e méd. 1899, 2e méd. 1900. Viol.

Moreno (Lucie-Marie-Marguerite **Monceau**, dite), née à Paris, 15 sept. 1871. *Tragédie* : 2e prix 1889, 1er prix 1890; *Comédie* : 2e prix 1889, 1er prix 1890. Comédie-Française dep. 1890, a déb. dans *Ruy-Blas*; Mme Marcel Schwob, 1900.

Morère (Jean), né à Couladère (Hte-Gar.), 6 oct. 1836. *Chant* : 2e prix 1860, 1er prix 1861; *Opéra* : 2e prix 1860, 1er prix 1861. Th. de l'Opéra, 1861-1865; a déb. dans *le Trouvère* (Manrique), 20 oct.; Bruxelles, 1865. † Toulouse, fév. 1887.

Moresco, voir **Lizeray**.

Moret (Victor-Ernest), né à Weitbruch (Alsace), 19 mai 1871. *Violon* : 1re acc. 1882, 2e prix 1884, 1er prix 1885. Œuvres : *Corinne*, dr. lyr. 5 a., etc.

Moret (Marie-Marguerite), née à Monistrol-sur-Loire (Haute-Loire), 20 déc. 1874. *Solfège* : 3e méd. 1889; *Piano prép.* : 3e méd. 1887, 2e méd. 1889, 1re méd. 1890.

Moret, voir **Norahc**.

Morétaud (Louise-Marie), née à Vaugirard, 2 oct. 1842. *Solfège* : 3e acc. 1856, 2e acc. 1857, 2e prix 1858, 1re méd. 1859. Prof. Paris, act. à Pont-St-Maxence. Mme Piazzoli.

Morfaux (Léon-Jules), né à Bougival (S.-et-O.), 31 janv. 1865. *Trombone* : 2e prix 1892, 1er prix 1893. Mus. de la Garde républicaine.

Morhange (Louise-Rachel), née à Metz, 25 mars 1868. *Solfège* : 3e méd. 1878, 2e méd. 1879, 1re méd. 1880; *Piano prép.* : 2e méd. 1881, 1re méd. 1882; *Piano* : 2e acc. 1885, 1re acc. 1886, 2e prix 1888. Mme W. Salomon, 27 mai 1890. Prof. à Paris, ✠ A. 1897.

Morhange, voir **Alkan**.

Morhange (Caroline-Alice), née à Paris, 6 nov. 1883. *Solfège* : 3e méd. 1898, 2e méd. 1899, 1re méd. 1900.

Morhange (Hélène), née à Paris, 30 janv. 1888. *Violon prép.* : 3e méd. 1900.

Morillon (François-Prosper), né à Paris, 31 juil. 1808. *Solfège* : 2e prix 1840, 1er prix 1841. † Paris, 30 oct. 1893.

Morillon (Marie-Suzanne), née à Auxerre (Yonne), 20 déc. 1883. *Solfège* : 3e méd. 1900.

Morin (Mme), voir Mlle **Lebrun**.

Morin (Laurent-Joseph), né à Paris, 18 mars 1805. *Comédie* : 2e prix 1826, 1er prix 1827. Prof. de lecture à haute voix au Conservatoire (1827-29; 1835-1865).

Morin (Léonard, dit **Armand**), né à Beaugency (Loiret), 27 fév. 1828. *Tragédie* : 2e prix 1849; *Comédie* : 2e prix 1849. Th. du Gymnase. † Paris, mars 1867.

Morin (Joseph-Charles), né à Valence (Drôme), 26 oct. 1844. *Saxophone* : 3e acc. 1865. Mus. 65e d'inf.

Morin (Françoise-Madeleine), née à Blois, 19 nov. 1888. *Solfège* : 3e méd. 1898, 1re méd. 1899.

Morize (Arthémise-Pamela, dite Octavie **Tard**), née à Chantilly (Oise), 13 juin 1828. *Solfège* : 2e prix 1840, 1er prix 1842; *Chant* : 2e prix 1844; *Opéra-comique* : 2e prix 1844. Th. de l'Opéra-Comique, a déb. le 22 avril 1845 sous le nom de Duflie.

Morlet (Jeanne-Juliette-Louise), née à Paris, 22 janv. 1879. *Solfège* : 1re méd. 1891; *Piano prép.* : 3e méd. 1895. Mme G. Ries-Mailot, 17 nov. 1900.

Morlot (Eugène), né à Paris, 27 sept. 1842. *Trompette* : 3e acc. 1863, 1re acc. 1864. Paris.

Morpain (Denis-Joseph), né à Ladaux (Gironde), 11 oct. 1873. *Solfège* : 3e méd. 1887, 1re méd. 1889; *Piano prép.* : 3e méd. 1887, 2e méd. 1888, 1re méd. 1889; *Piano* : 1re acc. 1891, 2e prix 1893, 1er prix 1895; *Harmonie* : 2e acc. 1894, 2e prix 1896, 1er prix 1898; *Contrep.* : 2e acc. 1899.

Morvilliers (Édouard), né à Amiens, 16 janv. 1807 (1806?). *Basson* : 2e prix 1827. Paris (1853). †.

Mory (Céline-Eugénie de), née à Troyes, 11 nov. 1812. *Vocalisation :* 1er prix 1833; *Chant :* 1er prix 1833.

Mosen (François-Xavier), né à Strasbourg, 23 déc. 1837; *Trombone à pistons :* 2e acc. 1862.

Motte (Mme), voir Mlle **Lacroix**.

Motte-Lacroix (Louis-Ferdinand **Motte**, dit), né à Paris, 14 fév. 1880; *Piano :* 2d prix 1894; *Harmonie :* 2e acc. 1898, 2d prix 1899, 1er prix 1900.

Mottet (Marie), née à Charlestown (États-Unis), 25 avril 1848. *Clavier :* 2e ment. 1867, 1re ment. 1868; *Piano :* 2e acc. 1869. Mme de Fritzberg, Paris.

Mottu (Suzanne-Louise-Henriette), née à Ablon (S.-et-O.), 5 juil. 1889. *Solfège :* 3e méd. 1900.

Moudru (Jean), né à Limoges, 1er oct. 1784. *Flûte :* 1er prix an v.

Moudru (Alexandre), Hte-Vienne. *Flûte :* 2d prix an vi, 1er prix an viii.

Moudrux (Caroline), née en déc. 1807. *Harm. et accomp. :* 2d prix 1824, 1er prix 1825; *Piano :* 2 prix 1825, 1er prix 1826; *Vocalisation :* 2e prix 1826. Répét. au Conservatoire.

Mouge (Charles-Jules-Augustin), né à Arbois (Jura), 28 août 1836. *Hautbois :* 1er acc. 1863.

Mougne (Émile), né à Paris, 10 mai 1863. *Trompette :* 2e acc. 1883, 1er acc. 1884.

Mouliérat (Jean-Baptiste), né à Vers (Lot), 13 nov. 1853. *Chant :* 2e acc. 1877, 2d prix 1879; *Opéra :* 2d prix 1879; *Opéra-comique :* 1er prix 1879. Th. de l'Opéra-Com., 1879-1893 (a déb. dans *Lalla Rouck*, 11 nov.). ✪ A. 1888; ✪ I.

Moulin (Élisabeth-Louise), née à Caen, 25 avril 1832. *Piano :* acc. 1844, 2d prix 1845.

Moullé (Eugène-Édouard), né à Paris, 28 avril 1845. *Harmonie :* 2d prix 1867; *Contrep. et fugue :* 2d prix 1868. Facteur de pianos à Paris. Œuvres pour orchestre, piano, etc. ✪ A. 1891. ✪ I. 1900.

Mounet (Jean dit **Mounet-Sully**), né à Bergerac (Dordogne), 27 fév. 1841. *Tragédie :* 1er acc. 1868; *Comédie :* 2d prix 1868. Odéon; Comédie-Française, 1872; sociétaire, 1874. ✪ A.; ✪ I. 1886; ✠ 13 nov. 1889; O. ✠ 29 déc. 1900.

Mounier (Laure-Dominique-Françoise-Adèle), née à Nice, 19 oct. 1855. *Opéra :* 1er acc. 1883. Bruxelles, Nantes, Opéra (a déb. dans Amneris d'*Aïda*, 10 sept. 1889).

Mouquet (Jules-Ernest-Georges), né à Paris, 10 juil. 1867. *Contrep. et fugue :* 2d prix 1893; *Rome :* ment. 1894, 1er gd prix 1896. Œuvres : *Andromède, le Sacrifice d'Isaac*, quat. à cordes, mélodies, chœurs, ouvert., etc.

Mouret (Alphonse-Joseph), né à Paris, 17 janv. 1849. *Solfège (chanteurs) :* 3e méd. 1872, 1re méd. 1873. Soc. des Concerts.

Mouskoff (Nicolas), né à Moscou, 22 août 1850. *Violoncelle :* 1er acc. 1867.

Mouturat (Joseph-Pierre-Magloire), né à Seignelay (Yonne), 21 déc. 1829. *Solfège :* 2d prix 1845, 1er prix 1846; *Piano :* acc. 1848 Paris. † Paris, 11 fév. 1850.

Mouzin (Louise-Marguerite-Cécile), née à Metz, 22 nov. 1854. *Piano :* 2e acc. 1874, 1re acc. 1875. Prof. à Paris. Mme Barthélemy.

Moyse (Léon-Henri-Joseph), né à Besançon, 27 juin 1868. *Violoncelle :* 2e acc. 1889. Concert Lamoureux.

Mozin (Désiré-Théodore), né à Paris, 25 janv. 1818. *Piano :* 2d prix 1836, 1er prix 1837; *Harm. et accomp. :* 1er prix 1836; *Contrep. et fugue :* acc. 1837, 1er prix 1839; *Orgue :* acc. 1838, 2d prix 1839; *Rome :* 2d gr. prix 1841. Prof. au Conservatoire. † Paris, 16 nov. 1850.

Mugnier, voir **Lestoquoy**.

Mulet (Henri-Gabriel), né à Paris, 17 oct. 1878. *Solfège :* 3e méd. 1890, 2e méd. 1891; *Violoncelle :* 1re acc. 1892, 1er prix 1893; *Harmonie :* 1er prix 1896. *Orgue :* 2d prix 1897; Concerts du Châtelet. Org. de St-Pierre-de-Montrouge.

Muller (Marie-Antoinette), née à Paris en 1801. *Comédie :* 2d prix 1824. †.

Muller (Jean-Baptiste-Achille), né à Paris, 21 août 1818. *Trompette :* 2d prix 1836, 1er prix 1837. Conc. Musard.

Muller (Cécile-Pauline-Eugénie), née à Paris, 28 sept. 1818. *Solfège :* 2d prix 1834. Paris.

Muller (Marie-Élisabeth-Frédéric), née à Paris, 16 mai 1823. *Solfège :* 1er prix 1838.

Muller (Bernard), né à Dôle (Jura), 22 juin 1831. *Hautbois :* 2d prix 1854.

Muller (Henry), né à Marseille, 11 sept. 1843. *Flûte :* 3e acc. 1864. Chef de mus. du 29e d'inf., 23 nov. 1881.

Muller (Émile), né à Schiltigheim (Bas-Rhin), 10 déc. 1846. *Cornet à pistons :* 1er prix 1865. Mus. 1er cuirassier.

Muller (Sophie-Louise-Charlotte), née à Paris, 31 juil. 1847. *Clavier :* 2e ment. 1864, 1re ment. 1865; *Solfège :* 2e méd. 1865, 1re méd. 1866; *Piano :* 1re acc. 1866, 1er prix 1867. Mme Cazaé. Prof. agr. de piano prép. au Conservatoire. ✪ A. 1889, ✪ I. 1898.

Muller (Joseph), né à Ay (Marne), 12 avril 1848. *Clarinette :* 1re acc. 1867, 2d prix 1869.

Muller (Marie-Eugénie), née à Paris, 6 juil. 1865. *Comédie :* 2e acc. 1880, 1re acc. 1881, 2d prix 1882. Comédie-Française, 1882; sociétaire, 1887. ✪ A. 1895.

Mullot (Louis-Hyacinthe-Émile), né à Paris, 3 avril 1840. *Saxhorn :* 1er acc. 1861, 2d prix 1862; *Solfège :* 1er prix 1862; *Harmonie et comp. :* 1re acc. 1862. Sous-chef de mus. du 68e d'inf.; chef de mus. du 67e d'inf. 4 janv. 1873 ✠.

Mulnier (Marie-Caroline-Georgina-Julie-Fernande), née à Nantes, 2 janv. 1865. *Piano :* 2e acc. 1883, 1re acc. 1884, 2d prix 1885. Prof. à Paris.

Mulser. *Chant :* Ment. hon. 1818.

Munié (Alexandre-Armand), né à Paris, 25 fév. 1821. *Comédie :* 2d prix 1840. Odéon; Vaudeville. † Paris, 1878.

Munier (Jean-Baptiste-Constant), né à Paris, 12 fév. 1835. *Saxhorn :* 1er prix 1861; *Trompette :* 2d prix 1862.

Muntzemberg (Amélie), Rhône. *Tragédie :* 2e prix 1811. †.

Muraour (Jeanne-Marie), née au Vésinet (S.-et-O.), 31 juil. 1874. *Accomp. :* 2e prix 1897. Mme Leretit, Paris.

Muratet (Édouard-Charles), né à Paris, 17 janv. 1812. *Solfège :* 1er prix 1826. Sous-chef d'orch. Concerts Pasdeloup; direct. de l'*Harmonie de Montmartre;* act. au Pré S.-Gervais.

Muratet (Antony-Alexandre), né à Montmartre, 8 mars 1845. *Solfège :* 3e acc. 1858, 1re méd. 1859; *Violon :* 3e acc. 1860, 1re acc. 1861, 2e prix 1864, 1er prix 1866. Concerts Pasdeloup; Soc. des Concerts: Orch. du Th.-Italien, Opéra-Comique. † Pougues-les-Eaux, 8 juil. 1887.

Muratet (Antoine), né à Toulouse, 19 août 1862. *Chant :* 1er prix 1883; *Opéra-comique :* 2e prix 1883, 1er prix 1884. Th. de l'Opéra-Comique, a débuté dans *Lalla Rouck*, 22 nov. 1885. Th. de l'Opéra, 1886-1889, a débuté dans *Faust*, 22 mars. Bordeaux, Marseille. ✠ A. 1898.

Mure-Beaumont (Georgina **Mure**, dite), née à La Nouvelle-Orléans, 15 janv. 1845. *Solfège :* 3e méd. 1861, 2e méd. 1862, 1re méd. 1863; *Clarier :* 3e ment. 1864.

Mure-Beaumont (Alice **Mure**, dite), née à La Nouvelle-Orléans, 15 mars 1847. *Solfège :* 3e méd. 1862, 2e méd. 1863.

Murer (Louise-Aglaé), née à Paris, 13 déc. 1838. *Solfège :* 1re acc. 1852, 1er prix 1853; *Piano :* 1re acc. 1852, 2e prix 1853, 1er prix 1854. Prof. à Paris.

Murray, voir **Napoléon** et Mme **Bedard**.

Myard, voir **Malck**.

Myriane (Eugénie **Miroux** dite), née à Petite-Forêt (Nord), 8 août 1878. *Comédie :* 2e acc. 1899.

N

Nadaud (Édouard-Louis), né à Paris, 14 avril 1862. *Violon :* 2e acc. 1877, 1re acc. 1878, 2e prix 1880, 1er prix 1881. ✠ A. 1889. ✠ I. 1895. Soc. des Concerts. Prof. au Conserv.

Nadault de Buffon (Jeanne-Edmée-Georgette-Louise **Leclerc**), née à Paris, 29 mai 1879. *Violoncelle :* 2e acc. 1895, 1er prix 1896. Paris.

Nady (Marie-Eugénie **Bezy** dite), née à Paris, 15 nov. 1870. *Opéra :* 1re acc. 1896. Mme Blanchard, 1894. Toulouse, Nantes.

Naegelin (Émile), né à Lyon, 11 août 1855. *Violon :* 2e acc. 1875, 1re acc. 1876. Opéra dep. 1884; Soc. des Concerts.

Nagornoff (Hippolyte **de**), né à Petrozavodska (Russie), 18 oct. 1848. *Violon :* 2e prix 1870.

Nancy (Augusta-Marie-Élisa **Sergent**, dite), née à Paris, 21 juin 1837. *Tragédie :* 1re acc. 1861; *Comédie :* 3e acc. 1861, 2e acc. 1862. Odéon 1866-1872.

Naninck (Charles-Julien), né à St-Omer (P.-de-C.), 5 janv. 1860. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1877, 1re acc. 1878, 2e prix 1879, 1er prix 1881. Sous-chef de mus. du 54e d'inf., 1881; chef de mus. du 73e d'inf., 1er sept. 1884.

Nanny (Édouard), né à St-Germain-en-Laye, 24 mars 1872. *Contrebasse :* 2e acc. 1891, 1er prix 1892. Concerts Lamoureux; orch. Opéra-Comique.

Nantier (Constance-Betzy-Rosabella) [Mme **Nantier-Didiée**], née à St-Denis (Ile Bourbon), 16 nov. 1831. *Solfège :* 1er prix 1848; *Chant :* acc. 1849; *Opéra :* 1er prix 1849. Turin, France, Th.-Italien (Paris), Londres, Bruxelles, Madrid, New-York, Boston, Philadelphie, Baltimore, Washington, Londres, Palerme, Barcelone, Paris (Th.-Ital.), Londres, St-Pétersbourg. † Madrid, 4 déc. 1867.

Nantier (Adèle-Augustine), née à Fontainebleau, 6 juin 1842. *Comédie :* 3e acc. 1857. Château-d'Eau (1876), Gand (1892), Lausanne.

Napoléon (Louis-Arthur-Édouard, dit **Murray**), né à Paris, 26 déc. 1844. *Comédie :* 2e prix 1869. Bruxelles (1887), Saint-Pétersbourg (dep. 1893).

Narbonnet (Annette-Pervline), née à Lyon, 1er fév. 1862. *Opéra-comique :* 2e acc. 1883, 2e prix 1884; *Solfège :* 2e méd. 1884; *Chant :* 2e acc. 1884. Brest, Reims, Amérique. A ép. M. Hzan, lieut. de vaisseau, Paris, 30 juin 1888.

Narçon (Armand-Émile), né à Paris, 13 oct. 1866. *Solfège (chanteurs) :* 1re méd. 1888. Chœur Soc. des Concerts.

Nargeot (Pierre-Julien), né à Paris, 8 juil. 1799. *Contrep. et fugue :* 1er prix 1826; *Rome :* 2e gr. prix 1828. Orch. de l'Opéra-Comique; Th.-Italien; Opéra (alto), puis violon, 31 janv. 1826 au 1er sept. 1839. Soc. des Concerts, 1828. Chef d'orch. du th. des Variétés, 1839. Chapelle imp. (alto), 1853. Œuvres : *Les Trois Sultanes* (Variétés, 1853); *Le Petit Mezzetin* (Folies-Nouvelles, 1855), *Trois Troubadours* (id.); *Un Monsieur bien serré* (id. 1856); *Les Pifferari* (Champs-Élysées, 1858); *Le Docteur Frontin* (Champs-Élysées, 1861); *les Contrebandistes* (id.); *La Volonté de mon oncle* (Vaudeville, 1862); *Les Exploits de Silvestre* (Th. St-Germain, 1865), *un Vieux printemps* (1865); *Dans le Pétrin* (Fol.-Marigny, 1866); *Jeanne, Jeannette et Jeanneton* (1876), etc. † Paris, 30 août 1891.

Nargeot (Jean-Gustave), né à Paris, 15 avril 1822. *Solfège :* 2e prix 1833, 1er prix 1835. † Mayenne, 19 avril 1850.

Nassberg (Hélène), née à Varsovie, 5 mai 1869. *Piano :* 2e acc. 1888.

Nathan (Elias), né à Homburg, janv. 1822. *Opéra-comique :* acc. 1847. Th. de l'Opéra-Comique, 1847-1881. ✠ A. 1881. † Paris, 28 oct. 1884.

Nathan (Anna-Léontine), née à Strasbourg, 31 mai 1869. *Solfège (chanteurs) :* 2e méd. 1891, 2e méd. 1892. Paris. ✠ A. 1896. Mme Delacroix.

Nathanson (Mme), voir Mlle **Mellot**.

Nau (Maria-Dolores-Benedicta-Josephina), née à New-York, 18 mars 1818. *Voc. :* 1er prix 1833; *Chant :* 1er prix 1834. Th. de l'Opéra 1835-1837, a débuté dans *Les Huguenots* (Urbain), 1er mars 1836; Bruxelles, Londres, Opéra (1844), Londres (1848), Amérique, Opéra 1851-1853; Amérique jusqu'en 1856; Colombes, 1886. † Levallois, janv. 1891.

Naudin (Catherine-Louise). *Solfège :* 2^d prix 1821.

Naumbourg (Léa), née à Paris, 16 janv. 1872. *Solfège :* 2e méd. 1883, 1re méd. 1884 ; *Piano prép. :* 2e méd. 1884, 1re méd. 1885 ; *Piano :* 1re prix 1886. Prof. à Paris. A ép. M. Grasset, photographe, Paris.

Navarre (Suzanne-Léontine-Alexandrine), née à Nîmes, 8 fév. 1850. *Comédie :* 3e acc. 1870.

Navelet, voir **Michel**.

Naviceau (Fanny), née vers 1808. *Accomp. prat. :* 2^d prix 1823.

Nebout (Léonce-Albert), né à Paris, 4 août 1871. *Trombone :* 2e acc. 1892, 1re acc. 1894.

Neerman (Auguste-Arthur **Verbregghe**, dit), né à Dunkerque, 24 fév. 1859. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1879. Sous-chef de mus. du 51e d'inf. ; chef de mus. du 22e, 1er sept. 1884, puis du 74e ; École d'artillerie de la Fère.

Neeser (Mme), voir Mlle **Wilden**.

Neitz (Charles), né à Bruxelles, 1810. *Solfège :* acc. 1822, 2^d prix 1824. †.

Nelly (Ernestine-Marie **Dupuy**, dite), née à Paris, 23 juil. 1836. *Comédie :* 2e acc. 1854. Lisbonne, Variétés, Porte-St-Martin.

Nerini (Émile), né à Colombes, 2 fév. 1882. *Piano prép. :* 2e méd. 1897.

Nermel (Pierre-Louis), né à Paris, 9 janv. 1796 (20 nivôse an IV). *Flûte :* 2e prix 1811, 2e 2^d prix 1812. Orch. de l'Opéra 1er avril 1822 ; Soc. des Concerts. † 18 mars 1835.

Nermel (Marie-Jeanne), née à Paris, 13 août 1820. *Solfège :* acc. 1836, 2^d prix 1838, 1re prix 1839. Prof. piano, Paris.

Nesville, voir **Lesne**.

Nettlingham (Élizabeth-Henrietta-Wilhelmina), née à Brighton, 21 mai 1866. *Chant :* 2e acc. 1887, 1re acc. 1888. Mme E. Devarte, Vincennes, 7 mars 1889.

Neuberth (Auguste-Louis), né à Strasbourg, 10 août 1837. *Saxhorn :* 1re prix 1860.

Neveu (Maurice), né à Brest, 16 déc. 1801. *Clarinette :* 2^d prix 1829, 1re prix 1830. Vaudeville. †.

Neveux (Marie-Isméne), née à Paris, 19 juil. 1866. *Solfège :* 2e méd. 1881, 1re méd. 1882 ; *Harmonie :* 2e acc. 1886 ; *Accomp. :* 2e acc. 1888.

Neymark (Sarah-Renée), née à Bordeaux, 20 fév. 1882. *Piano prép. :* 2e méd. 1897 ; *Piano :* 1re acc. 1900.

Nibelle (Adolphe-André), né à Gien, 9 oct. 1825. *Harmonie :* 3e acc. 1847, 2^d prix 1848, 1er prix 1850. ✪ I. 1887. Avocat. Œuvres : *Jeanne-d'Arc* (Orléans), *Le Loup-garou* (Folies-Nouvelles 1858) ; *Les Filles du Lac* (1858) ; *L'Arche Marion* (Bouffes 1868) ; *La Fontaine de Berny* (Op.-C. 1869) ; *Les 400 femmes d'Ali-Baba* (Fol.-Marigny 1872) ; *L'Alib.* (Athénée 1872) ; mus. de scène pour *Spartacus* et *J. Sobieski* (Ambigu 1876) ; *L'Âge d'or* (op. inéd.) ; *Joli gros à l'œil noir* (op. c.) ; mélodies, etc. † Paris, 17 mars 1895.

Nicaise (Corine-Marguerite-Émélie), née à Paris, 7 janv. 1844. *Solfège :* 2e méd. 1862, 1re méd. 1863. Prof. Paris. Mme Tocze.

Nicolas, voir **Deschamps**.

Nicolas (Mme), voir Mlle L. **Barre**.

Nicolas (Ernest, dit **Nicolini**), né à Tours, 23 fév. 1834. *Opéra-comique :* 2e acc. 1855, 2^d prix 1856. Th. de l'Opéra-Comique 1857, a déb. dans *les Mousquetaires de la Reine*, 10 juil. ; St-Pétersbourg ; Th.-Italien, Paris, jusqu'en 1870. † Pau, janv. 1898.

Nicolini, voir **Nicolas**.

Nicolle (Alexandre), né à Paris, 29 sept. 1833. *Solfège :* acc. 1849, 2^d prix 1850.

Nicolleau (Auguste), né à Nantes, 12 juil. 1834. *Hautbois :* 1re acc. 1861, 2^d prix 1863. Nantes.

Nicosia (Charles-Simon), né à Bordeaux, 22 juin 1857. *Violon :* 1re acc. 1877, 2^d prix 1878. † Paris, 30 déc. 1889.

Nicot (Charles-Auguste), né à Mulhouse, 23 oct. 1843. *Chant :* 1re acc. 1867, 2^d prix 1868 ; *Opéra :* 2^d prix 1868 ; *Opéra-comique :* 1re prix 1868. Th. de l'Opéra-Comique : a déb. dans le *Pré-aux-Clercs* (Mergy), 1er mars 1869, 1875-1882. † Paris, mars 1899.

Nicot (Mme), voir Mlle **Bilbaut-Vauchelet**.

Nicou (Stéphane-Louis), né à Paris, 19 avril 1809. *Contrep. et fugue :* 2^d prix 1829. Prof., inspecteur, puis direct. de l'École de mus. relig. de Choron ; lauréat du conc. pour la comp. de chants relig. 1847, etc. ✪ A. 1877. ✠. Œuvres : mus. religieuse, messes, motets, cantiques, oratorios, cantates, solfèges, vocalises. Nicou-Choron. † Paris, 6 sept. 1886.

Niederhofheim (Stefan-Léopold), né à Neulengbach (Autriche), 9 juil. 1875. *Piano prép. :* 2e méd. 1888, 1re méd. 1889 ; *Piano :* 2e acc. 1890, 1re acc. 1892, 1re prix 1893. Prof. à Paris.

Niedhiart (Joseph-Émile-Théodore), né à Colmar, 27 mars 1834. *Saxhorn :* 2e acc. 1858.

Niemann (Rodolphe-Frédéric), né à Wesseburen (Holstein), 4 déc. 1838. *Piano :* 1re acc. 1858. En Allemagne.

Ninck (Maria-Hélène-Berthe), née à Nice, 8 sept. 1879. *Piano :* 1re acc. 1892, 2^d prix 1893, 1re prix 1894.

Nitzesco (Jean), né à Bucharest, 3 déc. 1838. *Harmonie :* 2e acc. 1863.

Nivelet (Victor), né à Sarreguemines (Moselle), 15 août 1829. *Trompette :* 2^d prix 1859.

Nivelle (Oscarine-Marguerite), née à Paris, 22 nov. 1836. *Comédie :* 2e acc. 1853, 1re acc. 1854. Odéon 1854-1855.

Nivard (Remi-Rose, dit Ulysse), né à Reims, 13 juil. 1844. *Solfège :* 1re acc. 1864, 1re prix 1865 ; *Harm. et comp. :* 3e acc. 1864, 1re prix 1865 ; *Saxophone :* 2^d prix 1864, 1re prix 1865. Prof. à Alençon. † 1889.

Nivard (Louis-Célestin), né à Attigny (Ardennes), 16 sept. 1846. *Saxophone :* 2e acc. 1869, 2^d prix 1870.

Niverd (Adolphe-Lucien), né à Vouziers (Ardennes), 20 sept. 1879. *Solfège :* 2e méd. 1897.

Nivet (Mme), voir Mlles **De Beaunay** et **Grenier**.

Nivette (Louis-Marie-Juste), né à Paris, 9 juin 1866. *Chant :* 2e acc. 1890, 1re acc. 1891. Th. de l'Opéra-Comique, Gaîté, Opéra.

Digitized by Google

Nivoix (Louis), né à Labesace (Ardennes), 14 juil. 1835. *Trompette :* 1er acc. 1865.

Nizet (Jules), né à Liége, 30 juin 1885. *Solfège :* 2e méd. 1899, 1er méd. 1900; *Violoncelle :* 1er acc. 1900.

Noble, voir **Dacosta**.

Noblet (Alexandrine-Louise), née à Paris, 2 avril 1810. *Comédie :* acc. 1827. Comédie-Française. Mme Delamarre. † 1875 (10 juil. 1876?).

Nœdts (Edmée-Robertine), née à Paris, 24 nov. 1884. *Solfège :* 3e méd. 1900.

Noël (Éléonore), née à Paris, 15 sept. 1810. *Solfège :* acc. 1828. †.

Noël (Clément-Joseph-Napoléon), né à Buis (Drôme), 27 janv. 1834. *Trombone à pistons :* 2e prix 1860, 1er prix 1861.

Noël (Marie-Octavie), née à Karikal (Inde), 16 août 1847. *Solfège :* 1re méd. 1859; *Clavier :* 1re ment. 1861; *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1862, 1er acc. 1863, 2e prix 1864, 1er prix 1865; *Piano :* 3e acc. 1862, 1er acc. 1863, 1er prix 1864.

Noel (Maurice-Jacques-Alexandre), né à Paris, 28 oct. 1866. *Piano :* 2e acc. 1886.

Noel (Marthe-Julie-Marie), née à Marseille, 22 déc. 1873. *Violoncelle :* 2e acc. 1892, 2e prix 1893, 1er prix 1895. Paris.

Noel (Jean-Paul), né à Paris, 23 août 1878. *Clarinette :* 2e acc. 1896, 1er acc. 1897.

Noel (Georges-Louis), né à Paris, 17 déc. 1878. *Piano prép. :* 3e méd. 1895.

Nogent (Louis-Philippe), né à Paris, 23 août 1860. *Solfège (chanteurs) :* 1re méd. 1880.

Noiret (Mlle), voir Mme **Balleroy**.

Nollet (Marie-Antoinette-Pauline), née à Moulins, 9 sept. 1843. *Harpe :* acc. 1843, 2e prix 1844. Prof. à Londres, 1848. Mme Starkey.

Nollet (Théodore-Alexandre-Eugène), né à Moulins, 24 sept. 1828. *Harpe :* 2e prix 1845, 1er prix 1846. Orch. de l'Opéra-Comique, act. à Paris.

Nondin (Juliette-Anna-Françoise), née à Nantes, 8 fév. 1847. *Solfège :* 1re méd. 1862; *Clavier :* 1re ment. 1863. Prof. à Nantes et Paris. Mme A.-F. Weingartner.

Nondin (Marie-Charlotte), née à Nantes, 3 juil. 1849. *Solfège :* 3e méd. 1863, 2e méd. 1864, 1re méd. 1865; *Opéra-comique :* 1re acc. 1868. Soc. des Concerts, 20 nov. 1866.

Nonn (Mme), voir Mlle **Erster**.

Norahc (Esther-France-Cécile **Moret**, dite), née à Paris, 19 oct. 1875. *Comédie :* 2e acc. 1896, 2e prix 1897. A épousé M. Gravigny, de l'Odéon.

Norblin (Pierre-Martin-Louis), né à Varsovie, 2 déc. 1781. *Violoncelle :* 1er acc. an II, 1er prix an XI. Orch. de l'Opéra-Buffa; Opéra 1er juin 1811 au 31 mai 1841; Soc. des Concerts 1828; prof. au Conservatoire (1826-1846). † Connmentry (Marne), 14 juillet 1854.

Norblin (Alphonse-Emile), né à Paris, 2 avril 1821. *Violoncelle :* 2e prix 1839, 1er prix 1841. Orch. Opéra 1er avril 1839 au 22 déc. 1865; Concerts 1862-1865; tournée dans le Midi pour les orphelins de la guerre, 1870. † Paris, 18 août 1880.

Nordet (Adélaïde-Claire **Beaufils**, dite), née à Paris, 3 juil. 1823. *Solfège :* 2e prix 1839. Metz, Paris, Angers. Mme Cosyr. † Paris, 19 déc. 1879.

Normand (Mme), voir Mlle **Seveste**.

Nortier (Pierre-Joseph), né à Escaudin (Nord), 3 avril 1835. *Clarinette :* 2e acc. 1865, 1er acc. 1866. Mus. 3e génie. Sous-chef de mus. au 10e d'inf., 1872.

Nortmann (Alice-Sophie), née à Paris, 24 janv. 1851. *Solfège :* 3e méd. 1861, 2e méd. 1862, 1re méd. 1863; *Comédie :* 2e acc. 1867.

Nosny (Marguerite), née à Paris, 5 oct. 1882. *Piano prép. :* 3e méd. 1895, 2e méd. 1896, 1re méd. 1897; *Piano :* 2e acc. 1900.

Notsag (Marie-Eugène-Gaston **Ladmiral**, dit), né à Paris, 17 déc. 1840. *Comédie :* 2e acc. 1865, 2e prix 1866; *Opéra-comique :* 1re acc. 1869.

Noury (Alfred), né à Douai, 1er janv. 1806. *Cor :* 2e prix 1827. †.

Novello (Léonilda-Antoinette), née à Paris, 28 sept. 1881. *Solfège :* 3e méd. 1895, 1re méd. 1896; *Piano prép. :* 1re méd. 1895; *Piano :* 2e acc. 1898, 1er acc. 1899, 1er prix 1900.

Numa (Paul-Jules **Haering**, dit), né à Paris, 5 juil. 1865. *Comédie :* 1re acc. 1887. Odéon 1888-1892; Grand-Théâtre 1893, Palais-Royal.

O

Oberdœffer (Auguste-Paul), né à Vincennes, 1er oct. 1874. *Violon prép. :* 2e méd. 1888; 1re méd. 1889. Orch. du Châtelet. Orch. de l'Opéra.

Oberdœffer (Frédéric-Auguste), né à Strasbourg, 17 fév. 1850. *Solfège :* 3e méd. 1866; 2e méd. 1867. Prof. Strasbourg. Critique musical du *Journal d'Alsace*.

Oberlé (Clémence), née à Paris, 5 août 1878. *Piano prép. :* 3e méd. 1891. Prof. à Paris.

Obry (Françoise-Clotilde), née à Paris, 26 germinal an XI. *Solfège :* 1re enc. 1814; acc. 1818; *Chant :* 1er prix 1818; *Piano :* acc. 1821.

Obscur (Victor-Louis-Philippe), né à Lille, 22 fév. 1831. *Basson :* 3e acc. 1857; 1er acc. 1858. Cirque Napoléon. Arcueil-Cachan. † 4 nov. 1889.

Odinot (Gustave), né à Dieuze (Meurthe), 5 déc. 1843. *Saxophone :* 2e acc. 1870.

Odion (Charles-Augustin-Marie), né à Nantes, 16 sept. 1851. *Harmonie :* 2e prix 1878. Prof. à Nantes.

Oestreicher (Albert-Henri), né à Paris, 20 mars 1864. *Violon :* 2e acc. 1883.

Ogée (Marie-Fernande), née à Reims, 16 juin 1872. *Solfège :* 3e méd. 1888; *Piano prép. :* 3e méd. 1887, 1er méd. 1888.

Oger (Marguerite-Mina), née à Paris, 2 avril 1868. *Piano prép. :* 3e méd. 1880, 2e méd. 1881, 1er méd. 1882.

O'Kelly (Henri-Joseph), né à Paris, 23 juin 1859. *Solfège :* 3e méd. 1874, 2e méd. 1875, 1er méd. 1876; *Piano :* 2e acc. 1875, 1er acc. 1877, 2e prix 1878, 1er prix 1879. Maître de chap. St-Germain-l'Auxerrois, 1881; St-Vincent-de-Paul, 1900. ✪ I. 1901.

O'Kelly (Mme), voir Mlles **Vacher-Gras** et **Davignon-Monpeu**.

O'Kelly (Henri-Jean-François), né à Paris, 14 fév. 1881. *Contrebasse :* 2e prix 1899, 1er prix 1900.

Olga (Mlle), voir **Herman**.

Oliveira (dit Valerio), né à Paris, 7 juil. 1881. *Violon :* 1er acc. 1897, 1er prix 1899.

Olivier (Alfred), né Paris, 4 oct. 1806. *Flûte :* 2e prix 1827.

Olivier (Jean-Marie), né à Paris, 11 avril 1811. *Hautbois :* 2e prix 1832, 1er prix 1833. Th. Italien, Opéra-Comique.

Olivier (Caroline-Louise-Aimée **Saint-Géran**, dite), née à Nîmes (Gard), 8 déc. 1818. *Chant :* 2e prix 1840. †.

Ollagnier (Pierre-Hippolyte), né à Vaugirard, 5 mars 1849. *Saxophone :* 2e prix 1867, 1er prix 1868. M. 12e chasseurs.

Ollone (d'), voir **D'Ollone**.

Omer, voir **Enjalbert**.

Ondritschek (Franz **Ondricek**), né à Prague, 29 avril 1857. *Violon :* 1er prix 1879. Concerts à l'étranger, Paris.

Orange (Mme), voir Mlle **Colombier**.

Orelly, voir **De Orelly**.

Orliac (Antoine-Achille), né à La Magistère (Tarn-et-Garonne), 2 sept. 1807. *Opéra :* 2e acc. 1851.

Orsolini (Caroline-Marie-Jeanne), née à Paris, 1er oct. 1855. *Solfège :* 3e m., 1869, 2e m. 1870, 1er méd. 1872; *Clavier :* 3e ment. 1870, 2e ment. 1873, 1er méd. 1874. Mme Côti.

Ortmans (François-Victor-Charles-Modeste), né à Bordeaux, 6 oct. 1834. *Hautbois :* 3e acc. 1852, 2e prix 1853, 1er prix 1855.

Ortmans (Thomas-René), né à Fontainebleau, 4 janv. 1863. *Violon :* 2e acc. 1882.

Ortolan (Eugène), né à Paris, 1er avril 1824. *Rome :* 2e prix 1845. Docteur en droit; consul gén. attaché au Minist. des affaires étrangères; ministre plénipotentiaire. O. ✠ Œuvres : *Traité du droit*, etc.; mélodies, morc. pour orchestre; *La Messe de Roscoco* (Bouffes-Parisiens 1857); *Lisette*, 2 a. (Th.-Lyr. 1855); *Tobie* (oratorio 1867), etc. † Paris, 11 mai 1891.

Osselin (Marie-Louise-Félicité), née à Paris, 26 sept. 1822. *Solfège :* acc. 1835, 2e prix 1836, 1er prix 1838; *Chant :* acc. 1841, 1er prix 1842.

Otto Bernhard (Jean-Marie-François **Bernard**, dit), né à Berlin, 6 sept. 1838. *Violon :* 2e acc. 1857.

Oudin (Gustave-Félix-Marius), né à Compiègne, 13 sept. 1866. *Trompette :* 2e acc. 1882.

Ovazza (Nathalie-Buona-Rosa), née à Paris, 16 mars 1843. *Solfège :* 2e acc. 1858.

Oxtoby (Emma-Louisa), née à La Madeleine-lès-Lille (Nord), 5 mai 1844. *Chant :* 1er acc. 1865, 2e prix 1867; *Opéra-comique :* 2e acc. 1866, 2e prix 1867.

Oyez (Alfred-Joachim), né à Lille, 3 sept. 1844. *Saxophone :* 2e acc. 1866. Mus. 61e d'inf.

Ozi (Marie-Joseph), né le 25 mars 1787 (S.-et-O.). *Clavecin :* 2e prix an v; *Piano :* 1er prix an vii. †.

Ozouville (D'), voir **Richard**.

P

Pacary (Mélina-Angèle-Augustine) [dite Lina], née au Havre, 3 mars 1868. *Opéra :* 2e prix 1892. Marseille, Le Caire, Alexandrie. ✪ A. 1899.

Pack (Annette-Marie **Ballay**, dite Nina), née à Paris, 22 juil. 1868. *Opéra :* 2e acc. 1888. Th. de l'Opéra 1888-1893, a deb. dans *La Tempête* 1er avril 1889. Genève, Opéra-Comique fev. 1894; Vichy, Royan. ✪ A. 1896.

Page (Émilie-Julie-Valentine **Tarrade**, dite), née à Valence (Drôme), 11 juil. 1876. *Tragédie :* 1er acc. 1896. Th. de l'Odéon.

Pagès (Félix-Guillaume), né à Toulouse, 11 juil. 1858. *Clarinette :* 1er acc. 1878, 2e prix 1879, 1er prix 1881. Orch. des Concerts du Châtelet 1881-1884; Th. du Capitole à Toulouse depuis 1884; prof. à l'École de Toulouse depuis 1894; Casino de Vichy 1885-1896; Biarritz 1897.

Pagez (Mélanie), née à Urrugne (B.-Pyr.), 7 fév. 1831. *Opéra :* 2e acc. 1855.

Paillard, voir **Paliard**.

Painparé (Mathildes-Dymphna-Celesta), née à Anvers, 4 juin 1878. *Solfège :* 3e méd. 1890; *Piano :* 1er acc. 1890. Prof. à Anvers.

Pajni (Hégésippe-François), né à Lorient, 3 mars 1830. *Solfège :* 2e prix 1841.

Pajni (Cécile-Francine), née à Lorient, 8 nov. 1831. *Solfège :* acc. 1840, 2e prix 1841, 1er prix 1842; *Harpe :* 2e prix 1842. Harpiste de l'impératrice Marie-Louise à Parme.

Paladilhe (Émile), né à Montpellier, 3 juin 1844. *Piano :* 2e prix 1856, 1er prix 1857; *Contrep. et fugue :* 1er acc. 1856; *Orgue :* 2e acc. 1858, 1er acc. 1859; 2e prix 1860; *Rome :* ment. hon. 1859, 1er prix 1860. ✠ 1881; O. ✠, 1897; membre de l'Institut 2 juil. 1892. Œuvres : *Le Chevalier Bernard*, 1858; *La Reine Mathilde*, 1859; *Le Passant*, 1 a. (Op.-Com., 1873); *L'Amour africain*, 2 a. (Op.-com., 1875); *Suzanne*, 3 a. (Op.-Com., 1878); *Diana*, 3 a. (Op.-Com., 1885); *Patrie*, 5 a. (Opéra, 1886); *Les Saintes-Marie de la mer*, 1892; *Messe solennelle*, *Symphonie en ut b*; mélodies : *Mandolinata*, etc., morceaux pour le piano, etc.

Palar, voir **Pallard**.

Palatin (Fernand-Antoine-Hyacinthe), né à Séville, 11 sept. 1852; *Solfège :* 3e méd. 1865, 2e méd. 1866; 1er méd. 1867; *Violon :* 1er acc. 1867, 2e prix 1868, 1er prix 1870.

Digitized by Google

Palianti (Gustave-Firmin), né à Paris, 25 fév. 1846. *Solfège :* 3e méd. 1862, 2e méd. 1863. Orch. du Gymnase, violon, puis sous-chef. † nov. 1895.

Paliard (Antoinette-Eugénie), née 5 sept. 1797 (Seine). *Opéra-comique :* 2d prix 1814; *Chant :* 1er prix 1813. Th. Feydeau a déb. 17 oct. 1815. †.

Paliard (Eugénie), née 1807; *Piano :* 2d pr. 1824; 1er prix 1825. †.

Pallard, voir **Paliard** et **Paillard**.

Pallnel (Pierre-Alphonse), né à Saint-Clément (Hautes-Alpes), 9 sept. 1847. *Clarinette :* 1re acc. 1872. Sous-chef de mus. du 116e d'inf., 1872; chef de mus. du 159e, 28 déc. 1876; École d'art. de Poitiers.

Palluy (Eugénie), née à Paris, 10 mai 1805; *Piano :* 2d prix 1843, 1er prix 1845.

Paltot (Jeanne-Rose-Geneviève), née à Abbeville, 20 sept. 1875. *Piano prép. :* 3e méd. 1891, 2e méd. 1892.

Paltot (Suzanne-Augustine), née à Paris, 5 mai 1883. *Solfège :* 3e méd. 1899; *Piano prép. :* 3e méd. 1898, 1er méd. 1899.

Pancin voir **Revel**.

Pannetrat (Irma-Sophie), née à Alger, 24 mars 1833. *Chant :* 1er prix 1853; *Opéra :* 2e acc. 1854; *Opéra-comique :* 2d prix 1854. Th. Lyrique, 1855-1856; Opéra-Comique, 1859-1862. Mme M.-G. Barrot, 1872. † Paris, 6 janv. 1892.

Panot (Marie-Joséphine-Alexandrine) [dite Alice], née à Metz, 20 sept. 1862. *Comédie :* 2d prix 1886. Th. de l'Odéon, 1886-1889 (a déb. le 13 sept.)

Panseron (Auguste-Mathieu), né à Paris, 26 avril 1795. *Solfège :* 2e cour. an XII et 1806; *Harmonie :* 2d prix 1809; *Violoncelle :* 2d prix 1811, 2d prix 1812; *Contrep. et fugue :* 2d prix 1811, 1812; *Rome :* 1er gr. prix 1813. Accomp. th. de l'Opéra-Comique. Prof. de solfège, de vocalisation et de chant au Conserv. (1826-1859). ✱ 1845. Œuvres : nombreux ouvrages didactiques, solfèges, études de vocalisation, harmonie, hymnes, motets, messes, etc. *La Grille du parc* (Feydeau, 1820); *Le Mariage difficile* (id. 1823); *L'École de Rome* — en collab. — (Odéon, 1826). † Paris, 29 juill. 1859.

Panseron (Joséphine-Françoise), née à Paris, 14 avril 1842. *Solfège :* 1re méd. 1859.

Panseron, voir **Cabot**.

Panthes (Marie), née à Odessa, 3 nov. 1871. *Solfège :* 1re méd. 1884; *Piano prép. :* 3e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Piano :* 1re acc. 1887, 1er prix 1888. Paris, Mme Kuyser.

Papin (Victorine-Claudine), née à Lyon, 17 mars 1850. *Chant :* 2e acc. 1869.

Papin (Georges-Adolphe), né à Paris, 26 nov. 1860. *Violoncelle :* 2d prix 1880, 1er prix 1881. Orch. de l'Opéra dep. le 28 janv. 1887; second solo 1889, 1er 1901; Soc. des Concerts.

Papot (Marie-Anna), née à Creil (Oise), 21 mars 1855. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1873, 1re acc. 1874, 2d prix 1875, 1er prix 1877; *Orgue :* 2e acc. 1876, 1re acc. 1878, 2d prix 1879; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1880. Répétiteur de solfège au Conservatoire (1880-1896). ✱ A. 1894. Œuvres : *Solfège manuscrit.* † La Garenne-Colombes, 27 août 1896.

Paquet (Célestin-Frédéric), né à Paris, 5 avril 1835. *Hautbois :* 3e acc. 1858.

Paquier (Athénaïs-Marie-Hyacinthe), née à Paris, 21 sept. 1819. *Solfège :* acc. 1833, 1er prix 1834; *Piano :* 1er prix 1836; *Harm. et accomp. :* acc. 1838. Prof. adj. au Conservatoire (1838-1844).

Paquis (Antoine-Victor), né à Anvers, 19 déc. 1812. *Cor :* 2d prix 1835, 1er prix 1836. Mus. Garde nat. (7e lég.) Orch. du Th.-Italien; Concerts Pasdeloup. †.

Paquot (Philippe-Émile-Lucien), né à Paris, 10 sept. 1877. *Clarinette :* 2e acc. 1896, 2d prix 1897.

Paquotte (Augustes-Sébastien), né à Paris, 13 sept. 1843. *Violon :* 3e acc. 1863, 2e acc. 1864. Concerts Lamoureux; orch. Comédie-Française; luthier (v. C. P. *Les Facteurs d'inst. de musique*, etc.)

Paradis (Henri), né à Avignon, 13 déc. 1861. *Clarinette :* 1re acc. 1879, 1er prix 1880. Concerts Lamoureux; orch. de l'Eden; mus. Garde républ.; orch. Opéra; ✱ A. 1891.

Paravicini (Rose-Marie), née à Saint-Malo, 12 mai 1857. *Solfège :* 3e méd. 1869, 2e méd. 1870.

Parent (Alexandre-Amable-Henri), né à Paris, 16 mars 1816. *Piano :* 1er prix 1830.

Parent (Charlotte-Francès-Hortense), née à Londres, 22 mars 1837. *Harmonie et accomp. :* 1re acc. 1854, 1er prix 1855; *Piano :* 1re acc. 1855, 2d prix 1856, 1er prix 1857. Fondat. de l'École prep. au professorat du piano. 1882. ✱ A. 1889, ✱ I. 1894. Œuvres : *Lecture des notes* (1886); *Les bases du mécanisme* (1886); *Gammes et Arpèges* (1886); *Rythme et mesure* (1887), *Méthode de transposition* (1887); *Exposition de ma méthode* (1890); *De la lecture musicale appliquée au piano* (1890); *La Méthode dans le travail* (1888); *L'Étude du piano* (1892); *Conférences en Sorbonne sur la pédagogie* (1896-1897), etc.; *Répert. encyclop. du pianiste* (1900), etc. Méd. d'arg. cl. 4 Exp. de 1900.

Parès (Eugène), né à Bordeaux, 28 nov. 1822. *Clarinette :* 2d prix 1841. S.-chef de mus. des Équip. de la flotte. † Brest.

Parès (Philippe), né à Bourges, 12 mars 1830. *Clarinette :* acc. 1847, 1er prix 1848. Mus. Garde nat., Garde de Paris, Garde républ.; Th.-Historique, Th.-Lyr., Gaîté. † Toulon, mars 1887.

Parès (Charles-Jacques), né à Paris, 30 déc. 1836. *Clarinette :* 1re acc. 1853, 2 prix 1854. Orch. Th.-Lyrique; Opéra-Comique; Garde de Paris, Garde républ. † Paris, juil. 1880.

Parès (Philippe-Charles-Gabriel), né à Paris, 28 nov. 1860. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1878, 1er prix 1879; *Harmonie :* 2e acc. 1882. Sous-chef de mus. du 74e d'inf.; chef de mus. d'inf.; chef de mus. des équip. de la flotte à Toulon, 1883; chef de mus. de la Garde républ. dep. 1893. ✱ A. 1891, ✱ I. 1897. Œuvres : *Le Secret de maître Corneille*, op.-c., compositions et arrang. pour mus. mil.; *Traité d'instrumentation*, méthodes, etc.;

Parfouru (Paul-Désiré, dit **Porel**), né à Saint-Lô, 25 oct. 1843. *Comédie :* 2d prix 1862. Odéon 1862-1866, 1872-1884; Gymnase, 1867-1870. Directeur de la scène (1881), puis du th. de l'Odéon (1885). Co-direct. du Vaudeville, puis direct. (1898). ✱ I. 1887, ✱ 1886.

Parfouru (Mme), voir Mlle **Réjane**.

Paris (Jacques-Philippe), Côte-d'Or. *Harmonie :* 2d prix 1819.

Paris (Claude-Joseph), né à Lyon, 6 mars 1801. *Rome :* 2d prix 1825, 1er prix 1826. Prof. de piano au pensionnat du Sacré-Cœur et au collège Sainte-Barbe; chef d'orch. th. du Panthéon. Œuvres : *L'Allegro militaire* (Vienne, 1829); *La Veillée* (Op.-c. 1831); *Une Quarantaine au Brésil* (Dijon, 1847); *Le Cousin de Denise* (Beaumarchais, 1849). † Paris, 25 juil. 1866.

Parisot (Ernest-Anatole), né à Paris, 13 mars 1846. *Cor :* 3e acc. 1864, 2d prix 1865, 1er prix 1867.

Parisot (Flore-Élisabeth), née à Paris, 23 nov. 1871. *Solfège :* 2e méd. 1882, 1re méd. 1883; *Piano prép. :* 3e méd. 1884, 2e méd. 1885, 1re méd. 1886. *Piano :* 1re acc. 1887, 1er prix 1888.

Parizot (Mlle), voir **Potel.**

Parme (Léon-Guillaume), né à Avignon, 10 nov. 1840. *Clarinette :* 1re acc. 1862, 2d prix 1863. Orch. Concert Arban. Paris, Nantes. † 1886.

Parmegiani (Lélie-Rose-Louise), née à Fourqueux (S.-et-O.), 11 juil. 1820. *Chant :* 2d prix 1841; *Opéra-comique :* acc. 1841.

Parny (Flavie-Valentine-Reine **Curet-Puget** dite), née à Port-Marly (S.-et-O.), 25 juin 1878. *Tragédie :* 2e acc. 1897, 1re acc. 1889; *Comédie :* 2e acc. 1897, 2d prix 1898. Odéon.

Paroche (Louis-Ernest), né à Maubert-Fontenis (Ardennes), 7 janv. 1845. *Hautbois :* 2d prix 1867. Sous-chef de mus. du 91e d'inf. 1873.

Paroche (Anne-Jeanne), née à Perpignan, 8 fév. 1866. *Piano prép. :* 3e méd. 1882, 2e méd. 1883. Mme Guyon. Prof. à Salins, Caen (1887).

Parriaud (Alice-Maria), née à Paris, 21 janv. 1886. *Solfège :* 3e méd. 1899, 1re méd. 1900.

Parroisse-Pougin, voir **Pougin.**

Parsy (Robert-Adolphe), né à Bruxelles, 2 juin 1858. *Violon :* 2d prix 1879. En province; Concerts Lamoureux; th. des Menus-Plaisirs.

Pascal (Mélanie-Augustine), née à Paris, 9 août 1817. *Solfège :* acc. 1832; *Piano :* 1er prix 1833.

Pascal (André-Pascal **Dammien**, dit), né à La Rochelle, 17 mai 1829. *Opéra-comique :* 2e acc. 1856. Opéra 1864-65.

Pascal (Jules-Alexandre), né à Saint-Omer, 1er oct. 1875. *Flûte :* 2d prix 1893. Concerts Lamoureux.

Pasdeloup (François), né à Dreux, 2 juin 1788. *Harmonie :* 1er prix 1809; *Violon :* 2d prix 1810, 1er prix 1811. Orch. du Th.-Feydeau; Th.-Italien; chef d'orch. de l'Opéra-Comique. † Paris 1829.

Pasdeloup (Jules-Étienne), né à Paris, 15 sept. 1819. *Solfège :* acc. 1830, 2d prix 1831, 1er prix 1832; *Piano :* 2d prix 1833, 1er prix 1834. Professeur au Conservatoire; fondateur des Concerts populaires (1861); Directeur du Th.-Lyrique, 1868-1869. ✻ 1863, ✪ A. 1868. Œuvres : morc. pour le piano. † Fontainebleau 13 août 1887.

Pasque (Mme), voir Mlle **L. Jétot.**

Pasquet (Alexis-Ernest), né à Paris, 26 nov. 1825. *Contrebasse :* 2d prix 1850, 1er prix 1851. Orch. du Th.-Lyrique; Opéra, 1855-1889; Soc. des Concerts, 21 janv. 1862; St-Roch; prof. écoles ville de Paris. ✪ A. † Paris, 6 janv. 1889.

Pasquet (Jules-Henri), né à Paris, 19 déc. 1864. *Trombone :* 1re acc. 1887, 2d prix 1888.

Pasquier (Charlotte-Madeleine-Louise-Olympe), née à Château-Landon (S.-et-M.), 8 août 1818. *Solfège :* 2d prix 1832. Paris.

Passerat (Édouard-Gabriel), né à Paris, 29 juin 1824. *Comédie :* acc. 1847.

Passerieu (François-Henri-Alexandre), né à Marseille, 25 juin 1857. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1879.

Passerin (Albert, dit **Montbert**), né à Marseille, 27 avril 1852. *Chant :* 2e acc. 1879. Alger, Lyon (1883), La Haye, Alger, Marseille, Paris.

Passerin (Albert-Marius-François), né à Marseille, 7 oct. 1873. *Basson :* 1re acc. 1893, 2d prix 1894, 1er prix 1895. Rouen.

Pasta (Charles-Henri), né à Noviglio (Lombardie), 5 nov. 1820. *Harmonie :* 2e acc. 1844.

Pastelot (Mme), voir Mlle **Bury.**

Pastelot (Jeanne), née à Paris, 27 juin 1865. *Piano prép. :* 3e méd. 1891. Mme G. Lienhart, 25 juin 1889.

Pastier (Sophie-Esther), née à Paris, 10 mai 1819. *Solfège :* 2d prix 1831, 1re prix 1832. *Piano :* 2d prix 1837, 1er prix 1838; *Harm. et accomp. :* acc. 1838, 2d prix 1840. Mme Marchand.

Pastou (Ernest-Henri), né à Paris, 21 mars 1849. *Solfège :* 3e méd. 1862, 2e méd. 1863, 1re méd. 1864.

Patin (Marie-Joséphine-Louise), née à St-Triviers-de-Courtes (Ain), 30 juil. 1844. *Solfège :* 1re méd. 1861. Act. à Pontoise.

Patoret (Marie, dite Juliette), née à Biard (Vienne), 12 mars 1859. *Chant :* 2d prix 1884. Th. de l'Opéra-Comique, 1884 à 1888, a débuté dans *Carmen* (Micaela).

Patoulet (Mlle), voir **Dubreuil.**

Patry (Pauline-Jeanne-Cécile **Pesty** dite), née à Paris, 14 janv. 1856. *Tragédie :* 1re acc. 1873. Th. de la Porte-Saint-Martin, a déb. dans *Marie Tudor;* Lyon, Paris. Mme Mari dit Rabr.

Patte (Yvonne-Marie), née à Paris, 10 nov. 1884. *Solfège :* 3e méd. 1899, 1re méd. 1900.

Pattoy, voir **Sandri.**

Patthey (Élie-Prosper), né à Montpellier, 8 juin 1874. *Violon prép. :* 3e méd. 1890. Concerts du Châtelet.

Paturel (Marie-Joséphine-Sophie), née à Paris, 17 janv. 1849. *Comédie :* 2e acc. 1865, 1re acc. 1867; *Tragédie :* 2e acc. 1867, 1re acc. 1868. Bachelier ès lettres. Th. de la Porte-Saint-Martin; a épousé M. Jeunesse, attaché au Minist. de la guerre, 3 fév. 1887; ✪ A.

Patusset (Armand-Alfred), né à Paris, 17 nov. 1853. *Solfège :* 2e méd. 1869; 1re méd. 1870. Sous-chef d'orch. de l'Alcazar (1885).

Paty (Hubert-Eugène), né à Seraing (Belgique), 27 mai 1865. *Chant* : 2e acc. 1895; *Opéra* : 2d prix 1894. Th. de l'Opéra.

Pavlet (Jacques-Adolphe), né à Nîmes, 2 oct. 1842. *Trombone à pistons* : 2e acc. 1866. Mus. 65e d'inf.

Paulet (Pierre-Maurice), né à Angoulême, 2 oct. 1882. *Violon prép.* : 1re méd. 1897; *Violon* : 2e acc. 1900.

Paulin (Édouard-Victor), né à Paris, 27 mai 1834. *Contrebasse* : acc. 1849, 2d prix 1850, 1er prix 1852. Orch. du th. de la Porte-Saint-Martin, th. des Délassements, du Cirque Napoléon.

Paulin (Marguerite-Isabelle-Thérèse **Montouroy** dite), née à Meursac (Charente-Inf.), 4 nov. 1854. *Solfège* : 1re méd. 1869; *Clavier* : 1re ment. 1869; *Piano* : 3e acc. 1872.

Paulin (Éléonore-Jeanne), née à Paris, 9 août 1866. *Chant* : 2e acc. 1888; *Opéra-comique* : 1re acc. 1888, 2d prix 1889. Mme J. Archaimbaud, 25 avril 1890. Monte-Carlo; Bruxelles, 1891; Cannes; Bruxelles, 1892-93; la Haye, 1894; Folies-Dramatiques, Paris, 1895; Lyon, Paris, Anvers.

Paulin, voir **Lespinasse** et **Vivien**.

Pauline, voir **Charinier**.

Paulus (Jean-Georges), né à Haguenau (B.-Rhin), 5 août 1816. *Clarinette* : 1er prix 1835. Mus. garde nat.; Opéra-Comique; Prof. gymnase mus. Chef de mus., garde de Paris, garde républ. ✠ A. 1878, ✠ 1864. † Paris, 14 avril 1898.

Paulus (Paul-Maurice), né à Paris, 23 septembre 1866. *Violon prép.* : 3e méd. 1882, 2e méd. 1883, 1re méd. 1884. Alto concerts Lamoureux.

Paut (Clotilde-Anne), née à Lyon, 19 mai 1834. *Solfège* : acc. 1848, 1er prix 1849; *Piano* : 3e acc. 1853, 1re acc. 1854, 2d prix 1855.

Pavare (Marie-Nathalie), née à Le Merlerault (Orne), 29 mars 1866. *Violon prép.* : 2e méd. 1880, 1re méd. 1881; *Violon* : 2e acc. 1883.

Payen (Charlemagne-Arsenne), né à Conty (Somme), 21 oct. 1811. *Vocalisation* : acc. 1830. Anvers, 1831.

Pazat (Jeanne-Caroline-Emilie), née à Paris, 21 juin 1852. *Tragédie* : 2e acc. 1870, 1re acc. 1872. Bruxelles, Saint-Petersbourg, Vaudeville, Bruxelles, Limoges, Bruxelles, Lyon, dite Pazzi, Mme Lorberau, dit Montjouis.

Pazetti (Pierre-Antoine), né à Pierr del Casio (Italie), 12 nov. 1832. *Solfège* : 3e acc. 1851, 1er prix 1852; *Violon* : 1re acc. 1852, 2d prix 1855. Orch. du th. Italien; Concerts Pasdeloup.

Péan (Ida-Céline-Augustine-Marie), née à Limoges, 22 oct. 1852. *Solfège* : 2e méd. 1867, 1re méd. 1868; *Clavier* : 3e ment. 1867, 2e ment. 1868. Prof. de piano à Limoges. Mme de Saint-Vinot.

Peaucellier (Léonie-Cécile-Caroline), née à Saarlouis (Prusse), 15 juin 1827. *Chant* : acc. 1849.

Pech (Raymond-Jean), né à Valenciennes, 4 fév. 1876. *Harmonie* : 1re prix 1896; *Contrep. et fugue* : 2d prix 1898, 1er prix 1900. Alto orch. de l'Opéra-Comique.

Pêcher (Léonie-Mathilde), née à Nantes, 14 janvier 1868. *Solfège* : 3e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Piano prép.* : 3e méd. 1883, 1re méd. 1884.

Péchignier (Claude-Gabriel), né à Paris, 16 déc. 1782. *Clarinette* : 2d prix an VIII, 2e acc. an XI, 1er prix an XII. Orch. du th. Italien; Opéra 1re janv. 1817 au 30 avril 1839. † 11-13 mai 1866 (?).

Pecqueur (Édouard-Charles), né à Paris, 23 août 1834. *Clarinette* : 2d prix 1861, 1er prix 1862. Sous-chef de mus. du 49e inf.

Pecqueur (Léon), né à Alger, 7 mars 1843. *Hautbois* : 2e acc. 1862.

Pedorlini (Jean-André, dit **Jouanni**), né à Milan (Italie), 10 nov. 1823. *Tragédie* : acc. 1849. Comédie-Française 1854-1861; Odéon, 1861-1863; Porte-Saint-Martin, Gaîté, Châtelet. Retiré à Nogent-sur-Eure.

Peignat (Louise-Émilie), née à Paris, 3 oct. 1815. *Solfège* : acc. 1829, 2d prix 1830, 1er prix 1831; *Vocalisation* : 1er prix 1832. Th. de l'Opéra-Comique, 1834. Mme P. Roulle, Gand, avril 1836.

Peigne, voir **Poigny**.

Peinte (Antoine), né à le Cateau (Nord), 9 juin 1807. *Clarinette* : 2d prix 1826. †.

Pelet (Désirée), née le 8 fév. 1786 (Gironde). *Chant* : 2d prix an VIII et XI, 1er prix an XI. A débuté à l'Opéra le 8 pluv. an XII, rôle d'Antigone d'*Œdipe*. †.

Pelette (Marguerite-Augustine), née à Paris, 29 août 1873. *Solfège* : 3e méd. 1891.

Pellarin (Lizzie-Marie-Ursule), née à Saint-Martin (Guadeloupe), 21 oct. 1868. *Piano* : 2e acc. 1889.

Pellegrin (Marie-Louise-Napoléon), né à Phalsbourg, 12 août 1860. *Hautbois* : 1re acc. 1880, 2d prix 1881, 1er prix 1882, Orch. de l'Eden; Mus. de la garde républ.; Folies-Bergère. ✠ A. 1889.

Pellenc (Léon-Darius **Herbeuval**, dit), né à Toulon, 23 nov. 1866. *Violon* : 1re acc. 1886, 1er prix 1887. Concert Lamoureux. Prof. à l'École de musique de Marseille.

Pelleport (Louis) né 14 juil. 1787 (Vendée). *Clarinette* : acc. an II, 1re acc. an II. †.

Pellereau (Gustave-Frédéric), né à Boulogne-sur-Mer, 24 oct. 1836. *Solfège* : acc. 1850.

Pelletier, voir **Rabuteau**.

Pelletier. *Violoncelle* : 1re prix 1818. Orch. Opéra-Buffa.

Pellin (Gustave-Marie-Joseph), né à Lyon, 25 juin 1854. *Solfège* : 3e méd. 1872, 2e méd. 1873, 1re méd. 1874; *Chant* : 2e acc. 1874, 2d prix 1876; *Opéra-comique* : 2e acc. 1874, 1re acc. 1876. Bruxelles.

Pelissier (Mlle), voir de la **Moulière**.

Pellisson (Marie-Fernande-Rachel), née à Tours, 10 juil. 1866. *Violon* : 2e acc. 1883.

Pelosse (Etiennette-Françoise, dite Fanely), née à Lyon, 2 nov. 1863. *Solfège* : 2e méd. 1866; *Chant* : 1re acc. 1885. Nantes, Angers, la Haye, Bruxelles, Montpellier, Gand.

Pelosse (Angèle-Marie-Clotilde), née à Lyon, 25 déc. 1862. *Solfège chanteurs* : 3e méd. 1884.

Pelotier (Janvier-Barthélemy), né à Pertuis (Vaucluse) 19 sept. 1847. *Saxophone* : 3e acc. 1868, 1er prix 1869. Chef de la mus. municip. et de l'orphéon et prof. au collège de Pertuis.

Peltier (Théophile), né à Guines (P.-de-Cal.), 29 avril 1837. *Flûte* : 2e prix 1857. Sous-chef de mus. au 93e d'inf.; Chef de mus. du 131e, 13 mars 1873, ✠.

Penable (Jean-Lazare), né à Avignon, 31 août 1856. *Cor* : 2e acc. 1874, 1re acc. 1875, 1er prix 1882. Orch. des Folies-Dramatiques; Orch. de l'Opéra; Soc. des Concerts. ✪ A., 1897.

Penable (Antoine-Émile) né à Bondy (Seine), 23 janv. 1877. *Cor* : 2e prix 1894, 1er prix 1896. Concert du Châtelet.

Penas (Jean-Baptiste), né à Metz, 22 fév. 1828. *Flûte* : acc. 1846, 2e prix 1847, 1er prix 1848, Paris.

Pénau (Marie-Joséphine-Perrine-Claudine), née à Saint-Brieuc, 19 janv. 1848. *Solfège* : 2e méd. 1864, 1re méd. 1865; *Piano* : 3e acc. 1865, 2e prix 1867. Paris.

Pénau (Angelina-Perrine), née à Saint-Brieuc, 16 avril 1852. *Solfège* : 2e méd. 1866, 1re méd. 1867; *Clavier* : 3e ment. 1866, 1re ment. 1867; *Piano* : 2e acc. 1873.

Pène (Léontine-Marie), née à Lorient, 25 nov. 1858. *Solfège* : 3e méd. 1872; *Piano* : 1re prix 1872. Neuilly-sur-Seine.

Penière-Fougère (Rose), née à Paris, 15 janv. 1856. *Solfège* : 3e méd. 1877, 1re méd. 1879; *Chant* : 2e acc. 1878, 1re acc. 1879; *Opéra-comique* : 1re acc. 1878. A épousé M. C. Constantin, du ministère des finances, 17 fév. 1894.

Pennetot (Valentine-Octavie-Amélie), née à Douai, 13 fév. 1877. *Piano prép.* : 3e méd. 1891, 1re méd. 1893.

Penot (Mme), voir Mlle **Enjalbert**.

Pepin, voir **Bellemond**.

Percepied (Williams-Louis-Marie), né à Clermont-Ferrand, 30 mai 1846. *Solfège* : 1re acc. 1866; *Saxophone* : 1re acc. 1866.

Percheron (Suzanne-Marguerite-Lucienne), née à Paris, 23 juin 1880. *Solfège* : 3e méd. 1892, 2e méd. 1893, 1re méd. 1894; *Piano prép.* : 3e méd. 1893, 1re méd. 1894; *Piano* : 1re acc. 1896, 2e prix 1897, 1er prix 1899.

Perchet (Mlle), voir **Féraudy**.

Percilier (Jean-Charles-Joseph), né 13 août 1787 (Seine). *Hautbois* : 1re acc. ans XI et XII. ✝.

Pérérol (Andrée-Yvonne-Ursule), née à Paris, 8 janv. 1884. *Solfège* : 3e méd. 1898, 2e méd. 1899, 1re méd. 1900.

Pereuil (Mathieu-Georges), né à Port-Ste-Marie (Lot-et-Gar.), 27 juil. 1849. *Solfège* : 1re méd. 1860. Violoniste orch. Cirque imp., th. italien, etc. Pont-St-Maxence. † 14 avril 1898.

Pereuil (Mme), voir Mlle **Morétaud**.

Perez (Louise-Marie **Rusella**, dite), née à Toulouse, 13 avril 1845. *Chant* : 2e acc. 1868, 1re acc. 1869; *Opéra-comique* : 3e acc. 1869. En province.

Péricat (Léonard-Auguste), né à Limoges, 26 août 1847. *Saxophone* : 3e acc. 1868. Sous-chef de mus. au 78e d'inf. (1872-1873); chef de mus. du 3e zouaves, 28 janv. 1876.

Périé (Joseph-Martin-Jean-Marie), né à Toulouse 12 nov. 1836. *Chant* : 3e acc. 1857, 2e acc. 1858; *Opéra* : 2e prix 1858; *Opéra-comique* : 1re acc. 1858. Th. de l'Opéra (1859-1860), a déb. dans *Guillaume Tell* (Gessler), 11 fév. 1859.

Perier (Jean-Alexis), né à Paris, 2 fév. 1869. *Chant* : 2e acc. 1891, 1re prix 1892; *Opéra-comique* : 2e prix 1891, 1er prix 1892. Th. des Menus-Plaisirs, Folies-Dramatiques, Bouffes-Parisiens, Opéra-Comique (1900).

Perigat (Louise-Augustine), née à Rouen, 16 mai 1834. *Tragédie* : 2e prix 1850, 1er prix 1851. Th. du cirque nat., a déb. dans *Geneviève*, 18 mars 1852; Ambigu, Rouen, Odéon (1855-1859), Turin (1860), Châtelet (1862), Odéon (1866-1869). Act. à Vincennes.

Périoaud (Adolphe-Henri-Marcelin), né à Saint-Georges-d'Oléron (Charente-Inf.), 13 avril 1847. *Trombone à pistons* : 3e acc. 1866, 2e prix 1867. Mus. 56e d'inf.

Perigot (Julie-Caroline), née à Charenton, 8 sept. 1865. *Solfège* : 3e méd. 1879, 1re méd. 1881; *Piano prép.* : 2e méd. 1880, 1re méd. 1882.

Perigot (Gabrielle-Aurélie), née à Charenton, 13 mars 1869. *Solfège* : 2e méd. 1884, 1re méd. 1885.

Perigot (Marguerite-Léonie), née à Charenton, 22 fév. 1872. *Solfège* : 3e méd. 1884, 2e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Violon prép.* : 3e méd. 1886, 2e méd, 1887. Mme H. Bourgeois, 11 avril 1889.

Perigot (Jeanne-Léontine), née à Charenton, 11 déc. 1874. *Violon prép.* : 3e méd. 1889, 2e méd. 1890, 1re méd. 1891.

Perin (Clara-Émilie), née à Boulogne (P.-de-Cal.), 16 oct. 1853. *Comédie* : 1re acc. 1872.

Perissoud (Jeanne-Élisa-Antoinette), née à Paris, 12 fév. 1869. *Piano prép.* : 3e méd. 1883, 2e méd. 1884, 1re méd. 1885; *Piano* : 1re acc. 1888, 2e prix 1889, 1er prix 1890. Paris ✪ A. 1897.

Perkins (Mme), voir Mlle **Rose**.

Perlet (Adrien). *Comédie* : 2e prix 1811, 1er prix 1813. Comédie-Française, 4 oct. 1815. †.

Perret (Nicolas-Modeste), né à Marseille, 11 août 1844. *Saxhorn* : 2e prix 1870.

Pernin (Jeanne-Alice), née à Paris, 26 déc. 1864. *Solfège (chanteuses)* : 3e méd. 1884. Mme Gasquerat, 15 oct. 1884. Bruxelles, Rouen, Lyon, Bordeaux, Opéra-Comique (1893), Bordeaux.

Perrot (Ferdinand-Clovis), né à Servaine (Haute-Saône), 29 déc. 1844. *Trombone à pistons* : 1er acc. 1866.

Peron (Augustin-François), né à Paris, 26 oct. 1840. *Orgue* : 3e acc. 1859, 2e acc. 1860, 2e prix 1861, 1er prix 1862. Prof. au collège d'Arcueil; Maître de chapelle de Saint-Roch; 2e chef d'orch. de la Comédie-Française. † à Paris, mai 1897.

Peronnet (Pierre-Marie-Dieudonné). *Chant* : 2e prix 1818. Concert de Marseille, 1819-1823; th. de Bordeaux, 1823; Marseille, Paris (Odéon), Anvers, Cadix (1825-1838).

Peronnet (Guillaume-Gustave), né à Bordeaux, 27 janv. 1824. *Piano* : acc. 1843, 1er prix 1845. Prof. de piano à l'école de mus., facteur de pianos, Marseille (1852-1867). Paris, Marseille dep. 1871 ; rentré à l'école de mus. Œuvres : morceaux pour le piano, études, messes, danses, etc.

Peront (Jean-Alexandre), né à la Croix-Rousse (Rhône), 14 mai 1841. *Chant* : 3e acc. 1860, 1re acc. 1861, 1er prix 1862 ; *Opéra* : 2e acc. 1861 ; *Opéra-comique* : 1re acc. 1861. Th. lyrique, Marseille (1866), Lille, Nouvelle-Orléans, Rouen, Lyon. † à Lyon, avril 1873.

Perot (Jean-Joseph), né à Paris, 6 oct. 1809. *Contrebasse* : acc. 1838, 1er prix 1839. Opéra 1er janv. 1842-31 déc. 1868. † 27 sept. 1888.

Perot (Louis-Édouard), né à Paris, 17 janv. 1869. *Trombone* : 1re acc. 1893, 2e prix 1894.

Perpignan (Albert-Honoré), né à Paris, 23 nov. 1849. *Solfège* : 3e méd. 1865, 2e méd. 1866, 1er méd. 1867. † 27 avril 1873.

Perpignan (Faustin-Stanislas-Anselme), né à Avignon, 17 juil. 1856. *Clarinette* : 2e acc. 1874, 1re acc. 1875, 2e prix 1876, 1er prix 1877. † Lyon 1883.

Perré (Jean-Baptiste-Denis-Antoine), né à Paris, 23 déc. 1812. *Contrebasse* : 2e prix 1833, 1er prix 1834. Orch. de l'Opéra-Comique. Concerts Pasdeloup. † 27 août 1872.

Perret (Anne-Berthe), née à Cholet, 30 avril 1847. *Solfège* : 3e méd. 1869 ; *Chant* : 2e prix 1869 ; *Opéra-comique* : 2e prix 1869. Th. de la Gaîté, th. Lyrique (1876), Opéra-Comique dep. 1885. ✿ A. 1899.

Perretton (Marthe-Marie **Cardinal**, dite), née au Havre, 4 déc. 1881. *Solfège* : 3e méd. 1896, 2e méd. 1897.

Perrey (Jeanne-Marie), née à la Ferté-sous-Jouarre (S.-et-M.), 28 janv. 1856. *Clavier* : 2e ment. 1870, 1re ment. 1872 ; *Piano* : 2e acc. 1875. Prof. à Paris.

Perrier (Louis-Antoine-Eugène-Paul **Clarens**, dit), né à Bagneres (H.-Pyr.), 1er janv 1875. *Violon prép.* : 3e méd. 1890.

Perrin (Antoinette-Francine-Stéphanie), née à Rouen, 1er janv. 1818. *Piano* : 2e prix 1837.

Perrin (Jules), né à Montmartre, 21 déc. 1851. *Solfège chanteurs* : 3e méd. 1877, 2e méd. 1878. Soc. des concerts.

Perrin (Henri-Louis-Fortuné **Chambreuil**, dit), né à Montmartre, 17 août 1856. *Solfège* : 2e méd. 1867, 1er méd. 1868 ; *Clavier* : 3e ment. 1870.

Perrin (Julien-Marius), né à Marseille, 24 mai 1860. *Contrebasse* : 1re prix 1886. Concerts Lamoureux, Prof. à l'école de musique de Marseille.

Perrin, voir **Henry-Perrin** et **Thénard**.

Perrot (Justin), né à Bordeaux, 29 avril 1838. *Harmonie* : 3e acc. 1858, 1re acc. 1859, 1er prix 1860.

Perrot (Marie-Jenny-Léontine), née à Philadelphie, 1er oct. 1853. *Solfège* : 3e méd. 1869, 2e méd. 1870.

Perrotte, voir **Deslandes**.

Perrouze (Jeanne-Prudence-Ernestine), née à Paris, 1er déc. 1856. *Solfège* : 2e méd. 1879, 1re méd. 1880 ; *Opéra-comique* : 1re prix 1882. Saint-Pétersbourg, Bouffes-Parisiens, le Mans, Liège, Caen, Constantine, Cherbourg.

Perruche, voir **Libersac**.

Perruquet, voir **Ruper**.

Peschard (Auguste-Jacques-Étienne), né à Loué (Sarthe), 26 déc. 1834. *Chant* : 2e prix 1858, 1er prix 1859 ; *Opéra* : 2e prix 1859, 1er prix 1860. Th. Lyrique, a déb. dans *Les Pêcheurs de Catane*, de Maillart, (1860) ; Opéra, 1er janv. 1862 au 1er juil. 1863. Bordeaux, Lyon, Bordeaux, Bruxelles, Bordeaux, Paris. † Bordeaux (1898).

Peschel (Maria-Augusta-Adrienne, dite Lorenza), née à Paris, 19 août 1839. *Piano* : 3e acc. 1858, 2e acc. 1859, 2e prix 1860, 1er prix 1861.

Pessard (Émile-Louis-Fortuné), né à Montmartre, 29 mai 1843. *Harmonie et accomp.* : 2e prix 1861, 1er prix 1862 ; *Rome* : gr. prix 1866. Professeur d'harmonie au Conservatoire ; inspecteur du chant dans les écoles de la ville de Paris ; direct. de l'enseig. musical à la maison de la Légion d'honneur de Saint-Denis. ✿ I. 1887, ✿ 1879, O. ✿ 1894. Œuvres : *La Cruche cassée* (Opéra-Comique, 1870) ; *Le Capitaine Fracasse*, op.-c. 3 a. (Lyrique, 1878) ; *La Chaîne*, op.-c. 1 a. (Opéra-Comique, 1878) ; *Tabarin*, op.-c. 2 a. (Opéra, 1885) ; *Tartarin sur les Alpes* (Gaîté, 1888) ; *Les Folies Amoureuses* (Op.-C., 1891) ; *Une Nuit de Noël* (Ambigu) ; *Mam'zelle Carabin* (Bouffes, 1893) ; *La Dame de Trèfle* (id., 1898) ; mélodies, duos, messes, motets, solos pour instr., suites pour orch., mus. de chambre, etc.

Pesse (Maurice-Louis-Émile), né à Brumoy (S.-et-O.), 3 juil. 1881. *Solfège* : 3e méd. 1899.

Pestre (Sarah-Aurore), né à Chauvigny (Vienne), 2 nov. 1884. *Solfège* : 1re méd. 1896 ; *Piano prép.* : 3e méd. 1897, 2e méd 1898, 1re méd. 1899. Élève de harpe.

Pesty, voir **Patry**.

Peters (Louisa-Françoise), née au Havre, 19 août 1791. *Piano* : acc. 1811, 2e prix 1812, 2e prix 1814. †.

Petetin, voir **Garrick**.

Petiean (Jules-René), né à Valenciennes, 12 nov. 1867. *Violoncelle* : 1re acc. 1889. Prof. à Rouen.

Petipas (Mme), voir Mlle **Reille**.

Petit (Marie-Pierre), né à Bordeaux, 5 sept. 1782. *Clarinette* : 2e prix an II et VII. †.

Petit (Joseph-Pierre-Charles), né à Paris (1783?), 17 août 1785. *Cor* : 1er prix an II. (Adm. des Forêts, 1826?) †.

Petit (Pierre-Joseph), né à Paris, 29 sept. 1792. *Hautbois* : 2e prix 1811. †.

Petit (Camille-Joseph), né à Paris, 27 avril 1800. *Piano* : 2e acc. 1814, 1re prix 1818. †.

Petit (Benoît-Auguste), Rhône. *Harmonie* acc. 1813. †.

Petit (Ange-Charles), né à Pontoise (S.-et-O.), 9 janv. 1817. *Trompette* : acc. 1837.

Petit (Charles-Auguste), né à Paris, 16 fév. 1818. *Solfège:* acc. 1830, 1er prix 1831. *Piano :* 2d prix 1834, 1er prix 1836. Paris.

Petit (Jules-Émile), né à Méru (Oise), 9 mai 1837. *Chant :* 2d prix 1859, 1er prix 1860; *Opéra :* 1er acc. 1859; *Opéra-comique :* 1er acc. 1859, 1er prix 1860. Th. Lyrique : a débuté dans *le Buisson vert*, 15 mai 1861 à 1870; Londres, Nice; Prof. à Paris, sculpteur. † Paris, juin 1886.

Petit (Constance-Marie-Aline), née à Grenoble, 12 déc. 1842. *Solfège :* 3e acc. 1857, 2e méd. 1859, 1re méd. 1860; *Clavier :* 2e ment. 1858.

Petit (Joséphine-Marie-Louise-Julie), née à Marseille, 10 nov. 1845. *Solfège :* 1re méd. 1860; *Clavier :* 2e ment. 1862, 1re ment. 1863.

Petit (Joséphine-Caroline), née à Bruxelles, 26 mai 1846. *Comédie :* 2e acc. 1862, 2e prix 1863; *Tragédie :* 1re acc. 1863. Odéon 1863-1869.

Petit (Marie, dite Élise), née à Ladosse (Dordogne), 15 janv. 1861. *Comédie :* 2d acc. 1881, 2e prix 1882. Odéon 1882. † Paris, 21 fév. 1885.

Petit (Albert-Xavier-Jean-Baptiste), né à Gognies-Chaussée (Nord), 23 sept 1863. *Solfège chanteurs :* 1re méd. 1889.

Petit (Sylvain) [dit Alexandre], né à Paris, 5 juin 1864. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1880, 2d prix 1881. Sous-chef de mus. au 8e d'inf. (1887); Concerts du Châtelet dep. 1891, musique de la Garde repub., 1896-1897; orch. Th. nat. de l'Opéra-Comique (trompette); ✿ A. 1897. Auteur d'une *Nouvelle méthode de cornet à pistons.*

Petit (Victor), né à Paris, 23 janv. 1867. *Solfège :* 1re méd. 1868; *Opéra-comique :* 2e acc. 1891.

Petit (Jeanne-Eugénie-Adelina), née à Paris, 6 mai 1874. *Opéra-comique :* 1re acc. 1896. Athénée-Comique, Châtelet.

Petit (Alexandre-François-Gaston), né à Périgueux, 3 juin 1875. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1894. Concerts du Châtelet.

Petit (Jean-Armand), né à Bordeaux, 9 juin 1886. *Piano prép. :* 1re méd. 1900.

Petit, voir **Petitjean**, **Grime** et **Darmont**.

Petitbon (Mme) [Désirée **Jams**], née en 1804. *Piano :* 1er prix 1825. †.

Petit-Brière (Adolphine-Émilie-Louise), née à Dijon, 11 juin 1828. *Chant :* acc. 1847; *Opéra-comique :* 2d prix 1847. Th. Lyrique, a déb. dans *Aline*, 16 nov. 1847; Opéra, Th.-Lyrique. Mme Fare.

Petitdemange, voir **Prince**.

Petitet (Marie-Anne-Jeanne), née à Marseille, 13 déc. 1842. *Comédie :* 2e acc. 1860, 1re acc. 1861. † Paris, 16 août 1862.

Petit-Gérard (Victoire-Marie-Jeanne-Lucie), née à Strasbourg, 26 déc. 1870. *Piano :* 2e acc. 1888, 1er prix 1889. Mme Lacroix, 1894.

Petitjean (Louis-Michel, dit **Petit**), né à Paris, 25 août 1803. *Basson :* 2e prix 1828. † 28 nov. 1876.

Petitjean (Athalie-Pulchérie-Clotilde), née à Paris, 29 déc. 1812. *Tragédie :* 2d prix 1830; *Comédie :* 2d prix 1830, 1er prix 1831.

Petitjean (Elisa-Amélie), née à Paris, 21 déc. 1842. *Piano :* 3e acc. 1861.

Petitot (Marie-Louise-Caroline **Yung**, dite), née à Paris, 1er oct. 1827. *Solfège :* 1re prix 1842; *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1847.

Petreaud, voir **Bougouin**.

Pety (Charles), né à Cambrai, 25 fév. 1860. *Comédie :* 1re acc. 1883, 2d prix 1884. Odéon 1884-1886 (a déb. le 10 nov.). Professeur à Paris. Directeur du th. d'Étampes.

Pety (Mme Ch.), voir **Roskilde**.

Peudefer (Blanche-Nelly-Adelaïde), née à Évreux, 21 août 1843. *Clavier :* 1re ment. 1861.

Peyret (Éléonore-Marie-Suzanne), née à Poujol (Hérault), 19 mai 1845. *Chant :* 2e acc. 1865, 1er prix 1866; *Opéra :* 2e prix 1866. Nantes, Lyon, Boulogne (1874).

Peytieux (Elisabeth-Joséphine), née à Paris, 1er juill. 1825. *Solfège :* acc. 1842.

Pfeffel, voir **Vilers**.

Pfeiffer (Mme), voir Mlle **Verling**.

Pfeil (Anne-Doris), née à Copenhague, 3 nov. 1844. *Chant :* 3e acc. 1868.

Pfersdorff (Victor-Gustave), né à Brumath (B.-Rhin), 12 oct. 1844. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1868. Mus. 6e d'artill.

Pfotzer (Julienne dite Marie), née à Bordeaux, 31 août 1841. *Solfège :* 2e acc. 1857; *Chant :* 1re acc. 1859, 1er prix 1860; *Opéra-comique :* 2e acc. 1859. Th. des Bouffes-Parisiens. † Saint-Jean-Pied-de-Port, 25 avril 1864.

Pfotzer (Louis-Alfred-Hippolyte), né à Miramont (Lot-et-Garonne), 8 janv. 1847. *Solfège :* 3e méd. 1859; *Violoncelle :* 2e acc. 1861, 1re acc. 1862, 2d prix 1864. Th. Lyrique. Concerts Pasdeloup. † Paris, 27 janv. 1866.

Phal (Jean-Baptiste François-Louis), né à Dijon, 9 août 1881. *Violon :* 1re acc. 1896, 1er prix 1898. Paris.

Phelippes (Charles-François), né à Paris, 4 août 1790. *Solfège :* Enc. an XII. †.

Philibert (Marius-Dieudonné), né à Marseille, 12 août 1851. *Basson :* 1er acc. 1873, 2d prix 1875. Paris, Lyon.

Philibert (Lucie-Isabelle-Solange), née à Paris, 2 mars 1871. *Solfège :* 3e méd. 1884, 2e méd. 1885, 1re méd. 1886. Dite Gilmisza.

Philipon (Mme), voir Mlle **Rouget de l'Isle**.

Philipot (Jules), né à Paris, 24 janv. 1824. *Piano :* acc. 1842, 2d prix 1843, 1er prix 1844. Prof. à Paris. Œuvres : morc. pour piano (100 env.), études, exercices, solos, caprices, romances sans paroles, mélodies. *Le Magnifique* (Th. Lyr. 1867-1876). *Traité pop. d'harm. et de comp., etc.* † 18 mars 1897.

Digitized by Google

Philipp (Isidor), né à Budapesth, 2 sept. 1863. *Piano :* 1re acc. 1882, 1er prix 1883, Virt., concerts en Europe. Compositions : ouvrages pour l'enseignement du piano publiés chez Durand, Heugel, Hamelle, Leduc, Janin (à Lyon), Schirmer (à New-York), Enoch ; œuvres pour piano (mêmes éditeurs) ; arrangements d'œuvres classiques des maîtres ; morceaux de concert, etc. Méd. d'or, cl. 4, Exp. de 1900.

Philippe (Guillaume), né en 1803. *Violon :* 1er prix 1823. Concert Musard. Soc. des Concerts, 1828 ; orch. de l'Opéra, 1er sept. 1839 ; chef d'orch. du Gr. Th. de Bordeaux. †.

Philippe (Georges-Lambert), né à Amsterdam, 29 mai 1853. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1876.

Philippon (Aimée-Jeanne-Françoise), née Seine. *Chant :* 2e prix, ans VI et VII. †.

Philis (Jeannette), née à Bordeaux. *Chant :* 2e prix, an VIII. Mme Branta, an IX. Th. de l'Opéra-Comique, 1803. († mai 1830 ?).

Phylidor (Alphonse), né à Paris, 25 fév. 1815. *Solfège :* acc. 1829, 1er prix 1830 ; *Violon :* acc. 1830. Prof. au collège de Vendôme (1835), à Blois (1847). † Blois, 1854.

Pian, voir **Potel**.

Picamelot (Madeleine-Albertine), née à Paris, 17 déc. 1842. *Solfège :* 3e méd. 1861, 2e méd. 1862, 1re méd. 1863. Art. lyr. Bruxelles, Bordeaux (1878), Nancy, Angers, Paris, sous le nom de Savioni.

Picard (Marie-Félicité-Stéphanie), née à Paris, 29 mai 1819. *Solfège :* 2e prix 1834. Paris.

Picard (Emma), née à Paris, 8 août 1833. *Solfège :* acc. 1847, 2e prix 1848, 1er prix 1850 ; *Piano :* acc. 1850, 2e prix 1852, 1er prix 1853. Paris.

Picard (Adèle-Blanche-Emma), née à Paris, 8 juill. 1852. *Solfège :* 3e acc. 1857, 2e méd. 1860, 1re méd. 1861.

Picard (Judas), né à Colmar, 12 janv. 1849. *Violoncelle :* 2e acc. 1870. Orch. des Folies-Dramatiques.

Picarda (Alphonse-Élie), né à Saint-Omer, 8 nov. 1836. *Trombone :* 1re acc. 1867, 2e prix 1868.

Picart (Jules-Alexandre), né à Lille, 7 janv. 1834. *Trompette :* 1er prix 1851.

Piccaluga (Albert-Alexandre), né à Paris, 17 oct. 1854. *Chant :* 1re acc. 1879, 2e prix 1880 ; *Opéra-comique :* 1re acc. 1879, 1er prix 1880. Th. de l'Opéra-Comique, Bouffes-Parisiens, Nouveautés, Bouffes-Parisiens. ✪ A. 1896.

Piccinni (Jules), né à Paris, août 1809. *Piano :* 2e prix 1827, 1er prix 1829. (chef de chant Opéra ; pian. de la chap. ?). †.

Pichard (Ernest-Albert), né à Nangis (S.-et-M.), 5 fév. 1870. *Clarinette :* 2e acc. 1890, 1re acc. 1892, 2e prix 1893, 1er prix 1895.

Pichenot (Marie-Clotilde-Jeanne), née à Paris, 17 janv. 1842. *Chant :* 3e acc. 1863, 1re acc. 1864, 2e prix 1865 ; *Opéra-comique :* 2e acc. 1863, 1re acc. 1864, 2e prix 1865. Mme Lassalle. † Paris, 15 janv. 1892.

Pichon (Élisa-Rose-Charlotte), née nov. 1808 (Seine). *Accomp. prat. :* acc. 1819, 1er prix 1820 ; *Piano :* 2e prix 1823, 1er prix 1824. †.

Pichon (Jules-Marie), né à Bonny-sur-Loire (Loiret), 25 oct. 1875. *Violon prép. :* 3e méd. 1892, 2e méd. 1893. Orch. Concert Lamoureux (1892-1895) ; Concerts de l'Opéra (1895-1897) ; Concerts d'Harcourt (1898) ; Orch. Opéra dep. 1897.

Pickaert (Louis-Germeuil-Auguste), né à Paris, 30 janv. 1842. *Harpe :* 1re acc. 1860, 2e prix 1864. Triangle orch. Opéra, 1er janv. 1866 au 1er juil. 1894. Maître de chap. N.-D.-des-Victoires.

Pickaert (Alphonse-Raoul), né à Paris, 4 oct. 1870. *Solfège :* 1re méd. 1882 ; *Piano prep. :* 3e méd. 1885, 2e méd. 1887. Organiste N.-D.-Victoires.

Pickett (Léon-Henri-Ernest), né à Paris, 19 janv. 1869. *Contrebasse :* 1re acc. 1887, 2e prix 1888, 1er prix 1890. Orch. de l'Opéra.

Pickett, voir **Gasparini**.

Picod (Jean-Baptiste-Ernest), né à Belleville, 20 déc. 1835. *Hautbois :* 1re acc. 1865.

Piedeleu (François-Jules), né à Triguier (Côtes-du-Nord), 18 juin 1841. *Violon :* 3e acc. 1856. Prof. à l'école de mus. et orch. du th. de Nantes. ✪ A. 1881, ✪ I. 1892.

Pierné (Henry-Constant-Gabriel), né à Metz, 16 août 1863. *Solfège :* 3e méd. 1873, 1re méd. 1874 ; *Piano :* 2e prix 1878, 1er prix 1879 ; *Harm. et accomp. :* 1re acc. 1878 ; *Orgue :* 2e prix 1881, 1er prix 1882 ; *Contrep. et fugue :* 1er prix 1881 ; *Rome :* 1er gr. prix 1882. Org. à Ste-Clotilde, 1890. Œuvres : *Les Elfes*, *Le Collier de saphirs*, *La Fraternelle*, *Le Docteur blanc* (Menus-Plaisirs, 1893) ; *Izeyl* (Renaissance, 1894) ; *Salomé* (Comédie-Parisienne) ; *La Princesse lointaine* (Renaissance, 1895) ; *La Nuit de Noël* (1896) ; *Vendée* (Lyon, 1897) ; *La Samaritaine* (Ren. 1897) ; *L'An mil* (1898) ; *La Coupe enchantée*, *La Fille de Tabarin* (Op.-C. 190); more. symph., pièces pour orgue, mélodies. ✪ A. 1897. ✠, 1900.

Piernold (Sarah-Marie **Pauqueux** dite), née à Nantes, 5 mai 1873. *Comédie :* 2e acc. 1890, 2e prix 1891. Th. de l'Odéon, Vaudeville, Odéon, Palais-Royal.

Pierre (Constant-Victor-Désiré), né à Passy, 24 août 1855. *Basson :* 2e acc. 1880, 1re acc. 1881. Orch. des Folies-Bergère, Skating-Théâtre, Th.-Lyrique (Ventadour et Gaîté 1877-78), Folies-Dramatiques, Renaissance (1881-1882), Opéra-Comique, Odéon, Comédie-Française, etc. Commis au Minist. de la guerre (1876-1880) ; au secrétariat du Conservatoire (1881), sous-chef du secrétariat (1900). Rédact. *Musique des Familles*, *Monde musical*, *Art musical*, *Ménestrel*, *Journal musical*, *Grande encyclopédie*, etc. Lauréat de la Soc. des Compositeurs de musique (1889) et de l'Institut (1900). Membre du Jury (cl. 17, Inst. de mus.) à l'Exp. de 1900. ✪ A. 1889 ; ✪ I. 1897. Ouvrages sur la musique et les instr., (voir la liste, p. 872).

Pierret (Savinien-François), (Seine). *Basson :* 2e prix 1819.

Pierret (Phædora), née nov. 1809. *Piano :* 1re prix 1826. †.

Pierret (Charles-Joseph), né à Paris, 9 déc. 1812. *Cor à pistons :* 2e prix 1835, 1er prix 1836. † avril 1872.

Pierret (Jules), né à Paris, 27 mai 1828. *Violoncelle :* acc. 1843. Orch. de l'Opéra-Comique. † fév. 1880.

Pierret (Auguste-Jean-Pierre), né à Bagnères (H.-Pyr.), 20 mai 1874. *Solfège :* 2e méd. 1886, 1re méd. 1887 ; *Piano prép. :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887 ; *Piano :* 1re acc. 1889, 2e prix 1890, 1er prix 1891. Prof. mus. Paris. ✪ A. 1898.

Pierron (Juliette-Alexandrine-Jeanne-Caroline), née à Paris, 13 sept. 1859; *Chant* : 1er acc. 1881; *Opéra-comique* : 2e acc. 1881, 2e prix 1882; *Opéra* : 1er acc. 1882. Th. de l'Opéra-Comique dep. 1883. A déb. dans *Roméo* (le Page). ✿ A. 1899.

Pierrot (Joseph-Constant), né à Curel (H.-Marne), 10 mai 1820. *Cor* : acc. 1842, 1er prix 1843. † Beaune, mars 1873.

Pieyre (Auguste-Célestin), né à Maugino (Hérault), 3 mai 1871. *Cornet à pistons* : 2e acc. 1890, 2e prix 1892.

Piffaretti (Florentin-Eugène-Édouard), né à la Villette, 30 juil. 1859. *Solfège* : 2e méd. 1874, 1er méd. 1875; *Clavier* : 2e méd. 1875; *Harm. et accomp.* : 2e acc. 1877, 2e prix 1878; *Accomp.* : 1er prix 1879. ✿ A. 1889; ✿ I. 1900. Organiste de Saint-Jacques, Saint-Christophe et Saint-Ambroise. Accompagnateur au Conservatoire. Chef de chant et chef d'orchestre au th. nat. de l'Opéra-Comique.

Pignant (Jules-Joseph), né à Gray (H.-Saône), 9 juin 1835. *Cor à pistons* : 1er acc. 1859, 2e prix 1860, 1er prix 1862.

Pignata (Marie-Ange-Vannina-Charlotte), née à Marseille, 9 oct. 1876; *Piano* : 1er prix 1893. Paris.

Pijon (Mlle), voir d'**Halbert**.

Pilar, voir de la **Mora**.

Pilate (Auguste, dit **Pilati**), né à Bouchain (Nord), 29 sept. 1810. *Solfège* : 1er prix 1823. Chef d'orch. du th. de la Porte-S'-Martin. Beaumarchais. Œuvres : *La Modiste et le Lord* (Variétés, 1833), *La Prova d'un opera seria*, *La Fermière de Bolbec* (Palais-Royal 1835); *Léona* (*idem* 1836); *Le roi du Danube* (Londres 1837); *Olivier Basselin* (Renaissance 1838); *Mademoiselle de Fontanges*, *Le Naufrage de la Méduse*, en collab. (*idem* 1839); *Les Farfadets* (P.-S'-Martin 1841); *Les Barricades*, en collab. (Th.-Lyr. 1848); *Le Postillon de S'-Valery* (P.-S'-Martin 1849); *Les Étoiles* (Th. Lyr. 1854); *Trois Dragons* (Folies-Nouvelles 1854); *Les Statues de l'Alcade* (Bouffes-Par. 1855); *L'Amour et Psyché* (Variétés 1856); *Jean le sot*, *Une Derivette* (Fol.-Nouv. 1856); *L'Ile de Calypso* (*idem* 1857); *Peau-d'âne*, *Ignace le retors* (*idem* 1858); *Il signor Cascavalli* (Th. Déburau 1858); *L'Ile du Sol, si, ré* (Déjazet 1860); *Il maestro Blaguarino* (Lille 1865); *Rosette et Colin* (Scala 1874); *Les Pêcheurs de Tarente* (Folies-Oller 1876); opérettes diverses représ. aux th. des Folies-Marigny, Beaumarchais, cafés-concerts; romances, chansons, morc. de chant et de piano, danses, etc. Divers ouvrages ont été représ. et des morc. publiés sous le pseud. de Reytler, A.-P. Juliano et Wolfart. † Paris, 1er août 1877.

Pilet (Louis-Marie), né à La Guerche (Ile-et-Vilaine), 8 fév. 1815. *Violoncelle* : 2e prix 1831, 1er prix 1834. Concerts Valentino, Musard; à Nantes; Londres; orch. du Th.-Italien; Opéra dep. mars 1852. † Paris, 13 nov. 1877.

Pillard (Marie-Paul-Albert), né à Paris, 28 janv. 1867. *Solfège* : 2e méd. 1883; *Accomp.* : 2e acc. 1885; *Harmonie* : 2e acc. 1886. Orgue d'accomp. à S'-Eugène.

Pillard-Verneuil (Jules-Narcisse **Pillard**, dit), né à Paris, 20 mai 1838. *Basson* : 3e acc. 1858; *Orgue* : 3e acc. 1858. Rio-de-Janeiro.

Pillevesse (Suzanne-Louise), née à Paris, 8 mars 1835. *Solfège* : 2e prix 1850.

Pillevesse (Jules-François), né à Belleville, 11 nov. 1837. *Solfège* : 2e prix 1852; *Harmonie* : 2e acc. 1855, 1er prix 1856; *Violoncelle* : 2e acc. 1856; *Contrep. et fugue* : 2e acc. 1857; *Rome* : ment. hon. 1858. Chef d'orch. du th. du Vaudeville. Œuvres : *Robinson Crusoé* (Fant.-Par. 1866), morc. pour inst., mus. mil., etc.

Pilliard (Jean-Théodore), né à Troyes, 1819. *Flûte* : 2e prix 1839. Chef de mus. du 3e rég. d'inf. de marine.

Pilliard (Jean-Baptiste-Augustin), né à Troyes, 10 juin 1829. *Trompette* : 3e acc. 1851, 1er acc. 1852, 2e prix 1853, 1er prix 1855.

Pillot (Marie-Clémence-Joséphine), née à Paris, 16 mai 1828. *Chant* : acc. 1847; *Opéra-comique* : 2e prix 1847.

Pilot (François-Pierre-Alfred), né à Paris, 7 sept. 1846. *Harmonie* : 2e acc. 1865, 1er acc. 1866; *Contrep. et fugue* : 1er acc. 1868. Maître de chap. de N.-D.-d'Auteuil, S'-Germain-en-Laye, Trinité (Paris).

Pilot (Paul), né à S'-Germain-en-Laye, 17 mars 1886. *Solfège* : 3e méd. 1900; *Piano prép.* : 3e méd. 1900.

Piltan (Anatole-Louis-Hilaire), né à Marennes (Char.-Inf.), 3 juil. 1846. *Solfège* : 3e méd. 1865, 2e méd. 1866.

Pimbel (Anna-Maria), né à Obernai (Alsace), 23 sept. 1873. *Solfège* : 2e méd. 1885; *Piano prép.* : 3e méd. 1888, 2e méd. 1889.

Pinard (Mlle), voir d'**Aras** et **Meunier**.

Pinard, voir **Dinard**.

Pinchback (Henri-Herbert), né à Londres, 27 nov. 1867. *Piano prép.* : 2e méd. 1881, 1er méd. 1883; *Solfège* : 3e méd. 1884; *Piano* : 2e acc. 1885, 1er acc. 1886.

Pingaud, voir **Favart**.

Pinon (Eugène-René), né à Bastia, 11 janv. 1837. *Clarinette* : 2e prix 1858. S. chef de mus. du 88e d'inf.; chef de mus. du 43e, 7 déc. 1880. Direct. de la Soc. mus. de Ruffec (Charente). 1891. ✿ 1871.

Pinot (François-Gabriel-Henry), né à Ligny (Meuse), 29 oct. 1865. *Orgue* : 1er prix 1885. Orgue d'accomp. à S'-Vincent-de-Paul (1887).

Pintel (Schlioma-Jankelef), né à Kamenka (Russie), 2 sept. 1880. *Piano* : 1er acc. 1898, 2e prix 1899, 1er prix 1900.

Piqué (Émile-Michel-Joseph), né à Paris, 25 déc. 1821. *Solfège* : 1er prix 1837.

Piquel (Mme), voir Mlle **Lœwenhoff**.

Piron (Georges), né au Mans, 8 avril 1877. *Trombone* : 2e prix 1895, 1er prix 1897. Concert-Lamoureux.

Pirouette, voir **Coquelin**.

Pister (Louis-Jules), né à Givonne (Ardennes), 3 avril 1846. *Harmonie* : 2e prix 1869. Orch. des Concerts Pasdeloup (contrebassiste); prof. de mus. dans les écoles de la ville de Paris; maître de chap. de S'-Lambert; chef d'orch. de la Porte-S'-Martin, concerts du Jardin d'acclimatation, casino de Royan, Combat naval (1900). ✿ A. 1889; ✿ I. 1897.

Pitiot (Marie-Antoine-Augustin), né à S'-Chamond (Loire), 4 avril 1845. *Solfège* : 3e méd. 1873. *Chant* : 2e acc. 1873.

Pitoy (Joseph-Louis), né à Mâcon, 5 juin 1848. *Saxophone :* 2e acc. 1868. Mus. 3e rég. des Guides.

Pitron, voir **Derval** et **Dobigny de Ferriere.**

Pitron-Derval (Marie-Louise **Pitron**), née à Paris, 25 oct. 1884. *Solfège :* 2e méd. 1896, 1re méd. 1897.

Pitteri (Amélie-Marie), née à Venise, 22 fév. 1845. *Chant :* 2e acc. 1867, 1re acc. 1869; *Opéra :* 2e acc. 1867, 1re acc. 1868, 2e prix 1869.

Pizarro y Morojon (Mme), voir Mlle **Cayrol.**

Placet (Auguste-Francisque), né aux Ternes, 14 oct. 1816. *Solfège :* 2e prix 1830, 1er prix 1831; *Rome :* ment. hon. 1834. Alto orch. de l'Opéra 1er fév. 1834 au 30 sept. 1839; Th. italien; Th. du Gymnase. Chef d'orch. du th. lyrique; du Casino de Dieppe (1858-1873); th. des Arts de Rouen, 1868. Orch. de l'Eden-Théâtre (violon). † 10 (?) déc. 1888.

Placet (Charles-Jean-Auguste), né à Saint-Pierre (Martinique), 24 juin 1841. *Harmonie :* 1re acc. 1861. A Paris. Chef d'orch.

Plaine (Louise-Marie, dite Juliette), née à Paris, 15 juin 1821. *Solfège :* acc. 1837. † aux Ursulines de Jouarre, vers 1859.

Plan (Paul-Louis), né à Vals (Ardèche), 14 fév. 1859. *Tragédie :* 2e acc. 1883, 1re acc. 1884; *Comédie :* 1re acc. 1885. Th. de l'Odéon, province, Bruxelles, Gymnase (6 fév. 1889). Comédie parisienne, 1893. ✿ A. 1897.

Planchat (Faustin-Charles), né à Paris, 23 juil. 1847. *Cor :* 2e acc. 1866. Cornet à piston, orch. de l'Opéra-Comique; March. d'inst. de mus. anciens.

Planes (Casimir-Martin-Valentin), né à Llauro (Pyr.-Or.), 27 juil. 1853. *Solfège :* 3e méd. 1869, 2e méd. 1870, 1re méd. 1872. Violon orch. de la Scala.

Planquais (Gabrielle-Mathilde), née à Paris, 29 juin 1884. *Solfège :* 3e méd. 1899, 2e méd. 1900.

Planque (Félix-René), né à Harfleur (Seine-Inf.), 3 mai 1819. *Chant :* 2e prix 1840, 1er prix 1841. Engagé à Toulon, 1842. Nîmes, Metz, th. lyrique Nîmes, Alger, sous le nom de Planque de la Roche.

Planquette (Jean-Robert-Julien), né à Paris, 31 juil. 1848. *Solfège :* 3e méd. 1865, 2e méd. 1866, 1re méd. 1867; *Clavier :* 3e ment. 1867, 2e ment. 1868. *Mêle-toi de Pharaon* (1872); *Le serment de Mme Grégoire* (1874); *Paille d'avoine* (1874); *Le Piège*; *Le chevalier Gaston* (Monte-Carlo); *Les Cloches de Corneville* (Fol. dram., 1877); *Les Voltigeurs de la 32e* (Renaissance, 1880); *Rip* (Fol. dram., 1884); *La princesse Colombine* (Nouveautés, 1886); *Surcouf* (Fol. dr., 1887); *La Cocarde tricolore* (1892); *Le Talisman* (Gaîté, 1893); *Panurge* (id., 1895); *Mam'zelle quat'sous* (id., 1897); *Le Paradis de Mahomet*, etc., chansons, opérettes, etc.

Planté (François dit Francis), né à Orthez (B.-Pyr.), 9 mars 1839. *Piano :* 1re prix 1850; *Harm. et accomp. :* 1re acc. 1854, 2e prix 1855. Virt. comp. Séances de mus. de chambre d'Alard et Franchomme, concerts à Paris et à l'étranger. Act. à Mont-de-Marsan, ✿ 1876. Œuvres pour le piano, transcriptions, etc. *Cf.* O. Comettant, *F. Planté* (1874).

Planterre (Barthélemy **Pouchole**) [Vaucluse]. *Violoncelle :* 2e acc. an IX. Orch. de l'Opéra. †.

Plantevignes (Julio-Carlo-Gaston), né à Tampico (Mexique), 6 avril 1864. *Solfège :* 3e méd. 1877, 2e méd. 1878.

Playfair (Elsie-Louise), née à Darraweit Guim (Victoria), 1er oct. 1884. *Violon prép. :* 3e méd. 1897; *Violon :* 2e acc. 1899, 1re acc. 1900.

Plé (Henriette-Marie-Lina), née à Paris, 8 oct. 1857. *Clavier :* 2e méd. 1874, 1re méd. 1875. Prof. à Boulogne-sur-Mer. Paris. Mme Richer.

Plicque, voir **Dessonnes.**

Ploquin (Marthe-Henriette), née à Paris, 21 janv. 1881. *Solfège :* 2e méd. 1894, 1re méd. 1896; *Piano prép. :* 1re méd. 1896; *Piano :* 2e acc. 1897.

Plouchart (Alphonse), né à Caudry (Nord), 12 avril 1872. *Trompette :* 2e acc. 1894.

Ploux (Marie-Edith), née à Paris, 29 juin 1857. *Solfège chanteurs :* 2e méd. 1875. Th. de l'Opéra-Comique, 1876-1879; Opéra, 1885-1888. Mme Tausen. † Paris fév. 1892.

Pluche (Alexandrine), née à Paris, 24 août 1813. *Solfège :* acc. 1830.

Pocnos (Frédéric-Joseph-Jules), né à Mustapha (Algérie), 2 sept. 1843. *Trombone à pistons :* 2e prix 1861, 1er prix 1862.

Pochonet, voir **Achard.**

Poencet (Henry-Marie-Joseph), né à Paris, 29 mars 1834. *Violoncelle :* 1re acc. 1851, 2e prix 1853, 1er prix 1854. Concert Pasdeloup (solo). Th. lyrique. † Dijon, 15 juil. 1873.

Poigny (Esther **Peigne**), née à Paris, 29 juin 1876. *Solfège :* 3e méd. 1896, 2e méd. 1897; *Chant :* 2e acc. 1897; *Opéra-comique :* 1re acc. 1897.

Poileux (Marie-Augustine), née à Paris, 8 juin 1849. *Solfège :* 3e méd. 1864, 2e méd. 1865, 1re méd. 1866; *Clavier :* 2e ment. 1866, 1re ment. 1867; *Piano :* 3e acc. 1870.

Poileux (Juliette-Emma), née à Montmartre, 11 juin 1851. *Solfège :* 3e méd. 1868, 2e méd. 1869, 1re méd. 1870.

Poilleux (Ernest), né à Paris, 28 juillet 1866. *Solfège :* 3e méd. 1881, 2e méd. 1882. Prof. de violon à Paris, cours gratuits.

Poinsot (Anne-Euphrasie), née à Paris, 11 fév. 1825. *Chant :* acc. 1846, 2e prix 1847; *Opéra :* acc. 1846, 1er prix 1847. Laon (1850), th. de l'Opéra, 1851-1858. Retirée à Enghien.

Pointaux (Eugénie-Pauline-Augustine), née à Paris, 1er fév. 1837. *Solfège :* 2e prix 1851. † Paris, 4 mai 1853.

Pointaux (Joséphine-Henriette-Léonie), née à Paris, 28 juil. 1842. *Solfège :* 1re acc. 1858, 2e méd. 1859, 1re méd. 1860. *Clavier :* 2e ment. 1862. M. Ed. Brenon, horloger. 28 juil. 1862. Prof. à Paris.

Pointis (Édouard-Eugène), né à Paris, 3 mars 1845. *Solfège :* 3e méd. 1868; *Hautbois :* 3e acc. 1868. Paris.

Poiraux (Marie), née à Saint-Pétersbourg, 11 oct. 1853. *Clavier :* 3e méd. 1875, 2e méd. 1876. Paris.

Poirier, voir **Durocher.**

Poirier (Alphonse-Joseph-Louis), né à Béziers, 11 janv. 1858. *Chant :* 2e acc. 1881 ; *Opéra-com. :* 2e acc. 1882, 1re acc. 1883.

Poirot (Mlle), voir **d'Ogeron.**

Poirson (Claude-Hippolyte), né à Nancy, 2 mai 1854. *Solfège chanteurs :* 1re méd. 1881.

Poise (Jean-Alexandre-Ferdinand), né à Nîmes, 3 juin 1826. *Rome :* 2e prix 1852. ✠. Œuvres : *Bonsoir voisin*, 1 a. (Th. lyr., 1853); *Les Charmeurs*, 1 a. (*Idem*, 1855); *Le The de Polichinelle* (Bouffes-Par., 1856); *Don Pédro* (Op.-c. 1858); *Le Jardinier galant* (*Idem*, 1861); *Les Absents* (*Idem*, 1864); *Les Moissonneurs* (*Idem*, 1866); *La Corricolo* (*Idem*, 1868); *Les Deux Billets* (Athénée, 1870); *Les Trois Souhaits* (Op.-c. 1873); *La Surprise de l'Amour* (*Idem*, 1877); *L'Amour médecin* (*Idem*, 1880); *Joli Gilles* (*Idem*, 1884); chœurs, melodies, etc. † Paris, 13 mai 1892.

Poisson (Étiennette), Seine. *Solfège :* enc. an VIII. †.

Poisson (Pierre), né 20 août 1786 (Seine-Inf.). *Clarinette :* 1re acc. 1808, 2e prix 1809. †.

Poisson (Toussaint-René), né à Paris, 8 juin 1796. *Rome :* 2e prix 1819. *Messe solennelle* (1837); *L'harmonie dans ses plus grands développements* (1853); *Fra Diavolino* (Folies-Nouv., 1858), etc. † 13 sept. 1861.

Poisson (Casimir-Élouard-Constant), né à Soissons, 4 juil. 1830. *Harmonie :* 1re acc. 1851, 2e prix 1853. Orch. de l'Opéra-Comique (violon). Arras, chef d'orch. de la soc. philarmonique. † Arras, 1er fév. 1891.

Poitevin (Marie-Adélaïde-Augustine), née à Belleville, 15 mars 1855. *Solfège :* 3e méd. 1870, 2e méd. 1873; *Piano :* 2e prix 1873, 1er prix 1874. Paris. ✿ A., 1886. Mme G. Haisl, 9 sept. 1889.

Polack, voir **Marx.**

Polack (Germaine-Joséphine), née à Nancy, 19 mai 1878. *Piano :* 2e acc. 1892, 1re acc. 1893.

Pollain (Fernand-Louis), né à Reims, 7 oct. 1879. *Violoncelle :* 2e acc. 1895, 1er prix 1896. Nancy.

Pollet (Joseph), né à Paris, 30 avril 1806. *Contrep. et fugue :* 2e prix 1829, 1er prix 1830. Maître de chap. de N.-Dame. † nov. 1883.

Polliart (Marguerite-Marie-Sophie), née à Paris, 2 oct. 1849. *Solfège :* 3e méd. 1865, 2e méd. 1866, 1re méd. 1867; *Chant :* 1re acc. 1868. Th. lyr. a déb. dans *Rienzi;* Opéra-Comique, a déb. dans *Rêve d'amour;* Bruxelles, sous le nom de Paiola. † Marseille, oct. 1876.

Polonski (Marie-Adelaïde), née à St-Pétersbourg, 3 avril 1849. *Solfège :* 3e méd. 1878 ; *Chant :* 2e prix 1878 ; *Opéra :* 1er prix 1878. Th. de l'Opéra. Mme Marcisiewicz. † Paris, 24 déc. 1879.

Poltoreski (Comtesse de), voir **Bignon.**

Pomé (Raymond), né à Toulouse, 4 mai 1832. *Cor :* 2e prix 1855, 1er prix 1856. Orch. du Th. lyrique, de l'Opéra-Comique ; Concerts Pasdeloup. † 5 fév. 1894.

Pommereul (Aline-Marguerite), née à St-Mihiel (Meuse), 4 mars 1859. *Solfège :* 1re méd. 1870 ; *Violon :* 3e acc. 1872, 2e acc. 1873, 2e prix 1874, 1er prix 1875. A ép. le Dr Guyet, puis M. Rouvier, ministre des finances, 17 sept. 1891.

Pompilio (Charles), né à Paris, 28 avril 1877. *Contrebasse :* 2e acc. 1897.

Ponchard (Jean-Frédéric-Auguste), né 8 juil. 1789 (Rhône), d'après les palmarès et doc. mss. [Louis-Antoine-Éléonor, né à Paris, 31 août 1787.] *Tragédie lyrique :* 2e prix 1810 ; *Comédie lyrique :* 2e prix 1810, 1er prix 1811 ; *Chant :* 1er prix 1810 ; *Harmonie :* 2e prix 1811. Th. de l'Opéra-Comique (1812-1837), a débuté 16 juil. ; chap. de Charles X ; Belgique. ✠ 1845. Professeur au Conservatoire. *Cf.* Méreaux, *Notice* sur Ponchard. † Paris, 6 janv. 1866.

Ponchard (Félix-André), né 24 nov. 1794 (Loir-et-Cher). *Prép. au chant :* acc. 1813 ; *Vocalisation :* 2e prix 1814 ; *Chant :* 2e prix 1814 ; *Comédie lyrique :* acc. 1813, 3e 2e prix 1814. Prof. à Nantes. † Nantes, août 1886.

Ponchard (Charles-Auguste-Marie), né à Paris, 17 nov. 1824. *Tragédie :* acc. 1841, 2e prix 1843 ; *Comédie :* 2e prix 1841. Théâtre-Français, 1844 ; Opéra ; Opéra-Comique, 1847, régisseur en 1875. Professeur d'opéra-comique au Conservatoire ; ✿ A. 1879, ✿ I. ; ✠ 1889. † Paris, le 26 avril 1891.

Ponchard (Mme), voir Mlle **Callault** et **d'Halbert.**

Ponchole, voir **Planterre.**

Poncin (Eugène), né à Paris, 25 janv. 1860. *Solfège :* 2e méd. 1877.

Poncin (Lucie-Madeleine **Bouchetal**, dite) née à Paris, 31 oct. 1873. *Comédie :* 2e acc. 1893, 1re acc. 1894.

Poncin, voir **Revel.**

Pons (Bernard), né à Toulouse, 30 mai 1843. *Chant :* 1re acc. 1863, 2e prix 1864 ; *Opéra :* 3e acc. 1864, 1re acc. 1865 ; *Opéra-comique :* 3e acc. 1864. Th. lyrique, 1865, Nantes, Toulouse, Bordeaux, Bruxelles.

Pons (Cécile), née à Paris, 16 déc. 1880. *Solfège :* 3e méd. 1894, 1re méd. 1895.

Ponsa (Maria-Luiza-Nemezia-Francisca), née à Barcelone, 10 fév. 1875. *Solfège :* 3e méd. 1888, 2e 1890, 1re 1891.

Ponsard (Auguste), né à St-Genix (Savoie), 12 avril 1843. *Chant :* 3e acc. 1864, 2e prix 1865, 1er prix 1866 ; *Opéra :* 2e acc. 1864, 1er prix 1865. Th. de l'Opéra, 1866-1875 ; Lyon, 1876 ; Marseille, Rouen, etc. † Bordeaux, 3 déc. 1891.

Ponsin (Adélaïde-Zélia), née à Paris, 12 mai 1843. *Tragédie :* 2e acc. 1858, 1re acc. 1860 ; *Comédie :* 1re acc. 1858, 2e prix 1859, 1er prix 1860. Comédie-Française, 1860, sociétaire, 1866 à 1881 ; a débuté dans *l'École des Vieillards* (Hortense), 24 août. A épousé M. J.-Henri Provost, caissier de la Comédie, 10 fév. 1870 ; séparée de corps et de biens, 26 juin 1883. Par testament du 20 juin 1884, a légué au Conservatoire la somme de 12,000 fr. pour la fondation d'un prix annuel destiné à une élève femme des classes de declamation. † Paris, 8 sept. 1885.

Ponsin (Mlle), voir **Roze.**

Ponsinet, voir **Bertal** et **Léon.**

Ponsot (Frédéric-Charles), né à Paris, 13 juin 1873. *Piano prep. :* 2e méd. 1889, 1re 1890 ; *Solfège :* 2e méd. 1891, 1re 1892. Accomp. au Conservatoire.

Pont (Barthelemy-François-Prosper), né à Barcelone, 23 nov. 1812. *Hautbois :* 1er prix 1840. Toulouse.

Digitized by Google

Pop (Eugène **Mearini**, dit), né à Metz, 21 juin 1850. *Harmonie et accomp.* : 2e prix 1873. Orch. de l'Opéra-Comique (alto).

Popik (Ida), née à Paris, 29 nov. 1884. *Solfège* : 3e méd. 1900.

Porel, voir **Parfouru** et **Réjane**.

Porte (Lucie), née 2 vendém. an III (Seine). *Chant* : 2e prix 1809.

Portehaut (Étienne-Marie), né à Bordeaux, 24 fév. 1827. *Solfège* : 2e prix 1839, 1er prix 1840 ; *Violon* : 2e prix 1847, 1er prix 1848. Soc. des Concerts, 5 déc. 1855. Orch. du Th.-Italien (sous-chef) ; directeur de la Soc. Sainte-Cécile, à Bordeaux. † sept. 1896.

Portehaut (Louis-Adolphe), né à Paris, 14 déc. 1828. *Solfège* : 1er prix 1842 ; *Harmonie et accomp.* : 1re acc. 1846, 2e prix 1848 ; *Piano* : 2e prix 1847, 1er prix 1848. Th. de l'Opéra. Répétiteur d'étude du clavier au Conservatoire.

Portenart (Victorine-Mathilde), née à Avignon, 2 déc. 1848. *Solfège* : 3e méd. 1865, 2e méd. 1866, 1re méd. 1867.

Possel Deydier (Julie-Marguerite-Émilie de), née à Marseille, 10 oct. 1867. *Piano* : 2e prix 1888, 1er prix 1889.

Potel (Anne-Antoinette **Piau**, dite Pauline), née à Montrouge, 8 oct. 1826. *Comédie* : 2e prix 1844. Odéon, 1844. Ambigu.

Potel (Marie-Julie **Parizot**, dite), née à Paris, 28 déc. 1859. *Solfège* : 2e méd. 1874, 1re méd. 1875. Th. de l'Opéra-Comique, a déb. dans *Cendrillon*, janv. 1877. Mme Bravard.

Pothier (Henri-François), né à Velars-sur-Ouche (Côte-d'Or), 23 nov. 1851. *Trombone* : 1re acc. 1874, 2e prix 1875. Orch. de l'Opéra-Comique et chef du bureau de copie. ✠ A. 1899.

Pothin (Eugène), né à Orléans, 15 janv. 1822. *Cor* : 2e prix 1837, 1er prix 1839. † Montevideo, 15 janv. 1858.

Pothin (Jean-Baptiste-Gustave), né à Paris, 30 sept. 1838. *Cor* : 2e prix 1852, 1er prix 1853. Orch. de l'Opéra, 1er oct. 1861 ; Soc. des Concerts. † 31 mars 1876.

Potier (Henri-Hippolyte), né à Paris, 10 fév. 1816. *Piano* : 2e prix 1830, 1er prix 1831 ; *Harmonie et accomp.* : 1er prix 1832 ; *Contrep. et fugue* : ment. 1835. Accomp. chef de chant au th. de l'Opéra-Comique, 1835-1842 ; chef de chant à l'Opéra, 1850. Accomp. puis prof. au Conservatoire. Œuvres : *Mlle de Mérange* (Op.-Com., 1841) ; *Le Vieux Prix de Rome* (Beaumarchais, 1849) ; *Le Caquet du rouvent* (Op.-Com., 1846) ; *Il signor Pascarello* (id. 1858) ; *le Rosier* (Op.-Com. 1859) ; *Acta et Miss* (Op., 1853) ; *L'Ange de Rothesay* (th. de l'Exp. 1867) ; *Madeleine* (Bouffes-Par. 1869) ; *Le Bailli de Suresnes*, *Volage et jaloux*, *le Fabliau* (non repréd.) ; mélodies, romances, etc. † Paris, 9 oct. 1878.

Potier (Mme), voir Mlle **de Cussy**.

Pottier (Gabrielle-Marguerite-Marie), née à Paris, 29 juil. 1855. *Piano* : 2e acc. 1873, 1re acc. 1874, 1er prix 1875. Prof. à Paris.

Potty (Catherine-Clémence), née à Bordeaux, 5 sept. 1844. *Clavier* : 1er ment. 1864 ; *Piano* : 2e acc. 1865. Mme Ed. Manzaé, 16 nov. 1865. Paris.

Poucet (Charles-Albert), né au Mans, 12 déc. 1842. *Saxhorn* : 1er prix 1861. Sous-chef de mus. du 11e d'inf.

Pouchole, voir **Planterre**.

Pougin (Fernande-Marguerite **Parroisse-Pougin**, dite), née à Paris, 20 déc. 1879. *Solfège* : 3e méd. 1894, 2e 1895.

Pouillet. *Déclam. lyrique* : 2e prix 1818. Coryphée. Opéra, 1er janv. 1818 ; a débuté le 7 déc. 1818, admis en 1819.

Poujade (Célestine-Léontine-Alice), née à Paris, 12 juil. 1878. *Piano prép.* : 3e méd. 1892, 2e méd. 1893.

Poujade (Mme), voir Mlle **Chambroux**.

Poulain (Nicolas). [Seine]. *Solfège* : acc. an VII.

Poulain (Jeanne-Marthe), née à Paris, 3 nov. 1885. *Solfège* : 3e m. 1896, 2e m. 1898, 1re m. 1899 ; *Harpe* : 2e acc. 1899.

Poulat (Théodore-Alfred), né à Paris, 7 juil. 1827. *Hautbois* : 2e prix 1849. Mus. de la Garde nat. Cirque Napoléon, Concerts du Châtelet, etc.

Poulet (Léopold-Constant), né à St-Christophe (Isère), 1er mars 1845. *Saxophone* : 1re acc. 1864, 1er prix 1865. Sous-chef de mus. du 120e d'inf.

Poupet (Jules-Alphonse), né à St-Omer, 5 avril 1858. *Trombone* : 1re acc. 1877, 2e prix 1878, 1er prix 1879.

Pourchez (Victor), né à Choisy-le-Roi, 21 oct. 1836. *Saxophone* : 3e acc. 1860.

Pourtau (Léon), né à Bordeaux, 23 nov. 1868. *Clarinette* : 1er prix 1887. Lyon. † à son retour d'Amérique dans le naufrage de *la Gascogne*, 1898.

Poussard (Horace-Rémy), né à Château-Gontier (Mayenne), 11 juin 1829. *Solfège* : 2e prix 1845, 1er prix 1847 ; *Violon* : 1er prix 1849. Concerts à Constantinople, Vienne, etc. 1852. Prof. au Conservatoire de Sidney. † Sidney, nov. 1898.

Pouzot (Prosper-Émile), né à Paris, 11 fév. 1845. *Solfège* : 2e méd. 1861.

Power (Théobald-Joseph de los Reyes y de la Conception), né à Santa Cruz de Ténériffe (Iles Canaries), 6 janv. 1848. *Piano* : 2e acc. 1863 ; *Harmonie* : 2e acc. 1862, 1er prix 1863 ; *Contrep. et fugue* : 2e acc. 1864, 2e prix 1865. † Madrid, mai 1885.

Pradal (Marguerite-Anaïs), née à Bordeaux, 27 juil. 1839. *Chant* : 2e acc. 1860 ; *Opéra* : 3e acc. 1860. La Haye.

Pradeau (Gustave), né à Anvers, 3 fév. 1845. *Solfège* : 1re acc. 1858, 2e méd. 1859 ; *Harmonie et accomp.* : 2e acc. 1861, 1re acc. 1862, 2e prix 1863, 1er prix 1864. *Piano* : 3e acc. 1862, 1re acc. 1864, 2e prix 1865 ; *Contrep. et fugue* : 2e prix 1866.

Pradel (Pierre-François-Armand), né à Carcassonne, 4 nov. 1839. *Hautbois* : 2e acc. 1867, 1er prix 1868.

Pradère (Louis) [**Pradher**], né à Paris (18 déc. 1781 ?), 16 déc. 1782. *Clavecin* : 2e prix an V, 1er prix an VI. Mus. de la Cour. Prof. Conserv. Concerts étranger. Prof. Toulouse. Œuvres : *Le Chevalier d'industrie*, en collab. (Feydeau, 1804). *La Folie musicale* (id. 1807) ; *Jeune et vieille*, en collab. (id, 1811) ; *L'Emprunt secret* (id. 1812) ; *Le Philosophe en voyage*, en collab. (id. 1821) ; *Jenny*, en collab. (id. 1823) ; morc. de piano, trios, lieder, etc. † Gray, oct. 1843.

Praeger (Catharina-Augusta-Adelheid), née à Stettin (Prusse), 8 juil. 1847. *Solfège* (*chanteurs*) : 3e méd. 1877.

Praly (Maria-Honorine-Sophie) née à Romans (Drôme), 1er août 1845. *Solfège :* 3e méd. 1868, 2e méd. 1869.

Praly (Octavie-Charlotte-Clara), née à Meaux, 15 déc. 1850. *Clavier :* 3e ment. 1868, 2e ment. 1869, 1er ment. 1870; *Solfège :* 3e méd. 1869, 2e méd. 1870. Mme Chave.

Prat (Élysé-Armand), né à Arles, 10 mai 1831. *Chant :* 1er acc. 1858; *Opéra :* 2d prix 1858.

Prat (Isabelle-Philippine-Marie), née à Paris, 24 juin 1860. *Solfège :* 1re méd. 1875; *Clavier :* 3e méd. 1878, 1re méd. 1879; *Accomp. :* 1re acc. 1881, 2d prix 1882. Mme Delage, prof. Paris ✿ A. 1898.

Prat (Mme), voir Mlle **Delafosse.**

Preinsler (Mme), voir Mlle **Da Silva.**

Presbitero (Édouard-Joconde), né à Turin, 9 nov. 1863. *Solfège :* 3e méd. 1880, 1re méd. 1881. Choriste à l'Opéra.

Pressensé (Émilie-Victoire **Dehault de**), née à Paris, 9 janv. 1857. *Piano :* 2d prix 1873, 1er prix 1874. Paris.

Pressevaux (Clara-Pauline), née à Paris, 9 mai 1830. *Solfège :* 1er prix 1847; *Piano :* 3e acc. 1851, 2e acc. 1853.

Prestat (Marie-Joséphine-Claire), née à Paris, 7 mai 1862. *Solfège :* 2e méd. 1875, 1re méd. 1876; *Harm. :* 2d prix 1884, 1er prix 1885; *Accomp. :* 2d prix 1885, 1er prix 1886; *Orgue :* 2e acc. 1888, 1re acc. 1889, 1er prix 1890; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1888, 1er prix 1889. Prof. Paris, ✿ A. 1895.

Preux (Edouard-Lucien), né à Paris, 8 janv. 1850. *Hautbois :* 1re acc. 1873.

Prevet (Albert-Isidore), né à Andresy (S.-et-O.), 20 fév. 1858. *Cornet à pistons :* 2d prix 1869, 1er prix 1872. Mus. de la garde républ. (soliste). † Paris, 19 fév. 1884.

Prévost (Antoine-Nicolas-Thérèse), né 20 août 1792. *Tragédie lyrique :* acc. 1813. Th. de l'Opéra, 14 oct. 1814. †.

Prévost (Zoé). *Opéra :* 2d prix 1820. A déb. au Th. Feydeau 1821. Bordeaux (1847). La Haye, Paris. †.

Prévost (Eugène-Prosper), né à Paris, 23 avril 1809. *Rome :* 2d gr. prix 1829, 1er prix 1831. Chef d'orch. au Havre, 1835; à la Nouvelle-Orléans, 1838-1864; Paris (Bouffes-Parisiens; Concert des Champs-Élysées; Nouvelle-Orléans, 1867. Œuvres : *L'Hôtel des Princes, Le Grenadier de Wagram* (Ambigu, 1831); *Cosimo* (Op.-c. 1835); *Les Pontons de Cadix* (Op.-c. 1836); *L'Illustre Gaspard* (Op.-c. 1863); *Blanche et René* (Nouvelle-Orléans); messes, oratorios, etc. † La Nouvelle-Orléans, 30 août 1872.

Prévost (Émilie-Louise), née à Paris, 17 août 1809. *Piano :* 2d prix 1830, 1er prix 1831. Mme Hatteux. †.

Prévost (Adèle-Joséphine), née à Paris, 8 déc. 1826. *Solfège :* 2d prix 1841.

Prévost (Caroline-Élisa), née à Paris, 13 déc. 1828. *Solfège :* acc. 1846, 2d prix 1847. Mme A.-F. Montaubry, 1850.

Prévôt (Pierre-Ferdinand), né à Caussade (Tarn-et-Garonne), 2 mai 1800. *Vocalisation :* 1er prix 1823; *Chant :* 2d prix 1823. Th. de l'Opéra, a déb. dans *Anacréon chez Polycrate*, 15 mars 1824-1857. † Volaines, 11 juin 1879.

Prévôt (Daniel-Charles), né à Paris, 17 nov. 1830. *Piano :* acc. 1847, 2d prix 1848. Prof. à Paris; pens. de l'Ass. des Art. mus.

Prince (Charles-Ernest-René **Petitdemange**, dit), né à Maisons-Laffitte, 27 avril 1872. *Comédie :* 2e acc. 1893, 1re acc. 1895, 1er prix 1896. Th. des Variétés.

Prins (Mme), voir Mlle **Clauss.**

Printemps (Éloise-Amandine-Florence **Jacques**, dite), née à Lille, 8 déc. 1827. *Opéra :* 2d prix 1846. Th. de l'Opéra.

Priola, voir **Polliart.**

Priollaud (Ernestine-Flore-Marie), née à Paris, 26 août 1866. *Solfège (chanteurs) :* 3e méd. 1888. Th. de Montpellier. Saigon.

Prioré (Élie-Gustave), né à Paris, 27 déc. 1858. *Solfège :* 3e méd. 1874. Orch. des Folies-Bergère, de l'Opéra-Comique (alto); éditeur de mus. à Paris.

Procksch (Marie-Victoire), née à Paris, 13 sept. 1832. *Solfège :* 2d prix 1848. Choriste Opéra, 1864-1869.

Prodhomme (Georges), né à Versailles, 3 déc. 1848. *Clavier :* 3e ment. 1868, 2e ment. 1869, 1re ment. 1870. Prof. à Versailles. † 1880.

Proechel (Sigismond), né à Colmar, 5 oct. 1801. *Cor :* 2d prix 1826. †.

Prontaut (Mlle), voir **Amel.**

Prost (Claudine-Marie), née à Lyon, 17 septembre 1839. *Chant :* 3e acc. 1858. *Opéra-comique :* 2e acc. 1858. Th. de l'Opéra-Comique, 1858-1861. Grenoble (1869), Douai.

Prot (Jean-Victor), né à Paris, 25 juin 1806. *Comédie :* 2d prix 1827, 1er prix 1830. †.

Prouven (Marius-Antoine), né à Aix (B.-du-Rh.), 12 mai 1845. *Clarinette :* 2d prix 1874. A Monaco.

Provinciali (Mme), voir Mlle **Celmer.**

Provost (Jean-Baptiste-François), né à Paris, 25 (?) 29 janv. 1798. *Tragédie :* 2d prix 1818. Odéon, 1819 à 1829; Porte-Saint-Martin, 1829 à 1835; Comédie-Française, 1835; Sociétaire, 1839. Prof. Conserv. † Paris, 26 déc. 1865.

Provost (François-Charles-Eugène), né à Paris, 16 nov. 1836. *Comédie :* 1er prix 1858. Comédie-Française, 1859, a déb. dans *La Famille Poisson*, rôle d'Arnould, 18 juin; sociétaire, 1865 à 1869; Odéon, 1869-1872; Bouffes-Parisiens. † Paris, 29 déc. 1885.

Provost (Mme), voir Mlle **Ponsin** et **Venot.**

Prudent (Emile-Racine-Gauthier), né à Angoulême, 4 avril 1817. *Solfège :* 2d prix 1829; *Piano :* 2d prix 1831, 1er prix 1833; *Harm. et accomp. :* 2d prix 1834. Prof. à Paris. Œuvres : morc. pour piano, concertos, symph. conc., etc. ✿. † à Paris, 13 mai 1863.

Prud'hom (Charles-François), né à Paris, 24 anv. 1843. *Comédie :* 2e acc. 1864, 1re acc. 1865. Comédie-Française, 1865; Sociétaire, 1883. ✿ I. 1891.

Prumier (Antoine), né le 13 messidor an II (2 juil. 1794). *Harmonie :* 2e prix 1811. Élève à l'École polytechnique, à l'École normale, bachelier ès lettres, licencié ès sciences. Capitaine dans la garde nat. Orch. du Th.-Italien, Opéra-Comique (1835-1840). Œuvres : morc. pour la harpe, etc. Professeur de Harpe au Conservatoire, ✠, † Paris, 20 janv. 1868.

Prumier (Ange-Conrad-Antoine), né à Paris, 5 janv. 1820. *Solfège :* acc. 1831 ; *Harpe :* 2e prix 1836, 1er prix 1838 ; *Contrep. et fugue :* acc. 1840, 2e prix 1843, 1er prix 1845. Orch. de l'Opéra-Comique ; Opéra ; Concerts Pasdeloup ; Soc. des Concerts. Professeur au Conservatoire, ✠ A. 1879 ; Œuvres : morc. pour la harpe, mus. relig., mus. mil., méthode, etc. † Paris, 3 avril 1884.

Prumier (Mme G.), voir Mme **Cloutier**.

Pruneau, voir **Linville**.

Pruvost (Eugénie-Léontine-Victorine), née à Vincennes, 27 janv. 1853. *Solfège :* 1re méd. 1869 ; *Clavier :* 2e ment. 1869, 1re ment. 1870.

Puchot (Louis-Aimé), né à Saint-Brieuc, 22 mai 1813. *Trombone :* 1er prix 1849.

Puech (Louis-Armand), né à Lasalle (Gard), 19 nov. 1840. *Saxophone :* 2e prix 1864, 1er prix 1865.

Puexe (Charles), né à Carcassonne, 9 août 1835. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1863, 2e prix 1864.

Puges (Pierre-Marie-Auguste), né à Toulouse, 2 oct. 1845. *Trompette :* 2e acc. 1869, 1re acc. 1870. Cornettiste à Paris.

Puget (Paul-Charles-Marie **Curet**, dit), né à Nantes, 25 juin 1848. *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1866 ; *Rome :* 1er gr. prix 1873. Œuvres : *Les Jardins d'Armide*, *Le Maître danseur*, *La Marcomine*, *André del Sarte*, *Le Signal* (1886), *Beaucoup de bruit pour rien*, 4 a. (Op.-Com., 1899) ; adaptation symph. de *La Marseillaise et de l'Hymne russe* (Op.-C., 26 mai 1896), mélodies, morc. pour instr., ouv. de *Macbeth*, *ode de J.-B. Rousseau* (ps. 58), etc.

Pugno (Stéphane-Raoul), né à Montrouge, 23 juin 1852. *Solfège :* 2e méd. 1866, 1re méd. 1867 ; *Piano :* 1er prix 1866 ; *Harm. et accomp. :* 1er prix 1867 ; *Orgue :* 2e acc. 1868, 1er prix 1869 ; *Contrep. et fugue :* 3e acc. 1868, 2e prix 1869. Organiste de Saint-Eugène (1872-1891) ; Chef de chant au Th.-Italien (Ventadour), 1874 ; Professeur d'harmonie, puis de piano au Conservatoire ; ✠ A. 1884, ✠ 1897, ✠ I. 1900. Œuvres : *La Résurrection de Lazare* (1879) ; *La Fée Coccette*, 3 a. ; *Les Papillons* (1881) ; *Ninetta* (Renaissance, 1882) ; *Liciane*, 5 a. (1886) ; *Le Sonc*, op.-b., 3 a. (1887) ; *Le Valet de cœur*, op., 3 a. (1888) ; *Le Retour d'Ulysse*, (Bouffes, 1889) ; *La vocation de Marius*, 4 a. (1890), *La Petite Poucette* (Renaissance 1891) ; *La Danseuse de corde*, pant., 3 a. (1892) ; *Pour le Drapeau*, 3 a. (1895) ; *Le Chevalier aux fleurs*, ballet (1887) ; *Mélusine*, *Les Pauvres gens*, mélodies, morceaux pour piano, etc.

Puig (Lazare-Marie-Joseph-Joachim-Quirico-Antoine), né à Madrid, 17 déc. 1815. *Vocalisation :* 2e prix 1834 ; *Chant :* 2e prix 1834, 1er prix 1835.

Puisais (Blanche-Marie-Rosalie-Estelle), née à Poitiers, 14 juil. 1854. *Solfège :* 3e méd. 1875, 1re méd. 1876 ; *Chant :* 2e acc. 1875, 2e prix 1876, 1er prix 1877 ; *Opéra :* 1re acc. 1876. Mme Ch. Boinin, 16 sept. 1876. Th. lyr. a déb. dans *Gilles de Bretagne*, déc. 1877. Concerts. Paris.

Puissant (Aimable), né en mars 1786 (Seine). *Cor :* 2e prix ans VII et XI, 1er prix an XIII. Mus. garde nat. †.

Pujol (Jean-Joseph-Benoît), né à Barcelone 21 mars 1835. *Piano :* 2e acc. 1854, 1re acc. 1856.

Pujol (Ernest-Nazaire), né à Fleury (Aude), 2 sept. 1866. *Clarinette :* 1re acc. 1890, 1er prix 1891.

Pupier (Jean-Claude-Henri), né à Lyon, 8 mars 1789. *Violoncelle :* 2e acc. 1807, 1re acc. 1808. †.

Puzenat (Émile-Joseph), né à Blois, 21 mars 1857. *Violoncelle :* 1re acc. 1875. Sous-chef de mus du 127e d'inf.

Q

Quanté (Mathilde-Albertine), née à Paris, 26 fév. 1867. *Piano :* 2e acc. 1887, 1re acc. 1888, 2e prix 1890, 1er prix 1891. Prof. à Paris. ✠ A. 1900. Mme G. Cosroen.

Quanté (Georges-Eugène-Paul), né à Paris, 10 sept. 1877. *Violon :* 2e prix 1890, 1er prix 1891.

Quay (Mlle), voir **Collin**.

Quef (Charles-Paul-Florimond), né à Lille, 1er nov. 1873. *Orgue :* 1re acc. 1894, 2e prix 1896, 1er prix 1898. Orgue Ste-Marie, St-Laurent, Trinité. Morc. pour orgue, inst. à vent, sonate piano et violon, etc.

Quenay (Alfred-Gustave), né à Lille, 10 août 1846. *Flûte :* 2e acc. 1865, 1re acc. 1866, 1er prix 1867. Palais-Royal. Prof. à l'école de mus. de Lille, 1886.

Quenin (François **Reynaud**, dit), né à Jons (Isère), 6 août 1837 ; *Chant :* 2e acc. 1866.

Quentin (Alfred-Alexandre), né à Cherbourg, 1er janv. 1827. *Trombone :* 2e prix 1856, 1er prix 1857. Orch. de l'Opéra (1er août 1861 au 16 janvier 1867), Garde nationale, Concerts Musard (1859-1864), Besselièvre, bals, etc. *Traité d'instrumentation* (1864).

Quentin (Jules-Constant), né à Cambrai, 3 avril 1865. *Basson :* 2e prix 1888, 1er prix 1890. Concerts du Châtelet.

Querié (Jean-Baptiste-Adolphe-Norbert), né à Paris, 7 sept. 1800. *Cor :* 2e prix 1824, 1er prix 1825. Orch. de l'Opéra, 1er fév. 1832. † à Paris, 17 déc. 1860.

Querrion (Adèle-Louise-Rosalie), née à Orléans, 4 mai 1867. *Piano :* 2e prix 1886, 1er prix 1888.

Quesneville (Mme), voir Mme **Fromont**.

Quesnot (Albert-Jean-Victor), né à Paris, 16 mars 1882. *Violon prép. :* 3e méd. 1895, 2e méd. 1896 ; *Violon :* 2e acc. 1898, 1re acc. 1900. Concerts du Châtelet.

Queulain (Benjamin-Léon-Édouard), né à Dunkerque, 11 oct. 1847. *Chant :* 2e acc. 1873, 1er acc. 1875, 1er prix 1876; *Opéra :* 1er acc. 1875, 2e prix 1876; *Opéra-comique :* 2e prix 1875, 1er prix 1876. Th. de l'Opéra-Comique (1876-1879), Bordeaux, Genève, Angers, Amiens, Dijon, Béziers, Dijon, Besançon.

Quévremont (Georges-Maxime **Guérin**, dit), né à Paris, 27 août 1873. *Solfège :* 3e méd. 1888; *Piano prép. :* 1re méd. 1887; *Piano :* 1er acc. 1888, 2e prix 1889, 1er prix 1891. Prof. de mus. à Paris, act. à Lyon; ✠ A. 1899.

Quieney (Charles-Joseph), né à Fraisans (Jura), 10 août 1847; *Basson :* 1er acc. 1868.

Quiesian (Basile), né à Soufflenheim (B.-Rhin), 22 janv. 1839; *Saxophone :* 2e acc. 1868, 1er acc. 1869.

Quillevéré, voir **Laurent**.

Quinzard (Henri-Nicolas-Eugène), né à Paris, 8 avril 1843. *Harmonie :* 1er acc. 1864, 1er prix 1865.

Quirin (Alexis-Emile), né à Saint-Dié (Vosges), 28 fév. 1841. *Cornet à pistons :* 1er acc. 1863. Mus. 10e d'inf.

Quirin (Angélique-Marie-Joséphine), né à Dijon, 16 mai 1874. *Solfège (chanteurs) :* 3e méd. 1895.

Quirot (André-Joseph), né à Autun (Saône-et-Loire), 24 nov. 1851. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1878, 2e méd. 1879. Liège, th. Lyrique (1884), Milan, Genève, Lyon, Paris.

R

Rabaud (Hippolyte-François), né à Salelles-d'Aude, 29 janv. 1839. *Violoncelle :* 1er acc. 1857, 2e prix 1860, 1er prix 1861. Orch. de l'Opéra du 1er mars 1859 au 1er fév. 1889, (solo en 1866) Société des Concerts, quatuor Taudou (1873). Prof. au Conservatoire, ✠ A. 1882. ✠ I. 1894. Œuvres : Morc. et *méth. pour le violoncelle*, 12 *études*. † Paris, 20 avril 1900.

Rabaud (Henri-Benjamin), né à Paris, 10 nov. 1873. *Rome :* 1er gr. prix 1894. Œuvres : *La Procession nocturne*, op. 6; *Eglogue*, op. 7; *Job*, op. 9; *La fille de Roland*, symph. *Divert. sur des airs russes*, quat., and. et scherzo, mélodies, etc.

Rabeau (Eugène-Ferdinand), né à Paris, 17 mars 1861. *Piano :* 1er acc. 1875, 2e prix 1876, 1er prix 1877. † à Caen, 10 août 1884.

Rabier (Héloïse-Eugénie), née à Paris, 12 sept. 1841. *Solfège :* 2e acc. 1857, 1re acc. 1858.

Rabin (Mlle), voir **De la Hautière**.

Rabot (Mme), voir Mlle **Thibault**.

Rabuteau (Victor-Alfred **Pelletier**, dit), né à Paris, 7 juin 1843. *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1863, 1re acc. 1864, 1er prix 1865; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1866; *Rome :* gr. prix 1868. Orch. du th. Déjazet (violon). Œuvres : suite pour orch., *Le passage de la mer rouge*, mélodies, etc.

Rabuteau (Jeanne-Marie **Pelletier**, dite), née à Paris, 20 mai 1878. *Comédie :* 1re acc. 1895. Odéon, Porte-Saint-Martin, Odéon (1900).

Racine (Marie), née à Passy, 5 janv. 1845. *Solfège :* 1re acc. 1858.

Radeglia (Victor-François-Barthélemy), né à Constantinople, 21 oct. 1863. *Harmonie :* 1er prix 1884; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1885.

Rafi (Jules-Alphonse-Victor), né à Paris, 21 nov. 1829. *Contrebasse :* 1re acc. 1846, 1er prix 1847.

Ragonot (Germain-Jean dit **Raguenot**), né à Paris, 19 avril 1809. *Chant :* 2e prix 1832. Bruxelles (1837), Toulouse (1838), Bordeaux (1840), Opéra (1842), Paris (sept. 1874).

Raguenot, voir **Ragonot**.

Rahier (Marie-Jeanne), née à Liège, 8 janv. 1867. *Solfège (chanteuses) :* 1re méd. 1889.

Rahon (Louis-Maurice), né à Reims, 8 déc. 1883. *Piano prép. :* 3e méd. 1900.

Raillard (Pierrette-Charlotte-Isidore), née à Paris, 29 mars 1817. *Solfège :* acc. 1832, 2e prix 1833, 1er prix 1834; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1836. Prof. solfège Conserv.

Raimbourg (Gabriel-Fidèle-Pierre), né à Paris, 17 mars 1875. *Contrebasse :* 2e acc. 1899.

Raimond (Pierre-Jacques), né à Paris. *Tragédie :* acc. 1811, 1er prix 1812; *Comédie :* 2e prix 1813. † à Paris, 25 fév. 1816.

Raimond (Édouard), né à Saint-Venant (Pas-de-Calais), 29 nov. 1835. *Clarinette :* 1er prix 1861. Orch. du bal Doublaus, mus. de la garde républ. Prof. à l'Harmonie du Bon Marché. † 26 juil. 1888.

Raimond (François-Bertrand), né à Saint-Venant, 18 août 1838. *Clarinette :* 1re acc. 1864, 2e prix 1865. Mus. de la garde républ., orch. de l'Odéon. Act. à Bois-Colombes.

Raine (Léon-Louis-Philippe), né à Valenciennes, 21 déc. 1841. *Hautbois :* 2e acc. 1860. Orch. des Bouffes-Parisiens, th. italien, concerts Pasdeloup. † Lyon, 1887.

Rakint (Mme de), voir Mlle **Mahin**.

Ramain (Nicolas-Joseph), né en 1801. *Contrep. et fugue :* acc. 1824. †.

Ramat (Marie), née à Coutras (Gironde), 18 juin 1865. *Solfège :* 2e méd. 1875, 1re méd. 1876; *Clavier :* 2e méd. 1876, 1re méd. 1877; *Piano :* 2e acc. 1880, 1re acc. 1882, 2e prix 1883; *Harmonie :* 2e acc. 1883, 1re acc. 1884. Mme Horz, oct. 1885.

Ramat (Jeanne-Marguerite), née à Libourne (Gironde), 1er fév. 1867. *Solfège :* 3e méd. 1876, 2e méd. 1877, 1re méd. 1878; *Piano prép. :* 2e méd. 1879, 1re méd. 1881.

Rambaud (Caroline-Clémence), née à Paris, 9 juil. 1843. *Solfège :* 3e méd. 1861.

Rambour (Louis-Lucien-André), né à Paris, 26 mai 1846. *Piano* : 3e acc. 1865, 1re acc. 1866, 1er prix 1867; *Harm. et accomp.* : 1er prix 1867. † Paris 1870.

Ramon (Jeanne-Gabrielle), née à Paris, 8 mars 1872. *Solfège* : 3e méd. 1885, 1re méd. 1886.

Ramy, voir **Patry**.

Rançon (Aline-Pélagie), née à Breteuil (Oise), 19 avril 1823. *Harpe* : acc. 1844, 1er prix 1845. Breteuil, 1850. † 1888(?)

Randoux Boitailly (Auguste-Eugène), né à Paris, 15 déc. 1829. *Tragédie* : 1er prix 1849. Odéon (a débuté dans *Horace* [Curiace] oct. 1843); Comédie-Française, 1850; Odéon 1853. † sept. 1891.

Rang (Amélie-Sophie), née 14 sept. 1796. *Piano* : 1re acc. 1811.

Ranscelot (Maurice), né 24 juin 1788. *Harmonie* : acc. an XII et 1806. †.

Raphael (Marie-Raphaëlle **Debarbouiller** dite), née à Paris, 15 juin 1850. *Solfège chant* : 3e méd. 1872. Folies-dramatiques, a déb. dans *La fille de Mme Angot* (Mme Lange). Mme G. Fraser i Rissas, 25 janv. 1877. † en Espagne, nov. 1878.

Rapp (Julie-Mathilde), née à Strasbourg, 18 sept. 1843. *Harpe* : 1re acc. 1862, 2e prix 1863; *Solfège* : 3e méd. 1863; 2e méd. 1865.

Rass (Célestin-Ernest-Henry), né à Caen, 17 déc. 1833. *Harm. et comp.* : 3e acc. 1864, 2e prix 1865; *Saxophone* : 1re acc. 1864, 2e prix 1865. Violoniste à Paris. † fév. 1889.

Ratcliff (Marthe-Anne), née à Paris, 17 mars 1875. *Tragédie* : 1re acc. 1893; *Comédie* : 2e prix 1893. Gymnase, Saint-Petersbourg.

Ratez (Pierre-Émile), né à Besançon, 5 nov. 1851. *Contrep. et fugue* : 1re acc. 1876. Lycée de Besançon, diplôme enseig. second. spécial. Orch. du th. de l'Opéra-Comique (alto); chef des chœurs, concerts du Châtelet. Sténographe de la Chambre des députés. Direct. de l'École de mus. de Lille, 1891. (Œuvres : quatuors, pièces pour piano et violon, duos, mélodies, chœurs, pièces pour hautbois et piano, cor et piano, sonates (éd. Hamelle, Leduc, Richault, Lemerre, Parvy, Millereau, Bruneau); trios, morc. pour div. inst., sonates, quatuors, etc. *Ruse d'amour* (Besançon 1886); *Lydéric* (Lille, 1895); *Le bateau ivre* id. 1900). Q A. 1891. Q I.

Ratmanoff (Mme de), voir Mlle **Wilden**.

Rauch (Alfred), né à Strasbourg, 29 mai 1850. *Solfège* : 3e méd. 1863, 2e méd. 1865; *Flûte* : 3e acc. 1863, 2e acc. 1864, 1re acc. 1865, 2e prix 1866, 1er prix 1868. Folies-dram., Cirque du prince imp. Mus. de la garde de Paris. Garde républ. Sous-chef de mus. du 115e d'inf.

Raucourt (Mme), voir Mlle **Duchenay**.

Raussi (Joseph-François), né à Sarreguemines (Moselle), 13 fév. 1837. *Cornet à pistons* : 2e prix 1857; 1er prix 1858.

Raux (Marie-Eugénie-Octavie), née à Paris, 10 déc. 1842. *Solfège* : 2e acc. 1858, 3e méd. 1859, 2e méd. 1860.

Raveau (Mme), voir Mme **Soupe**.

Ravel (Clémence-Joséphine-Marie **Varret**), née à Marseille, 21 avril 1849. *Solfège* : 2e méd. 1869, 1re méd. 1870.

Ravel (Joseph-Maurice), né à Ciboure (B.-Pyr.), le 7 mars 1875. *Piano prép.* : 2e méd. 1890, 1re méd. 1891.

Ravera (Nicolas-Tersio), né à Alexandrie (Italie), 20 fév. 1850. *Harmonie* : 2e acc. 1875.

Ravet (Henri-Louis), né à Paris, 14 juin 1870. *Tragédie* : 1re acc. 1895; *Comédie* : 2e acc. 1893, 1re acc. 1894, 2e prix 1895. Th. de l'Odéon, Ambigu, Comédie-Française.

Ravina (Jean-Henri), né à Bordeaux, 20 mai 1818. *Piano* : 2e prix 1832, 1er prix 1834; *Harm. et accomp.* : 1er prix 1835. Prof. adj. de clavier au Conservatoire (1835-1837). ✝ 1861. Virt. Concerts en France et à l'étranger. Prof. à Paris. (Œuvres : morc. pour piano, études, variations, concertos, transcriptions, etc.

Raviot (Mlle), voir **Defresnes**.

Ray (Paul-Adrien), né à Paris, 13 fév. 1863. *Solfège* : 1re méd. 1879; *Harmonie* : 2e acc. 1883, 2e prix 1885; *Accomp.* : 1re acc. 1884, 2e chef des chœurs de l'Opéra.

Raymond (Marie-Antoinette), née à Paris, 5 avril 1820. *Harpe* : 2e prix 1841, 1er prix 1843. Mme Sabatier, Paris (1850).

Raynaud, voir **Reynaud**.

Rebeyrol (Loire-Inf.). *Clarinette* : 1er prix 1820. A Nantes.

Rebour (Jean-Pierre), né à Peyriac-Minervois (Aude), 21 avril 1826. *Trombone à pistons* : 2e acc. 1860, 1re acc. 1861. *Harm. et comp.* : 1re acc. 1861.

Rebourg (Elisabeth-Joséphine), née à Paris, 15 mai 1814. *Harpe* : 1er prix 1832; *Harm. et accomp.* : acc. 1833, 2e prix 1835, 1er prix 1836. Prof. adj. de solfège au Conservatoire (1833-1836).

Reboux (Mélanie-Alphonsine-Charlotte), née à Saint Josse-ten-Noode (Belgique), 28 avril 1843. *Chant* : 1re acc. 1861; *Opéra* : 1re acc. 1861; *Opéra-com.* : 2e prix 1861. Th. de l'Opéra, 1er fév. au 1er août 1861. Th.-Lyrique. Mme Martinesena. † 16 mars 1876.

Recouvreur (Suzanne-Eugénie), née à Paris, 17 sept. 1884. *Solfège* : 3e méd. 1898, 1re médaille 1899.

Rediève (Mme), voir Mme **Terestri**.

Regaudiat (Marie-Antoinette), née à Lyon, 28 mai 1854. *Solfège chanteurs* : 3e méd. 1875, 2e méd. 1876. Th. des Folies-Dramatiques, Marseille, Nantes, Lyon.

Regheere (Louis-Désiré-Joseph), né à Saint-Omer, 20 juin 1818. *Clarinette* : 2e prix 1839, 1er prix 1841. Orch. du th. du Vaudeville.

Regnaerz (Charles-Henri), né à Blois, 11 sept. 1847. *Cornet à pistons* : 3e acc. 1866, 1re acc. 1867. Chef de mus. à Bar-le-Duc. Q A. 1896.

Regnauld (Cécile-Léontine-Alphonsine), née à Sèvres, 8 juil. 1840. *Chant* : 2e acc. 1866; *Opéra-Comique* : 2e acc. 1866. Th.-Lyrique.

Regnault (Julie-Jeanne), née à Paris, 28 oct. 1854. *Comédie* : 2e acc. 1872. Th. du Vaudeville; Comédie-Française, 1er sept. 1879, sociétaire, 1881. Q A. 1887. Mme Barrey.

Regnier (Marie-Pauline), née à Bellevue (S.-et-O.), 28 sept. 1850. *Clavier* : 3e ment. 1863, 1re ment. 1864; *Solfège* : 3e médaille 1864. Prof. à Paris. † 1873.

Regnier (Marthe), née à Paris, 26 nov. 1880. *Comédie :* 1re acc. 1898, 1er prix 1899. Th. de l'Odéon.

Regnier (Mme), voir Mlle **Tortre.**

Regny (Marie-Hélène), née à Paris, 23 déc. 1838. *Comédie :* 2e prix 1858, 1er prix 1860. Th. de l'Odéon, Turin.

Reichenberg (Suzanne), née à Paris, 7 sept. 1853. *Comédie :* 2e prix 1867, 1er prix 1868. Comédie-Française, a déb. dans l'*École des femmes* (Agnès), 14 déc. 1868; sociétaire, 1872 à 1898. ✿ A. 1887. ✿ I. 1891.

Reickmans (Adolphe), né 22 juil. 1795 (Moselle). *Basson :* 1er prix 1819. Mus. au rég. du Cte d'Orsay, en Espagne; 2e rég. de la Garde suisse. Orléans, 1821. Orch. de l'Opéra 6 août 1822 au 1er mars 1833; Soc. des concerts, 1828. A Bordeaux. Chef de mus. d'un rég. hollandais, à Batavia.

Reidemeister (Lucie), née à Braine-le-Comte (Belgique), 4 juil. 1855. *Solfège :* 3e méd. 1869, 2e méd. 1872, 1er méd. 1873; *Clavier :* 3e ment. 1873, 2e méd. 1874.

Reigers (Ferdinand), né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), 13 mars 1859. *Tragédie :* 2e acc. 1882. Th. du Gymnase, Paris. † 1898.

Reignier (Jean-Dominique-Émile), né à Toulouse, 16 fév. 1832. *Harm. et accomp. :* 2e prix 1851; *Contrep. et fugue :* 3e acc. 1853.

Reille (Louise-Marie-Joséphine), née à Marseille, 31 juil. 1835. *Chant :* 1re acc. 1856. Constantine. Mme Pezivas.

Reine (Julia-Agathe-Laure), née à Paris, 25 fév. 1851. *Opéra-Comique :* 2e prix 1869. Th. de l'Opéra-Comique, 1869-1875, (a déb. dans *le Chalet*, 7 nov.). Bruxelles, Anvers, Bordeaux, Marseille.

Reine (Fernand-Louis-Philippe), né à Valenciennes, 30 mai 1858. *Cor :* 2e prix 1876, 1er prix 1877. Orch. de l'Opéra; Concerts Pasdeloup, Lamoureux, Soc. des Concerts. ✿ A. 1888. ✿ I. 1900.

Reine, voir **Raine.**

Reingpach (Marie-Amélie), née à Mulhouse, 24 mars 1843. *Solfège :* 3e méd. 1864. Choriste à l'Opéra, 1878-1896.

Reinhard (Léon-Joseph-Alexandre), né à Nantes, 7 janv. 1842. *Hautbois :* 1re acc. 1865, 2e prix 1866. Mus. 3e rég. de grenadiers de la garde.

Reitlinger (Arnold), né à Budapesth, 24 sept. 1865. *Piano :* 2e acc. 1884, 2e prix 1885, 1er prix 1886. Concerts en France et à l'étranger; prof. à Neuilly. ✿ A. 1899.

Réjane (Gabrielle-Charlotte **Réju**, dite), née à Paris, 6 juin 1856. *Comédie :* 1re acc. 1873, 2e prix 1874. Th. Vaudeville, 1875; Variétés, Ambigu, 1882; Palais Royal, 1883; Vaudeville, 1885 à 1889; Variétés, 1886-1890; Odéon, 1890-1892; Grand-Théâtre, 1892; Vaudeville, dep. 1893. ✿ I. Mme Ponel, janv. 1893.

Remaury (Fanny-Marceline-Caroline), née à Pamiers (Ariège), 22 janv. 1843. *Piano :* 1re acc. 1856, 2e prix 1857, 1er prix 1858; *Solfège :* 2e acc. 1857, 1re acc. 1858, 2e méd. 1859; *Harm. et accomp. :* 1re acc. 1861, 1er prix 1862. A ép. M. Monteny, publiciste. Virtuose; Concerts en France et à l'étranger (Paris, Bordeaux, Lyon, Londres, Cologne, Vienne, etc.)

Rembielinski (Laurent-Charles-Léon), né à Caen, 17 mai 1836. *Solfège :* 1er prix 1851; *Piano :* 3e acc. 1852, 2e acc. 1853, 2e prix 1855, 1er prix 1857; *Harmonie :* 1er prix 1855; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1861.

Rémis (Louis), né à Saint-Pétersbourg, 1er janv. 1811. *Solfège :* 2e prix 1826; *Violon :* 2e prix 1829, 1er prix 1831. Orch. de l'Opéra, 1er nov. 1831-1er oct. 1832 (?)

Remon (Victoire), née au Havre, 16 août 1806. *Vocalisation :* acc. 1825. †.

Remusat (Jean), né à Bordeaux, 11 avril 1815. *Flûte :* 1er prix 1830. Orch. de l'Opéra, 1er janv. 1847 au 1er fév. 1848; th. de la Reine à Londres; Th.-Lyrique à Paris, 1853. Directeur d'un th. d'op. com. à Londres, 1859; Orch. de l'Opéra de S. M. (*id.*); Concerts à Bordeaux et Paris (1860); Flûtiste et chef d'orch. th. de Bordeaux; Fondateur de concerts pop. de mus. classique dans cette ville (1863), et à Sanghaï (1868). Œuvres : méthode, morc. de concert, fantaisies, etc. (env. 80). † Sanghaï (Chine), sept. 1880.

Remusat (Bernard-Martin), né à Bordeaux, 4 fév. 1822. *Flûte :* 1er prix 1840.

Remy (Jean-Émile-René), né à Paris, 23 juin 1835. *Tragédie :* 1re acc. 1859. Th. du Gymnase, Marseille, Gymnase, sous le nom de Girardy.

Remy (Henry), né à Valenciennes, 15 mai 1848. *Violoncelle :* 2e acc. 1867. Orch. de l'Opéra-Comique.

Remy (Adèle-Marie-Joséphine), née à Lorient, 30 sept. 1859. *Solfège :* 2e méd. 1880; *Chant :* 2e acc. 1880, 2e prix 1881; *Opéra-comique :* 1re acc. 1880, 2e prix 1881, 1er prix 1882. Th. de l'Opéra-Comique 1884-1886; Anvers 1887; Constantinople, Paris.

Remy, voir **Roemy.**

Renard (Louis-André), né à St-Germain-en-Laye, 5 janv. 1817. *Contrebasse :* 2e prix 1836. Orch. de l'Opéra, 1er sept. 1839 au 1er sept. 1845; Soc. des Concerts 13 janv. 1845; orch. du Th.-Italien; Maître de chap. aux Invalides. † Paris, déc. 1878.

Renard (Pierre), né à Lyon, 2 mars 1853. *Trompette :* 1er prix 1880.

Renart (Mme), voir Mlle **Vernaut.**

Renaud (Augustine), née à Aix (B.-du-Rhône), 26 fév. (déc.?) 1788. *Chant :* acc. an VIII; *Piano :* prix 1808. †.

Renaud (Félix-Victor), né à Paris, 13 nov. 1822. *Hautbois :* 1er prix 1850. Mus. de la Garde nat.; orch. du Th.-Lyrique. † à Paris, 2 juin 1872.

Renaud (David-Casimir), né à Lacanne (Tarn), 8 juin 1839. *Trompette :* 3e acc. 1859.

Renaud (Marie-Constance), née à Montiérender (Hte-Marne), 28 avril 1845. *Solfège :* 3e méd. 1862, 2e méd. 1863, 1re méd. 1864; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1866, 1re acc. 1867, 1er prix 1868. Prof. de piano, Paris. Mme Lizerray. † Paris, 24 sept. 1892.

Renaud (Marie-Léonie), née à Paris, 4 déc. 1852. *Solfège :* 3e méd. 1868, 2e méd. 1869, 1re méd. 1870; *Clavier :* 2e ment. 1869, 1re ment. 1870; *Harm. et accomp.* 2e prix 1870, 1er prix 1873; *Orgue :* 2e acc. 1875, 1re acc. 1876; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1874, 1re acc. 1875, 1er prix 1876. Répét. de solfège au Conserv. (1876-1893). ✿ A. 1892. Mme Maxai, 8 mars 1879. (Œuvres : conc. et suite pour piano et orch., solfège, mélodies, etc.

Renaud (Eugénie), née à Besançon, 7 déc. 1857. *Tragédie :* 1re acc. 1879, 2e prix 1880.

Renaudeau (Mme), voir Mlle **Corot**.

Renaud de Vilback (Alphonse-Zoé-Charles), né à Montpellier, 3 juin 1829. *Orgue :* 2e prix 1843, 1er prix 1844; *Rome :* 1er gr. prix 1844. Org. de St-Eugène. (Œuvres : *Au clair de la lune* (Bouffes-Parisiens, 1857); *Don Ximenzor*, 1 a. (Th.-Lyr., 1858); morceaux pour orgue, piano, transcriptions, etc. † Bruxelles, 19 mars 1884.

Renault (Charles-Jean-Baptiste), né à Nancy, 1er juil. 1821. *Clarinette :* 1er prix 1843. Chef de mus. ✠.

Renault (François-Léon), né à Paris, 27 juil. 1872. *Violon prép. :* 3e méd. 1888.

Renaux (Victor-Henri), né à Paris, 27 mai 1866. *Trompette :* 2e acc. 1888.

Renaux (Paul), né à Valenciennes, 10 mai 1875. *Violon :* 2e acc. 1895, 1re acc. 1896, 2e prix 1899. Concerts Lamoureux; Th. de l'Opéra-Comique.

Rendano (Alphonse), né à Cosenza (Italie), 4 juil. 1854. *Piano :* 3e acc. 1869.

René (Charles-Olivier **Bibard**, dit), né à Paris, 6 mai 1863. *Piano :* 2e acc. 1879, 1er prix 1880; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1880; 1er prix 1882; *Rome :* 2e gr. prix 1883, 1er 2e gr. 1884. ✿ A. 1888. (Œuvres : morceaux de piano, mélodies, suites symphoniques, etc., sonate piano et violon, fantaisie pour violon et orch., mus. relig., scén. lyr., etc.

René (Mme), voir Mlle **Laglaize**.

Renié (Gabrielle-Henriette-Marie-Sophie), née à Paris, 18 sept. 1875. *Harpe :* 2e prix 1886, 1er prix 1887; *Harmonie :* 1re acc. 1890, 2e prix 1891; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1895, 2e prix 1895. Paris.

Rennesson (Marthe-Jeanne), née à Paris, 6 janv. 1878. *Piano prép. :* 3e méd. 1891; 1re méd. 1893; *Piano :* 2e acc. 1895, 1re acc. 1896, 2e prix 1897, 1er prix 1898; *Harmonie :* 1re acc. 1897. ✿ A. 1899.

Renouf (Éliza-Adélaïde), née à Paris, 17 avril 1818. *Solfège :* 1re prix 1833. Th. de Bordeaux.

Renoux (Marie-Julie), née à Arpajon (S.-et-O.), 23 juill. 1866. *Solfège (chanteuses) :* 1re méd. 1887. † fév. 1889.

Rensburg (Célestine), née à La Haye, 23 mai 1839. *Piano :* 2e acc. 1857, 1re acc. 1858.

Réol (Jeanne-Claudine-Françoise), née à St-Étienne, 8 oct. 1885. *Solfège :* 3e méd. 1900.

Repond (Jeanne-Victoire), née 24 mai 1791. *Solfège :* enc. an 11. †.

Requin (Louis-Alphonse), né à St-Saturnin-lès-Avignon, 26 mai 1865. *Violon :* 2e acc. 1886. Concerts Lamoureux, Th. des Variétés; Folies-Dramatiques.

Rethaler (Auguste), né déc. 1800. *Basson :* 2e prix 1823, 1er prix 1824. †.

Rety (François-Antoine-Charles-Ernest), né à Paris, 28 mai 1824. *Solfège :* acc. 1837, 2e prix 1838, 1er prix 1839. Directeur du Th.-Lyrique, 1860-1862; Courriériste théâtral, puis critique musical au *Figaro*. † Paris, 1er juil. 1895.

Rety (Émile-Ernest-Hippolyte), né à Paris, 7 mars 1833. *Solfège :* 2e prix 1847; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1851, 2e acc. 1852. Commis au Conservatoire, puis chef du Secrétariat (1857-1896). ✿ I. 1879. ✠ 1874. O. ✠ 1894.

Réty (Mme), voir Mlle **Leroy** et **Faivre**.

Reuchsel (Louis-Joseph-Maurice), né à Lyon, 22 nov. 1880. *Solfège :* 3e méd. 1899, 1re méd. 1900.

Revel (Françoise-Athalie **Pancin**, dite), née 18 avril 1791 (Rhône). *Piano :* 2e prix 1811 et 1812, 1er prix 1813. †.

Revel (Marie-Madeleine-Jeanne-Denise-[Adèle]), née 29 déc. 1795 (Seine). *Piano :* 2e prix 1813, 1er prix 1814. †.

Revel (Achille-Maurice), né à Paris, 4 déc. 1878. *Tragédie :* 1re acc. 1899.

Revel (Marguerite), née à Paris, 19 avril 1875. *Chant :* 2e acc. 1899, 1re acc. 1900; *Opéra-comique :* 2e prix 1900.

Revérard (Jean-Louis Philippe), né à Uxem (Nord), 12 sept. 1838. *Solfège :* 2e prix 1860; *Saxophone :* 2e prix 1860, 1er prix 1861. Sous chef de mus. au 91e d'inf.; chef de mus. du 103e d'inf., 5 fév. 1873.

Revial (Louis-Benoît-Alphonse), né à Toulouse, 29 mai 1810. *Vocalisation :* 2e prix 1831, 1er prix 1832; *Chant :* 2e prix 1831. Th. de l'Opéra-Comique, 1833; en Italie (1838-1842); Hollande, Belgique, Londres (1844). Professeur au Conservatoire. ✠ 1860. (Œuvres : études pour le chant. † Étretat (?), 13 oct. 1871.

Revilly (Antoinette-Jeanne), née à Lyon, 3 mai 1822. *Chant :* 1re prix 1840; *Opéra :* 1re prix 1840. Th. de l'Opéra-Comique, 1840-1875. † Puteaux, 1899.

Revol (Jules-Claude), né à Lyon, 31 oct. 1872. *Trombone :* 2e acc. 1897.

Rey (Jean-Étienne), né à Toulouse, 3 août 1832. *Chant :* 3e acc. 1856. Marseille, le Caire (1875), Marseille, Naples, Buenos-Ayres, Rouen, Paris. ✿ A. 1898. Act. à Toulouse.

Rey (Marie-Émilie-Guillemette), née à Toulouse, 30 août 1834. *Chant :* 1re acc. 1852; *Opéra :* 1re acc. 1852, 1er prix 1853; *Opéra-comique :* 2e acc. 1852, 2e prix 1853. Th. de l'Opéra-Comique, 1856; Th.-Lyrique, Opéra (1860).

Rey (Claire-Noémie), née à Toulouse, 21 déc. 1841. *Chant :* 2e acc. 1861, 1re acc. 1862, 1er prix 1863; *Opéra-comique :* 2e acc. 1862, 2e prix 1863.

Rey (Albert), né à Gien, 21 mars 1873. *Hautbois :* 2e prix 1894, 1er prix 1895.

Rey (Rachel-Jean), né à Baumont (Dordogne), 20 janv. 1879. *Trombone :* 2e acc. 1900.

Rey (Louis-Théodore), né à Troyes, 9 mars 1879. *Hautbois :* 1er prix 1894.

Rey (Mme), voir Mlle **Balla**.

Reymond (Georgette-Amélie-Antoinette), née à Alger, 6 déc. 1833. *Solfège :* acc. 1850.

Reynard (Pierre-Joseph), né à Avignon, 19 mars 1823. *Chant :* 2e prix 1847; *Opéra :* acc. 1847. † Avignon, 9 janv. 1850.

Reynaud (Joseph), né à Meyrargues (B.-du-Rh.), 23 nov. 1835. *Cornet à pistons :* 2e prix 1857.

Reynaud (Joseph-Marie-Félix), né à Mornas (Vaucluse), 12 mai 1841. *Clarinette :* 1re acc. 1860.

Reynaud, voir **Quenin.**

Reynier (Léon), né à Saint-Cloud (S.-et-O.), 11 août 1833. *Violon :* 2e prix 1847, 1er prix 1848. Concerts à Paris, en province et à l'étranger. ✪ I. 1889. † Paris, 5 mai 1895.

Reynier (Anna-Marie-Lucile-Léonie), née à Saint-Cloud, 13 avril 1838. *Clarier :* 1re ment. 1858.

Rheims (Marthe-Marie), née à Colombes, 12 août 1875. *Solfège :* 3e méd. 1888, 2e méd. 1889, 1re méd. 1890; *Piano prép. :* 3e méd. 1890, 1re méd. 1891.

Rhein (Charles-Laurent), né à Toulouse, 24 déc. 1798. *Piano :* 2e prix 1818, 1er prix 1819. Prof. Paris, Bordeaux (1836), Lyon. Œuvres : morc. pour piano, etc. (env. 50). † Paris, oct. 1864.

Rhéville (Ernest de, dit **Villeray**), né à Solers (S.-et-M.), 3 juin 1844. *Tragédie :* 2e prix 1864; *Comédie :* 2e prix 1864. Odéon, 1864-1865; Gymnase.

Riard (Louis-Édouard) (Oise). *Cor :* 2e prix an IX. †.

Ribailler (Gustave-Théodore), né à Épinal (Vosges), 5 mars 1838. *Saxhorn :* 2e prix 1864. Mus. 6e dragons.

Ribault (Émilie-Francisque), née à Mantes (S.-et-O.), 24 avril 1833. *Chant :* 3e acc. 1853; *Opéra :* 1re acc. 1854. Th. de l'Op., 1er fev. 1855 au 1er mai 1860. Mme H. Altès, 9 déc. 1858.

Ribery (Emma-Sophie-Victorine), née à Boulogne (P.-de-C.), 29 octobre 1828. *Solfège :* acc. 1843; *Piano :* acc. 1843.

Ribes (Jacques-Augustin), né à Limoux (Aude), 15 oct. 1824. *Chant :* acc. 1847, 1er prix 1848; *Opéra-comique :* 2e prix 1848, 1er prix 1849; *Opéra :* acc. 1849, 1er prix 1850. Th.-Lyrique, 1851; Lille, 1857; Strasbourg, le Havre, Lyon.

Ribeyre (Rachel-Pascaline), née à Rouen, 4 sept. 1866. *Chant :* 1re acc. 1884, 2e prix 1885, 1er prix 1886; *Opéra-comique :* 1re acc. 1884, 2e prix 1885, 1er prix 1886. Concerts. Mme A. Lebeau, puis Mme Dalsème.

Rible (Alexandre), né à Lagarrigue (Dordogne), 20 nov. 1876. *Basson :* 2e acc. 1899, 2e prix 1900.

Ribou (Gabrielle), née v. 1783 (Puy-de-Dôme) [Seine?]. *Solfège :* acc. an V. *Chant :* 2e prix an VII, 1er prix an VIII; †.

Ricaudy (Mme de), voir Mlle **Desplats.**

Richard (Benigne-René) (Seine). *Solfège :* acc. an VII. †.

Richard (Félix-Philibert), né à Chalon (Saône-et-Loire), 16 nov. 1835. *Cor :* 2e prix 1854. † 1886.

Richard (Louis-Eugène), né à Douai, 19 déc. 1839. *Flûte :* 1re acc. 1859, 2e prix 1861; *Solfège :* 1er prix 1861.

Richard (Jean-Louis-Albert), né à Saint-Simon-de-Bordes (Char. Inf.), 8 août 1845. *Hautbois :* 3e acc. 1869.

Richard (Charles-Lucien), né à Reims, 9 sept. 1848. *Chant :* 2e acc. 1869, 2e prix 1870; *Opéra :* 1re acc. 1869; *Opéra-comique :* 1re acc. 1870. Th. de l'Opéra, 1873-1875. † Amérique, 1888.

Richard (Alphonsine-Hélène, dite Renée), née à Cherbourg, 12 mars 1858. *Chant :* 1re acc. 1876, 1er prix 1877; *Opéra :* 2e prix 1876, 1er prix 1877. Th. de l'Opéra, 1877-1889, a déb. dans la *Favorite* (Léonore), 7 oct. 1877; Opéra-Comique, 1892; Opéra, 1893. Étranger; prof. à Paris. ✪ A. 1886, ✪ I. 1893. Mme Arm. d'Ozouville, Cherbourg, 7 déc. 1889.

Richard, voir **Boullard.**

Richardot (Alphonse-Albert), né à Cherbourg, 16 déc. 1876. *Clarinette :* 2e acc. 1888, 1re acc. 1889, 2e prix 1890, 1er prix 1892. Concert Lamoureux.

Richaud (Léon-Hippolyte), né à Sault (Vaucluse), 16 juil. 1861. *Flûte :* 1re acc. 1881, 2e prix 1884, 1er prix 1886. Concerts Lamoureux.

Ricné (Antoine-Adrien-Ernest), né à Paris, 29 nov. 1836. *Solfège :* 2e prix 1863; *Harm. et comp. :* 2e prix 1864; *Saxhorn :* 1re acc. 1864. Mus. lanciers de la garde.

Riché (Félix-Edmond), né à Belleville, 20 juil. 1839. *Cor :* 1re acc. 1861. Orch. des Folies-Dramatiques, Variétés, etc.

Riché (Baptiste-Jules), né à Paris, 14 janv. 1820. *Comédie :* 2e prix 1837, 1er prix 1838. Comédie-Française 1845-1848 † 6 juin 1849.

Richert (Mme), voir Mlle **Collin.**

Richet (Mme), voir Mlle **Plé.**

Richet (Edouard-Henri-Ernest), né à Paris, 11 janvier 1883. *Solfège :* 3e méd. 1894, 2e méd. 1895; *Violoncelle :* 2e prix 1898, 1er prix 1899.

Richet (Raymonde-Charlotte), née à Paris, 9 oct. 1886. *Solfège :* 3e méd. 1898, 2e méd. 1900.

Riches (Célénie-Irma-Marie), née à Lille, 15 mai 1884. *Piano :* 2e acc. 1897, 1er prix 1898.

Riddez (Arthur-Louis), né à la Bassée (Nord), 14 mars 1875. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1900; *Chant :* 2e prix 1899, 1er prix 1900; *Opéra :* 2e prix 1899, 1er prix 1900; *Opéra-comique :* 1re acc. 1900. Th. de l'Opéra.

Ridé (Antoinette-Louise), née 10 mai 1791. *Solfège :* enc. an II. †.

Rieffler (Tony-Henri), né à Paris, 6 fév. 1854. *Piano :* 1re acc. 1869, 2e prix 1870. Œuvres : opérettes représ. à la Scala et à l'Alcazar, (Feuchot édit.); danses (chez Grus, Gregh et Le Tellier), mus. mil., piano, etc., mss. bibl. de l'Opéra. † Paris, 15 mai 1880.

Riera (Jaime-Augustin-Antonio), né à Barcelone, 11 juin 1867. *Piano :* 2e prix 1887, 1er prix 1888. Concerts en Amérique. Prof. au Conserv. de Bucharest; Prof. à Paris. ✪ A. 1899, dit Santiago Riera.

Ries (Frantz-Wilhelm), né à Berlin, 7 avril 1846. *Violon :* 2e prix 1867, 1er prix 1868.

Riester (Clotilde), née à Paris, 14 juin 1846. *Solfège :* 2e méd. 1860, 1re méd. 1861.

Rieu (Albert-Victor), né à Paris, 10 janv. 1864. *Solfège :* 3e méd. 1880; *Violon prép. :* 3e méd. 1879, 2e méd. 1881; *Violon :* 2e acc. 1882, 1re acc. 1884, 2e prix 1885, 1er prix 1886. Soc. des concerts.

Digitized by Google

Rieu (Mme), voir Mlle **Geniez**.

Rieusset (Mme), voir Mlle **Goblin**.

Rieux, voir **Davizols**.

Rifaut (Louis-Victor-Étienne), né à Paris, 11 janv. 1798 [1799?]. *Solfège* : enc. 1812; *Harmonie* : 1re prix 1814; *Rome*, 2e prix Chef de chant 1820, 1er prix 1821. Accomp. au th. Feydeau; au th. de l'Opéra-Comique; Prof. d'harmonie et accomp. au Conservatoire, 1833. Œuvres : *le Duel* (Op.-c. 1826); *le Roi et le batelier* — en collab. — (id. 1827); *le Camp du drap d'or* — id. — (id. 1828); *Teresa* (id. 1832); *Ludré* (id. 1835); *Gaspare* (id. 1836), etc. † à Orléans, 2 mars 1838.

Rifaut (Louise-Julie-Victorine), née à Paris, 16 nov. 1824. *Solfège* : acc. 1838, 2e prix 1839, 1er prix 1840; *Harm. et accomp.* : 2e prix 1844, 1er prix 1846.

Rifaut (Félicie-Laure), née à Paris, 1er juil. 1847. *Solfège* : 2e méd. 1860, 1re méd. 1862; *Harm. et accomp.* : 2e prix 1869, 1er prix 1872.

Riff (Léon-Marie-Joseph), né à Toulouse, 23 janv. 1859. *Violo cette* : 1re acc. 1877, 2e prix 1879. Soc. des concerts; Orch. de l'Opéra depuis le 1er fév. 1889. ✪ A. 1900.

Riga (Jean-Jacques-Emile-Alfred), né à Paris, 10 fév. 1835. *Comédie* : 2e prix 1855. Chœurs de l'Opéra (1863-1866), de l'Opéra-Comique, Maîtrises de St-Eustache, St-Eugène et du Panthéon. Th. des Folies-St-Antoine, 1852, Funambules; Odéon, 1855-1866; Th. Français de Moscou, de St-Pétersbourg (1870-1880). A Paris 1881 : Comédie-Parisienne, Bouffes-Parisiens; Régisseur des Folies-Dramatiques, Gaîté; rég. des Variétés.

Rigal (*Zoé*), née, déc. 1807. *Solfège* : acc. 1821, 1re prix 1822; *Vocalisation* : 1re prix 1825; *Chant* : 2e prix 1826. Répét. de solfège au Conserv., 1828-1829. Mme Voizel. Paris †.

Rigalt (Mercédès-Rosa-Dolorès), née à Barcelone, 18 sept. 1876. *Solfège* : 3e méd. 1891, 2e méd. 1892, 1re méd. 1893; *Piano* : 2e acc. 1894, 2e prix 1895, 1er prix 1896.

Rigault (François) né 17 mars 1793 (S.-et-O.). *Tragédie lyr.* : acc. 1811, 2e prix 1812; *Chant* : 2e prix 1812, 1er prix 1813; *Opéra-comique* : 2e prix 1813; *Comédie lyrique* : 2e prix 1814. Opéra. Prof. au Conserv. (1826-1832

Rigault (Annette-Clémentine), née à Paris, 21 avril 1846. *Chant* : 2e acc. 1865.

Rigaut (Mme), voir Mlle **Riwinach**.

Rigaux (Désiré-Lucien), né à St-Maude, 6 mars 1878. *Chant* : 1re acc. 1898; *Opéra* : 2e prix 1898.

Rignault (François-Emile), né à Paris, 14 juin 1812. *Violoncelle* : 2e prix 1832, 1er prix 1833. Société des Concerts, 6 déc. 1835. † à Paris, 15 mars 1895.

Rigo (Bela-Martin), né à Budapest, 16 juil. 1884. *Violon prép.* : 3e méd. 1898.

Rigolat (Adélaïde-Sophie), née à Paris, 8 fév. 1831. *Chant* : 2e acc. 1852; *Opéra-comique* : 1re acc. 1853, 1er prix 1854. Comédie-Française Mme Scola.

Rimbaut (Emma-Pauline), née à Paris, 14 oct. 1832. *Opéra* : 3e acc. 1851, 2e acc. 1853.

Rimbert (Marie-Françoise-Adèle), née 5 juil. 1801. *Solfège* enc. 1812. †.

Rimbert (Pierre-François-Marie) né 6 janv. 1803 (Seine). *Hautbois* : 2e prix 1819, 1er prix 1820. Orch. Opéra-Buffa. †.

Rimblot (Julie-Constance), née à Paris, 9 nov. 1828. *Tragédie* : acc. 1844. Comédie-Française, a déb. dans *Tancrède* (Aménaïde), 1845. † 21 décembre 1854.

Rinck (Emmanuel-Guillaume), né à Bordeaux, 30 mai 1841. *Violon* : 3e acc. 1861, 2e acc. 1863, 1re acc. 1864. Concerts Pasdeloup.

Ringsdorff (Léon-Émile), né à Paris, 5 oct. 1875. *Solfège* : 2e méd. 1890, 1re méd. 1891; *Piano prép.* : 3e méd. 1891. Accomp. Opéra-populaire, 1900.

Rinuccini (Charles-Louis) né à Cluny (Saône-et-Loire), 15 sept. 1873. *Violon* : 2e acc. 1885, 2e prix 1886, 1er prix 1887. Gr. th. de Lyon, 1889; prof. virtuose. ✪ A. 1900.

Rioton (Marthe-Louise-Estelle-Élisa) née à Beaumont-les-Valence (Drôme), 18 fév. 1878. *Solfège* : 2e méd. 1893. *Chant* : 2e acc. 1897, 2e prix 1898, 1er prix 1899; *Opéra-comique* : 1re acc. 1898, 1er prix 1899. Th. de l'Opéra-Comique.

Riquer (Édile), née à Paris, 18 août 1832. *Solfège* : 2e prix 1847, 1er prix 1848; *Op.-comique* : 1re acc. 1850. Gymnase, Comédie-Franç., 1856; sociétaire, 1864 à 1884. Paris.

Riquier (Edmond-Jules, dit **Delaunay-Riquier**), né à Lille, 29 sept. 1826. *Chant* : 2e prix 1849; *Op.-comique* : 2e prix 1849, 1er prix 1850. Th. de l'Opéra-Comique, 1850-1859; Th.-Lyrique. Prof. à l'Ecole de mus. de Lille. † Lille 17 oct. 1899.

Riquier (Mme), voir Mlle M. **Lhéritier**.

Risler (Joseph-Édouard), né à Baden, 23 fév. 1873. *Solfège* 3e méd. 1886, 1re méd. 1887; *Piano prép.* : 3e méd. 1885, 2e méd. 1886, 1re méd. 1887; *Piano* : 2e prix 1888, 1er prix 1889; *Harmonie* : 1re acc. 1890, 2e prix 1892. *Accomp.* : 1er prix 1897; Virt. Concerts en France et à l'étranger; Répét. au th. Wagner, Bayreuth, 1896. Paris.

Riss (Mme), voir Mlle **Arbeau**.

Ritter (Charles-Émile), né à Paris, 27 juin 1842. *Flûte* : 1re acc. 1855, 1er prix 1857.

Rius-Mauloy (Mme), voir Mlle **Morlet**.

Rivardo (Achille), né à New-York, 31 oct. 1863. *Violon* : 2e prix 1878, 1er prix 1879. Concerts Lamoureux.

Rives (Louis), né à Carcassonne, 8 mars 1845. *Chant* : 3e acc. 1868, 2e prix 1869, 1er prix 1870; *Opéra* : 1re acc. 1868, 2e prix 1869, 1er prix 1870.

Rivière (Céleste-Angèle), née à Paris, 25 juin 1857. *Clarier* : 3e méd. 1874.

Rivoirard (Léonie-Marie-Alexandrine), née à Paris, 23 janv. 1839. *Solfège* : 3e acc. 1855, 1re acc. 1856, 2e prix 1857, 1er prix 1858. Th. de l'Opéra, 1864-1870; New-York (1872), Milan, Marseille, Reggio, Bordeaux, sous le nom de Leviellu. Mme Coulon.

Rivot (Louis-Édouard), né à Méry-sur-Seine (Aube), 7 mai 1853. *Trompette* : 2e acc. 1876, 1re acc. 1877

Riwinach (Gabrielle-Louise), née à Paris, 11 avril 1862. *Solfège* : 3e méd. 1880; *Harpe* : 2e acc. 1880, 2e prix 1881, 1er prix 1882. † Paris, 12 août 1887.

Riwinach (Jeanne-Anna), née à Courbevoie, 15 nov. 1869. *Solfège* : 1re méd. 1880; *Violon prép.* : 3e méd. 1884, 2e méd. 1885; *Violon* : 1re acc. 1886; *Harmonie* : 1er prix 1887; *Accomp.* : 2e prix 1888, 1er prix 1889; *Contrep. et fugue* : 2e acc. 1890, 1er acc. 1891. Prof. à Paris. Mme Ribaut.

Roban (Charlotte-Louise-Rosalie), née à la Fère (Aisne), 19 oct. 1825. *Solfège* : 2e prix 1838.

Robert (Marie-Adeline), née à Paris, 21 août 1819. *Piano* : 2e prix 1838.

Robert (Robertine-Élise-Georgette), née à Paris, 29 sept. 1837. *Clarier* : 2e ment. 1854, 1re ment. 1855.

Robert (Alfred-François), né à Boulogne-s.-Mer, 12 oct. 1870. *Hautbois* : 1re acc. 1886, 1er prix 1887. Boulogne-s.-Mer.

Robert (Eudoxie-Marie), née à Cassis (B.-du-Rh.), 28 janv. 1872. *Solfège* : 1re méd. 1884; *Piano prép.* : 3e méd. 1887, 2e méd. 1888; *Harm.* : 2e acc. 1891. Mme Azéma (P. Edmond).

Robert (Camille-Paul-Ernest), né à Paris, 15 juil. 1872. *Solfège* : 2e méd. 1886.

Robert (Euphrasie-Désirée-Marthe), née à Reims, 9 oct. 1873. *Solfège* : 3e méd. 1894, 1re méd. 1895.

Robert du Botneau (Charles-Maxaire-Ernest), né à Fontenay (Vendée), 29 août 1833. *Violoncelle* : 2e acc. 1855. A Fontenay-le-Comte.

Robichon (Jules-Léon), né à Paris, 13 nov. 1874. *Piano prép.* : 2e méd. 1891, 1er méd. 1893.

Robillard (Marie-Elisabeth), née à Paris, 29 juil. 1882. *Piano prép.* : 3e méd. 1896, 1re méd. 1897; *Piano* : 2e acc. 1899, 1er prix 1900.

Robilliard (Victor-Léonard), né à Paris, 1er août 1827. *Contrep. et fugue* : 1re acc. 1855. Folies-Dramatiques, chef d'orch. Œuvres : *Les Défauts de Jacotte* (Fant.-Par. 1867), etc.

Robin (Mme), voir Mlle **Barbé**.

Robineau (Léon-Alexandre-Maurice), né à Clamecy (Nièvre), 4 sept. 1873. *Orgue* : 2e acc. 1900.

Rocart (Jean-Louis), né, 16 oct 1788 (Seine). *Flûte* : acc. an IX, 2e acc. an XII. †.

Rocheblanche, voir **Vérongo de la Nux**.

Rochefort (Julie), née à Paris, 18 fév. 1856. *Tragédie* : 2e acc. 1874. Th. de l'Odéon, 1875. Op.-com. Toulouse, Nîmes, Montpellier, Gand, Anvers. Mme Carnot.

Rochefort (Jlle), née à Paris, 3 fév. 1871. *Solfège* : 2e méd. 1885.

Rocher (Berthe-Pauline), née à Paris, 10 janv. 1861. *Solfège* : 3e méd. 1876, 1re méd. 1877; *Piano prép.* : 3e méd. 1879; *Chant* : 1re acc. 1882; *Opéra* : 2e acc. 1882, 2e prix 1883. Rouen. A déb. au Th.-Lyr. dans *Étienne Marcel*, 1884; Montpellier, Bruxelles, etc. A ép. M. Emile Bouillon, emp. au ch. de fer, St-Nazaire, 25 mars 1896.

Rochier (Louis-Valentin), né 23 mars 1788 (Seine). *Flûte* : 1er prix an XI. †.

Rochon, voir **Aimée**.

Rocoplan (Zénobie), née fév. 1805 (B.-du-Rh.). *Vocalisation* : 1re prix 1821; *Chant* : 1er prix 1823. †.

Rocton (Élie-Lucien-Baptiste), né à Paris 2 fév. 1847. *Chant* : 1re acc. 1868. Bruxelles, sous le nom de Rosiza.

Rodier, voir **Rocton**.

Rodolphe (Charles), né v. 1786 (Seine). *Solfège* : acc. an V. †.

Rodolphe (Émilie), née à Paris, 19 oct. 1813. *Solfège* : acc. 1827; *Piano* : 2e prix 1828, 1er prix 1829; *Harm. et accomp.* : 2e prix 1830.

Rodrigues (Sophie-Rebecca), née à Paris, 9 oct. 1840. *Solfège* : 2e acc. 1852, 1re acc. 1854, 1er prix 1855; *Piano* : 1er prix 1855.

Rœmy (Guillaume-Antoine), né à Ongrée (Belgique), 26 août 1856. *Violon* : 2e acc. 1876, 2e prix 1877, 1er prix 1878. (dit Rem). Violon solo, Concerts du Châtelet. ✪ A. 1885. Prof. au Conservatoire.

Rogat (Armand-Amable **Borel**, dit), né à Paris, 8 sept. 1797. *Solfège* : 1re enc. 1810. † Paris, 9 avril 1874.

Roger (Antoine-Anne), né 6 mars 1801 (Hte-Saône). *Flûte* : acc. 1814, 1er prix 1818. Chap. royale. †.

Roger (Alexis-André), né à Château-Gontier (Mayenne), 11 juin 1814. *Harm. et accomp.* : 2e prix 1832; *Contrep. et fugue* : 2e prix 1834; *Rome* : ment. hon. 1838, 1er prix 1842. Paris † 1846.

Roger (Gustave-Hippolyte) né à La Chapelle, 17 déc. 1815. *Chant* : 1er prix 1837; *Op.-comique* : 1er prix 1837. Th. de l'Opéra-Comique : a déb. dans *l'Éclair* (Georges), 16 fév. 1838; en Angleterre, 1848; th. de l'Opéra, 1848-1854, 1855-1859; Weimar, 1854; Francfort, Berlin, 1855; etc. Opéra-Comique, 1862. Prof. de chant au Conservatoire. † Paris, 12 sept. 1879. Cf. Notice biog. par A. Lajet (1865).

Roger (Jean-Alfred), né à Paris, 23 mars 1823. *Comédie* : 2e prix 1843, 1er prix 1844. Odéon 1844, Th.-Historique, Odéon, Gymnase (1853), St-Pétersbourg, Paris (th. Cluny, 1872), Vaudeville. † Paris, 30 juin 1879.

Roger (Charles-Édouard), né à Montmartre, 11 août 1834. *Comédie* : 2e prix 1853, 1er prix 1855. Odéon 1856-1872 (Th. Comél.-Franç. dep. 1874. ✪ A. 1898. † Bures, avril 1900.

Roger (Ernest-Louis), né à Marcuil-le-Fort (Marne), 11 mai 1839. *Trombone* : 3e acc. 1859, 1er acc. 1860. Th. lyrique, Epernay, Magenta.

Roger (Louis-Victor), né à Paris, 18 juin 1845. *Trompette* : 2e acc. 1863, 1re acc. 1865. Paris, Choisy-le-Roi (cornet à pistons). † 1880.

Roger (Julie), née à Barcelone, 19 fév. 1860. *Violon* : 2e acc. 1880. A ép. M. Rebaudenghi Concellas, député aux Cortès. † Madrid, 29 sept. 1898.

Roger (Jacques-Edmond), né à Paris, 18 déc. 1860. *Clarier* : 3e méd. 1875, 2e méd. 1876, 1re méd. 1877; *Solfège* : 3e méd. 1876, 2e méd. 1877, 1re méd. 1878.

Roger (Blanche-Marie), née à Reims, 31 déc. 1870. *Solfège chanteurs* : 2e méd. 1893.

Roger (Albert-Édouard-Marie), né au Mans, 14 oct. 1876. *Trompette* : 1re prix 1897.

Roger (Mme), voir Mlle **Miclos et Davin**.

Roguet (Mme), voir Mlle **Linder**.

Rohdé, voir **Roskilde** et **Pety**.

Roillet (Eugène), né à Sens, 2 nov. 1868. *Violon prép.* : 3e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Violon* : 2e acc. 1889, 1re acc. 1890, 2e prix 1891. Concerts du Châtelet. ✿ A. 1897.

Roit (Berthe-Charlotte), née à Blois, 1er mai 1873. *Solfège* : 2e méd. 1887, 1re méd. 1888; *Piano prép.* : 2e méd. 1888, 1re méd. 1889; *Piano* : 1re acc. 1891.

Roland (Nicolas), né à Rocroi (Ardennes), le 15 déc. 1779. *Chant* : 1er prix an IX. Th. de l'Opéra (1809-1809, 1811-1819), a déb. dans *Semiramis* (Arsace), 3 avril 1809. Répét. de solfège, de prep. au chant et prof. adj. au Conservatoire.

Roland (Mme), voir Mlle **Lorette**.

Rolier (Marguerite-Mélanie-Adèle), née à Valenciennes, 16 avril 1883. *Solfège* : 2e méd. 1898, 1re méd. 1899; *Piano prép.* : 1re méd. 1898.

Rolin (Léontine-Désirée), née à Paris, 31 mars 1841. *Opéra-comique* : 1re acc. 1860, 2e prix 1861; *Chant* : 3e acc. 1861. Th. de l'Opéra-Comique, 1861.

Roll (Pierre-Gaspard), né à Poitiers, 5 oct. 1787. *Rome* : 2e prix 1813, 1er prix 1814. Paris. Œuvres : *L'École de Rome*, en collab. (Odéon 1826), *Ogier le Danois*. † Paris, 20 fév. 1848.

Rolland (Fernand-Louis-Jean-Marius), né à Narbonne, 6 juil. 1849. *Solfège* : 3e méd. 1864, 2e méd. 1865, 1re méd. 1866. Bayonne, Montauban (1878), Grenoble, Oran, Reims, Toulon, Nice, Angers, Brest, Alger.

Rolland (Jeanne-Élisabeth-Ernestine), née à Paris, 22 oct. 1874. *Harpe* : 2e acc. 1890, 1re acc. 1891.

Romain (Clotilde), Seine. *Chant* : 2e prix an VI. †.

Rombro (Anna), née à Rostoff-sur-le-Don (Russie), 27 fév. 1873. *Violon* : 2e acc. 1888.

Rome (Jacques-Jérôme), né à Port (H.-Alpes), 9 oct. 1825. *Trombone* : 1er prix 1846. Soliste concerts Musard, 1856; mus. de la gendarmerie impériale, 1859, solos au Pré-Catelan. Orch. de l'Opéra, du 1er oct. 1867 au 31 janv. 1892. Soc. des concerts, 29 oct. 1867.

Ronflette (Eugénie-Eugène [dite **Dupuis**]), née à Paris, 1er juil. 1812. *Solfège* : 2e prix 1826; 1er prix 1828.

Roosevelt (Pauline-Anna-Hilda), née à Paris, 31 oct. 1881. *Solfège* : 2e méd. 1894, 1re méd. 1895.

Roparts (Joseph-Guy-Marie), né à Guingamp, 15 juin 1864. *Harmonie* : 2e acc. 1887. Rédact. au *Guide mus.*, à l'*Indépendance mus. et dram.*, etc. Direct. de l'École de mus. de Nancy, 1894, chef d'orch. des concerts symph. Œuvres : *Le Diable couturier*, 1 ac. (1894); *Pêcheur d'Islande* (1893); *Marguerite d'Écosse*, 1 a.; *Paysage de Bretagne*, *Psaume 136* (1900); morc. symph., 2 symph., Fant. pour orch. (1898), quatuor, mus. relig., chœurs, morc. de piano, d'orgue, mélodies, etc. Poésies : *Adagiettes*, *Modes mineur*, *Les Nuances*, *Au soir de Pâtay*, *Notations artistiques*, *V. Masse*, etc.

Ropiquet (Berthe), née à Paris, 28 fév. 1878. *Piano prép.* : 3e méd. 1895.

Roposte (César), né à Lyon, 27 nov. 1854. *Solfège* : 3e méd. 1868, 2e méd. 1869.

Roques (Jean-Léon), né à Aurignac (Haute-Garonne), 24 oct. 1839. *Harm. et accomp.* : 2e acc. 1857, 1re acc. 1858, 2e prix 1859; *Orgue* : 2e acc. 1861, 2e prix 1862; *Contrep. et fugue* : 1re acc. 1860, 1er prix 1862. Accomp. au th. des Bouffes-Parisiens, chef d'orch. Organiste de St-Pierre-des-Chaillot. Œuvres : *Venus infidèle* (Eldorado, 1868); *La Rosière d'en* (Bouffes-Par., 1873); *Avant la retraite* (Eldorado, 1875); *Le Diable rouge*; *Le Secret du sapeur*; *Le Mystère de la resurrection*, oratorio (1897); symph.-ballet (1874); motets, réduct. au piano, *l'accomp. du plain chant à la portée de tout le monde*, 1872. Métronome métrique. ✿ A. 1889.

Roques (Jacques), né à Oudes (Haute-Garonne), 14 janv. 1850. *Solfège chanteurs* : 2e méd. 1874, 1re méd. 1875.

Rosamond (Césarine-Josephine-Rose **Tournès**, dite), née à Saint-Ambroix (Gard), 11 mai 1860. *Comédie* : 2e acc. 1879, 1er prix 1880; *Tragédie* : 2e acc. 1880; Comédie-Française 1880-1883, Mme Gust. Coulon, mars 1884.

Rose (Chrysogone-Cyrille), né à Lestrem (P.-de-Cal.), 13 fév. 1830. *Clarinette* : 2e prix 1846, 1er prix 1847. Orch. de la Gaîté, Cirque, 11e lég., garde nat., Opéra 1857 au 31 déc. 1891. Soc. des concerts, 23 oct. 1857. Prof. au Conserv. à Meaux (1900). ✿ A., 1881; ✿ I. 1894; ✿ 1900.

Rose (Charles-Nicolas-Auguste), né à Hambourg, 22 mars 1852. *Violon* : 1re acc. 1862.

Rose (Joseph-Lucien), né à Nice, 27 nov. 1868. *Trombone* : 1re acc. 1889, 2e prix 1890, 1er prix 1891. Orch. du Gr. th. Lyon. Menace.

Rosé (Marie-Héloïse-Aimée), née à Paris, 29 oct. 1848. *Solfège* : 3e méd. 1864.

Rosellen (Louis-Henri), né à Paris, 13 oct. 1811. *Piano* : 2e prix 1827. *Harm. accomp.* : 2e prix 1828. Répétiteur de solfège au Conservatoire. Œuvres : morc. pour le piano (env. 250), trio, méthode, *Manuel des pianistes*, exercices, etc. † Paris, 20 mars 1876.

Rosen (Michel), né à Amsterdam, 27 août 1844. *Harm. et accomp.* : 2e acc. 1863, 1er prix 1864; *Piano* : 3e acc. 1864, 1re acc. 1865.

Rosetti (Stanislas **Rosenzweig**), né à Peterkoff (Pologne), 27 juin 1867. *Violon* : 1re acc. 1883, 2e prix 1884, 1er prix 1885. Concerts Lamoureux.

Rosier (Marie-Mathurine), née 10 août 1796. *Chant* : acc. 1814. †.

Rosier (Henriette-Palmyre), née 23 avril 1799 (Seine). *Solfège* : Enc. 1811. †.

Roskilde (Henriette-Suzanne **Rohdé**, dite), née à Paris, 6 déc. 1873. *Tragédie* : 1re acc. 1894. Mme Perr. juillet 1894. Th. d'Étampes. Opéra-Comique.

Rosny, voir **Maréteux**.

Ross, voir **Despréaux**.

Roth (Antoine), né à Haguenau (B.-Rhin), 13 mai 1827. *Trombone* : 2e prix 1851. Lyon. † 1881.

Roth (Julie-Augustine), née à Paris, 16 janv. 1872. *Solfège* : 2e méd. 1888, 1re méd. 1889; *Piano prép.* : 3e méd. 1888, 2e méd. 1889.

Rothier (Léon-Antoine), né à Reims, 26 déc. 1874. *Solfège :* 3e méd. 1895, 2e méd. 1897, 1re méd. 1898 ; *Chant :* 2e prix 1897, 1er prix 1899. *Opéra :* 1re acc. 1897 ; *Opéra-comique :* 2e acc. 1898, 1er prix 1899. Th. de l'Opéra-Comique.

Rothmann (Mme), voir Mme **Biard**.

Rouaux (Félicie-Anne-Thérèse), née à Meudon (S.-et-O.), 14 avril 1828. *Solfège :* acc. 1840, 1er prix 1843 ; *Harm. et accomp. :* 1re acc. 1846 ; *Chant :* acc. 1846, 1er prix 1847 ; *Opéra-comique :* acc. 1846.

Roubié (Guillaume), né à Cette, 29 janv. 1840. *Contrebasse :* 2e acc. 1867, 1re acc. 1868, 2e prix 1869, 1er prix 1872. Orchestre de l'Eldorado, Th.-Italien ; Opéra, depuis le 1er juin 1876. Soc. des Concerts. Chef du bureau de copie de l'Opéra. ✿ A. 1887 ; ✿ I. 1898.

Rouch (Aldérine-Jacquette), née à Toulouse, 8 janv. 1854. *Solfège :* 2e méd. 1868, 1re méd. 1869. Mme Molix. † Antony (Seine), 1er mars 1894.

Roucher (Lydie-Isaline-Marie), née à Sétif (Algérie), 2 fév. 1853. *Piano :* 2e prix 1869, 1er prix 1870 ; *Harm. et accomp. :* 1re acc. 1873. Prof. à Paris ; a épousé M. Ch. Warle, architecte, 10 déc. 1873.

Roudil (Jacques), né à Toulouse, 23 août 1833. *Opéra :* 2e prix 1858, 1er prix 1859 ; *Chant :* 2e prix 1858, 1er prix 1859 ; *Opéra-comique :* 2e prix 1858, 1er prix 1859. A déb. à l'Opéra le *Trouvère* (Luna), 28 nov. 1859 au 1er oct. 1862. Bordeaux, Marseille, Bruxelles, Toulouse. Dir. du gr. th. de Marseille (1886-1888). Prof. à l'École de Toulouse, ✿ A. 1899.

Rougé (Jean-Baptiste), né à Toulouse, 24 janv. 1839. *Chant :* 3e acc. 1861, 2e acc. 1863 ; *Opéra :* 1re acc. 1864, 2e prix 1863 ; *Opéra-comique :* 1re acc. 1863. Strasbourg, Toulouse (1869), Anvers, Gand, Bruxelles, Nantes, Toulouse, Reims.

Rougeot (Jean-François), Seine. *Harmonie :* 2e prix, an VIII. Maire d'une ville de Normandie. †.

Rouget (Yvonne-Marie-Marguerite), née à Paris, 8 sept. 1863. *Solfège chanteurs :* 1re méd. 1884.

Rouget de Lisle (Antoinette-Mathilde), née à Paris, 6 fév. 1841. *Solfège :* 1re acc. 1856, 1er prix 1857 ; *Piano :* 2e prix 1857, 1er prix 1858 ; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1860, 1er prix 1861. Répétiteur de clavier au Conservatoire (1865-1874). Mme Poitiers, 8 fév. 1866 ; act. à Paris.

Rougnon (Paul-Louis), né à Poitiers, 24 août 1846. *Solfège :* 2e mé l. 1864, 1re méd. 1865 ; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1868 ; *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1869, 1er prix 1870. Prof. de solfège au Conservatoire. ✿ A. 1885, ✿ I. 1895. Œuvres : *Le Prince charmant* (Folies-Dram.) ; morc., exercices, études pour piano, solfèges, *Dictionnaire musical des locutions étrangères* (1893). Méd. d'or, cl. 4, Exp. de 1900.

Rouher (Édouard-Marcel-Victor), né à Combaing (Haute-Saône), 28 juill. 1857. *Harmonie :* 2e acc. 1881, 1er prix 1882. Maître de chapelle de Saint-Vincent-de-Paul.

Rouher (Mme), voir Mlle **Guintrange**.

Rouhier (François-Sacrovir-Angel), né à Angoulême, 24 mars 1859. *Chant :* 2e prix 1887 ; *Opéra-comique :* 1re acc. 1886, 2e prix 1887. Bruxelles, Bordeaux (1890), Rouen 1893, Toulouse, Gand, Liège.

Rouillon (Michel-Jules), né à Paris, 26 sept. 1830. *Clarinette :* acc. 1849. Orch. des Folies-Dramatiques, Gymnase, Opéra-Comique.

Roulle (Anaïs), née à Toulouse, 6 janv. 1844. *Solfège :* 3e acc. 1858, 2e méd. 1859 ; *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1861, 2e prix 1862, 1er prix 1863 ; *Clavier :* 1re ment. 1860 ; *Piano :* 2e acc. 1862. Répétiteur de solfège au Conservatoire (1864-1878). Mme Vaudra-Hœvas 1878. Paris.

Roulle (Mme), voir Mlle **Peignat**.

Roulleau (Clotilde), née à Toulouse, 23 avril 1870. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1891.

Roullie (Julie-Léocadie), née à Paris, 16 fév. 1826. *Chant :* 2e acc. 1844, 2e prix 1845 ; *Opéra-comique :* 1re acc. 1844. Th. de l'Opéra-Comique, a débuté dans *Fra-Diavolo* (Zerline), 15 déc. 1845. Paris. † 1896.

Roumette, voir **Hamet**.

Roumieu (Léocadie-Joséphine Vital), née à Toulouse, 16 août 1840. *Chant :* 2e acc. 1863 ; *Opéra-comique :* 3e acc. 1863.

Rousseau (Louise), Seine. *Solfège :* enc. an VIII. † à nivôse an II.

Rousseau (Geneviève-Louise), née en fév. 1807. *Vocalisation :* acc. 1825 ; *Orgue :* 2e prix 1826, 1er prix 1827. †.

Rousseau (Denis-Gabriel), né à La Ville-du-Bois (S.-et-O.), 13 juin 1835. *Trombone à pistons :* 1re acc. 1868.

Rousseau (Charles-Henry), né à Maubeuge, 3 juin 1848. *Clarinette :* 3e acc. 1867, 1er prix 1868. Saint-Quentin?

Rousseau (Samuel-Alexandre), né à Neuve-Maison (Aisne), 11 juin 1853. *Orgue :* 2e acc. 1872, 1re acc. 1875, 2e prix 1876, 1er prix 1877 ; *Harmonie et accomp. :* 2e acc. 1873 ; *Contrep. et fugue :* 2e acc. 1875 ; *Rome :* 2e gr. prix 1876, 1er prix 1878. Maître de chapelle de Sainte-Clotilde ; chef des chœurs de la Soc. des Concerts ; critique musical de l'*Éclair* ; prof. d'harmonie au Conserv. ✿ A. 1888. ✿ I. 1897 ; ✿ 1900. Œuvres : *Dianorah* (op.-c.) ; *Sabinus* (1880) ; *Kaddir* (1881). *La Florentine* (1882) ; *Merowig* (dr. lyr., 1892) ; *La Cloche du Rhin* (Op., 1898) ; messes, psaumes, motets, chœurs, pièces pour orgues et pour harmonium, morc. de piano, orchestre, mélodies, etc.

Rousseau (Marcel-Auguste-Louis), né à Paris, 18 août 1882. *Harmonie :* 2e acc. 1900.

Rousseau (Julien-Louis), né à Taverny (S.-et-O.), 23 juin 1873. *Contrebasse :* 1re acc. 1892, 2e prix 1894. Concert du Châtelet.

Rousseau-Langwelt (Maria de Loreto Adela Edouardo de los Dolorès), née à la Havane, 10 déc. 1857. *Clavier :* 3e ment. 1873, 1re méd. 1874 ; *Solfège :* 2e méd. 1874, 1re méd. 1875 ; *Piano :* 2e acc. 1876, 2e prix 1878. Mme Eus. ✿ A.

Rousseil (Marie-Suzanne-Roselia), née à Niort, 19 juill. 1840. *Tragédie :* 2e acc. 1859, 2e prix 1860, 1er prix 1861 ; *Comédie :* 1re acc. 1860, 2e prix 1861. Odéon 1861-1863 ; Porte-Saint-Martin, Ambigu, Comédie-Française (1873-1874), Odéon (1881) ; couvent de l'Assomption, à Lourdes (1887). Œuvres : poésies (1890).

Roussel (Esther-Malvie), née à Dormans (Marne), 9 nov. 1844. *Comédie :* 2e acc. 1861. Turin, Porte-Saint-Martin, Odéon (1865).

Roussel (Marie-Émilie), née à Paris, 18 janv. 1867. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1889.

Roussel (Raymond), né à Paris, 20 janv. 1877. *Piano :* 2e acc. 1896, 1re acc. 1898.

Rousselet (Augustin), né à Sivry (Meuse), 3 mars 1843. *Clarinette :* 3e acc. 1870.

Rousselle (Barbe, dite Antoinette), née à Bellenod-sur-Seine (Côte-d'Or), 1er sept. 1824. *Comédie :* 2e acc. 1852.

Rousselle (Alphonse-Benjamin), né à Lille, 10 sept. 1852. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1872. Sous-chef de mus. du 22e d'inf.; chef de mus. du 4e rég. du génie, 27 janv. 1881.

Rousselot (Joseph-François), né à Nîmes, 6 fév. 1803. *Cor :* 2e prix 1822, 1er prix 1823. Soc. des Concerts, 20 déc. 1828; orch. de l'Opéra, 1er fév. 1839 à 1er fév. 1869; Chapelle imp. 1853. † Argenteuil, 4 sept. 1880.

Rousselot (Scipion), né le 20 juil. 1804. *Violoncelle :* 1er prix 1823; Orch. de l'Opéra-Buffa. En Angleterre vers 1854; Musical Union Concerts, Beethoven Quartett Society. Œuvres : mus. de chambre, sextuors, quintettes, quatuor, trios, symph. à gr. orch., *Zurich*, op.-c., etc.

Roussillot (Louis-Auguste), né à Nîmes, 26 juin 1847. *Solfège :* 1re prix 1869; *Hautbois :* 3e acc. 1869, 2e prix 1870, 1er prix 1873. Mus. 2e voltigeurs de la garde. Nîmes.

Roussillon (Pauline), née à Neuville (Rhône), 23 juin 1875. *Violon prép. :* 1re méd. 1891. *Violon :* 2e prix 1893, 1re prix 1894. Mme Millier. Prof. à Paris.

Roussot (François), né 30 juin 1796 (Seine). *Cor :* acc. 1820, 2e prix 1821. †.

Roussoulière (Charles), né à Saint-Nazaire (Aude), 17 janv. 1875. *Chant :* 2e acc. 1899. *Opéra :* 2e prix 1899. *Solfège chant :* 3e méd. 1900. Th. de l'Opéra.

Routhier (Eugène-Jules-Albert), né à Vercel (Doubs), 4 août 1866. *Trompette :* 1re acc. 1892.

Rouveirolis (Pierre-Hyacinthe), né à Montpellier, 28 mai 1855. *Piano :* 2e prix 1873. Sous-chef de mus. du 21e d'inf.; chef du 64e, 15 juin 1879, puis du 108e. ✪ A. 1899.

Rouvier (Mme), voir Mlle **Pommereul**.

Rouvroy (Louise-Rose), née à Lille, 19 août 1823. *Chant :* 2e prix 1842. *Opéra-comique :* acc. 1842. Marseille, Th.-Lyrique, La Haye, Gand (1856), Nîmes, Anvers, Alger, Paris. † Paris, 20 nov. 1883.

Roux (Jacques), né à Grasse, 15 mars 1803. *Vocalisation :* 2e prix 1825; *Chant :* acc. 1825, 2e prix 1826. A débuté à Versailles dans *Blaise et Babet*, 27 fév. 1827; Aix-la-Chapelle, Liège (1828), Boulogne, Genève (1829), Lille, Douai (1830-1831), Versailles (1832-1835), Th.-Italien (1856). † Paris, 1884.

Roux (Rosalie), née à Manosque (B.-Alpes), 3 sept. 1828. *Solfège :* 2e prix 1848, 1er prix 1849; *Piano :* acc. 1848, 2e prix 1849, 1er prix 1850. Concerts Paris. (1853-1854), Marseille, Chartres, etc.

Roux (Jules), né à Nice, 7 sept. 1865. *Flûte :* 1re acc. 1885, 2e prix 1886, 1er prix 1888. Orch. de l'Éden, Opéra-Comique, Concerts du Châtelet.

Roux (Arsène-Alexandre, dit Victor), né à Selongey (Côte-d'Or), 29 sept. 1865. *Violoncelle :* 1re acc. 1885. Concerts Lamoureux; Orch. de l'Opéra.

Roux (Émile-Barthélémy), né à Paris, 7 août 1868. *Harmonie :* 1er prix 1889; *Piano :* 2e acc. 1890; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1892, 1er prix 1894. Œuvres : mélodies, motets, morceaux de piano, etc.

Roux (Germain-César), né à Boulogne-sur-Mer, 11 juil. 1873. *Cor :* 2e acc. 1890. A Rouen.

Roux (Sophie-Emma-Elisabeth), née à Montbéliard (Doubs), 24 sept. 1876. *Solfège :* 1re méd. 1891; *Piano prép. :* 2e méd. 1891, 1re méd. 1893; *Piano :* 2e acc. 1894.

Roux (Mme), voir **Brunet-Lafleur**.

Roux (Mlle), voir **Théric**.

Rouyer, voir **Cabel** et **Rouhier**.

Roy (Paul-François-Gabriel), né à Paris, 24 nov. 1829. *Solfège :* 2e prix 1842, 1er prix 1843. Pianiste, organiste de la cathédrale à Alger. † 21 janv. 1899.

Roy (Léonie-Françoise-Catherine), née à Baume (Doubs), 29 sept. 1839. *Solfège :* 2e acc. 1855, 1re acc. 1856, 2e prix 1858.

Roy (Mme), voir Mlles **Ferrand** et **Got**.

Royer (Suzanne-Aglaé), née 8 déc. 1794 (Seine). *Piano :* 1re prix 1814. †.

Royer (Catherine-Marie), née à Beaune (Côte-d'Or), 25 mars 1841. *Tragédie :* 1re acc. 1857, 1er prix 1858; *Comédie :* 2e acc. 1857, 1er prix 1858. Comédie-Française, 1858; sociétaire 1873. † Paris, 21 juin 1873.

Royer, voir **Duhail**.

Roze (Marie-Hippolyte **Ponsin**, dite), née à Paris, 2 mars 1846. *Chant :* 1re acc. 1864, 1er prix 1865; *Opéra-comique :* 2e prix 1864, 1er prix 1865. Th. de l'Opéra-Comique, 1865; Opéra; Her Majesty, à Londres, en Amérique. Prof. à Paris. ✪ I. 1896.

Rozenberg (Lucien), né à Paris, 11 janv. 1874. *Comédie :* 2e prix 1894. Porte-Saint-Martin. Athénée.

Rozès (Jeanne-Anaïs), née à Toulouse, 8 oct. 1839. *Opéra :* 3e acc. 1860, 2e prix 1861, 1er prix 1862; *Opéra-comique :* 3e acc. 1860, 2e acc. 1861, 2e prix 1862. Nantes, La Haye, Rouen.

Rubaudonadeu Corcelles (Mme), voir Mlle **Roger**.

Rubini, voir Mlle **Chaumel**.

Ruckert (Louise-Jeanne-Renée), née à Paris, 27 août 1872. *Piano prép. :* 3e méd. 1884, 2e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Piano :* 2e prix 1888, 1er prix 1889. Prof. à Neuilly-sur-Seine.

Ruckert (Berthe, dite Adine), née à Paris, 29 juil. 1875. *Piano prép. :* 3e méd. 1889, 2e méd. 1891, 1re méd. 1892.

Ruef (Georges-Abraham), né à Bischwiller (Alsace), 4 janv. 1862. *Comédie :* 2e acc. 1882. Th. de la Renaissance, a déb. dans l'*Amazone*, oct. 1884. Empl. de commerce, Paris.

Ruelle (Marthe-Marie-Victorine), née à Paris, 28 juil. 1861. *Solfège :* 1re méd. 1877.

Ruelle (Louise-Pauline), née à Villers-Cotterets (Aisne), 20 sept. 1873. *Solfège :* 2e méd. 1888; *Piano prép. :* 3e méd. 1888, 2e méd. 1889, 1re méd. 1890.

Ruellet (Fannie-Eugénie), née à Commercy (Meuse), 19 mai 1871. *Piano prép. :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887.

Ruestenholtz (Augustine-Antoinette), née à Paris, 24 fév. 1819. *Solfège :* acc. 1832, 1er prix 1833; *Piano :* 2e prix 1835, 1er prix 1836. Prof. de solfège au Conservatoire (1836-1860). Mme Duprez. † La Valette, près St-Chamond, 4 janv. 1885.

Ruiz (Gustave-Raphael), né à Nevers, 6 mars 1840. *Rome :* ment. hon. 1863. En Italie. Œuvres : *Orinzo Soranzo* (Venise, 1870); *Wallenstein* (Bologne, 1877), etc.

Ruiz (Alejandro-Miguel), né à Hiendelaencina (Espagne), 26 fév. 1864. *Violoncelle :* 1er prix 1885.

Rumeau (Marguerite-Antoinette-Adèle), née à St-Quentin, 29 janv. 1867. *Piano prép. :* 3e méd. 1883, 2e méd. 1884. Mme Paul Marchal, 1885. Act. à Fontenay-aux-Roses.

Runckel (Mme), voir Mlle **Gutzwiller**.

Rungette, voir **Féry**.

Runner (Joseph-Achille), né à Pfaffenheim (Hte-Rhin), 26 mars 1870. *Orgue :* 2e acc. 1892, 2e prix 1893. Orgue d'accomp. à la Madeleine.

Ruper (Renée-Julia-Angèle **Perruquet**, dite), née à Nantua (Ain), 23 juin 1879. *Solfège, chanteurs. :* 3e méd. 1900.

Rusella, voir **Perez**.

Rustase (Antoine), né à Auvillars (Tarn-et-Gar.), 23 mai 1839. *Trombone à pistons :* 1er acc. 1863, 2e prix 1864. Sous-chef de mus. du 60e d'inf.; chef de mus. du 9e. 3 avril 1876.

Rutais (Jean), né à Bordeaux, 12 mai 1844. *Solfège :* 2e acc. 1865, 1er prix 1866; *Harm. et arch. :* 3 acc. 1866; *Trombone à pistons :* 2e prix 1866. Sous-chef de mus. du 66e d'inf.; chef du 32e, 21 sept. 1883.

Ruthardt (Gottlieb-Frédéric), né à Stuttgard, 18 fév. 1846. *Clarinette :* 2e prix 1862. † Paris, 24 nov. 1863.

Rutkowska, voir **De Boncza**.

Rutty (Alice-Julia), née à Genève, 23 déc. 1876. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1899. Mme J. Vautier, oct. 1899.

Ruzé (Fernande-Louise-Marie), née à Paris, 18 juin 1873. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1889, 2e méd. 1891.

S

Sabathier (Nicolas-Henri-Valentin), né à Orthez (B.-Pyr.), 4 juil. 1864. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1883, 1er prix 1884. Concerts Lamoureux. Fondateur de la Société des cylindres artistiques pour phonographes.

Sabatier (Augustine-Gabrielle-Marie-Valentine), née à Paris, 6 oct. 1887. *Solfège :* 3e méd. 1900.

Sabatier-Blot (Sophie-Maria), née à Guise (Aisne), 6 sept. 1839. *Solfège :* 2e acc. 1855, 2e prix 1856; *Piano :* 1re acc. 1856, 2e prix 1858, 1er prix 1860. Mme L.-V. Lassé. † Paris, 17 oct. 1891.

Sabaut (Jeanne-Adolphine), née à Toulouse, 22 sept. 1872. *Piano prép.* 1re méd. 1888.

Sablon (Alexandre-Édouard), né à Paris, 25 oct. 1856. *Solfège :* 3e méd. 1874, 1re méd. 1875.

Sabon (Joseph-Louis), né à Rueil (S.-et-O.), 9 oct. 1817. *Hautbois :* 2e prix 1838, 1er prix 1839. † mai 1893.

Sabourin (Mme), voir Mlle **Coste**.

Sadran (Henri-Louis-Marie), né à Bordeaux, 29 déc. 1846. *Trombone :* 1er prix 1866. Orch. des Folies-Bergère; Mus. de la Garde republ.

Saenger (Jean-Baptiste-Ernest), né à Paris, 15 janv. 1816. *Violon :* 2e prix 1838. Conc. Musard. Orch. Opéra 1er avril 1840 au 31 déc. 1867. Concerts. Dir. des études mus. à l'Institution de N.-D.-des-Arts, Neuilly. † Paris, 11 mars 1882.

Saffler (Henri-Eugène-Joseph), né à Gien, 11 mai 1877. *Violon :* 2e acc. 1892, 2e prix 1893, 1er prix 1895. Soc. des Concerts. Orch. de l'Opéra.

Saillis, voir **Sallis**.

Saint-Aguet (Louise-Augustine **Maurice**, dite), née à Montmartre, 30 oct. 1838. *Opéra-comique :* 2e acc. 1860, 1er acc. 1861; *Opéra :* 3e acc. 1861. Th. de l'Opéra, 20 avril 1861 au 1er août 1865. † Versailles, déc. 1865.

Saint-Ange Levasseur (Claire-Caroline **Levasseur**), née à Paris, 26 mars 1830. *Solfège :* acc. 1846, 2e prix 1848, 1er prix 1849; *Harm. et accomp. :* acc. 1848, 1er prix 1849. ✿ A. 1889. Prof. Conserv. Mme Doche. † Paris, 19 juin 1897.

Saint-Aubin (Auguste-Antoine-Louis-Philibert **Dherbez**, dit), né à Lyon, 1er sept. 1784. *Piano :* 2e prix an VII. Violoncelliste orch. de l'Opéra, 1816 chef de chant adj. retraite, 1er janv. 1829. Prof. au Conservatoire. † Paris, 2 juin 1846.

Saint-Aubin (Félicité) [Seine]. *Tragédie :* 4e prix 1810, 2e prix 1811 et 1812; *Comédie :* 2e prix 1812. Comédie-Française, a débuté dans *Zaïre*, 8 juil. 1813.

Saint-Aubin (Mme), voir Mlle **Savary**.

Saint-Charles. *Comédie :* acc. 1820.

Saint-Géran, voir **Olivier**.

Saint-Germain, voir **Gilles**.

Saint-Hubert (Charles-Amélie-Sulpice). *Solfège :* acc. an VI. †.

Saint-Jacome (Louis-Antoine), né à Paris, 13 mai 1830. *Trompette :* 2e prix 1856, 1er prix 1858. Paris, mus. de la Garde nat., cornet à pistons; Londres. Œuvres : mus. pour instruments. † Londres, 15 juill. 1898.

Saint-Jean (Jean-Marie), né à Muret (Hte-Gar.), le 24 mai 1857. *Opéra :* 2e acc. 1880; *Chant :* 2e acc. 1882. Montpellier.

Saint-Jean (Mme), voir Mlle **L. Barre**.

Saint-Maurice, voir **Camm**.

Saint-Saens (Charles-Camille), né à Paris, 9 oct. 1835. *Orgue :* 2e prix 1849, 1er prix 1851. Organiste à Saint-Merry (1853); La Madeleine (1858-1877). Prof. à l'École Niedermeyer. Concerts en France et à l'étranger. ✠ 1868; O. ✠ 1884; C. ✠ 1894; G. O. ✠ 1900; ✪ I. 1888. Membre de l'Institut, 19 fév. 1881. Œuvres (env. 250): *Ode à Ste-Cécile* (1852); *Oratorio de Noël* (1858); *Les Noces de Prométhée* (1867), cantate pour le centenaire de Hoche, concertos de violon; *La Danse macabre*, *Le Rouet d'Omphale*, *Phaëton*, *La Jeunesse d'Hercule*, *Le Déluge*, *Orient et Occident* (1878), *La Lyre et la Harpe*, *La Princesse du tambour ; Pallas Athénée*, *La Princesse Jaune* (Op.-Com. 1872), *Le Timbre d'argent* (lyrique, 1877), *Etienne Marcel* (Lyon, 1879); *Samson et Dalila* (Weimar, 1877); *Henri VIII* (Opéra, 1883), *Proserpine* (Op.-Com., 1887); *Ascanio* (Op. 1890); chœurs pour *Antigone* (1893); *Phryné* (Op.-Com. 1893); *Frédégonde*, partie (Op. 1895); *Javotte* (Lyon, 1896; Op.-Com. 1899); *Déjanire* (Béziers, 1900); *Lola*, *Les Barbares*, (1901), symph., suites d'orch., mélodies, pièces pour orgue, piano, mus. de chambre, concertos, etc. Ouv. de litt. mus. : *Harmonie et mélodie* (1885); *Note sur les décors de théâtre dans l'antiquité* (1886); poésies, etc. — Cf. Catalogue thématique de ses œuvres (Durand, 1897); *Profils de musiciens*, H. Imbert (1887), G. Servières, etc.

Saint-Vinox (Mme de), voir Mlle **Péan**.

Sainti (Mlle). *Comédie :* 1er prix 1821.

Sainton (Prosper-Philippe-Catherine), né à Toulouse, 5 juin 1813. *Violon :* 2e prix 1833, 1er prix 1834. Alto orch. de l'Opéra, 15 août 1832 au 1er août 1835. Concerts en Italie, Autriche, Russie, Danemark, Suède, Angleterre. Prof. à l'école de mus. de Toulouse (1840-1844). Soliste au th. de Covent Garden, à Londres; Violon solo de la reine d'Angleterre (1844-1850); prof. à la Royal Academy of music (1848-1876). Concerts à Paris et à Boulogne-sur-Mer en 1859 et 1860. Œuvres : Solos, romances, concertos, études, fantaisies, airs variés, etc. † Londres, 17 oct. 1890.

Salabert (Élisa-Marie-Francine), née à Paris, 4 sept. 1877. *Harmonie :* 1re acc. 1895, 2e prix 1897. *Accompt. :* 1er prix 1897. † Colombes, 16 sept. 1900.

Salacroix, voir **Soulacroix**.

Salambiani (Léontine-Joséphine-Victoria **Salambion**, dite), née à Paris, 2 déc. 1863. *Solfège :* 3e méd. 1882, 2e méd. 1883. *Chant :* 2e acc. 1883, 1re acc. 1884, 1er prix 1885; *Opéra-comique :* 1re acc. 1884. Th. de l'Opéra-Comique, 1887-1888; Nantes, Alger, Anvers, Opéra-Comique (1898).

Salambien, voir **Salambiani**.

Salarnier (Éléonore-Alexandrine), née à Nogent-sur-Marne, 8 juil. 1877. *Piano prép. :* 3e méd. 1893.

Saleza (Luc-Albert), né à Bruges (B.-Pyr.), 18 oct. 1867. *Chant :* 1re acc. 1887, 1er prix 1888; *Opéra :* 2e prix 1888. Th. de l'Opéra-Comique, a déb. dans le *Roi d'Ys* (Milio), 19 sept. 1888; Nice, Opéra, 1892; Monte-Carlo, 1895; 1895. ✪ A.

Salignac, voir **Thomas**.

Salingue (Frédéric), né à Douai, 27 mars 1860. *Clarinette :* 1re acc. 1877, 2e prix 1878, 1er prix 1879. Orch. de l'Opéra, 1re déc. 1879. Concerts du Châtelet. † Paris, 21 avril 1896.

Sallantin (Louis-Armand). Seine. *Hautbois :* acc. au VIII. †.

Sallis (Jean-Pierre-Léonce), né à Narbonne, 20 mars 1841. *Trombone :* 2e prix 1859; *Trombone à pistons :* 1er prix 1860. Chef de mus. du 112e d'inf., 13 janv. 1873, puis de l'École d'art. du 15e corps. ✠.

Sallot, voir **Leloir**.

Salmon (Joseph), né à La Haye, 5 avril 1864. *Violoncelle :* 2e prix 1882, 1er prix 1883. ✪ A. 1889. Concerts Lamoureux.

Salmon (Lia), née à Herblay, (S.-et-O.), 25 sept. 1872. *Comédie :* 2e acc. 1894. St-Pétersbourg.

Salmon (Suzanne-Jeanne), née à Paris, 19 déc. 1874. *Solfège :* 2e méd. 1889, 1er méd. 1890.

Salmon (Mme), voir Mlle **Minssart**.

Salomé (Théodore-César), né à Paris, 20 janv. 1834. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1855, 1re acc. 1856, 2e prix 1857; *Orgue :* 2e prix 1857; *Contrep. et fugue :* 3e acc. 1858, 2e acc. 1859; *Rome :* 2e prix 1861. Répétiteur de solfège au Conservatoire (1872-1873). Organiste de la Trinité, maître de chap. au lycée St-Louis, prof. au collège Rollin. ✪ A. 1884. Œuvres : Symph., pièces d'orgue. † Saint-Germain-en-Laye, juil. 1896.

Salomon (Louise-Frédérique **Cohen**, dite), née à Marseille, 9 août 1831. *Solfège :* 1re prix 1846; *Piano :* acc. 1846, 2e prix 1847; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1850, 1er prix 1851. Mme Bécus. Prof. à Paris. ✪ A. 1887.

Salomon (Hector), né à Strasbourg, 29 mai 1838. *Solfège :* 1er prix 1851; *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1853, 2e prix 1855. Accomp. au th. des Bouffes-Parisiens, id. au Th. lyrique (1860); 2e chef des chœurs (1870), puis chef de chant à l'Opéra (1871-1891). Œuvres : *Fascination* (Bouffes-Parisiens); *Les Dragées de Suzette* (Th. lyrique, 1866); *L'Aumônier du régiment*, (id. 1877); *Bianca Capello*, op. 4 a.; *Les Contes d'Hoffmann*, dr. ly. 5 a.; *Lebin Dandin*, op.-com., etc. symph., quatuors, sonates, mélodies, mus. relig., morc. pour piano, etc. (env. 250 compositions). ✪ A. 1877.

Salomon (Louis), né à Brive-la-Gaillarde (Corrèze), 22 mars 1845. *Saxophone :* 3e acc. 1866, 1re acc. 1867. 61e d'inf.

Salomon (Anna), née à Phalsbourg (Meurthe), 29 sept. 1848. *Solfège :* 3e méd. 1863, 2e méd. 1864, 1re méd. 1865; *Clavier :* 3e ment. 1864, 2e ment. 1865, 1re ment. 1866.

Salomon (André-Lazare), né à Paris, 27 oct. 1881. *Piano* 1re acc. 1897.

Salomon, voir **Garcin**.

Salomon (Mme), voir Mlle **Morhange**.

Salpêtre (Udine-Antoine-Hyacinthe-Gatine), né 17 janv. 1783. *Comédie :* 1er prix 1809. Comédie-Française; a débuté le 17 oct. 1809; admis le 14 juil. 1810. †.

Salvador (Mme), voir Mlle **Fix**.

Salvayre (Gervais-Bernard), né à Toulouse, 24 juin 1847. *Orgue :* 2e acc. 1866, 2e prix 1867, 1er prix 1868 ; *Contrep. et fugue :* 3e acc. 1866, 2e acc. 1867 ; *Rome :* 1er gr. prix 1872. Chef de chant à l'Op. pop. (Châtelet). Critique mus. au *Gil Blas*. ✪ A. ✠. Œuvres : Divert. pour les *Amours du Diable* (Op. pop., 1874) ; *Le Bravo* (Th. lyr. 1877) ; *Le Fandango* (Op. 1877) ; *Richard III* (St-Pétersbourg, 1883) ; *Egmont* (Op.-C., 1886) ; *La Dame de Montsoreau* (Op. 1888) ; ouvert. d'*Attila*, *Les Bacchantes*, sc. symph. ; *Stabat mater* (1876). *La Résurrection* (1878), motets, psaume 133, mélodies, etc.

Salviat (Hortense), née en 1813. *Solfège :* acc. 1824, 2e prix 1825, 1er prix 1826.

Salzedo (Isaac-Gaston), né à Bordeaux, 28 avril 1854. *Solfège :* 3e méd. 1874. Choriste, Opéra, 1878-1880. Prof. École de Bayonne, 1888-1894 ; m. de ch. synagogue, 1894-1900. Chef des chœurs th. du Châtelet, Bouffes. Prof. chant, Paris.

Salzédo (Charles-Marie-Léon), né à Arcachon (Gironde), 6 avril 1885. *Solfège :* 3e méd. 1896, 1re méd. 1897 ; *Piano prép. :* 1re méd. 1897 ; *Piano :* 2e acc. 1900 ; *Harpe :* 2e prix 1900.

Samary (Marie-Louise-Antoinette), née à Paris, 24 avril 1858. *Comédie :* 3e acc. 1862, 1re acc. 1863. Th. du Gymnase, Bruxelles (1868), Florence, Milan, Lille, Paris, Odéon (1879-1886) Paris, Ambigu, Vaudeville. Mme P. Esquier (divorcée 26 juil. 1886). Mme Levoyrard (?).

Samary (Georges), né à Paris, 13 juin 1851. *Solfège :* 3e méd. 1866, 2e méd. 1868, 1re méd. 1869 ; *Violon :* 3e acc. 1868, 2e acc. 1869, 1re acc. 1870. Orch. du Th.-Italien. Antiquaire, Paris.

Samary (Jeanne-Léonie-Pauline), née à Neuilly, 4 mars 1857. *Comédie :* 2e acc. 1873, 2e prix 1874, 1er prix 1875. Comédie-Française. 1875, a débuté dans Dorine de *Tartuffe*, 24 août ; sociétaire, 1879. Mme P. Lagrange, 10 nov. 1880. ✪ A. 1888. † Paris, 18 sept. 1890.

Samary (Henri), né à Paris, 5 avril 1865. *Solfège :* 3e méd. 1880 ; *Comédie :* 2e acc. 1881, 2e prix 1882, 1er prix 1883. Comédie-Française : a débuté dans *Le Menteur*, 7 déc. 1883.

Samé (Françoise-Marie **Charton**, dite), née à Paris, 21 avril 1868. *Chant :* 2e acc. 1886, 1re acc. 1887 ; *Opéra-comique :* 1er prix 1887. Th. de l'Opéra-Comique, 1887-1889 ; a débuté dans Virginie, du *Caïd*, 29 nov. Th. de la Monnaie, à Bruxelles, 1889 (sept.) ; Gaîté (Paris, 1898) ; Porte-Saint-Martin ; Folies-Dramatiques ; Odéon, 1898 ; Gymnase.

Samson (Philibert) [Seine]. *Solfège :* acc. an vi. †.

Samson (Joseph-Isidore), né à St-Denis, 23 juil. 1793. *Comédie :* 2e premier prix, 1812. Th. de Rouen, Odéon : Comédie-Française 1826, sociétaire 1827 ; th. du Palais-Royal, 1831 ; Comédie-Française 1832 à 1863. Prof. au Conservatoire ✠ 1864. † Paris, 29 mars 1871.

Samson (Mme), voir Mlle **Conillat**.

Samuel (Mme), voir Mlle **Kleeberg**.

Samuel (Marie-Louise-Émilie), née à Paris, 11 fév. 1869. *Solfège :* 1re méd. 1885 ; *Piano prép. :* 3e méd. 1884, 1re méd. 1885. Prof. à Paris.

Samyn (Marie-Louise-Victoire), née à Cincinnati (Amérique), 4 déc. 1848. *Clavier :* 3e ment. 1869.

Sandri (Alice-Émilie-Lucie **Pattey**, dite), née à Paris, 10 août 1878. *Solfège* (*chanteurs*) : 3e méd. 1900.

Sangouard (Mme), voir Mlle **Vauchelet**.

Sanlaville (Marguerite-Marie), née à Bordeaux, 28 sept. 1869. *Comédie :* 2e acc. 1886, 1re acc. 1887. Odéon (1887-1892) (a déb. dans *Les Folies amoureuses*) ; Vaudeville. Contrexéville. Comédie populaire, 1900.

Sannier (Clarisse-Françoise), née à Calais, 12 janv. 1833. *Chant :* 3e acc. 1852 ; *Opéra :* 2e prix 1854. Th. de l'Opéra (1854) ; Marseille (1857).

Santesteban (de) (Jésus-Rafaël-José-Zacarias), né à Bilbao, 5 nov. 1866. *Piano :* 2e acc. 1890.

Santiquet (Adrien-Palmyre), né à Paris, 18 sept. 1828. *Solfège :* acc. 1842, 2e prix 1843, 1er prix 1844.

Sapin (Étienne), né à Roches-de-Condrieux (Isère), 8 sept. 1828. *Opéra :* 1re acc. 1852, 2e prix 1853 ; *Opéra-Comique :* 2e prix 1852, 1er prix 1853 ; *Chant :* 2e prix 1853. Th. Lyrique : Opéra (1855-1860, 1870-1888). ✪ A. 1888. † Argenteuil, 18 avril 1898.

Sarasate (Martin-Meliton), né à Pampelune (Espagne), 10 mars 1844. *Solfège :* 2e acc. 1856, 1er prix 1857 ; *Violon :* 1er prix 1857 ; *Harmonie :* 2e acc. 1859. Virt. concerts en France, en Europe et en Amérique. Œuvres : morceaux pour le violon. [Dit Pablo.]

Sarcey (Madeleine), née à Carmstatt (Wurtemberg), 15 oct. 1869. *Solfège :* 3e méd. 1884 ; *Piano prép. :* 3e méd. 1883, 2e méd. 1884, 1re méd. 1885 ; *Piano :* 1er prix 1887. Mme Ad. Bassos, 21 août 1889.

Sarniguet (Jean-Marie), né à Trebons (H.-Pyr.), 13 août 1820. *Chant :* acc. 1844. Montpellier.

Sarrautou (Alinka), voir Mlle **Gouzy**.

Sarter, voir **Colin**.

Satgé (Marguerite), née à Paris, 18 mai 1867. *Piano prép. :* 3e méd. 1881, 2e méd. 1882, 1re méd. 1883.

Saulnier de Pierrefonds (Mme), voir Mlle **Jaurès**.

Sauné (Jeanne-Marie), née à Toulouse, 18 mai 1851. *Chant :* 2e acc. 1875 ; *Opéra-comique :* 1re acc. 1875. Th. de l'Opéra, Bruxelles, Alger. Mme Lozari. † Alger, oct. 1887.

Sauret (François), né à Mouliers (Haute-Saône), 15 oct. 1826. *Trombone :* acc. 1847, 1er prix 1852. Mus. 17e leger, mus. garde nat. † en 1881.

Sauret (Hippolyte-Auguste-Lucien), né à Lorient, 27 déc. 1832. *Trombone :* 1re acc. 1857, 1er prix 1858. S.-chef.

Saury (Eugène-André-Albert), né à Paris, 17 nov. 1884. *Violon prép. :* 2e méd. 1899, 1re méd. 1900.

Sauton (Charles-Joseph), né à Paris, 27 oct. 1813. *Cor :* 2e prix 1830. † en Amérique, 1833.

Sautreuil (Pierre-Félix), né au Havre, 21 mars 1818. *Violoncelle :* 1er prix 1837. Gymnase. March. mus. au Havre, † 1875.

Sautreuil (Charles-Albert), né au Havre, 2 avril 1858. *Violoncelle :* 2e acc. 1882.

Sauvage-Dufour (Mme), voir Mlle **Borghèse**.

Sauvageot (Charles), né à Paris, 8 nov. 1781. *Violon :* 1er prix an v. Orch. du th. Favart, Opéra an v au 30 juin 1829. Employé à l'adm. des douanes. A fait don au musée du Louvre d'une précieuse collection d'objets d'art estimée 600,000 francs. † 30 mars 1860.

Sauvaget (Louis-Gustave), né à Rochefort (Char.-Inf.), le 11 nov. 1825. *Solfège :* acc. 1845; *Cor à pistons :* 2e acc. 1845, 1er acc. 1847. Prof. à la Rochelle.

Sauvaget (Alfred-Simon), né à Rochefort, 25 sept. 1830. *Violoncelle :* 1er acc. 1852. Orch. Porte-St-Martin, th. Lyrique et de l'Opéra (1856-31 janv. 1859). Élève de chant, parti en province, direct. de Soc. chorale. Prof. à Toulouse.

Sauvaistre (Denise-Anne-Angèle), née à Paris, 21 mai 1888. *Solfège :* 2e méd. 1900; *Violon prép. :* 1re méd. 1900.

Sauvan (Gabriel-Ferdinand-Anatole), né à Orange (Vaucluse), 21 nov. 1845. *Cornet à pistons :* 3e acc. 1864, 2e prix 1865.

Sauzay (Charles-Eugène), né à Paris, le 14 juil. 1809. *Violon :* 2e prix 1825, 1er prix 1827. *Contrep. et fugue :* 2e prix 1827. Soc. des concerts, 20 déc. 1828. Violon-solo de la mus. royale (1840) et de la mus. imp. ✪ A. 1878. ✪ I. 1889. ✠ 1861. Prof. au Conservatoire (1860-1892). Œuvres : *Haydn, Mozart, Beethoven* (1864); *L'École de l'accompagnement* (1869); *Le Violon harmonique* (1888); Intermèdes de *Georges Dandin* et du *Sicilien*, chœurs d'*Esther*, *Athalie*, mélodies, morc. pour violon, trios, etc. † Paris, 24 janv. 1901.

Savard (Marie-Gabriel-Augustin), né à Paris, 21 août 1814. *Contrep. et fugue :* acc. 1851, 2e prix 1852. Prof. au Conservatoire (1841-1881). ✪ A., ✠ 1875. Œuvres : *Cours complet d'harmonie* (1853); *Manuel d'harmonie; Principes de la musique* (1861); *Recueil de plain-chant d'église; Premières notions de musique* (1866); *Études d'harmonie pratique;* ouvrages didactiques, messes, etc. † Paris, 8 juin 1881.

Savard (Marie-Emmanuel-Augustin), né à Paris, 15 mai 1861. *Harmonie :* 2e prix 1882, 1er prix 1883; *Contrep. et fugue :* 1er acc. 1884, 2e prix 1885; *Rome :* 2e prix 1885, 1er gr. prix 1886.

Savary (Jean-Nicolas), né à Guise (Aisne), sept. 1786. *Basson :* 1er prix 1808. Orch. du th. italien. Fact. de bassons (cf. C. P. *Les facteurs d'inst. de mus.*). †.

Savary (Armandine-Angélique-Neitha), née à Vendôme (Loir-et-Cher), 22 oct. 1834. *Comédie :* 2e prix 1849, 1er prix 1851. Comédie-Française (1851-1858); Ambigu (1860); Lyon (1862); Rouen, Paris. (Mme Saint-Aubin?)

Savary (François-Edmond), né à Torcy (Ardennes), 18 nov. 1834. *Piano :* 2e prix 1850, 1er prix 1852.

Savary (Albert-Léon), né à Rouen, 2 déc. 1846. *Solfège :* 3e méd. 1862, 2e méd. 1864, 1re méd. 1865.

Savignac, voir **Gautier.**

Savigny, voir **Picamelot.**

Savit (Justine-Augustine), née à Toulouse, 20 juin 1848. *Solfège :* 2e méd. 1863, 1re méd. 1864; *Piano :* 1re acc. 1865; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1866. Prof. à Toulouse.

Savot (Jean-Louis), né à Saint-Gilles (Gard), 27 janv. 1839. *Sarhorn :* 1re acc. 1865, 2e prix 1866. Mus. 65e d'inf.

Savoye (Léon-Paul-Henry-Eugène), né à Rouen, 8 juil. 1842. *Violoncelle :* 2e prix 1866. Th. lyrique.

Scarzella (David), né à Oléron (Char.-Inf.), 17 janv. 1806. *Flûte :* 2e prix 1825, 1er prix 1827. Mus. garde nat. †.

Schachinger, voir **Suger.**

Schad (Léonie), née à Strasbourg, 29 janv. 1851. *Solfège chanteuse :* 3e méd. 1874. Art. lyr. Paris. Mme de Beaufin, Reims.

Schaeffer (Hélène-Geneviève-Augustine **Chefneux**, dite), née à Argenteuil (S.-et-O.), 25 juil. 1863. *Comédie :* 2e acc. 1886. Rouen. † 31 août-1er sept. 1888.

Schall (Thérèse-Caroline-Madeleine), née à Elbeuf, 13 mars 1882. *Solfège :* 3e méd. 1896.

Schelling (Alfred-François), né à Saint-Denis, 1er sept 1825. *Piano :* acc. 1846, 1er prix 1847.

Schidenhelm (Jacques), né à Strasbourg, 24 nov. 1842. *Violoncelle :* 3e acc. 1862, 2e prix 1863, 1er prix 1865. Strasbourg. Prof. école de mus. Besançon: ✪ I. 1900.

Schidenhelm (René-Adolphe-Jacques), né à Strasbourg 22 sept. 1871. *Violoncelle :* 2e prix 1889, 1er prix 1890. Paris. ✪ A. 1899.

Schidenhelm (Henri-Louis), né à Besançon, 29 mars 1873. *Piano :* 1re acc. 1892, 2e prix, 1894. Paris.

Schiefer (Léontine), née à Saint-Denis, 2 avril 1870. *Solfège :* 3e méd. 1886.

Schier, voir **Hermann.**

Schiffler (Élise-Alice), née à Paris, 21 nov. 1868. *Piano prép. :* 3e méd. 1885.

Schliedermann (Tullia-Clara), née à Blagoweschtschensk (Russie), 10 oct. 1879. *Piano prép. :* 3e m. 1894, 2e méd., 1895.

Schilling, voir **Bréval.**

Schillio (Mme), voir Mlle **Halbronn.**

Schlotmann (Frédéric-Antoine), né à Embrun (Hautes-Alpes), 19 déc. 1822. *Cor :* acc. 1838, 1er prix 1846. Orch. du th. Italien. Mus. de l'artillerie, garde de Paris. Virt. Soc. des Concerts, 25 oct. 1864. Orch. de l'Opéra, 1er avril 1870, 30 avril 1892. Concert Lamoureux, 1858. Cornet à pistons, † 30 déc. 1898.

Schlotmann (Jacques-Charles), né à Vesoul (H.-Saône), 13 juin 1825. *Cor :* acc. 1846, 2e prix 1848, 1er prix 1849. Mus. de la garde républ. Orch. des Variétés, Folies-Dramatiques; à Lorient, cantinier artillerie à cheval de la garde. Viroflay. † 1889 (1890?).

Schmeltz (Eugène-Jean-Baptiste), né à Paris, 6 juil. 1845. *Violon :* 3e acc. 1864. Orch. des Folies-Bergère (sous-chef). Folies-Dramatiques. Maître de chap. de Saint-Lambert.

Schmidt (Charles-Rudolphe-Philippe), né à Altenstast (B.-Rhin), 19 mai 1845. *Solfège :* 1re acc. 1866. † 1885.

Schmidt (Louis-Henri), né à Montrouge, 1er oct. 1855. *Hautbois :* 3e acc. 1870, 2e prix 1872, 1er prix 1874. Sous-chef de mus. du 154e d'inf.; Chef de mus. du 140e, 3 mai 1880. † juin 1899.

Schmidt (Anne-Honorine), née à Paris, 10 juin 1857. *Solfège :* 3e méd. 1869, 2e méd. 1870; *Clavier :* 2e ment. 1870, 1re ment. 1872. *Piano :* 2e acc. 1874, 1re acc. 1875. A ép. M. Armorsset, banquier.

Schmit (Gustave-Adolphe-Auguste), né à Mons, 7 janv. 1859. *Flûte :* 1re acc. 1878.

Schmitt (Adèle), née le 26 mai 1785 (Meurthe). *Comédie :* acc. 1809. †.

Schmitt (Florent), né à Blamont (Meurthe), 28 sept. 1870. *Harmonie :* 2e acc. 1890, 2e prix 1891. *Rome :* 2e gr. prix 1897, 1er gr. prix 1900. Œuvres : mélodies vocales, prélude pour orgue, pièces à 4 mains, etc.

Schmitt (Alexandre), né à Sarreguemines, 30 déc. 1874. *Contrebasse :* 2e acc. 1897, 1re acc. 1899, 2e prix 1900. Concerts du Châtelet.

Schmitt (Alphonse), né à Koetzingen (Alsace-Lorraine), 1er déc. 1875. *Orgue :* 1re acc. 1897, 1er prix 1898.

Schneckenburger (Lucie), née à Batignolles, 22 mai 1857. *Clavier :* 2e méd. 1874.

Schneegans (Henri-Adolphe), né à Strasbourg, 5 mars 1848. *Basson :* 2e prix 1866, 1er prix 1867. Orch. du Palais-Royal; Opéra, 1er mars 1868 à mars 1870. En province.

Schneider (Jean-Ferdinand), né à Paris, 12 avril 1864. *Harmonie :* 2e acc. 1887.

Schneider (Frédéric-Eugène), né à Seravezza (Italie), 19 août 1880. *Violon prép. :* 2e méd. 1895, 1re méd. 1896. *Violon :* 1re acc. 1897; 2e prix 1898.

Schneitzhœffer (Jean-Madeleine-Marie), né à Toulouse, 13-15 oct. 1785. *Piano :* 2e prix an IX. Timbalier à l'orch. de l'Opéra, 1er fév. 1816 au 31 déc. 1820. Chef de chant à l'Opéra, 1822. Soc. des Concerts, 1828. Prof. au Conservatoire, 1827-1851. ✱. 1840. Œuvres : *Proserpine*, ballet 3 a. (Opéra, 1818); *Zémire et Azor*, 3 a. (id., 1824); *Les Filets de Vulcain* (id., 1826); *La Sylphide; La Tempête* (Op. 1834); *Bacchus*, symph. mil. (Tuileries, anniv. de juillet); marche funèbre (1835); quatuors, ouvertures, symph., et airs, etc. † à Paris, 4 oct. 1852.

Schneklud (Frédéric-Guillaume), né à Paris, 15 août 1859. *Violoncelle :* 2e acc. 1878, 1er acc. 1879; 2e prix 1880. Concerts Lamoureux.

Schnitzer (Germaine-Alice), née à Paris, 28 mai 1887. *Solfège :* 1re méd. 1898.

Schoen (Louis-Ferdinand), né à Paris, 2 juin 1834. *Piano :* 3e acc. 1853.

Schœn (Charles), né à Paris, 2 mars 1831. *Serkeen :* 1er prix 1859. *Harm. et comp. :* 1re acc. 1860. S.-chef mus. 85e d'inf., 3e gren. de la Garde, Gundes; org. à Louis-de-Saumer, dép. 1870.

Schoulguine (de), voir **Dea**.

Schubert (Louis-Paul), né à Paris, 4 mai 1837. *Basson :* 2e acc. 1856, 1re acc. 1857, 2e prix 1858, 1er prix 1859. † Paris 3 déc. 1900.

Schubert (Théodore-Charles), né à Paris, 6 fév. 1854. *Basson :* 2e prix 1861, 1er prix 1862. Concerts Pasdeloup, Orch. du Palais-Royal, Th.-Italien; Opéra, 1er mars 1875 au 30 juin 1898. Maître de chapelle.

Schubert (Georges-Frédéric-Victor), né à Paris, 12 oct. 1846. *Contrebasse :* 1re acc. 1863, 1er prix 1864. *Basson :* 1re acc. 1872, 2e prix 1873, 1er prix 1874. Orch. des Folies-Dramatiques (basson), fanfare Opéra (contrab. en cuivre), maître de chap. de St-Pierre du Gros-Caillou. † 24 déc. 1894.

Schuck (Esther-Nancy), née à Paris, 9 août 1881. *Violon prép. :* 2e méd. 1896, 1re méd. 1898.

Schutz (Paul-Maurice **Schutzenberger**, dit), né à Paris, 4 août 1866. *Comédie :* 1re acc. 1890. Th. de l'Odéon, Grand-Théâtre (1893), Vaudeville.

Schvaab (Maurice-Paul-Charles), né à Paris, 12 oct 1888. *Solfège :* 2e méd. 1900.

Schvartz (Émile-Jean-Baptiste), né à Paris, 8 fév. 1858. *Solfège :* 1re méd. 1875. *Harmonie :* 2e acc. 1880, 1re acc. 1881, 2e prix 1882. *Contrep. :* 2e acc. 1883. Alto Soc. des Concerts. Prof. écoles de la ville de Paris et écoles normales. Prof. de solfège au Conserv. Œuvres : *Traité théorique et pratique de lecture musicale* (1897); *Exercices de lecture musicale, Manuel du chanteur;* ballets : *Feu Pierrot* (Anvers, 1895, Rouen); *Babet* (id., 1896; Olympia), etc. Méd. d'arg. cl. 4, Exp. 1900. ✱ A. 1891, ✱ I. 1897.

Schvartz (Armand-Victor), né à Paris, 20 juil. 1864. *Solfège :* 3e méd. 1879. Prof. écoles v. de Paris. ✱ A. 1900.

Schvartz (Ferdinand-Jules), né à Paris, 20 juil. 1864. *Solfège :* 1re méd. 1879. Prof. à Étampes.

Schwaab (Marie-Héloïse), née à Nancy, 16 mars 1839. *Clavier :* 2e ment. 1853; *Piano :* 3e acc. 1856; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1858, 2e acc. 1859, 1re acc. 1860.

Schwaederlé (Jacques-Joseph-Simon), né à Strasbourg, 27 avril 1818. *Violon :* 1er prix 1840. Orch. de l'Opéra 1er mars 1836 au 1er sept. 1838 et 1er sept. 1839 au 31 oct. 1842. Prof. à Strasbourg, 1842. † Strasbourg, avril 1895.

Schwartz (Adolphe), né à Barr (B.-Rhin), 25 nov. 1848. *Solfège :* 1re acc. 1867, 1er prix 1868; *Harm. et orch. :* 1re acc. 1867, 1er prix 1868; *Clarinette :* 2e acc. 1868. S.-chef de mus. au 26e d'inf.; chef de mus. 44e d'inf. (1875-1884), act. du 131e. ✱ 1892.

Schwartz (Frédéric-Guillaume), né à Strasbourg, 3 sept. 1853. *Violoncelle :* 2e acc. 1869; 1re acc. 1872. Orch. th. Les Bouffes. Prof. à l'école de mus. de Nancy. ✱ A. 1899.

Schwob (Mme), voir Mme **Moreno**.

Schytte (Frida), née à Copenhague, 31 mars 1871. *Violon :* 1er prix 1890.

Scola (Jean-Pierre-Alexandre), né à Clichy, 10 juil. 1827. *Solfège :* 1re prix 1840; *Piano :* acc. 1844. Paris.

Scola (Mme), voir Mlle **Rigolat**.

Sebille (Anne-Nanine), née à Paris, 1er déc. 1817. *Solfège :* acc. 1832, 2e pr. 1833, 1er pr. 1834. Paris. † Marseille, 18 juil. 1889.

Sechiari (Mme), voir Mlle **Geslin**.

Sechiari (Pierre-Aimé), né à Paris, 29 sept 1877. *Solfège :* 3e méd. 1890; *Violon prép. :* 3e méd. 1891; *Violon :* 1re acc. 1895, 1er prix 1896. Violon solo, Conc. Lamoureux.

Secretain (Constance-Marie), née à Paris, 15 mars 1850. *Solfège :* 3e méd. 1862; *Piano :* 2e acc. 1864, 2e prix 1865, 1er prix 1866. Mme Coulliez. Prof. Paris, Le Vésinet. † Paris.

Seeliger (Tatiana), née à Tiraspol (Russie), 21 fév. 1869. *Piano :* 1re acc. 1886, 2e prix 1887.

Sega (Antoine), né à Avignon, 12 mars 1858. *Flûte :* 1re acc. 1876, 2e prix 1877, 1er prix 1879. Mus. 117e d'inf.

Segaud (Mme), voir Mlle **Migneret.**

Segoin (Jeanne-Claudine), née à Paris, 7 sept. 1871. *Solfège :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1888.

Segond (Marie-Joseph-Léon-Arthur-Ludovic), né à Marseille, 13 déc. 1860. *Tragédie :* 2e acc. 1884, 1re acc. 1885. Odéon, 1885-1889 (a déb. dans *Louis VI*, 5 sept.); Le Caire, Odéon, Porte-Saint-Martin.

Segond (Mme), voir Mlle **Weber.**

Seguenot (Charles-Thomas), né 23 mai 1798. (B.-du-Rhône). *Solfège :* enc. 1811. †.

Seguin (Henriette-Thérèse, dite Mme **Valli**), née à Avignon 15 juil. 1828. *Chant :* acc. 1848, 2e prix 1849; *Opéra :* acc. 1848, 1er prix 1849. Mme J.-T. Chauvard. † avril 1867.

Seguin (Marthe), née à Paris, 9 fév. 1851. *Solfège :* 3e méd. 1863, 2e méd. 1865, 1re méd. 1866; *Clavier :* 3e ment. 1865, 2e ment. 1867, 1re ment. 1868.

Seguin (Henri), né à Saint-Nizier-sous-Charlieu (Loire), 1er juin 1854. *Solfège :* 2e méd. 1878, 1re méd. 1879; *Chant :* 2e acc. 1878, 1er prix 1879; *Opéra :* 1re acc. 1878. La Haye (1883), Bruxelles, Paris (1890), Bruxelles.

Seiglet (Victor-Joseph), né à Lyon, 15 août 1847. *Violon :* 1er prix 1872. Orch. de l'Opéra, 1871-1872. Prof. à l'École de mus. de Besançon, puis à celle de Lille (1890).

Seillier (Marie-Louise-Cécile), née à Angoulême, 1er oct. 1885. *Solfège :* 2e méd. 1900.

Seligmann (Hippolyte-Prosper), né à Paris, 28 juil. 1817. *Solfège :* 2e prix 1830, 1er prix 1831; *Violoncelle :* 2e prix 1834, 1er prix 1836. Paris. † fév. 1882.

Sellier (François-Alfred-Alexandre-Henri), né à Châtel-Censoir (Yonne), 26 mars 1849. *Solfège :* 3e méd. 1876; *Chant :* 1re acc. 1876, 1er prix 1877; *Opéra :* 2e prix 1877. Th. de l'Opéra, 1877-1888; th. de la Monnaie à Bruxelles (1890); ✠ A. 1891. † Paris, 26 juin 1899.

Selmer (Chéry-Henri), né à Mezières, 20 oct. 1858. *Clarinette :* 2e acc. 1877, 1re acc. 1879, 2e prix 1880. Orch. des Folies-Dramatiques. Fab. d'anches, Paris.

Selmer (Alexandre-Gabriel), né à Caluire (Rhône), 7 oct. 1864. *Clarinette :* 2e acc. 1882.

Selva (Blanche-Marie), née à Brive (Corrèze), 29 janv. 1884. *Piano prép. :* 1re méd. 1895.

Selz (Joseph-Gaston), né à Boulogne (Seine), 2 mars 1869. *Solfège :* 2e méd. 1884. Accompagnateur, auteur de mélodies et romances.

Sénéchal, voir **Étienne.**

Senée (Henri-Victor-Albert), né à Lyon, 23 déc. 1853. *Cornet à pistons :* 2e prix 1870, 1er prix 1873. Conc. Arban. Chef d'orch. Porte-St-Martin; act. à Lyon. Ballets, chœurs, etc.

Senergon (Mlle), voir **Binet.**

Senès (Jeanne-Olympia), née à Agen, 27 août 1832. *Chant :* 2e acc. 1856, 1re acc. 1857; *Opéra :* 2e acc. 1856, 1er prix 1857. Th. de Lyon.

Senkrah, voir **Harkness.**

Seraphin (Pauline-Antoinette **François**, dite), née à Paris, 25 nov. 1818. *Solfège :* acc. 1833, 2e prix 1834. Paris.

Serda (Jacques-Émile), né à Montpellier, 12 sept. 1804. *Vocalisation :* 1er prix 1824; *Chant :* 2e prix 1824. Nîmes, Marseille, Th. de l'Opéra : a débuté dans le rôle de Zoroastre des *Mystères d'Isis*, 2 mai 1827; Anvers (1828), Rouen, Bruxelles, Toulouse, Milan, Lyon, Opéra (1835). † Béziers, 23 mars 1863.

Serda (Mme), voir Mlle **Foelker.**

Serge (Albert-Clément), né à Paris, 30 juil. 1864. *Contrebasse :* 2e acc. 1884, 2e prix 1885, 1er prix 1887. Orch. des Folies-Bergère, Concerts du Châtelet.

Sergent (Mlle), voir **Nancy.**

Sérignac (Magdelaine), née à Muret (H.-Gar.), 11 fév. 1861. *Chant :* 2e acc. 1886; *Opéra-comique :* 2e acc. 1885. Gaîté; Opéra-Comique, 1889-1892. Mme Bernaert, 9 oct. 1886.

Serpette (Henri-Charles-Antoine-Gaston), né à Nantes, 4 nov. 1846. *Rome :* 1er gr. pr. 1871 Avocat. ✠ I. 1894. Œuvres : *La branche cassée* (Bouffes-Parisiens, 1874); *Le manoir de Pic-Tordu* (Variétés, 1875); *Le moulin du Vert-Galant* (B.-P., 1876); *La Pensionnaire* (id., 1877); *La nuit de Saint-Germain* (Bruxelles, 1880); *La Princesse* (Variétés); *Madame le Diable* (Renaissance, 1882); *Fanfreluche* (id., 1883); *Mam'zelle Réséda* (id.); *Le château de Tire-larigot* (Nouveautés, 1884); *Le Singe d'une nuit d'été* (Bouffes); *Adam et Ève* (Nouveautés, 1886); *Cendrillonnette* (Bouffes, 1890); *La demoiselle du téléphone* (Nouveautés, 1891); *Cousin-Cousine* (Fol.-Drama., 1893); *Le Capitole* (Nouveautés); *Le Carnet du diable* (Variétés); *La dot de Brigitte* (Bouffes, 1895); *Le Carillon* (Variétés, 1896); *Shakspeare* (Bouffes, 1899).

Serre (Mélanie), née 1802. *Comédie :* 2e prix 1824. †.

Sraas (Joseph), né à Saint-Saturnin (Vaucluse), 19 janv 1836. *Saxophone :* 2e acc. 1866; *Harm. et orch. :* 2e acc. 1866.

Serres (De), voir **Arnal.**

Serruan (Mme), voir Mlle **Raymond.**

Servel (Jeanne-Antoinette), né à Paris, 26 nov. 1868. *Piano prép. :* 2e méd. 1885, 1re méd. 1886.

Séry (Charles), né à Paris, 25 juil. 1822. *Trombone :* acc. 1846.

Seuriot (Louis-Auguste), né à Paris, 7 mai 1801. *Harmonie :* 2e prix 1818; *Contrep.* 2e prix 1821. Violon solo du th. Feydeau; orch. de l'Opéra (timbalier), 10 janv. 1821; alto, 1er janv. 1829 au 30 sept 1854; Soc. des Concerts, 1828; Répétit. cl. prép. de contrep. et fugue (1823-1830). Œuvres : duos pour violons.

Seveno (Marie-Louise-Julie-Eugénie) née à Bourges, 25 août 1866. *Solfège :* 2e méd. 1879, 1re méd. 1881; *Piano prép. :* 3e méd. 1881, 2e méd. 1882, 1re méd. 1883; *Piano :* 1re prix 1887; *Accomp. :* 2e prix 1886, 1er prix 1887. Mme H. Berger. Prof. à Paris. ✠ A. 1895. Rép. de solf. au Conserv.

Seveno (Renée-Marie-Louise-Thérèse-Marthe, dite **Du Minil**), née à Bourges, 15 oct. 1868. *Solfège :* 3e méd. 1881, 2e méd. 1882, 1re méd. 1883; *Tragédie :* 2e prix 1886; *Comédie :* 2e prix 1885, 1er prix 1886. Comédie-Française, 1886, a déb. dans *Denise*, 20 sept.; sociétaire, 1896; ✠ A. 1897.

Severin (Gaston-Léon), né à Paris, 4 août 1879. *Comédie :* 1re acc. 1898, 2e prix 1899.

Seveste (Jacqueline-Angélique-Julie-Laure), née à Paris, 7 août 1844. *Chant :* 2e acc. 1864, 2e prix 1865; *Opéra-comique :* 1re acc. 1864, 2e prix 1865, 1er prix 1866. Th. de l'Opéra-Comique, 1866-1869; Gaîté, la Haye, Nantes, Alger, Nice, Reims, Saint-Étienne, Nancy, Nantes, Paris, (1890). Mme Normand.

Seveste (Jules-Didier), né à Montmartre, 4 août 1846. *Comédie :* 1er prix 1863. Comédie-Française, 1863. † Paris (ambulance de la Comédie-Française), 31 janv. 1871.

Seygaud de Lachérade (Jean-Baptiste-Edmond-Désiré), né à Paris, 21 janv. 1845. *Cor :* 3e acc. 1863, 2e acc. 1864, 1re acc. 1866. Conc. du Châtelet; orch. de l'Opéra-Comique.

Shannon (Charles-Richard), né à Camberwel (Angleterre), 7 janv. 1824. *Chant :* acc. 1850, 2e prix 1851; *Opéra :* 1re acc. 1851; *Opéra-comique :* 3e acc. 1851.

Sibilat (Mathilde), née à Paris, 26 août 1871; *Solfège :* 3e méd. 1887.

Siauliot (Charles), né à Luzinay (Isère), 21 mars 1830. *Harm. et comp. :* 2e prix 1862, 1er prix 1863; *Saxophone :* 1re acc. 1862, 2e prix 1863. Chef de mus. du 63e d'inf., 4 janv. 1873; ✠ 1883. † Limoges, 18 mai 1884.

Siblot (Louis-Charles-Adrien), né à Vincennes, 29 mai 1871. *Comédie :* 2e acc. 1894, 1er prix 1895. Th. de l'Odéon dep. 1895.

Siblot Chabaille (Mme), voir Mlle **Eloy**.

Sicard (Charles-Gaston), né à Calais, 9 nov. 1839. *Comédie :* 2e prix 1872, 1er prix 1873. Th. de l'Odéon, 1873-1882; Saint-Pétersbourg 1882-1894. Paris. ✠ A. 1891.

Sicard (Mme), voir Mlle **Chéron**.

Sicard (Joseph-François), né à Aubagne (B.-du-Rh.), 5 mars 1851. *Cornet à pistons :* 2e prix 1872.

Sicard (Michel), né à Odessa, 7 déc. 1867. *Violon :* 1er prix 1886.

Sicot (Édouard-Benjamin), né au Mans, 31 mai 1823. *Contrebasse :* 1re acc. 1844; *Trombone :* 2e prix 1848. Orch. de l'Ambigu; mus. de la Garde nat., etc. † 4 sept. 1876.

Sieffert (Pauline-Angèle-Blanche), née à Paris, 12 août 1867. *Solfège :* 2e méd. 1889.

Sieg (Charles-Victor), né à Turckheim (H.-Rhin), 8 août 1837. *Harm. et accomp. :* 2e prix 1860; *Orgue :* 3e acc. 1861, 1re acc. 1862, 2e prix 1863; *Rome :* gr. prix 1864, ✠ A., 12 juill. 1888. Organiste de N.-D.-de-Clignancourt; inspecteur de l'enseign. du chant dans les écoles de la ville de Paris. Œuvres : morc. pour piano, etc. † 10 (?) avril 1899.

Siegrist (Georges), né à Sarreguemines, 24 sept. 1851. *Flûte :* 2e acc. 1870. Prof. à Nice.

Sieveking (Rosa), née à Amsterdam, 2 oct. 1879. *Violon :* 1re acc. 1898, 1er prix 1900.

Signoret (Gabriel-Augustin-Marius), né à Marseille, 15 nov. 1878. *Comédie :* 1re acc. 1898, 1er prix 1899. Marseille.

Silas (Élie), né à Amsterdam, 22 août 1827. *Orgue :* 2e acc. 1847, 1re acc. 1848, 1er prix 1849. Paris. Mus. de chambre.

Silberberg (Cécile), né à Gombus (Pologne), 16 juil. 1858. *Piano :* 2e prix 1877, 1er prix 1878. Pianiste de la Cour de l'Empereur du Brésil. Prof. à Paris.

Silenne (Aimable-Honoré), né à Lille, 15 juin 1854. *Hautbois :* 2e acc. 1873, 1re acc. 1874, 2e prix 1875. Paris, Folies-Bergère, etc. † vers 1880.

Silva (**Da**), voir **Da Silva**.

Silvain (Eugène-Charles-Joseph), né à Bourg, 17 janv. 1851. *Tragédie :* 1re acc. 1875, 2e prix 1876; *Comédie :* 1re acc. 1875. Matinées Ballande; Comédie-Française, 1878; sociétaire, 1883; ✠ A., 12 juillet 1886; ✠ I. 1892; ✠ 1897. Prof. au Conservatoire.

Silvain (Mme), voir Mlle **Hartmann**.

Silver (Charles), né à Paris, 16 avril 1868. *Harmonie :* 1er prix 1889; *Rome :* 2e 2e gr. prix 1890, 1er gr. prix 1891. ✠ A. 1897. Œuvres : *Tobie, La Fée des neiges*, 3 a. *Poème carnavalesque.*

Silver (Mme), voir Mme **Bréjean**.

Silvestre (Charles-Camille), né à Bordeaux, 8 fév. 1850. *Cornet à pistons :* 1er prix 1873. Mus. de la Garde républ. † Bordeaux, 17 fév. 1884.

Silvestre (Mme Ferd.), voir **A. Augier**.

Simart (Marie-Claudine-Virginie), née 18 déc. 1799 (Seine). *Accomp. prat. :* 2e prix 1818, 1er prix 1819. †.

Simon (Maximilien-Charles), né à Metz, 1797. *Rome :* 2e gr. prix 1823. (Org. des Petits-Pères?) †.

Simon (Victor), Seine. *Solfège :* acc. an VI. †.

Simon (Antoine-Jean), né à Paris, 21 mars 1807. *Trombone :* 1er prix 1838. Concerts Musard; orch. de l'Opéra, 1er juin 1840 au 30 mai 1868; Soc. des Concerts. † 4 nov. 1883.

Simon (Simon), né à Ille (Pyr.-Or.), 17 avril 1834. *Solfège :* 1re acc. 1862, 2e prix 1863; *Saxophone :* 1re prix 1862; *Harm. et comp. :* 2e prix 1863. Chef de mus. du 57e d'inf., 4 janv. 1873.

Simon (Alexandrine-Claudine), née à Montauban, 21 juin 1834. *Solfège :* acc. 1849. Prof. à Paris. Pens. art. dram.

Simon (Adèle), née à Paris, 6 juin 1837. *Comédie :* 2e acc. 1859. Th. de l'Odéon, Vaudeville (1861).

Simon (Adolphe-Ferdinand), né à Paris, 21 oct. 1839. *Chant :* 2e acc. 1863; *Opéra-comique :* 3e acc. 1859, 2e acc. 1863.

Simon (Jean-Jacques-Henri-Abel), né à Paris, 16 nov. 1843. *Flûte :* 2e prix 1863, 1er prix 1864. ✠ A. Directeur du journal *l'Orphéon;* rédacteur du *Monde orphéonique.* Paris.

Simon (Charles-Armand), né à Paris, 28 août 1865. *Basson :* 1re acc. 1883, 2e prix 1884, 1er prix 1885. Alcazar, Concerts Lamoureux; prof. à l'école de Nantes; Concerts du Châtelet.

Simon (Henri), né à Nantes, 26 sept. 1869. *Chant :* 2e acc 1893, 2e prix 1894. Lyon, Toulouse.

Simon (Mme), voir Mlle **Girard**.

Simon-Corradi (Anne-Élisabeth-Henriette **Simon**, dite), née à Roanne (Loire), 24 oct. 1837. *Chant :* 1re acc. 1861, 1er prix 1862; *Opéra :* 2e prix 1861, 1er prix 1862; *Opéra-comique :* 2e prix 1861, 1er prix 1862.

Simonet, voir **Camille**.

Simonetti (Marthe-Marie-Augustine), née à Paris, 23 nov. 1883. *Solfège* : 3e méd. 1897, 2e méd. 1898.

Simonetti (Mme), voir Mlle **Decagny**.

Simonin (Aimée-Marie-Joséphine), (Seine). *Solfège* : enc. an II. †.

Simonin (Augustine), née en 1805 (Seine). *Tragédie* : 2e prix 1821; *Comédie* : 2e prix 1821, 1er prix 1822. †.

Simonin (Mlle), voir Mme **Valérie**.

Simonnet (Cécile-Virginie), née à Lille, 4 mars 1863. *Solfège* : 2e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Chant* : 2e prix 1883, 1er prix 1884; *Opéra-comique* : 1re acc. 1883, 1er prix 1884. Th. de l'Opéra-Comique, 1884-1893 (a déb. dans *Lakmé*); rentrée 20 janv. 1898.

Sinay (Virginie), née à Sainte-Marie-de-Belem-de-Para (Brésil), 26 janv. 1866. *Violon* : 2e acc. 1881, 1re acc. 1882, 2e prix 1883, 1er prix 1885.

Sinet (Gustave-Victor-André), né à Paris, 9 mai 1838. *Harpe* : 1re acc. 1855, 2e prix 1856, 1er prix 1857. Paris.

Singer (Charles-Édouard), né à Paris, 18 juil. 1849. *Solfège* : 3e méd. 1863, 2e méd. 1865, 1re méd. 1866.

Singer (Mme), voir Mlle **Mirà**.

Sinner (Marguerite), née à Worms, 16 déc. 1847. *Solfège* : 3e méd. 1862, 2e méd. 1863, 1re méd. 1864; *Clavier* : 3e ment. 1865, 2e ment 1866.

Sinscillier (Georges-Alfred), né à Lille, 21 avril 1848. *Trompette* : 2e prix 1865, 1er prix 1866; *Solfège* : 3e méd. 1866. Prof. à l'École de mus. de Lille, 1876; directeur de la mus. du lycée. ✠ A. † juil. 1886.

Sintier (Nathalie-Marie), née à Provisy (Ardennes), 22 oct. 1852. *Solfège* : 2e méd. 1869, 1re méd. 1870.

Sirbain (Antoinette-Léonie-Hélène), née à Agen (Lot-et-Gar.), 15 nov. 1873. *Chant* : 2e acc. 1895; *Opéra* : 1re acc. 1895. Th. de l'Opéra-Comique, Nice 1900. ✠ A. 1899.

Sisos (Catherine-Raphaele), née à Paris, 15 août 1860. *Comédie* : 2e acc. 1876, 2e prix 1877, 1er prix 1878. Odéon 1878, St-Pétersbourg 1883, Vaudeville, Odéon 1887, Gymnase 1892, Comédie-Parisienne. Mme Hypp. Bouleneau, 16 août 1888 (divorcée); Mme V. Koziso, 28 mai 1893. ✠ A. 1899.

Sisung (Marie-Amélie-Victorine), née à Limoges, 15 déc. 1822. *Chant* : 2e acc. 1844. Montpellier, Paris. Dite Hippeles.

Sival-Laserve (Léon), né à Lyon, 24 oct. 1834. *Trombone* : 1re acc. 1854.

Sixsout, voir **Bréjean**.

Sizes (Eugène-Gabriel), né à Toulouse, 10 mai 1872. *Solfège* : 3e méd. 1891; *Opéra* : 1er prix 1896. Th. de l'Opéra.

Skopetz (Delphine-Julie), née à Bruxelles, 11 sept. 1829. *Solfège* : acc. 1847.

Smit (Bertus-Jacobus), né à Utrecht, 31 déc. 1865. *Violoncelle* : 2e acc. 1888.

Smith (Jenny-Léocadie), née à Paris, 1er janv. 1840. *Tragédie* : 1re acc. 1858, 2e prix 1859; *Comédie* : 1er prix 1859. Porte-St-Martin. Lyon.

Smitti (Marie-Christine-Alphonse-Clara), née à Paris, 29 mai 1856. *Harpe* : 2e acc. 1875, 1re acc. 1876.

Socquet (Ernest-Félix), né à Paris, 5 juin 1849. *Tragédie* : 2e acc. 1870; *Comédie* : 3e acc. 1870, 1re acc. 1873. Th. de l'Odéon, sous le nom d'Amalry. ✠ A. 1897.

Sol (Henri-Adolphe), né à Besançon, 13 mai 1858. *Saxophone* : 2e prix 1869. Mus. 50e d'inf.

Solacoglu (Floarea), née à Bucarest, 8 mars 1877. *Piano prép.* : 3e méd. 1890, 2e méd. 1891, 1re méd. 1892; *Piano* : 1re acc. 1893, 1er prix 1895.

Soler (Annette), ou Solère (Seine). *Piano* : 2e prix an VII. †

Soler (Georgette), Seine. *Harm. et accomp.* : 1er prix 1820; *Piano* : acc. 1820, 1er prix 1821.

Soler (Pierre-Joachim-Raymond), né à Vidra (Espagne), 20 fév. 1810. *Hautbois* : 2e prix 1835, 1er prix 1836. Opéra-Comique. † en juin 1850.

Soler (Narcisse-Joseph-Jean), né à Figuières (Espagne), 25 mai 1818, [7 déc. 1819?]. *Clarinette* : 2e prix 1840, 1er prix 1842. Cercle musical, Paris; mus. 10e lég. Garde nat.; orch. th. des Folies-Nouv. [Romorantin]. † 1883 (?) Paris, 27 janv. 1896.

Solon (Jules-Achille), né à Paris, 3 juil. 1843. *Chant* : 3e acc. 1865, 1re acc. 1866, 2e prix 1867, 1er prix 1868; *Opéra* : 2e prix 1867. Th.-Lyrique 1872. † château de Cardoville (Eure), sept. 1874.

Sommer (Marie-Élisabeth-Marguerite), née à Fontenay-aux-Roses (Seine), 1er juin 1848. *Piano* : 3e acc. 1867.

Sorandi, voir **Surand**.

Sorbier (Blanche-Jeanne-Véronique), née à Lyon, 3 juin 1854. *Harmonie* : 1re prix 1879; *Harm. et accomp.* : 2e acc. 1876, 1re acc. 1877, 2e prix 1878; *Accomp.* : 1er prix 1879. Prof. à Paris. ✠ A. 1898.

Sorel (Léon-Eugène), né à Harcanville (Seine-Inf.), 10 juil. 1879. *Flûte* : 2e acc. 1898.

Sorton (Jules-Auguste-Joseph), né à Tours, 25 mai 1863. *Trompette* : 1re acc. 1892.

Soualle (Charles-Jean-Baptiste), né à Arras, 14 juil. 1824. *Clarinette* : 2e prix 1842, 1er prix 1844. Paris †.

Soubiran (Lucien), né à Paris, 4 oct. 1845. *Solfège* : 1er prix 1858.

Souchon (Victor-Édouard), né à Paris, 8 mars 1851. *Trombone* : 2e acc. 1872, 1re acc. 1873, 1er prix 1874. Empl. au ch. de fer de l'Est, fondat. du Syndicat des art. mus. 1876; des Concerts modernes, 1876 et du *Progrès artistique*. Agent gén. de la Soc. des auteurs compos. de mus. dep. 1888. ✠ 1894.

Soudant (Théophile-Laurent-Isidore), né à Douai, 20 mai 1877. *Violon* : 1re acc. 1894, 2e prix 1895, 1er prix 1896. Orch. Concerts Lamoureux; Soc. des Concerts (aspirant).

Souka (Marie-Louise-Émilie), née à Liège, 4 avril 1839. *Opéra* : 1re acc. 1863.

Soulacroix (Gabriel-Valentin **Salacroix**, dit), né à Fumel, (Lot-et-Gar.), 11 déc. 1853. *Chant :* 2e prix 1878; *Opéra-comique :* 2e prix 1878. Th. de la Monnaie (Bruxelles, 1878); Opéra-Comique 1885; Gaîté 1894; Th.-Lyrique 1899. ✪ A. 29 déc. 1888.; ✪ I.

Soulas (Charles-Constant), né à Montpellier, 18 fév. 1873. *Hautbois :* 2e acc. 1892, 1er acc. 1893, 2e prix 1895. Paris.

Soulier (Joseph), né à Perpignan, 15 mai 1876. *Solfège :* 2e méd. 1893, 1re méd. 1894; *Hautbois :* 2e prix 1892. Paris. †.

Soum (Victor-Pierre-Maxime), né à St-Girons (Ariège), 23 mai 1858. *Solfège :* 2e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Chant :* 1re acc. 1885; *Opéra :* 1re acc. 1885, 2e prix 1886. Gand, Alger, Gand, Liège, Montréal, Paris.

Soupe (Jeanne-Églantine), née à Paris, 30 avril 1864. *Clavier :* 2e méd. 1878, 1re méd. 1879; *Solfège :* 3e méd. 1879, 2e méd. 1880; *Piano :* 2e acc. 1883, 2e prix 1884, 1er prix 1886. Mme G. Ravear, 15 déc. 1887.

Souplet (Jules-Léon), né à Auxerre, 29 mai 1852. *Solfège :* 3e méd. 1862, 2e méd. 1863, 1re méd. 1864.

Souquet-Basiège (Louis), né à St-Pierre (Martinique), 24 nov. 1859. *Harmonie :* 2e prix 1883.

Sourilas (Théophile-François), né à St-Venant (Pas-de-Calais), 29 janv. 1824. *Clarinette :* acc. 1843, 2e prix 1844, 1er prix 1846. Paris.

Sourilas (Pierre-Théophile), né à Limoges, 6 déc. 1859. *Orgue :* 1re acc. 1880; *Harmonie :* 1re acc. 1880; *Accomp. :* 2e acc. 1881. Paris. ✪ A. 1897.

Soustelle (Antoine, dit Henri), né à Nîmes, 6 avril 1832. *Chant :* 3e acc. 1862, 2e prix 1863; *Opéra :* 3e acc. 1862, 1er prix 1863. Th. de l'Opéra, 1er sept. 1863-août 1864.

Soustelle (Mme), voir Mlle **Walliang.**

Soutiaas (Jean-Bernard), né à Bagnères-de-Luchon (Hte-Garonne), 30 avril 1839. *Sarbarn :* 1re acc. 1865, 1er prix 1866. Mus. 20e d'art. à cheval.

Souton (Emma-Augustine), née à Paris, 24 déc. 1831. *Piano :* acc. 1850.

Souvestre (Mme), voir **Gauthier.**

Soyer (Adolphe-François), né à Paris, 27 sept. 1865. *Solfège :* 2e méd. 1881; *Contrebasse :* 2e prix 1883, 1er prix 1884, orch. du th. des Bouffes; prof. à l'École de mus. de Nancy (1890); Orch. de l'Opéra de Paris, depuis le 1er janv. 1891. Soc. des Concerts. Chef d'orch. de bals. ✪ A. 1895; ✪ I. 1900.

Soyer (Louis-Léon), né à Paris, 12 mars 1871. *Contrebasse :* 1re acc. 1889. Orch. Concerts Lamoureux; Opéra. ✪ A. 1897.

Soyer (Berthe-Françoise), née à Chalon-sur-Saône (Saône-et-Loire), 12 mai 1877. *Chant :* 2e acc. 1898, 1re acc. 1899; *Opéra :* 1re acc. 1898, 1er prix 1899. Th. de l'Opéra.

Specht (Henri Edmond), né à Paris, 24 août 1854. *Hautbois :* 2e acc 1874. Prof. à Paris (hautbois et piano); Institution des jeunes aveugles.

Spencer-Owen (Marie-Angélique-Auguste), née à Ixelles (Belgique), 8 août 1868. *Solfège :* 3e méd. 1883; *Harpe :* 2e prix 1885, 1er prix 1886. Concerts en France et à l'Étranger. Mme Tassu.

Spidler (Graziosa), née à Crémone, 20 nov. 1882. *Comédie :* 2e acc. 1900.

Spitzer (Louis), né à Arpasch (Hongrie), 1er nov. 1851. *Violoncelle :* 2e acc. 1868, 1er acc. 1869.

Spoor (Andreas-Petrus), né à Amsterdam, 23 sept. 1867. *Violon :* 1re acc. 1886.

Squeville (Agathe-Eulalie), née à Paris, 17 août 1825. *Solfège :* acc. 1839, 2e prix 1840. † 14 sep. 1840.

Stadler (Aline-Léonide), née à Paris, 15 sept. 1834. *Solfège :* 2e prix 1849, 1er prix 1850. Concerts à Paris (piano).

Stainmetz (François), né à Raguse (Dalmatie), 7 janv. 1809. *Clarinette :* 2e prix 1834, 1er prix 1835. Paris. †.

Stambach (Amanda-Juliette-Honorine), née à Strasbourg, 26 mars 1860. *Solfège :* 3e méd. 1875.

Starck (Charles-Philippe), né à Lauterbourg (B.-Rhin), 11 fév. 1845. *Clarinette :* 2e prix 1868, 1er prix 1869. Orch. du th. de la Gaîté, Renaissance; mus. de la Garde républ.; sous-chef de mus. du 129e d'inf.; chef de mus. du 40e d'inf., 29 sep. 1889. ✠.

Starck (Marie-Louise), née à Chaville (S.-et-O.), 28 oct 1877. *Comédie :* 2e acc. 1895, 1re acc. 1897. Saint-Pétersbourg.

Staub (Victor-Henri), né à Lima (Pérou), 16 oct. 1872. *Solfège :* 3e méd. 1885, 2e méd. 1886; *Piano prép. :* 2e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Piano :* 2e acc. 1887, 1er prix 1888; *Harmonie :* 1re acc. 1890. Prof. Conserv. de Cologne.

Stech (Clarisse), née à Paris, 17 juin 1835. *Solfège :* acc. 1849, 2e prix 1850. Chor. Opéra 1er juil. 1854-30 sept. 1892.

Steenackers, voir **Maufroy.**

Stegmann (Clémentine), née à Lyon, 7 janv. 1834. *Comédie :* 1re acc. 1856, 2e prix 1857. Th. du Gymnase, a déb. déc. 1857. † Paris 26 sept. 1899.

Steiger (Mme), voir Mlle **Bourgeois.**

Steiger (Joséphine-Marie-Louise), née à Paris, 28 janv. 1865. *Solfège :* 2e méd. 1879, 1re méd. 1880; *Piano :* 1re acc. 1879, 2e prix 1880, 1er prix 1882. Mme G. Mirault, 4 juin 1892. Prof. à Paris.

Steiger (Gabrielle-Marie-Joséphine), née à Paris, 29 nov. 1872. *Piano prép. :* 3e méd. 1887, 1re méd. 1888; *Piano :* 2e acc. 1890, 1re acc. 1892.

Steinmetz (Marie-Victoire), née à Paris, 4 mars 1811. *Solfège :* acc. 1826, 2e prix 1827, 1er prix 1828. Mme P. Gazvallier.

Steinmetz (Victoire-Caroline), née à Paris, 5 déc. 1818. *Solfège :* acc. 1830.

Stenger (Henri-Joseph-Louis), né à Reims, 17 déc. 1875. *Violoncelle :* 2e acc. 1898.

Sténosse (Edmond), né à Auxonne (Côte-d'Or), 7 avril 1839. *Flûte :* 2e acc. 1860. Orch. de l'Opéra-Comique.

Sténosse (André-Hippolyte), né à Paris, 19 nov. 1874. *Flûte :* 2e acc. 1895.

Stern (Mme), voir Mlle **Croizette**.

Stiévenard (Émile-Henri), né à Bayonne (B.-Pyr.), 19 avril 1871. *Clarinette :* 2e prix 1891, 1er prix 1894. Orch. de l'Opéra-Comique et Concerts Lamoureux.

Stiévenard (Mme), voir Mlle **Th. Lavelle**.

Stojowski (Sigismond-Denis-Antoine), né à Strjelay (Russie), 8 avril 1869. *Piano :* 1er prix 1889; *Contrep. et fugue :* 1er prix 1889. Concerts en Angleterre, en Allemagne, en Pologne et à Paris. Œuvres : concertos pour le piano, mélodies, mus. de chambre; symphonies, etc.

Stokvis (Marguerite-Marie-Joséphine), née à Paris, 19 mars 1868. *Solfège :* 1re méd. 1879. *Piano prép. :* 3e méd. 1879, 1re méd. 1881; *Piano :* 1re acc. 1883, 2e prix 1885, 1er prix 1886. Élève de declam. dram., dite **Anna**. Th. du Gymnase, 1889; Odéon.

Stoll (Martin-Adolphe), né à Strasbourg, 23 nov. 1840. *Hautbois :* 2e prix 1863, 1er prix 1864. Strasbourg, Besançon. † 1882.

Stoltz (Louis), né à Bischwiller (Bas-Rhin), 10 juin 1849. *Solfège :* 1er prix 1867; *Saxhorn :* 2e acc. 1867, 2e prix 1868; *Harm. et orch. :* 2e acc. 1868. Mus. 1er cuirassier.

Stratasert, voir Mme **Dehelly**.

Street (Mme), voir Mlle **Nollet**.

Strints (Léon), né à Montereau-Faut-Yonne (S.-et-M.), 15 mai 1850. *Comédie :* 1re acc. 1869, 2e prix 1870. Th. du Palais-Royal, Saint-Pétersbourg, depuis 1876. ✠ A. 1892.

Strobbe (Léopold-François), né à Gand, 24 juil. 1831. *Cor :* 2e acc. 1863, 1er acc. 1864. Orch. de l'Eldorado.

Stroheker (Louis-Adrien-Thomas), né à St-Denis (Seine), 7 fév. 1842. *Chant :* 2e acc. 1861; *Opéra-comique :* 1re acc. 1864. † Madrid, mars 1878.

Strohl (Mme), voir Mlle **Larousse la Villette**.

Stroobants (Marguerite-Joséphine), née à Paris, 24 mars 1884. *Solfège :* 2e méd. 1895, 1re méd. 1897; *Piano prép. :* 3e méd. 1898, 2e méd. 1899. *Harpe :* 1re acc. 1895, 2e prix 1896, 1er prix 1897.

Stupuy (Henri-Louis-Joseph), né à Hazebrouck (Nord), 19 oct. 1831. *Hautbois :* 2e prix 1859, 1er prix 1851. Prof. à Tourcoing; pens. de l'Ass. des art. mus.

Stupuy (Alfred-Émile-Paul), né à Paris, 26 fév. 1859. *Solfège :* 2e méd. 1872, 1re méd. 1874. Violoncelliste à Tourcoing.

Sturmfels (Émilie-Marie), née à Paris, 27 oct. 1850. *Clarinette :* 3e ment. 1865, 2e ment. 1866, 1re ment. 1867; *Solfège :* 2e méd. 1866; 1re méd. 1867; *Piano :* 2e acc. 1869. Prof. à Paris; act. à Londres.

Stutz (Jean-Joseph-Julien), né à Nogent-sur-Seine (Aube), 6 sept. 1816. *Trompette :* 2e prix 1847. Orch. du Cirque; Mus. de la Garde republ.

Suau (Mlle), voir **de Brunel**.

Sublet (Louis-Marie), né à Rennes, 25 avril 1876. *Basson :* 1re acc. 1896, 2e prix 1897, 1er prix 1900.

Südfeld (Samuel), né à Pesth (Hongrie), 11 fév. 1866. *Violon :* 2e acc. 1887. Concerts Lamoureux.

Sudre (Mme), voir Mlle **Hugot**.

Suger (Louise **Schachinger**, dite), née à Neuilly (Seine), 27 avril 1869. *Comédie :* 2e acc. 1891, 1re acc. 1892. Grand-Théâtre, 1893; Gymnase.

Suiste (Athanase), né à Paris, 15 mars 1846. *Solfège :* 3e méd. 1859, 2e méd. 1860, 1re méd. 1861. *Piano :* 3e acc. 1861, 2e acc. 1862, 1re acc. 1863, 1er prix 1864; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1864, 1re acc. 1865, 2e prix 1866.

Sujol (Gustave-François **Vitras**, dit), né à la Nouvelle-Orléans (Louisiane), 6 juil. 1825. *Chant :* 2e prix 1849; *Opéra-com. :* acc. 1849, 1er prix 1850; *Opéra :* acc. 1849, 2e prix 1850. Grand-Th. de Toulouse, Th.-Lyrique (1853-1855), Liège, Nantes, Bordeaux, Marseille, Anvers, Amiens, Mimes, Lyon, le Havre, Th. Déjazet, Th. Beaumarchais, Liège (1874), Rouen, Fantaisies-Parisiennes, Odéon (1885). † Paris, 16 mars 1890.

Sujol (Amédée-Gustave), né à Bordeaux, 16 sept. 1858. *Clarinette :* 3e méd. 1874; *Solfège :* 3e méd. 1875, 1re méd. 1876; *Opéra-comique :* 1re acc. 1881, 1er prix 1882; *Chant :* 1re acc. 1884. Th. de la Renaissance, l'Opéra-Comique (1885-1886), Nantes, Rouen, Reims, la Haye, St-Étienne, Toulouse, Montpellier, Toulon, Liège, Lille, Avignon. Prof. Paris.

Sully, voir **Lévi** et **Monnet**.

Suquet (Pierre-Benoît), né à Beaucaire (Gard), 14 nov. 1829. *Violon :* acc. 1849.

Surand (Joséphine-Catherine-Eugénie), née à Lyon, 4 oct. 1844. *Comédie :* 3e acc. 1861. Vaudeville, Rouen, Lyon (1872), Nantes, Constantine, Athènes, Dunkerque, Aix, Saïgon (1885), Bruges, sous le nom de Soranni.

Sutter (Benoît), né à Wintzenheim (Hte-Rhin), 20 mars 1841. *Saxhorn :* 2e acc. 1863, 1er prix 1864; *Solfège :* 3e acc. 1864. Mus. du 34e d'inf.; Chef de mus. du 121e d'inf., 22 janv. 1873.

Sy (Constant), né à Douai, 21 sept. 1809. *Basson :* 1er prix 1835. Concert Musard. † Nouvelle-Orléans, vers 1844.

Sylviac (Marie-Thérèse **Chauvin**, dite), née à Bordeaux, 30 juillet 1863. *Comédie :* 1re acc. 1887. Bruxelles, Paris, th. du Gymnase, a déb. dans *la Chance de Françoise*, 6 fév. 1889; Ambigu; St-Pétersbourg.

Syma (Isabelle **Chambon**, dite Rose), née à Lyon, 30 mai 1868. *Comédie :* 2e acc. 1889, 2e prix 1890. Th. de l'Odéon; Ambigu.

Systermans (Hermann), né en déc. 1807. *Piano :* 2e prix 1826, 1er prix 1827. †.

Szkop (Khaia-Soura), née à Varsovie, 28 déc. 1870. *Piano prép. :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887, 1re méd. 1888.

Taudou (Antoine-Antonin-Barthélemy), né à Perpignan, 24 août 1846. *Solfège :* 2e méd. 1862, 1re méd. 1863; *Violon :* 2e acc. 1862, 1re acc. 1863, 2e prix 1865, 1er prix 1866; *Harmonie :* 1er prix 1867; *Contrepoint et fugue :* 1er prix 1868; *Rome :* 2e prix 1869. Orch. Porte-St-Martin; Concerts Pasdeloup, Soc. des Concerts. Prof. d'harmonie au Conservatoire. ✿ A. 1879, ✿ I. 1895. Œuvres : trio, quatuors, concerto pour violon, morceaux pour orchestre et mélodies.

Tavernier (Marie-Nelly), née à Paris, 11 déc. 1836. *Piano :* 3e acc. 1856; 2e acc. 1857, 1re acc. 1858; *Harmonie et accompagnement :* 2e acc. 1857, 2e prix 1859.

Taxy (Jeanne-Céline-Marie-Joséphine), née à Marseille, 30 janv. 1868. *Harpe :* 2e prix 1888, 1er prix 1889. Concerts Lamoureux.

Tayau (Marie-Augustine-Anna), née à Pau (B.-Pyr.), 12 juin 1855. *Violon :* 3e acc. 1866, 1er prix 1867. Paris. † août 1892.

Telézinski, voir **Tylezinski**.

Tellier. *Chant :* ment. hon. 1818; *Déclamation lyrique :* 2e prix 1818. Th. de l'Opéra, a débuté le 7 juin 1820.

Telmat (Ernestine-Louise), née à Marnia (Algérie), 11 janv. 1877. *Solfège :* 3e méd. 1896, 2e méd. 1897, 1re méd. 1898. *Chant :* 2e acc. 1898; *Opéra-comique :* 2e prix 1898. Th. de l'Opéra-Comique (1898-1900) [en représentations à Bordeaux, Liège et Reims], Nice (1900) [Adrienne Talmi].

Tempviré (Léopold), né à Angoulême, 8 juillet 1847. *Basson :* 2e acc. 1870. Violon orch. de l'Opéra-Comique (1863-1870). Chef de la musique d'harmonie d'Angoulême (1871); fondateur d'un cours gratuit de musique (1882); directeur de l'École nationale créée le 6 janvier 1887. ✿ A. 1883; ✿ I. 1895.

Terestri (Rosalie), née à Paris, 7 mars 1863. *Solfège :* 3e méd. 1884, 2e méd. 1885; *Chant :* 1re acc. 1883, 2e prix 1884; *Opéra-comique :* 1re acc. 1883, 2e prix 1884. Bordeaux, a débuté dans *Hamlet* (Ophélie), oct. 1886. Mme Rabiaut, 1892.

Ternault (Pierre-Adolphe), né à St-Denis (Seine), 25 mars 1805. *Solfège :* 2e prix 1826. †.

Ternisien (Paul-Louis-Auguste), né à Paris, 28 sept. 1870. *Contrepoint et fugue :* 2e acc. 1894. Paris.

Ternus (Charlotte-Anne-Marie), née à Paris, 22 avril 1865. *Solfège :* 3e méd. 1882. Prof. de chant dans les écoles de la Ville de Paris.

Terrier (John-Antony), né à Genève, 5 nov. 1866. *Clarinette :* 2e acc. 1884, 1er prix 1886. Orch. de l'Opéra-Comique; Concerts du Châtelet.

Tertre (Gabrielle-Marie-Antoinette), née à Paris, 24 fév. 1855. *Solfège :* 3e méd. 1867, 2e méd. 1868, 1re méd. 1869; *Clarinette :* 3e ment. 1869, 2e ment. 1870. Mme Rasseau, 1870. Paris.

Tessier (Jules, dit Jean-Jules-Claude **Dantine**), né à Paris, 30 sept. 1813. *Opéra-comique :* 1er prix 1836. Th. de l'Opéra-Comique.

Tesson, voir **Biancheri**.

Testard (Pierre-Marie), né à Paris, 12 mai (août?) 1792. *Basson :* 1er prix 1818. Orch. du Vaudeville. Opéra (1er janv. 1826). Mus. 5e lég. garde nat. † 28 mai 1845.

Testard (François-Joseph), né à Paris, 19 avril 1824. *Harm. et accomp. :* acc. 1843, 2e prix 1844. Prof. de piano et d'harm. Paris.

Testard (Joséphine-Louise), née à Paris, 28 juin 1829. *Solfège :* acc. 1843, 2e prix 1844, 1er prix 1845.

Teste (André-Joseph **Leclerc**, dit), né à Paris, 5 mars 1860. *Opéra-comique :* 3e acc. 1862. Th.-Lyrique; Versailles; Opéra-Comique (depuis 1874).

Teste (François-Marie-Adolphe-Joseph), né à Paris, 15 mars 1863. *Solfège :* 2e méd. 1887.

Teste (Sylvain), né à Paris, 8 juin 1864. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1880.

Testu (Louis), né en avril 1810. *Solfège :* acc. 1824. †.

Tett (Antonin-Marius), né à Lyon, 16 nov. 1877. *Violoncelle :* 2e acc. 1897, 1re acc. 1899.

Texte (Émilie-Eugénie), née à Plantières-et-Queuleu (Lorraine), 12 juil. 1864. *Piano :* 2e acc. 1882, 1re acc. 1883, 2e prix 1885, 1er prix 1886. A épousé M. A. Durné, percept. des contrib., 11 mars 1891.

Thalgrun (Stanislas), né à Varsovie, 16 août 1843. *Violoncelle :* 1re acc. 1861, 2e pr. 1862, 1er prix 1863. Th. des Bouffes.

Theisen (Mme), voir Mlle **Ploux**.

Themelin (Mlle), voir **Brotel**.

Thénard (Louise **Durand-Perrin**, dite), née le 5 sept. 1793 (Seine). *Comédie :* 1re acc. 1810, 2e prix 1811 et 1812. Th.-Français, a déb. 18 sept. 1813 (54 ans d'exercice). Mme Mason ex Perrault. † Paris, 19 mai 1877.

Thénard (Étienne-Bernard-Auguste), né en 1807 (Rhône). *Solfège :* 2e prix 1820; *Vocalisation :* 2e prix 1821. † Bruxelles.

Théric (Alice-Marie **Roux**, dite), née à Paris, 9 juill. 1835. *Comédie :* 2e prix 1850. Comédie-Française, Vaudeville (1855), Variétés, St-Pétersbourg, Paris (1861), Châtelet (1865), Menus-Plaisirs, etc. † 1883.

Théroine (Mme), voir Mlle **Mége**.

Théroine (Gaston-Jules-Louis), né à Paris, 2 avril 1886. *Solfège :* 3e méd. 1900; *Piano prép. :* 3e méd. 1899, 2e méd. 1900.

Théry (Joseph-Paul-Achille), né à Lille, 23 avril 1869. *Solfège :* 3e méd. 1892; *Chant :* 2e acc. 1890; *Opéra-comique :* 2e prix 1890, 1er prix 1892. Bouffes-Parisiens. Opéra pop.

Théry (Mme), voir Mlle **Debillemont**.

Theuriet (Mme), voir **Thorcy**.

Theurot (Edmond-Joseph), né à Dijon, 2 fév. 1863. *Solfège chanteurs :* 2e méd. 1888.

Thevelin (Albert-Louis-Antoine), né à Paris, 8 déc. 1844. *Contrebasse :* 2e prix 1862, 1er prix 1863. Orch. des Fol.-dram., Th.-lyr. Art. lyr. Genève (1872), Menus-Plaisirs (1874), Pau, Reims, Bordeaux, Amiens, Paris, Boulogne-sur-Seine.

Thévenard (Anne-Marie), née à Dijon, 7 avril 1808. *Vocalisation :* acc. 1828, 2e prix 1830; *Opéra-comique :* 2e prix 1830. †.

Thevenet (Françoise-Juliette), née à Grenoble, 25 mai 1871. *Harpe :* 2e acc. 1887, 1re acc. 1888. Monaco.

Thevenin (Charles), voir **Billard**.

Thiausat (Hélène-Emma **Trachsel**, dite), née à Paris, 4 mars 1874. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1896, 2e méd. 1897, 1re méd. 1898. Soc. des Concerts (aspirante).

Thibaud (Alexis-Charles-Maximilien), né à Nantes, 5 sept. 1792. *Piano :* 2e prix 1811, 1er prix 1813. A New-York en 1841. †.

Thibaud (Alphonse), né à Paris, 16 mai 1861. *Piano :* 1er prix 1876. Buenos-Ayres.

Thibaud (Hippolyte), né à Bordeaux, 11 nov. 1862. *Violon :* 1re acc. 1878.

Thibaud (Joseph-Charles), né à Bordeaux, 25 fév. 1875. *Piano :* 1er prix 1892. A Paris.

Thibaud (Henri-Bernard), né à Bordeaux, 5 juil. 1877. *Violoncelle :* 2e acc. 1898. Concerts Lamoureux.

Thibaud (Joseph-Jacques), né à Bordeaux, 27 sept. 1880. *Violon :* 1re acc. 1895, 1er prix 1896. Concert de l'ass. art. du Châtelet, 1897; violon solo, 1898. ✪ A. 1899.

Thibault (Désiré-Dieudonné), né à Arras, 29 mai 1842. *Violon :* 1re acc. 1861, 2e prix 1864. Concerts Pasdeloup; chef d'orch. des Folies-Dramatiques, du Th.-Lyrique (1875), Gaité, des Bouffes-Parisiens; 2e chef Société des Concerts.

Thibault (Berthe-Clélie), née à Joigny (Yonne), 7 juil. 1846. *Piano :* 3e acc. 1864, 1re acc. 1865, 2e prix 1867, 1er prix 1869; *Chant :* 2e prix 1869, 1er prix 1870; *Opéra :* 1er prix 1870; *Opéra-com. :* 1er prix 1870. Th. de l'Opéra, 1870-1876. Mme Bizor.

Thibault (Gabrielle-Blanche), née à Avesnes (Nord), 7 oct. 1850. *Chant :* 3e acc. 1870; *Opéra-com. :* 3e acc. 1870, 1re acc. 1872. Th. de l'Opéra-Comique, 1873-1874; Gymnase, Renaissance.

Thibaut (Marie-Pauline-Pierrette), née à Paris, 12 mars 1843. *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1870.

Thiboust (Pierre-Antoine-Auguste, dit Lambert), né à Paris, 25 oct. 1827. *Comédie :* acc. 1848, 1er prix 1849. Province. Auteur dramatique. ✠ 1864. † Paris, 10 juil. 1867.

Thiébaud (Jules-Alexis), né à Montbéliard (Doubs), 28 fév. 1836. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1863. Mus. 10e d'art.

Thiébeau (Élisabeth), née à Thionville (Moselle), 2 avril 1848. *Chant :* 3e acc. 1868, 2e acc. 1869.

Thiellant (Mlle), voir **Erard**.

Thierry (Cornélie), née le 13 sept. 1793. *Solfège :* enc. an XIII. †.

Thierry (Hélène), née à Mulhouse, 7 sept. 1863. *Solfège :* 3e méd. 1880.

Thiron (Charles-Joseph), né à Paris, 29 mai 1830. *Comédie :* acc. 1847, 1er prix 1848. Odéon; Comédie-Française, 1852; Londres; St-Pétersbourg; Odéon, 1855-1866; Variétés; Comédie-Française, 1868; sociétaire 1872 à 1889. † Parc-St-Maur (Seine), 5 nov. 1891.

Tholer (Gabrielle-Marie-Françoise), née à Faulquemont (Moselle), 6 sept. 1850. *Solfège :* 3e méd. 1865, 2e méd. 1866, 1re méd. 1867; *Clavier :* 3e ment. 1866, 2e ment. 1867, 1re ment. 1868; *Comédie :* 2e prix 1868. Comédie-Française, 1869; en Russie, 1873; Comédie-Française, 1881; sociétaire, 1883 à 1888. A fondé un prix annuel en faveur d'une élève de déclamation. † Paris, 14 déc. 1896.

Thomas (Charles [Guillaume-Pénélope]), Hérault. *Violoncelle :* 2e prix an VII.

Thomas (Charles-Louis), né à Metz, 7 sept. 1805. *Violoncelle :* 2e prix 1828. Orch. de l'Opéra-Comique. † Paris, 10 août 1883.

Thomas (Charles-Louis-Ambroise), né à Metz 5 août 1811. *Piano :* 1er prix 1829; *Harm. et accomp. :* 1er prix 1830; *Rome :* ment. hon. 1831, 1er prix 1832. Répétiteur de solfège au Conservatoire; inspecteur des Écoles de musique des départements; prof. de composition; directeur du Conservatoire; membre de l'Institut, 13 mars 1837. ✠ 1845. ✠ O. 1858. ✠ C. 1868. ✠ G. O. 1881. ✠ G. C. 1894. Œuvres : *La double échelle* (Op.-C. 1837); *Le perruquier de la Régence* (*id.*, 1838); *La Gipsy*, en collab. (Op., 1839), *Le Panier fleuri* (Op.-C., 1839); *Carline* (*id.*, 1840), *Le comte de Carmagnola* (Op., 1841); *La Guerillero* (*id.*, 1842); *Angélique et Médor*; *Mina* (Op.-C., 1843), *Betty* (Op., 1846); *Le Caïd* (Op.-C., 1849); *Le Songe d'une nuit d'été* (*id.*, 1850); *Raymond* (*id.*, 1851); *La Tonelli* (*id.*, 1853); *La Cour de Célimène* (*id.*, 1855); *Psyché*; *Le Carnaval de Venise* (*id.* 1857); *Le roman d'Elvire* (*id.*, 1860); *Mignon* (*id.*, 1866); *Hamlet* (Op., 1868); *Gille et Gillotin* (Op.-C., 1874); *Françoise de Rimini* (Op., 1882); *La Tempête* (*id.*, 1889); Cantate pour l'inaug. de la statue de Lesueur (1859); Hommage à Boieldieu (1875); messes; morc. pour piano, trios, quatuors, quintettes, motets, chœurs, mus. relig., romances, mélodies, etc. Cf. Notice par Delahorde (1896). † Conservatoire, 12 fév. 1896.

Thomas (Édouard-Jules-Alexandre), né à Peruweltz (Belgique), 9 août 1830. *Harm. et comp.* 2e prix 1857; *Cornet à pistons :* 1re acc. 1857.

Thomas (Louis-Joseph), né à Paris, 29 mai 1831. *Violoncelle :* acc. 1850, 2e prix 1852, 1er 1853. Orch. du Th.-Historique, Opéra-Comique. Soc. des Concerts, 20 nov. 1863.

Thomas (Jouan-Fiacre), né à Belle-Isle-en-Terre (Côtes-du-Nord), 8 juil. 1834. *Cornet à pistons :* 2e prix 1861; *Solfège :* 3e acc. 1862.

Thomas (Élisa-Laure), née à Paris, 1er mai 1850. *Comédie :* 2e prix 1868. Odéon, 1870.

Thomas (Rose-Justine-Amélide), née à Paris, 30 oct. 1851. *Solfège :* 3e méd. 1867, 2e méd. 1868, 1re méd. 1869.

Thomas (Jean-Eugène), né à Paris, 14 juin 1856. *Solfège :* 3e méd. 1874.

Thomas (Georges-Alexandre), né à Paris, 23 déc. 1862. *Comédie :* 2e acc. 1879. Comédie-Française. † Londres, nov. 1885.

Thomas (Eustase), né à Générac (Gard), 29 mars 1867. *Solfège :* 2e méd. 1891, 1re méd. 1892; *Opéra :* 2e prix 1893, *Chant :* 2e acc. 1892, 1re acc. 1893; *Opéra-comique :* 2e prix 1893. Th. de l'Opéra-Comique. Dit Saint-Eric.

Thomé (François-Luc-Joseph), né à Port-Louis (Ile Maurice), 18 oct. 1850. *Piano* : 3e acc. 1867, 2e acc. 1868, 2e prix 1869; *Harm. et accomp.* : 3e acc. 1867, 2e acc. 1868, 2e prix 1869; *Contrep. et fugue* : 1er prix 1870. Œuvres : ballets, pantomimes, musique de scène, mélodies, morc. pour piano, *Ilyemma*, ballet (Éden, 1886), *Folie parisienne*, pant. (*id.*, 1886), *L'Enfant prodigue* (Th. d'Applic., 1891), etc. ✿ I.

Thomsen (Josephine-Marie), née à Strasbourg, 16 oct. 1871. *Comédie* : 2e prix 1891.

Thomsen (Madeleine-Albertine, dite Alberte), née à Paris, 2 sept. 1873. *Comédie* : 2e acc. 1892. Comédie-Française. † Paris, 8 août 1896.

Thomson (Augusta), né à Glasgow (Écosse), 11 déc. 1836. *Chant* : 3e acc. 1857, 1er prix 1858. Th. de l'Opéra-Comique, a deb. le 22 déc. 1858.

Thorcy (Marie-Eugénie **Theuriet**, dite), née à Brest, 19 déc. 1854. *Solfège* : 2e med. 1873. Palais-Royal.

Thorpe (Henry), né à Landour (Indes orientales), 15 août 1855. *Flûte* : 2e acc. 1857, 2e prix 1858, 1er prix 1861; *Harmonie* : 3e acc. 1865. † 1887.

Thourel, voir **Torrès**.

Thouvenel (Jean-Baptiste-Alexandre), né à Cirey (Meurthe), 17 juil. 1835. *Trombone* : 2e prix 1867, 1er prix 1869; *Trombone à pistons* : 1er prix 1868. Mus. de la Garde de Paris, Garde républicaine. ✿ A. 1897, act. à St-Maur-les-Fossés.

Thouvenel (Marie-Marguerite), née à Paris, 12 juin 1838. *Solfège* : 1re acc. 1853; *Clavier* : 2e ment. 1852, 1re ment. 1853; *Piano* : 2e prix 1855. Mme E. Geraerr, 19 août 1854. † Paris, 14 août 1856.

Thouvenel (Lucie-Eliacinthe-Alexandrine), née à Paris, 5 sept. 1871. *Solfège* : 3e med. 1882, 1re med. 1884; *Accomp.* : 1re acc. 1889; *Harmonie* : 1re acc. 1889, 1er prix 1891. Paris. Mme Gerarr.

Thual (Jean-Marie), né à Mesquer (Loire-Inf.), 9 juin 1849. *Chant* : 1re acc. 1881; *Opéra-comique* : 2e acc. 1882; *Solfège* : 3e med. 1883.

Thuillant (Jacques-Antoine), né à Paris, 9 juil. 1830. *Basson* : 2e acc. 1858. Prof. à Paris, inst. des aveugles; pens. à Quincy-Segy. † 11 août 1900.

Thuillier (Édouard-Antoine), né à Boulogne (Pas-de-Cal.), 10 nov. 1841. *Solfège* : 1re acc. 1863, 2e prix 1864; *Saxophone* : 2e acc. 1863, 1er prix 1864; *Harm. et comp.* 2e prix 1864. Prof. à Paris. ✿ I. 1892.

Thuillier (Louise-Victoire), née à Paris, 8 mars 1859. *Solfège* : 3e med. 1874, 1re med. 1875; *Clavier* : 3e med. 1876; *Chant* : 2e acc. 1877, 1er prix 1878; *Opéra-comique* : 1er prix 1878. Th. de l'Opéra-Comique, 1878-1881, a deb. dans les *Noces de Jeannette*, 26 fév. 1879; th. des Bouffes-Parisiens (*Oscarine*), 15 oct. 1888; Fol.-Dramatiques (1893). Mme Lafon, 8 mars 1882. ✿ A. 1900.

Thurner (Théodore), né à Pfaffenheim (H.-Rhin), 13 déc. 1833. *Solfège* : 2e prix 1848; *Piano* : acc. 1848, 1er prix 1849.

Thurner (Marie-Agathe), née à Pfaffenheim, 9 mai 1838. *Piano* : 1re acc. 1857, 2e prix 1859. Prof. de piano à Rouffach, Château-Renard (1889), act. à Sens.

Thys (Alphonse), né à Paris, 9 mars 1807. *Rome* : 1er prix 1833. Œuvres : vaudevilles, *Le roi Margot* (Renaissance, 1839); *Oreste et Pylade* (Op.-C., 1854); *L'Amazone* (*id.*, 1845), *La Sourmone* (*id.*, 1858), etc. † Bois-Guillaume, près Rouen, août 1879.

Tibaut (Louis-Léon), né à Nîmes, 3 juin 1833. *Opéra* : 3e acc. 1862.

Tiger (Adolphe-Camille), né à Belleville, 8 mars 1837. *Cor à pistons* : 2e acc. 1854, 1re acc. 1855.

Tiger (Louise-Sophie), née à Paris, 22 mai 1848. *Harm. et accomp.* : 2e acc. 1868, 2e prix 1869. Prof. Paris. Mme Fillmart.

Tillemont (Aimée-Philiberte, dite **Talmont**), née à Paris, 28 août 1831. *Chant* : 2e prix 1849, 1er prix 1850; *Opéra-comique* : 2e prix 1849, 1er prix 1851. Th. de l'Opéra-Comique.

Tilleux (Louis-Napoléon), né à Gand, 3 mai 1849. *Cor* : 2e acc. 1869.

Tillon (Jeanne-Charlotte-Sarah **Tuaillon**, dite), née à Port-Saïd (Egypte), 23 juin 1864. *Opéra-comique* : 1re acc. 1884. Th. des Bouffes-Parisiens; Th.-Cluny (dans *Rigobert*), fév. 1887; th. du Vaudeville, déc. 1887.

Tilmant (Théophile-Alexandre), né à Valenciennes, 9 juil. 1799. *Violon* : 1er prix 1819. Th. Feydeau; alto Opéra, 1er janv. 1825; violon, 1826 à 1838; Société des Concerts, 1828-1825, (violon, puis chef d'orch., 1860); Th.-Italien, chef d'orch., 1834 (2e), 1838 (1er); chef d'orch. des Concerts du Gymnase, 1834-1835; chef d'orch. du Th. de l'Opéra-Comique, 1849-1868; de la Chap. imp. et des Concerts de la Cour, 1852-1868; Soc. de mus. de chambre, 1838. ✱ 1861. † Asnières, 8 mai 1878.

Tilmant (Alexandre-Théophile-Joseph), né à Valenciennes, 14 oct. 1808. *Violoncelle* : 2e prix 1828, 1er prix 1829. Soc. des Concerts, 14 fév. 1832; orch. du Th.-Italien; orch. de l'Opéra, 1er avril 1850 au 1er déc. 1877. † Paris, 13 juin 1880.

Tinarage (Cyprien), né à Grenelle, 28 avril 1856. *Trompette* : 1re acc. 1880. Mus. de la Garde républicaine.

Tindel (Juliette-Émilie **Do**, dite), née à Montpellier, 17 avril 1853. *Solfège* : 2e med. 1867, 1re med. 1868.

Tiphaine (Louise-Jeanne), née à Paris, 20 août 1873. *Chant* : 2e prix 1894; *Opéra-comique* : 2e prix 1894. Th. de l'Opéra-Comique. ✿ A. 1900.

Tirfoin, voir **Brunel**.

Tirpenne (Adolphe-Achille), né à Paris, 9 déc. 1846. *Solfège* : 3e med. 1863, 2e méd. 1864, 1re méd. 1865. Prof. de piano, Paris.

Tissé (Marie-Anne), née à Haugs (Gers), 8 déc. 1855. *Comédie* : 2e acc. 1878, 1re acc. 1879.

Tisserand (Jeanne-Désirée-Laure-Marie), née à Paris, 16 juin 1855. *Solfège chanteurs* : 2e med. 1876, 1re med. 1877. Art. lyr., Paris.

Tisseyre (Achille), né à Béziers, 11 mai 1863. *Solfège :* 3e méd. 1890.

Tissot (Caroline-Philiberte-Rosalie), née à Paris, 27 avril 1841. *Solfège :* 2e méd. 1860, 1re méd. 1861; *Clavier :* 2e ment. 1861, 1re ment. 1862.

T'Kint (Joseph), né à Bruxelles, 5 sept. 1838. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1872.

Tocquet (Louis-Henri), né en 1804 (Yonne). *Flûte :* acc. 1820, 2e prix 1821, 1er prix 1822. †.

Togny-Villard (Françoise-Marie **Togny**, dite), née à Paris, 4 juil. 1853. *Clavier :* 3e ment. 1869, 2e ment. 1870.

Tolbecque (Augustin-Joseph), né à Hanzinne (Sambre-et-Meuse), 27 ou 28 fév. 1801. *Violon :* 2e prix 1818, 1er prix 1821. Alto, puis violon, orch. Opéra, 1er juin 1824 au 31 mai 1831; Soc. des Concerts, Londres. † Paris, 27 mai 1869.

Tolbecque (Charles-Joseph), né à Paris, 27 mai 1806. *Violon :* 2e prix 1822, 1er prix 1823. Chef d'orch. Th. des Variétés; auteur de chansons et quadrilles. † Paris, 29 déc. 1835.

Tolbecque (Auguste), né à Paris, 30 mars 1830. *Violoncelle :* acc. 1845, 2e prix 1848, 1er prix 1849. Au Gr.-Théâtre de Marseille, prof. à l'École de mus., 1865-1871; Paris, Soc. des Concerts; quatuor Maurin (1871). Retiré à Niort. Collectionneur et restaurateur d'anciens inst. de mus., reconstitutions, etc. A publ.: *Quelques considérations sur la lutherie*, 1 br. (1890); *Notice hist. sur les instr. à cordes et à archet* (1898); *Souvenirs d'un musicien de province* (1896); *L'art du luthier* (inéd.); rédacteur au *Monde musical*.

Tolbecque (Jean), né à Niort (Deux-Sèvres), 7 oct. 1857. *Violoncelle :* 2e prix 1872, 1er prix 1873; *Orgue :* 1re acc. 1873. Orch. l'Opéra-Comique. Org. Marseille. † 1890.

Tombeck (Mme), voir Mlle **Dufourcq**.

Tomeoni (Herminie), née à Paris, 13 sept. 1808. *Piano :* 1er prix 1823. †.

Tordeus (Jeanne-Charlotte), née à Bruxelles, 24 déc. 1842. *Tragédie :* 1re acc. 1859, 1er prix 1860. Odéon, a déb. dans *le Cid* (Chimène), 14 janv. 1861. Comédie-Française; prof. au Conserv. de Bruxelles dep. le 11 avril 1872.

Torrent (Florencio-Miguel-Francisco de Paula), né à Barcelone, 25 juin 1854. *Clavier :* 3e ment. 1868, 2e ment. 1869, 1er ment. 1870; *Piano :* 2e prix 1874.

Torrès (Amélie-Marie-Albine **Thourel**, dite), née à Nîmes, 9 juil. 1873. *Solfège :* 3e méd. 1896, 2e méd. 1897; *Chant :* 1re acc. 1898; *Opéra :* 1re acc. 1898; *Opéra-com. :* 1er prix 1898. Th. de l'Opéra-Comique, 1898; Bordeaux, Liège.

Tostée (Lucile-Émilie), née à Paris, 19 déc. 1837. *Solfège :* 2e prix 1853, 1er prix 1854. Th. des Bouffes-Parisiens. † Pau, mai 1874.

Touche (François-Marius-Antoine), né à Toulouse, 25 fév. 1872. *Violoncelle :* 2e prix 1891, 1er prix 1892. Orch. des Concerts du Châtelet; chef d'orch. Concerts Rouge dep. 1895.

Touche (Firmin-Claude-Léon), né à Avignon, 25 juil. 1875. *Violon prép. :* 3e méd. 1890, 2e méd. 1891, 1re méd. 1892; *Violon :* 1re acc. 1893, 2e prix 1894, 1er prix 1895. Orch. de l'Opéra (violon solo); Soc. des Concerts. ✪ A. 1899.

Touller (Justine-Francine), née à Lorient, 10 août 1835. *Opéra :* 3e acc. 1855, 2e prix 1856.

Tourmente (Georges-Édouard), né à Orléans, 8 janv. 1866. *Contrebasse :* 2e prix 1892, 1er prix 1893. Conc. du Châtelet.

Tournel (Julie-Marie-Eugénie), née à Alger, 6 av. 1861. *Clavier :* 3e méd. 1877, 2e méd. 1878.

Tournemire (Charles-Arnould), né à Bordeaux, 22 janv. 1870. *Orgue :* 1re acc. 1890, 1er prix 1891; *Harmonie :* 2e acc. 1891. Organiste de Ste-Clotilde. ✪ A. 1899.

Tournès, voir **Rosamond**.

Tourneur (Georges-Edmond-Henri), né à St-Pierre (Pas-de-Calais), 20 oct. 1869. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1888, 2e prix 1890.

Tournier (Laurent), né à Paris, 24 mai 1824. *Contrebasse :* 2e prix 1851, 1er prix 1852. Mus. garde nat. (ophicléide); Divers orch., Paris (contrebasse).

Tournier (Marcel-Lucien), né à Paris, 5 juin 1879. *Harpe :* 2e acc. 1897, 1re acc. 1898, 1er prix 1899. Conc. Lamoureux.

Tournière (Mme **de**), voir Mlle **Jouassain**.

Tourret (André-Jules-Lucien), né à Amiens, 10 fév. 1882. *Violon prép. :* 3e méd. 1897, 2e méd. 1898. Concerts du Châtelet.

Tourte (Louis-François), né le 1er mars 1786. *Violoncelle :* 1re acc. an XII, 2e acc. an XIII. Orch. de l'Opéra, 1er avril 1812 au 31 mars 1838. †.

Tourtin (Mme), voir Mlle **Molard**.

Toussaint (Henri-Joseph-Marie), né 30 mars 1788 (Seine). *Solfège :* enc. an II. †.

Toussaint (Léon), né à Metz, 10 sept. 1868. *Solfège :* 2e méd. 1884, 1re méd. 1885; *Violon prép. :* 3e méd. 1884, 2e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Violon :* 1re acc. 1889. Orch. de l'Opéra; Concerts du Châtelet; Soc. des Concerts. ✪ A. 1896.

Toutain (Marie-Juliette), née à Trouville-s.-Mer (Calvados), 22 juil. 1877. *Piano :* 2e acc. 1894, 2e prix 1895, 1er prix 1896; *Harmonie :* 1re prix 1899; *Accomp. :* 2e prix 1900.

Touzard (Léon), né à St-Omer (P.-de-Cal.), 21 mars 1837. *Clarinette :* 2e prix 1857. Orch. Opéra-Comique. ✪ A. 1898.

Touzé (Mme), voir Mlle **Nicaise**.

Trachsel, voir **Thiauzat**.

Tracol (Jean-Baptiste-Marie-Aimé), né à Bordeaux, 18 mai 1868. *Violon :* 2e acc. 1888, 1re acc. 1889, 2e prix 1891, 1er prix 1892. Concerts Lamoureux; orch. de l'Eden; Soc. des Concerts, 1892; orch. de l'Opéra. ✪ A. 1896.

Trago (José-Maria-Bernardo-Lope), né à Madrid, 25 sept. 1856. *Piano :* 2e prix 1876, 1er prix 1877. Prof. au Conservatoire de Madrid.

Trainquier (François), né à Martigues (B.-du-Rh.), 30 oct. 1814. *Clarinette :* 1er prix 1836. Variétés, mus. garde nat.

Tranche de Lahausse (Saturnin-François-Félix), né à St-Sébastien (Espagne), 29 nov. 1828. *Chant :* 1re acc. 1853. En Italie.

Tranchepain (Étienne-Alfred), né à Nanteuil-le-Haudouin (Oise), 28 oct. 1828. *Harmonie :* 1re acc. 1847.

Trannoy (Pauline), née à Paris, 28 sept. 1878. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1900.

Traullé (Louise-Onésime-Eugénie), née à Paris, 26 juil. 1817. *Solfège :* acc. 1830, 2e prix 1831, 1er prix 1832. *Piano :* 2e prix 1836, 1er prix 1837.

Trautmann (Marie-Christine), née à Steinseltz (Bas-Rhin), 17 août 1846. *Piano :* 1er prix 1862. Virt. concerts de Paris et étranger. Mme Alf. Jaell, 1864. Œuvres : concertos, quatuors, valses, etc.; ouv. pedag. : *Le toucher du piano*, *La Musique et la psycho-physiologie* (1896), *Le Mécanisme du toucher* (1897).

Travert (Mlle), voir **Kéraval**.

Treflousse (Marie-Augustine), née à Paris, 13 mai 1837. *Clavier :* 1er ment. 1854; *Piano :* 2e acc. 1856.

Trémont (**De**), voir **Armandi**.

Trevaux (Hyacinthe-Mathurin), né à Nantes, 15 déc. 1793. *Harm. et accomp. :* 2e prix 1822. Maître de la chapelle de la Madeleine (?). † Paris, janv. 1875.

Tréville (Jean), né 17 janv. 1788 (Seine). *Solfège :* acc. an VII. †

Trévis (Jeanne-Eugénie), née à Paris, 15 nov. 1874. *Piano prép. :* 3e méd. 1891.

Tribourg (Joseph), né en 1801. *Clarinette :* 2e prix 1823. Concert Musard.

Tribout (François-Isidore), né à Lille, 14 nov. 1873. *Cor :* 2e prix 1895. A Lille.

Tricot (Louis), né à Angers, 22 nov. 1860. *Chant :* 1re acc. 1886. La Haye, Montpellier, Lyon, Bordeaux, Alger, Nancy, Angers, Nice, Pau.

Triebert (Charles-Louis), né à Paris, 30 oct. 1810. *Hautbois :* acc. 1828, 1er prix 1829. Orch. du Th. des Nouveautés (1827), de l'Opéra-Comique (1830), de l'Opéra (1er avril 1834 au 31 août 1839 et du 1er janv. 1849 au 31 mai 1850), du Th.-Italien (1850), de la Société des Concerts, 23 nov. 1853; prof. au Conservatoire. † Gravelle (Seine), 18 juil. 1867.

Triebert (Auguste-Raoul), né à Paris, 20 déc. 1845. *Hautbois :* 1er prix 1864. Mus. des guides de la Garde; Garde républicaine; Orch. de l'Opéra, oct. 1867 au 31 déc. 1895; Concerts Pasdeloup, Danbé, 1871; Soc. des Concerts. A St-Maurice.

Trien (Adolphe-Philippe), né à Paris, 9 fév. 1817. *Trompette :* 2e prix 1841. Mus. Garde nat.; Wauxhall, Mabille; à Aumale. † Tréport, 17 déc. 1880.

Trignart (Victor-Amédée), Meurthe. *Solfège :* enc. an IX. †.

Trinquart (Marie-Valérie), née à Blois, 7 déc. 1826. *Solfège :* 2e prix 1842.

Tronquier (Isabelle), née à Paris, 19 janv. 1837. *Solfège :* 3e acc. 1852.

Trotté (Mlle), voir **Cico**.

Trouillebert (Mme), voir Mlle **Lévy**.

Trouillon, voir **Lacombe**.

Troupel (Louis-Antoine), né à Toulouse, 22 mars 1878. *Trombone :* 1re acc. 1898.

Trousseau (Charles-Cyprien), né à Belleville, 30 mai 1840. *Flûte :* 1re acc. 1857, 2e prix 1859, 1er prix 1862. Directeur de l'Élysée-Ménilmontant (1891). † 1900 (?).

Troy (Eugène-Louis), né à Toulouse, 18 avril 1836. *Chant :* 3e acc. 1855, 2e prix 1856, 1er prix 1857; *Opéra-comique :* 2e prix 1856, 1er prix 1857. Th. de l'Opéra-Comique 1857-1864, Th.-Lyr.; Bruxelles 1869. † Montpellier, 11 juin 1871.

Troy (Étienne), né à Toulouse, 21 juil. 1844. *Opéra-comique :* 2e prix 1863, 1er prix 1864. Th.-Lyrique, 1864; Barcelone, 1869; Th.-Lyrique, 1876-1877; Soc. des Concerts; Opéra-Comique (régisseur). ✪ A. 1899.

Troy (Marcelle), née à Paris, 25 mai 1878. *Solfège :* 3e méd. 1894, 2e méd. 1895.

Truchy (Jacques-Joseph), né à Douai, 2 déc. 1800. *Basson :* 2e prix 1824, 1er prix 1825. Prof. à Sorèze (?). †.

Truck (Jeanne-Marthe), née à Douai, 3 fév. 1871. *Solfège :* 2e méd. 1895, 1re méd. 1896. *Chant :* 2e acc. 1896, 2e prix 1897, 1er prix 1898. *Opéra :* 2e acc. 1896, 2e prix 1897, 1er prix 1898; *Opéra-comique :* 2e prix 1898. Mme Lafitte.

Truffaut, voir **Virnard**.

Truffier (Charles-Joseph), né à Paris, 29 déc. 1823. *Comédie :* acc. 1844. Th. Montmartre.

Truffier (Charles-Jules), né à Paris, 20 fév. 1856. *Comédie :* 3e acc. 1872, 1re acc. 1873. Odéon; Comédie-Française, 1875; Sociétaire 1888. ✪ A. 1885; ✪ I. 1891. Œuvres dramatiques : *Don Japhet d'Arménie*, *Crispin médecin* (arrangements); *Fleurs d'Avril*, *La Farce du mari refondu*, *Les Ciseaux*, *Le masque de Janus*, *L'humeur noire*, *La fête des Roses* (en collaboration), *Les deux Polémon*, *La Bourse ou la Fille*; *Sous les frises*, 1 vol. (1879); *Poésies*, 1 vol. (1900).

Truffier (Mme J.), voir Mlle **Molé**.

Truffot (Jean-Georges), né au Cateau, 27 mars 1845. *Solfège :* 3e méd. 1864; *Piano :* 1re acc. 1864. A Palin (Nord), Le Cateau.

Trutat (Anne), née à Paris, 25 nov. 1811. *Solfège :* 2e prix 1828. † 2 avril 1829.

Truy (Adolphe-Marcellin), né à Paris, 30 déc. 1839. *Solfège :* 2e acc. 1852, 1er prix 1853; *Piano :* 3e acc. 1855, 2e acc. 1856, 1re acc. 1857. † Les Ternes, 14 mai 1858.

Tua (Maria-Félicité, *dite* Thérèse), née à Turin, 22 mai 1867. *Violon :* 2e prix 1879, 1er prix 1880. Virt. concerts en Europe. A épousé le comte G.-H. Frasemi Verney de la Vallette, avocat à Turin, 12 nov. 1889.

Tuaillon, voir **Tillon**.

Tual (Marie-Valérie), née à St-Cloud (S.-et-O.), 23 mai 1836. *Opéra-comique :* 2e acc. 1857, 1re acc. 1859; *Chant :* 2e acc. 1859. Th. de l'Opéra-Comique 1860, Th.-Lyrique 1865, Opéra-Comique 1869. † Versailles, avril 1883.

Tuchmann (Jules), né à Paris, 23 mars 1830. *Comédie :* 2e acc. 1852.

Tuelle (Joséphine), née 25 août 1804. *Vocalisation :* 1er prix 1827; *Chant :* 2e prix 1828. Paris. †.

Tulou (Jean-Louis), né à Paris, 12 sept. 1786. *Flûte :* 2e prix an III et an VIII, 1er prix an IX. Orch. de l'Opéra; 1er juil. 1813 à 1824 et du 1er oct. 1827 au 31 déc. 1846; Th.-Italien 1825-1827; Soc. des Concerts, 1828; facteur de flûtes système Tulou (v. *Les facteurs d'instr.* par C. P.). Prof. au Conservatoire. ♣. Œuvres : solos, airs variés, concertos, méthode, etc. pour la flûte. † Nantes 24 juil. 1865.

Turban (Charles-Paul), né à Strasbourg, 3 oct. 1845. *Clarinette :* 2e acc. 1862, 1er acc. 1863, 2e prix 1864, 1er prix 1865. Orch. du Gymnase, Th.-ital.; de l'Opéra depuis 1868; Concerts Danbé 1870; Soc. des Concerts. Prof. au Conservatoire. ✪ A. 1888, ✪ I. 1898.

Turban (Alfred-Louis-Guillaume), né à Strasbourg, 22 fév. 1847. *Violon :* 3e acc. 1865, 1er acc. 1867, 2e prix 1870, 1er prix 1872. Orch. de l'Opéra, 1er oct. 1867 au 30 juin 1873; Concerts Pasdeloup; Soc. des Concerts. Prof. de violon prép. au Conservatoire. ✪ A. 1892. † Saint-Cloud, 4 mars 1896.

Turban (Jeanne-Marie-Nathalie), née à Paris, 8 nov. 1882. *Solfège :* 3e méd. 1896, 2e méd. 1897, 1er méd 1898.

Turbelin (Alfred-Joseph), né à Roubaix, 25 juil. 1859. *Contrebasse :* 1re acc. 1881. Orch. de l'Eden; Concerts du Châtelet.

Turc (Émile), né à Villiers-le-Bel (S.-et-O.), 9 août 1829. *Solfège :* acc. 1843. † 20 sept. 1843.

Turina, voir **Massin.**

Turpin (Marie-Marthe-Élise-Gabrielle), née à Paris, 10 juin 1862. *Clavier :* 3e méd. 1876, 2e méd. 1877, 1re méd. 1878; *Piano :* 1re acc. 1881, 1er prix 1882. Prof. à Paris. ✪ A. 1896.

Tylesinski (Joseph), né à Varsovie, 19 mars 1833. *Violon :* 2e acc. 1855, 1er acc. 1857, 2e prix 1858. Orch. du Th.-Lyrique; de l'Opéra, 1er mai 1858 au 1er sept. 1867; concerts Pasdeloup; Soc. des Concerts, 1re déc. 1863. Concerts de 1861 à 1876; Soc. de musique de chambre, 1873. † Paris, 2 juin 1876.

U

Uchard (Mme), voir Mlle **Brohan.**

Ujfalvy de Mezo-Kovesk (Mme), voir Mlle **Bourdon.**

Ulmann, voir **Dalbret.**

Urbin (Donatien), né à Poitiers, 24 mai 1809. *Cor :* 2e prix 1829, 1er prix 1830. Mus. garde nat. Concerts Musard, Valentino; Soc. des Concerts; orch. de l'Opéra, 1er avril 1841. *Méthode de cor à 3 pistons* (1854). † 6 sept 1857.

Urs, voir **Baer.**

Urso (Émilie-Camille), née à Nantes, 13 juin 1840. *Solfège :* 3e acc. 1852; *Violon :* 3e acc. 1852. En Amérique, 1852; Dublin, 1888.

V

Vacher (Mme), voir Mlle **Gras.**

Vacher-Gras (Françoise-Marie-Clotilde **Vacher**, dite), née à Paris, 10 sept. 1860. *Solfège :* 3e méd. 1872, 1re méd. 1874; *Clavier :* 3e ment. 1872, 2e ment. 1873, 1re méd. 1874; *Piano :* 2e acc. 1876, 1re acc. 1878, 2e prix 1879; *Accomp. :* 2e prix 1879. Mme H. O'Kelly.

Vadé (Mme), voir Mlle **Bibre.**

Vadurel (Mme), voir Mlle **Crambade.**

Vaguet (Albert-Désiré), né à Elbeuf, 15 juin 1865. *Chant :* 1re acc. 1888, 2e prix 1890; *Opéra :* 2e acc. 1889, 2e prix 1890; *Opéra-comique :* 1re acc. 1889, 2e prix 1890. Th. de l'Opéra depuis 1890. ✪ A. 1897.

Vaillant (Clémence-Élodie), née à Metz, 11 avril 1823. *Chant :* acc. 1843.

Vaillant (Nicolas-Élonard), né à Paris, 24 oct. 1841. *Tragédie :* 3e acc. 1866.

Vaillant (Marguerite), née à Paris, 12 mai 1855. *Chant :* 1re acc. 1877, 1er prix 1878; *Opéra :* 1er prix 1878; *Opéra-comique :* 2e acc. 1877, 1er prix 1878. Mme Coutaire. Bruxelles, 22 fév. 1879. Marseille; Nouveautés, 1883; Opéra-Comique, a déb. dans *Carmen*, 12 juin 1888; Anvers, 1889; La Haye; Anvers, 1897.

Vaillant (Pauline-Caroline-Gabrielle), née à Harbourg (Hanovre), 21 nov. 1863. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1883. Bayonne, 1886; Douai; Montpellier; Dunkerque; La Haye; Opéra-Comique.

Vaillant (Mme), voir Mlle **Casselin.**

Vaillard (Henri-Adolphe), né à Paris, 24 mai 1845. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1866. Violon, orch. du Th.-Lyrique; chef d'orch. du th. de la Porte-St-Martin; orch. de l'Opéra-Comique, 2e chef d'orch. du th. nat. de l'Op.-Com. 1875; ✪ A. 1884, ✪ I. 1890. † Saint-Cloud, 21 mars 1899.

Vaillier (Jean), né à Cette, 2 nov. 1863. *Chant :* 1re acc. 1893; *Opéra :* 1re acc. 1893, 1er prix 1894.

Vaillier (Mme), voir Mlle **Laugée.**

Val (Martial), né à Paris, 14 déc. 1845. *Cornet à pistons :* 1re acc. 1870. Mus. garde républ. École d'art. Versailles.

Valbert (Luce-Valbert-Ernestine-Noélie **Basset**, dite), née à Paris, 25 déc. 1866. *Solfège :* 2e méd. 1877, 1re méd. 1878; *Piano :* 2e acc. 1879; *Harmonie :* 2e acc. 1886. Paris.

Valdejo (Jean-Baptiste-Théophile), né à Freland (H.-Rhin), 20 janv. 1846. *Solfège :* 3e méd. 1868; *Chant :* 2e prix 1869; *Opéra :* 2e acc. 1869; *Opéra-comique :* 1re acc. 1869, 2e prix 1870. Th.-Lyrique 1872, Liège, Lyon, th. de l'Opéra-Comique, 1875 (a déb. dans *Lampe*, 21 août); Marseille, Paris; act. St-Mande.

Valdejo (Mme), voir Mlle **Barataud**.

Valdey, voir **Marcell**.

Valence (Mlle), voir **Desportes**.

Valenti (André-Avelino-Joseph-Peregrin), né à Barcelone, 10 nov. 1829. *Harmonie* : 2e acc. 1851. Œuvres : *El Colegial, Don Serapio* (Madrid, Barcelone); *Embrassons-nous, Folleville* (Op.-C. 1879), *Stabat Mater, Judith, Solfège*, Messes, Mélodies, etc. † Paris, mars 1882.

Valentine (Jeanne-Henriette), née à Paris, 14 juin 1887. *Solfège* : 3e méd. 1900.

Valérie (Josephine-Wilhelmine **Simonin**, dite), née à Paris, 19 déc. 1831. *Comédie* : 2e prix 1851, 1er prix 1852. Th. de l'Odéon, Comédie-Française, 1853-1858. Mme Gust. Foth, Buttgen, 8 juil. 1861. Ouvrages de littérature.

Valet Saint-Fal (Clémence), née oct. 1810. *Harmonie et accomp.* : acc. 1825, 1er prix 1826; *Piano* : 1er prix 1827. Prof. adj. de solfège au Conservatoire.

Valette (Mlle). *Comédie* : 1er prix 1820. Th.-Français, a débuté le 6 sept. 1820.

Valgalier (Victor-Adolphe), né à Avignon, 11 juill. 1807. *Cor* : 2e prix 1828. Art. lyr. Opéra, 1er mars 1857 au 1er mars 1864. Direct. du th. de Toulouse. †.

Vallant (Mme), voir Mlle **Aubrie**.

Vallejo (Gennaro), né à Sanguesa (Espagne), 31 oct. 1861. *Piano* : 2e acc. 1881, 1er prix 1882.

Valleray (Ernest-Louis-Raphael), né à Château-Gontier (Mayenne), 12 sept. 1863. *Basson* : 2e acc. 1883. Mus. 19e d'inf. † Brest, juillet 1885.

Vallet (Marie-Elodie), née à La Châtre, 30 nov. 1829. *Solfège* : acc. 1844, 2e prix 1846; *Chant* : 1re acc. 1850; *Opéra comique* : acc. 1850. 3e Th.-Lyrique 1851; Gand, Limoges, Toulon, Saint-Étienne, Toulouse, Perpignan, Besançon, Saint-Quentin, Périgueux, Alger, Paris (1867), Dijon (1874), Paris. Mme Bauzau (1860). † Paris, 1890.

Vallet (Dorothée), née à Senlis, 7 juin 1830. *Solfège* : acc. 1847, 2e prix 1848.

Vallet (Marie-Edgard-Zacharie), né à Orléans, 2 fév. 1854. *Solfège* : 3e acc. 1866.

Vallette (Marie-Émilie-Caroline), [dite Nanina], née à Paris, 13 fév. 1865. *Comédie* : 2e acc. 1882, 1re acc. 1883. Th. de la Porte-Saint-Martin : *La Dame aux Camélias, La Bergère d'Ivry, Macbeth, Les Danicheff*. † Paris 17 (?) oct. 1885.

Valli (Mme), voir Mlle **Séguin**.

Vallier (Emmanuel-Virgile), né au Pin (Gard), 3 juill. 1861. *Chant* : 1re acc. 1888. Bruxelles (1890), Alger (1891), Nîmes (1897), Bruxelles.

Vallière (Joseph), né à Pampelune, 2 avril 1814. *Hautbois* : 2e prix 1828, 1er prix 1829.

Vallod (Bonne-Aglaé), née à Paris, 6 mai 1831. *Solfège* : 2e prix 1847, 1er prix 1848.

Vallois (Auguste-Victor), né à Juvisy 14 avril 1839. *Hautbois* : 2e acc. 1856, 1re acc. 1857, 2e prix 1858. Montpellier.

Valois (Jeanne-Marie-Caroline), née à Saint-Benoît-du-Sault (Indre), 26 juill. 1859. *Clarier* : 3e méd. 1876, 2e méd. 1877, 1re méd. 1878.

Vals (Pierre), né à Toulouse, 23 fév. 1871. *Solfège* : 3e méd. 1892, 1re méd. 1893; *Chant* : 2e acc. 1894; *Opéra-comique* : 2e acc. 1893, 2e prix 1894. Reims.

Valtaud (Marie), née à Bordeaux, 14 déc. 1868. *Piano prép.* : 3e méd. 1885, 2e méd. 1886. Paris.

Van den Broek (Arthur-Philippe-Félicien), né à Bruxelles, 2 avril 1865. *Piano prép.* : 3e méd. 1880.

Van den Kerckhove (Jean-Joseph-Dieudonné-Léonard), né à Paris, 17 sept. 1864. *Comédie* : 1re acc. 1884, 2e prix 1885. Odéon 1885-1889, a débuté dans *le Médecin malgré lui* (Géronte), 5 sept. Menus-Plaisirs, 1891; Folies-Dramatiques. Pseud. Vandeeke.

Vandenne, voir **Van den Kerckhove**.

Van der Hœven (Mme), voir Mlle **Roulle**.

Vandernotte (Vital-Alexandre-François), né à Anzin (Nord), 23 nov. 1885. *Solfège* : 3e méd. 1900.

Vandevelde (Ernest), né à Lille, 1er juin 1862. *Trombone* : 1re acc. 1886. Concerts du Châtelet; prof. dans les écoles de la ville de Paris; prof. à Saint-Amand (Cher). Rédacteur au *Journal musical*.

Vandevelde (Eugène-Victor), né à Lille, 25 oct. 1870. *Solfège* : 3e méd. 1889, 2e méd. 1890. Prof. dans les écoles de la ville de Paris; prof. de violoncelle et contrebasse à l'école nat. de mus. de Tours.

Vandeville (Louise-Marie), née à Douai, 12 fév. 1868. *Chant* : 2e acc. 1893.

Vandœuvre, voir **Cognier**.

Van Doren (Ferdinand), né à Lyon, 14 juill. 1867. *Contrep.* : 1er prix 1893. Paris. Œuvres : *Ihlkind* (Angers, 1898); le *Temple de Vénus*, mélodies, morc. symph., etc.

Van Gelder (Marguerite-Esther), née à Paris, 26 nov. 1877. *Solfège* : 1re méd. 1899; *Chant* : 1re acc. 1899; *Opéra comique* : 2e acc. 1900.

Van Gœns (Daniel-François), né à Leyde (Pays-Bas), 3 sept. 1858. *Violoncelle* : 2e prix 1882; 1er prix 1883.

Van Haute (Pierre-Eugène), né à Gand, 16 mars 1843. *Cor* : 1er prix 1857. Orch. de l'Opéra, 1er sept. 1857 au 30 juin 1861; tenor à Saint-Thomas-d'Aquin, 1860.

Van Lier (Rachel-Fanny), née à Amsterdam, 6 juill. 1856. *Solfège* : 1re méd. 1865. *Clarier* : 2e ment. 1866, 1er ment. 1867. *Piano* : 3e acc. 1868, 2e prix 1869, 1er prix 1870. Art. lyr. Paris.

Vanloo (Mme), voir Mlle **Lefèvre**.

Vannereau (Gustave-Jules), né à Montargis, 27 août 1846. *Violon* : 1re acc. 1870; *Contrep. et fugue* : 2e acc. 1876. Orch. Opéra 1871 au 30 juin 1898; alto Soc. des Concerts; Concerts-matinées Gouffé 1872-1878; Soc. mus. de ch. 1876.

Vannier (Marguerite), née à Toulouse, 2 avril 1871. *Solfège* : 3e méd. 1886; *Piano prép.* : 1re méd. 1885. *Piano* : 1re acc. 1888, 2e prix 1889, 1er prix 1890. Prof. à Toulouse.

Vansteenkiste, voir **Dorus**.

Vanvert (Marcelle-Josephe), née à Paris, 20 juill. 1884. *Solfège* : 3e méd. 1896.

Vanwtberghe (Louis-Victor), né à Lille, 16 fév. 1821. *Basson* : acc. 1845.

Vaquette (Adrien-Ernest-Clovis), né au Quesnoy (Nord), 19 juin 1837. *Contrebasse* : 1re acc. 1854. Orch. du Cirque Napoléon, Opéra-Comique. † août 1879.

Varez (Mlle), voir **Labbé**.

Vargas (Alexandre), né à Paris, 7 avril 1876. *Tragédie* : 1re acc. 1898, 1er prix 1900; *Comédie* : 2e acc. 1897, 1er prix 1900. Th. de l'Odéon.

Varin (Marie-Clémence-Lucie), née à Paris, 30 mars 1878. *Piano* : 2e prix 1894, 1er prix 1896. Paris.

Varlet (Gabriel-Henri-Isidore-Louis), né à Paris, 11 janv. 1810. *Comédie* : ment. 1839. Comédie-Française; Saint-Pétersbourg (1850). † Saint-Pétersbourg, 20 avril 1867.

Varlet (Marie), née à Lyon, 23 janv. 1863. *Clavier* : 3e méd. 1877, 2e méd. 1878.

Varraison (Joseph-Antoine), né à Velleron (Vaucluse), 9 mars 1841. *Harmonie et orch.* : 2e acc. 1865; *Trompette* : 2e acc. 1865.

Varnerot (Léonie-Gabrielle), née à Boulogne-sur-Mer, 7 fév. 1870. *Solfège chanteurs* : 2e méd. 1888.

Varni (Mlle), voir **Wagner**.

Varret, voir **Ravel**.

Vaslin (Olive-Charlier), né à Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), 8 mars 1794. *Violoncelle* : 2e prix 1809, 1er prix 1810 et 1811. Orch. de l'Opéra 1er janv. 1818 au 31 déc. 1844. Prof. au Conservatoire (1827-1859). † Saint-Julien-sur-Sarthe, août 1889.

Vasseur (Louis-Charles), né à Saint-Omer, 15 janv. 1831. *Basson* : 2e acc. 1853, 2e prix 1859, 1er prix 1860. Orch. de l'Opéra (ophicléide), 1er mai 1864. † Paris, 6 mai 1882.

Vasseur (Eugène-Louis-Joseph), né à Paris, 17 avril 1860. *Solfège* : 3e méd. 1873, 2e méd. 1875; *Trombone* : 2e acc. 1881, 1er acc. 1882, 2e prix 1883. Divers orch. Paris, chef d'orch. du Th. Cluny. ✿ A. 1897.

Vast (Eugène-Antoine), né à Fontaine-la-Forêt (Eure), 5 juill. 1833. *Orgue* : 2e acc. 1851, 2e prix 1852, 1er prix 1853; *Contrep. et fugue* : 3e acc. 1851, 2e acc. 1852, 1er acc. 1853; *Rome* : 2e 2e prix 1854. Organiste de St-Germain-l'Auxerrois.

Vast (Ferdinand-Paul-Ernest), né à Paris le 15 juin 1861. *Comédie* : 1re acc. 1881. Bordeaux (1886), Lille, Constantinople, Reims, Marseille. † 13 avril 1898.

Vauchelet (Angélique-Thérèse-Justine), née à Bordeaux, 16 juill. 1803. *Chant* : 1er prix 1842. Mme Sangouard. Soc. des Concerts, 27 oct. 1854.

Vauchelet (Jean-Baptiste-Louis-Joseph), né à Douai, 19 janv. 1828. *Cor* : 2e prix 1846, 1er prix 1848. Orch. du th. du Gymnase. A Lille. † Lille, mars 1882.

Vaucorbeil, voir **Ferville**.

Vauthrin (Germaine-Amélie), née à Paris, 14 avril 1869. *Chant* : 2e acc. 1891, 1er prix 1892. Nice. Mme P. Thierry. Prof. Nancy.

Vauthrot (François-Eugène), né à Paris, 2 sept 1825. *Harmonie* : 2e acc. 1843; *Orgue* : acc. 1845, 2e prix 1846. Accomp. à l'Opéra-Comique jusqu'en 1856; chef de chant à l'Opéra 1856-1870; Soc. des Concerts, etc.; prof. de chant au Conservatoire (1865). Œuvres : réduction au piano de partitions d'opéras et d'op. com. † Paris, 18 avril 1871.

Vauvais (Louis-Camille), né à Arzillières (Marne), 5 mai 1836. *Saxhorn* : 2e acc. 1860. Mus. 1re rég. de la garde. Chef de fanfare à Crocq (Creuse) en 1888.

Vautrin (Nicolas-Victor-Lucien), né à Pulligny (Meurthe), 13 juill. 1843. *Hautbois* : 1re acc. 1866, 2e prix 1868.

Vayre (Joseph-Charles), né à Sallèles-d'Aude (Aude), le 30 avril 1873. *Tragédie* : 1re acc. 1896; *Comédie* : 1re acc. 1897. Th. de la République, Paris.

Veaucorbeille, voir **Ferville**.

Veaudeau (Mme), voir Mlle **Hersant**.

Vebert, voir **Deck**.

Vécnor (Antoine-Jules), né à Metz, 1er mai 1828. *Harmonie et comp.* : 1er prix 1857. Sous-chef de mus. du 100e d'inf. Chef de mus. du 2e rég. du génie, à Montpellier; en retraite à Montpellier, act. à Montrouge.

Vedrenne (Joséphine-Henriette), née à Paris, 14 mars 1882. *Solfège* : 2e méd. 1897, 1re méd. 1898; *Violon prép.* : 2e méd. 1896, 1re méd. 1897; *Violon* : 1re acc. 1899, 2e prix 1900.

Velen (Mme), voir Mlle **Huet**.

Velter (Gabrielle-Marie-Ange), née à Angers, 9 juil. 1861. *Solfège* : 3e méd. 1880, 2e méd. 1882.

Vendeur (Antoine), né à Nîmes, 14 janv. 1856. *Flûte* : 2e acc. 1876, 2e prix 1877, 1er prix 1878. Prof. à l'École de mus. de Dijon. ✿ I. 1899.

Vendeur (Mme), voir Mme C.-V. **Maurice**.

Vendeur (Joanne), née à Dijon, 11 juin 1888. *Piano prép.* : 3e méd. 1900.

Venot (Cécile), née à Paris, 4 août 1810. *Solfège* : acc. 1825. Mme J.-B.-F. Provost. †.

Venon (Jean-Émile), né à Orléans, 12 sept. 1824. *Trombone* : 1er prix 1844. Orch. du Cirque Napoléon, mus. de la Garde nationale, etc. † 3 mai 1899.

Venon (Hyacinthe-Alfred), né à Paris, 2 oct. 1837. *Trombone* : 2e acc. 1857; 2e prix 1858, 1er prix 1859. Divers orch. Paris, Lyon.

Ventre, voir **Beaupré**.

Veny (Louis-Auguste, dit **Vinit**), né à Méru (Oise), 30 sept. 1801. *Hautbois* : 2e prix 1818, 1er prix 1819. Orch. du Th. Italien; orch. de l'Opéra, 1er janv. 1820; Soc. des Concerts, 1828; concerts à Autun, 1843; prof. adj. de la classe prép. de hautbois au Conservatoire (1839-1848). †.

Veras de la Bastière (Jeanne-Blanche-Marie), née à Paris, 10 mars 1872. *Piano prép.* : 3e méd. 1886, 2e méd. 1887, 1re méd. 1888. Prof. à Paris. Mme L. Hamburg, 7 mars 1900.

Verbregghe, voir **Neerman**.

Verdellet (Victor-Élisabeth), né à Arras, 9 oct. 1836. *Opéra-comique* : 2e acc. 1857, 1er acc. 1858 ; *Tragédie* : 2e acc. 1863 ; *Comédie* : 2e prix 1863. Th.-Lyrique, Comédie-Française, 1863 ; Opéra-Comique, 1872 ; Le Caire (1874), Bruxelles, Marseille, Toulouse, Liége, Saint-Étienne, Bouffes-Parisiens, Folies-Dramatiques. † 1888.

Verdière (Madeleine-Marie-Henriette), née à Paris, 2 juil. 1866. *Piano prép.* : 2e méd. 1882. Paris.

Verdiguier (Jean), né à Paris, 11 avril 1778. *Violon* : 2e prix an V, 1er prix an VI. †.

Verdillon, voir **Grivagère**.

Veret (Rosalie-Louise), née à Crécy (S.-et-M.), 16 mars 1819. *Comédie* : 2e prix 1838, 1er prix 1839.

Verger (Baronne **du**), voir Mlle **Morel**.

Vergin (Eugénie-Élise), née à Lille, 21 mars 1854. *Solfège* : 3e méd. 1873, 1re méd. 1874 ; *Chant* : 2e acc. 1874, 1er acc. 1875 ; *Opéra-comique* : 1re acc. 1874, 1er prix 1875 ; *Opéra* : 1er prix 1875. Th. de l'Opéra, a déb. dans *Don Juan* (Zerline), 2 fév. 1876 ; th. de l'Opéra-Comique, a déb. dans *Fra Diavolo* (Zerline), 3 oct. 1876 ; Th.-Lyrique ; Concerts du Châtelet. Prof. à Paris. Mme Colonne, 30 sept. 1886. ✪ A. 1890.

Vergnet (Edmond-Alphonse-Jean), né à Montpellier, 4 juil. 1850. *Chant* : 2e prix 1873, 1er prix 1874 ; *Opéra* : 1er prix 1874 ; *Opéra-comique* : 2e prix 1874. Th. de l'Opéra (1874-1879), a déb. dans *Robert le Diable* (Raimbaud), 2 sept. ; Scala de Milan, Opéra-Comique, Londres, Madrid, Lisbonne, Rome, Monte-Carlo, Amérique, Opéra, 1890 ; Opéra-Comique, 1893. Prof. au Conservatoire. ✪ A.

Vergnion (Jean-Alfred), né à Paris, 4 janv. 1846. *Contrep. et fugue* : 2e acc. 1873. Prof. de musique dans les écoles de la Ville de Paris ; prof. de violon.

Vergonnet (Andréa-Juliette-Marguerite), née à Bruxelles, 14 mai 1877. *Piano prép.* : 3e méd. 1892, 1re méd. 1894 ; *Piano* : 2e acc. 1895, 1er acc. 1896, 2e prix 1898, 1er prix 1899. Paris.

Vérin (Armand-Georges **Werquin**, dit), né à Lille, 22 mai 1861. *Opéra* : 2e acc. 1887, 1er acc. 1888. Bruxelles (1885) ; Th. de l'Opéra (1888-1889), a déb. dans *les Huguenots* (Marcel), 11 nov. ; th. de Rouen, Bruxelles, Marseille, Rouen, Marseille. ✪ A. 1895.

Verling (Marie-Anne-Emilie), née à Kingstown (Irlande), 18 nov. 1834. *Chant* : 1er prix 1857 ; *Opéra* : 1re acc. 1857. Mme Pereira, Rio-de-Janeiro, 1864.

Vernaut (Marie-Madeleine-Léonie), née à Paris, 7 nov. 1862. *Solfège* : 3e méd. 1877, 1re méd. 1878 ; *Harmonie* : 1re acc. 1881, 2e prix 1882, 1er prix 1884 ; *Accomp.* : 2e acc. 1882. Mme P. Rixiar, 1893. Prof. de solfège au Conservatoire. ✪ A. 1894. ✪ L. 1900.

Vernay (Gabrielle-Joséphine), née à Paris, 16 avril 1824. *Harpe* : 2e prix 1843, 1er prix 1844. Mme Laroche.

Verneuil (Élisa). *Tragédie* : 2e prix 1819. Th.-Français, a déb. le 12 juil. 1820. †.

Verney (Romain-Joseph), né à Paris, 29 mars 1878. *Alto* : 2e acc. 1897, 2e prix 1899.

Verney (René), né à Paris, 14 mars 1880. *Clarinette* : 1er prix 1898.

Vernhet (Marie-Rose-Élisabeth), née à Roquefort (Aveyron), 19 déc. 1815. *Chant* : 2e prix 1834, 1er prix 1835. Paris.

Vernon (Marie-Lucie **Brown**, dite), née à Paris, 28 sept. 1873. *Comédie* : 1re acc. 1891. Grand-Théâtre (1893).

Vernouillet (Marie-Joseph-Albert), né à Villexanton (Loir-et-Cher), 26 fév. 1855. *Solfège* : 1re méd. 1879 ; *Chant* : 2e prix 1880, 1er prix 1881 ; *Opéra-com.* : 2e prix 1880. Th. de l'Opéra-Comique (1880).

Vérongo de la Nux (Grégoire-Marc-Félix **Rocheblanche**), né à Saint-Denis (Ile Bourbon), 13 fév. 1830. *Piano* : acc. 1847. Prof. Paris.

Vérongo de la Nux (Paul), né à Fontainebleau, 29 juin 1853. *Harm. et acc.* : 2e acc. 1869, 1re acc. 1870 ; *Piano* : 3e acc. 1869, 2e acc. 1870 ; *Contrep. et fugue* : 1re prix 1872 ; *Rome* : 2e gr. pr. 1874, 1er gr. pr. 1876. Accomp. Renaissance. Œuvres : *Lucrèce*, *Zaïre* (Op. 1890), mél., etc. ✠.

Verrimst (Victor-Frédéric), né à Paris, 29 nov. 1825. *Contrebasse* : 2e acc. 1844, 1er prix 1845 ; *Harmonie* : acc. 1848, 2e prix 1850 ; *Contrep. et fugue* : 2e prix 1855. Orchestre de l'Opéra-Comique ; Opéra (1er avril 1848 au 31 déc. 1888) ; Soc. des concerts (1er déc. 1857). Mus. part. de l'Empereur. Prof. à l'école de Vaugirard ; contreb. à St-Thomas-d'Aquin, à St-Bernard ; professeur de contrebasse au Conservatoire. Œuvres : messes, motets, psaumes, chœurs d'orphéon, morceaux pour piano, violon, violoncelle, contrebasse, morceaux de concours, musique militaire, mélodies, etc. ✪ A. 1881. † Houilles, 16 janv. 1893.

Verroust (Louis-Stanislas-Xavier), né à Hazebrouck, 10 mai 1814. *Hautbois* : 2e prix 1833, 1er prix 1834. Orch. du Palais-Royal, 1831 (2e violon) ; de la Porte-St-Martin, de la Renaissance, du Th.-Italien ; orchestre de l'Opéra, 15 mai 1839. Professeur au Gymnase musical militaire ; chef de musique de la 2e légion de la Garde nationale (1848), 1er hautbois de la chapelle impériale (1853) ; professeur au Conservatoire (1853). † Hazebrouck, 11 avril 1863.

Verroust (André-Charles-Joseph), né à Hazebrouck, 27 fév. 1826. *Basson* : 1er prix 1842. Orch. du th. du Vaudeville, de l'Opéra (1er juil. 1845) ; sous-chef de mus. de la Garde nat. (1848). Soc. des Concerts (16 déc. 1851). Prof. au lycée Louis-le-Grand. ✪ A. † Paris, 15 janv. 1887.

Verroust (Jules-Hippolyte), né à Saint-Omer, 24 janv. 1866. *Flûte* : 2e acc. 1887, 1re acc. 1888, 2e prix 1889, 1er prix 1891. Lille. Prof. à l'École de mus.

Verschneider (Georges-Marie-Antoine), né à Paris le 11 mars 1854. *Harmonie* : 2e acc. 1870, 2e prix 1872 ; *Orgue* : 2e acc. 1874, 1re acc. 1875 ; *Contrep. et fugue* : 1re acc. 1874. Maître de chapelle. † 1895.

Vert (Mme), voir Mlle **Lapierre**.

Verteuil (Adélaïde), née à Saint-Pétersbourg, 4 nov. 1809. *Chant* : 2e prix 1827. †.

Vet (Coralie-Jacqueline), née à Richmond (États-Unis d'Amérique), 31 juil. 1881. *Violon prép.* : 2e méd. 1898.

Veyret (Georges-Saturnin-Jules), né à Châteauroux, 8 juin 1845. *Contrebasse* : 2e prix 1864, 1er prix 1865. Bouffes, Th.-Italien, Opéra-Comique, Soc. des Concerts.

Veyret (Louis-Henri), né à Paris, 24 mars 1870. *Solfège :* 3e méd. 1883, 2e méd. 1885, 1re méd. 1886; *Piano prép. :* 3e méd 1883, 2e méd. 1884, 1re méd. 1885. Art. lyr. Paris.

Veyret (Pierre-Paul-Louis), né à Paris, 30 juin 1873. *Comédie :* 1re acc. 1891, 1er prix 1892. Odéon, Comédie-Française (1894). † 29 sept. 1898.

Veyron-Lacroix (Antoine-Émile), né à Clermont-Ferrand, 3 juin 1820. *Harpe :* 2e prix 1839.

Veyron-Lacroix (Mme), voir Mlle **Charmois**.

Vial (Augustine-Émilie), née à Orange (Vaucluse), 8 mai 1862. *Solfège :* 3e méd. 1882; *Chant :* 2e prix 1882; *Opéra-comique :* 1re acc. 1882, 2e prix 1883. Th. de l'Opéra-Comique (1883-1886), a déb. dans *la Fille du Régiment* (Marie), 9 déc., Nîmes.

Vialas (Jean-Marius-Joseph), né à Toulouse, 23 mars 1868. *Chant :* 1re acc. 1895; *Opéra-com. :* 1er prix 1895. Th. de l'Opéra-Comique, Bordeaux, Toulouse.

Vialet (Charles-Louis-Lucien), né à Marseille, 29 nov. 1866. *Basson :* 2e acc. 1885, 2e prix 1886. Orch. des Folies-Dramatiques; Concerts du Châtelet. A Marseille, Monte-Carlo. Orch. de l'Opéra-Comique; Opéra dep. 1899.

Vialet (Jules-Marius), né à Marseille, 14 janv. 1871. *Cor :* 1re acc. 1889, 2e prix 1891, 1er prix 1895. Mus. de la Garde républicaine.

Viallon (Pierre-Marie, dit Justinien?), né à Lyon, 31 mars 1806. *Contrep. et fugue :* 2e prix 1831. Prof. au Gymnase musical et au collège de Vaugirard; org. de St-Paul-St-Louis, St-Philippe-du-Roule; org. d'accomp. (la Madeleine). Œuvres : *Résumé harmonique, Traité d'harmonie, Instrumentation et Orchestration, Solfège vocal et instrumental, Le Mois de Marie;* psaumes, motets, chœurs, mus. mil., etc. † Paris, 4 fév. 1874.

Viallon (Jules), né à Lyon, 16 nov. 1807. *Violon :* acc. 1830, 2e prix 1832. Alto, orch. de l'Opéra (1er avril 1832). † 10 août 1834.

Viallon (Augustine-Jeanne-Claudine), née à Paris, 1er oct. 1845. *Piano :* 3e acc. 1864, 2e acc. 1865. Mme Hanon. Prof. Paris.

Vianesi (Mme), voir **Belval**.

Viault (Sébastien-Edmond), né à Paris, 15 mars 1834. *Harm. et accomp. :* 1re acc 1852.

Viault (Louis-Victor-Alexandre), né à Paris, 25 mars 1835. *Solfège :* acc. 1848, 1er prix 1849; *Violon :* acc. 1849, 2e prix 1850, 1er prix 1852.

Vibert (Mme), voir Mlle **Lloyd**.

Vicq (Edouard), né à St-Mihiel (Meuse), 30 déc. 1819. *Hautbois :* 2e prix 1840.

Victor (Antoine), (Doubs). *Tragédie :* 2e prix 1814. Odéon, 13 sept. 1819. (Lerebours?) †.

Victor (Eugène-Victor), né à la Roche-Guyon (S.-et-O.), 6 sept. 1842. *Chant :* 1re acc. 1867; *Opéra-comique :* 1re acc. 1868. Th. des Bouffes-Parisiens.

Vidal (Jean-Jacques), né à Sorrèze (Tarn), 7 mars 1789. *Contrep. et fugue :* acc. 1807 et 1808; 2e prix 1809; *Violon :* 2e acc. 1807; prix 1808; *Rome :* 2e grand prix 1809. Orch. de l'Opéra 1816. Soc. des Concerts. Chef d'orch. Th.-Italien 1829-31. Athénée musical 1836. Mus. royale. † 14 juin 1867.

Vidal (Joséphine), née en août 1809. *Solfège :* acc. 1822. 1er prix 1823; *Vocalisation :* acc. 1825. †.

Vidal (Marie-Blanche-Emma), née à Paris, 22 août 1833. *Solfège :* acc. 1846, 2e prix 1847, 1er prix 1848; *Piano :* 2e prix 1849, 1er prix, 1850.

Vidal (Antoine-Roderic), né à Bessan (Hérault), 20 mai 1842. *Chant :* 2e acc. 1861, 1re acc. 1863; *Opéra :* 2e prix 1862; *Opéra-comique :* 1re acc. 1862, 2e prix 1863. Théâtre-Lyrique. Opéra 1er oct. 1864 au 19 août 1865, Bruxelles, Toulouse, Bruxelles (1872), Opéra (coryphée).

Vidal (Auguste-Théodore), né à Romans (Drôme), 5 mai 1844. *Cornet à pistons :* 2e prix 1866, 1er prix 1867. 84e d'inf.

Vidal (Berthe-Marie), née à Paris, 14 juil. 1845. *Harm. et accomp. :* 2e prix 1864, 1er prix 1865.

Vidal (Émilie) [dite Henriette], née à Douai, 10 fév. 1849. *Chant :* 1re acc. 1872; *Opéra :* 1er prix 1872. Th. de l'Opéra, 1873, a déb. dans *Don Juan* (Anna); Opéra pop. (Châtelet); Opéra-Comique, 1875, Paris.

Vidal (Bernard-Joseph), né à Toulouse, 15 nov. 1859. *Trombone :* 1re acc. 1881, 1er prix 1882. Sous-chef de mus. du 41e d'inf.; chef du 5e d'inf., 15 juil. 1890.

Vidal (Paul-Antonin), né à Toulouse, 16 juin 1863. *Harmonie :* 1er prix 1879; *Contrep. et fugue :* 2e prix 1880, 1er prix 1881; *Rome :* 2e grand prix 1881, 1er gr. prix 1883. Sous-chef des chœurs à l'Opéra (1989); chef de chant et d'orchestre (juil. 1896); professeur au Conservatoire; ✿ A. 1889. ✿ I. 1895, ✻ 1899. Œuvres : *St-Georges, Jeanne d'Arc*, poème symph. à a. (1889); *Le Baiser* (Com.-Française); *Eros* (Bouffes-Parisiens); *La Maladetta* (Opéra, 1893); *Gwenn* (Op.-Com., 1895); *La Burgonde* (Op., 1898); mélodies, etc.

Vidal (Geneviève-Sophie-Pauline-Jeanne), née à Marorignan (Aude), 11 fév. 1860. *Solfège :* 1re méd. 1872.

Vidal (Zélia-Rose-Claudine, dite Renée), née à Perpignan, 26 mai 1861. *Solfège :* 3e méd. 1883, 2e méd. 1885; *Chant :* 1re acc. 1884; *Opéra :* 1re acc. 1884, 2e prix 1885. Marseille, Lyon; Paris, Opéra (a déb. dans *Aïda*, 12 oct. 1889), Marseille.

Vidal (Mme), voir Mlle **Loyaux** et **Leclercq**.

Viellefon (Louis-Marie), né à Valparaiso, 4 janv. 1852. *Solfège :* 3e méd. 1869, 2e méd. 1870.

Vierr (Hubert-Joseph), né à Lunéville (Meurthe), 22 déc. 1829. *Saxhorn :* 2e prix 1858. Sous-chef de musique.

Vierling (Eulalie), née à Paris, 12 fév. 1813. *Solfège :* 1er prix 1829; *Piano :* 2e prix 1832, 1er prix 1834; *Harm. et accomp. :* acc. 1833, 2e prix 1834, 1er prix 1835. Prof. de clavier au Conservatoire. Mme Baucroux, 20 mars 1847. † Paris. 18 oct. 1872.

Vierne (Louis-Victor-Jules), né à Poitiers, 8 oct. 1870. *Orgue :* 2e acc. 1891, 2e prix 1892, 1er prix 1894. Organiste de Notre-Dame (1900). Œuvres : quatuor, suites pour le piano, pièces d'orgue, motets, mélodies, etc. ✿ A. 1898.

Vieuille (Félix), né à Saujon (Charente-Inf.), 15 oct. 1872. *Chant :* 2e acc. 1895, 2e prix 1896; *Opéra :* 1er acc. 1896; *Opéra-com. :* 2e prix 1896, 1er prix 1897. Th. de l'Opéra-Comique.

Vieux (Maurice-Edgar), né à Savy-Berlotte (Pas-de-Calais), 14 avril 1884. *Alto :* 2e acc. 1900.

Vigier (Jeanne-Victoire), née à Paris, 14 avril 1865. *Solfège :* 2e méd. 1878, 1re méd. 1879; *Piano prép. :* 3e méd. 1880, 1re méd. 1881.

Vignal (Pierre-Joseph), né à Issertieux (Puy-de-Dôme), 5 déc. 1879. *Cornet à pistons :* 2e acc. 1900.

Vignet (Eugénie), (Seine). *Comédie :* ment. hon. 1819. †.

Viguier (Mme), voir Mlle **Deloigne**.

Viguier (Caroline-Marie), née à Montmartre, 28 juil. 1845. *Solfège :* 2e méd. 1862, 1re méd. 1863; *Clavier :* 2e ment. 1862, 1re ment. 1863; *Harm. et accomp. :* 3e acc. 1865. Alexandrie (1887).

Viguier (Jeanne-Marie), née à Paris, 14 juin 1871. *Solfège :* 3e méd. 1887.

Viguier (Lucien-Robert), né à Paris, 18 sept. 1879. *Alto :* 2e prix 1897. Concert Lamoureux.

Vilback, voir **Renaud**.

Vildieu (Eugénie-Blanche), née à Paris, 8 oct. 1857. *Chant :* 2e acc. 1879, 1re acc. 1881; *Opéra :* 2e acc. 1879, 1re acc. 1880. Art. lyr. Paris. Mme Guixes.

Vilers (Émelie-Caroline **Pfeffel**, dite), née à Paris, 22 oct. 1837. *Solfège :* 3e acc. 1852, 2e acc. 1853; *Clavier :* 2e ment. 1853.

Villa (Gaston-Louis), né à Ornaisons (Aude), 7 août 1863. *Chant :* 2e prix 1892; *Opéra :* 1re acc. 1891, 1er prix 1892; *Opéra-comique :* 2e prix 1892. Th. de l'Opéra, 1892-1893.

Villain (Jean-Alphonse), né à Paris, 22 mai 1815. *Violon :* 2e prix 1834. Orch. du Th.-Italien; Opéra 1er mars 1836 au 28 fév. 1838; Londres (?).

Villain (François-Henri), né à Paris, 2 fév. 1850. *Comédie :* 3e acc. 1870, 2e acc. 1872, 1er prix 1873. Comédie-Française depuis 1873. ✠ I. 1899.

Villalobos (Maria-Térésa), née à Valencia (Vénézuéla), 23 oct. 1866. *Piano prép. :* 2e méd. 1882, 1re méd. 1883. † mars 1889.

Villarceau, voir **Yvon**.

Villaret (Pierre-François), né à Nîmes, 14 avril 1854. *Solfège :* 2e méd. 1876, 1re méd. 1877; *Chant :* 1re acc. 1877, 2e prix 1878, 1er prix 1879; *Opéra :* 1re acc. 1878; *Opéra-comique :* 2e prix 1878, 1er prix 1879. Société des Concerts; prof. de solfège au Conservatoire (1892-1897); prof. de chant à l'École de mus. de Nîmes. ✠ A. 1893.

Villaufret (François-Marie), né à Rennes, 24 mars 1833. *Solfège :* acc. 1849, 2e prix 1850; *Basson :* acc. 1849, 2e prix 1850, 1er prix 1852. Mus. des guides. Mus. de la Garde nat.; orch. de l'Opéra (1er juin 1852 au 1er avril 1888). Soc. des Concerts (15 oct. 1867). Prof. au collège de Passy. † Paris, 29 juil. 1888.

Villaume (Rosalie-Henriette **Bodier**, dite), née à Paris, 30 mars 1824. *Solfège :* 2e prix 1836, 1er prix 1837. Mme Lacoste (Rosine), 1843. Th. de l'Opéra. Prof. de chant. Paris. ✠ I. 1889.

Villefranck, voir **Francqueville**.

Villefroy (Victorine-Angèle), née à Rouen, 29 avril 1866. *Chant :* 2e acc. 1889; *Opéra :* 2e acc. 1888. Th. de l'Opéra-Comique.

Villemain, voir **Juvin**.

Villeneuve (Thérèse), (Seine). *Accomp. :* 2e prix an VI. †.

Villeneuve. *Comédie :* 2e prix 1821. †.

Villeray, voir **Rhéville** (De).

Villes (Adèle), née en 1808. *Solfège :* acc. 1823. †

Villetard (Albert-André), né à Paris, 31 janv. 1883. *Clarinette :* 2e acc. 1899, 2e prix 1900.

Vilt (Charles-Jacques), né à Vasberg (Moselle), 30 oct. 1837. *Trompette :* 1re acc. 1858.

Vinay (Jean-Baptiste-Pierre-Marie), né à St-Foy-l'Argentière (Rhône), 5 avril 1841. *Opéra :* 2e acc. 1865; *Opéra-comique :* 2e acc. 1865.

Vinay (Mme), voir Mlle **Larcéna**.

Vincent (François-Bertrand **Cuq** dit), né à Toulouse (Hte-Garonne, 26 oct. 1829. *Chant :* 2e acc. 1853, 2e prix 1855; *Opéra :* 1re acc. 1853, 2e prix 1854; *Opéra-comique :* 2e prix 1854, 1er prix 1855. Th. d'Avignon.

Vincent (Charles-Louis-Félix), né à Vannes, 15 mars 1832. *Chant :* 2e prix 1862; *Opéra-comique :* 2e acc. 1862.

Vincent (Raymond), né à Muret (Hte-Garonne), 20 sept. 1843. *Solfège :* 1re acc. 1867; *Harm. et orch. :* 2e prix 1867; *Cornet à pistons :* 1er prix 1867. Mus. 17e d'artillerie.

Vincent (Mme), voir Mlle **Carol**.

Vincent (Louise-Madeleine-Marguerite), née à Paris, 14 août 1872. *Solfège :* 3e méd. 1884, 2e méd. 1885; *Piano prép. :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1888, 1re méd. 1889.

Vinck (Mme), voir Mlle **Frémaux**.

Vinck (Octave-Jean), né à Epinay-sur-Seine, le 31 déc. 1881. *Clarinette :* 1re act. 1899.

Vines (Ricardo-Javier), né à Lérida (Espagne), 5 fév. 1875. *Piano :* 2e acc. 1891, 1re acc. 1892; 1er prix 1894.

Vinit, voir **Vény**.

Vinot (Caroline-Alphonsine-Désirée **Colmance**, dite), née à Paris, 8 janv. 1872. *Solfège :* 1re méd. 1884; *Piano prép. :* 3e méd. 1886, 1re méd. 1887. Mme Fassin, 1894. Répétit. de solfège au Conservatoire 1896. ✠ A. 1896.

Viollet (Claude-Édouard), né à Melun, 21 janv. 1837. *Violon :* 3e acc. 1856, 1re acc. 1857. Orch. Opéra, 1er nov. 1859 au 1er juil. 1894; Soc. des Concerts, 30 avril 1867. Act. à Neuilly-Plaisance.

Virnard (Louise), née à Londres, 24 nov. 1833. *Harpe :* 1re acc. 1853. Paris.

Virnard (Edwina), née à Londres, 13 juin 1836. *Harpe :* 1re acc. 1854, 2e prix 1855, 1er prix 1856. Mme Dumont, Mme Truffaut, à Saint-Mandé en 1897 (?).

Viseur (Joseph-Napoléon), né à Paris, 19 fév. 1847. *Contrebasse :* 2d prix 1865, 1er prix 1867. *Harmonie :* 2d prix 1870. Maître de chapelle à St-Pierre-de-Montmartre, puis à St-Philippe-du-Roule, Orch. Porte-St-Martin, Concerts Besselièvre. O. Métra, Lamoureux, Th. lyrique, Th. Italien; Opéra, 1er fév. 1889; Professeur au Conservatoire. ✿ A. 1896.

Viseur (Camille-Françoise-Alexandrine), née à Paris, 3 mars 1868. *Piano prép. :* 1re méd. 1883. Paris. Mme Desestre.

Viseur (Georges-Auguste), né à Paris, 2 sept. 1881. *Solfège :* 1re méd. 1897.

Visinet (Marie-Léontine-Juliette), née à Rouen, 20 mars 1864. *Piano :* 1re acc. 1875. Prof. Paris. Mme Bayard.

Vital (Oscar-Auguste-Agathon), né à Paris, 11 mars 1825. *Solfège :* acc. 1839, 2d prix 1840, 1er prix 1842. *Harmonie :* acc. 1845; *Contrep. et fugue :* 2d prix 1850. Violon Soc. des Concerts, 21 déc. 1858; Orch. Opéra 1871. † 1882.

Viteman, voir **Tainy**.

Vitras, voir **Sujol**.

Vivien (Alfred), né à Boulogne (P.-de-C.), 15 janv. 1845. *Violon :* 2e acc. 1865. Concerts Pasdeloup.

Vivien (Augustine-Rosalie-Sophie-Marie-Adèle), née à Troyes, 20 mars 1848. *Violon :* 1re acc. 1863; *Solfège :* 3e méd. 1865. Mme J.-S. White, 7 juin 1866.

Vivien (Marie-Paule **Paulin** dite), née à Montmartre, 7 mars 1857. *Solfège :* 2 méd. 1874.

Vivier (Aline), née à Paris, 8 sept. 1876. *Solfège :* 3e méd. 1887, 2e méd. 1888; *Piano prép. :* 3e méd. 1889, 1re méd. 1890; *Piano :* 2e acc. 1892. Prof. à Paris.

Vizentini (Mme), voir Mlle **Lody**.

Vizentini (Paul-Marie), né à Paris, 11 juil. 1861. *Solfège :* 3e méd. 1877. Violon, orch. de l'Opéra-Com.

Vizentini (Ernest-Adolphe), né à Boulogne-sur-Mer, 6 oct. 1872. *Basson :* 2e prix 1889. Concerts Lamoureux.

Vogel (Mme), voir Mlle **Guillemin**.

Vogt (Auguste-Gustave), né à Strasbourg, 18 mars 1781. *Hautbois :* 1er prix an XII. 1er hautbois de la musique particulière et de la chapelle impériale du 19 th. XII à 1814 et pendant les Cent jours. Musicien de 1re classe 1 germ. XI aux grenadiers à pied de la garde impériale, à Milan pour le couronnement, coupé le 1er sept. 1808. 1er hautbois de la chap. du roi le 28 déc. 1814; réformé pour opinions bonapartistes et pour avoir, comme garde national, combattu contre l'armée étrangère, lors des deux invasions; réintégré le 1er janvier 1819 jusqu'en 1830; musicien de 1re cl. à la musique de l'état-major des gardes du corps, 1er août, 1817 au 1er sept. 1822, 1er hautbois de la mus. part. de Louis-Philippe, 1er mai 1839 à 1848. Orch. du th. Montansier, de l'Ambigu, du Th. Italien (1800), de l'Opéra-Comique (1803), de l'Opéra du 1er juil. 1812 au 31 mars 1834; Soc. des Concerts, 1828. ✿ 1849. Œuvres : concertos, mélodies, airs variés, etc. † 30 mai (1er juin) 1870.

Voignier (Louis-Aristide), né à Montmartre, 22 avril 1842. *Solfège :* 1re acc. 1854, 2d prix 1855, 1er prix 1856. † à Paris, 22 sept. 1870.

Vois (Ernest-Émile) né au Blanc (Indre), 11 mai 1846. *Comédie :* 2d prix 1868. Th. de l'Opéra-Comique, 1868; Folies-Dramatiques, Vaudeville, Bordeaux (1886), Paris. ✿ A. 1897. Ouvr. dram. : *Un début*, 1 acte; *Pétillard et Mémigaud*, 3 a.; *Armand*, 4 a. (Vaudeville, 1880).

Voitury (Joseph-Calixte), né à Paris, 23 avril 1841. *Saxhorn :* 3e acc. 1860, 1re acc. 1861.

Voizel (Louis), né à Luxembourg, 6 sept. 1802. *Chant :* 2d prix 1824, 1er 1825. †

Voizel (Mme), voir Mlle **Rigal**.

Volaire (Marius-Ferdinand), né à Marseille, 4 sept. 1874. *Cor :* 1re acc. 1894, 2d prix 1897, 1er prix 1898. Orch. de l'Opéra-Comique, Concerts Lamoureux.

Vollhardt (Marie-Louise-Euphrasie), née à Paris, 7 juil. 1830. *Solfège :* 2d prix 1846, 1er prix 1847. Mme Barton.

Volsy (Adrienne-Valentine-Caroline **Blondeau**, dite), née à Paris, 21 septembre 1853. *Comédie :* 2e acc. 1874. Odéon, 1876-1878; Gymnase, 1880. † à Paris, mai 1888.

Vonoven (Émile), né à Altona (Danemark), 10 janv. 1834. *Tragédie :* 2d prix 1852; *Comédie :* 2d prix 1852. Th. de l'Odéon, 1852-1854.

Vormèse (Charlotte), née à Dijon, 26 fév. 1871. *Violon :* 1re acc. 1888, 2d prix 1889, 1er prix 1891. Paris. ✿ A. 1896.

Vosse (Joséphine **Feuchère** dite, puis Adrienne **Wolff**), née à Paris, le 1er nov. 1826. *Opéra-comique :* acc. 1847, 2d prix 1848. Th. de l'Opéra-Comique, 1848-1850. Gymnase.

Vray (Marie-Julia-Pauline), née à Paris, 18 mai 1877. *Solfège :* 3e méd. 1889, 1re méd. 1890. *Piano prép. :* 3e méd. 1892.

Vrignault (Louise-Marguerite-Marie), née à Bordeaux, 17 fév. 1861. *Comédie :* 2e acc. 1877. Th. du Gymnase.

Vrignault (Marie-Eugénie), née à Bordeaux, 23 déc. 1864. *Comédie :* 1re acc. 1883. Th. du Vaudeville.

Vronne (Paul-César-Eugène), né à Roubaix 1er juil. 1872. *Clarinette :* 2e prix 1892, 1er prix 1894. † Paris, mars 1899.

Vuarnier (Lucile), née 8 janv. 1789 (Seine). *Prép. chant :* acc. an XIV et 1806; *Chant :* acc. 1807, 2d prix 1810. Mme Gui de Savoy. †.

Vuillaume (Marie-Marguerite), née à Paris, 26 déc. 1861. *Chant :* 2e acc. 1883. Bruxelles, Lyon, Opéra-Comique (1891 a déb. dans *Mireille*).

Vuillermoz (Louis-Édouard), né à Quingey (Doubs), 13 fév. 1869. *Cor :* 1re prix 1889. Concerts du Châtelet; orch. de l'Opéra depuis 1895; Soc. des Concerts. ✿ A. 1900.

Vygen (Eugène-Henri), né à Paris, 14 juillet 1843. *Solfège :* 3e acc. 1855, 2e acc. 1856, 2d prix 1857, 1er prix 1858. *Harm. et accomp. :* 2e acc. 1862, 1re acc. 1863, 2d prix 1864, 1er prix 1865.

Vygen (Aglaé-Maria), née à Paris, 26 avril 1851. *Solfège :* 3e méd. 1866, 2e méd. 1867. Prof. piano à Paris, Sarcelles.

W

Wable (Mme), voir Mlle **Roucher**.

Wachmann (Édouard), né à Bucharest, 10 fév. 1838. *Harmonie :* 1er prix 1861. *Contrep. et fugue :* 1re acc. 1862.

Wachs (Étienne-Victor-Paul), né à Paris, 19 sept. 1851. *Orgue :* 2e prix 1870, 1er prix 1872. Organiste de St-Merry. Œuvres : Traités d'harmonie et de contrepoint et fugue; morc. pour piano, transcriptions, etc. ❑ A. 1900.

Wacker (Nicolas-Charles), né à Paris, 2 nov. 1841. *Harmonie :* 3e acc. 1866, 1re acc. 1867. *Contrep. et fugue :* 3e acc. 1869.

Wacques (Jules-Gabriel-Prosper), né à Paris, 29 déc. 1825. *Hautbois :* 1re acc. 1853, 1er prix 1854. Mus. Garde nat.

Wagner (Charles-Édouard), né à Paris, 11 oct. 1815. *Piano :* 1er prix 1827; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1830.

Wagner (Louis), né à Offenbach (Hesse), 15 sept. 1831. *Opéra :* 3e acc. 1863. † Paris, 1867.

Wagner (Pierre-Frédéric), né à Lyon, 14 nov. 1843. *Opéra-comique :* 3e acc. 1868.

Wagner (Marie-Joséphine) [dite **Varni**], née à Paris, 26 juin 1858. *Opéra :* 2e acc. 1870, 2e prix 1872; *Chant :* 1re acc. 1873. Th. de la Gaîté, 1873; Th. Italien; Buenos-Ayres, 1876. Paris. Mme F. Cazot, 28 juin 1877.

Wagner (Charles-Eugène), né à Strasbourg, 24 janv. 1878. *Harmonie :* 2e acc. 1898, 2e prix 1899.

Wahall (Octavie), née à Paris, 5 mai 1833. *Solfège :* acc. 1850.

Wailly (De), voir **Gouchon**.

Waldteufel (Valérie-Emma **Lévy**, dite), née à Dijon, 11 mars 1844. *Clarier :* 1er ment. 1862. † Paris, 5 oct. 1863.

Waldteufel (Isaac-Justin **Lévy**, dit), né à Dijon, 18 janv. 1846. *Violoncelle :* 2e acc. 1863. Gaîté. † Pau, oct. 1878.

Waldteufel (Marie-Noémie **Lévy**, dite), née à Lyon, 25 mai 1848. *Harpe :* 2e prix 1863, 1er prix 1864; *Solfège :* 3e méd. 1864.

Waldteufel (Octavie-Virginie **Lévy**, dite), née à Strasbourg, 10 juil. 1859. *Tragédie :* 2e acc. 1879; *Comédie :* 1er prix 1879. Th. de l'Odéon, 1881, a débuté dans *le Trésor* (Véronique). Mme G. Lagoulry. † Viroflay, 20 mai 1886.

Wallerand (Étienne), né à Valenciennes, 18 janv. 1871. *Trompette :* 1re acc. 1893, 1er prix 1894.

Walliang (Emma-Armide), née à Mulhouse (H.-Rhin), 18 juil. 1841. *Opéra :* 2e acc. 1861, 2e prix 1862, 1er prix 1863. *Chant :* 3e acc. 1862. Mme A.-H. Sourzelle. Opéra, 1863-64, Limoges.

Walter (Joseph), né à Marseille, 28 avril 1800. *Basson :* 2e prix 1825. Prof. à Marseille. †.

Wartel (Pierre-François), né à Versailles, 3 avril 1806. *Chant :* 1er prix 1829. Th. de l'Opéra : a déb. dans *Moïse* (Aménophis), 20 sept. 1830; concerts et reprées. en Europe; Prof. à Paris. † août 1882.

Wartel (Mme), voir Mlle **Andrien**.

Wartel (Louis-Émile), né à Paris, 31 mars 1834. *Chant :* 3e acc. 1856. *Opéra-com. :* 1re acc. 1856; 2e prix 1857. Th.-Lyrique, 1858-1865; Paris.

Warthmann (Alice), née à Paris, 19 fév. 1840. *Solfège :* 3e acc. 1855, 2e acc. 1856. † Paris, 7 fév. 1857.

Wassermann (Lucie), née à Paris, 1er oct. 1860. *Piano :* 2e acc. 1878, 1re acc. 1879. Prof. à Paris. ❑ A. 1894.

Wassipaff (Henri-Laurent), né à Montmartre, 3 avril 1836. *Trompette :* acc. 1849. † Paris, 25 avril 1850.

Wateau (Sophie), née à Paris, 26 nov. 1831. *Piano :* acc. 1850, 2e prix 1851, 1er prix 1853.

Watier (Barbe-Madeleine-Eugénie), née à Paris, 16 juil. 1887. *Solfège :* 2e méd. 1898, 1re méd. 1899.

Watrin (Virginie), née à Metz, 1er fév. 1831. *Chant :* 3e acc. 1855, 1re acc. 1856.

Watripon (Marie-Joséphine-Frédéric), née à Beauvais (Oise), 14 mai 1829. *Solfège :* acc. 1849.

Wattel (Eugène-Simon), né à Paris, 19 avril 1869. *Trompette :* 1re acc. 1886.

Weber (Caroline-Eugénie), née à Paris, 6 fév. 1867. *Tragédie :* 1er prix 1885. Th. de l'Odéon, a déb. dans *les Jacobites* (Marie), 21 nov. 1885; Comédie-Française, a déb. dans *Hernani* (dona Sol), 31 août 1887; Odéon (1888). Comédie-Française. Mme Segond, 18 nov. 1886. ❑ A. 1897.

Weckerlin (Mme), voir Mlle **Cinti-Damoreau**.

Wehrlé (Hugo), né à Donaueschingen (Bade), 19 août 1847. *Violon :* 1re acc. 1863.

Weigand (Ernest-Georges-Henri-Cornélius), né à Weilburg (Nassau), 9 juil. 1844. *Piano :* 2e acc. 1860, 1re acc. 1861. 2e prix 1862. Prof. au Conservatoire de Cologne.

Weil (Julie), née à Besançon, 11 nov. 1866. *Solfège :* 2e méd. 1880; 1re méd. 1881.

Weill (Jeanne-Germaine), née à Strasbourg, 29 déc. 1876. *Piano prép. :* 2e méd. 1892, 1re méd. 1893.

Weiller (Ernest), né à Besançon, 4 août 1863. *Contrebasse :* 2e acc. 1886, 1er prix 1887. Concerts Lamoureux.

Weingaertner (Alphonse-Félix), né à Nantes, 5 mai 1842. *Violon :* 3e acc. 1858, 2e acc. 1859, 2e prix 1860. Direct. de l'École de mus. de Nantes, 1re oct. 1884-1894. Paris, prof., Concerts. ❑ I. 1888.

Weingaertner (Mme), voir Mlle **Nondin**.

Weingaertner (Marie-Armande-Antoinette), née à Nantes, 21 mai 1877. *Solfège :* 3e méd. 1889, 1re méd. 1890. *Piano :* 2e acc. 1890, 1re acc. 1891; 2e prix 1892, 1er prix 1894. Paris.

Weinrebe (Amélie), née à Paris, 24 mai 1815. *Solfège :* 2e prix 1833. *Vocalisation :* 2e prix 1833.

Weisgerber, voir **Collot.**

Weiss (Albert), né à Paris, 7 mars 1864. *Hautbois :* 1er prix 1882. Paris et États-Unis. † Naufrage de la *Bourgogne.*

Weiss (Flora), née à Paris, 5 sept. 1876. *Piano prép. :* 3e méd. 1892, 2e méd. 1893, 1re méd. 1894. Prof. à Paris.

Weiss (Marcelle), née à Paris, 4 juin 1887. *Solfège :* 3e méd. 1898, 1re méd. 1899; *Piano prép. :* 3e méd. 1900.

Wezeck (Louis-Charles-Henri), né à Perpignan, 30 mai 1847. *Solfège :* 1er prix 1868. Sous-chef de mus. mil. 1875; prof. à Perpignan.

Welsch (Antoinette-Marguerite-Ernestine-Cécile), née à Colmar (Haut-Rhin), 15 janv. 1858. *Piano :* 2e acc. 1877, 1re acc. 1879, 2e prix 1881, 1er prix 1882. Prof. à Paris. ✪ A. 1897.

Wemel (Mme), voir Mlle **Malvau.**

Wenner (Emile-Frédéric-Ferdinand), né à Lunéville (Meurthe), 15 nov. 1845. *Solfège :* 3e méd. 1860, 2e méd. 1861, 1re méd. 1862; *Violon :* 2e acc. 1866, 1re acc. 1868, 2e prix 1869, 1er prix 1870. Orch. du Cirque imp., de l'Opéra, 1er mai 1872 au 30 juin 1897; Concerts Pasdeloup; Soc. des Concerts, 1870. ✪ A. 1889; ✪ I. 1900.

Werquin, voir **Verin.**

Wertheimber (Palmyre), née à Paris, 9 sept. 1832. *Chant :* acc. 1849, 1er prix 1851; *Opéra :* 2e prix 1850, 1er prix 1851. Th. de l'Opéra-Comique, 1852; Opéra, 1854; Opéra-Comique, 1859; Opéra, 1863; Bruxelles, Th. Lyr.

Wetzel (André), né à Metz, 10 oct. 1847. *Saxophone :* 2e prix 1868. Mus. 100e d'inf.

Weyler (Marguerite-Rachel), née à Paris, 6 oct. 1869. *Solfège :* 2e méd. 1880, 1re méd. 1881; *Piano prép. :* 3e méd. 1882, 2e méd. 1883, 1re méd. 1884; *Piano :* 1re acc. 1887, 2e prix 1889, 1er prix 1890; *Harmonie :* 1re acc. 1888, 2e prix 1889.

Weyrich (Jeanne), née à Bouillé (Vienne), 7 juil. 1876. *Solfège chanteurs :* 2e méd. 1899.

White (Jose-Silvestre de los Dolores), né à Matanzas (Cuba), 31 déc. 1837. *Violon :* 1er prix 1856. Société des Concerts, 30 oct. 1866; en Amérique, 1875; prof. à la cour du Brésil; Paris dep. 1889.

White (Mme J.), voir Mlle **Vivien.**

Wicard (Charles-Marie), né à Tournai, 11 sept. 1826. *Chant :* 1er acc. 1852; *Opéra :* 2e prix 1852. Toulouse, Th. de l'Opéra, 1855-1856; Bruxelles, Lyon (1861), Liége, Bruxelles. † mars 1882.

Wiele (Adolphe-Ernest), né à Offenburg (Allemagne), 18 juin 1794. *Violon :* 2e prix 1812, 1er prix 1813. †.

Wieniawski (Henri), né à Lublin (Pologne), 10 juil. 1835. *Violon :* 1er prix 1846; *Harmonie :* acc. 1850. Concerts en Russie; mus. de l'empereur à Saint-Pétersbourg, 1860-1872; Concerts en Amérique; prof. Conserv. de Bruxelles, 1875; Concerts en Europe, 1877, etc. Œuvres : concertos et morc. pour violon. † Moscou, 31 mars-2 avril (?) 1880.

Wieniawski (Joseph), né à Lublin (Pologne), 23 mai 1837. *Solfège :* 2e prix 1848, 1er prix 1849; *Piano :* 2e prix 1848, 1er prix 1849; *Harm. et accomp. :* 2e prix 1850. Concerts en Russie et à Paris; prof. au Conserv. de Moscou, 1860; fondateur d'une école privée à Moscou, à Varsovie; art. à Bruxelles. Œuvres : morc. pour piano et orchestre, mélodies, etc.

Wiernsberger (Jean-Jules-Auguste), né à Mulhouse (H.-Rhin), 5 juil. 1857. *Piano :* 2e acc. 1876. Prof. à Reims; ✪ A. 1899. Act. secrét. de la maison Gaveau, pianos, Paris.

Wilden (Henriette-Caroline-Adèle), née à Moscou, 10 mars 1842. *Piano :* 2e acc. 1856, 1re acc. 1858, 1er prix 1860. A épousé M. Pierre de Rathanoff, chambellan de l'empereur de Russie, 16 oct. 1861.

Wilden (Joséphine-Clémentine), née à Moscou, 6 janv. 1846. *Clavier :* 2e ment. 1863, 1re ment. 1864.

Wilden (Louise-Émilie-Berthe), née à Moscou, 8 déc. 1849. *Solfège :* 2e méd. 1861, 1re méd. 1862; *Clavier :* 2e ment. 1863, 1re ment. 1864; *Piano :* 3e acc. 1865, 2e prix 1866, 1er prix 1867. Mme Nizza, Paris, 8 juin 1870.

Willaume (Jules-Louis), né à Villers-Cotterets (Aisne), 24 nov. 1841. *Violon :* 3e acc. 1857, 1re acc. 1860, 1er prix 1861. Orch. de l'Opéra 1859; Concerts Pasdeloup; Quatuor Jacobi 1865. † 3 janv. 1871.

Willaume (Albert-Gabriel), né à Romilly-sur-Seine (Aube), 17 juil. 1873. *Solfège :* 3e méd. 1886, 2e méd. 1887, 1re méd. 1888; *Violon prép. :* 3e méd. 1888, 2e méd. 1889, 1re méd. 1890; *Violon :* 2e acc. 1891, 2e prix 1894, 1er prix 1895. Soc. des Concerts; concerts. Œuvres : pièces diverses. ✪ A. 1899.

Willemin (Marguerite-Marie), née à Beaune (Côte-d'Or), 17 avril 1886. *Piano prép. :* 1re méd. 1900.

Willemot (Dominique), né à Angoulême, 26 mars 1817. *Clarinette :* 1er prix 1837.

Willemotte (Achille-Charles-Guislain), né à la Chapelle, 25 février 1850. *Cor :* 2e acc. 1867, 2e prix 1868, 1er prix 1870; *Solfège :* 3e méd. 1869. Mus. de la Garde républicaine et orch. de l'Opéra-Comique.

Willems (Jeanne), née à Paris, 9 juin 1868. *Solfège :* 2e méd. 1879, 1re méd. 1880.

Willent (Jean-Baptiste-Joseph), né à Douai, 8 déc. 1809. *Basson :* 1er prix 1826. Virt. Londres (orch. du Th. Italien), Paris (Th. Ital.), New-York, 1834; prof. au Conserv. de Bruxelles; Paris : orch. de l'Opéra, prof. de basson au Conservatoire, 1849. Willent-Bordogni. Œuvres : *Le Messie*, op. (Bruxelles, 1844), *Van Dyck* (Bruxelles, 1845); méthode et fantaisies pour le basson, duos, etc. † Paris, 11 mai 1852.

Willent (Marc-Eugène), né à Douai, 29 août 1831. *Harmonie :* 2e prix 1856, Paris.

Williams (Alberto), né à Buenos-Ayres, 23 nov. 1863. *Piano :* 2e acc. 1885; 1re acc. 1887.

Willmann (André-Édouard), né à Mannheim (Bade), 22 nov. 1818. *Chant :* acc. 1846.

Wilmès (Mme), voir Mlle **Léger.**

Wilmès (Jeanne-Hélène-Anna), née à Paris, 22 juin 1875. *Solfège* : 3e méd. 1888.

Wilson (François), né à Londres, 6 déc. 1870. *Chant* : 2e acc. 1897; *Opéra-comique* : 1er acc. 1898.

Winter, voir **Lannier**.

Wintzweiller (Eugène), né à Woerth (B.-Rhin), 13 déc. 1844. *Harm. et accomp.* : 2e acc. 1864, 2e prix 1865, 1er prix 1866; *Orgue* : 2e acc. 1867, 1er acc. 1868; *Contrep. et fugue* : 1er acc. 1867; *Rome* : gr. prix 1868. †.

Wion (Jules-Henri-Lucien), né à Senlis, 13 déc. 1873. *Cor* : 2e acc. 1892.

Wipffler (Paul-Eugène), né à Lorient, 2 mai 1829. *Clarinette* : 2e prix 1849.

Wisner (Suzanne), née à Versailles, 17 mars 1878. *Solfège* : 3e méd. 1889.

Wisner (Marthe), née à Paris, 19 mai 1882. *Solfège* : 3e méd. 1893.

Wissocq (Marie-Élisabeth-Joséphine), née à Bollezeele (Nord), 29 juin 1868. *Comédie* : 2e prix 1892. Th. de l'Odéon.

Witmann (Gustave-Xavier), né à Neuilly (Seine), 8 oct. 1843. *Harm. et Comp.* : 1er prix 1864; *Saxophone* : 2e acc. 1865; *Solfège* : 3e acc. 1865. Chef d'orch. festivals du Pal. de l'Industrie, 1875; bals de l'Opéra, Hippodrome (1877-1891). Pal. de gl.; Nouv. Cirque (1900). Comp. instr. ✪ A.

Wittmann (Marie-Augustine-Léonie **Brunie**, dite), née à Sidi-Bel-Abbès (Algérie), 21 juil. 1863. *Solfège* : 3e méd. 1879. Th. du Châtelet dep. 1889.

Witzig (Rose-Eugénie), née à Marseille, 14 juin 1877. *Solfège* : 3e méd. 1891.

Woelfié (Marc-Antoine), Charente. *Harmonie* : 2e acc. an x. †.

Wogt, voir **Vogt**.

Wohlnter (Charles-Louis), né à Strasbourg, 31 juil. 1840. *Basson* : 1er prix 1865. Th. des Bouffes-Parisiens.

Wohr, voir **Duvivier**.

Woislin (Gabrielle-Marie-Clara), née à Chaville (S.-et-O.), 15 avril 1824. *Solfège* : 2e prix 1837, 1er prix 1839; *Piano* : 2e prix 1841, 1er prix 1843. Paris (1850).

Wolf (Émile-Charles), né à Dijon, 8 fév. 1879. *Violon* : 1er acc. 1897, 1er prix 1899.

Wolff (Désiré-Auguste-Bernard), né à Paris, 3 mai 1821. *Piano* : 1er prix 1839. Répétiteur d'étude de clavier au Conservatoire (1839-1847). Entré dans la fabrique de pianos Pleyel (1850), associé (1852), propriétaire (1855, Pleyel-Wolff et Cie). Inventeur de la pédale tonale. Œuvres : morc. pour piano. † Paris, 3 fév. 1887.

Wolff (Jean-Louis), né à la Haye, 12 mai 1861. *Violon* : 1er prix 1881. Orch. du Concert Lamoureux. Virt. concerts à Paris et en Europe.

Wolff (Louis), né à Amsterdam, 15 mai 1865. *Violon* : 2e prix 1886.

Wolff (Mlle), voir **Vosse**.

Wondra (Charles-Henri), né à Constantinople, 29 août 1866. *Violon* : 2e prix 1885, 1er prix 1887.

Worms (Gustave), né à Paris 26 nov. 1836. *Tragédie* : 1er acc. 1857. *Comédie* : 2e prix 1857. Comédie-Française, 1858-1864; en Russie, 1864; th. du Gymnase, 1875; Comédie-Française, 1877, sociétaire, 1878 à 1900. Professeur au Conservatoire, ✪ A. 1880. ✪ I. 1886. ✤ 1889.

Worms (Mme G.), voir Mlles **Brémond** et **Barretta**.

Worms (Ernestine), née à Paris, 21 mai 1851. *Solfège* : 3e méd. 1864.

Wormser (André-Alphonse-Toussaint), né à Paris, 1er nov. 1851. *Solfège* : 2e méd. 1862, 1er méd. 1863; *Harm. et accomp.* : 3e acc. 1867, 1er acc. 1868, 2e prix 1869, 1er prix 1870; *Piano* : 2e acc. 1869, 1er acc. 1870, 1er prix 1872; *Contrep. et fugue* : 3e acc. 1872, 2e acc. 1873. *Rome* : ment. hon. 1874, 1er gd prix 1875. Œuvres : ouvertures et suites pour orch., morc. pour piano à 2 et à 4 mains, etc.; *Diane et Endymion, les Lupercales; L'Enfant prodigue* (Bouffes-Parisiens 1890); *Rivoli* (Folies-Dram. 1896); *L'Étoile* (Opéra, 1897); *Les Misérables*, etc.

Wright (Henriette-Emma), née à St-Omer, 8 fév. 1822. *Solfège* : acc. 1837.

Wunderlich (Joséphine-Virginie), née 26 avril, 1795, Seine. *Chant* : 2e prix 1813. †.

Wurmser (Lucien), né à Paris, 23 mai 1877. *Solfège* : 3e méd. 1889, 2e méd. 1890, 1er méd. 1891; *Piano prép.* : 2e méd. 1889, 1er méd. 1890; *Piano* : 2e acc. 1891, 2e prix 1892, 1er prix 1893. Concerts en France et à l'étranger. ✪ A. 1900.

Wybo (Auguste-Adolphe), né à Lille, 3 juin 1844. *Cor* : 1er prix 1861. Prof. École mus. de Lille. † Lille 22 mars 1886.

Wyganowski (Pancrace), né à Varsovie, 12 mai 1872. *Violon* : 2e acc. 1887, 1er acc. 1889.

Wyns (Charlotte-Félicie), née à Paris, 11 janv. 1868. *Chant* : 2e prix 1891, 1er prix 1892; *Opéra* : 2e acc. 1891, 1er prix 1892. *Opéra-com.* : 1er prix 1892. Th. de l'Opéra, 1892; Th. de l'Opéra-Comique 1893. Monte-Carlo, Nice, Aix-les-Bains, Vichy, Bruxelles. ✪ A. 1895. Mme Edmond de Barun, Anvers, 7 déc. 1899.

Y

Yamini (Victorine), née à Paris, 26 fév. 1823. *Tragédie* : acc. 1844.

Yars (Mme), voir Mlle **Baron**.

Ynzenga (Joseph-François de Borgin-Marie-Victoriano), né à Madrid, 3 juin 1828. *Piano* : acc. 1846; *Harmonie* : 1er acc 1846. Œuvres : *Les Ecos de Espana*, 1873. † 1891.

Yosse (Paul-Achille), né à St-Denis, 4 janv. 1831. *Saxhorn :* 2d prix 1866, 1er prix 1867.

Youdelewski (Ras-Chewa), née à Proujany (Russie), 11 janv. 1867. *Chant :* 2e acc. 1889; *Opéra :* 2e acc. 1891. Paris.

Yung, voir **Lejeune**.

Yung (Mlle), voir **Petitot**.

Yvon (Antoine-François-Joseph) [dit **Yvon Villarceau**], né à Vendôme (Loir-et-Cher), 16 janv. 1813. *Basson :* 2d prix 1834.

Z

Zadora (Michel), né à New-York, 14 juin 1882. *Piano :* 1er acc. 1900.

Zamore (Mme), voir Mlle **Lecornu**.

Zauder, voir **Cauderer**.

Zevaco (Thérèse-Joséphine), née à Paris, 26 juin 1825. *Solfège :* 1er prix 1839; *Chant :* acc. 1843; *Opéra-comique :* acc. 1843. Th.-Lyrique, 1860-1862.

Zimmermann (Pierre-Joseph-Guillaume), né à Paris, 17 mars 1785. *Piano :* 1er prix an VIII; *Harmonie :* 1er prix an X. Professeur au Conservatoire, ✠. Œuvres : *L'Enlèvement*, op.-c. (1830); *Nausica* (op. inéd.). *Encyclopédie du pianiste;* études, sonates, concertos, etc., pour piano, romances. Cf. *Zimmermann et l'école française du piano* (1865). † Paris, 29 oct. 1853.

Zimmermann (Louis), né à Flétrange (Moselle), 6 avril 1826. *Contrebasse :* 3e acc. 1857, 1er acc. 1858.

Zolobodjan (Augustine-Joséphine), née à Paris, 18 juil. 1833. *Solfège :* 2d prix 1848, 1er prix 1849. *Harm. et accomp. :* acc. 1850, 2d prix 1851, 1er prix 1852. *Clavier :* 2e ment. 1851, 1er ment. 1852; *Opéra-com. :* 2e acc. 1853. *Chant :* 2e acc. 1854. ✠ A. 1890. Mme E. Ascharbard, 14 juil. 1857.

Zuccani (Marguerite-Thérèse), née à Boulogne-sur-Mer, 14 juin 1877. *Solfège chanteurs :* 3e méd. 1899. *Solfège :* 2e 1900.

ADDENDUM.

Pierre (Constant), suite de la notice p. 829. Ouvrages sur la musique et les instruments :

Les Noëls populaires. (Revue britannique, 1886.)

Histoire de l'orchestre de l'Opéra, couronnée en 1889 par la Société des compositeurs de musique.

La facture instrumentale à l'Exposition de 1889, notes d'un musicien sur les instruments à souffle humain. (1890.)

Les facteurs d'instruments de musique, les luthiers et la facture instrumentale, précis historique (1893.)

La musique des gardes françaises. (L'Art musical, 1893.)

Les transformations de la musique militaire et de ses instruments.

La Marseillaise, comparaison des différentes versions; variantes de la mélodie, du rythme et de l'harmonie. (1887.)

Musique exécutée aux fêtes nationales de la Révolution française, hymnes et chants pour chœur et orchestre, en partition avec réduction de piano et notices historiques. (1893.)

Quatre hymnes et chants composés pour les fêtes nationales de la Révolution, transcrits pour piano seul. (Société de l'histoire de la Révolution.)

Le Magasin de musique à l'usage des fêtes nationales et du Conservatoire, avec le catalogue méthodique des publications musicales. (1895.)

Les anniversaires du 21 janvier sous la Révolution. (L'Art musical, 1894.)

La musique à la fête du 14 juillet 1792. (Revue dramatique et musicale, 1893.)

Sur quelques hymnes et faits de la Révolution, avec fac-similé. (1898.)

Une légende éclaircie. L'hymne à l'Être suprême enseigné au peuple par l'Institut national de musique. (Le Journal musical, 17 juin 1899; La Révolution, n° de juillet 1899.)

Publications de la Ville de Paris (délibération du Conseil municipal du 25 novembre 1898) : I. *La musique aux fêtes et cérémonies de la Révolution française* (en prép.). — II. *Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution française*, recueil d'hymnes et chants avec accompagnement d'orchestre réduit pour le piano. (1899.) — III. *Les hymnes et chansons de la Révolution*, bibliogr. hist. et analyt. avec index thématique (1901).

L'École de chant de l'Opéra, 1672-1807. (1895.)

Les anciennes écoles de déclamation dramatique, 1756-1789. (1895.)

B. Sarrette et les origines du Conservatoire national de musique et de déclamation. (1895.)

Le Conservatoire national de musique et de déclamation. Documents historiques et administratifs. (1900.)

Sujets de fugue et thèmes d'improvisation donnés aux concours et examens du Conservatoire, 1804-1900.

Basses et chants donnés aux examens et concours des classes d'harmonie et d'accompagnement du Conservatoire, 1829-1900.

Le magasin de décors de l'Opéra, rue Richer, son histoire, 1781-1894. (1896.)

L'Hôtel des Menus-Plaisirs et ses annexes : Le Conservatoire, les magasins de l'Opéra. Monogr. architecturale avec plans et dessins, précédée d'une notice sur le quartier Poissonnière (en prép.).

L'éditeur Ballard contre A. Campra. (L'Art musical, 1893.)

Notes inédites sur la musique de la Chapelle royale, 1352-1790. (1899.)

Le Concert spirituel, 1725-1790, précédé d'un historique des concerts publics à Paris. (Ouvr. couronné par l'Acad. des Beaux-Arts de l'Institut, concours pour le prix Bordin, 1900.)

5° STATISTIQUES.

I. CLASSES : ASPIRANTS ET ÉLÈVES.

a. Effectif des élèves.

ANNÉES SCOLAIRES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAUX.	ANNÉES SCOLAIRES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAUX.	ANNÉES SCOLAIRES.	HOMMES.	FEMMES.	TOTAUX.
An VI.....	"	"	818	1846-1847..	378	206	584	1873-1874..	355	284	639
An IX.....	"	"	400	1847-1848..	356	224	580	1874-1875..	357	268	625
1805-1806..	"	"	326	1848-1849..	335	250	585	1875-1876..	346	274	620
1807-1808..	217	113	330	1849-1850..	334	256	590	1876-1877..	355	268	623
1812-1813..	245	208	453	1850-1851..	312	246	558	1877-1878..	342	276	618
1816.....	"	"	140					1878-1879..	338	278	616
1821-1822..	"	"	473	1851-1852..	291	230	521	1879-1880..	389	321	710
				1852-1853..	295	214	509	1880-1881..	324	268	592
1822-1823..	193	124	317	1853-1854..	311	264	575				
1825-1826..	224	74	298	1854-1855..	298	250	548	1881-1882..	341	266	607
1828-1829..	193	92	285	1855-1856..	298	230	528	1882-1883..	350	289	639
1829-1830..	209	93	302	1856-1857..	319	246	565	1883-1884..	379	298	677
1830-1831..	193	96	289	1857-1858..	357	249	606	1884-1885..	386	271	657
				1858-1859..	352	253	605	1885-1886..	417	318	735
1831-1832..	184	89	273	1859-1860..	339	228	567	1886-1887..	415	317	732
1832-1833..	186	97	283	1860-1861..	351	234	585	1887-1888..	394	310	704
1833-1834..	200	108	308					1888-1889..	373	286	659
1834-1835..	223	106	329	1861-1862..	357	251	608	1889-1890..	379	284	663
1835-1836..	244	129	373	1862-1863..	365	265	630	1890-1891..	396	296	692
1836-1837..	268	147	415	1863-1864..	363	267	630				
1837-1838..	270	138	408	1864-1865..	371	269	640	1891-1892..	410	282	692
1838-1839..	256	147	403	1865-1866..	353	272	625	1892-1893..	394	278	672
1839-1840..	267	149	416	1866-1867..	342	281	623	1893-1894..	387	293	680
1840-1841..	246	137	383	1867-1868..	320	283	603	1894-1895..	338	262	600
				1868-1869..	313	275	588	1895-1896..	330	245	575
1841-1842..	254	148	402	1869-1870..	350	259	609	1896-1897..	334	244	578
1842-1843..	307	193	500					1897-1898..	359	246	605
1843-1844..	307	224	531	1871-1872..	287	254	541	1898-1899..	364	260	624
1844-1845..	331	210	541	1872-1873..	277	247	524	1899-1900..	352	240	592
1845-1846..	343	197	540								

Les chiffres ci-dessus donnent le nombre maximum d'élèves ayant suivi les classes pendant la durée de l'année scolaire, auditeurs non compris; de 1855 à 1869, ils comprennent les militaires des classes spéciales ressortissant du Ministère de la guerre. L'arrêté de 1894 a réduit l'effectif total par la limitation du nombre d'élèves à recevoir dans chaque classe.

Nombre d'élèves admis	de l'an V à 1813 (environ).....	2,627	15,249
	de 1822 à janvier 1900.....	12,622	

b. Aspirants inscrits pour les concours d'admission.

ANNÉES.	CHANT. Hommes.	CHANT. Femmes.	CHANT. Femmes.	PIANO. Hommes.	PIANO. Femmes.	VIOLON.	VIOLONCELLE.	DÉCL. DRAM. Hommes.	DÉCL. DRAM. Femmes.	TOTAUX DES CONC. DE 1 A 15.
1	2	3	4	5	6	7	8	13	15	16
1820..	?	11	18	12	35	16	2	9	6	129
1830..	?	13	17	13	26	17	1	5	8	98
1831..	?	12	10	16	47	24	2	-	-	111
1832..	9	11	17	26	58	16	1	-	-	128
1833..	10	14	38	15	33	20	1	-	-	130
1834..	19	8	37	15	40	22	5	-	-	153
1835..	16	18	24	14	55	16	2	29	18	182
1836..	24	16	36	13	41	25	1	17	11	184
1837..	19	12	15	18	59	20	1	26	16	182
1838..	26	13	42	19	31	23	5	27	16	198
1839..	29	26	42	18	33	16	3	27	21	215
1840..	21	26	32	19	33	22	7	16	11	187
1841..	25	23	32	17	45	28	5	20	13	228
1842..	13	26	66	23	79	36	7	25	16	291
1843..	24	33	53	18	55	23	3	26	21	256
1844..	30	29	50	21	65	31	2	33	24	278
1845..	38	35	55	23	63	26	3	32	15	288
1846..	32	47	66	24	65	34	3	29	16	316
1847..	17	49	63	24	62	36	1	20	29	301
1848..	12	34	49	20	50	20	2	18	21	216
1849..	30	39	58	27	74	27	2	13	22	290
1850..	36	32	38	18	73	28	3	21	17	266
1851..	24	35	61	17	66	35	1	17	16	279
1852..	47	26	72	20	79	37	2	18	21	324
1853..	43	23	65	26	81	32	2	29	20	301
1854..	37	21	40	16	60	24	3	26	34	261
1855..	7	47	74	24	60	38	8	26	31	308
1856..	33	41	92	27	77	35	-	25	38	372
1857.	67	71	16	40	27	5	28	35	29	295
1858..	53	78	21	44	34	2	25	26	29	290
1859..	64	25	15	38	28	4	26	22	29	235
1860..	54	47	16	34	32	9	18	23	28	235
1861..	61	51	19	52	54	3	24	36	32	310
1862..	75	52	26	56	55	1	24	43	32	322
1863..	100	70	18	47	40	-	24	[illegible]	[illegible]	347

ANNÉES.	CHANT. Hommes.	CHANT. Femmes.	CHANT. Femmes.	PIANO. Hommes.	PIANO. Femmes.	HARPE.	VIOLON.	VIOLONCELLE.	ALTO.	CONTREBASSE.	INST. À VENT. Cuiv.	INST. À VENT. Bois.	DÉCLAM. DRAM. Hommes.	DÉCLAM. DRAM. Femmes.	TOTAUX DES CONC. DE 1 A 15.
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16
1864..	94		64	21	62	-	47	2	-	-	-	-	30	34	354
1865..	66		63	21	66	-	52	8	-	-	-	-	21	33	330
1866..	101		71	23	84	-	40	10	-	-	-	-	15	22	364
1867..	98		80	26	87	-	-	31	-	-	-	-	35	30	359
1868..	93		128	29	81	-	67	8	-	-	-	-	37	52	535
1869..	88		90	10	85	-	62	11	-	-	-	-	43	47	536
	Concours														
1871..	77		126	27	102	-	35	10	-	-	-	-	26	58	461
1872..	62		103	38	119	-	40	7	-	-	-	-	35	39	445
1873..	59		88	38	140	-	50	5	-	-	-	-	38	42	466
1874..	85		106	33	176	-	49	3	-	-	-	-	53	58	563
1875..	81		93	43	158	-	43	7	-	-	-	-	55	51	581
1876..	54		93	32	169	-	61	6	-	-	-	-	73	80	576
1877..	78		106	47	175	-	61	8	-	-	-	-	74	62	611
1878..	94		112	43	160	-	57	9	-	-	-	-	85	61	626
1879..	95		122	46	215	-	72	8	-	-	-	-	88	56	700
1880..	110		119	-	-	-	84	8	-	-	-	-	71	85	477
1881..	100		110	51	223		79	6	-	-	-	-	105	79	753
1882..	113		122	42	204	-	88	5	-	-	16	-	90	84	764
1883..	114		127	42	210		71	8		-	26	7	105	109	820
1884..	102		109	32	172	-	84	16	-	-	38	19	122	105	790
1885..	127		111	36	208	-	106	17		-	36	29	119	98	888
1886..	127		127	36	220		96	18	-	-	49	34	112	118	937
1887..	104		145	54	224	-	99	8	-	-	38	25	110	96	903
1888..	97		159	-	-	-	-	7	-		42	23	75	112	855
1889	94		114	69	238	-	129	11	-	-	43	36	106	105	945
1890.	104		131	48	188	10	126	14	-	-	50	32	99	91	894
1891..	91		131	39	190	7	126	17	-	7	68	34	93	100	903
1892..	88		139	32	194	7	137	17	-	11	57	32	87	92	893
1893..	90		133	41	158	2	129	13	-	4	60	38	80	95	843
1894..	83		66	29	137	4	-	-	11	5	16	18	78	85	552
1895..	80		99	27	176	2	138	28	10	3	25	47	89	85	810
1896..	85		104	21	176	7	111	19	-	7	25	42	96	92	785
1897..	65		119	28	162	4	102	22	8	5	35	35	95	96	777
1898..	77		133	28	172	9	148	25	10	6	34	35	118	118	943
1899..	74		121	34	184	23	131	40	13	5	32	58	134	119	938
1900..	77		136	25	170	10	139	33	10	9	45	35	128	114	931

Jusqu'en 1871 il y eut, pour certaines classes, plusieurs concours d'admission dans le cours de l'année scolaire; depuis, il n'y en a plus qu'un seul par année pour une même branche de l'enseignement, qui a lieu dans le premier trimestre de l'année scolaire (quatrième du calendrier grégorien). Les chiffres indiquent, jusqu'en 1871, le total du concours qui réunit le plus d'aspirants ou le moyenne des divers concours, et non le nombre d'aspirants qui se sont présentés dans l'année, un certain nombre ayant participé à plusieurs concours. Le millésime est celui du premier trimestre de l'année scolaire; les nombres en regard se rapportent donc en grande partie aux travaux de l'année portant le numéro suivant; conséquemment les chiffres de l'année 1899 s'appliquent à la période 1899-1900, etc.

Dès le principe il n'y eut de concours pour l'admission que pour quelques branches d'études; le concours a été imposé successivement pour d'autres, au fur et à mesure de l'accroissement du nombre de candidats et de l'élévation du niveau de leurs études.

Le nombre d'aspirants est restreint depuis 1891 par la limite d'âge réglementaire.

Les colonnes 11 et 12 comprennent le total des diverses classes de piano, clavier, préparatoire, supérieur; dans la colonne 4 sont comprises les classes préparatoires instituées de 1822 à 1850 et en 1875.

Digitized by Google

r. Élèves reçus annuellement aux concours et examens d'admission.

Années.	Chant.		Piano				Déc.		Nombre		
	Pensionnaires	Externes	Pensionnaires	Externes	Violoncelle	Violon	Pensionnaires	Externes	Garçons	Filles	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1822....	28								90	97	187
1823....	3	3	9	1	14	11	21	3	60	26	86
1824....	7	5	9	9	7	9	5	1	86	28	98
1825....	5	8	9	16	31	14	11	6	97	41	138
1826....	3				19	9	9	4	77	30	107
1827....	4	7			15	9	11	6	83	20	103
1828....	3	5	9	1	9	9	6		58	28	86
1829....		6	12	21	18	6		7	77	24	101
1830....	4	11	11	8	9	4	4	6	57	24	81
1831....	6	6	10	10	14	14	8		133	60	193
1832....	4	9	27	8	21	11	6		80	37	117
1833....	6	9	14	14	13	8			78	58	136
1834....	5	9	26	13	21	13	6		94	35	129
1835....	3	17	21	15	11	11	4	16	94	62	156
1836....	5	3	22	6	16	13	4	8	113	59	172
1837....	9	13	18	15	10	9	6	13	10[illegible]	63	171
1838....	6	11	20	15	15	8	3	5	8	83	53	136
1839....	7	10	18	10	10	8	3	6	8	102	58	160
1840....	3	9	19	15	11	14	6	24	16	78	52	130
1841....	6	14	26	16	3	8	9	14	13	82	55	137
1842....	2	24	48	17	31	37	5	15	13	120	93	213
1843....	3	32	38	9	28	9	5	8	12	93	71	164
1844....	5	16	18	19	23	10	3	13	12	111	56	167
1845....	6	26	25	18	27	15	7	9	5	114	52	166
1846....	4	20	36	16	18	11	5	16	6	113	78	191
1847....	4	29	36	18	28	15	4	9	15	92	73	164
1848....	1	23	26	17	20	9	8	8	15	90	62	152
1849....	5	23	27	19	25	13	4	6	18	93	75	168
1850....	5	18	28	13	18	8	4	7	11	82	71	152
1851....		19	17	16	10	7	5	7	9	80	63	143
1852....	6	16	26	10	33	13	4	7	13	95	73	168
1853....	4	21	25	18	66	17	6	7	13	99	85	184
1854....	4	16	29	19	31	7	3	14	15	94	74	168
1855....	2	17	25	15	20	15	6	9	12	114	65	179
1856....	1	23	42	16	32	15	3	9	14	128	80	208
1857....	7	22	18	26	25	12	7	11	28	124	71	195
1858....	3	21	26	15	36	10	4	9	9	125	64	189
1859....	3	25	32	17	13	8	4	6	10	108	57	165
1860....	5	22	24	20	17	7	7	8	15	133	78	211

Années.	Chant.		Piano			Violon	Violoncelle	Alto	Contrebasse	Inst. à vent		Déc.		Nombre		
	Pensionnaires	Externes	Pensionnaires	Externes	Pensionnaires					Bois	Cuivre	Pensionnaires	Externes	Garçons	Filles	Total
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17
1861....	3	21	19	19	20	6	12	3	4			11	18	122	85	208
1862....	5	22	21	11	23	4	8	5	4			14	19	122	54	176
1863....	4	23	33	17	20	4	13	1	4			14	17	139	71	210
1864....	2	11	22	13	25	4	10	5	4			13	19	122	64	186
1865....	6	19	26	14	37	2	13	6	4	2	2	4	19	122	74	196
1866....	7	12	14	7	24	2	11	8	4	2	2	4	11	119	67	186
1867....	7	18	34	19	22	1	10	3	4	5	2	11	9	117	77	194
1868....	6	18	30	12	18	6	18	7	4	2	2	10	8	118	75	193
1869....	2	17	22	12	11	6	13	9	4	1	1	10	8	114	78	185
1870....	-					-			-	-				91	19	110
1871....	-	9	14	8	11	3	9	5	4	1	1	11	7	10[illegible]	[illegible]	150
1872....		11	16	8	11	3	8	5	4	1	16	14	8	11	90	170
1873....		12	18	7	11	6	12	5	4	0	11	9	10	11	10[illegible]	179
1874....	-	11	19	8	10	3	12	6	4	0	11	7	8	10	92	159
1875....		12	13	9	11	3	10	6	4	2	11	9	9	9	[illegible]	158
1876....		12	11	10	10	2	11	6	4	2	8	9	10	10	[illegible]	155
1877....		11	12	11	11	1	23	5	4	1	16	14	11	13	102	93	195
1878....		14	11	11	11	2	17	5	4	4	15	16	13	12	108	70	178
1879....		11	11	11	11	2	24	6	4	4	10	10	13	11	112	78	190
1880....		12	12	11	11	1	21	4	4	1	15	17	16	14	98	56	154
1881....		11	17	11	11	2	21	5	4	2	9	17	7	8	103	77	180
1882....		11	11	10	11	5	18	5	4	5	18	7	7	9	99	88	187
1883....		11	11	11	11	1	18	7	4	3	15	18	15	19	111	84	195
1884....		11	11	18	11	2	21	6	4	3	13	10	8	10	108	74	182
1885....		11	18	11	11	1	37	16	4	7	17	20	15	14	130	86	216
1886....		11	11	11	11	1	21	5	4	3	15	20	10	13	115	73	188
1887....	-	11	11	11	11	2	27	5	4	3	12	12	7	6	92	69	161
1888....	-	11	11	11	11	3	2	17	4	2	14	11	16	19	77	50	127
1889....		11	11	11	11	1	29	6	4	2	8	17	23	21	102	75	177
1890....		11	18	11	17	6	26	5	4	2	13	14	20	21	102	78	180
1891....	-	11	17	11	11	3	23	8	4	3	15	23	15	14	113	75	188
1892....		11	14	8	11	2	17	6	4	4	12	12	15	16	84	72	156
1893....	-	11	16	13	11	1	28	6	4	1	13	13	20	17	91	75	166
1894....	-	11	11	11	11	2	0	0	6	6	5	5	9	14	59	50	109
1895....		12	11	11	11	0	30	11	5	1	12	20	7	15	114	86	200
1896....	-	11	11	11	11	4	20	7	4	6	11	13	10	12	104	62	166
1897....	-	11	11	11	11	3	15	8	4	2	14	16	14	13	92	71	163
1898....	-	11	12	11	11	4	26	4	3	3	11	8	7	9	94	76	170
1899....	-	11	12	8	11	3	16	6	4	1	10	16	15	17	95	71	166
1900....		11	13	7	11	3	14	6	3	6	17	14	9	11	89	78	167

N. B. — Les variations dans le nombre d'élèves reçus résultent de la quantité de places aux diverses époques, de l'effectif maximum qu'elles comportent ou de l'absence de limitation, du total des places vacantes, du défaut, de l'insuffisance des aspirants ou de leur nombre. Depuis 1891, le nombre d'admissions est limité par les dispositions de l'article 9 du règlement.

Les chiffres des colonnes 2 à 16 indiquent le nombre d'élèves reçus pendant tout le cours de l'année scolaire, pour chacune des matières de l'enseignement désignées; ils comprennent les élèves ayant commencé leurs études dans d'autres classes et non n'ayant pas encore appartenu au Conservatoire. Au contraire, les chiffres des colonnes 16 à 18 comprennent seulement les élèves inscrits pour la première fois, soit dans les classes désignées ci-dessus, soit dans celles où l'admission a lieu par voie d'examen particulier.

Les colonnes 3 et 5 comprennent les élèves des classes de piano, de piano préparatoire et de clavier affectées aux pensionnaires du chant et aux harmonistes; dans la colonne 7 figurent les élèves des classes préparatoires instituées de 1849 à 1880 et rétablies en 1876. Les colonnes 12 et 16 ne mentionnent pas les élèves militaires des classes qui leur furent spécialement affectées de février 1886 à 1889, mais ils sont compris dans les chiffres totaux d'admission, colonnes 11 et 18, dans les proportions suivantes :

1856, 25; 1857, 24; 1859, 40; 1861, 21; 1863, 37; 1865, 31; 1867, 23; 1869, 23;
1858, 29; 1858, 34; 1860, 30; 1862, 21; 1864, 29; 1866, 20; 1868, 25; } Total : 470

Digitized by Google

II. CONCOURS POUR LES PRIX : CONCURRENTS ET RÉCOMPENSES.

a. Théorie.

Années.	Contrepoint et fugue.						Harmonie.						Harmonie et accompagnement.												Solfège.											
													Hommes.						Femmes.						Hommes.						Femmes.					
	Concurrents.	Lauréats.					Concurrents.	Lauréats.					Concurrents.	Lauréats.					Concurrents.	Lauréats.					Concurrents.	Lauréats.					Concurrents.	Lauréats.				
		Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.		
		1er	2e	1er	2e	3e		1er	2e	1er	2e	3e		1er	2e	1er	2e	3e		1er	2e	1er	2e	3e		1er	2e	1er	2e	3e		1er	2e	1er	2e	3e
An 9																												4			7			3		
An 10							7	1																				3			7			4		
An 11							7	1	1																			4			7			3		
An 12							7	1	1																			3			7			5		
An 13							7	1	1																			3			7			3		
An 14							7	1																												
An 1	7	1					7	1		1	1																	3			7			3		
An 2	7						7			1	1																									
An 3	7	1		1			7	1			1	1																3			7			1		
An 4	7	1					7	1		1															1	1				1	7			1		
An 5	7	1	1				7	1																				1			7			1		
1806	7			1			7	1		1	1																									
1807	7			1			7	1		1	1																									
1808	11	1		1			10	1		1															3	1				1	4			1		
1809	11	1	1				11	1	1																3	1		1		1	6			1	1	1
1810	11						4	1	1										7	1	1	3			4			1		1	7			1	1	
1811	1		1				5	1	1																4			1		1	6			1	1	
1812	7		1				7	1	1																7			1			9			1	1	1
1813	7						7	1	1	1	1		7			1	1	1							7			1		1	9			1	1	1
1814	7		1	1			7	1	1				7								1	1	1		7					1	7			1	1	1
1815	11						7			1	1		4						4	1	1	1	1		5	1					7	1	2	1	1	1
1816	11	1					11			1			7	1					11	1	1	1	1		4	1					7	1	1	1	1	1
1817	11												11						5						5	1	1	1			6	1	2	1	1	1
1818	1												4						1			1	1		6	1	1	1			8	1	2	1	1	1
1819	1	1	1	1		1							1						11	1	1	4	1		7	1	1	1		1	14	1	1	5	1	1
1820	4		1										1						6	1		1	1		1	1	1	1			17	6	4	3	1	1
1821	11			1									1						3			1	1		1	1		1			10	3	3	3	1	1
1822	11			1									1			1			3	1		1		1	1	1		1			10	3	4	2	1	1
1823	1												1						1	1		1			1	1		1			10	3	5	3	1	1
1824	1												1						1			1	1		1	1		1			10	4	4	2	1	1
1825	1												1						1			1	1		1	1		1			10	4	5	2	1	1
1826	1												1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1827	1												1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1828													1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1829													1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1830													1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1831	1												1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1832	1												1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1833	1												1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1834	1												1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1835	1												1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1836	1												1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1837	1												1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1838	1												1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1839	1												1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1840	1												1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1841	1												1						1			1			1	1		1			10	4	4	2	1	1
1842																																				
1843																																				
1844																																				
1845																																				
1846																																				
1847																																				
1848																																				
1849																																				

Digitized by Google

ANNÉES	CONTREPOINT ET FUGUE						HARMONIE PURE						HARMONIE ET ACCOMPAGNEMENT												SOLFÈGE											
													HOMMES.						FEMMES.						HOMMES.						FEMMES.					
			Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.	
			1er	2e	1er	2e			1er	2e	1er	2e			1er	2e	1er	2e			1er	2e	1er	2e			1er	2e	1er	2e			1er	2e	1er	2e
1839	6	1	1				-						4	1	1				3						10	4	5	2	-	-	27	5	5	4	-	-
1840	2	2	1	1			3		1				4	2			1		4	1	2				10	5	5	1	-	-	17	6	2	2	-	
1841	6	1		1			7		1				4		1				6	1					10	2	2	1		-	16	2	2	1	-	-
1842	2		1	1			8		1	1			5	1	1	1			4	1	1	1			13	3	2	2	-		29	4	4	4	-	-
1843	1	1	1	1		1	12	1	1	1	1		3	1	1	1			3			1			15	4	3	4	-	-	19	4	4	4	-	
1844	1		1	1	1		12	1	1	1	1		3		1	1			6	1	1	1	1		18	2	3	3	-		41	4	4	4	-	
1845	1	1			1		12	1	1	1			2	1	1	1	1		6		1	2	1		21	1	4	3	-	-	37	4	4	4	-	-
1846	1						11		1	1	1	1	1	1	1	1	1		7	1	1	2	1		23	3	4	4		-	44	4	4	7	-	-
1847	1						12		1	1	1		2	1		1	1		4			1	1		23	5	6	6	-	-	37	6	6	10	-	
1848			1	1			12		1	1			2			1			11	1	1	3			24	2	5	7		-	33	9	10	8	-	
1849	1	1	1	1			12		1	1			2	1	1	1	1		9	2	1	1	1		30	5	6	5			37	7	8	11		
1850	1	1	1	1			12	1	1	1			1	1	1	1	1		11	1	1	1	1		24	4	6	3			61	8	8	10	-	
1851	13	1	1	1	1	1	13		1	1	1	1	2	1	1	1	1	1	7	1	1	1	1	1	23	2	1	1	1	1	61	2	1	1	1	1
1852	10	1	1	1	1	1	11	1	1	1	1	-			1	1	1		5	1	1	1	1	-	13	2	1	1	1	1	51	2	1	3	3	3
1853	11		1	1	1	1	10	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	1	1	1			17	2	1	3	2	3	31	4	4	3	4	4
1854	6	1	1	1			10	1	1	1	1		13	1	1	1	1	1	10	2	1	1	1	1	22	2	1	1	1	1	16	2	1	1	1	1
1855	6	2	1	1	1	-	10	2	1	1	1		10	1	1	1	1	1	11	3	1	1	1	1	19	3	1	1	1	1	61	4	4	5	5	4
1856	8		1	1	1		9	1	1	1	1	1	10	1	1	1	1	1	11	-	2	1	1	1	26	2	1	1	1	1	37	4	4	4	4	4
1857	6	1	-	1	1		13	1	-	1	1	1	10	2	1	1	1	1	7	2	1	1	1		17	3	2	2	2	1	31	4	4	4	4	4
1858	10	1	1	1	1	1	10	1	1	1	1	1	8	1	1	1	1	1	8	1	1	1	1	1	21	4	3	2	2	2	30	5	5	4	4	2
																										Mentions.						Mentions.				
																										1		1		3		1er		2e		3
1859	6	1	1	-	1	1	15	-	-	1	1	1	8	1	1	1	1	1	6	1	1	1	1	1	20	1		1		3	60	8	5		4	
																										INSTITUTS STATISTIQUES.						CHANTEURS.				
																										HOMMES			FEMMES			HOMMES			FEMMES	
																										Lauréats			Lauréats			Lauréats			Lauréats	
																										Médaillés			Médaillés			Médaillés			Médaillés	
																										1er	2e	3e	1er	2e	3e	1er	2e	3e	1er	2e
1860	9	1	1	1	1	1	12	1	1	1	1		8	1	1	1	1	1	7	1	1	1	1		20	3	1	1	11	1	9	7				
1861	7	2	1	1	1	-	14	1	1	1	1	1	8	1	1	1	1	1	7	2	1	1	1	1	31	3	5	5	10	1	5	11				
1862	6	1	1	1		-	11	1	1	1	1	-	7	1	1	1	1		9	2	1	1	1	1	35	5	8	8	11	1	10	9				
1863	7	2	1	1	1	1	14	1	1	1	1	2	6	2	1	1	1	1	8	1	1	1	1	1	30	6	7	8	7	1	13	7				
1864	6	1	1	1	1	-	13	1	1	1	1	1	7	2	1	1	1	1	8	1	1	1	1	-	36	5	7	8	11	1	11	18				
1865	10	2	1	1	1	1	13	2	1	1	1	1	10	2	1	1	1	1	7	2	2	1	1	1	40	8	9	8	12	1	13	6				
1866	10	1	1	1	1	1	13	-	1	1	1	1	10	1	1	1	1	1	11	1	2	1	1	3	40	8	7	7	12	1	12	11				
1867	9	-	-	2	1	1	8	1	1	1	1	-	16	2	1	2	1	2	10	1	1	2	2	2	32	9	7	7	11	1	12	12				
1868	10	1	1	1	1	1	13	1	1	1	1	1	18	1	1	1	1	2	9	2	1	1	1	1	37	2	5	8	11	1	9	12				
1869	11	-	1	1	1	1	8	2	1	-	1	-	16	2	2	1	1	1	12	1	2	2	1	2	37	5	9	9	10	1	16	16				
1870	13	2	1	1	1	1	17	1	1	1	1	1	15	1	1	1	1	1	1		1	2	1	1	38	9	7	8	9	1	15	14				
1872	11	2	1	1	1	1	6	1	1	1	1	1	9	1	1	1	1	1	7	1	1		1	-	19	2	2	-	10	2	8	4	11	1	1	2	16	1	3	3
1873	13	-	2	1	2	-	10	1	1	1	1	1	8	1	1	1	1	1	6	1	1	1	1	-	23	-	4	1	15	1	6	5	14	-	1	2	7	1	-	2
1874	14	1	1	1	1	-	11	1	1	1	2	-	7	-	2	1	1	-	8	-	1	1	1	-	35	6	4	5	11	1	8	6	15	1	-	3	19	1	-	2

Digitized by Google

AN-NÉES.	CONTREPOINT ET FUGUE.					HARMONIE ÉCRITE.										HARMONIE ET ACCOMPAGNEMENT.										SOLFÈGE.															
						HOMMES.					FEMMES.					HOMMES.					FEMMES.					INSTRUMENTISTES.								FEMMES.							
																										HOMMES.				FEMMES.				HOMMES.				FEMMES.			
	CONCURRENTS.	LAURÉATS. Prix 1er	Prix 2e	Acc.ts 1er	Acc.ts 2e	CONCURRENTS.	LAURÉATS. Prix 1er	Prix 2e	Acc.ts 1er	Acc.ts 2e	CONCURRENTS.	LAURÉATS. Prix 1er	Prix 2e	Acc.ts 1er	Acc.ts 2e	CONCURRENTS.	LAURÉATS. Prix 1er	Prix 2e	Acc.ts 1er	Acc.ts 2e	CONCURRENTS.	LAURÉATS. Prix 1er	Prix 2e	Acc.ts 1er	Acc.ts 2e	CONCURRENTS.	LAURÉATS. — Médailles. 1re	2e	3e	CONCURRENTS.	LAURÉATS. — Médailles. 1re	2e	3e	CONCURRENTS.	LAURÉATS. — Médailles. 1re	2e	3e	CONCURRENTS.	LAURÉATS. — Médailles. 1re	2e	3e
1875	14	-	1	1	-	12	1	-	1	-						7	7	-	1	-	7	-	1	1	1	36	6	4	4	69	8	7	11	13	1	1	1	21	-	-	3
1876	17	-	1	1	1	13	-	1	1	1						4		1	1	-	7			1	1	27	5	3	5	59	8	6	6	12	1	-	1	17	3	3	-
1877	13	-		2	1	14	2	1	2	1						10	1	1	1	-	9	1	1	1	1	29	7	4	5	55	9	6	6	17	2	2	1	23	3	3	3
1878	10	-	1			16	2	1	2	1						9	1	2	1		12	1	1	2	1	26	-	4	3	58	7	6	6	16	2	-	-	20	4	1	4
																ACCOMPAGNEMENT AU PIANO.																									
1879	8	1	1	1	-	16	1	2	1	1	8	1	1	-	2	4	2	1	-	1	4	1	1	2	-	28	3	1	6	77	10	9	11	23	2	2	2	21	-	5	-
1880	14	-	2	1	1	15	2	1	1	2	11	1	2	1	-	3	-	-	-	-	5	-	1	1	-	31	3	5	5	76	9	8	11	13	1	1		22	5	3	1
1881	13	2	1	1	1	16	3	1	2	1	9	1	1	1	1	1				1	6	1	-	1	1	30	2	2	4	100	10	7	7	16	-	2	3	24	2	4	5
1882	12	1	2	1	2	16	1	1	1	1	12	1	1		1	3		1		-	2	2	2	-	1	36	5	1	3	66	8	9	9	21	2	2	1	27	1	4	1
1883	11	2	1	1	1	22	1	2	2	1	10	1	1	1	1	2		2	2		3	1	-	-	1	28	4	3	2	67	6	7	7	24	3	3	4	26	2	4	3
1884	10	2	1	2	1	18	1	1	1	1	12	2	1	1	1	2		1	1	1	1	1	1			28	4	5	3	57	13	6	9	19	3	1	3	22	1	2	3
1885	16	-	2	1	1	27	2	1	1	1	1					1			1	1	2	1	1	1	1	30	6	3	5	65	9	11	11	14	2	3	1	31	3	3	2
1886	17	1	1	1	1	11		1	1	1	14	1	1	1	1	2		1	1		8	1	1	1	-	36	7	5	5	78	9	9	12	19	4	1	1	28	3	3	3
1887	13	2	1	1	1	18		1	1	3	15	1	1		1	9	1			1	6	2	1	2	-	37	3	5	2	79	8	9	11	27	1	3	2	26	2	2	1
1888	9	1	1	1	1	17	2	2	3	1	12	1	1	1	-	2	1	1	1		6	1	1	1	1	40	3	3	6	71	8	10	8	20	3	2	1	26	2	2	3
1889	13	1	1	1	1	22	3	1	2	1	9	1	1	1	1	2	1	1	1		5	1	1	1	1	53	3	6	4	65	6	8	11	21	1	1	2	23	3	2	3
1890	13	1	1	1	1	20	2	2	3	1	11	1	1	1	1	2	2				3			1	-	51	4	4	4	65	6	7	8	20	2	1	2	27	2	2	2
1891	13	2	1	1	1	20	3	1	1	1	14	1	1	1	1	3	1	1	1		2		1	1	-	39	4	4	3	60	10	7	8	20	1	2	2	29	2	3	3
1892	11	1	1	1	1	20		1	1	1	13	1	1	1	1	4	1	1	1		2				1	35	3	4	2	57	6	7	8	19	1	-	2	27	4	2	3
1893	12	1	1	1	1	10	2	1	1	-	9	1	1	1	1	2	1	1	1	-	3	-			-	33	2	2	2	55	7	6	5	15	2	1	-	22	3	3	2
1894	15	1	1	1	1	7	2		1	1	11		1	1	1	2	1								-	37	2	3	3	60	7	7	8	15	-	-	3	29	3	-	4
1895	12	1	1	1	1	13	1	1			12	1	1		1	3		1	1	1	3		1	1	1	33	4	4	4	58	10	7	7	21	1	-	1	27	2	1	2
1896	13	1	1	1	1	12	1	1	1	1	11			1	1	2	1	1		-	5				1	31	3	2	1	50	6	7	10	13	1	1	2	26	3	1	5
1897	10	1	1	1	1	11	1	1	1	1	11		1	1	1	1	1				6	1	1	1	2	32	4	5	3	64	11	9	10	14	1	2	-	19	3	5	5
1898	11	1	1	1	1	11	2	1	2	1	11	1	1	1	1	2		1	1		1					42	4	5	3	65	14	10	13	16	2	-	3	25	3	1	3
1899	12	1	1	1	1	12	1	2	2	1	11	1	1	1	1	4	1	1		1	3			1	-	35	7	3	7	62	11	8	11	18	2	2	1	28	1	2	3
1900	12	1	1	1	1	20	1	1	1	1	10	1	1	2	1	2		1	1		1		2	1	-	46	5	6	4	71	13	11	16	20	3	2	2	25	2	3	3

Digitized by Google

b. Chant, déclamation lyrique.

Années	Vocalisation. Hommes. Concours.	Vocalisation. Hommes. Prix 1er	Vocalisation. Hommes. Prix 2e	Vocalisation. Hommes. Accessits	Vocalisation. Femmes. Concours.	Vocalisation. Femmes. Prix 1re	Vocalisation. Femmes. Prix 2e	Vocalisation. Femmes. Accessits	Chant. Hommes. Concours.	Chant. Hommes. Prix 1er	Chant. Hommes. Prix 2e	Chant. Hommes. Accessits	Chant. Femmes. Concours.	Chant. Femmes. Prix 1re	Chant. Femmes. Prix 2e	Chant. Femmes. Accessits	Opéra. Hommes. Concours.	Opéra. Hommes. Prix 1er	Opéra. Hommes. Prix 2e	Opéra. Hommes. Accessits	Opéra. Femmes. Concours.	Opéra. Femmes. Prix 1re	Opéra. Femmes. Prix 2e	Opéra. Femmes. Accessits	Opéra-Comique. Hommes. Concours.	Opéra-Comique. Hommes. Prix 1er	Opéra-Comique. Hommes. Prix 2e	Opéra-Comique. Hommes. Accessits	Opéra-Comique. Femmes. Concours.	Opéra-Comique. Femmes. Prix 1re	Opéra-Comique. Femmes. Prix 2e	Opéra-Comique. Femmes. Accessits
An 5													7	1	3		0				0				0				0			
An 6													7		3		0				0				0				0			
An 7									7		2		7		3						7	1										
An 8									7		1		7	1	2	1	0				0				0				0			
An 9					7			2	7	1			7		2	1	0				0				0				0			
An 10					7				7		1		7	1		1	0				0				0				0			
An 11					7			1				1	7	1			0				0				0				0			
An 12	7			1	7			1	7	1			7			1	0				0				0			1	0			
An 13					7			1	7				7		1	1	0				0				0				0			
1807													7	1		1	0				0				0				0			
1809	0								0				3	1	1		0				0				0				0			
1810	0				0				2	1	1		0		1	1	0		1	1	1			1	1		1		1	1		
1811									3	1	1		0		2	1	4		1	3	1				0	1						
1812									7	1	1		7	2		1	7	1	3		7	1		1								
1813	7		1	1			1	3	7	2	1		7	1	1		7			2	7		1		7		1	1	7			1
1814	7		1	1					7	1	1		7		1	1	7				7				7		2		7		1	
1818									3		1	1	5		1	2	2		1		2		1					1				
1819									0				5	0	1		0				0		1									
1820	1		1		3	1	1	1	0		1		7	0	1	1	2		1		2		1									
1821	0		1		3	1			0				6	1	1	1	1		1		1		1									
1822	1				3	1	1		1		1		5		1	1																
1823	3	1	1		7	2	1				2		7	3	2																	
1824	1	1			9	1	3		2		2		5		1								1									
1825	2		1		12	4	2	1	3	2		1	2		2																	
1826	4			1	8	2	4	1	2	1	1		5	2	2		1		1		1	1										
1827	4			1	7	1	1	1	0				3		2		1	1			1	1										
1828	3		2		9		2	1	1		1		3		2		0				0											
1829	3	1		1	8	1	3		4	1	1		3		2		2		1		1											
1830	5	1	1	2	8	3	4	1	3		1	1	8	1	5		0				0				2		2		1		1	
1831	4	1			7	2	1		3	1	1		5	1	2		1	1			1	1										
1832	5	1			10	1	1		3		1		5	1	1																	
1833	4				15	6	6		1		1		9	3	3																	
1834	4				10	4	2		2		1		10	2	5																	
1835									3	1	0		8	4	3							1			1		1		2		1	
1836									5	2	1		10	1	5										3	1			6		2	
1837									4	1	2		20	3	3										1	1			4	1		
1838									7	1	2		17	3	4		1		1		1				2		1		5	1	1	

Digitized by Google

Années.	Chant. Hommes. Concurrents.	Lauréats. Prix. 1er	2e	Accessits. 1er	2e	3e	Femmes. Concurrents.	Lauréats. Prix. 1er	2e	Accessits. 1er	2e	3e
1839...	5	2	1	-	-	-	14	2	2	-	-	-
1840...	6	-	3	-	-	-	13	4	2	-	-	-
1841...	6	2	1	1	-	-	15	1	1	1	-	-
1842...	7	-	1	1	-	-	13	2	1	1	-	-
1843...	15	-	1	1	-	-	6	1	1	3	-	-
1844...	15	-	1	3	-	-	21	2	2	1	3	-
1845...	9	2	1	2	-	-	24	2	2	1	4	-
1846...	12	2	1	2	-	-	14	3	1	2	-	-
1847...	21	2	2	3	-	-	26	2	2	4	-	-
1848...	12	1	2	2	-	-	23	1	2	2	-	-
1849...	14	-	3	5	-	-	26	4	2	5	-	-
1850...	21	2	3	3	-	-	33	2	2	5	-	-
1851...	14	-	1	1	1	1	25	2	1	1	1	1
1852...	23	1	1	2	2	2	25	-	2	2	2	2
1853...	17	1	2	1	1	1	30	2	2	1	2	3
1854...	20	1	1	1	1	1	32	1	1	1	2	1
1855...	15	1	1	1	1	2	35	3	2	2	2	2
1856...	18	-	2	2	1	1	33	2	1	3	3	1
1857...	15	2	1	2	1	2	31	3	3	2	1	2
1858...	14	1	2	2	1	1	31	1	2	2	2	2
1859...	19	2	1	1	1	2	28	2	1	1	1	4
1860...	12	1	2	1	2	2	28	2	2	2	2	2
1861...	19	2	1	1	1	1	30	1	2	2	2	2
1862...	23	2	1	2	2	3	26	1	2	3	3	3
1863...	29	1	1	2	2	2	29	2	1	3	3	3
1864...	21	-	2	3	3	1	33	1	2	4	1	1
1865...	22	1	3	3	2	2	30	4	3	2	3	5
1866...	22	1	2	2	2	2	27	1	1	2	2	2
1867...	21	2	2	2	1	2	32	2	2	3	3	2
1868...	19	2	1	2	2	2	33	-	5	3	2	6
1869...	16	1	2	1	3	-	26	1	2	3	3	3
1870...	19	1	1	3	1	1	23	2	1	3	2	2
1872...	12	1	2		1		19		1	3	3	
1873...	13	-	2	2	3	-	21	3	3	2	2	
1874...	14	2	1	2	2		17	1	3	2	3	
1875...	14	2	1	2	2	-	18	1	2	2	3	
1876...	15	3	2	3	1		20	2	2	2	2	
1877...	18	2	2	3	1		21	3	2	2	3	
1878...	19	-	2	2	2	-	17	3	3	2	2	
1879...	20	2	3	3	3		22	2	1	1	2	
1880...	13		2	1	2		21	2	1	2	2	
1881...	16	1	2	1	2		24	2	3	3	2	
1882...	21		1	1	3		23	1	3	3	3	

Années.	Opéra. Hommes. Concurrents.	Lauréats. Prix. 1er	2e	Accessits. 1er	2e	3e	Femmes. Concurrents.	Lauréats. Prix. 1er	2e	Accessits. 1er	2e	3e
1839...	3	-	2	-	-	-	1	1	-	-	-	-
1840...	6	-	-	-	-	-	2	2	-	-	-	-
1841...	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-
1842...	1	-	-	1	-	-	3	-	1	1	-	-
1843...	6	-	1	1	-	-	3	-	-	1	-	-
1844...	8	1	-	3	-	-	5	-	2	1	-	-
1845...	4	-	1	1	-	-	6	1	-	1	-	-
1846...	4	-	1	1	-	-	9	-	1	1	-	-
1847...	7	1	2	3	-	-	4	1	1	1	-	-
1848...	6	1	-	-	-	-	8	-	1	2	-	-
1849...	5	1	1	2	-	-	6	2	1	1	-	-
1850...	8	1	3	1	-	-	7	1	1	2	-	-
1851...	5	-	1	1	1	-	5	1	1	1	-	-
1852...	9	-	2	1	1	1	7	-	2	1	1	1
1853...	10	1	2	1	2	-	10	2	1	2	1	-
1854...	8	-	1	1	1	-	10	-	3	1	1	1
1855...	8	-	2	2	1	1	12	2	1	1	1	1
1856...	9	1	1	1	1	2	14	-	2	1	3	1
1857...	8	1	1	1	-	-	10	1	1	2	1	1
1858...	8	-	3	1	1	-	13	1	2	1	1	1
1859...	7	1	1	1	-	-	8	1	1	1	-	-
1860...	7	1	2	-	1	-	12	1	1	1	1	2
1861...	8	1	1	1	2	1	12	2	2	2	2	2
1862...	11	2	1	2	2	2	10	2	1	2	1	-
1863...	8	1	2	2	1	1	11	1	2	2	2	-
1864...	9	-	-	-	3	1	7	1	2	1	-	-
1865...	7	2	2	3	2	-	10	2	1	1	1	-
1866...	9	1	2	1	1	-	12	-	3	1	-	-
1867...	9	2	1	1	1	-	9	2	1	1	1	2
1868...	9		2	1	1		8	-	-	2	1	-
1869...	11	1	1	3	3	1	6	-	2	1	-	-
1870...	9	1	1	2	1	-	9	1	1	1	1	1
1872...	6	1	1	1	1	-	5	1	-		1	-
1873...	6		-	2	1	-	3			1	-	-
1874...	5	2	2	-	1		1	-				-
1875...	5	1	1	1	-		1	1	-	-	-	-
1876...	5	-	1	2	-	-	3		1	1	1	-
1877...	5		3	1	1		6	1	1	1	-	-
1878...	5	1		3			3	2				-
1879...	6	1	2	2			5			3	1	-
1880...	5		2	1	1		6	1	1	1	1	-
1881...	5	1	1	1			5		1	2		-
1882...	7	1	-	2	1	-	6		1	2	2	-

Années.	Opéra-comique. Hommes. Concurrents.	Lauréats. Prix. 1er	2e	Accessits. 1er	2e	3e	Femmes. Concurrents.	Lauréats. Prix. 1er	2e	Accessits. 1er	2e	3e
1839...	1	-	-	-	-	-	5	1	2	-	-	-
1840...	2	2	1	-	-	-	5	-	-	-	-	-
1841...	1	-	1	-	-	-	5	-	-	1	-	-
1842...	6	-	1	2	-	-	7	1	-	1	-	-
1843...	6	-	1	1	-	-	4	1	-	1	-	-
1844...	7	1	-	-	-	-	11	-	1	3	1	-
1845...	6	1	-	2	-	-	16	1	1	1	2	-
1846...	8	-	2	-	-	-	14	2	1	1	-	-
1847...	10	1	1	1	-	-	15	-	2	2	-	-
1848...	7	1	1	3	-	-	12	1	2	-	-	-
1849...	7	1	2	2	-	-	18	2	2	2	-	-
1850...	8	2	2	-	-	-	11	-	2	4	-	-
1851...	6	1	1	1	1	1	8	1	1	1	1	1
1852...	11	2	1	1	1	1	8	-	2	1	1	1
1853...	14	1	2	1	1	1	14	2	1	3	2	-
1854...	14	1	1	1	1	1	24	1	1	2	2	2
1855...	7	1	1	2	2	-	20	1	2	1	2	2
1856...	10	1	2	1	2	-	20	1	1	1	1	2
1857...	11	1	2	1	2	1	16	1	2	2	1	1
1858...	8	1	1	3	1	1	20	2	1	1	1	1
1859...	8	1	1	1	1	1	13	1	1	1	1	2
1860...	8	2	1	1	1	1	21	1	1	2	2	3
1861...	5	1	1	2	-	-	15	2	3	2	3	1
1862...	13	1	2	2	2	2	15	2	2	2	2	1
1863...	14	-	3	2	1	1	9	1	2	1	1	1
1864...	13	1	2	1	1	3	19	-	2	3	2	2
1865...	11	1	2	2	3	-	13	3	2	2	2	-
1866...	8	1	2	1	2	1	11	1	2	1	3	3
1867...	7	2	1	1	-	-	15	1	2	2	4	3
1868...	8	2	1	1	1	1	12	2	-	1	1	1
1869...	7	-	1	3	-	-	10	-	2	2	1	1
1870...	9		1	2	1	1	14	1	1	1	1	1
1872...	6	1	2	1	-	-	10	-	2	1	1	-
1873...	8	1	1	2	1	-	8	2	1	2	1	-
1874...	7	-	2	1	2	-	4	-	1	2	-	-
1875...	7	-	2	1	1	-	7	1	1	1	1	-
1876...	7	2	1	1	-	-	7	-	2	2	-	-
1877...	9	-	2	-	-	-	9	1	1	2	2	-
1878...	8		2	1	2	-	6	2	1	1	-	-
1879...	11	2	1	1	-	-	6	1	1	2	-	-
1880...	5	1	1	1	2	-	11	1	2	2	2	-
1881...	6		2	1	-	-	13	2	3	2	2	-
1882...	8	1	1	2	2	-	13	2	2	2	2	-

ANNÉES.	CHANT.										OPÉRA.										OPÉRA-COMIQUE.									
	HOMMES.					FEMMES.					HOMMES.					FEMMES.					HOMMES.					FEMMES.				
	Élèves	Lauréats				Élèves	Lauréats				Élèves	Lauréats				Élèves	Lauréats				Élèves	Lauréats				Élèves	Lauréats			
		Prix.		Accessits			Prix.		Accessits			Prix.		Accessits			Prix.		Accessits			Prix.		Accessits			Prix.		Accessits	
		1er	2e	1er	2e		1er	2e	1er	2e		1er	2e	1er	2e		1er	2e	1er	2e		1er	2e	1er	2e		1er	2e	1er	2e
1883	21	2	1	4	4	21	1	2	2	3	7	1	3		1	6	1	1	1	1	9	1	3	2	1	12	2	1	4	2
1884	22	2	2	4	4	22	1	4	3	3	5	2	1	1		5	1		2	2	8	2	1	1	1	9	1	2	3	1
1885	21	2	2	3	4	22	2	1	3	1	4	2	1	1		3		1	1	1	7	1	1	1	2	10	1	1	1	2
1886	24	1	2	3	4	22	2	2	4	4	6	1	1	2	1	6	1	1	1	1	7	1	2	1	1	11	2	1	2	1
1887	24	1	3	4	3	18	1	2	2	4	9	1	1	2	1	7	1	2	1	1	9	1	2	1	3	9	1	2	2	1
1888	17	2	2	2	3	17	1	1	1	2	14	1	1	2	3	8	1	1	1	1	9	1	1	3	1	9	1	1	2	1
1889	22	2	1	2	2	17	1	1	3	4	7	1	2	1	1	4	1	1	2	1	7	2	1	2	1	12	1	2	1	3
1890	21	1	3	1	4	23	1	3	1	1	7	1	3	1	1	5	1	1	1	1	11	1	1	2	3	5	1	2	2	1
1891	19	1	2	2	3	15	2	2	1	4	5	1	1	2	1	5	1	1	1	2	7	1	3	1	1	8	1	1	1	1
1892	19	1	1	2	1	23	2	2	1	2	5	2	1	2	1	6	2	1	1	1	6	2	1	1	1	9	2	2	1	1
1893	17	1	2	3	1	17	1	1	1	2	8	1	2	1	1	7	1	2	1	2	7	1	2	1	1	6	1	1	1	2
1894	17	1	2	3	3	20	1	2	4	1	7	1	1	2	2	9	1	2	2	1	7	1	1	2	1	7	1	2	1	1
1895	20	1	1	3	4	13	1	2	1	1	8	1	1	2	1	7	2	2	1	1	9	1	2	1	1	7	2	1	1	1
1896	17	2	1	2	3	17	1	1	1	1	7	1	1	3	2	3	1	1	1	1	7	1	2	1	1	6	1	1	2	1
1897	15	2	2	2	2	13	1	2	2	3	8	1	2	2	2	5	1	2	1	1	6	1	1	1	1	7	1	1	1	1
1898	14	2	1	1	1	20	1	2	2	3	6	1	2	1	2	7	1	2	2	1	6	1	1	2	2	10	1	2	1	1
1899	20	1	2	3	2	19	3	2	3	1	8	1	2	2	1	5	3	1	1	1	6	1	2	1	1	9	2	2	2	1
1900	14	2	2	1	2	18	3	1	2	3	6	2	1	2	1	6	1	2	2	1	7	1	1	3	1	9	2	1	1	3

Digitized by Google

c. Instruments à clavier et harpe.

ANNÉES.	PIANO.								HARPE.				ORGUE.			
	HOMMES.				FEMMES.											
	Concurrents.	Lauréats. Prix 1er	Lauréats. Prix 2e	Lauréats. Accessits.	Concurrents.	Lauréats. Prix 1er	Lauréats. Prix 2e	Lauréats. Accessits.	Concurrents.	Lauréats. Prix 1er	Lauréats. Prix 2e	Lauréats. Accessits.	Concurrents.	Lauréats. Prix 1er	Lauréats. Prix 2e	Lauréats. Accessits.
An x	2	-	2	-	2	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
An xi	2	1	2	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
An xii	2	1	3		2	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
An xiii	2	1	1	1		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
An xiv	2	1	1	1					-	-	-	-	-	-	-	-
An xv	2		1	1	2	2		-	-	-	-	-	-	-	-	-
An xvi	2			1	2	1			-	-	-	-	-	-	-	-
An xvii	2	1	-	3	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-	-
An xviii	2	1		3	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-
1807	2	1	-	1	2	-		1	-	-	-	-	-	-	-	-
1808	2	-		3	3	1		-		-	-	-	-	-	-	-
1809	7	3	1	-	3		1	-			-	-	-	-	-	-
1810	8	1	1	1	6	-	2	1			-	-	-	-	-	-
1811	8	2	1	1	9	1	3	3	-		-	-	-	-	-	-
1812	6	1	1	-	6	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1813	7	2	2	2	7	2	2	1			-	-	-	-	-	-
1814	7	1	2	2	7	1	5	1						-		-
1818	6	2	1	1	5	1	-							-	-	-
1819	7	2	2	1	5	2	1				-				-	-
1820	6	1	1		6	1	1	1							-	-
1821	7	1	-	-	5	2	1	1			-	-	-	-	-	-
1822	10	3	2	1	5	2	1			-	-	-	-	-		-
1823	7	2	3		8	2	3		-					-		-
1824	10	3	2	-	8	2	2	1		-	-		-	-		-
1825	8	3	2	-	12	3	2		2	-	2	-	2	-	1	-
1826	5	2	1		11	3	2	-	1			-	3	1	-	-
1827	14	2	3		14	3	3		3	1	1	-	2	2	-	-
1828	7	3			8	3	2		2	-	1	-	2	-	-	-
1829	6	3	1		7	3	1	-	3	1	1	-	2	-	-	-
1830	6	2	1	-	6	3	2		2	-	1	1	2	-	-	-
1831	3	2	1		6	2	1		2	2		-	2	-		-
1832	3	1	2		6	3	-		1	1		-	2	-	-	-
1833	6	1	1		6	1	-	-	3		1	-	1	1	1	-
1834	6	3	1		6	3			1		1	-	2	1	-	-
1835	5	1	1		6	1	3	-	2		-		2	1	-	1
1836	6	1			6	3	2		3		1	-	1	1	-	-
1837	6	1			6	2	2		3	1	-	-	3	-	2	-
1838	6	3		-	6		2		4	2	-	-	5	1	1	1

ANNÉES.	PIANO. Hommes. Concours. Prix. 1er	2e.	Accessits. 1er	2e.	3e.	Femmes. Concours. Prix. 1er	2e.	Accessits. 1er	2e.	3e.	CLAVIER. Hommes. Concours. Mentions. 1er	2e.	3e.	Femmes. Concours. Mentions. 1er	2e.	3e.	HARPE. Hommes. Concours. Prix. 1er	2e.	Accessits. 1er	2e.	ORGUE. Hommes. Concours. Prix. 1er	2e.	Accessits. 1er	2e.	3e.
1839...	6	3	3			6	2	1									3		1	-	4	2	1	-	-
1840...	6	1	2	-	-	6	2	2		-							2	-	1	-	3	-	1	1	-
1841...	5	2	1	-	-	6	1	1		-							2	-	1		3	1	1	-	
1842...	5	-	1	1	-	7	1	1	1	-							4	1	1	-	2	1	-	1	-
1843...	7	1	1	1		15	1	1	2	-							4	1	1	1	2	-	1	-	
1844...	7	1	1	2	-	19	2	1	3	-							7	1	1	2	4	1	1		
1845...	13	1	2	1	-	18	2	1	4	-							3	1	1	1	5	-	1	1	-
1846...	11	2	1	3		18	1	3	6	-							4	1			6	1	1	1	1
1847...	17	2	2	2	-	24	2	3	6	-							2	-		2	5	1	1	1	1
1848...	14	1		3		24	2	3	3								3	-	1	-	5	-	1	1	-
1849...	13	2	1	2	-	20	4	4	4								3	1	1	1	6	1	1	1	-
1850...	13	2	1	1	-	21	3	3	5								2	-	1	-	5	-	1	1	-
1851...	14	2	1	1	1	17	2	1	1	1	1	2		11	1	1	2	1		1	4	1		1	1
1852...	13	2	1	1	1	22	1	1	2	1	1	1		17	2	1	1		1	-	5	2	1	1	-
1853...	9	-	2	1	1	20	2	2	2	2	2	4		17	2	2	3	-	1	1	6	1	1	1	1
1854...	14	1	2	1	1	26	2	2	2	1	1	4	-	11	2	3	3	1	-	1	5	2	1	1	-
1855...	16	2	1	1	2	30	2	3	3	3	4	3	-	-	15	2	2	3	-	1	5	1	1	1	1
1856...	17	1	-	3	-	1	33	2	3	3	3	3	4	-	-	21	2	2	2	1	1	-	1	1	-
1857...	13	2	2	2	1	2	29	3	2	3	2	2	7	-	-	-	19	2	2	2	2	-	10	2	2
1858...	15	1	1	1	1	1	25	3	2	3	2	2	10	1	1		21	3	3	2	-	-	9	1	1
1859...	13	1	1	1	1	1	17	1	1	1	1	4	7	-	-		23	1	1	2	-	-	7	1	2
1860...	15	1	1	1	1	3	33	2	1	2	2	2	7	-			17	2	2	1	1	1	6	2	1
1861...	14	2	1	1	1	2	26	3	2	1	2	2	4	-			18	3	3	2	-	-	7	-	2
1862...	13	2	2	2	1	1	23	2	3	3	3	4	9	-		2	20	4	5	2	3	1	1	1	1
1863...	14	1	1	2	2	2	26	3	3	3	3	2	6	-	2		20	5	3	5	4	-	1	1	1
1864...	11	2	1	2	1	1	34	4	2	3	3	3	5	2		1	32	7	7	5	3	2	1	-	
1865...	11	1	2	2	1	2	33	3	3	3	3	4	5	1	2		32	7	6	9	4	-	1	1	-
1866...	16	2	1	1	1		34	3	1	2	2	2	8		-		27	6	8	6	2	-	1	-	1
1867...	18	3	1	3	1	2	36	5	2	2	2	4	3	-	-	1	30	7	11	9	2	1	-	1	
1868...	13	1	1	1	1	1	33	3	3	2	1	3	10		1	2	34	12	9	6	1		1	-	
1869...	17	2	3	2	2	2	35	5	5	3	4	3	8	2	2	1	29	9	9	6	2	1	1	-	-
1870...	13	1	1	-	1	1	30	2	2	2	2	3	8		1	1	32	8	9	8	2	1	-	-	
1872...	7	2	-	2	2	2	20	4	4	2	1	2	0				29	6	4	3	1	-	1	-	4
													Médailles.				Médailles.								
1873...	12	-	2	1	1	-	22	4	3	3	3	-	0	-	-	-	34	6	6	6	1	-	1		1
1874...	15		2	1	3		27	3	3	2	4		2	-	-	1	28	7	8	4	2	-	1	-	2
1875...	15	-	4	3	2		33	2	3	3	3	-	0		1	1	33	7	6	6	3	-	1	-	1	3	1
1876...	18	1	4	2			34	1	2	4	3	-	11	-	1	1	35	7	5	8	4	1	-	1	2	7	-	1	1	2	-
1877...	21	3	2	2	1		37	3	2	3	3	-	11	1	1	1	35	8	6	8	4	-	1	1	1	4	1	-	-		
1878...	17	2	2	2			31	4	3	2	2	-	12	-	2	1	39	2	8	1	4	1	2	-	-	2	1	-	1		
													Piano (préparatoire)												
1879...	14	2	2	2	1	-	33	3	4	4	4	-	12	1	1	1	45	9	9	8	5	1	1	1	1	2	-	1	1		-
1880...	15	1	3	1	1	-	30	3	4	3	3	-	14	-	1	3	44	8	6	9	5	1	1	1	1	3	-	1	1		-

Digitized by Google

ANNÉES.	PIANO.										PIANO (préparatoire).								HARPE.					ORGUE.				
	HOMMES.					FEMMES.					HOMMES.				FEMMES.													
	Concurrents.	Lauréats. Prix.		Lauréats. Accessits.		Concurrents.	Lauréats. Prix.		Lauréats. Accessits.		Concurrents.	Lauréats. Médailles.			Concurrents.	Lauréats. Médailles.			Concurrents.	Lauréats. Prix.		Lauréats. Accessits.		Concurrents.	Lauréats. Prix.		Lauréats. Accessits.	
		1er.	2e.	1er.	2e.		1er.	2e.	1er.	2e.		1er.	2e.	3e.		1er.	2e.	3e.		1er.	2e.	1er.	2e.		1er.	2e.	1er.	2e.
1881	16	2	2	1	2	32	1	4	4	3	16	2	5	2	34	8	9	8	3	1	1	-	-	3	1	1	-	-
1882	15	2	2	2	1	30	4	4	3	3	13	3	2	2	39	10	9	6	5	1	1	1	1	5	1	1	2	1
1883	16	2	1	2	2	39	6	3	3	5	13	2	3	3	41	12	6	10	6	1	1	2	-	3	1	1	-	-
1884	19	2	2	1	2	36	3	3	4	3	13	2	3	1	45	10	8	10	6	2	1	1	-	4	1	-	1	1
1885	19	3	1	4	3	38	5	7	3	5	13	4	2	2	52	10	9	11	3	1	2	-	-	3	1	-	1	
1886	17	2	1	3	2	40	5	3	5	5	17	3	1	2	49	8	10	10	5	1	2	-	-	3	1	-	-	1
1887	21	2	1	2	3	40	3	6	5	4	15	2	2	2	45	11	7	10	5	1	-	1	1	5	1	1	1	1
1888	19	2	3	1	2	43	5	4	6	5	11	-	2	1	48	10	9	8	5	-	1	1	1	4	1	-	-	2
1889	19	3	2	3	2	28	6	5	3	1	15	2	3	2	44	8	8	8	5	1	2	-	1	5	2	-	1	
1890	21	3	1	1	3	38	6	3	4	5	18	7	6	9	38	4	2	3	8	-	1	2	2	5	1	-	1	-
1891	18	2		3	2	34	6	2	5	3	12	1	3	1	32	6	5	7	6	2	2	1	-	6	1	-	1	2
1892	16	1	2	3	2	34	4	3	4	4	13	2	3	2	34	5	5	7	5	2	-	-	1	3	-	1	-	1
1893	21	3	2	1	2	38	4	2	5	4	15	2	3	1	40	5	5	6	6	1	-	2	1	6	-	1	-	1
1894	22	2	4	2	-	38	4	3	4	4	10	1	1	1	33	6	6	4	7	2	-	2	1	4	2	1	1	-
1895	22	3	1	1	4	35	4	3	4	6	5	1	1	1	31	5	4	5	7	1	1	1	1	4	1	-	1	1
1896	13	1	1	4	2	37	4	3	3	3	6	1	1	1	24	2	4	5	5	1	1	1	-	5	-	1	1	-
1897	14	1	3	1	1	25	3	3	3	4	8	2	3	1	25	5	3	5	6	2	-	1	1	6	-	1	1	1
1898	17	2	1	3	2	24	4	4	4	5	8	2	2	2	24	-	4	5	3	-	1	1	1	5	2	-	2	-
1899	16	2	1	2	1	26	5	4	4	3	6	2	1	1	23	5	4	4	4	1	-	1	2	7	-	1	1	1
1900	14	2	1	2	2	30	5	2	3	4	8	1	2	3	22	3	3	4	8	2	1	1	1	4	1	-	1	1

Digitized by Google

d. Instruments à archet.

ANNÉES.	VIOLON.				VIOLONCELLE.				CONTREBASSE.			
	Concurrents.	Lauréats.			Concurrents.	Lauréats.			Concurrents.	Lauréats.		
		Prix.		Accessits.		Prix.		Accessits.		Prix.		Accessits.
		1er.	2e.			1er.	2e.			1er.	2e.	
An v	?	1	2	-	?	1	1	-	-	-	-	-
An vi	?	1	2	-	?	1	-	-	-	-	-	-
An vii	?	2	1	-	?	-	3	-	-	-	-	-
An viii	?	1	1	1	?	-	1	1	-	-	-	-
An ix	?	1	1	1	?	-	-	2	-	-	-	-
An x	?	1	-	3	?	1	-	1	-	-	-	-
An xi	?	1	-	2	?	1	-	1	-	-	-	-
An xii	?	1	-	5	?	-	-	2	-	-	-	-
An xiii	?	1	-	4	?	-	-	2	-	-	-	-
1807	?	1	-	3	?	-	-	3	-	-	-	-
1808	10	2	-	3	2	1	-	1	-	-	-	-
1809	8	1	3	1	1	-	1	-	-	-	-	-
1810	11	1	3	2	2	1	-	-	-	-	-	-
1811	11	3	2	1	3	1	1	-	-	-	-	-
1812	?	1	1	-	?	-	2	-	-	-	-	-
1813	?	1	1	2	?	-	1	-	-	-	-	-
1814	?	1	2	-	?	1	-	-	-	-	-	-
1818	6	2	1	-	3	1	1	-	-	-	-	-
1819	5	1	2	-	3	1	-	1	-	-	-	-
1820	5	1	1	-	4	-	1	1	-	-	-	-
1821	6	1	2	-	3	-	-	2	-	-	-	-
1822	6	1	2	-	5	2	-	-	-	-	-	-
1823	8	4	2	-	4	1	1	-	-	-	-	-
1824	6	2	1	-	8	1	1	-	-	-	-	-
1825	7	1	3	-	5	1	1	-	-	-	-	-
1826	9	2	2	-	4	1	1	-	-	-	-	-
1827	10	1	3	-	3	1	-	-	-	-	-	-
1828	9	2	2	-	3	-	2	1	3	-	1	-
1829	10	2	2	-	3	1	-	-	4	2	1	-
1830	11	1	1	2	1	1	-	-	2	2	-	-
1831	7	2	3	-	3	-	1	-	3	-	1	-
1832	8	2	2	-	3	-	1	-	4	1	2	-
1833	8	2	3	-	2	1	-	-	4	-	3	-
1834	8	1	1	-	3	1	1	-	3	2	-	-
1835	7	1	2	-	4	-	1	-	3	1	-	1
1836	8	1	1	-	5	1	1	-	3	-	2	-
1837	8	2	3	-	6	2	1	-	3	-	1	-

ANNÉES	VIOLON.						VIOLONCELLE.						CONTREBASSE.					
	CONCURRENTS.	LAURÉATS.					CONCURRENTS.	LAURÉATS.					CONCURRENTS.	LAURÉATS.				
		Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.		
		1er.	2e.	1er.	2e.	3e.		1er.	2e.	1er.	2e.	3e.		1er.	2e.	1er.	2e.	3e.
1838...	8	2	1		-	-	6	1	1	-	-	-	3	1	1	1	-	-
1839...	7		2	-	-	-	6	1	2	-	-		4	2	1	1		-
1840...	8	3	3			-	5	1	1	-	-		2	1	1	-	-	-
1841...	8	1	1	1		-	2	1		-	-	-	2	-	1	-	-	
1842...	8	1	1	1		-	6	1	1	1	-	-	4	-	1	1	-	-
1843...	11	1	1	3		-	8	-	1	1			5	1	1	1	-	-
1844...	11	2	1	1	-		7	1	1	1	-	-	4	1	1	1	1	-
1845...	14	1	1	2	-		8	-	1	1	-	-	3	1	1	1	-	-
1846...	12	1	2	2	-	-	7	1	1	1	-	-	5	1	1	1	1	-
1847...	13	1	3	1	-	-	6	2	1	1	-	-	3	1	1	-	—	-
1848...	17	3	2	3	-	-	6	1	1	1	-	-	4	1	1	1	-	—
1849...	15	2	3	3		-	7	1	2	1	-	-	4	1	2	1	-	-
1850...	16	3	3	2		-	7	1	2	1	-	—	3	1	2	-	-	-
1851...	18	2	1	1	1	1	9	1	1	1	1	—	4	1	1	1	-	-
1852...	15	2	1	1	1	1	6	2	1	1	1	-	6	2	1	1	1	-
1853...	16	3	1	1	1	1	6	1	1	1	1	-	3	1	1	1	-	-
1854...	16	1	3	1	1	2	9	1	1	1	1	-	4	1	1	1	1	-
1855...	20	2	2	2	1	2	7	1	1	1	1	-	4	2	-	-	-	-
1856...	20	1	1	2	2	2	6	1	1	1	1	-	3	-	1	1	-	-
1857...	17	1	1	2	2	1	7	1	1	1	-	-	4	1	1	1	-	1
1858...	19	1	2	1	1	1	7		1	2	1	-	6	1	1	2	1	1
1859...	21	1	1	1	1	2	5	-	1	1	1	-	6	2	1	1	1	-
1860...	17	1	2	2	2	1	6	1	1	1	-	1	4	1	1	1	1	-
1861...	22	1	1	1	1	1	6	1	1	1	1		3	1	1			-
1862.	18	2	2	3	3	1	7	1	1	1	1	1	3	2	1	-	-	-
1863...	24	2	-	1	2	1	9	1	1	2	1	1	2	1	-	1	-	-
1864...	19	1	1	1	-	2	8	1	1	1	1	1	4	1	1	1	-	1
1865...	22	2	1	1	1	1	9	1	1	1		-	7	1	1	1	1	1
1866...	23	2	1	2	1	2	9	1	1	1	1	-	5	2	1	-	1	-
1867...	22		1	3	1	2	10		1	1	1	-	5	2	-	1	1	-
1868...	19	1	1	1	2	1	13	1	1	2	1	1	7	1	1	1	1	1
1869...	16	1	2	1	2	1	13	1	1	1	1	2	6	1	2	1	-	1
1870...	22	2	3	1	1	2	13	1	1	1	2	1	7	2	1	1	1	-
1872...	22	1	3	2	2	1	6	1	1	1	1	1	7	2	1	2	1	1
	CLASSES SUPÉRIEURES.				CLASSES PRÉPARATOIRES.													
	CONCURRENTS.	LAURÉATS.			CONCURRENTS.	LAURÉATS.												
		Prix.		Accessits.														
		1er.	2e.			1er.	2e.	1er.	2e.									
18[illegible]	[illegible]		1	1														
18[illegible]	[illegible]		1	2														
18[illegible]	[illegible]			2														
18[illegible]	[illegible]			1														

Digitized by Google

Années	Violon — Classes supérieures — Concurrents	Violon — Classes supérieures — Lauréats — Prix 1er	Violon — Classes supérieures — Lauréats — Prix 2e	Violon — Classes supérieures — Lauréats — Accessits 1er	Violon — Classes supérieures — Lauréats — Accessits 2e	Violon — Classes préparatoires — Concurrents	Violon — Classes préparatoires — Lauréats — Mentions 1re	Violon — Classes préparatoires — Lauréats — Mentions 2e	Violon — Classes préparatoires — Lauréats — Mentions 3e	Alto — Concurrents	Alto — Lauréats — Prix 1er	Alto — Lauréats — Prix 2e	Alto — Lauréats — Accessits 1er	Alto — Lauréats — Accessits 2e	Violoncelle — Concurrents	Violoncelle — Lauréats — Prix 1er	Violoncelle — Lauréats — Prix 2e	Violoncelle — Lauréats — Accessits 1er	Violoncelle — Lauréats — Accessits 2e	Contrebasse — Concurrents	Contrebasse — Lauréats — Prix 1er	Contrebasse — Lauréats — Prix 2e	Contrebasse — Lauréats — Accessits 1er	Contrebasse — Lauréats — Accessits 2e
1877...	28	2	2	2	2	-	-								9	1	1	1	1	8	1	2	1	2
1878...	27	2	3	2	1	-	-								10	2	1	1	2	6	2		1	
1879...	29	3	2	2	3	2	2	1	1						7		1	2	1	5	1	1	1	
1880...	23	1	3	3	3	12	2	1	2						10	1	2	1	1	6	1	1	1	
1881...	26	3	3	3	2	13	2	2	3						9	1	1	1		6	1	1	1	
1882...	27	3	2	3	3	10	1	2	3						11	1	2	1	2	5	1		1	1
1883...	27	3	2	3	4	12	1	2	2						12	2	3	1	2	2	-	2	1	1
1884...	27		1	4	1	16	2	2	3						9	2	1	2	1	5	2	1	1	1
1885...	34	6	2	4	5	16	2	3	5						13	2	2	2	1	2	-	1		
1886...	35	4	4	4	4	19	4	3	3						16	2	2	2	3	7	1	2	1	1
1887...	40	5	2	4	4	17	2	3	4						14	1	1	1	2	6	2		1	1
1888...	38	1	4	4	5	20		3	5						15	3	2	2	1	6	1	1	1	
1889...	35	6	4	5	3	22	1	5	4						15	2	2	1	3	4	1		1	
1890...	32	2	2	3	4	22	4	2	3						18	2	1	2	1	7	1	1		1
1891...	32	3	1	3	3	17	3	4	2						14	2	2	2	2	5	-		1	2
1892...	32	5	2	3	2	18	2	1	4						13	2	2	1	3	8	1	1	1	1
1893...	28	1	2	4	3	22	3	2	3						22	4	1	2	3	7	1	1	-	1
1894...	34	2	1	3	2	14	2	4	1						17	2	1	2	1	5	1	1	1	
1895...	35	6	1	4	4	18	3	4	4						16	2	2	2	2	6	-	1	1	1
1896...	31	6	2	3	2	12	2	3	3	8		2	2		11	3	1		1	6	1	1	1	-
1897...	28	3	2	2	2	15	2	3	3	10	1	2	1	1	12	1	1	1	3	5	-	1	-	2
1898...	33	2	4	2	3	15	2	4	2	9	3	1	1		13	1	3	3	3	8	-	1	1	
1899...	26	4	2	4	2	10	2	2	1	9	2	1		1	12	2	1	1	2	4	1	1	1	1
1900...	25	2	4	3	4	17	3	2	4	5		1		2	12	1	1	2		7	1	1	-	1

Digitized by Google

e. Instruments à vent.

1° BOIS.

ANNÉES.	FLÛTE.				HAUTBOIS.				CLARINETTE.				BASSON.			
	Concurrents.	Lauréats. Prix. 1er.	Lauréats. Prix. 2e.	Lauréats. Accessits.	Concurrents.	Lauréats. Prix. 1er.	Lauréats. Prix. 2e.	Lauréats. Accessits.	Concurrents.	Lauréats. Prix. 1er.	Lauréats. Prix. 2e.	Lauréats. Accessits.	Concurrents.	Lauréats. Prix. 1er.	Lauréats. Prix. 2e.	Lauréats. Accessits.
An v	7	1	1	-	7	1	-	-	7	1	1	-	7	1	1	-
An vi	7	1	3	-	7	1	-	-	7	1	1	-	7	1	-	-
An vii	7	1	2	-	7	1	-	-	7	-	2	-	7	1	-	-
An viii	7	1	1	1	7	-	-	1	7	1	1	1	7	-		-
An ix	7	1	1	1	7		-	-	7	-	-	-	7	-	-	-
An x	7	1		1	8			1	7	-	-	2	7	1	-	-
An xi	7	1	-	2	7	-	-	1	7	1	-	1	7	-	-	1
An xii	7	-		1	7	-	-	-	7	-	-	-	7	-	-	1
An xiii	7	1	-	4	7	-	-	-	7	-	-	4	7	-	-	2
1807	7	1	-	1	7	1	-	-	7	-	-	-	7	1	-	2
1808	3	-		1	2	1	-	1	3	-	-	2	3	1	-	1
1809	2	1	-	1	1	-	1	-	1	-	1	-	0	-	-	-
1810	0	-	-		1	1	-	-	2	-	1	-	1	1	-	-
1811	4	-	3	-	1		1	-	2	1	1	-	0	-	-	-
1812	7	1	2	-	7	-	-	-	7	-	-	-	7	-	-	-
1813	7	1	-	-	7		1	-	7	-	-	-	7	-	-	-
1814	7		1	1	7		1	1	7	-	-	-	7	-	-	-
1818	2	1	1	-	2	1	1	-	2	-	1	-	2	1	-	-
1819	4	1	2	-	3	1	1	1	1	1	-	-	2	1	1	-
1820	4	1	1	1	2	1	1	-	2	1	1	-	2	1	1	-
1821	3	1	1		3	-	1	1	2	1	1	-	2	1	-	-
1822	4	1	1	1	3	1	1	-	2	1	1	-	1	1	-	-
1823	2	1	1		3	1		-	5	-	1	1	2	-	2	-
1824	2	2	-	-	3	1	1		2	-	-	-	3	1	1	-
1825	3	1	-		1	1	-	-	1	1	-	-	5	2	2	-
1826	4	1	2		1		1	-	1	-	1	-	5	1	2	-
1827	3	1	2		1	1	-		1	-	-	-	3	1	1	-
1828	2	1			2	-	1	1	2	-		-	5		2	-
1829	2	-	-	-	3	2	-	-	3	2	1	-	4	-	-	-
1830	3		2		3	-	1		1	2		-	3	-	-	-
1831	3	2	1		2		1	-	2			-	2	-	-	-
1832	1	2	2	-	1		1	-	2	-	-	-	0	-	-	-
1833	2	1			3	1	1		2	1	2	-	2	-	-	
1834	2		1		2	1			2	1	2	-	2	-	1	
1835	2	1	1	2	1		1		1	2	-	-	2	1	1	-
1836	2	1	2		2	1	1		3	2	1	-	2	1	-	-

ANNÉES.	FLÛTE.						HAUTBOIS.						CLARINETTE.						BASSON.					
	Instruments.	Lauréats					Instruments.	Lauréats					Instruments.	Lauréats					Instruments.	Lauréats				
		Prix		Accessits				Prix		Accessits				Prix		Accessits				Prix		Accessits		
		1er	2e					1er	2e					1er	2e					1er	2e			
1847	3	1	1				4	2	-				4	1	-				1		1			
1848	3	1	1				3	1	1				4	1	-				1					
1849	2	1	1				4	1	1				3		2				1	1	-			
1850	3	1	1				4	1	1				3	1	1				3	-	1			
1851	4	1	1		-		4	1	1		-		3	1	1				2					
1852	4	1	1		1		4	1	1		1		4	1	1		1		3	1	1		1	
1853	3	1	1		1		4	1	1		1		4	1	1		1		3	1	1		1	
1854	5	1	1		1		5	1	1		1		5	1	1		1		3	1	1		1	
1855	3	1	-		1		4	1			1		3	1	1		1		3	1	1		1	
1856	4	1	-		1		4	-			1		3	1	1		-		3	1	1		1	
1857	6	1	2		1		6	1	1		1		3	1	1		1		3	1	-		1	
1858	6	1	2		-		5	1	1		1		3	-	1		-		3	1	1		1	
1859	5	-	2		1		5		1		1		3	1	1		1		3	1	1			
1860	6	1	1		1		5	1	1		1		3	1	1		1		2	1	-			
1861	7	2	1		1		7	1	1		1		7	1	1		1		4	1	1		1	
1862	8	1	2		1		7	-	2		1		7	2	1		1		4	1	1		-	
1863	10	1	2		1		7	1	2		1		9		2		1		3	1	-		1	
1864	9	3	1		1		8	2	2		1		6	1	1		2		4	1	-		1	
1865	7	1	1		2		10	1	1		2		5	1	2		1		5	1	1		-	
1866	8	1	2		2		7	1	-		2		7	1	1		1		4	1	1		1	
1867	8	2	2		1		8	2	1		1		8	1	1		1		4	1	1		1	
1868	5	1	1		1		8	1	2		1		7	1	1		1		4	1	1		1	
1869	7	1	1		2		9	1	1		2		7	1	2		1		3	1	-		1	
1870	5	1	1		1		9	1	2		1		6	1	1		1		3				-	
1872	4	1	-		1		6	1	1		1		3	1			1		4	-			1	
1873	3		1		1		6	1	1		1		4	1	1		1		4	-	1		1	
1874	5	1	1		-		7	1	1		1		6	-	2		-		4	1	-		1	
1875	8	1	-		1		7	1	2		1		6	1	1		1		3	1	1		1	
1876	8		1		1		7	1	1		1		5	-	1		1		1	-	1		-	
1877	3		2		1		8	1	-		1		4	1	1		1		5	1	1		1	
1878	7	1	1		2		6	1	1		1		7	1	1		1		3	1	1		-	
1879	7	1	1		2		7	1	1		1		7	1	1		1		5	1	1		1	

ANNÉES.	FLÛTE.						HAUTBOIS.						CLARINETTE.						BASSON.					
	Lauréats						Lauréats						Lauréats						Lauréats					
	Accessits						Accessits						Accessits						Accessits					
	1er	2e	3e				1er	2e	3e				1er	2e	3e				1er	2e	3e			
1847	1	1					3	1					3						0	-	-			
1848	1	1					3	1	1				3	1	1	2	-	-	3	-	1	2	-	-
1849	1	1	1		-		3	1	1		-		4	1	2	1	-	-	1		1	2		
1850	1		1		-		4	1			-		4	2		1	-	-	3	-	1	-		
1851	1	1	1		-		4	1	1	1			5	-	1	1	1	-	2	1	1	-	-	
1852	1	1	1		-		5	1	1	1	1	1	6	1	1	-	-	-	3	1	1	1	-	-
1853	2	2	1		-		5	1	1	1	1		6	1	1	2	1	-	6	1	2	1	1	1
1854	1	1	1		1		5	1	1	1	-	-	6	1	1	1	1	-	7	-	1	1	1	1
1855	1	1	-		1		4	1		1	1	-	3	1	1	1	-	-	1	-	2	-		
1856	1	1	-		1		3	-		1	1	1	2	1	1	-		-	4	1	1	-	1	
1857	1	2		1	1	1	6	1	1	1	1	1	3	1	1	1	-		3	1	-	1		
1858	1	2		-	-	-	5	1	1	1	1	1	3	-	1	-	-	-	5	1	1	1	1	1
1859	-	2		1	1	1	6		1	1	1	1	3	1	1	1	-	-	3	1	1		-	-
1860	1	1		1	1	-	5	1	1	1	1	-	7	1	1	1	1	1	2	1	-	1	-	-
1861	2	1		1	1	-	7	1	1	1	1	-	7	1	1	1	1	1	4	1	1	1	1	-
1862	1	2		1	1	1	7	-	2	1	1	1	7	2	1	1	1	1	4	1	1	-	-	-
1863	1	4		1	1	2	7	1	3	1	-	-	9	-	2	1	1	2	3	1	-	1	-	-
1864	3	1		1	2	1	8	2	2	1	-	-	6	1	1	2	-	-	4	1	-	1	-	-
1865	1	2		2	1	1	10	1	4	2	2	1	5	1	2	1	1	-	5	1	1	-	-	-
1866	1	2		2	1	1	7	1	-	2		-	7	1	1	1	-	-	4	1	1	1	-	1
1867	2	2		1	2	-	8	2	1	1	1	-	8	1	1	1	1	1	4	1	1	1	1	-
1868	1	1		1	2	-	8	1	2	1	1	1	7	1	1	1	1	1	4	1	1	1	1	-
1869	1	1		2		1	9	1	1	2	1	1	7	1	2	1	1	1	3	1	-	1	-	
1870	1	1		1	1	1	9	1	2	1	1	1	6	1	1	1	1	1	3			-	1	-
1872	1	-		1	-	-	6	1	1	1	1	-	3	1		1	-		4	-	-	1	1	-
1873		1		1	-	-	6	1	1	1	1		4	1	1	1	1	-	4	-	1	1	1	-
1874	1	1		-	1	-	7	1	1	1	2	-	6	-	2	-	1	-	4	1	-	1	-	-
1875	1	-		1	1	-	7	1	2	1	1	-	6	1	1	1	1	-	3	1	1	1	-	
1876		1		1	1	-	7	1	1	1	1	-	5	-	1	1	-		1	-	1	-	-	-
1877		2		1	1	-	8	1	-	1	1	-	4	1	1	1	1	-	5	1	1	1	1	-
1878	1	1		2	-		6	1	1	1	1	-	7	1	1	1	1	-	3	1	1	1	-	-
1879	1	1		2	1	-	7	1	1	1	-	-	7	1	1	1	1	-	5	1	1	1	1	-

Digitized by Google

ANNÉES.	FLÛTE.					HAUTBOIS					CLARINETTE.					BASSON.				
	CONCURRENTS.	LAURÉATS.				CONCURRENTS.	LAURÉATS.				CONCURRENTS.	LAURÉATS.				CONCURRENTS.	LAURÉATS.			
		Prix.		Accessits.			Prix.		Accessits.			Prix.		Accessits.			Prix.		Accessits.	
		1er.	2e.	1er.	2e.		1er.	2e.	1er.	2e.		1er.	2e.	1er.	2e.		1er.	2e.	1er.	2e.
1880	6	1	-	1	1	8	1	1	1	-	7	1	1	1	1	5	1	1	1	1
1881	5	1	1	2	-	7	2	1	2	1	7	1	1	1	1	4	1	1	1	-
1882	6	-	1	2	1	7	2	2	1	-	7	-	1	1	1	4	2	-	-	2
1883	7	1	2	1	-	6	-	1	2	1	5	2	1	1	1	3	-	-	1	1
1884	5	1	1	1	1	8	2	2	1	1	6	1	1	2	1	4	-	1	1	1
1885	6	-	1	1	1	4	2	1	1		7	1	1	1	-	8	2	1	1	1
1886	5	1	1	1	-	5	2	-	1	1	7	1	1	1	1	6	1	2	1	-
1887	7	-	1	1	1	7	1	-	2	2	7	2	-	1	1	5	2	-	-	-
1888	7	1	1	-	-	8	1	1	2	1	7	1	1	2	1	4	-	1	1	-
1889	7	1	2	-	1	9	-	2	2	1	9	1	2	2	-	5	-	2	-	-
1890	6	-	1	1	1	10	2	2	1	1	7	1	1	1	2	6	2	1	1	-
1891	5	-		1	-	10	1	2	1	2	9	1	1	1	-	5	1	-	2	-
1892	7		2	1	1	9	2	2	2	1	6	1	1	1	1	6	1	2	1	-
1893	8	1	1	1	1	7	2	1	1	-	6	-	2	1	1	7	1	-	1	-
1894	10	2	1	2	1	8	1	2	-	1	9	3	-	2	1	4	1	2	1	-
1895	5	1	1	1	-	7	2	2	1		8	1	3	1	-	9	2	1	2	2
1896	6	2	1	-	2	4		1	2		8	2	2	1	1	9	1	2	1	1
1897	7	1	1	1	1	8	3	1	-	-	6	3	1	1	-	4	1	1	1	-
1898	8	1	1	2	1	7	1	1	1	3	8	2	1	1	-	5	2	1	1	1
1899	9	-	1	-	2	5	2	1	2		7	1	1	2	1	5	1	1		1
1900	8	2	1	1	1	6	3	1	1	1	6	2	1	1	1	5	2	2	1	-

2e CUIVRE.

ANNÉES.	COR				COR A PISTONS.				TROMPETTE.				TROMBONE.			
	CONCURRENTS.	LAUREATS. Prix 1er	LAUREATS. Prix 2e	LAUREATS. Accessits.	CONCURRENTS.	LAUREATS. Prix 1er	LAUREATS. Prix 2e	LAUREATS. Accessits.	CONCURRENTS.	LAUREATS. Prix 1er	LAUREATS. Prix 2e	LAUREATS. Accessits.	CONCURRENTS.	LAUREATS. Prix 1er	LAUREATS. Prix 2e	LAUREATS. Accessits.
An v	7	1	1													
An vi	7	1	1													
An vii	7	1	1													
An viii	7			1												
An ix	7	1	1	1												
An x	7	1	1	1												
An xi	7	1		1												
An xii	7	1		1												
An xiii	7	1		1												
1807	7			1												
1808	1			1												
1809	2	1		1												
1810	3			1												
1811	7	1	2	1												
1812	7		2	1												
1813	7		2	1												
1814	7	1	1													
1818	5	1	1	1												
1819	5	1	1													
1820	5	1	1	1												
1821	5	1	1													
1822	5		1													
1823	5	1	1													
1824	3	1	1													
1825	3	1	1													
1826	5		1													
1827	5		1													
1828	[illegible]		1													
1829	5		1													
1830	5	1	1													
1831	4	1														
1832	4	1														
1833	5		1													
1834	5	1														
1835	5		1		2		1	1	3	1	1					
1836	4	1			2	1			4	1	1					
1837	3		2		3		1		3	1	1	1				
1838	3		1	1	2	1	1		4	2	2		2	1	1	
1839	2		2		3		1		4	2	1		2			
1840	3	1	1		2		2		3	1	2		2	1	1	
1841	2	1			4	1	1		4	1	1	1	3	1	1	1
1842	3	1	1	1	2	1			4	1	1	1	2	1		1
1843	4	1		1	3	1		1	3		1		2	1		

Digitized by Google

ANNÉES.	COR.						COR À PISTONS.						TROMPETTE.						TROMBONE.					
	CONCURRENTS.	LAURÉATS.					CONCURRENTS.	LAURÉATS.					CONCURRENTS.	LAURÉATS.					CONCURRENTS.	LAURÉATS.				
		Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.		
		1er.	2d.	1er.	2e.	3e.		1er.	2d.	1er.	2e.	3e.		1er.	2d.	1er.	2e.	3e.		1er.	2d.	1er.	2e.	3e.
1844	3	1	1	1	-	-	4	1	1	-	-	-	5	1	1	1	-	-	2	1	1	-	-	-
1845	3	-	1	1	1	-	4	1	-	1	1	-	3	1	1	1	-	-	3	-	1	1	-	-
1846	4	1	1	1	-	-	2	-	-	1	-	-	3	1	1	-	-	-	4	1	-	1	-	-
1847	3	1	-	-	-	-	4	-	1	1	1	-	4	1	2	-	-	-	4	-	2	1	-	-
1848	5	1	2	1	-	-	2	-	1	-	-	-	0	-	-	-	-	-	5	-	2	-	-	-
1849	4	2	1	1	-	-	2	2	-	-	-	-	3	-	1	1	-	-	4	1	-	2	-	-
1850	4	1	1	1	-	-	5	-	1	1	-	-	6	-	1	1	-	-	5	-	2	2	-	-
1851	5	2	1	1	-	-	3	1	-	-	-	1	6	1	1	1	1	1	3	1	1	-	-	-
1852	3	1	1	-	-	1	2	-	1	1	-	-	5	-	1	1	1	1	2	1	1	-	-	-
1853	3	1	1	-	-	-	2	1	1	-	-	-	8	1	2	1	1	1	2	1	1	-	-	-
1854	4	1	1	1	-	-	5	-	1	-	1	-	8	1	1	1	1	-	3	1	1	1	-	-
1855	5	1	1	1	1	-	1	-	-	1	-	-	2	1	1	-	-	-	5	1	1	-	-	-
1856	4	1	1	1	-	-	2	-	1	-	-	-	2	1	1	-	-	-	3	-	1	1	-	-
1857	3	1	1	1	-	-	3	1	1	1	-	-	4	1	1	1	-	-	6	1	1	2	2	-
1858	3	1	1	-	-	-	2	-	1	1	-	-	4	1	1	1	-	-	6	2	1	1	1	1
1859	3	1	-	1	-	-	2	-	1	1	-	-	4	1	1	-	-	1	5	1	1	1	1	1
1860	3	1	1	-	-	-	2	1	1	-	-	-	4	-	1	1	-	-	4	1	1	1	-	-
1861	3	1	-	1	-	-	4	-	-	1	1	-	4	1	1	1	1	-	3	1	1	1	-	-
1862	4	1	1	-	-	-	4	1	2	1	-	-	6	1	1	1	-	-	1	1	-	-	-	-
1863	6	1	1	1	1	1	4	-	1	-	-	-	8	1	2	1	1	1	3	1	2	-	-	-
1864	6	-	1	1	1	1	3	1	-	-	1	-	4	1	-	1	1	-	3	1	-	-	-	-
1865	8	-	1	1	-	-							7	-	2	2	1	1	2	1	-	-	-	-
1866	7	1	-	2	1	-							8	1	2	-	-	-	3	1	1	1	-	-
1867	7	2	1	1	1	1							5	1	-	-	-	1	5	1	1	1	1	1
1868	6	1	1	-	-	-	CORNET À PISTONS.						5	1	1	-	1	-	3	-	2	-	-	-
1869	7	1	-	1	1	1	6	1	1	1	-	1	7	1	1	1	1	1	3	-	-	1	-	-
1870	6	1	1	1	1	-	3	1	1	1	-	-	6	-	-	1	1	1	3	-	1	-	-	-
1872	4	1	1	2	-	-	5	1	1	1	1	-	1	-	1	-	-	-	3	-	1	1	1	-
1873	4	-	1	-	-	-	6	1	1	-	1	-	3	-	-	1	1	-	5	1	1	1	1	-
1874	3	1	1	-	1	-	5	1	1	1	1	-	7	-	1	1	1	-	5	1	1	1	1	-
1875	4	2	-	1	-	-	5	1	1	1	1	-	5	-	-	-	1	-	3	1	1	-	-	-
1876	3	-	1	1	1	-	5	1	1	1	1	-	3	-	-	1	1	-	2	1	1	-	-	-
1877	5	1	1	-	1	-	5	1	1	-	1	-	3	-	-	1	-	-	4	1	-	1	1	-
1878	3	1	-	-	1	-	6	-	1	1	-	-	3	-	-	-	1	-	2	-	1	1	-	-
1879	5	1	1	1	-	-	5	1	1	2	-	-	1	-	-	-	1	-	3	1	2	-	-	-
1880	5	1	1	1	-	-	6	-	1	1	-	-	5	1	-	2	-	-	3	1	-	1	-	-
1881	4	1	-	1	1	-	2	1	1	1	-	-	3	-	1	1	-	-	5	-	1	1	2	-
1882	5	1	1	-	1	-	7	1	1	1	1	-	8	1	1	1	1	-	6	1	1	2	-	-
1883	6	-	1	1	-	-	6	1	-	1	1	-	2	-	2	1	1	-	3	1	2	-	-	-
1884	5	1	1	-	1	-	6	1	1	1	1	-	7	1	-	1	-	-	4	1	1	1	1	-
1885	3	1	-	1	-	-	6	1	1	1	-	-	6	1	1	1	-	-	5	1	1	1	-	-
1886	5	-	-	1	-	-	6	1	1	1	-	-	6	1	1	1	-	-	3	1	1	1	-	-
1887	7	1	1	1	1	-	6	1	1	1	-	-	6	-	1	-	1	-	7	1	-	3	-	-
1888	5	1	-	1	-	-	6	1	-	1	-	-	5	1	-	-	2	-	4	1	2	1	1	-

Digitized by Google

ANNÉES.	COR.					CORNET À PISTONS.					TROMPETTE.					TROMBONE.				
	CONCURRENTS.	LAUREATS.				CONCURRENTS.	LAUREATS.				CONCURRENTS.	LAUREATS.				CONCURRENTS.	LAUREATS.			
		Prix.		Accessits.			Prix.		Accessits.			Prix.		Accessits.			Prix.		Accessits.	
		1er.	2e.	1er.	2e.		1er.	2e.	1er.	2e.		1er.	2e.	1er.	2e.		1er.	2e.	1er.	2e.
1889	5	2		1	-	4	-	1		-	3	1	-	-	-	5	1	1	1	-
1890	5		1	1	1	7	1	1	1	2	3		-	1	1	5	1	1		1
1891	5	2	2		-	8	-	2	2	1	5	-	1	1	-	4	1	1		-
1892	5	1	1	1	1	9	1	2	1	1	6	-	-	2	1	5	1	1	1	1
1893	5	2	-		-	7	1	1	1	1	8	1	1	1	1	7	2	1	1	1
1894	5	-	1	1	1	10	2	-	2	-	7	1	1	1	2	7	-	2	2	1
1895	5	1	1	1	-	8	1	1	1	-	5	-	2	1	-	8	2	1	-	-
1896	5	1	2	-	1	6	1	1	1	2	7	1	1	1	-	6	-	-	1	-
1897	5	1	1	1	-	7	2	-	1	2	6	2	1	-	1	7	2	1	1	1
1898	6	2	1	-	1	5	1	3	-	1	6	2	-	1	-	4	1	1	1	-
1899	6	-	-	2	1	7	2	1	-	2	5	2	1	1	1	5	1	1	-	-
1900	4	1	1	2		6	1	2	1	1	5	1	2	-	-	6	1	2	1	2

Digitized by Google

f. Déclamation dramatique.

ANNÉES.	TRAGÉDIE.										COMÉDIE.									
	HOMMES.					FEMMES.					HOMMES.					FEMMES.				
	CONCURRENTS.	LAURÉATS.				CONCURRENTS.	LAURÉATS.				CONCURRENTS.	LAURÉATS.				CONCURRENTS.	LAURÉATS.			
		Prix.		Accessits.			Prix.		Accessits.			Prix.		Accessits.			Prix.		Accessits.	
		1er.	2d.	1er.	2d.		1er.	2d.	1er.	2e.		1er.	2d.	1er.	2e.		1er.	2d.	1er.	2d.	3e.
1809	7	-	1	2	-	6	1	1	-	-	4	1	1	-	-	4	-	2	1	-	-
1810	3	-	1	-	-	4	1	2	-	-	1	-	1	-	-	6	1	2	1	1	-
1811	2	-	-	1	-	2	-	2	-	-	2	-	2	-	-	7	1	1	-	-	-
1812	2	1	1	1	-	2	-	1	1	-	2	2	-	1	-	2	-	3	1	-	-
1813	2	-	2	1	-	-	-	-		-	2	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
1814	2	-	1	-	-	2	-	1	2	-	2	-	1			2	1	1	1	-	-
1818	3		1		-	3		-	1	-	3				-	5	2	2	1	-	-
1819	3	1			-	3		1	1	-	2		-			5	1	-	2	-	-
1820	2	-	1	1		3	1	-	1	-	2			1	-	4	1	1	-	-	-
1821	3	-	1	1	-	1		1	-	-	3	-	1	2	-	5	2	1	-	-	-
1822	3	-	1			2	-	1	-		5	1	1	1	-	4	2	1	1	-	-
1823	4	-	1		-	1	-	1	-		2	1	-	-	-	5	1	-	2	-	-
1824	5		1	-	-	0	-			-	3	-	-	-	-	5	-	2	-	-	-
1825	2		1	-	-	1	-	1	-	-	2	-	-	-	-	3	-	2	-	-	-
1826	3	-		-		1				-	5	-	1	1	-	8	1	1	1	-	-
1827	2		1		-	1	-	-		-	4	1	2	-	-	3	1		1	-	-
1830	2	-		-	-	1		1	-	-	3	1		-	-	2	-	1	-	-	-
1831	3	1	1	-	-	2	-				1		1	-	-	2	1	1	-	-	-
1837	0				-	1		1			5	1	1	-		2	-	1	-	-	-
1838	1	-			-	1					3	1		-	-	3	-	2	-	-	-
1839	0					1		1		-	2	-	-	1	-	3	2	1	-	-	-
1840	1				-	1	-			-	2	-	1	-	-	3	2	-	-	-	-
1841	3		1	1		2				-	4	-	1	1		2	-	-	-	-	-
1842	4	1				3		1	1	-	4	-	1	1	-	6	-	-	1	-	-
1843	3		1	1	-	3		-	1	-	2	1	1	-	-	6	-	-	1	-	-
1844	3		1	1	-	4			3		7	1		2	-	3	-	2		-	-
1845	4		1	1		3			1	-	6		1	2	-	3	-	-		-	-
1846	5	-	1	2	-	1		-	1	-	1		1	-		1	-	-	1	-	-
1847	4		1	1	-	3			2		7	1		2	-	4	-	1	-	-	-
1848	2		-		-	3		1	1	-	5	1		1	-	5	-	3	1	-	-
1849	3		1	2		5		1			3	1	1	1	-	7	2	2	-	-	-
1850	4	-	1	2		2		1	1		7			2	-	11	1	2	-	-	-
1851	1		1	2		2	1		1		4	-	1	1	1	10	1	1	1	1	-
1852	2		1		-	2					5	2	1	1	1	7	2	1	1	1	-
1853	1			-	1	1	-	-		-	6	1	1	-		6	-	1	1	1	-
1854	2			-	1	2	-	1	1		2		1	1	1	11	-	2	1	1	1
1855	1			1	1	2	-	-	1		7	1	3	1		8	-	2	2	2	2
1856	3		2	1	-	2	1	2	1		6	1	-	1	-	8	1	3	1	1	1
1857	3			1		1		1	1	-	5		1	1	-	8	3	1	2	1	1

Digitized by Google

ANNÉES	TRAGÉDIE																		COMÉDIE											
	HOMMES.							FEMMES.											HOMMES.							FEMMES.				
	Concurrents.	Candidats.						Concurrents.	Candidats.										Concurrents.	Candidats.						Concurrents.	Candidats.			
		Prix.		Accessits.					Prix.		Accessits.									Prix.		Accessits.					Prix.		Accessits.		
		1er.	2e.	1er.	2e.	3e.			1er.	2e.	1er.	2e.	3e.							1er.	2e.	1er.	2e.	3e.			1er.	2e.	1er.	2e.	3e.
1858	4			1	1			7	1	1	1	1			7	1	1	1	1			12	1	1	1	1	1				
1859	3		1	1				8		1	1	1			4		1					15	2	1	2	1	2			
1860	2	1	1					4	1	1	1	1			5		2	1				10	2	1	1	2				
1861	4	1		1	1	1		4	1	1	1				5	1		1				8	1	1	2	2	2			
1862	1			1	1			7			1	1			6		1		1			13	1	1	2	2	2			
1863	1			1	1			7	1	1	1				4	1	1	1				14		4	1	3				
1864	6		1	1	1			4		1	1				7		2	1	2			13		3	1	2	1			
1865	5		1		1			6		1	1				9	1	2	1	2			12	1	1	3	3				
1866	6		1		1	1		4			1	1			9	2	1	1	1	2		16	2	2	2	1	1			
1867	8			1	1			4		1	1	1			9	1	1	1	1	1		16		3	2	3				
1868	7		1	2	1			5		2	1				8		2	2	2	1		16	2	3	2	1				
1869	3		1					3							9		2	2	2	1		14	1	1	3	2	2			
1870	4		1	1	2			5			2	1	1		10	1	2	2	2	3		15		2	3	2	2			
1872	4		1					4		1	1				14		2	2	2	2		12	1	3	1	1	1			
1873	4			2				4			2				14	2	1	2	3			13	2		3	2				
1874	2			1				6			1	1			10		2	1	2			16		2	2	2				
1875	2		1	1	1			1							17		3	2	2			8	1	1	1	2				
1876	5		2		1			2							14	1	2	2	2			7		1	2	3				
1877	5			1				3	1						10	1		2	2			9	1	1	2	2				
1878	5		1	1	2			3			1	2			18		2	2	2			13	1	1	2	3				
1879	2		1	1	2			6	1		1	3			13	1	2	2	2			15	1	2	3	2				
1880	6		1	1				5		1	1	1			12	1	2	1				14	2	2	2	3				
1881	6	1	1		1			5		1	1	1			12	1	2	1	2			12	1		2	2				
1882	2			1	1			3		1	1				13	1	2	2	2			10		2	1	2				
1883	5	1	1	1	2			6	1	1	1	2			10	1	1	2	1			11	3	1	3	2				
1884	5	1		1	1			1							10		3	2	2			11		1	1	2				
1885	6			1	3			3	2						10	1	2	2	1			14	2	1	2	1				
1886	8		1	2	1			3		1		1			10	1	2	2	2			14	1	4	4	2				
1887	6	1		3				3			2				11	1	2	2	1			16	2		3	3				
1888	5	1			2			2		2					11	1	2	2	2			13	1	2	3	2				
1889	5		1	1				4	1	1		1			8	2	2	1	1			14	1	3	1	3				
1890	4			2	1			6	1	1	1	1			8	1		3	2			14	1	3	3	2				
1891	1	1		1	1			6	2	1	2				10	1	2	1	2			12	1	2	2	3				
1892	4		2	1				3		1	1				8	1	2		2			11		3	2	2				
1893	4	1						5	1		1	1			10	2	1		3			12	2	1	2	1				
1894	1	1		1	1			4		1	2				10		2	3	3			8	1	1	2	1				
1895	3	1		1				2				1			9	2	2	2	1			11	1		2	2				
1896	5		1	1				5		1	1	1			9	1	1	1	1			11		1	2	1				
1897	4			1				4		1		1			8		1	2	1			13	2	1	1	3				
1898	2		1	1				4			2				10		3	2	2			13		2	2					
1899	4	1		2				3	1		1				9	4	1	1				11	2	1	3	3				
1900	5	2		1				3			1	1			10	1	2	1	2			7	2	2	2	1				

Digitized by Google

g. Classes des élèves militaires.

ANNÉES.	SOLFÈGE.						HARMONIE.						SAXOPHONE.						SAXHORN.						CORNET À PISTONS.						TROMBONE À PISTONS.					
	CONCURRENTS.	LAURÉATS.					CONCURRENTS.	LAURÉATS.					CONCURRENTS.	LAURÉATS.					CONCURRENTS.	LAURÉATS.					CONCURRENTS.	LAURÉATS.					CONCURRENTS.	LAURÉATS.				
		Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.				Prix.		Accessits.		
		1er.	2e.	1er.	2e.	3e.		1er.	2e.	1er.	2e.	3e.		1er.	2e.	1er.	2e.	3e.		1er.	2e.	1er.	2e.	3e.		1er.	2e.	1er.	2e.	3e.		1er.	2e.	1er.	2e.	3e.
1856...	-	-		-	-		13	1	1	1	1	1	-	-		-		-	-				-		-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-
1857...	15	1	1	1	1	1	12	1	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-			-	-	-	6	1	2	1	2	-	-	-	-	-	-	-
1858...	14	1	1				14	1	1	1	1	1	7	2	2	1	1	1	6	1	2	1	1	1	7	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-
1859...	9	1	1	1	1	1	15	1	1	1	1	1	11	1	1	1	1	3	5	2	1	-	-	2	5	1	1	-		-	-	-	-	-	-	-
1860...	15	1	1	1	1	1	16	1	1	1	1	2	13	2	2	2	1	1	6	1	1	1	1	-	5	1	1	1		-	6	1	1	1	1	-
1861...	12	1	1	1	1	1	19	1	1	1	1	1	10	3	2	1	1	2	8	3	3	2	-	-	10	1	1	1		-	5	2	1	1	1	-
1862...	14	3	3	2	2	2	14	2	2	1	1	1	14	3	3	2	1	2	7	2	2	2	1	-	9	-	1	1	1	-	7	2	1	2	1	1
1863...	20	2	2	2	2	1	20	2	2	2	1	1	13	3	3	2	2	3	6	2	2	1	1	-	8	2	1	2	1	-	8	2	2	2	-	-
1864...	18	3	3	2	2	2	18	2	2	2	1	3	19	3	3	3	3	-	8	2	3	2	1	-	10	-	2	1	1	1	6	1	1	1	1	1
1865...	28	1	3	3	2	1	14	2	2	2	1	1	18	3	3	3	3	3	7	2	1	3	-	-	8	2	3	1		-	2	-	1	1	-	-
1866...	17	2	2	3	3	2	12	2	2	2	1	3	15	1	3	3	3	4	5	1	3	1	-	-	8	1	1	1	1	2	4	-	1	1	1	1
1867...	16	3	3	1	1		17	2	3	1	1	1	19	3	2	2	2	2	6	1	1	1	2	-	8	2	2	1	1	1	2	-	1	-	-	-
1868...	22	3		1	1	1	12	1	1	2	1	1	11	1	1	1	2	2	6	2	1	1	1	-	8	-	2		1	2	3	1	-	2	-	-
1869...	15	1	3	2	1		9	1	1	2	1	1	10	2	1	1	2	1	3	1	1	1		1	5	-	-	1		1	2	-	1	1	-	
1870...		-	-	-			-			-		-	12	-	1	1	1	1	3		2	1	-	-	4	-		1		1	2	1	-	1	-	-

A. État récapitulatif des concurrents et récompenses.

| ANNÉES. | CONCURRENTS. | RÉCOMPENSES. | | |

i. Répartition des lauréats par départements d'origine.

DÉPARTEMENTS.	PRIX DE ROME.	FUGUE.	HARMONIE.	CHANT.	DÉCLAMATION DRAMATIQUE.	PIANO.	HARPE.	ORGUE.	VIOLON.	VIOLONCELLE.	CONTREBASSE.	INSTRUMENTS À VENT.	DIVERS.	TOTAUX.
France.														
Ain	-	-	-	5	1	1	-			1	-	3	1	11
Aisne	1	1	3	3	4	3	-	-	6	2	1	16	1	39
Allier	-		1	1	2	3	2	-	1		-	1	2	13
Alpes (Basses-)	-		-	1	1	1	-	-	2	-	-	4	-	9
Alpes (Hautes-)	-	-	-	-	-	-		-	-	-		6	-	6
Alpes-Maritimes	-	-	-	5	1	5	-	-	1	-	-	6	1	18
Ardèche	-	-	-	-	1	1	-	-	2	-	-	1	-	5
Ardennes	1		1	3	1	7	-	-	4	1	3	17	6	55
Ariège	-	-	2	3		1	-	-	1	-		5	-	12
Aube	-		1	2	1	1	-		1	-		7	1	18
Aude		-	1	1	3	2		-	1	1	-	12	1	12
Aveyron	-	-	1	1	-							3	-	6
Bouches-du-Rhône	2	3	10	29	8	13	1		4	6	2	30	5	113
Calvados		3	1	2	1	5	-	1	2		-	4	3	24
Cantal		1	1	1		1					-	1		6
Charente		1	5	2	1				6			8	1	25
Charente-Inf^re			1	3	1	3	-		1	1	1	9	4	27
Cher			3	1	2	1						3	1	13
Corrèze						2						2		4
Corse			1		1	1	1			1		2	-	5
Côte-d'Or	2	1	1	1	6	16	1		4	4	2	15	1	52
Côtes-du-Nord	1		1	1		2		-	1	1	1	3	-	11
Creuse	-	-		1	1	1				1	-	-	-	4
Dordogne			1	3	2	1	-	-	4	1	-	5	-	20
Doubs	1	3	3	5	1	3	-	-	4	6	1	15	3	55
Drôme	-	-	2	4	2	3	-	-	1		1	1		14
Eure	1			5	1	4	-	1	1	1		7		18
Eure-et-Loir				1	1	4		-			1	1	1	10
Finistère	1	-		1		3		-	1	1		10	1	21
Gard	3	-	1	13	2	3		-	1	1	1	15	1	43
Garonne (H^te)	8	4	10	16		13	1		3	5	1	26	5	163
Gers	-	1	1	1	-	3	-	1				2	-	7
Gironde	1	3	11	39	13	23	1		7	3	1	52	1	166
Hérault	5		3	13	2	1			7	2	1	20	3	67
Ille-et-Vilaine			1	3	1	1			1	1		8	3	20
Indre				1	1	1						1	1	4
Indre-et-Loire		1	1		1	1	-		3			3		15
Isère	1	-	2	9	-	3	1	-	-	-	-	2	1	19
Jura	-			-	-	2	-	-	1	1	-	4	-	8
Landes			-	3	-	1	-	-	-	-	-	3	-	6
Loir-et-Cher	-	-	1	6	2	8	-	-	1	2	-	6	3	41
Loire	1	-	-	6	1	-	1	-	1	-	-	-	1	13
Loire (Haute-)		-	-	1		1	-	-	-	-	-			2
Loire-Inf^re	3	-	8	13	3	8	-	-	6	3	3	9	3	59
Loiret	1	3	2	3	3	4	-	1	5	-	1	7	3	33
Lot		-		2	1	-	-	-	-	-	-	3	-	6
Lot-et-Garonne	-		-	8	1	1	-	-	2	1	-	-	1	14
Lozère				1	-	-		-	-	-	-	-	-	1
Maine-et-Loire	1		1	6	2	1	-		2	1	-	7	1	17
Manche	1	1	1	1	2	-	1	-	-	-	-	3		10
Marne	2	-	6	11	2	5	-	-	4	2	1	5	1	40
Marne (Haute-)	2	-	1	3	2	1	-	-	-	-	-	2	-	11
Mayenne	1		-	1	1	-	-	-	1	-	-	1		5
Meurthe	2		3	1	3	1	-	-	2	1	-	13	-	35
Meurthe-et-Moselle	1	-		4		5	-	1	1	2	2	5	2	23
Meuse		-	-	2	1	1	-	1	1	-	-	6	1	16
Morbihan	2	1	2	6	1	4	1	-	-	1	-	5	2	25
Moselle	4	2	6	5	7	5	1	1	1	3	1	23	1	62
Nièvre	1		2	1	2	-		2	-	-	1	1	-	13
Nord	3	9	11	60	10	14	2	1	12	20	6	153	18	321
Oise	-	2	4	5	2	4	1	-	2	-	1	8	2	31
Orne	-			3	1	-	-	-	1	-	-	1	-	6
Pas-de-Calais	1	1	10	10	2	7	-		2	3	1	63	2	109
Puy-de-Dôme	1	1	1	3	1	2	1	-	-	1	-	2	-	13
Pyrénées (B^ses)	2		2	13	-	9	-	-	2	-	-	9	1	38
Pyrénées (H^tes)	1			4		1	-		3	4	-	1	1	16
Pyrénées-Or^tes	3		3	2		3		-	1	-	-	10	2	24
Rhin (Bas-)	1	1	10	7	7	7	1	-	8	5	-	11	4	93
Rhin (Haut-)	2	1	1	3	2	3	1	1	1	1	-	10	2	39
Rhône	2	3	8	36	10	17	5	-	15	4	-	23	5	135
Saône-et-M^re				1		1			1	-	-	-	-	3
Saône (Haute-)	-	1		7	3	8		-	-	-	-	8	-	15
Saône-et-Loire	1	-	-	2	2	2	1	-	1	1	1	5	1	17
Sarthe	1	-	2	1	1	2		-	4	1	1	14	1	19

Digitized by Google

DÉPARTEMENTS.	PRIX DE ROME.	FUGUE.	HARMONIE.	CHANT.	DÉCLAMATION DRAMATIQUE.	PIANO.	ORGUE.	HARPE.	CLARINETTE.	VIOLON.	VIOLONCELLE.	CONTREBASSE.	INSTRUMENTS À VENT.	CHŒURS.	TOTAUX.
Savoie	-	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	2
Savoie (H^te)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Seine	7	[illegible]	[illegible]	35	3o3	4o2	35	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Seine-Inf^re	1	-	7	[illegible]	[illegible]	8	1	-	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
S^ne-et-Marne	-	-	1	8	1	2	-	-	6	-	1	[illegible]	1	[illegible]	[illegible]
S^ne-et-Oise	1	1	1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1	-	[illegible]	1	-	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]
Sèvres (D^x)	1	-	-	1	2	2	-	-	1	1	-	-	-	-	4
Somme	-	1	2	2	1	5	-	-	1	1	1	[illegible]	-	-	34
Tarn	1	1	-	4	2	-	-	-	-	2	-	1	-	-	16
T.-et-Gar^ne	-	-	1	2	-	-	-	-	-	-	-	1	1	-	17
Var	1	-	-	2	-	1	-	1	-	-	-	1	-	-	1
Vaucluse	-	-	1	2	-	-	-	-	2	1	1	[illegible]	1	-	36
Vendée	-	-	-	1	-	1	-	-	1	-	-	1	-	-	1
Vienne	1	1	-	1	1	1	1	-	[illegible]	[illegible]	-	5	-	-	11
Vienne (H^te)	1	-	1	1	1	-	-	-	1	-	-	1	1	-	17
Vosges	1	-	1	1	-	1	-	1	1	-	-	1	-	-	10
Yonne	1	-	1	1	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	31
Dép^ts non désignés	-	-	10	[illegible]	17	[illegible]	-	1	9	1	1	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]
Colonies.															
Algérie	1	1	-	3	1	10	-	-	-	-	-	6	1	-	31
Cochinchine	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Guadeloupe	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Louisiane	1	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	3
Martinique	1	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Réunion (I.)	-	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Étrangers.															
Allemagne	-	-	1	11	-	10	1	-	10	1	-	6	1	-	41
Angleterre	-	1	1	5	1	-	3	-	6	-	1	1	1	-	17
Autriche	-	-	-	1	-	2	1	1	-	-	-	1	-	-	8
Amér. (H^te)	1	-	-	2	-	6	2	-	7	1	-	1	1	-	19
Belgique	1	1	10	31	6	15	4	-	15	-	5	25	9	1	131
Bohême	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1	-	-	-	2
Brésil	-	1	3	-	1	4	-	-	1	-	-	-	-	-	10
Californie	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1
Canada	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1

DÉPARTEMENTS.	PRIX DE ROME.	FUGUE.	HARMONIE.	CHANT.	DÉCLAMATION DRAMATIQUE.	PIANO.	ORGUE.	HARPE.	CLARINETTE.	VIOLON.	VIOLONCELLE.	CONTREBASSE.	INSTRUMENTS À VENT.	CHŒURS.	TOTAUX.
Chili	-	-	-	1	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1	3
Colombie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	2
Cuba	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	2
Dalmatie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	1
Danemark	-	-	1	1	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	3
Égypte	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Espagne	1	1	3	7	1	16	1	-	6	1	-	1	6	-	36
États-Unis	1	-	3	7	-	7	-	-	6	-	-	1	4	1	28
Finlande	1	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	5
Gallicie	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Guatemala	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Haïti	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	3
I^s Canaries	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	2
I^s Maurice	-	1	1	3	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	8
Indes	-	1	1	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	6
Irlande	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Italie	1	1	5	7	1	8	-	-	8	1	1	3	3	1	40
Luxem^rg	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Mexique	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	2	3
Monaco	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Norvége	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	2	-	-	3
Pays-Bas	-	-	1	-	1	1	1	1	6	2	-	1	-	-	19
Perse	-	-	1	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	4
Pologne	-	-	-	-	-	5	1	-	2	1	-	-	-	-	17
Portugal	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Rép. Arg^ne	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Roumanie	-	1	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Russie	-	1	2	5	1	19	-	-	9	2	1	1	-	-	47
Styrie	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Suède	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Suisse	-	1	-	4	1	1	-	1	1	-	-	3	-	-	13
Turquie	-	1	2	-	-	1	-	-	2	-	-	-	1	-	6
Uruguay	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	1
Valachie	-	-	2	-	-	1	-	-	-	-	1	-	-	-	4
Vénézuela	-	-	1	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Victoria	-	-	-	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	1

Pour l'enchaînement de cette statistique, il a été tenu compte du lieu de naissance et non de la nationalité des lauréats; elle comprend par conséquent des français nés à l'étranger et réciproquement des étrangers nés en France. Les lauréats dans plusieurs branches d'études ne figurent qu'à une seule, par exemple, ceux qui ont obtenu des récompenses pour le prix de Rome, la fugue, l'harmonie et le piano sont compris au Prix de Rome; ceux qui ont été récompensés pour la fugue et l'harmonie sont compris dans la colonne *Fugue*; ceux qui ont obtenu des récompenses au piano et à l'harmonie sont compris au Piano; la colonne *Chant* comprend les lauréats des concours d'opéra et d'opéra-comique; à la colonne *Piano* sont mentionnés en majeure partie les lauréats de solfège.

Digitized by Google

XII

DISTRIBUTIONS DES PRIX.

1° DISCOURS PRONONCÉS AUX DISTRIBUTIONS DES PRIX.

AN VII, 14 FRIMAIRE-4 DÉCEMBRE 1798. — DISCOURS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, FRANÇOIS, DE NEUFCHATEAU.

JEUNES CITOYENS,

Vous venez de donner des preuves intéressantes de vos progrès devant une assemblée digne de les apprécier. Vous avez reçu de sa part la récompense la plus flatteuse de vos efforts, par la manière dont ils ont été accueillis. Maintenant vous êtes pressés de recevoir, en présence de ce public si respectable, les prix particuliers que vous avez mérités. Chargé par le Directoire exécutif de vous les distribuer en son nom, je ne vous les ferai point attendre : je conçois votre impatience. Si je prends ici la parole, ce n'est pas pour retarder votre triomphe par les longueurs d'un discours étudié et nécessairement bien faible, après les douces émotions que vos voix et vos instruments viennent de faire naître. Mais je dois vous marquer l'intérêt que vous inspirez au gouvernement dont je suis l'organe, et à cet égard, je trouve dans mon cœur des sentiments et des réflexions que je désire de faire passer dans les vôtres. Si la République est en droit d'attendre le retour d'une gratitude profonde de la part des jeunes élèves à qui elle procure les avantages de l'instruction dans tous les genres, vous êtes plus spécialement encore appelés à lui payer ce tribut de reconnaissance.

En effet, l'art de la musique, dont elle se plaît à vous prodiguer les ressources, cet art ne faisait point partie de l'instruction publique avant que la liberté vînt agrandir toutes les idées. Les principes du despotisme redoutaient justement la puissance des arts et surtout cet esprit de fierté et d'indépendance, ce crime de la philosophie dont ils étaient trop accusés. Pour dominer les arts, il fallait les corrompre. L'humiliante protection des cours les avait ravalés au point de ne les faire considérer que comme des instruments de la superstition, ou de simples objets d'amusement. L'astucieuse politique avait soin de cacher au peuple les rapports que les arts ont avec les vertus. Aussi plus un chanteur, plus un musicien, par des sujets dignes de Sybaris, et par une exécution digne de ces sujets, parvenait à amollir les âmes et à les plonger dans ces langueurs voluptueuses et léthargiques si favorables à l'esclavage, plus les puissants l'exaltaient, plus les flatteurs s'empressaient à le célébrer. Ces perfides caresses ressemblaient aux prestiges dont Armide environne Renaud. Tel serait encore l'état des arts, si la liberté, comme Ubald, ne leur eût présenté le miroir et ne les eût fait rougir des honteuses guirlandes dont ils étaient parés.

D'ailleurs, dans l'ancien régime, on avait un double motif pour avilir les arts. Les hommes qui se trouvaient grands par le hasard de la naissance ne voulaient pas qu'on le devînt par l'étude et par le talent. L'éclat dont on n'héritait pas leur était odieux. Leur orgueil, irrité des distinctions arrachées par le mérite personnel, s'en vengeait par tous les mépris dont pouvait s'aviser la haine de l'égalité. On ne désarmait qu'en rampant la jalousie du despotisme. Les arts humiliés par lui, jouets de l'insolence de ses valets titrés, n'obtenaient qu'à force d'affronts la tolérance de leur gloire et le pardon de leurs succès.

Loin de craindre l'indépendance, de repousser l'égalité, de haïr la philosophie, les principes républicains les provoquent et les appellent. Dans ces principes, on n'estime les institutions que par les développements qu'elles peuvent fournir aux conceptions du génie, à la supériorité de l'esprit et à la magnanimité du cœur. C'est dans ces vues que la France régénérée a fait de l'art de la musique une des bases de l'instruction publique. Il faut le dire et ne pas craindre d'être juste. C'est une des belles idées de cette Convention nationale, si calomniée mais si imposante, si orageuse mais

si sublime, et dont la réputation grandit d'autant plus qu'on s'éloigne davantage de l'époque où elle étonna l'univers. La même année qui vit éclore la Constitution, vit naître le Conservatoire. La Convention avait senti que le gouvernement représentatif doit s'emparer de cette diversité de dispositions dont la nature enrichit l'intelligence humaine, pour les diriger vers les grandes choses et faire jaillir la gloire nationale de l'exercice des talents dans tous les individus.

C'est ainsi, jeunes citoyens, que sa prévoyance paternelle, en formant cet établissement, a été au-devant de vous pour vous initier aux mystères d'un art dont jadis les leçons, pour ainsi dire furtives, ne s'achetaient qu'au poids de l'or, et par l'impulsion secrète que leur donnait la monarchie ne tournaient qu'à la dégradation des mœurs.

Ainsi donc, devant à la patrie votre éducation musicale, vous devez, en retour, à la patrie, les résultats entiers de cette éducation; mais pour vous rendre plus sensible l'obligation de ce devoir, faites-vous une idée bien juste et bien distincte de l'art que vous êtes appelés à exercer. On sait assez que la musique est la langue des sentiments et des passions; on sait que le chant est un soulagement naturel, qu'une espèce d'instinct suggère à l'homme, mais ce n'est pas sous ce seul point de vue que votre art doit être envisagé. Consultez, jeunes citoyens, les oracles de la sagesse. Écoutez le plus grand des philosophes; Platon attachait tant d'importance à la musique qu'il ne dédaigna pas de classer les sons qui sollicitent aux vertus, d'indiquer ceux qui provoquent aux faiblesses avilissantes. Un autre, Aristote, considérait votre art comme un des creusets où s'épurent les mœurs d'une nation. A l'âge de 80 ans, le plus vertueux des Romains, Caton, prenait des leçons de musique et gémissait de n'avoir pu les recevoir plus tôt. Si un peuple, parmi les Grecs, le peuple de Cynète, se distingue par les excès d'une affreuse férocité, ses contemporains rejetèrent ce funeste penchant au crime, sur le dédain constant de ce peuple pour la musique.

Enfin, dans l'antiquité, cet art fut toujours de moitié dans les exhortations à la vertu. Les lois divines et humaines, les éloges des grands hommes et des belles actions, tout ce qui pouvait enflammer les esprits de l'amour du bien, ne se présentait jamais au respect et à la recommandation des peuples qu'entouré des charmes de la musique, qu'aidé de ces accords touchants qui disposent l'âme à s'ouvrir à l'enthousiasme du beau, à la puissante impression de la vertu, à la force des bons exemples. Eh! quel fut, citoyens, le but moral qui détermina la nation française à conquérir sa liberté? Quelle est cette vertu constante de la Révolution, que la malveillance essaya tant de fois de couvrir d'un voile calomnieux, et qui, toujours plus lumineuse, a dissipé sans cesse, du feu de ses rayons, l'obscurité profonde où ses ennemis acharnés se flattaient de l'ensevelir? Quelle est-elle, en effet, si ce n'est l'opiniâtre volonté de remonter à cet état de sagesse et de gloire, de pureté et de splendeur, longtemps heureux partage du petit nombre de peuples qui connurent la grande science d'être libres? Vous voyez donc la place éminente que vous réserve dans le régime républicain l'art sublime dont la patrie vous a dotés. Porter les hommes à la vertu, accélérer les pas des héros vers la victoire, attacher les citoyens aux institutions et aux solennités nationales, enchaîner leurs organes et lier leurs affections au souvenir de leur pays! quel magnifique partage dans la masse des obligations auxquelles les droits des sociétés assujettissent tous les hommes! Et voilà les destins qui vous attendent, si vous parvenez à vous bien pénétrer de la véritable direction que le musicien doit donner à son art pour le rendre utile à sa patrie.

Eh! qu'on n'accuse pas d'exagération les encouragements que je me plais à vous offrir; non, non, qui flatte veut tromper et j'aime trop les arts pour tromper les artistes. Il est pour jamais effacé le temps où l'on aurait osé révoquer en doute l'influence de la musique sur les âmes généreuses et où l'on traitait de chimère l'empire qu'elle exerça sur les peuples de l'antiquité! S'il faut du génie pour exercer les arts, n'en doutons pas, il faut de l'énergie pour en sentir les beautés; il faut de la vertu pour entendre leur langage. Les disciples de Pythagore avaient recours à la musique pour s'exciter aux grands dévouements. L'expérience nous a prouvé qu'à cet égard leur philosophie éclairée jugeait très bien les éléments dont se composent les grands cœurs. Eh, qui de nous se rappellera jamais sans émotion cet air, précurseur des combats, qui, tant de fois, présida aux victoires de nos guerriers? Ce refrain triomphal qui les a conduits sur les bords du Rhin, du Danube, de l'Adige et du Nil? Cet hymne, qui s'est tellement approprié la liberté, qu'il s'est emparé de son immortalité même! Qu'importe que des organes perfides, que des lèvres impures et sanglantes l'aient profané! Les accents d'Apollon n'ont pas cessé d'être divins, parce que Néron toucha la lyre. Oui, citoyens, cet air est devenu un cantique national sacré pour les Français. Quelle puissance lui ravira jamais ses vingt armées! ses mille victoires, les échos de l'Europe, l'étonnement de l'Afrique et les hommages du monde! Ainsi Sparte avait ses chants de gloire; ainsi la Grèce triomphait de Xerxès aux mélodieux accords de ses guerriers; ainsi l'Helvétie module encore, au bout de six cents

ans, l'air simple et sublime, antique monument des mœurs pures de ce héros, de ce Guillaume Tell, fondateur vénérable de sa première liberté. Un silence farouche ou des cris barbares, voilà le prélude des combats pour les soldats esclaves, et la déroute est à leur suite : la gaieté des chants et la confiance du courage, voilà le préliminaire des peuples libres et la victoire les couronne.

Soyez donc glorieux, jeunes citoyens, des progrès que vous avez faits et des palmes qu'ils vous ont mérités. Honorez-vous d'avoir aussi votre place sur les ailes de la Renommée et que le bel art que vous avez appris soit compté parmi les éléments de la moralité des peuples libres. Un instant heureux viendra, l'humanité l'attend, le gouvernement généreux de la grande nation l'appelle, l'empressement de trois cent mille jeunes Français armés à sa voix l'assure : il viendra ce beau jour où la trompette guerrière ne demandera plus rien à votre génie: alors, chantez les vertus, chantez les mœurs, chantez les mânes chéris de nos défenseurs qui sont morts pour la liberté, chantez l'immortalité de la Patrie. Que vos accords soient riches du passé, soient pleins de l'avenir. Que dans vos compositions instrumentales, la fierté de l'homme libre et l'harmonie de l'ami de l'ordre impriment leur caractère majestueux. Refusez à des muses efféminées le honteux hymen qu'elles vous proposeraient. Elle n'est point la compagne d'Apollon la poésie qui dérobe le thyrse aux bacchantes. Il n'est de bons vers que ceux qui peignent la nature, qui célèbrent les arts, qui font aimer les mœurs, qui divinisent les vertus, qui foudroient les vices. C'est à ces signes que vous reconnaîtrez les véritables poètes. Alors, marchez sans crainte avec eux : le temple de mémoire est ouvert.

J'aime à le croire, citoyens, ces vérités vous sont connues. L'exemple des professeurs célèbres à qui votre éducation est confiée, leurs entretiens que vous aurez goûtés vous les auront déjà rendues familières. Ils vous auront appris que ceux des hommes en qui le penchant à la liberté, le besoin d'en jouir, l'audace nécessaire pour se la procurer se firent le plus vivement sentir, furent dans tous les temps les artistes musiciens.

Ils vous auront parlé de ces cadres brillants où si souvent le faste des rois tenta de les emprisonner. Ils vous auront peint cette impatience innée, ce tourment d'être libres, qui les forçait à se répandre au dehors. Ils vous auront montré les plus célèbres virtuoses, trop à l'étroit dans les palais, indisciplinés à l'or comme aux caresses dédaigneuses, s'élançant dans le bonheur de l'indépendance, errants dans l'Europe, partout sans patrie, parce que la liberté n'était nulle part, avides de lauriers, par intérêt de gloire, insubordonnés aux honneurs, par sentiment de fierté démocratique; républicains nomades, cherchant en vain des vertus à chanter pour apaiser leur lyre, et par la continuelle agitation de leur vie, attestant qu'il était dans la nature un bien dont la terre ne jouissait pas. Ce bien, cette liberté, ces droits naturels, propriété de tous les hommes, impérieux besoin de tous les grands talents; ce bonheur enfin que leur inquiétude pressentait, la France l'a conquis, la France en est l'asile. Désormais les artistes, les penseurs de tous les pays, trouveront dans son sein leur rendez-vous ou leur refuge. Voilà ce qu'enviaient tous les grands maîtres dans votre art.

Vous, jeunes citoyens, qui serez héritiers de ces rares génies, plus heureux qu'ils ne furent, cueillez une moisson qu'ils cherchèrent si vainement. Ils demandaient à l'histoire ce que leur siècle ne leur présentait pas; vous, plus fortunés, profitez des bienfaits du siècle que la liberté vient de vous ouvrir, et prouvez que, si les héros et les vertus n'appartiennent qu'aux peuples libres, les prodiges de l'harmonie, les vrais musiciens enfin ne naissent que pour les vertus, ne chantent que pour les héros, ne s'animent jamais que pour la liberté.

(*Distrib. des prix*, etc. Imp. de la Rép., trim. an VII, in-8° de 23 p. — Bibl. nat., Inv. V. 36, 813.)

AN VIII, 19 NIVÔSE-9 JANVIER 1800. — DISCOURS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR (LUCIEN BONAPARTE), PRONONCÉ À LA DISTRIBUTION DES PRIX POUR LE COURS D'ÉTUDES DE L'AN VII.

Jeunes artistes, recevez le témoignage de satisfaction que je vous offre au nom du Gouvernement. Jouissez du témoignage, plus flatteur encore, de l'ivresse publique... Ces acclamations réitérées ont ému vos âmes. Livrez-vous à cette émotion sublime. S'il existe sur la terre un charme qui rapproche l'homme de la Divinité, c'est le charme de la gloire : votre émotion atteste son pouvoir, elle est le prélude et le garant des jouissances peu communes qui vous sont réservées, si vous continuez à cultiver les arts. Je viens de vous indiquer les faveurs de la renommée; elles sont douces : eh bien! le talent précieux que vous cultivez renferme des plaisirs plus vifs encore. C'est cet art brillant à qui l'humanité doit ses plus aimables illusions, c'est lui qui, par la gaieté de ses refrains, allège le fardeau du travail : dans les fers, il charme

les ennuis de l'esclavage par les hymnes de la liberté; il embellit jusqu'au soir de la vie par le souvenir de ces couplets soupirés dans les belles années de la jeunesse.

Est-il une seule chance à laquelle votre art soit étranger? Dans la prospérité, dans les fêtes, il prête au plaisir ses attraits les plus séduisants, et, lorsque le malheur pèse sur nos têtes, combien de fois l'infortuné, jouet des secousses du sort, ne trouva-t-il pas dans vos accents consolateurs l'oubli momentané de ses maux!

Un dieu, dit-on, apprit la musique aux mortels; et l'ingénieuse antiquité nous l'a représenté policant les hommes, adoucissant les bêtes sauvages, animant le marbre et la pierre, fléchissant jusqu'aux divinités infernales : partout il étend son empire, il n'est point dans l'univers une seule partie qui soit muette dans le concert général des êtres; tout est en mouvement et en harmonie dans la nature, et, chez tous les peuples, les hommages rendus à son auteur semblent avoir besoin de votre secours pour s'élever jusqu'à lui...

Les hautes sciences sont le domaine de l'esprit; mais la musique appartient aux sentiments. Par elle les peuples acquièrent plus de civilisation, la société plus d'agrémens, les femmes plus de douceur, et les hommes plus de sensibilité.

Nous avons entendu vos essais, et chacun de vos mouvemens, de vos accens contenait un sentiment ou une image. Un jour vous composerez, sans doute; souvenez-vous alors que les modes se succèdent, que les goûts changent, que les opinions varient, mais que la nature est éternellement la même... Jeunes artistes, étudiez la nature; observez-la dans son calme, surprenez-la dans ses passions, et souvenez-vous que l'art est toujours jugé sur elle.

En vous parlant de la nature, les noms de Gluck, de Sacchini, de Mozart, de Cimarosa se présentent; leurs noms excitent l'enthousiasme. Celui de Cimarosa doit exciter dans vos cœurs un sentiment plus profond... Il vivait à Naples, jeunes artistes! est-ce à lui ou à son ombre que vous devez vous adresser?... les tyrans lui ont-ils laissé la vie... Quelle que soit leur farouche puissance, ils ne peuvent point lui ravir l'immortalité.

N'oubliez jamais, surtout, qu'avant d'être artistes vous êtes citoyens; consacrez vos talents à chanter les triomphes des guerriers, à faire passer dans toutes les âmes, par vos accents belliqueux, cette ardeur bouillante qui fait les héros; à insinuer dans tous les cœurs, par la douce mélodie, cet esprit de concorde nécessaire aux nations comme aux familles... Que les beaux arts soient médiateurs entre les factions... Que la lyre d'Apollon fléchisse le cœur des Euménides... Que le génie, la beauté, les vertus, les talens environnent enfin la République!

Il fut des temps orageux où l'on prit pour devise : Du pain et du fer...; plus heureux aujourd'hui, nous prenons celle-ci : La Liberté et les Arts. Vous serez, jeunes artistes, vous êtes déjà leur soutien et leur gloire... Élèves des plus grands maîtres de l'Europe, vous venez de nous apprendre combien vous avez su profiter de leurs leçons... Approchez, venez recevoir de ma main le laurier qui ceint le front des artistes comme celui des héros... Ces lauriers sont le prix de vos talens, le gage de vos nouveaux succès; je vous les décerne avec plaisir, de la part des Consuls, au nom des premiers talens, et au nom de tous ceux qui assistent à votre triomphe.

[*Procès-verbal de la séance publique*, etc., Imp. de la Rép., nivôse an IX.]

AN IX, 17 FRIMAIRE-8 DÉCEMBRE 1800. — DISCOURS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR (M. CHAPTAL), PRONONCÉ À LA DISTRIBUTION DES PRIX POUR LE COURS D'ÉTUDES DE L'AN VIII.

JEUNES ARTISTES,

Cette fête prépare pour vous; ces nombreux auditeurs attentifs à vos chants; les prix qui vous sont décernés : tout vous annonce l'intérêt que la patrie prend à vos succès; tout vous retrace, dans cette enceinte, le pouvoir qu'exerce sur tous les cœurs sensibles l'art enchanteur que vous professez.

Eh! quel art, en effet, mérite mieux que le vôtre la reconnaissance des peuples civilisés! C'est par lui, si l'on en croit les premiers historiens, que les hommes encore épars dans les bois furent appelés à goûter les douceurs de la société; c'est lui qui ouvrit leurs âmes à des affections qui leur étaient inconnues. Une allégorie sublime nous peint Apollon descendu du ciel pour apporter le bonheur sur la terre : au son de sa lyre, tout s'émeut, tout s'attendrit, tout se perfectionne. C'est par les charmes de la musique que la science embellit ses premières leçons. Pour apprendre à

l'homme l'existence des Dieux, on commença par chanter leur puissance; et l'on célébra les merveilles de la nature avan de songer à lui dérober ses secrets.

Les écrivains les plus réservés, les philosophes les plus graves étonnent notre imagination par le récit des prodige que la musique opérait chez les anciens. Nul doute, du moins, qu'elle n'y fût consacrée à développer les plus sublime idées de la morale et de la législation : les préceptes les plus saints, les exemples les plus illustres, les fastes de l'héroïsm et de la religion étaient écrits en vers et chantés en chœur au son des instruments, soit, comme l'a dit J.-J. Rousseau que l'on n'eût pas trouvé de moyen plus efficace pour graver dans l'esprit des hommes les principes de la sagesse et d la vertu, soit que l'on eût jugé nécessaire de former une langue particulière pour exprimer, avec plus de charme, le affections vives, les grandes pensées et les sentiments profonds.

Sans avoir conservé parmi les modernes ce caractère de puissance et de majesté, la musique, par l'empire qu'elle exerc sur toutes les passions, mérite la bienveillance attentive des gouvernements éclairés.

Combien de fois, dans les fêtes augustes de la patrie, n'a-t-on pas vu le dévouement et l'enthousiasme tressaillir à se accens! Qui n'a pas senti que, sous les voûtes de nos temples, la pompe des cérémonies sacrées empruntait de la musiqu ses plus douces émotions? Qui pourrait contester l'influence de la poésie et de la musique, s'il est vrai que les chant belliqueux ont eu la gloire de donner souvent une nouvelle énergie au courage même des soldats français! Ce qu'o raconte de Tyrtée a cessé pour nous de paraître une fable; ses prodiges seront écrits dans les pages de notre histoire.

Mais s'il est permis au gouvernement d'un peuple guerrier de chercher dans la musique ces impulsions violentes qu sont à la fois le signal et le gage de la victoire, il est bien plus doux, pour les magistrats d'un peuple aimable et sensible de protéger en elle l'art qui rapproche tous les états et tous les âges par les mêmes sentimens. En effet, si la musiqu anime le repos de la richesse oisive, elle adoucit les travaux pénibles de l'indigence ; elle donne des idées à l'enfance et de souvenirs à la vieillesse; organe de la prière et de la douleur, elle sourit avec l'espérance et pleure sur les tombeaux. O dirait qu'elle fut accordée à l'homme par un génie protecteur qui voulut le bercer et l'endormir dans les misères de la vi

Tracer le tableau des avantages de la musique, c'est indiquer à ceux qui la cultivent les devoirs nombreux qui le sont imposés. Jeunes artistes! consacrez, par un noble usage, vos études, qui sont un bienfait de la société, et vos talen qui sont un don de la nature. N'employez les ressources de votre art que pour inspirer les passions nobles et généreuse l'amour de l'humanité, de la patrie et de la vertu; et n'oubliez jamais qu'un musicien célèbre fut banni de Sparte pou avoir introduit dans le chant un mode nouveau dangereux pour les mœurs.

Marchez sur les traces des grands maîtres qui vous ont précédés. C'est dans la peinture des caractères vertueux qu'i ont déployé toutes les ressources de leur génie. Voyez comme Antigone est touchante dans son dévouement, comm Iphigénie est aimable, comme Alceste est sublime! Entendez la voix de l'autorité paternelle dans Œdipe; comme elle e majestueuse et puissante, soit qu'elle appelle, soit qu'elle écarte la colère des Dieux. Gluck a chanté les plaisirs d'Armid mais à peine a-t-il fait entendre le cri généreux du devoir et de l'amitié que Renaud n'aspire plus qu'aux fatigues de gloire; et l'on dirait que ce savant compositeur n'avait feint d'épuiser son talent, dans la peinture de la volupté, que pou donner plus d'éclat au triomphe de la vertu.

La musique n'a pas besoin de corrompre pour plaire et pour émouvoir : lorsqu'elle peint l'amour et les jeux du l âge, elle donne à ses tableaux une couleur innocente et pure; et c'est ce précepte que la fable a caché sous un emblèn ingénieux, quand elle a voulu que la chaste Minerve chantât les plaisirs.

A ces avis dictés par l'intérêt de l'art et pour la gloire des artistes, j'ajouterai l'expression d'un désir que le go héréditaire de la nation m'autorise à former : c'est que les musiciens illustres dont la France s'honore ne dédaignent p ces chants simples et faciles, qui, toujours retenus sans peine, ne sont jamais répétés sans plaisir et qui, liés au sensations les plus naturelles, sont pour l'oreille et l'âme sensible ce que les proverbes sont pour l'esprit et pour raison. On admire l'harmonie majestueuse qui soumet tous les phénomènes de la nature à ses savantes combinaison mais l'on aime cette mélodie naïve qui, par une expression facile, prompte et fidèle, semble nous révéler le secret de n sentimens.

Jeunes artistes! prenez ici l'engagement sacré que vos ouvrages justifieront la protection du Gouvernement, que v chants seront toujours dignes de la grande nation qui vous honore de son suffrage. N'oubliez pas que la musique guerrié a lié le souvenir de ses productions à celui de nos triomphes; qu'il faut que nos chants, répétés en chœur autour de n

étendards, y fixent à jamais l'enthousiasme et la victoire, afin que, dans les occasions solennelles où vous recevrez, comme aujourd'hui les gages de la bienveillance publique, le Gouvernement puisse récompenser plusieurs services rendus à la patrie dans chacun de ces prix que je vais vous offrir en son nom.

[*Procès-verbal de la séance publique*, etc. Imp. de la Rép., nivôse IX.]

AN X, 10 NIVÔSE-31 DÉCEMBRE 1801. — DISCOURS DU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

JEUNES ÉLÈVES,

Si les orages politiques et les soins d'une longue guerre n'ont jamais altéré l'éclat de cette cérémonie, combien elle doit être auguste et brillante lorsque toutes les idées de bonheur public viennent se mêler à l'intérêt qu'elle inspire; lorsque le chant du combat vient d'être remplacé par l'hymne à la paix.

Tous les arts doivent célébrer cette époque fortunée; mais s'il en est un qui mérite une distinction particulière, c'est sans doute celui de la musique qui après avoir électrisé nos âmes d'une ardeur belliqueuse, va les préparer aux douceurs de la paix et servir d'autres passions par d'autres accords.

Cet art, dont l'origine se perd dans l'enfance du monde, a marqué les premiers pas de l'homme vers le bonheur et la civilisation. Avant que l'expérience lui eût appris à rendre ses idées dans un langage perfectionné, la nature lui avait inspiré ces accents primitifs, élans des passions naissantes, et leur première éloquence.

L'homme, inhabile à peindre son admiration ou ses désirs, les exprima par des chants. La majesté de la nature, en frappant ses regards, devint l'objet d'un hymne pieux. La beauté fut célébrée par les accents mêmes qu'inspirent les désirs, et le premier chant naquit avec le premier amour.

A mesure que l'ordre social se perfectionna, la musique en devança les progrès; la lyre résonnait dans les bois sacrés avant que l'architecture eût élevé des temples; la flûte accompagnait des chants religieux, et des sons cadencés mesuraient les pas légers de la jeunesse, avant que le marbre et la toile nous eussent retracé l'image des Dieux ou de la Beauté.

Mais combien l'imagination s'étonne et s'exalte lorsque, partant de cette première enfance de l'art, elle en suit jusqu'à nos jours la marche et les progrès! Des sons fugitifs sont aujourd'hui soumis à des lois, tous les accents sont tracés par des caractères; les passions mobiles et fougueuses obéissent et restent dans les limites qu'on leur a marquées; chaque objet, chaque pensée, chaque sentiment à sa couleur, son ton, son mouvement, ses bornes, et ne soyons plus surpris si l'on a donné le nom d'*harmonie* aux savants accords de la musique, ainsi qu'aux lois immuables par lesquelles la nature gouverne cet univers.

Mais c'est surtout par la perfection des instruments que la musique moderne a fait des progrès : voyez l'archet léger animant ces quatre instruments qui suffisent, pour ainsi dire, à tous les besoins de l'art : réunis, ils forment la base de nos concerts; séparés, ils soupirent dans un touchant adagio; ils nous peignent dans des sons entrecoupés et tremblants les sanglots étouffés de la douleur; ils expriment la joie dans des sons brillants, la fureur dans des accords sombres et rapides : on dirait qu'ils renferment une âme que nous pouvons évoquer à volonté, pour répondre à toutes les émotions de la nôtre.

Que dirai-je du cor, destiné jadis à rassembler des chasseurs, à ramener des meutes égarées, à précipiter les pas des coursiers? Il prend aujourd'hui des inflexions plus douces que celles de la voix même; jamais les nobles passions n'eurent de plus puissant interprète; souvent il retentit en sons éclatants comme le clairon, et paraît aggrandir la scène en multipliant ses effets.

Parlerai-je encore de cet instrument nouveau dont les cristaux sonores sifflent et frémissent harmonieusement, dont la mélodie religieuse ébranle nos organes, excite la sensibilité, inspire le recueillement, et semble nous faire pénétrer, comme par degrés, dans le sanctuaire mystérieux d'une divinité?

Je craindrais d'affaiblir les douces impressions qu'ont laissées dans vos cœurs enivrés les sons harmonieux de la flûte, du hautbois, du basson, de la harpe, si j'essayais de vous en retracer le souvenir.

Je me bornerai à appeler votre reconnaissance sur chacun de vos maîtres et à rendre à tous les applaudissements que le public juste et reconnaissant se plaît à leur accorder. Je ne vous parle de leurs talents que pour vous inviter à

marcher sur leurs traces. Je ne vous indique l'état de perfection où l'art est parvenu que pour exciter votre émulation et vous engager à en reculer les limites. Car, jeunes élèves, les arts ne reconnaissent pas de bornes : ils marchent de création en création, et leur horizon s'aggrandit et s'éloigne à mesure qu'on avance.

Mais, dans la brillante carrière que vous allez parcourir, ne perdez jamais de vue, jeunes élèves, ni le but où vous devez tendre, ni les devoirs qui vous sont imposés. Plus votre art a de pouvoir sur les cœurs, plus la patrie a droit d'exiger de vous. Sachez que la musique peut épurer ou corrompre les mœurs, inspirer l'amour de la vertu ou le goût des voluptés dangereuses, créer des Lacédémoniens ou des Sybarites.

C'est cet amour de la vertu qui plaça les anciens artistes au rang des philosophes et même des instituteurs des nations: méritez un jour la même célébrité, jeunes élèves, et n'oubliez jamais que c'est par la seule vertu que vous parviendrez au bonheur et que vous pourrez mériter l'estime publique.

[*Procès-verbal*... Imp. de la Rép., pluv. an I, Bibl. du Cons., n° 18737; *Moniteur universel*, n° 101 du 11 nivôse I; *Journal des spectacles*, Bibl. nat., Z 5336, p. 41.]

AN XII, 4 FRUCTIDOR-22 AOÛT 1804. — DISCOURS DE M. ARNAULT, MEMBRE DE L'INSTITUT, CHEF DE LA DIVISION DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (EXTRAITS).

Le Gouvernement n'a pas moins fait pour la musique que pour les autres arts. On avait lieu de s'étonner autrefois de ne trouver aucune école publique où l'on enseignât toutes les applications d'un art applicable à tant d'objets différents. Si l'on excepte les écoles particulières et destinées à fournir aux besoins du culte, le soin de former des musiciens était abandonné aux spéculations de quelques maîtres; c'est du hasard, pour ainsi dire, qu'on attendait ce grand nombre de sujets nécessaires à nos théâtres et à nos armées. Ce qui n'avait point été fait dans un temps de prospérité se fit dans un temps de désastres.

L'école spéciale de musique fut formée dès 1789 pour l'utilité du service militaire et celui des fêtes nationales.

S'éloignant de son but à mesure qu'elle s'éloignait de son principe, la Révolution prit bientôt un caractère effrayable, ou disons mieux, les révolutions se succédaient plus terribles, comme ces orages qui procèdent les uns des autres, et dont les dévastations sont progressives. Plus de sécurité, plus de repos, plus d'espérances. Sans ces biens, les arts ne sauraient vivre. Ils les auraient été demander à des rivages tranquilles, et la France perdait une partie de sa gloire, si l'Institut de musique, fondé au moment où tous les établissements s'écroulaient, n'eût offert un refuge aux artistes éperdus, en mettant leur salut sous la protection de leur utilité.

Étrangers aux factions, les arts ne servirent que la patrie. Les chants du Français ne furent pas moins formidables que son épée. La musique, qui rend la paix plus aimable, rendit la guerre plus terrible, et les concerts n'ont jamais cessé de précéder et de suivre nos victoires.

A ces temps succédèrent enfin des temps moins malheureux. Les âmes, fatiguées par des sensations extrêmes, désiraient des impressions douces. La sensibilité épuisée par un long deuil, l'énergie affaissée par une longue terreur étaient avides de délassements : on les chercha dans les arts. La musique opéra sur tant d'afflictions douloureuses une bienfaisante diversion. Art enchanteur qui se lie à tous les sentiments, se marie à toutes les situations, se fond dans toutes les pensées, entretient la mélancolie, ajoute à la joie, n'importune point la douleur; qui perdrait de son charme, s'il gagnait en précision; qui, grâce à ce vague répandu dans ses expressions, se trouve en rapport, dans le même moment, avec les caractères les plus divers, avec les passions les plus opposées. L'école spéciale, jusqu'alors connue sous le nom d'*Institut de musique*, fut organisée définitivement par un décret, et reçut de la volonté nationale le titre de *Conservatoire*.

Dès sa naissance, cet établissement a pris rang parmi les premières écoles musicales de l'Europe. Rien n'a été négligé pour assurer ses succès. Ce sont les bons maîtres qui font les bons élèves. Toutes les parties de l'art, soit relativement à la composition, soit relativement à l'exécution, y sont enseignées par des professeurs choisis au concours, et l'enseignement y est inspecté par nos plus célèbres compositeurs. A l'exemple de l'école de peinture, l'émulation y est stimulée par des encouragements donnés dans l'intérieur, par des couronnes distribuées dans cette solennité, par un grand prix de composition adjugé par l'Institut; et, comme le peintre couronné, le musicien triomphant est envoyé, aux frais de l'État, dans cette Italie où tous les arts sont indigènes.

Les orchestres profanes et sacrés, les corps de musiques attachés aux temples, aux théâtres, aux armées, sont peuplés des élèves du Conservatoire, à qui l'on doit aussi ces jeunes artistes, l'espoir de la scène lyrique.

La scène lyrique lui a encore d'autres obligations. La musique dramatique, dont l'objet est de peindre les passions, mais qui doit plaire en imitant, s'était écartée de son véritable but sous le rapport de l'exécution.

Deux préjugés opposés partageaient les artistes et les entraînaient dans des écarts bien différents. Les uns et les autres ne considéraient l'art que dans une de ses fins. Uniquement attachés à imiter et oubliant qu'ils devaient plaire, ceux-ci avaient transformé le chant en une déclamation bizarre et se complaisaient à contrarier la symphonie par des vociférations importunes. Exclusivement jaloux de plaire et oubliant qu'ils devaient imiter, ceux-là surchargeaient d'ornements sans nombre un ramage qui n'appartenait qu'à eux, et défiguraient à force de recherches les compositions les plus expressives, qui sont toujours les plus simples.

Déterminant jusqu'à quel point la nature pouvait être modifiée par l'art, l'art pouvait se ployer à la mode, le Conservatoire adopta une méthode également éloignée de la pauvreté qui avait longtemps attristé notre théâtre, et du luxe qui commençait à le dénaturer. Avec ses élèves, cette méthode s'est introduite sur la scène, où l'exécution musicale marche enfin de concert avec le génie du compositeur.

Le Conservatoire ne s'est pas borné à renfermer dans son enceinte la propagation de ces utiles principes. Jaloux de porter l'instruction à ceux qui ne pouvaient la venir chercher, les maîtres se sont réunis pour rédiger un corps d'ouvrages élémentaires. Enrichi des résultats de l'étude et de l'expérience, ce travail fixe le mode de l'enseignement, établit l'unité dans ses principes, et ce n'est pas le moindre titre d'estime que le Conservatoire se soit créé.

Tant de services finiront par être également appréciés de chacun. Déjà même ils le sont; car les clameurs de l'ignorance et de l'envie ne sont pas une faible preuve de l'utilité de la réforme, quand, d'ailleurs, elle est applaudie par une impartiale majorité.

Si l'organisation de nos écoles spéciales n'a jamais été plus rapprochée de la perfection, jamais ces écoles n'ont formé une plus grande quantité de sujets supérieurs en tous genres. Le jour même n'est pas loin où le nombre de ces sujets excédera celui que nos besoins peuvent employer, utile surabondance qui donnera lieu à d'honorables spéculations! Les peuples qui échangent annuellement leurs richesses étrangères contre le superflu des productions de notre sol et de notre industrie, n'ont pas attendu cette époque pour emprunter à gros intérêts la possession momentanée de nos virtuoses. De l'accroissement de ce commerce peut résulter celui de la fortune publique et de la gloire française.

Et n'est-ce pas à ce genre d'industrie que l'Italie doit en partie ses richesses, et peut-être aussi sa prééminence dans l'art musical? Avec le talent de ses artistes voyagent les œuvres de ses compositeurs. Les uns et les autres se prêtent un mutuel appui. En travaillant à sa réputation, le musicien qui exécute a répandu celle du musicien qui a inventé, et ne revient pas dans sa patrie, où il rapporte les tributs de l'Europe, sans avoir ajouté à la célébrité de sa nation.

Pourquoi refuserions-nous les mêmes avantages? Propres à tous les arts, il en est où les Français sont supérieurs à tous les peuples. Les architectes, les sculpteurs italiens se reconnaissent des égaux en France. Où sont en Italie les égaux des peintres français? où s'arrêtera la gloire de notre école que trois hommes célèbres, formés par un seul maître, ont peuplée d'élèves qu'ils avouent pour leurs rivaux? Nos artistes ne se sont pas moins illustrés que nos guerriers, et le siècle de Léon X a recommencé avec le siècle d'Alexandre. Le génie qui veille sur la France et, par tous les moyens, en veut assurer la supériorité, n'a point vu d'un œil indifférent les efforts et les succès des arts. Avarement libéral envers eux, il encourage par des bienfaits, il paie par des honneurs ces hommes de génie que la puissance n'a jamais honoré sans s'honorer elle-même! Récemment encore, les artistes les plus célèbres ont été appelés avec les littérateurs et les savants au partage d'une distinction commune à tous les genres de gloire. Je veux parler de la Légion d'honneur. . . . . .

[*Le Moniteur universel* du 6 fructidor an XV, p. 1378; extraits dans le *Journal des arts, sciences et littérature*, n° 368 à 370; *Journal de Paris*; *Correspondance des professeurs*, 11 fructidor an XV, n° 70, p. 553.]

1807, 21 AOÛT. — DISCOURS DE M. ARNAULT, MEMBRE DE L'INSTITUT (EXTRAITS).

. . . . . .

Le Conservatoire de musique, dont les élèves remplissent les plus brillants orchestres de l'Europe et font l'ornement

du plus magnifique théâtre de la capitale, vient encore de perfectionner son régime intérieur. Une École complète de déclamation est ajoutée aux diverses chaires qu'il possède. Des fonds ont été assignés pour la construction d'une bibliothèque qui manquait à sa riche collection de musique, la plus complète qui existe.....

Et ce compositeur qui, dès ses premiers accords, s'empare de votre âme, y porte à son gré la gaieté ou la tristesse, la terreur ou l'attendrissement, et se joue en despote de toutes vos passions, n'exercerait-il qu'un art vague et frivole? Aussi terrible que Crébillon, aussi tendre que Racine, il a transporté la tragédie sur la scène lyrique. En donnant à son art la déclamation pour base, il s'est assuré des succès indépendants du caprice de la mode et s'est élevé au premier rang des poètes dramatiques.

Sont-ce donc là des succès faciles? est-ce sans avoir étudié longtemps la nature qu'il aurait donné à chaque passion l'accent qui lui est propre? est-ce sans avoir approfondi les lois de l'humanité qu'il aurait trouvé ces accords qui réveillent en vous tout à la fois cette foule d'idées, de sentiments et de sensations? est-ce en laissant errer au hasard ses doigts sur la lyre, qu'il en obtient ces chants ravissants de mélodie et de vérité et qu'il arrache des cris d'admiration à ses plus obstinés détracteurs? Nécessaire dans la paix, comme dans la guerre: au combat, la musique règle et soutient le courage du brave; dans nos fêtes, elle entretient et accroît l'allégresse publique. Celui qui conteste l'utilité d'un tel art n'a jamais assisté à une bataille ou à un triomphe.

[*Le Moniteur universel*, n° 234, du 22 août 1807.]

1812, 11 DÉCEMBRE. — NOTICE SUR LES TRAVAUX DU CONSERVATOIRE IMPÉRIAL ET SUR LES OBJETS SOUMIS À SON EXAMEN PENDANT L'ANNÉE 1812, PAR M. BAILLOT, MEMBRE DU CONSERVATOIRE, LUE EN LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSERVATOIRE POUR LA DISTRIBUTION DES PRIX.

Jusqu'à l'époque à laquelle S. Exc. le Ministre de l'Intérieur a affecté aux séances publiques du Conservatoire un local particulier, celui dans lequel se fait aujourd'hui la Distribution solennelle des prix, le Conservatoire, réuni aux différentes parties de l'instruction publique, pour les précédentes distributions, n'avait pu rendre compte des travaux dont il est chargé par le Gouvernement: ces travaux embrassent à la fois, et l'enseignement des élèves, et l'examen de tous les objets d'invention, d'amélioration ou de perfectionnement relatifs à la musique. Le discours prononcé dans la même séance, sur l'instruction publique en général, ne pouvait laisser à la partie musicale le tems nécessaire pour exposer au public les produits des diverses branches d'instruction qui la concernent. En mettant au jour des résultats qui doivent intéresser les amis des arts, le Conservatoire pense surtout à remplir l'objet de son institution, c'est-à-dire à conserver et à ramener toutes les parties de l'enseignement à des principes invariables, à accueillir et favoriser les découvertes qui peuvent tourner au profit de l'art, et enrichir une nation avide de tous les genres de gloire, enfin à donner aux études des élèves une direction constante vers cette perfection qui désespère les âmes timides, mais que le vrai talent ne se lassera jamais de vouloir atteindre.

L'objet principal du Conservatoire est de fournir des sujets aux théâtres de la capitale et à ceux des départemens, pour la scène et les orchestres; aux armées, pour la musique des régimens; et enfin à tout l'Empire, pour répandre l'instruction qu'ils ont reçue chacun dans leurs différentes parties. Plus de quatre cents élèves des deux sexes sont enseignés au Conservatoire, à cet effet, dans toutes les parties de la musique et de l'art théâtral. Les règlemens veulent aussi que l'établissement s'occupe, dans des comités particuliers, de tout ce qui concerne l'art, sous le rapport de ses progrès, des découvertes qui peuvent être faites, des améliorations ou perfectionnemens qui pourraient être proposés, S. Exc. le Ministre de l'Intérieur renvoyant à l'examen du Conservatoire tout ce qu'elle juge dans le cas d'être adopté ou encouragé.

Instrumens à cordes.

Les classes d'instrumens à cordes ont fourni aux théâtres de Paris les sujets dont ils pouvaient avoir besoin; et lorsque les élèves, à la fin de leurs études, se décideront à quitter la capitale, ils seront assurés d'être employés avec avantage dans les orchestres de la plupart des théâtres des Départemens qui ont le plus grand besoin d'exécutans. Une des parties d'instruction qui doit le plus contribuer à étendre, par-tout l'Empire, les connaissances dans l'art musical, et dont l'in-

fluence se fait déjà sentir, est celle du forté-piano, puisque cet instrument est destiné par sa nature, non seulement à l'exécution des pièces composées par tous les plus grands maîtres, mais encore à celle de la partition et à l'accompagnement de la voix, au moyen de quoi il embrasse tous les genres de musique et sert de premier soutien à l'enseignement.

Instrumens à vent.

Les classes d'instrumens à vent ont fourni cette année un plus grand nombre d'élèves pour les armées. Nous ne pouvons qu'inviter ceux qui se destinent à ces classes, à continuer de mettre à profit la facilité avec laquelle ils peuvent maintenant se former dans cette partie; on sait quel effet produit sur l'âme de nos guerriers la musique militaire, et ce moyen de participer à leurs triomphes sera toujours pour eux sans doute le plus noble stimulant.

Composition.

Les classes de composition ont eu deux grands prix; ceux qui les ont obtenus seront envoyés en Italie, aux frais du Gouvernement. Le compte satisfaisant qui a été rendu par la classe des beaux-arts de l'Institut, relativement aux études des élèves pensionnaires envoyés les années précédentes à l'École impériale de Rome, excitera, nous n'en doutons point, l'émulation de ceux qui ont été choisis cette année pour y aller; ils sentiront le prix de cette récompense de leurs travaux, qui doit leur offrir de nouvelles palmes à cueillir dans cette belle Italie qui fut le berceau des arts et où leur imagination, frappée de tous les vestiges de la grandeur romaine, ne manquera pas de s'exalter et de s'enrichir.

Chant et scène lyrique.

Les classes de chant du pensionnat ont eu, pour la scène lyrique, particulièrement trois sujets qui se sont fait remarquer sur le Théâtre de l'Opéra-Comique; leurs essais ont été jugés par le public.

Déclamation.

L'école de déclamation a déjà produit plusieurs débuts, soit pour la comédie, soit pour la tragédie; et dans les exercices dramatiques qui ont eu lieu l'hiver dernier, au Conservatoire, le public a été à portée de pressentir leurs talens divers. Si la liaison qui existe entre la déclamation et le chant, dans l'opéra français, rend les succès plus difficiles, ils n'en sont que plus glorieux à obtenir: et les élèves, loin de se rebuter dans cette carrière où l'on exige aujourd'hui qu'ils montrent un talent égal, comme acteurs et comme chanteurs, ne paraissent que plus disposés à faire des efforts pour mériter cette double couronne.

Vers la fin de 1811, et pendant le cours de l'année 1812, S. Exc. le Ministre de l'Intérieur a renvoyé à l'examen du Conservatoire divers instrumens inventés ou perfectionnés.

Orgue expressif.

L'orgue expressif inventé par M. Grenié, amateur, et exécuté sous sa direction, a été examiné et entendu avec le plus grand intérêt par la commission nommée à cet effet. On avait long-tems cherché le secret de donner à l'orgue, le plus beau et le plus classique de tous les instrumens, les nuances dont la voix est susceptible; il était privé de la plus grande faculté de l'expression, de celle d'enfler ou de diminuer les sons, et l'on avait presque renoncé à voir ce degré de perfection ajouté à l'orgue. M. Grenié, par le mécanisme le plus simple et le plus ingénieux, a su le faire obéir à toutes les influences de l'âme : le clavier mobile, appuyé sur le soufflet même, semble respirer à volonté, la voix la plus exercée ne peut filer des sons avec une gradation mieux observée; d'autres avantages se trouvent réunis à cette découverte: des tuyaux de bois réduits à une autre dimension en simplifient la facture qui en est beaucoup moins dispendieuse, et en rendent le timbre meilleur, sans nuire à l'intensité du son. Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans tous les détails des procédés employés par M. Grenié, et nous annonçons avec un vrai plaisir que, sur le rapport qui en a été fait à S. Exc. le Ministre de l'Intérieur, elle a bien voulu charger M. Grenié d'exécuter en grand un orgue expressif qui sera placé dans la biblio-

image not available

est pas moins devenue précaire. Leur vétusté et les changemens survenus dans les écoles du violon ont rompu l'équilibre dont nous avons parlé. Presque tous les violons de Stradivari ont été rebarrés, et tous ont eu besoin d'une restauration intérieure ou extérieure : le diapason, devenu plus élevé, en a d'abord été la cause; il a fallu sur-tout de nouveaux calculs d'équilibre depuis que le jeu du violon est devenu plus varié, plus véhément, plus majestueux, c'est-à-dire, depuis que le célèbre Viotti a reculé ses bornes et augmenté sa puissance par le fréquent usage de la quatrième corde introduit dans sa musique noble et grandiose, usage dont on ne trouve aucun exemple suivi dans les ouvrages des compositeurs qui l'ont précédé. Cette quatrième corde, ajoutée, pour ainsi dire, par son génie, ne ressemble en rien à celle dont les anciens avaient redouté l'influence : si la corde ajoutée à la lyre pouvait amollir les âmes, celle du grand maître dont nous parlons ne peut que les élever. Cet emploi des sons graves a donc obligé à rechercher l'équilibre; les modifications, une fois reconnues nécessaires, ont conduit à de nouveaux procédés, du nombre desquels est celui de M. Baud.

Son système est fondé sur ce qu'il prétend que la barre, qui n'est qu'ajoutée au violon, arrête les vibrations longitudinales, et nuit par conséquent à l'intensité du son. Il a laissé au bois l'épaisseur qu'on lui ôte ordinairement, pour la remplacer par la barre, et a établi d'autres épaisseurs pour y suppléer, en observant d'ailleurs des proportions nouvelles dans la forme du patron. Il a en effet obtenu du corps de l'instrument une plus grande vibration que dans les autres violons, et dont il ne résulte aucune confusion; mais la beauté du timbre ne répond point encore à ce nouvel avantage : si l'on considère que M. Baud, n'étant point facteur d'instrumens, n'a pu donner qu'un essai de son procédé, qu'il n'a employé que du bois très-ordinaire, tandis qu'il est reconnu que le bois le plus vieux et le mieux choisi est ce qui constitue les meilleurs violons, on ne peut que louer ses efforts et attendre que de nombreuses expériences soient venues à l'appui de sa théorie. On ne pourra jamais déterminer tous les rapports d'un instrument dont la variété d'accidens échappe à la science et n'est aperçue que par le sentiment le plus délicat, mais c'est une entreprise honorable que de chercher à ramener aux lois de la saine physique tout ce qui peut y être soumis, et il sera toujours intéressant d'étudier les ressorts secrets du violon dont la simplicité couvre l'étonnante magie.

Diapason.

Le comité d'enseignement de l'École de musique s'étant aperçu que l'extrême élévation du ton, adopté pour l'exécution des concerts du Conservatoire, gênait la voix des élèves et la mettait en danger d'être forcée, en les entraînant hors de leurs moyens naturels, a jugé qu'il était indispensable de ramener le ton de l'orchestre à un degré plus favorable à la conservation des voix. On a comparé le diapason des orchestres existans à Paris, et l'on a pris un terme moyen entre celui du théâtre de l'Académie impériale de musique, et celui de l'Opéra-Buffa, de la chapelle de S. M., et des exercices des élèves du Conservatoire. M. le Directeur a, en conséquence, arrêté que le diapason choisi par le Comité serait dorénavant mis en usage au Conservatoire.

Chronomètre.

Un second régulateur, non moins nécessaire que le diapason, manquait à la musique; on avait fait à différentes époques de vaines tentatives pour établir l'usage d'un chronomètre, d'un instrument qui pût fixer avec précision le tems de chaque mesure. Des obstacles réels l'avaient jusqu'à présent empêché : la complication du mécanisme du chronomètre, sa cherté et quelques préjugés contre une innovation qui avait été mal comprise, s'opposaient à ce qu'il fût généralement adopté.

M. Despréaux, membre du Conservatoire, a imaginé de faire un chronomètre dont le mécanisme simple et très-peu dispendieux pût obvier à ces inconvéniens et détruire ces obstacles. La commission à laquelle M. Charles, membre de l'Institut, a été appelé, a reconnu que le meilleur moyen de généraliser l'usage du chronomètre était d'employer celui de M. Despréaux. Il consiste en un tableau de vibrations de la hauteur du pendule astronomique reçu par l'Institut, c'est-à-dire d'un mètre moins 6 millimètres, ou 3 pieds 8 lignes $\frac{11}{12}$. Ce tableau, divisé en 80 degrés, contient cinq échelles de vibrations, dont trois sont subdivisées en échelons proportionnels, en raison de la vitesse des vibrations qui augmente à mesure que l'on raccourcit le pendule. Ce pendule marque les tems à chaque vibration de droite à gauche, ou de gauche à droite; il donne une vibration par seconde dans sa plus grande longueur; il n'est fait que pour l'œil, c'est-à-dire qu'il ne bat point de mesure, et ce n'est simplement qu'un poids en forme de cône et suspendu à un ruban de soie; le compositeur peut trouver aussitôt le mouvement qu'il a déterminé dans son imagination; il lui suffit d'élever ou de rabaisser le

pendule, jusqu'à ce que le mouvement de ce pendule se rapporte avec celui qu'il a conçu; il le désigne alors, sur sa partition, par le numéro qu'il voit à la hauteur exacte du pendule mis en repos, et son intention est à jamais fixée: mais il est à propos d'observer ici la différence d'emploi que l'on destine au chronomètre: on avait autrefois cherché à le suivre pendant toute l'exécution des morceaux: la pratique en était impossible, car il est prouvé que l'on ne peut s'astreindre à un mouvement mathématiquement régulier, ce qui est incompatible avec l'expression; il ne s'agit aujourd'hui que de le consulter pour indiquer les mouvemens. Le chronomètre réglera le mouvement comme le diapason règle le ton, et cet avantage sera dû au zèle de notre collègue, M. Despréaux, ainsi qu'à la simplicité des moyens qu'il a employés. Les compositeurs réunis seront invités à fixer avec cet instrument, sur les anciennes partitions, les mouvemens qu'ils jugeront devoir y être marqués; ils indiqueront également ceux de leurs propres ouvrages, et l'usage du chronomètre recevra son application tout à la fois pour le passé, le présent et l'avenir.

On sait que le mouvement détermine le caractère de chaque morceau de musique; aussi, lorsqu'un compositeur a cessé de vivre, on a recours à la tradition; mais cette tradition, souvent infidèle, ne fait qu'accréditer des erreurs, ou finit par s'affaiblir et se perdre; les mots d'*adagio*, *allegro*, *larghetto*, etc., sont devenus si vagues, qu'ils ne sont presque d'aucun secours dans la langue musicale; les ouvrages destinés à recevoir désormais un mouvement qui n'a plus l'expression originale, perdent leur vérité, leur énergie, leur couleur; le compositeur n'est plus : aurait-il donc emporté son secret dans la tombe, et hormis peut-être pour quelques hommes privilégiés, ses intentions, cette grande pensée du mouvement, seraient-elles perdues pour le reste? En employant le chronomètre, on peut interroger son âme immortelle : un balancement du pendule suffira pour indiquer sa volonté. On évitera les erreurs de l'arbitraire, en suivant un usage trop long-tems rejeté comme étant étranger à l'expression, tandis que l'expression même le réclame pour fixer son caractère. Il faut un régulateur à l'homme, jusque dans le sein des plaisirs, et les plus pures émotions de l'âme recevront un charme de plus à se rattacher à cette loi constante du mouvement, découverte par Galilée, à cette division mystérieuse du tems dont on a surtout besoin dans la musique, où son retour périodique est un des élémens du rhythme et de la cadence.

Tels sont les résultats que nous avions à présenter. Les beaux-arts offrent un champ si vaste, des combinaisons si intéressantes, tout ce qui les concerne peut être considéré sous des points de vue si variés, qu'on ne doit pas s'étonner de voir éclore des idées nouvelles, ou reproduire d'anciens systèmes auxquels on voudrait ajouter quelque développement. La musique, qui renferme toutes les idées d'ordre, d'unité, d'harmonie, de proportions, de convenances, dirige l'imagination vers le beau idéal auquel le véritable artiste rapporte tout ce qu'il voit, tout ce qu'il entend, tout ce qu'il veut exprimer; en vain aurait-il réussi à bien faire, c'est le mieux qu'il cherche, une voix secrète l'avertit de le chercher toujours, et lui dit qu'il sera d'autant plus près de la perfection, qu'il aura constamment plus d'amour pour elle.

[*Notice sur les travaux*, etc., imp. Hocquet, 10 p. in-4°.]

1813, 13 DÉCEMBRE. — RAPPORT SUR LE CONSERVATOIRE IMPÉRIAL PENDANT L'ANNÉE 1813, PAR M. BAILLOT, MEMBRE DU CONSERVATOIRE, LU EN LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSERVATOIRE POUR LA DISTRIBUTION DES PRIX.

Aucun objet important, relatif à l'art musical, n'ayant été renvoyé à l'examen du Conservatoire, pendant le cours de cette année, et les travaux des classes n'offrant qu'une suite d'études, dont nous avons fait connaître les résultats généraux par une notice lue à la dernière distribution des prix, ces études ne peuvent en ce moment donner matière à un nouveau rapport. Le produit de l'année classique est à peu près le même pour toutes les parties vocales et instrumentales, pour la composition, pour la scène tragique, comique et lyrique. Les sujets une fois entendus dans leurs débuts, par le public, la saine critique, cette seconde école du vrai talent, peut alors achever ce que les premières études ont commencé; il n'appartient plus au Conservatoire de juger les élèves qui se sont produits sur la scène.

Un décret impérial du 12 octobre 1812 a augmenté le pensionnat d'une section de déclamation, l'école de cette partie n'ayant eu jusqu'alors que des élèves externes. Le nombre de pensionnaires de cette section a été fixé à dix-huit, neuf de chaque sexe; sept élèves hommes et quatre élèves femmes y ont déjà été admis par décision de Son Excellence le Ministre de l'Intérieur, les autres places seront remplies à mesure qu'il se présentera des sujets en état de les occuper.

Le même décret a ajouté au Conservatoire, pour l'instruction des pensionnats, un professeur de mythologie, d'histoire et de littérature. M. Victorin Fabre, dont on connaît les succès littéraires, a été appelé à cette place par Son Excel-

lence le Ministre de l'Intérieur. En conséquence du décret du 12 octobre 1812, Son Excellence a admis au Conservatoire MM. Saint-Phal et Michelot pour y enseigner la déclamation, et l'établissement s'est félicité de les voir concourir, par leurs talents, à cette partie de l'enseignement.

L'école de musique a été également enrichie du beau talent de M. Duport, qui a été nommé professeur de violoncelle.

Nous avons aujourd'hui un nouveau devoir à remplir, triste à la vérité, mais qui n'est point étranger à cette séance : c'est en présence de ceux que l'amour des arts y rassemble, en présence des élèves que les palmes y appellent, c'est avant de nous livrer à la joie des succès, que nous devons payer un tribut à la reconnaissance et à la douleur, en parlant de ceux de nos collègues que nous avons perdus cette année, de MM. Méon et Ozi, ainsi que du célèbre Grétry, membre honoraire du Conservatoire, où il a, pendant trois ans, exercé les fonctions d'inspecteur de l'enseignement. Nous sommes persuadés que le sentiment qui nous porte à honorer leur mémoire sera généreusement partagé.

NOTICE SUR LES MEMBRES DU CONSERVATOIRE MORTS DANS L'ANNÉE 1813.

Jean-François Méon, professeur de solfège, né à Paris le 3 octobre 1740, mort à Paris le 29 juin 1813.

Notre collègue Méon était entré à l'Académie royale de musique le 1er janvier 1765, et y avait obtenu sa pension en 1801, après trente-sept ans de services ; il avait établi, en 1778, une école de solfège, qui fit partie de l'école royale de chant, formée en 1784 ; cette école fut elle-même réunie au Conservatoire en 1795, lors de sa création. Méon y fut admis, et il y a exercé les fonctions de maître de solfège jusqu'à sa mort ; il avait par conséquent trente-cinq ans de service en qualité de professeur de musique. Pendant cet espace de temps, il est facile d'imaginer qu'il instruisit beaucoup d'élèves ; il ne borna pas ses travaux à l'enseignement : on exécuta une Messe de sa composition en 1785, et cette messe ayant obtenu du succès, fut dite pour la seconde fois l'année suivante à la fête de Sainte-Cécile.

Sa probité et ses qualités personnelles l'ont toujours fait jouir de l'estime générale : si l'on doit des éloges à ceux qui ont obtenu de la célébrité et brillé avec éclat, l'homme de bien qui a utilisé son genre de talent, qui s'est acquitté avec un soin scrupuleux de tous les devoirs attachés à une partie d'enseignement ingrate et stérile en apparence, a des droits sans doute à l'estime de tous et à la reconnoissance d'un grand nombre, sous le rapport de l'art comme sous celui de la morale. L'expérience apprend combien il est important de donner aux élèves une connaissance parfaite des principes élémentaires contenus dans les solfèges, qui sont les rudiments des écoles de musique : plus d'un talent s'est trouvé arrêté au milieu de sa carrière pour en avoir négligé l'étude, et le maître qui se consacre à un travail de cette nature, et qui sait réunir le zèle à la patience et la douceur à la sévérité, comme l'a fait notre collègue Méon, est aussi utile à l'art musical que cher à ses élèves.

Étienne Ozi, professeur de basson, né à Nismes le 9 décembre 1754, mort à Paris le 5 octobre 1813.

Notre collègue Ozi est sincèrement regretté par le Conservatoire, par sa famille, ainsi que par tous ceux qui ont été à portée d'apprécier ses qualités. Il eut un talent du premier ordre, sur un instrument dont les ressources sont très limitées, mais dont il sut tirer parti sans le dénaturer. Ozi débuta en 1779 dans les concerts spirituels, où le public entendait chaque année l'élite des virtuoses. Il eut un succès brillant, et il acquit une réputation qu'il soutint dans les concerts du théâtre Feydeau et dans plusieurs autres donnés depuis. Une exécution nette et précise, une expression simple et naturelle, une grande pureté de son, caractérisaient particulièrement son jeu. Le basson conservait entre ses mains cet accent mélancolique et touchant qui appartient à son timbre.

Ozi fut reçu à la chapelle du roi et y fut traité avec distinction. Sa droiture et sa bonté le rendirent toujours étranger à l'envie, et son caractère lui fit autant d'amis que son talent lui fit d'admirateurs. Devenu père d'une nombreuse famille, il n'hésita point à se livrer à un travail pénible, pour la soutenir avec honneur, car il joignait aux qualités de l'artiste celles qui distinguent l'honnête homme. Ayant cessé de jouer en public, il fut placé à l'orchestre de l'un des plus grands théâtres de Paris, et il ne chercha plus qu'à s'y acquitter de ses devoirs avec une exactitude et un soin qui donnaient encore plus de relief à son talent, en y ajoutant le charme de la modestie. En 1802, il fut nommé premier basson de la chapelle et de la musique particulière de S. M. l'Empereur. Il avait été membre du Conservatoire depuis la création de cet établissement, et il y a formé des élèves qui sont connus du public. On lui est redevable de plusieurs ouvrages qu'il a

composés pour le basson, et qui sont d'autant plus utiles, qu'il existe fort peu de musique pour cet instrument. Il est auteur d'une méthode qui a été adoptée pour l'enseignement au Conservatoire.

Nous le regrettons comme virtuose, comme professeur, comme homme estimable; quoiqu'il nous paraisse difficile d'égaler le talent d'Ozi et encore plus de le faire oublier, chaque jour de nouveaux concurrents obtiennent des couronnes dans la carrière des arts, et peuvent, avec le temps, briller à la place de celui que la mort a frappé; mais rien ne saurait remplir le vide que laisse la perte d'un homme de bien, et nous ne pouvons que répéter ici ce qu'a dit M. Méhul, en rendant avec nous les derniers devoirs à Ozi. Il eut de la bonté sans faiblesse, de l'honneur sans dureté et du talent sans orgueil.

André-Ernest-Modeste Grétry, membre de l'Institut national de France et de la Légion d'honneur, inspecteur honoraire du Conservatoire impérial de musique et de déclamation, de l'Académie des Philharmoniques de Bologne, de l'Académie royale de musique de Stockolm et de la Société d'émulation de Liége.

Né à Liége le 11 février 1741, mort à l'Hermitage, près de Montmorency, le 24 septembre 1813.

La scène lyrique a perdu un de ses plus célèbres compositeurs; le nom de Grétry rappelle ses nombreux succès; les chefs-d'œuvre qu'il a produits expliquent assez les regrets de la France entière et les nôtres, le jour où Grétry a cessé de vivre a été un jour de deuil pour les arts; près d'un demi-siècle de succès non interrompus n'aurait pas suffi à sa gloire: celui qui sut si bien émouvoir tous les cœurs pendant sa vie devait les affliger profondément à sa mort; aussi vit-on à ses funérailles toutes les passions se taire, les opinions se confondre, et tout ce qu'il y avait à Paris de musiciens ou d'hommes sensibles au charme de la musique, s'empresser de lui rendre les derniers devoirs; ce mouvement spontané, l'éloquence de tant de larmes, ce mélange de regrets et d'honneurs, qui proclamaient son immortalité, donnaient à sa pompe funèbre tout le caractère d'une apothéose.

Grétry est mort dans sa soixante-treizième année, après avoir composé plus de cinquante opéras. Le premier donné à Paris en 1769 fut le *Huron;* le dernier, représenté en 1799, fut *Élisca;* *ses Mémoires*, ou *Essais sur la Musique*, sont connus de tous les artistes, de tous les amis des arts; on les relit toujours avec un nouvel intérêt; les détails qu'il donne lui-même sur ses études, sur les principaux évènements de sa vie qui ont rapport à la carrière qu'il a suivie, dispensent d'en faire le récit, et les personnes qui les ignorent trouveront trop de plaisir à remonter à la source, en lisant son ouvrage, pour que nous cherchions à diminuer leur empressement, en répétant ce qu'il a dit avec tant de naturel, d'esprit et de jugement. Le premier volume de ses *Essais* renferme de grandes vérités sur l'art dramatique, des anecdotes piquantes sur plusieurs de ses opéras, et des réflexions qui semblent révéler les secrets de son génie.

Ce n'est point ici que nous pouvons nous étendre sur le mérite particulier de chacun de ses opéras: on ne pourrait en citer un sans être entraîné à les citer presque tous: heureuses productions, qui ont fait les délices de nos pères, et qui, après avoir fait les nôtres, feront encore celles de la postérité.

Nous ne voulons que payer un tribut de reconnaissance à celui qui, l'un des premiers, sut dérober le feu sacré aux compositeurs d'Italie, et, à l'exemple de *Rose et Colas*, créer un opéra comique en France, en unissant à l'inspiration des chants la vérité de la déclamation et toutes les convenances dramatiques.

Nos regrets sont l'expression d'un sentiment unanime; peu d'auteurs ont laissé autant d'amis, ont su intéresser aussi vivement le cœur humain. Un charme puissant est attaché à la musique de Grétry, il suffit d'être sensible pour la comprendre: l'homme ignorant en est aussi touché que l'homme instruit; la vérité vient tous deux les atteindre et frapper au fond du cœur cet unisson qui répond toujours à sa voix.

Cette musique franche, spirituelle, d'une sensibilité vive, aimable, si conforme au goût de la nation française, est devenue nationale, par son alliance parfaite avec le sens des paroles, et par l'originalité qui la distingue. Elle agit sur nous de plus d'une manière: ces chants si bien caractérisés ont passé, pour ainsi dire, en proverbes, et sont devenus l'expression des souvenirs de tous les âges et comme une langue particulière dont on s'est servi pour rendre les sentiments que la parole seule ne peut peindre. La musique de Grétry offre en effet un tel développement des passions, que l'on peut la considérer comme le roman du cœur: il y a peu de personnes qui n'ait fait de ces chants dont nous parlons une application particulière à quelque circonstance de sa vie: c'est ainsi que furent consacrés le quatuor de *Lucile* et le morceau du tableau magique de *Zémire et Azor*, le premier, dans les fêtes et les réconciliations de famille, le second, dans

la douleur et les regrets. Il en est de même de beaucoup d'autres airs de Grétry que tout le monde a retenus sans efforts, comme ces vers heureux qui, à la faveur du rhythme, se présentent à la mémoire, et qui semblent appartenir à celui qui sait les citer à propos.

Les préceptes contenus dans ses *Essais* et appuyés par tant d'exemples dont il a élevé un si beau monument à sa gloire ne seront pas perdus pour la génération qui s'élève; les jeunes compositeurs chercheront à s'en pénétrer, à imiter ce grand maître, comme il a cherché lui-même à suivre les traces de Pergolèse. Il y a sans doute plus d'une manière de s'immortaliser; nos plus célèbres compositeurs n'ont pas tous marché sur la même route, mais tous ont cherché à atteindre le même but; celui que Grétry s'est proposé, dès son entrée dans la carrière, n'est point équivoque, et il y a près de trente ans qu'il instruisait l'une de ses filles avec ce petit nombre de préceptes qui renferme tant de vérités: «L'étude d'un compositeur (dramatique) est celle de la déclamation, comme le dessin d'après nature est celle d'un peintre. Il faut consulter l'âge, l'état, les mœurs, la situation du personnage qu'on veut faire chanter; quand on a saisi ces rapports et cet ensemble, c'est à la nature à faire le reste, c'est-à-dire que c'est à elle à former un chant agréable né de la déclamation. Si, au contraire, vous ne faites qu'un chant vague, vous ne contentez que l'oreille; si vous déclamez seulement, vous ne contentez que le bon sens; mais chanter et déclamer sont les secrets du génie et de la raison.» (T. I, p. 383.) «Les littérateurs français, dit-il ailleurs, ont fait des poèmes assez bons pour que la musique n'osât les défigurer par des contre-sens.» (T. III, p. 419.)

C'est, n'en doutons point, à la marche raisonnée, à la coupe des opéras français, à l'intérêt de la plupart des poèmes que Grétry a mis en musique, que nous devons le principal mérite de ses ouvrages; eût-il réussi à mettre tant de vérité dans ses chants, d'expression comique dans les personnages, de charme dans les sentiments, d'effet et de couleur dans chaque opéra considéré dans son ensemble, s'il n'eût point travaillé sur des pièces bien conduites, sur des sujets intéressants, où le poète, sans rien sacrifier à l'action, s'est attaché cependant à fournir au musicien des situations que celui-ci a traitées en poète, et où il a si bien satisfait à la fois l'oreille et la raison?

On a beaucoup répété que Grétry avait été toujours heureux: oui, sans doute, heureux dans ses chants, heureux dans les pièces qu'il a mises en musique, heureux dans la continuité de ses succès; mais n'a-t-il pas fait ce qu'il fallait pour le devenir? S'il dut une part de ses triomphes à des circonstances favorables et à cette inspiration qu'il reçut du ciel, ce fut à l'étude constante de la nature qu'il dut la solidité et l'étendue de sa réputation. Les Italiens, qui savent à quelle école il a échauffé son génie naissant, le regardent comme un enfant de l'Italie; les Allemands, malgré leur prédilection pour un autre genre de musique, apprécient sa mélodie, ses motifs heureux et le caractère qu'il a donné à chacun de ses ouvrages; il a été compris partout, parce qu'il a toujours suivi la nature et la vérité.

On a élevé une statue à Grétry de son vivant; il a joui de sa gloire, de la gloire la plus douce: il a vu ses contemporains joindre la reconnaissance à l'estime et l'applaudir à la fois comme l'auteur de tant d'ouvrages charmants et comme le dispensateur de tant de plaisirs de chaque jour.

Le marbre et le burin ont déjà publié la reconnaissance nationale, mais ils ne laisseront pas de monuments plus durables que les productions mêmes de Grétry, et nous ne pouvons nous refuser au plaisir de leur faire l'application d'un passage de ses *Essais*: «Ne croyons pas que le temps puisse influer sur les ouvrages qui ont leurs bases dans la nature; cette mère divine communique son immortalité au peintre fidèle qui sait la reproduire.» (T. III, p. 463.)

En exprimant ici nos regrets sur ceux que nous avons perdus, nous satisfaisons à un devoir qui nous est cher, celui d'honorer leur mémoire et de les donner en même temps pour modèles aux élèves. L'estime générale leur survit, l'amitié les pleure, l'immortalité les attend; voilà la couronne destinée à leurs imitateurs. Quand on s'est rendu célèbre par des talents, et que l'on s'est fait aimer par des vertus, ce n'est pas mourir que de cesser de vivre, c'est aller prendre son rang au temple de mémoire.

[*Rapport sur le Conservatoire*, etc., imp. Hocquet, in-4° de 8 p.]

1824, 27 NOVEMBRE. — DISCOURS DU VICOMTE S. DE LA ROCHEFOUCAULT, CHARGÉ DU DÉPARTEMENT DES BEAUX-ARTS AU MINISTÈRE DE LA MAISON DU ROI.

Avant de décerner aux élèves de cette École les récompenses et les encouragements dus à leurs progrès et à leurs nobles efforts, qu'il me soit permis, Messieurs, de me féliciter de l'honorable et douce mission que j'ai à remplir. Je ne

sens jamais mieux le prix de la confiance dont S. M. a daigné m'investir que lorsqu'il m'est accordé de témoigner aux grands talents mon estime, de répandre sur les artistes les faveurs et les bienfaits qu'une bienveillance toute royale daigne leur décerner, et de seconder la généreuse ambition de ceux qui cherchent à s'élever au premier rang parmi leurs émules. Aussi, Messieurs, c'est avec une véritable satisfaction que je me trouve en ce jour au milieu de tant d'hommes recommandables par leurs talents; de ces compositeurs dont les ouvrages honorent notre pays, et qui, nobles héritiers des noms les plus célèbres, forment des élèves dignes d'eux, et ont amené à un si haut degré de perfection cet art que Lully et Rameau n'avaient fait qu'ébaucher.

Gloire et honneur aussi à ceux qui ont porté à un si haut degré de perfection l'art d'exécuter les chefs-d'œuvre des grands maîtres et qui conservent ou améliorent dans cette École les belles traditions de la musique vocale et instrumentale. Recevez encore un juste tribut d'estime et de reconnaissance, vous, Messieurs, qui, après avoir fait l'ornement et la gloire de la scène française, venez ici pour initier vos élèves aux secrets de votre art et développer en eux les dons de la nature.

Si je m'enorgueillis de présider une telle réunion d'artistes, ma tâche n'est pas moins satisfaisante, si je viens à les considérer sous le point de vue des devoirs qu'ils ont à remplir. Oui, j'aime à le proclamer ici, devant les parents des élèves admis dans cette École, MM. les professeurs, à l'exemple de leur digne chef, se sont honorablement acquittés de ce que devait attendre d'eux le monarque dont la protection éclairée étendait sur cet établissement une bienveillante sollicitude, et ce que j'espère aujourd'hui un prince qui soutient et encourage si noblement tous les genres d'illustration et de gloire... D'un côté, nos églises, où des accords harmonieux, où des chants graves et solennels s'unissent aux plus augustes cérémonies; d'un autre, ces lieux créés par les progrès de la civilisation, et où les arts concourent à reproduire tout ce qu'enfantent de grand et de sublime l'imagination et le génie, tous ces lieux, dis-je, attestent à la fois les soins des maîtres et les succès des disciples.

Continuez, Messieurs, à soutenir avec le même zèle et le même bonheur la réputation de cette École; persévérez dans l'assiduité que vous avez montrée jusqu'ici, dans cette heureuse émulation qui vous fait regarder comme le but de vos travaux de former des artistes fiers de vous avoir eus pour instituteurs, et dignes de vous succéder. Que cette jeunesse qui vous est confiée, Messieurs, trouve dans vos leçons la pratique unie au précepte, le modèle à côté du conseil; qu'elle apprenne de vous comment peut s'honorer la carrière des arts, et qu'elle soit instruite par vous dans la pratique des vertus, qui font de l'artiste un homme estimable et lui assignent un rang distingué dans l'ordre social; apprenez-leur à n'avoir entre eux d'autre rivalité que celle du talent: à conserver cette modestie qui embellit le vrai mérite; à ne faire usage des dons qu'ils ont reçus de la nature et de l'éducation que dans un but honnête et louable. C'est ainsi que vous servirez doublement le prince qui brille autant par l'éclat de ses vertus que par la haute sagesse qu'il montre dans l'art de gouverner.

MM. les professeurs de l'École de déclamation, je sais qu'il n'a pas dépendu de vous que vos efforts et vos leçons aient produit de plus grands résultats; des talents tels que les vôtres, tels que ceux qui ont rendu fameux les maîtres de la scène, sont des météores qui apparaissent rarement; il a manqué à vos élèves ce genre d'encouragement nécessaire à des artistes qui ne sont pas toujours les favoris de la fortune; une organisation, en même temps juste et protectrice, paternelle et sévère, est indispensable. Elle ne se fera pas longtemps attendre, et j'espère, avec votre secours, parvenir à réformer les abus, encourager le vrai talent et élever cette partie de l'enseignement au même degré de prospérité que les autres branches auxquelles l'École royale doit une réputation méritée.

Jeunes élèves des deux sexes, vous allez recevoir la récompense la plus flatteuse de votre application et de vos succès; vos noms proclamés dans cette enceinte vous dédommageront en un jour de plusieurs années d'étude et d'efforts; grande et utile leçon, qui vous apprend que, dans la carrière à laquelle vous vous destinez, l'estime publique est le bien le plus précieux auquel vous puissiez aspirer!

C'est à vous surtout que je m'adresse, élèves du pensionnat, qui recevez votre éducation toute entière de la munificence royale; que de reconnaissance ne devez-vous pas au prince qui adopte votre jeunesse, et qui veut ainsi conserver à notre belle patrie la supériorité dans tous les genres d'illustration et de gloire?

Fonctionnaires, professeurs, élèves de l'École royale, si je vous ai parlé de vos devoirs, c'est bien moins pour vous les rappeler que pour vous engager à persévérer dans la bonne voie que vous avez suivie jusqu'à présent. Continuez tous à faire de cette belle institution un objet d'admiration pour l'étranger, un noble sujet d'orgueil pour notre pays.

Messieurs, en songeant à toutes les garanties que notre Roi s'est empressé de donner à nos institutions en montant sur le trône, épargnons à ce cœur paternel ce que les devoirs d'un souverain aussi ferme que bon, aussi loyal que généreux, ont quelquefois de pénible.

Allons au-devant de tout ce qu'il pourra demander à des sujets fidèles. Rivalisons de zèle et d'amour, et, s'il était vrai, Messieurs, qu'il ait pu exister en France plus d'une opinion, qu'il n'y ait plus maintenant qu'un même sentiment.

Venons tous, enfants du même père, déposer au pied du trône, image de gloire et de bonheur, ce juste tribut de reconnaissance que les Français apporteront toujours avec tant d'empressement aux pieds de Charles le Bien-Aimé. Vive le Roi !

[*Moniteur universel*, n° 335, du 29 novembre 1825.]

1825, 30 NOVEMBRE. — DISCOURS DU VICOMTE S. DE LA ROCHEFOUCAULT.

Une année s'est écoulée, Messieurs, depuis que, pour la première fois, j'ai eu la satisfaction de décerner aux élèves de cet établissement royal les récompenses et les encouragements que méritent, chaque année, leurs travaux et leurs progrès. C'est avec un nouveau plaisir que je vois aujourd'hui se renouveler cette intéressante solennité; et ce sentiment que j'éprouve, en me retrouvant au milieu de vous, est le gage de l'intérêt sincère que je vous porte : il m'est bien doux de pouvoir vous dire que cet intérêt a été complétement justifié. Vous avez prouvé, par votre zèle comme par vos succès, que vous saviez apprécier toutes les obligations que vous imposent le patronage auguste sous lequel cette école est placée, la réputation brillante qu'elle s'est acquise, l'exemple des talents remarquables qu'elle a formés, le nom du chef que le Roi a mis à sa tête, et les exemples des artistes distingués chargés d'y professer l'enseignement.

Recevez les éloges que vous avez mérités ; cette juste récompense de vos travaux sera, pour nos maîtres, le prix le plus digne des soins qu'ils vous ont donnés, et du dévouement avec lequel ils se consacrent à votre instruction ; votre respect, votre reconnaissance pour eux, achèveront d'acquitter votre dette.

Pendant l'année qui vient de s'écouler, cet établissement a reçu de nouvelles preuves de la sollicitude d'un Roi qui met sa gloire à faire fleurir les arts, comme à protéger ceux qui les cultivent : une classe de harpe a été créée au sein de l'École royale de musique. Déjà les résultats ont justifié des espérances faciles à concevoir, et je suis heureux de pouvoir rendre compte à S. M. d'un succès dû à ses bontés : elles ne manqueront jamais, Messieurs, à une institution qu'il honore du plus vif intérêt ; vous pourrez toujours compter sur sa royale protection pour un établissement qu'un Roi tout français regarde comme destiné à conserver les traditions de cette École française, que tant de génies ont immortalisée, dont le siècle dernier a fondé la gloire, et dont l'honneur est si dignement soutenu, de nos jours, par les grands maîtres qui perpétuent son illustration. Adressez, Messieurs, l'hommage de vos respects, de votre amour, à ce monarque, à ce père dont la bienveillance vous a ouvert une carrière dans laquelle vos premiers pas ont été si heureux, et songez que c'est à lui que vous devrez votre avenir.

Je ne veux pas finir sans vous féliciter sincèrement d'avoir, par votre zèle, procuré au malheur de Salins un secours qui a surpassé votre espoir. C'est en cherchant ainsi à soulager l'infortune, que l'artiste fait aimer et respecter sa personne, comme il sait faire admirer son talent.

[*Moniteur universel*, n° 350, du 16 décembre 1825.]

1826, 30 NOVEMBRE. — DISCOURS DU VICOMTE S. DE LA ROCHEFOUCAULT.

MESSIEURS,

S'il est de ces gloires qui ont épouvanté l'Europe, en étendant pour quelques instants seulement les limites de notre belle France, il est une gloire bien plus vraie, attachée à la légitimité, qui en est la source intarissable.

Il est grand d'avoir rendu à la patrie son indépendance; il est glorieux de lui avoir donné, de s'être imposé à soi-même ce pacte mémorable qui nous régit, et qui, au milieu des troubles dont fut agitée une partie de l'Europe, a maintenu la paix au milieu de nos foyers. Ici le nom de Louis XVIII, du roi législateur, se mêle aux accents de notre reconnaissance.

Charles X lui a succédé, Messieur; héritiers de ses vertus aussi bien que de sa couronne, héritier surtout de son

amour pour ses peuples, chaque jour il le signale par de nouveaux bienfaits : jamais le malheur ne lui est étranger; et si ses trésors sont parfois épuisés, c'est qu'il a soulagé l'infortune partout où son cœur paternel a pu la découvrir.

L'agriculture, cette source inépuisable de richesses, reçoit tous les jours un nouvel accroissement : des manufactures et des établissements publics sont créés ou encouragés; un nouveau musée va porter le nom de son fondateur; la littérature et les arts recevant à chaque pas de cette main royale un encouragement qui leur fut longtemps inconnu, ont repris un nouvel essor, et si nous trouvions déjà le règne paternel de Henri IV, tout nous fait espérer aussi le beau siècle de Louis XIV.

Vous me pardonnerez, Messieurs, d'avoir franchi un instant les bornes de cette enceinte pour porter au loin ma pensée. C'est avec empressement et bonheur que j'y reviens. J'y vois une École qui, sous le digne chef qui la dirige, semble ajouter tous les jours à l'éclat que lui ont mérité ses premiers succès. J'y vois des professeurs, rivalisant de zèle et de talent, prouver que, s'ils ont des droits incontestables à l'admiration de leurs contemporains, ils n'en ont pas de moins justes à leur estime. J'y vois marcher sur la trace de leurs maîtres de jeunes élèves empressés de profiter des leçons et des conseils qu'ils reçoivent dans cette École. J'y découvre une nouvelle source d'illustration pour mon pays; et, au milieu de vous tous, Messieurs, je m'écrie avec confiance : Gloire, honneur, amour et reconnaissance à ce Roi qui ne vit que pour ses peuples, à ce prince dont tous les moments sont consacrés aux intérêts de ses sujets, et à qui rien n'est étranger, ni de notre gloire, ni de notre bonheur! Vive le Roi!

[*Moniteur universel*, n° 335, du 1er décembre 1826.]

1832, 2 DÉCEMBRE. — DISCOURS DE M. LE DUC DE CHOISEUL, PAIR DE FRANCE, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DE HAUTE SURVEILLANCE DE L'OPÉRA ET DU CONSERVATOIRE.

MESSIEURS,

La solennité annuelle qui vous ramène en cette enceinte perdra sans doute de son éclat par le souvenir de l'année précédente. Le Ministre des beaux-arts, qui l'avait présidée, et dont les éloquentes paroles sont encore dans vos souvenirs, ne peut se rendre à cette séance; des occupations impérieuses le retiennent, l'empêchent de couronner les jeunes talents qui vont être proclamés. Il m'a chargé de le remplacer dans cette douce et glorieuse mission; et, malgré le désavantage de paraître à sa place, j'ai dû me soumettre, bien convaincu que la faiblesse du dédommagement vous fera encore plus regretter son absence.

J'apporte cependant un titre à votre indulgence, Messieurs, c'est mon amour pour les arts et ma haute considération pour ceux qui les cultivent; ce sentiment s'est toujours accru à mesure que j'ai pu les mieux connaître, et j'aime à rendre un public hommage à ces hommes célèbres qui consacrent leurs talents et leurs veilles au progrès des arts et à former des élèves qui, dignes d'eux, puissent un jour, en les remplaçant, honorer encore plus leur mémoire.

A leur tête, Messieurs, se trouve l'illustre directeur de ce magnifique établissement national, M. Cherubini; il guide depuis longtemps cette noble élite de talents et de science, et toujours avec un égal succès. Je voudrais offrir les noms de tous à la publique reconnaissance, je voudrais nommer ces habiles professeurs qui sont l'ornement du Conservatoire; mais leurs noms européens vous sont connus autant qu'ils vous sont chers, et parmi eux je me permettrai de citer un seul nom, une exception nouvelle et particulière, celui de notre première cantatrice, le charme et le gloire de la scène, Mme Damoreau, présentée à la sanction du Ministre comme professeur du chant; c'est, je crois, la première dame qui a obtenu cette justice et cet honneur, et la galanterie de ses collègues ne me désavouera pas.

Les plus beaux, les plus utiles établissements ont toujours trouvé quelques détracteurs; il est de mon devoir de rectifier des opinions injustes par le tableau des brillants résultats du Conservatoire national, et si le chiffre modique de ses dépenses était mis sous vos yeux, vous ne sauriez, Messieurs, ce que vous devez admirer davantage du désintéressement des chefs de l'art, ou des succès obtenus avec de si faibles moyens.

Mais, Messieurs, nous avons en France des sentiments qui jamais ne diminuent, ni ne s'altèrent; ils dominent chez les grands artistes, et leur devise est, et sera toujours : «désintéressement, honneur et gloire».

Le Conservatoire possède en ce moment 304 élèves, 196 hommes et 108 jeunes demoiselles; 102 ont été admis au concours, et 48 prix et 5 accessits ont été accordés.

Les élèves ont droit à de justes éloges : les études ont été très satisfaisantes. La partie instrumentale a particulièrement soutenu sa brillante réputation, et celle du chant a suivi les progrès remarqués l'année dernière. Et en effet, Messieurs, puis-je passer sous silence ces artistes précieux, élèves du Conservatoire, et qui, sur notre première scène lyrique, sont applaudis chaque jour : Mlle Dorus, M. Dérivis, s'y sont placés en première ligne; les débuts brillants de Mlle Falcon, de Mlle Doulx, de Mlle Camoin, et de plusieurs autres élèves qui se destinent à divers théâtres, témoignent aussi des progrès annuels et de l'utilité du Conservatoire. Et quand on énumère tout ce qu'il donne d'artistes remarquables à tous nos théâtres; quand celui de l'Opéra est presque entièrement composé par eux: quand on voit, à la tête de cette jeune élite, nos premiers talents, tous sortis de cette excellente école, on doit honorer un établissement si utile, si digne des soins du Gouvernement et de la protection royale.

Mais cette protection, ces soins, ne lui manqueront jamais; et si les arts ont éprouvé et éprouvent encore les inconvénients d'une position difficile; s'il a fallu, pour les soutenir, y mettre une trop stricte économie, tandis que l'on ne devrait y connaître que la magnificence des secours et celle des récompenses, soyons assurés que des temps plus heureux ne sont pas éloignés. Il est permis de se livrer à cette juste et prochaine espérance, sous la protection d'un roi, juge si éclairé des arts, de ces arts cultivés avec tant de succès par l'auguste famille qui l'environne; c'est sous un tel Roi (et que le ciel nous le conserve!), c'est sous sa noble et royale égide que le temple des arts verra accroître et compléter sa prospérité. Déjà plusieurs artistes sont appelés dans son palais pour y former un corps particulier destiné à l'embellissement de ses fêtes; sa royale protection s'est ainsi manifestée. Elle sera secondée, et je n'en doute pas, par cette législature éclairée, qui repoussera cette triste parcimonie dans les arts dont toutes les parties diverses appellent et favorisent si puissamment les industries, font surgir les talents les plus remarquables, et répandent un éclat si digne de la France et si apprécié par elle.

Je ne veux pas retarder plus longtemps le moment du triomphe de nos jeunes élèves, et c'est un bonheur pour la Commission de surveillance de profiter de cette occasion pour leur donner l'assurance de notre zèle pour leurs intérêts, et de notre vive sollicitude; et si mes vœux personnels sont jamais exaucés, cet établissement, le premier de l'Europe, en deviendra l'admiration par son éclat et ses succès.

[*Moniteur universel.*]

1833, 24 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. LE DUC DE CHOISEUL.

MESSIEURS,

Des accens plus éloquens devaient retentir dans cette enceinte; M. le Ministre des beaux-arts avait donné l'espoir qu'il présiderait cette intéressante séance. Ses voyages, ses occupations ne le lui ont pas permis. Il m'en a instruit à son arrivée; il m'a cédé l'honneur de distribuer les prix aux élèves studieux du Conservatoire. J'ai employé ce peu de momens pour recueillir et chercher à présenter dignement les résultats si heureux des leçons des professeurs et des efforts des élèves. J'ai besoin de la bienveillance du public et de l'indulgence des talens supérieurs qui m'environnent; et mon seul désir, c'est que l'intérêt du sujet devienne l'auxiliaire de mes faibles paroles.

L'année dernière, un pareil honneur me fut déjà décerné. Il est glorieux, Messieurs, de se trouver à la tête de cette réunion si remarquable par tous les genres de mérite, et d'offrir ses brillans travaux à la reconnaissance publique. C'est ici que les places, les rangs sont indépendans des sollicitations et des brigues; c'est ici que la supériorité n'a pas à craindre d'être contestée. Les prétentions les plus jalouses, l'envie la plus hardie, se taisent devant cette hiérarchie de talens merveilleux qui semblent nous donner l'intelligence et le sentiment de cette harmonie fabuleuse des tems héroïques, et dont l'étonnant assemblage a formé la première comme la plus célèbre de toutes les écoles européennes.

En effet, Messieurs, c'est de cette grande école nationale que nous recevons nos plus doux plaisirs; plaisirs qui chaque jour se renouvellent, sans troubles, sans inquiétudes et sans remords. Nous revoyons avec orgueil cette noble élite dont le chef vient d'ajouter un nouveau triomphe à ceux que je me trouvais heureux de signaler l'année dernière, et c'est un spectacle touchant, Messieurs, et bien digne de notre attention, de voir cette multitude d'hommes renommés s'incliner devant le chef du Conservatoire, devant ce célèbre Cherubini qui, joignant l'exemple aux leçons, rend tous ses élèves solidaires de ses succès, et trouve dans leurs cœurs tout ce que le dévouement et la reconnaissance peuvent inspirer de plus flatteur.

Une innovation, aussi heureuse que justement applaudie, a frappé vos regards dans les rangs de MM. les professeurs : nous y voyons cette célèbre cantatrice, cette muse moderne, qui est appelée à perpétuer, s'il est possible, dans ses élèves, ce goût si parfait, ces sons si purs, cette méthode ravissante qui ont rendu Mme Damoreau la gloire de notre scène lyrique et l'ornement de nos concerts. J'ai dû la nommer, Messieurs, sa nomination étant tout exceptionnelle; et si je m'abstiens de choisir d'autres noms dans ce brillant cortège, c'est qu'il n'est pas un ami des arts qui ne proclame ces noms si chers au public, qui portent avec eux leur éloge personnel.

Les concours de cette année 1833 ont été brillants et ont donné les preuves de l'habile direction imprimée aux études. Ils ont surpassé ceux de l'année dernière dans une proportion inattendue : 53 prix furent décernés en 1832; 71 l'ont été cette année, sur 115 concurrens. La partie vocale a suivi le mouvement progressif qui la distingue depuis plusieurs années. Nous regrettons que le départ de Mlle Dabedeilh pour l'Italie ne permette pas de vous la faire entendre; cette jeune personne, qui a obtenu le premier prix du chant, se fait remarquer par un beau contralto, et fera honneur au Conservatoire.

Le théâtre de l'Opéra-Comique s'est enrichi cette année de plusieurs élèves qui justifieront vos espérances. D'autres sont au moment d'y débuter, ainsi qu'à l'Académie royale de musique. La partie instrumentale a conservé sa supériorité accoutumée, et ses résultats ont surpassé ceux des précédens concours : 9 premiers prix en sont la preuve.

Dans les seconds prix, tant dans la partie vocale que dans la partie instrumentale, 54 nominations et 8 accessits prouvent les travaux et les progrès; et enfin 71 élèves lauréats attestent la beauté du concours, le zèle des professeurs, l'ardeur des élèves, et nous paraissent dignes, Messieurs, de vos suffrages et de vos encouragemens. Le nombre des élèves qui suivent en ce moment les cours du Conservatoire est de 313, dont 205 hommes et 108 femmes.

Si le Ministre des arts était ici présent, je me plairais à lui adresser des remerciements publics pour la protection qu'il accorde au Conservatoire. L'enseignement a obtenu de notables améliorations, et ses résultats feront connaître la nécessité de compléter ces perfectionnemens. Deux nouvelles classes ont été créées, l'une de trompette, l'autre de cor à pistons; et si, comme il faut l'espérer, les chambres législatives accordent les moyens qui manquent encore pour augmenter des traitements trop modiques et accroître le nombre des élèves pensionnaires (qui n'est que de 10), nombre insuffisant pour enrichir les théâtres lyriques, alors, Messieurs, nous n'aurons que des grâces à rendre aux protecteurs des talents, à ces justes et généreux dispensateurs des revenus publics, qui n'oublieront jamais que le culte des arts est une gloire nationale.

Livrons-nous donc, Messieurs, à un espoir qui ne sera pas trompé; un établissement honoré de la faveur royale, protégé par un ministre ami éclairé des beaux-arts, et qui se fait un devoir et un honneur de veiller à leur prospérité; un établissement soutenu par l'opinion publique, et sous l'égide des grands corps de l'État, ne peut laisser aucun doute sur son heureux et brillant avenir. Il ne peut manquer de devenir un des plus nobles ornemens de cette France qui est la patrie de toutes les grandes renommées, la patrie de toutes les gloires.

[*Moniteur* du 26 novembre 1833.]

1834, 16 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. DE KÉRATRY.

Jeunes élèves, en vous adressant la parole au moment d'une distribution de prix, qu'il nous soit permis de regretter avec vous que la présence de son président ordinaire manque à cette solennité! Ami des arts dont, chez lui, le goût éclairé est un héritage de famille; par sa position près du Trône, comme par ses sentiments nobles et patriotiques, il lui appartenait de vous entretenir de ce que le gouvernement du pays a fait pour vous, de ce qu'il se propose de réaliser et de ce qu'il attend de vos efforts. Il n'eût pas oublié de vous dire que l'on est d'autant plus en droit de compter sur le succès de vos travaux, qu'ils sont dirigés par le maître habile, dont l'existence contemporaine de cet établissement est devenue l'une des premières gloires.

Nous célébrons aujourd'hui le quarantième anniversaire du Conservatoire de musique. Fondé dans des jours d'orage par une de nos assemblées délibérantes, qui le légua à la France en manière d'indemnité de nos troubles et de nos discordes civiles, il a traversé nos révolutions comme s'il avait appartenu à une région qui leur fût étrangère. Il est resté debout au milieu de nos ruines; inoffensif, nous l'avons trouvé prêt à nous distraire de nos douleurs; mais l'ordre, mais

la stabilité des institutions, seuls, peuvent lui garantir son véritable éclat, et c'est alors aussi qu'il peut être (ainsi que nous le voyons présentement) un des éléments de la prospérité publique. Certes, les anciens ne s'étaient pas trompés en plaçant le temple des Muses dans le voisinage de ceux de la Paix et de la Concorde.

L'art que vous cultivez, jeunes élèves, est devenu l'un des premiers besoins de la civilisation moderne : ne nous en plaignons pas, puisqu'en ajoutant à nos jouissances, en rapprochant les hommes, en offrant au riche une occasion de dépense, au pauvre des moyens de travail, en prêtant un air de fête à nos grandes cités, en rendant l'étranger même tributaire de nos plaisirs, il adoucit des caractères trop souvent aigris par les discussions de notre *forum*. Le Roi que les Français se sont donné par acclamation et qui s'est donné à la France par dévouement, a senti cette vérité. Prince, il consacrait déjà ses palais aux arts; il y ouvrait un asile hospitalier à ceux qui les cultivent; il les ornait de productions françaises, il voulait que ces productions fussent modernes : les mêmes sentiments l'ont suivi sur le trône, et son gouvernement, essentiellement protecteur des lettres, des arts et des sciences, ne cessera d'être favorable à ce qui constitue la vie intellectuelle d'un peuple.

A ce titre, jeunes élèves, vous n'avez pas été oubliés. Au nombre de 350, vous recevez ici une instruction gratuite. Depuis trois ans, sur la demande de la Couronne, vous avez vu successivement votre budget s'accroître par la générosité des Chambres, calomniées à votre sujet. Non, elles ne font pas la guerre aux arts! Non, elles ne la feront jamais, car elles démentiraient à la fois leur origine et leur mandat! J'en atteste cette loi mémorable de 90 millions, votés noblement dans la session dernière, qui suffirait seule pour illustrer le Ministre par lequel elle a été soutenue, loi dont le Conservatoire de musique partage en ce moment le bienfait, puisqu'il y trouve les moyens de construire un corps de logis jugé nécessaire aux développements de ses études!

Deux classes manquaient à l'instruction pour la rendre progressive, ce sont celles de trompette et de cor à pistons : elles ont été créées l'année dernière et l'on en a reconnu l'utilité; deux autres vont être ouvertes, comme complément de vos études, ce sont celles de trombone et de lecture ou de déclamation, appliquée à la musique vocale.

Riche de tous ces moyens de succès, le Conservatoire de Paris (nous n'avons pas recours ici à des expressions trop ambitieuses) pourra rivaliser avec tout ce qui existe ailleurs de plus brillant en ce genre. Et déjà combien de talents supérieurs cette institution n'a-t-elle pas fournis aux théâtres de la capitale et des départements, aux concerts et aux professorats! Chant et accompagnement, l'Académie royale de musique en a reçu tous ses sujets; elle lui doit l'orchestre le plus complet de l'Europe par la force et l'ensemble harmonique de ses exécutants. Tout récemment l'Opéra-Comique s'est enrichi de deux élèves que vous avez vu croître parmi vous : M. Couder, Mlle Peignat, ont été accueillis sur ce théâtre par de nombreux applaudissements, et ces applaudissements étaient mérités. Est-ce à nous de vous apprendre que le fils du célèbre compositeur de *la Dame Blanche* et des *Deux Nuits* ne s'est pas trouvé orphelin pour avoir perdu un père, dont il est appelé à porter le nom avec honneur? Doté d'une pension temporaire, le jeune Boïeldieu, devenu l'enfant du Conservatoire, se montrera digne de cette adoption.

Vous le voyez, Messieurs, le gouvernement du Roi n'est point en demeure ni rétrograde, ni retardataire; il n'a rien négligé pour le succès de l'établissement qui lui est confié; entre ses mains, le présent n'a point déshérité l'avenir; mais, où ses devoirs finissent, les vôtres commencent, s'ils ne doivent plutôt marcher sur une ligne parallèle.

C'est à votre zèle, à votre ardeur pour l'étude, à votre attachement aux modèles avoués par le bon goût, et au respect de vos maîtres, que vous devrez de recueillir le fruit des sacrifices que fait pour vous la patrie. Nous avons parlé du respect pour vos maîtres, et nous nous permettrons d'y insister; car, sans lui, il n'y aurait ni ordre dans ce vaste établissement, ni progrès possible dans les études. Que les passions s'agitent ailleurs, s'il le faut; mais qu'elles soient bannies de cette enceinte, où des rivalités généreuses sont seules permises, seules tolérables!

Ne vous y trompez pas, jeunes élèves; l'indépendance des caractères est belle en soi, et à Dieu ne plaise que je veuille y porter atteinte! Mais persuadez-vous bien qu'elle est inséparable de la soumission aux lois du pays, et des égards dus aux chefs des établissements, dont il vous ouvre libéralement les portes; autrement elle ne serait plus que de la faction, et alors elle mériterait d'être taxée d'ingratitude, puisqu'en échange du bienfait reçu, elle n'amènerait qu'une perturbation sociale. Au reste, l'alliance, dans les études, du vrai talent et de l'insubordination est une exception assez rare, et il faut en rendre grâces au ciel. Cet établissement, nous l'espérons, en sera toujours préservé!

Jeunes élèves, parents qui, avec une tendre sollicitude, venez apprendre, de nous, si vos enfants ont fait un bon

emploi de ce temps qu'un sage nommait l'étoffe de la vie, la Commission de surveillance du Conservatoire de musique se félicite de pouvoir attester à cette honorable assemblée que, dans l'année qui vient de s'écouler, le zèle des illustres professeurs attachés à cet établissement ne s'est point ralenti, et que les classes, par leur application, ont choisi la meilleure manière de leur en prouver leur reconnaissance. Des concours, ouverts et soutenus avec éclat, en ont été le gage. Soixante-treize nominations sont devenues une heureuse nécessité des examens; et nous nous reprocherions de retarder le moment où elles vont être proclamées, en présence des amis et des familles, dont les suffrages ne seront pas le prix le moins doux pour les lauréats qui les auront mérités.

[*Moniteur universel*, n° 321, du 17 nov. 1834.]

1835, 15 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. LE DUC DE CHOISEUL.

MESSIEURS,

Privé, l'année dernière, de l'honneur de présider la séance dans laquelle les prix obtenus furent distribués, je regrettai vivement le précieux avantage de me trouver au milieu de vous et de pouvoir témoigner à des talents si distingués les sentiments d'estime et de considération qu'ils inspirent, et qui s'augmentent à mesure qu'on les connaît davantage.

Remplacé alors par l'éloquent et honorable vice-président de la Commission, le Gouvernement avait un bien plus digne organe, et seul je dus connaître les regrets.

Aujourd'hui, Messieurs, je viens, à la demande de M. le Ministre de l'intérieur, le suppléer dans la même circonstance. Ses nombreuses occupations le retiennent, mais sa pensée est parmi nous; et je n'en puis donner une preuve plus certaine qu'en vous faisant connaître la mission que j'en ai reçue.

Ne pouvant, m'écrit le Ministre, présider cette solennité, veuillez me suppléer en cette occasion et promettre en mon nom aux artistes du Conservatoire toute la protection du Gouvernement.

Dépositaire de cette éclatante promesse, je me présente à vous à la tête de la Commission des théâtres royaux. Cette Commission, instituée pour le maintien des règles, pour protéger les artistes, pour conserver leurs justes droits, cette Commission, dont jamais en vain on n'a invoqué la justice, s'unit avec bonheur à cette promesse du Gouvernement. Elle y trouve une force nouvelle. Il n'a sûrement pas échappé à vos observations que cette Commission, dont les pouvoirs ont été très étendus, et dont le nombre est augmenté, devient une nouvelle preuve de la sollicitude du Gouvernement, qui a voulu que deux membres nouveaux, choisis dans les deux Chambres, deviennent pour vous, Messieurs, une assurance de plus de zèle, et une protection plus efficace encore près des deux grands corps de l'État.

Mais le Ministre ne s'est pas borné à ces diverses mesures. Environné des lumières de la Commission et de celles de votre célèbre directeur, il a discuté, approuvé et ordonné l'exécution d'un règlement complet, pour faire connaître sur des bases positives les droits et les devoirs de MM. les professeurs et ceux de MM. les élèves, de manière à tout coordonner, à tout régler, à tout prévoir, dans ce grand et bel établissement, qui, grâce à son chef, à MM. les professeurs et à vous tous, Messieurs, augmentera chaque année de talents et de gloire, et méritera toujours non seulement la reconnaissance nationale, mais aussi la palme européenne.

Ce n'est pas sans motifs, Messieurs, que j'unis ces deux noms, car ils me semblent inséparables: comment, en effet, ne pas voir dans le Conservatoire un établissement sans rival, lorsque pour enseigner les élèves, diriger leurs études, protéger leur avenir, nous voyons groupés autour de M. Cherubini, les Mayer-Beer, les Halévy, les Paër, les Berton, les Lesueur, les Adam, les Habeneck; lorsque les professeurs dont les noms devraient tous être cités sont environnés, suivis de leurs nombreux élèves, lorsqu'ils peuplent nos théâtres, nos concerts, nos orchestres; lorsque, répandus dans la France et dans le reste de l'Europe, on les accueille et on les admire?

Certes, Messieurs, on peut dire avec raison que le Conservatoire est la première de toutes les écoles européennes, et que, chaque jour, il justifie ses titres à cette immense réputation. Mon devoir est de faire observer que, si la protection du Gouvernement est grande, si, sous un Roi ami des arts, sa prospérité n'est plus douteuse, le Conservatoire justifie de tels soins, il est digne d'une si haute bienveillance; quelques détails le feront connaître.

L'enseignement du Conservatoire présente cette année une remarquable amélioration. Sur 320 élèves qui suivent en

ce moment les cours, savoir : 100 dames et 220 hommes, 120 élèves ont été jugés dignes d'être admis à concourir pour les prix. 67 nominations ont été les résultats des concours, savoir : 27 premiers prix, 32 seconds, 8 accessits.

Ces concours ont été brillants et ont donné la preuve de la bonne direction imprimée aux études.

La partie vocale a suivi le mouvement progressif qui la distingue depuis plusieurs années. Cinq premiers et cinq seconds prix de chant ont été décernés, circonstance que je dois faire remarquer, car elle est jusqu'ici sans exemple au Conservatoire, et signale à la fois le zèle et les efforts des professeurs et des élèves.

La partie instrumentale a conservé sa supériorité accoutumée, et ses résultats sont extrêmement satisfaisants : les classes de cor à pistons et de trompette, ouvertes seulement depuis deux ans, ont donné pour leur premier concours un premier prix, deux seconds et un accessit.

L'enseignement a donc obtenu les améliorations les plus notables. Trois classes nouvelles ont été créées : celle de harpe à double mouvement, celle de lecture à haute voix, enfin celle de trombone; et nous conservons l'espoir de voir rétablir l'école de déclamation spéciale, que des motifs d'économie firent supprimer en 1831, mais que des circonstances meilleures peuvent faire renaître.

A cette série de succès, nous devons mêler, Messieurs, des sentiments douloureux. J'ai des pertes à vous signaler, mais je m'abstiens de les qualifier d'irréparables.

Pourrais-je me servir de cette expression au milieu de vous, Messieurs, et des jeunes talents que chaque jour voit éclore ? Mais nous gémirons toujours sur la perte de ce Boïeldieu, si justement regretté et si digne de l'apothéose nationale qui lui a été décernée; les sons brillants de Nadermann ne retentiront plus dans cette enceinte; les regrets accompagneront toujours le souvenir de Mme Empaire. Et, puis-je passer sous silence le sentiment pénible avec lequel nos jeunes élèves ont partagé les regrets de notre première scène lyrique, en perdant à la fois, par la démission de Mme Damoreau, un professeur accompli et l'exemple de la perfection du chant ? Sa retraite est à la fois une perte pour le Conservatoire et pour le premier théâtre du monde. Espérons que son désir de revenir parmi ses élèves, et que la bienveillance du ministre protecteur des talents, ramèneront au Conservatoire ce modèle d'un goût si pur, d'une si parfaite méthode.

Mais je le répète, Messieurs, il n'est pas de pertes irréparables; les élèves du Conservatoire en donneront la preuve, et cette année même nous offre plus que des espérances. M. Boulanger, dont le nom est cher aux arts, élève de MM. Lesueur et Halévy, a remporté à l'Institut le premier grand prix de composition musicale;

L'auteur de *la Juive*, Messieurs, est aussi un élève du Conservatoire. Jugez d'une institution où de tels maîtres se forment, et qui méritent et obtiennent, aux applaudissements de tous, la décoration, dont le Roi vient d'honorer le beau talent de M. Halévy. L'Opéra-Comique s'est enrichi de plusieurs sujets distingués, et dont les talents se développent par l'habitude de la scène.

Un brillant début a eu lieu à l'Académie royale de musique, et d'autres s'y préparent.

Ce début, Messieurs, que vous avez déjà deviné, est celui de Mlle Flécheux; elle a obtenu un juste et beau succès. Élève de M. Nourrit pour la déclamation lyrique et de M. Ponchard pour le chant, elle continuera cette succession de beaux talents que nous devons au Conservatoire.

Honneur à ces excellents maîtres à qui l'Académie royale de musique doit, depuis deux ans, des artistes si utiles, parmi lesquels on doit citer Mlle Dorus, et qui, l'année dernière, ont complété leurs travaux par les beaux succès de Mlle Falcon !

Je termine ici le tableau d'une situation prospère. Je pourrais ajouter des réflexions sur celui que présente cette magnifique école, faire remarquer cette union qui y règne, ces sentiments de famille qui rendent les succès des uns l'apanage des autres; je pourrais comparer cette heureuse enceinte, où rien n'est discord, où tout est en harmonie, avec les jalousies, les calomnies et les troubles du monde. Mais les élèves et leurs heureuses familles attendent leurs couronnes, et je ne dois pas retarder plus longtemps leur triomphe.

(*Moniteur universel*, n° 320 du 16 nov. 1835.)

1836, 20 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. DE GASPARIN, PAIR DE FRANCE, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MESSIEURS,

Tandis que nous assistions à ces grandes révolutions politiques qui ont ébranlé le monde, d'autres révolutions pacifiques se faisaient autour de nous, dont nous n'apercevions d'abord ni l'importance, ni l'étendue : les arts participaient au mouvement général, et la France, condamnée par tous ses voisins, condamnée de son propre aveu à occuper la dernière place dans le monde musical, parvenait à s'élever au premier rang et à offrir des modèles à ceux mêmes qui autrefois venaient lui en donner. L'enseignement de la science n'était poussé nulle part aussi loin que dans ses écoles, et la pratique de l'art, portée à la perfection, faisait rechercher nos artistes des peuples habitués jusque-là à nous en fournir.

Était-ce l'effet que l'on devait attendre de nos longues guerres, de nos discordes plus longues encore? Quand les faibles ressources offertes par les cathédrales, quand la destruction des maîtrises où se conservait au moins la tradition de la science de l'harmonie, quand toutes ces institutions, regardées par nos pères comme l'unique garantie de la prospérité de l'art musical, s'écroulaient à grand bruit, pouvait-on espérer que cette vaste destruction aurait l'heureux résultat dont nous devons nous féliciter? Et ne devait-on pas croire que la barbarie allait s'emparer d'une nation qui ne demandait plus que des chants de guerre?

Messieurs, l'art a été non seulement sauvé, mais il s'est régénéré par l'effet d'une heureuse centralisation. Ce que les autres peuples opèrent au moyen d'influences locales, on dirait que la France ne peut y parvenir qu'en concentrant ses efforts, qu'en leur donnant une unité qui fait sa gloire et sa force. Le Conservatoire de musique fut créé, il y recueillit les débris du naufrage de toutes nos institutions musicales, et bientôt en sont sortis, sans interruption, ces nombreux artistes qui ont porté de toutes parts le goût et la science, et qui, par une impartialité, attribut du vrai talent, applaudissant et appelant les gloires étrangères, et sachant s'approprier leurs secrets, ont nationalisé l'art de la musique en France, et ont vaincu le préjugé qui nous déclarait impuissans à l'exercer, et même à en sentir les beautés.

Et cependant, Messieurs, en nous félicitant de ce que nous avons obtenu, gardons-nous de penser que nous soyons arrivés au terme de tous nos efforts. Oui, sans doute, il existe un vaste foyer de lumières; mais qu'il est loin d'éclairer toute la surface du pays! Combien il reste encore à faire pour qu'il pénètre tous les points de cet empire que l'on tente, pour la première fois, d'appeler à la vie musicale!

Vous êtes les apôtres, Messieurs, de cette grande conversion. Quelque séduction qu'exercent sur l'esprit de vos élèves le séjour de la capitale et les douceurs de la vie d'artiste, qui n'existe réellement que dans son sein, l'intérêt de leur position les dispersera fréquemment dans des lieux éloignés où ils devront porter les germes du progrès. Déjà plusieurs de ceux qui ont obtenu vos premiers prix opèrent cette heureuse métamorphose dans nos départemens: les orchestres s'y régénèrent et deviennent dignes de reproduire les chefs-d'œuvre des grands maîtres. Nul doute que ce mouvement progressif ne s'accélère chaque année, et que bientôt on n'observe, grâce à vous, de profonds changemens dans le goût musical de la nation.

Et si vous envoyez des maîtres de l'art, de véritables connaisseurs, dans les provinces, elles vous renverront en échange de belles voix qu'ils sauront y trouver; car personne ne croit qu'un pays situé au centre de la zone tempérée, baigné par la Méditerranée, ne produise des chanteurs que par exception. Non, Messieurs, ce ne sont pas les voix qui manquent, surtout dans nos provinces méridionales; ce sont des oreilles pour les entendre, du goût pour les choisir, des écoles locales pour commencer à exercer le sens musical. Un choix judicieux dotera votre Conservatoire des organes qui compléteront le bel ensemble que possède déjà Paris. Ainsi, par un heureux échange, vous aurez envoyé des maîtres, et vous recevrez des élèves choisis, et vous deviendrez la pépinière de l'art du chant, comme vous êtes déjà celle de l'instrumentation.

Et si je n'avais pas la certitude de ce que j'avance, si je n'avais pas entendu moi-même les chœurs de nos jeunes filles provençales, si je n'avais démêlé, à travers les efforts de voix mal dirigées, des organisations vocales si remarquables, le raisonnement seul me prouverait que les voix sont partout, et qu'il ne manque le plus souvent que des institutions pour les chercher et les trouver. En effet, Messieurs, pourquoi l'Italie semble-t-elle avoir perdu cette mine abondante de chanteurs qu'elle fournissait autrefois à l'Europe entière? Quelle révolution physique, quel mélange nouveau de races l'ont frappée de stérilité? Rien de plus simple, Messieurs : on a supprimé les revenus des établissemens religieux, qui

étendaient l'art musical sur tout le pays : le théâtre n'offre qu'un débouché borné, une espérance trop incertaine pour utiliser les jeune talens.

Ces nombreux *maestri*, qui dirigeaient la musique de tant de cathédrales, tombent sous les coups de l'économie; dès lors plus d'oreilles pour écouter les belles voix, plus de goût pour les choisir, plus d'écoles pour les exercer, et les belles voix restent incultes, non appréciées, occupées seulement à chanter les grossières chansons de la moisson et de la vendange, et les cantiques de quelques confréries.

Eh bien! Messieurs, ce que la religion devenue pauvre ne peut plus faire en Italie, ce qu'elle n'a jamais fait en France, le Gouvernement qui a compris toute la portée d'une révolution musicale, qui sait combien cet art est social, combien il adoucit et civilise les mœurs; le Gouvernement, dis-je, a entrepris de le faire pour nous, en rendant obligatoire l'enseignement de la musique dans l'instruction publique. Déjà les classes de chant s'organisent dans toutes nos écoles primaires; tous les organes sont appelés à se développer dans leurs limites : ceux qui ne devront pas servir un jour de modèles auront au moins exercé leurs oreilles, dépouillé cette sauvagerie que l'on reproche à nos populations; nous créerons quelques artistes, mais beaucoup d'amateurs. Or, si les artistes font vivre l'art, les amateurs font vivre les artistes. C'est donc un grand bien qu'une mesure qui tend à les multiplier.

Mais nous ne nous arrêterons pas là, Messieurs; déjà M. le Ministre de l'Instruction publique a introduit l'étude de l'orgue dans quelques écoles normales; toutes sont appelées à participer à ce bienfait. Outre que les maître d'école obtiendront ainsi une nouvelle ressource pour rendre leur position plus heureuse, ils porteront partout le goût de l'harmonie, ils y formeront des chœurs de voix qui, soutenues par ce bel instrument, exécuteront les œuvres de nos maîtres. C'est une propagande universelle qui s'étend sur tout le pays, et qui ne tardera pas à porter les plus heureux fruits.

En s'occupant ainsi à former tant de ressources pour l'exécution, le Gouvernement ne se dissimule pas qu'il manque aux compositeurs des moyens suffisans pour se produire. Deux théâtres seulement, ouverts à leur émulation, ne peuvent suffire dans un pays où le sentiment musical se développe avec tant d'énergie. Le génie veut produire; il ne peut s'arrêter dans son élan; on ne peut lui dire, sans le tuer : « Tu attendras, pour te manifester, un an, deux ans, plusieurs années! » Mais aussi, Messieurs, les directeurs des théâtres doivent désirer de n'être pas victimes d'infructueux essais, de vocations incertaines, d'engouemens mal raisonnés. Et, aujourd'hui, quelle garantie nos jeunes compositeurs apportent-ils à ces directeurs, pour leur demander de risquer leur fortune sur des chances aussi douteuses?

Il nous manque donc un moyen d'épreuve qui puisse sans frais donner une vaste carrière au talent, où il puisse s'essayer, se produire, se distinguer, se faire appeler; qui soit pour les musiciens ce qu'est le salon pour les peintres. Ce serait un établissement où, après un examen destiné à écarter seulement les incapacités ambitieuses, on exécuterait habituellement de la musique nouvelle.

Une telle institution ne pourrait pas être livrée à une entreprise particulière, qui éloignerait bientôt les talens non éprouvés, et qui, voulant attirer la foule, n'exécuterait, comme toutes les entreprises de concerts, que les chefs-d'œuvre des grands-maîtres; il faudrait craindre aussi qu'en l'abandonnant à toutes les mobilités de la mode, on ne s'exposât à s'égarer dans le choix des genres, et qu'au lieu d'être une excitation aux bonnes et fortes études, elle ne fût livrée aux caprices de ses directeurs ou à ceux d'un public peu éclairé. Mais il est un genre de musique qui porte avec lui ses limites, et qui, par cela même, préviendrait tous les écarts. La musique sacrée est un genre sérieux, où il faut faire preuve de science, mais qui n'exclut pas les développemens de l'imagination.

C'est donc à la création d'une chapelle que nous devrions songer. Je crois qu'elle réaliserait tout ce que nous pouvons encore demander à l'État pour les progrès de la musique et pour l'encouragement des jeunes compositeurs. Alors nos jeunes lauréats, à leur retour de Rome, ne seraient pas obligés d'attendre, dans l'exercice des parties les plus frivoles de l'art, que les portes de nos théâtres s'ouvrissent pour eux; ils se fonderaient d'avance une réputation solide, et la voix du peuple les désignerait elle-même aux directeurs et forcerait pour eux l'entrée du sanctuaire.

Tel est, Messieurs, l'avenir que nous pouvons prévoir! Telles sont les destinées que nous souhaitons, et que nous chercherons à assurer à l'art musical; et pouvons-nous douter du succès qui nous attend, en voyant tous ces hommes de conviction serrés autour de nous pour appuyer, pour soutenir les jeunes élèves placés sous leur protection? à quelle époque, dans quels lieux aurait-on pu former un tel faisceau de talens? Et quelle école offrit jamais, parmi ses professeurs,

une telle réunion d'hommes distingués et de maîtres de l'art, ayant à leur tête, pour en diriger les effets, l'illustre auteur de tant de bons ouvrages que vous avez applaudis dans cette enceinte?

Ces succès, nous les devons aussi, Messieurs, à la Commission des théâtres royaux et à son digne président, qui n'a cessé d'être auprès du Gouvernement le patron zélé de nos établissemens lyriques; il leur a consacré une vie toute dévouée au service de la patrie; sous sa haute surveillance, nous voyons le nombre de vos élèves doubler en peu de tems, la déclamation spéciale rétablie et placée sous la direction de nos plus habiles comédiens, la création de deux classes de chœur, le nombre des classes instrumentales augmenté, et enfin les élèves de chant dirigés par deux de nos plus habiles artistes, recevant les inspirations du goût si pur qui, en changeant de scène, n'a fait que changer le théâtre de ses succès, et de ce talent inspiré qui a donné la vie aux personnages de Robert et de Raoul.

En assurant le succès de tant d'efforts, vous contribuerez aussi, Messieurs, à la gloire d'une époque où un Roi, ami des arts, sait les protéger tous, achève les travaux interrompus du passé et prépare pour l'avenir les destinées glorieuses de la France, qui, après avoir montré ce que pouvaient ses armes, saura encore, dans les arts de la paix, mériter qu'on l'appelle la grande nation.

[*Moniteur*, du 21 novembre 1836.]

1837, 19 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. LE COMTE DE MONTALIVET, PAIR DE FRANCE, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MESSIEURS,

Au moment où je viens présider cette brillante solennité, je sens plus que jamais combien l'occasion de donner des encouragemens et de distribuer des récompenses est une douce compensation aux devoirs toujours sérieux et souvent pénibles dont l'accomplissement m'est confié. Je me complais d'autant plus dans le sentiment que j'éprouve, qu'ici tout est en dehors des questions ardentes de la politique.

Sans doute, dans les arts comme dans la politique, les armes sont les mêmes : le travail et l'étude; c'est aussi le talent qui est la condition de la lutte, comme la gloire en est le prix, mais au moins vous avez des émules et non pas des adversaires; c'est un rare et précieux avantage, c'est presque un privilège.

A cette sensation dont je vous parle s'en joint une autre plus vive et plus élevée, car il s'agit de la supériorité de la France. Ce n'est pas seulement par le nombre des victoires, par la puissance des armes et par la sagesse des institutions qu'une nation a droit à l'admiration des autres, c'est aussi par ses pacifiques triomphes dans les sciences et dans les arts. Ces triomphes, Messieurs, vous êtes appelés à les obtenir.

La pensée qui a présidé à la création du Conservatoire a donc été une pensée nationale, et j'ajoute, une pensée grave, parce que je ne suis pas de ceux qui rangent la comédie et la musique parmi les arts frivoles, et parce que je sais que, dans cette enceinte, on ne se livre qu'à des études sérieuses. Parcourez l'histoire et vous y verrez sans cesse la musique et la comédie, ces deux compagnes de la civilisation, adoucir les mœurs, jeter de l'éclat sur les fêtes triomphales, exalter toutes les vertus, chanter toutes les gloires et élever les âmes aux plus sublimes inspirations de la foi religieuse.

Pourquoi les modernes dédaigneraient-ils ce qui a été l'objet d'un culte pour les peuples de l'antiquité que chaque jour encore, en fait d'art, nous prenons pour modèles? Les anciens étaient passionnés pour la musique, et cependant ils ne possédaient aucun de nos élémens si puissants et si variés; mais c'est que la musique était déjà pour eux ce qu'elle est bien davantage encore pour nous : une langue universelle, comprise par tous les cœurs et par toutes les intelligences. Aujourd'hui, par l'essor prodigieux qu'elle a pris et par les hardis développemens qui lui ont été donnés, la musique est devenue un art tout nouveau. Je ne fais nul doute que les travaux du Conservatoire n'aient contribué pour beaucoup à ce grand mouvement parti de la France; mais, à coup sûr, il lui appartient de le soutenir, de le suivre et de le diriger. C'est là une tâche grande et belle, Messieurs, et je m'assure qu'elle sera dignement remplie lorsqu'en jetant les yeux sur cette assemblée, j'y vois un si grand nombre d'artistes et de professeurs célèbres.

Où trouver, en effet, une réunion plus imposante d'hommes éminens placés à la tête d'une école! C'est l'auteur d'*Aline*, ce digne émule de Lesueur; c'est l'auteur de la *Grisélda*, ce brillant précurseur de Rossini; c'est l'illustre directeur de cette école, dont le talent plein d'énergie et d'élévation a triomphé dans presque tous les genres, maître habile auquel nous devons deux élèves déjà célèbres, l'auteur de la *Muette* et le jeune auteur de *la Juive*, qui aussi pro-

fesse à son tour. C'est ainsi, Messieurs, que par cette transmission du talent, le Conservatoire justifie son titre et réalise la pensée qui a présidé à sa création.

Un aussi grand nombre d'artistes et de compositeurs distingués atteste assez la place que la France a su conquérir. Il prouve aussi que si, jusqu'à présent, on a refusé à notre population ce qu'on est convenu d'appeler le sentiment musical, c'est que cette population, sans cesse agitée, toujours avide d'émotions et si brillante de vivacité, a jeté son activité dévorante sur toute autre chose que la musique, qui a besoin, pour naître, de rêverie et de loisir. Toujours est-il constant aujourd'hui que l'Europe musicale est tributaire de la France. Dans toutes les capitales, nos chefs-d'œuvre lyriques sont chantés et accueillis avec enthousiasme.

L'illustre auteur de *Robert* et des *Huguenots*, ce maître dont vous connaissez l'éclat et la puissance, a reçu partout des couronnes, mais c'est à nous qu'il appartenait et qu'il appartiendra toujours de l'applaudir les premiers. C'est à Paris, en effet, qu'il importe d'abord de triompher, non seulement parce que la représentation à Paris est l'épreuve la plus décisive, mais encore parce que c'est à Paris que se trouve l'exécution la plus parfaite qui se puisse rencontrer, exécution qui est due en grande partie aux élèves du Conservatoire, car leur place est partout où il faut du talent.

Nos théâtres lyriques nous en fournissent la preuve. L'un nous offre une cantatrice qui réunit à la pureté la plus exquise du goût la facilité d'exécution la plus merveilleuse, et qui, par les ornemens qu'elle prodigue, enrichit toujours l'auteur sans jamais s'appauvrir elle-même. Si, dans l'autre, nous regrettons un admirable talent qui a voulu se soustraire à nos applaudissemens, nous saluons avec joie le talent admirable qui vient les obtenir. J'aime à espérer, dans l'intérêt de l'art, que le premier de ces artistes ne s'est éloigné que pour un temps, et que le second nous est venu pour toujours.

Lorsque je voudrais ne parler que de vous et de vos succès, pourquoi faut-il, Messieurs, que ma pensée s'attristre à la vue de deux places désertes! L'une d'elles était occupée par un artiste qui fit long-temps les délices de la scène et qui fut, à la fin de sa longue carrière, l'un de vos meilleurs professeurs.

L'autre place était celle de LESUEUR, et LESUEUR n'est plus, Messieurs! Mais il n'est pas mort tout entier, parce qu'il est donné au talent de se survivre dans ses œuvres. Nous conservons les belles compositions religieuses toutes empreintes de la manière grave et savante qui distinguait si éminemment ce maître habile. La France accepte cet héritage, et l'accepte sans réserve! Il faut qu'on le sache bien, Messieurs, le pays ne sera jamais ingrat envers ceux de ses enfans dont il peut être fier. Il sait que la gloire ne mène pas toujours à la richesse, et qu'il lui appartient de réparer les torts de la fortune. Le Roi m'a autorisé à accorder une pension à la veuve du savant professeur dont nous déplorons la perte.

De semblables malheurs, si affligeans qu'ils soient, ne sont pas irréparables, Messieurs. Nous en trouvons un gage dans le nombre de nouveaux talens que chaque année voit se produire, comme pour attester l'excellence de la direction imprimée aux études, et nous le trouvons aussi dans la renommée européenne de la Société des Concerts, qui a mis hors de contestation la supériorité de nos artistes.

Toutefois, Messieurs, ces éclatans succès ne sont pas dus seulement à l'école elle-même; l'honneur en revient aussi à la Commission d'hommes éclairés qui veille sans cesse sous la présidence d'un de mes plus honorables collègues, chez lequel l'hérédité du nom rappelle une succession de services rendus à tous les genres de gloire du pays.

Cette Commission qui remplit avec autant de désintéressement que de zèle la tâche de faciliter votre marche et vos efforts, est la preuve de la protection que vous accorde le Gouvernement qu'elle représente. Elle a concouru aux nombreuses améliorations qui ont été faites depuis 1830; elle sera appelée à concourir à toutes celles qui seront successivement réalisées, car il reste encore beaucoup à faire, Messieurs, et je suis presque tenté de m'en réjouir, puisque c'est pour moi une occasion de m'associer à l'œuvre de mes prédécesseurs, en achevant ce qu'ils ont commencé.

C'est ainsi que le grand prix de Rome, qui excite une si vive émulation parmi les jeunes artistes, ne pouvait être un bienfait réel et complet que si, à leur retour d'Italie, les lauréats trouvaient à Paris les moyens de se produire. Chaque élève de Rome recevra un poème, et son ouvrage aura dans l'année le périlleux honneur de la représentation. Nous avons pu faire plus encore. En réglant les conditions d'ouverture d'un nouveau théâtre qui était demandé par la majeure partie des auteurs dramatiques, nous avons stipulé que les drames et les comédies seraient mêlés de musique nouvelle dont la composition serait confiée de préférence aux jeunes compositeurs. Aujourd'hui, il n'y a donc plus ni barrière ni entrave; ce n'est plus l'épreuve qui est attendue, c'est l'épreuve qui attend.

Nous ne pouvions manquer d'étendre notre sollicitude à la comédie, cette belle partie de notre gloire littéraire, et la seule peut-être dans laquelle la France ne compte pas de nation rivale. Nous avons autorisé l'ouverture de l'Odéon et offert ainsi une succursale du Théâtre-Français à ceux de nos auteurs qui ne demandent qu'à être encouragés pour entrer dans la voie des belles et sérieuses études : mais ce serait peu d'ouvrir un nouveau théâtre, si nous ne songions en même temps à former de nouveaux artistes.

Je crois à la nécessité de rétablir au Conservatoire le pensionnat qui a été supprimé par le dernier Gouvernement. Dix élèves, choisis parmi les jeunes gens qui montreront les dispositions les plus heureuses, seront défrayés par l'État jusqu'à ce qu'ils soient assez habiles pour aborder la scène et représenter nos chefs-d'œuvre classiques. Je me propose d'en faire l'objet d'une demande à la prochaine législature, et je ne doute pas que les Chambres ne s'empressent de sanctionner une mesure si utile et si indispensable dans l'intérêt des lettres et de la scène.

Les Chambres voudront s'associer, je l'espère, aux progrès des arts dont la pacifique influence calme les esprits en exaltant les âmes et dont les moindres effets sont d'éveiller les plus nobles sentimens dans les masses assemblées. La musique est l'auxiliaire le plus puissant de toute fête populaire, de toute solennité nationale; sans elle, il n'y a ni pompe ni grandeur, avec elle tout est plein de chaleur et d'éclat.

Ainsi c'est à elle que nous demanderons de dire le deuil et la douleur de la France, lorsque les voûtes de l'église des Invalides s'orneront des drapeaux de Constantine et recevront le glorieux cercueil d'un illustre général.

Les élèves du Conservatoire exécuteront ces chants qui seront l'œuvre d'un élève du Conservatoire.

Lorsque naguère le Roi a ouvert le palais de Versailles, devenu le palais de toutes les gloires nationales, il a voulu que l'inauguration s'en fît devant l'élite de la nation et sous les auspices des arts que vous cultivez. Les vers de Molière et les chants de l'auteur de *Robert* ont retenti sous ces voûtes si long-temps muettes et abandonnées. La musique et la comédie ont été appelées à consacrer le premier jour du grand œuvre qui pourrait suffire à l'éclat d'un règne.

Vous le voyez donc, Messieurs, la musique et la comédie ne sont pas des arts frivoles. On peut et on doit leur donner une application sérieuse. Parcourez hardiment l'immense carrière qui vous est ouverte, la protection du pouvoir ne vous manquera pas. Rivalisez d'ardeur et de zèle, redoublez de travail et d'efforts, vous mériterez bien du Roi et vous serez dignes de la France.

1839, 17 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. DE KÉRATRY, PAIR DE FRANCE.

MESSIEURS,

M. le Ministre de l'Intérieur, en se faisant substituer par un des membres de la Commission royale de surveillance, pour la solennité qui s'ouvre aujourd'hui devant vous, a sans doute pressenti que ce délégué ne se bornerait pas à distribuer des couronnes justement méritées.

La Commission des théâtres subventionnés et du Conservatoire de musique et de déclamation a des devoirs un peu plus étendus à remplir. Puisque la volonté royale l'a chargée de veiller aux progrès de ce noble établissement, le moins dispendieux de tous ceux pour lesquels il prépare des sujets, elle profitera de la seule occasion qui lui soit offerte d'instruire le public d'un objet qui, en se rattachant à ses plaisirs, intéresse essentiellement la gloire et la prospérité nationales.

Nous ne craignons pas qu'à cet égard aucune parole de contradiction s'élève en dedans ou en dehors de cette enceinte. Ce serait insulter au bon sens de l'honorable réunion des diverses notabilités ici présentes, que d'entreprendre devant elles la démonstration d'une vérité dont le sentiment est partout répandu.

Certes, des Chambres françaises ne feront jamais peser, sur cette partie importante du service public, le système d'économie qu'elles ont cru devoir introduire dans quelques autres branches de l'administration.

Elles savent que des peuples anciens, dont assez généralement les institutions ont été mal comprises, dans leur rigorisme républicain inapplicable à nos mœurs, ne laissaient pas de sacrifier des sommes énormes aux représentations théâtrales : elles savent qu'après s'être décidées à proscrire les jeux publics, elles s'apercevraient bientôt du vide occasionné par cette mesure dans la population voyageuse des autres États qui traversent la France pour en visiter la capitale, si le talent de nos artistes dramatiques, la bonne exécution des orchestres, la supériorité des mises en scène et la pompe de nos spectacles ne promettaient un aliment à la curiosité étrangère et aux amis des beaux-arts des jouissances qu'ils finiraient par trouver ailleurs. Oui, Messieurs, celui-là calomnierait en lui-même le parlement de France, qui sup-

poserait que, peu sensible à la possession d'une gloire aujourd'hui incontestée, les Chambres consentiraient encore à se jeter dans un faux calcul, en tarissant une des sources les plus vives de la fortune publique!

Nous commencerons par vous entretenir de l'état du Conservatoire. Sa situation ne peut descendre d'aucun degré dans votre estime. Les concours de 1839 se sont soutenus avec un succès qui atteste la bonne direction de l'enseignement. Le nombre des élèves jugés dignes de paraître dans cette arène, supérieur à celui de toutes les années précédentes, s'est élevé à 149 sur un total de 375 qui suivent les cours, savoir : 239 hommes et 136 femmes. Les nominations, parmi lesquelles figurent 37 premiers prix, atteignent le chiffre de 87.

La partie instrumentale s'est maintenue dans sa supériorité acquise. Sous ce rapport, le Conservatoire continue de justifier la réputation que lui ont faite ses professeurs et son directeur, comptés dans les célébrités musicales de l'Europe.

La partie vocale n'est pas restée en arrière de cet heureux mouvement. Vous ne tarderez pas à en recevoir une preuve dans cette enceinte et un peu plus tard sur un théâtre plus vaste; car Mlle Dobri, élève de MM. Bordogni et Dérivis, après avoir obtenu le premier prix de déclamation lyrique, préludera aujourd'hui devant vous aux succès qu'un vrai talent est en droit d'espérer à l'Opéra, dont elle est déjà devenue la possession.

Nous remarquerons que, depuis bien peu de mois, le Théâtre-Français a dû à la classe de déclamation spéciale, nouvellement créée, et l'une des plus suivies du Conservatoire, plusieurs sujets d'un riche avenir. Entre autres, nous citerons Mlle Doze, dont les débuts provoquent aujourd'hui l'attention du public. Si elle s'offre à la scène française sous les auspices d'une actrice célèbre, si elle y reproduit déjà avec bonheur quelques-unes des grâces naturelles et acquises par lesquelles s'est distingué un talent hors de ligne, nous n'oublierons pas non plus que les premières études de Mlle Doze se sont faites au Conservatoire. Sortie de la classe de harpe pour entrer dans celle de déclamation, elle y a reçu longtemps les leçons de MM. les professeurs de cet établissement. Ici, Messieurs, le nom de M. Samson ne se placera pas sans vous en rappeler un autre que nous citions l'année dernière, et auquel il n'a fallu que bien peu de jours pour s'entourer d'une brillante auréole. Espérons que l'actrice (Mlle Rachel) pour laquelle il a failli devenir un poids accablant, ne tardera pas à être rendue aux puissantes émotions dont sa santé raffermie permettra à nos cœurs de se pénétrer, sans autres alarmes que celles des situations où l'énergie de sa jeune âme l'aura placée.

En tournant vos regards vers l'Opéra-Comique, Messieurs, vous le verrez également s'enrichir de talents cultivés, au moins dans leur germe, par le Conservatoire. Vous saurez que MM. Masset et Marié y ont reçu l'enseignement de leur jeunesse. L'un s'y est formé à la composition, et y mérita un second prix de violon en 1828; l'autre après avoir obtenu un premier prix de contre-basse, suivit le cours de musique vocale. Certes, le Conservatoire a bien le droit de se réjouir de leurs succès. La Commission royale n'entrera pas dans le détail des travaux par lesquels les diverses classes d'instruments ont acquis des titres à la reconnaissance du public.

La société dite *des Concerts*, dont la renommée est devenue classique en Europe, l'attestera prochainement à sa manière. Vous n'ignorez pas que cette société se compose, chaque année, des professeurs du Conservatoire et des élèves qui ont le mieux mis à profit leurs leçons. C'est là que Mozart et Beethoven reçoivent un plus brillant hommage que dans leur patrie. L'Allemagne elle-même l'a dit, et la France, à bon droit, en est fière.

Quatre professeurs sont venus combler les vides laissés par des vacances ou des retraites; ce sont : MM. Klosé, pour la clarinette; Barizel, pour le basson; Beauvallet, pour la déclamation spéciale; et Carafa, qui succède à un maître dont les longs services laisseront des souvenirs au Conservatoire. Chacun de ces noms donne une sûreté à la partie de l'enseignement qu'il représente. Si celui-ci était encore susceptible de recevoir quelque amélioration, sans doute il en devrait bientôt le bienfait au règlement préparé par l'administration du Conservatoire, revu, avec toute l'attention qu'elle a pu y apporter, par la Commission royale de surveillance, et soumis actuellement à l'approbation de M. le Ministre de l'Intérieur.

Nous nous reprocherions d'omettre que le récent voyage en Allemagne de M. Botté de Toulmon, n'a pas laissé d'être fructueux pour la bibliothèque, enrichie par ses soins de diverses pièces de musique dont la possession était désirable. Nommé conservateur de ce dépôt précieux, M. Berlioz y demandera aux partitions des grands maîtres des guides pour ses nobles et hardies inspirations.

Messieurs, il nous reste à nous acquitter d'une tâche bien pénible, mais nous y voyons un devoir, et dussions-nous vous affliger un moment, nous ne nous exposerons pas au reproche de l'avoir méconnu.

Si le Conservatoire a fait des acquisitions, s'il a donné des sujets brillants à plus d'un théâtre de la capitale et de la

province, il a aussi des pertes, oui, de grandes pertes à déplorer! Le monde musical a été frappé dans la personne de M. Adolphe Nourrit, décédé à Naples, le 8 mars 1839. Ils l'ont entendu, ils l'ont vu sur notre première scène lyrique, tous ceux qui assistent à cette solennité! Tous ont été aussi bien captivés par le charme de sa mélodie que par le feu de son action théâtrale. Chanteur habile, acteur plein de sentiment, c'est encore comme professeur qu'il a droit aux regrets du Conservatoire. Ce dernier titre, Messieurs, vous conduit bien naturellement à tourner un regard plein d'inquiétude vers la jeune cantatrice (Mlle Falcon de l'Opéra) qui reçut ses leçons et dont l'astre, après avoir jeté un si vif éclat, s'est pendant trop longtemps voilé à vos yeux; mais le nuage a passé et les nouveaux succès qui attendent l'élève rendront la mémoire du maître encore plus chère au public.

Une dette était contractée envers l'artiste qui, dans le cours de sa vie n'a eu d'autre tort envers ses compatriotes que de ne pas leur épargner la vive douleur dont son injuste modestie n'a pas eu le pressentiment : grâces soient donc rendues au Ministre qui, par une honorable initiative, a mis sous la tutelle du pays les enfants de feu Nourrit, deux fois orphelins en six mois! Grâces soient rendues au Gouvernement paternel d'un Roi protecteur des arts et de tout ce qui les cultive avec honneur! S'il lui fallait à cet égard un bill d'indemnité, ces murailles et celles de notre première scène lyrique crieraient assez haut pour nous sauver la honte d'un refus.

Le célèbre compositeur Paër qui a formé tant d'excellents élèves, entre autres le jeune Gounod, auquel le dernier concours de l'Institut a valu le grand prix de composition musicale, nous manque encore! Cette perte et celle de M. Mereau, professeur de solfège, ont derechef contristé le Conservatoire. Comme professeur adjoint, le frère de M. Nourrit rendra cette dernière moins sensible.

Hélas! Messieurs, la Commission, dont nous avons l'honneur d'être l'organe en ce moment, a aussi ses regrets personnels à exprimer devant vous! Si elle a l'avantage, justement apprécié par elle, de s'éclairer des lumières de deux nouveaux membres, amis des arts, dont le beau nom se rattache au grand siècle où un pouvoir presque sans limites couvrait d'un généreux patronage les lettres, les artistes et leurs productions, elle ne saurait se dissimuler qu'elle en est redevable à la mort de son illustre président.

Il est réservé à une voix plus éloquente que la nôtre de célébrer dans une autre enceinte les mérites de M. le duc de Choiseul. Elle dira les hautes qualités du naufragé de Calais, qui, après avoir été proscrit par un régime sauvage, devenu vingt ans plus tard noble pair de France, s'exprimait avec l'énergie d'une belle âme contre les proscriptions d'une époque nouvelle : qui, spolié de la majeure partie du bien de ses pères, plaidait, dans un pur sentiment de patriotisme et d'intérêt national, contre la loi qui allait lui en rendre la valeur; elle dira qu'il ne voulut de la révolution de 1830 que l'honneur de l'avoir servie en laissant compromettre son nom dans une lutte encore douteuse; elle dira ces grandes choses, Messieurs! Quant à nous, il nous suffira de rappeler à votre mémoire combien l'homme que nous regrettons fut civil, affable, obligeant, bon aux artistes, toujours prêt à écouter leurs plaintes, à les porter plus haut, à les aider de ses avis comme de ses souscriptions et à réclamer pour eux ce qu'ils n'osaient demander eux-mêmes. En lui brillait un noble débris d'une autre ère, qui eût fait chérir l'ancien régime, si l'ancien régime n'avait eu que de tels représentants!

C'est assez, Messieurs, il tarde aux professeurs de jouir des succès de leurs élèves, au public de s'y associer, aux parents de voir des couronnes se poser sur le front de leurs enfants laborieux : nous cesserons d'apporter des débris à ce bonheur, qui va chasser de tous les esprits de tristes pensées. M. d'Henneville, membre de la Commission royale, ou l'un de MM. les directeurs du Conservatoire, voudra bien vous donner lecture de la liste des lauréats.

[*Moniteur universel*, n° 322, du 18 nov. 1839.]

1840, 22 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. DE KÉRATRY, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES THÉÂTRES ROYAUX.

Messieurs,

Le Conservatoire de musique et de déclamation ne se présente pas aujourd'hui avec moins de titres que dans les années précédentes, à la haute estime des amis des arts. En lui rendant ce témoignage, la Commission royale des grands théâtres de France se félicite d'être l'organe de la reconnaissance publique. Quelque étendue qu'elle donne à cette reconnaissance, une telle expression n'a rien ici de déplacé. Vous le savez aussi bien que nous, messieurs, si les nations sont fortes par

leur esprit public, si leur courage dirigé par un sentiment de justice et d'honneur bien entendu les fait respecter au dehors, c'est par les arts qu'elles se civilisent et qu'elles sont heureuses! Quand les théâtres sont devenus non seulement une distraction, mais encore un des premiers besoins de la vie intellectuelle des peuples et presque une garantie d'ordre à l'intérieur des cités, le Conservatoire, auquel chez nous ils sont redevables de leurs premiers sujets, nous semble remplir une sorte de mission publique; et il l'accomplit avec un ensemble de talents qui lui assure un droit de prééminence sur toutes les institutions musicales de l'Europe.

Les études y ont été fortes pendant l'exercice de 1840, les progrès sensibles. Plus de 450 élèves ont suivi les divers cours. Le premier prix de violon n'avait pas été donné l'année dernière, dans celle-ci trois candidats se le disputent dignement. Le premier grand prix de composition musicale, remporté au jugement de l'Académie royale des beaux-arts de l'Institut de France, atteste chez le lauréat un talent d'un véritable espoir. M. Léon Pillet, en faisant exécuter à l'Opéra, la scène lyrique de M. Bazin, avec un soin dont on doit lui savoir gré, a établi un précédent destiné à devenir autorité, lorsque le travail des jeunes compositeurs paraîtra digne d'être reproduit sur ce vaste théâtre. Mmes Capdeville et Revilly promettent des succès à l'Opéra-Comique qui vient de les engager; Mlle d'Aubrée en a obtenu à l'Académie royale de musique, et Mlle Lavoye, élève de Mme Damoreau, en méritant d'être inscrite en tête des quatre jeunes rivales qui se partagent le premier prix du chant, sera elle-même une conquête précieuse pour la scène qui aura l'avantage de s'en assurer la possession.

Cependant, Messieurs, tout en glorifiant des progrès qui vont se justifier devant vous, nous serions tentés d'engager les habiles professeurs ici présents à redoubler d'efforts pour combler les vides trop justement remarqués dans nos principaux théâtres! Aux Français, les chefs-d'œuvre de nos grands auteurs tragiques ne peuvent se contenter d'avoir pour interprètes quelques acteurs bien peu nombreux, à la vérité d'une rare intelligence, mais dont l'absence obligée créerait une solitude dans les jours réclamés par les nobles conceptions des Corneille et des Racine. L'Opéra-Comique s'est privé de sujets regrettables, et l'Académie royale de musique, bien que riche encore de beaux talents, plus d'une fois a été rappelée au douloureux sentiment de ses pertes.

C'est ici le cas de déplorer cette fatalité qui frappe successivement les organes les mieux accrédités de notre muse lyrique! Peut-être même y a-t-il lieu de se demander comment ces voix si fraîches, si brillantes auxquelles nous avons dû de si douces émotions, s'altèrent sur nos théâtres avec une désolante rapidité? La température leur serait-elle devenue défavorable? Mais, messieurs de l'Observatoire nous attestent chaque année qu'elle n'a pas changé. Les diapasons des orchestres, comme on l'a prétendu, pécheraient-ils par excès? Faudrait-il en accuser des instruments de nouvelle création? Enfin, les partitions des compositeurs pousseraient-elles la voix humaine au delà des tons qu'elle peut et qu'elle doit naturellement atteindre? Sans résoudre ces questions assez délicates à traiter, nous nous permettrons de communiquer aux habiles professeurs qui nous entourent un doute digne de leur attention.

L'expression dans le chant, certes, est très désirable; elle est la manifestation de l'âme; hors elle, point de vie; elle rend les spectateurs participants de la scène, elle les y transporte à bien dire; mais nous voudrions savoir si, pour leur complaire, on ne l'a pas exagérée dans ces derniers temps? Peut-être pour s'abandonner à de grands mouvements qui fatiguent l'organe sans satisfaire toujours au goût délicat, s'est-on trop écarté de cette juste mesure, dans laquelle la passion elle-même doit trouver ses limites. On a peut-être trop oublié que les accents qui ont le plus le droit d'émouvoir ne sont pas ceux qui frappent l'hémicycle d'un théâtre avec le plus de force et de retentissement. S'il en était ainsi, il ne faudrait accuser du dommage causé à des voix en possession de charmer le public, ni la température, ni peut-être les orchestres. Dans ce cas, Messieurs les professeurs auraient à prémunir leurs élèves contre des habitudes non moins pernicieuses à l'organe du chant que défavorables à l'expression visible; ils leur diraient qu'au théâtre la douleur est condamnée à rester belle, et que la force d'âme ne peut s'y montrer sous des traits différents; car si l'oreille est flattée, l'œil n'en a pas moins ses exigences, puisqu'on ne le ferme pas pour entendre. Un philosophe de l'antiquité conseillait à l'un de ses disciples de sacrifier aux grâces : si nous ne nous trompons, dans le double intérêt du public et de l'acteur auquel il doit ses plaisirs, mais au talent duquel il est bon d'assurer aussi une durée, on pourrait recommander aux chœurs de ne pas trop couvrir la voix des principaux artistes, et à ceux-ci de ne pas délaisser la grâce du chant pour courir après une vigueur, trahie souvent par les efforts que l'on fait pour l'atteindre.

C'est avec cette sagesse et ce tempérament de vocalisation que des artistes célèbres, élèves et plus tard professeurs au

Conservatoire, acteurs eux-mêmes, sans être doués d'une grande puissance d'organe, pendant des années ont enchanté les loisirs d'un public que, pourtant, ils ne laissaient pas de glace.

Grâce au ciel, le Conservatoire n'a point de pertes à déplorer. Par suite d'événements déjà connus, la classe de déclamation lyrique appliquée à l'Opéra est en ce moment vacante; il va y être pourvu.

Nous n'oublierons pas qu'un notable perfectionnement, auquel, en séance de l'Institut, l'Académie de musique a rendu hommage, vient d'être apporté au cor à pistons par M. Meifred, professeur au Conservatoire. Venu primitivement d'Allemagne ainsi, cet instrument lui est renvoyé non-seulement avec une amélioration qui en adoucit les tons d'une manière notable; l'artiste français y a encore ajouté une méthode qui apprend à en faire un meilleur usage.

Les Chambres législatives accordèrent, dans le dernier budget, une somme de 6,000 francs pour l'entretien du mobilier instrumental dont le Conservatoire ne saurait se passer; elles ne seront pas moins généreuses dans la présente année, dès lors que les besoins restent les mêmes.

La Commission royale de surveillance a eu à se féliciter de voir le nombre de ses membres accrus par l'adjonction d'un honorable député, l'un des avocats les plus distingués du barreau de Paris; les théâtres et le Conservatoire doivent s'en féliciter également, puisqu'elle promet un surcroît de lumières au Conseil placé par l'ordonnance du Roi auprès de M. le Ministre de l'intérieur, dans le département duquel ils sont compris.

Il est des réputations si justement acquises et tellement incontestées, que le silence observé à leur égard ne sera jamais de l'oubli; aussi nous nous abstiendrons de toutes paroles sur l'honorable chef de cet établissement.

Après l'appel des prix que M. d'Henneville, l'un de nos collègues, aura la bonté de faire, M. Deldevez, qui a mérité le second grand-prix de composition musicale, conduira l'orchestre pour le concert.

[*Moniteur universel*, n° 328 du 23 nov. 1840.]

1841, 28 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. DE KÉRATRY, PAIR DE FRANCE, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES THÉATRES ROYAUX ET DU CONSERVATOIRE.

MESSIEURS,

Chaque distribution annuelle des prix du Conservatoire promet toujours, et donne souvent des sujets précieux aux théâtres, aux concerts et aux professorats. Cette fois, nous le dirons avec franchise, la distribution à laquelle nous avons l'honneur de présider au nom du Ministre, si elle n'est pas aussi riche en dons, nous permet au moins des espérances. Ne faut-il pas laisser aux talents le temps de se former, et à l'art celui de les conduire à la perfection? Peut-être notre impatience, ou plutôt notre désir de fêter des précocités nous ont-ils ravi, plus d'une fois, l'avantage de cueillir des fruits mûrs et parvenus à toute leur saveur. Plusieurs grands prix, inscrits dans les programmes des années précédentes, n'ont point trouvé de lauréats pour l'année actuelle : certainement, c'est qu'ils n'ont pas été inscrits. A Dieu ne plaise que nous en rendions responsables MM. les professeurs! Non, leur zèle ne s'est point ralenti, et aucune des parties nombreuses de l'enseignement n'a été négligée dans cette institution musicale, qui n'est pas la plus ancienne, mais qui, à bon droit, est devenue la première de l'Europe.

Des lacunes existaient dans le règlement du Conservatoire; elles ont été reconnues; par le nouveau, on a pris soin d'y obvier. Élaboré dans le sein de la Commission spéciale des théâtres royaux, soumis aux observations judicieuses de M. le directeur, revu et approuvé par M. le Ministre, il renferme aujourd'hui plusieurs dispositions désirables qui ajouteront à l'autorité du professorat. L'enseignement ne peut qu'y gagner; la direction y puisera un surcroît de force et d'influence bien réglée qui lui sont devenues nécessaires. Enrichi de plusieurs membres qui, sans appartenir au Conservatoire, tiennent un rang dans les lettres et dans le monde artistique, le Comité d'enseignement se rendra d'autant plus utile qu'il pourra se répartir entre les classes et y apporter des connaissances spéciales.

Enfin, Messieurs, ainsi que M. le Ministre de l'intérieur et la Commission l'avaient désiré, on verra cesser ces partages indéfinis de prix qui, ne pouvant attester une égalité d'aptitude et de talent, à laquelle la nature elle-même se refuse, ne sont en général qu'une satisfaction donnée à l'amour-propre des élèves ou des familles. Un premier prix doit indiquer un sujet hors ligne, ou il ne doit pas être accordé, car ce n'est qu'ainsi qu'il a toute sa valeur significative, ce n'est qu'ainsi qu'il devient un motif puissant d'émulation.

Le Conservatoire n'a point de pertes à déplorer. Deux succursales viennent de lui être données, à Marseille et à Metz, sur la demande des députés et des autorités locales; deux autres existaient déjà à Toulouse et à Lille. Toutes vont recevoir une organisation définitive et seront mises en rapport avec l'établissement de Paris.

Dans la solennité à laquelle nous assistons, Messieurs, un membre de la Commission spéciale ne saurait élever la voix, sans que son attention, au moins pour un moment, ne reporte la vôtre sur l'état de l'art lyrique et dramatique dans les quatre grands théâtres confiés par l'ordonnance du Roi à notre surveillance : aussi allons-nous donner à chacun d'eux un coup d'œil rapide. Ce ne sera pas sortir de notre sujet, puisque le Conservatoire est destiné à combler les vides qui trop souvent s'y manifestent.

Le plus fortement subventionné de tous, l'Opéra, répond à sa destination. Condamné à vivre, non moins de pompe et de prestiges que de talents, après de grandes difficultés surmontées, il a conquis les suffrages du public par l'éclat de ses mises en scène, par le nombre des débuts, dont la direction ne se montrera jamais avare, par la grâce de ses ballets et surtout par des partitions presque toujours liées à une action saisissante, sur un théâtre où le goût national ne se contenterait pas d'une vocalisation étudiée, mais dépourvue de paroles et d'accents qui doivent interroger l'âme dans toutes ses profondeurs. À cette occasion, il nous sera permis d'annoncer une œuvre importante, dont nous avons connaissance (*Le chevalier de Malte*) due à un compositeur célèbre par des succès et qui remplira (du moins nous en avons l'espoir) la double condition justement imposée à ce théâtre.

Nous remarquerons aussi (et nous nous félicitons d'en avoir donné déjà l'avis à pareille époque) que, l'orchestre en baissant ses tons, et le compositeur en évitant de surcharger l'accompagnement, attention qui a eu lieu dans la partition de *la Favorite*, ont permis au chant une latitude non moins favorable à la beauté de la voix qu'à la satisfaction des auditeurs. On a enfin senti que cet organe, naturellement délicat, veut être soutenu, mais non couvert.

Si les artistes de l'Académie royale de musique sont souvent des acteurs pleins d'âme, ils ont prouvé, dans une soirée dont le souvenir ne peut être perdu, que l'art de la vocalisation n'est pas la propriété exclusive des chanteurs ultramontains. Trois des principaux ouvrages dont le Théâtre-Italien est en possession, au milieu de quelques heures rapidement écoulées, ont trouvé à l'Opéra des organes dignes de les reproduire; et le public n'a été que juste en applaudissant à cette tentative, audacieuse sans témérité.

Dépositaire d'un répertoire qui ne doit jamais vieillir, le Théâtre-Français est enfin parvenu à rendre au jour des chefs-d'œuvre naguère inconnus de la génération actuelle. Le public, rappelé à la rue de Richelieu, au nom de Corneille, de Racine et de Voltaire, y voit enfin représenter leurs belles et nobles productions, avec un ensemble qui s'accroîtra nécessairement du mouvement imprimé à l'admiration publique par deux tragédiennes dont les mérites divers sont plus destinés à se faire valoir mutuellement qu'à exciter entre elles des rivalités sans motifs. L'une soutient avec éclat le poids d'une grande renommée aussi justement que promptement acquise, tandis que l'autre, élève du même maître (M. Samson) a rencontré plus d'un obstacle sur ses pas. La première nous a rendu et la Pauline de *Polyeucte* et la Camille des *Horaces* et l'Hermione d'*Andromaque*; à la seconde nous devons déjà une Clytemnestre et une Phèdre telle probablement que Racine lui-même l'avait conçue, telle que son ami le janséniste Arnaud se plaisait à la voir. Les Chambres, dans un sentiment éclairé de gloire nationale, ont doté d'une subvention, moins le personnel d'un théâtre que son ancien répertoire : c'est ainsi qu'elle est et qu'elle sera de plus en plus méritée.

Une approbation n'est pas moins due à l'Opéra-Comique, qui, non content d'accueillir des ouvrages nouveaux, rend également la vie à des productions trop oubliées, quoique pleines de grâce et de talent sous le double rapport des poèmes et des partitions. Il fallait procéder à cette résurrection d'une manière libérale; il fallait répandre l'argent à pleines mains, avant de fouiller dans une mine heureusement exploitée par ses possesseurs primitifs, mais depuis longtemps abandonnée; il fallait enfin toucher, avec autant de goût que de respect, à quelques parties de l'instrumentation : c'est ce qui a été fait; c'est ce qui a appelé le public et ce qu'il a récompensé.

Messieurs, vous nous pardonnerez, les artistes compositeurs nous pardonneront certainement de remarquer que les principaux ouvrages mis en scène sur les théâtres de l'Académie royale de musique et de l'Opéra-Comique sont reproduits sur tous les théâtres de l'Europe; qu'à bien dire ils en composent le répertoire; qu'ils font les délices de l'étranger modestement oublieux de ses productions indigènes, chose jadis assez rare et qui constitue aujourd'hui un état normal de nous aux autres pays. Nous ajouterons que presque tous les sujets de notre Conservatoire obtiennent des succès en

Italie; que le nord ne les accueille pas moins favorablement que le midi. Pour s'exprimer avec exactitude, il n'existe guère qu'une école musicale en Europe, et c'est la vôtre! Messieurs les élèves, ne la laissez pas déchoir du haut rang auquel vos professeurs l'ont portée.

Ce serait manquer à l'équité que d'oublier ici ce Théâtre Italien, dont les pénates ont réclamé un domicile mieux approprié aux rapports à soutenir avec un public de prédilection et d'enthousiasme musical. Sur les instances de la commission, le Gouvernement a écouté leurs vœux. Dans la nouvelle enceinte, toujours même facilité d'exécution, toujours même perfection. Pour les artistes de ce théâtre, le chant n'est ni un travail, ni une gêne, c'est une langue qui leur est propre : ils l'ont parlée en naissant, ils la parleront à leur dernier soupir; ainsi l'ont voulu leur beau ciel et leur idiome accentué où il n'y a pas une lettre morte pour la passion et le sentiment! Un de leurs grands artistes les a abandonnés : un autre le remplace (M. Samson). Ce dernier se montre digne de recueillir la succession ouverte, sans faire oublier cependant celui à l'absence duquel il la doit. Il sera toujours bon que les grandes renommées, quand elles sont justement acquises, laissent une trace de leur passage sur cette terre où tout passe, mais où du moins, après la vertu et les services rendus au pays, le talent a droit à quelques souvenirs!

(*Moniteur universel*, n° 334 du 30 novembre 1842.)

1842, 4 DÉCEMBRE. — DISCOURS DE M. DE KÉRATRY, PAIR DE FRANCE, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES THÉATRES ROYAUX ET DU CONSERVATOIRE.

MESSIEURS,

Le Conservatoire de musique et de déclamation, dans ses réunions annuelles, se présente presque toujours au public avec des pertes à déplorer et des acquisitions destinées à en combler le vide. Organe de la Commission royale de surveillance, c'est un devoir que nous venons remplir dans cette enceinte. Mais que dire après tant et de si justes éloges prodigués à la mémoire de l'illustre Cherubini! Qu'il fut un des fondateurs de l'institution musicale, présidée par lui pendant de longues années? Vous ne l'ignorez pas, Messieurs, et les élèves sortis de cette docte école pour y rentrer ensuite comme professeurs, ont été et sont encore une brillante preuve de la bonne direction qu'il imprima à l'enseignement! Dirons-nous qu'il fut un compositeur toujours savant et riche d'une heureuse inspiration, en dépit des faibles canevas sur lesquels elle eut quelquefois à s'exercer. Ses œuvres lyriques, ses chants sacrés sont là pour en porter témoignage, tellement qu'on ne pouvait rendre plus nobles et plus touchants les honneurs funèbres décernés à sa cendre, qu'en répétant, en face de son cercueil, les sublimes accords par lesquels il avait déjà rempli nos âmes d'un saint et triste recueillement! Ce sont là, Messieurs, des renommées qui se survivent et qui finissent par se passer de louanges pour traverser les âges, car elles sont à elles-mêmes leur plus bel éloge!

Élève de ce grand maître, formé par lui, M. Auber lui a succédé dans la direction du Conservatoire. Bien des titres étaient devenus la sanction incontestée de ce choix qui assure à l'enseignement des succès fondés sur une continuation de bonnes études.

Vous regretterez, avec nous, le célèbre violoniste et professeur M. Baillot. En cette dernière qualité, il n'est pas encore remplacé : cela seul dirait combien la perte est grande, combien elle est vivement sentie!

Le public a vu arriver parmi les professeurs de chant, avec un plaisir qui tient de la reconnaissance, MM. Dupres et Manuel Garcia. Le premier aura une double manière de donner d'excellentes leçons à ses élèves; soit qu'ils les prennent au Conservatoire, soit qu'ils aillent les chercher à l'Académie royale de musique, ils profiteront également d'un enseignement où le précepte se transforme si bien en pratique.

La retraite de M. Adam, professeur de piano pendant quarante-quatre ans, de M. Dauprat, professeur de cor, de M. Dourlen, professeur d'harmonie, et de M. Henri, professeur de chant, après trente années de service, en légitimant un tribut de regrets et d'éloges, ont donné lieu aux nominations de M. Henri Herz, et de Mme Farrenc pour le piano, de M. Gallay pour le cor, et de Mme Mars en qualité d'inspectrice des études dramatiques, malheureusement trop négligées chez un peuple en possession du plus beau répertoire scénique du monde.

Ce sont là, Messieurs, des choix auxquels vous vous empressez de souscrire! L'un surtout vous autorise à espérer

qu'ainsi qu'une habile et suave cantatrice a travaillé à former des élèves dignes d'elles, l'actrice célèbre par laquelle fut recueilli avec honneur l'héritage de Mlle Contat ne dédaignera pas de transmettre à de jeunes sujets les secrets et les traditions d'un art, chez elle, si voisin de la nature, qu'il lui a valu de longues années d'admiration publique. Aussi nous dirons que, pour bien enseigner, il lui suffira de s'interroger et tout simplement de se souvenir d'elle-même.

La déclamation et la composition lyrique ne sauraient se passer d'encouragement. Chaque hiver, le Gouvernement envoie, à ses frais, des lauréats en Italie. Peut-être conviendrait-il de leur assigner le séjour de Milan, de Naples, de Florence et même de Venise, d'une manière plus spéciale que celui de Rome, où l'art musical est aujourd'hui moins heureusement cultivé.

Quoi qu'il en soit, ces élèves, après avoir nourri des espérances flatteuses, après en avoir donné à leur pays, rentrent dans leurs foyers privés de celle de produire leurs talents au grand jour. Ils languissent inoccupés. En effet, les deux théâtres auxquels il leur serait permis de s'adresser ne peuvent, que dans une mesure très bornée, accepter des partitions d'un succès douteux et des essais dont la mise en scène serait trop dispendieuse pour des entreprises particulières.

Pénétrée de cette difficulté de situation faite à nos jeunes compositeurs et par suite aux théâtres de province, la Commission royale, au nom de laquelle nous avons l'honneur de vous entretenir, a invité M. le Ministre de l'intérieur à autoriser par trimestre, dans cette salle une représentation lyrique, dont la musique serait composée par les pensionnaires de Rome, et exécutée publiquement par les jeunes artistes du Conservatoire. Cette création y complèterait le cours d'enseignement musical; elle serait digne du Gouvernement, qui aurait à en faire les frais, et elle assurerait aux talents nouveaux les occasions de parvenir à une juste célébrité. Certes, il y a lieu de croire que des Chambres françaises ne se refuseraient pas à une légère allocation de fonds, dont la conséquence serait d'enlever une jeunesse studieuse à une pénible déception, et d'accroître la gloire d'un établissement sans rival en Europe.

La Commission royale des théâtres s'occupe aussi d'un projet d'établissement de pensions après retraites, au moyen d'un système de retenues, dont la pensée première accompagnée des offres les plus généreuses appartient à M. Crosnier, directeur de l'Opéra-Comique. Nous croyons que l'art, que ceux qui s'y consacrent et la prospérité de nos principaux théâtres, y trouveront un égal avantage.

Les études de l'année classique de 1841 à 1842, dans chaque partie, ont été aussi fortes que satisfaisantes. Peu de premiers prix ont été partagés. Nous pensons que, pour avoir toute leur valeur, ils ne doivent jamais l'être. Les seconds prix seuls sont susceptibles d'être divisés comme encouragement donné à des talents qui n'ont pas dit leur dernier mot. C'est sur quoi nous invitons MM. les professeurs à réfléchir. D'ailleurs, nous ne saurions que rendre hommage à l'impartialité de leurs décisions garanties par leur caractère, comme par la solennité qui accompagne des jugements prononcés en présence d'un public témoin de la lutte et de la victoire.

Jeunes élèves du chant et de la déclamation, combien ne devez-vous pas vous féliciter de parcourir, dans les jours où nous vivons, la carrière ouverte devant vous! Un demi-siècle est à peine écoulé, depuis l'époque où vos prédécesseurs, souvent abreuvés de dégoûts, après avoir charmé les loisirs d'une société d'élite, en étaient inhumainement retranchés! Cette indignité a eu sa fin. Sujets de la loi comme tous, vous jouissez comme tous de ses bienfaits, et comme tous, sous le règne d'un prince ami des arts, vous êtes citoyens d'un État libre. Votre profession est honorée; elle est largement rétribuée, quelquefois trop dans votre propre intérêt, ainsi que dans celui de la durée des théâtres : les jouissances du toit donnest'que vous attendent, à la seule condition d'y arriver par des talents acquis et par une moralité dont personne n'a le droit de réclamer l'exemption. Continuez donc à vous rendre dignes de cet avenir, en méritant bien de vos maîtres; car ce n'est que par de longues et pénibles veilles qu'ils sont parvenus eux-mêmes à bien mériter de leur pays.

(*Moniteur universel*, n° 339 du 5 décembre 1842.)

1843, 5 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. DE KÉRATRY, PAIR DE FRANCE, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES THÉATRES ROYAUX ET DU CONSERVATOIRE.

MESSIEURS,

Le Conservatoire royal de musique et de déclamation a plus d'une manière de solenniser une existence qui remonte déjà à près d'un demi-siècle. Né au milieu des orages d'une grande révolution, il était destiné (et peut-être sans que ses

fondateurs en eussent la pensée) à adoucir les mœurs d'une société transfusée dans un régime de forme sévère, à nourrir chez elle le sentiment du beau par le plus puissant des arts d'imitation, et à charmer les loisirs d'un peuple heureux des bienfaits de son climat comme de la sagesse de son gouvernement.

Cette destinée, Messieurs, il l'a accomplie et il lui reste fidèle. Quatre-vingts professeurs, très modestement rétribués, parmi lesquels plusieurs n'ont même pour encouragement que l'honneur d'appartenir au Conservatoire, distribuent dans des classes diverses les leçons de leur art à cinq cents élèves, tant internes qu'externes. Ici la déclamation lyrique et dramatique trouve des maîtres dont l'assiduité assure des sujets aux théâtres de la capitale et des provinces ; ici se forment des compositeurs dignes de rivaliser avec ceux de l'Italie ; ici enfin, des concerts inaugurés en 1828, appellent non seulement une foule d'amateurs d'un goût judicieux, mais encore les célébrités musicales de l'Europe, avec une telle affluence que l'enceinte dans laquelle nous avons l'honneur de vous parler ne peut suffire à l'empressement du public! Les demandes d'admission entre ces murs se multiplient chaque année, mais les murs ne se reculent pas, et chaque année l'espoir des prétendants est déçu ou ajourné.

Le Conservatoire, dans toutes les branches d'instruction qu'il est chargé de cultiver, donne des règles au génie ; mais, sans doute, Messieurs, il se garde d'en comprimer l'essor. On pourrait dire, de presque tous les hommes appelés à parcourir la carrière des beaux-arts, qu'ils naissent originaux ; et l'on se demanderait volontiers comment presque tous finissent par n'être que des copies.

Faut-il l'imputer à l'uniformité de l'enseignement? Sera-ce à un ordre de pensées communes à tous, qui, devant l'élève, se changeraient en ornières hors desquelles il ne pourrait plus porter ses pas? Nous ne creuserons point davantage dans cette question ; nous nous bornerons à penser que le Conservatoire, soit dans la création des œuvres diverses, soit dans la manière de les traduire par le chant ou par la parole, ne doit pas astreindre les esprits à une servilité qui ôterait à la France l'espoir d'enrichir son avenir de talents d'une trempe forte et originale.

Cependant, jeunes élèves, il est une sorte d'imitation qu'il n'appartient ni à vous, ni à nous de dédaigner ; c'est celle des grands maîtres qui, suivant l'expression symbolique d'un ancien, ont écouté l'écho ; auxquels la nature a servi de modèle ; qui en ont entendu le cri ; qui, par elle, ont été gracieux, déchirants ou sublimes, et auxquels, de sa divine voix, elle a enseigné la route du cœur humain! Mais est-ce bien là, Messieurs, une imitation? Nous ne le croyons pas. Puiser à cette source du beau et du vrai, n'est-ce pas prendre son bien où on le trouve? N'est-ce pas, avec les grands génies de tous les siècles, entrer en partage d'une richesse à laquelle nous avons droit comme eux?

Raphaël d'Urbin, Virgile et Sacchini ont-ils été des imitateurs? Non, quoique le peintre du Vatican ait pu avoir communication des fresques de la chapelle Sixtine et des souterrains de Rome ; Virgile s'être enrichi à l'école d'Homère, de Lucrèce et de Théocrite ; Sacchini s'être inspiré des compositions de Hasse et de Galuppi, qui oserait voir en eux des plagiaires? La *Transfiguration*, l'*Énéide* et les partitions d'*Œdipe* et de la *Colonie*, ne seraient-elles pas là pour répondre aux détracteurs? N'aurait-on pas droit de leur dire : «Oui, ces trois génies ont pris partout, et tout leur appartient ; car ils y ont mis leur cachet».

Jeunes artistes qui nous écoutez, attachez-vous donc à cette imitation qui, s'emparant de ce qu'il y a de vrai et de touchant dans l'œuvre de vos maîtres, tant anciens que modernes, se l'approprie par une élaboration d'où résulte une seconde originalité égale en mérite à la première, mais qui aura dédaigné les vains ornements accordés à des goûts éphémères et transitoires.

Il est en effet remarquable, dans les arts d'imitation, au nombre desquels la littérature a aussi sa place, les esprits auxquels incombe la noble mission de créer, s'ils ne se tiennent en garde contre les fantaisies de leurs contemporains, de corrompus, deviennent corrupteurs à leur tour. Voilà comment on introduit dans le sanctuaire de la science l'idole au lieu du dieu qui devrait y régner. L'excessive recherche du nouveau mène au bizarre ; celui qui obtient des succès par cette voie peut s'attendre à être bientôt suivi d'un rival, dont les efforts s'éloigneront encore plus de la nature, telle qu'elle doit se montrer au spectateur qui n'a pas altéré en lui-même le sentiment du beau.

Écrivains de poèmes ou de partitions, artistes du chant ou de la déclamation, nous oserons vous demander si l'art n'est pas détourné de son but, lorsque le naturel vient expirer sous les ornements dont on le surcharge? Je m'attendais à une action saisissante, et vous me montrez des tours de force qui me fatiguent! Je me croyais appelé à votre théâtre par les cris d'un cœur déchiré, et les cadences perlées du rossignol viennent amuser mon oreille! Enfin je voulais assister à la

lutte pittoresque des passions, car on peint avec des sons comme avec des couleurs : et vous me promenez avec les caprices d'un gosier qui, maladroitement, se joue de mes angoisses! Ah! gardez-vous d'ignorer qu'il y a, dans la musique, deux parties distinctes : l'une, fidèle aux lois de la nature, sera permanente comme elle; l'autre, fantaisie légère d'un goût dépourvu de sentiment, vieillit bientôt sans laisser de trace. La musique, ainsi que la peinture, n'a-t-elle pas eu ses Boucher dont on ne parle plus?

Certes, vos habiles professeurs vous feront éviter ces écueils. Plusieurs ont joint le précepte à l'exemple. Aussi nous ne doutons pas que le Gouvernement du Roi et les Chambres ne dotent le Conservatoire des fonds nécessaires à sa prospérité. C'est uniquement par erreur que, dans la présente année, 6,000 francs ont été retranchés de son budget; on a confondu, en effet, l'entretien indispensable des instruments avec leur achat intégral, qui exigerait dix fois plus s'il fallait les renouveler en totalité. Ne craignons pas, Messieurs, que la France se montre parcimonieuse envers un établissement, le moins dispendieux de tous, qu'elle compte parmi ses gloires, et qui, entre ceux de son espèce, a pris le premier rang en Europe.

La perte du célèbre violoniste que nous avons déplorée l'année dernière, ainsi que, dans un moindre degré, nous avons à regretter aujourd'hui celle de M. Pradher, professeur estimable de piano, a donné lieu à deux nominations pour la classe du violon; non qu'on ait prétendu suppléer, par le nombre à une capacité mise hors de doute chez les successeurs de M. Baillot! mais le chiffre des élèves s'étant accru, deux professeurs ont été jugés nécessaires : ce sont MM. Massart et Alard qui auront chacun leur spécialité dans l'enseignement.

Si le programme de l'exercice qui suivra la distribution des prix, ne mentionne aucunes scènes lyriques à exécuter devant vous, c'est qu'elles ont été écartées, d'une part, par la brièveté du temps accordé à cette séance : de l'autre, M. le Directeur a pensé qu'elles figureraient mieux dans les exercices du trimestre dont le public sera également le juge. Là, chaque élève montrera sa force : un froid silence ou une approbation flatteuse lui en donneront le juste sentiment. Du reste, les épreuves de la présente année ont été plus rigoureuses que par le passé.

Messieurs, la Commission royale de surveillance ne saurait célébrer avec vous une des grandes solennités du Conservatoire, sans vous parler des quatre théâtres subventionnés par la munificence nationale et qui attendent de cette école d'enseignement les sujets destinés à réparer leurs pertes. Tous ont travaillé à justifier la bienveillance du public. Par le nombre des débuts (entre lesquels on a distingué au Théâtre-Français, celui de M. Randoux, élève du Conservatoire) par leurs efforts pour obtenir un ensemble désirable dans les jeux de la scène, tous ont prouvé qu'ils étaient dignes de la haute protection qui leur est accordée.

Disons-le, non par forme d'encouragement mais comme hommage rendu à un zèle incessant, l'Odéon aura droit bientôt à une attention plus spéciale du Gouvernement du pays. Ses nombreuses mises à l'étude nous apprennent que le répertoire si riche de nos deux derniers siècles littéraires, ne sera pas une source vainement ouverte aux désirs de ses jeunes acteurs. Si, sur une autre scène, une actrice noblement inspirée le fait revivre, il est bon qu'il trouve encore ailleurs des organes; il est bon également qu'un droit d'asile soit assuré aux écrivains dont un seul théâtre ne saurait accueillir toutes le productions.

[*Moniteur universel*, n° 314 du 10 novembre 1843.]

1844, 17 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. DE KÉRATRY, PAIR DE FRANCE, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES THÉATRES ROYAUX ET DU CONSERVATOIRE.

MESSIEURS,

Chargé par M. le Ministre de l'intérieur de présider à cette solennelle distribution des prix du Conservatoire, nous nous félicitons d'avoir à nous réjouir avec vous des progrès de l'art musical en France. Et à qui pouvons-nous mieux en rapporter l'honneur qu'aux chefs éclairés et aux savants professeurs de ce noble établissement? N'est-ce pas ici que plus de soixante artistes du premier ordre, éprouvés par de longues années d'études, honorés par de brillants succès, distribuent à plus de cinq cents élèves, le docte enseignement qu'ils sont destinés eux-mêmes à répandre, d'une extrémité du royaume à l'autre? La célébrité des services rendus par le Conservatoire de musique est donc bien justement acquise.

Nous en attestons les concours de la présente année, où le nombre des élèves, bien supérieur à celui des années précé-

image not available

année, une somme de 6,000 francs a été enlevée à son mince budget, nous osons espérer que les Chambres prochaines répareront cette erreur.

[*Moniteur universel*, n° 323, du 18 nov. 1844].

1845, 9 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. DE KÉRATRY, PAIR DE FRANCE, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES THÉÂTRES ROYAUX ET DU CONSERVATOIRE.

Messieurs les professeurs, jeunes élèves du Conservatoire de musique et de déclamation, il est flatteur, pour un ami des beaux-arts, d'avoir à couronner vos travaux dans cette solennité, au nom d'un Gouvernement qui les protége et qui envisage, dans l'avenir de vos succès, une de nos gloires nationales.

Qu'il ne vous étonne pas, Messieurs, que je confonde dans mes paroles professeurs et élèves? Il existe, en effet, entre eux une solidarité d'études et de renommée justement acquise. Les plus beaux germes de talent veulent être cultivés par des mains habiles; s'ils ne naissent dans ces conditions, s'ils ne rencontrent, près d'eux, l'appui des hommes qui, par leurs propres succès, ont acquis le droit de les diriger, ils avortent, ou après n'avoir eu qu'un éclair de durée, ils ne laissent aucune trace de leur passage ici-bas. L'enseignement doit donc féconder l'œuvre de la nature. Vous le sentez si bien, Messieurs, et les personnes qui me font l'honneur de m'entendre sont tellement pénétrées de cette vérité, qu'au moment où elles applaudissent au triomphe de l'élève, par une sorte de justice distributive, leurs suffrages se reportent aussi vers le maître auquel il les doit. Il y a ici une dette de reconnaissance à acquitter, et le public a compris que l'écolier n'était pas seul tenu d'y faire honneur.

Jeunes élèves, la carrière que vous vous proposez de parcourir est brillante, mais elle est semée de périls. Par une erreur assez commune, on croit que l'on peut y marcher en se livrant à une vie légère et dissipée: c'est contre cette erreur que nous souhaiterions vous prémunir. À combien de talents n'a-t-elle pas été funeste? Combien n'en est-il pas qui, après avoir jeté un éclat éphémère, se sont éclipsés sans retour? Oui, le travail, et un travail soutenu d'une conduite qui seule permet de le prolonger avec des facultés énergiques, est une nécessité rigoureuse de votre vocation!

Au reste, qui ne sait que de belles indemnités sont réservées à ces efforts et à cette série d'études? Vous vivez dans des jours où les vrais talents sont mis à leur valeur; peut-être même celle-ci est-elle souvent exagérée. Si vous reportez votre pensée en arrière d'un demi siècle, vous y verrez l'artiste soumis à des exigences et à des sévérités qui, plus d'une fois, ont irrité le sentiment de sa dignité personnelle, quand elles ne lui ont pas ravi. Ainsi Mlle Clairon, blessée au cœur et ne sortant du Fort-l'Évêque que pour s'expatrier, enlevait au Théâtre-Français un talent encore éloigné de son déclin.

Un grand prince, avec sa droiture naturelle de jugement, Louis XIV, avait déjà lutté, non sans succès, contre le préjugé qui tendait à ravaler le poète et l'acteur aux yeux du public. En admettant Racine dans son intimité et Molière à sa table, l'homme-roi (ainsi nous le jugeons bien caractérisé par un écrivain moderne) apprit à sa cour le respect dû au génie quand il sait se respecter lui-même. Mais cette tradition de l'une des belles années d'un règne dont la fin ne fut pas heureuse, fut bientôt oubliée; et il a fallu qu'une civilisation plus avancée comprît que l'art d'intéresser, d'instruire et de charmer un peuple rassemblé dans de vastes enceintes, avait droit à des égards et à une noble protection.

C'est à vous, jeunes élèves, de vous rendre dignes d'une faveur devenue la conquête du temps, et qui s'évanouirait bientôt avec lui, si vous vous affranchissiez des devoirs qu'elles vous impose. Poètes, compositeurs, acteurs, instrumentistes, elle vous commande de fortes études. Citoyens d'un état libre dans notre monarchie constitutionnelle, elle attend de vous un caractère sagement soutenu et une conduite qui vous donne le droit d'être écoutés, quand des accents d'honneur et de vertu sortiront de votre bouche ou résonneront sur votre lyre. Au moins, à cet égard, le bon sens public veut-il que la fiction ne soit jamais trop complète.

Sous l'habile direction du chef de ce bel établissement, les études de 1845 ont été d'un bon choix, et les classes ont été très-suivies. D'année en année, le nombre des élèves s'est accru jusqu'au chiffre de 550, ce que la Commission royale de surveillance croit devoir faire remarquer avec d'autant plus de soin, que le budget accordé au Conservatoire, au lieu de s'élever dans la proportion des besoins nés de cet accroissement, a subi une réduction préjudiciable au service. Un léger sacrifice de plus fait aux beaux-arts mettra fin à cet inconvénient, qu'il suffit sans doute de signaler à l'attention des Chambres et du Gouvernement du Roi.

Dans les exercices de l'un des derniers mois se sont révélée des talents de déclamation lyrique et dramatique que nos premiers théâtres se sont déjà appropriés. Ce sont MM. Obin, Laget, Mathieu et Mlle d'Halbert pour l'Opéra; Mlles Loyan, Rimblot, L'Évêque pour les Français et l'Odéon; MM. Chaix, Gassier et Mlle Delisle à l'Opéra-Comique Tout en croyant à l'heureuse étoile de nos artistes, qui, dans leurs débuts, ont été généralement bien accueillis, nous craignons que MM. les directeurs n'enlèvent trop tôt au Conservatoire des sujets dont il y aurait avantage à prolonger les études, dans l'intérêt du public comme dans celui des entreprises théâtrales.

Les lauréats de la présente année sont nombreux; quelques-uns, autant qu'une séance de peu d'heures le permet, justifieront devant vous, Messieurs, les suffrages qu'ils ont obtenus. Ne voulant pas trop prolonger votre attente, nous inviterons notre honorable collègue, M. d'Henneville, à proclamer des noms auxquels (tel est du moins notre espoir) il sera donné d'assurer l'avenir de l'art théâtral et musical en France.

[*Moniteur universel*, n° 314 du 10 nov. 1845].

1846, 6 DÉCEMBRE. — DISCOURS DE M. DE KÉRATRY, PAIR DE FRANCE, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES THÉÂTRES ROYAUX ET DU CONSERVATOIRE.

MESSIEURS,

Créé au milieu des orages politiques et sous la menace de l'invasion étrangère, que refoula sur elle-même le courage de nos armées, l'établissement dont les élèves viennent vous demander des couronnes justement acquises date du mois de novembre 1793. Ainsi il a plus d'un demi-siècle d'existence. Appelé d'abord *Institut national de musique*, il céda bientôt son nom à cet *Institut de France* qui, composé de nos Académies scientifiques et lettrées, était destiné, comme lui, à devenir une de nos gloires nationales. Dès 1795, il prit le nom de *Conservatoire*. M. Sarrette fut son premier directeur. Plus tard, régi par trois inspecteurs généraux (MM. Gossec, Méhul et Cherubini), il eut 115 chefs de classes, 600 élèves et 240,000 francs de dotation, somme réduite en 1802, mais portée pendant l'Empire et la Restauration au delà de la subvention actuelle; si nous avons l'honneur d'être entendu par quelques-uns des membres de nos Chambres législatives, nous les prierons d'en conserver le souvenir : il sauront que, de tous les grands établissements de France, le Conservatoire de musique est le moins rétribué, et ils le diront ailleurs avec une voix plus retentissante que la nôtre.

Parmi ses premiers professeurs et compositeurs, en sus des maîtres déjà cités, nous trouverons Grétry, Gossec, Monsigny, Dalayrac, Le Sueur, Paër, Catel, Berton, Boïeldieu, Kreutzer et Rode. Nous nous félicitons d'appeler et d'évoquer, pour ainsi dire, en votre présence, ces grandes notabilités d'un établissement qui venait de naître, parce que, si elles ont illustré notre pays, une succession non interrompue de talents leur a donné des successeurs dont il nous est doux de nous voir entouré pour la septième fois, et qui, s'ils ne sont pas nommés par nous dans ce jour solennel, le seront, à leur tour, par une postérité jalouse d'acquitter une dette de reconnaissance. Honneur donc aux vivants comme aux morts, car tous ont bien mérité de la patrie!

Et en effet, Messieurs, n'est-ce pas à cette noble transmission de talents que la France doit d'être affranchie du tribut payé jadis à ses voisins pour la formation de ses spectacles, de ses concerts, de sa musique militaire et de sa musique d'église? Un goût plus épuré et plus populaire de l'art musical n'est-il pas devenu, chez nous, son ouvrage? Les concerts du Conservatoire n'ont-ils pas mérité une réputation européenne? Ne vient-on pas les entendre jusque des bords du Danube, de la Sprée, du Tibre et de la Néva? Les admirables symphonies de Beethoven ont-elles été quelque part aussi bien comprises, aussi bien exécutées? N'en avons-nous pas appris la valeur à sa propre patrie? La main qui, dans cette salle y tenait si fermement l'archet et qui en dirigeait l'orchestre avec une autorité puissante, peut se reposer aujourd'hui, elle n'en aura pas moins naturalisé parmi nous les chefs-d'œuvre jusques-là ignorés du célèbre maestro.

Trois de nos scènes lyriques de la capitale et toutes celles des départements vivent des partitions sorties du sein du Conservatoire; celles-ci ont pour écho des poitrines de simples ouvriers dans un pays où les jouissances musicales étaient le lot exclusif d'un cercle très borné d'amateurs. Voyez-le : ne serait-on pas tenté de croire que les travaux de nos compositeurs ne suffisent déjà plus à la soif du public! Il faut faire jaillir devant lui les sources qui étanchèrent celle de nos pères. Reste à savoir si, en forçant l'instrumentation que les anciens maîtres avait plus soigneusement adaptée à leurs parti-

tions; si, en les inondant de flots d'harmonie, on n'en altère pas la grâce toujours naïve, souvent délicate et touchante? Au moins, on nous enlève un moyen de comparaison qui aurait aussi son mérite. Ne serait-il pas même à craindre que le charme d'une mélodie suave et naturelle, par suite de ces arrangements prétendus nécessaires, ne vînt à périr sous une avalanche d'harmonie! On reproche aux anciennes partitions de n'être pas assez étoffées et de ne pas assez occuper le public; prenons garde que les nouvelles ne semblent trop riches et d'une sève trop luxuriente. Au reste, les maîtres devant lesquels nous parlons sont les meilleurs juges de la controverse qui vient de surgir à ce sujet.

Le Conservatoire a formé presque tous les instrumentistes des deux sexes qui jouissent, en France, d'une renommée. L'étranger lui en doit même quelques-uns. Nos théâtres sont peuplés de ses élèves : vous allez, Messieurs, en couronner plusieurs qui ont déjà fixé les regards des diverses directions de Paris; et, sans doute, ils répondront à l'attente du public; mais cette attente n'aurait-elle pas généralement le défaut d'être trop exigeante. Les plus heureuses dispositions veulent une culture; elle ne leur manque pas dans cette enceinte. Messieurs les professeurs, nous en avons pour gage vos doctes leçons et vos propres succès, certainement très mérités, mais que vous n'avez pas obtenus sans travail. Le temps même a été un puissant auxiliaire dans la conquête de votre gloire. Ne nous étonnons donc plus qu'ayant à peine posé le pied sur la scène, nos débutants n'enlèvent pas de prime abord tous les suffrages. Des maîtres habiles leur ont ouvert le sanctuaire de la science : il appartient au seul public, juge suprême en fait de goût, de les y introduire. C'est là le dernier professeur dont il faut qu'ils reçoivent les leçons avec respect. Après l'avoir étudié jusque dans ses murmures, c'est de lui qu'ils obtiendront le don d'être spirituels sans afféterie, de charmer sans fadeur, d'être osés sans présomption, et nerveux sans efforts. Ne demandons à personne ce que la nature refuse à ceux qui la fatiguent inconsidérément de leurs vœux téméraires. Les fruits n'arrivent à leur maturité que sous les rayons du soleil, et les talents du théâtre ne parviennent à leur parfait développement que sous les feux de la rampe et au bruit des applaudissements d'une société d'élite, dût l'éloge, à force de soins et de travail, être arraché à des préventions jalouses!

Le Conservatoire n'a à déplorer aucune perte dans le cours de cette année scolaire. Pendant les cinq ans qui l'ont précédée, il a vu se doubler le nombre de ses élèves, dont le chiffre actuel est de 560. Il serait superflu, Messieurs, de vous nommer les sujets dont nos premiers théâtres se sont déjà assuré la possession; entre eux et vous, la connaissance est probablement commencée par leurs succès. Notre honorable collègue, M. d'Henneville, est invité à proclamer la liste des lauréats sortis avec avantage des exercices de 1846.

[*Moniteur universel*, n° 341 du 7 déc. 1846.]

1847. 21 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. DE KÉRATRY, PAIR DE FRANCE, VICE-PRÉSIDENT DE LA COMMISSION SPÉCIALE DES THÉÂTRES ROYAUX ET DU CONSERVATOIRE.

Messieurs les professeurs, jeunes élèves qui participez à leurs doctes leçons, en répondant à l'appel du Ministre, auquel je dois l'honneur de le remplacer dans cette solennité annuelle du Conservatoire de musique et de déclamation, je ne saurais me défendre d'une pensée bien naturelle : c'est que les nations ne prennent leur rang réel dans l'histoire des hommes, ni par le chiffre de leur population ou de leur territoire, ni par celui de leurs conquêtes ou de leurs finances; mais c'est par l'état, chez elles, des lettres, des sciences et des beaux-arts, c'est par le degré de leur instruction et les monuments qui en restent, qu'elles se classent et qu'elles se recommandent à l'attention des siècles futurs. On peut même ajouter que, sur cette seule règle, il est permis d'évaluer la somme de bonheur et de jouissance échue à leur vie sociale et domestique. Rome, avant ses empereurs, avait conquis la Grèce; les chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture de cette contrée d'une médiocre étendue y furent transportés; les écrits de ses philosophes et de ses poètes y pénétrèrent; l'atticisme aussitôt y fonda des principes de bon goût; il y devint une loi, et il est loisible de dire que, si Rome avait conquis la Grèce, dans un autre sens, Athènes et Corinthe conquirent Rome à leur tour.

Combien ne puis-je pas me féliciter avec vous d'avoir à faire une telle remarque dans un pays qui, aux avantages d'une gloire militaire incontestée et d'un Gouvernement assis sur nos libertés publiques, joint une supériorité reconnue dans l'exercice des beaux-arts! Ceux-ci, en effet, formeront toujours la partie la plus brillante de l'existence des peuples constitués en corps de société. Vous aurez beau suspendre des routes sur des fleuves, des fleuves sur des aqueducs, dresser des palais et des obélisques vers le ciel, ordonner à la colonne de porter avec audace la coupole de vos temples,

si vous n'avez des écrivains prêts à célébrer ces conquêtes du génie de l'homme sur la matière; si la peinture et la sculpture ne décorent vos édifices, et ne les peuplent, à bien dire; si la musique ne les remplit de ses accords, si un chant sacré ne projette vers les cintres des temples l'hymne de la reconnaissance dans les jours de prospérité ou le cri pénétrant de la prière dans ceux de la douleur, vos riches hôtels, vos palais, vos basiliques manqueront de vie, et ne seront plus à nos yeux que des assises de pierres superposées! Au nom du Conservatoire de musique et de déclamation, nous demandons qu'une application plus directe de cette vérité, nous soit permise.

Quelques années s'étaient écoulées depuis que nous avions visité le monument dont, après bien des vicissitudes, on a fini par faire un panthéon, et nous avions ressenti un froid glacial dans cette vaste solitude qui couvre la dépouille mortelle d'illustrations auxquelles on avait promis la gloire, et auxquelles on n'a donné que l'oubli et le silence; car, nous le demandons, quelle créature de cœur, parmi nous, voudrait que les restes de son père, quelle femme voudrait que ceux de son époux, dérobés à tous les regards comme aux rayons du jour, fussent à jamais enfouis sous des voûtes qui ne proclament que le néant de la vie humaine?

Plus récemment, nous avons porté nos pas dans cette même enceinte, et au moins nous y avons respiré, car d'autres êtres de notre espèce la parcouraient avec nous. Deux frères, sociétaires de talent comme de fortune, venaient d'y déposer leur beau travail de sept années révolues, et huit des pages immortelles de la vie de Raphaël Sanzio, reproduites par eux, y couvraient la nudité des murailles : c'était un commencement d'animation. Mais que serait-ce si cette basilique, redevenue temple au moins pendant un jour (par exemple dans l'anniversaire de Juillet), retentissait d'un chant sacré, si le pontife à l'autel y entonnait l'hymne de Saint-Ambroise, si la puissante instrumentation de l'orchestre du Conservatoire y accompagnait les chœurs des artistes du chant; si, dans cet appareil rehaussé de la présence des grands corps de l'État, on y rendait grâces au Dieu de nos pères de ce que la patrie est heureuse et florissante; si, dans une supplication touchante, on y implorait sa bonté pour les morts dont les noms gravés sur l'airain couvrent les quatre massifs d'entrecolonnements qui ont préservé de ruine l'œuvre de Soufflot : alors, jeunes élèves qui m'écoutez, professeurs justement célèbres qui les initiez aux secrets de votre art, alors, oui alors, un frémissement adorateur se saisirait de l'auditoire, presque accablé sous le poids de son émotion, alors nous aurions une fête à la fois civique et religieuse! Alors un temple serait vraiment un temple, et il en aurait toute la majesté, tandis qu'aujourd'hui, monceau de pierres sans nom et sans souvenirs, dans sa fastueuse inscription, il n'étale qu'un mensonge fait à de grands citoyens qui méritaient mieux!

Par la simple supposition, à laquelle vous nous pardonnerez de nous être livrés, vous reconnaîtrez, Messieurs, quelle noble influence le Conservatoire de musique, déjà si utile par les services qu'il rend, pourrait exercer sur les mœurs françaises! En effet, s'il est, chez nous, l'œuvre inespérée de la Convention, pourquoi oublierait-il que son berceau touche au sanctuaire, et remonte aux cathédrales du moyen âge? Au reste, il tient une place tellement distinguée dans les beaux-arts et dans les jouissances de notre vie domestique et sociale que, sans les maîtres qu'il répand sur la surface du royaume, sans les élèves qu'il forme pour les théâtres de Paris et des provinces, sans les soirées que ses concerts embellissent, l'existence du peuple français serait incomplète et ses plaisirs presque réduits à l'état de nullité.

Rendons grâce aux trois pouvoirs dont notre Parlement se compose! Il ont senti cette vérité quand ils ont cru devoir une subvention à nos principaux théâtres. Une générosité bien entendue vient d'accroître les fonds destinés à leur entretien. Pépinière des acteurs et des instrumentistes, sans lesquels ces établissements n'existeraient pas, le Conservatoire seul n'a pas participé à ce bienfait. Peu rétribué et rapportant beaucoup, il demanderait pourtant bien peu pour que, dans son enceinte, toutes les parties de son nombreux enseignement fussent également soignées. La Commission spéciale réclame ce peu par notre voix, et elle l'attend avec confiance de la justice éclairée des Chambres.

Une inspectrice d'études a été enlevée à la classe de déclamation, ainsi que, peu d'années auparavant, le Théâtre-Français s'était vu privé de son rare et aimable talent. Ni là, ni ici, elle ne sera de longtemps remplacée. Il ne nous est pas besoin de vous l'indiquer d'une autre manière : chacun de vous a nommé Mlle Mars, sur la tombe de laquelle, en votre nom, nous avons déjà déposé un tribut de justes regrets. Dans des emplois moins brillants, M. Deshayes, mort en décembre 1846, mérite une mention honorable à titre d'homme de bien et de professeur de maintien théâtral.

M. Habeneck, qui a tenu l'archet de l'orchestre à l'Opéra, d'une main aussi ferme qu'habile, y a été remplacé par M. Girard. Cet artiste s'est montré digne de lui succéder comme chef d'orchestre. Aussi a-t-il été promu au grade de professeur d'une classe de violon. Ce choix honore à la fois l'autorité et le Conservatoire de musique.

Les trois grands prix de composition musicale, dont l'Académie royale des beaux-arts est le juge, ont été décernés à MM. Defles, Grevecœur et Charlot, tous trois élèves de MM. Halévy, Carafa et Colet, professeur des hautes classes de l'enseignement.

Nous ne terminerons pas cette allocution sans vous parler de l'état prospère des principaux théâtres auxquels vous fournissez des sujets. Tous s'empressent de justifier les faveurs qui leur sont accordées par le Gouvernement du pays. L'Académie royale de musique ne se borne pas au succès de ses ballets et de ses mises en scène. Il y a peu de jours que la *Lucia* y a été jouée avec un ensemble d'acteurs et d'accompagnements qui ne trouverait d'égal qu'au Théâtre-Italien.

Il ne serait pas téméraire d'affirmer qu'au théâtre de la rue de Richelieu, la comédie, particulièrement dite, rappelle les meilleurs temps du Théâtre-Français. La tragédie, du moins nous avons lieu de l'espérer, y retrouvera aussi bientôt son ancien éclat. De nouveaux poèmes se montent avec soin : les noms de leurs auteurs sont déjà des promesses qu'une direction éclairée pourrait livrer avec confiance au public, dont le talent d'une femme de lettres vient de captiver les suffrages.

L'Opéra-Comique a, pour gage de ses succès, les élèves que vous lui envoyez, notamment deux jeunes actrices nouvellement sorties de votre école (Mlles Grimm et Mercier) et son nombreux et quotidien auditoire.

Enfin l'Odéon veut se montrer digne de la munificence nationale; ses travaux l'attestent. Il ne faut pas perdre de vue que les Chambres ont eu l'intention de fonder une classe d'essais, et il convient de lui laisser le temps de former des sujets. En résumé, nous ajouterons que les élèves du Conservatoire sont plus nombreux que dans les années précédentes, et que les études y sont pour le moins aussi fortes. Les prix qui vont être distribués sont tous mérités. Nous invitons notre honorable collègue, M. d'Hennevillé, à proclamer les noms des lauréats, attendus sans doute avec une impatience que nous nous reprocherions de prolonger davantage.

[*Moniteur universel*, n° 326 du 22 nov. 1847.]

1848, 26 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. CHARLES BLANC, DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS.

MESSIEURS,

M. le Ministre de l'intérieur devait présider cette belle cérémonie; il le désirait vivement; il s'était promis de venir chercher dans cette pacifique enceinte une distraction momentanée aux graves préoccupations de la politique. Il n'a fallu rien moins que des affaires de la plus haute importance pour l'empêcher de se trouver au milieu de vous, et je dois à cette circonstance l'insigne honneur, honneur qui m'est bien cher, de vous distribuer les couronnes dont vos illustres professeurs vous ont jugés dignes.

Ce n'est pas à vous, messieurs, qu'il faut apprendre, qu'il faut énumérer les puissances de cet art mystérieux dont vous sentez si bien les délicatesses et la profondeur, dont la science vous est enseignée chaque jour par les chefs-d'œuvre de vos maîtres. Cependant, qu'il nous soit permis d'en faire ici l'objet de quelques paroles sympathiques, à nous, Athéniens de Paris, qui nous souvenons que, dans les républiques les plus rigides de l'antiquité, même à Sparte, qui proscrivait le commerce et les arts, on fit toujours une exception pour la musique.

Les grands événements correspondent tous à quelqu'un de ces beaux chants que les nations n'oublient jamais, et qui sont, pour ainsi dire, notés en marge de la grande histoire. Toutes les phases de la vie des peuples ont eu dans la musique leur expression la plus éloquente, la plus vive. La foi catholique, après avoir prié tout bas dans les souterrains, recomposa, il y a quelque deux mille ans, cette psalmodie lente et solennelle qui avait, dit-on, accompagné la marche des jeunes filles grecques dans les antiques panathénées et qui, plus tard, sous le nom de chant grégorien, devait retentir tout le long du moyen âge dans les cathédrales gothiques.

Quand vint le mouvement de la renaissance, la réforme religieuse trouva des accents pleins de majesté, et une mélodie pénétrante dans le *Choral de Luther*, qui traduit si bien la sombre poésie et les austères émotions du protestantisme.

Enfin, quand éclata la Révolution française, quelques notes de musique, échappées à l'inspiration d'un jeune homme, dans une nuit de recueillement et de fièvre, fournirent à la Révolution une hymne d'enthousiasme et de délivrance : ces quelques notes suffirent pour faire rejeter l'Europe par delà nos fleuves et nos montagnes, et pour défendre l'intégrité du territoire de la République. Oui, Messieurs, la musique sauva peut-être la Révolution française; mais à son tour la République fonda le Conservatoire.

Ce fut sur un rapport de Joseph Chénier que la Convention, le 16 thermidor an III, décréta la création de l'Institut central de musique; et en organisant l'enseignement public de cette science, elle retint parmi nous de grands artistes étrangers, tels que Cherubini, dont la France devait s'approprier le génie et le marquer à son empreinte.

N'oublions pas de dire que l'Empire ajouta au Conservatoire une école de déclamation à jamais illustrée par les noms de Talma et de Mars, et qu'un jour, dans une salle voisine de celle-ci, une cérémonie pareille fut présidée par le souverain qui aurait fait de Corneille son premier ministre.

Quant à l'art dramatique, dont les plus dignes interprètes ont été professeurs ou élèves du Conservatoire, notre supériorité en ce genre est du moins incontestable, tant pour la composition de l'œuvre que pour la représentation scénique. Si toutes les nations nous envient le génie de nos auteurs, toutes aussi seraient fières de posséder des artistes qui donnent de si bonnes leçons au Conservatoire et reçoivent tant d'applaudissements à la Comédie.

Ces créations de nos pères, la jeune République de 1848 les a pieusement adoptées. J'étais présent à l'Assemblée nationale, Messieurs, lorsqu'ayant à s'occuper du Conservatoire, elle a refusé, sur l'observation d'un de ses membres, de mettre vos intérêts en discussion. Dans un moment où les circonstances commandent tant de sacrifices, l'Assemblée a laissé vos crédits intacts, voulant prouver ainsi quelle serait sa libéralité pour vous dans les temps prospères.

L'Assemblée nationale, Messieurs, a compris que la musique était devenue maintenant un art français, qu'après avoir été longtemps contesté à notre nation, le génie musical avait revêtu chez nous ce même caractère distinctif que tant de fois nous avons remarqué dans les arts du dessin. Je veux parler du rôle frappant que joue l'intelligence dans la musique française, comme dans la peinture; je veux parler de ce sentiment particulier qui fait des partitions de nos maîtres plutôt une noble occupation de la pensée qu'un simple amusement de l'oreille; de ce drame enfin qui, plus d'une fois, entraînant une population entière, a donné jusqu'au signal d'une révolution politique.

Je voudrais, Messieurs, n'avoir à parler que de vos succès et de l'avenir qu'ils ouvrent à nos yeux; mais je dois l'expression d'un regret bien senti à ce maître octogénaire, Louis Adam, que la mort a frappé cette année même, et dont le nom est si dignement porté par le compositeur populaire qui est aujourd'hui l'un des professeurs de votre école. Je ne puis non plus passer sous silence ni la nomination de MM. Marmontel et Baziu, ni la retraite de M. Zimmermann, ni celle de l'artiste consommé qui fut l'organisateur et l'âme de la Société des concerts du Conservatoire, société unique dans le monde et à laquelle nous devons d'avoir entendu exécuter avec une perfection incomparable ces symphonies de Beethoven qui sont comme un sublime concert de toutes les harmonies de la nature.

Quelque bien organisée que soit votre école, Messieurs, vous avez senti que des réformes y étaient nécessaires. Vous avez mérité que le Gouvernement provisoire de la République vous confiât à vous-même le soin de préparer ces réformes. Je n'ai pas besoin de vous dire, messieurs, que les travaux de votre commission ont été et sont encore l'objet d'un examen approfondi, de sorte que vous aurez eu le privilège et la gloire d'améliorer de vos propres mains une institution qui fut l'œuvre de notre première République et qui sera pour la seconde un sujet permanent de protection et de sollicitude.

(*Moniteur universel*, n° 332, 27 nov. 1848.)

1849. 2 DÉCEMBRE. — DISCOURS DE M. CHARLES BLANC, DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS.

MESSIEURS,

L'accueil aimable que vous fîtes l'an dernier, à pareille époque, au délégué du Ministre de l'intérieur, m'a fait accepter avec joie l'honneur de représenter une seconde fois notre président naturel dans cette brillante cérémonie. Si le Ministre des beaux-arts n'a pu venir lui-même vous exprimer les sympathies du Gouvernement et ses sentiments personnels, ce n'est pas que d'autres pensées aient éloigné de son esprit le souvenir toujours présent, des nobles et délicats intérêts de l'art que vous aimez. Hier encore, nous l'avons entendu, dans les commissions de l'Assemblée, défendre avec chaleur les intérêts du Conservatoire, et vous gagner, par sa parole, les cœurs les plus sévères, ceux des hommes rigides qui ont charge de veiller de près au trésor de l'État. Qui de vous, Messieurs, pourrait douter maintenant de la sollicitude qu'inspire partout ce glorieux établissement que l'Europe admire et d'où sortent ceux qui l'enchantent. L'Assemblée nationale qui, dans les années difficiles, n'a pas voulu qu'on étendît jusqu'à vous la rigueur des économies, l'Assemblée, dis-je, tout nous en donne l'assurance, votera généreusement pour le Conservatoire un supplément de crédits.

Ainsi pourraient être opérées les réformes dont vous avez eu vous-mêmes l'initiative, et que la Commission permanente des théâtres a élaborées avec son autorité et ses lumières. La première de ces réformes consisterait à établir des pensions pour les élèves-femmes des classes de chant, qu'il est impossible d'encourager aujourd'hui et qui ont besoin de cette faveur pour ne pas manquer à la promesse du talent. Et combien n'est-il pas heureux d'espérer cette amélioration quand le Conservatoire possède d'ailleurs de si grands maîtres dans l'art du chant, et entre autres cette illustre cantatrice qui, du ressouvenir de tant de succès obtenus, de tant de hardiesses applaudies, a composé une méthode qui est, pour ainsi dire, la loi écrite de ses inspirations et comme son génie enseigné.

Messieurs, cette année, si féconde en préoccupations d'un autre genre, a été remplie d'événements mémorables pour le monde d'élite dont le Conservatoire est la patrie. Jamais nos théâtres lyriques n'avaient été plus brillants. Que d'ouvrages nouveaux! quelle suite d'heureux poèmes, et que d'esprit chanté dans ces opéras-comiques dont vous savez tous par cœur les mélodies légères et charmantes!

Mais quelles splendeurs ont éclaté au théâtre de la Nation lorsqu'il nous a donné enfin cet opéra du *Prophète*, qui, nous reportant aux drames religieux enfantés par hérésie du moyen âge, nous a fait entendre avec une si profonde émotion tantôt le cri solennel des révoltes de la conscience et les psalmodies lugubres des prédicants anabaptistes, tantôt ces beaux chœurs où la grâce des pastorales se mêle au sentiment des terreurs du fanatisme. Le génie allemand, toujours mystérieux dans la pensée, toujours précis dans la forme, s'est retrouvé là tout entier, tel que nous l'ont montré les chefs-d'œuvre d'un autre art. Du reste, à vous, Messieurs, de juger ces partitions savantes : vous en connaissez mieux les graves beautés que nous ne saurions les comprendre ou, du moins, les définir.

Mais pourquoi faut-il qu'à la joie de cette journée de fête se joigne un instant l'expression attristée de nos regrets. Il vous souvient sans doute que, l'an dernier, nous déplorions la retraite du grand artiste qui fut l'inspecteur général de vos études et le fondateur de la célèbre Société des concerts. Habeneck est mort bien peu de temps après s'être retiré du Conservatoire, comme si la vie eût été pour lui désormais sans saveur et sans but. Il semble que, du jour où il n'eut plus à interpréter les prodigieuses créations de Beethoven qu'il nous avait appris à sentir, son âme désenvrée dût quitter un monde où s'était fait autour de lui un tel silence.

Après Habeneck est mort Banderali, qui comptait vingt ans de service au Conservatoire de France, depuis qu'il avait cessé de diriger le Conservatoire de Milan. Laissez-moi vous dire, Messieurs, que le Ministre de l'intérieur n'a pas oublié et n'oubliera pas la veuve de l'éminent professeur. Maintenant, me pardonnerez-vous de consacrer encore quelques mots pieux à la mémoire de Chopin, du barde polonais qui fit aimer les chants de son pays à toutes les femmes du nôtre, et dont les funérailles ont été conduites par..... Mozart? Poète rêveur, frêle et gracieux, nous l'avions vu passer comme une vivante élégie; vous l'avez endormi doucement aux sons d'une musique sublime.

Mais hâtons-nous d'écarter ces tristes pensées. Assez de jeunes talents nous entourent pour nous rassurer. Parmi vous, sans doute, se trouvent désignés d'avance par le doigt de l'avenir, ceux qui remplaceront un jour ces maîtres fameux, dont vous continuerez la tradition en l'agrandissant encore. D'autres ouvrages se produiront; d'autres créations trouveront leur forme dans un art qui prête sa poésie à l'expression de toutes les pensées, d'un art qui est la seule langue universelle. Et quand ils auront épuisé leur premier succès, les beaux opéras qui remplissent maintenant de leur éclat et de leurs mélodies nos scènes lyriques, d'autres viendront... et déjà se prépare un nouveau chef-d'œuvre que nous devrons à l'illustre directeur du Conservatoire. Il nous est permis de prédire qu'il y aura prodigué les richesses de son génie.

[*Moniteur universel*, n° 337 du 2 déc. 1849.]

1850, 10 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. BAROCHE, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MESSIEURS,

Cette solennité est pour vous un jour de fête, et c'est avec bonheur que je viens la présider; je n'ai voulu céder à aucun autre le plaisir d'encourager vos travaux et de récompenser vos succès.

Un gouvernement ami du progrès ne saurait trop protéger ces arts qui, par des jouissances délicates et pures, exaltent les plus nobles instincts, les sentiments les plus élevés, qui, sous le charme de douces émotions, réunissent et

dominent chaque jour tant de volontés contraires, tant de passions diverses, et honorent l'humanité en adoucissant les mœurs. Aussi, en France, la musique et l'art dramatique ont-ils pris rang parmi les gloires nationales et mérité la constante sollicitude de tous ceux qui ont voulu la grandeur et la prospérité de notre patrie. Mais, ne l'oublions pas, ce n'est que dans la paix, sous l'égide des lois, au milieu de la sécurité publique, par la confiance dans l'avenir, que les arts peuvent se développer et fleurir. Dans ces temps d'agitations et de discordes, qu'au moins l'amour des arts nous réunisse et répande dans les âmes l'esprit de paix et de conciliation.

Pour maintenir le Conservatoire au rang où il s'est placé, et pour en faciliter encore les progrès, nous avons tenté cette année d'ajouter quelques améliorations nouvelles à l'excellente organisation de cette école. Il fallait aider au mouvement général qui tend à répandre et à populariser de plus en plus l'art musical en France. Sur la demande du Gouvernement et grâce à la sollicitude éclairée de l'Assemblée nationale, une allocation supplémentaire portée au budget de 1850, a permis d'établir une classe nouvelle d'enseignement simultané du chant. Déjà de nombreux élèves se sont présentés, et il est permis de penser que cette fondation répondra aux espérances qu'elle a fait concevoir.

C'est dans un intérêt non moins grave que l'inspection annuelle des écoles des départements a été régularisée. Cette inspection, en rattachant par des liens plus intimes les succursales de province au Conservatoire de Paris, ramènera vers ce foyer des hautes études les sujets dont les dispositions promettraient des artistes distingués.

Enfin, Messieurs, une mesure vivement désirée est venue compléter, pour ainsi dire, ce bel établissement en affectant définitivement au service exclusif du Conservatoire la salle des Menus-Plaisirs, asile modeste consacré aux exercices et aux débuts des élèves, qui a vu se former tant de grands artistes et qui garde l'écho de si nobles accents. Ces glorieux souvenirs vous appartiennent désormais, et chaque année y viendra ajouter des souvenirs nouveaux et de nouvelles gloires.

Pourquoi faut-il que, ne voulant parler que de vos succès et de vos conquêtes, je me sente amené à vous entretenir, en ce jour de fête, des pertes qui vous ont frappés.

L'année qui s'achève a vu s'éteindre dans la personne de Mme Branchu une des gloires les plus anciennes et les plus brillantes de cette école. Admirée pendant de longues années sur notre première scène lyrique, elle avait su mériter, avec les hommages qui s'adressent au talent, la considération qui honore le caractère; la mort l'a surprise dans sa retraite heureuse par ses amis, riche par ses bonnes œuvres. Un de vos illustres maîtres a fait son éloge en quelques mots: « Aimée et admirée, a-t-il dit, pendant sa vie; regrettée et pleurée après sa mort; voilà toute l'histoire de Mme Branchu. » Quelle plus belle histoire, Messieurs, pour une femme, pour une artiste!

N'oublions pas, parmi les pertes les plus douloureuses que les arts aient subies cette année, la mort d'un de ces hommes modestes, passionnés pour l'art, dont ils semblent destinés à trouver les titres, à perpétuer les traditions, de M. Bottée de Toulmon, bibliothécaire au Conservatoire! Créateur de la bibliothèque qu'il dirigeait depuis 1831, M. Bottée de Toulmon a doté le Conservatoire de collections classiques, et surtout d'œuvres de musique religieuse qui lui manquaient complétement. Grâce à ces persévérantes recherches, cette collection réunit aujourd'hui les œuvres les plus remarquables des maîtres depuis le XIIIe jusqu'au XVIe siècle, et l'œuvre entière de Palestrina. C'est presque une dette de l'État que j'acquitte, Messieurs, en rappelant les services de votre savant bibliothécaire, qui, dévoué jusqu'au sacrifice, a constamment refusé de toucher aucun traitement en raison de ses fonctions.

Mais, Messieurs, ces pertes qui vous affligent ne vous affaiblissent pas, et de nouvelles illustrations remplacent celles que vous avez perdues. Chaque année, de jeunes et ardentes intelligences se vouent aux études musicales et dramatiques, et, par leur active émulation, concourent à étendre le domaine de l'art et à en élever le niveau. Chaque année sortent de vos rangs, pour s'élancer sur un plus vaste théâtre, des talents destinés à grandir sous le patronage d'un public éclairé.

Sur notre seconde scène lyrique, deux jeunes artistes, formés dans cette école, ont conquis, par de brillants débuts, une position que l'avenir ne pourra que développer encore. La Comédie-Française a vu se produire dans un jour de solennelle épreuve, au milieu des plus légitimes acclamations, un jeune talent, riche à la fois du présent et de l'avenir, digne d'un nom déjà si cher aux amis de l'art dramatique, digne enfin des maîtres habiles qui ont dirigé ses études.

Ces succès dès à présent obtenus et ceux qui vous sont réservés se préparent et se développent avec le concours de professeurs célèbres et dévoués, sous la direction de l'homme éminent qui préside à vos travaux : maître illustre dont la célébrité est une des gloires de la France, et qui sait si bien comment doivent être interprétés et aussi comment se créent les chefs-d'œuvre. Ses précieux conseils dirigent vos études, tandis que, joignant l'exemple au précepte, son imagination

féconde, qui puise depuis tant d'années aux sources du succès sans les tarir, achève au milieu de vous des œuvres destinées à accroître sa renommée et votre légitime orgueil. Dirigé par un tel chef et par de tels maîtres, justement entouré de la sollicitude des pouvoirs publics, le Conservatoire a vu s'augmenter le nombre de ses élèves et s'étendre le cercle de ses études. Le Gouvernement sera toujours disposé à concourir, dans la mesure de son initiative, à la prospérité de cette école nationale que l'Europe nous envie et dans laquelle se perpétuent, avec tant de persévérance et d'éclat, les hautes traditions des arts qui charment et honorent les nations civilisées.

[*Moniteur universel*, n° 315 du 11 nov. 1850.]

1851, 16 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. T. DE THORIGNY, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MESSIEURS,

C'est une grande et belle solennité que celle où les arts, enseignés par vous avec tant d'éclat, reçoivent publiquement leurs encouragements et leurs récompenses. Je suis heureux, en venant la présider, de vous donner un nouveau témoignage du vif intérêt que le Gouvernement ne cesse de prendre à vos travaux et à vos succès. Et comment ne pas porter toute sa sollicitude sur un établissement qui est une de nos gloires nationales et d'où se répandent, chaque jour, dans le monde, les arts les plus proches à rapprocher les esprits, à adoucir les mœurs et à concourir ainsi aux véritables progrès de la civilisation et de l'humanité?

La musique et l'art dramatique ont été, dans tous les temps, les éléments les plus actifs de l'éducation des peuples.

La musique se mêle aux premières poésies qui entourent le berceau des nations; elle en garde et en transmet les traditions glorieuses. Non seulement elle entre dans les plus douces jouissances de la vie privée, mais elle participe à la vie publique, ajoute à la grandeur de ses cérémonies, s'associe encore au recueillement et aux émotions sublimes de la prière dans les temples.

L'art dramatique a pour mission d'interpréter les œuvres du génie. Quelles annales ont jamais été plus fécondes que celles du Conservatoire en grande renommée de ce genre! J'ajoute que, dans le temps où nous vivons et où la parole est une puissance, on comprendra mieux encore tout ce que l'art de la diction, perfectionné par l'enseignement, peut donner de prix à l'expression de la pensée.

Continuez, Messieurs, si habilement conduits par l'homme éminent si justement célèbre qui dirige vos études! Que vos leçons entretiennent dans l'âme de vos élèves le feu sacré de l'émulation qui prépare les succès et les couronnes!

Mais, Messieurs, un sentiment pénible se mêle à toutes les fêtes humaines et des regrets à toutes les espérances. L'art musical a perdu cette année l'illustre auteur de *Fernand Cortez* et de *la Vestale*. Des maîtres justement estimés dont la mémoire restera chère à leurs disciples, vous ont été enlevés. Un artiste célèbre, l'interprète éloquent de *Guillaume Tell*, élève lui-même du Conservatoire, a cru devoir, trop tôt sans doute, pour vos études, abandonner la carrière du professorat; nos regrets cependant, Messieurs, ne sauraient être du découragement. Le Conservatoire peut perdre des professeurs éminents; d'autres sont là pour les remplacer et conserver à son enseignement l'heureuse influence sur l'art qu'il a toujours exercée. Quels progrès incessants ne peut-on pas espérer avec des maîtres qui apportent à cet établissement non seulement les préceptes, fruits d'une longue expérience, mais des exemples tels que *la Muette*, *la Juive* et tant d'autres chefs-d'œuvre! En parlant ainsi, Messieurs, ce n'est pas une pensée individuelle que j'exprime; je suis l'écho de la France, heureuse et fière de vos succès.

[*Moniteur universel*, n° 321 du 17 nov. 1851.]

1852, 12 DÉCEMBRE. — DISCOURS DE M. ROMIEU, DIRECTEUR DES BEAUX-ARTS.

MESSIEURS,

C'est une des plus agréables attributions du Directeur des Beaux-Arts que l'honneur de présider à cette solennité annuelle, où se décernent les prix à tous les jeunes talents qui doivent bientôt émouvoir et charmer la France.

Chargé, par M. le Ministre de l'intérieur, d'apporter aux professeurs des félicitations, des encouragements aux élèves, j'accomplis cette mission avec la joie d'un cœur que les arts ont toujours fait battre et qui leur doit ses plus douces émotions dans la vie. Les succès du Conservatoire sont constants et progressifs. L'Europe le sait et l'envie.

L'exécution instrumentale surtout doit à ce glorieux établissement une supériorité toujours croissante. Les exercices dramatiques de cette année présagent, pour les théâtres de Paris, un avenir de splendeur durable. Mais rien ici-bas n'est complet; à toute chose humaine l'amélioration est possible, notre devoir est de la chercher, même ici. N'oublions pas que, dans l'éducation, en ce qui touche aux arts, comme en ce qui touche aux lettres, c'est la force et la solidité des notions premières, c'est l'étude sérieuse des maîtres classiques qui établit le fond nécessaire sur lequel chaque talent doit ensuite appliquer sa forme individuelle, si audacieuse et si novatrice qu'elle le voudra. N'est-ce pas par ce genre de préparations qu'ont commencé, par exemple, les deux grands génies de l'Allemagne : Mozart et Beethoven, nourris tous les deux à l'école austère des maîtrises de chapelle? Que nul ne redoute l'ennui des premières leçons; que nul ne se rebute devant la gravité de l'étude et ne se hâte de franchir d'un bond un espace au travers duquel il faut passer. Le but ne sera pas atteint : pour qui veut apprendre, fût-ce l'art de plaire, partout et toujours il y a le rudiment!

En tête des progrès accomplis depuis peu et qu'il faut signaler, plaçons les rapports établis entre le Conservatoire de Paris et les succursales des départements. L'inspection faite chaque année par M. Batton a régularisé l'instruction de ces écoles isolées, qui, de leur côté, contribuent à l'éclat du Conservatoire en lui envoyant des élèves dont les noms sont proclamés dans les concours. Ainsi, sur sept élèves venus de Toulouse, trois, cette année, ont obtenu des nominations. La classe récemment créée pour l'enseignement populaire du chant se remplit d'élèves. Ce mouvement s'accorde avec celui qui se remarque dans les départements comme à Paris où les sociétés chorales se fondent et s'améliorent chaque jour. Le goût de la musique, si propre à développer les instincts nobles, tendres et doux, saisit déjà le peuple et le dédommagera des creuses théories qui lui indiquaient si faussement le bonheur.

Les temps sont bons d'ailleurs pour exciter l'émulation et le zèle. Au milieu de ce grand luxe de la paix, ressuscité si promptement par la main forte qui vient de sauver l'ordre social, tout s'épanouit et s'anime. Tandis que s'accomplissent ces gigantesques travaux de la cité, qui rappellent la grande ère romaine, nous voyons reparaître sur la première scène lyrique du monde, un chef-d'œuvre naguère méconnu, cette vaste et sublime composition de *Moïse*, enfin compris.

Bientôt, sur le théâtre de l'Opéra-Comique, où le nom d'Auber est impérissable, nous allons assister à un nouveau triomphe de l'homme illustre, qui dirige ici les études et dont les ouvrages seront toujours les meilleures leçons.

Un troisième théâtre lyrique s'est ouvert, où déjà de brillants succès ont ramené la foule et qui sera, pour les jeunes compositeurs, un asile nouveau qu'on ne cessera d'encourager.

Cette grande époque impériale, que je m'honore d'avoir tout haut prédite, vient d'inspirer à un des professeurs qui m'écoutent et que le public aime si justement, la brillante cantate de la Fête des Arts, riche par la musique autant que par la poésie, dont les anciens lauréats du Conservatoire ont été les interprètes heureux.

Cette solennité, grâce à la bienveillance de S. M. l'Empereur, qui veut que tout ce qui est juste soit fait, et que tous les vieux services soient honorés, me donne l'occasion d'une bonne nouvelle, en me permettant d'annoncer une haute distinction prochaine pour un des plus anciens professeurs du Conservatoire.

Jeunes élèves, que je vais avoir tant de plaisir à couronner, je compte trop d'amis parmi vos maîtres, pour que vous n'ayez pas foi dans l'intérêt que je porte aux disciples. Tant qu'il me sera permis de veiller sur votre carrière, croyez que je vous y suivrai d'un œil attentif, que mon appui, de cœur et d'âme, ne vous manquera jamais.

[*Moniteur universel; France musicale*, 19 décembre.]

1853, 14 DÉCEMBRE. — DISCOURS DE M. ACHILLE FOULD, MINISTRE D'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'EMPEREUR.

MESSIEURS,

Je n'ai voulu laisser à personne le soin de présider cette solennité, afin de prouver l'intérêt que j'attache à vos succès et à la prospérité du Conservatoire.

Cet établissement, dont l'origine remonte à l'an III, doit son organisation actuelle à l'Empire. Napoléon Ier l'honorait d'une sollicitude toute particulière; il lui en a donné des preuves, même au milieu des préoccupations de la guerre. Vous, Messieurs, qui dirigez les études du Conservatoire, et vous, jeunes élèves, vous ne pouvez douter du vif intérêt que vous porte l'héritier de l'Empereur : tout ce que fait Napoléon III pour illustrer notre pays dans une paix glorieuse, montre assez combien il sait apprécier ce que les arts ajoutent à l'éclat d'un règne.

Vous êtes appelés à ajouter à cet éclat : le Conservatoire, son nom l'indique, est l'asile des grandes traditions de l'art. Si elles étaient méconnues ailleurs, c'est ici surtout qu'elles devraient se perpétuer.

Sans doute il n'est pas à craindre que le culte du beau se perde en littérature; l'enseignement classique, maintenu dans nos écoles, sauvera toujours de l'oubli les œuvres des maîtres; mais, en musique, l'éducation du plus grand nombre se fait par le théâtre, trop facilement accessible aux caprices de la mode et aux séductions de la nouveauté. Il fallait élever une digue contre les erreurs du goût, contre les entraînements de la fantaisie : cette digue a été heureusement placée dans le Conservatoire. C'est ici que doivent régner les préceptes et les exemples qui rappellent aux esprits la notion du beau et les empêchent de s'égarer; c'est dans ce sanctuaire que les chants sublimes des Gluck et des Mozart, des Cimarosa et des Rossini doivent résonner sans cesse comme un hymne immortel.

Personne assurément n'attend du Conservatoire qu'il donne aux élèves l'inspiration; il ne leur doit que la science et la méthode, c'est-à-dire l'intelligence et l'habitude de ces règles immuables qui président à la création comme à l'interprétation des œuvres de l'art. L'inspiration, c'est le génie, et le génie vient de plus haut. La science, les règles, ne sauraient le remplacer. Qu'est-ce que la musique sans l'inspiration? Un vain bruit, des phrases vides, des sons qui frappent l'oreille au lieu d'accents qui élèvent l'âme et touchent le cœur. Mais, à son tour, l'inspiration ne peut se passer des règles. C'est ici, jeunes élèves, que vous étudiez ces préceptes sans lesquels les plus heureuses facultés ne sauraient se développer et se perfectionner.

Les résultats obtenus dans le passé sont, pour vos maîtres comme pour vous, un gage assuré de succès. La musique française, par son génie propre et son caractère national, a pris aujourd'hui place dans le monde, à côté de la musique allemande et de la musique italienne.

Dans l'art dramatique comme dans la musique, le véritable génie est le premier à donner l'exemple de l'étude et du respect des règles. Pour avoir voulu s'en affranchir, combien de nobles intelligences se sont égarées! Le genre qu'on a voulu rabaisser en l'appelant *classique* a compté ses plus ardents détracteurs parmi les amateurs des succès faciles ou dans la jeunesse que le travail effraye. Les études sérieuses ne plaisent pas à tous; mais il faut savoir combattre l'impatience et bien se pénétrer de cette vérité, que celui qui a su comprendre la profondeur et l'élévation du grand Corneille, de Racine, de Molière, et qui parvient à les interpréter dignement, traduit comme en se jouant ces productions faciles et légères qu'enfante la mode d'un jour, et qui survivent à peine aux souvenirs du lendemain.

L'étude des chefs-d'œuvres qui ont illustré la scène française est votre occupation de tous les jours. Cette sorte de familiarité avec le génie, cette vie au milieu des plus hautes et des plus nobles pensées, doit faire entrer dans votre conduite, dans vos sentiments, des habitudes de dignité dont vos illustres devanciers vous ont donné l'exemple, et dont vous recueillerez des fruits précieux pour vous-mêmes comme pour l'art que vous cultivez. À toutes les époques de la civilisation, les habiles interprètes des œuvres du génie ont été, à juste titre, entourés de considération, quelques-uns même sont arrivés à la gloire. Roscius était l'ami de Cicéron, Talma fut admis dans l'intimité de l'empereur Napoléon Ier. Mais, pour atteindre cette hauteur ou seulement pour en approcher, il faut, comme eux, se pénétrer du génie des grands poètes, s'animer de leur inspiration et associer étroitement le respect de soi-même à l'amour de l'art.

Vous en avez sous les yeux des traditions et des modèles. Les plus savants professeurs, les artistes les plus aimés du public, les compositeurs les plus célèbres, les membres d'une Académie renommée dans le monde entier, recherchent l'honneur de vous donner leurs leçons et de prêter leur concours à l'homme éminent qui vous dirige.

L'empereur Napoléon Ier avait compris que, pour former des interprètes intelligents de nos grands poètes, il fallait donner aux élèves du Conservatoire les connaissances historiques et littéraires qui leur manquent quelquefois. Dans l'intérêt de l'art dramatique, j'ai l'intention, tout en tenant compte des modifications indiquées par l'expérience, de rétablir le cours que l'Empereur avait institué. Vous pourrez, en remontant aux sources où ont puisé les poètes immortels que vous êtes chargés de traduire, vous pénétrer plus fidèlement des caractères, des sentiments et des situations qu'ils ont mis en scène.

On a quelquefois reproché au Conservatoire d'étouffer sous un enseignement uniforme les qualités naturelles des élèves. Il suffit de jeter les yeux sur les noms des artistes sortis de vos rangs pour voir à quel point ce reproche est injuste. Ces brillants talents, qui perpétuent au théâtre nos grandes traditions musicales et littéraires, n'ont-ils pas chacun leur cachet original? Ce n'est pas au Conservatoire que des professeurs, esclaves de la routine, ou trop attachés

à leur méthode, exigeraient de leurs élèves une imitation servile. Bien que fidèles aux règles éternelles du beau dont ils sont ici les gardiens, tous comprennent qu'ils doivent s'appliquer à étudier les aptitudes naturelles des élèves, à en développer les qualités et à faire ressortir dans chaque talent l'originalité qui lui est propre.

Ce ne sont point seulement les leçons des professeurs qui forment le talent, c'est aussi la présence du public et ses critiques, presque toujours judicieuses. L'avantage de cette épreuve vous manquait. J'ai essayé, j'essayerai encore de vous le donner.

J'ai suivi avec un vif intérêt le concours dont vous allez recevoir les récompenses. Le talent qui les a obtenues atteste bien mieux que leur nombre les progrès du Conservatoire. En vous les décernant, le Gouvernement n'a pas voulu seulement couronner vos efforts, il a voulu aussi témoigner sa haute satisfaction aux professeurs qui dirigent vos études avec tant de vigilance et d'habileté. Je serai heureux de pouvoir leur prouver bientôt combien l'Empereur se préoccupe de leur situation et sait apprécier leurs services.

Messieurs, je ne veux pas terminer sans joindre mes regrets à ceux que vous a fait éprouver la perte de trois de vos professeurs, MM. Galli, Planard et Zimmermann. Grâce au zèle de leurs successeurs, les vides qu'ils ont laissés se comblent, mais leurs services ne sauraient s'oublier.

[*Moniteur universel*, 12 déc. 1854.]

1854, 24 DÉCEMBRE. — DISCOURS DE M. ALFRED BLANCHE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTRE D'ÉTAT.

MESSIEURS,

Son Excellence le Ministre d'État et de la Maison de l'Empereur, qui, l'année dernière, n'avait voulu laisser à personne le soin de présider cette solennité, aurait désiré, cette année encore, pouvoir vous redire lui-même l'intérêt constant qu'il attache à vos succès et à la prospérité du Conservatoire.

Il est aussi une auguste présence qui honorait la dernière distribution et qui manque à celle-ci. Mais si votre pensée se reporte avec reconnaissance vers Son Altesse Impériale, c'est aussi avec un sentiment de reconnaissance que vous répondez au souvenir de son nom : « Absent pour le service de la France ».

Pour moi, Messieurs, qui ne puis apporter à cette cérémonie que l'expression d'une sincère sympathie, je me félicite de me trouver quelques instants au milieu de vous et cette fête de famille va compter parmi mes jours heureux.

Les arts auxquels vous êtes initiés dans cette grande école, jeunes élèves, sont essentiellement chers au goût français. La musique se prête admirablement aux alternatives rêveuses ou légères de notre caractère. Elle a de vifs élans pour notre joie, elle a des plaintes pour notre douleur; par elle nos plus cruels chagrins s'amollissent en une douce mélancolie. Compagne de nos travaux, ses refrains doublent nos forces; messagère de notre foi, nos prières s'élèvent par elle plus pures et plus croyantes encore aux pieds du Très-Haut.

Dans des jours d'amertume, elle nous console par les chants glorieux du passé; aux jours de bataille, elle est pour nos fils, pour nos frères, la voix ardente de la patrie, elle les mène au combat, les porte à la victoire. Est-il nécessaire de rechercher pourquoi la France aime le théâtre? N'est-elle pas la patrie de Corneille, de Racine et de Molière? N'est-elle pas, pour ne citer que des noms du temps passé, la patrie de Talma et de Duchesnois, de Fleury et de Mars?

La musique trouve en vous, Messieurs, de fidèles disciples; trois grands prix ont paru à l'Institut la légitime récompense du dernier concours de composition musicale et la proclamation de ce jugement a été un devoir doux à remplir pour celui de vos illustres professeurs qu'un vote récent de l'Académie des Beaux-Arts venait d'investir de l'éminent honneur d'être au sein de cette assemblée le représentant et l'organe permanent de tous les arts en France.

Les concours de musique n'ont pas donné des résultats moins satisfaisants dans les épreuves particulières du Conservatoire et pour tous, trois seulement exceptés, le jury a pu décerner des premiers prix.

Pourquoi l'art du théâtre est-il moins heureux? A quelle cause attribuer l'infériorité regrettable des concours de déclamation dramatique? Est-ce donc l'enseignement qui vous fait défaut? Mais vous recevez les leçons d'artistes éminents et qui, joignant l'exemple au précepte, vos maîtres ici, restent ailleurs les maîtres de la scène. Êtes-vous, moins que les musiciens, inspirés par les chefs-d'œuvre? Mais quels chefs-d'œuvre sont supérieurs à ceux des pères de la scène française et quels transports d'enthousiasme n'excite pas notre muse tragique ranimée par une voix puissante!

Leçons, modèles, chefs-d'œuvre, rien ne vous manque: mais le mal est ailleurs et c'est un mal du jour. On ne travaille aujourd'hui ni assez, ni assez bien. Le monde est plein de gens très empressés de recueillir; l'envie de parvenir ne manque pas, mais de produire et de tracer sa route, bien peu veulent résolument s'en donner la peine. Travailler beaucoup, cependant, et bien travailler, ce sont les deux conditions indispensables de toute carrière, de la carrière dramatique comme des autres.

Avez-vous bien aussi, outre le travail assidu et patient, le véritable amour de l'art? Je veux dire ce démon familier, cette seconde nature qui fait qu'on ne vit que par et pour une seule pensée. Cherchant à vous faire comédiens par l'étude, l'êtes-vous déjà par la volonté? Dirigez-vous, vers ce but constamment poursuivi, votre instruction et votre éducation? L'observation, ce précepteur suprême du comédien, est-elle votre compagne assidue? Ayant à reproduire un jour des personnages, des mœurs, des caractères, vous appliquez-vous à les connaître, à les étudier, à les approfondir? C'est là une partie essentielle de vos études, mais pour laquelle un guide sûr vous était nécessaire. La sollicitude du Ministre y a pourvu: le cours d'histoire et de littérature institué par Napoléon Ier est aujourd'hui rétabli: les destinées nouvelles de cet important enseignement sont confiées au professeur que désignait au choix du Ministre une triple et légitime renommée conquise au théâtre, dans le professorat dramatique, dans les lettres: par arrêté de Son Excellence le Ministre d'État, en date du 22 décembre, M. Samson est nommé professeur d'histoire et de littérature au Conservatoire.

Vous applaudissez à cette décision, mais elle vous laisse impatients et inquiets: quel sera, dans l'enseignement de la déclamation dramatique, le successeur de M. Samson? La tâche est difficile, sans doute; le Ministre a toute confiance qu'elle sera dignement remplie, et la faveur publique a depuis longtemps déjà ratifié son choix. Un arrêté ministériel en date du même jour appelle à remplacer M. Samson, dans l'enseignement de la déclamation dramatique, M. Régnier, de la Comédie-Française.

Je suis heureux, Messieurs, d'avoir été auprès de vous le messager de ces bonnes nouvelles. La bienveillance du Ministre est acquise au Conservatoire et sa justice n'oublie pas non plus les succursales créées dans les départements et qui, sous le regard vigilant de l'autorité supérieure, peuvent recevoir d'utiles développements.

Encore un mot, Messieurs, à votre cher et illustre directeur. Qu'il me permette de lui rendre un public hommage de respect et d'attachement et de regarder comme une des plus vraies et des plus riches récompenses de ma carrière les occasions qu'elle m'a crées de ces relations si bonnes et si affectueuses.

Et vous, jeunes lauréats, ces récompenses que vous avez conquises par votre travail et que vous devez à la munificence du Gouvernement de l'Empereur, qu'elles aient à vos yeux un prix plus grand encore, les tenant de cette main si féconde et si infatigable qui a tant fait pour la gloire de notre pays, et n'oubliez jamais, car un tel souvenir oblige, que vous avez été couronnés par l'auteur de *la Muette*, par l'auteur de tant de chefs-d'œuvre.

[*Moniteur universel; France musicale*, 31 déc. 1854.]

1855, 25 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. ALFRED BLANCHE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTRE D'ÉTAT.

MESSIEURS,

Il est des lieux où l'on aime revenir, des entretiens que l'on se plaît à reprendre. Je suis que je réponds à votre pensée en faisant agréer au Ministre, qui eût désiré présider lui-même cette solennité, les regrets du Conservatoire: mais je suis heureux, pour moi, de me retrouver au milieu des maîtres éminents qui m'entourent, d'avoir comme mon jour de collaboration avec le chef illustre de cette école, d'adresser à ces jeunes gens des félicitations pour les résultats de l'année écoulée, des encouragements à de nouveaux efforts pour celle qui vient de s'ouvrir.

Maîtres, parents, amis, élèves, nous sommes tous ici réunis dans une pensée de fête, et mes paroles seraient mal venues à troubler par des observations inopportunes la joie de cette journée. Cependant ce ne serait pas vous témoigner un véritable intérêt que de ne pas mêler aux éloges qui vous sont dus l'expression de quelques regrets. Aujourd'hui d'ailleurs, pas plus que l'année dernière, vous ne vous méprendrez à mon langage; vous n'y verrez que la preuve d'une sympathie sincère. Si les résultats de l'enseignement musical ont encore répondu dans le dernier concours au zèle et au

mérite des professeurs et à la sollicitude de l'administration; si les grands prix obtenus à l'Institut ont été suivis au Conservatoire d'un cortège nombreux de premiers prix, il faut bien reconnaître que l'année n'a pas été tout à fait aussi heureuse pour la déclamation, et que le premier prix de comédie décerné à la classe des élèves hommes n'a pas suffi dans son isolement, pour remettre cette partie des concours au rang qui lui appartient et dont elle ne devrait pas descendre.

Je sais sans doute, et personne ne le méconnaît, qu'il faut tenir compte aux élèves de la déclamation de sérieuses difficultés; je sais, et je me fais un devoir de le redire, que la tragédie et la grande comédie exigent de leurs interprètes des qualités d'un ordre tout particulier. Être comédien, grand comédien même, ce n'est pas toujours tout ce qu'il faut pour aborder ces régions élevées du théâtre. La verve et l'originalité, l'observation et la vérité, l'entraînement de la passion peuvent faire le grand comédien, mais il faut autre chose encore pour les grandes scènes. Il faut les qualités extérieures de la personne, il faut cette qualité si précieuse et un peu rare aujourd'hui que la nature donne à ses élus, mais que l'éducation peut aussi produire, cette qualité qui est la noblesse du comédien français, sans laquelle il n'y a pas de succès durable, pas de vraie place dans la grande comédie : il faut l'art de bien dire et de bien faire; il faut, pour tout exprimer en un mot... la distinction.

Les arts que vous cultivez, Messieurs, n'étaient point appelés à prendre part à ce grand tournoi des arts et de l'industrie qui a réuni au sein de la France tous les chefs-d'œuvre du monde civilisé, et dont le dernier et magnifique écho retentit encore dans toute l'Europe. Vos plus chers intérêts cependant étaient engagés au palais de l'Industrie, dans cette partie des produits de l'Exposition universelle, qui est de l'industrie sans doute, puisqu'elle transforme la matière, puisqu'elle emploie des bras nombreux, puisqu'elle remue des capitaux importants, mais qui est aussi, qui est surtout de l'art, dans la partie instrumentale. Les instruments, Messieurs, on n'en peut parler ici sans respect, sans amour, ils y règnent en maîtres : c'est leur palais, c'est leur temple. L'enseignement instrumental est une des gloires du Conservatoire, et, dans cette salle qui nous réunit, se pressera bientôt, autour de cette grande Société des Concerts, un auditoire ardent, religieux, qui semble comme inspiré lui-même aux accents immortels des maîtres.

L'instrument n'est pas l'artiste, sans doute; mais quelle part il a à sa vie, à ses succès! C'est plus que sa palette, plus que sa voix : c'est son compagnon, son ami, sa consolation, sa joie. Quelle affinité s'établit entre eux, quelle intimité, pour ainsi dire, quelle communauté de sentiments! Soyez-en sûrs, ils se connaissent mutuellement : voyez de quels soins l'artiste entoure l'instrument, comme il le choie, comme il le caresse, comme il le flatte, comme il semble lui faire connaître de la main, ainsi qu'à un coursier ardent et ombrageux, que c'est cette main connue et amie qui va le diriger; qu'un maître ingrat ne l'a point livré à un autre. Mais aussi, avec quelle docilité, avec quel amour l'instrument répond à l'appel qui lui est fait! et comme il trouve, sous la main, sous les doigts de ce maître aimé, les accents qu'il semble refuser à tout autre!

La part de la France a été bonne dans les récompenses accordées à l'industrie instrumentale, et le Conservatoire compte parmi les vainqueurs plus d'un nom qui lui appartient. Aux premiers rangs de ceux-ci même sont venus prendre place deux de vos éminents professeurs, qui ont compris, dans leur haute position de compositeurs et d'exécutants, qu'ils faisaient encore œuvre d'artiste en créant, pour la partie de l'art où ils sont maîtres, des instruments riches de qualités hors ligne.

Moins clémente que l'année précédente, l'année qui vient de finir a frappé dans vos rangs : nous avons perdu dans M. Batton, l'administration, un fonctionnaire éminent et plein d'un zèle sincère; vous, Messieurs, un collègue aimé et bienveillant; les succursales des départements, un patron vigilant et éclairé; vous, jeunes élèves, un maître tout dévoué et qui, dans les exercices auxquels il vous préparait, ne séparait pas sa cause de la vôtre, partageait vos appréhensions au jour de l'épreuve publique, triomphait de votre succès.

Un égal dévouement, une même bienveillance distinguent le successeur de M. Batton, et son mérite le désignait immédiatement au choix du Ministre. Un arrêté en date du 23 novembre 1855 nomme inspecteur général des écoles de musique des départements, succursales du Conservatoire impérial de musique et de déclamation, en remplacement de M. Batton, M. Ambroise Thomas, membre de l'Institut et du Comité des études musicales du Conservatoire.

Un autre arrêté en date du même jour nomme M. Pasdeloup professeur agrégé de la classe d'ensemble vocal, également en remplacement de M. Batton.

Ainsi se comblent les vides, Messieurs, dans notre heureux pays de France, où les généraux habiles ne manquent pas plus que les vaillants soldats. Vos rangs sont au complet, la lice est de nouveau ouverte : le but à poursuivre, jeunes élèves, est digne de tous vos efforts; que ceux d'entre vous qui entrent dans la carrière s'inspirent à l'exemple de leurs devanciers; qu'applaudissant avec joie aujourd'hui aux vainqueurs du dernier concours, ils prennent le ferme vouloir d'être, eux aussi, applaudis à leur tour. La bienveillance du Gouvernement ne vous fera pas défaut, sachez vous en rendre dignes; celle du public est la récompense certaine du vrai mérite; apprenez ici comment on la peut obtenir.

[*Moniteur universel*, n° 330 du 26 novembre 1855.]

1856, 30 NOVEMBRE. — DISCOURS DE M. ALFRED BLANCHE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTRE D'ÉTAT.

MESSIEURS,

Ce n'est pas pour complaire à l'usage que je me félicite tout d'abord de me trouver de nouveau au milieu de vous. Un intérêt trop sérieux s'attache à vos travaux pour que je n'éprouve pas un véritable plaisir des occasions qui me sont ainsi données d'y prendre une part même passagère.

Je suis heureux, d'ailleurs, que ma sincérité, parfois un peu sévère, ait aujourd'hui à confondre dans un même éloge les divers résultats du dernier concours. Les instrumentistes sont restés fidèles à la vieille et solide renommée du Conservatoire de Paris; le chant et la déclamation lyrique n'ont pas démérité des succès précédents; les classes de déclamation dramatique, regagnant le terrain qu'elles n'avaient qu'accidentellement perdu, ont vu leurs efforts récompensés par les suffrages du jury.

Le progrès appelle le progrès; les fruits de l'année écoulée sont autant de promesses assurées pour l'année qui commence. J'entends vos amis les plus difficiles applaudir sans réserve à vos prochaines épreuves, et reconnaître avec joie dans ces concours qui couronnent vos études, non plus des élèves, mais déjà des artistes. Je sais toutes les appréhensions de ces luttes, où s'engage peut-être l'avenir d'une carrière; je sais l'émotion que donne la présence du public; mais n'est-ce pas, après tout, votre champ de bataille, et vous est-il permis d'y faillir? La modestie, compagne du vrai talent, n'exclut pas une certaine assurance, celle qui s'appuie sur une préparation sérieuse et intelligente, celle qui naît de la conscience du travail accompli, celle que donne, pour tout dire en un mot, le sentiment vrai et légitime de sa force.

L'année qui vient de s'écouler, Messieurs, a eu pour le Conservatoire des rigueurs cruelles : Adolphe Adam vous a été enlevé par un coup aussi cruel qu'imprévu, dans la force de son âge, sans qu'il eût même pour un instant cessé d'appartenir à la vie, la main encore tiède des adieux de ses amis qui l'attendaient au réveil.

Il n'a point, sans doute, emporté avec lui le secret de la musique populaire; mais comme il y excellait! comme sa manière vive, franche, originale, s'adressait bien à la foule! comme ses refrains, une seule fois entendus, étaient vite retenus et partout répétés! Et si la vivacité de son esprit se plaisait à ces formes faciles de la pensée musicale qui font la communication prompte entre le compositeur et l'auditoire, ce n'est pas, certes, qu'il manquât d'inspirations délicates et élevées, ni que son imagination, servie par la science, lui refusât un chef-d'œuvre le jour où il lui demandait réellement. S'il aimait à prêter sa verve entraînante au *Brasseur de Preston* et au *Postillon de Lonjumeau*, ne savait-il pas trouver pour la poétique *Giselle* les inspirations les plus suaves, les plus touchantes mélodies, et la partition si charmante, si riche, si complète du *Chalet* n'a-t-elle pas sa place marquée parmi les œuvres des maîtres?

A quelques jours de là, vous perdîtes M. Bordogni, chez qui l'âge n'avait pas refroidi le zèle et dont le nom restera comme l'expression de l'enseignement vocal le plus habile, de la plus pure méthode.

Parmi ses élèves, devenus maîtres à leur tour, une seule, son chef-d'œuvre à lui, eût suffi à sa renommée et à notre reconnaissance. C'était plus qu'une cantatrice tout entourée du plus charmant attrait, c'était comme le chant lui-même, le chant français par excellence; j'ai nommé Mme Ginti-Damoreau. Partout où elle a passé, aux Italiens, à l'Opéra, à l'Opéra-Comique, Mme Damoreau a laissé des souvenirs ineffaçables. Elle savait si bien éveiller et retenir la sympathie de l'auditoire captivé, elle personnifiait si bien en elle les créations nouvelles, qu'elle fût la Mathilde de *Guillaume Tell*, la Comtesse du *Comte Ory*, qu'elle fût Lucrezia, Henriette ou Angèle! Appelée au Conservatoire, Mme Damoreau avait trouvé dans son enseignement l'application la plus heureuse de ses éminentes qualités; et lorsque la maladie, plus

forte que sa volonté, lorsque le sentiment du devoir, supérieur aux préoccupations de l'intérêt, lui imposèrent un repos prématuré, vos regrets sincères et durables l'accompagnèrent dans sa retraite.

L'art du chant, tel qu'il était enseigné par M. Bordogni et par Mme Damoreau, tel qu'il est compris par les maîtres éminents qui m'entourent, ne consiste pas, tant s'en faut, dans l'exploitation hâtive d'un don naturel; il a des secrets plus lents à saisir: il veut des études plus sérieuses et plus complètes. Les mêmes lois qui régissent la musique instrumentale, régissent aussi la musique vocale. Être bon musicien, posséder la science et l'habileté de son instrument, avoir un bon instrument, ces conditions premières du succès, sont les mêmes pour l'une que pour l'autre: il n'y a pas, à vrai dire, deux musiques; le chanteur est aussi un instrumentiste; son instrument, c'est sa voix.

Qu'avant tout le chanteur ait une bonne éducation musicale. Quelles ressources n'y doit-il pas trouver! de quels liens, de quelles entraves ne l'affranchit-elle pas! Initié par la lecture aux œuvres des maîtres, il se rend digne de les interpréter; familiarisé avec la mesure, avec le mouvement, avec les diverses combinaisons de l'accompagnement, nous ne le voyons pas, arrêtant l'action, compromettant un ensemble, interroger inquiet et hésitant le bâton du chef d'orchestre. Libre de toute préoccupation, il jouit en maître de toute l'habileté de son chant, de toutes les richesses de sa voix.

Mais la formation même de la voix est la base essentielle de tout enseignement vocal. La nature a donné l'organe, la matière première, pour ainsi dire; l'instrument reste à créer. Il faut en reconnaître, en déterminer l'étendue; il faut par des procédés qui lui soient propres, se prémunir contre ses imperfections et ses dangers, mettre en relief ses qualités, perfectionner ses imperfections. Il faut qu'une gymnastique habile et progressive rende la voix souple, légère et maniable et la remette au pouvoir du chanteur comme l'instrument le meilleur et le plus docile aux mains d'un instrumentiste. C'est assez dire, Messieurs, toute l'importance du travail de la voix et combien le temps qu'on y consacre est utilement employé. Plus riche et plus correct est l'instrument, plus brillants et plus sûrs sont les effets qu'il peut produire.

Ne nous hâtons donc pas trop vers des résultats plus prompts en apparence qu'en réalité: le temps que nous donnerons au travail de la voix sera fécond pour l'avenir: la carrière du chanteur en sera sûrement élargie; le compositeur assuré de trouver des interprètes pour les nuances diverses de sa pensée, donnera un libre essor à ses créations: le public n'aura plus à regretter l'absence des chefs-d'œuvre qu'il aime.

Les vides qui s'étaient faits parmi vous, Messieurs, sont aujourd'hui remplis: l'héritage d'Adolphe Adam est légitimement échu à M. Ambroise Thomas; en appelant M. Laget au professorat du Conservatoire de Paris, le Ministre n'a pas seulement récompensé le mérite personnel, il a voulu donner un témoignage de sa sollicitude pour les succursales des départements et de sa satisfaction toute particulière pour la succursale de Toulouse. M. Fontana, successeur de M. Bordogni, a déjà fourni ailleurs les preuves des services que le Conservatoire est en droit d'attendre de lui.

Élèves et maîtres, généraux et soldats, chacun est à son poste, la lice est de nouveau ouverte: la victoire est au plus digne. En couronnant les vainqueurs de cette année, montrons aux rivaux de l'an prochain le but qu'ils doivent atteindre.

[*Moniteur universel*, n° 336 du 1er décembre 1856.]

1857, 8 DÉCEMBRE. — DISCOURS DE M. ALFRED BLANCHE, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTRE D'ÉTAT.

MESSIEURS,

La distribution de ces récompenses est déjà bien éloignée du jour où elles ont été méritées: je me reprocherais de retarder encore les joies de ces jeunes gens, si peu imprévues qu'elles puissent être: quelques mots seulement des souvenirs que doit nous laisser l'année qui finit.

Depuis notre dernière réunion, un vide nouveau s'est fait dans vos rangs: non pas, grâce à Dieu, par un deuil irréparable, mais par le nouvel exemple d'une volonté scrupuleuse qui a considéré que, après trente-sept ans et plus de meilleurs services, l'heure du repos était venue. Elle avait été devancée, d'ailleurs, par celle de la récompense, et nous nous rappelons avec quelle publique faveur fut accueillie, en 1845, la nomination de M. Ponchard dans l'ordre de la Légion d'honneur. Cette année encore, cette marque si précieuse de la haute sollicitude du Gouvernement pour le Conservatoire est venue honorer à la fois en M. Bazin le dévouement heureux du professeur et le mérite du compositeur.

Le Conservatoire, en effet, Messieurs, a sa part dans vos travaux et dans vos succès du dehors: votre renommée fait partie de son patrimoine, et, quand un des premiers d'entre vous (M. F. Halévy) ne trouve pas indigne de sa haute position d'écrire, avec cette clarté et cette simplicité qui n'appartiennent qu'aux maîtres, une méthode élémentaire de solfége et de chant, nous ne sortons pas des faits qui vous touchent, en lui adressant ici nos remerciements.

Tenons un compte réel aussi à M. l'inspecteur général des succursales du Conservatoire de ce que, détachant sa pensée des études et des soins personnels qui pouvaient la retenir ou la rappeler à Paris, il a voulu consacrer à l'accomplissement de sa mission tout le zèle et toutes les lumières qu'on était en droit d'attendre d'un maître aussi dévoué que compétent. Nous constatons avec plaisir que les résultats de cette mission ont été favorables aux établissements inspectés, et que, si la succursale de Toulouse met ses efforts à conserver le premier rang, les autres écoles ont aussi mérité d'être signalées à la bienveillance de l'administration supérieure.

La retraite de M. Ponchard nous reporte, par une association bien légitime, aux regrets que nous donnions l'année dernière à deux noms illustres dans l'enseignement du chant. Le départ de ces trois maîtres, c'est comme une époque qui fait place à une autre. Il est loin de notre pensée de glorifier le passé aux dépens du présent et de l'avenir, mais c'est un devoir parfois, et la marque en même temps d'une sympathie sincère, de rappeler les traditions utiles. Parmi les traditions, sinon parmi les règles de l'époque qui nous a précédés, il en est une qui nous paraît un peu trop délaissée aujourd'hui et qui, si nous ne nous trompons, s'accordait cependant bien avec les véritables intérêts de l'art théâtral : je veux parler de la délimitation des genres. Craignons de perdre en perfection ce que nous croyons gagner en liberté. La délimitation des genres n'apporte, d'ailleurs, aucune entrave aux élans de l'esprit, aux manifestations de la pensée: elle ouvre à des volontés, à des aptitudes diverses des carrières diverses. Ce n'est pas un pur caprice, ce n'est pas l'unique besoin de créer des entreprises semblables sous des désignations différentes, qui a fait donner à chacune de nos scènes une dénomination qui lui soit propre. Le théâtre tient une grande place dans notre vie, dans nos habitudes, nos mœurs, nos délassements frivoles ou sérieux, mais ces œuvres ne répondent pas toujours également aux mêmes penchants: elles ne se concilient pas toutes indifféremment les mêmes sympathies. Ce sont ces divers courants de la faveur publique qui ont, sinon créé, du moins développé, précisé, délimité les genres. Nos théâtres ont la même nationalité, mais leurs productions ont des origines différentes: on ne vient point à elles avec des prédispositions uniformes: ce n'est point avec les mêmes sentiments qu'elles seront toutes écoutées: si elles parlent la même langue, il est dans leurs conditions respectives de différer par le style. C'est la loi, mais c'est en même temps le succès, non pas seulement du poète ou du musicien qui écrit, mais aussi de l'artiste qui interprète.

C'est la loi également et le succès de l'enseignement : les hautes aspirations ne sont pas permises à tous; les grandes scènes non plus que les grands emplois ne sauraient convenir à toutes les aptitudes, à toutes les natures. L'ardeur d'une volonté généreuse ou l'illusion de l'amour-propre peuvent entraîner l'élève dans la poursuite d'une ambition dangereuse, mais l'expérience et la sollicitude du maître sauront l'avertir et l'arrêter à temps. A défaut de la puissance et de l'ampleur qui lui manquent, elles lui révéleront les qualités faciles et gracieuses que l'étude peut développer en lui. Elles lui représenteront avec le poète, qu'à forcer son talent, il s'expose à perdre les fruits si précieux cependant et si rares de ces dons naturels. A chacun le genre auquel il est propre, à chacun le style qui convient à sa nature: le travail marche plus sûrement s'avançant vers un but déterminé: les efforts deviennent plus pressants à mesure qu'on les sent plus féconds: la carrière est ouverte: où l'élève a semé, l'artiste récolte.

Ces considérations, qu'il ne conviendrait pas plus, d'ailleurs, d'exagérer que de méconnaître, ont eu leur application dans le choix du successeur de M. Ponchard, représentant éminent de l'Opéra-Comique, c'est à un artiste d'opéra-comique qu'est revenu l'honneur de le remplacer parmi vous, et vous avez retrouvé avec plaisir dans M. Faure, votre nouveau collègue, le disciple favori de la veille, qui avait su faire consacrer par les suffrages du public ceux dont vous aviez couronné ses études.

Prenons cette occasion de rendre au Conservatoire une justice qui lui est quelquefois refusée. Le Conservatoire est entouré de la sympathie publique, il tient sa place dans notre orgueil national, nous connaissons sa renommée européenne, nous savons que les étrangers eux-mêmes recherchent ses leçons; mais, par une singulière pente de notre esprit, nous nous demandons parfois où sont les résultats de cette grande institution, dans laquelle, cependant, chaque branche de l'enseignement est confiée aux maîtres les plus éminents. Pour qui se pose sincèrement cette question, la

réponse est facile : rappelons à notre souvenir les lauréats de ces concours et nous les retrouvons tous dans nos premiers orchestres, sur nos premières scènes. D'ici sont sortis, quoi qu'on en puisse dire, les meilleurs interprètes de nos grands œuvres littéraires et musicales, les noms les plus chers au public.

C'est un passé qui vous engage! Enseignez donc avec dévouement, Messieurs, travaillez avec ardeur, jeunes gens, et la vieille et incontestable renommée du Conservatoire ne dépérira pas.

[*Moniteur universel*, n° 343 du 9 décembre 1857.]

1858, 5 AOÛT. — DISCOURS DE M. JULES PELLETIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTRE D'ÉTAT.

MESSIEURS,

Chargé par S. Exc. le Ministre d'État de venir en son nom présider à cette solennité, ce n'est pas sans appréhension que je m'acquitte de ce devoir, surtout lorsque je me rappelle la parole élégante et facile à laquelle, pendant plusieurs années, vous avait habitués mon honorable prédécesseur. Ma tâche cependant m'est rendue douce par les éloges qu'elle me permet de vous adresser. Les concours qui viennent d'avoir lieu, et dont nous allons couronner les lauréats, ont été remarquables par leur ensemble et par la force des candidats. Le Conservatoire recueille les fruits d'une bonne et sage organisation. Sous l'impulsion de votre illustre directeur, avec les enseignements précieux de vos maîtres, chaque année des succès ou plus nombreux ou plus brillants viennent attester la valeur de cette institution. Chaque année aussi la sollicitude qu'elle inspire se traduit par des encouragements ou des réformes qui sont un hommage à son principe.

La modification qui vient d'être apportée dans les délibérations du jury offre des avantages que déjà vous avez pu apprécier. Le Ministre a voulu assurer à ces délibérations une entière liberté, faciliter l'échange des opinions, rendre la discussion des avis plus complète, et par cela même le verdict plus éclairé. Le jury, en s'isolant, s'affranchit de la première impression qui n'est pas le seul élément de ses décisions : il peut faire à loisir la juste part de l'assurance et de la timidité, tenir compte du passé et surtout de l'avenir des élèves.

Un trop long intervalle séparait les concours de l'époque de la distribution des prix ; elle viendra désormais clore les travaux de l'année écoulée, au lieu de préluder à ceux de l'année qui commence. On a pensé que les récompenses gagneraient à être distribuées au moment même où elles viennent d'être méritées, en présence de ceux qui les ont dignement disputées, et quand les esprits ne sont encore préoccupés ni d'autres soins, ni d'autres intérêts. On a voulu rendre plus précieuses et plus recherchées ces nobles satisfactions que vous trouvez dans le culte de l'art, et, en développant une émulation féconde, augmenter en vous le goût de l'étude et l'amour du travail. En effet, si l'art doit beaucoup à la nature, il ne doit pas moins au travail et à la science. Outre les facultés naturelles, il faut, pour devenir un grand artiste, une longue préparation, une application sérieuse et docile aux leçons de l'expérience. Le travail double le génie ; il épargne les essais infructueux, les tâtonnements, les erreurs, apprend l'art difficile de se servir de ses qualités, donne mille ressources qui, modifiées ou appropriées par l'initiative personnelle, constituent le véritable talent.

Les plus célèbres représentants des arts que vous avez étudiés vous offrent ici avec prodigalité les trésors de leur expérience ; fidèles aux saines traditions, ils vous transmettent, en l'enrichissant, ce patrimoine des arts dont le Conservatoire est le dispensateur et le gardien. Aussi devons-nous honorer la mémoire de l'homme de bien et de goût qui a fondé le Conservatoire, cette pépinière de talents, cette école normale de la musique, du chant et du théâtre où vous venez chercher tout ce que l'art a de transmissible et d'humain : les préceptes et les exemples. Il y a à peine quelques mois que M. Sarrette n'est plus, et je joins aujourd'hui les regrets du Ministre et les miens à ceux dont l'un de vos maîtres s'est fait ailleurs l'éloquent interprète.

C'est là pour vous, Messieurs, un deuil privé, un deuil de famille. Il en est un autre plus général, que je ne saurais oublier ici et dont tous nos cœurs se souviennent. L'art dramatique a fait, cette année, une perte qui, bien que redoutée depuis longtemps, n'en a pas moins causé un douloureux étonnement. La mort a beau se faire annoncer, elle surprend toujours, surtout lorsqu'elle vient frapper une tête jeune et toute chargée de couronnes.

Après avoir eu la gloire de ranimer au milieu de nous le goût des chefs-d'œuvre de nos poètes tragiques ; après avoir, en caractères ineffaçables, écrit son nom dans notre histoire littéraire à côté de ceux de Racine et de Corneille, leur

plus illustre interprète. Mlle Rachel a succombé aux labeurs que son génie lui imposait. La femme est morte, et nous la pleurons. Mais la tragédienne vivra, car la gloire de la scène est moins fragile et moins vaine que ne le disent ses détracteurs. Si le comédien ne peut, comme le poète, espérer que son œuvre revivra sous les yeux du lecteur, ou, comme le compositeur, qu'elle ressuscitera dans les accents de l'orchestre ; s'il ne laisse ni tableaux ni statues, visibles monuments de son inspiration, tout n'est cependant pas perdu de ces grandes qualités, de cette intuition créatrice aussi, qui amènent à ses pieds les foules attentives. L'artiste qui donne son âme aux chefs-d'œuvre des maîtres partage leur gloire avec eux. Plus heureux même que ces maîtres, il échappe à la froide analyse ; il n'apparaît que dans son prestige, et le souvenir qu'il a laissé s'embellit des émotions, des enthousiasmes, et peut-être aussi des illusions de son auditoire. Le temps lui-même profite à sa mémoire en lui donnant l'auréole des années regrettées. Quels artistes que ceux que l'on a vus à vingt ans ! Demandez à vos pères ce qu'ils pensent de Talma, de Mlle Mars, de Mme Malibran.

Nous-mêmes, en prononçant le nom de Mlle Rachel, ne sentons-nous pas déjà qu'il a pris un accent plus sonore. Cette belle figure antique n'a-t-elle pas, pour ceux qui l'ont admirée, des proportions plus nobles et plus solennelles ? Croyez-vous qu'elle ait quelle chose à perdre, en passant du souvenir, où tout s'épure, dans l'imagination des hommes, où tout grandit ? N'écoutez donc pas ceux qui prétendent que l'oubli vient succéder aux ovations du théâtre et que le silence suit de près les applaudissements. La gloire que vous poursuivez n'est pas éphémère ; elle est belle et enviable, elle est digne de vos efforts ; travaillez pour l'atteindre. Jamais circonstances ne se montrèrent plus favorables. Affranchis par le génie de l'Empereur des sombres inquiétudes et des sinistres préoccupations, vos contemporains, dans les loisirs d'une sécurité glorieuse, tournent leur attention vers les arts de la paix. Puissiez-vous mériter de personnifier un jour dans leur mémoire charmée, les immortels souvenirs de la jeunesse !

[*Moniteur universel*, 6 août 1858.]

1859, 5 AOÛT. — DISCOURS DE M. JULES PELLETIER, CONSEILLER D'ÉTAT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTRE D'ÉTAT.

MESSIEURS,

J'avais espéré que cette année s'écoulerait sans m'apporter aucun de ces tristes devoirs que le temps amène trop régulièrement avec lui. Cette faveur ne nous a pas été accordée. Dans ces derniers jours, un de vos plus anciens professeurs, sa tâche accomplie, s'est éteint doucement, laissant après lui, dans le Conservatoire et dans le public, la mémoire d'un homme de bien, laborieux et utile. Presque au moment où M. Panseron était atteint des premiers symptômes de la maladie qui l'a emporté, un ancien élève du Conservatoire, un artiste célèbre, s'est vu cruellement mutilé par un déplorable accident. La sympathie que ce malheur a excitée a été si générale que M. Roger doit y trouver une véritable consolation. On lui a dit bien souvent qu'il était aimé du public ; le public lui-même vient de le lui dire d'une manière touchante dans cette douloureuse circonstance. Je voudrais que ces paroles de regret pour M. Panseron, de sympathie pour M. Roger, eussent plus d'autorité qu'elles n'en peuvent en avoir dans ma bouche.

Dans sa sollicitude pour vous, le Ministre d'État eût désiré pouvoir présider cette solennité. Si d'autres devoirs l'en empêchent, s'il ne peut vous parler lui-même de l'intérêt qu'il porte au Conservatoire, croyez que cet intérêt n'en est pas moins réel. Vous en verrez une marque dans les mesures prises ou préparées, soit en faveur des élèves de cet établissement pour encourager leurs études, soit en faveur des artistes pour améliorer leur situation ou faciliter la pratique de leur art.

Toutes ces mesures, dont l'Administration ne revendique que l'initiative et l'intention bienveillante, ont été étudiées dans des commissions dont faisaient partie votre illustre directeur et quelques-uns de vos maîtres.

L'une d'entre elles a eu la fortune de rencontrer une approbation que l'on peut dire unanime, car, de Londres, comme de Vienne et de Madrid, comme de Saint-Pétersbourg et de Berlin, des félicitations nous sont parvenues ; je veux parler de la fixation du diapason normal. Il serait inutile de vous énumérer les avantages de cette réforme. Plus que personne vous êtes appelés à les apprécier et à les recueillir ; comme tout le monde, d'ailleurs, vous en avez lu le spirituel exposé dans le rapport du secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts, que le Conservatoire s'honore de compter parmi ses professeurs. La musique a le privilége d'être la seule langue jusqu'à ce jour universelle. Tous les peuples civilisés la parlent, et les peuples sauvages eux-mêmes la comprennent. Le nombre et l'inégalité des diapasons

image not available

1860. 4 AOÛT. — DISCOURS DE M. JULES PELLETIER, CONSEILLER D'ÉTAT, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DU MINISTRE D'ÉTAT.

MESSIEURS,

Nous voici arrivés à la fin d'une année de travaux dont les concours ont montré le bon emploi, et nous allons dans peu d'instants distribuer les récompenses que vous avez méritées. Délégué par S. Exc. le Ministre d'État pour présider à cette séance, je me réjouis de la mission qui me ramène à côté de votre illustre et cher directeur, au milieu de grands artistes et de professeurs célèbres. Mais, avant de vous remettre ces récompenses, je voudrais, en quelques mots rapides, et sans trop retarder les satisfactions de cette journée, vous faire part des réflexions qu'elle m'inspire. Pour beaucoup d'entre vous, pour tous ceux qui ont terminé le cours de leurs études, elle est bien solennelle et doit compter dans leur existence; elle marque en effet la limite qui sépare le temps de la préparation de celui de la lutte. Ce soir, ils ne seront plus des élèves, ils seront des artistes. Désormais livrés à eux-mêmes, ayant vu s'écouler déjà les années heureuses et insouciantes, ils iront affronter ce long combat de la vie où l'on ne triomphe qu'en déployant autant de persévérance que d'élan, autant de résignation que de courage.

Au moment où des camarades, des amis vont dire adieu à cette paisible enceinte et échanger l'inoffensive émulation de l'école contre les périlleuses rivalités du monde, n'est-il pas bon de faire avec eux un retour sur le passé, de jeter un regard sur l'avenir, d'estimer leurs ressources, de prévoir leurs besoins, de les armer contre les dangers, contre les fatigues, contre les découragements qui les attendent? Ils ne doivent pas se le dissimuler, aucune de ces épreuves ne leur sera épargnée: car, dans aucune carrière, elles ne sont épargnées à personne. Ils auront à lutter contre leurs rivaux, contre les événements et contre eux-mêmes. Mais cette perspective, si elle doit les garder de trop de présomption, ne doit pas leur inspirer trop de défiance. L'examen attentif de leurs forces, la comparaison des conditions actuelles avec les conditions anciennes du théâtre, doivent leur montrer qu'ils ont peu à craindre de leurs rivaux, et que, s'ils triomphent, ils n'auront rien à envier à leurs prédécesseurs.

L'instruction qu'ils ont trouvée ici est un puissant instrument mis en leurs mains. Ils peuvent tout en espérer s'ils s'exercent à le manier avec persistance et s'ils s'ingénient à lui demander tout ce qu'il peut rendre. C'est lorsqu'ils se trouveront en face de concurrents n'ayant pas ce fonds sérieux d'études qu'ils en apprécieront la valeur. Ils verront alors quelle supériorité donnent la connaissance de la tradition et l'observation des règles. Ils se convaincront que jamais le travail n'a pu gêner l'inspiration, la comprimer dans son essor ou l'arrêter dans son développement. Les plus grands artistes de notre temps, ceux chez qui la personnalité s'est montrée le plus accusée, l'originalité la plus vive, le talent le plus spontané, avaient passé par le Conservatoire et fait ce stage des études sérieuses. Avant d'inventer, ils avaient appris, beaucoup et longtemps appris.

Soyez-en persuadés, Messieurs, il faut commencer par l'assiduité, par le travail, par la peine, si l'on veut finir par le talent et par le succès. Dans l'art, comme dans la nature, toutes les routes qui montent sont ardues, et l'on atteint les hauteurs qu'à la sueur de son front. Ce sont les routes qui descendent qui sont faciles et séduisantes. Maintenez donc vos regards fixés vers le but que vous voulez atteindre, ne vous laissez décourager ni par les difficultés de l'étude, ni par les anxiétés des premiers essais. Si vous êtes véritablement artistes, vous en triompherez. Plus favorisés même que ceux qui sont venus avant vous, vous trouverez des compensations qu'ils n'ont pas connues et des avantages qu'ils n'auraient pas osé espérer.

J'ai entendu des esprits éminents regretter les anciennes conditions du théâtre, soutenir qu'elles étaient plus favorables au culte de l'art que les conditions actuelles. Je ne saurais partager leur avis. Jadis, nous disent-ils, le public était moins nombreux et plus éclairé que de nos jours. La foule n'allait guère à la comédie; c'était un plaisir réservé aux oisifs et à quelques rares amateurs. Le public était donc presque toujours le même; le répertoire n'était pas beaucoup plus varié. On connaissait aussi bien nos chefs-d'œuvre dans la salle que sur la scène. On savait les beautés d'un rôle, on en prévoyait les difficultés. On applaudissait l'artiste à outrance ou on le tançait vertement, car c'était le temps où le public savait encore applaudir et siffler. Pour plaire à ces esprits choisis, que l'habitude rendait plus difficiles encore, les artistes, nous dit-on, faisaient des efforts que ne peut plus exiger d'eux une foule inconnue et confuse, sans cesse renouvelée, qui a plus de curiosité que de goût, et que doit remporter le lendemain le train aveugle qui l'a apportée la veille.

C'est ainsi que s'expriment les enthousiastes du temps passé. Je ne crois pas qu'ils soient plus justes dans leurs regrets, et, si je compatis à leurs doléances, je ne saurais m'associer à leurs accusations. Le présent vaut bien le passé et notre temps vaut bien le leur.

Si les conditions du théâtre sont changées, les règles de l'art ne le sont pas. Était-ce donc si profitable à l'art de débiter pour la centième fois la même tirade ou de chanter pour la millième fois le même air devant les mêmes personnes, élégantes et polies, j'en conviens, mais susceptibles à l'excès, exigeantes et abolues dans leurs idées et leur goût?

Ce goût même que l'on nous prône, était-il toujours bien sûr et bien dégagé de toute mode? Ces délicats ne tombaient-ils pas quelquefois dans l'excès et n'imposaient-ils pas la recherche? Car, il ne faut pas s'y tromper, Messieurs, autrefois en fait de théâtre, c'était ce public restreint qui seul posait les règles et seul rendait les arrêts. Les artistes devaient s'y soumettre et, de gré ou non, s'y conformer ou disparaître. Je trouve qu'il est non moins difficile et plus glorieux d'imposer son sentiment que de subir celui des autres, de dominer le public que de le flatter. Cette foule que l'on dédaigne est plus docile que les raffinés que l'on vante; elle n'est ni moins compréhensive, ni moins sensible. Si elle n'a pas toutes les ténuités des esprits blasés, elle a toutes les délicatesses des cœurs naïfs, et si elle n'apprécie pas les beautés convenues, elle sait comprendre les beautés vraies. Est-ce vous, Messieurs, qui lui reprocherez de se renouveler sans cesse et de se faire pour tous les points du monde, la messagère de votre gloire? A côté de ses millions de voix éclatantes et jeunes, regretterez-vous la vieille Renommée aux cent bouches? Croyez-moi, Messieurs, vous n'avez rien à regretter. Il est peut-être pour vous que pour tous ses autres enfants, la civilisation moderne s'est montrée généreuse et facile.

La société d'autrefois, si avide des plaisirs de la scène, était bien sévère pour ceux qui les lui donnaient. Son orgueil se refusait à distinguer parmi les comédiens, et les confondait tous dans le même ostracisme. Notre société répartit plus justement ses disgrâces et ses faveurs et n'a d'exclusion systématique pour personne. Si elle s'éloigne sans regrets de ceux qui les premiers s'écartent d'elle, elle sait récompenser partout le travail, honorer partout le talent, et respecter partout ceux qui se respectent eux-mêmes.

Loin de nous perdre en des lamentations ingrates, félicitons-nous donc, Messieurs, d'être de notre temps et de notre pays, d'appartenir à cette terre des nobles initiatives, à cette France impériale, agrandie et enviée, qui a des sympathies pour toutes les bonnes causes, des dévouements pour toutes les idées généreuses, et que ses plus fiers rivaux ne peuvent qu'admirer quand ils veulent être justes, imiter quand ils veulent être grands.

[*Moniteur universel*, n° 218, 5 août 1860.]

1861, 8 AOÛT. — DISCOURS DE M. LE COMTE WALEWSKY, MINISTRE D'ÉTAT.

MESSIEURS,

En venant présider cette solennité, le premier sentiment que j'éprouve est le besoin de remercier les professeurs éminents dont je suis entouré, et par dessus tout l'illustre directeur du Conservatoire, cette gloire de la musique française, ce gracieux esprit qui ne compte avec les années que par le nombre de ses succès, ce charmant octogénaire qui n'aura jamais été un vieillard, et dont le dernier chef-d'œuvre, *la Circassienne*, est encore une œuvre de jeunesse.

L'Empereur, Messieurs, qui sait élever la récompense à la hauteur du mérite, a voulu distinguer par un témoignage éclatatant de sa haute bienveillance une illustration aussi sympathique et aussi populaire. Sa Majesté a daigné nommer M. Auber grand-officier de son ordre impérial de la Légion d'honneur, de cet ordre qui, dans la pensée de son immortel fondateur, a été institué pour récompenser tous les genres de mérite. Je m'estime heureux d'être l'intermédiaire d'une faveur si bien justifiée.

Je remercie tous les professeurs du zèle éclairé qu'ils déploient dans l'accomplissement de leur tâche; je les remercie de tant de talents divers formés par leurs soins.

Oui, le Conservatoire a droit d'être fier des résultats qu'il a obtenus dans tous les genres.

Nous dénigrons volontiers ce qui nous appartient: c'est en quelque sorte la coquetterie de notre hospitalité: mais, en présence de certaines critiques mal fondées, quoique inspirées par un sentiment très louable, il faut avoir le courage de reconnaître ce qui est bien et de le proclamer hautement.

Les fonctions diplomatiques que j'ai eu l'honneur de remplir m'ont fourni l'occasion de visiter presque toutes les capitales de l'Europe, et je n'hésite pas à affirmer que dans aucun pays du monde, l'État ne prête aux arts un concours plus généreux et plus efficace. Je me félicite, pour ma part, d'avoir pu enrichir le Conservatoire d'une précieuse collection, celle des instruments de toutes les époques, réunie par les soins de M. Clapisson; cette collection prendra place utilement dans la bibliothèque qui sera complétement terminée avant la fin de l'année.

Nul autre établissement en Europe ne rivalise avec le Conservatoire de Paris pour l'ensemble et l'organisation complète des études, pour l'unité d'enseignement et de méthode; enfin pour cette émulation générale qui a produit 440 élèves jugés dignes d'être admis au concours de cette année. Remarquons, au surplus, avec satisfaction, que nous sommes en progrès, car jamais un chiffre aussi élevé n'avait été atteint.

Cette salle même où nous sommes réunis aujourd'hui, la plus modeste et en même temps la plus illustre salle de concerts que connaisse le monde musical, celle où un orchestre sans rival a réalisé la merveille de l'exécution accomplie, témoigne bien éloquemment en faveur de la prééminence du Conservatoire de Paris.

Je ne voudrais pas cependant forcer la mesure et, dans le dessein d'être équitable, manquer de justice envers les autres : l'Italie est restée la reine du chant; la nature a tout donné à ses enfants pour en faire une race mélodieuse. La voix de ses chanteurs a la limpidité de l'air natal; la langue même qu'ils ont apprise dès le berceau a été leur première leçon de mélodie. Mais, enfin, si l'Italie nous a longtemps prêté, si elle nous prête encore d'admirables chanteurs, n'avons-nous pas fini par lui rendre un peu de ce que nous lui empruntons? Le Conservatoire de Paris a fourni à ses théâtres bien des artistes de premier ordre; qu'elle nous laisse retrouver leurs vrais noms sous la traduction qui les déguise, et vous verrez que l'école française peut réclamer une certaine part dans la fortune du chant italien.

La symphonie est allemande; rêverie et science profonde, l'Allemagne y a mis son génie tout entier, et ce n'est pas en vain qu'elle a produit Haydn et Mozart, Weber et Beethoven; mais ce n'est pas non plus en vain que la France a compris et interprété avec une intelligence supérieure ces grands poètes de la musique instrumentale; nos compositeurs ont su combiner les voix mystérieuses de la symphonie avec l'expression brillante et perfectionnée du chant pour en faire l'opéra français moderne dont un esprit véritablement créateur, Eugène Scribe, a esquissé le cadre.

C'est à cette création toute nationale que doit être vouée exclusivement notre première scène lyrique; de même que le Théâtre-Français, gardien des traditions, véritable école du goût, doit naturellement se consacrer aux chefs-d'œuvre de notre littérature, soit à ceux de l'ancien répertoire, soit aux productions sérieuses des auteurs contemporains.

En combinant leur travail si délicat avec le mouvement et la rapidité de la comédie d'intrigue, les créateurs de l'opéra français moderne ont fait l'opéra-comique nouveau; ce mélange heureux de science déguisée à dessein, de distinction et de grâce, dont les chefs-d'œuvre sont entrés même dans le répertoire de l'Allemagne classique.

Puisque j'ai prononcé le nom d'Eugène Scribe, qu'il me soit permis d'exprimer le sentiment de profonde tristesse que j'éprouve de ne pas le voir siéger aujourd'hui à côté de son illustre collaborateur. Vous partagez tous, Messieurs, j'en suis certain, cette pénible impression : depuis vingt ans, il était membre du Comité des études dramatiques, et là aussi il a laissé un vide à combler. Le Conservatoire a le droit de prendre sa part du deuil profond dans lequel la perte de cet esprit si fécond, si brillant, a plongé l'art dramatique dans le monde entier; car on ne saurait contester que l'art français (tragédie, comédie ou opéra, drame ou opéra-comique) est, pour ainsi dire, en possession du théâtre universel. C'est à vous, Messieurs, qu'il appartient de conserver ces conquêtes qui, depuis Louis XIV, ne sont jamais sorties des mains de la France.

Et pour cela, étudiez, travaillez sans cesse. Si une ardeur impatiente murmurait à vos oreilles : «L'imagination vaut mieux que la règle; — l'inspiration trouve tout ce qu'il lui faut dans une soudaine intuition, et le génie n'a pas besoin de la tradition», repoussez ces fausses théories : l'imagination s'égare et ne va pas loin sans la règle qui la dirige — l'inspiration a quelquefois rencontré le sublime, mais elle est capricieuse et ne vient qu'à l'heure qui lui plaît. Quant au génie... le don est rare... Nous l'avons vu cependant : au commencement du siècle il s'est appelé Talma, il s'est appelé Malibran et Mars; de nos jours encore il s'appelait Mlle Rachel.

Moins superbe et moins dédaigneux qu'on ne le suppose, il n'attendait pas tout de lui-même; il regardait la tradition comme son héritage naturel et ne répudiait pas ce trésor d'expérience acquise, cette succession riche de tant d'études, de tant de souvenirs, qu'il devait léguer à son tour plus riches de ses propres études et de ses propres souvenirs. Tou-

jours préoccupé de son art, cherchant le mieux, allant au-devant des conseils, il semblait s'ignorer et ne pas croire qu'il fût le génie; mais il savait que le goût est le génie même de la France.

Le goût, Messieurs, j'en ai parlé dans une autre enceinte, et vous ne serez pas surpris que j'en parle encore avec vous. Le goût était l'instinct, la nature et le besoin de ces grands artistes. Il réglait sans efforts leurs gestes, leur démarche et toute leur attitude. Quelle dignité! quelle élégance! quelle convenance! je ne dis pas seulement dans la comédie délicate et enjouée, mais jusque dans les mouvements les plus hardis de la passion tragique! quelle grâce mêlée à la terreur! quelle mesure dans la force! quelle force dans la mesure! Et cette mesure, se trouvant en harmonie avec le sentiment du public, élevé par l'art pur, devenait la commune intelligence de l'artiste et du parterre, la condition indispensable du succès, la base, enfin, de ces grandes renommées dont notre pays se glorifie.

Et cela est si vrai que quand leur public habituel manquait à ces grands talents, ils sentaient aussi que la mesure leur échappait. En vain, dans leurs excursions triomphales, essayaient-ils de résister aux applaudissements qui les entraînaient par delà le but; l'enthousiasme du parterre ne les laissait plus maîtres d'eux-mêmes; ils cédaient et la limite était dépassée. Plus admirés, plus applaudis, ils étaient moins satisfaits. Ils avaient besoin de revenir ici pour se retrouver, pour recevoir en quelque sorte la leçon du silence... pour être moins applaudis, mais mieux jugés.

Je me résume : l'étude, — la tradition, — la mesure. — Ne perdez pas de vue surtout que, si l'art est un plaisir, un charme, et le premier de tous pour le public qu'il enchante, il est pour l'artiste un effort persévérant, un travail souvent même une douleur... Aussi, à toutes les vocations incertaines qui se portent vers l'art comme vers un plaisir, je dirai : «Arrêtez-vous... choisissez une autre carrière... vous vous êtes trompés...» Mais à ceux qui, doués de la nature, sont animés du feu sacré, je dirai : «Persévérez avec courage; ne craignez pas le labeur, car il vous offre en perspective la fortune et la gloire.»

[*Moniteur universel*, n° 221 du 9 août 1861.]

1862, 4 AOÛT. — DISCOURS DE M. LE COMTE WALEWSKY, MINISTRE D'ÉTAT.

JEUNES ÉLÈVES,

S'il est un art essentiellement français, s'il est un goût commun à toute la nation, c'est l'art, c'est le goût du théâtre, et qui aime le théâtre s'intéresse à vos études.

Chaque année, l'empressement redouble autour de vos exercices; une curiosité pleine de sympathie se porte au-devant de vos concours: les débuts, qui se faisaient jadis sur le théâtre, se font en réalité dans cette enceinte; c'est ici que vous êtes entendus, que vous êtes jugés, que vous êtes choisis pour la scène : vos concours sont de véritables débuts.

Les concours qui viennent d'avoir lieu ont été satisfaisants dans presque toutes les classes. J'en félicite les lauréats; j'en félicite aussi leurs émules moins heureux; car ils ont vaillamment disputé ce qu'ils n'ont pu obtenir, et c'est la force des vaincus qui fait le mérite de la victoire.

Si le concours des classes de déclamation n'a pas été aussi heureux dans ses résultats, il serait injuste d'en induire que les études périclitent : la fortune des concours est journalière; un morceau mal choisi, des études commencées dans un sens, dirigées vers un un autre, peuvent tromper les prévisions. Il ne faut pas en tirer de mauvais présages, et je me plais à constater, au contraire, que nulle part, pas plus ici qu'au delà de cette enceinte, les interprètes ne manquent à leur tâche. Les talents hors ligne sont devenus rares, à la vérité: mais, par contre, le niveau s'est élevé: moins d'artistes supérieurs, mais un plus grand nombre de bons artistes; ce que la représentation a pu perdre dans certaines parties, elle l'a regagné dans son ensemble; un accord mieux établi entre les acteurs règle leur jeu, concerte leurs mouvements, de manière à faire ressortir toutes les nuances d'une situation et à en tirer ces effets saisissants dont les étrangers viennent étudier et admirer la précision et la certitude.

Le Théâtre-Français, secondé par des artistes maîtres dans leur art, n'a pas cessé de s'appliquer à maintenir cette tradition générale de goût, de mesure, de distinction, de vérité, d'enjouement, d'observation qui a contribué si puissamment à placer au premier rang l'art dramatique français. Si donc il était vrai que le théâtre fût en souffrance, il faudrait en chercher la cause ailleurs; et puisque j'ai l'occasion d'en parler ici, je dirai ma pensée tout entière.

La fortune du théâtre se compose de trois éléments qui agissent réciproquement l'un sur l'autre : auteur, acteur et spectateur. Les auteurs et les acteurs (dans un ordre supérieur) ne viennent pas sans un mouvement général des esprits

qui les précède, sans un public qui les forme et sur lequel ils réagissent à leur tour. Ce qui a fait la supériorité de l'art dramatique français, ce ne sont pas seulement les grands poètes qui ont marqué son avènement et les artistes éminents qui leur ont servi d'interprètes, c'est encore et c'est peut-être surtout le public français.

En Espagne, en Angleterre, en Italie, en Allemagne, il s'est rencontré de grands maîtres, des génies que la France elle-même a glorifiés, des chefs-d'œuvre qui sont entrés, suivant une heureuse expression de Talma, dans son répertoire sacré; mais, nulle part, le théâtre n'a eu cette suite, cette tradition qu'il a parmi nous; nulle part, il n'a été étudié, discuté, apprécié comme en France; nulle part il n'a été, au même degré, la curiosité de tout le monde, la grande affaire de la critique; nulle part, en un mot, il n'a été placé aussi directement sous la surveillance de l'esprit public.

Pour plaire à cet esprit public, c'est-à-dire à l'esprit français lui-même, il fallait que le théâtre en prît la forme, la mesure, qu'il ne donnât pas plus que lui à l'exagération, qu'il sût se contenir et se borner, déterminer ses propres limites, s'arrêter dans la tragédie et le drame avant l'horreur et l'angoisse, dans la comédie avant le burlesque et la trivialité; tout équilibrer, combiner l'imagination et le bon sens, la verve et la raison, la passion et la logique; il fallait que l'auteur ne s'adressât qu'à l'intelligence, qu'il instruisît en divertissant, qu'il n'entreprît ni de faire pleurer ni de faire rire sans prouver une vérité morale, sans ajouter une nouvelle étude du cœur humain au répertoire déjà si riche de notre littérature dramatique.

De là, cette prééminence trop bien établie pour que nous en puissions déchoir en un jour. A l'heure qu'il est, toutes les capitales de l'Europe sont encore tributaires de notre production dramatique; partout où il y a une salle de spectacle, il y a une pièce française qui se représente soit en français, soit loyalement traduite, soit imitée et déguisée.

Malheureusement il se manifeste depuis quelque temps une tendance à s'écarter des anciennes voies; à l'art de conduire une scène, de combiner une intrigue, d'écrire une pièce, a succédé celui d'exploiter le théâtre et d'obtenir des succès éphémères aux dépens de la raison, de la morale, du goût, en un mot aux dépens de l'art. Dans ce genre d'exploitation, l'esprit délicat pourrait être incommode, on le *laisse au milieu du chemin;* on attire le spectateur par tous les genres de tentation; on ne lui offre plus les plaisirs de l'esprit, ce n'est plus à l'intelligence, mais aux sens qu'on s'adresse, soit qu'on entasse sans préparation les grands effets de scène, soit qu'on éveille les curiosités malséantes, qu'on les aiguillonne par le scandale, l'immoralité des situations et la vivacité des peintures lascives. Des succès obtenus à ce prix ne sauraient être de longue durée. Le sentiment universel se révolte, et s'il ne se révoltait pas, ce ne serait pas seulement le théâtre, ce serait la société qui serait en péril avec lui.

Conjurons ce péril. Unissons nos efforts pour arrêter l'art dramatique sur la pente fatale où des esprits avides et imprévoyants tendent à le placer; auteurs, artistes, public, y sont également intéressés. C'est le devoir de l'État de moraliser le théâtre au nom de la société, afin de moraliser la société par le théâtre.

Je sais bien qu'on répète incessamment que le théâtre est le miroir de la vie humaine. — Oui, sans doute; mais s'il est une existence furtive, qui se cache, qui se dérobe à la lumière, le miroir du théâtre n'est pas fait pour la refléter; à l'origine, le miroir ne reflétait pas même la maison intérieure; le poète ne le présentait guère qu'à la place publique; c'était dans la rue que se passait l'action de la comédie, tant il est vrai que cette image ne devait rien montrer que la vie elle-même ne montre au grand jour; tant il eût semblé étrange de convoquer ce qu'on appelle expressément le public, de le réunir solennellement au théâtre pour y donner en spectacle ce qui dans la vie réelle reste couvert d'un voile épais, d'un voile que les convenances aussi bien que la morale ne permettent pas de soulever. On dit encore que le théâtre est la peinture des mœurs; mais que penserait-on d'un peintre qui voudrait pousser la vérité jusqu'à reproduire sur la toile les objets qui répugnent à la vue et dont les yeux se détournent instinctivement?

Respect au public, respect aux honnêtes gens assemblés, respect à la société et à la famille? — L'art est mort dès qu'il tombe dans une indigne licence; — sauvons donc le respect, afin de sauver l'art lui-même.

Telle doit être aussi la mission de la censure dramatique. La liberté au théâtre, dans l'ordre des choses politiques, n'a rien de bien inquiétant, et, pour ma part, je serais plus disposé à l'élargir qu'à la restreindre; mais on ne saurait être trop sévère à tout ce qui touche les mœurs, à tout ce qui tend à rendre le vice séduisant en le présentant sous un jour trompeur, et à constituer, pour ainsi dire, à l'état de mœurs publiques et avouées, les écarts et les faiblesses de l'humanité. — Si le beau est la splendeur et le rayonnement du bien, comme l'a dit Platon, cherchons d'abord le bien pour en faire rayonner le beau.

Je ne terminerai pas, Messieurs, sans prononcer un nom qui vous est cher à tous. L'année dernière, c'était Scribe que la mort avait surpris inopinément au milieu de ses travaux et de ses succès; cette année, c'est Halévy dont elle épuise le dernier souffle sur une dernière partition digne de ses plus belles. Ainsi, les deux auteurs de *la Juive* ont disparu du milieu de nous, mais ils ont laissé derrière eux un de ces chefs-d'œuvre impérissables comme l'esprit qui les a créés. Ils manquent au théâtre dont ils ont été la gloire, la gloire ne leur manque pas à eux-mêmes, et leurs funérailles ont ressemblé à des triomphes.

Car c'est là le caractère de la mort pour les hommes illustres : elle est la suprême récompense de leur vie et le trait le plus saisissant dont leur exemple puisse frapper votre émulation. Elle vous dit qu'il est bon de s'être dévoué au travail, de lui avoir donné ses jours sans les compter, d'avoir été une des hautes intelligences de son siècle, une âme droite et loyale, supérieure et excellente à la fois, un homme éminent dans un honnête homme. Elle vous dit que rien n'est perdu, que le pays a la mémoire fidèle et que ceux qu'on laisse après soi en recueillent le témoignage éclatant.

Est-il besoin de rappeler que l'Empereur, qui honore les arts autant qu'il les aime, a voulu placer la veuve de l'auteur de *la Juive* sur le même niveau que les veuves de Cuvier, de Champollion, de Burnouf, et que les grands corps de l'État se sont associés à cette généreuse pensée?

Ah! Messieurs, lorsqu'on voit les grands compositeurs, les grands peintres, les grands artistes, en un mot, jouir des mêmes honneurs, être appelés aux mêmes distinctions que ceux qui gagnent des batailles, que ceux qui ont la charge des affaires publiques, que ceux enfin qui illustrent la science par d'importantes découvertes, on doit se sentir rassuré : les arts ne peuvent que prospérer et fleurir sous un règne où une si large part leur est faite et où les encouragements leur sont si noblement prodigués.

[*Moniteur universel*, n° 217 du 5 août 1862.]

1863, 3 AOÛT. — DISCOURS DE M. LE MARÉCHAL VAILLANT, MINISTRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

JEUNES ÉLÈVES,

Le concours est terminé, la lutte est finie, je viens au milieu de vous couronner les vainqueurs sur le théâtre de leurs exploits. Innocents combats que les vôtres! guerres fraternelles où la défaite même a sa gloire, où le succès des uns ne fait que stimuler le courage des autres, et d'où les vainqueurs se relèvent sans honte et sans amertume, pleins de confiance parce qu'ils ont en eux la force, pleins d'espoir parce qu'ils ont devant eux l'avenir.

J'aime à vous parler de l'avenir, quand, plus qu'un autre peut-être, je serais autorisé à faire l'apologie du passé.

J'ai vu, en effet, briller du plus grand éclat les arts divers que l'on vous enseigne ici; j'ai applaudi, sur bien des scènes, de grands artistes qui appartiennent aujourd'hui à l'histoire et qui semblaient ne pouvoir jamais être égalés; mais en remontant plus loin encore dans mes souvenirs, n'ai-je pas assisté aux débuts obscurs de ceux dont la retraite fut si regrettée; n'ai-je pas vu des élèves inconnus succéder en tremblant à des artistes célèbres qu'ils devaient éclipser plus tard? Chacun, tour à tour, reçoit, pour ainsi dire, en héritage les admirations de ses pères et en lègue d'autres à ses enfants.

Loin de moi donc la faiblesse de croire que le dernier mot de l'art ait jamais été dit; loin de moi la pensée de déprécier vos maîtres au profit de leurs devanciers. Regrettons tous ceux qui nous ont charmés, soit qu'ils s'éloignent volontairement de la scène comme votre excellent professeur M. Samson, soit qu'ils succombent dans la retraite comme votre plus cher modèle Mme Damoreau, soit qu'ils disparaissent avant l'heure comme cette jeune et aimable enfant que je n'ose nommer, tant sa perte est récente et douloureuse! Justes envers le passé, ne lui sacrifions pas l'avenir; admirons tout ce qu'il convient d'admirer; gardons la mémoire de tout ce qui mérite qu'on s'en souvienne; mais ne prétendons pas arrêter le monde aux jours où nous nous sommes arrêtés nous-mêmes; si doux que soient nos souvenirs, ne disons jamais d'aucune époque : C'était le bon temps. C'est toujours le bon temps, mes amis! S'il y a toujours des vieillards qui finissent et qui regrettent, il y a toujours des jeunes gens qui commencent et qui espèrent. Toujours aussi, et en présence de maîtres qui m'entourent, je n'aurais garde de l'oublier, il y a de vrais artistes et d'éminents professeurs qui, par d'utiles conseils et par des exemples plus utiles encore, conservent la tradition et la transmettent.

A leur tête, j'aime à voir l'illustre et infatigable chef de l'École musicale française, de cette brillante école dont un contemporain de Rameau eut l'injustice de douter et qui a réfuté si victorieusement cette assertion de Jean-Jacques Rousseau : « Les Français n'ont pas de musique et n'en peuvent avoir, ou si jamais ils en ont une, ce sera tant pis pour eux. » La France, et c'est tant mieux pour elle, a aujourd'hui sa musique et ses musiciens.

Qu'ils composent ou qu'ils exécutent, qu'ils soient à l'École de Rome ou à l'Institut, au Japon ou au Mexique, qu'ils charment le public dans les théâtres ou qu'ils conduisent nos soldats à la victoire, les musiciens de la France n'ont rien à envier à personne, et tandis que les œuvres de nos compositeurs sont applaudies sur toutes les scènes, les étrangers eux-mêmes rendent hommage à l'incomparable orchestre de notre Conservatoire.

Heureux d'être auprès des artistes l'interprète d'une auguste bienveillance, je ne saurais trop leur dire que l'Empereur les aime, et que son intérêt s'attache aux travaux des maîtres comme aux progrès des élèves. Avant de vous couronner en son nom, mes jeunes amis, je vous annonce que, pour reconnaître de bons services et de nombreux succès, pour donner à tout le corps enseignant du Conservatoire un témoignage de sympathie et un encouragement, l'Empereur accorde la croix de la Légion d'honneur à l'un de vos plus anciens et de vos plus heureux professeurs, M. Le Couppey.

Et maintenant, jeunes artistes, le prix de vos efforts vous attend ; votre heure est venue, et la carrière s'ouvre devant vous. Héritiers et successeurs de ceux qui vous ont généreusement confié le secret de leur art, vous avez appris d'eux à les imiter ; vous les égalerez un jour, et ce sera leur plus douce récompense.

[*Moniteur universel*, n° 216 du 4 août 1863.]

1864, 4 AOÛT. — DISCOURS DE M. LE MARÉCHAL VAILLANT, MINISTRE DE LA MAISON DE L'EMPEREUR ET DES BEAUX-ARTS.

JEUNES ÉLÈVES,

Plus l'art est libre, plus il importe qu'au seuil de la carrière, au début de la vie, l'esprit s'éclaire et l'intelligence se fortifie par les leçons du talent et par les conseils de l'expérience.

Depuis le jour où, pour la première fois, j'entrai, il y a un an, dans cette enceinte, appelé de la veille à l'honneur de diriger l'Administration des Beaux-Arts, une grande et importante réforme, due à la volonté libérale et à l'initiative généreuse de l'Empereur, est venue, en affranchissant l'industrie théâtrale des anciennes entraves dont elle se plaignait, ouvrir aux artistes un champ plus vaste, et imprimer aux arts un nouvel essor.

En supprimant les privilèges et les monopoles, en donnant à tous les théâtres le droit exclusivement réservé naguère à la Comédie-Française et à l'Odéon, de représenter librement les chefs-d'œuvre de l'ancien répertoire, la législation nouvelle a voulu encore élever en France le niveau artistique et littéraire.

Pour ces ouvrages incomparables, il faudra de dignes interprètes, et c'est alors que la supériorité des études sérieuses se fera mieux sentir ; c'est alors que ceux qui, comme vous, au lieu de se livrer au capricieux hasard des inspirations personnelles, viennent puiser à la bonne source et s'instruire à la bonne école, se réjouiront d'avoir édifié leurs talents sur des bases solides et d'avoir recueilli le secret de bien dire de la bouche même de ceux qui le possédaient.

La lice est ouverte pour tous, pour ceux du dehors comme pour ceux du dedans, sans que personne ait à répondre de son origine ; mais dans cette mêlée, dont le public sera le témoin et le juge, les enfants du Conservatoire auront à cœur, je n'en doute pas, de soutenir partout et toujours l'honneur de leur drapeau.

Par suite de la réorganisation générale des écoles artistiques de l'État, c'est ici qu'ont eu lieu cette année, et qu'auront lieu dorénavant les concours de composition musicale pour le grand prix de Rome.

Comme d'habitude, le nom du lauréat va être proclamé devant vous, avant tous les autres ; mais c'est ailleurs qu'avec ses camarades vainqueurs dans les divers concours de l'École des beaux-arts, il recevra le prix qui l'attend, c'est ailleurs qu'il entendra exécuter l'œuvre gracieuse et brillante qui vient d'être classée en première ligne par un jury spécial, que le sort renouvellera chaque année.

Jusqu'à ce jour, jeunes élèves, combien d'entre vos aînés qui, partis trop tard pour aller compléter à Rome des études heureusement commencées à Paris, ont eu à regretter d'être demeurés trop longtemps loin de la mère-patrie, et de n'y être revenus que dans un âge trop avancé, oubliés du public, étrangers chez eux, et quand partout la place

était déjà prise! C'est dans le but de protéger vos carrières, en les mettant à l'abri de ce danger, que l'âge réglementaire pour l'admission aux concours a été fixé à vingt-cinq ans, à partir de l'année 1867, et que, tout en améliorant pour les lauréats le chiffre de leur pension, la durée de leur absence a été notablement réduite. En effet, jeunes élèves, il ne suffit pas de bien faire, il faut encore bien faire à propos, partir à l'heure propice et revenir au moment favorable.

Tandis que l'importance du Conservatoire s'augmentait ainsi par une attribution administrative nouvelle, le Gouvernement s'efforçait d'en accroître le lustre par des encouragements d'un autre ordre.

Hier, une collection précieuse due aux longues et intelligentes recherches d'un de vos maîtres, commençait et achevait presque en même temps la création d'un musée instrumental qui, désormais, aura le double attrait de la science et de l'art pour les visiteurs étrangers.

Aujourd'hui, un trésor plus précieux encore est livré à la curiosité publique et s'ouvre à vos travaux quotidiens: reléguée jadis dans un lieu peu digne d'elle, et peu abordable pour vous, la bibliothèque du Conservatoire sort pour ainsi dire de ses ténèbres, étalant avec orgueil au grand jour le luxe de ses rares manuscrits et de ses partitions uniques.

Objets constants de notre sollicitude, aidez-vous! jeunes élèves, comme nous nous efforçons de vous aider nous-mêmes; travaillez sans relâche, sans découragement, et ne vous reposez qu'après la fatigue, pour recommencer ensuite avec plus d'ardeur.

Quels modèles n'avez-vous pas sous vos yeux! Votre illustre directeur!... général et soldat dans l'armée des arts, commandant d'une main, combattant de l'autre, et qui, chaque année, celle-ci encore, par de nouveaux succès, continue à donner à tous le conseil et l'exemple; vos habiles professeurs dévoués et infatigables; vos anciens camarades devenus des artistes et qui vous montrent le chemin, ceux qui commencent et ceux qui finissent, ceux qui naissent à la gloire et ceux qui succombent couverts de lauriers!

Je regrette d'attrister un moment cette fête; mais quand je vous parle de gloire, comment oublier le glorieux maître dont la vie comme le talent doit être pour tous le plus beau et le plus grand modèle! Honoré dans son pays, possesseur d'une immense fortune, Meyerbeer mettait le travail au-dessus de tous ces dons; ne les sacrifiant pas, mais se sacrifiant lui-même, il a vécu pour travailler, et il est mort en travaillant sur le champ d'honneur des artistes. Membre libre du Comité des études musicales du Conservatoire, il était des nôtres ici, comme ailleurs, comme partout; aussi aimai-je à lui appliquer ce vers du vieil Horace et du vieux Corneille :

Dans les murs, hors des murs, tout parle de sa gloire.

La gloire n'est pas ingrate, mes amis, elle se donne à qui la mérite. Méritez-la donc par le travail: c'est le plus sûr moyen de l'obtenir, et la récompense manque rarement à qui en est digne.

Depuis un an, je n'ai cessé de suivre vos études avec un intérêt toujours croissant; rien de ce qui touchait à vos travaux ne m'a laissé indifférent; hier encore, j'assistais avec plaisir à vos dernières luttes, et, témoin des efforts de tous, je suis heureux de venir en ce moment couronner les élèves et remercier les maîtres.

Si le choix est difficile et délicat entre tous ceux qui font bien, du moins l'honneur qui s'adresse aux uns doit-il être déjà pour les autres un encouragement précieux et une douce espérance.

Deux de vos professeurs que de longs et utiles services signalaient particulièrement à une auguste bienveillance, viennent d'obtenir la première, la plus enviée des récompenses. L'Empereur, en ce moment éloigné de Paris, mais dont la paternelle sollicitude n'est jamais absente, accorde la croix de la Légion d'honneur à M. Massart, professeur de violon depuis plus de vingt ans, ainsi qu'à l'un des doyens de cette maison, je pourrais dire l'une de ses gloires, à votre excellent maître Samson.

[*Moniteur universel*, n° 218 du 5 août 1864.]

Nota. — Depuis 1865 les discours sont insérés dans le palmarès publié annuellement par le Conservatoire; ils ont été prononcés par les ministres ou fonctionnaires ci-après :

1865 à 1869. Maréchal Vaillant, Ministre de la maison de l'empereur et des beaux-arts.

1870. Maurice Richard, Ministre des lettres, sciences et beaux-arts.

1872. Jules Simon, Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.
1873. Batbie, Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.
1874. De Cumont, Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.
1875. Wallon, Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.
1876. Waddington, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.
1877. Brunet, Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.
1878. Bardoux, Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.
1879 à 1881. Ed. Turquet, sous-secrétaire d'État des beaux-arts.
1882. Paul Mantz, directeur général des beaux-arts.
1883 à 1886. Kaempfen, directeur des beaux-arts.
1887. Spuller, Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts.
1888 à 1891. Gustave Larroumet, directeur des beaux-arts.
1892. Léon Bourgeois, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.
1893. Poincaré, Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes.
1894. G. Leygues, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.
1895. Henry Roujon, directeur des beaux-arts.
1896. Alfred Rambaud, Ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes.
1897. Georges Berger, député.
1898. Léon Bourgeois, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.
1899. Georges Leygues, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.
1900. Gustave Larroumet, directeur honoraire des beaux-arts, secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts.

2° PROGRAMMES

DES CONCERTS DONNÉS À LA SUITE DES DISTRIBUTIONS DE PRIX.

AN VI, 3 BRUMAIRE-24 OCTOBRE 1797. (PRIX DE L'AN V.)

1. Ouverture du *Jeune Henri*, **Méhul** : Les Professeurs. — 2. *Corisandre*, **Langlé** (air) : cit^ne Boely. — 3. Concerto de clarinette, **Rosetti** : Létonné. — 4. *Alceste*, **Gluck** (air) : cit^ne Moreau. — 5. Concerto pour piano-forte, **H. Jadin** : cit^ne Dumet. 6. Symphonie concertante, **Bréval** : Boulanger, Guérin. — 7. *Élisa ou le Mont-Bernard*, **Cherubini** (air) : cit^ne Chevalier. 8. Symphonie concertante pour flûte, cor et basson, **Catel** : Mondru, Dauprat, Dossion. — 9. Duo italien, **Tritto** : cit^nes Chevreau et Georgeon. — 10. Sonate pour piano-forte, **Cramer** : Pradher. — 11. Symphonie concertante pour violons, **Viotti** : Sauvageot, cit^ne Lebrun. — 12. *Les Danaïdes*, **Salieri** (chœur : *Descends du Ciel*).

[*La Décade philosophique.*]

AN VII, 14 FRIMAIRE-4 DÉCEMBRE 1798*. (PRIX DE L'AN VI.)

1. *La Marseillaise*. — 2. Ouverture de *l'Hôtellerie portugaise*, **Cherubini**. — 3. *Anacréon*, **Grétry** (scène du 3e acte) : cit^ne Clotilde Romain. — 4. Sonate à trois pianos, **H. Jadin** : Pradher, Menand et Braun. — 5. Sonate de flûte, **Devienne** : Alex. Moudru. — 6. Scène du *Mariage de Figaro*, **Mozart** : cit^ne Desmares. — 7. Symphonie concertante pour flûte, hautbois, cor et basson, **Devienne** : Grandjean, Gilles, Blanot et Judas. — 8. Symphonie pour instruments à vent, **Méhul**. — 9. *Sapho*, **Langlé** (scène) : cit^ne Chevalier. — 10. Solo de clarinette : Pierre Petit. — 11. Concerto de violoncelle, **Reichardt** : Guérin. — 12. Concerto de clarinette, **X. Lefèvre** : Franco. — 13. Concertante pour deux violons, **Pleyel** : Verdiguier et Guénée. — 14. Morceau d'ensemble (*Hymne à Voltaire*, de Chénier), **Gossec** : par les Élèves du Conservatoire.

[*Procès-Verbal*, etc. ; *Moniteur* ; *Mercure*, p. 156 ; *Courrier des Spectacles*, n° 670, 15 frimaire an VII ; *Décade philosophique.*]

AN VIII, 19 NIVÔSE-9 JANVIER 1800*. (PRIX DE L'AN VII.)

1. Ouverture de *Démophon*, **Vogel**. — 2. *Le Tambour nocturne*, **Mengozzi** (duo) : Philippon et Ribou. — 3. Sonate pour piano, **Clementi** : Ozi fils. — 4. Air chanté par Montlaur. — 5. Concertante pour flûte, clarinette, deux cors et violoncelle : Advier, Petit, Lemoine, Puissant et Lartique. — 6. Concerto de cor, **Frédéric Duvernoy** : Blangy. — 7. *Œdipe*, **Sacchini** (air du 3e acte) : Batiste. — 8. Concertante pour flûte, haubois, cor et basson, **Devienne** : Lépine, Vogt, Colin et Fo[illegible] 9. *Médée*, **Cherubini** (scène) : cit^ne Chevalier. — 10. Symphonie concertante en *si* pour deux violons, **Viotti** : cit^ne Le[illegible] Guénée. — 11. Morceau d'ensemble, **Martini** : Les Élèves.

[*Procès-Verbal ; Décade philosophique ; Ordre de la dist. des prix.*]

AN IX, 17 FRIMAIRE-8 DÉCEMBRE 1800*. (PRIX DE L'AN VIII.)

1. Ouverture de *l'Hôtellerie portugaise*, **Cherubini**. — 2. *Épicure*, **Cherubini** (duo) : Mlle Renaud, L.-F. Hen[illegible] 3. Sonate de flûte, **Devienne** : Moudru. — 4. *Diane et Endymion*, **Piccini** (air : *Cesse d'agiter mon âme*) : Mlle Philis. — 5. Sonate de piano, **Clementi** : Zimmermann. — 6. *Chimène*, **Sacchini** (air) : cit^ne Pelet. — 7. Concertante pour deux violoncelles, **Breval** : E. Guéris et Pierre Gilles. — *Ariodant*, **Méhul** (duo) : Mlle Pelet, cit. Éloi. — 9. Concertante, **Eler** : Tulou, Ma[illegible]chand, Judas et Blangy. — 10. Air, **Garat** : Mlle Ribou. — 11. Concertante pour deux violons, **Kreutzer** : Gasse et Kreutzer [illegible]

[*Dist. des prix*, etc., imp. de la Répub., nivôse, an IX ; *Décade phil.*, p. 501.]

AN X, 10 NIVÔSE-31 DÉCEMBRE 1801*. (PRIX DE L'AN IX.)

1. Symphonie, **Haydn**. — 2. Concertante pour flûte, clarinette et cor : Rocart, Pelleport et Colin. — 3. *Renaud*, **Sacchini** (air : *Il retraçait à ma mémoire*) : Mlle Pelet. — 4. Sonate de piano, **Adam** : Kalkbrenner. — 5. Air italien, **Nicolini** : Mlle Manuent. — 6. Concerto de flûte, **Devienne** : Tulou. — 7. *Chimène*, **Sacchini** (air : *Tout ce qui doit me rendre heureux*) : Roland. — 8. Concertante à deux cors, **Wilderkehr** : Petit et Riard. — 9. *Atys*, **Piccini** (duo : *Hélas ! si...*) : Mlle Manuent, cit. Roland. — 10. Concertante de violons, **R. Kreutzer** : A. Kreutzer et Duret. — 11. Trio, **Guglielmi** : Mlle Manuent, cit. Roland et Bonnet.

[*Dist. des prix*, etc. ; imp. de la Rép., pluviose an X.]

AN XI, 16 FRUCTIDOR-3 SEPTEMBRE 1803.

1. Ouverture, **Mozart**. — 2. Concertante pour cor et basson, **Devienne** : P.-F. Colin, A. Henry. — 3. Duo, **Paer** : Mlle Lacombe et Himm. — 4. Concertante pour deux flûtes, **Devienne** : Rochier, A. Bisetski. — 5. Air, **Anfossi** : Despéramons. — 6. Concertante pour 2 violons, **Kreutzer** : M. Duret, A. Habeneck. — 7. Air, **Mozart** : Mlle Pelet. — 8. Chœur, **Gluck** : Les Élèves.

[*Moniteur universel*, n° 346.]

AN XII, FRUCTIDOR-AOÛT 1804.

1. Ouverture, **Haydn**. — 2. Air, **Andreozzi** : Fabri-Garat. — 3. Concerto de cor, **Domnich** : Colin jeune. — 4. Air, **Boieldieu** : Mlle Himm. — 5. Concerto pour le violon, **Baillot** : Habeneck. — 6. Trio, **Guglielmi** : Mlle Himm, cit. Fabri-Garat et Despéramons.

[*Journal de Paris*, 3 fructidor an XII.]

AN XIII, FRUCTIDOR-AOÛT 1805.

1. Air, **Anfossi** : Despéramons. — 2. Concerto de violon : Mazas. — 3. Chœur de **Jomelli**...

[*Journal de Paris*, n° 343, 13 fructidor an XIII-31 août 1805.]

1811, JUILLET. (PRIX DE 1809 ET 1810.)

1. *La Flûte enchantée*, **Mozart** (ouverture). — 2. Air italien, **Nicolini** : Mme Boulanger. — 3. *Clémence de Titus*, **Mozart** (air) : Ponchard. — 4. *L'Ami de la Maison*, **Grétry** (duo) : Ponchard, Mme Boulanger. — 5. *Héraclius*, **Corneille** (scène) : Mlle Maillard. — 6. *Démocrite* (scène) : Salpetre, Mlle Demerson. — 7. Symphonie concertante pour flûte, hautbois et basson, **Widerkehr** : Adrien, Laforge, Melchior. — 8. Symphonie concertante, **Kreutzer** : Fontaine, de Sauzay.

[*Courrier de l'Europe* du 29 juillet.]

1812, 11 DÉCEMBRE*. (PRIX DE 1811-1812.)

1. *La Flûte Enchantée*, **Mozart** (ouverture). — 2. *Roland*, **Piccinni** (air) : Mlle Callault. — 3. *Phèdre*, **Racine** (2e acte) : *Phèdre*, Mlle Duvivier ; *Hippolyte*, Raimond ; *Aricie*, Mlle Saint-Aubin ; *Œnone*, Mlle Jacob ; *Théramène*, David ; *Ismène*, Mlle Wenzel. — 4. Concerto de violon, **Viotti** : Armand. — 5. *Amphitryon*, **Molière** (scène III du 2e acte) : *Cléanthis*, Mlle Thénard ; *Sosie*, Samson. — 6. *Nemici generosi*, **Cimarosa** (air italien) : Mlle Callault. — 7. *L'École des Femmes*, **Molière** (scène VI du 2e acte) : *Arnolphe*, Hamell ; *Agnès*, Mlle Conillat. — 8. *Tarare*, **Salieri** (1er acte) : *Atar*, Levasseur ; *Tarare*, Rigault ; *Altamort*, *Urion*, Chéret ; *Calpigi*, Lecomte.

1813. 13 DÉCEMBRE.

1. *Élisa*, **Grétry** (ouverture). — 2. *Mithridate*, **Racine** (fragment du 3e acte) : *Mithridate*, Éric Bernard ; *Pharnace*, David ; *l'autre fils*, Meniaud. — 3. Concerto pour le violon, **Baillot** : Wiele. — 4. *Zémire et Azor*, **Grétry** (3e acte) : Mlle Lecler ; Rigault. — 5. Air, **Andreossi** : Lecomte. — 6. *Le Distrait*, **Regnard** (fragment) : Perlet. — 7. *Armide*, **Gluck** (fragment du 1er acte) : Mlle Chaumel, M. Louvet. — 8. Air, **Nazolini** : Mlle Wunderlich. — 9. *Les Châteaux en Espagne* (fragment ; non exécuté par suite d'indisposition d'un élève).

[*Moniteur* du 17 déc., p. 1406 ; *Journal de Paris*.]

1815, 20 AVRIL*. (PRIX DE 1814.)

1. *Le Nouveau Seigneur de Village*, **Boieldieu** (ouverture). — 2. Air, **Portogallo** : Ponchard jeune. — 3. Concerto de violon, **Kreutzer** : Ferrand. — 4. *Nemici generosi*, **Cimarosa** (air) : Mlle Folquier. — 5. Concerto de cor, **Mengal aîné** : Mengal jeune. — 6. Air, **Mayer** : Regrez. — 7. *L'Auberge de Bagnères*, **Catel** (ouverture). — 8. *Tartufe*, **Molière** (scènes) : *Valère*, David ; *Marianne*, Mlle Wenzel ; *Orgon*, Perlet ; *Dorine*, Mlle Saint-Ange. — 9. *Philoctète*, **Laharpe** (scènes) : *Philoctète*, Victor ; *Pyrrhus*, David. — 10. *Amphitryon*, **Molière** (scènes) : *Sosie*, Perlet ; *Mercure*, Samson. — 11. *Le Tableau parlant*, **Grétry** (scènes) : *Pierrot*, Rigault ; *Colombine*, Mlle Pallard ; *Cassandre*, Perlet.

1819, 13 JANVIER*. (PRIX DE 1818.)

1. *Timoléon*, **Méhul** (ouverture). — 2. *Joseph*, **Méhul** (air) : Peronnet. — 3. Variations de piano, **Adam** : Mlle Dutey. — 4. Duo concertant de cor, **Dauprat** : Jacquemin, Meifred. — *Fernand Cortez*, **Spontini** (duo) : Multzer, Mlle Caroline Lept. — 6. Premier morceau d'un concerto de violoncelle, **Romberg** : Pelletier. — 7. *Benjowsky*, **Boieldieu** (air) : Mlle Tellier. — 8. Concertante de violon, **Kreutzer** : Baumann, Clavel. — 9. *Œdipe* (trio) : Pouillet, Peronnet, Mlle Combes. — 10. Variations de piano, **Herz** : l'auteur. — 11. Concertante pour flûte, clarinette, hautbois, cor et basson, **Reicha** : Roger, Buteux, Brod, Méric, Testard. — Finale d'une symphonie, **Haydn**.

1819. 2 DÉCEMBRE*.

1. Symphonie en *ut*, **Beethoven**. — 2. Air, **Nicolo** : Mlle Colombelle. — Cantabile, **Baudiot** et rondo, **Romberg**, pour violoncelle : Marcou. — 4. *Les Marins Garçons*, **Berton** (air) : Burget. — 5. Concerto en *mi* mineur pour violon, **Kreutzer** : Tilmant. — 6. *Le Concert interrompu*, **Berton** (air) : Mlle Le Roux. — 7. Solo de cor, **Dauprat** : Méric. — 8. *Nina*, **Paisiello** (quatuor) : Burget, Bouche, Mlle Le Roux, Mlle Tellier.

Rignault. — 4. *Le Dilettante*, **Halévy** (air) : Mlle Calvé. — 5. Rondeau avec introduction d'un concerto pour le violon, **Habeneck aîné** : Delvedez. — 6. Fantaisie pour le hautbois, sur des thèmes de *Léocadie*, **Vogt** : Olivier. — 7. *La Pie voleuse*, **Rossini** (air) : Euzet. — 8. Air varié pour la flûte, **Tulou** : Bisetzky. — 9. Air, **Rossini** : Mlle de Mory. — 10. 1er morceau du concerto de violon, **Baillot** : Dancla. — Orchestre dirigé par Cuvillon.

1834. 16 novembre*.

1. Ouverture, **Alph. Varney**. — 2. Rondeau pour deux pianos, **Kalkbrenner** : Ravina et Mlle Drake. — 3. Air, **Rossini** : Mlle Calvé. — 4. Fragment de concerto de clarinette, **Berr** : Lamour. — 5. Air varié pour violoncelle, **Franchomme** : Pilet. — 6. *Robert le Diable*, **Meyerbeer** (air avec chœur, 2e acte) : Mlle Nau. — 7. Solo de cor, **Dauprat** : Forestier. — 8. Solo de hautbois, **Vogt** : Verroust. — 9. *Le Pré aux Clercs*, **Herold** (trio) : Mlles Hirne et Vernhet, M. Puig. — 10. Adagio et rondeau d'un concerto, **Viotti** : Sainton. — Orchestre dirigé par Sauzay.

1835. 15 novembre*.

1. Ouverture de *Timoléon*, **Méhul**. — 2. 3e air varié pour le basson, **Berr** : Constant St. — 3. *La Muette de Portici*, **Auber** (air) : Mlle Vernhet. — 4. Morceau pour deux pianos (sur le chœur de *Crociatio*), **Herz** : Mlle Klotz, MM Lefébure, Hoyer et Gobia. — 5. 7e air varié pour la clarinette, **Berr** : Paulus. — 4. *Le Siège de Corinthe*, **Rossini** (air avec chœur) : Mlle Hirne. — 7. Air varié pour la flûte, **Tulou** : Forestier aîné. — 8. *Le Comte Ory*, **Rossini** (air) : Mlle Maria Flécheux. — 9. Concertino pour le violon, **Aug. Kreutzer** : Javault. — Orchestre dirigé par Millault.

1836. 20 novembre*.

1. Ouverture nouvelle, **Dancla aîné**. — 2. Nouveau duo à deux pianos, **Kalkbrenner** : Mlle Paquier, M. Petit. — 3. *Masaniello*, **Carafa** (air) : Achard. — 4. Quintette pour instruments à vent, **Reicha** : Henricet cadet (flûte) : Soler (hautbois), Lecerf (clarinette) ; Paquis (cor) et Jarcourt (basson). — 5. Fragment de l'*Élégie* pour violoncelle, **Romberg** : Seligmann. — 6. *La Somnambule*, **Bellini** (air) : Mlle Castellan. — 7. 5e air varié de **Bériot**, arrangé pour le cor à pistons et exécuté par Pierret. — 8. *Le Siège de Corinthe*, **Rossini** (air) : Alizard. — 9. Adagio et rondeau pour violon, **Viotti** : Croisilles. — Orchestre dirigé par Clément.

1837. 19 novembre*.

1. Ouverture, **Chollet**. — 2. Air viennois, varié de **Herz**, arrangé à huit mains pour deux pianos par **Ravina** : Lejeune, Cavignon, Mlles Traullé et Barraud. — 3. Air, **Rossini** : Mlle Julian. — 4. Air irlandais, varié pour la harpe, **Bochsa** : Mlle Bel[illegible]. — 5. *L'Éclair*, **Halévy** (air) : Roger. — 6. Fantaisie pour violoncelle, **Romberg** : Sautreuil. — 7. *Robert le Diable*, **Meyerbeer** (air) : Mme Potier (née de Cussy). — 8. Air varié pour flûte, hautbois, cor et basson, **Tulou** : Constans (flûte), Delabarre (hautbois), Pothin (cor) et Molet (basson). — 9. *Ariodant*, **Méhul** (air) : Mlle Dhennin. — 10. Concerto de violon, **Habeneck aîné** : Lecointe. — Orchestre dirigé par Alard.

1838. 18 novembre*.

1. Ouverture, **Dancla aîné**. — 2. Fantaisie de piano à 4 mains, **Bertini** : Mlle Pastier, M. Duvernoy. — 3. Air varié pour flûte, **Tulou** : Brunot. — 4. Air, **Mercadante** : Chartrel. — 5. Air varié pour violoncelle, **Merck** : Legleu cadet. — 6. Solo de cor à pistons, **Meifred** : Dancla cadet. — 7. Fantaisie pour le hautbois, **Vogt** : Delattre. — 8. Air, **Spontini** : Mlle Dobré. — 9. 5e air varié pour clarinette, **Berr** : Dumamel. — 10. Concertino pour le trombone, **Dieppo** : Simon. — 11. — Symphonie concertante pour 2 violons, **Kreutzer aîné** : Michiels et Gautier. — 12. *Démocrite amoureux*, **Regnard** (fragment du 4e acte) : *Strabon*, Riché ; *Cléanthis*, Mlle Avenel. — Orchestre dirigé par Leudet.

1839. 17 novembre*.

1. Ouverture nouvelle, **Dancla aîné**. — 2. Septuor, **Hummel** (fragment arrangé pour le piano à quatre mains) : Dumarel et Mlle Bauer. — 3. *Sémiramis*, **Rossini** (air) : Mlle Lavoye. — 4. Air varié pour le basson, **Berr** : Molet. — 5. Duo pour 2 hautbois, avec accompagnement d'orchestre, **Vogt** : Corret et Sabon. — 6. Air, **Donizetti** : Grard. — 7. Air varié pour 2 flûtes,

Tulou : Mirandot et Allard. — 8. *Les Mystères d'Isis*, **Mozart** (air) : Mlle Lapdeville. — 9. Thèmes de *Guillaume Tell*, arrangés pour le violoncelle avec accomp' de piano, **Lée** : Ferrière jeune et Chollet. — 10. *Guillaume Tell*, **Rossini** (scène) : Mlle Dorré, M. Espinasse. — 11. *L'Avare*, **Molière** (scènes vi et vii du 2e acte) : *Harpagon*, Verlet; *Lafleche*, Gauthier. — 12. *Tartuffe*, **Molière** (2e acte) : *Dorine*, Mlle Auguel; *Orgon*, Verlet; *Valère*, Muné; *Marianne*, Mlle Muné. — Orchestre dirigé par Dancla aîné.

1840. 22 novembre*.

1. Ouverture nouvelle, **Batiste**. — 2. *La Somnambule*, **Bellini** (thème arrangé pour le cor par **Baneux père**) : Baneux fils. 3. Concerto, **Zimmerman** (arrangé pour 2 pianos par **Ravina**) : Forgues et Mlle Masson. — 4. *Le Serment*, **Auber** (air) : Mlle Lavoie. — 5. Adagio et rondeau de violon, **Viotti** : Chaine. — 6. Symphonie concertante pour 2 flûtes, **Tulou** : Réneau et Brunet. — 7. Andante et rondeau pour le violoncelle, **Dancla aîné** : Dancla 2e. — 8. *Robin des Bois*, **Weber** (air) : Mlle Reitlet. — 9. Air pour la clarinette, **Klosé** : Blanchet. — 10. Symphonie concertante pour 2 violons, **Baillot** : Schwarzbarth et Millot. — 11. *La Jeune Femme colère* : *Rose*, Mlle Denot; répliques : Planque, Carlot, Chapelle et Mlle Bigant. 12. *Tartuffe*, **Molière** (2e acte) : *Marianne*, Mlle Denain; *Dorine*, Mlle Brohan; *Orgon*, Riché; *Valère*, Muné. — Orchestre dirigé par Deldevez.

1841. 28 novembre*.

1. Ouverture nouvelle, **Mozin**. — 2. *Œdipe à Colone*, **Sacchini** (air) : Planque. — 3. Final pour 2 pianos, **Zimmermann** : Mlle Chapt, M. Charlot. — 4. Fantaisie pour violoncelle, **Norblin fils** : L'Auteur; accomp' de piano par Prudhot. — 5. *Le Serment*, **Auber** (air) : Mlle Flamand. — 6. Introduction et air varié, **Vogt** : Morzat (flûte); Gragnon (hautbois); Regnier (clarinette); Cavy (cor alto). — 7. Concerto de violon, **de Bériot** : Hermant. — 8. *Les Horaces*, **Corneille** (2e acte, scènes i à iv) : *Horace*, Maubant; *Curiace*, Ponchard; *Florian*, Duchaupt; *Camille*, Mlle Chapuis. — 9. *Le Menteur*, **Corneille** (2e acte, scènes iii à v) : *Dorante*, Ponchard; *Cliton*, Bellevaut; *Geronte*, Maubant; *Sabine*, Mlle Boneval. — 10. *Adolphe et Clara*, **Dalayrac** (fragments) : *Adolphe*, Laget; *Clara*, Mlle Parmentier; *le Geôlier*, Planque. — Orchestre dirigé par Javelet.

1842. 4 décembre*.

1. Ouverture nouvelle, **A. Garaudé**. — 2. Grand quintette, op. 16, **Beethoven** : Mlle Leplanquais (piano); Grigny (hautbois); Solier (clarinette); Cugnot (cor à pistons); Verroust (basson). — 3. *Le Siège de Corinthe*, **Rossini** (air) : Mlle Varcherey. — 4. Symphonie concertante pour 2 violons, **Baillot** : Dancla 3e et Maurin. — 5. *La Somnambule*, **Bellini** (air) : Mlle Osselin. — 6. Huitième solo pour la flûte, **Tulou** : Altas. — *Cinna*, **Corneille** (1er acte) : *Cinna*, Randoux; *Émilie*, Mlle Langrenhauer; *Fulvie*, Mlle Boneval. — 8. *Démocrite amoureux*, **Regnard** (4e acte, scène viii) : *Strabon*, Got; *Clénanthis*, Mlle Boneval. — 9. *La Favorite*, **Donizetti** (4e acte) : *Léonor*, Mlle Sara Félix; *Fernand*, Raguenot. — 10. *Le Barbier de Séville*, **Rossini** (2e acte) : *Rosine*, Mlle Lavoie; *Almaviva*, Girard; *Figaro*, Gassier; *Bartholo*, Garcin-Brunet; *Bazile*, Chaix; *le Capitaine*, Lavon; *Marceline*, Mlle Muller.

1843. 5 novembre*.

1. Ouverture nouvelle, **V. Massé**. — 2. *Lucie de Lammermoor*, **Donizetti** (duo) : Mlle Mondutaigny, M. Chaix. — 3. Duo à quatre mains, pour piano, sur des motifs d'*Euryanthe*, **Ravina** : Alkan et Mlle Woislin. — 4. *Le Barbier de Séville*, **Rossini** (air) : Mlle Duval. — 5. Fragment d'un quintette, **Reicha** : Lemot (flûte); Gras (hautbois); Renelle (clarinette); Espagnet (basson); Cornbert (cor à pistons). — 6. *Guillaume Tell*, **Rossini** (duo) : Fort et Mlle Mondutaigny. — 7. Concerto de violon, **Baillot** (fragment) : Maurin. — 8. *Le Barbier de Séville*, **Rossini** (duo) : Mlle Duval, M. Chaix. — 9. Ouverture nouvelle, **Gautier**. — 10. *Le Barbier de Séville*, **Beaumarchais** (3e acte) : *Almaviva*, Ponchard; *Figaro*, Got; *Bartholo*, Roger; *Bazile*, Cuotel; *Rosine*, Mlle Grandhomme.

1844. 17 novembre*.

1. Ouverture nouvelle, **F. Bazin**. — 2. Morceau pour 3 pianos, **Zimmerman** : Philipot, Mlles Dieppe et Farrenc. 3. Septuor, **Vogt** : Lemot (flûte); Gras (hautbois); Soualle (clarinette); Mazurat (basson); Boullaudet (cor); Gillette (cor à pistons); Mlle Vernay (harpe). — 4. *Robert-le-Diable*, **Meyerbeer** (air) : Mlle Tabou. — 5. Symphonie concertante pour

deux violons, **R. Kreutzer** : Boulard et Briard. — 6. *Œdipe*, **Voltaire** (4e acte) : *Œdipe*, Chotel; *Jocaste*, Mlle Rieblot. 7. *Le Philosophe marié*, **Destouches** (fragment du 2e acte) : *Damon*, Chotel; *Célianie*, Mlle Lovaux. — 8. *L'École des Femmes*, **Molière** (fragment du 2e acte) : *Arnolphe*, Roger; *Agnès*, Mlle Potel. — 9. *Anne de Boulen*, **Donizetti** (scène lyrique) : Mlles Morize et Moranger. — 10. *Don Pasquale*, **Donizetti** (scène lyrique) : Gassier, Mlle Montaubry. — 11. *Messe du Sacre*, **Cherubini** (*Gloria*).

1845. 9 novembre*.

1. Fantaisie pour 3 pianos sur un thème de **Bellini**, par Mme **Farrenc** : Perossier, Mlles Aulagnier et Pallut. — 2. *Le Serment*, **Auber** (air) : Mlle d'Halbert. — 3. Octuor, **C. Prumier fils** : Demerssemann (flûte), Castagnier (hautbois), Leroy (clarinette), Hausser (basson), Arban (trompette), Halary (cor à pistons), Verrimst (contrebasse), et Mlle Rançon (harpe). — 4. Concerto de violon, **Viotti** (lettre B), (fragment) : Bénou. — 5. *Le Christ au Mont des Oliviers*, **Beethoven** (chœur final). 6. *Les Voitures versées*, **Boieldieu** (scène du 1er acte) : Bussine et Mlle Damerson. — 7. *La Favorite*, **Donizetti** (scène du 4e acte) : Mlle Courtot, M. Jourdan.

1846. 6 décembre*.

1. Ouverture, **Ortolan**. — 2. *Zaïre*, **Mercadante** (air) : Evrard. — 3. Sérénade, **F. Bazin** : Demerssemann (flûte), Castagnier (hautbois), Sourilas (clarinette), Cerclier (trompette), Schlotmann aîné (cor), Lasor (basson), Baumann (violoncelle), Jouan (trombone), Taite (contrebasse), et Nollet (harpe). — 4. *Guido et Ginevra*, **Halévy** (air) : Mlle Courtot. — 5. Variations pour deux pianos à 8 mains, sur un thème du *Crociato*, **Henri Herz** : Mariscotti, Decombes, Mlles Couder et Aussen. — 6. *La Muette de Portici*, **Auber** (air) : Mlle Mercié-Levasseur. — 7. Septième concerto, **Rode** (1re partie) : Henri Wieniawski. — 8. *Les Voitures versées*, **Boieldieu** (scènes du 1er acte) : Grignon et Mlle Grime.

1847. 21 novembre*.

1. Ouverture, **G. Mathias**. — 2. *Landler viennois*, pour deux pianos, **Henri Herz** : Mlles Malescot et Aussen, MM. Gusselbrey et Schelling. — 3. *Robert-le-Diable*, **Meyerbeer** (air du 2e acte) : Mlle Félix-Miolan. — 4. Sérénade, **F. Bazin** : Prais (flûte), Martin (hautbois), Rose (clarinette), Michiels (trompette), Mohr (cor), Verroust cadet (basson), Jouet (violoncelle), Mohr (trombone), Rapi (contrebasse) et Nollet (harpe). — 5. *La Somnambule*, **Bellini** (air) : Mlle Rouaux. — 6. Adagio et rondo pour le violon, **Alard** : Dumas. — 7. *La Fille d'honneur*, **Alexandre Duval** (scène du 4e acte) : *Emma*, Mlle Favart; *Edmond*, Larochelle. — 8. *Le Distrait*, **Régnard** (scène du 2e acte) : *Carlin*, Larochelle; *Lisette*, Mlle Favart. — 9. *Robert-le-Diable*, **Meyerbeer** (fragment du 5e acte) : *Robert*, Barbot; *Bertram*, Battaille; *Alice*, Mlle Poinsot; chœur.

1848. 26 novembre*.

1. Ouverture, **Ed. Hocmelle**. — 2. Morceau pour 3 pianos, **Zimmerman** : Portehaut, Mlles Aussen et Drioli. — 3. Air, **Mercadante** : Ribes. — 4. Sérénade, **F. Bazin** : Alrit (flûte), Boulu (hautbois), Paris (clarinette), Cerclier aîné (trompette), Vauchelet (cor), Croisier aîné (basson), Allier (violoncelle), Lavoix (trombone), Jaquelin (contrebasse), et Nollet (harpe). — 5. *La Norma*, **Bellini** (air) : Mlle Duez. — 6. Concerto de violon, **Viotti** (29e-1re partie) : Portehaut aîné. — 7. Récit de *Jeanne d'Arc*, **Alexandre Soumet** (3e acte) : *Jeanne d'Arc*, Mlle Lévi. — 8. *Le Festin de Pierre*, **Molière** (1re scène du 2e acte) : *Pierrot*, Thiron; *Charlotte*, Mlle Bilhaut. — 9. *Charles VI*, **Halévy** (fragment du 2e acte) : *Charles VI*, Meillet; *Odette*, Mlle Séguin. — *Le Tableau parlant*, **Grétry** (scène) : *Colombine*, Mlle Meyer; *Pierrot*, Le Roy.

1849. 2 décembre*.

1. Ouverture, **Auguste Bazille aîné**. — Grand duo pour 2 pianos, sur un motif de *la Norma*, de **Bellini**, par **S. Thalberg** Mlle Gras et Joseph Wieniawski jeune. — 3. *Charles VI*, **Halévy** (air du 4e acte) : Mlle Montigny. — 4. Aubade, **F. Bazin** Hermant jeune (1re flûte), Ferret (2e flûte), Brevant (hautbois), Ibert (clarinette), Gion (basson), Schlotmann jeune (cor ordinaire), Maury (cor à pistons), Lallement (trompette), Puchot (trombone), Tolbecque (violoncelle), Manye (contrebasse) et Dumontey (harpe). — 5. *Sémiramis*, **Rossini** (air) : Mlle Lefebvre. — 6. Premier solo et rondo du concerto (lettre G.), **Kreutzer** : V. Chéri. — 7. *L'Intrigue épistolaire*, **Fabre d'Églantine** (fragments du 1er acte) : *Pauline*, Mlle Delphine Fix; *Cléonard*, Lebaque; *Ursule*, Mlle Bilhaut. — 8. *Démocrite amoureux*, **Regnard** (fragments du 4e acte) : *Strabon*, Thiron.

Cléanthis, Mlle Bilbaut. — 9. *La Favorite*, **Donizetti** (fragments du 4e acte) : *Léonor*, Mlle Siegfis; *Fernand*, Barbot. — 10. *Le Maître de chapelle*, **Paer** (fragments du 1er acte) : *Barnabé*, Ribes; *Gertrude*, Mlle Lemaire; *Benetto*, Schneider.

1850. 10 novembre*.

1. Ouverture, **Charles Galibert**. — 2. Duo pour 2 pianos, **Zimmerman** : Mlle Vidal, M. Planté. — 3. Aubade, **F. Bazin** : Hermant jeune (1re flûte), Ferret (2e flûte), Renard (hautbois), Ibert (clarinette), Villaufret (basson), Bonnefoy jeune (cor), Mauri (cor à pistons), Lallement (trompette), Crozier jeune (trombone), Gérardot (violoncelle), Bourdeau (contrebasse), et Carillon (harpe). — 4. 8e concerto de violon, **Rode** (1er morceau) : Goby. — 5. *Othello*, **Rossini** (3e acte) : *Desdémone*, Mlle Lemaire; *Othello*, Chapuis; *Émilie*, Mlle Wertheimber. — 6. *Le Philosophe marié*, **Destouches** (2e acte, scènes i et ii) : *Célimène*, Mlle Madeleine Brohan; *Damon*, Méthéme; *Finette*, Mlle Bilbaut. — 7. *Les Mousquetaires de la Reine*, **Halévy** (3e acte) : *Olivier d'Entragues*, Sujol; *Hector de Biron*, Riquier; *le capitaine Rolland*, Merly; *un huissier*, Bellette; *Athénaïs de Solange*, Mlle Tillemont; *Berthe de Simiane*, Mlle Devienne.

1851. 16 novembre*.

1. Grand duo à 4 pianos, sur *Euryanthe*, de **Weber**, par **H. Ravina** : Mlle Boullée, M. Deschamps. — 2. Aubade, **F. Bazin** : Dorbigny (1re flûte), Devalois (2e flûte), Steiry (hautbois), Boutry (clarinette), Gion (basson), Bonnefoy jeune (cor), Jules (cor à pistons), Fouquet (trompette), Crozier jeune (trombone), Hildebrand (violoncelle), Pasquet (contrebasse), et Carillon (harpe). — 3. Concerto de violon (lettre A), arrangé en concertino, **Kreutzer** : Ferrand. — 4. *Cinna*, **Corneille** (3e acte, scènes iv et v) : *Émilie*, Mlle Périgny; *Cinna*, Lévi; *Fulvie*, Mlle Gérard. — 5. *Tartufe*, **Molière** (2e acte) : *Marianne*, Mlle Savart; *Dorine*, Mlle Valeri; *Orgon*, Lesion; *Valère*, Charles Lemaître. — 6. *Le Barbier de Séville*, **Rossini** (fragments du 2e acte) : *Rosine*, Mlle Tillemont; *Figaro*, Bussine jeune. — 7. *Roméo et Juliette*, **Vaccai** (fragments du dernier acte) : *Roméo*, Mlle Wertheimber; *Juliette*, Mlle Dulcens.

1852. 12 décembre*.

1. Ouverture nouvelle, **E. Jonas**. — 2. Grand duo pour 2 pianos sur les motifs de *La Norma*, de **Bellini**, par **S. Thalberg** : Mlle Marie Colin, M. Bizet. — 3. Fragment d'une symphonie pour 11 instruments, **C. Prumier fils** : Heindlew (flûte), Colin (hautbois), Rigoulier-Désormeaux (clarinette), Villaufret (basson), Gilgenert (trompette), Bonnefoy aîné (cor), Lefebvre (cor à pistons), Salbert (trombone), Jacquard jeune (violoncelle), Tournier (contrebasse) et Mlle Coppée (harpe). — 4. Symphonie concertante pour 2 violons, **Alard** : Lancien et Viardot jeune. — 5. *L'École des Femmes*, **Molière** (3e acte, scène ii) : *Arnolphe*, Lesage; *Agnès*, Mlle Émilie Dubois. — 6. *Zaïre*, **Mercadante** (air) : Faure. — 7. *Le Philosophe marié*, **Destouches** (2e acte, scènes i à iii) : *Célimène*, Mlle Arnoux; *Finette*, Mlle Valérie; *Damon*, Vonoven. — 8. *Euphrosine et Coradin*, **Méhul** (fragment) : *Coradin*, Sapin; *Alibour*, Chombard; *Euphrosine*, Mlle Boullart; *Léonore*, Mlle Girard; *Louise*, Mlle Rey; *la comtesse d'Arles*, Mlle Amélie Bourgeois. — 9. *Les Fourberies de Scapin*, **Molière** : *Scapin*, Gilles de Saint-Germain; *Géronte*, Lesage; *Zerbinette*, Mlle Valérie. — 10. *Ferrand Cortez*, **Spontini** (2e acte, scène ii) : *Fernand Cortez*, Bonnehée; *Amazilli*, Mlle Grisman aînée.

1853. 11 décembre*.

1. *L'École de mer*, **Henri Herz** (introduction et rondo pour le piano) : Mlle Wathal. — 2. *La Norma*, **Bellini** (air) : Mlle Panneteau. — 3. *Zaïre*, **Mercadante** (air) : Bonnehée. — 4. Concerto pour le violon, **H. Fournier** : L'Auteur. — 5. *Le Chaperon rouge*, **Boieldieu** (fragment du 3e acte) : *le comte Rodolphe*, Sapin; *Rose d'Amour*, Mlle Boullart; *l'Hermite*, Boulanger. — 6. *Le Mouvement perpétuel*, **Paganini** : Isidore Lotto. — 7. *Les Festins de Pierre*, **Molière** (1re scène du 2e acte) : *Pierrot*, Grenier; *Charlotte*, Mlle Estelbert. — 8. *La Norma*, **Bellini** (scène du 3e acte) : *Norma*, Mlle Rey; *Pollion*, Sapin; *Adalgise*, Mlle Balla. — 8. Fantaisie symphonique sur des motifs du *Nabab*, **de F. Halévy**, par **C. Prumier fils** : Devalois (flûte), Klemmer (hautbois), Maupérin (clarinette), Jullien de Gautier de Savignac (basson), Gilgenert (trompette à coulisse), Pothin (cor), Liotville (cor à pistons), Lassagne (trombone), Thomas (violoncelle), Delapontaine (contrebasse) et Mlle Coppée (harpe).

1854. 24 décembre*.

1. Concerto de salon, **Weber** (andante, marche et finale), transcrit pour 2 pianos par **Goria** : Mlle Mukes et Henri Gris. — 2. *Raymond*, **A. Thomas** (air) : Archainbaud. — 3. 4e fantaisie symphonique pour 11 instruments, **C. Prumier fils** : Lafto-

RANCE (flûte), WACQUEZ (hautbois), LEDÉ (clarinette), LEFEBVRE (basson), LAGARDE (trompette à coulisse), DAYET (cor); MIRAN[illegible] à pistons), LASSAGNE (trombone), POENCET (violoncelle), ASTRUC (contrebasse) et Mlle COPPÈS (harpe). — 4. *La Norma*, **Bellini** (air) Mlle BARDON. — 5. 14e concerto pour violon, **Viotti** : LAMOUREUX. — 6. *Les Femmes savantes*, **Molière** (acte Ier, scènes à III) : *Clitandre*, FOLRSIER; *Henriette*, Mlle DELAPORTE; *Armande* Mlle NIVELLE. — 7. *Polichinelle*, **Montfort** (scène) : *Rachel* Mlle RIGOLAT *Lélio*, LEROY.

1855. 25 NOVEMBRE*.

1. *Aubade*, **F. Bazin** : BERNARD (1re flûte), LAFLORANCE (2e flûte), ORTMANS (hautbois), FABRE (clarinette), BARDIN (basson), BIGOT aîné (cor), TIGER (cor à pistons), PILLIARD (trompette), MASSET (trombone), LASSERRE (violoncelle), DESLANDRES aîné (contrebasse) et Mlle VIRNARD jeune (harpe). — 2. 2e symphonie concertante pour 2 violons, **Alard** : MARTIN et ACCURSI. — 3. *La Muette*, **Auber** (air du 4e acte) : CRUILLE. — 4. *Le Cordonnement*, **Henri Herz** et **Labarre** (duo pour 2 pianos) : Mlle LABÉRA, M. DE VERNOY. — 5. *Le Dépit amoureux*, **Molière** : *Gros-René*, ROGER; *Éraste*, HUBERT; *Valère*, RIGA; *Mascarille*, DESCHAMPS; *Lise* Mlle Stella COLAS; *Marinette*, Mlle ENFALBERT. — 6. *Roméo et Juliette*, **Vaccaï** (fragment du dernier acte) : *Roméo*, Mlle DE POMMERAYE, *Juliette*, Mlle DUPUY.

1856. 30 NOVEMBRE*.

1. Ouverture de concert, **Émile Durand**. — 2. Concerto (en *ré* mineur, pour 3 pianos, **J.-S. Bach** (1er morceau) Mlles MARCHAND, DANSIN, M. DIÉMER. — 3. Aubade, **Jules Cohen** (1re audition) : DONJON (1re flûte), DUVERGER (petite flûte), [illegible] (hautbois), LEROUGE (clarinette), BOURDEAU (basson), POMÉ (cor), CARRÉ (cor à pistons), GROLGROU (trompette), QUENTIN (trombone), DOLAY (violoncelle), BAUTE (contrebasse) et Mlle VIRNARD jeune (harpe). — 4. 2e concerto pour le violon, **Alard** WHITE. — 5. *L'Intrigue épistolaire*, **Fabre d'Églantine** (scènes I et II du 1er acte) : *Pauline*, Mlle LÉOCADIE; *Clénard*, DESCHAMPS; *Ursule*, Mlle LAPIERRE. — 6. *Horace*, **Corneille** (scènes IV et V du 4e acte) : *Camille*, Mlle LEBRUN; *Horace*, HUBERT. 7. *Le Distrait*, **Regnard** (scène I du 2e acte) : *Carlin*, DESCHAMPS; *Lisette*, Mlle STEGMANN. — 8. *Jérusalem*, **Verdi** (fragments du 2e acte) : *Gaston*, CRUILLE; *Hélène*, Mlle DUPUY; *l'Émir*, MARTHIRI; *l'Officier*, TAPIAU. — 9. *Le Tableau parlant*, **Grétry** (scène) *Colombine*, Mlle LHÉRITIER; *Pierrot*, CABEL. — Orchestre dirigé par PASDELOUP.

1857. 8 DÉCEMBRE*.

1. Sérénade, **Jules Cohen** : RITTER (flûte), BRIX (hautbois) DRÉZET (clarinette), DIHAU (basson), VAN-HAUTE (cor), LEM[illegible] (cor à pistons), QUENTIN (trombone), GHYS (violoncelle), BAUTE (contrebasse) et SINET (harpe). — 2. *Ernani*, **Verdi** (air) Mlle CHARLES. — 3. Duo pour 2 pianos, sur des motifs de *la Norma*, de **Bellini**, par **S. Thalberg** : Mlle HURAND, M. PALADILHE. — 4. *Robert-le-Diable*, **Meyerbeer** (air) : Mlle CORDIER. — 5. Fantaisie pour le violon sur des motifs de *la Muette*, **Alard** : M. SARASATE. — 6. Valse, **Venzano** : Mlle VERLING. — 7. *Lady Tartuffe*, **Mme Émile de Girardin** (scènes VIII et IX du 4e acte) *la comtesse de Clairmont*, Mlle LAPIERRE; *Jeanne* sa fille, Mlle Émélie MONGEAL; *Hector de Renneville*, WORMS. — 8. *Le Barbier de Séville*, **Rossini** (fragment du 2e acte) : *Rosine*, Mlle CHABERT; *Figaro*, CROSTI. — 9. *Les Huguenots*, **Meyerbeer** (du 3e acte) *Valentine*, Mlle SÉNÈS; *Marcel*, WARTEL. — Orchestre dirigé par PASDELOUP.

1858. 5 AOÛT*.

1. Ouverture nouvelle, **Jules Cohen**. — 2. 12e solo de cor, **Gallay** : BARDET jeune. — 3. *La Fiancée*, **Auber** (air) : HAYET. 4. Concerto pour piano, en *si* mineur, **Hummel** (fragments) : Mlle LECLERCQ. — 5. *Actéon*, **Auber** (air) : Mlle CHABRIER. — 6. 14e Concerto pour violon en *la* mineur, **Viotti** : GROS. — 7. *Les Huguenots*, **Meyerbeer** (air du 2e acte) : Mlle THOMSON. 8. *Le Barbier de Séville*, **Rossini** (fragments du 2e acte) : *Rosine*, Mlle BREUILLÉ; *Figaro*, LAFONT. — 9. *La Fausse Agnès*, **Destouches** (scène IV du 2e acte) : *Angélique*, Mlle Marie BOYER; *des Maures*, PROVOST fils. — 10. *Le Trouvère*, **Verdi** (fragments du 4e acte) : *Léonor*, Mlle LAFRANQUE; *le comte de Luna*, ROUDIL; *Manrique*, PRAT; *un soldat*, HAYET. — Orchestre dirigé par PASDELOUP.

1859. 4 AOÛT*.

1. Ouverture d'*Obéron*, **Weber**. — 2. Duo pour 2 pianos, **Pixis** : Mlles MONGIN, M. MASSERET. — 3. *Robert-le-Diable*, **Meyerbeer** (air) : Mlle LITSCHNER. — 3. 4e concerto pour violon, **Rode** (fragments) : MAGNIN. — 5. *La Muette*, **Auber** (air)

du *Sommeil*) : Peschard. — 6. *Phèdre*, **Racine** (fragments du 4e acte) : *Phèdre*, Mlle Schmit ; *Œnone*, Mlle Rousseil ; *Thésée*, Maubant. — 7. *L'Amant bourru*, **Monvel** (scènes III à V du 1er acte) : *la Marquise*, Mlle Cellier ; *Morinzer*, Léautaud ; *de Pienne*, Worms ; *Saint-Germain*, Malard. — 8. *Le Trouvère*, **Verdi** (fragments du 4e acte) : *Leonor*, Mlle Gilliess ; *le comte de Luna*, Roudil ; *Manrique*, Peschard ; *un soldat*, Maubant. — Orchestre dirigé par Pasdeloup.

1860. 4 août*.

1. *Zaïre*, **Mercadante** (air) : Petit. — 2. *Le Concert à la Cour*, **Auber** : Mlle Balbi. — 3. 22e concerto pour violon, **Viotti** (fragments) : Mlle Boulay. — 4. *Robert-le-Diable*, **Meyerbeer** (air) : Mlle Protzer. — 5. *Andromaque*, **Racine** (scène du 4e acte) : *Pyrrhus*, Godefrin ; *Hermione*, Mlle Tordeus. — 6. *Les Femmes savantes*, **Molière** (scène du 1er acte) : *Armande*, Mlle Regny ; *Henriette*, Mlle Porsin ; *Clitandre*, Laroche. — 7. *Galathée*, **Victor Massé** (scène) : *Galathée*, Mlle Barretty ; *Pygmalion*, Gourdin. — 8. *La Favorite*, **Donizetti** (fragments du 4e acte) : *Léonore*, Mlle Brou ; *Fernand*, Peschard. — Orchestre dirigé par Pasdeloup.

1861. 8 août*.

1. Concerto de violon, **Kreutzer** (fragment) : Willaume. — 2. *Le Trouvère*, **Verdi** (air) : Caron. — 3. Concerto de piano, **Chopin** (fragment) : Mlle Lechesne. — 4. *Les Femmes savantes*, **Molière** (scènes du 1er acte) : *Armande*, Mlle Rousseil ; *Henriette*, Mlle Dambricourt ; *Clitandre*, Laroche. — 5. *La Part du Diable*, **Auber** : *Carlo*, Mlle Cico ; *Raphael*, Capoul. — 6. *Les Huguenots*, **Meyerbeer** (scène du 4e acte) : *Valentine*, Mlle Rozès ; *Raoul*, Morère. — 7. *Le Caïd*, **A. Thomas** (scène) : *Virginie*, Mlle Balbi ; *Biroteau*, Capoul ; *Michel*, Gourdin. — Orchestre dirigé par Pasdeloup.

1862. 4 août*.

1. 5e concerto de piano, **H. Herz** (fragment) : Mlle Trautmann. — 2. *Les Huguenots*, **Meyerbeer** (air du 2e acte) : Mlle Simon-Corradi. — 3. *Le Misanthrope*, **Molière** (scène VI du 3e acte) : *Célimène*, Mlle Lloyd ; *Arsinoé*, Mlle Nancy. — 4. *Charles VI*, **Halévy** : *Charles VI*, Ledérac ; *Odette*, Mlle Rozès. — 5. *Le Toréador*, **A. Adam** (fragment du 1er acte) : *Caroline*, Mme Chollet-Byard ; *Tracolin*, Mendioroz ; *Don Belflor*, Teste.

1863. 3 août*.

1. *La Dame Blanche*, **Boieldieu** (air, *Viens, gentille dame*, 3e acte) : Bach. — 2. *La Somnambule*, **Bellini** (air du 1er acte) : Mlle Rey. — 3. Solo de violon en *la* mineur, **de Bériot** (fragment) : Colonne. — 4. *Philémon et Baucis*, **Gounod** (air) : Mlle Ébrard. — 5. *Marie Stuart*, **Lebrun** (fragment du 3e acte) : *Marie Stuart*, Mlle Colombier ; *Élisabeth*, Mlle Petit ; *Leicester*, Verdellet ; *Paulet*, Beauvallet ; *Anna*, Mlle Leprovost. — 6. *Le Mariage forcé*, **Molière** : *Pancrace*, Seveste ; *Sganarelle*, Verdellet ; *Geronimo*, Beauvallet. — 7. *Othello*, **Rossini** (fragments du 4e acte) : *Othello*, Soustelle ; *Desdémone*, Mme Soutelle-Walliang ; *Ermance*, Mlle Azimon.

1864. 4 août*.

1. Ballade et polonaise pour violon, **Vieuxtemps** : Chomanowski. — 2. *Lucie de Lamermoor*, **Donizetti** (air) : Mlle Daram. — 3. *Le Croisé*, **Weber** (marche et final pour piano) : Mlle Paule Gayrard. — 4. *Hamlet*, **Ducis**, tragédie (2e acte, scène V) : *Hamlet*, Étienne ; *Norceste*, de Rhéville ; *Voltimand*, Charpentier. — 5. *Les Noces de Jeannette*, **V. Massé** (fragment) : *Jean*, Troy ; *Jeannette*, Mlle Mauduit.

1865. 4 août*.

1. *La Dame Blanche*, **Boieldieu** (air du 2e acte) : Barret. — 2. Fantaisie pour le violon, **Ch. Dancla** : Montardon. — 3. *Macbeth*, **Verdi** (air) : Mlle Mauduit. — 4. *Le Barbier de Séville*, **Beaumarchais** (fragments) : *Rosine*, Mlle Angelot ; *Figaro*, Michel ; *Almaviva*, Charpentier ; *Bartholo*, Notsag. — 5. *Roméo et Juliette*, **Vaccai** (fragments) : *Roméo*, Mlle Bloc ; *Juliette*, Mlle de Beaunay.

1866. 7 AOÛT*.

1. *Jérusalem*, **Verdi** (air) : Ponsard. — 2. Morceau de salon pour violon, **Vieuxtemps** : Taudou. — 3. Grand air, de **Bériot** : Mlle Peyret. — 4. *Le Misanthrope*, **Molière** (fragment du 4e acte) : *Alceste*, Masset; *Philinte*, Boucher; *Célimène*, Mlle Hassenhut; *Eliante*, Mlle Hadamar. — 5. *Le nouveau Seigneur du Village*, **Boieldieu** (fragment) : *Babet*, Mlle Sevestre; *Frontin*, Arsandaux. — 6. *Charles VI*, **F. Halévy** (fragment du 2e acte) : *Charles VI*, Devoyod; *Odette*, Mlle Godefroy.

1867. 2 AOÛT*.

1. *La Danse des Sylphes*, **Godefroid**, fantaisie pour la harpe : Mlle Besse des Larzes. — 2. *Gibby la Charmeuse*, **Clapisson** (air) : Maurel. — 3. Fantaisie sur *la Muette*, **Alard** : Mlle Tayau. — 4. *Don Juan*, **Mozart** (air) : Gailhard. — 5. *Don Juan* et *le Festin de Pierre*, **Molière** (2e acte, scène 1) : *Pierrot*, Coquelin jeune; *Charlotte*, Mlle Reichemberg. — 6. *Othello*, **Rossini** (fragment du 4e acte) : *Desdemone*, Mlle Brunet-Lafleur; *Hermance*, Mlle Deneux. — 7. *Les Voitures versées*, **Boieldieu** (fragment) : *Dormeuil*, Lepers; *Arnaud*, Faucheux; *Élise*, Mlle Derasse.

1868. 4 AOÛT*.

1. 1er Concerto pour piano (op. 11), **Chopin** (fragment) : Mlle Doumergue. — 2. *La Dame du Lac*, **Rossini** (air) : Solon. — 3. *Fantaisie appassionata* pour le violon, **Vieuxtemps** : Franz Ries. — 4. *Zaïre*, **Mercadante** (air) : Aubéry. — 5. Duo pour saxophone-alto en *mi* ♭ et saxhorn-contre-alto en *si* ♭ : Ollagnier et Chavanne. — 6. *Mina*, **A. Thomas** (fragments du 2e acte) : *Mina*, Mlle Guillot; *Jacquet*, Victor; *la Comtesse*, Mlle Perret. — 7. *Lady Tartufe*, **Mme Émile de Girardin** (fragments du 4e acte) : *Jeanne*, Mlle Reichemberg; *Rennneville*, Vois; *la Comtesse*, Mlle Gabrielle Tholer. — 8. *L'Éclair*, **Halévy** (fragments du 2e acte) : *Lionel*, Nicot; *Henriette*, Mlle Moisset; *Mme Darbel*, Mlle Guillot; *Georges*, Idrac.

1869. 6 AOÛT*.

1. *Les Huguenots*, **Meyerbeer** (air) : Mlle Mineur. — 2. *Hamlet*, **A. Thomas** (transcription pour violoncelle) : Ch. Bernard. — 3. *Le Verre d'eau*, **Scribe** (fragments du 3e acte) : *lord Brolingbroke*, Murray; *Mesham*, Joumard; *la reine Anne*, Mlle Cornette; *la duchesse de Malborough*, Mlle Cheron; *Abigail*, Mlle Morand. — 4. *Herculanum*, **F. David** (duo du 2e acte) : Rives et Mlle Pitteri. — 5. *Les Trois Nicolas*, **Clapisson** (scènes du 2e acte) : *M. Trial*, Notsag; *Hélène de Villepreux*, Mlle Reine; *Rosette*, Mlle Lemonnier. (L'air de la *Dame du lac*, n'a pu être chanté par suite d'indisposition de M. J. Boumy.)

1870. 5 AOÛT*.

1. Solo pour le hautbois, **Charles Colin** : Bour. — 2. *Donna Caritea*, **Mercadante** (air) : Mlle Bernard. — 3. *Faust*, **Alard** (fantaisie pour le violon) : Palatin. — 4. *Œdipe à Colonne*, **Sacchini** (fragments du 3e acte) : *Œdipe*, Rives; *Polynice*, Valdejo; *Thésée*, Richard; *Antigone*, Mlle Blanche Thibault. — 5. *Les Chateaux en Espagne*, **Colin d'Harleville** (fragments du 3e acte) : *Dorlange*, Joumard; *Victor*, Strintz; *Justine*, Mlle Martin; *Henriette*, Mlle Barretta jeune. — 6. *Faust*, **Gounod** (fragments du 3e acte) : *Marguerite*, Mlle Berthe Thibault.

1872. 5 AOÛT*.

1. Duo concertant pour deux pianos, **S. Thalberg** : Mlles Guitet et Liauzun. — 2. Solo pour le hautbois, **Ch. Colin** : Hausser. — 3. *Le Bal Masqué*, **Verdi** (air) : Boyer. — 4. Andante du 7e concerto pour le violon, **Baillot** : Turban. — 5. *Misanthrope et Repentir*, traduction de **A. Pagès** (fragments du 4e acte) : *Henriette*, Mlle A. Blanc; *la Comtesse*, Mlle Defresnes. — 6. *L'Africaine*, **Meyerbeer** (fragments du 4e acte) : *Selika*, Mlle Vidal; *Vasco*, Derkims. — 7. *Le Barbier de Séville*, **Rossini** (fragments du 1er acte) : *Figaro*, Boyer; *le Comte*, Valdéjo.

1873. 6 AOÛT*.

1. Allegro de concert, **Chopin** (op. 46) : Mlle Berthe Marx. — 2. *Joseph*, **Méhul** (air) : Vergnet. — 3. *L'École des Femmes*, **Molière** (scène du 2e acte) : *Agnès*, Mlle Legault; *Arnolphe*, Villain. — 4. Fantaisie pour le violon sur des motifs de *la Traviata*

Alard : Mlle Boulanger. — 5. *Les Huguenots*, **Meyerbeer** (air) : Mlle Burau. — 6. *Tartuffe*, **Molière** (scène du 2e acte) : *Orgon*, Villain ; *Dorine*, Mlle Geslin ; *Mariane*, Mlle Legalley. — 7. *Mignon*, **A. Thomas** (fragments du 3e acte) : *Mignon*, Mlle Chevalier ; *Wilhelm*, Derreine ; *Lothario*, Duvernoy.

1874. 4 août*.

1. 2e concerto pour piano, **Chopin** (fragments) : Chaberac. — 2. *Guido et Ginevra*, **Halévy** (air) : Vergnet. — 3. 6e solo pour le hautbois, **Charles Colin** : Schmitt. — 4. *Le Prophète*, **Meyerbeer** (air) : Mlle Duvivier. — 5. *Fantaisie appassionata* pour le violon (op. 35), **Vieuxtemps** : Larosy. — 6. *Les Trois Sultanes*, **Favart** (scène) : *Roxelane*, Mlle Réjane ; *Soliman*, Davrigny ; *Osmin*, Kéraval. — 7. *Le Malade imaginaire*, **Molière** (scènes du 1er acte) : *Argan*, Mayrot ; *Toinette*, Mlle Samary ; *Angélique*, Mlle Réjane. — 8. *La Reine de Chypre*, **Halévy** (scènes et duo du 3e acte) : *Gérard*, Vergnet ; *Lusignan*, Manoury.

1875. 4 août*.

1. Andante spianato et polonaise pour le piano, **Chopin** : Mlle Tarayant. — 2. *Les Huguenots*, **Meyerbeer** (air) : Mlle Bilbaut-Vauchelet. — 3. Allegro du 19e concerto (lettre G), **Kreutzer** : Mlle Pommerseul. — 4. *Le Faux Savant*, **du Vaure** (scènes) : *Lisette*, Mlle Samary ; *Polymathe*, Kéraval ; *Lucile*, Mlle G. Dupuis. — 5. *Le Songe d'une nuit d'été*, **A. Thomas** (fragments du 1er acte) : *Élisabeth*, Mlle Vergin ; *Falstaff*, Queulain ; *Olivia*, Mlle Sauné. — 6. *Guillaume Tell*, **Rossini** (fragments du 3e acte) : *Guillaume*, Couturier ; *Jemmy*, Mlle Vergin ; *Gessler*, Gallet ; *Rodolphe*, Lonati. — 7. *Le Tableau parlant*, **Grétry** (scène et duo) : *Colombine*, Mlle Bilbaut-Vauchelet ; *Pierrot*, Caisso.

1876. 5 août*.

1. Sonate pour le piano (op. 111), **Beethoven** (1er morceau) : Alphonse Thiaud. — 2. *L'Africaine*, **Meyerbeer** (air) : Furst. — 3. Premier solo pour le trombone, **Demerseman** : Louis Allard. — 4. *Le Prophète*, **Meyerbeer** (air) : Mlle Lafont. — 5. *Le Père de famille*, **Diderot** : *Saint-Albin*, Davrigny ; *le Père*, Sylvain. — 6. *Un Mariage sous Louis XV*, **A. Dumas** : *Marton*, Mlle Carrière ; *la Comtesse*, Mlle Maillet. — 7. *Sémiramis*, **Rossini** (scène et duo) : *Assur*, Queulain ; *Arsace*, Mlle Richard. — 8. *Actéon*, **Auber** (scène et duo) : *Aldobrandi*, Marie ; *Lucretia*, Mlle Blum.

1877. 4 août*.

1. *Scherzo* (op. 31), **Chopin** : Mlle Heyberger. — 2. *Guillaume Tell*, **Rossini** (air) : Sellier. — 3. Thème de Hændel varié pour le violoncelle, **Franchomme** : Mlle Gavinnet. — 4. *Bajazet*, **Racine** (scène du 2e acte) : *Roxane*, Mlle Julliet ; *Bajazet*, Guitry. — 5. *Tartuffe*, **Molière** (scène du 2e acte) : *Orgon*, Barral ; *Dorine*, Mlle Carrière ; *Marianne*, Mlle Sisos. — 6. *Le Songe d'une nuit d'été*, **A. Thomas** (fragments du 2e acte) : *Élisabeth*, Mlle Mendès ; *Shakespeare*, Jourdan. — 7. *La Favorite*, **Donizetti** (scène et duo du 4e acte) : *Léonore*, Mlle Richard ; *Fernand*, Talazac.

1878. 6 août*.

1. *Le Siège de Corinthe*, **Rossini** (air) : Doyen. — 2. 5e concerto, **Vieuxtemps** (fragments) : Rémy. — 3. *Le Pardon de Ploërmel*, **Meyerbeer** (air) : Mlle Trouillier. — 4. Sonate en si mineur, **Chopin** (fragments) : Mlle Kleberg. — 5. *Le Fils naturel*, **A. Dumas** (scène du 1er acte) : *Jacques*, Guitry ; *Hermanie*, Mlle Brasé. — 6. *La Fausse Agnès*, **Destouches** (scène du 2e acte) : *Angélique*, Mlle Sisos ; *des Masures*, Charlet. — 7. *Mireille*, **Gounod** (fragments) : *Mireille*, Mlle Vaillant ; *Vincent*, Villaret ; *Taven*, Mlle Dupuis. — 8. *Les Huguenots*, **Meyerbeer** (scène du 4e acte) : *Saint-Bris*, Lorrain ; *Valentine*, Mme Polonnet ; *Nevers*, Sergin.

1879. 6 août*.

1. Sonate à 2 pianos, **Mozart** (1er morceau) : Pierné et Mlle Arbeau. — 2. *Le Pré aux Clercs*, **Hérold** (air) : Mlle Janvier. — 3. 2e Morceau de concert pour le violon, **Vieuxtemps** : Rivarde. — 4. *Rodogune*, **Corneille** (scène du 5e acte) : Mlle Lerou. — 5. *La Princesse Georges*, **A. Dumas** (scènes du 3e acte) : *Severine*, Mlle Waldteufel ; *le Prince*, Brémont ; *Victor*, Fournier. — 6. *On ne badine pas avec l'amour*, **A. de Musset** (scènes du 3e acte) : *Perdican*, Le Bargy ; *Camille*, Mlle Maltau. — 7. *Les*

Dragons de Villars, **A. Maillart** (scènes) : *Sylvain*, Mouliérat ; *Rose*, Mlle Coyon-Hervil. — 8. *Robert-le-Diable*, **Meyerbeer** (scènes du 3e acte) : *Bertram*, Dubulle ; *Raimbaud*, Mouliérat.

1880. 5 août*.

1. Variations pour 2 pianos sur un thème de Beethoven, **C. Saint-Saens** : René et Mlle Blum. — 2. *Les Puritains*, **Bellini** (air) : Mlle Griswold. — 3. Polonaise pour violon, **H. Vieuxtemps** : Mlle Tua. — 4. *Le Supplice d'une femme* (scène du 1er acte) : *Mathilde*, Mlle Rosamond ; *Alvarez*, Duflos. — 5. *Le Dépit amoureux*, **Molière** (scènes) : *Gros-René*, de Féraudy ; *Éraste*, Cuvillier ; *Marinette*, Mlle Amel ; *Lucile*, Mlle Guyon. — 6. *Les Noces de Jeannette*, **V. Massé** (scènes) : *Jean*, Piccaluga ; *Jeannette*, Mlle Rose. — 7. *La Favorite*, **Donizetti** (scènes du 4e acte) : *Léonor*, Mlle Frandin ; *Fernand*, Lamarche.

1881. 4 août*.

1. Rondo à 2 pianos, **Chopin** : Mlle Talpumière, M. Calado. — 2. *Le Pré aux Clercs*, **Hérold** (air) : Mme Rose Delaunay. 3. 3e concerto pour le violon, **Vieuxtemps** (1er morceau) : Nadaud. — 4. *Hamlet*, **Shakespeare** [traduction d'Alexandre Dumas père et Paul Meurice] (scène) : *Hamlet*, Garnier ; *la Reine*, Mlle Lannier. — 5. *L'École des Femmes*, **Molière** (fragments du 2e acte) : *Arnolphe*, Galipaux ; *Agnès*, Mlle Durand. — 6. *Les Trovatelles*, **J. Duprato** (scène) : *Nantina*, Mlle Jacob ; *Timbero*, Chalmin ; *Geronimo*, Sujol. — 7. *La Juive*, **Halévy** (duo du 4e acte) : *Éléazar*, Lamarche ; *Brogni*, Crépaux.

1882. 4 août*.

1. Sonate à 2 pianos, **Mozart** (1er morceau) : Mlle Turpin, M. Braud. — 2. *Les Huguenots*, **Meyerbeer** (air) : Mlle Louise. — 3. 1er concerto, **Paganini** (fragments) : Houpflack. — 4. *L'Aventurière*, **É. Augier** (scène du 4e acte) : *Fabrice*, Dieu ; *Dona Clorinde*, Mlle Petit ; *Monte-Prade*, Hamel. — 5. *Le Songe d'une nuit d'été*, **A. Thomas** (fragments du 1er acte) : *Élisabeth*, Mlle Perroche ; *Shakespeare*, Sujol. — 6. *Charles VI*, **Halévy** (scène et duo du 2e acte) : *le Roi*, Labis ; *Odette*, Mlle Figuet.

1883. 4 août*.

1. Concerto en *sol* mineur, **C. Saint-Saëns** (fragments du 1er morceau) : Mlle Guillot. — 2. *Lucie de Lammermoor*, **Donizetti** (air) : Muratet. — 3. Fantaisie appassionata, **Vieuxtemps** : Geloso. — 4. *Marion Delorme*, **Victor Hugo** (scène du 5e acte) : *Marion*, Mlle Caristie-Martel ; *Didier*, Marquet ; *un geôlier*, Laugier. — 5. *Le Menteur*, **Corneille** (scène du 1er acte) : *Dorante*, Samary ; *Clarice*, Mlle Marsy ; *Isabelle*, Mlle Darlaud ; *Alcippe*, Pétit ; *Cliton*, Chautard ; *Philiste*, Laugier. — 6. *Le Misanthrope*, **Molière** (scène du 3e acte) : *Célimène*, Mlle Marsy ; *Arsinoé*, Mlle Barety. — 7. *Carmen*, **Georges Bizet** (scène du 2e acte) : *Carmen*, Mlle Castagné ; *Don José*, Mauguière. — 8. *Aïda*, **Verdi** (scènes du 4e acte) : *Amneris*, Mlle Figuet ; *Radamès*, Escalais ; *Ramfis*, Fournets.

1884. 5 août*.

1. Sonate en *si* mineur, **Chopin** (1er morceau) : Mlle Dubois. — 2. *Françoise de Rimini*, **Ambr. Thomas** (arioso) : Clément. — 3. 1er concerto pour violon, **Paganini** (1er morceau) : Barnes. — *Œdipe-Roi*, **Jules Lacroix** (scène du 3e acte) : *Œdipe*, Marquet ; *Créon*, Segond ; *Jocaste*, Mlle Lefebvre. — 5. *L'École des Femmes*, **Molière** (scène du 5e acte) : *Arnolphe*, Laugier ; *Agnès*, Mlle de Choudens. — *Lakmé*, **Léo Delibes** (scènes du 1er acte) : *Gérald*, Muratet ; *Lakmé*, Mlle Simonnet ; *Mallika*, Mlle Lantelme. — 7. *Le Médecin malgré lui*, **Gounod** (scènes) : *Sganarelle*, Issardon ; *Géronte*, Bernaert ; *Lucas*, Gaillard ; *Valère*, Duquesnes ; *Lucinde*, Mlle Vaillant ; *Jacqueline*, Mlle Patoret. — 8. *Faust*, **Gounod** (scènes du 2e acte) : *Méphistophélès*, Fesmet ; *Valentin*, Soum ; *Wagner*, Ballerot ; *Siebel*, Mlle Vaillant.

1885. 6 août*.

1. Scherzo (op. 31). **Chopin** : Galeotti. — 2. *Iphigénie en Tauride*, **Gluck** (air) : Gandebert. — 3. Morceau de salon pour violon, **Vieuxtemps** : Brun. — 4. *Hamlet*, **Ambr. Thomas** (air) : Mlle Moore. — 5. *Phèdre*, **Racine** (scènes du 4e acte) : *Phèdre*, Mlle Weber ; *Thésée*, Degeorges ; *Œnone*, Mlle Tassy. — 6. *Le Mariage de Victorine*, **George Sand** (scènes du 3e acte) : *Victorine*, Mlle Lainé ; *Antoine*, Degeorges ; *Aleris*, Calmettes ; *Sophie*, Mlle Panot. — 7. *L'Avare*, **Molière** (scènes du 4e acte) : *Harpagon*, Laugier ; *Élise*, Mlle de Minil ; *La Flèche*, Gauthier ; *Cléante*, Deneubourg ; *Frosine*, Mlle Ludwig. — 8. *Guillaume Tell*, **Rossini** (trio) : *Arnold*, Duc ; *Guillaume Tell*, Ballerot ; *Walter*, Delmas.

1886. 6 AOÛT*.

1. Concerto en *fa* mineur, **Chopin** (fragment du 1er morceau) : Mlle SOUPE. — 2. *HAMLET*, **Ambr. Thomas** (air) : Mlle RISSTER. — 3. 5e concerto pour le violon, **Vieuxtemps** (1er morceau) : RIEU. — 4. *L'ÉTRANGÈRE*, **Alex. Dumas** (scène du 4e acte) : *la duchesse de Septmonts*, Mlle DU MIRIL ; *le duc de Septmonts*, LEITNER ; *un domestique*, DARRAS. — 5. *LES PLAIDEURS*, **Racine** (scène du 3e acte) : *L'Intimé*, BARE ; *Léandre*, LEITNER ; *Petit-Jean*, DARRAS ; *Dandin*, MALLARMÉ. — 6. *LES NOCES DE JEANNETTE*, **V. Massé** (scènes) : *Jeannotte*, Mlle CABOT ; *Jean*, BERBAERT. — 7. *LES HUGUENOTS*, **Meyerbeer** (duo du 3e acte) : *Marcel*, DELMAS ; *Valentine*, Mlle TAREST.

1887. 4 AOÛT*.

1. Sonate en *la* bémol, **Weber** (allegro) : Mlle BARRIÈRE. — 2. Concertino pour la harpe, **Ch. Oberthur** : Mlle RENIÉ. — 3. *LE PARDON DE PLOERMEL*, **Meyerbeer** (air) : Mlle DURAND. — 4. Polonaise de concert pour le violon, **Ferd. Laub** : KREISLER. — 5. *LE CID*, **P. Corneille** (scènes du 1er acte) : *Le Cid*, LEITNER ; *Don Diègue*, DESJARDINS. — 6. *LE CŒUR ET LA DOT*, **Mallefille** : *Vanon*, Mlle LUDWIG ; *Henri*, COCHERIS ; *Adèle*, Mlle MOSCHARMONT ; *Mme Despériers*, Mlle AVOCAT. — 7. *LE CHIEN DE JARDINIER*, **A. Grisar** (scènes) : *Marcelle*, Mlle SAMÉ ; *Justin*, JACQUIN ; *François*, CORNUBERT ; *Catherine*, Mlle AUGUEZ. — 8. *CHARLES VI*, **F. Halévy** (scènes du 2e acte) : *le Roi*, BEYLE ; *Odette*, Mlle ARMAND.

1888. 4 AOÛT*.

1. Concerto en *sol* mineur, **C. Saint-Saëns** (fragments du 1er morceau) : STAUB. — 2. *IPHIGÉNIE EN TAURIDE*, **Gluck** (air) : SALZA. — 3. 29e concerto, **Viotti** (1er morceau) : Mlle DARTIN. — 4. *LUCIE DE LAMMERMOOR*, **Donizetti** (air) : Mlle LEVASSEUR. — 5. *CHARLOTTE CORDAY*, **Ponsard** (scène du 4e acte) : *Marat*, DAMOYE ; *Danton*, DEVAL ; *Robespierre*, MAURY. — 6. *NOS BONS VILLAGEOIS*, **V. Sardou** (scène du 5e acte) : *Geneviève*, Mlle BERTINY ; *le Baron*, BURGUET. — 7. *MIREILLE*, **Ch. Gounod** (scène du 1er acte) : *Mireille*, Mlle DURAND ; *Vincent*, JÉRÔME ; *Taven*, Mlle RENOUX.

1889. 3 AOÛT*.

1. Allegro de concert, **Chopin** : Mlle DE POSSEL-DEYDIER. — 2. *LAKMÉ*, **Léo Delibes** (air) : CLÉMENT. — 3. 2e concerto, **Vieuxtemps** (1er solo) : DURIEUX. — 4. *LE PARDON DE PLOERMEL*, **Meyerbeer** (air) : Mlle BUHL. — 5. *BAJAZET*, **Racine** (scènes du 4e acte) : *Roxane*, Mlle BAILLY ; *Atalide*, Mlle MORENO ; *Zatime*, Mlle LAURENT-BUAULT. — 6. *L'ÉTINCELLE*, **Pailleron** (scènes) : *Antoinette*, Mlle MARTY ; *Raoul*, BURGUET ; *Mme de Rénat*, Mlle DE MÉRIC. — 7. *L'AMOUR MÉDECIN*, **F. Poise** (scènes) : *Sganarelle*, GILIBERT ; *Lisette*, Mlle DOLMAS ; *Lucinde*, Mlle BRÉJEAN. — 8. *ROMÉO ET JULIETTE*, **Gounod** (scène) : *Roméo*, AVVRE ; *Juliette*, Mlle ISSAURAT.

1890. 3 AOÛT*.

1. 1re ballade, **Chopin** : LACHAUME. — 2. *L'AFRICAINE*, **Meyerbeer** (air) : IMBART DE LA TOUR. — 3. Fantaisie appassionata, **Vieuxtemps** : Mlle SCHUTTE. — 4. *FREYSCHÜTZ*, **Weber** (air) : Mlle BLANC. — 5. *PHÈDRE*, **Racine** (scène du 2e acte) : *Phèdre*, Mlle MORENO ; *Œnone*, Mlle DUX ; *Hippolyte*, DE MAX ; *Théramène*, LUGNÉ-POË. — 6. *LE CHANDELIER*, **Alfred de Musset** (scène du 3e acte) : *Fortunio*, DENELLE ; *Jacqueline*, Mlle HARTMANN. — 7. *IPHIGÉNIE EN AULIDE*, **Gluck** (scène du 3e acte) : *Clytemnestre*, Mlle BREXAL ; *Iphigénie*, Mlle ISSAURAT.

1891. 3 AOÛT*.

1. Allegro de concert, **E. Guiraud** : Mlle CHARMOIS. — 2. *HAMLET*, **A. Thomas** (air) : Mlle LEMRIGNAN. — 3. Fantasia appassionata pour violon, **Vieuxtemps** : M. QUANTÉ. — 4. *BAJAZET*, **Racine** (scène du 2e acte) : *Roxane*, Mlle DUPRÈNE ; *Bajazet*, DE MAX ; *Acomat*, LUGNÉ-POË. — 5. *LA PRINCESSE GEORGES*, **Alexandre Dumas** (scène du 3e acte) : *Séverine*, Mlle DUX ; *le prince de Byrac*, GALLET. — 6. *GRINGOIRE*, **Th. de Banville** (scène) : *Louis XI*, DE MAX ; *Gringoire*, VERNET ; *Olivier le Daim*, BARRÉ ; *Loyse*, Mlle THOMSEN. — *LE ROI DE LAHORE*, **J. Massenet** (scène du 1er acte) : *Sita*, Mlle ISSAURAT ; *Scindia*, GRIMAUD.

1892. 3 août*.

1. Allegro de concert, **Chopin** : Thibaud. — 2. *Hamlet*, **A. Thomas** (air) : Mlle Vauthrin. — 3. 5e concerto, **Vieuxtemps** (1er morceau) : Mlle Jaffé. — 4. *Les Fourberies de Scapin*, **Molière** (scènes du 2e acte) : *Scapin*, Vetret; *Léandre*, Prince; *Géronte*, Garbagny; *Argante*, Siblot; *Octave*, Belle. — 5. *Le Maître de chapelle*, **Paer** (scène) : *Barnabé*, Périer; *Gertrude*, Mlle Laine. — 6. *Le Prophète*, **Meyerbeer** (scène du 4e acte) : *Fidès*, Mlle Wyns; *Jean*, Villa; *Mathisen*, Castel. — 7. *Faust*, **Gounod** (scènes du 5e acte) : *Marguerite*, Mlle Berthet; *Faust*, Villa; *Méphistophélès*, Delpourgt.

1893. 4 août*.

1. Concerto en *fa* mineur, **Chopin** (fragments du 1er morceau). — 2. *Hérodiade*, **J. Massenet** (air) : Barthet. — 3. 28e concerto, **Viotti** (1er morceau) : Capet. — 3. *Athalie*, **Racine** (scènes du 2e acte) : *Athalie*, Mlle Grumbach; *Abner*, Fenoux; *Joas*, Mlle Ratcliff; *Mathan*, Dauvillier. — 4. *Les Demoiselles de Saint-Cyr*, **A. Dumas** (scènes du 1er acte) : *Duboulay*, Barre; *Roger de Saint-Héron*, Fenoux; *Louise*, Mlle Poncin. — 5. *Galathée*, **V. Massé** (scène du 2e acte) : *Galathée*, Mlle Grandmar; *Midas*, Thomas; *Pygmalion*, Féraud; *Ganymède*, Martel. — 6. *Le Trouvère*, **Verdi** (scène du 4e acte) : *Léonore*, Mlle Lafleche; *Manrique*, Duc.

1894. 4 août*.

1. Variations sérieuses, **Mendelssohn** : Mlle Weingaertner. — 2. *Aïda*, **G. Verdi** (air) : Mlle Laparcue. — 3. 1er concerto, **Paganini** : Flesch. — 4. *Britannicus*, **Racine** (scènes du 2e acte) : *Néron*, Magnier; *Narcisse*, Ravet. — 5. *Les Vieux de 20 ans*, **Alexandre Dumas** (scène) : *Lydie*, Mlle de Borcia; *M. de Cygnovi*, H. Monteux; *Lebonnard*, Janvier. — 6. *Robert-le-Diable*, **Meyerbeer** (scène du 3e acte) : *Bertram*, Vaillier; *Alice*, Mlle Lloyd. — 7. *Carmen*, **G. Bizet** (scènes du 1er acte) : *Carmen*, Mlle F. Dubois; *Don José*, Adeline; *Zuniga*, Vale.

1895. 3 août*.

1. 4e concerto pour piano, **Ant. Rubinstein** (1er morceau) : Lemaire. — 2. 3e concerto pour violon, **H. Vieuxtemps** (1er morceau) : Williaume. — 3. *Othello*, **Shakespeare** [traduction de M. Louis de Grammont] (scènes du 4e acte) : *Othello*, H. Monteux; *Desdemona*, Mlle Lara; *Œmilia*, Mlle Bouchenal; *Yago*, Dorival. — 4. *L'Étrangère*, **Alexandre Dumas fils** (scènes du 4e acte) : *la duchesse de Septmonts*, Mlle Lara; *Gérard*, H. Monteux; *le duc de Septmonts*, Castillan. — 5. *Le Malade imaginaire*, **Molière** (scène) : *Pancrace*, Coste; *Sganarelle*, Siblot. — 6. *Mireille*, **Gounod** (scènes) : *Mireille*, Mlle Marigeaux; *Vincent*, Vialas; *Taven*, Mlle Dreux.

1896. 5 août*.

1. *Carnaval* (op. 9), **R. Schumann** : Mlle Hansen. — 2. Concertino pour clarinette, **Weber** : Guyot. — 3. 29e concerto, **Viotti** (1er morceau) : Secchiari. — 4. *Le Médecin malgré lui*, **Molière** (scènes) : *Sganarelle*, Prince; *Géronte*, Gerbagny; *Lucas*, Berthier; *Valère*, Barbier; *Lucinde*, Mlle Mauvroy. — 5. *Manon*, **J. Massenet** (scènes du 3e acte) : *Manon*, Mlle Guerraudon; *des Grieux*, Belle. — 6. *Iphigénie en Tauride*, **Gluck** (scènes) : *Oreste*, Siers; *Iphigénie*, Mlle Achté; *Pylade*, Carbin; *un prêtre*, Vieuille.

1897. 6 août*.

1. Quatuor pour piano, violon, alto et violoncelle, **R. Schumann** (1er morceau) : Mlle Fulcran, MM. Dutertrouper, Delaire, Destombes. — *L'Africaine*, **Meyerbeer** (air) : Hans. — 3. Sonate (op. 57), **Beethoven** (finale) : Lafaire. — 4. *Don Juan*, **Mozart** (scènes) : *Leporello*, Vieuille; *Don Juan*, Allard; *Dona Elvire*, Mlle Torrès. — 5. *La Souris*, **Éd. Pailleron** (scène du 2e acte) : *Marthe*, Mlle Mauvroy; *Max*, Vargas; *Pepa*, Mlle Noranc. — 6. *Faust*, **Ch. Gounod** (scènes) : *Marguerite*, Mlle Scott; *Dame Marthe*, Mlle Dulac; *Faust*, Cremel; *Méphistophélès*, Vieuille.

1898. 3 AOÛT*.

1. Deuxième ballade, **Chopin** : Mlle Rennesson. — 2. Solo pour le hautbois, **E. Paladilhe** : Fernand Gillet. — 3. *Hérodiade*, **Massenet** (air) : Mlle Crépin. — 4. 19e concerto, **Viotti** : Phal. — *Manon*, **Massenet** (scène du 3e acte) : *Manon*, Mlle Torrès; *des Grieux*, Andrieu. — 6. *Les Fourberies de Scapin*, **Molière** : *Scapin*, Croué; *Léandre*, Dessonnes; *Carle*, Berthier, *Argante*, Gournac; *Octave*, Robin. — 7. *Patrie*, **E. Paladilhe** (scène du 5e acte) : *Dolorès*, Mlle Truck; *Karloo*, Laffitte.

1899. 2 AOÛT*.

1. *Momento di capriccio*, **Weber** : de Laussat. — *Don Juan*, **Mozart** (air) : Mlle Rioton. — 3. 3e concerto de violon; **C. Saint-Saens** : G. Enesco. — 4. *Obéron*, **Weber** (air) : Mlle Hatto. — 5. *Le Caïd*, **A. Thomas** (scène du 1er acte) : *Michel*, Rothier; *Ali Bajou*, Croué; *Fatma*, Mlle Van Gelder. — 6. *Le Fils naturel*, **A. Dumas fils** (scène du 2e acte) : *Jacques*, Dessonnes; *Clara Vignot*, Mlle Delvair; *Sternay*, Dauvillier; *un domestique*, Decœur. — 7. *Alceste*, **Gluck** (scène du 1er acte) : *Alceste*, Mlle Charles; *le Grand Prêtre*, Riddez.

1900. 2 AOUT*.

1. 2e concerto, **Chopin** : Mlle Lucie Joffroy. — 2. Air d'*Henry VIII*, **C. Saint-Saëns** : M. Riddez. — 3. 5e concerto de violon, **Vieuxtemps** : M. Baillon. — 4. Air d'*Alceste*, **Gluck** : Mlle Ceseron. — 5. Scène de *Manon* (1er acte), **Massenet** : *Manon*, Mlle Baux; *des Grieux*, Gaston Dubois; *Lescaut*, Bourbon. — 6. Scène de *Margot* (2e acte), **H. Meilhac** : *Margot*, Mlle Garrick; *Mme Monin*, Mlle de Fava; *Boisvillette*, Garry; *Georges*, Monteaux. — 7. Scène de *Charles VI* (2e acte), **F. Halévy** : *Charles VI*, L. Bourbon; *Odette*, Mlle Mellot.

XIII

BUDGETS, DÉPENSES.

1° DOCUMENTS DIVERS.

DL. — COMPTE SOMMAIRE DES DÉPENSES DONT LE PAYEMENT A ÉTÉ ORDONNANCÉ PAR LA COMMISSION EXÉCUTIVE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DEPUIS SA CRÉATION JUSQUES ET Y COMPRIS LE 13 BRUMAIRE AN IV, JOUR DE LA CESSATION DE SES FONCTIONS.

Institut national de musique, Conservatoire (Autorisations : arrêté du Comité de salut public du 19 thermidor an II; loi du 16 thermidor an III).

Exercice de l'an II	[illegible]	[illegible]
Exercice de l'an III	133,504	8 [illegible]
Exercice de l'an IV	57,126	4 [illegible]

[Bibl. nat., mss. fr., papiers de Ginguené.]

DLI. — COMPTE SOMMAIRE DES DÉPENSES ORDONNÉES DEPUIS LE 14 THERMIDOR AN IV AU 1er VENDÉMIAIRE AN V.

Conservatoire de musique.

Assignats	1,698,519	[illegible]
Mandats valeur fixe, arriéré	184	
Mandats valeur fixe, courant	263,323	35
Numéraire, courant	22,276	[illegible]

COMPTE DE DÉPENSES DE L'AN V, ETC.

Conservatoire	116,929	[illegible]

Conservatoire de musique.

État des dépenses nécessaires pour l'an V, conformément à la loi du Ministre des finances du 11 thermidor an V relatives aux dépenses de l'an VI :

Traitements	260,000
Divers	15,000
TOTAL	275,000

[1] *Observations.* — Traitements fixés par la loi du 16 thermidor an III, mais, dans ce moment, la Commission d'instruction s'occupe d'une nouvelle organisation qui diminuera le nombre des maîtres, et les dépenses, à ce qu'on prévoit, pourront diminuer d'un tiers. — [2] On ne peut rien diminuer.

[Bibl. nat., mss., papiers de Ginguené.]

DLII. — COMPTE RENDU PAR P. BENEZECH, MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE SON ADMINISTRATION DEPUIS LE 13 BRUMAIRE AN IV JUSQU'AU 1er VENDÉMIAIRE SUIVANT.

Depuis la loi qui institue le Conservatoire de musique et le place dans le local des ci-devant Menus, rue Bergère, on en avait en vain provoqué l'exécution. J'ai fait enfin céder à l'intérêt public les intérêts particuliers qui l'éloignaient sans cesse. Le décret commence à s'exécuter; le règlement organique de cet établissement a été présenté à l'acceptation du Directoire, et il vient enfin de l'obtenir.

. . . . . .

Travaux publics : Magasin des Menus (Conservatoire)	52,301 51	(assignats).
Conservatoire de musique	20,938 51	(numéraire).
Instruction publique : Conservatoire de musique	1,698,519 25	(assignats).
Courant	22,376 82	(numéraire).
	263,323 35	(mandats).

[Paris, imp. de la Répub., vend. an VI; Bibl. nat., Lf[123], 4.]

DLIII. — COMPTE RENDU PAR P. BENEZECH, CI-DEVANT MINISTRE DE L'INTÉRIEUR, DE SON ADMINISTRATION DEPUIS LE 1er VENDÉMIAIRE AN V JUSQU'AU 13 THERMIDOR SUIVANT.

Cet établissement, malgré les obstacles infinis qui se sont opposés jusqu'ici à son organisation, a déjà produit d'heureux effets.

C'est le 1er brumaire dernier que s'est faite l'ouverture de l'enseignement dans le Conservatoire de musique. Dès lors, 36 professeurs entrèrent en activité et 150 élèves commencèrent à y recevoir des leçons publiques. Le zèle et le talent des artistes qui dirigent cet établissement, la sagesse de ses réglemens, la fermeté surtout avec laquelle ils sont observés, ont produit, malgré les difficultés des temps, une amélioration sensible dans la marche progressive de l'étude. Aujourd'hui 64 professeurs sont employés à l'enseignement de plus de 300 élèves; et les localités seules, dans lesquelles les circonstances pénibles n'ont pas permis de faire les dispositions nécessaires, s'opposent à ce que cet établissement reçoive toute l'extension qu'il doit avoir. Déjà les élèves ont prouvé, dans les dernières fêtes nationales, que leurs progrès répondaient au zèle et aux talens de leurs professeurs; et on doit espérer beaucoup plus encore, lorsque cet établissement intéressant et qui vient d'être réduit aux dépenses indispensablement nécessaires pour l'objet qu'on s'y propose, pourra être plus efficacement secouru par le trésor public.

Travaux publics : Conservatoire de musique, arriéré	15,693 75	
Instruction publique : Conservatoire de musique, arriéré	95 35	
Service ordinaire	116,929 81	
Service extraordinaire	600 00	

[Paris, imp. de la Répub., ventôse an VI; Bibl. nat., Lf[123], 4.]

DLIV. — ÉTAT DÉTAILLÉ DES SOMMES NÉCESSAIRES POUR L'ENTRETIEN, PENDANT L'AN VII, DES ÉTABLISSEMENTS... DRESSÉ EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 22 THERMIDOR AN V.

Conservatoire de musique.

Fonds à faire pour les traitements fixes de 25 professeurs de 1re classe; 52 de 2e classe, 28 de 3e classe (total : 105)	254,800	
Traitement du commissaire du gouvernement près l'établissement	5,000	
Traitement des employés	13,260	
		273,060
Frais de bureau, 3,000; chauffage et lumière, 7,000; nettoyage, 500; horloger, 100; — dépenses des classes : fournitures d'œuvres de musique pour l'étude, 5,000; réparations d'instruments et fournitures diverses, 3,600; copie de musique, 2,400; distribution des prix, 4,000; ci	25,600	
Pour la bibliothèque et le cabinet d'instruments établis dans le Conservatoire par la loi du 16 thermidor an III : reliure, copie de musique, partitions et complément de la bibliothèque en formation et entretien du cabinet d'instruments; ci	25,000	
Dépenses imprévues et travaux d'art autorisés pour la décoration de la bibliothèque	20,000	70,600
TOTAL		343,660

Observation. — Le fonds décrété pour l'an VII a été de 309,496 au lieu de 324,496 demandés par les états du Ministre. La diminution de 15,000 a été un obstacle à la formation du *cabinet d'instruments* et à celle de la *bibliothèque* pour laquelle les plus précieux ouvrages sont déjà rassemblés, mais incomplètement. On a compris dans les travaux d'art autorisés pour la décoration du tableau, le prix de la copie en marbre de la statue de l'Apollon antique dont l'exécution a été confiée au cit. Lemot et le prix des bustes d'Orphée et Amphion qui seront exécutés par le citoyen Chaudet. La dépense pour réparations, constructions et dispositions intérieures des bâtiments font partie des fonds à accorder pour les édifices servant aux établissements publics compris dans les attributions de la 3e Direction. La loi du 16 thermidor an III a fixé les dépenses du Conservatoire et le complément de son organisation serait ainsi effectué dans l'an VIII. Le concours du Conservatoire à la célébration des fêtes nationales est un très grand avantage sous le rapport de l'économie que l'on ne peut séparer de l'utilité et de l'influence politique de cette précieuse institution qui dans la Révolution a excité les élans du patriotisme. Le succès de cet établissement promet dans ses nombreux élèves des sujets précieux pour la scène et l'art. Ils préparent pour toute la République un vaste moyen dans le plan des fêtes décadaires.

17 floréal an VII.

3e DIRECTION. — BÂTIMENTS CIVILS.

Conservatoire : dépense ordinaire, 10,000; extraordinaire, 80,000.

Indépendamment des travaux qu'exige l'installation de cet établissement, on a reconnu la nécessité pour le progrès de l'art d'y former une bibliothèque spéciale de musique, ce qui augmente la dépense.

[Arch. nat., AF III, 119, et *Aperçu des dép. de l'an VIII*. *Ministère de l'intér.* p. 4, 24 et 39. Impr. nat., therm. an VII. — Bibl. nat., Lf[108], 2.]

DLV. — CRÉDIT DU CONSERVATOIRE POUR L'AN VIII DANS L'ÉTAT GÉNÉRAL DES DÉPENSES DU MINISTÈRE, EN DISCUSSION AU CONSEIL D'ÉTAT.

1er semestre : traitements, 134,180; dépenses diverses, 15,516; total, 149,696.
2e semestre : traitements, 93,000; dépenses diverses, 15,000; total, 108,000.

TOTAUX	227,180	30,516	257,696

Il a été ordonnancé, jusqu'au 9 frimaire an IX, 237,062.

[Arch. nat., F[a] 1850.]

DLVI. — COMPTE GÉNÉRAL DES DÉPENSES DU CONSERVATOIRE, EXERCICE DE L'AN IX.

Appointements, 12 mois	213,884	97
Entretien, distribution des prix, exercices des élèves, copies, fournitures pour la bibliothèque	16,115	03
TOTAL égal au crédit ouvert	230,000	00

[Arch. nat., F[a] 1850.]

DLVII. — DÉPENSES DE VENDÉMIAIRE AN XIV AU 31 DÉCEMBRE 1806.

Appointements, 119,461 14; dépenses diverses, 15,977 32; total, 135,438 46.

[Arch. nat., F[a] 1850.]

DLVIII. — PROJET DE BUDGET, ANS IX ET X.

1 directeur administrateur	6,000	2 expéditionnaires	3,300	30 professeurs de 1re classe	75,000
5 inspecteurs	25,000	2 gardiens du dépôt de musique	1,200	44 professeurs de 2e classe	88,000
1 inspecteur	3,500	3 garçons, service des classes	2,400		217,160
1 secrétaire	4,000	1 accordeur de pianos	1,200	Dépenses variables	12,840
1 bibliothécaire	3,000	3 portiers	2,160	TOTAL	230,000
1 commis d'ordre	1,800	1 homme de peine	600		

[Arch. nat., F[a] 1068.]

2° CRÉDITS ALLOUÉS PAR LES LOIS DE FINANCES, DÉPENSES EFFECTIVES.

a. Tableau comparatif des crédits et des dépenses totales.

ANNÉES.	PERSONNEL.	MATÉRIEL.	CRÉDIT TOTAL.	DÉPENSES EFFECTIVES.	ANNÉES.	PERSONNEL.	MATÉRIEL.	CRÉDIT TOTAL.	DÉPENSES EFFECTIVES.
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
	francs.	francs.	francs.	fr. c.		francs.	francs.	francs.	fr. c.
IV	(a) 266,000	»	(a') 300,000	»	1851	115,600	46,900	(v) 162,500	160,916 01
VI	260,200	15,000	275,200	»	1852	141,400	51,700	(x) 193,100	191,135 11
VII	»	»	(b) 309,496	»	1853	115,600	46,900	(y) 162,500	162,479 71
VIII	273,060	70,600	(c) 343,660	(c) 337,064 00	1854	113,800	48,700	162,500	162,471 38
IX	213,885	16,115	(d) 230,000	»	1855	124,600	51,900	(z) 176,500	176,457 75
X	190,050	9,950	(d) 130,000	(e') 209,319 35	1856	125,000	51,500	176,500	176,485 28
XI	92,800	7,200	(d) 100,000	(e) 100,001 07	1857	129,300	52,700	(1) 181,000	181,000 00
XII-1806	»	»	»	(f) 135,438 56	1858	129,800	51,200	181,000	180,417 92
1807	»	»	»	(d') 125,600 00	1859	129,800	51,200	181,000	180,718 58
1810	»	»	200,000	»	1860	128,800	52,200	181,000	181,000 00
1811	»	»	200,000	»	1861	128,800	54,200	181,000	181,000 00
1812	»	»	150,000	»	1862	134,100	51,900	(2) 186,000	186,000 00
1813	»	»	188,800	»	1863	134,100	51,900	186,000	186,000 00
1814	»	»	152,000	(g) 159,398 20	1864	134,800	51,200	186,000	185,000 00
1815	»	»	145,000	»	1865	134,300	51,400	185,700	185,700 00
1816	54,400	25,600	80,000	»	1866	154,000	58,700	(3) 212,700	212,700 00
1817	63,200	21,800	85,000	»	1867	151,300	61,200	212,700	212,700 00
1818	78,500	18,100	(h) 96,600	»	1868	151,400	61,300	212,700	212,700 00
1819	83,600	36,200	(h) 119,800	»	1869	152,200	60,500	212,700	212,700 00
1820	87,600	35,900	(h) 123,300	(i) 124,981 60	1870	154,200	58,500	212,700	212,374 48
1821	94,100	36,100	130,200	(i) 140,008 93	1871	143,400	70,300	213,700	213,700 00
1822	102,200	39,150	141,350	(i') 129,146 83	1872	146,300	64,200	210,700	207,300 00
1823	108,100	41,750	(j) 149,850	(i') 143,793 26	1873	142,200	68,500	210,700	210,200 00
1824	108,200	41,800	150,000	(j) 148,586 88	1874	142,200	68,500	210,700	210,700 00
1825	107,300	42,700	150,000	(k) 153,402 85	1875	142,200	68,500	210,700	210,700 00
1826	108,500	46,100	154,500	(l) 159,002 50	1876	142,200	68,500	210,700	210,700 00
1827	111,000	43,200	154,200	(m) 149,708 02	1877	172,900	65,300	(4) 238,200	234,200 00
1828	101,300	40,700	(n) 142,000	(n) 131,670 84	1878	172,900	65,300	238,200	238,000 32
1829	108,000	34,050	142,050	(p) 142,576 79	1879	180,800	65,300	(5) 246,100	246,100 00
1830	113,400	34,350	(q) 147,750	141,300 00	1880	185,800	68,300	(6) 254,100	254,100 00
1831	96,100	32,900	(r) 129,000	(r) 128,517 01	1881	188,800	65,300	254,100	254,095 17
1832	90,600	32,400	(s) 123,000	(r) 128,517 01	1882	188,800	65,300	(7) 255,100	255,099 [illegible]
1833	93,400	32,500	125,900	125,692 07	1883	191,000	65,300	(8) 256,300	256,300 00
1834	91,400	33,600	125,000	123,902 23	1884	191,000	65,300	256,300	256,299 19
1835	91,200	32,800	127,000	127,756 11	1885	189,200	67,100	256,300	256,299 26
1835	93,800	46,200	(s) 140,000	(t) 131,877 38	1886	189,200	67,100	256,300	256,291 47
1836	99,400	40,600	140,000	(t) 138,216 76	1887	189,200	67,100	256,300	256,296 21
1837	101,800	39,200	141,000	138,638 61	1888	191,600	67,100	(9) 258,700	258,695 92
1838	99,800	40,200	140,000	139,658 04	1889	191,600	67,100	258,700	258,659 37
1839	107,200	42,800	(t) 150,000	149,649 70	1890	191,600	67,100	258,700	258,698 38
1840	105,700	42,400	148,100	151,999 16					
					1891	191,600	67,100	258,700	258,691 10
1841	110,000	48,000	(u) 158,000	157,251 10	1892	193,200	65,500	258,700	258,555 21
1842	112,600	46,400	158,000	157,932 16	1893	193,200	65,500	258,700	258,613 77
1843	112,000	46,000	158,000	155,778 56	1894	(10) 193,200	65,500	258,700	258,668 79
1844	111,300	44,200	155,500	155,496 31	1895	193,200	65,500	258,700	258,694 73
1845	111,300	44,200	155,500	155,496 47	1896	193,200	65,500	258,700	258,630 30
1846	111,100	44,400	155,500	155,491 22	1897	193,200	(11) 63,500	256,700	256,651 [illegible]
1847	111,100	44,100	155,500	(t) 153,146 53	1898	193,200	63,500	256,700	256,563 17
1848	111,100	44,100	155,500	155,186 63	1899	193,200	63,500	256,700	256,694 [illegible]
1849	111,800	43,600	155,500	155,499 46	1900	193,200	63,500	256,700	En cours.
1850	111,100	44,300	155,500	(t) 157,958 55					

REMARQUES.

Colonne 2. — Dans ces crédits, les traitements du personnel sont quelquefois confondus avec des allocations diverses : pensions, indemnités de voyage ou de logement, on y a même compris des subsides pour divers services étrangers au Conservatoire (voir le tableau de répartition des crédits, p. 991, et les états périodiques du personnel indiquant le taux des traitements, p. 407 et suiv.)

Colonne 5. — Ces chiffres sont parfois supérieurs au montant des crédits alloués; dans ce cas, ou un crédit supplémentaire a été accordé ultérieurement, ou la différence a été acquittée sur les fonds du Ministère. Il se peut, lorsque la dépense est sensiblement inférieure au crédit, que des pièces comptables ne nous soient pas toutes connues ou que la différence ait été employée sur un autre chapitre du budget du Ministère. Un point d'interrogation indique donc une certaine réserve.

a. Chiffre calculé d'après les fixations de la loi organique de l'an III et les états émargés. — *a'.* Voir *Observation*, page 163.

b. Montant du crédit demandé 343,660 francs.

c. Sommes ordonnancées jusqu'au 9 frimaire an IX. Voir, pièces DLIV, DLV, le détail du crédit. — *c'. Monit.*, n° 174, 24 vent. XI supp.

d. Chiffres relevés sur des pièces conservées aux Arch. nat. [F[4] 1850 et F[17] 1068]; v. p. 162 et *Obs.*, p. 163; DLVI, p. 987. — *d'. Monit.*, n° 26, 1808.

e. Personnel : 91,933 fr. 39; matériel, 6,262 fr. 44. [F[4] 1850]. V. détail du crédit de 100,000 fr., p. 162.

f. Personnel : 119,461 fr. 14; diverses, 15,977 fr. 32 pour 15 mois. (*Ibid.*)

g. Cette somme comprend 6,750 fr. 73, reliquat des dépenses de 1813. [Arch. nat., F[4] 2397.]

h. Déduction faite des sommes attribuées à l'école primaire de chant dirigée par Choron, comprises, pour ces trois années, dans le crédit du Conservatoire, savoir : 12,000 fr. en 1818; 21,000 fr. en 1819; 24,000 fr. en 1820.

i. Cette somme comprend sans doute les dépenses de l'école primaire de chant déduites de la colonne 4. [Arch. nat., O[4] 1678].

i'. Archives nationales, O[4] 1678.

j. Augmentation du personnel de l'administration et des gens de service, et création d'un fonds d'insuffisance. (Voir p. 991.)

k. Dont 6,919 fr. 95 non compris au budget.

l. Dont 6,950 francs hors du budget et 1,500 francs sur le fonds d'insuffisance. Le crédit du personnel augmenté du traitement d'un nouveau professeur.

m. Dont 3,581 fr. 64 hors du budget.

n. Dont 4,725 francs payés sur les fonds de réserve des théâtres royaux.

o. Diminution de 12,200 francs par la suppression de 7 emplois de professeur, la réduction des pensionnaires et de diverses dépenses du matériel.

p. Augmentation des traitements (professeurs). Crédit supplémentaire accordé : 526 fr. 79.

q. Augmentation résultant de la création de trois nouveaux emplois de professeur.

r. Budget réduit à la somme annuelle de 129,000 francs par arrêté ministériel du 10 août 1831, à compter du 1er sept. suivant. Une indemnité de deux mois de traitement est accordée aux professeurs non compris dans la nouvelle organisation. Par suite de la suppression des classes de déclamation, une seconde réduction fut opérée sur le budget établi en conséquence à 123,000 fr. pour les quatre derniers mois de l'exercice. Le budget antérieurement proposé pour 1831, s'élevait à 168,650 fr. [Arch. nat., O[4] 1818.]

s. Augmentation de 13,000 francs pour la création d'une classe de lecture et déclamation, d'une classe de trombone et pour allocation de traitement ou d'indemnité à des professeurs et accompagnateurs non appointés, frais d'exercices d'élèves, relèvement des crédits d'entretien du mobilier, des instruments et de la bibliothèque.

t. Augmentation de 10,000 francs pour les classes d'études dramatiques : augmentation d'un professeur, nomination d'un adjoint, création de 8 pensions alimentaires pour les élèves (5,600 fr.), relèvement de crédit pour l'éclairage et le chauffage, le mobilier, traitement d'un garçon de classe, etc.

u. Augmentation de 9,900 francs pour création d'emplois de professeur, et principalement pour le renouvellement des instruments des classes.

v. Augmentation de 7,000 francs dont 3,000 francs pour la création de la classe d'enseignement simultané du chant faite le soir pour les adultes, savoir : traitement du professeur, 1,200 francs; indemnité au surveillant des classes, 300 francs, et au garçon, 200 francs; chauffage et éclairage, 500 francs; achat de musique, d'instruments et de mobilier, 800 francs.

x. Augmentation de 37,600 francs pour porter les appointements des professeurs au taux fixé par le règlement de 1850 (22,400 fr.), frais de concours (1,200 fr.), pensions aux élèves femmes des classes de chant (7,000 fr.); le complément (7,000 fr.) était applicable aux écoles succursales des départements.

y. L'augmentation de 1852 n'est pas maintenue : le budget se trouve ramené au chiffre précédent.

2° CRÉDITS ALLOUÉS PAR LES LOIS DE FINANCES, DÉPENSES EFFECTIVES.

a. Tableau comparatif des crédits et des dépenses totales.

ANNÉES.	PERSONNEL.	MATÉRIEL.	CRÉDIT TOTAL.	DÉPENSES EFFECTIVES.	ANNÉES.	PERSONNEL.	MATÉRIEL.	CRÉDIT TOTAL.	DÉPENSES EFFECTIVES.
1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
	francs.	francs.	francs.	fr. c.		francs.	francs.	francs.	fr. c.
IV	(a) 266,000	»	(a') 300,000	»	1851	115,600	46,900	(v) 162,500	160,916 01
VI	260,200	15,000	275,200	»	1852	141,400	51,700	(x) 193,100	191,135 11
VII	»	»	(b) 309,496	»	1853	115,600	46,900	(y) 162,500	162,479 71
VIII	273,060	70,600	(c) 343,660	(c) 337,064 00	1854	113,800	48,700	162,500	162,471 38
IX	213,885	16,115	(d) 230,000	»	1855	124,600	51,900	(z) 176,500	176,457 75
X	190,050	9,950	(d) 130,000	(e') 209,319 35	1856	125,000	51,500	176,500	176,485 28
XI	92,800	7,200	(d) 100,000	(e) 100,001 07	1857	129,300	52,700	(1) 181,000	181,000 00
XII-1806	»	»	»	(f) 135,438 56	1858	129,800	51,200	181,000	180,417 92
1807	»	»	»	(d') 125,600 00	1859	129,800	51,200	181,000	180,718 58
1810	»	»	200,000	»	1860	128,800	52,200	181,000	181,000 00
1811	»	»	200,000	»	1861	128,800	54,200	181,000	181,000 00
1812	»	»	150,000	»	1862	134,100	51,900	(2) 186,000	186,000 00
1813	»	»	188,800	»	1863	134,100	51,900	186,000	186,000 00
1814	»	»	152,000	(g) 159,398 20	1864	134,800	51,200	186,000	185,000 00
1815	»	»	145,000	»	1865	134,300	51,400	185,700	185,700 00
1816	54,400	25,600	80,000	»	1866	154,000	58,700	(3) 212,700	212,700 00
1817	63,200	21,800	85,000	»	1867	151,300	61,200	212,700	212,700 00
1818	78,500	18,100	(h) 96,600	»	1868	151,400	61,300	212,700	212,700 00
1819	83,600	36,200	(h) 119,800	»	1869	152,200	60,500	212,700	212,700 00
1820	87,600	35,900	(h) 123,300	(i) 124,981 60	1870	154,200	58,500	212,700	212,374 48
1821	94,100	36,100	130,200	(i) 140,008 93	1871	143,400	70,300	213,700	213,700 00
1822	102,200	39,150	141,350	(i') 129,146 83	1872	146,300	64,200	210,700	207,300 00
1823	108,100	41,750	(j) 149,850	(i') 143,793 26	1873	142,200	68,500	210,700	210,200 00
1824	108,200	41,800	150,000	(j) 148,586 88	1874	142,200	68,500	210,700	210,700 00
1825	107,300	42,700	150,000	(k) 153,402 85	1875	142,200	68,500	210,700	210,700 00
1826	108,500	46,100	154,500	(l) 159,002 50	1876	142,200	68,500	210,700	210,700 00
1827	111,000	43,200	154,200	(m) 149,708 02	1877	172,900	65,300	(4) 238,200	234,200 00
1828	101,300	40,700	(n) 142,000	(n) 131,670 84	1878	172,900	65,300	238,200	238,000 32
1829	108,000	34,050	142,050	(p) 142,576 79	1879	180,800	65,300	(5) 246,100	246,100 00
1830	113,400	34,350	(q) 147,750	141,300 00	1880	185,800	68,300	(6) 254,100	254,100 00
1831	96,100	32,900	(r) 129,000	(r) 128,517 01	1881	188,800	65,300	254,100	254,095 17
1832	90,600	32,400	(s) 123,000	(r) 128,517 01	1882	188,800	65,300	(7) 255,100	255,099 [illegible]
1833	93,400	32,500	125,900	125,692 07	1883	191,000	65,300	(8) 256,300	256,300 00
1834	91,400	33,600	125,000	123,902 23	1884	191,000	65,300	256,300	256,299 19
1835	91,200	32,800	127,000	127,756 11	1885	189,200	67,100	256,300	256,299 26
1835	93,800	46,200	(s) 140,000	(t) 131,877 38	1886	189,200	67,100	256,300	256,291 47
1836	99,400	40,600	140,000	(t) 138,216 76	1887	189,200	67,100	256,300	256,296 21
1837	101,800	39,200	141,000	138,638 61	1888	191,600	67,100	(9) 258,700	258,695 92
1838	99,800	40,200	140,000	139,658 04	1889	191,600	67,100	258,700	258,659 37
1839	107,200	42,800	(t) 150,000	149,649 70	1890	191,600	67,100	258,700	258,698 38
1840	105,700	42,400	148,100	151,999 16					
					1891	191,600	67,100	258,700	258,691 10
1841	110,000	48,000	(u) 158,000	157,251 10	1892	193,200	65,500	258,700	258,555 21
1842	112,600	46,400	158,000	157,932 16	1893	193,200	65,500	258,700	258,613 77
1843	112,000	46,000	158,000	155,778 56	1894	(10) 193,200	65,500	258,700	258,668 79
1844	111,300	44,200	155,500	155,496 31	1895	193,200	65,500	258,700	258,694 73
1845	111,300	44,200	155,500	155,496 47	1896	193,200	65,500	258,700	258,630 30
1846	111,100	44,400	155,500	155,491 22	1897	193,200	(11) 63,500	256,700	256,651 [illegible]
1847	111,100	44,100	155,500	(t) 153,146 53	1898	193,200	63,500	256,700	256,563 17
1848	111,100	44,100	155,500	155,186 63	1899	193,200	63,500	256,700	256,694 [illegible]
1849	111,800	43,600	155,500	155,499 46	1900	193,200	63,500	256,700	En cours.
1850	111,100	44,300	155,500	(t) 157,958 55					

b. Répartition des crédits par nature de dépenses.

NATURE DES DÉPENSES.	1816.		1817.		1818.		1819.		1820.		1821.	
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
Direction, administration	6	5,700	5	6,800	8	7,300	6	8,600	4	7,800	6	11,700
Professeurs	36	47,600	39	54,400	45	68,000	47	71,600	49	75,800	50	77,800
Accordeurs (pianos et orgues)	-	-	1	400	1	400	1	600	1	700	1	800
Gens de service	3	1,300	3	1,600	4	2,800	4	2,800	4	3,100	4	3,800
Total du personnel	44	54,600	48	63,200	58	78,500	58	83,600	58	87,400	61	94,100
a. Pension alimentaire des 12 élèves de chant (hommes)		6,000		6,000		6,000		18,000		12,000		12,000
c. Pension alimentaire des élèves de chant (femmes)								-		6,000		6,000
g. Frais d'examens, de voyage des aspirants des départements, primes aux correspondants		2,000		2,000		2,000		3,000		3,000		2,000
i. Entretien et renouvellement des instruments et musique des classes		5,000		7,000		4,000		4,000		2,400		2,400
q. Éclairage et chauffage						5,000		6,000		6,000		6,000
u. Prix des concours		Avec les pensions (*a*).						4,000		4,000		4,000
y. Habillement des gens de service		1,100		1,100		1,100		1,200		500		1,700
z. Gratifications		800		1,000		-		-		-		-
w. Entretien de la bibliothèque		Avec l'entret. et l'éclair. (*i*, *q*)				Avec l'entretien (*i*).				2,000		2,000
v. Fonds d'insuffisance		10,700		4,700		-		-		-		-
Total du matériel		25,600		22,800		18,100		36,200		25,900		36,100

NATURE DES DÉPENSES.	1822.		1823.		1824.		1825.		1826.		1827.	
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
Direction, administration	7	18,600	9	19,300	9	19,600	8	18,400	8	18,700	8	19,100
Indemnité de logement au directeur	-	-	-	1,500	-	1,500	Voir au matériel.					
Professeurs	49	81,800	49	81,600	50	81,400	50	81,900	51	84,000	52	86,200
Accordeurs (pianos et orgues)	1	800	1	1,000	1	1,000	1	1,000	1	1,000	1	1,000
Gens de service	5	4,000	7	4,700	7	4,700	7	4,700	7	4,700	7	4,700
Total du personnel	63	102,200	67	108,100	68	108,000	67	106,000	68	108,400	69	111,000
a. Pensionnat (12 hommes), nourriture, blanchissage, etc.		12,000		12,000		12,000		10,000		12,000		12,000
b. Pensionnat, entretien (et portier, 1800)		2,700		3,600		3,600		3,000		3,000		3,600
e. Pensionnat (6 femmes), nourriture et blanchissage, etc.		7,400		4,800		4,800		4,800		4,800		-
f. Pensionnat (femmes), entretien				1,800		1,800		1,800		1,800		-
Pension à la surveillante du pensionnat (femmes)		-		-		-		800		800		1,600
g. Frais de voyage des élèves et primes		2,000		2,000		2,000		1,400		1,400		1,400
h. Primes aux élèves de déclamation (voir au Personnel, 1839).		-		-		-		4,000		4,000		4,000
h, *l.* Entretien et renouvellement des instruments et de la musique des classes		2,300		2,400		2,400		1,800		2,000		2,000
q. Éclairage et chauffage		6,000		6,000		6,000		5,300		5,500		5,800
r. Frais de bureau, impressions		-		-		-		1,200		1,200		1,200
u. Prix et frais des concours		4,000		4,000		4,000		4,000		4,000		4,000
v. Jetons de présence aux membres du jury (concours et examens)		-		-		-		1,200		1,700		1,700
y. Habillement des gens de service		650		650		2,000		600		800		800
z. Gratifications et secours, frais divers		-		-		1,800		1,800		1,800		1,800
w. Entretien de la bibliothèque et acquisitions		2,000		2,000		2,000		1,800		1,800		1,800
v. Fonds d'insuffisance (personnel et matériel)		-		2,500		-		-		-		-
Indemnité de logement au directeur		Voir au personnel.						1,500		1,500		1,500
Total du matériel		39,150		41,750		41,800		45,000		46,100		43,200

2. Augmentation de 14,000 francs applicable aux traitements et au fonds de réserve.

1. Augmentation en 1857 de 4,500 francs pour relèvement de traitements (administration et gens de service, 1,300 fr.), et de la pension des élèves internes (chacun 100 fr.); la réunion en un seul des chapitres, prix, frais de concours, exercices des élèves et la formation d'un chapitre unique pour l'entretien des classes et du mobilier; allocations supplémentaires pour le chauffage et l'éclairage (500 fr.); l'habillement (300 fr.), et les menus frais (100 fr.).

2. En plus 5,000 francs pour le traitement du conservateur du musée et le relèvement des petits appointements.

3. Augmentation de 25,000 francs, ainsi motivée :

«Les traitements des professeurs du Conservatoire ne sont nullement en rapport avec leur mérite personnel et l'importance des services qu'ils rendent. Ces traitements, d'ailleurs, sont inférieurs au taux fixé par le règlement du 22 novembre 1850.

«En 1852, un crédit de 37,000 francs avait été accordé pour l'exécution de ce règlement, par un décret du prince-président; mais ce crédit ne fut pas maintenu dans les budgets subséquents, et les traitements durent retomber à l'ancien chiffre.

«Aujourd'hui, il est de toute justice de ne pas différer davantage une mesure réparatrice qui exige une augmentation de 20,900 fr.

«L'installation de la bibliothèque dans un local plus spacieux et l'établissement du musée instrumental rendent nécessaires un personnel un peu plus nombreux et un surcroît de chauffage qui donnent lieu à une dépense de 4,100 francs.

«Enfin le concours pour le grand prix de musique qui a été transporté de l'Institut au Conservatoire, constitue une nouvelle dépense de 2,000 francs.»

[*Budget des dépenses pour l'exercice 1866*, chap. XI : Ministère de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts.]

La proposition d'emploi de ce crédit supplémentaire adressée au Ministre prévoyait 18,900 francs pour l'augmentation du traitement des professeurs et du bibliothécaire, 100 francs pour le garçon de la bibliothèque, 200 francs pour l'habillement d'un concierge jusqu'alors assuré par le service des bâtiments civils, 1,500 francs pour l'ouverture d'un crédit destiné aux acquisitions et à l'entretien du musée, 300 francs de supplément à l'article entretien des classes et du mobilier et 3,000 francs pour l'exécution du prix de composition musicale de l'Institut (voir la répartition adoptée, p. 995). Jusqu'au 31 décembre 1865 le traitement du concierge du bâtiment fut acquitté sur les fonds des Bâtiments civils; il fut alors transporté au budget du Conservatoire.

4. Augmentation de 27,500 francs sur le budget de 1877 : 1° pour la création d'un cours d'histoire générale de la musique, d'une classe d'orchestre, de quatre classes spéciales de solfège pour les chanteurs, de deux classes préparatoires de violon précédemment instituées sans allocation de crédit; 2° pour relèvement des traitements des professeurs afin de les rapprocher du taux accordé lors de la fondation en 1795, savoir :

	1795.	1876.	1877.
	—	—	—
Professeurs de composition.....	5,000f	2,500f	3,000f
1re classe.....	2,500	2,000	2,400
2e classe.....	2,000	1,800	2,100
3e classe.....	1,600	1,300	1,800
4e classe.....	»	1,200	1,500

	1876.	1877.
	—	—
Professeurs agr. de 1re classe.....	1,000f	1,200f
— 2e classe.....	900	1,000
— 3e classe.....	600	800
— 4e classe.....	300	600

5. Augmentation de 7,900 francs pour la création d'un cours d'histoire et de littérature dramatiques (3,000 fr.), d'un cours de maintien théâtral pour les élèves femmes (1,000 fr.), d'une classe d'accompagnement au piano (1,500 fr.), d'une classe de diction pour les élèves de déclamation lyrique (2,400 fr.).

6. Augmentation de 8,000 francs : 1° pour attribution de traitements à des répétiteurs des classes préparatoires de piano et de solfège exerçant gratuitement (5,000 fr.); 2° pour accroître le crédit affecté à la bibliothèque et au musée (3,000 fr.), absorbé presque entièrement par les frais de reliure des volumes, l'entretien et la réparation des instruments de musique et ne laissant conséquemment qu'une disponibilité insignifiante pour les acquisitions d'ouvrages ou de pièces de valeur. (Ce crédit était de 2,500 francs pour la bibliothèque et de 1,000 francs pour le musée.)

7. Augmentation de 1,000 francs pour relèvement du traitement des gens de service (10).

8. Augmentation, en 1883, de 1,200 francs pour le cours d'orthophonie professé gratuitement depuis sa création. (Amendement de M. Belle accepté par la Commission du budget.)

9. Augmentation de 2,400 francs pour 1888, votée sur l'amendement de M. de Jouvencel afin de «donner un traitement annuel de 1,200 francs à deux professeurs adjoints de déclamation».

10. Création d'une seconde classe d'opéra, d'une classe d'alto, transformation des deux classes préparatoires de déclamation dramatique et admission des professeurs agrégés de cet enseignement dans le cadre des titulaires (6 classes au lieu de 4), sur les ressources du budget, sans augmentation de crédit pour les traitements (règlement du 6 août 1894).

11. Diminution de 2,000 francs opérée sur le chapitre du matériel.

b. Répartition des crédits par nature de dépenses.

NATURE DES DÉPENSES	1816.		1817.		1818.		1819.		1820.		1821.	
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
Direction, administration	6	5,700	5	6,800	5	7,300	5	8,600	4	7,800	6	11,700
Professeurs	36	47,600	39	54,400	45	58,000	47	70,600	49	75,800	50	77,800
Accordeurs (pianos et orgues)	-	-	1	400	1	400	2	600	2	700	2	800
Gens de service	3	1,800	3	1,600	4	2,800	4	2,800	4	3,100	5	3,800
Total du personnel	44	55,600	48	63,000	55	78,500	58	83,600	58	87,400	63	94,100
a. Pension alimentaire des 12 élèves de chant (hommes)		6,000		6,000		6,000		18,000		12,000		12,000
c. Pension alimentaire des élèves de chant (femmes)										6,000		6,000
g. Frais d'examens, de voyage des aspirants des départements, primes aux correspondants		2,000		2,000		2,000		3,000		3,000		2,000
i. Entretien et renouvellement des instruments et musique des classes		5,000		7,000		4,000		4,000		2,600		2,400
q. Éclairage et chauffage						5,000		6,000		6,000		6,000
u. Prix des concours		Avec les pensions (*a*)						4,000		4,000		4,000
y. Habillement des gens de service		1,100		1,100		1,100		1,200		500		1,700
z. Gratifications		800		1,000		-		-		-		-
w. Entretien de la bibliothèque		Avec l'entret. et l'éclair. (*i*, *q*)				Avec l'entretien (*i*)				2,000		2,000
e. Fonds d'insuffisance		10,700		4,700				-		-		-
Total du matériel		25,600		21,800		18,100		26,000		35,900		36,100

NATURE DES DÉPENSES.	1822.		1823.		1824.		1825.		1826.		1827.	
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
Direction, administration	7	15,600	9	19,300	9	19,600	8	18,400	8	18,700	8	19,100
Indemnité de logement au directeur	-	-	-	1,500	-	1,500			Voir au matériel.			
Professeurs	49	81,800	49	81,600	50	81,600	50	81,900	51	84,000	52	86,000
Accordeurs (pianos et orgues)	2	800	2	1,000	2	1,000	2	1,000	2	1,000	2	1,000
Gens de service	6	4,000	7	4,700	7	4,700	7	4,700	7	4,700	7	4,700
Total du personnel	62	102,000	67	108,100	[illegible]	108,000	67	106,000	68	108,400	69	111,000
a. Pensionnat (12 hommes), nourriture, blanchissage, etc		12,000		12,000		12,000		12,000		12,000		12,000
b. Pensionnat, entretien (et portier, 1822)		2,700		3,600		3,600		3,000		3,000		3,600
e. Pensionnat (6 femmes), nourriture et blanchissage, etc		7,400		4,800		4,800		4,800		4,800		-
f. Pensionnat (femmes), entretien				1,800		1,800		1,800		1,800		-
Pension à la surveillante du pensionnat (femmes)				-		-		800		800		1,600
g. Frais de voyage des élèves et primes		2,000		2,000		2,000		1,400		1,400		1,600
h. Primes aux élèves de déclamation (voir au Personnel, 1839).								4,000		4,000		4,000
k. Entretien et renouvellement des instruments et de la musique des classes		2,400		2,400		2,400		1,800		2,000		2,000
q. Éclairage et chauffage		6,000		6,000		6,000		5,800		5,500		5,800
r. Frais de bureau, impressions		-		-		-		1,200		1,200		1,200
u. Prix et frais des concours		4,000		4,000		4,000		4,000		4,000		4,000
v. Jetons de présence aux membres du jury (concours et examens)		-		-		-		1,200		1,700		1,700
y. Habillement des gens de service		650		650		2,000		600		800		800
z. Gratifications et secours, frais divers		-		-		1,200		1,800		1,800		1,800
w. Entretien de la bibliothèque et acquisitions		2,000		2,000		2,000		1,800		1,800		1,800
e. Fonds d'insuffisance (personnel et matériel)		-		2,500		-		-		-		-
Indemnité de logement au directeur			Voir au personnel.					1,500		1,500		1,500
Total du matériel		29,150		41,750		41,800		45,000		46,100		43,100

NATURE DES DÉPENSES.	1828.		1829.		1830.		1831. (8 mois).		1831. (4 mois.)		1832.	
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
Direction, administration	8	19,300	9	20,300	9	20,500	9	20,500	8	19,200	8	19,800
Indemnité de logement au directeur et à 1 prof. (1829-30)	»	»	»	3,000	»	3,000	»	1,000	»	1,500	»	1,500
Professeurs et accompagnateurs	45	70,300	45	77,100	44	82,200	39	58,200	38	64,300	39	66,900
Accordeurs (pianos et orgues)	2	1,000	2	1,000	2	1,000	2	1,000	1	500	1	500
Gens de service, lingère (1831)	7	4,700	6	3,900	6	3,900	7	4,200	7	4,400	7	4,200
Gratifications, secours	»	»	»	2,800	»	2,800	»	1,900	»	1,900	»	1,900
Total du personnel	62	96,300	62	108,000	65	113,400	57	96,100	54	90,600	55	93,400
a. Pensionnat, pension de 10 hommes		10,000		10,000		10,000		10,000		10,000		10,000
b. Pensionnat, entretien		3,000		3,000		3,000		3,000		3,000		3,000
d. Renouvellement du linge de table et de corps (pensionnat)		»		1,500		1,000		800		800		800
g. Frais de voyage des élèves pensionnaires		1,200		1,200		1,200		800		800		800
h. Renouvellement des instruments des classes et accord. (1831)		»		2,050		1,500		1,000		1,500		1,500
l. Entretien des classes, musique et instruments, ustensiles		2,000		2,000		2,000		2,000		2,000		2,000
m. Entretien et accord des pianos (voir h)		»		»		»		»		»		»
q. Chauffage, éclairage		5,800		5,800		6,600		6,100		6,100		6,100
r. Frais de bureau, impression		1,200		1,200		1,300		1,300		1,300		1,300
s. Menus frais par abonnement		»		»		»		600		600		600
u. Prix et frais de concours, jetons de présence jurys		4,700		4,700		5,150		4,500		3,700		3,800
y. Habillement des gens de service		800		800		800		800		800		800
z. Gratifications, secours, imprévu		1,800					Voir au personnel.					
x. Entretien de la bibliothèque, achats		1,800		1,800		1,800		1,800		1,800		1,800
a. Fonds de réserve		900		»		»		»		»		
Indemnité de logement au directeur		1,500					Voir au personnel.					
Total du matériel		34,700		34,050		34,350		32,900		32,400		32,800

NATURE DES DÉPENSES.	1833.		1834.		1835.		1836.		1837.		1838.	
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
Direction, administration	8	19,400	8	19,500	8	19,500	7	18,600	7	18,900	7	18,900
Indemnité de logement au directeur	»	1,500	»	»	»	1,500	»	1,500	»	1,500	»	1,500
Professeurs et accompagnateurs	38	65,900	41	69,100	43	68,800	46	75,300	44	76,600	47	74,600
Accordeur (orgue)	1	200	1	200	1	200	1	200	1	200	1	200
Gens de service et lingère	7	4,200	7	4,200	6	3,800	6	3,800	7	4,600	7	4,600
Gratifications aux employés et gens de service	»	1,200	»	1,200	»	»	»	»	»	»	»	»
Total du personnel	54	91,400	57	94,200	58	93,800	60	99,400	63	101,800	62	99,800
a, b. Pension d'entretien de 10 élèves hommes		13,000		13,000		13,000		13,000		13,000		13,000
c. Domestique du pensionnat		»		»		400		400		400		400
d. Renouvellement du linge		800		800		800		800		800		800
g. Frais de voyage des élèves		800		800		1,200		1,200		1,200		1,200
h. Renouvellement des instruments		1,200		1,200		2,000		2,000		2,000		2,000
l. Entretien des classes (musique et instruments)		2,100		2,100		2,100		2,100		2,100		2,100
m. Accord et entretien des pianos		800		800		800		800		800		800
o. Entretien et renouvellement du mobilier		»		»		1,000		1,000		1,000		1,000
q. Chauffage, éclairage		6,100		6,100		6,100		6,100		6,100		6,700
r. Frais de bureau, impressions		1,400		1,400		1,400		1,400		1,400		1,400
s. Menus frais par abonnement		600		600		800		800		800		800
t. Exercices des élèves		»		»		1,800		1,800		1,800		1,800
u. Prix et frais de concours		4,000		4,000		4,600		5,000		5,000		5,000
y. Habillement des gens de service		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000
w. Acquisitions pour la bibliothèque		1,800		1,000		2,000		2,000		2,000		2,000
a. Réserve (personnel et matériel)		»		»		7,200		1,200		»		»
Total du matériel		33,600		32,800		46,200		40,600		39,400		40,200

NATURE DES DÉPENSES.	1839.		1840.		1841.		1842.		1843.		1844.	
		francs.		francs.		francs.		francs		francs.		francs
Direction, administration	8	10,800	8	11,000	7	13,500	8	14,000	8	11,000	7	11,000
Indemnité de logement au directeur	-	1,500	-	1,500	-	-	-	-	-	-	-	-
Professeurs et accompagnateurs	48	74,500	47	72,800	49	74,900	50	76,000	51	78,400	52	79,900
Accordeur (orgue)	1	200	1	200	1	200	1	200	1	200	1	200
Gens de service	7	4,600	7	4,600	7	4,600	7	4,600	7	4,600	7	4,600
Pensions alimentaires, 8 élèves de déclamation (8)		5,600	-	5,600	-	5,600	-	5,600	-	5,600	-	5,600
Indemnité au directeur de l'école de Toulouse	-	-	-	-	-	1,200	-	1,200	-	1,200	-	-
Total du personnel	64	107,200	63	105,700	64	110,000	66	111,600	67	110,000	67	111,300
a, b. Pension et entretien de 10 élèves hommes (chant)		13,000		13,000		13,000		13,000		13,000		13,000
c. Gages du domestique du pensionnat		400		400		400		400		400		400
d. Renouvellement du linge		800		800		800		800		800		800
g. Frais de voyage des élèves		1,000		1,000		700		700		700		700
j. Entretien des instruments		-		-		1,000		-		-		-
l. Entretien des classes (musique et instruments)		2,100		2,100		2,100		3,000		3,000		3,000
m. Accord des pianos		800		800		800		800		800		800
n. Renouvellement des taxe et de l'ameublt. (1841-42-43)		2,500		2,500		8,000		6,000		6,000		-
o. Entretien et renouvellement du mobilier		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000
q. Chauffage et éclairage		7,500		7,500		7,500		7,500		7,500		7,500
r. Frais de bureau, impressions		1,400		1,400		1,400		1,400		1,400		1,400
s. Menus frais par abonnement		800		800		800		800		800		1,100
t. Exercices des élèves		1,800		1,800		1,800		1,800		1,800		4,000
u. Prix aux élèves et frais de couronnes		5,000		5,000		5,000		5,000		5,000		5,000
w. Acquisitions pour la bibliothèque		2,000		2,000		2,000		2,000		2,000		2,000
y. Habillement des gens de service		1,200		1,200		1,200		1,200		1,200		1,000
z. Fonds de réserve		1,300		900		500		1,000		600		1,500
Musique pour les écoles des départements		-		-		-		-		-		1,000
Total du matériel		45,800		45,400		48,000		46,400		46,000		44,000

NATURE DES DÉPENSES.	1845.		1846.		1847.		1848.		1849.		1850.	
		francs		francs		francs		francs.		francs		francs
Direction, administration	7	11,000	7	11,400	7	11,400	7	11,000	7	10,875	6	10,800
Professeurs et accompagnateurs	54	78,700	56	79,300	56	79,600	57	79,000	58	81,475	57	81,000
Accordeur (orgues)	1	200	1	200	1	200	1	200	-	-	-	-
Gens de service	7	4,600	7	4,600	7	4,600	7	4,600	7	4,700	7	4,700
Pensions d'encouragement, élèves de déclamation (8)	-	5,600	-	5,600	-	5,600	-	5,600	-	5,600	-	5,600
Indemnité au directeur de l'école de Toulouse	-	1,000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total du personnel	69	111,500	70	111,100	71	111,400	70	111,400	72	111,850	70	111,100
a, b. Pension et entretien de 10 élèves de chant (hommes)		13,000		13,000		13,000		13,000		13,000		13,000
c. Gages du domestique du pensionnat		400		400		400		400		400		400
d. Renouvellement du linge		800		800		800		800		600		600
g. Frais de voyage des élèves		700		600		600		600		400		400
l. Entretien des classes (musique et instruments)		3,000		3,000		3,000		3,000		3,000		3,000
m. Accord des pianos (et orgues, 1849)		800		800		800		800		1,000		1,000
o. Entretien du mobilier		1,000		1,000		1,000		1,000		1,500		1,500
q. Chauffage et éclairage		7,500		7,800		7,800		7,800		8,000		8,000
r. Frais de bureau, impressions		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000
s. Menus frais par abonnement		1,100		1,100		1,100		1,100		900		900
t. Exercices des élèves		4,000		4,000		4,000		4,000		4,000		4,000
u. Prix aux élèves et frais de couronnes		5,000		5,000		5,000		5,000		6,000		6,000
w. Acquisitions pour la bibliothèque		2,000		2,000		2,000		2,000		2,000		2,000
y. Habillement des gens de service		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000
z. Fonds de réserve et indemnité au surv. du pensionnat (1845)		1,500		1,500		1,200		1,000		450		1,000
Musique pour les écoles des départements		1,000		1,000		1,000		1,000		-		-
Total du matériel		44,000		45,400		44,100		44,100		43,650		44,400

NATURE DES DÉPENSES.	1851.		1852.		1853.		1854.		1855.		1856.		1857.	
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
Direction, administration	6	20,000	6	21,500	6	20,800	6	20,800	7	27,400	7	27,600	8	28,900
Professeurs et accompagnateurs	59	83,300	61	99,600	61	80,300	61	78,500	62	83,900	62	82,900	60	85,100
Gens de service et lingère	8	5,500	8	5,700	8	5,700	8	5,700	8	5,700	8	5,900	8	6,200
Pens. d'enf. élèves de déclam. (8 h.)	»	5,600	»	5,600	»	5,600	»	5,600	»	5,600	»	5,600	»	5,600
Pens. d'enf. aux élèves de chant (f.)	»	»	»	7,000	»	»	»	»	»	»	»	»	»	
Ind. direct. de l'école de Toulouse	»	1,000	»	»	»	1,200	»	1,200	»		»		»	
App. à l'inspecteur des succursales	»		1	2,000	1	2,000	1	2,000	1	2,000	»	2,000	»	2,000
Indemn. au chef du pensionnat	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	500
Total du personnel	73	115,600	76	141,400	76	115,600	76	113,800	78	124,600	77	125,000	78	128,300
a, b. Pens. et entr. de 10 élèves h. (chant)		13,000		13,000		13,000		13,000		14,000		14,500		16,000
c. Gages du domestique du pensionnat		400		400		400		400		400		400		400
d. Renouvellement du linge		600		600		600		600		600		600		600
g. Frais de voyage des élèves		400		400		400		400		400		400		400
i, l. Entretien des classes (mus. et inst.)		3,000		5,600		3,000		3,000		3,000		2,000		Voir k e
m. Accord des pianos et de l'orgue		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000
n. Entretien du mobilier		3,500		3,500		2,000		2,000		2,000		2,000		4,500
p. Cl. d'enseig. simultané du chant		1,200		1,900		2,200		2,200		2,200		2,200		2,300
q. Chauffage et éclairage		8,000		8,000		7,000		7,000		7,000		7,500		8,000
r. Frais de bureau, impressions		1,200		1,500		1,500		1,500		1,500		1,500		1,500
s. Menus frais par abonnement		900		900		900		900		900		900		1,000
t. Exercices des élèves		4,000		4,000		4,000		4,000		4,000		4,000		11,000
u. Prix aux élèves et frais de concours		6,000		7,200		7,200		7,200		7,200		7,200		
w. Acquisition par la bibliothèque		2,000		2,000		2,000		2,000		2,000		2,500		2,500
y. Habillement des gens de service		1,200		1,200		1,200		1,200		1,200		1,200		1,500
z. Fonds de réserve		500		500		500		500		4,500		3,600		2,000
Dépenses imprévues		-		-		-		1,800		-		-		
Total du matériel		46,900		51,700		46,900		38,700		51,900		51,500		52,700

	1858.		1859.		1860.		1861.		1862.		1863.		1864.	
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
Direction, administration	8	28,900	8	28,900	8	29,400	8	29,700	9	31,700	9	31,800	9	31,800
Professeurs	62	86,400	62	86,400	61	84,900	60	84,600	60	87,500	59	87,000	59	86,900
Gens de service	8	5,900	7	5,900	7	5,900	7	5,900	7	6,300	7	6,200	8	7,000
Indemnité à la lingère	»	500	»	500	»	500	»	500	»	500	»	500	»	500
Pens. d'enf. élèves de déclam.	»	5,600	»	5,600	»	5,600	»	5,600	»	5,600	»	5,600	»	5,600
Ind. de voyage à l'insp. des succ.	»	2,000	»	2,000	»	2,000	»	2,000	»	2,000	»	2,500	»	2,500
Ind. au chef du pensionnat	»	500	»	500	»	500	»	500	»	500	»	500	»	500
Total du personnel	78	129,800	78	129,800	76	128,800	75	128,800	76	134,100	75	134,100	76	134,800
a, b. Pens. et entr. de 10 élèves h. (chant)		16,000		16,000		16,000		16,000		16,000		16,000		16,000
c. Gages du domestique du pensionnat		400		400		400		400		400		400		400
d. Renouv. du linge (et entret. 1864)		600		600		600		600		600		600		600
g. Frais de voyage des élèves		400		400		400		600		600		600		600
l, o. Entretien des classes et du mobilier		4,000		4,000		4,200		4,200		4,200		4,200		4,200
m. Accord des pianos et de l'orgue		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000
p. Cl. d'ens. simult. du chant		2,300		2,300		2,300		2,300		2,000		2,000		2,000
q. Chauffage et éclairage		8,700		8,700		8,700		8,700		8,700		8,700		9,400
r. Frais de bureau, impressions		1,500		1,500		1,500		1,500		1,500		1,500		1,500
s. Menus frais par abonnement		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000
t, u. Prix, frais de conc. et exerc. des élèves		10,000		10,000		10,000		10,000		10,000		10,000		9,000
y. Habillement des gens de service		1,500		1,500		1,500		1,500		1,500		1,500		1,600
w. Acquisitions pour la bibliothèque		2,000		2,000		2,400		2,400		2,400		2,400		2,400
z. Réserve ministérielle		1,800		1,800		2,200		2,000		2,000		2,000		1,500
Total du matériel		51,200		51,200		52,200		52,200		51,900		51,900		51,900

NATURE DES DÉPENSES.	1865.		1866.		1867.		1868.		1869.		1870.	
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
Direction, administration	9	32,400	9	34,100	8	34,500	8	34,500	8	34,800	9	36,900
Professeurs	60	85,800	61	100,800	63	99,900	[illegible]	99,800	60	100,300	63	100,800
Gens de service	8	7,000	9	8,000	9	8,100	9	8,100	9	8,100	9	8,200
Indemnité de voyage à l'inspecteur des succursales	-	2,500	-	2,500	-	2,500	-	2,500	-	2,500	-	2,500
Indemnité au chef du pensionnat	-	500	-	500		400	-	400	-	400	-	-
Indemnité à la lingère	-	500	-	500		500	-	500	-	500	-	500
Pensions d'encouragement, élèves de déclamation	-	5,600	-	5,600	-	5,600	-	5,600	-	5,600		6,000
Total du personnel	77	154,300	79	154,000	80	151,500	80	151,400	79	152,200	81	155,000
a, b. Pension et entretien, élèves chant (hommes)		16,000		16,000		16,000		16,000		16,000		16,000
c. Gages du domestique du pensionnat		400		400		400		400		400		400
d. Renouvellement et entretien du linge		600		600		600		600		600		600
e. Frais de voyage des élèves		600		600		600		600		600		600
l, n. Entretien des classes et du mobilier		4,500		4,500		4,500		4,500		4,900		4,900
m. Accord des pianos et de l'orgue		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000
p. Classe d'enseig. simultané du chant (chant pop.)		1,000		2,000		2,000		2,000		1,500		1,200
q. Chauffage, éclairage		9,300		9,300		9,300		9,300		10,500		10,500
r. Frais de bureau, impressions		1,500		1,500		1,700		1,800		1,800		1,800
s. Menus frais par abonnement		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000		1,000
t, u. Prix, fr. de cour., exer. des É. et cour. p. le p. de Rome		9,000		13,600		13,600		13,600		10,000		10,000
v, x. Entretien de la bibliothèque et du musée instrumental		2,400		3,900		3,500		3,500		3,500		3,500
y. Habillement des gagistes		1,600		1,800		1,800		1,800		1,800		1,800
z. Réserve administrative		1,800		2,500		5,000		5,000		6,800		1,900
Indemnité à Mme veuve Clapisson (musée)		-		-				-				2,000
Poinçonnage des diapasons				-								800
Indemnité à Corsia				-		-		-		-		1,200
Total du matériel		51,400		58,700		61,200		61,100		60,500		58,500

NATURE DES DÉPENSES.	1871.		1872.		1873 à 1875.		1876.		1877 et 1878.		1879.	
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.
Directeur	1	10,000	1	10,000	1	10,000	1	10,000	1	10,000	1	10,000
Administrateur	1	7,000	1	8,000	-	-	-	-	-	-	-	-
Secrétaire	1	4,500	1	4,500	-	-	-		-	-	-	-
Chef de bureau	-	-	-	-	1		1		1		1	
Sous-chef comptable					1	12,700	1	14,100	1	15,900	1	15,900
Commis	4	10,000	4	7,500	2		2		3		3	
Bibliothécaire	1	3,000	1	3,000	2	7,000	2	7,600	1	2,500	1	2,500
Conservateur du musée		-		-	1		1		1	2,500	1	2,500
Professeurs (et accompagnateurs, 1877)	63	99,800	65	104,300	61	103,300	61	101,300	70	108,800	70	108,800
Gens de service	9	9,100	9	9,200	9	9,200	9	9,200	9	10,900	10	10,200
Inspecteur des succursales et chargés de cours	-		-	-	-		-	-	-	3,000	-	10,900
Total du personnel	80	143,400	80	146,500	78	142,200	78	140,200	87	179,900	88	180,800
Nourriture des élèves du pensionnat (a, b); pensions, indemnités et encouragements aux élèves (chant et déclamation [a']); achat de musique et entretien des instruments (l); frais d'exercices et de concours (t, u); prix aux élèves, depuis 1870; impressions (r); chauffage, éclairage (q); habillement des gagistes (y); dépenses et indemnités diverses et secours (z); entretien de la bibliothèque (v) et du musée (x), [1873]		70,300		64,200		-		-		-		-
Pensions des élèves de chant et de déclamation (a, [b'])		-		-		68,500		68,500		41,300		41,300
				-						24,000		24,000
Total du matériel		70,300		64,200		68,500		68,500		65,300		65,300

NATURE DES DÉPENSES.	1880.		1881, 1882		1883, 1884		1885 à 1887.		1888 à 1891.		1892 à 1894.	
		francs.		francs.		francs.		francs.		francs.		francs
Directeur	1	10,000	1	10,000	1	10,000	1	10,000	1	10,000	1	10,000
Chef du secrétariat, sous-chef, commis	5	15,900	4	17,000	4	16,400	4	17,400	4	17,400	4	17,800
Bibliothécaire	1	2,500	1	7,800	1	8,400	1	7,500	1	7,500	1	7,800
Sous-bibliothécaire	»	»	1		1		1		1		1	
Conservateur du musée	1	2,500	1		1		1		1		1	
Professeurs (et accompagnateurs jusqu'en 1884)	73	133,800	71	132,700	72	135,100	73	138,900	75	141,300	73	139,200
Gens de service	10	10,200	10	11,900	10	12,200	10	12,200	10	12,900	10	13,600
Inspecteurs des succursales et chargés de cours	»	10,900	»	10,100	»	8,900	»	8,900	»	8,900	»	4,800
Total du personnel	91	185,800	89	188,800	90	191,000	91	189,900	93	191,600	91	193,900
Pensions des élèves de chant et de déclamation (*a'*, *b*)		24,000		24,000		23,000		24,000		24,000		24,000
Achat de musique et d'instruments (*l*), frais d'exercices et de concours (*t*, *u*), entretien de la bibliothèque et du musée (*o*, *x*), prix aux élèves (*u*), impressions (*r*), chauffage et éclairage (*q*), habillement des gagistes (*y*), dépenses du matériel, indemnités diverses et secours (*z*)		44,300		41,300		41,300		43,100		43,100		41,500
Total du matériel		68,300		65,300		65,300		67,100		67,100		65,100

NATURE DES DÉPENSES.	1895, 1896		1897.		1898 à 1900.	
		francs.		francs.		francs.
Directeur	1	10,000	1	10,000	1	10,000
Chef du secrétariat, sous-chef du secrétariat, commis	4	17,800	4	15,600	4	15,600
Bibliothécaire, sous-bibliothécaire, conservateur du musée	3	7,800	3	7,800	3	7,800
Professeurs titulaires, chargés de cours et accompagnateurs	82	144,600	82	144,200	82	144,200
Salaire des gens de service	10	13,000	10	13,600	10	13,600
Total du personnel	100	193,200	100	192,200	100	192,200
Pensions des élèves de chant et de déclamation et encouragements (*a'*, *b*)		24,000		24,000		24,000
Achats de musique et d'instruments (*l*), frais d'exercices et de concours (*t*, *u*), entretien de la bibliothèque et du musée (*o*, *x*), prix aux élèves (*u*), impressions (*r*), chauffage et éclairage (*q*), habillement des gagistes (*y*), dépenses du matériel, indemnités diverses et secours		41,500		39,500		39,500
Total du matériel		65,500		63,500		63,500

Notes. Les chiffres de la colonne qui précède les sommes annuelles indiquent le nombre de parties prenantes : fonctionnaires, employés, professeurs, etc. Ces nombres ne donnent pas l'effectif complet du personnel enseignant, attendu que, sous les titres divers de professeur adjoint, chargés de cours, répétiteurs, etc., on a confié des classes, sans allocation de traitement fixe, à quelques professeurs qui, au point de vue de l'enseignement, exercent leurs fonctions dans les mêmes conditions que ceux qui sont appointés (voir les états périodiques, p. 407).

Les lettres en italique qui précèdent les mentions des dépenses du matériel réfèrent aux dépenses de même nature dans les tableaux ci-dessus.

3° DÉPENSES EFFECTUÉES SUR LES PRINCIPAUX ARTICLES DES CRÉDITS.

a. Traitements du personnel fixe.

ADMINISTRATION, ENSEIGNEMENT, SERVICE.

(Sommes soumises à la retenue exercée au profit de la caisse des pensions de retraite.)

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
v	(a) 187,848 99	1817	59,748 71	1838	93,645 00	1859	120,383 34	1880	175,033 36
vi	190,4[illegible]8 98	1818	78,144 20	1839	96,774 95	1860	119,791 65	1881	176,173 34
vii	(b) 249,834 55	1819	82,545 80	1840	99,016 66	1861	120,199 98	1882	180,137 13
viii	226,355 89	1820	? 91,243 34	1841	101,566 66	1862	124,793 01	1883	181,771 66
ix	(c) 213,985 09	1821	? 93,324 99	1842	103,502 01	1863	124,825 00	1884	183,369 00
x	212,035 52	1822	99,124 47	1843	101,583 31	1864	124,766 67	1885	184,020 00
xi	91,933 39	1823	? 103,860 03	1844	100,033 26	1865	124,641 66	1886	181,865 82
xii	86,166 70	1824	105,897 36	1845	103,758 16	1866	142,858 32	1887	183,448 34
xiii	86,004 04	1825	(e) 105,952 08	1846	104,925 00	1867	142,258 33	1888	184,953 33
xiv (3 mois.)	26,111 12	1826	108,397 08	1847	102,291 63	1868	142,084 95	1889	183,085 00
1806	93,350 02	1827	110,496 84	1848	103,675 00	1869	143,550 00	1890	184,734 99
1807	118,300 01	1828	(f) 92,405 82	1849	102,238 75	1870	135,661 65	1891	183,129 98
1808	102,600 00	1829	98,866 66	1850	102,266 66	1871	128,816 79	1892	179,043 32
1809	105,033 54	1830	106,949 99	1851	107,415 72	1872	143,910 15	1893	178,847 21
1810	105,683 38	1831	99,483 15	1852	127,694 15	1873	136,650 00	1894	181,089 15
1811	104,800 00	1832	88,491 58	1853	108,233 31	1874	138,016 64	1895	183,383 33
1812	110,100 00	1833	88,316 65	1854	109,383 32	1875	139,637 52	1896	179,799 99
1813	110,933 33	1834	92,154 15	1855	118,933 33	1876	139,476 67	1897	182,264 16
1814	119,933 33	1835	89,333 17	1856	115,058 33	1877	162,483 03	1898	184,336 66
1815	118,620 03	1836	95,599 94	1857	119,924 88	1878	159,991 66	1899	185,639 98
1816	(d) 49,874 18	1837	98,349 98	1858	120,637 50	1879	170,471 67	1900	183,371 61

NOTES. — *a.* Montant des appointements payés aux ayants droit, inférieur au taux fixé par la loi dans la proportion de 47 0/0. Ainsi, en vendémiaire au v, un traitement de 1,200 francs par an, soit 100 francs par mois, ne donnait lieu qu'au versement de 50 francs en numéraire et de 3 francs en mandat réduit à 6 0/0, soit un total de 53 francs. En ventôse de la même année on payait d'après une réduction aux 3/4.

b. Les appointements furent d'abord payés sans réduction, puis avec une retenue «pour imposition» fixée au 20e au-dessous de 3,000 francs et de 1/10e en sus au-dessus de 3,000 francs; en thermidor, cette retenue fut portée au 1/4 au-dessus de 4,000 francs, au 1/5e au-dessus de 3,000 francs, au 1/6e de 2,000 à 3,000 francs et au 10e de 600 à 2,000 francs.

c. Le total s'élève seulement à 213,884 fr. 97 d'après un document des Archives nationales (F[4] 1860).

d. D'après des états émargés (Arch. nat., O[3] 1800 et 1801).

e. Certains documents donnent un total de 105,997 fr. 56.

f. Il y eut un état supplémentaire.

b. Indemnités aux chargés de cours, répétiteurs et accompagnateurs sans traitement; travaux extraordinaires des professeurs, fonctionnaires, employés et gens de service.

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	fr. c.		fr. c.		francs.		francs.		francs.
1873	9,281 78	1879	17,225 00	1884	10,525	1890	9,450	1895	9,500
1874	15,368 26	1880	15,099 86	1885	9,800			1896	13,938
1875	13,475 00			1886	10,360	1891	10,350	1897	10,664
1876	13,205 00	1881	14,450 00	1887	8,550	1892	13,900	1898	10,150
1877	13,900 00	1882	11,300 00	1888	7,800	1893	13,600	1899	8,845
1878	14,000 00	1883	12,500 00	1889	9,450	1894	11,850	1900	9,800

c. Pensionnat pour les élèves de chant.

Nourriture à raison de 1,200 francs par an, fourniture de vêtements, coiffures, linge, chaussures, pharmacie, blanchissage, etc.

[Voir *a*, *b*, *e*, *f* du tableau de répartition des crédits].

Les pensionnaires occasionnaient, en outre, certaines dépenses fixes prévues aux budgets [*c*, *d*, *g*], ainsi que l'indemnité accordée au chef du pensionnat pour leur conduite au spectacle.

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
1814	hom. 14,209 30	1828	12,097 52	1839	11,780 62	1850	11,985 42	1861	15,971 15
	fem. 2,317 60	1829	13,526 79	1840	12,839 58			1862	15,993 05
1822	hom. 15,225 00	1830	11,007 22			1851	12,737 26	1863	15,868 50
	fem. 6,900 00			1841	12,630 59	1852	12,990 82	1864	15,757 47
1823	14,863 44	1831	10,172 08	1842	13,109 34	1853	12,819 30	1865	15,922 44
1825	hom. 11,290 54	1832	12,163 16	1843	13,935 93	1854	12,976 09	1866	15,858 78
	fem. 7,321 75	1833	12,898 30	1844	13,097 17	1855	13,994 36	1867	15,942 08
1826	hom. 12,114 87	1834	12,912 48	1845	13,682 57	1856	14,497 67	1868	15,906 06
	fem. 7,389 04	1835	12,197 25	1846	12,006 52	1857	15,998 09	1869	15,527 66
		1836	12,333 11	1847	13,326 17	1858	15,815 80	1870	12,558 30
	Hommes.	1837	12,804 87	1848	12,816 20	1859	15,997 60		
1827	11,235 80	1838	13,072 75	1849	12,988 42	1860	15,999 20	1871	7,347 47

d. Pensions et encouragements aux élèves de chant.

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		francs.		francs.
1852	fem. 6,733 16	1877	15,498 47	1883	14,004 88	1890	15,050	1896	17,650
		1878	11,737 27	1884	13,347 00			1897	15,950
1872	19,850 00	1879	13,451 38	1885	10,990 00	1891	12,000	1898	13,300
1873	15,550 00	1880	13,175 00	1886	14,090 00	1892	13,750	1899	14,100
1874	11,350 00			1887	13,150 00	1893	15,950	1900	17,800
1875	14,500 00	1881	14,350 00	1888	17,300 00	1894	19,050		
1876	13,320 04	1882	12,650 00	1889	13,500 00	1895	14,950		

e. Pensions et encouragements aux élèves de déclamation dramatique.

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		francs.		francs.
1825	1,508 18	1849	4,799 76	1862	5,599 80	1875	4,950	1888	8,750
1826	2,715 63	1850	4,949 76	1863	5,583 12	1876	4,600	1889	5,000
1827	3,603 81	1851	5,249 74	1864	5,466 50	1877	5,350	1890	7,650
1839	4,099 92	1852	5,399 72	1865	5,599 86	1878	5,200		
1840	4,653 28	1853	5,499 70	1866	5,566 48	1879	4,700	1891	8,300
1841	4,283 20	1854	5,599 68	1867	5,599 92	1880	5,500	1892	6,300
1842	4,383 20	1855	5,299 72	1868	5,599 94			1893	5,850
1843	4,416 60	1856	5,233 08	1869	5,600 00	1881	5,650	1894	6,850
1844	4,383 18	1857	5,599 74	1870	5,150 00	1882	6,200	1895	7,100
1845	4,249 90	1858	5,599 74			1883	6,600	1896	7,150
1846	4,450 00	1859	5,591 46	1871	4,450 00	1884	7,150	1897	7,350
1847	5,333 10	1860	5,599 82	1872	6,000 00	1885	5,350	1898	10,350
1848	4,899 86	1861	5,599 88	1873	6,000 00	1886	7,050	1899	8,050
				1874	5,600 00	1887	5,900	1900	6,550

f. Musique, instruments et mobilier des classes.

Acquisitions, entretien, réparations, fournitures, accords d'instruments; achat, copie, réparations et reliure de musique et d'ouvrages divers; renouvellement, entretien et réparation de meubles, objets mobiliers, matériel, accessoires, ustensiles de nettoyage, quincaillerie; remontage des pendules, fourniture, garde, entretien et blanchissage du linge, etc.

(Voir 1 à 6 du tableau de répartition des crédits).

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
1829	5,355 35	1843	8,561 77	1858	3,121 00	1872	1,679 00	1887	8,078 70
1830	2,292 71	1844	2,603 43	1859	3,430 00	1873	5,926 53	1888	5,556 60
		1845	2,575 30	1860	2,092 50	1874	13,128 33	1889	5,069 45
1831	2,883 20	1846	2,777 53			1875	7,590 93	1890	5,319 35
1832	4,122 40	1847	2,478 09	1861	2,097 50	1876	6,072 17		
1833	5,769 79	1848	6,515 12	1862	2,080 80	1877	9,080 88	1891	7,053 97
1834	5,033 68	1849	5,460 75	1863	2,097 90	1878	16,553 49	1892	5,336 40
1835	9,205 39	1850	4,566 49	1864	2,070 20	1879	8,093 95	1893	5,953 05
1836	6,452 61			1865	2,099 10	1880	10,561 04	1894	5,051 15
1837	6,351 67	1851	5,093 66	1866	4,864 50			1895	8,167 60
1838	5,753 60	1852	4,782 00	1867	2,098 95	1881	8,239 58	1896	7,587 26
1839	9,045 53	1853	3,583 09	1868	4,871 40	1882	11,129 18	1897	6,645 27
1840	9,924 72	1854	3,588 34	1869	5,293 50	1883	8,581 67	1898	6,220 13
		1855	6,358 77	1870	19,500 00	1884	7,920 40	1899	6,771 76
1841	10,916 14	1856	3,574 90			1885	7,549 36	1900	5,787 45
1842	5,574 02	1857	1,597 00	1871	7,050 00	1886	10,741 85		

g. Exercices des élèves, concours et distributions des prix.

Achat, location et copie de musique; location de costumes, perruques, accessoires; indemnités aux machinistes, garçons d'accessoires, tailleurs, costumiers, comparses, artistes supplémentaires; billets, programmes, service de la salle : contrôleurs, placeurs, ouvreuses, agents de police, gardes à cheval, pompiers; éclairage, chauffage; copie de musique, autographies, programmes, jetons de présence pour les examens et concours; indemnités aux concurrents et aux surveillants du concours de composition musicale (Prix de Rome); copie et achat de musique et d'instruments, reliure, médailles, diplômes, impression du palmarès pour les lauréats.

(Voir *e*, *t*, *u*, *v*, du tableau de répartition des crédits.)

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
1824	3,843 50	1840	5,572 14	1855	10,878 86	1871	3,254 92	1887	6,489 15
1825	5,008 24			1856	8,948 34	1872	5,699 45	1888	6,797 15
1826	5,571 95	1841	5,639 59	1857	10,059 77	1873	5,136 75	1889	6,474 55
1827	5,594 53	1842	6,422 15	1858	9,734 40	1874	6,403 50	1890	5,920 80
1828	3,449 00	1843	6 782 33	1859	7,237 82	1875	5,714 30		
1829	4,268 00	1844	8,827 59	1860	9,998 99	1876	5,329 25	1891	5,240 50
1830	4,847 25	1845	9,059 53			1877	7,241 85	1892	5,245 50
		1846	9,488 52	1861	9,977 60	1878	7,087 15	1893	4,600 50
1831	4,036 15	1847	10,129 66	1862	9,519 40	1879	6,944 80	1894	4,367 80
1832	3,399 19	1848	5,963 06	1863	9,222 40	1880	6,303 00	1895	4,960 30
1833	3,534 64	1849	10,129 66	1864	8,776 00			1896	3,699 30
1834	4,287 59	1850	9,910 72	1865	9,163 55	1881	6,931 20	1897	5,649 90
1835	4,252 24			1866	12,258 46	1882	6,918 40	1898	4,681 35
1836	5,133 59	1851	9,446 88	1867	13,249 80	1883	7,101 30	1899	7,514 49
1837	5,681 79	1852	10,627 24	1868	9,859 51	1884	7,247 70	1900	7,482 23
1838	6,070 64	1853	11,422 25	1869	7,072 62	1885	7,433 75		
1839	5,226 74	1854	9,177 60	1870	5,938 82	1886	6,919 00		

h. Bâtiments.

Frais d'entretien, plomberie, tapisserie, menuiserie, serrurerie, pose et nettoyage de vitres, vérification de mémoires; curage d'égouts, vidanges, taxe municipale de balayage, droit d'usage des fils télégraphiques et téléphoniques pour avertisseurs d'incendie; eaux de source, etc.

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
1882	723 18	1886	2,800 39	1890	2,101 64	1893	2,198 44	1897	2,754 78
1883	957 43	1887	2,801 79			1894	2,247 29	1898	3,061 66
1884	2,423 03	1888	2,041 46	1891	1,647 64	1895	3,361 17	1899	2,297 17
1885	2,386 44	1889	1,626 43	1892	2,487 65	1896	2,775 89	1900	2,347 72

i. Chauffage, éclairage.

(Voir *q* du tableau de répartition des crédits.)

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
1822	4,808 45	1839	7,477 18	1854	6,941 89	1870	9,581 20	1885	11,656 33
1823	5,720 99	1840	7,551 28	1855	6,991 24			1886	12,187 71
1825	5,294 07			1856	7,481 30	1871	7,836 65	1887	12,052 08
1826	5,490 82	1841	7,408 50	1857	8,058 15	1872	7,928 30	1888	11,572 99
1827	5,429 05	1842	7,498 36	1858	8,669 20	1873	8,875 29	1889	12,543 54
1828	5,777 38	1843	7,470 07	1859	8,691 91	1874	9,242 57	1890	12,100 23
1829	5,918 16	1844	7,785 58	1860	8,694 63	1875	9,775 25		
1830	5,474 62	1845	7,985 36			1876	10,235 97	1891	12,958 05
		1846	7,923 62	1861	8,675 33	1877	9,997 52	1892	12,207 53
1831	5,307 27	1847	7,834 12	1862	8,665 43	1878	9,281 45	1893	12,603 32
1832	6,035 73	1848	7,796 97	1863	8,682 95	1879	10,119 92	1894	12,691 95
1833	5,009 62	1849	7,950 60	1864	9,233 55	1880	13,043 69	1895	11,984 23
1834	5,214 46	1850	7,957 62	1865	9,791 63			1896	11,810 15
1835	6,096 05			1866	9,459 69	1881	12,306 12	1897	12,306 69
1836	6,073 76	1851	7,522 92	1867	9,340 65	1882	13,119 66	1898	12,034 62
1837	7,058 69	1852	7,758 18	1868	10,487 40	1883	11,545 86	1899	12,467 22
1838	8,141 19	1853	6,941 47	1869	10,505 25	1884	11,715 91	1900	13,614 44

j. Frais de bureau, impressions.

(Voir *r* du tableau des crédits). Les impressions relatives aux exercices, examens, concours et prix sont comprises, sauf pour quelques années, à l'article *g* (p. 1,000).

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
1825	1,075 60	1841	1,350 60	1857	1,499 65	1872	1,178 15	1888	953 90
1826	1,166 95	1842	1,180 70	1858	1,414 85	1873	897 15	1889	1,393 60
1827	1,067 30	1843	1,122 10	1859	1,184 33	1874	1,257 45	1890	1,629 10
1828	1,196 60	1844	1,525 90	1860	1,405 20	1875	1,194 15		
1829	1,199 40	1845	1,726 30			1876	954 65	1891	2,134 46
1830	1,297 55	1846	1,299 58	1861	1,361 30	1877	961 90	1892	1,914 94
		1847	1,426 95	1862	1,331 50	1878	1,839 58	1893	2,582 80
1831	1,299 65	1848	1,158 13	1863	1,482 20	1879	1,344 75	1894	2,410 55
1832	1,281 20	1849	1,355 79	1864	1,339 70	1880	1,203 50	1895	2,463 58
1833	1,291 20	1850	1,186 03	1865	1,568 05			1896	3,154 23
1834	1,398 00			1866	1,665 90	1881	2,022 30	1897	2,646 57
1835	1,370 00	1851	1,199 58	1867	2,141 10	1882	714 90	1898	2,541 76
1836	1,396 05	1852	1,499 59	1868	1,085 80	1883	1,429 95	1899	1,660 51
1837	1,135 10	1853	1,464 20	1869	929 35	1884	1,051 90	1900	1,037 35
1838	719 50	1854	1,418 71	1870	1,174 05	1885	1,124 40		
1839	1,261 40	1855	1,498 55			1886	1,259 20		
1840	1,039 05	1856	1,494 95	1871	2,082 55	1887	1,000 20		

k. Menus frais, par abonnement.

1832 à 1834	600f	1849 à 1856	900f	1896	1,125f
1835 à 1843	800	1857 à 1866	1,000	1897 à 1899	900
1844 à 1848	1,100	1867 à 1895	1,200	1900	1,200

l. Bibliothèque.

Acquisitions, copies, reliures d'ouvrages imprimés et manuscrits.

(Voir m du tableau des crédits.)

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
1818	3,522 00	1838	1,918 70	1854	1,995 55	1871	3,514 55	1888	5,894 45
1819	3,308 87	1839	2,010 40	1855	2,000 00	1872	3,220 15	1889	9,302 65
1823	1,811 95	1840	2,303 60	1856	2,499 45	1873	3,874 50	1890	8,379 99
1824	1,996 10			1857	2,500 00	1874	4,845 25		
1825	1,797 95	1841	2,370 97	1858	1,999 65	1875	4,692 25	1891	10,321 35
1826	1,799 05	1842	2,435 45	1859	2,863 81	1876	11,813 55	1892	13,107 90
1827	1,453 30	1843	1,999 15	1860	2,399 80	1877	6,060 30	1893	12,779 40
1828	1,500 34	1844	2,010 65			1878	6,957 40	1894	10,266 80
1829	1,853 30	1845	1,973 85	1861	2,399 70	1879	7,118 00	1895	6,127 55
1830	1,955 25	1846	1,990 25	1862	2,399 00	1880	6,854 55	1896	7,278 50
		1847	2,775 13	1863	2,398 90			1897	6,934 00
1831	914 60	1848	1,999 75	1864	2,393 20	1881	6,980 88	1898	5,859 30
1832	1,728 20	1849	1,999 26	1865	2,399 00	1882	4,856 30	1899	6,107 05
1833	1,747 70	1850	2,499 85	1866	2,399 00	1883	3,923 75	1900	4,389 00
1834	1,792 50			1867	3,270 70	1884	4,104 90		
1835	1,992 45	1851	1,995 95	1868	3,422 30	1885	10,388 30		
1836	1,998 70	1852	1,999 05	1869	3,494 90	1886	3,985 40		
1837	2,820 50	1853	1,998 60	1870	2,304 25	1887	6,227 90		

Total des dépenses depuis 1818 : 310,716 fr. 58. Nombre de volumes inscrits à l'inventaire : 29,262 (non compris les romances, œuvres instrumentales, etc., non numérotées).

Tableau des accroissements d'après les numéros du registre d'entrée :
1850, n° 9366; 1871, n° 15611; 1875, n° 18001; 1880, n° 21796; 1890, n° 25003. 1895, n° 27919; 1900 (nov.), n° 29262.

m. Musée.

Acquisitions et réparations d'instruments de musique.

(Voir *x* du tableau des crédits.)

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
1862	1,000 00	1875	4,348 60	1882	3,072 95	1890	1,935 28	1897	470 00
1866	58 00	1876	915 70	1883	3,241 50			1898	1,540 00
1867	49 40	1877	2,819 05	1884	2,850 35	1891	958 25	1899	407 50
		1878	735 00	1885	896 50	1892	1,563 00	1900	1,700 00
1871	440 50	1879	1,703 33	1886	538 50	1893	537 00		
1872	1,551 00	1880	2,115 00	1887	4,093 05	1894	26 00		
1873	13,195 00			1888	2,659 05	1895	3,079 00		
1874	725 00	1881	2,068 75	1889	6,622 15	1896	990 00		

Le traitement du conservateur et celui du gardien figurent au crédit du personnel de l'administration.

Le montant des dépenses jusqu'en 1900 s'élève à la somme de 68,904 fr. 41 pour 785 instruments, à laquelle s'ajoute le total de l'indemnité annuelle de 2,000 francs payée aux termes du contrat d'acquisition à Mme veuve Clapisson, sa vie durant (de 1864 à 1892), soit 50,650 francs.

Le nombre d'instruments entrés à ce jour est de 1,624, sur lesquels 785 ont été acquis; les autres (839) proviennent de dons et de legs. Ils se répartissent ainsi :

		ACQUIS.	DONNÉS.	TOTAUX.
		—	—	—
Instruments	à archet (violons, etc.)	160	92	252
	à cordes pincées ou frappées (luths, harpes, trompettes)	119	43	162
	à cordes et à clavier (clavecins, pianos, etc.)	31	38	69
	à vent (flûtes, etc.)	94	56	150
	à anche (hautbois, etc.)	92	41	133
	à embouchure (cors, etc.)	112	95	207
	à clavier (orgues, etc.)	11	3	14
	à percussion (tambours, cymbales, etc.)	40	9	49
	curiosités, acoustiques, mécaniques, souvenirs, etc.	30	48	78
	exotiques	84	266	350

auxquels s'ajoutent des moulages, outils et de nombreux doubles d'instruments exotiques.

n. Habillement des gens de service.

(Voir *y* du tableau des crédits.)

ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.	ANNÉES.	SOMMES.
	fr. c.		fr. c.		francs		francs.		fr. c.
1822	759 37	1839	1,198 00	1854	1,198	1870	1,271	1885	1,497 00
1824	1,989 06	1840	1,167 00	1855	1,196			1886	1,297 00
1825	599 47			1856	1,194	1871	1,600	1887	1,305 00
1826	889 65	1841	1,195 00	1857	1,466	1872	1,585	1888	1,217 00
1827	768 82	1842	1,272 00	1858	1,269	1873	1,613	1889	1,392 00
1828	793 75	1843	1,252 00	1859	1,293	1874	1,563	1890	1,227 00
1829	799 14	1844	1,272 00	1860	1,279	1875	1,622		
1830	794 10	1845	1,223 00			1876	1,577	1891	1,397 00
		1846	1,223 00	1861	1,305	1877	1,607	1892	1,129 00
1831	798 07	1847	1,223 00	1862	1,274	1878	1,617	1893	1,428 00
1832	1,036 90	1848	1,234 00	1863	1,361	1879	1,727	1894	1,318 20
1833	991 20	1849	1,107 00	1864	1,590	1880	2,011	1895	1,322 00
1834	324 50	1850	988 80	1865	1,515			1896	1,172 00
1835	1,537 00			1866	1,808	1881	1,723	1897	1,589 00
1836	989 00	1851	1,198 00	1867	1,714	1882	1,078	1898	1,087 99
1837	1,284 00	1852	1,154 00	1868	1,724	1883	1,442	1899	1,447 24
1838	1,193 00	1853	1,198 00	1869	1,714	1884	1,394		

XIV

LEGS ET DONATIONS EN FAVEUR DES ÉLÈVES.

LEGS NICODAMI.

Rente annuelle et perpétuelle de 500 francs léguée au Conservatoire National de Musique et de Déclamation par Mme Ravinet, veuve de M. Nicodami, ancien professeur au Conservatoire, attribuée par décision du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

1868. Mlle Doumergue, M. Bonnet (piano).
1869. MM. Fournier (basson), Ghys (contrebasse).
1872. M. Boyer (chant et opéra).
1873. Mlles Bureau et Chevalier (chant).
1874. MM. Manoury (chant), Génin (fugue).
1875. MM. Karren (harmonie), Jacot (basson).
1876. MM. Klein (hautbois), Bruneau (violoncelle).
1877. Mlle Papot (harmonie et accompagnement), M. Clérisse (trombone).
1878. M. Dallier (fugue et orgue).
1879. Mlle Coyon-Hervix (chant et opéra-comique).
1880. Mlle Tua (violon).
1881. Mlles Chrétien (harmonie), Lefrançois (accompagnement au piano).
1882. M. René (contrepoint et fugue), Mme Riwinach (harpe).
1883. MM. Mauguière, Dulin, Joubanet, Mlles Kara, Mélodia (chant).
1884. MM. Kaiser (orgue), Fournets (chant et opéra).
1885. Mlles Delacour (harpe), Wéber (tragédie).
1886. Mlle Jaeger (harmonie), M. Marty (orgue).
1887. M. Bachelet (composition musicale).
1888. Mlle Gonthier (contrepoint et fugue), Mlle Boulay (orgue).
1889. MM. Garnier (contrebasse), Boblin (flûte).
1890. MM. Bondon et Galeotti (contrepoint et fugue).
1891. MM. Barthel (hautbois), Legros (cor).
1892. M. Durand, Mlle Achard (harpe).
1893. Mlle Grumbach (tragédie comédie).
1894. MM. Letorey et Roux (contrepoint et fugue).
1895. MM. Cunq (harmonie), Gabod (orgue).
1896. MM. Joly (basson), Delforge (trompette).
1897. Mlles Stroobants et Houssin (harpe).
1898. MM. Gillet (hautbois), Maquet (trompette).
1899. MM. Dessonnes (comédie), Cahuzac (clarinette).
1900. MM. Pech (fugue), Couillaud (trombone).

PRIX GUÉRINEAU.

Rente annuelle et perpétuelle de 300 francs[1], provenant de Mme Ve Guérineau, affectée chaque année, au Premier Prix de Chant, classes des hommes, et au Premier Prix de Chant, classes des femmes, ou au Premier Prix d'Opéra.

1874. M. Vergnet (chant et opéra), Mlle Duvivier (chant).
1875. M. Couturier (chant et opéra), Mlle Vergin (opéra, opéra comique).
1876. M. Queulain, Mlle Lafont (chant).
1877. M. Talazac (chant), Mlle Richard (chant et opéra).
1878. M. Lorrain, Mlle Vaillant (chant et opéra).
1879. M. Dubulle (opéra), Mlle Janvier (chant).
1880. Mlle Frandin (opéra).
1881. M. Vernouillet, Mme Delaunay (chant).
1882. M. Labis (opéra), Mlle Lureau (chant).
1883. M. Escalais (opéra, chant), Mlle Figuet (opéra).
1884. M. Claverie, Mlle Simonet (chant).
1885. M. Gandubert, Mlle Moore (chant).
1886. M. Delmas (chant, opéra), Mlle Ribeyre (chant).
1887. M. Beyle (opéra), Mlle Durand (chant).
1888. M. Saléza, Mlle Levasseur (chant).
1889. M. Affre, Mlle Bubl (chant).
1890. M. Imbart de la Tour, Mlle E. Blanc (chant).
1891. M. Grimaud (opéra), Mlle Issaurat (opéra et chant).
1892. M. Périer (chant et opéra-comique), Mlle Wyns (chant, opéra et opéra-comique).
1893. M. Bartet (chant), Mlle Lafargue (opéra).
1894. M. Vaillier (opéra), Mlle Lafargue (chant).
1895. Mlle Ganne (opéra et chant).
1896. M. Beyle (chant), Mlle Guiraudon (opéra).
1897. M. Hans (chant), Mlle Achté (opéra).
1898. M. Béchard, Mlle Crépin (chant).
1899. M. Rothier (chant), Mlle Hatto (opéra).
1900. M. Riddez, Mlle Cesbron (chant).

[1] Réduite à 210 francs à la conversion de 1894.

PRIX POPELIN.

Rente annuelle et perpétuelle de 1,200 francs, faite à l'Association des Artistes Musiciens par Mlle Julie-Claudia Popelin, pour être affectée chaque année à tous les Premiers Prix de Piano (Élèves femmes) du Conservatoire National de Musique de Paris.

Mlles

1879. Arbeau, Moll, Lebrun.
1880. Blum, Lefour, Haincelain.
1881. Talfumière.
1882. Turpin, Welsen, François, Steiger.
1883. Guillot, Luziani, Mesnage, Boutet de Monvel, Adolphi, Lacour.
1884. Dubois, de la Mora, Collin.
1885. Krzyzanowska, François, Mascart, Collin, Stokvis.
1886. Soupe, Texte, Domenech, Naumbourg, Gruié.

Mlles

1887. Barrière, Lefébure, Séveno du Minil.
1888. Depecker, Panthès, Querrion, Jusseaume, Parisot.
1889. De Possel Deydier, Jétot, Jaeger, Ruckert, Dufourcq, Petit-Gérard.
1890. Vannier, Chapart, Weyler, Allard, Périssoud, Chrétien.
1891. Charmois, Quanté, Buval, Long, Journault, Da Silva.
1892. Eytmin, Dieudonné, Deldicq, Dron.

Mlles

1893. Pignata, Desmoulin, Bailet, Fernet.
1894. Weingaertner, Chené, Ninck, Chambroux.
1895. Mate, Loutil, Solacoglu.
1896. Hansen, Toutain, Varin, Rigalt.
1897. Fulcran, Masson, Decroix.
1898. Rennesson, Epstein, Cahun, Richez.
1899. Herth, Blancard, Percheron, Leon, Vergonnet.
1900. Joffroy, Novello, Debrie, Robillard, Cock.

PRIX HENRI HERZ.

Rente perpétuelle de 300 francs faite au Conservatoire par Mme Veuve Henri Herz pour fonder, à la mémoire de son mari, ancien professeur, un prix annuel destiné à l'élève femme ayant remporté le Premier Prix de Piano dans la classe que Henri Herz a dirigée de 1842 à 1874.

1889. Mlles Jetot.
1890. Périssoud.
1891. Buval.
1892. Mlles Eytmin.
1893. Desmoulin.
1894. Ninck.
1895. Mlles Loutil.
1896. Toutain.
1897. Fulcran.
1898. Mlles Rennesson.
1899. Blancard.
1900. L. Joffroy.

PRIX GIRARD.

Legs par Mme Anne-Marie-Élise Bauchain, veuve M.-T. Girard, d'une somme de 10,000 francs convertie en une rente sur l'État dont les arrérages (300 fr.) sont attribués, chaque année, à une élève ayant obtenu un Second Prix de Piano et réunissant les conditions stipulées au testament du 10 juin 1892.

1897. Mlle Percheron.
1898. Mlle Léon.
1899. Mlle Boutarel.
1900. Mlle Boucherit.

PRIX GEORGE-HAINL.

En exécution des dernières volontés de son mari, Mme veuve Le Corbeiller, née George-Hainl, a donné au Conserservatoire une rente perpétuelle de 1,000 francs[1] pour fonder, à la mémoire de son père, ancien Chef d'Orchestre de l'Opéra et de la Société des Concerts, un prix annuel en faveur de l'élève ayant remporté le Premier Prix de Violoncelle.

1877. Mlle Gatineau.
1878. MM. Marthe.
1880. Broguier.
1881. Papin.
1882. Girod.
1883. Salmon et Van Gœns.
1884. MM. Gauthier.
1885. Dressen.
1886. Amato.
1887. Abbiate.
1888. Dumoulin, Huck et Gurt.
1889. Mlle Baude.
1890. MM. Schidenhelm.
1891. Carcanade.
1892. Touche.
1893. Hérouard.
1894. Marnef.
1895. Mlle Noël.
1896. MM. Desmonts.
1897. Destombes.
1898. Malkine.
1899. Richet.
1900. Kefer.

[1] Réduite à 700 francs par la conversion de 1894.

PRIX JULES GARCIN.

Prix de 200 francs fondé par Jules Garcin, professeur de Violon au Conservatoire, pour être attribué chaque année à l'élève ayant obtenu au concours le Premier Prix de Violon. (Testament du 13 mai 1895.)

1897. M. Dottenhofer. 1898. M. Phal. 1899. M. Enesco. 1900. M. Baillon.

PRIX MONNOT.

Legs par Mme veuve Marguerite Monnot, née Guillot, d'une somme de 20,000 francs, dont les arrérages doivent être remis, chaque année, à l'élève ayant obtenu le Premier Prix de Violon. (Testament olographe du 15 novembre 1895).

1898. M. Phal. 1899. M. Enesco. 1900. M. Baillon.

PRIX DOUMIC.

Rente perpétuelle de 120 francs, faite au Conservatoire par Mme Doumic, ancien professeur, pour fonder un prix annuel en faveur de l'élève femme ayant remporté le Premier Prix d'Harmonie.

1889.	Mlles Got.	1892.	Mlle Laville.	1898.	Mlles L. Lhote.
1890.	Markreich.	1894.	MM. Estyle et Biancheri.	1899.	Chené et Toutain.
1891.	Thouvenel.	1895.	Mlle Campagna.	1900.	L. Joffroy.

PRIX EUGÉNIE SOURGET DE SANTA COLOMA.

Par son testament, Mme A. Sourget, née de Santa Coloma, a légué au Conservatoire une somme de 5,000 francs dont la rente, chaque année, doit être donnée alternativement, après le décès de l'usufruitier, à l'élève homme ou femme ayant obtenu le Premier Prix dans les classes de Chant, de Piano et de Composition.

1897. M. Hans (chant). 1898. M. L. Lévy (piano). 1899. M. Ganaye (cont. et fugue). 1900. Mlle Cesbron (chant).

N. B. Par mesure gracieuse l'usufruitier, M. A. Sourget, met chaque année le montant des arrérages à la disposition du Conservatoire.

PRIX PONSIN.

Prix annuel de 435 francs, fondé par testament olographe de Mme Provost-Ponsin, Sociétaire retraitée de la Comédie-Française, pour être accordé, au moment des examens, à l'élève femme la plus méritante des classes de Déclamation dramatique.

1888.	Mlles Guernier.	1892.	Mlles Chapelas.	1895.	Mlles Lestat.	1898.	Mlles Norbe.
1889.	Marty.	1893.	Cumm.	1896.	Rabuteau.	1899.	Géniat.
1890.	Moréno.	1894.	Dalbieu.	1897.	Maufroy.	1900.	Aubry.
1891.	Hartmann						

PRIX THOLER.

Legs, par Mlle Gabrielle-Marie-Françoise Tholer, d'une somme de 10,000 francs, dont les arrérages doivent être affectés, chaque année, à l'élève femme ayant remporté, au concours, le Second Prix de Comédie. (Testament olographe du 31 octobre 1892.)

1898. Mlle Parny. 1899. Mlle Aubry. 1900. Mlle Dayez.

XV

ÉCOLES DE MUSIQUE DES DÉPARTEMENTS

SUBVENTIONNÉES PAR L'ÉTAT.

Les Écoles de musique succursales du Conservatoire et les Écoles nationales ne dépendent pas du Conservatoire national de Musique. Elles ressortissent directement au Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts qui les fait inspecter périodiquement. Elles ont des règlements spéciaux approuvés par le Ministre et reçoivent une subvention proportionnée à leur importance.

Le rattachement est accordé, après enquête, sur la demande des municipalités, dans les conditions résultant d'une convention ainsi conçue :

Entre le Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, agissant au nom de l'État, d'une part;

Et M. le Maire d. . . . . agissant au nom de la Ville, spécialement autorisé à cet effet, par délibération du Conseil municipal en date du. . . . . , d'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er. La Ville consent à la transformation de son École municipale de Musique en École nationale.

Art. 2. Elle s'engage à porter annuellement à son budget et à prélever sur ses ressources propres une somme égale à celle inscrite au budget actuel de la commune, pour les dépenses de l'École, soit une somme de. . . . . Cet engagement est pris sous la réserve expresse que la Ville ne pourra être tenue à augmenter cette part contributive pour quelque motif que ce puisse être, et à la condition que l'État, conformément à l'offre faite par M. le Préfet dans sa lettre en date du. . . . . , interviendra dans les dépenses annuelles pour une somme de. . .

Art. 3. Le budget de l'École de Musique comprenant la rétribution du personnel administratif et enseignant, ainsi que les divers frais de matériel, sera soumis, avant l'ouverture de chaque exercice, à l'approbation du Ministre.

Art. 4. La Ville s'engage à fournir à l'École le local nécessaire.

Art. 5. L'École sera soumise à l'observation d'un règlement et à l'application d'un programme d'études établis par le Ministre sur les bases d'un projet préparé par la Municipalité.

Ce règlement et ce programme d'études, une fois revêtus de l'approbation du Ministre, ne pourront plus être modifiés sans son consentement; ils seront annexés à la présente Convention.

Art. 6. Le Directeur sera nommé par le Ministre sur la présentation du Préfet et après avis du maire.

Les professeurs seront nommés par le Préfet sur la présentation du maire.

Art. 7. L'École sera soumise au contrôle des délégués du Ministre.

Art. 8. La Municipalité s'engage à adresser, tous les trois mois, au Ministre, un état du personnel enseignant et des élèves, et un état de la situation financière de l'École indiquant les dépenses faites sur le budget de cette institution dans le cours du trimestre précédent.

Art. 9. Le Maire d. . . . . soumettra les termes de la présente Convention à l'approbation du Conseil municipal : l'extrait de la délibération dans laquelle aura été donnée la ratification dudit Conseil devra être approuvé par le Préfet d. . . . . et transmis par lui au Ministre.

Fait en double à Paris, le 188 .

1° ÉCOLES SUCCURSALES.

Lille.

Ordonnance du 20 décembre 1826.

Toulouse.

Ordonnance du 20 décembre 1826.

Marseille.

Ordonnance du 30 mai 1841.
Renonciation par délibération du Conseil municipal du 9 septembre 1872.
Rétablissement par arrêté ministériel du 14 janvier 1876.
Renonciation par délibération du Conseil municipal du 13 février 1878.

Metz.

Ordonnance du 16 août 1841; (supprimée en 1871 par suite de l'annexion.)

Dijon.

Ordonnance du 15 mars 1845.

Nantes.

Arrêté ministériel du 1er septembre 1846.

Lyon.

Arrêté ministériel du 2 avril 1874.

Avignon.

Décret du 29 mars 1884.
Annulation le 10 octobre 1889.

Nancy.

Décret du 29 mars 1884.

Rennes.

Décret du 29 mars 1884.

Le Havre.

Décret du 8 avril 1884.
Annulation le 23 janvier 1891.

Perpignan.

Décret du 28 avril 1884 (École nationale).
Décret du 23 décembre 1891 (succursale).

2° ÉCOLES NATIONALES.

Douai.

Décret du 20 mars 1884.

Le Mans.

Décret du 20 mars 1884.

Nîmes.

Décret du 20 mars 1884.

Digne.

Décret du 26 mars 1884.

Aix.

Décret du 31 mars 1884.

Chambéry.

Décret du 31 mars 1884.

Caen.

Décret du 31 mars 1884.

Valenciennes.

Décret du 31 mars 1884.

Roubaix.

Décret du 6 mai 1884.

Boulogne-sur-Mer.

Décret du 10 juin 1884.

Bayonne.

Décret du 12 juillet 1884.

Saint-Omer.

Décret du 18 juillet 1884.

Tours.

Décret du 12 janvier 1885.

Cette.

Décret du 5 décembre 1885.

Angoulême.

Décret du 6 janvier 1887.

Montpellier.

Décret du 15 octobre 1889.

Amiens.

Décret du 22 janvier 1891.

Moulins.

Décret du 30 septembre 1893.

Saint-Étienne.

Décret du 31 mars 1884.
Annulation le 23 février 1891.

3° MAÎTRISES.

Moulins.

Décret du 7 avril 1884.

Langres.

Décret du 15 juillet 1884.

Montpellier.

Décret du 17 juillet 1884.

Rodez.

Décret du 29 juillet 1884.

Nevers.

Décret du 26 août 1884.

Reims.

Décret du 9 mai 1885.

ADDENDUM.

CCLXI (SUITE DE LA P. 141). — POSE DE LA PREMIÈRE PIERRE DE LA BIBLIOTHÈQUE; 16 THERMIDOR AN IX – 3 AOÛT 1801.

Le 16 thermidor, anniversaire de la fondation du Conservatoire de musique, le Ministre de l'Intérieur a posé la première pierre de la bibliothèque ordonnée par la loi portant établissement du Conservatoire. Le Ministre, précédé des élèves et professeurs, s'est rendu sur le terrain destiné à la construction du monument dont la forme était dessinée par une enceinte de tapisserie des Gobelins. La cérémonie a commencé par une symphonie exécutée par les élèves; le Directeur a lu l'article de la loi relatif à l'établissement de la bibliothèque. Le Ministre s'est approché de la pierre et y a déposé une plaque de bronze portant l'inscription suivante :

Le 16 thermidor an IX de la République française,
deuxième année du Consulat
de Bonaparte,
le cit. Chaptal, Ministre de l'Intérieur,
a posé la première pierre
de la bibliothèque nationale de musique
dont l'établissement a été ordonné
par la loi du 16 thermidor an III,
dans l'enceinte
du Conservatoire de musique.

Trois médailles ont été également déposées : l'une frappée en mémoire de la bataille de Marengo; l'autre relative à la paix de Lunéville; la troisième, celle que les membres du Conservatoire ont fait frapper en mémoire de la fondation de l'établissement : cette médaille porte pour type principal la figure d'Apollon musicien; elle est gravée par le cit. Desmarets d'après le modèle du cit. Lemot, statuaire. (Le cit. Lemot s'occupe actuellement d'une figure d'Apollon, destinée à être placée dans la bibliothèque du Conservatoire.)

Le Ministre a adressé aux professeurs et aux élèves le discours suivant. (Voir p. 141.)

Des cris de *Vive la République!* et des applaudissements universels se sont fait entendre de toutes parts. La cérémonie a été terminée par l'exécution d'un hymne à Apollon, parodié par le cit. Framery, sur la musique du chœur d'*Écho et Narcisse*, de Gluck. Les élèves l'ont exécuté d'une manière satisfaisante. Voici cet hymne : *Le Dieu qu'a Delphes on révère*, etc.

Les amis des sciences et des arts doivent applaudir à la prochaine construction d'un monument destiné à recevoir la plus brillante et la plus précieuse collection qui existe en Europe. Par les soins du Gouvernement, plus de 5,000 manuscrits étrangers, et presque autant de partitions françaises, sont déjà réunis; le plus grand nombre en est dû à la sollicitude du général Bonaparte qui, dans l'an V, adjoignit à la Commission des sciences et des arts, en Italie, un membre spécialement chargé de cette partie.

Immédiatement après cette cérémonie, le Ministre s'est rendu dans la salle d'exercices des élèves, où les professeurs réunis ont exécuté une symphonie d'Haydn, avec cet ensemble qu'on peut désirer partout, mais qu'on ne peut trouver qu'en France. Le cit. Kreutzer conduisait l'orchestre.

Le cit. Garat a chanté... Le cit. Baillot dans un trio... Frédéric et Ozi... Romberg..., etc. Les auditeurs convenaient généralement en sortant qu'ils n'avaient point entendu de meilleur concert.

Après le concert, s'est formé un banquet... La joie la plus pure et la plus franche fraternité ont caractérisé cette réunion, dans laquelle des couplets composés par les cit. Devilliers et Dugazon ont été chantés.

A 9 heures du soir, la salle du banquet a été transformée en une salle de bal... Cette fête, intéressante en tous ses détails, a été exécutée avec une décence et un ordre remarquables.

[*Moniteur univ.*, n° 318, du 18 therm. an IX, p. 1312.]

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE, SOURCES.

I. MANUSCRITS.

Archives nationales. A 133, p. 74. — AD xiii 31, p. 91. — AD xviii 295, p. 190. — AD xviii 384, p. 133, 1012. — AF* i, 16, p. 80. — AF* i, 17, p. 48, 49, 51, 56, 74, 91, 92, 93, 95. — AF* ii, 17. — AF* ii 18. — AF ii, 30, p. 126. — AF* ii, 30, p. 96, 101, 102, 103, 117, 130, 137. — AF* ii, II, p. 75, 127, 128. — AF* ii, 32, p. 101, 102, 108, 115. — AF* ii 33, p. 128, 129. — AF* ii 35, 36. — AF* ii 37, p. 80, 86. — AF* ii 48, p. 85, 94, 95. — AF* ii 49, 50, p. 87. — AF ii 67, p. 58, 94, 95. — AF* ii 91, 92, 95. — AF* ii 220 à 225, p. 79. — AF ii 234, p. 86. — AF* ii 251, p. 75. — AF* ii 261, 264, 286 à 299. — AF ii 278, p. 85. — AF* ii 290, p. 79. — AF iii 118, 119, p. 126, 128. — AF iii 341. — AF iii 364, p. 130. — AF iii 384, p. 129. — AF iii 573, 536. — AF iii 57, 70, 81, 193, 267, 530, 532, 589, 944, 1291. — AF* iv 194, 199, p. 130. — AF* iv 204, p. 130, 163. — AF iv 1087, 1089, 1220. — 1253, p. 163. — 1289, 1316. — C 27, p. 71. — C 29, 88, 89, 121, 123. — C 167, p. 73. — C 233, 259, 260, 261, 277 à 280, 286, 287, 296, 297, 304, 307, 308. — C 320, 321, 332 à 334. — C 335, p. 115. — C 341 à 343, 345. — C 346, p. 60. — C 366, p. 138, 344. — D 32 à 41. — D x 2. — D* i 174. — D xv 6. — D xxiv* 32. — D xxxviii 2, p. 108, 114. — D xxxviii 3, 4. — D xxxviii 5, p. 86. — D* ii 3, 32 à 40. — D xxiii 1, p. 92. — D* xiii 1 à 19. — E 2629, p. 22. — F 110, 112 à 146, 378 à 392, 394, 1017, 1021, 1022, 1145, 1241. — F 1246, p. 173. — F 1850, p. 142, 159, 160, 980, 987, 989. — F 1853, 1859, 2017. — F 2090, p. 86. — F 2091 à 2095. — F 2397, p. 989. — F 2556, p. 127. — F 2577 à 2591. — F 3638*, p. 75. — F 3774*, p. 75. — F 709, 734. — F 780, p. 81. — F 781, p. 81. — F 881, F 906, p. 129, 130. — F 1101 à 1104. — F 1105, p. 169. — F 1270 à 1272, 1354, 1357, 1363, 1399 à 1412. — F 1006, p. 91. — F 1007, p. 88, 90. — F 1009*, p. 98. — F 1068, p. 103, 127, 160, 175, 176, 987, 989. — F 1069, p. 98. — F 1243, p. 464. — F 1291, p. 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 92, 97, 102, 110, 114, 115, 117, 118, 119, 460, 982, 985. — F 1292, p. 118. — F 1293 à 1295. — F 1296, p. 87. — F 1298 à 1304, 1309, 1311 à 1316. — F 1692, p. 55, 56. — F 1693, 1694. — F* 2, p. 73. — F* 3, p. 294. — F* 7, p. 73. — F* viii 1 à 5, p. 87. — F 320. — O* 128, 129. — O 625, p. 49. — O 626, p. 2, 5, 7 à 13, 15, 16, 40. — O 627 à 630. — O 631, p. 30. — O 632, 633. — O 634, p. 1, 10 à 13, 15. — O 635. — O 636, p. 1, 70. — O 637, p. 1. — O 845, p. 70. — O 654, p. 49, 52, 53, 54, 56, 58, 59, 60, 92, 126, 129. — O 655. — O 232 à 238. — O* 239, p. 180, 181, 183. — O 250. — O 291, 292. — O* 551, 1586, 1595. — O 1638, p. 201. — O 1652, p. 171. — O 1678, p. 989. — O* 1697, p. 180, 185, 192, 194, 199. — O 1735, p. 191, 216, 218, 219, 220, 273, 291, 307, 395. — O 1798, p. 176, 182, 183, 190, 191, 207, 219, 280, 288, 291, 306, 323. — O 1799, p. 177, 180, 181, 183 à 192, 194 à 198, 202 à 206, 208, 320, 360. — O 1800, p. 200, 201. — O 1801, p. 213, 285, 288, 291, 303, 497. — O 1802, p. 326. — O 1803 à 1805. — O 1806, p. 285, 307, 308, 350. — O 1807 à 1813, p. 374, 375. — O 1814, p. 191, 198, 199. — O 1815. — O 1817, p. 352. — O 1818 à 1821, p. 989.

Archives du Conservatoire, p. 11, 12, 30, 64, 65, 67, 69, 33, 34, 35, 49, 51, 73, 126, 131, 140, 142, 76, 158, 293, 78, 175, 175, 79, 177, 178, 179, 197, 206, 208, 209, 267, 269, 272, 282 à 286, 288, 310, 318, 323, 289, 324, 211, 215, 216, 220, 292, 295, 297, 305, 395, 309, 306, 312, 273, 306, 308, 315, 397, 303, 370, 472, 515, 517, 310, 328.

Bibliothèque du Conservatoire : vol. n° 7015, p. 178; — 13755, p. 127; — 16227, p. 14; — 17792, p. 316; — 18737, p. 316; — 18898, p. 96. — 19738, p. 136, 137. — 23561, p. 134; — 25151, p. 35. — 25857, p. 313; — 28677, p. 292, 360; — 28, p. 290; — s. n°, p. 74, 77, 78, 79, 143, 146, 147, 178, 293.

Bibliothèque nationale : mss. fr. 7005, p. 82; — 11703, p. 82; — l'ap. de Ginguené, p. 45, 123, 984.

Archives du Bureau des théâtres : p. 373, 398.

Archives des Domaines, p. 325.

Archives de la Grande Chancellerie de la Légion d'honneur, p. 77, 79.

Archives du Ministère de la Guerre, p. 71, 72, 73.

Archives du Ministère de l'Intérieur, p. 395.

Archives de l'Opéra, p. 157, 158, 159.

Archives de la Comédie-Française, p. 62.

Archives de la Seine, p. 80.

Archives municipales de la ville de Bordeaux, p. 71.

II. JOURNAUX.

Affiches, annonces, et avis divers, 1786, p. 18.

Censeur du théâtre (Le), an x-1801.

Chronique de Paris (La), 1793, p. 84.

Correspondance littéraire, 1784, p. 14.

Correspondance des professeurs et amateurs de musique, 1802-1805, [Bibl. nat., Inv. V, 10860-10861], p. 483, 478 à 482, 906.

Courrier de l'Europe et des spectacles, 1807-1811, p. 485, 486, 487, 488, 489, 490, 169, 491, 492, 969.

Courrier des spectacles, 1798-1811, p. 967, 143, 146, 477 à 485, 486, 491.

Décade philosophique (La), an II-1794-1807, p. 96, 967, 476, 968, 141, 477, 481 à 485.

France musicale (La), p. 947, 948, 950.

Gazette française, 1794, p. 92.

Journal de la Montagne, 1793, p. 89.

Journal de Paris, 1784-1814, p. 16, 22, 33, 65, 66, 68, 33, 34, 92, 133, 140, 968, 906, 482 à 497, 169, 523, 969.

Journal des Arts, etc., 1801-1812, p. 141, 477, 478, 480, 906, 486, 487, 492, 493, 494.

Journal des débats et des décrets, 1793-1795, p. 88, 91, 114, 120.

Journal des débats et lois, 1799, p. 137.

Journal des spectacles [Bibl. nat., Z. 5336], 1793, p. 92; 1801, p. 905.

Journal des spectacles, de musique et des arts, an x.

Journal des théâtres et des fêtes nationales, an II-III.

Journal d'indications, par Barré.

Journal de commerce, p. 156.

Journal officiel, 1881-1883, p. 326, 327.

Mémoires secrets pour servir à l'histoire des lettres en France, 1784-1786, p. 16, 19.

Mercure de France (Le), p. 19, 967, 485, 490.

Moniteur universel (Le), 1793-1865, p. 88, 89, 91, 120, 125, 131, 967, 137, 138, 1010, 905, 516, 968, 906, 481, 482, 483, 160, 484, 485, 907, 486 à 488, 520, 489, 490, 521, 491, 492, 523, 172, 969, 517, 915 à 965, 989.

Nouvelles politiques, 1793, p. 91.

Observateur des spectacles (L'), an x.

Revue musicale, 1828, p. 24.

Spectacles de Paris (Les), 1784-1788, p. 16, 63, 64.

Tablettes de Polymnie (Les), 1810-1811, p. 489, 490, 491, [illegible]

III. OUVRAGES, DOCUMENTS CONTEMPORAINS.

Actes de l'Assemblée législative (Baudoin, t. LVII), p. 126.

Aperçu des dépenses de l'an VIII, Ministère de l'Intérieur [Bibl. nat. Lf[108] 1, 2], p. 986.

Assemblée législative (Procès-verbal), p. 51.

Budget des dépenses de l'exercice 1866, p. 987.

Bulletin des lois, p. 124, 324.

Cahier des doléances, remontrances et instructions de l'assemblée de tous les ordinaires des théâtres royaux de Paris [Bibl. nat., Lb[39] 7083], p. 40.

Cahier des plaintes et doléances de MM. les Comédiens français 1789 [Bibl. nat., Lb[39] 1592], p. 68.

Collection générale des décrets 1792, p. 52.

Collection des lois 1793, p. 91.

Collection complète des lois, par Duvergier, p. 285.

Compte rendu par P. Bénézech, Ministre de l'intérieur, de son administration depuis le 13 brumaire an IV jusqu'au 1er vendémiaire suivant [Bibl. nat., Lf[109] 4], p. 985.

Conseil des anciens (Procès-verbal, etc.), p. 133.

Conseil des Cinq-Cents. Le commissaire chargé de l'organisation du Conservatoire de musique aux membres du Corps législatif, etc. [Imp. nat., frim. an VII, in-8°. — Bibl. nat., Le[13] 2472], p. 135.

Conseil des Cinq-Cents. Rapport et projet de résolution présentés par Daubermesnil sur les dépenses du matériel du Ministère de l'Intérieur, pour l'an VIII. [Bibl. nat., Le[13] 3498], p. 136.

Conseil des Cinq-Cents. Procès-verbal, etc., p. 134, 135, 137, 138.

Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Heurtault-Lamerville sur l'organisation nouvelle du Conservatoire de musique, etc. [Imp. nat., vend. an VIII. — Bibl. nat., Le[13] 3642], p. 341-344.

Conservatoire de musique. Prix décernés aux élèves du C. de m. pour les cours d'étude de l'an V [Paris, Imp. de la Répub., brum. an VI, in-8° 6 p.].

Convention nationale. Procès-verbal, p. 91, 73, 115, 125.

Conseil des Cinq-Cents. Rapport fait par Leclerc, de Maine-et-Loire, sur l'établissement d'écoles spéciales de musique [Imp. de la Répub. — Bibl. nat., Le[13] 2471], p. 334.

Convention nationale. Rapport au nom des Comités d'instruction publique et des finances sur l'organisation de l'Institut central de musique, par M. J. Guyomar [Imp. de la Répub., therm. an III, in-12 de 8 p. — Bibl. nat., Le[13] 1572], p. 120.

Conservatoire impérial de musique et de déclamation. Distribution des prix pour les cours d'études des années 1811 et 1812 [Paris, Hocquet, in-4° 8 p.], p. 522, 523.

Conservatoire impérial de musique et de déclamation. Distribution des prix pour les cours d'études de l'année 1814 [Paris, Hocquet, in-4° 7 p.], p. 524.

De l'organisation des spectacles de Paris ou essai sur leur forme actuelle 1790 [Bibl. nat., Inv. Yf 1986], p. 42.

Distribution des prix aux élèves du Conservatoire, etc. [Imp. [illegible] in-8° 23 p.] [Bibl. nat., Inv. V. 36813; Arch. nat. AD XVIII[c] [illegible] p. 512, 902, 967.

Distribution des prix, etc. Procès-verbal... [Imp. de la Rép. nivose an VIII, in-8°], p. 513, 902, 968.

Distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique pour le cours d'études de l'an VIII [Paris, Imp. de la Répub., [illegible] in-8° de 18 p.; Arch. nat. AD XVIII 31], p. 514, 903.

Distribution de prix etc., pour le cours de l'an IX [Imp. de la Rép. pluv. an X], p. 515, 968.

Encyclopédie méthodique, p. 17, 34.

Fantasmagorie des menus (La) [in-8°], p. 147.

Instruction publique. Conservatoire de musique. Éclaircissements sur le Conservatoire de musique adressés à la Commission des dépenses du Conseil des Cinq-Cents par les inspecteurs de l'enseignement, etc. [Imp. de la Répub., brum. an V], p. 131.

Lettre à M. Paisiello par les amateurs de musique dramatique [Bibl. nat. Yp. 3169], p. 147.

Lettre en réponse à Guillard sur l'opéra de la Mort d'Adam, etc. [Paris, brum. an X. — Bibl. nat., Inv. Yf. 9878], p. 147.

Mémoire sur le projet d'un conservatoire, p. 17.

Notice sur les travaux du Conservatoire impérial, etc. 1812, par M. Baillot [10 p. in-8°], p. 908.

Ordre de la distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique pour les cours d'étude de l'an VI [Paris, frim., an VII, in-8° [illegible] Bibl. nat., Inv. V. 20689].

Ordre de la distribution des prix aux élèves du Conservatoire de musique pour les cours d'études de l'an VII [Imp. de la Répub. an VIII].

Ordre de la distribution des prix... pour les cours d'études de l'an VIII [Imp. de la Répub., frim. an IX, in-8° 8 p.].

Organisation du Conservatoire, imprimée aux frais des amis des arts [Imp. de la Répub., brum. an V; Arch. nat. AD XVIII[c] 324] p. [illegible]

Précis sur l'Opéra et son administration et réponses à différentes objections [in-4° de 92 p.], p. 40.

Rapport sur le Conservatoire impérial pendant l'année 1813, par Baillot [Hocquet, Paris, in-4° 8 p.], p. 913.

Recueil d'arrêtés du Comité de salut public [Bibl. nat., Lb[41] [illegible] p. 95.

Recueil de pièces à opposer à divers libelles, etc. [Bibl. du Conservatoire, 13755. — Bibl. nat., V p. 3312; Arch. nat. AD III 31], p. 83, 143, 147, 156.

Tableau général des pensions à la charge de l'État, 1817, p. [illegible]

Tribunat (Procès-verbal du), p. 161.

IV. OUVRAGES MODERNES.

Halévy. *Souvenirs et portraits*, p. 331.

Lasserre. *Histoire du Conservatoire impérial de musique et de déclamation* (Paris 1860, in-18 de 572 p.), p. 331.

Pierre (Constant). *Anciennes écoles de déclamation dramatique (les)* 1895, p. 62. — *Basses et Chants donnés aux examens et concours du Conservatoire* (Paris 1900), p. 537, 548. — *École de chant de l'Opéra (l')* [Paris, 1895], p. 30, 460. — *Hymnes et chansons de la Révolution (les)* [Imp. nat. 1900], p. 80, 86, 87. — *Magasin de musique à l'usage des fêtes nationales (le)* [Paris, 1895], p. 86, 87, 103, [illegible] *Musique des fêtes et cérémonies de la Révolution* (Paris 1900), p. [illegible] — *Sarrette et les origines du Conservatoire* (Paris, 1895), p. [illegible] 92, 75, 130, 143. — *Sujets de fugue et thèmes d'improvisation donnés aux concours et examens du Conservatoire* (Paris, 1900), p. [illegible]

INDEX CHRONOLOGIQUE.

1765, *nov.* 27, p. 71. — **1783**, *avril* 27, p. 1; *déc.* 3, p. 1; 11, p. 8; 19, p. 8; 22, p. 10; *s. d.*, p. 1, 2, 5, 7, 9. — **1784**, *janv.* 2, p. 10; 3, p. 10; 7, p. 11; 8, p. 11; 18, p. 12; 29, p. 12; *fév.* 21, p. 12; 24, p. 12, 13; 27, p. 13; *avril* 1er, p. 47; 25, p. 15; 29, p. 35; *mai*, p. 16; *juil.* 13, p. 36; 23, p. 16; *nov.* 25, p. 36; *s. d.*, p. 14, 15, 16, 17, 56, 60. — **1785**, *août* 2, p. 36; *sept.* 26, p. 36; *nov.* 20, p. 36. — **1786**, *avril*, p. 18, 19, 39; *mai* 23, p. 64; *sept.* 15, p. 19, 22; *nov.* 8, p. 24; *déc.* 13, p. 65; *s. d.*, p. 30, 62, 67, 69. — **1787**, *janv.* 12, p. 36, 13, p. 65, *juil.* 1er, p. 33; 5, p. 36, 37; 14, p. 37; *oct.*, p. 37, *nov.* 6, p. 33, 37, 8, p. 65; *déc.* 3, p. 66; *s. d.*, p. 65. — **1788**, *fév.* 2, p. 68; *août* 18, p. 68; *oct.* 13, p. 34, 38; *s. d.*, p. 34, 67, 69. — **1789**, *janv.* 25, p. 38; *mars*, p. 33, 30, p. 38; *avril* 10, p. 40; *mai* 2, p. 38; *juil.* 6, p. 39; 14, p. 71; 24, p. 71; *nov.* 10, p. 34; *déc.*, p. 42, 70; 20, p. 70; *s. d.*, p. 42, 62, 63, 64, 68, 71, 81. — **1790**, *janv.* 1er, p. 47; *mai* 4, p. 81; *oct.* 1er, p. 81; 2, p. 82, 4, p. 82. — **1791**, *janv.*, p. 49; *fév.* 18, p. 44; *avril*, p. 49; *mai* 9, p. 72; *sept.* 26, p. 44; *oct.* 17, p. 82; *nov.* 15, p. 45, 19, p. 53; *déc.* 7, p. 82; 30, p. 48; *s. d.*, p. 46, 49. — **1792**, *janv.* 2, p. 82, 9, p. 83, 18, p. 72; *fév.* 3, p. 49, 50; *mai* 16, p. 50; 22, p. 51, 52; 27, p. 52; *juin* 1er, p. 49; 9, p. 83; 10, p. 52; *juil.* 3, p. 52; *sept.* 8, p. 73; 9, p. 73; *s. d.*, p. 49, 52, 71, 84. — **1793**, *janv.*, p. 52, 84; *mars* 7, p. 53; *avril* 11, p. 52, 53, 27, p. 53; *mai*, p. 54; 11, p. 53; *juil.* 7, p. 54; 27, p. 54. — **[An II]**, *oct.* 1er, p. 54, 56, 21, p. 85, 25, p. 85, 26, p. 86; *nov.* 4, p. 88, 90, 91; 8, p. 88, 91, 11, p. 91, 19, p. 91, 92, 20, p. 91; 21, p. 92; 22, p. 92, *déc.* 5, 92; 17, p. 93; 20, p. 56; 22, p. 55; 23, p. 56; 25, p. 73; *s. d.*, p. 93. — **1794**, *janv.* 2, p. 56; 7, p. 73; 8, p. 56; *fév.* 6, p. 73; 13, p. 74, 15, p. 56, 23, p. 74; 25, p. 93, 56, 26, p. 74, 110; *mars* 19, p. 56, 95, 25, p. 74; *avril* 13, p. 56, 57, 92, 22, p. 86; 23, p. 95; 26, p. 96; 29, p. 95; *mai* 10, p. 75; 16, p. 57; 17, p. 57; 18, p. 95; 20, p. 74; 30, p. 96; *juin*, p. 57; *août* 29, p. 96; *sept.* 11, p. 57, 58, **[an III]**, *nov.* 6, p. 96; 7, p. 97; 8, p. 102; 12, p. 102; 16, p. 97, 101, 103; 26, p. 102; 30, p. 103; *déc.*, p. 110; 21, p. 114; *s. d.*, p. 86, 87, 93, 94. — **1795**, *janv.* 2, p. 110; 23, p. 58, 114; *fév.* 10, p. 103; 12, p. 103, 115; 20, p. 114, 115; *mars*, p. 103, *avril* 3, p. 115; 17, p. 58, 97, 117, 118; 19, p. 117; 23, p. 97; 28, p. 115, 117, 118; *mai*, p. 118; 9, p. 118; *juin* 19, p. 118; 23, p. 117; 26, p. 119, 120; *juil.* 4, p. 87; 15, p. 59; 19, p. 118, 25, p. 119, 120; 28, p. 120; *août* 3, p. 60, 125 à 126; 5, p. 125, 126, 14, p. 127; 17, p. 127; *sept.* 22, p. 127; **[an IV]**, *oct.* 10, p. 127; 17, p. 127; 18, p. 76, 127; 21, p. 128; 23, p. 76; 24, p. 128, 129; *nov.* 6, p. 985; 22, p. 129; *s. d.*, p. 59, 60, 61, 108, 115, 123, (an III) 407. — **1796**, *janv.* 6, p. 129; 7, p. 129; *fév.* 3, p. 130; *avril* 24, p. 130; *juil.* 3, p. 123, *août* 3, p. 985; *sept.* 22, p. 985; **[an V]**, *oct.* 22, p. 130, *s. d.* p. 130, 131. — **1797**, **[an VI]**, *oct.* 21, p. 229; 23, p. 133; 24, p. 967; *s. d.*, p. 408. — **1798**, *janv.* 4, p. 134; *mai* 4, p. 139; 29, p. 132; *août*, p. 251; **[an VII]**, *nov.* 23, p. 134; 27, p. 334; *déc.* 3, p. 135, 967; 4, p. 249, 900; (an VII) p. 409, 986. — **1799**, *mai* 9, p. 135; 1799, *mai* 20, p. 76; 24, p. 250; *août* p. 136; *sept.* 10, p. 137; **[an VIII]**, *sept.* 28, p. 137, 341; *oct.* 9, p. 137; 10, p. 137; 19, p. 138; *s. d.* (an VIII), p. 410. — **1800**, *janv.* 9, p. 902, 968; *fév.* 10, p. 257; *mars* p. 229; 18, p. 139; 21, p. 140; *juin* 20, p. 136; **[an IX]**, *nov.* 6, p. 276; 14, p. 140; 25, p. 140, 29, p. 141; *déc.* 8, p. 902-968; 26, p. 281; 28, p. 282; *s. d.*, p. 140 (an VIII), p. 411-413, (an IX), p. 413-987. — **1801**, *janv.* 3, p. 141; 13, p. 476, *avril* 13, p. 477; *août* 3, p. 141, 279; **[an X]**, *nov.* 8, p. 142; 21, p. 477; *déc.* 4, p. 142; 17, p. 143; 31, p. 905, 968; *s. d.*, p. 354 (an X), p. 412, 413, 416. — **1802**, *janv.* 10, p. 477; 20, p. 477; 30, p. 477; *fév.* 9, p. 477; 19, p. 477; 24, p. 143; *mars* 1er, p. 478; 11, p. 478; 21, p. 478; 23, p. 76; 27, p. 143; 31, p. 478; *avril* 10, p. 478; *mai* 2 et 24, p. 478; *juin* 17, p. 76, 18, p. 143, 156; 19, p. 147, 22, p. 147; 23, p. 275; *juil.* 9, p. 77; 15, p. 147; *août* 12, p. 158; 15, p. 158, 159; **[an XI]**; *sept.* 24, p. 158; *oct.* 1er, p. 159; 3, p. 159; *nov.* 19, p. 159; 21, p. 478; 28, p. 479; *déc.* 19, p. 479; *s. d.*, p. 130, 147; (an XI), p. 412, 416. — **1803**, *janv.* p. 479; 16, p. 479; *fév.* p. 479; *mars* 5, p. 479, 480; 19, p. 479, 480; *avril* p. 480; *mai* 1er, p. 480; *sept.* 3, p. 968; **[an XII]**, p. 517. — **1804**, *mars* 4, p. 480; 18, p. 480; *avril* 8, p. 481; 15, p. 481; *mai* 13, p. 481; *août*, 22, p. 906, 968; **[an XIII]**. — **1805**, *janv.*, 13, p. 481; 27, p. 481; *fév.* 10, 481; *mars* 3, p. 481; 31, 481; *avril* 7, p. 482; 21, p. 482; *mai* 5, p. 482; *août* p. 968; **[an XIV]**; *déc.* 15, p. 482; 29, p. 482; *s. d.* p. 518 (an XIV), p. 413, 518, 987. — **1806**, *janv.* 19, p. 483; *fév.* 9, p. 160; 17, p. 160; 23, p. 483; *mars* 3, p. 163, 167; 30, p. 483; *mai* 18, p. 483; *juin* 1er, p. 483, *nov.* 25, p. 237, *déc.* 31, p. 987, *s. d.*, p. 518. — **1807**, *janv.* 11, p. 483; *fév.* 1er, p. 483; 12, p. 292; 22, p. 484; *mars* 8, p. 484; 22, p. 484; 29, p. 484; *avril* 5, p. 484; 19, p. 484; 25, p. 485; 26, p. 484; *mai* 3, p. 485; 10, p. 485; 19, p. 294; 24, p. 485; *août* 21, p. 907; *s. d.*, p. 519. — **1808**, *janv.* p. 165; 12, 294; 30, p. 314; *fév.* 14, p. 485; 21, p. 485; *mars* 13, p. 485; 27, p. 485; *avril* 3, p. 486; 10, p. 486; 17, p. 486; 24, p. 486; *mai* 8, p. 486; 19, p. 486; 22, p. 487; *juil.* 17, p. 169; *oct.* 14, p. 237; *s. d.* p. 413, 519. — **1809**, *fév.* 5, p. 487, 19, p. 487; *mars* 12, p. 487; 19, p. 487; 26, p. 487; *avril* 2, p. 487; 16, p. 487; 23, p. 488; *mai*, 7, p. 488; 14, p. 488; 21, p. 488; *s. d.*, p. 520. — **1810**, *fév.* 18, p. 488; 25, p. 488; *mars* 11, p. 488; 18, p. 489; 25, p. 489; *avril* 8, p. 489; 15, p. 489, 22, p. 489; 29, p. 489; *mai* 6, p. 489; 20, p. 490; *juin* 3, p. 490; *s. d.*, p. 414, 521. — **1811**, *mars* 3, p. 490; 10, p. 490; 17, p. 490; 24, p. 490; 31, p. 490; *avril*, 7, p. 491; 14, p. 491; 21, p. 491; 28, p. 491; *mai* 5, p. 491; 12, p. 491; 19, p. 491; *juil.* 969, 7, p. 492, 169; *s. d.*, p. 522. — **1812**, *fév.* 16, p. 492; 23, p. 492; *mars* 1er, p. 492, 8, p. 492; 15, p. 492; 22, p. 492; 29, p. 493; *avril* 5, p. 493; 12, p. 493; 19, p. 493, 26, p. 493; *mai* 3, p. 493; 10, p. 493, 17, p. 493; *oct.* 15, p. 173; *déc.* 11, p. 908, 969; *s. d.*, p. 171, 172, 523. — **1813**, *janv.* 21, p. 493; 28, p. 494; *mars* 7, p. 494; 14, p. 494; 21, p. 494; 28, p. 494; *avril* 4, p. 495; 11, p. 495; 18, p. 495; 25, p. 495; *mai* 2, p. 495; 9, p. 495; 16, p. 496; *déc.* 13, p. 912, 969; *s. d.*, p. 523. — **1814**, *janv.* 29, p. 291; *mars* 16, p. 173; *avril* 10, p. 496; 17, p. 496; 24, p. 496; *mai* 11, p. 496; 15, p. 496; 22, p. 496; 28, p. 174; *juin* 3, p. 497; 15, p. 174; 16, p. 174; *juil.* 7, p. 497; 21, p. 497; 28, p. 497; *nov.* 17, p. 174; 26, p. 176; *déc.* 7, p. 77, 78, 79; 8, p. 78; 29, p. 176; *s. d.*, p. 525. — **1815**, *janv.* p. 415; *fév.* 9, p. 78; 24, p. 176; *mars* 177, 1, p. 176; 13, p. 299; 15, p. 79; 23, p. 177; 26, p. 177; *avril* 15, p. 497, 78, 79; 20, p. 969; *juin* 11, p. 497; 14, p. 178; *août* 3, p. 178; 8, p. 178; *oct.*, p. 415; *nov.* 2, p. 178, 179; 17, p. 79; 26, p. 180; *déc.* 5, p. 179, 180; 6, p. 180; 14, p. 181, 22, p. 181; 26, p. 182; 27, p. 183; 28, p. 179; *s. d.*, p. 179, 414, 415. — **1816**, *janv.* 202; 1er, p. 180; 11, p. 179; *fév.* 3, p. 183; 13, p. 184, 186; 14, p. 188; 17, p. 187; 21, p. 192; 29, p. 189; *s. d.*, p. 187, 188; *mars* 2, p. 184, 6, p. 203; 7, p. 203; 8, p. 204; 9, p. 192, 205; 11, p. 184, 190; 13, p. 79, 206; 14, p. 191; 15, p. 206; 18, p. 194; 20, p. 196, 196, 339; 21, p. 196; 22, p. 185; 28, p. 207; *avril* 5, p. 185; 10, p. 185; 12, p. 208; 15, p. 186; 24, p. 197; 26, p. 267; *mai* 1er, p. 197; 208; 14, p. 198; 18, p. 80, 199; 21, p. 199; *juin* 22, p. 199, *juil.* 14; 24, p. 200; *oct.* 4, p. 282; 24, p. 200; *déc.* 1er; p. 201; 10, p. 269; *s. d.*, p. 191, 207, 415. — **1817**, *mars* 6, p. 282, 8, p. 283; 11, p. 284; 12, p. 268; *août* 11, p. 79; *oct.* 29, p. 320; *nov.* 10, p. 297; 20, p. 208; *s. d.*, p. 284, 358, 416. — **1818**, *janv.* 13, 25, p. 268; *fév.* 4, p. 288; 28, p. 288; *avril* 29, p. 147; *mai* 14, p. 210; *sept.* 8, p. 297; *oct.* 6, p. 285, 322; 27, p. 291; 30, p. 323; *nov.* 17, p. 323, *s. d.*, p. 209, 416, 526. — **1819**, *janv.* 13, p. 269; *fév.* 5, p. 324; *mars* 21, p. 297; *avril* 4, p. 298

août 3, p. 289; *oct.* 8, p. 295; *déc.* 2, p. 969; *s. d.*, p. 417, 527. — **1820**, *s. d.*, p. 417. — **1821**, *mars* 18, p. 498; 25, p. 498; *avril* 8, p. 498; *mai* 23, p. 211; 27, p. 498; *juin* 4, p. 213; 17, p. 498; *juil.* 8, p. 498; *nov.* 19, p. 214; *déc.* 15, p. 970; 26, p. 295. — **1822**, *mars* 4, p. 295; 19, p. 216; 23, p. 216; *avril* 15, p. 218; 19, p. 219; 20, p. 220; *mai* -, p. 395; 28, p. 307, 220; 30, p. 220; *juin* 5, p. 268, 245; 13, p. 273; 25, p. 305; *juil.* 2, p. 395; 25, p. 291; *août* 29, p. 295, 305; *sept.* 5, p. 295; 14, p. 292; *oct.* 29, p. 295; 30, p. 292; 31, p. 295; *nov.* 13, p. 295; 21, p. 292; *déc.* 21, p. 970; *s. d.*, p. 272, 304, 418. — **1823**, *janv.* 29, p. 318; *mars* 2, p. 499; 9, p. 499; 16, p. 499; *avril* 13, p. 499; 20 et 27, p. 499; *mai* 12, p. 305; *août* 14, p. 309, 279, 305; 27, p. 296; *déc.* 24, p. 970. — **1824**, *janv.* 22, p. 312; *avril* 25, p. 500; *mai* 2, p. 500; 9, p. 500; *nov.* 27, p. 916, 970; *déc.* 28, p. 309; 30, p. 396; *s. d.*, p. 306. — **1825**, *janv.* 6, p. 397; *mars* 9, p. 286; 25, p. 297; *juil.* 20, p. 297, 298; *nov.* 16, p. 273; 30, p. 917; *déc.* 9, p. 285; 14, p. 970; *s. d.*, p. 398, 419. — **1826**, *oct.* 7, p. 306; 11, p. 306; *nov.* 30, p. 917, 970; *déc.* 20, p. 1008. — **1827**, *mai* 8, p. 298; *nov.* 30, p. 971; *déc.* 27, p. 350; 29, p. 307-308. — **1828**, *janv.* 4, p. 352; *fév.* 15, p. 332; *avril* 29, p. 80; *sept.* 11, p. 286; *nov.* 16, p. 971. — **1829**, *nov.* 12, p. 971. **1830**, *fév.* 22, p. 315; *nov.* 28, p. 971; *s. d.*, p. 420. — **1831**, *sept.* 3, p. 316; *nov.* 20, p. 971. — **1832**, *janv.* 21, p. 397; *mai* 10, p. 325; *sept.* 28, p. 324; *déc.* 2, p. 918, 971; 13, p. 332; *s. d.*, p. 399. — **1833**, *nov.* 24, p. 919, 971; *s. d.*, p. 353. — **1834**, *août* 3, p. 147; *nov.* 16, p. 920, 972. — **1835**, *nov.* 15, p. 922, 972; *s. d.*, p. 421. **1836**, *janv.* 20, p. 317; *fév.* 1er, p. ; *mars*, 26, p. ; *nov.* 20, p. 924, 972. — **1837**, *nov.* 19, p. 926, 972. — **1838**, *août*, p. 298; *nov.* 18, p. 972. — **1839**, *fév.* 19, p. 500; *avril* 5, p. 317; *oct.* 31, p. 500; *nov.* 17, p. 928, 972. — **1840**, *mai* 14, p. 500; 30, p. 500; *juin* 1er, p. 308; *nov.* 22, p. 930, 973; *s. d.*, p. 422. — **1841**, *janv.* 30, p. 501; *mars* 23, p. 501; *mai* 29, p. 501; 30, p. 1008; *juin* 29, p. 501; *août* 16, p. 1008; *nov.* 6, p. 501; 9, p. 250; 28, p. 932, 973. — **1842**, *fév.* 17, p. 501; *mai* 29, p. 501; *déc.* 4, p. 934, 973; 30, p. 269; *s. d.*, p. 399. — **1843**, *mai* 15, p. 319; 28, p. 501; *nov.* 5, p. 935, 973; *déc.* 24, p. 502. — **1844**, *avril* 28, p. 502; *mai* 26, p. 502; *nov.* 17, p. 937, 973; *déc.* 29, p. 502. — **1845**, *mars* 15, p. 1008; *mai* 25, p. 502; *juin* 22, p. 502; *nov.* 9, p. 939, 974; *déc.* 7, p. 502; *s. d.*, p. 423. — **1846**, *mars* 1er, p. 503; 15, p. 503; *avril* 26, p. 503; *mai* 24, p. 503; *sept.* 1er, p. 1008; *déc.* 6, p. 940, 974; *s. d.*, p. 300. — **1847**, *mai* 9, p. 503; *juin* 6, p. 503; *août* 29 p. 317; *nov.* 21, p. 941, 974. — **1848**, *juil.* 18, p. 353; *nov.* 26, p. 943, 974. — **1849**, *fév.* 4, p. 503; *mars* 11, p. 503; 25, p. 504; *nov.* 12, p. 300; *déc.* 2, p. 944, 974. — **1850**, *avril* 25, p. 326; *mai* 19, p. 504; *juin* 9, p. 504; *juil.* 15, p. 325; *nov.* 10, p. 946, 975; 22, p. 255, 370; *s. d.*, p. 424. — **1851**, *mars* 16, p. 504; *mai* 11, p. 504; 25, p. 504; *nov.* 16, p. 947, 975. — **1852**, *fév.* 29, p. 504; *mai* 16, p. 504; *juin* 20, p. 505; *déc.* 12, p. 947, 975. — **1853**, *avril* 24, p. 505; *mai* 6, p. 505; *juin* 12, p. 505; *déc.* 11, p. 948, 975. — **1854**, *fév.* 6, p. 369; 21, p. 280, 308; *mars* 26, p. 505; *juin* 11, p. 505; *déc.* 22, p. 309; 24, p. 950, 975. — **1855**, *mars* 10, p. 301; *avril* 22, p. 505; 29, p. 317; *juin* 26, p. 505; *oct.* 6, p. 286; *nov.* 25, p. 951, 976; *s. d.*, p. 287, 425. — **1856**, *avril* 29, p. 506; *juin* 10, p. 506; *nov.* 30, p. 953, 976. — **1857**, *fév.* 22, p. 281; *mai* 20, p. 506; *juil.* 9, p. 506; *déc.* 8, p. 954, 976. — **1858**, *avril* 12, p. 80; *juin* 17, p. 506; 24, p. 506; *juil.* 17, p. 331; *août* 5, p. 956, 976. — **1859**, *fév.* 1er, p. 331; 16, p. 331; *mai* 31, p. 331; *juin* 30, p. 506; *août* 4, p. 957, 976. — **1860**, *juil.* 12, p. 506; *août* 4, p. 959, 977; *nov.* 29, p. 507; *s. d.*, p. 426. — **1861**, *juin* 29, p. 507; *août* 8, p. 960, 977. — **1862**, *juil.* 10, p. 507; *août* 4, p. 962; 11, p. 977; *oct.* 15, p. 332. — **1863**, *août* 3, p. 964, 977. — **1864**, *mai* 4, p. 274; *août* 4, p. 965, 977. — **1865**, *août* 4, p. 977; *s. d.*, p. 427. — **1866**, *août* 7, p. 978. — **1867**, *août* 2, p. 978. — **1868**, *août* 4, p. 978. — **1869**, *août* 6, p. 978. — **1870**, *avril* 2, p. 370; *août* 5, p. 978; *s. d.*, p. 427. **1871**, *août* 26, p. 302; 31, p. 310; *sept.* 14, p. 304; *oct.* 31, p. 307; *nov.* 9, p. 398; *s. d.*, p. 280, 500, 1008. — **1872**, *août* 5, p. 978; *sept.* 9, p. 1008; *s. d.*, p. 429. — **1873**, *août* 6, p. 978; *sept.* 30, p. 310; *oct.* 13, p. 311; *nov.* 26, p. 311. — **1874**, *avril* 2, p. 1008; *mai* 3, p. 507; *août* 4, p. 979. — **1875**, *avril* 25, p. 507; *août* 4, p. 979; *s. d.*, p. 430. — **1876**, *janv.* 14, p. 1008; *avril* 30, p. 507; *août* 5, p. 979. — **1877**, *avril* 29, p. 507; *août* 4, p. 979. — **1878**, *fév.* 13, p. 1008; *avril* 28, p. 507; *août* 6, p. 979; *sept.* 9, p. 280; 11, p. 281, 265. — **1879**, *avril* 27, p. 508; *août* 6, p. 979; *nov.* 10, p. 334. — **1880**, *avril* 25, p. 508; *août* 5, p. 980; *s. d.*, p. 431. — **1881**, *mai* 1er, p. 508; *août* 4, p. 980; *nov.* 14, p. 326. — **1882**, *août* 4, p. 980. — **1883**, *janv.* 25, p. 327; *avril* 22, p. 508; *août* 4, p. 980. — **1884**, *mars* 20, p. 1008; 26, p. 1008; 29, p. 1008; 31, p. 1008; *avril* 7, p. 1009; 8, p. 1008; 28, p. 1008; *mai* 6, p. 1008; 7, p. 508; *juin* 10, p. 1008; *juil.* 12, p. 1008; 15, p. 1009; 17, p. 1009; 18, p. 1008; 29, p. 1009; *août* 5, p. 980; 26, p. 1009. — **1885**, *janv.* 12, p. 1008; *avril* 26, p. 509; *mai* 9, p. 1009; *août* 6, p. 980; *déc.* 5, p. 1009; *s. d.*, p. 432, 1009. — **1886**, *mai* 14, p. 273; *août* 6, p. 981. — **1887**, *janv.* 6, p. 1009; *fév.* 1er, p. 274; *mai* 5, p. 509; *août* 4, p. 981. — **1888**, *mai* 1, p. 509; *août* 4, p. 981; 6, p. 318. — **1889**, *août* 3, p. 981; *oct.* 10, p. 1008; 15, p. 1009. — **1890**, *janv.* 25, p. 289; *août* 3, p. 981; *s. d.* p. 433. — **1891**, *janv.* 22, p. 1009; 23, p. 1008; *fév.* 23, p. 1009; *août* 3, p. 981. — **1892**, *mars* 21, p. 373; *août* 3, p. 982; *s. d.*, p. 373, 376. — **1893**, *août* 4, p. 982; *sept.* 30, p. 1009; *s. d.*, p. 292. — **1894**, *août* 4, p. 982; 6, p. 264, 321. — **1895**, *juin* 23, p. 278; *août* 3, p. 982; *s. d.*, p. 434. — **1896**, *mai* 5, p. 265; *juil.* 11, p. 327; *août* 5, p. 982; *s. d.*, p. 500. — **1897**, *fév.* 22, p. 281; *mai* 19, p. 509; *juin* 3, p. 328; 24, p. 280, 308, 309; *juil.* 20, p. 329; *août* 6, p. 982; *s. d.*, p. 328. — **1898**, *mai* 18, p. 509; *août* 3, p. 983; *déc.* 10, p. 277; *s. d.*, p. 292. — **1899**, *mai* 4, p. 509, *août* 2, p. 983. — **1900**, *mai* 10, p. 510; *août* 2, p. 983; *oct.* 1er, p. 267; *s. d.*, p. 435.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

Les noms d'œuvres lyriques et d'ouvrages dramatiques, etc. sont imprimés en italique, les noms de villes en petites capitales.

Abencérages (*Les*), p. 498, 507.
Absences, p. 161, 163, 265.
Absences des professeurs, p. 268, 161, 165, 115.
Académie royale de musique, p. 1, 5, 7, 9, 10, 11, 29, 31, 46, 209, 291. (Voir *Opéra*.)
Accompagnateurs, p. 262, 379, 384, 386, 997, 998.
Accompagnement, p. 2, 125, 128, 339, 343, 323, 279.
Accompagnement au piano, p. 320, 323, 518, 875, 990.
Accordeurs, p. 991.
Accusations portées contre le Conservatoire, p. 143.
Acoustique, p. 127.
Action, p. 976, 979.
Actes organiques, p. xvii, 223.
Adieux des montagnards (*Les*), p. 509.
Administration, p. 223, 238, 348, 215, 251, 367, 250, 260, 383, 266, 997.
Administrateur, p. 269.
Admission, p. 17, 231, 311, 315, 267, 874, 875.
Admission (élèves), p. 226, 231, 239, 246, 247, 252, 258, 262. (Voir Limite d'âge.)
Admission des élèves (conditions), p. 247.
Admission des élèves aux théâtres subventionnés, p. 319, 291. (Voir Entrées.)
Admission aux concours, p. 324.
Admission des professeurs, p. 107.
Adolphe et Clara, p. 973.
Adrien (Ouvert. d'), p. 478, 480, 485, 491.
Affectation des bâtiments des Menus-Plaisirs à l'Institut national de musique, p. 95.
Africaine (*L'*), p. 978, 979, 981, 982.
Aida, p. 980, 982.
Aix, p. 1008.
Alceste, p. 967, 479, 484, 498, 970, 983.
Alto, p. 385, 614, 887, 990.
Alzire, p. 485.
Amant bourru (*L'*), p. 498, 977.
Amendes, p. 237.
Ami de la maison (*L'*), p. 969.
Amiens, p. 1009.
Amour et Psyché (*L'*), p. 482, 483.
Amour moderne (*L'*), p. 981.
Amphytrion, p. 969, 490, 498, 969.
Anacréon, p. 967, 486, 509.
Anacréon (Ouvert. d'), p. 481, 483, 484, 486, 488, 491, 492, 494, 496.
Andromaque (Grétry), p. 497, 498.
Andromaque (Paisiello), p. 479.
Andromaque (Racine), p. 492, 502, 977.
Angoulême, p. 1009.
Anne de Boulen, p. 974.
Annette et Lubin, p. 482.
Anniversaire de la fondation du Conservatoire, p. 141.
Appointements, p. 339, 345, 34, 50, 52, 53, 54, 56, 57, 58, 102, 60, 103, 105, 107, 110, 111, 114, 116 à 119, 122, 124, 127, 132, 136, 138, 139, 159, 173, 181, 189, 196, 197, 199, 200, 318, 214, 216, 286, 938, 940, 363, 365, 369, 257, 989, 990, 262, 378, 385, 389, 393, 997.
Aptitudes des aspirants, p. 3, 35, 36, 165.
Ariane, p. 496.
Ariodant, p. 968, 481, 485, 488, 496, 970.
Armée de l'Ouest, p. 85.
Armée du Nord, p. 86.
Armes. (Voir *Escrime*.)
Armide (Rossini), p. 970.
Armide (Gluck), p. 492, 497, 499, 502, 503, 505, 507.
Armide (ouvert.), p. 485, 492, 969.
Armide (Lully), p. 509.
Arrestation de Sarrette, p. 75.
Arrêté du Conseil d'État du Roi, p. 10, 11.
Arrêté ordonnant l'évacuation des bâtiments destinés au Conservatoire, p. 129.
Arrêtés. (Voir *Comités de salut public et d'instruction publique*.)
Artistes par occasion (*Les*), p. 484, 486, 488, 489, 490, 493, 495, 496, 499.
Artistes par occasion (*Les*) [ouvert.], p. 495.
Aspirants, p. 35, 311, 312, 316, 318, 386, 873, 875, 991.
Assemblée législative, p. 51.
Assemblées générales, p. 236.
Association des artistes musiciens de la Garde nationale, p. 87, 97, 100, 110, 111, 113, 115, 116, 118, 119.
Athalie (Gossec), p. 25, 491, 493, 495, 496.
Athalie (Racine), p. 494, 982.
Athalie (Mendelssohn) [ouvert.], p. 509.
Attaques contre l'École, p. 30, 41, 143, 215.
Attribution des comités d'enseignement, p. 395.
Attributions des comités d'examen, p. 398.
Attributions du Conseil d'administration, p. 397.
Attributions des jurys d'admission, p. 398.
Attributions des professeurs, p. 288, 289.
Atys, p. 485, 968.
Aubade (Bazin), p. 975, 976.
Auberge de Bagnères (*L'*), p. 489 à 492, 495.
Auberge de Bagnères (*L'*) [ouvert.], p. 494, 989.
Aubergistes de qualité (*Les*), p. 494, 496.
Auditeurs, p. 267, 248, 309, 312 à 314, 263, 318, 386, 389, 265.
Audition des chefs-d'œuvre de toutes les écoles, p. 235.
Augmentations, p. 365, 379, 58.
Avancement, p. 365, 379.
Avare (*L'*), p. 492, 494, 498, 970, 973, 980.
Aventurière (*L'*), p. 980.
Ave verum, p. 507.
Avignon, p. 1008.

Bajazet, p. 495, 979, 981.
Bal masqué (*Le*), p. 978, 508.
Barbier de Séville (*Le*) [Beaumarchais], p. 495, 500, 505.
Barbier de Séville (*Le*) [Rossini], p. 500, 501, 973, 975, 976, 507, 977, 978.
Barbier de Séville (*Le*) [Rossini] (ouvert.), p. 506.
Barbier de Seville (*Il*) [Paisiello], p. 478.
Basse (violoncelle), p. 8, 44, 108, 125, 128.
Basson, p. 35, 44, 108, 115, 339, 343, 139, 161, 165, 322, 323, 256, 386, 640, 888.
Bataille d'Austerlitz (*La*), p. 483.
Bataille de Marignan (*La*), p. 510.
Bâtiments, p. 5, 9, 14, 95, 126, 129, 170, 1, 123, 126, 130, 986, 1000, 167, 169, 175, 181, 186, 188, 191, 202, 203, 204, 206, 324, 921, 946.
Bayadères (*Les*), p. 495.
Bayonne, p. 1008.
Belle Arsène (*La*), p. 509.
Benedictus (Haydn), p. 485, 488, 489.
Benjowski, p. 482, 487, 969.
Bergère (Rue), p. 5.
Bibliothécaire, p. 270.
Bibliothèque, p. 93, 109, 122, 124, 126, 129, 224, 986, 989, 136, 230, 235, 342, 141, 160, 167, 168, 241, 169, 170, 190, 254, 270, 368, 259, 990, 991, 966, 264, 265, 388, 992, 1002.
Blanche de Provence, p. 500.
Bohémienne (*La*), p. 25.
Boulogne-sur-Mer, p. 1008.
Brennus (Ouvert.), p. 479.
Brevet (voir *Diplôme*), p. 253.
Britannicus, p. 500, 501, 503, 506, 982.
Brutus et Palaprat, p. 501, 502.

Bureau, p. 108, 125, 339.
Budgets, p. 2, 7, 9, 45, 47, 105, 136, 162, 180, 183, 184, 185, 186, 194, 207, 214, 222, 252, 940, 942, 946, 984, XXVIII.
But (Formation d'une école), p. 17.

Caen, p. 1008.
Caïd (*Le*), p. 977, 983.
Caisse de secours, p. 464.
Caissier, p. 269.
Calife de Bagdad (*Le*), p. 504.
Camilla, p. 484, 490, 493.
Camilla (Ouvert.), p. 490, 494.
Cantate sur la naissance de S. M. le Roi de Rome, p. 492.
Cantate pour la fête de Pâques, p. 509.
Cantate pour tous les temps, p. 510.
Carmen, p. 980, 982.
Carnaval, p. 982.
Cendrillon, p. 971, 503.
Céphale et Procris, p. 479.
Cette, p. 1009.
Chalet (*Le*), p. 500.
Chambéry, p. 1008.
Chandelier (*Le*), p. 981.
Chant, p. 2, 7, 33, 108, 125, 128, 339, 139, 231, 343, 347, 281, 161, 165, 242, 208, 909, 321, 323, 289, 246, 248, 249, 356, 350, 945, 256, 954, 371, 304, 401, 572, 261, 263, 289, 374, 377, 385 à 387, 874, 875, 879, 898, 991, 998, 1004.
Chant déclamé, p. 161, 165.
Chant populaire, p. 683.
Chapelle du roi, p. 7.
Chaperon rouge (*Le*), p. 975.
Charges de cours, p. 385, 266.
Charles VI, p. 974, 977, 978, 980, 981, 983.
Charlotte Corday, p. 981.
Châteaux en Espagne (*Les*), p. 969, 978.
Châteauvieux, 89, 91.
Charme de la voix (*Le*), p. 498, 500.
Chauffage, p. 986, 991, 992, 1000, 1001.
Chefs de chant (Opéra), p. 4.
Chef du pensionnat, p. 301, 221.
Chien du jardinier (*Le*), p. 981.
Chimène, p. 968, 477, 480, 484.
Chœur, p. 40, 213, 683.
Choix des élèves, p. 3.
Choix des professeurs, p. 3, 183, 184, 348, 363.
Christ au mont des Oliviers (*Le*), p. 974.
Chronomètre, p. 911.
Cid (*Le*), p. 981.
Cimbales, p. 108.
Cinna, p. 494, 499, 975.
Circé, p. 478.
Clarinette, p. 35, 108, 125, 128, 339, 139, 343, 161, 165, 321, 313, 910, 256, 386, 633, 888.
Clarinette (Alto), p. 910.
Classes, p. 3, 226, 227, 986, 233, 161, 162, 208, 209, 215, 252, 257, 990, 262, 386, 873, 991, 999.
Classes (Surveillance et police), p. 239, 248.
Classes d'ensemble, p. 371, 402, 261.
Classes d'orchestre, p. 990, 372, 262, 375, 377, 385, 683. (Voir Orchestre.)
Classes pour les élèves militaires, p. 332, 896.
Classes préparatoires de piano, p. 595.
Classement des élèves, p. 243.
Clavecin, p. 2, 4, 7, 11, 39, 108, 125, 128, 339, 139, 343.
Clavier, p. 356, 256, 371, 595.
Clemenza di Tito, p. 483.
Clemenza di Tito (Ouvert.), p. 483, 484, 488, 490, 969.
Cœur et la Dot (*Le*), p. 981.
Comédie, p. 322, 323, 672, 894.
Comité d'enseignement, p. 242, 243, 175, 349, 395, 396, 397, 399, 251, 367, 257.
Comités d'examen, p. 398, 400, 260, 266, 384, 394, 395.
Comité de finances, p. 59.
Comité d'instruction publique, p. 45, 48, 49, 50, 51, 56, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 101, 102, 103, 107, 108, 115, 117, 118, 120, 126, 127, 128, 129.
Comité de salut public, p. 85, 92, 86, 94, 95, 96, 108.
Commission temporaire des arts, p. 73, 74, 93.
Courtiens, p. 9.
Composition musicale, p. 8, 11, 27, 108, 125, 339, 139, 343, 345, 161, 165, 909, 242, 208, 320, 323, 246, 247, 350, 357, 256, 274, 528, 990, 406, 372, 261, 375, 377, 385, 386.
Comte Ory (*Le*), p. 972, 502, 503, 505, 506, 508.
Concerts, p. 96, 98, 112, 113, 115, 117, 141, 254, 967.
Concert à la cour (*Le*), p. 977, 508.
Concert interrompu (*Le*), p. 489, 969, 498.
Concierge, p. 302.
Concours d'admission, p. 380, 386, 267, 318, 874, 875.
Concours pour l'admission des professeurs, p. 107, 122, 124, 128, 129, 339, 138, 231.
Concours pour les prix, p. 339, 320, 253, 361, 258, 261, 263, 290, 381, 387, 391, 394, 265, 267, 308, 318, 875, 876, 991, 1000.
Concours à huis clos, p. 323.
Concours publics, p. 323, 372.
Concurrents, p. 876, 897.
Conditions des engagements, p. 285.
Congés, p. 227, 236, 240, 250.
Conseil des Anciens, p. 133, 135.
Conseil des Cinq-Cents, p. 131, 134, 135, 136, 137, 138.
Conseil général de la commune de Paris, p. 88, 91.
Conseils aux élèves, p. 66.
Conseil d'administration, p. 396, 397, 398.
Conseils d'enseignement, p. XVIII, 395, 400, 260, 379, 384, 389, 393. (Voir Comité.)
Conseil supérieur d'enseignement, p. 266.
Conservatoire, p. 17, 123, 124.
Conservatoires d'Italie, p. 1, 8, 10, 11, 40, 42, 44, 47, 140.
Contrebasse, p. 108, 125, 128, 339, 351, 256, 372, 261, 385, 386, 620, 885.
Contrebasson, p. 108.
Contrepoint et fugue, p. 320, 323, 400, 533, 376, 876, 377.
Convention nationale, p. 88, 90, 91, 115, 120, 124, 125, 126.
Cor, p. 35, 44, 108, 125, 339, 139, 905, 161, 165, 321, 323, 256, 386, 891.
Cor à pistons, p. 645, 891, 920, 921.
Coriandre, p. 967.
Cornet à pistons, p. 386, 647, 679, 891.
Corps enseignant, p. 383, 266.
Correspondants, p. 282, 214, 215, 991.
Così fan tutte, p. 486, 509.
Così fan tutte (ouvert.), p. 489.
Couronnement (*Le*), p. 976.
Cours d'histoire générale de la musique, p. (Voir Histoire.)
Cours d'histoire et de littérature dramatiques, p. 990. (Voir Histoire.)
Création du monde (*La*), p. 479, 487, 494, 496, 497, 498, 499, 971, 503.
Création du monde (*La*) [ouvert.], p.
Crédits, p. 162, 173, 988.
Crescendo (*Le*), p. 493, 494.
Crispin rival de son maître, p. 493.
Critiques, p. 34, 42, 68.
Croisé (*Le*), p. 979, 977.

Dame blanche (*La*), p. 971, 977.
Dame du lac (*La*), p. 971, 978.
Danaïdes (*Les*), p. 479, 491, 494, 967.
Danse, p. 2, 6, 8, 166, 243, 311. (Voir Maintien.)
Danse des Sylphes, p. 978.
Dardanus, p. 25, 33, 478, 479, 486, 497, 509.
Débuts, p. 24, 26, 33, 34, 244, 314, 298, 316.
Débuts à Bordeaux (*Les*), p. 501.
Déclamation dramatique, p. 66, 166, 173, 909, 912, 190, 207, 268, 209, 916, 923, 351, 928, 358, 256, 372, 402, 262, 263, 265, 289, 384, 385, 387, 388, 266, 667, 894, 898, 990, 999, 272, 216.
Déclamation lyrique, p. 2, 4, 8, 11, 343, 139, 161, 242, 909, 268, 290, 291, 246, 248, 351, 315, 256, 371, 401, 261, 289, 374, 655, 879.
Décrets, p. 44, 52, 91, 125, 163, 169.
Délibération du Bureau de la Ville de Paris, p. 81, 82.
Délibérations des comités, p. 396.
Délibérations du jury, p. 956.
Délits et peines, p. 228. (Voir Discipline.)

Démission de Sarrette, p. 74, 76, 77, 143, 146.
Démocrite, p. 969, 495.
Démocrite amoureux, p. 972, 973, 975.
Demoiselles de Saint-Cyr (*Les*), p. 989.
Demophon, p. 481, 488.
Demophon (ouvert.), p. 968, 493.
Départements, p. 334, 898. (Voir Écoles.)
Dépenses, p. 9, 15, 47, 57, 95, 97, 101, 110, 113, 115, 117, 118, 119, 131, 134, 136, 140, 142, 177, 984.
Dépenses effectuées, p. 988, 997.
Dépit amoureux (*Le*), p. 493, 501, 504, 976, 980.
Dépôt des classes, p. 236, 272.
Destitution de Sarrette, p. 139.
Deux aveugles de Tolède (Ouvert. des), p. 505.
Deux journées (*Les*), p. 495, 497, 507.
Deux journées (*Les*) (ouvert.), p. 488.
Devoirs des professeurs, p. 216, 267.
Diane et Endymion, p. 968.
Diapason normal, p. 911, 334, 957.
Dictée musicale, p. 500.
Diction, p. 683, 990.
Dictionnaire des lauréats, p. xxii, 684.
Didon, p. 479, 490, 491, 497.
Dieuz, p. 1008.
Dijon, p. 1008.
Dilettante (*Le*), p. 972.
Directeur, p. 12, 130, 219, 367, 383, 265.
Directoire, p. 130.
Discipline, p. 161, 269, 295, 298, 300.
Discours, p. xxviii, 130, 990.
Dissipation, p. 38.
Distrait (*Le*), p. 969, 501, 974, 976.
Distributions des prix, p. 133, 986, 990, 135, 139, 230, 234, 242, 160, 212, 243, 253, 259, 946, 1000.
Dix ans noir (*Le*), p. 500.
Don Pasquale, p. 974.
Don patriotique, p. 134.
Donations, p. 1002.
Don Juan, p. 480, 482, 483, 487, 490, 491, 494, 497, 502, 503, 504, 978, 982, 983.
Don Juan (ouvert.), p. 487.
Don Juan (Molière), p. 493, 974, 975, 506, 978.
Donna Caritas, p. 978.
Douai, p. 1008.
Dragons de Villars (*Les*), p. 980.
Durée des études, p. 267, 318, 316, 355, 384, 390, 391, 393.
Droit des pauvres, p. 348.

Éclair et Narcisse, p. 95, 485.
Éclair (*L'*), p. 972, 506, 978.
Éclairage, p. 991, 993, 1000, 1001.
Éclaircissements sur le Conservatoire, p. 131.
École de chant de l'Opéra, p. 30, 349, 209, 210, 193.
École de la Garde nationale, p. 71, 83, 152.
École de Mars, 111, 119.
Écoles de musique des départements, p. 89, 115, 215, 993, 1007, 1008.
École des femmes (*L'*), p. 486, 969, 500, 973, 975, 978, 980.
École des maris (*L'*), p. 495.
École primaire de chant (de Choron), p. 989.
École royale de chant, p. xiii, 1, 14, 194, 217, 122, 125, 177, 194.
École royale de musique, p. 180.
École royale dramatique, p. xiii, 62.
Écueil de mer (*L'*), p. 975.
Effectif des classes, p. 378, 873.
Egmont (ouvert.), p. 500.
Élégie (*L'*), p. 979.
Élèves, p. 4, 35, 76, 122, 124, 131, 138, 160, 230, 233, 239, 245, 270, 339, 258, 262, 386, 873, 875.
Élèves militaires, p. 334, 677, 875, 896.
Élèves stagiaires, p. 318.
Élie, p. 508.
Élisa (voir *Voyage au mont Saint-Bernard*).
Éloïse, p. 969.
Elza, p. 967.
Embarras des richesses (*L'*), p. 490, 492.
Emporte (*L'*) (voir *Irato* (*L'*)).
Encouragement, p. 314.
Emma, p. 490.
Endimion, p. 487.
Enfants d'Édouard (*Les*), p. 503.
Enfant prodigue (*L'*), p. 507.
Engagement envers le Conservatoire, p. 285, 287, 298, 314, 317.
Engagement aux théâtres subventionnés, p. 286, 287, 392, 262.
Enlèvement au serail (*L'*), p. 507.
Enseignement, p. 3, 35, 66, 108, 131, 226, 230, 231, 232, 240, 348, 242, 248, 395, 251, 254, 255, 270, 261, 384, 385, 389, 393, 265, 997.
Enseignement populaire, p. 354, 683.
Enseignement simult. du chant, p. 683, 989.
Ensemble instrumental, p. 272, 372, 375, 385, 683.
Ensemble vocal, p. 309, 373, 374, 385, 683.
Entrée des classes, p. 267.
Entrées aux théâtres subventionnés (voir Admissions).
Épouvante, p. 968, 493.
Entretien de l'école, p. 11, 15, 82.
Envois de Rome, p. 6, 279.
Épreuve (*L'*), p. 498, 501, 504, 505, 506.
Erifile, p. 489.
Ernani (Verdi), p. 976.
Esclave par amour (*L'*), p. 478.
Escrime, p. 2, 8, 349, 313, 385, 390, 683.
Essai des ouvrages lyriques destinés au théâtre, p. 18, 21.
Esther, p. 498.
États d'appointements, p. 47, 49, 52, 53, 56, 57.
États nominatifs des conseils et comités, p. 398.
États périodiques du personnel administratif et enseignant, 407.
État récapitulatif des concurrents et récompenses, p. 897.
État de services des professeurs et employés réformés, p. 199.
Étourdie (*L'*), p. 981.
Étourdis (*Les*), p. 500.
Étrangère (*L'*), p. 981, 982.
Étrangers (élèves), p. 273, 307, 309, 252, 258, 361, 387, 391, 394, 265.
Études dramatiques, p. 313, 399, 398, 400, 989.
Études musicales, p. 399, 400.
Études de l'Opéra, 291.
Étude des rôles, p. 322, 356, 256, 683.
Euphrosine et Coradin, p. 975.
Euphrosine et Coradin (Ouvert.), p. 477, 478, 481.
Euryanthe, p. 973, 509.
Euryanthe (ouvert.), p. 507, 508, 509.
Exactitude des professeurs, p. 390.
Examens des classes, p. 243, 311, 312, 318, 349, 288, 249, 316, 361, 252, 258, 379, 291, 263, 290, 381, 387, 390 à 393, 267.
Examens d'admission, p. 372.
Examinateurs, p. 281, 347.
Exercices des élèves, p. xx, 15, 17, 18, 19, 22, 23, 65, 91, 92, 97, 98, 96, 224, 229, 230, 234, 160, 167, 350, 243, 169, 312, 190, 214, 250, 318, 254, 938, 369, 258, 370, 261, 264, 360, 387, 391, 392, 267, 989, 1000.
Exercices dramatiques, p. 312.
Expédition d'Angleterre, p. 134.

Fable, p. 2, 8.
Facteurs d'instruments, p. 110.
Facture instrumentale, p. 168.
Fanchon, p. 483, 485, 486, 487.
Fanchon (ouvert.), p. 483, 485, 493, 497.
Fanny Lynn (*La*), p. 976, 979.
Fanny magie (*La*), p. 497.
Fanson infidèles (*Les*), p. 501, 503, 504.
Faust (fantaisie par Alard), p. 978.
Faust (Gounod), p. 978, 980, 982.
Faute de s'entendre, p. 506.
Faux savant (*Le*), p. 979.
Favorite (*La*), p. 973 à 975, 977, 979, 980.
Félix, p. 490.
Femmes savantes (*Les*), p. 499, 500, 976, 977.
Fernand Cortez, p. 969, 499, 500, 975, 507, 508.
Fêtes d'Hébé (*Les*), p. 507.
Fêtes nationales, p. 86, 114, 131, 985, 986, 339, 225, 234, 160.
Feuille de présence, p. 226, 268, 270.
Fiancée (*La*), p. 976.
Fiancée du roi de Garbe (*La*), p. 508.
Fidelio, p. 504; — (ouvert.), p. 500, 507.
Fille d'honneur (*La*), p. 974.
Fils naturel (*Le*), p. 979, 983.
Flûte, p. 35, 44, 108, 125, 128, 339, 343, 139, 161, 165, 321, 323, 256, 386, 624, 888, 168.
Flûte enchantée (*La*), p. 507, 508.
Flûte enchantée (*La*) (ouvert.), p. 483, 486 à 491, 969, 494, 496, 970, 499, 971, 506.

Foire Saint-Laurent, p. 6.
Folies amoureuses (Les), p. 498, 499, 503, 504.
Fo-ti-Fo, p. 508.
Fonctions, p. 104.
Fort-l'Évêque, p. 939.
Fourberies de Scapin (Les), p. 494, 498, 499, 975, 982, 983.
Frais de bureau, p. 986, 1001.
Frais de voyage, p. 164, 991.
Françoise de Rimini, p. 980.
Frascatana (La) [ouvert.], p. 478, 489.
Fratelli Rivali (ouvert.), p. 485, 489.
Freyschütz (ouvert. du), p. 508.
Freyschütz, p. 981.
Fugue, p. 377, 898. (Voir *Contrepoint*.)

Gabrielle d'Estrées (ouvert. de), p. 494.
Galathée, p. 977, 982.
Garçons de classes, p. 271.
Gens de service, p. 991, 1003.
Gibby la Cornemuse, p. 978.
Gli Morelli, p. 480.
Gli Viaggiatori felici. (Voir *Viaggiatori felici*.)
Grammaire. (Voir Langue française.)
Gravure de musique, p. 15, 16, 110, 168, 347.
Gringoire, p. 981.
Griselda, p. 480.
Grosse caisse, p. 108, 112.
Guido et Ginevra, p. 973, 974, 979, 509.
Guillaume Tell, p. 973, 979, 508, 980.
Guillaume Tell (ouvert.), d. 509.
Gymnase musical militaire, p. 333.

Habillement, p. 990, 991.
Habillement des pensionnaires, p. 294, 295, 297.
Hamlet, p. 970, 980.
Hamlet (A. Thomas), p. 978, 980, 981, 982.
Hamlet (Ducis), p. 977.
Harmonica, p. 905.
Harmonie, p. 139, 161, 231, 165, 242, 320, 323, 247, 279, 353, 357, 256, 372, 401, 375, 385, 386, 537, 876, 896, 898.
Harmonie et accompagnement, p. 542, 876.
Harmonie et composition, p. 678.
Harpe, p. 226, 352, 923, 356, 256, 372, 401, 261, 385, 386, 603, 882, 898, 168.
Hautbois, p. 35, 44, 108, 125, 128, 339, 139, 343, 161, 165, 321, 323, 256, 386, 629, 888.
Haute-contre, p. 39.
Henry VIII, p. 983.
Héraclius, p. 969.
Herculanum, p. 978.
Héritiers (Les), p. 502, 506.
Héro et Léandre, p. 484.
Hérodiade, p. 982, 983.
Hippolyte et Tricia, p. 508.
Histoire, p. 349, 314, 173, 683, 990.
Histoire et littérature dramatiques, p. 358, 309, 951, 385, 390, 683, 990.
Histoire de la musique, p. 359, 309, 385, 990.
Horace, p. 502, 976.
Horaces (Les), p. 485, 495, 497, 973, 501.
Hôtel des Menus-Plaisirs, p. 2, 6, 16, 175, 180, 194, 204.
Hôtellerie portugaise (L'), p. 481, 489 à 491.
Hôtellerie portugaise (L') [ouvert.], p. 967, 968, 977, 478, 480, 482, 489, 490, 494, 496, 498, 504.
Hôtesse de Lyon (L'), p. 502.
Huguenots (Les), p. 976, 977, 978, 979, 980, 981.
Hymne à Voltaire, p. 967.

Idées jetées au hasard sur l'établissement de l'École dramatique, p. 62.
Idomenée, p. 489, 490, 491, 492, 500.
Iphigénie en Aulide, p. 481.
Impressions, p. 1001.
Indemnités aux pensionnaires exclus, p. 295.
Indemnités aux chargés de cours, p. 998.
Inspecteurs de l'enseignement, p. 230, 231, 251.
Inspection de l'enseignement, p. 232, 242, 249, 254.
Instances des membres du Conservatoire, pour le maintien de leur emploi, p. 186.
Institut de France, p. 528, 990.
Institut national de musique, p. 88, 91, 108, 162.
Instruments, p. 93, 94, 108, 231, 168, 989, 999, 1003.
Instruments à archet, p. 908, 401, 885, 1003.
Instruments à clavier, p. 882, 1003.
Instruments à vent, p. 168, 909, 248, 401, 262, 888, 898, 1003.
Insubordination, p. 295, 24.
Interdiction d'engager les élèves, p. 244, 285, 312, 386, 216.
Interdiction de paraître en public sans autorisation, p. 273, 390.
Intrigue épistolaire (L'), p. 974, 976.
Iphigénie en Aulide (Glück), p. 34, 486, 493, 494, 495, 497, 499, 508, 981, 510.
Iphigénie en Aulide (Glück) [ouvert.], p. 493, 495, 508.
Iphigénie en Aulide (Racine), p. 494, 499, 502.
Iphigénie en Tauride, p. 508, 980, 981, 982.
Irato ou l'Emporté (L'), p. 493, 504, 506.
Irato (ouvert.), p. 493, 497.
Italiens in Londres, p. 481, 482, 483.

Jaguarita, p. 507.
Jean de Paris (ouvert.), p. 495, 499, 970, 504.
Jeanne d'Arc, p. 499, 974.
Jeannot et Colin, p. 506.
Jéricho, p. 485, 487, 497.
Jérusalem, p. 976, 978.
Jetons de présence, p. 324, 289, 991.
Jeu de l'amour et du hasard (Le), p. 970, 501, 504.
Jeune femme colère (La), p. 973.
Jeune Henri (Ouvert. du), p. 967, 478, 481, 482, 486, 490, 491, 493, 496, 499, 500.
Joconde, p. 505, 508.
Joseph, p. 496, 969, 504, 978, 507.
Joueur (Le), p. 497.
Jubel (ouvert.), p. 507, 509.
Judas Machabée, p. 503.
Jugement de Midas (Le), p. 491.
Juive (La), p. 980.
Jules César, p. 508.
Jury d'admission, p. 398, 260, 384, 390, 394, 266, 398.
Jury de concours, p. 288, 956, 381, 391, 267.
Jury semestriel, p. 249. (Voir Examens.)

Lady Tartufe, p. 976, 978.
Lagrelier Viennois, p. 974.
Lakmé, p. 980, 981.
Lampes, p. 1009.
Langue française, p. 2, 4, 8, 11, 22, 24, 37, 246, 322, 349, 314, 683.
Langue italienne, p. 359, 371.
Lauréats, p. xxv, 528, 684, 876.
Leçons aux élèves, p. 267.
Lecture, p. 683, 921, 923, 390, 92, 989.
Legs, p. 1005.
Le Havre, p. 1008.
Le Mans, p. 1008.
Léonore. (Voir *Fidélio*.)
Léocadie, p. 972.
La lettre de change, p. 501.
Lille, p. 1008.
Limite d'âge, p. 164, 311, 312, 315, 359, 366, 390.
Limite d'âge d'admission, p. 264, 380, 386, 394, 265, 164, 173, 257.
Lina, p. 495.
Linge, p. 999.
Liste alphabétique des pensionnaires, p. 304
Liste alphabétique des membres des conseils et comités, p. xviii, 403.
Liste alphabétique du personnel administratif et enseignant, p. xix, 436.
Litanies, p. 476, 480, 485, 490, 491.
Local, p. 5, 8, 9, 12, 14, 32, 56, 123, 126, 131, 188, 193, 268. (Voir Bâtiments.)
Location d'une maison pour la Musique de la Garde nationale, p. 81, 116.
Lodoïska, p. 489, 491.
Lodoïska (Ouvert. de), p. 489.
Loyers, p. 115, 116, 118, 119.
Lucie de Lammermoor, p. 973, 977, 980, 981.
Lyon, p. 1008.

Macbeth, p. 977.
Magasin des Menus-Plaisirs, p. 985.
Magasin de musique à l'usage des fêtes nationales, p. 17, 87, 105.
Magnifique (Le), p. 492, 494, 495.
Mahomet, p. 493, 502.
Maître de musique (Le), p. 25.
Maintien théâtral, p. 166, 312, 349, 990, 372, 385, 683.
Mandina amabile, 491.
Maître de chapelle (Le), p. 501, 975, 982.
Maîtrises, p. 122, 148, 346, 924, 1009.
Malade imaginaire (Le), p. 498, 979.

Digitized by Google

Manon, p. 982, 983.
Margot, p. 983.
Mari et l'Amant (Le), p. 500.
Mariage de Figaro (Le) [Mozart], p. 967, 483, 484, 495.
Mariage de Figaro (Le) [ouvert.], p. 495, 500, 505.
Mariage de Figaro (Le) [Beaumarchais], p. 505.
Mariage forcé (Le), p. 477, 482.
Mariage secret (Le), p. 495, 495, 496.
Mariage secret (ouvert. du), p. 489, 506.
Mariage de Victorine (Le), p. 980.
Marie, p. 505, 507.
Marie Stuart, p. 972.
Marie de Montalban (ouvert.), p. 474, 483, 484, 489, 491, 493, 499.
Marion Delorme, p. 980.
Maris garçons (Les), p. 964.
Marquise (La), p. 501.
Marseillaise (La), p. 967.
Massenet, p. 933, 1008.
Massinilla, p. 979.
Ma tante Aurore, p. 970.
Maximum d'élèves, p. 266, 257, 278.
Maximum d'études, p. 265, 265.
Médecin malgré lui (Le) [Gounod], p. 980.
Médecin malgré lui (Le) [Molière], p. 982.
Médée, p. 499.
Medée (ouvert. de), p. 468, 484, 486, 489, 495.
Méhéor et Phrosine, p. 477, 490.
Mémoire concernant l'organisation, les résultats acquis et les améliorations proposées, p. 160.
Mémoire concernant les professeurs de l'École de musique des Menus Plaisirs, p. 46.
Mémoire tendant à la création d'une École, p. 82.
Menteur (Le), p. 499, 973, 980.
Menus-Plaisirs. (Voir Bâtiments, hôtel, théâtre.)
Menus frais, par abonnement, p. 1002.
Messe des morts, p. 484, 485.
Messe du Sacre, p. 973.
Messe solennelle, p. 507, 508, 509.
Messie (Le), p. 507, 508, 509.
Méthodes, p. 135, 140, 141, 236, 142, 907, 160, 167, 178, 190, 259.
Méthode d'enseignement, p. 32, 96, 382.
Métronome, p. 911.
Metz, p. 933, 1008.
Michel Ange, p. 970.
Mignon, p. 979.
Mimique théâtrale, p. 385, 390.
Mina, p. 978.
Minerve, p. 168.
Mireille, p. 979, 981, 982.
Misanthrope (Le), p. 186, 499, 500, 977, 978, 980.
Misanthropie et repentir, p. 978.
Mise à la retraite, p. 386.
Mithridate, p. 495, 969.
Mobilier, p. 999.
Mode d'enseignement, p. 311, 267, 313, 315.
Moïse, p. 971, 503, 506, 507.
Momento di capriccio, p. 983.
Montano et Stéphanie, p. 477, 479, 487, 489, 490, 508.
Montano et Stéphanie (ouvert.), p. 491, 499.
Montpellier, p. 1009.
Mont-Saint-Bernard. (Voir *Voyage au Mont-Saint-Bernard*.)
Montezuma, p. 489.
Morceaux de concours, p. 321, 394, 533, 537, 581, 584, 589, 592, 598, 603, 607, 612, 614, 615, 621, 624, 629, 633, 640, 641, 645, 647, 659, 654, 679, 683, 121.
Mors et vita, p. 510.
Mort d'Abel (La), p. 488.
Mort d'Haydn (La), p. 488, 489, 490, 491, 495, 496, 497.
Morte de Mithridate (La), p. 489.
Moscou, p. 173.
Moulins, p. 1009.
Mousquetaires de la Reine (Les), p. 975.
Mouvement perpétuel (Le), p. 975.
Muette (La), p. 978.
Muette de Portici (La), 972, 974, 976 (ouvert.), p. 507.
Musée, p. 93, 109, 122, 986, 961, 966, 992, 262, 265, 388, 1003.
Musiques militaires, p. 677.
Musique, 999.
Musique de la Garde nationale, p. 71, 83, 173, 176, 189.
Musique à l'usage des fêtes nationales, p. 105, 107.
Musique pour l'armée de l'Ouest, p. 85, 86.
Musiques militaires, p. 84, 85.
Mutations, p. 311.
Mystères d'Isis (Les), p. 479, 486, 491, 970, 500, 973.
Mystères d'Isis (Les) [Ouvert. des], p. 497.
Mythologie, p. 912.

Nabab (Le), p. 975.
Naissance de S. M. le Roi de Rome (Cantate sur la), p. 499.
Nancy, p. 1008.
Nantes, p. 1008.
Nature des prix, p. 234, 242, 320, 323.
Nemici generosi, p. 479, 969.
Nephtal, p. 483, 489, 498.
Nevers, p. 1009.
Nîmes, p. 1008.
Nina, p. 969.
Ninette à la cour, p. 25.
Noces de Figaro (Les), p. 479, 481, 483, 486, 490, 492, 496, 502, 504, 506, à 509.
Noces de Jeannette (Les), p. 506, 977, 980, 881.
Noé, p. 508.
Nombre d'élèves, p. 339, 161, 247, 264.
Nombre de leçons, p. 267, 386.
Nominations aux différentes places et emplois, p. 238.
Norma (La), p. 974, 975, 976.
Nos bons villageois, p. 981.
Note sur le Conservatoire royal de musique, 29 février 1816, p. 189.
Nouveau seigneur du village (Le), p. 978.
Nouveau seigneur du village (Le) [ouvert.], p. 969.
Nouvelle organisation du Conservatoire, p. 137.
Nozze di Figaro. (Voir *Noces de Figaro*.)

Oberon, p. 507, 508, 983.
Oberon (Ouvert. d'), p. 976, 507.
Obligations des professeurs, p. 116.
Observations au sujet de l'École royale de chant, p. 30.
Observations sur l'état de la musique en France, p. 153.
Obstacle imprévu (L'), p. 492, 495.
Ode à sainte Cecile, p. 509.
Œdipe à Colone, p. 968, 479, 498, 495, 500, 973, 501, 978.
Œdipe (Voltaire), p. 969, 500, 974.
Œdipe-Roi, p. 980.
Œuvres de musique, p. 321.
Offertoire, p. 481, 484, 486, 489, 492, 495, 496.
Olympie (L') [ouvert.], p. 479.
On ne badine pas avec l'amour, p. 979.
Opéra, p. 339, 343, 291, 293, 386, 655, 879, 990, 1004. (Voir Académie royale de musique.)
Opéra-comique, p. 343, 291, 386, 661, 879.
Opinion des professeurs sur le projet d'annexion de l'école présente par les sujets de l'Opéra, p. 30.
Orande (L'), p. 498.
Orchestre, p. 272, 310, 683. (Voir Classe d'.)
Ordre de l'étude, p. 227, 232, 242, 315.
Organisation de l'école, p. 16, 184.
Organisation de l'Institut, p. 104, 114, 121.
Organisation du conservatoire, p. 139, 160, 165, 172, 180, 192.
Orgue, p. 125, 128, 339, 139, 343, 209, 246, 256, 370, 261, 357, 401, 385, 581, 882, 898.
Orgue expressif, p. 909.
Origines du Conservatoire, p. 97, 103, 152.
Orphée (Gluck), p. 480, 481, 493, 497, 502, 503, 504, 506.
Orphée (Haydn), p. 488.
Orphée (Berk) [ouvert.], p. 490.
Orphéon, p. 354.
Orthophonie, p. 683, 990.
O Salutaris, p. 480, 483, 487, 491, 492, 495.
Othello (Rossini), p. 504, 975, 977, 978.
Othello (Shakespeare), p. 982.
Ouvrages élémentaires, p. 907, 241, 907. (Voir Méthodes.)
Ouvrages des classes de l'École royale, p. 272. (Voir Dépôt.)

Palmarès, p. 121, 511, 141, 1000.
Panurge, p. 25.
Pardon de Ploermel (Le), p. 979, 981.
Part du Diable (La), p. 977.
Pater noster, p. 498.
Patrie, p. 983.
Pèlerins (Les), p. 508.

Pensionnat (hommes), p. 162, 163, 292, 166, 167, 244, 312, 912, 170, 347, 348, 356, 215, 219, 221, 222, 920, 928, 254, 271, 360, 258, 380, 388, 874, 875, 992, 998.
Pensionnat (femmes), p. 305.
Pensions, p. 2, 192, 194 à 196, 199, 200, 343, 360, 945, 363, 366, 258, 304, 391, 394, 464, 989, 998.
Pensions des élèves, p. 44, 211, 212, 263, 387, 991, 998.
Père de famille (*Le*), p. 979.
Périodicité des classes, p. 47, 267, 349, 270, 354.
Perpétuité, p. 1008.
Personnel, p. 7, 64, 55, 85, 92, 138, 139, 158, 161, 183, 184, 188, 207.
Personnel enseignant, p. XIII, 2, 16, 53, 165, 181, 208.
Petit Chaperon rouge (*Le*), p. 502.
Petites-Écuries (Rue des), p. 6.
Pétition des professeurs, p. 45, 93.
Pétition des professeurs pour l'obtention d'une pension de retraite, p. 195, 196.
Phèdre, p. 492, 969, 977, 980, 981.
Philemon et Baucis, p. 977.
Philoctète, p. 969.
Philosophe marié (*Le*), p. 970, 974, 975.
Philosophe sans le savoir (*Le*), p. 970.
Piano, p. 161, 165, 168, 321, 323, 246, 248, 347, 351, 356, 256, 306, 372, 401, 461, 378, 385, 386, 265, 282, 584, 874, 875, 882, 898.
Pianos, p. 992.
Piche, Corsache et Natale, p. 480.
Pie voleuse (*La*), p. 501, 503, 505, 971.
Pie voleuse (ouvert.), p. 503.
Pierre, p. 496.
Plaideurs (*Les*), p. 981.
Poèmes pour le prix de Rome, p. 508.
Polacca, p. 490.
Police des classes, p. 234, 239, 240, 269, 248, 313, 498, 300.
Polichinelle, p. 976.
Polyeucte, p. 510.
Portraits de Sarrette, p. 81.
Pouvoirs de l'Institut, p. 404.
Prix aux clercs (*Le*), p. 972, 979, 980.
Précieuses ridicules (*Les*), p. 505.
Précis sur l'Opéra et son administration, p. 40.
Préparation au chant, p. 139, 161, 165, 571.
Prêt des ouvrages, p. 270.
Prétendus (*Les*), p. 478, 480.
Primerose, p. 480.
Princesse Jeanne (*La*), p. 979, 981.
Principes de musique, 141, 178.
Prise de Jericho (*La*), p. 482, 498.
Prisonnière (ouvert.), p. 479.
Privilège de l'Académie royale, p. 11.
Prix, p. 15, 83, 139, 168, 986, 339, 141, 234, 160, 242, 253, 900, 934, 936, 967.
Prix de Rome, p. 339, 345, 927, 935, 274, 275, 508, 509, 898, 990, 1000.
Professeurs, p. 3, 34, 122, 124, 132, 339, 138, 231, 232, 173, 267, 251, 270, 938, 363, 257, 260, 262, 266, 383, 385, 389, 390, 393, 533, 537, 544, 548, 550, 556, 566, 567, 570, 574, 572, 581, 584, 589, 595, 598, 603, 607, 612, 614, 615, 621, 624, 629, 633, 640, 641, 645, 647, 649, 652, 655, 661, 667, 677, 678, 679, 680, 681, 683, 989, 991. (Voir choix, concours, devoirs, obligations, appointements.)
Professeurs non appointés, p. 938.
Professeurs réformés, p. 185, 192, 199.
Programme d'enseignement, p. 280, 289, 373, 384, 389.
Programmes des concerts des distributions de prix, p. 967.
Programmes des exercices des élèves, p. XX, 476.
Progrès des élèves, p. 35, 25.
Projet d'annexion à l'école du magasin de l'Opéra, p. 30.
Projet de dépense annuelle, p. 2.
Projet d'organisation, p. 10, 17, 108, 122, 180, 191, 181, 182, 213.
Projets de réorganisation, p. 46, 220, 334.
Promethée (ouvert. de), p. 497.
Prophète (*Le*), p. 979, 982.
Protestation des professeurs, p. 209.
Puritains (*Les*), p. 980.

Quam dilecta, p. 509.

Radiations, p. 311, 360, 386, 265.
Raoul, sire de Créqui, p. 502.
Rapports aux assemblées et comités, p. 103, 120, 127, 134, 137.
Rapport en réponse aux attaques dirigées contre le Conservatoire, p. 147.
Rapports pour payements, p. 50, 102, 110, 114, 115, 117, 119, 136, 185, 186.
Rapports sur la situation du Conservatoire, p. 175, 184, 187.
Rapports sur l'école, p. 24, 208, 210, 214, 211.
Raymond, p. 975.
Réclamations des professeurs réformés, p. 192.
Recommandations, p. 36, 216.
Récompenses, p. 876, 897. (Voir prix.)
Reconstruction du Conservatoire, p. 326.
Recrutement des élèves, p. 163, 282.
Redevance des petits théâtres, p. 177, 194.
Recueil de pièces à opposer à divers libelles dirigés contre le Conservatoire de musique, p. 147.
Réduction du personnel, p. 339, 138, 139, 342, 158, 159.
Réforme de l'an X, p. 158.
Régime du pensionnat, p. 295.
Règlements, p. 10, 62, 65, 83, 334, 932, 301.
Règlements généraux, p. 223.
Règlements de l'Académie des Beaux-Arts, p. 275, 278.
Règlement pour les pensionnats, p. 297.
Reims, p. 1009.
Reine de Chypre (*La*), p. 979.
Renaud, p. 484, 497, 968.
Rennes, p. 1008.
Réorganisation, p. 334.
Répartition des crédits par nature de dépense, p. 991.
Répartition des élèves dans les classes, p. 3, 359, 386.
Répartition des lauréats par départements d'origine, p. 898.
Répertoire, p. 69, 288, 372, 390 à 391.
Répétiteurs, p. 165, 312, 173, 318 à 365, 379, 384, 390, 266, 998.
Réponse aux attaques et critiques, p. 21, 42, 132, 143.
Représentations d'opéra par les élèves, p. 21, 25.
Requiem (Mozart), p. 481, 483, 486 [illegible]
Requiem (J. Brahms), p. 509.
Requiem (Jomelli), p. 481, 488.
Réquisition des artistes, p. 92.
Résultats de l'enseignement, p. 160, 172 [illegible]
Rétablissement de l'École royale de musique, p. 180, 196, 205.
Retenues, p. 237.
Retraites, p. 123, 125, 386.
Revision des règlements, p. 334, 338.
Rhodamiste et Zénobie, p. 480, 492.
Richer (Rue), p. 9.
Robert le Diable, p. 972, 973, 974, 976 [illegible] 980 et 982.
Robin des Bois, p. 973.
Rodez, p. 1009.
Rodogune, p. 979.
Roi de Lahore (*Le*), p. 981.
Roland (Piccinni), p. 20, 25, 478, 482, [illegible] 969, 494.
Rôles étudiés par Talma, p. 87.
Roma, p. 510.
Rome (Prix de), p. 339, 345, 172, 174, [illegible] 279, 280.
Roméo et Juliette, p. 480, 492.
Roméo et Juliette (Vaccaï), p. 975, 978, [illegible]
Roméo et Juliette (Gounod), p. 981.
Rossignol (*Le*), p. 497.
Rouleaux, p. 1008.
Ruy Blas (Ouvert. de), p. 508, 509.

Sacrifice d'Abraham (Ouvert. de), p. [illegible]
Saint-Étienne, p. 1009.
Saint-Omer, p. 1008.
Saisons (*Les*), p. 509.
Salles, p. 474, 917.
Salle de concerts, p. 169, 212.
Salle des Menus-Plaisirs, p. 946.
Sapho, p. 967, 507.
Saül, p. 482, 489, 498.
Saxhorn, p. 681, 896.
Saxophone, p. 680, 896, 383.
Secrétaire, p. 269.
Sémiramide, p. 497.
Semiramis, p. 482, 483, 484, 486, [illegible] 972, 974, 979.
Semiramis (Ouvert. de), p. 479, 480, [illegible] 486, 499, 971.
Serment (*Le*), p. 972, 974.
Serpent, p. 108, 123, 128, 339, 139, [illegible]

Servante maîtresse (*La*), p. 25.
Service de l'enseignement, p. 210.
Service près le corps législatif, p. 228.
Siège de Corinthe (*Le*), p. 971, 972, 973, 503, 507, 929, 508, 509.
Société des concerts, p. 332, 161, 917, 929, 936, 938, 940.
Solfège, p. v, 3, 7, 108, 125, 128, 339, 139, 231, 343, 161, 165, 322, 323, 247, 249, 355, 256, 261, 371, 280, 301, 261, 373, 385, 386, 550, 677, 877, 896.
Solfège (chanteurs), p. 355, 990, 566.
Sommeil d'Athis (*Le*), p. 180, 181.
Somnambule (*La*), p. 972, 973, 974, 977.
Songe d'une nuit d'été (*Le*) [Ouvert.], p. 508.
Songe d'une nuit d'été (*Le*), p. 979, 980.
Sophonisbe, p. 198.
Soeur (*La*), p. 982.
Stabat (Haydn), p. 182.
Stabat (Pergolèse), p. 180, 183, 184, 188, 190, 198.
Stagnaire (élèves), p. 318, 390.
Statistiques, p. 121, 873.
Strelitzie, p. 180, 181, 182, 970, 507.
Strelitzie (Ouvert. de), p. 177, 178, 180, 188, 193.
Succursales (écoles), p. 933, 948, 952, 955, 959, 1007, 1008, 215.
Suite d'un bal masqué (*La*), p. 502.
Sujets de l'école, p. 28.
Sujets de l'Opéra, p. 27.
Supplice d'une femme (*Le*), p. 980.
Suppression du Conservatoire, p. 180, 184, 190, 193.
Suppression du pensionnat, p. 302, 302.
Surveillance des classes, p. 233, 239, 248, 316, 270.
Symphonie cantate, p. 509.

Tableau parlant (*Le*), p. 193, 969, 974, 504, 976, 979.
Tambour, p. 108.
Tambour nocturne (*Le*), p. 968.
Tancrède, p. 192.
Tarare, p. 969, 191, 193.
Tartufe, p. 193, 969, 192, 194, 970, 973, 509, 503, 179.
Teschirw fortse sent, p. 509.
Ténor, p. 39.
Tenue des élèves couronnes, p. 373.
Théâtre, p. 11, 30, 168, 169.
Théâtre d'application, p. 215.
Théâtre-Français, p. 173, 265.
Théâtre-Italien, p. 241.
Théâtre-Lyrique, p. 923.
Théâtre des Menus, p. 6, 9, 16
Théâtres subventionnés, p. 265.
Thrace, p. 183.
Timbales, p. 125, 339.
Timbre pour la musique, p. 22, 342.
Timoleon (Ouvert. de), p. 178, 179, 187, 969, 970, 971, 972, 510.
Torrador (*Le*), p. 977.
Toulouse, p. 1008, 948, 954, 993.
Tours, p. 1008.
Tragédie, p. 322, 313, 667, 895.
Tragédie lyrique, p. 323.
Traitements, p. 984, 986, 989, 130, 315, 318, 320, 328, 997 (Voir Appointements).
Transylvie, p. 182
Travaux extraordinaires, p. 998
Traviata (*La*), p. 978.
Tribunat, p. 141.
Trionfo della chiesa, p. 193.
Trois frères rivaux (*Les*), p. 193.
Trois Nicolas (*Les*), p. 978.
Trois sultanes (*Les*), p. 191, 979.
Trombone, p. 108, 125, 339, 139, 343, 891, 921, 923, 256, 386, 989, 652.
Trombone à pistons, p. 681, 896.
Trompette, p. 108, 125, 128, 339, 139, 343, 910, 921, 256, 386, 694, 891.
Trouvères (*Les*), p. 25.
Troyens (*Les*), p. 976, 977, 989
Troubadours (*Les*), p. 980.
Tuba (cors), p. 125, 339.
Tulipano, p. 190, 191.
Tu es Petrus, p. 509.

Ulysse, p. 509.
Un mariage sous Louis XV, p. 970
Une visite de noces, p. 980.
Uthal, p. 189, 191.
Utilité de l'école, p. 19, 46.

Vacances, p. 250.
Valenciennes, p. 1008.
Valet de chambre (*Le*), p. 501.
Varietes (Th. des), p. 177, 191.
Verre d'eau (*Le*), p. 978.
Vestale (*La*), p. 197, 507.
Vestale (*La*) [Ouvert.], p. 197.
Viaggiatori felici (*Gli*), p. 181, 182, 186, 188, 191, 192, 196.
Vieux célibataire (*Le*), p. 970.
Violon, p. 8, 44, 108, 125, 128, 339, 139, 343, 161, 165, 168, 321, 323, 246, 248, 309, 351, 357, 256, 370, 390, 261, 385, 386, 265, 607, 871, 875, 885, 898.
Violon sans barre, p. 910.
Violoncelle, p. 339, 139, 343, 161, 165, 323, 367, 256, 370, 261, 385, 386, 615, 871, 875, 885, 898.
Vocalisation, p. 125, 128, 339, 343, 381, 289, 248, 351, 370, 879.
Vœu pour la suppression des écoles, p. 10.
Voitures versées (*Les*), p. 970, 971, 974, 507, 978.
Voyage aux glaciers du mont Saint-Bernard (*Les*) [voir *Voyage au mont Saint-Bernard*].
Voyage au mont Saint-Bernard, p. 967, 177, 187, 190, 191, 193, 194, 196.

Zaïre, p. 193, 199, 974, 975, 506, 977, 978.
Zampa (Ouvert. de), p. 971, 508.
Zemire et Azor, p. 969, 197, 503, 509.
Zurmo et Zelmar, p. 970.

TABLE DES NOMS.

Consulter en outre les listes alphabétiques, p. 60, 304, 403, 436, 684, les listes de morceaux de concours, p. 584 et suiv. et les états nominatifs, p. 407, 511 et 1004.

Les noms de femmes sont imprimés en caractères italiques;
les noms d'auteurs d'œuvres lyriques et dramatiques ou d'ouvrages cités sont en petites capitales.

Abadie, p. 189, 970.
About (Ed.), p. 370.
Abraham, p. 505.
Achard, p. 972.
Accursi, p. 976.
Ackté, p. 982, 509.
Adam, p. 130, 230, 76, 155, 161, 165, 238, 189, 196, 207, 208, 953.
Adam, p. 968, 487, 969, 500, 501, 977.
Adeline, p. 984.
ADENIS, p. 529.
Adolphi, p. 508.
Adrien, p. 23, 26, 27, 28, 34, 37, 41, 85, 230, 155, 969.
Adrien aîné, p. 129, 76, 159.
Adrien (Ferd.), p. 126, 140.
Adriot, p. 976.
Advier, p. 968.
Affre, p. 981.
Agus, p. 129.
Aguard, p. 509.
Alard, p. 971, 972, 501, 504.
ALBAN, p. 503, 974, 975, 976, 506, 978, 979.
Albano (D'). [Voir D'Albano.]
Albert, p. 481, 482, 483, 161, 484, 485, 486, 487, 488.
Albert, p. 497, 189.
Albrecht, p. 506.
Alexandre, p. 485, 486, 189, 999.
Alexard, p. 972.
Alkan, p. 501, 971, 973.
Allain, p. 478.
Allais, p. 504, 505.
Allard, p. 973.
Allard (A.), p. 509, 982.
Allard (L.), p. 979.
Aller, p. 971.
Alut, p. 974.
Altes, p. 973.
Alvarez, p. 970.
Alvarez, p. 971.
Ame, p. 971.
Amel, p. 980.
AMBROGGI, p. 968, 969, 496.
Andrieu, p. 970.
Andreoni, p. 491, 500.
Andrieu (P.), p. 983, 509.
Anerio, p. 500.
Andriot, p. 77.
Anvosi, p. 968, 484, 483.
Angier, p. 81, 120, 110.
Angelot, p. 977.
Anglano, p. 498.
Anne, p. 528.
Anthoaume, p. 970.
Antie (Aug.), p. 77.
Antonin, p. 499, 500.
Arbau, p. 974.
Arbeau, p. 979, 1005.
Archainbaud, p. 975, 503.
Armand, p. 969, 506.
Armand (Joseph), p. 495.
Armand, p. 981, 509.
Arnaud, p. 490.
Arnault, p. 153, 528, 906, 907, 970, 502.
Arnould, p. 70.
Arvene, p. 504, 505, 975.
Arsandaux, p. 978.
Artot, p. 971.
Assmann, p. 85, 230, 126, 76, 155, 156, 157, 159.
Astruc, p. 976.
ATTAS, p. 485, 487, 499, 972, 500, 973, 974, 976, 977, 979, 507, 508.
Auber, p. 467, 960, 370.
Aubert, p. 129, 230, 76, 155, 159.
Aubert fils, p. 77.
Aubery, p. 978.
Auboin, p. 77.
Aubry, p. 974.
Aubry, p. 484, 485, 486.
Audinot, p. 77.
Audinot, p. 28, 29.
Audubert, p. 506.
AUGIER (Ernest), p. 529.
AUGIER (E.), p. 980.
Auguez, p. 981.
Augusta, p. 490, 492, 495.
Aulagnier, p. 974.
Auperg, p. 971.
Auseau, p. 974.
Auzou, p. 481, 482.
Avenel, p. 972, 973.
Avocat, p. 981.
Avrigny (d'). [Voir D'Avrigny.]
Avisse, p. 506.
Azevedo, p. 370.
Azimon, p. 977.

BACH (J.-S.), p. 976, 509.
Bach, p. 507, 977.
Baer, p. 510.
Baguenier-Désormeaux, p. 975.
Bailion, p. 983.
Baillot, p. 131, 76, 230, 145, 155, 161, 165, 238, 171, 908, 912, 207, 208, 230, 238.
BAILLOT, p. 480, 968, 482, 483, 969, 496, 500, 971 à 973, 978.
Bailly, p. 510.
Bailly, p. 981.
Balanqué, p. 503.
Balbi, p. 507, 977.
Balla, p. 975, 505.
Ballande, p. 501.
Balleroy, p. 508, 980.
Balleroy, p. 508.
Bauderah, p. 351.
Baneux, p. 498, 499.
BANEUX père, p. 973.
Baneux fils, p. 973.
Banner, p. 980.
Baptiste, p. 238, 189, 207.
Baptiste aîné, p. 183, 189, 196.
Barbé, p. 971.
BARBIGNIÈRES, p. 478.
Barbereau, p. 497.
Barbet, p. 977.
Barbier, p. 982.
BARBIER (Pierre), p. 529.
BARBIER (P.-J.), p. 529.
Barbot, p. 502, 503, 974, 975.
Bardey, p. 976.
Bardey jeune, p. 976.
Bardio, p. 976.
Bardon, p. 976.
Bardoux, p. 967.
Baretty, p. 977.
Baretty, p. 506, 980.
Baroche, p. 945.
Baron, p. 500, 982.
Barral, p. 979.
Barraud, p. 972.
Barre, p. 77, 970, 506, 981.
Barre (B.), p. 508.
Barre (L.), p. 508.
Barretta, p. 978.
Barrière, p. 981.
Bartet, p. 982.
BARTHE, p. 501, 503, 504.
Basire, p. 91.
Barthélemy, p. 483.
Bathie, p. 967.
Batiste, p. 476, 968, 77.
BATISTE, p. 973.
Battaille, p. 974.
Batton, p. 948, 952.
Battu, p. 970, 499, 971.
Baud, p. 910.
Baudin, p. 500.
Baudiot, p. 129, 76, 230, 155, 159, 161, 165, 238, 185, 189, 196, 207, 208.
BAUDIOT, p. 486, 489, 493, 494, 498, 970.
Baudrais, p. 88.
Bauer, p. 972.
Baumann, p. 969, 970, 971.
Baute, p. 976.
Baux, p. 983.
BAZILLE (A.), p. 974.
BAZIN (F.), p. 973, 974, 975, 976.
Beaumais, p. 506.
BEAUMARCHAIS, p. 493, 500, 501, 973, 977.
Beaumay (De). [Voir De Beaumay.]
Beauplan (De), p. 370.
Beaupré, p. 503.
Beausire, p. 502.
Beauvallet, p. 500, 970, 977.
Beauvallet, p. 503.
Béchard, p. 509.
Beck, p. 77.
BECK (F.), p. 490.
Beck, p. 189.
Beck, p. 971.
Beckers, p. 504.
Becquier, p. 970.
BECQUIÉ, p. 500.
BEETHOVEN, p. 484, 485, 486, 489, 490, 491, 495, 497, 498, 499, 500, 971, 973, 502, 504, 506, 507, 979, 508, 509, 982 à 990.
Begrez, p. 496, 497, 989 à 990.
Beigbeder, p. 500.
BEISSIER (F.), p. 529.
Belgirard, p. 507.
Belhomme, p. 508.
Belle, p. 982.
BELLINI, p. 973 à 977, 980.
Belz, p. 979.
Bellanger, p. 203, 206.
Bellet, p. 500.
Bellet, p. 34, 38.
Bellevaut, p. 501, 973.
Bellon, p. 970.
Benard, p. 77.
Bénaret, p. 77, 481.
Benech, p. 509.
Bénédit, p. 971.
Benezech, p. 985.
BENEDICTUS, p. 486.
Bérengier, p. 509.
Berge, p. 979.
Berger, p. 967, 317, 319.
Bereesford, p. 112.
BÉRIOT (De). [Voir De Bériot.]

Bernaert, p. 980, 509, 983.
Bernaud, p. 508.
Bernard, p. 77, 193, 971.
Bernard (H.), p. 77.
Bernard (Ch.), p. 978.
Bernard (Eugène), p. 966.
Bernard, p. 978.
Bernier, p. 197.
Berno, p. 975.
Berr, p. 981.
Berr, p. 970, 979.
Bert, p. 501.
Berteau, p. 77.
Bertin, p. 380.
Bertou, p. 472, 478, 189.
Berthelier, p. 507.
Berthet, p. 979.
Berthon, p. 505.
Berthier, p. 959, 981.
Bertin, p. 501.
Bertin, p. 471.
Bertoy, p. 481.
Bertin, p. 119, 132, 137, 141, 143, 150, 158, 180, 189, 190, 196, 200, 209, 209, 528, 938, 980.
Bertrand, p. 472, 479, 482, 484, 487, 491, 505, 191, 503, 499, 498, 970, 499, 500, 501, 508.
Bertran (H.), p. 76, 155.
Bertrandis, p. 180.
Besse des Lances, p. 978.
Bestle, p. 981, 982.
Bezerettier, p. 191, 189.
Bezeau, p. 182.
Beard. (Voir Bigard.)
Biber, p. 970.
Bican, p. 180.
Bigan, p. 400, 973.
Bigeon, p. 508.
Billaud-Lanchelet, p. 507, 979.
Billaud, p. 973, 503, 505, 976.
Billard, p. 500.
Billaut, p. 505.
Binet, p. 98.
Biscaby, p. 968, 982, 977.
Bizet, p. 976.
Bizet, p. 70.
Bizy, p. 980, 982, 510.
Blanat, p. 502.
Blanc, p. 913, 944.
Blanc, p. 981.
Blanc (L.), p. 978.
Blancart, p. 510.
Blanche, p. 950, 951, 953, 954.
Blanchet, p. 54, 56, 57, 69.
Blanceau, p. 973.
Blangini, p. 185, 208, 351.
Blanzac, p. 183, 191, 198, 970, 500.
Blangy, p. 967, 968, 77, 477, 480, 481, 938, 487, 488, 189, 196.
Blanquart, p. 509.
Blasimes (F.), p. 91, 126, 130, 169.
Blasimes (F.), p. 183.
Blasimes (L.), p. 85, 128, 130, 169.
Blasimes (P. L.), p. 91, 126, 130, 76, 169.
Blasimes (V.), p. 76, 155.
Blès, p. 198, 970.
Blier, p. 977.
Bloch (Elim.), p. 510.
Blondeau, p. 77, 481.
Blondeau, p. 199.
Blum, p. 505, 979, 980.
Bobin, p. 508.
Bonnet, p. 972, 501.
Body, p. 967.
Bonnet, p. 508.
Boileau, p. 958, 183, 487, 492, 493, 494, 970, 494, 971, 501, 502, 973, 503, 976, 507, 977, 978, 980.
Boden-Pensée, p. 507.
Boudiers, p. 130, 130, 76, 156, 161, 162, 218, 219.
Bolly, p. 508.
Bonaparte, p. 128, 901.
Bonza (De). (Voir De Bonza.)
Bonet, p. 178, 181, 189.
Bonheur, p. 504.
Bonnefoy aîné, p. 975.
Bonnefoy jeune, p. 975.
Bonnelle, p. 503, 975, 505.
Bonnome, p. 502.
Bonnet, p. 984, 979, 480, 191, 484, 183, 185, 186.
Bonnaupe, p. 197.
Bonnet, p. 501, 971, 504.
Bordegne, p. 501, 951.
Borghese, p. 505.
Bottier de Toulmon, p. 910.
Bouche, p. 979.
Bouchaine, p. 508.
Boucher, p. 978.
Bouchetal, p. 983.
Bouly, p. 975.
Boulanger, p. 967, 77, 161, 164, 185, 189, 207, 208, 923, 503, 970.
Boulanger, p. 186 à 192, 980, 190, 192, 189, 499.
Boulanger, p. 979.
Boulart, p. 974.
Boulard, p. 60, 504, 508, 975.
Boulay, p. 977.
Boulemart, p. 973.
Boulle, p. 975.
Boulo, p. 500.
Boulogne, p. 970.
Boulay, p. 508.
Boulu, p. 975.
Bournure, p. 504.
Bour, p. 978.
Bourbier, p. 198.
Bourbon, p. 983.
Bourdeau, p. 976, 976.
Bourdet, p. 508.
Bourdier, p. 198.
Bourgeois, p. 967, 504.
Bourgeois (L.), p. 975, 505.
Bourgeois, p. 508.
Bourgoin, p. 498, 499.
Bourgoin (G.), p. 509.
Bouteillier, p. 484.
Boutin, p. 70.
Boutmy, p. 975.
Bouvard, p. 70.
Bouvry, p. 186.
Boyer, p. 978, 510.
Boyer, p. 507.
Bazan (J.), p. 509.
Bouche, p. 180, 182, 183, 161, 185, 191, 170, 172, 197, 189, 976.
Brasseur, p. 199.
Braud, p. 980.
Braun, p. 57, 58, 59, 60, 967, 130, 76, 155, 159.
Brejeon, p. 981.
Breimont, p. 979.
Breville, p. 506, 976.
Breteuil, p. 12, 13 à 16.
Bréval, p. 967, 968.
Breval, p. 981.
Briard, p. 974.
Briatte, p. 504, 975.
Brier, p. 77, 481, 482, 189.
Briella, p. 85, 107.
Brin, p. 509.
Brindis, p. 507.
Brizard, p. 70.
Brocard, p. 499.
Brouard, p. 503.
Brul, p. 980.
Bron aîné, p. 199, 500.
Brod jeune, p. 970.
Brohan, p. 498 à 501, 973.
Brohan (M.), p. 505, 975.
Broc, p. 977.
Bruguier, p. 508.
Brun, p. 508, 509, 980.
Brunet, p. 973, 967.
Brunet-Lafleur, p. 978.
Brun, p. 73, 95.
Brunot, p. 979.
Bruyant, p. 974.
Bruet, p. 506.
Buch, p. 82, 135, 136, 230, 70.
Buffardin, p. 970, 499.
Buhl, p. 981.
Buttet, p. 161.
Bureau, p. 970.
Burel, p. 98, 99.
Burget, p. 980.
Burguet, p. 981.
Burton, p. 508.
Bucy, p. 970.
Busson, p. 501, 974.
Busson jeune, p. 503, 504, 975.
Butaux, p. 980, 499.
Buthiau, p. 504.
Butignot, p. 77, 178, 179, 480, 181, 185, 228, 189.
Byard, p. 77.
Byard, p. 97, 84, 94, 508.

Cabel, p. 506, 976.
Cabot, p. 981.
Cahun, p. 509.
Caillet, p. 140, 77, 971.
Caillot, p. 131.
Caillou, p. 507.
Caisso, p. 507, 979.
Cajany, p. 77.
Calado, p. 980.
Calland, p. 189 à 191, 170, 191 à 194, 989, 195, 189, 197.
Calmettes, p. 980.
Calve, p. 972.
Cambarère, p. 188.
Camon, p. 970, 971.
Campan, p. 36.
Canaple, p. 971.
Candé, p. 980.
Candeille, p. 99.
Capdeville, p. 973, 931.
Capet, p. 982.
Capoul, p. 506, 507, 977.
Carara, p. 499, 972, 501.
Carbonel, p. 971.
Carbonel, p. 97, 34
Cardon, p. 77.
Carembat, p. 508.
Carillon, p. 975.
Carlotte-Martel, p. 980.
Carlot, p. 500, 973, 501.
Carman, p. 503.
Caron, p. 494.
Caron, p. 977, 507.
Carot, p. 77.
Carré, p. 503, 976
Carrette, p. 197.
Carriere, p. 970.
Carrière, p. 979.
Carroul, p. 507, 508.
Carterel, p. 973
Carterent, p. 77.
Casadesus, p. 509, 510.
Cassel, p. 495, 189.
Castagne, p. 508, 980.
Castegnier, p. 974.
Castel, p. 982.
Castellan, p. 972.
Castillan, p. 982.
Castillon, p. 507.
Castro, p. 498.
Catel, p. 97, 35, 36, 49, 55, 56, 82, 92, 97, 90, 98, 99, 100, 104, 126, 136, 230, 76, 150, 152, 158, 161, 162, 238, 178, 189, 195, 196, 198, 200, 202.
Catel, p. 967, 479 à 484, 486, à 496, 989, 498, 499, 970, 971.
Caussade, p. 506.
Cazat, p. 506.
Cazot, p. 192
Cecile, p. 70.
Cellier, p. 497, 506, 977.
Cerclier, p. 974.
Cerclier aîné, p. 974.
Cerclier jeune, p. 975.
Cervetti, p. 506, 507.
Cesbron, p. 983.
Chabeaux, p. 979, 507.
Chabert, p. 506, 976
Chabot, p. 80.
Chaft, p. 973.
Chaine, p. 973.
Chaix, p. 973, 501, 503, 938.
Chaix d'Est Ange, p. 870.
Chalmin, p. 980.
Chambord, p. 504.
Chamerosse, p. 178
Champion, p. 507.
Chapelas, p. 77.
Chapelle, p. 973, 501.
Chaptal, p. 131, 134, 158, 903, 1010.
Chapuis, p. 504, 975.
Chapuis, p. 501, 973.
Chardani, p. 28, 29.
Charles, p. 976 — 509, 983.
Charles, p. 979.
Charlot, p. 973
Charlys, p. 185.
Charmois, p. 982.

Digitized by Google

Charmace (De), p. 370.
Charpentier, p. 977.
Charton, p. 497.
Chartrel, p. 972.
Châteaufort, p. 28, 29.
Chaudet, p. 986.
Chaudinet, p. 486.
Chaucourtois, p. 482.
Chaulieu, p. 484.
Chaumel, p. 494, 495, 969, 496, 497, 189.
Chautard, p. 980.
Chavanne, p. 978.
Chazot, p. 529.
Chelard, p. 126, 230, 77, 86.
Chénier, p. 89, 117, 120, 944.
Cherblanc, p. 971.
Cherel, p. 189.
Cheret, p. 489, 490, 491, 492, 493, 494, 495, 496.
Chéri (V.), p. 974.
Cheri (Victor), p. 505.
Chéron, p. 28.
Cheron, p. 41.
Cheron, p. 978.
Cherubini, p. 99, 104, 107, 108, 111, 112, 126, 127, 128, 133, 135, 230, 76, 144, 145, 155, 156, 157, 161, 165, 238, 171, 178, 79, 183, 189, 195, 196, 198, 206, 207, 208, 219, 220, 934, 289.
Cherubini, p. 967, 968, 476 à 498, 970, 500, 974, 504, 507, 509.
Chery, p. 502, 503.
Chevalier, p. 134.
Chevalier, p. 14, 967, 968, 497, — 979.
Chevillard, p. 971.
Chevreau, p. 967.
Choiseul (Duc de), V. De Choiseul.
Chol jeune, p. 478.
Chollet, p. 973.
Chollet, p. 972.
Chollet-Byard, p. 977. (Voir Byard.)
Chomanowsky, p. 977.
Chopin, p. 978 à 983.
Chotel, p. 501, 502, 973, 974.
Choudens (*De*), Voir *De Choudens*.
Chuquet, p. 529.
Choron, p. 180, 212.
Christianne, p. 509.
Cicile, p. 528, 529.
Cico, p. 507, 977.
Cimarosa, p. 477 à 480, 483, 484, 485, 486, 487, 488, 489, 490, 969, 495, 498, 971, 506.
Cinti-Damoreau. Voir *Damoreau*.
Cinti-Montalant, p. 189.
Cior, p. 974, 975.
Cirion, p. 66, 939.
Clapisson, p. 961, 995.
Clapisson, p. 978.
Claudel, p. 497.
Clausse, p. 189.
Clavel, p. 969, 498.
Claverie, p. 498, — 508, 980.
Clement, p. 971, 972, — 981.
Clementi, p. 968.
Clermont, p. 77.
Clozet de Saint-Hyer, p. 30.
Coblentz, p. 504.
Coche, p. 972.
Cocheris, p. 981.
Codelaghi, p. 504, 505.
Codine, p. 971.
Cœuille, p. 505, 506, 976.
Cœuriot, p. 486, 488, 489, 490, 170, 491, 492, 493, 494, 189.
Cohen, p. 505, 976.
Colas (*Stella*), p. 976.
Colat. (Voir *Coaillat*.)
Colin, p. 968, 77, 161, 185, 491.
Colin aîné (P. F.), p. 77, 968, 183, 185, 491, 496.
Colin jeune, p. 479, 481, 968, 485, 489, 490, 494, 496.
Colin (J.-A.), p. 482.
Colin (Charles), p. 978, 979. — 975.
Colin, p. 975.
Colin d'Harleville, p. 978.
Collignon, p. 972.
Collin (P.), p. 529.
Collin, p. 496.
Colombelle, p. 969, 970, 498, 499.
Colombier, p. 977.
Colonne, p. 977.
Combes, p. 969.
Condorret, p. 334.
Coaillat, p. 969, 494, 495.
Constans, p. 972.
Conty, p. 973.
Coppée, p. 975, 976.
Coquelin jeune, p. 978.
Corbin, p. 161, 184, 485, 486.
Cordier, p. 976, 506.
Corneille, p. 969, 494, 495, 499, 973, 501, 502, 975, 976, 979, 980, 981.
Corneille (Th.), p. 493.
Cornu, p. 92, 126, 130.
Cornubert, p. 981.
Corret, p. 972.
Cortez, p. 510.
Cossard, p. 497, 498.
Cossarini, p. 509.
Cosson, p. 494, 495.
Coste, p. 982.
Cotteret, p. 504.
Coudier, p.
Coudere, p. 971.
Courtin, p. 77.
Courtot, p. 502, 503, 974.
Couturier, p. 507, 979.
Couturier, p. 62.
Coyon-Hervix, p. 508, 980.
Crambade, p. 505, 976.
Cramer, p. 967, 479, 480.
Cras, p. 975.
Cremel, p. 982, 509.
Cremers, p. 503.
Crepaux, p. 980.
Crepin, p. 983.
Crescentini, p. 238.
Crescentini, p. 188.
Cresson d'Orval, p. 500.
Crezieux (*de*). [Voir *De Crézieux*.]
Crivelli, p. 185, 207.
Croisier aîné, p. 974.
Croisilles, p. 972.
Croizette, p. 978.
Cros (Saint-Ange), p. 507.
Crosnier, p. 502, 503.
Crosti, p. 506, 976.
Croue, p. 983.
Cugnot, p. 973.
Cumont (de). [Voir De Cumont.]
Curbale, p. 505.
Curcio, p. 489, 493.
Cuvillon, p. 970, 972.
Czerny, p. 499, 971.

Dabadie, p. 211, 215.
Dabedèlhe, p. 971.
Dacosta, p. 480.
Dacosta, p. 477, 479, 480, 485, 486, 487, 497.
Dacosta, p. 486.
Dalayrac, p. 480, 491, 973, 502.
D'Alayo, p. 528.
Dalein, p. 189.
Dalmani, p. 189.
Dalmont, p. 498, 499.
Dambricourt, p. 506, 977.
Dameron, p. 502, 974.
Dameseau, p. 189.
Damoreau, p. 918, 920, 923, 938, 953.
Damoye, p. 981.
Dancla (Ch.), p. 972, 973, 977.
Dancla cadet, p. 972, 973.
Dancla jeune, p. 973.
Danderille, p. 507.
Dantan jeune, p. 81.
Dantin, p. 509, 981.
Dancin, p. 976.
Darcan, p. 977.
Darancourt, p. 481, 189.
Darcours (Ch.), p. 529.
Darius, p. 970.
Darlaud, p. 980.
Darmand, p. 24.
Darondeau (H.), p. 77.
Darras, p. 981.
Darbancour, p. 505, 506.
Daubermesnil, p. 136.
Daubert, p. 506.
D'Aubrée, p. 931.
Daunou, p. 123, 335, 339, 341.
Dauphin, p. 77.
Dauprat, p. 967, 461, 476, 77, 482, 493, 207, 208.
Dauprat, p. 478, 498, 969, 499, 500, 971, 972.
Daussoigne, p. 77, 207, 208.
Dauvergne, p. 7, 12, 23, 25, 36.
Dauvillier, p. 982, 983.
Daveane, p. 499.
David, p. 969, 494, 495.
David (F.), p. 978, 508, — 370.
D'Avrigny, p. 528.
Davrigny, p. 979.
Dayet, p. 976.
Dazincourt, p. 164, 166.
Deambonneau, p. 497.
De Bassille, p. 981.
Debay, p. 505, 506.
De Bawr (Mme), p. 502.
De Beaumay, p. 977.
De Beirk, p. 27, 34, 49, 52.
De Béniot, p. 972, 973, 977, 978.
De Beaucede, p. 506.
Debilleimont, p. 507.
De Bourza, p. 982.
De Breteuil. (Voir Breteuil.)
De Buffon, p. 509.
De Calonne, p. 10.
Dechampt, p. 973.
De Choiseul (Duc), p. 918, 922, 930.
De Choudens, p. 980.
Decœur, p. 983.
Decombes, p. 974.
De Crezieux, p. 971.
Decroix, p. 503.
De Cumont, p. 967.
De Faca, p. 983.
De Féraudy, p. 480.
Defresnes, p. 978.
De Galaup, p. 485.
De Garaudé, p. 183, 207, 208.
De Gasparin, p. 981.
De Gautier de Savignac, p. 972.
Degeorges, p. 980.
De Girardin (Emile), p. 978, 979.
De Grammont, p. 982.
Dehais, p. 8.
Deharme, p. 70.
Dehelly, p. 981.
Déjazet, p. 499, 970.
Dejoly, p. 974.
De Jour, p. 528.
De Kératry, p. 920, 921, 922, 931, 934, 935, 937, 939, 940, 941.
Delabarre, p. 972.
De la Borde, p. 13.
De Lafertrille, p. 508.
Delafontaine, p. 975.
Delafosse, p. 498, 499, 500.
Delahousse, p. 77.
Delannoy, p. 169, 171.
De la Pommeraye, p. 505, 976.
Delaporte, p. 63, 65, 70.
Delaporte, p. 505, 976.
De la Rochefoucault, p. 918, 919.
De Lassus. (Voir Angé de Lassus.)
De la Suze. (Voir La Suze.)
Delattre, p. 972.
Delaunay, p. 509.
Delaunay, p. 980.
De Launoy, p. 983.
De Lauzières. (Voir Thémines de Lauzières.)
Delavigne, p. 503.
Delbois, p. 29.
Delcambre, p. 85, 104, 108, 126, 230, 76, 155, 161, 189, 196, 207, 208.
Delcambre (P.), p. 85, 108.
Deldevez, p. 972, 973.
De l'Etang, p. 70.
Delibes, p. 980, 981.
Delilette, p. 20, 41.
Delmas, p. 509, 980, 981.
De la Noraye. (Voir Le Noraye.)
Delpouget, p. 980.
Delsarte, p. 971.
Delsarte, p. 983.
Demarie, p. 972.
Demarme, p. 510.
Demarsy, p. 504.
De Martim, p. 130.
Demauroy, p. 509.
De Mas, p. 981.
De Mazière. (Voir Mazière [De].)
De Merie, p. 981.
Demerson, p. 969, 498.
Demerssemann, p. 973, 503.
Den essenas, p. 979.

Demeuse, p. 122.
De Mezeres, p. 70.
De Montalivet (Comte), p. 946.
Demonts, p. 301.
De Mory, p. 971.
Demougeot, p. 305 — p. 310.
De Musset, p. 979, 981.
Denain, p. 300, 973.
Denayer, p. 981.
Denelbourg, p. 980.
Denezat, p. 978.
Dengin, p. 300.
Denoyé, p. 307.
Depassio, p. 303.
De Passel-Deydier, p. 981.
Derancourt, p. 198.
Derasse, p. 978.
Derain, p. 97, 100.
Derivins, p. 978, 979.
De Rheville, p. 977.
Derice, p. 77.
Dercourt, p. 198.
Derivis, p. 77, 179, 180, 181, 170, 192, 179, 180 — 971.
Derubelle, p. 189.
Dersient, p. 307.
Dereille, p. 99.
Desarces, p. 180.
De Sancy, p. 189.
De Sauzay, p. 187, 189, 191, 964, 195.
Deschamps, p. 308, 975, 976, 303.
Desfer, p. 303.
Desert, p. 300, 973.
Des Essarts, p. 65.
Des Essarts, p. 70.
Des Guerins, p. 68, 70.
Deshayes, p. 16, 18, 19, 20, 62, 33, 34, 55, 56, 57, 58, 59, 60.
Desjardins, p. 981.
Deslandres aîné, p. 976.
Desmares, p. 967.
Desmarets, p. 1010.
Desmet, p. 308, 980.
Desmousseaux, p. 81.
Despéramons, p. 77, 177, 178, 180 à 185, 968, 161, 162, 238, 186, 189.
Desplanches, p. 70.
Desportes, p. 303.
Desprémars, p. 186, 238, 911, 189, 196, 198.
Desprez, p. 970.
Desprez, p. 197, 198.
Desroches, p. 197.
Dessales aîné, p. 187, 190.
Dessolle (L.), p. 182, 183, 186.
Dessaules, p. 19, 20, 22, 23, 26, 28, 37, 41.
Dessomes, p. 983.
Destombes, p. 309, 989.
Destorcaux, p. 192, 194, 974, 975, 976, 979.
Desvignes, p. 129, 130, 971.
Desvillard, p. 70.
De Thorigny, p. 917.
Detharem, p. 308.
De Toulmon. (Voir Bottée de Toulmon.)
Deval, p. 981.
Devalois, p. 975.
Devaux, p. 183.
Deverdu, p. 70.
Devienne, p. 91, 97, 98, 99, 105, 108, 118, 126, 128, 230, 77, 85.
Devinat, p. 967, 968, 178, 181, 184, 185, 187, 197, 198, 970.
Devin, p. 186.
Devineau, p. 308.
Devisme, p. 303, 975.
Devoyod, p. 978.
D'Halbert, p. 974.
D'Harcourville. (Voir Cours.)
Dielens, p. 300, 975.
D'Hennerville, p. 219.
Dhennin, p. 979.
Dierbay, p. 303.
Dinenot, p. 979.
Dizero, p. 979.
Dietz, p. 973.
Dieuzet, p. 976.
Didier, p. 70.
Duguet, p. 302.
Dihau, p. 976.
Dinard, p. 309.
D'Indy, p. 373, 384.
Divaro, p. 971.
Dobre, p. 979, 973, 979.
D'Ogeron, p. 306.
Dobaba, p. 981.
Dolivet, p. 77.
Dolmie, p. 99.
Domnich, p. 97, 126, 230, 76, 115, 152, 161, 165, 238, 171, 189, 196, 207, 208.
Donnico, p. 180, 181, 968, 189, 190.
Donadieu, p. 8, 16, 20, 62, 33, 38, 49, 53 à 60.
Donizetti, 972 à 975, 977, 979 à 981.
Donjon, p. 976.
Dorival, p. 984.
Dorsan, p. 970.
Dorus, p. 971.
Dorse, p. 970, 300 — 973.
Dossion, 967, 77, 178, 184, 186, 187, 188, 189, 193.
Dotezac, p. 979.
Douay, p. 976.
Doucet, p. 238.
Doudies, p. 979.
Doulx, p. 971.
Doumergue, p. 978.
Doumic, p. 1006.
Dourlens, p. 77, 207, 208, 164.
Decazes, p. 179, 180, 182.
Doyen, p. 307, 979.
Doze, p. 949.
Dozon, p. 28, 99, 31, 32.
Drake, p. 972.
Dressen, p. 309.
Drouz, p. 980.
Drezet, p. 976.
Drouet, p. 191.
Drouillard, p. 193.
Dubois, p. 37, 38, 77 — 181, 186, 188, 192, 198 — 199.
Dubois (F.), p. 39, 60.
Dubois (F.), p. 984.
Dubois (G.), p. 310, 983.
Dubois, p. 62 — 198 — 975, 980.
Debrel, p. 70.
Dubrocq, p. 198, 199.
Dubuisson, p. 65.
Dubulle, p. 308, 986.
Duc, p. 309, 980 — 984.
Duchamp, p. 161.
Duchamp, p. 181, 185, 186, 187, 188, 192, 193.
Duchamp-Garat, p. 189.
Duchant, p. 28, 29.
Decharme, p. 70.
Ducis, p. 977.
Ducollet, p. 77.
Duez, p. 975, 303.
Duflos, p. 980.
Duflot, p. 300.
Dufour, p. 198, 199.
Dufresne, p. 981.
Dufresne, p. 31, 32, 70.
Dufriche, p. 979.
Dugazon, p. 65, 66, 130, 230, 76, 155, 159, 161, 163, 166, 167.
Dugazon (G.), p. 179.
Dugazon (G.), p. 77.
Duhamel, p. 979.
Dulac, p. 984.
Dulcken, p. 971.
De Lucce, p. 228, 319.
Dumarcus, p. 181.
Dumarcs, p. 185, 186.
Dumas, p. 303, 975.
Dumas (A.), p. 979 à 983.
Dumcy, p. 967.
Dumlâtre, p. 186, 193.
Du Mesil, p. 980, 981.
Dumont, p. 70.
Dumont, p. 65.
Dumontet, p. 975.
Dumoulin, p. 309.
Dupart, p. 181.
Dupond, p. 199.
Dupont, p. 197.
Duport, p. 77, 161, 913, 238, 185, 189, 196, 200, 202.
Duport, p. 300.
Duprato (J.), p. 980.
Dupuis, p. 303.
Dupuis (Ad.), p. 309.
Dupuis, p. 308, 979 — 979.
Dupuy, p. 303, 306, 976.
Duquesnes, p. 980.
Durand (E.), p. 976.
Durand, p. 198 — 306 — 980 — 309, 981.
Durante, p. 176, 180, 185, 190, 191.
Duret, p. 126, 230, 76, 77, 152 à 157, 161, 238, 189, 196, 200, 202 — 963, 163, 178, 180 à 185, 187, 188, 192, 193.
Duret, p. 182, 185, 161, 183, 188, 170, 192, 172, 193, 189, 212.
Durieux, p. 981.
Duseart, p. 195, 197.
Dussin, p. 183, 190, 191.
Duverire, p. 197.
Duvey, p. 969.
Duvernit, p. 329.
Duttenhofer, p. 982, 309.
Duval, p. 77.
Duvic (L.), p. 309, 971, 306.
Duval, p. 309, 973, 978.
De Vaux, p. 979.
Duverger, p. 129, 230, 152, 159, 76 — 976.
Duvernoy, p. 198, 979.
Duvernoy (A.), p. 976.
Duvernoy (Ch.), p. 84, 85, 126, 230, 155, 161, 238, 189, 196, 200, 202, 207 — 306.
Duvernoy (Ch.), p. 179.
Duvernoy (G.), p. 76.
Duvernoy fils, p. 303.
Duvernoy (F.), p. 92, 97, 105, 108, 126, 230, 155, 159, 76, 85, 161, 165, 238, 79, 189, 196, 198, 200, 202, 207.
Duvernoy (F.), p. 968.
Duvernoy (Ch.), p. 306.
Duvivier, p. 192, 194, 195, 989 — 979.
Duz, p. 984.

Ebrard, p. 977.
Eccleman, p. 196.
Ehr, p. 127, 129, 130, 230, 152, 155, 76, 161, 163, 238, 189, 196, 207, 208.
Eaux, p. 968, 179, 188.
Elisabeth, p. 65.
Elisberg, p. 27.
Eloy, p. 968, 77, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 170, 192, 189.
Elwart, p. 971.
Émile, p. 198, 199.
Endignoux, p. 306.
Enesco, p. 983.
Engalbert, p. 975, 305, 976.
Epstein, p. 309.
Eric (Bernard), p. 195.
Ernest. (Voir Assmann.)
Escalais, p. 980.
Espagnet, p. 973.
Espinasse, p. 973.
Étienne, p. 77 — 977.
Étienne, p. 301, 302.
Euset, p. 971, 972.
Evrard, p. 971, 303.

Fabre, p. 976 — 309.
Fabre d'Églantine, p. 974, 976.
Fabre (V.), p. 912.
Fabri-Garat, p. 968, 189.
Falcon, p. 971, 923, 930.
Falcou, p. 77.
Farinelli, p. 197.
Farrenc, p. 973, 974.
Fassier, p. 305.
Fasquel, p. 129, 230, 76, 155, 159, 161, 163, 238, 185, 189, 196, 208.
Faucheux, p. 978.
Faure, p. 303, 305, 975 — 307.
Faurelle, p. 307.
Fava (De). [Voir De Fava.]
Favart, p. 979.
Favart, p. 308, 974.
Favel, p. 304.
Fay, p. 178.
Feguenx, p. 975.
Feitlinger, p. 307.
Félix-Nicolas, p. 974.
Fémy, p. 182, 184, 185, 186, 189.

Fénr, p. 498.
Fenoux, p. 982.
Feraud, p. 117 — 982.
Ferdinand, p. 506.
Ferran, p. 505.
Ferrand, p. 969; — 976.
Ferret, p. 97, 975.
Ferrière, p. 973.
Ferrière, p. 498.
Ficher, p. 501.
Figuet, p. 980.
Fischeu, p. 508.
Finsterwald, p. 506.
Fioravanti, p. 482, 494.
Fir, p. 503, 974.
Fizelier, p. 497, 498.
Flamand, p. 973.
Flechoux, p. 973, 974.
Flesch, p. 982.
Fleuret, p. 501.
Fleury, p. 65, 66, 164, 166, 238, 207.
Florigny, p. 480, 494.
Fouguet, p. 179.
Fontaine, p. 190, 969, 494; — 508.
Fontange, p. 507.
Foscerelle, p. 483, 484, 485.
Forestier, p. 972.
Forgues, p. 973.
Fort, p. 973.
Fougas, p. 968, 179, 482, 487, 488, 490.
Fould, p. 978.
Fouiquier, p. 969, 189.
Fourcroy, p. 159.
Fournets, p. 508, 980.
Fournier, p. 129, 230, 77 — 505, 976 — 979 — 510.
Fournier (H.), p. 975.
Fournier (H.), p. 975.
Fournier (Paul), p. 508.
Fouquet, p. 97, 98, 99, 77.
Fraimery, p. 34.
Francastel, p. 77.
Franchomme, p. 970, 971.
Franchomme, p. 971, 972, 979.
Francion, p. 9, 97.
Francisque, p. 77.
Franck, p. 982.
Franco, p. 967, 161, (V. Dacosta.)
Francour, p. 50.
Francois (de Neufchâteau), p. 76, 900.
Frandin, p. 980.
Frédéric (Voir Duvernoy.)
Fremont, p. 970, 499, 500.
Friard, p. 970.
Frichot, p. 465.
Fuchs, p. 85, 126, 150.
Fulerun, p. 982, 509.
Furst, p. 979.
Furtanat, p. 491.

Gair, p. 528.
Gaillard, p. 978.
Gaillard, p. 99.
Galeotti, p. 509, 981.
Galimert, p. 975.
Galipaux, p. 980.
Gallay, p. 498, 979, 499, 500.
Gallat, p. 970, 976.
Gallet, p. 85, 126, 150.
Gallino, p. 507.
Gally, p. 979.
Gambais, p. 77.
Gandubert, p. 980, 509.
Garat, p. 131, 145, 230, 76, 282, 155, 158, 478, 161, 165, 238, 183, 207, 210.
Garat, p. 968, 483, 484, 486, 496.
Garaudé (A.), p. 973. (Voir De Garaudé).
Garbagny, p. 982.
Garein, p. 1006.
Garein-Brunet, p. 501, 973, 509.
Garimond, p. 973.
Garique, p. 501.
Garnier, p. 85, 126 — 980.
Garrick, p. 983.
Garry, p. 983.
Gasparin. (Voir De Gasparin.)
Gasse, p. 968, 178, 77, 163, 161.
Gasse, p. 178, 183.
Gasse, p. 180.
Gasser, p. 27, 33, 34.
Gassier, p. 501, 973, 509, 938, 974.
Gatineau, p. 507, 979.
Gauley, p. 981.
Gauthier, p. 973 — 980.
Gautier, p. 979.
Gautier, p. 973.
Gautier, p. 502 — 506 — 509.
Gautier (H.), p. 77.
Gauvoin, p. 77.
Garaudan aînée, p. 28.
Garaudan cadette, p. 28, 29.
Gaveaux, p. 98.
Gaviniès, p. 129, 230.
Gagrard, p. 977.
Gebauer, p. 85, 92, 230, 76, 155.
Gebauer, p. 492.
Gebauer (F.), p. 126, 207.
Gebauer (F. L.), p. 177.
Gebauer (M.), p. 126, 150.
Geisner, p. 508, 975.
Geloso, p. 508, 980.
Genest, p. 65.
Genibrel, p. 502, 503.
Georges Sand, p. 980.
Georgeon, p. 189.
Georgeon, p. 967.
Gentil, p. 507.
Georges, p. 498, 502, 503.
George Haid. (Voir Haid.)
Gerazer, p. 507.
Gérard, p. 65, 131, 76, 155, 161, 165, 238, 189, 196, 197, 200, 202, 209, 498, 201.
Gerber, p. 85, 126, 150.
Germaine, p. 65.
Germain La Chanterie, p. 38.
Gérold, p. 498.
Gesin, p. 979.
Ghys, p. 975, 976.
Gibeau, p. 503.
Gibert, p. 509.
Gide, p. 980, 189.
Gilibert, p. 981.
Gillard, p. 509.
Gilles, p. 967, 968, 77, 179.
Gilles de Saint-Germain, p. 503, 503, 975.
Gillet, p. 509, 510, 983.
Gillette, p. 973.
Gilliers, p. 506, 977.
Ginguené, p. 108, 128, 984, 112.
Giordanello, p. 495.
Girard, p. 499 — 949, 503, 504 — 1005.
Girard, p. 504, 976, 508.
Giraud, p. 501, 973, 502.
Giverne, p. 66, 70.
Gluchant, p. 50.
Gréck, p. 967, 968, 479 à 481, 484, 485, 492 à 495, 969, 497 à 499, 970, 501, 503 à 508, 980, 981, 982, 983, 510.
Gobert, p. 7, 15, 16, 18, 20, 30, 34, 37, 38, 49, 55 à 60, 230, 132, 161, 165, 238, 189, 195, 196, 198, 207, 208.
Goblin, p. 207, 208.
Godefroy, p. 978.
Godefroy, p. 978.
Godfrin, p. 506, 977.
Gomez, p. 509.
Goria, p. 972.
Gonin, p. 975.
Gorin, p. 181, 482, 485 à 487, 189.
Gossec, p. 15, 16, 18, 20 à 22, 24, 30, 34, 37, 38, 47 à 49, 52 à 56, 85, 89 à 92, 57 à 59, 96, 98, 99, 60, 104, 107, 108, 112, 120, 121, 126 à 128, 130, 133, 135, 230, 144, 145, 155, 156, 157, 161, 165, 238, 171, 178, 189, 196, 200, 202, 400.
Gossec, p. 967, 480, 483 à 485, 487, 491 à 493, 495, 496.
Got, p. 501, 973, 502.
Gouvon, p. 977, 978, 507, 979, 980, 981, 982, 509, 510.
Gourdin, p. 506, 507, 977.
Gournac, p. 983.
Gout, p. 975.
Grandhomme, p. 501, 502, 973.
Grammont, (Voir De Grammont).
Grandjean, p. 967.
Grandjean, p. 982.
Grange, p. 505.
Grandménil, p. 238.
Granier, p. 59, 60, 150.
Granville, p. 483, 485.
Grard, p. 972.
Gras, p. 979.
Gros, p. 975.
Grossari, p. 189.
Grasset, p. 131, 76, 145, 155, 161, 165, 238, 171, 189, 196, 198, 200, 202.
Gravière, p. 508.
Grégoire, p. 56.
Greiner, p. 509.
Grenié, p. 909.
Grenier, p. 503, 979.
Grenier-Vizet, p. 507.
Gretry, p. 13, 36, 133, 146, 147, 172, 914.
Grétry, p. 967, 179, 490, 969, 492, 493, 495, 496, 497, 498, 503, 971, 505, 979, 509.
Grignon, p. 502, 503, 974.
Grigny, p. 973.
Grimaud, p. 981.
Grimaldi, p. 509.
Grime, p. 502, 503, 971.
Grisar, p. 981.
Grisvold, p. 508, 980.
Gromes, p. 499, 500.
Gros, p. 976.
Grougrou, p. 976.
Grumbach, p. 982.
Gubian, p. 502.
Guénée, p. 967, 968, 149.
Guésis, p. 481.
Guenin, p. 8, 15, 16, 18, 19, 20, 27, 32, 34, 49, 55, 56, 57, 59, 128, 60, 150, 159, 128, 159, 196.
Guerard, p. 973.
Guérillot, p. 129, 230, 76, 159.
Guérin, p. 28 — 967, 968, 477, 478, 480, 482, 483, 486, 487, 488 — 501.
Guerineau, p. 1005.
Guéroult, p. 52, 53, 56, 57, 976.
Guervin, p. 55. (Voir Du Gervin.)
Gueymard, p. 503.
Guillemi, p. 968, 180, 183, 184.
Guichard, p. 7, 13 à 16, 18, 20, 21, 24, 30 à 36, 37, 43, 47, 49, 55 à 59, 61, 130, 76, 155, 158, 161, 165, 171, 193, 196, 207, 208.
Guignon, p. 509.
Guignot, p. 501, 502, 503.
Guillemet, p. 500.
Guillemot, p. 501.
Guillon, p. 77.
Guillot, p. 978 — 980.
Guillotte, p. 79.
Guillou, p. 183 à 188, 193, 197, 207, 208.
Guiscoc, p. 970, 971.
Guillou, p. 185.
Guivard, p. 499.
Guiraud, p. 981.
Guiraudon, p. 982.
Guitry, p. 979.
Guitry, p. 978.
Gumery, p. 975.
Gunselmann, p. 974.
Guthmann, p. 85, 126, 149, 150, 155, 159, 76.
Guthmann fils, p. 77.
Guyard, p. 507.
Guyon, p. 189.
Guyon, p. 980.
Guyot, p. 982.

Habeneck aîné, p. 183, 184, 971, 979.
Habeneck aîné, p. 77, 177, 178, 968, 462, 469, 482, 483, 486, 488, 493, 496, 497, 498, 196, 502, 503, 911, 509.
Habeneck (C.), p. 76, 490, 491.
Habeneck jeune, p. 491, 492, 493, 497.
Hadamar, p. 978.
Hamel, p. 181, 183, 503, 508, 509.
Haussier, p. 974.

Hatmert, p. 70.
Haint (Georges), p. 971, 1000.
Halary, p. 975.
Haley, 18, p. 183, 197, 208, 203, 208, 916.
Halma, p. 970, 975, 506, 977, 978, 979, 207, 208, 980, 981, 983.
Hali, p. 208.
Halma, p. 970.
Hamel, p. 980.
Hamell, p. 192, 193, 194, 199, 199.
Hans, p. 983.
Hansen, p. 980, 209.
Hardouin, p. 80, 126, 130, 139, 176.
Hardy, p. 92, 100, 160.
Harcos, p. 202.
Harkness, p. 208.
Harmann, p. 981.
Harscobiel, p. 978.
Hatto, p. 200, 983.
Hauvin, p. 971.
Haudard, p. 197.
Haussar, p. 978.
Hayet, p. 208, 976.
Hazon, p. 208, 177, 8, 200, 208, 8, 971, 203, 207, 208, 209.
Hebenstreit, p. 973.
Hembach, p. 970.
Hemser, p. 970.
Hekking, p. 210.
Henkes, p. 971.
Hennequin, p. 192.
Henri, p. 970.
Henricet, p. 972.
Henry, p. 968, 180, 181, 190, 191, 238, 187, 188, 189, 192, 196, 197, 208, 209, 217, 218.
Hermant, p. 975, 976.
Herold, p. 200.
Heroux, p. 971, 972, 203, 207, 979, 208, 980.
Herouard, p. 80, 120, 130.
Herrenet, p. 77.
Herrisant (Lamoville), p. 137, 138, 211.
Herz (H.), p. 979, 1000.
Hess, p. 970, 971, 972, 973, 975, 976, 977.
Heydenger, p. 979.
Hildebrand, p. 970.
Hillemacher, p. 207.
Hoen, p. 178, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 190, 191, 193, 194.
Hoinscandt, p. 199, 970.
Hoise, p. 972.
Hoche, p. 970, 971.
Hoemeze, p. 971.
Holtzem, p. 203, 205.
Homoor, p. 972.
Horace, p. 80, 126, 130.
Hostie, p. 202.
Houffloes, p. 980.
Hubert, p. 970, 979.
Hucher, p. 205.
Huchet, p. 210.
Hugo (J.), p. 980.
Huguet, p. 80, 126, 132, 139, 176, 979.
Huon, p. 178, 179, 188.
Huoux, p. 970, 979, 973.
Hung, p. 77.
Hunoget, p. 77.
Hurand, p. 979.
Hure, p. 202.
Hurteaux, p. 971.
Huvert, p. 195.

Ibert, p. 973, 979.
Ibre, p. 209.
Idrac, p. 978.
Imbert de la Tour, 981.
Imbrion, p. 980.
Immerel, p. 981.

Jacob, p. 97, 192 à 200, 209, 208, 980.
Jacquard, p. 979.
Jacquemart, p. 209.
Jacquin, p. 189 — 189, 199.
Jacquot, p. 971.
Jadin (H.), p. 980.
Jadin (Hy), p. 967, 177.
Jadin (L.), p. 119, 130, 135, 161, 180, 218, 189, 197, 200, 208.
Jaeis (L.), p. 180, 193, 198.
Jaff, p. 971.
Jahier, p. 97.
Jamet, p. 179.
Jamet, p. 193.
Jancourt, p. 97.
Jannet, p. 178.
Jannin, p. 200.
Jansson, p. 119, 130, 136, 139, 140, 141, 190, 196.
Janson, p. 208, 979.
Jaquelin, p. 974.
Jaquet, p. 971, 973.
Jeannin, p. 80.
Jeanne, p. 80, 126, 130 — 971.
Jehan, p. 77, 192, 193, 196.
Jeffroy, p. 983.
Jemelle, p. 18, 20.
Jennin, p. 177, 181, 968, 183 à 190, 188, 189, 192, 197, 198, 199.
Jenin (L.), p. 208, 979.
Jenet, p. 972.
Jenet, p. 973.
Jenhanet, p. 208.
Jennard, p. 178.
Jenrelin, p. 70, 200, 209.
Jenrelin, p. 209, 208, 974 — 979.
Jerem, p. 979.
Jeury, p. 77.
Jeur (De), p. 978.
Jubelin, p. 208.
Judas, p. 967, 968, 177, 77, 181.
Juette, p. 201.
Juret, p. 199, 200.
Julien, p. 979.
Julie, p. 70.
Julliot, p. 92, 93 — 208.
Junker, p. 973.
Jupin, p. 209, 979.
Jurin, p. 979.

Kaempfen, p. 967.
Kaiffer, p. 197.
Kalkbrenner, p. 176, 968, 77, 177, 178, 183, 191.
Kalkbrenner, p. 183 — 971, 979.
Kan, p. 209.
Kenn, p. 80, 140, 180, 189, 155, 199, 76.
Kerairs (Voir de Kerairs.)
Kerraval, p. 979.
Kerstenn, p. 139, 140.
Kerkoff, p. 183, 185, 186, 189.
Kirchberg, p. 979.
Klein, p. 193, 194.
Klemmer, p. 978.
Klor, p. 138, 189, 196.
Knoer, p. 973.
Knoll, p. 971 — 209.
Koenig, p. 209.
Kessler, p. 981.
Kestis, p. 139.
Kreutzer, p. 92, 97, 99, 120, 129, 130, 76, 135, 140, 161, 238, 189, 198, 207, 208.
Kreutzer, p. 968, 177, 180, 182, 183, 187, 188, 190, 199, 190, 197, 970, 971, 972, 973, 974, 976, 977, 979.
Kreutzer (L.), p. 968, 177, 207.
Kreutzer (L.), p. 971, 973.
Kreusenouse, p. 971.
Krumgamowski, p. 209.

Lacaze, p. 976.
Lacoste, p. 970.
Ladies, p. 980.
Lagoe, p. 197, 199.
Lacépède, p. 18, 19, 132.
La Chantrerie, p. 19, (Voir Lamoureux.)
La Chassagne, p. 68.
Lachaume, p. 981.
Lacombe, p. 179, 180, 968, 181, 191 — 201.
La Croix, p. 34 — 208.
Lacroix (J.), p. 980.
Ladurner, p. 130, 930, 76, 159, 155.
Lafage, p. 201, 973.
Lafarge, p. 209.
Lafargue, p. 980.
Lafaye, p. 201.
La Ferte, p. 2, 8 à 13, 16, 30, 31, 37, 40.
La Ferte (Ms), p. 175, 176, 182, 183 à 186, 190, 203, 208, 216, 218 n 220.
Lafeu Hade, p. 211, 215.
Laffite, p. 209, 983.
Laflorance, p. 979, 976.
Lafon, p. 177, 161, 164, 166, 238, 189, 196, 201, 202.
Lafos, p. 190, 195.
Lafont, p. 199 — 206, 976.
Lafont, p. 207, 979.
Lafonge, p. 989 — 209.
Lafrangue, p. 976.
Lagardie, p. 979.
Lagorin, p. 971.
Lagrel, p. 201, 973, 209.
Lagrange, p. 989.
La Hage, p. 18.
Lahoussaye, p. 139, 130, 155, 159, 76, 196.
Lagardet, p. 199, 200.
Laine, p. 170 — 980.
Laisne, p. 18, 21 — 201.
Laisne, p. 209.
Laisne, p. 982.
Lajard, p. 80.
Lala, p. 206.
Lalande, p. 197.
Lalle, p. 197.
Lallement, p. 974, 975.
Lalure, p. 80, 126, 140.
Lalos, p. 89.
Lamarche, p. 208, 980.
Lamar, p. 181, 182, 185, 186.
Lamaisou, p. 209.
Lambert, p. 177, 178, 188.
Lamotte, p. 209.
Lamotte, p. 181.
Lamour, p. 979.
Lamoureux, p. 976.
Lami, p. 77 — 200.
Lancien, p. 975.
Lange, p. 70.
Langerebaeum, p. 201, 973.
Langle, p. 7, 13 à 16, 17, 18, 19, 20, 21, 30, 33, 34, 37, 43, 48, 49, 55 à 59, 61, 128, 132, 140, 230, 155, 158, 76.
Langer, p. 967.
Langlois, p. 70.
Lamier, p. 980.
Lanteiner, p. 208, 980.
Laperre, p. 209, 976.
Lara, p. 989.
Larcher, p. 209.
Larcher, p. 971.
Larmen, p. 977.
Larochelle, p. 203, 975.
La Rochefoucault. (Voir De La Rochefoucault.)
La Rouzière, p. 177, 179, 186 à 193, 201, 203 à 206.
Larrivée, p. 19.
Larrumet, p. 967.
Lartigue, p. 968, 77.
Lassabathe, p.
Lassagne, p. 975, 976.
Lassaut, p. 198.
Lasserre, p. 976.
Lasserre, p. 209.
La Suze, p. 15, 17, 18, 20, 31, 32, 37, 34, 39, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 230, 76, 155.
Latour, p. 33, 37, 34.
Langier, p. 980.
Lara, p. 981.
Launay, p. 202.
Laurent, p. 70, 134, 77, 182 — 200 — 208.
Laurent, p. 70.
Laurent-Bonet, p. 981.
Laurenzili, p. 161.
Lausnay (De). (Voir de Lausnay.)
Lauzeau, p. 161.
Laval, p. 210.
Lavoye, p. 975.
Lavoye, p. 972, 973, 981 — 202.
Layer, p. 85, 126.
Lays, p. 28, 119, 155, 157, 209, 291.
Leautaud, p. 206, 977.
Le Bargy, p. 979.
Leblond, p. 55.
Le Bent, p. 37.
Le Brenys-Surmont, p. 207.
Lebrun, p. 27, 36, 37, 39, 41, 100, 138.
Lebeau, p. 197 — 977.

Lebrun, p. 967. 968 — 970. 499. 500 — 976.
Legarpentier, p. 971.
Lecerf, p. 972.
Lechesne, p. 179. 181. 482 — 977.
Le Clerc, p. 334. 341. 77.
Leclerc, p. 65. 70 — 490. 492. 493. 494. 495. 960. 496. 497. 189 — 502.
Le Clerc, p. 508.
Leclercq, p. 976.
Lecointe, p. 972.
Lecomte, p. 70 — 491. 497. 969. 189. 190.
Lecomte, p. 70.
Le Coulteux de la Noraye, p. 81.
Lecourt, p. 27.
Lede, p. 976.
Ledérac, p. 507. 977.
Lés, p. 973.
Lefaivre, p. 77.
Lefébure, p. 972.
Lefebure, p. 509.
Lefebvre, p. 975. 976.
Lefebvre (J.), p. 76. 155.
Lefebvre, p. 503. 504. 974 — 980.
Lefèvre, p. 19. 20. 22. 23. 26. 28. 36. 37. 41 — 97. 98. 99. 104, — 238. 189.
Lefèvre (L.), p. 85. 126. 230. 155. 159. 76.
Lefèvre (X.), p. 85. 92. 97 à 99. 104. 126. 128. 129. 230. 145. 155. 76. 161. 165. 79. 196. 207. 208. 238. 189.
Lefèvre (X.), p. 967. 482. 483. 486. 487. 488.
Lefort, p. 507. 979.
Legault, p. 978. 979.
Legendre, p. 85. 126. 230. 155. 159. 76.
Legleu cadet, p. 972.
Legrand, p. 503.
Le Gros, p. 1. 77.
Leitner, p. 981.
Lejeune, p. 972.
Le Kain, p. 66.
Lekroy, p. 499.
Lelong, p. 178. 179. 481. 161. 183. 184. 186. 189.
Lemaire, p. 504 — 981.
Lemaire, p. 184. 185. 186. 189 — 502. 504. 975.
Lemaître (Ch.), p. 504. 975.
Lemaignan, p. 981.
Lemelle, p. 498.
Lemenil, p. 506.
Lemerier, p. 503.
Lemerle, p. 503.
Lemerre, p. 70.
Lemoine, p. 968. 77.
Lemoine, p. 178.
Lemoine fils, p. 177.
Lemonnier, p. 978.
Lemot, p. 980. 170. 1010.
Lemou, p. 973.
Lemoyne, p. 180.
Le Noir, p. 9. 10. 12.
Lescadie, p. 976.
Lepers, p. 978.
Le Prevost, p. 34.
Le Prevôt d'Exmes, p. 19 à 21. 48. 34. 49. 52. 61.
L'Épine, p. 968. 77. 178.
Leplanquais, p. 970.
Leplanquais, p. 973.
Leplus, p. 970.
Leprevost, p. 977.
Lepy, p. 197. 198. 969. 211. 215.
Leriche, p. 180.
Leron, p. 979.
Leroux, p. 976.
Le Roux, p. 52. 126. 140 — 499. 500. 501.
Leroux, p. 969. 211. 215 — 979.
Le Roy, p. 70 — 974 — 503. 976.
Lesage, p. 504. 974. 975. 503.
Lesage, p. 193.
Lesueur, p. 92. 97. 100. 104. 107. 126. 127. 129. 133. 135. 230. 144. 145. 147. 153 à 156. 159. 209. 927. 289.
Letang, p. 77.
Letang, p. 177. 179. 181.
Letellier, p. 215.
Letonné, p. 967.
Leudet, p. 971. 972.
Levasseur, p. 92. 97. 126. 129. 230. 155. 76. 161. 165. 238. 188 à 193. 969. 494. 495. 496. 497. 20. 185. 186. 190. 196. 207. 208. 212.
Levasseur, p. 509. 981.
Levique, p. 502.
Levergne, p. 502.
Levi, p. 975.
Levy (Lazare), p. 210.
Levy, p. 503. 974 — 508.
Leygues (G.), p. 967.
Lherie, p. 980.
Lheritier, p. 506. 976.
Lhoest, p. 178.
Liauzun, p. 978.
Ligier, p. 498.
Lillette, p. 23. 27. 33. 34. 37. 39.
Lindpaintner, p. 499.
Linof, p. 974.
Liouville, p. 975.
Litschner, p. 506. 976.
Lloyd, p. 977 — 982.
Locle (Du L. (Voir Du Locle.)
Loer, p. 507.
Lolotte la Chansuigne, p. 70.
Lotti, p. 509. 210.
Louis, p. 509.
Louati, p. 979.
Longeau, p. 29.
Longuyon, p. 499.
Lorette, p. 161.
Lorrain, p. 508. 979.
Lotto, p. 975.
Louchet, p. 504.
Louisianneau, p. 504.
Louvet, p. 495. 496. 497.
Lovie, p. 500.
Loyeux, p. 502. 974.
Loyn, p. 502.
Ludwig, p. 980. 981.
Luguet-Pine, p. 981.
Lureau, p. 980.
Lutz, p. 77.
Madinier, p. 65. 70.
Magnier, p. 984.
Magnin, p. 976.
Magré, p. 506.
Maheu, p. 77.
Maillart, p. 986.
Maillard, p. 28. 29. 34. — 486. 969 — 970. 498. 500. 499 — 506.
Maillère, p. 72.
Maillet, p. 979.
Maillot, p. 505.
Malard, p. 977.
Malescot, p. 974.
Mallarmé, p. 981.
Malleville, p. 981.
Malvau, p. 979.
Malzac, p. 508.
Manceau, p. 77. 178. 181.
Mandet, p. 161.
Manskopff, p. 153.
Manuel, p. 968. 177. 179. 161.
Manoury, p. 507. 979.
Mansour, p. 508.
Manie, p. 974.
Manie, p. 27. 37 — 499 à 500.
Mantz, p. 967.
Marchal, p. 503.
Marchand, p. 65. — 968.
Marchand, p. 976.
Marchet, p. 510.
Marvilinc, p. 92. 112. 126. 230. 155. 159. 76.
Marcou, p. 969. 498.
Maré, p. 970. 499.
Maréchal, p. 479.
Maret, p. 509.
Marie, p. 929.
Marignan, p. 982.
Marinet, p. 110 à 112.
Maris, p. 979.
Mariscotti, p. 974.
Marius, p. 499.
Marivaux, p. 498. 501. 504 à 506.
Marjolin, p. 970.
Marmontel, p. 971.
Marquet, p. 980.
Marx, p. 934. 942.
Marsy, p. 65.
Marsy, p. 980.
Martel, p. 982.
Marthe, p. 508.
Marthieu, p. 506. 976.
Martin, p. 28. 29. 34 — 157 — 183. 207. 208 — 974. 976. 506.
Martin, p. 503 — 978.
Martini, p. 135. 230. 76. 144. 145. 152 à 157. 159. 196. 106.
Martini, p. 968. 482. 486. 495.
Marty, p. 981.
Marx (H.), p. 978.
Masquillier, p. 505.
Massart, p. 505.
Massé (V.), p. 973. 506. 977. 980 à 982.
Massenet, p. 976.
Masseret, p. 981 à 983.
Masset, p. 929 — 976 — 978.
Masson, p. 502.
Masson, p. 65. 68. 70 — 973.
Matias (G.), p. 974.
Mathieu, p. 85. 91. 126. 230. 76. 155. 159 — 502.
Matignon (de), p. 36.
Matrot, p. 979.
Maubant, p. 500. 501. 973. 506. 977.
Maudant, p. 977.
Maufroy, p. 982.
Mauguière, p. 980.
Mauprety, p. 975.
Maurel, p. 978.
Maurin, p. 973.
Maury, p. 973. 975 — 981.
Max. (Voir De Max.)
Mayer, p. 483. 486. 190. 491. 495. 969.
Mayerber, p. 971.
Mazas, p. 180. 181. 182. 480. 485. 487. 488. 187.
Mazis, p. 187. 189.
Mazière, p. 161.
Mazière (de), p. 36.
Mazurel, p. 973.
Méaveli, p. 506.
Mechelaere, p. 506.
Méhul, p. 92. 97. 98. 101. 107. 108. 126. 129. 133. 135. 230. 76. 77. 141. 145. 146. à 157. 161. 165. 238. 177. 178. 183. 189. 195. 196. 197. 207. 208.
Méhul, p. 967. 968. 177. 179. 180. 181. 183. 185. 186. 487. 488. 489. 490. 491. 492. 493. 494. 496. 497. 969. 97. 499. 500. 971. 972. 503. 505. 975. 506. 978. 507. 510.
Meifred, p. 499. 969. 981.
Meifred, p. 972.
Meilhac, p. 983.
Meillet, p. 503.
Melanie, p. 498. 499.
Melchior, p. 969.
Mèle, p. 29.
Mellot, p. 510. 983.
Melro, p. 499. 970.
Mendels, p. 508.
Mendelssohn, p. 507. 508. 509. 982. 510.
Mendès, p. 507. 979.
Mendioroz, p. 506. 507. 977.
Mengal, p. 489. 491. 492. 97.
Mengal jeune, p. 492. 969.
Mengozzi, p. 129. 968. 176.
Menjaud, p. 492. 493. 495. 98.
Menjaud, p. 509.
Méon, p. 15. 16. 18. 20. 31. 33. 37. 38. 39. 53. 61. 230. 76. 155. 156. 161. 165. 438. 913.
Méon, p. 34. 51.
Mérand, p. 967.
Mercadante, p. 972. 974. 975. 506. 977. 978.
Mercadier, p. 970. 499. 500.
Merrie-Lesueur, p. 503. 975.
Merck, p. 972.
Mereaux, p. 7. 129.
Méreaux fils, p. 17. 61.
Méric, p. 85. 76. 230. 155. 194. 189. 196. 200. 207. 497. 498. 969. 499.
Méric (de). (Voir De Méric.
Merly, p. 504. 975.
Mesnage, p. 508.

Meiremie, p. 503, 976.
Meraux (P.), p. 980.
Mever, p. 77.
Meyer, p. 971.
Meyssonnier, p. 972 à 975, 976 à 982, 997.
Mezeray, p. 70.
Michallet, p. 501.
Michel, p. 977.
Michel, p. 971.
Michelet, p. 189, 196, 207, 970.
Michiels, p. 972 — 974.
Michu, p. 183, 207, 208.
Millault, p. 971 — 973.
Millevoye, p. 971.
Millet, p. 971.
Milon, p. 207, 208.
Minard, p. 976.
Minour, p. 978.
Minul (Voir Du Minul.)
Miolan (Pelez), p. 82, 126, 130.
Miolan, (Voir Pelez.)
Mirabeau, p. 334.
Miral, p. 500.
Mirmont, p. 973.
Mohr, p. 971.
Moisc, p. 500.
Monnet, p. 978.
Monson, p. 207, 503.
Mole, p. 8, 11, 16, 18, 20, 23, 30, 32, 62, 34, 64, 65, 68, 69, 69, 53, 57, 61.
Mole, p. 208, 980.
Molet, p. 979.
Monbrun, p. 190, 192 à 193, 199, 202 à 205, 973, 974, 503 à 506, 979 à 980, 982, 983.
Moliner, p. 970.
Mollet, p. 129, 230, 166, 76.
Monchanvaud, p. 981.
Mondutaigny, p. 501, 502, 973 à 974.
Monjeal, p. 506, 976.
Monjou, p. 976.
Monnier, p. 228, 519.
Monnet, p. 1006.
Monsigny, p. 131, 230, 76, 111, 130, 166, 159, 196.
Monsoy, p. 190, 501, 509.
Montagne, p. 506.
Montbland, p. 504.
Montalivet, (Voir De Montalivet.)
Montarbou, p. 977.
Montaubry, p. 504.
Montauriol, p. 502, 503.
Monteaux, p. 983.
Monteux (H.), p. 982.
Montfort, p. 976.
Montgeroult, p. 170.
Montigny, p. 503, 974, 504.
Montlour, p. 968, 176, 77, 177, 189.
Montel, p. 165, 166.
Mouret, p. 198, 977.
Mouze, p. 980.
Moupdamir, p. 70.
Mourand, p. 978.
Mourgue, p. 502, 974.
Moreau, p. 28, 29, 97, 134; — 973, 974; — 999.
Morrow, p. 967.
Mouzi, p. 599
Moreau, p. 981.
Morere, p. 977
Morin, p. 27 — 970 — 503, 504.
Morize, p. 502, 974.
Mory, (Voir De Mory.)
Mouchebeuf, p. 77.
Moudru, p. 967, 968, 77, 189, 193.
Mouliserat, p. 507, 508, 980.
Mozart, p. 967 à 971, 979 à 500, 502 à 510, 973, 978 à 980, 982, 983.
Mozin, p. 33, 35, 39, 49, 55, 56, 57, 59, 61, 130, 230.
Mons, p. 973.
Mozin, p. 39, 55, 56, 57, 59, 61, 76, 130, 159.
Muller, p. 1000.
Muller, p. 500, 970 — 501, 973.
Mullot, p. 501.
Muller, (Voir Muler.)
Mullot, p. 57.
Muler, p. 19, 20, 21, 23, 26, 28, 37, 39, 41, 59, 61.
Multzer, p. 197, 969.
Munie, p. 973, 500, 501.
Murat, p. 501.
Muratet, p. 980.
Murer, p. 975.
Murray, p. 978
Muron, p. 59.
Musset, (Voir De Musset.)

Nadaud, p. 508, 980.
Naudenny, p. 179, 971.
Nancy, p. 977
Nathan, p. 509, 503.
Nau, p. 979
Naudet, p. 60.
Naumann, p. 182.
Nauzieni, p. 177, 181, 189, 183, 192, 196.
Nelly, p. 506.
Nestor, p. 500.
Ney, p. 198
Nicolaïm, p. 130, 130, 1004.
Nicolas, p. 503, 506.
Niedermeyer, p. 964, 185, 189, 191, 969, 192, 195, 969.
Niemetz, p. 969, 970, 503, 505, 506, 508.
Nicot, p. 978.
Nicolle, p. 976.
Nochez, p. 8, 16, 18, 20, 30, 32, 33, 37, 38, 49, 55 à 59, 61, 128, 230.
Noel (Ed.), p. 529.
Nollet, p. 974.
Nombe, p. 983.
Norblin, p. 181, 185, 191, 193, 196.
Nossin fils, p. 973.
Notsag, p. 977, 978.
Nourrit, p. 77, 180 à 188, 161, 170, 192, 179, 189; — 930.

Oberthur, p. 981.
Obin, p. 502, 938.
Olivier, p. 979.
Olivier, p. 198.
Ollagnier, p. 978.
Orlinc, p. 504.
Ortmans, p. 976.
Ourmas, p. 975.
Ouedin, p. 504, 973.
Ozi, p. 85, 97, 112, 118, 126, 128, 130, 76, 152, 155, 161, 165, 238, 913.
Ozi, p. 181, 185.
Ozi fils, p. 968, 77.

Pacini, p. 970, 199, 971.
Pain, p. 180, 185, 187, 190, 193, 194, 199, 501, 976, 980.
Paganini, p. 975, 980, 983.
Pagin, p. 978.
Pagnes, p. 82, 104, 108, 118, 126, 130.
Paillard, p. 85, 126, 130.
Paillard, p. 193 à 197. (V. Palar.)
Paisiello, p. 981, 984.
Paisiello, p. 128, 178, 179, 181, 184, 188, 189, 196, 969, 198.
Palestrina, p. 976; — 983.
Palar, p. 189. (Voir Pallard.)
Palma, p. 177, 178, 179.
Palatin, p. 978.
Pallard, p. 969. (Voir Palar.)
Pallay, p. 974.
Pannetrat, p. 503, 975.
Panot, p. 980.
Pancher, p. 85, 126, 130.
Papin, p. 508.
Paquis, p. 979.
Parent, p. 30, 31, 32 — 971.
Pares, p. 974.
Par ent, p. 27, 31, 37, 70.
Parizot, p. 62.
Parmegiani, p. 501, 973.
Pascal, p. 971.
Pasdeloup, p. 192 — 208, 969, 506, 976, 977, 507.
Pastier, p. 979.
Pasquet, p. 975.
Pasquier, p. 979.
Pastoret (De), p. 228.
Patouret, p. 509, 980.
Paturel, p. 501.
Paul, p. 189.
Paulin, p. 504, 228.
Paulus, p. 979.
Pechignier, p. 184, 185 à 190, 196.
Pechignier fils, p. 77.
Pellegrini, p. 351.
Pelleport, p. 968.
Pelet, p. 176 à 186, 161, 188, 190, 189.
Pelletier, p. 969 — 956, 957, 969.
Penas, p. 974.
Pengault, p. 77.
Pepin, p. 501.
Perault, p. 178.
Perelier, p. 77, 161.
Perchier, p. 181, 182.
Pereaut, p. 177.
Pergolese, p. 25, 180, 184, 183, 185, 188, 190, 198.
Perne, p. 506.
Perser, p. 982.
Perigat, p. 504, 975.
Perlet, 192 à 195, 969.
Pelet, p. 968.
Perne, p. 183, 207 à 221, 282 à 285.
Pezez, p. 198.
Peronnet, p. 197, 969 — 974.
Perrot, p. 507.
Perrault, p. 178.
Perrot, p. 978.
Perrin, p. 198.
Perronize, p. 980.
Persuis, p. 129, 230, 76, 158, 159, 189.
Peschard, p. 506, 977.
Petit, p. 967, 968, 77, 179 à 181, 183, 186 à 188, 191 — 198 — 506, 977.
Petel, p. 977 — 980.
Petit-Brieux, p. 503.
Pety, p. 980.
Peuchot, p. 973.
Peyrot, p. 978.
Pfeiffer, p. 506, 977.
Phal, p. 983.
Pilia, p. 968 — 189.
Philipot, p. 973.
Philippe, p. 36 — 77 — 970.
Philippon, p. 968.
Piccaluga, p. 508, 980.
Piccinni, p. 2, 7, 13, 14, 16, 18, 20, 21, 33, 34, 37, 42, 47, 61, 131, 183, 971.
Piccini, p. 968, 177 à 180, 184, 185, 187, 188, 190 à 192, 969, 195, 197.
Pierné, p. 979.
Pijon, p. 502.
Pilet, p. 979.
Pillard, p. 976.
Pillet, p. 12, 16, 18, 20, 24, 30 à 31, 37, 38, 49, 55, 59, 61.
Pilot, (Voir Pillet.)
Pinel, p. 182.
Pinette, p. 979
Pitrou, p. 501.
Pitrot, p. 978.
Piza, p. 973, 976.
Plantade, p. 131, 230, 145, 166, 158, 76, 162, 238, 171, 189, 195, 196, 198, 209, 291.
Plaute, p. 975.
Planterre, p. 77.
Planque, p. 500, 501, 973.
Plevel, p. 967.
Porlard, p. 212.
Poencet, p. 976.
Poincarre, p. 967.
Poinsignon, p. 501.
Poinsot, p. 503, 974.
Poirier, p. 508.
Poisi, p. 981.
Poitevin (A.), p. 81.
Poitier, p. 507.
Polonsky, p. 979.
Poiné, p. 976.
Pommeret, p. 507, 979.
Ponchard, p. 170, 188 à 197, 969, 189, 212, 291 — 501, 509, 973.
Poncin, p. 981.
Ponsard, p. 978.
Possard, p. 981.
Pouain, p. 977, 1006.
Popelin, p. 1003.
Poste, p. 187, 189.
Portehaut, p. 974.
Potel, p. 502, 974.
Pothin, p. 973 — 975.
Potier, p. 974
Potier, p. 974.
Portogallo, p. 196, 969, 197.

Digitized by Google

Table of Contents

Abbot	1	Ellis	1
Adams	1	Ellsworth	1
Alcott	1	Emerson	1
Alexander	1	Fairchild	1
Allen	1	Fairfax	1
Ames	1	Farnham	1
Andrews	1	Fenwick	1
Arnold	1	Fitzgerald	1
Ashton	1	Fitzpatrick	1
Atkinson	1	Fitzroy	1
Avery	1	Fitzsimmons	1
Bailey	1	Flanagan	1
Baker	1	Fletcher	1
Barnes	1	Foster	1
Barnett	1	Franklin	1
Barrett	1	Frost	1
Bartlett	1	Gardner	1
Beaumont	1	Garfield	1
Bennett	1	Gibbons	1
Bentley	1	Gilbert	1
Bernard	1	Gilmore	1
Bishop	1	Goodwin	1
Blackwell	1	Gordon	1
Blake	1	Graham	1
Bolton	1	Grant	1
Bowman	1	Greenwood	1
Brady	1	Gregory	1
Brown	1	Hamilton	1
Burnham	1	Hancock	1
Burton	1	Harper	1
Cameron	1	Harrison	1
Campbell	1	Hartley	1
Carpenter	1	Hawkins	1
Carter	1	Hayes	1
Chandler	1	Hazelwood	1
Chapman	1	Henderson	1
Clarke	1	Hill	1
Clayton	1	Hollister	1
Clifford	1	Holmes	1
Cole	1	Howard	1
Collins	1	Hunter	1
Cooper	1	Jackson	1
Crawford	1	Jones	1
Cunningham	1	Kelly	1
Dalton	1	Kent	1
Davis	1	Kingsley	1
Dean	1	Lawrence	1
Dickinson	1	Leslie	1
Dixon	1	Lewis	1
Douglas	1	Lindsay	1
Dunbar	1	Longfellow	1
Edwards	1	Lowell	1
Elliot	1	Lyman	1
Lyons	1	Pierce	1
Mackay	1	Pitman	1
Mackenzie	1	Porter	1
Marshall	1	Prescott	1
Martin	1	Quincy	1
Mason	1	Randolph	1
Mathews	1	Reynolds	1
Maxwell	1	Richardson	1
Mellon	1	Robinson	1
Merrill	1	Rogers	1
Miller	1	Rowe	1
Mitchell	1	Russell	1
Moore	1	Sargent	1
Morgan	1	Scott	1
Morrison	1	Shaw	1
Mott	1	Sherman	1
Nelson	1	Smith	1
Newman	1	Stanley	1
Norton	1	Stevens	1
Oakley	1	Stewart	1
Osborne	1	Stone	1
Parker	1	Sullivan	1
Parsons	1	Swift	1
Pearson	1	Taylor	1
Perkins	1	Thompson	1
Phillips	1	Thorndike	1
Thorpe	1	Wilson	1
Tucker	1	Winslow	1
Turner	1	Wright	1
Vance	1	Young	1
Walker	1		
Warren	1		
Webster	1		
Whitfield	1		
Wilkinson	1		

Sellgmann, p. 972.
Selin, p. 508.
Sellier, p. 507, 979.
Senes, p. 501.
Senn, p. 976.
Serangeli, p. 170.
Serda, p. 499, 500, 970.
Serre, p. 500, 970.
Servoste, p. 977.
Servoste, p. 978.
Sharaspasat, p. 980, 982.
Shannon, p. 504, 505.
Siddet, p. 982.
Silberberg, p. 508.
Simon, p. 978, 967.
Simon Gerrade, p. 507, 977.
Simonin, p. 498, 499.
Simonnet, p. 85, 126.
Simonnet, p. 508, 980.
Simrock, p. 85, 126, 230, 76, 155, 159.
Sirot, p. 976.
Sisse, p. 979.
Sessig, p. 502.
Sieve, p. 982.
Sneider, p. 505.
Solze, p. 117.
Solad, p. 150.
Soler, p. 972, 973.
Solere, p. 85, 120, 230, 76, 155, 159.
Solon, p. 978.
Sonalle, p. 973.
Sonn, p. 509, 980.
Sorrel (A.), p. 974.
Soupe, p. 981.
Sourget, p. 1006.
Sourlas, p. 974.
Soustelle, p. 977.
Soustelle-Wallrang, p. 977.
Souvenne, p. 503.
Speck, p. 507.
Spenbeimer, p. 129, 230, 76, 155, 159.
Spontini, p. 497, 969, 499, 500, 972, 973, 507, 508 — 989.
Spoller, p. 907.
Stamb, p. 981.
Stamann, p. 506, 976.
Stanit, p. 476, 480, 482, 492.
Stapfitz, p. 85, 126.
Stirntz, p. 978.
Stirne, p. 498.
Stopny, p. 973.
Stoyel, p. 503, 504, 975. — 980.
Stully Levi, p. 504.
Sy, p. 979.
Sylvain, p. 979.

Talon, p. 973.
Taillandier, p. 123.
Taillade, p. 503.
Taite, p. 974.
Talazac, p. 507, 979.
Taillauier, p. 508, 980.
Talleyrand, p. 30, 334.
Talma, p. 65, 67, 70, 164, 238, 166, 201, 202.
Tamey, p. 508, 981.
Tapsan, p. 506, 976.
Tarascant, p. 979.
Tarset, p. 971.
Taskin (P.), p. 49, 52.
Tassy, p. 980.
Taudou, p. 978.
Tayau, p. 978.
Tellier, p. 197, 198, 969, 211.
Terrasri, p. 508, 509.
Testard, p. 199, 969.
Teste, p. 977.
Teyssère, p. 500, 501.
Thalberg, p. 974 à 976, 978.
Thérèse de Lucinière, p. 529.
Thenard, p. 493, 969, 494, 495.
Thian, p. 199.
Thibaud, p. 979 — 982 — 509.
Thibault, p. 978.
Thiboust, p. 503, 504, 974.
Thiemé, p. 53, 55 à 57, 59, 97, 100.
Thiron, p. 503, 974.
Thoby, p. 978, 1006.
Thomas, p. 972, 973 — 982.
Thomas (A.), p. 975, 977 à 983.
Thomas, p. 981.
Thomson, p. 976.
Thorigny. (Voir De Thorigny.)
Thouret, p. 501.
Thouliez, p. 979.
Thuriot, p. 89.
Tiger, p. 976.
Tilicount, p. 504, 975.
Tilmant, p. 969, 499, 500 — 971.
Tolberque, p. 970, 199 — 974.
Toidens, p. 977.
Tonrez, p. 982, 983.
Tonller, p. 506.
Toulmon. (Voir Bottee.)
Tousquet, p. 970.
Tourette, p. 130, 230, 76, 145, 155.
Tourniier, p. 975.
Fontaine (J.), p. 509.
Trouille, p. 972.
Trautmann, p. 977.
Treille, p. 192, 193.
Tremblay, p. 500.
Treuto, p. 188, 190.
Trexaux, p. 497.
Treville, p. 77.
Trichert, p. 971.
Tritto, p. 967, 493.
Troy, p. 506 — 977.
Truchy, p. 970.
Truck, p. 509, 983.
Truffier, p. 502.
Tua, p. 980.
Tual, p. 506.
Tuchmann, p. 504, 505.
Tuelle, p. 971.
Tulou, p. 85, 126, 968, 481, 161.
Tulou, p. 480, 486, 499, 503, 970 à 973.
Turban, p. 978.
Turpin, p. 980.
Turquet (Éd.), p. 967.

Urbin, p. 971.

Vacani, p. 975 à 977.
Vachez-Gras, p. 508.
Vachette, p. 484, 485.
Vaes-Mace, p. 477.
Vaillant, p. 498; — 964 à 966.
Vaillant, p. 502 — 507, 979 — 980.
Vaillier, p. 982.
Valcour, p. 70.
Valdejo, p. 978.
Valere, p. 211.
Valerie, p. 504, 505, 975.
Valette, p. 498.
Vallet (D.), p. 498.
Vallet (E.), p. 504.
Vallienne, p. 70.
Valpole, p. 70.
Vals, p. 982.
Vandenbroeck, p. 85, 126, 140.
Vandvelen, p. 70.
Van Gelder, p. 983.
Van-Haute, p. 976.
Vanlos, p. 70.
Vargas, p. 982.
Varin (L.), p. 509.
Varlet, p. 973.
Varnet, p. 972.
Vaslin, p. 493.
Vaucheleet, p. 85, 126, 140 — 974.
Vauchelet, p. 501, 502, 973.
Vauthier, p. 982.
Vavasseur, p. 507.
Vedlard, p. 85, 112, 126, 230, 76, 155, 159, 161, 165, 238, 183, 185, 189, 196, 200, 202, 207.
Veny, p. 92, 101, 106, 118. (Voir Venit.)
Verazzo, p. 976.
Verdellet, p. 977.
Verdi, p. 976 à 978, 508, 982.
Verdiguier, p. 967, 77, 477, 480.
Verdure, p. 77.
Vergnet, p. 507, 978, 979.
Verger, p. 979.
Verling, p. 976.
Vermay, p. 973.
Vernewil, p. 198.
Verrier, p. 972.
Vermeillet, p. 508.
Verrinist, p. 974.
Verroust, p. 972, 973.
Verroust, p. 974.
Vertend, p. 971
Vesrel, p. 981, 982.
Vial, p. 508.
Vias, p. 500.
Vialas, p. 982.
Vialon, p. 492.
Viault, p. 975.
Victor, p. 969; — 978.
Vidal, p. 486, 488, 496; — 507.
Vidal, p. 70; — 975; — 978; — 508.
Vieillard, p. 498, 508.
Vielhe, p. 460.
Viemet, p. 70.
Viennet, p. 508.
Vierne (Ed.), p. 529.
Vieuille, p. 509, 982.
Vieuxtemps, p. 977 à 982.
Vigus, p. 77.
Viguet, p. 497, 498.
Villa, p. 982.
Villain, p. 978, 979.
Villaret, p. 507, 508, 979.
Villaufret, p. 975.
Villeneuve, p. 498, 499.
Villers, p. 38.
Vilson, p. 70.
Vinatt, p. 528.
Vincent, p. 504, 505.
Vinit, p. 85, 126, 230, 76, 143, 147, 155, 238, 176, 189, 191, 195, 196, 198, 200, 202; — 498, 499. (Voir Veny.)
Virnard, p. 976.
Vion, p. 40, 61.
Viotti, p. 967, 968, 477, 478, 480 à 488, 969 à 974, 490 à 498, 976, 977, 981, 982.
Vitu, p. 479.
Vogel, p. 968, 481, 492.
Voet, p. 478, 481, 483, 485, 492, 495, 497, 970, 971, 972, 973.
Vogt, p. 968, 77, 481, 485, 486, 487, 488, 489, 493, 496, 207, 208; — 477.
Voix, p. 978.
Voisin, p. 85, 126, 129, 140.
Voizel, p. 970.
Volaire, p. 509.
Volet, p. 501.
Voltaire, p. 493, 499, 500, 502, 974.
Volter, p. 507.
Vomoven, p. 504, 505, 975.
Vuarnier, p. 484 à 487, 489, 490, 170, 193, 189.

Wacquez, p. 976.
Waddington, p. 967.
Waldteufel, p. 979.
Walewsky, p. 960, 964.
Wallon, p. 967.
Wartel, p. 971; — 976.
Wasse, p. 117.
Wateau, p. 975.
Weber, p. 507 à 509, 973, 975 à 977, 981 à 983.
Weber, p. 980.
Weiss, p. 487, 497.
Weingaertner, p. 982.
Wenzel, p. 492, 495, 969.
Wertheimber, p. 504, 975.
White, p. 506, 976.
Widerkehr, p. 85, 126, 230, 76, 155, 159, 161, 165, 238, 189, 196, 200, 202.
Widerkehr, p. 968, 479, 482, 487, 489, 490, 969, 494.
Wiele, p. 496, 969.
Wieniawski, p. 974.
Willaume, p. 977; — 982.
Willent, p. 970.
Winter, p. 479, 483 à 485, 488, 489, 491, 493, 498, 499, 970.
Wolffle, p. 77.
Woislin, p. 973.
Worms, p. 506, 976, 977.
Worms, p. 502.
Wunderlich, p. 129, 230, 76, 155, 159, 161, 165, 238, 189, 196, 200, 202.
Wunderlich, p. 494 à 496, 969.
Wyns, p. 982.
Zerrero, p. 501, 502.

Zimmermann, p. 968, 477, 479, 77, 207, 208.
Zimmermann, p. 485, 498, 971, 973 à 975.
Zingarelli, p. 489, 491, 492.
Zolobodjan, p. 505.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google